







D 36

43903/D

U. xxix.

17/2

1st edit. 1680

DICIONNAIRE

D E L A

LANGUE FRANÇOISE,
ANCIENNE ET MODERNE,

D E

César

PIERRE RICHELET,

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE D'UN TRÈS-GRAND NOMBRE D'ARTICLES.

T O M E P R E M I E R.

A-D



A L Y O N,

Chez LES FRERES DUPLAIN, Libraires, grande rue Merciere, Maison de
MM. les Chanoines Réguliers de Saint Antoine.

M. D C. C. L I X.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

DICCTIONNAIRE

DES MALADIES

DE LA FRANCE

PAR M. RICHELIEU

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE DE PARIS

PARIS, CHEZ LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE

AN D



Faint text at the bottom of the page, possibly a library call number or date.

A V E R T I S S E M E N T .

L E DICTIONNAIRE, dont nous donnons une nouvelle Edition, est le plus connu & le plus considérable des Ouvrages du célèbre PIERRE RICHELET, de qui nous en avons beaucoup d'autres. C'est celui qui lui a acquis la plus grande réputation, qui a fait passer son nom à la postérité, & qui a été le plus favorablement accueilli des Etrangers comme des Compatriotes. L'Auteur, avant sa mort arrivée à la fin de Novembre 1698, avoit eu la satisfaction d'en voir, presque coup sur coup, quatre ou cinq Editions, & de les voir recherchées avec cet empressement si flatteur pour un Ecrivain, malgré plusieurs Ouvrages qui avoient le même but, que l'on publia dans cet intervalle, & qui auroient dû, ce semble, diminuer un peu le débit du sien. Depuis sa mort, ces Editions se sont encore multipliées davantage, & chaque Editeur s'est éforcé de rendre ce Dictionnaire plus parfait en corrigeant ce qu'il y croyoit voir de défectueux, & de le rendre plus complet en y faisant des augmentations considérables, mais que l'on y jugeoit nécessaires.

Nous ne prétendons pas entrer dans le détail de ces différentes Editions, moins encore apprécier le mérite de chacune. D'autres l'ont fait avant nous; & ceux que ce point de notre Littérature intéresseroit, peuvent le lire dans deux Ouvrages fort connus, & très-répandus: Nous voulons parler des *Eloges de quelques Auteurs François*, que M. l'Abbé Joly, si avantageusement connu dans la République des Lettres, a fait imprimer à Dijon en 1742 in-8°. & du Tome VI^e. des *Nouveaux Mémoires d'Histoire, de Critique & de Littérature* par M. l'Abbé d'Artigny. Dans l'un & dans l'autre Ouvrage on parle au long de Richelet & de ses Ecrits, & l'on s'étend en particulier sur son Dictionnaire & les différentes Editions qui en ont été faites.

Messieurs Joly & d'Artigny semblent convenir que l'Edition que feu M. AUBERT, Avocat à Lyon, & membre de l'Académie de la même Ville, donna en 1728. en trois volumes in-folio, avec un très-grand nombre d'Additions, fit oublier toutes les Editions précédentes; & il faut avouer, en effet, que M. Aubert reçut de grands applaudissements de son travail, & qu'il les méritoit. Son édition du Dictionnaire de Richelet fut enlevée avec assez de rapidité; & elle commençoit à manquer lors que le même Ouvrage fut réimprimé en 1732 à Amsterdam en deux volumes in-4°. avec de nouveaux avantages qui ont fait jusqu'à présent donner la préférence à cette Edition étrangère.

Nous osons nous flatter que celle que nous présentons aujourd'hui lui sera encore supérieure, & nous ne faisons point difficulté d'affurer qu'on la trouvera encore plus exacte, plus complète, & même plus commode. On y a pareillement abrégé ces longs & ennuyeux articles de l'Edition de 1728, destinés à expliquer divers points de Droit Canonique & du Droit Coutumier des Provinces de France, especes de Dissertations qui conviennent peu, à ce qu'il paroît, ou peut-être même qui ne conviennent aucunement à un Dictionnaire de la Langue Française. On a fait les mêmes retranchements dans quantité d'autres articles, dont les uns n'offroient que des questions Théologiques, bonnes, la plupart, en elles-mêmes, mais qui n'intéressent

que très-peu de Lecteurs, & qu'on ne s'avise point d'aller chercher dans un ouvrage de la nature de celui de Richelet; ou dont les autres ne paroissent avoir été enclavez, pour ainsi dire, dans ce Dictionnaire, que pour satisfaire la passion ou les préjugés de l'Auteur, trop enclin à la Satyre, & pour déchirer la réputation de quelques Ecrivains avec qui il avoit eu des démêlés, ou qui n'avoient pas eu le bonheur de lui plaire. Enfin nous avons supprimé sans ménagement toutes ces obscénités que Richelet avoit répandues dans les premières éditions de son Livre, & dont les Editeurs postérieurs avoient encore épargné une partie. En voulant éclairer l'esprit, il faut avoir l'attention de ne rien dire qui puisse tendre à corrompre le cœur.

Ces retranchements, dont nous avons lieu de croire qu'on nous fera gré, sont remplacés ici par une multitude d'articles nouveaux qui avoient échappé aux recherches & à la vigilance des précédents Editeurs. Ceux qui ont dirigé l'Edition d'Amsterdam prétendent avoir ajouté environ six mille articles. Nous en avons profité, & nous l'avouons sans peine. Mais nous avons encore augmenté ce fonds, & porté cette augmentation jusqu'à neuf ou dix mille articles. La Médecine, la Botanique, le Commerce, la Marine, toutes les parties des Mathématiques, l'Art même Militaire, en ont fourni beaucoup, qui avoient été ou omis ou trop négligés. On n'y a oublié, autant qu'on l'a pu, aucun des termes qui appartiennent aux beaux Arts, de même qu'à la Grammaire, à la Poétique & à la Rhétorique. On a retouché aussi plusieurs définitions, & l'on a tâché de leur donner plus de précision, plus de clarté. A l'égard des exemples, on a supprimé ceux que l'on croyoit inutiles, ou qui pouvoient inspirer quelque idée, ou quelque maxime dangereuse, & ceux qu'on a ajoutés on a eu soin qu'ils fussent également agréables & instructifs.

L'Ortographe de Richelet paroît de nos jours très-vicieuse, quoique adoptée encore par quelques Grammairiens. Cependant nous l'avons laissé subsister en prenant la précaution de renfermer entre deux parentheses les mots tels qu'ils s'écrivent aujourd'hui & en suivant presque sans réserve l'Ortographe du célèbre Dictionnaire de l'Académie Française, la plus généralement adoptée & qui fait Loi chez presque tous nos plus célèbres Ecrivains. Nous avons eu pour but de conserver d'une part l'Ortographe de notre Auteur, à qui nous sommes redevables de la perfection où notre Langue est parvenue, & de l'autre de laisser à nos Ecrivains François la liberté de concilier les Grammairiens qui en s'étayant les uns & les autres du Dictionnaire de Richelet, différent néanmoins entr'eux. Voulons-nous insinuer par ce détail, dans lequel nous venons d'entrer, que notre Edition est sans défauts, qu'il n'y aura plus rien à y retrancher ni à y ajouter? A Dieu ne plaise que nous ayons cette vanité. Tout ce que nous voulons dire, c'est que nous avons apporté tous nos soins pour en donner une plus parfaite, ou, si l'on veut, moins défectueuse que les précédentes.

On ne trouvera plus ici la Bibliothèque des Auteurs, composée par le feu Sieur Laurent-Josse Le Clerc, Prêtre de la Communauté de St. Sulpice, & que M. Aubert avoit adoptée dans son Edition de 1728. Mais nous ne croyons pas qu'on nous fasse un crime de cette suppression. Les Editeurs de Hollande nous en avoient déjà donné l'exemple, persuadés que cette Bibliothèque surchargeoit ce Dictionnaire & ne l'enrichissoit pas. Ils ont jugé comme nous qu'il étoit inutile de faire passer à la postérité un Ecrit, qui malgré quelques recherches curieuses, est fort mal dirigé, & rempli de fautes historiques, & de conjectures hasardées.



DICTIONNAIRE

DE LA

LANGUE FRANÇOISE, ANCIENNE ET MODERNE,

Avec des Observations de Critique, de Grammaire & d'Histoire.

A



LA lettre *A* garde toujours sa même prononciation, à l'exception d'un petit nombre de dictions où cette règle ne s'observe point; comme dans ces mots, *païs, païsan, païssanne, dépaisser, païssage.*

Car encore que ces mots s'écrivent avec un *a*, ils se prononcent *peïs, peïsan, peïssage*; de même que s'ils étoient écrits par un *E*. Voyez la colonne *Ai*.

L'*A* se doit prononcer quelquefois long, & quelquefois bref. Sans s'embarasser de toutes les règles qu'on a données pour cela, il suffit d'avertir ici que dans ce Dictionnaire on marque l'*A*, qui est long, d'un accent circonflexe, & qu'on ne met aucun accent sur l'*A* qui est bref.

A. L'*A* devant l'*E* se prononce comme un *E*. *Æquateur, Æquinoxe*; excepté dans le seul exemple de *Caen*, ville de Normandie, où l'on prononce comme si l'on écrivoit, *can*.

A devant *i* perd sa prononciation, & se prononce comme un *é* fermé: *plaire, faire, &c.* ou comme un *è* ouvert: *pain, faim, main, &c.* à moins qu'il ne suive une *L* après l'*I*; car alors l'*A* retient toute la force de son propre son, comme dans *bail, mail, bataille, &c.* Il faut dire la même chose de l'*A* avant un *Y*, à l'exception de ces mots: *ayeul, bayard, bayonnette, cayeu, payen, & quelques autres, où l'A conserve sa prononciation.*

A, suivi d'un *O*, conserve aussi le son qui lui est propre, de sorte qu'il faut prononcer *Paon, Faon, Laon*, comme s'il n'y avoit point d'*O*. Cependant il y en a quelques-uns d'exceptés où il perd son propre son: comme dans *taon*, dites *ton*; *Aoust*, prononcez *Oust*.

Tome I,

A

A, suivi d'un *U*, fait une diphtongue, de laquelle il résulte un son qui se prononce sous un seul tems, & qui a le son de l'*O*, prononcé plus ou moins long, suivant que la même syllabe se termine ou non par quelque consonne.

A, f. m. La première lettre de l'Alphabet, & la première des cinq voyelles. Un *A*. Il se prononce long.

Ci-dessous gît Monsieur l'Abé,
Qui ne favoit ni *A*, ni *B*;
Dieu nous en doit bientôt un autre;
Qui sache au moins sa Patenôtre.
Ménage, Poésies Françaises.

Il n'en a pas fait une pansé d'A, façon de parler proverbiale, qui veut dire, Il n'y a point travaillé, il n'en a rien fait, il n'a pas touché à l'ouvrage dont il est question. Ne savoir ni *A*, ni *B*. c'est-à-dire, être très-ignorant. Être marqué à l'*A*; sorte de proverbe pour dire, être homme d'honneur & de bien, être homme de mérite & de probité. Ce Proverbe est tiré des Monoies de France qui sont marquées selon l'ordre des lettres de l'Alphabet, & dont celles qui sont de meilleur aloi, sont marquées à l'*A*. Toutes les Monoies qui se battent à Paris, ont un *A* pour les distinguer des Monoies des autres lieux où on les bat.

A, cette Particule se met pour *quand*, ou pour *lorsque*.

A raconter ses maux, souvent on les soulage.
Corneille, Polieucté, a. 1. sc. 3.

Il y a de l'inconvénient par-tout; *A* ne prévoir rien, on est surpris, & à prévoir trop, on est misérable. *S. Eyremond, Œuvres mêlées, tom. 6.*

A

A, cette Particule signifie *qui a* : C'est à présent un homme à carrosse ; il y a quelque tems , ce n'étoit qu'un misérable.

A, cette Particule se met pour , *que l'on doit* : C'est une chose à dire , à faire , à taire ; c'est-à-dire , qu'on doit dire , qu'on doit faire , ou qu'on doit taire.

A, cette Particule marque la manière dont le corps est situé (*Etre à genoux , Etre à mains jointes , A reculons.*)

A, cette Particule jointe au verbe *laisser* , avec un autre , se met au lieu de *par*. (Il y a beaucoup de personnes qui ne se laissent point emporter à l'ambition. *Sentimens de l'Académie Française sur le Cid.* Laissez-vous , mon Dieu , fléchir à mes prières. *Godeau, Œuvres Chrétiennes.*)

A, cette Particule marque la situation des choses , ou des personnes. (Il est à droit , il est à gauche.

A, Particule , qui désigne le tems. (Il fera demain à huit heures au Lycée. *Abl. Luc.*) *A jour préfix.*

A, Particule , qui marque la distance du lieu. (Il est à cent pas , il est à dix lieues.) Et celle du tems. (*A cent ans d'ici.*)

A, Particule , qui sert à marquer à quoi une chose est propre. Moulin à papier.

A, Particule , qui signifie *après*. Poil à poil , c'est comme si l'on disoit , *poil après poil.*

A, Particule , qui étant jointe à ces mots *ce que* , signifie *selon*. (Vous vous portez bien , à ce que je vois. *Mol. Scapin. a. 1. sc. 4.*) On dit aussi , à mon avis , à votre compte.

A, Article , qui marque le datif singulier , ou pluriel ; cet *a* , article , aussi - bien qu'*a* , particule , ou préposition , doit être marqué d'un accent grave , pourvu qu'il ne commence pas un vers , ou une période. (La terre & tout ce qu'elle contient , est à Dieu. Le Seigneur découvre ses secrets à ceux qui le craignent. *Pseaumes de David.*)

A, Préposition , qui désigne quelque repos , ou quelque mouvement local. *A la maison.* (Saint Augustin a tenu école de Rétorique à Cartage. Saint Augustin , après sa conversion , se retira à la campagne.)

On dit : Monsieur est à la ville , pour marquer qu'il n'est pas à la campagne ; Monsieur est en ville , pour marquer , qu'il n'est pas au logis. *Bouhours, Remarq.*

Il faut encore observer , que lors qu'il s'agit d'une simple demeure , on dit , par exemple : Il est à Paris , à Lyon. En d'autres cas , on se sert de *dans* : On l'a cherché dans tout Paris. Les uns disent , Il n'y a personne dans Paris que j'estime plus que vous ; les autres , il n'y a personne à Paris que , &c. dans paroît meilleur au P. Bouhours.

A, Particule , qui se met devant les noms , & devant les infinitifs des verbes. (C'est à vous , mon Dieu , à juger les peuples. *Pseaumes.*)

A, Particule qui se met au lieu de la préposition *avec*. (Peindre à l'huile. C'est-à-dire , avec de l'huile. *A grand-peine , à regret , à petit bruit. Chapeau à grands bords.*)

A, Particule , qui se met avec un nom , au lieu de la préposition *pour*. Baril à verjus. C'est-à-dire , pour mettre du verjus. Baril à moutarde ; corbeille à pain , à farine. Pot à l'eau , à traire les vaches. Prendre à témoin , à garant.

A, Particule , qui se met devant un infinitif , au lieu de *pour* , ou d'*afin*. (Maître à danser ;

c'est-à-dire , pour apprendre à danser. Bois à brûler. Fer à raturer. *A* vous dire la vérité , il y a peu de choses qui me soient impossibles. *Moliere , Scapin. a. 1. sc. 2.* Je suis homme à ne contraindre personne. *Moliere , Mari forcé, sc. 8.* Je suis homme à traiter les choses dans la douceur , *sc. 9.*

A, Particule , qui étant mise devant un adjectif , signifie manière , façon. (Vêtu à la Française. *A* voiles déployées , à la hâte.)

A, Particule , qui se met au lieu de la préposition *par*. (Qu'on fasse déchirer ce sacrilège à la Chimère. *Abl. Luc. tom. 1.*)

A, Particule , qui se met au lieu d'*environ*. (Ils marchaient dans la nége haute de cinq à six pieds.

A, troisième personne du verbe *avoir*. Cet *a* ne se marque d'aucun accent ; afin de le distinguer des *a* qui sont articles , particules , ou prépositions.

A pour *en*. Voici l'observation du P. Bouhours. *En l'honneur* , ou à l'honneur , tous deux se disent. *En l'honneur* est plus commun : Chanter des Hymnes en l'honneur de Dieu ; bâtir une Eglise en l'honneur d'un Saint. Le héros de Virgile , célébra des jeux en l'honneur de son pere. Les Latins disent , *in honorem* ; & c'est , peut-être , à leur imitation , que nous disons , *en l'honneur.*

A l'honneur est plus noble , & plus soutenu. L'envie qu'ils portoient naturellement aux Grands , leur en fit trouver l'invention agréable ; tellement qu'après avoir long-tems batu des mains à l'honneur du Poëte , ils commandèrent tout haut aux Juges de lui donner le prix , dit Charpentier en parlant de la Comédie d'Aristophane , qui joua Socrate en sa présence. Benferade dit au Cardinal Mazarin , lors que ce Ministre revint à la Cour , après que les troubles qui l'avoient contraint de fortir du Royaume , furent apaisez :

Je vous exalterois en termes plus puissans ;
Mais défaccoutumé que vous êtes d'encens ,
Des vers à votre honneur , vous sembleroient étranges.

On dit de même , à la louange , à la gloire du Roi. Mais on ne dit point , en sa louange , ou en sa gloire , comme on dit , en son honneur.

A A.

A A. Signe dont les Chimistes se servent pour signifier , *Amalgamer , Amalgamation & Amalgame.*

A B.

A B, *f.* Neuvième mois de l'année civile ; selon le calcul des Hébreux , & le 5^e. de leur année Ecclésiastique : il est de 30 jours , & répond à notre mois de Juillet.

A B A.

ABA, (ABBA,) *f. m.* PERE. [*Pater.*] Mot Hébreu , & le titre que les Eglises de Syrie donnoient à leurs Evêques.

ABACA, espèce de lin qui croît dans les Isles.

ABACO, *f. m.* [*Abacus.*] *Ital.* *Abaco.* Terme d'*Aritmétique*. Table où l'on gravoit des nombres , pour apprendre l'*Aritmétique*. Les Anciens s'en servoient. Les Italiens disent *Abaco* pour exprimer une petite table polie sur laquelle on trace des figures & des nombres. Les Romains donnoient aussi le nom d'*Abacus* à leurs buffets.

ABACOT, *f. m.* On appelloit ainsi une espèce de parure qui avoit la forme de deux Couronnes , & qui ornoit la tête des Rois d'Angleterre.

ABADA, *f. m.* Animal sauvage, qui se trouve en la basse Ethiopie. Sa tête est semblable à celle d'un cheval; son crin est peu différent; sa queue ressemble à celle d'un bœuf, mais moins longue; il a les pieds fendus comme le cerf, mais plus gros. Il a deux cornes, l'une sur le front, l'autre sur la nuque. Les Nègres font un remède de sa corne.

ABADDON. On trouve ce mot dans le Livre de l'Apocalypse, pour signifier le Roi des sauterelles, un esprit infernal, un esprit destructeur.

ABADIR. Terme de *Mythologie*. C'est le nom de la pierre qu'Ops ou Rhée, femme de Saturne, lui donna à dévorer, au lieu de l'enfant dont elle étoit accouchée.

ABAÏE, (ABBAYE,) *f. f.* Prononcez *Abéie*, en Latin *Abbatia*. C'est un lieu érigé en Prélature, où vivent des Religieux, ou des Religieuses, sous l'autorité d'un Abé, ou d'une Abesse, & qui a du revenu pour les faire subsister, sans songer à autre chose qu'à leur salut, & à chanter les louanges de Dieu. (Une bonne Abaïe, une riche Abaïe, une grande Abaïe, une petite Abaïe, une belle Abaïe, une Abaïe considérable. Abaïe en Règle, en Commande.) Les plus puissantes Abaïes sont en Allemagne. Depuis le Concordat, le Roi de France nomme à toutes les Abaïes, excepté à celles qui sont Chefs-d'Ordre; comme Cluny, Cîteaux, Prémontré, &c. Autrefois les Maires du Palais donnoient toutes les Abaïes du Royaume. (Avoir une Abaïe, obtenir une Abaïe, conférer une Abaïe.)

Abaïe en règle: c'est celle qui pour supérieur ou supérieure a un Abé ou une Abesse, qui suit la même règle, les mêmes observances que le Monastère auquel cet Abé ou cette Abesse, préside.

Abaïe en commande: c'est celle qui a pour Abé un Ecclésiastique Séculier, à qui les Moines font une mansé séparée, & qui n'a point d'autorité spirituelle pour le gouvernement dudit Monastère.

ABAÏER. Voyez *Aboïer*.

ABAJOUR, (ABAT-JOUR.) *f. m.* [*Fenestra declivis*.] Terme d'*Architecture*, fenêtre en forme de soupirail, pour recevoir le jour d'en haut. Disons un peu plus clairement, après Daviler, que l'Abajour dit une espèce de fenêtre en manière de grand soupirail, dont l'embranchement de l'apui est en talus pour recevoir le jour d'en haut. L'Abajour sert à éclairer les étages, les souterrains & les offices. Les Marchands d'étoffes ont d'ordinaire des fenêtres en *Abajour*. La lumière sombre efface moins le lustre des étoffes, & les fait paroître avantageusement. On appelle aussi *Abajour*, la fermeture en glaces d'un vitrail d'Eglise ou de Dôme, qui se fait pour en racorder & réunir la décoration intérieure avec l'extérieure.

Il y a une troisième sorte d'*Abajours* aujourd'hui fort communs, & d'une invention très-récente. Ce sont des châssis de bois composés de petites planches séparées par intervalles, mais posées en talus, de telle manière que le soleil n'y fauroit pénétrer. Il y a de ces *Abajours* qui se baissent & qui se lèvent comme des stores. *Dictionnaire de Peinture & d'Architecture*.

ABAJOUR. Terme de Botanique. On appelle ainsi certaines lucarnes qui se trouvent sous le chapiteau du fruit de certains pavots, parce qu'elles éclairent les loges de ces fruits.

ABAISSE, *f. f.* Terme de *Pâtissier*. Pâte qui fait le dessous de la pièce de pâtisserie. (Faire une *Abaisse*.)

Abaisé, *adject.* Terme de Blason. On le dit proprement du vol des Aigles, & en général du vol des oiseaux, qu'on représente d'ordinaire ouvert & étendu, en sorte que le bout des ailes tende vers le chef de l'écu. Mais lorsque ce bout regarde vers la pointe de l'écu, ou que les ailes sont pliées, on l'appelle *vol abaisé*. On dit encore un pal, un chevron abaisé, une bande abaisée, &c.

ABAISSEUR, *v. a.* Prononcez *abesser*. [*Deprimere*.] Mettre plus bas une chose qui étoit plus haut. (Abaisser un pont-levis. *Abl.*) Abaisser une lanterne.

Abaisser. Oter de la hauteur. (Abaisser une muraille de deux pieds.)

* *Abaisser*. [*Deponere*.] Ravaler, humilier. (Dieu abaisse l'un & élève l'autre. Abaisser les ennemis de l'Eglise. Abaisser l'orgueil de Cartage. *Vaugel. Quint. l. 10.* L'habitation terrestre abaisse l'esprit. *Nicole, Ess. t. 2.*)

Abaisser l'oiseau. Terme de Fauconnerie. C'est lorsqu'on lui ôte une partie de son pât ordinaire, afin qu'il soit en état de mieux voler.

Abaisser. Terme de Jardinier. C'est couper une branche près du tronc, pour rendre celui-ci plus vigoureux.

S'ABAISSEUR, *ver. r.* Devenir plus bas; être plus bas. [*Abjicere se*.] *Je m'abaisse, je me suis abaisé, je m'abaisai, je m'abaisserai.* (Le pays est rempli de montagnes qui s'abaissent peu à peu. *Abl. Tac. Ger. c. 2.* La rivière s'abaisse. Les parties de l'eau qui sont élevées dans les vagues, s'abaissent pour revenir à leur niveau. *Perrault, 1. 2.*)

* *S'abaisser*. Se ravaler. (L'humilité n'est souvent qu'un artifice de l'orgueil qui s'abaisse pour s'élever.)

* *S'abaisser*. C'est-à-dire, s'humilier, s'incliner avec respect. (L'homme s'abaissera devant celui qui l'a créé, & il ne s'abaissera plus devant les autels qu'il avoit faits de ses mains. *Saci, Isaïe. c. 7.*)

ABAISSEMENT, *f. m.* [*Depressio*.] Ce mot a un usage fort borné au propre. C'est la manière d'être d'une chose qui est plus basse qu'elle n'étoit. (La confiance est l'abaissement des choses qui sont appuyées les unes sur les autres. *Perrault, Essais de Physique, t. 3.* L'abaissement de ce mur a donné du jour à cette maison.)

* *Abaissement*. Humiliation, prosternation, action d'une personne qui s'abaisse pour supplier, ou pour donner quelques marques de ses respects. [*Demissio, submissio*.] (L'orgueil humain est bien aise de jouir de la grandeur par l'abaissement des autres.)

Ce triste abaissement convient à ma fortune.
Racine, Iphigénie, a. 3. sc. 5.)

* *Abaissement*. Diminution de crédit, ou d'honneur, sorte de disgrâce. (Il déchire la réputation de ces grands hommes, comme si leur abaissement contribuoit quelque chose à sa gloire. *Abl. Luc. tom. 1.*)

Dans son abaissement il vit sans espérance.
Main. Poës.)

ABAISSEUR, *f. m.* [*Abductor*.] Epitète que

les Médecins donnent au second muscle des yeux qui les fait mouvoir en bas.

Abalourdir, ou *Abafourdir*, selon Danet ; vieux verbe actif dans notre Langue, & d'usage seulement parmi le peuple. *Verbis protelare*. C'est abrutir quelqu'un à force de crier après lui & de le reprendre, ou l'abatre & l'étourdir par quelque grand coup. Il l'a abafourdi du coup qu'il lui a donné.

ABANDON, *f. m.* [*Derelictio, destitutio.*] Ce mot vient de l'Italien *Abbandono*, ou des mots *ad bandum*, de la basse Latinité, qui signifient, à la volonté ; & il signifie abandonnement, délaissement ; mais *abandon* ainsi pris, n'est plus guère usité.

(Dans un tel abandon, leur sombre inquiétude
Ne voit d'autre recours que le métier de prude.
Mol. Tart. a. 2. sc. 1.)

Nos peres ont dit *bandon*, pour *volonté* ; témoin le Roman de la Rose :

(Moult eust largeffe pris & lots ;
Les sages avoit, & les fols,
Communément à son bandon.)

On peut donc dire qu'abandonner une chose, c'est la laisser à la volonté & à la disposition du premier occupant.

A l'abandon, *adv.* [*Neglectus. Direptioni permissus, datus.*] Au pillage, dans l'abandonnement. (Laisser tout à l'abandon, *Abl. Luc.* Mettre tout à l'abandon, *Abl. Arr.* Tout étoit au pillage & à l'abandon. *Vaugel. Quint. l. 3.*)

ABANDONNEMENT, *f. m.* [*Dissolutio effrenatio.*] Désordre, dérèglement, débauche, prostitution. (Être dans le dernier abandonnement.) Se repentir de son abandonnement. Avant que Néron se fût laissé aller à cet abandonnement, personne ne lui étoit si agréable que Pétrone. *S. Evremont.*

Abandonnement, *f. m.* [*Desertio, derelictio.*] Acte de la personne qui abandonne. (Faire un abandonnement de tous ses biens. *Le Mait.*) Il n'y a de différence entre la cession de biens, & l'abandonnement, qu'en ce que la cession est faite en justice, & l'abandonnement se fait par un contrat particulier. D'ailleurs, par la cession faite en justice, le débiteur oblige ses créanciers d'accepter le peu de biens qu'il leur cède ; & quand l'abandonnement est fait hors jugement, il faut qu'il soit accepté du moins des trois quarts de la créance commune ; suivant l'article 6 du titre 10 de l'Ordonnance de 1673 : mais cet abandonnement ne préjudicie point aux privilèges, & aux hypothèques des créanciers, comme il est décidé dans l'article 8 du même titre.

Abandonnement est quelquefois Synonyme avec *déguerpissement*, & délaissement d'un fonds surchargé d'une rente foncière excessive.

ABANDONNER, *v. a.* [*Relinquere, deserere.*] Ce mot vient de l'Italien *abbandonare* ; c'est laisser, c'est quitter entièrement. (Henri IV voyant un Médecin Huguenot qui abandonnoit sa Religion, dit à un Seigneur Huguenot : Mon ami, ta Religion est bien malade, puisque les Médecins l'abandonnent. *Préfixe, Histoire de Henri IV.* Abandonner les armes. *Abl. Tac.* Abandonner l'étude. *Vie de Dom Barthelemi des Martyrs.*)

Abandonner, *v. a.* [*Alterius potestati permittere.*]

Laisser entièrement à la disposition d'un autre. (Nous la renouons & l'abandonnons à votre colere. *Mol. George Dandin.* Est-ce aimer une maîtresse que de l'abandonner à tout le monde ? *Abl. Luc.*)

Abandonner, *v. a.* [*Cedere.*] C'est laisser à la merci de quelcun. (Abandonner ses biens à ses créanciers. Abandonner un Ecclésiastique au bras séculier.)

Abandonner, *v. a.* [*Direptioni, ruinæ permittere, dare.*] Laisser en proie. (Abandonner une ville au pillage. *Abl. Tac.*)

On dit aussi Abandonner un Vaisseau à la merci des vents & des flots ; abandonner son cœur à l'amour, aux passions, à la séduction du monde ; abandonner la vertu, le chemin du salut, abandonner un dessein, un ami, &c.

Abandonner l'oiseau. Terme de Fauconier. C'est mettre l'oiseau bien en campagne, ou le congédier, le lâcher.

Abandonner, *v. a.* &c. *N'abandonnez pas les étriez.* [*Uttere fortunâ.*] Proverbe, pour dire, Ne quittez pas les avantages que vous avez.

S'abandonner, *v. r.* *Je m'abandonne, je me suis abandonné, je m'abandonnai.* [*Tradere se, committere se.*] Se donner entièrement à quelque chose, se rendre comme esclave de la chose à laquelle on s'abandonne, se donner entièrement & aveuglement, se prostituer. (S'abandonner à toutes sortes de vices. *Abl. Luc. tom. 1.* S'abandonner au désespoir, à la haine, à la colere. *Abl. Luc.* S'abandonner à faire l'amour. *M. de la Rochefoucauld.*)

Fais ce que tu voudras, je m'abandonne à toi ;
Dans le trouble où je suis, je ne puis rien pour moi.

S'abandonner. [*Se tradere voluptati, se subdicere.*] Ce mot qui marque ordinairement un transport honteux, se prend aussi quelquefois en bonne part. (S'abandonner à la joie.)

L'esprit plein de contentement ;
S'abandonne au ravissement. *Voit. Poës.*)

Abandonné, abandonnée, part. [*Desertus, incultus, destructus.*] (Pais abandonné, ville abandonnée. *Abl.* Une cause abandonnée. Personne n'est assez abandonné de Dieu pour cela.)

Abandonné, abandonnée, adj. [*Adstrictus, subjectus, servus.*] Ce mot signifie celui, ou celle, qui est tellement abandonné à quelque chose, qu'il en est comme esclave ; qui s'est donné entièrement, & livré tout à fait à quelque chose, & qui s'est comme prostitué. (Abandonné à ses desirs, à ses passions, à ses plaisirs, au vice, au libertinage.)

Il signifie aussi celui qui se porte dans l'excès ; qui ne garde plus de mesure, & ne fuit que sa passion. (Il faut que vous passiez pour les plus abandonnez calomnieateurs qui furent jamais. *Pasc. let. 16.*)

Abandonnée, f. f. [*Depravata, perdita, profligata.*] Fille ou femme de mauvaise vie.

(Je ne veux point brûler pour une abandonnée. *Mol.*)

☞ *Abandonner au bras séculier.* L'Eglise ne pouvant condamner les coupables à une peine afflictive, ni faire exécuter ses jugemens, n'ayant point de territoire, elle est obligée de renvoyer les Clercs au bras séculier, c'est-à-dire, au Magistrat qui a la Jurisdiction du glaive, pour

les punir selon le crime qu'ils ont commis, après leur avoir imposé les peines canoniques. En ce cas, le procès est instruit conjointement, suivant l'Ordonnance, par le Juge laïque & par l'Ecclésiastique. Je ne trouve point d'exemple de ce renvoi au bras séculier dans les premiers siècles de l'Eglise, parce que les Magistrats furent, pendant long-tems, les plus cruels persécuteurs; mais les Empereurs étant devenus favorables & même ses protecteurs, elle se servit de leur autorité pour punir les incorrigibles.

Eusebe nous fournit, dans son histoire, *Liv. 7. ch. 3.* le premier exemple du recours de l'Eglise à la Puissance séculière. Paul de Samosate ayant été déposé dans un Concile tenu à Antioche, on donna à Domnus le gouvernement de cette Eglise. Paul n'ayant point voulu abandonner son Siège, les Peres du Concile implorèrent l'autorité de l'Empereur Aurelien pour l'exécution du jugement du Concile; mais on voit dans le Canon 41. d'un Concile tenu à Tours en 810. l'origine plus précise de cette discipline. *Incestuosi, parricidæ, homicidæ, multi apud nos, proh dolor! reperiuntur, sed aliqui ex illis Sacerdotum, nolunt admonitionibus aurem accommodare, volentes in pristinis perdurare criminibus, quos oportet, per secularis potentie disciplinam, à tam pravâ consuetudine coerceri, qui per salutifera Sacerdotum monita noluerunt revocari.*

ABAQUE, en Grec ἀβαξ, c'étoit chez les Grecs une espèce de cadre long & divisé par plusieurs cordes d'airain parallèles, qui enfiloient chacune une égale quantité de petites boules d'ivoire ou de bois, mobiles comme des grains de chapelet, par la disposition desquelles, & suivant le rapport que les inférieures avoient avec les supérieures, en marquant des nombres de même genre en diverses classes, on faisoit toutes sortes de calculs. Cette Tablette Arithmétique fut aussi connue des Romains.

ABAQUE. [*Abacus.*] Terme d'Architecture. C'est la partie supérieure, ou le couronnement du chapiteau d'une colonne. Il signifie aussi un *Bûche*, une *Table*. En termes d'Architecture, l'Abaque est une espèce de table carrée qui est dans la partie supérieure des chapiteaux des colonnes, qui sert comme de couvercle au vase ou tambour. Ce terme vient du Grec ἀβαξ, ou ἀβαξίον, qui a plusieurs significations: mais les Architectes ne s'en servent que dans le sens que je viens d'expliquer. L'Abaque est carré dans les ordres Toscan, Dorique & Ionique, & échanuré sur ses faces aux chapiteaux Corinthiens, & Composites. Le chapiteau Ionique est aussi échanuré, lorsque ses quatre faces sont à volutes, & c'est la meilleure forme de ce chapiteau.

ABARIS. Nom d'un Scythe qui pour avoir chanté le voyage d'Apollon aux Hyperboréens, fut fait Grand-Prêtre de ce Dieu, en reçut l'esprit de prophétie, & une flèche sur laquelle, selon la fable, il traversoit les airs.

ABAS. Poids dont on se sert en Perse pour peser les perles. Il est d'un huitième moins fort que le carat d'Europe. *Savary.*

ABASSIS, ou ABASSI, *f. m.* [*Moneta Persica seu Orientalis.*] C'est une sorte de monnaie d'argent, qui est ronde, qui a cours en Perse, & qui vaut dix-huit sols six deniers. (Paier en Abassis.)

ABASTER, l'un des chevaux de Pluton.

ABATAGE, (ABATTAGE.) *f. m.* [*Lignorum abscissio.*] Mot usité parmi les marchands de bois:

il signifie la peine d'abatre & de couper les bois qui sont sur pié. (Faire l'abatage des bois. L'abatage des bois monte à cinq cens francs. *Caron, Traité des bois. Préface.*)

ABATANT. Voyez *Abatre.*

ABATARDIR, *v. a.* [*Depravare, corrumpere.*] Faire dégénérer, corrompre, altérer le naturel d'une personne. Abatardir vient de l'Espagnol *bastadear*. (La servitude abatardit le courage. *Abl. Tac.* L'oisiveté abatardit les gens. *Abl. Luc.*)

S'abatardir, v. r. Je m'abatardis, je me suis Abatardi, je m'abatardi. [*Depravor, corrumpor.*] C'est dégénérer de ce qu'on étoit, se relâcher, se corrompre. (Venant peu à peu à s'abatardir, ils parloient un langage corrompu. *Vau. Quint. l. 7.*

Abatardissement, f. m. [*Corruptio, depravatio.*] C'est l'altération qui se fait dans une personne à cause de quelque vice, ou d'autre chose de cette nature. (Un honteux abatardissement, un étrange abatardissement. Ils sont tombés dans un honteux abatardissement. *Nicole, Essais de Morale.*)

ABATÉE, *f. f.* Terme de *Marine*, qui se dit du mouvement du vaisseau en panne, qui de lui-même revient au vent, après être arrivé à un certain point.

ABATEMENT, (ABATTEMENT,) *f. m.* Ce mot, au propre, ne semble pas bien usité, & en place, on dit *abatis* ou *abatage*.

Abatement, (Abattement,) f. m. [*Defectio virium. Infractio animi.*] Ce mot, au figuré, signifie acablement, langueur. (Elle a besoin de mille autres soutiens, par la soustraction desquels elle tombe dans l'abattement. *Nicole, Essais de Morale.* Cette nouvelle le met dans l'abattement *Voit. l. 74.* Être dans l'abattement & dans le trouble. *Pseumes.* Réduire l'homme à l'abattement & au désespoir. *Nicole, Essais, t. 1.*)

Abateur, (Abatteur,) f. m. [*Everfor.*] Celui qui abat. Ce Bucheron est un grand abateur de bois. C'est un grand abateur de quilles.

* *C'est un grand abateur de bois.* Façon de parler proverbiale, qui veut dire que celui dont on parle, se vante de faire beaucoup de choses qui sont au-dessus de ses forces.

ABATIAL, ABATIALE, (ABBATIAL,) *adj.* [*Abbatialis.*] Qui appartient à l'Abé, qui regarde l'Abé, qui touche l'Abé. (François de Bourbon, Prince de Conti, mourut en 1614 à l'Hôtel Abatial de Saint-Germain des Prez. La maison Abatiale est belle & bien bâtie.

Je tiens ton ouvrage parfait,
Et ta demeure Abatiale
Est une maison sans égale.
Boisrobert, Épit. t. 1. ép. 22.)

ABATIS, (ABATTIS,) *f. m.* [*Everfio, demolitio Dejectus arborum.*] Ce mot, devant une consonne, se prononce *abati*. Plusieurs choses abatues, comme arbres, bois; plusieurs choses démolies, démolition. (*Abatis* d'arbres, de maison, de muraille, &c.)

Abatis. Terme de guerre. On dit un *Abatis d'arbres*; c'est un retranchement fait avec des arbres abatus, fortement liés ensemble, & dont on présente les branches à l'ennemi. Voyez le Chevalier Folard dans ses Observations qui enrichissent la traduction de Polybe, donnée par Dom Thuillier, Bénédictin.

Abatis. [*Tramites luporum.*] Terme de *Chasse*, petits chemins que font les jeunes loups, en abatant l'herbe, à force d'aller aux lieux où ils

font nourris. (Trouver l'abatis des jeunes loups. *Sal. c. x.*)

Abatis. [*Cædes pecorum.*] Terme de *Chasse*, bêtes tuées par les vieux loups. (Quand le loup & la louve chassent ensemble, ils font un plus grand abatis de bestiaux. *Sal. Chassé du loup, c. 4.*)

Abatis. [*Reliquiæ avium aut carniæ.*] Terme de *Boucher*, cuir, graisse, tripes, & autres petites choses de bêtes qu'on a tuées.

Abatis, f. m. Terme de *Rotisseur*. Ce sont les aîles, le cou, les piez, le gesier & le foie de quelque oie, ou de quelque Poulet-d'Inde. Ce que les *Rôtisseurs* appellent *Abatis*, ils l'appellent plus ordinairement *petite oie*. Cependant ils disent aussi entre eux, voilà un bon abatis, voilà un excellent abatis.

Abatis, f. m. Terme de *Rotisseur*. Ce mot se dit encore parlant d'agneaux. Ce sont la tête, les piez, le foie & le mou de l'agneau. Ils nomment aussi cette sorte d'*Abatis*, *issue*; mais le bourgeois de Paris dit toujours *abatis*.

Abatis. Terme de gens qui travaillent aux carrières, pierres que les carriers ont détachées, & qu'ils ont fait tomber. Ce mot se dit aussi des démolitions & décombres des maisons.

ABATRE, (ABATTRE.) *v. a.* [*Diruere. Evertere.*] Ce mot vient de l'Italien *abattere*, & se conjugue ainsi, *j'abas, j'abatois, j'ai abatu, j'abatis, j'abatrai*. Il signifie *jetter par terre, jeter bas*. (Abatre une forêt, abatre des arbres.) D'autres croient que ce mot est un composé de *batre*, qui nous vient du Latin *batuere*, qui se trouve dans *Plaute*.

Abatre, v. a. [*Cædere.*] Il signifie aussi, faire tomber par le moyen de quelque hache, de quelque épée, ou de quelque autre instrument (Il abatit l'oreille d'un Tribun. *Abl. Tac.* Il lui abatit l'épaule d'un coup de hache. *Abl. Retor.*)

Abatre, v. a. [*Sternere, frangere.*] Ce mot se dit de la pluie & du vent; & il signifie, *faire tomber*. (La pluie abat le vent.) *Petite pluie abat grand vent*, façon de parler proverbiale, pour dire que peu à peu on calme les troubles.

Abatre, v. a. [*Evertere, diruere.*] Démolir, ruiner. (Abatre les fortifications d'une place. *Abl. Tac.* Abatre un Palais. *Vaug. Quint.*)

Abatre, v. a. [*Vincere, superare, frangere.*] Ce mot, au figuré, signifie *acabler, vaincre, ruiner*. (La vieillesse abat le corps, les malheurs abatent le courage. *Ablanc. Tac.* Se laisser abatre à la douleur. *Pseumes.*)

Abatre, v. a. [*Declinare, deerrare.*] Terme de *Mer*. C'est s'écarter de l'aire du vent qui doit régler le cours du Vaisseau. C'est changer la droite du Vaisseau. (Les courans, les marées, les erreurs du pointage, & le mauvais gouvernement du timonier, font abatre un Vaisseau. On dit aussi, abatre le Vaisseau d'un quart de vent, ou d'un demi-rumb, c'est-à-dire, virer le Vaisseau, & lui changer sa course en droiture d'un quart de rumb, ou d'un demi-rumb.)

Abatre, v. n. [*Deflectere, deviare.*] Terme de *Mer*. C'est obéir au vent pour arriver plus aisément. (Le Navire abat.)

Abatre, v. a. [*Idem.*] Terme de *Mer*. C'est mettre un Vaisseau sur le côté, lors que l'on veut travailler à la carene, ou à quelque partie qui n'est pas hors de l'eau. (Abatre un Vaisseau. *Desroches, Dictionnaire de Marine.*) On dit aussi: Le Vaisseau s'abat, quand l'ancre a quitté le fond, & que le Vaisseau arrive & obéit au vent. *Dict. de la Marine. Aubin.*

Abatre, v. a. [*Evellere.*] Terme d'*Oculiste*. C'est ôter avec des instrumens une chose qui nuit à la vue. (Abatre la cataracte.)

Abatre, v. a. [*Excoriare, decurtare.*] Terme de *Boucher*. C'est enlever le cuir de dessus une bête avec le couteau. (Abatre le cuir d'un bœuf, d'une vache.)

Abatre un chapeau. Terme de *Chapelier*. C'est lors qu'on a donné l'apprêt au chapeau, & qu'il est bien sec, en aplatir les bords & la forme sur un bassin chaud, mais couvert de papier & de toile qu'on arrose avec un goupillon.

Abatre l'oiseau. Terme de *fauconnerie*. C'est le tenir ferré entre deux mains pour le garnir de gets, ou lui donner quelque remède malgré lui.

Abatre un cheval. C'est le couper. *Abatre un cochon.* C'est le langueyer, ou le saigner.

S'abatre, v. r. *Je m'abas, je me suis abatu, je m'abatis.* Ce mot signifie *s'abaisser, se laisser tomber*. (L'oiseau s'abat. Cheval qui s'abat sous l'homme. *Sca. Rom.*)

* *S'abatre.* [*Debilitari, vinci, superari, frangi.*] Perdre courage, se laisser acabler. (Se laisser abatre à la moindre affliction. *Arn. Conf.*)

Scudery fit cette observation sur ce vers du *Cid*:

Si dessous sa valeur, ce grand guerrier s'abat.

Outre que cette parole de *s'abat* a un son trop approchant de celui de *fabat*, il falloit dire, est abatu, & non pas, s'abat. L'Académie n'approuva pas cette critique. L'*observateur*, dit-elle, a mal repris *s'abat*, & il n'y a point d'équivoque avec *fabat*; mais il devoit remarquer, qu'il falloit dire, est abatu, & non pas s'abat.

Abatant, participe. Qui veut dire qui abat. [*Cædens, superans, vincens, frangens.*]

Abatant, f. m. [*Mensa versutis.*] Terme de *Marchand de drap*, manière de dessus de table élevé au fond d'une boutique, & à l'un & à l'autre bout des magasins, s'abatant, ou s'élevant selon le jour qu'on veut donner au lieu où est la marchandise.

Abatant de fermeture. Faire un *Abatant*: abaisser un *Abatant*. Lever l'*Abatant*, l'*Abatant* est levé, l'*Abatant* est abaissé. On appelle aussi *Abatant* de comptoir, une manière de petit ais, qu'on leve & qu'on abaisse pour entrer dans le comptoir, ou pour en sortir.

Abatu, abatuë, adj. [*Cæsus, eversus, dirutus.*] Coupé, démolé. (Bois abatu, tour abatue.)

* *Abatu, abatue, adj.* [*Fractus, victus, prostratus.*] Acablé, ruiné, vaincu, terrassé. (Le parti des ennemis est abatu. *Abl. Tac.* On me porta à mon logis, fort abatu. *Voit. l. 6.*)

On voit l'orgueil à ses piez abatu. *Gomb. Poës.*)

Abatures, f. f. pl. [*Depressa cervi alvo virgultorum cacumina.*] Terme de *Vénerie*. Foulures, broffailles, &c. que le cerf abat du bas de son ventre en passant dans les taillis. (On connoît le cerf par ses abatures.)

ABAVENT, (ABAT-VENT.) *f. m.* [*Tegeticula straminea.*] C'est un grand paillasson qui sert à rompre les vents qui nuisent aux plantes. Ce sont aussi de petits toits en forme d'apentis dans l'ouverture des clochers pour rompre les vents, rejeter la pluie & pour que le son ne se perde pas dans les airs & soit réfléchi en bas.

A, B, C, *f. m.* On prononce *Abécé*. C'est la Croix de par Dieu, ce font les 24 lettres de l'Alphabet. Un bel a, b, c; connoître les lettres de l'a, b, c; sçavoir l'a, b, c; commencer son a, b, c; apprendre son a, b, c. *Renvoier quelcun à l'a, b, c, façon de parler proverbiale, pour dire, traiter quelcun d'ignorant.*

* A, b, c, [*Elementum.*] Fondement de quelque art, ou de quelque science, principe de quelque art, de quelque science, ou de quelque doctrine. (La doctrine des opinions probables est le fondement & l'a, b, c, de toute notre morale.)

ABCÈS, *f. m.* *Abcessus*. Ce mot vient du verbe Latin *Abcedere*, qui signifie, suivant Celse, aboutir, se tourner en abcès. Les Grecs lui donnent le nom d'Apostème. C'est une tumeur où il y a des humeurs enflées, ou supurées. (Un dangereux abcès, un fâcheux abcès. Panfer quelcun d'un abcès. On dit aussi, panfer un abcès, guérir quelcun d'un abcès. On lui a guéri un abcès qu'il avoit.)

ABDICATION, *f. f.* [*Renunciatio, abdicatio, demissio.*] Prononcez *abdicacion*, mot qui vient du Latin *abdicatio*. C'est l'action de celui qui se défait de quelque grande dignité, renoncement à quelque dignité considérable. (L'abdication de Charles-Quint est fameuse. L'abdication que Casimir fit du Royaume de Pologne, est connue.)

Abdiquer, *v. a.* [*Abdicare, repudiare, renunciare, demittere.*] Mot qui vient du Latin *abdicare*, & qui ne se dit que dans les discours graves. On se sert souvent en sa place, du mot *quiter*, *abandonner*, ou *renoncer*. C'est se dépouiller d'une grande dignité. (Du Rier, histoire de Strada, dit que Charles-Quint abdiqua l'Empire.)

ABDOMEN, *f. m.* Terme d'Anatomie. [*Abdomen.*] C'est la partie du bas ventre qui est depuis les cuisses jusqu'au diaphragme, & qui enferme les intestins.

ABDUCTEUR, *adj. m.* [*Abductor.*] Epitète que les Médecins donnent au quatrième muscle des yeux, qui les fait mouvoir en dehors, & regarder de côté quand on marque du mépris pour quelque chose; c'est pour cela qu'on lui donne le nom d'*orgueilleux*.

ABÉ, ou ABBÉ, *f. m.* [*Abbas.*] Le mot d'*Abé* signifie *Pere*: & l'on croit qu'il tire son origine du Syriaque. Voyez le Dictionnaire Ecclésiastique de Frere Jean Bernard. Il y a des gens qui assurent que l'Abé est un homme qui vit de l'Autel, & n'en approche point. Ces gens sont des railleurs. M. Pinson, Auteur grave & habile, dit dans son Traité des Bénéfices, que l'*Abé* est le Chef de quelque Abaïe, & celui qui possède la septième dignité de l'Eglise, & celle qui est immédiatement au-dessous de la dignité d'Evêque. Les Latins le nomment *Abbas*. Le Berni a fait leur panegyrique, & on le peut voir, pag. 39. Les Abés furent d'abord faits par les Moines, & confirmés par les Evêques, ensuite par les Maires du Palais, & depuis par les Rois; ce qui subsiste aujourd'hui. *Voyez Fra*

Paolo, Traité des Bénéfices, chap. 2. 10. & 11. On dit, un Abé régulier, un Abé séculier, un Abé commendataire, un Abé électif, un Abé croisé & mitré; un bon, un généreux, un sage, un savant, un pieux, un vertueux, un saint Abé. Ces dernières qualitez sont assez rares; mais celles-ci sont par malheur, plus ordinaires: Abé fénéant, mou, ignorant, délicat, voluptueux, galant, éveillé, gaillard, amoureux, &c. Il n'y a point de jeune homme un peu bien fait, & qui ait l'air d'Ecclésiastique, qui, par un abus insupportable, ne se fasse donner du M. l'Abé. On honore même sotement d'un si beau nom le moindre petit grimaut à manteau court, à petit colet, & à petite perruque. La Cour & la Ville fourmillent d'Abéz; mais les Abéz de Cour sont propres, lestes, & les Rois des autres. (On dit, faire un Abé, bénir un Abé, les Abéz sont les passe-volans de la galanterie; & il n'y a rien de plus à la mode qu'un Abé.) Il pleut des Abéz & des Demoiselles; dès qu'un petit cuisinier est habillé de noir, on le traite de M. l'Abé.

C'est un Abé de Sainte espérance, c'est-à-dire, que celui dont on parle, n'a ni Bénéfice ni Abaïe. La France est pleine d'Abéz de sainte espérance. Pour un Moine qui manque, on ne laisse pas de faire un Abé; c'est-à-dire, que dans l'affaire dont il s'agit, on ne laissera pas de passer outre, quoiqu'il y ait quelcun qui y manque, ou qui s'y oppose. On l'attend comme les Moines font l'Abé; c'est-à-dire, qu'on ne l'attend point du tout. Car dès que le dîné ou le soupé est sonné, les Moines se mettent à table, & n'attendent pas leur Abé.

Les Abés sont ou Réguliers, ou en Commende.

Entre les Réguliers, les uns sont Chefs-d'Ordre; les autres sont dépendans d'un Chef. Les Chefs-d'Ordre, sont Cluny, Cîteaux, Prémontré, Grandmont, le Val des Ecoliers, Saint-Antoine de Viennois, la Trinité ou les Mathurins, le Val des Choux, dont les Abéz sont électifs. Les quatre Filles de Cîteaux; sçavoir, Pontigny, la Ferté, Clairvaux & Morimont jouissent du même privilège.

Les Abéz Réguliers sont ceux qui sont soumis à l'observance d'une Règle. Il y en a qui ont été sécularisés, & dont les Abaïes ont été converties en Eglises cathédrales ou paroissiales.

Il y a des Abaïes actuellement conventuelles, & occupées par des Moines; & d'autres, qui ne sont conventuelles que *habitu*, c'est-à-dire, où la Conventualité a cessé depuis long-tems, & qui pourtant sont encore en état de recevoir des Moines & de les loger.

La différence est grande entre les Abaïes conventuelles *actu*, & celles qui ne le sont que *habitu*: pour posséder celles-ci, il ne faut avoir que quatorze ans; d'ailleurs il faut prendre des Bulles pour les Abaïes conventuelles *actu*; & pour celles qui ne le sont que *habitu*, une simple signature suffit avec cette clause, *habitu, non tamen actu à quadraginta annis, & ultra, Conventualis.*

Hors les Abéz Chefs-d'Ordre, & les Filles de Cîteaux, le Roi nomme tous les autres Abéz de son Roïaume; il nomme même les Abesses qui sont perpétuelles; celles qui ne le sont que pour un tems, sont élûes par les Religieuses.

Les Abéz électifs doivent avoir vingt-trois ans, suivant la Pragmatique Sanction qui est observée.

Les Abez Réguliers doivent être Prêtres, ou prendre la Prêtrise dans l'année. *Ordonn. de Blois, art. 9.*

Ils doivent être légitimes, ou légitimés par le Prince, ou dispensés par le Pape. Si le Roi connoît le vice de la naissance, il dispense de ce défaut par sa seule nomination.

L'élection des Abez Réguliers doit être confirmée par le Supérieur, & la Bénédiction doit suivre la Confirmation gratuite. *Cap. 38. de Simon. Extr.*

Presque tous les Abez sont exemts de la juridiction des Evêques, par des exemptions que les Papes leur ont accordées, & que l'on regarde comme des plaies faites à l'Eglise, & un relâchement de l'ancienne discipline, qui soumettoit les Moines à l'autorité episcopale. Les Conciles de Latran, de Vienne, de Constance, & de Trente, ont tâché de restreindre les exemptions; mais elles subsisteront toujours, au grand dommage de l'Eglise.

Les Abez Réguliers, Prêtres, peuvent donner la Tonsure, & les Ordres Mineurs à leurs Moines, pourvû que ce privilège ait été accordé à leur Abaie. *c. 1. dist. 66. can. contingit, extr. de ætat. qualit. & ord. præfic.*

Abé Mitré & Croisé. Il ne peut porter la Mitre & la Crosse sans un privilège particulier.

Abez Commendataires. Voyez *Commende.*

ABÉCÉDAIRE, *adj.* [*Elementarius.*] Qui n'en est encore qu'à l'a, b, c. (Un vieillard abécédaire.) On donne aussi ce nom à un Alphabet, ou à un Livre qu'on met entre les mains des enfans à qui l'on veut faire connoître les lettres de l'Alphabet.

ABÉE, (ABBÉE,) *f. f.* [*Foramen.*] Ouverture par où coule l'eau d'un ruisseau ou d'une rivière pour faire moudre un moulin, & qu'on ferme, quand on veut, avec une palle. Voyez l'art. 8. du titre 10. de la Coutume de Montargis, & l'Hoste, pour son intelligence. Ce mot vient de *Béer, béant, ouvert.*

ABEILLE, *f. f.* [*Apis, apes.*] Insecte qui vole, & qui fait la cire & le miel. (Une petite abeille, une grosse abeille. L'Abeille mérite d'être admirée. *Abl. Luc.* On trouve des abeilles blanches vers le Pont-Euxin. *Thevenot, voyages, tom. 1. pag. 51.* Les abeilles de l'Abyssinie ont cela de particulier, qu'elles n'ont point d'éguillon pour se défendre; elles font leurs ruches sous terre, où elles se retirent par un trou fort étroit. *Ludolf, histoire d'Ethiopie, c. 8.* L'abeille bourdonne.)

☞ Pour exprimer la douceur du stile de Pindare, l'on a inventé cette fable qui est racontée différemment. Elien dit que les abeilles furent les nourrices de Pindare qu'on avoit exposé, & que le miel fut le lait dont elles le nourrirent. Philostrate dit que les abeilles firent du miel sur les levres de Pindare, lorsqu'il étoit encore dans le berceau. Pausanias raconte l'aventure d'une autre manière: il dit que ce Poète étant encore jeune, & allant de Thebes à Thespies pendant de grandes chaleurs, il fut surpris du sommeil sur le midi, ce qui l'obligea de s'écarter du chemin; des abeilles vinrent faire du miel sur ses levres, &c.

C'est sans doute sur cette idée qu'Horace a feint qu'étant encore jeune, il s'endormit sur le haut d'une montagne de la Poënie, & que pour lors des pigeons l'avoient couvert de feuillages verts:

*Me fabulosæ, vulture in Appulo
Atricis extra limen Apuliæ
Ludo fatigatumque somno*

*Fronde nova puerum palumbæ,
Texere; mirum quod foret omnibus.*

On dit que le Roi Henri III. ayant mandé le Docteur Rose qui avoit prêché vivement contre une mascarade nocturne, bien loin de le maltraiter, lui donna une assignation de 400. écus, pour acheter, lui dit-il, du sucre & du miel, pour aider de passer le Carême, & adoucir vos trop aigres paroles. Mémoire pour servir à l'Histoire de France. to. 1.

Abeille. C'est l'une des 18 constellations australes, composée de quatre étoiles de la cinquième grandeur.

ABEL, *f. m.* [*Abelus, i. Abel, elis.*] Nom d'homme, qui signifie rien ou vanité. L'on donna ce nom à Abel, parce qu'il ne laissa point d'enfans, dit *la Roque, origine des noms, c. 2.*

ABEL-MOSC, Ambrette, ou grain de musc. C'est la semence d'une plante qui croît en Egypte & dans les Isles Antilles, dont les feuilles ressemblent à celles de la Guimauve. Les nouveaux Botanistes l'appellent: *Althæa indica villosa.* Cette graine est fort petite, & son odeur tient de l'ambre & du musc. Son principal usage est pour la composition de quelques parfums. L'Ambrette de la Martinique est la meilleure. *Savary.*

☞ ABENEVIS, ABENEVISER. On ne connoît l'abenevis que dans le Lyonnais & dans les Provinces voisines, où l'on nomme ainsi la concession que le Seigneur Haut-Justicier accorde de prendre les eaux des ruisseaux ou des chemins pour arroser les fonds voisins, ou pour servir à des moulins.

Ces sortes de concessions donnent au Seigneur le quart du lods, ou du mi-lods du fonds arrosé, quand il est aliéné, ou qu'il change de maître, étant bien juste que le Seigneur de l'eau profite du bénéfice qu'elle apporte au propriétaire; les trois autres quarts appartiennent au Seigneur direct.

Quand on a joui de l'eau pendant trente années, on l'a prescrite & l'on n'est pas obligé d'en prendre un abenevis. Voyez *Papon sur l'article 543. de la Coutume de Bourbonnois.*

Ce droit peut être autorisé par l'exemple des Romains, qui ne permettoient pas de prendre les eaux des fontaines publiques sans payer un tribut à la République. Frontin en fait mention, *lib. 2. de aquæduct. ou vectigal. formæ. l. 27. ff. de Usufr. & l. 34. §. 5. de legat.*

Nous aprenons par une inscription rapportée par Gruter, que *forma* signifie un canal, par lequel on conduit l'eau destinée pour le service du public, ou des particuliers.

Quant à l'origine du terme *Abenevis*, il y a apparence qu'il vient de *Beneficium*. Du Cange, sur le mot *Benevisum*, cite un endroit des libertez accordées par Guy Comte de Forests à la ville de Montbrison, où il est fait mention de *Benevisum*, dont nous avons fait *Abenevis*, & *abeneviser*.

ABEQUER, *abécher, v. a.* [*Inescare.*] Terme d'Oïseleur. Le mot *abéquer* est d'usage, l'autre est vieux. C'est nourrir un petit oiseau qui ne peut pas encore manger tout seul, & cela en lui mettant dans le bec de la mangeaille avec un bâton fait exprès, (Abéquer un merle, abéquer un perroquet.)

ABERRATION, *f. f.* Terme d'Astronomie. On dit l'Aberration des étoiles. L'Aberration des étoiles fixes est causée par le mouvement réel de la terre, & par le mouvement successif de la lumière. Les variations dans la hauteur de l'étoile polaire

polaire qui paroïssoit d'environ quarante secondes plus élevée dans un tems que dans un autre, n'ayant pû s'expliquer durant l'espace de près de cinquante ans, on découvrit enfin en 1727 qu'elles étoient causées par le mouvement successif de la lumière combiné avec le mouvement réel de la terre dans son orbite.

ABESSE, *f. f.* (ABBESSE,) [*Abbatissa.*] Religieuse qui possède une Abaïe, & qui en vertu de sa dignité, a pouvoir sur ses Religieuses, & sur les séculiers qui servent dans son Couvent, & qui deffervent des Chapelles qui en relèvent. *Pinson.*

ABÊTIR, *abestir, v. n.* [*Stupefieri, hebetari.*] L'un & l'autre s'écrit, mais on ne prononce point la lettre *s*, & l'on fait seulement longue, la seconde filabe du mot *abêtir*. Il signifie, devenir bête, devenir plus sot, plus innocent que l'on n'étoit. Les Espagnols apellent cela, *abestialisar*. (C'est un enfant qui abêtit tous les jours. Il commence d'abêtir de plus en plus.)

¶ Nous ne disons guères *abêtir*, mais, *il devient bête*. C'est une véritable bête. Quelques-uns disent *ébété*, il est tout *ébété*, mais c'est mal parler. Les Italiens ont un terme bien expressif, pour marquer qu'un homme devient brute, & n'a rien de l'humanité, c'est *dishumanare*. Linco conseillant à son ami Silvio de quitter la chasse & de s'humaniser parmi les bergers, il lui dit :

*Guarda
Che nel dishumanarti
Non divenghi una fera, anzi che un Dio.
Pastor fido, act. 1. sc. 1.*

Abêtir, ou abestir, v. a. [*Stupidum reddere, aliquem hebetare, stupefacere.*] Ce mot est aussi actif; & en ce sens, il veut dire, ôter l'esprit, faire devenir bête, faire devenir sot & innocent. (Le vin abêtit les gens.)

A B H.

† * AB HOC & AB HAC. Mots Latins qui sont devenus François, & qui signifient, sans ordre & sans raison, à tort & à travers. (Discourir *ab hoc* & *ab hac*, parler *ab hoc* & *ab hac*.)

ABHORRER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *abhorre*, & se prononce *abhorré*. Il signifie, avoir en horreur, en aversion, détester. (Les Loix abhorrent le vice, & embrassent la vertu. *Patru Plaidoïé 9.* Ceux qui abhorrent le mariage, ont le cœur plus dur que les autres. Les femmes abhorrent les maris jaloux. *Bacon, politiques & morales.*)

S'abhorrer, v. a. [*Se exhorre, abominari, execrari.*] Avoir de l'horreur de soi-même, avoir de l'aversion pour soi-même.

(Objet infortuné des vengeances célestes,
Je m'abhorre encor plus, que tu ne me détestes.
Racine, Phédre, a. 2. sc. 5.)

A B J. A B I.

ABJECT, *abjecte, adj.* [*Abjectus, contemptus, despectus.*] Mot qui vient du Latin *abjectus*, & qui signifie, vil, bas, méprisable. On ne se fert d'ordinaire du mot d'*abject*, qu'en l'accompagnant du mot *bas* qui le précède, & qui aide à le mieux faire passer. (Néron n'avoit tiré de l'amour d'une servante, que des sentimens bas & abjects. *Ablanc. Tac. an. l. 13. c. 16.* Le commencement des arts est bas & abject. *Abl. Luc. Parasite.* La gloire qui s'aquiert sur des ennemis vils & abjects, perd bientôt son lustre. *Vaugel. Quint. l. 9.*

Tome I,

ABJECTION, *f. f.* [*Contemptus, us. Contemptio, abjectio. Humiliatio.*] Ce mot signifie *abaissement*, & il se dit dans les matières de piété. (Jésus-Christ a vécu dans la dernière abjection.)

ABÎME OU ABISME, (ABYME.) *f. m.* [*Gurges, vorago.*] L'un & l'autre s'écrit, mais l's ne se prononce point, & l'on fait seulement un peu longue la seconde filabe du mot *abîme*. Il vient du Grec, & en Latin on dit *abissus*, en Italien *abisso*, & en Espagnol *abismo*. (C'est une profondeur qui n'a point de fond.) Un abîme profond, un éfroïable abîme, un horrible abîme, un abîme immense. (L'Océan étoit jaloux de voir sonder ses abîmes. *Abl. Tac.* Il y a des abîmes profonds dans ces eaux.)

Abîme, f. m. [*Parva figura in medio scuto, majore interposita, ab iis veluti absorpta.*] Terme de *Blazon*. C'est le milieu de l'écu. De toute pièce qui est au milieu, l'on dit qu'elle est mise en abîme. (Il porte une fleur de lis en abîme. *La Colombiere science héroïque.*)

Abîme. Vaisseau dans lequel les Chandeliers mettent le suif fondu, où ils trempent leur méche pour fabriquer la chandelle. *Savary.*

* *Abîme.* Enfer. [*Infernus.*] Ils ont à combattre toutes les puissances de l'Abîme. *Patru, Plaidoïé 3.* Après avoir enseigné aux autres le chemin du Ciel, il craint d'être précipité dans l'Abîme. *Maucroix. Homélie. 1.*)

* *Abîme.* [*Hoc barathrum, hæc vorago.*] Fond immense & infini. (La raison humaine est un abîme où l'on se perd. *Abl. Luc.* Précipiter du faite de la gloire dans l'abîme du néant. *Abl. Luc.*) Il est masculin. *Ménage, tom. 2. observ. ch. 74.*

ABÎMER, ABISMER, (ABYMER.) *v. a.* [*Aliquid absorbere, exhaurire, absumere.*] La lettre *s* ne se prononce point, & l'on fait un peu longue la seconde filabe d'*abîmer*. Ce verbe est actif, quand il signifie précipiter dans des abîmes, dans des gouffres profonds, faire périr. (Abîmer les coupables, les uns par des tremblemens de terre, & les autres par des déluges. *Abl. Luc.* Il ne faut qu'un moment pour abîmer toutes vos richesses. *Maucroix, S. Chrysostome, hom. 2.*)

Abîmer, v. n. [*Evertere, submergere, demergere in voraginem, profundè abdere.*] Ce mot est neutre quand il signifie tomber dans un abîme, périr. (Cette Ville abîmera un jour. C'est un homme qui va abîmer dans peu.)

* *Abîmer, v. n.* [*Perire. Pessumdare, funditùs evertere.*] Périr.

Je le veux croire,
Et m'embarquer dessus la même mer,
Où j'ai pensé tant de fois abîmer.
Voit. 2. Elégie.

* *Abîmer, v. a.* [*Destruere, perdere, fortunis omnibus evertere.*] Faire périr, ruiner, perdre entièrement. (On tâche de l'abîmer entièrement. Il abîma, dans cette profusion, toute l'opulence de Rome. *Abl. Cef.*)

S'abîmer, v. r. [*In gurgitem demergi, præcipitari, everti.*] Je m'abîme, je me suis abîmé, je m'abîmai. Se précipiter. (Il s'abîma dans les enfers après avoir frappé du pié. *Abl. Luc. tom. 2.*)

* *S'abîmer.* [*Se in barathrum altè demergere, in voraginem profundè abdi.*] Se jeter dans quelque chose de fâcheux comme dans un abîme.

* *S'abîmer.* S'appliquer profondément à quelque chose à force de contemplation. (S'abîmer dans la méditation.)

B

Abîmé, abîmée, adj. [*Dijectus.*] Précipité dans des abîmes, péri, ruiné, perdu, qui est appliqué entièrement à quelque chose. (Que tous les peuples qui ont oublié Dieu, soient abîmez. *Pseaumes.* Ils prétendoient que tout ce grand travail seroit bientôt abîmé. *Vaugel. Quint. l. 4.*)

* C'est un homme abîmé. *C'est-à-dire, qui a perdu tout son bien, qui est sans ressource.* (Abîmé dans la douleur. *Arn.*)

AB-INTESTAT. [*Intestatd.*] Terme de *Jurisprudence.* Celui qui hérite de droit d'une personne qui n'a point testé, & qui pouvoit le faire. (Je suis héritier de mon pere ab-intestat.)

ABJURATION, f. f. Prononcez *abjuracion.* Ce mot vient du Latin *abjuratio*, & se dit en matière de Religion. C'est une action qui se fait en public, & par laquelle on proteste de renoncer à quelque erreur. (Abjuration solennelle, abjuration publique, abjuration sage, abjuration judiciaire, abjuration bien faite. (Faire abjuration de quelque erreur.)

Dans les premiers siècles, les rétractations des Hérétiques n'étoient confirmées que par leurs signatures; mais depuis que l'inondation des Barbares eut extrêmement multiplié l'usage des sermens, ces rétractations furent nommées *Abjurations*, parce qu'effectivement elles étoient toujours accompagnées de serment, outre la sousscription du coupable. Lorsque le soupçon de l'hérésie est violent, on exige une abjuration précise de celui qui est soupçonné. Le Concile d'Alby de 1254. Can. XI. a réglé l'âge auquel les Hérétiques sont reçus à faire abjuration de l'hérésie; les mâles à quatorze ans, les femmes à douze.

Abjuration, f. f. C'est aussi un acte par lequel on témoigne qu'une personne a abjuré son erreur dans le lieu qu'elle devoit. (L'abjuration est en forme, quand elle est signée par l'Ecclésiastique entre les mains de qui elle a été faite.)

ABJURER, v. a. Ce mot vient du Latin *abjurare.* C'est renoncer publiquement & dans les formes à quelque erreur. (Abjurer une hérésie.)

* *Abjurer, v. a.* Quitter, laisser, abandonner tout à fait. (Les Poètes ont abjuré la poésie. *Scaron, Roman Comique.* Elle a abjuré tout sentiment de pudeur & de vertu. *Patru Plaidoïé 9.*)

A B L.

ABLAIS, f. m. Terme de *Pratique.* Dépouille de blé. (On ne peut enlever les fruits & *ablais*, sans donner caution au Seigneur, pour ses droits.) Voyez la *Coûtume d'Amiens, art. 214.*

ABLAB, f. m. Arbrisseau de la hauteur d'un sep de vigne, qui croît en Egypte & qui est toujours verd. Cette plante produit des fèves qui sont bonnes contre la toux & les rétentions d'urine.

ABLAQUE, Adject. Soie *Ablaque*, ou soie *Ardassine*, que l'on tire de Perse par la voie de Smyrne. *Savary.*

ABLATIF, f. m. [*Ablativus.*] Terme de *Grammaire.* Le sixième cas de quelque nom. (Ablatif absolu.)

Le P. Bouhours a fait un article particulier de l'*ablatif absolu*, dans ses Remarques nouvelles sur la Langue Françoisse, où il rapporte quelques exemples des ablatifs absolus dans notre langue: *Tout bien considéré; cela fait; les complimens faits; le printems venu; eu égard; vû l'état des choses.*

ABLE, f. m. Poisson de rivière, qui est de la grandeur d'un doigt, & quelquefois un peu davantage, qui a le dos verd, & le ventre blanc. (Un petit able.)

ABLERET, f. m. Terme de *pêche.* C'est un filet carré, attaché au bout d'une perche, avec lequel on pêche les ables & autres petits poissons. (Pêcher à l'ableret.) D'autres disent *Ablerat.*

ABLOQUIEZ, adj. La Coûtume d'Amiens défend aux Tenanciers de démolir aucuns édifices *abloquiez* & *solivez* dans l'héritage qu'ils tiennent en roture, sans le consentement de leur Seigneur.

De Heu, sur cet article, dit, que édifices *abloquiez* & *solivez*, sont posez sur des ablots enfermez & massonnez avec des solives, & posez pour y demeurer. Et Dufresne, sur ce même article, explique ainsi ce que c'est qu'*ablocs*: *Ablocqs*, dit-il, *sont pilastres, ou pieds-d'estal, de pierre, ou de brique, élevez d'un pied & demi ou de deux pieds du rez de chaussée, sur lesquels sont plantez en long, les poutres d'un édifice de bois, pour garder que la pluie & les eaux ne les pourrissent au pied, &c.*

ABLUTION, f. f. [*Ablutio.*] Terme d'*Eglise.* Prononcez *ablucion.* L'Ablution se fait, lorsqu'après la Communion le Prêtre lave ses doigts dans le Calice avec le vin, ou avec l'eau & le vin. C'est aussi le vin & l'eau qui ont servi à laver les doigts du Prêtre. (La première ablution. Faire l'ablution. Prendre l'ablution.)

Ablution, se dit chez les Moines, de l'action de blanchir & de nettoier les habits.

Ablution, ou *Lotion.* Terme d'*Apoticaire.* C'est la préparation qu'on fait d'un médicament pour le nettoier, ou pour le purger de quelque mauvaise qualité.

A B N.

ABNÉGATION, f. f. [*Abnegatio.*] Prononcez *abnégacion.* Terme de *Dévotion.* Rénonciation à ses plaisirs, à ses passions, à ses intérêts. Ce mot vient du Latin *abnegare*, desavoier.

A B O.

ABOÏER, (ABOYER,) *Abaiër, v. a.* [*Latrare.*] Ces mots, au propre, se disent des chiens; mais il n'y a qu'*aboïer* qui soit bien d'usage; *abaiër*, n'est que du peuple. L'un & l'autre signifie *japer*, en Italien *Abbaiare.* (Aboïer les passans; on dit aussi, aboïer après les passans.)

Pour aboïer un huguenot,
On m'a mis en ce piteux être.
L'autre jour je mordis un Prêtre,
Et personne ne m'en dit mot.
Poète anonime.

Le Ménage dérive ce mot, de *adbaubare.* Lucrece a dit: *Aut cum desertis baubantur in ædibus.* Leon Trippault lui donne une origine Grèque, ainsi qu'Henri Étienne dans son *Traité de la conformité du Langage François avec le Grec.* Mais le P. Labbe veut qu'il vienne du Latin *adbaubare*, ou plutôt, de la voix des chiens. *Les chiens, en aboïant, font ab ab, au au, af af, ap ap, dit-il, &c.*

† * *Aboïer.* Médire, crier après quelcun; reprendre, attaquer quelcun. (* Il y a de certaines gens qui aboïent tout le monde. *Abl. Luc.* Il ne fait rien que crier & aboïer tout le monde. *Abl. Tac. l. 2.* Il faut avoir du mépris pour eux, & les laisser aboïer. *Scar. Poës.*)

† * *Aboïer.* Aspirer avidement après quelque chose, l'attendre avec passion. (Il y a des gens autour de lui qui aboient sa succession. *Abl. Luc.*)

† * *Aboïer à la lune, Prov.* Faire des efforts inutiles contre des gens qui sont au-dessus de nos atteintes.

☞ Rude aux voleurs, doux à l'amant,
J'aboïois, & faisois carettes;
Ainsi je scus diversément
Servir mon maître, & ma maîtresse.
Malleville.

☞ Despreaux a dit, *sat. 7.*

Mais un fat me déplaît, & me blesse les yeux;
Je le poursuis par-tout, comme un chien fuit sa proie,
Et ne le sens jamais, qu'aussitôt je n'aboïe.

Il a plus fait, il a mordu très-cruellement,
& l'on peut dire que dans ces trois vers il a fait son portrait d'après nature.

ABOÏEUR, (ABOYEUR,) *f. m.* Qui aboïe. [*Latrator.*] On le dit des chiens qui aboïent devant le sanglier sans l'approcher. *Académ. Fr.*

Aboï, f. m. [*Latratus.*] Le cri naturel du chien. (Au premier aboï que fait le limier, le loup sort de son liteau. *Sal.* Ouir l'aboï d'un chien. *Abl. Luc.*)

ABOIMENT, *aboïement, f. m.* [*Latratus.*] L'un & l'autres'écrit; mais on prononce *aboïment*, en alongeant un peu la seconde filabe. (L'*aboïement* est le cri naturel du chien quand il attaque, qu'il se défend, ou qu'il craint. L'*aboïement* de ces chiens m'a empêché de dormir. *Acad. Fr.* Aboïment affreux, fâcheux, étonnant, horrible, épouvantable, ennuieux.)

ABOIS, *f. m.* [*Ultima belluæ deficientis necessitas.*] Moment où la bête expire. Etat, ou foiblesse de la bête quand elle expire. (Cheval qui rend les abois. *Vaugel. Quint. l. 6. c. 13.* Tenir les abois. *Sal.*)

Aboï, [Agon.] Ce mot se dit des personnes, & veut dire *agonie*, combat de la chaleur naturelle avec la maladie. (Être aux abois.)

* *Aboï. [Extremæ angustia.]* Moment où une chose est prête à périr, moment où l'on est prêt à succomber. (Mettre ses ennemis aux abois. *Voit. Poës.*)

On y voit tous les jours l'innocence aux abois.
Desp. Sat. 1.

ABOLI, ABOLIE, *part. & adj.* [*Abolitus, abrogatus.*] (Loi abolie. Crime aboli.)

ABOLIR, *v. a.* [*Abrogare.*] Casser, annuler, mettre hors d'usage, éfacer & ôter entièrement. (Abolir une coûtume, des impôts, une superstition, la mémoire & le souvenir de quelque belle action. *Ablancourt.*)

ABOLISSEMENT, *f. m.* [*Abolitio, extinctio.*] Abrogation, extinction. (Abolissement des loix, des coûtumes.)

ABOLITION, *f. f.* Mot qui vient du Latin *Abolitio*, & qui se prononce *abolicion*. C'est une grace que le Prince fait en pardonnant un crime, voulant qu'il soit aboli, & que la peine portée par la Loi, en soit entièrement remise. (Acorder, obtenir, avoir des Lettres d'abolition. C'est en la grande Chancellerie que l'on expédie les Lettres d'abolition. Les Lettres que les Gentilshommes impétrent, s'adressent aux Parlemens; & celles des roturiers, aux Juges subalternes.)

Abolition, f. f. C'est l'anéantissement de quelque impôt, ou d'autre pareille chose. (Demander l'abolition de quelque gabéle. Obtenir l'abolition de quelque impôt, accorder l'abolition, refuser l'abolition d'une taxe. Vous voyez dans ce Livre, tantôt l'abolition des vieilles Loix, & tantôt l'établissement des nouvelles. *Saint-Evremont, t. 7.*)

ABOMASUS, *f. m.* L'un des estomacs des Animaux qui ruminent.

ABOMINABLE, *adj.* Ce mot semble venir du mot Latin *abominandus*, & signifie qu'on doit détester, & qui est horrible. (Un reproche abominable. Une action abominable. Un lieu abominable. Tous les animaux qui se remuent & qui vivent dans les eaux, sans avoir eu des nageoires ni d'écailles, vous seront abominables. *Saci, Lévitique, chap. 11.* N'est-ce pas une chose abominable, qu'il consente à cette opinion? On dit aussi: C'est une chose abominable que de faire cela.)

ABOMINABLEMENT, *adv.* [*Abominandum in modum.*] D'une manière détestable, d'une façon horrible. (Vivre abominablement.)

ABOMINATION, *f. f.* Prononcez *abominacion*. Il vient du Latin *abominatio*. [*Res detestanda.*] C'est l'horreur qu'on a de quelque chose que ce soit. (Une vraie, une juste, une sainte *Abomination*. Être en abomination à tous les Peuples. *Ablancourt, Tac.* Le Seigneur a en abomination les sanguinaires. *Prov. de Salomon.* Tout ce qui vole & qui marche sur quatre piez, vous fera en abomination. *Lévitique, c. 12.* Tous les trompeurs sont en abomination au Seigneur. *Proverbes, c. 3.*) On dit aussi, c'est une *Abomination*, pour dire, c'est une chose détestable.

ABOMINER, *v. a.* [*Abominari, detestari.*] Avoir en horreur, détester. Ce verbe est vieux en notre langue, & n'est plus en usage. *Danet.*

ABONDER, *v. n.* [*Affluere.*] Ce mot vient du Latin *abundare*. C'est avoir abondance, avoir en quantité. (Toutes sortes de délices abondent en ce lieu. *Voit. lett. 86.*)

Paris est sans comparaison,
Il n'est plaisir dont il n'abonde.
Main. Poës.

† Il abonde en son sens. C'est-à-dire, qu'il est attaché avec opiniâtreté à son sentiment.

Abondant, abondante, adj. Ce mot vient du Latin *abundans*. C'est-à-dire, qui a en quantité, en abondance, qui est fertile. (L'Alemagne est abondante en troupeaux. *Ablanc. Tac. Ger.* La Perse étoit alors paisible & abondante en toutes choses. *Vaugel. Quint. l. 9. c. 10.*) On dit un homme *abondant* en paroles, une langue abondante en mots & en phrases, une maison abondante en biens, une table abondante en mets.

† *D'abondant*, sorte d'adverbe, qui signifie *de plus*, & qui n'est pas en usage parmi ceux qui parlent bien.

Abondamment, adv. [*Abundanter, copiosè.*] Avec abondance, en quantité, avec fertilité. (Le Parasite ne sème ni ne moissonne, & trouve tout abondamment, *Abl. Luc. 1. 2.* Le Seigneur rend abondamment aux superbes ce qu'ils méritent. *Pseaume 30.* L'Angleterre, l'Alemagne, la Holande & la France donnent abondamment ce qu'il faut à ceux qui en cultivent la terre.)

ABONDANCE, *f. f.* Mot qui vient du Latin *abundantia*. [*Copia.*] C'est-à-dire, grande quantité

de quelque chose. (Être dans une heureuse abondance de toutes choses. *Patru, plaidoiez.* Ils se reposèrent dans une abondance de toutes choses. *Abl. Ret. l. 4.* On se lasse des plaisirs, & l'abondance engendre le dégoût. *Ablan. Luc. Saturnales, t. 3.* Tu épouseras, mon bon Monsieur, une femme gentille, qui fera venir l'abondance chez toi. *Mol. Mariage forcé. sc. 6.* Varillas & Chapelain, ce sont les Auteurs de mon tems, qui ont trouvé la nécessité dans l'abondance.)

De l'abondance du cœur la bouche parle. Sorte de Proverbe. [*Ex abundantia cordis, os loquitur.*]

†* *Abondance, s. f.* Terme d'Académie & de Collège. Vin où il y a beaucoup d'eau, que les gens de Collège & ceux d'Académie donnent à leurs pensionnaires. *Faire de l'abondance*, c'est faire de l'eau rouge, & mettre avec un peu de gros vin rouge presque la moitié d'eau. (Donner de l'abondance aux pensionnaires. Tant qu'on boit de l'abondance, on ne se brûle pas le foie, & charitablement on doit croire que c'est dans cette vûë que M. Gratien & autres gens, qui tiennent pension, font boire de l'abondance à leurs pensionnaires grands & petits.)

Abondance. On dit Corne d'Abondance; c'est la corne de la Chevre d'Amalthée. Dans les ouvrages de Sculpture & de Peinture, c'est une figure de corne d'où il sort des fruits. On orne l'Architecture d'un palais de cornes d'Abondance. On les donne dans les médailles, aux Divinités & aux Héros, pour désigner les biens & l'abondance que la bonté des Dieux & la valeur des Héros ont procurés aux hommes. Une année d'abondance, c'est une année fertile.

Abondance. Divinité allégorique qui est quelquefois représentée sur les médailles. Elle tient des épis à la main; & à ses pieds on voit un pavot entre des épis sortant d'un boisseau. La Corne d'Abondance est dans les médailles un des attributs du génie.

ABONNER, *v. a.* [*Jura vendere, vel redimere.*] Traiter avec un Fermier public de ce qu'on doit donner à cause des choses qu'on veut vendre durant un tems, sur lesquelles ce Fermier a pouvoir de lever un certain droit pour le Roi. (S'acorder de ce qu'on doit donner pour une certaine chose. (Abonner un vilage à une certaine somme d'argent.)

Abonner, signifie aussi aliéner, changer; ce terme, en ce sens, est en usage dans les Coûtumes de quelques Provinces. Quand un vassal aliéne ses rentes, ou change une forte d'hommage pour une autre, on se sert du terme *Abonner*.

S'abonner, v. r. Je m'abonne, je m'abonnai, je me suis abonné, je m'abonnerai. C'est convenir avec une personne, de lui donner un certain prix pour une chose qu'on aura pouvoir de vendre, & sur laquelle cette personne a quelque droit. (Il y des Cabaretiers qui s'abonnent avec les fermiers.)

ABONNEMENT, *s. m.* [*Juris venditio, redemptio.*] Traité qu'on fait avec un Fermier public, par lequel on convient de donner une certaine somme d'argent pour la vente de certaines choses durant un tems.

☞ *Abonner.* On disoit autrefois *bonne*, dont nous avons fait *borne*. Le Roman de la Rose :

Les terres ensemble partirent,
Et au partir *bonnes* y mirent.

De *bonne* on a composé le verbe *abonner*, qui

signifie, donner des bornes à une chose. Dans plusieurs Coûtumes du Royaume, les droits dûs aux Seigneurs Féodaux, sont fixez & *abonnez* à une certaine somme, ou à une certaine quantité de grains. Mante, art. 23. Tours, 122. Anjou, art. 131, dit *abourné*; ce qui est la même chose. Voyez *Ragueau*, dans son *Indice*.

ABONNIR, *v. a.* [*Rem meliorem facere.*] C'est rendre meilleur. (Les caves fraîches *abonnissent* le vin.)

Abonnir, v. n. Ce mot se dit aussi des choses & des personnes, & il signifie devenir meilleur. (Il n'abonnira jamais.)

Abonnir, v. a. Terme de *Potier*. Faire secher à demi, & rendre en état de rebatre. (*Abonnir* le carreau.)

S'abonnir, v. r. Je m'abonnis, je m'abonnissois, je me suis abonné, je m'abonnirai. [*Meliorum fieri.*] C'est devenir meilleur. (Il s'abonnit de jour à autre. Le fruit s'abonnit de plus en plus.)

ABORD, *s. m.* [*Aditus.*] Ce mot se dit des personnes & des choses, & signifie *aproche*. (Un *abord* civil, un *abord* galand, agréable, honnête. Avoir l'*abord* galand, éviter l'*abord* des mignons. Préparez-vous à soutenir avec fermeté l'*abord* de votre père. *Mol. Scapin, a. 1. sc. 3.* L'*abord* de votre père me fait trembler. *Mol. Scapin, a. 1. sc. 3.*

Ah! que mal à propos
Son *abord* importun vient troubler mon repos.
Corneille, menteur, a. 4. sc. 4.

Abord, s. m. [*Appulsus.*] Ce mot se dit en parlant de lieu & de place, & veut dire *arrivée*. (A nôtre *abord* dans l'Isle, nous fûmes attaqués. *Abl. Marmol.* Nôtre *abord* dans le pais, fut remarquable par les prisonniers que nous y fûmes. *Richelet, Floride.*)

Abord, s. m. Il se dit de l'affluence des personnes, ou des marchandises, qui arrivent dans un même lieu. Paris, Londres & Amsterdam sont des Villes de grand *abord*.

Abord, attaque soit par mer, soit par terre. L'*Abord* des Vaisseaux est terrible. L'*Abord* des François est à craindre: on ne peut soutenir leur premier *abord*, &c.

D'abord, adv. [*Primâ fronte, initio, statim.*] Incontinent, aussi-tôt, la première fois & avant toutes choses. Premièrement. (Attaquer l'ennemi *d'abord.* *Abl. Ret.* Accepter les présens qu'on avoit refusés *d'abord.* *Abl. Ret. l. 5.* On lui demanda *d'abord* ce qu'il vouloit donner. *Abl. Luc. t. 2.*)

ABORDABLE, *adj.* [*Portuosus.*] Accessible, parlant des côtes de la mer où l'on peut *aborder* & prendre terre. Cette côte n'est pas *abordable* à cause des écueils. On l'applique aussi aux personnes que l'on *aproche* aisément.

ABORDAGE *s. m.* [*Appulsus.*] Terme de *Mer*. Ce mot se disant des vaisseaux ennemis, c'est *l'aproche* & le choc des vaisseaux ennemis qui se joignent & s'acrochent par des grapins & des amares, pour disputer à qui le bord demeurera. (Venir à l'*abordage*, craindre l'*abordage*, éviter l'*abordage*. Nôtre flûte est de difficile *abordage*. Aller à l'*abordage*.)

Abordage, s. m. Terme de *Mer*. Le mot *d'abordage* se disant des vaisseaux d'un même parti, signifie le choc des vaisseaux que la force du vent fait dériver les uns sur les autres, quand ils vont de flote, ou qu'ils sont dans un même moiillage. L'*abordage* fait souvent périr les vaisseaux. (L'*abordage* est quelquefois dangereux, & s'il est possible, il le faut éviter.)

ABORDER, *v. a.* Ce mot peut venir de l'Espagnol *abordar*, & signifie arriver au bord, arriver en un lieu, ou en un païs, prendre terre dans un païs, entrer dans un endroit. *J'aborde, j'abordai, je suis abordé, j'aborderai.* [*Navem &c. ad portum appellere.*] (Il ne put aborder, à cause que la rive étoit escarpée. *Abl. Luc.* Aborder en des païs inconnus. *Vaugel. Quint. liv. 4.* Les présens abordent chez moi de toutes parts. *Abl. Luc. t. 1.*)

Aborder, v. a. [*Adire.*] Aprocher. (Ils abordent le Roi avec une insolence. *Vaug. Quint. l. 14.* Voici la Princesse, prenons nôtre tems pour l'aborder. *Molière, Amans magnifiques, act. 2. sc. 4.* J'abordai Homère, & le priaï de me dire d'où il étoit. *Abl. Luc. t. 2.* Les esclaves abordant cette côte se trouvent libres. *Voit. l. 4.*)

Aborder. Terme de guerre. Aborder l'ennemi avec une contenance ferme. Aborder un retranchement, un bataillon, c'est l'attaquer.

Aborder la remise. Terme de fauconnerie. On le dit lorsque la perdrix est cachée dans quelque buisson. On aborde la remise sous le vent, afin que les chiens sentent mieux & puissent découvrir plus facilement le gibier.

Aborder, v. a. Terme de Mer. C'est tomber sur un vaisseau ennemi. (La Fregate qui nous avoit *abordez*, ayant vu nôtre résistance, fit tous ses efforts pour se *déborder.*) *Aborder un vaisseau de bout au corps*, c'est lui mettre l'éperon dans le flanc. *S'aborder de franc étale*, se dit de deux vaisseaux qui s'approchent en droiture, pour s'enfermer par leurs éperons.

ABORDÉ, ABORDÉE, *part. & adj.* [*Appulsus.*]

ABORIGENES, *f. m.* On nomme ainsi les peuples dont on ne connoît pas l'origine. On donne le même nom aux premiers habitans, aux habitans naturels d'un pays, par opposition aux colonies & aux nouvelles races qui viennent s'y établir.

ABORNER, *v. a.* Terme d'Arpentage. [*Limites ponere.*] Donner des limites, des bornes. (Aborner une terre.)

ABORTIF, ABORTIVE, *adj.* [*Abortivus.*] Ce mot vient du Latin *aboriri*, & veut dire, venu avant le tems. (Fruit abortif, enfant abortif.)

Il y a de trois fortes d'enfants abortifs : les uns viennent au monde sans vie ; les autres naissent avec la vie, mais dans un tems où naturellement ils ne peuvent pas vivre ; & l'on appelle encore abortifs, ceux que l'on arrache des entrailles de la mère, par l'Opération Césarienne.

Les premiers sont considerez comme une masse inutile, & dont la nature s'est débarrassée ; les seconds sont considerez comme morts, parce que, selon tous les Jurisconsultes, naître sans pouvoir vivre, c'est naître sans vie ; à l'égard des troisièmes, on examine leur constitution, le tems de leur conception, & les signes de vie qu'ils ont donnez.

Tout enfant qui naît avant le septième mois, est abortif. On a crû autrefois que celui qui naissoit dans le huitième, étoit de même réputé abortif, comme ne pouvant pas vivre ; mais l'expérience a fait changer de sentiment.

ABOSMER. Terme de Palais : il signifie la même chose qu'*Abonner*. On trouve ce mot dans la Coûtume du Nivernois.

ABOUCHER, *v. a.* [*Colloqui.*] Faire parler une personne tête à tête avec une autre. (On les a abouchés au Louvre.)

S'aboucher, v. r. *Je m'abouche, je me suis abouché, je m'abouchai.* Parler tête à tête avec quelcun. (Il souhaita de s'aboucher avec Tisaphernes. *Abl. Ret. l. 2. c. 3.* Ils demandèrent à s'aboucher avec les ôtages. *Vaugel. Quint. l. 9. c. 1.*)

* *S'aboucher.* [*Jungere se.*] Ce mot se dit en terme d'Anatomie, & il veut dire, se rencontrer, & s'unir. (Les rameaux de la grande artère s'abouchent avec ceux de la veine cave.)

ABOUCHEMENT, *f. m.* [*Collocutio.*] Entretien qu'on a tête à tête avec quelcun. (L'abouchement de Charles-Quint avec François premier.)

* *Abouchement.* [*Venarum concursus.*] Ce mot se dit en parlant d'anatomie, & veut dire rencontre & union. (L'abouchement des veines & artères dans la matrice.)

ABOUCOUCHOU, *f. m.* Sorte de drap, qu'on fabrique en Provence, en Languedoc & en Dauphiné, dont la destination est pour l'Egypte. *Savar.*

ABOUGRI. Voyez *Rabougri*.

ABOUMENT, *f. m.* Terme de Menuiserie. *L'assemblage d'Aboument* est celui dont la plus grande partie est quarrée ; & le reste à onglet.

ABOUQUEMENT, *f. m.* C'est une augmentation de nouveau sel à un monceau de vieux. [*Recentis salis ad cumulum veteris accessio.*]

ABOUQUER, *v. a.* [*Veteri recentem salem addere.*] C'est ajouter du sel nouveau sur du vieux.

ABOURNEMENT OU ABONNEMENT, & ABONNAGE. Mots Sinonimes, qui signifient une convention par laquelle certaines redevances sont fixées à une somme d'argent, ou à une quantité de grains.

ABOUT, *adj.* Voyez *Bout*, lettre B.

ABOUT, *f. m.* Terme de Charpentier. C'est le nom qu'ils donnent à l'extrémité de toutes les pièces qu'ils ont employées.

ABOUTÉ, *adj.* [*Vellera in crucem obversa.*] Terme de *Blason*. C'est quatre peaux d'hermines jointes en croix.

ABOUTIR, *v. n.* [*Terminari.*] Toucher d'un bout à une chose, s'y aller rendre. (Aboutir au rivage. *Abl.* Les principales artères aboutissent à la base du cœur.)

Aboutir. Finir, se terminer. (Aboutir en pointe. *Vaugel. Quint. l. 7. c. 3.*)

† *Aboutir.* [*Speâtare.*] Tendre, se terminer. (cela n'aboutit qu'à me faire de nouvelles faveurs. *Abl. Luc. t. 3.* Les murmures aloient aboutir à une sédition. *Vaugel. Quint. l. 4. c. 10.*)

Aboutir, v. n. [*Suppurare.*] Ce mot se dit des abscess, cloux & des apostumes. C'est supurer. (Son abscess commence d'aboutir. On ne croit pas que son clou aboutisse.)

¶ *Aboutir.* Terme de Jardinage, pour marquer que les arbres sont *boutonnez*. Les Jardiniers disent : *Nos arbres s'aboutissent fort bien cette année.* L'Auteur du Dictionnaire des termes propres à l'Agriculture, remarque que l'on applique ce mot, *aboutir*, aux arbres, par rapport à *aboutir*, qui signifie, à l'égard des animaux, faire comme une espèce de tête ; on le dit en Latin, *caput facere* ; en sorte qu'ayant vu que les boutons des arbres naissoient comme de petites têtes, on s'est servi de ce mot dans le Jardinage.

¶ *Aboutir.* C'est, selon les Plombiers, revêtir de tables minces de plomb blanchi, une corniche, un ornement, ou toute autre fallie d'Architecture & de Sculpture de bois ; ce qui se fait avec des coins & autres outils, en sorte que le profil se conserve, nonobstant l'épaisseur du métal. *d'Aviler.*

Aboutissant. [*Terminatus*.] Participe, qui veut dire, qui aboutit.

ABOUTISSANT, *f. m.* C'est le bout par lequel une chose tient à une autre. [*Ordo rei & series*.] (Voir les tenans & les aboutissans.)

⌘ *Aboutissans*. Ces termes, *tenans & aboutissans*, signifient la même chose que, *bornes, confins*.

Les tenans & aboutissans d'un fonds, sont les extrémités, & les bouts d'un fonds, par où il tient & aboutit à un autre fonds.

L'Edit des Crieés de 1551. La Coûtume de Paris, art. 346. celle d'Orléans, art. 466. de Poitou, art. 439. exigent, pour la validité d'une Saïsie réelle, que l'on y exprime en détail les fonds saïsis, par tenans & aboutissans, afin d'en faire connoître la qualité & la contenance. Charondas, art. 395. de l'ancienne Coûtume de Paris, & Fournet, sur l'art. 396. de la nouvelle, citent des Arrêts qui ont jugé, que le défaut d'expressions de *tenans & aboutissans*, étoit une nullité essentielle: cette décision doit être tempérée par les circonstances qui suppléent au défaut de tenans & aboutissans. Voyez le Maître, *ch. 4. des Crieés*, & la Lande, *sur l'art. 466. d'Orléans*.

Il en est autrement dans le cas de la Saïsie réelle d'un Fief, à l'égard duquel on suit la disposition de la Coûtume de Paris, qui exige seulement de saïsir le principal manoir du Fief, & ses dépendances.

Voyez Caseneuve, sur le mot *aboutir*.

ABOUTISSEMENT, *f. m.* [*Productio*.] C'est une pièce qu'on ajoute à une autre qui n'est pas assez longue. Il se dit aussi d'un abcès qui aboutit.

A B R.

ABRA, *f. m.* Monnoie d'argent de Pologne, qui vaut 13 sols & demi de France. L'Abra a cours dans tous les Etats du Grand Seigneur sur le pied d'un Asselani, ou Daller de Hollande. *Savary*.

ABRACADABRA. Voiture s'est servi de ce terme pour marquer une inscription qui servoit de caractère pour guérir plusieurs maladies & chasser les démons, parce que l'Auteur de ce caractère superstitieux, qui vivoit sous l'Empereur Adrien, reconnoissoit pour Dieu souverain, *Abracax*. L'Auteur de ce caractère, au raport de Baronius sur l'an 120. n. 13. se nommoit Q. Serenus Sammonicus, & il fut chéri des Empereurs Severe & Gordien. Il étoit peut-être un des sectateurs de Basilides qui reconnoissoit *Abracax* pour le Dieu souverain, parce que les lettres de ce mot, écrit en Grec, étant raportées selon leur valeur arithmétique, rendent le nombre 365. qui est celui de jours de l'année.

α 1. Il y a bien de l'apparence que ce Serenus

Ϟ 2. joignit à ce mot d'*abraxas* ou d'*abracax*

ρ 100. quelques autres lettres, ou filabes qui par

α 1. le son qu'elles rendoient, faisoient naître

ξ 60. l'idée de quelque chose surprenante.

α 1. Il y a des gens assez fous pour croire que

ς 200. ce mot écrit en forme de cone & jetté au

365. feu d'une certaine manière & à certains

jours, à la force de faire venir un voleur

ou malfacteur.

ABRAHAM, *f. m.* Nom propre qui veut dire, *Père d'une grande multitude*. Le premier & le plus fameux de tous ceux qui ont eu ce beau nom, c'est le Patriarche Abraham. On le nomme le *Père des Croyans*; il nâquit 292 ans après le Déluge. *Philon le Juif*.

ABRAHAMIEN, & ABRAHAMITE. Nom de Secte.

ABRÉGER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *abbreviare*. C'est accourcir, rendre plus court, faire plus court, faire plus succint, resserrer ce qui est difus & étendu. (Tessier a abrégé l'histoire de M. de Thou, en donnant au Public les éloges des Savans hommes dont parle cette histoire. La débauche abrège les jours. *Abl. Luc.* La folie & la méchanceté abrègent la vie de biens des gens.)

Abregé, *abregée*, *adj.* [*Contractus*.] Accourci, fait plus court, rendu plus succint. (Discours abregé. Vie abregée.)

ABREGÉ, *f. m.* [*Epitome*.] Sommaire, Racourci. (Un abregé bien fait, curieux, savant, un bel abregé, un ingénieux abregé. Un abregé mal fait, un ennuyeux abregé. L'amour de Dieu & du prochain est la plénitude & l'abregé de toute la Loi. *Nouveau Testament*. Voici l'abregé de toute la sagesse & de la folie. *Abl. Luc.* Composer un abregé. Faire un abregé. Avant que de lire une grande histoire, il est bon d'en voir l'abregé.)

Abregé, *f. m.* [*Compendium*.] Abréviation. (Les abrezes qui sont dans les bulles & les signatures de la Cour de Rome, sont mal-aisez à lire. Il faut apprendre à connoître les abrezes des Bulles. Déchiffrer les abrezes des Bulles. Voyez *Pelletier, instruction pour les Bénéfices*.)

Abregé. Terme d'Organiste. C'est une réduction des touches du clavier d'un orgue. On connoît que les abrezes sont bien faits, lorsque le Clavier donne promptement le vent aux tuyaux, & qu'on n'a pas besoin de presser beaucoup les touches.

En abregé, *adv.* [*Summatim*.] En peu de mots, en peu de paroles, sans un long circuit de paroles. (Déclarer une chose en abregé. *Arn. lett.* Rapporter une chose en abregé. *Abl. Luc.* Faire voir quelque chose en abregé. *Abl. Luc.*)

ABRÉGEMENT, *f. m.* [*Contractio*.] Mot condamné par l'auteur des doutes: néanmoins il semble si commode, qu'on pense qu'il a été judicieusement renouvelé. (Ceux qui ont voulu introduire les tables, ont été trompez par l'abrégement des paroles. *Education du Prince*.)

ABRENONCIO. Mot Latin Francisé, qui ne se dit que dans le stile familier: on s'en sert pour marquer qu'on ne veut pas faire telle chose, voir telle personne, soutenir telle opinion, &c.

ABRÉVIATION, *f. f.* Ce mot vient du Latin *abbreviatio*. Prononcez *abréviacion*. C'est le retranchement qui se fait de quelques lettres d'un mot. C'est un trait qu'on met sur un mot, ou tout à la fin d'un mot, pour faire voir qu'on en a retranché une ou plusieurs lettres. (Abréviation aisée, mal-aisée, difficile, abréviacion bien faite, mal faite. Faire une abréviacion. Connoître les abréviacions, apprendre les abréviacions, expliquer les abréviacions, entendre les abréviacions.)

Les abréviacions ne sont plus en usage dans les actes publics; les inconveniens qui en naïssent, ont obligé les Notaires de les abandonner.

Personne n'ignore qu'autrefois on écrivoit ou avec de certaines figures que Quintilien appelle *Imagines*, ou avec des lettres, quelquefois simples, quelquefois plusieurs jointes ensemble. C'est pourquoi *Festus* a dit: *nota erant litteræ, sed singulæ, vel binæ*.

Les lettres de l'Alphabet ont fourni une infinité d'abréviacions différentes, ainsi qu'Aufone l'exprime par ces deux vers:

*Innumeras possim celandi ostendere formas;
Et clandestinas veterum referare loquelas.*

Les abréviations étoient en usage parmi toute sorte de personnes. Suetone a remarqué que l'Empereur Titus défoit quelquefois, par divertissement, ceux de ses Secretaires qui écrivoient le plus promptement avec des notes, & qu'il ne tenoit qu'à lui d'être le plus grand faussaire de l'Empire.

Les Jurisconsultes mirent en usage les abréviations & les notes; ils en inventèrent pour marquer les jours fériez, & ceux où l'on pouvoit agir devant le Magistrat, afin que le peuple ne pût point se passer d'eux.

L'Empereur Justinien ayant reconnu dans la suite que les abréviations des Jurisconsultes faisoient naître plusieurs difficultez, en défendit l'usage par les Loix première & seconde de *Jure enucleand.*

Les Ecrivains publics furent appellez Notaires, parce qu'ils écrivoient leurs minutes avec des notes, & avec tant de célérité, qu'ils sembloient pénétrer la pensée des Juges, ou des parties: c'est ce que Martial a exprimé par ces deux vers de la cent deuxième Epigramme du quatrième Livre:

*Current verba licet, manus est velocior illis,
Nondum lingua suum dextra peregit opus.*

Aufone a étendu la même pensée dans son Epigramme 136.

ABRÉVIATEUR, *f. m.* Celui qui raccourcit, celui qui abrège quelque ouvrage. (C'est un bon abrégiateur. C'est un judicieux abrégiateur. Il faut avoir de l'esprit pour être bon abrégiateur.)

Abrégiateur. La Chancellerie Romaine a des Officiers qui sont appellez *Abrégiateurs*. Les uns sont appellez *Abrégiateurs de Majori Parco*; & les autres, *de Minori Parco*.

Leur fonction est de dresser les minutes des Bulles, qui s'expédient en Chancellerie, & de les examiner avant que de les envoyer au plomb.

On leur a donné le nom d'*Abrégiateurs*, parce que *abreviatura* & *abreviatio* signifient, dans la Loi *Chirographis*, *ff. de administ. tutor.* la minute abrégée d'un Notaire: peut-être aussi que ç'a été parce que *Breve* signifie une Lettre succinte du Pape & que nous appellons ordinairement un *Bref* du Saint Siège.

Le lieu où ces Officiers s'assemblent, étant une espèce de Parc & d'enceinte, on les a nommez *Abrégiateurs de Parco Majori* ou *Minori*, selon la grandeur de leur Parc, ou Parquet.

Les *Abrégiateurs de Parco Majori*, sont beaucoup au-dessus de ceux qui sont *de Parco Minori*, lesquels n'ont presque point d'autre fonction, que de porter les Bulles à ceux *de Parco Majori*.

L'origine de ces Officiers est fort ancienne; on l'attribue au Pape Jean XXV; mais il ne furent érigés en corps & en collège, que par Pie II. Paul V les supprima; mais Sixte V les rétablit, & depuis ils ont toujours subsisté, & sont parvenus à la dignité de Prélat.

Voyez le Traité de Jean Justin Ciampini, qui a pour titre: *Dissertatio historica de Abbreviatorum de Parco Majori, munere, dignitate, privilegiis, &c.* à Rome, 1691.

ABREUVER, *v. a.* [*Adaquare.*] Le petit peuple de Paris dit *abruver*; mais les gens du beau monde prononcent & écrivent *abreuver*. C'est mener à l'abreuvoir, faire boire quelque animal. (Abreuver un cheval. *Abl. Cef.* Abreuver une mule, abreuver un âne. Vicquefort dit qu'il a vu des seaux de vermeil doré, dont on se

fervoit pour abreuver des chevaux. *Olearius*, tome 1. l. 4. page 90.)

* **Abreuver**. [*Humectare.*] Tremper & mouiller de telle sorte que l'eau pénètre. (Abreuver la terre.)

† * **Abreuver**. [*Imbuere.*] Informer & faire favoir. (C'est assez qu'il le sache, il ne manquera pas d'en abreuver toute la Ville.) Mais cette façon de parler ne se trouve dans aucun bon Auteur.

* **Abreuver**. Terme de *Vernisseur*. Faire boire. (La première couche de vernis n'est que pour abreuver le bois.)

S'abreuver, *v. r.* *Je me suis abreuvé, je m'abreuvai.* Boire.

(Si-tôt que du Nectar la troupe est abreuvée.
Despreaux, Lutrin. Chant. 1.)

(Souvenez-vous de ces immortelles sources où vous vous êtes abreuvez des saintes eaux de la sagesse. *Patru, plaidoïé 4.*)

Abreuvoir, *f. m.* [*Aquarium.*] Lieu où l'on mène boire les chevaux, les mules & les mulets & plusieurs autres bêtes. (Un petit abreuvoir, un grand abreuvoir, un bel abreuvoir, mener à l'abreuvoir.)

§ Le droit de mener boire son bétail dans les fontaines, & dans les réservoirs d'autrui, est une servitude que les Jurisconsultes appellent *jus pecorum ad aquam appulsus*.

L'usage de cette servitude doit être réglé par les termes du Contrat, qui ne doit point être étendu. *L. 1. §. 18. de aq. cotid. & festiv.* Si celui à qui la servitude est dûe, augmente dans la suite le nombre de son bétail, on peut le réduire sur le pied de la servitude, telle qu'elle étoit lors qu'on l'a acquise.

† * **Abreuvoir à mouches**. Blessure sanglante à la tête. (Il lui a jetté une coupe à la tête, & lui a fait un grand abreuvoir à mouches. *Abl. Luc.*)

Abreuvoir [*Apertura, rima.*] Terme de *Maçon*, & de *Tailleur de pierre*. Ouverture qu'on laisse entre les joints des pierres de taille pour y couler du mortier. Ce mot *abreuvoir* se dit en ce sens, mais il n'est pas si usité que celui de *godet*, qui est le mot d'usage.

ABRI, *f. m.* [*Locus à tempestate tectus.*] Lieu où l'on se met à couvert du mauvais tems. (Un bon abri, un abri commode, un favorable, un heureux abri, un méchant abri; être à l'abri du vent; ce lieu nous servira d'abri contre le vent; chercher un abri, rencontrer un abri, trouver un favorable abri. Se mettre à l'abri; cet abri est très-commode, jusqu'à ce que le mauvais tems soit passé.)

Abri, *f. m.* [*Perfugium.*] Sûreté, couvert. (Leur amitié me servira d'abri contre la nécessité. *Abl. Luc.*)

Je veux une coëffure en dépit de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un *abri* commode.
Mol. Ecole des maris, a. 1. sc. 1.)

A l'abri, *adv.* A couvert de la pluie, du vent, du mauvais tems. (Se mettre à l'abri, demeurer à l'abri, être à l'abri.)

A l'Abri, *adv.* Ce mot, au figuré, signifie à couvert du malheur, en sûreté contre tout ce qui peut arriver de fâcheux, à couvert de quelque chose de nuisible. (Se mettre à l'abri de la nécessité. *Abl. Luc. t. 3.*)

Je ne saurois trouver un favorable port,
Où me mettre à l'abri des tempêtes du fort.
Racan, Bergeries, a. 5. sc. 1.

Tout son métier
Est de courir le jour de quartier en quartier ;
Et d'aller , à l'abri d'une perruque blonde ,
De ses froides douceurs fatiguer tout le monde.
Boil. sat. 4.)

☞ **ABRICONER.** Vieux mot. Cajoler , tromper par des carresses.

Bien sot la mere abriconner.

Dans l'Ovide manuscrit.

ABRICOTÉ. Voyez plus bas.

Abrier, v. a. Terme de Jardinier. C'est mettre à couvert du mauvais tems. (Abrier une planche, une couche, une fleur, les garantir du vent qui pouvoit leur nuire.

* *Abrier*, v. a. [*Defendere.*] Il se dit aussi au figuré, mais ce n'est qu'en riant. Et signifie protéger, mettre à couvert, mettre à l'abri de quelque chose de fâcheux.

(Enfin, le bon Dieu nous *abrie*,
Et voici les convois de Beauffe & de la Brie.
St. Amant, poës. 3. partie, p. 92.)

☞ Presque tous les Grammairiens dérivent notre mot *Abri*; & le mot Espagnol *abrigo* qui signifie la même chose, du Latin *apricus*. Menage propose une autre opinion; il estime qu'*abri* vient de *opericus*, inusité, & duquel on a fait *operio*, comme *apricus* de *aperio*, en changeant l'o en a.

ABRICOT, f. m. [*Prunum Armeniacum.*] Fruit, qui étant meur, est jaune avec quelque peu de rouge d'un côté. Voyez Menage sur l'étimologie de ce mot.

ABRICOTIER, f. m. [*Prunus Armeniacus.*] Arbre assez haut qui porte des fleurs blanches, & qui ressemble au pêcher, excepté qu'il a les feuilles aiguës, & dentelées à l'entour. *Dal.*

ABRICOTIER, f. m. [*Prunum Armeniacum saccharo conditum.*] Dragée faite d'un petit morceau de fruit de l'abricot entouré de sucre. On dit aussi *Abricoté*.

Abriver, mot ancien, encore connu parmi les gens de riviere; c'est aborder, se joindre au rivage.

ABROGER, v. a. Ce mot vient du Latin *abrogare*, & c'est un terme de Palais. Il signifie, détruire, casser, annuler. (Abroger un édit. *Le Mait. pl. 15.* Il abrogea tous les privilèges. *Patru, pl. 15.* Abroger la puissance du Pape. *Mauc. Schisme d'Angleterre. tom. 2.*)

ABROGÉ, **ABROGÉE**, part. pass. [*Abrogatus.*] Cette loi a été *abrogée*, elle n'a plus de force.

ABROGATION, f. f. Prononcez *abrogacion*. Ce mot vient du Latin *abrogatio*; c'est un terme de Palais. C'est un acte par lequel on casse & annule quelque chose. (On fit plusieurs oppositions à l'abrogation de la Pragmatique.)

ABROHANI, ou *Mallemolle*. Espèce de Mouffeline, ou toile de coton blanche, claire & fine, qu'on apporte des Indes Orientales, & sur-tout de Bengale. Chaque pièce à seize aunes de long sur trois quarts à cinq huit de large.

ABROTONNE, f. f. Herbe ou plante fibreuse & odoriférante, qui craint le froid, & qui aime une terre maigre & sèche. (Abrotonne mâle. Abrotonne femelle. *Morin, Traité des Fleurs.*)

ABRUPTO, [*ab Abrupto.*] Cette expression Latine s'est introduite dans notre langue, pour signifier quelque chose qui commence brusquement & sans préparation. Faire un *Abrupto*; il a commencé son discours *ab Abrupto*.

ABRUTIR, v. a. [*Stupidum reddere.*] Faire devenir stupide, & rendre comme bête. (La solitude acheve de leur abrutir l'esprit. *Vaug. Quint. l. 9. c. 10.*)

Abrutissement, f. m. Prononcez *abrutissement*. [*Stupor.*] C'est une stupidité grossière. Etat d'une personne abrutie. (Un abrutissement épouvantable, un abrutissement étonnant. Il est tombé dans un furieux abrutissement. C'est une chose étonnante de voir comment un homme peut être réduit à un si grand abrutissement. *Nicole, Essais de morale. t. 1. chap. 43.*)

ABSCISSE. Ligne Géométrique qui est relative à la ligne ordonnée. Elle fait partie du diamètre d'une courbe, qui est comprise entre l'extrémité où ce diamètre coupe la courbe, & une ordonnée à ce même diamètre.

S'ABSENTER, v. r. *Je m'absente, je me suis absenté, je m'absentai.* [*Abeſſe, aliundè discedere.*] S'éloigner d'un lieu, ou d'une personne. (S'absenter de la Cour. *Abl. Tac.*)

Absence, f. f. Ce mot vient du Latin *absentia*. Eloignement d'un lieu, ou d'une personne. (Une absence cruelle, longue & ennuyeuse; son absence de la Cour a fait son malheur.

* *Absence.* Egarement d'esprit, manière de distraction sensible.

(* Avoir des absences d'esprit.)

Absent, *absente*, adj. [*Absens.*] Qui est éloigné; qui n'est pas présent. (Mépriser les dangers absens. *Abl. Tac.*)

Absent, f. m. Qui n'est pas présent, qui est éloigné.

☞ Les Jurisconsultes tiennent pour une règle générale, que le tiers acquereur prescrit les hypothèques par dix ans de possession paisible & non titre entre présens, & par vingt ans entre absens.

Les Romains appelloient *absens*, ceux qui étoient domiciliés dans différentes Provinces; mais nous observons en ce point les articles 115 & 116 de la Coutume de Paris, qui déclare que l'on réputé présens, ceux qui sont *demeurans en la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris*: d'où l'on conclut que l'on doit tenir pour absens, ceux qui sont domiciliés dans différens Bailliages ou Sénéchaussées; & lorsque l'une & l'autre des parties s'est absentée pendant un certain tems, on double le tems de l'absence.

ABSIDES, f. m. [*Absides.*] Terme d'Astronomie. Ce mot signifie ensemble l'apogée & le périégée d'une planète, c'est-à-dire, son lieu le plus éloigné & le plus proche de la terre. L'excentricité se prend dans la ligne des *Absides*.

Absides, f. Terme d'Architecture. On appelloit ainsi anciennement la partie circulaire qui termine le sanctuaire d'une Eglise. On l'a nommée depuis rond, point ou chevet.

ABSINTE, ou *Absynthe*. Ce mot n'a point de pluriel. Il vient du Latin *Absinthium*. Quelques-uns font *Absynthe* masculin en François; mais la plupart le croient féminin. L'absynthe est une herbe odoriférante, amère & toujours verte, qui est chaude, astringente, & corroborative. Il y a plus de quinze espèces d'Absynthe. Mais on ne fait communément usage que de deux; savoir, la grande Absynthe, autrement la Romaine ou l'Aluyne, & la petite Absynthe. (Absynthe amère. Cuëillir de l'Absynthe.)

☞ Malherbe

Malherbe l'a fait masculin & féminin. (Tout le fiel & tout l'absinthe. Adoucir toutes mes absinthes.)

* *Absinthes*, *s. f.* Déplaisir, aigreur, amertume. (Il adoucit toutes nos absintes. *Corneille*, notes sur les remarques de *Vaugelas*, t. 2. pag. 961.)

ABSOLU, *absoluë*, *adj.* [*Summus*.] Indépendant. Souverain. (Roi absolu, Monarchie absoluë.)

Absolu, *absoluë*, *adj.* [*Imperiosus*.] Impérieux. Qui tient du maître. (Parler d'un ton absolu.)

Absolu, *absoluë*, *adj.* Terme de Grammaire. Qui n'est régi de rien. (Ablatif absolu.)

Absolument, *adv.* [*Summo jure*.] Souverainement, indépendamment, impérieusement. (Commander absolument. Il parle bien absolument.)

Absolument, *adv.* [*Prorsus*.] Entièrement, tout-à-fait. (Il est impossible que quelque chose se fasse absolument de rien.)

Absolument, *adv.* Sans restriction. (J'ai trouvé à propos de mettre la chose absolument. *Abl.*)

ABSOLUTION, *s. f.* [*Absolutio*.] Terme de Palais. Sentence ou Jugement par lequel une personne est déclarée innocente d'un crime dont elle étoit accusée. (Le parquet a conclu à l'absolution.)

Absolution. Terme d'Eglise. Signe de croix avec quelques paroles, par le moyen desquels le Prêtre, en vertu du pouvoir qu'il a reçu de Dieu dans son ordination, remet les pechez à un pénitent. Donner l'absolution. Il a reçu l'absolution de tous ses pechez. On lui a refusé l'absolution. On l'a remis pour l'absolution, ou on lui a diféré l'absolution, jusqu'à ce qu'il ait prouvé sa conversion par ses œuvres.

Absolution à Cautele. Ce terme *Cautele* signifie prévoyance, précaution. Lorsqu'un homme est excommunié, il peut appeler ou au Juge Supérieur Ecclésiastique, ou comme d'abus; & parce que toute communication est interdite aux Excommuniés, à qui il est défendu de se présenter aux yeux de la Justice, on a introduit une absolution de précaution, que l'on donne à l'accusé, qui est plutôt suspendre l'effet de l'excommunication, qu'absoudre l'Excommunié. Voyez *Touvenet & François Florent*, qui en ont traité.

Absolution. Terme de Bréviaire. C'est une prière qu'on récite aux Nocturnes des Matines, avant les bénédictions & les leçons. Les encensemens & aspersions qu'on fait sur le corps d'un Prince ou d'un Prélat, qu'on enterre avec cérémonie, se nomment aussi *Absolutions*.

Absolution Sacramentelle, & non *Sacramentale*. *Ménage*, *observ. to. 1. ch. 144.*

Absolutoire, *adj.* Qui porte absolution. Obtenir une sentence absolutoire.

ABSORBANS, *s. m.* Les Médecins appellent *Absorbans* les médicamens qui ont la vertu de consumer l'humeur amollie & atténuée, sans la dissoudre. On emploie souvent les *Absorbans* pour guérir les tumeurs, après avoir fait précéder les émoulliens & les atténuatifs. Ce mot est aussi adjectif, *Absorbant*, *ante*. *Absorbens*, *entis*: un remède absorbant. Il vient du Latin *absorbere*, absorber. On dit aussi au singulier, un *absorbant*; & en faisant ce mot adjectif, un remède absorbant.

ABSORBANTER. Terme de Médecine. C'est se servir des médicamens qui consomment l'humeur amollie & atténuée, sans la dissoudre.

ABSORBER, *v. a.* [*Absumere*.] Engloutir, attirer. (Les eaux absorbent presque toute la lumière qu'elles reçoivent du Soleil. *Roh. Phis.* Les plaisirs de Henri VIII absorbèrent tout. *Maucroix*, *Schisme*, l. 1.)

Tom. I,

Absorbé, *absorbée*, *adj.* Ce mot vient du Latin *absorptus*. Perdu, abîmé. (Ils font absorbez dans le vin, & ils chancelent comme étant ivres. *Isaïe*, chap. 28.)

Absorber. Les Jardiniers disent qu'il faut retrancher certaines branches, de crainte qu'elles n'absorbent la substance nécessaire pour la nourriture de l'arbre.

ABSOUTRE, *v. a.* Ce mot vient du Latin *absolvere*. C'est en François, un verbe irrégulier. C'est déclarer innocent de quelque crime. *Absoudre* régit l'acusatif de la personne, & le génitif de la chose dont on absout: *J'absous*, *tu absous*, *il absout*: *nous absolvons*, *vous absolvez*, *ils absolvent*. *J'absolvois*. *J'ai absous*. *J'absoudrai*. *Absous*. *Qu'il absolve*, *que j'absolve*. *J'absoudrais*. *J'absolusse*; ce deuxième imparfait est inusité. *Que j'aie absous*, &c. *Absoudre*, *Absolvant*. Ce participe est hors d'usage. *Absous*.

Absoudre. [*Absolvere*.] Terme d'Eglise. Donner l'absolution. (Absoudre quelcun de l'excommunication. *God.*) Absoudre quelcun de ses pechez dans le Tribunal de la Pénitence.

Absous, *absoute*, *adj.* Qui est déclaré innocent de quelque crime. (On l'a déclaré absous d'une voix. *Abl. Luc.*)

Absous, *absoute*, *adj.* [*Absolutus*.] Qui a reçu l'absolution. (Pénitent absous. Elle est absoute de ses pechez.)

Absoute, *s. f.* [*Dies absolutionis*.] Ce mot se dit de la cérémonie du Jeudi Saint, où l'Evêque, le Curé, ou autre Prêtre officiant ce jour-là, donnent l'absolution au peuple. Le mot d'*absoute* signifie *absolution*. (Donner l'absoute au peuple. Refuser l'absoute.)

ABSTÊME, *s. m.* [*Abstemius*.] Terme dont on se sert dans l'Histoire Ecclésiastique, pour marquer celui qui en communiant ne pouvoit point boire de vin, & que l'Eglise dispensoit de la participation au Calice, en lui distribuant seulement le Corps de Jesus-Christ sous l'espèce du pain. On le dit encore en parlant de quelcun qui ne peut supporter le vin, & qui n'en boit jamais.

S'ABSTENIR, *v. r.* Ce mot vient du Latin *abstinere*. C'est se contenir à l'égard de quelque chose, s'empêcher de quelque chose. *Je m'abstiens*, *je m'abstenois*, *je m'abstins*, *je me suis abstenu*, *je m'abstiendrai*, *abstiens-toi*, *qu'il s'abstienne*, *je m'abstiendrais*. *Je m'abstinisse*, *que je me sois abstenu*, &c. (Ils disoient qu'Auguste s'étoit abstenu de la qualité de Dictateur. *Abl. Tac.* *S'abstenir* régit le nom qui le suit, au génitif; ou le verbe qui le suit, à l'infinitif, avec la Particule *de*. (Ils sentent, à chaque péché qu'ils commettent, un avertissement intérieur de s'en abstenir. Ils doivent s'abstenir de pecher. S'abstenir du crime. S'abstenir du vin pendant la fièvre.)

ABSTERGER, *v. a.* Terme de Médecine & de Chirurgie. C'est nettoyer une plaie.

Absterfif, *s. m.* Médicament propre à pénétrer & à nettoyer. On appelle aussi *Absterfifs*, les remèdes qui par leur humidité, détrempe les matières fécales, & nettoient les intestins.

ABSTINENCE, *s. f.* [*Abstinencia*.] Vertu qui sert à nous moderer à l'égard du boire & du manger. (Faire garder, rompre l'abstinence. *S. Cyr.*) On dit aussi, l'*abstinence* des plaisirs; l'*abstinence* des femmes.

ABSTINENT, ABSTINENTE, *adj.* [*Abstinens*, *sobrius*.] Sobre, moderé, temperant. (Cet homme est fort abstinent.) Ce mot est rarement

C

d'usage en ce sens; en sa place on se sert du terme *sobre*.

ABSTRAIRE, *v. a.* On prononce *abstrère*. C'est un terme de *Philosophie*, lequel vient du mot Latin *abstrahere*. *J'abstrais, tu abstrais, il abstrait*; les autres personnes de ce tems sont hors d'usage. L'imparfait & le prétérit simple ne font pas usitez. Mais on dit, *j'ai abstrait, j'avois abstrait, j'eus abstrait, j'abstrairai*; à l'imperatif, *abstrais*; les autres personnes de ce tems sont hors d'usage; le présent du subjonctif n'est point reçu. On peut dire, *j'abstrairois*. On ne se sert point de l'autre imparfait; mais on dit, *que j'aie abstrait, &c.*

Abstraire, abstrait. Ce verbe n'est pas bien usité au participe, *abstrayant*. C'est par le moyen de l'esprit, séparer quelque chose de la matière, ou d'un autre sujet. (Abstraire une chose de la matière. *Bernier, Philosophie de Gassendi*.) En la place des tems inusitez, on se sert de périphrases, & l'on dit, *nous faisons abstraction, &c.*

Abstrait, abstraite, adj. Ce mot vient du Latin *Abstractus*, & signifie qui est séparé de quelque chose par le moyen de l'esprit. (Ce sont des idées pures & abstraites de la matière. *Recherche de la vérité, l. 6. c. 6.*)

Abstrait, abstraite, adj. Qui est détaché des choses sensibles, mal-aisé à pénétrer, vague. (Discours abstrait. *Pasc. pensées*. Preuve abstraite & métaphisique. Ces idées sont fort abstraites & ne tombent point sous l'imagination. *Malebranche, Recherche de la vérité, l. 1.*)

Abstrait, abstraite, adj. Qui ne s'attache à rien, ou qui est contemplatif. (Avoir l'esprit abstrait.)

Nous disons, *des raisonnemens abstraits, des discours abstraits*, pour dire, *trop subtils & trop vagues*. Cela veut dire, un esprit qui est toujours en l'air, qui ne s'applique à rien. Quelques-uns disent *distrain*, pour *abstrait*. *Je n'ai jamais vu un homme plus distrait*. M. Pelisson dit dans son Discours sur les Œuvres de Sarasin, en faisant les caractères de la conversation: *On en voit d'autres qui n'ont ni ce chagrin, ni cette fierté; mais qui par une trop forte application à leurs desseins, sont toujours distraits, & ne portent en aucun lieu que la moitié de leur esprit.*

Distrain, est un très-beau mot, dit le Pere Bouhours, mais il n'exprime pas tout ce que signifie *abstrait*, ou plutôt il signifie quelque autre chose. Qui dit *abstrait*, dit une personne qui n'entre point dans la conversation, qui n'écoute nullement ce qu'on dit, qui ne songe à rien, ou qui songe à toute autre chose qu'à ce qu'on dit. *Distrain*, au contraire, dit une personne qui écoute; à la vérité, ce qu'on dit, mais qui n'y donne pas une attention entière. Un esprit *distrain* dans la conversation, est un esprit qui ne suit pas la conversation; que ses pensées emportent ailleurs de tems en tems, & que la conversation rappelle aussi de tems en tems. Après tout, *abstrait* & *distrain* se confondent quelquefois, & on peut s'en servir indifféremment dans plusieurs rencontres, où il seroit assez inutile de les distinguer.

Abstraction, s. f. Prononcez *abstraccion*. Mot qui vient du Latin *Abstractio*. C'est une séparation qui se fait par le moyen de l'esprit. (Faire abstraction de tout sens. La présence intime de l'idée vague de l'Être en général, est la cause de toutes les abstractions déréglées de l'esprit. *Malebranche, Recherche de la vérité, l. 3. c. 8.*)

ABSTRUS, *abstruse, adj.* Mot qui vient du

Latin *abstrusus*. C'est-à-dire, caché, mal-aisé à pénétrer. (Sens *abstrus, Abl. Luc.* Tout ce qu'il dit là-dessus, me paroît fort abstrus. *Spond, Recherche de l'antiquité, Dissertation 29.* La Phisique est une science abstruse. *Réflexions sur la Phisique.*)

ABSURDE, *adj.* Ce mot vient du Latin *absurdus*. Il signifie sot, ridicule, impertinent, un fat, & se dit des choses & des actions. (Un raisonnement absurde, un discours absurde, un entretien absurde, une proposition absurde, une opinion absurde. Le mot d'*absurde* se dit aussi des personnes.

Absurdement, adv. D'une manière absurde. [*Absurdè.*] Les anciens Philosophes ont raisonné fort *absurdement* sur la Phisique.

Absurdité, s. f. Mot qui descend du Latin *absurditas*, & qui signifie sottise, impertinence, extravagance. (C'est une vraie absurdité. C'est une absurdité manifeste. C'est une opinion pleine d'absurdités. *Abl. Luc.*)

ABSUS. Herbe qui croît en Egypte, & dont les feuilles ressemblent à celles du Triolet.

ABU.

ABUCCO, **ABOCCO**, ou **ABOCCHI**. Poids dont on se sert dans le Royaume de Pegu. *Savary.*

ABUEMENT. Terme de *Menuisiers*. C'est une manière d'assemblage de deux pièces de bois coupées différemment. *Félibien.*

ABUKESB. Nom que les Négociants d'Egypte donnent à l'écu d'Hollande. *Savary.*

ABUNA, *s. m.* Nom de dignité que les Abyssins donnent au Patriarche qui leur est envoyé par celui d'Alexandrie. On le nomme aussi *Abouna*.

ABUSER, *v. n.* Ce mot vient du Latin *abuti*; c'est en user mal, se servir mal de quelque avantage, ou de quelque pouvoir qu'on a. Le mot d'*abuser* regit l'ablatif. (Alexandre tua Clitus qui avoit abusé de sa patience. *Vaugel, Quint. l. 18.* Abuser de sa charge, *l. 10.* Un Prince abuse de son pouvoir, quand il s'en sert pour opprimer ses peuples. *Fevr. l. 1.*

Vous me rendez le sceptre & peut-être le jour;
Mais si j'ose abuser de cet excès d'amour,
Je vous conjure.

Cornille, Pompée, a. 4. sc. 3.)

Abuser, v. a. [*Vitiare.*] Jouir d'une femme en avoir les dernières faveurs. (Étoit-il juste d'emprunter mon nom & ma ressemblance pour abuser de ma maîtresse? *Abl. Luc.*)

Abuser, v. n. Ce mot se dit des jeunes gens, & signifie les corrompre honteusement. (On dit que Neron avoit abusé plusieurs fois de Britannicus. *Abl. Tac. Annales, l. 13. c. 3.*)

Abuser, signifie aussi interpréter mal les pensées de quelqu'un, donner un mauvais sens à ses paroles. On ne doit pas abuser de quelques paroles ambiguës, qui sont dans les ouvrages d'un Auteur, lorsqu'elles sont susceptibles d'un bon sens.

Abuser, v. a. Tromper. [*Fallere, decipere.*] *S'abuser, v. r.* *Je m'abuse, je m'abusai, je me suis abusé, je m'abuserai.* Se tromper, donner dans l'erreur.

(Le dépit nous soumet à de nouvelles Loix,
Lorsqu'on s'abuse au premier choix.

Poëte, anonyme.)

ABUS, *s. m.* Ce mot vient du Latin *abusus*. C'est le mauvais usage qu'on fait d'une chose.

(C'est un grand abus, c'est un abus considerable, commettre un abus, souffrir un abus, réformer, empêcher, corriger les abus.)

Abus, *f. m.* Terme de *Palais*. C'est une entreprise injuste d'une Puissance, ou d'une Juridiction sur les droits d'une autre. (Abus clair, abus notoire. L'abus ne fauroit être couvert quand il a été formé. *Févet* a fait un *Traité de l'abus*. On dit apeller comme d'*abus*, d'une Sentence de quelque Juge. Convertir un apel comme d'*abus* en apel simple, faire droit au principal de l'apel, & prononcer sur l'*abus*, recevoir un apel comme d'*abus*. Les moyens d'*abus* sont, lorsqu'il y a contravention aux Conciles, & aux anciens Canons; qu'on a entrepris contre les Libertez de l'Eglise Gallicane, les interêts du Royaume, le Concordat & sur quelque Juridiction. *Févet*, *Traité de l'abus*. On interjette un apel comme d'*abus*, lorsqu'un Official a jugé contre l'intention de l'Ordonnance de la Cour, contre les saints Décrets, les Libertez de l'Eglise Gallicane, & que les Juges Ecclésiastiques entreprennent sur la Juridiction Royale. On interjette aussi un apel comme d'*abus*, lorsque les Juges Royaux ont entrepris sur la Juridiction Ecclésiastique, & les privilèges du Royaume de France. Les apels comme d'*abus* relèvent au Parlement, à la Grand'Chambre pour le civil, & à la Tournelle pour le criminel. Les apels comme d'*abus* ne commencèrent d'être en usage qu'en 1329. *Mémoire de du Tillet*.)

ABUSEUR, *f. m.* [*Deceptor, veterator.*] Qui trompe, qui abuse & séduit. (Les Hérésiarques ont été des abuseurs de peuples.)

Abusif, *adj.* Mot qui vient du Latin *abusivus*, & qui veut dire, pris improprement. (Terme abusif, diction abusive.)

Abusif, *abusive*, *adj.* [*Errori obnoxius.*] Terme de *Palais*. Il signifie qui est fait sans pouvoir, & au-delà de la Juridiction ordinaire & naturelle de celui qui a excédé les bornes de sa puissance. Jugement abusif, procédure abusive. Entreprise abusive. Toutes les usurpations de la Juridiction Ecclésiastique sur la temporelle, sont abusives. *Févet*, *Traité de l'abus*, l. 1. c. 2. & 3.)

Abusivement, *adv.* [*Per abusivem.*] Ce mot est en usage chez les Grammairiens, & veut dire improprement. (Ce mot est pris abusivement.)

Abusivement, *adv.* Terme de *Palais*. C'est à tort, & sans cause. Il a été nullement & abusivement prononcé. Il a été mal, nullement & abusivement décrété. *Févet*, *Traité de l'abus*, l. 1. Juger abusivement. *Le Maître*, *Plaid.* 10.

ABUTER, *v. n.* Terme de *Joueurs de quilles*. C'est poser une boule à trente ou quarante pas du quillier, & jeter des quilles auprès de la boule, pour voir la quille qui en fera le plus près, & celui qui joiera le premier. (On abute pour favoir qui joiera le premier; celui dont la quille est le plus près de la boule, joue le premier. On abute avant que de joier aux quilles. On a abuté, & je suis le premier.)

ABUTILLON, ou *Guimauve de Théophraste*. *f. m.* Plante dont la graine est très-bonne contre la gravelle, selon quelques Modernes.

ABYSSINS, *f. m.* [*Abyssini.*] Peuples d'Ethiopie, gouvernez par un Evêque, ou Metropolitain, que leur envoie le Patriarche d'Alexandrie qui réside au Caire, & qui suivent la religion des Cophtes, à l'exception de quelques cérémonies.

ACA.

ACABIT, *f. m.* [*Natura, genus.*] Ce mot

se dit de la qualité des viandes, parmi les Rotisseurs de Paris. (Pièce de bon, ou de méchant acabit. En général, ce mot se dit de la bonne ou mauvaise qualité de quelque chose que ce soit.)

ACABLÉ, ACABLÉE, (ACCABLÉ,) *part. pass. & adj.* [*Oppressus.*] Qui est abatu, surchargé. (Cet homme a été acablé de coups.)

Acablement, ou *Accablement*, *f. m.* [*Everfio, disturbatio.*] Ce mot, au propre, signifie bouleversement, accident. Il est plus d'usage au figuré; pour lors il signifie embarras, langueur, abattement causé par quelque accident, surcroît d'affliction, multitude de choses qui arrivent à une personne. [*Oppressio, maror.*] Ce lui fut un nouvel acablement, d'apprendre la mort de son ami. *Acablement de visites, d'affaires.*)

Acablement de poux [*Venæ inordinata.*] Terme de *Médecine*. Déréglement de poux, lorsque l'accès commence ou redouble. *Deg.*

ACABLER, ou ACCABLER, *v. a.* [*Opprimere.*] Abatre à force de trop charger, abatre à force de coups. (Il ne faut pas acabler la nature en la surchargeant. *Abl. Luc.* On l'acabla de traits après qu'il se fût signalé dans le combat.)

Acabler, ou *Accabler*. [*Obruer.*] Abatre à force de maux, d'affaires & d'embarras. (La fortune acheva de l'acabler par ce dernier coup. *Vaug. Quint. l. 3.* La tristesse m'acable au milieu des plaisirs. *Gomb. Poës.* *Acabler de visites.* *Scar. lett.*)

Acabler, ou *Accabler*. [*Cumulare.*] Comblé de faveurs, de graces. Faire force choses obligantes à une personne. (Acabler un homme de carettes. *Mol. Mis.* Ce sont des bontez qui m'acablent. *Mol. Geor.*)

ACACALIS, *f. m.* C'est, selon Dioscoride, le fruit d'un arbrisseau qui croît en Egypte. Voyez *Bauhin* & *Tournefort*.

ACACIA, *f. m.* Arbre qui vient assez haut, qui porte une fleur jolie, qui sent comme la fleur d'orange, & qui sert à embélir les allées des jardins, & à faire des avenues & des bosquets.

Acacia. Suc épais, composé de prunelles sauvages. (Acacia commun.)

Acacia vera. Suc épais d'un arbre qui croît en Egypte & en Arabie. Quelques auteurs prétendent que la gomme Arabique coule de cet arbre. Cette drogue entre dans la composition de la thériaque. *Savary*.

Acacia Germanica. Acacia contrefait, & dont la couleur est noire.

Acacia, *f. m.* Nom qu'on donne à une espèce de rouleau long, qui se voit dans les médailles, à la main des Consuls & de quelques Empereurs. On ignore de quoi ce rouleau étoit composé. Selon les uns, c'étoit un mouchoir roulé, que jettoit le Président des jeux, pour les faire commencer. D'autres disent que ce rouleau étoit composé des Mémoires & des Placets, que l'on présentoit à l'Empereur ou aux Consuls, pour en obtenir quelque chose.

ACACIEN, *f. m.* Nom de Secte qui faisoit partie des Ariens.

ACADÉMIE, *f. f.* Mot qui vient du Grec. C'étoit proprement un lieu public, planté d'arbres, à Athènes, ainsi nommé d'un certain *Académus*, qui le donna. *Port-Royal*, *racines grèques*. Les Latins apellent cet endroit *Academia*. Les changemens qui arrivèrent dans la manière de raisonner, & dans les sentimens des Académiciens, ont donné lieu à diverses Sectes,

qui furent distinguées par les titres d'*Académie ancienne*, c'étoit celle de Platon; d'*Académie moyenne*, dont Arcéfilas fut auteur; de *troisième Académie*, formée par Carnéades. Les Académiciens n'affirmoient rien; après avoir examiné les raisons qu'on pouvoit alléguer de part & d'autre, ils concluoient gravement qu'il n'y avoit rien de certain. Voyez la vie des Philosophes par Diogene Laërce, les ouvrages de Sextus Empiricus, & autres. Le mot *Académie* signifie, parmi les François, un lieu où s'assemblent des personnes qui font profession de quelqu'un des Arts libéraux, comme de Musique, de Peinture, de Sculpture & d'Architecture. Il y a dans Paris une Académie de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, où l'on trouve d'habiles gens.

Académie, s. f. Endroit où s'assemblent des personnes de lettres, de quelque art illustre, pour y parler des belles-lettres, ou de leur art. (Aller à l'*Académie*. Être reçu de l'*Académie*, &c.

Académie Française. Assemblée de quarante personnes de lettres, établie par Édit du Roi, en l'année 1635 pour polir la langue, faire un Dictionnaire, une Grammaire, une Rétorique & une Poétique. Cette Compagnie a trois Officiers, un Directeur, un Chancelier, un Secrétaire, & outre cela un Libraire. Le Directeur & le Chancelier se changent de deux mois en deux mois; mais le Secrétaire est perpétuel & le Libraire aussi. Au commencement, l'Académie s'assembloit toutes les semaines, le Lundi après midi, à l'Hôtel de Séguier: mais à présent que le Roi est le Protecteur de cette Compagnie, il lui a donné une Sale au vieux Louvre, où les Académiciens se trouvent trois fois chaque semaine. La plupart ne manquent guère à cela, aparemment parce que Sa Majesté fait distribuer à chaque Académicien présent, un beau jetton d'argent; & ce qui est de bon, les présens profitent des jettons des absens. Cette Académie depuis son établissement jusqu'à l'année 1692 n'avoit encore fait en corps que les observations sur le Cid du célèbre Corneille. Mais enfin après 50 ans de travail, le Dictionnaire de l'Académie a paru.

Académie Française. Sale où s'assemblent la plupart des Académiciens, toutes les semaines. Il y a plusieurs portraits. M. Pellisson a composé l'Histoire de l'Académie Française, & la Vie de plusieurs Académiciens. Et cette Histoire a été reimprimée avec des Notes de M. l'Abbé d'Olivet, qui l'a continuée.

Académie des Sciences. C'est une Académie de gens savans, établie à Paris, où l'on cultive la Chimie, la Médecine, la Phisique, & toutes les parties des Matématiques. Les Académiciens sont distinguez en honoraires, en pensionnaires & en associés.

Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. C'est encore une Compagnie de personnes dont les travaux ont pour objet les Inscriptions, les Médailles & toutes les parties de la Littérature ancienne & moderne. Elle est composée d'honoraires, de pensionnaires & d'associés. Elle a un Secrétaire chargé de rédiger les Mémoires qui ne demandent pas à être imprimés en entier, & de réunir ces extraits avec les Mémoires entiers qui méritent d'être publiés. C'est aussi le Secrétaire, qui, de même que celui de l'Académie des Sciences, est tenu de composer l'éloge

historique des Académiciens que la mort enlève. Cette Académie tient pareillement ses Assemblées, deux fois chaque semaine, dans une Salle du vieux Louvre.

On a étrangement multiplié les Académies dans les Provinces. Aujourd'hui il y a des Académies par-tout, même dans les plus petites Villes. L'envie d'imiter ce qui se fait dans la Capitale, a produit sans doute cette singularité. Cela est bon pour les modes, parce qu'on en est quitte pour faire venir de Paris toutes les nouveautés en ce genre. Mais quand il faut qu'une Ville de Province fournisse de son crû vingt ou trente Académiciens, la contribution est si forte que pas une n'y peut suffire.

Académie Royale de Peinture & de Sculpture. Compagnie d'habiles Peintres & d'habiles Sculpteurs, que le Roi établit à Paris, le 27 Janvier 1648, pour y exercer avec honneur la Peinture & la Sculpture. Il leur a donné, afin de s'assembler & de se perfectionner dans ces arts, un logement au Louvre, avec 6000 livres de rente. Quand il leur en eût donné davantage, il n'eût que bien fait: car il auroit fait mentir le proverbe, *guez comme un Peintre*. Cette Académie est de quarante hommes, tant Peintres que Sculpteurs, qui tous les ans donnent aux étudiants un prix, qui a pour sujet quelque belle action du Roi. Il y a entre ces Académiciens, quatre Recteurs perpétuels, nommez par Sa Majesté, un Directeur, un Chancelier, un Secrétaire, un Trésorier, des Adjoints, douze Professeurs & six Conseillers. Personne n'est de l'Académie qu'il ne soit reconnu capable, & ne lui ait présenté un ouvrage de Sculpture, ou de Peinture de sa façon. Ensuite devant l'Officier qui préside, il jure de garder les Statuts, & est interrogé sur la conduite qu'il a tenue dans son ouvrage. Les Académiciens de Peinture & de Sculpture ont droit de *Committimus*, & sont exems de guet, de garde, de tutèle, de taille & de lettres de maîtrise.

Académie Royale de Peinture & de Sculpture, signifie aussi le lieu où s'assemblent les Peintres & les Sculpteurs pour se rendre plus habiles dans leur art. L'Académie de Peinture & de Sculpture est ouverte tous les jours de la semaine, excepté les Dimanches & les Fêtes. Les jeunes gens qui tâchent à se rendre habiles Peintres ou habiles Sculpteurs, y entrent pour dessiner deux heures & profiter des leçons que l'on y fait sur les modeles. Voyez les Réglemens de cette Académie imprimez par Petit.

Académie, s. f. Lieu où la jeune Noblesse apprend à monter à cheval, à faire des armes & tous les exercices que doit favoir un Gentilhomme. (Entrer à l'Académie, demeurer à l'Académie, être pensionnaire à l'Académie.)

Académie, s. f. C'est une maison où l'on donne à jouer aux dez, aux cartes, & à autres jeux, (Tenir Académie, hanter les Académies. Fréquenter les Académies, perdre son bien à l'Académie, se ruiner aux Académies.)

Académie de Danse, s. f. Assemblée de treize des plus habiles Maîtres à danser en un lieu particulier de Paris pour s'y exercer dans la danse, la corriger & la polir. Les Maîtres à danser de cette Académie ont droit de *Committimus*, sont exems de taille, de guet, de garde, de tutèle & de toutes lettres de maîtrise. Telle fut le plaisir du Roi, qui l'an 1661 établit une Académie Royale de Danse. Voyez les Lettres de cet établissement.

Académie de Danse, f. f. C'est le lieu où les treize Maîtres à danser se trouvent pour les exercices qui regardent leur profession. Ils s'y assemblent une fois le mois ; & deux de ces Académistes, tour-à-tour se trouvent tous les Samedis à l'Académie, afin de montrer les anciennes & les nouvelles danses à ceux qui les veulent apprendre, & les enseigner. Tout Maître à danser peut aspirer à être reçu Académiste, à la pluralité des voix des treize anciens, après avoir dansé en leur présence. Le nouvel Académiste étant fils de Maître, paie, à sa réception, cent cinquante livres, & s'il ne l'est pas, trois cens. Ensuite il jure de garder les Statuts de l'Académie. Voiez les Lettres de l'établissement de l'Académie Royale de Danse.

Académies Militaires. Les Romains avoient établi de fameuses Académies dans presque toutes les Villes d'Italie ; on les appelloit *le Champ de Mars*. Tous les jeunes gens qui étoient propres pour la guerre, y étoient reçus, pour y être dressés & exercés aux dépens du public. Ils y apprenoient à faire des armes, à monter à cheval, à tirer de l'arc, à nager, à courir, à sauter, à voltiger, à se retrancher, & toutes les évolutions de Cavalerie & d'Infanterie. Il ne paroît pas que les Romains aient poussé plus loin ces exercices. Les Grecs, plus habiles, ne s'en tinrent pas là : outre ces Académies, ils établirent des Écoles & des Professeurs militaires, qu'on appelloit *Tactiques*, qui enseignoient toutes les grandes parties de la guerre, qui regardent le Général d'armée. Voyez les observations du Chevalier Folard sur Polybe.

Académicien, f. m. Ce mot vient du Latin *Academicus*. C'est celui qui est d'une Académie de personnes qui font profession de quelque art, comme de Sculpture, de Peinture, d'Architecture ; ou qui est d'une Académie de gens de lettres. (Académicien honoraire, Académicien habile, fameux, célèbre, illustre, renommé ; être Académicien. On est reçu Académicien François par Balotes, & il faut être vingt pour en recevoir un. L'aspirant, pour être admis, rend visite à tous les Académiciens, & les supplie de lui être favorables à la première Assemblée où l'on parlera de sa réception. Si ces Messieurs lui donnent leur agrément par leurs Balotes, on le fait avertir de la grace qu'on lui a faite, & on lui marque le jour qu'il doit être reçu ; ce qui se fait publiquement. Au jour désigné, il se trouve à l'Académie, où les Académiciens sont autour de leur Bureau ; le nouveau reçu à l'un des bouts, & le Directeur de l'Académie à l'autre. Le nouveau reçu leur fait son remerciement, & le Directeur lui répond. Ensuite l'Académicien qui a composé quelque chose, le lit, s'il veut, publiquement. Tout Académicien François est exempt de guet, de garde, de tutèle, de curatèle, & a droit de *Committimus*. On donne aussi le nom d'Académicien à celui qui est de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture. Dans les Réglemens de cette Compagnie, on donne aux Peintres & aux Sculpteurs le titre d'Académicien, & non pas celui d'Académiste. Voiez ces Réglemens, page 26. 1. Règlement.

Académicienne, f. f. [*Academica.*] Mot nouveau, fait au sujet de Madame Deshoulières. Il signifie la personne du beau Sexe qu'on a reçue dans une Académie de gens de Lettres. L'Académie Royale d'Arles a envoyé à Madame Deshoulières,

des Lettres d'Académicienne ; & elle est la première en France, qui ait reçu des femmes. On ne parle plus de cette Académie. Voiez ce qu'en dit le fleur de Visé. Mercure galant du mois de Mai de l'année 1689.

Académique, adj. [*Academicus.*] C'est ce qui regarde une Académie de gens de Lettres. (C'est un ouvrage Académique. Faire des conférences Académiques sur d'agréables matières.)

ACADÉMIQUEMENT, *adv.* [*Academicè.*] D'une manière Académique. (Traiter une question académiquement.)

Académiste, f. m. [*Equestris Disciplinæ Tyro.*] C'est celui qui est d'une Académie où l'on monte à cheval, où l'on danse, où l'on fait des armes, & d'autres honnêtes exercices, dignes d'un Gentilhomme. C'est le plus diligent de tous les Académistes, qui fait le mieux son devoir. C'est l'Académiste qui paie le mieux. C'est l'Académiste le mieux fait, & le plus sage. On appelle aussi Académiste, celui qui est de l'Académie Royale de Danse. Les Réglemens de cette Académie lui donnent ce nom. Chaque Académiste, disent-ils, aura droit de *Committimus*, & fera exempt de taille, de tutèle, de garde, de lettres de maîtrise.

† S'ACAGNARDER, *v. n.* [*Inertia, ignavia tradere se.*] Je m'acagnarde, je m'acagnardai, je me suis acagnardé, je m'acagnarderais. S'acagnarder, signifie avoir un attachement qui ait quelque chose de bas & de honteux, & cela pour un sujet qui souvent ne le mérite point.

Il s'acagnarde au cabaret
Entre le blanc & le claret.

Mainard, Priapées.

Je m'acagnarde dans Paris
Parmi les Amours & les Ris.

Boisrobert, Epîtres.

Ce mot ne doit point entrer dans le stile poli. Il est même très-bas.

ACAJOU, *f. m.* Arbre de l'Amérique, dont le bois est rouge, & dont il sort une gomme semblable à la gomme arabique. Il y a encore d'autres espèces d'Acajou. Il y a trois sortes d'arbres qui portent ce nom, mais il n'y en a qu'un qui produise du fruit.

ACANACÉ, *adj.* Toute plante épineuse est du genre acanacé.

ACANGE, *f. m.* Soldat Turc qui va en course.

ACANTE, *f. f.* [*Acanthus.*] Plante, qui a les feuilles fort larges, & qui fleurit en Juillet.

Il y a deux sortes d'*Acanthes*, la molle & l'épineuse. La molle a ses racines rougeâtres, longues, assez tendres & visqueuses. Les Botanistes appellent ordinairement l'*Acanthe*, *branca ursina*, ou *branca hircina*. Sur les côtes de Barbarie on en forme des haies pour enclorre les jardins.

Acante. Terme d'Architecture. [*Acanthina folia.*] Ornement qui a la figure de l'acante, qu'on met dans les chapiteaux des colonnes, & dont on embellit la plupart des membres d'Architecture. (Chapiteau taillé à feuilles d'acante.)

§ Vitruve, liv. 4. chap. 1. raconte qu'une jeune fille de Corinthe mourut dans un âge auquel elle commençoit à pouvoir prétendre au mariage. Sa Nourrice porta sur son tombeau, certains vases pour lesquels cette fille avoit eu beaucoup d'attachement ; & pour les garantir des injures du tems, elle les couvrit d'une tuile. Le panier dans lequel ils étoient, fut placé par hazard sur

la racine d'une plante d'acante. Le Printems étant de retour, la tige trouvant de la résistance, fut obligée de répandre son feüillage autour du panier; il se recourboit tout autour, & fit le contournement des volutes.

Le Sculpteur Callimachus passant auprès de ce tombeau, aperçut le panier tout couvert de feüilles d'acante, & cette figure lui paroissant agréable, il forma le deffein d'orner ses chapiteaux de semblables feüillages, & établit sur ce modèle les proportions, & les mesures de l'Ordre Corinthien. Depuis on a substitué les feüilles d'olivier aux feüilles d'acante, qui ont été réservées au chapiteau composite. Ce changement est fort désapprouvé par l'Auteur de l'Essai sur l'Architecture, & il paroît qu'il a raison.

On distingue deux sortes d'Achante, l'*Achante* cultivée, & l'*Achante* sauvage. Les Sculpteurs Gothiques ont employé la dernière, qui est la moins belle. L'*Achante* cultivée est plus refendue, plus découpée, & fait un plus bel effet. C'est cette dernière qui a été employée dans les Chapiteaux composites des arcs de Titus & de Septime Severe, & dans les Chapiteaux Corinthiens de la cour du Louvre.

De mon attention vous aurez les prémices,
Portail, superbe écueil des fameux édifices,
Où le Corinthien d'*Achantes* couronné
Sur l'élégant Dorique en triomphe est mené.
L'Egl. des Inval. Poëme par le sieur de Bellocq.

ACAPATHI, *f. m.* Plante de la nouvelle Espagne, qui porte le poivre long.

⌘ *Acaptas*. Ce mot n'a point de singulier. C'est un droit seigneurial qui n'est connu qu'en Guyenne & en Languedoc, où il se paye en ligne directe, comme en ligne collaterale; & c'est le double de la censive. On le compare au relief.

Caseneuve dérive ce terme du verbe *Accaptare*, qui est formé de *caput*, parce que les vassaux reconnoissent leur Seigneur comme leur chef, lequel en effet est appelé *Dominus capitalis*; & comme les mots passent, avec le tems, d'une signification à une autre, & produisent d'autres termes qui portent toujours les marques de leur origine, le verbe *accaptare*, qui ne servoit que pour signifier la reconnoissance du nouveau vassal, fut étendu à toutes sortes d'inféodations. *Voyez la Roche-Flaven, ch. 12. des Droits seigneuriaux; Antoine Dominicy. de prerog. Allodior. cap. 15.*

ACARER, *v. a.* [*Testes cum reo componere.*] Terme de Palais. Confronter les témoins & les criminels. Ce mot vient de l'Espagnol *cara à cara*, qui signifie tête à tête. (Acarer les témoins à un criminel.)

ACARIATION, *f. f.* [*Testium cum reo compositio.*] Confrontation des témoins. Ces mots sont vieux; on dit confronter, confrontation.

† ACARIATRE, *adj.* [*Morosus, acerbus, pertinax.*] Fantasque, bourru, bizarre.

⌘ Le Pere Labbe prétend que *Acariâtre* est dérivé de *adquadrare*, & condamne ceux qui font venir ce terme de à privatif & de *ναπα*, la tête, ou de *ἀχαρισ*, désagréable, ou du Latin barbare *acariaster*. Peut-être que toutes ces étymologies valent mieux que la sienne.

Ménage propose une autre étymologie; il dit que Sylvius & Nicod dérivent ce mot de Saint Acaire, qu'on appelle en Latin *Acarius*, auquel on mene les *Acariâtres*.

ACARNE ou ACARNAN. Poisson de mer semblable au Rouget.

ACATES, ami & fidele compagnon d'Enée. On se fert de ce mot pour signifier un ami intime de quelqu'un. C'est son Acates: c'est mon fidele Acates.

A CAUSE DE, [*Propter.*] Préposition qui régit le génitif. (Cassandre est pauvre à cause de son maudit penchant pour les lettres.)

A cause que. [*Quia. Quod.*] Conjonction qui demande l'Indicatif & qui signifie, *parce que*. (On écrivit cette lettre en gros caractères à Antigonus, à cause qu'il étoit borgne: & un aveugle, dit-il, y mordroit. *Abl. Apohtegmes des anciens.*)

ACCAPARER, *v. a.* Enlever d'une Foire des marchandises pour les vendre plus cher.

ACCAREMENT, *f. m.* Terme de Palais: il signifie confrontation. On dit dans le même sens, Accarer.

⌘ ACCAZER. Ce terme n'est en usage que dans la Coûtume de Bordeaux, art. 101. C'est imposer un cens sur un fonds. *Sousaccazer*, c'est créer un second cens qui ne produit aucun droit. C'est, dit Ragueau, une rente sèche, différente du fief vif.

ACCASTILLAGE, *f. m.* Terme de Mer. C'est le château de l'avant & le château de l'arrière du Vaisseau. (Faire quelque changement aux accastillages.)

Accastillé, Accastillée, adj. Terme de Mer. C'est-à-dire, qui est accompagné d'un château d'avant, & d'un château d'arrière. (Le Vaisseau est fort bien accastillé.)

ACCÉDER, *v. n.* Terme de Droit public. Entrer dans les engagements contractés déjà par d'autres Puissances. *Les Couronnes du Nord ont accédé à ce Traité. Acad. Franç. M. Morabin dans son Traité de l'exil de Ciceron, dit, Accéder à un parti: il accéda enfin au parti, qu'on lui fit comprendre être incessamment le plus fort. On a blâmé cette expression dans le Dictionnaire Néologique.*

ACCÉLÉRATION, *f. f.* [*Acceleratio.*] Mot qui vient du Latin. On prononce *accélération*. Il signifie augmentation & accroissement de vitesse dans le mouvement des corps. Ce mot ne se dit que dans des matières de Phisique. (Galilée est le premier qui ait trouvé la proportion de l'accélération du mouvement. *Voyez les réflexions sur la Phisique.*) On dit aussi *mouvement accéléré*.

ACCÉLERER, *v. a.* [*Accelerare.*] Presser une affaire. Ce mot est plus en usage dans la Philosophie, que dans d'autres matières.

ACCENT. [*Accentus.*] Terme de Grammaire, que les Grecs & les Latins appellent *Tévos*, un ton, parce qu'il sert à relever ou à rabaisser la voix en prononçant un mot. Il y a trois sortes d'accens: l'aigu, le grave & le circonflexe. Les deux premiers sont simples, & le troisième est composé des deux autres. L'aigu est une petite ligne tirée de la droite à la gauche, ('): le grave, au contraire, est une ligne tirée de la gauche à la droite, (˘): le circonflexe est composé des deux autres accens, (^).

L'aigu marque qu'il faut élever la voix; le grave, qu'il faut l'abaisser; & le circonflexe, qu'il faut tenir un milieu.

Ces accens servent aussi à faire connoître que l'on a supprimé une lettre dans le mot, comme Vaugelas l'a remarqué dans l'article 217. *Les anciens, dit-il, écrivoient assurement, effrontement,*

&c. Mais comme les Langues se polissent & se perfectionnent jusqu'à un certain point, on a supprimé, pour une plus grande douceur, l'e, comme on le supprime en ces mots, *agrément, remerciement, &c.* & cette suppression est marquée par ceux qui écrivent, en mettant un accent sur l'e, sur l'i & sur l'u; & elle est marquée par ceux qui parlent en prononçant cet é, cet i & cet u, comme contenant le tems de deux syllabes réduites à une seule.

L'accent Grec, non plus que le Latin, ne peut être placé au-dessus de l'antépénultième syllabe; l'aigu peut être mis sur l'une des trois dernières syllabes; le grave, sur la dernière; & dans la suite du discours, sur les mots qui devroient avoir un aigu; & le circonflexe ne se met que sur la dernière, & sur la pénultième, suivant cette règle :

L'aigu peut en trois lieux passer,
Sur brève ou longue se placer;
Le circonflexe une longue aime
En la dernière ou pénultième;
Le grave à la fin seule est vu
Dans le discours & pour l'aigu.

Joachim Perion, a donné plusieurs règles pour placer les accens dans notre langue.

1^o. Tout participe préterit de deux syllabes, terminant par un e, demande un accent aigu sur la dernière, comme *aimé, loüé.*

2^o. Tout nom de deux syllabes, & terminant par e, & étant précédé d'une voyelle brève, reçoit l'accent aigu sur cette voyelle, comme *dame.*

3^o. Les mots de trois ou de plusieurs syllabes, reçoivent un accent aigu sur l'antépénultième, comme, *serviteur, official.*

4^o. Mais ceux qui finissent en *re, ure, ise, use, eure & euse,* exigent un circonflexe sur la pénultième.

On distingue l'*Accent prosodique.* (Voyez *Prosodie.*) L'*Accent oratoire;* qui est une inflexion de voix, qui résulte, non de la syllabe matérielle que nous prononçons, mais du sens qu'elle sert à former dans la phrase où elle se trouve. L'*Accent Musical,* qui consiste à élever la voix, ou à la baisser, en subordonnant l'élevation ou l'abaissement, à des intervalles certains; & qui sont tellement mesurés, que s'en départir tant soit peu, c'est enfreindre les loix de la Musique. L'*Accent national,* ou provincial, (*sonus vocis,*) c'est celui qui embrasse tout ce qui a rapport à la prononciation: & qui, par conséquent, outre les diverses inflexions de la voix, embrasse la quantité. Ainsi, l'*accent Gascon,* outre qu'il élève la voix où il ne faut pas, abrège beaucoup de syllabes longues; l'*accent Normand,* outre qu'il baisse souvent la voix où il ne faut pas, allonge beaucoup de syllabes brèves. Voyez la *Prosodie Française,* par M. l'Abbé d'Olivet, art. 2.

Accent. Cri. [*Clamor.*] Pousser de funébres accens. *Al. Luc. tom. 3.*

ACCENTUER, *v. a.* [*Accentum apponere syllabæ.*] Marquer une syllabe d'un accent.

ACCEPTANT, *s. m.* Terme de *Pratique.* [*Accipiens.*] C'est celui qui reçoit. (Un tel est l'acceptant.)

Acceptant, ou Accepteur, *s. m.* Terme de *Commerce.* Celui qui accepte, qui signe une lettre de change, qui s'oblige d'en payer la valeur à son échéance. Parmi les Négociants, on se sert quelquefois du mot *Acceptateur,* ou d'*Accepteur,* qui signifie la même chose. *Savary.*

Acceptante, s. f. Terme de *Pratique.* C'est celle qui reçoit & qui agrée. (Elle est l'acceptante.)

ACCEPTATION, *s. f.* Motusité dans la *Pratique.* Il vient du Latin *acceptatio,* & se prononce *acceptacion.* C'est l'acte de celui qui agrée, & qui reçoit quelque chose. (L'acceptation est nécessaire pour la validité d'une donation.)

Acceptation, s. f. Terme de *Commerce.* Faire l'acceptation d'une lettre de change, c'est la soucrire, la signer, se rendre le principal débiteur de la somme qui y est contenue, s'obliger en son nom de l'accepter dans le tems marqué. *Savary.*

Acceptation, s. f. Ce mot se dit aussi dans les discours ordinaires, & qui ne sont point de *Pratique.* C'est l'action de celui qui accepte, qui reçoit & qui témoigne qu'une chose lui est agréable. (L'acceptation du duel consiste dans l'intention expresse de se battre. Nous ne pouvons exercer la soumission que nous devons à la volonté de Dieu, que par une acceptation générale de tous ses ordres, & de toutes ses volontés. *Nicole; Essais, t. 1.*)

On dit aussi *Acceptable, adj.* [*Accipiendus.*] Et il signifie ce que l'on peut accepter, & qu'on ne doit pas raisonnablement refuser. (Ces offres sont acceptables.)

ACCEPTER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *acceptare.* C'est recevoir ce qu'on offre & l'avoir pour agréable. Accepter le combat. Accepter l'alliance de quelque personne. *Abl. Tac.* C'est un homme que je n'épouse point par amour; sa seule richesse me fait résoudre à l'accepter. *Mol. Mariage forcé, sc. 7.*

Elle venoit, Seigneur, fuyant votre courroux;
A la face des Dieux l'accepter pour époux.
Racine, Phédre, a. 5. sc. 6.)

Accepter, v. a. Ce mot semble aussi venir de l'Italien *accettare.* Il signifie agréer une chose, & la recevoir. (Il a fort civilement accepté le présent qu'on lui a fait.)

Accepter une Lettre de change, c'est la soucrire, s'engager au paiement de la somme, dans le tems marqué, ce qui s'appelle accepter pour éviter à protêt. *Savary.*

Accepteur, s. m. Ce mot vient du Latin *acceptator,* & signifie celui qui accepte une chose, & qui l'agrée. Ce mot est de peu d'usage, & n'entre que dans le discours simple & familier. (Monsieur passe pour l'accepteur. Il aime mieux être l'accepteur que le donneur.) Voyez ci-dessus *Acceptant.*

Acception, s. f. [*Respectus, discrimen, delectus.*] Considération, égard qu'on a pour une personne plutôt que pour une autre d'un mérite égal. Dieu ne fait point d'acceptation de personnes. *S. Paul aux Rom.*

ACCEPTILATION, *s. f.* [*Acceptilatio.*] Prononcez *acceptilacion.* Terme de *Jurisprudence Romaine.* Quittance donnée sans recevoir d'argent, déclarant qu'on est satisfait d'une dette, & qu'on la remet.

§ L'Empereur Justinien explique dans ses Institutes ce que c'est que l'acceptilation. C'est, dit-il, un paiement imaginaire; car si Titius veut décharger son débiteur de ce qu'il lui doit par stipulation, il le pourra faire en permettant à son débiteur de dire ces paroles: Tenez-vous pour reçu ce que je vous dois? à quoi le créancier répondra, je le tiens. *Instit. lib. 3. cit. 30. §. 1.* Nous ne connoissons plus cette manière de payer ce que l'on doit. Voyez *Brissou, de form.*

ACCÈS, *f. m.* [*Aditus.*] Abord, entrée dans un lieu, ou auprès d'une personne. (Avoir accès dans la maison de quelcun.)

Accès. [*Accessus*, ou *Accessio.*] Retour de fièvre, nouvelle irritation de la maladie, qui après quelque relâche, redouble sa force. (Avoir un accès de fièvre violent. On dit aussi en général, *accès*, pour signifier un retour périodique de quelque maladie que ce soit. Ce mot vient du verbe Latin, *Accedere*, s'approcher.

Accès, ou *Accession*. Terme de *Conclave*, dont on se sert quelquefois dans les Elections des Papes. C'est une tentative que l'on fait pour procurer à un Cardinal les deux tiers des voix.

Accès, se dit aussi des choses morales; il signifie alors un mouvement intérieur & passager qui produit des actions. (Il a rarement des accès de libéralités: il a quelquefois des accès de dévotion, de folie, &c.)

Accessible, *adj.* Ce mot se dit des choses & des personnes; & signifie que l'on peut approcher. [*Ad quem facilis est aditus.*] (C'est un lieu accessible. C'est une roche qui n'est point accessible. C'est un homme qui n'est pas accessible. C'est une personne accessible à toutes les heures du jour.)

Accession, *f. f.* Mot qui vient du Latin *Accessio*. C'est la jonction d'une chose à une autre. (S'approprier une chose par droit d'accession. *Courtin*, droit de la guerre, de *Grotius*.) *Accession* se dit aussi simplement pour arrivée: L'*Accession au Trône*.

Accessit. [*Accessus ad præmium.*] Terme de *Collège*. Récompense qu'on donne à un Ecolier, dont la composition n'a pas été tout à fait aussi élégante que celle qui a remporté le prix. J'ai eu le premier prix en Prose, & le premier *accessit* en Vers.

Accessoire, *f. m.* [*Idem.*] C'est ce qui est hors de la chose principale, & qui lui arrive par surcroît. (Je contracte une dette, je donne caution, & cette caution est comme un *accessoire* à mon obligation. *Courtin*, de *Jure belli & pacis*. L'*accessoire* suit le principal; parce que l'*accessoire* est une dépendance du principal.)

Accessoire, *adj.* [*Adventitius.*] Ce qu'on ajoute, & qui arrive comme par surcroît à la chose principale. (Cela est *accessoire*. La chose n'est qu'*accessoire*.)

ACCIDENT, *f. m.* [*Casus.*] Malheur, ce qui peut arriver de fâcheux. (Il n'y a point d'accidents si malheureux, dont les habiles gens ne tirent quelqu'avantage. *M. de la Rochefoucauld*.)

Accident. Terme de *Médecine*. [*Symptoma.*] Simptôme. Ce qui accompagne une maladie, ou qui lui survient de nouveau, & qui cesse aussi-tôt que sa cause ne subsiste plus; comme la chaleur, la soif, le délire dans les fièvres, la douleur, la rougeur dans le phlegmon, la démangeaison, la cuisson dans l'érysipelle, &c. *Dictionnaire de Chirurgie*. (Le remède le travailla de telle sorte, que les accidens qui s'ensuivirent, fortifièrent l'acusation. *Vaug. Quint.*)

Accident. Terme de *Philosophie*. [*Accidens.*] Propriété accidentelle d'un sujet, ce que l'on conçoit être indifférent à un sujet, ou qui lui convient en telle sorte qu'il pourroit bien ne lui pas convenir, sans qu'il cessât d'être ce qu'il est. (L' noirceur dans un triangle est un accident.)

Par accident. [*Fortuitò.*] Par malheur. (Chose arrivée par accident.)

Par accident. Terme dont on se sert en *Philosophie*. Il signifie, *par hazard*. (Cela est vrai par accident.)

Accidentel, *accidentelle*, *adj.* [*Adventitius.*] Qui arrive par accident. (Le mouvement & le repos sont accidentels à la matière. Convulsion naturelle, ou accidentelle. *La Chamb.*)

Accidentellement, *adv.* [*Fortuitò.*] Par accident, par hazard. (La chose est arrivée accidentellement, cela s'est fait accidentellement.) Ce mot, *accidentellement*, n'est pas si en usage que *par accident*. Il y a des mots qu'on écrit quelquefois par *acc*, que vous trouverez dans la suite écrits par un seul *c*.

ACCISE, *f. f.* [*Vedigal.*] Taxe qu'on leve dans les Provinces-Unies, sur le vin, sur la bière & sur d'autres choses qui se consomment.

§ **ACCLAMATION**. Cri de joie, d'applaudissement. Ce mot vient du Latin *Acclamatio*. *Le Prince fut reçu aux acclamations du peuple*.

Les Antiquaires appellent *Acclamations*, les vœux qui se lisent sur les Médailles, pour les Empereurs, ou pour le bien public, les bénédictions que les peuples leur donnoient, en reconnaissance de quelques bienfaits. L'Auteur de *la Science des Médailles* en a rapporté plusieurs exemples: Telle, dit-il, est celle de Constantin, *Plura natalitia feliciter*: celle de Constans, *Felicia decennialia*; & celle-ci en abrégé que l'on voit dans une Médaille d'Antonin le pieux. S. P. Q. R. A. N. F. F. *Optimo Principi Pio*. C'est-à-dire, *Senatus, Populusque Romanus, annum novum, faustum, felicem, optimo Principi Pio*.

Les acclamations étoient fréquentes au Théâtre & dans les Ecoles des Sophistes & des Déclamateurs: il y en avoit de deux sortes; celles qui se faisoient en frappant les mains l'une contre l'autre, étoient appellées *plausus* par les Latins, & *χρότος* par les Grecs; & quand on se récrioit de joie, ou d'admiration, on appelloit ce cri *acclamation*; & les Grecs, *ῥόμβος*. Voyez le premier tome de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, pag. 115.

§ **ACCLAMPER**. C'est joindre une pièce de bois à une autre, avec des cloux & des chevilles.

ACCOISEMENT, *f. m.* Terme de *Médecine*. Il signifie calme.

§ **ACCOLADE**, **ACCOLÉE**. Voyez *Acolade*.

ACCOLURE, *f. f.* Lien de paille.

§ **ACCON**. Bateau plat, dont on se sert dans l'Anjou pour aller sur les vases lorsque la Mer s'est retirée.

ACCORD. Voyez *Acord*.

§ On dit familièrement, d'*accord*, pour *oui*, *Il est vrai*. *Acanthe* dit à *Pegase*:

Tu suivis autrefois le diligent Achile,
Dans le cours glorieux de ses hardis exploits.

Pegase lui répond:

D'accord, mais en dix ans il prenoit une Ville;
En prit-il jamais quatre en la moitié d'un mois?

§ **ACCORDEMENT**. C'est la convention que l'Acquereur fait avec le Seigneur, pour raison des droits qui lui sont dûs. *Berry*, tit. 6. art. 16.

ACCORDER. Voyez *Acorder*.

§ **ACCOUCHEMENT**, **ACCOUCHER**. Voyez *Accouchement*, *Accoucher*.

ACCROÎTRE. On prend quelquefois *Accroître* pour *hausser*, mais mal.

Ils ont beau vers le Ciel leurs murailles s'accroître.
Malherbe.

Pour se hausser, s'élever.

ACCRUES,

ACCUEILLIR. Cherchez *Acueillir*, *Acueil*, &c.

A C E.

† **A CE FAIRE, EN CE FAISANT.** Façons de parler qui ne se peuvent plus souffrir que dans la Pratique. *Vaug. rem.* (En ce faisant, vous obligerez votre ami; ce seroit parler plus régulièrement, de dire, si vous faites cela, vous obligerez votre ami.)

A cela près. [*Hoc si excipiat.*] C'est-à-dire, il ne s'en faut que de cela, il n'y a que cela à dire; à cela près, il a raison; à cent écus près, nous sommes d'accord. *Vaug. rem.*

A peu près. [*Ferè, propemodum.*] Façon de parler qui signifie, il y a peu à dire. (Je vous ai rapporté à peu près la substance de sa Harangue. *Vaug. rem.*)

† *A celle fin de.* [*Ut.*] Conjonction hors d'usage, & qui régit l'infinif. En sa place on dit, *afin de*, *pour*, avec l'infinif; ou *afin que*, avec le subjonctif. (Un honnête homme travaille à *celle fin* d'aquerir de la gloire. On diroit aujourd'hui, un honnête homme ne travaille que pour aquerir de la gloire, ou qu'*afin* d'avoir de la gloire. Il travaille *afin* que ses enfans ayent du bien.)

A ce que. [*Ut.*] Sorte de Conjonction hors d'usage; & en sa place on dit, *pour* ou *afin de*, avec l'infinif, ou *afin que*, avec le subjonctif. (Il faut prier Dieu de tous côtez, à ce qu'il lui plaise d'apaiser sa colere. On doit dire, il faut prier Dieu de tous côtez, *afin* qu'il lui plaise d'apaiser sa colere. *Vaug. rem.* On dira aussi, il faut prier Dieu de tous côtez pour l'engager à apaiser sa colere.)

ACENSEMENT, *f. m.* [*Conductio, locatio fundi.*] L'action d'acenser. (Acensement d'un héritage.)

Acenser, *v. a.* [*Locare fundum.*] Donner à cense, à rente. (Acenser une terre.) On dit héritage acensé, terre acensée.

⊕ **ACEPHALES.** On apelloit ainsi certains Ecclésiastiques, lesquels faisant profession d'une extrême pauvreté, & ne possédant rien, ne vouloient reconnoître aucun Chef, ni Laïque, ni Ecclésiastique. Les Conciles de Mayence, de Paris, les Capitulaires de Charles le Chauve, & Reginon, en font mention.

ACERBE, *adj. & substant.* [*Acerbus.*] Terme de Médecine. C'est un goût qui tient le milieu

Tom. I,

entre l'aigre, l'acide & l'amer. Tels sont les fruits avant leur maturité, sur-tout les neffles, les cormes, les coings, &c. Un vin acerbe, est celui qu'on a fait de raisins qui n'étoient pas mûrs. Hors de la Médecine, on dit *âpre*.

ACERER, *v. a.* [*Ferri aciem durare chalybe.*] Terme de *Coutelier* & de *Taillandier*. C'est mettre de l'acier avec du fer, par le moyen du feu & de quelque instrument, afin de rendre ce fer propre à couper. (Acérer une serpe, acérer une hache.) Il signifie aussi, mettre les outils de fer & d'acier en état de couper, en les passant sur les meules. (On ne se peut servir de cette serpe, à moins qu'on ne l'acère.)

Acéré, acérée, *adj.* [*Ferrum acie duratum.*] Terme de *Taillandier*. Ce mot se dit des instrumens de fer, & il veut dire qui est accommodé de telle sorte avec de l'acier, qu'il est en état de bien couper & de bien servir. (Hache bien acérée, serpe bien acérée.)

* *Acéré, acérée*, *adj.* Ce mot, au figuré, veut dire qui coupe bien, qui taille bien. (La pauvreté est un glaive bien acéré. *Maucr. Homelies de S. Chrysostome.*)

ACÉTABULE, *f. m.* [*Acetabulum.*] Terme d'*Anatomie*, qui se dit des cavitez profondes de quelques os dans lesquels sont reçus d'autres os pour faire le mouvement. La cavité de l'os *ischium*, qui reçoit l'os de la cuisse, est appelée *acétabule*. Harvée a donné ce même nom aux petites cellules du *placenta* dans les femelles qui portent plusieurs animaux. D'autres Auteurs ont ainsi appelé les glandes qui s'élevent dans la matrice des brebis & des chèvres, lorsqu'elles sont pleines.

Acétabule. [*Acetabulum.*] Petite mesure ancienne qui contenoit la quatrième partie de l'hémine, ou deux onces & demie de liqueur ou de matière sèche. *Danet.*

Acetabulum. Plante qu'on appelle autrement, *Umbilicus Veneris*, qui a les feüilles larges & fort épaisses, & dont la graine a les mêmes proprietéz que la joubarbe.

A C H.

ACHALANDER, *v. a.* [*Emptotes allicere.*] Donner des chalans à quelque marchand. (Achalander un marchand, une boutique.)

S'achalander, *v. r.* *Je m'achalande, je me suis achalandé, je m'achalandai.* Commencer d'avoir des chalans. (Il s'achalande, & s'enrichira bientôt.)

† **ACHARNEMENT**, *f. m.* [*Libido, Propensio.*] C'est un attachement à la chair avec passion.

* *Acharnement.* [*Vehemens, acerba insectatio.*] Ce mot, au figuré, se dit des personnes. Attachement cruel afin de se nuire, sorte de persécution cruelle & opiniâtre.

(Jamais contre un pecheur ils n'ont d'acharnement. *Mol. Tart. a. 1. f. 5.*)

Témoigner de l'acharnement contre quelqu'un. *Voyez le Livre intitulé, Ablancourt vengé.*)

S'ACHARNER, *v. r.* [*Ad prædam allici.*] *Je m'acharne, je me suis acharné, je m'acharnai.* S'attacher cruellement l'un contre l'autre. (L'ours s'acharne peu souvent sur un cadavre. *La Fontaine.*)

⊕ *Acharner.* *Vaugelas* ou l'Auteur des *Nouvelles Remarques*, publiées sous son nom, a dit que *acharner* régit à & non sur; ainsi il faut

D

dire *s'acharner à la proye*, & non *sur la proye* : je crois que l'on peut dire, *à la proye & sur la proye*.

Acharner. Donner aux bêtes le goût de la chair. (Acharner les chiens, les oiseaux de proye à la curée. On dit aussi en *Fauconnerie*, *acharner* l'oiseau. Les oiseaux farouches ne s'acharment jamais.)

* *S'acharner*. [*Irritari*.] Ce mot se dit des personnes, & il signifie s'attacher opiniâtrément l'un contre l'autre pour se faire quelque outrage, en vouloir opiniâtrément à quelcun. (C'est tout ce qu'ont pu faire tant de Docteurs acharnez contre un-seul. Il s'est acharné sur moi long-tems après que je ne lui faisois plus de mal. *Scar. Rom. Com.*)

* *S'acharner*. [*Ferri immoderatiùs*.] Ce mot se dit aussi des choses & des personnes, s'attacher avec ardeur pour nuire à quelque chose, ou à quelque personne. (Il s'acharne sur les pièces nouvelles, *Boil. Epît.* Elles étoient si acharnées au combat, qu'elles ne vouloient pas obéir. *Abl. Luc.*)

ACHAT, *f. m.* [*Emptio*.] Chose achetée. (Un bon achat. Un méchant achat, un malheureux achat. Voilà tout mon achat. Faire un bon achat, céder son achat, quitter son achat à un autre.) On dit aller aux achats, envoyer aux achats. Il est plus avantageux à un Marchand de faire ses achats lui-même, que de les faire par autrui. Ce n'est pas le tout d'être habile à l'achat, il le faut être aussi à la vente.

Achat, *f. m.* C'est une convention par laquelle on achete, & celui qui vend, livre, ou promet de livrer une chose pour un certain prix.

† *Achat passe loüage*. Proverbe du Palais, pour dire que quand l'immeuble n'est point affecté à la garantie du bail, l'Aquereur peut déposer le Locataire, sans son recours contre le Bailleur.

ACHE, *f. f.* [*Apium*.] Herbe médicinale, & bonne à manger, qui devient haute & fleurit blanc la seconde année qu'elle est plantée.

Ache Royale. Plante qui fleurit tous les ans, & qui au bout de sa tige produit une fleur jaune ou blanche.

☞ *ACHÉES*. Vers qui naissent dans la terre, & dont on fait un apât pour attirer les poissons. Les Latins appellent ces vers, *Lumbrici*. Plante dans son Aululaire, appelle *Lumbricus*, un homme qui sortoit de terre, où il s'étoit enfoncé pour chercher son trésor.

ACHEMENT, *f. m.* [*Fluentes circa scutum & galeam lacinia*.] Terme de *Blason*. Lambrequins ou chaperons qui enveloppent le casque ou l'écu.

* *ACHEMINER*, *v. a.* [*Perducere*.] Ce mot se dit figurément, pour dire mettre les affaires & les desseins en état d'être exécutés. (Acheminer bien une affaire, c'est la mettre en état de réussir.)

S'acheminer. *Je m'achemine, je me suis acheminé, je m'acheminai*. [*Iter instituire*.] Aller, marcher. (Pour obéir aux ordres du Prince, nous nous acheminâmes au lieu où il étoit. *Abl. Luc.* Il s'achemina vers la Capadoce. *Vaug. Quint. l. 3.* Il prit le devant & s'achemina du côté qu'il crut trouver à loger. *Don Quichote, traduction nouvelle, t. 1. c. 18.*)

* *S'acheminer*, *v. a.* S'avancer, être en train de se faire. (L'œuvre de Dieu s'achemine. *Bossuet, Histoire universelle*. Il n'a point fait de

conquêtes qu'il n'ait méditées long-tems auparavant, & où il ne se soit acheminé comme par degrez. *Eloge historique de Louis XIV.*

Depuis ce coup fatal, le pouvoir d'Agrippine
Vers sa chute à grands pas chaque jour s'achemine.
Racine, Brit. a. 1. sc. 2.

Faites place à la nuit la plus belle du monde,
Qui dessus l'horizon s'achemine à grands pas.
Benfer. Ballet de la nuit.)

Acheminé, acheminée, adj. [*Aptus, idoneus*.] Terme de *Manège*. Il se dit des chevaux, & signifie que le cheval dont on parle, est dégourdi, & presque dressé. (De la manière que votre cheval manie, il fait voir qu'il est bien acheminé. Cette cavale est tout-à-fait acheminée.)

Acheminement, f. m. [*Via*.] Ce mot est vieux & peu en usage dans le propre; action de celui qui s'achemine.

* *Acheminement*. Moïen pour arriver à quelque chose. C'est un acheminement à une plus grande fortune. Les Peres ont dit que la Pénitence étoit un acheminement à l'Eucharistie.

ACHEROÏS. Sorte de Peuplier qui croissoit sur les bords du fleuve Acheron. Cet arbre étoit consacré aux Dieux infernaux.

ACHETER, *v. a.* [*Emere*.] Avoir à prix d'argent. Le peuple de Paris prononce *ajeter*, mais mal. (Acheter à la main, à la livre, à la pièce.) *Acheter* des marchandises; *acheter comptant*; *acheter à crédit*; *acheter pour son compte*, c'est-à-dire, pour soi-même; *acheter par commission*, ou pour le compte d'autrui; *acheter à profit*, ou à tant de bénéfice.

* *Acheter*. [*Redimere carè*.] Coûter, avoir avec peine, peril ou autre moïen. (Acheter bien chèrement un petit plaisir par beaucoup de chagrins. *Abl. Luc.*)

Acheteur, f. m. [*Emptor*.] Celui qui achete. (Trouver des acheteurs. *Abl. Luc.*)

ACHEVER, *v. a.* [*Perficere*.] Finir, terminer. (Achever un Palais. Que n'atens-tu que j'aye achevé de domter mes ennemis? *Abl. Luc.*)

* *Achever*. [*Absolvere*.] Donner la dernière main à un ouvrage, le porter à sa perfection. (La plupart des Auteurs ne se donnent pas le tems d'achever leurs ouvrages.)

Achever. Faire mourir. (Ces mourans laissés sur le champ de bataille, demandoient qu'on les achevât.) On dit aussi *achever* de ruiner, de perdre. On s'en sert encore pour signifier, enivrer entièrement. (Il ne faudroit plus qu'un verre de vin pour l'achever.)

S'achever, v. r. *Je m'acheve, je m'achevai, je me suis achevé, je m'acheverai*. C'est se finir, se terminer, s'accomplir. (Nous voïons la folie toute formée dans nous-mêmes, sans que nous sachions à quoi il tient qu'elle ne s'acheve par un entier renversement de notre esprit. *Nicole, Essais de morale, t. 1.*)

Achévé, achevée, adj. [*Perfectus*.] Fini. (Travail achevé. Peine achevée.)

* *Achévé, Achévée*. [*Absolutus*.] Ce mot se dit des choses, & des personnes. Quand il se dit des choses, il signifie *acompli, excellent*; mais quand il se dit des personnes, il se prend en bonne & en mauvaise part. (*Exemples*. C'est un ouvrage achevé, c'est un fou achevé, c'est un Auteur achevé. *Balsac, Œuvres diverses*.)

Ce que Delorme fait, ce malheureux Rimeur,
Montre que sa bizarre humeur
Est une folie achevée.)

§ Le Pere Bouhours observe dans ses remarques nouvelles, pag. 350. que ce mot est toujours pris en bonne part, quand il se dit des choses : il signifie *acompli excellent*, c'est un ouvrage *achevé*; & quand il se dit des personnes, il est pris en bonne & en mauvaise part, *un Auteur achevé*, c'est-à-dire, parfait, qui n'a point de défauts. On dit en mauvaise part, *c'est un sot achevé*. Le Traducteur des Homelies de Saint Chryostome, a dit : *Je ne parle point à ces pecheurs achevez qui desesperant d'eux-mêmes, se sont plongez dans le vice*. Sur l'étymologie de ce mot, voyez Caseneuve.

Achévé, Achevée, adj. Ce mot, en termes de *Manège*, signifie dressé. (Ce cheval n'est que commencé, mais celui-là est achevé. Cette cavale est entièrement achevée, car elle est bien dans la main & dans les talons.)

* *ACHEVEMENT, s. m.* [*Perfèctio.*] Manière dont une chose est achevée, perfection qu'on a donnée à une chose, à force de travail. (Dans les ouvrages d'esprit, c'est le travail & l'achèvement qu'on considère. *Despreaux.*)

Achevement. Terme de *Teinture*. Il se dit particulièrement des étoffes teintes en noir, qui sont commencées par les Teinturiers du grand teint, & achevées par ceux du petit teint. On fait des débouillis pour bien juger du bon *achevement* des noirs.

Achevement, est aussi un terme de Poétique. Outre le dénouement, le Poème épique a ce qu'on appelle *achevement*, ou le passage du trouble & de l'agitation, au calme & au repos. Il peut y avoir autant de dénouemens qu'il y a d'épisodes; mais il ne peut y avoir qu'une conclusion ultérieure, ou qu'un *achevement*. Le Pere le Bossu dans son *Traité du Poème épique* se sert en ce sens du mot *achevement*.

ACHILLE, s. m. C'est le nom qu'on donne en Anatomie à un gros tendon qui aboutit à la plante du pié, parce que, selon la fable, Achille mourut d'un coup qu'il reçut en cet endroit. (Ce même nom d'*Achille* sert à marquer un fort argument pour repousser les objections des adversaires. L'endroit où Saint Augustin dit que l'homme eût perseveré s'il eût voulu, est l'*Achille* des Molinistes.)

ACHILLEA. Plante qui est une espèce de mille-feuilles, & qui est souveraine contre les pertes de sang.

ACHIOTI. Nom que les Brésiliens donnent à la drogue des Teinturiers, qu'on appelle *Kocou*.

ACHIOTTE, s. f. Fruit qui vient de la Nouvelle-Espagne, & qui est fort estimé par les Indiens.

ACHIT, s. m. Plante qui croît dans l'isle de Madagascar.

ACHRONIQUE, adj. [*Achronicus.*] Terme d'*Astronomie*, qui se dit d'un Astre ou d'un Point du Ciel, qui est opposé au Soleil dans son lever ou dans son coucher. (Le lever *achronique* de Mars détruit l'ancien système du mouvement du Soleil autour de la terre.) Le lever d'une Étoile s'appelle *Achronique*, lorsqu'elle se leve au coucher du Soleil, c'est-à-dire, lorsqu'elle se leve le soir étant en opposition au Soleil & se faisant voir toute la nuit.

§ *ACHOISON.* Ancien mot. L'Auteur du *Blason des folles amours*, dit :

Sous ombre de bonne achoison,
On trompe des gens à foison.

§ *ACHOISONNER*, signifie, dans les Etablissens de Saint Louis, *chap. 59.* & selon du Cange, *inquieter, vexer*. Il ajoute que ce terme est dérivé du Latin *occafio*, qui signifie dans les Auteurs de la basse Latinité, des levées induës, des vexations que l'on fait au peuple, sous prétexte des occasions pressantes. *Voyez les autorités qu'il cite.*

ACHOPEMENT, s. m. Prononcez *achopeman*. Ce mot, au propre, n'est, ce semble, point usité.

* *Achopement, s. m.* [*Offensa, offendiculum.*] Ce mot, au figuré, est fort en usage, & il veut dire écueil, obstacle, cause de malheur, désordre. (Ce sera une pierre d'achopement & de scandale pour la maison d'Israël. *Ijaïe, c. 8.* Il est de votre sagesse d'arracher de la terre, des fleurs de lis, ces maudites pierres d'achopement & de scandale. *Patru, plaid. 7.* Ceux qui de particuliers, deviennent Princes par bonheur, ne trouvent point d'achopement en leur chemin. *Amelot, Prince de Machiavel, c. 7.* Si Monsieur Amelot eût daigné parler comme les autres, il se fût expliqué ainsi: Ceux qui de particuliers, deviennent Princes, ne trouvent point de pierre d'achopement dans leur chemin. Ce mot, *achopement*, est d'ordinaire précédé de celui de *pierre*.)

ACHORES, s. f. plur. Ou croute de lait. [*Achores, um. Crusta lactea.*] Espèce de Teigne qui attaque principalement les enfans. Ce sont de petits ulcères qui viennent à la tête & aux joues. Ce mot est Grec *ἀχόρη*, d'a privatif, & de *χωρος locus, spatium*, lieu espace, parce que chaque ulcere en particulier n'occupe qu'un très-petit espace; mais ils se joignent plusieurs ensemble. *Col de Vilars, Diction. des Termes de Médecine & de Chirurgie.*

ACI.

ACIDE, adj. & substant. Ce mot vient du Latin *acidus*, & signifie, qui a quelque saveur qui tire sur l'aigre. (Un suc acide. Les choses acides rafraîchissent. Les liqueurs acides sont agréables. Il y a autant de différens sels acides, qu'il y a de différens corps dans la nature. *Voyez le Traité de l'Acide.* On fait venir le mot *Acide*, du Grec *ἀχίς, ἀχίδος, acumen, cuspis*, pointe.)

ACIDE, s. m. Mot qui proprement signifie *aigre*: mais en matière de science, il a un sens un peu plus étendu; car l'*acide* signifie *saveur*: il signifie aussi le premier des sels simples. (L'*acide*, ou le sel acide, est toujours en liqueur. L'*acide* est composé de petites parties pointuës qui s'insinuent dans les pores des corps qu'elles rencontrent, & font la desunion ou la coagulation des parties. Les acides dissolvent l'argent & les autres métaux, hormis l'or. Les acides coagulent les corps morts & fluides, tels que sont le lait & le sang.)

ACIDITÉ, s. f. Ce mot vient du Latin *Aciditas*, & est un mot de Médecin & de Chimiste. C'est la qualité acide qui se rencontre dans quelque sujet. (L'*acidité* de l'oseille a quelque chose d'agréable. Les Capres réveillent l'appétit à cause de leur acidité. Les choses qui par leur acidité produisent la fermentation, causent la fièvre. *Spon, Traité des Fièvres.* Les limons rafraîchissent à cause de leur agréable acidité. L'orange a une agréable acidité. Augmenter l'*acidité* de l'oseille, corriger l'*acidité*, diminuer l'*acidité* des citrons.)

ACIDULES, *adj. f.* [*Acidulae.*] On donne cette épithète aux eaux minérales froides, parce que, suivant Hoffman, elles sont un peu acides, c'est pourquoi il les appelle aussi *fontaines vineuses*, *fontes vinosi*.

ACIER, *f. m.* Ce mot peut venir du Grec, & du mot Latin *acies*. C'est du fer raffiné & bien épuré, & celui de tous les métaux qui est susceptible de plus de dureté. (Cet acier est bon, excellent ou méchant. Les François ont donné l'usage de l'acier aux Indiens de la Nouvelle-France.

Les Anciens nommoient l'acier *Chalybs*, à cause de la trempe qu'ils lui donnoient dans l'eau d'un fleuve qui est en Espagne dans le Royaume de Galice, anciennement appelé *Chalybs*, & aujourd'hui *Cabé*; ou bien à cause des Chalybes, peuples de Capadoce, dont Virgile dit :

At Calibes nudi ferrum, &c.

Voiez Félibien, des principes de l'Architecture, &c. où il traite fort au long des différentes espèces de fer & d'acier. Le P. Labbe le dérive de *aciare*; Caseneuve le dérive de *aciarium*.

Acier. Ce mot, au figuré, est noble, & plus de la Poésie que de la Prose. Il signifie *fer*, *épée*.

Qu'un tranchant acier s'apprête
A faire tomber sa tête,
Rien ne le peut émouvoir.

Deshoulières, Ode à M. l. D. pag. 205.

ACILIA. Nom d'une fontaine qui couloit dans la Sicile.

A C L.

ACLAMATION, *f. f.* Voyez *Acclamation*.

A C O.

ACOINTANCE, *f. f.* [*Commercium, consuetudo.*] Ce mot est vieux, & n'est usité qu'en riant. On dit en sa place, *familiarité*, *commerce*, ou *habitude*. (Je ne veux point d'acointance avec la plupart des hommes; parce que la plupart sont des fourbes & des coquins. On diroit à cette heure: Je ne veux point de commerce avec la plupart des hommes. Mais, comme je l'ai marqué, *acointance* trouve encore quelquefois sa place dans le comique.

Le bel esprit au siècle de Marot,
Des grands Seigneurs vous donnoit l'acointance.
Deshoulières, Poësies.)

ACOINTER, *v. act.* ou *s'acointer*, *v. n.* Hanter quelcun, faire amitié & société avec lui. [*In familiaritatem alicujus se dare.*] Vous vous êtes *acointé* d'un malhonnête homme.

☞ Dans le Blason des fausses amours :

Bref, qui s'acointe de telle pute,
Plus que bête je le repute.

ACOISER, *v. a.* Adoucir, apaiser. [*Tranquillare, se dare.*] La sédition fut *acoisée* par l'adresse du Magistrat. Ce mot est tout-à-fait vieux & hors d'usage.

ACOLADE, ou **ACCOLADE**, *f. f.* [*Amplexus.*] Ce mot vient du mot de *col*. Embrassement de part & d'autre, qui se fait en mettant les bras sur le cou. (De grandes acolades. Se donner plusieurs acolades.)

Acolade, ou **Accolade**, *f. f.* Embrassement. On donne l'acolade au Gentilhomme qu'on fait Chevalier.

☞ C'étoit la dernière cérémonie de l'ancienne Chevalerie. Quant à l'*Acolée*, dit Fauchet, des Chevaliers, pag. 518. c'est comme une marque de *souvenance de l'acte*, & possible, à l'imitation de ce qui se faisoit à l'affranchissement des Serfs, en leur baillant sur la jouë. C'étoit l'acolade qui faisoit le véritable Chevalier; ainsi un ancien Poète, cité par le même Auteur, a dit :

Pas ne reçoit telle collée,
Tout Chevalier qui craint l'Épée.

Voiez le Théâtre d'honneur de la Colombiere, tom. 1. chap. 2. Voiez aussi Caseneuve dans ses Origines. *v. Acolée*.

Acolade, *f. f.* Terme de *Rotisseur*. Ce sont deux lapreaux joints & accommodez ensemble qui sont prêts à rôtir. (Vendre ou acheter une acolade de lapreaux, donner une bonne acolade de lapreaux, manger ensemble une acolade de lapreaux)

ACOLER, *v. a.* [*Amplecti.*] Embrasser. Le mot d'acoler se dit souvent en riant.

Elle le baise, elle l'acole.
Elle fait tout-à-fait la fole.

Loret, let. 15.

☞ Les Vignerons disent, *acoler les nouveaux jets de la vigne aux échalias*.

Acoler. Terme de *Commerce*. Il signifie faire un certain trait de plume en marge d'un Livre, d'un Compte, d'un Mémoire, d'un Inventaire, qui marque que plusieurs articles sont compris dans une même supputation, ou dans une seule somme, laquelle est tirée à la marge, du côté où sont posés les chiffres, dont on doit faire l'addition à la fin de la page. *Savary*.

☞ **Acoler**. Terme de *Blason*, que l'on employe en quatre sens différens; 1°. lorsque deux Ecus sont joints ensemble, comme les Ecus de France & de Navarre; 2°. quand il y a dans l'Ecu quelque bête, comme chien, bœuf avec un colier au col; 3°. lorsque des choses sont liées ou entortillées ensemble, comme un sep de vigne à un échalias; 4°. lorsqu'il y a quelque chose, comme bâtons de Maréchal, drapeaux d'Infanterie, passez en sautoir derrière l'Ecu.

Acoler, *v. a.* [*Componere.*] Terme de *Rotisseur*. Joindre deux lapreaux pour les faire rôtir. (Qu'on m'acole ces lapreaux & qu'on me les fasse vite rôtir.)

ACOLITE, *f. m.* [*Acolytus.*] C'est un terme d'*Eglise*. C'est le plus haut des Ordres mineurs de l'Eglise. C'est celui qui accompagne l'Evêque, & qui a droit de servir à l'Autel. (Recevoir l'Ordre d'Acolite. Il sert à l'Autel en qualité d'Acolite.)

☞ Ce mot est dérivé du Grec ἀκολυθῆν, qui signifie *suivre*, *accompagner*. Il y avoit dans la Cour des Empereurs de Constantinople, un Officier appelé ἀκολυθος, qui étoit Capitaine d'une Compagnie qui servoit à la garde de l'Empereur, comme nous l'apprenons de Codin, ch. 5. n. 71.

L'Institution des Acolites, est fort ancienne. Ils assistoient autrefois aux Conciles. Eusebe raconte que le nombre des Diacres, Soûdiacres, & Acolites, qui assistèrent au Concile de Nicée, étoit presque infini.

Ils fuivoient autrefois leurs Evêques dans leurs voyages, & portoient secretement la sainte Eucharistie dans le tems des persécutions; c'est par cette raison qu'ils furent apellez *Acolites*.

Leur fonction est de porter un cierge allumé devant le Prêtre qui va dire l'Evangile, pour faire connoître que le monde a été éclairé par la lumiere de l'Evangile.

Dans les Eglises de Lyon, & de Roüen, il y a sept *Acolites* qui portent chacun un cierge allumé dans les Fêtes solennelles, pour signifier, selon Jean d'Avranches, Archevêque de Roüen, les sept Dons du Saint-Esprit.

Saint Bonaventure & saint Thomas tiennent que l'Ordre des *Acolites* est un Sacrement; plusieurs Docteurs n'en conviennent pas; mais quoi qu'il en soit, cet Ordre ne peut pas être réitéré, non plus que le Diaconat & la Prêtrise.

Voiez les discours de Godeau sur les Ordres sacrez, & le Traité des saints Ordres, par Hallier.

ACOMMODABLE, (ACCOMMODABLE,) *adj.* [*Quod componi, conciliari facile potest.*] Qui se peut acorder. Qui se peut ajuster, qu'on peut pacifier, qu'il est facile d'apaiser. (Leur procès est *acommodable*. La queréle n'est pas tout-à-fait *acommodable*. L'affaire n'est *acommodable* que par ce seul moyen.)

ACOMMODAGE, (ACCOMMODAGE,) *f. m.* [*Opera, laboris merces.*] C'est l'apût des viandes que les Cuisiniers & les Rotisseurs *acommodent*. (On lui fait payer l'*acommodage* des viandes. Il demande un écu pour l'*acommodage* de toutes les viandes.)

ACOMMODANT, (ACCOMMODANT,) Ce mot est participe actif, & alors il est indéclinable. Il signifie conformant, ajustant. (Il parloit aux Soldats, *acommodant* son discours à l'humeur des Nations. *Vaug. Quint. l. 3.*)

Acommodant, Acommodante, adj. [*Commodus.*] S'ajustant, conformant. (C'étoit un esprit *acommodant*. *Abl. Luc. t. 1.* C'est par cette conduite obligeante & *acommodante*, que ces Pères tendent les bras à tout le monde. *Pasc. lett. 5.* Votre humeur si égale, si sociable & si *acommodante*, me charme. *Costar, lett. t. 1.*)

Acommodé, Acommodée, adj. [*Compositus.*] Ajusté, propre. (Cabinet bien *acommodé*. L'air est *acommodé* aux paroles. *Mol.* Sa maison est bien *acommodée*. *Abl. Luc. t. 3.*)

* *Acommodé, Acommodée, adj.* [*Dives.*] Riche, qui a tout ce qu'il lui faut, qui est à son aise. (S'ils pouvoient rentrer ici dans leurs biens, ils seroient mieux *acommodez* qu'à Brusselles. *Voit. lett. 43.* On ne voit guère de bons Auteurs bien *acommodez*, à moins qu'ils ne le soient de naissance, ou que quelques Grands ne se mêlent de leur pauvre petite fortune.)

ACOMMODEMENT, f. m. [*Conveniens rerum dispositio.*] Ce mot vient de l'Italien *accommodamento*. Ajustement qu'on fait en quelque lieu pour sa commodité. (Ma maison est bien plus loüable depuis l'*acommodement* que j'y ai fait faire.)

☞ Le Pere Bouhours, pag. 142. de ses *Remarques nouvelles*, &c. dit que ce mot n'a que deux significations en nôtre langue. On dit dans le propre: *Les accomodemens d'une maison, il faut faire à cette maison quelques accomodemens*. On dit dans le figuré, *acommodement pour reconciliation. Je travaille à leur accomodement. Leur accomodement est fait*: mais on ne dit point *acommodement* pour signifier commodité ou intérêt,

comme le dit un de nos meilleurs Ecrivains. *Ne témoignent-ils pas assez qu'ils sont amis d'eux-mêmes, puisqu'ils ne cherchent que leur accomodement, & leur avantage particulier?*

Acommodement. Terme de Peinture, qui signifie ajustement, maniere d'arranger, d'accommoder. Il ne se dit que des Draperies; mais il comprend tout ce qui concerne leur ajustement, le choix des étoffes, & l'agencement des plis. On dit les *Accomodemens* des draperies, un bel *Accommodement*.

* *Acommodement, f. m.* [*Compositio.*] Acord & traité qu'on fait pour terminer les différens qui sont entre deux partis ou entre des personnes. (Le Fort fut remis aux Anglois par *acommodement*.)

* *Acommodement, f. m.* [*Reconciliatio.*] Reconciliation. Moïen de pacifier, maniere d'ajuster, & d'accommoder les choses. (J'ai fait son *acommodement*. *Abl. Luc.* Être homme d'*acommodement*. *Mol.* Proposer un *acommodement* à quelcun. *Abl. Luc.* Il a trouvé un *acommodement* raisonnable. Il y auroit, si l'on vouloit, un *acommodement* dans cette affaire. Ils coururent fortune de la vie, parce que le soldat ne voulut point oüir parler d'*acommodement*. *Ab. Tac. histor. l. 3. c. 13.*)

* *Acommodement, f. m.* Adoucissement, ajustement.

Le Ciel défend de vrai, certains contentemens,
Mais on trouve avec lui des *acomodemens*.

Mol. Imposteur, a. 4. sc. 5.

ACOMMODER, (ACCOMMODER,) *v. a.* [*Aptare, concinnare, reficere, reparare, restituere.*] Ce mot semble venir de l'Italien *accomodar*. Prononcez *acommodé*. Il signifie habiller, ajuster. (*Acommoder* quelcun à la Françoisé. *Abl. Luc. t. 3.*)

* *Acommoder, v. a.* [*Convenire.*] Être propre à quelcun, être le fait de quelcun, être à la bienséance de quelcun. Cette maison *acommode* fort un de mes amis. Cette Charge l'*acommodera*. Il faut l'*acommoder* de ce benefice.

* *Acommoder, v. a.* [*Aptare.*] Conformer, faire quadrer, faire convenir, ajuster. (*Acommoder* sa voix à la nature des choses qu'on recite. *Le Faucheur, Traité de l'Action de l'Orateur.* *Acommoder* un sujet au Théâtre. *Corneille, Réflexions sur les Tragédies.* Vous songez à *acommoder* les consonnes qui se choquent. *Voit. l. 87.*)

* *Acommoder, v. a.* [*Componere.*] Terminer, apaiser, acorder. (On vient d'*acommoder* leur querelle. *Mol. Comtesse, scène dernière.* *Acommoder* un différend. *Abl. Luc.* *Acommoder* une affaire pour de l'argent. *Abl. Tac.*)

Acommoder, v. a. [*Condire.*] Terme de Cuisinier. Affaisonner. Mettre en ragoût. (*Acommoder* du poisson, de la viande; *acommoder* des œufs.)

* *Acommoder, v. a.* [*Rem facere.*] Rétablir, mettre en meilleur état, mettre en meilleur ordre. (Cela sert à *acommoder* ses affaires. La petite Chapelle qu'on a donnée au Seigneur Maumenet, *acommode* fort ses petites affaires; car sans cela, son Pégase le meneroit en poste à l'Hôpital.)

* *Acommoder, v. a.* [*Malè habere.*] Maltraiter quelcun de paroles, ou de coups, en agir mal envers quelcun. (Si j'étois Roi, je te ferois *acommoder* comme tu le mérites. *Port-Royal, TERENCE, Adelpes, a. 2. sc. 1.* Je m'en vais

l'acommoder de toutes pièces. *Abl. Luc.* J'ai en moi de quoi vous faire voir comme vôtre fille m'acommode. *Mol. George Dandin.*)

S'acommoder, v. r. [*Se aptare.*] Je m'acommode, je m'acommodai, je me suis accomodé, je m'acommoderai. C'est s'ajuster. (S'acommoder pour aller en visite. Il s'acommodera bien-tôt pour aller au bal. Il a falu qu'il se soit accomodé de bon air pour paroître devant le monde.)

* *S'acommoder, v. r.* [*Fingere se ad.*] Se conformer. (Un esprit sage s'acommode aux vices de son siècle. *Mol. Dom Juan. a. 5. sc. 2.* S'acommoder au tems pour le bien de ses affaires. *Vaugel. Quint. l. 4.* Est-ce ainsi qu'à mes vœux, il fait s'acommoder ? *Racine, Bajazet, a. 4. sc. 1.* Ne savez-vous pas que nous nous accomodons à toutes sortes de personnes ? *Pasc. lett. 9.*)

* *S'acommoder, v. r.* Se servir de quelque chose. (Si vous pouviez vous accomodier de cela, je vous l'offrierois. *Voit l. 78.* Il ne sauroit s'acommoder de l'homme qu'on lui a donné. Elle ne s'acommodera jamais de son humeur, parce qu'il est vilain.)

S'acommoder, v. r. S'acorder. Convenir. (Je voudrois bien que vous pussiez vous accomodier avec cet ennemi du genre - humain. *Voit. Lett. 245.* Elle s'acommodera fort bien avec lui *Abl. Luc. t. 1.*)

* *S'acommoder, v. r.* Se finir paisiblement, se terminer en repos. (Il ne tient pas à lui que les affaires ne s'acommodent. *Vaug. Quint. l. 10. c. 8.* On croit que leur différend s'acommodera au gré de l'un & de l'autre.)

* *S'acommoder, v. r.* Se plaire dans un lieu, se plaire avec quelqu'un. (Il s'acommode mieux que jamais à Paris. Un jeune François ne sauroit guère bien s'acommoder en Italie, ni en Espagne, parce qu'il n'est pas ordinairement fort sage.)

* *S'acommoder, v. r.* Se trouver bien de quelque chose, ou de quelque personne, en être content. S'en trouver satisfait. (Le moyen qu'on pût s'acommoder de leurs personnes ? *Mol. Précieuses.* Je voudrois bien que quelqu'un de vos amis voulût s'acommoder de ces esclaves. *Mol.*)

* *S'acommoder, v. r.* Se servir de quelque chose en se l'appropriant, s'en servir comme du sien. (On trouva beaucoup de nerfs dont les frondeurs s'acommodèrent. *Abl. Ret. liv. 3. chap. 3.* Ils s'acommodent de tout ce qu'ils trouvent à leur bienséance.)

ACOMPAGNATEUR, (ACCOMPAGNATEUR.) Terme de *Musique*. Celui qui dans un Concert accompagne du Clavecin. (Un bon, un sçavant Accompagnateur. Les bons Accompagnateurs sont rares. Il faut posséder parfaitement les loix de l'harmonie pour être bon Accompagnateur. La routine du chiffre égare les Accompagnateurs ordinaires.)

ACOMPAGNEMENT, (ACCOMPAGNEMENT,) *s. m.* [*Comitatus.*] Prononcez *acompagneman*. Tout ce qui est joint à quelque chose, ce qui accompagne quelque sujet, ce qui accompagne une personne. (Un bel accompagnement. Un charmant, un agréable, un divertissant, un galant accompagnement. L'harmonie dans les pièces de Théâtre, ne doit être qu'un simple accompagnement. *Saint Evremont, Réflexions sur l'Opera, in-4°. pag. 498.* Vous avez non pas un grand accompagnement de chevaux, mais probité, générosité, &c. *Voit. lett. 245.* On a chanté un Prologue avec

d'agréables accompagnemens. *Saint Evremont, 5. partie.*)

Acompagnement, s. m. [*Stipatio.*] Terme de *Blason*. C'est tout ce qui est autour de l'écu, & lui sert d'ornemens. Comme les cimiers, les supports, &c.

Acompagnement. Terme de *Musique*. On le dit de la modulation & des accords des instrumens dont on accompagne la voix. (Apprendre l'accompagnement; savoir l'accompagnement, l'accompagnement du Clavecin, de la Viole, &c.)

ACOMPAGNER, (ACCOMPAGNER,) *v. a.* [*Comitari.*] Prononcez *acomagné*. Ce mot vient de l'Italien *accompagnare*. Il se dit des personnes : & signifie, faire compagnie à quelqu'un, aller de compagnie avec quelqu'un. (Les meres accompagnent leurs enfans en exil. *Abl. Tac.* Une Demoiselle accompagne sa Maîtresse. *Scaron, Roman Comiq. t. 2.*)

* *Acompagner, v. a.* [*Consociare, conjungere.*] Ce mot se dit des choses, & signifie être joint avec une autre chose. L'éloquence du corps accompagnoit celle de l'esprit. *Balzac, Entretiens.* Il faut éviter le grand jeu; car la colere, l'emportement & les querelles l'accompagnent d'ordinaire. *S. Evremont, Œuvres mêlées, t. 6.*

Acompagner, se dit pour assortir, convenir; mais il faut y joindre l'adverbe bien. Cette garniture accompagne bien cet habit; cette coëffure accompagne bien son visage; cette tapisserie accompagne bien ce lit; ces deux pavillons accompagnent bien ce corps de logis, &c. c'est-à-dire, que toutes ces choses s'assortissent bien, conviennent bien les unes avec les autres.

Acompagner. Terme de *Musique*. C'est joier la Basse & les autres parties sur un ou plusieurs instrumens, pendant qu'une ou plusieurs voix chantent, & que quelque instrument joue le sujet.

S'accompagner, v. n. Mener quelques gens avec soi pour quelque dessein. Il se prend souvent en mauvaise part. Il s'accompagne pour l'ordinaire de méchants, de mauvais garnemens, &c.

ACOMPLIR, (ACCOMPLIR,) *v. a.* *J'acomplis, j'acomplis & j'ai accompli, j'accomplirai.* En Latin, *complere*; en Espagnol, *complir*. Achever tout - à - fait quelque chose, faire entièrement une chose. Tous les justes ont le pouvoir d'accomplir les Commandemens de Dieu; néanmoins, pour les bien accomplir, ils ont besoin de la grace.

Acomplir, accomplie, adj. [*Completus.*] Il signifie *achevé, fini*, & il se dit en bonne & en mauvaise part. (Son vœu est accompli. *Abl. Luc.* Leurs nôces nous donnent l'image d'une impudicité accomplie. *St. Evremont, Œuvres mêlées, t. 5. 46.*)

* *Acomplir, accomplie, adj.* [*Perfectus.*] Ce mot se prend aussi toujours en bonne part, quand il signifie excellent, parfait. (C'est un homme accompli. C'est une beauté accomplie. *Abl. Luc.*)

* ACOMPLISSEMENT, *s. m.* [*Perfectio.*] Prononcez *acompliffeman*. C'est un achievement entier & parfait. (Tu trouveras en lui l'accomplissement de ton dessein. *Abl. Luc.* C'est une erreur, de condamner généralement toutes les Communions qui précèdent l'accomplissement de la Pénitence. Toutes les instructions de l'Eglise tendent à porter les Fidèles à l'accomplissement de la Loi de Dieu.)

ACON. Terme de *Marine*. Petit bateau à fond plat, dont on se sert pour aller sur les vases quand la mer est retirée.

ACONIT, *f. m.* [*Aconitum. Napellus.*] Mot qui vient du Grec. C'est une sorte d'herbe qui croît sur des rochers dépoüillés de toutes choses, & qui fait promptement mourir les personnes & les animaux qui en mangent. Plusieurs Auteurs Grecs & Latins disent que l'*Aconit* vient en la région du Pont, & qu'il y en a de plusieurs espèces. *Daléchamp, Histoire des Plantes, t. 2. l. 17. c. 9.* fait de longues & de curieuses descriptions de divers effets de l'*Aconit*, & on les peut voir.

ACONTIAS. Espèce de serpent qu'on trouve en Calabre & en Sicile; on le nomme en ces lieux *Saettone*, parce qu'il se jette sur les hommes comme une flèche, après s'être entortillé sur un arbre, pour s'élancer avec plus de force.

† ACOQUINER, *v. a.* [*Tradere inertia.*] Ce mot ne se dit que dans le stile bas & satirique. C'est acoûter à quelque chose de bas & d'indigne, & qui mérite du blâme. (Nous verrions courir les femmes après nous, sans tous ces respects où nous les acoquinons. *Mol.*)

† S'acoquiner, *v. r.* *Je m'acoquine, je m'acoquinai, je me suis acoquiné, je m'acoquinerai.* Ce mot ne se dit que dans le stile bas & comique. C'est s'acoûter de telle sorte à un lieu, à une chose, ou à quelque sujet que ce soit, qu'on ait peine à quitter ce lieu, cette chose, ou ce sujet. (S'acoquiner à Paris. Quand on est une fois acoquiné dans la Province, on ne la sauroit quitter. Mon Dieu! qu'à tes apas je suis acoquiné! *Mol.*)

S'acoquiner. Ce mot régissant un autre verbe, veut la Particule à & le verbe qu'il régit à l'Infinitif. (Quand une fois on est acoquiné à faire des vers, on ne veut presque plus s'appliquer à autre chose.)

ACORD, (ACCORD,) *f. m.* [*Consensus.*] Prononcez *acor*. Ce mot vient de l'Italien *accordo*. Consentement de plusieurs personnes sur une chose. (Ils renoncent d'un commun accord à la servitude. *Abl. Luc.* Demeurer d'accord d'une chose; tomber d'accord d'une chose; c'est-à-dire, être du même sentiment qu'un autre sur une chose. On dit aussi proverbialement, être de tous bons accords; c'est-à-dire, consentir à ce que les autres veulent, vouloir ce qu'on veut.)

☞ Tomber d'accord. On dit, j'en tombe d'accord; c'est-à-dire, je l'avoué, j'y consens, je le veux bien.

J'en puis dire quelque nouvelle,
Et je sçai fort bien qu'elle est telle,
Que pour peu qu'un habile amant
La presse vigoureusement,
Il fait bien-tôt tomber la belle,
D'accord.

Acord, *f. m.* [*Conventum, pactio.*] Accommodement. (Faire un accord avec quelqu'un. Ils ont rompu l'accord qu'ils avoient fait. Tenir l'accord qu'on a fait. N'entendre à aucun accord.)

* Acord, *f. m.* [*Consensio.*] Union d'avis & de sentimens. (Pour entendre l'accord de nos opinions avec les décisions des Papes, il faudroit avoir plus de loisir. *Pasc. lett. 5.* Les Philosophes ne sont pas d'accord de ce que tu veux sçavoir. *Abl. Luc.*)

* Acord, *f. m.* [*Reconciliatio, intelligentia.*] Intelligence & union sur quelque chose. (Ils sont d'accord là-dessus. Mettre les gens d'accord. *Sca. Roman, t. 1.*)

Acord, *f. m.* [*Concentus, consonantia.*] Terme de Musicien & de Joüeur d'instrumens de Musique. C'est une juste & agréable conformité de sons, ou de voix. (Charmans accords, de doux accords, de bons accords, d'aimables, de ravissans accords; de méchans accords, des accords desagréables, de faux accords; trouver les accords, remarquer la justesse des accords. *S. Evremont, t. 11*)

Tout d'un accord, *adv.* Tout d'un consentement, tout d'un même avis, tout d'un même sentiment, de même intelligence. (Les Moines sont tout d'un accord en plusieurs choses.)

† Acordailles, *f. f.* Ce mot n'a point de singulier: ce sont les articles de mariage, accordez & signez par les gens qui se marient & par ceux qui y ont intérêt. (Les acordailles se sont faites. Signer les acordailles. Faire les acordailles. Se réjoüir aux acordailles.)

ACORDANT, ACORDANTE, *adj.* [*Ad concentum aptus.*] Qui peut s'accorder. (Voix accordantes & discordantes.)

ACORDÉ, *f. f.* Terme de *Marine*. (Commandement qu'on fait à l'équipage de la chaloupe & aux rameurs, afin qu'ils nagent ensemble.)

ACORDER, *v. a.* [*Concedere.*] Ce mot semble venir de l'Italien *accordare*, ou de l'Espagnol *accorder*. C'est donner, céder. (Acorder une grace, acorder une faveur. Je vous accorde cela & soyons bons amis. *Abl. Luc. t. 3.*)

Acorder, *v. a.* [*Despondere.*] Ce mot se dit en parlant de mariage, & signifie promettre de donner. (Acorder une fille en mariage. Les Arméniens accordent leurs enfans, quoiqu'ils n'ayent que trois ou quatre ans, & même quand deux femmes amies se trouvent enceintes, elles accordent leurs enfans, au cas que l'une ait un garçon, & l'autre une fille. *Tavernier, Voyage de Perse, l. 4. ch. 12.*)

Acorder, *v. a.* Accommoder. [*Componere.*] On vous employe à accorder les Impériaux. *Voit. lett. 187.* Acorder les contradictions. *Pasc. lett. 6.* Acorder les principes de chaque Secte. *Abl. Luc.*)

Acorder, *v. a.* [*Concinere.*] Mettre ensemble, joindre. Il accorde deux choses incompatibles, un maître, & la liberté. *Abl. Tac.* Dans toutes vos affaires, accordez toujours Dieu & le monde, & vous remplirez les devoirs d'un honnête-homme. *La Chétardie, Instructions pour un Seigneur, 2. partie.*)

Acorder, *v. a.* [*Consentire.*] Ce verbe signifie quelquefois consentir, & veut le subjonctif quand il est suivi d'un *que*. (Exemple. Puisque vous le voulez, j'accorde qu'il le fasse. *Corneille, Cid. a. 5. sc. 5.*)

Acorder, *v. a.* [*Concentum efficere.*] Terme de Joüeur d'instrumens de Musique. C'est mettre un instrument dans une juste & agréable conformité de sons. (Acorder une Angélique, accorder un Lut, accorder un Tuorbe, &c.)

L'art d'accorder les instrumens n'a point encore de règle fixe. Comme on est obligé d'y faire usage du tempérament qui ôte aux accords quelque chose de leur justesse, les opinions varient sur la pratique de ce tempérament. Il y auroit bien des observations à faire avant de décider en ce genre quelle est la meilleure pratique.

☞ Parmi les Sonnets de Malleville, on met

celui-ci dans le rang des plus beaux, quoique le mot *acorder* y soit mal placé, & qu'il y ait dans toute la piece trop d'exagération, & quelques expressions basses & obscures.

Près d'un Temple fameux, sur les bords de la Seine,
Est un lieu que nature a comblé de plaisirs:
L'abondance des biens en bannit les desirs,
Et rien n'y vient jamais, qui n'y vienne sans peine :

Une ample moisson d'or couvre toute la plaine;
Le Ciel qui l'environne, éclate de saphirs;
L'air est tout de parfums, & rien que les Zéphirs
Au chant des Rossignols n'acorde leur haleine;

L'ombrage & le Soleil dépendent du souhait;
Les prez sont tout d'émail, la riviere de lait;
Le rivage est jonché de perles & de roses.

O vous qui m'entendez avec étonnement,
Sachez qu'il est aisé de voir toutes ces choses,
Pourvû qu'on puisse voir Olympe seulement.

Acorder, *v. a* [*Concordare*.] Terme de Grammaire. Faire convenir selon les règles de la Grammaire. (*Acorder* l'adjectif avec le substantif.)

S'acorder, *v. r.* *Je m'acorde, je m'acordai, je me suis acordé.* C'est se conformer, c'est convenir, être d'accord, & en bonne intelligence. Mon amour s'acorde avec ma raison. *Gomb. Poës.* Ils ne s'acordent ni de la fin, ni des principes. *Abl. Luc.* Les Provinces s'acordent à cette sorte de Gouvernement. *Abl. Tac.* Tous les peuples se font acorder en ce point, qu'il y a un Dieu. *S. Cyran, Théologie familière, leçon première.* S'acorder en quelque chose. *Abl. Ar. l. 1.* On dit aussi s'acorder sur quelque chose, & s'acorder touchant quelque chose. Ce mot *s'acorder* se joint à un infinitif avec la particule *à*. Ils s'acordent à fraper ensemble. *Abl. Luc. Tac.*)

† *S'acorder comme chiens & chats.* Façon de parler proverbiale, pour dire, être mal d'accord, être mal ensemble. On dit aussi proverbialement, *Accordez vos flûtes*, pour dire, convenez de ce que vous voulez faire, convenez des moyens que vous voulez prendre.

☞ *Acorder* ou *Accorder*. Robert Etienne veut que ce mot soit formé de *ad cor, quasi ad unum cor*. Quelques-uns disent que c'est une métaphore prise des instrumens de Musique; car on dit *acorder* un violon, une basse de viole, les Musiciens ne s'acordent pas; mais *acord* a peut-être donné lieu à la métaphore des Musiciens; on ne peut dire lequel des deux est l'origine.

On dit, *acorder*, quand on ne refuse pas ce qu'on nous demande; parce que nos volontés devenant conformes, sont semblables à deux cordes d'instrumens de musique acordées par union. *Caseneuve.*

Acordé, acordée, adj. Acommodé, pacifié. Leur différend est acordé. Leur procès est acordé. L'affaire est acordée. La querelle des Jansenistes & des Jésuites touchant la grace n'est point acordée.

ACORDÉ, f. m. [*Desponsus*.] Celui qui a promis en présence de monde, foi de mariage, & qui l'a reçue réciproquement. (L'acordé est bien fait, l'acordé est galant, & a mille belles qualitez. L'acordé est un peu vieux, & il a l'air d'augmenter bien-tôt la grande confrairie.)

Acordée, f. m. [*Desponsa*.] Celle qui a promis, & à qui l'on a aussi promis foi de mariage. Une jolie acordée, une acordée fort belle. L'acordée est riche & sage. L'acordée est gaie, l'acordée paroît gaillarde, & de bon appétit.

ACORDOIR, f. m. Prononcez *acordoi*. Terme d'*Organiste*. C'est un instrument de cuivre, dont on se sert pour acorder l'orgue. (*Acordoir* fort bon; cet *acordoir* est bien propre & bien fait.)

ACORER. Terme de *Marine*. [*Fulcire*.] Apuyer, ou soutenir quelque chose.

ACORNÉ, ACORNÉE, adj. [*Cornutus*.] Terme de *Blason*. Animal marqué dans un écu avec ses cornes, d'une couleur & d'un métal différent du reste du corps. (Tête de vache de fable, acornée d'argent.)

† *ACORT, ACORTE, adj.* [*Comis, urbanus, commodus*.] Ce mot a commencé à vieillir, & il ne peut entrer que dans le style bas & familier; il signifie complaisant, civil, honnête & adroit. (Il est sage & acort. Avoir des manières acortes.)

Elle est charmante, elle est acorte,
Et tout ce que la belle porte,
Lui sied bien, hormis son mari.

Main. Poës.)

☞ Les Italiens disent *acorte*. Le Tasse, dans sa Jérusalem délivrée :

Servivano al convito accorte ancelle.

† *Acortise, f. f.* [*Comitas, urbanitas*.] Ce mot est suranné. Il signifie civilité & complaisance qu'on a pour les gens.

(Tu vas user de ta franchise,
De ton adresse & de ton acortise.
Bois. Epît. t. 1. ep. 17.)

ACORUS, f. m. C'est une plante que les Apoticaire appellent *Calamus odoratus*, qui a les feuilles odorantes & piquantes au goût.

ACOTAR, f. m. Terme de *Marine*. Pièce de bordage que l'on endente entre les membres du vaisseau pour empêcher l'eau de tomber entre les pièces qui le composent.

ACOTÉ, ACOTÉE, (ACCOTÉ,) adj. [*Adpictus, appositus*.] Terme de *Blason*. Pièces posées à côté d'une autre pièce de l'Ecu.

ACOTEPOT, f. m. [*Fulcrum*.] Petite pièce de fer, courbée en demi cercle, qu'on met au pied d'un pot ou d'un coquemart, pour empêcher qu'il ne tombe.

† *ACOSTABLE, adj.* [*Facilis*.] Ce mot n'est bien venu que dans les discours familiers. Il veut dire qui reçoit avec civilité ceux qui l'aprochent, & qu'on aproche sans peine pour lui parler. (Il est *acostable* à tout le monde.)

Il est civil & acostable,
Doux, benin, courtois & afable.

Ménage, Poës.

Il vous a vû, doux, civil, acostable,
Dans le passage, à la chambre, à la table.

Bois. Epît. t. 1. l. 4. ep. 2.

Ce sont des personnes peu acostables. *Voit. let. 40.*)

* *ACOSTER, (ACCOSTER,) v. a.* [*Accedere*.] Ce mot n'entre que dans les discours familiers, & signifie aprocher quelqu'un pour lui parler.

(Que si quelqu'un tremble en vous acostant,
Il vous benit en vous quittant.)

Bois. Epît. t. 1. l. 4. ep. 2.

Au milieu de quantité de Cupidons déchaînez, trois Dames masquées acostèrent D. Carlos *Sca. Roman comique, t. 2. c. 9.*

ACOSTER, *v. a.* Terme de *Mer.* (*Admovere.*) C'est aprocher une chose d'une autre. Acoster une manœuvre. *Desroches, Dictionnaire de Marine.*
Acoste à bord. Terme de *Mer.* C'est ce qu'on dit quand on veut obliger un petit vaisseau à s'approcher d'un plus grand.

† *S'acoster, v. r.* [*Frequentare.*] *Je m'acoste, je me suis acosté, je m'acostai.* Ce mot n'entre que dans les ouvrages familiers. C'est s'aprocher de quelcun pour lui parler. (Les hommes s'acostent des femmes, & les femmes des hommes. *Auteur anonyme, Hist. comique.* Ils se défioient de telle forte les uns des autres, qu'on n'eût osé s'être acosté de personne. *Vaug. Quint. l. 10. c. 8.*

A C O T, *f. m.* Terme de *Jardinier.* Trois ou quatre jours après qu'une couche est semée ou plantée, il est à propos d'adosser autour un peu de fumier long, pour conserver la chaleur. Ce fumier adossé grossièrement, mêlé avec d'autres, fert ensuite à faire le réchaud. Les Jardiniers appellent cela un *Acot*, du verbe *Acoter.*

ACOTER, *v. a.* [*Inniti.*] Ce mot, dans les discours polis, n'est plus d'usage; & en sa place on se sert d'*apuyer.* (Acotez-vous un peu sur mon épaule, & vous en marcherez avec moins de peine. Dites, apuiez-vous un peu sur mon épaule.)

Acoter, v. a. [*Fulcire.*] Ce mot signifie *apuier*, & est usité parmi les Maçons, les Charpentiers & autres gens de métier. Il disent, *Acoter une cloison.*

ACOTOIR, *f. m.* [*Fulcimentum, adminiculum, fultura.*] Prononcez *acotoi.* C'est un morceau de bois plat qu'on atache dans les confessionaux & dans les chaises des porteurs pour apuier le Confesseur, & celui qui se fait porter en chaise. (Un acotoir bien fait, un acotoir mal fait. Mettre un acotoir, atacher un acotoir, embourrer un acotoir.)

ACOUCHEUR, (ACCOUCHEUR.) [*Parere.*] Ce verbe est neutre, & se dit proprement des femmes, & il veut dire, mettre un enfant au monde. *Acoucher*, régit l'ablatif. (Anne d'Autriche, Reine de France, épouse de Louis XIII, *acoucha* en 1638, le 5 Septembre, de Louis XIV, & deux ans après, elle *acoucha* de Monsieur. La nuit qu'Olimpias *acoucha*, le Temple d'Ephése fut réduit en cendre. *Du Rier, supplément de Quinte-Curce, l. 2. c. 2.*)

Acoucher, v. n. Ce mot se dit de Jupiter en riant, & signifie produire un enfant au monde. (Jupiter *acoucha* de Minerve par la tête. *Abl. Luc. t. 1.*)

Acoucher. [*Adesse parienti.*] Ce verbe est aussi actif, & veut l'acusatif, quand il signifie aider à mettre un enfant au monde, & qu'on parle des services que les Acoucheurs ou les Sage-femmes rendent aux femmes qui sont en travail d'enfant. (Ce ne sont pas aujourd'hui les Sage-femmes qui *acouchent* à Paris les Princesses, ni les femmes de qualité, mais les *Acoucheurs.* Les femmes de bons Bourgeois imitent les grandes Dames; car elles se font *acoucher* par des *Acoucheurs.* Vulcain n'*acouchera* pas si heureusement Jupiter qu'une Sage-femme. *Abl. Luc. t. 1.*)

* *Acoucher.* [*Edere.*] Ce verbe se prend figurément & est neutre. Il signifie produire quelque ouvrage d'esprit, faire quelque chose d'ingénieux.

Tome I.

(Les Poètes *acouchent* par le bout des doigts. *Abl. Luc.*)

Le fort de ce Sonnet a droit de vous toucher,
 Et c'est dans votre cœur que j'en viens d'*acoucher*;
Mol. Femmes Savantes, a. 5. sc. 2.)

Acouchée, f. f. [*Puerpera.*] Femmes qui est dans ses couches, & qui vient de mettre au monde un enfant. L'*acouchée* est gaie, l'*acouchée* est gaillarde. La nouvelle *acouchée* doit être traitée, dans les premiers jours de sa couche; presque comme si elle avoit la fièvre. Une *acouchée* ne doit être nourrie que de bons boüillons au veau, ou de boüillons où il y ait de bonne volaille. Une *acouchée* ne doit vivre que d'œufs frais, & de gelée. *Mauriceau, Maladies des femmes grosses, l. 2.*) On dit proverbialement d'une femme qui est fort parée dans son lit: *Elle est parée comme une Accouchée.* On appelle les *caquets de l'Accouchée*, le babil des femmes qui viennent voir une femme en couches. On dit tant d'un homme que d'une femme, *qu'ils font l'Accouchée*, quand ils se tiennent au lit par mollesse & sans nécessité.

ACOUCHEMENT, *f. m.* [*Partus, puerperium.*] C'est la sortie ou l'extraction de l'enfant à terme hors de la matrice. (Acouchement naturel, acouchement contre nature, acouchement fâcheux, pénible, malheureux, laborieux, acouchement vrai, véritable, acouchement faux. Il étoit présent à l'acouchement de sa femme. Sentir les douleurs de l'acouchement. Les femmes âgées souffrent plus que les autres dans leur premier acouchement. On s'étonne comme l'enfant qui est si gros, passe, au tems de l'acouchement, par l'ouverture de la matrice qui est si petite. Médecin qui a fait plusieurs acouchemens. On doit faire prendre aux femmes, incontinent après leur acouchement, une once d'huile d'amandes douces; mais il faut que cette huile soit tirée sans feu. Lorsque l'enfant est au passage, presque toutes les femmes se plaignent, dans leur premier acouchement, que la Sage-femme les pique. *Mauriceau, Maladies des femmes grosses, l. 3.*)

ACOUCHEUR, *f. m.* [*Adjutor partus.*] C'est un Chirurgien qui *acouche* les femmes. (Un habile *acoucheur*, un *acoucheur* connu, un *acoucheur* employé.)

Acoucheuse, f. f. [*Obstetrix.*] C'est celle qu'on appelle ordinairement *Sage-femme*, & qui *acouche* & délivre les femmes qui sont en travail d'enfants. Une habile *acoucheuse*. Une *acoucheuse* fort connue. Aller querir une *acoucheuse*.

† *S'ACOUDER, (S'ACCOUDER,)* *v. r.* [*Cubitu niti.*] *Je m'acoude, je m'acoudai, je me suis acoudé, je m'acouderai.* Ce mot commence un peu à passer, & ne peut trouver place que dans les discours familiers & d'un stile simple. Il signifie, s'appuier sur le coude, s'appuier.

(Assis sur un fagot, une pipe à la main;
 Tristement *acoudé* contre une cheminée,
 Je songe aux cruautés de mon sort inhumain.
S. Amant, Poësies, 1. partie.)

La paix dessus lui *s'acouda*,
 Comme sur l'un de ses pivots.
Voit. Poësies.)

ACOUDOIR, *f. m.* [*Cubital.*] Ce mot ne se dit que dans le discours familier. C'est ce

E

qu'on met sous les coudes pour s'appuyer dessus. Un bon acoudoir, un acoudoir fort propre. Donnez un acoudoir à Monsieur, il en a besoin.)

Acoudoir, f. m. [Fulcrum.] Ce mot est un terme d'Architecture, & signifie un appui. (Il faut mettre un acoudoir dans cet endroit. Faire des acoudoirs entre les piés d'estaux. Perrault, Vitruve.)

§ Vitruve appelle *Pluteus*, un acoudoir, un parapet.

ACOUER. Ancien terme de Venerie. *Acoüer le Cerf*; c'est le suivre de près, & l'acculer pour lui couper le jaret. Ce terme se lit dans Salnove; mais il n'est plus d'usage aujourd'hui.

ACOUPLEMENT, (ACCOUPLEMENT,) *f. m. [Copulatio.]* Prononcez *acoupleman*. Ce mot se dit des bêtes qui se joignent pour la génération.

Acouplement, f. m. C'est l'union de l'homme & de la femme, afin de produire leur semblable. Mais dans ce sens on ne se sert du mot *acouplement* qu'en l'adoucisant, ou le relevant par quelque épitète. (Un acouplement divin, un acouplement céleste, acouplement fatal, acouplement heureux, acouplement malheureux.)

Tu menois le blond Himénée
Qui devoit solennellement
De ce fatal acouplement
Célébrer l'heureuse journée.

Malherbe, Poësies, l. 4. Ode.)

ACOUPLER, v. a. [Adjungere. Conjugere.] Joindre ensemble. Mettre deux à deux. (Acoupler des bateaux, acoupler le linge, acoupler des serviettes, acoupler des mouchoirs, & en un mot, tout le menu linge.)

* *Acoupler, v. a. [Copulare.]* Joindre pour la génération. Faire acoupler deux papillons. Le mot d'*acoupler*, dans cet exemple, est sérieux; mais au même sens il est un peu comique, lorsqu'il se dit des hommes. On en va juger par ces façons de parler. (*Ses soins ont acouplé nos Dieux, malgré la jalousie de nos Déeses.* Auteur anonyme. C'est un Mercure de professions, qui tâche, par le moïen de quelques loüis d'or, d'acoupler les galans avec les belles qui ne sont pas inhumaines.)

Acouplé, Acouplée, adj. Terme d'Architecture. Les colonnes accouplées sont deux à deux, & se touchent presque par leurs chapiteaux & par leurs bases. Il y a aussi des pilastres accouplés.

S'acoupler, v. r. Je m'acouple, je m'acouplai, je me suis acouplé, je m'acouplerai. Ce mot se dit des choses inanimées, & signifie se joindre ensemble. (Les principales qualitez tactiles peuvent s'acoupler de plusieurs façons. Rohault, Physique.)

S'acoupler, v. r. [Copulari.] Ce mot se dit de quelques animaux, & signifie se joindre pour la génération. La mouche vole en l'air, accouplée avec son mâle. *Abl. Luc.* Les animaux de différente espece qui s'acouplent en Afrique, sont des monstres. Perrault, Histoire des animaux. Lorsque la femelle du Castor a mis bas, elle chasse de son logement tous les petits de l'année précédente, qui alors s'acouplent, & vont chercher quelque maison. Denis, Histoire de l'Amérique, t. 1. c. 18. La femme peut prendre le plaisir de la chair quand il lui plaît; mais il n'en est pas ainsi des animaux qui ne s'acouplent qu'en de certaines saisons. Mauriceau, Traité des femmes grosses.)

ACOURCIR, (ACCOURCIR,) *v. a. [Curtare; resecare.]* *J'acourcis, j'ai acourci, j'acourcirai.* C'est rendre une chose plus courte qu'elle n'est: c'est abrégér une chose qui est trop longue. (Il ne faut point allonger ce qu'on peut acourcir. Vaug. rem. Les Histoires de Varillas sont trop longues, il les faudroit acourcir.)

* *Acourcir, v. a.* On dit figurément qu'une bonne compagnie, une agréable conversation acourcissent le chemin ou le tems, c'est-à-dire, que le plaisir qu'on y trouve fait paroître le chemin ou le temps moins long. On dit encore *acourcir le chemin*, quand une route de traverse abrège le chemin.

ACOURCISSEMENT, f. m. [Contractio.] Prononcez *acourcissement*. C'est-à-dire, *abrégement*. C'est l'action par laquelle on a rendu une chose plus courte qu'elle n'étoit.

ACOURIR, (ACCOURIR,) *verbe neutre passif.* Ce mot semble venir du Latin *Acurrere*. *J'acours. J'acourus. Je suis acouru. J'acourrai. Que j'acoure. J'acourrois. J'acourusse.* Se rendre vite vers quelcun, aller promptement en quelque lieu. Se rendre à la hâte en quelque lieu ou auprès de quelcun. (Acourir au secours d'une personne. Acourir en hâte à la Ville. Ils devoient tous périr, si des Magistrats ne fussent acourus à la rumeur. Scaron, Rom. t. 1. c. 3.)

* *Acourir, verbe neutre passif. [Advolare.]* Qui est quelquefois pris figurément, & qui se disant des personnes, signifie autant que courir tête baissée. Aller comme si l'on voloit. (Acourir à la vengeance. *Abl. Tac.* On n'acourt à l'immortalité que par le travail & les grandes actions.)

Acourir. Ce mot est quelquefois un Terme de Chasse, & alors il est actif & signifie plier le trait tout-à-fait, ou à demi, pour retenir le limier. (Il faut acourir le trait de ce limier. Salnove, Traité de la Chasse du Sanglier.)

ACOURSIE, f. f. Terme de Marine. C'est un passage ménagé dans le fond de cale, & des deux côtés pour aller de la poupe à la proue du vaisseau.

ACOUSMATE, f. m. Terme Nouveau dont on se sert pour exprimer un Phénomène qui fait grand bruit en l'air.

ACOUSTIQUE, adj. Qui se dit d'un nerf qui va s'insérer dans l'oreille, & au conduit externe de l'oreille. (Nerf *acoustique*, conduit *acoustique*. Les Médecins donnent ce même nom aux remèdes qu'ils emploient contre la surdité.) Ce mot est Grec *ακουστικός*, qui appartient à l'ouïe, du verbe *ακούω*, *audio*, j'entends.

† **ACOUTREMENT, (ACCOUTREMENT,)** *f. m. [Ornatus.]* Prononcez *acoutreman*. C'est-à-dire, *ajustement, habillement*. Ce mot d'*acoutrement* a vieilli, & ne peut bien trouver sa place que dans le stile bas ou comique.

Cinq ou six fois cette nuit en dormant,
Je vous ai vû dans un acoutrement
Au prix duquel rien ne me sauroit plaire.
Voit. Poësies.)

Il y avoit des acoutremens qui coûtoient dix mille écus. Charger d'acoutremens. Avoir de magnifiques, de superbes, de beaux acoutremens. *Journal de Henri III. pag. 46.)*

ACOUTI, f. m. Petit Animal des Isles de l'Amérique. Il ressemble à un lievre. Les habitans l'aprivoisent & l'acoutument à marcher sur les pattes de derriere, comme les singes.

† **ACOUTRER**, *v. a.* [*Ornare.*] Ce mot signifie *habiller, ajuster, parer*, & ne peut bien entrer que dans le stile familier, ou plaisant, parce qu'il est vieux. (Il y avoit des finges qu'on avoit acoûtrez en charlatans. *Abl. Luc.* Un gros & gras Auteur à carrosse, acoûtre d'un air si mesquin son laquais & son cochier, qu'il fait rire tout le monde.) Voyez les *Origines de Caseneuve, v. acoûtrer.*

* **Acoûtrer**, *v. a.* [*Malè excipere.*] Mot comique figuré, pour dire *mal-traiter*. (Qui vous a ainsi acoûtrez, mes amis ? *Abl. Luc.* Il l'apella putain & rusée, & la menaça de l'acoûtrer en femme de sa qualité. *Journal de Henri III. pag. 42.*)

ACOUTUMANCE, (**ACCOUTUMANCE.**) *f. f.* [*Consuetudo.*] Coûtume, habitude. Le mot d'*acoûtumance*, qui avoit vieilli, commence à rentrer en usage ; & même il y a des lieux où il vaut mieux que coûtume, & qu'habitude. (La jeunesse change ses goûts par l'ardeur du sang, & la vieillese conserve les siens par l'acoûtumance. *La Rochefoucauld, Réflexions.* Un esprit abatu & comme dompté par l'acoûtumance au joug, n'oseroit plus s'enhardir à rien. *Despr. Longin.* L'amour d'acoûtumance est une affection contractée avec une personne à force de la voir. *Corneille, Notes sur Vaugelas, t. 1.* Quelques-uns préfèrent dans tous ces exemples, *habitude* à *acoûtumance*, & ils aiment mieux dire, il fait cela par une mauvaise habitude, que de dire, il fait cela par une mauvaise acoûtumance. *Thomas Corneille, Notes sur Vaugelas, t. 1.* En ce dernier exemple, Corneille a raison ; mais dans les autres, *acoûtumance* est bon & usité.) Acoûtumance n'est d'usage aujourd'hui que dans le discours familier ; cet usage même se perd.

ACOUTUMER, *v. a.* [*Solere.*] Avoir de coûtume, faire souvent, pratiquer souvent, donner ou faire prendre l'habitude de quelque chose. Ce verbe *acoûtumer*, dans un sens actif, demande que le verbe qui suit, soit à l'infinitif, & que l'infinitif soit précédé de la particule *de*. (Les ignorans ont acoûtumé *de* s'en fier aux personnes habiles. *Abl. Luc.* Il y a plus d'entouffiasme qu'ils n'ont acoûtumé *d'en* avoir. *Voit. lett. 132.*) Cependant le verbe *acoûtumer*, pris activement, veut quelquefois la particule *à* au lieu de la particule *de*. (Il faut modérer la légèreté de sa langue dans les choses évidentes, pour l'acoûtumer *à* ne se point précipiter dans les choses douteuses & obscures. *Nicole, Essais de Morale, tom. 1. Traité 5.*)

Acoûtumer, *v. r.* [*Assuescere.*] Je m'acoûtume, je m'acoûtumai, je me suis acoûtumé, je m'acoûtumerai. C'est prendre l'habitude, prendre la coûtume. *Acoûtumer*, pris réciproquement, veut que le verbe qu'il régit & qui le suit immédiatement, soit à l'infinitif précédé de la particule *à*. (Il faut s'acoûtumer *à* se nourrir de la parole de Dieu. On doit s'acoûtumer *à* aller moins vite dans les jugemens, & *à* prendre plus de soin pour considérer les choses. *Nicole, Essais de Morale, t. 1. Traité 5.* On ne peut rétablir qu'avec beaucoup de tems un vieux corps d'Officiers & de Soldats acoûtumés *à* combattre ensemble & *à* souffrir les fatigues de la guerre. *Relation de Rocroi, page 48.*)

Acoûtumer. [*Assuefacere.*] Ce verbe pris dans un sens actif, passif ou réflexif, & suivi du nom qu'il régit, veut ce nom au datif. (Les Officiers acoûtumés *à* la discipline, succédoient sans trouble les uns aux autres. *Sarazin, Siège de*

Dunkerque, in-12. page 40. Acoûtumer le soldat au travail. *Abl. Tac. t. 3.*)

Acoûtumé, Acoûtumée, adj. On dit accoutumé à la fatigue, aux heures accoutumées, en la forme & maniere accoutumée.

Al' Acoûtumée, adv. On dit vivre *à l'acoûtumée*, en user *à l'acoûtumée*, c'est-à-dire, à l'ordinaire. Cette expression passe dans la conversation.

ACOUVÉ, ACOUVÉE, adj. [*Iners.*] Qui se tient au coin de son feu comme un paresseux, sans vouloir en sortir pour travailler. Ce mot est vieux & très-bas. (Il est content pourvu qu'il soit *acouvé* au coin de son feu.)

ACQUERIR. Voyez la colonne *acquérir & aquêts.*

A C R.

ACRAVANTER, (ACCRAVANTER,) v. a. [*Oneris alicujus mole aliquem obruere.*] Acabler quelqu'un sous un poids, ou sous une charge excessive, l'y faire succomber. Ce verbe est vieux. (La chute de cette muraille l'a *acravanté*. *Acad. Fr.*)

ACRE, f. m. Terme de quelques Coûtumes de France. Il vient de l'Alemand, & signifie *un arpent de terre*. On appelle dans quelques Provinces les mesures de terre, *arpens*, & dans d'autres, on les nomme *acres*. Voyez l'*Ecole des Arpenteurs, page 138.* (Un acre de terre bien cultivé. Labourer un acre de terre. Semer un acre de terre.) L'*a* est bref.

☞ Cette mesure est différente. On dit, un acre de terre, de vigne, de bois, & il est connu particulièrement en Normandie. Il y a des lieux où l'acre contient plus que l'arpent. L'acre de bois est de quatre vergées, & l'arpent de deux vergées & demie ; la vergée est de quarante perches, & la perche ordinairement de vingt pieds. Voyez *Spelman*.

Acre, plus ordinairement *l'acre*. C'est une monnoie de compte, qui a cours en quelques endroits des Indes Orientales.

Acre. Poids dont on se sert dans plusieurs échelles du Levant. On le nomme aussi *Rotte*.

Acre, adj. Ce mot semble venir du Latin *acris*, & veut dire, qui a de l'acrimonie. Ce qui est piquant & mordicant, ou composé de particules salines, rudes, inégales, anguleuses, pointuës, & qui à raison de sa surface âpre & raboteuse, fait une impression desagréable sur la langue. (Urine âcre & mordante. Chaleur âcre & piquante. Humeur âcre, goût âcre.) L'*a* est long.

ACRÉDITER, (ACCRÉDITER,) v. a. [*Commendare.*] Ce mot semble venir de l'Espagnol *acreditar*. C'est donner du crédit à quelcun. C'est mettre en crédit une personne. (Les cures que M. Helvetius a faites dans Paris, l'y ont glorieusement *acredité*.)

S'acréditer, v. r. [*Sibi auctoritatem comparare.*] Je m'acrédite, je m'acréditai, je me suis acrédité, je m'acréditerai. C'est s'acquérir du crédit. (Ce n'est qu'en préférant le devoir au plaisir, qu'on *s'acrédite* dans le monde. *La Chétardie, instruction pour un jeune Seigneur, 2. partie.* Le pauvre Thomas de Lormes, Avocat de causes perdus, se tourmente pour s'acréditer sur le Parnasse ; mais en vain, son destin n'y fera pas plus glorieux que celui de la Serre, ou de Neuf-Germain.)

Acrédité, adj. Un homme accredité dans le monde, c'est-à-dire, qui y est estimé. Un Banquier accredité, qui a la confiance du public.

ACRETÉ, *f. f.* Ce mot décend du Latin *acritas*, & veut dire qualité mordicante & piquante. (Ainsi l'on dit, l'âcreté de la bile est fâcheuse, l'âcreté du sel ne me plaît pas.)

ACRIMONIE, *f. f.* Ce mot vient du Latin *acrimonia*. C'est une qualité qui est atachée à l'humeur, & qui fait que cette humeur pique les parties où elle se rencontre. (L'acrimonie des humeurs a ulceré le conduit de l'urine. *Degori*, terme de *Médecine*.)

ACROC, (**ACCROC**,) *f. m.* [*Sciffura*.] Prononcez *acro*. C'est une rupture qu'on se fait de quelque manière, à un habit, ou à quelque autre chose. Un petit acroc; un grand, un fâcheux, un malheureux acroc. C'est un acroc que je me suis fait. Se faire un acroc à sa veste.)

* **ACROC**, *f. m.* [*Mora*, *impedimentum*.] Se dit figurément de ce qui arrête & retarde une affaire.

☞ **ACROCÉRAUNIENS**. L'extrémité des monts Cérauniens que l'on voïoit en venant de Grece en Italie. Horace en fait mention, *Lib. 2. Od. 3.*

*Qui vidit mare turgidum, &
Infames scopulos, Acroceraunia:*

* **ACROCHE**, (**ACCROCHE**,) *f. m.* [*Mora*, *remora*.] Retardement qui arrive en quelque affaire & qui survient inopinément. Il est survenu une *acroche* qui a diferé le Jugement de mon procès.

ACROCHEMENT, *f. m.* [*Unco immissio*.] Prononcez *acrocheman*. C'est l'action de la personne qui accroche. Ce mot d'*acrochement* n'est pas d'usage; & en sa place on se fert plutôt de quelque tems du verbe *acrocher*. (Après l'acrochement des navires, le combat se raluma plus fort qu'auparavant. On aimeroit mieux s'exprimer ainsi: *Après que les navires se furent accrochez, le combat se raluma plus fort qu'auparavant*.)

ACROCHER, *v. a.* [*Unco suspendere*.] Atacher à un croc, ou à quelque chose de semblable, mettre au croc. (Acrocher de la viande, accrocher un aloïau, une éclanche.)

☞ Il y a aparence que ce mot vient de *Incrocare*, terme de la basse Latinité, & qui signifie *pendre au croc*, être arrêté à un crochet. *Incrocare* se trouve dans la Loi Salique, *tit. 69. Si quis sine consensu Judicis de ramo ubi incrocatur, deponere præsumpsit, MCC. denar. qui faciunt sol. XXX. culpabilis judicetur*. Pithou sur cette Loi & sur ces mots, *ubi incrocatur*, dit: *indè pendre au croc*. Wendelin croit que *incrocare* signifie pendre une personne par les pieds: en effet, nos anciens Poëtes ont dit *encroïez* pour pendus à quelque branche d'arbre. Du Cange, *verb. incrocare*, nous en fournit plusieurs exemples: ainsi on peut dire que *acrocher* vient d'*incrocare*.

Acrocher, *v. a.* [*Harpagonem in navem injicere*.] Joindre un vaisseau ennemi pour entrer dedans, & s'y battre. (La Réale accrocha une Galère. *Vaugel. Quint. l. 4. c. 4.*)

† **Acrocher**, *v. a.* [*Fallere, decipere*.] Atraper par adresse, gagner par finesse. (François Herard de la Grange, à force de fourberies, *acroche* toujours quelques pistoles des honnêtes gens qui le souffrent, & en cela il marche sur les traces de son père.)

Dans l'ame, elle est du monde, & ses soins tentent tout,
Pour *acrocher* quelcun, sans en venir à bout.

Mol. Misantrop. a. 3. f. 3.

* **Acrocher**, *v. a.* [*Rei moram injicere*.] Retarder une chose, apporter quelque retardement à une affaire, être cause qu'une affaire ne se termine pas. (Il faut que je lui dise que je trouverai moïen d'*acrocher* cet affaire pour quelque tems.)

Acrocher, *v. a.* *Je m'acroche, je m'acrochai, je me suis accroché, je m'acrocherai*. Ce mot signifie, se prendre avec les mains à quelque chose. Se prendre au colet pour se battre. Se prendre à quelque chose. Se joindre pour se battre. (*Ils s'acrochèrent aux arbres de la forêt. Abl. Luc. t. 2.* Après que les Galères se furent batuës, elles s'acrochèrent. *Abl. Luc.*)

Nos braves s'acrochant, se prennent aux cheveux.
Des. Sat. 3.)

Son diadème s'acrocha à un roseau. *Ab. Luc.*

On dit proverbialement, Belle fille & méchante robbe trouve toujours qui l'accroche. Un homme qui se noïe s'accroche à tout. On dit aussi d'un homme dont les affaires sont en mauvais état: Il ne favoit ou donner de la tête, il s'est accroché à ce grand Seigneur; quand on est mal dans ses affaires, on s'accroche à tout, on s'accroche à ce qu'on peut, &c.

ACROCHORDON, *f. m.* Espece de verrue. Ce mot vient de ἄκρον, sommet, extrémité, & de χορδή, corde; parce que cette verrue ressemble par son extrémité à une corde coupée, ou parce qu'étant attachée à la peau par un pédicule fort mince, elle pend comme une corde, ce qui fait qu'on l'appelle en Latin *Verruca pensilis*, verrue pendante. *Dict. des Termes de Médecine & de Chirurgie.*

ACROIRE, (**ACCROIRE**,) *v. n.* [*Imponere; verba dare*.] Prononcez *acraire*. Ce mot emporte que celui de qui on le dit, a dessein de tromper. Il se dit aussi des choses fausses qu'on veut faire passer pour vraïes. Ce mot d'*acroire* est toujours employé avec le verbe *faire*, & l'on ne s'en fert qu'à l'infinitif. (Je sçai tout, ne pense pas m'en faire *acroire*. *Abl. Luc.* Vous croïez *faire acroire* à une infinité de gens que ces points ne sont pas essentiels à la foi. Il veut *faire acroire* qu'il est gentilhomme; mais sa conduite le dément, c'est ce qu'il ne fera jamais *acroire* qu'à des fots.)

Vaugelas, & Messieurs de l'Académie ont décidé que ce terme est du bon usage, & qu'il faut l'écrire avec deux *c*. *Accroire*, & non pas *acroire*. *Obser. 251.*

Autrefois *acroire* signifioit prêter de l'argent, ou quelque autre chose. *Pathelin*:

Or regny bien, si j'acrois
De l'année drap.

S'en faire acroire, *v. r.* [*Nimum sibi sumere; tribuere*.] *Je m'en fais acroire, je m'en fis acroire, je m'en suis fait acroire. Je m'en étois fait acroire. Je m'en ferai acroire*. C'est s'enorgueillir, avoir meilleure opinion de soi qu'on ne devroit. (Un galant homme ne s'en fait point *acroire*, parce qu'il ne se pique de rien. *Pasc. pensées*. C'est un fat qui s'en fait beaucoup *acroire*. *Corn. Notes sur Vaugelas, pag. 440.*)

ACROISSEMENT, (**ACCROISSEMENT**,) *f. m.* [*Incrementum, accretio*.] Prononcez *acroïsseman*. Ce mot semble venir de l'Italien *acrescimento*. C'est l'augmentation sensible d'un corps en sa

propre substance. (On reconnoît qu'il y a de l'accroissement au tronc d'un arbre, quand on remarque qu'il est plus gros qu'il n'étoit.)

Accroissement, *s. m.* [*Crementum.*] Terme de *Poësie Latine*. C'est une augmentation de syllabes. Il y a divers accroissemens. Il y a un accroissement des verbes, & un accroissement des noms. Cet accroissement, soit des noms ou des verbes, est quelquefois long, & quelquefois bref. Ainsi l'on dit, abréger l'accroissement, alonger l'accroissement, ou faire long l'accroissement. La quantité Latine explique les accroissemens, & on peut voir là-dessus *la Méthode Latine de Port-Royal.*)

* *Accroissement*, *s. m.* [*Honoris, bonorum amplificatio.*] Ce mot est fort en usage au figuré, & il se dit d'ordinaire de la bonne fortune des Souverains, de leurs Etats, & de celle de toute autre personne. Il signifie prospérité, augmentation heureuse & fortunée. Faire des vœux pour l'accroissement de l'Empire. *Vaugel. Quint. l. 9.* Prier Apollon pour l'accroissement du domaine de Messieurs du Parnasse.)

☞ *Accroissement*. Terme fort usité dans la Jurisprudence. Les Jurisconsultes disent que l'accroissement est l'union d'une place vacante à la partie occupée.

Pour rendre cette idée intelligible, il faut présupposer, que suivant les Loix Romaines, une personne ne peut pas disposer par acte de dernière volonté, d'une partie de sa succession au profit d'un ami, & laisser l'autre à la disposition de la Loi: ou, pour m'expliquer avec les termes de la Loi, *partim testatus, & partim intestatus*. Ainsi, dans le cas d'une disposition du tiers, de la moitié, ou de quelque autre partie d'une succession, laquelle est acceptée, l'autre portion qui est vacante & sans maître, s'unit & croît à l'autre, en vertu de la Loi qui ne peut pas souffrir cette desunion.

Cet accroissement n'a pas lieu dans les contrats faits entre-vifs, comme ventes, donations entre-vifs. Il n'est reçu que dans les dispositions de dernière volonté.

Encore faut-il pour être admis, qu'il y ait une certaine liaison entre les choses & les personnes, sans quoi l'accroissement n'a jamais lieu. C'est là ce qui embarrasse les Jurisconsultes, & qu'il est assez difficile d'expliquer clairement.

Cette liaison se forme, ou par la chose, ou par les paroles, ou par l'une & par l'autre; c'est-à-dire, par les paroles & par la chose.

Par la chose. Exemple: Un testateur lègue à Titius un tel fonds, & à Mévius le même fonds; si Titius meurt avant le testateur, ou s'il répudie l'institution, Mévius devient légataire du tout, parce qu'ils étoient conjoints par la chose.

Par les paroles. Exemple: Titius & Mévius sont institués héritiers, chacun pour une moitié ou pour une autre partie; en ce cas, les deux héritiers sont conjoints par la conjonction, & seulement.

Par les paroles & par la chose. Exemple: J'instituë Titius & Mévius mes héritiers. C'est-là la plus forte & la plus parfaite conjonction.

Les principales règles de l'accroissement sont celles-ci. 1°. Dès que les héritiers ou légataires ont accepté l'institution, & en ont pris possession, il n'y a plus lieu à l'accroissement. 2°. L'accroissement se fait malgré l'héritier, ou le légataire, en sorte qu'il emporte avec soi les charges imposées sur la portion acrescente. 3°. Dans le cas de la conjonction par la chose,

comme, Je lègue à Titius mon père, je lègue à Mévius le même père; si Mévius ne peut ou ne veut recueillir, Titius reste seul héritier, & ne doit pas acquitter les charges du chef de Mévius. 4°. L'accroissement se fait d'une chose à une autre chose, & non pas d'une chose à une personne.

ACROÛTRE, (ACCROÛTRE,) OU ACROÛSTRE, *v. a.* [*Augere.*] Ce mot paroît dériver du Latin *accrescere*, & on l'écrit en François avec *S*, ou sans *S*; mais quoiqu'on l'écrive avec une *S*, on le prononce pourtant sans *S* à l'infinitif, & l'on prononce *acroître*. Il signifie augmenter, & se dit des choses qui peuvent recevoir quelque augmentation visible, ou invisible. *J'acrois, tu acrois, il acroît, nous acroissons, vous acroissez, ils acroissent. J'acrus. J'ai acru. J'acroîtrai. Acrois, qu'il acroisse.* (Les richesses ne font qu'acroître la soif. *Vaug. Quint. l. 7.* Il faut boire la raillerie, de peur de l'acroître en se défendant. *Abl. Luc. Acroître sa maladie. Arn. conf. l. 6.* Acroître son petit domaine. *Pat. Œuvres diverses.*)

Ce terme limité que l'on veut leur prescrire, Acroît leur violence en bornant leur empire.

Racine, Thébaïde, a. 1. sc. 9.

S'acroître, ou s'acroître, v. a. [*Amplificari.*] *Je m'acrois, je me suis acru, je m'acroîtrai.* S'augmenter. (Rome s'acroissoit foiblement. *Bossuet, Histoire Universelle.* La France s'acroît tous les ans de quelque chose de considérable. *de Visé, Mercure.* Il tâche par toutes sortes de moyens imaginables, à s'acroître en biens de fortune. S'acroître en honneur, s'acroître en richesses. *Abl. Tac. t. 3.*)

ACROMION, *s. m.* Terme d'*Anatomie*. On appelle ainsi l'extrémité de l'épine de l'omoplate.

ACRONIQUE, *adj.* Terme d'*Astronomie*, opposé à *Cosmique*. Il signifie ce qui arrive au moment que le Soleil se couche, comme *Cosmique* signifie ce qui se passe à son lever.

☞ ACROPOLE. La Forteresse d'Athènes consacrée à Minerve. C'est là qu'elle triompha de Neptune, & l'on y monroit encore, du tems de Pausanias, des rejettons de son olivier, les impressions du trident de Neptune sur le rocher, & les restes de l'eau qui en étoit sortie.

ACROSTICHE, *s. m.* C'est un mot Grec; en Latin on dit *Acrostichis*. C'est un mot que font toutes ensemble chaque première lettre ou chaque autre lettre de chaque vers, ou de chaque ligne de quelque petite pièce. (Un bel acrostiche. Un heureux acrostiche. Faire un acrostiche.)

Saint Amant, dans son *Poëte crotté*:

Il me souvient qu'un Acrostiche
Anagrammé par l'émissiche.

La mode en est passée.

ACROTÈRE, *s. m.* [*Acroteria.*] Terme d'*Architecture*.

☞ Le mot Grec *ἀκροτέριον*, signifie naturellement toute sorte d'extrémité, comme sont dans les animaux le nez, les oreilles & les doigts. On s'est servi dans l'Architecture, du même terme, pour signifier de petits piédestaux sur lesquels on met de petites figures, & qui sont posées sur le milieu & aux deux extrémités du fronton. Ceux des côtes doivent avoir de hauteur, la moitié de la figure du milieu du tympan, ou fronton; & celle-ci, une huitième partie de plus. Les Latins se servent quelquefois

de *fastigia* pour *acroteria*. Les *acrotères* sont encore des promontoires ou lieux élevez qu'on voit de loin sur la mer. Voiez *Vitruve & Perrault*, liv. 3. ch. 3. *Felibien*, *Principes de l'Architecture*.

ACROUPELONS, *adv.* Il signifie, en un monceau.

† S'ACROUPIR, (S'ACCROUPIR.) [*In clunes residere.*] *Je m'acroupis, je m'acroupis, je me suis acroupi, je m'acroupirai.* C'est se baïsser sur le derrière, afin de s'y reposer. *S'acroupir* n'entre que dans les discours familiers, ou dans les ouvrages simples & plaisans.

(On ne vous verra plus dans le cercle *acroupie*
En posture de Pie,
Au grand plaisir de tous, & de vôtre jarret.
Scaron, Poësies burlesques.)

ACROUPI, ACROUPIE. [*In clunes residens.*] Terme de *Blason*, qui se dit de tous les animaux assis, (D'azur au Lion acroupi d'argent.)

ACROUPELLEMENT, *f. m.* [*Incubitus.*] Etat de ce qui est acroupi. (L'acroupissement d'un Lapin.)

A C T.

ACTE, *f. m.* Ce mot vient du Latin *Actus*. C'est tout ce qui se fait, ou qui s'est fait. (Acte glorieux; Acte illustre, célèbre, fameux, vertueux.) Il y a de la différence entre un *Fait*, un *Acte*, & une *Action*. Un édifice tombe tout-à-coup, c'est un événement, un *Fait*. Un homme se laisse tomber par inadvertance, c'est un *Acte*. Il fait des efforts pour se relever, c'est une *action*. Ce qu'on appelle *Fait*, ne suppose point de vie, de puissance active dans le sujet. L'acte suppose une puissance active, qui s'exerce, mais sans choix, sans liberté. L'action suppose, outre le mouvement & la vie, du choix & une fin; & elle ne convient qu'à l'homme usant de sa raison. *Cours de Belles Lettres, t. 4. pag. 28.*

Acte, *f. m.* Action. (Les Actes merveilleux des Saints. *Mauc. Homelie 1.* Ce n'est pas tant ici un présent, qu'un *Acte* de reconnoissance. *Abl. Luc. Epître dédicatoire.*

Repensez mûrement à vos actes tragiques.
God. Poës.)

Acte, *f. m.* Ce qui a été ordonné par une autorité publique, soit de Prince, de Parlement, ou de République. (Casser les Actes, infirmer les Actes, approuver les Actes du Sénat, de la République, &c.)

Actes, *f. m.* [*Acta.*] Terme consacré, pour dire l'histoire des Apôtres. (Le Livre des Actes des Apôtres est un trésor spirituel, & il n'est pas moins utile que l'Évangile: & comme on peut appeler l'Évangile les Actes de Jesus-Christ, on appelle aussi le Livre des Actes, l'Évangile du Saint-Esprit. *Port-Royal, Préface sur les Actes des Apôtres.*)

Acte de Contrition, *f. m.* Terme d'Église. C'est une douleur de ses péchez, accompagnée d'un véritable amour de Dieu. (Un vrai ou véritable acte de contrition. Un acte de contrition sincère. Faire un acte de contrition.)

Acte, *f. m.* Terme de *Pratique*. C'est tout ce qui se fait en justice. Ces actes sont appelés actes judiciaires, & l'on donne ce nom aux arrêts, aux sentences, aux preuves, aux confessions faites devant des Juges. (Tous ces actes sont valables.)

Acte, *f. m.* Terme de *Pratique*. C'est un écrit fait au Gréfe, ou devant un Notaire. (Cet Acte est bon. Cet acte est dans les formes. Passer un acte devant un Notaire.)

Acte, *f. m.* Tout ce qui se fait sous feing privé, & qui porte promesse de payer quelque somme à quelcun. On appelle actes, les promesses, les cédules & les billets où l'on s'engage de payer. (Ces actes s'appellent sous feing privé; & les actes pardevant les Notaires, se nomment actes authentiques.)

Acte, *f. m.* Terme de *Pratique*. C'est l'action que fait quelcun à l'égard de quelque affaire. (Faire acte d'héritier.)

Acte, *f. m.* Terme de *Poësie dramatique*. C'est une partie de l'action du Poëme dramatique. Toute l'action de ce Poëme est régulièrement divisée en cinq actes, & le premier est le fondement de tout le Poëme. L'acte ne doit être ni trop court, ni trop long, & chaque acte de la Tragédie ou de la Comédie, ne doit avoir que trois cens vers, ou un peu plus. Les Grecs n'ont point connu le mot d'acte en ce sens; ce sont les Latins qui en ont les premiers parlé. L'acte finit quand le Théâtre demeure sans action, & il commence lorsque l'action commence. On divise chaque acte en scènes, qui doivent toutes être ingénieusement liées ensemble. *Pratique de Théâtre, l. 3.*

Je ne suis point content du raisonnement de M. Dacier sur la fixation des cinq actes du Poëme dramatique. Je conviens que les actes sont nécessaires pour délasser le Lecteur, qui ne peut être long-tems attentif sans ennui; mais pourquoi s'attacher au nombre de cinq, & regarder comme défectueux les Poëmes de trois, de quatre, ou de six actes? L'usage est la seule raison que l'on puisse alléguer. Les Grecs & les Romains se sont fixés à cinq actes:

*Neve minor neu sit quinto productior actu
Fabula.*

Acte, *f. m.* Terme d'École de Théologie, de Droit Canon, de Philosophie, ou de Médecine. C'est une action publique qui se fait dans une sale parée pour cela, & où un Théologien, un Jurisconsulte, un Médecin, ou un Philosophe, répond sur de certaines matières qu'il a fait imprimer dans des Thèses, à tous ceux qui lui font l'honneur de disputer contre lui, & tâche à résoudre les difficultés qu'ils lui proposent. (Un bel acte, un acte célèbre, un acte fameux. Faire un acte. Soutenir un acte. Commencer un acte. Ouvrir un acte, finir un acte, terminer un acte.)

ACTEUR, *f. m.* Ce mot vient du Latin *actor*. C'est celui qui dans quelque pièce de Théâtre exprime par ses gestes & par ses discours, les mœurs & la passion du personnage qu'il représente. Il faut, pour être bon acteur, être savant dans l'histoire, & principalement dans la Fable; avoir le corps & les mains parlantes, & être judicieux, pour ne rien faire ni ne rien dire qui ne peigne agréablement les mœurs & le caractère du personnage que l'on fait. L'acteur, pour réussir, doit avoir aussi bon air, & être bien fait de sa personne, sans être ni trop grand ni trop petit, ni trop maigre, ni trop gras. (On dit un bon acteur, un habile acteur, un excellent acteur; un fameux, un célèbre, un illustre, un admirable acteur; un merveilleux

acteur. Toutes les qualités requises dans un bon acteur & dans une actrice sont bien exposées dans le Livre intitulé; *Le Comédien*. 1747. in-8°. par M. Rémond de Sainte-Albine.

Les acteurs Romains n'étoient pas plus heureux que les nôtres. On fisoit les mauvais, & quelquefois les bons. Horace, *lib. 6. sat. 1.* fait mention d'une Arbuscula qui fut siflée par le Parterre, mais qui méprisa les siflemens du peuple, & se contenta de l'applaudissement d'un seul Chevalier.

Le succès d'une Tragédie & d'une Comédie dépend souvent des acteurs, qui doivent paroître touchés des sentimens qu'ils veulent inspirer aux spectateurs. Il faut, dit la Menardiere dans sa Poétique, que l'acteur anime ce qu'il dit, par des expressions réelles de gémissemens & de pleurs, dans les endroits qui en sont susceptibles, s'il veut que le spectateur le récompense par des larmes, qui sont le plus noble salaire que demande la Tragédie.

* *Acteur*, *s. m.* Ce mot se dit aussi quelquefois au figuré, & se prend toujours en bonne part. C'est celui qui a part à quelque affaire mêlée d'intrigues & d'embaras. C'est la personne qui conduit avec esprit l'intrigue de quelque affaire. (Il a été un grand acteur dans cette affaire. *B. L. Remarques sur la langue.*)

Quoique *Acteur* & *Comédien*, dit le Pere Bouhours, soit le même dans le propre; ce n'est pas le même dans le figuré. *Acteur* ne se prend pas en mauvaise part, comme *Comédien*, qui signifie une personne dissimulée & artificieuse, qui joue plusieurs personnages. On dit d'une femme qui n'étant pas fort régulière, a un extérieur modeste, & fait la prude: *Je n'ai jamais vu une si grande Comédienne*. Maucroix, dit dans la traduction des Homelies de saint Jean Chrysostome au peuple d'Antioche: *Tous les successeurs de Zénon & de Diogène ne sont que des Comédiens, & ne se font valoir que par leurs barbes, & leurs manteaux*. Le Duc de Guise dit dans ses Mémoires, qu'*Innocent X. pleuroit quand il lui plaisoit, & qu'il étoit fort grand Comédien*. Le mot est un peu fort pour un Pape; mais il exprime bien en notre langue ce que le Duc vouloit dire.

ACTIF, ACTIVE, *adj.* Ce mot vient du Latin *activus*. Au propre, il veut dire *agissant*. (Feu actif. Principe actif, vie active.)

* *Actif*, *active*, *adj.* Ce mot, au figuré, signifie *vif, plein de feu*. Les nécessitez de la vie présente apesantissent l'esprit, quelque actif, & pénétrant qu'il soit. *Nicole, Essais de morale. t. 1.* L'esprit d'une femme de Cour est plus vif & plus actif que celui d'une paysanne. *Méré, Discours de l'Esprit.*)

Actif, *Active*, *adj.* Terme de Palais. Il signifie qui est effectif, qui est réel qui est véritablement dû. (Les effets actifs montent à mille ou douze cens livres. Il y a pour cent pistoles de dettes actives, & pour autant de dettes passives.)

Les dettes qui produisent une action pour les exiger, sont appellées *actives*; & l'on entend par *dettes passives*, ce qui est dû, & dont on peut exiger le payement par les rigueurs de la Justice.

Actif, *active*, *adj.* Terme de Grammaire. Ce qui marque quelque action. Il y a, parmi les Grammairiens, des verbes qu'on appelle *actifs*, & d'autres *passifs*. Ceux qu'on nomme actifs désignent quelque action, & régissent l'acusatif; courre, chanter, danser, sont des verbes actifs;

parce qu'on dit, courre la poste, chanter une chanson, & danser une courante. On dit aussi, ce verbe a une signification active; c'est-à-dire, qu'il a un sens actif & qui marque une action.

Actif, *s. m.* Ce mot, parmi les Grammairiens, est aussi substantif; & signifie *un verbe actif*. (Ils disent, conjuguer l'actif & le passif. L'actif régît d'ordinaire l'acusatif. Savoir bien distinguer l'actif du passif.)

ACTION, *s. f.* Prononcez *accion*. Ce mot vient du Latin *actio*. Ce mot, généralement parlant, veut dire le mouvement de quelque partie ou de quelque chose que ce soit qui agit & qui produit quelque effet. (On dit en ce sens, une action vive, une action ardente & pleine de feu, une action foible, une action languissante, une action morte.)

Action, *s. f.* Ce mot venant à se particulariser, & se disant seulement des personnes, signifie chose que fait ou qu'a fait une personne. Une action est proprement une entreprise faite avec dessein & choix. Voyez ci-dessus la différence entre *Fait*, *Acte* & *Action*: au mot *Acte*.

(C'est une belle action, une grande action, une glorieuse, une fameuse; une illustre, une célèbre action; une action mémorable, renommée, courageuse, hardie, éclatante, brillante, surprenante, admirable, merveilleuse, étonnante, immortelle, sage, vertueuse, prudente, judicieuse, réglée, bien conduite. Mais parce que tous les hommes ne sont pas toujours fort sages, on dit aussi une action déréglée; une action folle, insensée, extravagante; une action affreuse, une action noire, infame, horrible, effroyable, haïssable, méchante, mauvaise, abominable, honteuse, détestable. Il n'y a que les coquins & les gens qui n'ont ni cœur ni honneur, qui fassent de méchantes actions. Heureux qui conduit ses actions avec jugement. *Port-Royal, Pseaumes*. Il est d'un honnête-homme de bien régler ses actions. *Méré, l. 1. t. 1.*)

Action, *s. f.* Manière de la personne qui fait quelque chose avec chaleur. (Les Gascons, qui sont ordinairement pleins de feu, ne font rien que d'action.)

* *Action*, *s. f.* Ce sont les gestes de l'Orateur, quand il prononce un discours, ou ceux de la personne qui récite en public. L'éloquence dépend des choses, des paroles & de l'action de l'Orateur. Voyez le *Faucheur, Traité de l'action de l'Orateur*. (C'est un Comédien qui a l'action belle. C'est une Comédienne qui a l'action naturelle. Son action charme, & on ne sauroit l'entendre réciter sans être touché.)

On peut dire que le succès d'un discours public dépend en partie de l'action du Prédicateur, ou de l'Avocat. Il faut plaire aux yeux & aux oreilles, avant que de persuader l'entendement. Philostrate a remarqué que Philiscus parloit parfaitement le Grec, & composoit ses discours avec beaucoup d'art; mais il les récitoit de si mauvaise grace, que l'Empereur Antonin lui imposa silence, & lui refusa l'immunité qu'il avoit accordée à plusieurs autres.

Que dirai-je maintenant de l'action? dit Ciceron, *liv. 1. de l'Orateur*. Elle doit répondre à la voix, & régler les mouvemens du corps, de la main & du visage; on en peut connoître la difficulté, par la rareté d'acteurs qui montent sur le Théâtre avec succès, quoi qu'ils s'appliquent toute leur vie à former leur voix, & à composer leur action.

Quintilien a fait un assez long discours, liv. 11. chap. 3. sur l'importance de l'action de l'Orateur. Il dit, que Démosthène ayant été interrogé, quelle étoit la première partie de l'Orateur, il répondit que c'étoit la prononciation: & comme on lui demandoit quelle étoit la seconde & la troisième, il répondit toujours, la prononciation. Il ajoûte que les Rhodiens admirant l'Oraison que Démosthène avoit composée pour Ctésiphon, Eschine qui la leur récitoit; dit: *Que seroit-ce donc, si vous l'aviez entendu prononcer?* (Je conseille ceux qui veulent parler en public, de lire avec soin cet Auteur dans l'endroit que j'ai marqué.)

Action, s. f. Discours prononcé par un Orateur. (Les actions publiques du Prédicateur Ogier ne sont pas exactement écrites; néanmoins elles lui ont donné beaucoup de réputation, parce qu'il avoit l'action belle, lorsqu'il prêchoit.)

Action, s. f. Ce mot se dit en parlant de *Poësie dramatique*. C'est tout ce qui se passe sur le Théâtre & qui regarde la pièce qui s'y représente. (Il faut donner de la chaleur à l'action Théâtrale. P. Corneille, *Réflexions sur le Poëme dramatique*.)

§ L'Action qui est le fondement sur lequel on élève l'édifice poétique des Poëmes Epiques & Dramatiques, est tout autre chose. Il ne faut pas confondre cette action avec ce qui se passe sur le Théâtre, qui consiste véritablement dans l'action de ceux qui représentent les personnes que l'on a introduites sur la scène; car il est certain que l'action dont il s'agit, n'est pas moins une partie principale du Poëme Epique, que du Poëme Dramatique.

Cette action est donc le fait principal du Poëme, sur lequel le Poëte travaille selon son génie, & selon sa capacité: c'est un événement considérable & éclatant dans l'Histoire, ou dans la Fable, & qui peut être renfermé dans un certain espace de tems.

Il ne faut pas encore confondre l'action du Poëme, avec ce que l'on appelle la *Fable*; l'action est la matière du Poëme; la *Fable* en est la forme, que l'on compose de plusieurs parties. Aristote a dit que la Fable est l'imitation d'une action; c'est un composé de plusieurs événemens, & de plusieurs faits, & il nous apprend en même tems qu'il y a deux sortes d'actions: l'une est simple & continuë depuis le commencement du Poëme jusques à la fin: l'autre est composée de plusieurs événemens, comme d'une reconnoissance, ou de quelque incident imprévu, mais qui naît naturellement de l'action.

Les principales qualitez de l'action sont 1^o. qu'elle soit *une*; ce qui doit être entendu saine-ment; car quoique l'action soit composée de plusieurs parties, elle est *une*, lorsque toutes ses parties sont tellement unies, & dépendantes les unes des autres, qu'elles ne peuvent être séparées sans détruire cette unité.

Le P. Le Bossu a raison de dire qu'il est plus aisé d'expliquer ce qui peut s'opposer à cette unité, que de dire en quoi elle consiste. 2^o. Elle doit être continuë; c'est une des règles d'Aristote, que l'Abé d'Aubignac a expliquée en ces termes: *C'est-à-dire, que depuis l'ouverture du Théâtre, jusqu'à l'ouverture de la Catastrophe, il faut que les principaux personnages soient toujours agissans, & que le Théâtre porte continuellement, & sans interruption, l'image de quelques desseins, attentes, passions, troubles, inquiétudes, & autres semblables agitations qui ne permettent pas aux spectateurs de*

croire que l'action du Théâtre a cessé. 3^o. L'action doit être enfermée dans un certain tems, & c'est sur quoi les Poëtes, & ceux qui ont traité de l'Art Poétique, ont fort contesté; parce qu'Aristote s'est expliqué en termes obscurs sur ce point. Ce Philosophe a dit, que l'action de la Tragédie doit être enfermée dans le tour d'un soleil: les uns prétendent qu'il a entendu parler du tour entier du Soleil, ce qui comprend le jour & la nuit; les autres l'expliquent d'un espace de vingt-quatre heures seulement. On peut voir ce que les Auteurs ont écrit sur cette matière, & principalement l'Exercice sur le Poëme Epique, au tome 4^e. du Cours de Belles-Lettres, par M. le Batteux: voyez les chap. 1. & 2. Je dirai seulement après l'Abé d'Aubignac; que la mesure de la durée du Poëme Dramatique, doit être réglée sur le tems convenable à l'action & à la patience des Spectateurs; & à l'égard du Poëme Epique, il faut de même se régler sur ces deux choses, & ménager l'esprit, la patience & la curiosité des Lecteurs & des Spectateurs.

Action, s. f. Terme de Palais. C'est le droit de poursuivre en Justice ce qui nous est dû. C'est une poursuite, qu'on intente en justice ordinairement contre une personne, & quelquefois contre une chose. Il y a des actions personnelles, des réelles, des mixtes, des pétitoires, des possessoires, des hypothécaires. (On dit, avoir action contre quelcun, intenter action contre quelcun. Loiseau a traité en savant homme, de l'action. Voyez ses *Œuvres*, & les *Institutes de l'Empereur Justinien*, liv. 4. tit. 6.)

§ Les Jurisconsultes réduisent toute la Jurisprudence Civile en trois classes; la première concerne les personnes; la seconde, les choses; & la troisième, les actions qui furent inventées pour agir judiciairement avec ordre: & afin qu'il ne fût pas libre à chaque particulier d'en inventer selon son caprice, on en fixa le nombre, & on y attacha des formalitez invariables. On apella cette partie de la Jurisprudence, les actions de la Loi, dont les premiers Jurisconsultes faisoient un mystère pour se rendre nécessaires au peuple.

Action de bouche, s. f. Terme de Manège. C'est une agitation de la langue & de la machoire du cheval qui, à forcé de mâcher son mors, se tient la bouche fraîche. On connoît par l'action de la bouche de ce cheval, qu'il a du feu. Ce cheval a une belle action de bouche, & cela marque son feu & sa vigueur.)

Action. Ce mot signifie quelquefois les effets mobiliers; on dit que les Créanciers d'un Marchand se sont saisis de toutes ses actions, pour dire qu'ils se sont mis en possession & se sont rendus maîtres de toutes ses dettes actives.

Action redhibitoire. C'est celle par laquelle l'acheteur peut obliger le vendeur à reprendre des marchandises viciées & défectueuses. Savary.

Action de Compagnie. C'est une partie ou égale portion d'intérêt, dont plusieurs joints ensemble composent le fonds capital d'une Compagnie de Commerce.

Action. Ce mot se dit aussi des obligations; contrats & reconnoissances que les Directeurs des Compagnies de Commerce délivrent à ceux qui ont porté leurs deniers à la caisse, & qui sont intéressés. Délivrer une action, c'est donner & expédier en forme le titre qui rend un Actionnaire propriétaire de l'action qu'il y a prise. Les Actions haussent ou baissent suivant que

que les Compagnies prennent faveur, ou perdent de leur crédit. *Nourrir* une Action, c'est payer exactement à leur échéance les sommes pour lesquelles on a fait la soumission à la Compagnie. *Fondre* une Action, c'est la vendre & s'en défaire, suivant le besoin que l'on a de fonds. Voyez *Savary*.

ACTIONNAIRE, ou ACTIONNISTE. Celui qui a des Actions dans une Compagnie de Commerce. En France, on dit *Actionnaire*, & en Hollande, *Actionniste*. Il est permis à un Actionnaire de vendre ses Actions en tout ou en partie, à perte ou à gain.

ACTIONS DE GRACES. Remercîment, compliment par lequel on remercie une personne des obligations qu'on lui a. Ces mots d'*actions de graces*, ne se disent point au singulier. (De belles actions de graces, d'ingénieuses actions de graces, des actions de graces fort judicieuses & fort à propos. Rendre mille actions de graces à quelcun. *Arn. lett.* Rendre d'immortelles actions de graces à une personne. *Abl. Luc. t. 1.*)

ACTIONNER, v. a. Terme de *Palais*. C'est intenter une action contre quelcun, & lui faire un procès.

ACTIVEMENT, adv. Prononcez *Activeman*. Terme de *Grammaire*, lequel se dit de certains verbes. Il signifie, qui est considéré d'une manière active, qui est regardé dans un sens actif, & qui marque une action. (Ce verbe est pris activement, & cet autre passivement.) Voyez plus haut le mot *actif*.)

ACTIVITÉ, f. f. [*Vis in agendo.*] Ce mot semble venir de l'Italien *Attività*; c'est la force & la vigueur qui est dans quelque sujet que ce soit. (Une grande activité, une merveilleuse activité, une admirable activité. Le feu a souvent une activité surprenante. Les corps naturels redoublent leur activité, à mesure qu'ils approchent de leur centre. *Patru, Plaid. 12.*)

* *Activité, f. f.* Ce mot, au figuré, se dit d'ordinaire de l'esprit, & signifie le feu & la vigueur de l'esprit. (Les François ont une grande activité d'esprit. Au même tems que l'Écriture sainte nous découvre l'activité naturelle de l'esprit, elle nous fait voir aussi le misérable état où il est réduit. Il y a plus de bien réel dans une stupidité simple, que dans une activité pleine de déguisement & d'artifice. *Nicole, Essais de Morale, t. 1.*)

On trouve aussi dans de bons Écrivains, *Activité de stile.* » Cette activité de stile » n'étonne point, pour peu qu'on connoisse les » Orientaux. *Mémoires de Trév. Avril 1725.* » Cependant l'Auteur du Dictionnaire Néolog. blâme cette expression.

En Philosophie on nomme *Activité*, tout l'espace dans lequel une chose peut agir. La *Sphère d'activité* est l'espace où cette chose peut exercer sa vertu & son pouvoir.

ACTRICE, f. f. [*Fœmina personam agens.*] C'est celle qui dans quelque pièce de Théâtre exprime agréablement par ses gestes & par ses discours, le personnage qu'elle représente. (Une bonne actrice, une excellente actrice, une habile actrice, une actrice de bon air fait souvent tout le prix de la pièce. Une fameuse actrice. L'actrice doit être belle, bien faite, & bien ajustée, pour donner dans la vûe des spectateurs, & judicieuse pour ne faire aucun geste sans raison, & exprimer avec esprit le caractère du personnage qu'elle représente. Un Poète

dramatique doit gagner les bonnes graces d'une actrice qui a ces qualitez: & l'on connoît un de ces enfans d'Apollon au grand colier, qui doit une partie de sa fortune à une conduite si sage & si galante.)

ACTUEL, ACTUELLE, adj. [*Quod est reipsa.*] Qui est en effet, qui est véritablement. Ce mot, *actuel*, veut dire aussi ce qui se fait ou ce qui se passe au moment présent. (Ce sont des plaisirs actuels, des contentemens actuels, des réjouissances actuelles, des joies actuelles.) On dit aussi un *paiement actuel*, c'est-à-dire, un paiement effectif, en deniers comptans & à découvert. En Théologie on oppose *intention actuelle* à *intention virtuelle*; *grace actuelle* à *grace habituelle*; *péché actuel* à *péché habituel*.

Actuel, actuelle, adj. Ce mot est bien plus usité dans les matières où l'on parle de Religion, & sur-tout de la grace. C'est tout ce qui produit quelque mouvement dans la volonté, ou quelque lumière dans l'entendement. (La grace actuelle nous empêche de tomber dans le péché. Bienheureux celui à qui Dieu donne une grace actuelle.)

ACTUELLEMENT, adv. [*Reipsa.*] Prononcez *actuelleman*. Ce mot signifie, en effet, vraiment, véritablement, réellement. (Il ont déchargé les hommes de l'obligation d'aimer Dieu actuellement. *Paschal, Provinciales.* Il n'y a que Dieu qui mérite d'être actuellement servi; car presque tous les hommes sont des ingrats.) On se sert aussi de l'adverbe *Actuellement*, en la place de *présentement*. (On juge son procès *actuellement*. Il demeure *actuellement* dans sa maison. Il est *actuellement* chez lui, dans son cabinet, en compagnie, &c.)

A C U.

ACUDIA, f. m. Animal des Indes Occidentales, qui ressemble à un Escargot. Il sert à éclairer pendant la nuit. Il a deux étoiles près des yeux, & deux autres sous les aîles, qui rendent une grande lumière.

ACUEIL, (ACCUEIL), f. m. [*Acceptio, receptio.*] Ce mot est de deux syllabes. Il signifie la *réception* que l'on fait à une personne qui arrive ou qui nous aborde. Il se dit en bonne & en mauvaise part, & principalement en bonne, & il n'y a d'ordinaire que l'épîtète qu'on lui donne, qui le détermine. (Un doux acueil, un acueil obligeant, honnête, favorable. Un bon acueil, un acueil civil & galand, un acueil désobligeant, un fâcheux acueil, un méchant acueil. Elle m'honora d'un charmant acueil. *S. Amant, Poësies, 3. partie.* Il lui fit un acueil le plus obligeant du monde. *Abl. Luc.* Il a l'acueil honnête, il a l'acueil engageant. *Scar. Roman comique.*

Je suis ravi de l'aspect de ton Maître;
Dont le seul acueil obligeant
Oblige plus que son argent.

Boisrobert, Épître, t. 1. Ep. 12.)

Le mot *Acueil* se dit quelquefois sans épîtète; & alors il se prend toujours en bonne part. Il signifie la manière honnête & civile dont on reçoit ceux qui nous approchent. Faire acueil à tout le monde. *Abl. Luc. t. 3.* C'est recevoir honnêtement ceux qui nous abordent. On dit aussi: *Son acueil gagne tous les cœurs*; c'est-à-dire, que la manière dont il reçoit les gens, les charmes

ACUEILLIR, (**ACCUEILLIR**,) *v. a.* [*Accipere, excipere.*] Ce mot semble venir de l'Italien *accogliere*. Faites trois filabes de l'infinif *acuëillir*, & prononcez-le comme s'il étoit écrit *aquëilli*. *J'acuëille, tu acuëilles, il acuëille. Nous acuëillons, vous acuëillez, ils acuëillent. J'acuëillis, j'ai acuëilli. J'acuëillerai. Acuëille, qu'il acuëille. J'acuëillerois, que j'acuëillisse.* Ce mot d'*acuëillir*, signifie recevoir, il n'est pas à beaucoup près si usité qu'autrefois. On emploie en sa place, recevoir; mais quand on se sert d'*acuëillir*, on en use plus ordinairement en bonne qu'en mauvaise part. (Mahomet acuëillit favorablement les Ambassadeurs de Constantin. *Cousin, Histoire de Constantinople.*)

Sa maudite grimace est par-tout bien venue;
On l'acuëille, on lui rit, par-tout il s'insinue.
Mol. Misanthrop. a. 1. sc. 2.)

Etre acuëilli. Ce verbe, au propre & au figuré, trouve encore des partisans; mais au figuré principalement. Il signifie, au propre, être reçu; & l'on peut dire: Il a été obligamment acuëilli de son Altesse. Personne ne fut jamais acuëilli si favorablement que lui. La plupart cependant disent: Personne ne fut jamais reçu si favorablement que lui, & il a été reçu très-obligamment.

* *Etre acuëilli.* [*Occupari, adoriri.*] Ces mots, au figuré, rencontrent aussi des gens qui les défendent. Ils disent & écrivent: Il a été acuëilli de la tempête. Les autres qui sont en plus grand nombre, disent: *Il a été battu de la tempête.* Les premiers soutiennent qu'on peut dire, il a été acuëilli de toutes sortes de malheurs; & les derniers croient qu'il est mieux de dire, *il a été acablé de toutes sortes de malheurs.* Je prendrois volontiers le parti de ces Messieurs, sans oser pourtant condamner les autres. *Voiez le Pere Bouhours.*

On dit parmi les Monoïeurs, qu'un aspirant d'estoc & de ligne est renvoyé par la Cour des Monoïes devant le Prévôt pour être *acuëilli*, c'est-à-dire, pour être reçu à faire son apprentissage pendant un an & un jour.

ACUITZEHUARIRA, *f. m.* Plante des Indes Occidentales. Elle est bonne contre le poison. Elle sert aussi dans la Médecine. L'eau qu'on en tire calme l'ardeur de la fièvre & les douleurs de reins, tempère les urines, & sert dans les maux de poitrine.

ACUL, (**ACCUL**,) *f. m.* [*Angustia.*] Lieu étroit & bouché d'où l'on ne peut fortir. Il se dit particulièrement à la chasse, des lieux où l'on réduit le gibier, des terriers où les renards & les blaireaux ont leurs petits, & des extrêmités des forêts.

ACULÉ, **ACULÉE**, *Part. adj.* [*In clunes residens.*] Terme de *Blason*, qui se dit d'un cheval cabré en arrière & sur le cul; ou de deux canons sur leurs affûts, dont les culasses sont opposées l'une à l'autre, comme on voit au bas des armoiries du Grand Maître d'Artillerie.

ACULEMENT, *f. m.* Ce mot se dit de la concavité & rondeur de quelques membres d'un vaisseau. (Aculement des vareangues.)

Difons plus clairement qu'*Acul* & *Aculement* sont deux termes de *Marine*. Le premier signifie parmi les Navigateurs de l'Amérique, l'enfoncement d'une Baye: ils disent l'*Acul* de Panama; mais on dit le *cul-de-fac* de la Martinique.

Ceux qui construisent des Vaisseaux, appellent *Aculement*, la proportion que chaque Gabarit s'éleve sur la quille, plus que la maîtresse côte, ou premier Gabarit, ou bien l'évidure des membres qui se placent à l'avant & à l'arrière sur la quille du Vaisseau.

Aculé. Deux canons sont aculez, quand leurs culasses sont opposées l'une à l'autre.

ACULER, *v. a.* Pouffer & ferrer dans un coin; faire ranger en quelque lieu pour s'y défendre. (On voit, aux combats des taureaux, que les dogues les aculent souvent contre quelque chose. Ces dogues aculent aussi les taureaux, en des endroits où ils se batent avec plus de vigueur.)

* *Aculer*, *v. a.* [*Ad angustias redigere.*] Pouffer en un endroit d'où l'on ne puisse aller plus loin pour s'échaper. (Aculer l'ennemi. *Abl. Arn. l. 5.*)

Aculer, *v. a.* Terme de *Manège*. C'est ne point pouffer assez en avant un cheval à chacun de ses tems, ou de ses mouvemens, de sorte que ses épaules n'embrassent pas assez de terrain, & que sa croupe s'approche trop du centre de la volte. (Les Italiens aculent leurs chevaux en faisant le repolon. *Arts de l'homme d'épée, 1. p.*)

S'aculer, *v. a.* [*Loco impervio uti ad defensionem.*] *Je m'acule, je m'aculai, je me suis aculé.* Ce mot se dit proprement des animaux. C'est se mettre le derrière contre quelque chose pour se défendre. (Le taureau s'acule lorsqu'il est ataqué de quelque dogue, ou de quelqu'autre animal à craindre.)

S'aculer, *v. r.* Terme de *Manège*. C'est, en maniant sur les voltes, n'aller pas assez en avant à chacun des tems, ou des mouvemens, si bien que les épaules du cheval n'embrassent point assez de terrain, & que sa croupe s'approche trop du centre de la volte. (Prenez garde que votre cheval ne s'acule.)

ACUMULATION, (**ACCUMULATION**,) *f. f.* Il se prononce *acumulacion*, & vient du Latin *accumulatio*. C'est un amas de plusieurs choses. *Acumulacion* a un usage très-borné. Cependant il semble qu'on le puisse souffrir en cette façon de parler & autres pareilles. (C'est une *acumulacion* prodigieuse de toutes sortes de biens.)

Acumulacion de droit. C'est une augmentation de droit sur quelque chose. Par exemple, quand quelqu'un prétend un héritage, un bénéfice, en vertu de plusieurs droits de différente nature, comme par mort, résignation, &c.

ACUMULER, *v. a.* Il vient du Latin *accumulare*. C'est mettre en monceau, mettre en tas. (Il semble qu'on ait voulu faire un fonds de quelque importance, en accumulant les arrérages de plusieurs années. *Patru, Plaid. 3.* Chapelain, de l'Académie Française, ne s'est toute sa vie appliqué qu'à accumuler des richesses, & il a dans le monde poétique, plusieurs braves & généreux confrères qui marchent sur ses pas, & qui sont glorieusement revivre sa mémoire.)

ACUSATEUR, (**ACCUSATEUR**,) *f. m.* Ce mot vient du Latin *accusator*. C'est celui qui acuse quelcun. (Un fâcheux acusateur, un dangereux acusateur. Se rendre acusateur de quelcun. *Abl. Tac.* Se porter acusateur contre quelcun. *Patru, Plaid. 16.* En quelque lieu qu'un paricide se trouve, il rencontre un acusateur, un juge & un bourreau. *Le Maître, Plaid. 28. page 523.*)

ACUSATION, *f. f.* Prononcez *acusacion*.

Ce mot vient du Latin *accusatio*. C'est une plainte qu'on fait du crime ou de la faute d'une personne. (Une acufation redoutable , fâcheufe , dangereufe , terrible. Une acufation juſte , une acufation injuſte & mal fondée. Intenter une acufation contre quelcun. *Patru* , *Plaid.* 16. Pourſuivre une acufation. *Abl. Tac.* Prévenir toutes fortes d'acufations. *Abl. Tac.*)

ACUSATIF, *f. m.* Terme de *Grammaire*. Il vient du Latin *accusativus*. C'est le quatrième cas de quelque nom. (Tout verbe actif régit l'acufatif. L'acufatif en François eſt ſemblable au nominatif de ſon nom ſubſtantif.)

ACUSATRICE, *f. f.* Ce mot vient du Latin *accuſatrix*. C'eſt celle qui acufe une perſonne. (Elle ſ'eſt déclarée l'acufatrice de ſon amie. C'eſt une acufatrice à craindre. C'eſt une fâcheufe acufatrice. Se rendre acufatrice de quelcun.)

ACUSER, *v. a.* Prononcez *acuzé*. Ce mot vient du Latin *accuſare*. C'eſt découvrir le crime ou la faute de quelque perſonne à celle qui a droit d'en connoître. Ce mot *acufer* , ſuivi immédiatement d'un verbe , veut ce verbe à l'infinif, & cet infinif doit être précédé de la particule *de*. (On l'acufe d'avoir conſpiré contre l'Etat. On l'acufait d'avoir eu des correſpondances avec les ennemis du Roïaume. Mais lors qu'*acufer* eſt ſuivi d'un nom qu'il régit , il veut ce nom au génitif précédé de l'article *de*. Acufer quelcun de vol. On acufa la Brinvilliers de poiſon , & parce qu'on la convainquit , on la brûla à Paris , en place de Gréve.)

Acufer , *v. a.* Charger quelcun de quelque petite faute. (On l'acufe de pareſſe. *Abl. Luc. t. 1.* (On acufe les François de légéreté & d'imprudencé ; les Italiens , de fourberie ; les Eſpagnols , de trop de gravité ; les Alemans , de trop de franchise & de promtitude.)

Acufer , *v. a.* [*Impugnare.*] Ce mot ſe dit parlant d'actes de Notaires & de Juſtice. C'eſt blâmer de quelque défaut , c'eſt-à-dire , qu'il y a des défauts dans quelque acte de pratique. (Acufer un Teſtament de ſuggeſſion. *Patru* , *Plaid.* 1.)

† *Acufer* , *v. a.* [*Enunciare , exponere.*] Ce mot ſe dit encore quelquefois entre Marchans qui ſ'écrivent , & ſignifie donner avis qu'on a reçu ; mais en ce ſens , *acufer* eſt un peu ſuranné. (J'acufe , Monsieur , la reception de la vôtre.)

S'acufer , *v. r.* [*Confiteri.*] *Je m'acufe , je m'acufai , je me ſuis acufé , je m'acuferai.* Ce mot ſe dit en parlant de confeſſion. C'eſt déclarer ſes pechez à ſon Confeſſeur. (Mr. . . . N. . . . ſe confeſſant l'autre jour , ſ'acufa d'avoir tiré de groſſes ſommes de ſon Libraire pour des Livres qui ne ſe vendent point , & après s'être acufé , le Confeſſeur l'obligea à reſtitution.)

Acufé , acufée , adj. Ce mot vient du Latin *accuſatus*. C'eſt la perſonne dont on a découvert la faute , la perſonne de qui l'on a découvert le crime à celui qui a droit d'en connoître. (Il eſt acufé de vol. Elle eſt acufée de receler. *Patru* , *Plaid.* 11.)

ACUSÉ , *f. m.* Celui qui eſt déferé en Juſtice. Celui que l'on croit coupable de quelque crime , & qui pour cela a été découvert. (C'eſt un célèbre acufé. *Abl. Tac.* La Baſtille eſt pleine d'acufez.)

ACUT. Terme d'*Imprimeur*. [*Littera accentu acuto notata.*] Caractère marqué d'un accent aigu. L'*e* acut eſt l'*e* ouvert ou maſculin.

ACUTANGLE , *adj.* Terme de *Géométrie*.

C'eſt un triangle qui a trois angles aigus. On l'appelle auſſi *Oxigone*.

A D A.

ADAGE, *f. m.* Mot qui vient du Latin *adagium*. C'eſt une façon de parler , courte , vive & commune , qui renferme d'ordinaire quelque choſe de vrai , & d'utile. Le mot d'*adage* a vieilli en nôtre langue ; en ſa place , on dit , *Proverbe*. *Adage* n'a cours qu'en riant & dans le comique , ou en parlant du recuëil qu'*Eraſme* a fait des proverbes Latins & Grecs. (On dit en ce ſens , *les Adages d'Eraſme* ſont beaux & ſavans. Il eſt plein de vieux mots & de vieux *adages*. M. de la Motte a employé ce mot dans ſes Fables :

Prenons la Taupe pour arbitre :

Comme *Thémis* elle eſt ſans yeux :

L'air grave & robe noire : on ne peut choiſir mieux.

Chacun au Juge expoſe alors ſon titre ;

La nouvelle *Thémis* les entend de ſon trou ,

Et le tout bien compris , prononce cet *Adage* :

Qui forgea le ſoc , étoit ſage ,

Et qui fit l'épée , étoit fou.

Le mot *Adage* eſt d'uſage dans cette phraſe :
On dit en commun Adage , &c.

ADAGIO , *adv.* Terme de *Muſique* , emprunté des Italiens , pour ſignifier qu'on doit jouer ou chanter fort lentement.

ADAM , *f. m.* Nom propre d'homme , qui ſignifie *rouge*. *Adam* fut le premier homme , créé de la propre main de Dieu , & mis au Paradis terreſtre. Il lui donna pour femme , *Eve* :

Elle aima mieux , pour ſ'en faire conter ,

Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable ,

Que d'être femme & ne pas caqueter.

Sarazin , *Poëſies*.

ADAMITES , *f. m.* [*Adamitæ.*] Héretiques qui aſſiſtoient tout nuds dans les Temples pour imiter la nudité d'*Adam* avant ſon péché , & qui ſe joignoient publiquement avec les femmes. *S. Auguſtin* & *S. Epiphane* en ont parlé. Cette Secte ſe renouvella en Flandres & en Alemagne au commencement du XV. ſiècle.

En 1655 l'on publia un petit Livre Latin , intitulé , *les Préadamites* , où l'on tâchoit de prouver qu'il y avoit eu des hommes avant *Adam* ; & l'on employoit , pour l'établir , pluſieurs témoignages de la *Genèſe* & des *Epîtres* de *S. Paul*. Le ſieur de la *Peyrere* étoit l'Auteur de cet écrit. Son Livre fut réfuté par pluſieurs Théologiens ; & dans la ſuite , la *Peyrere* retraça ſes erreurs. Il eſt mort en 1677.

ADAPTATION , *f. f.* [*Accommodatio.*] Prononcez *adaptacion*. Action par laquelle on applique une choſe à une autre. (L'adaptation de ce mot convient fort bien au ſujet.)

ADAPTER , *v. a.* Ce mot vient du Latin *adaptare*. Il ſignifie , appliquer , ajuster , faire quadrer. (On lui a ingénieufement adapté ce *quolibet*. Il faut mieux adapter cela.)

Adapter. Terme de *Pratique*. Le créancier peut adapter les premiers paiemens ſur les arrérages.

Adapter. Terme d'*Architecture*. C'eſt approprier une faille , un ornement à quelque corps.

ADARCA , *f. f.* Ecume ſalée qui ſ'amaffe dans les marais pendant la ſécherèſſe , & qui a une vertu cauſtique.

ADARIGE. C'eſt le ſel Armoniac.

44 ADA. ADC. ADD. ADE.

ADARME. Petit poids d'Espagne, dont on se sert aussi dans toute l'Amérique Espagnole. C'est la seizième partie de l'once, ce qu'on appelle à Paris le demi-gros.

ADATAIS. Mouffeline ou toile de coton très-fine & très-claire, dont la pièce a dix aunes de longueur sur trois quarts de large. Cette Mouffeline vient des Indes Orientales. Les plus beaux *Adatais* se font à Bengale. *Savary.*

A D C.

ADCENSEMENT. Ordinairement, c'est un bail à cens. *Vitry, art. 23. Troyes, art. 58. &c.*

A D D.

ADDITION, f. f. Ce mot vient du Latin *additio*. Prononcez en François *addicion*. C'est-à-dire, augmentation, supplément, en un mot tout ce qu'on ajoute à quelque ouvrage d'esprit. (Une addition considérable, une belle addition, une agréable addition; c'est une addition utile, nécessaire, importante; c'est une addition ingénieuse, une addition superflue, inutile; faire des additions, retrancher les additions qu'on avoit faites.)

Addition, f. f. Terme d'*Aritmétique*. C'est l'Art d'assembler plusieurs sommes, ou plusieurs nombres pour trouver la somme totale. (Addition mal faite, addition bien faite, faire des additions.)

Addition. Terme de *Pratique*. Informer par *addition*, pour dire ajouter une nouvelle information à la précédente. On appelle aussi *Additions* les nouvelles écritures qu'on donne, après avoir fourni les défenses & les répliques. En Physique, on dit que tous les corps naturels se forment par *Addition* de parties.

ADDITIONNER, v. a. [*Addere.*] Terme d'*Aritmétique*. Prononcez *addicionné*. (C'est de plusieurs sommes n'en faire qu'une. Il faut additionner toutes ces sommes. *Irfon, Aritmétique.*)

ADDUCTEUR, adj. masc. Les Anatomistes donnent ce nom au troisième muscle des yeux qui les fait mouvoir du côté du nez. On l'appelle aussi *buveur*, parce qu'on fait ce mouvement en buvant. On appelle encore *Adducteurs* les muscles qui menent une partie vers une autre.

ADDUCTION, f. m. Terme d'*Anatomie*. On appelle mouvement d'*Adduction*, celui qui fait aller les doigts vers le pouce.

A D E.

ADEMPITION, f. m. Terme de *Jurisprudence*. révocation, retranchement. L'*Ademption* d'un legs. *Ademption* expresse ou tacite.

ADÉNOLOGIE, f. f. [*Adenologia.*] C'est une partie de l'*Anatomie*, qui traite des glandes. Ce mot est Grec, composé de *ἀδύς*, glande, & de *λόγος*, discours.

A DENT, f. m. Terme de *Charpentiers* & de *Menuisiers*. Ce mot se dit de certaines entailles, ou embouchures, en forme de dents pour mieux lier & assembler les pièces de bois. (Assemblage en *Adent*.)

A DEPTES. Sortes de Chymistes. *Adeptes*, signifie dans les Sciences secrètes, celui qui est parvenu à la parfaite connoissance du mystère qui en fait l'objet.

ADÉQUATE, adj. Terme de *Philosophe*.

ADE. ADF. ADH. ADJ.

Il signifie entier, plein, parfait. *L'idée Adéquate d'une chose.*

ADES. Ancien mot qui signifioit, *incontinent, maintenant*. Les Italiens disent *adesso*. Le Roman de la Rose :

Et tout *ades* en regardant.

Voiez les *Etimologies de Ménage*.

ADEXTRÉ, ADEXTRÉE, (ADDEXTRÉ,) adj. [*Habens ad dexteram vel sinistram.*] Terme de *Blason*, qui se dit des pièces qui se mettent au côté droit de l'Ecu, de même que ce qui est au côté gauche, se dit fenestré. (Un lion *adextré*.)

A D F.

ADFILIATION, (AFFILIATION.) C'est une espèce d'adoption qui est en usage dans la Coûtume de Saint-Jean-d'Angely.

A D H.

ADHÉRENCE, f. f. Prononcez *adérance*. Ce mot qui vient du Latin *adhærentia*, n'est pas dans l'usage ordinaire; il signifie atachement. (Son poumon est adhérent aux côtes, & cette adhérence lui causera la mort.)

ADHÉRENT, ADHÉRENTE, adj. [*Adhærens.*] Prononcez *adéran*. C'est-à-dire, qui tient fort, qui est attaché à quelque chose. (Poumon adhérent aux côtes, pierre adhérente à la vessie.)

* *Adhérent, adhérente, adj.* Terme de *Palais*. Qui consent, qui accorde. (Appeler en adhérent. *Le Maître, Plaid. 20.*)

* *Adhérent, f. m.* Qui est ataché à quelque erreur, sectateur de quelque hérésie. (C'est un adhérent à craindre. Les Luthériens étoient considérables par la puissance de leurs adhérens. *Du Ryer, Histoire de Flandre, t. 2. l. 4.*)

ADHÉRER, v. n. [*Adhærere.*] Prononcez *adéré*. Il signifie être ataché contre quelque chose. (Son poumon adhère aux côtes.)

* *Adhérer, v. n.* Ce mot, au figuré, veut dire, consentir, s'accorder. Il adhère tout-à-fait à son sentiment. (Il ne faut point adhérer aux malades en des choses contraires à leur santé.)

Adhérer, v. n. Terme de *Pratique*. Il signifie infirmer un premier acte par un acte subséquent; interjetter une nouvelle appellation en adhérent à la première. On dit, la Cour adhérent aux conclusions du Procureur Général.

ADHÉRITANCE, deshéritance, deshéritement. Ce sont des termes que l'on trouve dans plusieurs Coûtumes, comme *Hainault, Cambrai, Mons, Lille, &c.* Ils signifient, *saisir, advestir, désaisir, dévétir, &c.* Voyez *Ragueau*.

ADHÉSION, f. f. [*Adhæsio.*] Atache, jonction, liaison. (La volonté a une forte adhésion à la vérité.) Ce mot n'est guère en usage que parmi les Scholastiques.

A D J.

† **ADJACENT, ADJACENTE, adj.** Ce mot vient du Latin *adjacens*. Le mot d'*adjacent* est plus dans la bouche des gens de pratique que dans celle des autres. Il signifie, qui est auprès, qui est tout proche. (Pré adjacent, Terre adjacente.)

ADJECTIF, *f. m.* Diction qui vient du Latin *adjectivum*, & qui est un Terme de Grammaire. C'est un mot qui se joint à un substantif, & qui marque toujours la qualité de la chose avec laquelle il est. (L'adjectif s'accorde en genre, en nombre & en cas avec le substantif. Exemple : Les Rois doivent être doux, généreux & pleins de pitié. Il y a des adjectifs qui se mettent d'ordinaire après leurs substantifs, & d'autres, après ou devant. On peut voir là-dessus l'Auteur de la Guerre civile des François sur la Langue.

☞ Ménage a fait une observation sur cet endroit de Malherbe :

Mais ce Roi, des bons Rois l'éternel exemplaire,
Qui de nôtre salut est l'Ange tutelaire,
L'infaillible refuge & l'assuré secours.

Il cite d'abord l'Histoire de l'Académie de Pellisson, lequel racontant un entretien de Malherbe & de Gombaud, dit que le premier ne pouvoit souffrir ce vers de Mademoiselle de Rohan ;

Quoi, faut-il que Henri, ce redouté Monarque, &c.

Sans pouvoir en démêler la raison ; que le fleur de Gombaud chercha cette raison, & lui dit, que c'étoit, sans doute, parce que l'adjectif, *redouté*, précédoit le substantif *Monarque* ; ce qui lui fit autant de plaisir, ajoute l'Historien, que s'il avoit trouvé un trésor ; & en forma depuis cette règle générale, que l'adjectif doit toujours suivre le substantif, quand la terminaison de l'adjectif est un *e* masculin ; & lorsqu'elle est féminine, on peut le placer devant ou après le substantif.

Mais Ménage n'approuve ni la règle générale, ni son exception ; & je crois, avec lui, qu'il faut suivre l'usage, & consulter l'oreille ; car enfin qu'importe, pour l'intelligence de la phrase, que l'on dise, *Ce redouté Monarque*, ou *ce Monarque redouté* ?

Le P. Bouhours, dans ses Remarques sur nôtre Langue, dit : C'est un des secrets de nôtre Langue, de sçavoir distinguer les adjectifs qui régissent quelque chose, de ceux qui ne régissent rien ; & c'est un secret que quelques-uns de nos meilleurs Ecrivains ignorent.

J'entens par un adjectif qui régit quelque chose, un adjectif qui se peut joindre avec un substantif dans les cas obliques, ou avec un verbe. *Sensible, insensible, capable, incapable*, sont des adjectifs de cette espèce ; car nous disons : *sensible à l'amitié, au plaisir ; capable d'affaires, incapable d'affaires, capable de gouverner, incapable de gouverner*. Au contraire, *intrépide, incurable, insatiable*, sont des adjectifs qui ne régissent rien. Nous disons : *une ame intrépide, un mal incurable, un homme insatiable* ; mais nous ne disons point : *une ame intrépide aux menaces, comme le dit Costar ; un mal incurable à tous les remèdes, comme le dit Voiture ; un homme insatiable de voir, comme le dit un Auteur qui ne cède peut-être, ni à Voiture ; ni à Costar, pour la pureté du langage*.

Vaugelas nous a donné plusieurs règles importantes sur l'usage des adjectifs, dont voici le précis :

Tout adjectif mis après le substantif avec le mot *plus*, entre deux, veut toujours avoir son article. Exemple : *C'est la coutume des peuples les plus barbares*. C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas, *des peuples plus barbares*. Remarque 85.

Un adjectif joint à deux substantifs de différent genre, doit suivre le genre masculin. Exemple : *Ce peuple a le cœur & la bouche ouverte à vos loiianges* ; il faut dire *ouverts*, selon cette règle. Cependant Vaugelas croit que *ouverte* étant plus agréable à l'oreille, il doit être préféré ; mais il n'en est pas de même de cet exemple tiré des Œuvres de Malherbe : *Il faut être en lieu, où le tems & la peine soient bien employez*. C'est ainsi qu'il faut parler, parce que deux substantifs qui ne sont point synonymes, ni aprochant, comme le *tems* & la *peine*, régissent nécessairement un pluriel, lors que le verbe passif vient après avec le verbe substantif, ou que le verbe substantif est tout seul ; comme, *Le mari & la femme sont importuns* ; car on ne dira jamais : *le mari & la femme est importune*. Remarque 93.

Messieurs de l'Académie ont confirmé la remarque de Vaugelas. Quand le verbe (disent-ils) régit deux noms substantifs, dont le premier est masculin, & le second féminin, il faut que l'adjectif s'accorde en genre avec le dernier, auquel seul l'esprit s'attache, parce qu'il est le plus proche. Il n'en est pas de même, quand les deux noms substantifs servent de nominatif au verbe qui suit : comme ces deux noms demandent le verbe au pluriel, il faut que l'adjectif qui s'y rapporte, soit aussi au pluriel, & masculin, comme étant le genre le plus noble : *Le frere & la sœur sont aussi beaux l'un que l'autre*.

En vérité, il faut avoier que Malherbe avoit raison de dire, qu'il faut éviter la difficulté, comme un écueil.

Dans la Remarque 433. Vaugelas examine si l'adjectif de l'un des deux genres se peut appliquer à l'autre dans la comparaison. Exemple : Un homme peut-il dire à une fille, *je suis plus beau que vous* ; & une fille peut-elle dire à un homme, *je suis plus vaillante que vous* ?

Il répond que cette façon de parler ne se peut pas dire absolument mauvaise, mais qu'elle n'est pas fort bonne aussi, & qu'il la faut éviter, en se servant d'une autre phrase, comme : *J'ai plus de beauté que vous, j'ai plus de courage que vous*. Mais si l'on regarde de si près, c'est nous mettre dans une servitude insupportable. Je crois qu'il faut s'en tenir à l'usage qui autorise cette locution, *je suis plus beau que vous*, en parlant à une femme, parce que l'on sousentend, *que vous n'êtes belle*.

L'adjectif *tout*, suivi de plusieurs substantifs, doit être repeté ; exemple, *Toute la Syrie & toute la Phénicie* ; si ce n'est lors que les deux substantifs sont d'un même genre & synonymes. Exemples : *Il a perdu toute l'affection & l'inclination qu'il avoit pour moi*. Remarque 541.

ADJECTION, *f. f.* [*Adjectio, copulatio.*] Terme Dogmatique. Jonction de quelque chose à une autre. (L'accroissement des corps naturels se fait par l'adjection des parties.)

ADIANIUM, ou ADIANTE, *f. m.* [*Capilli Veneris.*] Espèce des cinq capillaires, qui croît ordinairement autour des puits.

ADIAPHORE, *f. m.* On nomme ainsi l'esprit de Tartre.

ADIAPHORISTE, *f. m. & f.* Luthérien mitigé. Ce mot dans son origine Greque signifie *indifférent*.

ADIEU. [*Vale.*] Sorte d'adverbe qui semble venir du mot Italien *Adio*. On se sert de ce terme pour se saluer lors qu'on se quite.

(Adieu, vous qui me faites rire,
Vous gladiateurs du bien dire,

Qui sur un pré de papier blanc
Versez de l'encre au lieu de sang.
Saint-Amant, Poësies.

Iris, lorsqu'il me faut retirer de chez vous,
Plus de vingt fois en un quart d'heure,
Je dis *adieu*, puis je demeure.
La Sablière, Poësies.

Adieu, adv. Ce mot se met quelquefois à la fin des billets & des lettres. (*Adieu*, faites fonds sur mon amitié, & croiez que je suis tout à vous.)

Adieu, adv. Ce mot marque qu'on se sépare quelquefois d'un lieu ou d'une personne avec quelque ressentiment. Vous êtes un fat & un brutal, *adieu*, & qu'on ne vous voye jamais ici.

(*Adieu Paris, adieu* pour la dernière fois.
Je suis las d'encenser l'autel de la Fortune.
Main. Poësies.

Adieu, adv. Ce mot marque quelque regret de perdre une chose qu'on tenoit chère.

(*Adieu* tous mes plaisirs.
La grace qu'on m'a faite, est pire que la mort.
Gomb. Poësies.)

Adieu, f. m. Terme par lequel on fait connoître à quelcun de la civilité & de la tendresse avec quelque regret de le quitter. (Dire un dernier *adieu* à quelcun.)

De tout ce que l'on dit dans l'Empire d'Amour,
L'*adieu*, belle Philis, coûte le plus à dire.
Sar. Poësies.

Je fors à regret de ce lieu,
Et lui fais en vers mon *adieu*.
Boisrobert, Epit. t. 1. epît. 10.)

☞ Marot, en parlant de la fuite de son valet,
qui l'avoit volé :

Soiez certain qu'en partant dudit lieu,
Rien n'oublia, fors de me dire *adieu*.

Adieu, se dit quelquefois des personnes & des choses qui sont en péril. (Si la fièvre redouble, *adieu* le malade ; si vous touchez à ce cabinet, *adieu* mes porcelaines ; *adieu* mes tableaux ; *adieu* ma bouteille, &c.)

On dit proverbialement, *Adieu paniers vendanges sont faites*, pour dire qu'on n'a plus besoin de paniers quand les vendanges sont passées. Cela se dit au figuré, de toutes les choses dont on n'a plus que faire, ou dont on ne se soucie plus. La Jessée, Poète François, sous Henri III, dit qu'il est disposé de quitter la Cour en criant, *Adieu paniers vendangés sont faites*.

On dit encore, *Adieu mon argent ; adieu mes espérances*, &c. pour dire qu'on a perdu son argent, qu'on n'a plus de prétentions à former sur telle chose.

On dit aussi figurément, *dire adieu au monde*, pour dire, renoncer au monde, se retirer du monde. On le dit dans le même sens, de toutes les choses auxquelles on renonce. (Dire *adieu* au palais, à la chaire, aux passions, &c.)

ADIEU-VA. Terme de *Mer*. On le dit lorsque voulant faire virer le vaisseau pour le faire changer de route, on en avertit l'équipage, afin qu'il se tienne prêt à obéir aux commandemens qui doivent se faire.

ADIMMAIN, *f. m.* C'est un animal fort privé, qui naît en Libie, qui ressemble au mouton ; mais qui est aussi grand qu'un moien veau. L'*adimmain* a les oreilles longues & pendantes, & il n'y a que la femelle de cet animal qui ait des cornes. La laine de l'*adimmain* est courte, mais elle est très-fine. L'*adimmain* fournit de beurre & de fromage au habitans de Libie. Là, il se laisse monter aux enfans & les porte sur son dos. On le montre par rareté en Numidie & en Barbarie, parce qu'il n'y en a point en ces païs, & qu'on n'en trouve qu'aux deserts de Libie. *Abl. Marmol. t. 1. l. 1. c. 2.*

☞ **ADINERER**. Terme que l'on trouve dans les Coûtumes de Lille & de Blois. C'est, selon Ragueau, vendre les meubles pour faire de l'argent, c'est-à-dire, les convertir en deniers.

ADJOINDRE, *v. a.* [*Adjungere.*] Donner un collegue. Associer quelqu'un pour servir d'aide dans quelque affaire.

ADJOINT, *f. m.* [*Testis.*] Terme de *Palais*. Celui qu'on prend pour assister à une procédure ou à un jugement. C'est aussi un Officier de Librairie, qui aide le Syndic. En Rhétorique, on nomme Adjoints, [*Adjuncta,*] les circonstances d'une chose.

ADJONCTION, *f. f.* [*Subscriptio.*] Terme de *Palais*. On demande l'adjonction du Procureur du Roi, c'est-à-dire, que le Procureur du Roi y soit joint. On dit aussi adjonction de nouveaux moyens. (Cette adjonction de moyens fortifie beaucoup votre cause.)

ADIPEUX, **ADIPEUSE**, *adj.* [*Pinguis, obesus.*] Terme de *Médecine*, qui veut dire gras. La membrane *adipeuse*. On nomme aussi, *adipeux*, un rameau qui sort du tronc descendant de la veine cave ; & qui est un des cinq rameaux iliaques, qui va à la tunique extérieure des reins.

ADIRER, *v. n.* Perdre, égarer. Voyez le mot suivant.

ADIRÉ, **ADIRÉE**, *adj.* [*Amiffus.*] Ce mot est vieux, seulement usité dans la Chambre des Comptes. Il signifie perdu, égaré. (C'est un papier *adiré*. C'est une chose *adirée*, & il faut tâcher à la retrouver.) Voyez *Ménage*, sur ce mot, dans ses *Etymologies*.

ADIRES. Sorte de chiens de Barbarie.

ADITION, *f. f.* [*Acceptio.*] Voyez **ADDITION**.

ADJUDANT, *f. m.* Celui qui aide. Ce terme est d'usage dans les Troupes des Pays-Bas. L'*Adjudant* d'un Régiment est l'Aide-Major. Il y a un *Adjudant général*.

ADJUDICATAIRE, *f. m. & f.* [*Manceps.*] Terme de *Palais*. C'est une personne à qui l'on a adjugé quelque bien dans les formes de justice. *Adjudicataire* est masculin, quand on parle d'un homme, & féminin, quand on parle d'une femme. Il est *adjudicataire* de tous les biens d'un tel. Elle s'est rendue *adjudicataire* d'une Ferme. *Patru, Plaidoïé 6.* Se déclarer *adjudicataire*. Être reçu *adjudicataire*. *Adjudicataire général des Fermes*. C'est celui à qui le Conseil du Roi a adjugé le bail des Fermes, à la charge de donner caution, & ceux qui feront sa caution, feront leurs soumissions au Gré du Conseil, & s'obligeront de paier pour lui. Les personnes qui cautionnent l'*adjudicataire*, s'appellent les intéressés au bail des Fermes. L'*adjudication* s'en fait au Conseil, à un Avocat qui a ordre d'un particulier d'en offrir une certaine somme ; & lors qu'on les lui laisse à l'offre qu'il en a faite, il déclare

le particulier, qui convient de tout, & c'est ce particulier qu'on nomme *Adjudicataire général des Fermes*. Comme il y a plusieurs Fermes, il y a aussi plusieurs Adjudicataires généraux. On dit, être Adjudicataire général des Fermes; se rendre adjudicataire général des Fermes.

ADJUDICATION, *f. f.* Ce mot se prononce *adjudicacion*, & vient du Latin, *adjudicatio*. C'est un Terme de Palais. Acte par lequel on adjuge à une personne quelque bien vendu dans les Fermes de justice. (On dit une adjudication par décret, une adjudication à la barre, une adjudication pure & simple d'une maison. Faire une adjudication. Poursuivre une adjudication.)

ADJUDICATIF, *adj.* (Un Arrêt Adjudicatif, une Sentence Adjudicative.) Ce Terme n'est plus guère en usage.

ADJUGER, *v. a.* C'est un Terme de Palais; il vient du Latin *adjudicare*. C'est donner quelque chose à quelcun dans les formes de justice. (Adjuger une terre.) Adjuger un Philosophe au plus ofrant & dernier encherisseur. *Abl. Luc. t. 1.*

ADJURATION, *f. f.* [*Obtestatio, imperium.*] Terme Ecclésiastique dont on se sert dans les exorcismes pour faire commandement au démon de sortir du corps des possédez. On dit aussi *adjurer* dans le même sens. On eut beau adjurer le démon de sortir du corps des Religieuses de Loudun, la mort de Grandier fit plus que tous les exorcismes.

☞ On n'excommunie point les bêtes; on ne les adjure pas; mais, comme Eveillon l'observe, on s'adresse à Dieu pour le supplier de nous délivrer des insectes & autres bêtes qui font de grands dégats aux fruits; » Car, dit-il, » d'adjurer & exorciser directement les bêtes, » comme ayant quelque intelligence & étant » maîtresses de leurs actions, ce seroit absurdité » & superstition, &c. «

ADIVE, *f. f.* Animal qui naît en Afrique, qui est un peu plus grand qu'un renard & de même poil, qui hurle comme un chien, & qui est fort haï du lion. Les adives suivent le lion pour manger ses restes, & ne l'aprochent point qu'il ne soit fou, ou qu'il n'ait abandonné sa proie. *Ablancourt, Marmol. t. 1. l. 1. c. 23.*

A D M.

ADMETTRE, *v. a.* Ce mot vient du Latin *admittere*, & se prononce, comme il est écrit. *J'admets, j'admis, j'ai admis, j'admettrai. Admets, qu'il admette.* C'est recevoir. (C'est un homme de fort bonne compagnie, car sans cela je ne l'aurois point admis à ma table. *Abl. Luc.* On n'admet que deux principes des Êtres naturels, la matière & la forme. *Bernier, Philosophie de Gassendi.*)

Admettre, v. a. Ce mot se dit en parlant de *Bénéficiers*, & signifie recevoir, avoir pour agréable. Il n'y a que le Pape qui puisse admettre les résignations *in favorem*. Néanmoins le Roi admet ces fortes de résignations pour les bénéfices sujets à la régale, le siège vacant. *Le Pelletier, Traité des expéditions.*)

Admettre, v. a. Approuver, trouver raisonnable. Et en ce sens, c'est un terme de la *Chambre des Comptes*, qui se dit en parlant de recette. (Admettre la recette d'un compte.)

Admettre, v. n. Ce mot se dit aussi parmi les Praticiens. Il signifie recevoir & agréer. Et lors

qu'il est suivi d'un verbe qu'il régit, il veut ce verbe à l'infinitif, & cet infinitif doit être précédé de la particule *à*. (La Cour l'a admis à faire preuve de ses faits. *Le Mait. Plai. 30.*)

ADMINICULE, *f. m.* Mot qui vient du Latin *adminiculum*, & qui n'est que *de pratique*. C'est tout ce qui aide à faire preuve. (C'est un grand adminicule, c'est un puissant adminicule. Il n'y a point de preuves formelles, il n'y a que des adminicules.)

Adminicule. Terme de Médecine. Il se dit de tout ce qui peut faciliter le bon effet d'un remède.

ADMINISTRATEUR, *f. m.* Il vient du Latin *administrator*. Mot général pour dire, celui qui gouverne avec zèle ce qui regarde le salut, la conscience & la religion. (C'est par l'ordre de Dieu que les Anges sont établis pour être des esprits administrateurs; & concourir à l'œuvre de nôtre salut. *Bossuet, Doctrine Chrétienne, c. 4.*

Administrateur, f. m. Ce mot se dit en parlant d'hôpital, de quelque pauvre maison religieuse ou de quelque communauté de Religieux. C'est un Laïque qui a soin du fonds de quelque hôpital; ou de quelque autre maison, & dont les fonctions regardent l'intérêt public. Cet administrateur s'appelle administrateur temporel ou directeur temporel. Il y a encore un administrateur spirituel, ou plutôt un directeur spirituel. C'est un Ecclésiastique qui a l'œil sur la conscience des gens qui sont dans les hôpitaux, & qui voit si Dieu & les pauvres gens sont servis avec zèle. Les Chanoines de Nôtre-Dame sont les administrateurs ou les directeurs de l'hôtel-Dieu de Paris. (Un sage administrateur, un administrateur soigneux, ardent, vigilant, un saint administrateur, un fidèle, un passionné, un vertueux administrateur. Être administrateur de quelque hôtel-Dieu, ou de quelque maison religieuse. Les administrateurs des hôpitaux sont proprement les tuteurs des pauvres; mais pour cela, il faut que ces administrateurs soient véritablement honnêtes gens.)

Administrateur, f. m. Ce mot signifie aussi celui qui a le soin & la conduite de la personne & des biens de quelcun. (Ainsi l'on dit qu'un père est le légitime tuteur & administrateur de ses enfans. Celui qu'on nomme ailleurs un Régent, se nomme *Administrateur* dans le Duché de Wittemberg; & le Prince qui est le Tuteur du Duc, & le Régent de ses Etats, se nomme le *Prince Administrateur*.)

ADMINISTRATION, *f. f.* Ce mot vient du Latin *administratio*, & se prononce en François *administracion*. C'est le maniement ou la conduite de quelque bien ou de quelque affaire temporelle, ou spirituelle. (Administration sage, judicieuse & bien réglée. Administration temporelle, administration spirituelle. On lui a ôté l'administration temporelle de l'hôpital, parce que cette administration l'enrichissoit trop visiblement & faisoit aller l'éminent personnage en carosse, lui qui auparavant alloit de son pié gaillardement. Alexandre donna à Porus l'administration d'un Etat considerable. *Abl. Ar. l. 3.*)

Administration, f. f. Ce mot, en matière de choses spirituelles, signifie aussi quelquefois le soin de distribuer, le soin de donner & d'administrer. (Interdire à quelcun l'administration des Sacremens. *God. Prieres.*)

Administration, f. f. Les Espagnols de l'Amérique nomment ainsi le magasin d'entrepôt qui étoit établi à Calao, lequel servoit de port à Lima, avant le renversement de ce port, causé en 1747 par

un tremblement de terre. C'est à l'Administration que les étrangers sont obligés de décharger les marchandises qu'ils apportent d'Europe.

ADMINISTRATRICE, *f. f.* [*Curatrix.*] C'est celle qui a soin de quelque chose qui regarde les intérêts d'une maison religieuse ou d'une maison de filles qui vivent en communauté.

ADMINISTRER, *v. a.* Mot qui décend du Latin *administrare*, & qui veut dire, gouverner. M. Fouquet administra long-tems les finances de Louis XIV. Il administre sagement les revenus de la République. *Abl. Ann. l. 4. c. 14.*) Dans ces exemples & autres pareils, plusieurs préfèrent gouverner, à administrer.

Administrer, *v. a.* Ce mot, en matière de justice, veut dire, rendre à chacun ce qui lui est dû. Distribuer ce qui est juste à ceux qui demandent justice. (Il est d'un grand homme & d'un homme vertueux, d'administrer à tout le monde la justice, sans être porté, ni d'intérêts, ni de passion.)

Administrer. Terme de Pratique. On dit administrer des témoins, des preuves, des titres, pour dire, fournir des témoins, &c.

ADMIRABLE, *adj.* Mot qui vient du Latin *admirabilis*, & qui veut dire, qui mérite d'être admiré, qui est digne d'admiration. (Pétrone est admirable dans la pureté de son stile, & la délicatesse de ses sentimens. *Saint-Evremont, Œuvres mêlées, t. 5.* La sagesse de Dieu est admirable. *Arnauld, Fréquente Communion.* Ce sont des subtilitez admirables, & propres à nôtre compagnie. *P. sc. l. 10.*)

Admirable, *adj.* Ce mot se dit quelquefois en raillant & avec un ton de voix qui marque qu'on desapprouve quelqu'un, ou quelque chose. (Le détour est fort beau & l'excuse admirable. *Mol. Comédies.* Vraiment, vous êtes admirable. *Paf. l. 8.*)

Longin, *ch. 29.* traitant des choses qui peuvent faire naître l'admiration, dit, que ce qui est utile, & même nécessaire aux hommes, n'a souvent rien de merveilleux, comme étant aisé à acquérir; mais que tout ce qui est extraordinaire, est admirable & surprenant.

Admirable, *adj.* Ce mot se dit dans les discours familiers, & veut dire excellent, bon, beau. (Ce vin est admirable. Il est plus délicat que celui de Beaune. Il nous a fait manger d'un ragoût admirable. Ce bouilli est admirable. Plus je mange de ce potage, plus je le trouve admirable. C'est une fille qui a le teint admirable.)

Admirable, *adj.* Ce mot étant suivi d'un *que*, demande le subjonctif; & suivi d'un verbe, l'infinitif avec la particule *de*. (Il est admirable que vous qui n'êtes qu'un petit fat, soiez toujours le premier à trouver à dire à tout. Je vous trouve admirable, petit Provincial, de vouloir l'emporter, en matière d'esprit, sur ceux qui toute leur vie ont étudié & vû le beau monde.)

ADMIRABLEMENT, *adv.* [*Mirabiliter.*] Prononcez *admirableman*. C'est avec admiration, excélemment, fort bien. (D'Ablancourt traduisoit admirablement. Pascal pensoit & écrivoit admirablement. Cette fontange couleur de feu vous sied admirablement. Cela rime admirablement. *Voit. Poës.*)

ADMIRAL. Voyez AMIRAL.

ADMIRATEUR, *f. m.* Ce mot se prononce comme il est écrit, & vient du Latin *admirator*. C'est celui qui admire. C'est celui qui a de

l'admiration pour quelque personne, ou pour quelque chose. (Un admirateur perpétuel, un admirateur passionné. Je suis son admirateur très-zélé. *Costar, Let. 2. Tit. l. 19.* Les admirateurs sont la plupart de fottes gens. *Saint-Evremont, Œuvres mêlées, l. 1.* On ne sauroit plaire à bien des gens, à moins que d'être leurs admirateurs, *la Rochefoucauld, Réflexions.* C'est peude chose que la fortune qui n'a point d'admirateurs. *Abl. Luc. t. 3. Saturnales.*

Ainsi qu'en fots Auteurs,
Nôtre siècle est fertile en fots admirateurs.
Desp. Poët Ch. I.

Il me dit en fausset, & faisant un souris,
Je suis l'admiration de vos divins écrits.
Scar. Epit. chagrine.)

ADMIRATIF, *f. m.* [*Punctum admirationis.*] Terme de Grammaire. Ponctuation qui marque l'admiration. On le marque ainsi, (!) On dit aussi, un geste, un ton admiratif.

Admiratif, *Admirative, adj.* Un point admiratif. Une particule admirative, est celle qu'on emploie à marquer admiration. *Ah*, est quelquefois particule admirative. *Académie Française.*

ADMIRATION, *f. f.* Mot qui vient du Latin *admiratio*, & qu'on prononce *admiracion*. C'est l'action de l'esprit qui admire à cause de l'excellence qu'il trouve dans quelque sujet. (Une admiration juste & bien fondée. Admiration inoiiiie, grande, particulière, singulière. Admiration vraie, sincère, trompeuse, fausse, continuelle, profonde. Ravir tout le monde en admiration. *Abl. Luc. t. 1.* L'admiration gâte & corrompt le cœur. *Mallebranche, Philosophie, l. 5. c. 8.* Il attira l'admiration de tout le monde. *Abl. Tac. t. 2.* L'admiration est souvent la marque d'un petit esprit. *Saint-Evremont, Œuvres mêlées, t. 1.* Avoir de l'admiration pour la vertu. *Patru, Plaid. 16.* J'ai de l'admiration de vôtre courage & de vôtre bon naturel. *Voit. lett. 13.* Bien des gens aimeront mieux dire: *J'ai de l'admiration pour vôtre courage.*)

ADMIRATRICE, *f. f.* Ce mot peut venir du Latin *miratrix*. C'est celle qui a de l'admiration pour quelque chose, ou pour quelque personne. (C'est la perpétuelle admiratrice de M. N. c'est une sincère admiratrice. C'est une ardente & passionnée admiratrice. Elle s'est déclarée devant tout le monde l'admiratrice des vers du crasseux Chapelain Beaunois, & tout le monde s'est moqué d'elle.)

ADMIRER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *admirari*. Avoir de l'admiration pour quelque chose. S'étonner, & être surpris des admirables qualitez de quelque personne, être en admiration pour tout ce qu'on trouve d'excellent dans quelque sujet. (On n'admire pas les Centaures pour leur beauté, mais pour leur extravagance. *Abl. Luc.*

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.
Desp. Poët. c. 1.)

Admirer, *v. a.* Ce mot se prend quelquefois en mauvaise part, & signifie être surpris, être étonné. (On admire la foiblesse d'esprit du Seigneur Féri, de vouloir grossir le nombre éfroiable des Barboüilleurs par des Livres de sa façon. Je vous admire, de penser que nous soions oposez à l'écriture.)

Ce verbe signifiant être surpris, être étonné, & étant immédiatement suivi d'un *que*, demande le

le subjonctif; & lors qu'il n'est point suivi d'un *que*, mais d'un verbe qu'il régit, il veut ce verbe à l'infinitif, & cet infinitif doit être précédé de la particule *de*. (J'admire que vous osiez mesurer vos armes avec celles d'un tel brave. Je vous admire, d'oser traduire un ouvrage traduit par un homme dont les traductions charment tout le monde.)

S'admirer, *v. r.* *Je m'admire, je m'admire, je me suis admiré.* C'est avoir de l'admiration pour soi. (Le pauvre bon homme Thomas de Lormes de Grenoble s'admire dans ses ouvrages, & prétend se venger par-là du cruel mépris que le public en fait. *Auteur anonyme.*)

ADMISSIBLE, *adj.* [*Legitimus, probabilis.*] Mot qui est de *Palais*, & qui signifie recevable, qu'on peut recevoir, qu'on peut admettre. (Les moïens de faux donnez contre la pièce, sont déclarés admissibles. La Cour a déclaré que toutes les preuves étoient admissibles.)

ADMISSION, *f. f.* Terme de *Palais*, qui vient du Latin *admissio*, & qui signifie réception. (Son admission est glorieuse. Il y a de l'honneur dans son admission.) On dit aussi *Admission aux Ordres sacrés*. (Depuis son admission aux Ordres, il a toujours vécu en bon Ecclésiastique.)

ADMITTATUR. Terme purement *Latin*, qui signifie un billet qu'on donne à quelque Ecclésiastique pour marquer qu'il est capable d'obtenir quelque degré, ou d'être promu aux Ordres. (Il a eu son *admittatur.*)

ADMONÊTER, *v. a.* Terme de *Palais*, qui vient du Latin *admonere*. C'est faire venir à la Chambre de l'Audience, & ordinairement à huis clos, une personne, la faire tenir debout; & si c'est un homme, tête nue. Mais si c'est une femme, on la fait tenir debout aussi, sans masque, ni gans; & alors celui qui préside, fait devant tous les Juges qui sont à ses côtes, une réprimande à cet homme, ou à cette femme; & les avertit qu'il aient à changer de vie, de peur d'être un jour exposés aux peines que la Justice ordonne contre ceux qui vivent mal. Cette sorte de réprimande ne note pas, comme fait le blâme. Quand on admonête, on ne condamne point à l'amende, mais on y condamne toujours ceux qu'on blâme,

* *Admonêter*, *v. a.* On se sert de ce mot dans le comique ou le satirique, & il signifie avertir. On a admonété les Philosophes de ne plus parler de ce qu'ils n'entendent pas. *Abl. Luc. t. 3. pag. 252.* On a admonété en plein Parnasse le sieur Thomas de Lormes, Dauphinois, de ne se plus distiller la cervelle à rimaitter, sur peine d'être foïetté par les Satires, & renfermé au Palais de M. Saint Maturin, où on l'attend depuis vingt ans qu'il se mêle de barboïiller.)

ADMONITION, *f. f.* Ce mot vient du Latin *admonitio*. Il se prononce en François *admonicion*; & se dit en terme d'*Eglise*. Il signifie avertissement. (Il a contracté Mariage par un attentat contraire à nos admonitions. *Mauc. Schisme, page 117.*)

A D O.

† **ADOLESCENCE**, *f. f.* Ce mot vient du Latin *adolescencia*. On prononce *adoléçance*. C'est le premier âge après l'enfance. (Une belle adolescence; une charmante, agréable, aimable, heureuse adolescence. Une fâcheuse &

Tome I.

malheureuse adolescence. Être dans l'adolescence. Commencer son adolescence, passer son adolescence avec plaisir, achever son adolescence, finir son adolescence parmi les jeux & les ris.)

* *Adolescence*, *f. f.* Ce mot se prend quelquefois figurément, & en parlant du monde; & alors, c'est l'espace de tems qui suivit immédiatement celui qui vit le commencement du monde. (La vertu régnoit véritablement dans le monde, lorsque le monde étoit encore en son adolescence; mais cette heureuse adolescence ne dura pas long-tems.)

* **ADOLESCENT**, *f. m.* Ce mot vient du Latin *adolescens*, & se prononce *adoléçan*; mais il ne se dit qu'en plaisantant. Quand on parle sérieusement, on se sert du mot, *jeune*, sans l'accompagner du mot d'*adolescent*. (Ce n'est encore qu'un jeune adolescent, & l'on parle de le marier. Pourquoi ne feroit-il pas l'amour? Ce n'est encore qu'un jeune adolescent d'environ soixante ans. Si l'on parloit sérieusement, on diroit: Il est encore trop jeune pour parler de le marier. Pourquoi faire l'amour quand on n'est plus jeune? A soixante ans, adieu bon tems.)

ADOLPHE, *f. m.* Nom d'homme. (Adolphe de Nassau fut Empereur d'Allemagne en 1292. Il perdit la Couronne auprès de Spire, & Albert d'Autriche contre qui il combattoit, lui ôta la vie. *Deprade, Histoire d'Allemagne.*)

ADOMESTIQUER, *v. n.* Vieux mot. Il signifioit se rendre familier & domestique chez quelqu'un.

ADONC, *adv.* Ce mot est vieux, on dit *Alors*.

ADONIA. Fête qu'on célébroit dans toute la Grèce en l'honneur d'Adonis.

ADONIQUE, *adj.* [*Adonicus.*] C'est l'épithète qu'on donne à un petit vers composé d'un dactyle & d'un spondée, & qu'on met à la fin de chaque strophe des vers saphiques.

ADONIS. Jeune homme d'une rare beauté; né de l'inceste de Cyniras, Roi de Chypre & de Myrtha, sa fille. Il fut tué à la fleur de son âge par un sanglier sur le Mont Liban. Voyez les Mythologistes. On dit d'un jeune homme beau & bien paré: *C'est un Adonis*; il est beau comme un *Adonis*: on dit aussi, *s'adoniser*. Nos petits-Mâîtres *s'adonisent*.

S'ADONNER, *v. r.* [*Dedere se.*] *Je m'adonne, je m'adonnai, je me suis adonné. Je m'adonnerai.* S'attacher avec soin à quelque chose. S'appliquer avec passion à quelque chose. (S'adonner aux exercices du corps. *Vaugel. Quint. l. 3.* (S'adonner à l'étude des Belles-Lettres. *Ablanc. Apophtegmes des Anciens.* Cassandre s'est toute sa vie adonné aux Belles-Lettres; & les Belles-Lettres n'auroient pas empêché qu'il ne fût mort à l'hôpital, sans la généreuse Madame de la Sablière, & M. de la Fontaine.) On dit aussi s'adonner à la vertu, au vice, à un lieu, à une personne, au lieu de fréquenter.

On dit encore en parlant de chemin, Je vous prie de passer chez moi si votre chemin *s'y adonne*; c'est-à-dire, si c'est votre chemin d'y passer en allant ailleurs.

ADONNÉ, ADONNÉE, *adj.* Un jeune homme *adonné* aux femmes, au jeu, au vin, &c. Une femme *adonnée* aux luxe, aux œuvres de piété, &c.

ADONNER. Terme de *Mer*. On dit *le vent adonne*, lors qu'ayant été contraire, il commence à devenir favorable.

G

ADOPTER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *adoptare*, & est un terme de *Droit*. C'est prendre, dans les formes prescrites par les loix, quelque personne pour fils, ou pour fille. (La fille de Pharaon adopta l'enfant pour son fils, & l'appella Moïse. *Exode*, chap. 2. Auguste fit adopter Germanicus par Tibere; mais Auguste avoit auparavant adopté Tibere, & l'avoit associé à l'Empire. *Abl. Tac. Annales*, 1. partie, l. 1. c. 1.)

* **Adopter**, *v. a.* Ce mot, au figuré, veut dire considérer quelque ouvrage & le regarder comme sien, du consentement de celui qui l'a fait. Le mot d'*adopter*, en ce sens, est favorable, & l'on dira fort bien: Ménage a adopté plusieurs petits Poèmes de ses amis, & en a composé un Livre qu'il appelle Livre adoptif.

Adopter, *v. a.* Ce mot se dit aussi dans un sens injurieux, & signifie s'approprier mal-à-propos quelque ouvrage, sans le consentement du véritable Auteur. Gilles Boileau, dans son avis à Ménage, a écrit, page 17. in-douze.

Ménage, ce pauvre Poète,
Dit qu'il a fait mon épitète,
Ce n'est pas chose étrange en lui
D'adopter les œuvres d'autrui.

☞ M. Baillet se moqua de Ménage, qui non content d'avoir plusieurs enfans naturels, voulut encore en avoir d'adoptifs, ayant fait imprimer un Recueil de Poésies de divers Auteurs, sous ce titre: *Ægidij Menarij Liber adoptivus*: mais Ménage tâcha de se justifier dans son *Anti-Baillet*, tom. 1. ch. 81. par l'exemple du père & du fils Heinsius, de M. de Fustemberg & de M. Balzac. Adopter des loüanges, c'est croire qu'on les mérite, & que c'est faire un présent agréable au Public, qui se plaît rarement à lire ou à entendre les loüanges d'autrui.

ADOPTIF, **ADOPTIVE**, *adj.* Ce mot vient du Latin *adoptivus*, & signifie qui est adopté. (Tibere, fut fils adoptif d'Auguste. *Abl. Tac. Annales*, l. 1. c. 1. C'est sa fille adoptive.)

ADOPTION, *f. f.* Ce mot vient du Latin *adoptio*, & se prononce *adopcion*. C'est un acte légitime, par lequel ceux qui n'ont point d'enfans, prennent pour fils, ou pour fille, des enfans qui ne leur sont rien, ou qui leur sont quelque chose; comme quand un grand-père adopte son petit-fils. (Adoption glorieuse, mémorable, illustre; adoption vraie, juste, légitime; adoption fautive, feinte, fraudulente. L'Empereur Galba fit l'adoption de Pison au Camp, pour gagner l'affection des soldats. *Abl. Tac. Annales*, 3. partie, l. 1. c. 3. L'adoption n'est point reçue dans les Pais coutumiers. *Du Moulin, Coutume de Paris*.)

☞ On ne doit pas s'étonner si l'adoption étoit si fréquente parmi les Romains, & si peu connue chez les autres peuples: ils avoient, chacun en particulier, leurs Dieux domestiques, leur culte & leur Religion, qu'ils tâchoient de perpétuer, quand la nature leur avoit refusé des enfans, en adoptant des étrangers, *Qui tunc, pour me servir des termes de Barnabé Brisson, in sacra & gentem transfere dicebantur.*

La honte de la stérilité, & les avantages attribués à la fécondité, furent des motifs qui autorisèrent les adoptions, & les rendirent si fréquentes à Rome. On s'en servoit quelquefois par politique: car lors qu'un Patricien avoit envie de se faire Tribun, dont l'emploi ne pouvoit être prétendu que par un homme du

peuple, il se faisoit adopter par un Plébéien, les enfans suivant toujours la condition de leur père, vrai ou fictif.

Les personnes afranchies de la puissance paternelle, étoient *adrogées*, & les autres étoient *adoptées*.

L'adrogation se faisoit dans les assemblées du peuple. Aulu-Gelle, liv. 5. ch. 19. nous a fourni la formule: *Velitis, jubeatis, Quirites, uti L. Valerius Lucio Titio, tam jure legeque filius fiet, quam si ex eo patre matreque familias ejus natus esset; utique ei vitæ necisque in eum potestas fiet, uti pariendo filio est. Hoc ita, uti dixi, ita vos, Quirites, rogo.*

Les seuls Citoïens Romains, veufs & âgez au-dessous de soixante ans, pouvoient adroger. Mais cette manière de se donner des enfans, fut abrogée par les Empereurs.

L'adoption se faisoit en présence du Préteur, ou de quelcun de ces Magistrats qui avoient *Legis actionem*, c'est-à-dire, une pleine juridiction. La forme de cet acte juridique consistoit dans une vente simulée, selon la Coutume, *per as & libram*, & en présence de témoins. Le père naturel disoit ces mots: *Mancupo tibi hunc filium qui meus est.* Celui qui adoptoit, tenant une pièce de monnoie dans sa main, prenant celui qu'il vouloit adopter, répondoit: *Hunc ego hominem, jure Quiritum, meum esse aio, isque mihi emptus est hoc are ænéaque librâ.* Après quoi, il laissoit tomber la monnoie dans la balance, & le père naturel l'emportoit, comme étant le prix de la vente qu'il venoit de faire. Cette formalité étoit réitérée par trois fois.

Dans les premiers tems de la République, on adoptoit par testament, en instituant un étranger son héritier, à la charge de porter le nom du testateur. Cicéron fait mention, dans le troisième Livre, chap. 18. des *Offices*, du testament de Minucius Basilus, par lequel il avoit fait son héritier M. Satrius, fils de sa sœur, & ordonné qu'il porteroit son nom.

L'adoption aqueroit à l'adoptant, tous les droits de la puissance paternelle. Elle subsista dans son entier jusques au règne de Justinien, qui en afoiblit le pouvoir.

Nous n'avons retenu de cet ancien usage, que l'adoption par testament; car nous voions souvent qu'un homme riche, & qui n'a point d'enfans, ne donne son bien que sous la condition de porter son nom & ses armes, à peine de privation.

Nos pères ne purent point s'accommoder de l'adoption Romaine; & en sa place, les Rois & les Grands Seigneurs inventèrent une adoption ou fraternité d'armes. Le Père Menetrier en a rapporté plusieurs exemples dans son Livre de la Chevalerie ancienne, chap. 1. Du Cange en a fait une longue Dissertation; c'est la vingtunième sur l'Histoire de Joinville. Dans la Dissertation suivante, il traite encore de l'adoption d'honneur, ou plutôt de la fraternité contractée entre des Souverains.

La Coutume de Saint-Jean-d'Angely a un titre particulier de l'*affiliation*, qui est une véritable adoption, puisqu'il est décidé dans le premier article, que *celui qui est affilié, succède à l'affiliant avec ses enfans naturels & légitimes, par têtes, & biens meubles faits par l'affiliant seulement, & non & héritages, &c.*

ADORABLE, *adj.* [*Adorandus.*] Ce mot signifie qui mérite d'être adoré, qui est digne d'être adoré. (Dieu est adorable. Les paroles

de l'Écriture, sont saintes & adorables. L'Eucharistie est un mystère adorable.)

Adorable, adj. [*Venerandus.*] Ce mot, au figuré, se dit des personnes & des choses excélemment belles, & il signifie, qui mérite d'être aimé d'un amour plein de respect.

(Les yeux ne sauroient voir rien de plus adorable,
Si quelque objet mortel se pouvoit adorer.
Gomb. Poësies.)

ADORATEUR, f. m. Ce mot vient du Latin *adorator*. C'est celui qui révere par de actions de dévotion ce qui est véritablement adorable. (Un vrai adorateur, un adorateur vraiment zélé. Un saint adorateur. On appelle les Païens, les adorateurs des faux Dieux. *Lombert, Trad. de S. Cyprien.*)

* *Adorateur, f. m.* Ce mot se dit, au figuré, en amour, & signifie celui qui aime une femme d'une passion tendre & respectueuse. (Adorateur constant, passionné, ardent, sincère. Adorateur volage, léger, dissimulé.)

Oùï, Prince, je languis, je brûle pour Thésée,
Je l'aime, non point tel que l'ont vû les Enfers,
Volage adorateur de mille objets divers.

Racine, Phédre, a. 2. sc. 5.)

ADORATION, f. f. Ce mot vient du Latin *adoratio*, & l'on prononce *adoracion*. C'est l'action de la personne qui révere par une humilité, & une Dévotion vraiment Chrétienne. (Adoration vraie, véritable, sincère, profonde, adoration extérieure, adoration intérieure. C'est à Dieu que nous devons de l'adoration. L'adoration intérieure que nous rendons à Dieu en esprit & en vérité, a ses marques extérieures dans le sacrifice. *Bossuet, Doctrine Catholique, chap. 5.* Ils cachent sous leurs habits l'image de Jesus-Christ, à laquelle il rapportent mentalement les adorations publiques qu'ils rendent à l'idole Chacinchoan. *Pasc. lett. 5.*)

* *Adoration, f. f.* [*Veneratio.*] On dit en ce sens, *Adoration de la Croix*; non qu'on adore la Croix, mais on marque seulement le respect que l'on doit au bois sur lequel le Sauveur du monde a été attaché. L'Adoration ne se rapporte qu'à Jesus-Christ; parce qu'elle n'est due qu'à Dieu. Le même mot, au figuré, se dit principalement en amour. C'est un profond respect & une soumission pleine d'estime & d'ardeur qu'on a pour une personne que l'on aime véritablement. (Adoration particulière & singulière, vraie, feinte, fausse. Monsieur qui se tient debout, souffre ses fausses adorations. *Abl. Luc.* Avoir une adoration particulière pour une personne. *La Rochefoucauld, Mémoires.*)

* *Adoration, f. f.* Ce mot se dit en parlant du Pape nouvellement créé, & des Cardinaux qui le vont adorer. C'est l'hommage que les Cardinaux vont rendre à un Pape qui est élu depuis peu, & qui est mis sur l'Autel. (On dit, les Cardinaux vont à l'adoration, les Cardinaux sont à l'adoration.) Cette cérémonie de l'adoration est décrite par *Guichardin, Histoire d'Italie, l. 1.* Toute l'adoration que les Cardinaux rendent au Pape, c'est de lui baiser les piés, lors qu'il est sur l'Autel. On dit aussi dans cette même acception qu'un Pape est élu *par voie d'Adoration*, lorsque tous les Cardinaux le vont reconnoître pour Pape, sans avoir fait précéder le Scrutin.

§ *Adoration perpétuelle.* On a établi dans plusieurs Parroisses l'Adoration perpétuelle; &

pour rendre au Seigneur l'honneur qui lui est dû, on fait un rôle des Parroissiens qui viennent tour-à-tour dans l'Eglise, prier pendant un tems marqué devant le S. Sacrement, ayant toujours un cierge alumé. Il y avoit autrefois dans Constantinople, des Moines qui chantoient les loüanges de Dieu sans interruption, le jour & la nuit; il se partageoient en différentes bandes, pour soutenir une fonction si pénible. On les apelloit *ἀνεσπύτες*.

ADORER, v. a. [*Venerari, colere.*] C'est réverer par des actions d'humilité & de dévotion véritablement Chrétiennes. Un savant homme pense que le mot d'*adorer* vient des Perles. Ces peuples, dit-il, adorant autrefois le Soleil, se prosternoient à terre, & portoient avec respect la main à la bouche. C'est de-là que les Latins ont tiré le mot d'*adorare*, qui signifie autant que si l'on disoit *ad os manum applicare*, porter la main à la bouche; & du mot d'*adorare*, les François ont fait *adorer*. (Venez adorer le Seigneur dans son Sanctuaire. *Pseaumes.* Les Bramines adorent le Diable pour ne point recevoir du mal de lui, ni de ses serviteurs. *Histoire des Bramines, 2. p. c. 16.*)

§ La maniere d'adorer une statuë, depuis que Dioclétien en eut introduit l'usage, étoit de porter la main droite sur les lèvres; témoin cet endroit de *Minutius Felix: Cæcilius, simulacro Serapidis denotato, ut vulgus superstitiosus solet, manum ori admovens, osculum labiis pressit.* Voyez, sur cette Coûtume, *Pithou, Adversar. lib. 1. c. 7.* & *Briffon, dans ses Formules.*

* *Adorer, v. a.* Ce mot au figuré, se dit en amour, & en parlant des gens qui aiment. C'est chérir d'un amour violent & respectueux.

(J'adore sans espoir une charmante brune,
Au plaisir de la voir je botne ma fortune.
Boüillon, Poësies.)

Je l'ai juré, Fulvie, & je le jure encore,
Quoique j'aime Cinna, quoique mon cœur l'adore;
S'il me veut posséder, Auguste doit périr.
Corneille, Cinna, a. 1. sc. 1.)

* *Adorer, v. a.* Ce mot, au figuré, se dit des personnes qu'on révere & qu'on aime seulement d'amitié. C'est réverer & honorer d'une manière pleine de respect, d'affection & d'estime. (Loüis second de Condé se seroit fait adorer de tout le monde, s'il se fût un peu plus ménagé. *La Rochefoucauld, Mémoires.*)

* *Adorer, v. a.* Ce mot se dit du Pape qu'on vient de créer & qui est sur l'autel. C'est lui baiser les piés avec respect & lui rendre l'hommage que l'Eglise Romaine veut qu'on lui rende. Il n'y a que les Cardinaux qui adorent le Pape lors qu'il est sur l'autel. (Le Cardinal Polus eût été élu Pape, s'il eût voulu souffrir que les Cardinaux de son parti l'eussent adoré. *Maucroix, Vie du Cardinal Polus, page 42 & 43.* Il étoit cinq heures de nuit, lors qu'on descendit dans la Chapelle pour adorer le nouveau Pontife. *Maucroix, Vie du Cardinal Polus, page 45.*)

Adorer. On dit figurément, *adorer le veau d'or*, pour dire, faire sa cour à un homme de peu de mérite, à cause de ses richesses, ou de son crédit.

† **ADOS, f. m.** Terme de *Jardinage*. Terre élevée en talus contre une muraille bien exposée. (On seme des pois & des fèves sur un ados, pour les faire avancer plus qu'en pleine terre, parce que la réflexion du Soleil chauffe ces talus.)

S'ADOSSER, *v. r.* [*Dorsum applicare.*]
Je m'adossé, je m'adossai, je me suis adossé, je
m'adossérai. Ce mot vient de l'Italien *addossarsi*.
Dictionnaire de la Crusca. C'est se mettre le
dos contre quelque chose, ou contre quelque
personne. (Il s'adossa contre le mur. *Abl. Acr.*
l. 6. c. 2. Il avertit les Officiers de s'adossier
peu à peu contre la légion. *Abl. César, l. 2. c. 3.*)

* *Adossier*. Il se dit figurément en parlant d'un
bâtiment, &c. qu'on place contre une montagne,
contre un rocher; d'un appentis qu'on appuie
contre un bâtiment.

ADOSSÉ, ADOSSÉE, *adj.* [*Aversus.*] Terme
de *Blason*. Ce mot se dit des figures & des
animaux qui sont mis dos contre dos. (Il
porte d'azur a deux bars adossés. Deux Lions
adossés, &c.)

ADOUBER, *v. a.* [*Ordinare, disponere.*]
Terme de *jeu d'échecs*, de *dames* & de *triquetrac*.
Redresser, ajuster une pièce, ou une dame,
sans la vouloir joier, & alors on dit, j'adoube.

† *Adouber*, *v. a.* [*Reficere.*] Acommoder,
boucher, dans une fontaine, dans une machine.
(Tous les tuyaux de cette machine sont bien
adoubez, elle doit joier maintenant.)

ADOUCIR, *v. a.* [*Temperare, rem aliquem
dulcem efficere; mollire.*] Rendre plus doux,
rendre moins amer, rendre moins salé, ôter
ce qu'il y a de plus salé, ou une partie de ce
qu'il y a de salé dans quelque chose de liquide,
ou dans quelque autre sujet. (M. Boile a fait voir
la manière dont il falloit adoucir l'eau de la mer.)

Adoucir, *v. a.* Rendre moins rude. (La
savonnette adoucit le poil; l'eau où il y a de
l'écume de savon, adoucit un peu.)

* *Adoucir*, *v. a.* Ce mot a un sens étendu,
au figuré. Il signifie apaiser, empêcher que les
choses ne s'aigrissent. (Mes malheurs ne vous
peuvent adoucir. *Voit. lett. 29.* Il est bon d'adoucir
les choses. *Mol. Avare.*)

* *Adoucir*, *v. a.* Rendre moins difficile à
supporter, rendre moins rude, rendre plus doux.
Soulager. (Le tems adoucit les aigreurs. *Abl.*
Luc. Adoucir ses ennemis. *Voit. lett.* Votre Majesté
adoucit mon malheur par la manière obligeante
dont elle s'est expliquée. *Mol. Tartufe, placet 1.*
an Roi. Pour excuser bien des péchez, il a été
nécessaire d'adoucir les difficultez de la Confession.
Pasc. lett. 10. Tous ces artifices de dévotion ne
feroient rien, si l'on n'avoit adouci la pénitence.
Pasc. lett. 10. Adoucir l'obligation de quitter les
ocasions prochaines. *Pasc. lett. 10.*)

* *Adoucir*, *v. a.* Ce mot se dit en parlant de
certains instrumens de musique, & veut dire,
en rendre le son moins rude & moins éclatant.
(Adoucir le son de la trompette. Adoucir le
son du serpent. *Mersenne, Harmonie du monde.*)

* *Adoucir*, *v. a.* [*Expolire picturam.*] Terme
de *Peinture*. C'est mêler tendrement les couleurs,
& rendre les traits moins sensibles. (On adoucit
les couleurs en affoiblissant les teintes. On adoucit
les traits en les marquant moins. On adoucit un
visage en corrigeant la rudesse des traits qui
tranchent trop.)

Il est dans les couleurs de douces sympathies,
Qui par un Art Divin doctement assorties,
Sçavent charmer les yeux d'autant d'accords touchants,
Qu'à l'oreille ravie en offrent les beaux chants.
Coypel, Epître sur la Peinture.)

Adoucir. Terme de *Doreur en détrempe*. Il
signifie quelquefois mettre le blanc en traînant

le pinceau; quelquefois il s'entend d'une façon
qu'on donne au blanc après la dernière couche,
en le mouillant légèrement, & le frottant ensuite.

* *Adoucir*, *v. a.* Terme de *Gens qui travaillent
aux glaces de miroirs*. C'est froter avec adresse
la glace d'un miroir avec de l'émeri, de l'eau,
un morceau de serge ou de vieux chapeau. (On
ne polit les glaces qu'après les avoir adoucies.
On appelle Atelier de l'Adouci, le lieu où on
leur donne cette première façon. Pour les finir,
on les porte dans l'atelier poli. Les lunetiers
adoucissent leurs verres & leurs glaces avec du
grez cassé & fassé & de l'eau.)

S'adoucir, *v. r.* [*Mitescere.*] Je m'adoucis. Je
m'adoucissois. Je m'adoucis. Je me suis adouci. Je
m'adoucirai. C'est devenir plus doux. (L'eau salée
s'adoucit par le mélange des autres eaux. *Vaug.*
Quint. Le tems commence à s'adoucir. *Abl.*
Luc. t. 3.)

* *S'adoucir*, *v. n.* Ce mot, au figuré, se dit
des personnes, & il signifie s'apaiser, se modérer,
n'être plus si fort en colère, avoir moins de
cruauté, être plus humain. (Vous faites ces
souhaits après vous être de beaucoup adouci.
Voit. l. 50. Quand quelquefois il veut s'adoucir
& apporter du tempérament à la violence de son
esprit, il dit que je suis un sot & un ignorant.
Balzac, Œuvres diverses, discours 9.)

* *S'adoucir*, *v. r.* Ce mot, au figuré, se dit
aussi des choses, & signifie être moins violent,
être moins rude. (Les grands maux s'adoucissent
par le tems. *Nicole, Essais de Morale, t. 1.* Son
chagrin ne sçauroit s'adoucir. *Abl. Tac. t. 1.*)

ADOUCISSAGE, *f. m.* Manière de rendre
une couleur moins vive, en y mêlant des drogues
qui en puissent diminuer la force.

ADOUCISSEMENT, *f. m.* [*Temperatio,
mitigatio.*] Prononcez *adoucissemant*. L'action par
laquelle on adoucit, & l'état de la chose adoucie,
tout ce qui adoucit, tout ce qui rend plus doux.
(Un merveilleux adoucissement, un heureux
adoucissemant, un fâcheux adoucissement. Cela
fait un agréable adoucissement. Cela cause un
adoucissemant qui chatouille le goût. Il s'est
imaginé un adoucissement qui plaît. Cela est trop
amer, & a besoin de quelque adoucissement.)

* *Adoucissement*, *f. m.* [*Levamen, mollimentum.*]
Ce qui tempère les difficultez, ce qui rend les
choses rudes & pénibles, plus supportables. (Si
ce n'est un remède à mes maux, c'est au
moins l'adoucissemant de mon chagrin. *Balzac,*
Entretiens. Les adoucissements de la confession
sont les meilleurs moyens que ces Pères aient
trouvés, pour attirer tout le monde. *Pasc. l. 10.*)

* *Adoucissement*, *f. m.* [*Lenimentum.*] Correctif,
tout ce qui sert à corriger & à adoucir quelque
chose, tout ce qui sert à la faire mieux passer,
& à la rendre plus supportable. (Il faut apporter
quelque adoucissement aux mots qui ne sont
pas bien établis. *Balzac, Œuvres diverses.* J'ai
mis des adoucissements en plusieurs endroits de
la pièce. *Mol. Tartufe, Placet 2.*)

Adoucissement, *f. m.* [*Expolitio.*] Terme de
Peinture. Il consiste à marquer moins les traits,
& à mêler tendrement les couleurs. (L'adoucissemant
des couleurs plaît aux yeux. L'adoucissemant
des couleurs rend la peinture plus fine.)

Adoucissement, en terme d'*Architecture*, est le
raccordement qui se fait d'un corps avec un
autre par un chanfrein, ou par un cavet, comme
le congé du fût d'une colonne; ou lorsque la
plinthe d'une base est jointe à la corniche de

son piedestal par un cavet. *D'Aviler*. On appelle aussi adoucissement ces grands enroulemens qui dans un portail d'Eglise raccordent l'ordre inférieur avec le supérieur.

ADOU CISSEUR, *doucisseur*, *f. m.* [*Expolitor.*] Terme de *Gens qui travaillent aux glaces de miroirs*. Quelques-uns disent *doucisseur*; mais le plus grand nombre & le bon sens sont pour *adoucisseur*. C'est un ouvrier qui prend de l'émeri, de l'eau, un morceau de ferge ou de chapeau, & qui frote la glace d'un miroir pour la rendre plus luisante. (C'est un adoucisseur fort habile.)

ADOUÉES. Terme de *Fauconnerie*. Il se dit des perdrix qui sont apparées & accouplées.

ADOUX, *f. m.* Terme de *Teinturier*. Il se dit du pastel, lorsqu'ayant été mis dans la cuve, il commence à jeter une fleur bleue. Voyez le *Règlement de 1669 pour les Teintures*.

A D R.

ADRAGANTH, ou **TRAGACANTH**, *f. m.* Espèce de Gomme, qui coule par incision du tronc & des grosses racines d'une plante ou arbrisseau, que les Botanistes appellent du nom même de la Gomme; mais que ceux de Marseille nomment *Barbe de Renard*, ou *Rame de Bouc*. La plante ou arbrisseau qui produit cette gomme, croît aux environs d'Alep & en d'autres lieux du Levant. On en portoit beaucoup à Smirne.

* **ADRESSANT**, **ADRESSANTE**, *adj.* [*Inscriptus.*] Qui est envoyé à certain lieu, ou à quelque personne. (Lettre adressante à M**.)

ADRESSE, *f. f.* [*Superscriptio.*] C'est le dessus de la lettre, ou du paquet qu'on envoie à une personne, & où l'on met le nom de la personne à qui l'on envoie la lettre, ou le paquet. (Adresse bien écrite, adresse mal écrite. Cette adresse n'est pas lisible. Mettre l'adresse d'un paquet, écrire l'adresse d'une lettre. Pour porter les lettres, il en faut savoir bien lire toutes les adresses.)

Adresse, *f. f.* Lieu où on adresse les lettres. On appelle *Bureau d'Adresse*, un lieu où l'on s'adresse pour diverses choses qui regardent la Société & le Commerce. Il est encore plus en usage pour marquer le lieu où l'on reçoit les nouvelles pour la Gazette, & où on la débite. On dit figurément d'une maison où l'on débite beaucoup de nouvelles, *C'est un vrai Bureau d'Adresse*.

Adresse. Se dit en Angleterre d'une Requête qu'on présente. On lit dans les Gazettes que le Parlement a présenté une *Adresse* au Roi d'Angleterre; c'est-à-dire, un Placet, une Requête, un Mémoire.

Adresse, *f. f.* [*Institutio.*] Moïens qu'on donne à une personne pour aller en quelque lieu, ou pour trouver quelqu'un.

Adresse, *f. f.* [*Industria, solertia, ars.*] Manière dont on fait une chose, ou dont il se faut prendre pour faire une chose, ou pour venir à bout d'une chose. (Il lui voulut faire voir son adresse à tirer de l'arc. *Vaug. Quint. l. 7.* Vous ferez plus sûr en apprenant cela d'eux-mêmes, & je vous en donnerai les adresses.)

Adresse, *f. f.* [*Sagacitas.*] Prudence, prévoyance. (On admire l'adresse dont Salomon se servit pour découvrir la vraie mère.)

Lui-même peut prévoir & tromper mon adresse,
D'ailleurs l'ordre me presse.
Racine, Bajazet, a. 4. sc. 4.)

Adresse, *f. f.* [*Elegantia, Comitas.*] Manière honnête ou galante de dire ou de faire quelque chose. (Vôtre adresse à obliger est admirable. *Balzac, lett. 1. l. 4.* On admire son adresse à parler éloquentement de tout. *D'Aucourt, sentimens sur les entretiens d'Aristote, 2. partie.* Son adresse en matière de critique surprend tout le monde. *Mère, 1. partie.*)

Adresse, *f. f.* [*Vaframen, Astutia.*] Finesse, ruse, subtilité, fourbe maligne. (J'admire l'adresse de ma carogne de femme pour se donner toujours raison. *Mol. George Dandin.* En amour, il faut quelquefois jouer d'adresse. *D'Alibrai, Poësies.*)

Aprens que l'on déteste
Tous ceux qui comme toi par de lâches adresses,
Des Princes malheureux nourrissent les foibles.

ADRESSER, *v. a.* [*Mittere, dirigere.*] Faire tenir quelque chose à quelqu'un, envoyer quelque chose ou quelque personne à quelqu'un; faire qu'une personne en rencontre une autre. (Adresser une lettre à un ami. *Balzac, lett. 1. l. 2.* Adresser un paquet de lettres à quelqu'un. *Cost. lett. t. 1.*)

Sous quel astre, bon Dieu! faut-il que je sois né,
Pour être des fâcheux toujours assassiné?
Il semble que par-tout le sort me les adresse,
Et j'en vois, chaque jour, quelque nouvelle espèce.
Mol. Fâcheux, a. 1. sc. 1.)

Adresser, *v. a.* [*Confugere.*] Avoir recours à quelqu'un pour le supplier de nous rendre de bons offices, à nous, ou à un autre. (Ce n'est pas à Saturne seul que les pauvres adressent leurs plaintes. *Abl. Luc. t. 3.*)

Adresser, *v. a.* [*Dicare, dedicare.*] Dédier; faire hommage de quelque ouvrage à quelqu'un par la dédicace qu'on lui en fait. (Dans la lettre où il adresse à Diana sa Théologie, il dit que ce grand homme a rendu plusieurs opinions probables, qui ne l'étoient point auparavant. *Pasc. lett. 6.* Quand la Serre adressoit un Livre à quelqu'un, il lui disoit hardiment, Cadedi, Monsieur, je vous immortalise, & cela mérite quelque reconnoissance.)

† *Adresser*, *v. a.* [*Signum ferire.*] Tirer, aller droit au but. (Ce tireur a bien adressé.)

S'adresser, *v. r.* [*Mitti.*] Je m'adresse, je m'adressai, je me suis adressé, je m'adresserai. C'est être envoyé à quelqu'un, ou en quelque lieu. (Je crois que cette lettre sera assez heureuse pour ne se point perdre, puisque c'est à vous qu'elle s'adresse. *Voit. lett. 22.* Il y a près de-là une fontaine où Polistrate fut adressé. *Vaugel. Quint. l. 5. c. 13.*)

S'adresser, *v. r.* [*Convenire, adire.*] Aller voir, aller trouver une personne pour quelque affaire. (Il leur donnoit sa parole pour les empêcher de s'adresser à Monsieur N. *Mémoires de la Rochefoucauld.*)

S'adresser, *v. r.* [*Compellare.*] Choisir particulièrement quelqu'un pour lui parler. (Il ne me dit rien, mais en s'adressant au Père, il lui demanda en quoi les Jacobins étoient conformes aux Jésuites. *Pasc. l. 2.*)

S'adresser, *v. r.* [*Confugere.*] Avoir directement recours à quelqu'un pour en obtenir quelque grâce; avoir recours à quelque Puissant pour en être secouru. (Il faut que dans tous nos besoins nous nous adressions à Dieu. *Arnauld, Confessions de S. Augustin.* Cela n'est pas en mon pouvoir, mon ami, il te faut adresser à Jupiter, lors que

ce fera son tour de régner. *Ablanc. Luc. t. 3. Saturn.*)

S'adresser, v. r. [*Oppugnare, insectari, petere.*] C'est attaquer une personne de gaieté de cœur, ou par haine, ou pour quelque intérêt; ce qui peut tourner à l'avantage, ou au désavantage de celui qui attaque, ou qui est attaqué. (Si Furetière ne se fût jamais adressé à l'Académie, l'Académie ne l'eût jamais chassé. Ménage & Cotin se font, par plaisir, adresser à Molière, & Molière qui étoit sensible, & qui d'ailleurs étoit sollicité par Despreaux, les a bernés dans la Comédie des Femmes Savantes, Ménage sous le nom de *Vadius*, & Cotin sous celui de *Trissotin*. Désespéré de pouvoir entrer dans le Cabinet du Roi, ils s'adressent aux Graces à qui toutes les portes des cabinets sont ouvertes. *Balzac, Entretiens, ent. 27.* Vous ne pouviez vous adresser qu'à lui, car c'est le plus merveilleux homme du monde. *Mol. Médecin malgré lui, a. 1. sc. 4.*)

ADRIEN, *f. m.* Ce mot vient du Latin *Adrianus*, qui est un nom d'homme. (Le Pape Adrien premier fut persécuté par Didier Roi de Lombardie, & heureusement secouru par Charlemagne. Adrien est le premier des Césars qui ait porté une grande barbe. *Spanheim, Césars de Julien, page 10. in-quarto.*)

ADRIENNE, *f. f.* Ce mot vient du Latin *Adriana*, & est un nom de femme. (Adrienne est belle & sage. Adrienne est vertueuse & généreuse, courageuse, & mérite par tant de qualitez d'être respectée.)

ADROGATION, *f. f.* Terme de *Jurisprudence*. Adoption d'une personne libre par une autre, qui se faisoit dans l'assemblée du peuple pendant que la République subsistoit, & depuis par un rescrit des Empereurs. Voyez *Adoption.*)

ADROIT, ADROITE, *adj.* [*Industrius, solers, dexter, subtilis.*] Qui a de l'adresse, qui a de l'habileté, qui a de l'esprit pour faire quelque chose, ou pour venir à bout de quelque chose. Ce mot, *adroit*, suivi d'un verbe, veut ce verbe à l'infinitif, précédé de la particule *à*; mais quand *adroit* est suivi d'un nom, il veut la préposition *en* ou *dans*, selon que l'oreille, ou la raison, le juge à propos. (Tibère étoit adroit à cacher ses vices, & à faire paroître ses vertus. *Abl. Tac. Annales, l. 5. c. 28.* Les Tartufes sont adroits à couper la bourse aux véritables dévots. La Cour de Rome est adroite à trouver des moïens pour s'enrichir. *Amelot, Traité des Bénéfices de Fra Paolo.* Il est adroit en tout ce qu'il fait. *Abl. Luc. t. 1.* Elle est adroite dans son travail.)

† *Adroit.* [*Astutus, versipellis.*] Mis substantivement, se prend quelquefois en mauvaise part, & se dit d'un homme fin & rusé qui se sert de son esprit pour tromper. (Défiez-vous de cet homme, c'est un adroit.)

ADROITEMENT, *adv.* [*Dextrè, subtiliter, callidè.*] Prononcez *adroiteman*. Avec adresse, avec esprit, avec prudence, avec finesse. (Conduire adroitement une affaire. *Abl. Tac. Annales, l. 2.* Se tirer adroitement d'affaires. Il travaille adroitement. Elle sçait adroitement gagner l'esprit de son maître.)

A D V.

ADVENTIF, ADVENTIVE, *adj.* [*Adventitius.*] Terme de *Droit*, qui se dit des biens qui arrivent à quelqu'un ou par succession collatérale, ou par

la libéralité d'un étranger. (Une femme en puissance de mari, peut disposer des biens *adventifs* sans le consentement du mari, si l'on n'en fait aucune mention dans son Contrat de mariage.)

¶ Quelques Coûtumes regardent différemment les biens *adventifs* & les *profectifs*, ceux-ci provenans de la libéralité des pères & mères: telles sont les Coûtumes d'Auvergne & de Bourbonnois. Mais les loix Romaines confondent tous les biens d'une personne, & n'en font qu'une espèce.

ADVERBE, *f. m.* Terme de *Grammaire*. Il vient du Latin *Adverbium*. C'est une partie du discours qui veut être auprès d'un verbe, soit devant ou après. (Adverbe bien placé, ou mal placé. Il ne faut pas mettre l'adverbe loin de son verbe. *Jamais, souvent, d'ordinaire & ordinairement*, sont les adverbes qui se peuvent le plus éloigner de leurs verbes, & qui se placent quelquefois au commencement de la période. Souvent ceux qui croient de tromper les autres, sont trompez eux-mêmes. Jamais on ne se doit fier ni à hypocrite, ni à doucereux; car il n'y a que ces gens-là qui trompent.)

L'Abé Régnier dit sur ce sujet dans sa *Gramm. Fr.* Si la conjecture de Ménage sur les adverbes terminez en *ment*, n'est pas véritable, du moins elle est bien inventée & bien prouvée. Mais, à propos de ces adverbes terminez en *ment*, il est à remarquer qu'ils sont composez de l'adjectif féminin & du substantif *mente*, ablatif de *mens*, & que cet adjectif & ce substantif se trouvent séparément dans plusieurs Auteurs modernes, & même dans quelques-uns des anciens. Ovide; dans l'Elégie 2. du Livre 3. des Amours, dit:

*Sacro de carcere missis,
Infestam forti mente vehendus equis.*

Seneque dans la Thébaïde, acte 1. scene 1.

Ire per altum

Magnâ mente volunt.

Voyez les autres citations.

Vaugelas, *Observat. 156.* a remarqué, que
» l'adverbe & le verbe vont toujours d'une
» même sorte, & ont toujours même visée,
» comme inséparables dans le sens, aussi-bien que
» dans la construction, ainsi que le mot *adverbe*,
» c'est-à-dire, *attaché au verbe*, le témoigne.
Et dans la Remarque 475. il dit: » Cette
» partie de l'oraison, veut toujours être proche
» du verbe, comme le mot *même* le montre, soit
» devant ou après, il n'importe, quoique dans la
» construction il aille toujours avec le verbe,
» comme l'accessoire après le principal, ou
» l'accident après la substance; c'est pourquoi
» je m'étonne qu'un de nos plus fameux Ecrivains
» affecte de le mettre si souvent loin de son
» verbe, à la tête de la période; par exemple:
» *Comme l'on voit que presque leurs propositions*
» *n'étoient que celles mêmes qu'ils avoient faites*
» *à Rome*; au lieu de dire: *Comme on voit que*
» *leurs propositions n'étoient presque que celles*
» *mêmes qu'ils avoient faites à Rome*, nonobstant
» la cacophonie des deux *que, presque*, qui
» n'est pas considérable, à comparaison de
» la rudesse qu'il y a à mettre *presque* au lieu
» où il le met; & il pouvoit éviter ces deux *que*,
» en mettant: *Comme on voit que leurs propositions*
» *étoient à peu près les mêmes, &c.* «

» Je crois néanmoins qu'il y a quelques
» adverbès, comme, *jamais*, *souvent*, &
» quelquefois *toûjours*, qui ont meilleure grace
» au commencement de la période, qu'ailleurs;
» mais aussi je n'en ai guères remarqué d'autres
» que ceux-là; ce qui me fait soupçonner que ce
» sont principalement les adverbès de tems qui
» ont ce privilège, & encore n'est-ce pas toûjours.

» Le même Auteur dont j'ai alégué l'exemple
» de *presque*, a écrit: *Quand jamais un de ses*
» *bienfaits ne lui devoit réüssir*; & en un autre
» endroit: *Il devoit faire ensorte qu'il n'y eût*
» *moïen de jamais les faire sortir au jour*. Cette
» transposition est étrange, au lieu de dire:
» *Il devoit faire en sorte qu'il n'y eût jamais moïen*
» *de les faire sortir au jour*. «

Mais il ne faut pas s'arrêter au milieu du
chemin, & laisser la matière imparfaite. Les
adverbès sont naître souvent des difficultez, soit
pour la place qu'ils doivent occuper dans le
discours, soit pour leur prononciation; il ne
sera donc pas inutile de rapporter ici ce que nos
Maîtres en ont écrit.

Vaugelas avoit observé dans ses Remarques
qui ont paru après sa mort, que » les adverbès
» qui viennent des noms, se forment toûjours
» des adjectifs communs, & du féminin, quand
» il est différent du masculin, comme, *bellement*,
» de *belle*, *courageusement* de *courageux*, *également*
» de *égale*, *fidèlement*, *richement*, de *fidèle* & *riche*,
» adjectifs communs, servant au masculin & au
» féminin.

Le P. Bouhours ne crut pas que la règle fût
certaine & générale; car, dans ses Remarques
nouvelles, pag. 138. il prétendit que les adverbès
étoient formez des masculins, comme de féminins:
» Car, *dit-il*, il me semble que quand l'adjectif
» masculin a un *e* fermé à la fin, l'adverbe qui
» lui répond, a aussi un *e* fermé devant *ment*. «

Mais Ménage ne laissant point échapper d'oca-
sion de contredire le P. Bouhours, soutint dans
ses observations, tom. 2. chap. 31. que » les
» adverbès terminent en *ment*, viennent de
» l'adjectif féminin, & de *mente*, ablatif de
» *mens*; *honestâ mente*, honnêtement; *bonâ mente*,
» bonnement; *forti mente*, fortement. «

Il me semble qu'il est plus utile & plus impor-
tant d'examiner la prononciation des adverbès
terminent par *ment*, & de sçavoir quand ils ont
l'*e* ouvert ou fermé. C'est sur cette prononciation
que les Provinciaux sont souvent embarrassés;
& il me semble qu'ils ont un grand penchant
pour l'*e* ouvert: ils disent volontiers, *extrêmement*,
conjointement.

Le P. Bouhours a proposé cette règle dans
ses Remarques sur la Langue, &c. pag. 138.
» Il me semble, *dit-il*, que quand l'adjectif
» masculin a un *é* fermé à la fin, l'adverbe qui
» lui répond, a aussi un *é* fermé devant *ment*;
» ainsi on dit *assûrement* d'*assûré*, *demesurement*
» de *demesuré*, *aisément* d'*aisé*; *sensément* de *sensé*;
» & on prononce de même, quand l'adjectif
» d'où vient l'adverbe, a un *e* à la fin,
» *expressément*, *précisément*, *confusément*, d'*exprès*;
» *précis*, *confus*. Au contraire, quand l'adjectif
» masculin n'a ni *é*, ni *s* à la fin, comme *sûr* &
» *fort*, ou qu'il y a un *e* muet, comme *justé*,
» *horrible*, &c. l'adverbe a toûjours un *e* muet
» devant *ment*, *sûrement*, *fortement*, &c. Il y
» a trois ou quatre adverbès qui ne suivent pas
» la règle commune, *communément*, *profondément*,
» *conformément*. «

Ménage prétend que cette décision n'est pas
véritable; on dit *bassément*, *grassément*, *diver-*
sément, *perversément*. Il ajoute encore pour
exemples, ces adjectifs terminent en *x*, *doux*,
précieux, *délicieux*, *mélodieux*, &c. qui se
prononcent par *s*, & que plusieurs écrivent par
s; tous les adverbès de ces adjectifs ont un *e*
muet, *doucement*, *précieusement*, *délicieusement*,
mélodieusement, &c.

ADVERBIAL, ADVERBIALE, *adj.* Ce mot
vient du Latin *adverbialis*, & signifie qui a
quelque chose de l'adverbe, qui tient de l'ad-
verbe. (C'est une façon de parler adverbiale.
C'est une expression qui a quelque chose d'ad-
verbial.)

ADVERBIALEMENT, *adv.* Ce mot vient
du Latin *adverbialiter*, & se prononce *adverbia-*
leman. C'est à la manière d'un adverbe. (C'est
un mot pris adverbialement. C'est un terme
considéré adverbialement.)

ADVERSAIRE, *f. m.* Ce mot vient du
Latin *adversarius*. C'est celui qui est opposé à
un autre. (Un rude adversaire; un brave, un
dangereux, un courageux adversaire; un
redoutable, un foible, un misérable adversaire.
Nos adversaires ont bien vû que de simples
figures & de simples signes ne nous conten-
teroient pas. Les gens de lettres en ont souvent
d'autres pour adversaires. Théophile a eu le
Père Garasse; Balzac, le Père Goulu &
Théophile; Pascal a eu les Jésuites; d'Ablan-
court, l'Abé de Maroles & Amelot de la
Houssaie; Voiture, Girac; Costar, Girac &
Gilles Boileau; Ménage, le même Boileau;
Cotin, Despreaux & Molière; Despreaux,
Desmarts & Pradon; le Père Bouhours,
Barbier d'Aucour; & le pauvre de Lormes, le
bon sens.)

Adversaire, *f. f.* [*Adversaria*.] Ce mot est
féminin quand on parle d'une femme, & veut
dire, celle qui est opposée à une autre personne.
(Une noble, une courageuse, une dangereuse
adversaire, une foible adversaire. L'Abé Cotin
a eu une célèbre adversaire, c'est l'illustre
Demoiselle de Scuderi; mais par malheur pour
lui, elle l'a traité comme on fait le Chapelain
Maumenet, elle l'a méprisé.)

ADVERSATIVE; *f. f.* Terme de Grammaire.
Conjonction qui montre que dans le sujet dont
on parle, il y a quelque chose qui contrebalance
ce qu'on a dit. Ces conjonctions sont, *mais*,
toutefois, *néanmoins*, *pourtant*, *cependant*, &c.
(Le Comte de... qui est Polonois & Catholique
Romain, est dévot jusqu'à entendre sept ou huit
Messes par jour; mais du reste je n'en dis mot.)

ADVERSE, *adj.* Ce mot est un terme de
Palais, & il se dit en matière de procès. Il
signifie contraire & opposé. Ce mot vient du
Latin *adversus*. (C'est sa partie adverse.)

ADVERSITÉ, *f. f.* On fait sentir le *d* dans
la prononciation de ce mot, qui vient du Latin
adversitas. C'est-à-dire, malheur, disgrâce.
(Adversité dure, cruelle, grande, extrême,
incroyable, fâcheuse. Être dans l'adversité,
supporter avec courage l'adversité, souffrir avec
cœur l'adversité. La grandeur d'âme relève
l'adversité & lui donne du lustre. L'adversité
n'est jamais sans espérance & sans quelque sorte
de consolation. Voyez la Morale du Chancelier
Bacon.)

† ADVERTANCE, *f. f.* [*Cautio*.] Ce mot
a vieilli. Il signifie attention à quelque chose,

réflexion sur quelque chose. Il a fait cela sans aucune *advertance*.)

ADVEST. Fruits pendans par la racine.

ADULATEUR, *f. m.* Mot qui vient du Latin *Adulator*. Il signifie *Flateur*. Voyez l'*Auteur de la guerre civile sur la langue*. Au lieu d'*Adulateur*, on dit d'ordinaire, *Flateur*.

(Il brise de Sejan la statuë adorée;
Soit qu'il fasse au conseil courir les Sénateurs,
Du Tiran soupçonneux pâles adulateurs.

Despreaux, Chan. 2.

C'est un adulateur fade & qui n'a point d'esprit. Les Dauphinois & les Normands passent pour être un peu adulateurs.)

L'Académie Françoisé admet ce terme, & dit que l'*Adulateur* est celui qui par bassesse & par intérêt, donne des loiianges excessives à une personne qui ne les mérite pas. Il semble que l'adulation renferme quelque chose de plus odieux que la flatterie. Ce mot est aujourd'hui fort en usage. (On ne cesse de déclamer contre les adulateurs, & tout le monde se laisse prendre à l'adulation.)

ADULATION, *f. f.* Mot qu'on a pris du Latin *adulatio*, & qui signifie *flaterie*. (La plupart des femmes doivent plus à nos adulations qu'à leur mérite. *Saint-Evremont, Œuvres mêlées, chapitre de l'idée de la femme qui ne se trouve point, page 210. in-4.* Le foible des Grands est d'aimer avec plaisir l'adulation & le mensonge. *Bourdaloue, Oraison funèbre de Louïs II. Prince de Condé.*)

ADULTE, *adj.* Ce mot vient du Latin *adultus*, & il se dit seulement des jeunes gens. Il veut dire, qui est venu à l'âge de discrétion. *Adulte*, a un usage assez borné. Il n'a cours que dans quelques matières de Théologie, de Droit & de Médecine. (On dit, il est adulte, elle est adulte.)

Adulte. Ce mot est souvent substantif. Il signifie qui a passé l'âge de l'enfance, & qui est assez grand pour avoir du jugement. *Adulte* pris substantivement, est masculin; quand on parle d'un garçon, & est féminin quand on parle d'une fille. (Il y a trois adultes qui ont été baptisés aujourd'hui. Cela est bien dit pour marquer trois jeunes garçons; & l'on parlera correctement, lors qu'en marquant des filles, on dira: On porta hier à l'Eglise deux adultes qui furent baptisées.)

Adulte. Ce mot signifie qui est en âge d'avoir de la discrétion. Ce mot *adulte*, se disant généralement, & en parlant des garçons & des filles, est masculin. (Les adultes sont plus aisez à guerir de ce mal que les enfans. *Spon, Traité des fièvres.* Les replis du Cartilage de l'oreille sont plus marquez dans les adultes. *Duvernoi, Traité de l'oüie, page 2.*)

ADULTÈRE, *f. m.* Ce mot vient du Latin *adulterium*. C'est un commerce illégitime avec une personne mariée. (L'adultère est odieux: l'adultère est en horreur, l'adultère est condamnable; l'adultère étoit bien autrefois plus rigoureusement puni qu'à cette heure qu'il est en quelque façon souffert.)

Mars & Venus ont été surpris en adultère, & tous les Dieux en ont ri. *Abl. Luc. t. 2.* Par la Loi de Romulus, il étoit permis au mari de faire mourir sa femme lors qu'elle étoit convaincuë d'adultère. Justinien veut que la femme atteinte d'adultère, soit fouettée &

renfermée dans un Couvent. Par la Loi de Dieu, l'homme & la femme qui ont commis un adultère; doivent être puni de mort. Au Roïaume de Tunquin, quand une femme est tombée en adultère, on la jette à un Elefant qui l'enlève avec sa trompe, & qui lors qu'elle tombe à terre, la foule aux piez jusqu'à ce qu'il sente qu'elle n'ait plus de vie. *Tavernier, Relation du Royaume de Tunquin, c. 7.* Le bruit de l'adultère d'Olimpias se répandit par toutes les nations qu'Alexandre subjuga. *Du Ryer, Quinte-Curce, Freinshemius, l. 1. c. 1.*)

Adultère, f. m. & fem. Ce mot vient du Latin *adulter*, & signifie celui ou celle qui commet un adultère. (Un adultère devoit être puni. Il est condamné comme adultère. Cette femme est une adultère, (en Latin *adultera*.) L'adultère est souvent le meilleur ami du mari, & avec justice, car il fait sa besogne.)

Adultère, f. f. Ce mot vient du Latin *Adultera*, & se disant d'une femme, c'est celle qui fait son pauvre mari cornu & qui le met de la plus grande confrairie qui soit en France, & sur-tout à Paris. (Une agréable adultère, une belle adultère. Ce ne fut pas sans sujet qu'on parla de la mère d'Alexandre ainsi que d'une adultère. *Du Ryer, Freinshemius, Quinte-Curce, l. 1. c. 1.*)

Adultère, adj. Qui a fait un adultère. (C'est un homme adultère. C'est une femme adultère. La femme adultère, parmi les Turcs, est enterrée toute vive à demi-corps, & lapidée. Voyez la *Croix, Empire Ottoman, Mémoires, l. 4.* Si quelcun commet adultère avec la femme de son prochain, que l'homme adultère, & la femme adultère meurent tous deux. *Lévitique, ch. 10.* Quiconque quite sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, la fait devenir *adultere*. *S. Matthieu, ch. 5.* Solon croïoit que la plus grande peine qu'on pût ordonner contre les femmes adultères, étoit la honte publique. *Le Maître, Plaid, 3.*)

Les Latins entendoient quelquefois par *adulter*, un amant, qui fait ses efforts pour se faire aimer; c'est dans ce sens qu'Horace, *lib. 1. od. 33.* écrit à Tibulle pour le rassûrer dans la jalousie qu'il avoit conçuë contre Cyrus son rival, & de qui la laideur étoit extrême.

*Sed prius Appulis
Jungentur caprea lupis,
Quam turpi Pholoë peccet adultero.*

A-t-on jamais dit un honneur adultère pour un honneur qui n'est pas dû? M. Racine, dans *Ester, act. 2. sc. 2.*

Hélas! ce peuple ingrat a méprisé ta Loi,
La nation chérie a violé sa foi,
Elle a répudié son époux & son père,
Pour rendre à d'autres Dieux un honneur adultère.

ADULTÉRER, *v. a.* [*Adulterare.*] Commettre un adultère. Ce mot n'est guère en usage qu'au Palais: (Ces deux personnes ont plusieurs fois *adultéré* ensemble.)

ADULTÉRIN, ADULTÉRINE, *adj.* Ce mot vient du Latin *adulterinus*, qui est né d'adultère. Ce mot *adulterin* n'est proprement d'usage qu'au Barreau, où l'on dit les enfans *adulterins* sont plus odieux que ceux qui sont nés de gens libres.

ADUSTE, *adj.* Mot qui vient du Latin *adustus*; & qui est un terme de Médecine. Il signifie *brûlé*. (C'est un sang aduste, un tempérament aduste, une humeur aduste. *Spon, Traité des Fièvres.*)

ADUSTION,

ADU. ÆGI. ÆM. ÆOL. AER.

ADUSTION, *f. f.* [*Aduſtio.*] Brûlement. (Cette maladie est causée par une *adustion* d'humeurs.) Ce mot ne se dit qu'en Médecine.

Æ G I.

ÆGIDE. [*Ægis, idis.*] Les Poètes ont appelé *Ægis*, un bouclier sur lequel la tête de Gorgone étoit dépeinte, & duquel Jupiter fit présent à Pallas. Virgile a dit dans le 8^e. Liv. de son *Enéide* :

*Arcades ipsum
Credunt se vidisse Jovem, cum sæpè nigrantem
Ægida concuteret dextrâ, nimbosque ciebat.*

On ne pouvoit regarder ce bouclier sans frémir d'horreur ; ce qui a donné lieu de dire que sa vûte changeoit les personnes en pierres. Voici comment le même Virgile le dépeint :

*Ægidaque horrificam, turbatæ Palladis arma
Certatim squammis serpentum auroque polibant.
Convexosque angues, ipsamque in pectore divæ
Gorgona defecto vertentem lumina collo.*

Et Horace, *lib. 1. ode 15.*

*Jam galeam Pallas, & Ægida
Currusque, & rabiem parat.*

Tristan croit que l'*Ægide* étoit un bouclier où l'on voïoit la figure de la chèvre Amalthée qui, selon les Poètes, avoit nourri Jupiter : & pour lui ressembler, Domitien avoit fait fraper des médailles, sur le revers desquelles il avoit fait graver une chèvre au milieu d'une couronne.

ÆGILOPS, *f. m.* Petit ulcère qui se forme à l'angle interne de l'œil. C'est un mot Grec, que les Latins & les François ont conservé. Il est composé de *αἶζ*, chèvre, & de *ὤψ*, œil, parce que, suivant l'observation de Celse, cette maladie est propre & commune aux chèvres. *Dict. des termes de Chirurg.* par Col de Villars.

ÆGIPTIAC, *adj. m.* [*Pharmacum Ægyptiacum.*] Terme de *Pharmacie*. Espèce d'onguent détersif, composé de ver-de-gris, de vinaigre & de miel, & qui sert à consumer les chairs pourries.

Æ M.

ÆM, ou AME. Mesure dont on se sert à Amsterdam pour les liqueurs. Six *Æms* font un tonneau de quatre barriques de Bourdeaux. Cette mesure est en usage presque par tout l'Allemagne ; mais elle n'est pas la même que celle d'Amsterdam ; elle n'est pas même semblable dans toutes les Villes d'Allemagne.

Æ O L.

ÆOLIPILES. Vitruve, *lib. 1. c. 6.* fait mention de certaines boules d'airain qui sont creuses & qui n'ont qu'un trou très-petit, par lequel on les remplit d'eau. Lors qu'on les met devant le feu, & qu'elles sont échauffées, elles envoient un vent impétueux, & servent ainsi à souffler le feu, & à chasser la fumée.

A E R.

AERER, *v. a.* [*Liberiori cælo exponere, supponere.*] Ce mot signifie *mettre en bel air*, ou

Tome I.

AER. AES. ÆTI. 57

simplement, *donner de l'air.* (Il falloit mieux aérer cette maison. C'est-à-dire, il falloit mettre cette maison en plus bel air ; ou, il falloit que cette maison fût en plus bel air ; ou, il falloit donner plus d'air à cette maison.)

AERÉ, AERÉE, *adj.* [*Liberiori cælo expositus.*] Qui est en bel air ; ou simplement, qui a de l'air. (A Meudon, village auprès de Paris, il y a un château qui est en très-bel air. On trouve autour de Paris des maisons de plaisance bien aérées.)

AERIEN, AERIENNE, *adj.* Ce mot vient du Latin *Aërius*, & veut dire, qui tient de l'air, qui est de la nature de l'air. (C'est un corps aërien, c'est une substance aërienne.) Perspective aërienne. Terme de *Peinture*, pour exprimer l'art avec lequel le Peintre dégrade ses couleurs pour imiter l'altération qu'elles éprouvent naturellement par l'air intermédiaire, selon la distance où les objets sont vus.

* AERIER, *v. a.* [*Infectam auram purgare.*] C'est purifier l'air de quelque lieu, y brûler des senteurs, pour en rendre l'air plus pur, ou pour en faire sortir le mauvais air. Ce mot *aërier* ne se dit que très-rarement, ou plutôt il n'est point d'usage, & en sa place on se sert d'un tour qui signifie la même chose. (Il y a je ne sçai quoi qui ne sent pas bon dans cette chambre, il la faut un peu aërier ; on diroit, Il y a je ne sçai quoi qui ne sent pas bon dans cette chambre, il y faut brûler quelques pastilles pour en chasser le mauvais air.)

ÆROLE. Petite vessie pleine d'eau, qui se forme sur le corps. Voyez *M. de Caseneuve.*

AEROMANTIE, *f. f.* Ce mot vient du Grec, & l'on prononce *airomancie*. C'est l'art de deviner par le moïen de l'air. Il y a plusieurs sortes d'*aëromantie* dont Bodin ne traite point dans le Livre des forciers. (L'*aëromantie* est curieuse, belle & agréable ; mais elle est vaine & peu véritable. Étudier, sçavoir l'*aëromantie*, s'attacher avec passion à l'*aëromantie*. Les Païens croïoient à l'*aëromantie* ; mais les Chrétiens éclairés la regardent comme fausse, illusoïre & superstitieuse.)

AEROMÉTRIE, *f. f.* C'est l'art de mesurer l'air.

A E S.

ÆSMER. Vieux mot. C'est comparer. Le Roman de la Rose :

*Ains le pooit-on aësmer
A chant de Sirène de mer.*

ÆS-USTUM, *f. m.* Terme de *Chimie*. Drogue qu'on appelle autrement *Crocus Veneris*, ou *safran de Venus*.

Æ T I.

ÆTIOLOGIE, *f. f.* [*Ætiologia.*] C'est la partie de la Médecine qui traite des causes des maladies. Ce mot vient du Grec *αἰτία*, cause, & de *λογος*, discours.

ÆTIOPIS. Plante qui est une espèce de toute-bonne, ou *sclearia*, & dont la racine est d'un grand usage contre la sciatique & les maladies de poitrine.

ÆTITES. C'est la pierre d'aigle, dont Laurent Baufchius a fait un Traité, où il prétend qu'on ne la trouve point dans les nids d'aigles, mais sur les rivages, dans les champs & sur les montagnes.

H

AFABILITÉ, (AFFABILITÉ.) *s. f.* Mot qui vient du Latin *affabilitas*. C'est une manière douce & honnête de parler aux gens. Le mot d'*afabilité* n'est pas si usité qu'il l'étoit dans le 17^e. siècle.

Molière dit dans ses *Amans magnifiques, acte 1. sc. 5. avoir de l'afabilité*. (Un Auteur anonyme a écrit: *Ce grand homme étoit considérable par son afabilité*. Cet Auteur auroit peut-être mieux parlé, s'il eût dit: *Ce grand homme étoit considérable par son extrême honnêteté, par son obligeante civilité, ou par ses manières douces & honnêtes.*)

AFABLE, adj. Ce mot vient du Latin *affabilis*; c'est-à-dire, qui parle aux gens d'une manière civile & honnête, qui est civil & engageant lorsqu'il s'entretient avec les personnes. Ce mot *afable* a un peu vieilli; néanmoins des gens de mérite s'en servent, & croient lui redonner cours. On croit que ce ne sera pas sans peine; & que *civil & honnête* valent bien *afable*. Philippe de Valois étoit doux, *afable* & libéral. *M. l'Abé de Choisi, Histoire de Philippe de Valois, l. 3. c. 23.*

Non, je ne hai rien tant que les contorsions
De tous ces grands faiseurs de protestations,
Ces *afables* donneurs d'embranchades frivoles,
Ces obligeans diseurs d'inutiles paroles.

Mol. Misanthrope, a. 1. sc. 2.

Il est civil, acostable,
Doux, benin, courtois, *afable*.

Ménage, Poësies, l. 5.)

Macrobe, un Auteur très-*afable*.

Le P. Bouhours, *suite des Remarques, &c.* écrit ce mot avec deux *ff*, & dit que *afable* ne plaçoit pas à M. Patru. *Il est François*, me dit-il un jour; *mais laissons-le dire aux autres*. Cependant il ajoûte que *afable* & *afabilité* ont eu le bonheur de plaire à plusieurs personnes qui parlent très-bien. Il cite Racine dans son *Athalie, a. 5. sc. 1.*

Lui, parmi ces transports, *afable* & sans orgueil,
A l'un tendoit la main, flatoit l'autre de l'œil.

Le Traducteur de Rodriguez, en parlant de Saint Xavier: *Encore qu'il eût soin de tant de choses, &c. & que de plus il étoit très-afable & très-civil à tout le monde, il ne laissoit pas d'être toujours très-recueilli*. On peut voir les autres autoritez dont il se sert pour conserver à ce terme le crédit qu'il a eu autrefois, & il conclut, *qu'il ne faut pas après cela s'arrêter au dégoût, ou à l'antipatie de M. Patru*. J'avoué que je me sens le même dégoût. Je n'en condamne point l'usage; la liberté est entière sur ces sortes de choses.

L'usage a prévalu pour *afable*, & l'on dit aujourd'hui très-bien: C'est un homme extrêmement *afable*. Il est d'une humeur douce & *afable*.

AFABLEMENT, adv. [*Affabiliter, humaniter.*] C'est-à-dire, d'une manière civile & honnête. *Afablement* semble être pris de l'Espagnol *afablemente*. Mais au lieu de ce mot *afablement*, qui n'est point en usage, on dit, *civilement, honnêtement*. Un Auteur moderne dit dans un discours de morale: Il est d'un galant homme & d'un honnête homme de parler *afablement* aux gens.

On trouve que cet Auteur auroit mieux fait de dire: *Il est d'un galant homme & d'un honnête homme de parler civilement aux gens*.

AFADIR, (AFFADIR,) *v. a.* [*Saporem detrahere.*] Rendre fade, donner du dégoût, ôter toute sorte de faveur. (La tarte à la crème m'afadit le cœur, & j'ai pensé vomir au potage. Molière, *Critique de l'Ecole des femmes, scène 3.* Les choses trop douces afadissent le cœur.)

AFAIRE, (AFFAIRE,) Ce mot semble venir de l'Italien *affare*, & généralement il signifie chose. (Le mariage est une étrange affaire.)

Sages gens en qui je me fie,
M'ont dit que c'est fait prudemment,
Que d'y songer toute ma vie.

Maucroix, Recueil de Poësies, imprimées chez Serci.

Le mariage est une affaire trop sérieuse pour lui. Une femme Demoiselle est une étrange affaire. *Mol. George Dandin*. Je viens d'apprendre de belles affaires. On me vient de dire d'étranges affaires.)

Afaire, s. f. [*Negotium, res.*] Chose qu'il faut terminer, chose qu'il faut achever, chose qu'il faut faire. (Il s'est chargé d'une affaire importante. *Le Maît. Plaid.* Être acablé d'affaires. *Abl. Tac. t. 3.* Prendre connoissance d'une affaire, conduire bien une affaire, mal conduire une affaire, s'instruire d'une affaire, instruire une affaire, se reposer d'une affaire sur un Avocat.)

† *Avoir des affaires par-dessus la tête.* [*Negotiis obrui.*] Façon de parler familière, pour dire, avoir beaucoup d'affaires. (Les affaires font les hommes, sorte de façon de parler proverbiale, pour marquer que les hommes ne se font habiles que dans la conduite des affaires. *Experientia facit artificem.* *Etrangler une affaire*, façon de parler proverbiale, pour dire, la mal juger en la finissant trop tôt, & sans l'avoir bien examinée.)

Afaire, s. f. Chose dont il est question. (Il a poussé l'affaire d'une assez vigoureuse manière. *Mol. Misanthrope.* Entreprendre vertement une affaire. Commencer courageusement une affaire. Finir, achever, terminer une affaire avec esprit & avec cœur.)

Afaire, s. f. Empêchement. (Il est en affaire, & on ne lui sauroit parler. Le matin il h'a point d'affaire, & on le peut voir aisément.)

Afaire, s. f. Querèle diférend, embarras. Ne vous faites point d'affaire avec cet homme-là, il a la mine de vous mal-mener. *Scaron, Roman, 2. p.* Se tirer d'affaire. Il s'est démêlé avec esprit de l'affaire qu'on lui avoit faite.)

Afaire, s. f. Ce qu'il appartient à une personne de faire, & ce qu'elle fera mieux que qui que ce soit. (C'étoit l'affaire de Lucien qui étoit un peu Athée, & qui avoit l'esprit enjoié, de se moquer du Ciel & de la Terre. C'étoit l'affaire de Molière qui connoissoit les caractères des hommes, de jouer les bigots & les Médecins.)

† *Afaire, s. f.* Ce qui est le fait d'une personne, ce qui acomode bien une personne. Le mot d'*affaire*, en ce sens, est bas & comique. (Reposez-vous sur moi, j'ai vôtre affaire. *Mol. Bourg.*

Si feu mon pauvre Père
Étoit encor vivant, c'étoit bien son affaire.

Rac. Pl. a. 1. sc. 5.)

Afaire, s. f. [*Opus.*] Besoin. (On a affaire de tout le monde. Un homme un peu Philosophe n'a pas affaire de beaucoup de bien pour vivre doucement.)

Afaire, *f. f.* Chose qui demande du soin & de la peine pour être terminée. (C'est une affaire que cela, & il n'en fauroit venir à bout. Ce n'est pas une affaire pour lui, & il la terminera avec honneur.)

Afaire, *f. f.* Ce mot signifie chose qui s'est passée, & on dit, je sçai l'affaire; mais quand on parle de ce qui est arrivé de son tems, ou de son siècle, le mot d'*affaire* se dit ordinairement au pluriel. (Écrire des affaires de son tems. *Abl Tac. t. 3.* S'instruire des affaires de son tems. Pénétrer dans le secret des affaires de son siècle. Voir clair dans les affaires de son tems. Savoir bien les affaires de son tems. Il est toujours dangereux d'écrire des affaires de son tems, quand on aeste trop d'en dire la vérité.)

Afaire, *f. f.* Ce mot, en parlant de la conduite des affaires d'un Etat, se dit toujours au pluriel, & signifie le maniment de tout ce qui regarde l'Etat. (Entrer dans le maniment des affaires. Exclure quelcun du maniment des affaires. *Mémoires de la Rochefoucauld.*)

Afaire, *f. f.* Ce mot ne se dit qu'au pluriel, quand il signifie ce qui regarde les intérêts d'une, ou de plusieurs personnes. (On doit se mêler de ses affaires, & ne point s'embarasser l'esprit de celles d'autrui. Le service que vous voulez que je vous rende, ruine mes affaires, & n'acommode pas les vôtres. *Saint-Evremond, Œuvres mêlées, page 442.*)

Afaire, *f. f.* [*Pañum, conventio.*] Marché, traité, convention. (J'ai fait affaire avec un tel de sa Charge.)

Afaire, *f. f.* [*Cura, sollicitudo.*] Embarras domestique, qui vient du peu de soin qu'on a, que l'on a eu de son bien. *Afaire*, en ce sens, n'est en usage qu'au pluriel. (Malherbe étoit mal dans ses affaires. Patru étoit mal dans ses affaires lorsqu'il est mort. Chapelain étoit bien dans ses affaires, &c.)

† * *Afaire*, *f. f.* [*Ventris solutio.*] Nécessitez naturelles. Ce mot, dans ce sens, veut toujours un pluriel.

(Depuis n'a gueres
J'ai vû le Roi dans ses affaires.

Voit. Poësies.

Il est constipé & il ne fauroit faire ses affaires.)

Afaire. On se sert particulièrement de ce terme, quand il s'agit des actions de guerre. Cet Officier a bien vû des *affaires*. L'affaire a été quelque tems disputée. C'est une affaire glorieuse. C'est une affaire malheureuse.

Afaire, *f. f.* est aussi un terme général, qui se dit de toute sorte de choses, & qu'on substitue souvent à la place des termes propres & particuliers de chaque chose. On dit: C'est une affaire fâcheuse; c'est une affaire aisée, difficile, agréable, &c. Il a eu affaire avec elle, &c.

† *AFAIRÉ*, (*AFFAIRÉ*,) *adj.* [*Negotiosus, negotiis plenus, are alieno oppressus.*] Qui a bien des affaires, qui est acablé d'affaires. (Il fait l'affairé. Elle paroît toujours affairée.) Ce mot est du stile familier.

AFAISSEMENT, (*AFFAISSEMENT*,) *f. m.* (*Sedimentum.*] Prononcez *afaisseman*. C'est l'abaissement de quelque chose, causé par sa propre pesanteur. (L'afaissement de la terre en cet endroit, est considérable.)

S'afaisser, *v. r.* [*Deprimere se.*] C'est s'abaisser

par sa propre pesanteur. *S'afaisser*, se dit de la terre & des bâtimens. (Mur qui commence à s'afaisser. La terre en cet endroit s'afaißt extraordinairement.)

☞ On dit qu'un bâtiment est afaißt, lorsqu'étant fondé sur un terrain de mauvaise consistance, son poids l'a fait baisser; ou lorsqu'étant vieux, il menace ruine. On dit aussi qu'un plancher est afaißt, lorsqu'il n'est plus dans son niveau.

AFAITAGE, (*AFFAITAGÉ*,) *f. m.* Terme de *Fauconnerie*. Soins qu'on prend pour *afaiter* ou bien dresser un oiseau de proie.

AFAITER, *v. a.* C'est apprivoiser un oiseau sauvage, qu'on rend familier & doux, & qu'on assure pour revenir sur le poing, ou au leurre. C'est aussi l'introduire au vol, le curer, le traiter, &c.

Afaiter des peaux. C'est les travailler à la Tannerie, & leur donner cette façon.

AFAITEMENT, (*AFFAITEMENT*,) *f. m.* Terme de *Plombier*. Voiez *Enfaitement*.

AFALÉ, (*AFFALÉ*,) *adj.* [*Navis coacta.*] Terme de *Mer*. Ce mot se dit des bâtimens qui sont sur mer, & signifie, forcé par le vent de se tenir près de la terre, ce qui cause quelquefois leur perte. (Leur vaisseau est afalé. *Des Roches, Dictionnaire de Marine.*)

Afaler, *v. a.* [*Deprimere.*] Terme de *Mer*. C'est faire baisser. (Afaler une poulie, afaler une manœuvre. *Des Roches, Dictionnaire de Marine.*)

AFAMER, (*AFFAMER*,) *v. a.* [*Fame preme.*] Faire souffrir la faim. Causer une faim qu'on ait peine à supporter, ou qu'on ne puisse endurer. (Afamer l'ennemi. Le moyen de prendre des Villes imprenables, c'est de les afamer.)

AFAMÉ, *AFAMÉE*, *adj.* [*Fame pressus.*] Qui est pressé par la faim, qui est acablé de faim. (L'ennemi est afamé, & il périra bien-tôt; la Ville est afamée, & il faut qu'elle se rende promptement.)

* *Afamé*, *Afamée*, *adj.* [*Cupidus.*] Ce mot, au figuré, signifie la personne qui desire ardemment quelque chose, qui a une ardente passion d'avoir quelque chose. (Il est afamé de gloire. *Abl. Luc. t. 3.* Pensez-vous que ce soit un homme afamé de femmes? *Mol. Pourceaugnac, a. 2.*)

De loüange & d'honneur vainement *afamé*,
Vous ne pouvez aimer & voulez être aimée.

Voit. Poësies.)

☞ Balzac écrivant à Chapelain: *Autrefois j'étois de ces afamez d'honneur, que le desir de vaincre inquiète jour & nuit.*

Afamé, *afamée*, *adj.* [*Constrictus, arctatus.*] Mot de *Tailleurs* & de *Couturiers*. Ce mot se dit des habits auxquels on n'a pas mis autant d'étoffe qu'il en faloit pour les faire raisonnables. Le mot d'*afamé*, en ce sens, est figuré. (On dit, ce juste-au-corps est afamé. Cette veste est afamée. Cette jupe est un peu afamée, cela fait qu'elle n'a pas tout-à-fait bon air.) On dit proverbialement, *Ventre afamé n'a point d'oreilles*, pour dire qu'un homme pressé de la faim, n'écoute gueres ce qu'on lui dit; qu'un peuple *afamé* n'écoute point la raison dans la disette.

AFANURES, *f. f. plur.* C'est, en quelques Provinces, le blé que gagnent les bateurs & les moissonneurs au lieu d'argent. *V. Affanures.*

AFÉAGER, (AFFÉAGER,) *v. a.* Donner à féage. C'est quand le Seigneur aliène une portion de terres nobles de son Fief pour être tenues en roture, à la charge d'une certaine redevance. *Voiez l'art. 358. de la Coutume de Bretagne, & 359.*

Il y a plusieurs articles dans cette Coutume, concernant les aféagemens, & j'ai remarqué que Hevin, dans ses Notes sur les Arrêts de Frain, est très-oposé sur cette matière, comme sur plusieurs autres, aux sentimens de d'Argentré.

AFFECTATION, (AFFECTATION,) *f. f.* Ce mot vient du Latin *affectedio*. C'est un attachement particulier qu'on a plutôt pour une chose que pour une autre. (Affectation fote, ridicule, impertinente, grossière, insupportable. Affectation louable, supportable, tolérable, particulière. Avoir de l'affectation pour le bleu. Elle fait paroître trop d'affectation pour cela. Tout le monde blâme son affectation à cet égard. On condamne son affectation en cela.)

Affectation, f. f. C'est un soin particulier & trop plein d'art. Le mot d'*affectation*, en ce sens, se dit en matière de langage & de choses d'esprit. (Une affectation basse, puérile, ridicule, indigne, fade, impertinente. Tomber dans l'affectation. *Abl. Luc.* Le Tasse donne quelquefois dans l'affectation, lors que son sujet l'en éloigne. *Manière de bien penser, dialogue 2.* L'affectation vient souvent de trop d'esprit, & peut-être plus souvent de n'avoir pas l'esprit juste. Croit-il réjouir les honnêtes gens par quantité de basses affectations, qu'il trouvera condamnées par tous les bons Auteurs? *Racine, Préface, sur la Tragédie d'Iphigénie.*)

L'affectation est désagréable dans toutes choses, mais principalement dans le discours. Le Cardinal Pallavicin comparant le stile de Seneque avec celui de Cicéron, dit que le premier parfume ses pensées avec de l'ambre & de la civette, dont l'odeur ne manque point de nous entêter: *Parfuma dico i suoi concetti con un' ambrà, & con un zibetto, che à longo andare danno in testa.* Mais Cicéron répand, au contraire, une lumière tempérée sur ses Ouvrages, qui les rend & plus agréables & plus intelligibles, & les arrose légèrement avec un peu d'Eau d'Ange, qui flatte l'odorat, & réjouit le cerveau: *Illumina le Philosophiche Speculazioni, con una luce temperata, che le fa essere, non solo più adorne, ma piu chiare, le spruzza d'un' acqua d'Angeli, che lusinga l'odorato, ed insieme conforta l'intelletto.* N'est-ce point-là tomber dans le défaut dont on veut corriger les autres?

Que la remarque attribuée à M. de Vaugelas, sur la différence entre *afecté* & *afété*, soit de cet Auteur, ou non, elle est utile, & il ne faut pas l'oublier. Ce sont deux mots auxquels beaucoup de gens se trompent, parce que, y ayant quelque apparence que *afété* vient d'*afecté*, d'autant qu'il n'y a point d'*aféterie* sans *affectation*, on les confond ensemble; & cependant on dit, *une femme afétée*, & non pas *afectée*; & la différence est si grande, que celui-ci a la signification passive, & l'autre l'a active. On dit aussi, un stile *afété*; & *afecté* ne vaudroit rien en ce sens-là.

AFFECTER, *v. a.* Il vient du Latin *affectedare*. Faire ostentation de quelque chose. Vouloir paroître ce qu'on n'est pas; ou faire paroître ce qui n'est pas, ou ce qui est moins qu'on ne veut faire croire. (Chacun dans toutes les

professions *afecte une mine*, & un extérieur pour paroître ce qu'il veut qu'on le croie. *Nicole, Essais de Morale.* Il *afecte* de paroître ce qu'il n'est pas. *Abl. Luc.* Ce mot *afecter* régissant un nom veut l'acusatif, & régissant un verbe, il a l'infinitif, précédé de la particule *de*. Quoique gueux, il *afecte un air grave & fier* qui fait rire tout le monde. Mener *afecte de faire voir* qu'il est tout ce qu'il n'est pas, honnête, sincère, reconnoissant & vertueux. Les plus habiles *afectent de blâmer les finesses* pour s'en servir en quelque grande occasion. *Maximes de la Rochefoucauld.* On n'est jamais si ridicule par les qualitez que l'on a; que par celles que l'on *afecte d'avoir.* *La Rochefoucauld, Maximes, 2. partie.*)

Afecter, v. a. [*Adjungere.*] Atacher, joindre. (On a *afecté* ce droit à la Charge.)

* *Afecter, v. a.* Destiner quelque chose pour un usage particulier. (On a *afecté* tous ces biens pour nourrir les pauvres soldats estropiez.)

Afecter, v. a. [*Oppignerare.*] Terme de Palais. C'est-à-dire, hipotéquer, obliger, engager. (Cela n'empêche pas que la dette ne demeure, qu'elle ne subsiste & n'*afecte* tout le bien. *Patru, Plaidoie 3.*)

Afecter, v. a. Terme de Médecine. Une humeur maligne a *afecté* cette partie. Il est à craindre que cette humeur n'*afecte* cette partie. Il a, ou elle a la poitrine *afectée*.

Afecter. Signifie aussi toucher, faire impression. *Cette pièce est dans les Règles, mais n'afecte point les spectateurs.* Il est aussi neutre passif. *C'est un homme qui s'afecte aisément.* *Acad. François.*

AFFECTÉ, AFFECTÉE, *adj.* [*Affectatus.*] Qui a de l'affectation, qui paroît recherché & étudié avec trop de soin & trop d'art. (Il a un air *afecté*, & cela ne sied pas bien à un galant homme. Je ne saurois souffrir vos rigueurs *afectées* *Gomb. sonn.* Cette simplicité *afectée* est une imposture délicate. *La Rochefoucauld, Max. morales.* Le Livre du P. Bouhours est d'un stile *afecté*, flaté, peint, de nul usage, un pur artifice. *Barbier d'Aucour, Sentimens de Cléante, l. 8. t. 12.*)

* *Afecté, Afectée, adj.* [*Adjunctus.*] Qui est joint, qui est attaché. (Le nom de Taxile étoit *afecté* à ceux qui succédoient au Roïaume. *Vaug. l. 8. c. 12.*)

Afecté, Afectée, adj. [*Oppigneratus.*] Terme de Palais; c'est-à-dire, engagé & obligé. (Cet héritage est déclaré *afecté* & hipotéqué à cette dette. La maison est *afectée* & hipotéquée à cela.)

† AFFECTIF, AFFECTIVE, *adj.* [*Affectuum movendorum potens.*] Ce mot qui vieillit, signifie qui excite, qui touche. (Son discours est *affectif*. Ses manières de prononcer & de parler sont *affectives*. On dit plutôt, ses manières de parler sont touchantes. Ses manières de prononcer & de parler touchent & vont au cœur.)

On dit aussi un naturel tendre, un naturel *affectueux*, au lieu d'*affectif*. Il faut laisser ce dernier mot au Livre intitulé, *La Théologie affective*. S. Bernard est un des Peres de l'Eglise le plus *affectif*. Cet homme parle des choses de Dieu d'une manière très-*affective*, &c.

AFECTION, (AFFECTION,) *f. f.* [*Benevolentia.*] Prononcez *afeccion*. Ce mot semble venir du Latin *affectio*; c'est-à-dire, bienveillance, amitié qu'on a pour une personne. (Afection grande, violente, ardente, durable,

extrême, sincère, précieuse, véritable, particulière, importante. Afection fausse, afection aparente. Afection foible, puérile, basse. Le mot d'*afection* se dit des Grands à l'égard des personnes qui sont beaucoup au-dessous d'eux. Son Altesse a de l'afection pour ses sujets. Il témoigne une particulière afection aux personnes qui le servent fidèlement. Il porte de l'afection aux honnêtes gens. Alexandre prenoit en afection le mérite. *Abl. Ar.* Le mot d'*afection* se dit aussi des égaux les uns à l'égard des autres. Une afection parfaite vaut mieux que toutes choses. *Voit. lett. 30.* D'Abblancourt avoit beaucoup d'afection pour Patru, & Patru en avoit une incroyable pour d'Abblancourt. L'afection des jeunes femmes un peu coquettes n'est pas fort ardente pour leurs vieux maris, à moins que ces pauvres bons hommes n'aient une aveugle complaisance pour leurs chères moitez, & pour toutes leurs petites manières.)

Afection, f. f. [Amor.] Signifie aussi amour, tendresse, & il se dit proprement des amans, des pères & des mères à l'égard des enfans, & des enfans à l'égard des pères & des mères. (Il a une ardente afection pour ses enfans, & ses enfans en ont aussi une toute particulière pour lui. Son afection est remarquable pour sa famille. L'afection qu'il fait paroître pour sa mère, est digne d'estime. Il me reste, Mademoiselle, beaucoup d'années à vous aimer, & mon afection étant si grande & si parfaite, je m'imagine qu'il n'est pas possible que je cesse si-tôt d'être votre très-humble serviteur. *Voiture, lett. 30.*)

Afection, f. m. Terme de *Trigonométrie*. Les angles de même *Afection*, sont des angles de même grandeur, ou, qui sont tous droits, ou obtus, ou aigus; les angles de *différente afection*, sont ceux dont la grandeur est différente.

Afection, f. f. [Studium.] Ce mot veut dire souvent un attachement ardent & un zèle passionné qu'on sent, & alors il se dit des inférieurs à l'égard des supérieurs, & il se dit aussi des choses pour lesquelles on a un grand penchant & une attaché particulière. (Vous direz, s'il vous plaît, aux deux belles Princesses, auprès de qui vous êtes, que j'ai une afection sans pareille pour leur très-humble service, & que cette passion durera après ma mort. *Voit. let. 110.* On se fait honneur de faire comprendre à des personnes supérieures l'extrême afection qui nous attache à elles. *Voiez le Livre de la Guerre civile des François sur leur Langue, Question 18. page 69.* Il est d'un honnête homme de se porter avec afection à tout ce qui regarde son devoir. *Méré, Discours de l'esprit.*)

Voiture a dit dans une de ses Lettres: *Trouvez bon que je vous assure qu'il y a beaucoup de passion dans l'afection que j'ai de vous servir.* Le P. Bouhours s'explique ainsi dans ses doutes sur cet endroit: N'auroit-il point mieux dit, que la passion que j'ai de vous servir, est très-ardente? On joint un verbe avec *passion*; mais je ne sçache pas qu'on en joigne un avec *afection*, ni qu'on dise, j'ai une grande afection de vous servir.

Il faut prendre garde, dit le P. Bouhours, dans ses nouvelles Remarques, comment on se fert de ce mot. On dit fort bien, *afectionner une affaire*; c'est une affaire pour laquelle je m'afectionne, pour dire, à laquelle je m'intéresse; c'est une chose à laquelle je ne m'afectionne pas grandement. Mais ce seroit mal parler que de dire, *afectionner une personne*, sur-tout quand elle est égale, ou qu'elle

est au-dessus de nous, & le Surintendant Bullion ne parla pas juste; quand ayant fait bâtir une Chapelle aux Cordeliers, il répondit aux Pères qui vinrent lui demander à quel Saint il vouloit qu'elle fût dédiée: *Hélas, mes Pères, ils me sont tous indifférens; je n'en afectionne aucun en particulier.* On pourroit dire peut-être, *afectionner*, d'un Prince à l'égard de son sujet, & d'une personne de grande qualité à l'égard d'une personne de basse condition: *Le Roi afectionne un tel.*

Des personnes très-polies disent, *afectionner* en un autre sens; elles disent, par exemple: *Les faiseurs de Comédies & de Nouvelles historiques, doivent afectionner les Spectateurs & les Lecteurs à leurs principaux personnages. Je n'ai jamais vu une Nouvelle historique plus languissante & plus froide; en la lisant, on ne prend parti pour personne; l'Auteur n'afectionne à rien.*

On dit, s'*afectionner à une chose.* Quoiqu'on ne dise pas, *afectionner* d'égal à égal, & encore moins d'un inférieur à l'égard de son supérieur, on peut le dire dans cette signification passive: *Je n'ai jamais vu de serviteur plus afectionné à son maître.*

Dans les Lettres, *afectionné serviteur* ne se dit qu'à l'égard des gens qui sont au-dessous de la personne qui écrit; & nous sçavons qu'un grand Ministre d'Espagne ayant reçu une Lettre d'un Prince de France, qui lui donnoit du très-afectionné, ne put s'empêcher, avec tout son phlegme, de déchirer la Lettre devant tout le monde, & de se plaindre hautement de l'incivilité du Prince. Le Favori Espagnol fit voir par-là qu'il entendoit le terme François.

† *Afection, f. f. [Affectio.]* Ce mot se dit quelquefois dans les matières de Philosophie, & il signifie les différentes qualitez & les différens changemens qui surviennent à quelque corps, & dont on dit qu'il est affecté, c'est-à-dire, chargé & revêtu. (On a trouvé l'art d'observer toutes les différentes afections de l'air par le Termomètre. *Voiez les Reflexions sur la Physique.*)

AFECTIONNER, v. a. [Amare.] Ce mot semble venir de l'Italien *affettionare*, & signifie, aimer, avoir de l'inclination, sentir du penchant pour quelqu'un: mais il ne se dit dans l'usage ordinaire, qu'en faveur des gens au-dessus desquels on est. L'on dira bien, le Roi afectionne ceux qui le servent fidèlement, mais on n'oseroit dire, Pelisson, Despréaux & Racine qui étoient des Historiens François de Louis XIV, l'afectionnoient véritablement. Au lieu d'*afectionner*, en ce dernier exemple, on dira, ils avoient un véritable zèle & un profond respect.

* *Afectionner, v. a. [Propendere in aliquid.]* Ce verbe, au figuré, se dit des choses, & signifie avoir une attache particulière pour une chose, y prendre un véritable intérêt. (C'est une affaire qu'il afectionne particulièrement. C'est une chose qu'il afectionnoit d'une manière singulière.)

† *Afectionner, v. a. [Afficere.]* Ce mot, au figuré, se dit aussi des personnes & signifie, attacher par quelque chose qui engage, & qui donne du plaisir. (Les faiseurs de Comédies & de Nouvelles historiques doivent afectionner les Spectateurs à leurs principaux personnages. *Nouvelles Remarques sur la Langue Française, page 30.* Cette Nouvelle historique est froide & languissante, l'Auteur n'afectionne à rien. *Nouvelles Remarques.*)

S'afectionner, v. r. *Je m'afectionne, je me suis afectionné, je m'afectionnai.* C'est s'atacher avec beaucoup de soin, c'est s'apliquer avec une ardente passion. C'est s'animer avec ardeur. *S'afectionner* veut au datif le nom qu'il régit. (On *s'afectionne à son mérite* pour y réussir. Ils finissent avec trop d'exaetitude certains endroits de leurs discours auxquels ils *s'afectionnent.* *Voiez Réflexions sur l'éloquence.* Il *s'afectionna* tellement à la solitude, qu'il cherchoit le silence des forêts. *Vie de S. Ignace.*)

AFECTIONNÉ, AFECTIONNÉE, adj. [*Benevolus.*] Aimé, chéri, pour qui on a de l'afection, de l'amour, de l'amitié, de l'inclination, ou du panchant. *Afectionné*, en ce sens, se dit des personnes; & en matière de complimens & de civilité, il se dit par la personne supérieure en faveur de celle qui lui est de beaucoup inférieure. L'on n'étoit pas autrefois si atentif sur le cérémonial; les choses sont bien changées, non-seulement à cet égard, mais encore à l'égard d'une infinité de mesures que l'on doit garder dans le commerce du monde & suivant les règles de l'exaete politesse. On voit en effet plusieurs Epîtres dédicatoires adressées à de grands Seigneurs, où l'Auteur se contente de prendre la qualité de *Vôtre très-humble & afectionné serviteur.* A présent on est plus poli & plus exaet à garder les bienséances.

* *Afectionné, Afectionnée*, adj. [*Studiosus.*] Ataché avec ardeur & avec amour. (Il est *afectionné à son parti.* Les Ecoissois ont été de tous tems fort *afectionnez à la France.* *Nouvelles Observations sur la Langue, page 69.* C'est une fille qui a du mérite & de la piété, & qui est particulièrement *afectionnée à son ordre.*)

AFFECTUEUX, (AFFECTUEUX,) adj. [*Amoris & benevolentiae plenus.*] Ce mot semble venir de l'italien *affettuoso*, & il veut dire, qui marque de l'afection, qui témoigne de l'amour. *Afectueux*, ne se dit que des choses. (Discours *afectueux*, paroles *afectueuses*, mouvemens *afectueux*, &c.)

Selon le P. Bouhours, dans la suite de ses Remarques nouvelles, ce mot se dit sur-tout en matière de piété, pour marquer ce qui vient du cœur. Les Pseaumes de David, dit le Traducteur de Rodriguez, sont remplis d'une infinité de divers mouvemens *afectueux.* Autre chose est de s'ocuper de longs discours, & autre chose de s'entretenir long-tems dans des sentimens *afectueux.*

† **AFFECTUEUSEMENT**, adj. [*Amanter, benevolè, studiosè.*] Ce mot vient de l'italien *affettuosamente.* C'est-à-dire, d'un air qui marque de l'afection. (Parler *afectueusement.*)

AFÉRENTE, (AFFÉRENTE,) adj. f. Terme de Palais. Il faut partager cette succession en trois lots, afin que chacun en ait sa part *aférente*; c'est-à-dire, la portion qui lui échoit.

AFERMER, (AFFERMER,) v. a. [*Locare.*] Ce mot se dit des terres, & des biens qu'on a à la campagne. C'est louer à quelcun les biens & les terres qu'on a hors des Villes. C'est les donner à ferme. (Afermer une terre. Afermer un Fief. Afermer des héritages.)

AFERMIR, (AFFERMIR,) v. a. *J'afermi, ou j'afermis; j'afermissois, j'afermis, j'ai afermi, j'afermirai.* Ce mot vient du Latin *affirmare.* C'est rendre plus ferme & plus stable. (Les pieux qui *afermissent* cela en terre, ne s'arrachent jamais. *Isaïe, chap. 33.*)

† *Afermir*, v. a. [*Indurare, firmare.*] C'est rendre plus fort & plus vigoureux. (Le froid *afermit* le corps. La bonne chère, véritablement sage & délicate, *afermit* la santé.)

† *Afermir*, v. a. [*Stabilire.*] Rendre plus ferme, assurer, rassûrer. (Cela n'a servi qu'à *afermir* nôtre amitié. *Abl. Luc.* La nouvelle de cette victoire *afermit* l'Asie qui branloit. *Vaug. Quint. chap. 9.* L'aprobation *afermit* & fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre excellence. *Nicole, Essais, t. 1.* On tire de l'Ecriture Sainte une consolation qui *afermit* l'espérance des biens à venir.)

S'afermir, v. a. [*Stabilire, firmare se.*] *Je m'afermis, ou je m'afermi; je m'afermissois, je m'afermis; je me suis afermi; je m'afermirai.* C'est devenir plus ferme, c'est devenir plus stable & plus fixe. (La terre commence à *s'afermir* en cet endroit.)

* *S'afermir*, v. r. Ce mot pris figurément, veut dire, se rendre plus assuré, se rendre plus ferme, s'assûrer. (Aimer à *s'afermir* l'ame. *Voit. lett. 37.* *S'afermir* dans ses connoissances. *Abl. Luc.* Il l'*afermit* dans la mauvaise voie. *Pseaumes 35.*)

Mon repos, mon bonheur sembloit être afermi,
Athenes me montra mon superbe ennemi.
Racine, Phédre, a. 1. sc. 3.)

AFERMISSEMENT, s. m. [*Stabilimentum.*] Ce mot, au propre, signifie tout ce qui *afermit*, tout ce qui rend plus fort & plus ferme quelque chose. (L'*afermissement* des bandages est nécessaire. Il faut songer à l'*afermissement* de tout le corps. *Degori, Mots de Médecine.*)

* *Afermissement*, s. m. Ce mot, au figuré, signifie établissement assuré, sûreté, apui, assurance. (C'est vôtre puissante & adroite main qui travaille avec tant de bonheur à l'*afermissement* de nôtre repos. *Costar, t. 2. let. 29.* Mon Dieu, vous êtes le seul soûtien & le seul *afermissement* des ames. *Arnauld, Confessions, de S. Augustin, l. 2. c. 10.*)

AFÉTÉ, AFÉTÉE, (AFFÉTÉ,) adj. [*Affectatus.*] Ce mot vient de l'italien *affettato*, & signifie qui a de l'aféterie, qui a quelque chose de trop recherché. *Afété* se dit des personnes & du langage. (La plus petite est la plus *afétée.* *Voit. lett.* Le P. B. est un Cavalier fort *afété.* *Barbier d'Aucour, Sentimens de Cleante, t. 2.*)

Je laisse aux doucereux ce langage *afété*,
Où s'endort un esprit de moleste hébété.
Desp. sat. 9.

Ce marbre avec sa nudité,
Me paroissoit trop *afété.*
S. Amant, Rome ridicule.)

AFÉTERIE, s. f. [*Affectatio.*] Soin visible & plein d'art, dans les choses qu'on dit, ou qu'on fait. Manières *afétées* & engageantes dont on se sert pour venir à bout de quelque chose. (Aféterie pure, aféterie sote, ridicule, dégoûtante, ennuyeuse. Il y a trop d'*aféterie* en cela. L'*aféterie* est visible. On remarque de l'*aféterie* dans toutes ses paroles, & cela ne fauroit plaire. Ses actions sont pleines d'*aféterie.* Poppée, la plus belle & la plus spirituelle Dame de son tems, prit d'abord Néron par ses *aféteries* & par ses caresses. *Abl. Tac. Ann. l. 13. chap. 16.*)

AFEUBLÉ, habillé.

AFEURAGE, ou AFORAGE. (AFFORAGE.) [*Æstimatio Venalium.*] Prix que l'on met aux denrées. (Droit d'afeurage. On dit dans le même sens, afeurer ou aforer.)

A F F.

☞ AFFANURES. On appelle ainsi dans la Bresse, dans le Dauphiné & aux environs, le salaire en grains & en gerbes, des moissonneurs & de ceux qui batent le blé. Les Italiens disent *affannare*, qui signifie *fâcher*, *afziger*, *tourmenter*.

AFFETTO, AFFETUOSO, *adj.* Termes qui sont empruntés de la *Musique Italienne*, pour signifier qu'un air ou un chant doit être exécuté avec beaucoup de tendresse & de grace.

A F I.

AFICHE, (AFFICHE,) *f. f.* [*Libellus publicè affixus.*] Papier qui est ordinairement imprimé, & qu'on affiche aux carefours des rues passantes, aux portes des Eglises & auprès des Tribunaux de Justice, pour avertir le public des choses qui regardent ses intérêts. (Une petite, une grande affiche, une affiche bien ou mal écrite. Affiche imprimée en gros caractères. Les afficheurs des Comédiens vendent les affiches aux épiciers, aux chaircutiers & aux beurriers. C'est dans les boutiques de ces gens-là qu'on dit qu'on trouve les Œuvres du pauvre M. Vaumorière. Parlant d'affiches, dites, mettre une affiche, ôter une affiche.)

Afiche, *f. f.* [*Tabula publicè proposita.*] Terme de *Pratique*. C'est un exploit de Sergent, attaché à la porte d'un particulier, à celle d'une Eglise, ou auprès d'un Palais, pour faire savoir qu'un bien est saisi dans les formes prescrites par la Justice. (Aposer une affiche.)

Afiche, *f. f.* Terme d'*Ecolier de Jésuites*. Papier embéli ordinairement de quelque cartouche, au dedans duquel il y a du Grec, de la prose Latine, des vers Latins, ou quelque Énigme. (Une belle affiche, une jolie affiche. Faire une affiche, attacher une affiche, expliquer une affiche. Ces affiches sont bien imaginées, elles donnent de l'émulation aux jeunes gens qui ont du cœur.)

Afiches, *f. f.* [*Solemnes litterariorum lucubrationum proscriptiones.*] Terme d'*Ecolier de Jésuites*. Temps pendant lequel on fait & on explique les affiches dans les classes d'humanité des Jésuites. *Afiches*, en parlant de ce temps, ne se dit qu'au pluriel. (Les affiches sont dans quinze jours. On fait les affiches un peu avant les vacances. Durant les affiches, on distribuë les prix aux écoliers qui ont le mieux écrit en prose ou en vers, & l'on explique en Latin & devant tout le monde une énigme sur une espèce de Théâtre. Il n'y a point de classes aux Jésuites pendant les affiches. Les affiches durent quelques jours. Il y a tous les ans des affiches aux Coléges des Jésuites. Les affiches réjoüissent les écoliers, & les portent à l'étude. L'Université de Paris ne fait point de ces sortes d'affiches.)

Afiche, *f. f.* Terme de *Maîtres Pêcheurs*. C'est une forte pointe de fer au bout d'une perche. On s'en sert à arrêter le bateau, en la fichant & enfonçant profondément dans le sable ou la vase de la rivière.

Aficher, *v. a.* [*Libellum publicè proscribere.*]

Mettre des affiches aux coins des rues, aux portes des particuliers, ou aux Eglises. (On affiche pour avertir le public de ce qui regarde son plaisir ou ses intérêts. Le Lieutenant de Police fait afficher ses Sentences & Ordonnances. Les Libraires font afficher les Livres qu'ils ont nouvellement imprimez : mais ils ont beau afficher les ouvrages du Seigneur Amelot la Houffaie, personne ne va les leur demander, & son Tacite est mille fois plus dur que les Œuvres de nôtre ami M. Charpentier.)

† Aficher, *v. a.* Terme de *Cordonnier*. C'est couper les extrémités du cuir lorsqu'il est sur la forme. (Afficher une paire de semelles, afficher une paire d'empeignes.)

AFICHEUR, *f. m.* Celui qui pour l'intérêt du public & des particuliers met des affiches aux carefours & aux coins des rues passantes. (Un bon afficheur. Pour être afficheur, on ne fait ni apprentissage, ni maîtrise. Les Comédiens ont trois afficheurs; l'un affiche un jour, & l'autre un autre.)

AFIDÉ, (AFFIDÉ,) *adj.* [*Fidus, fidelis.*] Il vient de l'Italien *afidato*. C'est la personne en qui l'on se fie; celui ou celle dont la fidélité est assurée. (Il étoit afidé à Alexandre. *Vaug. Quint. l. 7.* Elle étoit son afidée.)

† AFIER, *v. r.* [*Confidere alicui.*] *Je m'afie; je me suis afié, je m'afiai, je m'asierai.* C'est faire fonds sur la fidélité de quelcun, compter sur la bonne foi d'une personne. *S'asier*, est vieux, & en sa place on dira *se fier*, *se confier*, *s'assurer* sur la fidélité d'une personne.

Afier, *v. a.* [*Serere, propagare.*] Terme d'*Agriculture*. (Planter, provigner des arbres en fions ou boutures dans un jardin.)

☞ Ce terme a signifié *convenir*. *S'il vous afiert*, c'est-à-dire, *s'il vous convient*.

AFILAGERS, *f. m. plur.* Officiers qui président aux ventes publiques à Amsterdam.

AFILER, (AFFILER,) *v. a.* [*Aurum vel argentum in fila ducere.*] Terme de *Tireur d'argent*. C'est mettre le lingot d'or ou d'argent dans la filière, mettre la verge d'or ou d'argent dans la filière. (Afler un lingot, afler une verge d'or, afler une verge d'argent.)

Afler, *v. a.* [*Acuere.*] Terme de *Coutelier*. Il vient de l'Italien *affilare*. C'est donner le fil sur la pierre. (Afler un rasoir, afler un canif. On n'afile qu'après avoir émoulu & poli. Les Jardiniers aflent leurs serpettes.)

† * *Avoir le bec bien afilé.* Façon de parler proverbiale & figurée, qui se dit des personnes. C'est bien causer, c'est avoir beaucoup de caquet, c'est bien babiller.

(Il lui fit seulement le bec
Quoiqu'il l'eût afilé comme fine alumelle,
St. Juffans, billet, p. 122.

Elles ont le bec bien gelé,
Et le caquet mal afilé,
Poëte Anonyme.

C'est-à-dire, qu'elles ne causent pas bien.)

AFILIER, (AFFILIER,) *v. a.* [*Communicare.*] Terme de *Religieux*. On prononce presque *aflié*. C'est faire participant de tout le mérite, & de tout ce qu'il y a de saint & considérable dans un Ordre. (Les Cordeliers ont *aflié* la maison de Monsieur N. à leur Ordre.) On dit aussi un Religieux *aflié*.

AFILIATION, *f. f.* [*Communicatio.*] Terme de *Religieux*. On prononce *afiliacion*. Communication qu'un Ordre Religieux fait à quelque maison particulière, de tout ce que l'Ordre a de plus saint & de plus précieux. (Après l'afiliation de la maison de N. à l'Ordre des Pères Récollets, cette maison a fait à ces bons Pères un présent de conséquence; car rien pour rien; point de présent, point d'afiliation.)

AFIN DE. Conjonction qu'on rend en Latin par *ut*, & qui demande en François le verbe qu'elle régit, à l'infinitif. (Faites, Seigneur, que nous connoissions la brièveté de nos jours; *afin* d'acquérir la sagesse du cœur. Elle veut qu'on l'oblige, seulement *afin* de pouvoir être ingrate. *Gomb. Poës.*) Cette conjonction *afin* veut dans une même période deux constructions; à la première, l'infinitif; & à la seconde, le subjonctif, avec la particule *que*. . . . J'ai tenu cette conduite, *afin* de faire voir mon innocence à mes Juges, & *que* l'imposture ne triomphât point de la vérité. *Vaug. rem.* Corneille dans ses notes sur les Remarques de Vaugelas, n'est pas tout-à-fait pour cette dernière façon de parler. Mais M. Corneille est trop sage pour vouloir qu'on le croie infallible. (J'ai un parent un peu troublé d'esprit, que je veux vous donner chez vous, *afin* de le guérir avec plus de commodité, & *qu'il* soit vû de moins de monde. *Molière, Pourceaugnac, a. 1. sc. 6.*)

AFIN QUE. Conjonction qui régit le subjonctif, & dont on sous-entend la première partie au second membre de la période. Car si ce n'est par figure & en matière d'éloquence, on ne répète dans le membre second de la période que la particule *que*. (Afin que vous ne vous plaigniez point de moi, & *que* vous soiez content de mes petites réflexions, je vous ferai voir qu'il y a quelque chose de vrai dans la Chiromance. *La Chambre, Traité de la Chiromancé.* Ils livreront le Fils de l'homme aux Gentils, afin qu'ils le traitent avec outrage, & qu'ils le fouettent & le crucifient. *S. Matthieu, chap. 20.*) Au reste, *afin que*, & *afin de* ne sont pas si en usage que *pour* avec l'infinitif.

AFINAGE, (**AFFINAGE**), *f. m.* [*Purgatio.*] Terme de *Gens* qui travaillent à la monnoie, ou à quelque métal. C'est le secret d'affiner. C'est l'art de rendre plus fin quelque métal. Afinage signifie aussi la peine qu'on prend ou qu'on a prise d'affiner quelque métal. (Chercher l'affinage de l'or, trouver l'affinage de l'argent. Faire l'affinage de l'étain. Les affinages aiant été trouvez, l'or & l'argent ont changé de titre, tant à la monnoie qu'à l'orfèvrerie. *Voyez Tousef, Traité des Essais, l. 2.*) On dit aussi l'affinage du sucre, du chanvre, des aiguilles, &c. *Voyez le Dictionnaire de Savary sur les différentes fortes d'affinage.*

Afinage, *f. m.* [*In pulverem tenuissimum reductio.*] Ce mot se dit aussi de quelques autres choses que des métaux, & signifie l'adresse qu'on a eüe de rendre plus fin. L'affinage du ciment que nous apellons roial, est variable & incertain. *Traité des Essais.*

Afinage. Terme de *Manufacture de laine*, qui se dit de la meilleure & dernière tondure, que le Tondeur de draps leur peut donner. Le Règlement de 1708 pour les draps de Languedoc, &c. destinés pour le Levant, ordonne qu'ils seront tondus d'affinage avant de les envoyer à la teinture, en donnant trois

façons, au moins, aux plus fins, & deux façons, au moins, aux communs. On apelle *Afineurs* ceux qui donnent cette façon.

AFINEMENT, *f. m.* Ce mot signifie l'action d'affiner les métaux, &c.

AFINER, *v. a.* [*In pulverem reducere.*] Ce mot se dit du ciment. C'est le rendre plus fin, plus délié, & presque en poudre, impalpable. (Afiner le ciment.)

Afiner, *v. a.* [*Purgare.*] Ce mot se dit des métaux. Rendre le métal plus fin, le rendre moins grossier, le rendre meilleur. (Afiner l'or; l'argent, l'étain, le cuivre, &c.)

Afiner. [*Dies aperitur.*] Ce mot, en terme de *Marine*, se prend dans un sens neutre. Il se dit du tems, & veut dire s'éclaircir, devenir plus beau. (Le tems commence d'affiner, le tems affine. *Des Roches, Dictionnaire de Marine.*)

Afiner, *v. a.* [*Spissiore chartam subigendo stringere.*] Terme de *Relieur*. C'est renfoncer. (Il faut affiner ce carton.)

Afiner, *v. a.* [*Cannabim in fila tenuissima ducere.*] Terme de *Cordier*. C'est passer le chanvre, ou le lin par l'afinoir pour le rendre meilleur & plus fin. (Afiner le lin, affiner le chanvre.)

Afiner, *v. a.* [*Caseum acriorem fingere.*] Terme de *Fruitiers* & de *Gens* qui font & vendent du fromage. C'est rendre le fromage jaune & gras. (Mettre affiner du fromage, faire affiner du fromage, affiner le fromage pour le rendre meilleur.)

Afiner, *v. a.* Surprendre par quelque finesse. Il me vouloit affiner. Il s'est laissé affiner. Ce mot dans ce sens figuré, est bas. *Académie Franç.*

AFINERIE, *f. f.* [*Fabrica tenuando in stamina ferro apta.*] Terme de *Gens* qui travaillent aux forges. C'est une espèce de petite forge où l'on tire le fer en fil d'archal. (Porter le fer à l'affinerie.)

Afinerie, *f. f.* [*Ferrum in laminas tenuatum.*] Il signifie aussi un fer raffiné & mis en rouleaux pour faire divers ouvrages. (Vendre un milier d'affinerie.) *Voiez Forge.*

AFINEUR, *f. m.* [*Auri, argenti, vel ferri excoquendi, purgandi artifex.*] Terme de *Gens* qui travaillent à l'or & à l'argent. C'est l'ouvrier qui rend l'or & l'argent plus fins, & qui leur donne le degré de bonté qu'ils doivent avoir. (Un bon affineur. Un habile affineur. Être affineur.)

Afineur, *f. m.* Terme de *Gens* qui travaillent aux Forges de fer. C'est l'ouvrier qui affine le fer dans l'affinerie. (C'est un bon affineur.)

Les Latins apelloient les affineurs, *Cenarii*, comme Bouterouë l'a remarqué, pag. 105. où il explique comment on affinoit autrefois l'or & l'argent, quand les matières n'étoient pas au titre nécessaire pour fabriquer la monnoie; ce qu'ils connoissoient par la pierre de touche, avec tant de certitude, qu'ils ne se trompoient jamais. *Plin, Hist. l. 33. cap. 3.* On les affinoit par le feu.

L'or qui étoit alié & mêlé de cuivre ou d'argent, étoit mis dans un vaisseau de terre, avec du plomb, & une autre composition qu'ils nommoient *obrysum*, ou *obrysam*, & laquelle donnoit le titre d'*obrysum* à l'or le plus pur, & qui étoit à 24 Karats.

L'argent étoit affiné de même par le feu; & quand l'affinage étoit parachevé, la matière étoit encore fonduë par des personnes préposées, que

que l'on apelloit *fusores*, *flatuarii*, ou *flaturarii*.
Voiez le reste.

On affine aujourd'hui les matières différemment.
L'argent s'affine dans une coupelle. Boissard en
a fait une ample explication dans son *Traité*
des Monnoies, *part. 1. ch. 20.* & dans le 21. il
nous apprend la manière d'affiner l'or avec de
l'antimoine.

AFINITÉ, (AFFINITÉ,) *f. f.* Ce mot vient du Latin
affinitas. C'est une sorte d'alliance & de parenté
que l'on contracte avec une ou plusieurs per-
sonnes. (Une affinité honnête, glorieuse, illustre,
une affinité honteuse & infamante. Cette dernière
espèce d'affinité vient lors qu'on a eu un commerce
honteux avec des personnes.) Il y a aussi une
affinité spirituelle, qui dans l'Eglise Romaine se
contracte ou par le Batême, ou par la Confir-
mation. Quand on a été parrain, ou marraine
de quelques enfans, on contracte une affinité
avec le père & la mère de cet enfant. L'affinité
est quelquefois double, elle l'est lors qu'on tient
l'enfant de celui qui a tenu le nôtre. (On dit,
ils ont affinité ensemble. Avoir affinité avec
quelcun, contracter une affinité avec une
personne, obtenir dispense pour une affinité
spirituelle. *Traité de l'Affinité, chap. 35.*)

* *Affinité, f. f.* Ce mot, au figuré, signifie
liaison, connexion, & il se dit des choses.
(Nôtre ame a comme une espèce de liaison
& d'affinité avec ces choses. *Desp. Long. c. 32.*
Ces choses n'ont aucune affinité entr'elles. *Abl.*
Luc. t. 3.)

AFINOIR, (AFFINOIR,) *f. m.* [*Peçten, echinus.*]
Terme de *Cordier*. Prononcez *afinoi*. C'est un séran
dont les broches sont petites & près-à-près, au
travers desquelles on fait passer le lin ou le
chanvre pour les affiner. (Un bon afinoir, un
méchant afinoir. Prenez cet afinoir & affinez
ce chanvre.)

AFIOUNE, ou FIUME. Sorte de lin qui
vient d'Egypte.

† AFIQUET, (AFFIQUET,) *f. m.* [*Mundus*
muliebris.] Ce mot, selon Nicod, vient de Picardie,
& il ne se dit d'ordinaire qu'au pluriel, & même
dans le stile bas, le comique, ou le satirique.
Ce sont toutes les petites choses qui servent à
parer les femmes & à en relever la beauté.
Les femmes n'aportent rien en mariage aux
Alemands; au contraire, elles reçoivent d'eux,
non pas des parures, ni des afiquets, mais une
couple de beufs, un cheval enharnaché, le
bouclier avec la lance & l'épée. *Abl. Tac. Germ.*
chap. 1.

Afiquet, f. m. Bois percé servant à tricoter.

AFIRMER, (AFFIRMER,) *v. a.* Ce mot vient du
Latin *affirmare*. Terme de *Pratique*. C'est lever la
main devant un Juge en état d'oüir les parties,
& faire serment de la vérité des choses sur
lesquelles on est interrogé.

Afirmer, v. a. Terme usité dans les matières
de *Physique*. C'est assurer, c'est dire affirmati-
vement quelque chose. (Il affirme positivement
que le chaud nuit plus aux corps que le froid.
L'esprit, en concevant deux choses, affirme
de l'une quelle est l'autre, ou au contraire. *Roh. Phis.*)

AFIRMATIF, AFIRMATIVE, *adj.* Plein
d'assurance, assuré, qui assure & ne doute point
de ce qui est avancé. (Parler d'un ton affirmatif.
Dire une chose d'un ton affirmatif. C'est une
proposition affirmative. *Port-Royal, Logique,*
2. partie, chap. 13.)

Tom. I.

Afirmative, f. f. [*Asseverans.*] Proposition
qui affirme, sentiment qui affirme une chose.)
L'affirmative & la négative de la plupart des
opinions ont chacune leur probabilité. Être pour
l'affirmative. *Roh. Phisique*. L'affirmative paroît
la plus probable. *Roh. Phisique.*)

AFIRMATIVEMENT, *adv.* [*Affirmatè.*]
Prononcez *afirmativeman*. C'est-à-dire, d'un ton
affirmatif, d'un ton qui affirme, d'une manière
qui assure positivement. (Je n'ai pas accoutumé
de parler affirmativement des choses qui dépendent
du fait d'autrui. *Soreau, Lettres de Ciceron & de*
Brutus, lett. XI. Je n'ai jamais dit affirmati-
vement que l'infailible Heinsius ait manqué
contre son art. *Balzac, Entret. 35.* Je lui déclarai
affirmativement qu'il avoit assez de force pour
faire son voyage.)

AFIRMATION, *f. f.* Mot qui vient du
Latin *affirmatio*, & qui se prononce *afirmacion*.
Terme de *Logique*. C'est une proposition qui
affirme & qui dit d'une chose qu'elle est. (Il est
de la nature de l'affirmation de porter l'esprit à
cela. *Port-Royal, Logique, 1. partie.*)

Afirmation, f. f. Terme de *Pratique*. C'est
l'assurance qu'on donne de la vérité d'une chose.
(Il est allé au gré des affirmations, assurer
qu'il a fait son voyage exprès, & le Greffier lui
en a délivré un acte d'affirmation.)

Afirmation, f. f. Terme de *Pratique*. Jurement
décisoire déferé par le Juge ou par la Partie.
(Il a juré devant Apollon, qu'il avoit fait les
vers qui ont remporté le prix d'Angers, & il
a été crû à son affirmation. Le mot d'*afirmation*
en ce sens, n'est pas si usité que celui de
serment.)

AFISTOLÉ. Vieux mot, qui signifie *orgueilleux*.
Dans le Blason des fausses amours :

Homme pourveu
Qui tant a veu
D'afistolez;
Bien est cornu
S'il s'est venu
Prendre aux filets.

A F L.

AFLEURER, (AFFLEURER,) *v. a.* [*Ad libellam*
æquare.] Terme d'*Architecture*. (Réduire deux corps
qui sont proches, à une même saillie, comme
une porte en feuillure, au parement d'un mur,
& une trape au niveau d'un plancher. *Daviler.*)

AFLICTIF, (AFFLICTIF,) *adj.* [*Pæna*
pænarum.] Ce mot est de *Pratique*, & vient
avec quelque changement, du Latin *afflictus*,
& semble n'avoir bien cours qu'au féminin. Il
signifie punissante & infamante, qui cause un
dépense sensible accompagné de mal & d'infamie.
(Il n'y a que le Pape qui puisse réhabiliter un
séculier, ou régulier, qui a été condamné à
une peine afflictive. *Le Pelletier, Traité des*
Expéditions.)

AFLICTION, *f. f.* Prononcez *afliccion*. Mot
qui vient du Latin *afflictio*. C'est une douleur
causée par quelque accident; ou par quelque
chose de fâcheux qui nous est arrivé à nous ou
aux personnes que nous aimons, ou que nous
honorons. (Une affliction sensible, une grande
affliction, une extrême affliction, une affliction
cruelle, amère, mortelle, une affliction légère.
Il reçut une sensible affliction de la mort de son
ami. *Abl. Tac.* Aussi-tôt qu'elle le vit, son
affliction reprit de nouvelles forces. *Nouvelle*

adultère. Je trouverai la paix dans mon affliction la plus amère. *Port-Royal, Isaïe, c. 38.* Il n'y a qu'une affliction qui dure, c'est celle qui vient de la perte des biens. *Théophraste, Mœurs du siècle, page 164.* L'affliction de la plupart des hommes d'aujourd'hui n'est que pure Comédie.)

AFLIGEANT, AFLIGEANTE, adj. [*Acerbus.*] Qui afflige, qui cause de la douleur, qui touche & donne de l'affliction. (Un vrai ami est une chose rare, & son trépas en est d'autant plus affligeant. C'est une chose affligeante que la perte de sa réputation.

AFLIGER, v. a. Ce mot vient du Latin *affligere.* C'est donner de l'affliction, c'est causer de la douleur à une personne. C'est fâcher une personne. (La perte afflige, & aigrit les maux. *Théophraste, Mœurs du siècle.* Rien n'afflige tant un honnête homme que l'ingratitude. Les mauvaises nouvelles affligent les uns, & réjouissent les autres.

Il nous a fait passer nôtre tems en récits
Capables d'affliger les moins sombres esprits.
(*Œuvres de la Font. & Mauc. t. 1.*)

Afliger, v. a. [*Cruciare, macerare.*] C'est maltraiter par des austéritez & faire souffrir son corps. C'est le mortifier. (Afliger son corps par des austéritez. *Vie de D. Barthélemi des Martyrs.* Les Saints ont affligé leurs corps par le jeûne & les disciplines.)

* *Afliger, v. a.* [*Evertere.*] C'est ruiner, désoler par toute sorte de manières. (La guerre affligera l'Etat. *Main. Poës.* La peste & la famine affligent cruellement le Pais. Les grandes levées affligent un Roïaume.)

AFLIGÉ, AFLIGÉE, adj. Ce mot vient du Latin *afflictus.* Qui a du chagrin, qui a de la douleur, qui ressent de la tristesse de ce qui lui est arrivé de fâcheux, ou à une personne qu'il aime, ou qu'il estime. Il feint d'être affligé de la perte que son ami vient de faire. Elle paroît affligée; mais elle ne l'est que par intérêt, seulement pour sauver les apparences d'honnête femme.)

Afligé, s. m. Qui est touché de douleur, qui a de l'affliction. (Le Temple de la justice est l'inviolable refuge des affligés. *Patru. Plaid. 3.* Il est généreux de se ranger du côté des affligés. *Mol. Critique, sc. 6.* Les affligés sont quelque chose de sacré.)

Afligée, s. f. Celle qui a de l'affliction, celle qui ressent de la douleur. (Les véritables affligées sont rares; & on ne les sauroit assez estimer. Je partage la douleur de ces pauvres affligées. C'est mériter, que consoler les affligées. Je tâcherai d'adoucir la douleur de cette charmante affligée. *Mol. Sc. a. 1. sc. 2.* Une affligée de ce caractère est touchante.)

AFLUENCE, (AFFLUENCE,) s. f. Ce mot vient du Latin *affluentia.* C'est une abondance de toutes choses, une quantité de choses. Il a une affluence de paroles, qui toutes ne disent pas grand'chose. Quand Menet est une fois sur ses louanges, il a un babil & une affluence de mots qui ne tarit point.)

Affluence, s. f. [*Concurfus, frequentia hominum.*] Concours du peuple, concours de personnes ou d'autres choses qui se vont rendre en un certain lieu. (On célèbre les jeux avec un concours & une affluence incroyable de peuple. *Vaug. Quint. l. 4. c. 5.*) Le chemin étoit rompu par l'affluence des ruisseaux. *Vaugelas, Quint. l. 3. c. 4.*)

AFLUENT, AFLUENTE, adj. [*Affluens.*] Il se dit d'une rivière qui tombe dans une autre. Matière *affluente.* Voyez *Efluente.*

AFLUER. Ce mot vient du Latin *affluere*; il se prend en François dans un sens neutre. Il signifie se rendre en foule en quelque lieu, se rendre en quantité, concourir. Ce mot *affluent* n'est pas trop au gré de bien des gens; mais ces gens-là ont tort. Un fameux Académicien s'en est servi, & c'est assez pour le trouver bon. On doit humblement croire que tout ce que disent ces Messieurs, est excellent. Voici l'autorité. (Les peuples affluoient de tous côtez en ce lieu, pour voir cette Relique. *Mezerai, Histoire de France, t. 2. Vie de Robert.*)

A F O.

AFOIBLIR, (AFFOIBLIR,) v. a. [*Debilitare, enervare.*] Prononcez *afébli.* C'est rendre plus faible, rendre moins vigoureux & moins robuste, abatre la force. (Le trop grand chaud afoiblit le corps. La fréquente débauche afoiblit l'estomac & est la source de bien des maladies qui affligent le corps.)

* *Afoiblir, v. a.* Ce mot, au figuré, a un sens étendu. C'est rendre moins vif, ôter la vivacité, ôter la force, & alors il se dit de l'esprit, de la mémoire, des pensées & des raisons. (La trop grande étude afoiblit le corps & l'esprit. La vieillesse afoiblit la mémoire, & fortifie le jugement. L'affectation en matière de langage, afoiblit la pensée. *D'Aucour, Critique des Entretiens d'Ariste, t. 2. lett. 7. & 8.* Il n'y a rien qui afoiblisse cette preuve. *Bossuet, Doctrine de l'Eglise, c. 15.*)

* *Afoiblir, v. a.* [*Frangere, Infringere.*] Ce mot, au figuré, signifie généralement aussi diminuer, amoindrir, abatre la force. (Afoiblir le parti des ennemis. *Abl. Tac. t. 2.* Afoiblir le courage de son ennemi. Il n'y a rien qui soit plus contraire au bien des ames que ce qui peut diminuer le respect, ni qui soit plus capable de l'afoiblir qu'une si grande disproportion. Le tems afoiblit l'amour. *Pelisson, Recueil de Poësies.* La longue absence afoiblit l'amitié de bien des gens. Les disgrâces afoiblissent l'amitié des personnes sans cœur.)

Afoiblir, v. a. [*Pondus vimque imminuere.*] Terme de *Monoie.* Rendre de moindre valeur. (Il n'est point permis aux particuliers d'afoiblir la monoie. Les loix de chaque Etat & de chaque Roïaume défendent d'afoiblir la monoie sur peine de la vie.)

Il y a plusieurs moïens d'afoiblir les monoies, dit *Bouterouë, page 9.* 1°. en diminuant le poids, ou la bonté de la matière; 2°. en augmentant le prix; 3°. en changeant la proportion des métaux; 4°. en chargeant les espèces de traite excessive, ce qui comprend le Seigneurage, les frais de la fabrication, & les remèdes de poids & de loi; 5°. en faisant fabriquer une si grande quantité de bas billon & de cuivre, que ces espèces qui ne sont faites que pour les menues denrées, entrent dans le grand commerce, & sont reçues en nombre pour les bonnes espèces d'or & d'argent.

S'afoiblir, v. r. [*Debilitari, descere.*] Les deux premières filabes de tous les tems de ces verbes *afoiblir* & *s'afoiblir*, se prononcent *afé.* On dit: *Je m'afoibli, je m'afoiblis. Je me suis afoibli, je m'afoiblirai.* C'est devenir plus faible.

Perdre de ses forces, c'est n'avoir plus tant de vigueur. (Les genoux des vieilles gens s'afoblissent. Le corps, après un certain tems, s'afoblit tous les jours.)

* *S'afoblir*, *v. r.* Ce mot, au figuré, a un sens étendu, & veut dire n'avoir plus tant de force d'esprit ou de mémoire. *S'afoblir*, se dit aussi en matière de gens qui font ensemble quelque corps. (Le parti s'afoblit. *Abl. Tac.* Son esprit s'est tellement afoblit, qu'il fait pitié. Sa mémoire s'est fort afoblée depuis la dernière maladie qu'il a eue.)

AFOIBLISSEMENT, *f. m.* [*Debilitatio, Infractio.*] Prononcez *aféblissement*, sans faire entendre le *t*, si ce n'est devant une voyelle. C'est une diminution de forces, c'est une diminution de vigueur. Le mot d'*afoblissement* a son sens propre, & le figuré. (Un afoblissement général, un grand afoblissement, un extrême afoblissement, un afoblissement considérable. C'est un afoblissement de toutes ses forces. La vigueur de son corps tombera dans l'afoblissement & dans la maigreur. *Isaïe*, *c. 7.* La fleur de l'âge se passe, & la vigueur de la jeunesse a ses afoblissements. *Isaïe*, *chapitre 40.*)

† AFOLER, (AFFOLER,) *v. a.* [*Mutilare, abortum creare.*] Ce mot signifie, *blesser*. Au propre il est vieux, & n'est plus en usage qu'en riant. Il a reçu un coup qui l'*afole* sensiblement. On diroit à cette heure : Il a reçu un coup qui le *blesse* sensiblement.

* *Afoler*, *v. a.* [*Cupiditatis motus excitare.*] Ce mot, au figuré, ne se dit que dans le bas stile, dans le comique, ou le satirique. *Afoler* n'est en usage qu'en parlant de quelque mouvement de l'ame, de quelque violente passion. C'est toucher si sensiblement une personne, qu'elle en soit en quelque façon troublée.

(Cloris que l'amour *afole* ;
Aime les galans de la Cour.

Gomb. Epig.)

Quoique chétif fils d'un miserable Procureur d'un Présidial de Province, il a des visions de noblesse qui l'*afolent* à faire crever de rire.)

* AFOLÉ, AFOLÉE, *adj.* [*Cupiditate insaniens.*] Ce mot, au figuré, ne se dit que dans le comique ou le satirique, & il signifie, qui est touché de quelque passion presque jusqu'à la folie.

(C'est un Magistrat de Province
Afolé de sa propre amour ;
Il demanderoit du retour
Pour se troquer avec un Prince ;

Main. Poës. page 231.)

Toute la Ville de Grenoble connoît le mérite chimérique de N. Avocat Rimailleux, & rit de tout son cœur de l'en voir pourtant si éperdûement *afolé*.)

Or avec tout ceci, le point qui me console,
C'est que la pauvreté, comme moi, les *afole*.

Regnier, sat. 2.

† * *Afolé, Afolée, adj.* Terme de *Mer*. Ce mot se dit en parlant d'éguille ou de bouffole, & signifie défectueux, touché d'un aimant qui ne donne pas la véritable direction. (Bouffole *afolée*, aiguille *afolée*. *S. George, Arts de l'homme d'épée.*)

† AFOLIR, (AFFOLIR,) *v. n.* Devenir fou. [*Insanire.*] C'est un homme qui *afolit* tous les jours. (Ce terme n'est en usage que dans le stile familier. *Pathelin* :

Dites hardiment que j'*afoles* ;
Si je lui dis autres paroles.

AFORAGE, (AFFORAGE.) Ce mot signifie le droit qui se paye au Seigneur pour vendre du vin ou d'autres liqueurs dans sa terre. Le terme *aforer* ou *afeurer*, signifie mettre le prix à une chose ; il vient du Latin *afforare*, qui veut dire, selon M. du Cange, la même chose que mettre le prix aux denrées ; & ce verbe a été formé de *forum*, un marché. Voyez *Pasquier*, dans ses *Recherches*, liv. 8. ch. 1. & les *Coûtumes de Normandie*, de *Ponthieu*, d'*Artois*, *Ragueau dans son Indice*, & du *Cange*. Voyez *Afforagium*.

AFOUAGE, (AFFOUAGE,) *f. m.* Le département des Tailles en Provence s'appelle *afouagement*.

Afoüage, *f. m.* Droit de couper du bois dans les forêts.

AFOURAGER, ou AFFOURER, *v. a.* [*Pabulum præbere.*] Donner du fourage aux bestiaux. L'action d'*afourager* s'appelle *afouragement*.)

AFOURCHER, (AFFOURCHER,) *v. n.* Terme de *Mer*. C'est jeter à la mer une ancre qu'on avoit opposée à celle qu'on y aura déjà jettée. (Il faut *afourcher*. On a *afourché*. Il est tems d'*afourcher*.) Les Menuisiers se servent du même mot pour exprimer l'assemblage de deux pièces de bois dans la même forme.

A F R.

AFRANCHIR, (AFFRANCHIR,) *v. a.* [*Manumittere, liberare.*] Exempter, délivrer, tirer d'une sujétion fâcheuse & contraire à la liberté naturelle. (La Reine Blanche, mère de Louis IX, *afranchit* plusieurs personnes, & abolit le droit de servage en plusieurs endroits de France. *Le Maît. Plaid. 20. page 347.* Il est d'une ame grande & généreuse, d'*afranchir* les peuples d'une cruelle servitude. *Vaugel. Quint. l. 6. c. 3.*)

S'afranchir, *v. r.* [*Se liberare, solvere.*] Je m'*afranchis*, je m'*afranchissois*. Je m'*afranchis*, je me suis *afranchi*, je m'*afranchirai*. S'exempter, se délivrer de quelque chose de rude & de fâcheux. Se tirer de quelque joug dur & fâcheux. (On ne cherche qu'à *afranchir* de la domination des Souverains. *Abl. Tac. an. l. 3.* Descartes vivoit autant que ses divins ouvrages, si le Sage pouvoit *afranchir* de la mort. *Auteur anonyme, Physique.*)

* *S'afranchir*, *v. r.* Ce mot, au figuré, se dit en parlant d'amour. C'est se délivrer de la tyrannie de l'amour.

(Heureux qui *afranchit* du pouvoir de l'amour.
Corn. Cinna.)

S'il songe à *afranchir*, il sent qu'il ne le peut.
Il combat, il se rend, & ne sçait ce qu'il veut.

La Sûre, Poësies.)

Afranchir la Pompe. Terme de *Marine*. C'est jeter plus d'eau par la pompe, qu'il n'en entre dans le vaisseau. Voyez *Franchir*.

Afranchi, *f. m.* [*Libertus.*] Terme de *Droit Romain*. Celui qui dans les formes prescrites par le *Droit Romain*, a été délivré de servitude. (*Phédre*, de qui l'on a de très-jolies Fables en

vers Latins, étoit un afranchi d'Auguste. *Port-Royal, Traduction de Phédre.* Les afranchis révéroient comme des Dieux, les personnes qui les avoient délivrés de la servitude. *Le Mait. Plaid. 27. page 496.*)

Afranchi, Afranchie, adj. [*Manumissus, liberatus.*] Mot qui vient du verbe être afranchi. C'est-à-dire, exempt, délivré de servitude, ou de quelque autre chose de rude & de fâcheux. (Il a été afranchi d'une glorieuse manière. On est bienheureux quand on est afranchi des misères de cette vie. *Arn. Lettres.*)

§ Les Romains afranchissoient leurs esclaves, en trois manières différentes, *causâ, vindictâ & testamento.* Ils ne souffroient dans les Regîtres publics qui contenoient le dénombrement des Citoyens, que des personnes libres, & ils regardoient les esclaves comme étant indignes d'entrer dans quelque concurrence avec les véritables Citoyens; ainsi lorsque le maître d'un esclave le faisoit inscrire dans ce Regître, ou s'il souffroit que l'esclave s'y fit inscrire lui-même, il étoit dès-lors censé libre, selon le témoignage du Jurisconsulte Ulpien, dans un fragment de ses Ouvrages perdu, dont voici les termes: *Censu manumittebantur, qui lustrali causâ, Romæ, jussu Dominorum, inter Cives Romanos, censum profitebantur.*

Cette manière d'afranchissement fut abolie dans la suite. Voici la formule la plus ordinaire dont on se servoit. Le maître conduisoit devant le Préteur son esclave, qui avoit la tête nue & rasée, & le tenant par la main, il lui faisoit faire un tour, & lui donnoit un soufflet, en disant qu'il lui donnoit la liberté. Ce tour qu'il lui faisoit faire, marquoit qu'il étoit libre, & qu'il pouvoit aler par-tout où il voudroit. Perse en fait mention dans sa cinquième Satyre:

— *Heu steriles veri, quibus una Quiritem
Vertigo facit!*

Et un peu plus bas :

*Verterit hunc Dominus, momento turbinis exit
Marcus Dama.*

Le soufflet étoit la confirmation de la liberté, selon la remarque d'Isidore dans ses Origines, *lib. 9. tit. de Civib. Apud veteres enim, quando manumittebant, alapa percussos circumagebant, & liberos confirmabant.*

Après ces deux formalitez, le Préteur prononçoit son jugement: *Aio te liberum more Quiritium;* & en même tems, il donnoit à l'esclave un coup d'une baguette, que l'on apelloit *vindicta*, & de laquelle un Licteur frapoit aussi l'esclave sur la tête, comme nous l'apprenons de la Loi 23. de *manumiss. vindict.* On ne sçait pas si le nombre des coups étoit fixé; Horace en parle avec incertitude, *lib. 2. sat. 7.*

— *Quam ter vindicta, quaterque
Imposita, haud unquam formidine privet.*

Au reste, cette baguette étoit apellée *vindicta*, de *vindicare*, dont Cicéron s'est servi très-souvent, au lieu de *asserere libertatem*, aquerir la liberté, conserver sa liberté, ou de *Vindex*, ce fameux esclave qui découvrit la conspiration de quelques jeunes Romains, en faveur des Tarquins. Tite-Live qui raconte cette histoire,

dit que, *Præmium indici, pecunia ex ærario, libertas & civitas data est. Ille primùm dicitur vindictâ liberatus. Quidam vindictæ quoque nomen tractum ab eo putant Vindicio, ipsi nomen fuisse.*

Enfin le Licteur conduisoit l'Afranchi dans le Temple de la Déesse *Feronia*, où il lui mettoit un chapeau sur la tête, pour dernière marque de sa liberté. C'est pour cette raison qu'un esclave fait ce souhait dans l'Amphitruon de Plaute:

— *Quod ille faciat Jupiter
Ut ego raso capite calvus, capiam pileum.*

Il falloit avoir vingt ans pour pouvoir afranchir son esclave *vindictâ*; ou il falloit avoir le consentement de certains Officiers destinez pour juger semblables affaires, comme il est décidé dans les Institutes de Justinien, *Quib. ex caus. manumitt. non licet.*

La manumission *testamento*, étoit fondée sur cette règle, *Ut legasset, ita jus esto.* Il falloit être *Dominus jure Quiritium*; c'est-à-dire, maître indépendant de l'esclave, lequel étoit obligé d'accompagner, ayant un chapeau sur la tête, le convoi de son Patron. Tite-Live raconte que Quintus Terentius Callio précédoit le corps de Scipion qui l'avoit afranchi par son testament.

On afranchissoit encore, ou *per epistolam*, ou *inter amicos*, ou *in convivio*. L'afranchissement *per epistolam*, se faisoit par un simple acte de main privée. *L. unic. §. 1. Cod. de libertat. Latina tollend.* Cette même Loi nous apprend que le maître pouvoit afranchir son esclave en présence de ses amis & de vive voix, dont il étoit fait mention dans les Regîtres publics; enfin lorsque le maître, ayant invité ses amis, déclaroit en leur présence, pendant le festin, qu'il afranchissoit un tel esclave, il n'en falloit pas davantage pour lui aquerir la liberté.

Afranchie, f. f. [*Liberta.*] Terme de Droit Romain. C'est celle qui a reçu la liberté dans les formes prescrites par le Droit. (Une jolie afranchie, une belle afranchie.)

AFRANCHISSEMENT, *f. m.* [*Manumissio, immunitas, liberatio.*] Prononcez *afranchissement*. C'est une grace du Souverain en faveur de laquelle on jouit de la liberté. (Un afranchissement général, universel, particulier, considérable, favorable, glorieux. Du tems de Louis IX. Roi de France, on fit en 1248. un afranchissement en faveur de certains vilages qui dépendoient de l'Abaye de Saint-Germain-des-Prez. *Le Mait. Plaid. 20. page 347.*)

AFRÉTEMENT, (AFFRÉTEMENT,) *f. m.* Convention faite entre un Marchand & le Propriétaire d'un Vaisseau pour le loiage de son bâtiment. Ce terme est sur-tout en usage sur l'Océan. Sur la Méditerranée, on dit *Nolissement*, qui signifie la même chose. L'afrétement se fait ordinairement à tant par voyage, par mois, ou par tonneau.

Afrètement, f. m. Prix dont on convient pour le loiage d'un Vaisseau.

AFRÉTER, *v. a.* [*Navim conducere.*] Prendre un vaisseau à loiage; & celui qui le prend, s'appelle *afréteur*. (Donner à loiage, c'est fréter; & prendre à loiage, c'est afréter.)

AFRES, (AFFRES.) Vieux mot, qui signifie grande peur, fraieur extrême: (Il est dans des *Afres* continuelles; les *Afres* de la mort.) *Acad. François.*

AFREUX, AFREUSE, (AFFREUX,) *adj.* [*Horribilis, horrendus.*] C'est ce qui épouvante, qui donne de l'éfroi, & inspire de la crainte. Ce mot, *afreux*, suivi d'un nom, veut le datif, & suivi d'un verbe, l'infinitif précédé de la particule *à*. (La mort est quelque chose d'afreux à tout le monde & plus encore *aux* méchans qu'à tous les autres. Tout n'est qu'or & que pourpre dans votre armée; celle des Macédoniens, au contraire, est afreuse à voir. *Vaug. Quint. l. 3. c. 2.* Sa conduite est afreuse à dire, & on ne le peut entendre sans horreur.)

Le Pere Labbe dérive ce mot du Latin *afes*, un More, qui fait peur, ou de l'ancien terme *affres*. Tripault tire ce mot du Grec *αφρος*; ce qui n'auroit pas plû au Jésuite, ennemi des étymologies Grèques.

Afreux, Afreuse, adj. [*Terribilis.*] Ce mot, pour dire *épouvantable*, se met aussi sans régime. (Il a le regard afreux. *Abl. Marmol. l. 1.* Sa mine est afreuse. *Arn. Joseph.* Sa fin fut afreuse. *Bossuet, Histoire universelle.* Sa vie est afreuse.)

AFREUSEMENT, adv. [*Terribilem in modum.*] Prononcez *afreusement*. D'une manière afreuse, d'une façon horrible. Le mot *afreusement*, dans ce sens, a un usage très-borné. (Ils ont afreusement massacré ce qu'ils ont rencontré. Quelques gens d'esprit ne désapprouvent pas cette expression; cependant ils aiment mieux ce tour: Ils ont massacré d'une horrible manière ce qu'ils ont rencontré.)

† *Afreusement, adv.* [*Magnopere.*] Ce mot, dans le discours bas & ordinaire, signifie autant que *très, fort, beaucoup, grandement* ou *extrêmement*. Monsieur N. est un bel esprit; mais en récompense il est afreusement laid. Elle est riche, mais elle est afreusement laide. Au lieu d'*afreusement*, on se sert le plus souvent du mot *horriblement*, & l'on dit plutôt, il est *horriblement* gros & laid, qu'*afreusement* gros & laid.

† **AFRIANDER, (AFFRIANDER,)** *v. a.* [*Allectare.*] Mot qui n'entre que dans les discours ordinaires ou comiques. C'est rendre friand, rendre une personne plus délicate en lui donnant quelque chose d'extrêmement bon à boire, ou à manger. (Vous m'afriandez à votre vin. Vous m'afriandez à votre bonne chère, dit *Vaug.* & j'enragerai, quand je serai chez moi, de ne manger qu'un peu de beuf à la daube mal aprêté, avec un demi-fétier de gros vin d'Orléans. C'est commencer de bonne heure à perdre les enfans, que de commencer à les afriander.)

Afriander, signifie aussi attirer par quelque chose d'utile & d'agréable. (On dit: Le gain l'a afriandé. Il s'est afriandé à la lecture de certains Livres.)

Afriander l'oiseau. Terme de *Fauconnerie*. C'est faire revenir l'oiseau sur le leure, avec quelque pât.

† **AFRIOLER, (AFFRIOLER,)** *v. a.* [*Allicere.*] Terme populaire qui signifie attirer par quelque amorce de plaisir. (On afriole aisément les femmes par la vûe des spectacles, ou par les présens qu'on leur fait.)

AFRODILE. Espèce de plante. Voiez *Asphodal.*

A FRONT, (AFFRONT,) *f. m.* [*Injuria, contumelia.*] C'est un mépris qui consiste à fâcher, ou à nuire de gaieté de cœur à une personne en des choses qui lui font de la honte, ou lui causent du deshonneur. (Un affront outrageux, un affront sensible, touchant, cruel,

fanglant, cuisant, mortel. Un petit affront, un léger affront. Faire un fanglant affront à quelcun. *Scar. Rom.* Endurer un affront. *Luc. t. 1.* Il est d'une ame véritablement Chrétienne, de souffrir les affronts pour l'amour de Dieu. *Morale Chrétienne.*

A de pareils affronts pourquoi les exposer;
Pourquoi contre vous-même aliez-vous déposer?
Rac. Phédre, a. 3. sc. 3.)

☞ Brebeuf, dans sa *Pharfale*:

L'une & l'autre fortune a d'égaux rigueurs;
Et l'*affront* des vaincus est un crime aux vainqueurs.

Le mot *affront* n'exprime point assez la disgrâce des vaincus; je doute qu'un autre Poète moderne se soit servi plus heureusement du même terme, que dans cette Ode à Messieurs de l'Académie, où l'on dit, en parlant de la Comédie:

C'est vous dont l'heureux artifice,
En nous exposant nôtre vice,
Fait nos plaisirs de nôtre *affront*.

Et un peu plus bas:

La Satyre eut bien moins de peine
À charmer la malice humaine,
Avide des *affronts* d'autrui.

M. Despreaux l'a employé dans sa véritable signification, *sat. 1.*

Ou que d'un bonnet verd le salutaire affront
Flétrisse les lauriers qui lui couvrent le front.

Nous avons, sans doute, besoin de l'éclaircissement du Commentateur, pour apprendre que le Poète a entendu parler de la cession de biens qui se fait en Justice, & pour en connoître l'origine.

En 1593. le Parlement de Paris rendit un Arrêt par lequel il confirma la Loi Salique, & déclara les Princes étrangers incapables de régner en France. M. de Mayenne fut irrité contre le Parlement, qui lui députa M. le Maître & quelques Conseillers, pour lui faire des remontrances, & lui expliquer les raisons qu'il avoit eûes de rendre un semblable Arrêt. Ces Députés furent reçus fort froidement; & l'Archevêque de Lyon qui étoit présent, leur dit, qu'à la vérité, la Cour avoit fait à M. de Mayenne un vilain affront, & qu'elle ne l'avoit dû faire. Le Président lui répondit, que la Cour n'étoit pas *afronteuse*, & que ce qu'elle a fait, elle l'a fait justement; le respect qu'elle doit à M. le Duc, lui a fait bien prendre ce qu'il a voulu lui dire; mais elle ne vous doit pas de respect, ains, au contraire, vous à elle. Il ne faut, dit Monsieur de Lyon, tant s'arrêter sur les mots; affront, est un mot Italien. Hé, nous ne sommes, repliqua le Président, ni Espagnols, ni Italiens.

A FRONTAILLES, (AFFRONTAILLES,) *f. f. pl.* [*Limites.*] Confins de plusieurs fonds aboutissant aux côtes d'un autre fond.

A FRONTER, (AFFRONTER,) *v. a.* [*Hostem adoriri fortiter.*] Ce mot vient de l'Espagnol *Afrontar*. C'est attaquer tête baissée, & avec hardiesse. Il se dit des personnes. (Afronter l'ennemi. *Vaug. Quint. l. 9.* Afronter le camp, afronter l'armée, afronter un bataillon, afronter un escadron. *Abl. Traduct. de Frontin.*)

* *Afronter*, v. a. [*Adire pericula.*] Ce mot pris figurément, veut dire s'exposer avec hardiesse, s'exposer avec un courage intrépide, & alors il se dit des choses. (Où est le soldat qui n'afronte pas le danger en présence de son Prince? *Abl. Minutius Félix.* Les Martirs ont affronté la mort pour l'amour de Jesus-Christ. *Vie de D. Barthélemi des Martyrs.*)

* † *Afronter*, v. a. [*Fraudare.*] C'est tromper par une adresse basse, rusée & maligne. *Afronter*, en ce sens, se dit seulement des personnes. (Afronter quelqu'un de dix pistoles. *Abl. Luc. t. 2.*)

† *Afronter*, v. a. [*Reum coram testibus componere.*] Terme de Palais. Il se dit seulement dans les matières criminelles. C'est montrer aux témoins la personne *acusée*, pour voir si, dans l'incertitude où l'on est si cette personne a commis le crime dont il s'agit, ils la reconnoîtront, ou non. (Afronter un accusé aux témoins. On a ce matin affronté l'accusé aux témoins, & les témoins ne l'ont point reconnu. L'accusé a été reconnu par le dernier témoin auquel on l'a affronté.)

Afronter, v. a. [*Adversis frontibus pingere.*] Terme de Blason. Se dit de deux animaux posés vis-à-vis l'un de l'autre, & qui se regardent dans l'écu. (Deux lions affrontez.)

* † AFRONTERIE, f. f. [*Fraus.*] Tromperie. L'usage de ce mot est rare. (Il y a bien des gens aujourd'hui qui ne vivent que d'afronterie.)

† AFRONTEUR, f. m. [*Fraudator.*] C'est un trompeur lâche & malin, qui n'a ni foi ni honneur. (Un lâche affronteur. Le scélerat qui suoit la vérole à Paris, est un infame affronteur, est un coquin d'afronneur. Il y a bien des P. qui passent pour d'insignes affronteurs. Le grand E.... qui a le bout de l'un des doigts de la main coupé, est un bel exemple de cette vérité.)

AFRONTEUSE, f. f. [*Mulier sycophanta.*] C'est celle qui trompe d'une manière lâche, maligne & adroite. (Une franche affronteuse. Elle est reconnue pour une insigne affronteuse. On la regarde comme une véritable affronteuse.)

A F U.

† AFUBLEMENT, (AFFUBLEMENT,) f. m. [*Velamentum.*] Voile, habillement, ce qui couvre la tête & le corps. On ne se sert de ce mot que dans le stile comique. (Vous avez là un plaisant afublement.)

† AFUBLER, (AFFUBLER,) v. a. [*Amicire, obtegere.*] Ce mot est hors d'usage pour dire se couvrir la tête. On ne dit plus, afublez-vous; mais *afubler*, pour dire se vêtir & se couvrir, a cours dans le comique ou le fatirique. Mainard a dit dans ses lettres: (On l'a afublé d'un froc. Quand une maison est chargée d'enfants, le Père ne sauroit mieux faire que d'afubler d'un froc ou d'une soutane les plus fôts.)

† *Etre afublé.* [*Obtegi.*] Verbe passif qui ne trouve bien sa place que dans le stile comique ou mordant. Il signifie être vêtu, être couvert. (M.... a fort bien fait de s'être afublé d'une soutane; comme il est fourbe & tartufe, elle servira au moins à cacher ses défauts à bien des gens.)

Le moindre de leurs valets
Est afublé d'écarlate,
Leurs maisons sont des Palais
Où Por & l'azur éclate.

Main. Poësies, page 285.

Oh! qu'il est indignement
Afublé d'une soutane,
C'est l'opprobre & l'excrément
De l'Eglise Gallicane.

Main. Poësies, page 230.)

☞ Cafeneuve le dérive de *Fibula*, agrafe:

AFUT, (AFFUT,) f. m. [*Tormenti lignea compages.*] Terme de Guerre. C'est le logement d'une pièce d'artillerie, composé de deux grosses pièces de bois d'orme, & de quatre entretoises. (Un bon afut, un méchant afut. Faire un afut. Monter un canon de son afut. François Premier, à la bataille de Marignan, reposa tout armé, une partie de la nuit, sur l'afut d'un canon. *Mez. Histoire de France.*)

Afut de bord. Terme de Marine. C'est un afut de canon dont on se sert sur les vaisseaux quand on est en mer. (Avoir des afuts de bord autant qu'il en faut. *Des Roches, Terme de Marine.*)

Afut, f. m. [*Locus frondibus ac virgultis tectus.*] Terme de Chasseur. C'est le lieu où l'on se cache pour attendre le lièvre, le renard, ou quelque autre animal, & le tirer quand il paroît. (Être à l'afut, demeurer une heure à l'afut, aller à l'afut.)

AFUTAGE, (AFFUTAGE,) f. m. [*Omnia artis alicujus instrumenta.*] Terme de Menuisier. Tous les outils nécessaires pour travailler. (Un bon afutage, un afutage tout neuf. Acheter un afutage. Avoir tout son afutage.)

AFUTER, (AFFUTER,) v. a. [*Acuere.*] Terme de Menuisier. C'est-à-dire, aiguïser. (Afuter une varlope. Afuter un fermail.)

Afuter, ou *Afuster le canon.* C'est braquer le canon, le mettre en état de tirer. *Afuter*, c'est mettre le canon en mire. *Académie Française, & Aubin.*

AFUTÉ, AFUTÉE, (AFFUTÉ,) adj. [*Comparatus ab omnibus instrumentis.*] Terme de Menuisier. C'est-à-dire, qui a tout l'afutage qu'il lui faut pour travailler. (C'est l'un des Menuisiers de Paris le mieux afuté. Sa boutique est très-bien afutée, c'est-à-dire, que le Menuisier a les outils nécessaires pour son métier.)

A G A.

† A G A. Sorte d'interjection. Il se dit pour marquer quelque étonnement ou quelque indignation; mais il est vieux & ne se dit d'ordinaire que par le petit peuple, ou dans des pièces comiques par quelque valet, ou quelque servante. (Aga donc! Qu'est-ce que cela? Aga! le plaisant fat que M. de s'imaginer l'emporter sur tous les honnêtes gens de lettres de Paris.) C'est aussi un terme d'Histoire. Les Turcs se servent de ce mot pour exprimer un Commandant. L'*Aga* des Janissaires, c'est leur Colonel. Le *Capi-Aga* est le Capitaine de la Porte du Serrail.

☞ Le P. Labbe ne veut point que le terme *Aga*, interjection, vienne du Grec: Je crois, dit-il, que nos bons ancêtres ne l'ont point été chercher en Grèce; mais que la nature le leur a fourni, comme les autres interjections d'*ah*, *ho*, *hi*, *ha*, &c. On peut alléguer ces vers de Pathelin, pour confirmer cette étymologie:

Et qu'est cecy? Est-ce meshuy
Diable y ait part, *Aga* quel prendre?
A Sire que l'on le pueft pendre
Qui ment.

AGACE, *f. f.* [*Pica glandularia.*] Espèce de pie qui a les plumes plus noires que les autres pies.

AGACEMENT, *f. m.* [*Dentium hebetatio.*] C'est l'effet des choses trop vertes ou trop acides sur les dents, lequel les empêche de mâcher d'une manière libre & hardie. (L'agacement des dents seroit fâcheux, s'il duroit.)

† AGACER, *v. a.* [*Lacessere, provocare.*] Mot qui vient du Grec. Il n'entre que dans les discours familiers, plaisans ou satiriques, & surtout quand il se dit des personnes. C'est irriter, attaquer, provoquer par de petites atakes, à quelque reffentiment.

Cher Tirsis, je me sens piquer
De vingt sonnets dont tu m'agaces,
Et de vingt dont tu me menaces.

Pallieur.

Le petit M. a un caractère d'esprit provincial qui l'oblige d'agacer sotement tout le monde, parce qu'il croit tout seul que personne ne le vaut. *Auteur anonime.* Cas... qui a maintenant dequoi rouler doucement, passe toute la journée à chercher les puces à son chat, & à agacer son moineau.)

Agacer, *v. a.* [*Hebetare.*] Ce mot se dit des dents. C'est imprimer aux dents une certaine qualité qui les empêche quelques momens de bien mordre. (Les choses vertes & acides agacent les dents. Le citron rafraîchit, mais il agace les dents)

Le P. Labbe le dérive de *agriacer*, qui vient d'*agria*, du verjus, de l'aigret. Caseneuve l'écrivit *agasser*, qui est formé du bruit que font les pies, lorsque découvrant quelque bête qu'elles n'ont point vûë, elles criaillent fortement.

* *S'agacer*, *v. r.* Signifie s'attaquer, s'irriter, & n'est pas usité dans tout ses tems lorsqu'il est pris réciproquement.

(Des laquais s'agaçant
Font aboier les chiens & jurer les passans.
Despr. sat. 6.

Ils s'agacent les uns les autres comme des coquins.)

AGACERIE, *f. f.* Terme par lequel on exprime les petites choses que dit ou que fait une femme, les petites manières dont elle se sert pour s'atirer l'attention de quelcun qui ne lui déplaît pas. (Il paroît qu'elle a quelque dessein sur lui, elle lui fait des *agaceries* continuelles. *Acad. Franç.*)

AGALARS. Cavaliers Turcs, qui sont Gardes des Bachas.

AGALLOCHUM. Sorte de bois qu'on apporte des Indes Orientales, qui est une des espèces d'Aloës. On en tire un suc qu'on met au nombre des meilleurs Cardiaques.

AGANIPIDES, ou AGANIPÉDES. Nom qu'on donne aux Muses, à cause de la fontaine d'Aganipe qui leur étoit consacrée.

AGAPE, *f. f.* Mot qui vient du mot Grec *ἀγάπη*, & qui signifie *charité*. C'étoit un repas que les premiers Chrétiens faisoient en commun pour se témoigner l'amour qu'ils avoient les uns pour les autres. Ils mangeoient tous à une même table comme enfans d'une même famille, & prenoient tous d'une manière honnête & pleine d'amitié, des viandes & des fruits que chacun d'eux avoit portez à ce repas. Ils en usoient de la sorte pour montrer qu'en particulier ils n'avoient rien dont l'usage ne leur apartînt à tous. Il y avoit trois espèces d'*agapes*; les unes

se célébroient les jours des nôces; les autres, les jours des fêtes des Martyrs; & les dernières, les jours des funeraillies. Comme les *agapes* ne se faisoient que pour se marquer l'amour qu'on se portoit les uns les autres, les premiers Chrétiens recevoient le Corps de Jesus-Christ après ces repas, & ils confirmoient par-là les assurances qu'ils s'étoient données de leur amitié réciproque. Les *Agapes* ont duré long-tems, & Tertulien les a décrites dans son Apologétique. Les Conciles de Laodicée & de Cartage les ont défenduës, parce qu'il s'y commettoit des desordres.

Les *Agapes* se faisoient avec tant d'innocence & d'édification, que le Concile de Langres excommunia ceux qui négligeoient de s'y trouver: mais il étoit bien difficile que la débauche & le crime n'en corrompissent la pureté; aussi le Concile de Cartage les abolit dans l'Afrique; le second, tenu à Orléans, les défendit dans les Gaules; ce qui fut confirmé par un Concile de Châlons. Voiez l'*Apologétique* de Tertulien, chap. 39. le Cardinal Bona, de *reb. liturg. c. 2.* Schelstrate, dans sa *seconde Dissert. sur l'Egl. Afr.*

AGAPÉTES, *f. f.* [*Agapeta.*] On apelloit ainsi dans la primitive Eglise, des Vierges qui vivoient en communauté sans faire aucun vœu. C'est contre elles que S. Jérôme s'élève si fort, parce qu'une si pieuse institution avoit dégénéré en libertinage, & que la trop grande familiarité qu'elles avoient avec les Eclésiastiques, causoit beaucoup de scandale. (Léontius offrit de se mutiler pour conserver sa chère *Agapète*.)

AGARIC, *f. m.* Mot qui vient du Grec, en Latin *agaricum*. Sorte de boulet blanc qui croît sur les sapins, les méléses, & sur la plupart des arbres à gland. L'agaric sent bon, & reluit la nuit sur ces arbres. Il y a un agaric mâle, & un agaric femelle. L'agaric mâle a plus de force que l'agaric femelle. *Dal. Plantes, t. 2. l. 15. c. 13.* Cependant, selon Charas, *Traité de la Thériaque, c. 22.* l'agaric femelle est le meilleur pour plusieurs remèdes, & sur-tout pour la thériaque. Il y a dans le haut Dauphiné, des montagnes où il se trouve des arbres qui produisent de fort bon agaric. Il faut seulement le savoir bien choisir.

Agaric, f. m. Sorte de drogue qu'on trouve dans les boutiques des Apotiquaires, & à laquelle les Médecins attribuent plusieurs effets. (L'agaric, selon quelques-uns, purge le flegme, & selon d'autres, il est chaud & astringent.)

On a découvert, de nos jours, que l'*Agaric de chêne* a été employé avec succès pour arrêter les hémorragies qui surviennent dans les amputations, sans qu'il soit nécessaire d'employer de ligature.

AGATE, *f. f.* Mot qui vient du Grec, en Latin *Achates*. Pierre précieuse qui est d'ordinaire de couleur rouge; & qui fut très-recherchée parmi les Anciens. (Il y a diverses sortes d'Agates; l'une s'appelle Agate Sardoine, ou simplement la Sardoine, l'Agate-Onix, ou l'Onix, l'Agate-Calcedoine, ou la Calcedoine, l'Agate-Romaine, & l'Agate d'Alemagne. Toutes ces Agates sont différentes en couleur, & estimées différemment. Mitridate avoit dans son cabinet quatre mille tasses d'Agate-Onix. Pompée & Néron aimèrent particulièrement les Agates-Calcedoines. Les Agates-Romaines sont diversifiées d'une infinité de couleurs, & celles d'Alemagne ont aussi leur agrément particulier. Voiez le *Mercuré Indien, l. 3. ch. 1. 2. & 3.* L'Agate Orientale est polie;

luisante, & l'on y grave en relief mille jolies choses. Pyrrhus en portoit une, où les neuf Muses étoient gravées en relief avec Apollon qui tenoit sa lire. *Voiez Loüis de Berquen, c. 12.* L'Agate préserve de la morsure des bêtes venimeuses. Elle défaltère un fébricitant, s'il la tient dans sa bouche, & cause du bonheur à celui qui la porte. Il faut de la foi pour croire tout cela.)

☞ *Agate.* Ce terme est Grec. Il vient de ἄγαθος. L'agate est une pierre rare que l'on a nommée *agate*, peut-être parce qu'elle fut trouvée dans une rivière difficile, dont le nom a du rapport au terme *agate*; ou du Grec que le P. Labbe a rapporté; mais ne pouvant pas en trouver l'origine, qui, sans doute, est Gréque, il dit, comme dépité, *C'est de quoi je ne me soucie pas maintenant.*

Agate, f. m. Terme de *Tireur d'or*. C'est un instrument au milieu duquel il y a une agate qui sert à rebrunir l'or. (Prenez vôtre agate, & travaillez.)

Agate, f. f. [*Agatha.*] Nom de femme. (Agate est belle, est charmante & sage, & cette qualité vaut mieux que toutes les autres.)

☞ *AGATIS.* Dégât, dommage. Il est dit dans l'article 34. de la Coûtume d'Angoulême: *En matière d'agatis, s'il y a plainte, &c.* Philippe de Beaumanoir, ch. 24. *Et parche sont maintes mesons decheuez, & maint héritage agati.*

A G E.

AGE, f. m. La première filabe du mot *âge* se prononce longue, & se marque d'un accent circonflexe, quand il ne commence pas une période, & qu'il s'écrit par un petit *a*, en Latin *atas*. Le mot d'*âge*, en parlant de la création fabuleuse du monde, veut dire un espace de tems, & il fut divisé en *âge d'or*, en *âge d'argent*, en *âge d'airain* & en *âge de fer*. *L'âge d'or.* C'étoit le règne de Saturne; parce que les hommes vivant dans l'innocence, la terre produisoit d'elle-même toutes les commodités de la vie. *L'âge d'argent.* C'est le tems que Saturne passa dans l'Italie, où il enseigna l'art de cultiver la terre, qui refusoit déjà de produire; parce que les hommes commençoient à devenir injustes. *L'âge d'airain.* C'étoit lorsqu'après le règne de Saturne, le libertinage & l'injustice commencèrent à régner. *L'âge de fer.* C'étoit le tems auquel on commettoit les crimes les plus horribles. La terre alors, selon les Poètes, ne produisoit plus rien; parce que les hommes ne s'occupoient que du soin de se tromper les uns les autres.

Age, f. m. [*Sæculum.*] Siècle, espace de cent ans. (D'Ablancourt a été l'un des ornemens de son âge. Seigneur, ferez-vous durer vôtre colère dans la fuite de tous les âges? *Pseumes.*

Ami, dans cet âge brutal,
Pégase est un cheval qui porte
Les grands hommes à l'hôpital.
Main. *Epigrammes.*

C'est-à-dire, que les excélens Poètes sont d'ordinaire pauvres.)

Age, f. m. C'est un certain tems de la vie. (La vie de l'homme est partagée en divers âges; en enfance, en jeunesse, en âge viril, en vieillesse & en âge décrepit. Bas âge, âge tendre, âge florissant, âge fait, âge mûr. Le bel âge, le bon âge, l'âge de discrétion, âge de consistance,

A G E.

âge caduc. Être à la fleur de son âge. *Abl. Tac.* Être à la première fleur de son âge. *Racine, Iphigénie, Préface.* Être sur l'âge; c'est-à-dire, être déjà vieux. Être sur le retour de l'âge. *Abl. Tac.* C'est-à-dire, fort avancé en âge. Se dispenser de l'âge prescrit par les Loix. *Rac. Britannicus, Préf.* Les sages Indiens tiennent qu'il y a de la honte d'attendre la mort à un âge caduc. *Vaugel. Quint. l. 8. c. 9.* La femme de Darius qui étoit prisonnière, tenoit entre ses bras son fils, qui n'avoit pas encore atteint l'âge de six ans. *Vaug. Quint. l. 3. c. 11.* On ne peut, par la Coûtume, vendre son bien, qu'on ne soit en âge. *Le Maître, Plaid.* L'âge s'écoule, l'âge se passe insensiblement.)

Age, f. m. Ce mot, en parlant des personnes; & se disant absolument, signifie vieillesse. Patru étoit d'âge quand il mourut. Pascal, ce savant & agréable Auteur des Lettres Provinciales, n'étoit qu'entre deux âges lorsqu'il rendit l'esprit; c'est-à-dire, qu'il n'étoit ni jeune, ni vieux. Il étoit âgé de 39 ans quand il mourut. Il nâquit en 1623. & mourut en 1662.

☞ L'âge pour l'Episcopat, c'est vingt-sept ans, suivant le Concordat, §. 1. *de Regiâ ad Prælat. nomin.* & suivant l'Ordonnance de Blois.

Les Abez nommez par le Roi, doivent avoir vingt-trois ans, & de même ceux qui sont pourvûs par le Pape.

Les Prébendes Cathédrales exigent quatorze ans, & les Collégiales, dix; & quant aux Cures, il fust d'avoir vingt-cinq ans commencez, pour en être pourvû canoniquement.

Les Prieurs Conventuels doivent avoir vingt-cinq ans, du moins commencez, suivant le Concile de Trente, *Tit. de Elect. sess. 24.*

A sept ans, on peut être pourvû d'un Bénéfice en commende; c'est la Jurisprudence du grand Conseil, parce qu'étant dispensé de la régularité, on est dispensé de l'âge requis pour la Profession.

☞ *Age* étoit autrefois féminin:

Font un visage d'or à cette âge ferrée.

Et dans les Larmes de Saint Pierre:

Henry, de qui les yeux & l'image sacrée
Font un visage d'or à cette âge ferrée.

Mais il est à présent masculin. *Age d'or*, *âge doré*, *âge de fer*, *âge pour siècle*, expressions très-familieres autrefois. Malherbe, à la Reine mère, sur sa régence:

Que vivre au siècle de Marie,
Sans mensonge & sans flaterie,
C'est vivre au siècle doré.

Et ailleurs:

Que ta belle chimie étonne l'Univers;
De cet âge de fer qui méprise les Vers.

☞ *Avec l'âge.* On dit que certaines choses s'apprennent avec l'âge; c'est-à-dire, par l'expérience.

* *Age, f. m.* Ce mot se dit, au figuré, des chevaux; & signifie le tems qui s'est passé depuis que le cheval est né. (L'âge des chevaux se connoît à leurs dents, elles ont chacune leur nom; & l'on ne peut bien parler de l'âge d'un cheval sans en connoître les principales dents. En parlant proverbialement, on dit, *L'âge est fait pour les chevaux*; c'est-à-dire, qu'il n'importe pas

pas quel âge on ait, pourvû qu'on soit vigoureux & qu'on fasse encore avec ardeur ce que font les jeunes gens. Les vieillards alégeront & expliqueront, tant qu'il leur plaira, ce proverbe en leur faveur; mais il est sûr qu'en matière de vigueur, il en est d'eux comme des chevaux; les jeunes valent incomparablement mieux que les vieux. Si les Dames sont les juges de ces différens, elles donneront toujours leur voix aux jeunes.

* *Age, f. m.* Il se dit, au figuré, du lait des nourrices. C'est le tems qui s'est écoulé depuis que la nourrice a été en couches. (Quel âge a vôtre lait, nourrice, a-t-il plus de trois ou quatre mois? On ne doit point faire de difficulté de donner deux nourrices à un enfant, pourvû que l'âge des laits & des personnes ait quelque rapport. *Martin, Dissertation sur les dents, chap. 3.*)

Age, f. m. Ce mot, au figuré, se dit en parlant des bois. C'est le tems qui s'est écoulé depuis que le bois est sur pié. Le bois aiant passé un certain âge, ne fait plus que déperir. Pour favoir quel âge peut avoir un bois, on n'a qu'à le faire couper, & par le pié de l'abatage on voit combien il a de cercles, qui sont autant de croissances que chaque année a produites. *Caron, Traité des bois, page 59.*

Age, f. m. Terme d'*Astronomie*. L'âge de la Lune. C'est le nombre des jours qui se sont écoulés depuis sa conjonction avec le Soleil.

Age. Terme de *Chasse*. L'âge des cerfs se connoît par l'ouverture de la tête, par la grosseur du merein, par les andouillers, par les pieds, &c.

AGÉ, AGÉE, *adj.* [*Decem aut viginti annos natus.*] Ce mot se dit d'une personne qui a un certain âge. (Alexandre âgé de vingt ans, succéda à l'Empire. *Abl. Arr. l. 1.* François I. âgé de vingt ans & quatre ou cinq mois, fut sacré Roi de France à Reims le 25. de Janvier 1515. *Du Bellai, Mémoires.*)

Agé, Agée, *adj.* [*Ætate provectus.*] Ce mot se disant absolument & sans rien marquer, veut dire, qui est déjà vieux, qui a de l'âge. (Le 14. de Mai de l'année 1620. Henri IV. fut assassiné au milieu de Paris, & en ce tems-là il étoit âgé. Catherine de Médicis mourut de déplaisir à Blois le 5. Janvier 1589. & alors elle étoit âgée.)

AGENCE, *f. f.* [*Administratio.*] Prononcez *ajance*. C'est la charge & la fonction d'Agent. Ce mot d'*agence* se dit par bien des gens, mais *charge d'Agent* vaut mieux, & est plus intelligible. (Il prétend à l'agence du Clergé, ou plutôt à la charge d'Agent du Clergé.)

AGENCEMENT, *f. m.* [*Dispositio, ordinatio.*] Prononcez *ajancement*. C'est la disposition dont les choses se trouvent rangées; c'est l'ordre & la manière dont les choses sont disposées. (Parler de l'agencement des os. L'agencement des os est merveilleux. L'agencement des os a quelque chose de surprenant. *Voiez Dégéri, Termes de Médecine.*)

Agencement, Agencé. Terme de *Peinture*. On dit *agencement* des parties; *agencement* des plis; un bel *agencement*; des plis bien *agencés*. *Agencement* & *arrangement* sont des termes à peu près synonymes.

Agencement, f. m. Ce mot, au figuré, signifie l'ordre dont les choses sont rangées. (L'agencement des mots est difficile. L'agencement des mots donne de la beauté à un discours. *Agencement*, dans ce sens figuré, vieillit.)

Tom. I,

AGENCER, *v. a.* [*Ornare, comere, pectere.*] Ce mot, au propre, & pour dire, parer, approprier, vieillit, & n'a cours que dans le stile bas; ou le comique. On prononce *ajancé*. (Si l'on veut qu'une femme plaise, il la faut bien agencer: une partie de son mérite & de ses agrémens est dans la beauté de ses habits.)
 Il n'est pas aisé d'*agencer* tant de beautés différentes, sans choquer les règles de la proportion. *Lucien, d'Ablancourt, les Images.*

Agencer, v. a. [*Disponere, ordinare.*] Ce mot, au figuré, signifie mettre en bon ordre, ranger, & est plus usité qu'au propre. (Agencer les choses à nôtre air. *Abl. Luc. Dédicace.* Je lui promets de fournir le soin d'*agencer* ses lauriers, & l'art d'en faire des couronnes. *Voit. l. 56.*)

S'agencer, v. r. [*Ornare se.*] S'approprier, s'ajuster, se parer. Le mot de *s'agencer*, dans cette dernière signification, semble avoir plus de cours dans le stile plaisant que dans le beau & le noble.

(On a beau s'agencer & faire les doux yeux,
 Quand on est bien parée, on en est toujours mieux.
Regnier, Satire 13.)

D'honnêtes gens conseillant un jour Varillas de s'agencer un peu mieux qu'il ne faisoit, il répondit qu'il n'étoit pas une femme, & qu'à l'exemple de Chapelain, il ne songeoit qu'à se bien agencer dans la bourse.)

S'agencer. [*Componere se.*] Ce mot, pris figurément, est plus usité qu'au propre. C'est se mettre d'une certaine façon, s'accommoder & se ranger d'une certaine manière. (Calanus paré de ses magnifiques habits se coucha tout de son long sur le bucher, *s'agençant* le plus honnêtement qu'il lui fut possible. *Vaug. Quint. l. 10. c. 1.*)

* AGENDA, *f. m.* Ce mot est Latin. Ce sont des tablettes où l'on écrit les choses dont on veut se ressouvenir, & qu'on veut faire. Le mot *Agenda* n'entre que dans les discours familiers, ou dans les entretiens de raillerie. (Un bel agenda, un joli agenda. J'ai mis telles choses sur mon agenda. Tout mon agenda est rempli.)

† AGENOUIILLER, *v. a.* [*Genua submittere.*] Mettre à genoux. (Agenouillez cet enfant, & le faites prier Dieu. *Mettez cet enfant à genoux, vaut mieux qu'agenouillez cet enfant.*)

S'agenouïiller, v. r. Je m'agenouïille, je m'agenouïillai, je me suis agenouïillé. C'est se mettre à genoux.

(Il court à son tombeau, de ses pleurs il se mouïille;
 Et ne l'osant toucher, en terre il s'agenouïille.
Godeau, Poësies, Assomption; l. 3.)

On doit s'agenouïiller lorsqu'on prie Dieu: Quelle impiété de s'agenouïiller devant des Dieux qu'on traîne captifs en triomphe! *Ablancourt, Minutius-Félix.*)

† *S'agenouïiller, v. r.* [*Genua flectere.*] Ce mot se dit aussi par métaphore, des chameaux & des éléfans. C'est plier les jambes de devant & se reposer dessus. (Les chameaux & les éléfans s'agenouïillent.)

AGENT, *f. m.* [*Agens.*] Terme de *Philosophie*, lequel vient du Latin & signifie qui agit, qui produit quelque effet. (Les Philosophes parlent de l'Agent & du Patient.)

Agent, f. m. [*Procurator.*] C'est celui qui embrasse les affaires d'un particulier de

K

confidération, qui sollicite & agit pour les intérêts de quelque communauté, de quelque corps, ou de quelque Etat. (C'est un Agent habile, fidèle, passionné & ardent. Être Agent général de Clergé. Être *Agent de Change*.)

A G H.

AGHAÏS. Ragueau avoué de bonne foi dans son Indice, qu'il ignore ce que ce terme signifie dans l'article 63. de l'ancienne Coutume de Lille, & dans l'article 8. de la dernière: mais Galand l'explique fort clairement. « Ce n'est » point, dit-il, un droit seigneurial, mais » un terme que l'usage a introduit dans les » marchés qui se font sous un certain terme de » paier le prix, & de délivrer la chose vendue; » en sorte que l'acheteur doit *aghaïster*, c'est-à-dire, *guéter*, *aguéter* le jour du terme, afin » de ne le pas passer sans avoir païé le prix, » ou sans l'avoir consigné en justice, & fait » signifier la consignation. » Il ajoûte qu'il l'a ainsi appris des plus expérimentez du pais. Voyez son *Traité du Franc-Aleu*.

A G I.

AGILE, *adj.* Mot qui vient du Latin *agilis*, qui a de l'agilité, qui est dispos, qui se remue d'une manière souple & légère. (L'Espagnol est agile & le Basque aussi. Il y a des bêtes très-agiles. *Abl. Marmol. l. 1.*)

AGILEMENT, *adv.* Prononcez *Agileman*. Ce mot vient du Latin *agiliter*. C'est-à-dire, d'une manière agile, d'un air souple & dispos, avec agilité. (Marcher agilement.)

AGILITÉ, *f. f.* Mot qui vient du Latin *agilitas*. Souplesse de corps, disposition du corps à se remuer. (Une grande agilité. Une agilité surprenante. Une agilité étonnante. Avoir beaucoup d'agilité. Il faute avec agilité.)

AGIO. Terme usité parmi les Marchands de Lyon. C'est l'intérêt de l'argent qu'on leur prête suivant le cours du change. Ainsi quand l'argent est à trois pour cent jusqu'à un paiement, ces trois pour cent s'appellent l'*agio*.

Agio de Banque. Ce terme exprime le Change, ou la différence qui se rencontre entre l'argent ou monnoie de Banque, & l'argent courant, ou monnoie courante & de caisse. L'*Agio de Banque* est variable dans presque toutes les places. Ce terme vient de l'Italien, il signifie *aider*; comme qui diroit, servant à faciliter le négoce de la Banque & du Change.

AGIOGRAPHE, *f. m.* Celui qui écrit les vies des Saints.

AGIOLOGIQUE, *adj.* Discours qui concerne les Saints.

AGIOTAGE, *f. m.* Ce terme ne se prend guères qu'en mauvaise part, & signifie un commerce illicite & usuraire. Profit usuraire sur les billets.

AGIOTER, *v. a.* Faire valoir son argent à gros intérêt, faire un trafic usuraire des billets, promesses & autres papiers, que les malheurs d'un état ont décrédités.

AGIOTEUR, *f. m.* Terme nouvellement en usage parmi les Banquiers & gens d'affaires: il signifie une personne qui fait valoir son argent à gros intérêt, en prenant du public des billets & autres papiers, sur un pied très-bas, pour les remettre dans le public sur un pied plus haut.

AGIR, *v. n.* Mot qui vient du Latin *agerè*. *J'agi* ou *j'agis*, *j'agissois*, *j'agis*, *j'ai agi*. Ce mot, généralement parlant, veut dire, *faire*. (Le nom du Poëme dramatique vient d'un mot Grec, qui signifie *agir*, pour montrer que la nature de ce Poëme consiste dans l'action. *Mol. Critique, scène 6.*)

Agir, v. n. Ce mot se dit des choses naturelles, & signifie produire quelque effet, faire effet. (Le feu agit sans cesse. Le chaud & le froid agissent différemment sur les corps. *Bernier, Physique, t. 2.* La beauté agit puissamment sur les cœurs.)

Agir, v. n. Ce mot se dit en parlant de certaines matières de *Théologie*, & principalement de la *Grace*. C'est faire impression sur la volonté & la porter à quelque chose. (Il y a deux graces, l'une qu'on appelle *suffisante*, parce qu'elle suffit pour agir; & l'autre, *efficace*, qui est absolument nécessaire pour agir.)

Agir, v. n. Ce mot se dit en parlant des choses qui regardent la Médecine, & veut dire *opérer*. (Le remède agit puissamment. Nous ferons agir d'autres remèdes pour la guérir. *Mol. Amour méd. a. 3. sc. 6.*)

Agir, v. n. Ce mot se dit en terme de *Pratique*. C'est poursuivre quelqu'un en Justice. (On agit criminellement contre les rebelles, contre les traîtres, contre les méchants.)

Agir, v. n. Ce mot se dit des personnes & signifie se conduire d'une certaine manière, en user d'un certain air avec les gens. Se gouverner d'une façon particulière envers ceux avec qui l'on a à faire. (Ne vous contraignez pas; tant que nous agirons de concert, on ne remarquera rien dans ma conduite qui puisse faire pénétrer le secret de mon cœur. *Madame de Gomès, Mari jaloux*. Agir en ami, en galant homme. *Abl. Luc*. Agir en homme d'honneur, en homme de cœur.)

Il en agit mal, il en a mal agi. Cette façon de parler, n'est point correcte. Il faut dire, *Il en use mal, il en a mal usé*. On ne met point *en* devant *agir*; je dis devant, car on le met quelquefois après: *Vous avez agi en homme d'honneur*: mais alors *en* n'est point avec *agir*, mais avec *homme d'honneur*. *Bouhours, Remarq.*

S'agir. Ce verbe n'est point usité dans tous ses tems en qualité de verbe *reciproque*; mais seulement en qualité de verbe *impersonnel*. (On dit, Il ne s'agit point de peu de chose; c'est-à-dire, *Il n'est pas question de peu de chose*. *Abl. Luc. t. 1.* Le Livre dont il s'agit, est tout plein de fautes contre le bon sens. *D'Aucourt, Sentimens de Cléante, t. 2. let. 9.*)

AGISSANT. [*Agens*.] Participe du verbe *agir*. Ce mot pris comme participe, est indéclinable. (Agissant de cette sorte, vous ferez, Madame, respectée de tout le monde. Agissant de cette manière, vous gagnerez l'affection de tous les honnêtes gens.)

Agissant, Agissante. [*Actuosus*.] Ce mot se considère aussi comme un adjectif, & alors il est déclinable. Il signifie qui est *vif*, qui a du feu. (C'est un homme agissant. Rien ne marque plus combien la foi est éteinte, ou peu agissante dans les Chrétiens, que le dépit qu'ils ont contre ceux qui n'ont pas pour eux de la reconnoissance, *Nicole, Essais de Morale, t. 1.*)

AGITATEUR, *f. m.* Sorte d'Officier en Angleterre.

AGITATION, *f. f.* Mot qui vient du Latin *agitatio*, & qui se prononce *agitacion*. Il signifie

mouvement, la peine qu'on a ou qu'on a eue de marcher. (L'agitation de l'air est remarquable. *Bernier, Physique*. Le travail & l'agitation du chemin m'ont mis hors de crainte. *Voit. l. 24.*)

Agitation, f. f. Ce mot, au figuré, se dit de l'esprit, de l'ame ou du cœur, & veut dire soins, occupations, inquiétudes de l'ame, mouvemens & troubles du cœur. (Le nombre des gens qui ne sont occupés que des nécessités de la vie présente, est si grand, que celui dont l'esprit a un peu plus d'agitation & de mouvemens, n'est presque rien en comparaison de cette foule de stupides. Les emplois d'esprit entretiennent l'ame dans une agitation agréable. *Nicole, Essais de morale, t. 1. & 2.* Elle est dans une agitation d'esprit qui la met hors d'elle-même. *Racine, Phédre, Préface*. C'est en vous, Seigneur, qu'on trouve une vie exempte d'agitation & de trouble. *Arn. conf. l. 2. c. 10.*)

AGITER, v. a. Ce mot vient du Latin *agitare*. C'est exciter, mouvoir, remuer. (Le vent agite la mer. *Abl. Luc*. Le bruit que le Zéphire excite parmi les feuilles des bocages, agitoit doucement la forêt. *Sarrazin, Œuvres, lettre à Madame de Montausier*. L'esprit impur l'agite avec de grandes convulsions. *Nouveau Testament*. Agiter l'air doucement *Abl. Luc*.)

* *Agiter, v. a.* Ce mot, au figuré, signifie inquiéter l'esprit, tourmenter l'ame. (L'horreur de son crime l'agitoit. *Vaug. Quint. l. 8*. La peur de la mort l'agite. *Théop. Poës.*)

* *Agiter, v. a.* Disputer, examiner, débater, faire réflexion sur une chose. (Agiter une question, agiter une affaire, agiter une chose en soi-même.)

* *Agiter, v. a.* Jetter dans le trouble, & dans la confusion, brouiller, mettre en guerre. (On verra les choses les plus remarquables qui ont agité l'Italie. *Talemant, Histoire de Nanci, l. 1*. La guerre agite une partie de l'Europe. *Visé, Affaires du tems.*)

S'agiter, v. r. Ce verbe pris réciproquement, ne se dit d'ordinaire qu'au figuré, & signifie se tourmenter, s'inquiéter, se troubler. (L'on se soulève; & l'on s'agite tant qu'on peut dans cette vie. *Nicole, Essais de morale, t. 1*. Il s'agite de mille visions qu'il a dans l'esprit.)

AGITO, ou GIRO. Petit poids dont on se sert dans le Royaume de Pégu.

A G N.

AGNATION, f. f. [*Agnatio.*] Terme de *Jurisprudence*. C'est le lien de consanguinité entre les mâles descendans du même père, comme la cognation regarde les mâles & les femelles ensemble. (Dans la famille Royale de France on suit l'agnation, en n'admettant à la Couronne que les mâles descendus des mâles de branche en branche.)

AGNEAU, f. m. Ce mot vient du Grec, en Latin *agnus*. C'est le petit d'une brebis, lequel ne passe pas encore un an. (Un agneau mâle, un agneau femelle, un bon agneau, un méchant agneau. L'agneau rôti est délicat & sain. L'agneau est bon après Noël & après Pâques. Les rôtisseurs disent saigner un agneau, dépouiller un agneau, bouffer un agneau, vuidier un agneau, & parer un agneau.)

Agneau Pascal. C'est l'Agneau que mangeoient les Juifs à Pâques en mémoire de la délivrance du peuple de Dieu. (Dieu a institué la cérémonie

de l'Agneau Pascal. Les Juifs célébroient tous les ans la fête de l'Agneau Pascal. Le Seigneur dit à Moïse: Parlez à toute l'assemblée, & qu'au dixième jour chacun prenne un agneau pour sa famille. Cet Agneau sera sans tache & sera un Agneau mâle. *Exode, chap. 12.*)

† * *Agneau.* Ce mot, au figuré, se dit des personnes, & veut dire que celui dont on parle, est très-doux, & cela parce qu'on prend l'agneau pour le symbole de la douceur. (Cet enfant est un agneau.) Cette expression & autres pareilles n'ont d'ordinaire cours que dans les discours familiers.

* *Agneau sans tache.* Ces mots signifient Jesus-Christ, & ne se disent que par les Prédicateurs & par ceux qui instruisent de la Religion. C'est Jesus-Christ qui est l'agneau sans tache, & c'est lui que nous devons adorer.

Ⲙ La prononciation du mot *agneau*, est différente, sans qu'on en puisse découvrir la raison; on dit: Nous avons mangé de l'aneau, sans *g*, qui rend le son liquide; & quand on parle de la bête, on dit, un agneau.

AGNEL, f. m. On prononce *aniel* de deux filabes. Ce mot vient du Latin *agnus*. L'agnel, ou mouton d'or, étoit une ancienne monnoie Françoisse qui étoit d'or fin, & qui pesoit trois deniers cinq grains. Cette monnoie valoit dix sous parisis, ou douze sous six deniers tournois, & elle avoit d'un côté un agneau avec une banderole, & de l'autre une croix. L'agnel, selon plusieurs Auteurs, fut fabriqué du tems de la guerre des Albigeois, pour paier les Croisez. Le Blanc, *Traité historique des Monnoies*, prouve que l'agnel fut fait au tems de Louis IX. ou Saint Louis.

AGNELER, v. n. [*Agnum parere.*] Mot de *Berger* & de tous ceux qui sont parmi les brebis. Prononcez presque *anielé* en trois filabes. (C'est faire un agneau. (C'est une brebis qui est prête d'agneler. Brebis qui agnèle. Les brebis n'agnèlent ordinairement qu'une fois l'année. Elles agnèlent depuis la Toussaints jusqu'au mois d'Avril.)

AGNELINS. Peaux d'agneau que préparent les Mégissiers en les passant d'un côté, & en laissant la laine de l'autre. On appelle aussi *Agnelins*, les laines des agneaux ou jeunes moutons qui n'ont pas encore été tondus, que l'on leve de dessus les peaux qui proviennent des abatis des Bouchers & des Rôtisseurs.

AGNÈS, f. f. Nom de femme. (Agnès Soreau Demoiselle de Touraine, étoit belle & généreuse, & fut la plus forte inclination de Charles VII. Roi de France.)

AGNOÏTES, f. m. [*Agnoïta.*] Hérétiques des premiers siècles, qui attribuoient l'ignorance à Jesus-Christ, abusant des passages de l'Évangile où il parle comme s'il ignoroit quelque chose.

AGNUS-CASTUS. [*Vitex.*] C'est un arbrisseau qui jette plusieurs branches souples & mal-aisées à rompre, & qui a les feuilles cinq à cinq, ou sept à sept, longues & étroites. L'agnus-castus porte des fleurs qui sont quelquefois rougeâtres & quelquefois mêlées de blanc

AGNUS, f. m. Prononcez *anius*, faisant ce mot de deux filabes. C'est un petit morceau de cire benite sur laquelle est d'ordinaire imprimée la figure d'un agneau, & qu'on couvre d'un morceau d'étoffe brodée ou enjolivée. (Un bel agnus, un joli agnus. On donne des agnus aux enfans.)

AGONALES, *f. f.* [*Agonalia.*] Fêtes que célébroient les Romains en l'honneur du Dieu Janus dans le mois de Janvier. Le sacrificeur qui frapait la victime, avoit nom *Agone*.

AGONIE, *f. f.* [*Extrema corporis animique colluctatio.*] Ce mot vient du Grec *ἀγών*, & signifie, au propre, l'état d'un malade qui est à l'extrémité, combat de la chaleur naturelle contre la maladie, où la nature fait son dernier effort contre le mal.

* *Agonie*, *f. f.* Ce mot, au figuré, signifie une souffrance cruelle, un mortel tourment. (La vie des pauvres esclaves est une longue mort, ou une agonie continuelle. *Patru*, *Plaid.* 3. Ils allèrent avec Jesus-Christ à la montagne des Oliviers, où après qu'il eut souffert une rude agonie, il fut pris pour être exposé à tous les opprobres.)

† * *Agonie*, *f. f.* Ce mot se dit au figuré, en parlant d'amour; mais souvent dans ce sens le mot d'*agonie* est plus enjouié que grave. (Philis me met à l'agonie, c'est-à-dire, me fait mourir. Iris, dès que je vous vois, je suis à l'agonie, c'est-à-dire, je me meurs d'amour, sitôt que je vous aperçoi.)

AGONISER ou AGONIZER, *v. n.* [*Cum morte colluctari.*] Être à l'agonie. (Il agonise.)

AGONISANT, *part.* [*Moriens.*] Qui rend l'esprit, qui agonise. (Je l'ai vû agonisant.)

Agonisant, *f. m.* Qui agonise. (Prier pour les agonisants.)

A G R.

AGRAFE, (AGRAFFE,) *f. f.* [*Fibula.*] Petit instrument de métal, qui sert à atacher de certains habits qu'on a sur le corps. (Agrafe blanche ou noire.) On croit que ce mot vient de l'ancien mot Alemand *Krapf*, qui signifie en éfet la même chose.

Agrafe. Terme de *Vanier*. Osier tortillé qui tient le bord de la hotte.)

Agrafe. Terme d'*Architecture*. C'est un crampon, ou crochet de fer, dont on se sert pour retenir les pierres.

AGRAFER, *v. a.* [*Fibulâ subnectere.*] Joindre par le moien de quelque agrafe. Atacher avec des agrafes. (Agrafer un juste-au-corps.)

AGRANDIR, (AGGRANDIR,) *v. a.* [*Augere.*] Faire plus grand, rendre plus grand, donner plus d'étendue. (Agrandir un jardin, agrandir une cour. Les Citoiens incorporez à la Ville victorieuse, l'agrandirent & la fortifièrent. *Bossuet*, *Histoire Universelle*. Charlequin agrandit l'Empire. *Mez.* *Histoire de France*.)

* *Agrandir*, *v. a.* [*Amplificare.*] Ce mot, pris figurément, signifie élever dans le monde à une fortune meilleure, à un état plus considérable. (De l'air qu'il s'y prend, il agrandira bientôt toute sa maison. Dans le poste où il est, il a moien d'agrandir les personnes qu'il voudra.)

* *S'agrandir*, *v. r.* Je m'agrandis, je m'agrandissois, je m'agrandis, je me suis agrandi, je m'étois agrandi. C'est s'élever à une fortune plus considérable, c'est monter à un état plus grand, plus élevé que celui où l'on étoit. *Agrandir* & *s'agrandir*, pris figurément, ne se disent que des personnes qui sont déjà bien avec la fortune. Dans les belles occasions de s'agrandir, il n'est presque point de fidélité qui ne soit à l'épreuve. *Patru*, *Plaid.* 7. (Les Evêques, à force de

s'agrandir, obligèrent peu à peu les Moines à se mettre sous la protection du Pape, & à s'exemter de la Juridiction Episcopale. *Fra-Paolo*, *des Bénéfices*, c. 10. On ne se pousse, & l'on ne s'agrandit dans le monde, que pour augmenter l'idée que chacun se forme de soi. *Nicol. Eff. de mor.* t. 1.)

Loin de trembler pour elle, il lui faut applaudir; Puisqu'elle va combatre, elle va s'agrandir.

Corn. Hor. a. 1.)

AGRANDISSEMENT, *f. m.* [*Incrementum.*] Prononcez *agrandissement*. Plus grande étendue. (L'agrandissement de Paris est considérable.)

* *Agrandissement*. [*Amplificatio.*] Elévation à une meilleure fortune. (Songez à son agrandissement. *Abl.*)

AGRAVANT, AGRAVANTE, (AGGRAVANT,) *adj.* Qui agrave. [*Aggravans.*] Les crimes sont plus ou moins grands, selon qu'il y a plus ou moins de circonstances aggravantes. Ce mot s'écrit par quelques-uns par deux gg.

AGRAVE, (AGGRAVE,) *f. f.* [*Comminatio pœnæ per censuram infligendæ.*] Terme d'*Eglise*. Excommunication aggravante, excommunication qui augmente par degrez les peines de l'excommunié, à cause qu'il persiste dans sa désobéissance.

AGRAVER, *v. a.* [*Aggravare.*] Augmenter. (Circonstances qui aggravent le peché. *Pasc. l. 10.*)

AGRAVÉ, AGRAVÉE, *adj.* [*Aggravatus.*] Augmenté, fait plus grand qu'il n'étoit. (Son crime est aggravé, sa faute est aggravée.)

* *Agravé*, *Agravée*, *adj.* Ce mot se trouve dans les ouvrages burlesques, pour dire *apesanti*.

(Là-dessus achevant son somme
Et les yeux encore *aggravez*,
Il se trouva que le bon homme, &c.

La Font. Nouvelles, 8. partie.)

S'aggraver, *v. r.* Ce verbe pris réciproquement, n'est pas bien usité dans toutes les personnes de ses tems, & il signifie s'augmenter. (Son crime s'aggrave par la déposition des témoins. *Patru*, *Plaid.* Sa faute s'est aggravée par sa conduite.)

AGRÉABLE, *adj.* [*Gratus, acceptus.*] Qui plaît, qui agréé. (Être agréable à tout le monde.)

Agréable, *f. m.* Tout ce qui plaît, tout ce qui agréé. (Molière a quité pour le bouffon, l'agréable & le fin. *Despreaux*.)

AGRÉABLEMENT, *adv.* [*Gratè, lepidè.*] Avec plaisir, d'une manière agréable, avec esprit. (Passer agréablement la vie. *Abl.* Tourner les choses le plus agréablement du monde. *Mol. Précieuses*.)

AGRÉER, *v. n.* [*Placere.*] Ce verbe est neutre, pour dire, avoir l'agrément, plaire. (Il faut avoir du mérite pour avoir le bonheur d'agréer aux honnêtes gens, & même il est bon que ce mérite brille. Agréer aux Princes, sa conduite agréé à son maître.)

Agréer, *v. a.* [*Gratum, acceptum habere, approbare.*] Ce verbe est actif, pour dire consentir, avoir pour agréable, trouver bon. (Agréer un mariage, & l'on dit aussi au passif: Ce mariage a été agréé du Roi. *Patru*, *Plaid.* 2.)

Agréer, *v. a.* [*Navem instruere.*] Terme de *Mer*. C'est équiper un vaisseau de toutes les choses nécessaires pour un voyage de long cours, & le fournir de cordages, de voiles, de canons, de boulets & méches. (Agréer un vaisseau.)

S'agrèer. Terme de *Mer*. S'équiper de tout pour un voiage de long cours. (Ils se font agrèez en fort peu de tems.)

AGRÉEUR, *f. m.* [*Instructor navis.*] Terme de *Mer*. C'est celui qui équipe un vaisseau de cordages, de voiles, & de toute autre chose nécessaire pour un voiage de long cours. (Il faut favoir de l'agrèeur de nôtre bord, si toutes choses sont en état.)

AGRÉGATION ou AGGRÉGATION, *f. f.* [*Adscriptio.*] Réception au nombre de ceux qui composent un corps. (Être d'un corps par agrégation. *Patru, Plaid. 15.*)

Agrégation. Terme de *Philosophie*. On appelle corps par *Agrégation*, un corps qui n'est formé que par l'amas de plusieurs choses, qui n'ont point entre elles de liaison naturelle. *Acad. Françoisè.*

AGRÉGER, (AGGRÉGER,) *v. a.* [*Adscribere.*] Ce mot se dit en parlant de particuliers qui tous ensemble font un corps, & signifie recevoir quelcun dans ce corps, le considérer comme une partie de ce corps.

☞ Ce mot vient du Latin *adgregare*, qui, selon *Festus*, signifie, conduire au troupeau, joindre au troupeau, *ad gregem ducere*. Ce sont trois mots diférens que *abgregare*, séparer du troupeau; *adgregare*, joindre au troupeau; *segregare*, séparer le troupeau en diférentes parties.

AGRÉGÉ, *f. m.* On dit en *Philosophie*, des *Agrégés par accident*. On appelle ainsi l'amas de plusieurs choses qui n'ont point entre elles de liaison naturelle. Un monceau de fable, un tas de blé, sont des *Agrégés*.

Agrégez, *f. m.* [*Aggregati, adscripti.*] Ce sont les Docteurs en Droit, qui sont du corps de la Faculté, & qu'on a établis pour le soulagement des Professeurs. (Il est des agrégez.) Ce mot se dit aussi des Docteurs en Médecine, qui sont reçûs au Colège des Médecins de quelque Ville. Il y a aussi des *Agrégés*, c'est-à-dire, des associés à diverses communautés. Celle du Mont Valérien, près de Paris, a, par exemple, des *incorporés*, & des *Agrégés*.

AGREILS. Voiez *Agrez*.

AGRÉMENT, *f. m.* [*Lepor.*] Prononcez *agrèman*. C'est-à-dire, bonne grace, air qui plaît dans une personne, manières qui agrèent en quelcun. (Un agrément singulier, particulier, grand, inexprimable; un agrément charmant, touchant. Elle a dans toute sa personne un agrément qui enchante. *Scar. Rom.* Rien n'approche de son agrément. *Saint-Evremont.* Dire les choses avec le dernier agrément. *Madame de Gomès de Vasconcellos, Mari jaloux.* Donner un agrément humain à des paroles toutes divines. On fut touché des agrémens qui paroissent en toute sa personne. *Traduît. libre d'Arioste par M^{de}. de Gomès, t. 1.*)

Agrement, *f. m.* Inclination, panchant, bonnes graces. (Il a un air qui lui gagne l'agrément de ceux qui le voient. *Civilité Françoisè, c. 1.* Sa conduite lui a donné l'agrément du Prince.)

Agrément, *f. m.* [*Concinnitas.*] C'est un raport charmant des traits avec l'air d'une personne, ou de quelque chose qu'on a peint. (Les agrémens naissent de la régularité. *Saint-Evremont.*)

Agrément, *f. m.* Terme d'*Organiste*. C'est une forte de petite cadence ou de pincement qui se fait sur l'orgue. (Faire un agrément.)

Agrément, *f. m.* [*Ornatus.*] Terme de *Brodeur* & de *Boutonnier*. Petit ouvrage de broderie qui sert à relever la besogne. Petite chose jolie qu'on met sur le bouton pour lui donner plus d'air. (Il faut mettre là un petit agrément. Voilà un agrément qui me plaît fort. C'est un joli agrément, & qui vient bien là.)

Agrément, *f. m.* Terme de *Perruquier*. Ce sont les cheveux bouclés qui accompagnent les Temples, & qui sont appelés agrément à cause qu'ils donnent un air plus agréable au visage. (Un agrément bien tracé. Faire un agrément, tracer un agrément.)

Agrément, *f. m.* [*Approbatio.*] Consentement. (Avoir l'agrément du Roi pour une charge. Demander l'agrément du Prince pour quelque chose. Obtenir l'agrément du Prince pour quelque office considérable. Le Roi a refusé son agrément à cette personne.)

† * *Agrément*, *f. m.* [*Clyster.*] Mot de préieuses, usité parmi les femmes pour dire un lavement. (Elle prend un agrément. Madame n'est pas visible, on lui vient de donner un agrément.)

AGRESSEUR, (AGGRESSEUR,) *f. m.* [*Aggressor.*] C'est celui qui ataque le premier. (Il est l'agresseur. Le valet qui étoit en colère, se jetta sur l'agresseur. *Scaron, Roman, t. 1. c. 3.*)

On a tué mon père, il étoit l'agresseur.

Corn. Cid. a. 4. sc. 5.)

AGRESSION, (AGGRESSION,) *f. f.* Action de l'agresseur. [*Aggressio.*] (Il y a preuve de l'agression contre vous.)

☞ Il est souvent difficile de prouver l'agression. Les Docteurs remarquent qu'il y en a de trois sortes; l'une est préméditée; l'autre est l'effet d'un mouvement précipité de colère; & la troisième est involontaire.

La préméditation résulte de plusieurs circonstances, 1°. des querelles qui ont précédé l'action, 2°. du port d'armes contre la coûtume de n'en point porter, 3°. des menaces précédentes, 4°. des démarches qui ont précédé la querelle, 5°. du tems ou du lieu où le crime a été commis.

L'agression non préméditée résulte de même des circonstances; 1°. le plus fort est toujours présumé l'agresseur; 2°. celui qui naturellement est fâcheux, difficile & querelleux, doit passer pour avoir été l'agresseur; 3°. le bruit commun sert à déterminer l'agresseur; 4°. le plus grand nombre fait présumer l'agression de sa part.

L'agression involontaire, est lorsque, sans aucune mauvaise intention & par hazard, on est la cause de la mort d'une personne, ou des blessures qu'elle a reçûes.

† AGRESTE, *adj.* Ce mot vient du Latin *agrestis*, & se prononce comme il est écrit. Il veut dire *rustique*, *sauvage*, *champêtre*, & il se dit proprement des lieux & des choses. Les Romains étoient un peuple agreste. *Hist. Rom. des PP. Catrou & Roiillé, l. 1.* M. Fleury s'est servi de la même expression dans ses *Mœurs des Israélites*. On dit figurément, *Humeur agreste*, *mœurs agrestes*; mais ce n'est guères que dans le stilé soutenu. *Acad. Franç.*

Agreste, *adj.* [*Rusticus.*] Ce mot se dit des personnes, & signifie peu poli, peu civil.

AGREZ, AGRÈS, ou AGREILS, *f. m.* [*Armamenta.*] Terme de *Marine*. C'est le nom que l'on donne à tous les cordages nécessaires

pour un vaisseau. (Porter les agrez, ou les agreils au vaisseau, le vaisseau a tous ses agrez. Voiez le Dictionnaire de Marine, imprimé à Amsterdam en 1702.

AGRICULTURE, *f. f.* [*Agricultura.*] L'art de cultiver la terre. (S'adonner à l'agriculture. *Abl.*)

Voiez *La Roche, & la Coûtume de Saint-Jean d'Angely, avec les Commentaires de Bichet & de Maichin. Voiez les Origines de Caseneuve.*

AGRIFER, (AGRIFFER,) *v. n. passif.* [*Arripere, stringere unguibus.*] S'atacher avec des grifes à quelque chose. (Ce chat en tombant s'est agrifé à la tapisserie.)

AGRIOPHAGE. Qui vit de bêtes féroces.

AGRIOTTE, *f. f.* Espèce de cerise sauvage.

AGRIPAUME, *f. f.* [*Cardiaca.*] Plante dont les feüilles ressemblent à celles de l'ortie, & qui est bonne pour les maladies du cœur.

† AGRIPER, (AGRIPPER,) *v. a.* [*Accipere.*] Prendre. (Elle agripe tout ce qu'elle voit.) C'est un terme populaire, qui signifie proprement prendre avec violence. On dit aussi *Agripeur.*

AGROUPER, *grouper, v. a.* [*Conglobare.*] Terme de *Peinture.* L'un & l'autre se dit. Mettre plusieurs corps en un peloton, acoupler & ramasser plusieurs corps ensemble. (Il faut que les membres soient agroupez de même que les figures. *Art de Peinture.*)

☞ Dufresnoy, de l'Art de Peinture, *vers.* 133.

*Agglomerata simul sint membra, ipsæque figuræ
Sinentur, circumque globos locus usque vacabit.*

A G U.

AGUAPA, *f. m.* Arbre des Indes Occidentales, dont l'ombre est dangereuse & fait enfler ceux qui s'endorment dessous.

AGUERRIR, *v. a.* [*Bellicis laboribus exercere.*] Rendre propre à la guerre. (Aguerrire les peuples. *Abl.* Il aguerrire ses troupes par de continuels exercices. *Eloge Historique de Louis XIV.*)

S'aguerrire, v. r. Devenir plus brave, plus vaillant & plus propre à faire la guerre. *Je m'aguerrire, je m'aguerrirois, je m'aguerrire, je me suis aguerrire.* (Les Alemans & tous les peuples Septentrionaux sont courageux, & ils s'aguerrirent dans ces nouveaux troubles.) On dit figurément, *s'aguerrire* à la raillerie, pour s'acoûtumer à la raillerie; & on le dit de tout ce qui est pénible & difficile au commencement.

AGUET, *f. m.* [*Insidiæ, astutiæ.*] Ce mot vieillit & ne trouve bien sa place que dans le satirique ou comique, & quelquefois dans le stile grave & chrétien. Il signifie embûches, ruses & finesse de la personne qui épie, & il ne se dit qu'au pluriel. (Eviter les aguets des méchans.

Il ne se trouble point d'aucun soupçon jaloux;
Se moque des aguets d'un impuissant époux.
Théophile, Poësies, satire.

Sans guide il a laissé cette bonté de mœurs
Exposée aux aguets des rufes séducteurs.
Mol. Ecole des Femmes, a. 2. sc. 5.)

☞ Joachim du Bellay a dit :

Pourceque sa mere estoit
Auprès de là, ce me semble,
Laquelle nous aguetoit.

A G U. A H. A H A.

On disoit autrefois, *guéter, pour, voir, épie;* d'où est venu le terme *guet.*

AGUILANLEU ou AGUILANNEU. Ce cri étoit fait anciennement le premier jour de Janvier. Ménage semble avoir raison de dire que ce mot est composé de ces quatre mots, à qui l'an neuf, (ou nouveau.)

A H.

AH! Interjection qui sert à marquer l'amour, la joie, le plaisir, la colère, l'inclination, ou quelque autre mouvement de l'ame. (Ah, que d'amour! quand après l'absence, on revoit ce qu'on aime. *Molière, George Dandin.*

Ah! qu'il est dangereux quand on a bien aimé;
De revoir les beaux yeux qui nous avoient charmé.
La Comtesse de la Suze, Poësies.

Ah! ah! chien, ah! double chien, matine de cervelle
Ta persécution fera-t-elle éternelle?
Molière, Etourdi, a. 5. sc. 1.

Ah! que vous êtes prompte,
La mouche tout d'un coup à la tête vous monte.
Molière, Etourdi, a. 1. sc. 8.

Ah! ah! si jeune encor vous jouiez de ces tours.
Molière, Ecole, a. 5. sc. 5.

Ah, ah, ah, ah, ah, ah! O traître, ô bourreau d'homme.
Molière, Etourdi, a. 4. sc. 7.

Te voilà païé de ta raillerie, ah! ah! ah! ah!
Molière, Critique de l'Ecole des Femmes, sc. 6.

A H A.

* AHAM, *f. m.* Vieux mot Champenois & Picard qui s'est dit autrefois des terres qui étoient en labour; mais à présent dans ce sens-là il est tout-à-fait hors d'usage.

† * AHAN, *f. m.* [*Gravis labor.*] Mot qui veut dire grande peine, grand travail de corps, grand effort. Le mot d'*ahan*, en ce sens est figuré, & n'est en usage que dans le stile plaisant & comique. (Faire une chose avec *ahan*. On voit leurs nerfs, leurs muscles & leurs veines, s'enfler d'*ahan*. *Scaron, Roman comique. Suer d'ahan. Saint-Amant, Poësies.*

Fait en suant presque d'*ahan*
Le lendemain de la Saint Jean.
Loret, Muse historique.)

† AHANABLE, *adj.* [*Ager arabilis.*] Mot vieux & qui ne se dit plus que parmi quelques laboureurs de Champagne & de Picardie. Il se dit des terres & signifie *labourable*, qui se peut cultiver, que l'on peut labourer. (Il a cinquante arpens de terre *ahanables.*)

† AHANER, *v. a.* [*Agrum arare.*] Mot hors d'usage, pour dire cultiver quelque terre, labourer. (On *ahane* tous les ans les terres.)

† * *Ahaner, v. n.* [*Exantlare laborem.*] Ce mot se prend quelquefois au figuré; mais seulement dans le stile plaisant & satirique, car il est vieux. C'est travailler avec peine pour faire quelque chose. Avoir de la peine pour faire quelque chose. *Suer à force de travailler à quelque ouvrage.* (Le bon homme Chapelain a bien *ahané* pour faire son Poème de la Pucelle; mais aussi il en a été récompensé comme d'une bonne chose.)

Joachim du Bellay, dans ses Jeux, en parlant d'un Vanneur de blé :

De vôtre douce haleine
Eventez cette plaine,
Eventez ce séjour,
Cependant que j'ahanne
Ce mien blé que je vanne
A la chaleur du jour.

A H E.

AHERDRE. Vieux mot, qui signifie s'attacher à une chose. Dans l'Histoire de Bertrand du Guesclin, p. 116. Avec lui, Thibaud du Pont, un hardi Chevalier, lequel vient aherdre a deux ledit capital la chevechaille du Haubert. Et dans le Roman de la Rose :

Ceux qui ne voudront s'y aherdre,
La vieleur conviendra perdre.

† AHEURTEMENT, *s. m.* [*Pertinacia.*] Prononcez *Aheurteman.* Ce mot se dit des personnes. Il n'est usité que dans le stile bas, dans le comique, le mordant ou le fatirique. Il signifie opiniâtreté, attachement ferme que l'on a pour quelque chose. (Il n'a pas été de l'avis des autres, par un pur *ahurtement* qu'il avoit à son opinion. Son *ahurtement* est condamnable. C'est un maudit *ahurtement* qui lui fait tort dans l'esprit de toutes les Dames qu'il a l'honneur de fréquenter.)

AHEURTÉ, AHEURTÉE, *adj.* [*Obstinatus.*] Ce mot se dit des personnes, & signifie opiniâtre; qui est attaché à un sentiment dont il ne veut point démordre. (Il est *ahurté* à cela. Elle est *ahurtée* à cette opinion, & elle n'en démordra jamais.)

S'ACHEURTER, *v. r.* [*In sententia perflare, permanere.*] Je m'ahurte, je m'ahurtai, je me suis ahurté. Ce mot ne se peut dire que des personnes; & il signifie s'opiniâtrer, s'attacher avec opiniâtreté à quelque opinion, & la soutenir opiniâtrement. (Il est d'un esprit sot & orgueilleux de s'ahurter trop à son sentiment. Il y en a quelquefois qui dans les compagnies s'ahurtent brutalement à ce qu'ils veulent, & ils font rire les autres.)

A H I.

A H I. Quelques raffineurs en matière d'orthographe, écrivent ce mot. *Ahi*, sans *h*. Mais comme le nombre de ces Messieurs n'est ni fort grand, ni fort considérable, il est bon d'attendre ce que les plus fameux Auteurs feront à cet égard. *Ahi* est une sorte d'interjection inventée pour marquer le mouvement naturel d'une personne qui sent qu'on lui cause quelque douleur, ou qu'on lui fait quelque mal en la traitant outrageusement. (*Ahi! ahi! ahi!* doucement, Dieu me damne, c'est fort mal en user. *Mol. Préface, 3. 9.*)

Ahi! ahi! à l'aide, au meurtre, au secours, on m'affomme.
Molière, Etourdi, a. 2. sc. 7.

Ahi! ahi! ahi! vous ne m'avez pas dit que les coups en feroient.

Molière, Précieuse, sc. 13.

Ahi. C'est aussi une interjection qui sert à marquer quelque dégoût ou quelque mépris. (*Ahi!* laissons cela, il n'est pas question de causer.)

AHONTER. Deshonorer. Le Roman de la Rose :

Adonc respondit Jaloufie,
Honte, j'ai paour d'estre trahie
Car lécherie est tant monté,
Que troit pourroit estre ahonté.

AHOUI, *s. m.* Arbre du Brésil, de la hauteur du Poirier. Les Sauvages se servent de son fruit au lieu de sonnettes. D'autres disent *ahoual*.

A H U.

† AHURIR, *v. a.* [*Obstupefacere.*] Vieux mot dont on se sert encore en quelques Provinces, & qui signifie affliger quelcun, le rendre tout interdit. (Le voilà bien *ahuri.*)

† AHURI, *adj. & subst.* Mot ancien qui signifie étonné, & qui est encore d'usage dans le stile familier. *L'air ahuri; vous voilà bien ahuri.* Il signifie aussi étourdi: *C'est un ahuri.* Je ne sçai rien de plus *ahuri* que ce jeune homme.

A I D.

AIDE, *s. f.* [*Auxilium.*] En Espagnol *ajuda.* Secours, assistance. Le mot d'*aide* en ce sens n'a de pluriel qu'en Poësie. (Appeler ses voisins à son aide. *Abl. Luc.* C'est le dernier des maux d'implorer l'aide d'un traître. *Abl. Tac.* S'il ne tient qu'à vous prier bien fort pour obtenir vôtre aide, je vous conjure de prendre la conduite de nôtre barque. *Mol. Scapin, a. 1.* Je ne suis pas assez heureux pour en venir à bout sans votre aide, ne me la refusez pas. *Cof. t. 2. lett. 121.*)

Lorsque chacun me fuit, tu défens ma querelle;
Je te suis obligé d'une aide si fidelle.
Godeau, Poës. 2. part. Pseaume 26.

Que ses maux obstinez par ton aide il surmonte;
Mais leur extrémité ne se contente pas
Que cette aide soit forte, il faut qu'elle soit prompte.
Godeau, Poës. 2. part. Pseaume 30.

Enfin il n'est rien tel, Madame, & croiez-moi,
Que d'avoir un mari la nuit auprès de soi,
Ne fût-ce que pour l'heur d'avoir qui vous saluë
D'un Dieu vous soit en *aide* alors qu'on éternuë.
Molière, Cocu, sc. 2.

Aide, s. f. Terme de Religion. *Aide*, en ce sens, a un pluriel, & signifie la Religieuse qui aide à celle qui est en charge. (Donner une aide à une oficière, refuser une aide à une oficière. Elle a plusieurs aides.)

AIDES, *s. f.* [*Tributa, vectigalia.*] Ce mot, en parlant des Gabelles, n'a point de singulier, & il a pris son nom du mot *aider*, parce qu'au commencement les *Aides* étoient plusieurs petits droits qu'on levoit sur toutes sortes de marchandises pour favoriser les entreprises du Roi, à cause que les Finances de son domaine n'y pouvoient suffire, & alors les *aides* ne duroient qu'un tems; mais aujourd'hui elles sont perpétuelles. Les uns croient qu'elles ont été établies sous le règne du Roi Jean; & les autres, qu'elles l'ont été auparavant. Voyez la-dessus le Guidon des Finances & les divers traités des *Aides*. Quoiqu'il en soit, on appelle aujourd'hui *Aides*, tous les impôts que paient le vin, la bière, le cidre, & toutes les boissons qui se consomment sur les lieux, ou qui fortent & qui

entrent par les Bureaux des Fermes établies pour cela. Ces impôts font le droit de vingtième, de dixième, de douzième, de quatrième, de huitième, ou le droit réglé; le gros des vins, des cidres, des poirez, eaux-de-vie & autres boiffons. Voiez le Bail des *Aides* de France, imprimé en 1677. (Afermer les Aides. Les Aides font adjudgées.) La Cour des Aides, Jurisdiction connue. Président de la Cour des Aides; Conseiller de la Cour des Aides, &c.

☞ Quelques-uns font *Aide* féminin, d'autres, masculin. Voiez *Ménage*, & *les Doutes de Bouhours*.

☞ *Aides Coûtumières*. Le secours que plusieurs Seigneurs exigent de leurs vassaux & de leurs emphytéotes, dans certains cas, est apellé *Aides Coûtumières*, ou *Loyaux Aides*, ou *Taille aux quatre cas*, ou *Cas Impériaux*, ou *Quête*, ou *Doublage*.

Il y a grande aparence que ces fortes d'*aides* ont été établies sur le modèle du droit de Patronage, qui a été en usage parmi les Romains. Denis d'Halicarnasse nous apprend, que les Cliens étoient obligez de secourir leurs Patrons dans leurs besoins, & c'est là justement l'*Aide Coûtumière*.

Le premier cas où l'*Aide* peut être exigée, c'est la Chevalerie du Seigneur ou de son fils aîné. Voiez *les Coûtumes d'Anjou*, article 128. de *Tours*, art. 91. de *Lodunois*, ch. 8. art. 2. de *Poitiers*, art. 188. &c. La grande dépense que l'on faisoit autrefois quand on étoit fait Chevalier, a autorisé la levée d'une *Aide* pour la soutenir. Ces vers rapportez par Charondas sur la Somme Rurale, donnent une légère idée de cette dépense :

Tout ordené en moult belle manière,
Il y avoit Cour ouverte & plénière,
Et tant de Rois, & haute Seigneurie,
Pour donner los à la Chevalerie.

Mais comme l'ancienne Chevalerie est abolie parmi nous, l'*aide* ne peut plus s'exiger. Pour nos Chevaleries, qui sont honorables sans être onereuses à ceux qui les reçoivent, voiez *les Commentateurs des Coûtumes*, comme *Palu*, sur celle de *Tours*; *Rat*, sur celle de *Poitou*; *Aymon*, sur celle d'*Auvergne*; du *Pintau*, sur celle d'*Anjou*.

Aide de Mariage. Lorsque le Seigneur marie sa fille aînée, il peut exiger l'*aide*. Il y a des Coûtumes qui accordent l'*aide* pour le mariage de toutes les filles du Seigneur en premières noces. *Auvergne*, tit. 25. art. 2. Mais ordinairement l'*aide* n'est dûë que pour le mariage d'une fille seulement. On ne paie qu'une fois l'*aide de mariage*. Quelques Seigneurs prétendent l'exiger par la Profession de leur fille aînée: mais c'est une erreur.

Aide de rançon. Quand le Seigneur faisant la guerre pour son Prince, est pris prisonnier, ses sujets doivent contribuer à sa rançon. On fait ici deux questions: 1°. Si le Roi paie la rançon, l'*aide* est-elle dûë? 2°. Si la rançon est remise, le Seigneur peut-il l'exiger? On répond que dans ces deux cas, les redevables sont afranchis du droit.

Aide de voiage d'Outremer. Elle n'est plus en usage.

Aide de Relief. Elle se leve seulement en Normandie. Voiez l'article 164. de la *Coûtume*.

Aide de Cautionnement. Elle n'a lieu que dans la *Coûtume de Bretagne*, art. 90.

Aide de l'Ost. Suivant l'ancienne Coûtume de Normandie, certains vassaux devoient aider leur Seigneur allant à la guerre.

Aide de Premesse. Voiez la *Coûtume de Bretagne*; art. 91.

Aides Chevels. Ce terme est generique dans la Coûtume de Normandie. Il comprend les *Aides* de Chevalerie, de Mariage & de Rançon; & on les appelle *Chevels*, parce qu'on les paie au Chef-Seigneur.

Aides, s. f. [*Adjumenta*.] Terme de *Manège*. Ce sont les mouvemens des cuisses, des jambes, du son, de la langue, & les éfets doux & modérez de la bride, de l'éperon, du caveçon, de la gaulle, de l'action des jambes pour faire obéir les chevaux qu'on monte & les faire travailler. Le mot d'*aide*, en ce sens, ne se dit point au singulier. (Il faut, pour bien travailler, donner les *aides* bien à propos, faire sentir doucement les *aides* à un cheval. Quand un cheval n'obéit point aux *aides* du gras des jambes, on fait venir l'éperon au secours. Se servir des *aides* avec adresse. Cheval qui s'endort aux *aides*. Cheval qui a les *aides* fines. Donner les *aides* fines, donner les *aides* délicates. Donner les *aides* douces, donner les *aides* trop rudes. Cheval qui connoît les *aides*. Cheval qui répond aux *aides*. Cheval qui prend finement les *aides*. Se servir des *aides* de la gaulle, se servir des *aides* du caveçon.)

☞ *Aide*, en terme d'*Architecture*, signifie les petits lieux qui sont à côté de plus grands, pour leur servir de décharge, comme ceux qui sont auprès des offices, sommeleries, dépenses, garderobes, &c. *D'Aviler*.

Aides des Cérémonies, s. m. C'est un Officier qui aide le Grand Maître des Cérémonies aux Sacres des Rois, aux Batêmes, aux Mariages, aux Pompes funébres des Rois, des Reines & des Princesses. Quand l'*Aide* des cérémonies est dans l'exercice de sa Charge, il tient à la main un bâton qui est couvert de velours rouge, qui a le pommeau d'ivoire. L'*Aide* des cérémonies prête le serment de fidélité entre les mains du grand Maître de la Maison. Le Roi se sert quelquefois du grand Maître, du Maître des cérémonies pour porter ses ordres aux Parlemens, & alors le grand Maître où l'*Aide* des cérémonies prend place, l'épée au côté, au rang de Messieurs les Conseillers. Le grand Maître a un Conseiller après lui: mais le Maître & l'*Aide* des cérémonies sont les derniers au rang des Conseillers, & ils ont le bâton de cérémonies à la main. Le Maître des cérémonies & l'*Aide* des cérémonies se doivent trouver l'un ou l'autre aux premières & aux dernières audiences des Ambassadeurs extraordinaires. Le grand Maître des cérémonies, le Maître où l'*Aide* des cérémonies marche un peu devant l'Ambassadeur & à la droite de l'Ambassadeur, & cela depuis le bas de l'escalier jusqu'à la sale des Gardes, pour avertir le Roi que l'Ambassadeur monte, & qu'il est prêt d'entrer.

Aide à maçon, s. m. C'est un manoeuvre qui sert les maçons lorsqu'ils travaillent. (Un *aide* à maçon a bien de la peine & gagne très-peu. Les *aides* à maçon sont presque aussi misérables que Thomas de Lormes, & autres pauvres & malheureux rimailieurs.

Oùï, n'alliez-vous jamais, pour finir ma chanson,
Dedans les sales mains de quelque *aide* à maçon?

Sar. Poef.)

Aid

Aide de Camp, *f. m.* [*Ferendis Ducum imperiis Præfectus.*] C'est un Officier qui est auprès du Lieutenant Général, ou du Maréchal de Camp, & qui reçoit & porte les ordres de l'un ou de l'autre aux endroits & aux personnes qu'on lui marque. Il y a aussi des *Aides du Camp du Roi*; ce sont ceux que le Roi choisit pour porter ses ordres, quand il est au Camp. (Être Aide de Camp du Lieutenant Général. Être Aide de Camp du Roi. L'Aide de Camp doit être sage, fidèle & vigilant.)

Aide-Major, *f. m.* [*Præfecti castrorum Vicarius.*] C'est un Officier qui aide le Major, & qui fait la charge de Major quand le Major n'y est pas. Chaque Régiment de Cavalerie n'a qu'un *Aide-Major*, & chaque Régiment d'Infanterie en a deux, à la réserve du Régiment des Gardes qui en quatre. Chaque place de guerre n'a qu'un Major, qui a plus ou moins d'*Aides-Majors*, selon que la place est petite ou grande. (Il est *Aide-Major* au Régiment de.)

Aide de cuisine. Officier de cuisine dans une maison opulente, lequel aide le cuisinier.

Aide de mouleur de bois, *f. m.* Officier qui est obligé sur le port & dans les chantiers, de mettre le bois par le milieu dans les membrures, & de l'y arranger de sorte que la mesure s'y trouve bonne. *Ordonnances nouvelles de Paris.*

À l'aide, *adv.* [*Adestote, ferte opem.*] Au secours. (Crier à l'aide. *Abl.*)

À l'aide. A la faveur. (La sédition fut étouffée à l'aide des troupes. *Abl. Tac.*)

AIDER, *v. a.* En Latin *juvare*, en Espagnol *ajudar*. C'est être utile, servir, contribuer. Le verbe *aider* suivi immédiatement d'un verbe, veut l'infinitif précédé de la particule *à*. (Je te prie de m'aider à découvrir l'imposture. *Abl. Luc. t. 1.* Cela aide à le tirer d'affaires. *Nicole, Essais de Morale, t. 3.*)

Aider, *v. a.* [*Favere.*] Ce mot se disant des personnes, veut le nom de la personne à l'accusatif, & celui de la chose à l'ablatif; il signifie favoriser, appuyer quelcun. (Aider quelcun de son crédit. *Abl. Tac. Annales, l. 4.*)

Aider, *v. n.* Ce mot se disant des choses, veut le datif & signifie, servir, suppléer. (Apollon aide à la naissance des beaux esprits. *Gomb. Poës.* Aider à la fortune de quelcun. *Vaug. Quint. l. 3.* Aider à la lettre, c'est suppléer à ce qui n'est pas assez exprimé.)

Aider, *v. a.* Terme de *Manège*. C'est soutenir un cheval, & faire en sorte qu'il travaille lorsqu'il le faut, & qu'il marque bien tous ses tems. (Aidez votre cheval de la langue, aidez-le du gras des jambes. Aider son cheval de la gaulle.)

S'aider, *v. r.* Je m'aide, je me suis aidé, je m'aidai. Se secourir, se servir, s'être utile à soi-même. (S'aider de ses mains. *Vaug. Quint. l. 7.* S'aider des armes de la foi. *Gomb. Poës.* Il ne s'aide point, il demeure les bras croisez. *Abl. Luc. t. 3.* Aide-toi & Dieu t'aidera. *Sorte de Proverbe*, pour dire qu'il faut travailler, & que Dieu bénira nôtre travail.)

AÏEUL, *f. m.* En Latin *avus*, en Italien *avolo*, en Espagnol *abuelo*. Le mot d'*aïeul* fait au pluriel *aïeux*, & signifie le père du père ou de la mère. (*Aïeul* paternel. *Aïeul* maternel. Son *aïeul* étoit brave, son *aïeul* étoit courageux, généreux, son *aïeul* étoit savant, docte. Son *aïeul* étoit un habile homme.)

Tome I.

AÏEULE, *f. f.* [*Avia.*] La mère du père ou de la mère. (*Aïeule* paternelle ou maternelle.)

AÏEUX, *f. m.* [*Patres, atavi.*] Ce sont les parens qui nous ont précédé, & qui sont morts. (Ses *aïeux* ont été tous de grands hommes. Ses *aïeux* sont estimez, parce qu'ils ont été gens de mérite. Ses *aïeux* sont illustres dans l'Histoire, ils sont célèbres par la grandeur de leurs actions.)

Ce long amas d'*aïeux* que vous difamez tous,
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
Desp. Sat. 5.)

A I G.

AIGLANTIER, *f. m.* C'est une espèce d'épine qui porte un fruit rouge dont on fait une tisane contre la gravelle. Les pepins de ce fruit infusez dans un verre de vin blanc six heures de tems, sont excellens pour ce mal. Ils sont mortels si on passe la pesanteur de 30. ou 40. grains.

AIGLE, *f. m. & f.* [*Aquila.*] Oiseau de rapine, fauve ou noir, qui a les jambes courtes & jaunes, le bec noir, long & crochu, & la queue courte. Nos Ecrivains ont bien de la peine à convenir de son genre; mais la plus grande autorité que nous aions, le fait masculin & féminin dans le propre, & plus ordinairement masculin. Pour le figuré, il y a quelque distinction à faire, dont on pourra être instruit par la lecture des articles qui suivent. (L'aigle nourrit ses petits jusques à ce qu'ils sachent voler, & alors elle les chasse de son aire. *Bel. l. 1. c. 25.*)

Telle une Aigle active, intrépide,
Pour instruire un Aiglon timide
A prendre l'essor à son tour,
A travers des routes nouvelles,
Tantôt le porte sur ses ailes,
Et tantôt voltige à l'entour.

Poës. de M. de Bologne, Americ.

Aigle mâle, aigle femelle, un aigle noir. *Abl.* L'aigle fauve qu'on appelle *royale*, est bonne; mais la meilleure de cette sorte d'aigle a des marques blanches sur le dos & sur la tête. L'aigle noire est plus petite que la royale. L'aigle fait son aire sur quelque haut rocher des pays d'Occident. L'aigle se nourrit de la chair des oiseaux ou des lièvres qu'elle prend. Elle vit fort long-tems, & ne meurt ordinairement que parce qu'elle ne sauroit plus manger. L'aigle a la vue très-perçante; & aussi pour dire qu'une personne a bonne vue, on dit qu'elle a des yeux d'aigle. *Tardif, Fauconnerie, part. 1. c. 1.* L'aigle hait le roitelet, & en a peur.)

Aigle, *f. f.* C'est l'enseigne des Légions des Anciens Romains qu'on appella aigle, parce qu'il y avoit à leur enseigne la figure d'un aigle. Le mot d'*aigle*, en ce sens, est toujours féminin. (Une aigle bien faite, une aigle bien brodée. Porter l'aigle. Il aima mieux mourir, que de se laisser arracher l'aigle. Ils virent briller les aigles & les enseignes des Légions. *Ablancourt.*)

* *Aigle*. Ce mot, au figuré, est féminin, & signifie *Armée des Anciens Romains*, troupes des Anciens Romains. (C'est votre sagesse seule qui a donné de la terreur à l'Aigle Romaine. *Patru.*)

Guerre plus que civile, où la fureur d'un homme
Fit voir aigle contre aigle, & Rome contre Rome.
Brebeuf, Pharsale, l. 1.)

L

☞ *Aigle*. Parmi les Antiquaires, l'*aigle* signifie une Apothéose, une Consécration.

Dans le propre il est masculin & féminin : un grand *aigle*, une grande *aigle*. Dans le figuré il est masculin. En termes de *Blason* : un *aigle becqué & membré*. Mais on dit : les *Aigles Romaines*. Ménage, sur la fauvette de Mademoiselle de Scudery :

Et qui sur l'aile de vos vers
Vole aujourd'hui par l'Univers,
Et plus haut & plus loin que les *Aigles Romaines* :

Mairet, au contraire :

Clair soleil, la terreur d'un injuste Sénat,
Et dont l'*Aigle Romain* n'a pu souffrir l'éclat.

* *Aigle*. Ce mot est masculin, aussi féminin lorsqu'il signifie les troupes & les armées du seul Empereur qui soit aujourd'hui en Europe. (On ne fauroit parler, ni de l'*Aigle étonnée*, ni du lustre des Lis. *Gomb. Poës.*)

☞ On voit souvent des aigles dans les médailles ; & on leur donne plusieurs significations. Tristan rapporte, *tom. 1. pag. 462. & 463.* une médaille de l'Empereur Hadrian, où l'on voit dans le revers, cet Empereur debout, montrant de la main un aigle qui lui apporte un sceptre, & tenant une verge de la gauche, avec ces mots : *Providentia Deorum* ; & voici comment il l'explique : « Pour le certain, dit-il, » ce revers regarde la piété d'Hadrian, qui » réfère à la Providence des Dieux & non au » destin, sa promotion à l'Empire, cet aigle » lui en présentant le sceptre de la part de » Jupiter, même l'aigle de Jupiter étant de soi » le simbole de la Providence divine, &c. »

L'*Aigle* a toujours marqué l'Empire des Romains : en effet, on voit des médailles, où d'un côté l'effigie de l'Empereur est gravée ; & de l'autre, deux aigles, au milieu desquels est un laurier ; ce qui marque que les Romains possédoient l'Empire de l'Orient & de l'Occident. Voyez Tristan, *tom. 2. & Spanheim, de præstant. numismat.*

Horace appelle l'aigle, *ministrum fulminis alitem*. Pline croit que cette fiction est fondée sur la prévention où l'on étoit que l'aigle étoit le seul oiseau que la foudre épargnât.

* *Aigle*, *s. m.* Ce mot signifie l'Empire d'Allemagne, & l'Allemagne même. (L'*Aigle* commence à triompher. Le Turc étonna l'*Aigle* ; mais à son tour l'*Aigle* a épouventé le Turc.)

* *Aigle*. Ce mot se dit de l'esprit, & il veut dire grand, pénétrant, élevé. Le mot d'*aigle* en ce sens est masculin ou féminin ; masculin d'ordinaire, si on parle d'un homme ; & féminin, si on parle d'une femme. (C'est une aigle dont je ne puis suivre le vol. *Pelisson, Histoire.*)

Aigle. Pierre d'*Aigle*, que les Pèlerins qui vont à Saint-Jacques de Compostelle rapportent, & dont ils se fournissent à leur passage par les Pyrénées. On lui attribue sans fondement la vertu d'avancer ou de reculer les accouchemens des femmes. On l'appelle *Pierre d'Aigle* ; parce qu'on suppose, qu'elle ne se trouve que dans les nids de ces oiseaux. Il y a aussi une sorte de bois précieux, qu'on nomme *Bois d'Aigle*, & qu'on trouve à Siam : il en est parlé dans plusieurs Relations.

AIGLETTES. Terme de *Blason*, qui se dit quand il y a plusieurs aigles dans un écu.

AIGLON, *s. m.* [*Pullus aquilæ.*] Prononcez *églon*. C'est le petit de l'aigle. (Un joli aiglon. Un bel aiglon. Je vous ai porté comme l'aigle porte ses aiglons. *Exode. c. 9.* Le renard mit le feu à l'arbre, & les aiglons tombèrent. *Port-Royal, Fables de Phéde.* Les aigles éprouvent leurs aiglons en les exposant aux rayons du soleil, & les aiglons passent pour être de la race de l'aigle, lorsqu'ils peuvent supporter l'éclat de cet astre sans filler les yeux. Voyez le *Livre des courses des têtes, de l'Imprimerie Royale de l'an 1670. pag. 28.*)

AIGLOCERAS, ou *Corne de Bœuf*. C'est la plante qu'on connoît en France, sous le nom de *Fénegré*, ou *Fénugré*.

AIGLURE, ou *Bigarrure*, *s. f.* Terme de *Fauconnerie*. On le dit des taches rouffes, semées sur le corps de l'oiseau. (Le Lanier est sur-tout bigarré d'*Aiglures*.)

AIGRE, *s. m.* Qui a quelque aigreur. (Je n'aime point l'aigre. Sentir l'aigre. L'aigre déplaît à bien des gens.)

Aigre, *adj.* [*Acer, acidus.*] Qui a de l'aigreur. Liqueur aigre. Devenir aigre.

* *Aigre*. [*Acerbus, asper.*] Piquant, choquant, mordant, rebarbatif. (Tibère étoit aigre dans ses répréhensions. *Abl. Tac.* Il se plaignoit de l'humeur aigre & incompatible d'Olimpias. *Vaug. Quint. l. 10.*)

AIGRE DE CÉDRE, *s. m.* C'est une sorte de liqueur d'un goût fort agréable. (L'aigre de cèdre est très-bon.)

Aigre-doux, *adj.* Il ne se dit guères que des fruits qui ont un goût mêlé d'aigre & de doux. Un fruit *aigre-doux*. Des oranges *aigres-douces*. Dans cette phrase & ses semblables, *aigre* ne se décline point.

* *Aigre-doux*, *adj.* Il se dit, au figuré, de la voix & du stile, quand on parle & qu'on écrit d'une manière qui tient entre l'aigre & le doux. (Un ton de voix *aigre-doux* ; un stile *aigre-doux*, &c. *Acad. Franç.*)

AIGREFIN, *s. m.* [*Jecorarius.*] Poisson de mer qui est une espèce de gros merlan. Rabelais fait mention d'une monnoie de son tems à qui l'on donnoit ce nom. On appelle *aigrefin*, un homme rusé & difficile à tromper. *Callidus*.

† *Aigrefin*. Terme ironique & burlesque, qui veut dire un escroc, un escamoteur. (Prenez garde à cet *Aigrefin*. On le dit aussi dans le stile bas, & par mépris d'un jeune étourdi. (Cet *Aigrefin* fait l'important.)

* AIGREMENT, *adv.* [*Acerbè, asperè.*] Prononcez *égreman*. Avec des paroles offensantes, pleines d'aigreur & de colère. (Tibère reprit les Juges aigrement. *Abl. Luc.* Le monde est en possession de parler librement des défauts des autres en leur absence ; les uns le font aigrement & malignement, & les autres d'une manière plus douce. *Nicole, Essais de Morale t. 1.*)

AIGREMOINE, *s. f.* [*Eupatoria.*] Plante médicinale dont les feuilles sont couvertes d'un petit duvet, les fleurs de couleur jaune, & la racine astringente.

AIGRET, AIGRETTE, *adj.* [*Subacidus.*] Qui a un peu d'aigreur. (Fruit aigret, pomme aigrette, poire aigrette.)

AIGRETTE, *s. f.* [*Ardeola alba.*] Prononcez *égrette*. Espèce de petit héron blanc qui a une voix aigre & qui fréquente le bord des rivières. (L'aigrette a le bec long, droit & pointu, les jambes longues, de couleur cendrée, les piez

noirs & grans, le cou long & courbé, & sur le dos & à côté des ailes, elle a des plumes blanches, fines & déliées, qui sont chères. Sa chair est tendre & délicate. *Bel. l. 4. c. 6.*)

* *Aigrette, f. f.* Terme de *Joualier* & d'*Orfèvre*. C'est un ornement composé de plusieurs petites pointes de vermeil doré ou d'autre matière, en forme d'éguille relevée quelquefois de plusieurs pendeloques de pierres précieuses, fines, de diverses couleurs, qu'on met sur le bonnet, sur le chapeau ou sur quelque turban, & dont les Dames se parent aussi le sein. (Une jolie aigrette, une belle aigrette.)

* *Aigrette, f. f.* [*Crista.*] Terme de *Plumacier*. Plusieurs brins d'aigrette au milieu d'un bouquet de plumes de lit. (Aigrette fine, ou fausse. Monter une aigrette.)

* *Aigrette*. Crin peint & fait en forme de brosse qu'on met sur la tête des chevaux de carosse.

* *Aigrette, f. f.* [*Grappus.*] Espèce de pinceau de poil délié, qui vient au haut des graines des chardons, de la dent de lion, &c.

AIGREUR, *f. f.* [*Acor.*] Ce mot se dit des liqueurs & autres choses qui s'aigrissent, & il signifie la qualité aigre de quelque liqueur. (L'aigreur de ce fruit est agréable.)

* *Aigreur.* [*Asperitas.*] Haine, aversion, paroles piquantes. (N'aiez point d'aigreur contre celui à qui tout succède heureusement. *Pseaumès de David.* Toute l'aigreur tomba sur lui. *M. de la Rochefoucauld.*)

* *Aigreur.* [*Acerbitas.*] Amertume & déplaisir, (Pour adoucir l'aigreur des peines que j'endure, je me plains aux rochers. *Main. Poës.*)

AIGRIR, *v. a.* [*Acidum reddere, acescere.*] Ce mot se dit des choses liquides & signifie faire devenir aigre, gâter. (Le tonnerre aigrit le vin: on dit aussi, le tonnerre & la chaleur font aigrir le bouillon, & alors aigrir est dans un sens neutre.)

* *Aigrir, v. a.* [*Irritare.*] Ce mot se dit aussi des personnes, & veut dire irriter, mettre en colère, exciter à quelque ressentiment, à cause de quelque tort qu'on a reçu. (Aigrir les esprits. *Abl. Tac.* En contredisant de certaines opinions qui ne regardent que des choses humaines, nous choquons plusieurs personnes, & nous les aigrissons. *Nicole, Essais de Morale; t. 1.* Les remèdes aigrissent le mal au lieu de le soulager. *Costar, lett. t. 1. lett. 145.*)

S'aigrir, v. r. Je m'aigri ou je m'aigris. Je m'aigrissois, je m'aigris, je me suis aigri. Je m'aigrirai. Ce verbe, au propre, n'est bien en usage qu'à la troisième personne de chacun de ses tems. Il se dit des liqueurs, & veut dire, devenir aigre, & perdre son goût naturel. (Le vin commence à s'aigrir. Le bouillon s'aigrit.)

* *S'aigrir, v. r.* Ce mot, au figuré, veut dire s'irriter. (Sans sujet voulez-vous vous aigrir contre moi? *Mol. Fac.*)

AIGU, AIGUË; *adj.* [*Acutus.*] Pointu. (Pointe aiguë. Fer aigu.)

* *Aigu, Aiguë, adj.* [*Subtilis.*] Qui est subtil, ingénieux, qui a de la pointe. Ce mot d'*aigu*, se dit des pensées, & des petites pièces de Poësies. (Les Madrigaux du Guarini & du Tasse sont aigus. Les Sonnets de Pétrarque paroissent beaux & aigus. Les Epigrammes de Catulle sont jolies, mais elles ne sont pas si aiguës que celles de Martial.)

* *Aigu, Aiguë, adj.* Ce mot se dit des maladies & des passions, Il signifie violent,

mais qui dure peu. (Les maladies aiguës sont plus aisées à guérir que les croniques, mais elles sont plus dangereuses. Le mal est aigu, la fièvre est aiguë.)

† *Aigu aiguë, adj.* Ce mot se dit de la voix, & signifie perçant, aigre, grêle. (Les enfans ont la voix plus aiguë que les personnes âgées. *La Chamb.*)

‡ *Aigu* signifie, dans notre langue, comme *acutus* dans la Latine, tout ce qui est violent, piquant, douloureux, impétueux. Horace a dit, dans son Ode neuvième du premier Livre:

— geluque
Flumina constiterint acuto.

Les Commentateurs expliquent différemment le mot *acuto*; il signifie, en cet endroit, une forte gelée, qui augmente toujours & produit un froid aigu.

* *Aigu.* Terme de *Musique*. C'est le véritable nom qu'on doit donner aux sons hauts, de même que *grave* est celui qu'on donne aux sons bas. Les sons *aigus* sont contenus dans le *grave*.

Aigu, f. m. Terme de *Grammaire Grèque* & autres. Les accens sont des marques des relèvemens ou des rabaissemens de la voix. Il y a trois accens. L'aigu, le grave, le circonflexe. L'aigu a été inventé pour relever la voix. *Méthode Grèque de Port-Royal.*

Aigu. Terme de *Géométrie*. On dit un angle aigu, c'est-à-dire, qui est moins ouvert que l'équerre.

AIGUADE, *f. f.* [*Aquatio.*] Terme de *Mer*. Prononcez *égade*. *Des Roches* dit qu'on ne se sert du mot d'*aiguade* qu'au Levant. C'est l'eau douce & fraîche dont on fait provision pour s'en servir dans les vaisseaux.

Aiguade, f. f. Terme de *Mer*. C'est aussi le lieu où l'on envoie faire provision d'eau douce. (Faire de l'eau à l'aiguade de la Tramontanne; faire de l'eau à l'aiguade du Ponant.)

AIGUE-MARINE, *f. f.* [*Aqua marina.*] Pierre précieuse qui est de la couleur de l'eau de la mer, qui naît le long de ses côtes, & reçoit sa couleur de son flux & de son reflux. (Aigue-marine Orientale. Il s'en rencontre dans quelques Provinces de l'Europe; mais parce qu'elles n'ont ni la dureté ni le poliment des aigues-marines Orientales, on en fait peu d'état. *Ronel, Mercure Indien, l. 2.*) Voyez *Beril*, ou *Berylle*. C'est la même Pierre.

AIGUIERE, AIGUILLE. Voyez la colonne ÉGU, sous la lettre E.

A I L.

A I L, *f. m.* Vient du Latin *allium*, & est une sorte de petit oignon sec & chaud. (L'ail cuit est chaud, il provoque l'urine & est un préservatif contre le venin; mais l'ail crû est venteux, il désèche l'estomac; il est nuisible à la vie & corrompt l'haleine. Ce mot d'*ail* faisoit, il y a quelque tems, son pluriel en *aulx*; mais aujourd'hui il se termine d'ordinaire en *ails*, & même il est plus en usage au singulier qu'au pluriel. *L'ail* est la tériaque des paisans.

Tu peux choisir, ou de manger trente aulx,
J'entens sans boire ou sans prendre repos,
Ou de souffrir trente bons coups de gaules
Bien appliquez sur tes larges épaules.

La Fontaine, Contes, t. 1.

Il mange de l'ail, il aime l'ail, il mange deux têtes d'ail, & non pas deux têtes d'aulx. Il y a deux espèces d'ail, l'ail ordinaire & l'ail d'Espagne. Celui-ci produit la rocambole.

AILE, *f. f.* Mot qui descend du Latin *ala*. C'est la partie dont l'oiseau se fert pour voler. (Une grande, grosse aile, une petite aile, une aile forte, une aile rompuë, une aile refaite, une aile déliée. Déplier les ailes, étendre les ailes, rompre ses ailes, ramasser ses ailes, battre des ailes, voler à tire-d'ailes. Quand les pigeons sont en colère les uns contre les autres, ils se batent à coups d'ailes & à coups de bec.)

* *Aile*. Ce mot entre dans des façons de parler d'armée en bataille, & veut dire les troupes à droite & à gauche. (Commander l'aile droite, commander l'aile gauche. Avoir la pointe de l'aile gauche. Mener l'aile droite. Donner sur l'aile droite. Attaquer l'aile gauche; battre, défaire l'aile gauche.)

* *Aile*, *f. f.* Ce mot se dit aussi en parlant de bataillon & d'escadron, & ce sont les côtes droites & les côtes gauches du bataillon. (Défaire l'aile d'un escadron. Rompre l'aile d'un bataillon. Faire plier l'aile d'un bataillon.)

* *Aile*, *f. f.* Terme de *Fortifications*. Ce sont les côtes de certains ouvrages de fortifications. (On dit, les ailes des ouvrages à corne, les ailes des tenailles, les ailes des ouvrages couronnez. Attaquer l'aile droite d'un ouvrage à corne. Insulter l'aile gauche d'un ouvrage à corne.)

* *Aile*, *f. f.* Terme d'*Architecture*. C'est le côté de quelque ouvrage d'architecture. (Les ailes de ce Pont, les ailes de ce Théâtre sont bien faites, bien proportionnées & bien régulières.)

* *Aile*, *f. f.* Terme d'*Architecture*. C'est un rang de colonnes, ajouté aux côtes d'un Temple, d'un vestibule ou d'une basilique, soit en dedans ou en dehors. (Pour embellir cette Eglise, on y batira deux ailes au dedans.)

* *Aile*, *f. f.* Terme d'*Architecture*. Ce sont les corps de logis qui sont aux côtes de quelque beau bâtiment. (Les ailes du Palais de Luxembourg sont belles.)

* *Ailes*, *f. f.* C'est ce qui fait tourner le moulin à vent par le moien du vent & de la toile dont il est habillé. Les meüniers n'appellent pas cela *aile*, mais *volant*, & ils diront, Il faut habiller ces volans, & jamais, il faut habiller ces ailes. Cependant les gens qui ne sont pas meüniers & qui écrivent bien, disent, les ailes d'un moulin à vent. Le mot de *volant* a quelque chose d'agréable.

✂ *Ailes d'une Fiche* à ferrer des portes ou des fenêtres. *Félibien*. *Ailes de lucarne*. Ce sont les joüées de la lucarne; c'est-à-dire, les deux côtes qui vont s'appuyer sur les chevrons.

* *Aile*, *f. f.* Ce mot, au figuré, signifie promptitude à courre, vitesse pour fuir. (Si la peur vous donne des *ailes* pour vous sauver, l'espérance lui en donne de plus fortes pour vous atteindre. *Vaug. Quint. l. 7. c. 4.*)

* *Aile*, *f. f.* Ce mot, au figuré, se dit encore de l'amour, des vents, du tems, de la renommée. Mais en ce sens, le mot d'*aile* n'est d'ordinaire bien usité qu'en Poësie, ou dans des ouvrages qui en ont quelque chose. (Porté sur les ailes du vent. Les ailes d'amour. *Voit. Poës.*)

* *Aile*, *f. f.* Ce mot, au figuré, entre dans plusieurs façons de parler figurées & proverbiales.

(On dit, *Il ne bat que d'une aile*. C'est-à-dire, qu'il n'a plus tant de vigueur ou de crédit. *En avoir dans l'aile*, c'est n'avoir plus le pouvoir qu'on avoit. Scaron, dans ses Poësies a dit en riant :

Mon cher ami, j'en ai dans l'aile,
Je suis perdu, j'ai regardé Cloris.

C'est-à-dire, je suis amoureux & j'ai perdu ma liberté. Saint-Amant a écrit : *Si vous en avez dans l'aile, plaignez-vous adroitement*. C'est-à-dire, si vous êtes pris de quelque belle, plaignez-vous à elle avec adresse. *Il veut voler sans ailes*; c'est-à-dire, qu'il veut faire des choses qu'il n'a pas moien de faire. *Tirer pié ou aile d'une chose*; c'est-à-dire, en tirer quelque partie. *On lui a rogné les ailes*; c'est-à-dire, qu'on lui a ôté de son crédit, de son pouvoir ou de son bien. *Elle n'a pris sous l'aile de sa mère qu'une basse habitude*; c'est-à-dire, qu'elle n'a contracté qu'une habitude grossière sous la conduite de sa mère. *Il veut voler avant que d'avoir des ailes*; c'est-à-dire, qu'il veut agir avant que d'avoir le pouvoir.)

* *Aile*, *f. f.* Terme de *Faiseur de lardoires*, & d'*Eguilletier*. On dit, ailes de la lardoire, les parties de la lardoire où l'on met le lardon, lorsqu'on veut larder ou piquer. (Les ailes de cette lardoire d'argent sont très-bien faites & très-jolies.)

* *Aile*, *f. f.* Ce mot se dit par les *Horlogers*, parlant des pignons des Montres. On appelle *aile de pignon*, la partie du pignon qui est à l'égard du pignon ce que la dent est à l'égard de la rouë. (On dit, cette montre ne va point, parce qu'il y a une aile de pignon rompuë.) *Aile*, désigne aussi, dans l'art de l'Horlogerie, la partie du délai ou volant qui en tournant dans l'air modère la rapidité du mouvement de la sonnerie.

* *Aile*, *f. f.* Terme de *Vitrier*. C'est le plomb qui entre un peu sur la losange, & qui tient le verre. On dit, cette aile est trop foible. Félibien a tort de se servir du mot *Aileron*.

* *Aile*, *f. f.* Terme de *Tourneur*. Il signifie deux pièces de bois plates, de figure triangulaire, qui s'attachent transversalement à une des poupées du tour, pour servir de support lorsqu'on veut tourner des quatre ronds. On appelle *poupées à ailes*, celles qui ont de ces fortes de supports.

Aile. Terme de *Blason*. Lorsqu'il y a deux ailes, on dit un *vol*; & *demi-vol*, lorsqu'il n'y a qu'une aile.

* *Ailes*. Terme de *Botanique*. Ce sont les branches ou les feuilles qui poussent à côté l'une de l'autre, sur les tiges des arbres ou des plantes.

* *Ailes*. Terme de *Jardinier*. Les ailes d'artichaux sont les petites pommes qui croissent aux côtes de la pomme du principal montant.

Aile, *f. f.* Mot qui vient de l'Anglois *ale*, & qui est en usage à Paris. On prononce un peu longue la première syllabe du mot *aile*. C'est une sorte de bière Angloise, qui se fait sans houblon & qui est plus forte & plus chargée que la bière ordinaire. (L'aile est bonne, l'aile est forte, l'aile est petite.)

AILÉ, **AILÉE**, *adj.* [*Alatus.*] Qui a des ailes, à qui l'on a donné des ailes. (Il est monté sur le dada ailé. *Voit. Poësies*. Pegaze est le cheval ailé des Poëtes. *Abl. Luc.*)

Ailé, adj. Terme de *Blason*. On dit un oiseau *ailé*, quand ses ailes sont d'un autre émail que son corps. On appelle aussi *ailés* certains animaux à qui il n'est pas ordinaire d'avoir des ailes. Des serpens *ailés*, un cerf *ailé*, un cœur *ailé*, un cheval *ailé*, &c.

AILERON, *f. m.* [*Pinna*.] Ce mot est usité quelquefois en parlant de poisson, & il signifie ce qu'on appelle ordinairement la nageoire du poisson : mais en ce sens je ne trouve le mot d'*aileron* que dans Ablancourt. C'est un poisson, dit-il, qu'on voit le dos appuyé contre sa coquille, qui lui sert comme de proué ; sa tête qu'il élève lui tient lieu de voile, & ses ailerons sont ses rames. *Abl. Lucien*, tome 3. *Supplément de l'histoire véritable*, l. 3. pag. 336. On dirait, & ses nageoires sont ses rames.

Ailerons, *f. m.* Petits corps cartilagineux situés aux deux côtés du bout du nez. *Dégéri*, terme de *Médecine*.

Ailerons. On appelle ailerons d'une roüe de moulin à eau, les planches qui sont disposées autour de l'axe de cette roüe, pour être poussées successivement par le courant de l'eau qui passe dessous, si le moulin est sur une rivière ; ou pour être frappées de l'eau, qui en tombant de quelque bassin élevé au dessus de la roüe, fait baisser alternativement chaque *Aileron*. Ces planches se nomment aussi quelquefois des *Alichons* & des *volets*.

Ailerons. On appelloit ainsi une bande d'étoffe qu'on mettoit au haut des manches d'une robe, ou d'un pourpoint, & qui débordoit tout autour.

AILETTE, *f. f.* Terme de *Cordonnier*. C'est une petite pièce de cuir qu'on met par dedans, le long du foulier, & qui prend depuis le pâton jusqu'aux quartiers. (L'*aillette* de ce foulier est bien cousue.)

AILLEURES, ou *Hiloières*. Terme de *Marine*. Ce sont deux soliveaux qui sont portés le long du pont d'un vaisseau sur les barrots, avec lesquels ils font un quarré nommé *Ecoutille*. D'autres disent *Ailures*.

AILLEURS, adv. [*Alibi*.] Prononcez presque *alieurs* en deux syllabes. C'est-à-dire, en un autre lieu, d'un autre côté. (Ils est ailleurs. On me mande d'aller par ailleurs. *Voit.* 37. L'esprit de la Fontaine & son corps ne sont presque jamais ensemble, quand l'un est en un endroit, l'autre est souvent ailleurs.)

D'ailleurs, adv. [*Aliundè*.] D'un autre lieu. (Ce bigot ne vient point de l'Eglise, mais d'*ailleurs*.)

* *D'ailleurs*, adv. D'une autre cause. (Cela ne vient pas d'où vous croiez, il procède d'*ailleurs*.)

* *D'ailleurs*, adv. [*Præterea*.] Outre cela, de plus. (La plupart des riches qui n'ont point de naissance, sont fiers, insolens & brutaux d'*ailleurs*.)

A I M.

AIMABLE, adj. [*Amabilis*.] Digne d'être aimé. (Difficilement on s'empêche d'aimer ce que les Dieux ont fait de plus aimable. *Gomb. Poësies*. Le tems ne bannira jamais de mon ame, ni ces aimables lieux, ni cette belle flâme. *Scar. Poës.*)

AIMER, *v. a.* Il vient du Latin *amare*. C'est désirer qu'il arrive à quelqu'un ce qu'on croit lui devoir être avantageux, non point à cause de

soi-même, mais à la seule considération de la personne à qui l'on veut du bien. C'est avoir de la passion pour quelque chose que l'on en croit digne. (Vous qui aimez le Seigneur, haïssez le mal. *Pseaumes*. Nous aimons ceux qui nous font du bien, & les amis de nos amis. Il est d'un galant homme d'aimer la gloire & l'honneur, & de chercher de toute sa force l'un & l'autre.)

Je t'aime, cher Daphnis, & t'aimerai toujours,
Ma vie & mon amour n'auront qu'un même cours.
La Comtesse de la Suze.

Si pour vous avoir dit, Madame je vous aime,
Ce mot vous offense si fort,
Punissez mon audace extrême,
Vengez-vous-en, j'en suis d'accord,
Vous pouvez me traiter de même :
Pour me faire même dépit,
Dites-moi, Monsieur, je vous aime,
C'est tout ce que je vous ai dit.

Poëte Anonyme.

Aimer, *v. a.* Ce mot signifiant se plaire à quelque chose, ou prendre plaisir, veut le verbe qu'il régit à l'infinitif, précédé de la Particule *d.* (L'on n'aime point à louer, & l'on ne louë jamais sans intérêt. *La Rochefoucauld, Réflexions.*)

¶ L'Auteur de la Traduction de l'Imitation de Jesus-Christ a dit : *Votre cellule vous sera ennuyeuse, si vous aimez d'en sortir.* Le P. Bouhours, dans ses *Doutes*, croit qu'il faut dire, *Si vous aimez à en sortir.* Mais cet *à en* me paroît bien rude ; c'est un véritable *hiatus*. On dit se faire aimer ; mais les uns disent, *se faire aimer à quelqu'un* ; les autres, *de quelqu'un* ; ce dernier est le meilleur.

Il l'épouse, & je sai pourquoi,
C'est qu'il aime, comme les Princes ;
A nourrir des monstres chez soi.

Mainard, Poësies.

Aimez, Seigneur, aimez à vivre,
Et faites que de vos beaux jours
Le long & le fortuné cours
De toute crainte nous délivrè.

Voit. Poësies.)

Le mensonge est tellement connu pour un vice, que ceux qui aiment le plus à mentir, le condamnent. *Pelisson & la Suze, Recueil.* Les vieillards aiment à donner de bons préceptes pour se consoler de n'être plus en état de donner de mauvais exemples. *Rochefoucauld, Réflexions* 1. partie, pag. 34. Voyez *aimer*, plus bas.

Aimer. Ce verbe est quelquefois neutre, quand il signifie vouloir, souhaiter, désirer, être bien aisé, & alors il veut être suivi d'un *que* & d'un subjonctif.

(Aimez qu'on vous conseille, & non pas qu'on vous louë. *Desp. Poët. Chant. 1.*)

J'aime qu'on prenne de la peine, quand il s'agit d'honneur & de vertu.)

Aimer. Lorsque ce verbe s'emploie absolument & sans régime, il signifie la passion de l'amour. (Il est dangereux d'*aimer* : il est doux d'*aimer*.)

S'aimer. On dit aimer sa personne, s'aimer soi-même, & absolument, *s'aimer* ; pour dire avoir un attachement excessif à sa personne. On dit encore, *s'aimer* en un lieu, pour dire qu'on s'y plaît.

Aimer mieux, [*Malle.*] Ces mots veulent être souvent suivis d'un verbe à l'infinitif, & cet infinitif veut être immédiatement suivi des particules *que* & *de* qui en régissent un autre. (Ils aimèrent mieux le prendre vif que de le tuer. *Vaug. Quint. l. 4.* Il aime mieux *dire* du mal de *foi que de n'en point parler.* *La Rochefoucauld, Réflexions.* Elle aima mieux *mourir* que de *rendre* un lavement qu'elle avoit pris. *Scaron, Poësies.*

Aimer mieux. Ces mots signifient *préférer*, & ils se disent des choses dont on préfère les unes aux autres. Il aime mieux une fortune basse & tranquille, qu'une fortune élevée & tumultueuse.

Aimer mieux. Ces mots se disent aussi des personnes, quand il ne s'agit point d'amitié, mais d'une simple préférence. (On aime mieux un valet mal-fait & fage, qu'un valet bien fait & fripon. *Nouvelles Remarques.*

C'est l'homme du monde que j'aime le mieux. On ne trouve pas bonne cette façon de parler. Comme il s'agit d'amitié & non point de préférence, on doit dire, c'est l'homme du monde que j'aime le plus, ou c'est l'homme du monde pour qui j'ai le plus d'amitié. *Nouvelles Remarques.* Voiez la remarque entière du P. Bouhours, pag. 37. & la 520. de Vaugelas. Voiez aussi *Ménage, tom. 2. de ses Observ. 53.*

Aimer mieux. Ces mots suivis immédiatement d'un *que*, veulent le verbe qui suit leur *que*, au subjonctif.

J'aimerois mieux qu'il déclinat son nom,
Et dit, je suis Oreste, ou bien Agamenon.
Desp. Poët. ch. 3.)

AIMÉ, AIMÉE, *adj.* [*Amatus.*] Objet qu'on aime, pour lequel on a de l'amour, de l'amitié.

(Il est aimé des grans, il est chéri des belles.
Desp. sat. 8.)

☞ M. de Scudery a dit dans sa Tragicomédie:

Ce cœur toujours constant aime si chèrement.

Aimer chèrement, ne se dit point; *chérir* dit moins qu'*aimer*.

AIMÉE, *f. f.* [*Amata.*] Nom de femme. Aimée est jolie.)

AIMAN, *f. m.* [*Magnes.*] Pierre qui attire le fer. & qui lui communique ses propriétés. (On donne plus de force à la pierre d'aiman lorsqu'on l'arme. Voilà un aiman bien armé.

AIMANTIN, AIMANTINE, *adj.* [*Vi magneticâ præditus.*] Qui a la qualité de l'aiman. (C'est un fer qui a une vertu aimantine, c'est-à-dire, la force d'attirer le fer.

AIMANTÉ, AIMANTÉE, *adj.* [*Magnete perfrictus.*] Touché avec l'aiman. (Eguille aimantée.)

AIMANTER, *v. a.* Froter d'aiman.

AIMORAGIE, *f. f.* [*Sanguinis emissio.*] Voiez *Hémorragie*.

A I N.

AIN, *f. m.* [*Aamus.*] Vieux mot. Hameçon.

AÎNE, AISNE, *f. f.* [*Inguen.*] On l'écrit de l'une & de l'autre façon, mais on prononce *aïne*, & l'on ne prononce point l'*s* dans *aïne* ni *aîner*, & même il est libre de ne point écrire ces mots avec cette première *f*. L'*aïne* est la partie du corps où la cuisse & la hanche s'assemblent. (Avoir l'aïne enflée.)

A I N. A I O. A J O.

Aïne. Petite brochette, ou menu bâton assez long, qui sert à enfler les harengs par la tête, pour les mettre forer à la fumée.

AÎNÉ, AISNÉ, *f. m.* [*Natu maximus.*] Le premier né des enfans mâles dans une maison. (Il est l'aîné de la famille.)

AÎNÉE, AISNÉE, *f. f.* [*Natu maxima.*] La première née des filles d'une maison. (L'aînée est la plus belle.)

AÎNESSE, *f. f.* [*Jus prioris ortûs.*] Ce mot d'*aïnesse* ne se dit pas seul, & il est d'ordinaire accompagné du mot de *droit*. C'est l'avantage qu'on a d'être le premier né dans une famille. (Le droit d'aïnesse est considérable; en France il n'y a point de Coutume où il ne soit avantageux. On l'y a étendu, car après la mort du premier né, le puîné succède au droit d'aïnesse. Esau vendit son droit d'aïnesse à Jacob. *Arn.*)

† AINS. [*Sed.*] Conjonction qui veut dire *mais*, & qui en ce sens n'est plus en usage. *Ains au contraire.* Ces mots se disent encore, mais en riant seulement, & on en doit user rarement.

(Point ne se repentit de son feint personnage,
Ains au contraire il en fut très-content.
Nouvelles Remarques de Vaugelas.)

A INSI. [*Ita, sic.*] Conjonctive. De la sorte; de cette sorte, c'est pourquoi, tout de même. (Il parla ainsi à ses soldats. *Abl.* Je me riois de mon aveuglement, ainsi mon ame crût pour jamais être desenchantée. *Voit. Poësies.* Comme un père a de la tendresse pour ses enfans, ainsi le Seigneur a de la tendresse pour nous. *Pf. 102.*

☞ On disoit autrefois, *par ainsi*; mais on ne s'en sert plus. *Vaug. art. 92.*

Ainsi-soit-il. Façon de parler, pour demander l'accomplissement de ce qu'on souhaite. Il se met à la fin de toutes les prières qu'on adresse à Dieu. On dit aussi, *comme ainsi soit*, façon de parler ancienne, qui signifie, *veu que, d'autant que, &c.* *Puisqu'ainsi, ainsi que*, autres façons de parler assez connues.

A I O. A J O.

A I O, *f. m.* Les bouquetières de Paris appellent de ce nom une sorte de fleur jaune qui vient en Janvier, qui dure presque jusqu'à Pâque, & qui est une manière de petite tulipe. Ces *aïos* sont fort jolis; l'on en met sur les Autels.

A J O U R É, *adj.* [*Perforatus.*] Terme de *Blason*, qui se dit des pièces qui sont percées à jour, comme un chef crenelé, dont les creneaux sont remplis d'une autre couleur que le champ.

A J O U R N É, *f. m.* [*In jus vocatus.*] Terme de *Pratique*. Celui à qui on a donné un ajournement, c'est-à-dire, une assignation de comparoître à un certain jour & à une certaine heure devant le Juge. (Les ajournemens pourront être faits devant tous Juges, encore que les *ajournez* aient leur domicile ailleurs. *Ordonnances de Louis XIV. a. 10.* On a obtenu un défaut contre l'ajourné.)

A J O U R N E M E N T, *f. m.* [*In jus vocatio.*] Terme de *Pratique*, qui se dit en matières civiles & criminelles, mais d'ordinaire en matières criminelles. On s'en sert dans les matières purement civiles, comme on le peut voir par l'Ordonnance de Louis XIV. titre 2. & titre 3. Mais son usage le plus fréquent est dans les matières criminelles. L'ajournement en

matière civile est un écrit fait par un Huissier ou Sergent sur du papier timbré, qui doit contenir les conclusions du demandeur ou de la demanderesse, qui doit se donner à domicile, en présence de deux témoins qui sachent écrire & déclarer le jour où le défendeur ou la défendresse doivent comparoître pour répondre aux fins de la demande portée par l'ajournement. Mais en matières criminelles, c'est un écrit qu'un Huissier donne à une personne acufée, pour comparoître dans un certain jour, devant un tel Juge, en propre personne, afin de répondre aux fins portées par l'ajournement. (*On lui a donné un ajournement personnel. L'ajournement personnel doit être libellé. Il faut donner un ajournement à domicile. Voiez là-dessus le Code civil & criminel.*)

A J O U R N E R, *v. a.* [*In jus vocare.*] Ce mot se dit en matières civiles & plus ordinairement en matières criminelles. C'est, en parlant de matières civiles, donner une assignation à quelcun pour comparoître en personne, ou par Procureur, & répondre aux fins de la demande portée par l'exploit. Mais en matières criminelles, c'est donner un ajournement à un acufé ou à une acufée, pour comparoître en propre personne, afin de répondre dans un tel jour aux conclusions de l'ajournement. (Ceux qui ont droit de *Committimus*, ne pourront faire ajourner aux Requêtes de nôtre Hôtel ou du Palais, qu'en vertu de lettres de *Committimus*. Voiez l'Ordonnance de Loüis XIV. Article 11. Ajourner personnellement un acufé. Voiez le Code criminel de Loüis XIV. Voiez aussi les Origines de M. de Caseneuve.)

A J O U T E R, *v. a.* [*Addere.*] Joindre à quelque chose, mettre avec d'autres choses. (Si on ajoute une Province à un Roïaume, la Province prend, au moment de l'union, toutes les loix & tous les Privilèges du Roïaume. *Patru, Plaid. 4.*)

A j o û t e r à un récit. C'est l'amplifier. On dit aussi, *ajouter foi* à quelcun, à quelque chose; pour dire, croire ce qu'une personne dit; croire ce qui est dit. (Il ne faut pas lui ajouter foi trop légèrement; on peut lui ajouter foi, &c.)

A J O U T É E, *f. f.* [*Adjuncta.*] Terme de Géométrie, qui se dit d'une ligne prolongée, & à laquelle on ajoute quelque chose. (Si une grandeur est double d'une autre, & l'ajoutée de l'ajoutée, le tout sera double du tout. *Rohaul.*)

A J O U T O I R ou A J U T A G E, *f. m.* Tuïau de métal qu'on ajoute à l'extrémité d'un jet d'eau ou d'une fontaine, pour en faire sortir l'eau sous la forme qu'on desire.

A I R.

A I R, *f. m.* [*Aër.*] Un des quatre éléments. Toute cette matière liquide, transparente, où nous vivons, & qui est répandue de tous côtez autour du globe composé de la terre & de l'eau. (Air clair, pur, subtil, serein, grossier, doux, agréable, sain, mal sain, épais, impur, chaud, humide, froid, sec, corrompu, natal. Prendre l'air, respirer l'air natal. L'air subtilise les humeurs; purifie le sang, réveille la chaleur, facilite la coction, réjouit le cœur & le fortifie. L'air épais & impur offense & corrompt les humeurs. L'air chaud ouvre les pores, il excite la soif, afoiblit la coction. L'air trop froid

condense les humeurs, les épaissit, resserre la peau & empêche la transpiration. L'air trop humide cause des fièvres. L'air trop sec consume les humeurs, les défèche & engendre des fumées aiguës. Prendre l'air, changer d'air, donner de l'air, mettre ou exposer à l'air. Voiez le *P. Labbe.*)

Ce mot signifiant un des quatre éléments; ne se dit d'ordinaire au pluriel qu'en Poësie, ou qu'en des discours de Prose qui ont quelque chose de la grandeur de la Poësie.

(Des portés du matin l'amante de Céphale
Ses roses épandoit dans le milieu des airs.
Voit. Poësies.)

Eaux qui êtes au dessus des airs, benissez le Seigneur. *Pseaumes.*)

Air, *f. m.* [*Cantilena.*] Chançon notée; chançon. Les airs de Boiffet charmèrent autrefois toute la Cour. Les connoisseurs admirent les airs de ce Musicien. *S. Evremont, t. 2.* Adorez Dieu & chantez des airs sacrez en son honneur. *Port-Royal.* Savoir les airs de Cour, apprendre l'air d'une chançon, joïer un air, danser un air.) *Air, chant. V. Caseneuve, dans ses Origines.*

* *Air, f. m.* On se sert quelquefois du mot d'air pour marquer le peu de solidité & de fondement qu'il y a dans ce qu'on dit, ou ce qu'on fait. (Donner des préceptes en l'air. *Abl. Luc.* Discourir en l'air. *Scar. Rom.* Tous les personnages qu'il représente, sont des personnages en l'air. *Mol. impromptu, sc. 4.* Cette injure est en l'air, c'est-à-dire, ne touche personne. Il y a quelque chose en l'air, c'est-à-dire, il y a quelque bruit, quelques nouvelles, quelque querelle. Il prétend m'amuser par des contes en l'air. *Mol. Scapin, a. 1. sc. 4.*)

* *Air, f. m.* [*Vultus, similitudo.*] Phisionomie, mine. (Avoir un air de qualité. Avoir l'air grand & noble. Avoir l'air gai. Avoir l'air enjoué. Avoir l'air chagrin. Avoir l'air triste.)

* *Air, f. m.* [*Mores; agendi, loquendi ratio.*] Manière, façon, sorte. (Avoir l'air grand. C'est vivre à la manière du grand monde. Je vis d'un air à ne rien craindre. Vous verrez de quel air la nature a dessiné sa personne. *Mol. Pourc.* Les Egyptiens n'étoient pas fâchez des airs de familiarité d'Antoine. *Citri, Triumvirat, 3. partie.* Elles se donnent des airs qui achevent de les perdre. Avoir l'air empesé. L'air grand atire l'estime & le respect; mais l'air doux & favorable ne fait pas de moins bons effets. *Saint-Evremont, t. 6.* Donner un air de nouveauté à un sujet rebatu. *Abl. Luc.* Humer l'air précieux *Mol. Précieuses.*)

☞ Ce sont deux choses bien différentes, dit le P. Bouhours dans ses Remarques nouvelles, *avoir le grand air*, & *avoir l'air grand*. On dit d'un homme qui vit en grand Seigneur, & à la manière du grand monde, qu'il a le grand air: On dit d'un homme dont la phisionomie est grande, & la mine haute, qu'il a l'air grand. Ce n'est pas la première phrase où la diverse situation de l'adjectif fait une signification différente: *Galant homme*, *homme galant*, sont de cette espèce: à quoi on peut ajouter, *sage femme*, & *femme sage*; car qui diroit, en parlant d'une femme prude & régulière, *C'est une sage femme*, ne diroit pas ce qu'il voudroit dire, à moins d'ajouter devant *sage*, quelque chose qui ôte l'équivoque; comme, *très*, *fort*, *plus*: *C'est une très-sage femme*; *c'est la plus sage femme que*

je connoisse. Aussi M. de la Chambre dit, dans le Discours de l'amitié & de la haine qui se trouvent entre les animaux, en parlant de la femelle du Butor : *Il n'y a qu'elle qui ait soin de sa famille & de son ménage ; & l'on pourroit dire que c'est la plus sage femme du plus heureux mari qui soit entre les animaux.*

Air, f. m. Feu. (L'air du feu est bon en tout tems. Approcher l'air du feu. Prendre l'air du feu.)

Air de vent, ou aire de vent. Terme de *Mer*. Quelques-uns écrivent *air* de vent ; mais la plupart font pour *aire* de vent. C'est la trente-deuxième partie de la rose du compas. (Ce vaisseau courut sur le même *air* de vent, ou le même *aire* de vent.)

* *Air, f. m.* [*Concinnitas.*] Terme de *Peinture*. Harmonie des parties qui rend le visage agréable. (Donner de beaux airs de têtes à ses figures.)

* *Air, f. m.* [*Equi incessus, saltus.*] Terme de *Manège*. Action que fait un cheval de manège, laquelle a été appelée *air*, à cause que faisant cette action, le cheval s'élève en l'air ; ainsi la capriole est un air. Il y a aussi un air terre à terre, & un air relevé. (Cheval qui prend un bel air, rencontrer bien l'air d'un cheval. Il faut donner un air à ce cheval, parce qu'il n'en a point de naturel. Assûrer un cheval sur l'air qu'il a pris. Cheval qui a des commencemens d'airs relevés, c'est-à-dire, qui s'élève plus haut qu'au terre à terre, & qui manie à courbettes & à balotades, à caprioles, &c.)

AIRAIN, f. m. Prononcez *érain*. Ce mot vient du Latin *as, aris*. C'est un cuivre mêlé ; mais plus solide & plus malléable que le plomb, l'étain, ni le fer. On dit que Tubalcain fut le premier qui mit en usage l'airain & le fer, & que la première monnoie qui fut battue, étoit d'airain.

* *Le Ciel est d'airain.* Patru, *Plaid.* 3. C'est-à-dire, que le Ciel ne répand point ses grâces.

* *Avoir un front d'airain.* C'est avoir l'impudence sur le front, & être impudent au dernier degré. On dit aussi *le siècle d'airain*, pour marquer le troisième âge du monde. Voyez *âge*.

Airain. On dit d'un homme dur & impitoyable, qu'il a des entrailles d'*airain*. Au figuré, on dit que *les injures s'écrivent sur l'airain, & les bienfaits sur le sable* ; pour dire qu'on a bien de la peine à oublier les injures, mais que le souvenir des bienfaits passe aisément.

AIRE, f. f. [*Area.*] C'est la place où dans la grange on bat le grain. (Une aire bien nette, une aire très-propre. Nettoier l'aire de la grange. L'*Aire* doit être sèche & bien battue. Ils mangeront les grains que vous aurez vannez dans l'aire. *Isaïe, chap. 25.* Il a le van à la main, & il nettoiera parfaitement l'aire de sa grange. *S. Matth. ch. 3.*)

Aire & plancher signifient souvent la même chose. L'*aire* d'une chambre, c'est la capacité du plancher. Généralement par-tout, *aire* s'entend de toute superficie plane, sur laquelle on marche.

Aire, f. f. [*Nidus.*] C'est un nid d'oiseau de proie, ou d'autre pareil oiseau. (L'aire de l'aigrette, de la grüë ou du héron est abatuë. L'aigle fait son aire sur quelque haute roche aux pais Septentrionaux. Pour bien dresser l'aigle, on la doit prendre dans son aire. L'aigle ne change point son aire, & elle y retourne

tous les ans. *Fauconnerie, B. page 105.* Le faucon fait son aire au mois de Mai.

Un aigle au fortir de son aire,
Fond dessus les oiseaux d'une aile moins légère.
God. Poës. I. partie.)

Aire, f. f. [*Superficies.*] Terme de *Géométrie*. C'est la grandeur ou la capacité intérieure d'une figure. Mesurer l'aire d'un triangle. (Trouver l'aire d'un cercle donné. *Pardies, Géométrie.* Multiplier l'aire d'un cercle par, &c.)

Aire de vent, f. m. Terme de *Mer*. C'est le rumb de vent, ou quart de vent. C'est la trente-deuxième partie de la rose du compas ou bouffole de mer. (La Frégate courut toujours sur le même aire de vent. *Des Roches, Termes de Marine.*)

Aires, f. f. Terme de *Maréchal*. Ce mot ne s'écrit plus de la sorte. Voyez *Ars*.

☞ *Aire de moilon.* C'est une petite fondation au rez de chaussée, sur laquelle l'on pose les lambourdes, le carreau ou les dales de pierre, & qui est de moindre épaisseur sur les voutes, que sur la terre. *D'Aviler.*

☞ *Aire de chaux & de ciment.* C'est un massif de certaine épaisseur, en manière de chape, pour conserver le dessus des voutes à l'air, comme il en a été fait un sur l'Orangerie de Versailles. *Le même.*

☞ *Aire de recoupes.* C'est une épaisseur d'environ huit à neuf pouces, de recoupes de pierre, pour affermir les alées des jardins. *Le même.*

AIRELLE, f. f. [*Vitis Idaca, ou Vaccinium.*] Plante qu'on appelle autrement *Mirtille*, parce qu'elle porte des baies semblables à celles du Mirte. Les baies de cette plante sont rafraichissantes & astringentes, propres pour le cours de ventre & le vomissement.

AIRER, v. n. [*Nidificare.*] Ce mot se dit en parlant d'oiseau de proie. C'est faire son aire. (Les gerfauts aient sur des rochers. Les faucons aient dans les rochers, sur la terre & dans les bois de haute futaie. *Franchière, Fauconnerie.*)

† *AIRIER, v. a.* [*Aërem purgare.*] On se fert du même mot, pour dire chasser le mauvais air d'une maison qui a été infectée. Ainsi on dit : Cette maison a été bien *airiée*, c'est-à-dire, qu'on en a chassé le mauvais air. Voyez *Aërier*.

AIROMANTIE, f. f. Voyez *Aëromantie*.

AIRRHES. Voyez *Arrhes*.

A I S.

AIS, f. m. Mot qui semble venir du Latin *assis*, & qui signifie une planche. (Un petit ais, un grand ais, un ais fort, un bon ais, un ais foible. Les ais de chêne sont les meilleurs. Faire des ais, fier des ais.)

Ais, f. m. Terme de *Relieur*. Petite planche planée, rabotée & unie, avec de la peau de chien marin, de laquelle un Relieur se fert pour fouetter ses Livres. Un ais in-douze, un ais in-octavo, un ais in-quarto, un ais in-folio. (Vite qu'on me défouette ce Livre, & qu'on me mette les ficelles sur les ais.)

Ais, f. m. Terme d'*Imprimeur*. Il y en a de deux fortes ; *ais à desserrer*, & *ais à ramette* ou *à tremper*. Ils sont tous de bois de chêne, d'un pouce environ d'épaisseur, sous lesquels sont attachées à deux pouces & demi des extrémités, deux

deux barres qui les élevent assez pour donner prise & les transporter aisément. Les *ais à desserrer* ont ordinairement deux pieds de long sur un de large, ou un pied & demi de long sur un bon pied de large, selon l'étendue des Formes auxquelles ils sont destinés. Ils servent aux Compositeurs pour desserrer & rimer leurs caractères. Les *ais à ramette* ou à tremper servent, soit aux Compositeurs pour desserrer les placards & les ouvrages à longues lignes, soit aux Imprimeurs de la presse pour ouvrir leur papier lorsqu'ils le trempent, & pour le charger après qu'ils l'ont trempé.

Ais feuillé. C'est un ais de bois de chêne, sur lequel sont poussées plusieurs rainures fort étroites. Les Vitriers s'en servent pour y couler l'étain qu'ils emploient pour la soudure de leurs panneaux, & pour soudre leurs liens, afin de les réduire en petites lames.

Ais. Les Bouchers appellent ainsi un établi, ou forte table, sur laquelle ils coupent & dépecent leur viande pour le détail.

Ais de Carton. Ce sont des feuilles de carton fortes & épaisses, qui servent particulièrement pour la couverture des grands Livres d'Eglise.

Ais. Un coup d'ais. Terme de *Jeu de Paume*. C'est le coup que la balle donne de volée, dans un ais qui est du côté du service. On dit : *Voilà un beau coup d'ais.*

AISANCE, *f. f.* [*Facilitas.*] Ce mot se dit des personnes. C'est une certaine facilité que les personnes ont dans les choses. Il a beaucoup d'aisance pour le travail. Une aimable, une agréable aisance. Ces vers ont beaucoup d'aisance, &c.

On trouve dans mes vers une certaine aisance
Qu'on peut louer sans trop de complaisance.

T. 1. des Epit. de Boissrobert, Ep. 28.

Aisance. Les Notaires se servent de ce terme, dans quelques provinces; ils expriment ordinairement cette clause dans les ventes de fonds: *avec leurs aisances & appartenances*; cela veut dire, avec les environs qui servent à jouir aisément & commodément du fond.

Aisances. On nomme ainsi les latrines & lieux communs; & c'est par cette raison que des personnes délicates ne se servent point du mot *aisance* au singulier, quoiqu'il soit reçu dans les conversations, & qu'on le trouve placé dans des ouvrages dont les Auteurs ont un grand crédit parmi les beaux esprits.

AISCEAU, *f. m.* [*Ascia.*] Instrument recourbé avec lequel on polit le bois, & dont les Tonneliers se servent pour ébaucher des pièces de bois creuses & courbées.

AISE, *f. m.* [*Latitia, voluptas.*] Contentement, plaisir, joie, satisfaction, repos. (La guerre trouble l'aise de nos jours. *Main. Poës.* Il n'est pas défendu de chercher ses aises. C'est un homme qui aime ses aises. C'est un gros & gras Chanoine qui prend ses aises. Cirus ne se laissa point transporter à l'aise de la victoire. *Abl. Ret.*

D'où vient que tu me veux ravir
L'aise que j'ai de la servir ?

Malh. Poës. l. 4.

Ton pouvoir absolu, pour conserver nôtre aise,
Conservera celui qui nous l'aura causé.

Malh. Poës. l. 4.

Ah ! que vous m'obligez, je ne me sens pas d'aise.

Rac. Plaid. a. 1. sc. 7.

Tome I.

Être bien à son aise. Vous en parlez bien à votre aise. Ils en discourent à leur aise.

Alidor assis dans sa chaise,
Médit du Ciel tout à son aise.

Desp. Poës.)

* *Etre à son aise.* [*Commoda uti fortunâ.*] Avoir du bien médiocrement. (C'est un homme à son aise qui ne dépense pas même son revenu. *Maucroix.*)

Aise, pour *plaisir, bonheur*, est banni de la prose, & on le souffre rarement dans les vers. M. Segrais, *eg. 1.* a dit :

Et l'aise de vous voir, est à mon cœur blessé,
Ce qu'une eau claire & vive est au cerf relancé.

Mais il ne faut pas dire, après Malherbe :

Sans jamais en son aise, un mal-aise éprouver.

Mal-aise est très-mauvais. Le P. Labbe dérive *aise* d'*aisir*, pour *oisir, oisif, oisiveté*; Perion, du Grec *αἰσιος*, *heureux*.

Aise, *adj.* [*Lætus, contentus.*] Qui est content, qui a de la joie, qui a du plaisir, qui a de la satisfaction. Le mot *aise*, en ce sens, veut quelquefois l'infinif, & cet infinif doit être précédé de la particule *de*. J'eusse été bien aise de voir ce que l'on eût répondu. *Voit. Zelide.* On n'est pas bien aise d'avoir un étranger pour Maître. *Vaugel. Quint. l. 7.* Mais quand *aise* est suivi d'un *que*, il veut au subjonctif le verbe qui suit le *que*. Vous ne ferez pas bien aise que je vous dise la vérité. *Vaug. Quint. l. 3. c. 2.* *Aisë*, en ce sens, étant suivi d'un nom, veut le génitif. N'êtes-vous pas bien-aise de ce Mariage? *Mol.*

A l'aise, *adv.* [*Commodè.*] Aisément, commodément, & sans peine. (Quatre chevaux de front y passent à l'aise. *Vaug. Quint. l. 5.* On est assis à l'aise au Sermon de Cotin. *Desp. sat. 9.*)

AISÉ, AISÉE, [*Commodus, facilis.*] Facile. Le mot *aisé* demande *à*, lorsqu'il est dans une façon de parler personnelle, & *de*, étant joint avec le verbe *être* pris impersonnellement. (Il est fort aisé à aprivoiser. *Voit. let. 30.* Les oreilles des Princes sont délicates & bien aisées à blesser. *Cost. lett. t. 1. lett. 140.* Il est aisé de voir que cela part d'un esprit serein. *Voit. let. 198.* On dit absolument & sans régime : Avoir l'esprit aisé. C'est une poésie aisée.)

Aisé, *f. m.* [*Dives.*] Qui est riche, qui est à son aise. (On l'a taxé comme aisé. Taxer les aisez.)

AISEMENT, *adv.* [*Facilè.*] Prononcez *aiséman*, facilement, avec facilité, d'une manière aisée, d'un air facile. (Les Philosophes triomphent aisément des maux passez. Alexandre se laissoit gagner aisément à la flaterie. *Vaug. Quint.*)

† *Aisement*, *f. m.* [*Latrina.*] Ce mot signifie les lieux d'une maison. Il est un peu vieux, & en sa place on dit, les lieux. (L'aisement du logis est net, couvrir l'aisement.)

AISSADE. Terme de *Marine*. *Aissade* de poupe, est l'endroit où la poupe commence à se retrécir, & où sont aussi les radiers.

AISSELIER, *f. m.* Terme de *Menuiserie*. C'est une pièce de bois qu'on assemble dans un chevron & dans la rainure, pour cintrer des quartiers.

M

AISSELLE, *f. f.* Mot qui vient du Latin *axilla*. L'aisselle est un creux sous le bras de l'homme, & qui dans un certain âge est plein de poils. (Aisselle puante.)

AISSETTE, *f. f.* [*Ascia minor.*] C'est une sorte de petite hache dont les Vinaigriers & les Tonneliers se servent pour couper les fossés, & mettre & ôter les bondons. (Une bonne aissette, une méchante aissette.)

AISSIEU, *f. m.* En Latin, *axis*. C'est un morceau de bois ou de fer arrondi, qui passe au travers de deux rouës, & qui est arrêté par deux morceaux de fer, lesquels on appelle des essés. (Un bon, un méchant, un petit aissieu. Ferrer un aissieu.)

AISSIN. Certaine mesure de froment, dont il est parlé dans les anciennes Ordonnances de Paris.

A I T.

AITIOLOGIE, *f. f.* Il vient du Grec, & est un terme de Médecine; on prononce étiologie. C'est la partie de la Médecine où l'on traite des différentes causes des maladies. (Fernel a fait un beau traité de l'Aitiologie. Lire l'Aitiologie.)

A J U.

AJUBATIPITA, *f. m.* Arbrisseau du Brésil, qui produit une espèce d'amande. Les Sauvages en tirent une huile, dont ils se servent pour fortifier les membres affoiblis.

AJUGER, *v. a.* Voiez *Adjuger*.

AJUSTAGES, **AJUTAGES**. Ce sont deux pièces de fer blanc, ou de cuivre, de diverses figures, que l'on ajoûte au bout d'un tuyau de fontaine, pour en faire sortir l'eau en différentes manières. Il y en a qui sont à têtes d'arrosoirs; d'autres, qui forment des fleurs de lis, &c. *Félibien. D'Aviler.*

AJUSTE. Terme de *Marine*. Nœud de deux cordes atachées ensemble.

AJUSTEMENT, *f. m.* [*Ornatus.*] Prononcez *ajusteman*. Habit, parure. (Un ajustement très-propre & très-galant, un ajustement superbe, magnifique: Un ajustement très-bien fait, fort joli, agréable. Vos actions & vôtre ajustement ont un air de qualité qui enchante. *Mol. Critique de l'Ecole des Femmes, scène 3.*

Quelques riches ajustemens,
Et quelque éclat qui l'environne,
Cette incomparable personne
N'a point de plus grands ornemens
Que ceux que sa beauté lui donne.

Scarron, Œuvres, t. 2.)

AJUSTER, *v. a.* [*Componere, aptare.*] Ce mot se prononce comme il est écrit, excepté qu'on ne fait pas sentir la lettre *r* à l'infinitif: le mot *ajuster* semble venir de l'Espagnol *ajustar*. C'est-à-dire, rendre juste & égal. Acommoder & approprier. (Ajuster ses cheveux, ajuster les étriers, ajuster les rênes dans la main. Ajuster les balances.)

¶ Nous disons, *un homme ajusté*, quand il a de beaux habits. C'est une métaphore prise des mesures que l'on dit *ajustées*, quand elles sont justes. La Coutume du Comté de Bourgogne, art. 55. dit: *ajuster mesures à blé & à vin.* Voiez *Caseneuve*.

Ajuster, *v. a.* [*Dirigere.*] Terme de *Maître d'armes*. Porter justement son coup où l'on veut donner. (Il sçait bien ajuster son coup.)

* **Ajuster**, *v. a.* Ce mot se dit au figuré, & veut dire faire quadrer, acommoder. (Il est difficile d'ajuster ensemble le plaisir & le devoir.

Ils favent *ajuster* leur zèle avec leurs vices,
Sont prompts, vindicatifs, sans foi, pleins de malices.
Mol. Tartufe, a. 2. sc. 2.)

† * **Ajuster**, *v. a.* [*Malè habere.*] Ce mot signifie quelquefois *maltraiter*; mais dans ce sens il est bas. (Molière a ajusté de toutes pièces Messieurs les Médecins.)

M. de la Motte s'est exprimé trop bassément; quand il a dit Fable 15. l. 3.

Qui sont l'un portant l'autre *ajustés* en vauriens.

Ajuster, *v. a.* Terme de *Manège*. C'est faire exécuter à un cheval tout ce qu'on lui a fait apprendre. (Ajuster un cheval sur les voltes à toutes sortes d'airs.)

S'ajuster, *v. r.* [*Ornare se.*] *Je m'ajuste, je me suis ajusté, je m'ajustai.* S'acommoder proprement, se parer. (Pitagore s'est fardé & ajusté pour plaire aux hommes. *Abl. Luc.*)

* **S'ajuster**, *v. r.* [*Conformare se.*] Se conformer; s'acommoder. Convenir, quadrer. (Il faut que vôtre volonté s'ajuste à la sienne. *Balz. let. choisies, l. 2.* Cela s'ajuste assez mal au dessein que vous avez. *Abl. Apophtegmes des Anciens.* On ne fauroit bien ajuster Dieu & le monde. *Arn. conf.*)

AJUSTÉ, **AJUSTÉE**, *adj.* [*Ornatus.*] Orné; paré. (C'est un jeune Abé poudré, frisé & ajusté d'un air qui montre assez qu'il ne songe qu'à faire quelque conquête aux Tuilleries. Elle va tous les Dimanches à la Messe, ajustée comme la plus grande Dame de la Cour.

* **Ajusté**, **Ajustée**, *adj.* [*Dispositus.*] Ce mot se dit des choses d'esprit, & signifie fait comme il faut, bien fait, travaillé avec très-grand soin. (Le discours de M. de Balzac paroît fort ajusté, & cela est cause qu'il n'est pas estimé si naturel que celui de Monsieur de Voiture, qui est un peu moins ajusté.

Ajuster Carreaux. Terme de *Monoïage au Marteau*. C'est couper avec des cisailles les angles des carreaux, ou pièces de métal carrées, dont on doit fabriquer les espèces.

AJUSTOIR, *f. m.* [*Libra.*] Petite balance où l'on pèse & où l'on ajuste les monoïes avant que de les marquer.

AJUTAGE. Voiez *Ajouter*.

A L A.

ALA FIN, *adv.* En Latin, *tandem*; & en François, *après tout, enfin*. Ce mot, à la fin, est plus de la poésie que de la prose, & principalement au milieu du vers.

(On me dit qu'à la fin toute chose se change.
Mal. Poës.

Mes flammes à la fin me vont réduire en cendres.
Gomb. Poës.

A L'AIDE, *adv.* [*Adestote, ferte opem.*] Au secours. (Crier à l'aide. *Ablanc.*)

† **ALAIGRE**. Voyez *Allégre*

ALAIGREMENT. Voiez *Allégrement*.

ALAIGRESSE. Voiez *Allégresse*.

ALAIS, *f. m.* Oiseau de proie qui vient d'Orient, & qui est propre pour voler les perdrix.

ALAISE, *f. f.* [*Linteum.*] C'est une manière de petit drap qu'on met dans le lit sous les femmes en couche, ou sous les personnes malades, de peur qu'elles ne gâtent les matelas. (Une alaise blanche, une alaise sale, une alaise neuve, une vieille alaise, une alaise fine. Mettre une alaise, changer d'alaise, faire une alaise, ourler une alaise, blanchir une alaise.)

ALAISE. Terme de Menuisiers. C'est dans une porte colée & emboîtée, ou dans un panneau d'assemblage, la planche la plus étroite qui acheve de le remplir. *D'Aviler.*

ALAITER, *v. a.* Prononcez *aleté.* [*Mammas, ubera infanti porrigere.*] Ce mot vient du Latin *lactare.* Il se dit des femelles à l'égard de leurs petits, & signifie *nourrir de son lait son petit*; ou ses petits. (La louve a tant de soin d'allaiter ses petits, qu'elle oublie à se nourrir. *Sal. l. 4.* La Brebis allaite son agneau sept ou huit semaines, & quelquefois plus, selon qu'on le lui veut laisser.)

ALAMBIC, *f. m.* [*Alambix.*] C'est un vaisseau pour distiler. *Port-Royal, Racines Grèques,* dérive le mot d'Alambic du Grec, & Covarruvias le fait venir de l'Arabe. Voyez son Dictionnaire, sur le mot *Alambique.* Le Pere Labbe est de son avis. (On dit un bel alambic, un alambic fort beau, un bon alambic. Faire passer par l'alambic. Cela a passé par l'alambic.)

* *Alambic.* On dit, au figuré, qu'une affaire a passé par l'alambic, pour dire qu'elle a été examinée avec grand soin, qu'elle a été bien discutée. *Acad. Franç.*

† ALAMBIQUER, *v. a.* [*Distillare.*] Au propre il n'est plus usité, & en sa place on dit distiler, faire passer par l'alambic. (Elle alambiquoit de l'eau de cire pour son visage. *Divorce satirique, page 222.* On diroit à présent, elle faisoit distiler de l'eau de cire pour se farder.)

† * *Alambiquer, v. a.* Il se dit des personnes & signifie, les épuiser, en Latin *exhaurire*; mais, en ce sens, il ne se trouve guère que dans nos vieux Auteurs. (Ces excroqueurs sont fort à blâmer d'aller ainsi alambiquer & tirer toute la substance de ces pauvres diables. *Brantôme, Dames Galantes, tome 1.*)

* *Alambiquer, v. a.* [*Torquere ingenium.*] Au figuré, il signifie aussi troubler l'esprit de quelcun, le gêner, & en ce sens il a cours dans le stile bas & dans le comique.

† * *S'alambiquer, v. r.* Ce mot pris réciproquement, ne se dit qu'au figuré & n'a cours que dans le stile bas & comique. *Je m'alambique, je m'alambiquai, je me suis alambiqué.* C'est s'épuiser l'esprit à force de réflexions, s'embarasser l'esprit. (Il prend plaisir à s'alambiquer l'esprit de mille chimères. *Scaron, Rom. t. 1.*)

ALAN, *f. m.* [*Molossus.*] Terme de Venerie. Espèce de dogue qui est de différente sorte. Il y a l'alan gentil qui est de la taille du lévrier; l'alan vautré qui chasse aux ours & aux sangliers; & l'alan de boucherie qui garde les maisons & qui conduit les bœufs.

ALANE. Espèce de craie ou de pierre tendre un peu rougeâtre, qu'on appelle autrement, *Tripoli.*

† ALANGOURI, *adj.* Vieux mot pour signifier affoibli.

ALANTIR, *v. a.* Voyez *Alentir.*

ALAUQUECA. Pierre des Indes, qui arrête le sang.

ALARGUER, *v. n.* [*In altum navim propellere.*] Terme de Marine. Se mettre au large, s'éloigner de la côte ou de quelque vaisseau. On dit aussi qu'un vaisseau *alargue* de l'ennemi, quand il se retire loin de la flotte adverse.

ALARME, (ALLARME,) *f. f.* [*Conclamatio ad arma.*] Toxin, certain son de cloche qui oblige un Village ou une Ville à courir aux armes. Certain son de trompette, certain battement de tambour qui excite le soldat à prendre les armes. (Sonner l'alarme. Batre l'alarme.)

* *Alarme, f. f.* [*Pavor, trepidatio.*] Au figuré, il signifie épouventé, crainte, trouble. (Donner l'alarme à quelcun, prendre l'alarme, jeter l'alarme par tout le camp. *Abl. Cef.* Voir finir ses alarmes. Tenir la pudeur en alarme. *Mol. Critiq.* Être en alarme. *Abl. Luc. 3.*)

ALARMER, *v. a.* [*Terrere.*] Donner l'alarme à quelque lieu, ou à quelque personne, l'épouventer, jeter dans la crainte. Faire prendre l'épouventé. (Alarmer une Ville, alarmer le Camp, alarmer l'Armée. *Abl. Frontin. Vaugel. Quint.*)

* *Alarmer, v. a.* [*Terrorem injicere.*] Ce mot, au figuré, se dit des sens, de la raison, de l'amour, de l'amitié... & veut dire jeter dans l'épouventé.

(Il trouble ma raison, alarme ma tendresse.
La Suze, Élégies.

Une si fâcheuse nouvelle
Alarma son amour.
Scaron, Roman, t. 2.)

S'alarmer, v. r. *Je m'alarme, je m'alarmai, je me suis alarmé.* C'est s'épouventer, c'est prendre l'alarme. (La Ville s'alarme à la vue des troupes. C'est bien-là de quoi tant s'alarmer. *Mol. Fourb.* Elle s'est alarmée de ce spectacle affreux.)

ALATERNE, *f. m.* C'est un arbrisseau toujours verd, propre à composer quelque bosquet. (Un bel alaterne. Cet alaterne est beau. Un agréable alaterne.)

A L B.

ALBÂTRE, *f. m.* Signifie en général une sorte de vase, dont le propre nom étoit *Albâtre*, ou plutôt *albâte*. L'usage propre des *albâtres* étoit de tenir des parfums.

Albâtre, Albâtre, f. m. [*Alabastrites.*] On l'écrit de l'une ou de l'autre façon; mais la lettre *f* dans *albâtre* ne se prononce point. *Albâtre* vient du Grec. C'est une pierre polie & transparente, moins dure que le marbre. (Du bel albâtre, de l'albâtre très-fin. De l'albâtre fort beau.) On fait des vases, des statues, des colonnes d'albâtre.

† * *Albâtre, ou Albâtre, f. m.* Mot poétique & un peu vieux au figuré, pour dire, la blancheur du teint ou de la chair de quelque belle.

(Où, les lis & les roses
Faisoient sur chaque joue un mélange parfait
De cinabre, d'albâtre, & de sang & de lait.
Rampale, Idile première.

O sein, pour qui je meurs, unique & digne autel,
Double Mont animé par un divin albâtre,
Dont un amant est idolâtre.

Rampale, Idile 4.

ALBAZARIN, ou ALBARAZIN. Sorte de toile d'Espagne.

ALBE ou ALBETTE, *f. m.* [*Alburnus.*] Petit poisson de rivière qui ressemble à l'anchois.

ALBERGE, *f. f.* [*Persicum, duracinum.*] C'est une sorte de pêche jaune & ferme. (Bonne alberge, petite alberge, grosse alberge. Les alberges de Provence sont d'excellentes alberges. Ouvrir une alberge, casser le noïau d'une alberge. La pelure de l'alberge n'est pas mauvaise. Peler une alberge. On fait de très-bonnes marmelades d'alberges, & les alberges d'Italie valent incomparablement plus que toutes celles de Provence qui l'emportent sur toutes les alberges de France. On nomme *Albergier*, l'arbre qui porte les alberges.)

ALBERGEAGE. Le contrat primitif, ou la première concession qu'un Seigneur fait de son fonds à un emphytéote, est appelé *albergeage* dans le Dauphiné & dans la Bresse. Voyez *M. du Cange, v. Albergare.*

ALBERGEMENT. C'est la même chose qu'*Albergeage*. Il vient de l'Italien *Albergo*, demeure, maison.

Lipse prétend que le terme Italien est dérivé de l'Alemand, *herberg*, un château; & il ajoute, *Cert. ad Belgas*, cette observation: *Nos latius pro omni diversorio.* Les contrats d'albergement sont fort usitez dans la province de Dauphiné, où le terme d'*albergement* est employé pour signifier un bail à Amphitéose. Voyez l'introduction aux droits Seigneuriaux, &c. par M. la Place, Avocat au Présidial de Périgueux. 1749.

ALBERNUS. Espèce de Camelot ou Bouracan, qui vient du Levant par la voie de Marseille.

ALBERT, *f. m.* Nom propre d'homme, qui vient du Latin *Albertus*. (Deux Empereurs d'Allemagne ont porté le nom d'Albert. On surnomma Albert premier, Albert le borgne & le victorieux. On l'assassina en 1308. & son corps fut porté à Spire où il est enterré. Albert d'Autriche, second du nom, regnoit en 1439. & en six mois il eut trois couronnes, celle de Hongrie, de Bohême & de l'Empire. *De Prade, Histoire d'Allemagne, 2. part. c. 1.*)

ALBERTUS. Monnoie d'or frappée en Flandres pendant le Gouvernement de l'Archiduc Albert. Il est du poids de quatre deniers, au titre de vingt-un carats trois quarts.

ALBERZARIN. Sorte de laine d'Espagne.

ALBICORE, *f. m.* Poisson qu'on pêche dans l'Océan, qui est assez semblable aux maquereaux pour la couleur & pour le goût, excepté qu'il est plus grand.

ALBIGEOIS, *f. m.* [*Albigenses.*] Sectateurs de Pierre Valdo, riche marchand à Lyon, qui s'étoient établis dans le Diocèse d'Albi en Languedoc. Le Baron d'Opède, Gouverneur de Provence, fit, en exécution d'un Arrêt du Parlement, périr par le fer ou par le feu plus de quatre mille de ces Albigeois, & abandonna tous leurs biens au pillage. *Varillas, Hist. de François I.*

ALBIQUE, *f. f.* Espèce de craie ou de terre blanchâtre, grasse & visqueuse qui ressemble à la terre figillée, & qu'on trouve auprès de Blois.)

ALBORNOZ. Quelques-uns disent *bornose*, mais mal. On dit *Albornoz*. Il vient de l'Espagnol, & est masculin. C'est une sorte de manteau à capuce, qui est fait de poils de chèvre & tout d'une pièce, duquel se servent les Maures, les Turcs & les Chevaliers de Malte, lorsqu'ils

vont au camp, & que le tems est mauvais. (Un bon albornoz, un méchant albornoz. Mettre son albornoz. Se couvrir de son albornoz.)

ALBRAN. Voyez *Halebran*.

ALBRENER, *v. n.* Terme de *Fauconnerie*. C'est chasser aux albrens ou canards sauvages.

ALBRENÉ, ALBRENÉE, *adj. part.* Ce mot se dit de tout oiseau rompu en son pannage. On disoit autrefois au figuré, un *homme albrené*, une armée *albrenée*, pour dire un homme en mauvais état, une armée délabrée.

ALBUGINEUX, ALBUGINEUSE, *adj.* [*Albidus.*] Epitète que les Anatomistes donnent à la tunique qui couvre immédiatement le testicule, & qu'ils appellent ainsi à cause de sa couleur blanche.

ALBUGO, *f. m.* Tache blanche qui se forme à l'œil sur la cornée. On l'appelle en Grec *λευκωμα*. Albugo vient du mot Latin *Albus*, blanc.

A L C.

ALCADE, *f. m.* Nom d'un Juge Espagnol.

ALCAÏQUE, *adj.* Le Poète Alcée a donné le nom aux vers *Alcaïques*, qui sont composés de deux pieds & demi, d'un vers Iambique & de deux Dactyles.

ALCALI, ou ALKALI, *f. m.* Terme de *Chimie*. C'est proprement un sel poreux tiré par élixiviation de la cendre d'une plante nommée en Arabe *Kali*, en François *soude*; & parce que ce sel fermente avec les liqueurs acides, on a donné ce nom par analogie, à tous les fels qui produisent le même effet; & celui de *matières Alkalines* à tous les corps terrestres qui absorbent les acides, & qui font éfervescence avec eux. (Alcali simple, alcali volatil. L'alcali est toujours en corps. Le sel alcali fixe ne s'élève jamais par l'action du feu, mais l'alcali volatil s'élève à la moindre chaleur du feu & se tire principalement des animaux. L'alcali est extrêmement poreux. *Voyez l'Entretien sur l'acide & l'alcali.*)

ALCALISER. Voyez *Alkaliser*.

ALCANA. Nom que quelques *Botanistes* donnent au Troëne, d'autres à la *Fileria* & à la colle de poisson.

ALCANTARA. Ordre militaire d'Espagne dont la grande Maîtrise fut réunie à la Couronne, après la prise de Grenade, sous Ferdinand & Isabelle. *Voyez Marfolier, Vie de Ximenez.*

ALCHIMIE, *f. f.* [*Chymia.*] Mot composé d'*Arabe* & de *Grec*, qui signifie la Chimie la plus sublime, comme celle qui enseigne la transmutation des métaux. (L'Alchimie est belle & curieuse. Apprendre l'alchimie, étudier l'alchimie. *Voyez Lemery, Cours de Chimie.*)

ALCHIMISTE, *f. m.* [*Chymicus.*] Celui qui sçait la transmutation des métaux. (Un Alchimiste fameux, célèbre, savant. C'est un Alchimiste qui par les illusions de son art, entretient les espérances trompeuses d'un curieux. *Saint-Evremond, Discours de la Comédie Angloise, 489.*)

ALCIDE, *f. m.* On appelloit ainsi Hercule du nom d'Alcée dont il descendoit. Nos Poètes & nos Orateurs se servent du même mot, pour signifier un Conquérant, un Prince victorieux, un guerrier plein de courage.

ALCION, *f. m.* Il vient du Grec. C'est un oiseau de mer, lequel fait son nid parmi les

roseaux. Il a le corps de couleur rousse & enfumée, le bec tranchant, avec les jambes & les piez cendrez. *Balz. l. 4.* (On dit que la mer est toujours calme lorsque l'alcion y fait son nid. *Port-Royal, Racines Grèques.* On voioit quantité de hérons & d'alcions qui avoient fait leurs nids. *Abl. Luc. t. 2. Histoire véritable.*)

ALCIONIENS, *adj.* Appartenant à l'alcion. Il n'est d'usage qu'en cette phrase, *les jours Alcioniens.* On appelle ainsi les jours qui précèdent le Solstice d'hiver, & les sept jours qui le suivent, pendant lesquels l'alcion fait son nid, & la mer est ordinairement calme.

ALCOLISER, *v. a.* [*In pulverem reducere.*] Terme de *Chimie.* C'est subtiliser & pulvériser quelque mixte jusqu'à ce que la poudre en soit impalpable. (Alcoliser un mixte.)

ALCORAN, *f. m.* [*Alcoranus.*] Il vient de l'Arabe, & signifie un recueil de la Loi de Mahomet. L'Alcoran est divisé en plusieurs Livres, & chaque Livre en plusieurs chapitres. L'Alcoran est écrit en Arabe, & traduit en Latin, &c. Mahomet y a pour but de combattre la Divinité de Jésus-Christ & la vérité de son Evangile.

ALCOVE. [*Alcova.*] Il est *masc.* & *fem.* mais le plus souvent féminin. Il vient de l'Espagnol *Alcoba.* C'est une espèce de réduit pratiqué dans une chambre, où l'on place ordinairement un lit. Des colonnes, ou pilastres, un ceintre, des ronds, & d'autres ornemens entrent dans la décoration d'une *Alcove.* (Une jolie alcove, une belle alcove. Une charmante alcove, une alcove bien dorée, une agréable alcove. On dit aussi, un bel alcove, un grand alcove.)

Dans le réduit obscur d'une *alcove enfoncée*,
S'éleve un lit de plume à grand frais amassée.
Desp. lut. chant. 1.

Un homme n'est point heureux, s'il a la goutte dans une magnifique alcove. *Balz Entretien, entr. 28.* Voiez *Ménage, Observ. tom. 1. ch. 74.* il le croit féminin.

A L D.

ALDERMAN, *f. m.* Mot Anglois. Officier du Conseil. Second degré de la noblesse parmi les Anglo-Saxons. Ce titre, qui signifioit un vieillard, s'est conservé en Angleterre pour signifier les Magistrats des Villes municipales, qui ont le Maire pour chef.

A L E.

† ALÉCHEMENT, (ALLÉCHEMENT,) *f. m.* Mot un peu vieux, pour dire atraits, apas, en Latin *illecebra.* (Résister aux aléchemens de la volupté. *Abl. Luc.* Les aléchemens des voluptez n'ont pas été si grands, tandis que nôtre Empire ne s'est pas étendu au-delà de l'Italie. *Abl. Tac.*)

† ALÉCHER, (ALLECHER,) *v. a.* [*Allicere.*] Mot qui vieillit fort & qu'on ne peut employer que dans le stile plaisant. C'est attirer doucement, c'est gagner par le moien du plaisir. (La volupté ou le gain alèche les Dames.)

† ALÉCHÉ, ALÉCHÉE, *adj.* Ce mot vient du Latin *allectus.* Il est un peu vieux, & ne trouve bien sa place que dans le comique, le simple & le plaisant: il signifie attiré & gagné agréablement.

Maitre corbeau sur un arbre perché
Tenoit en son bec un fromage,
Maitre renard par l'odeur aléché,
Lui tint à peu près ce langage.
La Fontaine, Fab. l. 1. fab. 2.

ALECTON, *f. f.* Nom d'une des trois furies d'enfer.

ALECTORIENNE, *f. f.* [*Alectoria.*] Pierre qui se trouve quelquefois dans l'estomac ou dans le foie des vieux coqs, à qui l'on attribue plusieurs vertus, mais la plupart fabuleuses.

ALECTOROMANTIE, *f. f.* Divination par le moien d'un coq.

ALÉE, (ALLÉE,) *f. f.* En Latin *itio.* C'est la peine qu'on prend ou qu'on a prise d'aler ou d'avoir été. Le mot d'*alée* en ce sens a un usage fort borné, & même il ne se dit guère sans être accompagné du mot *venuë.* (Leurs alées & leurs venuës sont ici fréquentes. *Voilà bien des alées & des venuës*, façon de parler proverbiale, pour dire, voilà bien des pas & de la peine qu'on a pris d'aler & de venir. Enfin après plusieurs alées & plusieurs venuës, nous en sommes venus à bout. *Ablancourt, Lucien. . .* C'est-à-dire, après avoir bien couru & nous être bien fatigués, nous avons réussi. † * Il lui a donné l'alée, (l'aler) & le venir; *manière de proverbe*, pour dire, il lui a donné un soufflet sur l'une & sur l'autre jouë. Tien, fat, voilà l'alée & le venir. *Scar. Rom.* C'est-à-dire, te voilà souffleté sur les deux jouës.)

Alée, f. f. [*Iter ex una domo in aliam.*] Passage pour entrer dans un corps de logis. (Une alée bien claire, bien nette, bien jolie. Alée un peu obscure. Entrer dans l'alée. Passer par l'alée. Sortir de l'alée, balier l'alée.)

Alée, f. f. [*Ambulacrum, ambulatio.*] Il se dit parlant de jardin de plaisance. C'est une sorte de chemin, large, beau, uni & bordé ordinairement de boüis & d'arbres, dans lequel on se promène. (Une belle alée. Une agréable, une charmante alée. Une grande, une vaste alée. Une alée couverte, une alée découverte. Border une alée, bien tirer une alée, rateler, repasser une alée, battre une alée. *Une alée à perte de vüe.* C'est-à-dire, si longue que la vüe ne peut aler jusqu'au bout. C'est un plaisir que de se promener dans les alées de Versailles, de Chantilli & de Liancourt.)

Alée, f. f. [*Ambulatiuncula.*] Ce mot, en parlant de jardin ordinaire, signifie un sentier, ou un petit chemin large de trois ou quatre piez au milieu d'un jardin. (Une jolie alée. Faire une alée, unir une alée, raboter une alée.)

ALÉGATEUR, (ALLÉGATEUR,) *f. m.* Celui qui aléque, qui cite.

ALÉGATION, (ALLÉGATION,) *f. f.* Ce mot vient du Latin *allegatio.* Citation de quelque passage d'Auteur. Passage qu'on aléque de quelque Auteur. (Une alégation utile, nécessaire, considérable, importante, savante, docte, belle, ingénieuse, différente, diverse, sote, importune, ennuyeuse, ridicule. Ces apophtegmes sont ailleurs; mais seulement par alégation. *Ablancourt, Apophtegmes, in-12. pag. 386.* Ce traité ne se peut traduire à cause des diverses alégations qui sont renfermées dans la propriété des mots Grecs. *Ablan. Lucien, t. 1. in-12. p. 274.* Je ne vois point ce que vous prétendez prouver par vôtre alégation de S. Paul. *Arnaud, Fréquente Communion, 2. partie, c. 2.*)

ALÉGEAS. (ALLÉGEAS.) Etoffe qui se fabrique aux Indes Orientales. Il y en a de coton, & d'autres de plusieurs espèces d'herbes qui se filent comme le chanvre.

ALÉGE. (ALLEGE.) D'Aviler dit que les aléges sont des pierres sous le piédroit d'une croisée, qui jettent des harpes pour faire liaison avec le parpin d'apui, lorsque l'apui est évidé dans l'embrasure; on les nomme ainsi, parce qu'elles alégent, étant plus légères à l'endroit où elles entrent sous l'apui. Et Félibien, en moins de mots: *Alége*, c'est, dans les croisées, ce qui est entre les piédroits jusqu'à l'apui, & qui est de moindre épaisseur que le reste du mur.

ALÉGES. (ALLEGES.) Petits bateaux dans lesquels on transporte les marchandises pour soulager & aléger le bateau qui est ou surchargé, ou qui est en quelque danger de périr. Les marins appellent *aléges à voiles*, des bâtimens grossièrement faits, qui ont du relevement à l'avant & à l'arrière, & qui portent mâts & voiles. *Aubin*. Ils disent encore, *aléger le cable*; c'est atacher plusieurs bois ou barils le long du cable, pour le faire flotter, afin qu'il ne touche pas sur les roches, lorsqu'il y en a au fond de l'eau.

ALÉGEMENT, (ALLÉGEMENT,) *f. m.* [*Levamen.*] Ce mot, dans l'usage ordinaire, commence à vieillir, & en sa place, on dit, *soulagement*.

(Mon ame auroit trouvé dans le bien de te voir,
L'unique alégement qu'elle eût pû recevoir.

Corn. Cid, a. 3. sc. 4.

Pour nôtre alégement,
Un favorable traitement
Change nos épines en roses.

Maleville, Poësies.)

ALÉGENCE, (ALLÉGENCE,) *f. f.* [*Levatio.*] Il commence à vieillir, & signifie *soulagement*. (Une vraie, une véritable alégence, une légère, une foible alégence.)

Porte à ses déplaïrs cette foible alégence,
Et lui dis que je cours achever sa vengeance.

Corn. Pompée, a. 1. sc. 1.)

ALÉGER, (ALLÉGER,) *v. a.* En Latin *allevare*. C'est soulager un vaisseau en diminuant le poids de sa charge. (On alégera le vaisseau de huit canons & de tous ses agrez. Pour aléger le vaisseau qui aloit échoïer, on jetta en mer plusieurs canons. *Des Roches, S. Georges, Dictionnaires de Marine.*)

* *Aléger, v. a.* [*Levare.*] Au figuré, il veut dire, adoucir, soulager. Aporter quelque soulagement aux maux qu'on souffre. Diminuer le mal, rendre la douleur plus aisée à supporter: (Ils promettent d'aléger ma peine. *Théoph. Poës.* Son retour alégeoit les plus vives douleurs. *Racan, Bergeries.*)

Aléger, v. a. Il se dit sur *Mer*. C'est soulever & pousser en avant. (Aléger une chose, aléger la tourne-vire. C'est-à-dire, faire servir cette grosse corde qu'on appelle tourne-vire.)

Aléger, v. a. C'est faire servir quelque cordage, c'est-à-dire, en langage marin, faire parer quelque manœuvre. (Il faut vite aléger ces manœuvres. *Des Roches, termes de Mer.*)

Aléger, v. a. Terme de *Manège*. C'est rendre un cheval plus léger du devant que du derrière. (Vôtre cheval est trop pesant des épaules, il le faut aléger du devant.)

ALÉGORIE, (ALLÉGORIE,) *f. f.* [*Allegoria.*] Il vient du Grec, & est un terme de Rétorique. C'est une figure par laquelle exprimant une chose, on en fait adroitement entendre une autre. (Une belle & ingénieuse alégorie. L'alégorie doit être continuée avec esprit. Expliquer une alégorie. Faire une alégorie. Se servir d'alégorie.)

C'est avec raison que l'on a admiré cette alégorie, où Saint Prosper applique à la Grace, tout ce qui convient au grain que l'on sème, & au blé qu'il produit.

C'est elle qui, suivant son immuable loi,
Sème en l'esprit un grain dont doit naître la foi;
Lui fait prendre racine, & par ses douces flâmes
Fait pousser puissamment son germe dans nos ames;
C'est elle qui d'en haut veille pour le nourrir,
Qui le garde sans cesse, & qui le fait mourir.
Elle a soin que l'yvraie ou les âpres épines
N'étouffent, en croissant, ces semences divines;
Qu'un vent de complaisance, un souffle ambitieux,
Ne renverse l'épi qui monte vers les Cieux;
Que le torrent bourbeux des charnelles délices
Ne l'entraîne avec foi dans le torrent des vices;
Qu'un lâche amour de l'or ne le sèche au-dedans,
Par l'invisible feu de ses desirs ardents;
Ou que, lorsqu'élevé sur sa tige superbe,
Il dédaigne de loin la bassesse de l'herbe,
Un tourbillon d'orgueil, comme un foudre soudain,
Ne lui donne en sa chute une honteuse fin.

Poëme de S. Prosp. trad. par Saci.

ALÉGORIQUE, (ALLÉGORIQUE,) *adj.* [*Allegoriis refertus.*] Il vient du Grec, & veut dire qui renferme une alégorie; qui a quelque chose qui tient de l'alégorie. (Expliquer avec esprit le sens alégorique des passages de l'Écriture Sainte. *Saci, Notes sur la Traduction des Proverbes de Salomon.*)

ALÉGORIQUEMENT, (ALLÉGORIQUEMENT,) *adv.* [*Per allegoriam.*] D'une façon qui tient de l'alégorie, d'une manière alégorique. (M. de Saci a traduit alégoriquement plusieurs passages de l'Écriture, & il en a ensuite très-bien expliqué le sens alégorique.)

ALÉGORISER, (ALLÉGORISER,) *v. a.* [*Uti allegoriis.*] Il veut dire expliquer selon le sens alégorique. (Alégoriser le vieux Testament.)

ALÉGORISTE, (ALLÉGORISTE,) *f. m.* [*Qui allegorias adhibet.*] C'est celui qui tire le sens alégorique des passages de l'Écriture, ou de quelque autre ouvrage. (Origène passe pour un fameux alégoriste.)

ALÉGORISEUR, (ALLÉGORISEUR,) *f. m.* Celui qui alégorise. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part, en parlant de celui qui s'attache toujours à chercher à tout un sens alégorique. C'est un *Allégoriseur perpétuel*. *Acad. Franç.*

ALÉGUER, (ALLÉGUER,) *v. a.* Il vient du Latin *allegare*, & signifie citer, apporter une chose pour preuve. (Je suis assuré qu'il n'agit point de bonne foi, & qu'il falsifie les passages qu'il alégué. *Balz. Entretien 20.* Vous vous contentez de nommer beaucoup de Pères, sans aléguer aucune de leurs paroles. *Arnaud, Fréquente Commun. 2. part. c. 2.* Sénèque alégué de très-agréables choses. *Saint-Evremont, Jugement sur Sénèque, tome 3.* Pourquoi aléguer des marques de la valeur des uns & des autres? *Abl. Luc. t. 2. parasite.* Je parlerai d'une manière nouvelle, sans aléguer Homère ni Licéphron. *Balz. Entretien 39.*)

ALLELUIA, (ALLELUYA,) ou plutôt *Hallelu-iah*, *f. m.* Terme d'*Eglise*. Le mot d'*alleluia* vient de l'Hébreu, & est indéclinable. Il signifie

Loïez le Seigneur , ou Sauvez-moi , Seigneur. Ce terme est composé de deux mots Hébreux , dont le premier signifie *loïez* , au pluriel , & le second signifie *Dieu*. (On dit , un bel *aléluia*. Chantez un *aléluia*.)

Aléluia , *f. m.* [*Oxys flore albo.*] Plante médicinale. On mange ses feuilles en salade. Voyez Tournefort. Il y a deux especes d'*aléluia* , l'une basse & qui ne pousse aucune tige , mais seulement des feuilles , entre lesquelles il sort des fleurs. L'autre forme des tiges de dix-huit pouces jusqu'à deux pieds de longueur : elle a aussi des feuilles & des fleurs. Voyez l'Ecole du jardin potager , par de Combes , *t. 1. p. 159. & suiv.*

ALEMAND , (ALLEMAND ,) *f. m.* Langage Alemand. (Parler Alemand. *Vous n'y entendez que le haut Alemand ; c'est-à-dire que vous n'y entendez rien. C'est de l'Alemand pour vous ; c'est-à-dire , vous n'y comprenez rien. Vous me prenez pour un Alemand. C'est-à-dire , pour un homme qui n'est pas au fait de ce que vous dites , qui croit bonnement ce qu'on dit.*

ALEMANDE , (ALLEMANDE ,) *f. m.* Pièce de Musique d'une mesure à quatre tems , qu'on a prise des Alemands. (Jouer une belle Alemande sur le Clavecin.)

† A L'ENCONTRE. [*Contra.*] Préposition qui régit le génitif , & qui n'est plus d'usage que dans les actes de Justice , ou d'Eglise. Elle signifie *contre* , & l'on s'en sert ainsi. *S'ils ne viennent à révélation , on procédera à l'encontre d'eux par censures Eclésiastiques. Ils ont leur recours à l'encontre de lui.* Mais si l'on parle de choses qui ne soient ni d'Eglise , ni de Palais , ou qui doivent être plus poliment écrites qu'à l'ordinaire , on se sert de *contre* au lieu d'*à l'encontre* , & l'on dit : *On a procédé au Parnasse contre ce mauvais Poëte , ce misérable écrivain , &c.*

ALÈNE OU ALESNE , *f. f.* [*Subula.*] On écrit de l'une ou de l'autre façon ; mais l's ne se prononce point. Il vient de l'Espagnol *Alesna*. C'est un petit instrument dont le Cordonnier , le Savetier & le Bourelier se servent pour percer le cuir qu'ils mettent en besogne. (L'alène est composée d'un fer , d'une virole & d'un manche. Une petite alène , une grande alène , une moyenne alène , une grosse alène. Les Cordonniers , les Cofretiers , les Selliers , les Savetiers & les Boureliers se servent d'alènes , & les bonnes alènes se font en Forêt & en Languedoc.)

ALÈNIER OU ALESNIER , *f. m.* [*Subula artifex.*] On écrit de l'une ou de l'autre façon ; mais l's ne se prononce point. C'est celui qui fait & vend des alènes & des éguilles. (C'est le meilleur alénier de Paris.)

ALENOIS , *adj.* [*Nasturtium.*] Epitète qu'on donne à une espèce de cresson qu'on appelle *cresson alenois*. *Danet.*

† ALENTIR , *v. a.* C'est diminuer la force de quelque chose qui est mû. Afoiblir ce qui a trop de feu & de violence. (Cette ruse alentit la fougue du soldat.) On croit qu'*alentir* vieillit , & que *ralentir* dans cet exemple seroit plus d'usage.

† *S'alentir* , *v. r.* *Je m'alentis , je m'alentissois , je m'alentis , je me suis alenti , je m'alentirai.* C'est n'avoir plus tant d'ardeur , n'avoir plus tant de feu ni de violence. *S'alentir* vieillit , & se *ralentir* est plus usité. (L'ardeur des soldats commence un peu à s'alentir , ou plutôt à se ralentir.)

† A L'ENTOUR. [*Circum.*] Ce mot est adverbe , il signifie aux environs.

(Deux flambeaux incomparables
Plus brillans que le Soleil ,
Par un éclat sans pareil
Et des raïons favorables
Rendent les lieux d'*à l'entour*
Pleins de lumière & d'amour.

Voit. Poësies.

Tous les champs d'*à l'entour* ne font que cimetières ;
Mille fources de fang y font mille rivières.
Habert , Temple de la mort.

† *A l'entour*. Ce mot est aussi une préposition qui régit le génitif , & signifie *autour*. En ce sens il vieillit , & en sa place on dit *autour*.

(Ses fils *à l'entour* de sa table ,
Font une couronne agréable.

God. Poës. 2. partie.

Pradon a mis au jour un Livre contre nous ,
Et chez le chapelier au coin de nôtre place
A *l'entour* d'un castor j'en ai vû la préface.
Despr. Epîtres.

A L'ENVI , *adv.* Voyez *Envi* , lettre E.

ALER , (ALLER.) [*Ire.*] Ce verbe est neutre passif , & le seul irrégulier de la première conjugaison. Il se dit du lieu où l'on est à celui où l'on n'est point & où l'on va. Il signifie marcher , faire le chemin de quelque lieu. *Je vais ou je vas.* Ce dernier n'est pas si régulier ni si usité que l'autre. Du reste , on dit , *Tu vas , il va , nous alons , vous allez ; ils vont. J'alois , nous alions. J'alai , tu alas , il ala. Nous alâmes , vous alâtes. Ils alèrent. Je fus.* (Bien des gens se servent de ce mot pour dire , j'alai , mais mal , on le doit laisser au peuple.) Le prétérit composé du verbe aler , c'est , *J'ai été , je suis alé.* Le plus que parfait 1. *J'étois alé.* Le 2. *Je fus alé.* Le 3. *J'avois été.* Le 4. *J'eus été.* Le futur , *J'irai.* L'impératif , *Va , qu'il aille , alons , allez , qu'ils aillent.* Le subjonctif présent , c'est , *Que j'aille , que tu ailles , qu'ils aillent.* Imparfait premier , *J'irois.* Imparfait , 2. *J'alasse.* 1. Prétérit du subjonctif. *Que je sois alé.* 2. Prétérit. *Que j'aie été.* 1. Plus que parfait , *Je serois alé.* 2. Plus que parfait , *Je fusse alé.* 3. Plus que parfait , *J'aurois été.* 4. Plus que parfait , *J'eusse été.* Futur 1. du subjonctif , *Je serai alé.* Futur 2. *J'aurai été.* Infinitif , *Aler.* Parfait , 1. *Etre alé.* 2. Parfait , *Avoir été.* Gérondif , *Alant , étant alé.* (Je vais où mon destin m'appelle. *Corn. Pomp.* J'alai hier à Versailles , & non point je fus hier à Versailles. On diroit bien *je fus hier à Versailles* , pour dire ; je demeurai hier à Versailles ; mais alors le sens du mot *je fus* est changé , & dans ce sens personne n'en conteste l'usage. J'ai été me promener aujourd'hui. Une femme sortant de chez elle pour aler à la Messe , dira fort bien , si l'on me vient demander , qu'on dise que *je suis alée* à la Messe. Elle parlera bien de la sorte , parce qu'elle est à la Messe en éfet en ce tems-là ; mais quand elle en est de retour , elle doit dire , *j'ai été à la Messe* , & non point je suis alée à la Messe. *Mén. Remarques , t. 1.* *J'étois alé* à la promenade lorsqu'il est venu ce matin chez moi. Dès que *je fus hier alé* voir Madame N. il vint au logis. *J'avois déjà été* au Louvre à sept heures au matin. Aussi-tôt que *j'eus hier été* un moment au Palais , je m'en revins chez moi. *Va* où tu crois que le Ciel te favorisera le plus *Abl. Luc.* Qu'il aille où son étoile l'appelle. *Abl. Luc.* Il faut

qu'il aille aquérir de la gloire à l'armée. S'il étoit plus jeune, il iroit voïager. Il faudroit qu'il alât par ses belles actions mériter l'estime de son Prince. Il faut qu'il soit alé devant. Il dit qu'il faut nécessairement qu'il ait été en Italie, puisqu'il parle si bien Italien. Sans mon indisposition, je serois alé à l'armée, ou je fusse alé à l'armée. J'aurois été en voïage, ou j'eusse été en voïage sans la mort de mon frère. Mes affaires iront mal quand je serai alé à la guerre. Quand j'aurai été à Rome, je n'en reviendrai ni plus faint ni plus honnête homme. Sans avoir été à la guerre, j'ai versé une bonne partie de mon sang. Balz. Entret. 2. Sans être alé en voïage, il connoît le monde. On dit, aler à pié, à cheval, en chaise, en litière, en carosse. Aler par le coche, par le messager. Aler par terre, aler par eau.)

Aler au-devant. [*Obviam ire.*] Cette façon de parler veut le génitif, & marque du respect & de la déférence. (Toute la Ville ala au-devant du Prince. Tous les Bourgeois alèrent en armes au-devant du Gouverneur de la place.)

Maucroix, dans sa Traduction de la quatrième Verrine, s'est servi d'aler au-devant, dans un sens bien différent: *Admirez, Messieurs, la sagesse de nos pères, qui dans un siècle plein d'innocence, n'ont pas laissé d'aler au-devant de la moindre corruption; ils n'ont pas permis aux Magistrats d'acheter un esclave, &c.* On voit qu'en cet endroit, aler au-devant de la corruption, c'est la prévenir par la défense qui avoit été faite autrefois aux Gouverneurs des Provinces, de faire aucune acquisition dans l'étendue de leur Gouvernement.

Voici ce que dit le P. Bouhours, suite des Remarques: « On ne dit point, aler au-devant, que lorsqu'il s'agit de faire honneur ou amitié à quelcun. Les sujets vont au-devant de leur Prince; un fils va au-devant de son pere; un ami, au-devant de son ami. On dit encore, aler au-devant, dans une occasion qui ne marque ni honneur, ni amitié, & c'est aler au-devant de l'ennemi. César ala au-devant de Pompée. »

Aler à la rencontre. Façon de parler qui régit le génitif, qui ne marque aucune déférence, & même qui vieillit un peu. (Il a été à la rencontre de son ennemi. On dit aussi, on a été à sa rencontre, ou plutôt, on a été droit à lui.)

† *Aler.* Ce verbe accompagné d'un gérondif n'est presque plus en usage, soit qu'il marque un mouvement visible ou non. (Il va s'imaginant mille chimères. Cette façon de parler & autres semblables qui ne désignent aucun mouvement visible, doivent être bannies de la prose & de la poésie. Mais aler étant avec un gérondif & marquant quelque mouvement sensible, se souffre un peu davantage. Il les aloit chassant comme des troupeaux de moutons. Vaugel. Quint. Elles vont sautant & dansant. Abl. Luc. On diroit, ce semble, mieux, il les chassoit comme des troupeaux de moutons; elles dansent & sautent comme de jeunes moutons.)

Aler. Ce verbe signifiant marcher, veut le verbe qu'il régit à l'infinitif sans particule.

(Un Clerc pour quinze sous, sans craindre le hola, Peut aler au parterre attaquer Atila.)

Desp. Satire 9.

Aler. Ce verbe signifiant marcher, est quelquefois actif; mais ce n'est qu'en de certaines manières de parler. (L'âne aloit son pas doucement. Port-Royal, Phédre, l. 1. fab. 15. Il va doucement son train. Abl. Luc. t. 2.)

* *Aler.* Ce mot est souvent figuré & pris dans un sens neutre. Il signifie mener, conduire, & veut au datif le nom qu'il régit. Ce chemin va au Camp. Abl. Ar. Ce chemin va à la Ville, va au Château.)

Aler, v. n. Avoir pour but, tendre, aboutir. Le verbe aler, dans l'un ou l'autre de ces sens régit le datif, quand il est suivi d'un nom, & l'infinitif avec la particule à, lorsqu'il est suivi d'un verbe qu'il gouverne. (Je n'ai rien qui aille à vous. Mol. Pourc. Il vouloit aler à la gloire par le chemin de la vertu. Abl. Ret. Nous vous demandons que vous ne preniez point de conseils qui aillent à votre perte. Abl. Tac. l. 1. c. 2. Son avis aloit à fuir. Abl. Ar. l. 2. Cela va à le rendre heureux. Teiffier, Eloge des hommes Savans, tom. 1. Il parut que leur intention aloit à favoriser la retraite de l'infanterie. Sarres, Siège de Dunkerque.)

Aler en Traite. Terme usité dans le Commerce des castors & autres péleterie de Canada. Il y a différence entre aler en Traite & faire la Traite. Le premier signifie aler porter aux Sauvages jusques chez eux des marchandises qui leur conviennent pour les échanger avec leurs péleteries. Faire la traite, signifie attendre pour traiter avec les Sauvages, qu'ils viennent eux-mêmes apporter leurs marchandises aux habitations des François, pour les y troquer, & y choisir en échange les choses dont ils ont besoin.

Aler, v. n. Se comporter, se gouverner, s'y prendre d'une certaine manière.

(Est-ce donc là médire ou parler franchement?)

Non, non, la médifance y va plus doucement.

Desp. Sat. 9.)

* *Aler, v. n.* Ce mot, joint au verbe se laisser, signifie emporter, abandonner. (Ils se font laissez aler à des plaisirs défendus. Abl. Luc. t. 2. Amours. Se laisser aler à la tendresse de ses sentimens. Il s'est laissé aler aux choses qui le flatoient. S. Evremont, Œuvres mêlées, t. 1. & 5.)

Aler, v. n. Ce mot, à l'impératif, signifie quelquefois ne se mettre point en peine, être en repos. (Alez, je veux m'emploier pour vous. Mol. Scapin, a. 1. sc. 3.)

* *Aler, v. n.* S'oposer. Résister. (N'alez point contre deux vertus qui vous sont si naturelles. Voit. lett. 17. N'alez point contre votre devoir. Abl. Luc. N'alez pas contre votre foi. Abl. Tac.)

* *Aler, v. n.* S'étendre loin, se porter loin. (Je n'eusse jamais crû que le luxe & la vanité dussent aler jusques-là. Boileau, Avis à Menage.)

* *Aler, v. n.* Avancer. (Les hommes sont capables d'aler assez loin dans les sciences. Nicole, Essais de Morale, t. 1.)

* *Aler, v. n.* Réussir bien ou mal. (Tout aloit bien de ce côté-là. Abl. Ret. l. 4. c. 2. Qu'on ait soin que tout aille comme il faut. Mol. Le parasite qui croit que tout va bien, & qu'il ne sauroit mieux aler, boit, mange & se réjouit. Abl. Luc. t. 2. Parasite.)

* *Aler, v. n.* S'agir. Le mot aler, dans ce sens régit le nom qui le suit au génitif, & le verbe qu'il gouverne à l'infinitif avec la particule

particule à. (Il y va de vôtre réputation. *Vaug. Quint.* Il y aloit de sa gloire. *Abl. Marmol. t. 1.* Il y va autant de ton honneur que du sien à le laisser dans cette erreur. *Abl. Minutius Felix.*)

* *Aler, v. n.* Il signifie, qui sied bien, qui est bien-séant, qui a bon air. *Aler*, en ce sens, se dit ordinairement des personnes. *Aler*, dans ce sens, régit le nom au datif. (Une fontange bleuë lui va bien. La jupe rouge lui aloit très-bien.)

* *Aler, v. n.* Ce mot signifie couper, & se dit des rasoirs, des ciseaux, des coûteaux & d'autres pareilles choses. (Vôtre rasoir va fort mal, vous m'écorchez. Ces ciseaux vont très-bien. Ce coûteau va bien, & il ne fauroit mieux aler.)

* *Aler, v. n.* Ce mot veut dire, avoir ou n'avoir pas cours, se débiter ou ne se débiter point, & il se dit du commerce, de la besogne & des marchandises. (La besogne ne va pas comme les autres années. Le commerce va mieux aujourd'hui qu'il n'aloit autrefois. La guerre fait que rien ne va.)

* *Aller, v. n.* Demeurer ou être, & dans ce sens *aler* est d'ordinaire avec une négation. (Les extravagans ne vont guère loin sans ennuyer. *Mol.* C'est-à-dire, ne sont pas long-tems sans donner de l'ennui.)

* *Aler, v. n.* Il se dit en parlant du corps, lorsqu'il est incommodé. (*Il va par bas*, c'est-à-dire, son corps se décharge de ses excréments par le conduit naturel. *Il va par haut*, c'est-à-dire, qu'il rejette par la bouche les choses qu'il a avalées. *Aler par haut & par bas*, c'est rejeter par la bouche ce qu'on a dans l'estomac, & vuidier par le conduit d'en bas ses excréments.)

* *Aler.* Il s'emploie quelquefois seulement par élégance. (Voyez où j'en ferois, si elle aloit croire cela. *Mol.*)

Cela va & vient. Façon de parler proverbiale des marchands de Paris, & qui se dit de leur gain & de leur trafic. Elle signifie que le trafic ou le gain dont on parle, n'est pas bien réglé, & que tantôt il y en a plus, tantôt moins.

S'en aler, v. r. [*Abire, petere.*] *Je m'en vais, tu t'en vas, il s'en va. Nous nous en alons, vous vous en alez, ils s'en vont. Je m'en alois, je m'en alai, je m'en suis alé, tu t'en es alé, il s'en est alé. Nous nous en sommes alez, vous vous en êtes alez, ils s'en sont alez. Je m'en irai.* C'est quitter un lieu. C'est prendre le chemin d'un autre lieu, c'est se transporter en un lieu. Faire le chemin d'un certain endroit. (Il faut s'en aler voir l'Italie, parce que c'est le país des beaux bâtimens & de la belle peinture.)

S'aler. On se fert aussi de ce mot, sans qu'on l'accompagne de la particule *en*. (Il est bon de s'aler un peu promener après souper. Il s'aloit tous les jours baigner durant les grandes chaleurs.)

☞ *Aler à jeu.* Selon la Coûtume de Bretagne, art. 420. chaque vilage peut avoir un taureau qu'on ne peut empêcher d'aler à jeu; c'est-à-dire, aler chercher les vaches dans les pâturages & ailleurs; *liberè vagari*, comme d'Argentré l'explique.

☞ *Aler des patiences.* Benferade a dit dans son Sonnet sur Job :

Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances,
On voit aler des patiences
Plus loin que la sienne n'ala.

Tom. I.

Sarrafin fit une glose sur ce Sonnet, qui n'eut pas moins de partisans que celui de Voiture, sur son amour pour Uranie. Ces deux Sonnets causèrent un schisme littéraire; & leurs partisans se distinguèrent par le titre de *Jobelins* & d'*Uranins*. Voici la glose des trois vers que je viens de rapporter :

Un Auteur qui dans son Ecrit,
Comme moi, reçoit une offense,
Souffre plus que Job ne souffrit,
Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances.

Avec mes vers une autre fois,
Ne mettez plus dans vos balances
Des vers où sur des palefrois
On voit aler des patiences.

L'Herty, le Roi des gens qu'on lie;
En son tems auroit dit cela;
Ne poussez pas vôtre folie
Plus loin que la sienne n'ala.

Aler de bon tems. Terme de Chasse. C'est-à-dire, qu'il y a peu de tems que la bête est passée.

Aler de hautes erres. Autre terme de Chasse. C'est quand il y a sept ou huit heures que la bête est passée.

Aler au feu. Terme de Guerre. C'est s'exposer au feu de l'ennemi.

Aler, en terme de Marine, a un grand nombre de significations: on les expliquera en parlant des mots auxquels on joint ce verbe.

ALÉRION, *s. m.* [*Minor aquila rostro & unguibus mutila.*] Terme de Blason. C'est une petite aigle qui n'a ni bec ni piés, & qui a été appelée alérion, parce qu'elle n'a rien d'entier que les ailes qu'on lui fait étendre dans les armes. (L'alérion est assez commun dans les armoiries Françoises. On dit: Il porte de gueules à trois alérions d'or. *Colomb. Science héroïque, c. 31.* C'est-à-dire, il porte de rouge à trois petites aigles qui n'ont ni bec ni grifes. Godefroi de Boiillon porte d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent; c'est-à-dire, qu'il porte jaune avec une bande rouge où sont trois petites aigles qui n'ont ni bec ni piés.)

ALERTE, *adj.* [*Vigilans.*] Ce mot vient de l'Espagnol *alerta*, & ne fauroit bien trouver sa place que dans le stile simple & enjoié. Il signifie qui est vif, gai, dispos, éveillé & toujours en l'air.

(Il est alerte & fringant comme un Barbe,
Soir & matin il se jouë à sa barbe.)

Poëte Anonyme.

Alerte, adj. [*Attentus.*] Il signifie aussi qui est éveillé & attentif à tout, de peur de surprise, ou pour ses petits intérêts. (Les Libraires de Paris sont alertes. Elle est alerte autant qu'on le fauroit être.)

Alerte. [*Attentè.*] Il semble aussi être quelquefois une manière d'adverbe, & il signifie, d'un air vif, éveillé & attentif, qui montre qu'on prend garde à tout. (Il faut être alerte à la Cour & à la guerre.)

Alerte. [*Vigilate.*] On s'en fert pour avertir qu'on se tienne promptement prêt, ou sur ses gardes. (Alerte, l'ennemi approche.)

Etre alerte. Façon de parler proverbiale, qui signifie être au guet, être aux écoutes, être sur ses gardes. (Toutes les troupes sont alerte.)

ALESÉ, ALESÉE, *adj.* [*Accisus, ad oram scuti non pertingens.*] Terme de Blason, qu'on

N

dit des pièces de l'écu retranchées, & qui ne vont pas jusqu'à ses bords. (Face *alesée*, chevron *alesé*.)

ALESTER, *v. a.* [*Nummos ad marginum latera complanare.*] Terme de *Monoie*. C'est flatter ou battre les quareaux légèrement sur l'enclume, pour redresser leurs bords, ou rehausser leur corne.

ALETHE, *f. m.* Terme de *Fauconnerie*. Oiseau propre à voler la perdrix, qui vient des Indes, & qui est très-cher.

ALETTE, de l'Italien *aletta*, petite aile, ou côté; c'est la face d'un pié-droit depuis un pilastre ou une colonne, jusqu'au tableau d'une arcade. Voyez *Félibien*, *Diction. d'Architecture*. Les côtés d'un trumeau posé entre deux arcades, s'appellent *Alette*, comme qui diroit *petites ailes*; on les nomme autrement *jambages*.

ALEU. Voyez *Franc-aleu*.

ALEVIN. Menu poisson dont on peuple les étangs, les marais & les rivières.

ALEVINAGE. On appelle ainsi tous les petits poissons qui ne seroient pas propres à vendre, & que les pêcheurs rejettent dans l'eau pour peupler.

Aleviner un étang. C'est y jeter de l'alevin, afin de le peupler.

ALEUTIER. On a appelé *Aleutier*, celui qui possédoit un franc-aleu. *Philippe Mouskés*.

ALEXANDRE, *f. m.* [*Alexander.*] Il vient du Grec: c'est ordinairement un nom propre. Il veut dire, homme de cœur, protecteur & défenseur. (Alexandre, fils de Philippe & d'Olimpias, étoit un grand Capitaine. Plusieurs Papes ont eu pour nom Alexandre. On donne quelquefois à des filles le nom d'Alexandre. La Reine Christine se fit appeler Christine Alexandre.)

ALEXANDRIN, *adj.* [*Alexandrinus.*] Terme de *Poësie Française*. On appelle vers *Alexandrins*, les vers François de douze syllabes. On les nomma de la sorte, selon quelques écrivains, à cause qu'ils furent inventez, dit-on, par Alexandre Paris, vieux poëte François. Voyez *la versification de Richelet*. Les vers Alexandrins servent à faire des Poëmes héroïques & des dramatiques, des élégies, des satires, des épîtres, des églogues, des idiles, &c.

ALEXIPHARMAQUE, *f. m. & adject.* [*Alexipharmacum.*] Médicament qui a la vertu de résister au venin. On l'appelle aussi *Alexitere*. Ce mot est Grec; il vient de *ἀλεξίν*, secourir, & de *φάρμακον*, Médicament. *Alexitere* vient aussi d'*ἀλεξίτηριον*, qui défend, qui porte remède.

ALEXIS. C'est le nom propre d'un homme. Virgile fait mention d'un *Alexis* dans sa troisième Eglogue:

Formosum pastor Coridon ardebat Alexis.

ALEZAN, ALZAN ou ALSAN, *f. m.* [*Equus rufus.*] Ce mot semble venir de l'Espagnol *alezan*. Il se dit du poil de certains chevaux. C'est un bai tirant sur le roux. (Il y a plusieurs fortes d'alezans. Alezan brûlé, alezan clair, alezan poil de vache. L'alezan brûlé est le meilleur de tous les alezans, & l'on dit aussi *alezan brûlé, plutôt mort que lassé*. L'alezan est très-vigoureux.)

Alezan, alezanne; ou *alzan, alzanne*, *adj.* Il se dit des chevaux qui sont d'un poil bai tirant

sur le roux. (Il étoit monté sur un cheval alezan. C'est une cavale alezanne, ou de poil alezan, qui travaille du manège que l'on veut.)

ALÉZE. Voyez *Alaise*.

A L F.

ALFANGE, *f. f.* Espèce de laitue.

ALFAQUIN. Sorte de Prêtres des Mores.

ALFIER, *f. m.* [*Vexillarius.*] Il vient de l'Italien *alfiere*. Alfier se dit dans des discours familiers ou de raillerie. C'est le soldat qui porte l'enseigne. (Pour moi, dit le second, je me tiendrois fort fier si j'étois seulement alfier. *Baraton, Poësies.*)

ALFANE. Boileau a dit dans sa cinquième Satyre:

Mais la postérité d'Alfane & de Bayard,
Quand ce n'est qu'une rossie, est vendue au hazard.

Alfana est un mot originairement Espagnol; qui signifie une *Cavale sauvage & étrangère*. Les Italiens l'ont adopté pour lui faire signifier en général une *jument*. C'est en ce sens que l'*Arioste*, *Chant 2. de son Roland amoureux*, fait mention de la cavale de Gradasse, qui, toute forte qu'elle étoit, mit la croupe à terre, pressée par l'effort du magicien avec qui Gradasse combattoit.

*Il grave scontro fà chinar le groppe
Sal verde prato a' la gaglicarda Alfana;
Gradasso havea uná Alfana, la piu bella
E la miglior, che mai portasse sella.*

M. Boileau a crû que *Alfana* étoit le nom propre d'un cheval; en quoi il s'est trompé.

A L G.

ALGALIE, *f. f.* Sonde creuse dont se servent les Chirurgiens pour faire uriner ceux qui ont une retention d'urine. Ce mot est originairement Arabe. Voyez *Catheter*.

ALGANON, *f. m.* Chaîne qu'on met aux Galériens.

ALGARADE, *f. f.* [*Insultatio.*] Ce mot vient de l'Espagnol *algarada*. Il n'a cours que dans le stile bas & comique. C'est une insulte qu'on fait à quelcun. Outrage insolent & plein de mépris fait à une personne. (Une algarade sensible, outrageuse, insolente. Une algarade indigne & qui mérite du ressentiment. Faire une algarade à quelcun. On lui a fait une algarade. Souffrir une algarade. Suporter une algarade. Se revancher d'une algarade.)

ALGAROT, *f. m.* Terme de *Chimie*. Poudre qui est le régule de l'antimoine dissout par les acides dont on le sépare par le moien de plusieurs lotions faites avec de l'eau tiède. On l'appelle aussi *Mercur de vie*, ou simplement *Poudre émétique*.

ALGÉBRAÏQUE, *adj.* Qui appartient à l'Algèbre. (Caractère Algébraïque. Calcul Algébraïque.)

ALGÈBRE, *f. f.* De l'Espagnol *Algebra*. Arithmétique qui emploie quelquefois les lettres pour les nombres, & qui sert à faciliter les calculs, & à résoudre des propositions mathématiques. (L'Algèbre est pleine de difficultés. L'Algèbre est belle & curieuse. Enseigner ou apprendre l'Algèbre, entendre & savoir l'Algèbre.)

On dit figurément d'un homme qui n'entend rien à ce qu'on dit, à une chose dont on parle, que *c'est de l'Algèbre pour lui.*

ALGÉBRISTE, *f. m.* [*Algebra peritus.*] Celui qui sçait l'Algèbre & qui en a la connoissance à fond. (Un savant Algébriste; un docte, un fameux, un célèbre, un renommé Algébriste. Être Algébriste, passer pour illustre Algébriste.)

ALGORITHMES, *f. m.* C'est la pratique, l'exercice même de la science des quantitez & de la grandeur, soit par l'Algèbre, soit par l'Aritmétique.

ALGUASIL, *f. m.* Il vient de l'Espagnol *alguazil.* Il se prononce comme il est écrit. Nous l'avons tiré des Espagnols, & il n'a point d'usage en François que dans le Satirique & le Comique. Il signifie *un Sergent.*

ALGUE, *f. f.* Herbe qui croît au bord de la mer. Ce mot vient du Latin *alga.*

A L I.

ALIAGE, (ALLIAGE,) *f. m.* [*Metallorum permixtio, temperatio.*] Terme de *Monnoie* & d'*Orfèverie.* C'est un mélange de deux métaux, dont l'un est plus précieux que l'autre. Il doit être fait de la manière que les Loix le prescrivent. De ce mélange on fabrique des espèces d'or & d'argent, & l'on fait des ouvrages de ces deux métaux aliés. (Aliage bon, aliage juste, aliage bien fait, aliage mal fait. Faire l'aliage des métaux. Il y a, en matière d'espèces, un certain aliage qui est permis, mais il est mal-aisé de faire l'aliage aussi juste qu'il doit être.)

Quand on travaille sur un métal pur & sans aliage, on dit que c'est travailler sur le fin. On doit plutôt alier l'argent que l'or, parce que, dit *Bouteroué*, le mélange est toujours suspect, n'étant pas facile d'en découvrir l'abus & de l'empêcher, & il y a toujours beaucoup plus à perdre dans l'argent, que dans l'or.

Aliage. Terme d'*Aritmétique.* Il se dit du mélange de certaines espèces de marchandises ou denrées de divers prix, ou de valeur différente. Par la règle d'*aliage* on connoît, ou le prix commun de ce mélange de choses de différentes valeurs, ou combien il faut de chacune de ces choses pour en composer un mélange sur un certain pied, afin de les réduire à un certain prix, ou à un certain nombre. Voyez la *Théorie & pratique des Nombres par Savary.*

* *Aliage, f. m.* [*Conjunctio.*] Au figuré, il se dit dans des matières physiques, & signifie mélange, union. (Les élémens sont des êtres simples qui naissent du premier aliage des principes. *Roh. Phis.*)

ALIAIRE, (ALLIAIRE,) *f. f.* [*Alliaria.*] Plante qui est une espèce de julienne, dont on se sert dans les sauces & dans les ragoûts, & qui est bonne contre les difficultés d'urine, le venin & la cangrène.

ALIANCE, (ALLIANCE,) *f. f.* [*Affinitas.*] Parenté & liaison qui naît entre des personnes par le mariage. (Une véritable alliance; une vraie alliance, une solide alliance. Alliance sainte, sacrée, glorieuse. Ils ont fait alliance.)

Aliance, f. f. Union qui se fait entre des personnes par le moïen du Batême. Cette alliance s'appelle *alliance spirituelle.* Le parain & la maraine contractent alliance.

Aliance, f. f. [*Fœdus.*] Union de peuples pour leurs intérêts particuliers. (Une alliance

durable, ferme, solide. Une fameuse alliance; une vieille ou nouvelle alliance; faire alliance, jurer alliance. *Abl. Luc.* Accepter l'alliance de quelque peuple. Prendre l'alliance d'une République: *Abl. Tac. l. 1. c. 2.* Refuser l'alliance d'une Nation. *Abl. Ret.* Quitter l'alliance d'un peuple. Rompre l'alliance qu'on a faite avec un Etat. *Abl. Luc.*)

* *Aliance, f. f.* [*Commercium, societas.*] Union & mélange de diverses choses. (Ils font une alliance des maximes de l'Evangile avec celles du monde.)

Aliance. Terme consacré dans la *Religion*, pour signifier la manière dont Dieu s'est manifesté aux hommes & leur a donné ses loix. (On dit l'ancienne & la nouvelle Alliance.)

* *Aliance, f. f.* Terme d'*Orfèvre.* C'est une manière de bague ou d'anneau où il y a un fil d'or & un fil d'argent. (Une belle ou jolie alliance, une alliance bien faite. Acheter une alliance, mettre une alliance, porter une alliance, avoir une alliance au doigt.)

ALIBANIES. Toiles de coton qu'on apporte en Hollande des Indes Orientales.

ALIBI, *f. m.* Terme de *Palais*, qui est Latin, qui signifie *ailleurs*, & qui se dit en parlant d'aculé. L'aculé a proposé un *alibi*; c'est-à-dire, qu'il s'est offert de justifier que lorsque le crime a été commis en un lieu, il étoit en un autre. On dit dans le même sens, faire voir un *alibi*; prouver un *alibi.*

---- Un *Alibi*, avec un témoignage
Presté en charité, défait tout le passé,
Fait un vis entre mort, & un vis trépassé, &c.
Passerai, la Divinité des Procès; dans le Recueil de ses Poësies.

† ALIBI-FORAIN; *f. m.* [*Tergiversatio.*] Vaines allégations qu'on fait pour sa défense. Contes en l'air; échapatoire. (Tu n'aportes que des *alibi-forains.*)

† ALIBORUM. Ce mot, selon M. Huet, a été employé d'abord pour dire un homme fécond & subtil à trouver des *alibi.* (Vous êtes un *maître aliborum.*)

ALICA, *f. f.* Espèce de froment, dont les anciens faisoient la boisson que nous appellons fromentée.

ALICANTE; *f. f.* [*Alone.*] Ville d'Espagne dans le Roïaume de Valence; renommée à cause de son excellent vin qu'on apporte en France. (Vin d'*Alicante.*)

ALICHON, *f. m.* [*Pinna.*] Planche de bois sur laquelle l'eau tombe pour faire tourner la rouë d'un moulin à eau, c'est la même chose que *aileron.*

ALICONDE. Arbre de la basse Ethiopie; dont le fruit est semblable à la noix du cocos, mais qui n'est pas bon à manger. On fait des toiles de la filasse qu'on tire de son écorce.

ALIDADE, (ALLIDADE,) *f. f.* [*Dioptra.*] Nom d'une Règle qui est placée sur le centre de l'Astrolabe; avec deux pinules à l'extrémité; & deux *Dioptries*, c'est-à-dire, deux petits trous, sur la ligne qui se nomme *fiducielle*, pour l'observation des astres.

ALIÉNABLE, *adj.* [*Quod alienari potest.*] C'est ce qu'on peut aliéner. (Cette terre n'est point aliénable, parce qu'elle appartient à un mineur.)

ALIÉNATION, *f. f.* Prononcez *aliénacion.* Il vient du Latin *alienatio*, & il est fort usité au *Palais.* C'est la vente qu'on fait dans les

formes, de quelques biens ou de quelques chargés qui apartiennent à celui qui les vend. (Aliénation pure & simple, aliénation vraie. Aliénation bien faite, aliénation fausse, supposée, impossible. Justinien permit l'aliénation des biens de l'Eglise, pour nourrir les pauvres seulement. *Fra-Paolo, des Bénéfices, chap. 36.* On ne souffre aujourd'hui aucune aliénation de biens Eclésiastiques, si ce n'est pour une utilité évidente. L'aliénation de toutes les dignitez est défenduë. *Patru, Plaidoier, 7.* L'Empereur Léon en 470. défendit toute sorte d'aliénation à l'Eglise de Constantinople. Les aliénations se défendoient à l'Eglise pour obliger de conserver les biens temporels. *Fra-Paolo, des Bénéfices, ch. 36.*)

* *Aliénation, s. f. [Odium.]* Aversion, haine, grande froideur qu'on a pour une personne. (Une aliénation horrible, mortelle, cruelle, terrible. Une grande aliénation. Leur aliénation avoit pris son origine de l'étroite communication qu'ils avoient eue ensemble. *La Rochefoucauld, Mémoires.*)

* *Aliénation, s. f. [Insania.]* Égarement qui vient de la foiblesse de l'esprit. (Une fâcheuse aliénation. Une affreuse, une violente, une épouvantable aliénation. Une aliénation qui fait pitié, une aliénation qui fait trembler. La fureur est une forte, véhémence aliénation d'esprit sans fièvre.)

ALIÉNER, *v. a.* Du Latin *alienare*. Il est plus du Palais que de l'usage ordinaire. C'est vendre dans les formes; mettre un bien dans la possession d'autrui. (Justinien en 535. fit un Edit pour toutes les Eglises d'Orient & d'Occident, où il défendoit aux Eglises d'aliéner, si ce n'étoit pour nourrir les pauvres. *Amelot, Bénéfices de Fra-Paolo, chap. 36.* La vraie possession d'un bien consiste dans la puissance de l'aliéner. *Le Mait. Plaid. 7.* Les émancipez peuvent aliéner leurs biens. *Le Mait. Plaid. 17.* Qui ne peut aliéner, ne peut obliger, *façon de parler proverbiale, au Palais; c'est-à-dire, que quiconque ne peut vendre les biens, ne les peut hypothéquer. Un mari qui ne peut aliéner les biens de la femme, ne les peut aussi engager sans son consentement.*)

* *Aliéner, v. a.* Se prend figurément. C'est faire perdre l'affection qu'on a pour le parti de quelcun. Empêcher l'attachement qu'on a pour le parti d'une personne, ou Etat. (Cela lui aliénoit les esprits de la Province. *Abl. Cef.* Sa conduite lui aliéne l'esprit de tous ses parens. Sa dureté ne fert qu'à lui aliéner l'affection de tous ceux qui ont affaire à lui.)

* *S'aliéner, v. r.* Au figuré il se dit des personnes, & c'est quitter le parti & les intérêts des gens. Etant à nous, non-seulement ils s'en font aliéner de tous tems, mais ils nous font la guerre. *Abl. Tac. l. 1. c. 2.*)

☞ *Aliéner, verbe, est fort en usage: mais aliéner n'a aucun bon sens en nôtre Langue, dit le P. Bouhours. Il ne se trouve guère que dans nos vieux Ecrivains.*

ALIER, (ALLIER,) *s. m. [Rete triplici hamulo confertum.]* Filet tendu sur deux bâtons, qui sert à prendre des cailles & des perdrix. On l'appelle aussi *trimailleur*, parce qu'il est de trois doubles de mailles.

ALIER, (ALLIER,) *v. a. [Permiscere.]* Ce mot en général, veut dire, joindre, mêler. (Si l'eau forte péchoit, il faudroit l'alier d'une moitié d'eau douce.)

Alier, v. a. [Commiscere.] Mot de faiseur de

Monnoie. C'est fondre & mêler ensemble les métaux. (Il faut alier ces métaux.) Voiez *Allaier*.

Alier, v. a. Terme d'*Emailleur*. C'est mêler du verre très-fin avec de l'émail pour en faire diverses petites gentilleses. (Alier l'émail.)

* *Alier, v. a. [Inire affinitatem.]* Il se dit, au figuré, des personnes. C'est faire l'aliance d'une personne avec une autre par le mariage. (Il a alié son fils à une des meilleures familles de la Robe. Il faut tâcher à vous alier avec quelque personne de la Robe.)

* *Alier, v. a. [Jungere, sociare.]* Ce mot, au figuré, se dit aussi des choses, il signifie joindre & mêler. (Vous aliez les loix humaines avec les divines.)

* *S'alier, v. r. Je m'alie, je m'allois, je m'aliai, je me suis alié, je m'alierai.* Au figuré, il se dit des personnes. C'est s'unir par le mariage, ou pour quelque intérêt. (Il s'est alié à l'une des plus glorieuses maisons de France.)

* *S'alier, v. r.* Ce mot se dit figurément aussi de certaines choses. (La miséricorde & la vérité s'alieront heureusement. *Ecriture Sainte, Ps. 84. v. 11.*)

ALIÉ, ALIÉE, (ALLIÉ,) *adj. [Commixtus.]* Au propre, il se dit des métaux & d'autres choses, & veut dire, mêlé, joint. (Argent alié, or alié, émail alié, eau forte aliée.)

* *Alié, Aliée, adj. [Sociatus.]* Au figuré; il veut dire, joint par quelque aliance, uni d'intérêts. (Il est considérable par les gens qui lui sont aliez. Implorer le secours des Princes aliez de la Couronne. *Mém. de la Rochefoucauld.* Ce sont des nations qui sont aliées. Ceux qui implorent le secours d'un autre sans lui être aliez, doivent montrer que ce qu'ils demandent, lui est avantageux. *Abl. Tac. l. 1. c. 2.*)

ALIÉ, (ALLIÉ,) *s. m. [Affinis.]* Sorte de parent. Celui qui est uni d'aliance avec un autre. (C'est mon alié, c'est son alié. Il a du crédit par le moien de ses aliez. Servir ses aliez. Appuier, soutenir, favoriser ses aliez.)

ALIEZ, (ALLIÉS,) *s. m. [Fœderati.]* Ce sont des gens unis d'intérêts. Ce sont des peuples confédérez, & qui se sont joints par de particulières considérations. (Les aliez furent rangez à l'aile gauche. *Abl. Luc.* Les Athéniens secouroient leurs aliez, lorsqu'ils avoient du pire. *Abl. Tac. l. 1. c. 2.*)

ALIGATION. (ALLIGATION.) C'est la même chose que la règle d'aliage. Irson & le Gendre, dans leurs *Traitez d'Arithmétique*, se servent de ces deux termes.

ALIGNEMENT, *s. m. [Directura.]* Terme de *Maçon* & de *Jardinier*. C'est l'action de celui qui aligne. (Prendre les alignemens des ruës. Donner les alignemens d'une place. Dresser les alignemens d'une place. Planter des piquets d'alignement. Retrouver ses alignemens. *Architecture militaire.* Prendre les alignemens nécessaires pour faire un jardin.)

ALIGNER, *v. a. [Ad lineam dirigere.]* Terme de *Maçon* & de *Jardinier*. C'est tendre les lignes pour prendre les proportions de quelque lieu ou de quelque chose. (Aligner des colonnes. Aligner des piquets sur la fondation. Voiez *Architecture militaire.*)

☞ Voici comment d'Aviler explique *aligner* & *alignement*: *Aligner*, c'est régler, par des repères fixes, le devant d'un mur de face sur une ruë, en présence du Voyer; ou marquer la situation d'un mur mitoyen entre deux héritages

contigus, pour le rétablir sur ses anciens vestiges ou de fond en comble, selon le jugement d'Experts de part & d'autre.

Aligner. C'est réduire plusieurs corps à une même faillie, comme dans la maçonnerie, pour dresser les murs; & dans le jardinage, pour planter des allées d'arbres: ce qui se fait, quand, après avoir jaugé les largeurs déterminées par des jalons aux écognures, on plante de ces jalons d'espace en espace, de telle manière qu'en les bornoyant, ils paroissent à l'œil sur une même ligne.

ALIMENT, f. m. Prononcez *aliman*. Il vient du Latin *alimentum*. C'est tout ce qui entretient, qui nourrit & conserve le corps. (Aliment bon, succulent, excellent, mauvais, méchant. Aliment chaud, sec, humide, solide. Les alimens les plus simples sont les meilleurs. L'excès des alimens est nuisible. Ceux qui croissent, ont besoin de plus d'alimens que les autres, parce qu'ils ont plus de chaleur naturelle. Pour se conserver les dents & vivre longues années, il faut être sobre & bien mâcher les alimens. Si l'on ne se met point à table sans appétit, l'estomac digérera mieux les alimens. Les alimens se corrompent, s'altèrent dans l'estomac, quand il est plein d'ordures. Le sang se fait des alimens. Ne prendre aucun aliment. Ne recevoir aucun aliment. Rejeter tous les alimens.)

* **Aliment, f. m.** Au figuré, il se dit des arbres & des plantes. Suc qui fait croître & conserve les arbres & les plantes. (Les arbres & les plantes tirent leur aliment de la terre.) On dit encore au figuré, le bois est l'aliment du feu, les Sciences sont l'aliment de l'esprit, &c.

ALIMENTAIRE, adj. Il se dit souvent en Pratique, & vient du Latin *alimentarius*. Il se prononce *alimentère*, & veut dire, qui regarde les alimens. (Le Juge a ordonné une provision alimentaire à celui qui est blessé. Donner une pension alimentaire.)

ALIMENTER, v. n. [*Alere, nutrire.*] Il semble venir de l'Espagnol *alimentar*, & est plus d'usage au Palais que dans le commerce ordinaire. C'est nourrir, c'est donner des alimens. (Chercher des moyens honnêtes d'alimenter sa famille. On diroit plutôt des moyens honnêtes de donner des alimens à sa famille, ou de nourrir sa famille.)

ALIMENTEUX, ALIMENTEUSE, adj. [*Alibilis.*] Terme de Médecine. Qui sert d'aliment, qui nourrit. (Les chairs ont un suc *alimenteux*.)

ALIMUS, f. m. Arbrisseau toujours verd, qui fleurit comme le muguet. (L'*alimus* est fort joli. L'*alimus* est agréable.)

ALINEA. Ce mot se dit lorsqu'on commence une nouvelle ligne en écrivant. Faites un *aline*. Il y a bien des *aline* dans ce Livre.

ALIPON-MONTIS-CETI. Espèce de Turbit blanc, qui est un puissant purgatif. On le trouve sur-tout à Cète, & en d'autres endroits du Languedoc. On le substitue quelquefois au Séné, & il est plus violent.

ALIQUEOTE, adj. Terme de Géométrie & d'Arithmétique, qui se dit des parties qui sont comprises plusieurs fois dans un nombre exactement. 2 est une partie aliquote de 8, car il y est 4 fois; mais il ne l'est pas de 5 & de 7. Ces nombres & autres semblables n'ont point de parties aliquotes; car ils ne se peuvent diviser en parties égales. Une partie aliquante est celle qui étant prise plusieurs fois avec une

de ses parties aliquotes, composé le tout: 8 est une partie *aliquante* de 20, & aliquote de 24; car 8 étant deux fois avec 4 qui est une de ses parties aliquotes, il fait 20; & étant pris trois fois, il fait 24. D'autres la définissent autrement & plus simplement: C'est une partie qui ne mesure point son tout exactement. Ces mots viennent d'*aliquotus* & d'*aliquantus*.

ALISÉ. (ALIZÉ,) Épitète qu'on donne dans la Marine aux vents réglez qui ont coutume de souffler en certains tems & le long de certaines côtes. *Vents alifex, Briza.*

ALISIER ou ALIZIER, f. m. [*Alifaria.*] Prononcez *alifié*. Arbre qui a les feuilles grandes & larges, pleines de veines découpées par les bords, vertes par dessus, & blanches par dessous. (L'alizier croît sur les plus hautes montagnes, & son fruit est rouge & bon contre la toux. *Dal.*

Je grave son beau nom au bord de nos ruisseaux,
Sur tous nos alifiers & sur tous nos ormeaux.
God. Poës. 2. partie, Eglogue 2.)

Le fruit de l'Alifier, se nomme Alife:

ALISMA. [Alisma.] Terme de Botanique. On donne ce nom à plusieurs plantes. Il y a l'*alisma* de Mathiote, qu'on appelle autrement le Plantain de montagne. L'*alisma* à grappe. Le double feuille.

ALITER, v. n. La fièvre l'a alité, ou l'a réduit à garder le lit.

S'aliter, v. r. [*Lecto se affligere.*] Je m'alite, je m'alitai, je me suis alité, je m'aliterai. C'est se mettre au lit à cause de quelque maladie. (Il n'est alité que depuis huit jours. S'il s'alite une fois, il a la mine de n'en relever jamais.)

† **ALISON ou ALIZON, f. f.** Nom de mépris qu'on donne aux femmes. Il sert dans le stile simple, dans le comique ou le fatirique. (Taisez-vous Alifon, vous n'êtes qu'une fote. *Scar.*

Un feu secret, jeune *Alizon*,
Vous a changé outre mesure;
L'amour a brûlé sa maison
Et n'en a fait qu'une mafure.

Gomb. Épît. i.)

ALIX, f. f. Nom de femme, & qui n'a maintenant cours que dans le comique ou le fatirique. (Alix n'est plus jolie. Alix n'est plus si belle qu'elle étoit.

Alix n'a plus rien qui me touche,
J'ai fait banqueroute à ses loix.
L'ébeine qui branle en sa bouche,
Branle au vent même de sa voix.

Main. Épigrammes.)

A L K.

ALKAËST, f. m. Terme de Chimie. C'est le dissolvant universel de Van-Helmon & de Paracelse, avec lequel ils se vantoient de dissoudre & de réduire tous les corps en leurs premiers principes. Van-Helmont se dit l'inventeur de ce mot; mais Paracelse s'en est servi le premier.

ALKALI. Voyez **ALCALI.**

ALKALISER, v. a. [*Sales elicere.*] Tirer les sels de tous les végétaux & minéraux, après leur calcination, en versant de l'eau dessus plusieurs fois.

ALKERMES, f. m. Terme de Médecine. Confection faite avec le suc exprimé de grains

de kermes, le suc de pomme, la foie crüe, les perles, le fantal, la canelle, l'ambre-gris, le musc, l'azur, les feüilles d'or. On le prépare à Montpellier.

ALKOOL, *f. m.* Terme de *Chimie*. Il signifie une poudre très-subtile & presque impalpable, & un esprit de vin très-rectifié, qui ne laisse point de phlegme. Ce terme vient des Arabes.

ALKOOLISER. Voiez ALCOLISER.

A L L.

ALLAÏER, *v. a.* Terme d'*Orfèvrerie*. On lit dans les Statuts des Orfèvres, *Tit. IV. art. V.* « Les Aspirans feront dûement examinez par » les six Gardes en charge, tant sur la division » du poids de marc, que sur la manière d'*allaïer* » le bas & le fin pour être mis au titre à ouvrir » selon les Ordonnances. »

ALLANTOÏDE, *f. f.* Terme de *Médecine*. C'est la troisième membrane qui enveloppe le fœtus, mais qui ne se trouve point dans les femmes.

ALLÉE. Dans les maisons, on appelle *allée*, un passage commun pour aller depuis la porte d'entrée jusques aux degrez ou jusques à la cour; c'est aussi un passage qui communique aux chambres & les dégage.

Dans les jardins, c'est un chemin droit & parallèle, d'une certaine largeur, bordé d'arbres, de bouis ou autres choses dont on a accoutumé de se servir. On dit une *allée couverte* ou *découverte*.

Contrallées. Ce sont les deux petites allées qui sont à côté d'une grande, & de différente largeur.

Allée de front, celle qui est droite en face du bâtiment.

Allée en travers, celle qui coupe d'équerre une allée de front.

Allée diagonale, celle qui coupe un carré de bois ou de parterre, d'angle en angle.

Allée biaise, celle qui par sujétion, comme d'un point de vûe ou d'un terrain, ou d'un mur de clôture, n'est point parallèle à l'allée de front ou de travers.

Allée rampante, qui a une pente.

Allée en zigzag, celle qui étant trop rampante & sujète aux ravines, est traversée d'espace en espace, par des plates-bandes de gazon ou chevrons brisez, ou autres retenues.

Allée sablée, celle où il y a du sable sur la terre batuë ou sur une aire de recoupes, ordinairement de huit à neuf pouces d'épaisseur.

Allée de compartiment, c'est un large sentier qui sépare les carreaux d'un parterre.

Allée d'eau, chemin bordé de plusieurs jets ou boüillons d'eau sur deux lignes parallèles.

ALLÈGRE, (ALEGRE,) *adj.* [*Agilis, alacer.*] Gaillard, agile, dispos. Ce mot ne se dit qu'en riant & dans le discours familier.

Pour s'échaper de nous Dieu sçait s'il est alégre.
Racine, Pluid. a. 1. sc. 2.

ALLÈGREMENT, (ALÈGREMENT,) *adv.* [*Alacriter.*] D'une manière agile, d'un air dispos. Le François marche alégrement. Mais ce mot est peu en usage.

ALLÈGRESSE, (ALÈGRESSE,) *f. f.* [*Alacritas.*] Joie. Les sept *Alégresses* de la Vierge, sorte de prières qu'on fait à la Vierge. Louïons le Seigneur avec alégresse. *Pf.* Pousser des cris d'alégresse. Comblé d'alégresse.

A L L.

ALLEGRO, *adj.* Terme de *Musique*, emprunté de l'Italien: il signifie que l'exécution de la voix ou des instrumens doit être gaie & vive.

ALLEVEURE. La plus petite monnoie de cuivre qui se fabrique en Suède.

ALLOBROGE, *f. m.* [*Allobrox.*] Mot qui vient du Grec, & dont on apelloit ceux que nous nommons aujourd'hui Savoïards.

† *Allobroge*, *f. m.* Il se prend satiriquement, & signifie un grossier, un rustre, un homme qui n'a ni sens ni esprit, ou au moins qui en a très-peu. (Ah! tu me traites d'Allobroge.)

ALLOCATION, *f. f.* [*Computationis approbatio.*] Terme de *Compte*. Il se dit lorsqu'on approuve, qu'on allouë un article, qu'on le passe en compte.

ALLOCUTION. Les Savans appellent *allocution*, des harangues militaires, représentées dans une médaille où l'on voit un Empereur ou un Général d'armée parler à un grand nombre de gens. La légende est ordinairement. *Adlocutio.*

ALLODIAL, *adj.* Des biens allodiaux. Biens libres, exemts de service & de rente.

ALLOUER, *v. a.* [*Approbare.*] C'est approuver. On dit, *alloüer* un paiement, tenir compte d'une somme sur une plus grande.

Dans les Jugemens d'Oleron, *article 9.* *Alloüer*, signifie, rendre de bonne foi aux intéressez dans un vaisseau, ce qui reste de marchandises, que le maître du navire pouvoit retenir, jusqu'à ce que la contribution ait été réglée entr'eux.

L'adjectif est *alloüable*. [*Qui potest approbari, concedi.*] Qui se peut acorder. Il se dit en matière de frais, de compte & de dépense.

ALLOUEZ. D'Argentré nous apprend dans son Histoire de Bretagne, que, parmi les Bretons, *Alloüez* sont des *Substituts*, des *Lieutenans*, des *Procureurs*, des *Agens*. Il dit dans son Traité sur le partage des Nobles, & en parlant des Parlemens, que le Duc y présidoit en sa grandeur, y tenoit son lit de Justice, avec quelques Conseillers non formez en Office, ni ordinaires, sort bien peu, mais étoient le plus souvent alloüez, qui étoient autant comme *Substituts* ou *Lieutenans*, *Procureurs* & autres, qui y étoient mandez & convoquez. Du Cange, *verb. Allocatus.*

ALLOUÉ, *f. m.* On nomme ainsi un garçon de métier, qui au sortir de son apprentissage, s'engage chez un maître qui exerce le même métier, pour y faire le tems du service ordonné par les Statuts. C'est aussi un garçon qui s'engage chez un maître, sans avoir fait d'apprentissage. Il peut y apprendre la profession, mais cela ne lui donne pas droit à la maîtrise. Les Imprimeurs ont aussi des *Allouez* ou *Compagnons Imprimeurs*, qui ne peuvent être engagés que pour quatre années, & par brevets qui doivent être inscrits à la Chambre des Libraires un mois au plus tard après leur *passation*. Voiez le Code de la Librairie & de l'Imprimerie de Paris, pag. 147. & suiv.

ALLOUETTE. Voiez ALOUETTE. *L'Académie ne l'écrit que par une l.*

ALLUCHON, *f. m.* Pointe ou dent qui sert au mouvement des machines qu'on fait mouvoir par des rouës.

ALLUSION, *f. f.* Du Latin *allusio*. C'est une figure de Rétorique, qui consiste dans un jeu de mots. (Les allusions sont froides, à moins qu'elles ne soient heureuses. *Vaug. Rem.* Faire une *allusion*, c'est faire une figure qui soit toute dans un jeu de mots, comme: La fortune fait

& défait les Monarques. Faire *allusion* à quelque chose, c'est dire quelque chose qui ait rapport à des paroles qu'on a dans l'esprit & qui sont connus.

ALLUVION, *f. f.* [*Alluvio.*] Terme de *Pratique*. Acroissement qui se fait le long des rivages de la mer ou des grandes rivières par la tempête ou les inondations. (Cette Isle s'est faite par alluvion, le Seigneur prétend qu'elle est à lui par droit d'alluvion.)

☞ C'est une question, si l'alluvion a lieu dans la mer : plusieurs Auteurs tiennent que les bords de la mer appartenant au Roi, l'alluvion lui appartient aussi, & non aux voisins.

C'est encore une question, si une rivière s'éloignant tout-à-coup de son ancien lit, l'espace qu'elle enferme par son nouveau cours, est une alluvion, puisque cet accroissement ne se fait pas insensiblement. On répond que si le terrain n'a point changé d'état par l'inondation, il n'a point changé de maître, & le voisin à qui il a appartenu, peut le suivre.

Si la terre ou les arbres, portez par la rivière dans le fond voisin, se sont unis au sol, ils restent au propriétaire de ce sol.

A L M.

ALMADIE, *f. f.* [*Cymbula.*] Terme de *Marine*. Petite barque longue de quatre brasses, faite le plus souvent d'écorce de bois, dont se servent les Sauvages de la côte d'Afrique.

Almadie, est aussi un vaisseau des Indes, fait en forme de navète de Tisserand, à la réserve qu'il a l'arrière carré. Il y en a de 80 pieds de long, & de 6 ou 7 de large. Ces vaisseaux peuvent contenir quantité de marchandises, & servent pour le commerce des Indes

ALMAGESTE, *f. m.* Livre composé par Ptolomée, où il a recueilli plusieurs problèmes des Anciens sur la Géométrie & l'Astronomie. Le Père Riccioli a fait un *Almageste* nouveau.

ALMANAC, (**ALMANACH**,) *f. m.* [*Ephemeris, Calendarium.*] Ce mot vient de l'Arabe, où il signifie, *Étrennes qui étoient des espèces d'Ephémérides*. Prononcez *Almana*. Petit Livre imprimé, qui marque les mois, les jours, les Fêtes, les Lunes, les changemens de tems, & ce qui peut arriver de remarquable dans une année. (Un bon ou méchant almanac. Almanac ordinaire, extraordinaire ; almanac général, universel. *Almanac du Palais* ; c'est un imprimé qui marque ce qui se passe de plus considérable dans la Ville & au Palais de Paris. *Almanac perpétuel*, ce sont des tables imprimées, qui montrent, à perpétuité, les jours des mois, où se feront les nouvelles & les pleines Lunes, la Pâque & autres Fêtes mobiles, & les jours de Dimanche.

On fait aujourd'hui des Almanacs de toute espèce. Ces petits Livres coûtent peu aux Auteurs & valent beaucoup aux Libraires. On a mis tous les Arts en almanacs, on y mettra bientôt toute la Littérature & toutes les Sciences. On peut dire que nous sommes dans le siècle des almanacs.

† * *On ne prend point de ses Almanacs*. Façon de parler comique ; c'est-à-dire, on n'ajoute plus de foi à ce qu'il dit. Ablancourt a écrit dans Lucien au même sens : *J'ai beau dire la vérité, l'on ne prend plus de mes Almanacs*. Il signifie : *J'ai beau dire vrai, j'ai le malheur de n'être plus cru.*)

ALMANDINE, *f. f.* Pierre précieuse qui tire sur la couleur du grenat, & qui est une espèce de rubis d'Orient, mais plus tendre & plus légère que le rubis Oriental. (Une belle Almandine, une jolie Almandine.)

ALMICANTARA ou **ALMUCANTARA**, *f. m.* Terme d'*Astronomie*, qui nous vient des Arabes. Cercles parallèles à l'horison qui passent par tous les degrez de l'Equateur, & qui servent à montrer la hauteur des Astres.

ALMONDE, *f. f.* Mesure de Portugal, qui sert à mesurer les huiles. Les Portugais vendent leurs huiles d'olives par *Almondes*, dont les vingt-six font une bote ou pipe. Chaque Almonde est composée de douze canadors, & le canador est semblable au minge ou bouteille d'Amsterdam.

ALMUDE, *f. f.* Mesure des liquides, qui est la même que l'Almonde.

A L O.

ALOÉ ou **ALOÈS**, *f. m.* [*Sempervivum marinum.*] Il vient du Grec *αλόν*. C'est une plante qui aime les lieux maritimes, qui porte une fleur blanche, qui a une odeur très-amère & des feuilles grosses, rondes, recourbées, fort vertes, un peu larges, & bordées de côté & d'autre, de petites pointes. (Le meilleur aloé vient des Indes ou d'Alexandrie.)

ALOÉ ou **ALOÈS**. On appelle ainsi le suc épais de la plante de ce nom. Il y en a de plusieurs sortes, dont on fait usage dans la Médecine.

☞ **ALOCHE**S. Sorte d'engins pour pêcher.

ALOGIENS. Nom que S. Epiphane a donné à d'anciens hérétiques qui nioient le Verbe, & qui par conséquent rejettoient l'Évangile de S. Jean.

ALOÏ, *f. m.* [*Proba moneta temperatio.*] Terme de *Monoie*. Certain degré de bonté, lequel résulte du mélange de plusieurs métaux qui ont quelque conformité entr'eux. (Pièce de bon ou de mauvais aloï. *Abl. Luc.*)

☞ Il vient de *Loi*, comme si l'on disoit *ad legem*, parce que la bonne monoie est faite selon la loi. Il y un bon & un mauvais aloï.

J'ai sermoné, j'ai blasonné,
J'ai là pour vray prou besogné,
Mais peu gagné, comme je croy ;
Car je vous voy d'un dur aloï,
Faux & très-mal examiné.

Pathelin.

* *Aloï*, *f. m.* Au figuré, il signifie qui est reçu dans l'usage ordinaire, qui est de mise, qui est approuvé & accepté. (Si vous jugez ces connoissances de bon aloï, je ne doute point qu'elles n'agrément aussi aux honnêtes gens. *La Chambre, Art de connoître les hommes, let. 1.*)

ALOÏAGE, (**ALOYAGE**,) *f. m.* Terme en usage chez les Potiers d'étain, pour signifier l'aliage & le mélange des métaux.

ALOÏAU, (**ALOYAU**,) *f. m.* [*Bubula costa.*] Pièce de beuf qu'on lève sur la hanche du beuf. (Un gros ou petit aloïau, un excellent aloïau, un aloïau gras, tendre, dur ; un méchant aloïau. Mariner un aloïau ; faire rôtir un aloïau ; mettre un aloïau en ragoût.

Tu parois à nos yeux plus qu'un riche joïau,
On n'aime plus que toi, gros & gras aloïau,
Aloïau mon amour, aloïau mon fouci,
Tu viens du plus beau bœuf qu'on ait vû dans Poissi.
Lignière, Mariage de l'éclanche & de l'aloïau.)

ALOÏDES. C'étoient deux Géants, enfans gemeaux d'Aloé & d'Iphimédie, ou, selon la Fable, de Neptune & d'Iphimédie. Apollodore & Diodore racontent que Neptune leur acorda le privilège de croître, les uns disent tous les jours, les autres, tous les ans, d'une coudée en grosseur, & d'une aune en hauteur, enforte qu'étant environ à l'âge de neuf ans, il entreprirent d'ataquer les Cieux, & de mettre Offa sur Pelion :

*Hinc & Aloïdas geminos, immania vidi
Corpora, qui manibus magnum rescindere Cælum
Aggressi.*

ALOÏER, (ALOYER,) *v. a.* [*Legitimâ materiâ nummum afficere.*] Terme de Monoie. Donner à l'or & à l'argent l'aloi requis & ordonné par les loix.

ALOIGNE, *f. f.* Terme de Marine, qui signifie la même chose que *Boïée*. C'est une marque qu'on laisse floter sur l'eau, pour faire connoître l'endroit où l'on a jetté l'ancre. Elle est de bois ou de liège.

ALONGE, *f. f.* [*Additamentum.*] Terme de Tailleur. Morceau d'étoffe pour alonger. (Mettre une alonge à une jupe.)

Alonge. [*Nervus bubulus intortus.*] Terme de Boucher. Nerf de beuf tortillé, au bout duquel il y a un crochet de fer où est atachée la viande.

ALONGEMENT, *f. m.* [*Productio.*] Agrandissement. (De quoi ai-je profité que d'un alongement de nom? *Mol. Geor. Dan. a. 1. sc. 4.*)

ALONGER, *v. a.* [*Producere.*] Étendre, faire plus long. (Il ne faut pas alonger ce qu'on peut racourcir. *Vaug. rem.*) *Alonger le trait à un Limier*, c'est le laisser déployé de son long.

Alonger. [*Præpilato gladio adversarium petere.*] Porter en alongeant. (Alonger une bote, un coup. Alonger la pique.)

Alonger. Terme de Manufacture de lainage, qui signifie rendre une étoffe plus longue, à force de la tirer avec des instrumens propres à cela, pour en avoir un plus grand aunnage. Les Réglemens des Manufactures défendent de tirer, *alonger*, ni arramer aucune pièce de marchandise, tant en blanc qu'en teinture.

Alonger. Terme de Marine. *Alonger le cable*, c'est l'étendre sur le pont jusqu'à un certain lieu, ou pour le *bitter* ou pour mouïller l'ancre. *Alonger une manœuvre*, c'est l'étendre afin qu'on puisse s'en servir, s'il est besoin. *Alonger la terre*, c'est aller le long de la terre ou ranger la côte.

* *Alonger*. On dit au figuré, *Alonger une estocade* ou *Alonger l'estocade*, pour dire, emprunter de l'argent sans être en pouvoir, ou sans avoir le dessein de le rendre. *Alonger le parchemin*, pour dire, faire de longues écritures, tirer une affaire en longueur; ou un procès, pour en tirer plus de profit, ou parce qu'on n'a pas envie de terminer. *Alonger la courroie*, pour dire, porter les profits plus loin qu'on ne devoit en tirer d'une charge, d'une affaire, d'un service, &c. On le dit aussi de l'économie dont on use dans la dépense: Il faut qu'il alonge bien la courroie, pour aler jusqu'au bout de l'année.

ALONGÉ, *adj. part.* Terme de Chasse & de Fauconnerie. Un chien alongé, est celui qui a les doigts du pied étendus par quelque blessure, qui a touché les nerfs. Un oiseau alongé, est celui qui a toutes ses pennes & de la longueur convenable.

S'alonger, *v. r.* *Je m'alonge, je m'alongeai, je me suis alongé.* Terme de Fauconnerie. [*Majoribus pennis indui.*] C'est s'étendre & devenir plus long. Il a une queue qui s'alonge. *Abl. Mar.*

ALOPECIE, *f. f.* [*Alopecia.*] Terme de Médecine. Sorte de maladie qui fait tomber le poil de la tête, des sourcils & quelquefois la barbe; ce qui fait qu'on l'appelle vulgairement la *Pelade*. Ce mot vient du Grec ἀλωπεξ, Renard, à cause que cet animal est sujet dans sa vieillesse à une gale qui lui fait tomber le poil.

ALORS. [*Tunc.*] Cet adverbe ne doit pas être immédiatement suivi d'un *que*. (Quand vous aurez accompli votre promesse, alors je verrai ce que j'aurai à faire. *Vaug. rem.*)

Cet Auteur a observé, *Remarq. 220.* la différence qu'il y a entre *alors* & *lors*. *Lorsque* est une conjonction qui signifie *cum* en Latin; & *dès-lors* ou *pour lors*, sont des adverbes qui veulent dire *tunc*, &c.

Messieurs de l'Académie ont décidé, sur cette remarque, que *lors* n'a plus aucun usage dans notre Langue, s'il n'est précédé de la particule *dès* & de *pour*, *dès-lors*, *pour lors*, ou suivi de *que* ou de la particule *de*, comme: *Lorsque je je le vis; Lors du mariage du Roi.* Encore cette dernière façon de parler n'est-elle pas du beau stile. L'Académie n'a point approuvé, *Dès lorsque je le vis.* Il faut dire simplement, *Dès que je le vis*, ou, *Sitôt que je le vis.*

M. l'Abé Regnier, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, a dit dans un de ses Madrigaux :

Lorsque j'exprime à Lisimene
Le pouvoir de ses yeux, & les maux que je sens;
Ses soupirs échapez, ses regards languissans
Me disent que son cœur est sensible à ma peine:
Alors, d'un doux espoir j'ose enfin me flater, &c.

Je n'ose presque pas dire qu'un Académicien si illustre a oublié les règles dont il nous a donné un gros volume. *Lors* & *alors*, si près l'un de l'autre, sonnent mal, & ils expriment la même chose, c'est-à-dire, le même moment. *Pour lors* auroit été mieux, & il auroit été encore mieux de supprimer l'un & l'autre, & de tourner le vers dans ce sens: *Et dans ce doux moment j'ose enfin me flater, &c.*

ALOSE, *f. f.* [*Alosa.*] Poisson de mer, qui au Printems & en Été entre aux rivières d'eau douce, où il s'engraisse. (Les Aloses de mer sont sèches & sans suc. *Rond.*)

ALOUAGE, (ALLOUAGE,) On appelle ainsi, dans la Bresse, un certain droit seigneurial, qui est une espèce de capitation réglée à une bicherée d'avoine. *Collet, Statuts de Bresse.*

ALOUCHI. Espèce de gomme de bonne odeur, qui découle de l'arbre qui produit la canelle blanche.

ALOUETTE, *f. f.* [*Alauda.*] Petit oiseau gris, qui chante agréablement, qui couve trois fois l'année, en Mai, Juillet & Août, qui élève ses petits en moins de quinze jours, & qui vit neuf ou dix ans. *Olin, Histoire des oiseaux qui chantent.* (Aloïette mâle. Aloïette femelle, aloïette commune, aloïette hupée.)

Le chant de l'aloïette est trop plaisamment exprimé, pour l'oublier en cet endroit. Du Bartas, *Liv. 5. de sa première semaine:*

La gentille aloïette, avec son tire-lire
Tire-lire-à-lire, & tire tirant tire
Vers la voute du Ciel, puis son vol vers ce lieu
Vire, desire dire, adieu Dieu, adieu Dieu.

Aloïette

Aloüette de Mer. Oiseau qui ressemble à l'aloüette de terre, sinon qu'il est un peu plus gros, plus brun par dessus le corps, & plus blanc par dessous le ventre. *Bel.*

† **ALOURDIR**, *v. a.* Rendre lourd, apesantir. (Le bruit des cloches m'a *alourdi*. Ce tems m'*alourdit*. J'ai la tête *alourdie*, &c. Mais ces expressions ne peuvent s'employer que dans une conversation familière.)

† **ALOUVI**, **ALOUVIE**, *adj.* [*Famelicus.*] Ce mot se dit des enfans nouveaux-nez, & qu'on ne peut jamais rassasier. (C'est un enfant *alouvi*, c'est-à-dire *afamé* comme un loup, & dont on ne peut apaiser la faim.)

A L P.

ALPAGNE. Animal à laine, fort semblable aux Llamas & aux Vigognes. Les habitans du Pérou mettent ces animaux au rang des bêtes de charge, & s'en servent pour leur faire porter jusqu'à cent livres pesant. Sa laine leur sert à faire des étofes, des cordes & des sacs; ils la mêlent d'ordinaire avec la laine des vigognes.

ALPEN ou **ALPAGE**, *f. m.* Terre qui n'est pas labourée.

ALPES, *f. f.* [*Alpes.*] Montagnes qui séparent la France de l'Italie. (Les Alpes sont hautes.)

Les hautes montagnes ont été apellées *Alpes*: mais celles qui séparent la France de l'Italie, sont à présent les seules Alpes dont on fasse mention. Servius, sur cet endroit du dixième livre de l'Enéide,

— *Alpes immittit apertas,*

a dit: *Sanè, omnes altitudines montium, licèt a Gallis Alpes vocentur, propriè tamen montium Gallicorum sunt.*

ALPHA, *f. m.* On prononce *alfa*. C'est la première lettre de l'Alphabet Grec, & qui veut dire un *A*. (Un Alpha bien fait ou mal fait.)

* *Alpha & Omega.* Façon de parler figurée, pour dire, le commencement & la fin, laquelle se trouve en l'Apocalypse de S. Jean.

ALPHABET, *f. m.* [*Alphabetum.*] Ce mot est Grec. C'est la Croix de par Dieu, les vingt-quatre lettres qui composent les mots François, & ceux de quelque autre langue que ce soit. (Apprendre son alphabet. Savoir l'alphabet. Montrer l'alphabet.)

* *Alphabet.* [*Litterarum elementa.*] Petit Livre où est l'alphabet, & qu'on donne aux enfans à qui on commence d'apprendre à lire.

Un certain Grec disoit à l'Empereur Auguste,
Comme une instruction, utile autant que juste,
Que lors qu'une aventure en colère nous met,
Nous devons, avant tout, dire nôtre *Alphabet*,
Afin que dans ce tems la bile se tempère.

Moliere, Ecole des Femmes, act. 2. sc. 4.

Alphabet. [*Litterarum ordinem servans.*] Terme de *Doreur sur le cuir*. Petits fers qui servent à écrire le titre du Livre en lettres d'or sur le dos du Livre.

ALPHABÉTIQUE, *adj.* [*Alphabeticus.*] Rangé selon l'ordre de l'alphabet. (Réduire par ordre alphabétique.)

ALPHANET, *f. m.* [*Tunetanus accipiter.*] Oiseau de proie, doux & agréable, qui sert au vol de la perdrix & à la chasse du lièvre. En France on l'apelle *Tunisien*, parce qu'il vient de Tunis en Barbarie.

Tome I.

ALPHENIC, *f. m.* Sucre-tors. Voiez *Pénides*.

ALPHITEDON, *f. f.* Sous-entendu *Fracture*. C'est une espèce de fracture dans laquelle l'os est écrasé en petites pièces. Ce mot est Grec, *ἀλφίτων*, en manière de farine; de *αλφίτων*, farine.

ALPHONSE. [*Alphonsus.*] Prononcez *Alfoncè*. Nom d'homme. (Onze Rois en Espagne ont porté le nom d'Alphonse. *Mariana; Histoire d'Espagne.*)

ALPHONSIN, *f. m.* Instrument de Chirurgie: C'est une espèce de Tire-balè ainsi apellée de son inventeur, *Alphonse Ferrier, Médecin de Naples.*

ALPHOS, *f. m.* [*Vitiligo.*] C'est une taché de la peau, qu'on distingue en trois espèces, l'*Alphos* proprement dit, le *Melas* & la *Levée*. Voiez le *Diction. des Termes de Méd. & de Chir.* Par M. Col de Villars. *Alphos* vient du Grec *ἀλφαίνειν*, changer.

ALPION, *f. m.* Terme du *Jeu de Bassette*.

ALPISTE, *f. f.* Graine pâle qui tire sur la couleur Isabelle. (L'*alpiste* est bonne à plusieurs choses.)

A L Q.

ALQUIER ou **CANTAR**, *f. m.* Mesure de Portugal, dont on se sert pour les huiles & pour les grains.

ALQUIFOUX, *f. m.* Espèce de plomb minéral d'Angleterre, très-pesant, facile à mettre en poudre & difficile à fondre. Les Potiers de terre s'en servent pour vernir leurs ouvrages en verd.

A L T.

ALTE ou **HALTE**. [*Sistite milites.*] Mot Alemand, il s'écrit avec une *h* en ce langage, en François ordinairement sans *h*. C'est un terme de guerre par lequel on commande aux soldats de s'arrêter. On leur dit *alte*; c'est-à-dire, demeurez.

ALTE, (**HALTE**), *f. f.* [*Statio militum.*] Ce mot se prend aussi quelquefois substantivement. C'est la demeure que les troupes font pendant leur marche. (Les troupes firent *alte* de tems en tems. *Abl. Retraite, l. 2. c. 3.* L'armée fit cette marche malgré *toutes ses altes*.)

L'Académie a décidé que ce mot doit s'écrire avec une *h*, & elle s'aspire: *La halte fut longue*, & non pas, *L'halte fut longue*.

ALTÉRABLE, *adj.* [*Mutabilis.*] Qui peut être altéré, qui est sujet à l'altération & au changement. Les métaux ne sont pas tous également *altérables*.

ALTÉRANT, *adj.* Qui cause la soif, qui altère.

Altérant, *f. m.* On apelle des *altérans* tous les remèdes qui changent les humeurs & les esprits. Les *altérans* sont nécessaires dans beaucoup de maladies.

ALTÉRATION, *f. f.* Il se prononce *altération*; & vient du Latin *alteratio*. C'est un changement qui arrive à un corps, & qui ne le fait point entièrement méconnoître. (Il n'y a point d'altération sans mouvement.)

Altération, *f. f.* [*Commotio, mutatio,*] en général veut dire changement qui arrive en quelque sujet. (Altération visible, manifeste. Les vertus établies une fois chez nous, intéressent l'amour propre comme nôtre vrai Maître, & on ne sauroit y apporter la moindre altération sans nous faire sentir ce changement. *Saint-Eyremont, Œuvres mêlées, t. 1.*)

O

Altération, *f. f.* [*Sitis.*] Soif. (Une grande altération ; une violente , cruelle , sensible altération. Le chaud cause de l'altération. La chaleur venant à croître , l'altération se raluma. *Vaug. Quint. l. 7. c. 5.*)

Altération, *f. f.* Terme de *Monoie*. C'est la falsification des monnoies par un mauvais aliage.

ALTÉRATIF, ALTÉRATIVE, *adj.* [*Vim habens immutandi.*] Qui altère & qui apporte du changement dans les choses. (Remèdes altératifs.)

† ALTERCAS, *f. m.* Il est suranné. C'est un débat , une contestation entre des personnes. (Il s'émût de grans altercas entr'eux.)

Il ne dit pas qu'on peut tuer un homme
Qui sans raison vous tient en altercas,
Mais qu'on le peut pour quatre ou cinq ducats.
Poëte Anonyme.)

ALTERCATION, *f. f.* On prononce *altercacion*. Il vient du Latin *altercatio*. Il veut dire débat , dispute. (Il y a eu de l'altercation entr'eux ; mais elle a été bientôt apaisée.)

ALTÉRER, *v. a.* Il vient du Latin *alterare* , & il signifie changer , corrompre , falsifier. (Nous raportons les choses , comme nous les avons reçues , sans y rien altérer. *Vaug. Quint. l. 7. c. 8.* Ils ont altéré & falsifié quelques endroits de l'Écriture pour séduire les peuples. Je me contente de rapporter la chose naïvement sans rien altérer de la vérité. *Abl. Luc. t. 2. Dialogue de l'amitié.* Il est défendu sur peine de la vie d'altérer la monnoie.)

La rougeur de la honte altère son visage,
Et ce n'est qu'en tremblant qu'elle dit son seravage.
La Suxe, Poës.

* Altérer, *v. a.* [*Nocere.*] Nuire , faire tort. (Pourquoi condamnes-tu ma façon de vivre , puisqu'elle n'altère point mon corps ? *Abl. Luc. t. 3.* Rien n'altère plus la santé que la grande débauche.)

Altérer, *v. a.* [*Sitim accendere.*] Causer de la soif. (Le chaud altère , le salé altère & nuit à la santé.)

S'altérer, *v. r.* Je m'altère , je m'altèrai , je me suis altéré. [*Corrupti.*] Se changer , se diminuer , se corrompre. (La santé du Prince commençoit de s'altérer. *Abl. Tac. t. 1.* Les arbres qu'on apporte de loin , s'altèrent.)

S'altérer, *v. r.* [*Sibi sitim gignere.*] C'est se causer de la soif , c'est être cause qu'on ait soif soi-même. (Je me suis altéré à force de marcher. On s'altère en travaillant & en courant.)

ALTÉRÉ, ALTÉRÉE, *adj.* Mot qui vient du Latin *alteratus* , & qui veut dire changé , corrompu , falsifié. (Passage de l'Écriture altéré. Vérité altérée. Monnoie altérée.)

Altéré, Altérée, *adj.* [*Corruptus.*] Qui a reçu quelque tort , quelque dommage. (Corps altéré , santé altérée.)

Altéré, Altérée, *adj.* [*Commotus.*] Troublé , émû , à qui il est survenu quelque chose qui le trouble & qui le change.

Un tel discours n'a rien dont je sois altéré,
A tout événement le sage est préparé.
Mol. Femmes savantes, a. 5. sc. 1.)

Altéré, Altérée, *adj.* [*Sitiens.*] Qui a soif , qui a envie de boire & d'apaiser sa soif. (Lignière est toujours altéré , & il ne se desaltère point qu'il n'ait trinqué à l'Alemande & ne soit tombé sous la table.)

* Altéré, Altérée, *adj.* [*Cupidus.*] Au figuré , il se dit des personnes , & signifie qui désire avec ardeur , qui souhaite avec passion. (Montre altéré de sang. *Corn. Heraclius.*) C'est-à-dire , méchant qui ne désire que de faire mourir les personnes.

ALTÉRÉ, *f. m.* Ce mot se prend quelquefois substantivement , & veut dire celui qui a soif , celui qui désire de boire à cause de sa soif.

(Un altéré , plutôt que d'y courir ,
Près de ses bords se laisseroit mourir.
St. Amant, Poës. 4. part.)

* Altéré, *f. m.* Ce mot , au figuré & pris substantivement , se dit toujours en mauvaise part ; & dans le stile comique ou satirique , il signifie celui qui désire avec passion.

† Altéré, *f. f.* [*Sollicitudo.*] Il a vieilli , & ne se trouve que rarement dans nos Auteurs modernes. Il signifie trouble & inquiétude d'esprit , peine & chagrin qui vient de l'esprit ou du cœur. (Je ne vous saurois dire la peine & l'altéré où elle fut l'espace d'un quart d'heure. *Brantôme, Dames galantes, t. 1.*)

Je sens au profond de mon ame
Brûler une nouvelle flâme,
Et laissant les autres amours
Qui tenoient mon ame en altéré,
J'aime un garçon depuis trois jours
Plus beau que celui de Cithère.
Voit. Poës.)

† On disoit aussi altérés au pluriel.

ALTERNATIF, ALTERNATIVE, *adj.* [*Alternatus.*] Il vient du Latin *alternus* , & signifie tour-à-tour. Ordre alternatif, office alternatif. C'étoit une chapelle alternative entre l'Eglise de saint Honoré & les héritiers du Fondateur. *Pelletier, Traité des expéditions.*)

ALTERNATIVE, *f. f.* [*Alterutrum.*] C'est le pouvoir de choisir l'un ou l'autre ; c'est le droit de faire tour-à-tour ou l'un après l'autre. (François I , Roi de France , demanda en mariage pour lui , ou pour le Duc d'Orléans son second fils , Marie , fille de Henri VIII ; mais cette alternative ne plût point au Roi d'Angleterre. *Divorce de Henri VIII. ch. 1.* Avoir l'alternative. Le Pape a acordé aux Ordinaires de Bretagne un indult , & lorsqu'ils l'ont obtenu , ils ont l'alternative avec lui , c'est-à-dire , que le Pape confère les bénéfices vacans par mort , un mois , & l'Ordinaire l'autre ; le Pape , par exemple , au mois de Janvier , & l'Ordinaire au mois de Février. *Pelletier, Traité des expéditions.* Donner l'alternative , acorder l'alternative , refuser l'alternative. L'alternative ne lui plait pas , l'alternative le choque.)

§ L'alternative est aussi une grace que les Papes acordent aux Evêques de Bretagne , & à ceux qui suivent le Concordat Germanique , & autres pais d'obédience , lorsqu'ils résident dans leur Diocèse , de conférer alternativement les bénéfices vacans par mort. Il y a plusieurs remarques à faire sur cette matière.

1°. L'Evêque doit être actuellement dans son Diocèse , lorsque le bénéfice vaque ; & s'il est absent , le Pape doit nommer. On adoucit la rigueur de cette condition inserée dans le Bref , par la disposition du Concile de Trente , *sess. 23. cap. 1. de Reform.* où , après avoir déclaré

que la résidence étoit de droit divin dans les bénéfices qui ont charge d'ames, le Concile ajoute, que les Evêques peuvent s'absenter lorsque ces trois choses concourent, *christiana charitas, urgens necessitas, debita obedientia, ac quidem Ecclesiæ vel Reipublicæ utilitas.*

2°. L'alternative cesse dans le cas de la Résignation & de la vacance *in Curia*, & lorsque le bénéfice est de patronage laïque.

3°. Les Evêques doivent accepter l'alternative par un acte authentique, reçu par un Notaire Apostolique, en présence de témoins, & signé.

4°. Cet acte doit être envoyé à Rome, au Dataire ou au Soudataire, qui en doivent une reconnoissance qui est enrégistrée par l'Officier *per obitum*, dans le livre des alternatives. Cet acte est conçu en ces termes: *Propterea humiliter & debitâ cum reverentiâ ac omni meliori modo quo possumus & debemus, acceptamus, ac eâ uti velle declaramus, &c.* La réception du Dataire porte ces mots: *Nos, &c. notum facimus omnibus, & singulis ad quos spectat, qualiter pro parte Reverendissimi in Christo Patris Domini N. Episcopi N. præsentatæ, receptæ, & recognitæ, ac in libro alternativarum ad hoc specialiter destinato registratæ fuerunt Litteræ acceptationis mensum, &c.*

5°. Les impétrans dans un mois du Pape, doivent exprimer, à peine de nullité, le mois auquel le bénéfice a vaqué.

6°. La grace doit être renouvelée dans tous les changemens de Pape, parce que telles graces ont été introduites par une règle de la Chancellerie; & l'on sçait que les règles perdent leur force à la mort du Pape qui les a faites, ou qui les a confirmées: mais il n'est pas nécessaire de la renouveler tous les cinq ans.

7°. Les Prélats qui ont une Jurisdiction quasi Episcopale, ne jouissent pas de l'alternative.

8°. Il a été jugé par un Arrêt rapporté dans le tome premier du Journal des Audiences, que si un bénéfice vient à vaquer dans l'intervalle de la mort du Pape, & de l'élection de son successeur, l'Evêque qui jouit de l'alternative, ne peut pas en pourvoir dans le mois réservé au Saint Siège; c'est au Pape, après son exaltation.

9°. Les Evêques qui ne sont point sujets à l'alternative dans leur Diocèse, en sont exemts pour les bénéfices situés dans la Bretagne; la grace est personnelle.

10°. Le mois commence à minuit; & finit à la même heure.

11°. Si l'Evêque n'est pas présent dans son Diocèse dans les premiers jours du mois, il ne peut point jouir de son droit; tout le mois appartient au Pape.

12°. Quoique l'Evêque soit présent au commencement du mois, & même quand le bénéfice a vaqué, s'il vient à s'absenter, il perd son droit. Voyez *Castel*; pag. 333. de l'usage de la Cour de Rome.

13°. Les Evêques de la Bretagne peuvent recevoir des Résignations pures.

14°. Il y a, en plusieurs endroits, une alternative, ou avec le Roi, ou entre particuliers Laïques ou Ecclésiastiques.

ALTERNATIVEMENT, *adv.* [*Alternatè.*] Tour-à-tour, l'un après l'autre. (Faire une chose alternativement. Commander alternativement.)

ALTERNE, *adj.* [*Alternus.*] Terme de Géométrie. On appelle angles alternes ceux que forme une ligne qui coupe deux lignes parallèles. C'est aussi un terme de Botanique en parlant

des feuilles d'une plante lorsqu'elles sont placées alternativement.

ALTERNÉ, ALTERNÉE, *adj.* Terme de Blason, qui se dit de la situation des quartiers ou des figures qui se répondent en alternative.

ALTHÆA, *f. f.* Nom d'une plante qu'on appelle communément *Guimauve*.

ALTESSE, *f. f.* Il vient de l'Italien *altezza*; en Latin *celfitudo*. C'est une qualité qu'on donne aux Princes & aux Princesses qui ne sont, ni Rois, ni Electeurs, ni Reines, ni Electrices. On traite un Roi de *Sire* & de *Vôtre Majesté*; une Reine; de *Madame* & de *Vôtre Majesté*; un Electeur, de *Monseigneur* & de *Vôtre Sérénité Electorale*. On donne aux autres Princes d'Allemagne le titre de *Monseigneur* & d'*Altesse Sérénissime*. A ceux de France & des autres pays on donne aussi le titre de *Monseigneur* & de *Sérénissime*. Mais en France, quand ils touchent de près le Roi, on les appelle *Monseigneur* & *Altesse Roiale*, hormis le Frère unique du Roi qu'on nomme *Monsieur* & *Altesse Roiale*. On donnoit aussi le titre d'*Altesse Roiale* au Duc de Savoie, mais depuis il a pris le titre de Roi de Sicile ou de Sardaigne.

Ménage prétend dans son *Anti-Baillet*, tom. 1. ch. 77. que ce n'est que peu de tems avant l'année 1630. que les Princes d'Italie ont été traités d'*Altesse*, & que c'est ce qui obligea les Cardinaux de prendre le titre d'*Eminence*. Le Décret du Pape, par lequel il est ordonné qu'on leur donneroit cette qualité; est du 10 Janvier 1630. Dans ce même tems, on ne donnoit en France le titre d'*Altesse* qu'au Duc d'Orléans, frere de Louis XIII. mais comme le Cardinal Infant; Gouverneur des Pais-Bas; & frere de Philippe IV. se fit traiter d'*Altesse Roiale*, le Duc d'Orléans & Madame de Savoie sa sœur, voulurent aussi être traités d'*Altesse Roiale*. Louis de Bourbon, Prince de Condé; arbora ensuite l'*Altesse* simple, dit Ménage, & ensuite, l'*Altesse Sérénissime*, laissant l'*Altesse* simple aux Princes naturalisez de France, aux Princes de Savoie & aux Princes de Lorraine.

Quant aux Princes de Savoie; j'ai lû une Lettre anonime, imprimée à Amsterdam, chez Reinier Leers, en 1703. par laquelle on prouve que les Ducs de Savoie ont droit; depuis long-tems; de se qualifier d'*Altesse Roiale*; mais à présent il n'en est plus question, & depuis les derniers Traitez de Paix; ils prennent la qualité de *Rois* ou de Sicile ou de Sardaigne.

ALTIER; ALTIÈRE, *adj.* [*Superbus*; *ferox*, *arrögans.*] Il vient de l'Italien *altiero*; & signifie qui a de la fierté, qui a de l'orgueil; qui est fier & superbe à cause de quelques qualitez qu'il a ou qu'il croit avoir. (Il a le cœur un peu trop altier. M... avec son air de cuistre & de bigot, est *altier* jusqu'à ne pouvoir être souffert, tant il est follement entêté de ses rimes. Les honnêtes femmes sont ordinairement *altières* à cause de la bonne opinion qu'elles ont de leur vertu. Le mot d'*altier* suivi d'un nom substantif régit l'ablatif.

Souvent l'auteur altier de quelque chansonnette,
Au même instant prend droit de se faire Poète!
Desp. Poët. ch. 2.)

ALTIMÉTRIE, *f. f.* [*Altimetria.*] Première partie de la Géométrie pratique, qui enseigne à mesurer des lignes droites ou inclinées, soit en hauteur, soit en profondeur, comme une montagne, une tour.

ALTIN, *f. m.* Monoie de compte de Moscovie. Il vaut trois copecs, à quinze deniers de France le copec.

A L U. A L V.

ALUCO, *f. m.* Espèce de Hibou, de différentes grandeurs.

ALUCHON, *f. m.* Voiez ALLUCHON.

ALUDE, *f. f.* [*Aluta.*] Bafane colorée, dont on couvre les Livres.

ALUDEL, *f. f.* Terme de *Chimie*. Ce sont plusieurs pots sans fond mis les uns sur les autres, en étrecissant, & qu'on met sur un pot percé au milieu: on s'en sert pour sublimer.

ALVÉOLE, *f. f.* Terme de *Chirurgien* & de *Médecin*. Il pourroit bien venir du Latin *alveola*. C'est une petite cavité où est la dent, lorsqu'elle est dans la machoire. (Les premières dents des enfans demeurent dans leurs emboitures, que nous apellons *alvéoles*, jusqu'à l'âge de six ou sept ans, & quelquefois jusqu'à neuf ou dix ans. Les dents étroites ne sont pas les meilleures, parce que leurs alvéoles sont petites. Les dents qui sont séparées les unes des autres, sont plus long-tems à s'ébranler, à cause que leurs alvéoles sont plus fortes. Les dents qui sont pressées, ont leurs alvéoles foibles & petites, & s'ébranlent plus aisément. Les dents qui sont bien emboitées dans leurs alvéoles, durent plus long-tems que les autres. Afermir les dents dans leurs alvéoles, empêcher que les dents ne branlent dans leurs alvéoles. Voiez *Martin, Dissertation sur les dents, chap. 6. 7. 8.*)

ALVÉOLE, *f. m.* Terme de *Botanique*. Il signifie les petits trous ou creux, où sont enchassés les bouts de certains fruits ou de quelques fleurs; comme l'*Alvéole* d'un gland, d'un œillet. On nomme encore ainsi le bassin ou cloche de certaines fleurs. On donne aussi le nom d'*Alvéole* à la cellule de chaque abeille dans un rayon de miel.

ALUINE, *f. f.* Voiez ABSINTE.

ALVIN, *f. m.* Poisson propre à multiplier.

ALVINAGE, *f. m.* Poisson que rebutent les Marchands, & que les pêcheurs rejettent dans l'eau pour peupler.

ALVINER OU ALEVINER, *v. a.* [*Pisces in stagnum immittere.*] Remplir un étang de poissons propres à multiplier. (Alviner un étang.)

† ALUMELLE, *f. f.* [*Lamina.*] Il se dit des couteaux, des canifs, des ciseaux & des rasoirs, & signifie tout le fer des couteaux, des canifs, des ciseaux ou des rasoirs, qui sert à couper; mais en ce sens il a vieilli, & n'est pas si usité que le mot de *lame*.

Alumell. [*Tunica talaris.*] C'est une soultane sans manches. Il est défendu dans le Diocèse de Roüen de dire la Messe avec une alumelle. Dans d'autres on le permet. Voiez *Soutane*.

ALUMÉ, (ALLUMÉ,) *adj.* En terme de *Blason*, *alumé* se dit des yeux, quand ils sont d'un autre émail que le corps de l'animal. Il se dit aussi de la flâme d'un bucher, d'un flambeau, d'un bâton qui est brûlant.

ALUMER, (ALLUMER,) *v. a.* [*Accendere.*] Faire éclairer, exciter du feu, de la flâme. Faire prendre le feu à quelque chose. (Alumer le feu, la chandelle, la lampe, &c.)

* *Alumer, v. a.* [*Incendere.*] Au figuré, il signifie exciter, enflâmer, embrâser. (La discorde alume la guerre. *Abl. Tac. l. 2.* Ce n'est pas peu

de chose à vous d'avoir pû alumer le cœur d'un homme aussi froid que je suis. *Voit. let. 24.* La loi de Dieu excite & alume dans nous son amour de plus en plus.

Oiii, comme tous mes feux n'avoient rien que de saint,
L'honneur les aluma, le devoir les éteint.
Corn. Heraclius, a. 3. sc. 1.)

☞ Mademoiselle de Scuderi a dit dans son *Amour tyrannique*:

Mais il n'est que trop vrai que son cœur alumé
Brûle d'un feu secret dont il est consumé.

Mais un cœur alumé est une expression basse; & d'ailleurs foible.

Alumer, v. a. Tremper dans de l'eau d'alun.

ALUMETTE, (ALLUMETTE,) *f. f.* [*Sulphuratum.*] Petit morceau de bois sec, & soufré par les deux bouts pour le rendre susceptible de feu. (Une bonne alumette, une méchante alumette. Alumette sèche, alumette qui prend bien, alumette qui ne vaut rien & ne prend pas. Faire des alumettes, soufrer des alumettes.)

ALUMIERE, *f. f.* L'endroit où l'on travaille l'alun.

ALUMINEUX, ALUMINEUSE, *adj.* Il vient du Latin *aluminosus*, & veut dire qui tient de la qualité de l'alun, où il y a de l'alun.

Alumineux, a un usage très-borné. (On dit: Cela est alumineux. Cette pierre est alumineuse.)

ALUN, *f. m.* Il vient du Latin *alumen*. Minéral dont plusieurs artisans se servent dans leur travail. (Alun blanc, rouge, gras, &c.)

ALUNER, *v. a.* [*Alumini immergere.*] Faire tremper dans l'alun ou dans un bain d'alun. (Toutes les choses qu'on veut teindre en cramoisi, doivent être fortement alumées. *Danet. Acad. Franç.*)

ALURE, (ALLURE,) *f. f.* [*Cervi via.*] Il s'entend des cerfs, des biches, des dains, des chevreuils. C'est le pas d'une de ces bêtes. (Il faut, quand on veut chasser le cerf, la biche ou autre bête fauve, s'étudier à en bien connoître l'*alure*: la connoissance de leurs *alures* est très-utile au chasseur. Parler des *alures* de la bête fauve, juger bien des *alures* du cerf. Les *alures* des cerfs sont réglées, mais celles des biches ne le sont pas. *Salnove, Venerie Roïale, c. 38.* L'*alure* de l'éléphant est un peu rude, mais sûre. *M. de Choisi, Journal de Siam, in-4°. page 268.*)

Alure, f. f. [*Gressus.*] Terme de *Manège*. C'est le train ou la démarche d'un cheval. (Cheval qui a les *alures* très-belles. L'*alure* de ce cheval n'a rien d'agréable. Cheval qui a les *alures* froides & les mouvemens trop près de terre.) On se sert aussi de ce terme pour signifier le marcher du cerf; on dit, *Alure du Cerf*.

† *Alure, f. f.* [*Incessus.*] Il se dit des personnes, mais en riant. C'est la manière de marcher d'une personne. Au figuré, c'est la manière de se conduire. (Je ne suis pas content de son *alure*. Son *alure* n'est pas celle d'un homme équitable. Cet homme a de mauvaises *alures*, &c.)

A L Y.

ALYPUM. Nom de plante que les Apoticaire appellent turbith blanc, & qui est amère.

ALYSSON. Plante dont il y a diverses espèces. *Alysson maritime*, *alysson de Dioscoride*, *Alysson de Gallien*.

A L Z.

ALZAN. Voyez ALEZAN dans la colonne ALE.

A M A.

† AMABILITÉ, *f. f.* [*Amabilitas.*] Qualité dans l'esprit & dans l'humeur, qui rend une personne aimable. (Ce mot a vieilli dans notre langue, & n'est plus d'usage.)

AMACOSTIC, *f. m.* Arbre de la Nouvelle-Espagne, dont les feuilles ressemblent à celles du lierre.

AMADES, *f. m.* [*Lacinia, fascia brevior.*] Terme de *Blason*. Ce sont trois listes plates parallèles, chacune de la largeur d'un tiers de la fasce, traversant l'écu en même situation qu'elle, mais qui ne touchent point aux bords ni d'un côté ni d'autre; en quoi elles sont différentes des jumelles.

AMADIS, *f. m.* Roman autrefois fameux: mais aujourd'hui ce sont des bouts de manche attachés par dedans à la manche. (Il a de beaux amadis, de jolis amadis, des amadis galonnés, des amadis brochés d'or les mieux faits du monde.)

AMADOTE, *f. m.* Sorte de poirier qui porte les poires qu'on appelle *Amadotes*.

Amadote, *f. f.* [*Amodotes.*] Sorte de poire, nommée ainsi pour Damoudot; c'est ainsi que les Bourguignons appellent ces poires, du nom d'une femme appelée Dame Oudet, qui étoit du village de Demigny, entre Beaune & Châlon, & qui la première eut de ces fruits en ce pays-là. On lit cette étimologie dans le *Traité* manuscrit des *Espaliers*, par Jacques Ferrand, Président en la Chambre des Comptes de Dijon. (Les amadotes sont bonnes. Les amadotes sont excellentes.)

AMADOU, *f. m.* Espèce de méche noire, qui se fait avec cette sorte de champignons ou d'excroissances fongueuses, que les vieux arbres produisent. Cette méche, où l'on mêle aussi un peu de poudre à tirer broyée, sert à recevoir le feu qu'on tire d'un fusil ou briquet: elle sert aussi à mettre dans les fusils pour recevoir & entretenir le feu qu'on excite avec l'acier & le caillou frapés l'un contre l'autre.

AMADOUER, *v. a.* [*Lenire.*] Il se dit proprement des chats; c'est les caresser, & leur passer doucement la main sur le dos pour les rendre plus doux. (Caf... passe toute la journée à amadoüer son chat, & à chercher les puces de sa babiche.)

† *Amadoüer*, *v. a.* [*Blandiri, adulari.*] Mot bas & comique, lorsqu'il se dit des personnes. C'est les flater & leur dire des douceurs pour gagner leur affection. (L'homme n'est né que pour amadoüer la femme, animal qui n'est fait que pour être caressé.)

AMADOURI, *f. m.* Coton qui vient d'Alexandrie.

AMAIGRIR, *v. a.* [*Emaciare.*] Faire devenir maigre; faire perdre l'embonpoint qu'on avoit. (Le carême amaigrit les gens.)

¶ *Amaigrir un champ*. M. de Segrais, *liv. 1. des Géorgiques*, a dit:

Car l'avoine & le lin amaigrissent les champs:

Amaigrir, *v. n.* [*Macescere.*] Il se prend aussi dans un sens neutre. C'est devenir plus maigre & plus sec qu'on n'étoit. (Le Parasite Tuberau amaigrit tous les jours.)

¶ *Amaigrir*. Terme de *Charpentier* & de *Menuisier*, qui disent *amaigrir* l'arrête d'une pièce de bois, & la faire *aiguë*. Ils disent, au contraire, *engraïsser*, c'est-à-dire, *élargir* une pièce de bois, & la faire *obuse*. On dit aussi, *amaigrir* une pierre. Les *Apareilleurs* & *Tailleurs* de pierre, appellent un lit, un joint ou parement de pierre, *gras*, lorsqu'il n'est pas à l'équerre, & qu'il est trop *obtus*; & le nomment *maigre* & *démaigri*, lorsqu'il est trop *aigu*. Ils disent ordinairement: *Il a coupé sa pierre*, pour dire, *il en a trop ôté*, & *l'a trop démaigri*. Les *Sculpteurs* disent des moules ou des figures de terre cuite, qu'elles *s'amaigrissent*, lorsque venant à sécher, leurs parties se resserrent, & deviennent plus minces & plus délicates.

AMAIGRISSEMENT, *f. m.* [*Macies.*] Prononcez *amégrisseman*. C'est une diminution d'embonpoint. (Elle est dans un amaigrissement à faire peur. L'amaigrissement où elle est, fait déserter tous les galans.)

AMALGAME; *f. m.* AMALGAMATION; *f. f.* Amalgame est le mot d'usage; c'est un terme de *Chimie*. L'amalgame est un composé de mercure & de métal fondu. L'or & le mercure bien mêlés font un amalgame; ou un composé en manière de pâte molle ou d'onguent blanc. (L'amalgame de l'or sert aux doreurs. Cet amalgame bon & bien lavé s'étendra fort mince sur l'ouvrage des doreurs. *Traité des Essais*, l. 3. On dit aussi *amalgamation*, mais non pas si souvent qu'*amalgame*. Personne ne doute de la liaison étroite qui se fait des parties de l'or avec le mercure, & c'est ce qu'on appelle *amalgamation*. Voyez le *Journal des Savans de l'année 1676*. page 89.)

AMALGAMER, *v. a.* Terme de *Chimie*. C'est mêler du mercure avec du métal fondu. Cette opération sert à rendre le métal propre à être étendu sur quelque ouvrage ou à être réduit en poudre subtile. (On n'amalgame ni le cuivre ni le fer.)

S'amalgamer, *v. r.* Il se dit de la plupart des métaux, & signifie se calciner par le moyen du vif argent ou mercure. Tous les métaux s'amalgament, hormis le cuivre & le fer. *Lemery, Discours de la Chimie en général*, pag. 28. édition troisième.

AMANDE, *f. f.* [*Amygdala.*] Fruit d'amandier. Il tient de la figure du cœur, & a deux couvertures, dans la dernière desquelles on trouve un noïau âpre & dur. *Dal. l. 3. c. 10.*

Amande. Chair de noïau d'amande. (Amande douce, amande amère. Les amandes douces sont médiocrement chaudes, & sont bonnes pour les poumons & pour les reins. Les amandes amères purgent les humeurs grossières, & empêchent l'ivrognerie.)

Amande. Terme de *Faiseur de Lustres*. Petit morceau de cristal en forme d'amande, dont sont composés les lustres.

AMANDIER, *f. m.* [*Amygdala.*] Arbre qui porte les amandes, & qui ressemble fort au pêcher.

AMANT, *f. m.* [*Amasius.*] Il vient du Latin *amans*. C'est celui qui aime une Dame, & qui en est aimé. (Un vrai amant; un ardent, un sincère, un fidèle amant; un constant amant:

Un amant sage , discret , indiscret , volage , inconstant , léger , heureux , malheureux , infortuné.

Cher Tirsis, il n'est plus qu'au pais des Romans
De fidèles amis & de parfaits amans.
Saint-Evremont, Œuvres mêlées.)

Un amant obtient tout quand il est libéral.
Corneille, Menteur, a. 4. sc. 1.

L'amour ne fait point de tort à la réputation des Dames, le peu de mérite des amans les deshonne. *Saint-Evremont, in-4°. page 528.*

D'un nouvel amant qui soupire,
D'abord on se trouve fort bien;
Mais le meilleur ne vaut plus rien
Dès qu'il a tout ce qu'il désire.)

Voiez *Amoureux.*

AMANTE, *f. f.* [*Amatrix.*] Celle qui aime & qui est aimée. (Une jolie amante, une amante de très-bon air, une belle amante, une agréable amante. La belle Gabrielle d'Estrées fut une des amantes de Henri IV. Un amant qui a du mérite, se fait aisément des amantes.)

Déjà parmi nos bois, mille jeunes amantes
Ont pour vous dans le cœur, des flâmes très-ardentes.
God. Poës. Eglog. 8.)

AMANTER. Vieux mot. C'est raconter. Le Roman de la Rose :

Car l'Escriture *amantoit* bien
Que toute puissance est de bien.

AMARANTE, (AMARANTHE,) *f. f.* [*Amarantus.*] Fleur d'un rouge très-vif, en manière de coq, qui fleurit en Août, Septembre & Octobre. On l'appelle aussi *passé-velours*, ou *fleur d'amour*. *Amarante-tricolor, f. f.* Plante qui ne fleurit point, & dont toute la beauté consiste dans les feüilles.

AMARANTE. Nom que les Poëtes donnent à leurs maîtresses, lorsqu'ils leur adressent des vers. (La divine Amarante s'en est alée. *Gomb. Poës.*)

AMARANTINE, *f. f.* Sorte d'anémone dont les grandes feüilles sont d'un rouge blafard, & la pluche d'une amarante brun. *Morin, Traité des fleurs.*

AMARQUE, *f. f.* [*Signum.*] On l'appelle autrement boïée. C'est un signal par un tonneau flotant, ou par un mât élevé qui avertit les vaisseaux qui font route de s'éloigner pour ne pas échoïer, pour éviter les bancs.

AMARRAGE, *f. m.* [*Nodus, vinculum.*] Terme de *Mer*. C'est un endroit où deux grosses cordes sont liées par une petite, c'est un endroit où une corde mise en double est liée par une petite. (Il faut considérer dans l'*amarrage* la force des courans.)

AMARRE, *f. f.* [*Rudens.*] Terme de *Mer*. C'est un cable dont on se sert pour atacher quelque chose. (Couper une amarre.)

Amarres, *f. f.* [*Rudentes, funes anchorales.*] Terme de *Marine*. Ce sont les cordages avec quoi on atache les vaisseaux à quelques pieux ou anneaux, auxquels on les lie & les arrête sur la mer avec l'ancre.

Amarres. Ce sont deux morceaux de bois qui s'appliquent quarrément contre quelque autre pièce de bois plus grande, & qui étant taillez

en bossage par dessus, c'est-à-dire, moins relèvez & moins hauts dans les extrêmités, ont une ouverture par le milieu pour y faire passer le bout d'un treuil ou molinet, &c. *Félibien.*

AMARRER, *v. a.* [*Rudente, fune ligare navem.*] Terme de *Mer*. C'est atacher & lier fortement quelque chose. (Amarrer un cable à une ancre, amarrer un vaisseau, amarrer une chaloupe.)

AMAS, *f. m.* [*Acervus, cumulus.*] C'est un assemblage de plusieurs choses. (Un petit amas, un gros amas. Faire un amas de pierreries. *Abl. Arr.* Les nations Orientales surpassent celles de l'Europe dans l'amas des titres. La plus grande partie de la Philosophie humaine n'est qu'un amas d'obscuritez, d'incertitude, ou même de faussetez. *Nicole, Essais de morale, t. 1.* La vie n'est qu'un amas de crainte, de douleurs, de travaux, de soucis, de peines.)

Si le Seigneur n'en est l'apui,
Bien-tôt ce riche amas d'or, de marbre & de pierre,
A peine laissera quelque trace de lui.
God. Poës. 2. partie.)

Le terme *amas* vient de *massa*, qui signifie un amas de plusieurs choses. Voiez *Caseneuve.*

AMASEMENS, *f. m.* Terme de quelques *Coûtumes*, qui signifie des maisons & des édifices. (Manoirs amasés, ce sont des terres accompagnées de bâtimens.)

AMASSER, *v. a.* [*Acervare.*] Accumuler. (Pourquoi, fou que vous êtes, amassez-vous talent sur talent? *Abl. Luc.*)

Amasser, *v. a.* [*Colligere.*] Recueillir ce qui est tombé à terre. *Amasser*, en ce sens, ne se dit guère; en sa place, on use de *ramasser*. (Amassez mes gans, ou plutôt ramassez mes gans.)

S'amasser, *v. r.* [*Confluere.*] S'assembler. (Elles s'étoient amassées en grand nombre. *Voit. let. 9.*)

AMASSETTE, *f. f.* [*Cornu pigmentis colligendis.*] Terme de *Gantier* & de *Peintre*. Morceau de bois, de corne ou de cuir pour amasser les couleurs broïées.

AMATELOTER, *v. a.* [*Nautas binos componere.*] Terme de *Mer*. C'est mettre les matelots deux à deux pour s'aider l'un & l'autre. (On a amateloté tout l'équipage.)

AMATEUR, *f. f.* [*Amator.*] Celui qui aime. (Le peuple est grand amateur des voluptez. *Abl. Tac.*)

Amateur, est aussi un terme consacré à la *Peinture*. Il se dit de tout homme qui aime cet art, & qui a un goût décidé pour les Tableaux. Les Italiens disent *virtuoso*. (La Musique, l'Architecture & tous les beaux Arts ont leurs amateurs. Amateur en ce sens est aujourd'hui un caractère à la mode, & la passion que l'on a de jouer. L'amateur est un des grands ridicules de nôtre siècle.)

AMATIR, *v. a.* [*Aurum impositum inducere.*] Terme d'*Orfèvre*. Amatir se dit de l'argent. C'est prendre de la brique bien pilée & bien broïée avec de la ponce recuite au feu toute rouge & bien broïée, & en froter avec un linge la vaisselle qui sort du marteau, jusqu'à ce qu'elle soit agréablement blanche. (Il faut vite amatir cette vaisselle.) Ce mot *amatir* se dit aussi de l'or. C'est rendre l'or net, & lui ôter le poli.

AMATISTE. Voiez AMÉTISTE.

AMAUROSE, *f. f.* [*Oculorum obscuritas.*] Terme de *Médecine*. Privation entière de la vûe.

qui arrive fans qu'il y ait aucun vice fenfible dans les yeux, & qui est caufée par l'obftruction des nerfs optiques.

AMAZONES, *f. f.* [*Amazones.*] Femmes guerrières de la Cappadoce, lesquelles habitoient les bords du fleuve Thermodon. Elles se brûloient la mamelle gauche pour mieux tirer de l'arc; & leur Reine vint voir Alexandre le Grand.

* *Amazone.* Femme guerrière, femme courageufe. (Vous êtes, l'une & l'autre, deux franches Amazones. *Scar. let.* La pucelle d'Orléans a paffé pour une Amazone.)

A M B.

AMBACHT. Terme de *Topographie.* Il fe prend aujourd'hui pour une forte d'étendue de juridiction, pour un territoire dont le poffeffeur a droit de haute & baffe juftice. On ne fe fert de ce terme qu'à l'égard de quelques Villes de Flandres. On dit les *Ambachts* de Bourbourg, de Berg, de Furnes, de Caffel & d'Ypres. Dans les auteurs du moien âge, *Ambacht* fignifie commiffion, office, commandement, juridiction d'une Ville & miniftère. Voiez le *Gloffaire de du Cange.*

AMBACTES. Les Gaulois avoient leurs *Ambactes*, que Céfar explique fouver par le terme de *Client*, d'où il femble qu'est dérivé le terme *Ambaffadeur.*

AMBAGES, *f. f. pl.* [*Ambages.*] Amas confus & obscur de paroles dont on a de la peine à deviner la fignification. (Vous ne parlez que par *ambages.*) Ce mot est d'un très-rare ufage dans la Langue Françoisé, quoique M. d'Ablancourt s'en foit fervi.

AMBALIBA, *f. m.* Arbre du Bréfil, qui fournit une liqueur oléagineufe, propre pour la guérifon des plaies.

AMBAITINGA, *f. m.* Arbre du Bréfil. On exprime de fes fommités un fuc bon pour les ulcères & pour les plaies.

AMBARVALES. Sacrifices en l'honneur de Cérés. Le peuple les célébroit faifant le tour des bleds avant la moiffon.

AMBASSADE, *f. f.* [*Legatio.*] Commiffion dont un Prince ou un Etat Souverain charge une perfonne d'expérience, ordinairement de qualité, en lui donnant des lettres de créance pour exécuter dans la Cour où on l'envoie, ce qui lui a été ordonné. (Ambassade glorieufe, importante, illuftre, folennelle, célèbre. Aller en ambassade. Envoyer une ambassade.)

Ambassade. Charge d'Ambaffadeur. Fonction d'Ambaffadeur. (S'acquiter glorieufement de fon ambassade.)

Ambassade. Gens envoyés en ambassade. (Il arriva une ambassade des Scytes. *Vaug. Quint. l. 7.*)

† * *Ambassade.* Message. (Elle a reçu une ambassade de la part de fon galant. *Mol. Georg. Dand.*)

AMBASSADEUR, *f. m.* [*Legatus.*] Celui qui est envoyé en ambassade. On appelle de ce nom tous les Miniftres qu'un Prince ou un Etat Souverain envoie à quelque Cour étrangère, pour y faire les affaires en vertu de fes lettres de créance fous la foi publique établie par le droit des gens. Voiez les *Mémoires touchant les Ambaffadeurs*, par L. M. P. (Ambaffadeur ordinaire, & Ambaffadeur extraordinaire. Envoyer un Ambaffadeur à un Prince Souverain.

Être Ambaffadeur en France pour fa Majesté Suédoife. On traite d'Excérence les Ambaffadeurs étrangers. Les Ambaffadeurs doivent jouir d'une fûreté inviolable.

† * *Ambaffadeur.* Celui à qui on donne charge de faire quelque message. (Il a bien choifi fon monde que de te prendre pour fon Ambaffadeur. *Mol. Georg. Dand. a. 2. fc. 1.*)

Les Romains apelloient les Ambaffadeurs du premier ordre, ou *Legati* ou *Oratores*; & ceux du fecond, *Feciales* ou *Caduceatores.*

Les Fecialiens faifoient un corps, dont le Chef étoit apellé *Pater patratus*; *Pater* par raport au peuple Romain, de même que les Sénateurs étoient apellez *Patres*; & *patratus*, à *patrando jusjurandum*, parce que c'étoit lui qui juroit au nom du peuple & des Généraux, les Traitez d'Aliance ou de Paix; & pour lors, ils avoient la tête couverte de vervaine. Voiez *Tite-Live*, *liv. 1.* dans l'endroit où il raconte le fameux combat des Horaces & des Curiaces.

L'Ambaffadeur Ordinaire, est celui qui demeure ordinairement, & pendant un long-tems, auprès du Prince auquel il a été envoyé. L'Extraordinaire n'est que pendant un tems certain, & pour une affaire confidérable.

Quoique dans le fond le pouvoir foit égal entre l'Ordinaire & l'Extraordinaire, cependant *Vicquefort* a remarqué que l'Extraordinaire précède toujours l'Ordinaire, & que s'ils font tous deux Extraordinaires, le dernier venu précède le premier arrivé.

Les Envoiez, Réfidens & autres Miniftres du fecond ordre, n'ont point le caractère de repréfantans; auffi ne font-ils pas traités comme les Ambaffadeurs: mais ils jouiffent des mêmes privilèges, & du droit des gens.

On demande *fi les Ambaffadeurs font foûmis aux Loix du païs où ils réfident, & à l'autorité du Souverain, dans les affaires civiles & dans les criminelles.*

Grotius, dans fon *Traité du Droit de la Guerre & de la Paix*, dit que par une convention établie entre tous les Souverains, tout ce que fait l'Ambaffadeur, est regardé comme aiant été fait par fon Maître; d'où il conclut qu'il n'est point foûmis aux Loix du Prince à qui il est envoyé. *Vicquefort* a fuivi cette doctrine, & a décidé, que l'Ambaffadeur reconnoît exempt de la Jurisdiction du lieu de fa réfidence. Cependant il avoué, que l'Ambaffadeur qui viole le droit des gens, en attendant fekréttement ou à la perfonne du Souverain, ou au repos de fon Etat, femble renoncer à fes privilèges.

Philippe de Comines dit, qu'en ce cas, *il faut oûir l'Ambaffadeur, & l'envoier promptement.* Mais ce n'est pas décider la queftion. L'Auteur anonime des *Maximes touchant les Ambaffadeurs*, prend un parti bien raifonnable. Si l'Ambaffadeur, *dit-il*, conspire contre la perfonne du Prince auprès de qui il est, fi la confpiration est avérée, fi elle est inportante, on peut s'affûrer de la perfonne de l'Ambaffadeur, s'en plaindre à fon Maître, & le lui renvoier en fûreté. « La raifon est, » qu'en ce faifant, il ne fait point le métier » d'honnête efpion, c'est-à-dire, d'Ambaffadeur; » mais il devient traître & ennemi du Prince; » ce qui est incompatible avec la qualité d'Ambaffadeur: & bien qu'en ce cas-là on ne » foit pas obligé de demeurer dans les termes » du droit des gens, & de refpecter le caractère » d'Ambaffadeur, qu'il éface lui-même,

» néanmoins un Prince aura plus d'honneur à
 » renvoyer au Maître un Ministre qui devient
 » criminel, que de le punir ; & il ne peut pas
 » agir autrement, sans donner un juste sujet
 » de rupture. »

C'est une question importante : *Comment le Souverain doit en user, lorsque son Ambassadeur a été maltraité par le Prince auprès de qui il résidoit ?* Il semble d'abord qu'il ne doit point se venger sur un homme qui ne l'a point offensé, & qu'il est seulement en droit de se saisir de la personne de l'Ambassadeur qui est auprès de lui, & de le garder comme un ôtage de sa juste vengeance. Les Athéniens arrêterent les Ambassadeurs des Lacédémoniens, jusqu'à ce que Thémistocle qu'ils avoient envoyé à Lacédémone, fût de retour, comme Diodore de Sicile le raconte, liv. 2. Les Carthaginois arrêterent de même les Ambassadeurs de Scipion, jusques au retour de ceux qu'ils avoient envoyés à Rome : & Frontin a rapporté dans ses *Stratagèmes*, que quelques Villes voulant quitter le parti des Romains, s'avisèrent, avant que de se déclarer, de faire savoir aux Romains, qu'ils avoient un différend considérable avec leurs voisins, qu'ils ne pouvoient terminer avantageusement, que par l'autorité de la République, & les prièrent de leur envoyer des personnes capables de les soutenir dans cette affaire. Les Romains donnèrent dans le piège ; ils envoyèrent des Ambassadeurs, lesquels furent d'abord saisis & arrêtés, pour servir de gage de la liberté des ôtages que les Villes avoient à Rome.

Quant aux actions civiles que l'on a droit d'intenter contre un Ambassadeur, il faut distinguer : Un créancier ne peut point agir contre un Ambassadeur, devant le Juge de sa résidence, pour une dette créée avant son ambassade, parce que c'est une maxime, que l'Ambassadeur n'est point regardé comme sujet du Prince auquel il est envoyé, & demeure toujours sujet de celui qui l'envoie, & par conséquent, il n'est point sujet à une Jurisdiction étrangère.

Vicquefort croit que l'Ambassadeur peut être appelé devant le Juge de sa résidence, pour l'exécution des contrats passés par devant Notaires & témoins : mais l'auteur du *Traité du Juge compétent des Ambassadeurs*, soutient que Vicquefort s'est trompé, & que l'on ne peut appeler un Ambassadeur devant le Juge de sa résidence, que par la saisie de ses biens immeubles ou meubles qui ne sont point attachés à sa personne, & sans lesquels il peut très-bien exercer les fonctions de son emploi. Il faut convenir qu'à l'égard des meubles, il est bien difficile de reconnoître ceux qui ne lui sont pas nécessaires.

Mais la différence des sentimens sur la compétence à l'égard du crime, rend la décision de la question, très-difficile. Il me paroît que Grotius doit l'emporter : voici comment il s'explique, au liv. 2. ch. 18. n. 4. 5. & 6.
 » Si l'Ambassadeur, dit-il, a commis quelque
 » crime que l'on puisse dissimuler, il faut ou
 » feindre de l'ignorer, ou ordonner à l'Ambassadeur de se retirer. Mais si le crime est
 » énorme, s'il intéresse l'Etat, il faut renvoyer
 » l'Ambassadeur à son Maître, & lui demander,
 » ou qu'il punisse son Ministre, ou qu'il le livre
 » au Souverain qu'il a offensé. » Il ajoute, que
 « si le danger est pressant, on peut arrêter
 » l'Ambassadeur & l'interroger. »

AMBASSADRICE, *f. f.* [*Legati uxor.*]
 Femme d'Ambassadeur.

† *Ambassadrice.* Celle qui fait quelque message. Celle qui porte quelque nouvelle. (Je suis une ambassadrice de joie. *Mol.*)

AMBATE, *f. m.* Grand arbre des Indes Orientales, qui ressemble à un noier. Il produit une espèce de noix qu'on confit avec du sel & du vinaigre. Ce fruit donne de l'appétit, & guérit les maladies bilieuses.

AMBESAS, *f. m.* [*Binum lusoria tessera punctum.*] Terme de *Triquetrac.* C'est quand le dé amène deux as. On dit aussi beset.

AMBIDEXTRE, *adj.* [*Ambidexter.*] Il se dit des personnes. En Latin *ambidexter.* C'est-à-dire, qui se sert également des deux mains. (Il est ambidextre, elle est ambidextre.)

AMBI, *f. m.* Machine ou instrument de Chirurgie propre à réduire la luxation du bras dans laquelle la tête de l'humérus est tombée sous l'aisselle. Il est composé de deux pièces de bois jointes ensemble par une charnière ou un aissieu. L'une sert de pied, l'autre de levier.

AMBIGU, AMBIGUË, *adj.* [*Ambiguus.*] Qui a deux sens. Qu'on peut prendre à double sens. (Mot ambigu. Parole ambiguë. Un oracle ambigu. Il vient du Latin *ambiguus.*)

AMBIGU, *f. m.* [*Cœna dubia.*] Festin où la viande & le fruit sont ensemble.

† *Ambigu.* [*Admixtio.*] Mélange. (C'est un ambigu de précieuses & de coquettes que leur personne. *Mol. Précieuses, sc. 1.*)

AMBIGUITÉ, *f. f.* [*Ambiguitas.*] Paroles qui ont un double sens. (Une fâcheuse ambiguïté.)

AMBIGUMENT, *adv.* D'une manière obscure & à double sens. (Il écrit ambiguëment aux Généraux. *Abl. Tac.*)

AMBITIEUX, AMBITIEUSE, *adj.* Prononcez *ambicieux.* Il vient du Latin *ambitiosus*, & signifie qui a de l'ambition. (Esprit ambitieux. Les grands & les riches sont ambitieux. Les femmes sont d'ordinaire ambitieuses.)

AMBITIEUX, *f. m.* Qui a de l'ambition. (Sénèque étoit un ambitieux, qui prétendoit à l'Empire. *S. Evremont, t. 5.*)

AMBITIEUSEMENT, *adv.* [*Ambitiosè.*] Avec ambition. (Ce n'étoit point un esprit de supériorité qui cherchât à s'élever ambitieusement au-dessus des autres. *S. Evremont, Discours du peuple Romain, c. 2.*)

* *Ambitieusement, adv.* Au figuré, il se dit du stile, & veut dire pompeusement, avec enflure, & d'une manière trop sublime. (Il a retenu son stile dans une juste médiocrité, sans lui permettre de s'élever trop ambitieusement. *Pelisson, Discours sur les Œuvres de Sarrazin, art. 2.*)

AMBITION, *f. f.* Il vient du Latin *ambitio*, & l'on prononce *ambicion.* Désir d'avoir quelque chose de grand & de considérable. (Ambition grande, violente. Arrêter, régler, fixer, modérer, borner son ambition. Assouvir, satisfaire son ambition.)

Ambition. Ce mot se prend en bonne part ; lorsqu'il est accompagné de quelque favorable épithète. On dit, une noble *ambition.* Une belle, une ingénieuse *ambition.*

AMBITIONNER, *v. a.* [*Ambire.*] Ce verbe est fait du mot *ambitio*, & il signifie désirer avec ambition, se faire une gloire de vouloir venir à bout de ce qu'on désire. Vaugelas condamne *ambitionner*, & pense qu'au lieu d'*ambitionner*

d'*ambitionner* on doit dire, *souhaiter avec ambition*. Le sentiment de cet habile homme n'est point approuvé de tout le monde. On peut bien dire: La gloire de vous servir, Mademoiselle, est l'une des choses que j'*ambitionne* le plus. T. Corneille, *Notes sur Vaugelas*, t. 2.

L'Académie dans ses Remarques, dit « qu'on » peut employer le mot *ambitionner* avec grace, » mais non pas indifféremment, pour signifier » *rechercher avec ardeur*. On ne dit point *ambitionner* » *une charge, ambitionner les honneurs*, c'est-à-dire, » qu'on ne l'emploie point dans toutes les choses » dont l'*ambition* peut être flatée; mais on » parlera fort bien, quand on dira: *La gloire* » *de vous servir, est la chose du monde que* » *j'*ambitionne* le plus.* »

AMBITIONNÉ, AMBITIONNÉE, *adj.* [*Cupitus, quæsitus ambitiosè.*] Souhaité avec ambition. (Servir son païs est un honneur ambitionné de tout le monde. T. Corneille, *Notes sur Vaugelas*, t. 2. La belle gloire est ambitionnée de tous les honnêtes gens.)

AMBLE, *f. m.* [*Asturconis alterno crurum explicatu glomeratio.*] Terme de *Manège*, qui paroît venir du Latin *ambulare*. Manière d'aler d'un cheval qui remuë au même tems les jambes qui sont d'un même côté, & ensuite celles de l'autre; & qui continuë à ce train jusqu'à ce qu'il cesse d'aler. (Un amble doux, un amble commode, parfait, rude, fâcheux. Ce cheval va un amble si doux, que celui qui est dessus, peut porter un verre de vin sans en verser une seule goutte. *Don Quichote*, t. 4. c. 30. Mettre un cheval à l'amble. C'est un cheval qui a un amble le plus commode du monde. L'amble est banni des Manéges. La première allure des petits poulains est l'amble; mais ils le quittent quand ils sont forts.)

Amble, *f. m.* [*Asturco, equus tolutarius.*] Cheval qui va l'amble.

† AMBLER, *v. n.* [*Gradatim ire.*] Se dit des haquenées, & vieillit. C'est aler l'amble. (C'est une haquenée qui amble agréablement. On dit plutôt, qui va agréablement l'amble.)

AMBLEUR, *f. m.* Officier de la petite écurie du Roi.

AMBLIGONE, (AMBLYGONE,) *f. m.* [*Amblygonium.*] Terme de *Géométrie*. Angle obtus, c'est-à-dire qui a plus de quatre-vingt-dix degrez. (Ce mur fait en cet endroit un coude ambligere.)

AMBLIOPIE, (AMBLYOPIE,) *f. f.* [*Amblyopia.*] Terme de *Médecine*. Maladie des yeux, lorsqu'il se fait un ébouiïssment continuel de la vûë, sans que l'œil paroisse offensé. Ce mot vient du Grec *ἀμβλῖος*, débile, engourdi, & de *ὀφθαλμῶν*, œil.

AMBON, *f. m.* Tribune placée autrefois dans les Eglises. Il se prend aussi pour le *Jubé* que l'on voit sur la porte du chœur de la plupart des Eglises Cathédrales.

AMBONOCLESTE, *f. m.* Ce mot est Grec, & veut dire celui qui brisé les jubez des Eglises. Ce mot se lit dans un ouvrage de M. Thiers. Il seroit à souhaiter que nous eussions de bons Ambonoclestes, car les ambons de nos Eglises les déparent extrêmement.

ABOUTIR ou EMBOUTIR. Terme d'*Orfèvre*. (C'est lorsqu'on rend l'argent convexe d'un côté & concave de l'autre.)

ABOUTISSOIR, *f. m.* Outil de Serrurier qui sert à former la tête des gros clous qui ont la figure d'un champignon.

AMBRE, *f. m.* [*Succinum.*] Suc gras de terre endurci par la salure de la mer, lequel a la vertu d'atirer la paille. L'ambre couleur de citron est le plus estimé. (Pêcher l'ambre.)

Ambre gris. [*Ambarum.*] Espèce de bitume poussée sur le rivage de la mer par les flots, qui s'endurcit étant à l'air, & se forme en ce qu'on appelle ambre gris.

Ambre liquide, ou *Liquid-Ambar*. Espèce de résine claire & rougeâtre, très-liquide quand elle est nouvelle, mais qui s'épaissit beaucoup à mesure qu'elle vieillit. On la range aussi dans la classe des Baumes.

* Ambre. Senteur agréable & douce. (Son haleine a perdu son ambre.)

AMBREER, *v. a.* [*Ambaro suffire.*] Terme de *Confiseurs*. C'est donner une odeur d'ambre à des noix confites, ou à quelque autre confiture. (Ambrer des noix confites, ambrer des pastilles.)

AMBRÉ, AMBRÉE, *adj.* [*Ambaro suffitus.*] Qui a une odeur d'ambre, qui est une odeur agréable. (Ces pastilles sont bien ambrées. Il y a des gens qui ont la fureur de s'ambrer, il faut qu'ils aient des raisons bien essentielles de le faire, car tout le monde s'en plaint.)

AMBRETTE, *f. f.* [*Cyanus floridus odoratus Turcicus.*] Plante fibreuse qui fleurit en Juillet & en Août. On l'appelle aussi *Fleur du grand Seigneur*.

Ambrette, *f. f.* On appelle poire d'ambrette une espèce de petite poire, qui a quelque odeur d'ambre.

AMBROISE, *f. m.* [*Ambrosius.*] Nom d'homme, il vient du Grec, & signifie *immortel*.

† Ambroise, *f. f.* Nom de femme.

AMBROISIE. On appelle ainsi une préparation de quelques médicamens, en forme de sirops, d'électuaires, & qui sont agréables au goût, & dont l'opération ne fatigue point.

AMBROSIE, *f. f.* [*Ambrosia.*] I.e manger ou le mets des Dieux. (Se fouler d'Ambrosie. *Abl. Luc.*) Ce mot est Grec; il peut signifier *immortel*, où dont l'usage n'est pas permis aux mortels.

Sur son corps rafraîchi par un bain d'*Ambrosie*,
Elle verse des flots d'une essence choisie,
Et la douce vapeur du parfum précieux
Embaume au loin la terre & le palais des Dieux.
Le Franc, Poësies.

Anacréon dit que Junon se lavoit avec de l'eau d'Ambrosie.

Ambrosie. Petite plante fort branchuë qui a l'odeur du vin, & qui porte de petits boutons en forme de grappe de raisin, qui ne fleurissent point. (Ambrosie mâle, ambrosie femelle. *Dal.*)

AMBROSIEEN. Terme *Eclésiastique*. [*Ambrosianus.*] Office divin qui est en usage dans l'Eglise de Milan, parce qu'on croit que S. Ambroise en est l'auteur, quoiqu'il y ait de l'apparence qu'avant ce saint Evêque, l'Eglise de Milan avoit son Office particulier. (Rit *Ambrosien*. Messe *Ambrosienne*.)

AMBULANT, AMBULANTE, *adj.* [*Erro, erroneus.*] Il vient du Latin *ambulans*. Qui n'est pas fixe en un lieu. Qui va d'un lieu à un autre. (Commis ambulants. Troupes de Comédiens ambulantes.)

Ambulant, se dit à Amsterdam des Courtiers ou Agens de change qui n'ont pas fait serment pardevant les Magistrats. Ils travaillent comme les autres, mais ils ne sont point crus en justice.

AMBULATOIRE, *adj.* [*Ambulatorius.*] Il vient du Latin & se dit des sièges de Justice. Pour lors, c'est *fixam & certam sedem non habens.* Il signifie qui ne demeure pas toujours stable en un lieu. (Le grand Conseil est ambulateur. *Histoire du grand Conseil.* La Chambre Impériale de Spire étoit au commencement ambulateur, & elle ne fut sédentaire en cette Ville-là qu'en 1527. *Heiff. Histoire d'Alemagne.*) On dit, au Palais, que la volonté des hommes est ambulateur jusqu'à la mort, en parlant des testamens qu'on est toujours en liberté de réformer.)

A M E.

† AMÉ, AMÉE', *adj.* [*Dilectus.*] Il vient du Latin, & signifie *aimé.* *Amé* est d'un grand usage dans les lettres qui s'adressent aux gens de Justice, aux Cours souveraines, aux Prévôts, aux Prévôts, aux Corps de Ville ou de Métier. (*A nos amez & féaux les Conseillers de nôtre bonne Ville de Paris, faisons savoir que sur ce que nos chers & bien amez, les Maîtres jurez & anciens bacheliers de la communauté des Vitriers de Paris, nous ont fait remontrer que... Nous ordonnons que... Voiez les Statuts des Vitriers. Nos chères & bien amées les jurées de la communauté des Maîtresses Bouquetières, nous aiant fait remontrer.... faisons savoir que...* Lettres Patentes du Roi pour les Bouquetières.)

AME, *f. f.* Ce mot vient du Latin *anima*, & il signifie généralement ce qui est le principe de la vie. (Ame végétative, ame sensitive, ame raisonnable.)

Ame, *f. f.* Ce mot se dit en particulier de l'ame raisonnable, qui est une substance qui pense, que l'on connoît avant toute autre chose, & en laquelle on ne conçoit aucune étendue. Esprit capable de penser à l'occasion d'un corps. (L'ame d'un homme. L'ame fuit le tempérament du corps. *Roh. Phis. t. 2.*)

* *Ame*, *f. f.* Il signifie quelquefois une personne. (Son Livre ne tend qu'à détourner les ames de la voie étroite de l'Evangile. *Arnaud, Fréquente Communion, Préface.* Vous venez de sauver un million d'ames. *Voit. let. 68.* Ces ames si pures furent les choses qui peuvent déplaire à Dieu. *Pasc. l. 4.*)

* *Ame.* Conscience. (Avoir l'ame bonne. N'avoir point d'ame. Sur mon ame, cela est.)

* *Ame.* Tout ce qui anime, tout ce qui fait agir, qui fait mouvoir quelque chose. (La charité est l'ame des vertus chrétiennes.)

* *Ame.* Cœur, courage, force accompagnée d'amour & de passion. (Vos charmes domteroient l'ame la plus farouche. *Voit. Poës.* Avoir l'ame fort basse. *Mol. Loüer Dieu de toute son ame.*)

* *Ame.* Esprit. (Ame vénale, ame mercenaire. *Abl.* C'est-là la seule chose qui trouble mon ame. *Despreaux.*)

☞ *Ame*, est un terme que l'on emploie en plusieurs sens, pour l'homme en général, pour l'esprit, pour le cœur. Racine a dit dans sa *Phédre, act. 1. sc. 1.*

Tu sçais combien mon ame attentive à ta voix,
S'échaufoit au récit de ses nobles exploits.

Je ne sçai si l'on peut dire, l'ame attentive à ta voix ; ni même que l'ame d'Hipolyte s'échaufoit au récit des exploits de Thésée.

☞ Les anciens Poëtes, pour *mon ame*, disoient *m'ame*. Villon parlant du Roi :

Quand de prouesse, il en a trop,
De force aussi par *m'ame* voire.

* *Ame.* [*Corculum.*] Terme de *Careffe*. Objet qu'on chérit autant que soi-même. (Si quelque amant vous croit paier en vous nommant son ame, vous n'entendez pas des termes si courtois. *Voit. Poës.*)

† * *Ame.* Ce mot se dit en parlant de fagot. Le bois qui est au milieu du fagot. (Brûler l'ame d'un fagot.)

* *Ame.* [*Lemma.*] Ce mot se dit des dévisees. Paroles de dévise. (L'ame d'une dévise.)

* *Ame.* Terme de *Lutier*, Petit morceau de bois droit qu'on met dans le corps de l'instrument de musique, directement sous le chevalet, pour fortifier le son. (Ame de poche, de viole & de violon.)

* *Ame.* [*Forma.*] Terme de *Sculpteur*. La première forme des figures de stuc, lorsqu'on les ébauche grossièrement avec du plâtre ou avec de la chaux & du sable, ou des tuilots cassés.

☞ On nomme aussi *ame* ou *noïau*, les figures de terre ou de plâtre, qui servent à former les figures qu'on jette en bronze ou en autre métal.

* *Ame.* [*Tormenti os.*] Ce mot se dit des canons. L'ame d'un canon. C'est le creux ou l'ouverture du canon dans laquelle on met la poudre & la bale.

* *Ame*, *f. f.* Terme de *Machiniste*. Pièce de bois cannelée des deux côtes avec une poulie au bout d'en-bas & équipée d'une corde, le tout dans une caisse sous le Théâtre pour en faire fortir quelque machine. (Voiez si l'ame de vôtre machine est équipée de cordes, de poulies ; voiez si elle est en état.)

AMÉBÉ ou AMÆBÉ. [*Amæbeus.*] On dit un Dialogue *Amébé* : c'est celui où les interlocuteurs se répondent, l'un cherchant à détruire ce que l'autre a dit, ou à en dire davantage. Pour le Dialogue que l'on nomme *Amébé*, dit l'auteur des *Essais sur l'étude des Belles-Lettres*, il est nécessaire que ce qu'un des interlocuteurs avance, soit détruit ou surpassé par l'autre. *Sermones Amæbei, vicissitudinem habentes*, dit Martinius dans son *Lexicon*. Dans les Dialogues *Amébés* on observoit deux loix : la première, est que celui qui répondoit, le devoit faire en vers égaux, en nombre & en mesure aux vers de celui qui avoit parlé le premier. En second lieu, il falloit qu'il le contredit ou qu'il encherit sur lui. On dit aussi des vers *Amébés* : ce sont des espèces de chants, où ceux qui parlent se répondent l'un à l'autre par des vers de même mesure & en même nombre.

AMEÇON. Voiez HAMEÇON.

AMEISTER, *f. m.* Mot Alemant devenu François ; c'est-à-dire, Bourguemestre de Strasbourg. Les Ameisters sont ceux qui gouvernent la Ville avec les Statmeisters, & qu'on appelle en France *Echevins*. (Les Ameisters sont puissans à Strasbourg.)

AMELÉON, *f. m.* Cidre fait en Bassigni.

AMELETTE. Voiez OMELETTE.

AMÉLIORER. Voiez MÉLIORER.

† AMÉLIORATION, *f. f.* Prononcez *amélioracion*. Ce mot vient du Latin & est du

Palais. Ce font toutes les réparations qui servent à rendre meilleur un héritage. (Il y a des améliorations utiles & nécessaires, & d'autres qui ne regardent seulement que le plaisir de celui qui possède. Faire des améliorations.)

† A MÊME OU A MESME, *adv.* La lettre *f* ne se prononce point dans ce mot ; mais la seconde syllabe en est un peu longue. Il signifie au pouvoir, en état & en liberté de faire ce qu'on veut. (Monsieur, vous êtes à même ; prenez s'il vous plaît.)

AMEN. Mot Hébreu, qui signifie *soit, vraiment, certainement, en vérité*, & que l'on emploie pour exprimer *ainsi-soit-il*.

† AMENAGE, *f. m.* [*Vectura.*] Voiture. C'est un mot des Voituriers par terre & par eau. (Vous me devez tant pour l'*amenage* de votre vin.)

AMENDABLE, *adj.* Ce qui peut s'amender, se corriger, être réparé. Ce terme est très-usité dans les Statuts des corps des arts & métiers. Il se dit des ouvrages saisis par les Jurez, lesquels ouvrages sont en état d'être rendus meilleurs ; & par cette raison ne sont pas sujets à confiscation. A Paris, c'est à la chambre de Police qu'on juge si une besogne est *amendable* ou non.

Amendable. Ce terme se dit aussi des artisans qui méritent d'être mis à l'amende, pour avoir contrevenu à leurs Statuts & Réglemens.

AMENDE, *f. f.* [*Mulcta.*] Peine pécuniaire à quoi le Juge condamne. (Paier une grosse amende.)

§ L'amende est une peine pécuniaire, bien plus familière dans les Coûtumes, que dans les Païs du Droit écrit. Je vais en faire un détail.

Amende pour arrachement de bornes, soixante sols parisis envers le Seigneur. *Melun, art. 14.*

Amende de reclaim ; Valois, *art. 7.* Ce *reclaim* est une plainte donnée par un créancier contre son débiteur qui a déchiré son obligation.

Amende de Arrammes. C'est la peine du défaut. *Même Coûtume de Valois, art. 7.*

Amende pour entreprise sur chemin Royal, est de soixante sols dans la Coûtume de Troyes, *art. 130.* & de cinq sols tournois, si l'on y espette ; c'est-à-dire, selon Pithou, tourner la charruë au boiit du fillon, sur le grand chemin.

Amende de fausse demande. Chaumont, *art. 96.*

Amende pour bornes outrepassées. Vitri, *art. 5.*

Amende pour destruction d'édifices abloquiez Amiens, 198.

Amende en cas de déchéance de Conclusion. Amiens, 219.

Amende en cas de nouvelleté. Amiens, *art. 220.*

Amende de défaut. Amiens, *art. 221.*

Amende, faute de moudre dans le moulin du Seigneur. Poitou, *art. 33.*

Amende, faute d'emblaver. Poitou ; 104. *Emblaver*, c'est ensemençer.

Amende pour passage pris injustement sur la terre d'autrui, lorsqu'elle est ensemençée, ou sur le point de l'être. *Ponthieu, art. 100.*

Amende de puits à marne. Peronne, *art. 11.* De même la Coûtume d'Amiens, *art. 146.*

La Marne est, selon Dufresne sur cet article, une argile blanche, avec laquelle les terres froides & humides sont échauffées, & deviennent plus fertiles qu'avec le fumier.

Amende pour forfaiture. Artois, *art. 8.*

Amende pour nouvelles éteulles. Même Coûtume d'Artois, *art. 49.* & dans l'article suivant, *nouvelles éteulles se disent jusques à trois jours après les ablais emportez hors du champ où ils ont été crus.*

On trouvera dans les Coûtumes de la Salle ; de Hesdin, de Tours, d'Anjou ; du Maine ; plusieurs autres sortes d'amendes, qu'il seroit inutile de rapporter. Je remarquerai seulement après Cujas ; sur la Loi 1. *cod. de fiscal. usur.* & du Moulin, *tract. de usur. qu. 25. n. 231.* que les peines pécuniaires ne produisent jamais d'intérêt, parce que l'intérêt étant une peine, on ne souffre point *peine sur peine.*

Amende honorable. [*Mulcta honoraria.*] Réparation publique que fait un criminel pour avoir commis quelque faute qui ne mérite ni l'exil, ni le foïet, ni la mort. Le criminel qui fait amende honorable, est en chemise, une torche ardente à la main, la corde au cou, accompagné du bourreau, de ses supôts & de la Justice. En cet état il demande pardon de son crime au Roi, à la Justice & au public. *Colomiès, Mélange historique, pag. 66. & 67.* On ordonne aussi l'amende honorable avant l'exécution de mort.

* † *Faire amende honorable au bon sens.* Façon de parler qui se dit en riant ; c'est confesser publiquement qu'on a eu tort d'avoir fait ce qu'on a fait. (Le petit Amelot de la Houffaie devoit être condamné au Parnasse à faire amende honorable au bon sens, pour avoir eu la témérité de traduire Tacite après l'excéllent d'Ablancourt.)

§ *Amende*, c'est une espèce d'engin pour pêcher, & qui est défendu par l'Ordonnance de Louis XI. de 1315. *art. 89.*

AMENDEMENT, *f. m.* [*Stercoratio.*] Fumier ; ou autre pareille chose qu'on met sur la terre pour l'engraisser. (Donner l'amendement aux arbres, à la terre, &c.)

* *Amendement, f. m.* [*Emendatio, correctio.*] Changement, correction. (Remettre de jour en jour l'amendement de sa vie. *Abl. Luc.*)

† * *Amendement.* Meilleur état de malade : (Il n'y a point encore d'amendement.)

AMENDER. [*Stercorare.*] Engraisser la terre : (Amender la terre.)

§ M. de Segrais, liv. 1. des Géorgiques :

Il faut laisser long-tems la Novale inutile,
Qu'un long repos *amende* une terre infertile.

† * *Amender.* [*Pretium minuere.*] Rabaïsser de prix. Le mot d'*amender* ne se dit plus guère en ce sens, en sa place, on dit *ramender*. (L'abondance aiant été universelle, le blé étoit amendé. *Scaron, Roman, 1. partie, chap. 13.*)

Amender un ouvrage, c'est en corriger la défautosité. Les Réglemens pour les manufactures portent, que les draps & étofes de laine, qui ne pourront être *amendez*, seront coupez par morceaux de deux aunes de long, quelquefois sans amende, quelquefois sans préjudice de l'amende.

† * *Amender.* [*Convalescere.*] Se porter un peu mieux. (Ce malade n'amende point.)

* *S'amender, v. r.* [*Corrigi ; emendari.*] Je m'amende, je me suis amendé, je m'amendai. Se corriger, s'avancer dans la vertu, (Je ne sens qu'une très-foible résolution de m'amender. *God. Poës.*)

AMENER, *v. a.* [*Adducere.*] C'est mener au lieu où est celui qui parle, ou de qui l'on parle. (Alexandre s'avança vers le Tanais, où l'on amena Bessus lié & tout nud. *Vaugel. Quint. l. 7. c. 5.* Scaron étant chez lui, a fort bien dit : Quand vous me ferez l'honneur de me venir voir, ne m'amenez point de mauvais plaïsans.)

* AMENER, [*Persuadere*,] au figuré, signifie persuader. (Je l'ai amené à la raison.)

☞ M. de la Bruïere, *Caract.* Il faut chercher seulement à penser & à parler juste, sans vouloir amener les autres à nôtre goût & à nos sentimens ; c'est une trop grande entreprise.

Amener, v. a. [*Accedere*.] Terme de *Mer*. C'est abaisser, c'est descendre quelque chose qui est élevé. (Leur Navire nous contraignit d'amener le pavillon par respect. Amener les huniers & amener les perroquets qui sont des fortes de voiles.)

Amener, v. a. [*Carbasa substringere*.] Terme de *Marine*, qui se dit des voiles qu'on n'étend pas tout-à-fait.

Amener, v. a. Terme de *Mer*. C'est baisser les voiles & son pavillon pour se rendre, lorsque le vaisseau est hors de combat. On dit : Après deux heures de combat, ce vaisseau amena & se rendit.

Amener une terre, c'est-à-dire, s'en aprocher.

AMÉNITÉ, f. f. Il vient du Latin *amœnitas*, & signifie agrément. Ce terme est maintenant usité par de bons Ecrivains. On dit fort bien en parlant de prose ou de vers : Il n'y a ni agrément ni aménité dans ces vers, dans cette prose. Un Bénédictin a intitulé un de ses ouvrages, *les Aménités de la Critique*.

† AMENUISER, v. a. [*Tenuare*, *minuere*.] Ce mot vieillit un peu. C'est faire plus menu, rendre plus menu, diminuer. (Amenuiser un morceau de bois.)

☞ Regnier, *sat.* 1. parlant de la Vertu :

Bien que foible & débile, & que mal reconnuë,
Son habit décousu la montre toute nuë,
Qu'elle ait seche la chair, le corps amenuisé.

Ce terme n'est plus en usage.

AMER, AMÈRE, adj. Il vient du Latin *amarus*. Qui a de l'amertume, qui est d'un goût très-rude & très-désagréable. (Fruit amer. Amande amère.) Ce mot est aussi substantif ; on dit, un amer ; les amers sont d'usage en Médecine.

Amer, *Amère*, adj. En poésie, il se dit des eaux de la mer, & veut dire salé.

(Le Dieu, branlant ses cheveux blancs,
Tout dégoûtant de l'onde amère ;
Taïsez-vous, dit-il, insolens.

Bachaumont, voyage.)

AMER, f. m. [*Fel*.] Ce mot se dit quelquefois au lieu de celui de *fiel*. (L'amer est crevé. Otez l'amer, mais prenez garde de le crever. Un amer de carpe, un amer de mouton. Les enlumineurs broient la laque avec de l'amer de beuf pour la rendre plus vive, & pour mieux faire couler les couleurs qu'ils emploient dans les ouvrages qu'ils enluminent.)

* *Amer*, *Amère*, adj. [*Acerbus*.] Au figuré, il signifie fâcheux, triste.

(L'amour pressé d'une douleur amère,
Éteint son flambeau, rompt ses traits.

Deshoulières, Poësies.)

Souvenir amer, douleur amère. *Voit. let. am.*)

☞ L'Abé de Viliers, dans son *Poëme de l'Amitié* :

L'autre, depuis dix ans, fameux Prédicateur,
Cherche, par tous les soins qui forment l'Orateur,
Par les veilles, la brigue & cent peines amères,
Le droit de mépriser hautement ses confrères.

C'est se donner bien de la peine pour peu de chose ; aussi les Prédicateurs ont d'autres vûës. Ne devoit-il point redoubler ce *par*, & dire, *par les veilles, par la brigue* ? Enfin, *peines amères* signifient des travaux plus grands & plus pénibles que ceux des Prédicateurs.

† AMÈREMENT, adv. [*Amarè*.] Fort, beaucoup. (Alexandre voiant le corps de Darius, pleura amèrement. *Vaug. Quint.* l. 5.)

AMERTUME, f. f. [*Amaritudo*.] Saveur amère, & qui rend la langue âpre & rude.

* *Amertume*, f. f. [*Animi dolor*, *acerbitas*.] Déplaisir, haine. (Adoucir des amertumes. *Voit. let.* 4. Ma joie n'étoit point sans quelque amertume. Ce mariage lui a inspiré toute l'amertume d'une marâtre. *Patru, Plaid.* 2.)

☞ Corneille, dans *Cinna* :

Un cœur est trop cruel, quand il trouve des charmes
Aux douceurs que corrompt l'amertume des larmes.

† AMESSÉ, AMESSÉE, adj. est bas, & ne sert guère qu'en parlant familièrement. Il signifie qui a oüi la Messe. (Je suis amessé. Si vous êtes amessée, Mademoiselle, déjeûnons.)

AMÉTISTE, (AMÉTHYSTE,) f. f. [*Amethystus*.] C'est une pierre précieuse, fort agréable, qui est de couleur de pourpre, & qui aproche de celle du vin rouge où l'on a mis de l'eau. (Il y a une amétiste Orientale qui est la plus dure & la plus estimée ; une amétiste Cartagène, parce qu'elle vient de Cartagène en Amérique, & une amétiste d'Alemagne. La Cartagène est de couleur de la fleur qu'on appelle pensée, & celle d'Alemagne est de couleur de violette. Une belle, agréable, charmante amétiste. *Amétiste* vient du Grec *ἄμθης*, composé de l'*a* privatif & du verbe *μεθύω*, je suis ivre ; comme si la pierre disoit, je suis exemte de l'ivresse, parce que les anciens avoient la folie de croire que cette pierre étoit un préservatif contre l'ivresse.)

AMEUBLEMENT, f. f. [*Supellex*.] Les meubles qui garnissent une chambre ; les meubles nécessaires pour garnir & parer un logement ou une maison. (Un joli, un bel ameublement ; un riche, un magnifique ; un superbe ameublement ; un chétif, un pauvre, un misérable ameublement. Avoir un bel ameublement, acheter un joli ameublement.)

Il faut quitter l'ameublement
Qui nous cache pompeusement
Sous de la toile d'or le plâtre de ta chambre.
Main. Poëf.)

* AMEUBLER, v. a. [*Supellecibile domum instruere*.] Mot peu usité. C'est mettre dans une chambre tous les meubles qu'il faut pour la parer & l'embélir comme elle le doit être. En la place d'*ameubler*, on se sert de *meubler*.

AMEUBLIR, v. a. [*Terram vertere, invertere*.] Terme de *Jardinier*. Il se dit d'une terre dont la superficie est devenue dure. C'est la rendre meuble, & y donner entrée aux eaux par des petits labours. (Il faut ameublir la terre de ces caïsses. *Quint. Jardin.* 1. partie, page 68.)

Ameublir, v. a. [*In supellecibilem convertere*.] Terme de *Pratique*. Rendre mobilière & mettre en communauté une partie de la dot d'une femme.

☞ Ce terme n'est en usage que dans les Coutumes où la Communauté de biens est admise. Les immeubles dont on jouït lorsque l'on se marie, sont appellez *propres* ; & les meubles qui n'ont aucune situation certaine, ne sont point compris sous le nom de *propres*.

Les propres n'entrent point naturellement dans la communauté de biens qui se contracte lors du mariage : les meubles , au contraire , sont le premier fonds de cette communauté.

Quelquefois on change la disposition du Droit commun à cet égard , en sorte que ce qui est meuble , devient immeuble ; & au contraire , l'immeuble est transformé en meuble. Exemple : Titius n'a que des meubles & effets mobiliers , lesquels devroient naturellement entrer dans la communauté de biens qu'il stipule dans son contrat de mariage : mais il est convenu qu'une partie lui demeurera propre , comme convertis en immeubles , & que l'autre partie entrera , suivant sa nature , dans la communauté. Si au contraire , Titius , n'ayant que des héritages , en fait entrer une partie dans la communauté , cette partie cesse d'être immeuble & devient meuble.

Cette fiction n'a lieu que dans les contrats de mariage ; & la matière est susceptible de plusieurs difficultés , dont on peut voir la décision dans les *Traitez de la Communauté de biens , composez par Kenuffon & autres.*

AMEUBLISSEMENT, *f. m.* [*In supellectilem conversio.*] Tout ce qu'on a ameubli. (L'ameublissement montoit à dix mille écus.)

AMEUTER, *v. a.* [*Canes aggregare.*] Terme de *Chasse*. C'est mettre les chiens en meute ; les assembler pour chasser. (Il faut vite ameuter ces chiens.) On dit aussi , Les chiens sont bien ameutez , pour dire , qu'ils marchent bien ensemble.

* *Ameuter*, *v. a.* On le dit figurément , pour signifier , exciter à la sédition , animer contre quelcun. *Ameuter* le peuple. Il a *ameuté* toute la Ville. On dit aussi *s'ameuter* , pour s'atrouper , s'assembler.

A M I.

AMI, *f. m.* Il vient du Latin *amicus*. C'est celui qui aime & qui est aimé par celui qu'il aime. (Un bon ami est rare. Ami sincère , fidèle , constant , désintéressé. Ami courageux , généreux , ardent. On ne trouve guère de vrais amis. Un ami véritable mérite d'être adoré. La plupart des amis du siècle sont lâches , infidèles , faux , & leur amitié n'est que pure comédie. Se faire des amis , s'acquérir des amis. Conserver ses amis , ménager ses amis , épargner ses amis. Considérer ses amis , favoriser ses amis , aimer tendrement ses amis. Obliger en ami , servir en ami , traiter en ami ; c'est-à-dire , traiter avec cœur , avec fidélité , avec zèle ; dans un autre sens on dit , traiter en ami , pour dire , traiter sans façon. Être ami jusqu'à l'autel ; c'est-à-dire , qu'on sera ami d'un homme quoiqu'il fasse , pourvu qu'il n'y aille point de l'intérêt de Dieu. *Il n'y a rien de tel que les vieux écus , & les vieux amis ; c'est-à-dire , que les vieilles pistoles & les vieux amis valent mieux que les autres. Les Italiens disent : Amico vecchio è cosa nuova. Trois amis sont utiles , l'ami sincère , l'ami fidèle & l'ami qui ne dit mot : Trois amis sont dangereux , l'ami hypocrite , l'ami causeur & l'ami flateur.)*

Ami. Il se dit quelquefois à une personne qui est beaucoup au dessous de celle qui lui parle , & sert pour marquer quelque affection & quelque sensibilité à cette personne inférieure. (Je te suis obligé , *mon ami* , & je te rends grâces de ton bon avis. *Mol. Dom Juan. a. 2.*)

Ami. Il se dit aussi quelquefois d'un ton de supérieur , & d'un air fier & insultant. (*Mon petit ami* , vous leur direz qu'ils sont fous. *Abl. Luc.* D'où vient , mon ami , que tu as été domté par la mort ? *Abl. Luc.*)

Ami. Il se dit du chien , & signifie *qui aime*. (Le chien est ami de l'homme.)

* *Ami*. Il veut dire qui est utile , qui aide , qui favorise. (Le vin est *ami* du cœur & le citron aussi.)

* *Ami* , *Amitié* , se dit des couleurs qui simpatissent entre elles , & dont les tons & les nuances s'unissent agréablement. Cette union , cette simpatie s'appelle *amitié*. Le blanc & l'incarnat sont des couleurs amies. *Diction. de Peint. & d'Architect.*

☞ *Ami élu ou à élire*. Termes de *Palais* , & fort communs parmi les Notaires. Le Roi Henri II. en réglant la formalité des Décrets , imposa la nécessité d'enchérir par le ministère d'un Procureur , lequel ne voulant pas acquérir en son nom , ni faire connoître celui pour lequel il agit , fait son enchère sur le registre , *pour lui* , *son ami élu ou à élire*. La Coutume d'Auvergne a une expression particulière : le Procureur enchérit *pour son mieux*. Dans les Coutumes de Cambrai & d'Artois , le Procureur enchérit *pour son command*.

Ami. On dit en proverbe dans le négoce , *Les bons comptes font les bons amis* , pour signifier qu'on en vit mieux ensemble , quand on n'a plus d'intérêt à démêler , & qu'on se paie exactement.

Ami , signifie aussi correspondant , ou une personne avec qui on est en liaison & commerce d'affaires. On dit faire un achat , une négociation pour compte d'*ami* , assurer des marchandises pour compte d'*ami*.

† AMIABLE, *adj.* [*Amicus.*] Ce mot est usé. Il signifie qui a de la bonté , de la douceur & de l'honnêteté. (Il est amiable , elle est amiable.)

Amiable. On appelle amiable compositeur celui qui fait l'office d'ami pour accommoder deux personnes qui ont des contestations ou des procès ensemble.

A l'amiable, *adv.* Il n'a pas le destin d'*amiable* , ni d'*amiablement* , il se dit & se trouve dans de bons Auteurs. Il signifie , en ami , & d'une manière honnête & paisible. (Terminer les différens à l'amiable. *Abl. Tac.* Sortir d'une affaire à l'amiable. *Patru, Plaid. 6.*)

† AMIABLEMENT, *adv.* [*Amicè.*] Ce mot est aussi un peu suranné. Il signifie , d'un air doux , bon & honnête. (Parler amiablement.)

Ami. C'est-à-dire , au milieu , à la moitié. (Il se trouva un grand retranchement à mi-chemin. *Abl. Ret. t. 1. l. 8.*)

AMIANTE, *f. m.* Espèce de pierre , semblable à l'alun , qui étant mise au feu ne paroît pas se consumer. On en détache des filamens dont on fabrique une étoffe incombustible.

† AMICAL, AMICALEMENT. Ces deux termes ne sont d'usage que dans le stile bas & familier. (Un trait amical. Parlez-moi amicalement.)

AMIDON, *f. m.* [*Amylum.*] Farine qui est faite sans meule , & dont on fait l'empois qui sert à rendre le linge plus ferme & plus beau. Quelques-uns croient qu'amidon vient du Grec , & d'autres de l'Italien *amidò*. On l'appelle en Latin *Amylum*. (Amidon fort beau. Voilà de bel amidon. Amidon très-blanc. Faire de l'amidon.)

AMIDONNIER, *f. m.* [*Amyli artifex.*] Prononcez *Amidonié*. C'est celui qui fait & vend l'amidon. (Un bon amidonnier.)

AMIE, *f. f.* Celle qui a de l'amitié pour une personne & pour qui l'on en a aussi. Amie vient du Latin *amica*. (Une bonne, une généreuse, une vraie amie ; une sincère, une fidèle, une constante amie. Les véritables amies sont très-rares. Se faire des amies, se conserver ses amies. Plûtôt mourir que de rompre avec une vraie amie. Servir ses amies avec cœur.)

Amie, adj. f. Il se dit des herbes, des fleurs de prairie, & veut dire qui aide, qui fait croître. (La pluie est amie des fleurs, des herbes & de tous les biens qui croissent sur la terre.)

AMIERTIES. Toiles de coton qui viennent des Indes.

AMIGDALES, (AMYGDALLES,) *f. f.* [*Tonfilla.*] Il vient du Grec, en Latin *amygdalæ*. *Bart. Anat. l. 2. chap. 21.* (Les amigdales sont deux glandes proches la racine de la langue. Les amigdales sont spongieuses. Elles reçoivent l'humidité du cerveau, elles la changent en salive, & humectent le gosier & la langue. Les amigdales s'enflent quelquefois, & alors on fait ce qu'on peut pour les desenfler.)

† AMIGNARDER, AMIGNOTER, *v. a.* [*Blandiri.*] Il ne se disent que parmi le petit peuple, & même bien plus dans la Province qu'à Paris. C'est caresser, flater, gagner par des caresses. (On amignarde les petits enfans.)

† AMIGNOTER, *v. a.* [*Palpare.*] Mot bas des mères & des nourrices à l'égard de leurs enfans qu'elles amignent en les flatant & les dorlotant. *Danet.* (Vous amignotez trop cet enfant.)

AMINTAS, *f. m.* Terme de *Chirurgie*. On nomme *fossé d'Amintas* un bandage qu'on fait pour le nez. Galien l'appelle ainsi du nom de son auteur.

AMIRAL, *f. m.* Il vient du Grec *ἀμιράτος*, en Latin *maris Præfectus*, & en Italien *Amiraglio*. Il y a des gens qui prononcent *Admiral* ; mais les personnes les plus habiles sont pour *Amiral*. Ce mot vient, selon le Dictionnaire des Arts, de l'Arabe *Amir*, qui signifie Seigneur, & du Grec *αλιος*, qui signifie marin. (L'Amiral est le Chef & le Général des armées navales de quelque Royaume ou de quelque Etat. L'Amiral de France est l'un des grands Officiers de la Couronne. Il a sa juridiction à la Table de marbre de Paris, & porte pour marque de sa dignité dans ses armes deux ancres en sautoir. L'Amiral doit être savant dans la Géographie, la Sphère & l'Astronomie. Michel Ruiter fut un très-brave & très-fameux Amiral Holandois. Il fut blessé d'un coup de canon auprès d'Augusta, & rendit l'esprit le 29. Avril 1676. son corps fut embaumé & porté à Amsterdam capitale de Hollande. *Voiez sa vie.* M. le Comte de Toulouse fils naturel de Louis XIV. fut pourvu de la Charge d'Amiral de France en 1683. M. le Duc de Penthièvre, son fils, a aujourd'hui la même charge.)

Amiral, f. m. [*Navis prætoria.*] C'est le premier vaisseau d'une flotte, & celui qui porte le pavillon amiral. Le vaisseau d'après s'appelle vice-amiral. (L'amiral a été pris & le vice-amiral coulé à fond.)

Amiral, adj. Qui appartient à l'amiral. (Vaisseau amiral, pavillon amiral, galère amirale.)

AMIRALE, *f. f.* Galère que monte l'Amiral (L'amirale est bien équipée. L'amirale a batu

les ennemis. Ils lui firent présent de l'amirale qu'ils avoient remontée par la rivière. *Abl. Tac.*)

Amirale, f. f. L'Épouse de l'Amiral. On appelle l'Amiral, Monseigneur ; & son épouse, Madame. (Madame l'Amirale est généreuse, elle est bien-faisante.)

AMIRANTE, *f. m.* Dignité en Espagne.

AMIRAUTE, *f. f.* [*Rei maritimæ Tribunal.*] Jurisdiction de l'Amiral, exercée par ses Lieutenans particuliers, & où l'on connoît des crimes qui se font sur mer, & de tous les différens qui regardent la marine. (Être Officier de l'Amirauté, faire juger une affaire à l'Amirauté. L'Amirauté connoît des prises qui se font sur mer, & des contrats d'assurance qui se passent entre les Marchands. *Miraumont, Mémoires.*)

Amirauté, f. f. [*Maris præfectura.*] C'est aussi la charge d'Amiral. Celui qui possède l'Amirauté de France, est un grand Seigneur. M. le Duc de Penthièvre est présentement grand Amiral. (Être pourvu de l'Amirauté. Avoir les droits de l'Amirauté.)

AMIT, *f. m.* Semble venir du Latin *amiculum*. C'est un linge qui couvre la tête & les épaules du Prêtre, & dont il se revêt lorsqu'il s'habille pour dire la Messe. (Un amit très-blanc. Un amit fort fin. Les Prêtres & les Diacres portent des amits sur leurs têtes en certains Diocèses, depuis la Toussaint jusqu'à Pâque. On dit porter l'amit. Mettre l'amit sur sa tête. Se couvrir la tête de l'amit. Abattre l'amit sur son cou. *Thiers, Histoire des Perruques, chap. 8.*)

✠ Dom Claude de Vert, dans son *Explication des Cérémonies de la Messe*, tom. 2. p. 242. prétend que M. Thiers s'est trompé dans son *Histoire des Perruques*, quand il dit, qu'on n'a commencé de se servir de l'amit dans l'Eglise Latine, qu'au douzième siècle ; puisque l'on voit dans l'Abaye de S. Acheul, près d'Amiens, la figure de Saint Firmin, premier Evêque d'Amiens, (& que l'on croit avoir été martyrisé dans le commencement du septième siècle) avec ses habits pontificaux, ayant la tête enveloppée de l'amit en forme de capuchon fort ferré. Mais ces fortes de figures sont souvent obscures, mal gravées & fort équivoques.

AMITIÉ, *f. f.* Il vient du Latin *amicitia*. Il signifie affection réciproque qu'on se témoigne pour de particulières considérations. Le mot d'amitié n'a ordinairement point de pluriel. (Une sainte une constante amitié. Ce qui peut faire naître l'amitié, c'est d'obliger & de faire du bien. Elle a des sentimens d'amitié qui ne sont pas imaginables. *Mol.* Cultiver, entretenir & ménager l'amitié. *Abl.*)

✠ On passe aisément de l'amitié à l'amour ; mais c'est rarement que l'on descend de l'amour à l'amitié :

Qu'aisément l'amitié jusqu'à l'amour nous mene,
C'est un penchant si doux, qu'on y tombe sans peine ;
Mais quand il faut changer l'amour en amitié,
Que l'ame qui s'y force est digne de pitié,
Et qu'on doit plaindre un cœur, qui n'osant se dé-
fendre,

Se laisse déchirer avant que de se rendre !

Heraclius de Corneille.

Madame Deshoulières, que nous pouvons croire sur cette matière, a dit fort spirituellement :

Comme un subtil poison je regarde l'estime,
Et je crains l'amitié, bien qu'elle soit sans crime.
Pour sauver ma vertu de tant d'égaremens,
Je ne veux point d'amis qui puissent être amans.

AMI. A M M. A M N.

Quand par mon peu d'apas leur raison est séduite,
Je cherche leurs défauts, j'impose à leur mérite;
Rien, pour les ménager, ne me paroît permis,
Et dans tous mes amans, je vois mes ennemis.

De semblables résolutions se tiennent mal; le courage lui manqua peu de tems après, témoin la chanson qui suit cette Elegie:

Hélas! cruel amour, que je méprisois tant,
Ces maux ne font-ils point l'effet de ta vengeance!

* *Amitié*. [*Propensio*.] Inclination, pente pour quelque chose. (Prendre de l'amitié pour un mot.)

Amitié. [*Favor*.] Grace, faveur, plaisir. (Faites-moi une amitié.)

Amitié. [*Officiosa verba*.] Ce mot au pluriel signifie honnêteté, careffe, civilité obligeante. (Il m'a fait mille amitez.)

Amitiez. Nouveaux amis. (Vous ferez là des amitez nouvelles. *Boil. Epît.*)

* *Amitié*. [*Convenientia*.] Terme de *Peinture*. Convenance de couleurs; ainsi on dit, l'*amitié* des couleurs.

* *Amitié*. On dit quelquefois qu'un drap, qu'une étoffe de laine n'ont point d'amitié, pour dire que ces étoffes sont dures, qu'elles ne sont pas assez maniables.

A M M.

AMMI, *f. m.* Graine aromatique, semblable à l'anis, mais plus petite, qui vient du Levant, & qu'on emploie contre la colique, la difficulté d'urine & les morsures des animaux venimeux.

AMMITES. Pierres sablonneuses.

AMMODITE, *f. m.* [*Ammodites*.] Serpent de couleur de sable, & tout couvert de taches noires. Il ressemble à la vipere.

AMMONIAC, *f. m.* [*Gummi ammoniacum*.] Nom d'une gomme dont on se sert en Pharmacie, & qui servoit d'encens aux Anciens dans leurs sacrifices. (Il y a aussi du sel *cainomma*, ou *armoniac*.)

A M N.

AMNIOS ou AMNION, *f. m.* [*Amnium*.] Terme de *Médecine*. C'est la seconde membrane qui enveloppe immédiatement tout le fétus, & qui est plus déliée que le chorion.

AMNISTIE, *f. f.* Il vient du Grec, qui signifie *oubli*, ἀμνισια; en Latin *amnistia*, *abolitio*; & en François *amnistie*. La raison voudroit qu'on dit *amnestie*, mais l'usage veut qu'on dise *amnistie*. C'est une loi par laquelle le Souverain désire que ce qui s'est passé contre lui, soit en oubli; l'*amnistie* est un oubli que le Souverain accorde à tous ceux qui sont criminels à son égard. (Accorder une *amnistie*, donner une *amnistie*, espérer une *amnistie*, refuser une *amnistie*. Jouir de l'*amnistie*.)

☞ *Amnistie*. La Grèce ayant été pendant long-tems désolée par l'ambition & par la jalousie des Athéniens & des Lacédémoniens, ces deux peuples fatiguez d'une longue guerre dont les événemens avoient été incertains, firent enfin une paix générale; & pour prévenir les ruptures que le souvenir des maux que l'on avoit soufferts de part & d'autre, pouvoit laisser, on fit entr'eux une Loi qui défendit de parler du passé, & qui imposa un silence & un oubli, du moins aparent, des querelles générales ou particulières, & des dommages qu'elles avoient produits.

A M O.

119

On prétend que Thrasibule en fut l'inventeur, sur le témoignage de Valere Maxime, de Pausanias & de Cornelius Nepos. D'autres veulent en attribuer l'invention aux Athéniens, comme Cicéron; Plutarque, Dion Cass. Velleius-Paterculus, &c.

Les peuples qui ont succédé aux Athéniens & aux Spartiates, ont souvent suivi leur exemple en ce point.

A M O.

† AMODIER, *v. a.* [*Locare*.] Terme de *Coûtume*. En sa place on dit affermer ou donner à ferme. (Amodier une terre en grain ou en argent.)

AMODIATEUR, *f. m.* [*Conductor*.] C'est celui qui prend à ferme. *Amodiateur* n'est usité que dans quelques provinces, & en sa place on dit *Fermier*. (Il est amodiateur d'une terre. Se rendre amodiateur.)

AMODIATION, *f. f.* [*Locatio*.] Prononcez *amodiacion*. C'est la convention par laquelle on donne une terre à ferme en grain ou en argent. (Faire l'amodiation d'un bien.)

AMOGABARE, *f. m.* Espèce de milice Espagnole.

† AMOINDRIR, *v. a.* [*Minuere*.] C'est diminuer; rendre moindre. (La clarté du jour amoindrit l'horreur que la nuit donne. *Vaug. Quint. l. 5. c. 4.* La charité éteint la source des querelles qui ne naissent que des fausses idées qui grossissent tout ce qui nous touche, & amoindrissent ce qui touche les autres. *Nicole, essais de morale, t. 1. traité 4. c. 11.*)

Ils devoient amoindrir les maux de ce Berger,
Mais las! ils n'y venoient qu'afin de s'affliger.
Sérais, églogue 6.

AMOINDRISSEMENT, *f. m.* [*Diminutio*.] Diminution. (L'amoindrissement de plusieurs choses est presque insensible. L'amoindrissement est considérable depuis quelque tems.)

A MOINS QUE DE. [*Nisi*.] Ces mots signifient, *si l'on ne*, & demandent l'infinif. (Ils ne sauroient changer, à moins que de renaître. *Gomb. poës.* A moins que de prouver ce qu'on avance, on est ridicule. *T. Corn. notes sur Vaug. t. 2.*)

A moins de. Ces mots signifient, *si l'on ne*; & ils ne se mettent pas avec un infinitif. (A moins de faire cela, on ne fera rien. On dira à moins que de faire cela, on ne fera rien. *Vaug. rem. T. Corn. rem.*)

A moins de. Ces mots demandent le génitif, quand ils sont suivis d'un nom. (A moins de vingt pistoles, il ne sauroit avoir une bonne pendule.)

A moins que. Conjonction qui régit le subjonctif. (N'attendez rien des grands, à moins que vous ne rampiez honteusement sous eux, & ne les adoriez servilement.)

AMOISES, *f. f.* Terme de *Charpenterie*. Pièces de bois qui embrassent les soufâtes, liens & poinçons, à l'endroit des assemblages pour les affermir.

AMOULETTES, *f. f.* Terme de *Marine*. Trous où l'on passe les barres du cabestan & du virevau.

AMOLIR, (AMOLLIR,) *v. a.* Il vient du Latin *mollire*, & veut dire rendre mou. (Le feu amolir le métal. Amolir une dureté. Le soleil amolir la cire.)

* *Amolir*. Adoucir ; rendre moins vigoureux. (On ne peut amolir cette fière beauté. *Gomb. poës.* Il amolir leur courage par les délices de la paix. *Abl. Tac.*)

S'amolir, *v. r.* Devenir mou. Il y a des corps qui s'amolissent avant que de se fondre , & d'autres qui se fondent sans s'amolir.

* *S'amolir*. [*Mollefcere.*] Devenir moins vigoureux , devenir mou & éféminé. (Son courage s'amolir. *Abl.*)

AMOLISSEMENT, (AMOLLISSEMENT,) *f. m.* [*Mollimentum.*] L'action qui rend une chose molle. (L'amolissement de la cire se fait en la maniant & en l'échaufant.)

AMOME, *f. f.* [*Amomum.*] Drogue médicale & odoriférante qui vient des Indes , & qu'on apporte en grapes longues de trois ou quatre pouces.

AMOMI. Les Anglois & les Hollandois nomment *Amomi*, ce qu'on nomme en France Poivre de la Jamaïque , ou graine de girofle.

AMONCELER, *v. a.* [*Cumulare.*] Mettre en monceaux. Amasser. (Amonceler du blé.)

† AMONITION. [*Panis castrensis.*] Les Soldats disent par corruption , *pain d'amonition*, au lieu de *pain de munition* ; mais ils parlent mal.

† AMONT, *adv.* [*Sursum.*] Terme de *Batelier*. En remontant. Joinville a dit de Saint Louis : *Car il paroïsoit par dessus tous , depuis les épaules en amont*. On appelle *vent d'Amont*, le vent d'orient , opposé au vent d'*Aval* ou d'*Abas*, qui est le vent d'occident.

Amont, est aussi un terme de fauconnerie. L'oiseau tient *amont*, quand il se foutient en l'air , & en attendant qu'il découvre sa proie.

AMORCE, *f. f.* [*Ignis illicium.*] Poudre fine qu'on met dans le bassinet d'une arme à feu , ou autour de la lumière d'une pièce d'artillerie. (L'amorce est mouillée.)

Amorce, *f. f.* [*Illicium.*] Terme de *Pêcheur*. Ce qu'on met au bout de la ligne pour atraper le poisson. Les bons auteurs se servent du mot d'*amorce* en ce sens ; mais les *Pêcheurs* d'autour de Paris emploient le mot d'*éche*, au lieu de celui d'*amorce*. Ils disent aussi *écher* une ligne , & jamais *amorcer* une ligne.

☞ *Amorces vives*. L'Ordonnance de 1669, *tit. de la pêche*, art. 11. défend de se servir de lignes avec *amorces vives* & *échets*.

* *Amorce*, *f. f.* [*Illecebra.*] Ce mot est d'un grand usage au figuré. Il signifie charmes , apas , plaisirs , délices , engagement. (L'amorce d'un si doux plaisir l'arrête. *Voit. poës.*)

Craignez d'un doux plaisir les amorces trompeuses.
Desp. poës.

Toutes vos amorces sont vaines
Pour le retenir dans vos chaînes.
Benf. Balet de la nuit, 2. partie.

Plus j'y vois de hazard , plus j'y trouve d'amorce ,
Où le danger est grand , c'est là que je m'éforce.
Malh. poës. l. 5.

AMORCER, *v. a.* [*Pulverem ignis illicem alveolo immittere.*] Mettre de la poudre fine dans le bassinet d'une arme à feu , ou autour de la lumière de quelque pièce de canon. (Amorcer un pistolet , un fusil.)

Amorcer, *ploter*. [*Escam hamo indere.*] Terme de *Pêcheur*. L'un & l'autre se dit ; mais *ploter*, est plus en usage. C'est jeter sur l'eau de petites plotes de mangeaille pour attirer le poisson. (Amorcer le poisson.)

† * *Amorcer*. [*Illicere.*] Atirer adroitement , gagner l'esprit d'une manière fine & caressante. (Il lui faut donner quelque chose pour l'amorcer. *Abl.*)

Amorcer. Terme de *Serrurier*. Oter quelque chose du fer avant que de le percer tout-à-fait.

Amorcer un peigne. C'est commencer à en ouvrir les dents avec le carlet. On dit aussi *amorcer*, pour signifier , faire cette première ouverture ou enfoncement des dents qui se fait par le haut feuillet de l'estadou.

AMORÇOIR, *f. m.* Sorte de terrière dont le charron se sert pour commencer les trous.

AMORTIR, *v. a.* [*Jure caduci prædium exsolvere*] Terme de *Pratique*. Eteindre. (Amortir une rente.)

Amortir, *v. a.* [*Annua pensionis obligatione sese exsolvere.*] Ce mot , en parlant de gens d'Eglise & autres personnes de main-morte , signifie permettre aux gens de main-morte de posséder perpétuellement un héritage , sans qu'on les puisse contraindre de l'aliéner , ni de le mettre hors de leurs mains. (Il n'y a en France que le Roi qui puisse *amortir* un fief , un héritage , &c. Voyez *Bacquet*, *amortissement*, c. 4.)

* *Amortir*, *diminuer*, [*Infringere.*] (Le tems *amortit* les afflictions. *Pasc. pens.* Son bufle plié en deux *amortit* le coup de la bale. *Mémoires de M. de la Rochefoucauld.* *Amortir* le son des cordes d'un instrument de musique. *Mers.*)

† *Amortir*. [*Extinguere.*] Eteindre une chose alumée. (Amortir un incendie.) On dit aussi *s'amortir*, [*Extingui.*] (L'ardeur de la fièvre *s'amortit* par la saignée.)

AMORTISSEMENT, *f. m.* [*Exemptio caduca, liberatio à caducitate.*] Terme de *Pratique*. C'est une permission que le Roi donne aux gens de main-morte , c'est-à-dire , aux Ecclésiastiques , aux Hôpitaux , aux Coléges , Maladeries , Léproseries & Confrairies , de posséder en France des héritages sans qu'ils puissent être contraints d'en vuidier leurs mains. Il y a trois sortes d'amortissements : un amortissement général accordé par le Roi à un pais , à toute une Province ou à tout un Diocèse ; un amortissement particulier , & un amortissement mixte. (*Dresser des lettres d'amortissement.*) Pour obtenir des lettres d'amortissement , on donne au Roi la valeur de la troisième partie de l'héritage. Les amortissements doivent être vérifiés à la Chambre des Comptes , & en la Cour de Parlement. La somme que les gens de main-morte donnent au Roi pour posséder un héritage , s'appelle *droit d'amortissement*, & ce qu'on paie au Seigneur Censier , ou Féodal dont l'héritage étoit tenu , se nomme *droit d'indemnité*. *Bacquet* est l'un des Jurisconsultes François qui a le mieux traité de l'amortissement.

* *Amortissement*, *f. m.* [*Extensio.*] Adoucissement d'une douleur. (La saignée est souvent l'amortissement de la fièvre.)

Amortissement. [*Acroterion.*] Terme d'*Architecte* & de *Ménuisier*. Tout ce qui finit quelque ouvrage d'architecture , ou de menuiserie. Voyez *Félibien. Dictionn. d'Architecture*, &c.

☞ AMOUDRES. On appelle ainsi , dans la Bresse , les poissons de chaque posée. Les carpes font leur première posée au mois de Mai , & la seconde au mois d'Août.

AMOVIBLE, *adj.* [*Mobilis.*] Mot qui vient du Latin. Il signifie qui peut être révoqué , quand

quand il plaît à la personne supérieure. (C'est une supériorité amovible. *Patru, plaid. 17.* Il n'a qu'une place amovible ; &c.)

† AMOUIILLER, *v. a.* Vieux mot, qui signifie molir, amolir.

AMOUR, *f. m.* [*Cupido.*] Dieu qu'on peint avec des aîles, un carquois, des flèches & un bandeau sur les yeux. (Cruel amour.)

§ Les Anciens distinguoient *Amor* & *Cupido*. Le premier étoit un Dieu paisible & modéré ; & l'autre, un Dieu toujours violent & peu susceptible de raison. L'auteur du Roman de la Rose a dépeint parfaitement l'Amour comme Dieu :

Aluy se tint de l'autre part
Le Dieu d'Amours, c'il qui départ
Amourettes à sa devise ;
C'est c'il qui les amans attise,
Et qui abbat l'orgueil des braves,
Et fait de grands Seigneurs esclaves ;
Qui fait servir Roïne & Princesse,
Et repentir Nonne & Abbessé, &c.

R. Belleau l'appelle *enfant oiseau*, parce qu'on le peint avec des aîles :

Et l'épineux souci de cet enfant oiseau.

Melain de Saint Gelais :

Qu'est-ce qu'Amour ? Est-ce une Déesse ?
Regnant en nous, &c.

C'est un pouvoir qui par secrete fente
Se joint au cœur, dissimulant sa force ;
Et se fait maître avant que l'on le sente ;
C'est un discord & general divorce
D'entre le sens & le vrai jugement,
Laisant le fruit pour la féuille & l'écorce.

C'est un plaisir qui meurt en sa naissance, &c.

Il étoit autrefois féminin, comme Ménage la marqué dans ses *Observations, tom. 1. chap. 74.* Villon, dans son *grand Testament* :

Qui à la fois dit de bons mots ;
Il chante bien *ma douce amour*.

Depuis, il a été de deux genres : aujourd'hui, dans la prose, il n'est plus que masculin, soit que l'on parle de l'amour divin, ou de l'amour profane ; car en poésie on le fait encore masculin ou féminin, mais plus souvent masculin. Le P. Bouhours l'a fait féminin en prose, c'est dans ses *Entretiens, pag. 419.* de la seconde Edition : *Comme une marque publique que sa première amour seroit immortelle.* Mais je ne crois pas qu'en cela il soit à imiter.

§ En amour les goûts sont bien différens. Les uns veulent de la facilité ; les autres, de la résistance dans leurs maîtresses. Les premiers disent :

Retarder mes plaisirs, c'est me mettre au tombeau ;
Par les difficultés je cherche peu la gloire,
Et le plus court chemin qui mene à la victoire,
Est toujours pour moi le plus beau.

En matière d'amour, on sçait que tout le monde
N'est pas de même sentiment ;
L'un estime la brune, & l'autre pour la blonde
Se déclare publiquement.
Pour moi, la plus aimable est la moins inhumaine ;
Et de quelques douceurs qu'on flate mon desir,
Ce qui me donne de la peine,
Ne me donne point de plaisir.

Ceux qui ne se rebutent pas facilement ;
tiennent un autre langage :

Tom. I.

L'aiguillon de l'amour est la difficulté ;
Ses charmes sont détruits par la facilité ;
Dès qu'il est paisible, il sommeille ;
S'il n'a point de frayeur, il n'a point de desir ;
L'assurance l'endort, la crainte le réveille ;
Et s'il acquiert sans peine, il jouit sans plaisir.

C'est le sentiment d'Ovide, de Pétrone, & ce seroit le mien, si je m'en mêlois.

Amour, f. m. & f. [*Amor.*] Mais le plus souvent masculin. Mouvement de l'ame par le moien duquel elle s'unit aux objets qui lui paroissent beaux & bons. Passion amoureuse. Pente à aimer. Afection. Inclination. (*Amour divin*, & jamais amour divine ; *amour sacré*, & non pas sacrée. L'amour de Dieu doit être gravé dans nos cœurs, & non pas gravée. Hors de ces exemples qui regardent Dieu, le mot d'amour est masculin ou féminin. Il faut quitter Philis, Amarante & Silvie, à qui ta folle amour élève des autels. *Main. poës.* Ce sont ses folles amours. *Abl.* Avoir de l'amour pour la vertu. Se marier par amour. Qui se marie par amour, a de bonnes nuits & de mauvais jours. *Proverbe*)

Amour. Objet de l'afection des gens. (Iris, l'amour de la terre & de l'onde. *Voit. poës.*)

L'Amour propre. [*Amor sui.*] C'est l'amour de soi-même. Rien n'est si impétueux que ses desirs, rien de si caché que ses desseins, rien de si habile que sa conduite. *Rochef.* L'amour propre est le plus grand de tous les flatteurs. *Idem.* Dieu ne nous commande point d'étouffer absolument l'amour propre. Au contraire, l'amour de nous-mêmes est renfermé dans le précepte de Jésus-Christ, d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. *Abad.* L'amour propre trahit les intérêts, à force d'être intéressé. *S. Luc.* Un amour desintéressé est une chimère ; on n'aime que pour l'amour de soi-même. *Scud.*

Amour. Terme de peinture : Travailler un ouvrage, le rechercher, le finir, c'est ce qu'on appelle peindre avec *amour*. Il se dit particulièrement de la mignature, des portraits, des paysages & des autres tableaux de ce genre qui doivent être plus recherchés. Félibien dit en parlant des portraits : Non-seulement il faut les dessiner savamment ; mais les peindre avec beaucoup de soin & d'*amour*.

Amour. Témoignage de passion amoureuse qu'on explique tendrement & galamment. Douceurs amoureuses qu'on dit à quelque belle. (Il entretint une de mes compagnes avant que de me faire l'amour. *Abl. Luc.*)

§ Faire l'amour. M. de Balzac a dit : *Nous sommes au mois où tout fait l'amour, sans excepter les lions, les tygrés & les Philosophes.*

Amour. [*Amores.*] Ce mot signifiant une maîtresse ; est toujours féminin. Il est même presque toujours pluriel. (*Ce sont mes premières amours* ; c'est-à-dire, la première fille que j'ai aimée. *Ce sont mes folles amours* ; c'est-à-dire, c'est la première & la plus ardente passion que j'ai eue étant jeune ; pour une fille. *On n'aime fortement que ses premières amours* ; c'est-à-dire ; on n'a de fortes attaches que pour sa première maîtresse. Il est enfermé avec ses nouvelles amours. *Abl. Luc.* Il n'y a point de *laidés amours* ; c'est-à-dire, que quand on aime une fille ; on la trouve toujours belle.)

AMOURS, *f. m.* [*Gratia, veneres, lepores.*] Ce mot au pluriel veut dire, les jeux & les ris. (Les amours naissent sous ses pas. *Voit. poës.* Nous devons aux amours les plus beaux de nos jours.)

Q

† S'AMOURACHER, *v. r.* [*Amore capi.*] Je m'amourache, je me suis amouraché, je m'amourachai. (Devenir amoureux. S'amouracher de quelque belle.) Ce mot n'est nullement du bel usage.

† AMOURETTE, *f. f.* Mot enjouié pour dire, quelque maîtresse. (Avoir quelque amourette en ville. *Abl. Luc.* Il a fait quelque amourette en son voisinage. *Conrart, lettre 21.*)

Amourette, *f. f.* [*Clandestinus amor.*] Attachement coquet, passion qu'on a pour quelque belle. (Avoir quelque amourette en tête. Ceux qui sont engagez dans des amourettes, ont peine à souffrir qu'on les marie. *Terence, Andrienne, act. 1. sc. 2.*

Mes ardeurs les plus parfaites
Ne sçauroient durer qu'un jour;
J'ai toujours mes amourettes,
Mais je n'ai jamais d'amour.

Opera de Flore, a. 1. sc. 2.

AMOUREUSEMENT, *adv.* [*Amanter.*] Avec amour. (Baïser amoureuxment. *Abl.*)

AMOUREUX, *f. m.* [*Amator.*] Celui qui aime, qui a de la pente à aimer, qui a de la passion pour les Dames. (C'est un amoureux à la mode. C'est un amoureux transi.)

Amoureux, Amoureuse, *adj.* [*Amans.*] Qui aime, qui est porté à l'amour. (Etre éperduëment amoureux, être amoureux de la gloire. *Ablanc.*

Il faut distinguer l'*amoureux* de l'*amant*. On les confondoit autrefois. Malherbe a dit :

Les ridicules aventures
D'un amoureux en cheveux gris.

On appelle *amoureux*, un homme qui a un grand penchant à l'amour; & *amant*, celui qui aime une fille ou une femme. Voiez *M. Ménage*, tom. 2. des *Observations*, ch. 15.

A M P.

AMPASTELER, *v. a.* Terme de *Teinture*, c'est donner le bleu aux laines & aux étofes de laine, ce qui se fait avec le pastel, ou avec le vouède & l'indigo ensemble. On dit aussi *Gueder*, parce que le pastel s'appelle autrement *guède*.

AMPASTELÉ, *adj.* Drap ampastelé: c'est un drap à qui l'on a donné le bleu de pastel.

AMPÉLITE, *f. f.* [*Ampelitis.*] Terre qui se dissout dans l'huile, & qui sert à noircir les cheveux & les sourcils.

AMPHIAM. C'est l'opium chez les Turcs.

AMPHIBIE, *adj.* [*Bestia anceps.*] Prononcez *anfibié*. Mot qui vient du Grec, c'est-à-dire, qui vit dans l'eau & sur la terre. (Le castor est un animal amphibie; les grenouilles, les tortuës & les vaux marins sont amphibies. *Childrei, histoire d'Angleterre.*

Amphibie, *f. m.* Il est aussi quelquefois substantif, & signifie un animal qui vit dans l'eau & sur terre. (Ils l'envoïèrent recevoir par de petits poissons suivis d'amphibies. *Abl. Luc. tom. 3. supplément de l'histoire véritable, 361.*) On dit proverbialement d'un homme qui se mêle de différentes professions, c'est un amphibie.

AMPHIARTHROSE, *f. f.* Terme d'*Anatomie*. C'est une espèce d'articulation neutre, qui n'a pas de mouvement manifeste, mais qui n'en est pas absolument privée. L'articulation des côtes avec les vertèbres est une *amphiarthrose*. Ce mot

A M P.

vient du Grec *αμφι*, tous deux, & *ἀρθρασις*, articulation; comme si l'on disoit, articulation qui participe des deux autres, sçavoir, de la diarthrose, & de la synarthrose.

AMPHIBOLOGIE, *f. f.* On prononce *anfibiologie*. Il vient du Grec *αμφιλογία*, & signifie qui a double sens. (C'est une amphibologie. Faire une amphibologie. On doit dans le François éviter avec soin les amphibologies.)

AMPHIBOLOGIQUE, *adj.* [*Ambiguus.*] Prononcez *anfibiologique*. Il vient du Grec, & se dit du discours; c'est-à-dire, qui a double sens. (Mot amphibologique. Façon de parler amphibologique.)

AMPHIBOLOGIQUEMENT, *adv.* [*Ambiguè.*] Prononcez *anfibiologiquement*. Il vient du Grec, il se dit du discours, & signifie d'une manière obscure & à double sens. (Les oracles s'expliquoient amphibologiquement. *Abl. Luc.*

AMPHICIENS, ou AMPHISCIENS. Il vient du Grec; c'est un terme de Géographie. Les Anciens appellèrent ainsi les habitans de la zone torride, parce que ces peuples ont dans une faison l'ombre au nord, & que dans une autre ils l'ont au midi. Voiez *Asciens*.

AMPHICTIONS, (AMPHICTYONS.) *f. m.* [*Amphictyones*] C'étoit ceux qui chez les Grecs présidoient à l'Assemblée des Etats, ou au Conseil général des Villes. On apelloit aussi *amphipolis* les Magistrats de Syracuse.

Amphiction établit le premier une Assemblée des Députés de toutes les villes de la Grece, qui se rendoient deux fois l'année aux Thermopyles, dans le temple de Cérés, près du fleuve Asope. Ce Tribunal étoit souverain, & distribuoit les récompenses & les peines. Acrisius en institua de nouveaux, qui s'assembloient de même deux fois l'année dans le temple de Delphes.

Philippe, Roi de Macedoine, usurpa le droit de présider dans l'Assemblée, & de consulter le premier l'Oracle; ce que l'on apelloit *προμαντεια*.

AMPHIDROMIE, *f. f.* [*Amphidromia.*] Fête du Paganisme, qui se célébroit le cinquième jour après la naissance d'un enfant.

AMPHIPOLES. Archontes ou Magistrats de Syracuse, établis par Timoleon en la 109^{me}. Olympiade.

AMPHIPROSTILE, *f. m.* [*Amphiprostilos.*] Temple des Anciens, qui avoient quatre colonnes à la face de devant, & quatre à celle de derrière.

L'*Amphiprostile*, dit Vitruve, l. 3. c. 2. a les mêmes parties que le *prostile*, & de plus il a à la face de derrière, comme à celle de devant, des colonnes & un fronton. Ce terme signifie un double *prostile*, qui a deux faces pareilles. Voiez *M. Perraut*, & *Bernard Baldus, de verbor. Vitruvianor. significatione.*

AMPHISBENE, *f. f.* [*Amphisbena, ou Cecilia.*] Serpent des déserts de Lybie, qui mord par la tête & par la queue.

AMPHISTERE, *f. f.* Serpent ou dragon qui a deux aîles, & qu'on voit souvent dans les armoiries.

AMPHITÉATRE. (AMPHITHÉATRE.) *f. m.* Il vient du Grec. Un lieu élevé par degrez pour asseoir les spectateurs, & voir les jeux des Comédiens, les combats des Gladiateurs, les courses des chevaux, &c. En Latin, *Amphitheatrum*. Prononcez *anfiteâtre*. Les Amphitéâtres étoient de forme circulaire ou elliptique; c'étoient de vastes édifices, dont l'intérieur garni de sièges qui s'élevoient par degrez, laissoit le milieu libre pour les combats des Gladiateurs,

des bêtes & pour les Naumachies. Ce milieu étoit convert de fable ; c'est pourquoi on le nommoit l'*Arène*. Les Anciens font mention de trois ou quatre amphitéâtres à Rome ; mais le plus célèbre de tous étoit l'amphitéâtre de Flavien , commencé par Vespasien , & achevé par Tite son fils. Voiez la description de cet amphitéâtre dans le Journal des Savans , du mois de Mai 1749 , pag. 876 & suiv. édition in-12. (Un bel amphitéâtre , un amphitéâtre fort beau ; un magnifique , un superbe , un grand ou un petit amphitéâtre. Dresser un amphitéâtre.)

Dans les premiers tems on ne bâtissoit point de théâtre ni d'amphitéâtre permanens ; ils n'étoient construits que de bois , & on les ôtoit après les jeux. Auguste fut le premier qui en fit construire un de pierre dans le Champ de Mars , l'an de la fondation de Rome 725. Il y a encore quelques restes d'anciens amphitéâtres ; les deux plus célèbres sont celui de Verone & celui de Nîmes. Le premier est demeuré plus entier que le second.

AMPHORE , *f. f.* [*Amphora.*] Mesure des choses liquides , qui étoit en usage chez les Romains. *Hidrie* , c'est une cruche ; *amphore* , c'est une bouteille.

AMPLE , *adj.* Il vient du Latin *amplus*. Il signifie qui a de la largeur , & il se dit des étofes , des habits , & de tout ce qui se mesure à l'aune. (Manteau fort ample , robe trop ample.)

* *Ample*. Il se prend au figuré , & veut dire qui a de l'étendue. *Ample* , en ce sens , se dit des ouvrages d'esprit. (Les discours de la Ménardière sur le Poème dramatique , sont amples , savans & ennuyeux. La seconde édition des livres est ordinairement plus ample que la première : souvent elle devoit l'être moins.)

* AMPLEMENT , *adv.* [*Amplè.*] Prononcez *ampleman*. C'est d'une manière étendue. *Amplement* ne se prend d'ordinaire qu'au figuré. (On a amplement traité cette matière. Petrone parle amplement des débauches de Néron. On parlera amplement de sa vie. *Abl. Luc.*)

AMPLEUR , *f. f.* Se dit des habits & des meubles , pour signifier qu'ils ont de l'étendue.

† AMPLIATIF , AMPLIATIVE , *adj.* [*Amplians.*] Il vient du Latin , & ne se dit qu'en parlant d'affaires. Il signifie qui étend , qui augmente. Touchant l'Indult de Messieurs du Parlement , on doit consulter le Bref ampliatif de Clément IX. *Définitions du Droit Canon* , chap. de l'Indult.

AMPLIATION , *f. f.* Du Latin *ampliatio*. Prononcez *ampliacion*. Il est d'usage dans les matières bénéficiales. Il veut dire , extension , augmentation. (Obtenir des Lettres d'ampliation , avoir des Lettres d'ampliation.)

Ampliation , *f. f.* Terme de la *Chambre des Comptes*. C'est la copie d'une quittance d'un comptable , & qu'il raporte sur la recette de son compte. (Il raporte ampliation.)

AMPLIER , *v. a.* Terme de *Palais*. Diferer. [*Ampliare prænitum solvendo debito tempus.*] Amplier le terme d'un paiement. On dit aussi *amplier* un criminel , lorsqu'on difere son jugement , & *amplier* un prisonnier , quand on le tient moins resserré qu'il n'étoit.

AMPLIFICATEUR , *f. m.* Terme de *Rétorique*. Il vient du Latin *amplificator*. C'est celui qui amplifie & qui écrit quelque discours. (Démotène n'étoit pas un si grand amplificateur que

Cicéron ; & aujourd'hui dans le Barreau l'on fuit plus Démotène que Cicéron , qui étoit un amplificateur touchant & ingénieux , mais qui n'étoit pas si ferré que l'autre.)

† * *Amplificateur* , *f. m.* [*Amplificator.*] Il se dit au figuré. C'est celui qui étend & qui augmente quelques droits ou quelques autres choses de cette nature.

AMPLIFICATION , *f. f.* Prononcez *amplification*. Il vient du Latin *amplificatio* , & c'est un terme de *Rétorique*. C'est un accroissement de paroles qu'on tire des circonstances particulières des choses , des lieux de *Rétorique* , & qui remplit & fortifie le discours en apuiant ingénieusement sur ce qu'on a déjà dit. L'amplification ne sert qu'à étendre & à exagérer. L'amplification est bonne pour confirmer , pour mettre en son jour un fait , ou pour manier une passion. La belle amplification doit avoir du grand , du sublime , si ce n'est lorsqu'on cherche à émouvoir la piété , ou à ravaler le prix de quelque chose. *Desp. Longin* , *Traité du sublime* , chap. 9 & 10. Une amplification parfaite , une amplification bien faite , judicieuse , ingénieuse , touchante , agréable. Une amplification froide , languissante & sans esprit. Faire une amplification bien à propos. *D'Aucourt* , *sentimens de Cléante* , 4. partie , lettre 8. Voiez *Quintilien* , liv. 8. chap. 4. *Cicéron* & *Longin*.

§ Personne n'a jamais scû l'art d'amplifier , comme M. Godeau ; mais c'est avec raison que Faret a dit , dans la fameuse Comédie des Académiciens :

Vous avez tort de mépriser Godeau ;
Il a l'esprit fertile , & le tour assez beau ;
Tout le défaut qu'il a , soit en vers , soit en prose ,
C'est qu'en trop de façons il dit la même chose.

AMPLIFIER , *v. a.* Terme de *Rétorique*. Il vient du Latin *amplificare* , & l'on prononce *amplifié*. C'est agrandir , c'est exagérer avec esprit. (Amplifier un fait par toutes les circonstances qui le peuvent agrandir. Amplifier avec force , amplifier avec jugement. Quand on amplifie , on doit enlever l'esprit ou toucher le cœur ; & faire d'une autre façon , c'est mal amplifier.)

AMPLISSIME , *adj.* [*Amplissimus.*] Qualité dont on honore quelques personnes en leur parlant , particulièrement chez les Etrangers & dans les Coléges. Ainsi quand on fait un compliment à un Recteur de quelque Université , on l'appelle Recteur *amplissime*.

AMPLITUDE , *f. f.* Quelques Ecrivains se servent de ce mot pour dire , étendue : « Un terrain assez peu fréquenté , eu égard à son » *amplitude*. » *Histoire Rom. des PP. Catrou & Rouillé* , t. 1. p. 273. Le Dictionnaire Néolog. censure ce mot.

AMPLITUDE ORTIVE , *f. f.* [*Ortiva amplitudo.*] Terme d'*Astronomie*. C'est l'arc de l'horison qui se trouve entre le point où s'élève un astre , & celui du vrai Orient où se fait l'intersection de l'équateur & de l'horison. On l'appelle autrement latitude *ortive*. On dit aussi *amplitude occasive* , *amplitude orientale* ou *occidentale*.

AMPOULE , *f. f.* Il vient du Latin *ampulla*. Sorte de petite phiole pleine d'une sainte huile qu'une colombe , à ce qu'on dit , apporta du ciel pour sacrer Clovis à son Batême. Cette ampoule se garde précieusement à Rheims , & de la sainte

huile qu'elle renferme, l'on en a sacré presque tous les Rois de la seconde & de la troisième race; mais on ne voit point que les Rois de la première, hormis Clovis, en aient été sacrés. *Mezerai, histoire de France; Moralés, abrégé de l'histoire de France de Clovis.*

On a fait plusieurs écrits pour & contre la sainte Ampoule, si celle-ci est miraculeuse ou non. Voyez sur-tout la Dissertation du Père Daniel, avec son *Essai de l'histoire de France*, & celle de l'Abé de Vertot, dans les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres pag. 669, in-4°.*

AMPOULE, *f. f.* [*Tumor.*] Elevure sur la peau. (Petite ampoule. Il m'est venu de grosses ampoules aux mains.)

* AMPOULÉ, AMPOULÉE, *adj.* [*Tumidus, inflatus.*] Ce mot se dit au figuré, du stile, & veut dire *enflé*. (Discours ampoulé. La manière d'écrire de Balzac est un peu ampoulée, mais elle est belle & ingénieuse.)

AMPOULETTES, *f. f.* [*Horologium ex arenâ.*] Terme de *Marine*. C'est l'horloge à sable qu'on tient dans la chambre du vaisseau où est la boussole.

AMPUTATION, *f. f.* [*Amputatio.*] Terme de *Chirurgie*. Retranchement d'un membre ou d'un morceau de chair, d'avec le reste du corps, fait par le secours du fer. (Faire l'amputation d'une jambe.)

A M U.

AMULÉTE, (AMULETTE.) Médicament composé de simples. On prétend qu'en l'attachant au cou, il préserve de divers maux. Les Pères ont déclamé fortement contre cet abus, où il n'y a que superstition. *M. Thiers.*

AMURCA, *f. f.* [*Amurca.*] Terme de *Pharmacie*. Remède astringent fait de la lie d'huile d'olive.

AMURER OU AMULER, *v. a.* [*Pedem veli stringere.*] Bander & roidir les cordages qui tiennent au point d'en-bas des grandes voiles.

AMURES, *f. f.* [*Pes veli.*] Trous pratiquez dans le plat-bord d'un vaisseau, pour y arrêter les cordages qui servent à bander les voiles.

AMUSEMENT, *f. m.* [*Distraçtio, occupatio.*] Tout ce qui sert à occuper & à retenir quelqu'un. Prononcez *amuzeman*. (Cette adresse sert d'amusement aux ennemis *Abl. Frontin, liv. 1.*)

Amusement, f. m. [*Jocosa, levis occupatio, ludificatio.*] Occupation légère & de peu d'importance. Fineffe, tromperie pour gagner du tems par de fausses apparences. (Amusement vain, pernicieux, ridicule. Amusement condamnable, blâmable. Amusement dangereux; amusement agréable, aimable, charmant, plaisant. La Comédie est l'un des plus agréables & des plus innocens amusemens. Allez vous cacher, vilaines, & qui êtes cause de leurs folies; pernicieux amusemens des esprits oisifs, romans, vers, chansons, puissiez-vous être à tous les diables! *Mol. Précieuses, sc. 17.* On aime l'imprudenc & les amusemens des enfans, & l'on se détourne de la sagesse. *Proverbes de Salomon.* Les Holandoises sont assez sociables pour faire l'amusement d'un honnête homme. *S. Evremont, œuvres mêlées, in-4° pag. 205.* Tout le plus grand fruit qu'on puisse tirer des œuvres des Philosophes, est d'apprendre que la Philosophie est un vain amusement. *Nicole, Essais de morale,*

t. 2. Ce créancier est las de tant d'amusemens.)

AMUSER, *v. a.* [*Morari, detinere.*] Occuper, arrêter par quelque petite chose, par quelque adresse ou par quelque ruse. (Amuser l'ennemi. *Abl. Ret.* Le Général laissa quelques troupes à l'avenue du passage & amusa l'ennemi. *Abl. Frontin, liv. 1. chap. 4.* On est emporté par les occupations qui nous amusent. *Nicole, Essais de morale, tom. 1.*

* *Amuser, v. a.* [*Distrahere, avertere.*] Au figuré, il se dit des maux & des passions. C'est faire en sorte que le mal ou la passion n'ait plus tant de violence, par tout ce qu'on fait ou qu'on lui donne pour l'afoiblir. (On doit dans l'état où il est, faire ce qu'on peut pour amuser sa douleur. Amuser son amour. *Abl. Luc.*)

* *Amuser, v. a.* [*Ludificari.*] C'est occuper & tromper d'une manière fine & adroite. Se servir d'amusemens auprès de quelcun pour l'attraper. (Amuser quelcun de paroles. *Abl. Luc. t. 3.* Ils prétendoient nous amuser par des contes en l'air. *Moliere, Scapin, act. 1. sc. 4.*)

S'amuser, v. r. [*Occupari.*] *Je m'amuse, je me suis amusé, je m'amusai, je m'amuserai.* C'est s'occuper, s'appliquer, passer son tems. *S'amuser, suivi d'un nom, veut un datif, & d'un verbe, l'infinitif, précédé de la particule à.* (A quoi bon s'amuser à des sottises? *Abl. Luc. t. 2.* Il s'amuse à la poésie. Ne nous amusons point à chercher dans ces vaines phantaisies, des preuves de nôtre foiblesse. *Nicole, essais de morale, t. 1.* S'amuser à expliquer une chose. *Vaug. Quint. liv. 4.* D'où vient que laissant impunis tant de scélérats, tu t'amuses à foudroier des chênes? *Abl. Luc. t. 2.*)

† AMUSETTES, *f. f.* [*Nugæ.*] Il ne se dit qu'en riant & dans le comique; c'est-à-dire, bagatelles, petites choses qui amusent. Il se dit au singulier, mais le plus souvent au pluriel.

(Où, c'est trop vous tenir avec ces amusettes, Laissons la langue des Poètes.
S. Uffans, billets en vers, pag. 157.)

† AMUSEURS, *f. m.* Celui qui amuse. (C'est un amuseur. Il n'y a pas de fleau plus insupportable dans la société que les amuseurs en titre.)

† AMUSOIR, *f. m.* Il n'est en usage que dans le stile bas, le comique ou le satirique, & même il ne se dit guère. Il signifie chose qui amuse & qui occupe.

(Colonnes en vain magnifiques,
Amusoirs des fous curieux,
Faut-il que vous soiez debout?
S. Amant, Rome ridicule, stance 12.)

A N.

AN, *f. m.* ou ANNÉE, *f. f.* Il vient du Latin *annus*, & signifie le tems que le Soleil met à parcourir les signes du Zodiaque. L'an solaire comprend 365. jours & un peu moins de six heures. *Nouvel an. C'est aujourd'hui nouvel an; c'est-à-dire, c'est aujourd'hui le premier jour de l'année. Bon jour & bon an; sorte de souhait qu'on fait le premier jour de l'an aux personnes que l'on estime ou que l'on aime.*

(Ne prenez à mauvais augure
De voir aujourd'hui ma figure;
Bon jour, bon an, Monsieur Esprit.
Voit. poësies. (Voyez année.))

An, f. m. Ce mot se dit aussi du tems pendant

lequel se font douze lunaifons. L'an lunaire comprend 354 jours.

An, f. m. On se fert de ce mot, parlant de l'âge déterminé d'une personne. (Louis XV. a cette année 46. ans : il est né en 1710. & nous sommes à 1756. C'est un lourd fardeau que 60. ans sur la tête.)

An, f. m. Il se dit d'un certain tems réglé, d'un certain nombre d'années. C'est une étoile qui fait son cours en un an.

An, f. m. On se fert aussi de ce mot par une espèce d'hyperbole, pour dire un long-tems. (Patru fut un *an* à traduire l'oraison de Ciceron pour Archias.)

An, f. m. Il se dit de certains animaux : & c'est l'espace de douze mois. (C'est un veau d'un an. C'est un poulain d'un an.)

An, f. m. Il est usité aussi parlant de fleurs, d'arbres & de bois. On dit, c'est un bois qui n'a pas plus de trois ou quatre ans. C'est un taillis d'un an. Il y a une grande différence entre une anémone à grain qui n'a que trois ou quatre ans, & une anémone qui en a dix ou douze. *Connoissance des fleurs, 2. partie, chap. 2. de l'anémone, page 61.*)

☞ Ce mot finit mal un vers. Malherbe a dit :

L'astre — — — —
N'aura point achevé l'an.

A N A.

ANA. Terme en usage parmi les Médecins de diverses nations, pour signifier que dans une purgation qu'ils ordonnent, les ingrédients prescrits doivent entrer en égale quantité.

Ana. Terme consacré aux ouvrages où l'on se plaît à recueillir les bons mots & les sottises des hommes célèbres. *Menagiana, Volteriana.* (Dieu nous délivre des ana.)

ANABAPTISTE, f. m. [*Anabaptista.*] Ce mot est Grec. Hérétique qui croit que le Batême des petits enfans est nul, & qu'il faut les rebâtiser lorsqu'ils sont grands.

ANACALIFE, f. m. Insecte venimeux, qui se trouve dans l'isle de Madagascar.

ANACANDEF. Serpent de Madagascar.

ANACARDES. Espèce de fèves qui sont apportées des grandes Indes : elles sont un violent purgatif ; on s'en fert dans la médecine, mais avec précaution. On tire aussi de l'huile des Anacardes, qui a la propriété de l'huile de l'Acajou. (Les Apoticairens en font aussi le miel qu'ils nomment *Anacardin.*)

Anacardes Antarctiques. Ce sont les noix d'Acajou, à qui les Epiciers-droguistes de Paris donnent ce nom, à cause de quelque ressemblance qui se trouve entre ces deux dangereux purgatifs.

ANACATHARTIQUES, adj. plur. & sub. On appelle remèdes anacathartiques les expectorans, c'est-à-dire, ceux qui évacuent les humeurs par les crachats. Ce mot vient de *καθαίρειν*, purger, & de *ενα*, par en haut.

ANACLYPTERIE. Fête que les Païens célébroient le jour qu'une nouvelle mariée avoit la liberté d'ôter son voile.

ANACOLLEMATES, f. m. plur. Remèdes qu'on applique sur le front pour arrêter les fluxions qui tombent sur les yeux. Ce mot est Grec, *ανωκολληματα*, remèdes collans, propres à arrêter ce qui coule.

ANACONTS. Arbre de l'isle de Madagascar,

dont les feuilles ressemblent à celles de poirier. (Le suc de son fruit coagule le lait.)

ANACORETE, (ANACHORETE.) f. m. [*Anachoreta, eremita.*] Ce mot est Grec. Celui qui s'est retiré du commerce des hommes, pour ne songer qu'à Dieu. Sorte d'hermite. (Un saint Anacorete. *Arn.*)

ANACOSTE OU ANASCOTE, f. f. Espèce d'étoffe de laine croisée, très-rafée, fabriquée en manière de serge de Caën, mais moins couverte de poil, & de meilleure laine. Elle se fait à Leyde, à Bruges, à Ypres & en d'autres lieux des Pais-Bas. On en fabrique aussi à Beauvais.

ANACRONISME, (ANACHRONISME.) f. m. [*Erratum contra temporum rationem.*] Ce mot est Grec. Faute contre la Chronologie, qui consiste à faire vivre une personne long-tems avant qu'elle ait été au monde, ou à fixer le tems d'un fait avant sa date.

ANAGALLIS, f. f. C'est la même plante qu'on appelle *Mouron.*

ANAGOGIQUE, adj. [*Mysticus.*] Ce mot est Grec. Mystique. (Sens anagogique. On dit au subst. *Anagogie.*)

ANAGIRIS, f. f. Plante qui est la même que le bois puant.

ANAGRAMME, f. f. Il vient du Grec, en Latin *anagramma.* C'est le nom propre d'une personne, retourné avec esprit, & dont on a si ingénieusement changé de place les lettres, qu'elles font un sens obligeant ou satirique. (Il n'est pas permis de changer plus d'une lettre dans l'anagramme. L'anagramme est heureuse quand il n'y a aucune lettre de changée. Une heureuse anagramme ; une belle anagramme, une ingénieuse anagramme ; faire une anagramme.)

☞ On dit que Montmaur, fameux Parasite, faisoit plusieurs anagrammes, dont Guillaume Colletet se moqua par un madrigal que voici :

J'aime mieux, sans comparaison,
Ménage, tirer à la rame,
Que d'aller chercher la raison
Dans les replis d'une anagramme,
Cet exercice monachal
Ne trouve son point vertical
Que dans une tête blessée ;
Et sur Parnasse nous tenons,
Que tous ces renverseurs de noms
Ont la cervelle renversée.

L'anagramme est une des plus grandes inepties de l'esprit humain. (Il faut être sot pour s'en amuser, & pis que sot pour en faire)

ANAGRAMMATISER, .v. a. [*Anagrammata scribere.*] Faire des anagrammes. (Celui qui a anagrammatifé sur le nom du meurtrier d'Henri III. Roi de France, a bien réussi ; il se nommoit Frère Jacques Clément ; il a trouvé, sans changer une lettre, c'est l'Enfer qui m'a créé.)

ANAGRAMMATISTE, f. m. Il vient du Grec, en Latin *anagrammatista.* C'est celui qui fait des anagrammes. (Thomas Billon, Gentilhomme Provençal, étoit un fameux anagrammatiste.)

ANAGROS. Mesure pour les grains dont on se fert à Séville & en quelques autres villes d'Espagne. Elle contient un peu plus que la mine de Paris : 36. anagros font 19. septiers de Paris.

ANALABE, f. m. Partie de l'habillement des Moines Grecs.

ANALE, (ANNALES.) f. f. Mot qui n'a point de singulier, & qui vient du Latin *annales.*

C'est l'histoire de ce qui s'est passé chaque année. (Anales bien écrites.)

ANALISTE, (ANNALISTE.) *f. m.* [*Annalium scriptor.*] Il vient du Latin. C'est celui qui écrit l'histoire de ce qui s'est fait chaque année. (Un analiste fameux, renommé, célèbre, illustre, fidèle. Plusieurs se font déchaînez contre le grand *Analiste* Baronius.)

ANALECTES. Sorte de recueils. (Les *analectes* du P. Mabillon, &c.)

ANALEME, *f. m.* [*Analemma.*] Terme de *Gnomonique*. Projection orthographique de la sphère sur le colure des solstices, en supposant que son plan convient avec celui du méridien.

ANALEPTIQUE, *adj.* [*Instaurativus.*] Restauratif, médicament propre à rétablir un malade atténué par la longueur de quelque maladie, ou par le défaut de nourriture. Ce mot vient du Grec *αναλαβνω*, je rétablis, je restaure. On appelle aussi poudre *analeptique*, ou *resomptive* de Fernel, une poudre propre à rétablir les forces & à soulager les tabides. On en fait un électuaire pour la conserver. *Diction. des termes de Méd. & de Chir. par Col Devillars.*

ANALISE, (ANALYSE.) *f. f.* Il vient du Grec. En Latin, *Analysis*. Il signifie méthode de résolution. C'est le développement qu'on fait d'une chose qui n'étant connue qu'en gros, a besoin qu'on en sépare les parties pour les considérer à part & voir plus précisément la nature du tout. Ainsi, faire réflexion sur un discours, en résoudre & examiner exactement les parties, & en voir l'artifice, c'est en faire l'analyse. *Logique de P. R. 4. partie liv. 1.* (En Médecine & en Chimie, *analyse*, c'est la résolution des mixtes dans leurs principes ou leurs parties simples, pour les considérer à part & en détail, afin d'avoir une connoissance plus exacte de la nature du tout.)

ANALITIQUE, (ANALYTIQUE.) *adj.* [*Analyticus.*] Qui résout les choses dans leurs principes pour les examiner. (Il y a une méthode analytique. *Logique de P. R. 3. partie.* On dit aussi procéder *analytiquement*, quand on remonte jusqu'aux principes.)

ANALOGIE, *f. f.* [*Analogia.*] Ce mot vient du Grec, & se dit du langage. C'est une conformité qui se trouve aux choses déjà établies, sur laquelle on se fonde comme sur un modèle pour faire des mots ou des phrases semblables aux mots, ou aux phrases déjà établies. (L'analogie éclaircit les doutes de la langue. *Vaug. Remarq.*)

Voici comme Vaugelas en parle dans sa Préface : « Cette *analogie* n'est autre chose, en matière de langues, qu'un usage général & établi, que l'on veut appliquer, en cas pareils, à certains mots, à certaines phrases, ou à certaines constructions, qui n'ont point encore leur usage déclaré ; & par ce moien on juge quel doit être ou quel est l'usage particulier, par la raison & par l'exemple de l'usage général : ou bien l'*analogie* n'est autre chose qu'un usage particulier, qu'en cas pareils on infère d'un usage général, qui est déjà établi : ou bien encore c'est une ressemblance ou une conformité qui se trouve aux choses déjà établies, sur laquelle on se fonde comme sur un patron & sur un modèle, pour en faire d'autres toutes semblables. »

ANALOGIQUE, *adj.* [*Analogicus.*] Qui a

du raport. (La métaphore doit être analogique.)

ANALOGUE, *adj.* [*Analogus.*] Qui a quelque raport ou quelque convenance. Les Thomistes veulent que le mot d'être ne soit qu'analogue à l'égard de Dieu & de la créature.

ANAMELECH, *f. m.* C'étoit un des Dieux des Samaritains.

ANANA, *f. f.* Fruit des Indes, de la grosseur d'un melon, & qui a un goût sucré. On en apporte en France de confits au sucre. D'autres écrivent *ananas*.

ANAPESTE, *f. m.* [*Anapaustus.*] Terme de *Prosodie* Grecque & Latine. C'est un pied composé de deux brèves & une longue.

ANAPESTIQUE. [*Versus anapaestici*] Vers composés d'anapestes. Les vers anapestiques étoient fort en vogue chez les Romains.

ANAPHORE, *f. f.* Figure de Rétorique, qui consiste à répéter plusieurs fois le même mot à la tête de plusieurs phrases consécutives.

ANAPLÉROTQUES. Terme de *Médecine* & de *Chirurgie*. *adj. & f.* Ce sont des remèdes externes, qui font revenir les chairs dans les plaies & les ulcères, & qui les disposent à la cicatrice. Ce mot vient du verbe *αναπληρω*, je remplis.

ANARCHIE, *f. f.* [*Anarchia.*] Ce mot vient du Grec, & se dit lorsqu'il n'y a personne qui commande absolument, lorsqu'il n'y a point de Magistrat pour gouverner.

ANARCHIQUE, *adj.* [*Anarchon.*] Il vient du Grec, & veut dire, qui appartient à l'anarchie, qui regarde l'anarchie. (Un trouble anarchique, un désordre anarchique, une confusion anarchique.)

ANASARQUE, *f. f.* Espèce d'hidropisie. C'est une tumeur ou enflure œdémateuse de toute l'habitude du corps, qui retient l'impression du doigt, & qui est accompagnée de langueur, de pâleur, de difficulté de respirer, &c. Elle est causée par une limphe qui séjourne dans les cellules du corps graisseux. *Anasarque* vient de *ανά*, entre, *σαρξ*, chair, comme si l'on disoit, *eau entre les chairs*, parce qu'il semble que la chair en soit imbibée, ou qu'elle est entre la chair & la peau. *Col de Vill. Dict. de Méd.*

ANASTASE, *f. m.* [*Anastasius.*] Il vient du Grec. C'est un nom propre d'homme qui signifie *ressuscité*. (Plusieurs Saints ont porté le nom d'Anastase.)

ANASTOMOSE, *f. f.* [*Anastomosis.*] Terme d'*Anatomie*. Ce mot est Grec, & signifie l'endroit où une veine se joint avec une autre veine, ou avec un artère ; de *ανά*, dans, & *στομα*, bouche.

ANASTOMOTIQUE. [*Quod venarum ostia aperiendi vim habet.*] Médicament qui par son acrimonie ouvre les orifices des vaisseaux, & en fait sortir du sang.

ANATE, (ANNATE.) *f. f.* Terme de *Droit Canon*, qui est dérivé du Latin *Annata*. C'est un droit que le Pape prend sur tous les grands bénéfices consistoriaux, ou de la valeur de 24. ducats de revenu. Ce droit se paie ordinairement selon la taxe qui en a été faite à Rome dans les livres de la Chambre Apostolique. Cette taxe est plus souvent le revenu d'une année du bénéfice, quelquefois elle va plus bas. Les Anates, selon quelques-uns, ont été instituées en 1260. & selon d'autres, elles tirent leur origine du Pape Jean vingt-deuxième qui tenoit le Siège en 1316. Mais la plus commune opinion est qu'elles ont été établies en 1384. par le

Pape Boniface IX. Le Concile de Bâle & l'Assemblée de Bourges ont abrogé les Anates, comme contraires à la plus saine discipline : cependant le Concordat a rétabli ce droit. Voyez *l'Abé Commendataire*, & *le Traité des Anates*, imprimé vers 1720. in-12.

ANATÉMATISER, (ANATHÉMATISER.) *v. a.* [*Arcere ab Ecclesiâ.*] Ce mot vient du Grec. Excommunier. Séparer du corps des Fidèles. (Anatématiser quelqu'un ; c'est dévouer un criminel aux peines les plus sévères, & même à celles des enfers. Socrate raconte dans son Histoire, liv. 7. chap. 34. que la déposition de Nestorius causa un grand trouble dans l'Eglise de Constantinople, dont le peuple étoit partagé ; mais les Ecclésiastiques prononcèrent anatème contre lui. C'est ainsi, ajoûte l'Historien, que nous apellons les sentences qui sont prononcées contre ceux qui soutiennent des impiétez & des blasphêmes. Ces sentences sont exposées aux yeux du public, afin qu'elles soient connues de tout le monde.)

† *Anatématiser.* [*Detestari, execrari.*] Maudire. (Combien de fois m'a-t'il pris envie d'anatématiser vignes & vendanges. *Patru*, lettre 2. à Olinde.)

ANATÊME, (ANATHÊME.) *f. m.* [*Anathema.*] Ce mot vient du Grec. Excommunication fulminée avec solennité & aggravation. *Eveil.* Anatème perpétuel. Fraper d'anatème. Prononcer un anatème contre quelqu'un. *Eveil.*)

Anatème, *f. m.* Ce mot vient du Grec. Celui qui est en horreur à tout le monde, & avec lequel il n'est pas permis de communiquer. (Il est anatème.) L'ancienne discipline confondoit l'anathème & l'excommunication ; mais dans la suite, il semble qu'on les a distingués. Voyez le Canon *Engeltrudam*, c. 3. q. 3. Les Canonistes disent que l'excommunié est celui qui est seulement séparé de la communion des Sacremens : & l'anatématisé, c'est celui qui est séparé de la communion des Fidèles. L'anatème est une excommunication fulminée avec toutes les formalitez qui peuvent la rendre plus terrible, & inspirer une plus grande terreur.

ANATOCISME, *f. m.* Contrat ufuraire. C'est l'intérêt ou l'augmentation d'argent que le débiteur ou l'emprunteur s'oblige de payer à son créancier.

ANATOMIE, *f. f.* [*Anatome.*] Ce mot est Grec. Dissection du corps avec ordre & par l'opération de la main. (L'anatomie est belle & curieuse. On dit aussi au figuré, faire l'anatomie d'un ouvrage, d'un discours, &c. pour dire, en faire une exacte discussion.)

ANATOMIQUE, *adj.* [*Ad corporum incisionem pertinens.*] Qui regarde l'anatomie. Qui est d'anatomie. (Discours anatomique. *La Chambre.*)

ANATOMIQUEMENT, *adv.* Il veut dire d'une façon anatomique, à la manière d'un anatomiste, & qui fasse voir toutes les parties d'une chose & les appelle chacune par leur nom. (Le bon homme Monsieur de la Motte-le-Vaïer a, dans son *Examéron rustique*, expliqué gaillardement & anatomiquement l'antre des Nymphes.)

ANATOMISER, *v. a.* [*Corpora incidere.*] Il dérive du Grec. Il se dit rarement au propre, & signifie faire l'anatomie d'un corps. (Il faut anatomiser ce corps.)

* *Anatomiser*, *v. a.* [*Examinare attentè.*] Au figuré, il se dit en riant & est plus usité qu'au propre. C'est examiner, voir avec soin toutes

les parties d'un discours, d'un poème, ou de quelque chose de ce caractère.

ANATOMISTE, *f. m.* [*Anatomicus.*] Il vient du Grec. C'est celui qui dissèque, & qui raisonne sur les parties dont il fait l'anatomie. (Un fameux, un célèbre anatomiste ; un docte, un savant, un habile anatomiste ; un anatomiste expérimenté. Être anatomiste. Monsieur du Vernai a été l'un des plus renommez Anatomistes de son tems.)

ANATRON, *f. m.* Sel volatil & écumé de la composition du verre que l'on tire des creusets dans les fourneaux des Verriers. Il se dit aussi d'un sel nitreux qui s'attache aux voutes dans les lieux souterrains, & d'un composé de chaux vive, d'alun, de vitriol, de sel commun & de nitre, qu'on appelle sel *anatron*.

ANAZÉ. Arbre fait en forme de pyramide, qui croît dans l'isle de Madagascar. Son fruit est rempli d'une espèce de pignons fort durs.

ANBOUTOU, *f. m.* Plante semblable à la Linaire, qu'on trouve dans les prés de l'Isle Madagascar. Elle est amère, d'un goût stiptique, & fort cordiale. Les habitans machent cette plante pour se noircir les dents.

A N C.

ANCÊTRES, *f. m.* [*Majores, patres.*] Ce mot ne se dit point au singulier, quoique Malherbe l'ait écrit ainsi ; & même il ne se dit dans l'usage ordinaire que des personnes de qualité, d'épée, ou de robe. On appelle *ancêtres* les personnes de qui on descend. (Ancêtres fameux, glorieux, renommez, célèbres, illustres, augustes. Cette action redonne aux Rois vos *ancêtres* autant de lustre que vous en avez reçu d'eux. *Voiture* lettre 41. Le nom de ces glorieux *ancêtres* vive à jamais dans vos *anales*. *Patru*, *plaid.*)

Ancêtres, *f. m.* [*Priores.*] Il se dit aussi pour marquer les gens qui nous ont précédé, & qui ont vécu avant nous. (Nos *ancêtres* étoient plus sages que nous, & pour cela ils étoient plus heureux.)

ANCETTES. Terme de *Marine*. V. *Anfettes*.

ANCHE, *f. f.* Terme de *Meunier*. Conduit de bois par où tombe la farine dans la huche.

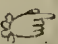
Anche. Terme de *Faiseur de musettes & de flutes*. [*Lingula.*] Petite partie d'instrument de musique à vent, faite pour l'ordinaire de deux pièces de canes jointes de si près qu'il n'y ait entre deux qu'une petite fente pour passer le vent. (Anche de haut-bois, de cornemuse & de musette. *Mers.* Il y a dans l'orgue des jeux d'anche tels que la trompette, le cromonne & la voix humaine.)

ANCHÉ, *adj.* [*Recurvus.*] Terme de *Blason*. Qui se dit d'un cimenterre recourbé.

ANCHILOPS, *f. m.* C'est une tumeur phlegmoneuse, située à l'angle même de l'œil, qui dégénère en abcès. Quand cet abcès s'ouvre, il prend le nom d'*Ægilops*, & change souvent en fistule lacrymale. Ce mot vient de *αχι*, proche, & *ὀψ*, œil, parce que cette tumeur naît proche le globe de l'œil. *Dictionn. de Col de Villars.*

ANCHOIS, ANCHOIE, *f. m.* [*Enchrasicolus.*] Anchois s'écrit avec une *s* ou une *x*, & est masculin. C'est un poisson de la longueur d'un doigt, sans écailles, ayant le museau pointu, la bouche grande & sans dents, avec les mâchoires

rudes comme une scie. *Rond.* (Anchois bien falé.)

 ANCHOIS, est un vieux mot, qui signifie, *avant que, auparavant.* Philip. Mouskes :

Si reprit à force la ville ;
Mais *anchois*, eut grand assaut
Sur li mur, crent fort, & haut.

ANCHILOSE, (ANCHYLOSE.) *f. f.* [*Ankylosis.*] Maladie des jointures qui les prive de leur mouvement, en les tenant toujours roides, comme si les os n'étoient que d'une seule pièce dans leur articulation. C'est une espèce de concrétion des articles. Ce mot vient de *ἀγκύλος*, crochu, courbé. Voiez le *Dict. des termes de Méd. & de Chirurg.* par Col de Villars.

ANCHUE, *f. f.* Terme de manufacture de *lainage*, qui signifie ce qu'on nomme plus communément la trame d'une étofe. Le terme d'Anchue est particulièrement en usage parmi les ouvriers de la Sayette d'Amiens. Du côté d'Aumale on dit *Enflure*.

ANCIEN, ANCIENNE, *adj.* [*Antiquus.*] Qui a été long-tems auparavant. Ce qui s'est passé avant nous, qui a été autrefois, qui est depuis long-tems. (Aristote est plus ancien que Ciceron. Les anciens Pères de l'Eglise. Savoir l'histoire ancienne & moderne. Donner quelque chose à l'ancienne amitié. *Abl.*)

Ancien, Ancienne, adj. [*Prior.*] Qui est auparavant. (Il est mon ancien dans le Parlement.)

Ancien, Ancienne, adj. Considérable par son antiquité. (Maison ancienne. *Vaug. Quint.*)

Anciens, f. m. [*Veteres.*] Les vieux Auteurs Grecs & Latins. (Il ne faut pas décider légèrement sur les ouvrages des Anciens. *Racine.*)

Anciens, f. m. [*Seniores.*] Il se dit aussi en parlant de peuple & de Religion. C'étoient les hommes les plus considérables par leur âge, & par leurs mœurs. (Moïse fit assembler les Anciens du peuple, & leur exposa ce que le Seigneur lui avoit commandé. *Exode, chap. 18.* Vous irez, vous & les Anciens, vers le Roi d'Egypte. *Exode, chap. 3. v. 18.*)

Anciens, f. m. [*Primores.*] C'étoient des personnes d'une probité reconnue, que Messieurs de la Religion, du tems qu'ils demeuroient librement en France, choissoient entre eux pour prendre garde aux intérêts de leur Religion, & faire observer la discipline par tous ceux du parti. (Le nombre des Anciens étoit réglé. Louis XIV. a défendu aux Anciens des Consistoires de souffrir aucun Catholique Romain dans leurs Temples. Voiez l'*Edit de Louis XIV.* de 1680.)

ANCIENNES, *f. f.* [*Seniores*] Religieuses qui sont depuis long-tems au Couvent, & dont on prend les suffrages pour les choses qui regardent le bien de la maison.

ANCIENNEMENT, *Adv.* [*Priscè.*] Autrefois. (Anciennement on vivoit dans le monde avec plus de franchise.)

ANCIENNETÉ *f. f.* [*Antiquitas.*] Le long-tems qu'une chose a subsisté. (L'ancienneté des maisons est une marque de leur noblesse.)

Ancienneté, [Vetustas.] Tems qu'une personne est reçüe dans une charge, ou dans une compagnie. (L'ancienneté règle les rangs.)

† ANÇOIS, *adv.* Vieux mot, qui signifie avant, auparavant.

ANCOLIE, *f. f.* [*Aquilegia.*] Fleur bleuë, blanche, panachée, ou qui tire sur la couleur de chair, & qui fleurit en Mai. (Ancolie panachée.)

ANCONÉUS, *f. m.* Terme d'*Anatomie.* On donne ce nom à un des muscles qui servent à étendre le coude. Il prend son origine de l'extrémité de l'os du bras, & se joint à la partie postérieure & latérale du coude.

ANCRAGE, *f. m.* [*Jaciendæ ancoræ locus.*] Endroit de la mer propre à jeter l'ancre. (L'ancrage est bon.)

ANCRE, *f. f.* [*Atramentum.*] Voiez *Encre.*

ANCRE. [*Ancora.*] Terme de *Mer.* Instrument de fer qu'on jette au fond de l'eau pour arrêter les navires. (Jeter l'ancre. Etre à l'ancre. Lever l'ancre.)

Ancre. Terme de *Serrurier.* Barre de fer, droite ou faite en S, qui tient les encognures des grands murs, & qui sert à affermir les murailles.

* *Ancre.* [*Refugium.*] Recours. (La paroisse n'est que comme une dernière ancre. *Patru, Plaid. 8.*)

ANCRÉ, ANCRÉE, *adj.* [*Ancoratus.*] Qui se dit des croix & des fautoirs, dont les bouts se divisent en deux, & sont tournez comme les pates d'une ancre.

ANCRER, *v. n.* [*Ancoram jacere.*] Terme de *Mer.* Ce mot est toujours neutre, & est peu usité. On dit en sa place *jeter l'ancre*, mouiller l'ancre, ou amouiller. On dit aussi laisser tomber l'ancre, mettre le vaisseau sur le fer, &c. Nous ancrâmes en cet endroit-là.)

* S'ANCRER, *v. r.* [*Sedem figere alicub.*] Je m'ancre, je me suis ancré, je m'ancrerai. S'établir.

ANCRER. Voiez *Encrier.*

A N D.

ANDA, *f. m.* Arbre du Bresil, qui produit une espèce de gland fort purgatif. L'eau où l'on fait tremper l'écorce de cet arbre, a, dit-on, la vertu d'endormir toute sorte d'animaux.

ANDABATES, *f. m.* [*Andabata.*] Gladiateurs qui combattoient les yeux fermez.

ANDAILLOTS, *f. m.* Terme de *Marine.* Anneaux qui servent à amarrer la voile qu'on met de beau tems sur le grand étay.

ANDAIN, *f. m.* [*Fanifecæ manu trames nudatus herbâ.*] L'étenduë qu'un faucheur peut couper à chaque pas qu'il avance.

ANDANTE, *adj.* Terme de *Musique*, emprunté de l'Italien, pour signifier que chaque note doit être jouée distinctement avec beaucoup d'attention à la mesure, & qui s'applique particulièrement à la partie de la Basse continue.

ANDOUILLE, *f. f.* [*Hilla.*] Quatre ou cinq boïaux de cochon en double, accommodez avec du sel & du poivre, & couverts d'un gros boïeau, qu'on appelle la robe de l'andouille. (Andouille tendre & délicate.)

ANDOUILLERS, *f. m.* [*Cornu cervi.*] Chevilles qui sortent des perches, ou du merrin du cerf, du daim & du chevreüil. (Andouillers gros, longs & bien tournez. *Salnove.*) On dit, le piqueur a été blessé d'un coup d'andouiller. Chaque coup d'andouiller étourdit, brise, éventre. *Poëme de la chasse, par M. de Serré, chap. V.*

ANDOUILLETES, *f. f.* [*Farcimen ovatum.*] Chair de veau achée & roulée ordinairement en ovale. (De bonnes andouillettes.)

ANDRÉ, *f. m.* [*Andreas.*] Nom propre d'homme. Il vient du Grec & signifie *courageux.* (Saint André est le Patron d'Ecosse. Le jour

de sa Fête , la plupart des Gentilshommes du Pais portent une croix de ruban bleu & blanc sur leur chapeau.

ANDRIENNE , *f. f.* Sorte de robe à l'usage des Dames.

ANDROGINE , (ANDROGYNE.) *f. m.* [*Androgynus*, *Hermaphroditus*.] C'est-à-dire , homme & femme ; Hermaphrodite , qui a les deux natures , de mâle & de femelle. Les Astrologues appellent planètes *Androgines* , celles qui sont tantôt chaudes & tantôt humides comme Mercure.

ANDROÏDE , *f. m.* Figure d'homme qui parle & marche par le secours des ressorts.

ANDROMEDE , *f. f.* Terme d'*Astronomie* C'est l'une des vingt-une constellations septentrionales.

ANDROSACES , *f. f.* Plante qui vit dans l'eau & qui croît sur les rochers. On l'appelle en quelques endroits , *nombril marin*. Il y en a une autre espèce.

ANDROSEMUM , *f. f.* Plante qu'on appelle autrement *toute saine* , qui a les feuilles semblables à celles du chèvrefeuille , & les fleurs jaunes.

AN E.

ANE , ou ASNE ; *f. m.* La lettre *f* ne se prononce pas. En Latin *asinus*. Animal ordinairement de poil gris , lent , patient , avec de longues oreilles & de grosses babines , & qui ne sert qu'à porter. (L'âne vit environ trente ans. *Jonston* . . . Il n'y a point d'ânes en Suède , en Danemarck , en Norvège , en Laponie , ni en Pologne , parce qu'il y fait trop froid. *Il est méchant comme un âne rouge*. Cela signifie que celui dont on parle , est très-méchant. *Il va comme un âne débâté* ; c'est-à-dire , qu'il marche très-vîte , & va du pié comme un basque : car l'âne qui n'a ni bât ni fardeau , va assez légèrement. *A laver la tête d'un âne , on y perd sa lessive*. C'est se tuer inutilement à instruire un sot , ou une fote , l'on y perd son honneur & son tems. † * *Il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle Martin* ; cela signifie qu'il y a plus d'une personne qui porte le même nom.)

Ane sauvage , *f. m.* [*Onager*.] Quelques-uns disent qu'il est blanc , & d'autres marqueté de blanc , & souvent de toutes couleurs , bleuë , jaune , verte , noire & blanche. *Tachard* , *voïage de Siam* , liv. 1. page 91. Il y a bien des ânes sauvages dans les deserts d'Afrique. L'âne sauvage se nourrit d'herbes , de choux. Sa moile est souveraine ; on croit qu'elle guérit de la goutte. L'âne sauvage est si vîte , qu'il n'y a que les Barbes qui le puissent atraper. *Opian* , *traité de la chasse* , liv. 3. assure que l'âne sauvage est extraordinairement jaloux. Le mâle aime à être suivi de plusieurs femelles. Quand l'anesse met bas , si c'est une femelle , l'âne caresse cette petite. Si c'est un mâle , il se jette sur ce pauvre petit , & lui coupe les parties naturelles avec les dents.

* *Ane* , *f. f.* [*Stupidus*.] Ce mot au figuré , se dit des personnes & veut dire , ignorant , sot qui ne fait rien. (Il y a bien des ânes de qualité. Tout est plein d'ânes de bonne maison.)

On dit proverbialement , *les armes de Bourges* , *un âne en chaire*. On a donné beaucoup de coniectures sur ce proverbe. Dans le *Mercur* de Juin 1746. tome 1. On en donne une nouvelle. On dit que ce proverbe a tiré son origine de l'événement suivant. Henri IV. devoit passer

Tom. I.

par Bourges : les Magistrats s'assemblerent pour travailler de concert aux préparatifs de son entrée. Quand on eut pourvû à tout ; que la harangue qu'il devoit essuier eut été luë , reluë , commentée , corrigée , quelqu'un s'avisa de proposer de donner aussi au Roi le divertissement de la pêche. On ne promet pas moins que de tirer une carpe monstrueuse. Le Roi se rendit aux instances de la Bourgeoisie ; la pêche se fit , mais au lieu du poisson promis , on tira un âne.

Le mari battu par sa femme , est mené publiquement sur un âne , pour marquer sa foiblesse & sa honte. *Quoquillart* , page 10.

Et se ceste femme a touché
Son mary , il chevauchera
L'asne tout au long du marché,
Ainsi chacun s'en moquera.

Ane. Espèce d'étau dont les ébénistes , les ouvriers en marqueterie & en pierres de rapport se servent pour tenir leurs bois & leurs pierres , lorsqu'ils veulent ou les refendre , ou les contourner à la scie , suivant les desseins de leur ouvrage.

* *Ane* , *f. f.* Terme de *Relieur* , Espèce de coffre où tombent les rognures des livres : *âne* en ce sens est figuré. Des Relieurs qui raffinent , font scrupule d'appeler ce coffre *un âne* , & ils le nomment un *porte - presse* , parce qu'il porte la presse : mais le gros des Relieurs de Paris appelle ce porte-presse un âne ; & ils disent : (Il y a trop de rognures dans cet âne ; il le faut vider. Otez les rognures de cet âne , mettez la table sur l'âne avec la pierre à parer , & achevez ces livres.)

ANÉANTIR , *v. a.* [*Ad nihilum redigere* , *delere penitus*.] *Détruire* , *ruiner* , *perdre* , *consumer entièrement*. Ils tâchent d'anéantir la morale chrétienne. Le Seigneur anéantit ceux qui recherchent avec tant de soin les secrets de la nature. *Isaïe* , chap. 40. Son souffle vient perdre & anéantir la nation. *Isaïe* , chap. 25. Les Atées ne sauroient anéantir l'impression générale d'une Divinité que la vûë du monde forme naturellement dans tous les hommes. *Nicole* , *essais de morale* , t. 2. On ne sauroit entièrement anéantir une substance. *Roh. Phis.* C'est en vain qu'on s'efforce de prouver que nous anéantissons le sacrifice de la Croix. *Bossuet* , *doctrine de l'Eglise* , chap. 15.)

S'anéantir , *v. r.* [*Ad nihilum redigi* , *delere penitus*.] *Je m'anéantis* , *je m'anéantissois* , *je m'anéanti* , *je me suis anéanti*. C'est se détruire , c'est se consumer entièrement , c'est se ruiner. (Tout à la fin s'anéantit. *Main.* *Poës.*)

* *S'anéantir* , *v. r.* [*Abjicere se*.] C'est s'humilier avec un profond respect , c'est rentrer dans son néant. (Les Saints s'anéantissent continuellement en la présence de Dieu. *Nicole* , *essais de morale* , tom. 3.)

ANÉANTISSEMENT , *f. m.* [*Extinctio*.] Abolition , perte , destruction totale , ruine entière. (Un affreux , un horrible , un entier anéantissement. Après avoir distingué la nature des deux sexes , Dieu y a établi des bornes éternelles qui ne peuvent être violées sans la ruine de l'univers & l'anéantissement du genre humain. *Abl. Luc.* t. 2. *amours* . . . Les Anciens regardoient la mort comme un anéantissement qui les délivroit de tous leurs maux. *Fleuri* , *mœurs des Chrétiens* , chap. 3.)

* *Anéantissement* , *f. m.* [*Sui contemptus*.]

R

Ce mot au figuré signifie humilité. (Etre dans l'anéantissement.)

Il est dit dans la vie de Dom Barthelemi des Martirs, pag. 197. *Le S. Concile a ordonné que les anciens Décrets, &c. qui sont presque tous dans l'anéantissement, soient renouvellez.* Le Père Bouhours prétend, dans ses Doutes, qu'il seroit beaucoup mieux dit, *qui sont presque tous abolis.* Il est vrai qu'*abolis* est plus précis, & qu'*anéantissement* est plus étendu.

ANÉE ou ASNÉE, mais l's ne se prononce pas, *s. f.* On fait la première filabe de ce mot longue. Terme de *Gens* qui viennent vendre à Paris des fruits & d'autres choses, & qui en chargent leurs ânes. *Anée* est la charge d'un âne. [*Afina onus.*] (Une bonne ânée, une petite ânée. Acheter une ânée de pêches. Cette ânée de pommes coûte trop. Vendre une ânée de choux, d'herbes, &c.)

Anée ou *Afnée*. Mesure de grains en usage particulièrement dans le Lyonnais & dans le Maconnais. Ce n'est pas une mesure effective, mais un assemblage d'un certain nombre d'autres mesures.

ANECDOTES, *s. f.* [*Anecdota.*] Terme dont se servent quelques Historiens, pour intituler les histoires des affaires secrètes & cachées des Princes. (Procope est le seul des Anciens qui nous ait laissé des *Anecdotes*, & qui ait montré les Princes tels qu'ils étoient dans leurs domestiques. C'est contre Justinien & sa femme Théodora qu'il a particulièrement écrit. Varillas a fait les anecdotes de Florence, ou l'histoire secrète de la Maison de Médicis.) On a beaucoup d'autres ouvrages sous le titre d'anecdotes, & plusieurs de ces ouvrages ne portent ce titre que parce qu'ils renferment des pièces qui n'avoient point encore paru imprimées; comme les *Anecdotes* de Muratori, des PP. DD. Martenne & Durand, de Dom Pez, &c. qui sont des collections de pièces, qui ne sont nommées *Anecdotes*, que parce qu'elles n'avoient pas encore été publiées, ou qu'elles ne l'avoient été que peu exactement. La plupart des écrivains d'anecdotes sont des menteurs à gages: il devroit y avoir une justice rigoureuse contre cette espèce de fausse monnaie.

ANELE'. Voyez *annelé*.

ANÉMONE, *s. f.* [*Anemone.*] Ce mot vient du Grec *ἀνέμων*, qui signifie *vent*. Les Grecs appellent *anémones*, les fleurs qui durent peu & que le vent emporte sans peine. L'anémone est une fleur blanche, bleuë ou rouge, qui fleurit en Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril & Mai. L'anémone est venue des Indes aux François, & elle leur fut apportée sous Louis XIV. par Monsieur Bachelier, fameux fleuriste. (Anémone simple, double, commune, bien garnie, brune, bizarre, lustrée, nuancée, panachée, pommée. L'anémone terne n'est point estimée. Anémone qui a un coloris brillant, anémone qui a un charmant coloris. On dit, la fanne de l'anémone, la pluche de l'anémone, le vase d'une anémone, ou le calice d'une anémone, le cordon de l'anémone, la culote de l'anémone, la tige de l'anémone. Plus l'anémone est belle, & plus elle demande de soin. L'anémone doit être plantée dans une terre particulière. On plante l'anémone à la mi-October, ou à la mi-Septembre. Cultiver, élever, gouverner des anémones. Voyez *la connoissance des anémones*, c. 1. 2. 3. 4. & 5.

L'anémone est parfaitement belle, lorsque le calice ou le vase, le cordon & la pluche sont de différente couleur.)

ANEMOSCOPE, *s. m.* [*Anemoscopium.*] C'est un nom que M. Guérik de Magdebourg a donné à une machine de son invention qui fait connoître le changement de l'air & du vent, le beau ou le mauvais tems, deux ou trois jours avant qu'il arrive. C'est un petit homme de bois qui s'éleve ou s'abaisse dans une colonne de verre où il est enfermé. M. Comiers prétend que ce n'est autre chose que l'application du baromètre. Voyez ce qu'il en a dit dans le *Mercurie galant du mois de Mars 1683*. Les meilleurs anemoscopes sont formés par le mouvement d'une girouette, dont le pivot allongé a dans sa partie inférieure un pignon dans lequel engraine une rouë dentelée. Au centre de cette rouë répond une aiguille de cadran dont le mouvement marque avec précision toutes les variations des vents. On place ces aiguilles horizontalement sur la surface d'un plafond; on peut aussi les placer verticalement sur le couronnement d'une cheminée ou ailleurs.

* ANERIE, *s. f.* [*Afinina stoliditas.*] Il est toujours figuré. C'est une ignorance crasse, une ignorance grossière. (Une ânerie condamnée de tout le monde. C'est une grande ânerie que de faire de si lourdes fautes. Hé bien, coquin, voilà de tes âneries. *Molière, Comtesse.*)

ANESSE, *s. f.* [*Afina.*] C'est la femelle de l'âne. (Une jolie ânesse, une bonne ânesse. Lorsque l'ânesse a été couverte de l'âne & qu'elle est pleine, elle est treize mois avant que d'anonner.)

* *Anesse*, *s. f.* [*Stupida.*] Au figuré, il se dit de la femme, & veut dire qui ne fait rien, qui est ignorante. (C'est une petite ânesse, c'est une grande ânesse.)

ANETH, *s. m.* [*Anethum.*] Herbe qui ressemble au fenouil. Ses fleurs sont jaunes & en bouquet, sa semence est plate; ses tiges sont hautes & branchuës, sa racine courte & peu cheveluë.

ANEURISME, *s. m.* [*Tumor ex sanguine aut ex arteriarum remissione excrescens.*] Terme de *Chirurgien*. Tumeur qui vient de ce qu'en saignant on a piqué une artère. (Traiter l'aneurisme. Guérir l'aneurisme, empêcher qu'il ne se fasse un aneurisme. Voyez *l'art de saigner chap. 22.*) Ce mot vient du verbe Grec *ἀνεύρωσις*, dilater, relâcher.

ANEXE, (ANNEXE,) *s. f.* Ce mot vient du Latin *annexus*. Ce qu'on ajoute à une chose. (Les anexes qu'un testateur fait de son vivant à l'héritage qu'il a légué, sont comprises dans les legs. *Patru. Plaidoïé*, 4.)

Anexe, *s. f.* [*Ecclesia alteri adjuncta.*] Ce mot se dit d'une Eglise qui est unie à quelque paroisse. (Une bonne *Anexe*. C'est une *Anexe* qui augmente de beaucoup le revenu de la Cure.)

ANEXER, (ANNEXER,) *v. a.* Il semble venir du Latin *annectere*. C'est unir, c'est joindre une chose à une autre. (Le Roi Charles VIII. anexa en 1486. la Provence à la Couronne.)

A N F.

ANFRACTUEUX, *adj. m.* [*Anfractibus interruptus.*] Terme de *Médecine*, qui se dit des conduits qui font plusieurs tours & détours irréguliers. (Les conduits de l'oreille sont fort

anfractueux.) On dit aussi *anfractuosité*. Les animaux qui ont plus d'anfractuosité dans le cerveau, ont plus de sagacité que les autres.

ANG.

ANGAR, *f. m.* [*Tectum declive & pilis nixum.*] C'est une sorte de toit qui prend un peu au dessous de l'entablement de quelque édifice, & qui est soutenu par quelques poteaux, sous lequel on met du vin ou autres choses. (Il y a divers *angars* dans les halles au vin de Paris. Les *angars* sont aussi appelés *apentis*. Il vient du mot Alemand *angen.*)

ANGARI. C'est le nom qu'on donne aux Couriers ou Messagers publics, qui, chez les Persans, étoient obligés de courir ou de marcher une certaine étendue de chemin, fixée ordinairement à quatre mille pas, ou deux lieues de France; après quoi on commandoit d'autres *Angari*, qui faisoient le même chemin. Cet usage introduit par les Perses, & pratiqué dans la Judée, comme dans le reste de leur domination, fut continué par les Grecs & par les Romains. C'est de ce mot *Angari* qu'est venu celui d'*Angariare*, qu'on lit dans le Nouveau Testament, & qui signifie proprement contraindre de servir de guide, de fournir des chevaux & des voitures pour les soldats ou pour les messagers publics. Plusieurs de nos Écrivains François ont employé aussi en notre langue le terme *Angarier*. Et dans les Commentaires de la règle de S. Benoît, on lit le mot *Angarie*, pour signifier une charge, un travail pénible. Au lieu d'un quart d'*Angarie*, ce Religieux en fera la moitié; ou bien, il fera deux *Angaries*. Calmet, *Comment. sur la Règle de S. Benoît.*

ANGE, *f. m.* Il vient du Grec. En Latin *Angelus*. Esprit créé, qui n'a nul rapport au corps. Esprit céleste qui annonce les ordres de Dieu. (Joseph ayant résolu de quitter Marie, un Ange du Seigneur lui apparut en songe. *S. Mat. chap. 1.*)

LE BON ANGE OU ANGE GARDIEN. [*Angelus custos.*] C'est celui qu'on croit que chacun a durant sa vie pour le garder & le préserver de mal. (Il n'y a personne qui n'ait son bon Ange. Il n'y a personne qui n'ait son Ange gardien.)

Mauvais Ange. [*Cacodæmon.*] Démon qui tâche de faire succomber la personne qui vit dans la crainte de Dieu. (On ne doit point écouter le mauvais Ange, il tente & porte au mal, & ne songe qu'à la perte du Fidèle qu'il tente.)

Ange de ténèbres. [*Angelus tenebrarum.*] On appelle aussi de ce nom le mauvais Ange, & celui qui nous sollicite au mal pour nous perdre. (Notre premier Père écoutant le conseil superbe que lui donna l'Ange de ténèbres, viola la loi qui lui avoit été donnée. *Poème de S. Prosper, chap. 27.*)

* *Ange, f. m.* Au figuré, il se dit par excellence, des hommes qui ont des qualités extraordinaires. (Saint Thomas est l'*Ange* de l'école. C'est une société d'hommes ou plutôt d'anges.)

On dit proverbialement d'un niais, qui vit sans sujet, qu'il vit aux *Anges*. On dit d'un homme qui a des visions creuses, qu'il voit des *Anges bleus*.

Ange. Terme de *Marine*. C'est un boulet de

canon, fendu en deux, & dont les moitiés sont attachées par une chaîne de fer. On se sert sur mer de ces boulets, pour rompre les mâts, les cordages & les manœuvres des vaisseaux ennemis.

Ange. [*Squatina.*] Sorte de grand poisson plat, qui ressemble à la raie. Sa peau est fort rude, & on l'emploie à polir le bois & l'ivoire.

Ange. Petit moucheron, qui naît du vin & du vinaigre.

Ange. On appelle *lit d'Anges*, une sorte de lit qui n'a point de colonne, & dont les rideaux sont suspendus au plancher.

Ange. On nomme *eau d'Ange*, une eau d'une odeur agréable, faite avec des fleurs d'orange, de la canelle & d'autres drogues odoriférantes.

* *Ange, f. m.* Nom dont les Poètes amoureux ou les amans appellent leur maîtresse. (Je vous adore, mon bel ange, & plutôt mourir que d'avoir le malheur de vous déplaire.)

A la fin mes vœux sont contents,
Amour a ramené mon Ange.

Théophile, Poésies.

On me dit qu'à la fin toute chose se change,
Et qu'avecques le tems les beaux yeux de mon Ange
Reviendront m'éclairer.

Malherbe, Poésies, l. 5.

ANGEIOGRAPHIE, *f. m.* [*Angeiographia.*] Il vient du Grec. C'est la description des poids, des vases, des mesures & des instrumens pour l'agriculture. . . . L'angéiographie est vaste, étendue & épineuse. Ferrari, Albert Rubens, Wormius & quelques autres, ont écrit de l'Angéiographie. *Spon parle de cet Art dans son voyage de Grèce.*

ANGÉLIQUE, *adj.* Il vient du Latin *angelicus*, & signifie qui appartient à l'Ange, qui regarde l'Ange. (État Angélique, nature Angélique)

* *Angélique, adj.* [*Mirificus, egregius.*] Au figuré, il veut dire excellent, rare par excellence & par ses grandes qualités. (C'est un esprit angélique.)

Angélique, f. f. Nom de femme. (L'Angélique de l'Arioste est fameuse par sa beauté.)

Angélique, f. f. Instrument de Musique à seize cordes, qui s'acorde par sons continus, à la manière du clavecin. (Une bonne angélique, une angélique bien faite. Acorder l'angélique, monter l'angélique. Les parties de l'angélique, ce sont la table, la rose, le chevalet, le bouton, les barres, le corps, les côtes, le manche, la grande tête, la petite tête, le filet, les cordes, les touches, la poulie. Vignon, excellent joueur d'Instrumens, est l'un des premiers qui ait joué de l'angélique à Paris, & qui lui ait donné cours en France.)

Angélique, f. f. [*Angelica.*] Plante qui a une tige haute de trois coudées ou environ. Elle a les feuilles larges & dentelées, les fleurs jaunes & la graine ronde, plate & odoriférante. *Dal.*

Angélique, f. f. Sorte d'anémone blanche à pluche gris de lin.

* ANGÉLIQUEMENT, *adv.* [*Mirificè, egregiè.*] Il n'est usité qu'au figuré, & même il ne l'est guère. Il veut dire d'une manière qui tient de l'Ange à cause de son excellence. (Vivre angéliquement, ou plutôt mener une vie angélique.)

ANGELOT, *f. m.* [*Angelotus caseus.*] Petit fromage raffiné qu'on appelle angelot à cause de son excellence. (L'angelot est bon & n'est pas cher.)

Angelot. Monoïe d'or frappée en Angleterre, nommée ainsi à cause de la figure d'un Ange représenté sur l'empreinte d'effigie. L'angelot est du poids de quatre deniers trébuchans, & tient de fin vingt-trois carats trois quarts. On a aussi battu en France des *Angelos* d'or, qui portoient dans l'empreinte d'effigie un Saint Michel tenant une épée d'une main, & de l'autre un écu chargé de trois fleurs de lis, avec un serpent sous ses pieds.

ANGELUS, *f. m.* Tintement qui consiste à neuf coups de batant de cloche frapés trois à trois l'un après l'autre, & trois petits intervalles. (L'*angelus* sonne, il faut dire ses prières. L'*angelus* va sonner. L'*angelus* vient de sonner.)

Angelus, *f. m.* Prière qu'on fait à six heures le matin, à midi & le soir sur les six heures, au tintement de la cloche de quelque Eglise. (Dire l'*angelus*.)

ANGEMME ou **ANGENE**. Terme de *Blason*, qui se dit d'une fleur factice qui a six feuilles, & qui quelquefois sont percées.

† **ANGER**, *v. a.* [*Vexare, angere.*] Vieux mot. Il signifie embarasser, incommoder. Votre père se moque-t'il de vouloir vous anger de l'Avocat, &c. *Mol. Pourc.*)

ANGHIVE. On appelle ainsi deux espèces d'arbre de l'isle Madagascar. Le fruit du grand *Anghive* est gros comme un œuf de poule, & bon à manger. Les racines du petit *Anghive* servent dans la médecine contre la gravelle & l'ardeur d'urine; son fruit est de la grosseur des groseilles.

ANGINE, *f. f.* Maladie de la gorge, qui retrécit le larynx & le pharynx, & empêche de respirer & d'avalier.

ANGIOLOGIE, *f. f.* Partie de l'anatomie, qui traite des vaisseaux du corps humain. De *αγγειον*, vaisseau, & de *λογος*, discours.

ANGIOTOMIE, *f. f.* Dissection des vaisseaux. De *αγγειον*, vaisseau, & de *τομή*, dissection.

ANGLE, *f. m.* Il vient du Latin *angulus*. Terme de *Mathématique*. L'espace enfermé entre le contour indirect de deux lignes se joignant en un point. (Un petit angle, un grand angle; angle droit, obtus ou aigu; angle fait par des lignes courbes, angle saillant, angle rentrant; angle emporté, coupé, incliné. Angle solide, angle composé, angle rectiligne, angle flanqué. Élever une ligne sur un angle donné, diviser l'angle donné, faire un angle, former un angle.)

Il ne fera pas inutile d'expliquer en détail toutes les espèces d'angles. L'angle se forme par la rencontre de deux lignes en un même point.

Angle droit, est celui qui se forme par la section de deux lignes perpendiculaires l'une à l'autre. On l'appelle aussi *trait carré* ou *d'équerre*.

Angle obtus, ouvert ou *gras*, est celui qui est plus grand que le droit. Angle aigu, celui qui est moindre que le droit.

Angle rectiligne, celui qui est fait par le concours de deux lignes droites.

Angle curviligne, celui qui se forme de la rencontre de deux lignes courbes.

Angle mixtiligne, celui qui est formé d'une ligne droite & d'une courbe.

Angle saillant ou *extérieur*, c'est dans la fortification, celui qui sort hors de la place; & *rentrant* ou *intérieur*, est celui qui s'avance dans la place.

Angle au sommet, celui qui est opposé à la base d'un triangle.

Angle de Pavé, c'est la jonction de deux revers de pavé, laquelle forme un ruisseau en ligne diagonale dans l'angle rentrant d'une cour.

Angles de défenses, ce sont les éperons que l'on met devant les piles d'un pont, & que l'on nomme aussi *avanbec*.

Toutes les fortifications se réglent par des lignes & par des angles. Les principaux angles sont, l'*angle de la figure*, l'*angle du centre*, l'*angle flanquant*, l'*angle flanqué* & l'*angle diminué*.

L'*Angle flanqué*, est celui qui est formé par l'union de deux faces du bastion. Et l'*angle du flanc* est dans un bastion, celui qui est formé par la rencontre d'un flanc & d'une courtine.

Tous les angles sont *saillans* ou *rentrans*, *visibles* ou *invisibles*. Les *saillans* sont ceux qui s'avancent vers la campagne; & les *rentrans*, ceux qui se retirent en dedans.

Les *angles flanqués* des bastions & ceux de l'épaule sont visibles, de même que ceux des demi-lunes & autres dehors. Les *angles de la figure du centre*, *flanquans* & *diminués*, sont invisibles, & ne servent que pour la construction.

En fait de guerre, *émousser les angles d'un bataillon*, c'est en retrancher les quatre encognures, & faire en sorte que les chefs de files & les serre-files des angles forment, par leur disposition, un angle obtus, approchant d'une seule ligne droite; ce qui change le bataillon carré en un bataillon octogone, & donne moyen de présenter les armes par tout & de faire feu de tous côtez.

Angle-plan, est le concours de deux lignes qui se rencontrent en telle sorte sur un même plan, que si elles étoient prolongées, elles se couperoient.

L'*angle-plan*, signifie un angle formé sur une surface plate; ce qui le distingue de l'*angle sphérique* décrit sur des surfaces convexes ou concaves.

Angle du centre, c'est, en matière de fortification, celui qui est formé au milieu d'une figure ou d'un polygone, par deux rayons ou demi-diamètres, qui sortant du centre, viennent se terminer aux deux angles de la figure les plus proches l'un de l'autre. *Guillet, Arts de l'homme d'épée.*

Angle de l'épaule, c'est celui qui est formé par la face & par le flanc du bastion.

Angle flanquant ou *de tenaille*, est celui qui est formé devant la courtine, par les deux lignes de défense razzante.

Angle flanqué ou *pointe de bastion*, est le concours des deux faces d'un bastion.

Angle de la figure ou *angle du polygone*, est celui qui est fait par la rencontre des deux côtez de la figure.

Angle mort, *angle de tenaille* ou *angle rentrant*, est celui qui porte sa pointe dans le corps d'un ouvrage.

Angle vif, *angle saillant* ou *angle sortant*, est celui qui porte sa pointe ou son coude au-dehors d'un ouvrage.

ANGLÉ, **ANGLÉE**, *adj.* [*Crux cujus ex angulis lilia prodeunt.*] Terme de *Blason*, qui se dit d'une croix ou fautoir, quand il y a des figures mouvantes. (La croix de Malthe des François est anglée de quatre fleurs de lis.)

ANGLET, *f. m.* Terme d'*Architecture*. Petite cavité feuillée en angle droit, comme sont celles qui séparent les bossages ou pierre de refend.

ANGLEUSE, *adj. f.* [*Nux lignosa.*] Épitète qu'on donne aux noix qu'on ne peut détacher de leurs coques qu'avec beaucoup de peine. (Noix *angleuse.*)

ANGLICAN, ANGLICANE, *adj.* [*Anglicanus.*] Il semble seulement usité au féminin. Il se dit de l'Eglise des Anglois, & veut dire qui regarde l'Angleterre. (Défendre l'Eglise Anglicane. Détruire la Religion Anglicane. Plusieurs ont traité des libertez de l'Eglise Anglicane & de l'Eglise Gallicane.)

ANGLICISME, *s. m.* [*Anglicismus.*] Façon de parler Angloise. Les Anglois & ceux qui savent bien l'Anglois, sont sujets à faire des *anglicismes*, lorsqu'ils parlent François. (Ce qu'il écrit en François, est plein d'*anglicismes*. C'est un pur anglicisme. Tomber dans les anglicismes.) L'anglicisme des idées commence à devenir trop commun parmi nous. On veut vivre à la Française & penser à l'Angloise, ce système n'est ni beau ni bon.

ANGLOIS, *s. m.* [*Angliæ idioma.*] Langage dont se servent les Anglois pour exprimer leurs pensées. Le fond de l'Anglois est Saxon & François; c'est une belle langue. On y trouve toutes sortes de mots pour s'exprimer avec beaucoup d'énergie. (Apprendre l'Anglois, entendre l'Anglois, parler l'Anglois, favoir l'Anglois. Montrer l'Anglois.)

Autrefois, on apelloit Anglois, certains créanciers fâcheux & persécutans leurs débiteurs. Il y a à Lyon une rue obscure & détournée, que l'on appelle la rue *Sauve-l'Anglois*, parce qu'un débiteur voiant de loin son créancier, se jettoit dans cette rue pour l'éviter. Le Poète Cretin a dit :

Et aujourd'hui je fais solliciter
Tous mes *Anglois*, pour mes dettes parfaire.

Et Marot :

Un bien petit de près me venés prendre
Pour vous payer, & si devés entendre
Que ne vy oncque *Anglois* de vostre taille;
Car à tous coups vous criés, baille, baille.

Pasquier, *liv. 8. ch. 7.* nous apprend l'origine de cette façon de parler : « En cas semblable, » quand le peuple, pour un créancier, appelle un homme *Anglois*, qui est celui auquel il ne tombe soudain en l'entendement, que l'Anglois prétendoit avoir fait plusieurs conventions d'argent avec nous, qui ne lui avoient été acquittées. » Voyez le même, *liv. 8. ch. 47.*

† ANGOISSE, *s. f.* [*Angor.*] Mot un peu vieux pour dire une douleur amère. (Les songes le faisoient rire dans les angoisses de la mort. *Voit. let. am.* Voilà un vilain dans de furieuses angoisses. *Mol. Fourb.* Leur salut est en danger dans cette terre de tribulation & d'angoisse. *Patru, Plaidoïé 3.*)

Montaigne a dit : « La vûë des *angoisses* » d'autrui m'angoisse matériellement; un touffeur » continuel irrite mon poumon & mon gosier; » je fais le mal que j'étudie, & le couche en » moi. » Ce mot est vieux; il étoit fort à la mode au tems de Malherbe :

Il est bien assuré que l'*angoisse* qu'il porte.

Et ailleurs :

En ces propos mourans ses complaints se meurent,
Mais vivantes sans fin, ses *angoisses* demeurent.

Poires d'Angoisse. [*Pirum anginam premens.*] Sont des poires de mauvais goût qui prennent à la gorge, que Ménage dit avoir été ainsi nommées d'un vilage qui est en Limosin, du même nom où elles furent trouvées l'an 1094. On dit proverbialement, *avalier des poires d'angoisse*, pour signifier avoir beaucoup de chagrin; être exposé de la part d'autrui à des duretez; à de fâcheuses humeurs, &c.

Poire d'Angoisse, est aussi une espèce de cadenas qui s'ouvre par un ressort, & qu'on met dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de crier au secours, ou pour la forcer à donner son argent.

ANGON, Javelot. Le javelot des François, nommé *Angon*, étoit une demi-pique, qu'ils lançoient quelquefois, & dont le plus souvent ils combattoient de près. Les Angons, dit Agathias, *livre 2.*, sont des *hastes* ni trop longues ni trop courtes, mais qui peuvent être lancées au besoin, & propres en même tems à combattre de près & à charger l'ennemi. Ces *hastes*, [*hastæ*,] sont presque toutes couvertes de fer, excepté à leur poignée. Le fer forme à sa naissance deux espèces de crochets retournés en dedans comme deux hameçons. Telle est la description du *Angon*, faite par Agathias; elle difère un peu de la figure du *Angon* donnée par le P. Daniel dans son Histoire de la Milice Française.

ANGOURE DE LIN. [*Angina lini.*] Espèce d'Epithym, qui croît sur la plante dont on fait le lin. Les épiciers droguistes l'appellent ordinairement *Cuscute*.

ANGOURIA, *s. m.* Espèce de melon d'eau.

ANGUICHURE, *s. f.* Terme de *Chasseur*. Bande de cuir qui est attachée par un bout au pavillon du cor, & par l'autre à une boucle du corps du cor, & que celui qui veut porter le cor, se met en forme de baudrier. (Une anguichure trop longue, trop courte, trop étroite. Couper une anguichure. Atacher l'anguichure. Mettre l'anguichure.)

† ANGUILLADE, *s. f.* Foïet avec des peaux d'anguille. (Donner l'anguillade. *Reg. sat. 8.*)

ANGUILLE, *s. f.* [*Anguilla.*] Poisson d'eau douce qui a la chair gluante, visqueuse, qui est long, glissant, sans écailles, qui est couvert de peau, qui a la bouche assez grande & garnie de petites dents, avec deux nageoires auprès des ouïes. *Rond.*

ANGUILLERS ou ANGUILLÉES. Terme de *Marine*. Canaux qui régner à fond de cale à côté de la carlingue, pour conduire les eaux à la pompe.

ANGULAIRE, *adj.* Qui est à angles. (Côte angulaire.) Il vient du Latin *angularis*.

* PIERRE ANGULAIRE. Ces mots, au figuré, marquent Jésus-Christ. (Ils rejettent cette *Pierre angulaire*, cette pierre choisie que les Juifs ont rejetée. *Saint Prosper, chap. 37.* Je m'en vais mettre pour fondement de Sion, une pierre angulaire. *Isaïe, c. 28.*)

ANGUSTI-CLAVE. Robe que portoient les Chevaliers Romains. Celle des Sénateurs s'appelloit *Lati-Clave*.

A N I.

† ANICROCHE, *s. f.* [*Obex, ansa.*] Certaines défaites dont on se fert pour se dédire d'un marché ou de ce qu'on a promis. (Cet homme

trouve toujours quelque *anicroche*. Ce mot est bas & populaire.)

ANIER ou ASNIER, *f. m.* [*Afinarius.*] On l'écrit de l'une ou de l'autre façon ; mais on ne prononce point la lettre *f.* C'est celui qui garde des ânes, & qui en a foin. C'est aussi celui qui a des ânes, qui les nourrit, qui les conduit au marché, chargé de marchandises, qui les louë à ceux qui en ont besoin, & qui fait son profit du lait des ânesses qui lui appartiennent. (Un rude ânier, un méchant ânier.)

Un ânier, son sceptre à la main,
Menoit, en Empereur Romain,
Deux coursiers à longues oreilles.

La Font. fab. l. 2.)

ANIL, *f. m.* Plante ou arbrisseau, dont les tiges & les feuilles servent à faire la drogue appelée *indigo*, dont les Teinturiers font un si grand usage.

ANILLE, *f. f.* Terme de *Blason*. On appelle ainsi une figure en forme de deux crochets adossés & liés ensemble. On dit, porter d'azur à une *Anille* d'argent, entourée d'une couronne de gueule.

ANIMADVERSION, *f. f.* [*Animadversio, castigatio.*] Terme de *Palais*. Correction. (L'allégation téméraire d'un fait si faux, mérite l'*animadversion* de la Cour.)

Animadversion. [*Animadversio, observatio.*] Se dit dans le dogmatique, pour signifier quelques notes ou observations que les Critiques font quelquefois sur quelques Auteurs, comme les *animadversions* sur *Pétrone*.

ANIMAL, *f. m.* [*Animal.*] Ce mot est tout Latin. C'est un Être qui a du sentiment, & qui est capable d'exercer les fonctions de la vie par le moyen d'un principe qu'on appelle *ame*. (L'animal se divise en raisonnable & en irraisonnable.)

---- La femme est, comme on dit, mon maître,
Un certain animal difficile à connoître,
Et de qui la nature est fort encline au mal,
Et comme un animal est toujours animal,
Et ne fera jamais qu'animal, quand sa vie
Durerait cent mille ans; aussi, sans repartie
La femme est toujours femme, &c.

Mol. Dépit amoureux, a. 4. sc. 2.)

* *Animal*, *f. m.* [*Stupidus.*] Il se prend figurément & veut dire, une personne qui n'a ni esprit, ni sens commun. (Arrêtez, animal, laissez-la monter. *Mol. Critique, sc. 2.*)

Menet n'est rien qu'un animal;
Tout ce qu'il fait, il le fait mal:
Il offense quand il veut plaire.

Richelet.

Elle aime le plus sot animal, qui eut jamais la forme d'homme. *Gomb. épit. l. 1.*)

Animal, Animale, adj. Vient du Latin *animalis*, & signifie qui est d'animal, ce qui est opposé au bon sens & à la raison. (Esprit animal, sentiment animal, partie animale. Leurs connoissances ne changent point cette manière animale de ne concevoir les choses que par les sens. *Nicole, Essais de morale, t. 1.*)

ANIMATION, *f. f.* [*Animatio.*] Terme qui se dit en *Médecine*, du tems où l'ame est infuse dans le corps de l'homme. (L'animation du fœtus n'arrive qu'après quarante jours. Les sentimens sont partagés là-dessus; car quelques Médecins prétendent que l'animation se fait plutôt dans un fœtus mâle que dans un femelle.)

ANIMÉ, *f. f.* Terme de *Pharmacie*. (C'est une gomme qu'on distingue en Occidentale & en Orientale; celle-là se tire par l'incision d'un arbre de la Nouvelle-Espagne; celle-ci ressemble en quelque manière à la myrre. On l'emploie dans les paralysies, & dans les catarres. L'arbre d'où provient cette gomme se nomme aussi *animé*. Il est très-commun dans l'Inde: il borde surtout presque toutes les rivières qui se jettent dans l'Orinoque. Le fruit de cet arbre est très-caustique. La gomme de l'Animé est extrêmement blanche.)

ANIMER, *v. a.* Il vient du Latin *animare*. Donner l'ame & la vie. (Dieu anima l'homme d'un souffle de vie. *Arn.*)

* *Animer*. Rendre plus vif, échauffer, donner de la force, du feu & de la vigueur. (Animer une passion, un discours. *Abl.*)

Les jeux & les amours qui voloient autour d'elle,
Animoient ses apas & la rendoient plus belle.)

* *Animer, v. a.* Rendre sensible. (Je pourrois de ma plainte animer une fougère. *Gomb. Poës.*)

* *Animer, v. a.* [*Rebus sensu carentibus animam addere.*] Terme de *Sculpteur*. Donner un air de vie. (Animer le marbre.)

* *Animer, v. a.* Il se dit parmi les maîtres à danser parlant du pas, & signifie prendre un air plus vif en s'élevant sur la pointe du pié. (Alons, Monsieur, courage, animez votre pas.)

* *Animer, v. a.* [*Incitare.*] Encourager. (Animer quelqu'un à la vengeance. *Vaug. Quint. l. 8.*) *Animer* suivi d'un verbe, veut l'infinitif avec la particule *à*. (Animer un Prince à faire la guerre.)

* *S'animer, v. r.* [*Animari, inflammari.*] Je m'anime, je me suis animé, je m'animai. Prendre courage de plus en plus. Faire paroître une nouvelle vigueur. Être en colère. (C'est un cheval qui s'anime de plus en plus. Être animé contre quelqu'un. *Abl. Ret.*)

* *S'animer*. Prendre un nouvel éclat. (Elle étoit animée d'une beauté capable d'être aimée. *Voit. Poës.*)

Animé, adj. On appelle, en termes de *Blason*, un cheval *animé*, celui qui est en action. On le dit même de sa tête seule, lorsque l'œil est de différent émail. (On porte d'or au cheval de fable, *animé* de gueule.)

ANIMOSITE, *f. f.* [*Odium.*] Haine; aversion. (Leur animosité étoit grande contre le Roi. *Vaug. Quint. l. 8.*)

ANIS, *f. m.* [*Anisum.*] Il vient du Grec. Plante qui fleurit jaune & fait une tige ronde, un peu canelée & creuse, avec plusieurs branches. (Anis qui commence à croître.)

Anis. Graine d'anis, blanche; un peu ronde, de fort bon goût, & qui est sèche & chaude. (L'anis cru ou confit, pris après le repas, abaisse les vapeurs, cuit les cruditez & rend l'haleine agréable. Semer de l'anis.)

Anis ou *Anil*, bois grisâtre, qui vient des Indes, & qu'on emploie aux ouvrages de marqueterie & de tour.

ANISER, *v. a.* On dit aniser telle amande, c'est-à-dire, y mettre une couche d'anis. On dit aussi des dragées *anisées*, c'est-à-dire, où il est entré de l'anis.

ANIVERSAIRE, (ANNIVERSAIRE,) *adj.* Terme d'*Eglise*. Du Latin *anniversarius*. Qui se fait d'année en année au même jour. (C'est

une fête aniverfaire. Faire une proceſſion aniverfaire.)

Aniverfaire, f. m. Terme d'*Egliſe*. Service qu'on fait tous les ans pour un mort. (Célébrer l'aniverfaire d'une perſonne.)

A N K.

ANKER. Meſure des liquides dont on ſe fert à Amſterdam. Six Ankers font la barrique de Bourdeaux.

ANKILOSE. Voiez *ANCHILOSE*.

A N N.

ANNA, f. m. Petit animal du Pérou, qui infeſte par ſon odeur les lieux où il couche.

ANNABASSES. Couvertures ou pagnes qui ſe font à Roüen ou en Hollande. Elles ſont propres pour le commerce de Guinée, & particulièrement de la côte d'Angola.

ANNAL, ANNALE, adj. [*Annuus, annalis.*] Qui ne dure qu'un an, ou qui n'eſt valable que pendant un an. (Poſſeſſion *annale*. Il ne lui donna qu'une procuration *annale*. *Académie Franç.* Les lettres de la Chancellerie ſont *annales*. Les arrêts pour les tailles ſont la plûpart réputez *annaux*. *Furetière.*)

ANNE, f. f. Du Latin *Anna*. Nom propre de femme. Les noms qui viennent du mot *Anne*, ce ſont *Annette, Nanette, Nanon & Ninon*. (Anne de Boulen, maîtrefſe de Henri VIII. Roi d'Angleterre, étoit belle, enjouée, & brilloit de mille qualitez. Voiez le divorce de Henri VIII.)

Anne, f. m. Ce mot eſt quelquefois un nom d'homme. (Anne de Montmorency étoit Connétable de France.)

ANNEAU, f. m. [*Annulus.*] Petite bague d'or, d'argent ou d'autre métal, qui eſt unie & qu'on ſe met au doigt.

Anneau. Tout ce qui eſt rond & en forme de bague. (Anneau de fer, de leton; anneau de clef.)

Anneau astronomique ou *Anneau univerſel*. C'eſt une manière de ſphère compoſée d'un équateur & de deux colures ou méridiens d'argent ou de cuivre, laquelle eſt propre à faire voir l'heure qu'il eſt en quelque partie du monde que l'on ſoit. (Se ſervir de l'anneau astronomique, pour voir l'heure qu'il eſt.)

Anneau de Saturne. C'eſt un cercle lumineux qui environne cette planète, & qui tourne autour d'elle. Cette découverte eſt dûe à M. Huyghens.

Anneau, f. m. Terme de *Marine*. C'eſt un cercle de fer ou d'autre matière ſolide, dont on ſe fert pour atacher les vaiſſeaux. Il y a dans tous les ports, & dans tous les quais, des anneaux de fer pour atacher les navires & les bateaux. Les *anneaux* de vergues, ſont des anneaux atachés, de diſtance en diſtance, à la grande vergue & à la vergue de miſéne. Les *anneaux* de ſabords, ſont des boucles de fer, qui ſervent à fermer, faiſir & amarrer les mantelets des ſabords. Il y a encore d'autres *anneaux*, qu'on peut voir dans *Aubin*.

* *Anneau, f. m.* Terme de *Blafon*. Cercle dont on meuble les écus. Autrefois on le faiſoit graver, & on ſ'en ſervoit pour ſigner. En Latin, *annulus ſignatorius*.

Les Sophiſtes portoient, en déclamant, une bague brillante, pour plaire aux yeux des

Auditeurs. On dit qu'Hippias ſurprit ſon Auditoire dans les Jeux Olimpiques, par l'éclat d'un anneau qu'il avoit au doigt. Athénée fait mention d'un Athénien, qui ſe préſenta, vêtu d'une robe magnifique, & avec un anneau d'or. Les Avocats Romains conſervèrent cet uſage, ſelon le témoignage de Juvenal, *ſat. 7.* il dit que l'on n'avoit aucune attention aux raifons d'un Avocat,

— *Niſi fulſerit annulus ingens.*

Ce Poète nous apprend que ceux qui n'avoient point d'anneau, tel qu'il faloit l'avoir pour mériter l'attention des Juges, en empruntoient :

— *Conductâ Paullus agebat
Sardoniche, atque aded pluris quàm Gallus agebat.*

On ſe ſervoit d'un anneau gravé pour cacheter les lettres. Tacite raporte que Pétrone étant ſur le point de mourir, rompit ſon anneau, afin que l'on n'en fit point un mauvais uſage après ſa mort.

ANNÉE, f. f. [*Annus.*] Terme que le Soleil met à parcourir les ſignes du Zodiaque, qui eſt de 365. jours, 5. heures 49. minutes. Année astronomique, civile, grégorienne. (Je le comblerai de jours & d'années.)

Romulus, plus propre à faire la guerre, qu'à contempler les aſtres & à reconnoître leur cours, compoſa l'année de dix mois. Voiez *Ovide au 1. l. des Faſtes*.

On a apellé *année*, le nombre de jours que le ſoleil emploie à parcourir un certain eſpace de tems.

L'année eſt ou *naturelle & tropique*, ou *civile*. La première eſt la durée du tems que le ſoleil emploie à parcourir l'Ecliptique. L'année civile eſt celle qui eſt en uſage parmi chaque nation. Les Egiptiens, les Perſes, les Arabes ont leur année particulière. Voiez *Blondel, dans ſon Hiſtoire du Calendrier Romain*.

Chez les Romains, la première année après la mort du mari, étoit apellée l'année de deuil; les veuves ne pouvoient pas ſe marier dans cette année, ſous peine d'infamie & de perte de leurs droits. Céſar rompit un mariage contracté avec une femme ſeparée depuis deux jours ſeulement de ſon mari. La peine de l'année de deuil eſt encore obſervée dans quelques-unes de nos provinces qui obſervent le Droit Romain.

Les Ordonnances de Rouffillon & de Paris, de 1563. *art. 39.* veulent qu'en tous les actes, l'année commencera au premier de Janvier; ce qui a été confirmé par une autre Ordonnance de 1566. Il a été jugé, que pour partager les fruits d'un Bénéfice, il faut compter du premier Janvier. On dit, en certains cas, que l'année commencée eſt préſumée finie.

Année de Probation, c'eſt l'année du Noviciat.

† *ANNELE, ANNELÉE, adj.* [*Criſpatus.*] Ce mot ſe dit des cheveux & veut dire *bouclé*; mais il ſemble un peu vieux. (Elle avoit les cheveux annelez. *Buffi*.)

Beaux cheveux annelez, écuëil de ma franchise;
Adorables filets où mon ame ſ'eſt priſe,
Riche & douce priſon, Dédale tournoiant,
Combien méritez-vous avec plus de juſtice
D'être placez au ciel que ceux de Berenice.

Rampale, Idyle, 4)

† *ANNELER, v. a.* [*Criſpare, cincinnare.*] Friſer les cheveux par anneaux. Ce mot eſt vieux.

ANNELET, *f. m.* [*Annellus.*] Petit anneau. (Ces annelets sont trop petits.)

ANNELETS. [*Anelli.*] Terme d' *Architecture*. Petits membres quarrés qu'on met au chapiteau dorique au-dessous du quart de rond. On les appelle aussi *filets* ou *listeaux*.

ANNELEURE, *f. f.* [*Cincinnati.*] Frisure par boucles & anneaux.

ANNETTE, *f. f.* Nom de fille qui veut dire, *petite Anne*, & dont le grand usage n'est que dans des chansons de berger & de bergère, & dans des chansons à danser. (Annette est belle, Annette est jolie.)

Le Berger Tiris,
Loin de sa chère Annette,
Chantoit sur sa mufette,
Ah ! petite Brunette,
Ah ! tu me fais mourir.

Le Recueil des chansons.)

ANNEXION. Il y a des Bénéfices auxquels la Prêtrise est annexée, & cette union est appelée par les Canonistes, *Annexio*. Panorme dit qu'il y en a de deux sortes, *Annexio respectu aptitudinis*, & *respectu actus*. La première espèce d'annexion est, lorsque le Bénéfice exige l'Ordre de Prêtrise, à cause de ses fonctions: les Cures & les Bénéfices qui ont charge d'ames, sont de cette nature, & cette annexion est appelée *Annexio à lege*. La seconde espèce est, lorsque le Bénéfice est par la fondation, & elle est nommée *Annexio à fundatione*. Dans le cas de la première, il n'est pas nécessaire d'être Prêtre; lorsqu'on est pourvu du Bénéfice, il suffit qu'on se fasse pourvoir dans l'année: mais dans le cas de la seconde espèce, il faut nécessairement être Prêtre au moment de la collation du Bénéfice.

ANNILLES, *f. f.* [*Securiolatum utrimque ferrum.*] Terme de *Blason*. Fers de Moulin. (M. * * * porte d'azur à trois annilles ou fers de moulin.)

ANNOTATEUR, *f. m.* Du Latin *annotator*. Annotateur est celui qui fait des notes sur quelque ouvrage d'esprit & de réputation. (On pourroit dire, parlant de Ronfard, de Malherbe & de ceux qui ont fait des notes sur ces fameux Poètes François: Nicolas Richelet, Muret & Ménage sont les *Annotateurs* de Ronfard & de Malherbe.)

ANNOTATION, *f. f.* Prononcez *anotacion*. Du Latin *annotatio*. C'est - à - dire, note, remarque, observation. *Annotation* est un peu plus usité qu'*Anotateur*. (Les annotations de Ménage sur l'Aminte du Tasse ne sont pas moins ennuyeuses que savantes. Un grand nombre de savans ont fait des annotations sur quelques passages choisis de l'Écriture sainte.)

Annotations de l'Empire, (les) ou les *Annotations Impériales*. On appelloit ainsi des diplomes ou brevets, par lesquels les Empereurs Romains, & sur-tout ceux du bas Empire, acordoient des charges, des biens, des privilèges, des immunités, des voitures publiques. On les nommoit *Annotations*, à cause de la signature de ceux qui les donnoient, appelée *adnotatio*. Voyez le *Nouv. Tr. de Diplom. in-4°. t. 1. p. 331. & suiv.*

ANNOTER, *v. a.* Du Latin *annotare*. C'est remarquer, observer & examiner quelque ouvrage d'esprit & de réputation. Annoter ne se dit d'ordinaire que parmi les savans.

☞ *Annoter*. Terme de *Jurisprudence Criminelle*. Il est dit dans l'article 1. du titre 17. de l'Ordonnance Criminelle de 1670. *Si le Décret de prise de corps ne peut être exécuté contre l'aculé, il en sera fait perquisition, & ses biens seront saisis &*

annotez, sans que pour raison de ce il soit obtenu aucun Jugement. Ce n'est point une faïsie, mais une désignation que le propriétaire du fond a été décrété de prise de corps, & interpellé de comparoître devant le Juge. Les Loix Romaines défendoient de condamner un absent, sans avoir été appelé & mis en demeure de se présenter: *Sed absens requirendus annotatus est ut copiam sui præstet. L. 1. ff. de requirend. &c.* L'annotation est encore une précaution que l'on prend pour empêcher l'enlèvement des effets de l'aculé pendant sa contumace; car dès qu'il paroît, l'annotation cesse, & l'aculé entre en possession de ses biens.

ANNOTINE. Terme de *Liturgie*. On dit *Pasque Annotine*, ou *Pasque Anniversaire*. Dès les premiers siècles de l'Église, les fidèles étoient si religieux à conserver le souvenir de la grace du Baptême, que le jour qu'ils avoient reçu ce Sacrement, étoit pour eux un jour de Fête qu'ils appelloient *Pasque annotine* ou *Pasque anniversaire*, & qu'ils solemnisoient par un office propre. On appelle *Pasque annotine*, dit Durand, après Honoré d'Autun, lorsque quelqu'un célèbre chaque année le jour auquel il a reçu le baptême.

ANNUEL, ANNUELLE, *adj.* Il vient du Latin *annuus*; c'est-à-dire, qui vient tous les ans. (Droit annuel. Paier le droit annuel. C'est une vente annuelle.)

Anuel, annuelle, adj. Qui dure un an. Le Consulat à Rome étoit annuel. (La Charge de Prévôt des Marchands à Paris n'est pas annuelle: mais celle d'Échevin l'est.)

Anuel, f. m. [*Annuum sacrificium.*] Terme d'Église. Messes qu'on dit durant un an pour un mort. (Fonder un annuel, dire un annuel.)

Anuel, f. m. [*Annuum vectigal.*] Terme de *Cabaretier*. Ce sont huit francs quelques deniers que chaque cabaretier donne pour la permission de mettre bouchon. (On paie au Roi l'annuel tous les ans le premier Mars.)

ANNUELLEMENT, *adv.* [*Annis singulis.*] Par chaque année. (Il tire annuellement de ses terres quinze cens livres de rente.)

ANNUITÉ, *f. f.* Mot nouveau, qui signifie une rente annuelle sur quelque Compagnie de commerce où l'on a placé son fond.

† ANNUITER, se faire nuit. Vieux mot; qui se dit encore parmi le peuple. *Ne vous annuïtez point*, pour dire ne revenez point trop tard, revenez avant la nuit.

ANNULAIRE, *adj. m.* [*Annularis.*] Épitète qu'on donne au quatrième doigt de la main, parce qu'on y met ordinairement les anneaux.

ANNULER, *v. a.* Ce terme est ordinairement de *Palais*, & semble venir de l'Italien ou de l'Espagnol. Les Italiens disent *annulare*, & les Espagnols *annular*. C'est casser, abolir, rendre nul & sans aucun effet. (Annuler un testament. *Patru, plaid. 3.* Annuler une procédure. *Le Maît. plaid.*)

Annuler. Terme de *Teneur de Livres*. Annuler, en fait de partie double, signifie, rendre un article nul, le mettre en état d'être compté pour rien.

ANNUS, *f. m.* Racine du Pérou, à qui les Indiens attribuent la vertu d'ôter la puissance d'engendrer.

ANO.

ANOBLIR, *v. a.* [*In ordinem nobilium aliquem adscribere.*] Faire noble. (Anoblir une personne.)

* *Anoblir.*

* *Anoblir*. [*Nobilitare*.] Ce mot se dit du langage. Rendre plus beau, plus vif, plus mâle. (Anoblir son stile. *Abl.*)

ANOBLI, ANOBLIE, *par. pas. & adj.* Il est aussi substantif. [*In nobilium ordinem adscriptus*.] (De tems en tems on fait des recherches des nouveaux noblis.)

ANOBLISSEMENT, *f. m.* [*Hominis plebeii in nobiles cooptatio*.] Lettres par le moien desquelles le Roi anoblit un roturier, avec tous ses enfans, nez & à naître. (Avoir des lettres d'anoblissement.)

C'est une règle générale, que nul ne peut anoblir que le Roi, selon l'expression de Loisel, liv. 2. art. 12. de ses *Institutes*. Il y a des Charges qui anoblissent, par un attribut que le Roi y a attaché. Il semble qu'il y avoit, parmi les Romains, une Noblesse réelle & effective, comme parmi nous; puisque Pline a dit dans son Panégyrique: *Cæsaris est, ut Nobiles & conservet & faciat*.

On prétend que ce n'a été qu'après l'an 1310. que l'on a commencé d'anoblir, par Lettres, les roturiers. On allégué, comme un premier anoblissement, celui que Philippe le Bel accorda en 1310. à Jean, natif de Cahors. Le Sieur de la Roque en a fait un long chapitre dans son *Traité de la Noblesse*, où l'on trouvera cette matière assez amplement expliquée.

† ANODIN, ANODINE, *adj.* [*Anodinus*.] Terme de Médecine. Il vient du Grec, & il signifie adoucissant. (Remède anodin, injection anodine.)

Anodin, est aussi substantif. On appelle *anodins*, des remèdes qui adoucissent & calment les douleurs. Ce mot est Grec *ἀνόδινα*, composé de la particule privative *a*, & de *ὀδυν*, douleur.

ANOLIS. Espèce de lézard qu'on trouve dans l'Isle de la Guadeloupe. Il a la tête plus longue & le ventre plus jaunâtre que le lézard ordinaire. Il a le dos verd avec des raies grises & bleuës depuis la tête jusqu'à la queue. Il est long d'un pié & demi.

ANOMAL, ANOMALE, *adj.* Il vient du Grec. En Latin *anomale*. Terme de Grammaire. Il se dit des verbes, & veut dire irrégulier, qui ne se conjugue pas selon les règles ordinaires des autres verbes. (La première conjugaison Françoisise n'a qu'un verbe *anomal*, qui est *aller*. Savoir les conjugaisons anomales.)

ANOMALIE, *f. f.* [*Irregularitas*.] Il vient du Grec; c'est-à-dire, irrégularité. (C'est une anomalie visible. C'est une étrange anomalie. Faire une anomalie.)

Anomalie. Terme d'Astronomie. Les Astronomes appellent *Anomalie moienne* la distance de la planète feinte à l'Aphélie, ou l'angle sous lequel cette planète dans l'éloignement de l'Aphélie, est vuë du soleil. On peut la déterminer aisément par le tems qui s'est écoulé depuis le passage de la planète par l'Aphélie. L'*Anomalie vraie*, c'est la distance de la planète vraie à l'Aphélie, ou l'angle sous lequel cette planète dans l'éloignement de l'Aphélie, est vuë du soleil.

ANOMALISTIQUE, *adj.* On donne ce nom à l'espace de temps que la terre emploie dans son mouvement périodique.

ANOMÉENS, *f. m.* [*Anomai*,] du Grec *Ἀνομοίαι*, qui signifie, je rends dissemblable. Hérétiques qui étoient une branche d'Ariens & qu'on nommoit ainsi, parce qu'encherissant par-dessus les Ariens, ils souvenoient que le

Fils n'étoit pas semblable au Père. Ils avoient pour chef un Diacre nommé Aëtius.

ANOMIEN, qui vit sans loi.

ANON, *f. m.* [*Asinellus*.] C'est le petit de l'âneffe. (Un joli ânon. Un petit ânon qui faute toujours. Un petit ânon bien éveillé. Nos taureaux & nos ânonns mangeront de toute forte de grains. *Isaïe*, chap. 30.)

Depuis quinze ou vingt mois en ça,
Au travers de mon pré certain ânon passa,
Je fais saisir l'ânon.

Racine, Plaideurs, a. 2. sc. 7.)

ANONA, *f. m.* Arbre des Indes, dont le fruit est une espèce de pomme ou de citron verd, fait en cône, & agréable au goût. Il y en a de plusieurs espèces.

ANONCE, (ANNONCE,) *f. f.* [*Nunciatio*.] Les prétendus Réformés appellent *anonce*, ce que les Catholiques Romains nomment *ban*, qui est une proclamation de mariage en face d'Eglise. (On publie ordinairement trois anonces.)

Anonce, f. f. [*Significatio*.] Terme de Comédien. Avertissement de la pièce qu'on doit jouer, lequel se fait sur le théâtre par un Comédien, la pièce finie & un moment avant qu'on sorte. Celui qui fait l'anonce, doit être l'un des plus polis de la troupe, parce qu'il doit faire avec esprit & en beaux termes l'éloge du Poëte dont on jouera la pièce, & celui de la pièce même.

ANONCER, (ANNONCER,) *v. a.* Du Latin *annunciare*. C'est publier. (Seigneur, les Cieux anonceront vos loüanges. *Psal.* 18. Seigneur, si je veux anoncer vos merveilles, elles se trouvent infiniment au-dessus de mes paroles. *Psal.* 39. Chantez des hymnes au Seigneur, & anoncez sa grandeur par toute la Terre, parce qu'il a fait des choses magnifiques. *Isaïe*, chap. 12.)

Anoncer, v. a. [*Prænnunciare, prædicere*.] avertir, dire. (Il lui parla d'une voix qui anonçoit ce qu'il aloit faire. *Vaug. Quint* l. 8. chap. 1. Comment anoncer à Madame de si méchantes nouvelles? *Mol. Malade imaginaire*. Anoncer la mort d'une personne. *Sar. Poësies*.)

J'ai rendu vôtre lettre & j'ai pris sa réponse,
Madame vous verrez ce qu'elle vous anonce.

Racine, Bajazet, a. 4. sc. 1.)

Anoncer, v. a. [*Prædicere, prænnunciare*.] Se dit aussi des prophéties & de révélations. Les Prophètes ont anoncé Jésus-Christ pendant plusieurs siècles. L'Ange vint anoncer à la Sainte Vierge qu'elle concevroit un fils. *S. Matth.*

Anoncer, v. a. [*Significare*.] Terme de Comédien. Dire aux spectateurs la pièce qu'on jouera la première fois.

ANONCIADE, (ANNONCIADE,) *f. f.* [*Ordo militaris salutata ab Angelo Virginis nomen consecutus*.] Ordre de colier de Savoie, institué par Amé le Rouge, Comte de ce pais, & composé de lãs d'amour, auxquels le Duc Charles III. ajoûta quinze roses blanches, & en 1528. ce Duc changea le nom de l'Ordre en celui de l'Anonciade pour honorer la Sainte Vierge. *Mézerei, Histoire de France de Charles VI.*

Anonciade, f. f. C'est la Fête de l'Anonciation. *Anonciade* ne se dit que de cette Fête qu'on célèbre avec magnificence en Savoie. (Les Chevaliers de l'Ordre de l'Anonciade, chacun paré du colier de l'Ordre, solemnifient magnifiquement cette Fête qu'ils appellent l'*Anonciade*.)

Anonciade, Ordre de Religieuses. Il y en a de deux espèces, les Anonciades instituées par la Reine Jeanne, & les Anonciades bleu-céleste dont la règle est beaucoup plus austère.

ANONCIATION, (ANNONCIATION,) *f. f.* Il vient du Latin *Annunciatio*. Prononcez *Anonciacion*. Fête que célèbre tous les ans l'Eglise en l'honneur de la Vierge, à qui un Ange envoié de Dieu anonça qu'elle mettroit au monde un Fils à qui elle donneroit le Nom de Jesus, qu'on apelleroit le Fils du Très-haut, & dont le règne n'auroit point de fin. *S. Luc, Evangile, ch. 1.* (L'Anonciation se célèbre tous les ans le 25. de Mars.)

Filles de l'Anonciation. Voiez *Filles*.

Anonciation, f. f. Estampe qui représente le mystère de l'Anonciation. (Une belle anonciation, une anonciation bien faite. Acheter une anonciation. Enluminer une anonciation. *Embordurer une anonciation.* C'est la mettre dans un cadre.)

ANONIME, (ANONYME,) *adj.* [*Anonymus.*] Il vient du Grec. C'est-à-dire, qui est sans nom. *Anonime* se dit des Auteurs, & signifie Auteur qui n'a pas mis son nom à la tête de son ouvrage. Il y a plusieurs Auteurs anonymes qu'on ne connoît pas effectivement; mais il y en a aussi d'anonymes reconnus. Pascal est un Auteur anonyme, qui néanmoins est fort illustre.

Anonime. On appelle lettres anonymes, des lettres écrites par un inconnu & qui sont sans signature. D'ordinaire, c'est un esprit de méchanceté qui les fait écrire, elles marquent toujours de la part de celui qui les écrit, un grand fonds de lâcheté & de bassesse. Écrire des lettres anonymes, c'est essentiellement un trait de malhonnête homme.

Anonime. On appelle sociétés Anonymes, celles qui se font sans aucun nom, & dans lesquelles chacun des associés travaille de son côté, & sous son nom particulier; se rendant compte ensuite les uns aux autres des profits & des pertes qu'ils ont faits dans leur commerce. Ces espèces de sociétés sont secrètes, & ne sont connues que des associés.

† ANONNER, *v. a.* [*Asinum parere.*] Se dit des ânesses. C'est faire un ânon. (L'ânesse porte treize mois avant que d'anonner. Nôtre ânesse a anonné.)

†* *Anonner.* Lire mal. (Il ne fait qu'anonner.)

ANORDIE, *f. f.* [*Tempesta à Septentrione proveniens.*] Tempête de vent de Nord, qui s'élève en certains tems sur les côtes de la Nouvelle-Espagne & dans les Isles du Mexique.

ANORÉXIE, *f. f.* Inapétence, défaut de faim, dégoût. L'anoréxie est proprement un défaut d'appétit. Selon quelques Médecins, c'est une disposition dans laquelle on n'a aucun désir pour les alimens, au lieu que le dégoût est une aversion pour les mêmes alimens qu'on prenoit autrefois avec plaisir. En Grec ἀνορέξια, qui vient de l'*a* privatif, & de ὄρεξις, appétit.

A N S.

ANSE, *f. f.* [*Ansa.*] Ce qui est d'ordinaire en forme de demi cercle, & qu'on tient avec la main lorsqu'on prend un pot, un panier, un seau, ou quelque autre chose à anse. (L'anse du panier est rompuë.)

Anse. Terme de *Fondeur*. Partie par où l'on pend la cloche.

Anse, f. f. [*Sinus latior.*] Terme de *Marine*.

C'est un bras de mer qui se jette entre deux pointes de terre, & y forme un enfoncement plus grand que celui qui forme un port, & moindre que la baie & le golfe. On l'appelle *anse*, parce qu'il en a en quelque façon la figure. (Il y a de ce côté-là une *anse* dont la passe est étroite.)

Anse. Voiez *Hanse, f. f.*

☞ *Anse de panier.* Terme d'*Architecture*. C'est la courbure d'une arcade ou d'une voute surbaissée, & comme en demi-ovale: il y en a de rampantes & de biaises.

☞ *Anse de panier.* Ornement de *Serrurerie*, composé de deux enroulemens oposés. *Daviler.*

ANSEATIQUE. Voiez HANSEATIQUE, *adj.*

ANSELME, *f. m.* Du Latin *Anselmus*, qui est un nom propre d'homme. L'Eglise de Tournai eut pour premier Evêque, Anselme, qui étoit Abé de S. Vincent de Laon. *Mézerei, Histoire de France, vie de Philippe II.*

ANSETTE, *f. f.* [*Ansula.*] Petite anse. Les Orfèvres appellent *ansette*, l'anse d'une tasse. (Ansette rompuë, ansette unie. Je veux que les ansettes de ma tasse soient façonnées. Quand on boit, on prend la tasse par les ansettes.)

Ansette, f. f. Terme de *Mer*. Bouts de corde qui servent d'ourlet aux voiles & dans lesquelles on passe d'autres cordes. (Les plus longues ansettes des voiles n'ont pas un bon pié & demi.)

ANSPECADE, (ANSPESSADE,) *f. m.* C'est le soldat qui aide le Caporal, & qui en fait toutes les fonctions, lorsque le Caporal est malade ou absent. (C'est un bon anspecade.) L'Académie écrit *Anspeffade*, parce que ce mot nous vient de l'Italien *Lancia Spezzada*.

ANSPECT, *f. m.* [*Vectis.*] Terme de *Marine*. Levier.

A N T.

ANTAGONISTE. [*Adversarius.*] Il vient du Grec. Se disant des hommes, il est *masculin*, & des femmes, *féminin*. C'est la personne qui est oposée à une autre, qui est son ennemie. (C'est un redoutable antagoniste. C'est un brave, un courageux antagoniste. C'est un misérable, un foible antagoniste. Défaire son antagoniste. *Abl. Stratagèmes.* Terrasser son antagoniste. *Spanheim, Césars de Julien.*)

Antagonistes. Terme d'*Anatomie*. On appelle *muscles antagonistes*, ceux qui sont attachés à la même partie, & qui ont des fonctions oposées. Dans cette phrase, *Antagoniste* est adjectif; mais il est substantif, quand on dit, *chaque muscle a son antagoniste.*

ANTALÉ. [*Antaliem.*] Coquillage en forme de noïau, long d'un pouce & demi, de la grosseur d'un tuïau de plume, creux en dedans, canellé de petites lignes, plus gros par un bout que par l'autre, d'un blanc fort mat, & tantôt verdâtre. Il y a une espèce d'Antalé, composé de plusieurs petits tuïaux joints ensemble. On met l'un & l'autre Antalé au nombre des Alkalis; & les Apoticaire les font entrer en cette qualité dans plusieurs compositions.

ANTAMBA, *f. m.* Bête féroce de l'isle de Madagascar. Elle ressemble au Léopard, & se tient dans les montagnes.

† ANTAN, *f. m.* [*Annus superior.*] Mot qui veut dire l'année précédente, & qui n'est en usage qu'en ces phrases: (Des neiges d'*antan*, des figures d'*antan*. Ce mot est bas. *Nicod.* Il n'est pas plus à voir avec nos aventures, qu'avec les neiges d'*antan.* *D. Quich. t. 4. ch. 73.*)

☞ Cette expression, *les neiges d'antan*, étoit fort en usage du tems de Villon; le refrain de sa première Balade, sur les Dames du tems passé, est: *Mais où sont les neiges d'antan?*

ANTANAIRES, *adj. m.* [*Prioris anni pennis amictus.*] Terme de *Fauconnerie*, qui se dit de l'oiseau qui a le pennage de l'année précédente, sans qu'il ait mué.

ANTARES. [*Cor Scorpionis.*] Nom que les Astronomes donnent au cœur du Scorpion, un des douze signes du Zodiaque.

ANTARTIQUE, *adj.* [*Antarcticus.*] Terme de *Géographie*. Qui est opposé à l'Artique. Qui est opposé au Septentrion Méridional. (Pole Artique, Pole Antartique. *San.*)

ANTE, *s. f.* [*Instum.*] Terme de *Jardinier*. L'arbre qui est anté de quelque grêfe. (Une belle ante.)

Ante. Terme de *Meunier*. Pièce de bois atachée avec des liens de fer aux volans des moulins à vent. (Les quatre antes des volans.)

Ante. Animal qu'on trouve dans les Indes, & qui y est aussi appelé la Grande-Bête. Sa chair ressemble à celle du mouton. Il est de la grandeur d'un mulet d'un an. Il a les piez fort petits; la corne de ses piez passe pour un remède souverain contre l'épilepsie. L'*Ante* est un animal amphibie. Voyez le Livre intitulé, *El Orinoco illustrado*, ou *l'Orinoque illustré*.

ANTÉCÉDENT, *s. m.* [*Antecedens.*] Terme de *Logique*, qui signifie, qui précède. Et c'est la première de deux propositions dont la seconde s'appelle le *conséquent*.

ANTÉCESSEUR, *s. m.* Possesseur du Droit. Ce terme n'est en usage que dans les Ecoles de Droit.

ANTECIENS, *s. m.* [*Anteci.*] Terme de *Géographie*. Contrehabitans en une même moitié de Méridien, & en divers parallèles éloignez également de l'Equateur. *San.*

ANTECHRIST, *s. m.* [*Antichristus.*] Contraire à Jésus-Christ. Tous les Péres, sans en excepter un seul, ont cru que l'*Antechrist* seroit un seul homme; qu'à la vérité il auroit plusieurs précurseurs: mais ils conviennent que l'*homme de péché*, le *fiis de perdition*, ou, ce qui est la même chose, l'*Antechrist* viendra à la fin du monde pour faire la dernière épreuve de Elûs, & l'exemple le plus éclatant de la vengeance de Dieu avant le Jugement universel. Les Protestans appliquent faussement à l'Eglise Romaine & au Pape, tous les traits & tous les caractères que l'Apocalypse a atachés à l'*Antechrist*. Ainsi, selon eux, l'*Antechrist* seroit plutôt un corps de l'Eglise corrompue & une longue suite de Papes persécuteurs, qu'un homme particulier. *Boss.*

ANTENNE, *s. f.* Terme de *Mer*. Il vient du Latin *antenna*. C'est le long bois qui est ataché de travers au haut d'un mât, & qui sert à soutenir le voile par le moien d'une poulie. Antenne n'est pas le mot d'usage ordinaire, on dit *vergue*. (L'antenne est bien plus grosse par le milieu que par les bouts.)

ANTELAPSAIRE. Terme *Dogmatique*. Calvin, disent les Théologiens, étoit *Antélapsaire*; c'est-à-dire, qu'indépendamment du péché d'Adam, & avant toute hypothèse de la corruption de nôtre nature, cet hérésiarque reconnoissoit une prédestination & une réprobation absoluë; qu'il mettoit dans la volonté de l'homme, sans en excepter celle d'Adam, une nécessité inévitable; que, par conséquent,

il ne conservoit du libre arbitre, que le nom, même dans l'état d'innocence.

ANTEPENULTIEME, *adj.* [*Tertius ab extremo, antepenultimus.*] Terme de *Grammaire*. C'est la troisième syllabe d'un mot, en commençant à compter par la dernière. (Les Grecs mettent des accents aigus sur l'*antépénultième*. Ce vers est l'*antépénultième* du second livre de l'*Énéide*.)

ANTERIEUR, ANTERIEURE, *adj.* Il vient du Latin *anterior*. Qui est devant. (Partie antérieure.)

Antérieur, Antérieure, adj. Qui précède en matière de tems. (Un mariage est antérieur. La dette est antérieure.)

ANTERIEUREMENT, *adv.* [*Prius, ante.*] Prononcez *antérieureman*. Ce mot ne se dit que parmi les gens de pratique, & signifie auparavant. (C'est une dette contractée antérieurement.)

ANTÉRIORITÉ, *s. f.* [*Temporis antecessio.*] Mot purement de *Palais*. C'est une priorité de tems. (C'est une antériorité d'hypothèque.)

ANTES, *s. m.* [*Antæ.*] Pilaître qu'on mettoit autrefois aux coins des murs des édifices ou des Temples.

Nous lisons dans Vitruve, *lib. 3. c. 1.* que la manière d'édifice à *antes*, étoit, lorsqu'à la face de devant, il y a entre les antes des murailles qui enferment le dedans du temple, deux colonnes seulement au milieu, qui soutiennent un fronton. On voit assez que le terme *antæ* vient du Latin *ante*, devant; & comme dans ces sortes de temples dont parle Vitruve, il y avoit des pilaîtres sur le devant pour soutenir un fronton, on les appella *antes* ou *antæ*.

ANTESTATURES, *s. f.* Terme de *Fortification*. Traverse ou petit retranchement fait avec des palissades ou des sacs à terre, dont on se couvre à la hâte pour conserver & disputer le reste du terrain dont l'ennemi a gagné quelque partie.

ANTHELIX, *s. m.* Terme d'*Anatomie*. On appelle ainsi la partie moyenne externe, qui s'élève autour de la cavité de l'oreille.

ANTHRAX, *s. m.* Tumeur maligne ou charbon. Ce mot que les Latins & les François ont conservé, est Grec, *ἀνθραξ*, il signifie charbon alumé.

ANTI-APOPLECTIQUE, *s. m. & adj.* On donne ce nom aux remèdes propres contre l'apoplexie. Le sachet du sieur Arnoult, Apoticaire, a été long-tems vanté comme un spécifique anti-apoplectique.

ANTI-CHAMBRE, *s. f.* [*Antecedens cubiculum.*] Mot à moitié Grec. C'est un avant-chambre. (Une jolie anti-chambre, une belle anti-chambre, une anti-chambre fort propre & fort commode.)

ANTICHRESE, *s. f.* Terme de *Droit*. [*Antichresis.*] Convention par laquelle celui qui emprunte de l'argent, baille, engage un héritage à son créancier, à la charge qu'il en jouisse, & que les fruits lui appartiennent pour l'intérêt de son argent. Cette paction étoit permise par le Droit Romain qui ne défend pas les usures. Cette espèce de contrat s'appelloit autrefois *mort-gage* en France, à la différence du simple engagement qui n'emporte point gain des fruits, & qui à cause de cela s'appelloit *vif-gage*, selon du Moulin dans son *Traité des usures*. (L'*Antichrese* est prohibée en France, excepté en quelques Provinces où ces contrats pignoratifs sont regardez comme des contrats de vente à faculté perpétuelle de rachat.)

ANTI-CHRÉTIEN, ENNE. [*Antichristianus.*] Oposé à la doctrine du Christianisme.

ANTI-CHRISTIANISME, *f. m.* [*Adversus Christianam Religionem rebellio.*] La doctrine, le règne de l'Antechrist. (L'*Anti-Christianisme* doit être une apostasie, une abjuration de l'Eglise Chrétienne.)

ANTICIPATION, *f. f.* Du Latin *Anticipatio.* Il est d'ordinaire du Palais. C'est une sorte de prévention. (Prévenir l'appellant par lettres royales d'anticipation prises à la Chancellerie. Ferrière, introduction à la Pratique.)

ANTICIPER, *v. a.* Du Latin *Anticipare.* Il signifie prévenir, & dans ce sens il n'est d'ordinaire usité qu'en Pratique. (Anticiper l'appellant. Anticiper le tems.)

Anticiper, v. a. [*Invadere.*] Usurper par avance. C'est se saisir par avance. (Il anticipe sur les droits de son ami ce qu'il peut, & cela est mal-honnête.)

Anticiper un paiement. C'est le faire avant son échéance.

ANTI-CŒUR, *f. m.* Maladie de cheval qu'on appelle aussi avant-cœur, & qui est une tumeur formée à la poitrine vis-à-vis du cœur.

ANTI-COUR, *f. f.* [*Aræ vestibulum.*] Première cour qui est suivie d'une autre. Dans les belles maisons de campagne il y a des *anti-cours.*

ANTIDATE, *f. f.* [*Dies antiquior adscripta.*] Date faite d'un jour qui précède celui qu'on écrit, ou qu'on passe quelque acte. (L'antidate est prouvée.)

ANTIDATER, *v. a.* [*Epistolæ diem antiquiorem scribere.*] Dater d'un jour qui précède celui qu'on écrit, ou qu'on passe quelque acte. (Antidater une procuration.)

ANTIDICOMARIANITES, *f. m.* Anciens hérétiques qui prétendoient que la Sainte Vierge avoit eu plusieurs enfans de Saint Joseph, & qu'elle n'étoit pas demeurée vierge. *S. Epiphane a parlé de ces hérétiques.*

ANTIDOTAIRE, *f. m.* Terme de Médecine. Nom que plusieurs Médecins ont mis pour titre au recueil qu'ils ont fait d'un grand nombre de remèdes composés. (L'*antidotaire* de Wecker, de du Renou.)

ANTIDOTE, *f. m.* Il vient du Grec, & il signifie *contrepoison*, préservatif contre le venin. Le mot *antidote* vient du Latin *antidotum.* (Un antidote éprouvé, un antidote expérimenté, un antidote sûr; un bon, un excellent antidote. User d'antidote, se servir d'antidote, employer l'antidote pour se garantir du poison. La Tériaque est un excellent antidote contre le venin. Charas, traité de la Tériaque, c. 75.)

ANTIENNE, *f. f.* [*Antiphona.*] Terme d'Eglise. Il vient du Grec *Anti*, contre, & *phoné*, voix; comme qui diroit, voix contre voix, une voix rendue ou renvoïée. Ainsi quand un chœur répond à un autre chœur, ce n'est pas chanter avec antienne, parce qu'on ne répète pas les mêmes paroles du psaume, & qu'on ne chante pas par refrain une même antienne. La propre signification de ce terme est donc lorsqu'un chœur chante, par exemple, un verset d'un psaume, & que l'autre le répète; ou lorsqu'il chante une sentence. Aujourd'hui on appelle antiennes, ces versets qui se chantent après la fin de chaque Psaume.

ANTIGORIUM. Nom que l'on donne à l'azur, ou gros émail, dont se servent les Faïanciers pour peindre leur faïance.

ANTILLIS, (ANTHYLLIS.) *f. m.* [*Anthyllis.*] Plante qui est de deux sortes, l'une ressemble à la lentille, & l'autre à l'ive muscate. Elles sont propres à consolider les plaies.

ANTILLES, *f. f.* [*Antillæ.*] Nom qu'on donne à des îles qui sont dans la mer du Nord entre les deux Amériques.

ANTILOGIE, *f. f.* [*Contradictio.*] Contradiction de deux mots, & des passages d'un auteur. (Faire indice des antilogies d'un livre.)

ANTIMOINE, *f. m.* [*Stibium.*] Corps minéral composé de soufre & de mercure. Minéral dont on se sert pour purifier l'or. Minéral qu'on prépare pour purger le corps. (Antimoine préparé. *Voiture liv. 4.*)

On se sert de l'antimoine pour affiner l'or, & le séparer de l'argent ou du cuivre. *Savot, discours sur les Medailles, chap. 8.*

ANTINOMIE, *f. f.* [*Contrarietas.*] Il vient du Grec. C'est une contradiction vraie ou apparente qui se rencontre entre deux Loix. (On ne parle d'antinomie que parmi les Jurisconsultes, encore y en a-t'il qui n'entendent non plus ce que c'est qu'une antinomie, qu'ils entendent le haut Alemand.)

ANTIPAPE, *f. m.* Il vient du mot Grec, & en Latin *Antipapa.* C'est un Pape opposé à un autre, & qui n'est pas élu dans les formes. (Benoît XIII. est un fameux Antipape.)

ANTIPATHES. Nom que l'on donne au corail noir.

ANTIPATIE, (ANTIPATHIE) *f. f.* [*Repugnantia.*] Il vient du Grec. C'est une répugnance secrète & naturelle qui se trouve entre deux animaux. (Une horrible, une furieuse, une incroyable antipatie. Il y a une antipatie naturelle entre le loup & la brebis.)

* *Antipatie.* Se dit aussi figurément de l'aversion qu'on a pour quelque chose. (Cet homme a de l'antipatie pour le vin, pour la musique, &c.)

ANTIPATIQUE, *adj.* [*Repugnans.*] Il dérive du Grec, & il signifie contraire & opposé naturellement. (Leurs humeurs sont antipatiques.)

ANTIPÉRISTALTIQUE, *adj.* Mouvement dépravé des intestins, qui se fait de bas en haut, & qui est opposé à leur mouvement péristaltique.

ANTIPERISTASE, *f. f.* [*Antiperistasis.*] C'est un mot Grec. C'est un terme de Philosophie. Combat qui se fait entre deux choses, où celle qui a le moins de force, cède à l'autre. (Il se fait l'hiver une antipéristase entre le chaud & le froid, où le froid l'emporte sur le chaud.)

ANTIPHONAIRE, *f. m.* Prononcez *antiphonaire.* Il vient du Grec, & c'est un terme d'Eglise. Il s'appelle en Latin d'Eglise, *antiphonarium*, livre qui contient les antiennes qu'on chante dans l'Eglise. Quelques-uns disent *antiphonier*: mais l'usage est pour *antiphonaire*. (Un antiphonaire relié proprement. Composer un antiphonaire.)

ANTIPHRASE, *f. f.* [*Antiphrasis.*] Terme de Grammaire. Mot Grec, qui signifie contre-vérité, ironie.

ANTIPODES, *f. m.* [*Antipodes.*] Ce mot est Grec, & est un terme de Géographie. Ceux qui marchent sous l'hémisphère qui nous est opposé diamétralement. (Boniface, Archevêque de Mayence & Légat du Pape Zacharie, déclara hérétique l'Evêque Vigilus, pour avoir soutenu qu'il y avoit des *Antipodes.* C'est Platon qui est l'inventeur des *Antipodes.* Comme il concevoit la terre d'une figure ronde, il comprit aussi

qu'il falloit qu'il y eût des *Antipodes*, & en imagina le nom.

†* *Antipode*. [*Contrarius*.] Contraire, opposé. (C'est l'antipode de la raison. *Mol. Précieuses*. On le passe pour l'antipode des esprits doux & raffinez. *Main. poës.* Elle est l'antipode des prudes. *Benserade*.)

ANTIPTOSE, *f. f.* [*Antiptosis*.] Terme de *Grammaire*, par laquelle on met un cas pour un autre.

ANTIQUAILLE, [*Viles vetustatis reliquæ*.] Prononcez *anticaille*. Ouvrage d'architecture, ou de sculpture qui est ruiné, & qui a quelque chose de vieux & d'antique.

ANTIQUAIRE, *f. m.* [*Antiquarius*.] Prononcez *anticaire*. Celui qui a la connoissance des médailles & autres choses curieuses.

ANTIQUÉ, *adj.* [*Antiquus*.] Ce mot est plus de la poésie que de la prose. Il signifie *ancien*, *vieux*. (Rome n'a rien de son antique orgueil. *Main. poës.*)

☞ M. Despreaux *Sat. 3.*

Je veux que la valeur de ses aïeux *antiques*
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques.

☞ Voici ce que le P. Bouhours a remarqué sur le mot, *antique* :

Ce mot se dit en matière de médailles, de statues & de tableaux, comme substantif & comme adjectif. Nous disons, *une antique*, *de belles antiques*.

Nous disons aussi l'*antique*, comme l'*héroïque*, le *merveilleux*, qui tient lieu du substantif. Il y a des *Peintres* qui se sont entièrement attachés à l'*antique* pour les draperies.

Antique, adjectif. *Les estampes que nous voyons des choses antiques*, &c. Quand je pense à ces *bâtimens antiques*, &c.

Hors ces sujets-là, *antique* ne se dit guère en prose que dans deux ou trois occasions : *un habit à l'antique*, *un habit antique*, *un air antique*; c'est-à-dire, *un habit*, *un air du vieux tems*; & cela se prend d'ordinaire en mauvaise part. A quoi il faut ajouter, *les Loix antiques*. Les *Loix* ont été recueillies sous le titre de *Code des Loix antiques*, en un seul volume, qui comprend les *Loix des Wisigoths*, &c. dit l'Auteur de l'*Histoire du Droit François*. Et à l'égard des autres *Loix*, il faut dire, *les Loix anciennes*.

Antique, *f. f.* [*Antiquum signum*.] Figure de sculpture ou de peinture, faite depuis Alexandre le Grand jusques au règne de Phocas. (Une belle antique.)

Antique, *f. m.* Ce mot se dit en général des statues, des bas reliefs, des vases, des tableaux & autres monumens curieux qui nous restent de l'Antiquité, c'est-à-dire, qui ont été faits depuis Alexandre le Grand, jusqu'à l'invasion des Barbares. (S'attacher à l'antique. Dessiner sur l'antique, d'après l'antique. L'antique a toujours été la règle de la beauté.)

☞ Les Romains n'étoient pas moins curieux que nous des ouvrages antiques. Ciceron, dans sa quatrième *Verrine*, dit que dans un Inventaire, une petite figure de bronze avoit été vendue jusques à trois mille écus, selon la supputation de Maucroix, qui a traduit cette Oraison.

ANTIQUES, *f. f.* Terme de *Blason*. Se dit des couronnes à pointes de raïons, des coëfures, vêtemens & bâtimens anciens.

A l'Antique, *adv.* [*Antiquo more*.] A la

manière ancienne. (Une lire à l'antique. *Abl. Luc.*

ANTIQUER. Terme de *Relieur*. [*Secluram adornare*.] Prononcez *antiké*. Enjoliver la tranche d'un livre de petites figures de diverse couleur & relevées d'or. (Antiquer sur tranche.)

ANTIQUITÉ, *f. f.* Prononcez *antikité*. Il vient du Latin *antiquitas*.

☞ On confond souvent ces deux mots, *antiquité* & *ancienneté*. Il faut inserer en cet endroit, la remarque du Pere Bouhours, sur l'usage de ces termes.

Ces deux mots se doivent quelquefois distinguer, & se peuvent quelquefois confondre.

Antiquité se prend d'ordinaire pour les siècles passés, ou pour les ouvrages des siècles passés : *Les Héros de l'antiquité*; ce sont des restes de l'antiquité; cela sent la bonne antiquité.

Antiquité, se prend quelquefois pour les personnes des siècles passés, & c'est dans cette signification que Balzac a pris ce mot, quand il a dit : *Les deux Scaligers ont été des merveilles des derniers tems*, &, sans leur faire faveur, on peut les opposer à la plus savante antiquité.

On ne dit point *ancienneté* en tous ces sens-là; & *antiquité*, pris de la sorte, n'a point de régime.

Ancienneté, dans sa propre signification, marque le tems qu'il y a qu'une personne est reçue, ou en une charge, ou en une société; ainsi nous disons d'un ancien Conseiller : *Son ancienneté le fait passer devant les autres*. Nous disons : *Le droit d'ancienneté : c'est l'ancienneté qui règle les rangs*. *Antiquité* ne vaut rien en ces endroits-là.

Ancienneté ne se dit pas seulement des personnes en particulier, il se dit en général, des Maisons & des Familles : *L'ancienneté des Maisons est une des principales marques de leur noblesse*. Aussi M. Fléchier dit, dans l'Oraison funèbre de Madame de Montausier : *La noble Famille d'Angennes, dont la grandeur, la gloire & l'ancienneté sont connues*. *Antiquité* se diroit bien en cet endroit, & seroit peut-être plus beau qu'*ancienneté*.

Quand il s'agit d'un peuple, ou d'une ville, on ne peut se servir que d'*antiquité* : *L'antiquité de Babilone, l'antiquité des Egiptiens*, & non pas, *l'ancienneté*.

Nous disons, *les antiquitez d'une ville*, *les antiquitez Romaines*, pour signifier *d'anciens monumens*. Ce seroit parler Alemand en François, que de dire, *les anciennetez d'une ville*, *les anciennetez Romaines*.

On dit, *de toute ancienneté*, pour dire, *de tout tems*. Patru dit dans le Plaidoïé de Madame de Guenegaud : *Ces apartemens ont dix piés de plus qu'ils n'avoient de toute ancienneté*. On ne diroit pas, *de toute antiquité*, en ce lieu-là; mais on le diroit bien ailleurs. Dans les endroits qui demandent plus d'élevation & de véhémence, *de toute antiquité* paroît plus noble que, *de toute ancienneté*; au contraire, dans les endroits simples & unis, *de toute ancienneté* paroît plus propre que, *de toute antiquité*.

☞ M. Racine, dans son *Athalie*, a dit, *sc. 1. act. 1.*

Où, je viens dans son temple, adorer l'Eternel;
J'y viens selon l'usage antique & solemnel.

Et plus bas :

Le jour qui de leur Roi vit éteindre la race,
Eteignit tout le feu de leur antique audace.

Antique est là mal placé, ce me semble. Il en est de même dans ce vers de *l'Alaric* :

Rome dégénéroit de sa grandeur antique.

Il auroit fallu dire, *de son ancienne grandeur, ou, de sa première grandeur.*

ANTIQUITÉ, *f. f.* Ancienneté. (C'est une ville fameuse par son antiquité. *Vaug. Quint. liv. 4.* C'est une figure considérable pour son antiquité. *Abl. Luc.*)

ANTIRRHINUM, *f. m.* Plante qui porte une fleur rouge, & dont la tige est semblable à celle de l'anagallis, aussi-bien que ses feuilles. Dioscoride dit qu'elle embélit ceux qui s'en frotent. Il y a bien des femmes qui s'en serviroient, si elles en connoissoient l'usage.

ANTI-SALE, *f. f.* Terme d'Architecture. Lieu qu'on trouve avant la sale. (Une belle anti-sale.)

ANTISCIENS OU ANTÆCIENS, *adj.* [*Antiscii.*] Terme de Géographie. Peuples qui habitent en des lieux opposés deçà & delà l'Equateur, qui à midi ont les ombres contraires. Les peuples du Nord sont Antisciens à ceux du Midi. Voyez l'usage des Globes de Messieurs de l'Observat. chez Bion, &c. ou de Blau.

ANTISPODE. Sorte de cendre ou de calcination propre à la Médecine.

ANTISTROPHE, *f. f.* [*Antistrophe, alterna conversatio*] Figure de Grammaire, qui se dit quand de deux termes, ou choses conjointes ou dépendantes l'une de l'autre, on fait la conversion ou le renversement réciproque, comme le serviteur du maître, ou le maître du serviteur.

ANTITÉSE, (ANT-THESE.) *f. f.* [*Antithesis.*] Il vient du Grec. C'est un terme de Rétorique. Figure qui consiste à opposer ingénieusement les mots dans une même période. (Une belle antitése, une antitése judicieuse. Faire une antitése. On n'en fait pas de si brillantes que celles de Cicéron, parce qu'elles paroïtroient un peu affectées. Les antitéses ne plaisent pas, à moins qu'elles ne soient très-fines & très-ingénieuses.) Le faux bel-esprit introduit depuis peu dans notre littérature a mis les antitéses fort en vogue. Il n'y a plus moyen de valoir quelque chose avec de la raison & du bon sens; il faut des antitéses.

Les antitéses bien ménagées, sont très-utiles, & même très-agréables. Les choses opposées servent à se faire apercevoir l'une & l'autre. Dans le discours, comme dans la peinture, l'opposition & le contraste, bien loin de se détruire, se relèvent & se soutiennent l'un & l'autre. En voici un exemple, tiré du Poëme de Saint Prosper :

Leur ame, en cet état, recule en s'avancant,
Et voulant monter, tombe, & perd en amassant;
Comme elle fuit l'atrait d'une lueur trompeuse,
Sa lumière l'osusque, & la rend ténébreuse,

Le P. Bouhours, *Maniere de penser*, dit : La naïveté n'est pas ennemie d'une certaine espèce d'antitéses qui ont de la simplicité, & qui plaisent même d'autant plus qu'elles sont simples, selon Hermogène.

ANTITÉNAR, *f. m.* On appelle ainsi un des muscles du pouce, qui s'approche des autres doigts.

ANTITRINITAIRES, *f. m.* Hérétiques qui combattent le Mystère de la Trinité. (Sandius a

composé une Bibliothèque des *Antitrinitaires*, où l'on trouve Servet, Socin & ses sectateurs.

ANTITYPE, *f. m.* [*Antitypum.*] Mot Grec qui veut dire la même chose que type ou figure. Il y a des Pères qui n'ont point fait de difficulté de se servir du mot d'antitype en parlant du Corps de Jesus-Christ. *Perpétuité de la Foi.*

ANTOINE, *f. m.* Nom propre d'homme qu'on a pris du Latin *Antonius*, & dont le diminutif est *Toinon*, qui ne se dit que d'un petit garçon qui a nom Antoine, & qu'en parlant familièrement. *Antoine Comte*, né à Noïon, cousin germain de Calvin, & fameux Jurisconsulte François, mourut à soixante ans à Bourges, où il avoit enseigné le Droit. Voyez les hommes illustres d'Antoine Teiffier.

ANTOINETTE, *f. f.* Nom de femme dont le diminutif est *Toinette*, qui ne se dit que des petites filles. (Antoinette N. est morte en réputation de sainteté.)

ANTOISER, *v. a.* [*Acervare.*] Terme de Jardinier. Il se dit des tas de fumier, & veut dire empiler, mettre en pile. (Antoiser un tas de fumier. *Quint. des Jardins, t. 1. pag. 67.*)

ANTOIT, *f. m.* Instrument de fer courbé qui sert dans la construction des vaisseaux, à faire approcher les bordages près des membres, & les uns près des autres.

ANTOLFLE de Girofle. On nomme ainsi les girofles qui restent par hazard sur les arbres qui portent le clou de girofle, après que la recolte en a été faite. Ces fruits ainsi restés à l'arbre, continuent de grossir, & deviennent de la grosseur du pouce. On y trouve une gomme dure & noire, d'une odeur agréable, & d'un goût fort aromatique. On en fait usage dans la Médecine.

ANTOLOGIE, *f. f.* [*Florilegium.*] Il vient du Grec. C'est un recueil, qui est comme la fleur de ce qu'il y a de plus beau en matière de discours. (Toute l'Antologie a été traduite en vers par Grotius. Voyez *Colomesii opuscula, pag. 140.*)

ANTONIN, (Colonne d') ou Colonne Antonine. On appelle ainsi un des plus considérables monumens de l'ancienne Rome. Cette colonne qui est d'un beau marbre, monte en ligne spirale depuis la base jusqu'au chapiteau. Au dessus de ce chapiteau étoit autrefois la Statuë d'Antonin Pie, à la place de laquelle est aujourd'hui celle de S. Paul en bronze doré.

ANTONINS, ANTONISTES. [*Antonini.*] Religieux de S. Antoine, Chanoines réguliers de Saint Augustin, de la Congrégation de Saint Antoine de Viennois. Les Religieux de Saint Antoine sont Chanoines réguliers de la Congrégation de Saint Antoine de Viennois. Ils ont une robe noire avec un manteau de même couleur, aiant sur cette robe & sur ce manteau une marque bleuë en forme d'une lettre Gréque qu'on nomme T, & qu'ils appellent la croix de Saint Antoine. Ils portent à l'Eglise l'aumusse & le surplis, & à cela près qu'ils vivent en commun, ce sont de véritables Chanoines. Le chef de leur Ordre est en Dauphiné. On croit qu'ils ont été établis dans l'onzième siècle.

Ils sont d'origine Hospitaliers séculiers. Leur Fondateur a été Saint Antoine, Prieur d'un Prieuré dans le Viennois, proche duquel il y avoit un Hôpital, où ils avoient soin des malades, & sur tout des impotens. Pour marquer leur fonction, ils portent un T, qui représente

une potence , par raport au mot , *impotent* , parce que les infirmes & impotens se servent d'une potence pour marcher, & pour se soutenir. Voiez *Aimard Falco* , qui a écrit leur Histoire en Latin.

ANTONOMASIE , ANTONOMASE , *f. f.* [*Antonomasia.*] L'un & l'autre se dit ; mais le premier est le plus usité. Ils viennent du Grec. C'est une figure de Rétorique.

☞ Voici ce que Quintilien en dit , *lib. 8. cap. 6.* L'antonomasie est une figure qui consiste à metre en la place du nom propre d'une chose, ou d'une personne , un terme équipollent ; ainsi on apelle *Tidides* ou *Pelides* , les enfans de *Tidée* ou de *Peléé*. Quelquefois on désigne les personnes par des atributs particuliers ; on dit en parlant de Jupiter , *le Pere des Dieux & le Roi des hommes*. Quelquefois aussi on se sert d'une action particulière pour faire connoître la personne : *les armes que le cruel a laissées en partant*. On peut ajoûter à ces exemples , d'autres expressions qui sont assez familières , comme : *C'est un Sardanapale* , pour exprimer un homme abandonné à toutes sortes de voluptez : *c'est un Néron* , pour désigner un homme cruel & sans le moindre sentiment d'humanité.

ANTORE. Plante , qui est une espèce d'Aconit , & qui sert cependant de contrepoison.

ANTOS , *f. m.* Les Apoticairees donnent ce nom à la fleur de romarin , quoique ce mot signifie en général une fleur.

ANTRE , *f. m.* Il vient du Grec , en Latin *antrum*. L'antré est une caverne qui a quelque chose qui paroît un peu afreux. Un antré noir , obscur , profond , afreux , horrible. Les pais montagneux & pleins d'antrés , étoient les plus abondans en Oracles. (*Histoire des Oracles* , chap. 12.)

ANTROPOLOGIE , *f. f.* [*Antropologia.*] Il vient du Grec ; expression figurée dont l'écriture Sainte se sert pour s'acommoder à l'esprit des hommes. Quand on parle de Dieu comme s'il étoit semblable aux hommes , c'est une antropologie.

ANTROPOMORPHITES , *f. m.* [*Antropomorphitæ.*] Hérétiques qui prenant à la lettre tout ce qui est dit de Dieu dans l'écriture , lui attribuoient des membres comme aux hommes. S. Epiphane les a réfutez.

ANTROPOPATHIE , *f. f.* Discours par lequel on attribue à Dieu ce qui ne convient qu'à l'homme.

ANTROPOPHAGE , *f. m. & f.* [*Antropophagus.*] Il vient du Grec , & se prononce *antropofage*. Il signifie qui mange les hommes. *Siruis* , t. 3. de ses voyages , pag. 369. dit qu'il y a des antropophages qui ne vivent que de chair humaine. Ils mangent la chair de leurs morts. Ils affomment les personnes malades , & c'est la seule charité qu'ils aient les uns pour les autres. Il ajoûte que ces antropophages ont le regard afreux , la démarche fière , & dans l'air quelque chose de terrible. On compte mille choses de la cruauté des antropophages. *Abl. Luc. tom. 1.* L'Amérique est remplie de nations antropophages. Le plus grand nombre pourtant se borne à manger la chair des prisonniers de guerre , après leur avoir fait souffrir des tourmens incroyables , que ces malheureux souffrent avec une fermeté & une indifférence plus incroyable encore.

ANTURA. Plante qui est un préservatif contre les venins.

ANU.

† S'ANUITER , *v. r.* [*In noctem morari in viâ.*] Je suis anuité. Ce mot est un peu vieux , & en sa place on dit ordinairement , Être surpris de la nuit , se laisser surprendre de la nuit.

ANUS , *f. m.* Mot purement Latin , & devenu François parmi les Chirurgiens & les Médecins. L'endroit par où coulent les excréments qui sortent du corps. (C'est une matière qui coule des fistules de l'*anus*. On l'a traité d'une fistule à l'*anus*.)

ANX.

† ANXIÉTÉ. Mot tiré du Latin *anxietas*. Travail & peine d'esprit , tourment d'esprit , grande inquiétude. *Anxiété* ne paroît pas encore fort établi ; cependant de bons auteurs s'en servent. On dit *anxiété d'esprit*.

AON.

AONIDES. C'est un nom qu'on donne aux Muses , à cause de la fontaine d'Aoné qui leur étoit consacrée.

AOR.

AORÉ. Le Vendredi Saint. *V. Ménage, Origines.*

AORISTE , *f. m.* [*Aoristus.*] Il vient du terme de Grammaire grèque. Prononcez *oriste*. Il marque un tems indéterminé , & qui est un préterit. Les Grecs ont deux *aoristes* dans leurs conjugaisons. L'aoriste premier & second. *Nouvelle méthode pour apprendre le Grec* , l. 3. c. 1.

AORTE , *f. f.* [*Aorta.*] Terme d'Anatomie. Il vient du Grec , & signifie vase , coffre. On apelle *aorte* , la grosse artère qui sort du ventricule gauche du cœur pour porter le sang dans tout le corps. *Bartolin , anatomie* , l. 2.

AOU.

† AOURNER , *v. a.* [*Adornare.*] Vieux mot qui signifie orner , embellir , ajuster , & qui étoit encore en usage dans le seizième siècle. Vous jurez , maître Jean ? c'est , répond l'autre , pour *aourner* mon langage. *Rabelais*.

☞ AOUSTER. Faire meurir. La lettre *a* , fait ici une voïelle particulière , & ce verbe se prononce en trois filabes. (Il n'a point fait assez chaud pour *aouster* ces fruits. *L'Académie* , sur *M. de Vaugelas* , Remarq. 280. Il n'a guère d'usage qu'au participe , & cet usage n'est point commun.

AOUST , *f. m.* [*Augustus.*] On prononce *oût* sans faire sentir le *t*. C'est le nom du dernier mois de l'été , le huitième de l'année. L'*Août* a trente-un jours. L'Empereur Auguste voulut que ce mois fût apellé de son nom , parce que ce mois-là il avoit été premièrement Consul , & qu'il avoit remporté de fameuses victoires. *Suétone* , *vie d'Auguste* , chap. 3. Le mois d'*Août* semble donc venir du Latin *Augustus* , duquel , peu à peu & par corruption , s'est fait *Aoust*. Henri III. Roi de France fut assassiné en 1589. le premier jour d'*Août* , par Jacques Clement , Jacobin , à Saint Cloud , bourg à une bonne lieuë de Paris. *Mezerai* , *vie de Henri III.*

La mi-Août, *f. f.* C'est le milieu du mois d'Août. (Il arrivera environ la mi-Août.)

† *Août*, *f. m.* [*Tempus messis.*] C'est la moisson qui se fait durant le mois d'Août. (L'*Août* n'est pas encore commencé. L'*Août* est fait.)

Je vous paierai, dit la cigale,
Avant l'*Août*, foi d'animal,
Intérêt & principal.
La Fontaine, fables, l. 1.

† *AOÛTERON*, *f. m.* [*Messor.*] Moissonneur qui travaille à la recolte.

A P A.

APAGOGIE, *f. f.* Sorte de démonstration par laquelle on fait voir la vérité d'une chose, en prouvant l'impossibilité ou l'absurdité du contraire.

APAISER, (*APPAISER.*) *v. a.* [*Mitigare, sedare.*] Faire taire celui qui crie. (Apaiser un enfant.)

* *Apaiser.* [*Reprimere iram.*] Empêcher qu'on ne se fâche, qu'on ne gronde. Votre père étoit en une étrange colère contre vous ; mais j'ai tant fait que je l'ai apaisé.)

* *Apaiser.* [*Placare.*] Modérer, arrêter. (Ils le supplièrent de vouloir apaiser sa colère contre leurs citoïens. *Abl. Arr.* Apaiser sa soif. *Vaug. Quint. l. 7.* Apaiser une sédition, une querelle, des troubles. *Abl.* Quand le bruit fut apaisé ; le feu s'étant apaisé, &c.)

* *Apaiser.* Remettre de quelque trouble, de quelque émotion. (Après avoir apaisé le bon Père, il reprit son discours.)

S'APAISER, *v. r.* [*Sedari.*] *Je m'apaise, je me suis apaisé, je m'apaiserai.* Commencer à ne plus crier. (S'il se fâche, onc il ne s'apaise. *Voit. Poës.*)

* *S'apaiser.* [*Mitigari, placari.*] Commencer à n'être plus en colère. S'adoucir, se modérer. (Ils vouloient mourir si le Prince ne s'apaisoit. *Vaug. Quint. l. 10.* Mes maux ont été apaisez dès que j'ai lû ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. *Voit. l. 20.*)

APANAGE, *f. m.* [*Fratrum hæreditatis portio.*] Ce mot se dit proprement des fils puînez des Rois de France. Les uns disent que le mot d'*apanage* vient de *panis*, & les autres de *panagium*. *Ragueau*, *droits Royaux*, prétend que le mot d'*apanage* vient de l'*Alemand*. J'ai consulté là-dessus d'habiles *Alemands* qui ne font pas du sentiment de *Ragueau*. (L'*apanage* n'a été établi en France que depuis le commencement de la troisième race de nos Rois. *Ragueau*, *droits Royaux*. L'*apanage* se donnoit autrefois en une pension d'une certaine somme d'argent ; mais aujourd'hui ce sont des fonds de terre qu'on donne aux fils puînez de France pour les faire subsister conformément à leur haute naissance. L'*apanage* retourne à la Couronne, au cas que l'*apanager* meure sans enfans mâles. Voïez *Chopin, traité du Domaine, l. 2.* Philippe le Bel ordonna le premier que l'*apanage* retourneroit à la Couronne, faute d'enfans mâles. Voïez *Dutillet, Recueil des Rois de France, leur Couronne & Maison*. L'*apanage* ne peut être aliéné. Les collatéraux ne succèdent point à l'*apanage*. Il n'y a que le fils aîné de l'*apanager* qui succède à l'*apanage*, & à son défaut, le Roi ; mais le fils aîné doit donner à son puîné de quoi s'entretenir honorablement. L'*apanage* est éteint lorsqu'il n'y a point d'héritiers mâles.)

Les femmes sont incapables de tenir apanage, & elles ne peuvent succéder à l'apanage des mâles. *Chopin, Traité du Domaine, l. 2. & 3.*

Nous avons deux fortes d'apanages, le Royal, & le Coûtumier. Le premier dépend de la bonne volonté du Roi pour ses frères : il ne s'acorde qu'aux mâles ; les filles en sont exclues par l'Edit de Charles V. de 1374. Cet apanage n'est pas une aliénation du Domaine ; c'en est un démembrement, ainsi c'est plus qu'un simple engagement. Voïez *Chopin dans son Traité du Domaine*. Quand à l'apanage Coûtumier, il est d'abord différent du Roïal, en ce que le Roïal n'est que pour les mâles, & le Coûtumier n'a été établi que pour les filles. Les Coûtumes ont chacune leurs règles particulières.

† * *Apanage*, *f. m.* Mot comique, c'est la dépense qu'on fait pour se bien mettre, ou pour faire bonne chère.

(Il faudra rogner l'*apanage*.
Adieu lors la truffe au potage.)

† * *Apanage*, *f. m.* Mot plaisant. C'est un joli ornement, un bel apanage, un beau bien & qui fait bien paroître celui qui le possède. (C'est un joli apanage qu'une paire de cornes ; il y a quantité d'honnêtes Bourgeois à Paris & à Lyon, qui jouïssent paisiblement d'un si galant apanage.)

APANAGER, *f. m.* [*Princeps usufructu fundi attributione donatus.*] C'est le fils puîné de France qui a quelque apanage. C'est celui à qui on a donné quelque Terre, ou quelque Seigneurie en apanage. (Les acquêts faits par l'*apanager* du Domaine, n'appartiennent point au Roi, en cas de reversion. Tous les *apanagers* sont obligez de prêter foi & serment au Roi. *Chopin, l. 2. tit. 9.*)

Il y a cette différence entre l'*apanager*, & l'engagiste du Domaine du Roi, que le premier a la nomination des Bénéfices, comme propriétaire, & porte le titre de l'apanage ; il reçoit les honneurs des vassaux, & la justice se rend au nom du Roi & du sien : l'engagiste est privé de tous ces avantages, & il n'est que simple usufruitier. Voïez *Chopin, tit. 4. de la Police, &c. & liv. 3. ch. 19. du Domaine*.

APANAGER, *v. a.* [*Dare dominium aliquod.*] Donner à un Prince quelque Seigneurie ou quelque Province en apanage. Les Auteurs du Dictionnaire de Trévoux prétendent que pour parler correctement, il faudroit dire *aparager*.

Apanager, *f. m.* [*Usuarii fundi attributione donatus.*] Prince qui jouït d'un apanage.

APANTHROPIE, *f. f.* Aversion pour la société & la compagnie des hommes ; c'est un symptome de la mélancolie. Ce mot vient du Grec ἀπαγω, je détourne, & ἄνθρωπος, homme.

APARAT, (*APPARAT.*) *f. m.* Il vient du Latin *apparatus*. Préparation. (Plaider avec *aparat*.)

Aparat. Livre de classe, contenant un recueil de phrases de Cicéron. On donne le même nom à des dictionnaires ordinaires Latins & François, ou François & Latins.

APARAUX, (*APPARAUX.*) *f. m. plur.* Terme de *Marine*. Agrez d'un vaisseau, tout ce qu'on prépare pour faire un voïage par mer, même de l'artillerie, sans toutefois y comprendre l'équipage ni les vivres. (Ce vaisseau est dégarni de la plupart de ses *aparaux*.)

APAREIL, (*APPAREIL.*) *f. m.* [*Apparatio.*] Préparatif. (Faire de grands *apareils*. *Arn.*)

Tout

Tout cet appareil étoit contre le Arabes. *Abl. Arr.*)

Apareil. [*Apparata ad vulneris curationem.*] Terme de *Chirurgien*. Linges & médicamens nécessaires pour panser une plaie. (Elle fit mettre le premier appareil à sa plaie. *Abl. Tac.* Lever l'appareil. *Tev.*)

Apareil. [*Apparatus lapidum.*] Terme de *Tailleur de pierre*. Hauteur de pierre. Épaisseur de pierre entre deux lits. (Mettre des pierres de même appareil ; c'est-à-dire , de même hauteur. Une pierre de grand appareil , c'est-à-dire , qui a de l'épaisseur.)

§ On dit qu'un bâtiment est d'un bel appareil , quand il est construit avec le foin & la propreté que l'art demande.

APAREILLER , (APPAREILLER.) *v. a.* [*Apparare , instruere.*] Assortir. (Il faut appareiller ces choses.)

Apareiller. Terme de *Bonnetier*. Aprêter. (Apareiller des bas.)

Apareiller , *v. n.* [*Omnia ad navigandum comparare.*] Terme de *Mer*. Se préparer à la voile. (On appareilloit lorsqu'il s'éleva une tempête. *Vaug. rem.*)

S'apareiller , *v. r.* [*Parem sibi adjungere.*] Terme d'*Oiselier*. Se joindre avec un pareil à foi. (Quand la tourterelle a perdu sa compagne, elle ne s'apareille jamais avec une autre.)

APAREILLEUR , (APPAREILLEUR.) *f. m.* Terme de *Bonnetier*. Celui qui aprête les bas, les bonnets & autre besogne.

Apareilleur. [*Apparator.*] Celui qui a soin de tracer les pierres & qui en arrête les mesures avec précision, pour guider ceux qui les doivent tailler.

APAREILLEUSE. (APPAREILLEUSE.) [*Mulier amatoriorum commerciorum artifex , lena.*] Terme qui se dit en mauvaise part, d'une femme qui fait des intrigues & des commerces d'amour, & qui prépare les plaisirs des autres. *Danet.*

APARENCE , (APPARENCE.) *f. f.* [*Species , similitudo.*] Tout ce qui paroît. Signe extérieur par où l'on peut juger des choses. Sorte d'indice. (Il n'y a en cela aucune apparence de vérité. *Abl.* Donner tout aux apparences. Sauver les apparences. *Abl.* Toutes les apparences sont contre lui. *Patru , plaid. 11.*) On dit aussi, juger, décider sur les apparences, se laisser prendre aux apparences, &c.

Apparence. [*Phenomena.*] Phénomène. (Expliquer les apparences de Mercure, de Venus.)

APARENT , APARENTE , (APPARENT.) *adj.* [*Clarus , evidens.*] Qui paroît. Visible. (Bonheur aparent. Il y a une infinité de défauts dans les vertus aparentes des hommes. *Mémoires de la Rochefoucauld.*)

APARENMENT , (APPAREMMENT.) *adv.* [*In speciem.*] Selon les apparences. (Cela est aparemment vrai.)

APARENTÉ , APARENTÉE , (APPARENTÉ.) *adj.* [*Affinis.*] Alié. Qui a des parens. (Il est bien aparenté. Elle est bien aparentée.)

APARESSER , (APPARESSER.) *v. a.* [*Stupidum facere.*] Mot nouveau dont on ne laisse pas de se servir pour signifier apesantir l'esprit, le rendre paresseux. (La facilité qu'il y a de dire des grossièretés mal-honnêtes, apareffe l'esprit. *De la Chétardie , instructions pour un jeune Seigneur , 1. partie , pag. 20.* L'usage de ce mot est au moins douteux & incertain.

Tome I.

APARIEMENT , (APPARIEMENT.) *f. m.* [*Copulatio.*] Action d'apariier, de joindre & d'assortir les choses ensemble. Ce mot n'est pas fort en usage.

APARIER , (APPARIER.) *v. a.* [*Pares paribus adjungere.*] Mettre ensemble des choses qui sont en quelque manière égales, & qui ont bien du rapport les unes avec les autres. (Aparier deux chevaux.)

§ D'Ablancourt, dans le *Toxaris* de Lucien : Comme je m'étonnois que la fortune eût aparié deux personnes si dissemblables.

S'apariier , *v. r.* Je m'aparie , je m'apariai , je me suis aparié. Il signifie s'acoupler, & se dit des oiseaux qui sont en amour. (Les oiseaux s'apariient quand ils sont en amour. *Tardif , fauconnerie , page 55.* Les oiseliens se servent pour l'ordinaire du mot *cocher*, qui est presque général pour tous les oiseaux, hormis pour la perdrix. Quelques-uns à l'égard de ces derniers, se servent du mot *s'apariier*, mais pour les autres ils disent : Le coq coche la poule, le moineau coche sa femelle plusieurs fois sans reprendre haleine.

APARITEUR ; (APPARITEUR.) *f. m.* [*Apparitor.*] Bedeau ou sergent de la Justice Eclésiastique. (L'*Apariteur* de l'Université porte la masse devant le Recteur & les quatre Facultez.)

§ Dans les Juridictions Eclésiastiques, on ne connoit point les Huissiers ni les Sergens ; ceux qui font leurs fonctions, sont apellez *Apariteurs*, du Latin *Apparitores*, terme générique que l'on donnoit à tous ceux qui suivoient les Magistrats pour exécuter leurs ordres : *Idedque Apparitor nominatus , quod appareat & videatur , & presto sit ad obsequium*, dit Isidore.

APARITION , (APPARITION.) *f. f.* [*Visio.*] Vision. Aparition personnelle. Aparition qui se fait par le moien d'un corps emprunté. (Il n'y a rien de certain touchant la durée de l'aparition des comètes.) Il n'a fait qu'une aparition, c'est-à-dire, il n'a fait que se montrer. Il ne fait que des aparitions, c'est-à-dire, il se montre, il vient rarement.)

Aparition de Nôtre Seigneur. Taille douce qui représente l'aparition de Jesus-Christ.

APARITOIRE , (APPARITOIRE.) *f. f.* [*Parietaria.*] Herbe qu'on apelle plus communément pariétaire.

APAROIR , (APPAROIR.) [*Producere.*] Terme de *Palais*, pour dire, produire, prouver. (Vous alleguez beaucoup de titres, mais vous n'en faites point *aparoir*.)

APAROÎTRE , (APPAROÎTRE.) *v. n.* Il vient du Latin *apparere*. *J'aparoi* ou *j'aparois*, *j'aparoiſſois*, *j'ai aparu*, *j'aparus*, *j'avois aparu*, *j'eus aparu*, *j'aparoiſſrai*. *Aparoi*. *J'aparoiſſe*, *j'aparoiſſois* ; *j'aparuiſſe*. Il signifie se faire voir, se montrer, se rendre visible. (Les spectres aparoiſſent aux hommes. *Ablanc. Luc. tom. 3.* Un phantôme lui aparut pendant la nuit. *Balzac.*

† *Aparoiſſre.* [*Videri.*] Ce mot est aussi quelquefois un verbe impersonnel, & veut dire, il semble, s'imaginer, croire. (Il m'aparoiſſoit que vous êtes-là, & que je vous parle. *Moliere , Mariage forcé.* C'est-à-dire, il me semble, ou je m' imagine que vous êtes-là.)

S'aparoiſſre. [*Videndum se præbere.*] *Je m'aparois*. *Je m'aparoiſſois*. *Je m'aparuiſſe*, *je me suis aparuiſſe*, *je m'aparoiſſrai*. Ce verbe est reciproque & quelquefois neutre passif. C'est se faire voir, se

montrer. (Une de mes statues s'aparoît à eux toutes les nuits. *Abl. Luc.* Le Seigneur s'aparut à Moïse dans une flâme de feu qui sortoit d'un buisson. *Exode*, chap. 3. Le Seigneur le Dieu de nos Pères m'est aparuu. *Port Royal*, *Exode*, chap. 3. Il crut que c'étoit la Dame du bal qui lui étoit aparuu masquée. *Scar. rom. t. 1. ch. 9.*)

☞ *A part.* Mettre à part, c'est séparer, distinguer deux choses. Terme bas.

☞ *A-parté.* Expression dramatique, inventée par La Menardiere, dans sa *Poétique*, & que l'Abé d'Aubignac a adoptée dans sa *Pratique du Théâtre*, ch. 9. liv. 3.

Les à-parté sont, selon La Menardiere, les discours qu'un personnage fait à part, en la présence d'un autre, qui est obligé d'être, pendant le discours sans yeux & sans oreilles, & même sourd & aveugle, afin qu'il ne voie point l'action & qu'il n'entende pas les paroles de celui avec qui il est sur le théâtre.

Les Grecs n'ont point connu ces à-parté ridicules. Les Latins en ont usé : mais Terence a été, sur ce point, plus réservé que Plaute.

Ils sont excessifs dans les Poèmes Dramatiques des Espagnols & des Italiens. Nos François étoient dans ce goût il y a cinquante ou soixante ans ; & ce jeu leur plaisoit si fort, que j'ai compté jusques à trente-deux à-parté dans la Tragicomédie de l'Abé Boifrobert, intitulée *Cassandre*.

Il faut convenir qu'ils ne sont pas absolument ridicules, & qu'on ne doit pas les bannir entièrement du Théâtre : mais on doit les permettre sous les conditions qui ont été observées par l'Abé d'Aubignac, liv. 3. ch. 9. La première est que l'à-parté soit court, & en peu de paroles, principalement quand les acteurs s'entretiennent ensemble. La seconde, que l'à-parté doit être fait à propos, & dans un intervalle où l'on peut placer quelques mots, sans interrompre celui qui nous parle. « La vraisemblance (*dit* » cet Abé) ne permet pas qu'un homme s'arrête » ainsi tout court au milieu de son discours, & » souvent même sans qu'il y ait aucun sens » raisonnable achevé, comme il se fait en plusieurs de nos Modernes. » Il faut donc que le Poète prenne une occasion favorable pour placer son à-parté, comme dans l'intervalle d'une exclamation, d'une admiration, ou de quelque incident. La troisième, si l'à-parté est un peu long, en sorte que l'autre acteur ne puisse pas s'empêcher de s'en apercevoir, il faut qu'il en paroisse surpris, & qu'il demande ce que l'on a voulu dire. La quatrième, lors-que deux acteurs ne se voient pas, il faut disposer les choses de maniere qu'ils puissent parler séparément, sans s'interrompre, & pour éviter la confusion qui naîtroit, s'ils parloient tous deux en même tems.

APARTEMENT, (APPARTEMENT.) *f. m.* [*Ædium pars.*] Chambre, antichambre & cabinet. Sale, chambre & cabinet. (Être logé au premier appartement.)

☞ On distingue les appartemens par des noms differens. *Appartement de parade*, celui qui est le plus orné. *Appartement de commodité*, c'est celui où l'on habite le plus. *Appartement d'Été* ou *d'Hiver*. *Appartement de plein pied*, c'est celui dont le plancher est de niveau, & où l'on va d'une chambre à l'autre, sans monter ni descendre.

APARTENANCE, (APPARTENANCE.) *f. f.* [*Quod pertinet ad*, &c.] Connexité, dépendance, (Ce moulin est une des appartenances d'une telle

terre. On a cédé au Roi un tel Bailliage avec toutes ses appartenances & dépendances, sans autre spécification.) Ce mot n'est usité qu'en ces sortes de phrases. Il vient du verbe *pertinere*.

† APARTENANCES, (APPARTENANCES.) *f. f.* [*Accessio.*] Ce mot signifie tout le droit qui appartient à quelcun. *Appartenance*, en ce sens, semble n'avoir point de singulier. (Quiconque fera véritablement Electeur & paisible possesseur d'une Principauté Electorale, jouira du droit d'élire l'Empereur, & de toutes les appartenances qui concernent l'Electorat. Voiez la *Bulle d'Or*, traduite par Heiff, ch. 20.)

☞ Ce terme est très-fréquent dans le Palais. Les rentes des immeubles sont toujours faites avec leurs dépendances & appartenances. Les fiefs des Fiefs & des Seigneuries ne contiennent que le principal manoir & ses dépendances & appartenances, qui sont deux mots synonymes qui signifient également ce qui est uni & annexé au corps de l'immeuble, & qui n'en peut être séparé sans détruire le tout. C'est l'explication de *Du Moulin sur la Coutume de Paris*, gl. 5. v. le fief. *D'Argentré*, sur l'art. 265. de la *Coutume de Bretagne*, dit que les appartenances d'une chose s'établissent, ou par la Loi, ou par la Coutume, ou par la disposition du père de famille, & cette dernière doit être faite expressément.

Appartenant, ante, *adj.* [*Quod ad jus domini pertinet.*] Qui est à quelcun ou en propriété, ou jouissance, ou par légitime prétention. Les biens appartenans à l'Eglise, à la Couronne, sont inaliénables. Ce mot n'est usité qu'en ces sortes de phrases.

APARTENIR, (APPARTENIR.) *v. n.* [*Pertinere.*] Être à quelcun. La maison lui appartient. C'est un laquais qui appartient à un de mes amis. La vengeance appartient à Dieu.)

APAS, (APPAS.) *f. m.* Charms puissans, grands attraits. Beauté, agrément, plaisir. (Ses apas sont trop foibles pour être dangereux. *Mol.* La campagne est pleine d'apas. *Rac.* Son langage un peu libre a pour moi des apas. *Benferade.*)

* *Apas*, *f. m.* [*Illecebra.*] Amorce, charme. Ce qu'on emploie pour gagner ou pour atraper quelcun. Voiez *Charmes.*)

† APAST, (APPAT.) *f. m.* [*Esca saginandis avibus.*] Il est Grec d'origine. Prononcez *apâ* sans faire sentir la lettre *s*; mais la fin du mot se prononce longue. *Apast* est un peu vieux; & en sa place on dit *pastée* sans prononcer la lettre *s*; mais on fait un peu longue la première filabe du mot. *L'apât*, ou plutôt la *pâtée* n'est autre chose que des recoupes de son, que l'on pétrit avec de l'eau, & dont on engraisse la volaille. (Faire de l'apât ou plutôt de la pâtée. Donner de l'apât, ou plutôt de la pâtée aux chapons.)

☞ *Apast.* Tout ce qu'on met à l'hameçon pour attirer les poissons, est apelle *apast*. *Nicod* dérive ce terme de *pastus*.

† APASTER OU apâter, (APPATER) [*Esca in os ingerere.*] On ne prononce point la lettre *s* dans le mot *apaster*. Mais la seconde filabe du mot se doit prononcer longue. Il signifie donner de la pâtée aux poules & aux chapons pour les engraisser. Le mot d'*apaster* est François, mais semble plus de la Province que de Paris, où, au lieu de dire, il faut *apâter* ces chapons, on dit donner de la *pâtée* à ces chapons; ou plutôt, employant le mot général; donner à manger à ces chapons.

† APATELER ou APATELER, (APPATELER.) *v. a.* L'un & l'autre s'écrit, mais la lettre *f* ne se prononce point. *Apâtelier* est plus vieux qu'*apaster*, & signifie donner de la pâtée. (Il faut apâtelier ces chapons; ou plutôt, il faut donner de la pâtée à ces chapons pour en avoir de bons & de gras.)

APATIE, (APATHIE.) *f. f.* [*Affectuum vacatio.*] Il vient du Grec, & ne se dit qu'en Philosophie, dans des matières de morale & en parlant des passions. C'est une insensibilité qu'on a pour toutes sortes de choses.

APATIQUE, (APATHIQUE.) *adj.* [*Affectuum expers.*] Il signifie qui est insensible pour toutes choses & que rien ne touche. On dit *Apathistes*, c'est-à-dire, hommes sans passion.

✚ *Apâtisser*. L'on a dit autrefois, *apâticher*, c'est-à-dire, imposer une redevance pour les *pastis* ou pâturages, ou, selon Ménage, faire contribuer les garnisons des places voisines. Voyez ses *Origines*.

APATURIES, *f. f.* [*Apaturia.*] Fêtes que les Anciens célébroient en l'honneur de Baccus. Il y en avoit aussi en l'honneur de Jupiter & de Pallas; & Strabon parle d'un Temple consacré à Venus Apaturienne.

APAUMÉ, ÉE, (APPAUMÉ.) *adj.* Terme de *Blason*. Il se dit d'un écu chargé d'une main étendue, & qui montre la paume.

APAUVRIR, (APPAUVRIR.) *v. a.* [*Pauperem facere.*] *J'apauvri* ou *j'apauvris*, *j'apauvrissois*, *j'ai apauvri*, *j'apauvris*, *j'apauvrirai*. C'est rendre plus pauvre. C'est faire plus pauvre. (La guerre apauvrit les peuples.)

* *Apauvrir*. [*Jejunam linguam facere.* Ce mot, au figuré, se dit des ouvrages d'esprit. C'est rendre moins fertile.

(Souvent trop d'abondance apauvrit la matière.
Despr. Art poët.)

S'Apauvrir, *v. n.* Devenir pauvre. On le dit au propre & au figuré. (Une famille *s'apauvrit* par les dépenses excessives. Les Etats *s'apauvrirent* par la guerre & par le luxe. Les langues vivantes s'enrichissent & *s'apauvrirent*, selon la différence des tems & des esprits. Un sang apauvri.)

Apauvrissement, *f. m.* [*Prolapsio ad inopiam.*] Signifie le changement par lequel une personne devient pauvre. (On ne sçait pas bien d'où est venu l'apauvrissement de cette famille.)

A P E.

APEAU ou APELLANT, (APPEAU.) *f. m.* [*Avis illex.*] Terme d'*Oiseleur*. Oiseau qui fait venir les autres par son chant, & qui les oblige de donner dans les filets ou dans d'autres pièges qu'on leur tend. Pour aller à la pipée, il faut avoir un *apeau* ou un *apellant*. Le mot d'*apellant* est plus usité en ce sens que celui d'*apeau*.

Apeau, *f. m.* [*Illex.*] Mot d'*Oiseleur*. Espèce de petite bourse au bout de laquelle il y a un siflet qui imite le chant des cailles, & dont on se sert pour aller à la chasse de ces oiseaux. (Un bon *apeau*, un méchant *apeau*.)

† *Apeau*, *f. m.* [*Tintinnabulum.*] Terme d'*Horloger* qui travaille en gros. C'est une espèce de petite cloche sur laquelle il y a un marteau. Cette petite cloche est à côté de la cloche de l'horloge, & sonne les quarts &

les demi-heures. *Apeau*, en ce sens, n'est que dans la bouche des gens du métier: les autres appellent ordinairement timbres ce que les horlogers nomment *apeaux*. On croit qu'on feroit mieux de parler en cela comme les horlogers. (Les *apeaux* viennent de sonner la demie, les *apeaux* vont sonner les trois quarts, voilà les *apeaux* qui sonnent.) Il n'y a d'ordinaire autour de la cloche de l'horloge que deux, trois ou quatre *apeaux*; car quand il y en a davantage, la sonnerie qu'ils font s'appelle *carillon*, & tous ensemble ils ont aussi le même nom; mais séparément on les nomme cloche, timbre, ou *apeau*.

APECHEMA, *f. m.* Mot Grec, qui signifie en françois, contre-coup, fracture du crâne dans la partie opposée au coup, ou hors de sa portée. C'est un terme de *Chirurgie*.

APÉDEUTISME, *f. m.* Ignorance des Belles-Lettres, ou ignorance de toute science.

* APEL, (APPEL.) *f. m.* Mot usité par les *Gens* qui travaillent aux grands ateliers. L'*apel* consiste à dire tout haut le nom de chaque ouvrier, pour obliger l'ouvrier à se montrer & à venir ouïr ce qu'on lui veut. (Faire l'*apel* des ouvriers, c'est les nommer chacun par leur nom pour les faire paroître.)

Apel, *f. m.* [*Provocatio, appellatio ad superiorem judicem.*] Terme de *Palais*. Acte qu'on fait à sa partie, quand on a perdu dans une Justice inférieure, & par lequel on lui signifie qu'elle ait à comparoître dans un certain tems devant un Juge supérieur, pour avoir raison du tort qu'on a reçu du Juge inférieur. (L'*apel* s'interjète par un simple acte qui est signifié par l'*apellant*, & où il se déclare *apellant* à cause du tort qu'il a reçu. On doit relever l'*apel* dans un certain tems prescrit par l'ordonnance. Il y a plusieurs *apels*. Il y a un *apel à minima*, & un *apel comme d'abus*. On peut voir là-dessus la pratique du *Palais*. On dit aussi, interjeter un *apel*.)

Apel, *f. m.* [*Provocatio ad singulare certamen.*] Terme de *Gens qui portent l'épée*. Invitation qu'on fait à son ennemi de se trouver à une certaine heure, & dans un lieu particulier, pour vider, l'épée à la main, la querelle qu'on a ensemble. C'est un défi pour se battre. (Faire un *apel*.)

Apel, *f. m.* [*Aggressio simulata.*] Terme de *Maître d'Armes*. Il consiste à pousser un coup de fleuret ou d'épée, pour obliger celui avec qui l'on fait des armes, ou avec qui l'on se bat, à porter, afin de voir par-là son foible & son fort. Quelques-uns se servent de *tentement* au lieu d'*apel*. *Liancourt*, *exercice de l'épée*, dit, faire un *tentement*. Voyez *tenter*.

APELLANT, APELLANTE, (APPELLANT,) *adj.* [*Apellator, provocator.*] Prononcez *apelan*, *apellante*. Ce mot étant adjectif, est de *Palais*, & c'est la personne qui appelle d'une sentence qu'on a renduë contre ses intérêts dans une Justice inférieure. (Monsieur est *apellant*, & Madame *apellante*.)

Apellant, *f. m.* Terme de *Palais*. C'est celui qui appelle d'une sentence renduë contre lui par un Juge inférieur.

Apellante, *f. f.* Celle qui appelle d'une sentence qu'un Juge inférieur a renduë contre elle, & signifie à sa partie qu'elle ait dans un certain tems à comparoître devant un Juge supérieur, pour voir la décision de leur affaire.

Apellant, *f. m.* [*Avis illex.*] Terme d'*Oiseleur*. C'est un oiseau qu'on met dans une cage lorsqu'on chasse, & qui par son cri en fait venir d'autres

qui donnent dans les filets qu'on leur a tendus. (Sans un apellant , on ne sauroit rien faire à la chasse.)

Apellant, *f. m.* Terme de *Rotisseur*. C'est un canard qui ne bouge des rivières & des étangs, & qui par son cri fait venir les autres canards, & est cause qu'on les prend dans les filets qu'on leur a tendus. (Il y a plusieurs apellans sur les rivières & sur les étangs, qu'on atrape avec les autres canards. Les rotisseurs de Paris vendent beaucoup de ces apellans. Ils disent, ce canard est un apellant.)

APPELLATIF, (APPELLATIF,) *adj.* [*Appellativus.*] Terme de *Grammaire*. C'est un nom donné à une espèce, & oposé à un nom propre. (Anges, meubles, &c. sont des noms appellatifs.)

APPELLATION, (APPELLATION,) *f. f.* Du Latin *appellatio*. Prononcez *apellacion*. Terme de *Palais*. Acte par lequel on signifie à sa partie qu'elle ait, dans un certain tems qu'on lui marque, à comparoître devant un Juge supérieur, parce qu'on a été lésé par le Juge inférieur. (Interjeter une apellation verbale. Une apellation bien fondée. Former une apellation, recevoir une apellation. Les apellations, *omisso medio*, ne se font qu'en matière criminelle. Les apellations des proces par écrit se portent aux Chambres du Palais qu'on appelle *Enquêtes*. Connoître d'une apellation. Passer outre, nonobstant oposition & apellation. La Cour a mis l'apellation au néant.) Les apellations comme d'abus n'ont été introduites que sous les Régnes de Loüis XII. & de François I. & on ne doit avoir recours à ces apellations que dans des affaires d'importance. *Févet, de l'abus, l. 1. c. 2. & 3.*

APPELLER, (APPELLER,) *v. a.* Du Latin *appellare*. C'est nommer. Donner un nom. (Alexandre se fit appeller fils de Jupiter. *Vaug. Quint.*)

Apeller, v. a. [*Vocare.*] Envoier quérir, mander.

Apeller, v. a. [*Vocare in jus.*] Citer pour comparoître. (On appelle à Paris une personne en Justice lorsque cette personne a jetté d'une fenêtre quelque chose qui a gâté l'habit de celui ou de celle qui passe dans la ruë.)

Apeller, v. a. [*Provocare ad certamen.*] Faire un apel à quelcun pour se battre avec lui. (Les Ordonnances de Loüis XIV. défendent d'appeller personne en duel dans son Royaume.)

Apeller, v. n. Terme de *Palais*. Réclamer le secours d'un Juge supérieur contre quelque sentence renduë par un Juge inférieur. (On appelle du Châtelet au Parlement. Appeller d'une sentence de la Prévôté au Bailliage.) On dit figurément & dans la conversation, qu'on en appelle, lorsqu'on ne consent pas à quelque chose. *Vous me condamnez, mais j'en appelle.* On dit aussi d'un malade que le Médecin a condamné, mais qui est revenu en santé, *il en a appelé.*

Apeller, v. a. [*Dicere nomina litigantium.*] Terme de *Palais*. Dire tout haut en pleine audience le nom & la qualité des parties qui sont en procès, afin que l'Avocat qui est chargé de l'affaire & qui doit parler le premier, commence à plaider. (C'est l'Huissier Audiencier qui appelle les causes, & c'est le Gréffier qui écrit les arrêts, ou les sentences que rendent les Juges.)

* *Apeller, v. a.* [*Vocare.*] Ce mot parlant de *Religion*, signifie inspirer, porter à se faire Ecclésiastique ou Religieux. (Dieu appelle quelques personnes en Religion.)

* *Apeller, v. a.* [*Stimulare.*] Il se dit aussi parlant de gloire, d'honneur, d'inclination & de penchant. C'est exciter, émouvoir, attirer, porter. (Rien n'appelle tant à la guerre que le libertinage. Rien ne peut l'arrêter quand la gloire l'appelle. *Opéra.*)

* *Apeller, v. a.* [*Evehere.*] Ce mot, au figuré, signifie, faire monter, faire parvenir, faire arriver à quelque chose de grand.

(Quoi! Vous à qui Néron doit le jour qu'il respire,
Qui l'avez appelé de si loin à l'Empire.
Racine, Britannicus, a. 1. sc. 1.)

S'appeller, v. r. [*Nuncupari.*] *Je m'appelle, je m'appellois, je m'appellai, je me suis appelé.* C'est avoir un tel nom. (Il s'appelle César. Il s'appelle Alexandre. Il y a quatorze Rois de France qui se sont appelez Loüis. Celui qui régné, s'appelle Loüis XV.)

† APENDICE, (APPENDICE,) *f. f.* Mot qui n'est en usage que parmi les savans. Il vient du Latin *appendix*. C'est ce qui tient ou qu'on ajoute à quelque chose. (Les Polipes ont des bras qu'ils apliquent à ce qu'ils veulent, & ces bras s'y attachent par le moien de certaines parties qui leur tiennent lieu d'ongles. Ces parties sont comme des appendices faites en manière de boutons formez en façon de tasse, dont le bord est dentelé. *Perraut, Essais, t. 1.*) Ce mot *appendice* se dit aussi de quelques remarques que l'on ajoute après quelque traité.

Appendice. Terme d'*Anatomie*. C'est-à-dire, ce qui est joint comme ajouté à une partie. Le Colon a plusieurs appendices graisseux. Quelques os ont des appendices; ce qu'on appelle aussi *épiphyses*.

APENDRE, (APPENDRE,) *v. a.* Du Latin *appendere*. *J'apens. J'apendis. J'ai apendu. J'apendrai.* C'est atacher dans une Eglise ou dans un Temple quelque chose. (Vous voiez un homme qui a apendu ses chaînes au temple de la Liberté. *Sar. Pro.* Il apendit à Neptune les dépouilles des ennemis. *Abl. Luc. t. 2.*)

† APENSER, (APPENSER,) *v. a.* Ce vieux mot, qui est hors d'usage, signifioit examiner avec attention, bien penser à une chose.

APENTIS, (APPENTIS,) Toit de charpente adossé contre un mur, & enclavé ordinairement dans le mur même, sans autre soutien.

APEPSIE, *f. f.* Terme de *Médecine*. Il signifie digestion abolie. Ce mot vient de *απεψια*, composé d'*a* privatif, & de *πυσις*, cuisson, digestion.

APERCEVABLE, (APPERCEVABLE,) *adj.* [*Quod observari potest.*] Ce qu'on peut apercevoir par la vûë. (Les atomes ne sont presque pas apercevables.)

APERCEVOIR, (APPERCEVOIR,) *v. a.* [*Advertere.*] Découvrir. (Les Barbares l'apercevant, n'osèrent s'approcher. *Abl. Ret.*)

S'apercevoir, v. r. [*Animadvertere.*] *Je m'aperçoi, je m'aperçus, je me suis aperçu.* Connoître. Découvrir. (Je m'aperçus trop tard de son artifice. *Gomb. Poës.*)

APÉRITIF, APÉRITIVE, *adj.* [*Aperiendi vim habens.*] Qui fait uriner. (Le citron est apéritif. La rave est apéritive.) On appelle remèdes apéritifs, ceux qui enlèvent les obstructions & aténuent les humeurs, & qui les ayant aténuées, les évacuent ordinairement par les urines.

APERT, (APPERT,) *v. imperf.* Terme de Palais. On dit, il *apert*; comme il *apert* par cette pièce.

† APERTEMENT, *adv.* Du Latin *apertè*; c'est-à-dire, clairement. *Apertement* ne se diroit pas dans un discours poli.

On s'en feroit autrefois fréquemment.

On songe les nuits
Moult de choses couvertement,
Qu'on voit après *apertement*.

Le Roman de la Rose.

APESANTIR, (APPESANTIR,) *v. a.* [*Aggravare.*] Rendre plus lourd, rendre plus pesant. (L'âge est une lourde charge qui apesantit le corps.)

* Dieu apesantit quelquefois sa main sur les pécheurs; c'est-à-dire, il les punit.

Apesantir, *v. a.* [*Affigere humi animum.*] Au figuré, il se dit de l'esprit; c'est rendre moins vif, rendre moins subtil, ôter une partie du feu, une partie de la vivacité. (Les nécessitez de la vie apesantissent l'esprit, quelque actif & pénétrant qu'il soit. *Nicole, Essais de Morale, t. 1.*)

S'apesantir, *v. r.* [*Ingravescere.*] Je m'apesantis, je m'apesantissois. Je me suis apesanti. C'est devenir lourd, devenir pesant. (On sent, quand on vieillit, que le corps s'apesantit tous les jours. Ma tête commence à s'apesantir.)

☞ On dit que les yeux sont apesantis par le sommeil. *Racine, Phèdre, act. 1. sc. 1.*

Les forêts, de nos cris moins souvent retentissent;
Chargez d'un feu secret vos yeux s'apesantissent.

APÉTER, (APPÉTER,) *v. a.* [*Appetere, desiderare.*] Désirer. Il ne se dit guère que des désirs qui viennent des causes naturelles.

APÉTISSANT, (APPÉTISSANT,) *adj.* [*Appetentiam, aviditatem edendi excitans.*] Prononcez ce mot comme il est écrit. Il est d'usage, quoiqu'apétisser n'en soit pas. C'est-à-dire, qui donne de l'appétit, qui réveille l'appétit. (Ce pain est fort bon & fort apétissant. *Dalibrai, Ouvrages satiriques, page 86.* Cette gelinote paroît bonne & apétissante.)

APÉTISSEMENT, (APPÉTISSEMENT,) *s. m.* [*Diminutio.*] Il ne se dit que dans de certains sujets particuliers, comme dans des matières de Philosophie & d'autres sciences. Prononcez *apétissement*. C'est-à-dire, diminution. (L'apétissement qui paroît dans les objets éloignés, est une espèce de Phénomène. *Perraut, Essais de Physique, t. 3. p. 352.*)

† APÉTISSEMENT, (APPÉTISSEMENT,) *v. a.* [*Minuere.*] Prononcez *apétissement*, faire devenir plus petit, rendre plus petit. (Il n'avoit point de plus grand plaisir que d'apétisser tout ce qu'il peignoit.)

† *Apétisser*, *v. n.* [*Minui.*] Il est aussi quelquefois neutre & actif. Devenir plus petit, devenir moins grand qu'on n'étoit.)

On lui présente une saucisse,
On la lui met dessus le gril,
Mais aussi-tôt, s'écria-t-il,
Maman, maman, elle apétisse.

Dalibrai, Vers satiriques, p. 44.

C'est un goinfre devant qui tout apétisse.
Dalibrai, Ouvrages satiriques, pag. 86.

APÉTIT, (APPÉTIT,) *s. m.* Du Latin *appetitus*. On prononce un peu long l'e du mot *apétit*. Il signifie en termes de Philosophie, une puissance de raisonner, de souhaiter & de

marquer quelque sentiment. (Il y a un apétit raisonnable, un apétit sensitif, concupiscible & irascible.)

Apétit, *s. m.* [*Cibi appetentia.*] C'est un désir de manger & de satisfaire aux besoins que la nature demande pour se conserver & réparer ses forces. (Bon apétit, grand apétit. Avoir l'apétit ouvert, c'est avoir faim de bonne heure. Donner de l'apétit, exciter l'apétit. Les capres réveillent l'apétit. Rétablir l'apétit. Perdre l'apétit. C'est un apétit déréglé, c'est un désir déordonné de manger de quelque chose. On dit aussi, C'est un apétit de femme grosse: C'est une passion déréglée de manger des choses mal-saines, & que d'autres ne mangeroient pas.)

* Faire perdre l'apétit; on dit au même sens, faire perdre le goût du pain. Ces expressions sont comiques. Elles signifient, faire perdre la vie, suffoquer, étrangler, faire mourir.

On dit proverbialement, *Il n'est sauce que d'appétit*; c'est-à-dire, que l'apétit supplée à l'apprêt des viandes. *C'est un cadet de haut apétit*; c'est-à-dire, un jeune homme à qui tout semble bon. On dit figurément d'un homme avide pour le bien, & qui n'en a jamais assez; *C'est un homme qui a bon apétit. L'apétit vient en mangeant.* D'un homme fort attentif à ses intérêts & à ses plaisirs, on dit, *Il a l'apétit ouvert de bon matin*; cela se dit aussi de ceux qui mangent dès le commencement de la journée. *Demeurer sur son apétit*, c'est se modérer, ne pas se rassasier de ce qu'on aime le plus, être sobre.

* *Apétit*, *s. m.* Les femmes qui revendent dans les rues de Paris sur des paniers qu'on nomme inventaires, appelle *apétit* les harangs forez & les raves.

* *Apétit*, *s. m.* [*Cupiditas, libido.*] Au figuré, c'est une ardente passion de venir à bout de quelque chose, un désir ardent de faire. (Il y avoit en cela je ne sçai quel apétit de vengeance. *Abl. Tac.*)

A PEU PRÈS, *adv.* [*Ferè.*] Presque tout; il y a peu à dire. (Il a raconté à peu près comme la chose s'étoit passée. Je vous raporte à peu près la substance de sa harangue. *Vaug. rem.*)

A P H.

APHÉLIE, *s. f.* Terme d'Astronomie. C'est la distance où une planète se trouve du soleil, quand elle en est le plus éloignée. On ne doit pas confondre ce mot avec *Apogée*. « *Aphélie* » signifie le point où une planète est dans son plus grand éloignement du soleil; & *Apogée*, » au contraire, signifie le point où elle est dans son plus grand éloignement de la terre. »

APHERESE, *s. f.* [*Aphæresis, abscissio.*] Figure de Grammaire, par laquelle on retranche quelque chose au commencement d'un mot, comme si l'on disoit *conia* pour *ciconia*.

APHONIE, *s. f.* Extinction de voix qui arrive aux malades par le vice des organes destinées à cette fonction. Ce mot est Grec, ἀφωνία, composé d'a privatif, & de φωνή, voix.

APHORISME, *s. m.* [*Aphorismus.*] Il vient du Grec ἀφορισμός, dérivé de ἀφορίζω, je sépare, je choisis; comme si l'on disoit sentences choisies & séparées. Aphorisme, en général, signifie principe d'une science. En particulier, c'est un terme usité en Médecine. Sentence qui porte un grand sens en fort peu de mots. (Un bel aphorisme. Un aphorisme véritable, un

aphorisme sûr, certain, assuré. Un aphorisme douteux, faux, incertain. Un aphorisme clair, net. Un aphorisme obscur. Un habile Médecin doit avoir lû & relû les Aphorismes d'Hypocrate, fameux Médecin Grec. Les Aphorismes d'Hypocrate sont un peu obscurs quelquefois, mais ils ont été bien expliqués par d'habiles Médecins.)

APHRODITE. Nom de Venus. Ce mot vient du Grec, & signifie écume. C'est que les Poètes disent que Venus naquit de l'écume de la mer.

APHRONILLE. Plante qui pousse des feuilles dès sa racine, plus longues & plus étroites que celles du poireau. Ses racines provoquent l'urine quand on les prend en breuvage.

APHRONITRE, *f. m.* [*Aphronitrum.*] Ecume de nitre. Ce qu'il laisse de plus subtil & de plus léger.

APHTARDOCETES. Nom de certains hérétiques. Voyez *Incorruptibles.*

APHTE. Terme de Médecine. On appelle ainsi tout mal qui naît dans la bouche, sur-tout des enfans, & particulièrement celui qui s'étend jusques dans la gorge. C'est un ulcère gangreneux, épidémique & contagieux parmi les enfans. Les anciens Médecins ont connu cette maladie, plusieurs en parlent. Voyez sur cela une Dissertation de M. Chomel, Médecin de la Faculté de Paris, imprimée en 1749. Aphte en Grec, *Αφθα*, du verbe *αφθισθαι*, être enflâmé.

A P I.

API. [*Malum apiolum.*] Sorte de pomme fort petite & colorée d'un rouge assez vif. (On dit d'un enfant qui a le teint vermeil & qui se porte bien, que ses joues sont deux pommes d'Api.)

† S'APIÉTRIR, *v. n.* Vieux mot dont les Marchands se servent encore quelquefois. Ils disent qu'une marchandise *s'apiétrit*, lorsqu'elle se gâte, qu'elle n'est plus à la mode, ou que la valeur en est diminuée.

APIOS, *f. m.* Plante de l'isle de Candie qui a des fleurs comme celles de la ruë.

APIQUER, *v. n.* Terme de Marine. On dit que le cable *apique*, c'est-à-dire, que le vaisseau approche de l'ancre qui est mouillée, & que le cable commence à se roidir & à être perpendiculaire.

A P L.

APLANER, (APPLANER,) *v. a.* [*Villos carduis erigere.*] Terme de Couverture. Faire venir la laine à une couverture avec des chardons. (Aplaner une couverture.)

APLANEUR, (APPLANEUR,) *f. m.* [*Opifex villis erigendis.*] Celui qui avec des chardons fait venir la laine à la couverture.

APLANIR, (APPLANIR,) *v. a.* [*Æquare, complanare.*] Mettre de niveau, unir, égaliser, rendre égal. (Aplanir un chemin, aplanir une montagne. *Abl. Luc. t. 3.*)

* *Aplanir*, *v. a.* [*Explanare, explicare.*] Il signifie, au figuré, rendre plus aisé, ôter ce qu'il y a de rude, d'inégal & de difficile. (Aplanir les difficultés d'une science. *Abl. Luc.* Il n'y a point de plus excellente pratique de mortification que celle de supprimer ses humeurs, d'en aplanir les inégalitez. *Nicole, Essais de Morale.*) On dit aussi *s'aplanir*. La montagne s'aplanit d'un côté. Les difficultés qui vous arrêtent, s'aplaniront.

A P L.

APLANISSEMENT, (APPLANISSEMENT,) *f. m.* [*Exæquatio.*] L'action de la personne qui a rendu égal, qui a uni & qui a mis de niveau. (Songer à l'aplanissement des chemins. Faire l'aplanissement d'une montagne.)

APLANISSEUR, (APPLANISSEUR,) *f. m.* Terme de Manufacture. C'est l'ouvrier, qui après la première tondure des draps, leur donne une seconde façon.

APLATIR, (APPLATIR,) *v. a.* [*Planum facere.*] Rendre plat. (Aplatir une chose ronde.)

S'aplatir, *v. r.* [*Planum fieri.*] Devenir plat. (Les joues s'aplatissent lorsqu'on bâille.)

APLAUDIR, (APPLAUDIR,) *v. n.* Il vient du Latin *applaudere*. Approuver par quelques marques extérieures. (Ils ne faisoient plus que lui applaudir des yeux & du visage. *Vaug. Quint. l. 8. c. 4.* Ils ne faisoient qu'applaudir à ses divertissemens. *Abl. Tac.*)

S'applaudir, *v. r.* *Je m'applaudi* ou *je m'applaudis*, *je m'applaudissois*, *je m'applaudis*, *je me suis applaudi*. Il vient du Latin *applaudere sibi*. C'est se savoir bon gré de quelque chose. C'est se féliciter soi-même de quelque chose qu'on a fait. (Après que le Père s'est applaudi lui-même, il juge souverainement des autres. *D'Ancourt, Sentimens de Cléante, t. 2. pag. 281.* On apelloit le Grammairien Appion, le tambour de toute la terre, à cause du bruit qu'il faisoit en s'applaudissant en tout & par-tout. *D'Ancourt, Cléante, t. 2. let. 9.*)

Aussi-tôt je triomphe, & ma muse en secret
S'estime & s'applaudit du beau coup qu'elle a fait.
Despr. Sat. 7.

Voyez le *P. Bouhours, tom. 2. pag. 426. des nouvelles Remarques sur la Langue François.*

APLAUDISSEMENT, (APPLAUDISSEMENT,) *f. m.* [*Applausus.*] Action de la personne qui applaudit. (Recevoir des applaudissemens. Donner des applaudissemens. *Abl.*)

† APLESTER, *v. a.* [*Explicare.*] Terme de Marine. Déplier ou étendre les voiles pour recevoir le vent & se préparer à partir. *Explicare.* On ne s'en sert plus.

APLETS. Rets ou filets dont on se sert pour la pêche du hareng.

APPLICABLE, (APPLICABLE,) *adj.* [*Applicandus.*] Qui doit être appliqué. (Amende applicable, un tiers au Roi, & l'autre tiers à l'hôpital.)

APLIQUE, (APPLIQUE,) *f. f.* [*Vermiculatum opus.*] Terme de Metteur en œuvre. Ornement de pierres précieuses qui s'applique pour en embélir d'autres. (Une applique bien dressée.)

Aplique. On appelle en terme d'Orfèvrerie. *Pièce d'applique*, tout ce qui s'assemble par charnières, coulisses, goupilles, vis, écrouës, agrafes, cliquets, crampons, boucles, clous ou rivures. On se sert aussi de ce terme dans la Menuiserie de rapport, pour exprimer l'art avec lequel on enchâsse une pièce dans une autre, dans les ouvrages de rapport, de marqueterie & de damasquinerie.

APLIQUER, (APPLIQUER,) *v. a.* Il vient du Latin *applicare*. C'est aposer, mettre. (Appliquer le sceau, appliquer le scélé. Les Chirurgiens disent, appliquer l'appareil, une compresse ou une bande. Voyez *l'Art de saigner.*)

Apliquer, *v. a.* [*Impingere alapam.*] Donner, appliquer un soufflet. *Abl. Luc.* (Appliquer un bon coup de poing. *Scar. Rom. comique.*)

Apliquer, v. a. [*Admovere.*] En matière criminelle & parlant de la question, c'est faire souffrir, faire endurer. (*Apliquer* un criminel à la question, donner la question à un criminel.)

* *Apliquer*, v. a. [*Impertire.*] Dans les sujets de piété, c'est donner, c'est conférer. (Les instrumens de la nouvelle Alliance sont des instrumens du Saint Esprit qui servent à nous appliquer la grace. *Bossuet, Doctrine de l'Eglise, chap. 9.*)

Apliquer, v. a. [*Addicere.*] Il se dit parlant de l'esprit & des facultez de l'ame. C'est atacher fortement son esprit. (*Apliquer* son esprit à la recherche de la vérité. *Logique de P. R. 3. part.*)

* *Apliquer*, v. a. [*Accommodare, aptare.*] C'est aproprier. Faire l'application d'une chose à une personne. (Il se moquoit du Père, & lui apliquoit ces paroles.)

Apliquer, v. a. [*Apponere.*] Terme de *Doreur*. C'est mettre l'or, c'est coucher l'or. (Il faut vite appliquer l'or sur la besogne.)

Apliquer, signifie aussi destiner une somme d'argent à quelque chose, à quelque usage. (*Apliquer* une amende aux pauvres. *Apliquer* une somme à son profit, à bâtir, à paier ses créanciers, &c.)

S'appliquer, v. r. [*Imponi, admoveri.*] Il est usité parmi les Chirugiens. C'est se poser, se mettre. *Je m'applique, je m'appliquai, je me suis appliqué.* (Il faut tremper les bandes, car étant trempées elles s'appliquent mieux.)

* *S'appliquer*, v. r. [*Animum adjungere.*] Il se dit au figuré, de l'esprit & des facultez de l'ame. C'est s'atacher avec application à quelque chose, se donner tout entier à quelque chose. *Apliquer*, en ce sens, régit le nom qui le suit au datif, ou l'infinitif avec la particule *à*. (*S'appliquer* à la lecture des bons Livres. *Abl. Luc.* Ils s'appliquent sérieusement à la recherche de la vérité.)

Il faut se résoudre à souffrir,
S'appliquer à bien vivre afin de bien mourir.
Poète Anonyme.

APPLICATION, (APPLICATION,) *f. f.* Prononcez *aplicacion*. Il se dit au propre dans les matières de Chirurgie, & vient du Latin *applicatio*. C'est l'action de Chirurgien qui met, qui pose une chose sur quelque partie du corps. (Application aisée, facile, commode, application bien faite ou mal faite. Montrer l'application de l'appareil, enseigner l'application de l'appareil, apprendre l'application de l'appareil.)

* *Application*, *f. f.* [*Intentio.*] Au figuré. C'est l'attachement de l'esprit ou de quelcun des sens à quelque chose. (Une grande, une forte application, une médiocre application, une continuelle application; une rigoureuse, une courageuse application. La trop grande application use l'esprit, & principalement celui des vieillards. *Abl. Apoph.* Cela détourne de l'application qu'on doit avoir. La poésie demande une grande application.)

* *Application*, *f. f.* [*Accommodatio.*] Manière dont une chose quadre avec une autre. (Application belle, agréable, plaisante, spirituelle, ingénieuse. Application fote, ridicule. L'application de l'apologue me semble dangereuse. *Voit. let. 91.* L'application est juste. *Abl. Apophtegmes.*)

APLOMB. Ligne perpendiculaire. (Ce mur tient bien son aplomb. Cette tour commence à se détourner de son aplomb.) C'est un seul mot; non deux mots, comme beaucoup l'écrivent.

APNÉE, *f. f.* Terme de *Médecine*. Défaut de respiration, état dans lequel elle paroît abolie. En Grec *ἀπνοια*, d'a privatif, & de *πνιω*, je respire.

A P O.

APOCALYPSE, *f. f.* [*Apocalypsis.*] Il vient du Grec & veut dire *révélation*. (Le Livre de l'Écriture qu'on appelle *Apocalypse*, se nomme de la sorte, parce qu'il contient les Mistères que Jesus-Christ a révélés à Saint Jean.)

† * *Apocalypse*, *f. f.* [*Obscurus sermo.*] Il se dit, au figuré, du langage, mais en raillant. Il signifie obscurité, discours obscur, & qui ne s'entend pas, ou du moins qu'on entend avec peine.

(Ton Phébus s'explique si bien,
Que tes volumes ne font rien
Qu'une éternelle Apocalypse.
Main. Poës.)

APOCALYPTIQUE, *adj.* Qui tient de la révélation.

APOCIN, *f. m.* [*Apocynum.*] Plante qui croît en Egypte, & qui est d'usage dans la Médecine. Il y en a de plusieurs espèces. Voiez *Tournefort*.

APOCOPE, *f. f.* [*Apocope.*] Figure de *Grammaire*, par laquelle on coupe quelque chose à la fin du mot.

APOCRIPHE, (APOCHRYPHE,) *adj.* Il vient du Grec. C'est-à-dire, caché, secret, inconnu, & dont on ne fait pas l'origine. En Latin *apocryphus*. Il se dit dans l'Eglise, de quelques Livres, & l'on y appelle *apocriphe*, les ouvrages dont les saints Pères n'ont pas scû l'origine, ni les personnes qui en étoient les Auteurs.

Apocriphe, *adj.* Il se dit aussi des Livres gardez & lus secrètement dans l'Eglise. *Port-Royal, Racines Grèques.* Il se dit aussi des Livres dont les Auteurs n'ont pas été divinement inspirez, comme les Prophètes & les Apôtres.

* *Apocriphe*, *adj.* Il se dit encore des choses & des personnes. Il veut dire, qui n'est pas authentique, qui n'est point aprouvé. (Ce sentiment est apocriphe.)

APOCRISAIRE ou APOCRISAIRE, *f. m.* [*Apocrisarius.*] Envoyé, Agent, qui porte les réponses d'un Prince. Sous Charlemagne, c'étoit le grand Aumônier de France. Dans la suite, on s'est servi de ce mot pour désigner le Confesseur de tous les Officiers de la maison du Roi. Enfin l'on trouve encore que le Garde du Trésor dans les Monastères prenoit ce nom.

APOCROUSTIQUES, *f. m. plur.* Terme de *Pharmacie*. Médicament dont on se sert pour arrêter les humeurs malignes qui se jettent sur une partie infirme. Ce mot est Grec, *ἀποκροστικα*, qui vient de *απο*, & de *κροσω*, je chasse, je repousse. Ce terme est aussi adjectif: On dit des remèdes apocroustiques.

APODE, ou l'Oiseau Indien. C'est ainsi que les Astronomes appellent une des dix-huit nouvelles constellations australes, composée de douze étoiles de la cinquième grandeur.

APODICTIQUE, *adj.* [*Demonstrativus.*] Terme de *Logique*, qui se dit d'un argument démonstratif & convainquant.

APOGÉE, *f. m.* [*Apogæum.*] Il descend du Grec; c'est un terme d'*Astronomie*. Il se dit des astres & des planètes. C'est le point où l'astre & la planète sont les plus éloignés de la terre.

(Planète qui est dans son apogée. Astre qui est dans son apogée.)

† * *Apogée*, *f. m.* [*Summus apex.*] Au figuré, il est un peu suranné. Il se dit des personnes; c'est le plus haut degré d'élevation ou d'honneur, où une personne puisse monter.

APOGRAPHE, *f. m.* C'est une copie de quelque livre ou écrit.

APOINT, (*APPOINT*), *f. m.* Terme de *Banque*. C'est une somme qui fait le solde d'un compte, ou le montant de quelque article que l'on tire juste. J'ai un *apoint* de telle somme à tirer sur un tel lieu. *Ricart, Traité du Commerce.*

Apoin, signifie la même chose que *passé* dans les paiemens qui se font comptant en espèces; c'est-à-dire, ce qui se paie en argent si le paiement se fait en or ou en petite monnaie, s'il se fait en argent, pour parfaire la somme qu'on paie & la rendre complète.

APOINTEMENT, (*APPOINTEMENT*), *f. m.* [*Decretum, edictum.*] Terme de *Palais*. Prononcez *apointeman*. C'est un règlement que le Juge donne à l'audience. (Les principaux apointemens sont les apointemens au Conseil, les apointemens à oïr droit, les apointemens en droit à écrire & à produire, les apointemens à informer, les apointemens à mettre. Signer un apointement, faire recevoir un apointement, faire passer un apointement par les parties, casser un apointement, abroger un apointement.)

Apoinement, *f. m.* [*Idonea ad victum cultumque praesidia attributa.*] Gages qu'un Prince, qu'une personne de qualité, ou qu'un riche donne à un serviteur qui est en quelque considération. *Apoinement* en ce sens, est pour l'ordinaire au pluriel. (De bons apoinemens, de grands apoinemens, de considérables apoinemens. Les Magistrats reçoivent des apoinemens du Prince. Les tributs qu'on paie aux Rois, ce sont comme les apoinemens de la Roiauté. *Abl. Luc. t. 2.* Diminuer, retrancher, augmenter les apoinemens. Paier les apoinemens, refuser les apoinemens. Le Roi François I. doubla les apoinemens d'Alciat, fameux Jurisconsulte.)

APOINTER, (*APPOINTER*), *v. a.* [*Constituere, decernere.*] Terme de *Palais*. Ce mot immédiatement suivi d'un verbe, veut l'infinitif avec la particule *à*, & il signifie régler, ordonner. (Apoiner les parties à écrire. Apoiner les parties à produire. Apoiner au Conseil. *Patru, Plaidoier.*)

Un *apoinement* est un règlement dont on est convenu. C'est ajustement. *Pathelin* :

J'ai pensé bon *apoinement*.

Et ailleurs :

Jamais je n'en *apoinerai*
Qu'ainsi que le Juge fera.

Apoiner, *v. a.* [*Subigere ultimum.*] Terme de *Corroyeur*. C'est fouler en dernier, tout prêt pour mettre en suif. (Apoiner un beuf, apoiner une vache.)

Apoiner, *v. a.* Terme de *Tapissier*. C'est plier un matelas en deux, & y coudre vers chaque bout, deux ou trois pointes pour l'arrêter. (Il faut apoiner ces matelas.)

APOINTÉ, (*APPOINTE*), *f. m.* [*Miles stipendiosus.*] Terme de *Guerre*. Soldat qui a plus de paie que le simple soldat. (Être apointé. L'on a supprimé les apointez des Régimens,

horsmis ceux du Régiment des Gardes. Voiez les *Réglemens de la Guerre*.) On dit aussi un *Commis*, un *Garçon apointé*, c'est-à-dire, qui gagne tant d'apointemens ou de gages par an.

† * *Ils sont apointez* contraires. [*Contrariis opinionibus inter se pugnant.*] Façon de parler proverbiale tirée du *Palais*. C'est-à-dire, que les personnes à qui l'on applique ce proverbe, sont broüillées ensemble.

Apointé, *adj.* Terme de *Blason*. On le dit des pièces qui se touchent par les pointes, comme deux chevrons oposés, deux épées, & de toutes les pièces mises en pairle.

† *APOINTEUR*, (*APPOINTEUR*), *f. m.* Juge qui fait apoiner une affaire; ou un homme qui s'empresse à accommoder tout le monde. Ce mot est vieux.

APOÏOMATLI, *f. m.* Plante de la Floride, dont les feuilles sont presque semblables à celles du poreau. Les Espagnols & les Indiens en font une poudre qui est bonne contre la gravelle. Cette herbe broïée, guérit aussi les affections de la matrice & adoucit les maux de poitrine.

APOLLINARISTES, *f. m.* [*Apollinaristæ.*] Anciens hérétiques qui avoient pour chef Apollinaire de Laodicée. Ils prétendoient que Jésus-Christ n'avoit point d'ame humaine, mais que le Verbe de Dieu animoit son corps. Que la chair de Jésus-Christ n'avoit pas été formée du corps de la Sainte Vierge, mais qu'elle étoit venue du Ciel. Ils renouvelloient l'erreur des *Millénaires*, à laquelle la simplicité de Papias, disciple de S. Jean l'Evangeliste avoit donné lieu. Ils étoient au quatrième siècle. *Cathec. de Montpellier, t. 2.*

APOLLON, *f. m.* [*Apollo.*] C'est le Souverain du Parnasse, & celui qui inspire les Poètes.

* *Apollon*. [*Poëta.*] Ce mot, au figuré, signifie un grand Poète.

L'Apollon de nos jours, Malherbe ici repose.

Gomb. Epigrammes.)

APOLOGÉTIQUE, *adj.* Il vient du Grec, & veut dire qui contient la défense de quelque personne. Tertullien a fait un *Apologétique* pour les Chrétiens: c'est le titre qu'il a donné à un excellent écrit qu'il a composé pour défendre les Chrétiens contre les calomnies des Païens. M. Giry, de l'Académie Française, & M. l'Abé Vassoult, ont donné chacun une traduction de cet ouvrage.

APOLOGIE, *f. f.* [*Apologia.*] Il vient du Grec. C'est tout ce qu'on écrit pour sa défense, ou pour celle des autres. (Une belle, une éloquente apologie. Composer une apologie. Faire une apologie. Ogier a fait l'apologie de Balzac, & Costar celle de Voiture.)

APOLOGIQUE, *adj.* Il vient du Grec, & se dit du discours. Il signifie qui défend, qui justifie. (Discours apologique. Ouvrage apologique. Œuvre apologique.)

APOLOGISTE, *f. m.* [*Defensor.*] Il vient du Grec. C'est celui qui justifie, c'est celui qui défend une ou plusieurs personnes acufées. (Tertullien est l'un des plus célèbres Apologistes des Chrétiens. *Giry, Apologétique de Tertullien, Préface.* Le Père & son Apologiste font de grandes bevuës. *D'Aucourt, Cléante, t. 2.*)

APOLOGUE, *f. m.* [*Apologus.*] Il vient du Grec. C'est une fable morale, ou une instruction morale tirée de quelque fable. (Un apologue plaisant,

plaisant, charmant, utile, nécessaire, agréable, récréatif, ingénieux, spirituel. Un bel apologue, un apologue fort beau & fort divertissant. Un joli apologue. Esope a fait des apologues Grecs pleins d'esprit. Phèdre a composé en très-beaux vers Latins les apologues d'Esope. Messieurs de Port-Royal les ont mis en prose Françoisise, & la Fontaine en vers.

L'apologue est un don qui vient des immortels,
Ou si c'est un présent des hommes,
Quiconque nous l'a fait, mérite des autels.
La Fontaine, Fables, 3. partie, l. 53.)

APOLTRONNIR, *v. a.* [*Accipitrem ignavum efficere.*] Terme de Fauconnerie, qui se dit lorsqu'on coupe à un oiseau les ongles des pouces, en sorte qu'il n'est plus propre pour le gros gibier.

APOMECOMETRIE, *f. f.* C'est l'art de mesurer les objets hors de portée.

APONEUROSE. Terme de Médecine. Nom qu'on donne aux extrémités nerveuses des muscles qu'on appelle autrement tendons.

APOPHISE, (APOPHYSE,) *f. f.* [*Apophysis.*] Il vient du Grec. Terme d'Anatomie. C'est ce qui est né sur quelque autre chose, & qui est attaché à cette chose comme une excroissance naturelle. On appelle en Anatomie, *Apophyses*, les parties qui ont une saillie, soit dans les os, comme celle qui est au coude; soit dans le cerveau, comme celles qu'il y a vers le nez, appellées *Apophyses mamillaires*, parce qu'elles ressemblent à des mamelles ou plutôt au pis d'une vache.

APOPHLEGMATISMES, *f. m.* [*Apophlegmatismi.*] Terme de Médecine. Médicaments qu'on mâche pour attirer les flegmes du cerveau. Il vient de *ἀπο*, & de *φλέγμα*, phlegme, pituite.

APOPHORETE, *f. m.* [*Apophoreta.*] Dons & présens qui se faisoient pendant les Saturnales, & en d'autres solemnitez, ou pour quelques brigues. Martial a intitulé de ce nom quelques livres de ses épigrammes.

APOPHIGE, (APOPHYGE,) *f. f.* [*Apophygis.*] Endroit où la colonne sort de sa base & commence à monter. C'est pour cela que les ouvriers l'appellent *escarpe* ou *congé*.

APOPHTEGME, *f. m.* [*Apophtegma.*] Il vient du Grec. C'est un sentiment vif & court sur quelque sujet, ou une réponse prompte & subtile qui cause le ris & l'admiration. (Un bel apophtegme; un apophtegme grave, sérieux, plaisant, agréable, nouveau, admirable. D'Ablancourt a fait un recueil des apophtegmes des Anciens.)

Les sentences & les apophtegmes sont les fruits recueillis du long usage & des conclusions tirées de l'expérience. *Balzac, Diff. Critiq.*

APOPLÉTIQUE, (APOPLECTIQUE,) *adj.* [*Apoplecticus.*] Il vient du Grec, & signifie, qui tient de l'apoplexie. (Symptôme apoplétique. Mouvement apoplétique. Elle mourra apoplétique.)

APOPLEXIE, *f. f.* [*Apoplexia.*] Il vient du Grec, *ἀποπλέττειν*, fraper, abatre, rendre stupide & sans sentiment. C'est une obstruction du principe des nerfs, qui tout à coup prive de mouvement & de sentiment tout le corps. (L'apoplexie est dangereuse, & à moins que d'être promptement secouru, on en meurt. Charles VIII. Roi de France tomba en apoplexie un jour qu'il regardoit jouer à la paume; il

en mourut quelques heures après en son Château d'Amboise, le sixième d'Avril 1495. *Cordemoi, Histoire de France.*)

APORE, *f. m.* [*Aporon.*] Terme de Mathématique. Problème qui est très-difficile, & qu'on n'a pu encore résoudre. (La quadrature du cercle est un *apore*.)

APORT, (APPORT,) *f. m.* [*Locus aduentium frequentia celebr.*] Lieu public. Espèce de marché où l'on apporte des marchandises pour vendre. (Comme l'*Aport-baudet* à Paris, que le peuple par corruption a changé en *Porte-baudet*.)

Aport, signifie aussi le concours des Marchands & du peuple, qui se fait dans les foires qui se tiennent dans quantité de villages ou petites villes de France, le jour de la Fête de leur patron.

APORTAGE, (APPORTAGE,) *f. m.* [*Advectionis pretium.*] Peine & salaire de celui qui apporte quelque fardeau. (Outre l'argent qu'on donne pour la voie de charbon, il faut encore paier l'*aportage*.)

APORTER, (APPORTER,) *v. a.* Il vient du Latin *apportare*. C'est porter à une personne dans le lieu où cette personne est. (Si je suis chez un homme de lettres de mes amis, je lui puis dire, je vous *aportera* demain les factums de Furetière contre l'Académie Françoisise.)

* *Aporter*, *v. a.* [*Afferre.*] Aléguer, dire. (Aporter de bonnes raisons pour se justifier. *Abl. Luc. t. 3.* Aporter de méchantes raisons pour se défendre. *Abl. Luc.*)

* *Aporter*, *v. a.* Être cause, causer. (Cette prise *aportera* de la honte aux vainqueurs. *Abl. Arr. l. 6.*)

* *Aporter*, se dit parmi les Marchands & les Voituriers, de la conduite & du transport des marchandises. (Ce roulier m'a *aporté* tant de balots; ce vaisseau a *aporté* de riches marchandises.)

* *Aporter*, signifie au figuré, annoncer, faire savoir. (On a *aporté* la nouvelle d'une grande victoire. Le courier *aporté* de bonnes nouvelles.)

* *Aporter*, se dit encore pour employer. *Aporter* ses soins; *aporter* de l'exacritude, des facilités, des obstacles, &c. *Aporter* des adoucissements, des tempéramens dans quelque affaire.

APOSÉME, (APOZEME,) *f. m.* [*Apozema.*] Il vient du Grec, du verbe *ἀποζέω*, je fais bouillir: c'est un terme d'Apoticaire. C'est une décoction faite & préparée avec des racines & d'autres simples pour la guérison de quelque malade. (Un *aposéme* laxatif; un *aposéme* purgatif, astringent, sudorifique; un *aposéme* vulnérable.)

APOSER, (APPOSER,) *v. a.* Il est de Pratique, & vient du Latin *apponere*. C'est mettre. C'est appliquer. (On dit *aposer* un scellé. Dans la Province ce sont les Juges qui *aposent* le scellé eux-mêmes. Le Procureur du Roi peut faire *aposer* le scellé sur les biens d'une personne morte pour la conservation des droits des enfans mineurs de cette personne. Les créanciers d'un débiteur absent ou d'un banqueroutier, peuvent faire *aposer* le scellé.)

APOSIOPESE, *f. f.* C'est une espèce d'ellipse ou d'omission. Elle se fait, dit le P. Lamy, dans son *Art de parler*, lorsque venant tout d'un coup à changer de passion ou à la quitter entièrement, on coupe tellement son discours, qu'à peine ceux qui écoutent, peuvent-ils deviner ce que l'on vouloit dire. Cette figure est fort ordinaire dans les menaces: *Si je vous, &c. Mais, &c.*

APOSITION, (*APPOSITION*), *f. f.* Prononcez *apozicion*. Il vient du Latin *appositio*. Terme qui se dit *entre Marchands*. C'est l'action qui applique une chose sur une autre pour la marquer. Les Orfèvres disent, se trouver à *l'aposition du point*, pour marquer l'or & l'argent. Cette aposition faite s'appelle la marque, qui est un mot en quelque façon général, qui se dit de l'étain, du papier & d'autres choses qu'on marque pour l'intérêt du Roi & du public.

APOSTASIER, *v. a.* [*Apostatare, Catholicam Religionem vel institutum religiosum deserere.*] Il vient du Grec. C'est abandonner la Religion que l'on avoit d'abord suivie, & en prendre une autre. (C'est un scélérat qui a déjà apostasié deux ou trois fois.)

APOSTASIE, *f. f.* [*Apostasia, religionis vel instituti desertio.*] Il vient du Grec. C'est un abandonnement de la Religion que l'on avoit embrassée. (Julien, à son apostasie près, fut le premier des Césars. *Spanheim, Traduction des Césars, Préface.* Luther soutint constamment son apostasie dans la Diète de Ratisbonne. *Fra-Paolo, Concile de Trente.*)

APOSTAT, *f. m.* [*Apostata, religionis vel instituti desertor.*] Il vient du Grec. Celui qui abandonne la Religion qu'il avoit suivie, & en prend une autre. (Un franc apostat, un vrai apostat, un méchant apostat, un célèbre apostat. Luther s'étant retiré dans la solitude d'Alstat, y composa un Livre contre les vœux monastiques, qui fit une infinité d'apostats. *Vie d'Ignace de Loyola.*)

APOSTATE, *f. f.* [*Apostata.*] Il vient du Grec. C'est celle qui abandonne sa Religion pour en prendre une autre. (Une vraie apostate, une franche apostate. Être reconnu pour apostate.)

APOSTER, *v. a.* [*Subornare.*] Il se prend toujours en mauvaise part, & signifie attirer, employer quelcun pour entreprendre & pour faire quelque chose. (Je vous demande une grâce, qui est, que vous ne vous imaginiez pas que j'aie aposté ce vieillard. *Port-Royal, Térénce, Andrienne, a. 5. sc. 3.*)

Il pourroit méditer quelque indigne vengeance,
M'imputer quelque crime, m'aposter des témoins.
Des Marais, a. 5. sc. 1.)

APOSTILLE, *f. f.* [*Annotatio ad marginem.*] Petite note qu'on fait pour se rafraîchir la mémoire de ce qu'on a vû de remarquable dans quelques ouvrages. (De savantes apostilles; de jolies, de belles, de curieuses, d'agréables apostilles sur quelques livres curieux.)

Apostille. Ce mot, en matière d'arbitrage, signifie un écrit succinct, que des arbitres mettent à la marge d'un mémoire, d'un compte & à côté des articles qui sont en dispute. (Les apostilles doivent être écrites de la main des arbitres; ce sont comme autant de sentences arbitrales, puisqu'elles jugent ou servent à juger les contestations qui sont entre les parties.)

APOSTILLÉ, *adj.* On dit ce Mémoire, ce compte est apostillé des arbitres; c'est-à-dire, qu'il a été jugé entre eux.

APOSTILLER, *v. a.* [*Adscribere.*] Faire de petites notes aux marges d'un livre pour se ressouvenir de ce qu'il y a de plus beau dans ce livre. (Apostiller un livre. Patru apostilloit tous les livres qu'il lisoit.)

APOSTIS, *f. m.* Terme de *Marine*. Deux

longues pièces de bois, de huit pouces en quarré, un peu abaissées, dont l'une est le long de la bande droite, & l'autre le long de la bande gauche d'une galère, depuis l'épave jusqu'à la conille: chacune portant toutes les rames de la chiourme par le moïen d'une grosse corde.

APOSTOLAT, *f. m.* [*Apostolatus.*] Il vient du Grec. Dignité d'Apôtre. Ministère & exercice d'Apôtre. (Nous avons reçu par Jésus-Christ nôtre Seigneur la grâce & l'Apostolat que nous exerçons en son nom. *Épître 1. de Saint Paul, c. 1.* L'Apostolat est quelque chose de grand & de saint. *Godeau, Prières.* Montrez-nous lequel vous avez choisi, afin qu'il entre dans l'Apostolat. *Actes des Apôtres, chap. 1.* Judas déchet de son Apostolat par son crime. *Actes des Apôtres, c. 1.*)

☞ **APOSTOLE & APOSTOILE.** C'est le Pape. Voyez *Pasquier*. Dans *la Bible Guior*:

De notre pere l'Apostole
Voulisté qu'il semblaît l'estoile
Qui ne se muet, moult bien le voyent, &c.

Et dans le *Roman de Garin*, qui vivoit sous Louïs le Gros:

Et l'Apostole durement s'en marri,
Par S. Sepulchre, & Jésus-Christ, vous di
Venés avant, chil Martel, brave fils.

APOSTOLIQUE, *adj.* [*Apostolicus.*] Il est tiré du Grec, & veut dire qui est d'Apôtre, qui tient de l'Apôtre. (Saint Paul n'a pas été éloquent à la manière que le sont les hommes à qui l'on a donné ce nom, mais d'une éloquence apostolique & toute divine. *Nouveau Testament, part. 2.* C'est un homme apostolique. *Patru, Plaid. 16.* C'est une maxime apostolique. *God. Prières.*)

Apostolique, *adj.* Terme de *l'Eglise Romaine*. Qui est du S. Siège, qui vient du Pape. (Obtenir un rescrit apostolique.)

APOSTOLIQUEMENT, *adv.* [*Apostolicè; Apostolorum in morem.*] Prononcez *Apostolikeman*. C'est à la manière des Apôtres, faintement. (Vivre apostoliquement, prêcher apostoliquement.)

APOSTOLORUM, *f. m.* Terme de *Pharmacie*. Onguent modificatif, composé de douze drogues, inventé par Avicenne, qui, à cause du nombre des douze Apôtres, lui a donné ce nom. On l'appelle aussi *onguent de Venus*.

APOSTROPHE, *f. f.* [*Apostrophus.*] Prononcez *apostrofe*. Il vient du Grec. Terme de *Grammaire*. Petite marque qui montre qu'on a retranché la dernière voyelle d'un monosyllabe qui s'est rencontré devant la voyelle d'un mot qui le suivoit immédiatement. (*Que, je, me, te, se, le, la, ne, l & si* devant *il*, souffrent apostrophe. Une apostrophe bien ou mal faite, une petite apostrophe. Faire une apostrophe. Il faut mettre là une apostrophe. Les Alemans, les Anglois, les Suédois, les Danois, les Polonois ni les Espagnols n'ont point d'apostrophes; mais les François & les Italiens en sont pleins.)

Apostrophe, *f. f.* [*Apostrophe.*] Terme de *Rétorique*. Figure qui consiste à s'adresser dans un discours oratoire à une personne ou à une chose à laquelle on ne parloit point auparavant. (Une apostrophe ingénieuse, judicieuse. L'apostrophe est touchante lorsqu'elle est faite avec esprit.) *Apostrophe* vient du Grec, & signifie *conversion*, parce que celui qui s'en sert, se

tourne de tous côtez , en s'adressant tant aux hommes qu'aux êtres inanimez.

APOSTROPHER, *v. a.* [*Vocalem elidere.*] Terme de *Grammaire*. Il vient du Grec. C'est retrancher la dernière voyelle du monosyllabe qui se rencontre immédiatement devant la voyelle du mot qui le suit. (On n'apostrophe que les mots d'une syllabe.)

Apostropher, *v. a.* [*Alloqui.*] Terme de *Rétorique*. C'est adresser son discours à une personne ou à une chose à laquelle on ne parloit point auparavant. (Il a apostrophé le Prince au milieu du Panégirique , ou plutôt il a fait une apostrophe au Prince.)

† * *Apostropher*, *v. a.* [*Compellare.*] Appeler, qualifier. *Apostropher*, en ce sens, a quelque chose de fatirique.

(Vous allez de vos biens revêtir un nigaud,
Un pédant qu'à tous coups vôtre femme *Apostrophe*
Du nom de bel esprit & de grand Philoſophe.
Molière, Femmes ſavantes, a. 2. ſc. 9.)

† **APOSTUME**, *f. f.* [*Apoſtema.*] Il vient du Grec. Tumeur où il y a des humeurs ſupurées ou aſſemblées. (Une fâcheuſe apoſtume , une apoſtume dangereuſe , une apoſtume incurable. Panſer une apoſtume , guérir quelcun d'une apoſtume.)

☞ Marot, dans une Epître au Roi :

Le vénérable Hillot fut adverti
De quelque argent que m'aviez départi,
Et que ma bourſe avoit groſſe *apoſtume*.

C'est-à-dire , une *enflure* , parce qu'elle étoit pleine d'argent.

† * *Il faut que l'apoſtume crève.* Façon de parler proverbiale , pour dire , il faut enfin que la choſe éclate.

† **APOSTUMER**, *v. n.* [*Suppurare.*] Il vieillit , & en ſa place on dit , ſupurer ou venir à ſupuration. Abcès qui commence d'apoſtumer , c'est-à-dire , qui commence à ſupurer ou à venir à ſupuration.

APOTÉOSE ou **APOTHÉOSE**. [*Apotheoſis.*] Ce ſont les jeux & les cérémonies que les Anciens faiſoient , lorsqu'ils mettoient un homme ou quelqu'autre choſe au rang des Dieux.

Faire l'apotéose d'une perſonne. Le mot eſt Grec ; il eſt formé de *ἀνοθέωσις* , *placer un mort dans le rang des Dieux*. La cérémonie étoit grande & magnifique. C'eſt , dit *Hérodien* , *l. 4.* une coûtume parmi les Romains , de mettre au nombre des Dieux , les Empereurs qui laiſſent leur ſils ſur le trône. Cette apotéose ſe faiſoit avec de magnifiques cérémonies. La ſolemnité eſt mêlée de deuil & de joie. Le corps eſt brûlé avec la pompe ordinaire : mais on met dans le veſtibule du Palais , ſur un lit d'ivoire , couvert d'étofe d'or , une Image de cire qui représente parfaitement le défunt , avec une pâleur ſur le viſage , comme ſ'il étoit encore malade. Le Sénat , avec ſes robes rouges , eſt placé au côté droit du lit ; & au côté gauche , l'on met les femmes & les filles de qualité , avec de grandes robes blanches , toutes ſimples , & ſans leurs coliers & leurs braſſelets. Cette cérémonie dure pendant ſept jours , & dans cet intervalle , les Médecins s'approchent de tems en tems du lit , pour conſidérer l'état du malade ; ils trouvent le mal augmenté chaque fois qu'ils ſe préſentent , & enfin ils déclarent hautement qu'il eſt mort.

Alors les Chevaliers Romains , les plus diſtinguez , & les plus jeunes Sénateurs , portent ſur leurs épaules le lit dans le vieux Marché , où les Magiſtrats ont coûtume de ſe démettre de leur Charge. On dreſſe autour du lit deux amphitéâtres , ſur leſquels de jeunes garçons viennent ſe placer d'un côté , & de jeunes filles des plus qualiſiées de l'autre , & tous enſemble chantent des hymnes & des airs lugubres , pour honorer le défunt ; & leurs chants étant finis , on porte le lit dans le champ de Mars , où l'on élève une eſpèce de pavillon de bois , que l'on remplit de matières faciles à s'enflamer , & le dehors eſt orné de draps d'or , d'ouvrages d'ivoires & de peintures ; au-deſſus , on élève un édifice , dont la forme & les ornemens ſont ſemblables à ceux de l'édifice inférieur ; & enfin on met un troiſième édifice , au-deſſus un quatrième & pluſieurs autres , dont la figure eſt diminuée de degré en degré ; ce qui forme un objet à peu près ſemblable aux phares que l'on voit dans les ports de mer : dans le ſecond édifice on met le lit , autour duquel il y a des parfums de toutes fortes , & des herbes odoriférantes , que les perſonnes qualiſiées envoient pour rendre au mort leurs derniers hommages. Les choſes étant ainſi préparées , les Chevaliers font pluſieurs tours avec beaucoup d'adreſſe ; ils ſont ſuivis de pluſieurs chariots , dont les conducteurs ſont revêtus de robes blanches , ſur leſquelles on voit les Images des Empereurs & des Généraux dont la mémoire eſt encore révéree. La pompe étant finie , le nouvel Empereur va mettre le feu au bucher ; le feu ſe communique par tout dans un moment , & pour lors on voit ſortir une aigle de l'édifice le plus élevé , qui porte dans les Cieux l'ame du défunt Empereur , auquel , depuis ce jour-là , on élève des autels , & l'on adreſſe des vœux & des prières.

APOTHRAUSE, *f. f.* [*Apothraufis.*] Mot Grec , qui ſignifie eſpèce de fracture avec ſéparation & détachement de quelque eſquille ou pièce de l'os. On appelle auſſi cette fracture *Apocope*.

APOTICAIRE, (**APOTHICAIRE**,) *f. m.* [*Pharmacopola.*] Il vient du Grec. L'Apoticaire eſt celui qui , ſur l'ordonnance du Médecin , prépare les remèdes pour les malades. (Un bon , un habile , un fameux , un excellent apoticaire , un riche apoticaire. *Apoticaire charitable.* C'eſt celui qui donne par charité des remèdes. C'eſt auſſi un Livre qui traite des remèdes & de la Médecine. *Riche Apoticaire* , vieux Médecin & jeune Chirurgien. *Apoticaire fantaſque & Médecin ivrogne.* *Faire de ſon corps une boutique d'apoticaire.* C'eſt prendre trop ſouvent des remèdes & des médecines. Voyez *Lettres de Patin, Préface.*)

APOTICAIRERIE, (**APOTHICAIRERIE**,) *f. f.* [*Pharmacopolium.*] Le lieu du Couvent ou d'une maiſon de quelque Prince , ou de quelque grand Seigneur où l'on met les drogues & tout ce qui regarde la profeſſion de l'apoticaire. (Une belle apoticaierie , une apoticaierie bien rangée , en bel ordre , bien ordonnée. L'apoticaierie des Capucins du fauxbourg ſaint Jacques de Paris eſt tout-à-fait propre & bien entenduë. Celle des Cordeliers de Paris eſt auſſi fort jolie : mais l'une des plus belles apoticaieries qui ſoit au monde , eſt celle de *Lorette* en Italie. Toutes les chévrètes & les autres pots qui ſervent aux Apoticaies , en ont été peints par *Urbin* & par

Raphaël excélens Peintres, & font tous embélis de quelque figure de l'écriture sainte.

APOTICAIRESSE, (APOTHICAIRESSE,) *f. f.* [*Medicamentaria.*] Religieuse qui prépare les remèdes pour les malades de son Couvent, & qui consulte le Médecin en leur faveur. (Une bonne, une charitable, une soigneuse, une vigilante apoticaireffe. On a fait la Mère N... apoticaireffe de la maison.)

† Apoticaireffe, *f. f.* [*Pharmacopola uxor.*] Femme d'Apoticaire. Ce terme est bas & comique; on doit dire simplement, femme d'Apoticaire.

APOTOME, *f. m.* [*Apotome.*] En Algèbre, c'est la différence des nombres incommensurables dont on fait l'addition pour les binomes, trinomes, &c. En musique, c'est la partie qui reste d'un ton entier quand on a ôté le demi-ton majeur.

APÔTRE OU APOSTRE, *f. m.* [*Apostolus.*] L'*s* ne se prononce point dans ce mot. Il vient du Grec. C'est celui qui a été Disciple de J. C. (Jésus-Christ a eu douze Apôtres. Les premiers de l'Eglise, ce sont les Apôtres, & leur vie a servi & devoit encore servir de modèle à ceux qui ont embrassé l'état Ecclésiastique. Saint Pierre & Saint Paul ont été de très-grands Apôtres.)

† * Apôtre, *f. m.* Il est quelquefois comique, & alors il signifie gaillard, éveillé, un peu libertin & qui fait de petites malices.

Tout Picard que j'étois, j'étois un bon Apôtre.
Rac. Plaideur, a. 1. sc. 1.

APOTROPÉEN, APOTROPÉENNE, *f. m. & f.* Ce mot est Grec, & veut dire celui qui détourne quelque chose de mauvais.

APOZÉME. Voyez *Aposème.*

APLEGEMENT, (APPLEGEMENT.) Terme de quelques coutumes. Il signifie la même chose que cautionnement.

§ APPLIS. Dans le langage des Bressans, on appelle *applis*, tous les instrumens d'Agriculture que l'on remet au granger, lors qu'il entre dans une grange ou métairie, pour la cultiver.

A P R.

APRE OU ASPRE, *adj.* L'*s* ne se prononce point dans le mot *aspre*, & montre seulement que la première syllabe en étant un peu longue, doit avoir un circonflexe. Apre vient du Latin *Asper*. Il signifie qui a de l'âpreté, qui possède une qualité âpre, & qui a quelque chose de rude. *Apre* au propre ne se dit point des personnes. (Il y a en cela quelque chose de trop âpre.)

Ni les âpres frimats ni les grandes chaleurs
N'y ternissent jamais le bel émail des fleurs.
Sérais, églogue 6.)

§ Voici un vers de la *Pucelle*, où le terme *âpre* n'a pas été si bien placé; c'est en parlant de la résistance des habitans d'Orléans:

Jusques vers le milieu de la neuvième lune,
Il avoit tenu tête à son *âpre* fortune.

* *Apre*, *adj.* [*Avidus.*] Il ne se dit, au figuré, que des personnes, & signifie, ardent, avide, qui a une passion violente pour quelque chose. *Apre* suivi d'un substantif, veut le datif. Le Grézier Girardin est âpre à l'argent. Mais étant suivi d'un verbe, il veut l'infinif avec la

particule *à*. Le vieux N. est âpre à prendre; & lent à rendre.

APRÊLE OU APRÊT, *f. f.* [*Equisetis.*] Herbe dont les feuilles sont fort rudes, & qui est propre à froter le bois & la vaisselle.

APREMENT, *adv.* [*Asperè.*] Fortement. Prononcez *âpreman*. (Il gèle âprement.)

* *Aprement*, [*Vehementer.*] Au figuré, il signifie violemment, rudement. (On arrêta l'autre jour au Parnasse, qu'on reprimerait âprement le petit A. d'avoir osé traduire les ouvrages d'une langue qu'il n'entend qu'en grimaud, en une autre où il ne s'exprime qu'à l'antique.)

* *Aprement*, *adv.* [*Ardenter.*] Au figuré, il signifie aussi avec ardeur, ardemment. (Se prendre âprement au travail.)

APRÉCIATEUR, (APPRÉCIATEUR.) *f. m.* Celui qui règle, ou qui est établi pour régler le prix de quelque chose. (Il a été ordonné que cette maison sera estimée par les appréciateurs.) On dit aussi, cet homme est un juste appréciateur du mérite.

APPRÉCIATION, (APPRÉCIATION.) *f. f.* [*Æstimatio.*] Prononcez *appréciacion*. C'est le prix & la valeur qu'on a mis à quelque chose qui est à vendre. (Appréciation juste, raisonnable. L'appréciation est faite dans les formes.)

APPRÉCIER, (APPRÉCIER.) *v. a.* [*Pretium imponere, æstimare.*] Il vient de l'Italien *apprezzare*. C'est régler le prix de quelque chose qui s'achète. (Apprécier une terre, apprécier une maison.)

APPRÉHENDER, (APPRÉHENDER.) *v. a.* [*Metuere.*] C'est craindre, avoir peur. (On doit appréhender le vice, toute passion, tout état qui expose à la tentation, &c. Ce mot signifiant craindre, & étant immédiatement suivi d'un verbe, veut la particule *de* quand le verbe qui le suit est à la même personne que lui; sinon il veut la particule *que*, avec le subjonctif. (Les grands appréhendent de mourir, parce qu'ils sont heureux sur la terre. On appréhende que les méchants ne périssent pas; c'est-à-dire qu'on souhaite qu'ils périssent. On appréhende que les gens de bien ne souffrent beaucoup, c'est-à-dire, qu'on voudroit qu'ils ne souffrissent point.)

Appréhender, *v. a.* C'est se saisir d'une personne. *Appréhender*, dans ce sens, vient du Latin *apprehendere*, & est purement du Palais.

APPRÉHENSIF, SIVE, (APPRÉHENSIF.) *adj.* [*Timidus.*] Qui craint, qui a peur. (Le lièvre est de tous les animaux celui qui est le plus appréhensif. La plupart des femmes sont appréhensives.)

APPRÉHENSION, APPREHENSION,) *f. f.* [*Timor.*] Crainte, peur. (Appréhension continuelle, perpétuelle, mortelle, grande, horrible, forte, particulière, éfroiable, furieuse, incroyable, terrible. Être dans une perpétuelle appréhension. *Abl. Luc.* Être agité d'appréhension & de douleur. Être tourmenté d'une continuelle appréhension. Les riches & les méchants ont une horrible appréhension de la mort. Il est bon de donner à de certaines gens, appréhension de l'avenir.)

* *Appréhension*, *f. f.* [*Apprehensio, intellectio.*] Terme de Palais & de Logique. (Les archers ont fait l'appréhension de sa personne. La première opération de l'entendement est l'appréhension.)

APPRENDRE, (APPRENDRE.) *v. a.* [*Docere.*] *J'apprens, j'apprenois, j'appris, j'ai appris. J'appren-*

drai, j'aprisse. Il semble venir de l'Italien *apprendere*. C'est instruire, c'est enseigner, c'est donner à quelcun des connoissances qu'il n'avoit pas. C'est montrer, c'est faire connoître quelque chose à une personne. *Apprendre* en ce sens, & étant suivi d'un verbe, veut ce verbe qui le suit à l'infinitif, avec la particule *à*. (L'on n'apprend pas aux hommes à être honnêtes gens, & on leur apprend tout le reste. *Pascal*, *pensées*. Cela vous apprendra à vous fier à vos alliez. *Abl. ret. liv. 3.*)

Apprendre, *v. a.* [*Discere.*] Ce mot se dit aussi de celui qui est instruit & enseigné, & il signifie étudier & prendre du soin & de la peine pour aquérir quelque connoissance. (Il apprend la Philosophie, il apprend à faire des armes, il a appris la Géométrie. Il veut apprendre un métier.)

Apprendre, *v. a.* C'est mettre une chose en sa mémoire & s'en ressouvenir. (Un Comédien doit bien apprendre son rôle avant que de paroître sur le théâtre; & un Prédicateur son sermon avant que de monter en chaire. *Apprendre quelque chose par cœur*, c'est-à-dire, avec ardeur, parce-que c'est au cœur qu'est la passion de faire quelque chose. L'on se sert de ces mots *apprendre par cœur*, pour dire, apprendre en telle sorte qu'on puisse redire mot pour mot ce que l'on a appris. *Pasquier*, *recherches*, l. 8. c. 8.)

Apprendre, *v. a.* C'est aquérir de nouvelles lumières dans son esprit. (On n'apprend presque rien en aprenant la Philosophie vulgaire.)

Apprendre. Il signifie quelquefois s'instruire, & régit le verbe qui le suit à l'infinitif avec la particule *à*. (En faisant bien, on apprend à faire mieux; & même quelquefois en faisant des fautes, on apprend à les éviter. *Coflar*, *lettres*, tom. 2. lett. 119. On fait savoir à tous ceux qu'il apartiendra, que quiconque veut apprendre à mal écrire, il n'a qu'à lire les ouvrages de N. C'est principalement auprès des femmes qu'on apprend à être agréable.)

Apprendre. [*Accipere famá.*] C'est savoir quelque chose par le rapport d'autrui. (Phillis, je ne vous vois plus, parce-que j'ai appris de vos nouvelles. La Gazette, le Journal des Savans & le Mercure Galant nous aprennent souvent de jolies choses.)

Apprendre. [*Pervidere, cognoscere.*] Pénétrer, connoître, découvrir. Apprendre par les sacrifices le succès des affaires. *Vaug. Quint. liv. 7.* Plusieurs croient, mais faussement, que par les figures de géomance on peut apprendre le bon ou le mauvais succès d'une affaire.

APRENTI, (APPRENTIF.) *f. m.* [*Tiro.*] C'est celui qui est sous un maître, & qui le doit servir un certain tems réglé pour apprendre le métier dont ce maître fait profession. (Tout apprenti est engagé par un brevet passé devant Notaire, & l'artisan qui prend l'apprenti & qui en a quelque argent, s'oblige aussi de lui bien montrer le métier qu'il veut favoir. (Un bon apprenti, un apprenti diligent, vigilant, laborieux, soigneux, négligent, paresseux. Prendre un apprenti, obliger un apprenti. Avoir un apprenti.)

† *Apprenti*, *f. m.* Au figuré, c'est-à-dire, qui ne fait pas encore bien une chose, qui n'est pas adroit à faire quelque chose. (Il n'étoit pas apprenti à manier les armes. *Vaug. Quint. l. 4.*

APRENTISSAGE, (APPRENTISSAGE,) *f. m.* [*Tirocinium.*] C'est le tems qu'un apprenti ou qu'une apprentisse est à apprendre un métier. (Un long & pénible apprentissage. Un fâcheux apprentissage,

un heureux apprentissage. Commencer son apprentissage. Être en apprentissage, faire son apprentissage. Entrer en apprentissage, achever son apprentissage. L'apprentissage s'écoule vite quand on a le cœur au métier.)

* *Apprentissage*, *f. m.* Au figuré, c'est le commencement auquel une personne s'exerce en quelque chose de considérable. (Un glorieux apprentissage; un illustre, un fameux apprentissage. Il fait l'apprentissage du bel art de la guerre. Vous eussiez fait sur moi l'apprentissage d'une impitoyable vertu. *Voiture*, liv. 22.)

APRENTISSE, (APPRENTISSE.) *f. f.* [*Puella tirocinio mancipata.*] L'apprentisse est une jeune fille, qui en présence de quelque Jurée s'oblige devant un Notaire à une maîtresse du métier dont elle fait profession, & cela en lui donnant quelque argent & durant un certain nombre d'années réglé. (Une apprentisse exacte & soigneuse. L'apprentisse bouquetière est obligée pour quatre ans, l'apprentisse lingère pour autant. L'apprentisse couturière n'est obligée que trois ans.)

APRÈS. Préposition dont la dernière syllabe est un peu longue & qui régit l'accusatif: elle signifie ensuite. En Latin *post*. (Le Temple de Salomon fut commencé quatre cens quatre-vingts ans après la sortie d'Égypte. *Histoire de la Bible.*) On dit, après midi, après diner, &c.

Après tout. [*Omnibus accuratè perpensis.*] C'est-à-dire, tout bien considéré.

¶ Quelquefois, *après tout* est un adverbe. (*Après tout*, je m'en console, j'ai fait mon devoir.) Locution bourgeoise & très-basse.

Après tout ce qu'ont dit les gens,
Je crois qu'il seroit du bon sens
De mettre Cloris en ménage.
Pourquoi différer plus long-tems ?
Ses regrets ne seroient pas grands,
Y dût-elle perdre ses gans
Après tout.

Quand on tarde à jeter des bans
Pour une fille de vingt ans,
Il n'en est guère de si sage
Qui ne mette son cœur en gage;
Et puis l'époux vient sur les rangs
Après tout.

Après, *adv.* [*Deinde.*] Prononcez la dernière syllabe un peu longue, & marquez-la d'un accent. Il veut dire *ensuite*. (Priez Dieu présentement, & vous travaillerez après.)

Après. Ce mot entre dans quelques façons de parler communes. Si l'on demande, travaillerez-vous? on répond, *on est après*. C'est-à-dire, on y travaille. *Je suis après faire ce que vous voulez*; c'est-à-dire, je fais ce que vous avez ordonné. On dit en peinture, dessiner d'*après* nature, d'*après* l'antique, d'*après* Michel Ange; c'est-à-dire, en copiant ou en imitant la nature, l'antique, Michel Ange.

Après. Conjonctive qui se met devant le prétérit de l'infinitif, & qui se rend en Latin par *postquam*, & en François *lors que*. Jeroboam mourut après avoir régné vingt-deux ans, *Histoire de la Bible*. C'est comme si l'on disoit, lors qu'il eut régné 22. ans.

Après que. Conjonctive. En Latin, *postquam*. *Après que*, se met quelquefois avec le subjonctif, & souvent avec l'indicatif. (Après que Salomon eut bâti un Palais pour lui. *Port-Royal*. Après que j'eus dîné, je me mis à étudier.)

Après-dinée, *f. f.* [*A prandio, post prandii tempus.*] Espace de tems qui est depuis le dîné

jusqu'au soir. (Une belle après-dînée ; une agréable , une charmante après - dînée. Ne mettons point nôtre félicité dans une chose qui est ce matin à nous , & qui pourra être à nôtre ennemi cette après-dînée. *Balz. entretien 22.*) On dit aussi après-soupe , après-demain , après-midi , &c.

Iris, vous avez souhaité
De me voir avec liberté,
Quelque jour, quelque après-dînée,
Mais vous en êtes détournée,
Gomb. Poës.)

APREST OU APRÊT, (APPRÊT.) *f. m.* [*Apparatio, apparatus.*] Il s'écrit de l'une ou de l'autre façon ; mais l's ne se prononce pas , & montre seulement que la dernière filabe du mot d'*aprêt* est un peu longue. *Aprêt* signifie *apareil*. (Les *aprêts* des repas d'Antoine & de Cléopâtre étoient magnifiques. *Citri, Triumvirat, 3. partie, chap. 12.* Nous retournâmes au navire faire les *aprêts* nécessaires. *Abl. Luc. tom. 2. Histoire véritable.*)

Vous verrai-je toujours renonçant à la joie,
Faire de vôtre mort les funestes *aprêts* ?
Rac. Phédre, a. 3. sc. 3.)

Aprêt, f. m. Terme de *Chapelier*. C'est de l'eau bouïllie où il y a de la gomme , dont le chapelier se sert pour donner plus de corps & de lustre aux chapeaux. (Cet *aprêt* est bon , cet *aprêt* ne vaut rien. Faire de l'*aprêt*. Mettre de l'*aprêt* à un chapeau. Il n'y a point de chapeau où il n'y ait de l'*aprêt*.)

Aprêt, f. m. Terme de *Bonnetier*. C'est une sorte de lustre qu'on met dans la marchandise pour la rendre plus belle & plus brillante. (Il n'y a point d'*aprêt* dans ces bas. Les bas qui sont sans *aprêt* , ne sont pas les plus beaux , mais ce sont les meilleurs.)

Aprêt, f. m. Terme de *Drapier*. Eau gommée qui lustre le drap , & le rend plus ferme. (Bon *aprêt* , méchant *aprêt*. Il faut bien ménager l'*aprêt* dans le drap.)

Aprêt. Préparation. *Aprêt* des couleurs : ce terme n'est usité qu'en parlant des peintures en verte ou en émail.

Aprêt , dans le négoce de toiles , ce sont les drogues que l'on fait entrer dans les toiles & les diverses façons qu'on leur donne , après qu'elles ont été blanchies. Dans les manufactures de soirie , *aprêt* signifie les eaux & drogues que les ouvriers emploient pour donner du lustre & rendre plus fermes les marchandises qu'ils ont fabriquées. On dit, ce ruban , ce taffetas a trop d'*aprêt* , ou n'a pas assez d'*aprêt* ; il a trop de gomme , il est trop dur , ou il n'y a pas assez de gomme , il est trop flasque.

APRÉTADOR, (APPRÉTADOR.) *f. m.* Ce mot est purement Espagnol. Sarazin le voulut introduire dans nôtre langue , mais en vain. C'est un ornement qui est enrichi de pierreries , & que les Dames de qualité portent en Espagne. (Un *aprétador* fort riche. Un bel *aprétador*. Un magnifique *aprétador*. Ils portoient des marques de plusieurs victoires galantes , des bracelets de cheveux , des barolets & des *aprétadors*. *Sar. pompe de Voiture, édition in-12. page 259.*)

APRÉTÉ OU ASPRÉTÉ, *f. f.* Prononcez presque *apreïé*. Cependant ce mot en vers fait nécessairement trois filabes. Il semble venir du Latin *asperitas*. Il se dit de certains fruits. C'est

une faveur & une qualité âpre qui se rencontre dans le fruit. (L'*âpreté* qui se trouve aux fruits , diminuë à mesure que les arbres vieillissent. *Manière de cultiver les arbres, chap. 2. page 12.*)

Aprété, f. f. [*Rigor.*] Il se dit du froid & des hivers , & signifie violence. (La rigueur & l'*âpreté* des hivers ne l'arrête point. *Patru, discours sur le travail.*)

Aprétré, f. f. Il se dit des chemins , des rochers & des montagnes , & signifie ce qu'ils ont de rude & de raboteux. (Vous rétablirez un chemin que sa hauteur & son *âpreté* rendent difficile. *Bossuet, oraison funèbre.*)

Aprété, f. f. [*Acerbitas.*] Au figuré , il se dit des personnes. *Manière de férocité mâle & courageuse.* (Cette *âpreté* de naturel qui ne se rendoit jamais aux difficultés. *Saint Evremont, génie du Peuple Romain, liv. 2.*)

APRÊTE, APRESTE, (APPRÊTE.) *f. f.* [*Frustulum panis oblongum.*] Il s'écrit de l'une ou de l'autre façon : mais la lettre *f* ne se prononce pas , & montre seulement que la seconde filabe est longue. Petit morceau de pain délié & coupé en tranche & en long , avec lequel on mange un œuf frais & molet. (*Aprête* trop petite , *aprête* trop grosse. Faire des *aprêtes*. Voilà trop d'*aprêtes* pour un œuf. On prend le jaune d'œuf avec l'*aprête* , & on le mange.)

APRÊTER, APRESTER, (APPRÊTER.) *v. a.* [*Parare, accurare.*] La lettre *f* ne se prononce point ; mais on l'écrit sans *f* ou avec *f* , & il semble venir de l'Italien *aprestere*. C'est préparer , tenir prêt , faire tout prêt , tout l'*apareil* , ou toute la préparation qu'il faut pour une chose. (*Aprêter* le diné , *aprêter* le soupe , *aprêter* la colation.)

Aprêter, v. a. Étant immédiatement suivi d'un verbe , il veut la particule *à* , & ce verbe qu'il régit à l'infinitif. C'est faire tout ce qu'il faut pour quelque chose. (Vous *aprêtez* à rire à ceux qui vous entendent. *Mol. critiq. l. 5.*)

* *Aprêter.* Au figuré , il se dit des loüanges qu'on donne aux gens , & il signifie ajuster , accommoder. (Sa délicatesse est fatiguée de beaucoup d'éloges qu'on a mal *aprêtez*. *Benf.*)

Aprêter, v. a. Donner l'*aprêt* aux étofes ou aux autres marchandises , pour les mettre à leur dernier degré de perfection.

Aprêter pour dorer. Terme de *Tireur d'or* , qui signifie la même chose que *tirer à l'argue*.

Aprêter des lettres. Terme de *Fondeur de caractères* d'Imprimerie. C'est enfermer entre les deux branches du *justificateur* , autant de lettres nouvellement fonduës , qu'il y en peut tenir , pour voir si elles sont bien en ligne , & pour leur faire au pied cette petite cavité ou rainure qui sert à en assurer la position dans les formes d'imprimerie. C'est la dernière façon qu'on donne aux caractères.

Aprêter, v. a. Terme de *Chapelier*. C'est mettre de l'*aprêt* à un chapeau ; prendre de l'*aprêt* avec la main & le passer sur le chapeau , pour lui donner plus de force & le rendre plus ferme. (*Aprêter* un chapeau.)

Aprêter, v. a. Terme de *Bonnetier*. C'est rendre la marchandise plus ferme & plus belle , en y mettant de l'*aprêt*. (Il faut *aprêter* ces bas.)

S'aprêter, v. r. [*Præparare se.*] Se préparer , se mettre en état de faire quelque chose. *Je m'aprêtai , je me suis aprété , je m'aprêterai.* Ce

verbe suivi d'un autre, veut cet autre à l'infinif, précédé de la particule *à*. (Une foule de malcontens s'apprête à le tourmenter. *Abl. Luc. Mousquetaires, apprêtez-vous.*)

APRÊTEUR, APRESTEUR, (APPRÊTEUR.) *f. m.* [*Instructor.*] On l'écrit de l'une ou de l'autre forte ; mais *l'* ne se prononce pas, & montre seulement que la seconde filabe du mot est longue. On appelle *aprêteur*, celui qui met la première couche sur le verre qu'on doit peindre. (C'est un aprêteur qui est habile.)

APRISE, (APPRISE.) *f. f.* Terme de *Palais*, qui est une corruption d'Aprécié ou de prisé. Une *sommaire aprise*, est l'estimation d'un fond, pour en connoître l'état & la valeur.

† APRIVOISEMENT, (APPRIVOISEMENT.) *f. m.* [*Domitura, domitus.*] Action par laquelle on apprivoise. (L'apprivoisement des bêtes les plus féroces s'est fait par l'industrie des hommes.) Ce mot n'est pas fort en usage.

APRIVOISER, (APPRIVOISER.) *v. a.* [*Mansuefacere, cicurare.*] Rendre moins sauvage. Adoucir le naturel sauvage. (Apprivoiser une bête sauvage. *Vaug. Quint. liv. 8.* * Apprivoiser une personne.)

S'apprivoiser, v. r. Je m'apprivoise, je me suis apprivoisé, je m'apprivoisai. [*Mansueferi.*] Se rendre moins sauvage. (Loup qui s'apprivoise.)

* *S'apprivoiser.* [*Familiariter cum aliquo agere.*] Se rendre plus familier. S'acoûtumer. S'adoucir. (Il commence à s'apprivoiser. *Scaron.* On s'est apprivoisé à ce mot. *Vaug. rem.* La perfidie s'apprivoise par les bienfaits. *Vaug. Quint. liv. 7.*)

APROBATEUR, (APPROBATEUR.) *f. m.* Il se prononce comme il est écrit, & vient du Latin *approbator*. C'est celui qui approuve une chose. C'est celui qui donne son approbation à une chose ou à une personne. (Un glorieux, un fameux, un célèbre, un illustre approbateur. Je vous remets le soin de m'aquiter envers mes illustres approbateurs. Les approbateurs sont autant de témoins qui nous persuadent que nous ne nous trompons point dans le jugement que nous faisons de nous-mêmes. *Nicole, essais de morale, t. 7.*)

Aprobateur. On nomme ainsi celui qui a donné par écrit une approbation à tel & tel livre. (Le Chancelier nomme les *Aprobateurs* des livres. Dans les communautés on nomme aussi des *Aprobateurs* qui certifient avoir lû & examiné tel & tel ouvrage. Mais ces approbateurs ne dispensent pas de l'*Aprobateur* en titre. Les Académies de France, ou du moins celles de Paris, ont le droit de nommer quelques-uns d'entr'eux pour être *Aprobateurs* des ouvrages de leurs Confrères, lorsque ceux-ci veulent se servir du privilège de leur Académie.)

APROBATIF, IVE, (APPROBATIF.) *adj.* Qui témoigne de l'approbation. Ce mot ne se dit qu'en riant. (Votre souris m'a tenu lieu d'un langage *aprobatif.*)

APROBATION, (APPROBATION.) *f. f.* Du Latin *approbatio*. On prononce *aprobacion*. C'est le consentement qu'on donne à une chose, ou à une personne, & par lequel on confesse qu'on la trouve bien. (Une glorieuse approbation ; une approbation illustre, authentique, célèbre, fameuse. Approbation particulière, générale, universelle : approbation favorable : approbation qu'on ne peut assez estimer : être dans une haute approbation : avoir l'approbation de tout le monde. *Abl. Luc. tom. 3.* Mendier l'approbation de ses amis pour

quelque ouvrage. *Scar. lett.* Rechercher l'approbation des gens d'esprit. Il mérite l'approbation de la Sorbonne.)

Aprobation. Témoignage par lequel un examinateur des livres certifie avoir lû tel ou tel ouvrage, & n'y avoir rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. On dit en ce sens, envoyer, donner un livre à l'*aprobation* : tel livre est sorti de l'approbation : j'ai mon approbation : cet ouvrage a été refusé à l'approbation, &c.

APROBATRICE, (APPROBATRICE.) *f. f.* [*Miratrix.*] Celle qui loue & qui approuve quelque personne, ou quelque chose. *Aprobatrice* n'est pas encore reçu de tout le monde ; mais on croit qu'il le fera bien-tôt. (Une glorieuse approbatrice : une favorable approbatrice : une approbatrice renommée : il est heureux d'avoir une approbatrice de tant de mérite.)

APROCHANT, ANTE, (APPROCHANT.) *adj.* [*Similitudine accedens.*] Qui est peu différent d'une autre chose. (L'air de ce Prince est fort approchant de celui de cet autre Prince. Cette couleur est bien approchante de celle-là. *Vaug. remarq.*)

APROCHE, (APPROCHE.) *f. f.* [*Appropinquatio.*] C'est l'action de celui qui s'avance vers un lieu, ou auprès d'une personne. (Rendre l'approche des murs difficile. *Abl. Cef.* Il craignoit l'approche de l'armée. *Vaug. Quint. liv. 8.* Elle doit craindre l'approche des galans. *Mol. école des femmes.*)

Aproche, f. f. [*Admotio exercitûs ad muros, &c.*] Terme de *Fortification*. Chemin creusé dans terre, & dont les deux côtez sont élevez afin d'approcher d'une Place sans être aperçû de l'ennemi. (Faire les approches, empêcher les approches, appréhender les approches. En général tous les travaux qu'on fait pour avancer vers une place qu'on attaque, se nomment approches. L'attaque même se nomme aussi *aproches.*)

* *Aproches.* Au figuré, se dit en matière d'amour & d'amitié : il veut dire accès qu'on fait dans le cœur d'une personne. (C'est par la complaisance que l'amour fait les approches d'un cœur. *La Suze, recueil de pièces galantes.* C'est-à-dire, qu'on a accès dans le cœur, & qu'on le gagne.)

APROCHER, (APPROCHER.) *v. n.* [*Appropinquare, petere.*] Aller, avancer vers quelcun, vers quelque lieu, ou vers quelque chose. (Il fit approcher le frère de Darius. *Vaug. Quint. liv. 7.* Ils approchent de la muraille & ils donneront bien-tôt un assaut à la ville.)

Aprocher, v. n. [*Instare.*] Être prêt d'arriver. (L'hiver approche : le printems approche : la jeunesse se passe, & la mort approche.)

Aprocher, v. a. [*Admovere.*] Mettre proche. (Il faut approcher le canon des murailles pour les battre vite en ruine.)

Aprocher, v. n. [*Proximè accedere.*] Ateindre en quelque sorte. (Gassendi & Descartes ont plus approché de la vérité, qu'Aristote & que les autres anciens Philosophes.)

* *Aprocher, v. a.* Etre en faveur auprès d'une personne de qualité : avoir un libre accès auprès d'une personne de crédit & de mérite. (Il a l'honneur d'approcher Monseigneur : elle a le bonheur d'approcher Madame, & d'en obtenir beaucoup de graces. *Vaug. rem.*)

Aprocher carreaux. Terme de *monoiage* au marteau : c'est après qu'on a coupé les quatre angles des carrés de métal, en rogner tout

autour les autres petits angles qui restent, jusqu'à ce qu'ils aprochent du poids & de la rondeur des espèces.

Aprocher à la pointe, à la double pointe, ou dent de chien, & à la gradine. Termes de *Sculpteurs* & de *Marbriers*, qui signifient tailler & avancer un ouvrage de sculpture fucceffivement avec trois outils, après l'avoir dégrossi avec la masse & la pointe afutée de court.

S'aprocher, *v. r.* [*Accedere ad.*] *Je m'aproche, je m'aprochai, je me suis aproché, je m'aprocherai.* C'est s'avancer vers quelcun, vers quelque lieu, ou vers quelque chose. (Frère Clément, Jacobin, s'aprocha de Henri III. pour lui faire la révérence, & l'affassina au même tems. *Histoire de France, Henri III.* Ils s'aprochèrent de la rivière pour y faire un pont. *Abl. César.*)

* *APROFONDIR*, (*APPROFONDIR.*) *v. a.* [*Fodere, altè penetrare, scrutari.*] Il ne se dit guère qu'au figuré. C'est examiner à fond : tâcher de pénétrer dans la connoissance de quelque chose de difficile. (*Aprofondir* une matière, *aprofondir* une difficulté.)

* *APROFONDISSEMENT*, (*APPROFONDISSEMENT.*) *f. m.* [*Altior fossio, accurata penetratio.*] Il semble seulement usité au figuré ; c'est-à-dire, pénétration dans quelque chose de mal-aisé à concevoir & à découvrir. (L'aprofondissement de Descartes & de Gassendi dans les choses naturelles est surprenant.)

APROPRIANCE, (*APPROPRIANCE, f. f.* [*Vindicatio, assertio.*] Terme de *Coûtume*. Prise de possession d'une chose achetée ou donnée.

APROPRIATION, (*APPROPRIATION.*) *f. f.* [*Vindicatio.*] L'action de s'aproprier les choses. (Les ambitieux & les avarés ne cherchent qu'à se faire l'apropriation du bien d'autrui.)

† *APROPRIER*, (*APPROPRIER.*) *v. a.* [*Adornare, concinnare.*] Ajuster, acommoder.

Aproprier en ce sens paroît vieux & en sa place on dit *ajuster*, ou *acommoder proprement*.

S'aproprier, *v. r.* [*Vindicare, asserere sibi aliquid.*] Il se prend en bonne & en mauvaise part, mais le plus souvent en mauvaise. C'est prendre pour soi, s'atribuer à soi-même quelque chose. *Je m'aproprie, je m'apropriai, je me suis aproprié.* (Vous êtes un galant homme, & vous avez voulu vous aproprier les vers d'autrui. *Avis à Ménage.* Je m'aproprie de telle forte vos joies & vos déplaisirs, que je puis dire que ce sont les bonnes & les mauvaises nouvelles que je reçois de vous, qui sont mes bons ou mes mauvais jours. *Balzac, lettres à Conrad, chap. 1. let. 1.*)

APROUVER, (*APPROUVER.*) *v. a.* Vient du Latin *approbare*, donner son aprobation à une personne ou à une chose : avoir pour agréable une chose ou ce que fait une personne. (Cas. est d'une humeur hétéroclite, & je ne vois point d'honnête homme qui l'aprouve.)

Aprouver un manuscrit, c'est-à-dire, certifier qu'on n'y a rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. Voyez *aprobateur*.

A P T.

† *APTE*, *adj.* [*Aptus, idoneus.*] Vieux mot dont on ne se sert plus à présent, & qui signifioit, propre à quelque chose. (M. Pourchot disoit en badinant que l'universel de la logique étoit une chose *apte* & *idoine* à être prêchée de plusieurs.)

APTITUDE, *f. f.* [*Habilitas.*] Il pourroit être formé du Latin *aptus*, ou de l'Espagnol *aptitud*. C'est une disposition naturelle pour réussir en quelque chose. (Une merveilleuse aptitude ; une heureuse, une admirable aptitude ; une aptitude qu'on ne peut assez estimer. Vous avez une aptitude à toutes les bonnes & les belles choses. *Balzac, lettre à Conrad, l. 1.* Il a de l'aptitude pour tous les beaux Arts. On admire son aptitude.)

A P U.

APUI, (*APPUI.*) *f. m.* [*Fultura, fulcrum.*] Chose sur quoi l'on s'apuie, chose qui apuie, chose qui soutient. (Un bon apui, un apui ferme, un apui solide, un foible apui. Ma canne est mon seul apui, & je n'en veux point d'autre.)

* *Apui*, *f. m.* Ce mot au figuré signifie soutien, & se trouve dans de bons Auteurs. (Il est étrange à combien de choses l'ame s'atache, & combien il lui faut de petits apuis pour la tenir en repos. *Nicole, Essais de morale, t. 1.*)

A l'ombre de ton nom ils trouvent leur azile,
Comme on voit dans les champs un arbrisseau débile ;
Qui sans l'heureux *appui* qui le tient attaché,
Languiroit tristement, sur la terre couché.
Despr. Discours au Roi.

Apui de fenêtre, *f. m.* [*Podium.*] Terme d'*Architecture*. C'est la pierre qui couvre l'alège, & qui fait le bas du tableau de la croisée. (Cet apui est trop haut : cet apui est trop bas : voilà un apui qui est d'une belle hauteur : un apui d'une hauteur bien proportionnée, bien juste & fort raisonnable. Un mur à hauteur d'apui est un mur sur lequel on peut s'apuier. Les murs d'une terrasse doivent être à hauteur d'apui.)

Apui, *f. m.* Terme d'*Architecture*. [*Podium acclive, rectum.*] C'est la pièce de bois, le fer ou les pierres qui suivent la rampe d'un escalier. (On dit, voilà un apui qui suit bien sa rampe. Apuis rampans, apuis quarrés.)

Apui, *f. m.* [*Hypomochlium.*] Terme d'*Architecture*. C'est une pierre, ou un morceau de bois qu'on met sous les pincés, ou sous les leviers pour remuer quelque chose. (Vite qu'on apporte un apui, & qu'on le mette là-dessous.)

☞ *Apui continu*. C'est une espèce de plinte ; souvent ornée de moulures, & ravalée, qui sert de tablettes d'apui aux croisées d'une façade, comme l'on en voit en plusieurs Palais de Rome.

☞ *Apui alogé*. C'est celui qui est diminué de la profondeur de l'embrasure, autant pour regarder plus facilement au-dehors, que pour soulager le dessous.

☞ *Apui de piédestal*. Celui qui est en manière de piédestal double, pour porter de fonds les ornemens d'une croisée.

Apui. Terme de *Tourneur*. Il signifie cette longue pièce de bois, qui porte des deux bouts sur les bras des deux poupées, & que le *Tourneur* a devant lui, lors-qu'il travaille, pour soutenir & afermir son outil. On l'apelle quelquefois la barre du tour, mais plus ordinairement le support.

☞ *Apui*. Le droit d'apuier sur l'héritage de son voisin, est une servitude que les Latins apellent *servitus oneris ferendi*. Il en est fait mention dans la Loi 32. ff. de *servit. urban. præd.* & il résulte de cette Loi, que la servitude d'apui doit

doit être fondée sur un titre, sans doute, parce qu'elle est très-onéreuse. Si l'apui est détruit par le tems, ou par quelque accident, il doit être rétabli, & remis en état de pouvoir servir; parce que la servitude n'a pas été abolie pour un certain tems: en sorte que celui qui la doit, est soumis à entretenir & à rétablir l'apui à ses dépens, & toutes les fois qu'il sera nécessaire de le réparer. Cette obligation ne regarde point l'usufruitier. *L. Hacenus, ff. de usufr.* La raison est clairement expliquée dans la Loi, *Et si fortè, §. Hac autem actio, ff. Si servitus vindic.* L'action qui naît de la servitude *oneris ferendi*, est réelle plus que personnelle; ainsi elle doit être intentée contre le propriétaire du fond. Dans toutes les autres servitudes, la solidité a lieu, soit entre ceux à qui la servitude est dûe, soit entre ceux qui la doivent: mais dans celle-ci, le sentiment de Papinien étoit que la servitude peut être exercée solidairement par tous ceux à qui elle appartient, mais qu'ils ne peuvent pas agir solidairement contre les propriétaires de l'héritage qui est sujet à la servitude d'apui. *L. Et si fortè, §. Si ades, ff. Si servit. vindic.* La raison est que la servitude active ne peut pas être divisée: mais lorsqu'il s'agit d'une servitude passive, dont l'obligation consiste à faire réparer ou reconstruire un mur ou un édifice; chaque propriétaire est tenu d'y contribuer par rapport à son intérêt.

Apui-main, f. m. [Fulcrum.] Terme de Peintre. Manière de petite baguette sur laquelle on apuie sa main lors-qu'on peint, & à l'un des bouts de laquelle il y a un petit bouton. (Un apui-main fort joli, un apui-main très-propre, un apui-main trop petit, ou trop grand. Faire un apui-main. On ne se sert pas toujours de l'apui-main.)

Apui, f. m. [Mutuus equitis & equi frenorum sensus, & habenarum ope utrinque perceptus.] Terme de Manège. Il se dit de la bride du cheval, & de la main du Cavalier. C'est un soutien adroit de la bride dans la main du Cavalier. (Cheval qui a l'apui fin; c'est-à-dire, qui obéit bien à la bride. Cheval qui a l'apui sourd; c'est-à-dire, qui n'a pas un bon apui. Cheval qui force la main; c'est-à-dire, Cheval qui a une méchante bouche. Cheval qui est sans apui, Cheval qui n'a point d'apui; c'est-à-dire, Cheval qui n'obéit qu'avec peine, parce-qu'il ne peut souffrir que le mors apuie tant soit peu sur sa bouche; c'est-à-dire, qui s'abandonne trop sur le mors. Donner de l'apui à un Cheval, c'est le tenir bien dans la main.)

* *Apui, f. m. [Protector.]* Au figuré, il se dit des personnes, & signifie Protecteur; celui qui de son crédit favorise quelcun. (Un heureux, un glorieux apui. Le Seigneur sera mon apui. *Arnaud, Confessions de S. Augustin.* Le Seigneur est mon seul apui. Le Seigneur est mon unique apui. *Pseaumes.* Je ne veux point d'autre apui que le Seigneur. Tandis que Dieu daignera être mon apui, je ne craindrai point les pièges de mes ennemis. *Arn. Conf.*)

* *Apui, f. m. [Præsidium, columen.]* Il signifie aussi au figuré protection. (Un favorable, un illustre, un célèbre apui. Apui ferme, stable, solide, fidèle. Je vous demande votre apui contre l'injustice de mes ennemis. *Abl. Luc. tom. 2.* Rechercher l'apui des Alliez. *Vaug. Quint.* Après la bataille de Philipès, l'estime des soldats, qui étoit l'apui le plus solide de l'Empire, se

Tom. I.

tourna en faveur de César & d'Antoine. *Citri, Triumvirat, 5. partie, c. 1.*)

APUIER, (APPUYER.) v. a. [Fulcire.] Etaier, affermir une chose, afin qu'elle soit plus ferme, & qu'elle ne tombe pas. (Apuier une colonne, apuier un mur, apuier un soliveau.)

Apuier, v. a. [Incumbere alicui rei] Poser quelque chose lourdement, & d'un air grossier sur quelque autre chose. J'apuiai si lourdement le ciseau sur la pierre qui étoit délicate, qu'elle se rompit. *Abl. Luc. t. 1. songe.*)

* *Apuier, v. a. [Tueri, protegere.]* Au figuré; c'est défendre, soutenir, protéger, favoriser. *Apuier*, en ce sens, se dit des personnes & des choses. (Si vous avez la bonté de m'apuier, je suis sûr du succès de l'affaire. Apuier les prétentions ou le droit de quelcun.)

Apuier, v. a. Terme de Manège. C'est faire sentir hardiment l'éperon à un cheval. (Courage, Monsieur, apuiez les deux; apuiez le gauche.)

Apuier les chiens. Terme de Chasse. C'est suivre toutes les opérations des chiens, les diriger & les animer de la trompe & de la voix.

S'apuier, v. r. [Niti.] Je m'apuie, je m'apuierai, je me suis apuie. Se soutenir sur quelque chose, s'y reposer. (S'apuier sur le coude. *Vaug. Quint. liv. 3.* En marchant il s'apuioit de sa bequille. *Bachaumont, voyage.* S'étant apuie contre un arbre, il expira. *Vaug. Quint. liv. 8. c. 2.*)

S'apuier, v. r. Au figuré, c'est faire fond sur quelque chose, s'assurer sur une chose qui a de la fermeté & de la solidité. (Aiez confiance en Dieu de tout votre cœur, & ne vous apuiez point sur votre prudence. *Proverbes de Salomon, chap. 3.* Il est étrange comment les hommes peuvent s'apuier sur leur vie, comme sur quelque chose de solide. *Nicole, essais de morale, t. 1.*)

APUREMENT, f. m. [Rationum decisio.] Terme de Pratique. C'est l'éclaircissement & la rédition pure & nette de quelque compte. (Il paroît par l'apurement du compte que Mr. N. est reliquataire de quinze cens livres.)

APURER, v. a. [Rationes decidere.] Terme de Finance & de Pratique. Il se dit des comptes: c'est éclaircir, c'est rendre un compte net, & finir quelque compte, en déchargeant de tout. (Apurer un compte.)

Apurer l'or moulu. Terme de Doreur sur métal. C'est après que l'or en chaux a été amalgamé au feu avec le vif argent, le laver dans plusieurs eaux, pour en ôter la crasse & les scories.

APYREXIE, f. f. Intermiſſion ou cessation de la fièvre. Ce mot est Grec, ἀπυρεξία, sans fièvre, d'α privatif, & de πυρεξια, ou πυρετος, fièvre.

A Q U.

AQUARIUS, f. m. On l'appelle autrement *Verseur d'eau.* C'est l'onzième signe du Zodiaque que le Soleil parcourt au mois de Janvier.

AQUATIQUE, adj. [Aquaticus.] Qui est dans les eaux, ou qui se ressent de l'approche des eaux. (Lieu aquatique. Oiseaux aquatiques.)

AQUEDUC, f. m. [Aqua ductus.] C'est un conduit pour mener les eaux. (Un aqueduc fameux; un aqueduc renommé; un aqueduc superbe; un aqueduc magnifique. L'aqueduc d'Arcueil est très-beau, & de ce village les eaux viennent à Paris, comme de Belgrade les eaux vont à Constantinople par des aqueducs. Les parties de l'aqueduc sont les arcades ou les

X

voutes, les piles, les contreforts, le socle, l'imposte, les glacis, les plintes, le parapet, les banquettes.) On voit encore des restes de ces fameux aqueducs que les Romains avoient faits, soit dans Rome, soit dans les provinces. Fabretti a fait une longue description de ceux qu'il y avoit dans Rome, & dont Frontin a fait mention dans un Traité fait sur ce sujet. On y voit plusieurs Inscriptions qui marquent la reconnoissance du Public pour ceux qui avoient ou fait construire des aqueducs, ou qui avoient réparé les anciens.

Voiez Eau.

Aqueduc, *f. m.* Terme d'Anatomie. On appelle ainsi un conduit, partie membraneux & partie cartilagineux, qui va de l'oreille dans le palais.

AQUERAUX. Instrument dont on se servoit autre fois pour jetter des pierres.

AQUÉREUR, (ACQUÉREUR.) *f. m.* [*Emptor.*] Ce mot est de Palais, & signifie celui qui fait quelque acquisition, celui qui acquiert quelque bien. (Un bon aquéreur, un véritable aquéreur. Être aquéreur de bonne foi. *Patru*, *plaid.* 8. Pour suivre l'aquéreur. *Le Maît. plaid.* 22. La ventilation d'un héritage se doit faire par l'aquéreur, & même aux dépens de l'aquéreur. *Tronçon*, *Droit François*, *titre 1.*)

AQUÉREURE, AQUÉREUSE, (ACQUÉREUSE.) *f. f.* L'usage est pour aquéreur. C'est un terme de Palais, & il veut dire celle qui fait acquisition de quelque chose. (Elle est aquéreur de quinze cens livres de rente.)

AQUÉRIR, ou ACQUÉRIR, *v. a.* Il vient du Latin *acquirere*. C'est faire quelque acquisition, c'est amasser; c'est se procurer à soi ou à quelque autre, du bien, ou quelque autre chose de remarquable. *J'aquiers, tu aquiers, il acquiert: nous aquérons, vous aquérez, ils acquièrent: j'aquerois, j'ai aquis, j'aquis, j'aquerrai, aquiers. Que j'aquière, que nous aquérons, que vous aquérez, qu'ils acquièrent: j'aquerois, que j'aquise, qu'il acquist ou aquit, que nous aquissions.* Tout ce qu'on peut dire des avars, c'est qu'ils ne sont jamais las d'aquérir des richesses pour ceux qui souhaitent leur mort. *Gomb. épît. liv. 2. épître 2.* Celui qui aura de l'intelligence, aquerra l'art de gouverner, en lisant les paraboles de Salomon. *Proverbes de Salomon*, *ch. 1.* La réputation coûte, & l'on a de la peine à l'aquérir & à la conserver. D'Ablancourt a aquis beaucoup de gloire parmi les gens de Lettres, en matière de traductions. Un honnête homme ne doit songer dans ce monde qu'à aquérir une belle réputation.)

S'aquérir, *v. r.* [*Sibi comparare.*] *Je m'aquiers, tu t'aquiers, il s'aquiert, nous nous aquérons, vous vous aquérez, ils s'aquièrent: je m'aquerois, je me suis aquit, je m'aquis, je m'aquerrai.* C'est se procurer quelque bien ou quelque chose de remarquable. *S'aquérir des amis, s'aquérir de l'honneur. Abl. Tac.* Recouvrer son honneur en s'aquérant de l'estime. Il s'est aquis le royaume par un parricide. *Vaug. Quint. l. 7.* La gloire qui suit le métier de la guerre, ne s'aquiert point à bon marché. *S. Evremont, œuvres mêlées, tom. 6.* Si vous adressez vos corrections au Sage, vous l'aquerez pour ami. *Morale du Sage.*

AQUÊT, ou AQUEST, (ACQUÊT.) *f. m.* [*Res parata, acquisita.*] On prononce akêt. Ce sont les biens qu'on acquiert; c'est l'acquisition qui se fait: le mot d'aquêt est d'ordinaire dans la bouche des gens de Palais, & néanmoins il

ne laisse pas de trouver quelquefois sa place dans des ouvrages qui n'ont rien qui sente le stile de Pratique. (Faire de nouveaux aquêts: faire de grands aquêts. *Le Maît. plaid.*)

Tous les ans ses aquêts augmentent son domaine.
Racan, bergeries, a. 1. sc. 3.

C'est gloire, & non point honte dans cette douce peine;
Des aquêts de son lit accroître son domaine.
Regnard, sat. 3.)

☞ *Aquêts, nouveaux aquêts.* C'est un droit que le Roi lève sur les gens de main-morte qui possèdent des fonds nobles. Ce droit suit toujours l'amortissement; celui-ci regarde la propriété; & l'autre, la jouissance.

AQUÊTER, (ACQUÊTER.) *v. a.* [*Acquirere; comparare.*] C'est aquérir quelque bien; faire l'acquisition de quelque chose. *Aquêter est de Palais.* (Il aquête tous les jours quelque chose de façon ou d'autre.)

AQUEUX, AQUEUSE, *adj.* Il vient du Latin *aquosus*, & est un terme de Médecine; c'est-à-dire, plein d'eau, ou qui en a les qualitez. (C'est une tumeur aqueuse, c'est de la semence qui est aqueuse.)

AQUIÈCEMENT, (ACQUIÈCEMENT.) *f. m.* [*Assensus.*] C'est-à-dire, consentement. (Donner son aquiècement, refuser son aquiècement: il a l'aquiècement de tous les intéressez: il a obtenu l'aquiècement du Roi pour la grace qu'il lui demandoit. Nôtre salut éternel dépend de nôtre aquiècement aux vérités de la foi.)

Aquiècement. Consentement qu'un négociant; ou autre personne, donne à l'exécution d'une sentence arbitrale, d'une sentence des Consuls, ou autre acte fait en justice. On ne peut revenir contre un jugement passé pour *aquiècement.*

AQUIÈCER, (ACQUIÈCER.) *v. n.* [*Acquiescere; assentire.*] C'est consentir; c'est donner son aquiècement; c'est donner son agrément. (Aquiècer à la paix. *La Rochefoucauld, mémoires.* Il n'avoit aquiècé aux prières de la Reine que par civilité. *Maucroix, Schisme d'Angleterre.* Les enfans de Dieu aquiècent au jugement de l'Eglise. *Bossuet, doctrine de l'Eglise, c. 19.* Les vérités de la Foi sont si évidentes, qu'elles n'ont nul besoin de preuves pour y aquiècer. *Mémoires sur la Religion, par M. de Choiseul, Evêque de Tournay.*)

AQUILIN, *adj.* Il vient du Latin *aquilinus*. Il ne se dit proprement qu'au masculin, parlant du nez: il signifie qui est fait en forme de bec d'Aigle.

☞ Les nez aquilins sont souvent desagréables. Ce fut pour se moquer de Chapelin, que M. de Saint Evremont, dans sa Comédie des Académiciens a fait dire:

Le teint qui paroît sur sa face,
Est plus uni que n'est la glace,
Plus clair que la Ciel cristalin:
Où trouver un pinceau qui touche
Les charmes de sa belle bouche,
Et l'honneur du nez aquilin?

Ensuite l'auteur faisant parler le Poète, qui admire son ouvrage, dit:

Aquilin ne vient pas fort souvent en usage,
Mais il convient au nez du plus parfait visage,
Tous les Peintres fameux veulent qu'un nez soit tel;
Oublier *aquilin* est un péché mortel.

AQUILON, *f. m.* Il vient du Latin *Aquilo*: il

signifie vent du Nord, un vent furieux & extrêmement froid. (L'aquilon est l'artisan des naufrages. *God. poës.*)

Tirfis, tu vas revoir des rochers & des bois,
Où jamais *Aquilon* ne se lasse de bruire.
Main. poës. page 17.)

Les Poètes font l'Aquilon fils d'Eole & de l'Aurore.

AQUILONAIRE, *adj.* [*Aquilonaris, borealis.*] Qui est d'Aquilon. Qui est Boreal. (Les vents Aquilonaires.)

AQUIS, (ACQUIS) *f. m.* [*Doctrina, solertia.*] Prononcez *aki*. Qualité qui en ce sens entre rarement dans le beau stile, & son usage ordinaire est dans les discours familiers. (C'est un homme qui a de l'aquis : elle n'a pas moins d'aquis que de naturel & d'agrément. *S. Evremont, œuvres mêlées, page 51.*)

AQUISITION, ou ACQUISITION, *f. f.* Il vient du Latin *acquisitio* : c'est un terme de Palais, & il veut dire tout ce qu'on acquiert. (Une bonne acquisition ; une ancienne acquisition ; une nouvelle acquisition ; une acquisition juste, & dans les formes ; une acquisition considérable ; faire une acquisition. On est tourmenté de l'acquisition & de la conservation des biens *Abl. Luc. tom. 2.* Ne penser qu'à l'acquisition de quelque Terre. *Le Maît. plaid.*)

AQUIT, (ACQUIT.) *f. m.* [*Solutio scripto consignata.*] C'est une quittance, une décharge, un certificat qui se donne par les Commis de quelque Bureau, qui témoignent que les Marchandises qui sont passées par leur Bureau, ont païé les droits qu'elles doivent, & qu'il ne faut pas les empêcher d'aller plus loin. (Aller à l'aquit, prendre un aquit, avoir un aquit, être à l'aquit, faire un aquit, délivrer un aquit, expédier un aquit, donner un aquit, réformer un aquit, casser un aquit, déchirer un aquit.)

† *Aquit.* [*Oscitanter, negligenter.*] Ce mot entre en cette façon de parler proverbiale ; on dit, *par manière d'aquit*, c'est-à-dire, *négligemment*, nonchalamment. (Faire une chose par manière d'aquit.)

Aquit de paiement. Cet aquit fait mention de la qualité, quantité, poids ou valeur des marchandises, du nombre des caisses ou balots, de leurs marques, du nom de celui à qui on les envoie, &c. Cet aquit doit suivre les marchandises, & rester au dernier Bureau.

Aquit à caution. Les Commis des Bureaux le délivrent à un particulier qui se constitue pour caution que certaines marchandises seront visitées & les droits payés au lieu de leur destination. Lorsque la même personne représente cet aquit, avec la décharge au dos, aux Commis qui le lui ont délivré, on le décharge du cautionnement.

Aquit à caution de transit. Cet aquit regarde certaines marchandises qui sont exemptes de tous droits d'entrée & de sortie, pourvu qu'elles soient envoyées hors du Royaume.

Aquit, ou certificat de franchise, concerne l'exemption des droits de sortie des marchandises destinées pour les pays étrangers, lesquelles sont achetées pendant le tems des franchises des foires.

Aquit signifie aussi parmi les Négocians, quittance, reçu ou recépissé, payé à un tel par aquit d'un tel jour, c'est-à-dire, sur la quittance, reçu ou recépissé.

AQUITER, (ACQUITTER.) *v. a.* [*Solvere.*] Prononcez *akité*. Rendre quite de quelque chose : paier, satisfaire pour quelqu'un, ou pour quelque marchandise. (Aquiter une personne envers ses créanciers : aquiter ses dettes : aquiter de la marchandise.)

Aquiter. Parmi les Négocians, signifie paier les droits pour des marchandises, aux entrées & sorties du Pais ou des villes & dans les bureaux. On dit aussi *aquiter* des lettres & billets de change, des promesses, des obligations, pour dire, les paier. Voyez *Savary*.

Aquit-patent. Ordre ou Mandement du Roi, pour faire paier comptant par ses Trésoriers, une certaine somme. *V. l'Ordonnance de 1557.*

S'aquiter, *v. r.* [*Se liberare.*] Prononcez, *s'akité*. *Je m'aquite, je me suis aquité, je m'aquiterai.* C'est se rendre quite. (S'aquiter de ses dettes. Il s'est aquité envers tous ses créanciers.)

* *S'aquiter*, *v. r.* [*Fungi officio.*] Faire en sorte qu'on soit quite de quelque chose qu'on est obligé de faire. (Je ne vois point de charge plus pénible quand on veut bien s'en aquiter. *Abl. Luc. t. 3.* Il est d'un honnête homme de s'aquiter de son devoir en toutes choses. *Cost. let. t. 1.* Ce n'est pas mon intention de m'aquiter envers une personne à qui je prens tant de plaisir d'être redevable. *Voit. let. 13.*)

A R A.

ARABE, *adj.* Il vient du Latin *Arabs* : c'est-à-dire, *qui est du pais d'Arabie*. (Il est Arabe. Les Médecins Arabes sont plus renommez que les autres. Les femmes Arabes sont spirituelles.)

Arabe, *f. m.* Homme qui est d'Arabie. (C'est un Arabe très-savant. Il y a des Arabes qui sont fameux par leur science.)

Arabes, *f. m.* [*Arabes.*] Les peuples d'Arabie. (Les Arabes sont curieux & aiment à connoître les choses naturelles.)

Arabe, *f. m.* [*Arabum idioma.*] C'est le langage des Arabes. (Entendre l'Arabe, écrire en Arabe. *Abl. Luc.* Parler en Arabe. *Voit. let.*)

Arabe, *adj.* Qui est en langage Arabe, qui est à la manière des Arabes. (Ecrits Arabes. Caractères Arabes. Faire une Grammaire Arabe.)

Arabe. Chiffres Arabes, les caractères que les Arabes ont inventés pour faciliter la science des nombres. Il n'y en a que dix, dont la combinaison peut servir à toute sorte de règles & de calculs d'Aritmétique.

† * *Arabe*, *adj.* [*Ferus, sordidus, avarus.*] Au figuré & au satirique, il veut dire, *vilain, sordide, usurier & avare.*

(Endurci-toi le cœur, sois Arabe, Corsaire,
Injuste, violent, sans foi, double faussaire.
Despr. Sat.)

ARABESQUE, *adj.* [*Arabicus.*] Qui est à la manière des Arabes, *Arabe*. (Ce sont des caractères Arabesques. Il fit en écriture Arabesque une très-belle requête. *Colomiès, mélanges historiques, pag. 76. & 78.* La langue Arabesque est la langue savante des Orientaux. *Réponse à la Critique sur le voyage de M. Spon. pag. 184.* Ornemens Arabesques. On appelle *Arabesques*, les ornemens de caprice que les peintres emploient pour décoration des galeries, des cabinets, & sur-tout des grottes. On prétend que les Arabes ont été les premiers inventeurs de ces ornemens. On voit à Grenade un ancien

palais, bâti & orné dans ce goût par les Maures.

ARABIQUE, *adj.* Qui est du langage Arabe. (Caractère Arabe, écriture Arabe.)

Arabique, *adj.* Qui est d'Arabie. On dit le Golfe Arabe, gomme Arabe.

ARACHNOÏDE, *adj.* Terme d'Anatomie. C'est une tunique déliée comme la toile d'araignée, dont quelques anatomistes croient que l'humeur cristalline est enveloppée.

ARAIGNÉE, *f. f.* Prononcez *arègnée*. Il vient du Latin *aranea*. Insecte qui a huit piez, qui vit de mouches & d'autres petits animaux, & qui a une aversion naturelle pour les serpens & les léfars. (Une petite araignée, une grosse araignée. L'araignée file, & fait de la toile aux côtes des vitres : ôter de la toile d'araignée.)

Les araignées se plaisent & se multiplient dans les maisons qui ne sont point habitées ; ainsi, par métaphore, pour marquer qu'une bourse est vuide, on dit qu'elle est pleine d'araignées.

Araignée aquatique. C'est une espèce particulière qui est amphibie, vivant communément dans l'eau, mais subsistant aussi hors de cet élément. Dans l'eau ces animaux paroissent en trois états différens ; ou enveloppez d'une bulle d'air, ou couverts d'une espèce de vernis assez semblable pour la couleur au vis-argent dont le derrière des glaces est garni pour faire des miroirs ; ou enfin sans aucun vernis & sans bulle. Ces insectes d'ailleurs semblables pour la configuration aux araignées terrestres, sont communément fort vifs ; il est très-amusant de leur voir sans cesse transporter leur bulle çà & là. Ils font aussi des fils de différentes espèces, dont les uns sont comme des cordons, & les autres sont extrêmement déliés. Ils les filent dans l'eau & même à sec, étant exposez en plein air. On peut lire sur tout ce qui regarde ces insectes, un mémoire plein de curieuses observations, imprimé en 1748. sous ce titre : *Mémoires pour servir à commencer l'histoire des araignées aquatiques.* Ce Mémoire est du P. de Lignac, de l'Oratoire, & contient aussi des observations de l'Editeur, qui est M. Lieutaud de Troisvilles, Gentilhomme de Nantes en Bretagne.

* *Araignée, f. f.* Terme d'Ingénieur. C'est un travail par branches, ou par rameaux qu'on fait sous terre, lors-qu'on rencontre quelque chose qui empêche de faire la chambre de la mine au lieu destiné, & qu'on est contraint de s'écarter par plusieurs branches, qui sont terminées chacune par de petits fourneaux. On fait joüir tous ces fourneaux à la fois, & le feu y est porté par des traînées de poudre.

Araignée. Terme d'Astronomie. C'est le nom qu'on donne à la dernière platine de l'astrolabe, qui est percée à jour, & où sont marquées les étoiles fixes. On pose cette platine sur toutes les autres pour faire quelque observation.

Araignée. Terme de Marine. On appelle *Araignées, martinet* ou *moques de trélingage*, les poulies particulières où viennent passer les cordages appellez martinets ou marticles.

Araignée de Vers à soie. C'est la première toile que les vers filent & préparent pour soutenir les cocons qu'ils doivent ensuite travailler. C'est de cette *araignée* qu'on fait une partie des bourres de soie, dont se filent les fleurets les plus grossiers.

ARAMBER, *v. a.* [*Manum ferream in navim*

injacere.] Terme de Marine. Acrocher un bâtiment pour venir à l'abordage.

ARANATA, *f. m.* Animal des Indes qui est grand comme un chien, & qui toutefois grimpe sur les arbres avec beaucoup de facilité.

ARANTELLES, *f. f.* [*Araneosæ lanugines.*] Terme de Venerie, qui se dit de ces filandres qui se trouvent au pié du cerf, à cause de la ressemblance qu'elles ont avec la toile des araignées.

ARASER. C'est conduire de même hauteur une assise de maçonnerie. On *arase de niveau*, lors qu'on conduit horizontalement les assises. On dit aussi, qu'un lambris de pierre ou de marbre ou qu'un assemblage de menuiserie est *arase*, lors qu'il n'y a point de faille, & qu'il est comme du parquet.

ARASES. Ce sont des pierres plus basses, ou plus hautes que les autres cours d'assises, pour parvenir à une certaine hauteur, comme celles d'un cours de plinte & de cimaises d'un entablement. *Daviler.*

ARATE OU AROBE. Poids de Portugal, qui est aussi en usage à Goa & dans le Bresil. L'Arate Portugaise pese 32. livres, l'Espagnole 25.

ARATICUPANA, *f. m.* Arbre du Bresil, de la grandeur d'un oranger, & qui porte un fruit d'une excellente odeur & d'un goût agréable.

A R B.

ARBALÊTE, ARBALÊTRE, *f. f.* [*Balista.*] Quelques-uns disent *arbalêtre*, mais mal : il n'y a qu'*arbalète* du bel usage. La pénultième du mot *arbalète* est un peu longue. C'est une arme qui n'est pas à feu, & qui est composée d'un arc d'acier, d'un bois qu'on appelle monture, d'une corde & d'une fourchette. On se sert de l'arbalète pour tirer des flèches ou des bales. Il y a deux sortes d'arbalètes, l'une à flèches & l'autre à jalet. (Une bonne ou une méchante arbalète. Tirer l'arbalète, se battre avec des arbalètes. Les arbalétriers ne daignant pas couvrir leurs arbalètes, les mirent hors d'état de servir. *Choisi, Histoire de Philippe de Valois, liv. 3.* Il est défendu aux Eclésiastiques de tirer de l'arc ou de l'arbalète. *Tiers, Traité des jeux, cap. 24.*)

On se servoit autrefois de cet arme : mais aiant souvent éprouvé que les traits & les flèches que l'on tiroit, étoient empoisonnez, on défendit l'arbalète, dans un Concile tenu à Rome, l'an 1139. L'Empereur Conrard fit les mêmes défenses.

Arbalète, f. f. L'arbalète est un terme de Mer, c'est un instrument dont on se sert pour prendre les hauteurs des astres, & déterminer combien on est éloigné de la ligne équinoxiale dans le lieu où l'on prend la hauteur. Les parties de cette arbalète sont les marteaux & la flèche.

Arbalète. On appelle ainsi l'Astragale, qui est le premier os du tarse. *L'os de l'arbalète.*

ARBALÊTES, ARBALETES, ou FOURCHES. Ce sont les ficelles qui servent à monter le métier des Ferandiers faiseurs de gaze de soie. Chaque arbalète tient cinq liffettes ; enforte qu'il y a cinq fois moins d'arbalètes que de liffettes.

ARBALÊTRIER ou ARBALESTRIER, *f. m.* [*Balistarum, sagittarius.*] Prononcez *arbalétrié*. L'usage, en parlant de l'ancienne milice, veut qu'on écrive *arbalétrier* ; mais qu'on prononce *arbalétrié*. On appelloit de ce nom le soldat qui

portoit autrefois une arbalète, & qui s'en servoit pour tirer & pour combattre. (Les arbalétriers étoient braves & hardis. De-là vient le proverbe, *Ce n'est pas un grand Arbalétrier*, pour dire, il n'est pas fort brave. Il alla l'épée à la main avec des paroles de mépris faire sortir les arbalétriers d'un poste honorable qu'on leur avoit donné. *L'Abé de Choisi, Hist. de Philip. t. 3.*)

Arbalétrier, f. m. Les arquebusiers s'appellent aussi de ce nom dans leurs lettres de maîtrise, parce que c'étoient les arquebusiers qui faisoient autrefois des arbalètes.

Arbalétriers, f. m. [*Canterii minores.*] Prononcez *arbalestriés*. Terme d'*Architecte*. Ce sont des pièces de bois qui servent à la charpente d'un bâtiment, & qui sont apuïées par un bout l'une contre l'autre en forme d'arc, portant de l'autre bout sur une poutre mise en bas, en forme de corde, avec une autre poutre mise au milieu en forme de flèche; c'est pour cela qu'on les appelle *Arbalétriers*. Ces *Arbalétriers* sont aussi appelés *petites-forces*. Quelques-uns disent & écrivent *arbalétriers*, mais la plupart des Architectes que j'ai vûs, sont pour *arbalestriés*.

☞ *ARBANS*. Ce terme est synonyme avec *corvées*, dans l'article 136. de la *Coûtume de la Marche*.

ARBITRAGE, f. m. Terme de *Palais*. Il vient du Latin *arbitratus*. C'est la décision de quelques personnes qu'on a choisies d'un commun accord pour terminer une affaire. (*Mettre une chose en arbitrage*, c'est-à-dire, au jugement des Juges arbitres. *Etre en arbitrage*, c'est-à-dire, à la décision des Juges arbitres. *Travailler à un arbitrage*, c'est-à-dire, travailler à terminer le différend qu'ont des parties.)

Arbitrage. Terme de *Change*. C'est une combinaison ou un assemblage qu'on fait de plusieurs changes, pour connoître quelle place est plus avantageuse pour tirer & remettre.

ARBITRAIRE, adj. Prononcez *arbitrère*. Il vient du Latin *arbitrarius*. C'est-à-dire, qui dépend de la volonté, qui regarde la volonté & l'idée qu'on se forme de certaines choses. (Ces choses sont purement arbitraires. Les hommes vont assez loin dans la science des mots & des signes; c'est-à-dire, dans la connoissance de la liaison *arbitraire* qu'ils ont faite de certains fonds avec de certaines idées. *Nicole, Essais de Morale, t. 1.*) On appelle *pouvoir arbitraire*, une puissance absolue, qui n'a d'autre règle que la volonté du souverain. On dit dans le même sens, *agir arbitrairement*, *gouverner arbitrairement*, c'est-à-dire, despotiquement.

ARBITRAL, ARBITRALE, adj. Du Latin *arbitralis*. Qui est d'arbitres. (Jugement arbitral. Sentence arbitrale, c'est-à-dire, qui est prononcée par les Arbitres ou par les Juges choisis.)

ARBITRALEMENT, adv. [*Per arbitros.*] C'est-à-dire par arbitres.

ARBITRATION, f. f. [*Æstimatio.*] Terme de *Palais*. Liquidation, estimation.

ARBITRE, f. m. Du Latin *arbitrator*. Juge choisi du consentement des parties pour terminer leur différend à l'amiable. (Arbitre sage, judicieux, désintéressé, juste, raisonnable, équitable. Choisir des arbitres, se mettre en arbitres. Convenir d'arbitres. Être en arbitres. Prenons un arbitre que vous ne puissiez refuser.)

Arbitre, f. m. Du Latin *Arbitrium*; c'est-à-dire, volonté de la personne. Mais en ce sens, il ne se dit d'ordinaire qu'en ces sortes de façons de

parler, *Libre-arbitre*, *franc-arbitre*, *libéral-arbitre*. Ces mots signifient la liberté de faire ou de ne pas faire. Les mots de *libre arbitre* sont plus usités, ceux de *franc-arbitre* après; & pour ceux de *libéral-arbitre*, ils ne se disent presque plus. (On dit, accorder la grace avec le libre arbitre. *Nouvelles Remarques sur la langue*. Chacun par son *libre-arbitre* obéit à la voix de Dieu qui l'appelle. *Traduction du Poème de Saint Prosper, chap. X.*)

Arbitre, f. m. [*Summus arbiter.*] Ce mot signifie, au figuré, maître souverain & absolu. (Il est devenu l'arbitre de la vie & de la mort des citoiens. *Vaug. Quint. l. 4.* C'est l'arbitre de nôtre fortune, & il lui faut faire la cour.)

ARBITRER, v. a. [*Summatim æstimare.*] Terme de *Palais*. Régler comme arbitre, déterminer de la manière que feroit un arbitre. (Il falloit arbitrer les pensions des Religieux qui ne peuvent prendre la réforme. *Patru, Plaid. 5.*)

ARBOLADE, f. f. Terme de *Traiteur*. C'est une sorte de ragoût.

ARBORER, v. a. [*Figere, locare, ponere.*] Au figuré, il est en usage parlant de la sainte Croix. C'est planter la croix dans le pais des infidèles, la leur faire connoître, & la leur faire adorer.

Arborer. Terme de *Marine*. *Arborer un mâ*, c'est mâter ou dresser un mâ sur le vaisseau. *Arborer le pavillon*; c'est le hisser & le déployer.

* *Arborer, v. a.* Terme de *Guerre*. C'est élever & faire paroître une enseigne, un étendard ou autre semblable chose pour quelque dessein. (On donna ordre d'arborer l'étendard. *Abl. Luc.* Ils arborèrent l'étendard de France, & implorèrent le secours du Roi. *Éloge historique de Louis XIV.*)

N'arboreront-ils point l'étendard de Pompée?
(*Corneille, Sertorius.*)

☞ Et Brébeuf, dans sa *Pharsale* :

Lorsque d'un beau courroux ses troupes échauffées;
Devroient dans Babilone *arborer* des trophées.

ARBORISER. Voiez *Herboriser*.

ARBORISTE. Voiez *Herboriste*.

ARBOUSE, f. f. Fruit qui croît dans le Languedoc.

ARBOUSIER, f. m. [*Arbutus.*] Petit arbre dont les feuilles sont presque semblables à celles du laurier, & dont le fruit, qu'on nomme arbouise, ressemble à la fraise. (Planter, cultiver un arbusier.)

ARBRE, f. m. Il vient du Latin *arbor*. C'est une plante qui pousse de grosses racines, une grosse tige & de grosses branches. (Un petit arbre, un grand arbre, un arbre nain, un arbre fruitier, un bon arbre, un méchant arbre. Planter, élever, cultiver, conserver, entretenir un arbre. Avoir soin, prendre soin des arbres qu'on a plantés. Il ne croît point d'arbres dans les isles Orcades, quoique la terre y porte de l'orge & d'autres grains, mais point de froment. *Childrei, Histoire naturelle d'Angleterre, p. 308.*)

* *Arbre*, en termes de *Monoieur*, signifie dans la machine qu'on nomme vulgairement une jument, qui contient tout ensemble le dégrossi & le laminoir, une grosse pièce de bois posée perpendiculairement, sur le haut de laquelle est la grande rouë à dents, qui donne le mouvement aux lanternes & aux hérissons. On

apelle auffi dans cette machine les *arbres* du hériſſon & de la lanterne, les axes ou aiffieux de fer, qui en traversent le diamètre par le centre, & qui ont au bout des pignons, qui s'engainent dans les rouës du dégroſſi & du lamiñoir. Les ouvriers monoïeurs apellent *arbre du coupoir*, une pièce de fer poſée perpendiculairement, dont le bout d'en haut, qui eſt à vis, ſe tourne avec une manivelle, pour la faire baiſſer ou lever, & à qui ſon autre bout porte le coupoir ou emporte-pièce d'acier bien acéré, pour débiter les lames d'or, d'argent ou d'autre métal, en ſlaons convenables aux eſpèces qu'on veut fabriquer.

* *Arbre*, en termes de *Tourneur*, c'eſt un mandrin compoſé de pluſieurs pièces de cuivre, de fer & de bois, dont on ſe fert, ſoit pour tourner en l'air, ſoit pour faire des vis aux ouvrages de tour, ſoit pour tourner en ovale, ou en d'autres figures irrégulières.

* *Arbres*. Les Vitriers apellent les arbres d'un tire-plomb, les axes ou aiffieux qui font tourner les rouleaux d'acier, entre leſquels on paſſe la lame de plomb, pour l'aplatir & canneler au fortir de la lingotière.

Arbre de la ſcience du bien & du mal. C'étoit un arbre qui étoit au milieu du Paradis terreſtre, & auquel Dieu avoit défendu de toucher ſur peine de mort.

Arbre de vie. C'étoit un arbre qui étoit au milieu du Paradis terreſtre, & dont le fruit avoit la vertu de conſerver la vie à l'homme, ſi l'homme eût conſervé ſon innocence.

Arbre de vie. [*Thuia Theophrasti*.] C'eſt un arbre d'une odeur forte, qui fut apporté du Canada en France ſous le règne de François I. Cet arbre eſt d'une hauteur médiocre; le tronc en eſt dur & noïeux, couvert d'une écorce rouge obſcure, ſes ſeüilles aprochent de celles du Cypreſ. Son fruit oblong eſt compoſé d'écaïlles, qui renferment des ſemences oblongues. Cet arbre demeure verd en hiver comme en été.

Arbre à enivrer. C'eſt le nom qu'on donne dans le Pérou, à l'arbre qui produit le Quinquina; parce qu'outre ſa faculté fébrifuge, ſon écorce a encore celle d'enivrer les poiſſons plus ſûrement, que la drogue qu'on apelle en Europe Coque de Levant.

☞ On trouve dans les Ordonnances, différentes ſortes d'arbres qui peuvent embarraſſer les lecteurs.

Arbres encroüez. Ce ſont des arbres qui tombent ſur d'autres arbres, & reſtent embarraſſez dans les branches. L'Ordonnance de Charles V. de 1376. art. 23. porte, que « chacun ſe garde doreſnavant, d'abatre, ne » faire abatre ſon arbre ſi follement, qu'il » s'encroüë ſur un autre arbre à nous appartenant, » tellement qu'il ne puiſſe être oſté ſans le » noſtre abatre; car ſ'il le fait, il perdra ſon » arbre, & ſera acquis à nous. »

Arbre de laye, que l'on laiſſe pour repeupler la forêt.

Arbres pieds-corniers & tournans, de paroy. Ce ſont des arbres marquez différemment, dans les ventes des forêts. Les premiers ſont aux extrémités de la vente; ils ſont marquez du marteau en deux endroits différens: les pieds-corniers fortans ſont marquez en dehors; & les entrans, en dedans: le paroy, c'eſt la ligne qui enferme la vente; elle eſt arrêtée par deux

pieds-corniers. Les arbres de paroy ſont encore apellez *arbres de liſière*.

Arbre de réſerve, ſont les balivaux.

Arbres échoupez ou *deshonorez*. L'Ordonnance des Eaux & Forêts, tit. 32. art. 2. s'explique ainſi: « Ceux qui auront échoupez, ébranché » & deshonoré des arbres, païeront la même » amende au pied le tour, que ſ'ils les avoient » abatus par le pied. »

La diſtance que l'on doit laiſſer quand on plante des arbres, eſt différente ſelon leur qualité. Les uns laiſſent ſept pieds & demi aux chênes, ormes, tillaux, chataigniers & aux noyers huit pieds: les autres laiſſent neuf pieds à tous ces arbres: & quant aux arbres fruitiers, comme amandiers, pêchers, deux pieds; aux ſaules & peupliers, cinq pieds. Quand la diſtance n'a pas été obſervée, le voiſin peut agir pour faire couper les arbres qui les incommodent, ſans qu'on puiſſe lui oſer la preſcription, ſuivant la Loi 7. ff. de ſervitut. urban. præd. à cauſe, dit la Loi, du mouvement naturel de l'arbre. Les Docteurs expliquent différemment, ce mouvement naturel de l'arbre. Les uns diſent, que ce mouvement n'eſt autre choſe que l'agitation cauſée par le vent: les autres croient que c'eſt l'acroiſſement des arbres, qu'ils diſent être une eſpèce de mouvement, parce que les racines, le tronc & les branches croiſſent & s'étendent toutes les années. Quant aux branches d'un arbre qui s'étendent ſur le fond ou ſur la maiſon d'un voiſin, on peut obliger le maître de l'arbre, de les couper. Voïez la Loi première, ff. de arborib. cædend. §. 2. Si le fruit d'un arbre planté dans ſa ſituation, tombe dans le fond voiſin, la Loi première, ff. de glande, décide, que pendant trois jours le maître de l'arbre peut aler recueillir ſon fruit, & après ce délai, le maître du fond peut enlever ce qu'il trouve chez lui. Pour connoître ſi un arbre eſt dans la diſtance où il doit être, il faut la meſurer du diamètre du tronc de l'arbre. Dans le Lionnois, on apelle invetiſon, cette diſtance dans laquelle les arbres doivent être plantez.

Arbre de gruë, nommé auffi la flèche, eſt une groſſe pièce de bois, qui porte le poinçon ſur lequel tourne le rancher.

Arbre de haute futaïe. On apelle ainſi les grands arbres de tige, qui forment les bois & les grandes alées.

Arbre de brin. Un arbre droit & de belle venuë.

Arbre de plein vent, de haut vent. On nomme ainſi les arbres fruitiers que l'on a laiſſé pouſſer à leur gré.

Arbre nain ou *buiffon*, que l'on tient fort bas.

* *Arbre*, f. m. [*Axis*.] Terme d'*Horloger*. C'eſt un petit morceau d'acier qui paſſe au travers du barillet de la montre, & qui ſert à bander le reſſort. (Voilà un arbre de barillet bien fait. Faire l'arbre du barillet.) Dans les horloges, il y a l'*arbre* de la grande rouë qui porte les poids, l'*arbre* du grand reſſort, l'*arbre* de la fuſée.

* *Arbre*, f. m. Parlant de certaines machines, il ſignifie une pièce de bois ou de fer qui tourne ſur un pivot, ou qui demeurant ferme, ſoutient d'autres pièces qui tournent deſſus. (Voilà l'arbre tournant du moulin à vent.)

* *Arbre de meule*. [*Arbor molendinaria*.] C'eſt le fer qui paſſe au travers de quelque meule ou de quelque choſe qui ſert à la faire tourner.

(L'arbre de cette meule est bon , est fort , ou ne vaut rien.)

* *Arbre de généalogie.* [*Arbor consanguinitatis.*] Grande ligne au milieu de la table généalogique, qui se divise en d'autres petites lignes qu'on nomme branches , & qui marquent tous les descendants de quelque famille. (Un bel arbre de généalogie. Faire l'arbre de généalogie de quelque personne illustre.)

Arbre. Terme de *Marine.* Les Levantins donnent ce nom à un mât. *Arbre de Mestre* , c'est le grand mât.

Arbre. Terme de *Blason.* On dit , *arbre fusté* , quand le tronc est d'un autre émail que les branches. On dit , *arbre anglanté* , quand son fruit est aussi d'un émail différent. On spécifie en *Blasonnant* , si l'arbre est sec ou s'il a ses feuilles.

Arbre triste. [*Arbor tristis.*] Arbre qui croît dans les Indes Orientales , à Goa sur-tout & dans le Malabar. On assure que cet arbre ne fleurit que la nuit , & qu'à l'approche du soleil ses fleurs tombent & ses feuilles se flétrissent. Il ressemble au prunier pour la grandeur , la figure & les feuilles , & à l'oranger pour les fleurs.

* *Arbre fourchu.* Terme de *Poësie Française.* Sorte de vieux Poëme François , de trois ou de quatre couplets sur deux rimes ; & quelquefois d'une reprise à la fin de chaque couplet. (Un petit arbre fourchu , un grand arbre fourchu. Les arbres fourchus , les lais & les virelais étoient la Poësie Lirique des anciens Poëtes François. Voyez *Fauchet* , de la *Langue & Poësie Française.*)

ARBRISSEAU , *f. m.* [*Arbuscula.*] Plante qui ne vient pas ordinairement à la hauteur de dix ou douze piez. (Un joli arbrisseau , un charmant arbrisseau ; un agréable , un aimable , un bel arbrisseau. Planter , cultiver des arbrisseaux.)

ARBUSTE , *f. m.* Du Latin *Arbustum.* Plante qui n'a pas dix ou douze piez de haut. (Un bel arbuſte , un arbuſte très-beau , un arbuſte qui agréé tout-à-fait. Vôte compassion , lui répondit l'Arbuſte , part d'un bon naturel. *La Font.* *Fables* , l. 2.)

A R C.

ARC , *f. m.* Ce mot vient du Latin *arcus.* Prononcez toutes les lettres dans le mot *Arc.* C'est un instrument plié en demi cercle , dont on se sert pour tirer des flèches. (Un arc de bois , de corne , d'acier ou d'autre matière qui fait ressort. Un bon arc , un méchant arc. Faire un arc. On représentoit toujours Diane avec un arc , & Apollon n'alloit aussi jamais sans arc. Bander un arc. Tirer de l'arc. *Abl. ret.*) * *Avoir plusieurs cordes à son arc* , proverbe , pour dire avoir plusieurs moïens pour se tirer d'affaire , ou de subsister , de sorte que si l'un manque , on aura recours à l'autre.

Arc , *f. m.* [*Arcus integer.*] Il se dit des portes & des fenêtres. Haut de porte ou de fenêtre , cintré. (Décrire un arc de porte , diviser un arc de fenêtre.)

☞ *Arc en plein cintre* , celui qui est formé d'un demi cercle parfait.

Arc en anse de panier , celui qui est surbaissé & qui se trace par trois centres : ou au simbleau par deux centres.

Arc biais ou de côté , celui dont les piédroits ne sont pas d'équerre par leur plan.

Arc rampant , celui qui dans un mur à plomb , est incliné suivant une pente donnée.

Arc en talus , celui qui est percé dans un mur en talus.

Arc en décharge , celui qu'on fait pour soulager une plate bande ou un portail , & dont les retombées portent sur les sommiers.

Arc à l'envers , c'est ; selon Albert , un arc bandé en contre-bas , qui fait l'effet contraire de l'arc en décharge ; il sert , dans les fondations , pour entretenir des piles de maçonnerie.

Arc doubleau , celui qui excède le nû de la doïelle d'une voute où l'on taille le plus souvent de la sculpture par compartiment.

Arc , *Arceau.* On appelle l'arc ou l'arceau d'une porte ou fenêtre , lorsque par en haut elle est construite avec des vouffoirs , & non pas avec des claveaux , c'est-à-dire , qu'elle est cintrée , & non-quarrée.

On dit aussi , *l'arc ou l'arceau* d'une voute , pour marquer sa courbure & le cintre qu'elle fait. La face de front se nomme *tête* & *front* en général : mais dans l'étendue des piédroits , elle s'appelle *tête* ou *front des piédroits* ; & dans l'étendue de l'arc , *tête* ou *front de l'arc*.

Arc-boutans , ce sont des arcs ou demi-arcs ; qui appuient & soutiennent une muraille , comme ceux qui sont aux côtes des grandes Eglises. Vitruve les appelle *anterides* , que Bernardin Baldo explique par ces mots : *Fulcimenta fulcrave ejusmodi , ad parietes sustinendos , sperones dicimus , & contrafortes ; resistunt enim , & validissimè murorum ponderibus renituntur.* On nomme aussi *arc-boutant* , la barre d'une porte des ponts & passages. *Arc-boutant de carosse* , ce sont les huit barres de fer qui soutiennent les moutons du carosse.

Arc-boutans. Terme de *Marine.* Un *arc-boutant* est une espèce de petit mât , de vingt-cinq à trente piez de long , ferré par un bout avec un fer à trois pointes , de six à huit pouces de longueur , dont l'usage est de tenir les écoutes des bonnettes en étui , & de repousser un vaisseau s'il venoit à l'abordage. On appelle aussi *arc-boutans* des pièces de bois entaillées sur les beaux ou barrots , & servant à soutenir les barotins.

Arc de carosse , *f. m.* Ce sont deux morceaux de fer pliez en demi cercle qui portent d'un bout sur la flèche du carosse , & de l'autre sur le lisoir de devant. (Cet arc de carosse ne vaut rien. Cet arc de carosse est bon. Faire un arc de carosse.)

Arc de triomphe , *f. m.* [*Fornices.*] C'est une construction de pierre ou de charpente , qu'on fait dans les réjouissances publiques , pour les entrées des Princes , &c. & que l'on décore de divers ornemens de sculpture & de peinture , d'inscriptions , de bas-reliefs , &c. Ces fortes de monumens ont été appelés *Arcs de triomphe* , ou *Arcs triomphaux* , parce que les Romains les élevèrent originairement en l'honneur de ceux qui avoient mérité le Triomphe. Ces arcs eurent pendant un tems la forme d'un demi-cercle , comme le *Fornix Fabianus* , dont il est parlé dans Ciceron : depuis on les fit quarrés , de manière qu'au milieu s'élevoit un grand portail vouté , accompagné de côté & d'autre , d'une porte de moindre hauteur.

Arc-en-ciel , *f. m.* [*Iris.*] Couleurs disposées en arc qui paroissent tout d'un coup dans un tems pluvieux , dans la partie de l'air opposée au

soleil, & qui disparoissent aussi quelquefois en un moment. (Arc-en-ciel naturel, arc-en-ciel artificiel. Voir plusieurs arcs-en-ciel. *Vaug. rem.*)

Arc. Terme de *Géométrie*. Une partie de la circonférence d'un cercle, moindre que la moitié. (On dit, un arc de cercle, les angles se mesurent par des arcs, ces deux arcs se coupent à un tel point.)

Arc. Terme d'*Astronomie*. Une partie de la circonférence d'un cercle. (Arc diurne, arc nocturne du soleil. L'élevation du Pole se mesure par un arc pris sur le Méridien.)

ARCADE, *f. f.* [*Fornix.*] C'est une ouverture cintrée. (Arcade basse, arcade haute. Faire une arcade. Les *arcades* d'un aqueduc. Un berceau en *arcades.*)

Arcade, *f. f.* Terme de *Talonnier*. C'est le dessous d'un talon de bois coupé en arc. (Voilà une arcade de talon bien faite.)

Arcade, *f. f.* Terme de *Lunetier*. C'est la partie de la chasse de la lunette où l'on met le nez. (Cette arcade est trop large, l'arcade est trop petite. L'arcade de cette lunette me serre trop le nez.)

ARCANÇON, autrement *Cray sec*. Espèce de poix résine, qui se fait avec le galipot ou encens madré, en le faisant cuire jusqu'à ce qu'il soit brûlé. C'est avec l'arcanson qu'on fait la poix noire. On auroit tort de le confondre avec la colofane, ainsi que font quelques-uns.

ARCANNE OU ARCANNÉE, *f. f.* [*Rubrica fabrilis.*] Espèce de craie rouge, qu'on nomme ainsi, parce que les Charpentiers frotent leur cordeau avec cette craie pour marquer le bois.

ARCANSON, *f. m.* C'est la Colofane.

ARCASSE, *f. f.* [*Pars navis postica.*] Terme de *Marine*. C'est le derrière du gaillard, autrement appelé *Culasse de Navire*. Il se dit de tout le bordage de la poupe. Il signifie encore le moufle d'une poulie. *Trochlea.*

ARCASSOUT. Drogue médicinale de la Chine.

ARCEAU, *f. m.* [*Arcus.*] Voûtes, portes & fenêtres courbées en arc. On appelle aussi *arceaux*, des ornemens de Sculpture en forme de tréfles.

ARCELER. Voiez *Harceler*.

ARCENAL, ARSENAL OU ARCENAC, *f. m.* [*Armamentarium.*] Il semble venir de l'Espagnol *Arsenal*, ou de l'Italien *Arsenale*. Les uns écrivent *Arcenal* ou *Arsenal*, & les autres *Arcenal*. J'écrierois *arcenal* ou *arsenal*, & me contenterois seulement de ne point faire sentir *l* en parlant. L'*arcenal* est un lieu destiné pour mettre les poudres, les boulets, les bombes, l'artillerie & les armes pour la guerre. (Un bel *Arcenal*, un grand *Arcenal*. Un *Arcenal* bien rempli.)

Quand sera-ce, grand Cardinal,
Que la paix fera des marmites
De tout le fer de l'arcenal ?

Main. Poësies.

Il y avoit quatre cens Galères en mer ou dans les arcenaux. *Abt. Ret.* Ils s'étoient saisis des arcenaux & des magasins. *Mascaron, Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre.*)

Arcenal de Marine. C'est un port où le Prince entretient ses Officiers de Marine, ses vaisseaux & les choses nécessaires pour les armer. C'est aussi l'espace & le renclos particulier qui sert à la construction des vaisseaux & à la fabrique des armes.

ARCHAL. Voiez *Fil d'archal*.

ARCHANGE, *f. m.* [*Archangelus.*] Esprit qui est au-dessus de l'Ange.

ARCHE, *f. f.* [*Fornix.*] C'est une grande voûte qui sert pour un pont. C'est une ouverture cintrée entre les piliers du pont. (Une arche bien faite, une arche rompuë.)

Arche de Noé, *f. f.* [*Arca Noe.*] Vaisseau où Noé & toute sa famille se sauvèrent du déluge. (L'arche où se sauvèrent les restes du genre humain, a été fameuse. *Bossuet, Histoire universelle.*)

Arche d'alliance, *f. f.* [*Arca fœderis.*] Espèce de coffre de deux coudées & demi de long, d'une de large & d'autant de haut. L'Arche d'alliance étoit dorée par dedans, & couverte par dehors de lames d'or très-pur, avec des anneaux d'or aux quatre coins de l'arche; & à chaque bout, il y avoit deux Chérubins d'or. C'étoit dans cette arche qu'on mettoit les Tables de la Loi que Dieu avoit donnée. L'arche étoit au-dessous du propitiatoire & étoit très-magnifique. Voiez *Exode, c. 25.*

Arches. Il est dit dans l'art. 11. du titre de la pêche, de l'Ordonnance de 1669. » Défendons de boüiller, avec boüilles ou » rabots, tant sous les chevrons, racines, » faulés, oziers, terriers & *arches*, qu'en » autres lieux. » C'est-à-dire, sous les arches » des ponts.

Arche. Terme d'*Architecture*. L'arche est une voûte, qui porte sur les piles & les culées d'un pont de pierre. Il y en a de plusieurs sortes.

Arche elliptique, est celle dont le trait est un demi ovale ou ellipse, tracée au simbleau, comme les arches du Pont-Royal à Paris. *Daviler.*

Arche surbaissée, ou *en anse de panier*, est celle qui a moins de montée, & dont la courbure est médiocre.

Arche en proportion de cercle, celle qui est tracée par un centre, & dont la corde est beaucoup moindre que le demi diamètre, comme il s'en voit à la plupart des ponts antiques. *Le même.*

Arche extradossée, celle dont les vouffoirs sont égaux en longueur & parallèles à la doüelle; & ne font point liaison avec les assises des reins, qui régissent presque de niveau, comme sont construits la plupart des ponts antiques, & celui de Notre-Dame à Paris. *Le même.*

Arche d'assemblage, se dit de tout cintre de charpente bombé & trace d'une portion de cercle, pour faire un pont d'une arche. Les Latins appellent *arcus* ou *fornices*, ces sortes d'arches. Voiez le *Lexicon Mathematicum* de Jérôme Vitalis.

ARCHÉE, *f. f.* Terme de *Chimie*, qu'on dit du feu qu'on s'imagine être au centre de la terre pour cuire les métaux & les minéraux, & pour être le principe de la vie des végétaux. D'autres ont crû que c'étoit cet esprit universel qui est la cause de tous les effets de la nature. Ce terme est très-fréquent dans Van Helmont; & il entend par-là un esprit ou principe qui fait agir toutes choses.

ARCHELET. Petit archet dont les orfèvres, horlogers & ferruriers se servent pour les ouvrages de tour les plus légers.

ARCHER, *f. m.* [*Sagittarius.*] On prononce *Arché*. Soldat qui étoit autrefois armé d'arc & de flèches, & qui s'en servoit pour combattre. (Un courageux, un brave, un vaillant archer.)

On

On apelloit *franc-archer*, un homme de guerre qui étoit exempt des impôts.

Archer du Prévôt, *f. m.* [*Satelles.*] Cavalier qui accompagne le Prévôt des Maréchaux lorsqu'il va prendre quelcun. (Le Prévôt des Maréchaux avoit plusieurs archers lorsqu'il alla arrêter l'illustre Maréchal de Biron.)

Archer du guet, *f. m.* Cavalier qui va la nuit dans Paris, pour empêcher le désordre & les filoux. (Être archer du guet. Les archers du guet sont paiez réglément, & ils dépendent du Lieutenant de Police.)

Archers des pauvres, *f. m.* Soldat à pié qui a ordre de prendre les pauvres qui mendient dans Paris, & de les mener à quelque hôpital. Le peuple en riant, appelle ces sortes de soldats, archers de l'écuelle.

ARCHEROT, *f. m.* Petit archer. C'est le nom que nos anciens Poètes François donnent fréquemment dans leurs poésies à Cupidon ou l'Amour. Ce mot est vieux & n'est plus en usage.

ARCHET, *f. m.* [*Plectrum.*] On prononce *Arché*. Terme de *Lutier* & de *Violon*. Manière de petit bâton poli, & plié en forme de demi-arc avec du crin au dessous, ce qui sert à faire raisonner de certains instrumens à cordes, quand on les en touche. (Un joli archet de poche, de viole ou de violon. Un bon archet, un méchant archet. Monter un archet, tenir son archet de bonne grace, tirer son archet en bas; pousser son archet en haut, pousser doucement son archet, pousser son archet trop fort. Lever son archet, soutenir son archet, faire couler son archet. On dit aussi, couler son archet, tirer l'archet, donner un petit coup d'archet. Donner un grand coup d'archet. Apuier l'archet, poser bien l'archet. Nourrir bien un coup d'archet. L'archet s'engraisse, & on le dégraisse avec de la colofane. Les parties de l'archet sont le crin & la hausse.

Ici sous un *archet* qu'agite un bras flexible,
J'entens le bois qui parle, & je deviens sensible
A la voix qui sort de son sein.
Clément, Ode sur les Progr. de la Mus.)

Archet, *f. m.* Terme de *Serrurier*, & d'autres. Morceau de fer ou d'acier qui plie en faisant ressort; & aux deux bouts duquel il y a une corde attachée qui sert à percer. (Faire un archet. Se bien servir de l'archet.)

Archet, *f. m.* Terme de *Maçon*. Petite scie, faite seulement d'un fil de leton, de laquelle on se sert pour scier les pierres dures & précieuses.

Archet de berceau, *f. m.* [*Vimen arcuatum.*] Bâton en arc, fiché sur le berceau du côté de la tête de l'enfant. (Mettre l'archet au berceau. Oter l'archet du berceau.)

Archet. Terme de *Fondeur de caractère*. C'est un morceau de fil de fer faisant ressort, ou plutôt d'acier, plié en arc, qui est attaché au dessous des moules dans lesquels on fond les lettres d'Imprimerie. Cet archet sert à tenir en état la petite matrice de cuivre, dont le métal doit prendre l'empreinte, & à l'arrêter précisément au bout de cette cavité de moule dans lequel ce métal est jetté.

† * *Etre sous l'archet*. Façon de parler figurée & proverbiale. C'est suer la vérole. On met ceux qu'on en guérit, sur une manière de petit bois de lit fait exprès; sous eux on fourre force linges chauds; on les couvre bien, leur

Tome I.

mettant sur la tête un archet qu'on garnit d'une bonne couverture, & avec tant de choses à leurs côtes qu'on les fait suer.

ARCHÉTIPE, *f. m.* Terme *Dogmatique*. Original, patron, modèle sur lequel on fait un ouvrage. Les Philosophes disent, *le Monde Archétype*, c'est-à-dire, l'idée du monde en Dieu avant la création. On prononce *Arquétipe*.

Archétype. Nom qu'on donne en la Cour des Monnoies, à l'étalon ou poids original qui y est gardé, pour servir à vérifier & étalonner les autres poids.

ARCHEVÊCHE, *f. m.* [*Archiepiscopatus.*] Il vient du Grec. C'est une Dignité Métropolitaine, & qui est au-dessus de celle d'Evêque. (Un bon Archevêché, un riche Archevêché. Le Roi a droit de nommer à tous les Archevêchez & Evêchez de son Roïaume, & les personnes qu'il y nomme, doivent avoir au moins vingt-sept ans commencez, avant les lettres de nomination du Prince. Il y a en France dix-huit Archevêchez.)

Archevêché, *f. m.* [*Archiepiscopale palatium.*] C'est l'hôtel de l'Archevêque. (L'Archevêché est très-propre; il est beau, il est magnifique. Aller à l'Archevêché; demeurer à l'Archevêché.)

* *Archevêché*, *f. m.* C'est l'étendue du pais sur lequel l'Archevêque a Jurisdiction Eclésiastique. (L'Archevêché de Paris est grand. Sanson a fait des cartes fort exactes de tous les Archevêchez & Evêchez de France.)

ARCHEVÊQUE, *f. m.* [*Archiepiscopus.*] Il vient du Grec, & il veut dire celui qui est le premier entre les Evêques. Ce n'est que depuis le quatrième siècle qu'on a introduit ce nom dans l'Eglise. Voyez *du Pin, de Antiquâ Ecclesiæ Disciplinâ*, p. 5. & 6. On donne aujourd'hui ce glorieux nom à un Prélat Eclésiastique qui a des Evêques pour suffragans, ou qui dépendent de lui, qui les consacre, & qui a le pouvoir de convoquer les principaux du Clergé de sa Province pour tenir un Concile Provincial. (Un sage, un savant Archevêque; un vertueux, un grand, un fameux, un illustre, un saint Archevêque.)

ARCHI. Mot qui ne se met jamais seul, & qui joint à un autre, a la force d'un superlatif. On dit d'un avare, que c'est un *archivilain*. On dit aussi, c'est un *archidévot*, c'est un *archipédant*, c'est un *archifou*.

ARCHIACOLYTHE, *f. m.* C'étoit autrefois une dignité dans les Eglises Cathédrales, qui ne subsiste plus. On apelloit ainsi le chef des Chanoines Acolithes.

ARCHICHAMBELLAN, *f. m.* [*Cubiculo regio Præpositus.*] Il veut dire *grand Chambellan*, & il ne se dit qu'en parlant de l'Electeur de Brandebourg qui porte le titre d'Archichambellan du Saint Empire, parce que dans l'élection de l'Empereur, & au festin Impérial qu'on lui fait après son couronnement, l'Electeur de Brandebourg fait les fonctions d'Archichambellan. Il prend le bassin, l'éguière & la serviète, & donne à laver à l'Empereur. Voyez *Limneus enucleatus*, l. 2. c. 10. & de *Prade, Histoire d'Alemagne*, 2. partie, ch. 4.

ARCHIDIACONAT, *f. m.* Il vient du Grec. En Latin, *Archidiaconatus*. C'est la dignité la plus considérable d'une Eglise Cathédrale après la dignité de l'Evêque ou de l'Archevêque. Le mot d'*Archidiaconat* n'est pas si usité que celui d'*Archidiaconé*. Cependant quelques-uns disent,

Y

Il a un très-bon archidiaconat. A la faveur de ses amis, il a obtenu un *Archidiaconat*.

ARCHIDIACONÉ, *f. m.* [*Archidiaconatus.*] Il signifie aussi la dignité & la charge d'*Archidiacre*. (Vous avez, contre la défense expresse des Conciles, un *Archidiaconé*, une Chanoinie & deux Prieurez simples.)

Archidiaconé, f. m. [*Pars diaecesis archidiacono subjecta.*] C'est l'étendue des Paroisses sujettes à la visite de l'*Archidiacre*. (Son *Archidiaconé* est grand. Un petit *archidiaconé*. Visiter son *archidiaconé*.)

ARCHIDIACRE, *f. m.* [*Archidiaconus.*] Mot qui vient du Grec, & qui veut dire le premier des *Diacres*. Richard Simon, sous le nom d'*Acosta*, dans un traité qu'il a fait sur les revenus ecclésiastiques, &c. pense qu'on apelloit autrefois *Archidiacre*, celui des *Diacres* qui étoit le plus sage & le meilleur ménager. On l'éliſoit à la pluralité des voix de ses confrères, & il avoit l'administration des biens de l'Eglise. L'*Archidiacre* aujourd'hui n'est pas cela. C'est un Officier Ecclésiastique, qui est le Vicaire de l'Archevêque ou de l'Evêque, & qui va visiter les Cures du Diocèse où il est *Archidiacre*; qui présente aux ordinations les ordinans à l'Archevêque ou à l'Evêque, & qui lui répond de leur capacité & de leur mérite. Il met presque par tout en possession les Titulaires des Eglises Paroissiales; & il présente à l'Archevêque ou à l'Evêque, les Ecclésiastiques choisis par ceux qui ont droit de se présenter pour de certains bénéfices. Les fonctions des *Archidiacres* ne sont pas les mêmes dans tous les Diocèses. Ils sont en de certains lieux Curez de toutes les Eglises vacantes & litigieuses, & en d'autres ils partagent avec l'Archevêque ou l'Evêque le droit de desservir ou de faire desservir les Cures & d'en retirer les fruits; ce qui s'appelle *Droit de déport*. L'office des *Archidiacres* a toujours été d'avoir l'œil sur tout le Clergé, & sur tous les peuples des Diocèses. *Le Maître, Plaidoïé 21.* L'*Archidiacre* tient le premier rang après l'Archevêque ou l'Evêque. Voyez *Féret, Traité de l'abus, tom. 1. l. 4. c. 3.*

On donne une autre origine au mot *Archidiacre*. Il y avoit, dit-on, dans chaque Diocèse un catalogue des Ministres de l'Eglise, dans lequel ils étoient placez selon leur ordre: les Prêtres tenoient le premier rang; ensuite, les *Diacres*, les *Soûdiacres*, les *Acolites*, &c. le plus ancien des Prêtres étoit appelé *Archiprêtre*, & le plus ancien des *Diacres*, *Archidiacre*. Mais cet ordre n'est plus observé: l'*Archidiacre* est à présent une dignité dans les Eglises Cathédrales.

Le grand Archidiacre. C'est un Officier Ecclésiastique, qui a droit de visite & de correction par tout le Diocèse, en un mot, c'est le premier de tous les *Archidiacres* de quelque Diocèse.

ARCHIDUC, *f. m.* Il vient du Grec & du Latin *Archidux*. C'est le premier & le plus considérable des Ducs. (L'*Archiduc* d'Autriche est Empereur. Maximilien I. fut l'inventeur de la qualité d'*Archiduc*. L'*Archiduc* d'Autriche est le chef secret du Conseil de l'Empire. *De Prade, Histoire d'Allemagne, 2. part. c. 5.*)

ARCHIDUCHÉ, *f. m.* [*Archiducatus.*] Le país que possède l'*Archiduc*. (L'*Archiduché* d'Autriche.)

ARCHIDUCHESSE, *f. f.* [*Archiducissa.*] C'est-à-dire, première Duchesse. On appelle ainsi la femme de l'*Archiduc* d'Autriche.

ARCHIÉPISCOPAL, ARCHIÉPISCOPALE, *adj.* [*Archiepiscopalis.*] Il vient du Grec, & se prononce *Archiepiscopal*. Qui regarde l'Archevêque, qui appartient à l'Archevêque. (Bénéfice *Archiepiscopal*. Mitre *Archiepiscopale*.)

ARCHIEPISCOPAT, *f. m.* Il vient du Grec. En Latin *Archiepiscopatus*. On prononce *Archiepiscopat*. C'est la dignité d'Archevêque. *Archevêché* est plus usité que *Archiepiscopat*.

† ARCHIFOU, ARCHIFOLE, *adj.* Il est composé du Grec & du François; c'est-à-dire, qui est sot au suprême degré. (Cela est *archifou*. C'est une chose *archifole*.)

† *Archifou, f. m.* (C'est un fou fiéfé, un fou achevé.)

† *Archifole, f. f.* (C'est une fote fiéfé. Une vraie fole. C'est une véritable *archifole*.)

ARCHIMANDRITE, *f. m.* [*Archimandrita.*] Il vient du Grec, & veut dire le Supérieur de quelque Monastère, & celui qui regarde ses Religieux, & toutes les personnes qui lui sont soumises, avec affection & de la même sorte qu'un Berger ses moutons. *Du Pin, antiqua Ecclesiae disciplina, pag. 5.*

Ce mot est composé de *ἀρχι*, & de *μάνδρα*, le parc où l'on enferme les troupeaux, & quelquefois même le troupeau: ainsi, dans les premiers tems de l'Eglise, *μάνδρα* signifioit une Communauté de Moines, & celui qui la gouvernoit, étoit appelé *Archimandrite*.

ARCHIPÉDANT, *f. m.* Il vient du Grec, & signifie un franc & un fiéfé pédant. En Latin, *archipedagogus*; en Italien & Espagnol, *un pedante*. (L'*archipédant* est un animal chargé de tout le bagage de l'antiquité, qui est sot & fier sans raison, & qui affecte en ses manières & en son langage quelque chose de ridicule & de singulier. Caporali a fait *il pedante*, & Balzac *le Barbon*; qui est le portrait d'après nature, d'un véritable *archipédant*.)

ARCHIPEL, *f. m.* [*Archipelagus.*] C'est la partie de la mer Méditerranée, qu'on nommoit autrefois la mer Egée. L'*Archipel* est rempli de très-belles Isles.

ARCHI POMPE, *f. f.* [*Anthlia primaria.*] Terme de Mer. C'est un retranchement quarré qui est fait de planches, & qui est à fond de cale pour conserver les pompes. On met quelquefois dans l'*archipompe* les boulets de canon. On dit, visiter l'*archipompe*.

ARCHIPRESBYTERAL, ARCHIPRESBITERALE, [*Archipresbyteralis.*] Il vient du Grec. C'est-à-dire, qui regarde l'*Archiprêtre*. On dit quelquefois, mais rarement: (C'est un devoir *archipresbytéral*, cela touche la dignité *archipresbytérale*.)

† ARCHIPRESBYTÉRAT, *f. m.* [*Archipresbyteratus.*] Il vient du Grec. C'est la dignité de l'*Archiprêtre*, c'est le bénéfice de celui qu'on appelle *Archiprêtre*, ou le premier des Prêtres. Le Père Lubin dans son *Mercurie Géographique*, emploie indifféremment; *Archiprêtre*, *Archipresbytérat*, mais à tort: *Archiprêtre* vaut mieux que les autres.

ARCHIPRÊTRE, *f. m.* [*Archipresbyter.*] Il vient du Grec. L'*Archiprêtre* est une manière de Doïen. Il y a des *Archiprêtres* de Ville & des *Archiprêtres* ruraux. Ceux de Ville sont les Doïens des Curez des Villes; & les ruraux, sont les Doïens des Curez de la campagne. C'est aux *archiprêtres* que s'adressent les mandemens des Archevêques & des Evêques, pour les faire tenir aux Eglises qui sont dans l'étendue

de leur Archiprêtre. Le Curé de la Magdelaine & celui de Saint Séverin font les seuls Archiprêtres de Paris. Les Paroisses des Archiprêtres de Paris précèdent toutes les Paroisses du Diocèse. Les Archiprêtres précèdent les autres Curez : mais comme cette préférence est contestée aux Archiprêtres, M. l'Archevêque a donné rang aux Archiprêtres de Paris avec ses grands Vicaires & son Official dans toutes les assemblées. *Ἀρχιεπισβύτησι* n'étoit pas, dans l'Eglise de Constantinople, ce qu'est à présent l'Archiprêtre dans l'Eglise Latine. M. de Valois a remarqué, sur l'Histoire de Socrate. *liv. 6. chap. 9.* que les Evêques pouvoient placer dans les premiers rangs de leur Clergé, ceux qu'ils jugeoient dignes de cet honneur, & on les apelloit *ἀρχιεπισβύται*; & celui qui étoit pourvû de l'office d'Archiprêtre, tel que nous le reconnoissons, étoit qualifié de *προποπάπας*, c'est-à-dire, le premier des Prêtres; car on apelloit *πάπας*, le simple Prêtre, de même que l'Evêque. Il y a dans les Décrétales, un titre, de *Officio Archipresbyteri*, où l'on voit que la préférence est accordée à l'Archidiacre sur l'Archiprêtre, quoique, suivant l'Ordination, celui-ci devoit précéder l'autre : mais l'Archidiacre a une juridiction, & l'Archiprêtre n'en a point. Les Archiprêtres ont succédé aux Chorévêques; on leur donne le titre de Doïens, parce qu'ils sont les premiers des Prêtres de leur distric.

ARCHIPRÊTRÉ, ARCHIPREVERÉ, ARCHIPRESBYTERAT, *f. m.* Ces trois mots n'ont qu'un même sens : mais *Archiprêtre* est le plus usité & le plus doux. *Archipréveré* semble insupportable. *Archiprêtre*, c'est la dignité & la charge d'Archiprêtre. C'est le bénéfice de l'Archiprêtre. (*Archiprêtre vaquant. Un bon Archiprêtre. Conférer un Archiprêtre. Patru, Plaid. 14.*)

ARCHIPRIEURÉ, ARCHIPRIERÉ, *f. m.* L'un & l'autre se dit, mais le premier est infiniment plus usité que l'autre, qui a vieilli. *Archiprieuré* vient du Grec & du Latin. C'est le premier Prieur. (*Obtenir un bon Archiprieuré, avoir un Archiprieuré très-riche.*)

ARCHITECTE, *f. m.* Il vient du Grec. Les Latins disent *Architectus*. C'est celui qui fait l'art de bâtir, qui entreprend & qui conduit l'ouvrage d'un bâtiment (*Architecte ancien, moderne, fameux, renommé, illustre, connu, habile, expert, savant, intelligent, ingénieux. Vitruve est le plus célèbre de tous les Architectes anciens. Il a vécu long-tems & est mort sous l'Empereur Auguste. L'Architecte doit savoir le Dessin, la Géométrie, l'Optique, l'Arithmétique & l'Histoire. Vasari a écrit en Italien la vie des plus excellens Architectes, des plus célèbres Peintres, & des plus célèbres Sculpteurs.*)

ARCHITECTONOGRAPHIE, *f. f.* [*Architectonographia.*] Il vient du Grec. C'est la description des bâtimens, des temples, des arcs de triomphe, des théâtres, des pyramides, des obélisques, des bains, des aqueducs, des ports, des machines de guerre anciennes, &c. (*Palladio, Piétro Bellori & Sandrart de Nuremberg ont traité de l'Architectonographie. Plusieurs Papes ont fait fleurir l'Architectonographie. On dit Architectonographe, pour désigner celui qui fait la description de quelques bâtimens.*)

ARCHITECTURE, *f. f.* [*Architectura.*] L'art de bâtir. Ornemens qu'on y emploie.

Il y a cinq ordres d'*Architecture*. Le Toscan, le Dorique, le Ionique, le Corinthien & le Composite. Le premier & le dernier sont des Latins, & les autres sont Grecs. Le Portail de S. Gervais à Paris, le Frontispice du Monastère de S. Pierre à Lyon, & le Portail des Chartreux à Roïen sont d'excellens morceaux d'*Architecture*. Voyez l'Essai sur l'*Architecture*, l'un des meilleurs ouvrages de nôtre siècle, où cette matière est parfaitement traitée.

Architecture civile. C'est l'art de bâtir des maisons pour la nécessité & la commodité des particuliers.

Architecture militaire. C'est l'art de fortifier les Places. La peinture imite tous ces genres; les édifices que l'on fait entrer dans les Tableaux, s'appellent fabriques.

Architecture navale. C'est l'art de construire les vaisseaux, & tout ce qui y a rapport.

§ L'*Architecture* a été cultivée par les Grecs, qui avoient élevé des Temples & plusieurs Ouvrages magnifiques & réguliers. Pausanias fait mention du Temple de Jupiter Olimprien, comme d'un Ouvrage admirable: Pline, *lib. 36. c. 6.* nous apprend, que Silla fit ôter les colonnes de ce Temple, pour embélir celui de Jupiter Capitolin, qu'il fit bâtir. Le goût de l'*Architecture* & de la Peinture passa de Grèce en Italie; mais ce ne fut qu'après l'abolition de la Roïauté. L'Histoire nous apprend que jusques à l'invasion des Gaulois, qui brûlèrent les chaumières des Romains, ce peuple n'habitoit que de petites maisons basses, & qui n'avoient rien de régulier. Mais Rome changea bien, dans la suite, de face: les Romains, par une noble émulation, élevèrent, à l'envi, de superbes bâtimens, dont il nous reste quelques monumens. Marcellus fit construire un Théâtre magnifique, un Temple à la Vertu & un à l'Honneur. Marius fit de même élever de grands édifices, & particulièrement le fameux Arc de Triomphe que l'on voit encore près d'Orange, pour immortaliser la mémoire de la bataille qu'il gagna sur les Cimbres. M. Scaurus fit, pendant son Edilité, un très-grand nombre de magnifiques édifices, qui rendirent Rome, la plus grande & la plus superbe Ville du monde.

L'*Architecture* dégénéra dans la suite par l'invasion des peuples barbares & grossiers qui s'emparèrent presque de toute l'Italie; & ce fut dans ce trouble général de l'Europe, que le Gothique se forma, selon le goût & les mœurs des Goths & des Lombards.

La Toscane vit renaître long-tems après l'*Architecture* & la Peinture. Plusieurs ouvriers qui avoient de grandes dispositions pour les beaux Arts, y furent apelles; ils travaillèrent à l'envi les uns des autres, & ils introduisirent un nouvel ordre que l'on a conservé sous le titre d'ordre Toscan. Le goût & l'émulation se répandirent dans toute l'Europe; chacun travailla avec soin à s'instruire & à atteindre à la perfection de son art. Les Souverains & les Grands Seigneurs contribuèrent, par leurs libéralitez, au rétablissement entier des beaux Arts, & même à leur embélissement, par de nouvelles inventions qui avoient été inconnues aux Anciens. C'est aux François & aux Flamans, que l'on est redevable de l'art de peindre sur le verre, & à l'huile. Plusieurs Auteurs François & Italiens ont donné au Public les Vies des Peintres & des Architectes.

ARCHITRAVE, c'est la principale poutre, ou poitrail, & la première partie de l'entablement qui porte sur les colonnes, & qui est faite d'un seul fommier, comme il se voit dans la plupart des bâtimens antiques, ou de plusieurs clavaux, comme l'ont pratiqué les Modernes. Il est différent selon les ordres : au Toscan, il n'a qu'une bande couronnée d'un filet : deux faces, au Dorique & Composite ; & trois, à l'Ionique & au Corinthien. Ce mot est composé du Grec, *archos*, principal, & du Latin *trabs*, une poutre. On le nomme Epistyle, du Latin *Epistylum* fait du Grec *ἐπί στυλός*, colonne.

Architrave. Terme de *Marine*. Il y a une *Architrave* ou pièce de soutien dans les vaisseaux, au-dessous de la plus basse frise de l'arcasse, qui sert de base aux termes. *Aubin*.

Architrave mutilé, celui dont la faillie est retranchée, & qui est arasé avec la frise pour recevoir une inscription, comme au porche de la Sorbonne à Paris.

Architrave coupé, celui qui est interrompu dans une décoration, pour faciliter l'exhaussement des croisées, l'entablement étant d'une grande hauteur, comme à l'ordre composite de la grande galerie du Louvre. L'Académie fait *Architrave féminin*. Montagne a dit plaisamment : « Je ne puis m'empêcher de rire quand je vois » nos Architectes s'enfler de ces grands mots » de *Pilastres* & d'*Architraves*, & que je trouve » que ce sont les chétives pièces de la porte » de ma cuisine. »

ARCHI-TRICLIN, *f. m.* Ce mot est de l'écriture Sainte. Il signifie celui qui est chargé de l'ordonnance d'un festin, & revient à l'office de nos *Maîtres d'hôtel*.

ARCHIVES, *f. f.* [*Tabularium*.] Il vient du Grec. C'est le lieu où l'on garde les papiers, les actes & écrits publics d'un lieu ou d'un pais. (La déclaration que faisoit un père parmi les anciens, qu'il lui étoit né un enfant, étoit gardée dans les archives publiques, & dans celles de sa maison. *Le Maît. Plaid. 22. p. 375.*) Par *Archives* on entend également, & les anciens titres & le lieu qui les renferme. Le mot Latin *Archivum* se donnoit autrefois, tant aux dépôts des chartes, qu'aux trésors des reliques. Aussi étoient-elles souvent renfermées dans les mêmes bâtimens, comme elles le sont encore à S. Denys en France.

Archives de France, *f. f.* Ce sont les Chartes & autres papiers considérables qui concernent l'Histoire de France, & qu'on garde dans la Chambre des Comptes de Paris. (Lire les archives Françaises, feuilleter les archives Françaises.)

ARCHIVIOLE, *f. f.* Terme de *Musique*. Espèce de clavecin sur lequel on a appliqué un jeu de viole, par le moyen d'une rouë tournante avec sa manivelle pareille à celle des vièles.

ARCHIVISTE, *f. m.* [*Tabulario præfectus*.] Il vient du Grec. C'est celui qui garde les archives ; c'est-à-dire, les papiers & les actes publics, de quelque Etat ou de quelque lieu considérable. (Ce sont les Archivistes de l'Empire. C'est l'un des Archivistes de la République.) On trouve quelquefois *Archivel*, au lieu d'*Archiviste* ; mais mal-à-propos.

ARCHIVOLTE, *f. m.* Terme d'*Architecture*. Arc contourné. Bandeau orné de moulures qui règne à la tête des vouffoirs d'une arcade, & dont les extrémités portent sur les impostes.

Il y a l'*archivolte retournée*, quand le bandeau retournant sur l'imposte, se joint à un autre bandeau ; & l'*archivolte rustique*, quand les moulures sont interrompues par une clef, & par des bossages simples ou rustiques.

ARCHONTAT & ARCHONTE. Voyez *Arcontat & Arconte*.

ARCHURES, *f. f.* Terme de *Ménuisier*. Pièces de menuiserie qui sont au devant des meules d'un moulin, & qui se démontent quand il les faut rebatre.

ARCIEUT. Ce droit n'est connu que dans le Béarn, où les Eclésiastiques qui ont acquis des dixmes, par achat ou par donation, sont obligés de paier aux Evêques un droit appelé *Arcieut*. Voyez l'*Histoire de Béarn de M. de Marca*, liv. 2. ch. 28. n. 28.

ARÇON, *f. m.* [*Sellæ equestris arcus*.] Terme de *Sellier*. On prononce *arçon*, mais on ne fait sentir qu'une *s*. Morceau de bois plat & courbé qui toûtient la selle du cheval. (Arçon de devant, arçon de derrière. *Les arçons sont nervez*, c'est-à-dire, sont couverts de bon nerfs de beuf réduits en filace, & collez autour des arçons, pour les rendre plus forts. *Bander les arçons*, c'est les affermir avec des bandes de fer. Faire perdre *les arçons*. Terme d'homme de cheval ; c'est desarçonner, c'est jeter un cavalier hors de la selle.)

Arçon, *f. m.* Terme de *Chapelier*. Instrument en archet de violon, grand de quatre ou cinq piez, dont on se sert pour acommoder la laine, & la mettre en état de servir. (Un bon arçon, un méchant arçon, un arçon rompu.)

ARÇONNER, *v. a.* Terme de *Chapelier*. C'est acommoder la laine, & la faire voler avec l'arçon pour la mettre en état de servir. (Qu'on prenne vite cet arçon, & que l'on arçonne cette laine.)

ARCONTAT, (**ARCHONTAT**), *f. m.* [*Magistratus Atheniensis*.] C'est la charge d'*Arconte*. C'est le tems qu'un Magistrat d'Athènes gouvernoit cette fameuse Ville en qualité d'*Arconte*. (Alexandre le Grand nâquit durant l'*Arcontat* d'*Espines*. Codrus acquit de l'honneur pendant son *Arcontat*.)

ARCONTE, (**ARCHONTE**), *f. m.* Il vient du Grec. On prononce toujours *Arconte*. L'*Arconte* étoit un Magistrat d'Athènes, obligé de rendre compte de son administration. Il y eut dans cette célèbre Ville, des *Arcontes* annuels, & des *Arcontes* perpétuels. On éliroit tous les ans neuf *Arcontes* à Athènes ; le premier de ces Magistrats donnoit son nom à l'année, & pour cette raison étoit appelé *Eponyme*. Tous les *Arcontes* étoient choisis entre les plus nobles & les plus riches des citoïens. Pour remplir une de ces places, il falloit être Athénien de père & de mère depuis trois générations ; ceux à qui on acordoit le droit de Bourgeoisie, ne devenoient pas par-là susceptibles de cette dignité. Médon fils de Codrus gouverna le premier en qualité d'*Arconte* perpétuel, & lorsqu'après la mort d'*Alcmaon*, treizième des *Arcontes* perpétuels, les Athéniens se choisirent des *Arcontes* Annuels, Créon fut le premier. Les Athéniens furent ainsi gouvernez par sept *Arcontes* décennaux pendant 70 ans, après lesquels ils établirent des *Arcontes* dont l'autorité étoit bornée à une seule année. Ces *Arcontes* annuels subsistèrent jusqu'au tems de *Démétrius* & d'*Antigonus*, Rois de Macédoine. Alors pour

flater ces Princes, les Athéniens supprimèrent le nom d'Arcontes, & substituèrent en leur place des Magistrats sous le nom de *Prêtres des Sauveurs*. Ce nouvel établissement aiant duré dix-neuf ans, on reprit l'ancienne forme du Gouvernement; & l'on élut de nouveau des Arcontes annuels, jusqu'à ce que Sylla aiant vaincu les Athéniens, les soumit aux Romains. * *Bossuet, Hist. univ. Corsini, Fasti Attici.*

ARCOT. C'est l'excrément du cuivre jaune, ce qu'on appelle potin, quand il est alié avec le plomb.

ARCTIQUE, *adj.* [*Arcticus.*] Terme de Géographie. Ce mot vient du Grec. On nomme ainsi le pôle du monde qui est du côté du Septentrion, & le petit cercle qu'on marque à l'entour. Son opposé est *Antarctique*.

ARCTURE. M. de Segrais, dans sa Traduction des *Bucoliques*, liv. 1.

Que si vous labourez des guerets moins féconds,
Au lever de l'*Arcture*, il vous faut, au contraire,
Pour conserver le peu qu'ils ont d'esprits falez,
Ou que l'herbe aux fonds gras n'étouffe pas les blez.

L'Arcture est une constellation composée de quatorze étoiles, & est à la suite de l'Ourse; c'est pourquoi on l'a nommée *Arcture*, qui est le même que *Arctophylax*, garde-ourse: on l'appelle aussi *Bootes*, bouvier, parce que l'ourse est appelée par les Grecs *ἄμαξα*, un chariot.

A R D.

ARDASSES. Ce sont les plus grossières de toutes les soies de Perse, & comme le rebut de chaque espèce. On dit en ce sens des legis, des houffets, des choux & des payas ardasses, pour marquer les moindres de ces quatre sortes de soies Perfiennes.

ARDASSINES, qu'on nomme en France *Ablaques*; belles soies de Perse, qui ne cèdent guère pour la finesse aux fourbastis. On s'en sert peu dans les fabriques de Lyon & de Tours, parce que cette sorte de soie ne souffre pas l'eau chaude dans le devidage.

ARDÉLION, *s. m.* Mot tiré du Latin, & qu'on lit dans Phédre. Il signifie un homme qui fait l'empressé & le bon valet, qui se mêle de tout, mais qui a plus de paroles que d'éfets.

Grands prometteurs de soins & de services,
Ardélions sous le masque d'amis,
Sçachez de moi que les meilleurs offices
Sont toujours ceux qu'on a le moins promis.
Rouff. Lett. nouv. t. 1. p. 221.

ARDEMENT, *adv.* Prononcez *ardanman*. Il vient du Latin *ardenter*. C'est avec ardeur, avec feu, avec force, avec passion. (Disputer ardemment. Aimer ardemment. *Abl. Luc.* Nôtre Ordre s'est opposé ardemment à la doctrine de Molina.)

ARDEMENT, ARDENTE, *adj.* Il vient du Latin *ardens*, & se prononce *ardan*. Il signifie, qui est en feu, alumé, brûlant. (Mettre sur les charbons ardents, prendre un tison ardent, la flâme est toute ardente.)

Ardent, Ardente, adj. [*Vehemens, asper.*] Au figuré, il veut dire violent, âpre, véhément, vif, passionné. *Ardent*, en ce sens, se dit des choses & des personnes, & alors quand il régit un nom, il veut un datif, & quand il régit un verbe, il demande l'infinif avec la particule *a*.

(L'honneur est la nourriture, & le plus *ardent* désir des ames bien nées. *Patru, Plaid.* La passion des François est *ardente*.)

Ils bavent, ils grincent les dents,
Et plus leurs secouffes sont vaines,
Plus à la prise ils sont *ardens*.
S. Amant, Rome ridicule.

Il est ardent à vous servir.

La Reine qui m'entend, peut me défavoüer;
Elle m'a vû toujours *ardent* à vous louer.
Racan, berg. a. 5. sc. dernière.

Ardent, ardente, adj. [*Fervens, acer.*] Au figuré & signifiant vif & violent, il veut aussi la préposition *dans* ou *en*, lorsqu'il est suivi d'un nom qu'il régit. (Il est ardent dans ses desirs. *Abl. Luc. tom. 2.* Elle est ardente dans toutes ses passions. Il est ardent en cela.)

Ardent, ardente, adj. Ce mot se dit de certaines chapelles, & veut dire, où l'on brûle de l'huile, où l'on brûle de la cire. (Une chapelle ardente, faire une chapelle ardente.)

Ardent, ardente, adj. Il se dit quelquefois de certaine Justice qui juge les criminels, & veut dire, qui les condamne au feu, qui les fait brûler. (Établir une chambre ardente. La Chambre ardente est sans rémission pour les empoisonneurs & autres scélérats.)

Ardent, ardente, adj. [*Radiis solis accensus.*] Il se dit de certains miroirs, & signifie qui brûle, étant exposé aux raions du Soleil. (Ce miroir ardent est très-beau & très-bon. Faire un miroir ardent.)

Ardent, ardente, adj. Il se dit de certains chevaux dont le poil tire sur la couleur de feu. (C'est un cheval qui a le poil ardent.)

Ardent, s. m. [*Ignes nocte errantes.*] feu fautelant autour des eaux, feu fautelant autour des lieux marécageux. (On voïoit des ardents autour des marais. On appelle aussi ardents, des feux folets.)

Ardent, ou feu S. Elme. On appelle ainsi un météore ou feu folet, formé de quelques exhalaisons grasses, qui s'élevent & s'enflâment après l'orage, & paroissent sur les mâts & les vergues des vaisseaux.

Ardent, s. m. On apelloit de ce nom ceux qui étoient ataqez d'une sorte de mal caduc qui les brûloit & les consumoit presque entièrement. (Il est très-dificile de guérir du mal des ardents. *Sainte Geneviève des Ardents*, est le titre d'une Eglise bâtie à Paris, à l'occasion d'une maladie semblable dont le peuple fut guéri par l'intercession de Sainte Geneviève, patronne de ladite ville.)

Ardent. Terme de *Blason*. [*Candens.*] Ce mot se dit d'un charbon alumé.

ARDER. Vieux mot. C'est brûler. Joachim du Bellay:

Ainsi n'arderont point ses moëles.

ARDEUR, *s. f.* Il vient du Latin *ardor*. C'est l'action d'un corps ardent, plein de feu & de chaleur. (L'ardeur du Soleil est excessive. *Vaug. Quint. liv. 7.* Suporter l'ardeur du Soleil. *Abl. Mar. liv. 1.*)

* *Ardeur, s. f.* [*Fervor.*] Au figuré, il veut dire passion, amour, action vive & pleine de feu. (Une ardeur vive, fidèle, sincère, constante, vraie, véritable, ferme. Mon ardeur me tient lieu de mérite. *Sar. poës.* Avoir de l'ardeur

pour les belles connoissances. *Abl. Tac. liv. 1.*

ARDILLON, *f. m.* [*Fibula, fibulae clavicularis.*] Terme d'Orfèvre, de Bourrelier & de Sellier. Il se dit parlant de boucle. C'est la petite pointe qui est au milieu de chaque boucle. Un bon ardillon, un méchant ardillon. L'ardillon de la boucle est rompu. Mettre des ardillons aux boucles; faire des ardillons pour les boucles.)

ARDOISE, *f. f.* [*Ardozia.*] Pierre tendre & brune, qui se lève par feüilles, & qui est propre pour la couverture des beaux bâtimens. (Bonne ardoise, méchante ardoise. Il y a cinq sortes d'ardoises; la quarrée, la taillete, la cofine, la grosse ardoise, & celle qu'on nomme le poil. L'ardoise quarrée est bonne; la cofine, tortuë; la taillete, petite; & celle qu'on nomme le poil, la moins considérable. On tire l'ardoise avec des engins & avec des chevaux, & lorsqu'elle est tirée, on la porte aux Tailleurs d'ardoise, qui la fendent & la taillent. L'ardoise est propre pour couvrir les beaux édifices. Les meilleures ardoises sont celles qui se durcissent avec le tems & qui bravent les injures de l'air. Telles sont celles de S. Barnabé & de S. Louïs. Une seconde marque à laquelle on dicerne la qualité des ardoises, c'est que les plus fines ont un son gracieux & argentin. On préfère les ardoises plates aux ardoises cofines ou convexes, tant parce que celles-ci ne sont propres qu'à couvrir les dômes des Eglises, que parce qu'elles sont d'un transport bien plus casuel. On lit dans le Glossaire de du Cange: *Ardestiam vocamus, credo, ab ardendo, quod à teclis ad solis radios veluti flammam jaculetur.* Les Dessinateurs s'en servent quelquefois pour y tracer leurs esquisses; & elle entre dans la composition de quelques couleurs.

ARDOISÉ, ARDOISÉE, *adj.* Il se dit de certains pigeons, & signifie, qui tire sur la couleur d'ardoise, & qui est d'ordinaire barré de jaune. (C'est un pigeon ardoisé. La femelle de ce pigeon est ardoisée. On dit aussi substantivement, c'est unè très-belle ardoisée,)

ARDOISIÈRE, *f. f.* [*Lapidicina ardoziarum.*] C'est une carrière d'ardoise. C'est un endroit de la terre où vient l'ardoise & d'où on la tire avec des engins & des chevaux. (Les ardoisières ne sont pas communes. Il y a des ardoisières en Anjou, en Bretagne & ailleurs.)

† ARDRE. Ce verbe est quelquefois *actif*, & souvent *neutre*. Il vient du Latin *ardere*, en Espagnol *arder*. Il n'est proprement en usage qu'au présent du subjonctif, lorsqu'on fait des imprécations. Ainsi l'on dira que le feu de S. Antoine *arde*. Nos anciens écrivains François ont souvent employé le mot *ardre*, pour dire brûler, & *ars*, qui est brûlé.

† ARDU, ARDUE, *adj.* Il vient du Latin *arduus*. En François il semble n'avoir point de masculin & n'être usité qu'en quelques façons de parler; & même il ne se dit qu'en riant; il signifie difficile, malaisé, épineux. (C'est une des plus arduës questions que j'aie oüi faire. *Voiture, lettre 36.*)

A R E.

AREB. Monnoie du Grand Mogol.

ARECIUM, *f. m.* Plante qui est bonne pour les retentions d'urine, & pour apaiser le mal de dents.

ARECA, *f. m.* Fruit fameux dans les Indes,

qui est une espèce de noisette dont Acosta a fait la description. Ce fruit vient d'une espèce de palmier, & les Indiens en ont presque toujours dans la bouche.

ARÈNE, *f. f.* Ce mot est d'ordinaire poétique, & vient du Latin *arena*. Il signifie *sable*. (Elles conduisent leur argent sur un lit d'arènes dorées. *God. Poës.*)

Oüi, qui pourroit compter le nombre de mes peines,
Pourroit aussi compter le nombre des arènes.

Men. poës. idile 1.

On compteroit plutôt les arènes volantes,
Que l'Afrique contient dans ses plaines brûlantes;
Que les dons infinis que tu tais aux humains.

God. poës. 1. part. Ps. 133.)

Arène, *f. f.* Il se dit en prose lorsqu'il signifie le lieu où combattoient les gladiateurs du tems de l'ancienne Grèce, & de l'ancienne Rome. (Néron obligea les Chevaliers Romains à descendre dans l'arène. *Abl. Tac.* Ils ont une arène propre à s'exercer à la lute. C'est une arène très-commode. Voiez *Caractères de Théophraste, caractère du complaisant.*)

Jamais les arènes de Pise

N'en virent de plus obstinez.

S. Amant, Rome ridicule.)

Arène, *f. f.* On appelle de ce nom un Amphitéâtre que les Romains bâtirent à Nîmes, & qu'on voit presque encore tout entier. Les Gots, l'an quatre cens vingt de nôtre salut, fortifièrent cet Amphitéâtre, & y construisirent un Château qu'on appelle Château des arènes.

☞ Lorsque l'on vouloit donner au peuple un combat de gladiateurs, on faisoit enlever tout le gros sable, pour y répandre un sable plus fin, sur lequel on pouvoit marcher & se tenir plus sûrement dans les efforts que faisoient les combatans pour terrasser leur ennemi. Pline, *liv. 26.* dit qu'au lieu de sable, on se servoit quelquefois de la ratiffure d'une pierre blanche. Cet usage d'un sable fin, & que l'on apelloit *arena*, a introduit la coûtume d'appeler *arena*, le combat que l'on faisoit dans les amphitéâtres, & les amphitéâtres mêmes: nous disons encore, les *arènes de Nîmes*, pour l'amphitéâtre dont on y voit les restes. Voiez Lipsé, *de Amphit.*

ARÉNER, *v. pass.* [*Deprimere.*] Terme d'Architecture. Baisser, s'affaisser par trop de pesanteur. (Ce plancher est aréné.)

ARÉOLE, *f. f.* [*Areola.*] On donne ce nom au cercle qu'environne le mamelon, ou le petit bout des mameles.

ARÉOMÈTRE, *f. m.* Machine qui sert à peser les liqueurs.

ARÉOPAGE, *f. m.* Il vient du Grec. C'étoit à Athènes un édifice bâti sur une coline, & qui n'avoit que l'étage du rez de chaussée, où le Senat de cette ville s'assembloit & rendoit ses jugemens, qu'on regardoit comme les oracles du plus intègre Tribunal qui fut dans le monde. Les Latins appellent ce fameux lieu *Areopagus*. (Ne crains point qu'on te fasse un procès criminel dans l'Aréopage. *Abl. Luc. t. 1.*) Il se prend aussi pour le Senat d'Athènes, qui rendoit la justice dans l'Aréopage.

☞ L'Aréopage fut institué par Cécrops; son intégrité le rendit célèbre. Les Poètes ont feint que les Dieux s'étoient soumis à son jugement. Il fut établi sur le haut de la coline

de Mars ; c'est pourquoi il faut faire la pénultième brève ; autrement , dit Ménage , ce mot signifioit la *ruë de Mars*. Voiez *Menagiana*. Démosthène déclare dans sa harangue contre Aristocrate , qu'il ignore si ce Tribunal a été établi par les Dieux ou par les hommes. On n'y traitoit que des affaires des particuliers , & l'on n'y parloit jamais des affaires d'état. Ils rendoient leurs jugemens pendant la nuit , afin d'être plus attentifs & moins distraits dans l'examen des procès.

ARÉOPAGITE , *f. m.* Il vient du Grec , & se dit en Latin *Areopagita*. C'étoit un Juge de l'Aréopage. (Solon établit le premier les Aréopagites. C'étoient des Juges incorruptibles , & si sévères , qu'ils vouloient que dans les discours qu'on faisoit devant eux , on ne se servit ni d'exorde étudié , ni d'aucune figure qui les pût émouvoir en faveur de la personne pour qui on parloit. On parle de Saint Denis l'Aréopagite.)

ARÉOSTYLE. Le mot est Grec. Il signifie un édifice dont les colonnes sont éloignées les unes des autres. Vitruve a dit qu'il y avoit cinq sortes de maisons & d'édifices à qui il a donné des noms Grecs : *Picnostylos* , un édifice où l'on voit un grand nombre de colonnes : *Systylos* , celui où le nombre des colonnes est moindre que dans la première espèce : *Dyastylos* , quand les colonnes sont éloignées les unes des autres : *Aræostylos* , quand elles sont un peu trop éloignées , *rarius quàm oportet inter se deductas* : *Eustylos* , lorsque les colonnes sont à une juste distance.

ARÉOTECTONIQUE , *f. f.* Terme de *Fortification*. Partie de l'Architecture militaire qui regarde l'attaque & le combat.

ARÉOTIQUE , *f. m.* [*Areoticus*.] Médicament qui ouvre les pores , & qui les rend plus larges pour faciliter la transpiration.

ARER , *v. n.* [*Abare*.] Terme de *Marine*. C'est chasser sur les ancres , ce qui se dit d'un vaisseau quand il traîne l'ancre.

ARÊTE , ARESTE , *f. f.* [*Spina*.] On l'écrit de l'une ou de l'autre façon , mais l'*s* ne se prononce point , & montre seulement que la pénultième syllabe du mot *arête* est longue. C'est un os en forme d'épine , qui arête & soutient la chair du poisson. (Les grandes bêtes marines au lieu d'arêtes ont des os durs. *Rond*. Une petite arête , une grosse arête. Quand on mange du poisson , il faut prendre garde aux arêtes.)

* *Arête* , *f. f.* [*Stria*.] Terme de *Charpentier*. Côté angulaire de quelque corps. (Cette poutre est à *vives arêtes* , c'est-à-dire , est bien équarrie.)

Arête. En Architecture on appelle vive-arête les angles vifs de pierres & des autres corps taillés en angle. Voûte en *arête* ; c'est une voûte dont le trait au lieu d'être en berceau , est coupé diagonalement. (Les voûtes d'*arête* n'ont pas tant de poussée : les voûtes de la plupart des bâtimens gothiques sont des voûtes en *arête*.)

Arête. Terme de *Chapelier*. C'est l'extrémité par où on arrondit un chapeau , & où l'on coud ce qu'on appelle bord du chapeau.

Arête de lunettes. C'est l'angle où une lunette se croise avec un berceau.

* *Arête* , *f. f.* Il se dit des *Enclumes*. C'est le bord de l'enclume.

* *Arête* , *f. f.* Terme d'*Orfèvre*. Partie de la

cuillier , élevée sur le cuilleron. (*Arête de cuillier bienfaite ou malfaite*.)

† *Arête* , *f. f.* Terme de *Fourbisseur*. Partie élevée qui régné le long de la lame. (L'*arête* de cette lame n'est pas bien fourbie.)

* *Arête* , *f. f.* Ce mot se dit des *affiètes* & des *plats*. C'est l'extrémité du bord du plat ou de l'*affiète* du côté du fond. (Faire l'*arête* d'un plat ou d'une *affiète*.)

* *Arêtes* ou *arestes* , *f. f.* Il ne se dit qu'au pluriel. Terme de *Manège*. Ce sont des gales & tumeurs qui viennent sur les nerfs des jambes de derrière d'un cheval , entre le jarret & le paturon. Il y a les *arêtes sèches* & les *arêtes humides* : les premières sont une espèce de mauvaise eau ; elles se guérissent comme les enflures de boulet. Les humides n'ont point de calus ni d'enflure ; c'est une espèce de dartre coulante , qu'il faut traiter comme les démangeaisons. On appelle aussi *arêtes* les queue de cheval dégarnies de poil , qu'on nomme aussi *queue de rat*. *Parfait Cocher*.

ARÊTIER , *f. f.* Terme de *Charpentier*. C'est une pièce de bois bien équarrie qui forme l'*arête* ou le côté angulaire des couvertures qui sont faites en pavillon.

Arétier. C'est la pièce de bois délardée ; qui forme l'angle d'une croupe , & sur laquelle sont attachés les empanons.

Arétier de plomb. C'est un bout de table de plomb au bas de l'*arétier* de la croupe d'un comble couvert d'ardoise. Dans les grands bâtimens , sur les combles en dômes , ces *arétiers* revêtent toute l'encognure , & sont faits de diverses figures , ou en manière de pilastre , ou en manière de chaîne de bossage ou pierre de refend.

ARÊTIÈRES. Ce sont les cuëillies de plâtre que les Couvreurs mettent aux angles de la croupe d'un comble couvert de tuile.

A R G.

ARGANEAU , *f. m.* [*Annulus crassior*.] Terme de *Marine*. C'est un gros anneau de fer , ou l'on attache des cordages. Il y a des *arganeaux* aux plat-bords , aux bateries , aux ancres , &c.

ARGEMONE , *f. f.* [*Argemonia*.] Espèce de pavot sauvage qu'on nomme ainsi , parce-qu'on s'en sert pour guérir de petites ulcères qui viennent aux yeux , & qu'on appelle *argemons*.

ARGENT , *f. m.* Du Latin *argentum*. Prononcez *arjan*. C'est après l'or , le plus précieux des métaux. (Bon argent , argent vrai , argent faux , argent bas , argent fin. L'argent d'Allemagne n'est pas si estimé que celui de France.)

Argent , *f. m.* [*Pecunia* , *Nummi*.] C'est de la monnoie d'argent. (Amasser de l'argent , avoir de l'argent , être riche en argent , avoir de l'argent comptant. L'argent est un esclave fugitif ; vous avez beau le charger de fers il s'enfuira , avec ses chaînes : tenez-le sous la clef & les verroux , donnez-lui des gardes , & ils échapperont de compagnie. *Maucroix* , *homélies de Saint Chrysostome* , *hom. 2*. Il est indigne d'un homme de cœur de ne pas gagner de l'argent glorieusement.)

L'argent fera bien-tôt l'affaire ;
Que ne fait pas ce bienheureux métal ?
La Fontaine , *Nouvelles*.

Où , cet heureux métal fait tout ,

Renverse murs , jette portes par terre ,
N'entreprend rien dont il ne vienne à bout ,
Fait taire chien , & quand il veut servantes ,
Et quand il veut les rend plus éloquentes

Que Cicéron.

La Fontaine , Nouvelles.)

Argent f. m. [*Divitiæ.*] Biens & richesses.
(Est-il quelque talent que l'argent ne lui donne ,
Desp. sat.)

Argent , signifie quelquefois tout métal monoïé servant au trafic ou à faire des paiemens. On dit faire valoir son argent , pour dire , en tirer du profit , donner son argent à intérêt , &c. On dit paier ou vendre *argent comptant* , c'est-à-dire , sans délai , sans demander ou faire crédit. On dit *argent mort* , en parlant d'un fonds qui ne raporte point , ou dont on ne peut faire usage. Il se dit aussi des marchandises hors de mode , qui n'ont plus de débit.

Argent en barre. C'est de l'argent en barre , c'est-à-dire , c'est une bonne marchandise , dont on se défait aisément & quand on veut.

Argent bas ou *bas argent.* C'est de l'argent qui est au dessous du titre des espèces , jusqu'à six deniers. Quand il est plus bas que six deniers , on le nomme billon d'argent.

Argent blanc. C'est la monoïe qui est de ce métal , comme les écus , les pièces de vingt-quatre sols , de douze , &c.

Argent en lame. C'est de l'argent trait , qu'on a aplati entre deux rouleaux d'acier poli , pour le disposer à être filé sur la soie , ou pour être employé tout plat dans la composition de certains ouvrages , comme broderies , dentelles , étofes , &c. L'argent en lame se nomme aussi *argent batu*. Il y a de l'argent en lame fin , & de l'argent en lame faux.

Argent filé , qu'on appelle ordinairement du *filé d'argent*. C'est de l'argent en lame dont on a couvert un long brin de soie , en le tortillant dessus le roïet. Il y en a de fin & de faux.

Argent en feüille ou *argent batu*. C'est celui que les Bateurs d'or ont réduit en feüilles très-minces & très-déliées , à l'usage des Doreurs en bois , en fer , &c.

Argent en coquille. Il est fait des rognures des feüilles ou des feüilles mêmes d'argent batu. On s'en sert à peindre & à argenter quelques ouvrages.

Argent fin fumé. C'est de l'argent fin , soit trait , soit filé , soit batu & écaché , que l'on met long-tems prendre couleur à la fumée , afin de le vendre pour de l'argent fin doré

Argent appelé *faux*. C'est un lingot de cuivre rouge , couvert de feüilles d'argent à plusieurs fois par le moïen du feu , à l'usage des Tireurs d'or.

Argent tenant or. Quand l'or est au dessous de 17. carats , & qu'il est alié sur le blanc , il perd son nom & sa qualité d'or & n'est plus qu'*argent tenant or*.

Argent. Ce mot entre en plusieurs façons de parler proverbiales. (*Qui a de l'argent , a des piroüettes* , c'est-à-dire , que quiconque est riche en argent , a tout ce qu'il desire. *Argent comptant porte médecine.* *Abl. Luc.* C'est-à-dire , que celui qui a de l'argent , est guéri de tous ses maux. *Point d'argent point de Suisse* , c'est-à-dire , que sans argent , on n'a point de serviteur. *L'argent est court chez moi* ; c'est-à-dire , que ma bourse est vuide , & que j'ai fort peu d'argent.

Tu diras qu'aux cofres du Roi

L'argent est court comme chez moi.)

Boisrobert , ép. 1. 1. ép. 12.)

Avoir de l'argent mignon ; c'est-à-dire , avoir bien de l'argent , avoir de l'argent qui n'est point employé , & qui ne sert de rien. *Avoir de l'argent frais.* C'est de l'argent qu'on vient de gagner , qu'on vient de recevoir. *Argent fait perdre les gens.* *Argent fait rage , amour , mariage ; argent fait tout.* Il est chargé d'argent comme un crapeau de plumes ; pour signifier qu'on est à sec , qu'on manque absolument d'argent.

Argent bas , c'est-à-dire , que l'on ne fait rien si l'on ne voit ou reçoit de l'argent. *Il en dit bien d'autres , dont il ne prend point d'argent ;* c'est-à-dire , il dit bien d'autres pareilles choses avec peu de fondement.

Argent trait. Terme de *Tireur d'or*. C'est de l'argent qu'on a fait passer par les filiées. (*Avoir beaucoup d'argent trait.* Les *Tireurs d'or* vendent leur argent trait aux fourbisseurs & à tous les Ouvriers qui travaillent à des ouvrages où il entre de l'or & de l'argent.)

* *Argent , f. m.* [*Argenteus.*] Ce mot se dit de l'eau , & signifie *clarté* , & en ce sens , il est poétique. (Les *Muses* ont quité les fleurs de leur montagne , & l'argent de leur onde. *Main. poës.* Elles conduisent leur *argent* sur un lit d'arènes. *God. poës.*)

* *Argent ; f. m.* Il signifie *blanc* , & en ce sens il est poétique.

(Sous un voile d'argent la terre enfévelie.

C'est-à-dire , que la terre est toute couverte de neige & d'eau.

* *Argent , f. m.* Il se dit en terme de *Blason* , & signifie *blanc*. Il est le simbole de la pureté & de la franchise. (Un Chevalier de la *Table-ronde* , qu'on apelloit le bon Chevalier sans peur , portoit d'argent simplement. *Vulson de la Colombiere , science héroïque , c. 4.*)

☞ *Argent fin.* Celui qui est le plus épuré & le moins alié.

Argent-le-Roi. Boizard nous apprend dans son *Traité des monoïes , part. 1. ch. 3.* que l'argent à onze deniers douze grains , est celui qu'on appelle *argent-le-Roi* ou *du Roi* , parce que nos Rois n'ayant aucunes mines d'or ni d'argent en France , ont acordé quelque profit aux étrangers qui en apportoient , en leur païant l'argent qui étoit à onze deniers douze grains , comme s'il eût été à douze deniers. Voïez l'*Extrait des Regîtres de la Chambre des Comptes* , qu'il raporte ensuite. Dans les statuts des Orfévres , avec des notes , il est dit que ces mots *argent le-Roi* , viennent de la pureté du titre de cet argent , & que c'est le même auquel l'usage a donné dans la suite le nom d'*argent de Paris* , pour la religieuse fidélité avec laquelle on a toujours travaillé l'argent à ce titre en cette ville. Voïez ces *Statuts* , pag. 111.

Argent de coupelle. Le même nous apprend encore que l'on appelle *argent de coupelle* , celui qui a passé par l'essai , & qui s'est trouvé être d'onze deniers vingt-trois grains.

Argent en bain ou *en pâte.* Quand l'argent est entièrement fondu , on l'appelle *argent en bain* ; & quand il est prêt à fondre , *argent en pâte*. Il y a encore , selon le langage des Afineurs , un *argent de cendrée* , un *argent de coupelle* & un *argent de grenaille*.

L'*Argent de cendrée* , est celui qui est afiné avec beaucoup de plomb , & que l'on fond dans un vaisseau fait avec des cendres bien douces & bien lavées.

L'argent

L'argent de coupelle est celui qui est afiné avec du plomb, dans un petit vaisseau composé avec les mêmes cendres : mais la coupelle est plus petite.

L'argent de grenaille est celui qui provient d'un second afinage de la même matière, pour la rendre plus pure. Quand les Affineurs croient qu'elle est suffisamment purifiée, ils la jettent toute chaude dans une cuve d'eau, & elle se forme en petites boules ou graines, que l'on appelle grenaille en notre langue; & les Latins la nomment *argentum pustulatum*, parce qu'il se met, dit Savot, étant ainsi versé dans l'eau, en forme de bossettes & pustules.

Les Monoieurs & les Orfèvres donnent à l'argent douze deniers de bonté; & chaque degré de bonté, est appelé denier, qui est composé de vingt-quatre grains, & chaque grain est divisé en demi-quart & huitième; de sorte que l'argent qui est à onze deniers douze grains, a perdu une vingt-quatrième partie de sa bonté par le mélange d'une vingt-quatrième portion de cuivre. Bouterouë, *Recherches des Monoies*, pag. 3.

L'argent chez les Chymistes se nomme *Lone*, & reçoit plusieurs préparations. On peut les voir dans ceux qui ont écrit sur ce sujet.

Argent de permission. C'est ce qu'on appelle en plusieurs endroits *argent de banque*. Or l'argent de banque, est l'argent des particuliers qui est en dépôt dans une banque, & dont chacun dispose à sa volonté. Voyez le *Dict. du Comm.*

Argent courant se dit des espèces qui ont cours dans le public, & dont la valeur diffère selon les pays.

ARGENTER, *v. a.* [*Argento obducere.*] Couvrir de feuilles d'argent, appliquer l'argent sur le métal avec le brunissoir & avec tous les instrumens nécessaires. (On argente le cuivre, le leton, l'étain, &c. Argenter un plat, des fourchettes, &c.)

ARGENTÉ, ARGENTÉE, *adj.* [*Argenteus.*] Qui est couvert de feuilles d'argent. (Manche de couteau argenté.)

Argenté, argentée, *adj.* [*Argentatus.*] Qui a quelque chose de la couleur de l'argent, & en ce sens ce mot semble être un peu poétique.

(Nourrices de grandes Citez,
Rivières, doux sang de la terre,
Louiez Dieu qui préside à vos flots *argentex*.
God. poës.)

ARGENTERIE, *f. f.* [*Vasa argentea, argentum.*] Toute sorte de besogne d'Orfèvre, grosse ou petite. (Il y a dans le garde-meuble de Louis XV. deux magasins d'argenterie, le magasin de la grosse & celui de la petite. On entend par la grosse argenterie, les tables, les cuvettes, les sceaux d'argent; & l'on comprend sous le nom de petite argenterie, les tasses, les chandeliers, les bras, les plaques & toute sorte de besogne commune qu'on appelle vaisselle d'argent. (Une belle argenterie.) L'année 1689. au mois de Décembre, à l'exemple du Roi, les grands Seigneurs & les Bourgeois portèrent toute leur argenterie à la monnaie, pour en faire des espèces nouvelles.

† ARGENTEUX, ARGENTEUSE, *adj.* [*Pecuniosus.*] Mot du petit peuple de Paris; c'est-à-dire, qui a beaucoup d'argent.

ARGENTIER, *f. m.* [*Quæstor ærarii.*] Trésorier de l'argenterie. On appelle aussi les

Orfèvres argentiers en plusieurs endroits, sur-tout en Normandie. Dans les anciennes Ordonnances les Argentiers sont ceux qui se mêlent du commerce de l'argent, comme les Banquiers, les Changeurs.

ARGENTIN, ARGENTINE, *adj.* [*Argenteus.*] Il vient de l'Italien *argentino*, blanc de couleur d'argent, pareil à celui de l'argent clair; sonnait clair. (Source argentine. *God. poës.*)

Les cloches, dans les airs, de leurs voix *argentines*;
Appelloient à grand bruit les Chantres à Matines.
Desp. Lutr. chant 4.

ARGENTINE, *f. f.* [*Argentina.*] C'est une plante qui fleurit en Mai, en Juin & Juillet, & qui porte une fleur très-blanche. (L'argentine est belle.)

ARGILE, (ARGILLE,) *f. f.* Du Latin *argilla*. Terre grasse, propre à faire des pots. L'argile ne sert pas seulement aux potiers, elle sert aussi aux jardiniers; les peintres en font pareillement certains mélanges. (Cette pensée est folle, & c'est comme si l'argile s'élevait contre le potier. *Port Royal, Isaïe chap. 29.* On trouve en Irlande une espèce d'argile très-propre à faire de la brique, & toute sorte de poterie. *Histoire naturelle d'Irlande, page 284.*)

ARGILEUX, ARGILEUSE, (ARGILLEUX,) *adj.* [*Argillosus.*] Qui est d'argile, qui tient de l'argile.

(Tel qu'un potier expert à sa rouë occupé,
D'un limon argilleux promptement détrempe,
Fait.... *Saurin, de l'Acad. de Nismes.*

La marne est une matière grasse & argileuse; qu'on peut appeler la graisse de la terre. *Boate, Histoire naturelle d'Irlande, ch. 12.*)

ARGO, *f. m.* Nom du fameux navire des Argonautes, très-célèbres chez les Poètes. Quelques auteurs ont cru qu'il étoit ainsi nommé parce qu'Argus l'avoit bâti. D'autres; parce qu'il avoit été construit dans la ville d'Argos.

¶ Quelques-uns croient que les Grecs appelloient *Argo*, un vaisseau plus long que les autres, ce mot signifiant, chez les Phéniciens, un vaisseau long.

ARGONAUTES, *f. m.* [*Argonautæ.*] Nom qu'on a donné à quelques Héros de la Grèce, qui s'embarquèrent avec Jason dans le navire d'Argo, pour aller à Colchos y conquérir la Toison d'or. Hercule étoit de ce nombre.

ARGOT, *f. m.* [*Lignum succo destitutum.*] Terme de Jardinier. C'est l'extrémité d'une branche morte. (Il faut ôter cette extrémité, & quand on l'ôte, on appelle cela ôter l'argot. *Quint. des Jardins, t. 1. p. 70.*)

Argot, *f. m.* Terme de Coupeur de bourse. Il peut venir du Grec, où il signifie *sans travail, sans ouvrage*. Mais dans la signification qu'on lui donne aujourd'hui, il veut dire le langage des gueux & des coupeurs de bourse, qui s'expliquent d'une manière qui n'est intelligible qu'à ceux de leur cabale. (Savoir l'argot, apprendre l'argot, entendre l'argot, parler l'argot.)

Argot, *f. m.* Il se dit de coqs. Voyez *ergot*.

ARGOTER, *v. a.* [*Lignum aridum amputare.*] Terme de Jardinier. Couper une branche à un ou deux yeux de sa mère branche

ARGOULETS, *f. m.* [*Equites levioris armature.*] Cavaliers François, qui ont subsisté depuis le Règne de Louis XI. jusqu'à celui de Henri II. Ils étoient armez de haussecou, de halecret, de gantelets, d'avant-bras, de grandes épaulettes,

& d'un cabasset dont ils se couvroient la tête. Les armes ofensives étoient l'épée, la masse à Parçon & une arquebuse de deux piés & demi de long dans un fourreau de cuir boüilli. (On dit quelquefois en raillant , & pour mépriser une personne ; c'est un pauvre argoulet.)

On apelloit Argoulets , des soldats armez d'arcs , les arquebuses n'étant pas encore en usage. On les nomma dans la suite Arquebusiers à cheval ; & depuis un siècle , on les connoît sous le nom de Dragons. Voiez *Ménage, Origines, & le Père Daniel, dans son Histoire de la Milice Françoisé, tom. 1. pag. 232.*

ARGOUSIN ou ARGOUZIN. [*Satelles remigibus regendis ac custodiendis præpositus.*] Il vient de l'Italien , & il signifie celui qui prend garde que les Galériens ne se dérobent , & qui mène faire aiguade les forçats qui servent volontairement dans les galères. L'argousin enchaîne & déchaîne aussi les galériens & rive le colier de fer qu'ils ont au cou. L'argousin gagne tous les jours huit ou neuf sous , & a sa portion comme un galérien.)

ARGUE , *s. f.* Lieu où l'on tire & où l'on dégrossit l'or & l'argent pour les Orfèvres & les Tireurs d'or. (Argue roiale. Envoyer à l'argue , aler à l'argue.)

Argue , *s. f.* Terme de *Tireur d'or*. Machine composée d'un gros pivot & de barres de bois , autour de laquelle il y a un cable qu'on étend & qu'on atache avec des tenailles courtes & grosses à une autre machine qu'on apelle la tête de l'argue , où l'on met une filière , au travers de laquelle on tire les lingots d'or où d'argent pour les dégrossir. (Tirer l'argue.) Ce mot d'argue vient du Grec , parce-que l'invention & la machine ont été aportées de Grèce.

Voiez M. Boisard , dans son *Traité des Monoies.*

ARGUER , *v. a.* Vient du Latin *arguere*. Il se dit en terme de *Palais*. C'est acuser , reprendre. (Arguer une chose de faux.)

ARGUMENT , *s. m.* Prononcez *arguman* ; il vient du Latin *argumentum*. C'est un raisonnement de deux ou trois propositions. Le mot d'argument , en ce sens , est plus de l'école que du beau monde. (Un bon , un fort argument ; un foible , un méchant argument. Faire un argument ; proposer , pousser , résoudre un argument ; communiquer un argument ; répondre avec esprit à un argument.)

Argument , *s. m.* Sujet de quelque Ouvrage d'esprit. *Argument* en ce sens , se dit , mais il n'est pas si usité que celui de sujet.

Argument de la latitude. Terme d'*Astronomie*. Le lieu de l'aphélie & celui du nœud d'une planette étant connus , & l'anomalie vraie de la planette étant donnée , on a sa distance au nœud , qu'on nomme autrement l'argument de la latitude.

ARGUMENTANT , *s. m.* [*Disputator.*] Celui qui dispute & fait des argumens contre quelcun , qui soutient une thèse publiquement.

ARGUMENTATEUR , *s. m.* [*Argumentator.*] Qui fait des argumens. (C'est un subtil argumentateur.)

ARGUMENTATION , *s. f.* [*Argumentatio.*] Action de celui qui argumente , & la manière de faire un argument. (L'argumentation est une chose plus difficile qu'on ne pense.)

ARGUMENTER , *v. n.* Prononcez *arguanter* ; il vient du Latin *argumentari*. Il est de colége ,

& signifie faire des argumens ; en sa place , on dit *raisonner*. Cependant dans les disputes de Philosophie , on se sert de ces façons de parler. (Argumenter en forme , argumenter contre quelcun ; argumenter sur la matière première. Ce Philosophe a fait voir , en argumentant , que les ouvrages d'Aristote , de Descartes & de Gassendi étoient des païs inconnus pour lui.)

ARGUS , *s. m.* [*Argus.*] Nom propre d'un homme fabuleux qu'on suposoit avoir cent yeux pour garder la vache Io ; il fut tué par Mercure , & Junon mit ses yeux sur la queue d'un paon. (*Argus* avoit cent yeux , cependant de sa vigilance Cupidon scût venir à bout. *Aut. ano.* On apelle *Argus* , un homme qui a la vûë bonne.)

Mille *Argus* vigilans chaque jour à nos yeux
Montrent un nouveau monde, ouvrent de nouveaux cieux ;
La Viséde , Ode sur les prog. de l'Astron.)

On le dit aussi d'un jaloux qui garde sa femme à vûë d'œil.

ARGUTIE , *s. f.* [*Argutia.*] Petite subtilité d'esprit , un argument sophistique.

ARGYROGONIE , *s. f.* La pierre philosophale.

ARGYROPEE , *s. f.* L'art de faire de l'argent.

A R I.

ARIADNE , *s. f.* Les Astronomes apellent ainsi une étoile de la seconde grandeur , qui est placée dans la couronne septentrionale.

ARIANISME , *s. m.* [*Arianismus.*] C'est l'hérésie d'Arius ; c'est l'opinion d'Arius , Prêtre d'Alexandrie , qui soutenoit que le Père , le Fils , & le S. Esprit , n'étoient pas de même nature. (Enseigner l'Arianisme ; établir , combattre , détruire , ruiner l'Arianisme. Jamais hérésie n'a été plus généralement embrassée , ni soutenue avec plus d'ardeur que l'Arianisme. *L'histoire des Oracles, chap. 3.* L'Arianisme commença de se répandre dans le monde environ l'an 315. de nôtre salut.) On apella ceux qui furent du sentiment d'Arius , *Ariens*.)

ARIDAS. Espèce de tafetas qui se fabrique aux Indes Orientales , d'une espèce de soie ou fil lustré , qu'on tire de quelques sortes d'herbes & de plantes.

ARIDE , *adj.* Il vient du Latin *aridus* , & veut dire sec. (Un sablon aride , une terre aride.)

* *Aride* , *adj.* Au figuré , il signifie *stérile*. (Sujet aride , matière aride. Il vient des tems de sécheresse & de langueur , où l'on fait d'*arides* réflexions. *S. Evremont, in-4. p. 533.*)

* *Aride* , *adj.* Il se dit de l'esprit , & veut dire qui n'a point l'imagination belle , qui n'a rien de fleuri ni d'agréable. (Il a l'esprit extrêmement aride ; je n'ai jamais vû d'imagination plus aride.)

* *Aride* , *adj.* Il se dit aussi du stile. Il signifie , qui n'a rien d'aimable ni de charmant , qui n'a aucune beauté. (Les répétitions qu'il fait , rendent son stile affecté , sec & aride. *D'aucourt, Cléante, tom. 2. pag. 7.*)

* *Aride* , *adj.* [*Sordidus, præparcus.*] Il se dit de la libéralité d'une personne , & fait connoître que celui dont on parle , est très-vilain , & n'est aucunement libéral. (Il n'y a rien de plus aride que ses bonnes graces. *Mol. Avare.*)

ARIDITÉ , *s. f.* Vient du Latin *ariditas* , c'est-à-dire , sécheresse , & en ce sens il se dit rarement. (L'aridité de la terre a été grande cette année.)

* *Aridité*, *f. f.* Au figuré, il se dit de l'esprit; & c'est le peu d'agrément & le peu de beauté d'un homme en tout ce qu'il dit ou ce qu'il fait. (L'aridité de son discours est désagréable, l'aridité de son esprit est dégoûtante, il ne sauroit plaire dans la conversation.)

ARIDURE, *f. f.* Terme de Médecine. Maigreur & consommation de tout le corps, ou de quelques-uns de ses membres. C'est la même chose qu'atrophie. Ce mot vient du Latin *aridus*, sec, aride.

ARIGOT, *f. m.* Espèce de fifre.

ARINDRADO, *f. m.* Arbre de l'Isle de Madagascar, dont le bois pourri jette une odeur agréable.

ARIOMETRE ou *ARÆOMETRE*, qu'on appelle aussi *pesse-liqueur*. Ampoule de verre, lestée de vif argent, ayant un col étroit, divisé en parties égales, selon toute sa longueur. On juge de la pesanteur des liqueurs, en y plongeant cet instrument. *Mém. de l'Acad. des Sciences.*

ARISARUM, *f. m.* Nom de plante dont il y a plusieurs espèces.

ARISER, *v. a.* [*Demittere.*] Terme de Marine. (*Ariser les vergues.* C'est les abaisser pour les atacher sur le bord du navire.)

ARISTARQUE, *f. m.* [*Aristarchus.*] Il vient du Grec, où, à la lettre, il signifie *bon Prince*. Mais dans l'usage ordinaire, parmi les savans, il veut dire *un critique*, parce-qu'il y a eu un Grammairien qu'on apelloit *Aristarque*, & qui étoit un si grand censeur, qu'il reprenoit plusieurs vers d'Homère, le plus fameux & le plus approuvé des Poëtes Grecs. (C'est un Aristarque moderne.)

ARISTOCRATIE, *f. f.* [*Aristocratia.*] Il vient du Grec, & se prononce *Aristocracie*. C'est une forme de gouvernement, où commandent les honnêtes gens & ceux qui sont les mieux instruits des loix & des mœurs de l'Etat. (Le gouvernement des Chinois est sans aucun mélange d'Aristocratie. *Nouvelle Relation de la Chine, page 257.*)

ARISTOCRATIQUE, *adj.* [*Aristocraticus.*] Il vient du Grec, & signifie qui est gouverné aristocratiquement, & d'une sorte de gouvernement où il n'y a que les plus honnêtes gens & les plus habiles qui gouvernent. (Etat aristocratique. L'Empire tient un milieu entre le gouvernement monarchique & l'aristocratique.)

ARISTOCRATIQUEMENT, *adj.* [*Aristocraticè.*] D'une manière aristocratique, & où il n'y a que les plus sages & les plus éclairés qui gouvernent. (Les Suisses sont gouvernez aristocratiquement. *Heiff. histoire d'Allemagne, liv. 6.*)

ARISTO-DÉMOCRATIE, *f. f.* [*Aristodemocratia.*] Gouvernement où la noblesse & le peuple partagent l'autorité, comme en Hollande.

ARISTOLOCHE, *f. f.* [*Aristolochia.*] Plante. Il y en a de trois sortes, la ronde, la longue & la clematitis. On trouve ces plantes dans les prez & dans les vignes du Languedoc: elles sont fort purgatives, & l'on s'en sert pour les obstructions. On en fait aussi des décoctions, injections, lotions & potions détersives & vulnéraires. Elles sont excellentes contre la gangrène.

ARITENOÏDE, *adj.* Terme d'Anatomie. Epitète que les Médecins donnent à un des cartilages du larynx, qui forme une espèce d'anche, comme celle des flûtes & des orgues, & qui sert à rendre la voix plus aiguë, ou plus grave. Les muscles qui prennent leur origine de la

partie postérieure de ce cartilage, s'appellent *Aristenoïdiens*.

ARITHMANTIE, *f. f.* L'art de deviner par les nombres.

ARITHMÉTICIEN, (*ARITHMÉTICIEN.*) *f. m.* [*Arithmeticus.*] Il vient du Grec. C'est celui qui fait l'arithmétique, & qui peut faire toutes sortes de calculs. (Un grand, un habile, un fameux Arithmétique; un célèbre, un renommé Arithmétique.)

ARITHMÉTIQUE, *f. m.* [*Arithmetica.*] Il dérive du Grec. Science qui apprend à bien faire les calculs. (Arithmétique universelle, spéculative, pratique. L'arithmétique est nécessaire à tous les gens qui sont dans le commerce du monde. Montrer l'Arithmétique: savoir l'Arithmétique; une personne qui a un peu d'esprit, peut apprendre l'Arithmétique en deux ou trois mois.)

Arithmétique, *adj.* [*Arithmeticus.*] Il descend du Grec; il signifie, qui regarde l'Arithmétique, qui appartient à l'Arithmétique, juste & égal. (Nombre arithmétique, figure arithmétique, proportion arithmétique, progression arithmétique, diviser en parties arithmétiques.)

ARITHMÉTIQUEMENT, (*ARITHMÉTIQUEMENT.*) *adv.* [*Arithmetice.*] Il tire son origine du Grec. Prononcez *arithmétique*; c'est-à-dire, d'une manière arithmétique, égale & juste. (C'est une quantité arithmétique proportionnelle.)

A R M.

ARMADILLE, *f. f.* Frégate légère dont se servent les Espagnols dans les Indes Occidentales. On donne aussi ce nom à la flote que le Roi d'Espagne entretient en ce pais-là.

ARMAND, *f. m.* [*Armandus.*] Nom d'homme. (Armand de Richelieu, grand politique, sous qui bien des gens de Lettres ont été heureux.)

ARMAND ou *ARMANT*, *f. m.* Sorte de boüillie pour un cheval malade. On engraisse le bout d'un nerf de beuf bien amoli, & portant ce nerf jusqu'au fond du gosier, on y ingère en même tems la drogue, pour adoucir quelque inflammation du gosier. L'Armand est composé de plusieurs drogues qu'on peut voir dans le parfait Maréchal de Soleifel.

ARMARINTE, *f. f.* Plante qui pousse une tige fort haute. Il y en a de plusieurs espèces. Voyez *M. de Tournefort*.

ARMATEUR, *f. m.* Terme de Mer. Il semble venir du Latin. C'est celui qui par la permission de quelque République, ou de quelque Souverain, arme un ou plusieurs vaisseaux pour aler en course. (Puissant armateur, armateur à craindre, armateur redoutable. Les armateurs ennemis ont été batus.)

Armateur. On appelle Armateurs, les Marchands, Négocians & autres, qui font des armemens, & qui s'y intéressent, quoiqu'ils ne montent pas les bâtimens, & qu'ils en commettent le soin à des Capitaines, dont ils font le choix. On dit, tels Négocians de Saint Malo ou d'Amsterdam font les Armateurs d'un tel vaisseau. *Armateur* se dit aussi du Marchand qui équipe un vaisseau pour aller en marchandises, particulièrement si c'est pour les voïages de long cours.

ARMATURE, *f. f.* Terme de Charpenterie. On comprend sous ce nom les barres, clefs & tous les autres liens de fer, qu'on emploie à retenir quelque pièce.

ARMELINE, *f. f.* Fourrure de Laponie.

ARME, *f. f.* Il vient du Latin *arma*. On appelle de ce nom toutes les choses dont on se sert pour attaquer, pour se défendre, ou pour se mettre à couvert des coups. (De bonnes armes, de méchantes armes. Les armes particulières des soldats, ce sont des armes à lame, à fût ou à hampes. Il y a des armes défensives, & des armes offensives. Les défensives sont les casques, les cuirasses, les brassards, les tassettes, les boucliers, les gantelets, hausse-cous, les cottes de maille. Les offensives sont celles à la faveur desquelles on attaque, on frappe, on blesse & l'on tue, comme sont les épées, les pistolets, les fusils, les mousquets, &c. (Monter une arme à feu, se servir d'armes à feu; défendre, permettre les armes à feu. Être en armes, demeurer sous les armes, prendre les armes, poser les armes, mettre bas les armes, rendre les armes.)

Arme, se dit aussi de la Cavalerie & de l'Infanterie. (Dans tout combat une arme doit être soutenue par l'autre, c'est-à-dire, que la Cavalerie & l'Infanterie doivent se soutenir réciproquement. Voyez les Notes du Chevalier Folard sur Polybe.)

Arme blanche. On donne ce nom à l'épée, à la baïonnette, à la pique, &c. (L'arme blanche est la plus redoutable lorsqu'on a le courage de joindre l'ennemi. Il y a une certaine proportion dans les armes blanches, qui en fait le fort & le faible. Voyez les Notes du Chevalier Folard sur Polybe.)

Armes, *f. f.* [*Bellum, acies*.] Il se prend au figuré, & est toujours au pluriel. Il signifie la guerre. (L'exercice des armes. Un homme qui a de l'honneur, aime les armes. Porter les armes contre les Barbares pour sa patrie. *Abl. Ret.*)

* *Armes*, *f. f.* [*Militia*.] La profession des armes. (Faire honneur aux armes; les armes font honneur à ceux qui les portent; rien de plus glorieux que les armes; les armes ne sont pas heureuses pour tout le monde.)

* *Armes*, *f. f.* [*Facta bellica*.] Courage, valeur. (Il n'y a point de lieu où vous n'aiez signalé vos armes. *Abl. Ces.* Vos armes sont célèbres par tout.)

* *Armes*, *f. m.* Moïen de se défendre, chose qui donne quelque pouvoir. (Voilà un habile homme, qui fournit des armes à son ennemi contre soi-même. *Abl. Luc.* Je vous veux donner des armes pour vous défendre, & pour vous mettre tous deux à couvert de la calomnie. *Abl. Luc. épît.*)

* *Armes*, *f. f.* [*Illecebræ*.] Il se dit aussi, au figuré, en amour; il est toujours pluriel, & même il est ordinairement usité en poésie. Il signifie, *charmes, traits, attraits, pouvoir puissance.*

(Me dois-je rendre, amour, à de si douces armes?
Gomb. Poës.)

Vous fiez-vous encore à de si faibles armes?
N'est-ce que par des pleurs que vous me secondez?
Rac. Iph. a. 5. sc. 2.)

Armes, *f. f.* [*Gladius præpilatus*.] Terme de Maître d'Armes. On s'en sert toujours au pluriel, & il signifie épée, fleuret. (Pousser de tierce au dedans des armes, pousser de quarte sur les armes, & pousser de seconde sous les armes, parer au dedans des armes. *Liancourt, Maître d'armes, c. 5. & c. 7.*)

Armes, *f. f.* [*Gladii præpilati exercitium*.] Il se dit en termes de Maîtres d'armes, & signifie l'exercice du fleuret. (Faire bien des armes. C'est s'exercer avec le fleuret pour apprendre comme il faut faire un coup d'épée. On dit aussi, *il tire bien des armes*: mais cette dernière façon n'est pas si usitée que la première; & quand on s'en veut servir, on dit simplement, ce Gentilhomme tire bien, ce Gentilhomme tire juste. *Liancourt, Maître d'armes.*)

Armes, *f. f.* [*Militis plumbeis glandibus appetiti necatio*.] Il s'emploie aussi en parlant de soldat criminel, & toujours au pluriel. *Passer un soldat par les armes*; c'est le faire tuer à coups de mousquet, par trois ou quatre soldats à la tête du Régiment qui est en bataille, & cela après qu'il a été condamné par le Conseil de Guerre.

* *Armes*, *f. f.* [*Gentilitii scuti insignia*.] Armoiries de quelque Empire, de quelque Royaume, d'un Etat, d'une Province, d'une famille ou d'un particulier. (Armes anciennes; armes fameuses, illustres, honorables, nouvelles; armes rompuës, armes chargées, armes déchargées, armes brisées, armes marquées d'infamie. *Armes pures & pleines*, ce sont les plus simples & les moins embrouillées. *De la Colomb. Science héraldique, ch. 9.*)

* *Armes parlantes*. [*Vocalia*.] Ce sont celles dont le champ est une chose naturelle, & qui marque le nom de la personne qui les porte: ainsi en Espagne, la Maison du Prado a pour champ un pré. On dit, en parlant des armes de quelque Etat, ou de quelques personnes, blasonner les armes, porter dans ses armes telle ou telle chose, avoir dans ses armes telle chose. Déchiffrer, décrire, connoître les armes, graver les armes, &c.

ARMÉE, *f. f.* [*Exercitus, copiæ, multitudo hominum*.] Il semble venir de l'Italien *Armata*. C'est une multitude d'hommes à cheval & à pié, divisés en plusieurs Régimens pour le service de quelque Prince, ou de quelque Etat, & commandés par un Général qui a plusieurs Officiers sous lui. Cela ne regarde que l'Armée de terre; car l'Armée navale est une quantité de vaisseaux de guerre équipés, où sont montés plusieurs troupes pour le service d'un Prince ou d'une République, commandées par un Amiral aidé de plusieurs Officiers. (Une petite, une grosse armée. Une furieuse, une puissante armée. Une dangereuse, une redoutable, une terrible armée. Faire une armée. Assembler l'armée. Lever une armée. Donner le rendez-vous à l'armée. Faire marcher, faire partir, faire décamper l'armée. Batre une armée, attaquer une armée. Défaire une armée; afoiblir, désoler, afamer, ruiner, détruire, perdre une armée; rétablir, renforcer une armée.)

ARMELINE, *f. f.* On prononce presque *Armline*. C'est une peau très-fine & très-blanche, qui vient de Laponie. (L'armeline est belle, & l'on s'en sert pour faire d'agréables fourrures.)

ARMEMENT, *f. m.* Il vient de l'Italien *armamento*. On prononce *armeman*. C'est tout ce qu'il faut à un soldat pour être en état de servir. L'armement d'un fantassin François, c'est le mousquet, l'épée, la bandoulière, le baudrier, la bourse, les charges & la méche. L'armement d'un Cavalier François, c'est un colet de buffle, un baudrier de buffle, un sabre, une écharpe; un porte-mousqueton de buffle, pistolets d'arçon, mousqueton, botes, éperons & dessus d'éperon.

Armement, j. m. [*Apparatus belli.*] C'est tout l'appareil qu'on fait pour se mettre en état de faire la guerre. (Un grand armement, un puissant armement, un armement considérable. Armement surprenant, étonnant, formidable.)

Armement, f. m. [*Classis instructio.*] En termes de *Mer*, c'est l'équipage d'un ou de plusieurs vaisseaux de guerre, & la distribution des troupes qu'on embarque dans chaque vaisseau. (Il y a ordre pour un armement. On songe à faire un armement important. Empêcher un armement, détruire un armement, songer à un armement, servir à un armement. Le tems de l'armement approche. Envoyer un état de l'armement des vaisseaux de la Cour.)

Armement, se dit aussi des vaisseaux marchands, que l'on équipe pour des voyages de long cours.

* *Armement.* [*Navales copia.*] Au figuré, il se prend quelquefois pour tous les soldats qui sont dans les vaisseaux de guerre. (L'armement est presque tout péri. L'armement a été en partie batu.)

ARMÉNIEN, *f. m.* [*Armenius.*] Peuples d'Arménie qui sont dispersés en plusieurs lieux de la Perse & des Etats du Grand Seigneur. Ils ne reconnoissent qu'une nature en Jésus-Christ, & rejettent le Concile de Calcédoine.

ARMÉNIENNE, *f. f.* Pierre précieuse bleuë & tendre qui croît au Tirol, en Hongrie & en Transylvanie. L'arménienne est semblable en quelque façon à la pierre précieuse qu'on appelle *lapis*; & elle est ordinairement employée en Médecine. *Mercuré Indien, liv. 3. chap. 5. & l. 4. c. 4.* L'arménienne est la même chose que le verd d'azur: elle se trouve dans les mines d'argent. On en fait une couleur bleuë, bonne pour les peintres, étant écrasée & mise en poudre.

ARMER, *v. a.* Il vient du Latin *armare*, équiper d'armes. Fournir à quelcun les choses qu'il lui faut pour se battre en soldat, lui donner les armes qui lui sont nécessaires pour faire la guerre. (Armer un soldat. Armer quelcun jusqu'aux dents. Façon de parler un peu comique, pour dire, armer entièrement. Armer une Compagnie, un Régiment.)

Armer, v. a. [*Navim instruere.*] En terme de *Mer*, c'est mettre un vaisseau en état de faire la guerre, c'est l'équiper d'hommes, d'armes, de tout ce qu'il faut pour combattre. (Armer un vaisseau. Armer un vaisseau moitié en guerre, moitié en marchandises, c'est-à-dire, outre l'équipage nécessaire pour le conduire, avoir encore des Officiers, des gens de combats des armes & des munitions propres pour l'attaque & pour la défense.)

Armer, v. a. [*Bellum adornare.*] Mettre sous les armes, obliger de prendre les armes. (On arma tout le pais pour soutenir l'effort des ennemis. *Abl. Luc. t. 2. Dialogue de l'amitié.*)

Armer un canon. C'est mettre le boulet dans un canon. Lorsqu'on ôte le boulet, on dit, *desarmer le canon.*

Armer les avirons. C'est les mettre sur les bords de la chaloupe, tout prêts à servir.

Armer, v. a. [*Munire se adversus.*] Il est quelquefois neutre, & sur-tout lorsqu'il signifie s'apprêter pour faire la guerre. Se mettre en état de faire ou de soutenir la guerre. (L'année 1689. on arma de tous côtes en France, en Espagne, en Angleterre, en Hollande & en Allemagne.)

* *Armer, v. a.* [*Suscitare, commovere.*] Il est d'un grand usage au figuré. C'est révolter, liguier, soulever, faire prendre les armes. (On arma les mains des victorieux contre eux-mêmes. *Abl. Luc.*)

On fera ridicule, & je n'oserai rire!
Et qu'ont produit mes vers de si pernicieux,
Pour armer contre moi tant d'auteurs furieux?
Desp. sat. 9.)

* *Armer, v. a.* Munir, fortifier.

(Ma fille, je vous voi rougir de cet outrage,
Il faut d'un noble orgueil armer votre courage.
Rac. Iph. a. 2. sc. 4.)

* *Armer, v. a.* [*Munire.*] Garnir. (Armer une poutre de bandes de fer.)

* *Armer, v. a.* [*Magnetem chalybe instruere.*] Il se dit parlant de la pierre d'aiman, & il est alors un peu figuré. C'est mettre les armures à une pierre d'aiman. C'est mettre deux plaques de fer aux deux poles de la pierre, & les lier avec une petite ceinture de fer, de cuivre, ou d'autre métal. On arme la pierre d'aiman pour en augmenter la force.

S'armer, v. r. [*Arma capere.*] Je m'arme, je m'armai, je me suis armé. C'est prendre les armes, se mettre les armes sur le corps, se saisir de quelque chose pour se défendre. (S'armer de toutes pièces. *Mde. de Gombes de Vasconcelle, en sa Traduct. d'Arioste. t. 1.* Tout le pais s'arma pour se défendre. Ils se font armez pour soutenir l'effort de leur ennemi. Ils s'armèrent de bâtons. *Vaug. Quint. l. 4.*)

* *S'armer, v. r.* [*Munire se, partes alicujus suscipere.*] Se munir de quelque chose. Prendre le parti de quelcun.

(Prends garde à toi: mon cœur, arme-toi de constance;
Gomb. Poës.)

Les loix s'arment en nôtre faveur contre l'injustice.
Patru, Plaid. 9.)

* *S'armer, v. r.* [*Societatem, fœdus inire.*] Se bander, se liguier.

(Le Ciel s'arme contre la terre.)

Mon courage irrité,
S'arma contr'elle, & cria liberté.
Voit. Poës.)

S'armer, v. r. Terme d'*Académiste*. Il se dit des chevaux de manège. C'est baisser la tête, & courber son encoulure jusqu'à apuier les branches de la bride contre son poitrail pour ne point obéir à l'embouchure, & défendre sa bouche qu'il veut soulager en se courbant trop le cou. (Votre cheval s'arme, parce qu'il a l'encoulure mal placée.)

* *S'armer, v. r.* Terme d'*Académiste*. On s'en fert parlant des lèvres des chevaux de manège. (Votre cheval a les lèvres trop grosses, & il s'arme des lèvres, c'est-à-dire, qu'il couvre ses barres de ses lèvres, & rend l'apui de son mors trop fermé.)

ARMÉ. Terme de *Blason*. On le dit des animaux dont les défenses sont d'un émail différent de celui de leurs corps. Un *Dragon armé*, un *Lion armé*. On le dit aussi des armes qui ont les pointes d'un autre émail que le fût.

ARMET, *f. m.* [*Galea.*] C'est un petit casque. (Un bon ou un méchant armet. Faire un armet. Forger un armet. Il n'y a point d'armet qui

puisse résister à ses coups. *Voit. let. 68.* Cléopâtre recompensa d'un armet & d'une cuirasse d'or, le courage d'un cavalier de Marc-Antoine. *Citri, Triumvirat, chap. 31.*)

* *Armet, f. m. [Caput, animus.]* Au figuré, il signifie tête, esprit, cervelle.

Quand l'humeur ou le vin leur barboüillent l'armet,
L'une se plaint des reins, & l'autre d'un cautère.
Regn. fat. 10.)

ARMILLAIRE, *adj. [Armillaire.]* Terme d'*Astronomie* & de *Géographe*. Ils nomment *sphère armillaire*, une sphère composée de plusieurs cercles qu'on a coutume de décrire sur les globes céleste & terrestre. *Voiez Sphère.*

ARMILLES. Terme d'*Architecture*. Ce sont les petites moulures quarrées que l'on place au-dessous de l'ovale dans le chapiteau dorique.

ARMINIANISME, *f. m.* Nom de Secte. Ses partisans enseignent une doctrine contraire à celle de Calvin sur la prédestination, & tombent dans un excès opposé. Ils ont eu pour chef Arminius, qui enseignoit à Leyde en Hollande, vers la fin du seizième siècle.

ARMISTICE, *f. m. [Inducia.]* Se trouve dans les traités de guerre & de paix, & dans quelques gazettes; mais peu de gens l'approuvent. Il y aura un *armistice*; on diroit, il y aura une suspension d'armes.

ARMOIRE, *f. f.* Du Latin *Armarium*, à cause qu'on y mettoit autrefois les armes, &c. C'est un ouvrage de Menuisier ou de Tourneur; fait de bois de chêne, de noyer ou d'autre beau bois, avec deux tiroirs, quatre guichets, deux en haut & autant en bas, & plusieurs ais de sapin ou de chêne au dedans, pour mettre des habits, du linge & autres choses. Il y a des armoires d'assemblage & des armoires de placage. Les Menuisiers font les premières, & les Tourneurs, les autres. On les nomme de placage, parce que ce sont des feuilles de beau bois de noyer qui vient de Grenoble, posées sur du sapin. (On dit, des armoires bien propres & bien faites. De jolies armoires, de belles armoires. Des armoires travaillées fort proprement.)

Armoire à vaisselle, f. f. C'est un ouvrage de menuiserie qui sert à mettre de la vaisselle d'étain, & d'autres choses de cuisine. (De bonnes armoires.)

ARMOIRIES, *f. f. [Insignia gentilitia.]* Il ne se dit qu'au pluriel. Ce sont des armes de famille peintes & enluminées. (De belles armoires, de curieuses armoires, d'agréables armoires.)

Il n'est pas possible de trouver une époque certaine de l'origine des Armoiries. Le Pere Ménétrier a rapporté dix-huit opinions différentes sur ce sujet.

Quoique cet Auteur prouve assez bien que le fréquent usage des armoiries n'a commencé que vers l'onzième siècle, cependant il reste toujours quelque doute sur l'établissement de cet usage, comme sur son origine.

Mais il me semble qu'il n'a pas raison de dire affirmativement que c'est aux Tournois que nous devons le premier usage des armoiries. Il dit que » ceux qui se présentoient aux Lices » pour le Tournoi, sonnoient du cor quand ils » approchoient, pour faire savoir leur venue; » les Hérauts, après avoir reconnu s'ils étoient » Gentilshommes, sonnoient de leurs trompes

» pour avertir les Marechaux & leurs Aides, » & puis ils *blasfonnoient* leurs armoiries, c'est-à-dire, qu'après avoir sonné de leurs trompes, ils crioient à haute voix & décrivoient les armoiries de ceux qui se présentoient. » Suivant ce récit, il faudra dire que l'usage des armoiries étoit déjà établi, & même fort commun parmi les Nobles, puisqu'autrement les Hérauts n'auroient pas pu reconnoître la Noblesse du prétendant.

Ce qui me paroît vrai-semblable, est que dès ce tems-là, on commença d'orner les armoiries, de leur donner une figure agréable, d'en faire un art, & d'en régler les principes; mais quant à l'origine des armoiries, il faut remonter au tems qui a précédé les Tournois, & c'est un pais perdu où l'on s'égare, très-sûrement.

ARMOISE, *f. f.* Il vient du Grec. En Latin *artemisia*. C'est une plante qui fleurit en Juin & Juillet, & qui est blanche, jaune, ou panachée. Il y a diverses sortes d'armoise. Mais soit la commune ou les autres, elles sont toutes chaudes au second degré. On en peut voir les vertus. *Tome 1. des plantes, l. 1. c. 31.*

ARMOISIN, *f. m.* C'est le nom qu'on donne à une sorte de tafetas. Il se fait à Lyon, en plusieurs endroits de l'Italie, & ailleurs. On fait à Avignon des demi-armoisins qui sont de moindre prix & qualité que les autres. Il y a aussi des *Armoisins* des Indes, qui sont pareillement des tafetas, fabriqués aux Indes Orientales & à la Chine, & de diverses qualitez. On en tire sur-tout de Bengale.

ARMOGAN, *f. m. [Tempus navigationis idoneum.]* Terme de *Marine*. Tems propre pour la navigation.

ARMON. *Voiez ARMONS.*

ARMONESTE, *f. m.* Qui a écrit, ou qui possède la science du Blason.

ARMONIAC, *adj. [Armoniacus.]* Terme de *Chimie*. Il semble n'être usité qu'au masculin, & se dire seulement de certains sels, dont l'un s'appelle sel armoniac naturel, & l'autre sel armoniac artificiel. Le naturel est quelque chose de volatile que le soleil fait sublimer de l'urine des animaux, de laquelle la terre est imbibée dans les pais qui approchent le plus de la Zone torride. Le sel armoniac artificiel se fait, & est un composé d'urine, de sel marin & de suie qu'on cuit ensemble, & dont on fait sublimer un sel qui ressemble au sel armoniac naturel. (Faire le sel armoniac. Purifier le sel armoniac. *Lemeri, Cours de Chimie.*) On se sert de ce sel dans la Médecine. Les Teinturiers l'emploient pour préparer les étofes, soies, fils, laines, &c. à recevoir la couleur qu'on veut leur donner. Les Maréchaux s'en servent pour manger les taies qui viennent aux yeux des chevaux.

ARMONS, *f. m. [Armus.]* Terme de *Charron*. La partie du train de devant du carosse où est attaché le timon. (Faire les armons d'un carosse.)

ARMORIAL, *f. m. [Gentilitiorum insignium index.]* C'est un livre qui renferme les armes de plusieurs personnes de qualité. Livre où sont gravées les armes de plusieurs personnes considérables. (Armorial François, Armorial Espagnol. On a imprimé un Armorial Anglois, Alemant, Suédois.)

Armorial, Armoriale, adj. Qui traite d'armoiries, qui parle d'armoiries, & qui contient les armes de quelques personnes. (Le *Mercur* Armorial a été recherché en son tems.)

ARMORTER, *v. a.* [*Gentilitium insigne imprimere.*] Mettre des armoiries sur quelque chose. Peindre des armes de famille sur quelque chose. (Armorer une courte-pointe, armorer des couvertures de mulet.

Et pour toute vertu fit au dos d'un carosse,
A côté d'une mitre armorer sa croffe.
(*Desp. Lut.*)

ARMORIQUE, *adj.* [*Maritimus.*] Vieux mot Bas-Breton qui signifie *maritime*. On appelle armorique, toute la côte des Gaules, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin. *Mén. Origines de la langue Françoisé.* On apelloit autrefois spécialement armorique la partie des Gaules que nous nommons aujourd'hui Armorique.

ARMORISTE, *f. m.* [*Gentilitii scuti interpres, enunciator.*] Celui qui écrit du Blason, qui le fait, & qui l'enseigne. On l'apelloit autrefois *Blasonneur*.

ARMURE, *f. f.* En Latin, *lorica*; en Italien & en Espagnol, *armadura*; du Latin *armatura*. Casque qu'on porte pour se parer contre les coups d'épée, de fusil & de mousquet. En un mot, on appelle *armure*, tout ce qui couvre un homme d'armes qui va au combat. (Une bonne armure. Une armure à l'épreuve. Une armure enchantée. On voit l'armure de François premier & de Henri second son fils au garde-meuble Roial. On y voit aussi celle de Louis XIV. lorsqu'il marcha contre les Holandois, & plusieurs belles armures Chinoises.

Si vous aviez dans les combats;
D'Amadis l'armure enchantée,
Seigneur, je ne me plaindrois pas
De votre ardeur précipitée.
(*Voit. Poës.*)

Armure, *f. f.* [*Magnetis instructio.*] Il se dit parlant de la pierre d'aiman, & il est un peu figuré. Ce sont deux petites plaques de fer qu'on met aux poles de la pierre d'aiman & qu'on lie avec une petite ceinture de fer, de cuivre, ou d'autre métal. L'armure qu'on met à la pierre d'aiman, sert à donner plus de force à cette pierre.

* *Armure, f. f.* Il se prend dans un sens plus figuré & signifie tout ce qui résiste à quelque chose de fâcheux, & qui garantit de tout ce que cela peut produire de triste. (La patience est une armure impénétrable. *Maucroix, Homélies de S. Chrysostome, hom. 1.*)

ARMURIER, HEAUMIER, *f. m.* Prononcez *armurié, heaumié*. En Latin, *Armamentarius, armorum faber*. C'est celui qui fait & qui vend des brassards, des corselets, des casques, & de toutes sortes d'armures propres aux gens de guerre. Parlant dans le langage ordinaire, on dit seulement un bon armurier, un habile armurier. Les armuriers prennent pour leur patron, saint George, dont la fête est le 23. d'Avril; leurs apprentis font cinq ans d'apprentissage.

A R O.

AROMATE, *f. m.* Il vient du Grec, & est presque toujours pluriel. En Latin, *Aromata*. C'est tout ce qui a une senteur agréable & odoriférante. (Un doux aromate; un bon aromate, un excellent, un charmant aromate. Les aromates viennent presque tous des pays

chauds. C'étoient des parfums composez d'aromates très-exquis. *Exode, c. 17.* Vous recevrez d'eux de l'huile pour entretenir des lampes, & des aromates pour en composer des parfums. *Exode, ch. 25.* Les aromates ne peuvent pas souffrir le feu, parce que leurs parties sont fort menuës & fort volatiles. *Charas, Pharmacopée, 1. part. ch. 32.*)

AROMATIQUE, *adj.* Il vient du Grec. En Latin *Aromaticus*; c'est-à-dire, qui est odoriférant, qui a quelque chose d'odoriférant. (Le clou de girofle est chaud & aromatique. Le fenouil de Florence a un goût agréable & aromatique. Le nard a une odeur aromatique. Il y a des parfums aromatiques, des eaux & des poudres aromatiques qui recréent le cerveau.)

Aromatique, f. m. Il est aussi quelquefois substantif & presque toujours pluriel; c'est tout ce qui a une senteur odoriférante. (Les aromatiques sont communs en Italie. Elle est pleine d'excellens aromatiques. Voiez *Richard Cassel, Voyage d'Italie, 1. part.*) *Aromatique*, en ce sens, n'est point du bel usage. Il faut au lieu d'aromatique, se servir d'aromates, & dire, les aromates sont communs en Italie. Elle est pleine d'excellens aromates.

AROMATISATION, *f. f.* [*Aromatum conditio.*] On se sert quelquefois de ce mot dans les livres de *Chimie* & de *Pharmacie*. C'est le mélange qu'on fait de quelques aromates avec d'autres choses pour leur donner une odeur agréable. (*L'aromatisation* est autant en usage pour augmenter la vertu des médicamens, que pour les rendre plus agréables au goût & à l'odeur. *Charas, Pharmac. 1. partie, ch. 32.*)

AROMATISER, *v. a.* [*Aromatis condire.*] Terme d'Apoticaire & de *Chimiste*. C'est mêler des aromates avec quelque chose. C'est se servir d'aromates pour rendre une chose de meilleure odeur. (*Aromatiser une tisane.*)

ARON, (AARON,) *f. m.* [*Aaron.*] Nom d'homme qui signifie *montagne*. (Aron étoit le frère de Moïse, & grand Sacrificateur. Aron & ses fils sont fameux dans l'Exode, & dans quelques autres livres de l'Écriture sainte.)

ARONISTE, (AARONISTE,) *f. m.* [*Aaronista.*] Prêtre Samaritain de la race d'Aron. (Les Aronistes sont connus des Savans.)

† ARONDE, *f. f.* [*Incisio caudæ hirundinina in morem facta.*] Ce mot est un terme de *Charpenterie*, qui n'est usité que dans cette façon de parler, *queuë d'aronde*, qui signifie une entaille dans le bois faite comme la queuë d'une hirondelle, plus large en dehors qu'en dedans. Assembler deux pièces de bois *en queuë d'aronde*. On dit aussi en terme de *fortification*, qu'un ouvrage à cornes est fait en queuë d'aronde ou d'hironde, lorsqu'il est plus étroit à la gorge que vers les faces. Et au contraire, quand il est plus large du côté de la gorge, on dit qu'il est fait à *contre-queuë d'aronde*.

ARONDELAT, *f. m.* Le petit de l'hirondelle.

† ARONDELLE. Voiez *Hirondelle*.

AROUË. Poids dont on se sert dans le Pérou; le Chilly, & les autres Provinces de l'Amérique Espagnole. C'est la même chose que l'Arobe d'Espagne.

AROUGHUM. Animal qui se trouve dans la Virginie. Il est semblable au castor, à la réserve qu'il saute sur les arbres & s'y nourrit; on en estime la fourrure.

ARPAGE. C'est un droit qui n'est connu que dans le pais de Gex, & dans les montagnes, où l'on paie aux Seigneurs Justiciers une redevance en fromage ou en argent, pour avoir la liberté d'y bâtir de petites maisons dans lesquelles on fait les fromages, & d'y faire paître le bétail. Voiez *Philibert Collet, liv. 3. sect. 1. des Statuts de Bressè.*

ARPAILLEUR, f. m. [*Fodinarum scrutator.*] Celui qui cherche l'or sur les bords des rivières, parmi les motes de terre, & qui tâche à découvrir les mines.

ARPEGER, v. a. Mot formé de l'Italien *Arpeggio*, qui signifie un roulement mélodieux de l'archet sur l'instrument à cordes, en montant de bas en haut. Arpeger sur le clavecin, c'est appliquer successivement & avec assez de rapidité les doigts de la main droite sur les touches du clavier pour en faire ressentir davantage les acords.

ARPEMENT, f. m. [*Jugerum.*] Prononcez *arpan*. Ce sont cent perches de terre, à raison de dix-huit piez par perche. (L'arpent n'est pas égal par tout, à cause que la perche n'est point également grande en tous lieux, & cela apporte du changement à la grandeur de l'arpent. Mesurer un arpent de terre. Distinguer les divers arpents d'une pièce de terre. Voiez *l'Ecole des arpenteurs. Voiez Perche.*)

ARPEMENTAGE, f. m. [*Agrorum mensio, metatio.*] Art qui sert à mesurer la superficie des terres. (Enseigner l'arpentage, apprendre l'arpentage, savoir l'arpentage. Pour être habile dans l'arpentage, on doit connoître les principales règles de l'Arithmétique. *Ecole des Arpenteurs, p. 4. 5. 6.* Lorsque l'arpentage étoit défectueux, l'arpenteur étoit tenu des dépens, dommages & intérêts des parties qui l'avoient employé. L'Edit de Henri IV. défend à toute personne de faire aucun arpentage, à moins que d'avoir été pourvû par Lettres Patentes de Sa Majesté.)

ARPEMENTER, v. a. [*Metiri, metari.*] C'est mesurer avec la perche. (Il faut que l'arpenteur sache la grandeur de la perche du lieu où est la terre qu'il veut arpenter. *Ecole de l'arpentage, page 3.* Arpenter des terres, des bois, des forêts & des isles. Voiez *l'Ecole des Arpenteurs.*)

Arpenter, v. a. [*Discurrere per, &c.*] Ce mot, au figuré, est comique, & signifie marcher à grands pas.

(Pié chauffé, l'autre nud, main au nez, l'autre en poche, J'arpe un vieux grenier.

S. Amant, Poës. 1. partie.)

ARPEMENTEUR, f. m. [*Dècempedator, agri mensor.*] C'est celui qui fait l'arpentage, & qui mesure avec la perche ou la toise. (L'Arithmétique est nécessaire à un Arpenteur. Il faut que l'Arpenteur s'informe des Juges des lieux où il doit travailler, de la grandeur de la perche de ces lieux. Un bon arpenteur, un savant Arpenteur. Un habile Arpenteur doit être bon Arithméticien & bon Géomètre. On n'a commencé en France à parler du *grand Arpenteur* en titre d'office qu'en 1115. Voiez *l'Ecole des Arpenteurs, pag. 179.* Louis XII. donna en 1511. à Guillaume Carbonnois des provisions de grand Arpenteur des Eaux & Forêts de France. Henri II. créa en titre d'office six Arpenteurs en chaque Bailliage ou Sénéchaussée de Bretagne, pour exercer leur Charge sous le grand Arpenteur. L'Edit de

création des Arpenteurs, de Février, de l'année 1554. leur donne le pouvoir de mesurer, d'arpenter bois, buissons, forêts, garennes, terres, eaux, îles; de mettre des bornes, & de faire des partages. Il est permis aux Juges hauts-justiciers de créer des Arpenteurs pour leurs terres.)

† **ARQUEBUSADE, f. f.** [*Ferrea fistula ictus, emissio.*] Il est un peu vieux, & en sa place on dit, coup d'arquebuse, qui est ce que signifie arquebusade. (Il fut tué d'une arquebusade, ou plutôt d'un coup d'arquebuse.)

On appelle *eau d'Arquebusade*, une eau composée d'un grand nombre de plantes vulnérables, & dont les usages sont fort connus.

ARQUEBUSE, f. f. [*Sclopetus, ferrea fistula.*] Arme à feu & à rouet, qui se bande avec une clé. (Une bonne arquebuse, une méchante arquebuse. Arquebuse raïée, arquebuse à croc, arquebuse butière, arquebuse à mèche, arquebuse forcée, arquebuse à vent. On ne se sert presque plus d'arquebuse, & en leur place on a pris des fusils qui sont plus commodes que les arquebuses. Les parties de l'arquebuse sont le fût, la couche, la baguette, le canal de la baguette, le canon, le calibre, la culasse, le rouet, la clé, la platine, le chien, le bassinet, la lumière & la détente.)

† **ARQUEBUSER, v. a.** [*Sclopetum displodere.*] Tirer à coups d'arquebuse. Arquebuser est vieux, & en sa place on dit, tirer un coup d'arquebuse à quelcun.

ARQUEBUSERIE, f. f. [*Fingendæ fistulæ ferrea artificium.*] Métier d'arquebusier. Tout ce qui regarde le métier d'arquebusier. (Il y a un petit livre des pièces d'arquebuserie nouvellement inventées.)

ARQUEBUSIER, f. m. [*Miles sclopeto armatus.*] Celui qui tire de l'arquebuse. Soldat qui porte une arquebuse & qui en tire. (Une compagnie d'arquebusiers. Il y avoit autrefois des arquebusiers, & il y a à présent dans les armées, des mousquetaires & des fusiliers.) Voiez *Chevaliers de l'arquebuse.*

Arquebusier, f. m. [*Sclopetorum faber.*] On prononce *arquebusié*, & dans les lettres de maîtrise il s'appelle *arquebusier artificier*; mais écrivant dans le langage ordinaire, on dit seulement *arquebusier*. C'est celui qui fait & vend des arbalètes, & de toutes sortes d'armes à feu portatives, comme pistolets, fusils & mousquets. (Un bon arquebusier, un habile arquebusier. L'apprenti arquebusier doit faire cinq ans d'apprentissage. Les arquebusiers prennent pour leur patron *Saint Eloi.*)

ARQUER, v. n. [*Arcuare.*] On prononce *arké*. Terme de *Mer*. Il se dit d'un navire dont la quille fait arc; ce qui lui arrive lorsqu'il pose sur un fond inégal, ou lorsqu'on le met à l'eau. (La quille du vaisseau est en danger d'arquer. On fera arquer la quille du vaisseau.) Ce mot se dit par les *Charpentiers*, des poutres qui sont courbées à cause du grand poids qu'elles soutiennent.

ARQUÉ, ARQUÉE, adj. [*Arcuatus.*] Terme de *Mer*. Plié en arc, courbé en arc. (La quille du vaisseau est arquée.)

Arqué, Arquée, adj. [*Crura arcuata.*] Terme de *Manège*. Plié en arc. (Cheval qui a les jambes arquées,

arquées, parce qu'il les a ruinées d'avoir trop travaillé.)

ARQUERAGE, *f. m.* Ancien droit qui obligeoit les vassaux à faire un soldat pour leur Seigneur. Ce mot se disoit pour *Archerage*, qui venoit d'*Archer*.

A R R.

Les mots de cette colonne qui s'écrivent par une R double, se prononcent comme s'ils n'avoient qu'une seule R; mais elle se prononce fortement.

ARRACHE', *adj.* Terme de *Blason*. On l'applique non-seulement aux arbres & aux plantes dont les racines sont découvertes, mais encore à tout ce qui paroît en lambeaux & qui semble avoir souffert quelque violence, comme s'il avoit été arraché.

† D'ARRACHE-PIE', *adv.* [*Continuè.*] Sans discontinuité, sans quitter son travail. (Le fameux d'Ablancourt travailloit chaque jour dix heures d'*arrache-pié.*)

ARRACHEMENT, *f. m.* [*Avulsio, evulsio.*] Action de la personne qui arrache quelque chose. (L'arrachement des dents est sensible. L'arrachement des dents est quelquefois difficile; mais à un arracheur de dents, il est d'ordinaire aisé. *Tév.*)

§ *Arrachement*, s'entend des pierres qu'on arrache, & de celles qu'on laisse alternativement pour faire liaison avec un mur qu'on veut joindre à un autre. On nomme aussi *arrachement*, les premières retombées d'une voûte enclavées dans le mur.

ARRACHER, *v. a.* [*Avellere, evellere.*] Tirer par force une chose, ou une personne du lieu où elle est. (Il le faut arracher de son cabinet, d'où il ne sort pas.)

Un désordre éternel règne dans son esprit;
Un chagrin inquiet l'arrache de son lit.

Rac. Phédre, a. 1. sc. 2.

Arracher un bouton, un fil, une épingle. Arrachez de ma queue la plume qui me rend invisible. *Abl. Luc. t. 2. le coq.* Arracher un arbre. Les Mahométans ont fait arracher la plupart des vignes de l'Asie. Arracher les mauvaises herbes d'un jardin. Arracher les cheveux.)

Arracher, v. a. [*Dentes avellere.*] Il se dit parlant de *dents*. C'est ôter & enlever par le moyen de quelque fer. (Arracher une dent, arracher une racine de dent. On dit aussi, tirer une dent, tirer une racine de dent.)

* *Arracher, v. a.* [*Extorquere.*] Il est d'un grand usage au figuré. Avoir par quelque moyen, tirer adroitement. (Arracher un secret à quelqu'un. *Abl. Luc.* Arracher le secret d'un ami. *Cost. let. t. 2.*)

* *Arracher, v. a.* Avoir avec peine, avoir à force de travail.

(Je ne puis arracher du creux de ma cervelle
Que des vers plus forcez que ceux de la pucelle.
Desp. sat. 7.)

* *Arracher, v. a.* Parlant d'amour ou d'amitié, c'est se détacher du cœur, de l'esprit, ou du souvenir. (J'avois souffert qu'on éloignât la femme que j'entretenois, mais je n'avois pu l'arracher de mon cœur. *Arnaud, Confessions, l. 6. c. 25.* Je t'arracherai à tes délices, & t'enfermerai avec la pauvreté. *Abl. Luc. t. 1. Philosophe à l'encan.*)

Tome I.

† * Il vaut mieux laisser son enfant morveux, que de lui arracher le nez. Façon de parler proverbiale, dont on se sert dans le stile familier, pour dire qu'il faut tolérer un petit mal, pour en éviter ou de peur d'en faire un plus grand.

Arracher le jarre. Terme de *Chapelier*. Il signifie tirer ou ôter le long poil luisant qui s'aperçoit sur toute la superficie des peaux de castor. On dit aussi dans le même sens *éplucher le jarre*.

S'arracher, v. r. Je m'arrache, je me suis arraché, je m'arrachai. (Se tirer, s'arracher du corps la flèche. S'arracher du bras le bout de l'épée qui y étoit demeuré.)

* *S'arracher, v. r.* Se tirer de quelque lieu. (J'ai résolu de m'arracher de Paris. *Voit. lett. 25.* Il s'est arraché de la compagnie où il étoit. *Abl. Luc.*)

ARRACHEUR DE DENTS, *f. m.* [*Avulsor.*] C'est celui qui tire les dents, qui les nettoie, qui en remet d'autres aux personnes qui en ont perdu quelques-unes. (Un arracheur de dents fort adroit, fort habile, très-expert & très-renommé. Les arracheurs de dents s'appellent *Opérateurs pour les dents & médecins pour la bouche*: mais on ne leur donne point ces qualitez, on les nomme simplement *arracheurs de dents*. Les instrumens de l'arracheur de dents sont de petits ferremens enmanchez d'ivoire ou d'argent. On les nomme, le déchauffoir, le burin, la feuille de fauge, la langue de serpent, la rugine aiguë, la rugine plate, le triangle & la sonde. Quand l'arracheur de dents parle dans les termes de son art, il dit: Cette dent branle dans son alvéole, & il l'y faut affermir. Déchauffer, déraciner, ôter, arracher, tirer, boucher, nettoier, blanchir les dents. Cette dent est cariée, c'est-à-dire, pourrie. Il y a de la carie en cette dent, c'est-à-dire, de la pourriture. Il faut buriner, ou ruginer la carie de cette dent, c'est-à-dire qu'il en faut ôter la carie avec une rugine. Sonder une dent, c'est découvrir avec la sonde si la dent est gâtée. *Menteur comme un arracheur de dents*, proverbe. C'est être grand menteur. Car les arracheurs de dents le sont; ils ne tiennent point ce qu'ils promettent. Ils jurent de ne point faire de mal, & ils en font. On dit aujourd'hui plus ordinairement *Dentiste, Chirurgien Dentiste.*)

Arracheur de cors aux piez, f. m. C'est celui qui arrache, coupe ou fait tomber adroitement les cors des piez.

ARRACHEUSE OU ÉPLUCHEUSE. Nom que les Chapeliers donnent aux femmes qui arrachent ou épluchent le jarre des peaux de castor.

ARRACHIS, *f. m.* [*Evulsio tenerarum plantarum.*] Terme des *Eaux & Forêts*. C'est l'enlèvement du plant des arbres. Par l'Ordonnance de 1518. rapportée par Rousseau, les arrachis sont défendus.

† ARRASONNER, *v. n.* [*Alloqui, habere sermonem.*] Il ne se dit qu'avec le pronom personnel. Entrer en propos avec quelqu'un, lui vouloir faire entendre raison. (Il est inutile de s'arrasonner avec ce stupide. Ce mot n'est pas usité, quoique Mézerai s'en soit servi.)

§ Villon s'en est servi dans son Testament.

L'Empereur si l'arrasonna:
Pourquoi es-tu larron des mers?

ARRAMBER, *v. a.* [*Ferream manum in navim injicere.*] Terme de *Marine*. S'acrocher à un vaisseau avec le grapin.

A a

ARRAMER, *v. a.* Terme de *Négoce*. Mettre une pièce de drap ou de serge sur un rouleau pour la tirer & l'allonger.

ARRANG. Terme que les Imprimeurs donnent aux Compagnons qui font peu d'ouvrage.

ARRANGEMENT, *f. m.* [*Compositio, dispositio, collocatio, ordinatio.*] Ordre dans lequel on met les choses; situation belle & naturelle où l'on range tout ce qu'on fait ou ce qu'on dit. (Un bel arrangement, un arrangement agréable; un arrangement qui plaît, qui charme, qui ravit; un arrangement très-naturel. L'arrangement où font ces choses ne peut qu'il n'agrée. Mettre tout dans un bel arrangement. Lorsqu'on écrit, on doit avoir un grand soin de l'arrangement des paroles, car sans cela on ne sauroit plaire. *Vaug. rem.* On dit, en terme de *Physique*, que la diversité des couleurs ne dépend que de la situation & de l'arrangement des parties qui font réfléchir la lumière.)

✎ *Arrangement*, est aussi un terme de Finance. On dit: Nous attendons tous les jours un *arrangement* dans les affaires du Roi.

C'est aussi un terme de la *Grammaire Française*. Notre Langue ne souffre pas l'inversion des mots & des phrases; elle veut que l'on s'explique naturellement & sans détours. « L'arrangement » des mots, (*dit Vaugelas*), est un des plus » grands secrets du style; qui n'a cela, ne peut » pas dire qu'il sache écrire; il a beau employer » de belles phrases & de beaux mots; étant » mal placez, ils ne sauroient avoir ni beauté, » ni grace; outre qu'ils embarrassent l'expression, » & lui ôtent la clarté, qui est le principal. «

Mais cet Auteur, à qui nous sommes si redevables, n'a-t-il point commis la faute qu'il condamne? Les mots sont-ils bien arrangez dans cette phrase: *Il a beau employer de belles phrases & de beaux mots; étant mal placez, ils ne sauroient avoir ni beauté, ni grace.* Ne seroit-il point mieux: *Il a beau employer de beaux mots; quand ils sont mal placez, ils n'ont ni beauté, ni grace?* Tant il est vrai que les plus habiles péchent souvent comme les autres, & que l'arrangement des mots selon l'ordre naturel est difficile à observer; il faut avoir acquis une certaine justesse, par une longue attention sur la manière d'expliquer ses pensées & de les rendre intelligibles: il faut encore consulter quelquefois son oreille, pour éviter le dérangement, si contraire à la netteté & à la clarté de l'expression. On ne sauroit être trop exact à bien arranger les mots dans un discours, afin de le rendre intelligible, & d'éviter les équivoques. Voyez le tom. 2. des *Nouvelles Remarques du P. Bouhours sur la Langue Française*, pag. 171. vous serez convaincu de l'importance de cet arrangement. Voyez aussi les *Doutes du même*, pag. 197.

ARRANGER, *v. a.* [*Componere, disponere, collocare, ordinare.*] Mettre en ordre, placer avec agrément, placer avec esprit. Mettre dans une situation naturelle. (Il faut bien arranger tout cela; on dit plus souvent, il faut bien ranger tout cela. Vite qu'on arrange tous ces tableaux. Il faut ingénieusement arranger les mots dans le discours. *Vaug. rem.*) *Ranger*, dans ce dernier exemple, ne semble pas si bon à bien des gens.

ARRAS, *f. m.* [*Psittacus.*] Espèce de perroquet qui se trouve dans la Guadeloupe, & qui est plus grand que les perroquets ordinaires.

ARRASEMENT, *f. m.* Terme d'*Architecture*.

C'est la dernière assise d'un mur arrivé à hauteur de plinthe.

ARRASER, *v. a.* [*Lapides aut signa ad eandem altitudinem horizonti respondentem ad libellam collocare, disponere.*] C'est mettre des pierres & élever des murailles à une même hauteur; mettre des panneaux, des pièces de bois de niveau, qui aient une égale faillie, & ne débordent pas plus l'une que l'autre.

ARRETEMENT, *f. m.* [*Locatio, conductio.*] Bail à rente.

† ARRETER, *v. a.* [*Locare, conducere.*] Il signifie donner à rente, mais à Paris, il ne se dit pas. (Arreter une maison, ou plutôt donner une maison à rente; louer une maison.)

ARRÉRAGE, *f. m.* [*Reliqua non solutarum pensionum.*] Il est presque toujours au pluriel, & il signifie intérêts, ou revenus d'une rente constituée, lesquels ont été retardés. (C'est un arrérage considérable. De gros arrérages. Les arrérages sont échus du vivant du Donataire. *Patru, Plaid.* 3. Paiement des arrérages *Le Maître. Plaid.* 17. Nier les arrérages, contester les arrérages, ajuger les arrérages, accumuler les arrérages, devoir les arrérages. La donation porte une clause qui décharge les appellans des arrérages. Demander les arrérages qui sont dûs; recevoir les arrérages, être quitte des arrérages, disputer les arrérages. *Patru, Plaid.*)

ARRÉRAGER, *v. n.* [*Reliquari.*] Devoir beaucoup d'arrérages. (Il ne faut pas se laisser arrérer.)

✎ ARRES, (ARRHES,) *f. f.* L'usage a distingué ces deux mots, *arres* & *erres*, qui ne signifient au fond que la même chose, c'est-à-dire, des gages. *Erres* se dit dans le propre: *Donner des erres au coche.* *Arres* se dit dans le figuré: *Arres du salut.* Ces gages, dit le Traducteur des Homélies de Saint Chrisostome, sur Saint Matthieu, sont les biens qu'il nous fait en cette vie; & tant de graces temporelles & spirituelles sont comme les *arres* & les prémices des biens à venir. On dit toujours *arres*, & ce mot n'a point de singulier: *J'ai donné des arres, j'ai perdu mes arres.*

ARRER, (ARRHER,) *v. a.* [*Arrham dare.*] C'est donner des *arres*. Ce mot est de peu d'usage.

ARRESTOGRAPHE, *f. m.* Auteur qui a fait un recueil de plusieurs Arrêts, ou Compilateur d'Arrêts, comme Papon, Louët, Brodeau, Henrys, &c.

ARRÊT, ARREST, *f. m.* [*Impedimentum, retinaculum.*] On l'écrit de l'une ou de l'autre façon; mais l'*s* ne se prononce point, & marque seulement qu'on fait longue la dernière syllabe du mot. *Arrêt* signifie ce qui arrête, ce qui retient. En ce sens, le mot d'*arrêt* a un usage fort borné. Les Horlogers disent quelquefois: On a trouvé l'arrêt de cette horloge, & on y apportera remède.

Arrêt, *f. m.* [*Decretum, consultum, placitum.*] Terme de Palais. Jugement souverain contre lequel il n'y a nul appel. (Rendre, prononcer, lever un arrêt. Exécuter un arrêt. Mettre un arrêt en exécution.)

Un arrêt sous la cheminée. Voyez *Cheminée*. *Arrêt de défenses.* C'est un Arrêt qu'un Négociant ou autre obtient du Souverain, pour empêcher que ses créanciers ne le fassent arrêter, & pour lui donner la sûreté & le tems de traiter avec eux.

Arrêt de surseance. C'est à peu près la même chose que l'Arrêt de défenses.

Arrêt, f. m. [*Mora, impedimentum.*] Terme de *Pratique*. Il consiste à se saisir de quelque chose.

☞ *Arrêt de Prince*. C'est lorsque le Souverain fait arrêter dans son port un vaisseau d'un autre Souverain. *Le Guidon*, dans le titre *des délais* : *Si le navire ou les marchands sont en arrêt de Prince, &c.* Et dans les *Affûrances d'Amsterdam*, art. 8. Voyez les *Us & Coûtumes de la Mer*.

Arrêt, f. m. [*Carcer.*] Il se dit encore parmi des gens de *Pratique*, & toujours des personnes. Il signifie prison. (Mettre une personne en arrêt.) On dit parmi les militaires, mettre un Officier aux arrêts, donner les arrêts à quelcun.

☞ Il y a en France des Villes que l'on appelle *Villes d'arrêt*, parce que, par un privilège particulier, on peut faire arrêter son débiteur forain, & même saisir ses hardes. L'Ordonnance de 1670. tit. 10. art. 17. qui a défendu les contraintes par corps, si ce n'est en certains cas, n'a point abrogé ce privilège, que l'on a cru devoir maintenir, pour la sûreté des Cabaretiers, Aubergistes, & même pour les Marchands qui vendent de bonne foi aux forains & étrangers. Voyez la *Coûtume de Paris*, art. 173. 174. & 175. de *Rheims*, art. 406. & 407.

Arrêt, f. m. Terme de *Manège*. C'est une pause, ou une discontinuation que le cheval fait de marcher. (Cheval qui forme son arrêt de mauvaise grace. Faire former à un cheval les tems de son arrêt.)

Arrêt, f. m. Terme de *Manège*. Il se dit parlant des exercices de la lance. C'est l'air agréable dont on tient la lance, après en avoir fait le dernier mouvement, lorsqu'on court les têtes. (Mettre de bonne grace sa lance en arrêt.) Ce mot d'*arrêt de lance* se disoit autrefois du fourreau de cuir qui servoit à arrêter la lance.

Arrêt, f. m. [*Promissum.*] Promesse, parole donnée. (Défendez-moi, Seigneur, selon l'arrêt que vous avez prononcé. *Pseaumes.*)

* *Arrêt, f. m.* Ce qui a été absolument résolu touchant une chose, dernière résolution d'une personne. (Phylis, je viens d'apprendre de votre bouche l'arrêt de ma mort.)

* *Arrêt, f. m.* [*Quies, tranquillitas.*] Fermeté, constance. (*Il n'a point d'arrêt*, c'est-à-dire, que c'est un homme sur la parole de qui l'on ne doit point faire de fond, c'est un homme qui a de la légèreté.

Vous êtes *sans arrêt*, foible, vaine, légère, Inconstante, bizarre, ingrate & mensongère.
Voit. Poës.

Ils n'ont aucun *arrêt*, ce sont esprits volages, Qui souvent sont tout gris avant que d'être sages.
Racan, bergeries, a. 1. sc. 3.)

Arrêt, f. m. [*Remora.*] C'est un instrument de Chirurgie, ainsi appelé parce qu'il arrête & assujettit les parties. Voyez le Dictionnaire de M. Col de Villars.

Arrêt, f. m. C'est aussi un terme de *Couturier* & de *Lingère*.

ARRÊTE', *f. m.* [*Consultum.*] Résolution prise par une compagnie sur quelque délibération. (C'est un arrêté du Parlement, ou de la Chambre des Comptes.)

Arrêté de compte ou *d'un compte*. C'est l'acte ou écrit qu'on met au bas d'un compte, pour le régler & le finir.

ARRÊTE-BŒUF, *f. f.* [*Anonis.*] Plante ainsi nommée, parce que ses branches & ses racines arrêtent souvent la charruë en labourant. *Danet*. Il y en a plusieurs espèces.

ARRÊTER, ARRESTER, *v. a.* [*Morari, retinere.*] On l'écrit de l'une ou de l'autre façon, mais l'*f* ne se prononce point. Il vient de l'Italien *arrestar*. C'est retenir, empêcher d'avancer ou de dire. (Il ne rencontre personne qui ne l'arrête en chemin. *L'Académie sur le Cid*, pag. 85. Ne songes-tu pas combien il y a qu'ils s'arrêtent ? *Vaugel. Quint. l. 10. c. 8.* Cela arrêta l'armée. *Abl. Arr.* Il arrêtoit les blez qui venoient à la Ville. *Vaug. Quint. l. 10. c. 8.* Ne pensez pas m'arrêter un moment. *Voit. Poës.*

Elle en eût bien plus dit, cette Muse irritée,
Si le sage Apollon ne l'eût vite arrêlée.
Traité de la Chasse d'Opian, pag. 30.)

Arrêter, v. a. Faire demeurer, retenir tout-à-fait. (La fièvre l'arrête au lit. Une maladie l'arrête à la maison. Le vent arrêta long-tems le Navire. Ces Villes ne méritoient pas de l'arrêter, & de lui faire perdre le tems. *Supplément de Quinte-Curce, l. 2. c. 10.*

Je ne connois que vous qui le puissiez arrêter.
Corn. Nicomède, a. 1. sc. 1.)

Arrêter, v. a. [*Cohibere, coercere.*] Empêcher de couler. (Il faut tâcher d'arrêter le sang. *Abl. Mar.* Il y a de certaines herbes qui arrêtent le flux de sang. *Dal. t. 1.* Arrêter les eaux. *Abl. Cés. liv. 3.*

Arrêter, v. a. [*Sistere, inhibere.*] Empêcher le progrès de quelque mal. (Arrêter un cours de ventre, arrêter une fluxion.)

Arrêter, v. a. [*Alicui manus injicere.*] Faire prisonnier. (Le douze Octobre de l'an 1107. Philippe le Bel, Roi de France, fit arrêter par tout son Roiaume les Templiers. *Mézerai, hist. de France.* Il avoit fait arrêter les gens qui lui étoient suspects. *Vaug. Quint. liv. 7. ch. 1.*

* *Arrêter, v. a.* [*Conducere.*] Engager pour servir. (Arrêter un valet, arrêter une femme de chambre pour Madame. *Scar. rom.*)

* *Arrêter, v. a.* [*Constituere, pacisci, convenire, statuere.*] Conclure, résoudre. (Arrêter un marché. L'on arrêta qu'on députeroit vers le Duc.)

Arrêter. Finir, terminer. (Arrêter un dessein; un dessein arrêté.) Son opposé est, esquisser, ébaucher.

Arrêter, v. a. Il se dit des comptes & des parties. C'est régler. (Il dit à un valet de calculer & d'arrêter les parties. *Caractères de Théophraste; n. 84.*)

Arrêter un Mémoire, ou *Arrêter des parties*. C'est régler les prix des Marchandises qui y sont contenues, en apostiller les articles, & mettre au bas le total à quoi ils montent, avec promesse de les paier & acquitter dans les tems convenus.

* *Arrêter, v. a.* [*Immorari, insistere.*] Fixer, borner, empêcher la continuation de quelque chose. Arrêter le cours de la cruauté. *Vaug. Quint. livre 7.* Avec deux mots que vous daignâtes dire, vous fûtes arrêter mes peines pour jamais. *Voit. poës.*)

* *Arrêter, v. a.* [*Diem, horam dicere, constituere.*] Marquer & déterminer positivement, fixer. (Arrêter un lieu, un mot ou une heure pour se voir. On arrêta hier au Conseil le mois que les troupes marcheroient.)

Arrêter, v. a. [*Detinere.*] Engager ; retenir avec adresse ou par la force de quelques charmes, ou d'autres pareilles choses qui attachent. (Les charmes de Paris ne vous arrêteront pas. *Voit. liv. 46.* Elle employoit tous ses charmes pour l'arrêter. *Vaug. Quint. l. 8. ch. 3.*)

Arrêter, v. a. [*Putare, rescindere.*] Terme de Jardinier. Il se dit des melons & des concombres. C'est les tailler quand ils ont trop de branches, ou qu'ils les ont trop longues. (Il faut arrêter ces melons ; il faut arrêter ces concombres. *Quint. des Jardins, t. 1.*)

S'arrêter, v. r. [*Stare, consistere.*] Je m'arrête, je m'arrétois, je m'arrétai, je me suis arrêté, je m'étois arrêté, je m'arrêterai. Demeurer, cesser de marcher, n'aler pas plus loin. (Ils ne pouvoient marcher ni s'arrêter. *Vaug. Quinte-Curce, liv. 7.*)

S'arrêter, v. r. [*Morari, manere.*] Demeurer faire son séjour, faire sa demeure dans un endroit. (Il s'arrêta quelque tems dans le pais, parce-qu'il le trouvoit beau.)

S'arrêter, v. r. [*Non moveri.*] Il se dit des montres & des horloges. C'est ne point aler, ne pas mouvoir les ressorts qui sont nécessaires pour marquer ou sonner les heures. (La montre s'arrête très-souvent. Cette pendule est bonne, elle ne s'arrête point.)

S'arrêter, v. r. [*Hærerere.*] Demeurer court lors-qu'on parle. (Il s'arrête souvent tout court au milieu de son discours.)

S'arrêter, v. r. Demeurer long-tems quand on discourt d'une chose. (Il s'est arrêté un peu trop à réfuter une bagatelle.)

S'arrêter, v. r. [*Hæsitare.*] Il se dit d'une personne qui ne poursuit pas sa pointe, & s'amolît dans ce qu'elle a entrepris. (Il s'arrête en beau chemin ; c'est-à-dire, qu'il demeure & manque de courage, quand il en devoit avoir.)

S'arrêter, v. r. [*Immorari.*] S'amuser, se donner tout entier à quelque chose, y employer son tems. *S'arrêter*, pris dans cette signification, demande un à, lors-qu'il est suivi d'un verbe, & le datif, lors-qu'il est suivi d'un nom. (Je m'étois arrêté à considérer des choses extraordinaires. *de Gomez, Arioste moderne, t. 1.* Un homme d'esprit ne doit s'arrêter à des bagatelles, ni un honnête homme à des choses qui le deshonnorent.)

S'arrêter, v. r. [*Sistere, cessare.*] Se contenir, & cesser de faire quelque chose. (Il lui commande de s'arrêter. *Abl. Luc.* Et s'il ne se fût arrêté, on lui auroit donné mille coups. *Scar. roman.*)

S'arrêter, v. r. [*Rationem haberè, moveri.*] Être retenu par quelque considération. (Peu de gens s'arrêteront à cela, & sur-tout dans la colère. *Pasc. liv. 9.*)

ARRÊTISTE, f. m. Celui qui compile des Arrêts, qui donne des recueils d'Arrêts. On dit dans la même signification, Arrêtographe.

ARRIÈRE, adv. [*Apage.*] Il régit quelquefois le génitif, & signifie plus loin, loin du lieu où l'on est, ou de la personne à qui l'on parle. Un homme de lettres dit un jour à M. (Petit fourbe, arrière de moi, je vous défens mon logis.)

Arrière. [*Ponè, post, retrorsum, retro.*] Il est joint quelquefois à l'acufatif, & signifie loin.

(Arrière, désormais tous ces conseils timides.
Suis ta route, mon cœur.)

Gomb. poëf.

Arrière, ces désirs de ces pompes suprêmes.
Il se faut élever, mais c'est contre nous-mêmes.
Maleville, poësies mêlées.)

Ce mot vieillit & est peu d'usage.

Arrière Il se dit par les Chartiers à leurs chevaux, & veut dire, recule, va en reculant.

En Arrière, adv. (La tête en arrière, tenir la tête en arrière, porter de bonne grace la tête en arrière.)

En Arrière, adv. En reculant. (Deux pas en arrière, retourner en arrière, sauter en arrière.)

† En Arrière, adv. Il entre dans des façons de parler familières. (On dit, *ses affaires ne vont ni en avant ni en arrière* ; c'est-à-dire, qu'elles n'avancent point, & qu'elles sont toujours au même état. *Demeurer en arrière* : c'est ne pas paier le courant. *Etre en arrière*, c'est n'avoir point païé la somme échüë. On dit, *mettre une chose en arrière*, pour dire mettre une chose en oubli, n'en faire aucun état.)

† Tout arrière, adv. [*Omninò, penitùs.*] Tout-à-fait, entièrement. (La porte est tout arrière ouverte.)

Arrière, f. m. [*Pupis.*] Terme de Mer. Le derrière ou la queue du vaisseau, laquelle on nomme aussi la poupe. (Un bel arrière de navire. De l'arrière du vaisseau l'on découvre l'armée énemie.)

Arrière, f. m. [*Pars navis posterior.*] Terme de Mer. Ce sont aussi des départemens du vaisseau, qui régissent dans les hauts & dans les bas entre l'artimon & le gouvernail. (L'Aumônier & l'équipage catholique faisoient dans nôtre bord la prière à l'arrière du vaisseau. *Guillet, Dictionnaire.*)

Arrière. [*Secundus ventus.*] En terme de Mer. C'est quelquefois une manière d'adjectif. C'est une bénédiction que d'avoir toujours le vent arrière. *Voyage de Siam, page 5.* C'est-à-dire, le vent en poupe. *Faire vent arrière* ; c'est prendre le vent en poupe. *Porter vent arrière* ; aler vent arrière ; venir vent arrière.)

ARRIÈRE-BAN, f. m. [*Edictum principis ad bellica munera nobilitatem clientelarem convocantis.*] Il vient de l'Alemand. En bas Latin, *Heribannum*. La peine que devoit avoir le vassal qui n'avoit point obéi à la proclamation qu'on lui avoit faite. *Arrière-ban* ne se prend plus en ce sens : c'est la proclamation publique des grands vassaux, aux vassaux subalternes ou de leurs arrière-fiefs, de se trouver au lieu qui leur est assigné pour servir le Roi par eux-mêmes, ou par des gens qui les représentent. (Publier l'arrière-ban, convoquer l'arrière-ban, aler à l'arrière-ban, se trouver à l'arrière-ban. *De la Roque, traité du ban & arrière-ban, ch. 1.* Voyez *ban.*)

§ A présent on confond le ban & l'arrière-ban. Le ban & l'arrière-ban sont fort anciens : mais ç'a été sous la troisième race de nos Rois que le ban & l'arrière-ban ont été le plus souvent convoqués. Les Nobles furent d'abord convoqués, & l'on apella les Roturiers, quand ils commencèrent à posséder des fiefs. Il faut observer que les Nobles qui ont des fiefs en différents Bailliages, sont quites en servant personnellement : mais les Roturiers, quoiqu'ils servent en personne, doivent encore contribuer dans tous les Bailliages où ils ont des fiefs. Le service fut réglé par l'Ordonnance de François I. de 1540. chacun devoit être armé selon la qualité de son fief.

Arrière-boutique, *s. f.* [*Officina interior, postica.*] Boutique de plein-pié après la première boutique. (Une belle arrière-boutique, une arrière-boutique obscure, louer une arrière-boutique.)

Arrière-change, *s. m.* [*Fœnus à fœnore.*] C'est l'intérêt des intérêts.

Arrière-corps, *s. m.* [*Pars adificii minus saliens.*] Il se dit en terme d'*Architecture*, des parties d'un bâtiment qui ont moins de faillie sur la face.

Arrière-cour, *s. f.* [*Area postica.*] Petite cour qui dans un corps de bâtimens sert à éclairer les apartemens de derrière, & les escaliers de dégagement.

Arrière-fleur. Reste de fleur qu'on a omis d'ôter & d'enlever de dessus les peaux en les esleurant.

Arrière-faix, *s. m.* [*Secundæ.*] Il s'appelle aussi *le délivre*, & *le placenta*. Ce dernier ne se dit que par les *Acoucheurs* & les *Chirurgiens*. On nomme l'*arrière-faix* ainsi, parceque c'est comme un second faix dont la femme se décharge. L'*arrière-faix* est une masse ronde, plate & spongieuse, pour recevoir & purifier le sang de la mère, destiné à la nourriture de l'enfant. (Un grôs arrière-faix, un petit arrière-faix, tirer l'arrière-faix, il ne faut point qu'après la sortie de l'enfant, l'arrière-faix demeure dans la matrice : c'est un corps étranger qui feroit mourir la mère. Il est dangereux qu'il reste dans la matrice la moindre chose de l'arrière-faix ; on doit, autant qu'il est possible, tirer l'arrière-faix avec la main. Lors-que l'arrière-faix se présente le premier, il faut promptement secourir la femme, si on lui veut sauver la vie. Si l'arrière-faix ne vient point, & qu'il soit fort attaché, on le tire adroitement avec la main. Examiner l'arrière-faix, considérer l'arrière-faix, le corps de l'arrière-faix, le cordon de l'arrière-faix. Pousser, faire sortir l'arrière-faix, être délivrée de l'arrière-faix. La femme doit se décharger de l'arrière-faix lorsque l'enfant est sorti de son ventre. Vuider l'arrière-faix, l'arrière-faix est commun à plusieurs enfans, & quand la femme auroit dans le corps deux enfans, elle n'auroit qu'un arrière-faix. *Mauriceau, Maladies des femmes grosses, liv. 2.*)

Arrière-fermier, *s. m.* [*Publicanus secundarius.*] C'est un *Sou-fermier*. (Un arrière-fermier exact & fidèle. Faire des arrière-fermiers.)

Arrière-fief, *s. m.* [*Prædium translatitium.*] C'est le fief qui relève d'un fief dominant. (Ceux qui ont des arrière-fiefs sont obligez au ban & arrière-ban. *La Roque, traité du ban & arrière-ban, c. 2.*)

Arrière-garde, *s. f.* [*Postrema acies, novissimum agmen.*] Terme de *Guerre*. C'est la partie de l'armée qui marche derrière, ou qui est à l'extrémité de la tête du camp. (*Arrière-garde défaite, arrière-garde batuë. Commander, mener l'arrière-garde, conduire l'arrière-garde, charger l'arrière-garde ; mettre en déroute, tailler en pièces l'arrière-garde ; renforcer l'arrière-garde.*)

Arrière-main, *s. m.* [*Impactus postremâ manu ictus.*] C'est le revers de la main. *Arrière-main* n'est pas le mot le plus usité, & l'on dit ordinairement, *le revers de la main*. Cependant il y a des endroits où *revers de la main* ne vaudroit rien, & sur-tout quand on parle du côté de la main opposé à celui qu'on appelle *revers*. (Ce qu'ont pû faire vos amis, c'est de mettre en

doute s'il a reçu le soufflet de l'avant-main, ou de l'arrière-main. *Lettres Provinciales, lettre 24. à la fin.*)

Arrière-Neveu, *s. m.* [*Filii fratris sororisve filius.*] Il se dit de quelque descendant d'un neveu.

Arrière-panage, *s. m.* Terme des *Eaux & Forêts*. C'est le tems qu'on laisse les bestiaux dans la forêt après le tems du panage expiré.

Arrière-petit-fils, *s. m.* [*Ex filio filiâve nepos.*] C'est le fils du petit-fils ou de la petite-fille. (*Loiis XIV.* est l'arrière-petit-fils d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, qui mourut d'un coup de mousquet au siège de Roüen.)

Arrière-petite-fille, *s. f.* [*Ex filio filiâve neptis.*] C'est la fille du petit-fils, ou la petite-fille. (*Marguerite de Valois*, Reine de Navarre, & première épouse de *Henri IV.* étoit petite-fille de *Charles Comte d'Angoulême*, père du Roi François I.)

Arrière-point, *s. m.* [*Repetitus trahente acu filii ductus.*] Terme de *Couturière en linge*. C'est un rang de points sur le poignet de la manche d'une chemise, ou sur celui d'une manchette. (*Arrière-point bien fait, arrière-point mal fait ; de jolis, d'agréables arrière-points, arrière-points fort propres, faire des arrière-points.*)

† *Arrière-pointeuse*, *s. f.* *Couturière* qui fait les arrière-points des manchettes, des poignets & des cous de chemises. (Les arrière-pointeuses sont du corps des *Couturières en linge*, des *Lingères* & des *Marchands Lingiers*.) Au reste ce mot n'est guère que dans la bouche du peuple : on dit au lieu de *Arrière-pointeuse*, *Ouvrière en linge*.

Arrière-saison, *s. f.* [*Sera tempestas.*] C'est la fin de l'Automne. (L'arrière-saison est plus dangereuse que les autres saisons, & il y a souvent plus de maladies dans l'arrière-saison que dans les autres tems. On doit ménager sa santé dans l'arrière-saison, & sur-tout quand on commence à vieillir ; quand l'arrière-saison est belle, on se porte mieux. *Dialogues de la santé.*)

* *Arrière-saison*, *s. f.* [*Ultimum tempus.*] Au figuré, c'est l'âge avancé d'une personne, le commencement de la vieillesse, & la vieillesse même d'une personne. (L'arrière-saison des beaux est toujours belle. *Abl. Ap.* Il est plus galant dans son arrière-saison, qu'il ne l'étoit à la fleur de son âge.)

Arrière-vassal, *s. m.* [*Translatitius cliens.*] C'est celui qui dépend d'un vassal. (Être arrière-vassal. Les arrière-vassaux sont sujets d'obéir aux ordres des vassaux supérieurs. *La Roque, traité du ban & arrière-ban.*)

Arrière-vouffure, *s. f.* Terme de *Maçonnerie*. C'est une espèce de voûte que l'on fait derrière une porte ou une fenêtre pour couronner l'embrasure, ou faire que la porte s'ouvre plus facilement.

☞ *Arrière-vouffure de Marseille*. Celle qui est cintrée par-devant, & bombée par-derrière, & sert pour faciliter l'ouverture des vantaux cintrés d'une porte ronde. Elle est ainsi appelée, parce que la première de cette espèce a été faite à une des portes de la ville de Marseille.

☞ *Arrière-vouffure de Saint Antoine*. Celle qui est en plein cintre, & bombée par son profil. Elle prend son nom de celle de la porte Saint Antoine à Paris, bâtie par *Clement Metezeau D'Aviller*.

ARRIÉRÉ. On dit qu'un Marchand est

arriéré, lorsqu'il ne paie pas exactement ses lettres de change, ses billets & ses autres dettes. On dit aussi qu'on est *arriéré*, quand on n'a fait qu'une partie de ce qu'on avoit à faire. Je suis *arriéré*; j'avois compté faire telle chose, mais je n'ai pu en faire qu'une partie, me voilà *arriéré*, &c. Je suis bien *arriéré* des visites que j'avois à faire.

ARRIÉRER un *payement*, c'est ne le pas faire à son échéance, le différer, le remettre.

ARRIMAGE, *f. m.* [*Dispositio.*] Terme de *Mer.* Quelques-uns disent *arrumage*. C'est l'arrangement des futailles qu'on met à fond de cale, c'est-à-dire, au fond du vaisseau. (Faire l'arrimage d'un vaisseau. Les futailles vuides d'un vaisseau ne se défoncent point, elles se remplissent, & servent à l'arrimage.)

ARRIMER OU ARRUMER, *v. a.* [*Componere, disponere.*] Terme de *Mer.* C'est arranger des futailles, ou autres choses dans un vaisseau. (Il faut promptement arrimer cela.) Quelques-uns disent *arrumer*, mais il ne semble pas si en usage qu'*arrumer*.

ARRISER OU ARRISER, *v. a.* [*Velaria juga demittere.*] Terme de *Mer.* On croit que le plus usité est *arriser*, il signifie abaisser, descendre, & dans le même sens on dit *amener*. (On doit vite arriser les huniers, c'est-à-dire, les voiles qui se mettent aux mâts de la hune. *Arriser le Pavillon*, c'est l'amener & l'abaisser.)

† ARRIVAGE, *f. m.* [*Appulsus.*] Il se dit de l'abord des vaisseaux dans un Port.

ARRIVER, *Verbe neutre passif.* [*Accedere, appellere.*] *J'arrive, j'arrivai, je suis arrivé.* Il vient de l'Italien *arrivare*. C'est aborder, c'est se rendre en un lieu; c'est faire quelque chemin & aller d'un endroit à un autre, par eau ou par terre. (Le vaisseau arriva heureusement au Port. *Abl. Marmol, t. 2. l. 5.* Dès qu'Alexandre fut arrivé, il envoya reconnoître le pais. *Vaug. Quint. l. 6.*)

Arriver, verbe neutre passif. [*Advenire, devenire, provenire.*] Venir par accident, venir par hasard. (Cela ne leur étoit point encore arrivé. *Abl. Retraite, liv. 5.* Il lui est arrivé un malheur surprenant. *Cost. let.* L'extinction de la Primatie de l'Eglise d'Arles arriva en 751. *Duport, histoire de l'Eglise d'Arles, liv. 3. c. 5.* On dit proverbialement, qu'un malheur n'arrive guère sans l'autre.)

Arriver. [*Contingere, accidere, evenire.*] Il se met souvent par élégance seulement. (Comme j'étois à la chasse, il lui arriva de faire une insolence. *Vaug. Quint. liv. 8. ch. 8.* C'est-à-dire, il fit une insolence.)

Arriver. [*Clavum agitare ad ventorum opportunitatem.*] Terme de *Mer.* C'est obéir au vent. (*Arriver sur un vaisseau*; c'est aller à ce vaisseau en obéissant au vent. *Desroches, termes de Marine.*)

ARRIVÉE, *f. f.* [*Adventus, accessus.*] C'est la venue d'une ou de plusieurs personnes en un lieu. (Arrivée fâcheuse, malheureuse, triste, aimable, agréable, heureuse, charmante, souhaitée, désirée. Le peuple, à l'arrivée de l'Empereur, témoigna beaucoup de joie. *Abl. Tac.* L'arrivée de vaisseaux.)

ARROBE, Terme de *Marine*, qui se dit du poids de trente & une livre. (Une *arrobe* de laine.) Ce mot est emprunté de l'Espagnol.

ARROCHE, *f. f.* [*Atriplex.*] Herbe qui fleurit jaune, qui a les feuilles larges & longues,

qui pousse en fort peu de tems, & nuit aux herbes qui sont auprès d'elle. (Il y a une arroche sauvage, & une arroche cultivée: celle-ci a des fleurs d'un rouge brun. La graine de l'arroche est détersive, & elle est bonne pour la jaunisse qui vient de l'opilation du foie. *Dal. histoire des plantes, tom. 1. liv. 5. ch. 3.* L'Arroche est connue sous plusieurs noms, belle-Dame, bonne-Dame & follette. Il y en a de trois espèces, la blanche, la rouge & la puante. La blanche est la seule dont on fasse usage dans les alimens.)

ARROGANCE, *f. f.* Il vient du Latin *arrogantia*. En François, orgueil, fierté, superbe. Ce dernier n'est pas reçu de tout le monde en qualité de substantif. (Arrogance brutale, insupportable, impertinente, extravagante, ridicule, méprisable, condamnable, haïssable. L'arrogance ne sied à personne. Les Gens de qualité ont d'ordinaire moins d'arrogance que les autres, parce qu'ils sont mieux élevez. L'arrogance marque un pédant, un petit esprit, ou une personne que la fortune a sottement élevée.)

ARROGAMMENT, *adv.* du Latin *arroganter*. Avec fierté, avec orgueil, avec arrogance, fièrement, superbement, orgueilleusement. (Il est d'un sot de répondre arrogamment; un honnête homme est toujours civil. Il parle arrogamment à tout le monde, & de cette manière il marque sa naissance & sa grossièreté.)

ARROGANT, ARROGANTE, *adj.* Du Latin *arrogans*, fier, superbe, orgueilleux, vain. (C'est un pédant arrogant, c'est un provincial sottement arrogant, parce qu'il n'a pas vû le monde. Elle est arrogante, car elle est fole, & de la lie du peuple, & ces sortes de personnes sont d'ordinaire de ce caractère.)

ARROGANT, *f. m.* Qui a de l'orgueil, qui a de la fierté. (On hait toujours un arrogant. Un arrogant pauvre est quelque chose de monstrueux.)

S'ARROGER, *v. r.* *Je m'arrogé, je me suis arrogé, je m'arrogeai, je m'arrogerai.* Il vient du Latin *arrogare*. C'est s'attribuer, c'est vouloir avoir. (Ils sont si insolens que de s'arroger les premiers honneurs. *Abl. Luc. tom. 3.* Henri VIII. s'étoit arrogé la qualité de souverain chef de l'Eglise Anglicane. *Mauroix, Schisme d'Angleterre.*)

† ARROI, *f. m.* [*Appartus.*] Vieux mot qui signifioit train, équipage. (Ce Seigneur fit son entrée avec un magnifique arroi.) Il signifie aussi l'équipage d'un Fauconnier.

ARRONDIR, *v. a.* [*Rotundare.*] Faire rond quelque chose qui ne l'étoit pas. Les Chapeliers disent arrondir un chapeau, & les Couturières, arrondir une jupe, une robe. Les Tourneurs disent arrondir une boule ou un globe, une colonne, &c.

Arrondir, v. a. Terme de *Sculpture* & de *Peinture*. C'est donner du relief à une figure; en marquer, en prononcer avec élégance les contours, la détacher de la toile par des ombres jetées favamment; c'est ce qu'on appelle l'*arrondir*.

Arrondir, v. a. Terme de *Manège*. C'est faire porter à un cheval les épaules & les hanches uniment & rondement, dans un grand ou petit rond, sans qu'il se jette de côté. (Pour mieux arrondir votre cheval, servez-vous d'une longe qu'on tiendra dans les centres jusqu'à ce que votre cheval ait formé l'habitude de s'arrondir: *Guillet, Art de l'homme d'épée.*) On dit proverbialement qu'un homme a bien *arrondi* ses affaires,

ses termes, ses fermes, &c. pour dire qu'il les a mises en bon état, qu'il a augmenté ses revenus, qu'il a fait des acquisitions qui étoient à sa bienfiance.

* *Arrondir*, *v. a.* [*Tornare periodum.*] Terme de *Rétorique*. C'est ajuster, arranger & tourner avec tant d'esprit les mots d'une phrase ou d'une période, qu'il y ait de la justesse & de l'harmonie. (Balzac & Patru étoient les premiers hommes de France pour bien arrondir une période.)

S'ARRONDIR, *v. r.* [*Rotundari.*] Devenir rond. (Les colonnes & les globes s'arrondissent sur le tour.)

ARRONDI, *adj.* Terme de *Blason*. On le dit des pièces de l'écu qui ont certains traits, & des ombres qui font paroître leur arrondissement, soit naturel, soit artificiel. (Un globe *arrondi* d'argent. Un tronc d'arbre *arrondi*.)

ARRONDISSEMENT, *s. m.* [*Rotundatio.*] Il est peu usité au propre; prononcez *arrondisseman*. Il consiste à rendre ronde, juste & proportionnée, une chose qui ne l'étoit pas. Faites l'arrondissement de cela. On dira plutôt *arrondissez* cela.

* *Arrondissement*, *s. m.* [*Apta periodi compositio.*] Il est beau au figuré; c'est l'harmonie qui vient de l'arrangement ingénieux des mots. (Un arrondissement de période, charmante, touchante, aimable, pleine d'esprit. Les Latins ont charmé l'oreille par l'arrondissement ingénieux des mots dans leurs périodes.)

* *ARRONDISSEUR*, *s. m.* [*Qui periodos ornat, componit.*] C'est celui qui ajuste & qui arrondit: mais il n'est pas usité, & ne peut trouver sa place que dans quelque petit ouvrage burlesque.

ARROSER, *v. a.* [*Aspergere, conspergere.*] Jeter de l'eau avec un arrosoir. (Arroser un jardin. Si l'on n'arrose les tulipes à propos, on les perd. On doit arroser les fleurs dans le tems qu'il faut. *Culture des fleurs*, c. 5.)

* *Arroser*, *v. a.* [*Rigare, irrigare.*] Il se dit des fleuves & des rivières. C'est couler & passer par quelque país. (Le Danube est le fleuve de toute l'Europe qui arrose le plus de país. *Abl. Arr. liv. 1. chap. 2.* Ce fleuve venant à s'épandre dans la plaine, arrose les campagnes voisines. *Vaug. Quint. l. 3. c. 1.*

Fuiez ces lieux charmans qu'arrose le Permesse,
Ce n'est point sur ses bords qu'habite la richesse.
Despr. Poët. c. 4.)

ARROSEMENT, *s. m.* [*Rigatio, irrigatio.*] C'est l'épanchement d'eau qu'on fait avec un arrosoir. (Un petit, un léger arrosément. Les arrosémens frais & gras font du bien aux œillets, quand ils commencent à pousser leur dard. *Culture des fleurs*, ch. 5. Il faut donner à propos des arrosémens aux fleurs. Commencer ses arrosémens, continuer ses arrosémens. Arrosez vos anémones au milieu ou à la fin de Février, & recommencez vos arrosémens au bout de trois ou cinq jours, selon la sécheresse ou l'humidité de la saison. *Culture des fleurs*, 2. partie, ch. 5.)

* *Arrosément*, *s. m.* Il se prend quelquefois, sur-tout dans les matières de piété, ainsi que dans cette phrase censurée, & peut-être avec quelque raison, par le P. Bouhours dans ses doutes sur la langue Françoisé, au figuré, en terme de piété intérieure qui pénètre jusqu'au fond de l'ame. (Craignez Dieu, & retirez-vous

du mal, ainsi votre chair fera saine & l'arrosément pénétrera jusques dans vos os. *Proverbes de Salomon*, 3. vers. 8.)

ARROSOIR, *s. m.* [*Vas inspergendis aquis idoneum.*] Terme de *Jardinier*. C'est un instrument de cuivre, de fer blanc ou de terre, en forme de cruche, avec un goulot percé, au bout duquel il y a une pomme de métal percée de plusieurs petits trous, au travers desquels passe doucement l'eau quand on arrose. (Un bon arrosoir, un méchant arrosoir, un arrosoir mal fait, un arrosoir qui ne vaut plus rien. A Paris, les Chaudronniers font les arrosoirs de cuivre, & les Taillandiers en fer blanc font les autres. Les arrosoirs de cuivre rouge font les meilleurs. On dit, le ventre de l'arrosoir, le cou, le goulot, la pomme & l'anse de l'arrosoir. Remplir l'arrosoir. Quand on porte l'arrosoir, on le tient par l'anse. Vuider l'arrosoir.)

ARRUMAGE ou ARRIMAGE. Voiez *Arrimage*.

ARRUMER. Voiez *Arrimer*.

ARRUMEURS, *s. m.* [*Dispositores.*] Ce sont de petits Officiers établis sur les ports, & sur tout en Guyenne, qui rangent les tonneaux & autres marchandises dans les vaisseaux. D'autres les nomment *Arrumenis*.

A R S.

ARS, *s. m.* Quelques-uns disent *aires*, mais les habiles Ecuiers & les habiles Maréchaux font pour *ars*. On appelle *ars*, les veines où l'on saigne le cheval, & il y en a une au bas de chaque épaule. (Il faut faire saigner des *ars* vôtres cheval. Il y a aussi des *ars* cuisses.)

ARS, ARSIN ou ARSON. Vieux mots. Saint Loüis a dit dans ses Etablissements, ch. 4. que le Haut-Justicier connoît de *rat*, de *arson*, de *meurtre*, &c. c'est-à-dire, du *rapt*, de l'*incendie*, du *meurtre*. Ce terme vient, comme du *Cange* l'a remarqué, de *ardere*. Philippe de Beaumanoir a dit: *Vos arsisles cette maison*. Et Guiard,

Qui l'orent trouvez en la cendre
Des *arsis*, & les valent vendre.

Nous lisons dans le Livre des Châtelains de Lille la manière dont on punissoit autrefois les *arsins*.

ARSCHIN, *s. m.* Mesure dont on se sert à la Chine pour mesurer les étoffes. Elle est de la même longueur que l'aune de la Hollande.

ARSENAL. Voiez *Arcenal*.

ARSENIC, *s. m.* [*Arsenicum.*] Minéral composé de beaucoup de soufre & de sels caustiques. Il y a trois sortes d'arsenic, le blanc, le jaune & le rouge: le blanc a proprement le nom d'arsenic; c'est le plus corrosif. Tout arsenic est un poison, & l'on n'en doit jamais avaler. L'arsenic sert à plusieurs remèdes, mais il faut s'en servir avec esprit. Calciner l'arsenic. L'arsenic mange la chair. *L'Emeri, Chimie*, c. 10. Ils nous donnent l'arsenic dans une tasse de rubis, *Costar, lettres*, t. 2. lett. 259. Si tu t'ennuies de vivre, tu t'envoyeras en l'autre monde avec un grain d'arsenic. *Abl. Luc. Philosophes à l'encan.*)

ARSENICAL, *ALE*, *adj.* Qui tient de l'arsenic. (Eprits *arsenicaux* & vitrioliques. On appelle *aiman arsenical*, une préparation faite avec l'antimoine, le soufre & l'arsenic cristallin.)

ARSINS. On appelle bois *arsins*, les bois

sur pied, où le feu a pris par quelque accident.

ARSIS, *f. m.* On appelle *arsis*, un vin trop ardent, & qui a le goût rôti, lors-que cette qualité lui vient d'une année extrêmement chaude & sèche.

A R T.

ART, *f. m.* Du Latin *ars*, recueil de préceptes qu'on pratique pour une fin utile. Le mot *art* s'applique également aux sciences comme aux métiers. Toutes les sciences ont été connues originairement sous le nom d'art; & c'est cette ancienne dénomination qu'elles conservent encore aujourd'hui dans l'Université de Paris. (Arts mécaniques. Arts libéraux. Ceux-ci sont la Logique, la Rétorique, la Grammaire, la Peinture, la Sculpture, les Mathématiques, l'Astronomie, la Médecine, la Chirurgie, &c. Apprendre, enseigner, favoir un art, posséder un art en perfection. *Abl. Luc. t. 2.* Bien des gens montrent des arts qu'ils n'entendent pas. On ne peut aujourd'hui gagner sa vie à travailler en quelque art que ce soit.

Mettant leur Apollon aux gages d'un Libraire,
Ils font d'un art divin un métier mercenaire.
Despr. poët. c. 4.)

Maître des ARTS. Voyez Maître.

Art Hermétique, *f. m.* [*Chymia.*] C'est la Chimie. Elle a été appelée de ce nom à cause d'Hermès, que quelques-uns en croient l'inventeur, & qui pour cela l'appellent Trismégiste, c'est-à-dire, trois fois grand. Lemeris a fait imprimer un Art Hermétique qu'on estime.

L'art de monter à cheval. C'est la manière de faire travailler un cheval de bon air, qu'on appelle d'ordinaire manège. On trouve à Paris plusieurs habiles Ecuyers, qui apprennent cet art. Soleysel nous en a laissé un livre.

L'Art de la guerre. C'est celui qui enseigne à bien manier les armes & à faire la guerre en habile Capitaine. Gaïa a donné au public un petit livre de l'Art de la guerre. Maillet a fait aussi un Art de la guerre, où il y a d'assez agréables estampes.

L'Art de naviger. Il enseigne à conduire sûrement un vaisseau, à la faveur des vents, des voiles, du gouvernail, des rames, de l'équille aimantée, des cartes marines & d'autres choses. Guillet & Desroches ont fait chacun un petit Dictionnaire des termes de marine.

* Art, *f. m.* [*Solertia.*] Adresse, subtilité, esprit, manière délicate & ingénieuse. (Il faut avoir beaucoup d'art & d'adresse pour la cajoler. *Abl. Luc. t. 2.* Ménager quelque chose avec art. *Patru, plaidoiez.*

Un beau feu quelquefois échauffe par hazard
Un Poëte sans art.

Despr. poët. c. 3.

Chacun peint avec art, dans ce nouveau miroir
Se vit avec plaisir.

Despr. poët. c. 3.

Soiez simple avec art.
Il faut dans les chansons du bon sens & de l'art.

Despr. poët. c. 2.)

ARTEIL, *f. m.* Voyez Orteil.

ARTEMON, *f. m.* [*Artemon.*] Terme de Mécanique. Troisième moufle qui est au bas de la machine appelée *polyssate*, qui sert à élever des fardeaux.

A R T.

ARTÈRE, *f. f.* Il vient du Grec. En Latin, *Arteria*. Vaisseau contenant le sang, qui est long & creux comme un tuyau, & composé d'une peau assez épaisse, & qui n'approche pas si fort de la superficie que les veines. (La grosse artère, l'artère veneuse, l'âpre artère. Il est dangereux en saignant de piquer une artère. L'ouverture d'une artère, à moins qu'elle ne soit très-petite, est toujours suivie d'un écoulement de sang, qu'on a peine à arrêter. C'est un malheur à un Chirurgien qui saigne que d'ouvrir une artère. *Art de saigner, c. 20.)*

ARTÉRIEL, selon d'autres, ARTÉRIAL, *adj.* mais le premier est le plus usité. Il vient de *arterialis*. Il fait à son féminin artérielle ou artériale, c'est-à-dire, qui est d'artère, qui est l'artère. (L'épanchement du sang artériel produit de fâcheux effets. *Art de saigner, c. 20.)* On dit aussi artériel, comme la veine artérielle.

ARTÉRIOTOMIE, *f. f.* [*Vena incisio.*] Terme de Chirurgie. C'est l'ouverture d'une artère, qu'on fait avec la lancette, comme on en fait à une veine. Ce mot vient de *ἀρτηρία*, artère, & de *τομή*, incision.

ARTHRITIQUE, *f. f.* Plante médicinale, propre à guérir les maux articulaires.

Arthritique, *adj.* On donne cette épithète aux remèdes propres pour la goutte; on les nomme aussi *antipodagres*. Arthritique est formé du Grec *ἀρθριτικός*, qui signifie maladies des articles, & qui vient de *ἄρθρον*, article, jointure.

ARTHRODIE, *f. f.* Terme de Chirurgie. Articulation ou jonction lâche des os, par laquelle une tête est reçue dans une cavité superficielle, avec un mouvement artificiel en plusieurs sens. Ce mot vient de *ἄρθρον*, article, jointure.

ARTICHAUD, (ARTICHAUT.) *f. m.* [*Cinara, carduus sativus.*] C'est une plante qui a la tige droite, au bout de laquelle s'assemblent plusieurs feuilles qu'on fait cuire & que l'on mange, avec ce qu'elles renferment, qu'on appelle *cu d'artichaud*. L'artichaud est sec & chaud, on le mange crû avec du sel & du poivre, & cela s'appelle artichaud à la poivrade; l'artichaud est indigeste, le frit ne vaut rien. L'artichaud au beurre & à la muscade est meilleur. (Planter des artichauds, cultiver des artichauds, arroser des artichauds.) Nous connoissons & nous cultivons cinq espèces d'artichauds, le blanc, le verd, le violet, le rouge, & le sucré de Genes.

Artichaud à la bérigoule. C'est l'artichaud qu'on mange grillé dans une tourtière ou sur le gril, après en avoir ôté la mouffe & mis en sa place une cuillerée de bonne huile ou un peu de beurre, avec du poivre & du sel.

Artichaud sauvage. C'est ce que les Botanistes appellent la grande carline. On le trouve communément sur les hautes montagnes; c'est une plante cordiale.

ARTICLE, *f. m.* On l'a pris du Latin *articulus*. Terme de Grammaire. Petite particule qu'on met devant les substantifs, & qui sert à en faire connoître le nombre, le genre & le cas. Ces particules sont *le* & *la* au singulier: le masculin c'est *le*, & le féminin *la*. Ils ont l'un & l'autre au pluriel *les*. (Décliner l'article, se bien servir des articles, manquer à mettre l'article, oublier l'article.)

Il faut observer 1°. que les articles ne doivent point être mis devant les noms propres; on ne doit pas dire, par exemple, *le Mars, le Jupiter,*

Jupiter, le Platon, l'Aristote : mais, *Platon, Aristote, ont dit, &c.* Quand le nom propre est indicatif, on met l'article devant, comme, *la Venus d'Apelle, la Diane d'Ephese.* On le met devant les noms propres Italiens, *le Tasse, l'Arioste.*

*Le Tasse s'en scandalisoit,
Mais je suis serviteur au Tasse.
Sarrazin.*

Les noms signifient ordinairement les choses d'une manière vague & générale: les articles, dans les langues où ils sont en usage, déterminent cette signification, & s'appliquent à une chose particulière. *Lami, Art de parler.*

Article, f. m. Partie de chapitre de quelque Livre. (Un petit article, un article fort court, un grand article: chapitre divisé en plusieurs articles, réduire en articles. Je n'en puis plus de la tête, pour avoir lû l'article des histoires de Varillas & des froides rapsodies de Vaumorière.)

Article, f. m. Il se dit des Ordonnances, des comptes, des contrats, & d'autres pareilles choses. L'endroit de l'Ordonnance ou du contrat qui enferme une affaire, ou une circonstance particulière. Arrêter les articles d'un compte. Mettre les choses par article, dresser les articles de mariage, débiter les articles, disputer un article. Acorder, approuver les articles; concilier les articles débatus. *Maucroix, Vie du Cardinal Campege, pag. 195.* Rejetter un article. *Patru, Plaid. 12.*)

Article, f. m. Il se dit parlant de la foi. (C'est l'une des douze propositions de la créance Chrétienne. C'est un article de foi. Je le crois comme article de foi. C'est pour moi un article de foi.

*Je ris de ces discours frivoles,
On sçait fort bien que ses paroles
Ne sont pas articles de foi.
Desp. Epigr.)*

Article, f. m. [Agon.] C'est le temps où l'on est prêt de rendre l'ame. (Être à l'article de la mort. Il se repentira à l'article de la mort, d'avoir lâchement abandonné quatre ou cinq maîtresses après avoir fait bonne chère de leur bien; & le pauvre pleurera les tours de souplesse qu'il a fait pour vivre, & pour s'habiller aux dépens du tiers & du quart.

Article, f. m. Terme d'Anatomie. C'est-à-dire, *jointure, liaison.* (Chaque partie dont le doigt est composé est un article. *Deg.*) *Article,* en ce sens, n'est pas si usité que *jointure*; & l'on dira bien plutôt, il sent du mal aux jointures des doigts, qu'aux articles des doigts.

ARTICULAIRE, *adj. [Articularis.]* Terme de Médecine. Epitète qu'on donne à une maladie qui afflige & altère particulièrement la substance des articles, causée par une matière acre. On l'appelle autrement goutte, parce que cette humeur distille goutte à goutte, & qu'une seule goutte est capable de causer de grandes douleurs.

ARTICULATION, *f. f.* Terme d'Anatomie. Prononcez *articulacion.* Il vient du Latin *articulatio.* C'est un assemblage ou une connexion naturelle des os du corps humain, avec mouvement ou sans mouvement; ce qui en établit deux espèces, l'une mobile appelée *Diarthrose*, l'autre immobile, nommée *Synarthrose.* On peut voir là-dessus Riolan, Degori, & les divers Traités de Chirurgie qui parlent des différentes articulations. Les articulations sont égales dans tous les

Tom. I.

hommes. Il n'y a dans le front aucune articulation. *La Chambre, Art de connoître les hommes, let.)*

Articulations. Terme de Peinture, de Sculpture & de Gravure. On entend par-là les jointures où se font les attachemens des différens membres, tels que le cou, le poignet, le coude, le jarret, les hanches, &c.

Articulation, f. f. [Distincta verborum pronuntiatio.] C'est une prononciation distincte des mots. (Une belle, une agréable, une aimable articulation. Son articulation plaît, son articulation agréée, & fait qu'on sent du penchant pour lui.)

ARTICULER, *v. a. [Distinctè voces efferre.]* Prononcer distinctement & nettement ce qu'on dit. (Si l'on veut plaire & être écouté, il faut bien articuler ses mots. A peine eus-je la liberté d'articuler trois ou quatre misérables paroles. *Balz. Entretien 14.*)

Articuler, v. a. [Distinctis capitibus rem partiri.] Terme de Palais. C'est donner quelque chose par articles. (Articuler ses demandes. *Le Maître, Plaid. 3.* Articuler ses faits justificatifs. *Patru, Plaid. 17.*)

S'articuler, v. r. [Articulari.] Terme d'Anatomie. C'est se joindre. (La partie latérale de la tête de l'osselet, qu'on appelle marteau, a deux éminences & une cavité pour s'articuler avec un osselet qu'on nomme l'enclume. *Du Vernai, Traité de l'ouïe, 1. partie, p. 21.*

ARTIEN, *f. m.* Prononcez *arcien.* [*Artista.*] C'est un terme dont on se sert dans quelques Coléges de Paris, pour signifier les Ecoliers qui sont fortis des humanitez, & qui étudient en Philosophie. Il y a dans le Colége de Navarre un Principal des *Artiens.* *Danet.*

ARTIFICE, *f. m.* Du Latin *artificium.* Il se prend en bonne part, & signifie adresse, art, manière ingénieuse. (Artifice merveilleux. Le joug du chariot du père de Midas, étoit composé de nœuds entrelacés avec tant d'artifice qu'on n'en eût sçu découvrir le commencement ni la fin. *Vaug. Quint. l. 3. c. 1.* J'enseignois avec simplicité & sans artifice les artifices de l'éloquence. *Arn. conf. l. 4. ch. 2.* Il y avoit beaucoup d'artifice dans cette machine. *Feu d'artifice. Voyez Feu.*)

Artifice, f. m. [Fraus, dolus.] Il se prend aussi en mauvaise part; c'est-à-dire, finesse maligne, tour d'esprit pour surprendre, adresse méchante & dangereuse. (Artifice malin, dangereux, méchant, haïssable, grossier, sot, ridicule. Le principal artifice de votre conduite, c'est de faire croire qu'il y va de tout dans une affaire qui n'est rien.

..... L'artifice est grossier,
Tu te feins criminel pour te justifier.
Rac. Phédre, a. 4. sc. 2.)

Artifice, f. m. [Ignis artificiosus.] Se dit des feux qui se font avec art, soit pour le divertissement, soit pour la guerre.

Artifices. On le dit en général de toute sorte de bâtimens à machines & à roues, construits sur les ruisseaux & rivières propres à diverses manufactures, tels que sont les moulins à fouler, à papier, à poudre, à scier des planches, &c.

ARTIFICIEL, ARTIFICIELLE, *adj.* Du Latin *artificialis,* qui est fait avec art, qui est travaillé avec adresse. Ce que l'art fait naître. (Avoir un œil artificiel, C'est une fontaine artificielle.

Bb

Une drogue artificielle. On parle en Astronomie du jour naturel & du jour artificiel. Voyez *Jour.*)

Artificiel, artificielle, adj. [*Arte factus.*] Terme de *Rétorique*. Il se dit des preuves dont se sert l'Orateur, & veut dire, qui naît de son esprit, qui vient de son industrie. (Les preuves artificielles, ce sont les définitions, les causes, les effets, les ajoints & autres; & les preuves sans artifice, ce sont les loix, les autoritez, les citations, &c.)

ARTIFICIELLEMENT, adv. On prononce presque *artificiellement*. C'est-à-dire, avec art, avec industrie. C'est un corps qui se meut artificiellement. *Regis, Philosophie.*)

ARTIFICIER, f. m. [*Ignium missilium artifex.*] On prononce *artificié*. Ce mot en terme de *Guerre*, signifie celui qui est du corps de l'Artillerie, ou qui compose toute sorte de feux d'artifice, pour jetter dans les places qu'on attaque, ou au bas de celles qu'on défend. (Un bon, un habile Artificier.)

Artificier, f. m. C'est aussi celui qui compose tous les feux d'artifice d'une Ville. Il n'y a dans celle de Paris qu'un artificier, mais il y en a plusieurs qui se nomment *Artificiers du Roi*. L'Artificier de Paris est celui qui fait tous les feux d'artifice que la Ville est obligée de faire dans les occasions de réjouissance. Cet Artificier est gagé de l'Hôtel de Ville, & il a des lettres qui sont les marques de sa Charge. Les Artificiers du Roi font tous les feux d'artifice que le Roi fait faire; ces Artificiers n'ont point de lettres, il n'y a entre eux aucune maîtrise.

ARTIFICIEUX, ARTIFICIEUSE, adj. Du Latin *artificiosus*. [*Callidus, astutus.*] Il se dit des choses & des personnes: c'est-à-dire, fin, adroit, d'une manière qui marque un peu de fourberie, & une adresse qui n'est pas tout-à-fait simple. (C'est un Normand artificieux: elle est bien artificieuse. Plainte subtile & artificieuse. Ce discours est artificieux.)

ARTIFICIEUSEMENT, adv. [*Callidè, astutè.*] D'une manière artificieuse, avec ruse, avec adresse, avec finesse. (Jamais telle opinion ne fut plus artificieusement défendue.)

ARTILLÉ. On dit, un vaisseau bien artillé, ou artillé de tant de pièces.

ARTILLER, f. m. [*Tormentorum æreorum artifex.*] Ouvrier qui travaille à l'Artillerie, comme Fondeur, Canonier, &c.

ARTILLERIE, f. f. C'est un magasin de tous les canons, de toutes les armes, & de tous les outils qui peuvent servir à la guerre. (On dit en ce sens, toute l'Artillerie est sous le commandement de M. le grand Maître, qui a sous lui des Lieutenants Généraux; & des Commissaires, & plusieurs autres Officiers.)

Artillerie, f. f. [*Tormenta muralia bellica.*] Il signifie aussi toute sorte de pièces de canon. (L'Artillerie fut inventée en 1354 par un Alemand. Faire joier l'artillerie. L'artillerie fait un grand fracas.)

☞ *Artillerie.* Terme de *Guerre* & de *Jurisprudence*. Il est plus ancien que l'invention des canons & de la poudre. Toutes les machines de guerre dont nos ancêtres se servoient pour attaquer les Villes, ou pour les défendre, étoient comprises sous le terme générique d'artillerie. Guillaume Guyart, cité par le P. Daniel, dans son *Histoire de la Milice Françoisè*, a dit :

Artillerie est le charroi
Qui par Duc, par Comte ou par Roi;
Ou par aucun Seigneur de terre,
Est chargé de quarriaux en guerre,
D'arbalestes, de dards, de lances,
Et de targes d'une semblance.

Ceux qui étoient emploiez à construire ces machines, s'appelloient *Artillers*; & ce mot, ainsi qu'*Artillerie*, est dérivé de *ars, artis*, parce qu'il y avoit beaucoup d'artifice dans la construction de ces machines: ainsi, dit le P. Daniel, le mot d'*engin* vient d'*ingenium*; & d'*engin, engeigneur*; & d'*engeigneur, ingénieur*.

On comprend aujourd'hui sous le nom d'*Artillerie*. 1. Les feux d'artifice, ou la pyrobolie, tant les matières dont ils se font, que les feux mêmes tout faits. 2. Les Officiers & les Charges d'Artillerie. 3. Les chariots & les chevaux pour conduire tout ce qu'il faut: en un mot, l'Artillerie comprend les instrumens militaires, les matériaux, les ouvriers & les artisans qui y servent.

ARTILLEUR, f. m. Celui qui est employé dans l'Artillerie.

A l'égard de la Jurisprudence, on demande si l'artillerie, qui est à présent composée de canons, de boulets, de poudre, de mousquets, d'épées, doit être regardée comme effets mobiliers, ou comme immeubles dépendans des Châteaux où ils se trouvent. Les Auteurs cités par Brodeau, sur la Coûtume de Paris, *art. 90.* décident que l'artillerie composée de plusieurs pièces, est réputée faire partie du Château, lorsqu'elle y a été mise pour y rester & pour le défendre. Il n'en est pas de même des fusils, mousquets, pistolets, épées, qui ont servi au plaisir de la chasse, ou pour la défense, & pour l'ornement du maître.

ARTIMON, f. m. [*Acatium, velum amplius.*] Terme de *Marine*. C'est le mât d'un Navire qui est le plus près de la poupe, & qui porte ordinairement des voiles latines. On dit, mât d'*Artimon*.

ARTIQUE. Voyez **ARCTIQUE, adj.**

ARTISAN, f. m. En Latin *Artifex*. Celui qui fait profession de quelque métier, & qui à la faveur de ce métier gagne sa vie à force de travailler. Un vil artisan, un pauvre, un misérable artisan. Un habile artisan, un artisan expert. Antoine & Cléopâtre alloient la nuit courir la Ville, entrant dans les boutiques des artisans, & les attaquant par des railleries. *Citri, Triumvirat, 3. partie, c. 12.*

* *Artisan, f. m.* Au figuré, c'est-à-dire, qui est la cause, qui est l'auteur de quelque chose. (Dieu est le Souverain *Artisan* du monde. Il donne du courage à tous les *Artisans* de sa gloire. *Bal. Entretiens.*)

Chacun est artisan de sa bonne fortune.

Regn. sat. 6.

C'est l'artisan de la volupté. *Abl. Luc.*)

ARTISANNE, f. f. Il n'est point en usage au propre, & en sa place, on dit *femme d'Artisan*.

* **ARTISANNE, f. f.** Au figuré, signifie celle qui est cause. (La sagesse est l'ouvrière, l'artisanne de toutes choses. *Cof. let.*)

☞ Un ami de Balzac ayant critiqué ce vers,

Et l'insolent Borée, artisan des naufrages,

il tâche de justifier dans ses Entretiens ces mots, *artisan des naufrages*, par plusieurs exemples.

ART.

Le P. Bouhours fait une ample remarque, pag. 63. sur ces deux mots, *artisan*, *ouvrier*. On dit, *un pauvre artisan*, *un ouvrier à la journée*: on dit aussi, *ce divin artisan*, *cet admirable ouvrier*. Nous disons d'un Prince, qu'il est *l'artisan de la fortune des particuliers*. Mais pour relever la bassesse du mot *ouvrier* & *artisan*, on y ajoute un adjectif qui en donne une idée bien différente de celle que l'on a lorsque le mot est tout seul. Le Pere Bouhours ajoute, qu'*artisan* & *ouvrier* n'ont jamais de régime dans le propre, & qu'ils en ont quelquefois dans le figuré: on ne dit point en François, d'un Cordonnier, qu'il est l'artisan de son foulier; ni d'un Menuisier, qu'il est l'ouvrier d'une porte: on dit, *c'est un bon artisan*, *c'est un bon ouvrier*. Au contraire, dans le figuré, on dit élégamment *artisan* & *ouvrier*, avec d'autres mots qui en font régis. Balzac dit dans ses *Entretiens*, en parlant de Mécénas: » Cet homme envoyé extraordinairement pour » l'ornement de son siècle, pour la dernière » perfection des sciences & des arts, pour » inspirer les Poètes, les Historiens & les » Orateurs, pour donner du courage & de la » force à tous les autres *artisans de la belle » gloire*. » Mademoiselle de Scuderi dit, dans la *Conversation des souhaits*: » Il y a quelque » chose de plus doux à être soi-même l'*artisan » de sa propre grandeur*, & à ne devoir rien » qu'à soi-même. » A l'égard d'*ouvrier*, Patru dit, dans l'Eloge de Pomponne, de Bellièvre: » Chanceliers de Bellièvre & de Sillery, fameux » *ouvriers de la mémorable Paix de Vervins*. » Il dit ailleurs: » Qui n'admira cet esprit céleste, » qui fut l'*ouvrier de tant de fictions ingénieuses*, » & qui nous mène par un chemin semé de » fleurs, jusques aux portes du Sanctuaire? » Pelisson a usé de la même phrase dans le Panégyrique du Roi: » Qui ne l'admira lui-même infiniment davantage, si par les voies » plus secrètes, plus obscures & plus inconnues » du gouvernement dont il est lui seul l'*ouvrier*, » le conducteur & le maître, il a sçu corriger, » surmonter & changer en mieux les mœurs, » les inclinations & le génie de ses peuples? »

ARTISON, *f. m.* [*Teredo*.] Petit ver qui s'engendre dans le bois & qui le perce avec son bec comme avec un forêt.

ARTISTE, *f. m.* [*Artificiosus*.] Il vient de l'Italien ou de l'Espagnol *artista*. Ouvrier qui travaille avec esprit & avec art. (Artiste fameux, artiste célèbre, connu, glorieux, habile, intelligent, savant en tout ce qu'il fait. L'Artiste ingénieux a tant fait, que sans fonte il a trouvé le secret de faire compatir l'or avec le laiton, sur la superficie seulement, par le mélange du mercure. *Traité des essais*, c. 3. Aucun artiste ne doute qu'il ne faille préparer la tériaque au mois de Novembre. *Caras*, *Pharmacopée*. La Chimie fait connoître à l'artiste les premiers principes des choses. *Vanhelmont*, sur la composition des remèdes.)

Artiste, *adj.* Qui travaille avec art, qui travaille adroitement & selon l'art. (C'est une main artiste.) Artiste se dit aussi de ceux qui font profession de quelque art & qui s'y distinguent. (Un bon artiste, un grand artiste. La France a une grande supériorité sur les autres Nations, par le mérite & la célébrité de ses artistes.)

ARTISTEMENT, *adv.* [*Artificiosè*.] Prononcez *artisteman*. Avec art, avec adresse, avec esprit,

ART. ARV. ARZ. 195

selon les règles de l'art. (Un vase artistement travaillé. *Desp. longin*.)

Il vouloit que fix vers *artistement* rangez,
Fussent en deux tercets, par le sens partagez.
Desp. Poët. c. 1.)

ARTRIQUE, *f. f.* Voyez ARTHRITIQUE.
ARTRODIE, *f. f.* [*Artrodia*.] Terme d'Anatomie. Voyez ARTHRODIE.

ARTRON, *f. m.* Terme d'Anatomie. C'est une jonction naturelle d'os, en laquelle les bouts des deux os s'entretouchent. Il y en a deux espèces, la diarthrose & la sinarthrose.

ARTS & MÉTIERS. On appelle ainsi à Paris les Communautés d'artisans établis en corps de jurande, & où il y a apprentissage, maîtrise & jurés. Ils sont différents de ce qu'on nomme les six corps des Marchands.

ARTUS, *f. m.* Nom d'homme. Il y a eu un Roi qu'on apelloit Artus, qui a régné en Angleterre. Il a été brave & vaillant, & a été tué dans une bataille par les Saxons. Ce glorieux Prince a établi les Chevaliers de la Table-Ronde. *Histoire d'Angleterre*.

A R V.

ARVALES. Les Freres Arvales, dont il est fait mention dans l'Histoire Romaine, étoient une société de douze hommes d'une naissance illustre, qui s'assembloient pour faire des sacrifices, afin d'obtenir une abondante récolte. On dit que Acca Laurencia, nourrice de Romulus, faisoit, tous les ans, des sacrifices pour demander aux Dieux la conservation des fruits de la terre; & afin de rendre sa demande plus favorable, elle avoit avec elle ses douze enfans. L'un d'eux étant mort, Romulus voulut prendre sa place, & voulut que l'on appellât cette espèce de société, *Fratres Arvales*, parce que leur soin étoit de prier pour la fertilité des champs appelez *arva*. On continua depuis ce tems-là cette compagnie ou collège de douze Freres Arvales, qui s'assembloient au Capitole, ou dans le temple de la Concorde, ou dans celui de la Déesse *Dia*. Ils faisoient, au mois de Mai, des lustrations publiques autour des champs. Servius, sur Virgile, prétend que l'on sacrifioit une truie pleine, &c. Voyez *Lomeier*, de *Lustrationib. cap. 29*. Voyez aussi le *Dictionnaire de la Fable*.

ARUM, *f. m.* Plante, dont la tige est haute d'une paume; ses feuilles ressemblent à la serpentine; sa graine est aussi jaune que le safran. Elle a les mêmes propriétés que la serpentine.

ARUSPICE, *f. m.* Ce mot vient du Latin *aruspex*. Il signifioit, chez les Romains, un Sacrificateur qui prédisoit l'avenir, en examinant la qualité des entrailles des bêtes sacrifiées.

A R Z.

ARZEGAYE. Bâton ferré par les deux bouts, dont certains soldats que l'on apelloit *Estradiotes* se servoient à toutes mains. Voyez le P. Daniel, tom. 1. pag. 231. de son *Histoire de la Milice Françoisé*.

ARZEL, ARZELLE, *adj.* Il se dit des chevaux, c'est-à-dire, qui a une marque de poils blancs au pié de derrière, depuis le boulet jusqu'au sabot. (On n'aime point les chevaux arzels. Cette cavale me plairoit assez, si elle n'étoit

point arzelle. C'est une folie de croire que les chevaux arzels soient plus malheureux que les autres.)

A S.

AS, *f. m.* [*Monas tessera.*] Carte à joier, ou face de dez, marquée d'un seul point. (Un as de cœur, de carreau, de pique, de trèfles. On dit, tous les as, cinq & as, &c.)

ASAPES. Partie de l'infanterie Turque; c'est l'infanterie des garnisons, comme les Heyduques en Hongrie.

ASAPHIE, *f. f.* Enrouement ou changement de voix, causé par le froid ou par d'autres causes.

ASARINE, *f. f.* Plante qui est apéritive, & dont les racines sont amères.

ASARUM, *f. m.* Plante dont les Médecins se servent pour atténuer, pour résoudre & pour guérir les duretés du foie & de la rate.

A S B.

ASBESTE, *f. m.* [*Asbetinum.*] Matière incombustible dont on voit une expérience dans les transactions Philosophiques d'Angleterre du mois de Juin 1685. C'est une espèce de lin fort délié & presque aussi fin que la soie, qui croît sur les Pyrénées.

A S C.

ASCARIDES, *f. m.* [*Ascarides.*] Nom que les Médecins donnent à de petits vers ronds & courts, qui ne se trouvent que dans les gros intestins, qui s'attachent particulièrement au fondement, & qui tourmentent beaucoup. On en guérit par l'application du blanc thafis. Le terme *Ascarides* est Grec: il vient de ἀσκαρί, je fautille, je remuë, je palpité; à cause du mouvement continuel de ces insectes, qui attaquent plus les enfans que les personnes âgées.

ASCENDANT, *adj.* Ce mot vient du Latin *ascendens*, qui signifie *montant*. Il se dit en *Astronomie* des astres ou des signes qui montent sur l'horizon. Et en terme de *Généalogie*, on parle de *ligne ascendante*; & par les *ascendants*, on entend tous les parens qui sont au-dessus de nous, comme père, aïeul, bifaïeul, &c.

* *Ascendant, f. m.* [*Indoles, innata voluntatis inclinatio.*] Il a au figuré plusieurs sens. C'est une pente naturelle, humeur, inclination. (*L'ascendant* est plus fort que tout. *Mol. Amans*, a. 1. sc. 2.

On ne peut reprimer cet *ascendant* malin
Qui le force à rimer.

Desp. sat.

Les honneurs forcent l'*ascendant*.

Côme étoit civil, acostable,
Mais on l'a fait Surintendant.

Gomb. ép. l. 1.

* *Ascendant, f. m.* [*Auctoritas.*] Puissance, pouvoir, autorité. (Il prit sur ses neveux le même *ascendant* que son frère avoit pris autrefois sur lui. *Fléchier, Théodosè*, l. 2.)

* *Ascendant, f. m.* Manière impérieuse de dire ses sentimens. (Il n'y a personne qui ne soit de cet *ascendant*, parce qu'il représente l'image d'une ame fière & hautaine. *Nicole, Essais de mor. t. 2.* L'*ascendant* n'est pas un fi

grand défaut dans un homme de qualité, que dans une personne sans naissance. Avoir un ascendant incommode & plein de fierté. *Nicole, Essais de morale, t. 1.*)

ASCENSION, *f. f.* Il vient du Latin *ascensio*. La première *s* du mot *Ascension* ne se fait point sentir. C'est la Fête qui marque le jour où Jésus-Christ est monté au Ciel; l'Ascension est quarante jours après Pâques.

† *A l'Ascension, blanche nape & gras mouton.* Proverbe qui marque que le bon mouton se mange à l'Ascension.

* *Ascension, f. f.* Terme d'*Imager*. Estampe qui représente le mystère de l'Ascension. En ce sens, *Ascension* a un pluriel, mais il n'en a point dans sa première signification. Un imager dira, j'ai de belles Ascensions. (J'ai aujourd'hui vendu une douzaine d'Ascensions. Les plus belles Ascensions, sont celles de Monsieur.)

Ascension, f. f. [*Ascensus.*] Terme d'*Astronomie*. C'est le degré ou l'arc de l'équateur montant sur l'horizon avec un degré, ou un arc du Zodiaque. (On dit aussi *différence ascensionnelle.*)

Ascension d'une étoile. C'est le point de l'équateur qui se trouve, en même tems que cette étoile, au méridien. *Ascension droite.* C'est l'arc de l'équateur qui monte avec l'étoile sur l'horizon de la sphère droite; ou bien, c'est le tems qu'un signe demeure à se lever sur l'horizon de la sphère droite. *Ascension oblique.* C'est l'arc de l'équateur qui monte avec l'étoile sur l'horizon de la sphère oblique; ou bien, c'est le tems que l'étoile demeure à se lever sur l'horizon de la sphère oblique.

ASCÉTIQUE, *adj.* [*Asceticus.*] Terme de *Dévotion*. Ce mot a servi de titre aux Livres d'exercices spirituels & de méditations. (Les ascétiques de S. Basile le Grand.)

ASCIEN, *f. m.* Terme de *Géographie*. Nom que l'on donne à quelques-uns des habitans de la Zone torride, lorsque le soleil passe par leur zénith, parce qu'alors ils n'ont point d'ombre à midi.

ASCITE, *f. f.* Hydropisie du bas ventre. Tumeur de l'Abdomen causée par des eaux séreuses ou lymphatiques épanchées dans sa capacité. Ce mot vient de ἀσκή, outre, parce que les eaux sont renfermées dans le péritoine comme dans une outre.

ASCLEPIADE. C'est une sorte de vers coriambiques; il est composé d'un spondé, de deux coriambes, & d'un iambe, comme la première Ode du premier livre d'Horace. *Port-Royal, Méthode latine.*

ASCLEPIAS, *f. m.* Plante qui croît dans les montagnes, & dont les feuilles ressemblent à celles du lierre.

ASCOLIES. Fêtes en l'honneur de Bacchus.

ASCYRUM, *f. m.* [*Ascyrum magno flore.*] C'est le nom d'une plante, qui pousse une tige à la hauteur d'une coudée & demie, au sommet de laquelle naissent ses fleurs en forme de rose. Voyez *Bauhin*.

A S E.

ASEPH, *f. m.* Gouverneur de Province en Perse.

A S I.

ASIARQUE. On apelloit dans l'ancienne Grèce, ἀσιάρχης, celui qui étoit choisi par les

Villes principales de l'Asie, pour présider aux jeux que l'on célébroit à l'honneur de l'Empereur, & aux sacrifices que l'on faisoit pour sa prospérité, ou pour quelque autre cause qui le concernoit. Voyez *Van Dale*, *Dissert.* 3. *cap.* 3. Plusieurs médailles nous apprennent que les grandes Villes avoient des Asiarques; & l'on trouve des Asiarques de Smyrne, de Pergame, de Sardis.

ASIATIQUE, *adj.* [*Asiaticus.*] Ce mot qui naturellement signifie celui qui est né en Asie, est employé pour marquer un stile difus & chargé de paroles superflues. (Cet Auteur écrit d'un stile trop *asiatique*. Il est opposé à *Laconique*.)

† ASINE, *s. f.* [*Afininus.*] Bête asine. On se sert de ce mot au Palais, pour désigner un âne, & pour éviter de prononcer ce mot en public, parce qu'il excite à quelque risée.

A S L.

ASLANI, nommé improprement *Affelani*, est le daller ou piastra de Hollande, qui a cours dans toutes les échelles du Levant. Les Turcs, qui nomment un Lyon *Aflani*, lui ont donné ce nom, à cause du lion dont la figure est empreinte sur cette pièce.

A S M.

ASME, *s. m.* [*Astma.*] Voyez ASTHME.

Asme, *s. m.* Il vient du Grec *astma*.

ASMATIQUE. [*Astmaticus.*] Voyez ASTHMATIQUE.

A S O.

ASODES, *s. f.* Espèce de fièvre continuë dont le symptôme essentiel est une inquiétude si grande autour du cœur ou de l'estomac, qu'on ne peut demeurer dans une même place. *Asodes* est un mot Grec, *ασωδης*, *fastidiosus*, dégoûtant, inquietant.

A S P.

ASPALATHE, *s. m.* Bois d'un petit arbre épineux qui approche du bois d'aloës, & dont les parfumeurs se servent pour donner du corps à leurs parfums. Les Botanistes en distinguent de quatre sortes: de couleur de bois, de rouge, de brun & de couleur de pourpre.

ASPECT, *s. m.* Il vient du Latin *aspectus*, c'est-à-dire, vûë, regard. (A cette heure je pourrois être ravi de l'aspect de ton maître. *Boil. ép. t. 1. ep. 2.*

Crois-tu que mes chagrins doivent s'évanouir,
A l'aspect d'un bonheur dont je ne puis jouir?

Rac. Iphigénie, a. 2. sc. 1.

Je le vis, son aspect n'avoit rien de farouche.

Rac. Iphigénie.)

☞ Corneille a dit dans son *Polyeucte* :

Le Prêtre avoit à peine obtenu le silence,
Et devers l'Orient assuré son aspect.

Je crois qu'*aspect* est proprement l'objet qui se présente à nos yeux. (Cette maison a un aspect agréable.)

Aspect, *s. m.* [*Prospectus.*] Terme d'Architecte. Objet de vûë; objet éloigné qui frappe la vûë. (C'est une maison d'un bel aspect. Aspect

d'édifice fort correct, prendre les alignemens des rues selon l'aspect du Ciel le plus avantageux.)

Aspect, *s. m.* Terme d'Astronomie & d'Astrologie. Il se dit des planètes à l'égard de la différente situation qu'elles ont entre elles. Aspect bénin, aspect malin. Les aspects de Jupiter sont bien-faisans. Regarder en trine aspect. Aspect quadrat, aspect sextil, aspect de conjonction ou d'opposition, &c.)

Aspect, *s. m.* On appelle encore ainsi la représentation d'une côte & d'une terre dans les cartes marines. (Les aspects & les vûës sont bien dépeints dans cette carte.)

ASPERGE, *s. f.* [*Asparagus hortensis, sativus.*] Plante apéritive qui produit des tiges tendres, vertes, lisses, rondes, sans feuilles, & presque de la grosseur d'un doigt. Les asperges sont chaudes, & lévent l'obstruction des reins. (Petite asperge. Grosse asperge. Faire vendre des botes d'asperges.)

ASPERGEZ, *s. m.* [*Aspergillum, aspersorium.*] Ce mot vient du Latin *aspergere*, arroser. On s'en sert plus en Province qu'à Paris, où l'on dit *goupillon* ou *asperfoir*. Voyez *Asperfoir*.

ASPERGOUTE, *s. f.* [*Bubonium, inguinatis.*] Nom d'herbe.

ASPÉRITÉ, *s. f.* Mot tiré du Latin, qui signifie dureté, rudesse. *Asperitas*.

ASPERSER, *v. a.* Il vient du Latin *aspergere*. C'est jeter de l'eau avec un asperfoir. Il ne se dit proprement qu'en parlant des choses saintes, & il n'est pas encore bien établi. (Vous asperferez le haut de la porte & les poteaux. *Lévitique, ch. 12. de la Traduct. de M. de Sacy.* Ceux qui ne sont pas pour *asperfer*, disent, vous ferez l'*aspersion* sur le haut de la porte & des poteaux.)

ASPERSION, *s. f.* Il vient du Latin *aspersio*. Il ne se dit proprement qu'en parlant des choses saintes. C'est l'épanchement qu'on fait de l'eau benite ou d'autre chose considérable, avec le goupillon. On ne faisoit autrefois dans l'Eglise l'aspersion qu'avec une queue de Renard, & pour cela on apelloit le goupillon, *Vulpilio*. Vous prendrez de l'huile de consécration, & vous en ferez l'aspersion sur les vêtemens du Roi. *Exode, chap. 29.* Sous l'Empereur Valentinien, des personnes considérables firent des sacrifices nommez *Taurobolia*, c'est-à-dire, aspersion de sang de Taureau. *Histoire des oracles, deuxième Dissert. c. 4.*)

* *Aspersion*, *s. f.* Il se dit aussi au figuré, dans les discours de piété, parlant du cœur, de la conscience ou de l'ame. C'est un saint épanchement, & un saint arrosement de la grace sur le cœur, dans l'ame ou dans la conscience. (Avoir le cœur purifié des souillures de la mauvaise conscience par une aspersion intérieure.)

ASPERSOIR, *s. m.* Il vient du Latin *aspersorium*. C'est une manière de bâton de métal ou de bois fort léger & proprement tourné, long d'un pié & demi, à l'un des bouts duquel on atache plusieurs brins de poil pour prendre de l'eau benite, & en faire l'aspersion. (Un asperfoir très-propre, & très-bien fait, prendre de l'eau benite avec l'asperfoir, & en jeter sur le peuple.)

ASPHALTE, ASPHALTUM, ou Bitume de Judée. Ce bitume se tire du lac Asphaltique, autrement mer morte dans la Judée. C'est une espèce de graisse noirâtre, qui nage sur la superficie des eaux de ce lac. On croit que

cette graisse est le véritable *Asphaltum* dont les Juifs se servoient autrefois pour embaumer leurs morts, & qui est encore en usage, soit dans la Médecine, où il entre dans la composition de la Thériaque, soit pour faire ces beaux vernis noirs, qui imitent si bien ceux de la Chine.

ASPHALTE OU ASPHATUM. Espèce de pierre ou de matière minérale, qui se trouve dans la vallée de Sydim en Asie, près de l'ancienne Babylone, & dont on a découvert une mine, il y a quelques années, dans le Comté de Neufchatel en Suisse. On fait avec cet Asphalte un excellent ciment, incorruptible à l'air, & impénétrable à l'eau. Avec l'huile qu'on en peut tirer, on compose une espèce de goudron propre à calfater les vaisseaux, & qui les garantit mieux des vers que tout ce qu'on emploie ordinairement pour cela. L'huile de l'Asphalte sert aussi dans la Médecine & la Chirurgie, sur-tout pour la guérison des ulcères, & de toutes les maladies qui surviennent à la peau.

ASPHODEL, *f. m.* Il vient du Grec. En Latin *Asphodelus*. C'est une sorte de plante que je ne trouve en François que chez d'Ablancourt. (Il n'y a parmi nous que l'asphodel, & de la viande pour les morts. *Lucien, tome 1. Passage de la barque.*)

ASPHYXIE, *f. f.* Terme de Médecine & de Chirurgie. C'est une privation subite du pouls, de la respiration, du sentiment & du mouvement; ou un abattement considérable & subit de toutes les forces du corps & de l'esprit, en sorte qu'on reste comme si l'on étoit mort. L'Asphyxie est le dernier degré de la syncope. Ce mot vient d'*a* privatif, & de *σφύξις*, pouls, pulsation. *Diction. des termes de Médecine & de Chirurgie. par Col-de-Villars.*

ASPIC, *f. m.* On prononce toutes les lettres du mot *aspic*. Il vient du Grec; les François l'ont pris du Latin *aspis*. Serpent de couleur cendrée, long de trois ou de quatre coudées, fréquent en Afrique & aux pays chauds, qui sifle fort, qui a vingt-quatre dents, les yeux étincelans, la peau rude, & qui est très-véneux. *Marmol, Voyage d'Afrique & Jonston.* (*Aspic mâle, aspic femelle. L'icneumon, petit animal rusé qui hait l'aspic, & qui en est mortellement haï, parce qu'il lui donne la mort, &c. Opien, Traité de la chasse, l. 3. Cléopâtre mourut d'un aspic qui la piqua. L'aspic fait sa piqueure presque imperceptible. Son venin d'abord cause une démangeaison agréable par le moyen de laquelle le cœur & les entrailles se débattent & reçoivent un poison contre lequel il n'y a plus de remède. D'autres disent que l'aspic envenime en mordant, & que si-tôt qu'on en est mordu, les yeux se troublent, le visage pâlit, & on tombe en syncope. Ce sentiment semble assez probable.)*

* *Aspic, f. m.* [*Malus, maledicus.*] Ce mot au figuré signifie, malin & médisant, méchant & dangereux. C'est un aspic que cette femme-là.

(Ou du monstre Ecoffois la doctrine insensée

A cette ame blessée,

Ou l'*aspic* de Capouë inspire dans son cœur

Cette insolente aigreur.

Saci, Poème de S. Prosper.

Ce vieillard si sage & si éclairé foule aux piés les aspics & les basilics. *Saci, Poème de S. Prosper en prose.*)

Et ce cruel *aspic*, tout écrasé qu'il est;
Ou n'est pas mort encore, ou mort même renaît.

Aspic, f. m. Ce mot vient du Latin *spica*. C'est une plante qui a les feuilles longues, pointues & odorantes. Il y a en Espagne & en Languedoc des montagnes où fleurit l'aspic. On dit que l'aspic est odoriférant & agréable. *Daléchamp, Histoire des Plantes, t. 1. l. 8. ch. 20.* Morin dit que l'aspic est une plante qui craint le froid, & qu'elle est sèche & chaude.)

ASPINY, ou *Epines anglaises*. Drogue qui sert dans la Médecine.

ASPIRANT, ASPIRANTE, *adj.* [*Vocalis spiritu aspero elata.*] Terme de Grammaire, c'est-à-dire, qui aspire. Si l'on ne faisoit point l'*h* aspirante dans *héros*, on feroit une fâcheuse équivoque. *Vaug. rem.*

Aspirant, f. m. [*Candidatus.*] Terme général qui se dit entre gens de métier. C'est celui qui a achevé le tems de son apprentissage, & qui aspire à se faire recevoir maître, faisant son chef-d'œuvre, & autres choses accoutumées. (Les Jurez donnent le chef-d'œuvre à l'aspirant. Un des anciens du métier présente l'aspirant aux Jurez, & ils l'examinent. *Statuts des Vitriers, article 7.*)

ASPIRANTE, *f. f.* [*Quæ aspirat, contendit.*] Terme de Religion. Fille qui a fait son Noviciat, qui aspire à être reçue & à faire solennellement les vœux de Religion.

Aspirante, f. f. Terme de Bouquetière, & d'autres filles qui ont fait leur apprentissage, & qui ne sont pas encore reçues maîtresses. C'est celle qui après avoir achevé son apprentissage, se présente aux Jurées de son métier pour faire le chef-d'œuvre qu'elles lui donneront. Les Jurées bouquetières ayant marqué à l'aspirante le chef-d'œuvre qu'elle doit faire, s'enquiert de la vie de l'aspirante, & si elles trouvent qu'il n'y ait rien à dire, elles lui font prêter serment de fidélité devant le Procureur du Roi du Châtelet, & la reçoivent maîtresse Bouquetière. Voyez leurs Statuts.

Aspirante, adj. Terme de Mécanique. On appelle pompe aspirante, celle qui élève l'eau en l'attirant.

ASPIRATION, *f. f.* Prononcez *aspiration*. Il vient du Latin *aspiratio*. Quelques-uns s'en servent dans le sens de *respiration*, mais ils ont tort.

* *Aspiration, f. f.* [*Breves & ardentes ad Deum preces.*] Il se dit dans des discours de piété. C'est un élancement du cœur à Dieu, ou vers le Ciel. (De saintes aspirations, de ferventes & dévotes aspirations. Tout le tems de l'étude se passoit en aspirations dévotes. *Bouh. Vie de S. Ignace, l. 2.*)

Aspiration, f. f. [*Vocalis elatio fortior & asperior.*] Terme de Grammaire. C'est une prononciation aspirée, & qui marque qu'on doit prononcer la lettre *h* dans de certains mots, & que la voyelle qui est devant cette *h* ne se perd point. (Par exemple, le mot de Hollande se prononce avec une aspiration, car la voyelle qui le précède ne se mange pas. On dit, la Hollande; & non pas, l'Holande est un heureux pays, parce qu'elle est riche & qu'elle jouit d'une adorable liberté.) Toute syllabe nécessairement se prononce, ou d'une manière unie, ou avec une sorte de rudesse, qui vient de ce qu'en articulant on aspire. Ces deux prononciations

dans le Grec, sont distinguées par deux esprits, le doux & le rude. Pour nous, à l'exemple des Latins, nous nous contentons de marquer le rude; & en éfet, par-tout où le rude n'est point marqué, il est assez clair qu'on y suppose le doux. On marque l'esprit rude par une *h*, qui se fait sentir dans la prononciation, & qui a la vertu d'une consonne, car elle empêche que la voyelle dont elle est précédée ne s'élide devant celle qui suit. Ainfinous disons, *l'habitude, l'honneur*, parce que l'*h* y est muette; & nous disons, *le héros, la hauteur, la Hollande, &c.* parce que l'*h* y est aspirée. On dit cependant *toiles d'Holande, chemises d'Holande*, phrases que le jargon des Lingeres a établies. Voiez le *Tr. de la Prosod. Fr. par M. d'Olivet, article 3.*

ASPIRER, *v. a.* [*Vocalem spiritu aspero efferre.*] Terme de Grammaire. Il se dit de certains mots qui commencent par une *h*, & il signifie que l'*h* de ces mots est regardée comme une consonne, & que la voyelle qui la précède ne se perd point devant elle. Le mot de *héros* aspire son *h*. *Vaug. rem.*

* Aspirer, *v. n.* Il vient du Latin *aspirare*. C'est prétendre, désirer, avoir dessein d'obtenir.

(C'est au repos d'esprit qu'il nous faut aspirer. *Desp.*)

Daphnis, n'aspirons plus aux grandeurs de la terre. *Maleville, Poësies mêlées.*)

Aspirer. Terme de Doreur. On dit que l'or couleur aspire l'or, pour dire, qu'il l'attire, ou qu'il le retient. Il se dit pareillement de ce qu'on appelle l'assiete dans la dorure en détrempe.

ASPRES, &c. Voyez APRES, &c.

ASPRES, *f. f.* Petite monnaie d'argent qui se fabrique, & qui a cours dans tous les états du Grand Seigneur. Elle vaut un peu plus que huit deniers tournois.

ASPRESLE OU PRESLE, qu'on nomme aussi queuë de cheval, en Latin *Equisetum*. Herbe qui a les feuilles fort rudes, & la tige creuse & noïeuse, avec quantité de petites feuilles très-minces autour de chaque nœud, dont divers ouvriers se servent pour adoucir leur ouvrage.

A S S.

ASSABLER, *v. a.* [*Arenâ cumulare.*] Remplir de sable. Couvrir de sable. (On dit que la mer *assable* un port quand elle le remplit. La mer, avec le tems a *assablé* le port d'Aiguemortes, où S. Louis s'embarqua. On dit qu'une rivière *assable* des prez, quand elle les couvre de sable.) On dit aussi enfabler.

S'assabler, *v. r.* [*Arenâ cumulari.*] Se remplir de sable. (Quand un Ingénieur bâtit un port, il doit prendre soin d'empêcher qu'il ne s'assable.)

S'assabler, *v. r.* [*In arenam impingere.*] Demeurer arrêté sur le sable. (On s'assable souvent en descendant sur la rivière de Loire. Les grands vaisseaux s'assablent sur les bans, & y échouent.)

ASSABLÉ, ASSABLÉE, *part.* [*Arenâ cumulatus, opertus.*] Rempli de sable, arrêté sur le sable. (Port *assablé*. Terres *assablées*. Vaisseau *assablé*, &c.)

ASSA DOUX. On nomme ainsi quelquefois le Benjoin.

ASSAILLANT, *f. m.* [*Aggressor.*] Celui qui attaque, qui assiège. (Redoubler l'ardeur des *assaillans*. *Abl. Tac.*)

Assaillant. Terme de Tournois. [*Oppugnator.*] Celui qui s'offre de soutenir le contraire de ce que le tenant avance dans un défi.

† * Assaillant. Qui attaque de paroles; qui entreprend de pousser quelcun. (Je n'ai déjà que trop d'un si rude *assaillant*. *Mol.*)

ASSA-FÆTIDA, *f. f.* Terme de Pharmacie. Gomme visqueuse d'une couleur & d'un goût amer & piquant.

ASSAILLIR, *v. a.* [*Aggredi, adoriri, invadere.*] Mot qui signifie *attaquer*, & qui vient du Latin *Assilire*. Le verbe *assaillir* se conjugue ainsi: *J'assaux, tu assaux, il assaut*. Ces trois premières personnes ne se trouvent point dans les bons Auteurs; mais on y trouve les autres, *Nous assaillons, vous assaillez, ils assaillent. J'assaillis, j'assaillirai. Que j'assaille. Que j'assaillisse. J'assaillirois.*

(Lorsque l'on se voit assaillir
Par un secret venin qui tuë.
Voit. Poës.)

J'étois dans les transports des premières délices,
Lorsqu'une ardente fièvre *assaillit* la beauté
Qui dedans ses liens tenoit ma liberté.
Habert, Temple de la mort.

Les défiances qui me venoient de quitter, m'*assaillirent*.
Voiture, lettres amoureuses, lettre 33.)

ASSAISONNEMENT, *f. m.* [*Conditio, condimentum.*] Aprêt. Ce qui sert pour accommoder quelque viande.

* Assaisonnement. Ce qui relève une chose, & la rend plus agréable ou plus délicieuse. (Les plaisirs sont de peu de durée, s'ils ne sont accompagnés de quelque assaisonnement.)

ASSAISONNER, *v. a.* [*Condire.*] Accommoder avec des choses qui piquent & flatent le goût. Aprêter. (Assaisonner une fricassée de poulets.)

* Assaisonner. [*Miscere, jungere, comitari.*] Mêler, joindre, accompagner. (Je veux que l'esprit assaisonne la bravoure. *Mol.* Il faut assaisonner le plaisant à l'utile. *Desp. sat. 9.*)

ASSAISONNEUR, *f. m.* [*Fartor.*] Celui qui assaisonne. (Ce cuisinier a le goût fin, il est un bon assaisonneur.)

ASSAKI, *f. f.* C'est le titre qu'on donne dans les relations à la Sultane favorite, qui est la maîtresse du Grand Seigneur.

ASSAPANIX, *f. m.* Petit animal de la Virginie que les Anciens appellent *écureuil volant*, parce qu'il vole en étendant ses jambes & sa peau.

ASSASSIN, *f. m.* [*Percussor.*] Celui qui assassine, celui qui tuë une personne en trahison. (Les assassins sont indignes de jouir de l'azile des Eglises. Les assassins sont horribles, infames, cruels, exécrables & indignes de pitié.)

Oùï, c'est mon ennemi, l'objet de ma colère,
L'auteur de mes malheurs, l'assassin de mon père.
Corneille, Cid, a. 1. sc. 3.

Henri III. ayant reçu un coup de couteau au ventre, en retira le couteau, & en frapa son *assassin* au front. *Journal de Henri III. p. 143.* Ce mot vient du Levant, d'un Prince des *Arfacides* ou *assassins*, qui envoïoit, dit-on, des gens pour tuer les Princes ses ennemis.

† * Assassin. [*Sicarius.* Qui tuë impunément.

(Que dit-il quand il voit avec la mort en trouffe,
Courir chez un malade un assassin en houffe?
Despr. sat. 8.)

† * *Afsassin*, *Afsassine*, *adj.* Si beau qu'il fait languir, soupirer, & mourir amoureux. (Vifage *afsassin*. *Voit. poës.* Beaux yeux *afsassins*, foiez plus doux, ou bien nargue de vous. *Scar. poës.* Que dit-elle de moi, cette gente *afsassine*? *Moliere.*)

ASSASSINANT, ASSASSINANTE, *adj.* [*Gravis, molestus.*] Ce mot, au figuré, est fatirique, & veut dire, *ennuieux, fatigant.* (Un compliment *afsassinant*, une douceur, une honnêteté, une civilité *afsassinante*. Ce sont des rédites *afsassinantes.*)

ASSASSINAT, *s. m.* [*Cædes ex improviso, ex insidiis.*] Meurtre commis en trahison & de dessein formé. (Un cruel, un horrible *afsassinat*. Commettre un *afsassinat.*)

† * *Afsassinat*. Meurtre galant & amoureux. Perte. (Il s'étoit caché toute sa vie pour faire cet *afsassinat*. *Voit. poës.* Je crains quelque *afsassinat* de ma liberté. *Mol. Précieuses.*)

ASSASSINATEUR, *s. m.* Celui qui tuë une personne en trahison & de dessein formé. La plupart des bons écrivains desaprovent ce mot, & il n'est pas d'usage. Voiez le *P. Bouhours*, *Doutes*, pag. 13. & 14.

ASSASSINER, *v. a.* [*Interimere, trucidare ex improviso, ex insidiis.*] Tuer en trahison, & de dessein formé. (Henri III. se sentant blessé par son *afsassin*, & voiant son sang couler, s'écria: Ah! malheureux, que t'avois-je fait pour me venir *afsassiner*? *Journal de Henri III.* pag. 147.)

† * *Afsassiner*, *v. a.* Il se dit en riant, & en parlant d'animaux qu'on tuë à la chasse. (Il portoit un grand fusil, dont il avoit *afsassiné* plusieurs pies. *Scar. Rom. comique*, t. 1. c. 1.)

* *Afsassiner*, *v. a.* [*Detrahere.*] Il entre dans des façons de parler, où il signifie autant que *médire*. (C'est là qu'on *afsassine* les absens à coups de langue. *Scaron, Rom.* t. 1. c. 3.)

Afsassiner, *v. a.* [*Gravem ac molestum esse.*] Dans le comique il signifie aussi fatiguer, incommoder, ennuyer, faire bâiller à force d'ennuis. (Ils *afsassinent* les gens de leurs de leurs ouvrages. *Mol. crit. sc.* 6.)

Afsassiner, *v. a.* [*Vexare.*] Faire souffrir cruellement, acabler de chagrin & d'ennuis.

Afsassiner, se dit aussi par raillerie. (Il est de ces maris que la jalousie *afsassine*. *Main. poës.*)

Ne m'*afsassinez* point, je vous prie,
Par les sensibles coups d'un soupçon outrageux.

Afsassiner, se dit encore par exagération, pour outrager, excéder de coups, quoique la mort ne s'ensuive pas. On dit, on l'a *afsassiné* de coups. Il a rendu plainte contre ceux qui l'ont *afsassiné*.

† * *Afsassiner*, *v. a.* Il se dit aussi en parlant d'amour. C'est faire mourir amoureuxment; mais en ce sens il est un peu comique. Vôtres beauté *afsassine*. *Voit. poës.* Ses regards *afsassinent* tout le monde. *Scar. poës.*)

ASSATION, *s. f.* [*Ustio.*] Terme de Pharmacie. Cotion des médicamens & alimens dans leur propre suc, & sans addition d'aucune autre liqueur. (Le café se prépare par *afsation*.)

ASSAUT, *s. m.* [*Aggressio, oppugnatio.*] L'*Afsaut* est une attaque vive & violente, faite à une brèche des murs d'une Ville, soit par le bélier, soit par la fappe à la manière des anciens; soit par le canon, par les mines, ou par tout

autre moyen. Il faut distinguer l'escalade, ou attaque d'insulte, de l'*afsaut*. On insulte un poste, un camp retranché, on ne le prend pas d'*afsaut*. Lorsqu'on s'est rendu maître d'une place par escalade ou par une attaque d'emblée, on ne doit pas emploier le terme d'*afsaut*, qui suppose toujours une brèche. Voiez les *Remarques au Chevalier Folard sur Polybe*. (Mener, monter à l'*afsaut*. Emporter d'*afsaut*. Donner l'*afsaut* à une place. Prendre par *afsaut*. Prendre d'*afsaut*.)

Malherbe affectoit certains termes qu'il mettoit souvent en œuvre improprement. Dans le Poëme des *Larmes de Saint Pierre*:

Cet *afsaut* comparable à l'éclat d'une foudre,
Pousse & jette d'un coup ses défenses en poudre.

Et ailleurs:

Ce n'est pas en mes vers qu'une amante abusée
Des apas enchanteurs d'un parjure Thésée,
Après l'honneur ravi de sa pudicité,
Laiissée ingratement en un bord solitaire,
Fait de tous les *afsauts* que la rage peut faire
Une fidèle preuve de l'infidélité.

L'on dit *livrer, donner un afsaut*, & non pas, *faire un afsaut*, si ce n'est chez les Maîtres d'Armes. Malherbe a parlé plus juste dans les Stances où on lit ce vers:

Non, non, quelques *afsauts* que me donne l'envie.

Un *afsaut* comparable à l'éclat d'une foudre.
La comparaison est-elle juste? Le simple éclat de la foudre n'a pas de rapport aux funestes effets qu'elle produit, ni au ravage qui est la suite d'un *afsaut*.

* *Afsaut*, *s. m.* Ce mot signifiant une attaque vive & violente, est quelquefois pris figurément, & veut dire dans son sens figuré, une prise prompte & subite, vive & soudaine.

(L'amant qui gagne un cœur plus vite qu'il ne faut;
A se voir trompé se hazarde.
Les cœurs que l'on prend d'*afsaut*,
Sont de fort difficile garde.

La Suze; Recueil, 1. part.)

Afsaut. Terme de Maître d'armes. [*Impetus; impressio.*] Combat de deux personnes à coups de fleuret. (Faire *afsaut* contre quelcun.)

* *Afsaut*. [*Provocatio.*] Combat d'esprit. (Faire *afsaut* de réputation contre quelcun. *Scar. let.* Faire *afsaut* de zèle avec quelcun.)

ASSAZOE, *s. f.* Herbe qui croît dans l'Arabie, & qui a une si grande vertu contre le venin, qu'on prétend que son ombre seule assoupit les vipères.

ASSEC, quand un étang est pêché, il reste sans eau, & l'on dit en Bresse, que l'étang est en *afsec*.

ASSECTEUM. Drogue dont il est fait mention dans le Tarif de la Doiiane de Lyon.

ASSÉCUTION, *s. f.* [*Consecutio.*] Terme de Droit Canon, qui se dit de l'obtention d'un bénéfice. (Un premier bénéfice est vacant par l'*afsécution* du second, quand il y a incompatibilité entr'eux.)

ASSÉEUR OU ASSEVEUR, selon quelques-uns; *s. m.* [*Qui tributa distribuit.*] Mot d'usage dans les élections, pour signifier un Collecteur de tailles dans les Paroisses de la campagne. (Ce païsan a été nommé pour faire la charge d'*Afséeur* & Collecteur.)

ASSEMBLAGE,

ASSEMBLAGE, *f. m.* [*Compactio, copulatio, junctura.*] Union, ramas & jonction de plusieurs choses ensemble. (Faire un heureux *assemblage* de sciences & de vertus. *Maucroix*, C'est par l'*assemblage* & le mélange des élémens, que le Principe éternel a produit tout ce que nous voions. *Abl. Luc. t. 2.* Le discours n'est qu'un *assemblage* d'expressions, & les expressions qu'un *assemblage* de mots. Il a fait un *assemblage* confus de bons & de méchans livres.)

Assemblage, *f. m.* Terme de *Charpentier* & de *Menuisier*. Il se dit des ouvrages qui se font de plusieurs pièces jointes & liées ensemble, ou simplement colées les unes avec les autres. (On fait des *assemblages* à mortaises & à tenons, à queue d'aronde, &c. Une *table d'assemblage* est faite de plusieurs pièces jointes & colées ensemble, sans aucun placage.)

Les *Charpentiers* appellent *assemblage par tenon & mortaise*, celui qui se fait par une entaille appelée mortaise, laquelle a d'ouverture la largeur du tiers de la pièce de bois, pour recevoir l'about, ou tenon d'une autre pièce, taillé de juste grosseur pour la mortaise qu'il doit remplir, & dans laquelle il est toujours retenu par une ou deux chevilles.

Assemblage à clef. Celui qui pour joindre ensemble deux plates-formes de comble, ou deux moises de fil de pieux, se fait par une mortaise dans chaque pièce, pour recevoir un tenon à deux bouts, appelé *clef*.

Assemblage par entaille. C'est celui qui se fait pour joindre bout à bout, ou en retour d'équerre, deux pièces de bois par deux entailles de leur demi-épaisseur, qui sont ensuite retenues avec des chevilles ou des liens de fer. Il se fait aussi des entailles à queue d'aronde ou en triangle, à bois de fil, pour le même assemblage.

Assemblage par embèvement. Espèce d'entaille en manière de hoche, qui reçoit le bout démaigri d'une pièce de bois, sans tenon ni mortaise.

Assemblage en cremillère. Il se fait par entailles en manière de dents de la demi-épaisseur du bois, qui s'encastrent les unes dans les autres, pour joindre bout à bout deux pièces de bois, parce qu'une seule ne porte pas assez de longueur. Cet assemblage se pratique pour les grands entrants & tirans.

Assemblage en triangle. Celui qui pour enter deux fortes pièces de bois à plomb, se fait par deux tenons triangulaires à bois de fil de pareille longueur, qui s'encastrent dans deux autres semblables; en sorte que les jointes n'en paroissent qu'aux arrêtes.

Assemblage en épi.

Parmi les *Menuisiers*, on dit;

Assemblage quarré. Celui qui se fait quarrément par entailles de la demi-épaisseur du bois, ou à tenon, ou mortaise.

Assemblage en bouèment. Celui qui ne difère de l'*assemblage quarré*, qu'en ce que la moulure qu'il porte à son parement est coupée en anglet.

Assemblage en anglet, ou plutôt *en onglet*. Celui qui se fait en diagonale sur la largeur du bois, & qu'on retient par tenon & mortaise.

Assemblage en fausse coupe. Celui qui étant en anglet, & hors d'équerre, forme un angle obtus ou aigu.

Assemblage à chef. Celui qui pour joindre deux arcs dans un panneau, se fait par des clefs ou tenons perdus de bois de fil à mortaise de chaque côté collez & chevillés.

Tome I.

Assemblage à queue d'aronde ou d'ironde. Celui qui se fait en triangle à bois de fil par entaille, pour joindre deux ais bout à bout.

Assemblage à queue percée. Celui qui se fait par tenons à queue d'aronde, qui entrent dans des mortaises, pour assembler quarrément & en retour d'équerre, deux ais.

Assemblage à queue perdue. Celui qui n'est différent de la queue percée, qu'en ce que ses tenons sont cachez par un recouvrement de demi-épaisseur à bois de fil, & en anglet.

Assemblage en adent, que les *Menuisiers* appellent aussi *grain d'orge*. Celui qui pour joindre deux ais par leur épaisseur, se fait par une languette triangulaire qui entre dans une rainure en anglet.

ASSEMBLÉE, *f. f.* [*Conventus, concilium.*] Jonction & rencontre de plusieurs personnes en un même lieu, & pour un même dessein. (*Assemblée générale. Assemblée des États. Assemblée du Clergé.* Les *Assemblées* du Clergé de France n'ont commencé à se régler, à peu près comme elles sont aujourd'hui, que sous le règne de Charles IX. Elles devinrent alors très-fréquentes; & en 1606. il fut arrêté que les *Assemblées* générales se feroient de dix en dix ans, & les petites de deux en deux ans. Quand le Roi veut convoquer une *Assemblée* du Clergé, il le fait par des Lettres de Cachet, qu'il adresse aux Agens du Clergé. Ensuite le Clergé de chaque Province choisit ses Députés, deux ou trois, selon la qualité de l'*Assemblée*. *Patru, plaid. 2. partie.* On dit, faire des *assemblées*; tenir une *assemblée* clandestine, illicite, &c.)

Assemblée, *f. f.* [*Cœtus.*] Gens assemblés. (Parler devant une *assemblée*, comparoître devant une *assemblée*. Congédier, rompre l'*assemblée*. *Vaug. Quint. l. 8.*)

Assemblée. [*Circulus.*] Terme de *Religieuse*. Lieu où dans un certain tems les Sœurs s'assemblent pour traiter des choses nécessaires, ou pour s'accuser des fautes légères qu'elles ont faites. La chambre où l'on va se recréer à midi, &c. (Aller à l'*assemblée*.)

Assemblée. [*Signum tympani.*] Terme de *Guerre*. Certaine batterie de tambour pour avertir les soldats qu'ils aient tous à s'assembler dans un lieu. (Batre l'*assemblée*.) On appelle *quartier d'assemblée*, le lieu où les troupes doivent se rendre.

Assemblée. Terme de *Chasse*. Rendez-vous où tous les chasseurs se trouvent.

ASSEMBLER, *v. a.* [*Conjungere, copulare.*] Mettre ensemble. Joindre ensemble. (Assembler le corps d'un pourpoint, un haut de chauffe. Assembler les lettres. Assembler du cordage, des gerbes, &c.)

Assembler. [*Congregare, cogere, convocare.*] Convoquer, amasser plusieurs personnes dispersées, & les faire trouver en un certain lieu. (Assembler des troupes. Le Seigneur les assemble de divers pais. *Arn.* Assembler les Chambres. Terme de *Palais*.)

Assembler. [*Compaginare.*] Terme de *Libraire*. C'est mettre les feuilles d'un Livre selon l'ordre des signatures, qui sont des lettres de l'alphabet qui distinguent chaque feuille. (Il faut vite *assembler* les feuilles de ce Livre.)

S'assembler, *v. r.* [*Convenire, in unum coire.*] Il se dit de diverses personnes qui se rendent en un certain lieu. [Le peuple *s'assemble*. Le premier jour de la Semaine, les fidèles *s'assembloient*, & chacun osoit ce qu'il avoit mis à

Cc

part du gain de la semaine pour les besoins communs. *Fra-Paolo, des Bénéfices.*)

† ASSENER, *v. a.* [*Certo ictu destinatum corporis partem petere.*] Porter un coup, & fraper justement où l'on vise, & où l'on tâche de donner. Ce mot emporte avec soi l'idée d'une action rude & vigoureuse. (On *assene* mieux mieux son coup à pié qu'à cheval. *Abl. ret.* On lui *assena* un grand coup de bâton sur la tête. *L'Auteur des nouvelles remarques de Vaugelas.*)

Je voudrois à plaisir sur ce muscle *assener*
Le plus grand coup de poing qui se puisse donner.
Molière, Tartufe, act. 5. sc. 4.)

Ce mot signifioit aussi anciennement consigner, assurer. *Assenné*, conventionné.

☞ ASSENNE. Ce terme signifie, dans les Coutumes de Valenciennes, *art. 84.* & de Lille, *art. 203.* la même chose que *Assignat*. (L'*assenne* de la dot d'une femme.) Mais dans la Coutume d'Auvergne, *chap. 21. art. 6.* *assenner* signifie mettre en sa main. (Le Seigneur peut faire assenner la chose tenuë de lui.)

ASSENTATEUR, *f. m.* [*Assentator.*] Flateur, complaisant. Ce mot est vieux.

ASSEOIR, *v. a.* Mettre sur les fesses. (Asséoir un enfant sur une chaise.)

Asséoir [*Collocare, ponere.*] Poser. Mettre dessus. Etablir. (Quand il eût eu des vaisseaux, on n'y eût scû asséoir les machines. *Vaug. Quint. liv. 4.* Alexandre assit son camp, & se retrancha au même endroit. *Vaug. Quint. liv. 3. ch. 8.* On ne fauroit asséoir aucun jugement sur cela *Vaug. rem.* On dit aussi *asséoir* une figure; une figure bien *assise*. Un corps est mal *assis*, lorsqu'il n'est pas en équilibre, qu'il ne se soutient pas sur son centre, & qu'il semble prêt à tomber. On dit aussi *asséoir une cuve*. C'est un terme de Teinturer; c'est préparer une cuve de teinture, y mettre les drogues & ingrédients nécessaires, & la mettre en état, quoiqu'on y puisse laisser en bain les étofes, ou autres matières auxquelles on a dessein de donner la couleur pour laquelle la cuve est préparée.

S'asséoir, *v. r.* [*Sedere.*] Mettre les fesses sur quelque chose. Se reposer, se poser, se percher: *Je m'assieds, tu t'assieds, il s'assied, nous nous asséions, vous vous asséiez, ils s'asséient.* Et selon Vaugelas, *ils s'assient, je m'asséois, &c. Je me suis assis, je m'assis, je m'asséierai. Asséie-toi, asséiez-vous, qu'il s'asséie, qu'ils s'asséient, s'asséiant, assis, assise* (Il faut s'asséoir sur ce banc en attendant des chaises. Un aigle s'étoit venu asséoir derrière les vaisseaux. *Abl. Arr. liv. 2.* Tous les lits sur lesquels dormira la femme, qui hors le tems ordinaire souffre cet accident qui ne doit arriver que tous les mois, & toutes les choses sur lesquelles elle s'asséiera, seront impures. *Port-Royal, Lévit. ch. 25. v. 25.*)

ASSERBE ou AZERBE. C'est le nom qu'on donne à la muscade fauvage, ou muscade mâle.

ASSERMENTER, *v. a.* [*Sacramento aliquem adigere.*] Terme de Palais. Interpeller une partie adverse de faire serment sur la vérité d'un fait quelle avance. Ce mot est vieux.

ASSERTEUR, *f. m.* Soutien. On n'emploie peut-être ce mot que dans cette phrase, c'est l'*Asserteur de la liberté.*

ASSERTION, *f. f.* [*Assertio.*] Terme Dogmatique. Proposition qu'on établit & qu'on soutient.

ASSERVIR, *v. a.* [*Donare, subdicere, in servitutum redigere.*] Assujétir. (Il n'a pas tenu à toi que tu n'aies asservi les Macédoniens à ceux qu'ils ont vaincus. *Vaug. Quint. l. 8. c. 8.*)

Ce Dieu las de me voir insensible à ses charmes,
A pris, pour m'asservir, ses plus puissantes armes.
La Suze, poës.

Helas! du sang versé dans cette injuste guerre,
Tu pourrois t'asservir & la mer & la terre.
Brebeuf, Luc. t. 2.)

Asservir, se dit aussi au figuré, pour dompter, rendre esclave. *Asservir* les passions. L'amour, l'ambition, l'avarice *asservissent* l'homme.

ASSESEUR, *f. m.* Officier du Présidial & autre Justice Roïale, créé en 1586. qui est le premier Conseiller du Siège où il est assesseur, & qui connoît des affaires en l'absence de ceux qui en doivent premièrement connoître. *Joli. Assesseur civil, assesseur criminel.*) Ce mot vient du Latin *assessor*.

ASSETTE ou HACHETTE, *f. f.* Marteau avec une tête d'un côté & un tranchant de l'autre, large de deux pouces, & un peu recourbé vers le manche. Les couvreurs s'en servent pour dresser, couper & clouer les lattes. La hachette à marteau des Charpentiers & l'essette des Tonneliers sont assez semblables à cette assette; ce sont pourtant trois outils différents, & qui servent à différents ouvrages.

ASSEZ, *adj.* [*Satis.*] Sufisamment. Autant qu'il faut. (On est assez riche lorsqu'on est content. On ne peut avoir assez de soin de son salut. *Arn.* Cela est assez de mon goût. Les avarés ne disent jamais, *c'est assez.* Il est venu assez à tems. On dit, cela est assez bien, ou cela est assez mal, pour louer ou blâmer sobrement.)

ASSIDU, ASSIDUE, *adj.* Ce mot vient du Latin *assiduus*, & signifie, qui s'applique fortement & fort souvent à quelque fonction, à quelque devoir ou à quelque travail, qui a de l'assiduité. (Etre *assidu* au travail, à l'Office, auprès d'un malade.)

ASSIDUITÉ, *f. f.* [*Assiduitas.*] Application continuelle; continuation assidue; attachement assidu & réglé. (Avoir de l'*assiduité* au travail, à l'étude, &c.)

ASSIDUMENT, *adv.* [*Assidue.*] Avec assiduité. (Etudier, travailler *assidument.*)

ASSIÉGEANT, *f. m.* [*Obsessor.*] Les troupes qui assiègent une Place. (J'aime mieux être assiègant qu'assiégé. *Voit. liv. 82.*)

ASSIÉGER, *v. a.* [*Obsidere, copiis cogere urbem.*] Mettre le Siège devant une Place. Camper une armée tout autour d'une Place, à dessein de la prendre par force ou par famine. (Assiéger une Ville. On prend aujourd'hui presque toutes les Villes qu'on *assiège*, à moins qu'elles ne soient secourues.)

* *Assiéger*, *v. a.* Il se dit en amour, & il signifie tâcher d'avoir. (Oiii, Philis, je prétens assiéger vôtre cœur. *Voïage de Bachaumont.*)

* *Assiéger*. [*Circumstare.*] Etre assidûment auprès d'une personne. Environner. (*Assiéger* l'oreille du Roi. *Vaug. Quint. l. 20.* Les douleurs de l'enfer m'ont assiégré. On dit qu'on est *assiégé* par les eaux, quand il y a quelque inondation; par les néges, par la pluie, & par le mauvais tems, lorsqu'on n'ose pas sortir. On dit qu'on est *assiégé* en quelque lieu par les brigans qui courent la campagne. On dit aussi qu'une floté est *assiégée* par les vents dans quelque Port,

d'où elle n'ose ou ne peut sortir, à cause des vents contraires.)

ASSIÉGEZ, *f. m.* [*Obsessi.*] Les gens qui font assiéger & qui défendent une Place. (Les assiégers ont fait une sortie.)

Les Auteurs de la Vie de Dom Barthelemi des Martyrs ont dit : *Il est né en un tems où l'Eglise avoit bien besoin d'un secours semblable, étant comme assiégée au-dehors par un déluge d'héreses.* Le P. Bouhours n'a pas eu raison dans ses Doutes, pag. 79. de censurer cette locution.

ASSIÉME, forte de pierre spongieuse.

ASSIENTE ou ASSIENTO. Ce terme est Espagnol, & signifie une ferme. On l'entend d'une compagnie de commerce établie pour la fourniture des Nègres dans les Etats du Roi d'Espagne en Amérique. L'ancienne Compagnie Françoisise de Guinée, après avoir fait son Traité pour cette fourniture en 1702. prit le nouveau nom de Compagnie de l'Assiente, à cause du droit qu'elle s'engagea de payer aux fermes du Roi d'Espagne, pour chaque Nègre, pièce d'Inde, qu'elle passeroit dans l'Amérique Espagnole. Par la paix d'Utrecht la France céda à l'Angleterre l'Assiente ou ferme des Nègres. La Compagnie du Sud s'en chargea, & fit un traité fort avantageux avec les Espagnols, qui doit durer trente ans. On en trouve le détail dans Savary. On nomme *assientiste* celui qui a des actions dans la Compagnie de l'Assiente.

ASSIETTE, *f. f.* [*Situs.*] Lieu. Situation. (Il choisit une assiette propre pour bâtir six Villes. *Vaug. Quint. l. 7. c. 10.* L'assiette de cette Place est fort avantageuse.)

Assiette, *f. f.* Situation, manière de placer une chose pesante sur une autre. (Ces pierres ont été posées dans la même assiette qu'elles avoient dans la carrière. Ce pié-d'estal n'a pas assez d'assiette. L'assiette d'un mur sur son fondement. Ce rempart a beaucoup d'assiette, c'est-à-dire, de talus, il ne faut pas craindre qu'il s'éboule.)

Assiette. [*Locus castris selectus.*] Ce mot se dit en terme de guerre, & il veut dire la manière de camper, & la disposition des troupes. (Un Général doit favoir bien choisir l'assiette de son camp.)

L'assiette d'un Cavalier. C'est la manière d'être assis sur la selle.

* L'assiette des Tailles, se dit & signifie l'imposition & le département des Tailles.

† Assiette. [*Animi status.*] Etat & situation. (Vous ne me pouviez mieux témoigner la bonne assiette où est vôtre ame, qu'en m'écrivant. *Voit. l. 198.* L'assiette de l'esprit de l'homme est sujete au changement. *M. de la Rochefoucauld.*)

‡ Le P. Bouhours a observé dans ses Remarques sur la Langue Françoisise, page 344. qu'autrefois on disoit dans le figuré : *Son esprit n'est jamais dans une même assiette ; les affaires demeurèrent pour quelque tems en une assiette assez tranquille ; mais depuis quelques années, situation se dit dans le figuré plus communément qu'assiette. Son esprit n'est j'amaïs dans une même situation ; dans la situation où sont les affaires, &c.*

Assiette, instrument de table. [*Orbis.*] Rond, de métal, de terre ou de bois, sur quoi on mange & coupe ses morceaux. (Une assiette plate, creuse, &c.) On dit d'une personne qui doit paier, quoi-qu'il ait été absent : *Son assiette a diné pour lui.* On dit une assiette de champignons, une assiette de confitures, &c.

pour signifier la quantité qu'on en sert sur une assiette.

☞ Je suis donc un sot ? Moi ? Vous en avez menti ; Répond le campagnard, & sans plus de langage, Lui jette pour défi son assiette au visage. L'autre esquive le coup, & l'assiette volant ; S'en va fraper le mur, & revient en roulant. *Despr. Satire 3.*

On dit, vendre du vin à l'Assiette, c'est-à-dire, le vendre en détail, avec permission de donner à manger à ceux à qui on le débite, de couvrir la table d'une nape & d'y servir des assiettes. Les Marchands de vin & Cabaretiers vendent à l'assiette : le Bourgeois qui vend son vin ne le peut vendre qu'à pot, sans mettre ni nape, ni assiette, ni donner à manger.

Une assiette à mouchètes, *f. f.* C'est une pièce qui est ordinairement d'orfèvrerie, ou d'étain d'antimoine, qui est faite en forme d'assiette, autour de laquelle il y a des raions avec un manche au bout, & sur laquelle on pose les mouchètes. L'assiette à mouchètes est à présent hors de mode, & on ne se sert que de portemouchètes. (*Une belle assiette à mouchètes.*) Dans plusieurs maisons de qualité l'on appelle l'assiette à mouchètes un *espavilladour*. On dit plus ordinairement aujourd'hui portemouchètes.

Assiette, terme de Doreur sur tranche. Composition qu'on met sur la tranche d'un livre avant que de la dorer, & qui est faite de bol fin, de sanguine fine, de terre d'ombre, de gomme Adragant & Arabique, de colle de Flandre, & de savon de Castres. (Coucher l'assiette, mettre son assiette.)

Assiette, terme de Paveur. Pavé mis au sens où il doit être sur le sable. Une assiette de pavé en plein sable.

Assiette, terme de Teinturier. Il se dit d'une cuve préparée & remplie des ingrédients nécessaires pour la teinture.

Assiette. Dans le commerce de bois, ce terme s'entend de la décente que les Officiers des Eaux & Forêts font sur les lieux où se doivent faire les coupes, pour marquer aux Marchands les bois qui leur ont été vendus. En ce sens on dit l'assiette des ventes.

ASSIETTÉE, *f. f.* Plein une assiette. (Cet enfant a déjà mangé deux assiettées de soupe.)

ASSIGNAT, *f. m.* [*Constitutio.*] Terme de Jurisprudence, qui se dit en pais de Droit écrit. C'est une constitution ou assignation spéciale d'une rente sur un certain héritage qui demeure nommément destiné & affecté pour le paiement annuel de la rente. (L'assignat ne donne pas plus de privilège au créancier de la rente qu'une hipotèque générale & spéciale. *Loysel.*)

Les Assignats dont il est fait mention dans l'histoire de Languedoc, sont d'une nature un peu différente. En vertu d'un Mandement ou Procuration du Roi, le Sénéchal d'une province faisoit l'assiette de certaines impositions, ou plutôt affermoit pour certaine somme à un particulier les domaines de la Couronne, soit en repartissant sur chacun d'eux la somme totale, soit en spécifiant ce que tel & tel domaine devoit produire de revenu.

ASSIGNATION, *f. f.* [*Constitutio rei certo tempore & loco faciendæ.*] Prononcez assignacion. (Il la soupçonna d'avoir donné assignation à son rival. Il se tint prêt pour aler à l'assignation. Il se rendit le premier à l'assignation. *Scarron,*

Rom. comiq. Ils se font donné assignation à une telle heure.)

Assignation. [*In jus vocatio.*] Exploit de sergent pour comparoître dans un certain tems, & à une certaine heure devant le Juge. (Donner assignation à quelcun. Les assignations doivent être faites en personne ou en domicile. Les assignations à trois brefs jours se font à cri public.)

Assignation. En terme de Pratique, signifie une constitution de rente sur un certain fonds, une Ordonnance ou Mandement pour faire paier une dette. (On a donné une assignation à ce créancier sur la coupe d'un tel bois, sur divers Fermiers, &c. L'assignation du Douiaire de cette femme a été faite sur une telle maison.) En terme de Finances, ce mot assignation signifie la somme d'argent que le Roi donne à prendre sur ses Fermiers, ou à son Trésor Roial. (Paier une assignation, aquiter une assignation.)

ASSIGNER, *v. a.* [*Constituere, præscribere.*] Donner, prescrire. (Philippe second assigna à Marguerite de Parme une pension de six mille écus. *Du Ryer, Histoire de Flandre.* Le Roi leur assigna une contrée pour habiter. *Vaug. Quint. liv. 5.*) On dit proverbiallement, assigner une rente sur les brouillards de la rivière, c'est-à-dire, sur un mauvais fonds.

Assigner. Terme de Pratique. [*Diem dicere, in jus vocare.*] Ajourner, donner assignation pour comparoître devant le Juge. (Assigner quelcun.)

ASSIMILATION, *f. f.* [*Assimilatio.*] Terme de Physique, Action par laquelle des choses sont rendues semblables. (L'assimilation des parties se fait par le mouvement.)

ASSIS, ASSISE. Voyez *S'asseoir.*

Assis, adj. En terme de Blason, ce mot s'applique à tous les animaux domestiques qui sont représentés sur leur cul.

ASSISES, *f. f.* [*Judicium ad jus statis diebus dicendum confessus.*] Il ne se dit qu'au pluriel. C'est lors-qu'un Juge supérieur tient son Siège dans celui d'un inférieur. (On tient les assises en un tel lieu.) Ce sont aussi les jours que les Juges tiennent leur Siège pour écouter les plaintes des Sergens. (On tiendra demain assises, & il s'y trouvera plusieurs Sergens, qui feront leurs plaintes contre tel & tel.)

☞ Ce terme n'est connu que dans le Palais, & a plusieurs significations. *Assise* signifie quelquefois la même chose que *Jurisdiction*. Il est dit dans l'article 4^o. de la Coutume de Poitou, que les Comtes, Vicomtes, Barons & Châtelains, ressortissans nuëment pardevant le Juge Roial, peuvent user de double degré de Jurisdiction, qui sont la grande & petite assise; sur quoi Lisset a remarqué que l'Edit de Roussillon de 1623. art. 24. a aboli le double degré de Jurisdiction. Ce que la Coutume de Poitou appelle petite assise, celle d'Anjou, art. 46. le nomme petits plaids; & dans les Loix d'Ecosse, lib. 1. Reig. Majestat. cap. 12. *assisa bona*, où l'on peut se pourvoir pour toute sorte de sujets. Les Loix & les Ordonnances ont été autrefois appellées assises: c'est sous cette dénomination que nous avons les Loix & les Ordonnances qui furent faites par les Rois de Jérusalem. A présent nous appellons assises, certains jours que les Hauts-Justiciers assignent pour parcourir avec la plus grande partie des habitans, & reconnoître les bornes de leur Justice, & pour

rendre la justice sur le champ en certains endroits, & sur des sujets sommaires; & afin que la procédure puisse servir de preuve, on fait anoncer le jour au prône, & signifier aux Seigneurs voisins, pour y assister, si bon leur semble. Dans la Coutume de Normandie, les Juges Roiaux tiennent des audiences solennelles une fois ou deux l'année, selon l'usage: on y appelle les Juges subalternes, & l'on y publie les Ordonnances. On dit que S. Louis institua ces sortes d'assises, pour recevoir les plaintes du peuple contre les vexations des Seigneurs & des Juges. L'Ordonnance de Blois, art. 144. appelle ces audiences, des *Mercuriales*.

On dit proverbiallement d'un homme qui est écouté favorablement chez quelcun, & qui y domine, il tient ses assises dans cette maison.

Assises. On donne ce nom en Angleterre, à différentes sortes de brevets ou cédules, qui ont les plus grands rapports avec nos diverses espèces d'assignations.

Assises de Jerusalem. Ce sont les Coutumes & usages de Jerusalem; M. de la Thaumassière les a fait imprimer.

ASSISE, *f. f.* [*Collocatio lapidum ad libellam.*] Terme de Maçonnerie. Rang de pierres dont les murs sont composez. *Assise* en ce sens, a un singulier & un pluriel. (Voilà la première assise de cette muraille. Toutes les assises de ce mur sont dans les règles.)

Assise de Parpin. Celle dont les pierres traversent l'épaisseur du mur.

ASSISTANCE, *f. f.* [*Cæsus.*] Assemblée de personnes qui sont présentées à une action publique. (Ce Prédicateur a satisfait toute l'assistance.)

Assistance, f. f. [*Præsentia.*] Présence d'une personne en un lieu. (Les Chanoines ont un tel droit pour leur assistance à Matines. Le Curé se fait paier l'assistance à un Enterrement. Chaque Curé de Paris a d'ordinaire dix livres pour son assistance à des funeraillles, & chaque Prêtre a au moins vingt sols pour son assistance.)

Assistance, f. f. [*Assistentia.*] Terme de Jésuite. C'est le pais ou la Province où un Jésuite fait sa fonction d'assistant au Général, ou au Provincial de son Ordre. Chacun des assistans doit préparer les affaires de son assistance. *Bouhours, vie de S. Ignace, p. 151.* Un tel Père est parti pour aler à son assistance.

Assistance, f. f. [*Auxilium, adjumentum.*] Aide, secours. (Seigneur, j'implore votre assistance. *Arn.* La grace de Jesus-Christ offre à tous les hommes qui se sont laissez tomber dans le péché l'assistance du Sauveur. *Poëme de Saint Prosper, chap. 1.* Grand Dieu, si nous faisons quelque bien, c'est par votre assistance que nous le faisons. *chap. 45.* Je ne me veux pas rendre indigne des assistances que je reçois de vous. C'étoit un Apoticaire Flamand, dont je reçus toutes les assistances imaginables durant ma maladie. *Scar. rom. t. 1. c. 11.*)

ASSISTANT, ASSISTANTE, *adj.* [*Præsens.*] Et quelquefois *substantif.* Qui assiste, qui est présent. (Ce Prédicateur a satisfait les assistans par son sermon. Il faut prier les assistans de se reposer. Donner congé aux assistans. Les assistans se sont séparés.)

Assistant, f. m. [*Assistens.*] Terme de Religieux & de Communautés Régulières. C'est un Conseiller du Général de l'Ordre, qui a d'ordinaire quatre assistans. Le Général des Jésuites

a quatre ou cinq *assistans*, qui font comme les Ministres. Ils portent le nom des pays dont ils sont originaires ; par exemple, de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, &c. Ils sont choisis par toute la Compagnie assemblée, qui élit le Général. Ils le soulagent dans sa Charge. *Bouhours, Vie de S. Ignace.*

Assistent, *s. m.* Terme d'*Eclésiastiques*. C'est le Prélat qui assiste le Consacrant, lorsqu'on sacre un Evêque. (L'*Assistent* doit jeûner la veille du Sacre, & se trouver à l'Eglise revêtu de ses habits Pontificaux. *Dubois, maximes canoniques.*) (On se sert du même mot pour indiquer le Prêtre qui dans les Messes solennelles assiste le Célébrant à l'Autel. On dit, être *assistant*, servir de Prêtre *assistant*, faire Prêtre *assistant*.)

Assistent, *s. m.* Terme de *Seminariste*. C'est l'Eclésiastique qui fait les fonctions du Supérieur du Séminaire, quand le Supérieur n'y est pas. (Monsieur l'*Assistent* doit faire aujourd'hui la conférence, parce-que M. le Supérieur est à la campagne.)

Assistent, *s. m.* Terme de *Comédien*. C'est un domestique d'un Comédien, à qui l'on donne ce qu'on juge à propos, lorsqu'il a été employé à la représentation de quelque pièce. (Un tel *assistant* est souvent employé, & il gagne quelque chose.)

Assistante, Terme de *Religieuse*. Celle qui fait les fonctions au défaut de l'Abesse. Celle qui fait les fonctions quand la mère Supérieure n'y peut vaquer. (La mère telle est aujourd'hui *assistante*.)

Assistante, *s. f.* C'est la Religieuse qu'on envoie au parloir pour accompagner celle qu'on y demande, & ouïr ce qu'on lui dit ; on l'appelle aussi *écoute*, & ce mot semble être plus usité que l'autre. (On dit pourtant, on lui a donné une *assistante*. Envoyer une *assistante* au parloir.)

ASSISTER, *v. n.* [*Adesse, interesse.*] Etre présent, se trouver en un lieu, être spectateur de quelque chose. (*Assister* à la Messe, au Sermon, au Parloir, au Chapitre, au Service. Il a assisté à la consultation des Médecins. *Assister* au supplice d'un criminel. On dit d'une personne qu'elle a assisté à un vol, à un assassin, &c. pour dire qu'elle y a été présente, & qu'elle en est complice. *Assister* au jugement d'un procès, *assister* aux jeux. *Abl. ret.*)

Assister, *v. a.* [*Auxiliari, juvare.*] Aider, secourir. (Assister quelqu'un de son conseil, de son crédit, &c. *Abl. Tac.* *Assister* ses Alliez de ses troupes. *Assister* les pauvres, *assister* un malade, *assister* un criminel à la mort.)

Assister, *v. a.* [*Adjuvare, præsto esse.*] Aider à faire. (Il lui remit la Syrie entre les mains pour assister à la guerre qui restoit à faire. *Vaug. Quint. l. 4. ch. 5.*)

Assister, *v. a.* [*Comitari.*] Accompanyer, soit pour quelque cérémonie, ou pour quelque affaire. (Un Prélat doit être assisté de deux autres lorsqu'il sacre un Evêque. Les Députés étoient assistés des plus notables de leur Corps. Le Prévôt étoit assisté de ses Archers. Un Sergent doit être assisté de deux Reçors. Un Procureur assiste sa Partie, un tuteur assiste son pupille. Les parens d'un mineur l'assistent lorsqu'il passe quelque acte.)

ASSOCIATION, *s. f.* [*Societas.*] Contrat de société. L'association se contracte par un consentement tout pur. *Patru, plaid. 6.*

ASSOCIER, *v. a.* [*Societatem facere.*] Faire entrer quelqu'un dans le commerce qu'on fait. (Il a associé un de ses amis avec lui.)

* *Associer*. [*In societatem ascire, socium adungere.*] Donner part de quelque chose à une personne. (Il associa Tibère à cet honneur. *Abl. Tac.* Il leur est permis d'associer d'autres personnes aux sacrifices. *Pasc. liv. 6.*)

S'associer, *v. r.* [*Conferre se in societatem cum aliquo.*] Entrer en association avec quelqu'un. (S'associer avec quelqu'un.)

ASSOCIÉ, *s. m.* [*Socius, societate conjunctus.*] Qui entre dans l'association. (C'est un des associés.)

ASSOMMER, *v. a.* [*Maclare.*] Tuer cruellement. (Ils assommoient les ennemis dans les rues. *Vaug. Quint. liv. 4.* Ils se voioient assommer comme des bêtes. *Vaug. Quint. l. 5. c. 3.*)

Assommer. Terme de *Boucher*. [*Validè impacto malleo trucidare.*] Tuer à coups de hache. (Assommer un bœuf.)

Assommer. [*Opprimere, obruere.*] Acabler. Ce mot se dit quelquefois des choses qui incommodent trop & qui pèsent. (Quand on charge un cheval, cela est capable de l'assommer.)

* *Assommer*, [*Affligere.*] Ce mot se dit figurément des choses qui chagrinent & qui abattent l'esprit, & il signifie acabler. (Je n'en puis revenir, & tout ceci m'assomme. *Mol. Tart.* Pour moi qu'un froid écrit *assomme* ; la perte d'un procès l'assomme ; cette affliction l'assomme.)

ASSOMPTION, *s. f.* [*Sanctissimæ Virginis in cælum assumptio.*] Ce mot vient du Latin. Prononcez *assompcion*. Il signifie une Fête que l'Eglise célèbre tous les ans le 15. Août, en mémoire du jour que la Sainte Vierge passa de ce monde au Ciel. (L'an 1300. le Pape Boniface VIII. ordonna qu'aux Fêtes de Noël, de Pâques, de Pentecôte & de l'*Assomption*, on fit le service avec toutes les solemnitez ordinaires.)

Assomption, *s. f.* [*Assumptio.*] Ce mot en terme de *Logique* signifie quelquefois la seconde proposition d'un syllogisme.

Assomption. Terme d'*Imager*. Image qui représente le mystère de l'Assomption. (Acheter une Assomption.)

ASSONANCE, *s. f.* Terme de *Rétorique* & de *Poësie*, qui se dit d'une figure de mots qui ont même son & même terminaison, comme le proverbe françois : *Après la pance, vient la danse.*

ASSORTIMENT, *s. m.* [*Convenientia.*] Accompanyement, ce qui a du rapport à une chose avec laquelle on le met. (Un bel assortiment, un assortiment fort propre, fort joli, fort galant, fort lesté. Acheter un assortiment de plusieurs sortes de marchandises.)

Assortiment de couleurs. Le verd & le bleu font un vilain assortiment.

Assortiment s. m. [*Librorum congeries.*] Terme de *Libraire*. Ce sont plusieurs sortes de livres, qu'on n'a pas imprimés, & qu'on a des autres Libraires. (Un Libraire dira, j'ai un bel assortiment, j'ai beaucoup d'assortiment. Ce sont des livres d'assortiment.)

Assortiment. Terme d'*Imprimeur*. Il se dit de tout ce qui convient à chaque caractère ; comme les grosses & petites capitales, l'Italique, les lettres à accent, les points, les virgules, les vignettes, & tout ce qui peut entrer dans la composition d'une forme de chaque corps de caractères. Les Imprimeurs appellent aussi *assortiment* un certain nombre de corps de caractères

qu'ils ont ou qu'ils doivent avoir, pour entretenir suffisamment une Imprimerie. Suivant les Réglemens, chaque Imprimeur de Paris doit avoir au moins huit sortes de caractères Romains avec leurs Italiques, depuis le gros Canon jusqu'au petit Texte.

ASSORTIR, *v. a.* [*Adjicere quod convenit.*] *J'assortis, j'assortissois, j'assortis, j'ai assorti.* Terme de *Marchand*. Ce mot se dit des étofes de laine ou de soie, des rubans, &c. Il signifie accompagner une étofe de laine ou de soie, de quelque autre chose, ou de quelque ruban qui ressemble à peu près, ou qui lui convienne. (Il faut assortir ce drap de quelque jolie doublure, de quelque tafetas ou de quelque ruban. Cette garniture assortit bien cet habit, c'est-à-dire, lui convient bien.)

Assortir sa boutique. [*Instruere officinam.*] Terme de *Marchand*. C'est se fournir de toutes les choses qui regardent le trafic qu'on fait. On dit dans le même sens *s'assortir*, *v. r.* Et à l'égard des *Libraires*, il signifie se pourvoir de toute sorte de livres.

Assortir. Terme de *Chapelier*. Mettre la forme dans un chapeau en blanc. (*Assortir un chapeau.*)

Assortir, *v. a.* [*Convenire.*] Ce mot se dit figurément, & signifie faire convenir, faire acorder l'un avec l'autre. (L'amour a assorti leurs cœurs. Ils ont des casuistes assortis à toute sorte de personnes.)

* *Assorti, assortie, adj.* [*Conveniens.*] Convenable. (On dit en ce sens, ce mariage est mal assorti, c'est-à-dire que le mari & la femme sont de différente humeur, ou de condition inégale.)

Assorti, assortie, adj. [*Instructus.*] Terme de *Marchand*. Qui a dans sa boutique toutes les marchandises qui sont propres à son négoce. (*Marchand ou Mercier bien assorti.*) On dit d'un *Libraire* qu'il est assorti de toute sorte de livres.

ASSORTISSANT, **ANTE.**, *adj.* [*Conveniens.*] Il se dit des choses qui ont du rapport les unes avec les autres. (Voilà de plaisantes idées, & bien assortissantes à celles que vous allez voir. *Cléante, t. 2. lett. 6.*)

ASSOTER, *v. a. & n.* [*Infatuare.*] Rendre sot. Ce mot est bas & n'est d'ordinaire en usage qu'au participe. (Cet homme est assoté de sa femme. Jamais on ne vit père plus assoté de ses enfans.)

☞ Ce mot étoit fort en usage autrefois; il signifioit, aimer passionnément une chose.

Quel drap est-ce cy ? vrayment
Tant plus le voye, & plus m'assotte,
Il m'en faut avoir une cotte.
Pathelin.

Et dans un autre endroit :

Vrayment cet homme m'assotte.

C'est-à-dire, me charme. Assoter ne se dit plus.

ASSOUPIR, *v. a.* [*Sopire, consopire.*] Donner une pente au sommeil. Endormir à demi. (Le pavot assoupit.)

Je vois de tous côtez, sur la terre & sur l'onde,
Les pavots qu'elle seme assoupir tout le monde.
Math. poës. liv. 5.

Il étoit assoupi de la débauche. *Vaug. Quint. l. 8.*

* On dit figurément, que le vin assoupit l'esprit.

* *Assoupir.* [*Sedare, comprimere.*] Apaiser. Assoupir une querelle, ses ennuis, une mauvaise affaire. *Abl.* Assoupir une sédition, assoupir un procès.)

S'assoupir, *v. r.* [*Sopore premi.*] S'endormir. Etre abatu de sommeil ou de quelques vapeurs. (Il se couche & s'assoupit.)

ASSOUPISSEMENT, *f. m.* [*Sopor.*] Prononcez *assoupiſſeman*. Foiblesse de la faculté imaginative obsédée d'une humeur froide & humide, qui donne une pente au sommeil. *Deg.* Quand te réveilleras-tu d'un si long assoupissement ? *Abl. Luc.*)

* *Assoupissement*, *f. m.* [*Stupor.*] Ce mot au figuré, signifie manquement d'application pour une chose qui nous regarde, négligence & peu de soin de ses affaires. (Il est dans un assoupissement éfroiable, épouvantable, honteux. Ce pécheur est revenu de son assoupissement. Il est sorti de son assoupissement.)

ASSOULIR, *v. a.* [*Flectere, flexilem reddere.*] Terme de *Manège*. Rendre un cheval souple, lui faire plier le col, les épaules, & les côtes, à force de le manier. (Assouplir un cheval.)

On a blâmé un écrivain qui a employé ce verbe dans un sens figuré : » C'étoit un esprit » dur, une ame fiere, qu'il falloit assouplir. »

ASSOULI, **ASSOULIE**, *adj.* [*Flexilis.*] Qui a été rendu souple.

ASSOURDI, **ASSOURDIE**, *adj.* [*Exsurdatus.*] Qui est devenu sourd, qui a été rendu sourd.

(Elle feint de parler, c'est moi qui n'entends goutte :
Le cousin de César est assourdi sans doute.
Scar. Dom Japhet, a. 3. sc. 4.)

ASSOURDIR, *v. a.* [*Exsurdare.*] Ce mot se dit des personnes. Rendre sourd, ou presque sourd à force de bruit. (Assourdir une personne. On dit que le bruit des Cataractes du Nil assourdit ceux qui habitent aux environs.)

S'assourdir, *v. r.* [*Surditatem contrahere, auditu privari.*] Devenir plus sourd. (Ceux qui ont quelque dureté d'oreilles, s'assourdissent tous les jours en vieillissant.)

ASSOUROU. Nom que les Indiens donnent au bois qui est connu en Europe sous le nom de bois d'Inde.

ASSOUVIR, *v. a.* [*Satiare.*] Rendre faoul, remplir de viande. (Cet homme est un si grand mangeur, qu'il est impossible de l'assouvir.)

* *Assouvir*, *v. a.* [*Expleri.*] Ce mot se dit au figuré, & il signifie contenter, satisfaire. (Assouvir sa passion, sa colère, sa rage, son ambition. *Vaug. Quint. l. 8. c. 6.* Ce Tiran ne se peut assouvir du sang qu'il fait répandre.)

☞ Et la fureur des Dieux trop prompts à le servir,
Irrite son orgueil, au lieu de l'assouvir.
Breuf.

ASSOUVISSEMENT, *f. m.* [*Expletum, expletio.*] Ce mot signifie l'action d'assouvir, mais il n'est pas fort usité dans les discours ordinaires, & on croit qu'il pourroit mieux trouver sa place en des matières de piété qu'en d'autres. (Ils sont tellement abandonnez de Dieu, qu'ils ne songent qu'à l'assouvissement de leurs infames plaisirs.)

ASSUJETIR, (**ASSUJETTIR.**) *v. a.* [*Vincere, subjicere, sub potestatem redigere.*] Vaincre, domter, soumettre, obliger d'observer. (Assujetir ses ennemis. *Abl. ret.* Assujetir à la riviere du Lis. *M. de la Rochefoucauld.* On l'assujétit à un

nouveau Seigneur. *Patru, plaid. 7.* Affujétit à la règle. *Patru, plaid. 16.*)

Affujétir, [Attrahere.] Vaincre par ses charmes. (Ses yeux ont affujété mille cœurs. *Voit. poës.*)

Affujétir. Terme de Marine. *Affujétir* un mât, ou une autre pièce, c'est l'arrêter de telle sorte, que ce mât ou cette autre pièce n'ait plus aucun mouvement.

S'affujétir, v. r. [Subjicere se.] Je m'affujétis, je m'affujétissois, je me suis affujété. Se captiver, se soumettre, se contraindre à faire, à observer quelque chose. (J'ai beau m'affujétir, me tenir auprès d'elle. *Gomb. poës.* S'affujétir à la règle. *Vaug. rem.* Quand on veut bâtir ou fortifier une place, il faut s'affujétir à la situation des lieux, au terrain, &c. Il faut s'affujétir aux conditions portées par le contrat.)

ASSUJÉTISSEMENT, (ASSUJETTISSEMENT.) *f. m. [Servitus.]* Sujétion, soumission. (C'est une discipline qui a ses assujétissemens. *Abl. Luc. David, Pseaume 61.* parle de l'assujétissement d'une ame humble à Dieu. *Psal.* Les maris paient la fidélité de leurs femmes d'un grand assujétissement. *S. Evremont, in-4^o. pag. 207.*)

ASSURANCE, *f. f. [Cautio, pignus.]* Sûreté. (Prendre des maisons pour assurance. *Abl. Tac.* Il me faut de votre cœur une pleine assurance. *Mol.* Donner des assurances à quelcun. *Abl.* Quand on prête de l'argent, on veut avoir des assurances. Il lui a donné une promesse pour assurance.)

Assurance. [*Fidentia, fiducia.*] Hardiesse, fermeté. (Personne n'avoit l'assurance de l'approcher. *Vaug. Quint. l. 9.* Donner de l'assurance au soldat. *Abl.*) On dit aussi en terme de chasse, le cerf va d'assurance, c'est-à-dire, le pied ferré & sans crainte.

Afsurance. [*Securitas*] Confiance. (Il faut mettre son assurance en Dieu. Il n'y a point d'assurance en la fortune, ni en toutes les choses de ce monde. Il n'y a point d'assurance au tems.)

Afsurance. Terme de Négociant sur Mer. C'est un Contrat maritime, par lequel, selon la définition de l'Auteur du *Guidon*, un particulier promet indemniser un Marchand intéressé dans un vaisseau, des choses qui sont transportées d'un pais en un autre, & ce par le moien du prix convenu de tant pour cent entre l'assuré qui fait ou fait faire le transport, & l'assureur qui promet l'indemnité. L'acte par lequel on convient de l'assurance, apellé *police d'afsurance.* L'Ordonnance de la Marine, du mois d'Août 1681. explique fort en détail cette matière dans le titre 6^e. du 3^e. livre : je remarquerai seulement ici ce qu'il y a de plus essentiel. 1^o. Il est permis à toute sorte de personnes d'assurer, ou faire assurer les navires, marchandises & autres effets qui sont transportez par mer & par des rivieres navigables, & de stipuler un prix pour lequel l'assureur prend le péril sur lui. 2^o. La police doit être rédigée par écrit, & contenir toutes les circonstances de la navigation, la prime ou coût de l'assurance, c'est-à-dire, la somme que l'assureur donne à l'assuré, & qui devant être payée d'abord & par avance, est apellée prime, & toutes les conditions convenues entre les parties. 3^o. Si la police ne règle point le tems des risques, ils commenceront & finiront dans le tems réglé pour les contrats à la grosse, c'est-à-dire, du jour que le vaisseau aura été voilé, jusques à ce qu'il soit ancré au port de sa

destination & amarré au quai : Et quant aux marchandises, le tems courra aussitôt qu'elles auront été chargées dans le vaisseau ou dans les gabarres, jusqu'à ce qu'elles soient délivrées à terre. 4^o. Les assurances peuvent être faites sur le corps & quille du vaisseau vuide ou chargé, comme aussi sur les victuailles & sur les marchandises conjointement ou séparément, comme aussi pour l'envoi ou pour le retour, comme il est décidé dans l'art. 3^e. du *Guidon.* 5^o. On peut faire assurer la liberté de sa personne, & en ce cas la police contiendra le nom, le pais, la demeure, l'âge & la qualité de celui qui se fait assurer, le nom du navire, du havre d'où il doit partir, & celui de son dernier reste, la somme qui sera payée, en cas de prise, tant pour la rançon que pour les frais du retour, à qui les deniers seront fournis, & sous quelle peine. 6^o. On ne peut point faire assurance sur la vie des personnes, ni pour les contrats à la grosse. 7^o. Les assureurs courent toujours le risque du dixième des effets qu'ils auront chargez, si par la police ils ne déclarent pas qu'ils entendent faire assurer le tout. 8^o. Les risques dont les assureurs sont tenus, consistent dans toutes les pertes & dommages qui arrivent sur mer par tempête, naufrage, échouement, abordage, changement de route, de voiage ou de vaisseau, jet, fret, prise, pillage, arrêt de Prince, déclaration de guerre, repréailles, & généralement toutes autres fortunes de mer. Les assureurs ne sont point tenus cependant des pertes qui arrivent par la faute des maîtres ou des mariniers, ou par le vice propre de la chose. 9^o. L'assurance peut être faite pour un tems limité : mais si le voiage est désigné, l'assureur doit courir le risque du voiage entier. 10^o. Toutes les assurances faites après la perte ou l'arrivée des choses assurées, sont nulles, à moins que l'assurance ne soit faite sur bonnes ou mauvaises nouvelles.

† *Afsurance de panier.* [*Firmamentum.*] Terme de Vanier. Osier qui est sous l'osier tors qui fait l'ance du panier.

Aller d'Afsurance. Terme de Chasse, qui veut dire que la bête va au pas & sans crainte.

ASSÛRÉ, ASSÛRÉE, *adj. [Certus.]* Sûr, certain. Il est assuré de la vie. (Se tenir assuré contre les entreprises des méchants. *Abl.* Sa perte est assurée.)

Afsuré, f. m. [Vadatus.] Terme de Gens qui trafiquent sur mer. C'est le Marchand à qui l'on a fait un contrat d'assurance pour les marchandises qu'il a sur mer, dont on lui a promis la garantie. (L'assuré paie à son assureur tant pour cent.)

ASSÛRE. Terme de Fabrique de Tapissierie de haute-lisse. C'est le le fil d'or, d'argent, de soie ou de laine, dont on couvre la chaîne de la tapissierie ; ce qu'on apelle la tréme ou la trame, dans les manufactures d'étoffes & de toiles.

ASSÛRÉMENT, *adv. [Certò.]* Certainement. (Cela est assurément vrai.)

☞ *Afsurement.* Les guerres privées n'étant plus en usage, on ne connoît plus les *afsuremens* que dans nos anciennes histoires ; & s'il en est fait mention dans plusieurs Coûtumes du Roiaume, les articles qui le concernent sont regardez comme inutiles. M. Du Cange a traité cette matière fort amplement dans sa *Dissertation 29. sur l'Histoire de Joinville.* Il y remarque entre autres, que le Roi ou le Seigneur Suzerain,

pour arrêter la fureur des familles qui se faisoient la guerre, commandoit aux Chefs de s'affûrer réciproquement & par serment, de ne point user de violences l'un contre l'autre; & si l'une des parties refusoit l'*assûrement*, l'autre se présentoit à son Seigneur ou à sa Justice, & demandoit *assûrement* contre les hostilités de son ennemi, se soumettant, pour la décision du différend qui étoit la cause de la guerre, au jugement du Seigneur ou de son Juge. L'*assûrement* ne pouvoit pas être refusé; & celui qui le violoit, ou (pour me servir des termes usitez en ce tems-là) qui le brisoit, étoit sévèrement puni. L'*assûrement* différoit de la trêve, en ce que la trêve ne duroit que pendant un certain tems, & l'*assûrement*, comme la paix, n'avoient point de bornes ni de tems limité; d'ailleurs, le Seigneur pouvoit obliger ses vassaux à faire la paix, ou une trêve: mais l'*assûrement* devoit être demandé par l'une des parties. L'*assûrement* étoit toujours réciproque; il ne pouvoit être donné que par le Haut-Justicier, mais les parties en pouvoient convenir entr'elles par la médiation de leurs amis; & quoique l'autorité du Juge n'y intervînt pas, le brisement de cet assûrement étoit puni aussi sévèrement que s'il avoit été donné par le Seigneur ou par son Juge. *Voiez toute la dissertation de Monsieur Du Cange, & les Coutumes qui sont indiquées par Ragueau, dans son Indice.*

A S S U R E R, *v. a.* [*Pignorare.*] Rendre sûr. (Assûrer une dette. *Le Maît.* Assûrer sa retraite. *Vaug. Quint.* Il a couru à la tête du travail pour assûrer le combat par sa présence. *Sar. pro.*)

Assûrer. [*Affirmare, stabilire.*] Rendre certain d'une chose. Dire qu'assûrement une chose est ou n'est pas. (Assûrer une chose sur sa foi.)

* *Assûrer.* [*Firmare.*] Rendre plus hardi, plus courageux. (Assûrer le courage des soldats. *Abl.*)

Assûrer une couleur. Terme de *Teinturier.* C'est la rendre plus fine, moins capable de s'évaporer & de changer.

Assûrer le grain. Terme de *Corroïeur.* C'est donner au cuir la dernière façon, qui forme entièrement ce grain qu'on voit du côté de la fleur dans les vaches & les veaux à chair grasse, ou blanches, & dans les cuirs de couleur. Quand le grain est *assûré*; il ne reste plus qu'à donner le dernier lustre au cuir.

S'assûrer; *v. r.* Se rendre sûr d'une chose. (S'assûrer la couronne. *Vaug. Quint. l. 10.*)

On dit *s'assûrer* d'une maison, d'un cheval, &c. pour dire la louer; l'arrêter, la retenir en donnant des gages.

On dit que par le long usage on *s'assûre* la main pour écrire ou pour faire quelquel'autre travail délicat, c'est-à-dire, qu'on la rend plus ferme & plus hardie.

On dit aussi *assûrer* un faucon, pour dire l'apriivoiser & le rendre plus hardi.

Assûrer; *v. a.* [*Vadari.*] Terme de *Marchands qui trafiquent sur mer.* C'est répondre d'un vaisseau qui va en mer, & des marchandises qu'on a sur des vaisseaux.

A S S U R E U R, *s. m.* [*Vas, sponsor.*] Terme de *Marchand de mer.* C'est celui qui répond des vaisseaux ou de la marchandise qu'on met sur des vaisseaux. L'assûreur exige une certaine somme de celui à qui il répond que le vaisseau arrivera à bon port, & de la valeur de la marchandise, si elle vient à être perdue.)

A S T E L L E, *s. f.* Terme de *Chirurgie.* Apuis de bois, de carton ou autre matière, dont les Chirurgiens se servent pour lier avec les bandages les fractures des os.

A S T E L O I R E. Terme de *Bourellier.* *Voiez Atelles.*

A S T E R I E, *s. f.* Fausse opale que l'on nomme autrement girasol.

A S T É R I S M E, *s. m.* [*Asterismus.*] Ce mot est Grec, & est un terme d'*Astronomie.* Il signifie *constellation.*

A S T É R I S Q U E, *s. m.* [*Asteriscus.*] Petite marque en forme d'étoile, qu'on met dans les livres pour renvoi. (Marquer d'un astérisque.)

Astérisque, *s. f.* Plante propre pour les inflammations des yeux, de l'estomac, &c. Il y en a de plusieurs sortes. *Voiez Tournefort & Bauhin.*

A S T H M É: [*Anxiè anhelans.*] Terme de *Fauconnerie*, qui se dit d'un oiseau pantois qui a le poumon enflé, & qui ne peut avoir son haleine.

A S T I. Gros os de cheval ou de mulet, pris ordinairement de la jambe de devant de l'animal, dont les *Cordonniers* & les *Savetiers* se servent pour lisser les semelles & quelques autres parties du soulier, & dont la cavité leur sert à mettre le suif pour graisser leur aîlène. D'autres disent *Astic.*

A S T M È, (**A S T H M È**) *s. m.* [*Asthma.*] Ce mot vient du Grec, & se prononce comme il est écrit. Toutefois quelques-uns écrivent & prononcent *asme.* Il signifie *courte haleine.* C'est une obstruction du poumon, qui produit une fréquente & difficile respiration sans fièvre. *Degori.* (Etre travaillé d'un asthme. *La Ch.* C'est un asthme très-incommode, très-fâcheux. Il a un asthme. Il est incommodé d'un asthme depuis long-tems.)

A S T M A T I Q U E, (**A S T H M A T I Q U E**) *adj. & s.* [*Astmaticus.*] Celui ou celle qui a un asthme, qui respire avec difficulté, qui a la courte-haleine. (Il est astmatique depuis un an.) Ce mot est aussi substantif: on dit un & une astmatique.

A S T R A G A L È, *s. f.* [*Astragalus.*] Terme d'*Architecture.* Ce mot est Grec, *ἀστραγάλος*; l'os du talon. C'est une petite moulure ronde qui entoure le haut du fust d'une colonne. Quand elle est ailleurs, on l'appelle *baguette*; & quand on y taille des grains ronds ou oblongs, comme des perles ou des olives, *chapelet.* *Voiez d'Avilier & Felibien.*

Il compte les plafonds, les ronds & les ovales;
Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'*Astrogales.*
Boil. Art poët. ch. 1.

Astragale, *s. f.* Terme d'*Artillerie.* L'*astragale* d'un canon, est une espèce d'anneau qui est sur le canon, à un demi-pied près de la bouche. Il sert de renfort & d'ornement au canon.

Astragale, *s. f.* Terme de *Botanique.* Sorte de plante, dont il y a beaucoup d'espèces. L'*Astrogale* de Canada est un peu différente des autres. *Voiez Tournefort.*

Astragale. Terme d'*Anatomie.* C'est le même os qu'on appelle l'os de l'*Arbalète*, qui est le premier os du Tarse.

A S T R E, *s. m.* en Latin *Astrum.* Corps lumineux qu'on voit au Ciel. Etoile. (Les planètes

planètes font des astres. Les étoiles fixes font les astres du Firmament. Contempler, observer les astres. On a découvert de nouveaux astres dans le Ciel. Les Comètes font des astres. Un astre brillant.) Ce mot *astre* se prend quelquefois en Astrologie pour une figure céleste. (Sous quel astre cruel l'avez-vous mis au jour? *Racine*. Le Sage commandera aux astres. Les Poètes nomment le Soleil, *l'astre du jour*; & la Lune, *l'astre de la nuit*.)

* *Astre*. Beauté brillante & éclatante.

ASTRÉE étoit fille d'Astreus, Roi d'Arcadie, & de l'Aurore. Elle regna après la mort de son pere, & commença, sans doute, à rendre ses sujets moins farouches, & à leur inspirer des sentimens de douceur & de justice, qu'ils ne connoissoient pas. Les Poètes ont feint qu'elle étoit fille de Jupiter & de Thémis, & qu'étant descendue du Ciel sur la terre, elle y fit jouir ses sujets d'une félicité qui fit appeler le tems de son regne, le Siècle d'Or: mais la corruption aiant gagné le cœur des hommes, elle quitta la terre, & aiant remonté au Ciel, elle fut placée dans le Zodiaque, sous le titre de *Virgo*, selon le témoignage d'Ovide, *lib. 1.*

— — *Et virgo cade madentes
Ultima cœlestium terras Astræa reliquit.*

ASTREINDRE, *v. a.* [*Astringere, obligare.*] *J'astreins, j'ai astreint, j'astreignis, j'astreindrai.* Contraindre, obliger à quelque chose. [Le dégoût qu'on a des sciences vient de ce qu'on est obligé de s'astreindre à la méthode pour l'instruction. *Abl. apoph. préface.*]

ASTRINGENT, ASTRINGENTE, *adj.* [*Astringens, stypticus.*] Terme de Médecine. Il vient du Latin, *astringens*, qui est de qualité froide & qui resserre. (Remede astringent. Emplâtre astringent. L'eau de plantin est astringente. Il y a des astringens internes & externes.)

Astringent. Terme de Teinturier. Les Teinturiers appellent matériaux ou ingrédients, *astringens*, l'écorce d'aulne, de grenade, de pommier sauvage, de chêne en sève, la scieure de chêne, la coque de noix, la racine de noier, les gales, le sumac, &c.

ASTROC, *f. m.* [*Rudens.*] Terme de Marine. Grosse corde qu'on atache à une cheville de bois qu'on appelle *escome*.

ASTROÏTES, *f. m.* [*Astroïtes.*] Sorte de pierre, dont la structure a quelque chose de merveilleux.

ASTROLABE, *f. m.* [*Astrolabium.*] Instrument avec lequel on observe la hauteur, la grandeur, le mouvement & la distance des astres. C'est un instrument astronomique, dont les Pilotes se servent pour prendre la hauteur, & en conclure la latitude du lieu où ils font l'observation. L'instrument est composé d'une grande piece de cuivre plate, ronde par les bords, garnie d'un anneau, pour la tenir suspendue, & d'une alhidate ou règle mobile, qui porte deux pinnules, c'est-à-dire, deux petites plaques de cuivre, percées d'un petit trou appelé dioptré, pour recevoir le rayon du soleil, ou pour conduire le rayon de vûë jusques aux étoiles, quoiqu'on ne s'en serve guère que pour le soleil.

ASTROLOGIE, *f. f.* [*Astrologia.*] Science qui considère la qualité & la vertu des signes & planètes, avec les effets que ces signes & ces planètes produisent sur les choses de la terre.

Tom. I.

Les Ethiopiens ont les premiers découvert l'Astrologie, à cause que leur Ciel est sans nuage. *Abl. Luc. t. 2.*)

Astrologie judiciaire. [*Astrologia divinans.*] Science par laquelle on prétend prédire l'avenir en observant les astres. (On rencontre toujours quelque imposteur qui fait profession d'Astrologie judiciaire. *Abl. Luc. t. 2.* L'astrologie judiciaire est quelquefois permise, & quelquefois défendue. Elle est permise étant apuïée sur des principes universels & invariables; & défendue quand elle prédit avec assurance des choses casuelles, & qui dépendent de Dieu. *Thiers, superstitions, ch. 21.*)

ASTROLOGIQUE, *adj.* [*Astrologicus.*] Qui est d'astrologie. Qui regarde l'astrologie. (Cause astrologique. Figure astrologique, prédiction astrologique.)

ASTROLOGUE, *f. m.* [*Astrologus.*] Celui qui considère la qualité & les vertus des signes & des planètes. (Les Dames de la Cour de Catherine de Médicis n'eussent osé rien faire sans consulter quelque Astrologue. *Thiers, superst. chap. 22.*)

On dit proverbialement; ce n'est pas un grand *Astrologue*, pour dire qu'un homme n'est pas fort habile dans quelque profession ou dans quelque science ou art que ce soit.

ASTRONOME, *f. m.* [*Astronomus.*] Celui qui considère la grandeur, les mesures & le mouvement des étoiles & des corps célestes.

ASTRONOMIE, *f. f.* [*Astronomia.*] Science qui considère la grandeur, les mesures & le mouvement des étoiles & des corps célestes.

ASTRONOMIQUE, *adj.* [*Astronomicus.*] Qui est d'astronomie. (Calcul astronomique. Heure astronomique.)

ASTUCE, *f. f.* [*Astucia, calliditas.*] Vieux mot qui signifioit autrefois finesse. Le renard a beaucoup d'astuce & de finesse. *Danet.*

Dans cœur humain probité plus n'habite:
Trop bien encore a-t-on les mêmes dits,
Qu'avant qu'*Astuce* au monde fût venuë;
Mais pour d'effets la mode en est perduë.
Poës. de Pavillon.

ASTYNOMIE, *f. f.* [*Astynomia.*] C'étoit le nom que les Athéniens donnoient à la Police, & l'on apelloit *Astynomes* les Magistrats qui en avoient soin.

ASY.

ASYLE. Voiez *Azyle*.

ASYMMETRIE, *f. f.* [*Azymmetria.*] Terme d'*Aritmétique*. C'est lors-que dans un nombre proposé l'on ne peut pas trouver une racine telle qu'on la demande, comme la racine quarrée de 10.

ASYMPTOTE, *adj.* [*Asymptotos.*] Terme de *Géométrie*, qui se dit de deux lignes qui s'aprochent toujours, & qui ne se coupent jamais, quoi-que prolongées à l'infini, comme la conchoïde. *De la Hire.*

ATA.

ATABALE, *f. m.* [*Atabalus.*] Espèce de tambour dont se servent les Maures, comme on en voit dans des entrées de ballet composées de Maures.

ATABULE, *f. m.* [*Atabulus.*] Vent fâcheux

D d

qui régné dans la Poëuille, & qui cause beaucoup de dommage aux arbres & aux vignes.

ATACHE, (ATTACHE.) *f. f.* [*Vinculum, ligamen.*] Lien. (Elles s'emboitoient l'une dans l'autre sans ferrement ni atache. *Abl. Tac.*)

Atache de moulin à vent. Grosse pièce de bois plantée debout au milieu du moulin à vent pour le soutenir.

Atache. Terme de *Bonnetier*. On appelle *bas d'atache*, de grands bas qui vont jusqu'au haut des cuisses. On les nomme aussi bas à bottes.

Atache. [*Editum, proscriptum libello fixum.*] Agrément, permission. (On ne les recevoit point sans atache.)

* *Atache.* Application, ardeur. (Jouïr avec atache. Il y a plus d'atache à Dieu qu'à toute autre chose.)

* *Atache.* [*Amor, studium.*] Engagement volontaire. Atachement. (Vivre sans atache.)

Le P. Bouhours a fait une remarque sur ces deux mots, *atache* & *attachement*; elle est trop longue pour la rapporter: on peut y avoir recours, page 24. des *Remarques*.

ATACHES, (ATTACHES.) Terme de *Vitrier*. Ce sont des morceaux de plomb de deux à trois pouces de long, d'une demi-ligne d'épaisseur & d'une ligne & demie de largeur, que les Vitriers attachent avec de la soudure sur les panneaux des vitres, pour lier & retenir les verges de fer qui les tiennent en place.

* ATACHEMENT, (ATTACHEMENT.) *f. m.* Engagement. (Les atachemens de la terre. Je suis libre sans engagement, sans attachement, sans liaison. Honteux atachemens de la chair & du monde. *Corneille*. L'attachement qu'il a auprès de son Prince est une véritable servitude.)

* *Attachement.* [*Ardor, studium.*] Passion, ardeur, zèle. (Il a un grand attachement pour cette belle. *Voit. let. 82*. L'attachement qu'il a pour son Prince lui fait négliger ses propres intérêts. Un si honteux attachement lui causoit un grand chagrin. *Arioste moderne, t. 3*. Moi, je n'aprouvois point ce bas attachement. *Scar. D. Japhet, a. 1. sc. 1.*)

ATACHER, (ATTACHER.) *v. a.* [*Alligare, colligare.*] Lier, ficher, coudre une chose à une autre. (Le neud qui atachoit le joug au timon étoit fait d'écorce. *Abl. Arr. l. 2. c. 2*. Atacher un clou. Atacher la ceinture au haut de chauffe.)

* *Atacher.* [*Vincire, illigare, stringere.*] Engager. Unir. Joindre. (Mon devoir m'atache auprès d'elle. *Gomb. poës.* Ce n'est pas ta bonne fortune qui nous atache à toi. *Vaug. Quint. l. 5*. Le Ciel n'atache point mon bonheur à ses jours. *Racine, Iphigénie, a. 5. sc. 2.*)

S'atacher, v. r. [*Inhærere, adhærescere.*] Se prendre à quelque chose. (Quand on se neie, on s'atache à tout ce qu'on trouve.)

S'atacher. [*Adjungere se alicui rei, ad aliquid incumbere.*] S'appliquer, se mettre ardemment à quelque chose. Se donner tout entier à une personne, s'y dévouer. (S'atacher à l'étude, à son devoir, au barreau. S'atacher auprès d'un grand Seigneur. Je m'atache à tout vôtre destin. *Mol. fem. fav.*)

S'atacher. Demeurer ferme à quelque chose, n'en pas démordre. (S'atacher à l'Évangile. S'atacher à une opinion.)

S'atacher. [*Studere alicui.*] Avoir de l'attachement. (Sont-ce des hommes que ces jeunes

blondins, & peut-on s'atacher à ces animaux? *Mol. Avare.*)

ATAQUE, (ATTAQUE.) *f. f.* [*Aggressio, irruptio.*] Choc, commencement de combat; il signifie aussi un combat. (Une attaque furieuse, vigoureuse, rude, sanglante, cruelle. Faire une attaque. Donner, commencer une attaque. Soutenir courageusement une attaque, repousser une attaque avec vigueur, avec courage. Entreprendre une attaque avec cœur.)

Ataque. [*Opugnatio.*] Ce mot se dit en parlant de siège de ville, & il signifie tout ce que font les assiégeans pour emporter une place ou quelcune de ses parties. (Une vraie, une fausse attaque. Presser vigoureusement une attaque. Favoriser une attaque. Commander une attaque.)

Fausse attaque. Ces mots signifient tout le travail que font les assiégeans pour obliger les assiégés à faire diversion, & ainsi les vaincre plus facilement, & afin de favoriser les véritables attaques. (Faire une fausse attaque.)

* *Ataque.* [*Exprobratio.*] Ce mot se dit au figuré, des personnes, & signifie tout ce qu'on écrit pour choquer quelcun. (Ataque fine, délicate, spirituelle, galante, agréable, charmante: D'Aucourt, dans ses sentimens de Cléante, a donné d'ingénieuses attaques au Père Bouhours: ce livre mérite d'être lû.)

* *Ataque.* [*Morbi tentatio.*] Ce mot se dit aussi des commencemens de quelque maladie. (Il a déjà eu quelques attaques de fièvre, de goutte, &c.)

Ataque. [*Oppugnatio.*] Ateinte. Insulte. (Donner une attaque à quelcun. Le riche est exposé aux attaques du démon. *Maucroix, homélie 2.*)

ATAQUER, (ATTAQUER.) *v. a.* [*Oppugnare, invadere, aggredi.*] Commencer une attaque ou une querelle. Commencer à battre, détruire, combattre. (Ataquer une place. Ataquer l'ennemi. Ataquer une proposition.)

* *Ataquer.* [*Offendere.*] Ofenser. (Ils ataquent la mémoire de vôtre père. *Vaug. Quint. l. 8.*)

S'ataquer, v. r. [*Lacessere, adoriri.*] Se prendre à quelcun. Ataquer quelcun. (Il ôtera l'envie à tout le monde de s'ataquer à lui. *Abl. ret.*)

ATARAXIE, *f. f.* [*Ataraxia.*] Terme de *Philosophie*, purement Grec. Immobilité de jugement qui exemte des agitations que nous recevons de l'opinion, dans laquelle les Pirroniciens & les Stoïciens faisoient consister le souverain bien.

ATAXIE, *f. f.* Irrégularité, défaut d'ordre, trouble, confusion. C'est un terme de *Médecine*, formé d'*a* privatif, & de *taxis*, orure, régularité.

ATE.

ATEINDRE, (ATTEINDRE.) *v. n.* [*Attingere, contingere.*] Arriver. *J'ateins, j'ateignis, j'ai atteint.* Pouvoir toucher à une chose qui est un peu haute. (Un renard ne pouvant atteindre aux raisins d'une treille, dit qu'ils n'étoient pas mûrs.)

Ateindre, v. n. [*Affequi, consequi.*] Arriver. Parvenir. (Tu aspirés où tu ne saurois atteindre. *Vaug. Quint. liv. 7*. Je crois qu'ils pourront atteindre à la vertu de leurs pères. *Voit. l. 41*. Ce verbe est aussi actif. Ateindre l'âge de quinze ans. *Vaug. Quint. l. 8. c. 6.*)

Ateindre, v. a. [*Ferire, icu certo petere.*] Toucher, assener. (Ceux qui lançoient des

javelots ne pouvoient atteindre les frondeurs. *Abl. ret.*)

Ateindre, *v. a.* Atraper à force de courir ou de marcher. (Tu as beau suivre les Scythes, je te défie de les atteindre. *Vaug. Quint. l. 7.*)

* *Ateindre*, *v. a.* Au figuré, il signifie aller aussi loin, s'élever aussi haut qu'un autre qu'on considère à cause de l'élévation du rang où il est.

(Ce guide est sans défaut;
Animez-vous, Damon, de l'espoir de l'atteindre.)

ATEINT, ATEINTE, (ATTEINT.) *adj.* *Impetitus, percussus, laesus.* Touché. Frapé. Blessé. (Atteint d'un coup de flèche. Elle fut atteinte d'un coup de pierre. Ceux qui étoient atteints de mal récitoient des tragédies. *Abl. Luc.*)

* *Ateint, atteinte, adj.* [*Tractus.*] Ce mot au figuré veut dire touché, qui ressent quelque mouvement de quelque passion, ou d'autre chose aprouchante.

(Heureux de qui l'ame est atteinte
D'amour, de respect & de crainte
Pour la Majesté de son Dieu.
God. poës. 2. part.)

Je ne viens pas ici pour troubler une plainte,
Trop juste à la douleur dont vôtre ame est atteinte.
Gomb. Pomp. a. . sc. 2.

De quel nouveau fouci vous montrez-vous atteinte?
Flore, Opera, a. 5. sc. 2.)

Ateint, atteinte, adj. [*Flagitii compertus, convictus.*] Il se dit en parlant d'une personne accusée de crime, & il signifie convaincue. (Le trouvant atteint de plusieurs concussions, il le fit mourir. *Vaug. Quint. Curce, liv. 9. ch. 8.*) Atteint & atteinte sont plus usitez en terme de Palais qu'en tout autre stile. Les conclusions portent que l'accusé est *atteint & convaincu* d'avoir volé. *D'Aucourt, plaid. 2.*

Ateinte, s. f. [*Petitio.*] Coup léger. (Il a reçu une atteinte au bras.)

Ateinte. Attaque. Coup. Donner des atteintes à quelqu'un. (Vous n'eutes jamais affaire à une personne si hors de vos atteintes. *Pasc. l. 17.* J'ai reçu de vos yeux une atteinte fatale. *Gomb. poës.* C'est une atteinte à son honneur. Il a eu une rude atteinte, une cruelle atteinte. Se mettre hors des atteintes de la fatyre. Le tems, qui détruit tout, ne pourra jamais donner d'atteinte à la gloire d'Ablancourt. Voyez *Abl. vangé.*

Il me fait ressentir les cruelles atteintes
De ce qu'ont de fâcheux les soupçons & les craintes.
La Suzé, poës.

Ces nouvelles m'ont donné une cruelle atteinte. *Mol. Scap. a. 1. sc. 3.* C'est-à-dire, m'ont touché très-sensiblement.)

Ateinte, s. f. Terme de *Maréchal.* C'est un coup qu'un cheval reçoit d'un autre cheval, ou qu'il se donne lui-même au pié. (Ce cheval a reçu une rude atteinte. Votre cheval s'est donné une atteinte. Il y a *atteinte simple* & *atteinte encornée.* Celle-ci est très-dangereuse: on la guérit comme le javart encorné. L'atteinte simple se guérit ordinairement en mettant sur le champ du poivre dessus.)

* *Ateinte, s. f.* [*Tentatio levis.*] Ce mot, en parlant de goutte, de fièvre ou de quelqu'autre maladie, signifie attaque. (Une petite, une légère atteinte de fièvre, une forte, violente, furieuse, facheuse atteinte.)

ATEL, *s. m.* [*Equini helcii alata ferula.*] Terme de *Charetier.* Manière de petit ais ou de late courbée qui s'élève au dessus du colier du cheval de harnois. (Atel cassé.)

Atel. Terme de *Potier.* Voyez *atelle.*

ATELAGE, (ATTELAGE.) *s. m.* [*Jumentorum & currus instrumentum.*] Quatre chevaux de carosse, de charuë ou de harnois. Quatre beufs pour le chariot ou pour la charruë. (Atelage tout neuf. Atelage de beufs. Balzac, dans ses entretiens, entr. 20. trouve que l'atelage du chariot de Vénus, si fameux dans les Poètes anciens & modernes, est ridicule, & qu'il valoit mieux ateler au chariot de cette Déesse des autruches que des moineaux ou des cignes.)

ATELER, (ATELER.) *v. a.* [*Equos ad rhedam, ad currum jungere.*] Atacher des chevaux ou des beufs à un chariot, à une charuë, &c. (Les heures atellent les chevaux du soleil. *Abl. Luc.* La charette étoit atelée de quatre beufs. *Scar. rom.* Les chariots étoient atelez à quatre chevaux de front. *Vaug. Quint. liv. 9. c. 8.*)

(*Ateler les chevaux au carosse.* On pourroit parler de la forte; mais on dit d'ordinaire, mettre les chevaux au carosse.)

ATELIER, (ATELIER.) *s. m.* [*Officina.*] Lieu où travaillent les Peintres, les Sculpteurs, les Maçons, les Potiers. Les ateliers doivent être exposez au Septentrion. *Vitruve, abrégé, 1. part. ch. 1.*

Ateliers de vers à soie. Piliers ou soliveaux dressez dans une chambre avec des perches, des claies & des rameaux, où les vers à soie filent. *Isnard.*

ATELLANES, s. f. [*Fabulae Atellanæ.*] Pièces comiques & satiriques chez les Romains.

ATELLE, s. f. [*Ferula.*] Petit ais ou éclisse qu'on lie autour d'un membre rompu pour le tenir en état, jusqu'à ce qu'il soit guéri.

Atelle, s. f. Outil dont se servent les Potiers de terre pour diminuer l'épaisseur des ouvrages de poterie, qu'ils tournent à la roüe ou au tour. Ils appellent aussi *atelle*, un petit morceau de bois qu'ils tiennent entre les doigts quand ils veulent lever l'ouvrage de poterie de dessus la roüe.

ATELLES, ou improprement, ATELLOIRES. Ce sont deux espèces de planches ou morceaux de bois chantournés, que les Bourreliers attachent au devant des coliers des chevaux de coches, charettes ou charruës.

Atelles ou Ateles. Ce sont deux morceaux de bois creux, qui étant rejoints & mis l'un contre l'autre, font une poignée, qui sert aux Plombiers à prendre leurs fers à fonder. Les Vitriers & autres ouvriers qui se servent de ces fers, appellent ces poignées, des *mouffletes.*

ATELOIRE, s. f. Cheville ronde qui se met dans le timon des afuts des pièces d'artillerie, & dans ceux des chariots & des charettes.

ATENANT, ANTE, (ATTENANT.) *adj.* [*Attinens, pertinens.*] Terre ou héritage, qui touche, qui joint à un autre, qui y tient. (Il a aquis une vigne atenant à la sienne.)

Atenant, adv. & prép. [*Propè, proximè.*] Tout proche, joignant. (Il a bâti atenant une maison.)

ATENDRE, (ATTENDRE) *v. a.* [*Expectare, praestolari.*] Demeurer dans un lieu jusques à ce qu'une chose ou une personne arrive. Être dans l'attente de quelque chose. (*Attendre* une maîtresse. Il crut que ce seroit une folie d'*attendre* à les

ataquer que leur cavalerie fût de retour. *Abl. Cef.* On doit attendre long-tems à se marier. On l'attend de pié ferme.)

Attendre. Espérer. [*Sperare.*] On n'attend rien de bon de cette maladie. *Attendre* son salut de la miséricorde de Dieu. *Arn. Conf.* Les Juifs attendent encore le Messie. Il attend la succession de son oncle. *Attendre* une occasion favorable. On dit aussi s'attendre à quelque chose. Il ne s'atendoit pas à perdre si soudain l'objet de ses apas. *Ramp. idyl.* Et en parlant des choses qui apparemment arriveront, on dira : *Je m'atendois bien* qu'il feroit ce pas de clerc, & qu'il gâteroit cette affaire.)

Monsieur Quinault a dit :

Vous ne devez plus attendre
Rien qui trouble vos desirs.

Il semble qu'*attendre* marque quelque espérance, & qu'en ces deux vers, *craindre* feroit mieux. On dit, *attendre la mort avec fermeté.*

† On dit proverbiallement : *On l'attend comme les moines font l'Abé ; c'est-à-dire*, en se mettant à table, & commençant toujours à dîner. *Il donnera à celui qui attend.* On dit *attendre quelqu'un au passage*, c'est-à-dire, dans quelque occasion favorable.

† On dit en matière de nouvelles, qu'il faut *attendre le boiteux* : c'est-à-dire, celui qui en apportera la confirmation.

En attendant, sorte de *Gérondif* ; c'est-à-dire, *espérant.* (Trinquons toujours en attendant nos amis. Prenez toujours de présent, en attendant mieux.)

En attendant. Ces mots se mettant à la fin de la phrase, ou du sens, font une manière d'*adverbe*, & ils veulent dire, *cependant.* (Monsieur sera bien-tôt de retour, voilà un livre, lisez-le en attendant.)

* *En attendant que.* [*Donec, dum.*] Manière de *Conjonction*, qui signifie *jusqu'à ce que*, & qui régit le subjonctif. Cette conjonction est presque surannée. Je vai tout doucement devant, en attendant qu'il vienne.)

ATENDRIR, (ATTENDRIR.) *v. a.* [*Mollire, emollire.*] Faire devenir plus tendre. (Attendrir de la viande.)

* *Attendrir.* Emouvoir. Donner de la piété. (Pour attendrir mon cœur aux larmes. *Racine.*)

S'attendrir, *v. r.* [*Molliri, emolliri.*] Ce mot au propre, se dit de la viande. C'est devenir plus tendre. (La viande s'attendrit lors qu'elle est un peu gardée, ou quand on la bat.)

* *S'attendrir*, *v. r.* [*Moveri, commoveri.*] Au figuré, il signifie être touché de pitié, avoir de la compassion, s'emouvoir. C'est un cœur de rocher, qui ne s'attendrit point.

Je pressai, l'on se défendit,
Je persistai, l'on s'attendrit.)

¶ L'usage autorise, *attendrir de la viande*, *attendrir par ses larmes son ennemi* : mais il me semble que l'on ne peut pas dire que *les pluies ont attendri la terre*, & que le mot *ramolir* est plus juste. Virgile a dit dans le premier livre des Géorgiques :

*Vere novo gelidus canis cum montibus humor
Liquitur.*

Martin de Pinchêne, neveu de Voiture, a traduit ainsi cet endroit :

Au retour du printems, quand les neiges fonduës,
De la cime des monts dans les champs déceudës,
Ont attendri la terre.

Et Monsieur de Segrais :

Sitôt que le zéphir, messager du printems,
Fond la neige des monts, & ramolir les champs.

Ramolir est plus propre qu'*attendrir.*

ATENDRISSEMENT, (ATTENDRISSEMENT.) *f. m.* [*Misericordia.*] Mouvement du cœur, qui lui fait concevoir de la tendresse, de l'amitié & de la compassion pour quelqu'un.

ATENDU QUE, (ATTENDU.) *conjonct.* (*Quoniam, quandoquidem.*) Cette conjonction est plus du Palais que du beau stile. Vû que. Puisque. (*Attendu qu'* une plus longue contention pourroit causer quelque froideur. *Abl. Luc. Jean XXII.* vers l'an 1320. révoqua la pluralité des Bénéfices, mais il n'en usa de la sorte que pour ses propres intérêts, *attendu qu'* il étoit habile à trouver les moïens d'augmenter ses finances. *Amelot, des Bénéfices, c. 33.*

ATENTAT, (ATTENTAT, *f. m.* [*Scelus, facinus.*] Entreprise sur la vie d'une personne. (Il a commis un horrible attentat.)

Sous couleur de punir un injuste attentat,
Des meilleurs combattans il afoiblit l'Etat.
Corn. Cid. a. 4. sc. 5.)

† * *Attentat.* [*Auctoritatis regie usurpatio.*] Entreprise criminelle. (Toute approbation qui marche devant la fienne est un attentat sur ses lumières. *Mol. Cri. sc. 4.* C'est un attentat contre l'autorité Roïale. *Févet, traité de l'abus, l. 1.)*

† ATENTATOIRE, (ATTENTATOIRE.) *adj.* Terme de Palais. Qui est fait contre les règles. (Sentence attentatoire.)

ATENTE, (ATTENTE.) *f. f.* [*Expectatio.*] Espérance. (Toute mon atente est au Seigneur. Mettre son atente en Dieu. C'est en Dieu que je mets toute mon atente. *Psal. 61.*)

* *Atente*, *f. f.* Prévoïance d'une chose qui doit arriver. (Les bienfaits de son maître ont surpassé son atente. Ce jeune homme n'a point trompé l'atente qu'on avoit de lui.)

Pierre d'atente. [*Lapis eminens.*] Terme d'Architecture. Ce sont des pierres qui avancent d'espace en espace, à l'extrémité d'un mur, pour en faire la liaison avec celui qu'on a dessein de faire auprès. Au figuré, on se sert aussi de ces mots en parlant d'un dessein que l'on veut continuer.

Table d'atente. [*Tabula rudis.*] Ce mot se dit d'une pierre d'un quadre ou autre place, où l'on a dessein de mettre quelque inscription ou de faire quelque autre ouvrage. On dit au figuré, que l'esprit d'un jeune homme est une table d'atente, voulant dire qu'il est capable de recevoir les impressions qu'on lui voudra donner.

ATENTER, (ATTENTER.) *v. a. & n.* [*Attentare, violare, petere vitam.*] Entreprendre sur la vie ou sur l'honneur, &c. (Il a atenté le plus grand de tous les crimes en la personne de son Roi. *Vaug. Quint. l. 6. c. 3.* Atenter sur la vie d'une personne par le poison. *Abl. Tac.* Atenter à la vie de son ennemi. *Pasc. l. 7.* Atenter à la pudicité. *Vaug. Quint. l. 3. c. 12.* Sur nôtre liberté chacun veut atenter. *Desh. poëf.*)

ATENTIF, IVE, (ATTENTIF.) *adj.* [*Attentus, intentus.*] Qui a de l'attention. (Être attentif à son travail. *Vaug. Quint. l. 4. Attentif*

à son devoir.) Le mot d'*atentif* étant devant un verbe, régit l'infinitif avec la particule *à*. (Il étoit *atentif* à ouïr ce qu'on lui disoit de bon. *Abl. apoph.* Ils étoient *atentifs* à le regarder monter au Ciel. *Act. des Apôtres.* Mon Dieu, soiez *atentif* à mes paroles & exaucez-moi. *Pseaume 54.*)

ATENTIVEMENT, (ATTENTIVEMENT.) *adv.* [*Atentè, intentè.*] Avec attention. (Ecouter attentivement..)

ATTENTION, (ATTENTION.) *f. f.* [*Attentio.*] Prononcez *atancion*. Application d'esprit. L'*attention* est cette application avec laquelle l'ame continue à regarder un objet pour le bien connoître. Il vient du Latin. (Une grande *attention*. Il n'y a rien qui soit digne de vôtre attention. *Abl. Luc.* Je donnai assez d'attention à ce qu'elle dit. Réveiller l'*attention* du Lecteur. *Ablanc. Luc.* L'esprit n'apporte pas une égale *attention* à toutes choses. Faire languir l'*attention* des spectateurs. *S. Evremont, des Comédies Angl.*)

ATENUANT, (ATTENUANT.) *adj.* Les Médecins appellent *remedes atenuans*, ceux qui augmentent le mouvement & la fluidité du sang & des humeurs.

ATENUATION, (ATTENUATION.) *f. f.* [*Atenuatio, extenuatio.*] Afoiblissement, ou l'action par laquelle on afoiblit.

ATENUER, (ATTENUER.) *v. a.* [*Tenuare, attenuare, extenuare.*] Afoiblir, diminuer. (Les jeûnes, les veilles, les macérations, aténuent le corps & le débilitent.)

Aténuer. Terme de Médecine. *Aténuer* les humeurs, c'est les rendre moins grossières & plus fluides.

ATENUÉ, NUÉE, (ATTENUÉ.) [*Attenuatus, extenuatus, tenuatus.*] Abatu de maladie. Afoibli. (Il est fort aténué. *La Chamb.* Il est aténué par les austéritez.)

ATERAGE, *f. m.* Terme de Marine. Endroit où l'on vient reconnoître la terre en revenant de voiage, en revenant de la haute mer.

ATERIR, (ATTERRIR.) *v. n.* [*Ad terram appellere.*] Terme de Marine, qui signifie prendre terre.

ATERISSEMENT, (ATTERRISSEMENT.) *f. m.* [*Lini arenarum alienum in locum deportatio.*] Sable & limon que la mer ou les rivières transportent d'un lieu à un autre, qui leur font changer de lit & de rivage. La mer a fait de grands atériffemens à Aigues-mortes, qui étoit autrefois un port de mer.

ATERMOÏEMENT, *f. m.* [*Dilatio diei pecuniæ.*] Terme ou délai de paier. Les créanciers hipotécaires ne font obliger d'entrer en aucune composition ou *atermoïement* avec le débiteur.

ATERMOÏER, *v. a.* [*Diem pecuniæ differre.*] Donner du terme ou prolonger celui qui est déjà échu. (Les créanciers ont *atermoïé* leur débiteur pour empêcher le divertissement de ses éfets.)

Atermoïé, adj. Un billet *atermoïé* est celui qui doit être païé à certain terme, ou à certain tems.

ATERRER, (ATTERRER.) *v. a.* [*Dejicere, sternere.*] Ce mot veut dire jeter par terre. Il vient de l'Italien *aterrar*, mais il vieillit; on dit en sa place, *terrasser*.

(Il n'est orgueil endurci,
Que brisé comme du verre,
Sous tes pieds il n'aterra.

Malh. poëf. l. 2.)

✠ M. de Scuderi a dit dans son *Amour tirannique*, *sc. 2. act. 2.*

La ville d'Amasie est un beau cimetiére;
C'est ici que mon bras aterra son orgueil.

Ce terme est expressif; il marque bien la ruine, la destruction entiere de son ennemi.

ATERRÉ, ÉE, (ATTERRÉ.) *adj.* [*Dejectus, prostratus.*] Abatu, terrassé. (Homme aterré, bête aterrée.)

* *Aterré, aterrée, adj.* [*Oppressus.*] Acablé, abatu. (Le coup dont je suis *aterré*, c'est de voir que vous me préféreriez un rival. *Molière, D. Garcie, a. 3. sc. 1.*)

ATESTATION, (ATTESTATION.) *f. f.* [*Testimonium, testificatio.*] Prononcez *atestacion*. Témoignage qu'on donne à quelcun. (Donner une *atestacion*. Les *atestacions* ne sont point recevables, à moins qu'elles ne soient données par des personnes publiques. Sur l'*atestacion* du Médecin, il a obtenu la permission de manger de la chair en Carême.)

ATESTER, (ATTESTER.) *v. a.* [*Testificari, atestari.*] Rendre témoignage. Atester la vérité. *Logique de P. R. 4. p. ch. 12.*)

Atester. [*Testem appellare.*] Prendre pour témoin. (J'ateste les Dieux que, &c. *Abl. ret. liv. 7. ch. 7.* Ils atestent contre les Dieux & les hommes. *Abl. Tac. J'en ateste toute la Ville.*)

A T H.

ATHANASE, *f. m.* [*Athanasus.*] Nom d'homme qui signifie *immortel*. S. Athanase étoit un grand Docteur de l'Eglise.

ATHANOR, *f. m.* Terme de Chimie. Grand fourneau immobile, fait de brique ou de terre, ayant une tour au milieu où l'on met le charbon, qui communique sa chaleur par des ouvertures qui sont aux côtes du foier, à plusieurs vaisseaux voisins, où l'on fait différentes opérations en même tems.

ATHÉE, *f. m. & f.* [*Atheus.*] Ce mot vient du Grec, & en général il signifie une personne qui n'a point de Dieu, qui ne croit pas qu'il y ait un Dieu. (On donne assez ordinairement ce nom à une personne qui s'opose à une Religion reçüe, & que l'on reconnoît pour véritable. *Bacon, Œuvres morales & politiques, ch. 12.* En quelque sens qu'on prenne le mot d'*athée*, il est masculin, quand on parle d'un homme, & féminin, quand on parle d'une femme. (On dit que Mr. N. qui fait tant le dévot, est un *vrai athée*. Cette Dame est une *franche athée*, & sa dévotion n'est que grimace. Epicure & Lucien, parmi les anciens, passent pour d'insignes *athées*. Dieu n'a point fait de miracles pour confondre les *athées*, parce que ses œuvres parlent assez pour leur faire voir leur erreur. Les plus grands *athées* sont ordinairement les *hipocrites*; ils font semblant d'aimer les choses saintes, & ils s'en moquent dans l'ame. Les *athées* sont d'autant plus détestables, qu'ils tâchent d'en faire d'autres.)

Athée, adj. [*Impius.*] Qui est d'athée. (C'est une *opinion athée* qui mérite d'être condamnée. *Sentiment athée.*)

ATHÉISME, *f. m.* [*Impietas in Deum. Atheismus.*] Créance athée & impie. (On l'accuse d'athéisme. L'*athéisme* est odieux, scandaleux, horrible, haïssable, détestable, nuisible. Cette

opinion libertine tient de l'*athéisme*. Les véritables savans ne donnent point dans l'*athéisme*, mais les demi-savans orgueilleux peuvent y tomber, parce qu'ils n'ont pas assez de connoissance ni de Dieu ni de la Nature. L'*athéisme* est plutôt sur les lèvres que dans le cœur de l'homme. L'*athéisme* est le système le plus antiphilosophique qui ait jamais été conçu. Il faut renoncer à toutes les lumières de la raison pour être athée.)

† ATHÉISTE, *f. m.* [*Atheus.*] C'est celui qui ne croit pas en Dieu. Baudouin de l'Académie Française s'est servi du mot d'*athéiste*; mais son autorité, ni celle de bien d'autres de l'Académie, ne font point de loi. *Athéiste* est hors d'usage. (Il y a des *athéistes* si détestables, qu'ils tâchent d'avoir des disciples. Baudouin, Traduction des œuvres morales de Bacon, chap. 12. Dites, il y a des *athées*, &c.)

ATHÉNÉES. On apelloit ainsi certaines fêtes qui se célébroient à Athènes en l'honneur de Minerve.

ATHÉROME, *f. m.* Terme de Chirurgie. C'est une espèce d'apostume, qui est produit par l'aliment destiné à la nourriture d'une partie, lequel se convertit en une matière épaisse comme de la bouillie. Aussi son nom est-il tiré du Grec *αφνος*, bouillie.

ATHLÈTE, *f. m.* [*Athleta.*] Lutteur. (Un ardent, un vigoureux athlète. Il y avoit des athlètes qui combattoient aux jeux olympiques.)

Athlète. Qui combat, qui a combattu. (De quel honneur n'auroit-on pas jugé dignes ces incomparables *athlètes* de la Foi ? *Maucroix*, *Homélie* 1.)

On n'oubliera jamais ces *athlètes* sacrez,
Que le glaive infidèle a jadis massacrez.

God. poëf. 2. part. égl. 2.)

☞ Ceux dont la profession étoit uniquement de combattre dans les Jeux publics de la Grèce, & de toutes les manières qui étoient pour lors en usage, se distinguoient des autres par le titre d'*Athlètes*. Les victorieux aquéroient une gloire immortelle; du moins on le croïoit ainsi, comme on le voit par une inscription qu'on peut lire dans Reinesius. *Class. 5. not. 44.*

Le mot *Athlète*, dans le propre, signifie un homme élevé & instruit pour les combats publics; & quelquefois on s'en sert pour signifier un homme propre à soutenir ou une opinion, ou une cause, ou quelque autre chose semblable. Voiez le tome premier de l'*Histoire de l'Académie des Inscript. & Belles-Lettres.*

ATHMOSPHERE, *f. f.* [*Atmosphæra.*] Voiez *Atmosphere.*

A T I.

ATIBAT. Nom que les habitans du Royaume de Gago, en Afrique, donnent à la poudre d'or. De ce mot on a fait *Tibir*, qui veut dire aussi poudre d'or, & qui est usité parmi ceux qui en font le commerce.

ATICISME, (ATTICISME,) *f. m.* [*Atticismus.*] Façon de parler Gréque, usitée par les Athéniens. (C'est un *aticisme.*)

Aticisme, *f. m.* Douceur de mœurs jointe à des manières polies, à un langage pur, & à un esprit délicat.

C'est dans le bon esprit Gaulois
Que le gentil maître François
Apelle Pantagruélisme,
Qu'à Neilli, la Fare & Sonnin,
Puisent cet enjouement benin,
Qui compose leur *Aticisme.*

Rouff. Ep. à l'Abé de Chauvieu.

ATIÉDIR, (ATTIÉDIR,) *v. a.* [*Tepescere, defervescere.*] Ce mot n'est pas fort usité au propre, & en sa place on dit d'ordinaire *devenir tiède.*

* *Atiédir.* [*Tepidum facere, fervorem imminuere.*] Rendre plus froid. (Vos froids raisonnemens ne feront qu'*atiédir* le spectateur. *Despreaux.*)

S'atiédir, *v. r.* [*Tepidum fieri.*] Devenir froid. N'avoir plus tant d'amitié ni d'ardeur. (Elle commence à s'*atiédir*. Son courage s'est *atiédi.* *Rampale*, *Idyle* 4.)

☞ Corneille, dans son *Cinna*, a. 1. sc. 2.

Mais encor une fois, souffrez que je vous die
Qu'une si juste ardeur devoit être *atiédie.*

ATIÉDISSEMENT, (ATTIEDISSEMENT,) *f. m.* [*Tepor, studii remissio.*] Quelques-uns approuvent ce mot, & les autres ne le peuvent souffrir. On ne s'en sert qu'en matière de dévotion, & il signifie *tiédeur*, *relâchement*. (On tombe dans l'*atiédissement* par l'ardeur de la concupiscence. L'ardente prière étouffe en nous l'*atiédissement.*)

† ATIFE', ATIFE'É, (ATTIFE',) *adj.* [*Comptus.*] Paré, ajusté. Ce mot est burlesque, & se dit des personnes ou des choses qui ont l'air de quelque personne. (Le Baron de la Craffe est quelquefois plaisamment *atifé*. Allez-y sans être *atifé*. *Voit. poëf.*)

† ATIFER, *v. a.* & S'ATIFER, *v. r.* (ATTIFER.) [*Comere.*] Sont des mots burlesques, pour dire *ajuster*, *s'ajuster*.

† ATIFETS, (ATTIFETS,) *f. m.* [*Comptus, ornatus.*] Ajustemens de femme. Parure.

† S'ATINTER, (S'ATTINTER,) *v. r.* [*Ornare, adornare se.*] Ce mot vieillit; il se dit proprement des femmes, & il veut dire, *s'ajuster avec trop de soin*, *se parer avec trop de soin*, *se parer avec trop d'affectation*. (La plupart des femmes un peu coquettes passent la moitié de leur vie à s'*atinter.*)

ATIQUE, (ATTIQUE,) [*Atticus.*] Qui est d'Athènes. Autour d'Athènes. (*Stile atique.* *Pais atique.*)

☞ Strabon & Pausanias croient que *Athis*, fille de *Cranaius*, changea le nom d'*Attique* en celui d'*Atique*. *Harpocraton* & *Stephanus* de *Byfance*, ancien Géographe, disent que l'*Atique* se nommoit autrefois *Attique*, du mot Grec *αττι*, *rivage*, parce que l'on y abordoit facilement de toute part, & qu'ensuite l'on adoucit la prononciation, en retranchant le *u*. Voiez *Meurtius*, *Regnum Atticum*. Les Poètes ont conservé le mot *Attée*. *Ovide*, *lib. 1. Metamorph.*

Separat Ionios Actæis Phocis ab arvis.

Atique. Terme d'*Architecture*. Petit ordre posé sur un autre beaucoup plus grand. Il a été ainsi appelé, parce qu'il a été mis en usage par les Athéniens.

ATIRAIL, (ATTIRAIL,) *f. m.* [*Instrumentum.*] *Hardes*. *Bagage*. *Suite*. Tout ce qui est nécessaire pour le service de quelque machine, pour l'exécution de quelque entreprise, pour la commodité de quelque voiage. (Le canon demande un *grand atirail*. Il faut bien de l'*atirail* pour équiper un vaisseau. Il laissa tout l'*atirail* & le *bagage* sous bonne garde. *Vaug. Quint. l. 7. c. 5.*)

ATIRANT, ATIRANTE, (ATTIRANT,) *adj.* [*Blandus, illecebrosus.*] Qui *atire*, qui *gagne* avec adresse. Charmant. (Vous admirerez l'*atirante* sévérité de *Climéne*. *Voit. poëf.*)

Atirante, f. f. C'est un neud de rubans qu'une jeune Dame s'atache au-dessus du corps de la jupe. (Une *atirante* bleuë, jaune, incarnate, rouge. Avoir une jolie *atirante*.)

ATIRER, (ATTIRER,) *v. a.* [*Trahere.*] Tirer à soi. (L'ambre atire la paille, l'aiman atire le fer.)

* *Atirer.* [*Adducere, inducere.*] Avoir par adresse, atraper finement. (Atirer l'ennemi dans l'embuscade. *Abl.*)

* *Atirer.* [*Illicere, allicere.*] Gagner par des manières charmantes & agréables. (Atirer les cœurs, atirer le respect.)

S'atirer, v. r. [*Conciliare sibi.*] Gagner, obtenir adroitement. (S'atirer les respects de tout le monde.)

* *S'atirer.* [*Commovere, concitare in se.*] Se causer quelque chose qui nuit. Se mettre quelcun sur les bras qui nous fâche. (S'atirer une méchante affaire. *Abl.* Ne vous atirez pas cette fière beauté. *Scar.*)

Atirer, v. a. [*Corrumpere, subornare.*] Aposter. Atirer des gens.

ATISER, (ATTISER,) *v. a.* [*Admotisitionibus ignem alere, excitare.*] Ce mot vient de l'Italien *attizzare*, & il vient du Latin *titio*, un tison. Il signifie mettre des tisons les uns contre les autres pour les faire alumer. (Atiser le feu.)

† *Atiser.* [*Accendere, incendere, ciere.*] Exciter, alumer. (Bien loin d'atiser par mes discours la fureur de votre emportement, je, &c. *Racine, Iphigénie, a. 3. sc. 6.*)

ATITRER, (ATTITRER,) *v. a.* Terme de Chasse. *Atitrer* des chiens, c'est les poser dans des relais pour atendre la proie. Des chiens *atitrés*. On se fert quelquefois de ce mot au figuré; on dit *atitrer* des témoins, des assassins, &c. Mais le vrai mot est, aposter, corrompre.

ATITUDE, (ATTITUDE,) *f. f.* [*Status, habitus, gestus, situs.*] Terme de Peinture. L'action & la posture où l'on met les figures qu'on représente. (De belles attitudes.)

Attitude. Terme de Danse. Sorte de posture. (Voici un essai des plus beaux mouvemens, & des plus belles attitudes dont une danse puisse être variée. *Mol. Bourg.* Ils font entr'eux une danse ornée de toutes les attitudes que peuvent exprimer des gens qui étudient leurs forces. *Mol. Amans, a. 3. intermede 6.*)

A T L.

ATLANTES, f. m. [*Atlantes.*] Nom que les Grecs donnent aux figures qui portoient des fardeaux dans l'Architecture.

ATLAS. Terme de Médecine. Nom que quelques-uns donnent à la première vertèbre du cou qui suporte la tête. On donne aussi le même nom à un Livre de Géographie universelle qui contient toutes les cartes du monde. Il y a le grand *Atlas*, & le petit *Atlas*.

Atlas. Satin de soie fabriqué aux Indes. Il y en a de pleins, de raiez, & à fleurs, de toutes couleurs. Les *Atlas Cotonis* ont le fond de coton, & le reste de soie.

A T M.

ATMOSPHERE, f. m. Mot Grec qui signifie le bas étage de l'air chargé de vapeurs, &c. L'*Atmosphère solaire* est un fluide, ou une matière

rare & tenue, lumineuse par elle-même, ou seulement éclairée par les raions du soleil, laquelle environne le globe de cet astre, mais qui est en plus grande abondance, & plus étendue autour de son équateur que par-tout ailleurs. L'*Atmosphère terrestre* est tout cet air, ou ce fluide quelconque qui envelope le globe de la Terre, qui pese vers son centre & sur sa surface, & qui est emporté avec elle, en participant à tous ses mouvemens, l'annuel & le diurne.

A T O.

ATOLES. Bouillie faite avec de la farine de Maïs, ou blé de Turquie, dont les Américains font grand usage.

ATOME, f. m. [*Atomus.*] Terme de Philosophie. Corps indivisible. (Un petit atome. Les atomes sont les principes des corps divisibles & composez.) Atome, au figuré, se dit de quelque chose qu'on n'estime presque rien, qui mérite peu de considération, ou qui passe avec promptitude.

Le réveil t'apprendra, mais trop tard, vil atôme,
Qu'il n'est que trois instans dans l'homme,
Naître, soupirer, & mourir.

Anonyme.

☞ **Neocles**, frere d'Epicure, disoit que tous les atomes de la prudence s'étoient assemblez pour former son frere Epicure dès le ventre de sa mere.

ATONIE, f. f. Terme de Médecine & de Chirurgie. Foiblesse, relâchement, langueur, abattement. Ce mot est Grec *ατονία*, composé d'*a* privatif, & de *τονος*, tension, force, ressort.

ATORNER. Vieux mot. Préparer, environner.

A TORS ET A TRAVERS, adv. [*Temerè, inconsultè.*] Inconsidérément. (Parler à tort & à travers.)

ATOUCHEMENT, (ATTOUCHEMENT,) *f. m.* [*Tactio, tactus.*] Action de la personne qui touche. (Les corps durs résistent à l'atouchement. Atouchement lascif, impudique, deshonnête.)

ATOURNER, v. a. [*Adornare, comere.*] Vieux mot qui signifioit autrefois orner & parer une Dame. Anciennement un Procureur s'apelloit *Atourné*.

ATOURS, f. m. [*Ornatus, mundus muliebris.*] Parure de Dame. Beaux habits. Voiez *Dame*. Elle a ses beaux atours, de magnifiques, de superbes, de riches, de charmans *atours*.

Riches *atours*, table, nombreux valets,
Font aujourd'hui les trois quarts du mérite:
Poës. de Pavillon.

On apelle *Dame d'atour* de la Reine, *Dame d'atour* d'une Princesse, une Dame dont la charge est de coëfer & d'habiller la Reine ou la Princesse. On nommoit autrefois *Atournareffe* une femme dont le métier étoit d'orner & de parer les épousées, ou celles qui devoient se trouver à quelque assemblée publique.

A-TOUT, f. m. Terme de Jeux de Cartes. C'est la couleur dans laquelle on joue à certains jeux de cartes, & qui l'emporte sur les autres couleurs. (Jetter un a-tout. Avoir bien de l'a-tout. Faire a-tout.)

A T R.

ATRABILAIRE, adj. [*Atrâ bile affectus.*] Personne en qui domine la bile noire. Mélancolique. (C'est un atrabilaire.)

Fuis les emportemens d'un zèle *atrabilaire* ;
Ce mortel qui s'égare, est un homme, est un frere.
Disc. en vers, par M. de Volt. 2. Dis.

ATRABILE, *f. f.* [*Atra bilis.*] Terme dont on se sert dans les traités de Physique. Il signifie bile noire. (L'atrabile domine dans le lion. La Chamb.)

ATTRACTIF, ATTRACTIVE, (ATTRACTIF.) [*Attrahendi vim habens, attractivus.*] Terme de Philosophie. Descartes a très-bien expliqué la cause de la vertu attractive de l'aiman. Plusieurs autres ont écrit depuis sur ce sujet, & chacun s'est éforcé de faire valoir ses explications & ses conjectures. Une force par laquelle un corps en repos agit sur un corps éloigné, l'ébranle & le contraint à se rapprocher, quoiqu'il n'y ait point de milieu qui établisse une communication entre eux. M. le Cardinal de Polignac réfute ce système de l'attraction dans le 4^e. Livre de son excellent poëme Latin intitulé, *Anti-Lucrèce*, si bien traduit en François par M. de Bougainville, de l'Académie des Belles-Lettres.

† *Atractif*, signifie, qui attire. (Ce remède a une vertu attractive.) Bandage attractif; c'est-à-dire, qui attire & rappelle les esprits à une partie amaigrie.

ATTRACTILIS, (ATTRACTILIS,) *f. m.* Carthame sauvage qui n'est autre chose que le chardon bénit.

ATTRACTION, (ATTRACTION,) *f. m.* [*Attractio.*] Terme de Philosophie. Action qui attire. (L'attraction n'est point cause du mouvement, mais l'impulsion.) Selon le célèbre Newton, qui a mis en vogue le système de l'attraction, on entend par celle-ci une tendance que le Créateur aura imprimée à toutes les parties de la matière les unes vers les autres. Képler est le premier qui ait établi une loi d'attraction dans tous les corps. M. Fréniolle l'admettoit aussi, de même que M. de Roberval. Pour Descartes, qui n'aimoit pas les qualités occultes, & qui ne les vouloit pas reconnoître, il avoit banni de la Physique, & l'attraction, & le vuide. L'attraction est un mystère de plus dans la Nature. On ne l'a jamais expliqué, on ne l'expliquera jamais.

ATRAÏANT, ATRAÏANTE, (ATTRAÏANT,) *adj.* [*Blandus, illecebrosus.*] Charmant. (L'amour n'a rien d'atraïant ni de doux, qu'il n'emprunte de vous. Voit. poës.)

ATRAIRE, (ATTRAIRE,) *v. a.* [*Allicere, illicere, allectare.*] Faire venir, attirer par quelque apas ou vertu secrète.

ATRAITS, (ATTRAITS,) *f. m.* [*Illecebra, illicium.*] Ce mot n'a point de singulier. Charmes, apas, beautés. (Les traits sont puissans, ils vainquent par-tout. Elle brilloit de mille traits, & ce n'étoit qu'agrément & que charmes que toute sa personne. Mol. Scapin, a. 1. sc. 2. Chacun rend hommage aux traits des belles. Abl. Luc.)

§ Il semble qu'il n'y ait pas de différence entre traits, apas, & charmes. L'Abé Girard dans son *Traité de la Justesse de la Langue Française*, a fort bien observé que ce sont trois choses qui ont chacune un sens particulier. « Il semble, dit-il, qu'il y a quelque chose de plus naturel dans les traits; quelque chose qui tient plus de l'art, dans les apas; & quelque chose de fort & de plus extraordinaire dans les charmes. On se laisse aller aux traits

» d'une belle femme; on se laisse prendre par » les apas, & l'on se laisse vaincre par les » charmes, &c. »

§ ATRAPE, (ATTRAPE.) Corde de retenuë. Terme maritime. C'est une corde qui empêche que le vaisseau ne se couche plus qu'il n'est nécessaire, lorsqu'il est en carène.

ATRAPER, (ATTRAPER,) *v. a.* [*Assequi.*] Prendre, essayer d'avoir finement. (Il atrape toujours quelque chose du Roi. Il atrape tout ce qu'il peut.)

Atraper. [*Consequi.*] Avoir, prendre. (Difficile à atraper. Abl. Luc.)

Atraper. Assener, atteindre. (Atraper d'un coup de pierre, atraper quelcun à la course, atraper son but. Abl. Atraper le merveilleux. Molière.)

Atraper, atteindre, saisir, exprimer. (Ce Peintre atrape bien les ressemblances, les caractères; il atrape la manière du Corrège.)

On dit aussi au figuré *atrapier*, pour comprendre. J'ai atrapé le sens de cet auteur, de cette pensée, de cet énigme. On dit encore, cet auteur a bien atrapé, c'est-à-dire, a bien saisi, une telle idée, ou les passions des anciens, les caractères des hommes, &c.

Asraper. Surprendre. Etonner. (Atraper sur le fait. Vous voilà bien atrapez, il conclut le contraire.)

Atraper. [*Fallere, decipere.*] Tromper. (J'appréhende le *distinguo*, & j'y ai été atrapé.)

ATRAPOIRE, (ATTRAPOIRE,) *f. m.* [*Decipula.*] Terme populaire qui se dit d'un piège, d'une chose préparée pour atraper, comme une fourcière, &c.

A TRAVERS. Voyez la colonne AUT.

ATRE, *f. m.* [*Focus.*] Foier. Endroit d'une chambre ou d'une cuisine où l'on fait le feu. (Un atre fort chaud. Se mettre à l'atre. Terme de Nourrice. C'est s'asseoir à l'atre.)

ATREMPANCE, *f. f.* [*Moderatio.*] Vieux mot qui signifioit autrefois cette modération des passions qui vient avec l'usage, & que les Italiens ont conservé dans leur langue.

ATREMPER, *v. a.* Donner de la trempe au fer. Ce terme est douteux: le véritable mot est *tremper*. Voyez Tremper.

§ Joinville a dit de S. Louis: Dans ses paroles il fut si atrempé, que james jour de ma vie, ne lui oy dire aucune mauvaise parole de nully. Tremper le vin, c'est mettre de l'eau dans le vin, pour en modérer la force & la vigueur; ainsi atrempé signifioit modéré, réservé. Le même Auteur dit aussi-tôt après: Son vin atrempoit par mesure, selon la force & vertu qu'avoit le vin.

ATRIUER, (ATTRIBUER,) *v. a.* [*Tribuere, ascribere.*] Donner, approprier, dire qu'une personne a fait une certaine chose dont on parle. (Montrez que le sens qu'on lui attribue est hérétique. On lui attribue la satyre qui court.)

S'attribuer, *v. r.* [*Sibi sumere, sibi arrogare.*] S'approprier quelque chose. (S'attribuer une gloire qu'on ne mérite pas. Abl.)

ATRIUT, (ATTRIBUT,) *f. m.* Il vient du Latin *attributum*. On prononce *attribu*. Terme de Philosophie. C'est une propriété qui convient à quelque chose. (La fluidité, la dureté, la mollesse, le mouvement & le repos se pouvant séparer de la matière, il s'ensuit que tous ces attributs ne lui sont point essentiels. Malebranc. Rech. de la vérité, l. 3. ch. 3.)

Attribut. Terme de Théologie. Perfection qu'on attribue

attribué à Dieu, que l'on connoît en Dieu. (La miséricorde, la bonté, la justice, sont des attributs de Dieu.)

Atribut, *f. m.* Terme de *Logique*. C'est l'un des termes d'une proposition, lequel est attribué au sujet dont on parle.

† **ATRIBUTIF, ATRIBUTIVE, (ATTRIBUTIF,)** *adj.* [*Attributus.*] Terme de *Palais*. Qui attribué.

ATRIBUTION, (ATTRIBUTION,) *f. f.* [*Attributio.*] Terme de *Palais*. Attribution de Jurisdiction. C'est le pouvoir que le Roi donne à des Juges de connoître de certaines choses préférablement à tous autres Juges.

ATRISTER, (ATTRISTER,) *v. a.* [*Mœrere, tristitiâ afficere.*] Donner de la tristesse. (Le vin a été donné à l'homme pour le réjouir, & non pas pour l'atrister. *Maucroix, Homélies.* Vous n'atristerez point, & n'affligerez point l'étrangère. *Exod. chap. 22.*)

ATRITION, (ATTRITION,) *f. f.* Terme de *Théologie*. Il vient du Latin *attritio*; prononcez *atricion*. C'est une douleur qu'on a de ses péchez, & qui vient de la seule crainte des châtimens. L'attrition qui n'a pas au moins un commencement d'amour de Dieu, ne suffit par pour justifier le pécheur dans le Sacrement de Pénitence.

Atrition, *f. f.* Terme de *Physique*. Qui signifie le frottement de deux corps durs qui se meuvent l'un contre l'autre. Voiez *Perrault, Essais de Physique, t. 3.*

ATROCE, adj. Ce mot est formé du Latin *atrox*, & il signifie cruel, inhumain, énorme, fâcheux. (Crime atroce, injure atroce. *Patru, plaid. 6.* On ne punit pas souvent les outrages les plus atroces. *Manière de penser, dial. 2.*)

ATROCITÉ, f. f. Il dérive du Latin *atrocitas*, & il veut dire cruauté, inhumanité. (Une seule chose peut diminuer l'injustice & l'atrocité d'un jugement si étrange. *D'Aucourt, plaid. 2. pour le Brun.* L'atrocité de ce crime est inouïe, elle ne mérite point de pardon. *Patru, plaid. 6.* L'atrocité d'un crime signifie la grandeur ou la noirceur de ce crime.)

ATROPOS, f. f. Dans la Fable, c'est une des trois Parques. Son office est de couper le fil de la vie humaine; aussi ce mot signifie-t-il la mort.

ATROPHIE, f. f. [*Atrophia.*] Terme de *Médecine*. Maladie qui fait que le corps, ou un de ses membres, ne prend point de nourriture, & devient dans une étrange maigreur. *Ατροφία*, en Grec, signifie privation de nourriture; composé d'*α* privatif, & de *τροφή*, je nourris.

S'ATROUPER, (S'ATTRROUPER,) *v. r.* [*Coire, congregari.*] S'assembler. (Les soldats s'atroupent, & courent à sa tente. *Abl. Tac.* On peut aussi dire dans un sens actif, que les Charlatans *atroupent* le peuple, c'est-à-dire, qu'ils font par leurs discours que le peuple s'atroupe autour d'eux.

A T T.

† **S'ATTABLER, v. n.** [*Mensæ assidere.*] S'asseoir autour d'une table pour joüer ou pour manger. Ils se font *attablez* pour joüer. On se sert rarement de ce mot.

ATTAQUANT, adj. [*Oppugnator.*] Qui attaque, qui est agresseur. Les premiers *attaquans* ont eu l'avantage du combat.

ATTÉDIER, v. a. [*Fastidium, nauseam parere*] Ennuier, importuner quelcun par de mauvais contes & de sots discours.

Ⓔ **ATTICURGE.** Vitruve, *lib. 4. c. 6.* a dit qu'il y avoit trois sortes de portes, la Dorique, l'Ionique & l'Atticurge: M. Perrault refute l'opinion de ceux qui croient que par *Atticurge* il faut entendre l'ordre Corinthien, sans expliquer son sentiment. Barbara prétend que *Atticurge* est un ordre Atique, plus ancien que les autres, & tout différent de l'Ionique, du Dorique, du Corinthien & du Toscan. Bernardin Baldus soutient, au contraire, qu'il n'y a jamais eu d'ordre Atique dans l'Architecture, & que Vitruve a confondu ce qu'il appelle *Atticurge*, avec l'ordre Corinthien.

ATTIQUE. On entend par Attique le dernier étage qui termine le haut d'une façade, & qui n'a ordinairement que la moitié ou les deux tiers de l'étage inférieur. On appelle encore *Attique*, un petit étage exhausé, décoré de pilastres ou sans pilastres, qu'on élève au-dessus des pavillons angulaires, ou au milieu d'un grand bâtiment. *Attique* continu; c'est celui qui regne au pourtour d'un bâtiment sans interruption. *Attique* interposé; c'est celui qui est posé entre deux grands étages. *Dictionnaire de Peint. & d'Architect.* Cet Attique est fortement condamné dans l'essai sur l'architecture.

Attique de cheminée; c'est la partie revêtuë de plâtre, depuis le chambranle jusqu'à la première corniche.

Attique. (L'ordre) C'est un petit ordre de pilastres avec la plus courte proportion. Voiez *Ordre.*

Attique, adj. [*Atticus.*] Qui est d'Athènes, ou des environs. On dit aussi, Pais Attique. *Stile Attique.*

ATTISEUR, f. m. C'est celui qui attise le feu. Vous êtes un méchant *attiseur*.

ATTISONNOIR, f. m. [*Admovendis titionibus uncus.*] Outil crochu dont se servent les Fondeurs pour attirer le feu.

ATTOLE. Sorte de teinture rouge. Voiez *Anate.*

Ⓔ **ATTOLONS.** C'est ainsi qu'on nomme les Gouvernemens des Isles Maldives, qui sont divisées en trente Gouvernemens, ou parties, auxquelles les Insulaires ont donné ce nom.

ATTOMBISSEUR, f. m. Terme de *Fauçonnerie*. Oiseau qui attaque le héron.

Ⓔ **ATTRAYERE.** On trouve ce terme dans la Coutume de Vitry, *tit. 1. art. 1.* qui décide que » les Seigneurs Hauts-Justiciers ont les biens » vacans par *attrayere* & confiscation, &c. » & est *attrayere* les biens assis en autres Justices, » qui viennent au Roi ou autre Seigneur, soit » à cause de leur Haute-Justice, ou de leurs » hommes ou femmes de corps, par succession, » confiscation, ou autrement. » Voiez *Saligny, sur cet article.*

A U A V A.

AU. Article masculin qui marque le datif. (Il faut consacrer ses jours *au* Seigneur. *Arn.*)

Au. Particule qui se met pour la préposition *dans*. (Être *au* lit. Bâton durci *au* feu. *Vaug. Quint. l. 3. c. 2.*

Il ne recherche point, pour honorer sa vie,
De plus illustre mort ni plus digne d'envie,
Que de mourir *au* lit où ses pères sont morts.
Racan, Poësies.)

Au. Particule qui se met au lieu de la préposition *avec*. (Toucher *au* doigt. *Scar.* La dentelle se fait *au* fuseau.)

Au. Particule qui se met au lieu de *pour*. (Pot au lait.)

Au. Particule qu'on emploie au lieu de *selon*. (Cléarque, au jugement de tous ceux qui l'ont suivi, a été un très-grand Capitaine. *Abl. Ret. l. 2. c. 3.*)

† *S'AVACHIR*, *v. r.* [*Languescere, marcescere.*] Ce mot est bas, & se dit des personnes qui deviennent lâches & fainéans. (Cet homme s'est *avachi* depuis quelque tems.)

S'avachir, *v. r.* [*Mollefcere.*] Terme de *Corroyeur* & de *Cordonnier*. Il se dit du cuir, & veut dire s'amollir, n'être pas ferme, n'avoir aucune dureté avantageuse. (Ce cuir ne vaut rien, il s'*avachit* trop.)

S'avachir, *v. r.* [*Flaccescere.*] Terme de *Jardinier*. Il se dit des branches, qui au lieu de se soutenir droites, ont leur extrémité panchante. (Les branches de cet Oranger s'*avachissent*. *Quint. Jardins fruitiers, t. 1.*)

AVAGE. *Droit d'avage*, *s. m.* Droit que leve le bourreau tous les jours de marché sur plusieurs sortes de marchandises. (Prendre les droits d'avage.)

AVAL, *adv.* Terme de *Batelier*. Par embas, en descendant.

☞ *Aval*, est un terme ancien, qui signifie en bas & au bas.

L'eau alloit *aval*, en faisant
Son mélodieux & plaisant.

Le Roman de la Rose.

Aval, *s. m.* [*Cautio, vas.*] Terme de *Négociant*. C'est une reconnoissance que celui qui cède une lettre ou un billet de change, fait à un particulier, qu'au cas que la lettre ou le billet soit perdu, ou qu'il n'en soit point païé, il en fournira un autre, ou qu'il le lui paiera. (Il a un *aval*, il ne court aucun risque. Il faut donner un *aval* à M. afin de lui mettre l'esprit en repos. On m'a fait un *aval*, je n'ai rien à craindre.)

☞ Celui qui met son *aval* est tenu solidairement avec les tireurs & endosseur. Voiez *Bouchel & Joly, ch. 16.* Voiez aussi l'*Ordonnance de 1683. tit. 5. art. 73.*

AVALAGE, *s. m.* [*Demissio.*] L'action d'avalier ou de descendre. On a païé le Tonnelier pour l'*avalage* de ces muids de vin.

AVALAISON ou *AVALASSE*, *s. f.* [*Aquarum lapsus.*] Chute d'eau impétueuse qui vient des grosses pluies qui se forment en torrens. Ce moulin a été ruiné par les *avalaisons*.

† *AVALANCHE* ou *AVALANGE*, *s. f.* [*Nivium lapsus.*] Quelques-uns disent *avalanges*. Chute des néges qui se détachent des montagnes & tombent dans les valons. Ce qui n'est qu'un peloton au commencement de la chute, grossit en roulant & devient d'une grosseur prodigieuse. (Les *avalanches* sont dangereuses, quand on voyage dans les valées, durant le dégel.) On dit les *Lavanges vésuviennes*. Les auteurs de l'*Histoire du Mont-Vésuve*, de même que son Traducteur, ne se servent que du mot *lavange*, & jamais de celui d'*avalanche*. Voiez tout le chapitre deuxième de cette histoire, traduite par M. de Castera, & imprimée en 1741 à Paris.

AVALANT, *AVALANTE*, *adj.* [*Labens.*] Terme de *Batelier*. C'est-à-dire, qui descend, qui va en avalant. (On ne mettra aucun empêchement au passage des bateaux montans, ou avalans. *Ord. de Louis XIV. ch. 1.*)

Avalant, *s. m.* Bateau qui va en avalant en pleine rivière. (Le montant doit céder à l'avalant. *Ordonnance de Louis XIV. ch. 2.*)

AVALÉE. Terme de *Manufacture*. C'est la même chose que levée; c'est-à-dire, ce que l'ouvrier peut travailler sur son métier, sans être obligé de rouler & de dérouler ses enfubles, pour mettre sur l'une son ouvrage, & pour de l'autre lâcher de la chaîne.

Avalée de chardon. Ce mot se dit chez les ouvriers laineurs de draps, de chaque espèce d'étoffe qu'ils lagent sur la perche avec le chardon, à prendre cet espace depuis la perche, qui est le haut, jusqu'au faudet, qui est le bas.

AVALER, *v. a.* [*Sorbere.*] Faire descendre dans son estomac ce qu'on a pris par la bouche, ce qu'on a mâché. Manger goulument. Manger vite & presque sans mâcher. (Il prit d'une main la lettre & de l'autre le breuvage qu'il avala. *Vaug. Quint. l. 3. c. 5.* J'avalais par hazard quelque aile de poulet. *Despreaux, satire 3.* Le goulu avale les morceaux sans mâcher.)

Cléopâtre fit dissoudre dans une tasse de vinaigre, une perle d'un prix inestimable, & après qu'elle fut dissoute, elle l'*avala*. *Histoire du Triumvirat, 3. part. ch. 12.*)

Avaler, [*Labi.*] Terme de *Voiturier par eau*. Conduire quelque voiture selon le cours naturel de l'eau. Passer une voiture par quelque pertuis, ou par quelque vanne. (Avaler un bateau. Avaler un train de bois. Il faut que le passage des pertuis soit libre aux voituriers qui montent ou qui avalent leurs bateaux. *Ordonnance de Louis XIV. ch. 5.*)

Le tems qui ne peut séjourner,
Ains va toujours sans retourner,
Comme l'eau qui s'*avale* toute,
Et contremont ne revient goutte.

Le Roman de la Rose.

* *Avaler*. Dans quelques Auteurs, veut dire couper avec une arme tranchante; mais ce mot n'est pas d'un bel usage.

† * *Avaler*. Recevoir sans peine une injure, n'en être pas touché. (Il avale un affront doux comme lait. *Abl. Luc.*)

Avaler la ficelle. Terme de *Chapelier*. C'est la faire descendre depuis le haut de la forme du chapeau jusqu'au bas, qu'on appelle le lien.

Avaler du vin dans une cave. C'est le descendre dans la cave avec le poulain.

S'avalier, *v. r.* [*Sorberi, hauriri.*] Descendre dans l'estomac. (Morceau qui s'avale.)

* *S'avalier*. [*Labi.*] Pendre trop bas. Descendre trop bas. (Le ventre de ce cheval s'avale.)

* C'est un avaleur de pois gris. *C'est-à-dire, un goinfre, un gourmand.*

* *Un avaleur de charettes ferrées*. Sorte de Fierabras. Capitaine. Homme d'épée qui paroît redoutable & méchant.

* *AVALIES*, *s. f.* Terme de *Négoce*. Laines qui proviennent des peaux de mouton de l'abatis des bouchers, lorsqu'ils les vendent aux Mégissiers. On fait les trames des étoffes de ces avalies.

AVALOIRE, *s. f.* [*Guttur, fauces.*] Gofier. (Terme populaire, qui ne se dit que d'un goulou.)

Avaloire, *s. f.* Terme de *Bourrelier*. La partie du harnois du cheval de carosse, de chariot ou de charette, qui pose sur la croupe du cheval & qui sert à l'arrêter. (Montrer une avaloire.)

Avaloire, *s. f.* Terme de *Chapelier*. C'est un outil dont le Chapelier se sert pour faire

couler la ficelle du chapeau au bas de la forme. (L'avaloire est égarée ou perduë.)

✠ AVALON. [*Aballo.*] Ville du Duché de Bourgogne.

AVALURE, *f. f.* Terme de *Maréchal*. C'est une défecuosité d'une corne molle & raboteuse, qui croît au pié d'un cheval quand il fait quartier neuf.

AVANCE, *f. f.* [*Projectura.*] Terme d'*Architecture*. Saillie. (Avance de couverture de toit.)

Avance. [*Pecuniæ representatio.*] Action de celui qui fait par avance. (Il lui a fait une avance de cent écus sur ses gages. Faire du bien à quelcun par avance. *Scar.*)

* Avance. [*Provocatio officii.*] Ce qu'on fait pour parvenir à quelque chose. (Après les avances que j'ai faites, elle ne m'a pû refuser son cœur. Faire toutes les avances.)

AVANCEMENT, *f. m.* Agrandissement de fortune. (Emploier toute chose à l'avancement de la fortune d'une personne. *Voit. l. 16.*)

Avancement. [*Progressus.*] Progrès. (Faire un avancement considérable.)

Avancement d'hoirie. On se fert de cette expression pour signifier une donation faite par anticipation de la mort du pere ou de la mere, & comme dit du Moulin, *art. 26. Consuet. Paris. in accelerationem commodi futuræ successiois.* Telles donations doivent être raportées dans le partage d'une succession *ab intestat*; & celles qui sont faites par préciput & avantage, ne se raportent point. *Voiez* la Coutume de Paris, *art. 26.* celle d'Orléans, *art. 14.* d'Amiens, *art. 52.* d'Anjou, *art. 96.* du Maine, *art. 109.* & leurs Commentateurs, qui ont examiné une partie des questions qui naissent sur ce sujet.

AVANCER, *v. a.* [*Protendere, extendere, porrigere.*] Marcher en avant. Aprocher. (On fit avancer les troupes. Avancer un pas. *Scar.*)

Avancer. [*Properare, festinare, maturare.*] Hâter. Faire aler plus vite. (Avancer son départ. Faire avancer l'ouvrage. *Abl. Ret.* Avancer l'horloge.)

Avancer. Porter en avant. (Avancer le pié.)

Avancer. [*Expedire, ad exitum producere.*] Dépêcher. Faire réussir. (C'est un admirable moien d'avancer ses affaires. *Mol.*)

Avancer. [*Afferre, proponere in medium.*] Proposer, dire. (Je n'avance rien qui ne soit vrai.)

Avancer. [*Occupare, invadere.*] Déborder sur. S'étendre sur, &c. (Le sommet du mont avançoit sur le chemin. *Vaug. Quint. l. 3. c. 4.*)

Avancer. [*Pecuniam representare.*] Donner par avance. (Avancer la paie aux soldats. *Abl.*)

Avancer. Faire les frais d'une entreprise, avant que le tems d'en être remboursé soit venu. Il faut *avancer* beaucoup d'argent dans les armemens, avant d'en rien retirer. J'ai *avancé* tous les frais de cette manufacture.

Avancer, signifie aussi, prêter de l'argent, fournir des marchandises à quelcun. On dit, *Avancer* les paiemens, pour dire paier avant les échéances des tems.

Avancer, *v. n.* Commencer à s'achever. (La besogne avance fort.)

Avancer, *v. n.* Terme d'*Horloger*. Aler trop vite. (Votre montre avance. Cette pendule avance d'un bon quart d'heure.)

Avancer, *v. n.* [*Crescere, maturefcere.*] Ce mot

se dit des fruits de la terre, & signifie *croître*. (Les fruits avancent. Le pur froment & les blez ne furent point gâtez, parce qu'ils n'étoient pas si avancez. *Exode, ch. 9.*)

* Avancer. [*Promovere, provehere ad.*] Faire sa fortune, ou celle des autres. (Son seul mérite l'a avancé. Il est digne d'être dans le poste où il est, car il avance les honnêtes gens.)

* Avancer. [*Proficere.*] Profiter. Servir de quelque chose. (Qu'ont avancé mes foins, mes soupirs & mes larmes? *Gomb. Poës.*)

* S'avancer, *v. r.* [*Accedere, apropèrere.*] S'aprocher. (L'armée s'avançoit au petit pas. *Abl. Ret.* La victoire s'avançoit à grands pas. *Vaug. Quint.*)

S'avancer. S'achever. Finir. (Mon ouvrage s'avance fort.)

S'avancer. [*Prominere.*] Déborder sur, &c. (Le rocher s'avançoit sur l'eau.)

S'avancer. [*Proficere.*] Faire du progrès. Faire sa fortune. (S'avancer dans le chemin de la vertu. *Arn.* S'avancer à la Cour. *Voit. Poës.*)

S'avancer. [*Crescere.*] Il se dit des fruits de la terre, & il signifie commencer à croître. (Les blez s'avancent fort.)

AVANCÉ, AVANCÉE. [*Progressum opus, antegressum agmen.*] Il se dit en terme de *Guerre*. (Un travail avancé, c'est un ouvrage de fortification qui sert à couvrir les autres. Un corps de garde avancé, signifie qu'on l'a mis assez loin du camp pour empêcher les surprises.)

AVANIE. [*Contumelia, fraus comparata ad.*] Afront. Traitement injurieux. (Faire une avanie à quelcun. *Mol.* Ce mot est venu du Levant, où il signifie une querelle sans fondement; il se dit des Turcs qui exigent de l'argent des Chrétiens sous de méchans prétextes. Le grand Visir voulut faire une avanie de dix mille écus aux Ambassadeurs Chrétiens. *La Guilletière, Athènes, l. 1.* Ceux qui exercent la Justice parmi les Turcs, cherchent l'ocasion de faire des avanies, pour s'emparer du bien d'autrui. Le moien de faire quelque chose pour lui après une avanie de la forte? *Mol. Scapin, a. 2. sc. 4.*)

AVANT, (AVENT,) *f. m.* Du Latin *adventus*. Tems consacré par l'Eglise pour se préparer à la Nativité de Jesus-Christ. (Prêcher un Avant.)

Avant, *f. m.* [*Prora.*] Terme de *Mer*. C'est le devant d'un vaisseau. Cette partie s'appelle aussi *la prouë*. (Le vent se range de l'avant, c'est-à-dire, prend par prouë, & devient contraire. Être de l'avant, c'est être des premiers. Il paroît des vaisseaux de l'avant. Gagner de l'avant, mettre de l'avant, c'est mettre derrière soi, &c. *Guillet, Arts de l'homme d'épée.*)

Avant. [*Antè.*] Préposition qui marque le tems, & régit l'acusatif. (Personne ne peut être apellé heureux avant sa mort. *Abl. Arr. l. 7.* Fohi a fondé la Monarchie Chinoise, & il commença à régner 2652. ans *avant* la naissance de Jesus-Christ. *Morale de Confucius, 1. partie, page 4.*)

✠ Il faut prendre garde à ne pas confondre *avant* & *devant*. Le premier est une préposition; le second, un adverbe. On dit, *Ces personnes sont arrivées avant nous*, ou, *nous suivons tels & tels qui ont passé devant*. On dit encore souvent, *La Croix part avant la procession*, ou bien, *La Croix passe devant*; les premiers venus se placent *avant les autres*. On ne dit pas *devant*, si ce n'est pour marquer les rangs; *il marcha devant les*

autres, & non, il marcha avant les autres. Avant, ainsi que le Latin antè, marque le tems qui doit précéder une chose ou une action; c'est une diction taxative, qui emporte une obligation précise de faire ce que la Loi ordonne, ou ce que l'on s'est obligé de faire. L'interprétation de ce mot est souvent douteuse, dans le cas d'une substitution conçue en ces termes: Si l'institué meurt avant vingt-cinq ans, faut-il, pour la rendre inutile, que cet institué ait vingt-cinq ans complets, ou s'il fufit qu'il y foit entré? Il me paroît que l'on n'a vingt-cinq ans que le premier jour de la vingt-fixième année. Il en est autrement du Soudiaconat, que l'on peut prendre, selon le Concile de Trente, dans la vingt-troisième année commencée.

Avant, adv. [Altiùs, ultrà.] Profondément. Plus loin. (Il lui planta la javeline fort avant dans la gorge. Vaug. Quint. l. 7. Il porta sa colère encore plus avant. Vaug. Quint. l. 8.)

* Ce mot *avant* se dit en parlant de ce qui regarde l'esprit, le cœur & la mémoire, & il signifie profondément, tout-à-fait. (Pénétrer bien avant dans la connoissance des choses. Il est bien avant dans son cœur, dans l'esprit de son maître, &c.)

Mettre en avant. [In medium proferre.] C'est proposer. (Mettre en avant un traité de paix. Abl.)

Avant que. [Antequam.] Cette conjonctive régit le subjonctif. (Tu vins sur la terre avant que Rome eût détrôné ses Rois. Main. Poës.)

☞ Du tems de Vaugelas, *avant que* & *devant que*, étoient également bons: mais le premier étoit plus de la Cour. A présent, il n'y a plus que *avant que* qui foit en usage. *L'Académie, Remarque 275. sur Vaug.* Ajoûtons ici une observation de Chevrau, sur ces trois mots, *auparavant, avant & devant. Auparavant* est toujours adverbe, & l'on ne peut dire sans parler mal, *auparavant que de partir, auparavant que de faire cela.* Vaugelas assure que l'on peut dire *avant que* & *devant que*, par exemple, *avant que de mourir, devant que de mourir*; mais *avant que* est plus de la Cour, & du bel usage. On dit encore, *Il est bien avant dans les affaires; il a parlé avant moi.* *Devant* est un nom, quand il est opposé à *derrière*, comme *le devant d'une maison, un devant d'autel, prendre le devant ou les devants.* Il est préposition, quand il signifie *en présence*, comme, *il harangua devant le peuple*, & quand il signifie *vis-à-vis*; *il est toujours devant son miroir; notre flote passa devant Malthe.* Il est encore préposition, quand il signifie *devancer, prévenir & aller à la rencontre, &c.*

Avant que de. Conjonctive qui régit l'infinif. (On doit se regarder soi-même un fort long-tems, avant que de songer à condamner les gens. *Mol. Mis.* Avant que de combattre, ils s'estiment perdus. *Corn. Cid. a. 4. sc. 3.*)

☞ Plusieurs bons auteurs du dernier siècle, & de celui-ci, supriment le *que*.

AVANTAGE, *f. m.* [Utilitas, emolumentum.] Profit. (Cela est à mon avantage. *Voit. l. 37.*)

Avantage. [Gratia, favor, beneficium.] Grace, faveur, bienfait. (Procurer de grands avantages à quelcun. *Voit. l. 39.*)

Avantage. [Gloria, honor.] Gloire, honneur. (La fortune tournoit à son avantage les obstacles qui lui arrivoient. *Vaug. Quint. l. 8. c. 13.* On peut dire à votre avantage que vous avez été plus loin que lui. *Gill. Boil. Avis à Mén.*)

Avantage. [Naturæ dona.] Qualité de la nature,

ou de la fortune. (L'avantage de la taille est considérable. *Abl. Luc.* Elle avoit tous les avantages de l'esprit & de la beauté. *M. de la Rochefoucault.*)

Avantage, signifie quelquefois victoire. Notre armée a remporté un grand *avantage* sur l'ennemi. Les Chrétiens ont remporté des avantages considérables sur les Infidèles.

Avantage. Terme de *Manège.* *Etre monté à l'avantage*, c'est être bien monté. *Prendre de l'avantage* pour monter à cheval, c'est se servir de quelque élévation pour monter plus aisément à cheval.

☞ *Avantage.* Terme de *Marine*, & qui est synonyme avec *poulaine, éperon & cap.* C'est la partie de l'avant du vaisseau, qui se termine en pointe, en faisant une grande faille, & qui s'avance la première en mer. *Voiez Eperon.*

Avantage. [Opportunitas loci.] Commodité favorable. (Ils attendoient que l'ennemi entrât dans l'eau pour le charger à leur avantage. *Ablanc. Arr. l. 2.*)

Avantage. [Præstantia, excellentia.] Sorte de prérogative. (Il a montré les avantages que son art avoit sur les autres.)

Avantage. [Antecessio.] Terme de *Jeu de paume.* C'est lorsque l'un & l'autre des joueurs a quarante-cinq, & que l'un de ces joueurs prend quinze. (Avoir l'avantage.)

AVANTAGER, *v. a.* [Aliquid præcipui dare, tribuere.] Faire quelque gratification particulière. (Il a avantagé son fils de dix mille écus.)

AVANTAGEUX, **AVANTAGEUSE**, *adj.* [Utilis.] Utile, considérable. Qui apporte de l'avantage. Qui produit de l'avantage. (Il nous fera avantageux de nous rendre. *Vaugel. Quint. l. 7.* Choisir un poste avantageux.)

On dit une *taille avantageuse*, pour dire, une grande taille, avec une mine noble & haute. On dit aussi *une couleur, une coiffure, une parure avantageuse*; pour dire, une couleur, une coiffure, qui sied très-bien.

Avantageux. On dit un homme *avantageux en paroles*; un homme *avantageux*, à qui il ne faut rien céder; c'est-à-dire, un homme hautain, insolent, qui cherche à prendre avantage sur les autres, qui se prévaut de la facilité des autres, & qui en abuse. Mais cette façon de parler est peu usitée, & peut-être même ne devoit-on pas s'en servir en écrivant, quoiqu'on la trouve dans la *Préface de l'homme universel*, traduction de Gratian par le P. de Courbeville. C'est la remarque de l'auteur du *Diction. Néolog.* Cependant ce mot se lit dans le même sens, & sans être blâmé, dans le nouveau *Diction. de l'Acad. Franç.* Ce *Diction.* ajoûte, qu'on dit d'un homme qui est attentif à prendre toute sorte d'avantages au jeu, & à profiter de tous, qu'il est *avantageux au jeu.*

AVANTAGEUSEMENT, *adj.* [Utiliter.] Favorablement. Avec avantage, avec honneur. (Juger de quelcun avantageusement. Être habillé avantageusement.)

AVANT-BEC, *f. m.* [Anterides.] Angle ou éperon qui est aux piles des ponts de pierre. (Avant-bec d'amont l'eau.)

Avant-bras, *f. m.* [Cubitus lacertus.] Partie du bras située entre le coude & la jointure de la main. (Avoir l'avant-bras cassé.)

Avant-chemin couvert. Terme de *Fortification.* C'est celui qu'on fait au pied de l'avant-fossé du côté de la campagne.

Avant-cœur, *f. m.* [*Pars anterior*.] Maladie qui arrive aux chevaux; c'est une tumeur contre nature, de figure ronde, grosse à peu près comme la moitié du poing, qui se forme à la poitrine du cheval vis-à-vis du cœur. Si l'avant-cœur ne vient à supuration, c'est pour le cheval une maladie mortelle. Voyez le *Parfait Cocher*, p. 297.

Avant-corps, *f. m.* [*Pars ædificii prominens*.] Terme d'*Architecture*. Parties d'un bâtiment qui ont de la saillie sur la face à l'égard des autres parties qui sont plus retirées, comme un pilastre, & la partie la plus retirée s'appelle *arrière-corps*.

Avant-cour, *f. f.* [*Vestibulum, atriolum*.] La première cour d'une maison qui a plusieurs cours. (Une fort grande avant-cour. Faire l'avant-cour d'un bâtiment.)

Avant-coureur, *f. m.* [*Præcursor, prodromus*.] Ce qui précède quelque chose. Signe qui précède la fièvre. (La grêle est l'avant-coureur de la gelée. Le frisson est l'avant-coureur de la fièvre. Un malheur est presque toujours l'avant-coureur d'un autre. *Mol. Sc. a. 3. sc. 6.*)

Avant-courière, *f. f.* [*Prævia*.] Celui qui précède. (L'aurore est l'avant-courière du soleil.)

Avant-fossé, *f. m.* [*Prior fossa*.] Terme d'*Ingénieur*. C'est une profondeur pleine d'eau, qui est autour de la contrescarpe du côté de la campagne, & qui est au pié du glacis. (Remplir, combler l'avant-fossé. Passer l'avant-fossé.)

Avant-garde, *f. f.* [*Prima acies, prima frons*.] C'est la première ligne d'une armée rangée en bataille, ou la première division d'une armée qui est en marche. (Mener, conduire, commander l'avant-garde. *Abl. Luc.*)

Avant-goût, *f. m.* [*Prælidium felicitatis, specimen*.] Essai qu'on fait de quelque chose, & qui en fait concevoir quelque idée. Plaisir qu'on goûte avant une entière félicité. (La joie que le S. Esprit répand dans le cœur des fidèles, est un avant-goût du Paradis.)

Avant-hier, *adv.* [*Nudiustertius*.] Prononcez le *t* de ce mot *avant-hier*, qui veut dire, *il y a deux jours*. (Ce n'est que d'avant-hier que je vous aime. *Voit. l. am.*)

☞ Ménage, tome 2. de ses Observations sur la Langue Française, ch. 22. dit que *devant-hier*, n'est plus du bel usage. Ceux qui prononcent *avan-hier*, prononcent mal. Le mot *hier* n'est point aspiré; ainsi il faut faire sentir le *t*. *Avans-hier* est aussi une prononciation très-vicieuse.

Avant-jour, *avant-midi*, *adv.* [*Ante lucem, ante meridiem*.] Temps auquel le soleil n'est pas levé, ou n'est pas dans son midi.

Avant-main, *f. f.* [*Manus interior*.] Tout le dedans de la main, lorsqu'elle est étendue. (On mit en doute s'il avoit reçu un soufflet de l'avant-main.)

Avant-mur, *f. m.* [*Murus turri præstructus*.] Mur placé devant un autre. (Faire un avant-mur.)

Avant part, *f. f.* [*Pars prior*.] Terme de *Coûtume*. Préciput, portion que quelques Coûtumes accordent par préciput à l'aîné.

Avant-pêche, *f. f.* [*Persicum præcox*.] C'est une pêche qui est mûre avant les autres pêches. On l'appelle aussi *pêche précoce*. (L'avant-pêche prend chair, & grossit dès le commencement de Juillet, elle est petite & rondelette, elle a la chair fine, mais elle est sujete à devenir pâteuse. L'avant-pêche est comme un avant-coureur qui annonce les bonnes pêches.)

† *Avant-pié*, *f. m.* [*Pars pedis posterior*.] Terme d'*Anatomie*. C'est la partie du pié qui est la plus avancée.

Avant-pieu, *f. m.* Bout de poutrelle qu'on met sur la couronne d'un pieu pour le tenir à plomb quand on le bat à la sonnette. On donne ce même nom à des pinces de fer pointuës dont on se sert pour planter des piquets & des échelats de treillage.

Avant-poignet, *f. m.* [*Palma*.] Terme d'*Anatomie*. C'est la paume de la main, qu'on nomme aussi l'*avant-main*.

Avant-propos, *f. m.* [*Præfatio*.] Préface. (Cette pièce est une espèce de préface, ou d'avant-propos. *Abl. Luc.*)

Avant-quart, *f. m.* [*Prodomus*.] Terme d'*Horloger*. Petite cloche avec un marteau, laquelle sonne avant qu'on entende le quart. (Voilà l'avant-quart.) Il signifie aussi le coup de marteau qui fait sonner la cloche, avant que le quart sonne. (L'avant-quart va sonner, sonne ou vient de sonner.)

Avant-toit, *f. m.* [*Compluvium*.] C'est un toit avancé.

Avant-train, *f. m.* [*Rotæ priores*.] On appelle de ce nom les deux rouës qu'on ajoûte avec celles de derrière à l'afut d'un canon, pour le faire marcher en campagne. Avant-train d'un carrosse, ce sont les deux petites rouës avec le timon.

AVANTIA, *f. m.* [*Tradux*.] Brin de serment courbé en forme de petite crosse, qu'on coupe pour lui faire prendre racine. Les Vignerons l'appellent plus ordinairement *Crocette*.

AVANTURE, *f. f.* [*Eventus, casus, fortuna*.] Evénement. Chose arrivée à une personne. (Avanture fâcheuse, plaisante, galante. Achever, terminer une aventure. *Voit. l.* Conter son aventure. *Abl. Luc.*)

Avanture, *f. f.* Terme de *Commerce de Mer*, dont on ne se sert néanmoins qu'en y ajoûtant l'épithète *grosse*. Mettre de l'argent à la *grosse avanture*, c'est le mettre à profit sur des vaisseaux. On dit, un contrat, ou une obligation à la *grosse avanture*.

Avanture, *f. f.* [*Amor*.] Amour, amourette. (Cette fille est sa première aventure.)

Bonne aventure. Voyez *Bon*.

A l'avanture, *adv.* Au hazard. (Chacun à la liberté de dire à l'avanture ce qu'il pense.)

D'avanture. Cet adverbe a vieilli; en sa place, on dit, *par hazard*. *Vaug. rem.*

Par avanture. Cet adverbe a vieilli; on dit en sa place, *peut-être*. Molière s'en est servi dans sa Comédie du mariage forcé, mais ce n'est qu'en riant; un personnage dit, ferai-je mal? & l'autre répond, *par avanture*.

† AVANTURÉ, AVANTURÉE, *adj.* [*Periculo expositus*.] Qui est en danger d'être perdu. Qui est au hazard. (Chose bien avanturée. Notre argent est bien avanturé.)

AVANTURER, *v. a.* [*Incertam adire aleam*.] Ce mot vient de l'Espagnol *aventurar*, & il signifie hazarder, mettre en danger, exposer au péril. (Il est de l'homme prudent de se garder aujourd'hui pour demain, sans avanturer tout à un seul coup. *D. Quichote, nouvelle traduction, t. 1. ch. 25.*)

† AVANTUREUX, AVANTUREUSE, *adj.* [*Audax, periculi contemptor*.] Qui cherche quelque aventure. Qui a quelque aventure. Hardi. (Chevalier aventureux. *Voit. Poës.*)

Malherbe a dit :

Par quels faits d'armes valeureux
Plus que nul autre *aventureux*,
N'as-tu mis ta gloire en estime ?

Avantureux ne se dit guères plus.

AVANTURIER, *f. m.* On prononce *avanturié*. Ce mot au propre, se dit en terme de *Guerre*. C'est celui qui cherche à se signaler par quelque belle action. (C'est un *avanturier* qui s'est signalé au siège de Mons. Le Maréchal de Gassion, si *avanturier* pour les partis & si brusque à chercher, craignoit un engagement entier. *Saint Evremont, discours sur l'histoire de France*. Nos *avanturiers* revinrent chargez de lauriers.)

* *Avanturier, f. m.* Il se dit en amour : mais alors il est au figuré. C'est un jeune homme galant & hardi qui cherche à faire quelque bonne fortune en amour, & qui la fait souvent. (La plupart des jeunes Gascons sont des *avanturiers* amoureux. Les belles, quand elles sont sages, se gardent des *avanturiers* amoureux.)

* *Avanturier, f. m.* Il se dit aussi au figuré, en parlant de Gens de lettres. C'est un homme qui n'est pas connu dans les lettres, & qui tâche à se faire connoître par quelque ouvrage d'esprit. Tout est plein aujourd'hui de ces *avanturiers*, & il en résulte des exploits bien médiocres.

Le mot d'*Avanturier*, dans toutes ses significations, n'entre que dans le discours familier, & dans les ouvrages de galanterie. Un *avanturier* fit voir plaisamment la foiblesse & le peu d'esprit de son premier ouvrage. *Traité de la paresse, 2. entr. pag. 148.*)

Avanturier. On appelle vaisseau *avanturier*, un vaisseau marchand qui va trafiquer dans l'étendue de la concession d'une Compagnie de commerce, sans en avoir obtenu la permission.

AVANTURINE, *f. f.* [*Lapis fortuitus.*] Pierre précieuse, qui se trouve dans la Bohême, & dans la Silésie, qui est d'une couleur jaunâtre, pleine de plusieurs points d'or qui lui donnent beaucoup de brillant. *Renel, Mercure Indien.* (Il y a de belles, de très-curieuses & de très-rares *Avanturines* dans le Cabinet des Chanoines de Sainte Geneviève de Paris. On fait une *avanturine* artificielle avec du verre mêlé de limaille de cuivre, qui y éclate comme de petits grains d'or.)

AVARE, *f. m.* Ce mot vient du Latin *avarus*. Qui est attaché à l'avarice. (Un franc *avare*, un vilain *avare*. Un *avare* fordide, haïssable, détestable. Le Poète Chapelain étoit un fameux *avare*. Les *avares* ne sont jamais las d'acquérir des richesses pour ceux qui souhaitent leur mort. *Gomb. epig. l. 2.* Les *avares* sont toujours dans le besoin. Les *avares* sont moins les possesseurs que les gardiens de leurs richesses : ils en sont les esclaves, & non pas les maîtres. *Maucroix, homél. de S. Chrisost. hom. 2.*)

Avare, adj. [*Sordidus, præparcus.*] Ce mot signifie qui est attaché à l'avarice, qui craint de dépenser quelque chose, qui est avide d'argent, & qui appréhendant de n'en pas avoir assez, ne songe qu'à amasser sou sur sou. (Les vieilles gens sont d'ordinaire *avares*. C'est un monstre qu'un jeune homme *avare*. On trouve d'illustres scélérats, mais on ne trouve point d'illustres *avares*.)

Toutes les autres passions cèdent à l'avarice.

En cultivant ses champs, le Laboureur *avare* ;
D'une riche moisson flate tous ses desirs ;
Les autres passions où la raison s'égare,
N'excitent dans son cœur, ni douleurs, ni plaisirs.
Mad. Deshoulières.

Avare. On dit au figuré, le ciel, la nature, la fortune a été *avare* de ses dons à quelcun. Cet homme est *avare* de loüanges, de visites, de son tems. Cette femme n'est point *avare* de ses faveurs. La terre est *avare* de ses biens. Dieu n'est point *avare* de ses graces.

AVAREMENT, *adv.* [*Avarè.*] D'une manière *avare*. (C'est un homme qui vit fort *avarement.* *Acad. Franç.*)

AVARICE, *f. f.* [*Avaritia.*] Vice contraire à la libéralité. L'*avarice* est honteuse, horrible, épouvantable, fordide.)

AVARICIEUX, EUSE, *adj.* [*Tenax, parcus.*] Attaché à l'*avarice*. (Elle est autant *avaricieuse* qu'on le puisse être.)

Avare & avaricieux ne doivent pas être confondus : *avare* marque l'habitude & la passion même de l'*avarice* : *avaricieux* est plus propre lorsqu'il s'agit d'un acte, ou d'un effet particulier de l'*avarice*. Un homme qui ne donne jamais rien, est un *avare* : celui qui donne rarement ou qui donne peu, est un *avaricieux*. L'*avare* se refuse toute chose : l'*avaricieux* se retranche le superflu, & même une partie du nécessaire.

AVARIE, *f. f.* Terme de *Mer*. C'est un droit qu'on paie pour chaque vaisseau qui mouille à un port. (Paier l'*avarie.*)

Avarie, f. f. [*Damnum, jactura, detrimentum.*] Terme de *Marchand* qui trafique sur mer. Ce terme signifie le dommage arrivé à un vaisseau ou aux marchandises de son chargement, comme encore les dépenses extraordinaires & imprévûes que l'on a été obligé de faire pendant le cours d'un voiage, pour le navire ou pour les marchandises, ou pour les deux ensemble. Ce terme est en usage presque chez toutes les Nations. Les Italiens disent *avaritia* ; les Espagnols *haverias*. Il y a des *avaries*, dont les unes sont communes, simples & particulières ; & les autres, grosses. Les simples doivent être suportées par la chose qui aura souffert le dommage & causé la dépense ; les grosses tombent tant sur les vaisseaux que sur les marchandises. La perte des cables, ancres, voiles par la tempête, sont *avaries* simples ; & selon l'article second de l'Ordonnance de 1681. *tit. des avaries*, tout ce que le vaisseau a souffert pour le bien commun, est *avarie* grosse & commune. Voyez l'*Ordonnance maritime de 1681.* & le *Guidon*, dans le livre des *Us & Coûtumes de la mer.*

AVARIÉ, *adj.* Il se dit des marchandises qui ont été endommagées dans les vaisseaux pendant leur voiage, soit par tempête, naufrage, échouement ou autrement. On dit, du café *avarié*, de la cochenille *avariée*, &c.

AVASTE, [*Satis est, siste.*] Terme de *Mer*, qui veut dire, c'est assez, arrêtez-vous.

A U B.

AUBADE, *f. f.* [*Antelucanus concentus.*] Violons qu'un amant donne le matin à sa maîtresse. Régale de violons qu'on donne à quelcun pour lui marquer l'estime qu'on fait de lui, ou pour lui marquer de la joie, ou de la passion. (Donner des *aubades.*)

† * *Aubade*. [*Injuria, contumelia.*] Bruit, criaillerie qu'on fait en quérillant une personne. Rompement de tête. (Vous aurez tantôt l'aubade.

Quand le matin ils mont donné l'aubade,
J'ai sur le soir encor la férénade.
Boifr. Ep.)

AUBIN, *f. m.* [*Peregrinus, advena.*] Terme de Palais. Etranger. C'est un étranger qui s'est établi en France & qui n'a point pris de lettres de neutralité. Pour être réputé Aubin il faut être né dans un pays qui n'appartenoit pas au Roi. Les Aubains, suivant la disposition de nos coutumes, sont *étrangers nés de pays qui ne sont pas de la souveraineté de la Couronne de France*. Tous ceux qui sont nés dans les pays appartenans au Roi ne doivent point être réputés Aubains. (Les vrais Aubains sont les Alemans, les Anglois, les Italiens & les Espagnols. *Baquet, 1. p. ch. 7.*)

Droit d'Aubaine. [*Jus fisci vel domini cui obveniunt bona peregrinorum.*] Terme de Jurisprudence Française. C'est un droit par lequel le Roi succède aux Etrangers qui se sont établis dans son Royaume, qui y ont acquis du bien, & qui n'ont pris aucunes lettres de naturalité du Roi. Ces lettres doivent être vérifiées à la Chambre des Comptes. Le droit d'Aubaine est inaliénable. (Les Suisses, les Portugais, ni les Ecoissois ne sont pas sujets à la Loi de l'Aubaine. *Baquet, des Droits d'Aubaine.*)

† * *Aubaine*. [*Jus caducæ hereditatis adipiscende.*] Hazard qui apporte quelque profit. (Il lui est venu une aubaine qui l'a mis fort à son aise.)

AUBAN. On appelle *Droit d'Auban*, un droit qui se paye ou au Seigneur, ou aux Officiers de Police, pour avoir permission d'ouvrir boutique. Il s'entend aussi de la permission même.

AUBANS, *f. m.* [*Funes nautici.*] Terme de Mer. Cordes qui servent à tenir fermes les mâts sur les bords ou sur les hunes d'un vaisseau.

☞ On écrit *hauban*, & au singulier, il faut aspirer l'*h*, un *hauban*, & au pluriel on ne l'aspire pas.

AUBE, *f. f.* [*Diluculum.*] Aurore. (Aube vermeille. *Gomb. poëf.*)

Je me lève avant l'aube,
Et travaille jusqu'à la nuit,
Sans en recevoir aucun fruit.
Boifr. t. 1. Ep. 12.

Il doutoit si ses yeux ne l'avoient point trompé, à cause de la fausse clarté que fait l'aube à la naissance du jour. *Vaug. Quint. l. 3. c. 11.* Nous découvrons à l'aube du jour les Antipodes. *Abl. Luc. t. 2.*)

Aube. [*Alba.*] Grande robe blanche faite de lin, que les Prêtres mettent lors-qu'ils doivent dire la Messe, ou qu'ils servent à l'Autel. (Une aube fort blanche.)

Aube de moulin. Petite planche attachée aux coïaux sur la jante de la rouë, qui la fait tourner en résistant au passage de l'eau qui la pousse.

Aube. Terme de Marine. C'est l'intervalle du tems qu'il y a depuis le soubé de l'équipage, jusqu'à ce que l'on prenne le premier quart. *Aubin.*

☞ AUBENAGE. Droit attribué par quelques Coutumes, aux Seigneurs Moïens Justiciers. Il en est parlé dans l'article 7. du titre premier de la Coutume de Lodunois : « Quand aucuns » Forains qui ne sont du Diocèse, décèdent

» dans la Justice du Seigneur Moïen-Justicier, il » a droit d'avoir l'aubénage, c'est à sçavoir une » bourse neuve & quatre deniers dedans, & » doit être payé ledit aubénage au Seigneur, » son Receveur, ou, en son absence, à autre » son Officier, avant que le corps du décédé » soit mis hors de la maison où il est trépassé ; & » en défaut de payer ledit aubénage, ledit Seigneur » peut prendre & lever foixante sols d'amende » sur les héritiers & biens dudit défunt, ensem- » ble fondit aubénage. » La Coutume de Tours fait mention de ce droit dans l'article 43. avec quelque différence qui en adoucit la rigueur. Mais dans la Coutume d'Orléans, article 21. aubénage est synonyme avec confiscation, & le droit appartient au Seigneur Haut-Justicier.

AUBEPINE, *f. f.* [*Alba spina.*] Petit arbre plein d'épines qui se rencontre souvent parmi les buissons & les haies, qui porte des fleurs blanches & produit un fruit rouge & sans suc, qui, à ce qu'on croit, lâche le ventre quand il est mûr. *Dal.* (L'aubépine est fleurie.)

AUBER ou AUBERE, *adj.* Poil de cheval qui approche de la couleur de la fleur de pêcher. (Les chevaux aubers sont sujets à perdre la vûë.)

AUBERGE, *f. f.* [*Diversorium.*] Maison où on loge à Paris, & où l'on prend des pensionnaires. (Une bonne auberge. Tenir auberge.)

AUBERGISTE, *f. m.* [*Caupo.*] Celui qui tient une petite auberge à juste prix. (Un pauvre aubergiste. De petit aubergiste qu'il étoit, il a tant fait qu'il est devenu gros cabaretier.)

AUBERON, *f. m.* Terme de Serrurier. Petit morceau de fer rivé au morillon, qui entre dans une serrure, & au travers duquel passe le pêne pour la fermer.

AUBERONNIÈRE, *f. f.* Morillon ou bande de fer sur laquelle les aubérons sont rivez.

AUBERVILLIERS. Sorte de laitüe fort dure.

AUBIER, *f. m.* [*Alburnum.*] Terme de Jardinier. C'est la partie du bois la plus tendre & la plus proche de l'écorce, & qui est d'un blanc jaunâtre. (Un échalas qui a de l'aubier ne vaut rien. *Quint. des Jardins, t. 1.*)

AUBIFOIN, *f. m.* [*Cyanus.*] Plante qui croît parmi les blez, qui porte des fleurs bleuës, & qu'on appelle, à cause de cela, *bleüet*.

† AUBIN, *f. m.* Ce mot se dit pour signifier le blanc de l'auf.

Aubin, *f. m.* Terme de Manège. C'est une allure rompue, ou un train de cheval qui tient de l'amble & du galop. Ce cheval va l'aubin.

☞ AUBINET. C'est un pont de cordes, qui est supporté par des bouts de mâts posez en travers sur le plat bord, à l'avant des vaisseaux marchands. Le *saint Aubinet* couvre leurs cuisines, leurs marchandises & leurs personnes : on l'ôte quand il fait des coups de vent, parce qu'il empêche de manœuvrer. C'est ce qu'on appelle un pont coupé, quand il y a un *saint Aubin* à l'avant & un suzain à l'autre bout.

☞ AUBOUR. Ce terme est synonyme avec aubier, & se dit en Latin, *alburnum*. Voiez ci-dessus *Aubier*.

Pline prétend qu'avant de couper les arbres, il faut les cerner par le pied, jusques à la moitié du cœur, afin que l'humidité inutile en sorte, & que coulant par cette entaille au travers de l'aubour, elle ne corrompe pas l'arbre.

AUBOURS, *f. m.* Arbre qu'on met entre les espèces de citise, & qu'on appelle aussi *Albour* ou *Aulbour*. Voiez *Tournefort*.

AUBRIER, *f. m.* [*Pygargus.*] Oiseau de proie qui est la même chose que *hoberau*, & qu'on appelle ainsi parce qu'il marche sur les arbres, ou parce qu'il est de pennage aubere.

A U C.

AUCUN, AUCUNE, *adj.* [*Ullus, aliquis, quispiam.*] Pas un. Nul. (Dieu ne refuse aucun de ses biens aux personnes qui s'attachent à le servir.)

† *Aucune fois*, [*Aliquando, nonnunquam.*] Ce mot est vieux, & en sa place on se sert du mot *quelquefois*.

(Il fuit *aucune fois* un cerf par les soulées,
Dans ces vieilles forêts du peuple reculées.
Racan, berg.)

AUCUNEMENT, *adv.* [*Nulla modo.*] Nullement. (Je ne doute aucunement de leur bonté. *Voit. l. 23.*)

Aucunement, *adv.* [*Aliquatenus.*] En quelque forte. Ce mot a vieilli dans ce sens. *Etre aucunement satisfait.*

A U D.

AUDACE, *f. f.* Ce mot vient du Latin *audacia*, & il signifie hardiesse mêlée d'insolence & de témérité, hardiesse mêlée d'éfronterie. (Bessus n'eut pas assez d'audace pour excuser son crime. *Vaug. Quint. l. 7. t. 5.* Comment, avoir l'audace de battre un Philosophe comme moi? *Moliere.*)

Qui se laisse outrager, mérite qu'on l'outrage,
Et l'audace impunie enfle trop un courage.
Corn. Héraclius, a. 1. sc. 2.)

Audace. Ce mot se prend quelquefois en bonne part, lorsqu'il est adouci & accompagné de quelque épithète favorable, & il signifie *hardiesse*. (Ainsi on dit une belle, une noble audace.)

☞ *Audace*, selon le Pere Bouhours, dans ses Remarques, dit plus que *hardiesse*. Ce terme se prend toujours en mauvaise part, s'il n'est adouci, ou par une épithète, comme, *une belle audace, une sainte audace*, ou par un autre substantif qui l'accompagne; par exemple: *Il avoit de l'audace & de la civilité, de la douceur & de la fierté, & on ne le pouvoit voir sans le craindre & sans l'aimer.* Le sujet qu'on traite, & la personne dont il s'agit, peuvent encore rectifier ce mot, sur tout en vers, comme il paroît dans ces deux exemples:

Son front avoit une *audace*,
Telle que Mars en la Thrace.

Que Corneille pour lui ranimant son *audace*,
Soit encor le Corneille, & du Cid, & d'Horace,

Audace. Gance attachée à une agrafe pour empêcher que le bord du chapeau ne baisse. (Mettre une audace à son chapeau; une bonne, une forte audace.)

AUDACIEUX, AUDACIEUSE, *adj.* [*Audax.*] Ce mot se prend en bonne & en mauvaise part. Il signifie *hardi*, en prose; mais en vers, il signifie *haut*. (Des pins audacieux croissent parmi la neige & s'élèvent aux cieux. *Scarron, Poës.* On est souvent audacieux par timidité. Je ne suis avare, audacieux, ni traître. *Voit. Poës.*)

C'est la plus audacieuse de ses figures. *Balzac, entr. 6. chap. 4.)*

☞ *Audacieux* se prend toujours en mauvaise part dans le propre, soit dans la prose, soit dans les vers. *Un de ces esprits remuans & audacieux, qui semblent être nez pour changer le monde*, dit Monsieur de Condon, en faisant le portrait de Cromwel.

☞ Jupiter, d'un coup de foudre;
Fit mordre bientôt la poudre
A ce Grec audacieux;
Et cet enfant de la terre
Sentit combien son tonnerre
Cédoit à celui des cieux.

AUDACIEUSEMENT, *adv.* [*Audacter.*] Avec audace. Ce mot se prend ordinairement en mauvaise part. (Les mutins, qui avoient parlé audacieusement à leur Prince, furent châtiés.)

AU-DEÇA. [*Cis, citra.*] Préposition qui régit le génitif, & qui signifie *en deça, de ce côté-ci*. (Au-deça de l'Euphrate. *Vaug. Quint. liv. 10. chap. 5.*)

Au-deça, *adv.* [*Citra.*] (Il est au-deça.)

AU-DELA. [*Ultrà, trans.*] Préposition qui régit le génitif, & qui veut dire *par delà*. (Il manquoit à vos avântures d'avoir un amant au-delà de l'Océan. *Voit. l. 40.*)

Au-delà, *adv.* [*Ultrà.*] Par-delà. (Il est passé au-delà. On ne voit au-delà qu'un obscur avenir. *Deshoul. Poës.* Ils enlevèrent tout ce qui étoit au-delà. *Abl. Luc. t. 2.*)

AU-DEVANT, *adv.* [*Obviam.*] Aler au-devant de quelcun. *Vaug. rem.)*

Au-devant, *adv.* Ce mot entre dans quelques façons de parler figurées. *Courir au-devant de....* C'est aler au-devant du tort qu'on nous peut faire, & l'empêcher.

Où, il court au-devant, il fait prier, il prie,
Et contre sa coutume, applaudit & s'écrie.
Pradon, critique.

AUDIENCE, *f. f.* [*Audientia.*] Action par laquelle on écoute. (Donner audience, obtenir audience, avoir audience. Il a eu une favorable audience de M. le premier Président.)

Audience. [*Forum, tribunal, prætorium.*] Lieu où l'on plaide, & où les Juges écoutent les Avocats & les Procureurs. (Elle vient dans l'Audience implorer le secours des Magistrats. *Patru, Plaid.*)

* *Audience.* [*Tempus audiendis litigantibus adscriptum.*] Les Juges qui écoutent lorsqu'on plaide. (Lever l'audience; l'audience est levée.)

Audiencier, *f. m.* [*Scriba, notarius forensis.*] Huissier de Prædial qui porte la robe & le bonnet, & qui assiste aux audiences pour appeler les causes.

Grand Audiencier. [*In supremo prætoris diplomatum ac descriptorum relator.*] L'un des premiers Officiers du Sceau, & celui qui examine les Lettres qu'on doit sceller.

AUDITEUR, *f. m.* [*Auditor.*] Celui qui écoute, (Avoir beaucoup d'auditeurs.)

Auditeur des Comptes. [*Cognoscendis rationibus præfectus.*] Officier de la Chambre des Comptes qui voit les comptes, les examine, & en fait le rapport au bureau devant les Présidens & les Maîtres des Comptes, & qui y met l'état final. (Être reçu Auditeur des Comptes. Acheter une Charge d'Auditeur des Comptes.)

Auditeur de Rote. C'est un Juge ou Officier du Tribunal

Tribunal de la Rote à Rome. Il y en a toujours un François, nommé par le Roi.

Auditeur de la Chambre Apostolique. C'est le Juge de la Cour Romaine. Sa Jurisdiction s'étend aussi sur l'Etat Eclésiastique.

Auditeur du Châtelet. Juge subalterne qui juge les causes au dessous de vingt-cinq livres.

Auditeur. Les Prélats de la Cour Romaine ont des Auditeurs, dont les fonctions répondent à celles des Aumôniers de nos Evêques. (L'Auditeur de M. le Nonce.)

AUDITIF, IVE, *adj.* [*Quod ad auditum pertinet.*] Qui sert à l'ouïe. Les Médecins donnent cette épitete à un nerf qui est de la cinquième paire, ou de la septième, suivant les modernes, & qui sert à l'ouïe. On dit aussi que la surdité détruit la faculté auditive.

† AUDITION, *f. f.* Il vient du Latin *auditio*, & c'est un terme de Palais. C'est le tems qu'on a employé à ouïr. (L'audition des comptes a duré long-tems.) C'est aussi la fonction d'un Juge qui interroge & écoute des témoins sur quelque affaire pour rendre ensuite la Justice. (Il n'y a point eu d'audition de témoins. On a remis l'audition des témoins à un autre jour. Après l'audition des témoins, les Juges se sont levés.)

AUDITOIRE, *f. m.* [*Auditorium cætus, concio.*] Assemblée qui écoute. (Auditoire nombreux.)

Auditoire. [*Auditorium.*] Lieu où l'on écoute & où l'on parle en public. (Il avoit un grand & célèbre auditoire, où se trouvoit une multitude de peuple.)

François I. par son Ordonnance de 1535. veut que les Juges rendent leur jugement dans l'auditoire, qui doit être dans le territoire. *Loiseau, titre des Seigneurs, chap. 10. Voiez Boniface.*

A V É.

AVÉ, *f. m.* [*Salutatio Angelica.*] Ce mot n'a point de pluriel; c'est un mot Latin, & il veut dire la salutation de l'Ange à la Vierge. (Dites cinq *Pater*, & cinq *Ave*.)

AVEC, [*Cum.*] Préposition qui régit l'acusatif. Prononcez le *c* d'*avec*. (Philippe aimoit Alexandre avec une tendresse incroyable. *Vaug. Quint. l. 3.*) Voiez les Remarques nouvelles du *P. Bouhours, p. 125. Edit. in-4^o.*

AVECQUE. Cette préposition ne se doit écrire de la sorte en prose que pour rompre la mesure d'un vers, ou pour arrondir une période; mais en vers il est libre de se servir d'*avec* ou d'*avecque*.

AVEINDRE, *v. a.* [*Promere, depromere.*] Tirer hors. *J'aveins, j'ai aveint, j'aveignis.* (Aveignez le linge qui est au fond de ce coffre.) Ce mot est vieux & hors d'usage.

Les Provinciaux ne connoissent presque pas ce terme; ils disent, *sortez ce cheval, sortez mon manteau*; ce qui est un solécisme, puisque sortir est un verbe neutre; il faut dire, faites sortir ce cheval, tirés dehors mon manteau.

AVEINE OU AVOINE, *f. f.* [*Avena.*] Aveine est le plus en usage. Plante qui a sa tige noïeuse, & qui au bout de cette tige a sa graine. (Faucher les aveines. Jamais on ne vit tant d'aveine. *Voit. Poës.*)

Aveine. Graine d'aveine destinée principalement pour la nourriture des chevaux. *Vaugelas*

Tom. I.

vouloit qu'on écrivît *Avoine*, & qu'on le prononçât de même; & selon le grand nombre d'écrivains, il avoit raison. Ménage, Benferade & Voiture étoient pour *aveine*.

On dit qu'un cheval a bien gagné son *avoine*; & je me souviens d'avoir lu dans la *Bibliothèque du Droit François* de Bouchel, que cet Auteur dit qu'il a assisté à une plaidoirie où il s'agissoit de la succession du Duché de Bretagne, & qu'il « advint qu'en une replique » que faisoit Maître Claude Mangot, il fut » interrompu par Maître Pierre Verforis, de » sorte que son courage & la chaleur du Barreau » l'emporta de dire : *Maître Pierre Verforis,* » *vous avez tort de m'interrompre, vous en avez* » *assez dit pour gagner votre avoine.* De quoi » ledit Sr. Verforis se sentant offensé, demanda » réparation. La plaidoirie s'acheva, & après » l'Arrêt prononcé, M. le premier Président de » Thou dit : *Maître Claude Mangot, la Cour* » *m'a donné charge de vous dire, que ce qui se* » *donne aux Advocats pour leur labour, ne se* » *donne point par forme d'avoine, mais c'est un* » *honoraire.* De quoi ledit Sieur Mangot, qui » avoit acquis tant de palmes & de lauriers » dans sa Charge, fut si outré, que depuis il » ne porta point de fanté, & mourut peu de » tems après. »

AVELANEDE OU VALANEDE. C'est la cosse du gland, c'est-à-dire, ce petit vase ou coque auquel tient la queue du fruit, & qui a une espèce de cizelure naturelle. On s'en sert pour passer les cuirs.

AVELINE, AVELAINE, *f. f.* [*Avellina nux.*] L'un & l'autre se dit, mais *aveline* est bien plus usité. Espèce de grosse noisette. (Une grosse *aveline*, vuider une *aveline*.)

AVELINIER, *f. m.* plus communément *Coudrier*.

AVE-MARIA, *f. m.* Ce mot signifiant la salutation de l'Ange à la Vierge, n'a point de pluriel. (Dites deux *Ave-Maria*.) Dans l'Ordre de Cluny, on disoit trois Oraisons avant les Nocturnes & avant les Heures du jour; on les convertit ensuite en un *Pater noster*, auquel on joignit l'*Ave-Maria*, vers le 12. siècle; & de là nous sont venus le *Pater*, l'*Ave* & le *Credo*, que nous récitons avant Matines & avant Prime, & le *Pater* & *Ave* qu'on récite avant les autres Heures.

AVENAGE, *f. m.* [*Obligatio ad clientelaria avenarum vectigalia.*] Redevance d'avoine qu'on doit à un Seigneur censier.

AVENANT, ANTE, *adj.* [*Aptus, concinnus, formosus.*] Qui est propre, gracieux, qui a bon air. Ce terme est ancien & a toujours signifié une chose convenable, légitime, raisonnable. Alain Chartier, dans son *Dialogue d'un Amoureux & de sa Dame* :

Je ne veux pas enquerir
Pourquoi vous m'allés requerant;
Ne parole vous en tenir,
Car ce n'est pas chose *avenant*.

Dans la Comédie de Pathelin :

Six aulnes de drap maintenant,
Dit-il, est-ce chose *avenant*,
Par vostre foy, que je les perde ?

On trouve dans nos Coûtumes, ce terme employé dans le sens de *raisonnable*, de *convenable*. Dans celle de Tours, art. 253. l'*avenant*

F f

signifie la portion que les filles doivent avoir dans les biens paternels & maternels. *Mariage avenant*, dans la Coutume de Normandie, art. 261. c'est la dot constituée à la fille par son frere. *Mariage avenant* est pris pour *Mariage sortable & qui convient à la fille*, &c. Voiez l'art. 262. *Le plus qu'avenant* est l'excédant de l'avenant ou portion légitime fixée par la Coutume. Voiez *Tours & Lodunois*. Il est dit dans les *Etablissemens de Saint Louis*, part. 1. ch. 9. *Gentishom, si peut bien donner à sa fille plus grand mariage que avenant. Doüaire avenant*, c'est le Coutumier. *Avenant bienfait*, c'est, dans la Coutume d'Anjou, article 278. la recompense que l'aîné donne à son puîné, à cause des fiefs qu'il retient, & pour en éviter le partage. *Logis avenant*, c'est l'habitation que l'on doit à la veuve, après le décès de son mari. *Coutume du Maine*, art. 322. Anjou, art. 309. *Avenant*, c'est, en Bretagne, le délai pour comparoître à l'assignation. *Hevin, sur Frain*, article 92.

Avenant. Participe actif du verbe Avenir. On emploie ce terme dans les contrats & autres actes publics : il signifie, s'il avient que, s'il arrive que. *Avenant le décès de l'un des deux : le cas avenant que*, &c.

† *A l'avenant*. Façon de parler adverbiale, pour dire, à proportion. C'est un homme qui fait grande dépense en habits, en chevaux, &c. & de toutes choses à l'avenant. Mais cette façon de parler n'est d'usage que dans le discours familier. On la trouve cependant employée dans plusieurs ouvrages, comme on peut le voir dans le Dictionnaire Néologique, qui la censure.

AVÈNEMENT, *f. m.* [*Adventus, regni initia.*] Arrivée. (Tibère étoit fort retenu à son avènement à l'empire. *Abl. Tac.* Le Roi de France, à son joyeux avènement à la Couronne, nomme aux premières prébendes des Eglises Cathédrales & Colégiales vacantes par mort. *Fevret, Traité de l'abus*, l. 1. c. 8.)

☞ L'Empereur a le même droit, sous le nom de *primarie preces*, depuis que le Pape en eut accordé le droit à Ferdinand II. Le joyeux avènement est une grace expectative, qui est différente de celles que le Concile de Trente a abolies. Il n'a aucun Bénéfice certain pour objet. Par la Déclaration de l'an 1629. art. 17. Louis XIII. exempta les Eglises Colégiales du joyeux avènement. Voiez *Pinson, Brodeau sur Louët*, & les *Mémoires du Clergé*.

AVENIR, *v. n.* [*Advenire, evenire.*] Arriver. (S'il vient que je meure, ce sera d'amour. *Gomb. poës.*)

Avenir, *f. m.* [*Futurum.*] Le tems à venir. (Un avenir glorieux, heureux, malheureux, triste, fâcheux. Penfer, songer à l'avenir. Ne se mettre point en peine, ne se point chagriner de l'avenir.

Heureux qui par sa prudence ;
Au présent se peut tenir,
Et laisse à la providence
Tout le soin de l'avenir.

A ne vous rien céler,
Dans le sombre avenir je ne vois pas trop clair.
Benf. balet de la nuit, 1. p. entr. 8.)

Avenir. [*In jus vocatio.*] Terme de Palais. Assignation à la partie pour venir plaider un certain jour. (Faire signifier un avenir.)

AVENT, ADVENT. Voiez *Avant*.

AVENUE, *f. f.* [*Aditus, introitus.*] Chemin par où l'on aborde. (Se saisir des avenues d'un lieu. *Vaug. Quint. liv. 8. ch. 11.* Ils entrèrent dans le pais par deux avenues. Gagner, sortir, occuper les avenues. S'emparer des avenues. Garder, défendre les avenues. *Abl. Frontin*, l. 1. c. 4. 5. Il ferma les avenues du port par de grosses poutres. ch. 6.)

Avenue, *f. f.* [*Aditus ductis arboribus in lineam confitus.*] Grande alée qui conduit dans quelque maison de plaisance, & qui de part & d'autre est d'ordinaire bordée d'arbres. (Planter une avenue d'ormes, border une avenue de grands arbres.)

AVÉRER, *v. a.* [*Explorare, probare.*] Vérifier. (Avérer un crime.

C'est un point délicat, & de pareils forfaits,
Sans les bien avérer, ne s'imputent jamais.
Moliere.)

AVERNE, *f. m.* Marais dans la Campanie, dédié à Pluton, d'où il sortoit des exhalaisons si extraordinaires, qu'on croyoit que c'étoit l'entrée des enfers ; de là vient que les Poètes s'en servent pour signifier l'Enfer.

AVERSION, *f. f.* [*Odium, naturalis repugnantia.*] Haine, horreur. (Aversion naturelle, avoir de l'aversion pour quelcun. *Abl.* Témoigner une aversion étrange contre quelcun. *Mr. de la Rochefoucauld.* Prendre quelcun en aversion. *Arn.* Vos décisions sont en aversion à tout le monde. *Pasc. liv. 24.* J'ai pris une aversion éfroiable pour la belle qu'on me destine. *Mol. Scapin. a. 1. sc. 3.* Avoir une aversion invincible pour une personne. *Arioste, tom. 1.* Favoriser ceux que la fortune a pris en aversion. *Scar. rom. com.*)

AVERTIR, *v. a.* [*Admonere.*] Donner avis d'une chose. (Avertir quelcun de son malheur.) Je l'ai averti qu'il étoit mortel.

AVERTI, AVERTIE, *part. & adj.* [*Admonitus.*]
* *Un averti en vaut deux.* Proverbe pour dire qu'il est dangereux d'ataquer un homme qui est sur ses gardes.

Averti, adj. Terme de Manège. Un pas averti, est celui d'un cheval qui marche un pas réglé & méthodique, suivant les leçons qu'il a reçues.

AVERTISSEMENT, *f. m.* [*Monitum.*] Avis, conseil. (Donner de bons avertissemens.)

☞ M. l'Abé Girard, dans son *Traité de la Justesse de la Langue Françoisse*, a fait connoître la différence qu'il y a entre avis & avertissement. L'avis semble être donné pour conduire les hommes dans ce qu'ils doivent faire : l'avertissement paroît être fait pour instruire de ce qu'on veut leur apprendre. L'avis fait prendre des mesures : l'avertissement fait faire des remarques. L'espion donne avis de ce qui se passe dans le lieu où il est : l'Auteur met un avertissement à la tête de son livre. Les avis doivent être secrets : & les avertissemens doivent être judicieux.

Avertissement. [*Admonitio, monitum.*] Terme de Palais. Ecritures qu'on fait pour un procès, & qui contiennent les raisons générales de l'affaire. (Faire un avertissement. Les avertissemens ne se font ordinairement que par les Avocats, & ils doivent bien instruire les Juges & expliquer le fait de la cause avec esprit. L'avertissement commence ainsi : Avertissement que met & baille pardevant vous, &c.)

AVERTISSEUR, *f. m.* [*Admonitor, monitor.*] Officier qui suit le Roi en campagne, & qui avertit lorsque le Roi veut dîner.

AVETTE. Les anciennes instructions concernant le commerce du miel, de la cire & des mouches qui le produisent, se servent toujours de ce terme, pour signifier Abeille, ou mouche à miel.

A V E U, *f. m.* [*Consensus.*] Consentement. (Un *aveu* trompeur. Les Jésuites n'impriment rien sans l'aveu de leur Supérieur. (J'ai trouvé un moyen de tirer cet *aveu* de vous. *Mol. préc.*)

§ L'Auteur du *Traité de la Justesse de la Langue Françoisé* dit pag. 18. que l'*aveu* présuppose l'interrogation; la confession tient un peu de l'acufation. On peut avouer sa faute sans être interrogé, & l'on n'a jamais confondu l'*aveu* avec le terme de *confession* de ses pechez, qui est une véritable acufation de soi-même, &c.

On appelle *homme sans aveu*, un vagabond, que personne ne veut reconnoître un homme qui n'a ni feu ni lieu. Ce sont des hommes sans *aveu*. *Acad. Franç.*

Aveu. [*Clientelaris juris professio.*] Terme de Palais. Catalogue & dénombrement de tout ce qui dépend d'un fief, & que le vassal avoué tenir de son Seigneur.)

A V E U E R, *v. a.* Terme de Fauconnerie, qui signifie, bien voir & discerner la perdrix au partir qu'elle fait.

A V E U G L E, *f. m.* [*Cæcus.*] Celui qui a perdu la vûë. (Jésus-Christ rendoit la vûë aux aveugles. Les gens de Cour s'abandonnent à tant de sottises, que les aveugles s'en aperçoivent. *Brantôme, Dames galantes, t. 1.*)

Un *aveugle né*, *f. m.* C'est-à-dire, qui l'est dès sa naissance. Un *aveugle y pourroit mordre*, c'est-à-dire, le pourroit voir.

† Il en juge comme un *aveugle des couleurs*. C'est-à-dire, sans connoissance.

† Il crie comme un *aveugle qui a perdu son bâton*. C'est-à-dire, ce qui lui étoit le plus nécessaire.

† Au pais des *aveugles les borgnes sont Rois*. C'est-à-dire, que ceux qui ont des défauts, ne laissent pas d'être estimez parmi ceux qui en ont de plus grands.

† On dit encore proverbiallement: Il n'est point de pire *aveugle* que celui qui ne veut pas voir, ni de pire *sourd* que celui qui ne veut pas entendre.

† On dit que pour faire un bon ménage, il faut que le mari soit *sourd*, & la femme *aveugle*.

Aveugle, *adj.* [*Videndi sensu carens.*] Qui a perdu la vûë. (Il est *aveugle*, elle est *aveugle*. L'amour & la fortune sont *aveugles*.)

* *Aveugle*, *adj.* [*Cæcus.*] Qui ne considère rien, qui ne fait nulle réflexion. (Amour *aveugle*, colere *aveugle*, passion *aveugle*. Il ne pense qu'à satisfaire son *aveugle* ambition. *Patru, Plaid. 7.* L'ame dans le premier homme a perdu sa force, le cœur est devenu *aveugle* & tout obscurci.

Aveugle. Terme de Chimie. On appelle ainsi les vaisseaux bouchez qui n'ont qu'une seule ouverture. Un *alambic aveugle*, un *tuïau aveugle*.

Aveugle. Terme d'Anatomie. On appelle *trou aveugle*, la quatrième cavité de l'oreille, autrement le *limacon*. On appelle aussi *aveugle* ou *cæcum*, le premier des gros intestins.

On dit proverbiallement, il change son cheval *borgne* à un *aveugle*, pour dire, il a perdu au troc qu'il a fait.

* **A V E U G L É M E N T**, *adv.* (*Cæco impetu, temerè.*) Sans considération, sans réflexion. (Il donne

aveuglement dans le panneau. *Mol.* Les amans suivent *aveuglement* leur passion.

§ A l'*aveugle* & *aveuglement*, sont deux choses différentes: le dernier marque le mouvement déréglé de la volonté, qui se porte indiscretement à une chose; suivre *aveuglement* sa passion, & non à l'*aveugle*, qui signifie un défaut d'intelligence & de connoissance: faire une chose à l'*aveugle*, c'est-à-dire, *en aveugle*. Chevreau, dans ses notes sur Malherbe, a fait une longue observation sur l'usage du mot *aveugle*. Voiez la page 266. de l'Édition de Paris, de 1723.

Aveuglement, *f. m.* [*Cæcitas.*] Perte de vûë. (L'*aveuglement* que Tobie souffroit ne put ébranler sa foi. J'abordai Homère, mais je ne lui parlai point de son prétendu *aveuglement*, parce-que je vis bien le contraire. *Abl. Luc. t. 2.* L'amour a un bandeau sur les yeux, & cet *aveuglement* témoigne que l'esprit des amans est dans des ténèbres perpétuelles. *Scar. dial.*)

* *Aveuglement.* [*Error, temeritas.*] Erreur, conduite peu sage. (Je m'étonne de mon *aveuglement*. *Voit. poës.* Etre dans un déplorable *aveuglement*. Tomber dans l'*aveuglement*. *Abl.* Il s'est senti frappé d'un *aveuglement* d'esprit. C'est un funeste, un malheureux, un misérable, un déplorable *aveuglement*. *Saci, S. Prosper.*

Tous ces tendres soupirs dont vous calmez mes peines,
N'étoient que des apas jetez adroitement,
Pour mieux m'entretenir dans mon *aveuglement*.
La Suze, poës.)

A V E U G L E R, *v. a.* [*Cæcare, obcæcare.*] Ce mot se dit au propre, pour signifier rendre *aveugle*, & crever les yeux; mais il signifie plus ordinairement ébloïir. (Le grand jour *aveugle* les gens.)

* *Aveugler.* Oter une partie du sens & de la raison. (Le vice *aveugle* les méchants. Mon livre n'étant qu'un ramas de sottises, chaque sot y trouvera un petit caractère de ce qu'il est, s'il n'est trop *aveuglé* de l'amour propre. *Scarron, Roman comique, t. 1. ch. 9.*)

* *S'aveugler*, *v. r.* [*Obcæcari.*] Il n'est pas bien usité qu'au figuré, & ne se dit que des personnes. C'est être si fou de soi-même qu'on ne voit pas ses propres défauts. (La plupart des pécheurs s'*aveuglent* volontairement, & ne font point de réflexion sur leurs propres actions)

† **A V E U G L E T T E S**, *adv.* [*In tenebris.*] Terme populaire, qui veut dire à tâtons & sans lumière. Qui cherche *aveuglettes*, trouve quelquefois ce qu'il ne voudroit pas trouver. Agir avec, ou en *aveuglettes*, c'est faire une chose sans la bien considérer & sans en examiner les conséquences.

A U G.

A U G E, *f. f.* [*Canalis, alveus.*] Tronc d'arbre creusé en long, où l'on donne à boire & à manger aux cochons. (Une grande *auge*, une petite *auge*.)

Auge. Terme de Tripot. Espèce de faille qui est auprès des filets, & qui est destinée pour recevoir les bales.

Auge. Terme de Maçon. Sorte de petite *auge* carrée où l'on gâche le plâtre.

Auge. Terme de Cartonier. Espèce de grande huche où l'on jette les rognures de papier lorsqu'elles sont broïées.

Auge. On appelle l'*auge* d'un moulin à vent, un canal étroit construit de planches, & quelquefois de maçonnerie, par où l'eau qu'on a ramassée coule & tombe sur la roüe, pour la mettre en mouvement, & faire tourner la meule.

☞ *Auge.* Terme de *Marine*. C'est le vaisseau de bois dans lequel on met le goudron, pour y passer les cordages. Le fil, après avoir été passé dans l'auge, doit être pressé de manière qu'il ne retienne que la quantité nécessaire de goudron.

AUGÉE, *s. f.* [*Plenus alveus.*] Auge pleine de plâtre, de ciment, de mortier. (Voilà une bonne augée.)

AUGET, *s. m.* [*Alveolus.*] Terme d'*Oisellerie*. Sorte de petit pot, ou de petit vase de plomb, ou d'étain, où l'on donne à boire à l'oiseau qui est en cage. (L'auget de l'oiseau doit être fort net.)

Auget. Terme de *Meunier*. Sorte de conduit de bois au bout de la trémie, par où tombe le grain sur la meule.

☞ AUGIVES. Voyez *Ogives*.

AUGMENT, *s. m.* [*Augmentum.*] Terme de *Grammaire Grecque*. Augmentation de quantité ou de lettres, qui se fait au commencement du verbe en certains temps. (Augment syllabique. Augment temporel.)

Augment, *s. m.* [*Auctus, incrementum, accretio, accessio.*] Ce mot est aussi un terme de *Droit*. *Augment de dot*; c'est ce que le mari donne à sa femme par son contrat de mariage, dans les pays de *Droit écrit*, & qui lui tient lieu de ce qu'on appelle *doüaire* en pays de *Coûtume*.

† AUGMENTATIF, IVE, *adj.* [*Quod augendi vim habet.*] Qui augmente; il ne se dit qu'en termes de *Grammaire* & de *Philosophie*, des mots qui augmentent la signification, ou des instrumens qui augmentent la force des machines; on dit de ceux-ci, qu'ils ont une vertu augmentative.

AUGMENTATION, *s. f.* [*Accretio, accessio, incrementum.*] Accroissement. (Faire une considérable augmentation.)

AUGMENTER, *v. a.* [*Augere, amplificare.*] Redoubler. (Augmenter la crainte, la douleur. *Abl.* Mon espérance diminuë quand vous augmentez en apas. *Main. poës.* Sa fierté augmente)

AUGURAL, ALE, *adj.* du Latin *auguralis*. C'est-à-dire, qui sert aux augures. Science augurale. Bâton augural. (Ce mot signifie aussi, qui tient de l'*augure*, qui est adonné à deviner, qui aime les divinations. (Les Romains tiennent encore de l'esprit augural de leurs ancêtres. *Tiers, superstitions ch. 9. p. 189.*)

AUGURE, *s. m.* Du Latin *augur*. Celui qui jugeoit de l'avenir par le vol des oiseaux. *Abl. Tac.* (Les Anciens consultoient les augures. *Abl. Ciceron* étoit du Colège des *Augures*. Il s'étonnoit comment deux augures se pouvoient rencontrer sans rire, à cause de la vanité de leur art.)

Il y avoit cette différence entre les *Augures* & les *Aruspices*, que les premiers prédisoient l'avenir par le vol des oiseaux, par la manière dont ils mangeoient leurs grains, & encore par les événemens extraordinaires & dont on ne connoissoit pas la cause. Les Romains attribuerent la défaite entière de *Flaminius*, au mépris que ce Consul fit des signes qui lui prédisoient son malheur, après avoir fait la revue de son armée. Quant aux *Aruspices*, ils

formoient leurs pronostics sur les qualitez des entrailles des bêtes que l'on immoloit; à quoi *Ciceron* ajoütoit peu de foi: « Nous sommes » seuls, dit-il à son frere, parlons-en franchement. » Comment peut-on croire qu'ils aperçoivent » l'avenir dans les entrailles d'une victime, & » qu'ils aient aquis cette connoissance par de » longues observations? Et quand est-ce que » l'on a commencé de faire ces observations? » Qui en est l'auteur? Comment est-on convenu » des marques sur lesquelles on puisse assurer » l'avenir, & distinguer ce qui peut concerner » le peuple pour qui l'on consulte, & ce qui » s'adresse à son ennemi? » Ce raisonnement est juste, mais il ne desabusa pas les Romains. *Horace* a fait mention dans l'Ode 27. du livre 3. des bêtes que l'on croioit être de mauvais augures, un hibou, une chienne pleine, une louve, un renard, un serpent qui traverse le chemin. Quant au corbeau, on le consultoit sur le changement du tems. Les augures des oiseaux se tiroient ou du chant, ou du vol: ceux dont on consultoit le chant, étoient appeliez *oscines*; & ceux dont on examinoit le vol, étoient appeliez *alites*, & *præpetes*.

* *Augure.* Celui qui prévoit, qui juge bien. Celui qui conjecture bien, est un bon augure. *Abl. arr. l. 7.*)

Augure. Du Latin *augurium*. Présage. (Bon ou mauvais augure. *Abl.* Prendre une chose à bon augure. *Voit. Poës.* Vous me donnez de bons augures de ma fortune. *Voit. liv. 7.* Ce fut là comme l'augure & le commencement des guerres civiles, qui ruinèrent l'Empire. *Vaug. Quint. liv. 10. ch. 10.* Un fâcheux, un funeste augure.

C'est bien assez des peines que j'endure;
Ne les redouble point par ce funeste augure:
Corn. Cid. a. 5. sc. 4.

C'est une folie de tirer un bon ou mauvais augure des choses qu'on rencontre en sortant de sa maison. On peut tirer un bon augure de la fortune d'un homme qu'on voit être doüé de belles qualitez, ou être favorisé de quelque personne de crédit.)

* C'est un oiseau de mauvais augure. Cela se dit proprement d'un hibou, d'un orfraie, &c. & figurément d'un homme qui apporte de mauvaises nouvelles, ou d'une personne qu'on ne voit pas volontiers.

AUGURER, *v. a.* [*Augurari.*] Conjecturer. (Il augura leur future grandeur par leur modestie. *Abl. arr. l. 7.*)

AUGUSTE, *s. m.* Nom d'homme. (Auguste regna 56 ans.)

* *Auguste.* (*Augustus.*) Empereur ou Roi, qui est magnifique, & qui aime les Lettres. Un Auguste aisément peut faire des *Virgiles*. *Despreaux, satire 1.* On doute la qualité de toujours Auguste à l'Empereur, & celle d'Auguste seulement au Roi des Romains. *Heiff. Histoire d'Alemagne, 2. partie.*)

☞ Le terme *Auguste* vient sans doute du Latin *Augustus*, dont les Romains se servoient pour marquer un lieu respectable, parce que les Augures y faisoient leurs fonctions. Ainsi *Ennius* a dit:

Augusto Augurio postquam inclita condita Roma est.

Plusieurs Empereurs ont préféré le titre de *César* à celui d'*Auguste*.

* *Auguste*, *adj.* [*Augustus.*] Roïal, grand, vénérable. (Sang auguste. *Abl.* Auguste compagnie. *Patru*, *Plaid.* 3.)

AUGUSTIN, *f. m.* [*Augustinus.*] Nom d'homme;

AUGUSTINS, *f. m.* [*Augustiniani.*] Religieux qui suivent la règle de S. Augustin. Ils ont une chape noire à larges manches, sous laquelle ils portent une robe blanche; leur chape est arrêtée par une ceinture de cuir, large de deux ou trois doigts.

Augustins déchauffez. [*Augustiniani discalceati.*] Religieux mendiants, institués sur la fin du seizième siècle. Ils observent la règle de Saint Augustin. Ils alloient déchauffez, avec des sandales: mais depuis plusieurs années, ils portent des bas & des souliers, & n'ont point de barbe. Ils s'habillent d'une robe noirâtre, ceinte d'une ceinture de cuir, & par-dessus ils ont un manteau court de même étoffe avec un capuce. Le peuple de Paris appelle ces Religieux *petits Pères*; mais leur véritable nom, c'est *Augustins déchauffez*.

AUGUSTINES, *f. f.* [*Augustiniana moniales.*] Religieuses qui suivent la règle de S. Augustin. (Filles de S. Augustin.)

Saint Augustin. *f. m.* Terme d'Imprimerie. Sorte de caractère qui est entre le gros Romain & le Cicéro.

A V I.

AVIDE, *adj.* Ce mot vient du Latin *avidus*, & lors-qu'il est suivi d'un nom, il régit le génitif. Il ne se dit que des personnes, & il signifie qui désire avec passion. (*Avide de gloire*, de *louanges.* *Abl. Luc.*)

On voit ce fils brûler d'une héroïque ardeur,
Et de gloire en tout tems avide,
Il se plaît.....

Deshoul. Poës.)

AVIDEMENT, *adj.* [*Avidè.*] Avec un désir ardent. Avec passion. (Désirer avidement.)

AVIDITÉ, *f. f.* [*Aviditas.*] Grand désir d'avoir. Passion de venir à bout de quelque chose. Grande ardeur. (Il avoit une grande avidité de régner. *Vaug. Quint. l. 4.* Ils bûrent avec trop d'avidité. *Vaug. Quint. liv. 7. ch. 5.* Les Princes n'ont pas pu, avec toutes leurs loix, réprimer l'avidité des Ecclésiastiques. *Fra Paolo, Traité des Bénéfices, ch. 6.*)

AVILIR, *v. a.* [*In contemptum adducere, vilescere.*] Rendre vil, devenir vil, à bas prix. (*Avilir sa dignité.*)

AVILISSEMENT, *f. m.* [*Demissio, contemptus.*] Mépris. (C'est un avilissement étrange.) Ces mots se disent aussi des choses qui deviennent d'un plus bas prix.

AVILLONS. Terme de *Fauconnerie*. On appelle ainsi les ferres de derrière de l'oiseau de proie.

AVINÉ, AVINÉE, *adj.* [*Vino imbutus.*] Ce mot se dit des vaisseaux où il y a eu du vin. (Un muid aviné.)

AUJOURD'HUI, *adv.* [*Hodie.*] Ce jour. (Si vous écoutez aujourd'hui sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs. On a remis l'affaire à aujourd'hui. *Vaug. rem.*)

Aujourd'hui. Se dit aussi d'un tems incertain, & y joignant le mot *demain*, ils signifient *tantôt*. Comme, aujourd'hui sur le trône, demain dans les fers. L'un meurt aujourd'hui, l'autre demain.

¶ *Vaugelas*, chap. 514. a traité la question,

s'il faut dire *jusques à aujourd'hui*, ou *jusques aujourd'hui*. Ceux qui tiennent pour *jusques à aujourd'hui*, disent que la préposition *jusques* régit ordinairement l'article du datif, soit singulier ou pluriel, comme, *jusques à l'année prochaine*. On excepte seulement *jusques-ici*, & *jusques-là*, & comme on dit *jusques à demain*, on doit dire *jusques à aujourd'hui*. Les autres opposent la même raison, & soutiennent qu'il faut dire *jusques aujourd'hui*, parce que *aujourd'hui* commence par l'article du datif *au*; d'où ils concluent qu'il faut dire, *jusques aujourd'hui*. *Vaugelas* est pour *jusques aujourd'hui*, si ce n'est lors-qu'il peut y avoir quelque équivoque dans l'expression; comme, *on a remis cette affaire aujourd'hui*; il faut dire, *à aujourd'hui*. Mais l'Académie a décidé, qu'*aujourd'hui* n'étant qu'un seul mot, il faut le faire précéder par l'article *à*.

AVIRON, *f. m.* [*Remus.*] Instrument de bois, rond par la poignée & plat par le bas, dont on se sert pour faire aler sur l'eau un bachot, une nacelle ou autre semblable vaisseau. L'aviron a une platine & un anneau de fer.

¶ On appelle *drague d'avirons*, un paquet d'avirons. Quand avec un des avirons, on fait reculer ou arrêter un petit vaisseau, cela s'appelle *scier* ou *nager en arriere*: on fait cette manœuvre sur les bâtimens à rames, pour éviter le revirement, & présenter toujours la prouë.

AVIS, *f. m.* [*Sententia, judicium.*] Sentiment, opinion. (Je vous ai mandé pour avoir votre avis sur l'affaire qui se présente. Etre de l'avis de quelcun. Suivre l'avis de quelcun. Ouvrir un avis rigoureux. Aler aux avis. Prendre avis des Juges.)

Avis, se dit aussi des nouvelles qu'on mande, & de celles qu'on reçoit. (La Cour a reçu de bons avis. Les avis de Rome sont incertains. Une *barque d'avis*, est celle qui est destinée à porter les ordres & les nouvelles à une flotte. *Aler aux avis*, c'est envoyer des partis en campagne, pour tacher de découvrir les desseins de l'ennemi.)

Avis. [*Admonitio, monitum.*] Avertissement. (Profiter de l'avis qu'on nous donne.)

¶ On a mis long-tems *Avis aux Lecteurs*, à la tête des Livres, & quelques Auteurs le mettent encore: mais les Ecrivains polis mettent toujours *Avertissement*. Le mot d'*avis* sent trop le reproche & la reprimande, ou du moins une instruction qui regarde les mœurs: *Je lui ai donné des avis sur sa conduite.* *Avertissement*, à la tête d'un livre, signifie seulement observation à laquelle on souhaite qu'on fasse attention.

Avis. Ordre militaire de Portugal, institué en 1147. par Alphonse I. en mémoire de la prise d'Evora sur les Maures. Cet Ordre se signala dans les guerres contre les infidèles, & rendit de grands services à la Couronne de Portugal.

¶ AVISEMENT. Ancien mot. (Je suis de cet *avisement* que loyauté leur soit gardée.) On ne s'en sert plus.

AVISER, *v. a.* [*Prospicere.*] Ce mot, pour signifier *découvrir* ou *apercevoir*, est bas & peu en usage. (*Aviser un homme sur une tour*, ou plutôt *apercevoir* ou *découvrir un homme sur une tour.* *Vaug. rem.*)

¶ On ne dit point, *je l'ai avisé*, ou *il m'a avisé*, pour *je l'ai regardé*, ou *il m'a regardé*, quoique Mr. Despreaux ait dit dans la *satire 3.*

Quand nôtre hôte charmé, m'avisant sur ce point,
Qu'avez-vous donc? dit-il.

Voiez *Caseneuve*, *Origines*, v. *aviser*.

M. de la Motte a été repris pour avoir dit, 2°. *Fable du 4°. liv.*

Il *avise* un mûrier tout aussi sec encore
Que dans les froids les plus cuisans.

S'aviser. [*Adinvenire*, *excogitare*.] Penser, songer. Se mettre une chose dans l'esprit. (*S'aviser* d'un stratagème. *Vaug. Quint. liv. 4.* On ne s'avise plus de se tuer soi-même. *Mol. George Dand.* Il s'avisait toujours de quelque malice. *Scar. rom. comique*, t. 1. ch. 2. Pourquoi s'aviser de critiquer la traduction de l'Imitation de Jesus-Christ, l'un des plus saints ouvrages du monde? *D'Aucourt*, *entretiens de Cléante & d'Eudoxe*, chap. 9.)

† AVISÉ, AVISÉE, *adj.* [*Prudens*, *cautus*.] Sage, prudent. (On n'est jamais si avisé en son propre fait qu'en celui d'autrui. *Vaug. Quint. l. 7.* Plusieurs personnes très-judicieuses & très-avisées ont préféré l'exil aux douceurs de la patrie. *Balz. entr. 27.*)

AVITAILLEMENT. [*Annonæ subministratio*.] Terme de *Marine*. (Songer à l'avitaillement d'un vaisseau.) Voiez *Ravitailer*.

AVITAILLER, *v. a.* [*Annonam subministrare*.] Terme de *Marine*. C'est fournir de vivres; (*Avitailler* un vaisseau.)

Avitailler. Se dit aussi d'une place de guerre menacée d'un siège. Il faut *avitailler* cette place. *Acad. Franç.*

AVITAILLEUR, *s. m.* [*Qui annonam subministrat*.] Terme de *Marine*. Marchand qui fournit les victuailles, & les choses nécessaires pour en user, comme bois, chaudières, plats, &c. & en outre paie le tiers de la haute somme.

AVIVAGE. Terme de *Miroitier*. C'est la première façon que l'on donne à la feuille d'étain, pour recevoir le vif-argent.

AVIVER, *v. a.* [*Polire*, *expolire*.] Terme de *Sculpteur*. Nétoier & graver légèrement avec quelque outil. (*Aviver* une figure de bronze.)

Aviver, *v. a.* Terme de *Metteur en œuvre*, &c. C'est donner du lustre à une pierre, avec une brosse & des os de mouton brûlez. (*Aviver* un grenat, une topase, &c.)

Aviver l'étain. C'est le frotter légèrement de vif argent, avant que de l'en charger entièrement.

Aviver une couleur. Terme de *Teinturier*. C'est la rendre plus vive, plus éclatante, plus brillante, en la passant lorsqu'elle est teinte & bien lavée, sur de l'eau tiède mêlée de quelques ingrédients. Le bleu, par exemple, s'avive sur de l'eau tiède un peu alumée.

Aviver une forge. Les ouvriers se servent de ce terme pour dire, augmenter l'ardeur du charbon déjà enflammé, en y jettant un peu d'eau.

AVIVES, *s. f.* [*Vivula*.] Glandes auprès du gosier du cheval, sujettes à une inflammation, qui faisant une enflure, empêche la respiration, de sorte que si le cheval n'est promptement secouru, il court risque d'être étouffé. *Soleysel*. Selon le *Nouveau Parfait Maréchal*, on ne doit traiter les *avives* què comme on traite les *tranchées*.

AVIVOIR, *s. m.* Instrument de cuivre en forme de lame de couteau, arrondi par un bout & emmanché de bois par l'autre, avec lequel, au lieu de grate-boësse, les Doreurs sur métal étendent l'or amalgamé sur leur ouvrage.

AULIQUE, *adj.* Ce mot vient du Latin *aulicus*. Il se dit en parlant d'une certaine Cour supérieure, qui a une Jurisdiction universelle & en dernier ressort sur tous les sujets de l'Empire pour tous les procès qui y sont intentez. (On dit Conseil Aulique. Cour ou Chambre Aulique. Conseiller Aulique.)

Aulique, *s. f.* [*Aulica*.] Terme de *Théologien*. C'est un acte que soutient un jeune Théologien dans la grande sale de l'Archevêque de Paris, & auquel préside celui qui doit prendre le bonnet de Docteur. Cet acte n'a point de matière déterminée, & il se compose du traité que le soutenant possède le mieux. L'aulique se commence par une harangue du Chancelier de Nôtre-Dame à celui qui doit être reçu Docteur, & à la fin de la harangue il lui donne le bonnet. Le jeune Docteur aussi-tôt lui fait son compliment, & préside à l'acte qui s'appelle *aulique*, du mot Latin *aula*, qui veut dire sale, parce que cet acte se soutient dans une sale. Le nouveau Docteur dispute le premier à cet acte; ensuite le Chancelier, le Grand-Maître de l'acte après, & les autres Docteurs qui veulent disputer. L'aulique étant finie, le Chancelier & les Docteurs accompagnés des Bedeaux, mènent le nouveau Docteur à Nôtre-Dame, à l'Autel Saint Sébastien, où il fait le serment de la Faculté. Ensuite si le nouveau Docteur est de la maison de Sorbonne ou de celle de Navarre, on le reconduit dans l'une ou l'autre de ces maisons, & là il donne à dîner à tous ceux qui font de sa Société; ce dîné à Navarre s'appelle une *Doctorerie*.

⚡ AULO F. C'est un commandement que l'on fait au timonier, de gouverner vers le vent, quand il en vient des risées. *Aubin*.

AUMAILLE, *s. f.* [*Manualia*, *mansueta pecora*.] Ce mot se dit des brebis & des bêtes à cornes; mais il est très-vieux. Si l'on s'en sert, on dira *bêtes aumailles*. Voiez *Borel*, *recherches Gauloises*.

⚡ Les Coûtumes d'Orleans & de Bretagne font mention des bêtes aumailles; & Belordeau comprend sous cette dénomination les bœufs & les vaches.

AUMELETTE. Voiez *Omelette*.

AUMÔNE, *s. m.* [*Eleemosyna*.] Ce qu'on donne par charité à un pauvre. (Faites l'aumône de vôtre bien.)

AUMÔNER, *v. a.* [*Eleemosynam dare*.] Donner en forme d'aumône. Il a été condamné à aumôner au pain des prisonniers. *Le Maître*. (*Aumôner* pour une fondation.)

⚡ On se servoit autrefois du terme *aumôner*, quand on donnoit des héritages aux Eglises: ainsi *tenures par aumônes* sont, dit *Ragueau*, *les héritages qui ont été donnez à l'Eglise pour servir à Dieu, & dont les donateurs se sont réservé la seigneurie de patronage, ou la jurisdiction temporelle*. Il est dit dans l'article 41. de la Coûtume de Normandie, que *les Ecclésiastiques possédans fiefs nobles par aumônes, ont l'exercice de la Justice, &c.* Et dans l'article 139. *Par aumône ou bienfait que fasse le vassal de son bien à l'Eglise, les droits du Seigneur ne sont en rien diminuez, &c.* Les donations faites aux Eglises, étoient pures,

simples & fans condition. On les apelloit *pures aumônes* ou *franches aumônes*. Il est dit dans l'article 108. de la Coûtume de Poitou, que celui qui a droit d'hommage, a droit de juridiction, si ce n'étoit hommage de dévotion, comme celui qui est donné en franche aumône à l'Eglise. Maichin a remarqué sur la Coûtume de S. Jean d'Angely, chap. 8. que dans cette Coûtume il y a trois sortes d'héritages : les uns sont féodeaux, les autres censuels, & les autres tenus en *franche aumône*.

AUMÔNERIE, *f. f.* [*Munus eleemosynarii.*] Office claustral des anciennes Abaïes pour faire l'aumône aux pauvres. Dans les Congrégations réformées on a supprimé les titres d'aumônerie.

AUMÔNIER, *f. m.* [*In pauperes largus, effusus.*] Qui est charitable envers les pauvres. Qui donne volontiers l'aumône. (Le Cardinal de Lorraine étoit si grand aumônier, qu'il portoit une gibeciere pleine d'argent, & distribuoit cet argent aux pauvres qu'il rencontroit par les rues. *Brantôme, Dames galantes, t. 2.*)

Aumônier. [*Eleemosynarius.*] Serviteur Ecclésiastique qui distribuë les aumônes de quelque Prince, de quelque Princesse, de quelque grand Seigneur ou Dame, & qui lui dit la Messe. (Il est Aumônier de Monsieur le Prince. Le premier Aumônier du Roi. Le premier Aumônier de la Reine. Aumônier ordinaire. Le grand Aumônier est le chef de tous les Ecclésiastiques de la Cour.)

Aumônier de vaisseau. C'est un Prêtre qui a le soin de faire la prière dans un vaisseau, d'y dire la Messe, & d'y administrer les Sacremens. Il y a aussi des Aumôniers pour les troupes de terre. On dit l'Aumônier d'un Régiment. L'Aumônier des Gardes Françaises, &c.

AUMÔNIERE. Bourse propre à tenir ou à recevoir des aumônes. Sarrafin a employé ce mot dans sa pompe funèbre de Voiture. On le trouvoit avant lui dans le Roman de la Rose.

AUMUSSE, (AUMUCE,) *f. f.* [*Pelliceum ac villosum amiculum.*] Du Latin *Almutia*. Peau de martre ou de petit gris, que les Chanoines portent sur le bras lorsqu'ils vont à l'Office. (Une belle aumusse. On dit que les Chanoines n'ont point porté d'aumusse avant l'an 1243. Lorsque le Pape est couronné à Rome, les Chanoines de S. Pierre lui donnent une aumusse. L'aumusse étoit autrefois ou de simple étoffe, ou de drap doublé d'une fourrure, ou toute de peau; se portoit sur la tête, & descendoit sur les épaules. Les Chanoines la mettoient même sous la chape. Ils la portèrent aussi sur les deux épaules; ils l'ont maintenant sur le bras gauche, pour la porter plus commodément. *Thiers, des Perruques, ch. 3. & 4.*)

L'Aumusse étoit autrefois une espèce de bonnet, dont les Ecclésiastiques, & même des Laïques se couvroient la tête, & descendoit sur les épaules; c'est pourquoi Isidore, dans ses *Origines*, l'apelle *armilauza*, quasi *in armis, seu humeris clausa*. Baïf, de *re vest.* la dérive du Latin *amicium*, *ab amicire*, parce qu'elle couvroit les épaules. L'Auteur de l'*Histoire de Tournai*, la fait descendre d'un vieux mot Teutonique, *hoost-mussen*, qui signifie un bonnet dont on couvre sa tête. Ménage dérive ce terme de *almutia*, que l'on trouve dans les anciens Auteurs. Caseneuve est de ce sentiment; il cite un endroit de l'*Histoire de Radevic, de gestis Frederici, liv. 2. cap. 67.* où parlant du Chancelier Roland, il

dit, *Cum pellibus nigro pallio coopertum, & cum nigro almutio*. Il cite encore les *Clementines, de Stat. Monach. cap. 2.* dont voici les termes: *Almutiis de panno nigro, vel pellibus, caputiorum loco, &c.* ce qui fait connoître que les aumusses étoient, dans ce tems, de drap ou de peau. Il ajoûte cette observation, que les aumusses ont été des marques de dignité, puisqu'un Chancelier en portoit, au raport de Radevic, & que les Empereurs s'en sont servi. On lit dans l'ancienne Chronique de Flandres, chap. 103. dans l'endroit où il est fait mention de l'entrevûe de l'Empereur Charles de Luxembourg & du Roi Charles VI. *A leur assemblée, l'Empereur osta aumusse & chaperon tout jus, & le Roi osta son chapel tant seulement.* Il convient avec le P. du Molinet, & M. de Vert, que l'aumusse étoit, dans son origine, un habillement de tête; mais il ajoûte qu'il étoit fait de poil, ou de peaux d'animaux, que les Moines & les Chanoines portoient par mortification.

AUMUSSIERS, (AUMUCIERS.) Les Marchands bonnetiers de Paris prennent cette qualité dans leurs Statuts.

A U N.

AUNAGE, *f. m.* [*Telæ, &c. ad ulnam mensio.*] Le mesurage des choses. Les aunes qu'on a mesurées. (Je n'ai pas trouvé l'aunage que vous m'aviez dit.) On dit parmi les marchands, *bon d'aunage, excédent d'aunage, bénéfice d'aunage*. Ces termes signifient quelque chose qu'on donne, ou qu'on trouve au de-là de la mesure ou de l'aunage ordinaire.

AUNAIE, *f. f.* Lieu où l'on plante des arbres qu'on apelle *aunes*. Lieu où croissent ces sortes d'arbres. (Une grande aunaie.)

AUNE, *f. m.* En Latin *alnus*. Arbre qui a plusieurs branches, qu'on rompt lorsqu'on les veut plier, qui a l'écorce rouge, brune, la feuille ronde & le bois rouge lorsqu'il est dépouillé de son écorce. L'aune aime les eaux, il est naturellement droit, & médiocrement haut; son écorce sert à faire de la teinture noire.

Aune, *f. f.* En Latin *ulna*. Mesure pour mesurer l'étoffe & la toile. (L'aune de Paris a trois piés sept pouces huit lignes. *Savari, Parfait Négociant*. Une aune brisée. Acheter à l'aune. Vendre à l'aune.)

* *Aune*. Chose mesurée qui a la longueur d'une aune. (Acheter une aune de drap, de rubans, de toile, &c.)

* *Il mesure tout le monde à son aune*. C'est-à-dire, il croit que tous les autres sont faits comme lui.

* *Il sçait ce qu'en vaut l'aune*. C'est-à-dire, il a déjà eu de pareilles affaires.

* *Il ne faut pas mesurer les hommes à l'aune*. C'est-à-dire, il y a de petits hommes qui ont plus de cœur, plus de vertus, &c. que d'autres qui sont plus grands.

† * *Tout du long de l'aune*. C'est-à-dire, tout-à-fait. (Chacun y babille, & tout du long de l'aune. *Mol. Tart.*) Ce discours est bas.

Aune, *f. f.* Plante médicinale, qui a les feuilles comme le bouillon mâle, mais plus longues & plus âpres, les fleurs jaunes, &c. Sa racine tire sur le roux, elle est odorante & piquante au goût. Les Médecins la nomment en Latin *Enula campana*, ou *Helenium*. Voiez *Dioscoride*.

AUNER, *v. a.* [*Ulnâ metiri.*] Mesurer avec l'aune. (Auner une pièce de toile, une pièce de drap.)

☞ *Auner par le fest ou faiste.* C'est, selon le Proust, sur la Coutume de Lodunois, *ch. 5. art. 7.* auner l'étoffe double. *A aune courante.* C'est mesurer en long & par la lisière.

Auner bois à bois, ou Auner pince à pince. C'est-à-dire, auner juste, sans donner ou faire aucune bonne mesure.

AUNEUR, *f. m.* [*Mensor.*] Officier qui aune les pièces de toile, de treillis, de canevas, & qui pour cela prend un certain droit. (Auneur juré.)

A V O.

AVOCASSER, *v. n.* [*Causas agere.*] Faire les fonctions d'Avocat. (Il avocasse depuis quelque tems.)

AVOCASSERIE, *f. f.* [*Advocatio.*] Profession d'Avocat. (L'avocasserie n'enrichit guère de personnes aujourd'hui.)

AVOCAT, *f. m.* [*Advocatus.*] Celui qui en vertu de ses licences & de sa matricule, plaide & défend en justice les gens qui ont besoin de lui. (Avocat écoutant, plaidant, consultant. Être Avocat au Parlement. *Vaug. rem.* Être Avocat de la Cour de Parlement. *Patru, Plaid.* Être reçu Avocat. Pour être reçu Avocat, il faut avoir pris ses licences dans une Faculté de Droit, après y avoir étudié trois ans, avoir été deux fois examiné & avoir soutenu deux Thèses. Quand on veut être reçu Avocat, on dispense de l'âge, pourvu qu'on soit capable & reconnu tel : il faut prêter le serment, & se faire immatriculer au Parlement où l'on veut plaider.)

☞ Il y a long-tems que l'on abuse de la qualité d'Avocat, & que plusieurs s'en parent & en portent la robe très-indignement. Pathelin a raison de dire :

Si ont ceux qui de camelots
Sont vêtus, & de camocas,
Qui dient qu'ils sont *Avocats* ;
Mais pourtant ne le font-ils mie.

C'est des véritables Avocats que l'on peut dire, avec M. Ménage, que les Avocats sont une espèce de gens, qui font une profession particulière d'honnêteté. *Segrais.*

Avocats généraux. [*Advocati regii in supremo Senatu.*] Ce sont des personnes de mérite & considérables dans la Robe, à qui les Avocats des parties communiquent les causes où le Roi & le Public ont intérêt, & qui en rendent compte en pleine Audience à Messieurs les Présidens & les Conseillers, & qui même donnent leurs conclusions, après avoir ouï les plaidoiers des Avocats des parties. (Avocats généraux célèbres, illustres, fameux, doctes, savans, éloquens.)

Avocats du Roi. [*Advocati regii in inferiori curiâ.*] Ce sont ceux qui sont les Substituts de Messieurs les Avocats généraux, & qui sont employés dans les Juridictions qui relevent des Parlemens. (Acheter une Charge d'Avocat du Roi. Les Avocats du Roi concluent à l'Audience pour le Roi, le public & les mineurs.)

☞ La Charge d'Avocat Général dans les Parlemens, & d'Avocat du Roi dans les Bailliages & Sénéchaussées, n'a été érigée en titre d'Office, qu'après l'établissement du Parlement, & des autres Tribunaux. Loisel, dans son *Dialogue des Avocats*, page 469. en parlant de Pierre

de Cugnieres, à qui il donne la qualité d'Avocat du Roi, dit : « Car il n'y avoit point encore » d'Office d'Avocat du Roi ; mais on prenoit, » pour la défense & remontrances des droits » & causes du Roi, l'un des Avocats Généraux » de la Cour, selon que l'occasion s'en » présentoit. » Il en raporte ensuite plusieurs exemples.

* *Avocat.* [*Patronus, defensor.*] Celui qui soutient & défend les intérêts de quelque personne. (Je ne vous prendrai pas pour mon Avocat. C'est un Avocat de causes perduës, c'est-à-dire, un méchant Avocat. C'est un Avocat de Pilate, proverbe pour dire un méchant Avocat.)

AVOCATE, *f. f.* [*Patrona.*] Ce mot se dit de la Vierge, par les Catholiques Romains, & veut dire qui prend nos intérêts. (La Vierge est notre avocate auprès de son fils.)

* *Avocate.* Celle qui prend nos intérêts. Quelques-uns croient qu'il faut dire en ce sens, *avocat*, & non pas *avocate*. (Je veux prendre la vérité pour mon avocat. *Abl. Luc. t. 1. in-4. 2^e. édition, p. 179.* Cependant il semble que l'usage veuille que dans cette phrase on dise *avocate*. C'est pourquoi ceux qui ont eu le soin de la nouvelle édition de Lucien, après la mort de M. d'Ablancourt, ont écrit : *Je veux prendre la vérité pour mon avocate.*)

Avocate. [*Advocati uxor.*] Ce mot se dit de la femme de M. l'Avocat général, & non pas d'autre. (Madame l'Avocate générale a un grand fond de mérite.)

☞ AVOÏER. On dit, sur la mer : le vent d'Est s'avoïa, pour dire, commença à souffler, ou souffler d'un autre rumb. Il vient de *voie*, & est non-seulement fort vieux, mais bas. Voiez *Aubin*.

AVOÏÉ ou AVOUÉ, *f. m.* Magistrat des Villes Suïsses.

AVOIR, *v. a.* [*Habere, possidere, uti.*] Posséder. Jouir. (Avoir du bien. Avoir le pouvoir en main. Avoir à étudier. Avoir à travailler. Il y a du plaisir à voïager. Il n'y a que lui qui ait usé de ce mot. *Vaug. rem.*)

☞ *Avoir ses voiles au vent.* C'est la même chose que *porter ses voiles, mettre toutes ses voiles hors* : ce qui signifie, *avoir toutes ses voiles appareillées & toutes au vent.*

Avoir. Terme de Commerce & de Teneur de Livres. Ceux qui tiennent les Livres ont coutume de mettre ce mot *avoir* en gros caractères au commencement de chaque page à main droite du grand Livre, ou Livre d'extrait & de raison ; ce qu'ils appellent le côté du crédit, ou des dettes actives, par opposition aux pages à gauche, qui sont le côté du débit ou des dettes passives, qu'on distingue par le mot *doit*, aussi écrit en grosses lettres. Tous les autres Livres des Négocians, qui se tiennent en débit & crédit, doivent avoir ces deux titres à chacune des pages opposées.

AVOÏNE. Voiez *Aveine*.

AVOÏSINER, *v. a.* [*Vicinum, propinquum esse.*] Ce mot n'est guère bon en prose, & n'est guère meilleur en vers, il signifie approcher, aler proche.

Il jette sur la terre un spacieux ombrage ;
Avoïsine le Ciel de son vaste branchage.

Perrault, poësies.

C'est une tour qui avoïsine les Cieux. *Vaug. rem.*)

AVORTEMENT, *f. m.* [*Abortus.*] Ce mot se dit des bêtes, & signifie l'action d'avorter.
Breuvage

Breuvage qui cause l'avortement. Il se dit quelquefois des femmes par les Chirurgiens. C'est une sortie de l'enfant imparfait, hors de la matrice, avant le tems prescrit par la nature. C'est lors que le fœtus est formé, & mis hors avant sept mois. *Moriceau, Traité des femmes grosses.* (Une maladie aiguë, un violent & fréquent vomissement, & des tranchées violentes peuvent causer un avortement. *Maur. l. 1. c. 2. Fausse couche*, dans tous ces exemples, vaudroit beaucoup mieux qu'avortement.)

AVORTER, *v. n.* [*Abortum pati, facere.*] Ce mot se dit proprement des bêtes. Mettre au monde avant le tems prescrit par la nature. (Que nos vaches soient grasses & qu'il n'y en ait point qui avortent. Vache qui a avorté. *Avorter* ne se dit point des femmes : on doit dire, une telle a fait une fausse couche, ou une telle s'est blessée.)

Avorter. [*Malè procedere.*] Ce mot se dit au figuré, & est ordinairement neutre. Il signifie ne réussir pas ; n'avoir pas l'effet qu'on souhaite. (Faire avorter une entreprise. *Abl. Luc.*)

Oui, lorsque le hazard me flate avec excès,
Tout mon dessein avorte, au milieu du succès.
Corn. Héraclius, a. 2. sc. 7.)

☞ Corneille dit dans son *Héraclius* :

Tout ridicule, il plaît, & le peuple est crédule ;
Mais avant qu'à ce conte il se laisse emporter,
Il vous est trop aisé de le faire avorter.

AVORTON, *s. m.* [*Abortivus.*] Qui est né avant le tems, ou qui demeure imparfait, & n'aquiert pas la perfection ordinaire. (Le fruit d'une bête qui avorte est un avorton. Un nain est une espèce d'avorton.)

☞ *Avorton*, ne se dit plus que des animaux. En parlant d'une femme, il faut dire, qu'elle s'est blessée, ou qu'elle a fait une fausse couche. *Ménage, tom. 1. ch. 130.*

† * *Avorton, s. m.* Terme Injurieux. (Quel petit avorton est-ce là ? Si quelque avorton de l'envie ose encore lever les yeux, &c. *Mol. Poës. l. 3.* Ils périssent comme des avortons de vanité. *Gomb. ép. l. 1.)*

☞ AVOUÉ. C'est ainsi que l'on apelloit autrefois des personnes que les Eglises & les Monasteres choissoient pour les défendre dans les occasions, & pour les conduire dans leurs affaires. Voiez *Huffon, Avocat au Parlement de Paris*, dans son *Livre de Advocato*. Voiez aussi *Ménage & Caseneuve.*

Avoüer, v. a. [*Fateri.*] Confesser. Demeurer d'accord d'une chose. (Avoüer son crime. Je l'aime, je l'avoué, autant qu'on puisse aimer.)

Avoüer. [*Approbare.*] Autoriser, approuver. Il y a ici des personnes qui m'avouèrent de tout ce que j'écrirai. *Voit l. 69.)*

☞ AVOUTRIE. *Adultere.* Dans l'ancien Ovide manuscrit :

Si com la Fable le raconte,
Reprochoit à Minos la honte,
La vilenie & le diffame,
Et l'avoutrie de sa femme.

AVOUTIRE signifie aussi *adultere*. Ce mot est vieux & tout-à-fait hors d'usage.

A U P.

AUPARAVANT, *adv.* [*Antè.*] Premièrement. Avant toutes choses. Le mot d'*auparavant* ne

Tome I.

doit jamais être suivi d'un *que*. (Alexandre donna à Porus un Roiaume plus grand que celui qu'il avoit auparavant. *Vaug. Quint. l. 8.* C'est la grace qui rend seule les hommes justes & innocens, d'injustes & pécheurs qu'ils étoient auparavant. *S. Prosp. ch. 7.)*

☞ Le vrai usage d'*auparavant*, dit *Vaugelas, Remarq. 448.* c'est de le faire adverbe, & non pas préposition ; par exemple : *Il me presse de telle chose, mais il y faut songer auparavant.* Ceux qui n'ont nul soin de la pureté du langage, disent & écrivent tous les jours, par exemple, *auparavant moi, il est venu auparavant moi* : au lieu qu'il faut dire, *il est venu devant moi* ; ou plutôt, *il est venu avant moi.*

AU-PIS-ALLER, *adv.* [*Ut res pessimè cadat.*] Tout le pis qui puisse arriver. (Au-pis-aller, je puis me passer de telle chose.)

AUPRÈS, *adv.* Tout contre. (Il est auprès.) *Auprès.* [*Propè, propter.*] Préposition qui se dit des personnes & des choses, & qui régit le génitif. (Seth fut élevé auprès de son père. *Arn.* On trouva les Barbares auprès du feu. *Abl. Ret. l. 4.* Quand on a l'ame tendre & le cœur sensible, & qu'on est auprès des belles, il est à craindre qu'on ne s'y trouve pris. *Pelisson & la Suze, Pièces galantes, t. 1.)* Voiez *Vaugelas, Rem. 345.* & les observations de l'Académie. Voiez aussi le mot, *près.*

Racine a dit dans sa *Thébaïde, a. 1. sc. 3.*

Dites, dites plutôt, cœur ingrat & farouche,
Qu'auprès du diadème il n'est rien qui vous touche.

La plupart des Auteurs confondent *près* & *auprès*, & s'en servent indifféremment. *Chevreau* a fort bien remarqué dans ses œuvres mêlées, page 462. que la signification de ces deux mots est quelquefois fort différente. Il en raporte cet exemple : *Il est bien près du Roi, & : Il est bien auprès du Roi.* *Près* est préposition, quand il marque ou le voisinage d'un lieu, comme : *Nos troupes sont campées près d'une riviere* ; ou le terme d'une chose, comme : *Il est près de sa fin.* Il signifie quelquefois environ : *Ils sont près de vingt mille hommes.* On s'en fert aussi au lieu de *presque* : *C'est à peu près ce que j'avois à dire* ; ou pour marquer la proximité du sang : *Il me touche de fort près.* Souvent il marque une exception, comme : *A cela près* ; ou une négation : *Il n'est pas si beau que vous, à beaucoup près, c'est-à-dire, qu'il s'en faut beaucoup, il s'en faut bien.* Quand on dit, *à cela près*, il est aisé de juger que l'on veut dire, *cette chose exceptée, nous serons d'accord* ; ce qui fait voir que *près* est quelquefois conditionné. *Auprès* est une marque de comparaison en quelque rencontre ; comme : *Il est ignorant auprès de vous.* Il signifie quelquefois avec, comme : *Il est bien auprès du Roi* ; ou chez, comme : *Il a de très-honnêtes gens auprès de lui.*

A U R.

AURA, *s. m.* Oiseau du Mexique, grand comme une poule d'Egyte. Son plumage est noir, & il vole contre le vent.

AUREA ALEXANDRINA, *s. f.* Opiat qui est un véritable antidote, à qui l'on a donné ce nom, tant parce qu'il entre de l'or dans sa composition, qu'à cause d'un Médecin nommé Alexandre qui en est l'inventeur.

AURÉOLE, *s. f.* [*Aureola.*] Terme usité chez les Théologiens. Couronne qu'on donne aux

G g

Saints, aux Martyrs. Petit cercle de lumière qu'on met autour de la tête des Saints dans les Eglises. Les Peintres & les Sculpteurs païens donnoient aussi des *auréoles* à leurs Dieux. (Cette auréole est jolie, agréable.)

AURICULAIRE, *adj.* [*Auricularis.*] Terme d'*Eglise*. (Qui regarde l'oreille. Qui se dit à l'oreille. Confession auriculaire. *Maucroix.*)

Un témoin auriculaire. C'est un témoin qui dépose ce qu'il a oïi dire ; mais un témoin oculaire est celui qui a vû : celui-là ne prouve rien, mais celui-ci est reçu en preuve.

Le doigt auriculaire, c'est le petit doigt de la main, qu'on nomme *auriculaire*, du mot Latin *auris*, qui signifie *oreille*, parce qu'on se sert de ce doigt pour curer & nettoyer les oreilles.

Confession auriculaire. C'est l'aveu de ses péchés fait secrètement à un Prêtre dans le Tribunal de la pénitence.

AVRIL, *f. m.* Il vient du Latin *Aprilis*. C'est le nom du quatrième mois de l'année. (Avril est le second mois du printemps, il a trente jours. Dans les Roïaumes de Fez & de Tremesen, il y a des cerises à la fin d'Avril. *Abl. Afriq. de Marmol.* Avril est bien plus beau dans les pais chauds que dans les pais froids.)

* *Avril.* Mot poétique. Le beau tems de la vie. (En l'avril de mes jours, l'adorable Amarante eut toutes mes amours. *Rac.*)

AURILLAS. [*Auritus.*] Terme de *Manège*, qui se dit des chevaux qui ont de grandes oreilles, & qui les remuent souvent.

AURISLAGE, *f. m.* Droit qui se leve sur les ruches des mouches à miel.

AUROËSNE. Herbe qui est toujours verte, en Latin, *Abrotonum*, du Grec *αβροτονον*, d'a privatif, & de *βροτος*, mortel, périssable.

AURONNE, *f. f.* [*Abrotonum.*] Plante toujours verte, qui fleurit en Juillet, jaune ou blanche. (Auronne mâle, auronne femelle.)

AUORE, *f. f.* [*Aurora.*] Jeune Déesse que les Poètes feignent avoir été femme de Titon & amante de Céphale.

Aurore. Lumière qui paroît au Ciel avant que le soleil éclaire l'hémisphère. (Attendre le lever de l'aurore. *Abl.*)

* *Aurore.* Ce mot se dit, au figuré, des filles & des femmes qui ont de grands agrémens extérieurs, sur-tout la beauté, & de toutes les belles choses qui sont suivies d'autres encore plus belles. (Je souhaite que cette aurore soit suivie d'un aussi beau jour qu'elle le mérite. *Voit. l. 24.*)

Aurore. La partie du monde qu'on nomme Orient. Malherbe dit dans son Ode à la Reine :

Et telle dessus l'horison
L'*Aurore* au matin ne s'étale,
Quand les yeux même de Céphale
En feroient la comparaison.

Il semble que l'*aurore* & le *matin* soient un pléonasme : cependant l'*aurore* est là une Déesse, & le *matin* marque le tems où elle paroît sur l'horison. Mais il faut éviter ces sortes d'expressions qui arrêtent le Lecteur pour démêler l'équivoque. Il y a deux crépuscules : l'un est le point du jour, & l'autre est la dernière clarté du jour : l'*aurore* est le crépuscule du matin ; on l'appelle l'aube du jour, ou l'*aurore*, qui signifie cette première clarté qui commence à dissiper les ombres de la nuit & à illuminer l'horison.

Les Poètes ont expliqué ce crépuscule en cent manières différentes, & toujours en termes figurez. Le P. le Moine a commencé presque tous les chants de son Poëme de Saint Louis, par la description de l'aurore. Il ouvre le second Livre par ces vers :

A peine le Soleil ramené par les heures,
Parut sur le balcon des célestes demeures.

Ce *balcon* est plaisamment inventé. Le cinquième Livre commence ainsi :

Si-tôt que vers les bords d'où nous vient le Soleil,
Le jour parut rayé de blanc & de vermeil.

Un jour rayé de blanc & de vermeil, est une étoffe curieuse, & qui ne peut être que l'ouvrage d'une main habile & délicate. Voici un autre ouvrage qui n'est pas moins curieux ; c'est au Livre septième :

L'Aube bientôt après, d'une clef de vermeil,
R'ouvre de l'Orient les portes au Soleil.

Les Poètes ont encore feint que l'*Aurore* étoit fille d'*Hyperion* & de *Thée*, & par conséquent, sœur du Soleil & de la Lune, qui reconnoissoient le même père & la même mère. Quelques-uns la font naître de Titan & de la Terre. Virgile représente l'*Aurore* dans un char tiré par des chevaux d'une couleur de rose. *Lib. 6. Eneid.*

Homere veut que l'*Aurore*, ainsi que le Soleil & les Astres, sortent tous les matins du sein de l'Océan ; qu'elle soit devenue amoureuse de Céphale, qu'elle enleva pour jouir paisiblement de son amour. Sophocle appelle l'*Aurore*, la prunelle du jour dont le Soleil est la paupière.

Aurore Boréale. C'est un phénomène lumineux, ainsi nommé parce qu'il a coutume de paroître du côté du Nord, ou de la partie Boréale du Ciel, & que sa lumière, lorsqu'elle est proche de l'horison, ressemble à celle du point du jour, ou à l'*Aurore*. Sa véritable cause est, selon d'habiles Astronomes, la lumière Zodiacale. M. de Mairan a fait un excellent Traité Physique & Historique de l'*Aurore Boréale*. Il est surprenant qu'un pareil phénomène, qui vraisemblablement est très-ancien, ait été observé & connu si tard. Les *Aurores Boréales* sont assez rares dans nos contrées, elles sont presque journalières dans les pais du Nord.

Aurore, *adj.* [*Flavus.*] Ce mot se dit des couleurs, & signifie qui tire sur le jaune. (Crépon aurore. Ruban aurore. Sa couleur est aurore & blanc.)

A U S.

AUSPICE, *f. m.* Il vient du Latin *auspex*. C'étoit celui qui parmi les anciens Païens, jugeoit de l'avenir par le vol des oiseaux, par leur chant & d'autres signes. L'Antiquité Païenne étoit si attachée aux auspices, qu'elle n'eût pas voulu faire la moindre chose sans les consulter auparavant. *Thiers, superst. c. 17.*

Auspice, *f. m.* Du Latin *auspicium* ; c'est-à-dire, présage par le vol des oiseaux. (*Auspice* heureux, favorable, malheureux. Il y a des auspices naturels & des auspices artificiels ; les premiers sont permis, & les autres condamnés. *Thiers, superst. ch. 17.*)

Qu'on redouble demain les heureux sacrifices,
Que nous leur offrirons sous de meilleurs auspices.

Corn. Cinna, a. 5. sc. 3.

* *Auspice*, *f. m.* Il signifie quelquefois conduite heureuse, ou malheureuse de quelque grand Capitaine, de quelques grands hommes, & alors il n'a point de singulier. (Je raconterai ce qui s'est passé sous les auspices & par les ordres d'Alexandre. *Vaug. Quint. l. 5.*)

☞ C'est dans ce sens qu'il faut entendre ce vers d'Horace, liv. 1. ode 7.

Nil desperandum Teucro duce & auspice Teucro.

Le sens est, que ceux qui acompagnoient Teucer dans son entreprise, se rassurent, en disant : *Nous n'avons rien à craindre sous la conduite de Teucer.* Malherbe a dit de même au Roi Henri IV.

Quoique les Alpes chenuës
Les couvrent de toutes parts,
Et fassent monter aux nuës
Leurs éfroiabes remparts,
Alors que de ton passage
On leur fera le message,
Qui verront-elles venir
Envoïé sous tes *auspices*,
Qu'aussi-tôt leurs précipices
Ne se laissent aplanir ?

☞ *Auspice* étoit aussi synonyme avec *augure* & *présage*. Cicéron a observé dans son premier livre de la Divination, que le Roi Dejotarus n'a jamais entrepris quelque chose sans *auspices*, & qu'un jour étant en chemin pour un voyage, un aigle l'avertit si à propos de retourner sur ses pas, que la chambre où il auroit couché tomba tout-à-coup cette même nuit. Le même nous apprend encore, que l'on reconnoissoit deux sortes d'*auspices* : les uns étoient libres, & les autres étoient forcez. Lorsque les poulets mangeoient la pâte qu'on leur avoit préparée, il falloit nécessairement qu'en mangeant, il leur en tombât quelques morceaux du bec pour en former un *auspice* : & quand l'oiseau faisoit tomber quelque chose qui frapât la terre, l'*auspice* passoit pour libre. Il faut encore remarquer deux choses : l'une, que lorsque les Augures consultoient le vol des oiseaux, le plus noble prévaloit, & formoit l'*auspice* : par exemple, si un oiseau ordinaire se présentoit le premier à l'Augure, & qu'ensuite un aigle vint à paroître, cet *auspice* prévaloit, & détruisoit le premier ; aussi on apelloit ce dernier *auspice*, *majus auspicium*. La seconde, que le droit d'*auspice* apartenoit aux Patriciens ; & comme il y avoit des Magistrats de différens ordres, les *auspices* des premiers étoient encore apellez *majora auspicia* ; & ceux des moindres Magistrats, *minora auspicia*. C'est par cette distinction que l'on explique cet endroit du troisième livre de l'Enéide, où Helenus dit à Enée :

*Nate Deâ : nam te majoribus ire per altum
Auspiciis manifesta fides.*

* *Auspice*, *f. m.* [*Protectio.*] Il signifie aussi *protection*, *autorité*, & dans ce sens il n'a point de singulier. (Mon Livre ne pouvoit honnêtement paroître en public sous d'autres *auspices* que sous les vôtres. *Abl. Luc. épître dédic.*)

* *Auspices*, *f. m.* Ce mot veut aussi dire *destin*, *sort*, *fortune*, *tems heureux* ou *malheureux*. (La République de Venise prit naissance sous d'heureux *auspices*, dès le 5. siècle de notre salut. *Tallemant, Nani, Hist. de Venise.*)

AUSSI. [*Tamquam, æquè ac.*] Conjonctive qui signifie *autant comme*, & qui alors veut être

suivie de la particule *que*. (Porus étoit un homme d'aussi bons sens qu'il s'en pût trouver. *Vaug. Quint. l. 8. c. 23.* A l'âge de vingt ans, il a fait deux combats aussi beaux que celui des Curiaces. *Scar. lett.*)

Aussi, *conj.* [*Etiã, quoque.*] Pour cela. A cause de cela. (Ce sont des remèdes qu'on ne doit pas rejeter, mais on ne doit pas croire aussi qu'ils soient infailibles. *M. de Rochefoucault.*)

Aussi, *conj.* [*Etiã, item.*] Encore, pareillement. (Il faut aussi faire de bonnes œuvres.)

Aussi-bien que, *conj.* [*Tamquam, eodem modo.*] De même que, comme. (Les hommes les plus foibles, aussi-bien que les héros, ont fait voir que la mort n'est pas un mal.)

Aussi-tôt que, *conj.* [*Simul ac, ubi primum*] Au même tems que. (Aussi-tôt qu'il m'invoquera, je l'exaucerai.)

☞ Malherbe a mis *comme* après *aussi-tôt* ; mais on ne le met plus.

Et rendra les desseins qu'ils feront pour lui nuire,
Aussi-tôt confondus comme délibérez.

Il faut dire, *confondus aussi-tôt qu'ils sont délibérez.*

† *Aussi-tôt dit, aussi-tôt fait.* C'est-à-dire, promptement. (Aussi-tôt dit, aussi-tôt fait, ils brûrent deux coups, & se travestirent. *Scar. Rom. com. t. 1. ch. 2.*)

AUSSIÈRE, *f. f.* [*Rudens.*] Terme de *Marine*. Grosse corde à trois tours.

AUSTER. Vent extrêmement chaud. Selon la Fable, il étoit fils d'Eole & de l'Aurore ; d'autres disent d'Astréus & d'Héribée.

AUSTÈRE, *adj.* [*Austerus, durus, severus.*] Rude, sévère. (Directeur austère. Vie austère.)

☞ Il y a cette différence entre *austère* & *sévère*, que l'on est *austère* à l'égard de soi, & *sévère* à l'égard des autres. L'austérité est dans la manière de vivre ; la sévérité est dans la manière d'agir & de penser. (Les Chartreux sont austères ; quelques Casuistes sont sévères. *Traité de la Justesse de la Langue Franç.*)

Austere. Terme de *Peinture*, signifie la même chose que rude, sec & dur. (Une manière *austère*, un coloris *austère.*)

AUSTÈREMENT, *adv.* [*Austerè, severè, duriter.*] Avec austérité. (Jeûner austèrement. *Maucroix, Homélies.*)

AUSTÉRITÉ, *f. f.* [*Austeritas, severitas.*] Ce qui est opposé à la manière douce & aisée. (Austérité pénible. Les austéritez de la vie religieuse. Faire des austéritez. Renoncer aux austéritez. *Maucroix, Hom.*) Retenir l'austérité pour soi, & n'avoir que de la douceur pour les autres, c'est être solidement vertueux. Peu de gens le font à ce compte.

AUSTRAL, AUSTRALE, *adj.* [*Australis.*] Terme de *Géographie*. Méridional. (Pole austral. Terre australe. Latitude australe.)

AUSTRÉGUE, *f. m.* Jugé en Allemagne.

A U T.

AUTAN, *f. m.* [*Altanus.*] Vent de Sud-est. (Autan furieux, violent, rude, fâcheux, &c.)

Les terreurs, les infirmités,
De la froide vieillesse ordinaires compagnes,
Font sur nous ce que font les autans irrités ;
Et les néges sur les campagnes.

Deshoul. Poësies.)

G g ij

AUTANT, *adv.* [*Tantum.*] De même. Comme aussi. Quand il est suivi d'un verbe, il veut être suivi de *que* : mais lorsqu'il est suivi d'un nom, il veut être suivi d'un *de*. (Aimez-moi autant que je suis votre serviteur. Les modernes ont autant d'esprit que les anciens. Vous devez avoir autant d'amitié pour moi que j'en ai pour vous. *Vaug. rem.*)

Autant, *adv.* [*Tot quot.*] Pareil nombre. (Il envoya Parménion avec deux mille étrangers, & autant de Macédoniens. *Vaug. Quint.*) Ce mot sert à faire des comparaisons. (C'étoit une montagne qui s'élevoit peu à peu de la plaine, avec autant de largeur qu'il en faloit pour tenir, &c.)

Autant, *adv.* Extrêmement, tout-à-fait, entièrement, fort. Et dans cette signification, le mot *autant* est suivi d'un *de* & d'un infinitif. (Lisbonne étoit une des plus belles Villes du monde, & qui méritoit autant d'être vüe. *Voit. l. 45.* C'est une des Demoiselles de France qui mérite autant d'être aimée.)

Autant que. [*Tantum quantum.*] Conjonction, qui signifie *de même que*. Elle veut l'infinitif, & être répétée en partie au second membre qui lui répond & qui achève la comparaison. (Autant qu'est vaste l'étendue qui est entre le Ciel & la Terre, autant est grande la miséricorde de Dieu sur ceux qui le craignent. *Pseaumes.* Autant que les Cieux sont élevez au-dessus de la terre, mes voies sont élevez au-dessus des vôtres. *Isaïe, ch. 65.*)

Autant que. Conjonction, qui signifie aussi quelquefois, *selon que*. (Je vous ordonne autant que j'ai de pouvoir sur vous, que vous aiez à me déclarer ce que vous avez reconnu. *Vaug. Quint. C. l. 7. ch. 7.*)

D'autant plus. En Latin, *ed magis*. C'est-à-dire, *avec plus*. (Je le ferai d'autant plus volontiers, que ma voix ne seroit pas entenduë. *Pelisson, Epître 1.*)

A la charge d'autant. Voyez *Charge*.

AUTEL, *s. m.* En Latin *Altare*. Le lieu de l'Eglise où se fait le sacrifice. (Le grand Autel. Autel privilégié. Il est juste que ceux qui servent à l'autel, vivent de l'autel. *Pasc. l. 6.* On dit par manière de proverbe que *celui qui sert à l'autel, doit vivre de l'autel*, pour dire que chacun doit vivre de sa profession. *Elever autel contre autel*, c'est faire un schisme dans l'Eglise. *C'est un avare qui en prendroit sur l'autel*. C'est-à-dire, qui ne seroit pas conscience de commettre un sacrilège, ou de faire un parjure, pour s'enrichir. Le proverbe Latin dit qu'il faut être ami jusqu'aux autels; c'est-à-dire, qu'il ne faut pas servir ses amis au préjudice de sa conscience.

☞ Ce terme, *Autel*, signifie souvent la même chose que *Religion*. Ovide, *lib. 1. Fast.* s'est servi du mot *Ara* dans ce même sens :

*Casaris arma canant alii, nos Casaris aras,
Et quoscumque sacris addidit ille dies.*

Ce mot *Autel* se dit aussi de ceux des anciens Juifs, & de ceux des Païens.

* **Autel**. Mot poétique pour dire, une personne qu'on honore. Honneurs suprêmes qu'on rend à une personne, soit maîtresse ou autre, gloire. (Leur langue indiscrete deshonne l'autel où leur cœur sacrifie. *Mol. ter.* Il faut quitter Silvie, à qui ta fole amour élève des autels. *Mol. Poës.* D'un indigne encens ils profanent tes autels. *Despreaux.*)

Autels. [*Ara.*] On appelle ainsi divers lieux où on a élevé des Autels pour perpétuer la mémoire de quelque événement. Les anciens Patriarches érigeoient des Autels en des lieux où ils avoient reçu quelques faveurs de Dieu, pour témoignage de leur reconnoissance. Les Païens ont observé la même pratique : il est parlé des *Autels d'Hercule*, des *Autels d'Alexandre*, &c. Les Héros prenoient soin de bâtir ces Autels aux extrémités de leurs voyages, afin que la postérité sçût qu'ils avoient pénétré jusqu'en tel lieu.

Vitruve, *lib. 4. cap. 8.* nous apprend comment les Païens élevoient leurs autels. Ils devoient être tournez vers l'Orient; & ceux qui étoient destinez pour Jupiter & pour les autres Dieux comme lui, étoient fort hauts : ceux de Vesta & des Dieux de la terre étoient bien moins élevez.

AUTENTIQUE, (**AUTHENTIQUE**), *adj.* [*Authenticus.*] Qui a les formes prescrites par la loi. Qui fait preuve. (Acte authentique. *Patru, Plaid. 6.* Autorité authentique. *Pasc. l. 4.*)

AUTENTIQUEMENT, (**AUTHENTIQUEMENT**), *adv.* [*Authenticè.*] Selon les formes prescrites. (Testament fait authentiquement. *Le Maître.*)

AUTENTIQUES, (**AUTHENTIQUES**), *s. f. pl.* [*Authenticæ.*] Ce sont les nouvelles Ordonnances de l'Empereur Justinien, lesquelles on nomme ordinairement *Novelles*.

AUTEUR, *s. m.* En Latin *Auctor*. Le premier qui a inventé quelque chose. Qui a dit quelque chose. Qui est cause de quelque chose qui s'est fait. (On le croit Auteur de la satire qui court. Dieu est l'Auteur de notre félicité. Nommer son Auteur. *Le Maître.*)

Auteur. Celui qui a composé quelque Livre imprimé. (Ablancourt, Pascal, Voiture & Vaugelas sont d'excélens Auteurs François. La Reine Marguerite, fille de Henri II. étoit Auteur.)

Le bon *Auteur*, pour moi, c'est celui qui m'éclaire,
Et chez qui le bons sens l'emporte sur l'esprit;
Et je préféreraï toujours dans un écrit,
Le bonheur d'être utile, à la gloire de plaire.
Fable de M. Pesselier.

* **Avoir l'air d'Auteur**. Façon de parler plaisante, qui se dit des gens de lettres mal-faits. C'est-à-dire, avoir un mauvais air, avoir une mine chagrine & dégoûtante. C'est n'avoir rien que de choquant dans sa physionomie.

AUTO-DA-FÉ. Termes *Espagnols*, dont on se sert aussi en François. C'est un acte judiciaire de l'inquisition, ou le jugement qu'elle prononce pour condamner ceux qui méritent d'être punis, les hérétiques obstinés, les relaps, &c.

Tels sont les Arrêts authentiques
De l'inflexible *Auto-da-fé*;
Tel Goa de zèle échauffé
Contre les Hébreux fanatiques
Fulminé ses saintes rubriques, &c.
La Peyronnie aux Enfs

AUTOGRAPHE, *s. m.* [*Scriptum autographum.*] Ecrit de la propre main d'une personne. Ce terme est en usage parmi les Notaires.

AUTOMATE, *s. m.* Terme de *Philosophie*. Il vient du Grec, & signifie celui qui a appris quelque chose de lui-même, & sans maître.

Automate, *s. m.* [*Automatum.*] Terme de *Mécanique*. Machine naturelle qui se remue d'elle-même. (Les automates sont surprenans, & dignes d'admiration.)

AUTOMNAL, AUTOMNALE, *adj.* [*Autumnalis.*] Qui vient dans l'automne. (Ciclamen automnal. Fleur automnale.)

AUTOMNE, *s. m. & f.* [*Autumnus.*] Mais le plus souvent féminin. L'une des quatre saisons de l'année, & celle qui suit immédiatement l'Été. (Automne sec. Automne pluvieux. Automne abondante en toute sorte de fruits. *Abl. Luc.*)

Il étoit anciennement masculin, dit Ménage, *tom. 1. de ses observ. ch. 74.* conformément au Latin *Autumnus*: on l'a fait depuis féminin. Balzac, au commencement de son Prince: *J'ai été assez long-tems dans le monde; mais je n'ai vécu qu'autant que dura l'Automne passée.* C'est aussi de ce genre que l'a fait M. Godeau:

On compteroit plutôt tous les sablons volans
Qu'enferme la Lybie en ses deserts brûlans,
Et les épis dorez qu'en une riche Automne
Dans ses fertiles champs la Sicile moissonne.

Voiture, Miton & Chapelain le font toujours masculin. Je le tiens des deux genres. Voilà le sentiment de M. Ménage, & c'est aussi le mien. Les vers de M. Pavillon méritent bien que l'on s'en souvienne. L'Automne s'adresse à des Dames:

De toutes les saisons je suis la plus friponne,
Je n'ai rien à moi, Dieu merci,
Tout ce que j'ai, je l'abandonne,
On me le prend, ou je le donne.
Mes Dames, si de vous il en étoit ainsi,
Que l'on feroit heureux ici!

L'usage & le Dictionnaire de l'Académie font Automne féminin, & ne le permettent masculin qu'en poésie.

Automne, *s. f.* Divinité allégorique, qu'on dit être la Déesse des fruits.

* *Automne*, *s. m. & f.* Il signifie, au figuré, l'âge qui approche de la vieillesse, l'âge qui va sur le déclin.

(A quoi souhaitez-vous d'employer vos beaux jours;
Le Printemps pour les amours
Est plus propre que l'Automne.
Benf. Ballet des plaisirs, 2. partie.

Maintenant que mon sang se glace,
Et que mon Automne se passe,
On méconnoît & ma flâme & ma foi,
Tout est perdu pour moi.
Richelet, Poésies.)

AUTOPSIE, *s. f.* Ou la vuë de la vérité. L'Autopsie étoit chez les anciens une espèce de drame, dans lequel on montrait aux initiés des campagnes stériles, des bêtes sauvages, des tremblemens de terre, une nuit profonde, des orages, des tonnerres, & tous les météores les plus terribles, après quoi la sérénité étoit rendue; & l'on achevoit les autres cérémonies de l'initiation aux mystères d'Eleusis.

† **AUTORISATION**, *s. f.* Terme de Palais. Prononcez *autorifacion*. Il signifie l'action d'autoriser. (L'autorisation d'un mari est nécessaire à une femme qui veut contracter; & celle d'un tuteur est nécessaire à un mineur.)

‡ *Autorifacion maritale*. Elle est absolument nécessaire pour rendre une femme capable des contrats civils. L'autorité du mari sur sa femme, est fondée sur ce que la raison veut que le plus fort commande le plus foible, & sur cet arrêt que Dieu prononça lui-même à la première de toutes les femmes: *Tu enfanteras dans la douleur; tu seras sous la puissance de ton mari, & il te dominera.*

AUTORISER, *v. a.* [*Auctoritatem dare, approbare.*] Appuyer de son autorité, de son crédit. Favoriser, donner du crédit, approuver. (C'est une doctrine capable d'autoriser les voïs domestiques. Il ne voulut pas autoriser l'exemple de cette action. *Vaugel. Quint. l. 8. c. 12.* Autoriser une femme en Justice. *Le Maît.* La coûtume autorise souvent les abus.)

AUTORITÉ, *s. f.* [*Auctoritas.*] Pouvoir, puissance, crédit. Dans ce sens, le mot d'autorité n'a point de pluriel. Avoir une autorité absolüe. User de son autorité. *Le Maît.* Donner de l'autorité à un mot. *Vaug. rem.* Ruiner, détruire l'autorité d'une personne. L'autorité Roïale. Il a fait cela de son autorité privée.)

Autorité. Gouvernement. Commandement. (La persécution que j'avois soufferte durant l'autorité du Cardinal, étant finie. *La Rochef.*)

§ Le P. Bouhours, dans ses nouvelles Remarques, sur la Langue Françoisse, *tom. 2. pag. 417.* a observé, que plusieurs Ecrivains disent, l'autorité spirituelle & temporelle, ou les Puissances Séculières & Ecclésiastiques; mais que c'est parler improprement, & qu'il faut dire, les Puissances Ecclésiastiques, & les Séculières, ou répéter le mot de Puissances. C'est pour éviter l'équivoque.

Autorité. Passage de quelque Auteur considérable. Mot de quelque bon Auteur qui sert à autoriser un autre mot. Le mot d'autorité, en ce sens, a un pluriel. (Voilà de bonnes autoritez.)

AUTOUR, *adv.* [*Circà, circum.*] Aux environs. (Il tourne tout autour, & n'entre point dedans.)

Autour. Préposition qui régit le génitif, & qui signifie aux environs. (Autour de l'Eglise. *Abl. Ret. c. 5.* Le voilà qui vient roder autour de vous. *Mol. Geor.* † * *Tourner autour du pot.*) Proverbe qui signifie, n'oser pas parler hardiment d'une chose, mais user de circonlocution & de détour.

§ *Autour & à l'entour*. Nos Grammairiens ne s'accordent pas sur ces deux mots. Ménage prétend, dans ses Observations, que *autour* soit une préposition, & *à l'entour*, un adverbe; ainsi il faut dire, selon son principe: *La Reine avoit toutes ses filles autour d'elle; &: La Reine étoit en un tel lieu, & toutes ses filles étoient à l'entour, & non pas autour.* Le P. Bouhours a remarqué dans ses doutes, *pag. 156. & 157.* que plusieurs Auteurs, ainsi que Vaugelas & d'Ablancourt, ont fait tout au contraire, *à l'entour*, adverbe, & *autour*, préposition. Par exemple, Vaugelas a écrit dans son Quint-Curce: *La réverbération du bruit, dans les valons & les rochers d'alentour.* De bons Auteurs se servent de l'une & de l'autre expression.

Autour, *s. m.* [*Accipiter, asteritas.*] Oiseau de proie femelle, qui est de couleur fauve, qui a les piés & les jambes jaunes, & qui est tout semé de taches jaunes. *Bel. l. 2. ch. 6.*

Autour. Espèce d'écorce qui entre dans la composition du Carmin. Cette écorce est assez semblable à celle de la canelle, excepté qu'elle est plus pâle par-dessus, & en dedans de la couleur d'une noix muscade, mais parsemée de petits brillans. Elle est fort légère, spongieuse, d'un goût presque insipide, & sans odeur. On la tire du Levant.

AUTOUSERIE, *s. f.* Art de dresser & de faire voler les Autours.

AUTOUSER, *s. m.* On donne ce nom à celui qui dresse & fait voler les Autours.

AU TRAVERS, A TRAVERS. [*Trans, per, ad.*] Prépositions qui font de différens régimes. *Au travers* régit le génitif ; & *à travers*, l'acusatif. (Il lui a donné un coup d'épée au travers du corps. *Vaug. Rem.* Ils marchent à travers la bataille des Grecs. *Abl. Ret. l. 3. c. 4.* Il donne à travers les purgations & les saignées. *Mol. Mal.* A travers les champs. *Abl.*)

AUTRE, *adj.* [*Alius, alter.*] Ce mot s'applique aux choses & aux personnes, & il a rapport aux choses & aux personnes. (Il n'a pu répondre autre chose, si-non qu'il, &c. Vous me prenez pour un autre. *Scar.*)

† *A d'autres.* Manière de parler, qui signifie que ce qu'on nous dit est bagatelle, & qu'on n'y ajoute point de foi. On dira, par exemple, à quelcun, M. est honnête homme, & ce quelcun répondra, *à d'autres*, nous le connoissons : c'est-à-dire, vous pouvez débiter ces contes à d'autres gens qui ne connoissent pas cet hypocrite ; pour moi, je le connois, & sur son chapitre, vous ne m'en ferez point accroire.

† *Il en fait bien d'autres*, à quoi l'on sous-entend, actions, finesse, malices, tours, &c.

† *L'un vaut l'autre.* Il n'y a pas à choisir.

On dit que des personnes sont *nées l'une pour l'autre*, pour signifier qu'elles sont de même humeur, & qu'elles s'accordent bien. *Il est devenu tout autre* ; c'est-à-dire, il est bien changé.

† *C'est bien un autre homme.* Cela veut dire, qu'il est plus considérable, & qu'il a plus de mérite, de savoir, d'adresse, &c.

Prendre l'un pour l'autre ; c'est se méprendre.

Il regarde cela d'un autre œil ; c'est-à-dire, d'un autre biais, d'une autre manière, sous d'autres égards.

† *Il dit d'un, & fait d'autre* ; c'est-à-dire, que ses actions sont contraires à ses paroles.

Aler de côté & d'autre ; c'est aler en divers endroits.

C'est un autre Mars, un autre Alexandre, &c. pour dire que c'est un grand homme de guerre, & un grand conquérant, &c.

C'est autre chose de dire, & autre chose de faire. Cela signifie qu'il est plus difficile de faire que de parler. *L'autre jour* ; c'est-à-dire, un de ces derniers jours passés.

† * On dit proverbialement, *c'est une autre paire de manches.* Pour dire, c'est bien une autre affaire, plus considérable, plus difficile, &c.

Autre part, adv. [*Alibi.*] Ailleurs.

De part & d'autre ; c'est-à-dire, des deux côtés.

On dit en terme de *Palais* : Le Demandeur *d'une part*, le Défendeur *d'autre part*.

AUTREFOIS, *adv.* [*Olim.*] Il y a long-tems. Au tems passé. (J'ai scû cela autrefois.) C'est-à-dire, dans une autre occasion, en un autre tems.

AUTREMENT, *adv.* [*Aliter.*] D'une autre sorte. D'une autre manière. (On parle autrement, quand a on du sens commun. *Abl. Luc.*)

† *Autrement.* Conjonctive, qui signifie une condition, ou une menace. Si cela n'est pas. (Je le veux ainsi, *autrement* il n'y a rien à faire. Il faut vivre d'une manière honnête & vertueuse, *autrement* on est sujet à s'en repentir.)

☞ On se sert encore de ce terme, au lieu de *médiocrement*. Quelques-uns disent, par exemple : *Il ne fait pas autrement froid*, il ne fait pas beaucoup de froid, il ne fait qu'un médiocre froid, le froid n'est pas bien grand. Coëfeteau s'en est servi : *Agripine, sans s'éfrâier autrement, s'écria ; d'un si sinistre présage, qu'il*

me tuë, moiennant qu'il régne. Je ne conseille point de suivre cet exemple. *Autrement* a une signification naturelle qui ne convient point à celle qu'on lui donne dans la phrase que je viens de rapporter. Il n'y a que le ton avec lequel on dit, *il ne fait pas autrement froid*, qui fasse connoître que l'on veut dire que le froid est médiocre.

AUTRUCHE, *f. f.* [*Struthiocamelus.*] Oiseau qui a quelque chose de l'oie, qui vit par les campagnes d'Afrique, qui est fort gros, aiant le bec long & pointu, le cou & les jambes très-longues. Sa queue & ses ailes ont de grandes plumes noires & blanches, & quelquefois grises, dont elle se couvre. (Autruche mâle. Autruche femelle. On nourrit les autruches d'une pâtée qu'on fait de son & d'avoine. Avoir un estomac d'autruche ; c'est-à-dire, un bon estomac, parce qu'on dit que l'autruche digère le fer. *Marmol. traduit par d'Ablancourt, t. 1. l. 2. c. 23.*)

AUTRUI. [*Alienus.*] Ce mot ne se dit que des personnes, & toujours avec l'article indéfini. *Vaug. Rem.* (On a dit de Ménage, qu'il n'y eut jamais un homme plus prodigue des pensées d'autrui, & plus avare des siennes. Il ne faut pas prendre le bien d'autrui. C'est un homme qui ne veut rien d'autrui. Vous autres galans, vous jugez d'autrui par vous-mêmes. *Sar.* On dit proverbialement : Le mal d'autrui ne nous touche guère. Le bien d'autrui n'est pas à nous. Il ne faut faire à autrui que ce que nous voudrions qui nous fût fait. *Vaugel. Rem. 504.* Malherbe a dit, mais mal :

A qui rien de l'autrui ne plaist.

AUTUMNAL. Voyez *Automnal*.

A U V.

AUVENT, *f. m.* [*Umbraculum, velum, tentoriolum.*] Petit toit fait d'ais, élevé au-devant de la boutique des Marchands, & de quelques gens de métier. (Se mettre à couvert de la pluie sous quelque auvent.)

AUVERNAT, *f. m.* [*Vinum Arvernum.*] Sorte de gros vin appelé ainsi de la grappe de raisin dont on le tire, & dont le plant est venu d'Auvergne. (Auvernat blanc. Auvernat rouge. L'auvernat de deux feuilles est en sa boîte, & alors il est bon : auparavant il n'y a guère que des gens de travail qui en boivent. L'auvernat entête & est mal-faisant.)

Un Laquais éfronté m'apporte un rouge bord,
D'un *Auvernat* fumeux, qui mêlé de lignage,
Se vendoit chez Crenet pour via de l'Hermitage.
Desp. Sat. 3.)

AUVESQUE, *f. m.* Espèce de cidre que l'on estime beaucoup.

AVUSTER, *v. a.* Terme de *Mer*. C'est nouer deux cordes l'une au bout de l'autre. *Avuste* est le nœud qui les joint.

A U X.

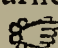
AUXILIAIRE, *adj.* [*Auxiliaris.*] Ce mot se dit en parlant d'armée, & il veut dire, troupes envoyées pour en aider & pour en secourir d'autres. (Les troupes auxiliaires furent taillées en pièces. *Abl.* Il envoya au Camp les troupes auxiliaires. *Supp. de Quinte-Curce, l. 2. c. 10.*)

AUX. AXE. AXI. AXO. AYE.

Auxiliaire, *adj.* Terme de *Grammaire*. Il se dit des verbes qui aident à en conjuguer d'autres. Il signifie *qui aide à conjuguer*. Le verbe *avoir*, & le verbe *être*, sont les deux verbes auxiliaires de la Langue Française.

A X E.

AXE, *f. m.* Il vient du Grec. On l'appelle en Latin *axis*, & il signifie proprement *un effieu*, & se dit des rouës. On s'en sert dans la Cosmographie, pour marquer ce qui, comme un effieu, passe au milieu de quelque corps, qui tourne autour de cet axe. Ainsi l'on appelle *axe de la terre*, une ligne qu'on imagine passer au centre du Globe terrestre, & sur laquelle ce globe tourne. Les extrêmités de l'*Axe* se nomment *Poles*. On est en peine de savoir si le soleil est fixe, ou s'il tourne autour de son axe. On se sert de ce mot en *Géométrie*, & on le dit des pyramides, des cônes, des cylindres, &c. & il signifie la ligne qui passe par le milieu des corps, & autour de laquelle on peut les faire tourner.

 *Axe des volutes*. C'est la ligne qu'on suppose traverser à plomb le milieu d'un corps cylindrique, comme d'une colonne.

Axe. Ce mot se dit, en terme d'*Optique*, du rayon visuel qui passe au milieu de l'œil, sans souffrir aucune refraction dans le cristalin.

A X I.

AXI, ou *Carine*. C'est un des noms que les Indiens du Mexique donnent à cette graine, dont les qualités approchent de celles du poivre, qu'on nomme pour cela en France, poivre de Guinée.

AXILLAIRE, *adj.* [*Axillaris*.] Terme de *Médecine*. C'est un rameau d'une des veines sous-clavières, qui va aux aisselles, & qui se divise en plusieurs autres veines.

AXIOME, *f. m.* [*Axioma, effatum*.] Proposition si claire qu'elle n'a pas besoin de preuve. (Le premier axiome de Philosophie est, que le néant n'a aucune propriété. La Géométrie est établie sur trois principes, sur les définitions, sur les axiomes, & sur les demandes ou pétitions. Voyez le *Clerc, Principes de Géométrie, page 6. Bion. Instrum. Mathem.*)

A X O.

AXONGE, ou **AXUNGE**, *f. f.* C'est une espèce de graisse la plus molle & la plus humide du corps des animaux. Elle est différente du lait qui est une graisse ferme, & du suif qui est une graisse sèche. On l'appelle en Latin *axungia*. (Axonge humaine. On nomme ainsi la graisse du corps humain, & le bourreau la prépare avec toute sorte de fines herbes. Cette *axonge* est bonne contre les humeurs froides.)

AXUNGE. C'est ce qu'on appelle autrement fiel ou sel de verre; c'est-à-dire, cette espèce d'écume qui vient sur la matière du verre, avant qu'elle se vitrifie.

A Y E.

AYEUL, **AYEUX**. Voyez *Aïeul*, *Aïeux*.

AYN. AYR. AZE. AZI. 239

A Y N.

AYNET, *f. m.* Petite verge ou baguette dans laquelle on enfle les harangs qu'on veut faire forer.

A Y R.

AYRI, *f. m.* Arbre du Brésil qui a le tronc armé d'épines aiguës, & qu'on prend pour de l'ébène. Son bois est si pesant qu'il ne flote point sur l'eau, & les Sauvages en garnissent le bout de leurs flèches.

A Z E.

AZE, *f. m.* [*Afinus*.] Ane. (Il est plus doux qu'un aze. *S. Am.*)

AZEBRO. Espèce de cheval sauvage qu'on trouve dans la basse Ethiopie, & qui court avec beaucoup de légèreté.

AZEROLE, *f. f.* Il vient de l'Italien *azerole*. Petit fruit rouge & acide comme l'épine-vinete. (Les azeroles sont bonnes pour l'estomac, à cause de l'acide qu'elles ont.)

AZEROLIER, *f. m.* [*Mespilus Aronia*.] On prononce *azerolié*. C'est l'arbrisseau qui porte les azeroles. Il vient en buisson & en espalier. (L'azerolier est joli.)

A Z I.

AZARINA. Espèce d'*Azarum*, ou *Nard sauvage*, qui vient ordinairement de Bourgogne, & qu'on substitue quelquefois au vrai *Azarum*.

AZARUM, vulgairement *Cabaret*, ou *Nord-Sauvage*. C'est une racine qui croît en quelques endroits du Levant, en Canada, & même en France, aux environs de Lyon. Cette drogue est souveraine pour la guérison du farcin des chevaux.

AZAZIMIT. Pierre qu'on tire d'une mine du Royaume de Cananor. On s'en sert contre la fièvre, le flux de sang, & les morsures des serpens.

AZI. Sorte de présure, composée de petit lait & de vinaigre, dont on se sert en Suisse pour faire le second fromage, qui se tire du petit lait du premier.

AZIGOS, *f. m.* Terme de *Médecine*. C'est le troisième rameau du tronc ascendant de la veine cave, des seize qu'elle reçoit.

AZILE, (**AZYLE**), *f. m.* [*Azylum*.] Ce mot vient du Grec. Lieu où l'on se fauve de la persécution, ou de la poursuite de quelque ennemi. Lieu où l'on se retire pour s'exempter de quelque malheur. Ils firent emmener leurs femmes & leurs enfans à Carthage, comme dans un azile assuré. *Vaug. Quint. l. 5.* Il prétendoit trouver un azile pour ses enfans, contre la persécution de ses ennemis. *Abl. Tac.* Les assassins sont indignes de jouir de l'azile des Eglises.)

* *Azile*. [*Refugium*.] Lieu de sûreté. Protection. Protecteur. (Faut-il que les Cloîtres les plus reculés ne soient pas des aziles contre les calomnies? Le Seigneur est mon azile.)

AZIME, (**AZYME**), *adj.* [*Azimus*.] Terme consacré, pour dire du pain sans levain. (Pain azime.)

AZIMITES, (AZYMITES,) *f. m.* [*Azimitæ. Qui pane fermentato non utuntur.*] C'est le nom que les Grecs donnent aux Latins, parce que ceux-ci se servent de pain azime, c'est-à-dire, sans levain, dans le Sacrifice de la Messe.

AZIMUT, *f. m.* [*Verticalis circulus.*] Terme d'*Astronomie*. C'est un cercle qui passe par le point vertical, & qui coupe l'horison à angle droit. (Savoir en quel azimut est un astre. Les azimuts servent à marquer les élévations des astres par-dessus l'horison. *Roh. Phi. Bion, Globes.*)

L'*Azimut d'une étoile*, est l'arc de l'horison, qui se trouve compris entre le point du Septentrion ou du Midi, & le cercle vertical qui passe par l'étoile. Ainsi l'azimut peut être Oriental ou Occidental.

AZIMUTAL, AZIMUTALE, *adj.* [*Quod verticales circulos exhibet.*] Terme d'*Astronomie*, qui ne se dit d'ordinaire qu'au masculin. Il signifie qui représente ou qui mesure les azimuts. (*Un cercle azimutal.* C'est celui qu'on s'imagine être mené du point vertical sur l'horison à angle droit. On dit aussi *quadrant azimutal*, & c'est

celui dont le stile est à angle droit sur le plan de l'horison)

AZO.

AZOT, *f. m.* Terme que les Chimistes donnent à la matière première des métaux.

AZOUFA, *f. f.* Animal qu'on trouve à Fez & à Maroc, qui déterre les cadavres & qui les dévore.

AZU.

AZUR, *f. m.* [*Cæruleum.*] Bleu. Couleur bleuë. (*Un bel azur.* Le Ciel se couvrit d'or & d'azur. *Voit Poës.*)

Les Etimologistes disent, après Bochart dans son *Phalæg*, que le terme *azur* vient de l'Arabe, ou du Persan. Les Espagnols disent *azul*; les Italiens *azzurro*.

Azur. Ce mot est une des couleurs du Blason. Il représente le bleu. *Colomb.* (*Porter d'azur.*)

AZURÉ, AZURÉE, *adj.* [*Cæruleus.*] Qui est de couleur d'azur. (*Le Ciel est azuré.* *Gomb. Poës.*)



B.

B. *Substantif masculin.* Seconde lettre de l'Alphabet. Prononcez *bé*. (Faire un *b*.)

De quelque lettre que le *b* soit suivi, il ne reçoit aucune altération dans le sens qui lui est propre, hormis que devant une *s*, & devant un *t*, il se prononce comme un *p*. Ainsi l'on prononce *obtenir*, comme si l'on écrivoit *optenir*, & *observer* comme *opsERVER*, selon l'Abé Regnier Desmarets. Quant à la prononciation du *b* final, il ne se fait sentir que dans les noms propres, *Joab*, *Moab*, *Jacob*, *Job*, &c. Mais dans les noms appellatifs, comme *plomb*, *romb*, le *b* ne se prononce pas plus que s'il n'étoit point écrit.

* Ne savoir ni *a*, ni *b*, c'est-à-dire, être ignorant.

(Ci-dessous gît Monsieur l'Abé,
Qui ne savoit ni A, ni B, &c.)

Voiez *A*.

Etre marqué au B. Proverbe pour dire, être bon & bête.

B MOL, *f. m.* Terme de *Musique*. Marque de *Musique*. Prononcez *Bé-mol*.

On dit qu'un jour certain Musicien,
Si je ne mens, assez homme de bien,
Sobre sur-tout, comme un Chantre peut l'être,
Las de braire en *B mol*, &c.

Anonyme.

B QUARRE, *f. m.* Terme de *Musique*. Marque de *Musique*. Prononcez *Bécarre*. Le *B mol* baisse la note d'un demi-ton; le *B quarre* la rétablit au naturel.

B A A.

B AILLEMENT, (**B AILLEMENT**), *f. m.* [*Oscitatio*.] Ouverture qui se fait de la bouche lorsqu'on bâille. (Le bâillement déplaît. Le bâillement fréquent est ennuyeux.)

Baaillement. Les Grammairiens appellent *baaillement*, la rencontre de deux voyelles, dont l'une finit un mot, & l'autre commence le mot opposé: c'est pour éviter ce *baaillement* (que les Latins nomment *hiatus*) que l'on a inventé les élisions dans notre Langue. Par exemple, nous disons, *l'ame*, parce que *la ame* feroit un son désagréable. Malherbe ne pouvoit souffrir ce *baaillement*, comme nous l'apprenons de ces vers de Regnier, dans la Satire à Rapin, qui fut faite contre Malherbe:

Cependant leur sçavoir ne s'étend seulement
Qu'à regarder un mot douteux au jugement,
Prendre garde qu'un *qui* ne heurte une diphtongue.

B A ILLER, ou **B A ILLER**, *v. n.* [*Oscitare*.] On le peut écrire avec deux *a*, ou avec un *a*; mais on y met toujours un accent circonflexe, pour montrer qu'il faut prononcer longue la première syllabe de ce mot, *bâiller*, & des autres qui suivent. Il signifie, ouvrir fort la bouche; faire des bâillemens, qui sont causez par une vapeur qui fait ouvrir la bouche extraordinairement, & qui marque de l'ennui ou du sommeil. (On bâille lorsqu'on voit un autre bâiller. Il ne fait que bâiller. Il est de la civilité de tourner la tête quand on bâille.)

Tome I.

B.

Costard a dit, en parlant de trois Lettres de M. de Voiture: Les deux premières sont si courtes, qu'il les aura luës en moins de tems qu'il n'en faut pour bâiller deux fois à son aise.

Baailier. [*Hiare*.] Ouvrir la bouche de telle sorte qu'on marque de l'ennui. S'ennuier. (Quand on feroit ressusciter Heleine, je bâillerois près d'elle assurément. *Bois. Ep.* Je ne sçai pourquoi je bâille en lisant la Pucelle. *Desp. sat.* 3. On ne peut lire deux ou trois pages de certains ouvrages sans bâiller.)

† * *Baailier*, *v. n.* [*Inhiare*.] Il veut dire, aspirer avidement apres quelque chose: mais en ce sens, il est bas, & un peu comique.

† **B A I L L E U R**, (**B A I L L E U R**), *f. m.* [*Oscitans*, *hians*.] Mot bas & piquant, pour dire, un homme qui bâille souvent. (C'est un franc bâilleur, un bâilleur perpétuel.)

Baailleur, *f. m.* *Renoüeur.* [*Oscium suo loco motorum restitutor*.] Voiez *Baailleur*.

† **B A I L L E U S E**, (**B A I L L E U S E**), *f. m.* Mot bas & piquant, pour dire, une fille ou une femme qui bâille trop fréquemment. (C'est une bâilleuse qui ennuie tout le monde.)

B A I L L O N, ou **B A I L L O N**. [*Lignum in os insertum*.] Voiez *Baïllon*.

B A I L L O N N E R, (**B A I L L O N N E R**), *v. a.* [*Lignum in os inferere*.] Voiez *Baïllonner*.

B A A R A S, *f. m.* Plante, dont parle l'Historien Joseph. On lui donne des propriétés fabuleuses, comme celle de faire mourir ceux qui la touchent.

B A B.

B A B E L, *f. m.* Ce mot signifie confusion. L'écriture Sainte parle de la Tour de Babel. On dit proverbialement, *C'est la Tour de Babel*, pour signifier quelque société où personne ne s'accorde, quelque affaire très-embrouillée & pleine de confusion.

B A B E T, *f. f.* Nom de fille. Diminutif d'Elisabeth. (Babet est jolie.)

B A B E U R R E, *f. m.* Lait de beurre. (Le babeurre est rafraîchissant.)

B A B I C H E, *f. f.* [*Catella*.] Petite chienne. (Vous perdez pour une babiche des pleurs qui suffiroient pour racheter un Roi. *Voit. Poës.*)

B A B I L, *f. m.* [*Garrulitas*.] Vice qui consiste à trop parler. (Le *babel* est la marque d'un petit esprit.)

Elle parloit à toute outrance;
Sa langue alloit comme un torrent,
Et son *babel* étoit plus grand
Que n'est maintenant son silence.

Babil, se dit d'un Limier. Ce Limier babille trop: lui ôter le *babel*, ou le rendre secret, ou l'empêcher de caqueter.

† **B A B I L L A R D**, *f. m.* [*Garrulus*, *loquax*.] Qui a du *babel*. (C'est un franc *babillard*. *Mol.* Les Barbiers font de grands *babillards*.)

† **B A B I L L A R D E**, *f. f.* [*Garrula*.] Causeuse. Qui a du *babel*. (L'hirondelle est une *babillarde*. *Abl. Arr.* l. 2. Les femmes sont ordinairement foibles, légères, indiscrettes, impatientes & *babillardes*. *Entr. d'Ariste*, page 234.)

H h

Desinarests a dit, dans sa Défense du Poëme Héroïque :

Et de ce pur ruisseau j'aime l'eau *babillarde*.

Mais cette expression ne fera point admise en bonne Poësie. Selon le P. Labbe, *babiller*, *babil*, *babillard*, sont des diminutifs de *bavard*, nos anciens François disant un *bavillard*.

† *BABILLER*, *v. n.* [*Garrere, blaterare.*] Avoir du babil, du caquet. (Elle babille toujours.)

C'est véritablement la Tour de Babilone ;
Car chacun y *babille* & tout du long de l'aune.
Mol. Tart. a. t. sc. 1.)

BABILLOIRE, *f. f.* Voiez *Caquetoire*.

BABINE, *f. f.* [*Labella, labia.*] Tout ce qui couvre les dents des chevaux & des vaches par dehors. (De grosses babines.)

BABIOLES, *f. f.* [*Crepundia.*] Choses de peu de conséquence, & de petite valeur. Nipes de peu de prix, & proprement d'enfant.

☞ *BABORD*. C'est le côté gauche du Navire, c'est-à-dire, celui qu'on voit à sa gauche lorsqu'on est à la poupe, & qu'on regarde la prouë. Il est opposé à *tribord*, qui est le côté droit.

☞ *Babord*. C'est un commandement qu'on fait au Timonier de pousser toute la barre à gauche. C'est aussi un vaisseau dont le bordage est bas. Voiez *Aubin, Dictionnaire de la Marine*.

BABOUCHES, *f. f.* Espèce de souliers dont se servent les Siamois, & qui sont pointus, sans quartiers ni talons.

BABOUIN, ou *BABOU*, *f. m.* [*Simius.*] C'est une espèce de gros singe. Ce babouin fait mille plaisantes singeries.)

† * *Babouin*, *f. m.* [*Imago ridicula.*] Certaine figure grotesque, barbouillée en la muraille d'un corps de garde, qu'on fait baiser aux soldats qui ont manqué en quelque chose.

† * *Baiser le babouin*. Sorte de proverbe, pour dire, faire des soumissions à quelcun avec lequel on étoit broüillé.

† * *Faire baiser le babouin à quelcun*. Façon de parler proverbiale, pour dire, obliger une personne à se soumettre avec quelque sorte de honte.

† * *Babouin*, *f. m.* [*Pustunculus.*] Ce mot se dit d'un enfant, & veut dire étourdi, badin, sot, & qui n'a point de conduite. (C'est un petit babouin, un franc, un vrai babouin.)

† * *BABOUINE*, *f. f.* [*Pustuncula.*] Sote, impertinente, & qui manque de conduite. (Faire la babouine.)

B A C.

BAC, *f. m.* [*Ponto.*] Bateau, grand, large, plat par le nez, & par le cu, qu'on tire avec un cable, & dont on se sert pour passer les hommes, les bêtes & les chariots. (Passer au bac.)

Bac, *f. m.* Espèce de vaisseau, ou grand baquet de bois dont les Brasseurs de bière se servent pour y préparer les autres drogues qu'il faut faire germer, macérer & fermenter, avant que de les mettre cuire à la chaudiere.

☞ *BACALAS*. Ce sont des pièces de bois longues d'environ quatre piés & demi, qui se cloient sur la couverture de la poupe, & qui se continuent jusqu'aux coudelattes. *Ozanam*. On dit aussi *Bacalab*.

B A C.

BACALAUREAT, (*BACCALAUREAT*,) *f. m.* [*Baccalaureatus.*] Prononcez *Bacaloreat*. Dignité de Bachelier. Qualité de Bachelier. (Aspirer au Bacalaureat.)

BACALIAU, *f. m.* Autrement moruë sèche.

BACHANALES, (*BACCHANALES*,) *f. f.* [*Bacchanalia.*] Fêtes de Baccus. Jours de débauches parmi les Anciens.

☞ Les Athéniens ont été les premiers qui ont célébré, au commencement du mois de Novembre, les Bachanales, avec une licence & une débauche qui marquoient assez la qualité du Dieu que l'on honoroit. Etrange Religion, dont le culte consistoit dans tout ce que la lasciveté & l'impudence pouvoient inventer. Non-seulement le peuple y assistoit avec applaudissement, il vouloit même être de la Fête, en se couronnant de lierre, & portant un Tirse orné de pampres, comme étant la seule arme dont Baccus sçait se servir. On célébroit différemment la Fête des Bachanales : l'une étoit apellée les grandes Bachanales ; & l'autre, les petites Bachanales : mais les gens de la campagne n'avoient qu'une seule Fête dans l'année. On dit qu'Aristophane choisit le tems des Bachanales pour joier Socrate sur le théâtre, & pour tâcher de le perdre, par les mauvaises impressions qu'il vouloit donner au peuple de la Religion de ce Philosophe.

Bachanale, *f. f.* Tableau qui représente les Fêtes de Baccus. (Une belle Bachanale.)

BACANTE, (*BACCHANTE*,) *f. f.* [*Baccha.*] Prêtresse de Baccus qui célébroit les Fêtes de ce Dieu. (Bacante furieuse, transportée, toute échevelée. Les Bacantes joioient du tambour, jettant la tête en arrière, & portoient toutes chacune un Tirse, lorsqu'elles célébroient les Fêtes de Baccus.)

☞ Les Bacantes, dans les agitations violentes de leurs personnes, prononçoient avec un ton d'entousiasme, le mot *Eva*, lequel signifie, dans la Langue Hébraïque, un serpent femelle, qu'elles entrelassoient dans leurs cheveux.

BACCARIS, *f. f.* Plante qu'on nomme en Latin *Coniza major vulgaris*, & qui croît aux environs de Montpellier. Les Anciens donnoient aussi ce nom à un parfum précieux. Athénée cite deux vers d'Athée où ce Poëte voulant tourner en ridicule la mollesse d'un efféminé, dit : Qu'il parfumoit sa tête avec du *Baccaris*, & qu'il dressoit ses cheveux de devant en forme d'aîles rafraîchissantes.

BACCHAS. Lie qui se trouve au fond des tonneaux, où l'on a mis reposer le suc, ou jus de citron.

BACCHIADES. On apelloit ainsi les Corinthiens, du nom de Bacchia, fille de Baccus, de laquelle on prétendoit qu'ils descendoient.

BACHA, *BASSA*, *f. m.* [*Moderator Provinciae.*] Ce mot est Turc, & signifie une tête, & on le donne, dans l'Empire Ottoman, à ceux qui commandent les armées, ou qui ont de grands Gouvernemens. Le premier Roman de Mlle. Scudéri a pour titre, *l'Illustre Bassa*. Mais en parlant, on peut dire *Bacha*, ou *Bassa*. Ménage dérive ce mot du Turc *bach*. Le Fèvre de Chantereau, *liv. 2. ch. 5. de son Traité des Fiefs*, lui donne une autre origine ; voici ses termes : « Les vassaux des Evêques, des Abez & des » Abeïses, étoient des Officiers que le Roi leur » avoit donnez pour leur défense, tant au-dedans » de leur famille, qu'au dehors : ce qui me

» remet en mémoire, que dans les anciennes
 » loix des Lombards, ceux que nous apellons
 » *Vassi* font nommez *B.iffi*, changeant l'*V*
 » en *B*, comme font nos Gascons, qui disent
 » *bous*, pour *vous*. Or est-il que les anciens
 » Glossaires enseignent que *Bassus* signifioit
 » *Gardien du peuple*. Je ne sçai si ce mot Turc
 » *Bassa*, que par corruption nous disons *Bascha*,
 » qui est la plus grande dignité de l'Empire du
 » Grand Seigneur, ne vient point de même
 » racine. »

BACHELIER, *f. m.* Ce mot, dans la Faculté de Droit Canon, se dit de celui qui après trois ans d'étude en Droit, réglé par l'Edit du Roi du 8. Mai 1679. a fait & soutenu un acte dans les formes ordinaires & prescrites par la Faculté. (Être Bachelier en Droit Canon.)

Bachelier. [*Baccalaureus*.] Ce mot, en parlant de la Faculté de Médecine de Paris, est celui qui a étudié deux ans en Médecine, qui est, depuis quatre ans, Maître-ès-Arts de l'Université de Paris, & qui aiant subi l'examen général, est revêtu de la fourrure pour entrer ensuite en licence.

Il y a aussi des *Bacheliers* en Théologie.

✂ J'ai des forces, du feu, de l'esprit, de l'étude,
 Et jamais sur les bancs on ne vit Bachelier
 Qui sçût plus à propos interrompre & crier.
Art de prêcher, par l'Abbé de Villiers.

Bachelier. Ce mot se dit en parlant des anciens nobles François. C'étoit un jeune Gentilhomme qui n'aïant pas moïen de lever la bannière, étoit contraint de marcher sous celle d'autrui; qui aspirait à être Chevalier, & tenoit rang entre le Chevalier & l'Ecuier. Voyez du Tillet, *Mémoires*, & Loiseau, *Traité de la haute Noblesse*, nombre 48. & 51.

(L'Ordre de Banneret est plus que Chevalier,
 Comme après Chevalier, a court suit Bachelier;
 Puis après Bachelier, Ecuier.)

Voyez le Poëme de l'origine des Chevaliers Bannerets, à la suite d'un petit Livre intitulé, *Divertissement de M. de Brieux*.)

Bachelier. Ce mot signifie aussi celui qui fait l'amour à une jeune fille. Amant de quelque jeune fille. Le mot de *Bachelier*, en ce sens, est hors d'usage. Loiseau, *Traité de la haute Noblesse*. La fille à qui le Bachelier faisoit l'amour, s'apelloit *Bachelette*, & il falloit que ce fût une jeune fille. Le mot de *Bachelette*, en ce sens, n'est en usage que dans les vers & les discours de prose qu'on fait par plaisir, pour imiter le langage de nos pères, qui dans sa naïveté a souvent quelque chose d'assez joli.

(Adonc me dit la *Bachelette*,
 Que votre coq cherche poulette.)

La Fontaine.)

✂ Pour un plus grand éclaircissement du terme *Bachelier*, j'ajouterai, que je trouve dans nos anciens Auteurs trois sortes de *Bacheliers*, qui sont le *Bachelier* simplement, le *Chevalier Bachelier*, & le *Bachelier en Droit Civil*, en Médecine & en Théologie. L'on apelloit *Bachelier*, un jeune homme qui entroit dans le monde; & *Bachelettes*, les jeunes filles. Alain Chartier, dans sa Consolation des trois Vertus, dit: *Mesmes entendement le jeune & advisé Bachelier*, &c. Duchesne rapporte plusieurs autoritez pour établir,

que » les Anciens prenoient le mot de *Bachelier*,
 » pour un jeune adolescent, & qui commençoit
 » d'entrer en l'âge de virilité. » Ménage, dans
 ses Origines, a dit de même, que l'on a apellé
Bacheliers, les jeunes gens qui commencent à
 entrer en âge de virilité; » & (dit-il) on les
 » apelle encore ainsi en Picardie, & à l'exemple
 » de ces jeunes hommes, on apelle aussi
 » *Bachelettes*, les jeunes filles. » En effet on lit
 dans Rabelais, liv. 4. ch. 5. *Les Statuës antiques
 sont bien faites: mais par S. Ferreol d'Abbeville,
 les jeunes Bachelettes de nos païs sont mille fois
 plus avenantes.* Les Nobles qui n'avoient pas
 assez de bien, ni assez de vassaux pour les mener
 à la guerre à leurs dépens, comme les Seigneurs
 Bannerets, marchaient sous la bannière d'un
 Baron. Le Président Fauchet, liv. 1. de l'Origine
 des Chevaliers, a dit, que » les Bacheliers étoient
 » entre la qualité de Chevaliers & Escuyers
 » ou Damoisels, non encore si roides ni puissans
 » que les Chevaliers, mais plus que les Escuyers,
 » qui ne s'armoient point dans les behours,
 » & encore moins ès guerres & batailles
 » anciennes. » On ne donnoit pas la qualité
 de *Bachelier* à tous les jeunes gens; il falloit
 l'avoir mérité par quelques faits d'armes consi-
 dérables, comme il est prouvé par des vers
 qu'on peut lire dans Fauchet.

Quant à la troisième espèce de Bacheliers, la Coutume d'Anjou, art. 63. & celle du Maine, art. 72. nous aprennent que dans ces deux provinces il y a des Seigneurs que l'on apelle *Bacheliers*, parce qu'ils possèdent des châteaux, forteresses & grosses maisons, qui ont été détachés des Comtez, Vicomtez, Baronnies, ou Châtel-lenies; & ces Bacheliers ont la même Justice, comme ont ceux dont ils sont partis. Hévin a remarqué dans son Commentaire sur l'Assise du Comte Geoffroi, pag. 507. qu'il y avoit autrefois dans la Bretagne une espèce de Fief que l'on apelloit *Fief militaire*, ou *Bachelorie*, dont le propriétaire portoit le nom de *Bachelier*. Ces Bacheliers dont je viens de parler, passèrent, dans la suite des tems, de la guerre aux écoles de Droit, de Médecine & de Théologie. On forma divers degrés par lesquels il falloit passer pour parvenir à l'honneur du Doctorat: le premier étoit des Licentiez; le second, des Bacheliers; & le troisième, le Doctorat. On apella Bacheliers, ceux qui commençoient à se produire dans les disputes publiques & particulières, & l'on en fit de deux sortes; les uns furent apellez Bacheliers courans, *Baccalarij currentes*; les autres, Bacheliers formez, *Baccalarij formati*. Les premiers sont ceux qui sont encore dans l'étude, & courent après le Doctorat; les autres, sont ceux qui ont rempli le tems prescrit par les Statuts des Universitez, & qui ont le pouvoir d'enseigner. Le Concile de Trente n'a point fait mention des Bacheliers; il exige la qualité de Maître, c'est-à-dire, de Docteur: la raison de cette omission a été, que le degré de Bachelier n'est point connu en Italie; mais en France, ce degré est reçu, comme Rebuffe l'a remarqué. On ne convient pas du tems où les Bacheliers ont commencé d'être établis dans les Universitez. L'origine du mot *Bachelier* est encore fort contestée. On peut consulter Duboulay, dans son Histoire de l'Université de Paris, tom. 2. page 679. Ménage, dans ses Origines, & Caseneuve, dont le sentiment m'a paru le plus juste.

Bachelier. On donne aussi ce titre dans quelques-uns des corps des Marchands de Paris, & dans la plupart des Communautés des Arts & Métiers, aux anciens & à ceux qui ont passé les charges. On le donne aussi dans quelques-unes de ces Communautés, comme dans celle des Tailleurs d'habits, à de jeunes Maîtres qui accompagnent les Jurez dans leurs visites, & qui aspirent eux-mêmes à être Jurez.

BACHELIÈRE, f. f. Ce mot se trouve dans les Statuts des Bouquetières de Paris. C'est une maîtresse Bouquetière qui a passé plusieurs fois par toutes les Charges du métier. Il y a quatre anciennes Bachelières dans le Corps des Bouquetières, & chaque *Bachelière* a trente sols de chaque apprentisse qu'on reçoit. Les aspirantes doivent faire leur chef-d'œuvre en présence des Jurées & des quatre anciennes *Bachelières*. Voyez les Statuts des Bouquetières, art. 4. & 5.

BACHER UNE CHARENTE. C'est mettre la bache avec du foin par-dessus les marchandises. On dit aussi *débacher* une charrette, pour dire, en ôter la bache.

BACHIQUE, adj. [*Bacchicus.*] Qui parle de Baccus, de vin. (Air bachique. Chanson bachique.)

BACHOT, f. m. [*Cymba.*] Petit bâtiment fait d'ais, pour aller sur les rivières pour y mener du monde & le passer d'un bord à l'autre. (Le nez, la levée d'un bachot, le derrière ou le cu d'un bachot: les tourets, le plat bord, le plancher, le fond d'un bachot, les avirons, le gouvernail d'un bachot. Bachot couvert. Quand le bachot est couvert, il y a une cabane & une bane. Les gens qui ne sont pas Bateliers appellent le bachot, un petit bateau. Mener un bachot. Fermer & défermer un bachot, c'est le lier & délier. Hâler un bachot, c'est le tirer avec un cable lié à son mât. Il n'a ordinairement de mât que lorsqu'il faut faire quelque petite traite sur l'eau.)

BACHUS, ou BACCHUS, f. m. Fils de Jupiter & de Séméle, qu'on représente jeune, couronné de pampres, & avec une bouteille à la main. Il est pris pour le Dieu du vin, & pour le vin même. (Ainsi on dit, Baccus aime le désordre, &c.)

BACILLE. Plante maritime qu'on appelle autrement fenouil marin ou herbe de Saint Pierre.

BACINET, f. m. [*Renunculus pratensis.*] Plante qu'on nomme aussi Grenouillette.

BACLAGE, f. m. C'est l'arrangement des bateaux dans un port, pour y faire la vente des marchandises dont ils sont chargés. On appelle aussi *Baclage*, le droit qui se paie à ceux qui sont chargés de cet arrangement.

† *BACLÉ, BACLÉE, adj.* Fait, réglé, arrêté. (Cela est baclé.)

BACLER, v. a. [*Pessulum foribus obdere.*] Fermer avec des chaînes, barres, bateaux, & autres choses. (Bacler un port, une porte.)

Bacler un bateau. C'est le placer dans un port, le mettre en lieu commode & sûr, pour la charge & la décharge des marchandises, & l'y arrêter avec des cables aux anneaux de fer destinés à cet usage.

☞ *BACON.* Vieux mot qui régné encore dans quelques provinces, parmi les païsans, où l'on appelle *bacon*, le lard, & la viande salée. Les Auteurs de la basse latinité ont latinisé ce terme. On trouve dans Mathieu Paris, & dans plusieurs autres, *bacones*.

Voyez *Fauchet*, liv. 2. des anciens Poètes François, ch. 89. Dans quelques provinces *bacon* signifie aussi du poisson salé & séché.

BACQUET. Voyez *Baquet*.

BACTRÉOLE, f. f. On nomme ainsi les rognures des feuilles d'or.

BACTURES. Voyez *Baquetures*.

BACULOMÉTRIE, f. f. Science par laquelle on mesure avec des bâtons les hauteurs accessibles & inaccessibles.

B A D.

BADAUD, f. m. [*Stolidus, Stupidus, hardus.*] Sot, niais. (C'est un badaud.)

Badaud. Ce mot est un sobriquet injurieux qu'on donne communément au peuple de Paris, parce qu'il s'atroupe & s'amuse à regarder tout ce qui lui semble tant-soit-peu extraordinaire. Un charlatan, par exemple, a bientôt amassé autour de lui plusieurs badauds. (Les badauds de Paris.) Mais en ce sens, le mot de *badaud* se dit en riant.

Corneille, dans sa Comédie du *Menteur*, act. 1. sc. 2. a dit :

Paris est un grand lieu plein de Marchands mêlez ;
L'effet n'y répond pas toujours à l'apparence :
On s'y laisse duper autant qu'en lieu de France ;
Et parmi tant d'esprits plus polis & meilleurs,
Il y croît des badauds, autant & plus qu'ailleurs.

Le tout glacé, verni, blanchi, doré ;
Et des *badauds* à coup sûr admiré.

De Volt. Temple du Goût.

BADAUDE. Ce mot se dit des femmes & des filles de Paris, par la même raison qu'on dit des hommes, les badauds de Paris. (Elle est badaude. Ce mot se dit seulement en riant, en cette signification.)

BADAUDAGE, f. m. [*Stoliditas.*] Entretien, action de badauder. On l'appelle aussi *badauderie* : & dans le même sens, on dit, *badauder, v. n.* quand on fait des *badauderies*.

BADELAIRE. [*Acinaces.*] Terme de *Blason*, qui se dit d'une épée courte, large & courbée comme un fabre, ou un cimenterre ancien.

BADIANE, f. f. Semence que porte l'arbre d'Anis qui croît à la Chine.

BADIGEON, f. m. Les maçons donnent ce nom à un mortier qu'ils font avec des recoups de pierres de taille, & dont ils induisent ou colorent le plâtre, afin qu'il ressemble à la pierre de taille ; & quand ils le colorent ainsi, ils disent *badigeonner*. Ce terme est aussi en usage parmi les Sculpteurs.

BADIN, f. m. Folâtre, benêt. (Elle croit qu'un badin qui danse & saute, vaut mieux qu'un honnête homme.)

Badin, badine, adj. [*Ineptus.*] Sot, ridicule. (Il nous vient étourdir de ses contes badins. *Mol.*)

Badin, badine, adj. [*Nugator, jocular.*] Folâtre, niais. (Vous êtes bien badin de vous amuser à ses niaiseries. *Port-Royal, Térence, Adelphe, a. 1. sc. 1.*)

* *Badin, badine, adj.* [*Jocosus.*] Ce mot se dit en riant, & veut dire enjoué, gaillard & plaisant. (Il avoit un tour admirable dans son esprit enjoué & badin. *Bussi Rabutin.*)

BADINE. On donne ce nom à une petite pincette de fer, qui sert à atiser les charbons, & les petits morceaux de bois qui sont dans une cheminée. On appelle ainsi cet instrument,

parce qu'il ne sert proprement qu'à badiner, n'étant pas propre à prendre des tisons, ni encore moins des bûches, pour les arranger au feu.

BADINAGE, *f. m.* [*Nugæ.*] Action par laquelle on folâtre de la main. (Un badinage impertinent, plaisant, aimable.)

Badinage. [*Ineptia*] Manière badine & ridicule. (Je laissai passer tout ce badinage où l'esprit de l'homme se jouë de l'amour de Dieu.)

Badinage. [*Jocus.*] Enjouement. Manière de dire agréablement les choses. (Imitons de Marot l'élegant badinage. *Despreaux.*)

† *Etre instruit au badinage.* Etre fait à tout ce qu'on veut. Etre instruit de toute l'intrigue. Etre acoutumé à tout ce qu'on désire.

Sarrafin, dans sa *Pompe funèbre de Voiture*, a dit,

Voiture est mort, ami Ménage,
Voiture, qui si galamment
Avoit fait, je ne sçai comment,
Les Muses à son badinage.

BADINANT, *f. m.* Dans le Parlement de Paris & de Rouen, on donne ce nom au Conseiller qui est le neuvième dans sa Chambre, & qui n'est des grands Commissaires que quand un des huit premiers est absent.

BADINEMENT, *adv.* [*Jocosè.*] D'un air badin & folâtre. (Pégase s'agenouilloit badinement quand Voiture le montoit. *Sar. Pompe funèbre de Voiture.*)

BADINE, *f. f.* Petite pincette.

BADINER, *v. n.* [*Ludere.*] Jouer & folâtrer de la main. (Il ne fait que badiner auprès des Dames.)

* *Badiner.* [*Jocari.*] Dire les choses d'un air fin & plaisant. Se jouer agréablement. (Ce n'est pas qu'une muse un peu fine, sur un mot en passant, ne jouë & ne badine. Badiner noblement. *Despreaux.*)

† *Badiner.* [*Nutare.*] Ce mot se dit des petits ornemens qu'on atache, & veut dire avoir quelque petit mouvement agréable. (Il faut que cela badine un peu.)

BADINERIE, *f. f.* [*Ineptia.*] Sotise. (C'est une grande badinerie. Il y a des badineries tout-à-fait insupportables, & qui ofensent l'esprit; il y en a d'autres qui l'amusent agréablement. *Balzac, entr. 38.*)

Badinerie. [*Nugæ.*] Niaiserie, bagatelle, puérilité. (Les génies les plus élevez tombent quelquefois dans la badinerie. *Despr. Longin, chap. 7.*)

Badinerie. [*Ludus, jocus.*] Enjouement, badinage. (La Déesse badinerie suivoit les Auteurs. *Sar.*)

B A F.

BAFFETAS. Toile de fil de coton blanc, qui vient des Indes orientales. Les meilleurs sont ceux de Surate.

BAFOUER, *v. a.* [*Contumeliis vexare.*] Traiter injurieusement. (Bafouer quelcun avec ignominie. *Patru, Plaidoïé. 5.*)

B A G.

BAGAGE, *f. m.* [*Impedimenta, sarcina.*] Equipage de gens de guerre qu'on porte sur des chariots, sur des charettes, sur des chevaux.

† *Plier bagage.* C'est s'en aler d'un lieu pour n'y pas revenir. (*Nôtre tems a plié bagage; phrase burlesque pour dire qu'on est vieux.*)

† **BAGARRE**, *f. f.* [*Pugna.*] Bruit. (On a bien fait de la bagarre. Une horrible bagarre.)

† **BAGASSE** ou **BAGACE**, *f. f.* [*Lupa, prostibulum.*] Il vient de l'Espagnol, *bagaca*, ou de l'Italien *bagacia*. C'est un mot Provençal & Gascon, qui signifie *une femme de mauvaise vie*. Dans les autres païs où l'on parle bon François, le mot de *bagasse* n'entre que dans les discours familiers & plaisans. C'est ainsi que l'a employé l'Auteur des Dames galantes. *Lais*, dit-il, *s'abandonnoit comme une bagasse*. Regnier s'est aussi servi de ce mot, & après lui Chapelle & Bachaumont :

(Chacun y nommoit d'Assauci :

Il fera brûlé, Dieu merci,

Croit une vieille *bagasse*.

Voilage de Bachaumont & Chapelle.)

BAGATELLE, *f. f.* [*Nugæ, frivola.*] Affaire de rien. Chose de peu de conséquence. Petite chose & qui ne mérite pas d'être considérée. Petite production d'esprit. (Vous voilà bien embarrassé pour une bagatelle. *Molière, Fourb. Poës.* Oublier comme une bagatelle tous les maux qu'on a soufferts. *Scar.* Il y a une grande différence de toutes ces bagatelles à la beauté des pièces sérieuses. *Mol. Crit.*)

† *Bagatelles.* Ce mot signifie, *point du tout*. (Par exemple, si on dit à quelcun, *cela sera*, & qu'il témoigne qu'il ne le croit pas, il répondra, *bagatelle*. Voyez *Molière, Fourberies de Scapin, a. 1. sc. 4.*)

BAGAUADES. Troupes de voleurs & de revoltés qui couroient par les Gaules sous le règne de Dioclétien, & qui furent dissipés par Maximien. *Bagaudes* fut formé du mot *gau*, qui signifioit, dans le langage Gaulois, un bois, une forêt, où ces sortes de gens se refugioient. Ils reparurent sous Théodose & Valentinien : mais on en fit mourir un si grand nombre, que le reste disparut. D'autres donnent diverses étymologies au mot *Bagaudes*, & diverses significations à ce même mot. On peut voir sur cela les *Recherches sur l'origine des Bagaudes*, que M. Genebrier a données au commencement de son Histoire de Carausius prouvée par les médailles.

BAGNE, *f. m.* Mot Turc. C'est le lieu où l'on renferme les Esclaves. (A Constantinople, le *Bagne* est grand & spacieux.)

BAGUE, *f. f.* [*Annulus.*] Anneau d'or ou d'argent, au-dessus duquel il y a quelque pierre précieuse, ou quelque diamant enchassé. (Une bague bien travaillée.)

Bague, f. f. [*Equestris palestra.*] Ce mot se dit entre *Académistes*. C'est un grand anneau de fer, ou de cuivre, qui pend au bout d'une manière de clé, suspenduë à un bâton, qui s'appelle *potence*, & qu'il faut emporter, la lance à la main, en courant à toute bride. On dit, le canon de la bague, le nombril de la potence. Les phrases dont on se sert dans cet agréable exercice, sont, courre la bague, faire une levée de bonne grace avec la lance, mettre la lance en arrêt, baisser la lance, brider la potence, mettre dans le nombril, faire au dedans, emporter la bague, gagner le prix, &c.

Bague Astronomique. Voyez *Anneau Astronomique.*

Bagues & joiaux. [*Gemma, monilia, vasa, supellex pretiosior.*] Terme de *Pratique*, en parlant de gens mariez.

Ces deux mots sont synonymes dans notre

Jurisprudence ; ils comprennent tous les ornemens que le mari donne à sa femme , sous la condition de la survivance. Quelquefois on stipule en détail les bagues & joiaux : souvent on les promet sous l'obligation générale du mari de fournir à sa femme des joiaux selon sa condition , ou pour éviter toutes contestations , on convient d'une certaine somme. Les bagues & joiaux ont le même privilège que l'augment : mais l'augment est païé le premier. Tous les deux sont sujets aux peines des secondes noces ; & quand les bagues & joiaux n'ont été ni fixés ni détaillés , on les règle au dixième de l'augment pour les personnes qui sont au-dessus du commun , & au vingtième , pour celles du bas étage.

† * *Il s'en est retiré bagues sauvées.* Façon de parler proverbiale ; c'est-à-dire , il s'est heureusement tiré de l'affaire qui lui faisoit de la peine.

BAGUENAUDE , *f. f.* C'est une sorte de vieille poésie de rimes masculines. Pasquier en parle dans ses recherches.

Baguenaude , *f. f.* [*Halicacabus* , *solanum.*] Fruit de Baguenaudier , que les enfans font crever entre leurs mains , & les font claquer. (Cuëillir des baguenaudes , & les donner à des enfans pour les amuser.)

† BAGUENAUDER , *v. n.* [*Nugari.*] Ce mot est vieux , & ne se dit que par le petit peuple , même rarement. C'est s'amuser à des choses vaines. (Je n'aime point à baguenauder. Il ne fait que baguenauder.)

† BAGUENAUDIER , *f. m.* [*Nugator.*] C'est celui qui baguenaude. Ce mot est vieux en ce sens. (C'est un franc baguenaudier.)

Baguenaudier , *f. m.* [*Colutea.*] C'est une sorte de petit arbre qui fleurit jaune. (Le baguenaudier est joli , quand il est bien fleuri.)

BAGUER , *v. a.* Terme de *Couturier en drap.* Faire tenir les plis de quelque étoffe , en les cousant à grands points.

BAGUETTE , *f. f.* [*Virga* , *baculus.*] Bâton long & délié. (Porter une petite baguette.)

Baguette de fusée. C'est un bâton long qu'on attache à une fusée volante qui doit être de même poids que la fusée , pour lui servir de contrepoids , autrement elle ne monteroit pas en haut.

Baguette. C'est aussi une longue verge de bois , qui se fourre dans le fût d'une arme à feu , & qui sert à la charger.

Baguette. On appelle ainsi le bâton d'un Fauconnier , qui s'en sert pour faire partir la perdrix des buissons , ou pour tenir les chiens en crainte. Les baguettes des Autouriers s'appellent *Chassoires.*

Baguette de peintre. C'est un petit bâton dont les Peintres se servent pour soutenir la main qui travaille avec le pinceau. Ils l'appellent *appui-main.*

Baguette de tambour. Petits bâtons longs d'environ un pié & demi , & bien tournés , avec quoi on bat la caisse.

* *Commander à la baguette.* C'est - à - dire , commander absolument.

Baguette divinatoire. Branche de coudrier fourchue , par le moyen de laquelle on prétend découvrir les mines & les sources d'eau cachées sous la superficie de la terre. Celui qui porte la baguette , marche lentement sur les lieux où il soupçonne qu'il y a des mines ou des eaux , & alors les corpuscules qui s'exhalent du métal ou de l'eau que l'on cherche , empreignent la baguette & la font incliner. Avant le quinzième siècle , on ne trouve rien de la *baguette divinatoire* dans les Auteurs. Depuis qu'on s'en fut avisé ,

on lui chercha de beaux noms. On l'appella le *Saducée* , la *verge divine* , la *verge d'Aaron.* Les uns contestent le fait & nient que cela soit possible. Les autres se rendent aux diverses expériences qu'on allégué. Après ce que j'ai vû , on n'en doit point douter. Il y a eu un homme à Roüen à qui elle étoit si naturelle , qu'il découvroit l'or caché , l'argent & l'eau. L'eau , en mettant du papier au bout de sa baguette ; l'or avec une épingle de fer. Les prétendues vertus de la baguette ne sont en honneur que chez les fots. Il faut être bien peuple pour croire aux Loups-garoux & à la baguette. Il est donc certain que le plus grand nombre y croira toujours.

BAGUIER , *f. m.* Terme de *Lapidaire.* Manière de petit coffre où l'on met des bagues. (Un beau baguier.) On l'appelloit autrefois *boitier.* Il est divisé en plusieurs raies , dans lesquelles on met les bagues , en sorte qu'il ne paroît dehors que la pierre précieuse. Les anciens avoient un si grand soin de leurs bagues ou anneaux , que toutes les fois qu'ils se mettoient au lit , ou entroient dans le bain , ils ne manquoient guère de remettre leur anneau dans le *baguier.* Martial , *l. 11. Epigr. 50.* tourne en ridicule un homme qui avoit fait de grandes dépenses en belles bagues , & qui n'avoit pas seulement de quoi les ferrer.

B A H.

BAHAR. Poids dont on se sert en plusieurs lieux de l'Orient , sur-tout aux Indes & en Chine. Il y a le grand *bahar* , & le petit : c'est au petit *bahar* qu'on pèse les marchandises précieuses.

BAHUT , *f. m.* [*Arca camerata.*] Coffre couvert de cuir , orné de petits cloux rangés agréablement. *bahut* est vieux , on dit *coffre.*

BAHUTIER , *f. m.* [*Arcatum cameratarium opifex.*] Ouvrier qui vend & fait de toute sorte de coffres , valises , males , cantines , le tout couvert de cuir de veau , de vache de roussi , de porc , & de toute sorte de cuir , à la réserve du chagrin. On dit proverbialement , qu'un homme ressemble aux bahutiers , lorsqu'il fait beaucoup de bruit & peu d'ouvrage.

Bahutier est vieux ; on dit *Mallier* ou *Cofretier.* Voyez *Cofretier.*

B A I.

BAI , BAIE , *adj.* Prononcez *Bé.* [*Equus Badius* , ou *Phæniceus.*] Qui est de couleur de châteigne , plus ou moins claire , ou obscure. (Cheval *bai* , cavale *baie* , *bai* clair , *bai* châtein , *bai* doré , *bai* brun , *bai* miroüetté ou à miroir.)

BAIE , *f. f.* [*Baccá.*] Graine , ou fruit de certains arbres , comme de laurier , de genévrier , de houx , &c. (L'if porte des baies rouges ; douces , & pleines d'un suc qui ressemble au vin. *Dal.* Cette graine ne s'appelle *baie* que quand on parle de l'if , du laurier , du houx & du lierre. *Acad. Franç.*)

Baie. Terme de *Maçon.* [*Hiatus.*] Ouverture qu'on laisse dans la muraille lorsqu'on bâtit , pour mettre une porte ou une croisée. (Sortir par la baie.) On dit aussi , les *baies* d'un vaisseau , pour dire les ouvertures qui sont en sa charpente , comme celles des écoutilles , les trous par où les mâts passent. *Acad. Franç.*

Baie. Terme de *Mer.* [*Sinus.*] Enfoncement de la mer dans la terre, beaucoup plus large par le dedans que par l'entrée, à la différence des anses de mer, qui sont plus larges par l'entrée que par le dedans. (La baie de Cadix. La baie de Gibraltar.)

Baie, s. f. Sorte d'étoffe de laine qui se fabrique en Angleterre, & dont les Anglois font un grand commerce.

† *Baie.* Tromperie. [*Jocosum mendacium.*] Donner une baie à quelcun. Païer d'une baie. C'est un donneur de baies. Voïez *la farce de maître Pierre Patelin.*

Corneille s'est servi de ce mot dans son *Menteur, act. 1. sc. 6.*

On leur fait admirer les baies qu'on leur donne.

Il faut le bannir du stile sérieux, & de tout autre stile.

† *BAIER, (BAYER.)* [*Hianteorealiquidaspicere.*] Voir & regarder niaïsement en ouvrant la bouche comme font les niais. Messieurs de l'Académie écrivent *Béer.* Baïer aux Corneilles, s'amuser à regarder en l'air niaïsement.

(Allons, vous rêvez & baïez aux corneilles :
Jour de Dieu ! je saurai vous trotter les oreilles.
Mol.)

BAÏETTE, s. f. Espèce d'étoffe qui est une revêche de Flandres ou d'Angleterre. *Acad. Franç.*

BAIGNER, v. a. [*In balneum dimittere.*] Faire entrer dans l'eau. Faire nager dans l'eau pour prendre du rafraîchissement. (Baigner, ou faire baigner un cheval.)

* *Baigner.* [*Alluere.*] Ce mot se dit des rivières & des fleuves, & veut dire couler auprès, arroser. (L'Indus baigne la forteresse vers le Septentrion. *Vaug. Quint. l. 9.*)

Baigner, v. a. Au figuré, il signifie arroser. (Baigner son lit de ses larmes. *Psal. 6.*)

* *Baigner, v. n.* [*Supernatare.*] Ce mot se dit des choses qui trempent entièrement dans la liqueur où on les a mises. (Il faut que ces herbes baignent dans la liqueur où on les a mises infuser. On dit hiperboliquement, qu'un homme assassiné baigne dans son sang. [*Sanguine madet.*] Pour dire qu'il en a beaucoup répandu. On dit que le visage d'une personne qui pleure beaucoup est baigné de ses larmes. [*Lacrymis perfusus.*])

Se baigner, v. r. Prendre le bain. Se mettre dans l'eau pour se rafraîchir. (Il me prend envie de me baigner. Oiseau qui se baigne.)

† *Se baigner.* [*Delectari.*] Se plaire. (Votre cruauté se baigne dans les pleurs que versent vos amans. *Voit. Poës.* Il se baigne dans la joie, dans les plaisirs. Ce cruel Tyran se baigne dans le sang de ceux qu'il a fait massacrer.)

BAIGNEUR, s. m. [*Qui corpus lavat.*] Celui qui se baigne dans le bain de quelque rivière. (Il y a bien des baigneurs cette année.) On dit aussi *baigneuse*, celle qui se baigne, ou celle qui a soin de faire baigner, ou des bains.

Baigneur. [*Balneator.*] Barbier qui a des bains chez lui. On appelle aussi un Baigneur, Etuviste.

BAIGNOIRE, s. f. [*Labrum, folium.*] Vaisseau composé de douves, & lié avec des cerceaux, où l'on se baigne dans la maison. (Une baignoire ovale, ou carrée.)

BAIGU. Voïez *Begu.*

BAIL, s. m. [*Locatio pacilitia.*] Ce mot fait

au pluriel *baux.* Contrat passé devant Notaire, de quelque maison, ou de quelque ferme.

Ce terme, dans son ancienne signification, marquoit une autorité, un pouvoir; & celui qui avoit ce pouvoir, étoit appelé *Baillifre.* L'Auteur du Roman de la Rose dit :

Piéça fût morte, ou mal fortie,
S'elle ne fût en ma baillie.

Bail est un terme purement de notre ancien François, & l'on en a fait les mots de *Baillis, Baillifres*, que l'on a donnez à ceux qui étoient établis pour gouverner les Provinces, les Justices Roïales & Seigneuriales, & biens des mineurs. De *bail*, les Vénitiens ont fait leur *Baile*, titre qu'ils donnent à ceux qui résident à Constantinople. Dans plusieurs Coûtumes qui ne reconnoissent point les tutelles selon les Loix Romaines, on a introduit une espèce d'administration des biens & des personnes des mineurs, que l'on appelle *bail* ou *garde*: ces deux mots sont sinonimes dans les Coûtumes de Peronne, art. 220. d'Orléans, art. 26. & 27. de Melun, art. 285. de Rheims, art. 328. Le bail est différent de la garde. Suivant la Coûtume de Paris, art. 227. le mari peut faire des baux à loïer, ou à moisson, jusques à six ans, pour les héritages assis à Paris, & jusques à neuf ans, pour les héritages assis aux champs.

† * *Bail d'amour.* Contrat de mariage. Une assurance d'aimer & de ne pas quitter une maîtresse.

(Pour rendre votre esprit certain,
Je vous passerai dès demain
Un bail d'amour devant Notaire.)

Sar. Poës.

BAILE, s. m. [*Bajulus.*] Il vient du mot Espagnol *Bayle.* [*Legatus.*] Il se dit dans le Roussillon & en Languedoc, & signifie une sorte de Juge Roïal. (On prétend assujétir les enrôlez au paiement des entrées, quand les Consuls ou des Bailes l'ordonnent. *Patru, Plaid. 1.*) On donne aussi ce nom de Baile aux Résidens de la République de Venise à Constantinople. On appelle aussi *Baile*, à Bourdeaux, ces Officiers qui sont à la tête des Communautés, & qu'on nomme ailleurs *Jurez.*

BAILLE, s. f. [*Cupa.*] Terme de *Mer.* Selon Aubin, dans son Dictionnaire de la Marine, *baille* est une moitié de tonneau en façon de baquet. Les vaisseaux de guerre ont une baille amarrée à chaque hune, pour tenir des grenades & autres artifices, & par précaution elles sont couvertes de peau de moutons. On met aussi dans des bailles le breuvage qui se distribue chaque jour aux gens de l'équipage.

BAILLER, v. a. Ce mot se dit des terres qu'on laisse à ferme. Hors de là, il n'est pas du bel usage. On dit en sa place, donner. (Bailler à ferme quelques héritages. Voïez *Donner.* On dit en proverbe, vous me la baillez belle, pour dire, vous voudriez bien m'en faire accroire; je lui en ai baillé d'une, pour dire, je lui en ai fait accroire. *Acad. Franç.*)

Voïez *Vaugelas, art. 318. & Ménage sur Malherbe, pag. 276.* Le terme *bailler* étoit autrefois fort en usage. Malherbe & Balzac l'ont souvent employé dans leurs Ouvrages. On dit encore, *bailler à rente, à ferme*; d'où l'on a introduit *bail à ferme, à loïer, à rente.*

Bailler, ou *Donner à la grosse aventure*. Terme de *Commerce de Mer*.

BAILLET, *adj. m.* [*Helvus equus.*] Cheval *baillet* est un cheval de poil roux, tirant sur le blanc.

BAILLEUL, *f. m.* [*Offium luxatorum restitutor.*] Celui qui remet les os disloquez, & les côtes enfoncées ou rompuës.

BAILLEUR, & **BAILLERESSE**, *f. m. & f.* [*Locator & locatrix.*] Celui ou celle qui donne à ferme un héritage. (Un *bailleur* à ferme est obligé, &c.)

BAILLI, *f. m.* [*Prætor peregrinus.*] Celui qui dans une Province a le soin de la justice, qui est le Juge ordinaire des Nobles, qui en est le chef au ban & arrière-ban, & qui conserve les droits & le bien d'autrui contre l'oppression de ceux qui l'ataquent.

Bailli. Il y a deux fortes de Baillis dans l'Ordre de Malte. Les *Baillis conventuels*, qui sont les chefs des huit Langues, qui résident à Malte; & les *Baillis capitulaires*, qui jouissent des Bailliages de l'Ordre. Ces derniers ont séance dans les Chapitres après les Grands-Prieurs.

† **BAILLIVE**, *f. f.* [*Ballivi uxor.*] Femme de Bailli. Le mot de *Baillive* est burlesque, on dit *femme de Bailli*.

(Vous irez visiter, pour votre bien-venue,
Madame la Baillive, & Madame l'Étë.
Mol. Imp. a. 2. sc. 4.)

BAILLIAGE, *f. m.* [*Prætoris peregrini jurisdictio.*] Il y a deux fortes de Bailliages, un Bailliage général, & un Bailliage particulier. Le général est une Jurisdiction Royale, qui ne reconnoît point de Juge supérieur que le Parlement, & qui est composée d'un Lieutenant général, d'un Lieutenant particulier, d'un Lieutenant criminel, d'un Avocat du Roi, & de plusieurs Conseillers. Le Bailliage particulier est composé de même, sinon que le Lieutenant du Bailliage particulier s'appelle Lieutenant civil, & que le Lieutenant général a droit d'y tenir les assises. On juge dans ces Bailliages des causes des Nobles & du Domaine du Roi. Le Lieutenant général a droit de faire assembler le ban & l'arrière-ban, à l'exclusion du Bailliage particulier, & connoît, par appellation, des causes des Prévôts & autres Justices inférieures. Le Bailliage général & le particulier jugent de toute sorte de causes, excepté des affaires des Bailliages des Ducs & Pairs, qui ressortissent, *omisso medio*, à leur Parlement. Les Bailliages jugent prévôtablement en dernier ressort avec le Prévôt des Maréchaux. Les Conseillers jugent des criminels, avec le Lieutenant criminel, & alors il y a apel de leur Sentence au Parlement. C'est le Procureur du Roi qui appelle; & quand il n'appelleroit pas, il faut toujours apporter la procédure au Parlement.

Bailliage, *f. m.* C'est l'étendue de la Jurisdiction d'un Bailli. Le Bailliage du Châtelet de Paris est grand, il est beau & considérable.

Bailliage, *f. m.* Espèce de grain dont il est parlé dans le Tarif de 1664, & qui paie les mêmes droits de fortie que l'orge.

BAILLON, *f. m.* Ce qu'on met dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de parler & de crier; ou dans la gueule d'une bête, pour l'empêcher de mordre, ou de faire du bruit.

BAILLONNER, *v. a.* Mettre un baillon. *Baillonner* une personne, *baillonner* une bête.

BAILLONNÉ, *adj.* Terme de *Blason*. Il se dit de tout animal qui est représenté avec un bâton entre les dents.

BAILLOQUE. Plumes d'Autruche mêlées naturellement de brun obscur & de blanc. La plume *bailloque* est une des moins estimées.

☞ **BAILLOTE**. Petit Seau.

BAIN, *f. m.* [*Balneum.*] Endroit de la rivière le plus propre à se baigner. (Le bain est bon en cet endroit. Entrer dans le bain, sortir du bain. Demeurer une bonne heure au bain. Il est bon de ne se point agiter quand on est au bain.)

Bain. Ordre de Chevalerie institué en Angleterre par le Roi Henri IV. en 1339, pendant qu'il étoit au bain. Les Chevaliers portent un ruban rouge en écharpe.

Bain, *f. m.* [*Therma, balnearia.*] Ce mot, en parlant de bains publics, se dit d'ordinaire au pluriel, parce que dans ces fortes de bains, il y a plusieurs petits réduits qui sont chacun appellez bain, où l'on se peut baigner séparément. C'est de la forte que les bains des Anciens étoient bâtis; car il y avoit des chambres pour les hommes, & d'autres pour les femmes, séparées les unes des autres. On s'y pouvoit baigner commodément. *Vitr. l. 5. c. 10.* On dit, aler aux bains, revenir des bains de Bourbon. Il y a des bains froids, & des bains chauds, &c.)

☞ L'usage des bains est fort ancien; l'utilité, le plaisir & la propreté les ont introduits presque parmi toutes les Nations: mais c'est principalement dans Rome où l'on a vû des bains publics & particuliers d'une magnificence & d'une dépense extraordinaire. L'ancien Pline a fait mention dans son histoire des bains, que Agrippa en avoit fait construire & orner d'un nombre infini des plus rares tableaux. Sénèque se recrié hautement dans ses Lettres, contre la somptuosité des bains. Les Romains apelloient *Balnea*, les bains domestiques; & *Therma*, ceux qui étoient publics, dont les uns étoient pour les hommes; & les autres pour les femmes. Les heures de se baigner dans les termes étoient réglées depuis huit heures du matin, jusques à neuf heures du soir, comme Raderus l'a remarqué dans son Commentaire sur l'Epigramme 47. de Martial, *livre 10.* L'on païoit pour chaque bain, un *quadrans*, qui étoit, selon Bouterouë, le quart de l'*as*, & pesoit douze de nos onces. Juvenal en fait mention dans sa fixième Satire, & Horacé de même, dans la troisième Satire du premier Livre :

————— *Dum tu quadrante lavatum
Rex ibis.*

Mais on n'exigeoit rien des étrangers, des esclaves & des domestiques, pour lesquels il y avoit des bains fondés & gratuits, comme il paroît par quelques Inscriptions :

Bain, *f. m.* C'est sur la rivière de Seine à Paris, un grand bateau couvert d'une grosse toile, autour duquel il y a de petites échelles pour descendre dans un endroit de la rivière, où il y a quantité de petits pieux enfoncez d'espace en espace, auxquels on se tient quand on prend le bain. *Bain*, en ce sens, se dit au singulier & au pluriel. Voilà le bain des hommes. Le bain des femmes est un autre bateau un peu éloigné de celui des hommes. Il y a des bains sur la Seine assez commodes.

Bain, *f. m.* [*Lavatio.*] C'est l'action de se baigner.

baigner. Il consiste à se mettre dans l'eau, & y demeurer quelque tems. Les jeunes gens se baignent par plaisir, & les autres prennent le bain pour se conserver en santé, car on dit qu'il est bon pour cela. Quand les Médecins ne savent plus où ils en sont, ils ordonnent le bain à leurs malades. On dit que le bain est meilleur à la rivière qu'au logis, parce qu'il est plus naturel. Le mot de *bain*, en ce sens, n'est, ce semble, bien en usage qu'au singulier.

Bains. Médicamens externes préparez avec de l'eau, où l'on fait bouillir des médicamens simples, & où l'on ajoute quelquefois du vin, du lait ou autres liqueurs pour prendre le bain. En ce sens, le mot de *bain* se peut employer au pluriel. (Madame ne fauroit dormir, & le Médecin a ordonné un bain pour la rafraîchir. On dira aussi, il a ordonné des bains pour abatre les fumées qui montent du bas ventre au cerveau.)

Les Médecins appellent les étuves, des bains secs, parce qu'elles font sortir l'humidité du corps par les sueurs. Et par les bains humides, ils entendent une fomentation de tout le corps.

Bain, en terme de *Teinturiers*, se dit d'une cuve pleine d'eau & de drogues servant à la teinture, dans laquelle on trempe & on fait bouillir les étofes qu'on veut teindre. Le bain d'alun se doit donner à froid, parce que la chaleur fait perdre le lustre de la soie & la rend rude & acre. (Un bain de cochenille, un bain de garence.)

On dit en *maçonnerie*, qu'une cour est pavée à bain de mortier, quand on y a mis du mortier abondamment, comme doivent être celles qu'on fait sur les caves.

Former le bain. C'est laisser la laine à l'eau, jusqu'à ce qu'elle ait épaissi l'eau de la cuve en s'y déchargeant de sa graisse & de son sel. De là vient que les insectes cherchent les laines dégraissées, & ne touchent point à celles qui conservent leur humeur naturelle.

Bain-marie, *s. m.* [*Balneum maris.*] Vaisseau plein d'eau avec un ou plusieurs alambics, pour faire distiller, ou pour s'en servir à quelque autre chose. (Passer par le bain-marie. Mettre au bain-marie.) Les Chimistes ont aussi le *bain de cendres*, le *bain de sable*, le *bain de limaille*.

Les Monnoyeurs usent de cette locution, *l'or en bain*, qui est un or entièrement fondu; & quand il commence à fondre, ils disent, *de l'or en pâte*. Il en est de même de l'argent.

BAIONNETTE, (*BAYONNETTE*), *s. f.* [*Sica.*] Ce mot semble venir de Gascogne. C'est une sorte de petite épée, longue de douze à treize pouces, qui n'a ni garde ni poignée, mais seulement un manche de bois de huit à dix pouces, qui a une lame en forme de lancette, large d'un bon pouce, longue d'un pié, & fort pointuë. La baïonnette est d'un grand service aux Dragons & aux Fusiliers, parce que quand ils ont fait leur décharge, & qu'ils se trouvent sans poudre & sans plomb, ils peuvent mettre le manche de la baïonnette dans le canon de leur fusil, & s'en servir comme d'une pertuisane.

BAJOQUE, *s. f.* Petite monnoie d'Italie, qui est la dixième partie d'un Jule.

BAJOIRE, *s. f.* Pièce de monnoie d'argent qui a cours en Allemagne, en Hollande, &c. & qui vaut un écu & un quart. Ce mot est dit au lieu de *Baisoire*: cette monnoie portant l'empreinte de deux têtes dont les jouës jointes

Tom. I.

l'une à l'autre semblent se baiser. Telle étoit au moins l'empreinte de l'ancienne monnoie nommée *Bajoire*.

BAJOU, *s. m.* Terme de *Charpentier*. C'est la plus haute des planches du gouvernail d'un bateau foncé.

BAJOUES, ou *Couffinets*. Ce sont les éminences ou bossages qui tiennent aux jumelles du tire-plomb, dont les Vitriers se servent à fendre le plomb qu'ils emploient aux vitres.

Bajouë, *s. f.* Partie de la tête d'un cochon.

BAISEMENT, *s. m.* [*Osculatio.*] Action de baiser. Il ne se dit guères que de la cérémonie où l'on baise les piés du Pape. (Il a été introduit au baisement des piés de Sa Sainteté. *Académie Franç.*)

BAISER, *v. a.* [*Basitare, osculari.*] Approcher sa bouche de celle d'un autre pour marque d'amour ou d'amitié. (Baiser quelcun de bon cœur. *Voit. l. 42.* Baiser sur la bouche. Les peres baisent leurs enfans au front.

(Mon cœur sous ton empire est prêt de s'engager,
Et je baise les fers dont tu veux me charger.
Ep. d'Ovide.

T'ai-je fait voir de joie une belle animée,
Qui souvent d'un repas sortant toute enfumée,
Fait même à ses amans, trop foibles d'estomac;
Redouter ses baisers pleins d'ail & de tabac?
Desp. sat. 10.

Un baiser bien souvent se donne à l'aventure;
Mais ce n'est pas en bien user;
Il faut que le désir & l'espoir l'affaïsonne:
Et pour moi, je veux qu'un baiser
Me promette plus qu'il ne donne.
La Sabl.)

* On dit de celui qui a une grande obligation à un autre, qu'il devroit baiser les pas où il marche.

☞ Cette expression est très-populaire. Mainard a dit autrefois, en parlant de la paix:

Baisons la terre qu'elle touche,
C'est un humble & juste devoir
Qu'elle demande à notre bouche.

☞ *Baiser le verrouil de la porte.* Les Coûtumes de Berri, *art. 40.* d'Auxerre, *art. 44.* de Sens, *art. 181.* veulent que les vassaux aillent au manoir principal du Seigneur, pour y faire la foi & hommage; & « si le Seigneur ne s'y trouve pas, ils feront le devoir desdits foi » & hommage à la porte dudit lieu du Fief » dominant, en baisant le verrouil ou porte » dudit manoir du Seigneur. » *Baiser le verrouil*, est, selon Pithou sur la Coûtume de Troyes, *art. 31.* en signe de foi. L'usage le plus naturel du baiser est pour marquer l'amitié & la tendresse que l'on a dans le cœur.

Le baiser est aussi une marque réciproque d'engagement; c'est là le fondement du baiser du Seigneur & du vassal dans la prestation de l'hommage. Il est dit dans le chap. 207. des Assises de Jerusalem, qu'après que le vassal aura déclaré qu'il est homme lige de son Seigneur, celui-ci doit répondre: « Et ce en cy vous reçois » en foy, comme ce faire le dois, de ligeffe » faite, par l'assise, & baise le en bouche en foi. » Du Moulin a eu raison de dire, sur la Coûtume de Chartres, *art. 15.* que cette formalité est ridicule, parce que, dit-il, l'hommage ne peut pas être fait *parietibus vel ostiis, ut stulti putant; satis est offerre, & instrumentum oblationis referre.*

☞ *Baiser le verrouil*, étoit un triste adieu que l'on faisoit en s'éloignant avec peine d'un lieu ; ainsi Rutilius exprimant la douleur qu'il ressentoit en quittant la Ville de Rome, a dit :

*Crebra relinquendis infigimus oscula portis,
Inviti superant limina sacra pedes.*

Baiser le babouin. Voyez *Babouin*.

* *Baiser*. Ce mot se dit des ais qui se touchent sans qu'il y ait rien entre deux. (Il ne faut pas que les ais se baissent, de peur qu'ils ne se gâtent.)

Baiser les mains à quelcun. [*Alicui salutem dicere.*] C'est assurer quelcun de ses services. (Je baise les mains à Mademoiselle Atalante. *Voiture*, l. 42.)

Je vous baise les mains. [*Ad populum phaleras.*] Ces mots prononcez sérieusement, marquent qu'on est serviteur d'une personne ; mais si on les prononce d'un ton un peu fier, ils marquent quelque refus.

Baiser, *f. m.* En Latin *osculum*, *bafium*. Il semble que c'est de ce dernier mot que nous avons fait *baiser*, qu'on prononce *baisé*. Il se dit proprement & ordinairement des personnes. C'est l'approche honnête & civile qu'on fait de la joue ou de la bouche d'une personne, pour lui marquer son amitié ou son amour. (Un baiser civil, honnête, galant, doux, agréable, aimable, touchant, tendre. Donner un baiser, prendre un baiser, recevoir un baiser, rendre un baiser. *Abl. Luc.*)

Ne les diférez pas ces *baisers* adorables,
Qui seuls peuvent changer le sort des misérables.
God. Poësies, 1. p. églogue 1.

Philis, laissez-moi prendre
Ce qui peut m'apaïser,
Je ne veux qu'un *baiser*
Autant qu'il peut s'étendre.
Boüillon, *Poësies*.

Un *baiser* obtenu sur ses lèvres de rose
Soulageroit le mal que son bel œil me cause.
T. Corn. Berger extr. a. 3. sc. 5.)

Un baiser de Judas. C'est le baiser d'une personne qui trahit, & qui, comme la plupart des gens du monde, ne flate que pour tromper plus facilement.

Baiser de paix. [*Osculum pacis.*] C'étoit une marque d'amitié que se donnoient les premiers Chrétiens à la fin de leurs assemblées, & par laquelle ils témoignoit qu'ils étoient unis par la charité. On donne encore aujourd'hui le baiser de paix en diverses cérémonies de l'Eglise Romaine.

☞ **BAISER FUNÉBRE**. C'étoit une coutume parmi les Romains, de baiser les mourans. Sénèque dit dans son traité de la briéveté de la vie, que Drusus expira dans les embrassemens & parmi les baisers d'Auguste. Ils s'imaginoient que l'on recevoit l'ame au sortir de la bouche du mourant, par un sentiment d'hospitalité ; ainsi Virgile a dit dans le quatrième Livre de son *Enéïde* :

— *Extremus si quis super halitus errat,
Ore legam.*

Le Tasse rempli des idées de l'antiquité prophane, oubliant qu'Olinde & Sophonie étoient Chrétiens, fait dire à ce premier qui voïoit déjà le feu alumé pour le consumer avec

sa chere Sophonie : *Que je serois heureux, si je pouvois expirer sur ta belle bouche !*

Baise-main, *f. m.* [*Oblatum.*] C'est une sainte ofrande qu'on fait à Messieurs les Curez le jour des Fêtes solemnelles, en leur baissant la main. Ce n'est que dans ce sens que ce mot *baise-main* a un singulier. *Vaug. Rem.*

Baise-mains, *f. m.* [*Alicui dicta salus.*] Terme de *Civilité*. Qui signifie assurance de service, de respect & d'amitié. (Vos baise-mains ont été bien reçûs.)

† *A belles baise-mains*. Il n'y a que dans cette phrase consacrée où *baise-mains* soit féminin. Il signifie, avec joie. Très-volontiers. (Recevoir une chose à belles baise-mains.)

BAISEUR, *f. m.* [*Bafiator.*] Qui baise volontiers. (Un grand baiseur.)

☞ Ces baiseurs qui apliquent de grands baisers indiféremment aux hommes & aux femmes qu'ils rencontrent, sont insupportables. Tristan a dit que *le baiser étoit l'enfant d'une belle bouche* : mais le baiser d'homme à homme est souvent l'enfant d'une bouche très-laide, & souvent quelque chose de plus. Le Guarini a raison de dire dans son *Pastor fido* :

— *E quello e morto bacio cui
La baciata belta bacio non rende.*

BAISEUSE, *f. f.* Celle qui baise volontiers.

* **BAISOTER**, *v. a.* [*Crebra dare bafiola.*] Baiser souvent.

BAISSEMENT, *f. m.* Action de celui qui baisse la tête. (Les Séminaristes font des baiffemens de tête.)

BAISSER, *v. a.* [*Demittere.*] Abaisser. (Baisser un pont-levis. Baisser les piques pour donner. *Abl. ret. l. 2.* Baisser la tête.)

Baisser les yeux. C'est regarder en bas : *Baisser la voix* ; c'est parler plus bas. *Baisser la main à un cheval*, c'est lui rendre la main, lui tenir la bride moins courte. *Baisser la lance*. *Baisser le pavillon devant quelcun*, expression figurée, qui signifie céder, déférer à quelcun. *Baisser le ton*. Faire baisser le ton à quelcun, le reprimer.

Baisser, *v. n.* [*Decrescere.*] Diminuer, s'abaisser. devenir plus bas. (La mer hausse & baisse deux fois le jour. La rivière baisse & diminuë à vûë d'œil.)

* *Baisser*. Diminuer. S'afoblir. [*Minui.*] (Son esprit baisse. *Scar.*)

Se baisser, *v. r.* [*Se submittere.*] Se courber. S'abaisser. (La porte de sa chambre est si petite, qu'il se faut baisser pour y entrer.)

BAISSÉ, **BAISSÉE**, *part. & adj.* Qui est abaissé
* Donner tête baissée dans les ennemis. [*Inconsideratè.*] C'est inconsidérément, & sans connoître le péril qu'il y a.

On dit encore *donner tête baissée*, *aler tête baissée au combat*, pour dire, aler au combat hardiment, courageusement, avec résolution, quoiqu'on connoisse le péril. On le dit encore d'un homme qui prend parti dans une affaire qu'il croit bonne, je lui ai proposé cette affaire, il en a vû le bon, & il y a *donné tête baissée* ; c'est-à-dire, il a pris sur le champ sa résolution.

On dit en proverbe, d'une chose qu'on croit aisée, *qu'il n'y a qu'à se baisser & en prendre*. On dit encore de celui qui n'a pas réussi dans une entreprise, *qu'il s'en revient les oreilles baissées*, parce que le chagrin ou la honte lui font tenir une contenance humiliée, & lui donnent un air mortifié.

BAISSIERE. C'est ce qui est au fond du tonneau. *Le vin est à la baissiere.*

BAISURE, *f. f.* C'est ce qu'on appelle à Paris bifeau, savoir l'endroit du pain qui est le moins cuit, & qui dans le four a touché un autre pain.

B A L.

BAL, *f. m.* [*Chorea nocturna.*] Ce mot fait au pluriel, *bals*. Assemblée de personnes de l'un & de l'autre sexe qui dansent, au son des violons, toute sorte de danses & de courantes. (Ouvrir le bal. Il y a plusieurs bals durant le carnaval. Courre le bal. Que la danse & le bal sont dangereux, & combien de tragiques effets ils produisent! ils réveillent la passion criminelle d'Herode, &c. *P. Quesnel, Reflex.*) Ce mot vient du Grec *βαλλω*, je danse. On appelle la *Reine du bal*, celle à qui on donne le bal, & qui en fait les honneurs. Tous ceux qui dansent dans un bal doivent la première courante à la Reine du bal. *Acad. Franç.*

BALADE, ou BALLADE, *f. f.* [*Rithmus.*] Chançon de trois couplets & d'un envoi, le tout sur deux, trois ou quatre rimes, avec un refrain qui se répète au bout de chaque couplet & de l'envoi.

(La balade asservie à ses vieilles maximes,
Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes.
Desp. Art. Poësies.)

Le même a dit :

Marot bientôt après fit fleurir les balades.

Coquillart, *Monologue du Puis :*

Autrefois ay esté en cours
Pour faire balades & rondeaux,
Et ne dormois ne nuits ne jours
A penser les termes nouveaux.

Refrain de la Balade. On appelle ainsi dans la conversation, le discours sur lequel quelqu'un retombe toujours, après avoir parlé d'autre chose.

BALADIN, *f. m.* Farceur. [*Scurra, Mimus.*] Celui qui fait ou dit quelque chose pour faire rire ceux qui sont présents. (Arlequin & Scaramouche font des noms de *Baladins*. On fit entrer un *Baladin* pour réjouir la compagnie. *Abl. Luc. t. 3. Saturnales.*)

Baladin. Sot, ridicule. (C'est un franc baladin.)

BALADINE, *f. f.* Farceuse. [*Saltatrix.*] Celle qui fait ou dit quelque chose pour faire rire. (Il la fit chanter & danser, avec les façons, les gestes & les mouvemens qu'avoient à Rome les *Baladines*. *S. Evremont, Historiens François.*)

BALAFRE, *f. f.* [*Stigma.*] Estafilade au visage. (Une vilaine balafre.)

Balafre, *f. f.* [*Incisura longior.*] Longue découpeure de deux travers de doigt, qu'on faisoit autrefois sur des pourpoints de satin. On le dit encore des acrocs qu'on fait par accident sur des habits.

BALAFRER, *v. a.* [*Stigmatibus exarare.*] Faire une balafre. (Balafrer quelcun.)

BALAI, *f. m.* [*Scopæ.*] C'est environ deux poignées de verges de joncs, ou de plumes liées & emmanchées au bout d'un bâton, ce qui sert à nétoier les ordures. (Un balai de bouleau, de jonc, de plumes dures, &c.)

* *Balai du Ciel.* Terme de *Mer*. Ceux qui

navigent sur l'Océan, appellent de ce nom le vent de Nord-Ouest, parce qu'il nétoie le Ciel de toute sorte de nuages. *Desfroches*, termes de *Marine*.

Balai. Terme de *Venerie*. La queue des chiens: c'est aussi en termes de *Fauconnerie*, la queue des oiseaux.

BALAIER, (*BALAYER*,) *v. a.* Oter les ordures de quelque lieu. *Balayer* une chambre. *Balayer* une Eglise.

BALAIEUR, (*BALAYEUR*,) *f. m.* [*Scoparius.*] Celui qui fait & vend des balais de jonc & de plumes. Celui qui balaie.

BALAIÈUSE, (*BALAYÈUSE*,) *f. f.* Celle qui fait & vend des balais par les rues de Paris. Celle qui balaie.

BALAIURES, (*BALAYURES*,) *f. f.* [*Purgamenta, sordes.*] Ordures amassées avec le balai. Le mot de *balaiures* n'est pas d'usage, on dit les ordures. On se sert du même terme pour marque de mépris; on dit les Saints sont les *balaiures du monde*, parce que le monde méprise la sainteté & ceux qui travaillent à l'acquérir.

BALAIS, *adj. m.* [*Carbunculus pretiosior.*] Rubis-balais. Ce nom vient de *Balassia*, qui est un Royaume en terre ferme, entre Pegu & Bengale, où se trouvent ces rubis-balais. On le dit figurément des boutons rouges qui viennent sur le visage des ivrognes.

(Où maint rubis-balais tout rougissans de vin,
Montroient un *hâc itur* à la pomme de pin.
Regnier.)

BALANCES, *f. f.* [*Trutina.*] Instrument dont on se sert pour peser, composé d'un fleau, d'une chaise, de deux bassins de métal, ou de deux plateaux de bois. (Ajuster les balances.) Ce mot est fait du Latin *bilanx*.

(Tous deux la contestoient, lorsque dans le chemin
La Justice passa la balance à la main.
Despreaux.)

Balances fines, ou *Trébuchets*. Ce sont de petites balances dont on se sert pour peser les monnoies d'or & d'argent, les matières & choses précieuses, qui sont en petite quantité.

Balance sourde. Sorte de balance dont on se sert dans les Monnoies, qui a les deux bouts de son fleau plus bas que son clou, & sa chape qui est soutenuë en l'air par le moien d'une guindole, que les ouvriers appellent *Guinole*.

Balance d'Essais. Terme de *Monnoieur*. C'est une balance de la plus grande justesse, & de la plus parfaite précision, que l'on enferme encore dans une lanterne de verre, afin que l'air n'y puisse causer aucune agitation.

Balance. Terme de *Teneur de Livres à parties doubles*. Ce mot signifie l'état final où la folde du grand Livre, ou d'un compte particulier.

Balance, se dit encore de la clôture de l'inventaire d'un Marchand, qui se fait en débit & crédit. Quand il a débalqué ce qu'il doit d'un côté, de ce qu'il a d'effets d'un autre, il connoît, tout étant compensé & balancé, ce qu'il a perdu ou gagné.

Balance. [*Æquilibrium.*] Egalité. Action de celui qui n'incline pas plus d'un côté que de l'autre. (Tibère a tenu la balance égale entre son fils & Germanicus. *Abl. Tac.* La plus ardente des affections humaines n'a pû emporter la balance en faveur du légataire. *Patru, Plaid. 10.*)

Balance. [*Animi fluctuatio.*] Incertitude, Irrésolution. (Son esprit est en balance.)

* *Balance.* Délibération pour savoir si on fera, ou ne fera pas. (Mettre une chose en balance.)

Balances. [*Libra.*] Le signe des Balances, qui est un des douze signes du Zodiaque.

BALANCEMENT, *f. m.* [*Libratio.*] Etat d'une chose qui balance. (Le flux & reflux de la mer vient du balancement que le globe de la terre a sur son axe. *Entretiens d'Ariste & d'Eugène.*)

BALANCER, *v. a.* [*Sese librare.*] Prononcez *balancé*. Ce mot au propre signifie, faire aler quelcun haut & bas sur une brandilloire. (Un petit garçon en balance un autre sur une brandilloire, ou balançoire.)

Se balancer, c'est aussi se pancher en marchant, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Se balancer en l'air. On le dit d'un oiseau de proie, qui se tient suspendu en l'air, sans presque remuer les ailes.

* *Balancer*, *v. a.* [*Pensare.*] Il signifie au figuré, examiner, considérer. (Il se mit à balancer en lui-même, tantôt son avis, & tantôt celui de ses Capitaines. *Vaug. Quint. Curt. l. 4.* Ils balançoient sagement leurs forces. *Abl. Tac.*)

Balancer, *v. n.* [*Hærrere, hæsitare.*] Ce verbe signifiant être irrésolu, incertain & indéterminé, hésiter, ne savoir de quel côté pancher, est ordinairement *neutre*; & au figuré, il régit un autre verbe à l'infinitif, avec la particule *à*, ou *pour*, selon qu'il est nécessaire, ou que l'oreille le trouve à propos.

(Le tems est cher, Seigneur, plus que vous ne pensez;
Tandis qu'à me répondre ici vous *balancez*,

Matan, étincelant de rage,
Demande le signal & presse le carnage.

Racine, Atalie, a. 5. sc. 2.

L'homme a connu la mer, ses flots & ses caprices,
Mais ses moindres vertus balancent tous ses vices.

Boileau.

La crainte de vous déplaire me faisoit
balancer à vous dire. *Auteur Anonyme, Histoire Galante.*

... Si jusqu'ici, par un trait de prudence,
J'ai demeuré pour toi dans un humble silence,
Ce n'est pas que mon cœur vainement suspendu;
Balance pour t'offrir un encens qui t'est dû.

Despr. Disc. au Roi.

On dit encore: Il *balance* entre l'honneur & la crainte.

Il ne balança point sur le parti qu'il devoit prendre. *M^{de}. de Gomez, Imitat. de l'Arioste, t. 1.*

Racine a fait ce verbe *actif* en ce même sens: quand il a dit: *Rien ne sauroit balancer son respect.*

La victoire balançoit sans se déclarer. *M^{de}. de Gomez, Arioste, t. 1.*

Balancer. Terme de *Chasse*. Il se dit de la bête qui est couruë, & qui va çà & là. Il se dit aussi du limier qui ne tient pas la voie juste. *Sal.*

(Une part de mes chiens se séparent de l'autre,
Et je les vois, Marquis, comme tu peux penser,
Chasser tous avec crainte, & Finaut *balancer.*

Mol. Fach.)

☞ *Balancer.* Les Peintres se servent de ce terme. Du Fresnoi a dit dans son *Art de Peinture*, que les figures d'un tableau doivent être inégales dans leur position, en sorte que celle du devant

contrastent les autres qui sont en arrière, & soient toutes balancées sur leur centre.

*Anteriora dabit membra in contraria motu
Diverso variata, suo librataque centro.*

Ce balancement est une partie très-essentielle du dessein, sur quoi vous pouvez voir Léonard de Vinci, *ch. 181.* jusques au 273. & encore Paul Lomasse, dans son sixième livre, *ch. 4. Del modo del corpo humano.*

Se balancer, *v. r.* Se brandiller. Se faire aler de côté & d'autre sur une brandilloire, ou balançoire.

BALANCIER, *f. m.* [*Trutinarum opifex.*] Artisan qui fait & vend toute sorte de balances, de poids, de pesons, de romaines & de trébuchets.

Balancier. Terme d'*Horloger*. [*Libramentum.*] On apelloit ainsi une verge de fer dans les anciennes horloges. Depuis l'invention du Pendule, on a supprimé le balancier des anciennes horloges pour y substituer le pendulon, lequel passe par une fourchette qui est attachée à la verge. Dans les Montres, le *balancier* est un cercle qui se meut avec une verge attachée à son centre. Cette verge porte deux palettes sur lesquelles frappent les dents de la rouë de rencontre, & qui en modèrent le mouvement; c'est ce qui forme l'échappement. (On dit, charger le balancier, pour retarder le mouvement, décharger le balancier, ou ôter du balancier, pour hâter le mouvement d'une montre. Poser le balancier. Ajuster un balancier. On charge un balancier avec de la mine de plomb, ou avec de la cire.)

Balancier de tourne-broche. C'est une manière de petite verge de fer qui est au haut du tourne-broche, & qui sert à le gouverner.

Balancier. Machine à faire les monnoies, les jétions & les médailles.

Balancier, se dit aussi du lieu où sont établis les presses & balanciers pour les médailles & les jétions, dans lequel on doit les fabriquer & les fraper. C'est ce qu'on appelle autrement la monnoie des médailles, qui fut établie sous Louis XIII. dans les Galeries du Louvre.

Balancier du compas. Terme de *Mer*. C'est un double cercle de léton, qui tient en équilibre l'afut du dedans de la bouffole. *Desroches*, termes de *Marine*.

Balancier de lampe. Terme de *Mer*. C'est un cercle de fer qui est mobile, & qui tient la lampe de l'habitable en équilibre.

BALANCINE, *f. f.* [*Libratorum funes.*] Terme de *Mer*. Maneuvre; c'est-à-dire, corde qui par un bout est frappée à la tête du mât, & passe sur une poulie ou bout de la vergue. L'usage de la balancine est de tenir la vergue en balance, lorsqu'elle est dans sa situation naturelle. *Desroches*, termes de *Mer*.

☞ Aubin fait mention dans son *Dictionnaire de la Marine*, de plusieurs balancines. Ce sont des manœuvres ou cordes qui descendent des barres de hune & des chouquets, & qui viennent former deux branches sur les deux bouts de la vergue, où elles passent dans des poulies. On s'en sert pour tenir la vergue en balance, lorsqu'elle est dans sa situation naturelle, ou pour la tenir haute ou basse, selon qu'il est à propos. Il y a des balancines de la grande vergue, & des balancines de la vergue de misène. *Balancines de Sivadière.* Elles sont

amarrées au bout du beaupré, & servent aussi pour border le perroquet. Il y a deux poulies courantes, dont les cordes viennent se terminer au château d'avant, & outre cela, aux deux tiers de la vergue de fivadière, il y a deux poulies doubles & de grands cordages pour tonir la vergue ferme, le tout se rendant au château d'avant. Elles servent à apiquer la vergue de fivadière, lorsque l'on va à la bouline. Il y a des *balancines de grand & de petit hunier*. Elles servent d'écoutes aux perroquets. *Balancines de perroquet de fougue*. La vergue d'artimon n'a point de balancines : mais le bout d'en-bas est amarré aux hauts-bancs par deux bras, & le bout d'en-haut est amarré par des marticles, qui sont des cordages qui coulent du haut bout du grand mât de hune, & à l'endroit de la vergue d'artimon se fourchent en plusieurs branches.

BALANÇOIRE, *f. f.* [*Libramentum*.] C'est une pièce de bois, assez grosse & longue, mise en équilibre sur quelque chose d'élevé, aux deux bouts de laquelle se mettent de jeunes garçons, jambes deçà, jambes delà, pour se balancer en la faisant hauffer & baisser. C'est aussi une grosse corde attachée au plancher, ou à deux poteaux, sur laquelle on s'affied & l'on se balance pour se divertir. (Monter sur la balançoire. Se mettre sur la balançoire. Les petits garçons se divertissent à la balançoire. La balançoire est au nombre des plus agréables jeux des enfans. Stella a fait de jolies estampes de la balançoire. Voyez *Brandilloire*.)

† **BALANDRAN**, *f. m.* [*Gausapina chlamys*.] Mot comique, pour dire un gros manteau pour le mauvais tems.

† * *Balandran*. Mot bas, comique & figuré, pour dire, ténébres. Voile obscur. (Nuit, couvre l'Univers de ton noir balandran. *S. Am.*)

BALANT, *f. m.* Terme de *Mer*. C'est la partie de la manœuvre; c'est-à-dire, de la corde qui n'est point hâlée, c'est-à-dire, ni roidie, ni bandée.

BALAOU, *f. m.* Petit poisson de la Martinique, lequel ressemble à la sardine, & est fort délicat.

BALAST. Terme de *Marine*. Amas de cailloux & de sable qu'on met au fond de cale, afin que le vaisseau entrant dans l'eau par ce poids, demeure en affiète. *Acad. Franç.*

BALAUTRIER, *f. m.* [*Malus punica, sylvestris*.] C'est le grenadier sauvage dont le fruit s'appelle *balaustre*.

BALAZÉES, ou *Sauvaguzées de Surate*. Toiles blanches de coton, qui se fabriquent à Surate dans le Mogol, & aux environs.

BALBUTIER, *v. n.* Bégaiier. Prononcez *balbucié*.

BALCON, *f. m.* [*Podium*.] De l'Italien *balcone*. Saillie qui est sur le devant d'une maison, & qui est entourée d'une balustrade.

BALDAQUIN, *f. m.* [*Umbella*.] Dais ou poile qu'on porte sur le saint Sacrement, ou sur la tête du Pape dans les grandes cérémonies. On donne le même nom à un ouvrage d'architecture élevé en forme de dais ou de couronne sur plusieurs colonnes, pour servir de couverture à un autel. (Le Baldaquin du Val de Grace.)

BALE, (**BALLE**), *f. f.* [*Globus plumbeus*.] Manière de fort petite boule de plomb de la grosseur d'une noisette ou environ, qu'on met sur une charge de poudre dans les fusils, dans les mousquets & dans les pistolets. (Sortir tambour batant, bale en bouche & méche alumée.) On dit aussi en terme d'*Artillerie*, un

canon chargé à *Bale*; un canon de vingt-quatre livres de *bale*.

Bale à feu. [*Glans ignita*.] C'est une boule composée de poudre, de salpêtre, de soufre, de camfre, qu'on arrose d'huile de pétrole, dont on fait un corps avec du suif de mouton, de la poix noire, de la colofane, de la cire. Cette boule se fait de la grosseur d'une grenade, & on l'enveloppe d'étoupes & de gros papier. On y fait un trou, où l'on met l'amorce, on y met le feu, & on jette les bales à feu la nuit, pour découvrir le travail des ennemis.

Bale-ramée. [*Glans veruculo trajecta*.] Ce sont deux bales jointes ensemble par un morceau de fer long d'un demi pié, ou environ. (Les bales-ramées sont dangereuses; ces bales-ramées sifflent quand on tire des fusils ou des mousquets où l'on en a mis.)

Bale. [*Mercium colligatarum fascis*.] Sorte de petit coffre que portent de pauvres Merciers, où ils mettent leurs marchandises.

(*Un rimeur de bale*; c'est-à-dire, un méchant rimeur.)

Bale. Gros paquet de marchandises lié de cordes & envelopé de grosse toile.

Bale. [*Pila lusoria*.] Petite boule faite de recoupes d'étoffe ferrées avec de la ficelle, couvertes d'étoffe blanche, dont on se sert pour peloter, ou joïier partie dans les tripot. (Bien pouffer une bale. Bien joïier la bale. Prendre la bale au bond.)

Bale. Terme d'*Imprimeur*. [*Folliculus Typographicus*.] Bois creux en forme d'entonnoir, avec une poignée de bois au dessus, & par dedans est rempli de crin ou de laine, couverte d'une peau de mouton, qu'on trempe dans l'encre pour toucher les formes.

Bale, *f. f.* [*Gluma, folliculus*.] Paille fort mince, qui enveloppe le grain de blé quand il est dans l'épi, & qui se sépare quand on le bat, & qu'on le vanne.

☞ *Bale*. Vieux mot qui signifioit une chose de peu de valeur. (Parce que les Etats tenus n'aguères à Paris, ne sont point Etats de bale, & ceux qu'on vend à la douzaine.)

On dit proverbialement : *Au bon joïeur la bale lui vient*, pour dire qu'un homme qui est habile en sa profession, n'y fait point de fautes. *Marchandises de bale*, comme les pistolets de Saint Etienne en Forêts, pour marquer des marchandises qui ne valent rien. *A vous la bale*, pour dire, c'est à vous à parler ou à païer. *Bales perduës*, pour dire étofes inutiles.

BALEINE, *f. f.* [*Balæna*.] Bête marine; couverte d'un cuir dur & noir, longue le plus souvent de trente-six coudées, épaisse de huit, avec une ouverture de gueule de huit piés, & deux grandes nageoires sous le ventre.

* *Baleine*. Côte de baleine. Partie de côte de baleine qu'on met dans les corps de jupe & dans les busques de pourpoints. La matière de ce qu'on nomme côte de baleine, est prise des fanons & du membre genital de la baleine.

Blanc de baleine. [*Sperma ceti*.] Drogue fort connue & très en usage dans la médecine. Voyez *Biaris*.

BALEINON, *f. m.* [*Balæna vitulus*.] Une jeune baleine. Le petit d'une baleine.

BALENAS, *f. m.* On appelle ainsi le membre de la baleine qui sert à la génération : ce qui est particulier à cette sorte de poisson, qui engendre comme les animaux terrestres.

† **BALER**, (BALLER.) *v. n.* Ce mot vient de l'Italien *balar*. Il est vieux, & veut dire *danſer*. On trouve dans nos anciens Historiens, le Roi fit faire un balet, où balèrent plus de ſix vingt perſonnes des deux ſexes. *Baler* ne peut plus entrer que dans le comique. (Pour un vrai galant, il faut toujours babiller, danſer, baler. *Sar. Poëſ.*)

BALET, (BALLET.) *f. m.* [*Larvata ſaltatio.*] Danſe qui eſt preſque toute par faut, & où pluſieurs perſonnes danſant enſemble, font diverſes fortes de figures. Danſe figurée par faut (Danſer une entrée de balet.)

Balet. [*Chorea dramatica.*] Manière de poëme dramatique, contenant un ſujet fabuleux, diviſé en entrées, où il y a des perſonnes illuſtres qui font des récits ſous le nom de quelque fauſſe divinité. Ces récits expliquent agréablement le balet, & ſont en ſtances d'un caractère enjouié. Ils renferment d'ordinaire des loüanges du faux Dieu, & de celui qui le représente. (Les balets de Benſerade ſont écrits d'une manière aiſée & galante.)

BALEURE. En terme d'*Architecture*, c'eſt ce qui paſſe d'une pierre plus que d'une autre près d'un joint de la doüelle d'une voute, ou dans le parement d'un mur. On donne ce même nom à la lèvre d'en-bas.

BALIER. Voiez *Balaïer*.

BALINE, *f. f.* Eſpèce de groſſe étoffe de laine, qui ſert à faire des emballages.

BALISE ou **BOUÉE**, *f. f.* Terme de *Mer*. Mât élevé ou quelqu'autre marque, comme du bois ou des tonneaux flotans, qui donne avis aux vaiſſeaux qui paſſent, qu'il y a en cet endroit-là quelques ſables ou quelques roches cachées ſous l'eau, & qu'ils doivent les éviter. (Découvrir une balife.)

BALISER, *v. n.* Terme de *Mer*. C'eſt mettre des balifes, pour obliger ceux qui ſont voile d'éviter les paſſages dangereux. (Il y a une heure que nous ne faiſons que balifer.)

BALISIER, *f. m.* Plante des Iſles Antilles qui croît de différente groſſeur & hauteur, ſelon les territoires où elle ſe trouve; ſes ſeuilles ſont ſi larges que les Caraïbes en couvrent leurs cabanes.

BALISTE, *f. f.* [*Baliſta.*] Il vient du Grec. Machine dont les Anciens ſe ſervoient pour lancer des pierres. On ne pouvoit ſe ſervir des baliſtes ſans les bander. Voiez le premier tome, page 62. de l'*hiſtoire de la Milice Françoisiſe du Pere Daniel*. La plûpart des écrivains ont confondu la *Baliſte* avec la *Catapulte*. Polybe les diſtingue, de même que les autres Historiens Militaires. Selon eux, la *Baliſte* jettoit des dards, & la *Catapulte* des pierres. Voiez le Commentaire du Chevalier ſollard ſur polybe, où ce ſujet eſt bien éclairci.

BALISTIQUE, *f. f.* Terme de *Mécanique*. C'eſt l'art de lancer des corps péſans. La *Baliſtique* du Pere Merſenne, Minime, eſt un traité ſur la projection des corps.

BALIVAGE, *f. m.* [*Designata ad propagationem arbores.*] Terme des *Eaux & Forêts*. Compté ou marque des baliveaux qu'on doit laiffer ſur chaque arpent de bois qu'on a à couper ou qui ſont à couper, pour les laiffer croître en haute futaie.

BALIVEAU, *f. m.* [*Talea, ſtolo.*] Jeune arbre qu'on laiffe lors-qu'on coupe le bois.

Baliveau, *f. m.* [*Relicta ad propagationem quercus.*] Terme des *Eaux & Forêts*. Jeune

chêne au deſſous de quarante ans. Il eſt enjoint par les Ordonnances des *Eaux & Forêts*, de laiffer ſeize baliveaux de l'âge du bois dans chaque arpent de taillis qu'on coupe, outre tous les anciens & modernes.

Il eſt dit dans l'article 11. du titre 15. de l'Ordonnance des *Eaux & Forêts*, du mois d'Août 1669. Que dans les ventes on choiſira dix arbres dans chaque arpent de futaie ou haut recrû, des plus verds & de la plus belle venuë de chêne, ſ'il ſe peut, brin de bois, & de la groſſeur compétente que l'on marque avec le marteau du Roi. Du Cange raporte pluſieurs Chartres dans ces Notes ſur Villehardouin, dans l'une deſquelles on lit ces termes: *Item, il demora à l'Empereur au parc de Piſons, cent arpens de bois de huit ans, & les boiviaux qui demeurèrent au parc*. On voit que *boiviaux* ſignifie bois vieux, d'où, ſans doute, l'on a fait *baliveaux*.

Baliveaux. Terme de *Maçon*. Il ſignifie les grandes perches, ou autres brins de bois auxquels les maçons attachent les boulines de leurs échafauds, lorsqu'ils en font pluſieurs les uns ſur les autres.

BALIVERNES, *f. f.* [*Nugæ.*] Discours ridicules. Sotiſes. Je n'entends rien à toutes ces balivernes. *Mol. poëſ.* Il n'eſt rien de ſi commun, & ce ſont balivernes. *Benſerade, Balet de la nuit, 1. p. entrée xi.* (Toutes les raiſons de ce chicaneur ne ſont que balivernes. *Mol.*)

BALLARIN, *f. m.* Eſpèce de faucon.

BALOIRE, *f. f.* Terme de *Marine*. Longue pièce de bois, qui dans la conſtruction d'un vaiſſeau, lui donne la forme qu'il doit avoir.

BALON, (BALLON.) *f. m.* [*Follis.*] Veſſie enflée & entourée de cuir, dont les écoliers jouient dans les Coléges. (Jouier au balon. Pouffer & eſcafer le balon.)

Balon, *f. m.* [*Cymba.*] Sorte de vaiſſeau à pluſieurs rames, duquel on ſe ſert pour aler ſur les fleuves & les mers du pais de Siam. Il y a pluſieurs fortes de balons, de communs, de petits, de grands & de balons d'Etat. Ces derniers balons ſont magnifiques & bien parez. Ils ſont tout brillans d'or, & il ſ'en voit qui ont la figure de chevaux marins. *Voyage de Siam, l. 4.* (Equiper, armer un balon. Monter un balon. Il eſt parti en balon pour ſ'aler promener. On la reçû civilement à la deſcente de ſon balon.

Balon. Terme de *Chimie*. C'eſt un gros matras ou bouteille ronde, qui ſert de récipient dans quelques diſtillations ou opérations chymiques.

BALONNIER, (BALLONNIER.) *f. m.* [*Follium artifex.*] Faïſeur de balons.

BALOT, (BALLOT.) *f. m.* [*Sarcinarum faſcis.*] Marchandiſe ou autre choſe embalée. (Faire un balot. Corder & plomber un ballot.)

On dit figurément, *voilà vôte vrai balot*, pour dire, voilà ce qui vous eſt propre, voilà vôte vrai fait. *C'eſt ſon balot*; c'eſt-à-dire, cela lui convient; c'eſt ſon fait.

BALOTADE, (BALLOTADE.) *f. f.* Terme de *Manège*. Air de cheval qui aproche de la capriole. *Pluv.* (Cheval qui ſe met à balotades.)

Guillet, dans ſon *Diſtionnaire de l'homme d'épée*, part. 1. *Balotades* ſont des fauts que le cheval doit faire entre deux piliers, ou par le droit, avec juſteſſe, ſoutenu de la main & aidé du gras des jambes, en forte qu'ayant les quatre piés en l'air, il ne montre que les ſers des piés de derrière, ſans détacher le ruage ou

féparer ; & c'est par là que cet air ou manège difère de celui des caprioles ; car le cheval qui manie à caprioles , fépare de toute fa force , & nouë l'aiguillette. Les balotades difèrent auffi des croupades , en ce que le cheval qui manie à balotades , montre les fers quand il leve la croupe ; mais en maniant à croupades , il retire les piés de derrière fous lui.

BALOTE , (**BALLOTE** .) *f. f.* [*Calculus* .] Petite chofe dont on fe fert pour donner fa voix aux délibérations.

Balote. On donne ce nom à la plante qu'on appelle auffi *Marrube noir*.

BALOTER , (**BALLOTER** .) *v. a.* Mouvoir , agiter. (Cheval qui fait baloter le mors dans fa bouche.)

Baloter , *v. n.* [*Pilam agitare* .] Ce mot fe dit quand on jouë à la paume , fans jouer partie.

* *Baloter* , *v. a.* [*Aliquem illudere* .] Se moquer de quelcun. L'amuser par de vaines promeffes. On la baloté.

Baloter. Signifie auffi fe fervir de balotes pour donner les fuffrages , ou pour tirer au fort. Il eft peu d'ufage en ce fens.

Baloter une affaire. C'eft la difcuster , l'agiter de part & d'autre , en délibérer.

BALOTTES , *f. f. plur.* Vailfeaux de bois pour transporter la vendange.

BALOURDE , *adj.* [*Stupidus , plumbeus* .] C'eft une perfonne ftupide & groffiére qui n'a point d'efprit. (C'eft une vraie *balourde*. *Acad. Franç.* Ce mot n'eft en ufage que dans le ftile fimple & comique.)

BALSAMINE , *f. f.* [*Balsamum* .] Fleur rampante qui fleurit blanc au mois de Mai , de Juin & de Juillet.

BALSAN , *f. m.* [*Equus pedibus albus* .] Cheval qui a une balfane. (C'eft un balfan. Le balfan eft un cheval noir ou bai , marqué de blanc à un des pieds.)

BALSANE , *f. f.* Marque blanche que les chevaux ont aux jambes. (Il y a une finiftre fatalité atachée à la balfane du cheval.)

BALTAZARD , *f. m.* Nom d'homme.

BALUSTRADE , *f. f.* [*Clathratum septum* .] Affemblage de plufieurs baluftres qui font de rang & qui fervent de clôtüre , comme celles dont on ferme les autels. Rang de baluftres. Une balustrade d'escalier & de balcon. (Une balustrade de chaise tournée.)

BALUSTRE , *f. m.* [*Columella , pila* .] Petite colonne qu'on met fous des apuis pour faire des clôtüres , foit que cette colonne foit de pierre , ou de marbre , de bois ou de fer.

Baluftré. [*Pilarum ordo* .] Baluftrade qui environne le lit des Rois & des Princes.

Baluftré du chapiteau de la colonne Ionique , eft la partie latérale du rouleau qui fait la voloute.

Baluftré. Terme de *Tourneur*. Petite colonne de bois au doffier d'une chaise tournée.

Baluftré. Terme de *Serrurier*. Petites pièces de fer en forme de baluftré qui fervent à couvrir la clef ou à atacher les ferrures.

Baluftré. Terme d'*Orfèvre* & de *Potier d'Etain*. Partie de chandelier d'Eglife ou de Cabinet.

BALSAMIQUE , *adj.* On le dit des chofes qui ont une vertu , une propriété du baume. Une odeur balfamique , une plante balfamique. On appelle auffi en général , *balfamique* , ce qui eft doux & tempéré , qui n'a rien d'acre , de falé , d'acide , ni d'amer ; qui n'eft ni trop fort , ni

trop violent. Ce mot vient du Latin *balsamum* , baume.

B A M.

BAMBIAYE , *f. m.* Oifeau de l'Ifle de Cuba ; qu'on prend à la courfe , parce qu'il ne s'éleve prefque point de terre.

BAMBOCHES , *f. f.* [*Nani , pumiliones* .] Petites figures en forme de Marionnettes. (Aler voir les bamboches.)

On appelle auffi une femme de fort petite taille , une *bamboche*. *Acad. Franç.*

BAMBOCHADES. Terme de *Peinture*. Ce font des tableaux dont les fujets pris dans les actions du bas peuple , contiennent des figures & mal vêtües. Pierre Van-Laer , peintre Hollandois , né au commencement du 17. fiécle , a fait le premier en Italie de ces fortes de tableaux ; ce qui fit donner à l'auteur par les Italiens le nom de *Bambocio* , qui fignifie dans leur langue un homme de mauvaife mine , & contrefait dans fa taille ; & à fes ouvrages , celui de *Bambociate* , dont nous avons fait le mot *Bambochade* , devenu un terme propre pour désigner ces fortes de fujets. *Mariette* , *Traité des pierres gravées* , page 94.

BAMBOCHE , *f. f.* [*Nodosa arundo* .] Sorte de canne qui a de certains nœuds agréables de diftance en diftance. (Une belle bamboche. Les bamboches ne font plus aujourd'hui à la mode.)


BAMBOUC , *f. m.* Bois noüeux qui croît en plufieurs endroits des Indes Orientales. C'eft une efpèce de canne qui vient d'une hauteur & d'une groffeur extraordinaire. Les gros Bamboucs fervent à faire les bâtons fur lesquels les esclaves portent les Palanquins , qui font la voiture ordinaire des Orientaux.

B A N.

BAN & ARRIÈRE-BAN , *f. m.* [*Beneficiarium militum evocatio* .] La convocation des Gentils-hommes & des perfonnes qui ne font pas nobles , & qui tiennent des fiefs à la charge de fervir le Roi à leurs dépens dans les befoins de l'Etat. (Convoquer le ban & arrière ban.)

Ban , *f. m.* [*Solemnis futurarum nuptiarum proclamatio* . Terme ufité dans l'Eglife Romaine. C'eft une proclamation de mariage qui fe fait folemnellement à l'Eglife Paroiffiale , par trois Dimanches confécutifs , durant le Prône de la Mefle de Paroiffe , pour favoir s'il n'y a point d'empêchement légitime au mariage qui fe doit faire entre les perfonnes acordées. Ceux de la Religion Prétendue Reformée appellent *anonce* , ce que les Catholiques Romains appellent *ban*. On dit chez ceux-ci : (Jetter un ban. Ils ont eu un ban. Proclamer ou publier les bans de mariage en face d'Eglife. On époufe après la publication de trois bans. Le Curé , le Vicaire ou celui qui fait le Prône , publie les bans de mariage. Acheter un ban. L'Archevêque ou Evêque donne difpenfe des trois bans , mais on ne doit la donner que pour des raifons confidérables.)

Le Confeiller Argant eut la même furie ;
Il vit Cloris , l'aima , pressé de fon amour ,
Il publia fes bans & fa honte en un jour.
Vill.)

 *Ban de Mariage*. Publication du mariage

qui doit être célébré entre deux personnes dont on déclare hautement les noms & les qualitez, afin que le public en soit informé, & que ceux qui peuvent être intéressez à l'empêcher se déclarent. Fevret, dans son *Traité de l'abus*, liv. 5. chap. 11. n. 15. &c. prouve que la publication des mariages a été en usage dans les premiers siècles de l'Eglise, mais avec quelques différences, & même avec beaucoup de négligence. La clandestinité des mariages s'étant introduite particulièrement en France, & y ayant causé de grands désordres dans les familles, les Ambassadeurs du Roi présentèrent une requête au Concile de Trente, pour demander la nullité de ces sortes de mariages, ou du moins que le Concile prît toutes les précautions possibles pour abolir un abus si préjudiciable & si contraire à la dignité & à l'essence du mariage. Le Concile, après plusieurs délibérations, déclara dans la session 24. de la réformation, que « les mariages clandestins étoient de véritables mariages, que l'Eglise avoit eus en » horreur & qu'elle avoit toujours défendus : » mais s'apercevant que les défenses ne pouvoient pas arrêter l'abus & le désordre, il ordonna, conformément au Concile de Latran, tenu sous Innocent III. qu'à l'avenir le propre Curé des parties contractantes anonceroit publiquement trois fois dans l'Eglise, pendant la Messe solemnelle, dans trois jours de Fêtes consecutifs, les noms de ceux qui prétendoient se marier. » Il ajoûte cette modification à l'obligation de publier le mariage avant sa célébration : que si l'on s'apercevoit qu'il y eût de la mauvaise foi dans les oppositions formées au mariage, & que la continuation des publications pût causer de plus grands empêchemens, en ce cas on n'en fera qu'une, ou même le mariage sera célébré sans publication, en présence au moins du Curé & de deux ou trois témoins ; & ensuite avant qu'il soit consommé, les publications se feront dans l'Eglise, afin que s'il y a quelques empêchemens cachez, ils se découvrent plus aisément ; à moins que l'Ordinaire ne juge plus à propos de dispenser de ces publications, que le Concile laisse à son jugement & à sa prudence. L'Eglise de France accepta cette décision & en ordonna l'exécution, & avec quelques Diocèses, on y ajoûta la peine de l'excommunication contre ceux qui se marieroient sans publication ou sans dispense. L'Ordonnance de Blois s'explique en ces termes dans l'article 40. « Que nos sujets de quelque » état, qualité & condition qu'ils soient, ne » pourront valablement contracter mariage » sans proclamations précédentes, faites par » trois divers jours de fêtes, avec intervalle » compétant, dont on ne pourra obtenir dispense » sinon après la première proclamation, & ce » seulement pour quelque urgente ou légitime » cause, & à la réquisition des principaux & » plus proches parens communs des parties » contractantes. » Le Roi Louis XIII. par son Edit de 1639. confirma la disposition de cette Ordonnance. Le Decret du Concile de Trente, & la disposition de nos Ordonnances, ont fait naître deux questions qui ont partagé nos Docteurs. La première est : Si la publication des bans est d'une nécessité absolue, & , comme l'on dit, de nécessité de contrat & de Sacrement. La raison de douter, est qu'il semble que le Concile & les Ordonnances de nos Rois semblent

n'avoir eu d'autre motif que d'empêcher la clandestinité, dont le Concile fait un empêchement dirimant : ainsi la publication est aussi nécessaire que la présence du Curé ; l'Ordonnance de Blois ayant eu la même vûe, & ajoûtant que les sujets du Roi ne pourront valablement contracter sans proclamations précédentes, il semble que cette formalité est plus de nécessité que de précepte : mais la Congrégation établie pour l'interprétation du Concile de Trente, a décidé nettement, que l'omission des bans ne rendoit pas un mariage nul. C'est le sentiment de Gerbais, dans son *Traité du pouvoir des Souverains sur le mariage* ; c'est aussi l'opinion commune des Théologiens, des Canonistes & des Jurisconsultes François, qui expliquent le mot *non valablement contracté* de l'Ordonnance de Blois, par rapport au Sacrement. Voyez sur ce point Fevret, liv. 5. ch. 2. Mais la principale difficulté roule sur les dispenses des bans. Il est certain que les Evêques & leurs Grands Vicaires peuvent accorder la dispense de deux bans : mais selon le sentiment de Fevret, il n'y a que l'Evêque qui puisse dispenser de trois bans, si ce n'est lors qu'il a donné précisément ce pouvoir à son Grand Vicaire : il y a même des Evêques qui font difficulté d'accorder la dispense des trois bans, comme si le Concile & l'Ordonnance ne s'étoient pas servis du terme général d'*Ordinaire* indéfiniment. Le défaut de bans n'opere qu'à l'égard des effets civils ; & en ce cas, les enfans nez d'un semblable mariage sont mis au rang des bâtards.

Ban. [*Editum beneficiarios clientes evocans.*] Terme de Palais. Cri public. (Appeler à ban. Ajourner à ban.)

Ban. C'est aussi le cri public qui se fait pour annoncer la vente de quelque marchandise, surtout quand il est précédé du son du tambour. On se sert aussi du *ban* pour recouvrer les choses perdues, en promettant quelque récompense à ceux qui en donneront des nouvelles.

Ban, f. m. [*Exilium.*] C'est-à-dire, banissement. (On lui a ordonné de garder son ban. Il est obligé, à peine de la vie, à garder son ban.)

Ban de l'Empire. Mettre un Prince au *ban de l'Empire*, c'est le dépouiller de ses biens, le déclarer déchu de ses dignitez. On met aussi une ville au *ban de l'Empire*, au *ban Impérial*, en lui ôtant ses privilèges & ses droits.

Ban, f. m. C'est l'étendue du lieu où le Seigneur a pouvoir d'assujétir ses vassaux à lui paier certains droits. Voyez *Banlieu*.

Ban, f. m. [*Militaris proclamatio.*] Il se dit dans une Armée. C'est une proclamation qui se fait au son du tambour, de la trompette, ou des timbales, à la tête de quelques troupes & dans les quartiers, avec ordre aux soldats de garder la discipline militaire, sous peine de mort, ou sous quelque autre peine. (Faire un ban par tous les quartiers de l'armée.)

§ Le droit de ban est prohibitif ; il emporte la défense de faire certaine chose : ainsi dans les Coûtumes, le ban de moissons & de vendanges consiste dans une défense de moissonner & de vendanger sans la permission du Seigneur Haut-Justicier. A l'égard du premier, il n'est plus en usage, comme Charondas l'a remarqué sur la Somme de Boutillier ; & Chopin, dans son *Traité du Privilège des Rustiques*, liv. 2. chap. 7. que, suivant l'usage de France, le

Laboureur

Laboureur peut couper ses blés quand il lui plaît. Quelques uns aléguent la Loi 4. ff. de *Feris*, qui veut que les Magistrats réglent le tems des moissons & des vendanges : mais cette Loi ne doit être entendue que par raport aux feries de moissons & de vendanges, pendant lesquelles le Barreau étoit fermé, & non point à la liberté de moissonner. Il n'en est pas de même des vendanges. C'est un usage général dans tous les pais : On ne peut point vendanger avant l'ouverture qui se fait publiquement par les Officiers des lieux, & jusques-là les vignes sont en bannie, selon l'expression de la Coûtume de Nevers, chap. 13. art. 1. Ce droit présuppose la Haute Justice. Il y a pourtant des Bas-Justiciers qui par la Coûtume ont le droit de ban de vendanges. Voiez *Anjou*, art. 185. La permission de vendanger doit être précédée d'une visite des vignes, faite par les Officiers des lieux, accompagnez des anciens & plus notables habitans, comme il est réglé par l'article 5. du titre 15. de la Coûtume de Berri, & par l'article 4. du titre 13. de la Coûtume de Nevers, laquelle par l'article 3. du même titre, donne au Seigneur la permission de vendanger la veille du jour de l'ouverture ; ce qui est pratiqué dans le Dauphiné. Voiez de *Boissieux*, de l'usage des fiefs, part. 1. ch. 39.

§ *Ban-d'Août*, *Ban-vin*. Je me servirai des termes de Ragueau dans son Indice, pour expliquer ce que c'est que *Ban-d'Août* & *Ban-vin*, qui signifient la même chose : « Quand un » Seigneur, pendant quarante jours continuels » de l'an, peut faire défenses à toutes personnes » qui demeurent en sa bannalité, de faire » vendre vin en détail ou autre denrée, afin » que cependant il puisse vendre le vin du crû » de son fief, bon, pur & net, ou sa denrée » à prix raisonnable, selon le cours du pais. » Voilà en abrégé, ce que contiennent les Coûtumes sur le droit que l'on appelle *Ban-d'Août*, parce que le Seigneur l'exerce pendant le mois d'Août, selon la Coûtume de quelques lieux. *Bandie*, dans la Coûtume de la Marche, ch. 23. est la même chose. M. de Marca a remarqué dans son Histoire de Bearn, liv. 4. chap. 17. que le Comte Centulle se conserva le droit de vendre son vin, ses pomades & cidres, pendant le mois de Mai, & que ce droit fut appelé *Maïasques*. Il y a dans l'Ordonnance de 1680. concernant les Aides, un titre exprès concernant les Aides, un titre exprès concernant le Ban-vin, où l'on pourra s'instruire parfaitement de l'étendue de ce droit, & de ce que l'on doit observer.

BANAL, LE, (BANNAL.) *adj.* [*Indictivæ legi obnoxius.*] Ce mot se dit des choses, & signifie, qui est dans l'étendue du lieu où les vassaux doivent paier quelque droit au Seigneur, & qui est commun à tous ceux qui demeurent dans ce lieu, en païant ce droit. (On est obligé de porter cuire son pain au four banal, de moudre au moulin banal, de pressurer au pressoir banal, & de brasser à la brasserie banale. *Le Maît. plaid. 20. page 341.* On dit de toute chose commune & triviale, cela est banal. Un témoin *banal*, une expression *banale*, un four *banal*, un compliment *banal*, &c.

BANALITÉ, (BANNALITÉ.) *s. f.* [*Indictivum jus dominicum.*] Terme de *Pratique*. C'est le droit auquel le Seigneur de quelque fief assujétit ses vassaux, & les oblige de cuire à son four,

Tome I.

de moudre à son moulin, & de pressurer à son pressoir. Le mot de *banalité* ne se dit pas seul ; quand on s'en sert, on dit, *Avoir droit de banalité*. (Il a perdu le droit de banalité qu'il avoit sur ses Sujets. Les Seigneurs n'ont point de droit de banalité, s'ils ne montrent leurs contrats. *Le Maît. plaid. 20. pag. 341.*)

§ La banalité est un droit prohibitif, contraire à la liberté publique. Le terme Latin *bannum*, & le François, *ban*, signifient, dans les anciens Auteurs, une proclamation prohibitive de faire certaines choses. La banalité est aussi prise pour le district & l'étendue du territoire dans lequel le droit peut être exercé. Le district de la banalité est aussi appelé *banlieue*. Il y a différentes especes de banalité. Les Coûtumes font mention des fours, des moulins, des pressoirs banaux, des taureaux banaux, des rivières banales. La banalité de fours & de moulins est une servitude personnelle, & la banalité de pressoirs est une servitude réelle. L'obligation de faire cuire son pain, de faire moudre son blé dans le four & dans le moulin du Seigneur, affecte la personne, en sorte qu'au moment que l'on n'habite plus dans la banlieue, on n'est plus sujet à la banalité. Il n'en est pas de même de la banalité de pressoir : elle affecte les vignes dont les propriétaires doivent faire porter les raisins dans le pressoir banal, quoiqu'ils habitent hors de la banalité. La Cléricature, même la Prêtrise, n'afranchissent point de la banalité, n'étant point du nombre des servitudes honteuses. Voiez *Brodeau*, art. 71. de la Coûtume de Paris. Quant aux Curez, si la banalité est fondée sur la Coûtume de la Province, ils y sont assujétis : si elle est établie sur un Traité fait avec les habitans, ils n'y sont point sujets. *Baquet*, Traité des droits de Justice, ch. 29. n. 36. A l'égard des Nobles, je crois qu'en termes généraux, ils sont soumis à la banalité coutumière ; ainsi il faut examiner les Coûtumes, comme celles d'Anjou, du Maine, de Poitou, & autres qui en disposent différemment. Les Eclésiastiques, ni les Nobles ne sont point afranchis de la banalité de pressoir, parce que c'est une servitude réelle.

BANANIER, *s. m.* C'est un arbre des Indes dui sert à divers usages. Le Banane est le fruit du Bananier.

BANC, *s. m.* [*Scamnum*, *Subsellium.*] Prononcez *ban*. Sorte d'ais de bois dur & épais, soutenu de quatre piés, & autant élevé de terre qu'il le faut pour s'asseoir dessus commodément.

Banc, *s. m.* [*Causidicorum mensa.*] Terme d'Avocat de Paris. Certain lieu du Palais où quelques Avocats s'assemblent pour être consultez après l'Audience de la Grand' Chambre. Ils se mettent d'ordinaire sept, huit, neuf ou dix à un banc, & ils disent, je m'en vais au banc, se rendre au banc, on me trouvera au banc.

* *Bancs*. [*Theologiæ exercitationes.*] Ce mot se dit en parlant des actes qu'on soutient en Sorbonne, lors-qu'on prend ces degrez. (Etre sur les bancs. Il a bien fait sur les bancs ; c'est-à-dire, il a fort bien répondu en faisant ses actes pour prendre ses degrez.

Et jamais sur les bancs on ne vit Bachelier,
Qui sçût plus à propos interrompre & crier.
L'Abé de Villiers.

Banc, [*Vada*, *arenarum cumuli.*] Terme de Mer. Amas de sable sous l'eau. Lieu dans la mer

K k

où il n'y a pas assez d'eau pour porter un vaisseau. Roche cachée sous l'eau. (L'entrée du port est dangereuse, à cause des *bancs* qui s'y rencontrent. *Sar. siège de Dunquerque.* Le grand banc de Terre-neuve, lieu célèbre dans l'Amérique septentrionale par la pêche de la morue.

* *Banc.* [*Scopus.*] Ecuëil. (En écrivant l'histoire, je crains de donner à travers quelque *banc* ou quelque écuëil caché sous l'eau *Abl. Luc.*)

Banc, f. m. [*Sedilia, transra.*] Terme de *Mer.* C'est, dans les Galères, un siège où l'on met quatre ou cinq rameurs pour tirer une même rame. (Les Galères ont trente-deux *bancs*, & six ou sept forçats par banc ; d'autres ont moins de bancs & moins de forçats à chaque banc.)

Banc commun. [*Tribunal secundarium.*] C'est la seconde Cour de Justice en Angleterre, ainsi appelée parce-qu'on y plaide les causes communes & ordinaires entre sujet & sujet.


Banc, signifie aussi un lit de pierre dans les carrières. *Un banc du ciel*, c'est celui d'en-haut qui est le plus dur, & s'appelle en Latin *lapidicinae cælum.*

Banc du Roi. C'est une Cour souveraine en Angleterre, où le Roi présidoit autrefois sur un banc élevé. La juridiction de cette cour s'étend sur tout le Royaume. On y plaide les causes de la Couronne entre le Roi & les sujets, & toutes celles qui regardent la vie des sujets.

Banc à dégrosser. Terme de *Tireur d'or.* Espèce de petite argue que deux hommes font tourner, pour réduire les lingots d'or, d'argent ou de cuivre, à la grosseur d'un ferret de lacet, en les faisant passer par environ vingt pertuis ou trous d'une moienne filiere, que l'on nomme *Ras.* Les Tireurs d'or appellent aussi *Bancs à tirer*, la machine avec laquelle on tire le fil d'or ou d'argent, à travers les petits pertuis d'une petite filiere appelée *prégaton*, pour le mettre en état de passer par les pertuis du fer à tirer, qui est la plus petite de toutes les filieres.

Banc. On donne ce nom dans les Manufactures de glaces, à une espèce de grande table sur laquelle on pose la pierre de l'ais, où se mettent les glaces qu'on veut dégrosser ou adoucir.

Banc d'Hipocrate. Terme de *Chirurgie.* Machine dont on se servoit autrefois pour réduire les luxations & les fractures. C'étoit une espèce de bois de lit sur lequel on étendoit le malade. On peut en voir la description dans le Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie, par M. Col-de-Villars. Hippocrate passe pour l'inventeur de cette machine.

 **BANCAGE.** Ce terme signifie, dans la Coutume de Tours, *art. 11.* l'étendue du fief dans lequel s'exerce la banalité de moulin : c'est ce que l'on appelle *lieu de moulin*, dans plusieurs autres Coutumes.

BANCELLE, *f. f.* [*Scabellum.*] Petit banc long & étroit, tel qu'on le met aux tables des cabarets. (La bancelle nous y sert de tabouret. *Scarron.*)

BANCHE, *f. m.* Terme de *Marine.* Nom qu'on donne à un fond de roches tendres & unies qui se trouvent au fond de la mer.

BANDAGE, *f. m.* [*Ligatura, fascia.*] Terme de *Chirurgien.* Bandes appliquées sur les parties du corps, afin de leur rendre ou de leur conserver

la santé. (Bandage simple ou composé. Appliquer un bandage. Voyez sur les diverses sortes de bandages, le Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie, par M. Col-de-Villars.)

Bandage. [*Fascia herniæ coercendæ.*] Braïé. (Porter un bandage. Voyez *Braïé.*)

Bandage. [*Circuli ferrei.*] Terme de *Maréchal.* Bandes de fer attachées avec de gros cloux aux jantes des rouës de carrosses, de chariots, de charètes, &c.

Bandage, se dit aussi des pièces qui servent à bander une arme à feu.

BANDAGISTE. Voyez *Chirurgien.*

BANDE, *f. f.* [*Instita, limbus.*] Morceau d'étoffe ou de toile, long & délié dont on se sert pour bander & pour enveloper.

Bandage. [*Fascia.*] Terme de *Chirurgie.* Partie de bandage. Lien long & large qui doit raisonnablement couvrir les parties qui en ont besoin pour leur conservation ou leur établissement. (Appliquer une bande.)

Bande. [*Ferrea lamina.*] Terme de *Maréchal.* Partie du bandage de la rouë. Lien de fer plat qui couvre quelque jante de rouë & qui est attaché avec de gros cloux. (Atacher une bande.)

Bande. Terme d'*Imprimerie.* On appelle *bandes* des pièces de fer attachées aux deux longues barres du milieu du berceau, sur lesquelles roule le train de la presse.

Bande. Les Serruriers & autres ouvriers en fer appellent *bandes*, divers morceaux de fer, plats, étroits & longs, qu'ils forgent, pour attacher, fortifier, ou soutenir plusieurs ouvrages de menuiserie, charpente & maçonnerie.

Bandes de trémie. Ce sont les barres de fer qui soutiennent l'enchevêtrement des solives, à l'endroit où l'on fait le passage & l'âtre des cheminées, & celles sur lesquelles on élève leurs languettes.

Bandes Flamandes. Elles servent aux portes-cocheres, & leur tiennent lieu de pentures, dont on se sert pour les portes communes.

Bande. Terme de *Pâtissier.* Morceau de pâte étendue qu'on coupe en long pour bander les tourtes, des godiveaux & autres ouvrages de pâtisserie. (Faire des bandes, grandes, larges, petites, &c.)

Bande de cervelas. Terme de *Chaircutier.* Six cervelas attachez au bout l'un de l'autre.

Bande de carreaux. Terme de *Potier.* Plusieurs carreaux de suite & en forme de bande.

Bande de baudrier. Terme de *Coûturier.* C'est presque tout le corps du baudrier.

Bande. Terme de *Seillier.* En parlant de la selle, on appelle *bande de selle*, deux pièces de fer plates & larges d'environ trois doigts, clouées aux arçons de la selle, pour les tenir en état. (Mettre un arçon sur bande.) Il y a encore deux autres bandes à la selle, mais elles sont plus petites.

Bande. [*Navem inclinare.*] Terme de *Mer.* En parlant de vaisseaux, on dit, *avoir son vaisseau à la bande* ; c'est le faire pancher sur un côté, appuyé d'un ponton, afin qu'il présente l'autre flanc, quand on veut le netéier ou le radouber.

Bande du Nord. [*Plaga, regio.*] Terme de *Mer.* Ce mot signifie le côté du Nord.

Bande du Sud. C'est le côté du Sud. Nous navigeons à trois degrez de la Ligne, de la bande du Nord ou du Sud ; c'est-à-dire, à trois degrez de latitude septentrionale ou méridionale.

A la vûë de ce cap, & par les cinq degrez de la bande du Nord, on trouve une basse très-dangereuse. *Guillet, art de l'homme d'épée.*

Bande. [*Tania.*] Terme de *Blason.* Pièce honorable d'écu qui représente le baudrier du cavalier, qui prend d'ordinaire depuis le haut de l'angle droit de l'écu, jusques à l'angle gauche du bas de l'écu. (Porter d'argent à la bande de sable. *Colomb.*)

Bande. Petit poids d'environ deux onces, dont on se sert en quelques endroits de la côte de Guinée pour peser la poudre d'or.

Bande de glace. Pièce de glace qui n'est bonne qu'à faire des bordures de miroirs.

† *Bande.* Plusieurs personnes de compagnie.

† *Bande joïeuse.* [*Coëpulos.*] Plusieurs personnes qui se réjoüissent ensemble.

(En suite avec une solemnité,
Toute nôtre bachique *bande*
Bût un grand verre à ta fanté.
La Chap.)

La grande bande des vingt-quatre violons. Ce sont les Violons de la chambre du Roi.

† *Faire bande à part.* [*Secessionem facere.*] C'est-à-dire, se retirer de compagnie pour être seul. Ne point fréquenter.

Bandes. [*Turma.*] Troupes considérables de gens de guerre. (Déjà les bandes grecques avoient joint le gros de son armée. *Vaug. Quint. liv. 3. chap. 8.*)

Au milieu des combats, mille invisibles bandes
Viendront grossir tes Escadrons.
Char. Poës.)

Le Prévôt des *bandes* Françoises est reçû à la tête du Régiment des Gardes. [*Legionariorum militum Tribunus capitalis.*] On ne dit plus, les Bandes Françoises, pour dire l'infanterie, à moins qu'on ne parle du Prévôt des bandes.

Bande. [*Boum armentum.*] Terme de *Boucher.* Troupe. Mener vendre à Paris des bandes de bœufs.

Bande de voleurs. [*Latronum caterva.*] On a pris des voleurs qui ont déclaré tous ceux de leur bande.

Bandes d'Egyptiens ou de Bohémiens. Ce qui fait dire à Poisson, dans le Baron de la Craffe :

(Monsieur, l'on vous demande,
C'est un Comédien. Parbleu voici la *bande.*
Dites troupe. L'on dit *bande* d'Egyptiens,
Et *bande* offenseroit tous les Comédiens.)

Bande, s. f. [*Faciatorum manus.*] Assemblée, ou troupe de conjurez & de liguez.

BANDEAU, s. m. [*Fascia, redimiculum.*] Bande de toile, de crêpe ou de camelot, qui sert à couvrir le front de quelque femme. (Un bandeau de femme veuve.)

Bandeau de Religieuse. Bande de toile que les Religieuses portent sur le front, pour faire voir qu'elles doivent avoir les yeux bandez, & ne plus regarder toutes les folies du monde, auquel elles ont renoncé.

Bandeau. [*Velum.*] Bande qu'on s'imagine couvrir les yeux de l'Amour, de la Justice. (L'Amour a un bandeau sur les yeux, pour montrer que la maison des Amans est dans les ténébres. *Sar. dial.* La Justice a un bandeau sur les yeux.)

Bandeau Royal. Voiez *Diadème.*

Bandeau. Médicament externe qu'on applique

sur le front composé de fleurs, de semences concassées, de décoctions de plantes, ou d'huiles & d'onguens pour apaiser la douleur de tête & faire dormir.

* *Bandeau.* [*Caligo.*] Espèce d'aveuglement d'esprit, causé d'ordinaire par quelque passion ou quelque prévention. (La discorde avoit mis un bandeau fatal sur tous les yeux. *Racine, Iphigénie, a. 5.*)

Bandeau. Terme d'*Architecture.* Se dit d'une architrave ou moulure qui s'étend depuis une imposte à l'autre, en se courbant en arc par-dessus une porte ou une fenêtre.

BANDELETTE. Terme d'*Architecture.* C'est un ornement, qu'on appelle aussi règle, plus petit que la plate bande, & plus grande que le linceul. C'est comme la moulure plate qui couvre l'architrave du Dorique.

Bandelette, s. f. [*Taniola, vitta.*] Petite bande. (Les victimes étoient ornées de bandelettes.)

BANDER, v. a. [*Fasciis devincire.*] Lier avec quelque bande. Boucher. (Bander le bras, les yeux. Bander un enfant.)

Bander. [*Intenderè.*] Mettre une armée en état de tirer. (Bander un arc, un fusil.)

Bander. [*Tendere.*] Etendre en tirant. (Bander les cordes d'un luth.)

Bander, v. a. [*Adducere.*] Terme d'*Horloger.* On dit, bander un ressort de montre, c'est-à-dire, le faire plier davantage, afin qu'il ait plus de force pour faire avancer la montre.

Bander. [*Torquere pilam.*] Terme de *Tripot.* Prendre avec la raquette une balle qui roule & la jeter dans les filets. (Bander une bale.)

Bander, v. a. Faire oposer. Faire soulever. (Il a bandé tout le monde contre son ennemi.)

* *Se bander, v. r.* [*Conjurare.*] Se soulever contre quelqu'un. Se liguez. (Les principaux Sénateurs se bandèrent contre lui. *Abl. Tac.*)

* *Bander, v. a.* [*Animum intendere.*] Ce mot se dit au figuré, de l'esprit, & signifie, l'appliquer avec attachement à la considération de quelque objet. (Bander son imagination. Il faut trop bander son esprit pour jouer aux échecs.)

Bander, v. a. Terme de *Patissier.* C'est mettre de petites bandes de pâte sur les tourtes, &c. (Qu'on bande cette tourte & qu'on la mette au four.)

Bander, v. n. Terme de *Marine.* Bander une voile, pour dire, coudre des morceaux de toile de travers ou diagonalement, afin qu'elle dure plus long-tems. *Acad. Franç.*

Bander. Terme de *Fauconnerie.* Oiseau qui bande au vent, pour dire, qu'il se tient sur les chiens en faisant la crésserelle. *Acad. Franç.*

BANDEREAU, s. m. [*Funiculus.*] C'est le nom qu'on donne au cordon qui sert à pendre la trompette au cou de celui qui en sonne. *Acad. Franç.*

BANDEROLE, s. f. Petite enseigne qu'on arbore au haut des navires.

Banderole. Morceau de tafetas garni de frange, qui est attaché à la branche de la trompette.

Banderole. Terme de *Marchand de bois à brûler & de charbon.* C'est une petite planchette de bois ou feuille de fer blanc, sur laquelle est cotté le tarif du prix de ces sortes de marchandises.

BANDI, s. m. [*Grassator.*] Ce mot vient de l'Italien *bandito.* C'est le non qu'on donne en Italie aux voleurs. (Il a été volé ou pris par les bandis. Il est tombé entre les mains des

bandis. Il est tombé dans l'embuscade que les bandis lui avoient dressée.)

BANDINS, *f. m.* *Clathri, cancelli.*] Terme de *Mer*. Ce sont les lieux où l'on s'appuie étant debout dans la poupe du vaisseau. *Acad. Franç.*

Les bandins sont placez au-dehors environ une toise, pour soutenir les grandes consoles, qui sont ordinairement en Hercules, en Amazones, en Turcs, &c. en façon de banc fermé par dehors de petits balustres, qu'on appelle *jalouffe de mezapoupe*. Ozanam.

BANDOIR, *f. m.* C'est une espèce de roüe ou de poulie de buis, dont les ouvriers qui travaillent aux tissus & galons d'or & d'argent, se servent à bander le battant de leur métier; c'est-à-dire, ce petit chassis où est attaché le peigne avec lequel ils frappent la trême de leurs ouvrages. C'est par le moyen de cette roüe que le battant fait ressort & qu'il retourne de lui-même à sa place.

† BANDOULIER, *f. m.* [*Latrones.*] Sorte de fripon, de gueux & de vagabond. Voleur. (S'étant écartez pour aler au fourrage, ils furent chargez par des bandouliers qui descendirent des montagnes. *Vaug. Quint. Curce, liv. 7. chap. 6.*) Borel, dans ses recherches Gauloises, dit que *bandoulier* est le nom qu'on donne aux voleurs qui se tiennent dans les Monts Pirenées, & que ces voleurs sont appellez de la sorte, parce-qu'ils vont en bande. Ce sont les voleurs de ces lieux-là qui ont donné le nom à tous les autres.

BANDOULIÈRE, *f. f.* [*Baltheus minor.*] Bande de cuir qui croise sur le baudrier, & qui prenant sur l'épaule gauche & descendant par devant & par derrière, se vient rendre au côté droit de la ceinture. Les bandoulières des Mousquetaires & des Gardes du Corps sont d'ordinaire enjolivées, couvertes de velours, bordées d'un galon, & attachées avec un crochet; mais les bandoulières des simples soldats ne sont garnies que de leurs charges.

BANE, *f. f.* Espèce de grande manne faite de branches où l'on met le charbon pour l'amener par charoi à Paris. (Amener du charbon en bane.)

Bane. [*Operimentum linteum.*] Toile dont on couvre les bachots qu'on mene sur la Seine. Toile dont on couvre le vin & le blé des bateaux.

Bane. Terme de *Lingère*. C'est une pièce de grosse toile large de trois quartiers & longue de cinq ou six aunes, que les lingères attachent immédiatement sous l'auvent de leurs boutiques. (Mettre la bane, l'attacher, l'ôter, la défaire, la détacher.)

BANE, (BANNE) *f. f.* [*Benna, cista.*] Baneau, *f. m.* Dans les Provinces signifie un vaisseau de bois à contenir des choses liquides & à les transporter sur des bêtes de somme.

BANÉE, (BANNÉE.) *f. f.* Droit du Seigneur pour contraindre ses sujets de moudre à son moulin.

BANER, (BANNER.) *v. a.* [*Velare, operire.*] Couvrir d'une bane. (Baner un bachot. Baner des sacs de blé.)

BANERET, (BANNERET.) *f. m.* [*Vexilli prerogativa donatus.*] Un Seigneur qui a droit de porter banière, pour faire assembler ses vassaux. On les appelloit aussi *Banderets*; mais ces mots ne sont pas à présent en usage. On lit encore dans l'histoire, *Chevalier Baneret*.

BANETE, (BANNETE.) *f. f.* Espèce de

panier fait de menus brins de bois de chataignier, fendus en deux, & entrelassez les uns dans les autres, qui sert à mettre des marchandises, pour les pouvoir faire voiturier & transporter.

BANETE. (BANNETE.) Les Boucaniers François de l'Isle S. Domingue se servent de ce terme dans le commerce des cuirs, pour signifier un certain nombre de peaux de taureaux, de bouvarts, & de vaches, dont ils composent ce qu'ils appellent une charge de cuirs. On appelle ces cuirs *banetes*, à cause de la manière dont ils sont pliez.

BANETON, (BANNETON.) *f. m.* Terme de Pêcheurs de rivière. C'est une espèce de coffre ou de réservoir de bois, pour conserver le poisson. Ce coffre est percé de plusieurs trous pour donner le passage à l'eau, & se ferme à clé par-dessus.

BANGE de Bourgogne. Etoffe qui se fabrique dans cette province, & dont on fait commerce à Lyon.

BANGMER, *f. m.* Espèce de camelot façonné, qui se fabriquoit autrefois à Amiens.

BANGUE, *f. m.* Plante fort semblable au chanvre qui croît dans les Indes, mais d'une forte différente. Les Indiens en font usage pour exciter l'appétit, & pour la concupiscence.

BANIANS, (BANNIANS.) *f. m.* Idolâtres des Indes qui croient à la Métempsychose, & qui sont si superstitieux qu'ils ne mangent d'aucun animal qui ait vie. Voyez *Religion des Banians*.

BANIÈRE, (BANNIÈRE.) *f. f.* [*Vexillum.*] Grand morceau de tafetas ou d'autre étoffe de soie, garnie de frange par les bords, au fond de laquelle il y a quelque figure de Saint en broderie. Ce tafetas est attaché le long d'un bout d'un morceau de bois assez long, & bien tourné. On porte les banières à la tête des processions, & chaque Paroisse a sa banière.)

Banière de France. [*Vexillum Gallicum.*] Drapeau des anciens Rois François.

Du Tillet & quelques autres ont confondu l'Oriflame & la banière de France, laquelle étoit parsemée de fleurs de lis, avec une croix blanche; & ceux qui ont lu nôtre histoire, reconnoissent facilement la différence qu'il y avoit entre l'un & l'autre. Voyez *Alain Chartier, ann. 1448*. On exposoit la banière de France aux fenêtres, pour marquer le logis du Roi. *Guiart, qui vivoit en 1205*.

A la fenestre derreniere,
Du Roi de France la bannière,
A fleurs de lys bien apertes
Par les villes, maisons ouvertes.

La Cornette blanche a succédé à cette banière. Voyez *Cornette blanche*. Il ne faut pas oublier ici le proverbe, *Cent ans banière, cent ans civière*, pour marquer la décadence des plus illustres familles: la *banière* dénote la noblesse; la *civière*, la pauvreté.

Banière, f. f. Ce mot se dit du pavillon ou de l'étendart d'un vaisseau. (Nous voiageâmes sous la banière de France.)

La banière sert à marquer la nation dont est le vaisseau, & à le distinguer. *Banière* étoit autrefois un terme fort en usage parmi les gens de guerre: mais on ne s'en sert plus que dans l'Eglise & sur la mer. Les processions que l'on fait dans l'Eglise sont presque toujours précédées par une banière, sous laquelle les Paroissiens marchent comme autant de soldats de Jesus-

Christ, & représentent l'Eglise militante. Il y a aparence que l'on a introduit l'usage de ces banières depuis que l'Empereur Constantin eut fait porter à la tête de ses armées ce fameux étendart de la Croix, qui lui étoit aparu; aussi toutes nos banières ont une Croix, au-dessous de laquelle l'on atache la banière; ce qui représente l'étendart de l'Empereur Constantin; & c'est si bien la Croix qui prédomine & sert de guide aux fidèles, que l'on a apellé la banière, *Crux stationalis*, parce que les processions s'arrêtent en certains lieux pour faire des prières: *Primicerius cum scholâ, & Subdiaconi regionarii, & Acholyti cum Cruce stationali S. Petri, levant inde Crucem cum collecta processionali, cantando usque ad sanctam Mariam Majorem.* Ce sont les termes de l'Ordre Romain, rapportez par le Pere Mabillon, dans son voyage d'Italie, t. 2. p. 124. En termes de Marine, banière & pavillon sont sinonimes, & signifient également un étendart, une enseigne qui se met sur la poupe du vaisseau: mais il faut observer que le terme pavillon est bien plus en usage que banière. On ne se sert de ce dernier que sur les vaisseaux du Roi, où l'on dit, *Mettre le perroquet en banière.* Il est dit dans l'Ordonnance de 1681. liv. 3. tit. 9. art. 1. que défenses sont faites à tous les sujets de Sa Majesté, de prendre commissions d'aucuns Princes ou Etats étrangers, pour armer des vaisseaux en guerre & courir la mer sous leur banière, si ce n'est par nôtre permission, à peine d'être traités comme pirates. Ce fut dans les voïages d'outremer, que l'on inventa les banières, pour distinguer les différentes nations qui s'étoient croisées. Il y a des banières de différentes espèces: la banière de combat, la banière de partance, la banière de conseil, la banière de paix, la banière d'aide & d'assistance, la banière de nation, la banière royale. Clairac dans son Livre des Us & Coûtumes de la mer, page 353. a observé que les Ordonnances de la Marine ont conservé à l'Amiral le droit des banières, livrées, couleurs & dévifés aux vaisseaux; & il n'est pas permis aux Capitaines, Maîtres ou Bourgeois, d'en prendre selon leur fantaisie, cela étant du droit public, & de toutes les nations, ajoûte-t-il. Le vaisseau que monte l'Amiral porte la banière blanche, carrée, au grand mâ. Ordonnance de 1681. Quant à la banière des Banerets, on disoit autrefois, *Lever banière, bouter banière hors, relever banière.* Voïez Du Cange sur Joinville, Fauchet, Pasquier, & le P. Daniel dans son *Traité de la Milice Françoisse.*

Banière de combat. C'est le Pavillon rouge.

Banière de paix. C'est une banière blanche.

BANILLE, *s. f.* Voïez Vanille.

BANIR, (BANNIR.) *v. a.* [*Exilio mulctare.*] Exiler. (Banir quelcun. Le Parlement de Paris en 1594. banit de France les Jésuites, & à son exemple, plusieurs Parlemens les banirent aussi; mais le Parlement de Bourdeaux & celui de Toulouse, ne les voulurent pas banir. Mezerai, *histoire de France*, t. 7.)

* *Banir.* [*Expellere.*] Chasser. (On la bani de la compagnie des Dames. *Abl. Luc.* Banir la crainte. *Vaug. Quint. Curt.* l. 3.)

J'entretiens des penfers que je devois banir,
Je pouffe des sanglots que je veux retenir,
Chassez vôtre importune & froide indifférence,
Pour banir mon chagrin & mon impatience.

La Suse, poësies.)

Se banir, v. r. [*Mundo vale-dicere.*] Se retirer. (Se banir du monde.)

BANI, (BANNI.) *s. m.* [*Exul, extorris.*] Exilé. (Rapeller les banis.)

BANISSEMENT, (BANNISSEMENT.) *s. m.* [*Exilium.*] Exil. (Punir de mort ou de banissement. *Abl. Tac.*)

BAN-LIEUE, *s. m.* [*Urbanæ jurisdictionis extra pomarium fines.*] Terme de Pratique. L'étenduë de la juridiction d'une ville & d'une Prévôté, où un Juge peut faire des proclamations environ une lieuë autour de la ville.

Brodeau sur l'article 85. de la Coûtume de Paris, a observé que la banlieuë est, à proprement parler, l'espace & district dans lequel on peut faire publier son ban, ou proclamation de Justice, hors des murs de la ville; & cet espace est ordinairement marqué par une croix, ou par quelque grande pierre fort haute. Quelques Coûtumes se servent du terme *distroit*, ou de *territoire*, pour banlieuë. On voit donc que *banlieuë* est composée de *ban*, publication, & de *lieuë*, certain espace de chemin. Ce mot est originaire François. Loisel a remarqué dans ses *Institutes*, liv. 2. tit. 2. art. 33. que la banlieuë est fixée à deux mille pas, chaque pas étant de cinq ou six piés: mais les Coûtumes ne conviennent pas de cette fixation; il faut les examiner. Les moulins banaux ont leur banlieuë. Dans la Coûtume de Bourges, le mot, *Septaine*, signifie la même chose que *banlieuë*. Voïez *Ragueau*. Et dans la Coûtume d'Angers, le terme *Quinte* est sinonime de *banlieuë*.

BANQUE, *s. f.* [*Argentaria.*] Lieu où l'on met son argent en dépôt. (Mettre à la banque à fonds perdu.)

Banque. Terme de *jeu de Hoca*. L'argent du jeu que garde le banquier. Distribution de l'argent du jeu à ceux qui ont gagné. (Tenir la banque.)

BANQUÉ, *adj. m.* Il se dit d'un vaisseau qui va à la pêche de la moruë sur le grand banc de Terre-neuve.

BANQUEROUTE, *s. f.* [*Creditorum fraudatio.*] Fuite d'une personne qui se voïant acablée de dettes, emporte le bien de ses créanciers, & change de país pour s'échaper des poursuites qu'on feroit contre lui. (Faire une banqueroute de mille écus. La banqueroute est volontaire & frauduleuse, mais la faillite ne se fait que par nécessité. On croît que ce mot vient de ces deux mots Italiens *Banco rotto*, banc rompu, parce que les banquiers avoient autrefois des bancs dans les places publiques, où ils faisoient leur commerce d'argent & de lettres de change, & que lorsqu'un banquier faisoit faillite, on rompoit son banc, pour avertir que celui à qui appartenoit le banc rompu n'étoit plus en état de continuer son commerce. La banqueroute chez les marchands est devenuë un moyen de s'enrichir en ruinant les autres.

* *Banqueroute.* [*Argentaria dissolutio.*] L'abandonnement qu'on fait de quelque chose, comme du plaisir, de l'honneur, &c. (Faire banqueroute à l'honneur, au plaisir, à l'amour. *Abl. Luc.*)

Je n'ai plus rien qui me touche,
J'ai fait banqueroute à ses loix.
Main.

Faites-lui, disoit-il, au plutôt banqueroute;
Pour sortir d'embaras, il n'est point d'autre route.
Poète sans fard.)

BANQUEROUTIER, *f. m.* [*Creditorum defraudator.*] Celui qui fait banqueroute. (C'est un franc banqueroutier.)

BANQUEROUTIÈRE, *f. f.* celle qui a fait banqueroute.

BANQUET, *f. m.* [*Epulum.*] Ce mot signifie *festin*, mais il ne se dit qu'en parlant de choses sacrées, & des sept Sages de Grèce. (Le banquet de l'Agneau. Le banquet des Elûs. Le banquet des sept Sages. *Vaug. rem.*)

Banquet. Terme d'*Epronnie*. Trou où tient l'embouchure. (Le banquet ne se voit point.)

† BANQUETER. [*Dare epulas.*] Ce mot est hors d'usage ; en sa place on dit, faire un bon repas. Se régaler.

BANQUETTE, *f. f.* [*Agger loricatus.*] Chemin relevé, comme sont les côtes du Pont-neuf de Paris, où il n'y a que les gens de pié qui marchent.

Banquette. [*Cespes sedilis in morem ad loricam adjectus.*] Terme de *Fortification*. Marche d'un pié & demi de hauteur derrière & au bas du parapet, pour donner aux soldats la facilité de tirer par-dessus le parapet.

Banquette. [*Sedile.*] Terme de *Tapissier*. C'est une sorte de siège d'un pié & demi, long d'autant, & haut de deux piés. (Une jolie banquette. Bourrer une banquette. Couvrir une banquette.)

BANQUIER, *f. m.* [*Trapezita.*] Celui qui fait la banque.

Banquier en Cour de Rome. Est celui dont la fonction est de faire venir les expéditions de la Cour de Rome, comme les dispenses, les bulles, les provisions des Bénéfices, &c. Ils prennent le titre de *Banquier expéditionnaire* en Cour de Rome.

Banquier. Terme de *Hoca*. Celui qui est au haut bout de la table, qui garde l'argent du jeu, qui prend la boule des mains du joueur, qui pousse hors de la boule le billet qui y est enfermé, qui déplie ce billet & le montre pour voir ce qu'on a gagné ou perdu.

Banquier. Se dit encore, aux jeux de la Bassette & du Pharaon, pour marquer celui qui tient le jeu & l'argent ; & qui a le fonds devant lui pour payer ceux qui gagnent.

BANSE, *f. f.* Grande manne quarrée, faite de menus bois entrelassez, qui sert à transporter des marchandises, en particulier les chauderons.

BANVIN, *f. m.* [*Jus ad vinum dividendum.*] Droit qui donne pouvoir aux Seigneurs de vendre le vin de leur crû, durant le tems porté par les Coûtumes ou par leurs titres, à l'exclusion des autres.

BAPTÊME. Voiez *Batême*.

B A Q.

BAQUET, *f. m.* [*Cadus.*] Ouvrage de *Tonnellier*, qui est relié de cerceaux, haut d'un pié ou environ & large d'un pié & demi, ou un peu plus. Un baquet tout neuf.

Baquet à mortier. C'est une demi-futaille dont se servent les *Maçons* pour élever le mortier au faite des bâtimens.

Baquet. Terme de *Carrier*. C'est ce qu'on nomme ordinairement un bouriquet, c'est-à-dire, une civière sans bras, qui sert à tirer le moëlon & les autres échantillons de pierres qui ne se peuvent pas brider avec le cable.

Baquet à laver. Terme d'*Imprimeur*. C'est une pierre de lierre, creusée de quatre ou cinq pouces, dans laquelle les Imprimeurs portent

les formes après l'impression, pour nétoier les caractères.

BAQUETER, *v. a.* [*Exhaurire aquam.*] Terme de *Jardinier*. Oter de l'eau avec la pêle. Baqueter de l'eau. *Quint. instr. pour les Jardins, t. 1.*

BAQUETURES, *f. f.* Terme de *Cabaretier*. Prononcez presque *baçtures*. Ce mot n'a point de singulier. C'est le vin qui tombe dans le baquet, lors-que le Cabaretier remplit sous le tonneau des bouteilles ou autres vaisseaux. De bonnes baquetures toutes fraîches. Les Cabaretiers disent qu'ils vendent leurs baquetures aux Vinaigriers.

BAQUIER. Coton de très-médiocre qualité, dont il se fait quelque négoce à Smirne.

B A R.

BAR, *f. m.* [*Crates brachiata.*] Civière renforcée qu'on porte à deux, à quatre & à six hommes, & qui sert dans les ateliers à porter les pierres, le moilon & les autres matériaux nécessaires.

Bar. [*Barbus.*] Terme de *Blason*. Poisson qu'on met souvent dans les armoiries, ordinairement courbé & adossé, comme à celles du Duché de Bar.

† BARAGOÛIN, *f. m.* [*Inexplicitus sermo.*] L'Auteur des origines de la langue Françoisé pense que ce mot est bas Breton, & qu'il veut dire pain & vin. D'autres le font venir de Bar, qui signifie *dehors*, & de *goûin*, *gens* ; selon cette étimologie, parler *baragoûin* ou *baragoïn*, c'est parler comme les *gens de dehors*, ou les *étrangers*. En effet le mot de *baragoûin* signifie aujourd'hui une sorte de jargon & de langage qu'on n'entend pas bien. (Je ne puis rien comprendre à ce baragoûin. *Molière, Précieuses, scene 4.*)

† BARAGOÛINER. [*Planè non loqui.*] Mot qui est reçu dans le burlesque, & qui veut dire, parler un certain baragoïn. Prononcer, dire. Je ne me souviens jamais comme ils baragoûinent. *Mol. Georg. Dand.*

† BARAGOÛINEUX, *f. m.* [*Homo sermonis inexpliciti.*] Celui qui baragoûine. Qui parle un certain jargon qu'on n'entend pas bien. Celui qui parle d'une manière qu'on a peine d'entendre. (Quel baragoûineux est-ce là ? *Mol.*)

* BARAGOÛINEUSE, *f. f.* Celle qui parle un certain jargon, une sorte de langage qu'on n'entend pas bien. (Deux baragoûineuses me sont venu acuser de les avoir époufées toutes deux. *Mol. Pourc. a. 2. sc. 10.*)

BARAQUE, *f. f.* [*Tugurium.*] Petit logement, petit réduit couvert que les soldats font dans un camp pour se loger. On distinguoit autrefois la hute pour les fantassins, & la baraque pour les cavaliers : mais à présent, on dit baraque pour les uns & pour les autres. On dit *se baraquier*, faire des *baragues* pour se loger. Les soldats se *baraquent* dans le camp. *Acad. Franç.*

BARAT, *f. m.* [*Dolus.*] Terme de *Mer*. Malversation ou déguisement de marchandises, commis par la faute du Patron de navire. Voiez *Baraterie*.

BARATE, *f. f.* [*Situla.*] Baril haut de deux piés, rond & large par le bas, & étroit par l'entrée. Cette entrée est couverte, & le couvercle est percé d'un trou, au travers duquel passe la batte-beurre. On remplit cette barate

de crème qu'on bat jusques à ce qu'il se fasse du beurre.

BARATERIE, *f. f.* [*Fallacia.*] Terme de *Mer.* Il signifie la même chose que *barat.* *Fourn.*

☞ *Barat & baraterie.* Ce sont deux mots anciens qui ne sont en usage que dans le commerce maritime. Villon a dit :

De ce mot en disant, écoute
Si damer de strange & redoute
Le barat de celles nommées,
Tu fçais bien qu'une folle doute,
Car ce sont femmes diffamées.

Il est dit dans l'Ordonnance de 1681. pour le fait de la Marine, *liv. 3. tit. des Assurances, art. 28.* que « les assureurs ne seront pas » obligés de supporter des pertes & dommages » arrivés aux vaisseaux & marchandises par la » faute des maîtres & mariniers, si par la » police ils ne sont chargés de la baraterie de » patron. » Cette baraterie est pleinement expliquée dans le *Guidon, chap. 9. du barat & baraterie*, que l'on peut voir, ainsi que Pasquier dans ses *Recherches*, & Ménage, dans ses *Origines.*

BARBACANE, *f. f.* [*Spiramentum.*] Terme de *Maçon.* Ouverture qu'on fait dans les murs d'espace en espace pour faire écouler l'eau, principalement lorsque les murs soutiennent des terrasses. Ces barbicanes s'appellent plus ordinairement ventouses que barbicanes.

* *Barbacane, f. f.* [*Tabulare vallum arcendis telis.*] Ce mot vient de l'Italien, & il se disoit des ouvertures des murs, par lesquelles on tiroit sur l'ennemi.

BARBACOA. Espèce de grand gril de bois, élevé dans le milieu d'un boucan, sur lequel on met la viande & le poisson qu'on veut faire boucaner. Ce terme, qui est Caraïbe, a passé dans notre langue depuis que les François se sont établis dans les îles Antilles de l'Amérique.

BARBACOLLE, *f. f.* Jeu de hasard, autrement dit *Pharaon.*

BARBARES, *f. m.* [*Barbari.*] Les Romains appelloient *barbares*, tous les peuples, hormis les Grecs, & ceux qui vivoient selon leurs loix. Ils donnoient des otages à des barbares dans l'état le plus florissant de la République. *Abl. Cef. liv. 1. ch. 2.*

☞ Parmi les Romains, *barbarus* a signifié, & même le plus souvent, *étranger.* *Bar* signifie *dehors, champ, campagne.* De ce mot on a fait *barbar*; de sorte qu'être *barbare*, c'est parler en homme de dehors, en étranger, en campagnard. Comme les Egyptiens appelloient *barbares*, les peuples qui n'étoient point de leur nation, & qui ne parloient point Egyptien; de même les Grecs appellerent depuis du même mot ceux qui n'étoient point de Grece; & les Grecs furent imités par les Latins; qui étoient eux-mêmes appelés *barbares* par les Scythes. *Chevreaux, tom. 2. pag. 119.*

Barbares, f. m. [*Agrestis.*] Peuples sans police, ignorans, & qui vivent d'une manière grossière. (Ce sont des barbares.)

Est-il chez les Romains un peuple si *barbare*,
Qui n'estime le prix d'une amitié si rare?
Vill.)

☞ Le P. Bouhours, *suite des remarques*, dit qu'il y a une distinction à faire entre *barbare* & *sauvage*: tous les *sauvages* sont *barbares* à notre

égard & dans notre langue; mais tous les *barbares* ne sont pas *sauvages*: nous disons des *sauvages* du Canada & des Îles, que ce sont des *barbares*; mais nous disons aussi, en parlant des Turcs & des autres peuples qui ne sont pas Chrétiens, les *barbares*. Par ce mot, on entend des Infidèles, ou Mahometans, ou Idolâtres, & on leur donne le nom de *barbares*, quelque polis qu'ils soient, dans l'idée qu'on a que ce sont des âmes féroces. *Barbare* & *sauvage* doivent être encore distingués, quand il s'agit des choses, & il y a de la différence, par exemple, entre des manières *barbares* & des manières *sauvages*; l'un va à la cruauté & à je ne sais quoi de féroce; l'autre à la retraite & à l'éloignement du monde. En matière de langue, *barbare* est opposé à *politesse*: on dit, *vous parlez comme un barbare*, c'est-à-dire, *vous parlez peu poliment*: mais si l'on dit, *vous parlez comme un sauvage*, on entend par cette expression un homme qui ne connoît point le monde, qui a vécu dans la retraite. Lorsque la Grèce ne faisoit point encore un corps certain, & que les peuples étoient répandus dans l'Atique, ils ne reconnoissoient point de différence entre eux & les autres peuples: mais quand ils furent réunis dans les villes & sous certaines loix civiles, ils se donnerent le nom de *Citoyens*, & aux autres peuples ils donnerent celui de *barbares*, c'est-à-dire, étrangers, peu polis, & ne connoissant ni civilité, ni politesse. « On appelle *barbares*, » (dit Strabon, *liv. 14.*) ceux dont le langage » est dur, sans construction, & dont les termes » sont impropres, ou hors d'usage. » Les Latins en usèrent de même: tous ceux qui ne parloient pas leur langue étoient pour eux des *barbares*; ainsi *barbare* & *rustique* sont synonymes dans Horace; & nous appelons encore *barbarisme*, les termes peu usités, ou qui pèchent dans la construction ou dans le régime.

* *BARBARE, adj.* [*Incultus, agrestis.*] Qui est sans police. Grossier, ignorant. (Peuple *barbare*. Souvent le plus *barbare* est sujet à l'amour. *Théoph.*)

* *Barbare.* [*Barbarus, durus.*] Ce mot se dit du langage, des paroles & des personnes. Il signifie, qui est étranger à la langue, qui est mauvais & qui n'y est pas reçu. Qui est grossier & qui ne parle pas bien la langue. Rude & grossier. (Être *barbare* en François.)

D'un seul nom quelquefois le son dur ou bizarre;
Rend un poëme entier, ou burlesque ou *barbare.*
Despr.)

* *Barbare, f. m.* [*Ferus, crudelis.*] Cruel; rude & fâcheux. (Arioviste étoit un *barbare* furieux & téméraire. *Abl. Cef. l. 1.*)

* *Barbare, adj.* [*Inhumanus.*] Inhumain. (Les peuples septentrionaux sont les plus *barbares* de tous les peuples.)

Et le *barbare* auteur des maux dont on m'acable;
Ose-t-il se servir de Thémis & de vous,
Pour m'immoler bien-tôt à ses chagrins jaloux,
Et me faire périr pour être trop aimable?
Poëte anon.)

* *BARBAREMENT, adv.* [*Crudeliter.*] D'une manière cruelle. (Massacrer *barbarement.* *Abl. Arr. liv. 1. ch. 4.*)

BARBARIE, f. f. [*Barbaria.*] La partie septentrionale de l'Afrique, qui est abondante en froment, en orge & en bétail. *Abl. Mar.*

* *Barbarie*. [*Feritas, s̄avitia.*] Cruauté. (C'est une horrible barbarie.)

Barbarie, *s. f.* [*Barbaries.*] Ignorance grossière. La Grèce, qui étoit autrefois le país des sciences & de la politeffe, est aujourd'hui dans une grande barbarie.

BARBARISME, *s. m.* [*Barbarismus.*] Vice contre la pureté du langage. On fait un barbarisme, en disant un mot qui n'est pas François, en usant d'une phrase qui est hors d'usage, ou en oubliant une des particules, des pronoms & des propositions où elles sont nécessaires. *Vaug. rem.*

(Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme.
Despreaux.)

BARBE, *s. f.* [*Barba.*] Tout le poil qui est au dessus des lèvres, aux jouës & au menton. (Une grande & vilaine barbe. Une barbe à triple étage. Une barbe à la Henri IV. Une barbe à la Capucine. Une barbe in-folio. Une barbe large, ample & bien toufue. Se faire la barbe. Faire tous les matins dix ou douze barbes. Terme de *Barbier*.)

Barbe. [*Hircina barba.*] Ce mot joint à d'autres, se prend quelquefois un peu au figuré, pour dire une personne avec une grande barbe. (Ces vilaines barbes de bouc sont de faux mélancoliques, qui sont toujours en querelle. *Abl. Luc. t. 2. p. 30.*)

Malgré sa barbe rousse & sa robe crasseuse,
La dévote sacrée en devint amoureuse.
Poète sans fard.)

† * *Barbe*. [*Invitò.*] En nôtre présence. De vive force & malgré nous. (Son temple à ma barbe il fonda. *Voit. poës.* Il vient par le coche vous enlever à nôtre barbe. *Mol. Pourc.* On dit en terme de mépris, *c'est une jeune barbe.*)

Barbe, *s. f.* Ce mot se dit des lièvres, des lapins & des chats, &c. Ce sont de grands poils qu'ils ont de côté & d'autre de leur bouche. (*Barbe de chat, de bouc, de chèvre, de lièvre, &c.* *L'Auteur de l'Épître de la Muse coquette*, page 61. parle ainsi du lapin :

Il est alerte, & fringue comme un Barbe,
Soir & matin, il se jouë à sa barbe.)

Barbe, *s. f.* [*Arista.*] Ce sont les poils de quelques épis. (L'épi est mûr, & toute sa barbe est grande, il y a long-tems.)

Barbe de cheval. [*Maxilla inferior.*] La partie extérieure de la bouche du cheval, qui est l'apui de la gourmette, & où elle se repose quand on tire la bride pour ramener le cheval en sa belle posture.

Barbe. [*Ranæ equinæ.*] Excroissance de chair qui vient dans le canal & sous la langue du cheval, & qui empêche le cheval de boire. *Soleysel, parfait Maréchal.*

Barbe. (*Radii.*) Ce mot se dit des comètes, & signifie les raïons que darde la comète vers l'endroit du ciel où son propre mouvement la semble porter.

Barbe. [*Ramenta.*] Terme de *Monnoïe*. Ce qui demeure au flanc des monnoïes. (Oter les barbes des flancs des monnoïes.)

Barbe. [*Barbara.*] Nom de femme. (*Barbe est belle.*)

Sainte Barbe, *s. f.* [*Cubiculum sanctæ Barbaræ.*]

C'est ainsi que les Canoniers sur mer appellent la chambre où ils se tiennent du côté de la poupe, parce-qu'ils ont choisi *Sainte Barbe* pour leur Patrone.

Barbe. Ce mot se dit par les Canoniers, tirer le canon en barbe, c'est tirer le canon par dessus le parapet, au lieu de le pointer par les embrasures.

☞ *Barbes d'un vaisseau*. Ce sont les parties du bordage de l'avant, auprès du rinjot, c'est-à-dire, vers l'endroit où l'estrave s'assemble avec la quille. Voyez *Aubin*.

Barbe, *s. m.* [*Equus punicus.*] Cheval de Barbarie qui est fort beau, & fort vite, mais qui ne dure pas tant à la course que le cheval Arabe. *Abl. Marm.* (Les Barbes meurent, mais ils ne vieillissent jamais.)

BARBÉ. [*Barbatus.*] Terme de *Blason*. Qui se dit principalement du coq, comme s'il étoit barbu. (Il portoit de gueules au coq d'argent barbé, béqueté & membré d'or.)

BARBEAU, *s. m.* [*Barbus, mullus.*] Poisson de rivière, de chair blanche & molle, qui est sans dents, qui a le dos verd & jaune, le ventre blanc, le museau pointu, aux côtes duquel pendent deux barbillons. *Rond.* Les œufs du barbeau sont venimeux, à ce que dit *Mathiolo*.

Barbeau. [*Cyanus.*] Herbe qui vient parmi les blez, lors-qu'ils sont en épi, qui fleurit bleu & quelquefois blanc, & qui ressemble à un œillet simple. Il y a des lieux où l'on appelle le barbeau bluet : mais aux environs de Paris le mot ordinaire est *barbeau*. (Les perdrix aiment le barbeau. La graine de barbeau boiïllie & jettée aux perdrix, les endort si fort, qu'on les prend à la main.)

Barbe de bouc, *s. f.* [*Barba capræ.*] C'est une plante qu'on mange en hiver en salade : elle est douce : ses feuilles ressemblent à celles du safran, mais elles sont plus longues & plus larges : sa fleur est jaune & elle sort d'un bouton qui s'épanouit dans le beau tems. De la cime de ce bouton pend une assez grande barbe blanche qui lui donne son nom.

Barbe de Renard, ou *Rame de bouc*. Espèce de gomme qui vient du Levant. On la connoît plus sous le nom d'*Adraganth*.

BARBELÉ, LÉE, *adj.* [*Barbatus.*] Ce mot se disoit des traits & des flèches qui avoient des dents ou des pointes à leur ferrure. (Les flèches barbelées étoient plus dangereuses que les autres.)

BARBEÏER ou BARBOTER. Terme de *Marine*. C'est lors-que le vaisseau étant trop près du vent, le vent rase la voile, & lui étant presque parallèle, la bat d'un côté & d'autre sans la remplir. Quand on a mis le vent sous les voiles, il faut qu'elles barbeïent.

BARBERIE, *s. f.* Terme nouveau, qui signifie dans les Statuts des Maîtres Chirurgiens & Perruquiers, l'art de faire raser la barbe & couper les cheveux.

BARBET, *s. m.* [*Cirratu canis.*] Chien qui va à l'eau & dont le poil est frisé.

☞ Les barbets rapportent ce qu'on leur jette, ou dans l'eau ou sur la terre. Il est dit dans le *Menagiana*, qu'un jour dans le cabinet de la Reine on cherchoit la ressemblance de quelques personnes à un animal ; & comme il y avoit dans la compagnie un homme qui étoit soupçonné de rapporter au Ministre, on dit de lui qu'il

qu'il ressembloit à un barbet, car il raporte.

BARBETTE, *f. f.* [*Mamillare linteum.*] Sorte de guimpe qui couvre le sein de la Religieuse.

BARBIER, *f. m.* [*Tonsor.*] Celui qui a droit de tenir boutique, où pendent des bassins blancs, avec cette inscription, *céans on fait le poil proprement, & l'on tient bains & étuves.* Il est aussi permis aux Barbiers de vendre en gros & en détail des cheveux & de toute sorte de perruques, de poudre, de savonnettes, de pomades, de pâtes de senteurs & d'essences. Les Barbiers furent érigés en corps en 1674. & païèrent pour cela chacun quinze cens livres au Roi. Il est défendu aux Barbiers de faire la chirurgie, & dans cette vûë les Chirurgiens ont droit de visiter chez les Barbiers. Ils s'appellent dans leurs lettres de maîtrises, *Barbiers, Baigneurs, Etuvistes & Perruquiers, &c.*

On dit proverbialement : (Il est glorieux comme un Barbier. Un Barbier rase l'autre.)

BARBILLON, *f. m.* Poisson qu'on appelle aussi petit barbeau.

Barbillon. [*Barbula.*] Ce qui pend en forme de moustache, ou de barbe, au bout & aux côtes de la bouche du barbeau, & de quelque autre poisson.

Barbillon, *f. m.* C'est une maladie de cheval. Voyez *Barbe.*

BARBON, *f. m.* [*Senex austerior.*] Qui a beaucoup de barbe. Qui est déjà vieux. (Elle n'aime point les barbons. Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de Pere. *Mol. A l'âge de quinze ans, vous êtes plus savant en l'art de régner qu'un Roi barbon. Scar. Japhet, épître au Roi.* On trouve des médailles qui représentent d'un côté l'Empereur Adrien barbon, & de l'autre son mignon sans barbe. *Spanhein, Césars, p. 77.* Balzac a fait en prose une satire, qui a pour titre le barbon, où il y a d'assez jolies choses. Je fais cela sur l'espérance de me voir bien-tôt délivrée du barbon que je prens. *Mol. Mar. forcé.*)

BARBOTE, *f. f.* Poisson de lac & de rivière, qui a la tête & la queue terminées en pointe. Il lui pend un barbillon de la mâchoire inférieure. (Auprès du trou par où sortent les excréments, la barbote a une aîle qui continuë jusques à la queue. *Rondelet, Hist. des poiss.*)

BARBOTER, *v. n.* [*Cœnum agitare.*] Ce mot se dit des canards & des oies. Il signifie, chercher à manger dans des ruisseaux bourbeux en y fourrant le bec, & y faisant un peu de bruit. (Les oies barbotent dans les ruisseaux.)

☞ Colletet fit ces vers :

La canne s'humecter dans la bourbe de l'eau,
D'une voix enrouée, & d'un batement d'aîle,
Animer le canard qui languit auprès d'elle.

Le Cardinal de Richelieu ne put jamais l'obliger à mettre *barboter* au lieu d'*humecter* : mais son opiniâtreté lui atira la disgrâce de ce *Ministre.*

† *Barboter, v. a.* [*Muscare, musitare.*] Gronder, dire, prononcer. (Il barbote je ne sçai pas quoi entre ses dents. *Mol.* Barbotons les paroles que la magie enseigne. *S. Am.*)

Barboter. Voyez *Barbeier.*

† BARBOTEUR, *f. m.* [*Anas.*] Canard privé.

BARBOTINE, *f. f.* [*Santolicum, absyntium marinum.*] Ce mot signifie une sorte de poudre qu'on donne pour faire mourir & jeter les vers qui sont dans le corps des enfans ; mais ce mot

ne se dit point à Paris. Les Parisiens, au lieu de *barbotine*, disent *de la poudre aux vers.* Les Apoticaire, les Epiciers & les Médecins appellent cette barbotine, *Semen contra.* Et ceux qui ont fait l'histoire des Plantes la nomment *Semen sanctum* ou *sanctolinum.* Voyez *Daléchamp, histoire des plantes, t. 1. l. 8.*

BARBOÛILLAGE, *f. m.* [*Tinctura.*] Ouvrage de barboûilleur. Méchante peinture. (Tout cela n'est que du barboûillage. On dit, *ce n'est là que du barboûillage.* Ce qui se dit encore de quelque discours obscur & embroûillé, ou mal digéré.)

BARBOÛILLER, *v. a.* [*Maculare, inquinare.*] Gâter, tacher, foûiller. (Barboûiller le visage de quelcun.)

Barboûiller. [*Colorem inducere.*] Peindre avec de l'ocre. Peindre les murailles des chambres avec quelque sorte de couleur. (Barboûiller le haut & le bas des murailles d'une chambre.)

* *Barboûiller.* [*Rudiori penicillo pingere.*] Composer mal. Peindre mal. Se broûiller l'esprit à force de se le charger. (Il barboûille du papier, & puis c'est tout. Se barboûiller l'esprit de Grec & de Latin. *Mol. fem.*)

Barboûiller un recit. C'est l'embroûiller.

Barboûiller une affaire. C'est la gâter.

Barboûiller, v. a. [*Atramento inficere.*] Termé d'Imprimeur. Etre trop noir aux marges, & au fond. (Feuille qui barboûille.)

BARBOÛILLEUR, *f. m.* [*Infector.*] Celui qui avec de l'ocre barboûille le haut & le bas des murailles des chambres, les cheminées, les solives & les poutres. (Ce n'est pas un peintre, ce n'est qu'un misérable barboûilleur.)

† * *Barboûilleur.* Méchant auteur. (C'est un barboûilleur de papier.)

BARBU, BARBUË, *adj.* [*Barbatus.*] Qui a beaucoup de barbe. (Homme barbu.)

BARBUË, *f. f.* [*Rhombus levis.*] Poisson large & plat, qui ressemble au turbot, hormis qu'il n'a point d'éguillons. *Rond.*)

☞ Un Prélat se plaignant de n'avoir point de marée, Benferade regardant la belle-sœur du Prélat, qui avoit un peu de barbe, dit : *De quoi s'inquiète-t-on ? Nous aurons toujours une barbuë.*

Barbuë, f. f. Poisson de mer plat & du genre de ceux qu'on nomme turbots.

BARCALLAO. Espèce de moruë, semblable à celle de Terre-neuve. On la trouve en plusieurs endroits de la Mer du Sud, & sur la côte de Chilly.

BARCALON, *f. m.* [*Regni Siamensis supremus administer.*] Nom que l'on donne à celui qui fait les fonctions de premier Ministre dans la Cour du Roi de Siam.

BARCES. Sorte de canons dont on se servoit autrefois sur Mer. Ils ressemblent aux faucons & fauconneaux, mais ils sont plus courts, plus renforcés de métal & d'un plus grand calibre.

BARD, *f. m.* Civière à bras, sur laquelle on porte les pierres, le fumier, &c.

BARDACHE, *f. m.* [*Aferscomes.*] Jeune garçon dont on abuse honteusement.

BARDANE, *f. f.* [*Lappa.*] Plante qui porte une feuille large & dont les fruits s'attachent aux habits. On appelle aussi cette plante *glouteron.*

BARDE, *f. f.* [*Equi armatura.*] Armure qui couvre le poitrail & la croupe du cheval.

Barde. [*Lardum in offellas scilum.*] Tranche de lard, déliée & large ; dont on couvre

quelquefois les poulets, les chapons, &c. avant que de les mettre à la broche. (Une bonne barde. Une barde trop large, trop mince. Levez une barde, & mettez-la sur ce chapon.)

BARDE, *f. m.* [*Heroum præco.*] Poète Gaulois dont la poésie enseignoit la vertu & la science, ou servoit quelquefois à encourager, & quelquefois à terminer le différend des armées au moment qu'elles aloient combattre.

Le Président Fauchet, *liv. 1. chap. 3.* dit : » Quant aux bardes, ils chantoient au son » de la lyre ou autre instrument de musique, » les faits des vaillants hommes, mis en vers » héroïques, & donnerent telle autorité à la » Poésie, qu'aucuns Poètes se mettant entre » deux armées, maintefois apaisèrent la fureur » des gendarmes prêts à choquer. » Strabon, Diodore de Sicile, Athenée, ont fait mention de ces Poètes si fameux, & nous lisons leur éloge dans Lucain, *lib. 1.*

*Vos quoque qui fortes animas belloque peremptas
Laudibus in longum vates dimittitis ævum,
Plurima securi fuditis carmina Bardis.*

Brébeuf a traduit ainsi cet endroit :

Ces divins enchanteurs, de qui les puissans charmes
Font revivre un héros abatu sous les armes,
Qui transmettent sa gloire à la postérité,
Et trouvent dans sa mort son immortalité,
Les Bardes entonnans leurs cantiques célèbres,
Rapellent les guerriers du milieu des ténèbres.

BARDEAU, *f. m.* [*Scandula.*] Petit ais dont on se sert au lieu de tuile pour couvrir les maisons.

BARDELLE, *f. f.* [*Ephippium.*] Espèce de selle à piquer, qui n'est que de toile, qui est garnie de paille & piquée fortement avec de la ficelle, sans qu'il y entre ni cuir, ni fer, ni bois. On ne se sert point de bardelle en France : mais en Italie, où l'on trote, les Cavalcadours trotent les poulains en bardelle. *Guillet, arts de l'homme d'épée.* Quelques-uns nomment simplement *barde* ou *paneau*, une selle de cette sorte, dont se servent des païsans.

BARDENOCHÉ. Espèce d'étoffe, dont il est parlé dans le Tarif de la Doüane de Lyon.

BARDER, *v. a.* [*Equum tegere, armare.*] Armer un cheval d'une barde. (Barder un cheval.)

Barder. [*Lardo in offellas sècto altilia tunicare.*] Terme de *Rotisseur*. Couvrir d'une barde de lard quelque volaille ou quelque oiseau. (Barde (Barder un chapon, une poularde.)

BARDEUR, *f. m.* [*Cratis brachiata bajulus.*] Celui qui traîne les pierres sur les petits chariots dans les grands ateliers des Maçons.

ARDIS. Terme de *Marine*. C'est un batardeau fait de planches, sur le haut du bord d'un vaisseau, pour empêcher l'eau d'entrer sur le pont, lorsqu'on couche ce vaisseau sur le côté pour le radouber. On appelle du même nom les séparations de planches qu'on fait à fonds de cale, pour charger des blez & d'autres grains.

BARDOT, *f. m.* [*Mulus pusillus.*] Petit mulet qui porte les hardes des voituriers, & qui leur sert quelquefois à passer les ruisseaux. Les Latins l'ont appelé *burdo*, c'est-à-dire, selon Isidore, un animal né de l'acouplement d'une cavale & d'un âne, ou de celui d'un cheval & d'une ânesse.

BARET, *f. m.* [*Clamor.*] Cri d'un éléphant ou d'un rhinocéros.

BARETTE, (**BARRETTE**.) *f. f.* Calote rouge des Cardinaux, de *biretum*, ou *bireta*, qui signifie toute sorte de couvertures de tête d'homme. Chacun en portoit à sa fantaisie.

BARFOULS. Sorte d'étoffe dont s'habillent les Nègres.

BARGACHE, *f. m.* Espèce de moucheron.

BARGE, *f. f.* Poisson qui ressemble fort au corlis, hormis qu'il n'a pas le bec si long. Voiez *Corlis*.

Barge. On disoit autrefois Barge, pour dire Barque, un esquif. On dit encore à Londres la *barge* du Maire.

† **BARGUIGNER**, *v. n.* [*In licitando cunctari, hæsitare.*] Contester pour le prix de quelque chose qu'on veut acheter. (Il y a une heure qu'il barguigne pour acheter un livre de vingt sous.)

¶ Nous lisons dans Joinville : *Quand le Souldan entendit la bonne volonté du Roi, il dit, Par ma loi, franc & liberal est le François, qui n'a voulu barguigner sur si grande somme de deniers.* On voit par là que *barguigner*, c'étoit autrefois comme aujourd'hui, marchander exactement une chose, & par les offres d'une médiocre somme. Du Cange a remarqué sur cet endroit, que les Anglois usent du mot de *bargaine*, pour exprimer un traité ou une convention. Et nous lisons dans les Capitulaires de Charles le Chauve, *tit. 28. Quia & fæminæ barcaniare solent.* Sur quoi le P. Sirmond dit que *barcaniare est licitando cunctari*. Le même Du Cange cite un endroit d'un ancien titre, où l'on lit : *Si quis barguignaverit* ; ce qui est sans doute la source de nôtre *barguigner*. L'Anonyme qui a donné au public les nouvelles Remarques sur la langue François, & Ménage, estiment avec raison, que l'on peut se servir de ce terme dans le stile familier ; & nous entendons dire tous les jours qu'une femme *barguigne*, aiant un talent merveilleux pour marchander ; enfin quand on hésite à prendre son parti, soit homme, soit femme, on dit qu'il *barguigne*, ou qu'elle *barguigne*.

† **BARGUIGNEUR**, *f. m.* [*Cunctator.*] Celui qui barguigne. (C'est un sot barguigneur.)

BARGUIGNEUSE, *f. f.* [*Cunctatrix.*] Celle qui barguigne. (C'est une étrange barguigneuse.)

BARICAVE, *f. f.* Mezerai s'est servi de ce mot pour dire une fondrière : ce terme n'est plus en usage.

BARICA DE MORE. Sorte de soie des Indes Orientales.

BARIL, *f. m.* [*Cadus.*] Fort petit vaisseau de bois composé de deux fonds & de douves liées avec des cerceaux. (Baril à moutarde, à verjus, à vinaigre, &c.)

Baril. Il se dit aussi des marchandises contenues dans un baril, & souvent il en dénote la qualité ou en fixe le nombre ou le poids. On dit un baril de morie verte, un baril de thon, d'anchois ; un baril de fer blanc, un baril de poudre, &c.

Baril, en Italien *Barile*. C'est la 2^e. des mesures dont on se sert à Florence pour les liquides.

BARILLAGE, *f. m.* Terme de *Finances*. Le Barillage est défendu par l'Ordonnance des Aides ; c'est-à-dire, de faire arriver du vin en bouteilles, cruches, barils ou vaisseaux moindres que d'un huitième de muid, à la réserve des vins de liqueur venant en caisse.

Barillage. Terme de *Marine*. Ce sont des barils ou petites barriques de grandeur au-dessous

de la huitième partie d'un muid, en France. Le goudron de Weibourg du barillage de chêne, est préféré à tout autre, excepté celui du Roïaume.

BARILLARD, *f. m.* Officier de Galere qui a le soin du vin & de l'eau.

BARILLET, *f. m.* [*Doliolum.*] Petit baril; mais dans ce sens, il est hors d'usage.

Barillet. Terme d'*Horloger.* Pièce de montre dans quoi est le grand ressort, & qui sert à faire marcher la montre, lors-qu'on remonte la fusée: ou à faire aler la grande rouë, lors-que la montre n'a point de fusée. (Le barillet est trop grand, ou trop petit. Les gens qui ne sont pas du métier, appellent *tambour*, la pièce que les Horlogers nomment *barillet*.)

Barillet. Terme d'*Hydraulique.* C'est le corps de pompe, ou le tuyau d'une pompe dans lequel le piston agit, en haussant & baissant.

BARIOLE, BARIOLEE, *adj.* [*Variis coloribus infestus.*] Marque de diverses couleurs. (Cruche bariolée. Fève bariolée.)

BARIQUAULT, *f. m.* Se dit quelquefois de certaines petites futailles, ou tonneaux, dont les grandeurs ne sont point réglées. On dit un *bariquault* de sucre, un *bariquault* de soufre, &c. pour dire un petit tonneau rempli de ces marchandises.

BARIQUE, *f. f.* [*Cadus, dolium.*] Sorte de futaille. Petit tonneau. (Une barique de vin. Il faut quatre bariques pour faire le tonneau de vin à Bordeaux. C'est aussi un tonneau que le soldat porte pour faire son logement, & qu'on remplit de terre ou de sacs à terre, pour se mettre à couvert, & se battre contre l'ennemi.)

Barique foudroïante. [*Ignæ munitionis cadus, dolium.*] Baril à feu. L'un & l'autre se dit. Ce sont des futailles de diverse capacité, où l'on met des pots à feu & de grandes rangées parmi quantité de filasse, arrosée d'huile de pétrole & trempée dans de la poix noire & de la poix grèque. (On défend souvent des brèches à la faveur des bariques foudroïantes.)

BARLONG, *f. m.* Terme de *Géométrie*, qui se dit d'une figure où il y a deux côtes plus longs que les autres. On le dit de même des habits qui ont plus de longueur d'un côté que de l'autre.

BARNABITES, *f. m.* [*Bernabita.*] Le peuple de Paris dit *Bernabites*; mais il faut dire & écrire *Barnabites*. On les appelle de ce nom, à cause de l'Eglise de Saint Barnabé de Milan. Ce sont des Religieux qu'on nomme Clercs Réguliers de la Congrégation de Saint Paul, faisant deux ou trois mois de probation, un an de noviciat, & ensuite profession. Ils sont vêtus de noir & ont retenu l'habit que portoient les Prêtres qui vivoient du tems de leur établissement. Ce fut en 1533. qu'ils furent établis par Bules expressees du Pape Clément VII. Leur occupation est d'instruire, de catéchiser, & de servir dans les Missions. Ils enseignent la jeunesse en plusieurs endroits d'Italie, d'Alemagne & de France; mais ce n'est pas le but principal de leur établissement. Ils travaillent au salut des ames par la prédication, & autres pieux exercices. Ils desservent quelques Cures en communauté en France, en Italie & en Alemagne, ils ont même des Evêchez en plusieurs lieux. Ils ont pour leur Fondateur Antoine Marie Zacharie, qui se joignit à Milan avec Jacques Antoine Norigia, & Barthelémi Ferrari, tous deux Nobles Milanois.

☞ BARNAGE. Ancien mot abrégé de *Baronnage*, & dont nos anciens Poètes se sont servis pour signifier 1°. une ancienne noblesse. Dans le Roman de Garin, cité par Duchesne, liv. 2. chap. 5. de l'histoire de la Maison de Montmorenci, qui fut moult preux Chevalier, & de *haut barnage*. 2°. Le corps des Barons & de la Noblesse. Mathieu Paris, ann. 1242. dit, que le Roi agit de l'avis de son Barnage, de *consilio Barnagii*. Le Romain de Vales, cité par Du Cange, v. *Baronagium*:

Moult fut grand le *Barnage* que Rou eut amené.

Le Roman de Garin:

Moult fut pruz, & Chevalier gentil
De haut *Barnage* & de moult riche pris.

Le train, l'équipage, la suite des hauts Barons étoient apellez *Barnage*, comme Spelman l'a remarqué dans son Glossaire. Enfin *Barnage* signifioit courage, magnanimité & fidélité. Le Roman de Florimond:

Qu'il avoit grand pris de *Barnage*,
De prouesse & de vasselage.

Duchesne cite ces vers du Poète Gasse, qui s'est servi de *barnage* pour fidélité:

Pour remembrer des ancessors
Les fez, & les dits, & les morts;
Les felonies des felons;
Et les *barnages* des Barons.

BAROMÈTRE, *f. m.* [*Barometrum.*] Tuyau de verre qui sert à marquer la pesanteur & la légéreté de l'air par le moien du vif argent. Il y a des Baromètres simples & des composez.

BARON, *f. m.* [*Baro.*] Ce mot a premièrement signifié un homme fort & vaillant, qui étoit auprès de la personne du Roi. Ensuite il a signifié un homme noble, de qui la terre relève du Prince, & enfin un Seigneur qui est au-dessus des Seigneurs Châtelains, & qui est moins que les Comtes.

BARONE, (BARONNE.) *f. f.* [*Baronis conjux.*] Femme de Baron, laquelle porte la qualité de Dame damée.

BARONET, (BARONNET.) *Chevalier Baronet.* C'est en Angleterre une troisième classe de nobles au-dessous des Barons, & au-dessus des simples Chevaliers. Cet Ordre de Chevalerie fut institué en 1611. par le Roi Jacques I.

BARONIE, (BARONNIE.) *f. f.* [*Baronatus, Baronia.*] Terre & Seigneurie de Baron. Terre à laquelle est atachée une dignité qui est au-dessus du Seigneur Châtelain, & qui est moindre que la qualité de Comte. (Les Baronies sont considérables en Bohême. Une grande, une illustre Baronie. La Reine Christine Alexandre a donné au Baron de Bidal la Baronie de Wildenbrug. *Le Chevalier de Terlon, mémoires, t. 2.*)

BAROQUE, *adj.* [*Gemmæ rudes & impolitæ.*] Terme de *Jouaillier*. Ce mot se dit des perles qui ne sont pas rondes comme il faut. (Ces perles sont un peu baroques, & sans cela elles seroient admirables. C'est un colier de perles baroques.)

* *Baroque*, au figuré, signifie irrégulier, bizarre, inégal.

BARQUE, *f. f.* [*Navicula, cymba.*] Vaisseau de voiture pour aider quelque navire ou autre pareil bâtiment. (Barque longue. barque droite.)

☞ *Barque.* Terme de *Marine*. C'est un bâtiment à un pont, qui a trois mâts, le grand,

celui de misène & celui d'artimon. Les plus grandes barques ne passent guères cent tonneaux, &c. Voiez *Aubin*.

Barque longue. C'est un petit bâtiment qui n'est pas ponté, qui est plus long & plus bas de bord que les barques ordinaires, & qui va à voiles & à rames.

On appelle encore *Barque*, une autre sorte de moien vaisseau sans hune, qui sert à porter les munitions & à charger ou décharger un grand vaisseau.

* *Barque*. Ce mot, au figuré, est pris personnellement. (Avec un peu d'effort, on arrive toujours au port, quand on fait bien conduire sa barque; c'est-à-dire, quand on se fait bien conduire. Je vous conjure de prendre la conduite de nôtre barque. *Mol. Scap. a. 1. sc. 3.*) C'est-à-dire, de conduire nos affaires.

Barque, se dit encore au figuré, & sur-tout en poésie, pour signifier la mort. Il a passé la barque: il a passé la *fatale barque*; la *barque à Charon*. C'est que les Poètes feignoient que les Ames passioient dans cette barque pour être transportées aux Enfers.

BARQUETTE, *f. f.* Pâtisserie venue de Languedoc, qui est en forme de barque, qui faite de fine fleur, de sucre & d'ambre gris, & qui se vend chez les Limonadiers de Paris.

BARRA ou *BARRO*. Mesure dont on se sert en Portugal, pour mesurer les corps étendus, comme draps, ferges, toiles, &c. C'est aussi une mesure de longueur qui sert en quelques endroits de l'Espagne à mesurer les étofes: c'est la même chose que la verge de Seville.

BARRACAN, *Bourracan*, *f. m.* [*Panus à caprinis pilis contextus.*] L'un & l'autre se dit; *barracan* est plus en usage. C'est une étofe où il entre du poil de chèvre. On dit des *barracans teints en laine*, en parlant des *barracans* dont la laine est teinte avant de la travailler sur le métier; & des *barracans teints en pièce*, en parlant de ceux qu'on ne met à la teinture qu'au sortir du métier.

BARRACANIER, *f. m.* Ouvrier qui travaille en *barracan*. On dit aussi un *rouleau de barracan*, pour signifier une pièce de *barracan* qui a tous ses apprêts, & qui est roulée & empointée.

BARRAGE, *f. m.* [*Jus exigendi vectigalis pro transitu.*] Droit de péage qui se leve pour le Roi sur de certaines marchandises. Voiez *Loiseau*, *droit de police*.

Plusieurs Seigneurs ont droit de barrage, qui est, selon Coquille, dans son Institution au Droit François, un droit qui se leve, tant par terre que par eau, sur les marchandises qui passent par le détroit où ils ont ce droit. La *Thaumassiere* a remarqué sur la Coûtume de Berri & de Lorris, que ce droit ne se leve point sur les Bourgeois. Je ne sçai si ce droit n'est point le même que *bardatio*, dont Saint Gregoire fait mention dans la quaranté-unième Lettre du premier Livre, & qui signifie un droit pris sur chaque charge de cheval, de mulet & d'âne. Le terme Grec *βάρδος*, signifie un mulet, que l'on prend pour toute sorte de bêtes de charge. De *βάρδος*, on a fait *bourrique*.

BARRAGE. Sorte de linge ouvré, qui se fabrique dans la basse Normandie. Il y a du grand barrage fin, du grand barrage commun, & du petit barrage.

BARRAGER, *f. m.* [*Vectigalium conductor.*] Fermier qui reçoit le droit de barrage.

§ *BARRAGOIN*. Ancien mot.

Pourveu qu'on soit morgant, &c.

Qu'on parle *barragoin*, & qu'on suive le vent,
En ce tems du jourd'hui on est assez sçavant.
Regnier, sat. 3.

On peut se servir de ce mot dans la conversation.

BARRAQUE, *f. f.* Voiez *Baraque*.

BARRAS, *f. m.* Gomme ou résine qui découle des pins, par les incisions qu'on y fait. Il y en a de deux sortes, qu'on nomme communément encens blanc & encens marbré. Le premier est le véritable galipot.

BARRAT, *f. m.* Cheval ramassé, un *cheval barrat*.

BARRE, *f. f.* [*Vectis.*] Pièce de bois de moyenne longueur, qu'on met derrière une porte, ou derrière une fenêtre pour les fermer. (Mettre la barre à la porte.) Ce mot se dit de diverses pièces de bois qui servent à divers usages.

Barre de fer. [*Vectis ferrea.*] Morceau de fer long de neuf ou dix piés, épais d'un pouce & large de quatre ou cinq doigts. On dit, *Donner cent coups de barre*, pour signifier maltraiter rudement. D'un homme inflexible, on dit, *il est roide comme une barre de fer*.

Barre. Mesure étendue dont on se sert en Espagne. Voiez *Barra*. *Barre* se dit aussi des choses mesurées avec la barre; une barre de tafetas, de ferge, &c.

Barre, se dit encore de certains morceaux ou pièces de métal, étendus en longueur: on dit une barre d'argent, &c. Et proverbiallement on dit d'une marchandise de débit, d'une affaire dont le succès est certain & lucratif, *c'est de l'or en barre*.

Barre. C'est le poids que les Européens nomment autrement *Bahar* dans les Indes.

Barre. Terme d'Imprimeur. Les barres sont deux tringles de bois, qui traversent tout le berceau dans sa longueur, où sont attachées deux bandes de fer sur lesquelles coule le train de la presse.

Barre. Pièce de bois ou de métal, qui sert à divers artisans, pour affermir, appuyer & soutenir leurs ouvrages ou leurs outils.

Barre. Terme de Carrier. C'est ce qu'on appelle communément une pièce de fer chez les Maçons & autres ouvriers, qui ont de gros fardeaux à remuer.

Barres. On appelle *barres*, en termes de Couverturier, ces deux raies de laine bleüe qui sont aux deux bouts de la couverture, & qui n'y servent que d'ornement.

Barre de Palais. [*Curia repagula.*] Banc où se met le premier Huissier du Parlement, & où se font les adjudications des biens saisis réellement.

§ *Barres*. Les anciens Praticiens François ont appelé *barres*, tout ce qui pouvoit arrêter l'action & la procédure de la partie aversée. Ce terme signifie naturellement une pièce de bois, de fer ou de quelque métal, dont on se sert pour fermer les portes & les fenêtres, ou pour arrêter quelque chose. Ménagé le derive de *verra*, un pieu, dont l'on a fait *barra*, que l'on trouve dans Guillaume le Breton, *liv. 3.* lequel fait dire aux vainqueurs du Marquis des Barras, au nom duquel il fait cette froide allusion:

*Barras, gaudete Quirites,
Fregimus, in manibus barræ sunt denique nostris;
Nulla potest nostris, jam barrula tollere barras.*

Tout empêchement a été depuis apellé *barre*.
Philippe Mouskes a dit dans la Vie de S. Louis :

Fu li Tybaud de Champagne,
Sans ce qu'aucun y mit barre,
Couronnez Roi de Navarre.

Loisel, dans ses *Institutes Coutumieres*, liv. 3. tit. 2. art. 1. a remarqué, qui de barres se veut servir, doit commencer aux déclinatoires, pour venir aux dilatoires, & finalement aux péremptoires, &c. M. du Cange a observé dans ses Notes sur les Etablissements de S. Louis, que dans certaines Lettres qui sont au trésor des Chartes du Roi, le mot *barre* est pris pour un Siège de Justice; & dans son Glossaire de la basse latinité, *Barra septum Curia, Cancelli, Auditorium, ubi causæ coram Judicibus ab Advocatis perorantur; nostri*, Barreau. Dubreuil, dans ses Antiquitez de Paris, liv. 1. pag. 141. raconte que les Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, fâchez de l'établissement des Requêtes du Palais, firent du bruit, en sorte que le Roi Charles VIII. fut obligé d'évoquer plusieurs Causes pendantes aux Requêtes de l'Hôtel: « Et dès-lors (ajoute-t'il) on reprit » l'ancienne & première discipline du Parlement; » car les Conseillers de la Grand'Chambre & » des Enquêtes commencèrent à connoître des » Requêtes qu'on leur présentait; & à cette » fin, se vinrent présenter à la porte de la » Grand'Chambre, appuyés sur une barre qu'on » voit encore près de cette porte en la Grand- » Salle du Palais, l'usage de laquelle barre » étant perdu maintenant, nous sert seulement » de remarque, que de là est venu, que nous » apellons encore toutes instances pendantes » à la barre. »

BARRE. [*Tania diagonalis à sinistra ad dextram ducta, & tertiam scuti partem occupans.*] Terme de Blason. L'une des parties honorables de l'écu, laquelle marque le baudrier du cheval. (Il porte d'hermines à la barre de gueules. Colomb.)

Les cadets des Nobles & les bâtards mettent une petite barre dans l'écu des armoiries de la famille. La barre des cadets légitimes part de la droite à la gauche; & celle des bâtards & de leurs descendants de la gauche à la droite. On connoissoit par la barre, la qualité de ceux qui se présentoient aux tournois. Olivier de la Marche dit dans ses Mémoires, liv. 1. ch. 19. « Au jour ordonné, Messire Bernard entra en » lice, armé de toutes armes, la cotte d'armes, » comme il appartient à bastard de cette Maison. » Et dans un autre endroit: « Le bâtard de » Bourgogne étoit paré de sa cotte d'armes à » une barre de travers, pour montrer qu'il » étoit bâtard. » Voyez *Bâtard*.

Barre. [*Cingulum.*] Terme de Ceinturier. Bande de cuir qui sert aux sangles & aux ceinturons. *Barre de muid.* [*Afferculus transversum dolii fundum dividens.*] Terme de Tonnelier. Petit ais attaché avec des chevilles aux douves pour soutenir les pièces du fonds. (Le muid est à la barre. Quand le vin est au dessous de la barre, il diminue beaucoup de sa qualité.)

Barre, s. f. [*Afferculus.*] Terme de Faiseur de claveffins. C'est un morceau de bois blanc de la longueur de l'épinette & du claveffin, raboté, drapé & embelli d'ordinaire de petites fleurs, posé au-dessus des fautereaux, & attaché à l'assemblage de l'épinette, ou du claveffin, pour empêcher que les fautereaux ne sortent de leurs

mortaises. (La barre de cette épinette est agréablement enjolivée. Poser la barre, lever ou ôter la barre d'une épinette.)

Barre. Terme de Cocher & de Postillon. Perche qu'on atache d'espace en espace aux piliers des écuries, pour empêcher que les chevaux ne s'aprochent, & ne se batent.

Barre, s. f. [*Portus nisi alto mari invius.*] Terme de Mer. Amas de sable, ou plusieurs roches sous l'eau, à l'entrée d'une rivière, ou d'un port, qui empêchent qu'on n'y puisse passer que de haute marée, ou par des passes, c'est-à-dire, par des ouvertures qui s'y rencontrent par intervalles. (On ne peut passer par ce port à cause des barres qui en embarrassent l'entrée. Guillet, *Dict. du Gentilhomme*. On appelle sur la Seine, la barre, un certain flot particulier à cette rivière, & sur la Dordogne, *Mascaret*.) Voyez le *Dictionnaire de la Marine* du Sieur Aubin, où il explique les différentes sortes de barres qui sont en usage parmi les Marins.

Barre, s. m. Terme de Monnoie. C'est une pièce de fer longue de huit ou neuf piés, & grosse comme le bras, qui passe au travers du balancier, & qui sert à le faire tourner par des ouvriers, qu'on appelle *barriers*, ou *tireurs de barre*. On tire la barre lorsqu'on monnoie les flans d'or ou d'argent.

Barre de panier. Terme de Vanier. Bâton, ou cerceau sous le fonds du panier.

Barre, s. f. [*Linea.*] Ligne qu'on tire avec la plume, pour marquer la fin d'un chapitre, ou bien sur quelque partie d'un acte, passant la plume par-dessus ou de travers.

Barres. [*Gingiva pars genuinos inter & caninos dentes media.*] Terme de Maréchal. Parties extérieures de la bouche du cheval, qui font une espèce de gencive, sans aucunes dents. (Barres tranchantes & décharnées.)

Barres. [*Decursio palæstrica.*] Jeu où deux troupes de jeunes gens se rangent en haie à la tête, & à quelque distance les uns des autres sortent de leur rang, & courant les uns après les autres, tâchent de s'atraper & de se faire prisonniers, & celui qui atrape son camarade, lui donnant de la main quelques petits coups sur l'épaule, lui dit, *j'ai barres sur vous*, & l'arrête. Ceux qui jouent à ce jeu, disent, *commencer barres*, c'est commencer à courir. *Donner barres sur quelcun*, c'est quitter le poste où l'on est, & courir après quelcun pour l'atraper. *Avoir barres sur quelcun*, c'est avoir atrapé quelcun. (Jouer aux barres.)

* *Rats qui jouent aux barres.* C'est-à-dire, qui courent & qui font du bruit.

* *Avoir barres sur quelcun.* Façon de parler figurée. C'est avoir prise sur quelcun.

* On dit figurément qu'on joue aux barres, lorsqu'on se va chercher réciproquement en même tems, & qu'on ne se trouve point.

BARREAU, s. m. [*Clathri.*] Barré de bois ou de fer.

Barreau. [*Cancelli.*] Petite barre de fer qu'on met aux fenêtres des premiers étages qui donnent sur la rue, pour empêcher d'entrer dans la maison par les fenêtres.

Barreau. [*Forum.*] Terme de Palais. Lieu dans l'Audience où plaident les Avocats, & qui est fermé pour empêcher la foule des parties.

Barreau. [*Curia claustra.*] Tout le Palais, qui est le lieu où l'on rend la justice. (Fréquenter le Barreau. Abl.)

* *Barreau.* [*Patroni omnes.*] Tout le Corps des Avocats. (Feu M. le Maître étoit l'ornement du Barreau. Pour être habile, on doit fréquenter le Barreau.)

Barreau. [*Manubrium.*] Terme d'Imprimeur. Morceau de fer qui tient dans l'arbre de la presse, qui a un manche de bois. Il sert à faire tourner la vis & à ferrer les formes avec la platine qui y est attachée.

BARRÉ, part. adj. Terme d'Anatomie. On appelle l'os barré, l'os pubis, ou du penil.

Au figuré, on dit barré pour empêché. J'ai été barré dans mon entreprise; c'est-à-dire, on y a mis obstacle.

BARRER, v. a. [*Obductis obicibus occludere.*] Fermer avec une ou plusieurs barres. (Barrer une porte.)

Barrer. [*Venam intercidere.*] Lier. Arrêter. (Barrer les veines d'un cheval.)

Barrer. Terme de Lutier. Mettre dans un luth les barres qui lui sont nécessaires. (Barrer un luth.)

Barrer, v. a. [*Scripturam expungere.*] Lignes ou ratures qu'on fait sur un acte pour en annuler les clauses ou même toute la substance en raïant la signature. On se sert aussi du mot barrer pour signifier raturer quelque écriture que ce soit. Il faut barrer ces deux lignes, &c.

Barrer. [*Hærer.*] Terme de Chasse, qui se dit quand un chien balance sur ses voies.

Barrer le chemin. C'est fermer le passage du chemin. On dit figurément, barrer le chemin à quelcun, pour dire l'empêcher d'avancer sa fortune, mettre obstacle à ses desseins.

BARREZ, f. m. [*Birradi, radiati, stragulati.*] On apelloit autrefois de ce nom, les Religieux qu'on nomme aujourd'hui Carmes. On les apelloit Barrez, à cause qu'ils portoient des manteaux qui étoient divisez par quartiers, blancs & noirs. Voici ce que dit de ces Religieux, le P. Louis Beurrier, *Antiquitez des Céléstins de Paris, l. 1. ch. 1.* Louis IX. à son retour d'Orient en France amena en 1259. six Religieux Carmes, appelez alors Barrez, à cause qu'ils portoient des manteaux divisez par quartiers, blancs & noirs.

On lit ces deux vers dans le Roman de la Rose :

Les Cordeliers & les Barrez,
Tant soient-ils gros & quarrez.

D'autres lisent :

Les Cordeliers & les Barres,
Tant soient-ils gros & quarres.

Nous avons encore à Paris la rue de Barres.

BARRICADE, f. f. [*Munitio à doliis in aditu viarum.*] Chaînes qu'on tend aux avenues des rues. De vieilles barriques, ou autres choses qu'on met aux avenues des rues pour se défendre & arrêter l'ennemi.

BARRICADER, v. a. [*Viarum fauces obductis doliis occludere.*] Faire des barricades aux avenues des rues. Fermer & apuier une porte avec quelque chose qui empêche d'entrer dans le logis. (Barricader les avenues des rues. Barricader une porte. Fermez portes & fenêtres, qu'on barricade tout, afin qu'il ait plus chaud. *Racine, plaid. act. 1. sc. 4.*)

Se barricader, v. n. [*Obductis obicibus munire se.*] Empêcher qu'on n'entre où l'on est, oposant quelque chose qui retienne ceux qui veulent

entrer & nous forcer. (Apuier une porte de quelque chose qui la fortifie, afin d'arrêter ceux qui veulent entrer. Se barricader dans une maison. *Mol.*)

BARRIER, f. m. Prononcez barié. Terme de Monnoie. C'est l'ouvrier qui tourne la barre d'un balancier qui sert à monnoier les flans d'or & d'argent. (Il y a plusieurs barriers, qui font tourner le balancier. On dit aussi tireur de barre. *Boisard, Traité des Monnoies.*)

BARRIERE, f. f. [*Obex, repagulum, porta; cataracta.*] Pieux fichés en terre près à près, & arrêtez par des poteaux & des pièces de bois mises de travers pour se battre, pour se défendre & empêcher le passage. (Attaquer, défendre, & forcer une barrière.)

Barrière. [*Vectis.*] C'est quelquefois, aux lieux où l'on paie les entrées, une grosse pièce de bois posée de long sur deux poteaux; c'est aussi des pieux fichés en terre, & arrêtez ensemble. (Une barrière de renvoi.)

Barrière. [*Repagulum.*] Grandes pièces de bois couchées de leur long, & élevées à deux piés de terre, ou un peu plus, avec des poteaux d'espace en espace pour les soutenir.

Barrière de Sergent. [*Apparitorum officina.*] C'est en de certains endroits des rues de Paris, une manière de réduit couvert d'un toit, & ouvert de tous les côtez, où se trouvent des Sergens pour la commodité du public.

* *Barrière.* [*Obex, obstaculum.*] Obstacle. (Le Rhin n'étoit pas une assez forte barrière à leur courage. *Abl. Tac.* Je prévois trois ou quatre inconvéniens; & de puissantes barrières qui s'oposeroient à votre course. *Pasc. l. 5.*)

BARRILAR, f. m. Officier de Galère.

BARRIQUE, f. f. Voyez *Barrique.*

BARROIR, f. m. Instrument en forme de longue terriere, dont la mèche est fort étroite, & amorcée par le bout. Il sert à percer au-dessus du jable, les trous où entrent les chevilles qui tiennent la barre.

BARROTS. Terme de Marine. Ce sont les pièces de bois qui traversent le vaisseau d'un flanc à l'autre, & qui soutiennent les ponts. Et celles qui sont de moindre grosseur, s'appellent *barotins.*

BARRURE, f. f. Terme de Lutier. Barres du corps du luth.

BARSES. Grandes boîtes d'étain, dans lesquelles on apporte le Thé de la Chine. Il y en a de diverses grandeurs.

BARTAVELLE, f. f. Espèce de perdrix rouge.

BARTHELEMI, f. m. [*Bartholomæus.*] Nom l'homme.

BARUTH, f. m. Mesure des Indes pour le poivre. Le Baruth en contient cinquante à cinquante-six livres, poids de Paris.

B A S.

BAS, BASSE, adj. [*Humilis, infimus.*] Qui est situé en un lieu peu ou point élevé, par rapport à ce qui est plus haut. (Appartement bas, sale basse. Toit fort bas. Maison basse. La basse fosse d'une prison.)

Bas, basse. [*Inferior.*] Ce mot, en parlant de pais, veut dire, du côté de la mer. (Bas Languedoc. Basse-Normandie. Le Pais-bas. Le bas Palatinat. La basse Saxe.)

Bas, basse. [*Depressus.*] Se dit de la mer & des

rivières, & il signifie qui a peu d'eau. (La rivière est basse.)

* *Bas, basse.* [*Abjectus, demissus.*] Ce mot se dit du stile, des pensées & de l'esprit, & il signifie, peu élevé, peu noble, rampant. Qui n'est pas du bel usage. (Mot bas. Pensée basse. Les Auteurs de la basse Latinité.)

* *Bas, basse, adj.* [*Humilis.*] Il se dit des actions & de la conduite des personnes, & signifie, indigne, qui ne mérite point de louanges.

(Un semblable soupçon est *bas* & ridicule :
Alez, dessus ce point n'aiez aucun scrupule.

Mol.)

On dit d'un homme toujours inégal, qu'il y a du haut & du bas dans son esprit, dans sa conduite, dans son humeur, dans ses ouvrages.

* *Bas, basse.* [*Ignobilis.*] Lâche, honteux, mal-honnête, indigne. (Avoir l'ame basse & mercenaire. *Abl.* Un esprit né sans fard, sans basse complaisance, fuit ce ton radouci. *Desp. sat.* 9.)

* *Bas, basse, adj.* [*Vilis.*] Qui coûte peu. (Acheter une chose à bas prix, à vil prix.)

* *Bas, basse.* Ce mot se dit des cartes, & signifie, qui ne vaut pas tant que les autres cartes. Oter toutes les basses cartes du jeu de cartes.)

* *Bas, basse, adj.* Il se dit de l'or & de l'argent, & veut dire, de moindre valeur. (Bas or, bas argent.)

* *Bas, basse, adj.* Il se dit des choses qui valent moins. Ce vin est bas, & il sent la lie.)

* *Bas, basse, adj.* [*Inferior.*] Inférieur, de moindre dignité. (Bas-Justicier. Basse-Justice. Les bas Officiers d'une Compagnie. Les basses classes d'un Colège. Il est de basse naissance, de basse condition.)

* *Bas, basse, adj.* [*Submissus, debilis.*] Il se dit du ton & de la voix, & veut dire inférieur. (D'un ton bas. A basse voix. *Messe basse*, c'est-à-dire, qui se dit d'une voix basse.)

Bas, s. m. [*Clivus, radix montis.*] La partie la plus basse de quelque chose. (Le bas d'une montagne. *Vaug. Quint.* l. 3. Il y avoit au bas de votre lettre trois écritures différentes. *Voit.* l. 30. Le bas du visage. Le bas de la robe.)

☞ *Bas.* Les hauts & les *bas* d'un vaisseau. Les parties qui sont sur le pont d'en haut, sont les hauts; celles qui sont dessous, sont les *bas*. On dit: (Nous appareillons pour le combat, & nos Charpentiers sont distribués par les hauts & par les bas.) *Bas le pavillon*; c'est abaisser le pavillon, pour saluer plus puissant; c'est aussi le signe que l'on veut se rendre.

Bas. [*Alvus.*] Le fondement de la personne. (Dévolement par haut & par bas.)

Bas, s. m. [*Tibiale.*] Chaussés dont on se couvre les jambes. (Bas à étrier. Bas de soie. Bas de laine. Bas de la Chine. Mettre ses bas, chauffer ses bas, tirer ses bas. De bons bas, des bas fins, de gros bas, de méchants bas. Il se fait un grand trafic de bas de laine & de soie à Dourdans. Ce commerce de bas y fut introduit en 1560. *L'Ecornai, Histoire de Dourdans.*) Il y a des *bas au tricot*, ou bas brochés, bas à l'éguille. Des *bas au métier*, qui se manufacturent par le moyen d'une machine de fer poli, très-ingénieuse, & d'une construction fort composée. Des *bas d'estame*, qui se font avec du fil de laine très-tort, que l'on nomme fil d'estame

ou fil d'estain. Des *bas drapés*, ou foulés, fabriqués avec de la laine un peu lâchement filée, qu'on appelle fil de tréme, & qui ont passé par la foule. Des *bas à étrier*, ou bas coupés par le pied, qui ne servent qu'à couvrir la jambe pour la garantir du froid. Des *bas d'atache*, sorte de bas qui ne sont plus d'usage, on les atachoit autrefois au haut des chausses avec des rubans ou des éguillettes.

Bas de soie, s. m. [*Manicæ.*] Terme de *Mer.* Barres de fer, où il y a des fers, pour mettre aux mains & aux piés de ceux qui se gouvernent mal. (Donner les bas de soie à quelcun. *Fourn.*)

Bas, adv. [*Tacitè.*] Doucement, & d'une manière qu'on n'entende qu'à peine. (On dit tout bas, mourra-t'il, ne mourra-t'il pas? *Voiture, Poës.*)

Bas. [*Arma deponere.*] Par terre. Ils jetterent les armes bas. *Abl. Arr. l. 1.* Mettre les armes bas. *Vaug. Nouvelles Remarques.* C'est quitter les armes.)

Malherbe, & plusieurs autres Poètes, ont trop souvent employé le mot *bas* dans des occasions où il ne faisoit pas une image ni belle ni naturelle. On se sert plus rarement aujourd'hui de ce mot hors de sa signification naturelle. A peine souffre-t'on, *mettre bas les armes*, ou, *mettre les armes à bas*. Il me semble que si l'on veut se servir de cette façon de parler, *mettre bas les armes*, est plus doux, & sonne mieux que *mettre les armes à bas*.

Mettre bas. [*Parere.*] Faire des petits. (La chienne a mis bas.)

Bas. [*Inclinata salus, fortuna.*] Au bas. (Sa maladie l'a mis bien bas.) On dit aussi qu'un Manufacturier a mis bas une partie de ses métiers, pour dire, qu'il en a retranché plusieurs, à cause du peu de débit de sa marchandise.

Bas à homme, bas à femme. On donne ces noms à certains papiers très-communs, dont les Marchands bonnetiers se servent pour empaqueter leurs marchandises.

A bas. [*Dejectus.*] Par terre. Il y avoit déjà deux tours à bas. *Abl. Arr. l. 1.* (Voilà le Marquisat à bas. *Mol. Préc.*)

Ici-bas, là-bas, adv. * *Ici-bas, adv.* Dans ce monde. (Il n'est rien ici-bas qui par ses bontez ne subsiste. *Mol.*)

* *Faire main-basse sur les ennemis.* C'est-à-dire, tuer par-tout, ne donner point de quartier.

Le bas-bout d'une table. [*Locus infimus.*] C'est le côté le moins honorable.

Bas-vouler, ou Bas voler, se dit en terme de *Chasse*, des oiseaux qui n'ont pas le vol élevé: un ancien Poète dit figurément:

Qui n'est maître de bas-vouler.

C'est-à-dire, qui ne sçait pas s'humilier, faire le chien couchant.

BASANE, Bazane, s. f. [*Aluta.*] Peau de mouton tannée, & travaillée par le peaucier, de laquelle on se sert pour couvrir des Livres. (Livre couvert de bazane.)

Basanes tannées, ou de *Couche*, sont celles qui ont été étendues & couchées de plat dans la fosse au tan, où on les laisse moins de tems que les peaux de veaux. On les emploie d'ordinaire à faire des tapisseries de cuir doré. On s'en servoit autrefois pour les talons de fouliers.

Basanes coudrées, sont celles qui n'ont été

que rougies dans l'eau chaude avec le tan ; après avoir été pelées & plainées par le moien de la chaux.

Basanes chipées, sont celles qui après avoir trempé un certain tems dans la cuve, sont coufues tout autour.

Basanes passées en mesquis, sont celles qui sont aprêtées avec le redon, au lieu de tan. On les teint de diverses couleurs.

Basanes, qu'on nomme *Aludes*, sont pour l'ordinaire teintes en verd ou en violet. On les nomme *Alude*, à cause de l'eau d'alun qu'on emploie dans les aprêts qu'on leur donne.

BASANÉ, BASANÉE, *adj.* [*Fuscus, subniger.*] Halé. Brûlé. (Avoir le teint basané.)

Les troupes basanées. Mots burlesques, pour dire les Espagnols.

BAS-BORD, *f. m.* [*Latus sinistrum.*] Terme de *Mer*. C'est le côté d'un vaisseau qui est à main gauche, au regard d'un homme qui, étant à la poupe, fait face vers la prouë. (Faire feu du *bas-bord*.) Il est oposé à *stribord*, qui est le côté droit du vaisseau.

Bas-bords. On apelle ainsi la partie de l'équipage qui doit faire le quart de *bas-bord*. *Aubin.*

On dit d'un vaisseau qu'il est *haut-bord*, ou de *haut-bord*. Voiez *Bord*. Terme de *Mer*.

BASALTES. Espèce de marbre noir.

BASCULE, *f. m.* [*Tolleno.*] Machine qui n'est souvent que de deux pièces de bois, soutenuës par le milieu sur un essieu, de forte que lorsqu'on pose sur l'un des bouts, l'autre hausse.

Bascule de Pont-levis. [*Cratitia porta suspensa quæ modò sublevatur, modò in deorsum agit.*] C'est le contre-poids d'un Pont-levis, & qui sert à le lever. Il y a plusieurs fortes de machines à bascule.

Bascule de contoïr. [*Lamina tellenonis instar suspensa.*] Petite plaque de fer qui hausse & baisse sur les contoïrs des Marchands, & par où l'on jette l'argent qu'on reçoit, dans le contoïr.

Bascule de moulin à vent. C'est une pièce de bois qui abat le frein du moulin, & qui sert à l'arrêter.

Bascule pour jetter des grenades. [*Fulmentum.*] Machine pour jetter des grenades.

Bascule. Terme d'*Horlogerie*. Petit levier dont la queue porte sur les chevilles de la rouë, qui les font lever pour sonner les heures.

BASE, *f. f.* [*Basis, Fulcrum.*] Ce mot est Grec, & signifie en général tout ce qui sert de soutien à quelque corps qui est posé dessus.

Bâse. [*Basis trianguli.*] Terme de *Géométrie*. Il se dit de la ligne sur laquelle la figure est posée, & du côté sur lequel un corps est apuié. (Tout côté d'un triangle peut être pris pour la bâse, c'est-à-dire, qu'on peut concevoir qu'un triangle est posé, sur lequel de ses trois côtes que l'on voudra. Le côté d'un triangle oposé à un angle droit se nomme particulièrement bâse, ou hypoténuse. La bâse d'un cube : c'est le quarré sur lequel il est posé. La bâse d'une pyramide, & d'un cone, c'est le côté oposé à l'angle du sommet. La bâse d'un cylindre, c'est le côté sur lequel il est dressé. (On dit, couper la bâse; prolonger la bâse; tirer une ligne sur la bâse.)

Bâse. [*Basis.*] Terme d'*Architecture*. C'est généralement tout ce qui sert de premier fondement hors du rez de chaussée, pour soutenir

un bâtiment ou quelques-unes de ses parties; le pié ou le fondement de quelque corps.

La bâse d'une colonne. C'est la partie de la colonne qui est au-dessus du fût, & qui pose sur le piédestal, lorsqu'il y en a. Le piédestal a aussi sa bâse. Il y a autant de fortes de bâses de colonnes qu'il y a de divers ordres d'*Architecture*, à la réserve du Dorique, qui n'a point de bâse particulière. On donne à cet ordre plus ordinairement la bâse Attique. Voiez l'*Essai sur l'Architecture*.

On dit, en terme de *Fortification*. La bâse d'un rempart, d'un parapet, &c.

Bâse des sabords. C'est le cordage qui est entre la préceinte, & le bas des sabords. *Aubin.*

* *Bâse.* [*Fundamentum, columna.*] Principe. Fondement. (La doctrine des opinions probables est la source & la bâse de leur dérèglement. *Pasc.* l. 5. Lui seul de la nature est la bâse & l'apui. *Desp. sat.* 8. La Religion & la piété sont la bâse la plus solide de l'honnêteté. *S. Evrem.* t. 6. Cette vérité est la bâse de tout son discours.)

Bâse. [*Pars præcipua.*] Terme de *Médecine*. Il signifie le principal ingrédient qui entre dans une composition. Le citron est la bâse du forbet. Le cacao est la bâse du chocolat.)

Les Anatomistes disent aussi, *la bâse du cœur*, qui est sa partie supérieure & la plus large, oposée à la pointe.

Bâse. Terme de *Botanique*. C'est le bas des feuilles ou des tiges. On l'apelle aussi la naissance des feuilles.

BASELLA. Espèce d'Epinars, qui nous vient de l'Amérique, & dont les Américains font grand usage. On en cultive au Jardin du Roi à Paris.

BASIGLOSE. Terme d'*Anatomie*. On donne ce nom à l'un des muscles de la langue, qui sert à tirer vers le fond de la bouche.

BASILAIRE, *adj.* Terme d'*Anatomie*. L'os *basilaire* est placé au haut de la bouche; on l'apelle aussi l'os du palais.

BASILIC, *f. m.* [*Basiliscus.*] Dragon qui porte une manière de couronne sur la tête, & qui par son sifflement épouvante les autres dragons. Il a les yeux extrêmement rouges, & est d'une couleur jaune tirant sur le noir. Il aime les marais, & vit de grenouilles, de couleuvres, & d'autres animaux. Il tue les vaches. Son souffle est si dangereux, qu'il fait mourir les herbes & les arbrisseaux qui en sont atteints. *Jonston.*

(Fiers dragons, *Basilics* brûlans,
Qui dans vos yeux étincelans
Portez un venin redoutable,
Louiez l'Auteur de l'Univers.

Godeau, *Pf.*)

Les Anciens ont dit des choses extraordinaires du basilic. Mais il y a plusieurs Modernes qui croient que c'est un serpent fabuleux.

* *Basilic, f. m.* On donnoit ce nom aux plus gros canons, qui portoient cent soixante livres de bale.

Basilic. [*Ocimum.*] Plante odoriférante, qui craint le froid au premier degré, & qui fleurit en Juillet, Août, Septembre & Octobre. On compte huit ou dix espèces de Basilic, que d'autres apellent *Baslic*; mais il n'y en a que six bien distinctes, les autres n'en sont que des variétés. Voiez l'*Ecole du Potager*, t. 1. p. 238. & *suiv.* La première espèce est, la petite espèce;

la

la seconde, le Basilic moïen; la troisième, le Basilic bâtard; la quatrième, le Tricolor; la cinquième, le Basilic de la cuisine; la sixième, la grande espèce Vivace: cette dernière est fort rare.

Pigeons au Basilic. Ce sont des pigeons frits dans la pâte où l'on a mêlé du Basilic.

BASILICON, *f. m.* [*Tetrapharmacum.*] Terme de *Pharmacie*. Certain onguent, c'est-à-dire roïal, à cause de ses vertus & de ses fréquens usages. Les Chirurgiens l'appellent ordinairement supuratif, parce qu'ils s'en servent à faire supurer les plaies.

BASILIQUE, *f. f.* [*Basilica.*] Ce mot vient du Grec. Sale à deux rangs de colonnes qui faisoient une grande nef au milieu avec deux ailes à côté, & deux galeries. Les Rois rendoient justice dans ces Basiliques. On a aussi appelé *Basiliques*, les Eglises & les Temples, parce que les premières Eglises que l'on bâtit eurent la forme des vraies Basiliques, telles que l'Eglise de Saint Jean de Latran & de Saint Pierre à Rome. *Perraut, Vitruve.* (Constantin aiant embrassé le Christianisme, ne voulut point faire graver son nom sur les Basiliques qu'il fit bâtir. *Le Maît. Plaid. 11. p. 244.*)

Basilique, *f. f.* [*Basilica.*] Terme de *Médecin*. Est une veine qui naît du rameau axillaire, qu'on nomme aussi *hépatique*, ou *jécoraire*; c'est-à-dire, du foie, qui va le long du bras. Elle a deux rameaux, l'un descend le long du grand fœcil, & l'autre le long du petit, & dont les petites branches s'étendent jusques aux doigts de la main. Il y en a deux; l'une se nomme la *superficielle*, ou *sous cuir*, & l'autre, la *profonde*.

Basilique. Les Jurisconsultes donnent ce nom à une collection des loix Romaines traduites en Grec. On croit que l'Empereur Leon, le Philosophe, fit ce recueil, quoiqu'il en ait cédé l'honneur à Basile son frère, qui avoit commencé à faire travailler à la version Gréque des Loix Romaines. Cet ouvrage étoit partagé en soixante livres, dont dix-neuf ont été perdus. Fabrot a tâché de les rétablir dans l'édition Gréque & Latine des Basiliques qu'il publia en 1644. en plusieurs vol. in-folio.

BASIN, *f. m.* [*Tela ex filo xilino texta.*] Toile pour faire des camisoles. C'est aussi une espèce de futaine faite de coton.

BASOCHE, *f. f.* Voiez *Bazoche*.

BASQUE, *f. f.* [*Thoracis scutula.*] Petite partie d'étoffe qui est au bas du corps du pourpoint, & où il y a des œillets. Atacher les basques du pourpoint. Il y a des basques au bout du corps de jupe des Dames.) On appelle aussi basques les quatre pans d'un juste-au-corps.

M. Huet a remarqué que l'on pouvoit croire que ce mot vient des Basques, qui portoient des pourpoints: mais il soupçonne qu'il peut être corrompu de *Tasques*, qui signifie *bourse*, les basques aiant été premièrement des bourses que l'on atachoit aux pourpoints.

Basque. [*Tectorum scutulæ.*] Terme de *Plombier*. Pièce de plomb au droit des arêtières, & sous les épis ou amortissemens. Elle se nomme *basque*, parce qu'elle est coupée en forme de basque. *Félibien.*

Basque, *adj.* [*Vascus, cantaber.*] Qui est de Biscaïe. (C'est un Basque. Aler du pied comme un Basque. *Prov.*)

Basque, *f. m.* [*Vascoeum idioma.*] Langage qu'on parle dans la Biscaïe & dans la basse Navarre.

Tome I.

BAS-RELIEF, *f. m.* [*Minora sigilla.*] Terme de *Sculpture*. Ouvrage qui ne paroît pas entier, & qui est attaché à son fond.

BASSE, *f. f.* [*Locus aquæ depressior.*] Terme de *Mer*. C'est un fond mêlé de sable, de roche, ou de pierres, qui s'élève sur la surface de l'eau. On appelle aussi ces basses, *batures* ou *brisans*, & principalement lorsque la mer y vient briser de basse eau. (L'entrée du port étoit étroite & dangereuse à cause des bancs & des basses qui s'y rencontrent. *Sarasin, Siège de Dunkerque.* Se tenir loin des basses. Naviger parmi les basses. Atirer les vaisseaux ennemis dans les batures. Se tenir loin des batures. Sortir heureusement des basses.)

Basse, *f. f.* [*Gravior, imus sonus.*] Terme de *Musique*. C'est la partie la plus basse de la Musique, qui sert de fondement aux autres parties, & sur laquelle toutes les autres sont bâties ou composées. (Faire la basse.) La *basse-fondamentale* ne peut subsister si elle ne régné toujours au-dessus des autres parties. Les seuls intervalles affectés à la progression de la basse-fondamentale sont la Tierce, la Quinte, & la septième. Voiez *Rameau, Traité de l'Harmonie*. La basse-fondamentale fait un très-bon effet dans les chœurs de Musique.

Basse, *f. f.* Terme de *Musique*. C'est le Musicien qui fait la basse. (Monsieur est une basse.)

Basse, *f. f.* [*Soni gravis musicum organum.*] Terme de *Lutier*, & de certains *Joüeurs d'instrumens de Musique*. Le mot de *basse* se dit en parlant de viole & de violon. C'est une sorte de viole, ou de violon, qui fait la partie de musique qu'on appelle basse. (Toucher la basse.)

Basse-contre, *f. f.* Terme de *Musique*. Ce n'est proprement que la basse, qui est appelée basse-contre, parce qu'elle peut être différente de la basse-continuë, selon la volonté du Musicien, & alors on peut dire que c'est la partie la plus proche de la basse. (Faire la basse-contre.)

Basse-contre, *f. f.* [*Graviorum partium cantor.*] Terme de *Musique*. C'est le Musicien qui fait la basse-contre. (Monsieur un tel est une basse-contre.)

Basse-taille, *f. f.* [*Soni subgravis organum pulsare.*] Terme de *Musique*. C'est la partie qui est entre la basse & la taille ordinaire. (Il n'a point de voix pour chanter la haute-taille, & on le met à la basse-taille. Chanter la basse-taille.)

Basse-taille, *f. f.* [*Soni subgravis cantor.*] Terme de *Musique*. C'est le Musicien qui chante la partie qu'on appelle basse-taille. (Monsieur est une basse.)

Basse-taille, *f. f.* [*Soni subgravis cantor.*] Terme de *Musique*. C'est le Musicien qui chante la partie qu'on appelle basse-taille. (Monsieur est une basse-taille.)

Basse-taille. [*Soni subgravis instrumentum.*] Terme de *Lutier*, & de *Joüeur de viole*. C'est une sorte de viole moins grosse que celle qu'on appelle basse. (Toucher la basse-taille.)

Basse-cour, *f. f.* [*Area postica.*] La cour du logis où sont les volailles.

Plusieurs Coûtumes accordent à l'aîné la basse-cour du château, pourvu qu'elle soit contiguë au manoir principal. *Paris, art. 13.* La basse-cour est, ou la première cour dans laquelle sont ordinairement les écuries, ou c'est une cour destinée pour la retraite du bétail, ou pour l'entrepôt des instrumens d'Agriculture. *Vitruve, lib. 9. cap. 9.* a fait mention de ces sortes de cours. *Bernardin Baldus* rapporte dans son Dictionnaire sur *Vitruve*, cet endroit de *Nonius*

M m

Marcellus: *Chors villarum intra maceriam, spatium.*
Brodeau sur Paris, dérive le mot *cour* de *cortis* ou de *curtis*, & non de *chors*. Il dit que la basse-cour est la cour de la cour, ou la seconde cour, appropriée aux granges, étables & écuries, & à la ménagerie; & il ajoute, que les termes d'*accint*, *pourpris* & *préclôtures*, dont les autres Coutumes se sont servi, comprennent la basse-cour, & que tous les bâtimens qui sont construits dans la basse-cour appartiennent à l'aîné, sans aucune distinction.

BASSEMENT, *adv.* [*Humiliter, demissè.*] D'une manière basse. Il est ordinairement au figuré, & il se dit en parlant du stile, des pensées & des mœurs. Peu noblement. (Agir bassément comme les avars. S'exprimer bassément.)

☞ Mais on ne doit pas dire avec Malherbe :

Et dire bassément, ô sagesse éternelle !

Dire tout bas, & non, dire bassément.

Bassément, *adv.* [*Ignobilter.*] Il se dit de la naissance, & veut dire peu glorieusement, d'une manière peu illustre. (Il faut bien se garder de mépriser ceux qui sont nez bassément, on ne le sauroit faire sans injustice, ce n'est point leur faute. *S. Evremont.*)

* **BASSESE**, *f. f.* [*Humilitas, vilitas.*] Abaissement d'une personne. Etat bas & obscur. (Ils ne cessoient de ravalier ce Prince à cause de sa bassesse & de sa pauvreté. *Vaug. Quint. l. 4. c. 1.* J'ai trop de sincérité pour nier la bassesse de ma naissance. *Scar. Rom.* Leur grandeur n'est que bassesse.)

* **Basseffe**. [*Stylus demissus, humilis oratio.*] Ce mot se dit du langage, & il signifie; qui n'a nulle beauté, nulle noblesse. Manière de s'exprimer basse & rampante. (Quoique vous écriviez, évitez la basseffe. *Despreaux.*) On dit, *un stile bas & rampant.*

* **Basseffe**, *f. f.* [*Abjectio animi.*] C'est ce qui est opposé à élévation. (Ce vers se sent toujours des basseffes du cœur. *Despreaux.* Basseffe d'ame, de courage, de naissance, &c.)

* **Basseffe**. [*Ignavia, dedecus.*] Lâcheté. (Faire des basseffes.)

☞ **BASSES-VOILES**. On appelle ainsi la grande voile, & celle de misene. Quelques-uns y ajoutent l'artimon, qui n'y doit pas être compris, quand on dit, *amarrez les basses voiles*; car l'artimon n'a point de coïets. *Basse-eau*, c'est quand la mer est retirée, & qu'elle a refoulé.

† **BASSET**, *adj.* [*Homo staturæ brevioris.*] Qui est un peu bas. Ce mot n'est presque en usage que quand on parle d'un homme qui est d'une taille médiocre, & qu'on dit par exemple; cet homme a bonne mine, mais il est un peu basset.

Basset, *f. m.* [*Canis brevioribus tibiis.*] Terme de *Veneur*. Ce mot se dit d'un chien qui est d'une petite taille, & qu'on nomme aussi *chien de terre*, parce qu'il est propre à chasser en terre.

BASSETTE, *f. f.* Sorte de jeu de cartes qui est venu de Venise en France, environ l'an 1678. C'est une manière de *Lansquenet*, auquel peuvent jouer deux, trois, ou tant de personnes qu'on voudra. Chaque joueur choisit une carte, sur laquelle il couche l'argent qu'il veut jouer. Ensuite le Banquier ou le Tailleur qui tient à la main un jeu de cartes entier, les mêle, en prend une, dont il coupe, ou taille les autres,

puis il les tire deux à deux : Si la première des deux cartes est celle où il a mis son argent, il perd, si-non il gagne. (Justiani est le premier qui a fait connoître la Bassette en France. Préchac en a fait un petit discours. Jouer à la bassette. Gagner ou perdre de l'argent à la bassette.) Les mots de bassette sont, *le banquier* ou *tailleur*, *alpin*, *face*, *livre*, *leva*, *poste*, *poste*, *paroli*, &c.

BASSICOT, *f. m.* Espèce de cage de charpente, ouverte par en-haut, dans laquelle on met les masses de pierre, qui se tirent des Ardoisières d'Anjou.

BASSIÈRE. Voyez *Bessière*.

BASSIN, *f. m.* [*Pelvis.*] Grand plat rond ou ovale & peu creux, dont on se sert pour laver les mains, & pour parer des bufets.

Bassin. [*Lanx, catinus.*] Grand plat à mettre sur la table, sur lequel on sert plusieurs viandes ou plusieurs fruits en pyramide, & sur lesquels on met des assiettes de divers mets, ou de confitures. (On a servi tant de bassins à ce repas.)

Bassin. Grand vaisseau de cuivre fort plat, qui sert aux Rôtisseurs à porter leurs volailles lardées.

Bassin à barbe. [*Pelvis tonsoria.*] Ou bassin de Barbier. Plat creux avec une gorge, dont on se sert pour faire la barbe.

Bassin. Terme de *Chapelier*. Plaque de fer ou de cuivre pour fabriquer un chapeau.

Bassin de Fontaine. [*Crater.*] Espace rond; où demeure l'eau de la fontaine. On nomme aussi bassin, le lieu où l'on reçoit & réserve les eaux des sources qui doivent servir aux fontaines jaillissantes. C'est aussi un grand réservoir d'eau pour entretenir les canaux & les écluses.

Bassin. [*Alveus.*] Ce mot se dit aussi d'un port. (Le port de Dieppe n'est pas considérable, parce que son bassin est trop petit.) C'est aussi l'endroit d'un port où l'on radoube les vaisseaux.

Bassin. [*Infundibulum.*] Terme d'*Anatomie*. On donne ce nom à quelques cavitez qui contiennent quelques parties en divers endroits du corps.

† * **Cracher au bassin**. Proverbe pour dire, donner quelque chose contre son gré.

Bassin de chambre, ou **bassin de chaise percée**. [*Lafanum, scaphium.*]

Bassin à queue. Bassin dont les malades se servent dans le lit lorsqu'ils sont fort abatus.

Bassin de balance. [*Lanx.*] Cuivre façonné en forme de plat creux & sans bord, attaché avec des cordes, dont on se sert pour peser.

Bassin. [*Crater.*] Petite tasse ronde & creuse; où les aveugles des Quinze-vingts à Paris reçoivent les aumônes qu'on leur fait.

* **Bassin** [*Mortarium.*] Terme de *Maçon*. Ce mot est figuré, & veut dire un rond de chaux, ou de mortier, qui a des bords, & est un peu creux, où avec l'outil qu'on appelle rabet, les Maçons détremper de la chaux ou du mortier. (On dit, il faut vite faire un bassin pour y raboter cette chaux ou ce mortier, ou pour les y détremper ou délaier.)

Bassin. Les Botanistes emploient ce terme dans la description des fleurs, dont la figure approche de celle du bassin.

Bassin. Terme de *Commerce*. On dit en Hollande, vendre les marchandises au bassin, lorsqu'on les vend dans un cabaret, au plus offrant, & au son d'un bassin.

BASSINE, *f. f.* [*Pelvis.*] Bassin large & profond, espèce de chaudière à deux ances, que les Chimistes & les Apoticaire mettent sur des fourneaux pour faire toute sorte d'infusions & de décoctions. (Une grande ou petite bassine.)

BASSINER, *v. a.* [*Lectum tepescere.*] Echauffer avec la bassinoire. (Bassiner un lit.)

† *Bassiner une plaie*, &c. [*Abluere.*] C'est l'étuver avec quelque liqueur pour la rafraîchir, ou pour la nettoier.

Bassiner, *v. u.* [*Leviter aspergere, rigare.*] Terme de Jardinier. Arroser légèrement. (Bassiner une planche. *Quint.*)

BASSINET, *f. m.* [*Ranunculus.*] Fleur sauvage qui fleurit jaune.

Bassinet double. Fleur jaune qu'on cultive.

Bassinet des prez. Fleur jaune qui vient dans les prez.

Bassinet. Terme d'Orfèvre. La partie des chandeliers d'Eglise qui est en forme de petit bassin, où tombe la cire des cierges qui sont alumez.

Bassinet. [*Sclopi alveolus.*] Terme d'Arquebuser. La partie de l'arme à feu où l'on met l'amorce.

Bassinet, *f. m.* [*Cassis, galea.*] Ce mot se disoit autrefois pour signifier un chapeau de fer que portoient les hommes d'armes.

Bassinet. Terme d'Anatomie. C'est une petite cavité qui est au milieu du rein.

BASSINOIRE, *f. f.* [*Vas excofactorium.*] Instrument qui est ordinairement de cuivre, & quelquefois d'argent, composé d'une queue, d'un couvercle & d'un corps rond & creux, où l'on met de la braise pour chauffer le lit. (Une bassinoire toute neuve.)

BASSON, *f. m.* [*Gravioris soni tibia.*] Instrument de musique à vent & à anche, qui est fait de bois, & est long de quatre piés, qui se démonte & qui sert de basse aux concerts de flûtes, de hautbois & de musettes. Le basson a deux clez, deux viroles & un cuivre au bout duquel on met l'anche lorsqu'on veut se servir du basson.

BASTANT, **ANTE**, *adj.* [*Quod sufficit, quod satis est.*] Qui suffit, qui contient, qui contente. Les vivres ne sont pas bastantes pour me nourrir. Les raisons ne sont pas bastantes pour me persuader. (Cela ne se dit guères que dans le stile comique & familier.

BASTE, *f. m.* Terme de *Jeu d'ombre*, qui signifie l'as de trèfle. (Le baste me vient souvent, mais c'est un fourbe qui m'engage mal-à-propos, & qui me fait faire la bête. *S. Evrem. Œuvres mêlées, page 442.*)

† **BASTER**, *v. n.* [*Sufficere.*] Ce mot signifie *sufire*, mais il n'est proprement en usage dans ce sens, qu'à la troisième personne du subjonctif. Ainsi on dit, en parlant familièrement, ou dans le stile le plus bas, *baste*, pour dire, *il suffit, c'est assez.* (Mais *baste*; je me tais sur vos loüanges, je fais qu'on se broüille avec vous dès qu'on vous dit vos vérités. *Voiez d'Asnières.*) Prononcez l'*s* de ce mot *baster*, & des autres qui suivent.

* *Baster.* [*Benè stare, procedere feliciter.*] Réüssir. (*Lambris*, qui voit des siens baster mal les affaires. *Sarasin, défaite des bouts-rimez. Chant 3.*)

§ **BASTERNE**, de *basterna*, terme de la basse latinité. Le P. Daniel dit dans la vie de Clovis, que Gondebaud aiant fait compter une grosse somme pour la dot de sa nièce Clotilde, il la fit partir dans une espèce de chariot que

l'on apelloit une *basterne*, &c. & il remarque à la marge, que *cette voiture étoit tirée par des bœufs, pour aler plus doucement.* Je ne trouve point que la *basterne* fût traînée par des bœufs: mais on voit en plusieurs endroits, qu'elle étoit portée par des mulets, & quelquefois par des esclaves. Ce que l'on peut assurer, c'est que la *basterne* étoit, 1^o. une voiture dont on se servoit dans les voïages: 2^o. que les femmes s'en servoient plus ordinairement que les hommes: 3^o. qu'elle étoit close & enfermée, sans doute, pour garantir les femmes du hale & de la poussière: 4^o. que l'on y étoit mollement couché ou assis: & enfin qu'elle étoit portée par des mulets; d'où il me semble que l'on peut conclure que *basterna* étoit ce que nous apellons une litière. *Voiez du Cange, dans son Glossaire, voiez Basterna, Rosweid, in Onomastic. Vitar. Sanctior. & Alstorpius dans son Traité de lectis & lecticis veterib. on y trouvera de quoi se satisfaire. Isidore, lib. 20. Orig. cap. 12. dit: Basterna, vehiculum itineris, quasi via sterna, mollibus stramentis est posita, à duobus animalibus deportatur.*

BASTES. C'est ce que nous apellons les étofes d'écorces d'arbres.

BASTIDE, *f. f.* [*Domus, villa.*] Vieux mot qui signifioit autrefois *une maison de campagne*, & qui est encore en usage en Provence. (On compte cinq à six mille bastides autour de Marseille.)

BASTILLE, *f. f.* [*Castrum, castellum detinendis reis.*] C'est le nom d'un Château de Paris, qui est fortifié à l'antique, & où l'on met des prisonniers d'Etat. (Il ne branle non plus que la Bastille. Proverbe trivial pour dire, il est ferme & inébranlable.)

M. de Voltaire, dans sa *Henriade*, parlant de la Bastille, dit:

Dans cet affreux Château, séjour de la vengeance,
Qui renferme souvent le crime & l'innocence.

BASTILLÉ, *adj.* Terme de *Blason*, qui se dit des pièces qui ont des creneaux renversés vers la pointe de l'écu.

§ **BASTINGUE**, *f. f.* La lettre *s* se prononce. C'est une bande d'étofe ou de toile, que l'on tend autour du plat-bord des vaisseaux de guerre, & qui est soutenüe par des pièces de bois mises debout, que l'on appelle pontilles, afin de cacher ce qui se passe sur le pont, pendant le combat.

BASTION, *f. m.* [*Propugnaculum.*] Grand corps de terre élevé, soutenü de muraille, de gazon, ou de terre batuë, & disposé en pointe sur les angles saillans du corps d'une place, avec des faces & des flancs qui se défendent les uns les autres. (Ataquer, battre, insulter, prendre un bastion, se loger sur un bastion, atacher le mineur à la face d'un bastion.)

Bastion plein, ou *solide.* C'est un bastion qui est tout rempli de terre, sur lequel on peut combattre & s'y retrancher.

Bastion vuide. C'est un bastion qui n'a qu'un rempart avec son parapet, long de ses faces & de ses flancs, & dont le dedans est creux & vuide.

Bastion double. On le nomme ainsi, lorsqu'il y en a deux l'un dans l'autre.

Bastion plat. C'est un bastion mis au devant d'une courtine, dont la gorge est sur une ligne droite, au lieu que les bastions se mettent

ordinairement sur les angles de la place, & que les deux demi-gorges forment cet angle.

Bastion coupé. C'est un bastion qui a un angle rentrant à sa pointe, & qui est fait en tenaille. On fait des *bastions coupés*, lorsque la rencontre des deux faces prolongées feroit un angle trop aigu.

Bastion cazemate, est celui dont les flancs ont des cazemates.

Demi-bastion. Cet ouvrage n'a qu'une face & qu'un flanc, & de l'autre côté une longue ligne, lorsqu'il est seul, comme aux deux côtes d'un ouvrage à corne. On joint quelquefois ensemble deux demi-bastions, de sorte que leurs côtes font un angle rentrant; & alors ils forment une espèce de bastion coupé.

Bastion de France. C'est l'établissement que les François ont sur la côte de Barbarie, près des fonds où se fait la pêche du corail.

BASTIR, *v. a.* Terme de *Chapelier*. Former un chapeau avec des capades.

† BASTONNABLE, *adj.* [*Dignus fustibus.*] Mot burlesque, pour dire, qui mérite des coups de bâton. (Le héros de son Roman est très-bastonnable. *Scar. Poës.*)

BASTONNADE, *s. f.* [*Fustis ictus, fustuarium.*] Coup de bâton. Il vient de l'Espagnol *bastonada*. (C'est une calamité à bastonnades. Façon de parler basse & figurée, pour dire que celui dont on parle s'atire souvent des coups de bâton.)

† BASTONNER, *v. a.* [*Fustibus cædere.*] Donner des coups de bâton. (Sa bosse est souvent bastonnée. *Main. Poës.*)

B A T.

BAT, ou BAST, *s. m.* [*Clitellæ.*] Prononcez ce mot long. Il signifie une manière de harnois qu'on met sur le dos d'une bête de somme avant que de la charger, & qui est composée d'un bois qu'on appelle fût, d'un panneau, & de deux crochets. (* Sufit, vous savez bien où le bât me fait mal; c'est-à-dire, ce qui me choque & qui m'irrite.)

BAT, *s. m.* C'est la queue du poisson, ainsi nommée, parce qu'il s'en sert pour battre l'eau. Le grand poisson de rivière & d'étang se mesure entre œil & bat.

BATAIL, *s. m.* Voyez *Batant*.

BATAILLE, *s. f.* [*Prælium, certamen.*] Combat réglé prémédité des deux armées ennemies. Présenter, livrer, donner la bataille. Ofrir, ou refuser la bataille. Bataille illustre, célèbre, fameuse, heureuse, malheureuse, infortunée. La bataille de Cannes fut malheureuse pour les Romains. En 1316. les Anglois gagnèrent la bataille de Poitiers sur les François, & firent le Roi Jean prisonnier. *Froissard, t. 1.* Sous le règne de Henri II. les Espagnols emportèrent la bataille de S. Quentin sur les François; & en 1554. les François celle de Rocroi sur les Espagnols.)

Entre bataille & combat, on doit mettre beaucoup de différence. Bataille est toujours précédé de quelque préparation; c'est une action plus générale. La bataille de Rocroi fut résoluë le jour auparavant, & elle fut donnée presque par les meilleures troupes de France & d'Espagne. Le combat est souvent imprévu. On ne dit point, la bataille des Taureaux: mais on dit, le combat des Taureaux, des Coqs, &c. Le mot bataille est

B A T.

souvent suivi du nom du lieu qui dénote l'action: la bataille de Flerus, de Coutras; parce que l'action a été grande & générale, & par conséquent, ce que le mot combat n'exprime pas suffisamment.

Bataille. [*Acies.*] Les troupes qui composent le milieu d'une armée en état de combat. (La bataille des Indiens fut rompuë. *Vaug. Quint. l. 8. c. 14.*) On la nomme aussi le corps de bataille.

Bataille. [*Acies ad pugnam comparata.*] Armée prête à combattre. Troupes rangées en état de combat. (Il donna beaucoup de hauteur à sa bataille. *Abl. Arr. l. 1.* Marcher en bataille avec le bagage au milieu. *Abl. Ret. l. 3.* Marcher en bataille sur quatre fronts. *Abl. Ret. l. 3.* Mettre, ranger une armée en bataille. *Abl.* Rompre une bataille. Choquer une bataille. *Quint. Curc. l. 8. ch. 14.*)

Bataille rangée. C'est un combat auquel on a le loisir de ranger les armées en bon ordre des deux côtes.

Bataille navale. [*Pugna navalis.*] Combat sur mer, ou le choc de deux flotes ennemies, rangées en plusieurs Escadres.

Le Champ de bataille. [*Locus prælii.*] C'est obliger l'ennemi à se retirer du lieu où la bataille a été donnée. Le Champ de bataille demeure ordinairement au victorieux.

Un cheval de bataille. [*Equus bellator.*] C'est un cheval fort & adroit, qu'on réserve pour s'en servir dans les combats.

† * Bataille. Combat. Assaut. (Ses charmes ont livré à mon cœur une horrible bataille. *Desmarais, Vis.*)

BATAILLÉ, BATAILLÉE, *adj.* [*Clavatus, tudiculâ instructus.*] Terme de *Blason*. Qui se dit d'une cloche de métal avec son bétail d'une autre couleur. (De Bellegarde porte d'azur à une cloche bataillée de sable; on dit aussi batelée.)

† BATAILLER, *v. n.* [*Pugnare.*] Il signifie combattre; mais il n'est plus en usage, & ne se dit qu'en cette façon de parler assez basse: Il m'a falu long-tems batailler avant d'obtenir ce que je demandois; c'est-à-dire, qu'il y a eu de grandes contestations.

BATAILLON, *s. m.* [*Agmen.*] Corps d'infanterie prêt à combattre. (Tête & front de bataillon. Ailes & flancs de bataillon. Hauteur de bataillon, c'est la longueur du bataillon depuis la tête jusques à la queue. Enfoncer, renverser, rompre un bataillon. Un bataillon est composé de cinq à huit cens hommes. Les piquiers sont au milieu d'un bataillon, & les mousquetaires sur les ailes. On dit, le front ou la tête d'un bataillon, & queue du bataillon, &c.)

Rompre un bataillon. Terme d'*Evolution*. C'est remettre un bataillon par compagnies pour le faire défilé.

Bataillon quarré. *Evolution militaire*, dont M. le Chevalier Folard a fait voir la foiblesse. Voyez son Commentaire sur *Polybe*, & son Traité de la *Colonne*.

BATAIÖLES. Ce sont des pièces quarrées de bois, épaisses d'environ quatre pouces, & hautes de trois piés, lesquelles sont attachées à plomb au bacalas. *Ozanam.*

BATANOMES. Espèce de toile qu'on vend au Caire.

BATANT. (BATTANT.) [*Plagosus.*] Qui bat. (Je ne suis point batant, de peur d'être batu. *Mol. Coc.* Mener batant. Sortir tambour batant.)

Batant, *f. m.* [*Clava, tudicula, tintinnabulum.*] Morceau de fer, gros & rond par le bout d'en-bas, & délié par celui d'en-haut, qui pend au milieu de la cloche, attaché à la belière; & qui frappant sur les bords, excite un son qui retentit. (Un batant de cloche mal attaché.) On dit aussi un *batail*.

Batant. Terme de *Menuisier*. Morceau de bois qui bat, & porte sur un autre. (Batant de fenêtre, d'armoire, &c. On dit, les deux batans d'une porte.)

Batant de loquet. [*Pessulus.*] Terme de *Serrurier*. Morceau de fer plat qui est attaché derrière la porte à un crampon, & qui se baisse ou se hausse en mettant le pouce sur la coquille de fer qui est devant la porte.

Batant. Terme de *Rubanier*. Partie du métier de Rubanier, où il y a des dents d'acier, avec quoi on travaille & on bat le velouté.

Batant. C'est aussi ce qu'on appelle autrement *la chasse* dans les métiers d'ouvriers en soie, en laine & en fil. Les ouvriers en gaze ne se servent que du terme de *batant*.

Batant. *Métier batant*. Terme de *Manufacture*. C'est un métier monté de la chaîne de l'étoffe qu'on y doit faire, & sur lequel l'ouvrier bat & travaille actuellement. On dit qu'un Drapier a six métiers batans, quand il a six métiers montés & travaillans.

Batant de Pavillon. Terme de *Marine*. Le batant de pavillon; c'est sa longueur qui voltige en l'air; le *guindant*, c'est la largeur ou hauteur qui régné le long du bâton.

BATARD, *f. m.* [*Adulterio natus, nothus.*] Enfant qui est illégitime, & qui n'est pas né de gens mariés ensemble. Fils naturel. C'est un franc bâtard. Un *bâtard adulterin*, c'est un enfant qui est né d'une personne qui est mariée & d'une autre qui ne l'est pas. Un *bâtard incestueux*, c'est un bâtard né de deux personnes à qui il n'est pas permis de se marier ensemble, à cause qu'ils sont parens de trop près. Brodeau dit qu'un bâtard né d'une personne qui n'est point engagée, peut recevoir des legs & des donations de son père & de sa mère, pourvu qu'elles ne soient pas excessives. Un père doit faire doter son bâtard. Un bâtard ne peut posséder aucune dignité Ecclésiastique, à moins qu'il ne soit légitimé, ou qu'il n'ait obtenu à cet effet les dispenses nécessaires. Quand les bâtards veulent avoir dispense du S. Siège, ils doivent bien exprimer la qualité du défaut de leur naissance, s'ils sont bâtards adulterins, ou non. Le père & la mère peuvent légitimer leur enfant en se mariant ensemble, & reconnoissant cet enfant devant un Notaire. Ils le peuvent aussi légitimer, obtenant des lettres de légitimation du Prince. Mais il n'y a que ceux qui sont nez *ex soluto*, & *solutâ*, qui puissent être légitimés. Les adultérins & les incestueux ne peuvent être légitimés, parce qu'au tems de leur naissance le père & la mère ne pouvoient contracter un mariage légitime. En ce sens, *nec genus, nec familiam habent*. Si le bâtard a du bien, & qu'il meure *ab intestat*, le Roi ou le Seigneur Haut-Justicier lui succèdent.

Bâtard, *Bâtarde*, *adj.* On appelle *papier bâtard*, celui qui n'est pas de la grandeur ordinaire. On le dit aussi des étoffes qui ont une fausse largeur. On appelle *laine bâtarde* de Vigogne, ou laine Carmeline, la deuxième espèce de laine, de celles qui se coupent de dessus la peau du Vigogne.

BATARDE, *f. f.* Fille illégitime. Fille naturelle. Fille née de gens qui ne sont pas mariés ensemble. Presque tout ce qui a été dit des *bâtards* se peut appliquer aux *bâtardes*. (Reconnoître une bâtarde. Légitimer une bâtarde. *Le Maît. Plaid.* 3. & 4.)

Bâtard, *bâtarde*, *adj.* [*Nothus, adulterinus.*] Il se dit de certains animaux de deux différentes espèces, & particulièrement des oiseaux, en terme de *Fauconnerie*. On le dit des arbres & des fruits qui tiennent du sauvage, & participent d'une sorte moindre que celle dont ils portent le nom.

Bâtard de racage. C'est une corde qui sert à tenir, & à lier un assemblage de bigots, & de raques, dont le tout pris ensemble, porte le nom de *racage*, qui sert à amarrer la vergue au mât. *Aubin*.

Bâtarde. Troisième sorte de pièce d'artillerie du calibre de France, longue d'environ neuf piés & demi, avec trois pouces dix lignes de calibre. Davelour décrit la *bâtarde* dans son *Traité de l'Artillerie*.

Bâtarde, *f. f.* [*Area.*] C'est le nom d'une grande voile qu'on déploie sur les Galères lorsqu'il y a peu de vent.

Bâtard, *bâtarde*, *adj.* Ce mot se dit de la pleurésie, & veut dire, *qui n'est pas vrai*. (C'est une pleurésie bâtarde.)

* *Bâtard*, *bâtarde*. Ce mot se dit de l'écriture, & veut dire, qui approche de l'écriture Italienne. (Ecriture en lettre bâtarde.)

BATARDEAU, *f. m.* [*Pulvinus.*] Cloison d'ais, de terre glaise, ou d'autre chose qu'on fait dans l'eau, pour y bâtir quand l'eau est épuisée.

Batardeau. C'est aussi un échafaut fait de quelques plantes sur le bord d'un vaisseau, pour empêcher l'eau d'entrer sur le pont, lorsqu'on couche le vaisseau, pour le radouber.

BATARDIÈRE, *f. f.* [*Plantarium.*] Terme de *Jardinier*. Plans d'arbre tous grêez, mis en un endroit du jardin, où ils sont plantés plus ferrez qu'ils ne doivent être quand on les met en espalier & contr'espalier.

BATARDISE. [*Nothorum genus.*] Ou plutôt *droit de bâtardise*. Droit par lequel le Roi de France succède aux bâtards. Voyez *Bacquet*, sur son *Traité de la bâtardise*.

BATATAFE, *f. f.* Espèce de raves qui croissent chez les Nègres.

BATATE, ou *PATATE*. Plante qui croît dans les Isles Antilles de l'Amérique.

BATE, *f. f.* [*Malleus biceps.*] Terme de *Maçon*. Sorte de grosse massue quarrée, propre à battre les gravois.

Bate. Terme de *Cimentier*. Morceau de bois en façon de forme de chapeau, entouré d'un lien de fer avec un manche; ce qui sert à battre des tuilots & les grez dont on fait le ciment.

Bate. Terme de *Potier*. Manière de batoir portant sept pouces en quarré pour battre le carreau.

Bate. Terme de *Vanier*. Morceau de fer plat pour frapper sur les hottes & les manequins.

Bate. Terme de *Bâtier*. Bâtons, au bout desquels il y a des cordes dont on se sert pour battre la bourre.

Bate. Terme de *Sellier*. Morceaux de cuir qui sont autour du siège de la selle, & qui s'élevent un peu au-dessus de ce siège. (Poser la batè.)

Bate. Terme de *Blanchisseuse*. Petit banc à quatre piés au bord de la rivière de Seine, sur quoi les Blanchisseuses de Paris favonnent & batent leur linge.

Bate. Terme de *Faiseur de batoir*. La partie du batoir qui frappe & qui reçoit la bale.

Bate à bœuf. Terme de *Boucher*. Bâton gros & court avec quoi on bat les bœufs & les veaux lorsqu'ils sont tuez.

Bate à beurre, *f. f.* [*Butyraria pavicula.*] Bâton rond, d'environ deux piés & demi de long, enchassé par le bout à une espèce de tranchoir avec quoi on bat la crème, jusqu'à ce qu'elle se forme en beurre.

BATEAU, *f. m.* [*Navicula, ponto.*] Bâtiment dont on se sert pour voiturier par eau, pain, vin, blé, foin, aveine, & autre marchandise. Les bateaux de cuivre sont de nouvelle invention, & servent à faire des ponts pour passer des rivières.

† * *Il est étourdi du bateau.* Façon de parler proverbiale, pour dire, il lui est arrivé quelque infortune qui lui trouble l'esprit. (Il n'a pas l'esprit assez fort pour soutenir le poids des affaires.)

Bateaux de selles. Ce sont à Paris de grands bateaux plats & couverts, qui ont le long de chaque bord, des bancs ou espèce de tables, sur lesquelles les Blanchisseuses lavent leur linge, moyennant un droit qu'elles paient aux Propriétaires des bateaux.

Bateaux de poste. Ce sont des bateaux établis sur la rivière de Loire, qui font une grande diligence. Il y en a aussi sur le Rhône, qui vont ordinairement de Lyon à Avignon en vingt-quatre heures.

Bateaux maires. Terme de *Gabelle*. C'est le nom qu'on donne aux principaux bateaux destinés à la voiture du sel.

Bateau. Terme de *Sellier - Carrossier*. C'est l'assemblage de bois de menuiserie, qui fait le corps d'un carrosse, sur lequel on clouë les garnitures de cuir & d'étoffe, tant par dedans que par dehors.

BATÉE, *f. f.* Terme de *Relieur & de Marchand Papetier*. Ce qu'on bat à la fois de papier, ou d'un Livre en blanc sur la pierre à battre.

Batée. Une *batée* est encore une portion de laine batuë sur la claie.

† **BATELAGE**, *f. m.* [*Ludus mimicus.*] Mot burlesque, pour dire, badinage, singerie. (Un plaisant batelage. Un batelage réjouissant ; un agréable, un admirable batelage. Il amassèrent quantité d'argent par ce batelage. *Abl. Luc. âne.*)

BATELÉE, *f. f.* [*Navigii vectura.*] Terme de *Batelier*. Plein un bateau. Tout ce que peut tenir un bachot. (La batelée n'est point mauvaise. La batelée est petite, n'est pas considérable. Faire une batelée. Acheter une batelée de foin, de fagots, &c.)

BATELET, *f. m.* [*Cymba.*] Il se dit souvent en riant. C'est un petit bachot. (Un petit batelet. Un joli batelet. Il prend, l'été, tous les Dimanches un batelet pour aller à S. Cloud.)

Batelet, *f. m.* Grand bachot. Sorte de petit bateau.

BATELIER, *f. m.* [*Nauta.*] Voiturier par eau. Celui qui mène sur la rivière des bachots, nacelles, & bateaux.

BATELEMENT, *f. m.* Terme de *Charpentier*. C'est l'extrémité d'une couverture, l'endroit où l'eau entre dans les goutières.

BATELEUR, *f. m.* [*Histrion, mimus.*] Baladin qui monte sur un théâtre dans les places publiques, & amuse le peuple par des contes, des hableries, & des tours de souplesse, pour l'engager à faire quelque petite dépense.

§ Il y a eu dans tous les tems, des Bateleurs, & des Charlatans, qui pour surprendre la crédulité du peuple, & s'acquérir sa confiance, font certaines expériences, tantôt avec du feu, tantôt avec des épées, & jettent ainsi les ignorans dans l'admiration de leurs secrets & de leur science. L'origine du terme *Bateleur* est fort contestée. Saumaïse, sur l'Histoire Auguste, le dérive de *batalator*. Guyet le fait venir de *bastum*, un échafaut de bois. Quelques-uns vont chercher son origine dans l'Hébreu. Périon, Henri Etienne, le P. Labbe, disent que le mot est Grec, βαταλόγος, signifie un grand parleur, terme qui convient parfaitement aux Bateleurs, & vendeurs de drogues. Enfin Barthius veut qu'il soit Alemand. Les Romains encore rudes, se plaisoient fort aux représentations des Pantomimes, que nous pouvons comparer à nos Bateleurs. Nous trouvons dans les anciennes Inscriptions, plusieurs épitaphes où les Pantomimes sont traités d'*Honorati*. Mais leurs impudences & leurs mœurs corrompues obligèrent Tibère de les bannir, au rapport de Tacite, *lib. 4. annal.* La Loi unique *Cod. Theod. de usu fellar.* les déclare infames. Le Concile d'Elvire défend de batiser ces sortes de gens, s'ils ne renoncent à leur profession. Voyez les *Ordonnances de Blois, & d'Orléans.*

BATÊME, (**BAPTÊME**,) *f. m.* [*Baptismus, baptisma.*] L'un & l'autre s'écrit, mais l'*s* ne se prononce point. Il y en a même qui écrivent *baptisme*; mais cette manière d'orthographe est un peu antique. Le mot de *batême* vient du Grec, & les François l'ont pris du Latin *baptisma*. Sacrement qui efface le péché originel, & qui unit les personnes à Jesus-Christ. (Le saint ou le sacré *batême*. *Batême* santifiant, adorable, désirable, &c. Donner le *batême*. Recevoir le *batême*. Conférer le *batême*. Recevoir un enfant au *batême*. Refuser le *batême* à un enfant. Le *batême* se fait avec de l'eau au nom des trois personnes de la Trinité. Les Albigeois, qui professoient la Religion de Jesus-Christ, n'approuvoient pas le *batême* des petits enfans. *Colomiez, Mélanges historiques, pag. 72.* François I. ordonna par un Edit en 1539. que les Curez des Paroisses dresseroient des *regîtres de batême*, où ils écriroient le nom & la qualité des enfans, des parrains & des marraines. *Le Maît. Plaid.*)

§ Corneille, dans son *Polyeucte, act. 1. sc. 1.* nous donne une belle idée du *batême*.

Ces pleurs, que je regarde avec un œil d'époux,
Me laissent dans le cœur aussi Chrétien que vous :
Mais pour en recevoir le sacré caractère,
Qui lave nos forfaits dans une eau salutaire,
Et qui purgeant nôtre ame, & dessillant nos yeux ;
Nous rend le premier droit que nous avons aux Cieux.

Batême. Mot usité par les Sages - femmes. C'est l'argent que le parrain & la marraine d'un enfant donnent à la Sage-femme, pour la peine qu'elle a eue d'accoucher la femme, dont ils ont tenu l'enfant sur les fonts. (La Sage-femme n'a eu, pour accoucher Madame, que le *batême*; mais ce *batême* est assez bon.)

Batême. Ce mot se dit aussi d'une cérémonie de l'Eglise Romaine qu'elle fait sur les cloches,

lorsqu'elle leur impose un nom, en les consacrant au service divin.

Batême. [*Lotio, lavatio.*] Terme de *Mer*. C'est une cérémonie profane qui se fait par les gens de mer, sur ceux qui la première fois passent de certains endroits. Ce batême se fait ainsi : celui qui le reçoit, passe sur le tillac du vaisseau, entre deux haies de matelots, qui ont chacun une espèce de sceau d'eau à la main, & qui l'en arrosent. Ensuite, il se va jeter à genoux devant un matelot, qui lui présente un Livre de marine, & qui le fait jurer que dans la rencontre il exercera sur d'autres la même cérémonie qu'on exerce sur lui ; & cela s'appelle le *batême*. On dit, un tel, en passant la ligne, a reçu le batême. Voyez le *Dictionnaire de la Marine par Aubin*.

BATEMENT, (BATTEMENT,) *f. m.* [*Percussio, plausus.*] Action de celui qui bat, qui frappe. (Un fréquent batement de mains. *S. Am.* Un batement de piez & de mains. *Manc. sc. l. 2. p. 334.*)

Batement. [*Cordis, arteriæ palpitatio.*] Terme de *Médecin*. (Mouvement, batement d'artère. *Deg.*)

Batement de pouls. On compte jusqu'à quatre-vingt batemens d'artère, d'un homme tempéré, dans une minute d'heure.

Batement de cœur. Palpitation. Mouvement violent & précipité du cœur oppressé qui se veut délivrer de ce qui lui nuit. C'est aussi une maladie qui vient aux chevaux. *Soleifel.* (On ne fauroit entendre parler de ce qu'on aime, sans quelque batement de cœur. *Bachaumont, Voïage.*)

Batement, f. m. [*Confliktus.*] Terme de *Maître d'armes*. Action de celui qui faisant des armes, bat en même tems du pié & de son fleuret, & porte vite à celui contre qui il fait. (Batement sûr, un bon batement, un batement sec, un méchant batement. Un batement qui sert de parade. Faire un batement sec à l'épée de son ennemi. *Liancourt, Maître d'armes, ch. 11.*)

Batement, f. m. Terme de *Maître à danser*. C'est un mouvement propre & galant qu'on fait avec le pié lorsqu'on danse. (Un batement croisé. Faire un batement ferré.)

BATER, v. a. [*Clitellas imponere.*] Mettre le bât sur le dos d'une bête de somme. (Bâter un âne.)

BATERIE, (BATTERIE,) *f. f.* [*Rixa, pugna.*] Gens qui se batent. (Il y a presque toujours dans cette rue quelque batterie.)

Batterie. [*Majorum tormentorum sedes, suggestus.*] Terme de *Guerre*. Lieu où l'artillerie est à couvert, & en état de tirer, posée sur une plate-forme faite de grosses planches, sur des solives, & derrière un bon parapet à l'épreuve, percé d'autant d'embrasures qu'il y a de canons. (Mettre le canon en batterie. Batterie bien ou mal servie. Batterie croisée ; batterie en écharpe ; batterie d'enfilade ; batterie meurtrière ; batterie enterrée ; batterie de revers. Faire une batterie ; dresser, élever, avancer une batterie.)

Batterie. [*Tormenta bellica in suggestu posita.*] Canons en batterie. (La batterie fait peu d'effet.)

Batterie. [*Lamina ferrea cui allisus catapultæ canis ignem excitat.*] Terme d'*Arquebusier*. Morceau de fer contre quoi bat le chien de l'arme à feu.

Batterie. Terme de *Joueur de guitare*. Certaine manière de battre agréablement sur les cordes de la guitare. *Mer.*

Batterie. [*Pulsus.*] Terme de *Tambour*. Manière particulière de battre la caisse ; ainsi la diane, l'assemblée & la chamade sont des batteries de tambour.

Batterie. [*Vasa coquinaria.*] Ce mot se dit en parlant de cuisine, & il signifie tout ce qui sert à la cuisine, comme sont les fontaines, les cuvettes, chaudrons, casseroles, poêles, &c. (Avoir une belle batterie de cuisine.)

* *Batterie* [*Sollicitatio, media.*] Invention. Moïen qu'on trouve pour détruire ce qu'on fait contre nous. (Nous avons préparé une bonne batterie pour renverser ce dessein ridicule. *Mol. Pourc.*)

* *Changer de batterie.* Ces mots se disent, au figuré, pour signifier, se servir de nouveaux moïens pour faire réussir une affaire.

* *Radouber la batterie.* C'est faire de nouveaux efforts, employer de nouveaux moïens pour venir à bout d'une affaire.

* *Batterie, f. f.* Terme de *Joueurs de gobelets*. La batterie des gobelets consiste à poser trois petites muscades sur le cu d'un gobelet, à mettre subtilement les gobelets les uns sur les autres, & à faire que ces muscades se rencontrent avec adresse sous un des gobelets.)

Batterie, f. f. Terme de *Chapelier*. C'est le lieu où l'on foule les chapeaux, & où sont établis le fourneau, la chaudière & les fouloirs.

Batterie, f. f. Les Maçons & les Charpentiers entendent par ce terme, les hies ou sonnettes qui servent à enfoncer des pieux profondément en terre.

BATEUR, (BATTEUR,) *f. m.* [*Percussor.*] Ce mot ne se dit guère seul, & il signifie, celui qui bat.

Bateur en grange. [*Tritor frumentarius.*] Manœuvre qui bat le grain & le vane sur l'aire de la grange.

Bateur d'or. [*Malleator.*] Ouvrier tireur d'or, qui fait passer le trait d'or ou d'argent sur le moulin, pour le rendre plat.

Bateur d'or. Ouvrier qui bat l'or, qui le fait devenir en feuilles à force de coups de marteau, & qui le distribuë aux Peintres & aux diverses fortes de Doreurs.

Bateur d'estrade, f. m. [*Concurfator, excursator.*] Terme de *Guerre*. Ce sont des cavaliers qui sont détachés & qui s'éloignent de l'armée environ une lieuë pour reconnoître le pais, & en avertir le Général. (Nos bateurs d'estrade ont rapporté que l'ennemi aprochoit.)

Bateur de pavé. [*Otiosus ambulator.*] Fénéant qui ne fait autre chose que se promener, au lieu de s'appliquer à quelque chose d'utile, ou d'honnête.

Bateur de foute, f. m. C'est celui qui, en un grand & gros mortier de métal, bat & pile la foute dans les boutiques des Epiciers de Paris. (Il faut avoir de bons bras pour être bateur de foute.)

Bateur de plâtre. C'est celui qui bat la pierre à plâtre, après qu'elle a été cuite au four.

Bateur d'étain en feuille. C'est un Maître Miroitier, qui bat l'étain sur de grands blocs de marbre, pour les réduire en feuilles très-minces, propres à être appliquées derrière les glaces à miroirs par le moïen du vif-argent.

Bateur de ciment. C'est celui qui concasse les tuilots dont on fait le ciment. On dit aussi *bateur de grés*.

BATEUSE D'OR, (BATTEUSE,) *f. f.*

[*Malleatrix.*] Ouvrière qui fait passer le trait d'argent doré par dessus les rouës du moulin, afin de rendre le trait plat, de rond qu'il étoit.

BATIÉRIER, *f. m.* [*Clitellarum opifex.*] Ouvrier qui fait & vend seulement les harnois & tout l'équipage des mulets, comme bâts, brides, fonnettes, grelots, &c. (Il n'y a que cinq bâtiers à Paris.)

† *Bâtier.* [*Stolidus, plumbeus.*] Mot de la lie du peuple, pour dire *benêt.* (C'est un franc bâtier, & il en a l'air. C'est un sot bâtier.)

† BATIFOLER, *v. n.* [*Nugari, ludere, jocari.*] Terme dont le peuple se sert pour signifier ceux qui badinent les uns avec les autres.

BATILLÉ, *adj.* Voiez *Bastillé.*

BATIMENT, ou BASTIMENT, *f. m.* [*Ædificium.*] Il s'écrit de l'une & de l'autre manière, mais l'*s* ne se prononce point. Prononcez *batiman.* Ouvrage d'Architecture propre à loger. (Un superbe bâtiment.)

Bâtiment. [*Navis, navigium.*] Navire, ou quelque sorte de vaisseau considérable. (Bâtiment de haut bord, ou de bas bord.)

Bâtiment ras. C'est un bâtiment qui n'est pas ponté.

Bâtiment délicat. C'est un bâtiment foible de bois.

Les Marins apellent *bâtimens*, tous les vaisseaux qui ne sont pas armez en guerre; & quelques-uns apellent indifféremment *bâtimens*, les vaisseaux de guerre, & les vaisseaux marchands. Il y a, selon d'Aviler, cette différence entre *bâtimens de marine*, & *bâtimens de mer*, que les lieux où l'on construit les vaisseaux & où l'on prépare les équipages, comme les parcs, les arsenaux, les corderies, sont des *bâtimens de marine*; & les vaisseaux & les galères sont des *bâtimens de mer.* L'Ordonnance de 1681. *tit. des Ports & Havres, art. 10.* veut » qu'il y ait des places » destinées pour les *bâtimens de charges*; & » d'autres, pour ceux qui sont déchargez, » comme aussi pour rompre & dépecer les » vieux *bâtimens*, & pour en construire de » nouveaux. » Et dans l'article suivant, elle enjoint aux propriétaires des vieux *bâtimens*, de les rompre, & d'en faire enlever incessamment les débris, à peine de confiscation, & de cinquante livres d'amende.

BATIN, *f. m.* Foin, ou jonc d'Espagne.

BATIR, ou BASTIR, *v. a.* [*Ædificare.*] Il s'écrit de l'une & de l'autre manière, mais l'*s* ne se prononce pas, & montre seulement que la première syllabe du mot *bâtir* est longue. Prononcez *bâti.* Il signifie *construire.* (Bâtir une maison, un Palais. Louis XIV. a bâti les Tuilleries, les Invalides & Versailles. Cain bâtit une Ville, qu'il apella Enoc, du nom de son fils; & Noé bâtit l'Arche, où il se retira durant le déluge. *Félibien, Vie des Architectes, l. 1.* Pour bien bâtir, il faut bâtir solidement, agréablement & commodément. *Abrégé de Vitruve.*) Il se dit tant de celui qui fait la dépense, que du maçon qui construit le bâtiment, & de l'Architecte qui en a donné le dessein.

* *Bâtir à chaux & à ciment.* C'est bâtir solidement.

* *Bâtir en l'air*, ou *bâtir des châteaux en Espagne.* *Prov.* C'est se mettre des chimères dans l'esprit, se repaître de vaines espérances; & l'on parle ainsi, parce qu'en Espagne les Nobles habitent tous dans les Villes. Voiez *Châteaux.*

* *Bâtir.* [*Extruere, fundare.*] Fonder ses espérances sur quelque chose. (Le bien de la fortune est un bien périssable. Quand on bâtit sur elle, on bâtit sur le sable. *Rac.*)

Bâtir. [*Componere, copulare.*] Terme de *Tailleur.* Coudre à grands points. (Bâtir une doublure.)

BATI, BATIO, *adj.* [*Ædificatus, structus.*] Construit. (Maison bien bâtie.)

On apelle le *bâti* d'un habit, d'une robe de chambre, d'un meuble, le gros fil qui a servi à les bâtir & à en assembler les pièces. Ainsi on dit, ôtez le *bâti* de cet habit, de cette robe, de cette jupe, pour dire, ôtez le fil qui a servi à les assembler.

† *Voilà encore un homme bien bâti.* Mot bas & burlesque, pour dire : Un homme mal fait. (*Varillas* est très-mal bâti.)

† * *Mal-bâti, mal-bâtie, adj.* Il se dit quelquefois en riant, & alors il est bas, & il signifie, qui est mal, qui ne se porte point bien, qui a quelque chose qui est en mauvais état. (C'est un homme qui est souvent mal-bâti. C'est une personne qui est toujours mal-bâtie.)

✠ BATISÉ. (BAPTISÉ.) Qui a reçu le Batême.

BATISER, (BAPTISER,) *v. a.* [*Baptizare.*] Conférer le Batême. (Batiser un enfant. Être baptesé en Jesus-Christ.)

* *Batifer.* Ce mot se dit des cloches, & il signifie, laver les cloches avec de l'eau-benîte, les benir & leur donner un nom. (Batifer une cloche, ou pour parler plus proprement, benir une cloche.)

Batifer, v. a. [*Aquâ perfundere.*] Terme de *Mer.* C'est faire passer un homme entre des gens de l'équipage, rangez en haie, & qui ont chacun un seau d'eau qu'ils lui jettent sur la tête. (Batifer un matelot. *Guillet, art de l'homme d'épée.* Voiez *Batême.*)

Batifer. Il se dit aussi des vaisseaux. C'est les benir. (Batifer un vaisseau. *Desroches, terme de Marine.*)

† * *Batifer.* [*Aquâ diluere.*] Ce mot se dit du vin, & veut dire, mettre bien de l'eau dans son vin; mais en ce sens, il est bas & burlesque. (Il faut batifer son vin tout l'été. Dans les Académies, on batife d'ordinaire le vin des Académistes & des Ecoliers, & ce vin batifé s'apelle abondance.)

BATISMAL, (BAPTISMAL,) *adj.* [*Baptismalis.*] Dans ce mot, le *p* & l'*s* se prononcent. Qui appartient au batême. Qui dépend du batême. (Les Fonts batismaux. Être dans l'innocence batismale. *Ps. l. 4.*)

BATISTÈRE, (BAPTISTÈRE,) *f. m.* [*Baptisterium.*] Certificat par lequel il paroît qu'on a été batifé en telle année, & quelles sont les personnes qui nous ont tenus sur les fonts. (Lever son batistère.)

Batistère, adj. [*Sacro fonte tincti index.*] Qui fait foi qu'on a été batifé. (Extrait batistère. Les extraits batistères sont des dépôts sacrez de la foi publique. *Le Maît. plaid. 7.*)

BATISTE, *f. f.* Toile de lin, très-fine, qui se fabrique dans les Provinces de Hainault, Cambresis, Artois & Picardie. Il y a des batistles fort claires, & d'autres plus fortes. Ces dernières s'apellent *Batistes Hollandées*, parce qu'elles approchent de la qualité des toiles de Hollande, étant très-ferrées & très-unies.

† BATISSEUR, *f. m.* [*Ædicator.*] Celui qui

qui bâtit, ou plutôt celui qui fait bâtir, ou qui fait beaucoup bâtir. Ce terme n'est pas bien usité depuis plusieurs années. (Un grand bâtisseur; un habile, un heureux bâtisseur. Jean Duc de Berri, oncle du Roi de France Charles VI. a été l'un des grands bâtisseurs de son tems; c'est lui qui a bâti le Château de Bicestre. *Thuana, pag. 23.*)

BATITURE d'airain, s. f. C'est l'écaille qui se sépare de l'airain, lorsqu'on le frappe avec le marteau, après l'avoir tiré du feu.

BATMAN, ou BATEMANT. Poids de Turquie & de Perse.

BATOIR, s. m. [*Palmula.*] Instrument composé d'une bate & d'un manche assez propre, dont on se sert pour jouer à la longue paume.

Batoir. Instrument de bois en forme de petite pelle plate & courte, dont on se sert pour battre le linge quand on lave la lessive.

BATOLOGIE, s. f. Terme de Grammaire. On appelle ainsi l'affluence d'expressions superflues, & les paroles inutiles dans le discours.

BÂTON, s. m. [*Fustis, baculus, scipio.*] Morceau de bois rond & poli qu'on tient aisément à la main, & dont on se sert pour marcher. C'est aussi un morceau de bois arondi dont on se sert pour frapper, & en ce sens le mot de bâton est une espèce d'arme offensive. (Ils étoient armez de piques & de bâtons durcis au feu. *Vaug. Quint. l. 3. c. 2.*)

Bâton à deux bouts. [*Fustis biceps.*] Bâton de trois ou quatre piés, ferré par les deux bouts. (Jouer du bâton à deux bouts.)

Bâton à feu. C'est une arme à feu.

Bâton de chaise. [*Vectis.*] Morceau de bois épais de deux ou trois pouces, & long de six ou sept piés, qu'on met dans les portans de la chaise pour la soulever & la porter par la Ville.

Bâtons à gans. [*Bacillum.*] Manière de grand fuseau, dont le Gantier se sert pour en former les gans lorsqu'ils sont faits.

Bâton, parmi les Marchands de bois, se dit de quelques menus bois qui servent au chauffage: un bâton de coteret; un bâton de fagot.

Bâton rond. Les ouvriers en gaze appellent ainsi un gros bâton qui est au bas de leur métier, & qui le traverse dans sa largeur. Il sert à fonder ou faire baisser la soie.

Bâton de jauge, nommé aussi simplement *jauge.* C'est l'instrument qui sert à jauger ou mesurer les tonneaux & futailles à liqueurs, pour connoître leur consistance & capacité.

Bâton ou Rouleau. Instrument dont se servent les Fondeurs en terre & en sable, pour corroier ces deux matières, dans laquelle ils ont coutume de faire leurs moules.

Bâton de croisure. C'est un bâton rond, dont les haute-liffiers se servent pour croiser les fils de leurs chaînes.

Bâton à sasser. Terme de Boulanger.

Bâton de Jacob, ou Râton Astronomique. [*Radius Astronomicus.*] Instrument de Mathématique, composé d'un long bâton, & d'un autre plus court, mis en croix, & qui sert à mesurer les distances des lieux éloignés & des étoiles. (On peint les anciens Astronomes avec un bâton de Jacob à la main.)

Le terme *bâton* a plusieurs significations parmi les Marins. **Bâton de pavillon ou d'enseigne,** c'est un petit matereau qui sert à arborer le pavillon. **Bâton de giroüette,** c'est un autre

matereau très-petit, où est plantée la verge de fer qui tient la giroüette. **Bâton de flâme,** c'est un bâton qui n'est long, qu'autant que la flâme est longue par le haut; c'est ce bâton qui la tient au haut du mât. **Bâton de vadel, bâton ou manche de guipon;** ce sont certains bâtons où l'on attache les bouchons d'étoupe ou de penne, dont se sert le calfeuteur à goudronner ou braier le vaisseau. **Bâton à méche,** c'est une méche qu'on entretient toujours brûlante sur le château d'avant. **Bâton de Jacob,** instrument de Mathématique. Voyez *Arbalète.* Périeron dérive *bâton* du Grec *βάλλον*.

Bâton de Jacob. Terme de Joüeur de marionnettes & de gobelets. Fort petit bâton dont on se sert pour faire des tours de passe-passe.

Bâton de cire d'Espagne. Morceau entier de cire d'Espagne fait en manière de petit bâton.

Bâton d'Exempt. [*Bacillus, radius.*] Sorte de bâton particulier qui marque que celui qui le porte est un Exempt.

Bâton de Maréchal de France. [*Bacillum Marescalli.*] Bâton semé de fleurs de lis, qui est la marque de la dignité de Maréchal de France. (Il aspire au *Bâton.* Il a eu le *Bâton.*)

Bâton. [*Torus.*] Terme d'Architecture. C'est un gros anneau, ou moulure en faillie, qui est un ornement de la base des colonnes, qu'on appelle aussi *tore.*

* *Le bâton haut, ou le bâton à la main.* C'est-à-dire, de force & avec autorité.

* *Etre réduit au bâton blanc.* C'est être ruiné & être contraint de sortir de sa maison un bâton à la main.

* *Il crie comme un aveugle qui a perdu son bâton.* C'est-à-dire, qui a perdu une chose qui lui étoit tout-à-fait nécessaire.

* *C'est un aveugle sans bâton,* un Apoticaire sans sucre; c'est-à-dire, qui manque des choses les plus nécessaires à son état, ou à sa profession.

* *Le tour du bâton.* [*Lucrum furtivum.*] Ce sont les profits illicites qu'on fait dans quelque charge, dans quelque maniement, ou en quelque autre emploi. On dit aussi que le tour du bâton marque les coups qu'on a reçûs. C'est en ce sens qu'Arlequin dit d'un Auteur qui avoit reçû quelques coups de bâtons pour des expressions trop libres contre un grand Seigneur, que sa pièce lui avoit valu mille écus, sans le tour du bâton.

† * *Tirer au court bâton avec quelcun.* C'est-à-dire, ne le vouloir pas céder. Disputer quelque chose à la rigueur.

† * *Dormir à bâtons rompus.* [*Interruptè.*] C'est mal dormir, & à plusieurs reprises, avec interruption.

† * *Je suis, sur cette matière, très-assuré de mon bâton.* C'est-à-dire, je suis sûr de mon fait. Je suis certain de ce que je dis.

* *Ce sera mon bâton de vieillesse.* C'est-à-dire, ce sera mon apui lorsque je serai vieux.

BATONNE'E d'eau, s. f. Terme de Mécanique. C'est la quantité d'eau qu'on puise à la pompe, à chaque fois que la brimbale joue. (Faire plusieurs bâtonnées.)

BATONNER. Terme de Pratique. Il signifie canceler, raïer. *Bâtonner* une clause, *bâtonner* un article, &c.

BATONNIER, s. m. [*Causidicorum Coryphæus.*] Avocat qui est l'unique Officier des Avocats, & qui est le chef de leurs députations.

Bâtonnier, *f. m.* *Bâtonnière*, *f. f.* Celui ou celle qui a en garde le bâton d'une Confrairie, & qui le porte, ou le fuit aux Processions.

BATRACHITE, *f. f.* Pierre qui se trouve dans le corps des Grenouilles.

BATRACHOMYOMACHIE, *f. f.* Guerre des Grenouilles & des Rats. On a sur ce sujet, & avec ce titre, un Poème qu'on attribue à Homère.

BATRE, (*BATTRE*,) *v. a.* [*Ferire, percutere, cedere, verberare.*] Fraper. Maltraiter. *Je bas, j'ai batu, je batis.* (Batre cruellement une personne.

De quoi, pauvre homme, te plains-tu ?
Il eut la honte de te *batre*,
Et toi l'honneur d'être batu.

Saint Amant, Poës. 4. p.)

† *Batre quelcun dos & ventre.* C'est batre comme il faut.

Batre. [*Fundere, profligare.*] Ce mot se dit en parlant des gens de guerre. C'est défaire, mettre en déroute. (Le Duc d'Anguien batit en 1643. les Espagnols devant Rocroi. *Relation de cette bataille.* Les petites armées batent quelquefois les grandes. (Samson batit les Philistins avec une mâchoire d'âne.)

Batre. [*Tundere, fabricare.*] Fraper avec quelque chose que ce soit. (Batre le fer, le plâtre, un livre, le beurre, le carreau, le blé, la toile, &c.)

Batre. [*Miscere, subigere.*] Mêler en batant. (Batre des œufs pour faire une omelette.)

Batre. [*Quatere.*] Ruiner à coups de canons, de bombes, &c. Batre une Ville.

Batre. [*Imminere.*] Donner sur quelque chose. (Le soleil batoit à plomb sur la terre. *Abl.*)

Batre. [*Tympanum tundere.*] Terme de *Tambour.* Fraper la caisse avec des baguettes pour avertir le soldat de son devoir. (Batre la caisse. Batre l'assemblée. Batre la marche, la générale. Batre aux champs. C'est-à-dire, batre pour marcher où l'on est commandé.)

Batre l'estrade. [*Concurfare, excurrere.*] Terme de *Guerre.* C'est - à - dire, courre la campagne pour faire quelque découverte, ou autre chose.

Batre. Terme de *Maître à danser.* Faire un mouvement figuré avec le pié.

Batre. [*Tundere.*] Terme de *Tireur d'or.* Passer les filets d'or ou d'argent sur les moulins pour les aplatis.

Batre la laine, soit teinte, soit en blanc, c'est l'étendre sur la claie, & l'y ouvrir à grands coups de baguettes, pour pouvoir être peignée, ou cardée & filée.

Batre à la terre, c'est fouler l'étofe avec la terre en y lâchant un robinet d'eau.

Batre à sec, c'est supprimer l'eau, & fouler jusqu'au degré de consistance au de-là duquel l'étofe ne s'épaissit plus, mais se dissout & s'évide.

Batre. [*Monetam cudere.*] Terme de *Monnoie.* Fabriquer. Fabriquer. (Batre monnoie.)

Batre. Terme de *Musicien.* [*Musicum concertum moderari manûs agitatione.*] Baisser & élever la main pour marquer les tems qu'il faut donner à chaque note. (Batre la mesure.)

Batre. [*Palpitare.*] Remuer. Se mouvoir. (Le cœur bat étant hors du corps de l'animal. Monseigneur, en ce triste état, confessez que le cœur vous bat. *Voit. Poës.* C'est-à-dire, que vous tremblez, & que vous avez quelque peur.

* *Batre des mains.* [*Plaudere.*] Applaudir.

† * *Batre le pavé.* [*Concurfare.*] C'est-à-dire, être oisif, & ne faire autre chose que se promener, au lieu de s'apliquer à quelque chose de bon.

Batre à la main. [*Agitare, movere, succutere.*] Terme de *Manège.* Cheval qui bat à la main; c'est-à-dire, qui secouë la tête, pour éviter la sujétion de la bride. (Empêcher qu'un cheval ne bate à la main.)

Batre l'eau. Terme de *Chasse*; c'est quand le cerf est dans l'eau: on doit dire aux chiens; *il bat l'eau.*

Batre la diane. Terme de *Mer.* C'est batre d'une certaine manière la caisse au point du jour, pour réveiller ou les équipages, ou les soldats. *Aubin.*

Batre le fer. C'est faire souvent des armes. Il y a long-tems qu'il bat le fer. On dit aussi au figuré d'un homme appliqué depuis long-tems à une étude, à une profession, il y a long-tems qu'il bat le fer.

Batre en retraite. C'est se dégager; se retirer du monde, des compagnies, d'une affaire, d'une liaison. *Se battre en retraite*, c'est combattre de telle sorte qu'on ne laisse pas de continuer sa marche.

Se battre, *v. r.* [*Pugnare, decertare, dimicare.*] Se fraper, porter des coups. Combattre. Être aux mains avec les ennemis. (Se battre en duel. Le Régiment des Gardes se batit vaillamment. Le Roi Jean, après s'être bien batu, en 1356. à la bataille de Poitiers, fut fait prisonnier par les Anglois. Ils se font batus long-tems.)

Se faire battre. [*Ictus, plagas accersere.*] C'est se faire maltraiter à force de coups.

Se faire battre. [*Venatores longius morari.*] Terme de *Chasse*, qui se dit des bêtes qui se font chasser long-tems dans un certain canton de pais. *Salnove.*

(Une heure, là-dedans, nôtre cerf se fait *batre*;
J'apue alors mes chiens, & fais le diable à quatre.
Mol. Fâch. a. 2. sc. 6.)

* *Batre la campagne, battre bien du pais.* [*Vagari, deflectere à proposito.*] Ces mots se disent figurément d'un Ecrivain & d'un Orateur, pour dire qu'il s'éloigne de son sujet, & qu'il dit bien des choses inutiles.

☞ C'est de tous les chasseurs le plus sûr de sa prise,
Et pour en bien parler, nul chasseur aujourd'hui
Ne bat plus de pais que lui.
Benferade, Ballet de la nuit.

* On dit, au propre, des oiseaux, qu'ils *batent des ailes*, pour se soutenir en l'air. Mais on dit au figuré d'une personne: * *Il ne bat plus que d'une aile*, pour dire qu'il est afoibli, ou que sa fortune a fort diminué, & qu'il a de la peine à subsister. [*Decessit à fortuna.*]

* *Il a été batu comme un chien.* On l'a batu comme plâtre. C'est-à-dire, on la bien batu.

Il fait bon battre un glorieux, car il n'oseroit s'en vanter. Proverbe.

* *Batre l'eau.* C'est-à-dire, travailler en vain, prendre une peine inutile.

On dit au même sens: *Il vaudroit autant battre de la tête contre un mur.* Ce qui seroit non-seulement inutile, mais aussi nuisible.

† * *Il faut battre le fer tandis qu'il est chaud.* C'est-à-dire, il faut se servir de l'occasion quand elle se présente.

† * *Nous avons batu les buissons*, & d'autres ont pris les oiseaux; c'est-à-dire, qu'ils ont profité de notre travail.

Batre le Chien devant le Lion. C'est reprendre ou châtier un petit devant un grand, pour faire connoître à celui-ci ce que nous ne voulons ou n'osons pas lui dire.

BATS, *f. m.* Petite monnoie d'argent, qui a cours à Nuremberg, & dans plusieurs autres Villes d'Allemagne. Le Bats vaut quatre Cruzers.

Bats. Il y aussi des Bats en Suisse, qui sont des monnoies de Billon, c'est-à-dire, d'argent & de cuivre, qui y ont cours sur différens pieds, suivant le plus ou le moins d'alliage dont ils sont composés.

BATU, **BATUE**, (**BATTU**,) *part. & adj.* [*Percussus, cæsus.*] Frapé, maltraité. (Il a été bien batu.) Ces mots ont presque toutes les mêmes significations que le verbe *batre*.

* *Batu, batuë.* [*Tritus.*] Fraïé. (Chemin batu. *Abl.*)

* *Batu, batuë.* [*Perstrinctus fluvio.*] Baigné de quelque fleuve. (La Ville étoit batuë des flots de tous côtez. *Vaug. Quint. l. 4.* On dit aussi, être batu de la tempête.

† * *Autant vaut bien batu que mal batu.* Façon de parler proverbiale, pour dire, qu'on n'est souvent pas plus puni en Justice pour avoir donné plusieurs coups, que pour en avoir donné un seul.

† *Batu, batuë, adj.* [*Livens.*] Abatu. On dit d'une femme, qu'elle a les yeux batus, lorsqu'ils n'ont plus le vif éclat qu'ils avoient.

† *Il y a long-tems que j'ai les oreilles batuës de ces discours.* C'est-à-dire, il y a long-tems que j'en suis importuné.

Batu, batuë, [*Profligatus.*] Il se dit en parlant de *Gens de guerre*, & veut dire, mis en déroute, défait. (Hormis à la Bataille de Cassel, que Philippe de Valois gagna, il avoit toujours été batu. *Choisi, Hist. de Ph. de Valois.* Les François en 1557. furent batus par les Espagnols à la bataille de S. Quentin.)

Batu, f. m. [*Malè exceptus.*] Celui qui est batu & outragé. (Le batu paie l'amende. *Proverbe*, qui veut dire qu'on ne rend pas justice à celui qui est maltraité. Celui qui a raison, & qu'on devoit protéger, est celui à qui on donne le tort & qu'on maltraite.

☞ *C'est la Coûtume de Lorris, le batu paie l'amende.* Loisel, *lib. 6. tit. 1. art. 28.* a dit dans ses Institutions Coûtumières, *le mort a le tort, & le batu paie l'amende.* Pasquier a dit, que l'on ne trouve point cette maxime dans la Coûtume de Lorris: mais on trouve dans plusieurs établissemens de Coûtumes particulières, que les cautions de celui qui a été vaincu en combat singulier devoient paier au vainqueur une certaine somme par forme d'amende.

Batu, f. m. Terme de *Tireur d'or.* [*Aurum, argentum textile.*] Trait d'argent, ou d'argent doré qui est écaché. (C'est du batu. Le batu sert à faire des filets d'or ou d'argent.)

☞ **BATUE.** Le poisson s'enfonce dans la bouë pendant l'hiver; on reconnoît sa grosseur par le creux qu'il y fait; on appelle ce creux, la *batuë* du poisson. *Revel, pag. 275.*

Batuë, f. f. Terme de *Chasse.* On le dit d'une assemblée de gens qui bat les bois & les taillis, pour en faire sortir les bêtes.

BATURE. Terme de *Doreur en détrempe.* C'est une espèce de dorure dont l'assiète se fait avec du miel détrempe dans de l'eau de colle & du vinaigre. On l'appelle autrement dorure à miel, & quelquefois colle à miel.

Bature, f. f. C'est aussi l'action de battre le blé.

Batures, f. f. [*Scopuli.*] Terme de *Mer.* Ce sont des bancs, ou un fond mêlé de sable, de roches ou de pierres, & qui s'élève vers la surface de l'eau. (Se tenir loin des batures. Atirer l'ennemi dans les batures. *Guillet*, terme de *Marine.*) Voiez *Basse.*

☞ *Batures.* On appelle ainsi en Bresse le salaire de ceux qui batent le blé, & qui se leve sur le monceau, avant le partage entre le Maître & le Granger. L'usage règle ce salaire.

B A U.

☞ **BAU**, *Baux, Barrots.* C'est une solive qui est mise avec plusieurs autres semblables par la largeur, ou par le travers du vaisseau, d'un flanc à l'autre, pour affermir le bordage, & soutenir les tillacs. Voiez le *Dictionnaire de la Marine, par Aubin.* Le dernier *bau* du côté de l'avant s'appelle *bau de l'es*; & le dernier de l'arrière, *bau de dalle.*

† **BAVARD**, *f. m.* [*Loquax ineptè, insulsè.*] Mot bas & fatirique, qui ne se dit qu'en mauvaise part, & d'un homme qui parle trop, & qui ne dit rien qui vaille. (C'est un grand bavard. Son maître Aristote n'est qu'un bavard. *Moliere, Mar. forcé.*) Brantôme dit: comme il y a toujours des bavards dans le monde. *Vie d'Henri II.*

* **BAVARDE**, *f. f.* Femme qui parle trop, & sans beaucoup de sens. (C'est une vraie bavardé.

* **BAVARDER**, *v. n.* [*Ineptè, insulsè loqui, garrire.*] Causer trop, & ne dire rien qui vaille. (Les femmes du petit peuple aiment à bavarder, quand elles sont ensemble.)

BAVARDERIE, *f. f.* [*Stulta loquacitas, insulsa garrulitas.*] Mots bas & populaires, qui signifient, indiscretion.

BAUBIS, *f. m.* Espèce de chien Anglois, dont on se sert pour la chasse. D'autres disent *Bobis.*

BAUD, *f. m.* Espèce de chien courant, qu'on appelle *chien muet.*

☞ **BAUDEMMENT.** Rabelais, *liv. 1. ch. 4.* *Après dîner, tous allèrent pesle-mesle à la saulsaie, & là sur l'herbe druë dancèrent au son des joyeux flageolets, & douces cornemuses, tant baudement que c'estoit passetemps celeste de les veoir ainsi soy rigoailler.* Ce mot, que l'on trouve souvent dans cet Auteur, a été fait de *validâ mente*, vaillamment & bravement. Dans l'Histoire en vers du Duc de Bretagne, Jean IV. cité par le P. Lobineau:

Quand Jean se fut avisé,
Et refrahi, & repouffé,
Si se leva moult baudement,
Et fit crier bien hautement.

BAUDES, *f. f.* Petites pierres atachées aux filets des Madragues.

BAUDET, *f. m.* [*Asinus.*] Ane. (Un joli Baudet.) Qui pour hâter son misérable baudet tout errené des coups & du fardeau. *Catholic. d'Espag.*

† * *Baudet.* [*Stupidus.*] Ignorant. (Un franc baudet.)

Baudets, ou Hours. [*Tigna.*] Terme de *Scieurs de long.* Tréteaux sur lesquels les Scieurs de long posent leurs bois, pour les délibérer. (On appelle aussi de ce nom, un lit de fangle.)

BAUDIR, *v. a.* [*Excitare.*] Exciter les chiens à la course. On dit *baudir* un faucon après un héron.

BAUDRIER, *f. m.* [*Balteus, balteum.*] Bande de cuir large de quatre ou cinq doigts, qui est le plus souvent enjolivée, qui prend depuis l'épaule droite, & se vient rendre au côté gauche, & qui est composée de la bande & de deux pendans, au travers desquels on passe l'épée.

Ménage le dérive de *baldingrarium*: mais il est plus naturel de dire qu'il vient de *balteus*, puisque c'est ainsi que les Romains appelloient leurs baudriers, témoin Virgile, dans le douzième Livre de son *Enéide*:

————— *Humero cum apparuit alto
Balteus, & notis fulserunt cingula bullis.*

Varon dit que les baudriers des Romains étoient faits d'un cuir. Celui qui avoit le soin des baudriers étoit appelé *Baltearius*.

BAUDROYEUR, *f. m.* Artisan qui courroie les cuirs de couleur. Les Corroyeurs de Paris se qualifient aussi *Baudroyeurs*.

BAUDRUCHE, *f. m.* Certain boyau de bœuf, dont se servent les bateurs d'or.

BAVE, *f. f.* [*Saliva ex ore fluens.*] Ecume qui sort de la bouche. Eau gluante qui sort de la bouche des enfans au maillot. Il se dit de quelques animaux, comme des limaçons, &c.

Baver, *v. n.* [*Salivam ex ore emittere.*] Jeter de la bave. (Il bave de rage.)

Baver. [*Diffluere.*] Terme de *Plombier*. Ce mot de *baver* se dit des tuyaux qui ne jettent pas l'eau droite, & il signifie, ne pas couler droit. (*Tuyau qui bave.*)

BAVETTE, *f. f.* [*Linteum pectorale.*] Petit linge qu'on met devant l'estomac des enfans qui font au maillot. (Une jolie bavette. Une bavette bien blanche. Mettre ou ôter la bavette. On dit d'une fille fort jeune, il n'y a pas long-tems qu'elle étoit encore à la bavette.)

Bavette. Terme de *Plombier*. Bande de plomb qui couvre les bords & les devans des chénaux, & qu'on met sur les grandes couvertures d'ardoise.

BAVEUR, *f. m.* [*Salivam emittens.*] Celui qui bave. (C'est un baveur perpétuel.)

BAVEUX, **BAVEUSE**, *adj.* [*Saliva fluens.*] Qui bave. (Il est baveux. Elle est baveuse.)

Baveuse, *f. f.* [*Salivaria.*] Poisson de mer, brun sur le dos & moucheté; il est appelé *baveuse*, parce qu'il se couvre de la bave qu'il jette. *Rond.*

† On appelle une omelette *baveuse*, lorsqu'elle n'est pas bien cuite.

† **BAUFRER**, *v. a.* [*Helluari.*] Ce mot est bas, il ne se dit qu'en riant, & signifie manger avidement. (Il baufre bien.)

† **BAUFREUR**, *f. m.* [*Helluo.*] Mot bas, pour dire, un grand mangeur.

BAUGE, *f. f.* [*Volutabrum.*] Terme de *Chasse*. Lieu où les bêtes noires se couchent & demeurent le jour. Prononcez *bôge*.

Bauge. [*Lutamentum, lutum paleatum.*] Terme de *Maçon*. Maçonnerie qui se fait avec de la terre franche, & de la paille bien corroïée & bien pétrie.

Bauge. Droguet qui se fabrique en Bourgogne, avec de fil filé gros, & de la laine grossière.

BAUME, *f. m.* Il vient du Latin *balsamum*. Herbe médicinale & odoriférante, dont on mange en salade & dans le potage. Il y a quatre espèces de Baume qui servent dans les alimens;

le baume vert, le violet, le citronné & le panaché. Il y a aussi le *Baume Aquatique*, qu'on nomme autrement la Menthe crêpue; & le *Baume du Pérou*, qu'on appelle autrement le Lottier, ou le Tréfle musqué.

Baume, *f. m.* C'est une liqueur précieuse, qui distille d'un arbre, qu'on nomme de ce nom, *l'Arbre du Baume*, & qui ne se trouvoit que dans la Judée, & dans l'Egypte. (Baume naturel.)

Baume. Onguent propre à guérir des blessures & autres maux. (Excellent baume. Faire du baume. Il a du baume qui est précieux.)

Baume. Composition noire qui est une sorte de senteur qui vient ordinairement du Nord, & qui se porte dans de petites boîtes. (Baume odoriférant, aromatique. Baume artificiel. Baume apoplectique, stomachique, vulnéraire, &c. Préparer, composer du baume. Faire du baume. Le baume récréé les parties nobles & les fortifie.)

Baume, en Latin *balma*, ancien mot François dont on se sert encore en quelques occasions. Une *baume*, une caverne taillée dans le roc. C'est de-là que les Provençaux ont appelé, *la Sainte Baume*, une caverne creusée dans un roc, au bord de la mer, où ils croient que Sainte Marie Magdeleine s'est retirée, & a fait une pénitence de trente ans.

BAUMIER, *f. m.* Arbre qui produit le baume.

BAVOCHÉ. Terme de *Peintre*, qui se dit d'un contour qui n'est pas couché nettement.

BAVOCHER. Les Imprimeurs se servent de ce terme, pour dire qu'une impression n'est pas assez nette, & qu'elle est brouillée par des taches qui paroissent entre les lignes, & aux extrémités des pages. *Papilloter* signifie la même chose.

BAVOIS, ou **BAVOUER**. Terme de *Monnoie*. C'est la feuille de compte où est contenue l'évaluation des droits de Seigneurie, foiblage, écharseté & bressage, suivant le prix courant.

BAVOLET, *f. m.* [*Calantica, capital.*] Coiffure de Païsane des environs de Paris, qui est de toile, & qui pend sur le dos en queue de morue.

Cette espèce de coiffure vient de *volet*, qui se disoit autrefois pour *voilet*, qui est un diminutif de *voile*.

* *Bavolet*. Ce mot, au figuré, signifie quelque jolie païsane.

(Loin de la Cour je me contente
D'aimer un petit *bavolet*.)

Boisr. Recueil de Poësies.)

BAUX, *f. m.* Voyez *Bau*.

B A Z.

BAZAC, *f. m.* Coton filé, beau & fin, qui vient de Jérusalem, ce qui fait qu'on l'appelle aussi coton de Jérusalem. Le demi Bazac & le moien Bazac viennent du même endroit, mais leur qualité est fort inférieure à l'autre.

BAZARI, *f. m.* Ce mot est usité entre les Orientaux. Rue longue, large & voutée, qui sert au commerce.

BAZGENDGE. Espèce de noix de galle rouge, dont les Turcs se servent pour faire l'écarlate.

BAZOCHE, *f. f.* L'Auteur du Dictionnaire Civil & Canonique dit que le mot de *Bazoches* vient du Grec, & qu'il signifie un discours plaisant & piquant. La *Bazoches* est une Jurisdiction qui s'exerce entre les Clercs du Palais. Les plus

anciens en font les Officiers, & celui qui préside est apellé Chancelier. Il ne s'y juge que les causes entre les Clercs, ou de celles dans lesquelles un Clerc est défendeur contre un Artisan, ou contre un Marchand, pour des marchandises prêtées ou pour des ouvrages faits. (Assigner un Artisan à la Bazoche. Plaider à la Bazoche. La Bazoche a pour armes trois écritaires.)

» Il y a (dit Miraumont, tom. 1. p. 650.)
 » dans la clôture du Palais, une Justice Souve-
 » raine & Roïale, laquelle s'exerce sous le
 » nom & autorité du Roi de la Bazoche, &
 » concession ancienne de nos Rois, autorisée
 » & confirmée par la Cour, composée de Juges
 » & Officiers ordinaires. » Cette Jurisdiction
 est bornée entre les Clercs du Palais; & le
 même Auteur remarque, que dans les Audiances
 que le Roi de la Bazoche donnoit, » les Clercs
 » raportoient & représentoient fort librement
 » les fautes des supôts & sujets du Roïaume
 » de Bazoche, & plusieurs autres plaisantes &
 » secrètes galanteries des maisons particulières,
 » indifféremment, sans respect ni exception de
 » personnes; ce qui auroit mû quelquefois la
 » Cour, sur les plaintes d'aucuns qui par
 » aventure se sentoient ofensez en leur honneur
 » & famille, & scandalisez par ces actes &
 » jeux publics, de leur faire défenses de plus
 » joüer sans congé. J'en trouve deux Arrêts;
 » l'un du 14. Août 1442. par lequel ils sont
 » condannez à être prisonniers, & jeûner quel-
 » ques jours au pain & à l'eau; & l'autre du
 » 12. Mai 1473. par lequel défenses sont faites
 » à la Bazoche de non joüer sans permission
 » de la Cour. » Quant à l'étimologie du terme
Bazoche, voyez les *Origines de Ménage*.

B A Z Z O. Petite monnoie d'Allemagne, qui vaut environ 2. sols de France.

B E A.

BÉANT, BÉANTE, *adj.* [*Hians.*] Qui a la bouche ouverte. (Ils reçoivent l'eau à bouche béante. *Vaug. Quint.* Leur sueur humecte le peuple béant à l'entour. Cette nation à la bouche béante engloutit tous les trésors du Roi. *Vaug. Quint. l. 5.*)

On se sert du même terme en parlant de plusieurs animaux dont la gueule est fort grande, comme la baleine, le lion. On dit aussi figurément de ceux qui ont une continuelle avidité de manger, que ce sont des *gueules béantes*.

BÉAT, *s. m.* [*Probitatis ac pietatis simulator.*] Du Latin *beatus*. Bienheureux. Homme de sainte vie. Ce mot ne se dit ordinairement qu'en riant, & son usage le plus fréquent est dans le stile simple, comique, burlesque ou satirique. (Mon révérend, dit-elle, au *béat* homme, je viens vous voir. *La fontaine*.)

† BÉATE, *s. f.* [*Probitatis ac pietatis simulatrix.*] Bienheureuse. Ce mot ne se dit d'ordinaire qu'en riant, & dans le stile le plus simple. (Pour béate par-tout le peuple la renomme. *Regnard, sat. 13.*)

BÉATIFICATION, *s. f.* [*In beatos relatio, in beatorum numerum adscriptio.*] Elle consiste à être mis au nombre des bienheureux. (Sa béatification est certaine.)

BÉATIFIER, *v. a.* [*In beatos referre.*] Mettre au rang des bienheureux. (Le Pape béatifie les gens qui ont vécu saintement.)

BÉATIFIQUE, *adj.* [*Qui beatum efficit.*] Qui

est bienheureux. Qui rend bienheureux. (C'étoit une femme sujette aux visions béatifiques.)

BÉATILLES, *s. f.* [*Fartile.*] Toute sorte de petites choses délicates qu'on met dans les pâtés, dans les tourtes, comme sont les crêtes de coq, des ris de veau, &c.

BÉATITUDE, *s. f.* [*Beatitudo.*] Ce mot se dit en terme de *Piété*. Il signifie bonheur. Vision de Dieu. (Les huit béatitudes. Béatitude parfaite, extrême, entière, ravissante, indicible. Lucien a dit en raillant, le parasite vit dans une parfaite tranquillité, en quoi consiste la béatitude. *Abl. Luc. dialogue du parasite.*)

BEAU, BEL, BELLE, *adj.* [*Pulcher, formosus, venustus, decorus.*] Qui a de la beauté. *Beau* & *bel* sont masculins, & *belle* féminin. *Beau* se met devant le substantif masculin qui commence par une consonne. Bucéphale, qui étoit le cheval d'Alexandre, étoit un *beau cheval*. On dit aussi *beau* après le substantif masculin. Le Lucien d'Ablancourt est un ouvrage *très-beau*. Néanmoins on dit Charles le *Bel*, Philippe le *Bel*, mais ce n'est que dans ces façons de parler consacrées.

Bel se dit au masculin devant une voyelle. François I. étoit un *bel homme*. Arnaud le Docteur étoit un grand esprit, & un *bel esprit*. Cependant on dit quelquefois *beau* devant une voyelle; mais c'est lors-que *beau* n'est pas devant un substantif, auquel il soit immédiatement joint. Ainsi l'on dira: il est beau en tout tems. A cela près, on dit *bel* devant le substantif masculin. Un *bel œil*. Un *bel enfant*. On dit *belle*, au féminin devant la consonne & devant la voyelle. Versailles est une belle maison. La rose qui est la reine des fleurs, est une belle fleur. Une belle vûë. Une belle voix.

Beau. Ce mot joint à un verbe pris impersonnellement, veut le verbe qui le suit, & qu'il régit, à l'infinitif sans particule. (Il faisoit beau voir Jupiter qui se laissoit tondre par des brigans. *Abl. Luc. tom. 1.*) Il veut aussi quelquefois être suivi de la particule *à*. (Chantilli est beau à voir.)

Beau, bel, belle. [*Lepidus.*] Ces mots précèdent des pronoms vôtre, son, &c. se disent quelquefois en raillant, sur-tout quand on le fait connoître par le ton de la voix. *Vaug. nouv. remarques.* Assûrément vôtre belle traduction l'emporte sur toutes les autres. Son bel esprit a remporté avec justice le prix de la poésie.

Beau. On se sert de ce mot dans cette façon de parler. (Je l'irai voir un beau matin, & lui dirai telle chose; c'est-à-dire, je l'irai voir un certain jour.)

Beau, bel, belle, adj. [*Præstans, excellens, præclarus.*] Qui est bien fait, bien composé, excellent, agréable. (Un beau roman. Un bel esprit. Un spectacle beau à voir. Elle n'est ni belle, ni bonne.)

Beau, bel, belle. [*Politus, elegans, ingeniosus.*] Poli. (Le beau monde. Fréquenter le beau monde.)

Beau, bel, belle. [*Honestus, decorus.*] Honnête, sage, vertueux. (Cela n'est ni beau, ni honnête. N'avoir l'ame ni belle, ni bonne. *Voit. poës.*)

Beau, bel, belle. [*Felix.*] Heureux. Glorieux. (Voilà un beau commencement. Il est beau de mourir maître de l'univers. *Corneille.*)

Beau. [*Et si, quanquam.*] Ce mot joint avec le verbe avoir, signifie *quoi-que*, *encore que*. (Nous avons beau nous ménager, la mort n'est pas un mal que le prudent évite. *Main. poës.*)

Beau a quelquefois la signification de grand.

On dit, *jouer beau jeu, faire beau feu*. C'est un *beau mangeur*. Il a eu *belle peur*. Il fait une *belle dépense*. Beau a encore la signification de bien. C'est un *beau parleur, un beau joueur*. Avoir le *commandement beau*, c'est commander de belle grace; c'est aussi quelquefois ordonner trop légèrement, sans s'embarasser si l'exécution est facile ou possible. Mais dans ce dernier sens, l'expression est populaire.

Sa bouche a *beau* cent fois en faire le serment,
Il n'est point vôtre ami tant qu'il est vôtre amant.

Beau, *s. m.* [*Pulchrum, eximium.*] Tout ce qu'il y a de beau & d'agréable en une chose. (Joindre ensemble le beau & l'ésfroiable. *Voit. liv. 30.* Le beau des images est de représenter la chose comme elle s'est passée. *Despr. Longin, chap. 13.*)

§ *Beau, bel.* Vaugelas, *Rem. 287.* prétend que l'on ne met *bel* que devant les substantifs qui commencent par une voïelle, comme *bel homme*: mais Mrs. de l'Académie ont observé que l'on dit fort bien, *cela est bel & bon*, quoique *bel* ne soit pas devant un substantif, & qu'il soit devant la conjonction &.

Beau-fils, *s. m.* [*Privignus.*] C'est le fils du mari qu'on épouse. C'est le fils de la femme qu'on épouse. (Son beau-fils est mort.)

Beau-fils, *s. m.* [*Gener.*] Gendre qui a épousé la fille d'un autre.

† *Beau-fils.* [*Politus.*] Mot burlesque, pour dire, garçon qui est beau. Mignon, &c.

(Un de ce dernier ordre
Passoit dans la maison pour être des amis,
Propre, toujours razé, bien disant & beau-fils.
La Fontaine, nouv. contes, p. 138.)

Ce terme, *beau-fils*, étoit commun autrefois. Saint Louïs étant malade à Fontainebleau, dit à son fils, au rapport de Joinville: *Beau-fils, je te pry, que tu te faces amer au peuple de ton Royaume.*

Beau-frere, *s. m.* [*Mariti vel uxoris frater.*] Celui qui est d'un autre lit. Celui qui a épousé nôtre sœur, & celui de qui nous avons épousé la sœur ou la belle-sœur.

Beau-père, *s. m.* [*Socer & vitricus.*] Celui qui a épousé nôtre mère après la mort de nôtre propre père. Celui de qui nous avons épousé la fille.

Beau partir de la main, *s. m.* Terme de *Manège*. C'est la vigueur du cheval à partir de la main sur une ligne droite, sans qu'il s'en écarte depuis son partir jusqu'à son arrêt. (Cheval qui a un fort beau partir de la main.)

BEAUPRÉ, *s. m.* [*Malus anterior.*] Terme de *Marine*. C'est un mât qui est couché sur l'éperon, à la prouë des vaisseaux; son pié est enchassé sur le premier pont, au-dessous du château d'avant, avec une grande boucle de fer & deux chevilles aussi de fer, qui sortent entre deux ponts. *Beaupré sur poupe*; c'est-à-dire, qu'un vaisseau se met le plus près qu'il peut de l'arrière d'un autre. *Aubin Diction. de Marine.*

BEAUREVOIR, *s. m.* Terme de *Chasse*, qui se dit quand le limier bande fort sur la bête & sur le trait étant sur les voies.

BELLE, *s. f.* Voiez *Beau* & la colonne *BEL*.

Belle-fille, belle-mère, belle-sœur. Voiez la colonne *BEL*.

BEAUCOUP, *adv.* [*Multum.*] Ce mot signifant quantité, grand nombre, demande la

particule *de* lors-qu'il est suivi d'un nom qu'il régit. (Il y a beaucoup de fautes de langage dans le Tacite d'Amelot. On trouve par-tout beaucoup de beaux esprits & de grands hommes.)

Beaucoup, *adv.* [*Multi, plurimi.*] Il signifie plusieurs; mais en ce sens, il ne doit pas être employé tout seul, à moins qu'il ne soit précédé du pronom personnel, & même que ce pronom ne soit au nominatif. (Les lettres n'enrichissent pas beaucoup de gens. Du reste, on dit, nous sommes beaucoup. Ils sont beaucoup; mais on ne dira point, c'est l'ami de beaucoup, j'ai oüi dire à beaucoup: mais c'est l'ami de beaucoup de personnes, j'ai oüi dire à beaucoup de gens.)

Beaucoup, *adv.* [*Longè, multò.*] Ce mot signifie bien d'avantage, & étant mis après l'adjectif, veut être précédé de la particule *de*. (L'esprit de qui la promptitude est plus diligente de beaucoup que celle des autres. *Vaug. Rem.*)

Beaucoup, *adv.* [*Multò ampliùs.*] Ce mot signifant bien d'avantage, & étant devant l'adjectif, ne veut point la particule *de*. (Gassendi & Descartes sont beaucoup plus éclairés que les autres Philosophes. On excepte seulement, si *beaucoup* est précédé de la particule *en*, à laquelle il se rapporte; car alors il veut *de*, quoique devant l'adjectif. On en trouve de beaucoup plus dangereux. *Saint Evremont, in-4º. page 175.*)

Beaucoup, *adv.* [*Plurimum.*] Extrêmement. (Rabelais fit ainsi son épitaphe: *Je dois beaucoup, je n'ai rien, & je donne le reste aux pauvres.*)

Voici la remarque de Messieurs de l'Académie: *Beaucoup* peut passer dans la conversation, sans qu'on ajoûte *personnes* ou *gens*, pourvu qu'il serve de nominatif au verbe, comme en cette phrase, *beaucoup croient que cette affaire ne tournera pas à son avantage*: mais *beaucoup* ne peut être employé dans les cas obliques; on ne dit donc point, *c'est l'avis de beaucoup, j'ai entendu dire à beaucoup, je connois beaucoup qui se persuadent*; il faut dire nécessairement, *de gens* ou *de personnes*, & ainsi des autres. On peut bien dire, *j'en connois beaucoup qui se persuadent*, parce que la particule *en* qui est devant *beaucoup*, fait sous-entendre *personnes*. Lorsque *beaucoup* est adverbe, la particule *de* doit toujours le précéder après un comparatif: *il est plus riche de beaucoup, que tous ceux dont nous parlons*. On croit qu'on peut aussi mettre cette particule *de* devant *beaucoup*, quand *beaucoup* est mis devant le comparatif, & qu'on peut dire également bien, *il est de beaucoup plus sçavant que moi, & il est beaucoup plus sçavant que moi.*

§ L'Auteur des *Réflexions sur la Langue Française*, a fait sur *beaucoup* cette remarque. On dit bien, *il s'est beaucoup enrichi, il s'est beaucoup distingué, il s'est beaucoup tourmenté*. *Beaucoup* ne s'accorde qu'avec un adjectif sous-entendu, comme, *je le crois habile, & l'on m'a dit qu'il l'étoit beaucoup*. Il faut remarquer néanmoins, que si la proposition étoit négative, *beaucoup* se peut mettre devant l'adjectif, sans qu'il y ait faute, comme, *il n'est pas beaucoup riche, il n'est pas beaucoup sage*. Tandis que ces choses se faisoient dans l'Asie, la Grèce & la Macedoine n'étoient pas *beaucoup* tranquilles. *Vaug. Q. Curc.*

BEAUTÉ, *s. f.* [*Pulchritudo, decor, species.*] Proportion charmante entre les parties de

quelque tout. (La beauté est différente à raison des différents âges.)

* *Beauté*, *f. f.* [*Veneres, venustates.*] Objet charmant. Fille ou femme fort belle. (La beauté que je fers, & la peine du cœur & le plaisir des yeux. *Scar. poës.* La beauté que j'aime est comme moi. *Théoph.*)

Beauté. [*Præstantia, elegantia, amœnitas.*] Qualité qui se rencontre en quelque chose que ce soit & qui rend cette chose aimable, belle & engageante. (La beauté de la campagne, de l'esprit, du langage, &c.)

Beauté. [*Novitas.*] Se dit en stile plaisant pour singularité & pour quelque chose d'extraordinaire.

(Je voudrais, m'en coûtât-il grand'chose,
Pour la *beauté* du fait, avoir perdu ma cause.
Molière.)

B E B.

BEBI. Sorte de toiles de coton, qui se fabriquent à Alep & aux environs.

B E C.

BEC, *f. m.* [*Rostrum.*] La partie dure & solide avec laquelle l'oiseau prend sa nourriture. (L'aigle a le bec noir, long & crochu. L'aigle étant vieille, son bec s'allonge & devient si crochu qu'il l'empêche de manger, & cela la fait mourir. *V. B. Fauconnerie, ch. 2. & 3.*)

* *Bec*. Ce mot se dit de certains poissons. Il signifie la partie qui se termine en pointe, & fait l'entrée de la bouche du poisson. (Les saumons ont le bec plus pointu que les truites. *Rond.*)

* *Bec d'éguière*. C'est le petit conduit par où coule l'eau de l'éguière.

* *Bec de plume*. Le petit bout de la plume qui est fendu & qui sert à former les lettres.

* *Bec*, *f. m.* Terme de *Taillandier*. Il se dit de certaines serpes. C'est la partie crochue du bout de la serpe. Toutes les serpes des Jardiniers & des gens qui travaillent au bois, ont un bec, parce-que ce bec leur sert à prendre les branches & le bois; mais les autres serpes n'ont point de bec.

* *Bec*. [*Os.*] Bouche. Langue. Langage. (Il fit fortir de son divin bec telles & semblables paroles. *Scar. Poës.* Quand ma muse est échauffée, elle n'a pas tant mauvais bec. *S. Am.*)

† * *Coup de bec*. Ces mots, au figuré, signifient *Coup de langue, raillerie.*

Bec. [*Suavium, suaviolum.*] On se sert de ce mot en termes de caresse. (Mon pauvre petit bec, tu le peux si tu veux. *Mol.*)

Bec [*Monere.*] Ce mot entre dans quelques proverbes. Exemples. (*On lui a fait le bec.* C'est-à-dire, on l'a instruit. On lui a dit ce qu'il devoit dire ou faire. *On lui a tenu le bec en l'eau.* C'est-à-dire, on l'a amusé & entretenu.)

* *Prendre par le bec*. C'est prendre une personne par ses paroles mêmes. *Arguere.*

Lors-que vous-même sans respect,
Vous vous déclarâtes coquette,
Vous fûtes prise par le *bec*,
Et vous confessâtes la dette.
Pelisson, recueil de poësies.)

* *Avoir bec & ongles*. Proverbe qui veut dire se revancher de paroles lors-qu'on est ataqué.

Il a bec & ongles. C'est-à-dire, bien ataqué, bien défendu.

* *Passer à quelcun la plume par le bec*. [*Ludificari.*] C'est le frustrer de quelque avantage qu'il avoit espéré.

† *Bec cornu*. [*Ineptus.*] C'est-à-dire, sot. (Que maudit soit le bec cornu de Notaire. *Mol.*)

Bec d'âne, *f. m.* Outil de Charpentier, de Charon & de Menuisier. C'est aussi une espèce de gros ciseau quarré, avec un manche de bois dont le bout est abattu en chanfrain. Les ouvriers s'en servent à évuidier les mortoises, après les avoir ébauchées avec le ciseau. *Bec d'âne*, est encore un petit outil tout d'acier, dont se servent les Arquebustiers, pour travailler sur le fer, comme les Menuisiers se servent du leur sur le bois.

Bec de canne. Sorte de grands cloux à crochet, qu'on nomme aussi cloux à pigeon. Ils servent à attacher dans les volets des paniers à pigeon. *Bec de canne* est aussi une sorte de ciseau de Charpentier.

Bec de lièvre. Fente qui se voit aux lèvres de certaines personnes.

Bec. [*Lingula quâ fluvii inter se junguntur.*] Ce mot se dit des pointes de terre qui se rencontrent aux lieux où deux rivières s'assemblent. Le bec Ambez est celui où la Dordogne se joint à la Garonne. Le bec d'Alier, où l'Alier se joint à la Loire, vers Moulins. Ce mot se dit aussi de quelques pointes de terre qui avancent dans la Mer.

Bec de corbin. [*Corvini nostri in morem recurvum instrumentum.*] Terme de *Chirurgien*. Instrument de *Chirurgien* fait en forme de pincettes, qui a un long bec, dont il se sert à tirer ce qu'il y a d'étranger dans les plaies. Il y a divers autres autres instrumens de *Chirurgie* nommez bec de grüë coudé, bec de canne, de lézard, de cigne, de perroquet, &c. Voyez *Béjaune*.

Bec de courbin. Terme de *Maréchal*. C'est une petite pièce de fer, foudée en faillie à la pince d'un fer de cheval, qui oblige le cheval à marcher sur le talon, & qui l'empêche d'apuiier sur la pince, quand il est boiteux. On appelle aussi *Bec de corbin*, 1^o. une espèce de crochet de bois qui fait partie de l'arçon des chapeliers, & qui par un bout soutient la corde à boïau, qui sert à faire voguer l'étoffe. 2^o. L'instrument de fer avec lequel le calefat d'un vaisseau tire la vieille étoupe d'une coùture. 3^o. La poignée d'une canne qui a la figure d'un bec ou d'un crochet. On dit, il porte une canne à bec de corbin. Les cannes à bec de corbin font à la mode.

Les *Chirurgiens* ont encore le bec de canne, le bec de cygne, le bec de grüë, le bec de lézard, le bec de perroquet: ce sont divers instrumens, dont on peut lire la description dans le *Dictionnaire* de Mr. Col-de-Villars, déjà cité.

§ *Bec jaune*. Voyez *Béjaune*.

BECABUNCA ou *Mouton d'eau*. Plante qui est bonne contre le scorbut; elle pousse des tiges rondes & rougeâtres. M. de Tournefort la place dans la classe de la véronique.

BÉCARD, *f. m.* [*Sulmo femina.*] Femelle de faumon. Elle est appelée de la sorte parce-que'elle a le bec plus crochu que le mâle.

BECASSE, *f. f.* [*Rusticula major.*] Oiseau passager, marqueté de gris. Il est appelé *bécaffe* à cause de son grand bec. *Bel. l. 5.*

Bécaffe de mer. Oiseau plus gros qu'un canard.

La becasse de mer a le bec long de quatre doigts, la tête, le cou, le dessus de l'estomac & le bout de la queue noirs, le dessus du corps & les ailes de couleur de fumée, & les côtes avec le milieu des ailes & de la queue blancs, les jambes grosses & rougeâtres, & trois doigts à chaque pié. *Bel. l. 4.*

Becasse. Poisson de mer qui a le bec pointu fait en éguille, & qui sans avoir de dents, a des machoires qui coupent comme une sie. *Rond.*

Becasse. Terme de *Vanier.* Outil de fer en forme de cou & de bec de becasse, duquel on se sert pour enverger les hottes & les vans.

BÉCASSEAU, *f. m.* [*Rusticula minor.*] Prononcez *bécaffo.* C'est le petit de la becassine, c'est un oiseau passager qui a le bec long. (Un bécasseau gros & gras. Il mange fort devotement deux ou trois becasseaux à son souper.)

BÉCASSINE, *f. f.* [*Rusticula minor.*] Oiseau passager qui est plus petit que la becasse, qui a le bec long & noir au bout. La becassine est comme rousse & marquetée de petites taches, & elle a les doigts longs & noirs. *Bel. l. 4.*

BEC-FIGUE, *bécafigue*, *f. f.* [*Ficedula.*] L'un & l'autre se dit, mais *bec-figue* est le plus usité. C'est un petit oiseau qui se nourrit de figues dans le tems qu'elles sont mûres, qui vit neuf ou dix ans, qui sifle agréablement, & qui a quelque chose du chant de la fauvette, & du rossignol. Voiez *Olina*, traité des oiseaux qui chantent. Il y a plusieurs bec-figues en Piémont. Martial lui fait faire cette jolie plainte :

*Quam me ficus alat, & pascor dulcibus uvis,
Cur potiùs nomen non dedit uva mihi?*

BECHET, *f. m.* Sorte de chameau.

BÉCHE, *f. f.* [*Ligo.*] Outil à fer large & tranchant, avec un manche de bois d'environ trois piés, servant à creuser & couper la terre. (Je suis contraint de philosopher ici avec la béche. *Abl. Luc. t. 1.*)

BÉCHER, *v. a.* [*Ligone terram fodere.*] Couper & creuser la terre avec la béche. (Timon s'amusoit à bêcher la terre.)

BÉCHIQUES, *f. m.* Remedes qui calment la toux, facilitent l'expectoration, adoucissent l'acrimonie des humeurs, & relâchent les fibres de la gorge qui sont irritées. Béchique est aussi adjectif. Ce mot vient du Grec *βήξ*, *βήχος*, toux.

BÉCHLIS. Ce sont ceux qui chez les Turcs composent la Cavalerie des garnisons, comme sont les Houffarts en Hongrie.

BÉCHOTER. Voiez *Béquiller.*

BECQUÉ, **BECQUER.** Voiez la colonne *Bec.*

BECULO. Plante médicinale. C'est la même que l'*Ipécacuanha.*

BECUNE. Poisson qu'on pêche sur les côtes de l'Amérique, & qui a la figure & le goût du brochet.

B E D.

† **BEDAINE**, *f. f.* [*Abdomen.*] Mot comique, qui veut dire, gros ventre. (Une grosse bedaine.

Quand j'aurai fait le brave, & qu'un fer, pour ma peine,
M'aura d'un vilain coup transpercé la bedaine,
Dites-moi, mon honneur, en ferez-vous plus gras?
Molière.

Vous qu'avecque ma bedaine
A cloche-pié je sauterois.

S. Amant, Rome rid.

BEDEAU, *f. m.* [*Accensus, apperitor.*] On prononce *bedo.* Ce mot, en parlant de l'université de Paris, est un Officier qui porte une masse d'argent devant les premiers Officiers de l'Université, lors-qu'ils marchent solennellement en Corps; qui est obligé de se tenir prêt pour exécuter les commandemens de ces premiers Officiers, qui porte leurs billets & leurs ordres, & apelle les suplians dans les assemblées. On apelloit, chez les Romains, ces serviteurs, *lictores.* Spelman croit que le mot de *bedeau* vient de l'Anglois. Mais Vossius pense que le mot de *bedeau*, qu'on apelle en Latin *bidellus*, dérive du mot *pedani*, & qu'il faudroit dire, *pedellus à pedo, seu baculo quem gestant.* Il y a dans l'Université de Paris quatorze bedeaux: deux en chacune Nation, & deux en chaque Faculté. On divise les bedeaux en grands & en petits bedeaux; les grands bedeaux ont le double des gages des petits, & les petits, qu'on nomme sous-bedeaux, sont comme les serviteurs des grands. Entre ces bedeaux, il y en a un qu'on apelle le grand bedeau de France, qui est le premier bedeau de la nation de France. On ne fait pas positivement le tems de l'institution des bedeaux, mais il est constant que l'Université n'a jamais fait corps qu'elle n'ait eu des bedeaux pour porter ses ordres. Les bedeaux des Nations sont plus anciens que les bedeaux des Facultez, lesquels n'ont commencé que lors-que les Nations ont commencé à faire corps. Les bedeaux de la Faculté des Arts s'élisent par les Nations. A leur reception, ils prêtent serment, & lors-qu'ils ont bien servi, on leur permet de résigner leur Office. Les grands bedeaux ont quatre livres pour chaque Ecolier qu'on reçoit *Maître es Arts*, & les petits bedeaux ont quarante sous. Tous les nouveaux Maîtres es Arts donnoient autrefois à chacun des grands bedeaux une paire de gands & un chapeau. Voiez *les Remarques de du Boulai sur les bedeaux*, page 36.

Bedeau ou *porte-verge.* Celui qui sert les Prêtres à l'Eglise, les Fêtes & les Dimanches, qui leur fait faire place & leur rend d'autres petits offices, ainsi qu'aux Marguilliers. Voiez *les Origines de Ménage.*

BEDELIUM, *Bendeleon* ou *Bdelium.* Espece de gomme dont on ne connoît que le nom. Il en est parlé dans le chapitre II. de la Genese. Selon Joseph, c'est la gomme d'un arbre qui ressemble à l'olivier. Le *bedelium* que vendent les Droguistes est une gomme apportée par la voie de Marseille, ou par les vaisseaux de la Compagnie d'Afrique. On croit que celle de Marseille n'est autre que la gomme nommée *Alouchi*, & que le véritable *bedelium* est celui du Sénégal.

BEDON, *f. m.* [*Exiguum tympanum.*] Petit tambour dont on joue avec la flûte.

☞ *Bedon*, *bedondaine.* Ménage dérive *bedondaine*, de *bis* & de *dondaine*, comme qui diroit, *double bedaine.* On apelloit proprement *dondaine*, un certain instrument de guerre, qui jettoit des boulets de pierres rondes, & que le Président Fauchet, en son livre de la Milice, compare à la catapulte des Anciens; & parce-que cet instrument étoit court & gros, on a de là appellé les gros ventres, des *bedondaines*, & ensuite des *bedaines*, & grosse *dondon*, une femme grosse & courte. Nous lisons dans Rabelais, liv. I. ch. 20. *Pour tenir chaude la bedonaaine.*

bedondaine. Le Commentateur donne à *bedondaine* une origine différente : *bedon* est, dit-il, la racine des mots *bedaine* & *dondaine* ; on a dit *bedon* par onomatopée, pour *tambour* ; de *bedon*, *bedaine*, & par réduplication, *bedondaine*, d'où l'on a tiré *dondaine*, &c.

B É E.

BÉE. On appelle futaille à gueule *bée*, une futaille ouverte, & défoncée par un bout.

BÉER, *v. n.* [*Hiare.*] Ouvrir la bouche d'une manière admirative. *Inhiare*, *avidius appetere*, se dit figurément de ceux qui désirent quelque chose ardemment. On dit *béer* aux corneilles, pour dire être oisif.

B É F.

† BÉFLER, *v. a.* [*Illudere.*] Vieux mot qui ne peut entrer que dans le burlesque, comique, &c. & qui signifie *moquer*, & *se moquer*. Tromper. (Il a vû ses espérances *béflées*.)

BÉFROI, *f. m.* [*Specula canterii.*] Charpenterie qui soutient les cloches d'une tour ou d'un clocher. Le mot de *béfroi* signifie aussi la cloche qui est destinée à sonner l'alarme. (Sonner le *béfroi*.)

Béfroi de vair. [*Laterculis argenteis ac cæruleis instructus.*] Terme de *Blason*. Ce sont trois rangées de vair dans l'écu d'armes. (Porter de gueules à bandes de *béfroi de vair*. *Vulson de la Colomb*.)

☞ *Béfroi* ou *Bafroi*. Etoit anciennement une machine de guerre, faite en forme de tour, & composée de plusieurs pièces de charpenterie, qui formoient plusieurs étages, dans lesquels on mettoit des soldats, qui se servant de leurs arbalètes, tiroient dans la ville sur ceux qui la défendoient. Ces machines étoient sur quatre rouës ; & afin qu'on ne pût les brûler par des feux d'artifice, on les couvroit de cuirs de bœuf ou de cheval. Voyez *du Cange*, sur *Joinville*, page 68.

B E G.

BÉGAÏEMENT, *f. m.* [*Lingua hæsitantia.*] Vice de la parole, qui consiste à hésiter en parlant & à s'arrêter un moment sans pouvoir prononcer les mots, ou à les précipiter trop & à ne les point articuler distinctement, ou à ne pouvoir prononcer certaines lettres : par exemple, l', r, le, ch.

BÉGAÏER, *v. n.* [*Balbutire.*] Avoir un défaut de langue qui empêche qu'on ne puisse prononcer quelques lettres. Voyez *bégaïement*. On dit figurément de tout homme qui s'exprime mal sur quelque chose, soit en parlant, soit en écrivant, qu'il ne fait que *bégaïer*.

Bégaïer, *v. n.* [*Succutere.*] Terme de *Manège*. Cheval qui *bégaïe*, cela veut dire qui bat à la main, qui n'a pas la tête ferme & qui la branle pour éviter la sujétion du mors.

BEGLERBEY ou BEGLERBEG, *f. m.* C'est le nom que les Turcs donnent aux Gouverneurs des Provinces.

BÉGUE, *adj.* En Latin *balbus*. Il se dit seulement des personnes, & veut dire qui bégaie. (Il est *bégué*. Elle est *bégué*, & son *bégaïement* lui donne plus de grace.)

☞ Nos pères ont dit *bauboyer*, pour *bégaier*, & *baube* pour *bégué*. *Duchêne sur Alain Chartier*, page 852.

Tome I.

† BÉGUEULE, *f. f.* [*Fatua, insulsa.*] Injure qu'on dit à une femme. Voyez cette *béguéule*.

BÉGU, BÉGUE, *adj.* ou *baigu*, *baigues*. [*Equus cujus in dentibus atatis indicium remanet.*] On prononce *bégu*. Ce mot ne se dit que des chevaux, c'est celui qui depuis cinq ans jusqu'à sa vieillesse, marque naturellement & sans artifice à toutes les dents de devant ; & y conserve un petit creux & une marque noire, qu'on appelle germe de fève. (Un cheval *bégu* aiant une fois marqué, marque toujours, parce que ses dents sont plus dures que celles des autres chevaux. Les cavales sont plus sujètes à être *bégués* que les chevaux.)

BÉGUELLA. Plante médicinale dont la racine est souveraine pour la dysenterie.

BÉGUIN, *f. m.* [*Puerorum calantica linea.*] Coife de toile qu'on met sur la tête des enfans jusqu'à ce qu'ils portent un bonnet.

BÉGUINS. [*Beguini.*] Hérétiques venus d'Allemagne, qui se disoient pauvres freres du Tiers-Ordre de S. François.

BÉGUINE, *f. f.* [*Beguina.*] On apelloit autrefois de la sorte, des filles qui vivoient ensemble devotement sans faire de vœu de religion ; mais aujourd'hui le mot de *béguine* se prend d'ordinaire en mauvaise part, pour dire une fausse devote ; on dit quelquefois, c'est une *béguine*. On nomme cependant encore ainsi des filles devotes qui vivent ensemble en différens endroits des Pays-Bas, & les lieux où elles sont se nomment *beguinages*.

B E H.

BEHEN. Racine médicinale. C'est aussi un fruit dont on tire de l'huile.

BEHOURS, *f. m.* [*Lancearum exercitatio palæstrica.*] Ce mot a vieilli & il ne se dit plus que par galanterie & dans les ouvrages plaisans & comiques. Il signifie *joûte*, choc de lances, combat que l'on fait à cheval la lance à la main, course de lances.

(Qui premier inventa le joli jeu d'amours,
Devant Dieu repose son ame,
Mieux vaut ce jeu que tournois ni *behours*.)

B E J.

BÉJAUNE, *f. m.* [*Pullus recentior.*] Ce mot se dit par corruption, pour *bec-jaune*, & il se dit, au propre, en terme de *Fauconnerie*, des oiseaux jeunes & tous niais, qui ne savent encore rien faire.

* *Béjaune*, *f. m.* [*Ignorantia, stupor.*] Ce mot se dit au figuré, & signifie *niaiserie*, ignorance, *bévûe*, *ânerie*. (Je lui ferai païer son *béjaune*. *Mol.*) (Il se dit des jeunes gens, des apprentifs & des jeunes écoliers. (*Païer son béjaune* ; c'est-à-dire, sa bien-venue. Lettres de *béjaune*, &c.)

☞ La bien-venue que l'on paie en entrant dans les compagnies, a été appelée pendant long-tems, le *Bec-jaune* ou *Béjaune*, par allusion aux jeunes oiseaux qui naissent presque tous avec le bec jaune. Ainsi on a donné le titre de *Béjaune* aux personnes niaises & ignorantes, & à ceux qui sont encore novices dans une profession. Ce terme a été fort à la mode autrefois. Villon a dit dans ses *Repuës franches* :

Qu'est-ce cy, estes-vous *béjaune* ?
Vuidés-moy mon broc viteement.

O O

Et dans la Comédie de Pathelin, le Marchand Drapier dit :

Ce trompeur-là est bien béjaune,
Quand pour vingt-quatre sols l'aune,
A pris drap qui n'en vaut pas vingt.

BEID. Plante qui croit en Egypte, & qui sert à divers usages dans la Médecine. Elle produit des fleurs, sur lesquelles les abeilles recueillent d'excellent miel & de la cire; sa semence & son fruit sont couverts d'un coton plus doux que la soie.

BEIGE. *Serge beige.* C'est le nom qu'on donne en poitou à une sorte de serge, noire, grise tannée, qu'on appelle aussi serge de couleur de brebis, ou serge naturelle, parce-que la laine dont elle est fabriquée n'a reçu aucune teinture.

BEÏRAM. Le grand *beïram* est la fête que les Mahométans célèbrent immédiatement après le Ramadan, ou le mois du jeûne, le premier jour du 10. mois, appelé Chewal. Le petit *Beïram*, quoiqu'en éfet le plus solemnel à cause des sacrifices, &c. tombe au 10. jour de Zil-Hadgé, qui est le dernier mois de leur année. *Otter, voyage en Turquie & en Perse, t. 1. p. 14.*

B E L.

BEL. Voyez *Beau*.

BELAMIE, f. f. Tunique dont se servent les moines.

BELANDRE, Belande, f. f. Fournier, dans son Hydrographie, écrit *belandre*: & Sarrazin, *histoire du Siège de Dunkerque, page 13.* dit *belandé*. Il semble que *belande* & *belandre* soient tous deux bons. La *belande* est un petit bâtiment de mer, qui a son appareil de mâts & de voiles semblable à celui d'un *Heu*, & qui a autant de plat que de Baux. Ce Bâtiment est fort connu sur nos côtes.

BELCHITTE, adj. Laine tirée d'Espagne.

BÊLE. Voyez plus bas.

BELEDIN, f. m. Nom qu'on donne à une espèce de coton filé, qui est peu estimé dans le commerce.

BELELACS. Etoffe de soie qu'on fabrique à Bengale.

BÊLEMENT, f. m. [*Balatus.*] La première syllabe de ce mot se prononce longue. Prononcez *béleman*. Il signifie le cri naturel que font les brebis. (J'entens le bêlement de quelques moutons. *Dom Quichote, l. 1.*)

BÊLER, v. n. [*Balare.*] Faire un bêlement. (Les brebis bêlent.)

BELEMMITE, f. f. C'est la pierre qu'on appelle ordinairement *pierre de linx*.

BELETTE, f. f. [*Mustella.*] Petit animal qui a le museau étroit, la queue courte, le dos & les côtes rouges avec le gosier blanc. La belette vit de taupes, de souris, & avale les œufs de pigeons dans les colombiers. Elle hait le corbeau, la corneille & les poules, & elle se bat contre les chats & le serpent. Il se trouve, à ce que dit Jonston, des belettes blanches dans les pays septentrionaux.

BÉLIER, f. m. C'est le mâle de la brebis. Ce mot se dit en Latin, *Aries*. Un bélier, un méchant bélier, un jeune ou vieux bélier. *Le bélier* doguë; c'est-à-dire, se défend en présentant sa tête au chien ou à un autre bélier qui l'attaque, & va doguer contre lui. (Le bélier sent quand les brebis sont en rut. Il ne faut

dans un troupeau de brebis qu'un bon bélier, & en avoir bien soin.)

Bélier. [*Arietaria machina.*] Machine de guerre, qui étoit une grande poutre de bois qui étoit ferrée par le bout gros & massif, qui étoit suspendue par deux chaînes, & servoit aux anciens pour battre les tours & les murailles des villes. (Batre les murailles avec le bélier. *Vaug. Quint. l. 4.* Les tours étoient tombées à coups de bélier. *Supplément de Quinte Curce, liv. 2. chap. 9.*) Voyez *l'Histoire de la Milice Française au P. Daniel, tom. 1. pag. 28.* Ceux qui ont écrit de l'art militaire parlent de *bélier suspendu*, & de *bélier non suspendu*. Voyez le commentaire du Chevalier Folard sur Polibe, traduit par D. Vincent Thuillier.

Bélier. Terme d'*Astronomie*. Le premier des douze signes du Zodiaque, qu'on nomme *Aries*. Cette constellation est composée de 13. étoiles.

(Afronter en plein champ les fureurs de Janvier,
Ou demeurer oisif au retour du Bélier.
Boileau.)

Le bélier signifie, dans les médailles, un Prince, un Roi; ainsi il est le premier des signes du Zodiaque. *Manilius, lib. 2.*

— *Aries caput est, ante omnia Princeps
Sortitus.*

Voyez *Tristan, tom. 1. page 323, &c.*

BÉLIERE, f. f. [*Annulus.*] Terme de *Fondeur* & d'*Orfèvre*. Anneau qui tient le battant de la cloche suspendu. Anneau qui est au-dedans du dessus d'une lampe d'Eglise.

BELINGE. C'est le nom qu'on donne en Picardie à une Tiretaine, fil & laine, très-grossière qui se fabrique à Beauchamp le vieil.

BÉLITRE, f. m. [*Vilis homuncio.*] Homme de néant, gueux, coquin, misérable. (C'est un franc bélitre.)

Ménage a remarqué que ce mot est celui de toute nôtre Langue, dont l'étimologie est la plus incertaine; il raporte ensuite le sentiment de plusieurs Auteurs. Mr. Huet le dérive du Grec *βλιτρις*, qui signifie un rien, selon l'expresion de Clément Alexandrin, dans ses *Stromates, liv. 8.* de là est venu le mot de *blitri*, dont on se sert dans l'Ecole, pour désigner un homme sans nom: nous disons en François *un quidam*. Remarquez que cet Auteur écrit *blitre*; mais je crois qu'il faut prononcer & écrire *belitre*.

BELLADONA, f. f. Plante qui pousse plusieurs tiges à la hauteur de quatre pieds. Ses feuilles ressemblent à celles du *Solanum* ordinaire, mais beaucoup plus grandes. Son fruit est gros comme un gros de raisin, d'un noir luisant; & les Peintres s'en servent pour préparer un beau verd. Ses feuilles sont d'usage en médecine, pour ramollir & résoudre les ulcères & les durillons des mamelles. Les Italiens nomment cette plante *belladonna*, parce qu'ils s'en servent pour faire du fard.

BELLE, f. f. [*Pulchra.*] Ce mot est pris substantivement, & est le féminin de l'adjectif *beau*. Il signifie fille ou femme qu'on aime, qui mérite d'être aimée. Fille ou femme qui est belle. (Il faut regarder les belles comme de beaux tableaux, ou d'aimables fleurs. Aussi-tôt qu'on donne son cœur à une belle, on ne doit songer qu'à lui plaire. *La Suze, poës. 1. part.*)

† *De plus belle, adv.* [*Magis quam antea.*]

Mieux que de coûtume. (Il commence de plus belle. Plus fort qu'auparavant. Il commence de plus belle à jurer, à blasphémer, &c.)

† *Belle*. Ce mot entre dans quelques façons de parler proverbiales, & à divers sens, selon les verbes auxquels il est joint, par exemple. (*Il l'a échappé belle, c'est-à-dire, qu'il a couru un grand danger. La donner belle à quelcun; c'est-à-dire, l'alarmer.*)

Belle de nuit, f. f. Plante qui porte des fleurs rouges ou jaunes, qui s'ouvre & fleurit la nuit & se ferme le jour.

Belle-fille, f. f. [*Nurus.*] La femme du fils qu'on a mis au monde. Fille d'un autre lit.

Belle-mère, f. f. [*Noverca.*] Celle que nôtre père a épousée après la mort de nôtre propre mère. Celle de qui nous avons épousé la fille.

Belle-sœur, f. f. [*Glos, fratris uxor.*] Fille d'un autre lit. Celle que nôtre propre frère a épousée. Celle de qui nous avons épousé la sœur.

Belle, f. f. Terme de *Mer*. C'est la partie du pont d'en-haut, qui régné entre le haut-ban de misaine & les hauts-bans d'artimon. Cette partie du pont est presque à découvert par les flancs, à cause que son plat-bord est moins élevé que le reste. (C'est ordinairement par la belle qu'on vient à l'abordage.)

† *BELLEMENT, adv.* [*Lentè, placidè, leniter.*] Doucement, à pas lent, & sans bruit. (Il faut marcher tout bellement dans la chambre d'un malade.)

BELLIQUEUX, SE, adj. Il vient du Latin *bellicosus*. Guerrier qui est plein de valeur. (Peuple belliqueux. Nation belliqueuse. *Abl.* Avoir l'humeur belliqueuse. Ce sont les marques d'un grand courage & d'une ame belliqueuse. *Abl. ret. l. 2. ch. 4.*)

† *BELLISSIME, adj.* [*Pulcherrimus.*] Très-beau. (Il est bellissime, elle est bellissime.)

BELLONE, f. f. Déesse de la Guerre & sœur de Mars, selon les Poètes. On s'en sert dans nôtre poésie pour signifier la guerre. On nommoit *Bellonaires*, les Prêtres de Bellone.

BELLOT, TE, adj. [*Bellulus.*] Ces mots se disent des personnes, & particulièrement des enfans, & signifient, qui a quelque beauté. (Il est bellot, elle est bellotte.)

BELOUSE ou BLOUSE, f. f. [*Fundula.*] Terme de *Billard*. Le trou où l'on pousse la bille. (Poussier, jeter dans la belouse.)

Beloufe. [*Cavum.*] Terme de *Jeu de paume*. Creux qui est au bout de la galerie de chaque jeu pour recevoir les balles, & qui est couvert de gros barreaux de bois.

- *BELOUSER, bloufer, v. n.* [*In fundulam trudere.*] Terme de *Billard*. (Jeter une bille dans la beloufe.)

* *Se beloufer, se bloufer, v. r.* [*Falli, decipi, hallucinari.*] Se tromper, se méprendre. (*Je me bloufe, je me suis bloufé, je me bloufai.*)

BELVEDER, f. f. [*Osyris.*] Plante qui a une verdure agréable, & qui fleurit rouge. *Dal.* Les Italiens l'appellent *Belvedere*.)

Belveder, f. m. [*Locus editus præclaro aspectu.*] Ce mot est purement Italien, & signifie un lieu dont l'aspect est agréable, dont la vûe n'est pas bornée, soit en rase campagne, soit en un lieu élevé & qui découvre un passage agréable. (C'est un *belveder*.)

B E N.

BEN ou BEHEN. Drogue dont il y a de

deux fortes très-differentes. L'une est une racine médecinale, qu'on met au rang des cardiaques & des contrepoisons: elle vient de Syrie, & il y a de ce ben qui est blanc, d'autre rouge. Le *Ben* est aussi un fruit gros comme une aveline, qui croît sur un arbre semblable au tamarise. On en exprime une huile que les Parfumeurs de gands emploient. On s'en sert aussi pour enlever les taches ou lentilles du visage.

Ben de Judée. C'est un des noms que les Marchands Epiciers-Droguistes donnent à la à la drogue qu'on appelle autrement *Benjoin*.

BENARDE, f. f. Terme de *Serrurier*. On donne ce nom aux ferrures qui s'ouvrent des deux côtés.

BENDELEON. Voiez *Bedelium*.

BÉNÉDICTE', f. m. [*Mensa benedictio.*] Prière qu'on fait avant que de se mettre a table. (Dire son *bénédicté*.)

Bénédicté, f. m. Ce mot est un peu figuré, & se dit en riant. Il signifie *actions de grâces*. (Jamais personne n'eut plus de raison de dire son *bénédicté* que vous. *Voit. l. 66.* C'est-à-dire, n'eut plus raison de louer Dieu, & de le remercier.)

BÉNÉDICTE, f. f. Electuaire fort purgatif, qui a de grandes vertus, & qu'on emploie dans les lavemens.

BÉNÉDICTINS, f. m. [*Ordinis S. Benedicti Monachi.*] Religieux fondez par S. Benoît, & qui sont vêtus d'un ample froc noir, à grandes & larges manches, avec un capuchon qui leur couvre la tête, & qui finit en pointe, & pend sur le derrière du froc. Ils sont divisez en plusieurs Congrégations, dont les plus savantes sont celles de S. Meus & de S. Vannes.

BÉNÉDICTINES, f. f. [*Ordinis Sancti Benedicti Moniales.*] Religieuses habillées de noir, qui suivent la règle de Saint Benoît. Elles ont un voile noir, une guimpe de toile blanche, & une grande robe de même couleur que leur voile. (Il y a de simples Congrégations, il y a des Prieurez & des Abaïes de Bénédictines. Le Roi nomme à leurs Prieurez & à leurs Abaïes, & leurs Prieures & leurs Abeffes sont perpétuelles.)

BÉNÉDICTION, f. f. Il vient du Latin *benedictio*, & il signifie les grâces & faveurs de Dieu. Bonheur. (Seigneur, répandez vos bénédictions sur le juste. Je prie Dieu de combler les justes de ses bénédictions. *Prov.* Dieu versera sur vous, pour récompense de vôtre vertu, les bénédictions que je vous souhaite. *Voit. l. 13.*)

Bénédition, f. f. [*Fausta precatio.*] Vœux & souhaits favorables qu'on fait à une personne. (Comblé ses bienfaiteurs de bénédictions. Ce nom est en bénédiction à tout le monde. *Patru, plaid. 4.* C'est-à-dire, c'est un nom pour lequel chacun fait des vœux.)

Bénédition, f. f. [*Signum Crucis.*] Terme d'*Eglise Romaine*. C'est un signe de croix accompagné de quelques prières. (Le Prêtre, à la fin de la Messe, donne sa bénédiction. La *bénédition Apostolique*, c'est la bénédiction du Pape. *Bénédition nuptiale*, c'est le signe visible du Sacrement de Mariage. La bénédiction nuptiale se donne par le Curé ou par un Prêtre commis par le Curé. La Communauté commence, & le doüaire est dû, du jour de la bénédiction nuptiale. Voiez la *Coûtume de Paris*.)

Bénédition. Signe de croix que donnent les

Evêques ou Archevêques quand ils vont en Procession ou en d'autres cérémonies.

† * On dit d'un pais où tout abonde, & d'une maison où l'on fait bonne chère, c'est un pais de bénédiction, une maison de bénédiction.

☞ *Bénédiction des cloches.* Voiez *cloches.*

BÉNE'FICE, *f. m.* [*Beneficium Ecclesiasticum.*] Charge spirituelle, accompagnée d'un certain revenu que l'Eglise donne à un homme qui est tonsuré, ou dans les Ordres, afin de servir Dieu & l'Eglise. *Pinson, Traité des Bénéfices.* Tel homme entre dans les Ordres, sans autre talent ni vocation que le besoin du bénéfice. *La Bruyere, Bénéfice simple*; c'est un bénéfice qui n'a pas charge d'ames; *Bénéfice à charge d'ames*; c'est un bénéfice qui a des peuples à gouverner. *Bénéfice incompatible*, c'est un bénéfice qui ne peut subsister avec un autre. Bénéfice séculier; bénéfice régulier. *Bénéfices consistoriaux*, ce sont ceux qui sont de fondation Roïale & qui étoient électifs avant le Concordat. *Fevret, Traité de l'abus, liv. 1. ch. 8.* Le Roi nomme à tous les bénéfices consistoriaux de son Roïaume. Quand le Roi a nommé à un bénéfice, le Nommé doit avoir un brevet contresigné par un Secrétaire du Roi, afin que par ces Lettres le Pape connoisse que la volonté du Roi est conforme au brevet. On fait mention dans ce brevet, du nom, du furnom & de la mort de celui au lieu duquel le Roi a nommé. Il faut que ce brevet soit expédié pour Evêché, Archevêché ou Prieuré Conventuel, vacant par mort, & qu'il soit donné à des personnes qui aient les qualités requises. On envoie ce brevet à l'Ambassadeur du Roi à Rome, & ensuite, le tout examiné, le Pape envoie ses Bulles ou ses Provisions. *Fevret, Traité de l'abus, l. 1. ch. 8.*

(A chacun le sien c'est justice,
A Paris seize quarterniers,
A Montfaucon seize piliers,
C'est à chacun son bénéfice.
Cat. d'Espagne.

☞ Bénéfices majeurs, ont une dignité annexée, & une juridiction contentieuse. Les mineurs n'ont ni l'un ni l'autre. Les Bénéfices sont simples, ou sacerdotaux; ils sont sacerdotaux, ou lors-que la fondation exige que le Bénéficiaire soit Prêtre, ou lors-que le Bénéfice exige la Prêtrise: telles sont les Cures que l'on ne peut posséder qu'en prenant la Prêtrise dans l'année de la prise de possession; ou enfin, quand on ne peut gagner les fruits sans la Prêtrise. Les Bénéfices sont séculiers ou réguliers, & ils ne peuvent être possédés que par des personnes dont l'état réponde à la qualité du Bénéfice. C'est une maxime: *Regularia regularibus, sæcularia secularibus.*

Bénéfice. C'est aussi le lieu où sont l'Eglise & le revenu d'un Bénéficiaire. On dit, résider à son Bénéfice. Je vais à mon Bénéfice. Un Bénéfice bien situé.

Bénéfice, *f. m.* [*Lucrum, commodum.*] Gain, profit. Un Traitant a eu du bénéfice en une affaire, quand il y a profité.

Bénéfice d'aunage. C'est le profit qui se rencontre sur l'aunage des étofes, des toiles, & il y a des endroits où l'on donne un bénéfice considérable sur l'aunage.

Bénéfice d'Inventaire. Terme de Palais. Lettres par lesquelles le Roi permet à une personne d'appréhender une succession, sans être pour cela

obligé aux dettes de la succession, & cela en faisant faire inventaire. (Etre héritier par bénéfice d'inventaire.)

† *Bénéfice de ventre.* [*Alvi profluvium.*] Terme de Médecin. Flux de ventre favorable. (Avoir un petit bénéfice de ventre.)

Bénéfice. Ce mot se dit en parlant du tems, & veut dire, grace & faveur, dont le tems est souvent la cause. (Attendre le bénéfice du tems. *M. de la Rochefoucauld.*)

Bénéfice. Signifie aussi *privilege*, accordé par le Souverain, par les loix. On dit jouir d'un droit par bénéfice du Prince; jouir du bénéfice des loix, obtenir des lettres de bénéfice d'âge.

† **BÉNE'FICENCE**, *f. f.* [*Beneficentia.*] Ce mot, qui est peu en usage, veut dire, bonté particulière, grace extraordinaire. (C'est une bénédiction roïale. C'est une bénédiction qu'on ne sauroit assez exalter.)

BÉNE'FICIAIRE, *adj.* [*Beneficiarius.*] Héritier qui a obtenu des lettres de bénéfice d'inventaire. (Un héritier pur & simple n'exclut point le bénéficiaire en ligne directe.)

BÉNE'FICIAL, **LE**, *adj.* [*Quod ad beneficia pertinet.*] Chose qui regarde les bénéfices. (Savoir les matières bénéficiales.)

BÉNE'FICIER, *f. m.* [*Beneficio Ecclesiastico præditus.*] Celui qui a un bénéfice.

Bénéficiaire, *v. a.* Terme usité par les ouvriers qui travaillent aux mines. Il se dit du plus ou du moins de facilité qu'il y a à tirer le métal du minéral. Cet or, cet argent est difficile à *bénéficiaire*. Cette mine se *bénéficie* aisément, elle produira un grand profit. Ce terme est quelquefois aussi usité dans le commerce & parmi les gens d'affaires.

BÉNE'FIQUE, *adj.* [*Beneficus.*] Ce mot se dit en parlant des Astres à qui on attribue des influences favorables. (Jupiter & Vénus sont des planètes *bénéfiques*.) J'aime mieux dire, *bienfaisantes*.

† **BÊNÊT**, *f. m.* [*Insulsus, stolidus.*] Sot, ridicule. (Avoir l'air fier & benêt.)

Il nous présente encor, pour surcroît de colère,
Un grand benêt de fils aussi sot que son père.
Mol. Fâch. a. 2. sc. 6.)

BENIN, **BENIGNE**, *adj.* [*Benignus, humanus.*] Doux, favorable, humain. Qui fait du bien. Le mot de *benin* se dit en parlant des Astres & des Cieux; mais hors de là, il ne se dit guère qu'en riant. (Astre benin. Influence benigne. Les maris sont ici les plus benins du monde. *Molière.*)

Benigne, *f. m.* [*Benignus.*] Nom d'homme. (La ville de Dijon honore un Saint qu'on appelle *Benigne*.)

BENIGNEMENT, *adv.* [*Benignè.*] Favorablement. (Recevoir *benignement*.)

BENIGNITE', *f. f.* [*Benignitas, humanitas.*] Douceur, humanité, indulgence qu'on a pour quelque chose. (C'est-là où vous verrez la dernière *benignité* de la conduite de nos Pères. *Pasc. liv. 9.*)

BENJOIN, *f. m.* [*Benjuinum.*] Gomme odoriférante qui vient d'un arbre qui croît en Afrique. Voiez *Matiolle, liv. 3.* (Il entre du benjoin dans cette composition.)

☞ *Arrian, liv. 3.* des guerres d'Alexandre, a remarqué en parlant du Mont-Caucase, qu'il n'y croît que du benjoin & de la terebinthe; que cependant il est fort peuplé & couvert de

plusieurs troupeaux qui vivent de ces plantes, & courent à l'odeur du benjoin, dont ils mangent la fleur & rongent la racine.

BENIR, *v. a.* Il vient du Latin *benedicere*, & signifie faire un signe de croix accompagné de quelques prières. (Benir un autel, un cierge, du linge; benir du pain, benir de l'eau, &c.)

Benir, *v. a.* [*Fortunare.*] Il se dit de Dieu à l'égard de ses créatures, & signifie donner sa bénédiction, afin de faire prospérer. (Dieu benit ceux qui l'adorent vraiment & de tout leur cœur. Dieu benira toujours les armes de ceux qui combatront pour sa gloire.)

Benir, *v. a.* [*Laudare.*] Il se dit des créatures à l'égard de Dieu, du Ciel, &c. C'est-à-dire, combler de louanges & de bénédictions. Créatures qui êtes les ouvrages du Seigneur, benifiez toutes celui qui vous a créées. *Pseaumes.* Que la terre benisse le Seigneur, & qu'elle célèbre éternellement ses louanges. *Pseaumes.*)

Benir, *v. a.* [*Fausta precari.*] Il se dit des créatures à l'égard les unes des autres, & il signifie combler de bénédictions & de louanges. (Aimez vos ennemis, & benifiez ceux qui vous maudissent. *Evang. de S. Matth. ch. 5.*)

☞ *Benir ses maux, benir son martire, benir sa blessure*, ce sont des expressions poétiques, qu'il ne faut pas imiter. Voiture a dit dans son *Sonnet d'Uranie* :

*Je benis mon martire, & content de mourir,
Je n'ose murmurer contre sa tyrannie.*

BENI, BENIE, *adj.* [*Benedictus, fortunatus.*] Favorisé de Dieu, & comblé de ses graces. (Prince beni de Dieu. Etat beni de Dieu. La Vierge est benie entre toutes les femmes. C'est une nation qui fera sans cesse benie. C'est une famille benie du Seigneur.)

☞ Vaugelas a remarqué que *beni* & *benit* sont bons, mais non pas dans le même usage: *benit* semble être consacré aux choses saintes: on dit à la Vierge, *Tu es benite entre toutes les femmes; de l'eau benite*: mais hors des choses saintes & sacrées, on dit toujours *beni*. *Une famille benie de Dieu.*

BENIT, BENITE, *adj.* [*Sacer.*] Qui a reçu quelques signes de croix, sur qui l'on a fait quelques signes de croix, accompagné de prières, & souvent d'eau benite. (Donner du pain benit, prendre du pain benit, rendre le pain benit, faire de l'eau benite, jeter de l'eau benite, prendre de l'eau benite.)

Benit, benite, *adj.* Qui est fait pour être beni, & pour recevoir la bénédiction de ceux qui la doivent donner. On dit tous les jours dans ce sens, j'ai commandé au Pâtissier de me faire un pain benit. Faire faire un pain benit par le Pâtissier.

† * *Eau benite de cour.* (Ce sont les grandes careffes, & les protestations d'amitié que font les gens de Cour, & qui sont simulées, & n'ont aucun effet.)

BENITIER, *s. m.* [*Aquæ sacre vas.*] C'est une manière de cuvette de métal, de marbre ou de pierre, faite d'ordinaire en forme de voûte, qu'on met à l'entrée des Eglises, & où l'on prend de l'eau benite. Le benitier est aussi une manière de petit vase de métal, de bois ou de faïence, qu'on met au côté du chevet du lit, & qu'on remplit d'eau benite.

(Et la fièvre demain se rendant la plus forte,
Un benitier aux pieds, va l'étendre à la porte.
Despr.)

BENNE. Petit vaisseau qui sert à charger les bêtes de somme, pour transporter des grains, de la vendange, &c.

☞ *Benne*, vient de *benna*, qui signifioit autre fois parmi les Gaulois, un chariot, selon la remarque de Festus. On appelle encore aujourd'hui *benne*, un certain espace enfermé dans la rivière de Saône, pour y arrêter le poisson; enfin, *benna*, dans la basse Latinité, a signifié un vaisseau à porter le vin & l'eau; d'où l'on a formé *benot*, dont on se sert dans le Lyonnais, pour porter la vendange, de la vigne, dans la cuve.

BENOÎT, *s. m.* [*Benedictus.*] Nom d'homme. Saint Benoît est le Fondateur de l'Ordre des Bénédictins. Les Célestins sont de l'Ordre de Saint Benoît. *Beurrier, histoire des Célestins de Paris.*

Benoît, benoîte, *adj.* [*Sacer.*] Vieux mot qui s'est dit autrefois sérieusement; il signifie, *beni*. Le benoît Apôtre Saint Pierre. La benoîte Vierge Marie. Mais aujourd'hui *benoît* ne se dit qu'en riant.

(Caillou noble sans doute, & de race ancienne,
Décendant du caillou du benoît S. Etienne.
Sarrazin, poës.)

BENOÎTE, *s. f.* [*Caryophyllata.*] Plante, dont la racine a l'odeur du girofle. Le vin où l'on fait tremper cette racine est bon pour les obstructions du foie: il est aussi fort vulnérable & déterfif. Il y a plusieurs espèces de *benoîte*.

BE'ORI, *s. m.* Animal des Indes Occidentales, qui ressemble à un veau, & dont la peau est fort dure & fort épaisse.

B E Q.

BE'QUE'E, *s. f.* [*Esca.*] Mangeaille qu'on met dans le bec d'un oiseau. (Donner la béquée à un oiseau.) On dit, dans le sens figuré, qu'un Directeur donne à sa dévote la béquée spirituelle, quand il lui donne quelques avis hors du confessional.

BE'QUETER, *v. a.* [*Rostro appetere, impetere.*] Donner des coups de bec. (Prometée est béqueté d'un vautour. *Voit. poës.*)

Croyez-vous que Titye entouré de vautours,
Pût, toujours béqueté, les repaître toujours?
Auteur anonyme.

Un Peintre peignit si bien des raisins, que les oiseaux les aloient béqueter. *Abl. Apoph.*

† **BE'QUILLARD**, *s. m.* [*Qui baculo supernè rostrato utitur.*] Mot plaisant, pour dire, celui qui va avec une béquille.

BE'QUILLE, *s. f.* [*Baculum supernè rostratum.*] Bâton dont on se sert pour marcher lors-qu'on n'est pas libre de la jambe, lors-qu'on y est incommodé. (Marcher avec des béquilles. *Boil. Epît.* Il est condamné à une perpétuelle béquille.)

† **BE'QUILLER**, *v. n.* [*Uti baculo supernè rostrato.*] Mot comique. C'est aler avec une béquille.

(Alors fortit d'une portière
Un béquillard tout sec & tout gris,
Béquillant de même manière
Que Boyer béquille à Paris.
Voiage de Bachaumont.)

Béquiller, *v. a.* [*Terram pedo vertere.*] Terme de *Jardinier*. C'est faire un petit labour dans quelque planche, ou quelque caisse. (Il faut béquiller cette planche ou cette caisse. On dit au même sens, *bichoter* ou *biner* cette caisse. *Quint. Jardins*, t. 1. p. 72.)

BE'QUILLON, *f. m.* Terme de *Fleuriste*. Les béquillons sont de petites feuilles qui ont peu de largeur, & qui finissent en pointe. (La peluche de l'anémone doit faire le dôme & être garnie de béquillons. Voyez *la culture des fleurs.*) Ce mot se dit aussi du bec des petits oiseaux, en terme de *Fauconnerie*.

B E R.

BER. Terme ancien, dont on se servoit pour signifier un grand Seigneur, un homme d'une ancienne noblesse; ainsi *Ber* & *Baron* ont été, pendant long-tems, deux mots synonymes. Voyez *Villehardouin*, nomb. 23. de son *Histoire de Constantinople*. *Spelman*, sur le mot *Baro*, a dit: *Francis antiquis*, *Ber*, *ex quo forte Barones supradicti*, & *Hautber*, *pro viro summo, vel majori Domino*. *Duchêne* a remarqué dans son *Histoire de la Montmorency*, liv. 1. chap. 5. que *Baron* ou *Ber* signifie aussi *vaillant* & *généreux*; *Barnage*, *vaillance* & *magnanimité*, &c. Quelques-uns croient que les fiefs du premier ordre & qui relevent immédiatement du Roi, étoient appelés *fiefs de Hautber*, comme étant les plus illustres & les plus considérables: mais d'autres estiment, avec plus de raison, que les fiefs de *Hautber* étoient ceux qui engageoient à servir le Roi avec armes pleines, c'est-à-dire, avec la cotte de mailles, appelée *Hautber*. *Pithou* a pris un autre parti dans ses *Mémoires de Champagne*. « On ne peut (dit-il) bonnement » entendre, comment entre les fiefs Roiaux » on comprend indifféremment ceux de *Hautber*, » sans restreindre ce mot à ceux qu'on appelle » pleins fiefs. »

BERANS. Grosse toille de coton.

† **BERCAIL**, *f. m.* Il se prononce comme il est écrit. En Latin, *ovile*. Il signifie *bergerie*. C'est-à-dire, le lieu où demeurent les brebis l'hiver, & où elles sont l'été quand elles retournent de la pâture. Le mot de *bercail* n'est pas si connu ni si usité que celui de *bergerie*, qui est le mot d'usage. (*Bergers*, faites rentrer les brebis dans le bercail. *Fontenelle*, *discours sur l'églogue*, page 156.)

Ce mot se dit, au figuré, dans cette façon de parler, ramener une brebis égarée au bercail de l'Eglise. (Combien de brebis errantes & dispersées a-t-il fait rentrer dans le bercail. *Fléchier*.)

BERCE, *f. m.* [*Eritachus*.] Petit oiseau, qui vit seul dans les bois. Son bec est fort pointu, & son plumage est de couleur de cendre tirant sur le jaune.

BERCEAU, *f. m.* [*Cunæ, cunabula*.] Petite machine de bois ou d'osier, quarrée & soutenue de piés, dans laquelle on met un petit lit pour un enfant au maillot.

Berceau, Terme d'*Imprimerie*. C'est la partie intérieure de la presse, qui sert à soutenir le train sur les barres, & lui donne le mouvement par les poulies.

* *Berceau*. [*Infantia, puerilis ætas*.] Bas âge. (Il a mémoire de ce qu'il a fait au berceau. *Voit. liv. 57*. L'Égypte lui a servi de berceau.

B E R

Les vrais Israélites étoient élevés dès le berceau à la connoissance de Dieu. *Fleuri*, *mœurs des Chrétiens*.)

* *Berceau*. Moment qu'une chose naît ou paroît. (Etoufer l'hérésie dans son berceau. *Patru*, *plaid. 4*.)

* *Berceau*. [*Vinea arcuata, camerata*.] Terme de *Jardinier*. Couverture en forme de voûte, faite avec des perches de charpente ou de fer, qui règne le long d'une allée de jardin, où l'on joue à la boule, & où l'on se promène au frais.

Berceau. Terme d'*Architecture*. Voûte à plein-centre, sans arêtes, qui couvre une galerie ou la nef d'une Eglise, ou tout autre édifice plus long que large.

* *En berceau*. [*Arcuatè*.] Comme un berceau. (Faire une voûte en berceau.)

BERCELLES, *f. f.* Terme d'*Orfèvre*. Ce mot n'a point de singulier. Ce sont des fortes de pincettes dont on se sert pour manier l'émail. (Mes bercelles sont égarées. Sans bercelles je ne puis rien faire.)

BERCER, *v. a.* [*Cunas agitare*.] Mouvoir le berceau pour obliger l'enfant à dormir. (*Bercer un enfant*.)

* *Bercer*. [*Lactare*.] Entretenir, amuser. (De plaisir mon ame est bercée. *Voit. poës.* Je fais bien les discours dont il le faut bercer. *Mol.* Il se berce de ses propres chimères. *Despr. sat. 8*.)

Comme nos citiens de race desireux,
Qui bercent les enfans qui ne sont pas à eux.
Regnier, *sat. 2*.

Despreaux, *sat. 8*. parlant de l'homme :

Cependant, à le voir plein de vapeurs légères,
Soi-même se bercer de ses propres chimères,
Lui seul de la nature est la base & l'appui.

BERCHE. Terme de *Marine*. On appelloit ainsi de petits canons de fonte verte, dont on se servoit autrefois sur les vaisseaux, & qui ne sont plus d'usage. Il y en avoit aussi de fer fondu, qu'on appelle *barces*.

BERCHEROCT. Poids dont on se sert à Archangel & dans tous les Etats du Czar, pour peser les marchandises de grande pesanteur ou de grand volume. Il pèse 400. livres Moscovites ou environ 328. liv. poids de Paris.

BERGAME, *f. f.* [*Tapetia Bergomona*.] Tapissierie grise ou rouge, qui est de peu de valeur & vient de Bergame, ville d'Italie. On fabrique aussi en Normandie des Bergames de toute sorte de couleurs & de diverses façons. Celle de Tournai, qui n'est que d'une sorte, est la plus estimée.

BERGAMOTES, *f. f.* [*Pyrum bergomium*.] Poires qui, à ce qu'on croit, sont venues de Turquie. (Les bergamotes sont bonnes.) Il y a aussi une essence de *Bergamote*, sorte de parfum qui vient de Bergame.

BERGE, *f. f.* [*Moles, agger*.] Bord d'une rivière élevé ou escarpé. (Quand une armée doit passer une rivière, il faut abatre la berge, sur-tout si elle est escarpée.)

BERGER, *f. m.* [*Ovium custos, pastor*.] Celui qui garde les brebis. (Un berger, un heureux berger, être berger.)

BERGERE, *f. f.* Celle qui garde les brebis. (Une bonne, jolie, aimable bergere.)

En terme de guerre, *l'heure du berger* est le tems propre pour la victoire.

BERGERIE, *f. f.* [*Ovile.*] L'étable des moutons. (La bergerie est pleine.)

* *Bergerie.* Maison sous nôtre conduite, tant pour le temporel que pour le spirituel. (Elle voit le feu dans sa bergerie. *Patru, plaid. 16.*)

Bergerie, f. f. [*Pastorale carmen.*] Ce mot, au pluriel, signifie des *poésies pastorales*. Ainsi on dit que les plus belles poésies de Racan, ce sont ses bergeries.

Enfermer le loup dans la bergerie. Façon de parler de Chirurgien, pour dire, laisser du pus dans une plaie qui se ferme trop tôt, & qu'on est obligé ensuite de rouvrir. Ces termes signifient aussi, laisser quelqu'un dans un lieu où il peut nuire.

BERGERONETTE, *f. f.* [*Motacilla.*] Petit oiseau fort joli, qui vit trois ou quatre ans, qui a le corps noir & blanc, le bec noir & bien fait, qui remue toujours la queue, & qui fréquente le bord des rivières. Quelques-uns appellent la bergeronette *hochequeue*, mais le vrai mot de Paris, c'est *bergeronette*.

BERIL ou BERYLE, *f. m.* [*Berillus.*] Pierre précieuse fort semblable au cristal. On la nomme autrement aigue-marine : sa ressemblance de couleur avec celle que présente à l'œil la superficie de l'eau de la Mer, lui a fait apparemment donner ce nom par les modernes.

BERLAN. Voyez *brelan*.

BERLINE, *f. f.* Espèce de carrosse, inventée depuis quelque tems. La berline est plus propre à la campagne que les autres carrosses : quatre personnes y sont fort à leur aise. Il y a apparence que nous avons pris ce mot chez les Italiens ; ils appellent *Berlina*, une manière d'échafaut sur lequel ils exposent à la vûe du Public ceux qu'ils condamnent au carcan. Voyez Ferrari, *origin. Ling. Ital.*)

BERLINGOT, *f. m.* Berline coupée.

BERLUCHE ou *Breluche*. Sorte de droguet de laine sur fil.

† BERLUË, *f. f.* [*Oculorum caligatio.*] Eclairs brillans qui paroissent devant les yeux, & naissent des vapeurs qui s'élevent des parties basses, ou du petillement du sang échauffé. *Despr.* Ebloüissement de la vûe par une trop grande lumière. (Avoir la berluë.)

* *Berluë, f. f.* Ce mot se dit figurément, pour dire une méprise, un défaut d'avoir considéré. (Vous aviez la berluë quand vous avez fait ou dit telle chose.)

BERME, *f. f.* Terme de *Fortification*. Chemin de trois piés de large au pié du rempart, entre le rempart & le fossé. (La berme est défendue d'une haie vive. Palissader une berme. Quand le rempart d'une place n'est pas revêtu de maçonnerie, son talud extérieur se termine au bord du fossé au niveau de la campagne, & alors on laisse entre le pié du rempart & le fossé un petit chemin qu'on nomme *berme* ou *relais*, dont l'usage est de soutenir les terres du rempart, d'empêcher qu'elles ne s'éboulent dans le fossé. *Diction: du Tems.*)

BERNABITES, *f. m.* Voyez *Barnabites*.

BERNABLE, *adj.* [*Irridendus.*] Qui mérite d'être berné & moqué. (C'est l'homme le plus bernable qui soit au monde.)

BERNACLE, *f. m.* Poisson renfermé dans une coquille bivalve, adhérente aux vaisseaux & aux rochers par un long pédicule noirâtre & cylindrique. La tête de cet animal est garnie d'une vingtaine de cornes qui forment des courbes

irrégulières renfermées les unes dans les autres, en sorte qu'elles vont toujours en diminuant. Leur côté concave est hérissé de touffes de poils qui ont assez la figure de broches. Le poisson fait sortir toutes ses cornes, ou les retire à volonté, & en les agitant diversément, il forme dans l'eau un courant qui entraîne auprès de lui la proie dont il se nourrit.

BERNAGE, *f. m.* Vieux mot, qui signifioit autrefois le train, le bagage & l'équipage d'un grand Seigneur. On apelloit ainsi la maison du Roi & toute sa suite.

BERNARD, *f. m.* [*Bernardus.*] Nom d'homme, qui vient de l'Alemand, & qui signifie, qui a un esprit d'ours ; *art* en Alemand, veut dire esprit, naturel, & *ber*, ours.

BERNARDINS, *f. m.* [*Ordinis S. Bernardi Monachi.*] Religieux fondez par Robert, Abé de Molême. Ils suivent la règle de S. Benoît ; mais à cause qu'ils ont été reformez par Saint Bernard, on les appelle *Bernardins*. Ils ont une robe blanche avec un scapulaire noir, & lorsqu'ils oficient, ils sont vêtus d'une coule ample & large qui est toute blanche, & qui a de grandes manches avec un chaperon de la même couleur.

BERNARDINES, *f. f.* [*Ordinis S. Bernardi Moniales.*] Religieuses qui suivent la règle de Saint Benoît, qui sont habillées comme les Bernardins, & qui ont de bonnes Abaies auxquelles le Roi nomme.

BERNE, *f. f.* [*Ludicra in altum jaçtatio.*] Action de berner, ou couverture où l'on berne. (Jamais sot ne mérita mieux d'être poussé d'un coup de berne jusqu'à moitié chemin des cieus. *Main. poës.*)

La berne étoit en usage chez les Romains. Martial dit à son livre, qu'il s'expose, en se produisant en public, à être berné :

*Audieris cum grande sophos, dum basia captas,
Ibis ab excusso missus in astra sago.
Epig. l. 1. 4.*

Sagum signifie un drap grossier, sur lequel on mettoit la personne que l'on vouloit faire sauter en l'air.

Berne. Terme de *Marine*. Mettre le pavillon en berne, c'est isser le pavillon au haut du bâton de pavillon, & le tenir ferlé. C'est un signal qu'on donne aux autres vaisseaux.

† BERNEMENT, *f. m.* [*In sublime jaçtatio.*] Manière dont une personne est bernée. (L'histoire du bernement du Cavalier nous donne de quoi rire. *D. Quichote, tom. 2. pag. 32.* Son bernement est plaisant. On parle par-tout de son bernement, & il réjouit les gens.)

† BERNER, *v. a.* [*Aliquem in altum jaçtare.*] Mettre quelqu'un dans une couverture & le faire sauter en l'air. (Je fus berné vendredi. *Voit. liv. 9.*)

* *Berner.* [*Ludere, irridere.*] Se moquer. (On le berne par-tout. *Abl.*)

† BERNÉ, *adj.* & *f. m.* [*In altum jaçtatus, irrisus.*] Celui qui est berné. (Les cris affreux que faisoit le misérable berné alèrent jusqu'aux oreilles de son maître. *Dom Quichote, tom. 2. chap. 32.*)

† * BERNEUR, *f. m.* [*Jaçtator, illusor*] Celui qui berne. (Il n'y a ici ni berné ni berneur. *D. Quichote, tom. 1. ch. 18.*)

BERNIESQUE, *f. m.* & *adj.* C'est une espèce de stile burlesque, qui difere du burlesque

ordinaire, en ce qu'il est un peu moins négligé & qu'il demande plus de génie. Ce mot vient du *Berni* ou *Bernia*, Poète Italien du seizième siècle, qui composa dans ce stile son *Orlandino*, qu'il publia sous le nom de *Limerno Pitoceo da Mantua*. Mr. Baillet s'est trompé lors-qu'il a crû que le stile *Berniesque* étoit un stile ampoulé. Le stile *Berniesque*, dit Mr. de la Monnoye dans ses notes sur le jugement des Sauvages, est un stile goguenard, négligé en apparence, comme celui d'Horace, mais d'une négligence qu'il n'est pas aisé d'attraper. Le *Rufantes* a excellé dans le *berniesque*. Le *berniesque* est difficile à attraper, & dans ces phrases, *berniesque* est substantif. Mais lors-qu'on le joint à stile, il devient adjectif: par exemple: Peu de gens réussissent dans le stile *berniesque*. *Lettre de Mr. Duchâtel*, pag. 19. 20.

BERNIQUET, *f. m.* Ce mot ne se dit qu'en proverbe. Il est allé au *berniquet*. C'est-à-dire, il a mal fait ses affaires.

BERTAUDER, *v. a.* Vieux mot, qui signifie tondre également.

BERTE, *f. m.* [*Berta*.] Nom de femme, qui signifie *illustre*. Robert, Roi de France, épousa en secondes nûces Berte, veuve d'Eudes, Comte de Chartres; mais parce-qu'elle étoit sa cousine issuë de germaine, le Pape déclara le mariage nul. Robert ne voulant pas quitter Berte, qui étoit douce & charmante, le Pape mit le Roïaume de France en interdit, & excommunia les Evêques qui avoient consenti au mariage. *Hist. de France, vie du Roi Robert*.

BERTRAND, *f. m.* [*Bertrandus*.] Nom d'homme. (Qui aime Bertrand, aime son chien.)

BERUBLEAU, *f. m.* C'est ce qu'on appelle autrement cendre verte, ou verd de terre.

BÉRUSE, *f. f.* Sorte d'étoffe, dont il se fait quelque commerce à Lyon.

B E S.

BESACE, *f. f.* [*Pera, mantica*.] Morceau de toile accommodé de telle sorte qu'il fait comme deux grandes poches, ou deux petits sacs qui sont joints, & qui ont chacun leur ouverture séparée. (Je ne demande rien, car ma besace me suffit. *Abl. Luc. t. 1.*)

* *Etre à la besace*. C'est-à-dire, être pauvre. *Mettre à la besace*. C'est rendre pauvre.

BESACIER. Celui qui porte la besace.

(On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain:
Le fabricant souverain

Nous créa *Befaciers* de la même manière.
La Fontaine.)

BESAIGUE, *f. f.* [*Bipennis*.] Outil de fer dont se servent les Charpentiers pour unir & tailler le bois.

Besaigue. C'est aussi un outil de Vitrier, fait comme une espèce de marteau, dont la panne est longue, pointue d'un côté & tranchante de de l'autre.

BESANT, **BEZANT**, *f. m.* [*Byzantii nummi*.] Pièce de monnoie d'or ancienne, dont on paie la rançon de S. Louis. Voyez *Joinville*, *histoire de S. Louis*. Le besant valoit environ un double ducat. Il étoit marqué au coin des Empereurs de Constantinople. Les Rois de France ofroient treize besans le jour de leur sacre. Henri II. en ofrit encore. *Le Blanc*, *Traité historique des Monnoies*.

B E S.

Besant. Terme de *Blason*. Pièce d'or ou d'argent, ronde & plate, que les Paladins François mirent sur leur écu pour faire voir qu'ils avoient fait le voïage de la Terre Sainte, & été dans la Palestine. (Porter de gueules à trois besans d'argent. *Colomb.*)

† **BESICLES**, *f. f.* [*Vitrum oculorum*.] Mot burlesque pour dire des lunettes. (De bonnes besicles, de méchantes besicles, mettre ses besicles.)

☞ Costar écrivant à Voiture, lui fait cette question: « Je suis (dit-il, pag. 225.) de vôtre » avis, que *bigle* se dit *quasi binus oculus*; mais » ne croiez-vous pas aussi que *besibles*, que l'on » prend quelquefois à Paris pour des lunettes, » sont dites *quasi bis oculi*, de doubles yeux, » ou de seconds yeux. ? »

† * *prenez vos besicles*; c'est-à-dire, considérez bien la chose. *Il n'a pas bien mis ses besicles*; c'est-à-dire, il n'a pas bien considéré.

Besicles. Terme de *Lunetier*. C'est une sorte de masque, où il y a des yeux de verre, & qui sert à ceux qui vont à la campagne pour empêcher que le vent ou la poussière ne leur fassent mal à la vûë. (Faire des besicles, mettre & porter des besicles.)

BESI-D'HERI, *f. m.* Sorte de poire qui a été ainsi appelée de Heri, qui est une forêt en Bretagne entre Rennes & Nantes, où ces poires ont été trouvées. (Le besid'heri est fort bon, ou les poires de besid'heri sont fort bonnes. Il faudroit écrire *besi de heri*, mais l'usage, contre la raison, fait écrire *besid'heri*.)

☞ Mr. Huet écrit *besie d'heri*, & dit que *heri*, en vieux Gaulois, signifie bois, & *besie*, poire, de sorte que *besid'heri* signifie poire de bois, *pyrum sylvestre*.

BÉSOARD ou **BÉZOARD**, *f. m.* [*Lapis bezohar.*] Pierre précieuse qui naît dans l'estomach d'un animal des Indes. Le bésoard oriental naît dans l'estomach d'une espèce de chèvre sauvage qu'on trouve aux Indes, & le bésoard occidental naît dans l'estomach d'une sorte de bouc du Pérou.

BÉSOARDIQUE, ou **BÉSOARTIQUE**, *f. m.* Remèdes cordiaux & alixipharmques, dans lesquels entre le bésoard, ou qui sont présumez en avoir la vertu. Ce mot est aussi adjectif.

BESOIN, *f. m.* [*Necessitas, penuria*.] Nécessité. Disette. Ce qui est nécessaire. (Il faut implorer Dieu dans nos besoins. *Pasc. liv. 4.* Pour rétablir sa santé, il a besoin de bons boüillons. Les grands hommes ont besoin de l'assistance des autres, & de celle de la fortune. *Voit.* Je n'ai besoin pour vivre, que de pain & d'eau. *Abl. Luc. t. 1.* Qui n'a point de desirs est exempt de besoins. *Poème sur le bonheur, par l'Abé Porquet.*)

Ce mot suivi d'un *que* veut le subjonctif, sinon il a un *de* avec l'infinitif lors-qu'il est suivi d'un verbe. (Il a besoin *que* vous fassiez quelque chose pour lui. Pour devenir savant, on a besoin d'étudier.)

☞ *Besoin* & *faute*, signifient différentes choses, selon un anonime. On s'en sert quelquefois pour marquer une chose qui nous est nécessaire ou utile. (Exemple. J'ai besoin de mon cheval. Si vous n'avez pas besoin de vôtre carrosse, je vous prie de me le prêter.) Mais *avoir faute* signifie toujours *manquer*, & emporte nécessairement privation.

BESOGNE, *f. f.* [*Opus, opera, labor*.] Travail. Quelque chose à faire. Ouvrage d'Orfèvre,

d'Orfèvre, de Potier d'étain. Tout ce qu'un maître de quelque métier donne à faire à un compagnon. (Besogne plate, montée, ciselée. Faire sa besogne. Achever sa besogne.)

† * *Besogne*. Ouvrage d'esprit. Production d'esprit. (Muse, on admire vôtre besogne, mais vous n'avez ni feu ni lieu. *Main. poës.*)

† * *Besogne*. Affaire embarrassante. (Le séjour de Catalogne vous peut donner de la besogne. *Voit. poës.*)

BESON. Mesure des liquides, dont on se sert à Ausbourg & en d'autres lieux d'Alemagne.

BESORCH. Monnoie de métal d'alliage, qui a cours à Ormus, à peu près sur le pied de six liards de France.

BESSIÈRE, *Baiffière*, *f. f.* [*Vinum feculentum.*] L'un & l'autre se dit, mais *beffière* est le plus doux & le plus usité. Il signifie du vin qui est au bas & où il n'y a presque plus que la lie.

BESTAIL, (BETAIL.) *f. m.* [*Pecus.*] Ce mot se dit plus communément au pluriel qu'au singulier: il signifie beufs, vaches, moutons. Leurs bestiaux sont morts. Leur richesse consistoit en bestiaux. *Abl. Marmol.* On dit aussi au singulier *leur bétail est pris*, c'est-à-dire, qu'on a pris leurs beufs, vaches, moutons; & en ce sens *bétail* ne se dit qu'au singulier.

BESTIALITE', *f. f.* [*Coitio cum bellua.*] Crime qui se commet avec des bêtes femelles, & pour lequel on brûle ceux qui le commettent.

Bestialité. Signifie aussi en général, vivre au gré de ses sens, agir en bête, s'abandonner à ses passions.

† BESTIOLE, *f. f.* [*Bestiola.*] On appelle ainsi tous les petits animaux, comme sont les plus vils & les plus petits insectes. On le dit figurément des jeunes personnes: *c'est une bestiole.*

☞ BESTION, *f. m.* Terme de *Marine*. C'est le bec, ou la pointe de l'épéron à l'avant des porte-vergues: il est appelé *bestion*, parce-que d'ordinaire il porte pour ornement la figure de quelque animal, & on y met si souvent celle d'un lion, que beaucoup de matelots lui donnent le nom de Lion. Voiez *Aubin*. On appelle aussi *Tapifferie de bestion*, celles où il y a de grands animaux représentés.

☞ BESTOURNE. Ancien mot dont Alain Chartier s'est servi, & que Duchêne a expliqué par ces vers d'un vieux fragment, intitulé *des flateurs & des habits*.

Mont va li siecles bestournant;
Car che derriere va devant,
Et che devant si va derriere.

B E T.

BETAIL. Voiez *Bestail*.

BÊTE, *f. f.* [*Bestia, bellua.*] Animal irraisonnable. (Bête brute.) *Bêtes fauves*. Ce sont les cerfs, les chevreuils & les dains. *Les bêtes noires*. Ce sont les sangliers & les marcaffins. *Bêtes de charge, de somme, de voiture*. Ce sont les bêtes qui portent, ou qui tirent.

☞ La coutume de Troyes, art. 169. distingue les bêtes grosses, menuës, & blanches, quand il s'agit du pâturage.

Bête. [*Stupidus, stolidus.*] Sot, sote. Ridicule. (Suis-je pas une grosse bête, de faire de ma pauvre tête une boutique de Latin? *Main. poës.*) On dit figurément, *remonter sur sa bête*. C'est-à-dire, recouvrer son avantage, racommoder ses affaires. *Prendre du poil de la bête*. C'est chercher

Tom. I.

du remede dans la chose qui a causé du mal. *Faire la bête*. C'est refuser quelque chose mal à propos.

† * *Bête*. [*Vulpecula.*] Ce mot se dit quelquefois en riant. Par exemple. (La bonne bête a ses raisons. *Molière.*)

† * *Une bête épaulée*. C'est-à-dire, une fille qui a fait un enfant sans être mariée. (Epouser une bête épaulée.)

† * *Bête*. Mot burlesque, pour dire *chose*. (Par ma foi, je ne sai pas quelle bête c'est là. *Mol.*)

Bête. [*Mulcta.*] Jeu de carte qui se joue à quatre ou à cinq, en donnant cinq cartes à chacun, après avoir ôté du jeu les petites cartes. (Jouer à la bête.)

† *Bête*. Terme de *Jeu de l'ombre*, qui signifie la perte de la partie, ou de quelque chose qui est au jeu. (Faire la bête de vingt ou trente sols. On ne renonce jamais à l'ombre, à peine de la bête. Qui renonce deux fois, fait deux bêtes. Voiez *le jeu de l'ombre, par le Chevalier de Méré.*)

BETEL, ou BETLE, *f. f.* C'est une plante qui s'atache aux arbres, & qui y monte comme le lierre. Le betel est renommé dans tout l'orient, sur-tout dans les Indes, où il s'en fait un grand commerce. Les Orientaux en ont continuellement dans la bouche.

BETERAVE, (BETTERAVE.) *f. f.* [*Beta.*] Racine grosse & rouge qu'on fait cuire & qu'on accomode au beurre ou à l'huile. Les béteraves sont un peu fades, à moins qu'elles ne soient bien assaisonnées. Planter des béteraves. *Fouler des béteraves*, c'est en rompre les feuilles ou les montans, pour empêcher que la sève n'y monte pas davantage. *Quint. des jardins.*)

† * *Un nez de béterave*. C'est un gros nez rouge & enluminé. C'est la marque d'un homme qui aime le vin, *Rubicundus*.

BETILLES, *f. f.* Mouffelines ou toilles de coton blanches, dont il y a plusieurs sortes, qui se fabriquent aux Indes Orientales. Ce sont aussi les toilles de coton qu'on peint de diverses couleurs.

* BÊTISE, *f. f.* [*Stoliditas, stupor.*] Sotise. (Il a fait la plus grande bêtise du monde. C'est une bêtise que cela.)

* *Bêtise*. Stupidité. (Le silence est quelquefois signe de bêtise.)

BÊTOINE, *f. f.* [*Betonica.*] Plante qui pousse une tige déliée, haute d'une coudée, ou un peu plus, qui dès sa racine produit plusieurs feuilles longues, démêlées, odoriférantes, & presque semblables à celles du chêne, & qui porte sa graine au haut de sa tige. La bêtaine fleurit en Mai & en Juin. *Dal.* Quand elle est pulverisée, elle fait éternuer.

BETON, *f. m.* Sorte de mortier, qui se pétrifie dans la terre, & qu'on jette dans les fondements des bâtiments.

BETTE ou POIRÉE, *f. f.* [*Betta.*] Plante fort commune qui est blanche, rouge & d'autres couleurs.

BETTERAVE, *f. f.* Plante dont la tige & la feuille ressemble beaucoup à la Bette blanche ou poirée, avec cette différence qu'elle est violette, & que pour les alimens on ne fait usage que de sa racine. Il y a trois espèces de Betterave; la grosse rouge, la petite qu'on nomme *Castelnàudari*, & qui est la meilleure par sa délicatesse & son goût; & la blanche.

BÊTUSES, *f. f.* Tonneaux à demi ouverts, qui servent à transporter le poisson vivant d'un lieu à l'autre.

P P

B E U.

BEVEAU. Instrument de *Mathématique*, dont on se sert pour transporter un angle mixtiligne d'un lieu à un autre. Il est composé de deux règles courbes en dedans ou en dehors.

BEUF, (BŒUF,) *f. m.* Prononcez *beû*. Il vient du Latin *Bos*. C'est un animal domestique, châtré, fort connu & fort nécessaire dans le commerce de la vie. Les gros beufs qu'on tué à Paris viennent de Poitou & de Normandie. Les bouchers, parlant de beufs, disent : Assommer un beuf, poindre un beuf. Faire un beuf. *Une bande de beufs*, ce sont plusieurs beufs ensemble. On paie au Roi un écu pour chaque beuf qui entre à Paris.

* *Beuf.* Chair de beuf. (Aimer le beuf. Manger du beuf.)

† * *Beuf.* Un grossier. Un stupide. (C'est un gros beuf.)

Beuf-marin. Animal qui se nourrit dans l'eau, & dont la chair est fort bonne. Il ressemble au beuf, il est de la grandeur d'une genisse de six mois, & a la peau très-dure. On trouve de ces beufs dans le Niger & dans le Nil. *Abl. Marmol.*

§ L'Auteur de la science des Médailles a remarqué que le beuf & le taureau marquent plusieurs choses différentes; que sur les médailles d'Égypte, ils signifient Apis; sur d'autres médailles ils signifient la force & la patience, & la paix favorable aux Laboureurs: quand ils ont la tête ornée de rubans, ils font connoître qu'ils doivent servir de victime dans quelque sacrifice: quand ils paroissent vouloir fraper avec leurs cornes, ils dénotent quelquefois la guerre, & quelquefois le combat des taureaux, dont le peuple a été spectateur: quand ils sont représentés passans & marchans simplement, sous la conduite d'un homme voilé, ils désignent une colonie.

§ *Beuf viélé.* On appelle à Paris, *beuf viélé*, celui qu'on mene le jeudi gras par les rues, au son de la vièle.

BEUGLE. C'est ainsi qu'on nomme en quelques endroits, la grosse étoffe de laine nommée ailleurs *Bure*.

BEUGLER, *v. n.* [*Boare.*] Ce mot se dit des beufs & des vaches lorsqu'ils poussent un cri qui leur est naturel, & qui marque quelque chose que la nature leur inspire. (Le beuf & la vache beuglent.) L'action de *beugler* s'exprime par *beuglement*.

BEURRE, *f. m.* [*Pyrum butyraceum.*] Sorte de poire mûre en Septembre & en Octobre. (Beurré commun. On dit aussi *poire de beurrée*.)

BEURRE, *f. m.* [*Butyrum.*] Crème & lait qu'on met dans une barate, & qu'on bat jusqu'à ce qu'il s'épaississe, & se forme en ce qu'on appelle *beurre*. (Beurre frais. Beurre fort. Batre le beurre, fondu, beurre salé. Le beurre de Bretagne est excellent. Le beurre de Vanvre est bon, il se met en petits pains, marquez d'une fleur de lis.) On met aussi le beurre en livre & en demi-livre, &c. Martin Scookius a fait un traité du beurre.

Beurre de Saturne. Sorte d'onguent liquide, propre à la guérison des dartres.

Beurre de nitre ou de salpêtre. Espèce de drogue qui se tire du salpêtre, par le moyen du tartre.

Beurre d'antimoine. On appelle ainsi une préparation de ce minéral.

BEURRE'E, *f. f.* [*Panis butyro illitus.*] Pain sur lequel on a étendu du beurre. (Faire une beurrée à un enfant.)

BEURRER, *v. a.* [*Butyro illinire.*] Etendre du beurre sur du pain. (Beurrer du pain.) Pain beurré, sur lequel on a étendu du beurre.

Beurrer. [*Butyro condire.*] Terme de *Parissier*. Faire tremper dans du beurre. (Beurrer des choux. Beurrer un poupelain.)

BEURRIÈRE, ou *Vendeuse de beurre,* *f. f.* [*Quæ butyrum vendit.*] C'est celle qui dans les marchez de Paris vend du beurre frais & fondu, des œufs, des fruits, des poids, des fèves, &c. (Une bonne beurrière. Les beurrières donnent la plûpart de leurs marchandises sur du papier & sur des feiilles de méchans livres que leur vendent les Libraires.

BEURRIER, ou plûtôt *Marchand beurrier.* *f. m.* [*Qui butyrum vendit.*] Celui qui vient des champs apporter du beurre dans les marchez de Paris.

BÉVUE, *f. f.* [*Error, erratum.*] Faute. (Faire une bévûë. *Sar. poës.* Découvrir les bévûës de quelcun. *Boil. Avi.*)

§ Quelques-uns disent qu'une bévûë est une faute que l'on commet, lors-que par ignorance on prend l'un pour l'autre. D'autres estiment que c'est une méprise grossière, dont on a eu le tems & les moïens de s'éclaircir & de s'instruire. Il ne fufit pas. (dit un Auteur anonime) que l'on ait pris l'un pour l'autre, pour avoir commis une bévûë: il faut qu'il y ait dans la méprise quelque chose de plus que l'inadvertance, & que la légéreté ou la passion y aient quelque part.

BEY, *f. m.* On donne ce nom aux Gouverneurs de province dans le Roïaume d'Alger. Il y a le Bey du Levant, le Bey du Ponent & du Midi.

BEZANT. Voiez *Besant*.

BEZOARD. Voiez *Besoard*.

B I A.

BIA. Les Siamois nomment ainsi les *coris*, ou coquillages blancs qui viennent des Maldives, & qui servent de monnoïe en plusieurs endroits.

BIAIS, *f. m.* [*Obliquitas.*] Côté. Travers. (Mettre une chose de biais.)

* *Biais.* [*Ratio, modus.*] Manière. Façon. Moïen. (Vous avez pris le bon biais pour toucher son cœur. *Mol.* Ils l'exclurent par des biais dont ils étoient convenus. *Mr. de la Rochefoucauld.* Je ne vois qu'un biais pour faire réussir l'affaire de vôtre ami.)

Biais, *f. m.* [*Linteum obliquè sectum.*] Morceau de vieille toile de lin, que les femmes mettent sur leur gorge, mais il y a quelque tems qu'elles n'en portent plus.

Biais. Terme de *Maçon*. (Biais gras. Biais maigre.) C'est-à-dire, angles inégaux entre eux, l'un obtus, l'autre aigu.

De biais, *adv.* [*Obliquè.*] De travers. (Mettre une chose de biais. Pique de biais.)

BIAISER, *v. n.* [*Obliquare.*] Aler plus d'un côté que de l'autre. (Il ne marchoit pas droit, mais en biaisant, il suivoit le fleuve. *Abl. Arr. liv. 2.* Pôle d'une pierre d'aiman qui biaise d'un degré vers le couchant. *Rho. phi.*)

* *Biaiser.* [*Parùm sincerè agere.*] N'agir pas sincèrement. N'aler pas rondement en ce qu'on fait. (C'est un homme qui biaise.)

* *Biaiser*, v. n. [*Detorquere.*] Agir ou en user avec un détour ingénieux. (Il y a des hommes qu'il ne faut prendre qu'en biaisant. *Molière*, *Avar. a. 1. sc. 5.*)

BIASEMENT, f. m. [*Obliquitas.*] Manière d'aler en biaisant. (Le vent de bouline fait par son biaisement pancher le vaisseau. *Guillet*, *art de la navigation.*)

BIAMBONÉES, f. f. Sorte d'étoffes des Indes, qui sont toutes d'écorce.

BIANS. Terme synonyme avec *corvées*, dans les Coûtumes de Poitou, *art. 99. &c.* de Berry & de Lorris.

BIARIS. Espèce de Baleine, qui a des dents, & qu'on nomme aussi *Cachalot*. C'est de la cervelle de ce poisson qu'on fait le *sperma ceti*, ou blanc de Baleine.

BIASSE, f. f. Soie cruë qui vient du Levant.

B I B.

BIBERON, f. m. [*Potor acer, bibax.*] Qui aime le vin. (C'est un franc biberon.) On nomme aussi *Biberon*, un petit vase qui a un bec ou un tuyau par lequel on boit.

BIBLE, f. f. [*Biblia.*] Mot Grec, qui veut dire *livre*. Recueil contenant les livres de la sainte Ecriture, divisé en vieux & nouveau Testament. (La Sainte Bible. Bible Hébraïque imprimée ou manuscrite. Bible Poliglote; c'est-à-dire, en plusieurs langues. Bible Samaritaine, Caldaïque, Siriaque, Arabe, Gréque, Latine. Bible en langue vulgaire. La Bible Françoisise traduite sur la Vulgate par les Docteurs de Louvain est fort connue. Mr. le Maître de Saci a traduit, tout de nouveau, la Bible en François, & sa traduction est pure & exacte. Le P. D. Calmet, Benedictin de la Congregation de Saint Vannes, a aussi donné une traduction avec des Commentaires fort amples sur le sens littéral. Les Pasteurs & Professeurs de Genève ont aussi traduit la Bible en François. On a traduit la Bible en plusieurs autres Langues vulgaires. Richard Simon a composé une histoire critique de la Bible. (On doit regarder la Bible comme la source de toutes les hautes & sublimes Vérités; en un mot comme le livre de tout le monde. Lire la Bible; méditer sur la Bible; faire son étude de la Bible, &c.)

Après cela, Docteur, va pâlir sur la Bible,
Va marquer les écuëils de cette mer terrible,
Perce la sainte horreur de ce Livre divin.
Despreaux.)

BIBLIOGRAPHIE, f. f. [*Bibliographia.*] Il vient du Grec. C'est la connoissance & le déchifrement des anciens manuscrits sur l'écorce des arbres, sur le papier & le parchemin. Scaliger, Saumaïse, Casaubon, Sirmond, Petau & le P. Mabillon étoient habiles dans la Bibliographie.

BIBLIOMANIE, f. f. Ce terme vient du Grec. Il signifie la passion excessive pour les livres.

BIBLIOPHILE, f. m. Qui aime les livres.

BIBLIOTHÉQUAIRE, f. m. [*Bibliothecæ custos, perfectus.*] Celui qui a soin des livres d'une Bibliothèque. On a dit d'un Bibliothécaire ignorant, que c'étoit un Eunuque à qui l'on avoit donné à garder le Serrail.

BIBLIOTHÉQUE, f. f. Il vient Grec. En Latin *Bibliotheca*. C'est l'endroit d'une maison où sont rangez par ordre, sur des ais, les livres

imprimez & les manuscrits, dont une personne de lettres a ordinairement le soin dans les grandes Bibliothèques. (Une belle, grande, riche, fameuse Bibliothèque. Une curieuse & rare Bibliothèque. Il y a des personnes de qualité qui ont de très-jolies Bibliothèques. Les Bibliothèques les plus renommées de Paris sont celles du Roi, de Sorbonne, des Célestins, du Cardinal Mazarin, de l'Abaye S. Germain, de Feuillans, de Sainte Geneviève, de Saint Victor, de la Doctrine Chrétienne en la maison de S. Charles, des Augustins de la Place des Victoires. Plusieurs de ces Bibliothèques sont ouvertes au Public quelques jours de la semaine. Mr. Nicole, *essais de morale*, tom. 1. appelle les Bibliothèques, le magasin des fantaisies des hommes. Les Bibliothèques sont aujourd'hui plus nombreuses & plus remplies qu'elles n'ont jamais été, & les Sçavans ne furent jamais si rares.

Bibliothèque, f. f. [*Collectanea, excerpta.*] Ce mot signifie aussi des recueils de livres. Divers Auteurs en ont composé. Telles sont la Bibliothèque des Pères imprimée à Lyon en 1678. La Bibliothèque du Droit François par Laurent Bouchel, &c. On appelle aussi Bibliothèque, une compilation qui renferme le nom des livres & l'abrégé de ce qu'ils contiennent. Il y a une nouvelle Bibliothèque des Auteurs Eclésiastiques de M. Dupin, Docteur de Sorbonne, contenant l'histoire de leur vie, le catalogue, la critique & la chronologie de leurs ouvrages, le jugement de leur stile & de leurs différentes éditions. Le même a donné deux volumes d'un même dessein sur les Auteurs profanes.

On dit souvent, qu'un homme savant & qui a beaucoup lû, est une *Bibliothèque vivante*; & d'un homme qui a mal retenu ce qu'il a lû, qui fait mal, & dont les idées sont confuses, que c'est une *Bibliothèque renversée*.

BIBUS. Terme de Mépris. [*Nullius nominis, ponderis. Res nihili. Homo vilis.*] (Colletet est un poëte de bibus, c'est un pauvre poëte. Un méchant poëte. Il y en a bien eu d'autres depuis ce tems-là.)

B I C.

BICEPS, f. m. Nom d'un muscle de l'os du coude qui sert à fléchir, & par la même raison, d'un des muscles de la jambe. *Dionis.*

BICHE, f. f. [*Cerva.*] C'est la femelle du cerf: Elle n'a point de bois sur la tête. Elle est d'une couleur tirant sur le bai-rouge. Elle court fort vite, & a la vûë très-bonne. Elle est en rut en Août & en Septembre. Elle porte huit mois, & ne fait d'ordinaire qu'un fan en Avril ou en Mai. (Fuir comme une biche.)

Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience.
Despreaux.)

BICHET, f. m. [*Modius.*] Mesure de grains usitée dans les Provinces de Bourgogne, Lionnois, &c. contenant environ un minot de Paris. On le dit tant de la mesure que du blé qui est mesuré. (Un bichet de blé.) *Bichet* est aussi une certaine mesure de terre, qui s'estime par celle d'un bichet de grain qu'on y peut semer. On dit aussi bicherée. Une bicherée de pré, deux bicherées de vigne.

BICHÉTAGE, ou BICHONAGE. Bichet est, dans le Lionnois, dans la Bresse & dans le

Dauphiné, une certaine mesure de blé; ainsi le *bichetage* ou *bichonage*, est un tribut qui se lève sur le blé qui est vendu dans le marché.

† B I C H O N , *f. m.* [*Catellus.*] Sorte de petit chien de chambre. (Un joli bichon.)

Bichon, *f. f.* Nom diminutif, qui veut dire *petite Elisabeth*. Petite Babet. (Bichon est belle.)

B I C H O N N E , *f. f.* [*Catella.*] Petite chienne couverte de grands poils. (Une jolie bichonne, une bichonne aimée, une belle bichonne.)

B I C O Q , ou *pied de chèvre*. C'est le troisième pied qu'on ajoute à la machine que les Charpentiers & les Maçons appellent une *chèvre*, quand il n'y a point de muraille pour l'appuyer.

B I C O Q U E , *f. f.* [*Vile oppidulum.*] Petite ville mal fortifiée. (C'est une méchante bicoque. *Abl.* Une jolie bicoque. Une agréable bicoque.)

Le Prince nous bloques
Et prend bicoque sur bicoque.
Scar. poës.

Tout me déplaît & tout me choque
Dans cette maudite bicoque.
Boifr. tom. 1. Ep. 12.

Ce mot vient d'une place sur le chemin de Lodi à Milan, qui étoit une simple maison de Gentilhomme, entourée de fossés, dans laquelle les Impériaux s'étant postés en 1522. soutinrent l'assaut de l'armée Française, conduite par le sieur de Lautrec, sous François I. & cette bataille s'appella la journée de la *Bicoque*.

B I C O R N I S , *f. m.* Terme d'*Anatomie*. On donne ce nom à l'un des muscles qui servent à étendre le carpe.

B I C Q U E T E R , *v. n.* [*Hædulum parere.*] Ce mot se dit des chèvres, & signifie faire un petit chevreau. (Notre chèvre a bicqueté, & a fait le plus joli chevreau du monde.)

B I D.

B I D A U C T. Nom que les Teinturiers donnent à la suite de cheminée, qu'ils emploient pour leurs couleurs.

B I D E T , *f. m.* [*Mannus.*] Petit cheval. (Pégase fut un bon bidet. *Voit. poës.* La France produit d'admirables bidets. On dit figurément, poussez votre *bidet*, c'est-à-dire, faire fortune. *Molière.*)

A mon secours, Pégase, en ce besoin extrême,
Il me manque un cheval, il faut suivre le Roi.
Le suivre, & quel moyen? je ne le puis moi-même,
Non plus que ton *bidet*, ou ton grand Palefroi.
Peliffon.

B I D O N S , *f. m.* Terme de *Mer*. Vaisseaux de bois où l'on donne à boire pour chaque plat, c'est-à-dire, pour sept hommes. *Fourn.* On l'appelle autrement canette. *Bidon* est aussi une balle allongée qui porte plus loin & plus droit que la balle ronde.

B I E.

B I E N , *f. m.* [*Bonum.*] Ce que souhaite tout ce qui a du sentiment & de la raison. Chose souhaitable à cause d'elle même. On appelle *Bien* tout ce qui convient à l'homme pour sa conservation, pour sa perfection, pour sa commodité ou son plaisir. *Bien* se dit aussi pour patrimoine, Richesses. (Biens étrangers. Biens

qu'on trouve en soi-même. Le souverain bien. Elle ne voulut pour tous biens que son manteau. *Maucroix, homélies.*)

Biens. [*Bona, opes, fortunæ.*] Les gens de Palais divisent les biens en biens meubles & immeubles, ou biens mobiliers & immobiliers. Il y a aussi des biens nobles & des biens roturiers. On dit *s'obliger corps & biens, faire cession de biens, &c.* *Biens paraphernaux*, ce sont les biens dont la femme, outre sa dot, donne la jouissance à son mari.

Bien. [*Augmentum, commodum.*] Acroissement. (Le dessein que notre société a pris pour le bien de la religion, est de ne rebuter personne. *Pasc. liv. 6.*)

Bien. [*Bonum, commodum, utilitas.*] Intérêt. Utilité. (Cela regarde le bien public.)

Bien. [*Gaudium, voluptas, lætitia.*] Plaisir. Bonheur. (Nul bien sans peine. *Voit. poës.* Tous les maux que j'ai soufferts n'égalent pas les biens de l'avoir vûë. *Voit. poës.*)

Les dangers me font des'apas,
Un bien sans mal ne me plaît pas.
Malh. poës. liv. 4.

Bien. [*Favor, gratia.*] Faveur. Grace. (Ton amour est un bien qui m'est justement dû. *Main. poës.* Votre Majesté ne se feroit pas grand tort, si elle me faisoit un peu de bien. *Scar. Japh. Epître au Roi.* On dit un jour à Henri IV. qu'il y avoit un grand Capitaine qui ne l'aimoit pas: *Je lui ferai tant de bien*, répondit-il, *que je l'obligerai à m'aimer.* *Voiez les amours d'Henri IV.*)

Bien. [*Laus.*] Louange. (Chacun dit du bien de son cœur, & personne n'en ose dire de son esprit. *Rochefoucauld.* Ne parler de personne, ni en bien, ni en mal. *Voit. liv. 62.*)

Bien. [*Probitas, virtus.*] Probité. Vertu. (Gens de bien. Femme de bien & d'honneur. *Abl.*)

Bien, adv. [*Multum, prudenter, rectè.*] Très. Fort. Beaucoup. Sagement. (Doctrine bien subtile. Il y a bien à profiter auprès de vos Docteurs. Il feroit fort bien de se taire. *Voit. liv. 56.* Il y a bien des malades. *Abl.*)

☞ Nos pères ont dit, *bien est-il vrai, bien est-il aisé.* *Malherbe, Paraphrase du Pseaume 128.*

Bien est-il mal-aisé que l'injuste licence
Qu'ils prennent chaque jour d'affliger l'innocence.

Messieurs de l'Académie ne se sont arrêtés que sur *bien est-il vrai*, & ils reconnoissent que cette façon de parler n'est guères plus en usage que *bien sçais-je*: on dit même plus ordinairement, *il est vrai que*, sans y mêler, *bien, que, il est bien vrai que.* Je suis persuadé que personne ne voudroit dire, ni en prose, ni en vers, *bien est-il mal-aisé, bien sera-ce à jamais.*

Bien. [*Commodè.*] A son aise. Commodément. (Quand on est bien, on s'y doit tenir.)

Bien. [*Jure merito.*] Avec justice, avec raison. Justement, comme il faut. (Elle mérite bien cela. *Molière.* Je vous apprendrai bien à faire vos réponses de vous-mêmes. *Molière.*)

☞ *Mettre à bien.* Cette phrase n'est pas du beau stile; on l'emploie tantôt en bien, tantôt en mal. *Mettre à bien* une personne, c'est la mettre dans le chemin de la vertu, ou dans celui du vice.

Encor faut-il du tems pour mettre un cœur à bien.
La Fontaine.

Chevreau dans ses œuvres mêlées, pag. 443. dit : l'adverbe *bien* ne doit point être mis avec un nom, dans une exclamation, & l'on ne dit point, *ô qu'il est bien sage ! ô qu'il est bien heureux ! ô qu'il est bien grand ! ô que nôtre fortune est bien étrange !* mais, *ô que nôtre fortune est étrange ! ô qu'il est grand ! ô qu'il est sage !* Il en est autrement avec un verbe : *ô qu'il a bien travaillé ! ô qu'il a bien réussi !*

† *Bien dire*, v. n. [*Bellè dicere.*] Dire du bien de quelcun, louer, parler avantageusement de quelcun. Ce verbe *bien dire*, en ce sens, n'est pas fort usité ; & on dit plutôt, *dire du bien* de tout le monde, que *bien dire* de tout le monde. *Je dis bien, je disois bien, j'ai bien dit, je dis bien, je dirai bien.*

Bien dire. [*Disertè dicere.*] Dire bien. Bien réciter. Dire de bonne grace. (Il a bien dit son compliment.)

Bien dire, s. m. [*Elegantia.*] Manière de s'exprimer plus agréable que de coutume. Langage poli & disert. Eloquent. (Ils sont les arbitres souverains du *bien dire*. Se mettre sur son *bien-dire*. (Cette dernière phrase est un peu proverbiale.)

† *Bien disant*, *bien disante*, adj. [*Disertus, elegans, politus.*] Qui parle poliment. (C'est un amant bien disant & matois. *Voit. poëf.*)

BIENFAISANCE, s. f. Ce terme se trouve fréquemment dans les écrits de feu M. l'Abé de S. Pierre, & il a été adopté par quelques autres Ecrivains. Mais l'Académie ne l'a point reçu, & ceux qui écrivent le mieux refusent de l'employer.

BIENFAISANT, ANTE, adj. [*Beneficus.*] Qui aime à faire du bien, qui oblige les gens par les graces qu'il leur fait. (C'est un homme bien-faisant. Elle est bien-faisante.)

Bien faire, v. a. [*Officio fungi.*] S'acquitter de son devoir. Réussir en ce qu'on fait. *Je fais bien, tu fais bien, il fait bien. Nous faisons bien, vous faites bien, ils font bien. Je faisois bien, j'ai bien fait, je fis bien, je ferai bien.* (Il faut tâcher de bien faire son devoir. Il a bien fait sa commission.)

Bien faire, v. n. [*Benè mereri.*] Faire de bonnes œuvres. Pratiquer la vertu. Avoir de la charité. (Il faut bien faire à ses ennemis. Faites du bien, & Dieu vous bénira. *Arn.*)

Bien fait, *bien faite*, adj. [*Apprimè factus.*] Bien exécuté. (Son devoir est bien fait. Ouvrage bien fait.)

Bien fait, *bien faite*. [*Egregius, venustus.*] Qui a de la beauté, de l'agrément & de la grace. (C'est un homme bien fait. C'est une des filles la mieux faite de France)

* *Bien fait*, *bien faite*. [*Ad unguem factus, excellens, decorus.*] Bien tourné. Bien placé. Honnête, beau, excellent. (Esprit bien fait. Cœur bien fait.)

BIENFAIT, s. m. [*Beneficium, munus.*] Faveur. Grace. Plaisir qu'on fait à quelcun qui en a besoin, & cela non pas par intérêt, mais simplement à cause qu'on est bien-aise d'obliger une personne & de lui faire du bien. *Réthorique d'Aristote.* (Un bienfait reproché tient toujours lieu d'offense. *Racine.* Répandre ses bienfaits sur les épaules. Les Rois & les Seigneurs font des bienfaits à leurs sujets, mais jamais des présents.)

Un bienfait perd sa grace à le trop publier ;
Qui veut qu'on s'en souviennè, il le doit oublier.
Corneille.

☞ Ces vers expliquent fort bien la nature du bienfait :

Qui veut faire le bien, doit le faire en secret,
Sans intérêt, sans faste, sans regret,
Sans le faire valoir, & sans en rien prétendre ;
Celui qui le fait promptement,
Sans le faire long-tems attendre,
Oblige toujours doublement.

Corneille, dans son *Cinna*, act. 1. sc. 2.)

Les bienfaits ne sont pas toujours ce que tu penes :
D'une main odieuse, ils tiennent lieu d'offenses ;
Plus nous en prodiguons à qui nous peut haïr,
Plus d'armes nous donnons à qui nous peut trahir.

Bienfaiteur, s. m. [*Benè meritus.*] Celui qui fait quelque largesse, quelque bien à quelcun, ou à quelque maison religieuse. (C'est une horrible ingratitude que de tuer son bienfaiteur. *Abl. ret. liv. 2. ch. 3.*)

BIENFAITRICE. [*Benè merita.*] Celle qui fait quelque grace, quelque faveur, ou quelque présent. (Une charmante, une aimable, une adorable bienfaitrice. Quand vous ne seriez pas ma bienfaitrice, je ne laisserois pas d'être vôtre très-humble serviteur. *Balzac, lett. chois. 2. part. liv. 3. lettre 36.* Pourquoi l'accusé auroit-il voulu entrer dans le détestable dessein de tuer sa bienfaitrice ? *D'Aucourt, factum 2. pour le Brun.*)

BIENHEUREUX, EUSE, adj. [*Beatus.*] Qui jouit d'un grand bonheur, d'une grande félicité. (Les esprits bienheureux. Bienheureux ceux qui sont doux.)

Bienheureux, s. m. [*Cœlites.*] Ceux qui jouissent au Ciel d'une félicité sans bornes.

Bien loin. [*Tantum abest ut : aded non, ut.*] Conjonction qui signifie *au lieu*, & qui régit l'infinitif avec la particule *de*. Exemple. (Bien loin de lui envoyer des députés, ils vinrent escarmoucher. *Abl. Arr. l. 1.*)

Bien que. [*Etiamsi, quamvis, etsi.*] Conjonction qui régit le subjonctif, & qui signifie *encore que*, *quoique*, & dont le mot *bien* ne veut pas être repeté, principalement dans le stile simple ou historique. (Bien que l'expérience nous fasse voir qu'il n'y a point d'innocence à l'épreuve de la calomnie, & que les plus gens de bien soient exposés à la persécution, si est-ce, &c.)

BIENNAL, adj. Mot tiré du Latin : il signifie ce qui dure l'espace de deux ans, & qui se renouvelle pour avoir la même durée.

BIENSÉANCE, s. f. [*Decorum, condecencia.*] Action qui quadre au tems, au lieu & aux personnes. Egard qu'on a au tems, au lieu ou aux personnes. (Garder & conserver la bienséance. Cela est contre la bienséance. Choquer la bienséance.)

Bienséance. [*Commodum, convenientia.*] Tout ce qui convient & qui est propre à quelque personne. (Rien n'est plus à la bienséance du Roi que cette ville. *Abl.*)

BIENSÉANT, ANTE, adj. [*Decorus, decens.*] Ce qui convient. (Cela n'est pas bienséant à un homme de qualité.)

BIEN-TENANT, ANTE, s. m. & f. Terme de *Pratique*. C'est celui ou celle qui possède les biens d'une succession.

BIEN VENU, NUE, adj. [*Qui feliciter advenit.*] Bien reçu. Regardé de bon œil. (Un honnête homme est toujours bien venu par tout.)

† *Bien-venuë*, s. f. [*Felix adventus.*] Heureuse venue. Entrée, Venuë. (Païer sa bien-venuë.)

BIENVEILLANCE, *f. f.* [*Benevolentia.*] Action. Amitié. (Je vous demande, Monseigneur, l'honneur de votre protection & de votre bienveillance. *Voit.*)

BIENVEILLANT, **ANTE**, *adj.* [*Benevolus.*] Qui veut du bien à quelcun, qui a de la bienveillance pour lui. Ce mot n'est pas fort en usage.

BIEN VOULU, **UE**, *adj.* [*Gratus, acceptus.*] Qui est aimé, pour qui on a de l'estime & de la vénération. (Ce Prince a été si juste & si doux, qu'il a toujours été bien voulu de ses sujets.)

BIÈRE, *f. f.* [*Feretrum, sandapila.*] Cercueil. (La bière est un séjour fort mélancolique. *Mol.* Les bières de bois précieux coûtent quelquefois deux cens, & jusqu'à mille écus. *Nouvelle relation de la Chine, p. 56.* Elle tira le corps de son époux de la bière & l'attacha à la croix, où il n'y avoit plus rien. *Matrone d'Ephefe, Saint Evremont.*)

† Notre défunt étoit en carosse porté,
Bien & dûement empaqueté,
Et vêtu d'une robe, hélas! qu'on nomme bière,
Robe d'hiver, robe d'été,
Que les morts ne dépouillent guère.
La Fontaine, fab. 10.

Bière, *f. f.* [*Cerevisia.*] C'est une sorte de boisson, qui se fait d'orge, de froment & de houblon. On met germer le blé, & on le réduit après en farine. (Bière blanche, bière rouge, double bière, bière simple, bière poulée. Cette dernière sorte de bière se trouve en Flandre, & celle qu'on appelle *aile*, en Angleterre. On fait de l'aile au Fauxbourg S. Marceau de Paris, mais cette aile n'est pas si bonne que l'aile Angloise. La bière engraisse & rafraîchit, & la fleur de houblon qu'on y met sert à la conserver. La meilleure bière se fait en Mars & Avril. Quelques Médecins disent qu'elle cause des obstructions. Elle enivre comme le vin.)

BIÈVRE, *f. m.* [*Castor, fiber.*] Animal qui vit sur terre & dans l'eau. Il est couvert d'une peau pleine de poils mous & drus. Il a la tête semblable à celle d'un rat. Ses yeux, sa langue & ses dents ressemblent aux yeux, à la langue, & aux dents d'un cochon. Son museau ressemble à celui d'un barbet. Ses piés de devant sont semblables à ceux d'un singe, & ses piés de derrière à ceux d'une oie. Le bièvre a au-deçà & au-delà de ses parties naturelles deux tumeurs de la liqueur desquelles on se sert en Médecine. *Rond.*

Bièvre. Oiseau de rivière, gros comme une moienne oie sauvage. Il a le bec long, menu, dentelé & crochu par le bout. Il a une crête sur le cou, la tête grosse & de couleur fauve, le dessus du dos cendré, tirant sur la couleur plombée, le ventre presque blanc & les piés rougeâtres. *Bel.*

BIÈZ. Canal qui conduit des eaux dans quelque élévation, pour les faire tomber sur la roué d'un moulin, & la faire tourner.

B I F.

BIFER, (**BIFFER**,) *v. a.* [*Delere.*] Efacer. (Bifer un écrouë. Le Cardinal Baronius a bifé deux Consuls des Fastes Romains.)

Bifer, se prend aussi pour rompre. On lit dans les Statuts des Orfèvres que l'on bifera ou rompra les poinçons des Maîtres après leur décès. On s'y sert aussi du mot *Bifement*.

Bifer, ne se dit guères qu'en terme de *Pratique*.

B I G.

BIGAME, *f. m.* [*Bigamus.*] Mot qui vient du Grec, & qui signifie, qui a eu deux femmes légitimes successivement, & en divers tems. (Un bigame ne peut recevoir l'Ordre de Prêtrise. *Voiez les Décrétales, de Bigamis.* On dit que les Bigames de fait étoient autrefois condamnez à mort. *Définitions de Droit Canon, in-folio, p. 96.*)

BIGAMIE, *f. f.* [*Bigamia.*] Mot qui vient du Grec, & qui proprement signifie doubles nôces. Secondes nôces. Second mariage. La bigamie consiste à avoir épousé successivement & en divers tems deux femmes, & avoir consommé le mariage avec toutes les deux. Il y a trois principales sortes de bigamie; la vraie, qui est celle qu'on vient de définir; les autres sont la bigamie par interprétation, & la bigamie par ressemblance. La bigamie par interprétation, se contracte lorsqu'on épouse une veuve. Et la bigamie par ressemblance, se forme lorsqu'un Prêtre ou un Religieux se marie avec une fille dans les formes prescrites par l'Eglise. L'irrégularité que l'on contracte par la bigamie, est plus forte que celle qui provient du défaut de naissance, ou de la bâtardise. La bigamie exclut de l'Ordre de Prêtrise; mais selon le troisième Canon du Concile de Toléde, elle n'emporte pas irrégularité quant aux Ordres mineurs. *Voiez les Livres qui traitent du Droit Canon.* La bigamie de fait, favoir, lorsqu'un homme a épousé deux femmes vivantes en même tems, est punie par les Loix.

BIGARRADE, *f. f.* [*Malum aureum.*] Grosse orange. (La bigarrade est aigre.)

BIGARREAU, *f. m.* [*Cerasa duracina.*] Grosse cerise qui a été appelée bigarreau, parce qu'elle est bigarrée de noir, de rouge & de blanc. (Le bigarreau est ferme & doux.)

BIGARRER, *v. a.* [*Variare, vario colore distinguere.*] Mettre ensemble plusieurs couleurs sur quelque habit, ou autre pareille chose. On ne parle de la sorte, que lorsqu'il s'agit de couleurs qui tranchent, ou qui sont mal assorties. (Ils reluisoient non pas d'or, ni de parures bigarrées, mais d'acier bien poli. *Vaug. Quint. l. 3. c. 3.*)

BIGARRÉ, **BIGARRÉE**, *adj.* [*Varius, discolor.*] Un habit bigarré de diverses couleurs.

BIGARROTIER, *f. m.* [*Cerasus duracina.*] Cérifier qui porte les bigarreux.

BIGARRURE, *f. f.* [*Varietas.*] Mélanges de couleurs sur quelque habit, ou quelque étoffe. (La bigarrure de son habit fait rire tout le monde. La bigarrure de ce chapitre vous plaira. *Balzac.*)

* *Bigarrure*, au figuré, se dit d'une assemblage de choses sans liaison.

BIGAT, *f. f.* Ancienne monnoie des Romains.

BIGE, *f. f.* Chariot tiré par deux chevaux. Ce terme est peu usité.

BIGLE, *adj.* [*Sirabo.*] Louche. (Il est bigle. Elle est bigle.)

Bigle, *f. m.* Chien de race Angloise, qui sert à la chasse du lièvre & du Lapin.

† **BIGLER**, *v. n.* [*Distortis oculis intueri.*] Loucher. (Il bigle. Elle bigle.)

BIGNE, *f. f.* [*Tuber, tuberculum.*] Bosse au front, qui vient de quelque coup qu'on a reçu, ou par quelque chûte.

BIGNET, *Beignet*, *f. m.* [*Artolaganus.*]

B I G.

Composé d'œufs, de farine & de lait qu'on détrempe, & qu'on fait cuire dans une poile. (De petits bignets. De grands bignets. Faire des bignets.) *Beignet* est le plus usité.

BIGORNE, *f. f.* [*Incus bicornis.*] Enclume à deux bouts. Bout d'enclume qui finit en pointe, & qui sert à tourner les grosses pièces en rond.

BIGORNEAU, *f. m.* Petite bigorne. (Se servir d'un bigorneau.)

BIGORNER, *v. a.* [*Ferrum retundare.*] Arrondir sur la partie de l'enclume qu'on appelle *bigorne*.

BIGOT, *f. m.* [*Simulator pietatis.*] Faux dévot. (Un franc bigot & un franc scélérat sont cousins germains. Les vrais bigots sont scélérats; mais tous les scélérats ne sont pas bigots.)

Sans être adulateur, il faut chercher à plaire,
Sans faire le *bigot*, agir en vrai Chrétien.

Anonime.

Pour réussir en quelque affaire,
Il est aujourd'hui nécessaire
D'être fourbe & d'être *bigot*.
Richelet, Poësies.)

Bigot. Mesure pour les liquides, dont on se sert à Venise.

Bigot. Terme de *Marine*. C'est une petite pièce de bois percée de deux ou trois trous, par où l'on passe le bâtard, pour la composition du racage. Il y en a de différentes longueurs.

BIGOTE, *f. f.* [*Pietatis simulatrix.*] Fausse dévote. (Une franche bigote.)

Sais-tu bien cependant, sous cette humilité,
L'orgueil qui quelquefois nous cache une *bigote*?
Despr. sat. 10.)

† BIGOTER, *v. n.* Ce mot se dit quelquefois en parlant, mais il ne s'écrit pas. Il signifie, faire le bigot, ou la bigote. (Elle ne fait que bigoter.)

BIGOTÈRE, ou BIGOTELLE, *f. f.* [*Scopula.*] Ce mot vient de l'Espagnol *bigotera*. On croit qu'il a été premièrement introduit en notre langue par Sarrazin. C'est une sorte de petite bande, large d'un bon doigt & longue d'environ demi-aune, dont on se servoit autrefois, pour tenir la nuit la moustache en état.

BIGOTERIE, *f. f.* [*Pietatis simulatio, superstitio.*] Dévotion d'un bigot, qui est fausse, outrée ou superstitieuse.

BIGOTISME, *f. m.* Profession de la Bigoterie.

BIGRE, *f. m.* C'est le nom qu'on donne à de certains particuliers riverains des forêts, qui originairement avoient le soin d'y chercher des Abeilles, de les rassembler, & de les élever dans des ruches pour y faire de la cire & du miel. Avant la découverte de l'Amérique, qui nous fournit le sucre, comme le miel étoit plus d'usage, on traitoit favorablement les *Bigres*. Ils avoient le droit d'abattre à leur profit tous les arbres où ils trouvoient des Abeilles. Depuis ils eurent le droit de prendre dans les forêts tout le bois dont ils avoient besoin pour leur chauffage, & par cette raison on les appelloit en quelques endroits *francs Bigres*. Louis XIV. ayant supprimé tous les droits de chauffage, par son Édit de 1669. aux exceptions y portées, les *Bigres*, qui n'avoient d'autre titre quel'usage, furent anéantis. On croit que le mot *Bigre* vient d'*Abiger*, qui signifie, *qui gouverne les mouches*, ou d'*Apicurus*, qui a soin des Abeilles, en retranchant l'*A* de ces mots, & changeant le *p* en *b*, ce qui n'est pas sans exemple. Voyez *Lettre de M. du Châtel*, pag. 18.

B I G. B I H. B I J. 303

BIGUES, *f. f.* Terme de *Marine*. Pièces de bois grosses & longues, qu'on passe dans les sabords, soit pour soulever, soit pour coucher le vaisseau. On appelle aussi *bigues*, les mâts qui servent d'appui à celui d'une machine à mâter.

BIGUER, *v. a.* Changer, troquer. On ne le dit guères que dans le jeu du *Here*; *biguer une carte*.

B I H.

BIHOUAC, BIOUAC, BIVOUAC, *f. m.* [*Vigilia.*] On dit plus ordinairement bivouac. Le mot de *bihouac*, ou de *biouac*, vient, selon quelques-uns, de l'Alemand. C'est une garde de nuit & une faction de l'armée entière qui faisant un siège, ou se trouvant en présence de l'ennemi, fort tous les soirs de ses tentes & de ses baraques, & vient par escadrons & bataillons border les lignes de circonvallation, ou se poster à la tête du camp, pour y passer la nuit sous les armes, pour assurer ses quartiers, empêcher les surprises & s'opposer aux secours. (Cet avis l'obligea de redoubler la garde des lignes, & même de faire le *bihouac* toutes les nuits. *De la Chapelle, Relation de la campagne de Fribourg, pag. 155.* Être de *bihouac*. Se trouver au *bihouac*. Monter à cheval pour le *bihouac*. Passer la nuit au *bihouac*. *Guillet, Art de l'homme d'épée, pag. 32.* Faire coucher les troupes au *bihouac*. Lever le *bihouac*. C'est renvoyer l'armée dans ses tentes & dans ses baraques quelque tems après la pointe du jour. *Guillet, Art de l'homme d'épée.*)

B I J.

BIJON, *f. m.* [*Terebyntina resina.*] Sorte de gomme ou liqueur semblable à la térébentine, à laquelle les Apoticaire substituent le *bijon*.

BIJOU, *f. m.* [*Gemma, lapilli, monilia & alia hujusmodi ornamenta.*] Petites choses belles, jolies & agréables, qui servent à parer. Toute sorte de petits joiaux, comme bagues, anneaux, bracelets, coliers.

† * *Bijou*. Chose propre & jolie. (Son cabinet est un *bijou*.)

BIJOUTERIE, *f. f.* [*Pretiosæ cujuscunque supellectilis commercium.*] Profession de gens qui font commerce de bijoux & de pierres précieuses. *Bijouterie*, en ce sens, ne se dit pas, & en sa place, on dit *Joiuillerie*. *Vaug. Rem. nouv.* La bijouterie ne va pas aujourd'hui, dites *joiuillerie*. Quelques Marchands de bijoux ne condamnent pourtant pas *bijouterie*, & disent que ce mot a un sens plus général que *joiuillerie*. Et ces gens-là pourroient bien avoir raison.

BIJOUTIER, *f. m.* [*Qui gemmas, monilia, &c. vendit.*] On prononce *bijoutié*. Le *Bijoutier* s'appelle aussi *Joiuillier*, & c'est celui qui trafique de toute sorte de pierreries, de petits & de jolis tableaux, de vases de porcelaine, & de petits cofres agréables. (Un riche *Bijoutier*. Être *Bijoutier*. Les *Bijoutiers* prennent la Saint Louis pour le jour de leur Fête, & ne font qu'un corps avec les Orfèvres. On est reçu *Joiuillier-Bijoutier* au Châtelet devant le Procureur du Roi, & cela après avoir fait trois ans d'apprentissage.)

† *Bijoutier*, *f. m.* [*Supellectilis pretii alicujus dominus.*] Il signifie aussi celui qui aime & qui amasse des bijoux, parce qu'il a de la passion pour ces sortes de jolies choses. *Bijoutier*, en

ce sens, ne se dit qu'en parlant familièrement. (Monsieur N. est un grand Bijoutier.)

BILIS. Poids & aussi mesure, dont on se sert aux Indes Orientales.

B I L.

BIL, *f. m.* [*Rerum edito vel lege sancendarum libellus.*] Mot Anglois. C'est un papier contenant les propositions qu'on veut faire passer par les Chambres du Parlement d'Angleterre pour les présenter au Roi, & en faire Acte; c'est-à-dire, un Règlement, ou une Loi. (Faire, dresser, présenter, confirmer un *Bil.*) Le premier qui s'est servi du terme de *Bil*, en François, c'est le Gazetier dans la Gazette de Juin 1685.

BILAN, *f. m.* [*Peculiaris ac privatus nominum codex.*] Terme de Marchand. Etat de ce qu'on doit, & de ce qu'on a reçu. C'est l'extrait d'un livre de Marchand. (Faire un bilan, bilan d'entrée, bilan de sortie.)

BILBOQUET, *f. m.* [*Crepundia.*] Petit morceau de bois tourné & creusé en rond par les deux bouts avec une corde, au milieu de laquelle il y a une balle qu'on fait sauter dans le creux du bilboquet. (Jouer au bilboquet. Henri III. portoit quelquefois à la main un bilboquet, dont il se jouoit. *Journal de Henri III.* pag. 89.)

Bilboquet, *f. m.* Terme de Doreur. Petit morceau de bois où est attaché un morceau d'étoffe.

Bilboquet. Terme de Maçon. C'est un petit morceau de pierre détaché d'un plus gros. Les ouvriers appellent du même nom les moindres carreaux de pierre qui se tirent de la démolition des bâtimens.

Bilboquet. C'est aussi une petite figure qui a deux plombs aux deux jambes, & qui se trouve toujours debout, de quelque manière qu'on la tourne. C'est pour cela qu'on dit d'un homme qui se tient toujours debout, qu'il se tient droit comme un bilboquet.

BILE, *f. f.* [*Bilis.*] Humeur mobile & active, chaude & sèche qui se trouve dans le corps. (La bile cause des maladies. Purger la bile; tempérer, modérer, rafraîchir la bile. La bile se dégorge souvent. Empêcher, arrêter un dégorgement de bile.) On nomme la bile *fiel*, à l'égard des animaux.

Bile noire. [*Atra bilis.*] C'est la lie du sang. (Apaiser la bile. *Voit. l. 57.* Les choses douces se tournent en bile. *Ibid.*)

* *Bile.* [*Ira.*] Colère. (Ce discours m'échauffe la bile. *Mol. Il sentit émonvoir sa bile; c'est-à-dire, il s'aperçut qu'il étoit prêt à se mettre en colère.*)

BILIEUX, BILIEUSE, *adj.* [*Biliosus.*] En qui la bile domine. (Tempérament bilieux.)

BILLARD, *f. m.* [*Ludus tridicularis.*] Jeu de Billard. Table qui a des rebords tout autour, garnie d'un tapis avec six blouses, & une passe.

Billard. [*Clava tridicula.*] Bâton dont on pousse la bille lorsqu'on joue au billard. Ce bâton est de beau bois, garni d'une masse d'ivoire au bout.

En Bourgogne, on appelle *billard*, un boiteux, par métaphore, du billard avec lequel on pousse les billes; & comme il est recourbé par le bout, on appelle *billard*, un boiteux, à cause de la ressemblance du billard tortu au boiteux. *M. de la Monnoie, dans son Glossaire sur les Noël's Bourguignons.*

BILLARDER, *v. n.* [*Bis globulum impellere.*] C'est toucher sa bille deux fois en jouant, ce qui fait un coup perdu.

BILLE, *f. f.* [*Globulus eburneus, ita buxeus.*] Petite boule d'ivoire qu'on pousse avec le billard. (Faire une bille, c'est mettre une bille dans la blouse. Il n'a pu encore faire une bille.)

On dit proverbialement, que deux hommes font *billes* pareilles, qu'ils sont sortis d'une affaire *bille pareille*, quand ils n'ont point remporté d'avantage l'un sur l'autre.

Bille. [*Sarcinatoris clava.*] Terme d'Embaleur. Gros bâton de bois, avec quoi on serre les balots, lorsqu'on les corde.

Bille. C'est le nom que donnent plusieurs artisans & ouvriers à plusieurs sortes de bâtons qu'ils emploient dans leurs ouvrages.

Bille d'acier. Morceau d'acier quarré, qu'on appelle ordinairement *Acier forêt*.

Bille Terme de Marine. C'est un bout de menu cordage, où il y a une boucle & un nœud: son usage est de tenir le grand coïet aux premiers des grands haubans, lorsqu'il ne sert pas.

BILLER, *v. a.* [*Stringere.*] Terme d'Embaleur. Serrer avec la bille. (Biller un balot.)

Biller. [*Alligare.*] Terme de Batelier & de Voiturier par eau. Atteler les chevaux deux à deux pour tirer quelque bateau. (Biller les chevaux.)

† BILLEBARRÉ, BILLEBARRÉE, *part. & adj.* [*Variatus.*]

† BILLEBARRER, *v. a.* [*Variare.*] Mettre plusieurs couleurs différentes & peu convenantes sur un habit ou sur des meubles. Cela s'est dit originairement des habits des bouffons & des masques.

BILLEBAUDE, *f. f.* Ce mot signifie *confusion*. L'Académie Française dit: c'est une *billebaude* que tout ce ménage-là. *A la billebaude*, c'est-à-dire, sans ordre, en confusion. Il est du stile familier.

BILLET, *f. m.* [*Litterula.*] Petite lettre écrite sans toutes les cérémonies dont on se sert quand on écrit à des personnes de qualité ou de respect. (On écrit un billet à ses amis. Billet galand, billet doux ou billet amoureux.)

Billet. [*Scheda, syngrapha.*] Promesse sous seing-privé. (Je lui ai prêté cent pistoles dont il m'a fait son billet.)

Billet de banque. [*Suffragium.*] C'est un morceau de papier roulé qu'on distribuë à ceux qui mettent aux Lotteries. (Il a eu un billet noir. Il a eu tout billets blancs.)

Billet pour entrer à la Comédie. [*Commeatus.*] C'est un petit morceau de carton marqué, qu'on distribuë au Bureau des Comédiens, & qu'on rend ensuite à leur Portier, pour entrer à la Comédie.

Billet d'enterrement. [*Scheda funebris.*] Feuille de papier imprimée d'un côté, où l'on avertit de la mort d'une personne, où l'on marque l'heure de ses funérailles, & où l'on prie ses parens & amis de s'y trouver. (Envoyer des billets d'enterrement. Les Crieurs donnent ordre au Semonneur de porter des billets d'enterrement aux parens & aux amis de la personne morte. Faire imprimer des billets d'enterrement.)

Billet de Lotterie. C'est un petit imprimé où l'on met un numero pour tirer à la Lotterie.

Billets de l'épargne. Ce sont d'anciens Billets sur l'épargne du Roi, qui ont été supprimés.

Billets Lombards. Ce sont des billets dont on se

se sert en Italie & en Flandres. On les donne à ceux qui prennent part à l'armement d'un vaisseau, ou qui empruntent sur gages.

Billets de monnoie. Ce sont des billets qu'on donnoit dans les monnoies à ceux qui portoient de vieilles espèces. Ces billets, qui ont eu cours, ont été supprimés depuis.

Billets d'Etat. Ce sont les billets que Louis XIV. donna pour éteindre divers papiers qui étoient répandus dans le public. On les apella *Billets d'Etat*, parce que le Roi en fit sa dette, & qu'il promit de les paier sur les revenus de l'Etat. La plupart ont été depuis retirés, ou convertis en rentes.

BILLETTE, *f. f.* [*Scheda.*] Terme de *Blason*. Petite figure quarrée qu'on met dans l'écu pour signifier la fermeté & la constance. (Porter d'azur à quatre billettes. *Col.*)

Billette. Terme de *Tondeur de draps*. C'est un instrument de bois fait en équerre, que le Tondeur tient à la main droite, pour empêcher que les forces n'aillent trop vite.

BILLETTER, *v. a.* Atacher des étiquettes, mettre des billets aux étofes.

† **BILLEVESÉES**, *f. f.* [*Nugæ, somnia, fabulæ.*] Folie, sottise, imaginations en l'air. (Sotes billevésées, pernicieux amusemens: Romains, puissiez-vous être à tous les diables! *Mol.* Chacun sçait que c'est billevésées. *Sar. Poës.*)

M. de la Monnoie, dans son Glossaire sur les Noëls Bourguignons, dit: *Veze* est une espèce de mufette. Ce mot, *veze*, est souvent répété dans les Noëls Poitevins; & c'est de *Veze* que vient *bille-vezée*, petite boule pleine de vent, comme celle dont parle Verville, dans son *Moien de parvenir*, ch. 7.

BILLON, *f. m.* [*Nummi forfice incisi & iterùm constandi.*] Terme de *Monnoie*. Toute sorte de matière d'or ou d'argent, qui est aliée ou mêlée au-dessous d'un certain degré, & principalement de celui qui est fixé pour la fabrication des monnoies.

Billon. [*Nummi exauçtorati.*] Toute sorte de monnoie décriée. Toute sorte de matière d'or ou d'argent décriée, & qui se trouve à plus bas titre que celui de l'Ordonnance. (Ainsi on dit, pièce de billon, monnoie de billon.)

Il y a deux sortes de billon d'argent; l'un nommé *haut-billon*, qui est à dix deniers & au-dessous, jusques à cinq; l'autre, *bas-billon*, qui est au-dessous de cinq deniers. Ce mot vient de *bullæ*, selon *Bouterouë*, pag. 142. ou de *βύλλον*, que les nouveaux Grecs ont tiré du Latin *bullæ*, qui signifie, au pluriel, les bouteilles qui s'élevent sur l'eau, quand il pleut, comme encore les clouds à tête dorée, que l'on met aux portes pour les orner, & les bouffettes & les clouds que l'on met aux harnois des chevaux, mais particulièrement les sceaux que l'on met aux Lettres Patentes des Souverains, à cause qu'ils ressembloient à la tête des clouds dorez. Le terme *billonner* a la même source; il signifie proprement, ramasser les espèces décriées & mises au billon; ce qui n'étoit pas défendu autrefois: au contraire, on en faisoit un commerce public: les billonneurs avoient, sous Charles VI. des boutiques dans la ruë aux Feurres, (qu'on nomme vulgairement la ruë aux fers,) au long du Cimetière des Saints Innocens, où l'on portoit les espèces défectueuses, pour en retirer un certain prix: mais c'est, à présent, un crime punissable de la peine du

double, & que l'on commet en plusieurs manières; 1°. quand on achete, ou que l'on change la monnoie pour moins qu'elle n'a cours, pour la remettre à plus haut prix; 2°. en achetant des espèces dans un lieu, au-dessous du prix, pour les débiter ailleurs au-dessus; 3°. quand les Receveurs & Collecteurs gardent les bonnes espèces qu'ils ont reçûes, & donnent des espèces de cuivre & de billon. Voiez *Fontanon*, tom. 2. pag. 38. & 636. 4°. quand les Changeurs remettent dans le commerce les espèces qu'ils ont changées; 5°. quand on ne veut recevoir les espèces qu'au prix de l'Ordonnance, & qu'on ne les veut paier qu'au prix qu'elles ont par le surhaussement du peuple; 6°. quand on fait commerce des espèces étrangères & décriées; 7°. quand on choisit les espèces plus pesantes, pour vendre la matière aux Changeurs ou Orfèvres.

Billon. [*Nummi ærei.*] Il signifie aussi la petite monnoie de moindre prix. (Les doubles tournois, les doubles parisis & les deniers tournois étoient des monnoies de billon. Les liards, les oboles & les gros de Nêle, étoient aussi des monnoies de billon. *Le Blanc*, *Traité historique des monnoies.*)

Billon. [*Officina constandis ac reficiendis nummis.*] Lieu où les Billonneurs tenoient leur boutique. (Porter au billon. Envoyer au billon. *Bouterouë*, *Traité des monnoies.*)

† * Hors de Paris, je mets tout au billon. C'est-à-dire, de toutes les Villes de France, je n'estime que Paris.

Billon de Garance. C'est une des espèces de Garance, qui est la moindre de toutes.

BILLONNAGE, *f. m.* [*Nummorum exauçtoratorum commercium.*] Crime de celui qui billonne. (Il a été puni de billonnage.)

BILLONNER, *v. n.* [*Monetam conquerere.*] Terme de *Monnoie*. Recueillir les espèces décriées & mises au billon.

Billonner. [*Monetam commercii gratiâ colligere.*] Acheter ou changer de la monnoie pour moins qu'elle n'a cours, afin de la remettre à plus haut prix. Remettre dans le commerce de méchantes pièces qu'on a changées. Trafiquer de monnoie étrangère & décriée. *Bouterouë*.

Billonner. [*Corrumpere, vitiare.*] C'est altérer les espèces, & les convertir en d'autres plus foibles, par le mélange du cuivre. (Billonner les espèces étrangères. *Le Blanc*, *Traité Hist. des monnoies.*)

BILLONNEUR, *f. m.* [*Monetæ conquistor.*] Celui qui billonne; celui qui fait marchandise des espèces. Celui qui fait métier de billonner. (C'est un franc billonneur. Les Ordonnances n'ont pas toutes des peines de mort contre les billonneurs. *Boisard*, *Traité des monnoies.*)

BILLOS, *f. m.* Droit d'Aide qui se levé en Bretagne & en d'autres Provinces de France, sur le vin & les autres boissons qu'on vend en détail.

BILLOT, *f. m.* [*Brevior ligni truncus.*] Morceau de bois gros & court, sur quoi les Boisseliers & les Tourneurs travaillent. Billot de cuisine, tronc de bois sur lequel on coupe la viande.

Billot. [*Brevior fudes.*] Morceau de bois sur quoi on pose une enclume.

Billot. Terme de *Courtier de Chevaux*. Bâton qu'on met le long des flancs des chevaux neufs qu'on amène d'Allemagne, & qu'on vend au marché aux chevaux.

Billot. Terme de *Laïetier*. Espèce de fouricière, qui est en éfet une manière de petit billot, où il y a des trous & du fil d'archal, pour atraper les rats & les fouris. Il y a de plusieurs fortes de ces billots; il y en a à bilboquet, à fil ou à rejet. On dit, je ne veux point de fouricière à bâton, à pont-levis, ni à bascule, donnez-moi un billot. Quand les fouris sont prises au billot, elles sont mortes.

Billot. C'est aussi le coin qu'on pose sous un levier, quand on veut lever ou remuer quelque fardeau.

Billot. Terme de *Raquetier*. Voïez *Chèvre*.

Billot, bâton que l'on met au cou des chiens pour les empêcher de chasser.

En termes de *Marine*, *billots* sont des pièces de bois, courtes, qu'on met entre les fourcats des vaisseaux, pour les garnir en les construisant.

Ces mots de *bille*, *billard* & *billot*, viennent du Latin *billus*, qui signifie un bâton.

B I M.

BIMAËS. Sorte de bois de Brésil, qui est une des deux espèces qu'on appelle *Sapan* ou *Japon*.

BIMAUVE, *f. f.* [*Althea.*] Terme de *Botanique*. Espèce d'althée, ou de guimauve.

† *BIMBELOT*, *f. m.* [*Crepundia.*] Petit jouïet d'enfant, comme poupée, moulins, carosse, ou autre petite machine de carte ou de bois pour réjouir les enfans.

† *BIMBLOQUIER*, ou *BIMBOLOTIER*, *f. m.* [*Crepundiorum opifex.*] Ouvrier qui fait de petits plats, de petites éguières, & autres pièces de ménage pour les enfans.

B I N.

BINAIRE, *adj. & f. m.* [*Binarius.*] Terme d'*Aritmétique*. Le nombre de deux, & tout nombre qui est composé du nombre *deux*. Un nombre binaire s'appelle un nombre pair.

BINARD, *f. m.* [*Carrus.*] Gros chariot à quatre rouës d'égale hauteur, avec un plancher sur lequel on met de grands fardeaux, & des choses fort pesantes.

BINDELY, *f. m.* Sorte de passément de soie & d'argent, qui se fabrique en Italie.

BINER, *v. a.* [*Vineam repastinare.*] Terme de *Vigneron* & de *Jardinier*. Donner un second labour à une vigne, ou à une planche. (*Biner* une vigne.)

Biner, *v. n.* [*Eodem die duas Missas dicere.*] Terme d'*Eglise*. Permettre à un Prêtre de dire deux Messes en un jour, ou de desservir deux Cures. (Son Evêque lui a donné la permission de *biner*.)

BINET, *f. m.* Petit morceau de léton plat & délié, & large comme un grand écu blanc, avec une queue qu'on met dans la bobèche du chandelier. Au milieu de ce binet, il y a une pointe de fer où l'on fiche le bout de chandelle qui reste à brûler. (Faire *binet*. C'est fiche le bout de chandelle à la pointe du binet.)

BINOCLE, *f. m.* [*Binus oculus.*] Instrument oculaire dioptrique; & par le moïen duquel on voit un même objet des deux yeux conjointement. Le binocle fut inventé en 1663. par le Père Chérubin Capucin. Voïez le *Livre de la vision parfaite*. Quelques-uns croient qu'il n'a été que

BIN. BIO. BIQ. BIR. BIS.

renouvelé par ce Capucin, & qu'un autre, nommé le Père Rheite, Capucin d'Orléans, l'a inventé.

BINOME, *f. m.* [*Binomius.*] Terme d'*Algèbre*. Nombre ou quantité, composé de l'addition de deux grandeurs incommensurables; s'il y en a trois, il s'appelle *Trinome*, &c.

B I O.

BIOGRAPHE, *f. m.* Auteur qui écrit les vies des Saints, ou de quelques autres personnes distinguées en quelque genre que ce soit. On trouve ce mot dans le Martyrologe de M. l'Abé Chastelain. Les Biographes d'Anvers ont fait un Recueil immense des vies des Saints. Cette collection seroit bien utile, si elle étoit un peu plus critique.

BIOUAC. Voïez *Bihouac*.

B I Q.

† *BIQUE*, *f. f.* [*Capra.*] Ce mot se dit dans quelques Provinces de France, & principalement en quelques endroits de Champagne, pour marquer *la femelle du bouc*.

BIQUELAR, *f. m.* Terme de *Relation*. Cuisinier du Divan d'Alger.

BIQUET, *f. m.* [*Nummaria trutina.*] Terme de *Monnoie*. C'est une sorte de trébuchet. (Peser avec le biquet.) *Biquet* est aussi un chevreau, ou le petit d'une chèvre.

Gardez-vous bien sur la vie;
Dit la chèvre à son *Biquet*,
D'ouvrir, que l'on ne vous die
Pour enseigne & mot du guet, &c.
Poës. Anon.

BIQUETER, *v. a.* [*Appendere.*] C'est se servir du biquet pour peser. (Il faut biqueter cela.)

Biqueter ou *Bicqueter*, *v. n.* [*Hædum parere.*] Il se dit des chèvres, & signifie faire de petits chevreaux. (La chèvre vient de biqueter.)
Voïez *Bicqueter*.

B I R.

BIRAMBROT, *f. m.* Mot corrompu du Holandois. Le birambrot est une soupe qu'on fait avec de la bière, du sucre & de la muscade, & quelquefois avec du beurre & du pain, & qu'on mange comme de la soupe. On n'use guères de ce mot que par dérision, un mangeur de birambrot & de tartine; c'est-à-dire, un bon gras Flamand, qui a l'esprit aussi épais que le corps.

BIRETTE, *f. f.* [*Biretum.*] Terme de *Jésuite*. Il vient de l'Espagnol *birete*. C'est une sorte de bonnet de grosse étoffe noire, sans carton ni cornes, & qui, à la couleur près, a quelque air de celui de Gille ou de Scaramouche. La birette ne se porte que par les Jésuites Novices. Ils portent la birette deux ans, ensuite s'ils sont reçus, ils prennent le bonnet à trois cornes.

BIRLOIR, *f. m.* Ce qui arrête un chassis, lorsqu'il est levé.

B I S.

BIS, *BISE*, *adj.* [*Cibarius, secundarius panis.*] Pain qui n'est pas blanc. Prononcez *bi*. (Pain bis. Pâte bise. Bis-blanc, c'est-à-dire, moitié blanc.)

Le P. Labbe a remarqué dans sa seconde partie des Etimologies Françoises, que l'adverbe Latin *bis*, a fourni à notre langue le *pain bis*, lequel est *secundus sive secundarius panis*. En effet, le pain bis est la seconde sorte de pain, dont le pain noir est la première. Voyez la preuve que ce Pere rapporte de son sentiment.

BISAGE, ou **RÉPARAGE**. Terme de *Teinturier*. C'est la façon qu'on donne à une étoffe, lorsqu'on la met dans une autre couleur, que celle où elle avoit été teinte la première fois.

BISAÏEUL, *f. m.* [*Proavus*.] Deux fois aïeul. Le père du grand-père, ou de la grand-mère.

BISAÏEULE, *f. f.* [*Proavia*.] Deux fois aïeule, La mère de la grand-mère, ou du grand-père.

BISCAPIT, *f. m.* Dans le stile de la Chambre des Comptes, on appelle *Biscapit*, l'action de celui qui porte deux fois la même chose en compte. Ce mot est Latin.

BISCHÉ, *adj.* On dit, un œuf *bisché*, en parlant des œufs qui sont couvés, lorsqu'on commence à voir de petites fractures dans quelque endroit de la coque, par où le petit doit éclore.

BISCORNU, *adj.* Mal bâti, mal fait, irrégulier. Un bâtiment *biscornu*; & au figuré, un esprit *biscornu*, un ouvrage *biscornu*, un raisonnement *biscornu*.

BISCOTIN, *f. m.* [*Placenta*.] Pâte cuite avec du sucre qu'on met sur table au dessert. C'est une sorte de biscuit ordinairement rond & extrêmement dur.

BISCUIT, *f. m.* [*Copta dulciaria*.] Pâte faite de la plus fine fleur de froment, de sucre & d'œufs, qu'on fait cuire au four dans des moules de fer blanc ou de papier. (Biscuit Roïal. Biscuit de Piémont, de Savoie, &c.)

Biscuit. [*Panis nauticus*.] Pain cuit deux fois qu'on mange sur mer. Le biscuit se cuit quatre fois pour les voyages de long cours, & deux fois seulement pour les petites traverses. (Faire provision de biscuit. Prendre du biscuit à discrétion. Ménager, épargner le biscuit. Distribuer le biscuit aux matelots. On leur donne d'ordinaire à chacun trois biscuits par jour. L'Ecrivain du vaisseau a soin du biscuit. Il faut avoir de bonnes dents pour manger du biscuit. Le bon biscuit sec se garde un an & quelquefois plus; le biscuit se met dans le magasin.)

On dit, *s'embarquer sans biscuit*, pour signifier s'engager dans une entreprise, sans avoir pris les moyens nécessaires pour y réussir.

Biscuit. Terme de *Teinturier*. C'est une fausse teinture défendue par les Réglemens.

BISE, *f. f.* [*Aquilo*, *Boreas*.] L'un des vents cardinaux, qui est sec & froid, & qui au cœur de l'hiver régné & souffle du Septentrion. (Il a été frappé du vent de *bise*; c'est-à-dire, il est ruiné. *Prov.*)

Bise. Petit pain d'un sou, ou de deux liards, qu'on donne le matin aux pensionnaires de certains Coléges de Paris. On dit aussi un *biset*.

Bise. [*Amia*.] Poisson de mer, presque semblable au ton. *Rond. l. 8.*

Bise ou *Bize*. Monnoie de Pégu, qui y a cours pour un demi ducat. C'est aussi un poids du même Roïaume, qui sert à peser les marchandises.

BISEAU, *f. m.* [*Panis pars mollior*.] Terme de *Boulangier*. C'est la marque qui est à côté du pain lorsqu'il a été pressé au four, & où il n'y a pas de croute.

Biseau. [*Lingula angulata*.] Terme de *Miroitier*. C'est le bord de la glace du miroir, coupée en

talus. (Couper un biseau, faire un biseau, tailler un biseau. Dans la manufacture des glaces, il y a des ouvriers qu'on appelle *Taillieurs de biseaux*, parce qu'ils font seulement les biseaux des glaces.)

Biseau. [*Obliquè angulata ferri extremitas*.] Terme de *Coutelier*. C'est ce qui est coupé en talus sur le dos du couteau & du rasoir, & au bas de la partie du rasoir qui est immédiatement après le talon. (Faire un biseau.)

Biseau. Terme d'*Orfèvre* & de *Metteur en œuvres*. Ce qui tient & arrête la pierre de la bague dans le chaton. (Il faut certir cela en biseau d'onix.)

Biseau. Terme d'*Organiste*. Petit morceau d'étain ou de plomb, qui couvre le tuyau, & qui aide au résonnement de l'orgue.

Biseau. Outil servant aux *Tourneurs*.

Biseaux. Terme d'*Imprimerie*. Ce sont les morceaux de bois en forme de coin qui servent à entourer les pages & à les ferrer.

BISER. [*Nigrescere*, *nigricare*.] Terme d'*Agriculture*. Devenir bis. Les blez *bisent*; c'est-à-dire, qu'en semant toujours du pur froment, dans quelque tems il deviendra méteil.

Biser un étoffe. C'est la reteindre & la repasser.

BISEIGLE, ou **RÉGLOIN**. Instrument de buis, qui sert aux *Cordonniers* & aux *Savetiers*.

BISSET, *f. m.* [*Palumbus*.] Oiseau de passage qui a les piez & le bec rouge, la plume de couleur de plomb & presque noire. *Bel.* On donne ce nom au pigeon sauvage plus petit que le ramier.

BISSETTE, *f. f.* Sorte de petite dentelle de petite valeur.

BISSETTIERE. Ouvrière en bisette.

BISEURS, ou **REPARATEURS**. On appelloit ainsi autrefois les maîtres *Teinturiers* de petit teint.

BISMUTH. C'est, selon quelques-uns, la marcaffite de l'étain. Il y a du *bismuth* naturel, ou étain de glace, & du *bismuth* artificiel.

BISNAGUE, ou **VISNAGUE**. Plante du Levant, semblable au fenouil, dont les mouchets ou petites branches servent à faire des cure-dents qu'on préfère à ceux de plume.

BISON. Terme de *Blason*. C'est la même chose que *buffle*. On dit, une tête de *bison* couronnée. Le *bison* est une espèce de bœuf sauvage.

BISOUARD. Dans le Dauphiné, & dans le Lyonnais, le peuple appelle *bisouards*, des personnes qui descendent des montagnes, pour venir porter une petite balle avec quelques marchandises qu'ils débitent dans les rues. Le mot est ancien. *Rabelais, liv. 1. ch. 9.* a dit: *Ung*, dites-vous, *livre trepelu qui se vend par les bisouards & porte-balles.*

BISQUAINS, *f. m.* Sorte de peaux de moutons.

BISQUE, *f. f.* [*Jus ex diversarum carniū succo conditum*.] Potage succulent. (Rien ne charme leur esprit que la bisque & la fricassée. *Gomb. Ep. l. 1.* Vive la France pour les ragoûts & pour les bisques. *Main. lett. 78.*

Qu'est devenu ce teint dont la couleur fleurie
Sembloit d'ortolans feuls & de bisques nourrie.
Despr.

Bisque. [*Quadrans pilarii quindenarii*.] Terme de *Jeu de paume*. Avantage de quinze à prendre en quel endroit de la partie qu'on veut. (Prendre sa bisque, donner bisque. Donner quinze & bisque. Ces derniers mots se disent en parlant d'une personne sur qui l'on croit avoir de l'avantage. Je lui donnerois quinze & bisque.)

BISSAC, *f. m.* [*Mantica.*] Beface, & c'est comme si l'on disoit qui a deux faces. (Réduire au biffac; c'est-à-dire à la mandicité.)

BISSE, *f. m.* [*Byffus.*] C'est le nom de la foie dont les Anciens s'habilloient en Egypte & en Syrie. On portoit parmi les Israélites, du fin lin, du coton & du bisse. Voiez *les Mœurs des Israélites.*)

Bisse, *f. f.* [*Anguis.*] Terme de *Blason.* Il signifie un serpent, & est la même chose que guivre ou vivre.

BISSETRE, *f. m.* [*Calamitas.*] Malheur, accident causé par l'imprudencé de quelcun.

(Hé, ne voilà-t-il pas ton enragé de Maître,
Il nous va faire encor quelque nouveau *bissetre.*
Moliere.)

BISSEXTE, *f. m.* Terme de *Chronologie.* Il est formé du Latin *bissextus.* C'est le jour qu'on ajoûte de quatre ans en quatre ans après le 24. de Février, afin de faire quadrer l'année avec le cours du soleil, qui passe 365. jours, qu'on donne à chaque année ordinaire, d'environ six heures, qui font un jour en quatre ans. (Il ne voulut point paroître le lendemain, parce que c'étoit le jour de bissexté, qu'une ancienne superstition faisoit passer pour malheureux parmi les Romains. *Fléchier, Théodose, l. 1. c. 4.*)

BISSEXTIL, **BISSEXTILE**, *adj.* [*Intercalaris.*] Il se dit de l'année où se rencontre le bissexté. (On aura bien-tôt l'an bissextil. L'année bissextile est passée.) Cette année arrive tous les quatre ans.

BISSONNATA. Grosse étofe dont il est fait mention dans le Tarif de la Douane de Lyon. On s'en sert pour faire les habillemens de quelque Religieux.

BISTI. Petite monnoie de Perse, qui, selon Chardin, est une monnoie de compte.

BISTORTE, *f. f.* [*Bistorta, colubrina, britannica.*] Plante médecinale, qui est ainsi nommée du Latin, *bis torta*; parce que sa racine est entortillée comme un serpent.

BISTORTIER, *f. m.* Terme d'*Apoticaire.* Prononcez *bistortié.* C'est une sorte de pilon de bois pour battre, mêler & agiter diverses compositions dans un mortier de marbre. (Un bistortier bien net & bien propre.)

BISTOURI, *f. m.* [*Novacula incurva.*] Instrument de Chirurgien pour faire des incisions.

☞ **Pistoie** étoit autrefois renommée pour les ouvrages de fer. [*Pistoriensis gladius.*]

Bistouri caché, ou **Lithotome caché**. Instrument de Chirurgie, dont on attribue l'invention à M. Bienaise, à qui l'Ecole de Chirurgie de Paris a beaucoup d'obligation, étant un des Fondateurs de Saint Cosme. On a nouvellement approprié cet instrument, pour faire l'opération de la Taille, en lui donnant une configuration propre à être introduit dans la vessie de la même façon qu'un conducteur mâle. Voiez *la Description détaillée de cet instrument, dans le Journal des Scav. du mois de Déc. 1748.* Voiez sur le *Bistouri ordinaire, le Bistouri à la Royale, le Bistouri herniaire, le Bistouri lithotome, le Diction. des termes de Médec. & de Chirurg. de M. Col-de-Villars.*

BISTOURNER, *v. a.* [*Invertere.*] Tordre de telle sorte les testicules d'un cheval, qu'il ne peut engendrer. (Bistourner un cheval.) On dit, *un cheval bistourné.* Et ce mot se dit aussi en riant, d'un homme qui a quelque chose qui le rend impuissant.

BISTRE, *f. f.* [*Fuligo cocta ac diluta.*] Terme de *Deffinateur.* C'est de la suie cuite & détrempée, dont les Peintres & Deffinateurs se servent pour laver leurs desseins, ils s'en servent aussi dans les couleurs.

B I T.

BITORD, *f. m.* [*Funiculus.*] Terme de *Marine.* Menuë corde à deux fils dont on se sert pour faire des enfléchures, pour amarrer & pour renforcer les manoeuvres.

BITTES. Terme de *Marine.* Ce sont deux pièces de bois autour desquelles on atache le cable quand on a mouillé l'ancre. On dit aussi *bitter* le cable.

BITTON. C'est une pièce de bois ronde, & haute de deux pieds & demi, par où l'on amarre une Galère en terre.

BITUME, *f. m.* [*Bitumen.*] Limon gras, visqueux, adhérent, qui a quelque chose de l'odeur du soufre. Il y a un bitume qu'on appelle de *Judée.* Ce bitume est une matière onctueuse & inflammable qu'on tire du Lac *Asphaltite*, nommé la mer morte, qui est aux endroits où étoient Sodome & Gomorre: ce bitume est le plus excellent, il est net, pur & luisant, d'une odeur forte & désagréable, & d'une couleur qui tire sur le pourpre; il entre dans la *Tériaque.* *Char. Phar.* Froter un vaisseau de poix, de soufre & de bitume. *Vaug. Quinte-Curce, l. 4. c. 3.* Les Chinois bouchent les bières de leurs morts avec du bitume, afin que leurs corps ne rendent point de mauvaise odeur, & ils les laissent deux ou trois ans dans les bières. *Nouv. Relat. de la Chine.*

BITUMINEUX, **BITUMINEUSE**, *adj.* [*Bituminosus.*] Ce qui a du bitume, ce qui tient du bitume. (Terre bitumineuse, limon bitumineux.)

B I V.

BIVENTER. Terme d'*Anatomie.* C'est le muscle de la mâchoire inférieure.

BIVIAIRE, *adj.* [*Bivium.*] Place où deux chemins aboutissent. Voiez *Triviaire.*

BIVOIE. C'est un chemin fourchu, qui tend vers deux lieux différens.

BIVOUC. Voiez *Bihouac.*

B I Z.

BIZARRE, *adj.* [*Morosus, tetricus.*] Il vient de l'Italien *bizarro.* Il signifie fantasque, capricieux, bourru. (Un esprit bizarre; sa conduite est bizarre. On dit aussi une voix *bizarre*; c'est-à-dire, désagréable, & qui marque quelque caprice en celui qui parle.)

(Une humeur un peu bizarre
Sert de ragoût en amour.)

La Sabl.)

Bizarre, *f. m.* Bourru, fantasque. (C'est un bizarre.)

BIZARREMENT, *adv.* [*Morosè.*] D'une manière capricieuse; d'une manière extraordinaire. (La fortune dispose bien bizarrement de moi. *Voit. l. 43.*)

BIZARRERIE, *f. f.* [*Morositas.*] Caprice, fantaisie, folie. (C'est une bizarrerie la plus ridicule du monde.)

BIZARRERIE, *f. f.* [*Varietas.*] Variété bizarre & agréable. (La satire est comme une prairie, qui n'est belle sinon en sa bizarrerie. *Reg. sat. 1.*)

BLAFARD, BLAFARRE, adj. [*Pallidus, pallens.*] Qui est de couleur qui tire sur le blanc. C'est une couleur passée & effacée : ce mot se dit particulièrement des étofes mal teintes & décolorées.

BLAIRIE. C'est un droit ataché à la Justice, dans la Coûtume de Nivernois, *tit. 3.* Le Seigneur Blaier a droit d'arrêter les bêtes de ceux qui ne sont pas ses justiciables, & d'exiger une amende. Le droit de blairie n'est pas établi dans l'étendue de la Coûtume ; il y a des lieux où elle n'est point admise.

BLAIREAU, f. m. Taillon. Sorte de bête puante qui se terre.

BLAISE, f. m. [*Blasius.*] Nom d'homme.

BLAISOT, f. m. Petit Blaife. (Blaisot est joli.)

BLAMABLE, adj. [*Vituperabilis.*] Méprisable. (Il est blâmable. Sa conduite est blâmable.)

BLAME, f. m. [*Vituperatio, reprehensio.*] Paroles qui marquent le peu d'estime qu'on a d'une personne, ou d'une action. Discours qui fait voir qu'on méprise & qu'on désapprouve. (Donner du blâme à quelcun.)

BLAMER, v. a. [*Vituperare.*] Mépriser. Témoigner par ses paroles qu'on désapprouve quelque chose. (Je l'ai fort blâmé de son emportement. Blâmer la conduite de quelcun.) On dit, en couvrir le blâme, éviter le blâme, porter le blâme, donner le blâme à quelcun, &c.

¶ Quand une action mérite une reprehension, & qu'elle n'est pas assez criminelle pour être punie, les Juges ordonnent que l'accusé sera blâmé. Loisel remarqué dans ses Opuscules, *pag. 155.* que « ce que la Cour ordonne quelquefois, que des Officiers ou autres personnes qui ont failli, seront blâmées, peut avoir été pris, de ce que nous voions en Droit Romain, que quelquefois les libertins aiant ofensé leurs patrons : *Castigabantur verbis, cum comminatione severitatis non defuturæ, si rursùm querelæ causam præbuisent, & sic dimittebantur.* » L. 1. D. de jur. patron.

Blâmer. [*Repugnare, adversari.*] Terme de Pratique. Contredire. Accuser de quelque défaut. Débater. (Blâmer un dénombrement, un aveu.)

¶ Il est dit dans la Coûtume de Paris, *art. 10.* *Après que le vassal a donné son dénombrement au Seigneur féodal, ledit Seigneur féodal est tenu de blâmer ledit dénombrement, dedans quarante jours, &c.* Plusieurs autres Coûtumes sont conçûes en ces mêmes termes. Brodeau, sur l'article que je viens de rapporter, croit que blâmer vient de *blasphemare*, & blâme de *blasphemium* ; c'est le sentiment de Ménage & des Auteurs qu'il cite. Voiez aussi *Caseneuve dans ses Origines.*

BLANC, BLANCHE, adj. [*Albus, candidus.*] Qui a de la blancheur. (Pain blanc. Toile blanche.)

Blanc, blanche [*Nitidus.*] Ce mot se dit du papier où il n'y a rien d'écrit. (Papier blanc.)

Blanc, blanche. [*Purus.*] Ce mot se dit du linge, & veut dire qui n'est pas sale. (Linge blanc.)

* **Blanc, blanche.** Ce mot au figuré a divers sens. Exemples. (Ils sont tout blancs au dehors, & tout noirs au dedans. C'est-à-dire, qu'ils sont vertueux en aparence, & qu'au fond ce sont des méchans. Quand je veux dire blanc, la quinteuse dit noir. C'est-à-dire, que quand on veut dire d'une façon, elle dit d'une autre. L'homme va du blanc au noir, il condamne au matin ses sentimens du soir. C'est-à-dire, l'homme est volage & inconstant. *Despr. sat.*)

Blanc, blanche. [*Canus.*] Qui est si vieux qu'il a les cheveux blancs. (Être blanc de vieillesse.)

Blanc, f. m. [*Candor.*] Couleur blanche, dont l'effet est de dissiper la vûe & de la séparer. (Le blanc est le simbole de la pureté & de l'innocence.)

Blanc de ceruse de Venise. [*Cerussa.*] Couleur dont on se sert pour peindre en miniature.

Blanc. [*Canities.*] Blancheur, maladie des cheveux par laquelle ils deviennent blancs.

Blanc. Terme de Jardinier. C'est une roüille qui est jaune, & quelquefois blanche, qui se met sur le pié & sur les feuilles des melons, des laitues & des chicorées, & les fait périr. (Ces melons ont le blanc ; c'est-à-dire, qu'ils périssent. *Quint. Jardins, t. 2. p. 200.*)

Blanc. [*Signum.*] Feuille de papier ou de carton, au milieu de laquelle il y a un rond noir qu'on atache environ trois piés de terre pour tirer dedans. (Tirer au blanc.)

Blanc, f. m. [*Quincunx Francicus.*] Espèce de monnoie, dont il y avoit de deux sortes, l'une qu'on apelloit le *grand blanc*, & l'autre, le *petit blanc*, ou le *demi blanc*. Les grands blancs valurent d'abord dix deniers tournois, ensuite douze, & les petits cinq & six. Ils commencèrent d'avoir cours sous Philippe de Valois, & ils l'eurent jusqu'à François I. Louis XI. fit fabriquer des blancs & des demi-blancs au Soleil, & des blancs à la Couronne. D'un côté, ils avoient une croix, avec cette légende : *Sit nomen Domini benedictum*, & de l'autre trois fleurs de lis, avec cette légende, *Ludovicus undecimus Rex Franciæ.* Voiez le *Traité historique des Monnoies.*

Le blanc de l'œil. [*Oculi albor.*] C'est tout ce qui environne le rond noir qu'on nomme Iris, au milieu duquel est la prunelle, & ce blanc est la dernière tunique qui enveloppe l'œil. (Il a le blanc de l'œil tout rouge.)

Blanc d'œuf, f. m. [*Albumen.*] C'est ce qui entoure le jaune de l'œuf. (Le blanc d'œuf est de dure digestion. Voiez le *Nouveau Traité de la santé.*) On dit aussi *glaipe d'œuf*, mais plus rarement.

Blanc de chapon, f. m. C'est l'estomac du chapon, & qui est la chair la meilleure & la plus blanche du chapon cuit. (Un bon blanc de chapon du Mans est excéllent, & force gros Abez en mangent dévotement tout le Carême, en servant la sainte Eglise.)

Blanc d'Espagne, f. f. [*Fucus, pigmentum.*] Manière de craie très-fine & très-blanche, que les Epiciers de Paris vendent, dont on se sert pour blanchir la vaisselle d'argent, & pour composer un fard qui sert aux Dames.

(Vois-tu cette Donzelle altière
Que le blanc d'Espagne embélit ?
Jamais son mari toute entière
Ne l'a pû tenir dans le lit.

Main. Poës.)

Blanc de plomb, f. m. [*Cerussa, psimmythium.*] Composition de plomb qui se résoud, la mettant sur un fourneau, la couvrant bien, & lui donnant une médiocre chaleur. (Le blanc de plomb. Le meilleur blanc de plomb qui se fasse en Europe, est celui de Venise.)

Blanc manger. [*Jus à carnibus elixis concretum, & albidum colorem referens.*] Sorte de manger délicieux, qui est véritablement blanc, qui est composé d'amandes & de gelée faite du suc de fort bonnes viandes & d'autres excéllentes choses.

Blanc de Baleine. Voiez *Biaris*.

Blancs-Manteaux, *f. f.* [*Monachus albâ veste indutus.*] On appelle ainsi les Religieux Bénédictins qui demeurent à Paris dans le ruc qu'on nomme les Blancs-manteaux ; & qu'on nomme ainsi, parce qu'avant eux il y avoit des Religieux qui portoient un manteau blanc, & qui s'appelloient Guillemins.

Blanc-signé, *f. m.* [*Potestas rei gerendæ ad arbitrium.*] Feuille ou demi feuille de papier blanc, & signé au bas par celui qui prétend s'obliger. (Remplir un blanc-signé. Donner un blanc signé. Reconnoître un blanc-signé.)

En blanc, *adv.* [*Pura charta.*] Endroit du papier où il n'y a rien. (Laisser une ligne en blanc.)

Livre en blanc. [*Folia dissoluta.*] Terme de Libraire. C'est-à-dire, qui n'est pas relié. (Ce sont des Livres en blanc.)

En blanc. Terme de Chapelier. Qui n'est pas teint. (Chapeau en blanc.)

En blanc. Terme de Rôtisseur. Ce mot se dit de la viande qui n'est pas vidée, lardée, piquée, ni bardée. (Chapon en blanc. Vendre de la viande en blanc. Prendre de la viande en blanc chez les Rôtisseurs.)

Ce mot *blanc* se joint encore à divers autres mots qui se trouveront en leur rang. Comme entr'autres, argent blanc, armes blanches, bâton blanc, épée blanche, fer blanc, gelée blanche, magie blanche, mer blanche, meurier blanc, poivre blanc, fausse blanche, &c.

Blanc au substantif, se dit des Nations qui ont le teint blanc par opposition aux noirs. Les blancs, les noirs.

Blanc, se dit aussi du but où l'on tire.

* *De but en blanc*, dire quelque chose de but en blanc, c'est dire inconsidérément quelque chose de désagréable.

BLANCHÂTRE, *adj.* [*Albicans.*] Qui tire sur le blanc. (Le borax est un minéral ordinairement blanchâtre.)

BLANCARDS. Toiles de Normandie, ainsi appellées de ce que le fil de lin, qui sert à les fabriquer, a été à demi blanchi, avant d'être mis en œuvre. On envoie beaucoup de ces toiles dans les Indes Espagnoles.

BLANCHAILLE. C'est le fretin, ou menu poisson qu'on pêche dans un étang. *Acad. Franç.*

BLANCHE, *f. f.* [*Blanca.*] Nom de femme. (Loüis VIII. épousa Blanche de Castille, fille d'Alphonse IX. & de ce mariage nâquit Loüis IX. qu'on appelle ordinairement Saint Loüis.)

Blanche, *f. f.* Note de Musique qui a une queue avec un peu de blanc à la tête.

† *BLANCHEMENT*, *adv.* [*Purè, candidè, nitidè.*] D'une manière blanche, avec du linge blanc.

BLANCHES. [*Folium album.*] Terme de Piquet. Cartes sans figure. (Avoir blanches, avoir cartes blanches.) C'est dans les cartes que l'on a, n'avoir aucune figure.

BLANCHERIE, *f. f.* Lieu où l'on blanchit la cire.

Blancherie. [*Officina albaria.*] Il se dit aussi du lieu où l'on blanchit la toile. L'Académie dit *Blanchisserie.*

BLANCHET, *f. m.* Terme d'Imprimeur. Morceau de drap blanc qu'on met entre le grand & le petit timpan, & qui sert à faire imprimer les lettres.

☞ On paioit autrefois les Régens des Universitez, moitié en argent, & moitié en

étoffe de laine blanche, dont ils faisoient des chemisettes que l'on apelloit *blanchets*.

Et pour un *blanchet*, Guillemette,
Me faut trois quartiers de brunette.

On faisoit des blanchets de toute couleur ; mais les premiers furent blancs, & on a continué d'appeler ces fortes de chemisettes, *blanchets*. On dit encore : le *blanchet* sert aux gens de campagne à faire des camifolles.

BLANCHEUR, *f. f.* [*Albor, albitudo.*] Ce qui est opposé à la noirceur. (La blancheur de la nége fait mal aux yeux.)

BLANCHIMENT, *f. m.* [*Alboris inductio.*] Terme de Blanchisseur. Manière de blanchir. (C'est du blanchiment de Troie.)

Blanchiment. Terme d'Orfèvre. Baquet où il y a de l'eau, & de l'eau forte pour blanchir la vaisselle. (Mettre la besogne dans le blanchiment.) C'est aussi un terme de Monnoie, pour exprimer cette façon qu'on donne aux flaons avant de les monnoier, pour leur donner de l'éclat. *Blanchiment*, se dit aussi de l'atelier où se blanchissent les flaons dans les Hôtels des Monnoies, & les pièces d'argenterie chez les Orfèvres.

BLANCHIR, *v. a.* [*Candefacere.*] Faire devenir blanc. (Blanchir de la toile, de la cire.)

Blanchir. Terme d'Orfèvre. Faire bouillir de l'argent avec de l'eau forte & de l'eau commune, & le sablonner ensuite avec de l'eau fraîche. (Blanchir de l'argent.)

Blanchir, *v. a.* [*Purgare.*] Terme de Chaudronnier. C'est mettre la besogne sur le tour, & en ôter avec la paroie la superficie qui est sale & crasseuse. (Blanchir un chaudron. Quelques Chaudronniers se servent, en ce sens, du mot de *parer* ; mais il n'est pas si usité que *blanchir*.)

Blanchir. [*Dolare, polire.*] Terme de Serrurier. Nettoier avec la lime ce qu'il y a de taches noires. (Blanchir les tergettes, c'est les bien nettoier, & les rendre blanches avec de l'étamure. On dit aussi, *blanchir* un mors, &c.)

Blanchir, *v. a.* Terme de Rôtisseur. C'est faire revenir de la viande sur des charbons après l'avoir vidée. Quelques-uns disent *refaire*. (Il faut blanchir ou refaire ce chapon, cette poularde, & la mettre à la broche.)

Blanchir, *v. a.* Terme d'Arracheur de dents. C'est mettre un linge autour d'un petit instrument, le tremper dans une certaine essence ou liqueur, & en froter les dents pour les rendre blanches. On ne blanchit la dent qu'après qu'on l'a décrassée & nettoyée.

Blanchir. Faire connoître l'innocence de quelcun. Ses amis l'ont blanchi à la Cour.

Blanchir, *v. n.* [*Canescere.*] Commencer d'avoir les cheveux blancs. (Il est déjà vieux, il commence à blanchir.) On dit figurément, cet Officier a blanchi dans le service, dans les armes, sous le harnois. On dit aussi proverbialement : *Tête de fou ne blanchit jamais*, parce que les fous sont exemts des soucis qui font blanchir les cheveux de bonne heure. Cela signifie aussi, qu'une tête éventée ne devient jamais mûre, sage, prudente, &c.

* *Blanchir*, *v. a.* [*Nivibus operire.*] Couvrir de nége. (Quand la vieillesse de l'année blanchit la terre ailleurs, elle est toujours verte ici. *Voit. let. 39.*)

† * *Blanchir*, *v. n.* Faire des efforts inutiles. (Vous avez beau faire & beau dire , pour l'obliger à être honnête homme , tout cela ne fait que blanchir.)

BLANCHISSAGE, *f. m.* [*Albatio, dealbatio.*] Travail de blanchisseur, pour avoir blanchi du linge. (Païer le blanchissage.)

BLANCHISSANT, BLANCHISSANTE, *adj.* [*Canescens, albescens.*] Qui blanchit, qui paroît blanc. (Voïez-vous l'Hélespont blanchissant sous vos rames ? *Racine.*)

BLANCHISSERIE. Voïez *Blancherie.*

BLANCHISSEUR, *f. m.* [*Linteas vestes purgans.*] Celui qui blanchit la toile. Celui qui blanchit le linge.

BLANCHISSEUSE, *f. f.* Celle qui blanchit le linge, femme de blanchisseur. (Une blanchisseuse de gros ou de menu linge.) Les blanchisseurs & les blanchisseuses parlent d'acoupler le linge, l'échanger, le battre, l'égaïer, le tordre, &c.

BLANDICES. Vieux mot, qui signifie flateries employées pour gagner le cœur de quelcun.

BLANQUE, *f. f.* [*Ludicra sortitio.*] Sorte de jeu de hazard auquel on jouë avec un Livre où il y a des feüillets noirs & des feüillets blancs. (Joïier à la blanche.)

† *Blanque.* Ce mot est burlesque, & il signifie sans effet. Rien. (Aux unes cela opère, aux autres blanche. Si elle n'atrape rien, elle dit blanche, mais d'un air triste. *Brantôme, Dames galantes.*)

BLANQUETTE, *f. f.* [*Vinum album.*] Vin blanc qui vient de Gascogne, & qui a un goût délicat. Il se dit aussi d'une forte de poires; & encore d'une espèce de bière très-foible, qu'on appelle de la *Molle* en Flandres & en Hollande.

BLANQUILLE. Petite monnoie d'argent, qui a cours en Barbarie, & qui vaut deux sols six deniers de France.

BLARE. Monnoie de cuivre qui a cours à Berne.

BLASON, *f. m.* [*Scuti gentilitii interpretandi ars.*] La science des armoiries. Art qui apprend à connoître & à déchiffrer les armes d'une personne. (Apprendre, favoir le blason.)

¶ *Blason.* Les opinions sont différentes sur l'étimologie de ce terme : Ménage en a rapporté trois. Les uns le dérivent de l'Alemand *blasen*, qui dans un sens figuré, signifie *loïer*. Le Pere Ménétrier, *ch. 4.* de l'origine des armoiries, croit en trouver la source dans la même Langue Alemande, où *blasen* signifie *sonner du cor*, comme l'on pratiquoit anciennement dans les tournois : ceux qui en aprochoient, sonnoient du cor, pour avertir les Hérauts de leur arrivée : après la reconnoissance de leur qualité, les Hérauts sonnoient de leurs trompes, pour avertir les Maréchaux & leurs Aides ; & en leur présence, ils blasonnoient les armoiries du champion ; ce qu'ils faisoient à haute voix. Bochart donne une autre origine au mot *blason* : En Anglois, dit-il, *toblase*, c'est *publier* ; & *blasing*, c'est *publication* ; *Abazer*, c'est un *Crieur*, un Héraut qui publie. Cette dernière opinion revient à celle du Jésuite. Mais, quoi qu'il en soit, par *blasonner*, nous avons entendu dépeindre & marquer une chose par des figures & par des couleurs ; & comme la loïange ou le blâme est une matière de peinture & de portrait, nos pères se sont servis de *blasonner*, pour *loïer* ou *blâmer*. Dans Patelin :

Je l'ai armé & blasonné,
Si qu'il me l'a presque donné.

Et dans le Roman de la Rose :

Par son parler faux blasonneur.

Voïez le P. Ménétrier.

Blason. [*Laudatio.*] Sorte de vieux poëme François. Nos vieux Poëtes ont fait le *Blason* de l'œil, le *Blason* de la main, & ainsi de toutes les parties du corps. On a recueilli un grande partie de ces *Blasons* dans l'édition de Clément Marot par M. l'Abé Langlet. Plusieurs de ces pièces sont fort longues, & quelques-unes très-indécentes.

BLASONNER, *v. a.* [*Scutum gentilitium interpretari.*] Déchiffrer les armes de quelcun. (On commence à blasonner les armes d'une personne par la partie qui est au-dessus de l'autre. *Colomb.*)

Blasonner, signifie au figuré, médire, critiquer, blâmer. Il signifie aussi l'alternative, dire du bien ou du mal, loïer ou blâmer.

BLASPHEMATEUR, *f. m.* [*Divini Numinis obrectator.*] Prononcez *blasfémateur*. Celui qui blasphème. (Corrigez les blasphemateurs de paroles & de la main. *Mauc. Hom.* Qui est ce blasphemateur qui crie si haut ? *Abl. Luc. t. 1.*)

BLASPHEMATOIRE. [*Contumeliosus in Deum.*] Plein de blasphèmes. (Proposition impie & blasphematoire.)

BLASPHEME, *f. m.* [*Vox in Deum contumeliosa.*] Parole injurieuse à Dieu. Parole injurieuse aux Saints. Jurement sacrilège contre Dieu, ou contre les Saints. Il n'y a rien que Dieu haïsse plus que le blasphème. *Mauc. Hom. 1.* (Avoir en horreur le blasphème. Détester, combattre le blasphème.)

BLASPHEMER, *v. a.* [*Divino Numini obrectare.*] Proférer un blasphème. Faire injure à Dieu par des paroles impies & sacrilèges. Jurer le Saint Nom de Dieu. (Malheur à celui qui blasphème le Saint Nom de Dieu.)

BLATE. Monnoie de cuivre mêlé avec un peu d'argent, qui se fabrique à Berne en Suisse.

BLATIER, *f. m.* Marchand qui va acheter des bleds dans les greniers de la campagne, pour les Villes ou les Bourgs.

¶ BLAUDE. Terme fort usité parmi les paisans des provinces de Bourgogne & du Lionnois. C'est une espèce de surtout, fait d'une grosse toile, & qui descend au-dessous du genou.

B L E.

BLÉ, (BLEU,) *f. m.* [*Fruentum.*] Plante qui produit un chaume noïeux, qui a la feüille comme les roseaux, & qui porte dans des épis une graine propre pour faire du pain. (Couper les blez.)

Blé. [*Granum.*] Graine que porte le blé dans les épis. (Le blé est cher.)

Blé sarazin. [*Fagopyrum.*] Graine noire & cornue, qui a été aportée d'Afrique, & qui pour cela a été apellée *blé sarazin*.

Blé de Turquie. [*Tragus.*] Froment, qui, à ce que croit Daléchamp, *l. 4. des plantes*, a été apellé sans fondement blé de Turquie, puisqu'il a été premièrement aporté des Indes Occidentales.

On appelle *petits blez*, divers grains, comme l'aveine, l'orge, les vesses, &c.

Blé méteil. Mélange de plusieurs fortes de blez, particulièrement de froment & de seigle.

Blé barbu. [*Melica.*] Espèce de millet, dont les tiges s'élevent à la hauteur de huit à neuf pieds.

Bled seigle. Il difère du froment, en ce que ses feuilles font plus étroites, ses épis plus longs, plus fermes & plus aplatis. On dit proverbiallement, *Manger son blé en herbe*, pour dire, manger son revenu par avance. *Crier famine sur un tas de blé*, pour dire, se plaindre dans l'abondance.

☞ **BLÊCHE.** Terme *Injurieux*, qui signifie un homme foible, qui n'a pas la force de tenir les paroles qu'il donne.

BLEIME, *f. f.* Terme de *Manège*. Maladie de cheval, qui est une inflammation de la partie intérieure du sabot, vers le talon, entre la sole & le petit pié. *Soleifel.* On dit une bleime feiche, une bleime encornée, & une bleime foulée, y aiant trois trois espèces de Bleimes; comme on peut le voir dans le *nouveau Parfait Maréchal*.

BLÊME, *adj.* [*Pallidus, pallens.*] Pâle.

(Plus défait & plus blême,
Que n'est un pénitent sur la fin du Carême.
Desp. sat. 1.)

BLÊMIR, *v. n.* [*Fallefcere.*] Pâlis, devenir blême. (Il commence à blêmir. Blêmir de crainte, de colére.)

BLÉREAU. Voiez *Blaireau*.

BLESSER, *v. a.* [*Ferire.*] Fraper rudement. Fraper de telle sorte qu'on fasse sang. (Bleffer quelcun à la tête.) On se fert du même verbe, pour exprimer, causer de l'incommodité. On dit, ces fouliers me bleffent. On dit d'un homme qui cache son chagrin, *je fçai où le bât le bleffe*.

* *Bleffer.* [*Lædere.*] Ofenser, faire tort. (Maintenir son honneur, sans bleffer sa conscience. Bleffer la pudeur. *Mol.* Bleffer la réputation.)

* *Bleffer.* [*Offendere.*] Ce mot se dit en parlant de navire & de galère, il signifie endommager. (La réale rencontra l'éperon d'une des galères, dont elle fut bleffée. *Vaug. Quint. l. 4. c. 4.*)

* *Bleffer.* Ce mot, au figuré, se dit, parlant d'amour, & veut dire, toucher le cœur, donner de l'amour. (Elle m'a bleffé le cœur.)

Eh, quoi! dans un âge si tendre,
On ne peut vous entendre,
Ni voir vos beaux yeux sans mourir:
Ah! vous êtes pour nous, & trop jeune & trop belle;
Attendez, petite cruelle,
Attendez à bleffer que vous puissiez guérir.)

BLESSÉ, BLESSÉE, *adj.* [*Vulneratus, sauciatus.*] Qui a reçu une blessure. (Il est bleffé à mort.) On dit d'un homme qui n'est pas sage, *qu'il a le cerveau bleffé*.

Bleffé, *f. m.* Qui a reçu quelque blessure. (Avoir soin des bleffez.)

BLESSURE, *f. f.* [*Vulnus, plaga.*] Coup sanglant. Une sanglante blessure. Il s'est chargé de blessures pour vous gagner des batailles. *Vaug. Quint. l. 8.* On dit qu'Auguste fit empoisonner les blessures que le Consul Panfa reçut devant Modène. *Soreau, lettres de Brutus & de Ciceron, p. 205.*

* *Blessure.* Ateinte que font de beaux yeux sur le cœur d'un amant.

(J'ai montré ma blessure aux deux mers d'Italie.
Main. Poëf.)

Je ne saurois penser qu'aux peines que j'endure,
Je prens même plaisir d'irriter ma blessure.
La Suze, Poëf.)

* *Blessure.* [*Contumelia.*] Outrage, injure. (Si vous méprisez cet outrage, il ne va pas jusques à vous, & cette langue pleine de venin ne vous a point fait de blessures. *Mauc. Hom. 1.*)

BLETTE, *f. f.* [*Blittum.*] Espèce de plante bonne à manger.

BLEU, *f. m.* [*Ceruleus, cyaneus.*] Couleur qui tient de la couleur du Ciel, qui est celle que portent les Rois de France, & qui est le simbole de la fidélité & de la justice. (Un beau bleu, bleu chargé, bleu clair, bleu mourant, bleu turquin, bleu céleste, bleu d'outremer. Voiez *Lapis*.)

☞ *Mainard* a dit, mais mal, dans une Ode au Cardinal de Richelieu :

Le Marchand sur le bleu de l'onde,
Pour s'enrichir, verra le monde.

On dit, *mettre une Carpe au bleu*; c'est l'acommoder, la préparer avec une forte de courboiillon.

Bleu, Bleuë, *adj.* Qui est de couleur bleuë. (Ruban bleu. Couverture à barre bleuë.)

Parti bleu. Terme de *Guerre*. C'est un Parti composé de gens sans aveu, qui vont piller de côté & d'autre.

Cordon bleu. Voiez *Cordon*.

BLEUATRE, *adj.* [*Subceruleus.*] Qui tire sur le bleu, qui aproche de la couleur bleuë, qui est entre le blanc & le bleu.

BLEUIR, *v. a.* Terme d'*Artisan* & de *Chimiste*. Faire devenir bleu. (Bleüir de l'acier.)

B L I.

BLIN. C'est une pièce de bois quarré, où diverses barres font cloüées de travers à angle droit, en sorte que plusieurs hommes, en la maniant ensemble, peuvent agir de concert pour faire entrer des coins de bois sous la quille d'un vaisseau, lorsqu'on veut le mettre à l'eau. On se fert du blin, pour assembler des mâts de plusieurs pièces. Voiez *la figure dans le Dictionnaire de Marine*.

BLINDE, *f. f.* Espèce de brancart fait de quatre pièces de bois, deux longues & deux courtes, qui sert à couvrir les tranchées découvertes, en mettant des facines dessus, ou des paniers remplis de terre. (Se couvrir de bonnes blindes.)

BLINDER, *v. a.* Terme de *Guerre*. Se couvrir de blindes. S'assurer par des blindes. (Blinder une tranchée. *Guillet, Art de l'homme d'épée.*)

B L O.

BLOC, *f. m.* [*Sudes.*] Billot. (Ungros bloc.) *Bloc de marbre.* [*Deformatum marmor, massa.*] Pièce de marbre telle qu'on la tire de la carrière, & qui n'a aucune forme de la main de l'ouvrier.

Bloc de plomb. [*Massa plumbea.*] Terme de *Graveur*. Espèce de billot tout rond de cinq à six pouces de diamètre, & de trois pouces de haut ou environ, sur lequel on pose l'ouvrage.

En bloc & en tâche, *adv.* [*Summatim, acervatim.*] En gros. (Vendre en bloc & en tâche. Le peuple de Paris parle ainsi, mais il faut dire *en bloc & en tas.*)

Bloc, *f. m.* En terme de *Fauconnerie*, se dit de la perche sur laquelle on met l'oïseau de proie. Le bloc doit être garni de drap.

BLOPAGE,

B L O.

BLOPAGE, *f. m.* [*Cæmentum.*] On appelle de ce nom les petites pierres de maçonnerie. (Gros blocage, petit blocage. Les premiers matériaux qui seront jettes dans les fondations, seront de gros blocage. *Architecte milit.*)

BLOCAILLE, *f. f.* [*Cæmentum saxæum.*] Moilon, cailloux qui servent à remplir la muraille.

BLOCHET, *f. m.* Terme de *Charpenterie*. C'est une pièce de bois posée sur les sablières des croupes, qui entretient les chevrons des couvertures.

BLOCUS, *f. m.* [*Omnium ad urbem adituum interclusio.*] Siège qui consiste à garder les avenues d'une Ville, & à empêcher qu'il n'y entre rien, ni hommes pour la défendre, ni munitions pour la faire subsister. (Un fâcheux blocus, un blocus incommode. Résoudre le blocus. Commencer le blocus. Faire lever le blocus. Scarron & les autres Poètes de son tems firent de jolies chansons sur le blocus de la Ville de Paris.)

Convertir le Siège en blocus. C'est cesser les attaques qu'on faisoit pour prendre une Place par force, & faire occuper les passages par où elle peut recevoir les vivres.

BLOND, BLONDE, *adj.* [*Flavus.*] Qui a les cheveux de couleur de paille. (Il est blond, elle est blonde.)

Blond, *f. m.* Celui qui a les cheveux blonds. (C'est un grand blond.)

☞ Il y a des femmes qui aiment mieux les blonds que les bruns. L'Angelique de l'Arioste étoit de ce goût :

*E per questo ad Angelica non piacque
Ch'ella voleva ad ogni modo un biondo.*

* *Un blond d'Egypte.* C'est un homme fort noir.

Blond, *f. m.* Ce mot se dit des cheveux. Par exemple. (Ses cheveux sont du plus beau blond du monde. *Buffi.*)

Vous êtes-vous renduë avec tout le monde,
Au mérite éclatant de la perruque blonde?
Molière.)

Blond ardent. C'est un blond fort vif, & qui tire sur le roux.

Blond doré, *f. m.* C'est un blond qui tire un tant soit peu sur le jaune.

BLONDE, *f. f.* Celle qui a les cheveux blonds. (C'est une blonde fort jolie.)

BLONDIN, *f. m.* Jeune homme à cheveux blonds, galant à perruque blonde. (Elle aime les blondins.)

BLONDIR, *v. n.* [*Flavescere.*] Il se dit des cheveux. C'est devenir blond. (Les cheveux blondissent.)

BLONDISSANT, BLONDISSANTE, *part.* [*Flavescens.*] Qui devient blond.

BLOQUER, *v. a.* [*Omnis ad urbem aditus intercludere.*] Faire un blocus autour d'une Ville. Garder les avenues d'une Ville avec des troupes. (Bloquer une Place.)

Tandis que le Prince nous bloque,
Et prend bicoque sur bicoque,
Nous nous amusons à chanter.
Sar. Poës. 1. p.)

Bloquer, *v. a.* [*Inania litterarum spatia claudere.*] Terme d'*Imprimeur*. Ce mot se dit lorsque le Compositeur n'ayant pas assez de lettres d'une même façon, en prend quelqu'autre de la même

Tome I.

B L O. B L U. B O A. 313

grosseur, qu'il renverse, en attendant qu'il en ait d'autres pour mettre en la place de la lettre renversée. (Il faut bloquer cette lettre. On dit, c'est une lettre bloquée.)

Bloquer. Terme de *Marine*. C'est mettre de la bourre sur du goudron entre deux bordages, quand on souffle, ou que l'on double un vaisseau.

Bloquer, *v. a.* Terme de *Fauconnerie*. Il se dit lorsque l'oiseau a remis la perdrix, & que la tenant à son avantage, il gagne le haut, ou quelque arbre prochain. (L'oiseau a bloqué la perdrix.) On dit aussi que l'oiseau se bloque, pour dire qu'il se soutient en l'air sans battre de l'aile.

BLOT, *f. m.* Instrument de *Mer*, qui sert à mesurer le chemin que fait un vaisseau.

Blot, *f. m.* Terme de *Fauconnerie*. C'est un petit chevalet de bois où se repose l'oiseau.

SE BLOTIR, (**BLOTTIR**,) *v. r.* [*Abcondere se, delitescere.*] Ce mot se dit des perdrix, & signifie se cacher en se ramassant & s'abaissant. (Les perdrix se blotissent.) Il se dit aussi d'une personne qui se cache. (On a trouvé ce criminel qui s'étoit bloti dans le trou d'une fenêtre.) On dit aussi *se blotir* dans le lit à cause du froid.

BLOUSE. Voiez *Beloufe*.

B L U.

BLUATRE, *adj.* Voiez *Bleüâtre*.

☞ **BLUET.** Voiez *les Origines de Ménage*; mot *Bluet*.

Bluet, Blavet ou *Aubifoin*. [*Cyanus.*] Plante qui sert à composer plusieurs remèdes dans la Médecine; qu'on tire de la décoction de sa racine, & de l'eau distillée de sa fleur. Gaspard Bauhin en donne la description.

BLUETTE, *f. f.* [*Scintilla.*] Petite étincelle. (Une petite bluette de feu.)

☞ On les appelle *bluettes*, parce qu'elles sont ordinairement bleuës. On appelle ainsi ces étincelles qui sortent des fournaïses & du fer rouge quand on le bat.

Bluette du Rhin. Espèce de laine qui vient d'Allemagne.

BLUTEAU, nommé aussi **BLUTOIR**, *f. m.* [*Pollinarium cribrum.*] Instrument d'étamine blanche en forme de manche fort large, dont on se sert pour passer la farine.

BLUTER, *v. a.* [*Farinam incernere, succernere.*] Terme de *Boulangier*. Passer de la farine avec le bluteau. (Bluter de la farine. Bluter la farine.)

BLUTERIE, *f. f.* [*Succretoria cella.*] Terme de *Boulangier*. C'est un lieu qui est d'ordinaire le plus haut de la maison, & où le Boulangier blute, ou passe la farine avec le bluteau. (Une bluterie fort propre & fort commode. Être à la bluterie. Monter à la bluterie.)

B O A.

☞ **BOAGE.** C'est une corvée dont les redevables doivent s'aquiter en fournissant à leur Seigneur une charette avec deux beufs, pour aller dans un vignoble, & en rapporter la vendange. Voiez *la Coutume d'Auvergne*, *ch. 25. art. 21. & tit. 31. art. 70.* Le mot *boage* signifie aussi un bail fait avec un Laboureur, à qui l'on remet deux beufs pour s'en servir pendant trois ans, sous une redevance en grains, & à condition de les rendre, ou d'en paier le prix. Voiez *Revel, usage de Bresse, pag. 210.*

R r

B O B.

BOBANCE, *f. m.* Ancien mot qui signifie magnificence, profusion, éclat. Ménage le dérive de *pompantia*; & M. de la Monnoie, dans son Glossaire sur les Noël's Bourguignons, a remarqué qu'on a dit originairement *boban*, faire des *babans*, ensuite *bobance*, & enfin *bombance*; les Italiens, *bambanza* & *burbanza*.

BOBAQUE, *f. m.* Animal qui se trouve autour du fleuve Niéper, & qui a de l'air du lapin. Il a quatre dents, deux en haut & deux en bas, & son poil est de la couleur de celui du bléreau. Il se terre comme le lapin; & au mois d'Octobre il se retire dans un trou, & n'en sort qu'à la fin d'Avril, & alors il court la campagne, & cherche à faire ses provisions pour l'hiver. Il mange de l'herbe sèche, il vit avec police, & sa conduite ne cède en rien à celle de la mouche ni de la fourmi. Les bobaques sont tous hermaphrodites. Ils sont faciles à apprivoiser, ils sont jolis dans la maison, & donnent autant de plaisir qu'un singe. Ils sont si fins, que quand ils sortent pour paître, il y en a un qui fait sentinelle, & sifle pour avertir les autres de ce qu'il découvre.

BOBÉCHE, *f. f.* Terme d'Orfèvre. Partie du chandelier où se met la chandelle.

Bobèche ou *Mèche*. Terme de *Taillandier en fer blanc*. Petite machine de fer blanc qu'on met dans les flambeaux quand la chandelle est trop menuë, afin qu'elle ne chancelle pas dans l'embouchure du flambeau. (Faire une petite bobèche.)

BOBELIN, *f. m.* Espèce de chauffe ancienne, dont se servoit le commun du peuple.

BOBELINEUR. Faiseur de bobelin. On apelloit ainsi les Savetiers, à qui il étoit permis de faire de ces chaussures.

BOBINE, *f. f.* [*Fusus*, *Succula*.] Instrument long d'un demi pié tout au plus avec des rebords à chaque bout, autour duquel s'arrange le fil, la soie, ou le trait d'or ou d'argent. (Une grosse ou une petite bobine.)

BOBINER, *v. a.* [*Torquere fusum*.] Terme de *Tisserand*. (Dévider du fil sur la bobine.)

† **BOBO**, *f. m.* [*Dolor*, *vulnus*.] Terme dont on se sert parlant aux enfans pour dire *un petit mal*.

B O C.

BOCAGE, *f. m.* [*Sylvula*, *nemus*.] Sorte de petit bois. (Un plaisant bocage. Un joli, charmant, agréable bocage.)

Que deviendrai-je, hélas ! au fond de nos bocages ;
Moi qui n'ai pour tous avantages
Que ma musette & mon amour ?

La Fontaine.)

Bocage. Nom que l'on donne en général à toutes les espèces de linge ouvré, qui se font en basse Normandie.

† **BOCAGER**, **BOCAGÈRE**, *adj.* [*Sylvofus*.] Il n'est en usage que quand on dit une Nymphé bocagère. Une Nymphé des bois.

BOCAL, *f. m.* [*Lagena vitrea*.] Sorte de vase de terre, de verre, de cristal, &c. (Faire tremper du bois de brésil dans un bocal de vinaigre.)

Bocal, est encore une espèce de bouteille

B O C. B O D. B O E. B O G. B O H.

ronde, de cristal ou de verre blanc, remplie d'eau, dont plusieurs Artistes, Lapidaires, Graveurs, &c. se servent pour voir plus distinctement dans leur travail. Le Bocal grossit en effet beaucoup les objets par la grande quantité de raïons qu'il rassemble & qu'il transmet; mais c'est aussi par-là qu'il est nuisible à la plupart de ceux qui en usent.

BOCANE, *f. f.* Danse grave & figurée qu'imagina Bocan, & qui fut long-tems dansée, parce que Bocan étoit maître de danse de la Reine Anne d'Autriche. La bocane n'a plus de cours.

BOCARDO. Terme de *Logique*. On dit faire un argument en *Bocardo*.

BOCHET, *f. m.* [*Bochetum*.] C'est la deuxième décoction des bois sudorifiques, tels que sont le gayac, l'esquine, le sassafra, la falsepareille, & autres. Elle sert de boisson ordinaire dans les maladies vénériennes, les rhumatismes, la sciatique, les écrouelles, & dans celles où il s'agit d'augmenter la transpiration.

BOCQUART. Sorte de machine muë par l'eau au moyen d'une rouë énarbrée, & dont les pilons armés de fonte à leur extrémité écrasent la roche en parties fort divisées: c'est dans cet état que l'on use la mine en roche qui est jettée aux fourneaux avec une terre nommée herbuë; au lieu que les mines en terre se mêlent avec une pierre concassée, nommée castine. Ceux qui ont les premiers employé le Bocquart n'ont eu pour objet que de faire recevoir à la mine l'action du feu plus efficacement, & de multiplier les surfaces.

B O D.

BODRUCHE, *f. f.* [*Membrana tenuis*.] Parchemin fort délié, qui se fait de la première peau qu'on leve sur les boïaux d'un beuf. Les Bateurs d'or s'en servent pour former les deux derniers moules, dans lesquels ils battent l'or & l'argent, pour les réduire en feuilles très-minces.

B O E.

BOËMIEN, *f. m.* [*Bohemus*.] Coureur qui se mêle de dire l'horoscope.

BOEMIENNE, *f. f.* [*Bohema*.] Femme ou fille qui court le monde, & se mêle de dire l'horoscope.

BOESSE ou **GRATE-BOESSE**. Instrument avec lequel on ébarbe dans les Monnoies, les lames d'or, d'argent & de cuivre, au sortir des moules, pour les mettre en état d'être passées au dégrossi & au laminoir.

Boësse. C'est aussi un instrument de Sculpteur & de Ciseleur.

BOESSER, *v. a.* C'est ébarber les lames des métaux qui servent au monnoïage, ou nettoïer avec la boësse les ouvrages de sculpture & de ciselure, qui se font de bronze & de plomb.

B O G.

BOGUE. Sorte de drogue ou d'arbre. Selon d'autres, c'est la couverture piquante qui enveloppe la châtaigne.

B O H.

† **BOHADE**. Droit ou corvée; dans l'article 21. du titre 25. de la Coutume

d'Auvergne. Il est encore appelé *vinade*. La fervitude consiste dans l'obligation de charrier la vendange que l'on recueille dans une vigne ; & si elle est grêlée ou endommagée par la gelée, l'emphitéote est obligé de faire les charrois des plus prochains vignobles, en quelque distance qu'ils soient, même hors de la Justice, si le lieu où la vinade doit être faite n'est pas spécialement déterminé par le titre ou par la prescription. Voyez *Bafnaïson*, *Aimon & Bessian*, Commandateurs de cette Coutume.

BOHÉ ou BOU. C'est une des meilleures espèces de thé de la Chine.

B O I.

BOÏARD. Terme de *Pêcheur de moruë*. Civière à bras, sur quoi l'on met la moruë pour la porter où il faut. (Visiter les boïards ; charger la moruë sur les boïards. Quand il est question de porter le boïard, personne n'en est exempt. *Denis*, *Amérique*, t. 2. ch. 14.)

BOÏARS. On appelle ainsi les Grands & les Seigneurs de Russie.

BOÏAU, (BOYAU,) *f. m.* [*Intestinum*.] Intestin, corps membraneux, creux, rond & étendu depuis le bas de l'estomac jusques au fondement. Partie de l'animal qui reçoit les excréments.

* *Je l'aime comme mes petits boïaux*. Proverbe qui se dit en badinant, pour dire, *qu'on aime fort*.

Boïau. [*Fossa*.] Terme de *Guerre*. Tranchées qui vont en serpentant, & qui sont sans angles. (Border les boïaux de Mousquetaires. S'avancer dans un boïau pour assurer les travailleurs.)

* *Boïau*. Lieu étroit & long.

Boïaux. Cordes de boïau ; ce sont certaines cordes faites de boïaux d'animaux, qui servent pour les instruments de Musique, les raquettes & divers autres ouvrages.

BOÏAUDIER, ou BOÏAUTIER, *f. m.* Celui qui prépare & file les cordes de boïau.

BOÏE. Espèce de revêche, qui se fabrique par les Saïetteurs drapans d'Amiens.

BOIRE, *v. a.* [*Bibere*.] C'est avaler quelque liqueur que ce soit. *Je bois*, ou *je boi*, *tu bois*, *il boit*, *nous bûvons*, *vous bûvez*, *ils boivent*, *je bûvois*, *je bûs*, *j'ai bû*, *j'eus bû*, *je boirai*, & non pas, *je bûrai*, *que je boive*, *je boirois*, *je bûsse*. (Le chameau ne boit point, & ne broute que des chardons, ou des herbages pleins de suc. *Poulet*, *Relation du Levant*, 2. part. ch. 3. Quand je bois de bon vin, toutes mes inquiétudes sont assoupies. *Mlle. le Févre*, *Anacréon*, *Ode 25*. Je vous conjure au nom des Dieux, de me laisser boire de grands coups. Je veux perdre la raison à force de boire. *Mlle. le Févre*, *Anacréon*, *Ode 31*.)

Bûvons, Tircis, à pleine tasse ;
L'âge insensiblement se passe,
Et nous mène à nos derniers jours.

Rec. de Poës. t. 3.)

On dit aussi, boire à plein verre, à pleine tasse, boire comme un trou, boire à tire-larigot, boire à l'Alemande, boire à la ronde, boire à la fanté de quelcun.)

§ Nos pères, dans leurs débauches, bûvoient autant de coups qu'il y avoit de lettres dans le nom de leur maîtresse. Ronfard, dans son *Voïage d'Arcuëil*, a fait mention de cette Coutume :

Ores, amis, qu'on n'oublie
De l'amie
Le nom qui vos cœurs lia.
Qu'on vuide autant cette coupe ;
Chere troupe,
Que de lettres il y a.

Neuf fois, au nom de Cassandre ;
Je vas prendre
Neuf fois du vin du flacon,
Afin de neuf fois le boire
En mémoire
Des neuf lettres de son nom.

Boire. [*Compotare*.] Ce mot pris absolument, signifie quelquefois : *Faire une agréable débauche de vin*. Si-tôt que je bois, la joie s'empare de mon cœur, & je me mets à chanter. *Mlle. le Févre*, *Anacréon*, *Ode 39*. Passer le tems à boire. *Abl. Luc*.

Boire. Ce mot pris absolument, se prend aussi quelquefois en mauvaise part, & fait voir que la personne dont on parle aime trop le vin.

§ *Boire par procuration*. On dit que les vieux & les vieilles, qui n'ont point de dents, boivent par procuration, quand ils amolissent la croûte du pain dans du vin, pour la pouvoir manger ; & comme le pain qu'ils avalent a bû pour eux le vin de leur verre, ils ne boivent que par procuration. Dans Rabelais, liv. 1. ch. 5. *Quoi ? je ne bois que par procuration*. C'est-à-dire, on ne me donne à boire qu'avec peine. Voyez *Procuration*. Les Romains aimoient le vin, & passaient les nuits à boire. Horace, *lib. 3. od. 8*. dit à Mécenas : Et à la clarté de ces lampes, bûvez jusques au jour :

Boire à la glace. Voyez *Glace*.

Boire, *v. a.* [*Haurire calicem*.] Il signifie, au figuré, endurer avec patience quelque chose de fâcheux qu'on nous fait. Souffrir doucement & sans murmurer. (Il faut boire la raillerie, de peur de l'acroître. *Abl. Luc*. Malheureux que je suis, il faut que je boive l'afront.)

* *Boire*, *v. a.* Atirer. (Ce papier ne vaut rien, il boit l'ancre. Je hais le papier qui boit ; la terre boit, le pain boit, les arbres boivent le suc de la terre. *Mlle. le Févre*, *Anacréon*, *Ode 19*.)

* *Boire*. Terme de *Tanneur*. C'est faire tremper. (Il faut faire boire une peau 24. heures dans la rivière.)

Boire, *f. m.* [*Potus*, *potio*.] C'est le breuvage dont on se fert, c'est la boisson dont on use. (On m'apâte mon boire & mon manger.)

Boire. On appelle *Chançons à boire*, des Chançons faites pour être chantées à table.

Boire. Terme de *Couture*. On dit mener boire une étoffe, mener boire de la toile, lorsque de deux lisières de toile ou d'étoffe, que l'on joint ensemble avec l'éguille, il y en a une cousue plus lâche que l'autre, en sorte qu'elle plisse un peu.

Boire sec. C'est bien boire, boire beaucoup, boire sans mettre de l'eau dans son vin. *Boire à sa soif* ; c'est boire seulement quand on en a besoin. *Boire ensemble* ; c'est faire un repas avec quelcun. *Donner pour boire* ; c'est faire quelque libéralité à des mercenaires, après leur travail, ou quelque service qu'ils ont rendu. *Boire le vin du marché* ; c'est boire après la conclusion d'une affaire, avec ceux avec qui elle a été conclüe. *Boire le vin à l'étrier* ; c'est boire un coup avant de quitter une hôtellerie, ou en se séparant de ses amis. On dit proverbialement, on ne peut faire boire un âne s'il n'a soif, c'est-à-dire, qu'on ne peut persuader à de certaines gens de faire une chose qu'ils n'ont pas envie de faire.

Le vin est tiré, il faut le boire; c'est-à-dire; que l'on s'est engagé dans une affaire dont on ne peut plus se dédire. *Le Roi boit, la Reine boit*, cri de réjouissance qu'on fait lorsque le Roi ou la Reine de la fève boivent le jour ou la veille de la fête des Rois.

BOIS, *f. m.* [*Lignum.*] Substance qui forme le corps des arbres. (Bois dur, bois léger. Entre le bois & l'écorce.)

Bois, *f. m.* [*Sylva.*] Forêt. (Bois de haute-futaie. C'est un bois taillis. C'est un bois épais & haut pendant par ses racines. Il y a là un bois de haute-futaie arrosé d'une infinité de ruisseaux. *Vaug. Quinte-Curce*, l. 6. ch. 4. On doit couper les bois depuis le commencement de l'automne jusqu'au printemps.)

Bois, *f. m.* [*Lucus.*] Lieu consacré à quelque divinité.

Bois, *f. m.* [*Nemus.*] Lieu agréable garni d'arbres, où l'on prend le frais.

Mort-bois. C'est tout le blanc bois, comme le faule, le peuplier, l'orme.

Bois-mort. [*Lignum aridum.*] C'est le bois qui est abattu, ou qui étant debout est sec, & ne peut servir qu'à brûler. (Bois à brûler; bois de corde, bois de charpente.)

Bois à bâtir. [*Materies.*] Ce sont tous les arbres dont on se sert pour faire des bâtimens; le chêne, l'orme, le peuplier, le sapin, le châtaigner, le ciprés, &c. sont bons pour bâtir.

Bois. [*Virgulta.*] Terme de Jardinier. Petite branche. (Faire pousser de jeune bois aux arbres.)

☞ *Bois abougri*. C'est un bois court & tortu, plein de nœuds. *Arbor retorrída*, selon Columella: *Si in olea unus ramus aliquanto cæteris lætior est, nisi eum recideris, arbor tota fiet retorrída*. Rousseau, sur l'Edit d'Henri III. de l'an 1583. prétend que *abougri* est ce qui ne produit point de bourgeons, comme ne fait, dit-il, le jeune bourgeon qui a été brouté par le bétail, même par les chèvres & bêtes à laine, jusqu'à ce qu'il ait été recepé. Ménage veut que *rabougri* vienne de *abortivus*: de cette manière, *abortutire, abolturire, abolture, aboltritus, raboudri*, & à présent *rabougri*. *Bois abrouiti*, c'est un bois qui a été brouté par les bêtes, & particulièrement par les chèvres. Il est dit dans l'Ordonnance de 1669. tit. des Grands Maîtres: *Si les Grands Maîtres, en faisant leurs visites & réformation dans nos bois & forêts, reconnoissent des places & vagues, & des bois abrouitis & rabougris, ils pourront les faire semer & replanter*, &c. Périon dérive ce terme du Grec *ῥοῦδαί*, *depasscere*, brouter. Le Pere Labbe s'explique sur la même chose, en ces termes: » Brouter, c'est paître l'herbe, à *brutis animan-* » *tibus*; brut, brute, brutal, abruti, pierre » brute, &c. du mot *brutus* si commun. » Ménage a préféré l'étimologie Grèque à la Latine du Jésuite, laquelle, en effet, vient du Grec. *Bois afoibli*. Les Charpentiers disent qu'un bois est *afoibli*, quand on a diminué considérablement de la forme d'équarrissage, pour le rendre d'une figure courbe, droite ou rampante, & pour laisser les bossages aux poinçons des corbeaux, aux poteaux de membrure. D'Aviler ajoute que le bois se toise de la grosseur de son équarrissage pris au plus gros de son bossage. *Bois de brin* ou *de tige*. C'est le bois dont on a seulement ôté les quatre dosses flaches pour l'équarrir. On appelle encore *bois de brin* ou *de tige*, le bois droit, qui est propre aux Charpentiers. *Bois de corde*. Il est dit dans l'Ordonnance

concernant la Jurisdiction des Prévôts des Marchands de la Ville de Paris, ch. 17. art. 24. que tous bois qui n'auroient dix-sept pouces de grosseur au moins, seront reputez de corde ou taillis, & vendus par la membrure qui aura quatre pieds de haut sur quatre pieds de large, & demeureront les Marchands qui auront fourni les membrures, & les Mouleurs qui s'en seront servis, responsables de la contenance d'icelles. On entend à Paris, par *bois de corde*, le bois neuf qui n'a point été flotté; la corde contient deux voies de bois. *Bois flotté*. C'est le bois qu'on amène à Paris en trains, & lié avec des perches & de roïettes sur des rivières. On l'appelle *flotté*, parce qu'il vient à flot: ainsi dans l'Ordonnance de 1669. tit. 1. *flottage* veut dire le transport du bois par le flot d'une rivière. *Bois perdu*. Dans la même Ordonnance de la Jurisdiction des Prévôts des Marchands, il est fait mention dans l'article 6. du *bois perdu*, qui est le bois que l'on jette dans les petites rivières qui n'ont pas assez d'eau pour porter des trains ni des bateaux, & qu'on va recueillir & mettre en trains aux lieux où les rivières ou ruisseaux commencent à porter. *Bois canards*, sont les bois qui vont au fond de l'eau, & y demeurent; ce sont aussi les bois qui restent sur les bords du ruisseau où l'on a jetté le bois à *bois perdu*. *Bois volans*. Ce sont les bois qui viennent par le flot, droit au port, où on les recueille. *Bois échapez*. Ceux qui par les inondations s'échappent dans les prez & dans les terres. *Bois de moule*. C'est un bois que l'on mesure dans un moule qui est composé de quatre pièces de charpente; chaque branche de ce bois doit avoir trois piés & demi de longueur. *Bois de taille*. C'est le bois coupé dans les taillis, & qui doit avoir du moins six pouces de grosseur. *Bois tortus*. Il est défendu aux Mouleurs de bois, de mettre dans la membrure des bois qui soient si tortus, que la mesure en soit notablement diminuée. *Bois de sciage*. C'est un bois qui est propre à refendre, ou qui est débité à la scie, en chevrons, en membrures ou en planches. *Bois de Charronage*. C'est le bois propre aux ouvrages des Charrons, comme l'orme & le chêne. *Bois merrein*. C'est le bois fendu en petits ais, dont on fait des douves de tonneau ou des cuves. On l'appelle aussi *bois à baril*, *bois d'enfonçure*, *bois à douves*, *bois à pipes*. Le terme *merrein* est dérivé du Latin *materia*. Voyez du Cange, *Glossar*. *Bois d'ouvrages*. C'est celui dont on fait des sabots, des pelles, des seaux, des lattes, des cercles. *Bois avorté*. C'est un bois qui est resté imparfait, qui n'est pas crû autant qu'il pouvoit croître. Pline, lib. 12. cap. 1. s'est servi du mot *abortus*, dans ce même sens. *Bois vif*. C'est celui qui prend nourriture, qui pousse des branches & des feuilles, & qui porte du fruit. *Bois d'entrée*. C'est le bois qui est entre verd & sec, & qui a quelques branches sèches, ou dans le corps de l'arbre, ou dans les houpriers & cime de l'arbre. On appelle *éhouper* dans l'Ordonnance de 1669. quand on coupe la tête d'un arbre, ou quand on en coupe les branches sèches. *Bois mort*, qui est séché sur sa plante, & qui n'a plus de sève. *Mort bois*, qui ne produit aucun fruit. *Bois blanc*. Le peuplier, le bouleau, le tremble, & autres bois légers & peu solides. Il est dit dans l'Ordonnance de la Jurisdiction des Prévôts des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, qu'il ne doit y avoir dans la voie du bois de corde ou à brûler, que le tiers, au plus, de bois

blanc. *Bois de grume*. C'est le bois qui n'a pas été équarri, & qui a son écorce. *Bois trenché*, qui a le fil de travers, & dont les fibres, au lieu de suivre le long de l'arbre, le traversent d'un côté à l'autre de l'écorce. *Bois charmez*, sont ceux à qui l'on a fait quelque chose pour les faire mourir. *Bois arsins*, sont ceux où le feu a été, ou par hazard, ou de dessein. *Bois rustique*. C'est celui qui a le plus gros fil, & qui est propre pour les Charpentiers. *Bois madre*. C'est le même que le bois rustique. *Bois carié, mouliné, vicié*. On appelle ainsi les bois pourris. *Bois bombé*, est celui qui est naturellement courbe. *Bois équarrissable*, est celui qui est équarri au-dessus de six pouces, & qui a différents noms selon ses grosseurs. *Bois flache ou flacheux*, est celui qui ne peut être équarri sans beaucoup de déchet, & dont les arrêtes ne sont pas vives. *Bois lavé*, le bois dont on a ôté tous les traits de la scie, & qui est bien poli. *Bois gauche ou deverse*. C'est le bois qui n'est pas droit par rapport à ses angles ou à ses côtes. *Bois gelif*, celui qui a des gerfures, ou fentes causées par la gelée. *Bois de refend*, celui qui se refend par éclats, pour faire du merrein, des lattes, des échelas. *Bois d'échantillon*. On appelle ainsi les pièces de certaines grosseurs & longueurs ordinaires, comme elles sont dans les chantiers des marchands. *Bois refait*, celui qui de gauche ou flache qu'il étoit, est équarri & dressé au cordeau sur ses faces. *Bois mi-plat*, celui qui a beaucoup plus de largeur que d'épaisseur, comme les membrures pour la Menuiserie. *Bois plat*, est du bois menu & rond dont on a ôté l'écorce. *Bois de compte*, est celui dont les soixante-deux buches au plus, composent la voie de bois. *Bois d'Andelle*. C'est un bois qui vient à Paris de la rivière d'Andelle en Normandie, & qui n'a de longueur que deux piés & demi. *Bois sur le retour*. C'est un bois vieux qui commence à se corrompre & à sécher sur sa plante. *Bois taillis*, qui se coupe de tems en tems, suivant l'usage des lieux. *Bois faucillon*, un petit taillis qu'on peut couper avec un petit instrument. *Bois en peüil*. C'est un bois nouvellement coupé. Il est dit dans la Coûtume d'Auvergne, *tit. 28. art. 23*. Jeunes bois étant en peüil, sont défensables trois ans après la coupe d'iceux, sous peine d'amende arbitraire. Plusieurs autres Coûtumes en font mention, comme la Marche, Bourbonnois, Nivernois & Berri. *Bois en défens*. Ce sont ceux dans lesquels il n'est pas permis d'envoier pâître le bétail pendant le tems défendu par l'usage & par la Coûtume. *Bois corroïé*. C'est le bois repassé au rabot par les Charpentiers, ou que les Menuisiers ont aplani à la varlope. *Bois bouge*, celui qui courbe en quelque endroit. *Bois roulé*, est celui dont les cernes sont séparées, & qui ne faisant pas corps, n'est pas propre à débiter. *Bois vermoulu*, qui est piqué des vers. *Bois rouge*, celui qui s'échaufe, & est sujet à se pourrir. *Bois qui se tourmente*, est celui qui se déjette, n'étant pas sec lorsqu'on l'a employé. *Bois montant*. C'est un bois de haute tige. *Bois étalons*. Dans les Ordonnances des Eaux & Forêts, *étalon* signifie un arbre laissé dans les taillis pour les repeupler. Ce terme est sinonime avec *baliveaux*; & dans cette signification, il est dérivé, selon Caseneuve, de la particule *et*, & de *talea*, qui veut dire un scion qu'on coupe pour faire des entes, & que les Latins appellent *stalones*. Ce même terme *étalon* signifie aussi un cheval dont

on se sert pour couvrir les jumens, & dans ce sens il vient de *stalón*, une étable. On prononce à présent *étalon*, & non *étalon*. *Bois de garde*. C'est un bois défensable, dans la Coûtume de Nevers, *tit. 17. art. 3*. *Bois de coupe*, qui se coupe dans certain espace de tems. *Bois revenant*. C'est, dans la Coûtume de Bourbonnois, *art. 324*. la même chose que bois de coupe. *Bois de serpe*. C'est encore un bois que l'on a accoutumé de couper avec la serpe. *Xaintonge, art. 14*. *Bois de touche*. C'est, dans la Coûtume de Blois, *art. 78*. un bois planté pour la commodité & l'ornement d'une maison. *Bois de délit*, qui a été coupé contre la disposition des Ordonnances. *Bois rabines*, dont il est fait mention dans l'article 255. de la Coûtume de Bretagne. C'est une espèce de haute-futaie, & que l'on ne coupe point. *Bois marnienteaux*, sont comme les bois de touche que l'on plante pour le seul agrément. Voiez la Coûtume d'Anjou, *art. 103. & 113*. *Bois de danger*. Ce sont les bois sujets au droit de tiers & danger, & qui sont aussi appelés, dans la Coûtume de Normandie, *bois domaniers*. *Bois écuißé ou éclaté*. Il est dit dans l'Ordonnance de 1669. *tit. de l'assiette, art. 42*. *Les futaies seront coupées le plus près que faire se pourra, & les taillis abatus à la coignée à fleur de terre, sans les écuißer*. Ce terme *écuißer* est sinonime avec *éclater*. On dit qu'on a fait éclater un bois, lorsqu'en le coupant, quelques coupeaux se séparent de la pièce: ainsi l'on dit, ce bois a éclaté, ou s'est éclaté. *Bois encroïé*. On dit que deux arbres sont *encroïés*, lorsque celui que l'on abat tombe sur un autre qui est debout, & est engagé dans les branches. *Bois en estant*. C'est un bois qui est sur sa plante. Alain Chartier a dit: Il tomba de son *estant*, c'est-à-dire, de sa hauteur. *Bois gisant*. C'est l'opposé du bois en estant. Le bois coupé ou arraché est appelé *bois gisant*, tandis qu'il est couché sur la terre. *Bois hérable*. C'est une espèce de bois que l'Ordonnance de 1515. *art. 47*. met au rang du mort-bois. *Bois de hêtre*. Le hêtre est un arbre de haute futaie, qui porte un fruit que l'on appelle faine; il brûle fort aisément; on le nomme aussi *fau* ou *fouteau*. Ménage le dérive de l'Alemand *hester*. *Bois caable ou chablis*. On appelle ainsi le bois qui a été rompu ou abatu par les vents. C'est ainsi que l'Ordonnance de François I. de 1518. *art. 12*. a elle-même expliqué le terme *caable*, par ces mots, *bois abatu & versé*: Sur quoi Terrien a observé de même, que ces termes, *bois abatu & versé*, sont mis pour déclaration: car, dit-il, *caable* est bois versé ou abatu par vent, soit brisé ou arraché. Il y a un titre exprès dans l'Ordonnance de 1669. concernant la vente des *chables*, que j'expliquerai dans la suite. Après avoir fait le détail de chaque espèce de bois, il faut les considérer en général; l'on en trouve de différentes espèces: la première est des forêts: la seconde, des taillis du bois de coupe: la troisième, des bois marnienteaux: la quatrième, est le bois-mort ou mort-bois: la cinquième, des bois usagers, & la sixième, des bois défensables. Voiez chaque espèce dans son rang alphabétique.

§. Le bois acquiert le plain. C'est une des Règles de Loisel dans ses Institutes, *liv. 2. tit. 2. art. 29*. C'est, dit Ragueau, quand la terre qui est demeurée sans labour & exercice l'espace de vingt ou trente ans, appartient au Seigneur Haut-Justicier, qui a forêt banal y joignant, s'il n'y a

séparation entre la forêt & le plain par fosses, bornes, murs, ou autres enseignes. Voiez la Coûtume de Bourgogne, tit. 13. art. 1. Selon la Coûtume de Paris, art. 92. le bois étant sur pied, & pendant par racines, est immeuble : celui qui est coupé est meuble.

Bois, *f. m.* Terme de *Mer*. On dit, vaisseau qui dans un combat a reçu des coups en bois ; c'est-à-dire, dans les bas. On dit encore *faire du bois*. C'est faire provision de bois pour tout le tems qu'on doit être en mer. Voiez le *Dictionnaire de la Marine d'Aubin*.

Bois. [*Ramosa cervi cornua.*] Les cornes des bêtes fauves. (Un cerf qui a un beau bois. Bois de daim. Bois de chevreuil.)

* *Bois*. Ce mot, au figuré, est comique, & signifie les cornes dont les femmes galantes embellissent la tête de Messieurs leurs maris. (Les hommes de Paris ont la plupart chacun un beau bois sur la tête.

Robin de ses cornes se vante,
Car il en vit, le pauvre sot ;
Du bois que sa femme lui plante
Le cocu fait bouillir son pot.)

☞ *Porter du bois dans la forêt*. Horace, lib. 1. sat. 10. dit : *In sylvam non ignes feras insanius.*

Bois de lit. [*Fulcrum.*] Ce sont les pans, les colonnes, le dossier, les tringles & les goberges du lit.

Bois de raquette. [*Lignum reticuli.*] Tout le bois qui compose la raquette.

Bois de tourne-broche. C'est la fusée & les poulies.

† *Je sçai de quel bois il se chauffe*. C'est-à-dire, je sçai sa conduite.

† *Ne sçavoir de quel bois faire flèche*. C'est-à-dire, être si misérable qu'on ne sache de quoi subsister.

Porter bien son bois. C'est tenir bien son corps, & marcher de bonne grace. Au jeu de quilles & au triéstrac, on dit, *Abatre du bois*, quand on abat beaucoup de quilles, qu'on remuë souvent ses dames. On dit figurément d'un homme fort & vigoureux, *C'est un grand abateur de bois* ; on le dit aussi d'un homme qui fait bien des choses en peu de tems. *Il ne faut pas mettre le doigt entre le bois & l'écorce* ; c'est-à-dire, qu'il ne faut pas se mêler dans les querelles de gens qui sont naturellement unis ensemble, comme mari & femme. *Trouver visage de bois*, c'est trouver une porte fermée, ne pas trouver ceux qu'on cherche. *A gens de village trompette de bois* ; c'est-à-dire, qu'il ne faut pas des choses exquises à des gens qui ne savent pas les connoître. On dit encore, *Il est du bois dont on les fait* ; c'est-à-dire, il est d'une qualité, d'une naissance, d'un mérite à pouvoir prétendre à telle ou telle place ou dignité. *Il est du bois dont on fait les flûtes* ; c'est-à-dire, de tous accords, complaisans, qui fait ce qu'on veut.

BOISAGE, *f. m.* Tout le bois dont on s'est servi pour boiser. (Le boiserie de la chambre revient à quarante écus.) Ce mot n'est presque plus d'usage. Quand on veut bien parler, on dit *boiserie*.

BOISER, *v. n.* [*Tabulis vestire.*] Garnir les murailles d'une chambre de bois de menuiserie bien façonné. (Boiser un cabinet, une chambre. Salomon fit boiser le dedans du Temple.)

BOISERIE, *f. f.* Bois mis en œuvre, pour revêtir quelque partie intérieure d'un

édifice. Une belle *boiserie*, une *boiserie* bien faite, propre, &c.

BOISEUX, *BOISEUSE*, *adj.* Terme de *Jardinier*. Ce mot se dit des plantes qui ont leurs racines, troncs, branches & rameaux de bois. (Le bouleau est une plante boiseuse.)

BOISSEAU, *f. m.* [*Modius.*] Mesure ronde qui sert à mesurer toute sorte de grains.

* *Boisseau de blé, d'aveine*. [*Frumenti modius.*] C'est un boisseau plein de cette sorte de grain.

Boisseau. Terme de *Boutonnier*. Gros couffin sur quoi on fait des tresses, du cordon rond, &c.

☞ Le boisseau, dans les médailles, est le symbole de l'abondance, lorsqu'il en sort des épis de blé, ou des pavots, ou des grains que l'on fait apporter des pais étrangers, dans un tems de famine.

Boisseau. Terme de *Potier de terre*. C'est un gros cylindre de terre cuite, fait en forme de boisseau sans fonds, plus étroit par en bas que par en-haut, avec un petit rebord.

BOISSELÉE. Ce qui est contenu dans un boisseau. Une boisselée de froment, de fèves, &c. C'est aussi une certaine mesure de terre, dont on se sert en plusieurs provinces de France. Huit boisselées font environ un arpent de Paris.

BOISSELIER, *f. m.* [*Modiorum opifex.*] Artisan qui travaille en bois, qui fait & vend des boisseaux, demi boisseaux, cribles, seaux, tambours, éclisses, sâlières & autres ouvrages qui servent au ménage.

BOISSON, *f. f.* [*Potus, potio.*] Tout ce qu'on boit, ou qu'on peut boire. (Une agréable boisson.)

BOITE ou *BOËTE*, *f. f.* [*Pyxis.*] Prononcez longue la première syllabe de ce mot. C'est un vase d'un bois fort léger & fort mince, avec un couvercle. (Boite carrée, ronde ou ovale. Boite d'Apoticaire. Boite à poudre. Boite à quêter. Boite à mettre du pain à chanter. Boite de prisonniers. Boite de confitures, &c.)

Boite. Terme d'*Imprimeur en taille-douce*. C'est un morceau de bois qui est en forme d'arc, & qui par dedans est garni de fer blanc pour faire tourner le rouleau.

Boite de montre. Terme de *Gainier*. Petite boite de métal où l'on met une montre de poche.

Boite à foret. Ce dans quoi les Serruriers & les Couteliers mettent le foret lorsqu'ils veulent percer.

Boite de navette. Terme de *Tisserand* & autres. Partie de la navette où l'on met la trême.

Boite de rouë. Terme de *Charron*. Trou du moëu où l'on met l'effieu.

Boite à poivre. Terme de *Taillandier*. C'est d'ordinaire une manière de vase de fer blanc partagé en petits quarrez pour mettre le poivre, les cloux de girofle & la muscade.

Boite à moutarde. Vase de bois où le Vinaigrier met la moutarde.

☞ Les Antiquaires disent que les boites & les urnes mises sur une table, & d'où il sort des palmes, ou des couronnes mises à côté, avec le *simpulum*, c'est-à-dire, avec le petit vase dont on se servoit pour faire les libations, désignoient les jeux qui étoient toujours accompagnés de sacrifices.

Boite à feu. [*Crepitaculum.*] Terme d'*Artificier*. C'est un petit carton, ordinairement de demi pié, rempli de poudre, & battu avec violence, qui fait un grand bruit quand on le tire. (Tirer une boite à feu.) C'est aussi une espèce de

petit mortier qu'on ne charge que de poudre, & qui fait un grand bruit. (Mettre le feu à une boîte, &c.)

Boite. Terme de *Vitriers*. Espèce de petite gourde à long col, percée par le bout, dans laquelle ils mettent la poix raffinée en poudre, dont ils se servent pour faire tenir la soudure des plombs de leurs panneaux & des liens.

Boite. Terme de *Monnoie*. C'est le petit coffre où l'on enferme les diverses espèces de monnoie qui ont été essayées & pesées. Il se dit aussi en termes de *Balancier*, de l'endroit où l'on met le quarré des médailles, quand on les frappe.

Boite. Terme de *Tourneur*. C'est une pièce de bois qui s'ajoute à vis au mandrin, ou à l'arbre d'un tour, lorsqu'on veut tourner quelque ouvrage en l'air, ou lui faire des vis & des écrouës, tant en dedans qu'en dehors.

Boite. Terme de *Pêcheur*. C'est l'apas dont les Pêcheurs de moruë se servent pour amorcer leurs hameçons.

Boite de gouvernail. C'est la pièce de bois percée, au travers de laquelle passe le timon ou la barre.

* On dit proverbialement : *Dans les petites boîtes sont les bons onguens*, pour dire qu'on met les choses précieuses en un petit lieu, & aussi pour dire qu'un petit homme peut avoir de l'esprit, du cœur & d'autres belles qualitez. On dit d'une chambre chaude, qu'elle est *close comme une boîte*.

BOITE, *f. f.* [*Bibendi vini maturitas.*] Ce mot se dit en parlant du vin, & il a la première syllabe brève. C'est le tems où le vin doit être bû. (Vin qui est en sa boîte.)

BOITER, *v. n.* [*Claudicare.*] Clocher. Ne marcher pas bien à cause de quelque mal aux parties qui servent à aler.

BOITEUX, **BOITEUSE**, *adj.* [*Claudus.*] Celui qui boite. (Il est boiteux. Elle est boiteuse.)

Boiteux, *f. m.* Celui qui boite. (Saint Pierre guérit un boiteux né.)

Boiteux, *adj.* En termes de *Manège*, un cheval est *boiteux* de la tête, de l'oreille, de la bride, &c. lorsque boitant d'une jambe, le mouvement d'une de ces parties répond à celui de la jambe dont il boite.

BOITEUSE, *f. f.* Celle qui boite. (Une petite boiteuse.)

BOITIER, *f. m.* [*Capsula unguentaria.*] C'est une espèce de petit coffre de métal divisé en quatre compartimens, où les Chirurgiens mettent les onguens. Les parties du boitier, ce sont les corps du boitier, les séparations & le couvercle. (Un boitier d'argent, d'étain, de fer blanc, &c. Un joli boitier. Un boitier fort propre.)

B O K.

BOKAS. Toile de coton, qu'on tire de Surate.

B O L.

BOL, *f. m.* [*Bolus.*] Remède qu'on prend par la bouche avec du pain à chanter, ou tout seul, qui est fait de médicamens purgatifs, simples ou composés.

BOL D'ARMÉNIE, *f. m.* [*Gleba Armena, bolus Armenus, bolus orientalis.*] C'est une espèce de terre de couleur rouge pâle, tirant sur le rouge, venant de l'Arménie proche de la Capadoce. Les Doreurs s'en servent dans leurs ouvrages pour faire l'affiète de l'or.

Bol du Levant. C'est une terre médécinale, qu'on apporte du Levant, à peu près de la même nature, & avec les mêmes qualités que le bol d'Arménie.

Bol, en général se dit de diverses sortes de terres, qui entrent dans les compositions Galéniques, où dont se servent les peintres & quelques artisans.

BOLLOS. On nomme ainsi dans les mines du Pérou, les lingots ou barres, qui se font de l'argent qu'on tire du minéral, par l'opération du feu souvent répétée, par le moien des eaux fortes.

BOLZAZ. Espèce de coutil, fait de fil de coton, qui vient des Indes.

B O M.

† **BOMBANCE**, *f. f.* Vieux mot qui ne se dit qu'en goguenardant. Il signifie régal, bonne chère. (Ce ne sont que festins, que bombances. Faire des bombances.)

BOMBARDE, *f. f.* [*Æneum tormentum murale.*] Canon gros & court qui fait beaucoup de bruit, & qui, à cause de cela, a été appelé *bombarde*.

BOMBARDEMENT, *f. m.* [*Ænei tormenti jactus.*] Action de bombarder, fracas que l'on fait en jettant des bombes dans une place.

BOMBARDER, *v. a.* [*Tormento œneo muros quatere.*] On prononce *bombardé*. Terme de *Guerre*. C'est jeter des bombes dans une place forte qu'on assiège pour la ruiner & la mettre, s'il est possible, toute en feu, & la forcer de se rendre. Louis XIV. a fait bombarder la Ville de Genes en Italie, & celle d'Alger en Afrique. L'Electeur de Brandebourg bombarda la Ville de Bonne sur le Rhin en 1689. La Ville de Mons fut en quelque façon bombardée en 1691. par Louis XIV. à qui elle se rendit.

BOMBARDIER, *f. m.* [*Ænei tormenti jaculator.*] On prononce *bombardié*. C'est un soldat commandé pour jeter des bombes en y mettant le feu : comme on jette plusieurs bombes à la fois, il y a aussi plusieurs bombardiers, qui ont un chef auquel ils obéissent. Les Bombardiers ont plus de solde que les autres soldats.

BOMBASIN, *f. m.* Etoffe de soie qui se fabrique à Milan, d'où la manufacture en a été apportée en France. On nomme encore ainsi une Futaine à deux envers.

BOMBE, *f. f.* [*Bolis igniaria.*] Grosse boule de fer, creuse, armée de deux anses, plus épaisse de métal dans son culot, que dans sa partie supérieure, où elle est percée pour être remplie de poudre. On jette les bombes dans les places assiégées pour les ruiner. *Bombe foudroïante.* C'est une bombe qui tue, fracasse & brise tout. *Bombe flamboïante.* C'est une bombe qui étant seulement pleine de feux d'artifice ne sert qu'à éclairer. Jetter des bombes. On les jette par le moien d'un mortier dans lequel on les met, & qui étant chargé de poudre les pousse fort haut & assez loin avec grande violence, & le feu se met à la fusée lente qui entre dans la lumière de la bombe, qui par son poids, quand elle tombe, & par ses pièces, quand elle se brise, fait un fracas épouvantable. La charge d'une bombe de dix-sept pouces de diamètre, qui est la plus grande espèce, est ordinairement de quarante-huit livres de poudre. Les premières bombes dont on se soit servi à la guerre, furent jettées en 1588. en Gueldre, & l'usage qui s'est

fait des bombes en France, a commencé en 1634. au siège de la Mote; du moins selon le sentiment de M. Blondel, qui ajoûte que le premier qui a jetté des bombes, est un Ingénieur Anglois nommé *Malthus*, que Louis XIII. avoit fait venir. *Un caisson de bombes*. C'est un fourneau superficiel, ou un creux dans lequel on met cinq ou six bombes, qu'on couvre d'un peu de terre, & où l'on met le feu quand l'ennemi arrive sur ce terrain.

BOMBEMENT, *f. m.* [*Arcus*.] Terme d'Architecture, qui signifie curvité, renflement, convexité. On dit aussi *bomber* [*Arcum describere*] pour dire, faire un trait plus ou moins renflé.

BOMERIE. Terme de la Jurisdiction maritime. C'est l'intérêt des sommes de deniers prêtées entre Marchands, sur la quille d'un vaisseau, ou sur les marchandises qui y sont chargées, moyennant quoi, le prêteur se soumet aux risques de la mer & de la guerre: cela s'appelle autrement, *prêt à la grosse aventure*. Le prêt est fait sur la quille, sous l'intérêt de quinze, vingt & trente pour cent, & il est autorisé à cause du grand risque auquel le créancier s'expose. Les Hollandois appellent la quille sur laquelle on fait le prêt, *boden*, sur lequel ils ont fait *bodemerise*, & nous, *bomerie*.

B O N.

BON, BONNE, *adj.* [*Bonus*.] Il vient du Latin & signifie, qui a de la bonté, de l'honnêteté & de la vertu. (Attaquer Chapelain, ah! c'est un si bon homme. *Despreaux*, satire 9. Je dois remercier les Dieux de m'avoir donné de bons aïeux, un bon père, une bonne mère, une bonne sœur, de bons précepteurs, de bons amis, & tout ce qu'on peut souhaiter de bon. *Dacier*, *Antonin*, l. 1. p. 19.

Bon, Bonne. [*Solers*, *generosus*.] Vaillant. Adroit. Qui fait bien ce qu'il fait. Qui travaille bien. Bon cavalier. Bon soldat. Rabats de la bonne faiseuse. *Mol.*)

Bon, bonne. [*Præstans*.] Excellent. Qui a quelque qualité considérable, & qui le fait souhaiter, ou estimer. (Un bon Curé. Un bon Avocat. Faire des vers qui soient bons à lire. *Gomb. ép.*)

On dit qu'un homme *a la main bonne*, lorsqu'il écrit, qu'il peint bien; qu'une affaire *est en bonne main*, quand elle est confiée à une personne capable, ou qui a du crédit; qu'un homme *est en bonne main*, lorsqu'il est soumis à l'autorité de quelqu'un en état de le bien conduire, instruire, éclairer, diriger, ou de l'avancer.

Bon, bonne, *adj.* [*Industrius*, *subtilis*, *gratus*.] Ingénieux, subtil, plaisant. (Pour un bon mot, il va perdre cent amis. Il y a de bonnes épigrammes dans Catulle & dans Martial.)

Bon, bonne. [*Fortis*, *vigens*.] Fort, vigoureux. Une bonne preuve. Un bon coup de poing. *Abl.*)

Bon, bonne. [*Sincerus*.] Vrai. Franc. Véritable. (Ce sont de bons nigauts que ces gens-là. *Mol.* En bonne galanterie, on ne fauroit se dispenser de ces règles. *Mol. Préc.*)

Bon, bonne. [*Solemnis*.] Considérable. Célèbre. (Les bons jours de l'année. Les bonnes Fêtes de l'année.)

Bon, bonne. [*Utilis*.] Utile. Nécessaire. (N'être bon à rien. *Gomb. ép.* Contre ce mal il étoit bon de porter quelque chose de noir devant les yeux. *Abl. Ret.*)

B O N.

Bon, bonne. [*Idoneus*, *aptus*.] Propre, & dans ce sens il veut un *à* quand il régit un Verbe, ou un Datif, quand il gouverne un Nom.

(Il n'est point d'homme sans défaut,
Chacun est bon à quelque chose,
Je le suis à ce qu'il vous faut.

Recueil galant, t. 1.

Pendant une aimable jeunesse,
On n'est bon qu'à se divertir;
Et quand le bel âge nous laisse,
On n'est bon qu'à se convertir.

La Suze, *Poësies*.)

Bon, bonne. Qui est de bon ufé. (Bon cuir. Bonne étoffe.)

Bon, bonne. [*Probus*, *simplex*.] Ce mot joint avec homme ou femme, se prend dans un bon ou mauvais sens, selon le ton dont on parle. (Exemples: *C'est un bon homme*. C'est-à-dire, honnête. Qui n'est pas méchant. *C'est un bon homme*. Ces mots signifient aussi *bon* & *simple*.)

Bon est souvent un éloge, & quelquefois un blâme, & une marque de mépris, quand il s'agit d'une chose inanimée, ou qui est animée. *Bon* est un adjectif qui en dénote le mérite & l'excellence. Nous disons: *Voilà de bon vin*, *ce vin est bon*, *il fait bonne chère*, *une bonne perdrix*, *un bon cheval*; mais *bon* est rarement un éloge en parlant d'une personne. Ces mots, *c'est un bon homme*, forment d'abord dans notre esprit l'idée d'un homme de peu de mérite, de peu d'esprit, & qui n'est bon à rien. Cependant, selon le ton qu'on lui donne, il peut être un témoignage avantageux qu'on rend à quelqu'un. Le même terme *bon* est quelquefois appliqué à un vieillard, non point par mépris, ni pour lui faire injure: mais aussi ce n'est pas pour l'honorer; car on veut, par ce mot, faire entendre que l'âge aiant éteint les passions dans cet homme, il ne lui reste plus qu'une certaine bonté de peu de mérite. Il n'en est pas de même de la qualité de *bon père*; c'est une louange que l'on donne à un père qui emploie ses soins à l'éducation de ses enfans, pour lesquels il a toutes les complaisances qu'un père sage & judicieux peut avoir pour ses enfans. Le Pere Bouhours a remarqué que le mot *bon* étant joint avec les noms appellatifs, comme *Juge*, *Capitaine*, *Soldat*, *Ami*, fait une louange de bon Juge, de bon Capitaine & de bon Soldat, & il n'y a, dit-il, que *Seigneur* avec lequel il marque du mépris. *Bon Seigneur*, signifie dans la conversation & en stile bas, un petit génie, & alors *Seigneur* ne se dit qu'au figuré. Un de nos meilleurs écrivains n'a pas laissé de dire: *Ce fut une grande perte pour tous les pauvres dont ce bon Seigneur étoit le refuge le plus ordinaire*. Et bien des gens disent, sur-tout à la campagne; *C'est un bon Seigneur, c'est une bonne Dame*, pour louer le Seigneur & la Dame de leur village; cette façon de parler n'est pas du bel usage; tout le monde fait que dans le discours familier, ce mot, avec *homme* & *femme*, se prend dans un bon ou mauvais sens, selon le ton que nous lui donnons.

Bon, bonne. Qui a de l'avantage. Qui l'emporte. (Ainsi on dit en jouant au piquet, quatre as font bons.)

Bon, bonne. [*Lepidus*.] Ce mot se dit en raillant, & il veut dire, qui n'est pas solide: Foible. Ridicule. Plaisant. (O la bonne raison! *Paf. l. 4.* Ah! vraiment je vous trouve bonne;

est-ce

est-ce à vous, petite mignonne, à reprendre ce que je dis ?

Bon, *f. m.* [*Bonum.*] Ce qui est de plus avantageux. Ce qui est de meilleur. (Se former une idée du beau & du bon. Le bon de la Médecine est qu'il y a parmi les morts une discrétion la plus grande du monde. *Mol.*)

Bon. Profit. (Il y a cent écus de bon. Des deniers revenans bon. *Vaug. nouv. rem.* Vous aurez du bon, plus que vous ne pensez.)

Faire bon pour quelqu'un. C'est s'engager à paier pour lui. *Faire bon les deniers* ; c'est s'engager à paier une somme. *Trouver bon* ; c'est approuver.

Trouver tout bon ; c'est s'accommoder de tout, être content de tout. *Tenir bon* ; c'est résister avec courage, ne pas se rebuter, témoigner de la fermeté. *Coûter bon* ; c'est paier fort cher.

Bon-bon. Voiez plus bas.

Bon. Ce mot, pour dire *agréable*, se prend adverbialement. (Trouvez bon qu'on vous écrive. *Voit. Poës.* Ils se mettent à crier qu'il les mène où bon lui semblera. *Vaug. Quint. l. 4.* C'est-à-dire, où il voudra.)

Bon, *adv.* ou *interj.* [*Maîte animo.*] On se sert de cet adverbe pour approuver ou pour animer. (Bon, courage, pourfui. Bon, voilà qui va bien. *Abl.*)

BONACE, *f. f.* [*Malacia.*] Calme qui arrive sur mer. (Je crains les bonaces qui me peuvent retarder le bonheur de vous voir. *Voit. l. 37.* Jouir d'une agréable bonace.)

* *Bonace.* Tranquilité publique. (Tout nous rit, nôtre Navire a la bonace qu'il desire. *Mol.*)

BONASSE, *adj.* de tout genre. Il ne se dit guère que d'une personne de peu d'esprit. Ce mot est du stile familier. (Il est *bonasse*. Elle est *bonasse*.)

☞ *BONAVOGLIE*, (*BONNE-VOGLIE.*) C'est ainsi qu'on appelle ceux qui s'engagent volontairement à tirer la rame, sous certain salaire.

BONBANC, *f. m.* Sorte de pierre fort blanche, qui se tire des carrières qui sont aux environs de Paris.

† *BON-BONS*, *f. m.* [*Crustula, cupedia.*] Il ne se dit guère que dans le discours familier, ou dans le comique & en parlant aux enfans. Et même on ne s'en sert d'ordinaire qu'au pluriel. Il signifie toutes les petites friandises qu'on donne à manger aux enfans, pour les amuser, ou les apaiser quand ils pleurent. (Manger des bons-bons. Ofrir, donner des bons-bons. Avoir des bon-bons pleines ses poches.)

BON-CHRÉTIEN, *f. m.* [*Pyra panchresta.*] Grosse poire fort bonne. (Du bon-chrétien d'été. Du bon-chrétien d'hiver.)

BOND, *f. m.* [*Saltus ex soli repercussu.*] Saut que fait une chose en s'élevant de bas en haut. (Faire un bond. *Abl. Luc.* Ils se mettent à rouler des pierres du haut de la montagne, qui faisant plusieurs bonds, en tomboient avec plus de violence. *Vaug. Quinte-Curce, l. 5. c. 3.*)

Bond, *f. m.* [*Saltus.*] Sauts fréquens que font les chevaux, les chèvres & autres. Et la même chose se dit figurément d'une certaine manière d'écrire fougueuse.

(Sa muse dérégée en ces vers vagabonds,
Ne s'éleve jamais que par sauts & par bonds.
Despreaux.)

Il ne va que par sauts & par bonds ; c'est-à-dire, il est étourdi ; il est inégal ; c'est un homme à faillies ; un homme changeant.

Tome I.

Bond. Terme de *Jeu de Paume*. Saut que fait la balle s'élevant en l'air, de dessus le carreau du jeu de paume. (Prendre la balle au bond, c'est la prendre quand elle fait un saut. Prendre la balle entre bond & volée. C'est prendre la balle lorsqu'elle est prête à tomber.)

† * *Autant de bon que de volée.* Proverbe. C'est-à-dire, tant d'une manière que de l'autre. Faire une chose du second bond, quand on la fait de mauvaise grace.

Faire faux bon. C'est manquer à quelque chose, ne pas tenir sa parole, ne pas exécuter une promesse. On le dit aussi d'un Marchand, d'un Banquier, dont les affaires ont été dérangées, d'un Banqueroutier, d'une fille qui a manqué de sagesse, &c.

BONDE, *f. f.* [*Obiectaculum ligneum.*] Ce qu'on lève pour faire écouler l'eau de quelque étang. (Lever la bonde d'un étang. Baisser la bonde.)

Bonde. Arbre d'une grandeur extraordinaire, qui croît dans le Royaume de Quoaïa, & qui s'éleve beaucoup au-dessus des autres arbres. Son écorce est toute hérissée d'épines ; son bois sert à divers usages. Ses cendres sont estimées pour faire du savon.

BONDIR, *v. n.* [*Salire, resalire.*] Il se dit ordinairement des jeunes animaux, comme des jeunes taureaux, des jeunes génisses, des agneaux & autres bêtes, lorsqu'elles sont en pleine liberté. C'est faire des sauts, & être en quelque sorte transporté d'aise. (Le jeune taureau bondissoit sur l'herbe. Les agneaux bondissoient sur la tendre verdure. *God. Eclog.* On dit aussi le cerf bondit, ou faire bondir un cerf frais.

Il se dit aussi de quelques animaux furieux.

(De rage & de douleur le monstre bondissant,
Vient au pié des chevaux tomber en mugissant.
Racine, Phédre, a. 5. sc. 6.)

On dit aussi des boulets de canon, qu'ils bondissent sur la terre.

Bondir, au figuré, se dit des choses qui font de la peine, pour quoi on a de la répugnance ou de l'aversion. Cela me fait bondir le cœur ; le cœur me bondit contre. On dit aussi des boulets de canon, qu'ils bondissent sur la terre.

BONDISSEMENT, *f. m.* [*Nausea.*] Ce mot se dit du cœur, soulevé par quelque prochain soulèvement, ou quelque dégoût. Il se dit aussi des agneaux : le bondissement des agneaux.

BONDON, *f. m.* [*Dolii obturamentum.*] Petit morceau de bois qui bouche le trou qui est sur les muids & autres futailles.

BONDONNER, *v. a.* [*Dolium obturare.*] Boucher avec un bondon. (Bondonner un muid.)

BONDONNIERE. Instrument en forme de terrière ou tarrière, qui sert au Tonnelier à percer le trou où se met le bondon, dans une des douves des futailles ou tonneaux.

BONDRÉE, *f. f.* [*Gaccia.*] Oiseau de rapine qui a le bec court & la tête plate & grosse, le col fort court, garni de beaucoup de plumes.

BONHEUR, *f. m.* [*Felicitas, secunda fortuna.*] Ce mot ne se dit ordinairement qu'au singulier, si ce n'est en de certaines phrases. (C'est un grand bonheur. Il lui pourroit arriver tous les malheurs & tous les bonheurs du monde, qu'il ne se hausse ni ne se baisse. *Vaug. rem.*) On dit par bonheur, au lieu de heureusement. En général, le bonheur est cette satisfaction de l'ame qui naît de la possession du bien.

S s .

BONIFACE, *f. m.* [*Bonifacius.*] Nom d'homme, que plusieurs Papes ont porté.

† BONIFIER, *v. a.* [*Meliorem reddere.*] Rendre meilleur.

☞ Les Marins disent, *bonifier une baleine*, c'est la mettre en pièces, c'est en fondre le lard, pour en tirer tout ce qu'il y a de bon. On trouve quelquefois *bonifier*, dans ce sens.

BONJON. Terme de *Manufactures de toiles.*

BONITE, *f. m.* Poisson de mer.

BONNAVENTURE, *f. m.* Nom d'homme. (Bonnaventure est pauvre & sot.)

Bonnaventure, ou *Bonne-avanture*, *f. f.* *Horoscope.* [*Sors, fortuna.*] Bonheur prédit par l'horoscope. (Savoir ou ignorer sa bonne-avanture. Voici des Egyptiennes, il faut que je me fasse dire ma bonne-avanture. *Molière, Mar. forcé, sc. 5.*)

Où, par ma foi, c'est la figure
D'un certain vieux Evêque Grec,
Qui faisant le falemelec,
Dit à tous la bonne-avanture.

Voyage de Bachaumont.)

BONNE, *f. f.* [*Bona.*] Nom de femme. (Elle s'appelle Bonne. Bonne fut la première femme de Jean Roi de France, & elle étoit fille d'un Roi de Bohême. *Du Tillet, Histoire de France.*)

† Bonne. Mot qui entre dans diverses façons de parler, & qui a des sens différens. (*La donner bonne à quelqu'un.* C'est en faire accroire. Surprendre en disant des choses à quoi on ne s'attend pas. *La garder bonne*; c'est épier l'occasion de faire quelque déplaisir.)

Une bonne fois, *adv.* On s'en sert pour signifier qu'on parle sérieusement. Je vous le dis *une bonne fois*, faites ceci, je veux que vous fassiez cela.

Bonne fortune, *f. f.* [*Prospera fortuna.*] Bonheur. On appelle proprement bonne fortune, lorsqu'il arrive ou qu'il est arrivé à une personne des biens dont la fortune est cause. (Il lui est arrivé une bonne fortune. *Etre homme à bonne fortune.* C'est-à-dire, être homme à avoir des faveurs des Dames.)

Bonne grace, *f. f.* [*Lepor.*] Bon air. (Avoir bonne grace.)

☞ BONNEAU, *f. m.* C'est un morceau de bois ou de liège, ou un baril relié de fer, qui flote sur l'eau, marque l'endroit où les ancres sont mouillées dans les ports ou rades.

BONNEMENT, *adv.* [*Bonâ fide, simplicitè.*] D'une manière simple & peu fine. De bonne foi. (Il y va tout bonnement. Avoir bonnement une chose. Je ne sai bonnement que dire. On permet aux filles d'employer bonnement leur galanterie à se procurer des époux. *S. Evremont, in-4°. pag. 106.*)

BONNET, *f. m.* [*Pileus, pileum.*] Tout ce dont on se couvre la tête, & qui n'est pas chapeau. (Bonnet d'homme, bonnet d'enfant, bonnet de femme. Bonnet à la dragonne, bonnet de soldat dragon, qui est fait en pointe, & dont la pointe pend par derrière. Les petits laquais portent quelquefois des bonnets faits comme ceux des dragons. *Bonnet à la raie.* C'est un bonnet pour coiffer les femmes. *Bonnet plein.* C'est un bonnet de femme, & pour jeter les cheveux tout unis. *Bonnet quarré.* C'est un bonnet à quatre cornes que portent les Prêtres, les Avocats, & ceux qui professent publiquement dans des écoles, lorsqu'ils s'aquittent de leurs ministères.)

☞ L'usage des bonnets est fort ancien dans l'Eglise, puisque nous lisons, dit le P. du Molinet, dans son discours sur les habits des Chanoines, page 20. & 21. que Nôtger, Evêque de Liège, environ l'an 980. voulant reprendre le Château de Chévremont, qu'on avoit ravi à son Eglise, fit déguiser des soldats en Clercs & en Chanoines, leur faisant porter des chapes, & cacher leurs cheveux sous leurs bonnets de laine: *Laicalem comam pileis laneis celari jubet.* « La figure, » ajoute-t-il, qui est sur le tombeau de Jean » du Ermelin, dans le cloître de S^{te}. Geneviève, » de l'an 1252. a le capuce de sa chape abatu, » & porte sur la tête un petit bonnet en forme » d'une calote, sinon qu'il est plus large en haut » qu'en bas. La coutume vint après, de les faire » encore plus amples, mais ronds & fort plats, » presque en la même manière de ceux que » portent aujourd'hui les Novices des Jésuites, » & on les apelloit des *Barrètes*, ou *Birètes*, » du mot Latin *biretum*: enfin on leur a donné, » il y a plus de 200. ans, la figure quarrée, » étant tout tissus de laine, & aiant quatre » espèces de cornes, qui paroissent néanmoins » fort peu au-dessus, &c. Quant à ceux qui » sont de carte, couverts d'étoffe, & qui sont » tous quarrés, l'invention en est assez moderne, » puisqu'à peine passe-t-elle ce siècle. « Si quelcun a la curiosité d'en savoir davantage, il n'a qu'à voir ce que Solier, *Solerius*, ou plutôt le Pere Théophile Raynaud, Jésuite, sous ce nom, en a écrit dans un *Traité de pileo*, où il dit que la corne qui est au dedans, sert à soutenir le bonnet, & à empêcher qu'il ne s'enfoncé; & que d'ailleurs, la disposition des cornes représente la croix que les Clercs doivent toujours porter. Voyez *Thiers, des perruques*, page 131.

Prendre le bonnet. C'est se faire recevoir Docteur. *Donner le bonnet*; c'est mettre le bonnet de Docteur sur la tête à quelqu'un. *Opiner du bonnet*; c'est suivre l'avis d'un autre sans en alléguer de raison. *Cette affaire a passé du bonnet*; c'est-à-dire, tout d'une voix. *Cet avis passera du bonnet*; c'est-à-dire, sans difficulté. *Avoir la tête près du bonnet*; c'est se fâcher aisément. *Mettre son bonnet de travers*; c'est entrer en méchante humeur, se fâcher. *Ce sont deux bonnets dans une tête*; c'est-à-dire, deux hommes liés d'amitié & d'intérêt, qui sont toujours d'un même sentiment.

* *Quiter le Bonnet, la Sorbonne & les Bancs.* C'est-à-dire, quiter le Barreau, la Sorbonne & la Théologie.

† *Bonnet de nuit.* [*Nocturnum pileum.*] † *Triste comme un bonnet de nuit sans coiffe.* Proverbe qui veut dire fort triste; mais ce proverbe est burlesque.

† *Bonnet blanc, blanc bonnet.* Proverbe, pour dire, c'est toute la même chose.

† * *Porter le bonnet verd.* C'est avoir fait cession de ses biens à ses créanciers.

(Et que d'un bonnet verd le salutaire affront,
Flétrissent les lauriers qui lui couvrent le front.
Despreaux.)

Bonnet d'Hypocrate, *f. m.* Espèce de bandage pour la tête, ou de capeline à deux chefs pour les écartemens des sutures. On peut en voir la description dans le Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie, par M. Col-de-Villars.

Bonnet, *f. m.* Terme de *Fleuriste.* Pot où l'on plante des tulipes. Les bonnets sont plus hauts que les autres pots. *Culture des Fleurs.*

B O N.

Bonnet à Prêtre. Terme de *Fortification*. Pièce détachée qui forme à la tête trois angles faillans & deux rentrans, & qui est comme une double tenaille dont les côtes ne sont pas parallèles, mais s'étrécissent vers la place. (Faire un bonnet à Prêtre.)

Bonnet, est le nom du second ventricule du beuf & des autres animaux qui ruminent.

† BONNETER, *v. a.* [*Salutare.*] Saluer. Oter son chapeau. (Bonneter tout le monde.) On se sert du même mot pour signifier, rechercher quelcun, lui faire la cour, des soumissions. *Acad. Française.*

BONNETERIE. On appelle ouvrage ou marchandise de *Bonneterie*, les bonnets, les bas, & autres ouvrages de cette nature que vendent les Marchands bonnetiers.


Bonneterie, se dit aussi du corps des Marchands bonnetiers, qui est le cinquième des six corps des Marchands de Paris.

BONNETEUX, *f. m.* Terme du *Stile familier*. Il signifie un homme qui se sert des tours d'adresse, & principalement de tours de main, pour duper, soit au jeu, soit dans quelque négoce. On dit aussi dans le même stile, *Bonnetade*, friponnerie, ou quelque souplesse du corps. Furetière emploie aussi ce mot pour signifier les *cajolleries* qu'on fait à ceux dont on croit avoir besoin.

BONNETIER, *f. m.* [*Pileorum opifex.*] Ouvrier qui fait des bonnets, des bas, des chaufsons de laine. Marchand qui vend, qui fait ou fait faire toute sorte d'ouvrages de laine.

BONNETTE, *f. f.* [*Boneta.*] Terme de *Fortification*. Ouvrage composé de deux faces qui forment un angle saillant, qui a un parapet & une palissade au devant. C'est un petit ravelin. (Construire une Bonnette.)

Bonnetes, *f. f. plur.* Terme de *Mer*. Petites voiles dont on se sert lorsqu'il y a peu de vent. (On met les bonnettes pour agrandir, ou pour augmenter les voiles d'un vaisseau. *Desroches.* Terme de *Marine.*)

 *Bonnette maillée.* Ces bonnettes servent à alonger les basses voiles pour aller plus vite quand il fait beau tems; on les atache à des mailles, c'est-à-dire, à des œillets qui sont près de la ralingue, après quoi on amarre les écoutes aux points des bonnettes. Il y a des secondes *bonnettes maillées*: on les laisse encore aux bonnettes maillées par dessous, du moins chez les Holandois. *Bonnettes en étui.* Ce sont de petites voiles qui ont la figure d'un étui, & qui se mettent par le bout le plus étroit, à chaque extrémité des vergues, sur des pièces de bois qu'on nomme *boute-hors*: ainsi elles régner le long des côtes des deux basses voiles & des huniers. *Bonnette lardée.* Lorsque les Calfateurs veulent découvrir une voie d'eau, difficile à trouver, ils lardent une bonnette avec de l'étoupe qu'on pique sur la voile avec du fil de voile; & après avoir mouillé la bonnette, ils jettent de la cendre ou de la poussière sur ces bouts de fil de carret & d'étoupe, afin de leur donner un peu de poids pour faire enfoncer la bonnette dans l'eau: en cet état, ils la descendent dans la mer, & la promènent à tribord & à bas-bord de la quille, jusques à ce qu'elle se trouve opposée à l'ouverture ou débris qui est dans le bordage; car alors l'eau qui court pour y entrer, pousse la bonnette contre le trou; ce qui se connoît par une espèce de gazouillement ou de frémissent, que font la bonnette & la

B O N. B O O. B O R. 323

voie d'eau: les matelots pour exprimer ce bruit, disent que la bonnette fappe.

BONS-HOMMES, *f. m.* [*Minimi.*] Minimes qui ont été appelés bons-hommes de François de Paule leur Fondateur, que Loüis XI. nommoit d'ordinaire le bon-homme. *Dupleix, Vie de Loüis XI.*

BONTANS. Sorte d'étoffe fabriquée à Cantor.

BONTÉ, *f. f.* [*Benignitas.*] Pente à faire du bien. Inclination à obliger. (Ils ne peuvent manquer de bonté pour moi, eux qui en ont pour tout le monde. *Voit. l. 37.*) Ce mot se prend aussi quelquefois pour civilité, honnêteté. Il se prend dans un autre sens pour simplicité, facilité excessive. En général, il se dit de la qualité de tout ce qui est bon; on dit la *bonté* d'une montre, d'un cheval, d'un remède, d'un vin, &c.

Bonté. [*Bonitas.*] Ce mot se dit des murailles de place, & veut dire, qui est fort, qui peut résister. (Il se confioit en la bonté de la place. *Vaug. Quint. l. 4.* Les machines ne firent pas grand effet à cause de la bonté du mur. *Abl. arr.*)

Bonté, f. f. [*Præstantia.*] Il se dit des ouvrages d'esprit, & signifie excellence, quelque chose qui fasse valoir l'ouvrage, & qui le distingue. (Il est arrivé de cette pièce ce qui arrivera toujours des ouvrages qui auront quelque bonté. *Racine, Britannicus, Préface.*)

BONZE. C'est le nom qu'on donne aux Prêtres Orientaux dans la Chine & au Japon. Ils croient la transmigration des ames.

B O O.

BOOPE. Poisson de mer, qu'on prend au Brésil, & qu'on sale: il ressemble au thon d'Espagne, & on tire de l'huile de sa graisse.

BOOTES. Le *Bootes Aretophilax*, c'est-à-dire, gardien de l'Ourse, est une constellation Septentrionale de vingt-trois étoiles, selon Ptolomée, & de vingt-neuf, selon Képler. Les Anciens croioient bonnement que le lever & le coucher de cette constellation causoient des tempêtes.

B O R.

BORAX, ou BORAS, *f. m.* [*Chrysocolia factitia.*] Les Epiciers de Paris qui vendent du borax, écrivent d'ordinaire *borax* sur les boites où ils le tiennent. Cependant ils prononcent *boras*, comme la plupart des ouvriers. C'est une espèce de sel minéral, que les anciens avoient véritable: il étoit verd, comme il l'est encore; mais pour le multiplier, on a trouvé le moien de le blanchir. On met le *Borax* en poudre, & on s'en sert pour faire couler la soudure, quand on soude quelque besogne. (Le borax est blanc. Il est bon, il fait fondre la soudure.) On nomme aussi *borax*, une sorte de pierre qui se trouve dans la tête du crapaud, à laquelle on attribue diverses propriétés.

Le *borax artificiel* est composé d'alun & de salpêtre.

BORBORITES. Secte de Guostiques dans le deuxième siècle; ils nioient le Jugement dernier.

BORBORYGME, *f. m.* Bruit qui se fait entendre dans les gros intestins par des vents ou flatuosités qui les distendent & courent de cellules en cellules dans leurs circonvolutions. C'est un symptome des indigestions, des coliques,

des affections hypocondriaques & hystériques. Ce mot vient de *βροβοροζω*, je fais du bruit.

BORD, *f. m.* [*Limbus.*] Extrémité de quelque chose. (Le bord d'une robe, d'un chapeau, d'une assiète, &c.)

Bord. Ce mot se dit de la mer, des rivières & des fossés; en Latin *ora*, *littus*. Il signifie rive, rivage. (Il ne fut pas plutôt à l'autre bord du fleuve, qu'il fut envelopé par les ennemis. *Abl. Luc. t. 2. de l'amitié.*)

On ne repasse point le rivage des morts,
Et l'on ne voit jamais deux fois les sombres bords.
Racine.

L'honneur est comme une Isle escarpée & sans bords,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
Despreaux.

On dit, être sur le bord de sa fosse, pour dire, être prêt de mourir. D'un homme qui a beaucoup de franchise, on dit, *il a l'ame ou le cœur sur le bord des lèvres*. D'un nom dont on est prêt à se ressouvenir, on dit, *qu'on l'a sur le bord des lèvres*.

Mettre à bord. Terme de *Batelier*. C'est conduire au bord.

* *Bord.* Terme de *Mer*. Navire. Vaisseau. (On lui tua cinquante hommes sur son bord. Il n'y a sur notre bord qu'un matelot malade. Sortir de son bord. Retourner à son bord. Aler à bord. Venir à bord. Être à bord. Fait à bord de N. C'est ainsi qu'on date les lettres lorsqu'on écrit, & cela en nommant le vaisseau où l'on est.) Voiez dans le *Dictionnaire d'Aubin les différents usages de ce terme parmi les Marins*.

Venir à bord, c'est se rendre dans un vaisseau ou le joindre.

Rendre le bord. Ce vaisseau a rendu le bord, c'est-à-dire, qu'il a désarmé.

Bord, *f. m.* [*Latus dextrum, sinistrum.*] Terme de *Mer*. Route, bordée. (A bas-bord ou à sribord; c'est-à-dire, à main gauche ou à main droite. Faire un bord. Courre même bord que l'ennemi. *Courre bord sur bord*. C'est gouverner tantôt à sribord, & tantôt à bas bord. *Avoir fait un bon bord*. C'est avoir avancé sa route, étant au plus près du vent.)

Bord de bassin, *f. m.* [*Labrum.*] La tablette de marbre ou de pierre, ou le cordeau de gazon ou de rocaille qui pose sur le petit mur circulaire, quarré ou à pans, d'un bassin d'eau.

* *Unrougebord*. Verre plein de vin. (Un laquais éfronté m'apporte un rouge bord. *Despr. sat. 3.*)

† *Être sur le bord de sa fosse*. C'est être fort vieux.

BORDAGE, *f. m.* [*Marginum navis constructio.*] Les planches qui couvrent par dehors les côtes & la carcasse du navire. Les planches les plus proches de la quille se nomment *gabords*. *Four.*

Le terme *bordage* est employé en différentes manières. (Bordages de fond. Premier bordage des fleurs. Bordage des fleurs. Bordage d'entre les préceintes. Bordage de sabords. Bordage des castillages. Bordages pour recouvrir les ponts.) Voiez le *Dictionnaire de la Marine*, par *Aubin*.

Le *Bordage*. Voiez la *Coûtume de Normandie*.

BORDAYER. Terme de *Marine*. C'est faire ou courir des bordées; c'est-à-dire, gouverner tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, lorsque le vent ne permet pas de porter à route.

BORDAT. Petite étoffe, ou tissu étroit, qui se fabrique en Egypte: c'est du *Bordat*.

BORDE, *f. f.* Vieux mot, qui signifioit autrefois une petite ferme, ou une petite maison de campagne. On apelloit *Bordier*, le fermier ou le métayer.

BORDÉ, **BORDÉE**, *adj.* On dit une muraille bordée de Mousquetaires, un fossé bordé de haies.

Bordé. Galon d'or ou d'argent, &c. Mettre un bordé sur un habit, sur une veste, sur les meubles, &c.

Bordée, *f. f.* Terme de *Mer*. C'est le cours d'un vaisseau depuis un revirement jusqu'à l'autre. (Nôtre vaisseau fit diverses bordées pour monter au vent; c'est-à-dire, fit plusieurs routes. Le vaisseau continua sa première bordée. Faire ses bordées au Nord-Oüest. *Guillet, Art de naviger. Courre la même bordée*. C'est courir sur une même aire de vent. *Desroches*. Terme de *Marine*. Voiez *Aubin*.

Bordée, *f. f.* [*Navigii tormenta.*] Terme de *Mer*. C'est la décharge de l'artillerie d'un navire sur quelqu'autre vaisseau. (Nôtre vaisseau a donné la bordée aux vaisseaux ennemis. Envoyer une bordée à un navire. Il a par diverses bordées désarmé les vaisseaux ennemis; c'est-à-dire, il a démâté les vaisseaux, ruiné leurs manœuvres, & les a mis hors de service.)

BORDEL, *f. m.* [*Lupanar.*] Maison de débauche. (Fréquenter, courir le bordel.)

Du Cange a remarqué dans ses Observations sur Joinville, page 63. que *borde* vient de *borde*, vieux mot qui signifioit une petite maison; & comme les femmes & filles débauchées logeoient ordinairement dans ces maisons basses & obscures, nous avons appelé *bordels*, les lieux où les personnes qui menent la même vie habitent. On disoit autrefois *Bordeau*, & M. de Valois, dans le *Valesiana*, page 17. en donne cette étimologie: c'étoit, dit-il, dans quelques-unes de ces petites rues qui sont à Paris, vers le bord de la rivière, que les lieux infames étoient situés, d'où on les a nommés *Bordeaux*, comme qui diroit maisons bâties sur le bord de l'eau.

BORDEMENT. Terme de *Peinture en émail*. Il se dit de la manière d'employer les émaux clairs, en les couchant à plat, border du même métal, sur lequel on les applique.

BORDER, *v. a.* [*Pratexere, cingere.*] Couvrir le bord de quelque chose. (Border une jupe, les poches, un chapeau, &c. avec un ruban, un galon, ou quelque chose de semblable.)

Border une allée. [*Circumdare.*] Terme de *Jardinier*. Mettre quelques arbres ou autre chose le long du bord d'une allée.

* *Border*. [*Circumfundere.*] Être au bord. S'étendre sur bord. S'étendre le long de quelque chose que ce soit. (L'armée bordoit le rivage. *Vaug. Quint. l. 7.* Border une haie pour faire sa décharge. *Abl.*)

Border les avirons. Terme de *Batelier*. Mettre les avirons dans les tourets du bachot pour nager.

Border, *v. a.* Terme de *Mer*. Il se dit des navires & des vaisseaux. C'est leur mettre leurs bordages; c'est-à-dire, des planches de chêne, qui servent à couvrir leurs membres. (Border un navire, un vaisseau.)

Border, *v. a.* Terme de *Mer*. [*Explicare.*] Il se dit des voiles, & signifie les étendre par en-bas, pour prendre le vent, en tirant les cordages, qu'on appelle *écoute*. (Border la grand voile. Border le hunier; c'est-à-dire, la voile appareillée.)

Border, *v. a.* Terme de *Mer*. C'est suivre de côté un vaisseau afin de l'observer. (Nôtre flote borda quelque tems vers l'Escadre ennemie.)

Border, *v. a.* Terme de *Mer*. Naviger le long des côtes. (Vaisseau qui borde toujours les côtes, pour porter des marchandises de Ville en Ville. *Robe*, *Abrégé de la Navigation*.)

Border, *v. a.* Terme de *Servante*, qui fait les lits. C'est faire entrer les bords de la couverture dans le bois de lit, lorsqu'il est fait. (Il faut border un lit si-tôt qu'on l'a fait.)

Border, *v. a.* Terme de *Chaudronnier*. C'est achever le bord de quelque besogne. (Border une poissonnière. Border une tourtière, &c.)

BORDÉREAU, *f. m.* [*Scheda, notæ.*] Prononcez *bordero*. Papier qu'on prend de celui de qui on reçoit de l'argent, où il marque les espèces qu'il a données, afin qu'on voie s'il n'y a point eu de mécompte.

On apelle aussi, 1^o. un livre de caisse & de bordereaux, un livre particulier sur lequel les Marchands écrivent toutes les sommes qu'ils reçoivent & qu'ils paient journallement. 2^o. *Bordereau*, est un petit livre de poche, sur lequel les Commis & Garçons, qui vont à la recette par la Ville, écrivent les paiemens qu'on leur fait, & en quelles espèces ou monnoies. 3^o. *Bordereau*, ou table de bordereau d'aunage, c'est une table composée de diverses fractions de l'aune, suivant qu'elle est différemment divisée, comparées aux parties de la livre tournois de vingt sols.

BORDIER. Terme de *Marine*. C'est un vaisseau qui a un côté plus fort que l'autre.

BORDIGUE, *f. f.* C'est un espace retranché de roseaux ou de cannes, sur le bord de la mer, pour prendre du poisson.

BORDOYER, *v. a.* Terme de *Peinture en émail*. C'est le mauvais éfet que font les émaux clairs, lorsqu'étant employés sur de bas or, ils plombent & deviennent louches; enforte qu'une espèce de noir obscurcit la couleur de l'émail, & la *bordoie*, en se rangeant tout autour.

BORDURE, *f. f.* [*Ora, margo.*] Bois de menuiserie pour mettre un portrait, ou une glace de miroir. (Une jolie bordure. Bordure bien sculptée.)

Bordure. [*Limbus.*] Terme de *Blason*. Pièce qui environne l'écu, & l'enveloppe sans le couvrir. (Porter de gueules à la bordure, d'hermine. *Colomb.*)

Bordure. Terme de *Tapissier*. Le haut & le bas de la tapisserie.

Bordure. Terme de *Jardinier*. [*Pulvinorum hortensium margo.*] Boisis qui borde les plates bandes, les planches, les carreaux, &c. (Faire les bordures des plates bandes.)

Bordure. Terme de *Doreur sur cuir*. Ornaments au haut & au bas du dos du livre, qui sont immédiatement après les filets du premier ou du dernier bouquet.

Bordure. Terme de *Boisselier*. Cerceau large de trois doigts qu'on met au haut & au bas du seau pour le tenir ferme.

BORÉAL, BORÉALE, *adj.* [*Borealis, boreus.*] Septentrional. (Partie boréale.)

BORÉE, *f. m.* [*Boreas.*] Mot poétique, pour dire, vent Septentrional. Bise. Vent du Nord.

BORGNE, *adj.* [*Unoculus, luscus, cocles.*] Qui a perdu un œil. (Cheval borgne. Cavale borgne.)

Ce mot est injurieux quand il se dit des personnes. (Il est borgne, elle est borgne.)

Soyez borgne, bossu, fust
Pour mettre les gens en crédit,
Et le sot peuple s'imagine
Que les monstres ont plus d'esprit
Que les hommes de bonne mine.

Poëte Anonyme.

Borgne, *f. m.* Qui a perdu un œil. (C'est un méchant borgne.)

† * *Borgne*, *adj.* [*Obscurus, tenebrosus.*] Ce mot se dit de certains coléges & de certains cabarets. Il veut dire, qui n'est point fréquenté. Qui est obscur. (Collége borgne. Cabaret borgne.)

Changer son cheval borgne contre un aveugle; c'est faire un échange défavantageux. *Causer comme une pie borgne*; c'est causer continuellement. *Un conte borgne*; c'est une fable, un conte de vieille.

Borgue. Terme de *Pêcheur*. Espèce de panier que l'on met à l'ouverture des bouchots, du côté de la mer.

Borgne. En Médecine le boïau borgne, ou le *Cæcum*, est le premier des trois gros boïaux.

† BORGNESE, *f. f.* [*Lusca.*] Terme injurieux, pour dire celle qui a perdu un œil. (C'est une méchante borgnesse.)

BORNAGE, *f. f.* [*Metatio.*] Terme de *Palais*. Action de borner, ou de planter des bornes. L'action de bornage peut être intentée, ou entre particuliers pour les confins de leurs héritages, quand l'un se plaint que son voisin entreprend sur son héritage; ou entre Curez, & les Décimateurs, pour les limites de leurs Paroisses.

BORNE, *f. f.* [*Meta.*] Limite. Pierre ronde qui finit en pyramide, & qu'on met aux coins des rues, & contre les murs dans les endroits passans, de peur que les rouës des harnois ne ruinent les murailles. (Poser une borne.)

* *Borne*. [*Terminus.*] Ce qui est fixe. Ce qui termine. Limite au-delà de laquelle on ne doit pas aler. Marque de limite. Ce mot pris dans le sens figuré ne se dit qu'au pluriel; connoître les bornes de son esprit; se tenir dans les bornes de son état. (Mettre des bornes à ses desirs. *Abl.* Se tenir dans les bornes de l'honnête fatire. *Molière*, *Préc.* Mon chagrin n'a plus de bornes. *Benferade.*)

Borne. Terme de *Vitrier*. Morceau de verre qui finit en pointe par les deux bouts, & qui est autour d'une pièce quarrée dans un panneau de vitre.

† BORNÉÏER, *v. n.* [*Observare, inspicere.*] C'est regarder d'un œil en fermant l'autre, pour voir si une allée est droite, ou si des arbres sont plantez en droite ligne. Il n'y a guère que les Jardiniers qui se servent de ce mot *bornéïer*. Ils disent, il *bornéïe*, si les trois bâtons se rencontrent dans une même ligne. *Quint. Jardins*, t. 1. pag. 69.

BORNER, *v. a.* [*Metare.*] Mettre des bornes. (Borner un champ.)

* *Borner*. [*Terminare.*] Fixer. Terminer. (Borner les espérances des grands. *Abl. Tac.* Quand on fait se borner, on est aisément heureux. Quelque démesurée que fût son ambition, il l'auroit bornée à une si rare faveur. *Voit. l.* 36.

Se borner, *v. r.* [*Sibi fines constituere, figere.*] Se fixer. Se régler. (Se borner aux qualitez du cœur & de l'esprit.)

BORNÉ, BORNÉE, *adj.* [*Terminatus, metatus.*] Qui a des bornes. (Champ borné.)

* *Borné*, au figuré; c'est un homme borné, qui a peu de lumières, c'est un esprit borné, c'est-à-dire, un esprit sans pénétration & sans étendue.

BORROW. Arbre des Indes dont l'écorce est couverte d'épines crochues. On en tire par incision un suc purgatif.

B O S.

BOSEL, *f. m.* [*Torus.*] Terme d'*Architecture*. Membre rond qui est à la base des colonnes, & qui est comme un gros anneau ou bourelet. Ce mot n'est plus d'usage, on dit Tore.

☞ BOSPHORE. C'est une mer qui sépare deux continens, & par lequel deux mers peuvent se communiquer; ainsi par le *Bosphore* de Constantinople, on passe d'une mer dans une autre. On l'appelloit autrefois le *Bosphore de Thrace*.

BOSQUET, *f. m.* [*Nemus, sylvula.*] Terme de *Jardinier*. Arbres & arbrisseaux qui font une manière de bois. (Faire un bosquet. Ce bosquet est tout-à-fait joli.)

BOSSAGE, *f. m.* [*Eminentia, anaglyphum.*] Terme d'*Architecte*. Partie du mur qu'on fait faillir hors d'œuvre. (Faire un bossage.)

Bossage. Terme de *Charpentier*. C'est la rondeur, ou bossé que font les bois courbés ou cintrés.

BOSSE, *f. f.* [*Gibbus.*] Élévation de l'épine du dos en voûte. (Elle tâche à cacher sa bosse, mais elle n'en peut venir à bout.)

Je confesse que saint Pavin
A l'esprit délicat & fin,
Mais par sa bosse on le renomme.
Poëte Anonyme.

Bosse. [*Tumor.*] Tumeur qui vient de quelque coup. (Il lui a fait une bosse. Il a une grosse bosse à la tête.)

Bosse. Sorte de ferrure. (Ouvrir la bosse. Fermer la bosse.)

Bosse. [*Toreuma.*] Terme de *Sculpture*. (Ouvrage relevé en bosse. Ouvrage de bosse ronde; c'est-à-dire, *en relief*. Ouvrage de demi bosse; c'est-à-dire, *de demi relief*. Relevé en bosse. Termes burlesques pour dire bossu.)

Bosse de chardon. Globule long & épineux, que produit une plante qui est une espèce de chardon. On se sert de ces bosses dans les Manufactures, pour tancer ou tirer la laine du fond des étofes, afin de les couvrir de poil.

Bosse. Terme de *Verrerie*. C'est le verre qu'on a soufflé avec la felle, pour en faire un plat de verre, avant qu'il ait été ouvert.

Bosse. Terme de *Jeu de Paume*. C'est un endroit de la muraille du côté du dedans par bricole. *Attaquer la bosse, donner dans la bosse*; c'est pousser la bale vers cet endroit. *Défendre la bosse*; c'est rechasser la bale avant qu'elle puisse entrer dans cet endroit.

Bosse, *f. f.* [*Subula.*] Terme de *Chasse*. Il se dit de la première poussée du bois d'un cerf, ce qui commence dès le mois de Mars ou d'Avril.

* On dit proverbialement des Chirurgiens, qu'ils ne cherchent que *plaië & bosse*; c'est-à-dire, qu'ils ne demandent que de la pratique.

☞ *Bosses*. Terme de *Marine*. Ce sont des bouts de cordes d'une médiocre longueur, aiant à leurs extrémités des nœuds nommez

cul-de-port doubles. L'usage des bosses est de rejoindre une manœuvre rompuë, ou qu'un coup de canon aura coupée; ce qui est fort nécessaire dans un combat. *Bosses à éguillètes, ou raban; bosses de cables*. Ce sont des bosses qui sont pour le cable, c'est-à-dire, qui ont au bout une petite corde qui sert à saisir le cable, lorsque le vaisseau est à l'ancre. *Bosses à foïets*. Ce sont celles qui étant treffées par le bout, vont jusqu'à la pointe en diminuant. *Bosses du bossoir*. C'est la manœuvre qui sert à tirer l'ancre hors de l'eau, pour l'amener au bossoir, lorsqu'elle paroît. *Bosses de chaloupe*. Ce sont les cordes dont on se sert pour amarrer les chaloupes & les canots. On dit figurément d'un homme qui aime les querelles, il ne cherche que *plaiës & bosses*.

☞ *Bosses*. Ce sont aussi de grosses bouteilles de verre mince, pour des feux d'artifice.

BOSSELAGE. C'est le travail en bosse sur la vaisselle.

BOSSELÉ, *partic. adj.* On le dit des feuilles de certaines plantes, qui sont naturellement ciselées, & qui ont des éminences creuses en dessous. Les feuilles du chou sont bosselées.

BOSSELER. Travailler en bosse, sur de l'argenterie, sur de la vaisselle, &c.

BOSSELURE, *f. m.* C'est la ciselure naturelle qu'on voit sur certaines feuilles.

☞ BOSSEMAN. Ouvrier marinier qui est chargé du soin des cables & des ancres, des jas & des bouées; il doit faire épisser & fourrer les cables aux endroits nécessaires, caponner & bosser les ancres, y mettre des orins de longueur convenable au fond des mouillages, y tenir des bouées flotantes au-dessus de l'eau.

BOSSEUR, *v. a.* Terme de *Marine*. C'est mettre l'ancre sur les bossours ou pièces de bois destinées à la recevoir.

BOSSETTE, *f. f.* [*Umbo equini lupati.*] Terme d'*Eperonnier*. Ornemens d'embouchure qui couvrent le banquet, & qu'on met aux deux côtes du mors d'un cheval. (Une bosslette bien faite.)

BOSSETIER, *f. m.* [*Umbo-num faber.*] Prononcez *Bossetié*. C'est un des noms dont on appelle les Fondeurs, & on les nomme de la sorte, parce qu'ils peuvent faire quantité de petits ouvrages d'airain, de cuivre ou de léton, en bosse, comme grelots, bossottes, dez, clochettes, sonnettes, &c. Il est reçu fondeur, mouleur en terre & en sable, & bossotier de la Ville de Paris.

BOSSEURS, ou BOSSOIRS, qui sont des poutres en faillie pour soutenir l'ancre quand on l'a levée. Et celui qui a soin de l'ancre & des cordages s'appelle *Bosseman*.

BOSSU, BOSSUË, *adj.* [*Gibber.*] Qui a une bosse sur le dos. (Il est bossu. Elle est bossuë.)

Bossu, *f. m.* [*Gibbus.*] Celui qui a une bosse sur le dos. (C'est un bossu.) On le dit aussi d'un pais inégal & montueux.

Bossuë, *f. f.* [*Gibba.*] Celle qui a l'épine du dos relevée en voûte.

BOSSUË, BOSSUËE, *adj.* [*Lacunatus.*] Vaisselle ou batterie de cuisine qui a des bosses.

BOSSUEL. C'est la seule tulipe qui ait de l'odeur, & dont on ne fait point de cas.

BOSSUER, *v. a.* [*Lacunas facere.*] Ce mot se dit de la vaisselle, & de quelque autre ouvrage de métal. (Bossuer un plat, une assiette.)

BOSTANGI, *f. m.* Terme de *Relation*. C'est un Jardinier.

BOSTANGI-BASCHI, *f. m.* Officier du Grand-Seigneur, qui a la direction des Jardins.

B O T.

† BOT, *adj.* [*Pes in obtusum coactus.*] Il n'est usité qu'au masculin, & ne se dit que du pié. (On dit, c'est un pié-bot; c'est-à-dire, une personne qui a le pié tortu & mal fait.)

Nicole, Claudine, Margot,
Et Perrette & Jeanne au pié-bot.
Poëte Anonyme.)

☞ BOT. C'est un petit vaisseau dont on se sert aux Indes Occidentales; il est mâté en heu, & n'est point ponté. C'est aussi un certain gros bateau Flamand, ou une espèce de petite flûte; il est ponté par le haut, & au lieu de dunette, ou de chambre un peu élevée, il y a une chambre retranchée à l'avant, qui ne s'élève pas plus que le pont. Voyez *Aubin*.

BOTANIQUE, *f. f.* [*Pars medicinae quae in plantis versatur.*] Art dépendant de l'Agriculture, qui enseigne à connoître & à cultiver les plantes médicinales. (Etudier la botanique. Se plaire à la botanique.)

BOTANISTE, *f. m.* [*Qui in plantis cognoscendis versatur.*] Qui fait la botanique. (C'est un fameux Botaniste. Botaniste savant, docte, renommé, célèbre. Un habile Botaniste fait l'art de cultiver les plantes médicinales. M. Tournefort étoit un très-savant Botaniste. Messieurs de Jussieu sont d'habiles Botanistes.)

BOTANNE. Sorte d'étoffe, dont on fait négoce à Lyon.

BOTE, (BOTTE,) *f. f.* [*Ocrea.*] Chaussure de cuir qui est composée d'un pié, d'une tige & d'une genouillière, & qui est propre à tous cavaliers & autres gens qui vont à cheval. (*Aler à la bote.* Cela se dit d'un cheval qui mord lorsqu'on est dessus.) *Prendre la bote, graisser ses botes,* c'est se préparer à partir pour quelque voiage. *Mettre du foin dans ses botes;* c'est faire ses affaires dans un emploi, amasser de l'argent. *Graisser les botes d'un vilain;* c'est faire du bien à un avare, ou à un ingrat. *Porter une bote à quelcun;* c'est lui faire une forte objection.

Bote. Terme de *Sellier*. C'est une espèce de petit marche-pied, attaché au brancart des berlines à l'endroit où s'ouvrent les portières, sur lequel on apuie le pié pour monter.

Bote. [*Fasciculus.*] Quantité de petites choses liées ensemble. (Une bote d'osiers, de raves, d'oignons, d'asperges, de foin, de paille, d'échalas.)

Bote. Terme de *Mercier*. Quinze onces de foie. (Acheter une bote de foie.)

Bote. Terme de *Maîtres d'armes*. [*Gladii præpilati ictus.*] Coup (Porter une bote. Alonger une bote. Une bote secrète. Bote de seconde, de tierce, de quarte sur les armes. *Liancourt, Maître d'armes, ch. 13.*)

Bote. Terme de *Chasse*. Colier avec lequel on mene le limier au bois. *Salnove.*

Bote, *f. f.* [*Cadus.*] Vaisseau à tenir du vin, qui est environ de la grandeur d'un muid, & qui est en usage aux Provinces de France méridionales.

Botes. [*Manipulus.*] Terme de *Marchand Mercier*. Petits rouleaux longs d'un pié qui pendent à l'étalage de la boutique des Merciers, & de quelques autres Marchands de Paris.

Botes. Au pluriel, se dit de la terre qui s'attache aux fouliers quand on marche dans une terre grasse, ou un terrain gras.

BOTELAGE, (BOTTELAGE,) *f. m.* [*Manipulorum coactio.*] L'action de celui qui botèle du foin. (Le botelage de ce foin coûte tant.)

BOTELER, (BOTTELER,) *v. a.* [*In manipulos colligare.*] Mettre en botes. (Boteler du foin, de la paille.)

Boteler, *v. a.* Terme de *Vendeuses de raves*, &c. C'est mettre cinq ou six raves ensemble & les lier; ce qui s'appelle en faire des botes, ou les boteler. On dit aussi ce mot *boteler*, des autres choses qu'on met & vend en botes, comme oignons, asperges, &c.)

BOTELEUR, (BOTTELEUR,) *f. m.* [*Coactor.*] Celui qui met le foin & la paille en botes.

BOTER, (BOTTER,) *v. a.* [*Ocreas induere.*] Mettre les botes à quelcun.

Boter, signifie aussi faire des botes. (Ce Cordonnier bote bien.) On dit par la même raison, qu'un homme se bote bien ou mal, quand il porte des botes bien ou mal faites. Se boter, se dit aussi de ceux qui amassent de la terre sous leurs fouliers en marchant dans un terrain gras.

Se boter, *v. a.* Mettre ses botes. Se boter pour aler en campagne.)

BOTINE, (BOTTINE,) *f. f.* [*Levior ocrea.*] Petite bote. (De jolies botines. Des botines très-commodes.)

☞ BOTINEURS. On apelloit ainsi les Moines chauffez. *Villon, dans le grand Testament:*

Les autres sont entrez aux cloistres
Des Célestins & des Chartreux,
Botez, houssez, com pescheurs d'oistres.

Rabelais: *Matagots, boutineurs.*

BOTUA. Plante médicinale, plus connue sous le nom de *Paréira-brava*.

B O U.

BOUAR. Terme de *Monoïage*. Gros marteau, assez semblable à celui que les Monoïeurs appellent *Flatoir*, mais plus gros & plus racourci. On s'en servoit à bouier les monoïes, quand on les travailloit au marteau.

BOUBIE, *f. f.* Oiseau aquatique, qu'on trouve en quelques lieux de l'Amérique, dont la chair est noire, & a le goût de poisson.

BOUC, *f. m.* [*Hircus.*] Le mâle de la chèvre. (Puant comme un bouc. S. est lascif comme un bouc.)

Bouc émissaire, étoit chez les Juifs le bouc envoié dans le désert, pendant que l'autre étoit destiné au sacrifice. *Saci.*

Bouc, se dit aussi d'une peau de bouc remplie de quelque liqueur. Un *bouc de vin*, un *bouc d'huile*. *Barbe de bouc*, c'est celle d'un homme qui n'a de poil que sous le menton.

BOUCAN, *f. m.* Mot Américain. Gril fait de bois de Brésil, qu'on élève au dessus du feu pour y faire griller de la viande. (Mettre le boucan sur les charbons. Mettre sur le boucan. *Histoire des Boucaniers.*)

† *Boucan*, *f. m.* [*Lupanar, fornix.*] Bordel. Aler au Bordel. Ce mot ne se dit, en ce sens, qu'au stile comique & fatirique.

BOUCANER, *v. a.* [*Fumo siccare pisces vel carnes.*] Terme de *Boucanier*. C'est mettre de la viande sur le boucan, & la faire fumer & griller. Les Boucaniers Américains font boucaner de la

chair d'homme, & les Boucaniers François de la chair des animaux qu'ils ont pris à la chasse.

Boucaner, *v. a.* C'est aller à la chasse des beufs & des autres animaux, pour en avoir les cuirs.

Boucaner. [*Scortari.*] Est aussi un verbe neutre, qui se dit dans le stile comique & fatirique, de ceux qui fréquentent les lieux de prostitution & de débauche.

BOUCANIER, *f. m.* [*Qui pisces, fumo, vel carnes siccant.*] Prononcez *Boucanié*. Les Boucaniers sont des Indiens naturels des Isles Antilles, qui vivent dans les bois, qui ont acoûtumé d'y chasser; & lorsqu'ils font des prisonniers de guerre, ils les coupent en pièces, ensuite ils les mettent sur des boucans pour les fumer & les griller.

Boucaniers, *f. m.* Des boucaniers Indiens, d'où les boucaniers François ont pris leurs noms. Ce sont des gens qui dans l'Amérique s'assemblent dans les bois, y vont chasser, & après avoir pris plusieurs bêtes, les coupent en pièces & les mettent griller sur le boucan. Ensuite ils en vendent les peaux; & de l'argent qu'ils en retirent, achètent du vin, & se plongent en toute sorte de débauche. Ces boucaniers sont armez de fusils & de baïonnettes, ils sont habillez de haut-de-chausses, de casques & de bonnets de toile, & ils portent avec eux une tente de toile pour se reposer dessous, & se garantir des mouchérons.

BOUCASSIN, *f. m.* [*Lintheum textum, à fullone subactum ac tinctum.*] Futaine pour doubler. (Bouassin fort bon.)

BOUCASSINÉ, *adj.* Une toile *bouassinée*, est celle qui est aprêtée & mise en bouassin, c'est-à-dire, gommée & calendrée.

BOUCAUT. C'est le nom de quelques rivières, qui s'embouchent à la mer, ou dans les lacs, ou qui prennent en leurs embouchures le nom de *boucaut*, comme les embouchures des rivières des Basques & des Landes.

Boucaut. Moïen tonneau qui sert à renfermer diverses marchandises. Un *boucaut* de girofle, de muscade, de vin, de moruë, &c. c'est-à-dire, un tonneau rempli de ces marchandises.

BOUCHARDE, *f. f.* Outil de Sculpteur en marbre qui est une espèce de ciseau en plusieurs pointes de diamant.

BOUCHE, *f. f.* [*Os.*] Ce mot se dit proprement des personnes, & veut dire tout l'espace qui est depuis les lèvres jusques à la gorge, où sont contenus le palais, les dents & les amigdales. (Bouche vermeille. Bouche riante. Aprochons-nous pour voir si sa bouche respire. *Mol.* Il m'a mis dans la bouche un nouveau cantique. Je n'ai point eu la bouche fermée quand il a falu parler de vos merveilles. *Pf.* 39.)

Fermer la bouche. Voiez *Fermer*. *Flux de bouche.* Voiez *Flux*, &c.

* *Bouche*. Ce mot, au figuré, a plusieurs sens. Exemples. *Avoir bouche à cour.* C'est être nourri dans un logis. Nous avons *pris sur notre bouche* la dépense des funérailles. *Patru*, *Plaid.* 8. C'est-à-dire, nous avons vécu petitement pour fournir aux frais des funérailles. *On ne lui sauroit plus ouvrir la bouche.* C'est-à-dire, on le sauroit plus faire parler. *Il y a plus de cent mille bouches à l'armée.* C'est-à-dire, cent mille créatures qui mangent. *Fermer la bouche à quelcun.* C'est-à-dire, faire taire, empêcher de parler, de repliquer. *Elle n'en fait point la petite bouche.* Proverbe, pour dire: Elle le dit franchement. *Elle fait la petite bouche.* Façon de parler basse, pour dire: Elle ne

mange pas à table. *Cela vous fera bonne bouche.* C'est-à-dire, cela vous rendra l'haleine douce & agréable. *Garder pour la bonne bouche.* C'est-à-dire, garder pour la fin du repas. *Avoir bonne bouche.* C'est-à-dire, ne rien découvrir. *Bouche cousüe.* C'est-à-dire, ne parler pas. *N'avoir ni bouche ni éperon.* Proverbe, pour dire, n'avoir ni parole ni esprit; il signifie aussi être insensible. Ne dire mot, paroître sot ou fote. *L'eau lui vient en la bouche.* C'est-à-dire, il désire. *Il est fort en bouche.* C'est-à-dire, hardi à parler, toujours prêt à repartir.

Bouche, *f. f.* [*Mense regis præfectura.*] Une des principales offices où sont les viandes destinées pour être servies au Roi. (Quand le Roi demande sa viande, le Maître d'Hôtel qui est de jour se rend à la bouche.)

Bouche, *f. f.* Ce mot se dit de quelques animaux, comme du cheval, du mulet, & de quelques poissons. (Cheval qui a la bouche délicate, tendre, bonne, fine, sensible, assurée. Cheval sans bouche. Cheval qui n'a point de bouche; c'est-à-dire, qui n'obéit point à la main. Cheval qui a la *bouche joiale*. Cheval qui a la *bouche fausse*; c'est-à-dire, qu'il n'y a aucune sensibilité. Cheval qui a la *bouche chatoïlleuse*; c'est-à-dire, qui craint trop le mors, &c. La bouche du faumon. La bouche de la carpe, de la grenouille. *Rond.*)

Bouche. Ouverture. Entrée. (Bouche d'estomac, de matrice, de ventricule. Bouche de tuyau d'orgue. Bouche de four. Bouche de petard, de canon, &c.)

Bouche, *f. f.* [*Ostium.*] Ce mot se dit de l'endroit où les rivières se déchargent dans la mer. (Le Danube se décharge par sept bouches dans la mer noire. On parle aussi des bouches du Nil. On appelle ces bouches les embouchures des rivières. Voiez *embouchure*.)

De bouche, *adv.* [*Ore.*] De parole. En parlant. (Il est plus expédient de consulter de bouche que par écrit. *Abl. Tac.*)

La bouche & les mains. Dans un très-grand nombre de Coûtumes, *la bouche & les mains*, s'entend d'un hommage sec, & sans être acompagné d'aucune redevance féodale. Loisel a dit dans ses *Institutions Coûtumières*, liv. 4. tit. 3. art. 10. *En quelques contrées, la femme ne doit que la main; mais la courtoisie Françoisse doit aussi la bouche.* Saint Julien de Baleure raconte dans ses *Antiquités de Bourgogne*, que Loüis le Débonnaire inféoda à Warin, ou Guarin, Comte de Châlon, le Comté de Mâcon, & se réserva *la bouche & les mains*, pour marque de sa dépendance à la Couronne.

BOUCHÉE, *f. f.* [*Buccella, bolus.*] Plein la bouche. (Avaler une bouchée.)

BOUCHER, *v. a.* [*Claudere, occludere.*] Fermer avec un bouchon, ou autre chose. (Boucher une bouteille. Se boucher les oreilles. Mettre quelque chose dans ses oreilles, afin de ne pas entendre. Boucher. Fermer. (Boucher les passages, boucher les conduits. Se boucher les yeux, &c. & au figuré, ne vouloir pas entendre. On dit aussi *bouché, bouchée, particule*. Un lieu *bouché*, une entrée *bouchée*. Et au figuré, un esprit *bouché*, qui ne peut rien comprendre, qu'on instruit envain.

Boucher, *f. m.* [*Lanius.*] Celui qui tuë beufs, veaux & moutons, & qui en vend publiquement la chair, dans un lieu destiné pour cela. (Un riche boucher.) Voiez *Ménage*, sur l'étimologie de ce mot, & le *P. Labbe*.

Boucher

Boucher d'or moulu. Terme de *Doreur*. C'est la réparation qu'on fait aux ouvrages d'or qui ont quelque petit défaut, après avoir été brunis. On emploie pour cela de l'or moulu, ou de la gomme arabique.

BOUCHERIE, *f. f.* [*Carnarium.*] Lieu où le Boucher vend la chair. (La boucherie ne se tient ni le Vendredi, ni les jours de jeûne. Les boucheries se ferment le Carême. Ouvrir la boucherie.)

Boucherie. [*Cædes, strages.*] Grand carnage. Plusieurs personnes tuées en quelque combat. (Ils enfoncent l'escadron, & en font une cruelle boucherie. *Vaug. Quint. l. 3. c. 11.* Il y eut une grande boucherie, & le sang ruisseloit de tous côtes. *Abl. Luc. t. 2.* On les mene à la boucherie.)

BOUCHET, *f. m.* Espèce d'hypocras qui se fait avec de l'eau, du sucre & de la canelle bouillies ensemble.

BOUCHETURE, *f. f.* [*Obturamentum.*] Tout ce qui sert à fermer, & à boucher un pré, une terre labourable, & autres héritages pour empêcher que les bêtes n'y entrent.

BOUCHIN, *f. m.* C'est la partie la plus large du corps d'un vaisseau. Voyez *Aubin*.

BOUCHOIR, *f. m.* [*Operculum.*] Terme de *Boulangier* & de *Pâtissier*. C'est une grande plaque de fer, au milieu de laquelle il y a une poignée, & qui sert à boucher le four. Ce bouchoir est neuf & bon. Le bouchoir est vieux & usé. Mettre le bouchoir. Oter, tirer le bouchoir.)

BOUCHON, *f. m.* [*Obturamentum.*] Tout ce qui sert à boucher quelque chose. (Un bouchon de bouteille. Un bouchon de cornet d'écritoire.)

Bouchon de cabaret. [*Ramus viridis, venalis index.*] C'est un chou, quelques brins de lierre, ou quelqu'autre petite branche qu'on met devant le cabaret. Et ce mot, *bouchon*, étant pris figurément, signifie le cabaret même, & le lieu où l'on vend du vin à pot & pinte.

Bouchon de paille. [*Stramineus peniculus.*] C'est une poignée de paille tortillée dont les valets d'étable bouchonnent leurs chevaux.

Bouchon. Mettre en bouchon, c'est - à - dire, chiffonner, mettre en un tas. On se sert de *bouchonner* dans le même sens. Il a mis en bouchon, ou il a bouchonné ce linge.

Bouchon, *f. m.* [*Corculum.*] Nom qu'on donne aux jeunes enfans; mon petit cœur, mon petit bouchon: d'où vient que *bouchonner* se dit pour cajoler.

(Sans cesse nuit & jour je te caresserai,
Je te bouchonnerai, baisserai, mangerai.
Molière.)

Bouchon. Sorte de laine d'Angleterre; elle est ainsi nommée, parce qu'elle est tournée & pliée en des espèces de paquets, ou bouchons.

BOUCHONNER, *v. a.* [*Defricare.*] Froter avec un bouchon. (Bouchonner un cheval.)

BOUCHOT, *f. m.* Parc ou Pêcherie, que l'on construit sur les grèves ou bords de la mer, pour prendre du poisson. Dans le pais d'Aunis, on nomme ainsi deux rangs de pieux dans lesquels on entrelasse des perches, pour la conservation des moules. Les moules qui s'y attachent, y déposent leur frai; il en naît une quantité prodigieuse de nouveaux habitans dont l'enfance est mise à l'abri dans une espèce de coralline, qui croît abondamment sur les bois des bouchots.

BOUCLE, *f. f.* [*Fibula.*] Instrument de métal rond ou quarré, composé du corps de la boucle,

Tome I.

d'une chape, d'un ardillon & d'une goupille. (Une petite ou grosse boucle. De bonnes ou de méchantes boucles. Porter de belles boucles à ses fouliez.)

Boucle de baudrier. Cette sorte de boucle n'a point d'ardillon, ni de chape, & ne se met sur le baudrier que pour l'embéler. (Monter les boucles sur le baudrier.)

Boucle à boucler les cavales. C'est une sorte de petit anneau.

Boucle de porte. [*Annulus.*] Sorte de grand anneau de fer attaché à la plupart des portes cochères & autres, servant pour heurter.

Boucle de cheveux. [*Cincinni.*] Cheveux anneaux & tournez en rond.

Boucle d'oreilles. Anneau que les Dames attachent à leurs oreilles. (De belles boucles d'oreilles.)

Boucle de perruque. Cheveux qu'on tourne en rond, qui sont derrière la perruque, & qui pendent sur le dos.

Boucle, *f. f.* [*Carcer.*] Clé, ou prison. (Tenir sous boucle. C'est-à-dire, sous la clé, ou en prison. *Fourn.*)

§ Les Marins se servent aussi de ce terme dans la même signification. (Mettre un matelot sous boucle.)

§ Un port bouclé, c'est-à-dire, qui est fermé, & dont on ne peut sortir.

BOUCLER, *v. a.* [*Cincinnare.*] Ce mot se dit des cheveux, & veut dire, les faire en boucle. (Boucler des cheveux.)

Boucler. [*Fibulare.*] Ce mot se dit des cavales; & c'est fermer la nature d'une cavale avec quatre ou cinq boucles, ou autres pareilles choses, de peur qu'elle ne soit couverte de l'étalement. (Boucler une cavale.)

BOUCLÉ. [*Fibulatus.*] Terme de *Blason*. C'est le colier d'un lévrier, ou d'un autre chien qui a des boucles.)

BOUCLIER, *f. m.* [*Clypeus, scutum.*] Arme défensive, faite anciennement de plusieurs cuirs de beuf; mais aujourd'hui elle est de métal, & on s'en couvre pour empêcher les coups de l'ennemi, lorsqu'on se bat de près.

* *Bouclier.* Défenseur. Protecteur. (Le Seigneur est mon bouclier. *Pf.* Celui qui a été le bouclier de la France, n'a pu se mettre à couvert de leurs coups. *Voit. l. 68.*)

On dit, une levée de bouclier. [*Inceptum magnæ famæ irritum.*] Pour dire, une entreprise de grande apparence qui demeure vaine & sans effet. Le Duc de Savoie a fait une levée de bouclier devant Toulon en 1707.

§ La perte de son bouclier dans une bataille; rendoit un soldat infame pour toujours. Epaminondas mourut content, lorsqu'il sçut que son bouclier étoit auprès de lui; & les mères Lacédémoniennes recomandoient à leurs enfans, lorsqu'ils alloient à la guerre, de revenir avec leurs boucliers, ou sur leurs boucliers. Le bouclier n'est plus en usage dans nos armées.

§ Le bouclier que l'on voit sur des médailles; signifie des vœux publics rendus aux Dieux pour la conservation d'un Empereur, ou d'un Roi. Il marque aussi la reconnaissance authentique de la protection d'un Souverain, dont l'autorité conserve ses sujets dans une tranquillité assurée. Ces sortes de boucliers furent nommez *Clypei votivi*, & on les exposoit dans les temples. On trouve en quelques-uns, ce mot, *Ancilia*, par rapport au bouclier envoyé du Ciel pour la protection de la Ville de Rome. Spon en a fait

T t

une assez longue Differtation dans ses *Recherches d'Antiquitez*; & l'Abé Maffieu une autre, que l'on trouve dans le premier tome de *l'Histoire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres*.

† BOUCON, *f. m.* [*Venenum, toxicum.*] Le mot de *boucon*, vient de l'Italien *boccone*, où il signifie *poison*. Il n'entre que dans le stile familier, ou dans des ouvrages qui ne sont pas d'un stile fleuri & élevé. (On lui a donné un boucon.) *Donner le boucon*; c'est empoisonner.

† BOUDER, *v. n.* [*Muffare.*] Gronder. (Elle ne fait que boudier. Les esprits foibles & timides sont sujets à boudier.)

Si son amant ne veut point s'acorder,
Point n'en pleure, la belle,
Il le faudra laisser boudier.

Airs, t. 2.

Ce mot se dit proprement des enfans. (Ces enfans ne font que boudier; ils font toujours mauvaise mine.)

† BOUDERIE, *f. f.* [*Morofitas.*] Mauvaise humeur, fâcherie cachée. (Il lui faut laisser passer sa bouderie.)

† BOUDEUR, *f. m.* [*Morofus.*] Celui qui boude. (C'est un franc boudeur.)

† BOUDEUSE, *f. m.* [*Morofa.*] Celle qui boude. (C'est une franche boudeuse.)

BOUDIN, *f. m.* [*Botulus, botullus.*] Boïau de cochon rempli de sang & de graisse, assaisonné, qu'on fait cuire & griller ensuite avant que de le manger. (Faire du boudin.) La Nouvelle 18. de l'Empereur Leon, défend de manger du boudin. On dit proverbialement, qu'un projet *s'en ira en eau de boudin*, pour dire, qu'il n'aura point de succès.

Boudin blanc. Ce boudin est fait de blanc de chapons, & d'autres bonnes choses bien assaisonnées.

Boudin. Terme de Mineur. Fusée où il entre des étoupes, & autres matières susceptibles de feu, & dont on se sert dans les mines.

BOUDINE, *f. f.* Terme de *Faiseurs de Verre* & de *Vitrier*. C'est le milieu du plat, ou d'un rond de verre, & l'endroit par où il se finit quand on le fait. (Quelques-uns le nomment *boudin*. Les boudines signifient aussi ces ronds de verre qu'on met aux châssis & aux fenêtres. Les boudines sont plus fortes que les autres.)

BOUDINIÈRE, *f. m.* Celui qui fait ou vend des boudins. Les Chaircuitiers de Paris prennent ce titre.

BOUDINIÈRE, *f. f.* [*Infundibulum.*] Petit entonnoir de fer blanc pour faire du boudin.

BOUDINURE, *f. f.* Terme de *Marine*. C'est une enveloppe de cordages, qu'on met autour de l'arganeau de l'ancre, pour conserver le cable.

† BOUDOIR, *f. m.* Petit cabinet où l'on se retire quand on veut être seul. (Un joli boudoir. Madame est dans son boudoir.)

BOUE, *f. f.* [*Lutum, cœnum.*] Terre mole, foulée & trempée de pluie. (Je les anéantis comme la boue des rues. *Pf.*)

Païer les bouës. C'est païer la taxe pour le nétoïement des bouës.

Bâtir une maison de bouë. C'est, proverbialement, la bâtir avec de méchans matériaux.

* *C'est une ame de bouë.* C'est-à-dire, une ame vile & basse. *Tu vas couvrir de bouë les beaux titres de ta maison.* *Main. Poës.* C'est-à-dire, tu vas deshonorer les titres de ta maison. L'homme n'est qu'un peu de bouë; c'est-à-dire, quelque

chose de vil. (Il a été tiré de la bouë; c'est-à-dire, d'une condition basse & vile.)

On dit figurément :

La mort nous les ravit, la fortune s'en jouë,
Aujourd'hui sur le trône, & demain dans la bouë.
Corneille, Polieucte.

Bouë, se dit aussi du pus qui sort d'un absès.

BOUÉE, *f. f.* Terme de *Mer*. Ce sont des paniers, tonneaux, barils, bois flotans, qu'on met pour marquer les passages dangereux, & obliger ainsi à les éviter. On appelle aussi ces bouées, des *balises*, & l'on dit, découvrir des bouées ou des balises, mettre des bouées.

Bouïée, *f. f.* Terme de *Mer*. C'est aussi une marque qu'on met pour reconnoître l'endroit où l'on a laissé tomber l'ancre. (Cette bouïée est amarrée par un bout avec un *botin*; c'est-à-dire, qu'elle est noïée par un bout avec une grosse corde.)

BOUER, *v. a.* Terme de *Monoïage au marteau*. C'est fraper les flaons placez les uns sur les autres, avec le marteau nommé *Boïar*, afin de les joindre, coupler & toucher d'assiete, pour les faire couler plus aisément au compte & à la main.

BOUEUR, *f. m.* [*Purgandæ luto urbis curator.*] Celui qui ôte les bouës des rues.

Boüeur. Officier sur les Ports de Paris, qui a soin de nétoïer le Port, & d'en faire enlever toutes les ordures.

BOUEUX, BOUEUSE, *adj.* [*Lutosus, cœnosus.*] Rempli de bouë. Les lieux bas sont sujets à être boueux.

BOUFANT, BOUFANTE, (BOUFFANT,) *partic.* On ne le dit guère que des étofes qui ont de la consistance, & qui se soutiennent d'elles-mêmes. (Cette étofe est boufante; ce tafetas est boufant.)

BOUFÉE, (BOUFFÉE,) *f. f.* En général, ce terme se dit de l'action subite & passagere de diverses choses.

BOUFÉE DE VENT, *f. f.* [*Venti flatus.*] C'est un soufle de vent prompt & violent, mais qui ne dure pas long-tems. (Il vint une si furieuse boufée de vent, que nous fûmes contraints de relâcher quelque tems.)

† * *Boufée*, *f. f.* [*Halitus.*] Ce mot se dit des personnes, mais en mauvaise part. Il signifie un soufle qui sort de la bouche d'une personne. (Il sort de la bouche de ces ivrognes des boufées qui engloutissent le cœur.) On dit aussi *boufée de fièvre*, pour dire, accès de fièvre, qui n'a point de suite. Au figuré, *s'adonner à une chose par boufées*; c'est la faire par boutades, par intervalles.

BOUFER, (BOUFFER,) *v. n.* [*Inflare.*] Enfler. (Le vent fait boufer les habits. Vôtre chemise boufe.)

† *Boufer.* [*Irasci, stomachari.*] Être en mauvaise humeur. Être dans une colère qui n'éclate pas. (Il boufe.)

Boufer, *v. a.* Terme de *Boucher* & de *Rotisseur*. Soufler une bête tuée pour en rendre la chair plus belle. (Boufer un beuf, un mouton, un veau, un agneau.)

BOUFETTE, (BOUFFETTE,) *f. f.* [*Floccus; flocculus.*] C'est une houpe de laine qui pend sur le nez, & à côté de la bride du cheval de harnois.

BOUFI, BOUFIE, (BOUFFI,) *adj.* [*Tumidus, turgidus, tumens.*] Il se dit le plus souvent parlant de maladie, & veut dire, *enflé* à cause de quelque mal qui lui est arrivé. (Il a le visage tout boufi.)

* *Boufi, Boufie, adj.* Il se dit au figuré, & se prend toujours en mauvaise part; il signifie qui est sotement rempli de lui-même, qui pense trop avantageusement de son petit mérite. (Elle est sotement boufi de sa vaine naissance, & de ses qualitez imaginaires. Toutes ces remarques ne sont que des productions d'un homme boufi de lui-même. *Traité de la paresse, 2. entr. pag. 146.*)

Boufi, Boufie, adj. [*Inflatus, tumidus.*] Il se dit aussi au figuré, du stile, mais toujours en mauvaise part, & signifie qui est trop élevé, trop haut.

BOUFIR, (BOUFFIR,) *v. a.* [*Tumidum facere, inflare.*] Il se dit parlant de maladie, & signifie enfler. (L'hidropisie boufi tout le corps. On croit qu'enfle tout le corps, vaudroit mieux que boufi tout le corps.)

BOUFFISURE, (BOUFFISURE,) *f. f.* [*Tumor.*] Enflure. (On juge mal de sa santé par la bouffisure de son visage; on pense qu'enflure vaut mieux que bouffisure.)

Bouffisure, f. f. Il se dit au figuré, du stile, mais toujours en mauvaise part. La bouffisure de son stile déplaît.

BOUFOIR, (BOUFFOIR,) *f. m.* Terme de *Rotisseur*. C'est un petit instrument de cuivre, qui est grand & gros comme une lardoire, qui est percé par les deux bouts, & dont on met l'un dans la partie de l'agneau qu'on veut boufer; & l'autre on le tient à la bouche, au travers duquel le *Rotisseur* pousse son vent pour boufer l'agneau. (Un joli boufoir. Un boufoir très-propre. Prenez votre boufoir, & boufez les roignons de cet agneau.)

BOUFON, (BOUFFON,) *f. m.* [*Scurra, mimus.*] Ce mot & les suivant viennent de l'Italien, & se disent plus en mauvaise part qu'en bonne. Celui qui plaisante. (C'est un froid boufon. Molière & Poisson étoient les plus agréables boufons de leur tems.) Les boufons Italiens ont eu à Paris une célébrité dont le bon sens rougira long-tems. Ils ont eu pour eux toutes les petites cervelles. Peu s'en est fallu qu'un parti si nombreux n'aie donné le ton. Jamais la raison n'a couru un si grand risque.

BOUFONNE, (BOUFFONNE,) *f. f.* [*Mima.*] Celle qui plaisante. (C'est une franche boufonne. Elle est une charmante boufonne.)

Boufon, Boufonne, adj. [*Scurrilis, mimicus.*] Gaillard, plaisant. (Esprit boufon, humeur boufonne.) *Faire le boufon*; c'est aimer à faire rire une compagnie. *Servir de boufon*; c'est servir de sujet de moquerie & de risée.

BOUFONNER, (BOUFFONNER,) *v. n.* [*Scurrare, scurriliter ludere.*] Plaisanter. (Il se plaît à boufonner. *Abl. Luc.* Il boufonne avec esprit.)

BOUFONNERIE, (BOUFFONNERIE,) *f. f.* [*Scurrilis jocus.*] Chose boufonne, plaisanterie. (Une froide, une fausse boufonnerie. Une boufonnerie spirituelle.)

BOUGE, *f. m.* [*Celulla.*] Sorte de petite chambre sans cheminée. (Un petit bouge.) Il n'a guères d'usage qu'en parlant des maisons où logent les artisans & le bas peuple. Cependant les gens d'un plus haut état s'en servent aussi pour désigner un petit réduit.

Bouge. Espèce d'étamine fine, blanche & claire, dont on fait les chemises de la plupart des Religieux qui n'usent point de linge ou de toile.

Bouge. Espèce de grand sac ou l'on mettoit la vaisselle en campagne, avant qu'on eût inventé

les cofres garnis de revêche, & séparés en forme d'étuis, pour chaque pièce d'argenterie. Il y avoit aussi des bouges plus petits, pour porter l'argent monnoyé. On les appelle à présent *Bougettes*.

Bouge. C'est le nom qu'on donne sur les côtes de Guinée, & en quelques lieux d'Afrique, à un coquillage blanc qui y sert de petite monnaie.

Bouge. [*Arcuatio.*] Terme de *Potier d'étain*. C'est le demi-cercle qui est autour du fond de l'assiette.

Bouge. [*Umbo.*] Terme de *Tonnellier*. Le milieu de la futaille, & la partie la plus grosse & la plus élevée.

BOUGEOIR, *f. m.* [*Cerarium.*] Manière de petit martinet ou de chandelier. Ce bougeoir a une queue, une bobèche, & un bassinet avec des rebords. Il y a un autre bougeoir qui est aussi composé de deux petites plaques rondes jointes ensemble, au milieu desquelles on met de la petite bougie.

BOUGER, *v. n.* [*Consistere.*] Il ne se met point sans négative, & il signifie, se tenir en la place où l'on est. Être toujours avec une personne. (L'armée ennemie s'avançoit au petit pas, & la nôtre ne bougeoit. *Abl. Arr. l. 1.* Il ne bouge d'avec les Dames. *Voit. Poës.*)

Bouger, v. n. [*Moveri, movere se.*] Se remuer, changer de lieu. Il ne s'emploie guère qu'avec la négative. (Ne bougez pas, Monsieur.)

Molière, dans son *Avare*, a dit: *Ah! Valere, ne bougez point d'ici. Restez ici*, est plus élégant. Ce verbe est neutre; ainsi on ne doit pas dire, *les soldats ne se bougerent point*; mais *ne bougerent point*.

BOUGETTE, *f. f.* [*Bulga.*] Grande bourse qu'on porte à l'arçon de la selle, & où l'on met des vivres. Ce mot est vieux.

BOUGIE, *f. f.* [*Filum inceratum.*] Chandelle de cire blanche. C'est une sorte de fil particulier appelé de *Guibrai*, trempé dans de la cire fonduë, & passé par un instrument qu'on appelle filière. (Bougie jaune, bougie blanche, celle-ci est plus chère que la jaune. Bonne ou méchante bougie. Bougie peinte, verte, rouge. Filer de la bougie. Plier de la bougie. Faire un pain de bougie. Mettre de la bougie en pain. Un brin de bougie.)

Bougie. On appelle ainsi une espèce d'instrument dont on se sert contre les maladies de la vessie. La bougie, en ce sens, n'est autre chose qu'un morceau de toile, imbibé dans une composition, ou dans une emplâtre fonduë, & roulée sur elle-même en forme de petite chandelle; on l'introduit dans l'urètre par la pointe, aussi loin qu'il est possible, jusqu'au col de la vessie; le gros bout en est attaché au gland par un fil de coton qui sert de bandage. On laisse la bougie dans l'urètre cinq, six, sept, huit ou dix heures, selon les indications qui se présentent; on y en introduit deux par jour. Les anciens ont connu ce remède, perfectionné, dit-on, de nos jours par M. Daran, Chirurgien. Voyez sur cela une curieuse Lettre de M. Cantwel, Médecin, dans le *Merc. de Juillet 1749*.

BOUGIER, *v. a.* [*Incerare oram vestiariam.*] Terme de *Tailleur*. Ce mot se dit des étofes de soie, & il signifie, passer de la cire d'une bougie sur les bords de l'étoffe quand elle est taillée, de peur qu'elle ne s'éfile. (Bougie du tafetas, du damas, du velours, de la moire.)

BOUGRAN, *f. m.* [*Tela gummi oblita.*] Sorte de toile noire. On appelle *toile bougrannée*, celle qui a été aprêtée & mise en bougran.

BOUGRANIÈRE, *adj.* Ce mot n'est usité qu'au féminin, & ne se donne qu'aux Lingères dans leurs lettres de maîtrise.

BOUILLANT, *part.* [*Fervens.*] Qui veut dire, qui boût.

* *Boüillant, Boüillante, adj.* [*Fervidus.*] Chaud, ardent, vif, prompt. (Sablon boüillant, esprit boüillant. *Vaug. Quint. l. 4.* Humeur chaude & boüillante. *Abl. Luc.* Tout boüillant de vin & de colére. *Desp. sat. 3.*)

Corneille, dans le *Cid*, a dit : *On l'a pris tout boüillant encore de sa querelle.* Mais l'Académie a remarqué qu'on ne peut pas dire, *boüillant d'une querelle*, comme on dit, boüillant de colére.

BOUILLE, *f. f.* Terme de *Pêcheur*. C'est une longue perche, large par un bout, dont les pêcheurs se servent à remuer la vase, & à troubler l'eau, afin que le poisson entre plus facilement dans les filets.

Boüille, f. f. Droit qui se paie en Rouffillon, pour la marque des draps, & autres étofes de laine.

Boüille, f. f. C'est aussi l'empreinte ou marque, que les Commis mettent à chaque pièce de drap ou d'étofe de laine, déclarée au bureau des fermes du Roi.

Boüille-Cotonis, Boüille-Charmay. Ce sont deux espèces de ces fatins des Indes, qu'on nomme en général des *Atlas*.

BOUILLER, *v. n.* [*Limum agitare.*] Terme de *Pêcheur*. Se servir de la boüille pour troubler l'eau.

Boüiller une étofe. C'est la marquer suivant les Arrêts & les Réglemens.

BOUILLEUX, BOUILLEUSE, *adj.* Il ne se dit d'ordinaire qu'au masculin, & même toujours des Normands. Il veut dire, qui aime la boüillie. (C'est un Normand boüilleux. *Mosant de Brieux, Origines des Coûtumes anciennes, pag. 6.*)

BOUILLI, BOUILLIE, *adj.* [*Decoctus, elixus.*] Qui a boüilli. (Lait boüilli. Eau boüillie.)

Boüilli, f. m. [*Elixum.*] Viande boüillie. (Le boüilli n'est pas si fain que le rôti.)

BOUILLIE, BOULIE, *f. f.* [*Puls.*] Quelques-uns disent *boulie*, mais mal. L'usage est pour *boüillie*. C'est du lait & de la farine qu'on fait boüillir, & dont on nourrit les enfans au maillot. (Détremper de la boüillie. Faire de la boüillie.)

Boüillie. Terme de *Papetiers* & de *Cartonniers*. Ce sont les drilles ou drapeaux, qu'ils ont réduits en une consistance liquide. C'est avec cette boüillie de drapeaux qu'on fait le papier & le carton.

BOUILLIR, *v. n.* [*Fervere, bullire.*] *Je bous, tu bous, il bout.* *Nous boüillons, vous boüillez, ils boüillent.* *Je boüillis, j'ai boüilli, je boüillirai.* Echauffer tellement quelque liqueur, ou quelque chose de liqueur, qu'elle se renfle & se gonfle. (Boüillir à gros boüillons. Faire boüillir de l'eau.)

* *Faire boüillir la marmite.* C'est-à-dire, la faire boüillonner. Ces mots signifient aussi dans le burlesque & le figuré, fournir à la dépense de la maison; ainsi Mainard a dit, le feu des vers ne fait plus boüillir la marmite.

Boüillir. Ce mot se dit du vin nouveau, & veut dire bruire, se gonfler & écumer. (Le vin nouveau bout dans les vaisseaux.)

* *Boüillir.* Ce mot se dit du sang, & signifie être chaud. (Quand le sang boüilloit dans mes veines, &c. *Mol.*)

BOUILLITOIRE. En termes de *Monnoie*, c'est ce qu'on appelle le blanchiment des flaons.

Donner le boüillitoire; c'est donner la couleur à l'or & blanchir l'argent.

BOUILLOIRE, *f. f.* Vaisseau propre à faire boüillir de l'eau.

BOUILLON, *f. m.* [*Unda.*] Renflement d'une liqueur ou de chose liquide échauffée par le feu. (Le boüillon du pot.)

Boüillon. [*Jus, sorbitio.*] Potage liquide, potage sans pain. (Prendre un boüillon tous les matins. Boüillon succulent, exquis. Pour son opéra, il nous a fait manger d'une soupe à boüillon perlé. *Mol. Bourg. a. 4. sc. 1.* C'est-à-dire, d'un bon boüillon, exquis & blanchi par du lait d'amandes.)

* *Modère les boüillons de ta mélancolie.* C'est-à-dire, modère les excès, l'ardeur, la fureur de ta mélancolie. *Despreaux. sat. 7.*

* *Boüillon.* [*Crispa teniola.*] Terme de *Tailleur*. Ruban enjolivé pour mettre au bas des hauts-de-chausses. Cet agrément est hors de mode.

* *Boüillon, f. m.* [*Segmentum crispatum.*] Terme de *Tireur d'or*. C'est un petit trait d'or d'argent écaché, qu'on fait avec un roüet, & qu'on tourne en rond sur une éguille faite exprès. (Le boüillon entre dans toutes sortes d'ouvrages de broderie. Il y a du boüillon fin, & du boüillon faux, qui n'est que de cuivre doré ou argenté.)

Boüillon de chair. Terme de *Maréchal*. C'est une superfluité de chair qui vient sur la fourchetté ou à côté; ce qui fait boiter le cheval. (Les chevaux de manège qui ne se moiillent pas le pié, sont sujets aux boüillons de chair. *Guillet, homme d'épée.*)

Boüillon. Terme de *Teinturier*. Il se dit des eaux préparées avec quelques acides & drogues non colorantes, dans lesquelles on fait boüillir les étofes, soies, laines, &c. pour les disposer à prendre & retenir plus facilement la couleur qu'on doit leur donner ensuite. Quand les soies ont passé par les boüillons, on les appelle soies cuites; elles sont soies cruës quand elles n'ont point encore eu d'apprêts. *Pousser le Boüillon,* c'est augmenter le feu.

Boüillon. Sel de boüillon. C'est le sel blanc de Normandie, qui se fait avec de l'eau marine, qu'on fait boüillir dans des espèces de chaudières de plomb.

Boüillon. C'est encore le nom d'une espèce d'étamine.

* *Boüillon, f. m.* [*Segmentum undatum.*] Ce mot, au figuré, se dit parmi les Dames, & parmi certains Marchands de rubans & de galanteries pour femmes. C'est un agrément de ruban dont on embélit le tablier ou la coifure des Dames. (Un joli boüillon. Un boüillon bien propre & bien mignon.)

Boüillon blanc. [*Verbascum album.*] Herbe qui a les feuilles larges, qui pousse une fleur jaunâtre, & qui croît sur le bord des fosses qui sont autour des terres labourées.

BOUILLONNEMENT, *f. m.* [*Liquoris erumpentes globi.*] Action de boüillir. (Le boüillonnement du vin bouru commence.)

BOUILLONNER, *v. n.* [*Ebullire.*] Boüillir à gros boüillons. Il se dit de l'eau & des autres liqueurs, lorsqu'elles sortent ou qu'elles s'élèvent par boüillons, soit par la violence de leur propre mouvement, soit par l'action du feu.

* *Boüillonner.* Ce mot se dit du sang, & veut dire boüillir, être chaud. (L'amour régne, & le sang boüillonne.)

* *Boiüllonner*, *v. a.* [*Crispare.*] Terme de *Marchand Rubanier*. Ce mot est figuré. C'est mettre du ruban boiüllonné, ou un agrément de ruban qu'on appelle boiüllon, autour de certains tabliers de femme. (Il y a des tabliers qu'on lace, quelques-uns qu'on borde, & d'autres qu'on boiüllonne, & qu'on appelle à cause de cela : *Tabliers boiüllonnez.*)

BOUILLOR, *f. m.* Terme de *Monoïage*. C'est un grand vaisseau de cuivre, dans lequel on fait boiüllir les flaons, pour leur donner le blanchiment.

BOUJON, *f. m.* Terme de *Manufacture de laine*, en usage à Rouen, & en d'autres lieux. C'est la même chose que *Jurande*. On s'en sert pour distinguer les Jurez Drapiers - Drapans, d'avec ceux des Drapiers-Teinturiers.

BOUJONNEURS. Maîtres & Gardes, ou Jurés du corps de la Draperie & Sergeterie de Beauvais.

BOUIS, BUIS, *f. m.* [*Buxus.*] Le second de ces mots est le plus usité. Petit arbre toujours verd, qui vient en forme de buisson touffu, & qui se tond lorsqu'il est un peu grand.

Boüis. Petit instrument de boüis dont le Cordonnier se sert pour liffier les talons. (* *Donner le boüis*. Adoucir quelque chose.) Menton de boüis est un menton qui est large & qui avance en dehors.

BOULANGER, *f. m.* [*Pistor.*] C'est un artisan qui fait & vend du pain. (Un Boulanger de petit pain. Un Boulanger de gros pain.) Le patron des Boulangers est Saint Honoré, & ils en célèbrent tous les ans la Fête. Les Jurez Boulangers vont en visite chez les personnes de leur profession, & même chez les Meüniers, pour voir s'ils ne font point de fraude dans la moûture, & chez les Cabaretiers, pour connoître s'ils vendent le pain au degré de l'Ordonnance. Quiconque a quelque mal dangereux, & qui se pourroit communiquer, ne sera pas reçu Boulanger. Le maître garçon se nomme *Ceindre*, & les autres, compagnons ou garçons Boulangers. On appelle quelquefois le Boulanger & ses garçons, *Mitrons*, mais c'est une injure. Les principaux outils du Boulanger, ce sont le rable, le péleron, l'éconvillon, &c.

Boulangier, *v. n.* [*Farinam subigere.*] On prononce *boulangé*. Ce verbe est d'ordinaire neutre, & ne se dit qu'en parlant familièrement; c'est - à - dire, faire du pain. (C'est un des Mitrons de la Ville qui boulangé le mieux. Faire boulangier.)

BOULANGÈRE, *f. f.* [*Pistoria famina.*] Sœur converse qui fait le pain d'un Couvent de Religieuses. (La Sœur boulangère.)

BOULANGERIE, *f. f.* [*Pistrina.*] Lieu dans un Couvent, ou dans quelque grande Maison, auquel on fait le pain. Tout ce qui regarde le métier de Boulanger. (Aler à la boulangerie. Ouvrir ou fermer la boulangerie.) C'étoit autrefois le lieu où l'on piloït le blé avant l'invention des moulins, & où l'on envoïoit les esclaves travailler pour les punir.

Boulangerie, *f. f.* C'est dans un Arsenal de Marine, le lieu où l'on fait le biscuit. (Une petite ou grande boulangerie.)

† *Boulangerie*, *f. f.* [*Pistoria, pistoria.*] L'art de faire le pain. (Ce garçon entend bien la boulangerie.)

BOULE, *f. f.* [*Globus.*] Globe, corps sphérique tourné en rond, qui a un point au

milieu duquel toutes les lignes tirées à la surface sont égales.

Boule. Bois tourné en rond, dont on se sert pour jouer aux quilles ou à la boule. (Jouer à la boule. Jouer à la longue où à la courte boule.)

Le fort de la boule. C'est l'endroit de la boule où le bois est le plus pesant. On peint la Fortune sur une boule, pour marquer son inconstance & son peu de fermeté.

Boule. Terme de *Tourneur*. Bois tourné en forme ronde, & qui sert à porter quelque ouvrage de Tourneur & de Menuisier. Ainsi on dit, boule de guéridon, de cabinet, d'armoire, de table, &c.

Boule. Terme de *Carrier*. C'est un rouleau sur lequel on conduit les marbres, les pierres, les poutres, & autres matériaux pesans. On dit mettre la pierre sur les boules, pour dire, la charger sur les rouleaux, pour la pousser au trou par où on doit la tirer de la carrière.

Boule, ou *Sphère*. Instrument de Miroitier-Lunetier. C'est un morceau de cuivre, de fer, ou de métal composé, coupé en demie-sphère, monté avec du mastic sur un manche de bois, avec lequel ces ouvriers font les verres concaves qui servent aux lunettes à longue vue, aux lorgnettes, aux microscopes & autres instrumens.

Boule. Terme de *Fourbisseur*. C'est un instrument nommé aussi *Chassé-pommeau*, parce qu'il sert à placer le pommeau d'épée sur la soie de la lame.

Boule, ou *Enclume ronde*. Terme de *Chaudronier*. C'est l'instrument sur lequel on fait la quarre des chaudrons, poêlons, marmites, & autres ouvrages de chaudronnerie, qui ont des enfonçures.

* *Tenir pié à boule*. C'est ne quitter pas son travail. Un ancien poète François du quinzième siècle, dit dans le même sens : *Detenir pié à bile*.

* *Aboulevüë*, *adv.* Assûrément. Jouer à boulevüë. *Ménage*, *obs. sur la Langue Franç. c. 78. p. 149.*

* *Aboulevüë*. Inconfidérément. (Faire quelque chose à boulevüë. *Ménage*, *obs. c. 78. p. 148.*)

BOULEAU, *f. m.* [*Betulla.*] Arbrisseau à plusieurs branches, d'où sortent plusieurs verges qui pendent contre terre, & qui sont aisées à plier.

BOULER, *v. n.* [*Intumescere.*] Il se dit de certains pigeons qui ont une grosse gorge, & signifie *enfler la gorge*. (Les jeunes pigeons qui viennent de grosses gorges, commencent à bouler à trois mois ou environ. (Voilà un beau pigeon, voïez comme il boule.)

BOULET, *f. m.* [*Globulus ferreus.*] Boule qui est d'ordinaire de fer, & dont on charge l'artillerie. (Calibrer un boulet.)

Boulet rouge, *Boulet enflammé*. [*Fervens globulus.*] Ce sont des boulets ordinaires de canon, qu'on fait rougir & enflammer dans une forge qui est auprès de la batterie. On s'en sert pour embraser les toits, & tout ce qu'ils rencontrent de combustible dans les places où l'on les jette.

Boulet à deux têtes. [*Globuli bicipites.*] Qu'on appelle aussi *Ange*. Ce sont deux moitié de boules jointes par une barre de fer, ou par une chaîne, comme la bale ramée d'un mousquet. On s'en sert sur mer pour couper les cables & les cordages, &c.

Boulet, *f. m.* Terme de *Maréchal*. Il se dit en parlant du pié du cheval. C'est une jointure au-dessus du paturon. (Le boulet est sujet à

être entamé par le côté de l'un des fers du cheval qui a le boulet gorgé. Il vient des crevasses au-dessous des boulets de derrière.)

BOULETÉ, BOULETÉE, *adj.* Il se dit du cheval, & veut dire celui dont le boulet est hors de sa situation naturelle. (Cheval bouleté. Cavale bouletée.)

BOULEVARD, *f. m.* [*Agger.*] Terme de *Fortification*, qui vient de l'Alemand. Le mot de *Boulevard*, signifie un *Bastion*; mais aujourd'hui, dans le propre, ce mot est vieux & hors d'usage, & en sa place on dit, *Bastion*. Voyez *Bastion*.

Boulevard, *f. m.* [*Propugnaculum.*] Obstacle, défense. Rhodes étoit autrefois le boulevard de la Chrétienté.)

BOULEVERSEMENT, *f. m.* [*Eversio, disturbatio.*] Renversement, désordre.

BOULEVERSER, *v. a.* [*Evertere, demoliri, disjicere.*] Renverser sans dessus dessous. (Ils ont tout bouleversé. *Abl.* Ils tournent & bouleversent les consciences à leur gré. *Pasc. l. 5.*)

BOULEUX, *f. m.* On appelle ainsi un cheval trapu, qui n'est propre qu'à des services de fatigue. Au figuré, on appelle un bon bouleux, un homme d'un génie médiocre, qui cependant fait bien son devoir dans l'occasion.

BOULI, *f. m.* Pot à préparer le thé. Il y en a de cuivre étamé, qui viennent du Japon, & d'autres de terre rouge, qu'on apporte de Siam.

BOULIER, *f. m.* Filet fait comme une feyne, dont les Pêcheurs se servent sur les côtes de la Méditerranée, & qu'ils tendent ordinairement aux embouchures des étangs salez.

BOULIMIE, *f. f.* Mot qui vient du Grec, & qui veut dire une grande faim, une faim défordonnée & fréquente, accompagnée de défaillances. Ce mot vient du Grec βέλμιος, composé de βῆς, beuf, & de λιμος, faim, comme si l'on disoit qu'un homme a une faim de beuf, ou capable de manger un beuf. (Plusieurs furent travaillés de la boulimie. *Abl. ret. l. 4. c. 3.*)

BOULIN, *f. m.* Trou du colombier où le pigeon fait son nid. (Il y a trois cent boulines dans son colombier. Voyez *Colombier*.) On appelle aussi *Boulines* des pots de terre qui servent de retraite à des pigeons.

Boulin. Trou de boulin. Terme de *Maçon*. Trou où l'on met les pièces de bois qui servent à échafauder. La pièce de bois qu'on enfonce dans le trou, est ce qu'on appelle boulin.

BOULINE, *f. f.* [*Velum obliquè intentum.*] Terme de *Mer*. Corde amarée vers le milieu de chaque côté d'une voile, & qui sert à la porter de biais pour prendre le vent. (*Haler sur les boulines*. C'est tirer & bander les boulines, afin que le vent donne mieux dans la voile, pour courir près du vent. *Guillet, Art de naviger*. *Aler à la bouline*. C'est tenir le lit du vent, quand on est porté d'un vent de biais qui semble contraire à la route, & qu'on se sert de boulines. *Vent de bouline*. C'est un vent éloigné de cinq pointes ou aires de vent, de celui de la route. *Courre la bouline*; c'est lorsqu'on est coupable, être obligé de passer au travers de l'équipage, qui est rangé en haie, chacun une corde à la main, & qui en donne chacun un coup au criminel qui passe, & qui est lié. Voyez *Aubin*; il explique fort au long tous les usages de ce terme.)

BOULINER, *v. n.* [*Obliquo vento navigare.*] Aler à la bouline, prendre le vent de côté. On appelle aussi cette manière de naviger, *louvier*.

Bouliner, *v. n.* [*Furari.*] Terme de *Gens d'armée*. C'est voler dans le camp. (Il s'amuse à bouliner. Il est dangereux de bouliner. Il se prend aussi activement, & on peut dire, il a joié ce qu'il avoit bouliné.)

BOULINEUR, *f. m.* [*Fur, latro.*] Soldat qui vole dans le camp, qui pille dans le camp. (C'est un boulineur. On pend les boulineurs quand on les atrape.)

BOULINGRIN, *f. m.* [*Area cespititia.*] Mot qui vient de l'Anglois. Il faudroit dire *bolingrin*, pour parler correctement; mais pour la douceur, on prononce, & même on écrit en François *boulingrin*. C'est une place longue, large & carrée en forme de tapis, couverte de petites herbes douces & fines, où les honnêtes gens d'Angleterre joié à la boule. (Un beau, un joli, un agréable, une aimable, un charmant boulingrin. Faire un boulingrin.)

BOULINGUE, ou BOURINGE. [*Velum ad ipsa carchesia obtentum.*] Petite voile au haut du mât.

BOULINIER. Terme de *Marine*. On dit qu'un vaisseau est bon ou mauvais *boulinier*, selon qu'il va bien ou mal, lorsque les boulines sont hâlées.

BOULINIS, ou BOULIGNIS. Monoie de cuivre qui se fabrique à Boulogne en Italie; elle y tient lieu de sols.

BOULON, *f. f.* [*Clavus trabalis.*] Morceau de fer rond, au bout duquel il y a une tête, & auprès de l'autre bout il y a un trou où l'on passe une clavette.

Boulon. Morceau de fer dont la tête est ronde, & ordinairement de cuivre, qui sert à tenir les mains des ressorts du carosse. Il y a seize de ces boulons à un carosse.

Boulon. Pièce de fer ou de cuivre, ronde & longue, qui sert de noiau au moule dans lequel les plombiers fondent les tuiaux, qu'ils veulent faire sans soudure.

Boulons. Terme d'*Artillerie*. On donne ce nom aux branches de fer qui servent à joindre les flasques. Les *Boulons* sont les plus longues & les plus grosses pièces sur lesquelles pose le canon.

BOULONNER, *v. a.* Arrêter une pièce de charpenterie avec des boulons.

† BOULU, BOULUÉ, *adj.* [*Elixus.*] Il faut dire *boüilli* & *boüillie*. Le peuple de Paris dit *chatégne bouluë*. *Sarrasin* dans le Testament de Goulu, a dit aussi, deux litrons de chatégne bouluë; mais ce n'est qu'en riant & dans le burlesque.

† BOUQUER, *v. a.* [*Vi cedere.*] Ce mot signifioit autrefois, au propre, baiser par force quelque chose qu'on présente, & il se dit quelquefois au figuré pour signifier être contraint de faire quelque chose par force. Et il n'est guère en usage que dans cette façon de parler: *Faire bouquer quelqu'un*. C'est-à-dire, lui faire dépit, l'obliger à céder. Il se dit aussi en parlant du singe, lorsqu'on le contraint à baiser quelque chose.

BOUQUET, *f. m.* [*Sertum.*] Plusieurs fleurs jointes ensemble avec agrément. (Un bouquet de jasmin. Un bouquet de fleurs d'oranges, bouquet d'Autel. Faire un bouquet, lier un bouquet canetiller un bouquet.) Au figuré, donner le bouquet à quelqu'un, c'est l'engager à un regal, à un repas. On dit aussi rendre le bouquet, rendre la fête, le repas, le regal qu'on a reçus. *Elle a le bouquet sur l'oreille*, pour dire, elle est

à vendre ; & en parlant d'une fille , cela signifie , qu'elle est à marier.

Bouquet de plumes. Terme de *Plumacier*. Ce sont douze branches de plumes. (Bouquet à rang , bouquet à double rang.)

Bouquet. Terme de *Doreur sur cuir*. Fer pour poser le bouquet dont on enjolive le dos du livre qu'on relie en veau.

Bouquet. Petite figure dorée dont on embellit le dos des Livres qu'on relie en veau. (Pouffer les bouquets.) On appelle aussi quelquefois cette sorte de bouquet , *Fleuron*.

Bouquet d'émail. Ce sont des fleurs artificielles , que les émailleurs font avec des émaux de diverses couleurs.

Bouquet de paille. Terme de *Maquignon*. Paille qu'on met à la queue & aux crins des chevaux qui sont à vendre.

† * *Bouquet.* Ce mot a été employé , au figuré , pour signifier un recueil de beaux sentimens , d'histoires choisies , &c. Nous avons eu plusieurs Livres anciens sous ce titre de *Bouquet*.

BOUQUETIER, *f. m.* Terme de *Faïencier*. Vase de faïence en ovale , où l'on met des fleurs en forme de bouquet (Remplir un bouquetier de fleurs.)

BOUQUETIÈRE, *f. f.* [*Coronaria.*] Celle qui fait & vend des bouquets de fleurs. On dit aussi au masculin , *Bouquetier*, celui qui fait ou qui vend des bouquets artificiels. Les Bouquetiers à Paris font du corps des Marchands merciers. Les *Plumaciers*, dans leurs Statuts , se qualifient aussi *Bouquetiers*, parce qu'ils font toute sorte de bouquets de plumes peintes ou naturelles.

Bouquetière, *f. f.* C'est celle qui a droit d'exposer & de vendre toute sorte de bouquets de chapeau , de guirlandes de fleurs aux portes des Eglises de Paris , ou d'autres Villes. Les Bouquetières sont obligées d'employer des fleurs nouvellement cueillies , & elles ne doivent point se servir de fleurs d'Acacia. Aucune maîtresse Bouquetière n'aura deux apprentisses au même tems. Les Bouquetières sont appellées Bouquetières chapelières en fleurs. Elles sont recûës Bouquetières devant le Procureur du Roi de Paris. Elles ont leur Confrairie à S. Leufroi , & prennent pour le jour de leur Fête S. Fiacre le Patron des Jardiniers. Les Bouquetières parlant des bouquets disent , faire un bouquet , monter un bouquet , lier un bouquet avec de la canetille , ou canetiller un bouquet. Voyez les Statuts des Bouquetières.

BOUQUETIN, *f. m.* [*Ibex.*] Bouc sauvage , qui ressemble au chamois , excepté qu'il a les cornes plus longues & plus larges. Il est fort chaud & se tient presque toujours sur la glace. On en trouve dans les Alpes du Dauphiné & de Savoie , & dans les pais des Grisons.

BOUQUIN, *f. m.* [*Hircus.*] Vieux bouc. Un vieux *bouquin* , un homme puant & lascif.

Bouquin, *f. m.* [*Vilis codex.*] Ce nom est venu d'Alemagne. Les premiers Livres qui ont été imprimez , nous étant apportes de ce pais , & les Alemans appellent un Livre *Buch* , on a retenu ce mot ; pour dire un vieux Livre un peu fripé. Voyez Naudé dans son *Mascurat*. Il est sûr cependant que le mot de *bouquin* étoit en usage en France avant l'invention de l'Imprimerie. (Lire de vieux bouquins. *Abl.* Ta beface est pleine de bribes & de vieux bouquins. *Ablanc.* *Luc. t. 1.*)

BOUQUINER, *v. n.* [*Veteres & obsoletos*

libros ac codices scrutari & evolvere.] Chercher de vieux Livres. (Il ne fait que bouquiner.)

Bouquiner. Ce mot se dit du lièvre lorsqu'il est en amour , & qu'il tient la hase. *Sal.*

Sentir le bouquin. [*Hircum olere.*] Ce mot se dit lorsque les aisselles d'une personne rendent une odeur forte comme celle du bouc. *Cornet à bouquin.* Voyez *Cornet*.

BOURASQUE. Voyez *Bourrasque*.

BOURBE, *f. f.* [*Cœnum.*] Terre molle & pleine d'eau bourbeuse au fond des étangs ou des marais. (Enfoncer dans la bourbe.)

BOURBELIER, *f. m.* Terme de *Chasse*. C'est le nom qu'on donne à la poitrine du sanglier.

BOURBEUX, **BOURBEUSE**, *adj.* [*Cœnosus.*] Plein de bourbe. (Etang bourbeux. Marre bourbeuse.)

BOURBIER, *f. m.* [*Cœnosa lacuna.*] Lieu plein de bourbe. (Se jeter dans un bourbier. Les chariots pesans demeuroient la plupart enfoncés dans des Bourbiers. *Vaug. Quinte-Curce, liv. 8. chap. 14.*)

† * *Bourbier.* [*Res, locus difficilis, periculosus.*] Péril , danger , affaire fâcheuse. (Il l'a laissé dans le bourbier.)

BOURBILLON, *f. m.* [*Pus, sanies.*] Terme de *Maréchal*. Pus-endurci qui sort tout d'un coup d'un apostume , d'un clou , d'un javar. (Ce cheval a un javar , mais il ne laissera pas de marcher quand le bourbillon en sera sorti.)

BOURCER. [*Colligere velum.*] Terme de *Mer*. Carguer. Ce mot se dit des voiles , & il signifie les trousser en partie , & ne laisser qu'une partie de la voile pour prendre du vent.

BOURCET, *f. m.* [*Dolo.*] Terme de *Mer*. C'est un nom qu'on donne au mât de misaine & à sa voile.

BOURDAIGNE. Espèce de pastel bâtard , nommé autrement *Pastel-bourg*.

BOURDAINE, *f. m.* Petit bois dont on fait le charbon.

BOURDALOU, *f. f.* Tresse d'or ou d'argent & de soie , ou de soie seulement , large d'environ un doigt , qu'on met au lieu de cordon de chapeau , & qui s'atache avec une petite boucle d'or ou d'argent , ou d'autre métal. (Une bourdalou très-propre & très-bien faite. Faire une bourdalou. Avoir , mettre , porter une bourdalou à son chapeau.)

Bourdalou. Espèce de linge ouvré , qui se fabrique en basse Normandie , sur-tout à Caën & aux environs.

† **BOURDE**, *f. f.* [*Mendacium, commentum.*] Mensonge. (Donner une bourde à quelcun. Dire des bourdes.) Ce mot signifie aussi , fables , railleries.

Bourde. Terme de *Mer*. C'est la voile que l'on met quand le tems est temperé.

✠ **BOURDELACE.** Droit Seigneurial , connu dans la Coûtume de Nivernois. Voyez ce qu'elle en dit dans ses questions , depuis le chapitre 41.

BOURDELAIS, *f. m.* Gros raisin blanc , ou rouge de treille.

BOURDELIER. Il se dit également de celui qui doit le droit de *Bourdelage* , & de l'héritage qui en est chargé.

† **BOURDER**, *v. n.* [*Mendaciis fallere, imponere.*] Selon l'ancien usage de ce mot , *bourder* signifioit *mentir* , ou agréablement , ou malicieusement : ainsi on apelloit *bourdes* ,

certain menfonges plaifans & ingénieux , dont on fe fert quelquefois pour flater & pour plaie. Parmi les enfeignemens que S. Louïs donna à fes enfans avant que de mourir , Joinville rapporte celui-ci : *Ecoute le fervice de Dieu & de noftre Mere Sainte Eglife , dévotement , de cueur & de bouche , & par efpécial , à la Mefse depuis que la Consecration du Corps Noftre Seigneur fera , fans bourder ne truffer avecques autres.* Ce terme fignifie auffi un menfonge criminel & indigne d'un honnête homme. Scaliger dérive *bourde*, de *burra* ; dont Aufone s'est fervi :

*At nos illepidum rudem libellum ,
Burras , quifquillasque , ineptiasque ,
Credemus gremio cui favendum.*

Les Italiens fe fervent du mot *burla* , qui fignifie la même chofe que nôtre *bourde*. Les Efpagnols apellent *burlas* , les chofes de néant , *hombre de burlas* , un homme fans naiffance & fans crédit.

† BOURDEUR , *f. m.* [*Mendax , illufor.*]
Menteur. (C'est un franc bourdeur.)

BOURDEUSE , *f. f.* Menteufe. (C'est une vraie bourdeufe.)

BOURDILLON. Bois de chêne refendu , propre à faire des tonneaux & futailles.

BOURDON , *f. m.* [*Fucus.*] Grosse mouche ennemie des abeilles. (Un bourdon m'a piqué.)

Bourdon. Partie qui fert aux acords de la mufette & de la cornemufe , & qui eft appellé *bourdon* , parce qu'elle fait toujours un même ton. (Un bourdon de mufette. Un bourdon de cornemufe.)

Bourdon. [*Ordo tuborum foni gravioris.*] Terme de *Faâteur d'orgues*. Jeu d'orgues , qui fait une efpèce de bourdonnement. (Gros ou petit bourdon.)

Bourdon. Terme d'*Imprimeur*. C'est la faute que commet le Compositeur , lorfque , dans la compofition de fa forme , il omet un ou plusieurs mots de fuite.

Bourdon , *f. m.* [*Baculus longior.*] C'est un bâton de Pélerin de S. Jacques , au haut duquel il y a une petite pomme de bois. (Un bourdon bien tourné. Porter le bourdon.)

* *Bourdon* , *f. m.* [*Peregrinus.*] Au figuré , il fignifie le pèlerin qui porte le bourdon.

(Hé quoi ! Madame , à fon chevet
Pourroit voir un bourdon.
La Fontaine , Nouvelles.)

Un bourdon fait passer l'amour ,
Quelque bourdon que ce puiſſe être.
Poète Anonime.)

* *Planter le bourdon en quelque lieu.* Façon de parler proverbiale & figurée , pour dire s'établir en quelque lieu.

BOURDONNÉ , BOURDONNÉE , *adj.* [*Globatus.*] Terme de *Blaſon*. Qui fe dit des croix garnies aux extrémitez de pommes ou bâtons femblables à ceux des pèlerins , ou dont les branches font tournées & arrondies en bourdons de pèlerins. On les appelle ordinairement , *Pommetées*.

BOURDONNEMENT , *f. m.* [*Bombus , fremitus.*] Il fe dit des mouches au propre , & c'est le bruit qu'elles font autour de leurs ruches. (Le bourdonnement eft naturel aux mouches.)

Bourdonnement , *f. m.* [*Murmur.*] Bruit fourd & obſcur. (Le bourdonnement eft importun , le bourdonnement eft fâcheux , faire

un bourdonnement , j'entens un bourdonnement défagréable. Il fe dit premièrement des bourdons , & après des perſonnes.)

● *Bourdonnement d'oreille* , *f. m.* C'est une maladie d'oreille qui confiſte à y avoir un certain bruit qui incommode confidérablement. (Avoir un bourdonnement d'oreille. Guérir quelcun d'un bourdonnement d'oreille.)

BOURDONNER , *v. n.* [*Bombum facere , edere.*] Il fe dit proprement des mouches , & veut dire bruire , faire un certain bruit confus qui leur eft naturel ; & qu'elles font , volant autour de leurs ruches. (Les mouches bourdonnent quand elles commencent à fortir de leurs ruches.)

Le moindre bruit éveille un mari ſoupçonneux ;
Qu'à l'entour de ſa femme une mouche bourdonne ;
C'est Cocuage qu'en perſonne
Il a veu de ſes propres yeux.
La Fontaine , Nouvelles , t. 2.)

† *Bourdonner.* [*Strepere , ſuſurrare , murmurare.*] Au figuré , il ne fe dit qu'en parlant , ou que dans le bas ſtile. C'est murmurer tout bas & entre ſes dents. Ce vieux fou bourdonne ſans ceſſe.

BOURG , *f. m.* [*Vicus , pagus.*] Il vient de l'Italien *borgo*. Gros village qui d'ordinaire eft fermé de méchantes murailles. (Goneſſe à quatre lieuës de Paris eft l'un des plus fameux bourgs de France. Nogent-le-Rotrou eft le plus grand bourg qu'il y ait en France. Le bourg d'Elbeuf eft fameux par ſa manufacture de draps.)

Bourg. Voiez *Bourdaigne*.

BOURGADE , *f. f.* [*Pagus.*] De l'Italien *borgata*. C'est un gros bourg. (Cette Comté a dix Villes , trente bourgades , & quatre à cinq cens villages. *Patru , Plaid. 7.*)

§ BOURGAGE. Ce terme eft connu dans la Normandie. *Tenir en bourgage* , c'est , ſelon l'article 138. de cette Coûtume , tenir un héritage exempt des droits ſeigneuriaux & coûtumiers , & ſous la ſeule obligation de donner une déclaration des rentes & redevances qui ſont dûës. Le droit de bourgage eft fort connu en Angleterre. Litteton , dans ſes *Tenures* ; Spelman , dans ſon *Gloſſaire* ; Cowel , dans ſes *Inſtitutes du Droit Anglois* , ont fait mention du bourgage : mais ils marquent en même tems , que l'usage avoit établi une certaine redevance qui ſe leve ſur chaque bourg , comme Ragueau l'a expliqué dans ſon *Indice* : mais cette redevance n'a rien de commun avec le cens & les autres droits dûs aux Seigneurs de fief ; il y a même en Angleterre , des bourgages entièrement libres , & d'autres ſujets à une redevance qui dépend de l'usage. Voiez les articles 270. 276. de la *Coûtume de Normandie* , & les *Commentateurs* ; ils vous expliqueront bien des chofes ſur le *Bourgage*.

BOURGEAIS , *f. m.* [*Civis.*] Celui qui eft habitué , dans une Ville. (Un gros bourgeois. C'est-à-dire , un riche bourgeois. Un bourgeois confidérable. *Petit bourgeois.* C'est-à-dire , un bourgeois qui ne fait pas figure.)

Laiſſez les bons bourgeois ſe plaie en leur ménage ;
C'eſt pour eux ſeuls qu'Himen fit les plaiſirs permis.
La Fontaine.)

Le Bourgeois eft quelque chofe de plus que le citoïen. Le citoïen eft un habitant depuis pluſieurs années ; il eft membre de l'Etat , & doit en ſupporter les charges , & remplir les emplois dont il eft capable de ſ'aquiter. En France , hors le Roi , tout eft citoïen depuis
le

le Prince du fang jufques au païfan. Dans les Républiques, il n'y a point de condition au-deffus du citoïen : ceux qui poffèdent les plus grands emplois, font citoïens comme les autres, mais avec plus d'éclat & de luftre. Le bourgeois eft celui qui aquiert, par l'habitation d'un certain nombre d'années, les privilèges, qui font comme la récompense des fervices que l'on a rendus à la Ville où l'on a habité. On reconnoît dans les païs de Coûtume, deux fortes de bourgeois : les uns font originaires : les autres, étrangers ou forains : les premiers font nez & domiciliez dans la franchife : les autres font ceux qui viennent s'établir dans la franchife, & font leur déclaration d'y vouloir habiter, & après une année ils aquierent la qualité de bourgeois. On ne peut être bourgeois en deux diférens lieux. Les ferfs d'un Seigneur ne peuvent point être bourgeois d'un autre. *Francs bourgeois, grands bourgeois, & petits bourgeois* font diférens, en ce que les premiers ne païent aucun droit de bourgeoisie : les autres font apellez grands, ou petits bourgeois, felon la qualité de la redevance qu'ils font obligez de païer.

Bourgeois, Combourgeois. Il y a deux fortes de maîtres ou patrons de vaiffeaux marchands : les uns font *posfifs*, c'est-à-dire, à gages : les autres font *combourgeois*, parce qu'ils participent au chargement & au fret. Le terme *bourgeois*, signifie, dans les Ordonnances de la *Hanze Teutonique*, le propriétaire d'un navire, ou celui qui tient lieu du propriétaire : la raifon de cette dénomination eft, qu'en Alemagne, il n'y a que les bourgeois des Villes Anféatiques, qui puiffent avoir, & faire conftruire des vaiffeaux.

Bourgeois. [*Dominus.*] Ce mot, parmi les ouvriers, veut dire celui qui met en œuvre. (Travailler pour le bourgeois. Le bourgeois veut cela.)

† * *Cela eft du dernier bourgeois.* C'est-à-dire, peu poli. Peu galant.

Bourgeois, Bourgeoife, adj. Qui eft pour le bourgeois. Qui eft de bourgeois. (Pain bourgeois. Caution bourgeois.) On dit auffi *vin bourgeois*, c'est-à-dire, un vin naturel, non frelaté. On appelle auffi *un vin bourgeois*, celui que les bourgeois de Paris recueillent de leur crû, & qu'ils ont droit de vendre à pot chez eux.

† * *Bourgeois, Bourgeoife, adj.* [*Rudis, agrestis.*] Qui n'a pas l'air de Cour. Qui n'est pas tout-à-fait poli. Trop familier. Qui n'est pas affez respectueux. (Cela eft un peu bourgeois. Manière d'agir bourgeois. *Le Bourgeois Gentilhomme, Comédie de Molière.*)

Bourgeois, f. f. C'est une forte de petite monoié de billon, qui eut grand cours fous le règne de Philippe le Bel. Il y eut de ce tems-là, des bourgeois fimples & des bourgeois doubles. Les bourgeois fimples étoient les deniers parifis, & les bourgeois doubles, les doubles parifis. *Le Blanc, Traité des monoiés, pag. 310.*

BOURGOISE, f. f. Femme de *Bourgeois*. Celle qui eft habituée dans une Ville. (Une bonne bourgeoisie.)

BOURGOISEMENT, adv. [*Agrestis, rudis, simplicis.*] En bourgeois. (Vivre bourgeoisement.)

BOURGOISIE, f. f. [*Cives.*] Le corps des bourgeois. Tous ou presque tous les bourgeois d'une Ville. (La bourgeoisie eft toujours la copie de la Cour. *Scar.*) On appelle auffi *Bourgeoisie*, le droit de jouïr des privilèges qui ont été

accordés à ceux qui font nés dans une Ville, ou qui y font leur demeure. Avoir le droit de bourgeoisie.

BOURGEON, f. m. [*Germen, surculus.*] Jet de vigne ou d'arbre. Petit bois tendre & jeune. Petite branche tendre.

* *Bourgeon.* [*Papula.*] Pustule ou rougeur qui vient fur le vifage, & qui eft caufée par une chaleur de foie. (Un vifage plein de bourgeons.)

Bourgeons ou Escoualles. Terme de *Lainier*. Ce font des laines plus fines que le refte, & qui s'échappent ou s'alongent par brins en diférens endroits. On les arrache de dessus la bête avant que de la tondre.

* *BOURGEONNÉ.* [*Gemmatus.*] Ce mot fe dit du vifage & signifie, qui a des bourgeons. (Avoir le vifage tout bourgeonné. *Abl.*)

BOURGEONNER, v. n. [*Gemmare.*] Ce mot fe dit de la vigne & des arbres. Jetter, pousser des bourgeons. (La vigne commence à bourgeonner. Le murier ne bourgeonne point que le froid ne foit passé. *Dal.*)

BOURGETTEURS. On appelle ainfi à Lille en Flandre, les ouvriers qui travaillent aux manufactures de lainerie, parce que des ouvriers de Bourges porterent à Lille la fabrique des étofes de laine.

BOURGUEMESTRE, f. m. [*Consul, senator.*] On appelle ainfi les Magistrats du Pais-bas qui ont foin de la Police. Voyez *les Mémoires de la Reine Marguerite, t. 2.*

* *Bourguemestre.* Les plus confidérables bourgeois d'une Ville. (Tous les honorables Bourguemestres jettèrent les yeux fur nos inconnus. *Scar. Rom.*)

☞ *BOURGUIGNONS.* Peuples qui habitent deux grandes Provinces, fous le nom de Bourgogne ; mais dont l'une porte le titre de Duché ; & l'autre, celui de Comté : comme ils n'ont composé autrefois qu'un même corps, & qu'ils étoient une même nation, ils ont toujours eu le même nom. On convient qu'ils furent apellez *Bourguignons*, à caufe du grand nombre de bourgs qu'ils établirent lorsqu'ils entrèrent dans les Gaules. Il refte à favoir pourquoi on a appellé ces peuples, *Bourguignons sales*. Voici la raifon de Pasquier dans fes *Recherches, liv. 1. chap. 9.*

» On les a apellez *sales*, par manière de moquerie, » lequel furnom je crois avoir été aporté du païs » de Germanie, en cette Gaule, pour autant, » que tant qu'ils réfiderent au païs de delà le » Rhin, ils querellerent perpétuellement contre » les Alemans leurs falines. » Je crois que les Bourguignons Comtois ont été apellez *sales*, à caufe des *salines* qui font dans leur Province, & qui ont donné le nom de *Salins* à une de leurs Villes.

BOURGUIGNOTE, f. f. [*Galea.*] Pot en tête qui eft couvert par devant, & qui eft à l'épreuve de la pique & du mousquet.

BOURME. Soies de Perfe, qui ne font pas de la meilleure qualité.

BOURRACHE, f. f. [*Borago.*] Herbe qui a les feüilles larges, rondes, âpres, garnies de petits éguillons, qui porte des fleurs bleuës ou blanches, en forme d'étoile. On la nomme auffi *Bourroche*. Cette plante eft plus médecinale que potagère : on l'emploie cependant pour les foupes avec d'autres herbes, lorsqu'elle eft jeune & tendre.

BOURRADE, f. f. [*Petitio.*] Action de celui qui bourre quelcun. (Donner une bourrade à quelcun.)

BOURRAS, *f. m.* [*Levidensa.*] Sorte de gros drap. (Du bon bourras.) C'est aussi ce qu'on appelle *Bure*.

BOURRASQUE, ou **BOURASQUE**, *f. f.* [*Tempestas, turbo, procella.*] Tempête fâcheuse, dangereuse. (Bourrasque violente, impétueuse. Nous fîmes voile au matin par un doux vent qui se changea sur le midi en une violente bourrasque. *Abl. Luc. t. 2.* Il se leva une bourrasque qui mit en danger une partie de la flote.)

Bourrasque, *f. f.* Il signifie quelquefois, au figuré, un trouble & désordre qui se fait dans le corps, & qui est causé par quelque mal ou par quelque remède qu'on prend. Il signifie encore, un accident imprévu, une persécution violente; mais passagère. (J'ai efflué patiemment cette bourrasque.) On le dit encore des caprices d'un homme dur & bourru. (Il faut lui laisser passer ses *bourrasques*.)

BOURRE, *f. f.* [*Tomentum.*] Poils de bœuf, de vache & de veau que le Tanneur abat & vend aux Bourreliers.

Bourre-lanice, *f. f.* [*Tomentum laneum.*] Laine-bourre. Laine qu'on tire des fins draps avec des chardons, & dont on fait des matelats. Il y a aussi de la bourre de foie.

Bourre de Marseille. Sorte d'étoffe mohérée, dont la chaîne est toute de foie, & la trême toute de bourre de foie.

Bourre. Terme de *Teinturier*. C'est une drogue colorante, faite avec du poil de chèvre le plus court, aprêté avec de la garance. On s'en sert à teindre en rouge, qu'on appelle *Rouge de bourre*, ou *Nacarat de bourre*.

Bourre, *f. f.* [*Muscus.*] Terme de *Fleuriste*. Il se dit des anémones & signifie la graine. On appelle la graine d'anémone *bourre*, parce qu'elle ressemble à de la bourre. Voyez le *Traité des anémones*, c. 1. p. 33. (La bourre des anémones tient, & il la faut séparer.)

Bourre, *f. f.* Terme de *Jardinier*. C'est un petit endroit rond & assez gros, où est la fleur, lequel on nomme aussi *bouton*. Les pêches ont été gelées en bourre. *Quint. Jardins, t. 1. p. 73.* C'est le commencement d'un bourgeon qui est garni d'une espèce de bourre, comme le bourgeon de la vigne, ou le commencement d'un bouton qui est velu, comme il l'est aux pêchers.

* *Bourre.* Il se dit figurément, & signifie une chose inutile. (Il y a plusieurs bons endroits dans ce livre, mais il faut avouer qu'il y a aussi bien de la bourre.)

† * *Bourre.* Ce que l'on met dans les armes à feu pour retenir la poudre, & après le plomb dont on les charge, soit que ce soit de la bourre, du papier, ou autre chose servant à cela. Et delà vient qu'on appelle *tire-bourre*, l'instrument dont on se sert pour décharger l'arme à feu, sans la tirer.

BOURREAU, *f. m.* [*Tortor, carnifex.*] Prononcez *bourô*. Celui qui exécute les sentences & les arrêts criminels. Le bourreau ne se fait de la personne condamnée qu'après avoir ouï la prononciation de la sentence ou de l'arrêt, & il ne quitte pas cette personne qu'il n'ait entièrement exécuté l'arrêt ou la sentence. Il lie d'abord les bras & les mains du criminel avec des cordes qu'il appelle *saisissement*, & celle qu'il lui met au cou, *tourtoises*. Sur toutes les choses qu'on amène de dehors au marché, le bourreau prend ou fait prendre par ses valets, un certain

droit qu'il appelle *bavé*, & qui consiste à quelques doubles ou quelques sous, selon la qualité ou la quantité de la marchandise, qu'on vend. (Être brave comme un bourreau qui fait ses Pâques, c'est être bien habillé. Quand les Juges ou les Commissaires, ou autres parlent au bourreau, ils l'appellent exécuteur, parce que le nom de bourreau est offensant.) Voyez Ménage sur l'étimologie de ce mot. On dit proverbialement, d'un homme qui exige son salaire, ou de l'argent d'avance, qu'il se fait paier en bourreau.

* *Bourreau*, *f. f.* Il veut dire, au figuré, celui qui se tourmente ou en tourmente quelque autre. Ce qui donne de la peine à quelqu'un. (Il est lui-même son impitoyable bourreau. *Patru, Plaid. 3.* Les envieux sont eux-mêmes leurs bourreaux. *Vaug. Quint. l. 8. c. 12.* En quelque lieu que se trouve un parricide, il rencontre un accusateur, un juge & un bourreau. *Le Maître, Plaid. 28.* Le vice est lui-même son cruel bourreau. *Abl. Luc.* Vous ne savez en quel embarras je me trouve réduit par les conseils de ce malheureux, qui est devenu mon bourreau. *Port-Roial, Térance, Andrienne, a. 4. sc. 1.*)

† **BOURELLE**, *f. f.* [*Tortoris uxor.*] Ce mot, pour dire la femme du bourreau, n'est en usage que parmi le peuple.

† * *Bourelle*, *f. f.* Celle qui exerce quelque action de bourreau, & qui fait quelque cruauté. *Bourelle*, en ce sens, ne se dit guère, & ne se dit que dans le satirique.

BOURRÉE, *f. f.* [*Fascis virgeus.*] Fagot composé de bois fort susceptible de feu. (Brûler une bourrée.)

Bourrée. Danse gaie qui, à ce qu'on croit, vient d'Auvergne. (Danser une bourrée.) La bourrée d'Auvergne est différente de la bourrée ordinaire.

† **BOURRELÉ**, **BOURRELÉE**, *part. & adj.* [*Excruciatas, cruciatus.*] Au figuré, il signifie gêné & inquiété de quelque méchante action qu'on a faite. (Être bourrelé en sa conscience. *Abl. Tac.* Avoir l'âme bourrelée. *Vaug. Quinte-Curce.* Les méchants ont l'âme bourrelée, & ne sauroient reposer. *Vaug. Quinte-Curce, liv. 6. chap. 10.*)

BOURRELER, *v. a.* [*Excrucicare.*] Maltraiter quelqu'un à force de coups. Tourmenter. Le mot *Bourreler* ne se mettra pas dans un beau discours, mais on s'en servira dans la conversation, & dans un stile comique. (C'est un coquin qui *bourrèle* sa pauvre femme quand il est saoul.)

* *Bourreler*, *v. a.* [*Excruciare, vexare.*] Au figuré, veut dire, *tourmenter*. (La grandeur de son crime le bourrèle. Le remords de son crime le bourrèle. *Abl. Tac.*)

BOURRELET, *f. m.* [*Spira pulvinata capitii honorarii.*] Morceau de serge ou de tafetas formé en ovale, vuide par le milieu, & rempli de crin, ou de quelque autre chose dans les endroits qui ne sont pas vuides. On se sert de cette sorte de bourrelet pour coiffer.

Bourrelet de chaise percée. Rond de serge rempli de bourre & vuide par le milieu.

Bourrelet d'enfant. [*Circulus tomento fartus.*] Rond rempli de crin qu'on met sur le front & derrière la tête des enfans qui commencent à marcher.

Bourrelet, ou *Bourlet.* On nomme ainsi l'enflure qui survient autour des reins des hydropiques.

Bourrelet. Terme de *Blason*. C'est un tour de livrée que les anciens Chevaliers portoient dans

les tournois, & qui étoit de la couleur des émaux de l'écu, ou des couleurs des Chevaliers. Les Dames atachotent elles-mêmes ces livrées aux casques, & on les apelloit *les faveurs des Dames*. Le *bourrelet* qu'on voit encore sur les casques de quelques Gentilshommes, s'appelle *tresque, torque & tortil*.

Bourrelet, ou *Bourlet*. Terme de *Marine*. C'est un gros entrelacement de cordes & de tresses, qu'on met autour du grand mât, du mât de miséne, & du mât d'artimon, pour tenir la vergue dans un combat, au cas que les manœuvres qui la tiennent fussent coupées.

Bourrelet. Terme d'*Artillerie*. On appelle ainsi dans le canon, la partie du métal arrondie, qui régné autour de la pièce, près de la bouche.

Bourrelet. Terme de *Jardinier*. C'est l'endroit des arbres où la greffe devient plus grosse que le pied.

BOURRELIER, *f. m.* Prononcez *bourrelié*. [*Helciaricus*.] Artisan qui fait les harnois des bêtes de somme, & tous les enharnachemens des chevaux de carosse, de charroi, & de charruë. Il y a dans Paris deux sortes de Bourreliers, qui ne font qu'un corps. Les uns sont Bourreliers en harnois de carosse, & les autres Bourreliers en paille. Ceux-ci sont les moins honorables, parce qu'ils ne font que des harnois de chevaux de charroi. Ces Bourreliers sont appelés parmi les gens du métier, *Bourreliers en paille*, à cause qu'ils mêlent de la paille dans la besogne qu'ils font, au lieu que les autres n'y en mettent point. Ils ont les uns & les autres pour principaux outils, des pinces, des aleines, des couteaux à pié, & des trenchets, & ils se servent tous de manique pour coudre. On fait quatre ans d'apprentissage pour être reçu Bourrelier. Ils prennent pour leur Fête, Nôtre-Dame des Vertus, qui arrive le second mardi du mois de Mai.

BOURRER, *v. a.* [*Farcire*.] Mettre de la bourre ou autre pareille chose sur la charge dans le canon de l'arme à feu. (Bourrer un fusil.)

† *Bourrer*, *v. a.* [*Petere, laceffere, ferire*.] Terme de *Maître d'armes*. Batre à coup de fleuret celui contre qui on fait assaut. (Il bourre le Prévôt de sale.) *Bourrer*, en ce sens, a vieilli, & l'on dit *batre*. Voyez *Liancourt, Maître d'armes*.

† * *Bourrer*. Pouffer quelcun à coups de langue. Vaincre en disputant. Maltraiter de paroles. (Il s'y prend bien & nous bourre de la belle manière. *Mol.*)

BOURRICHE, *f. f.* Espèce de panier sans anse, qui est plus foible & qui a le tissu plus clair que les paniers ordinaires. On se sert de *Bourriches* pour transporter d'un lieu à un autre les choses qu'on ne veut pas qui soient foulées. Les *Bourriches* sont aujourd'hui fort en usage pour transporter du gibier & de la volaille, des Provinces à Paris. Il y a plus de cent ans qu'on se sert de *Bourriches*. Voiture écrivant à Madame de Sablé vers 1640, lui dit : j'envoie une Bourriche de galans que je vous prie de faire mettre entre les mains de la Confidente de... C'est dans sa Lettre 108. *Lettre de M. de Châtel, page 21.*

BOURRIER, BOURRIERE, *adj.* Ce qui est fait de bourre. On appelle *Bure-bourrieres* les Bures qui se fabriquent à Thibivilliers dans le Vexin Normand, parce qu'elles sont faites en partie de bourre-tontisse, ou tonture de draps, pour les distinguer des bures de Dreux, qu'on nomme

Bures-loïales, parce qu'il n'y entre que de bonne mère-laine.

BOURRIERS, *f. m. plur.* Pailles qui se mêlent dans le bled battu.

† **BOURRIQUE**, *f. f.* [*Asina*.] Anesse. (La bourrique vient d'anoner.) Ce mot se dit aussi des ânes, & par mépris d'un méchant cheval.

Bourrique. Sorte de civière à maçon pour enlever les matériaux. On dit aussi, un *bourriquet*.

Bourrique. Machine composée d'ais, sur quoi les Couvreurs mettent l'ardoise, quand ils travaillent sur les toits.

BOURRIR. Terme de *Chasse*. On appelle ainsi le bruit que font les ailes des perdrix, quand elles partent.

* **BOURRU**, *f. m.* [*Morofus*.] Bizarre. Capricieux. (C'est un franc bourru. Un bourru critique. Un esprit bourru. Humeur bourruë.)

Par maux fréquens humeur devient *bourruë*.

Poësies de Pavillon.

Bourru. [*Vinum turbidum*.] Ce mot se dit d'un certain vin blanc un peu doux & trouble, qui n'a pas assez boiilli. (Le vin bourru est agréable à boire.)

Bourru, Bourruë, *adj.* Terme de *Naturaliste*, qui se dit de certaines plantes, & veut dire qui a de la bourre & qui ne porte aucun fruit.

† *Le Moine bourru*. [*Larva*.] Est un Lutin qui dans la croiance du peuple, court les ruës aux Avents de Noël.

(Il demande étonné

Si le Moine *bourru* n'avoit point promené.

Regn. sat.)

BOURSE, *f. f.* [*Crumena, marsupium*.] Ce dans quoi on serre de l'argent ou des jettons, & qui est fait de cuir, de velours, de cheveux, ou de quelque jolie étoffe, & qui se ferme avec des cordons ou avec un ressort. (Une belle bourse.)

☞ Ce terme *bourse* est dérivé du Grec *βύρα*, qui signifie du cuir, parce que l'on se sert volontiers de quelque peau pour faire des bourses. Les Latins en ont fait *burfa*; les Italiens, *borfa*, & les Espagnols, *bolsa*; & nous, *bourse*. Ce terme est fort usité dans les Païs Coûtumiers. Dans les Coûtumes d'Anjou, art. 370. 371. du Maine & de Blois, *venir entre la bourse & les deniers*; c'est lorsqu'un lignager intervient dans l'instance du retrait commencée par un lignager plus éloigné, & fait ses ofres dans le tems. *Bourse* est quelquefois synonyme avec argent: ainsi Loisel dans ses Institutes, liv. 3. tit. 7. art. 9. a dit, *bourse & argent n'a point de suite*; c'est-à-dire, que l'argent est dénaturé en passant en d'autres mains.

On dit, *faire bourse commune*, pour dire partager la dépense. *Ils font bourse commune*; c'est-à-dire, ils font la dépense en commun.

* *Bourse*. Ce mot, au figuré, a plusieurs sens. Exemples. (*Vivre sur la bourse d'autrui*; c'est-à-dire, aux dépens d'autrui. *Ofrir sa bourse à un ami*; c'est-à-dire, son argent. *Mal menex la bourse d'autrui*; c'est faire faire de la dépense. *La mort, en lui coupant la vie, coupa la bourse à bien des gens*; c'est-à-dire, apauvrit bien des gens. *Donner au plus larron la bourse*; c'est-à-dire, se fier à celui à qui on devoit le moins se fier. *Avoir sa bourse plate*; c'est avoir peu d'argent.)

Bourse. [*Vesicula.*] Ce mot se dit en matière d'anatomie, & veut dire *petite vessie*. (La bourse du fiel.)

Bourse de Secrétaire du Roi. C'est ce qui revient à chaque Secrétaire du Roi sur les émolumens du sceau.

Bourse de Colège. [*Jus gratuita gratificationis.*] Certaine rente fondée dans les Colèges de l'Université de Paris, pour y faire étudier quelque pauvre garçon.

Bourse de Berger, ou Tabouret. C'est une plante astringente & vulnérable, propre pour les hémorragies & cours de ventre. Ses feuilles ressemblent à celles de la Roquette, ses fleurs sont disposées en croix, & son fruit est fait en besace.

Il y a dans l'Université de Paris, certains revenus affectés à la subsistance des pauvres écoliers, & que l'on appelle des *bourses*; ceux qui en jouissent, sont nommés *Boursiers*: ainsi dans le langage de l'Université, *bourse* est une certaine somme, désignée par l'expression d'une *bourse*, dont on se sert pour enfermer l'or & l'argent. Ces *bourses* sont de pures pensions alimentaires. Voyez *Castel, Définit. du Droit Canon; les Mémoires du Clergé, & l'Histoire de l'Université par du Boulai.*

Bourse, s. f. [*Forum argentarium.*] Terme de *Banquier* & de *Marchand*. C'est dans de certaines Villes de commerce, une place publique, entourée quelquefois de galeries: où les Marchands s'assemblent à une heure particulière pour conférer avec ceux avec qui ils ont affaire, ou pour se parler les uns aux autres des choses qui les regardent. Il y a une bourse à Rome, il y en a à Paris, à Londres, à Amsterdam, à Hambourg, à Stockholm, à Bourdeaux, &c. Il y a dans ces Villes, des lieux appelés *la grande bourse* & *la petite bourse*, & l'on dit, aler, être, se trouver, se rencontrer à la bourse.

Voici l'origine de ce mot. Dans le tems où le plus grand commerce des Pais-Bas se faisoit à Bruges, les Marchands s'assembloient dans une grande place où il y avoit une maison magnifique & spacieuse, qui appartenoit à la famille *della Borsa*, que Guichardin appelle *nobil famiglia*, & cette maison communiqua son nom à la place, qui fut appelée *la Place de la Bourse*: mais le commerce aiant été transporté à Anvers, les Marchands acoutumés à s'assembler à *la Bourse*, transportèrent ce nom, avec leurs affaires, dans Anvers, & il a été porté ensuite à Amsterdam, à Londres, à Toulouse, &c.

Bourse. Dans le Levant, c'est une manière de compter. (Ces bourses sont de cinq cens écus, & l'on dit: L'Egypte doit tant de bourses au Bacha. Le Grand Seigneur a tant de bourses de revenu.)

Bourse de cheveux. Manière de bourse de toile ou de tafetas noir, où l'on met les cheveux & tout le bas de la perruque, & que l'on jette ensuite derrière la tête.

Bourse de corporaux. [*Corporalium theca.*] Carton ou boîte où l'on serre les corporaux qui servent à la Messe.

BOURSEAU ROND. Instrument de bois, rond d'un côté, & plat de l'autre, dont les Plombiers se servent pour battre & arrondir les tables de plomb sur les tondins.

Bourseau, ou Boursau, s. m. Espèce de faule.

BOURSES. [*Scrotum.*] Ce mot, au pluriel, veut dire la membrane qui couvre les testicules. (Avoir les bourses enflées.)

BOURSIER, s. m. [*Loculorum opifex.*] De *bourse* s'est fait *boursier*. Prononcez *boursié*. Celui qui fait & vend de toute sorte de bourses, des besaces, des fachets, des sacs de peau & de velours. Ils ont été appelés *Boursiers*, parce qu'ils font plus de bourses que d'autres choses. Ils ont pour Patron S. Brieux, dont ils célèbrent la Fête tous les ans au mois de Mai.

Boursier. [*Jus nactus statæ attributionis.*] Écolier qui a une bourse dans un Colège; c'est-à-dire, qui y a une pension gratis. Presque toutes ces bourses obligent de demeurer dans le Colège d'où on la tire; mais il y en a aussi qu'on possède sans y demeurer.

Boursier, ou Bursal. Les Coûtumes du Maine, de Chartre & du grand Perche, font mention du Fief *bursal* ou *boursier*, lequel est différent dans ces trois Coûtumes, où l'on voit en général, que l'on appelle *Fief bursal*, ce que chaque héritier, ou partageant, contribue pour acquiter ce qui est dû au Seigneur, à qui l'aîné prête la foi & hommage pour ses freres.

Boursier. Terme de *Célestin*. C'est le Religieux qui fait les petites dépenses journalières du Couvent. (Le Père N. est boursier.)

BOURSILLER, v. n. [*Pecunias in commune conferre.*] Il se dit de quelques personnes qui sont ensemble, & veut dire donner chacun quelque peu d'argent, & en faire une petite somme pour s'en divertir, pour acheter quelque chose, ou en assister quelcun. (Chacun bourrilla pour envoier au vin. *Histoire Comique.*)

BOURSON, s. m. [*Locellus.*] Petite bourse de cuir attachée au côté droit de la ceinture du haut-de-chauffe. (Un petit bourson.)

BOURSOUFLÉ, BOURSOUFLÉE, adj. [*Tumidus, tumefactus.*] Enflé à cause de quelque reste de maladie. (Il est tout boursoouflé.)

On dit aussi *boursouffler, v. a.* en parlant de l'enflure qui survient à la peau. (Le vent lui a boursoouflé le visage.)

† *Boursouflé, s. m.* Terme de *Mépris*, qui marque qu'on a le visage trop gros, trop gras, & mal fait. (C'est un gros boursoouflé.)

On dit aussi: (Un stile enflé & boursoouflé déplaît infiniment aux gens de bon goût. *S. Evr.*)

BOUSE, s. f. [*Stercus.*] Ordure de vache, ou de beuf. (La bouse engraisse la terre.)

BOUSILLAGE, s. m. C'est une construction de terre ou de bouë. Le meilleur bousillage se fait avec de la paille hâchée. On dit au figuré, *Ce n'est là que du bousillage*, en parlant d'un ouvrage mal fait, de quelque espèce que soit cet ouvrage, mécanique ou autre.

BOUSILLER, v. a. [*Luto construere.*] Prononcez *bouzellé*. Terme de *Maçon*. Travailler mal. C'est travailler avec de la terre, ou de la bouë. (On ne fait que boussiller en ce pais.) *Boussiller* se peut aussi prendre activement. Il faut vite boussiller cela.

† *Boussiller, v. a.* Mot bas du peuple de Paris. C'est faire mal quelque besogne. Travailler fort mal quelque chose, & d'une manière grossière. (Il a boussillé cette besogne. On dit aussi passivement. Cela est boussillé. Cette besogne est boussillée.)

† **BOUSILLEUR, s. m.** [*Imperitus opifex.*] Mot du petit peuple de Paris, pour dire, celui qui travaille mal. (C'est un boussilleur.)

BOUSIN, s. m. Les Carriers & les Tailleurs de pierre appellent *Bousin*, une substance mole qui couvre le dessus des pierres au sortir de la carrière. Le *Bousin* est une espèce de fouchet,

qui ne vaut rien, & qu'on doit abattre en équilibrant les pierres.

BOUSSOLE, *f. f.* [*Pixis nautica.*] Boite balancée sur quatre pivots, où il y a une aiguille frotée d'aiman qui soutient une rose de carte divisée en trente-deux vents. (Durant la tempête, le vent fit le tour de la Bouffole. La Bouffole nous donne la connoissance du nouveau monde, & elle lie les peuples de la terre par le commerce. *Nicole, Essais, t. 2.*)

On attribue l'invention de la bouffole à Jean Goya Napolitain en 1302. D'autres, à Marc Paul Vénitien en 1260. mais Faucher la met avant 1200. Voyez le *Dictionnaire d'Aubin, & Pasquier, liv. 4. de ses Recherches, chap. 25.*

Bouffole de quadran. Boite avec une aiguille au centre du quadran, pour montrer l'heure & les parties du monde.

BOUSTROPHÉDONE. Ce mot se trouve souvent dans le Nouveau Traité de Diplomatie, donné par DD. Tassin & Toustain, savans Bénédictins. Commencer les lignes de droite à gauche, & les continuer alternativement de gauche à droite, voilà ce que les Grecs apelloient écriture *Boustrophédone*. Cette expression caractérise parfaitement une écriture, dont le propre est d'imiter l'action du laboureur, qui après avoir tracé son premier sillon, en forme un autre à côté, & poursuit ainsi son travail, jusqu'à ce qu'il ait achevé sa tâche.

BOUT, *f. m.* [*Extremum, extremitas.*] Prononcez *boû*. Extrémité. (Le bout de la Ville.)

* *Bout.* [*Finis.*] Fin. Commencement & fin. (Au bout des soixante jours ils se rendirent. *Vaug. Quint. l. 3.* Entendre la Comédie d'un bout à l'autre. *Mol.* Il a lû le Livre de N. d'un bout à l'autre.)

Laissez-les faire, ils ne sont pas *au bout*,
J'y vendrai ma chemise, & je veux rien ou tout.
Racine, Plaid. a. 1. sc. 7.

Je vous prie de croire que je poursuivrai mon droit jusques au bout. *Port - Roial, Térence, Adelphe, a. 2. sc. 1.*)

* On dit figurément, *le bout du monde.* [*Extrema pars.*] Il est allé loger au bout du monde; c'est-à-dire, dans un lieu fort reculé. Si cela vous coûte dix écus, c'est tout le bout du monde; c'est tout ce qu'il vous peut coûter.

Bout. [*Papula.*] Petite partie qui finit une chose. (Le bout du teton, de l'oreille, du nez, &c.)

Bout. [*Particula.*] Reste de quelque chose. (Un bout de chandelle.) *Brûler sa chandelle par les deux bouts*; c'est consumer son bien en le dépensant inutilement & mal-à-propos.

Un *bout d'homme*; c'est un petit homme. *Savoir quelque chose sur le bout du doigt*; c'est la bien savoir. *Avoir un mot sur le bout de la langue*; c'est l'oublier dans le tems qu'on aloit le dire. *Tenir le bon bout*; c'est avoir ses sûretés, & de grands avantages dans une affaire. *Céder une chose par le bon bout*; c'est ne la céder qu'à des conditions avantageuses, ou par force. *Bâton à deux bouts*; c'est un grand bâton ferré par les deux bouts.

Bout. Ce qu'on met à l'extrémité d'une chose pour l'affortir. (Mettre un bout à un soulié.)

Se mettre sur le bon bout. C'est s'ajuster. (Le haut & le bas bout d'une table, &c.)

Bout-à-bout, adv. Il se dit des choses dont les bouts des unes sont mis à l'opposite du bout des autres. (Il faut mettre ces épées bout-à-bout. Ces flèches sont bout-à-bout.)

About, adv. [*Veheementius.*] Ce mot a divers sens qui dépendent tous du verbe auquel il est joint.

(*Pouffons à bout* l'ingrat, & tentons la fortune.

Racine, Baj. a. 4. sc. 4.

C'est-à-dire, voyons jusqu'où peut aller son ingratitude. Plût à Dieu que Clitus ne m'eût point poussé à bout. *Vaug. Quint. Curce, l. 8. ch. 8.* C'est-à-dire, qu'il ne m'eût point obligé d'éclater contre lui.

Il ne veut que l'honneur de l'avoir *mise à bout*.

Il en triomphe, & puis c'est tout.

Benferade, Ballet de la nuit.

C'est-à-dire, il ne désire que l'honneur de l'avoir poussée aussi loin qu'on pouvoit, & celui d'en faire la conquête. *Tu mets ma patience à bout.* C'est-à-dire, tu m'obliges à me mettre en colère. *Venir à bout de quelque chose*, c'est l'achever. *Etre au bout de son rôle*; c'est ne favoir plus que dire, ni que faire.)

A bout portant. [*Admotâ proximè catapultâ.*]

Le bout de l'arme étant presque sur le ventre de son ennemi. Tirer quelcun à bout portant)

† *A tout bout de champ.* [*Identidem, ferè, continenter.*] Mot bas & vieux, au lieu de quoi on dit: *ordinairement, à chaque instant.*

Bout. Terme de *Ceinturier*. Petite plaque de métal qu'on met au bout des boucles du baudrier pour leur donner plus de grace.

Bout. [*Extremæ acinacis vaginæ munimentum.*]

Terme de *Fourbisseur*. C'est un petit morceau de cuivre, d'or, d'argent ou de vermeil doré qu'on met au bas du fourreau de l'épée, du poignard, ou de la baïonnette. (Mettre un joli bout à un fourreau. Un bout de cuivre vaut deux ou trois sols.)

Bout d'argent. Terme de *Tireur d'or*. Gros bâton d'argent fin.

Bout. Terme de *Marine*, qui a diverses significations; comme *bout de corde*, pour signifier une corde de moyenne grandeur; ou une corde dont se sert le Prévôt pour châtier. *Boûts de cable*; qui sont des bouts ou morceaux de cables inutiles, usés, ou trop courts. *Bout de vergue*; qui est la partie de la vergue qui excède la largeur de la voile, & qui sert quand on prend les ris. *Bout pour bout*; on dit plier le cable *bout pour bout*, ou *bout par bout*. *Bout de l'of*, ou *boute-l'of*, pièce de bois ronde, ou à huit pans, qu'on met au devant des vaisseaux de charge qui n'ont point d'éperon: elle sert à tenir les amures de misène.

Bout dehors, Boute hors. Ce sont des pièces de bois longues & rondes, qu'on ajoûte par le moien d'anneaux de fer, à chaque bout des vergues du grand mât & du mât de misène, pour porter des bonnettes en étui quand le vent est foible, & qu'on veut chasser sur l'ennemi. On appelle encore *Bout dehors*, 1°. de longues perces ou pièces de bois avec des crocs, pour empêcher dans un combat l'abordage du brûlot, ou pour empêcher, dans un moiillage, que deux vaisseaux, que le vent fait dériver l'un sur l'autre, ne s'endommagent. 2°. Un petit mât qui sert à la machine à mâter, pour mettre les chouquets & les hunes à place.

Bout d'or. Terme de *Tireur d'or*. Bâton d'argent doré.

Bout de l'an. [*Anniversaria demortui parentalia.*]

Terme d'*Eglise*. Service qu'on dit pour un mort; lorsqu'il y a justement un an qu'il est mort. (Faire dire le bout de l'an.)

Bouts-rimez. [*Extrema rithmica.*] Terme de *Poësie Française*. Rimes en blanc qu'on a dessein

de remplir. (Sonnet en bouts-rimez. Sarrazin à fait un Poëme intitulé: *La défaite des bouts-rimez.*)

Bout saigneux. [*Jugulum.*] La partie du colet de mouton où il y a du sang.

Bout d'étamine, ou d'estamine. C'est une étofe façonnée à la manière des étamines, & qui est fort connue à Lyon.

Boute-en-train, f. m. Petit oiseau qui sert à faire chanter les autres, & qu'on appelle autrement *Tarin*. On dit figurément d'un homme de plaisir, qui excite les autres à se divertir: *C'est un boute-en-train.*

† *BOUCADE, f. f.* [*Præceps animi impetus.*] Caprice. Emportement prompt. Tirade de vers faits par caprice. (Il lui prend de fâcheuses boutades.

Prenez en gré cette *boutade.*

S. Amand.)

Boutade, f. f. C'est une danse figurée, qui fut inventée par le fameux Bocan maître à danser, sous le règne de Louis XIII. laquelle a été appelée *boutade*, à cause qu'elle commence d'une manière qui a quelque chose de brusque, de gai & d'éveillé. (*La boutade* a été extrêmement en vogue, mais on ne la danse plus, à peine la connoît-on que par les livres.)

☞ *BOUTAGE.* C'est, dit Ragneau, de même que le droit de Forage, qui se prend sur ceux qui boutent & mettent vin en broche, pour le vendre en détail en la Justice & Seigneurie.

BOUTANES, f. f. Toiles de coton, qu'on fabrique dans l'Isle de Chypre. On fabrique aussi à Montpellier une étofe qu'on nomme *Boutane*.

BOUTANT. Voyez *Arçboutant*.

BOUTARGUE; f. f. [*Salsamenta piscium.*] Ce sont des œufs de poissons salez qu'on mange pour s'exciter à boire, en Provence; ce sont des œufs de muge confits avec de l'huile & du vinaigre.

BOUTE, f. f. [*Dolia.*] Terme de *Mer*. Futaille où l'on met l'eau douce qu'on embarque pour l'équipage. La *boute* s'appelle aussi quelquefois *baille*. (Les boutes sont pleines.) C'est aussi un vaisseau propre à transporter le vin dans un pays de montagnes.

Boute-feu, f. m. [*Incendiarius.*] Celui qui de dessein formé met le feu en quelque lieu. (Il commanda de tuer tous les boute-feux. *Abl. Arr. l. 1. c. 7.* C'est un boute-feu, qui a brûlé le château pour piller le trésor. *Abl. Luc. t. 1.*)

* *Boute-feu.* [*Seditionis auctor, fax.*] Celui qui aime la division, qui sème des querelles. (C'est un vrai boute-feu.)

☞ Malherbe a dit :

Impudens *boute-feux* de noise & de querelle.

Boute-feu. Terme de *Canonier*. [*Quod ignem tormento subjicit.*] Fourchette au bout de laquelle il y a une méche pour donner le feu au canon.

† *Boute-hors, f. m.* [*Expedita in dicendo celeritas.*] Ce mot, pour dire: *facilité de parler*, est bas & vieux.

† *Jolier au boute-hors.* [*Expulso.*] Façon de parler vieille & basse, pour dire, tâcher de se supplanter l'un l'autre.

Boute-selle, f. m. [*Signum equitibus datum conscendendorum equorum.*] Le premier son de la trompette pour avertir les cavaliers qu'il faut monter à cheval. (Sonner le boute-selle.)

Boute-tout-cuire, f. m. Ce mot est du stile familier & bas; il se dit d'un dissipateur. *C'est un boute-tout-cuire.*

BOUTÉ, BOUTÉE, adj. Ce mot se dit du cheval, & veut dire qu'il a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne. (Cheval bouté. Cavale boutée.)

BOUTEILLE, f. f. [*Ampulla, lagena.*] Vase de verre, de terre, ou de cuir boüilli, propre à mettre du vin, ou autre liqueur.

* *Bouteille.* [*Vinum.*] Aimer la bouteille. (La bouteille a des charmes qui consolent de tout. *Mol.* La bouteille fait perdre la raison à Linière.

Que Dubuiffon dorme ou s'éveille,
C'est au secours de la *bouteille*
A qui tout l'honneur en est dû.)

On dit figurément d'un homme qui ignore le monde, les bienséances, &c. *Qu'il n'a rien vu que par le trou d'une bouteille.*

Bouteille d'eau. Petite boule qui s'élève sur l'eau quand il pleut fort; c'est aussi une bouteille pleine d'eau.

Bouteille de vin. C'est une bouteille pleine de vin. (Coifer une bouteille. Décoifer une bouteille.)

☞ *Bouteille.* Terme de *Marine*. Les bouteilles sont des faillies de charpenterie sur les côtes de l'arrière du vaisseau de part & d'autre de la chambre du Capitaine. Les bouteilles sont à la place des galeries, dont l'usage fut supprimé par l'Ordonnance de 1673.

☞ *Bouteilles de calebasse.* Ce sont des bouteilles que prennent sous les aisselles, ceux qui veulent apprendre à nager.

BOUTELIER, (BOUTEILLIER,) f. m. [*Supremus vini disponendi minister.*] Officier de la maison du Roi, qui étoit autrefois un des premiers Officiers de la Couronne. C'est le grand Echanfon.

† *BOUTER, SE BOUTER, v. r.* [*Ponere.*] Ce mot est passé de la Ville au village. Il signifie s'asseoir, mettre. (Boutez-vous là, & puis nous parlerons d'affaires.) On dit aussi *boutez cela là*, pour dire, mettez, &c.

Bouter, v. a. Bouter un cuir de veau, c'est enlever avec le bouter ce qui peut être encore resté de la chair de l'animal, attaché à la peau, après qu'on l'a tirée de la tannerie.

☞ *Bouter de l'of.* Terme de *Marine*. C'est venir au vent, bouliner, ferrer le vent, prendre l'avantage du vent, mettre les voiles en écharpe pour prendre le vent de côté.

BOUTEROLLE, f. f. Outil en forme de poinçon rond, dont les lapidaires se servent à graver les pierres dures.

Bouterolle. Poinçon de fer acéré, dont les faiseurs de boutons de métal se servent, pour emboutir les lames qu'ils ont coupées avec l'emporte-pièce, & pour les fraper dans la matrice, ou, comme ils disent, dans le tas, ou elles doivent prendre leur empreinte & leur forme.

Bouterolle. C'est aussi la garniture que les Fourbisseurs mettent au bout du fourreau d'une épée, pour empêcher qu'elle ne le perce.

Bouterolle. On appelle ainsi une fente de clef par où passe le roiet, ou les gardes d'une serrure.

☞ *BOUTEUX.* Petit filet attaché à un bâton fourchu, que les pêcheurs poussent devant eux sur les sables, & dont on se sert sur les côtes de l'Océan.

BOUQUE, f. f. [*Taberna, officina.*] Lieu qui sert aux ouvriers, & aux artisans pour travailler, & aux Marchands pour débiter leurs

marchandises. (Leverboutique. Ouvrirboutique. Tenir boutique. Garder, mener, conduire une boutique. Fermer la boutique. Garçon de boutique. Fille de boutique.)

Un courtaut de boutique. Terme de Mépris. (Un garde-boutique. Une arrière-boutique.)

† *Faire de son corps, une boutique d'Apoticaire.* C'est prendre souvent des remèdes. *Faire de sa tête, une boutique de Grec & de Latin.* C'est n'apprendre que du Grec & du Latin. *Garde-boutique*, étoffe hors de mode, qu'on ne vend point, ou dont on vend très-rarement. Ce mot se dit en général de toute marchandise qui n'a point de débit.

BOÛTIS, *f. m.* [*Impressum solo aprugni rostri vestigium.*] Terme de Chasse. Lieux où les bêtes noires foiüillent.

BOÛTISSE, *f. f.* Terme de Maçon. Ce mot se dit des pierres mises en œuvre, enforte que la longueur entre dans le mur, & que la seule largeur paroisse en dehors. (Pour bien bâtir, il faut mettre des pierres en parement, & d'autres en boutisse alternativement.)

BOÛTOIR, *f. m.* [*Scalprum.*] Instrument de fer avec lequel le Maréchal pare le pié des chevaux & des mulets. C'est aussi un instrument avec lequel les Corroïeurs boutent les peaux de veau qu'ils veulent corroïer.

Boutoir, f. m. [*Apri rostrum.*] Le bout du nez des bêtes noires. (Le boutoir du sanglier. *Sal.*) On s'en sert aussi dans le Blason.

BOÛTON, *f. m.* [*Globulus.*] Petit morceau de bois rond & couvert de fil, de soie, ou de trait d'argent, ou d'argent doré qu'on pousse dans les boutonnières. Morceau de verre, d'étain, d'or ou d'argent façonné qu'on met dans les boutonnières, ou dont on pare un habit. (Bouton à boutonner. Bouton à queue. Bouton à juste-au-corps. Bouton massif.)

* *Bouton de fleur.* [*Calix, folliculus, oculus, gemma.*] *Bouton de rose.* C'est une fleur ou une rose qui n'est pas épanouïe, & qui est en forme de bouton. On peut dire aussi que le bouton est une manière de petit étui qui renferme les feuilles de la fleur. (Un beau bouton mérite du soin. Un gros bouton fort agréable. Bouton qui commence à grossir. Aider un bouton à fleurir. Bouton qui pourrit.) Le Fleuriste appelle aussi ce bouton, *bourre*. Voyez *Bourre*.

* *Bouton.* [*Papula.*] Bourgeon qui vient au visage.

Son pourpoint n'a plus qu'un bouton,
Et son nez en a plus de trente.

Gomb. Ep. l. 1.

Bouton de vérole. Sorte de pustule ou de petite tumeur rougeâtre qui ne supure pas, & qui laisse toujours une marque aux endroits où elle vient. Et quand une personne a de ces sortes de boutons, on dit qu'elle a le *Chapelet de S. Côme*.

* *Bouton de farcin.* Sorte de petit grain qui vient sur le corps du cheval, & qui le rend farcineux.

* *Serrer le bouton à quelqu'un.* C'est le presser avec vigueur.

Se mettre le bouton bien haut. C'est donner d'abord une idée avantageuse de soi.

Bouton, f. m. [*Ductilis habenarum nodus.*] Terme de Manège. Morceau de cuir, à peu près rond, boucle de cuir au travers de laquelle passent les rênes de la bride, & qui sert à les resserrer. (Hauffer ou abaisser le bouton. On dit mettre un cheval sous les boutons, lorsque le cavalier descendant du cheval abaisse le bouton

sur le col du cheval, jusqu'à ce que la bride ramene la tête du cheval en bon état, & qu'elle soit bien placée.)

Bouton, f. m. Instrument de Chirurgie, dont on se sert dans la Lithotomie. C'est une espèce de sonde d'acier ou d'argent, très-polie, dont l'une de ses extrémités se termine par un bouton en forme de poire, l'autre par une petite cuiller alongée, & le long de son corps règne une crête ou languette qui sert à conduire les tenettes dans la vessie. Voyez *une plus ample description dans le Diction. des termes de Médec. & de Chirurg.* par M. Col-de-Villars.

Bouton de feu. [*Cauterium.*] Terme de Chirurgien & de Maréchal. C'est un morceau de fer rond par le bout qu'ils font rougir pour l'appliquer dans des ulcères, afin de les guérir. (Il faut appliquer le bouton à cette fistule. Il faut mettre le bouton de feu à chaque bouton de farcin.)

Bouton. Ce mot se dit d'un petit morceau de fer, ou d'autre métal qu'on met sur le bout du canon des armes à feu, pour servir de mire.

Bouton. Les Effaïeurs appellent *bouton*, un petit morceau d'or ou d'argent, qu'on leur donne pour faire l'essai de ces métaux, & voir à quel titre ils sont.

* On dit figurément qu'une chose *ne tient qu'à un bouton*, pour dire, qu'elle tient à peu de chose.

Bouton. Terme de Lutier. Bois en forme de gros bouton, où est attachée la queue du violon.

Bouton. Terme de Serrurier, de Taillandier, de Tourneur. Morceau de métal, ou de bois en forme de bouton. (Un bouton de porte, de ferrure, de pelle à feu.)

§ *Bouton.* Ce terme a plusieurs significations parmi les Marins. (Bouton de mire. Bouton d'écouvillon. Bouton de pierrier. Bouton de cuiller de canon. Bouton de refouloir. Bouton de canon. Bouton de trompette.) Voyez le *Dictionnaire du Sieur Aubin*.

BOÛTONNÉ, BOÛTONNÉE, *adj.* [*Globulis astrictus.*] Ce mot ne se dit guère au propre. On ne dira pas du pourpoint qu'il est *boutonné*, pour signifier qu'il est garni de boutons, mais seulement pour dire que les boutons ont été mis dans les boutonnières.

On dit au figuré, c'est *un homme boutonné*, pour dire un homme discret, qui ne s'ouvre pas aisément, qui est circonspect dans sa conduite.

* *Boutonné, Boutonnée, adj.* [*Papulus rubens.*] Ce mot, au figuré, se dit du visage qui a des bourgeons. (Visage boutonné, nez boutonné.)

Boutonné, Boutonnée. [*Globatus.*] Terme de Blason. Qui se dit des roses & autres fleurs, lorsque les feuilles sont d'un émail, & le milieu, ou le bouton d'un autre. On le dit aussi d'un rosier qui a ses boutons épanouïs.

BOÛTONNER, *v. a.* [*Globulis astringere.*] Mettre les boutons dans les boutonnières. (Boutonner un pourpoint.)

Boutonner, v. n. [*Folliculos emittere.*] Ce mot se dit des arbres, & veut dire pousser de petits boutons. (Les arbres commencent à boutonner.)

BOÛTONNERIE, *f. f.* [*Globulorum officina.*] Marchandise de boutonner. (La boutonnerie est meilleure qu'elle n'a encore été.)

BOÛTONNIER, *f. m.* [*Globulorum opifex.*] Ouvrier qui travaille sur le boiffeau, à l'éguille, sur l'oreiller & au crochet, qui fait de toute sorte de boutons, de tresses, de ceintures de Prêtres, cordons d'Evêque, cordons de miroirs, crépines, & qui enjolive divers ouvrages.

BOUTTONNIÈRE, *f. f.* [*Fissura cui globulus inferitur.*] Fente au pourpoint, ou au juste-au-corps, entourée de soie ou de fil, & arrêtée par deux brides pour mettre les boutons lorsqu'on se boutonne. (Couper les boutonnières.)

BOUTURE, *f. f.* [*Talea, clavola, clavula.*] Terme de *Jardinier*. Branche d'arbre qu'on plante. Petits rejettons qui poussent au pié de quelque arbre. (Planter des boutures. Elever du plan de boutures.)

Bouture. Terme d'*Orfèvre*. Eau où l'on met de la gravelle & du sel pour blanchir la besogne. (Mettre la besogne dans la bouture.)

Bouture. Terme de *Monoïage*. C'est une lessive composée de lie de vin séché, bien batuë, de sel, & de quelques autres ingrédients, qui sert au blanchiment des flaons.

BOUVART, *f. m.* Les Boucaniers nomment ainsi, les demi-taureaux qui sont jeunes & n'ont pas toute leur grandeur. Dans le commerce des cuirs, on donne trois *Bouvarts* pour deux beufs; ce qui doit s'entendre des peaux de ces animaux.

BOUVERIE, *f. f.* [*Boum stabulum.*] Lieu où le bouvier tient les beufs. (Aler à la bouverie.)

BOUVET, *f. m.* Instrument de *Ménuisier*. Sorte de rabot, qui a comme deux fûts & deux fers. Il sert pour faire des rainures, ou des languettes, quand on veut emboiter & assembler des ais.

BOUVIER, *f. m.* [*Bubulcus.*] Celui qui garde le bétail, comme beufs, vaches. (Un bon & fidèle bouvier. Apollon a été le bouvier d'Admète. *Abt. Min. Felix.*)

Bouvier. Celui à qui les Bouchers de Paris donnent la garde de leurs beufs, qui les nourrit, & qui les leur amène le jour des tueries.

* † *Bouvier*. [*Rusticus, inconditus.*] Grossier, rustre, mal propre. (Quel bouvier est-ce là!)

Bouvier. [*Bootes.*] Constellation céleste.

* **BOUVIÈRE**, *f. f.* [*Rustica, incondita.*] Ce mot ne se dit guère au propre, pour signifier une femme ou une fille qui garde les beufs & les vaches; mais au figuré, il est en usage dans le stile bas, & dans le satirique. Il signifie une grossière, qui n'a ni esprit ni adresse. (La grosse bouvière. Voiez cette mal adroite bouvière, cette butorde. *Mol. Comtesse.*)

BOUVILLON, *f. m.* [*Juvenus.*] Jeune beuf.

BOUZARS. [*Stercora.*] Ce sont les fientes que jette le cerf au printemps, & qui sont rondes & moles comme des bouzes de vache.

B O Y.

☞ **BOYER**. C'est une espèce de bateau ou de chaloupe Flamande. Ce bateau est mâté en fourche, & a deux semelles qui font qu'il va bien à la bouline, & qu'il dérive peu. Voiez la figure dans *Aubin*.

BOYEZ. C'est le nom qu'on donne à certains Prêtres de l'Amérique.

B R A.

☞ **BRABANÇONS**. C'est ainsi que l'on a nommé un assemblage d'un grand nombre d'aventuriers, qui formerent des compagnies nombreuses, qui coururent dans plusieurs Provinces du Roïaume, & y firent des ravages considérables, ne vivans que de leurs larcins, & des violences qu'ils exerçoient indifféremment par tout où ils passoient. On les apelloit encore,

B R A.

Cottreaux & Routiers. Voiez l'*Histoire de la Milice Française du P. Daniel*, liv. 3. ch. 8.

BRABANTES. Toiles d'étoupes de lin, qui se fabriquent aux environs de Gand, de Bruges, &c.

BRACELET, *f. m.* [*Armilla, brachiale.*] Petit ornement qui embrasse le bout du bras auprès des rafettes de la main. (Un joli bracelet.)

Bracelet. Instrument de cuir, dont les Doreurs sur métal se couvrent le bras gauche, afin de ne se point bleffer, lorsque pour polir & brunir leur ouvrage, ils s'appuient fortement sur l'étau.

BRACHET, *f. m.* Sorte de chien de chasse.

BRACHIAL, *adj.* Terme d'*Anatomie*. On appelle ainsi les deux muscles de l'os du coude. L'un est le *brachial interne*, l'autre le *brachial externe*.

BRACMANE, *f. m.* Prêtre Indien, un Philosophe Indien.

BRACONER, *v. n.* C'est chasser furtivement sur les terres d'autrui, pour profiter du gibier. Celui qui agit ainsi se nomme *Braconier*.

BRAGUE, *f. f.* Terme de *Lutier*. Morceau de bois au bout du corps du luth pour en cacher les éclisses.

BRAI, *f. m.* [*Navalis unctura cera.*] Composé noir, fait d'herbes & de poix résine, dont on se sert pour froter les bateaux. (Faire du brai, fondre du brai, apliquer du brai bouillant sur les couches d'étoupe, dont les calfas remplissent la jointure des planches qui composent le bordage d'un vaisseau. Il y a un brai sec, & un brai gras, qui servent l'un & l'autre à braier le vaisseau.)

† * **BRAIES**, *f. f.* [*Femoralia.*] Il ne se dit qu'au pluriel. Il signifie haut-de-chausses, culote; mais en ce sens, il est vieux & hors d'usage. *Braies*, au figuré & dans le comique, entre dans quelques façons de parler proverbiales: *Il en est sorti braies nettes*. C'est-à-dire, il est heureusement sorti d'affaire. *Nos libertez auront peines à s'en tirer braies nettes*. *Mol. Préc.* C'est-à-dire, que nous y perdrons la liberté.

Braies. [*Panniculus.*] Linge qu'on met sous la chemise des enfans qui sortent du maillot, & dont on leur envelope le cu, de peur qu'ils ne gâtent leur robe.

Braies, *f. f.* Cuir ou toile poissée qu'on met au pié d'un mât auprès du tillac, de peur que l'eau ne le pourrisse. *Fourn.*

Braies. On appelle ainsi dans la construction des moulins à vent, les pièces de bois qu'on met sur ce qu'on nomme le paillier du moulin, pour soulager les meules.

BRAIER, (**BRAYER**), *v. a.* [*Navem incerare.*] Froter un vaisseau de brai, de poix, de goudron & de suif. (Braier un bateau.)

Braier, *f. m.* [*Subligaculum herniæ.*] Prononcez *bréé*. Bende de fer déliée, large d'un pouce, façonnée en forme d'un demi cercle, couverte d'abord de toile, & ensuite de cuir, dont l'un des côtez, & quelquefois les deux sont de la largeur d'environ la paume de la main, pour arrêter les décentes de boïau. (Un braier bien fait; un braier commun, un braier de fil de fer à ressort. Porter le braier. Voiez *Chirurgien. Hernies.*)

Braier, *f. m.* Morceau de cuir, large de deux bons doigts, au bout duquel il y a une espèce de sachet de cuir, où l'on met le bâton de la banière quand on la porte. (Prenez votre braier pour porter la banière. Sans braier on ne sauroit porter la banière qu'avec peine, le braier soulage.) On appelle aussi *braier*, une espèce de bandage de

cuir,

cuir, avec une boucle & son ardillon, qui sert à soutenir le batant d'une cloche.

Braïer, *f. m.* [*Anus.*] Terme de *Fauconnerie*. C'est le cu de l'oïseau.

Braïer, *f. m.* Terme de *Balancier*. Petit morceau de fer qui passe dans les trous qui sont au bas de la chasie du trébuchet & des balances, & qui sert à la tenir en état.

Braïers. Terme de *Maçon*. Il se dit des cordages qui servent à élever le bourriquet où l'on met le mortier & le moilon pour l'élever au haut des bâtimens.

BRAÏÈTE, (**BRAYETTE**), *f. f.* [*Braccarum pars anterior.*] Ce mot ne se dit guère; en sa place on dit, *fente-de-haut de-chausse*. On dit fermer sa *braïète*, boutonner sa *braïète*.

✠ **BRAIL**. La *Coûtume du Maine*, art. 40. s'est servi de ce terme, au lieu de *breüil*, qui est le véritable. *Qui n'a forest, ni brail de forest, qui est à entendre buisson, tel que convenablement les grosses bestes puissent s'y retirer, titre, ou longue possession, n'est fondé d'avoir chasse défensable à grosses bestes, s'il n'est Châtelain pour le moins.* Brodeau explique ainsi ce terme dans son *Commentaire* sur cet article: « Quant au mot de » *brail*, je tiens, avec M. Guillaume le Bouille, » qu'il vient de *brailler*, qui est le propre des » grosses bêtes, ou de *bramer*, qui est le cri » des cerfs. » Mais *brail* est dit, par corruption, de *breüil*, qui est un terme des Eaux & Forêts, & que l'on dérive du Latin *braliium*, un buisson un parc où l'on a enfermé des bêtes. Les Italiens en ont fait leur *brolo*. Surquoi voyez les Origines Italiennes de Ménage. Voyez *Brogliare. Brolo*.

† **BRAILLER**, *v. n.* [*Clamare, vociferari.*] Criailler. Il ne fait que brailler. On dit en terme de *Chasse*, qu'un chien *braille* quand il crie sans voix.

Brailler le haren. Terme de *Mer*. C'est saupoudrer le haren de sel, & le remuer avec la pelle. *Fourn.*

BRAILLEUR, *f. m.* [*Clamator, rabula.*] Criailleur. (Un franc brailleur.)

BRAILLEUSE, *f. f.* Criailleuse. (Une vraie brailleuse.)

BRAÏON, (**BROYON**), *f. m.* Terme d'*Imprimeur*. Petit morceau de bois, pour broïer l'encre. †

BRAIRE, *v. n.* [*Rudere.*] Ce mot se dit de l'âne qui pousse un cri naturel, & qui marque ce que la nature lui inspire. (L'âne braît.)

* *Braire*. [*Vociferari.*] Crier, chanter d'une manière désagréable.

(J'oi braire matin & soir,
Cinq païsans vêtus de noir.

Boisfr. Epit.)

BRAISE, *f. f.* [*Pruna.*] Bois que le feu a consumé & réduit en charbons. (La braise du feu, la braise du four.) *Il est tombé de la poêle dans la braise.* Façon de parler basse & proverbiale, qui signifie, il est tombé d'un grand mal dans un pire. *Il l'a rendu chaud comme braise*; c'est-à-dire, il s'est vengé promptement; il a reparti vivement au discours qui l'offensoit. Donner une mauvaise nouvelle *chaud comme braise*; c'est l'annoncer sans aucune préparation. Passer sur quelque chose *comme chat sur braise*; c'est passer très-légerement.

Braise. [*Ardens focus.*] Ardeur amoureuse.

(Life, un courtisan du feu Roi,
Ne sauroit modérer ta braise.

Mayn. Poës.)

BRAISIER. Voyez *Braïer*.

BRAISIÈRE, *f. f.* Terme de *Boulangier*. C'est une manière de fontaine de cuivre, où le Boulangier étouffe sa braise lorsqu'il la tire du four, & avant qu'il la mette dans le *braïer* qui est en sa boutique. (Eteindre la braise dans la braisière. Mettre étouffer la braise dans la braisière.)

BRAMER, *v. n.* [*Clamoremedere cervino similem.*] Terme de *Chasse*. Quelques-uns disent *bramer* pour exprimer le cri du cerf, mais le vrai mot c'est *braire*. (Le cerf qui *brame* au bruit de l'eau, s'amuse à regarder son ombre. *Théoph.*)

BRAMIN, *f. m.* Prêtre de la Religion des Indiens idolâtres, successeurs des anciens *Bracmanes*.

† **BRAN**. [*Stercus, alvi purgamentum.*] Excrément d'homme.

(Qu'elle puisse crever d'ahan,
Et vomir l'ame avec le bran.

S. Am.)

† *Bran*. [*Vah! malè fit.*] Terme qui marque le peu d'estime qu'on fait d'une chose, ou d'une personne.

(Bran de vous, bran de vos cliftères.

Sar. Poës.)

BRANCARD, *f. m.* [*Valetudinarium ferculum.*] Prononcez *brancar*. Sorte de litière. Voiture sans rouës, dans laquelle on transporte un malade tout couché sur des matelas, avec des couvertures sur des cerceaux, & qui est portée par deux chevaux ou mulets; & quelquefois par deux hommes, l'un devant & l'autre derrière.

Brancard, *f. m.* [*Leclitarium ferculum.*] Ce mot signifie aussi les deux pièces de bois posées sur les lisoirs, & qui joignent le train de derrière au train de devant d'un chariot, ou d'une chaise roulante.

Brancard, *f. m.* [*Carrucarium ferculum.*] C'est aussi un assemblage de plusieurs pièces de charpenterie, qui forment une machine propre à transporter des pierres, ou autres choses d'une pesanteur extraordinaire.

BRANCHAGE, *f. m.* [*Ramalia.*] Nom collectif. Plusieurs petites branches. (Soïons chargez de branchages. *Vaug. Quinte - Curce, l. 6. c. 5.*)

BRANCHE, *f. f.* [*Ramus.*] Partie de l'arbre qui sort du tronc. (Branche rompuë, pousser des branches, jeter des branches.)

* *Branche*. Petite partie qui sort d'une chose qui fait une espèce de corps entier. (Branche de lustre. Branche de girandole, branche de garde-d'épée, branche de pincettes, de tenailles, &c.)

* *Branche*. Partie de quelque chose. Partie qui sort ou qui se sépare d'une chose. (Branche de veine, ou rameau de veine. Branches de bouquet de plumes. Branche de ciseau. Branche d'embouchure ou de mords.)

Branches de bride. Terme d'*Eperonnier*. Deux pièces de fer courbées qui portent l'embouchure, les chaînettes & la gourmette. (Branche hardie, branche flaque. Forger les branches d'une bride.)

* *Branche de flambeau*. Terme de *Potier d'étain*. C'est toute la partie du flambeau qui est élevée au dessus du pié, & au bout de laquelle on met la chandelle. Cette partie du flambeau s'appelle tige par les *Orfèvres*.

* *Branche de trompette*. Terme de *Chaudronnier*. C'est une sorte de tuyau qui est le long du pavillon de la trompette.

Branche. Terme de *Verrerie*. C'est un instrument avec lequel on élargit la bosse, du côté qu'elle a été séparée de la felle, qui a servi à la souffler.

Branche. On appelle les *branches d'un carosse*, les deux pièces de bois qui sont au derrière du train du carosse, vis-à-vis les moutons, & qui en soutiennent les arcs-boutans. C'est sur ces *branches* que les laquais se tiennent debout.

Branches d'une pique. Ce sont les deux bouts de fer, par où il s'atache à la hampe.

Branches de cerf. Ce sont les deux parties du bois d'un cerf.

Branche. C'est la verge de fer dans la balance romaine, sur laquelle le contre poids est mobile.

* *Sauter de branche en branche.* Cette façon de parler proverbiale se dit de ceux qui sans raison passent d'un discours à un autre.

* *Il est commel'oiseau sur la branche.* C'est-à-dire, dans un état incertain & mal assuré.

* *Branche de crochet.* Terme de *Crocheteur*. Ce sont les deux grands bâtons de devant les crochets, qui posent sur le dos du Crocheteur.

* *Branche.* [*Linea collateralis.*] Terme de *Généalogie*. Ligne collatérale. (Il étoit descendu de la tige royale, bien que d'une branche un peu éloignée. *Vaug. Quint. l. 4. c. 1.*)

Un fou dont les accès vont jusqu'à la furie,
Et d'un tronc fort illustre, une *branche* pourrie.
Despreaux, sat. 5.

Branche, f. f. Terme de *Vieille Poësie Française*. Il se dit parlant des lais & des arbres fourchus. Les branches de ces sortes de poëmes, ce sont leurs plus petits vers. Les branches des arbres fourchus n'ont d'ordinaire que trois silabes. *Gratien, Despr. Art poétique.*

Branche-ursine. Voyez *Branque-ursine*.

BRANCHER, v. a. Terme usité parmi les gens de *Guerre* & les *Prévôts*. *Brancher* un soldat ou un vagabond; c'est le pendre à la branche du premier arbre.

Brancher la bosse. C'est tourner en rond l'instrument que les Verriers appellent *branche*, au dedans de l'ouverture qu'on a faite à la bosse, pour la séparer du col de la felle.

BRANCHIER. Un oiseau qui se tient sur les branches des arbres.

BRANCHIERES. Lieux où l'on met les Pancartes des Péages. Voyez *Ragueau*.

BRANCHIES, f. f. Terme de *Physique*. Nom que les Médecins Grecs ont donné aux oüies des poissons.

BRANCHU, BRANCHUË, adj. [*Ramosus.*] Qui a plusieurs branches. (Un arbre fort branchu.)

BRANDEBOURG, f. m. [*Penula, chlamys.*] Vêtement qui tient du manteau & de la casaque, qu'on porte l'hiver durant le mauvais tems.

BRANDES. Vieux terme de *Chasse*. Ce sont les bruières où les cerfs vont viander.

BRAN-DE-SON, f. m. C'est le plus grès son des grains qu'on a fait moudre, qu'on en tire par le bluteau.

Bran-de-Judas. On donne ce nom aux rousseurs qui viennent sur le visage.

BRANDEVIN, f. m. [*Vinum igne stillatum.*] Ce mot est *Alemand*, & signifie vin brûlé. Le mot de *brandevin* ne se dit guère à Paris que parmi le petit peuple: les gens qui parlent bien, disent *Eau-de-vie*. (On boit force brandevin en Hollande, & l'on dit aussi que le brandevin de

Holande, est le meilleur de tous les brandevins.) Celui qui crie & qui vend du brandevin, se nomme *Brandevinier*.

BRANDI, BRANDIE, partic. On dit enlever un fardeau *tout brandi*; c'est-à-dire, tout d'un coup. Enlever un homme *tout branai*; c'est l'enlever dans l'état où on l'a trouvé.

BRANDILLEMENT, f. m. Mouvement qu'on se donne en se brandillant.

BRANDILLER, v. a. [*Agitare se fune ex arbore suspenso.*] Balancer. (Brandiller quelcun.)

BRANDILLOIRE, f. f. [*Funis aut ramus arboris quo se quis jactat.*] Cordes ou autres pareilles choses atachées au plancher, ou à deux poteaux, qui servent à se brandiller, ou à brandiller quelque chose.

BRANDIR, v. a. [*Quassare, succutere, vibrare.*] Jetter. Lancer. (Il brandit un long bâton. *S. Am.*)

Ce termen'est point en usage dans le beau stile, du moins il ne doit être employé que dans le burlesque & dans la conversation familiere. Peut-être qu'il vient de l'*Alemand brand*, qui signifie tison; car selon la remarque de M. de la Monnoie, dans son Glossaire Bourguignon, les tisons, ainsi que les pierres, sont les premières armes qu'on brandit, & qu'on jette de part & d'autre dans une émûte: *Jamque faces & saxa volant*, dit Virgile.

* *Brandir un chevron.* Terme de *Charpentier*. C'est atacher un chevron à une panne par le moien d'une forte cheville.

BRANDON, f. m. [*Fax.*] Ce mot est un peu vieux, & il signifie torche, flambeau, feu. Au figuré, l'ardeur de l'amour.

Un brandon est une branche d'arbre, ou de la paille, que l'on alume pour éclairer pendant la nuit, faute de flambeau & de torches. Cretin a dit:

Laisseras-tu en deuil & ennui, celles
Que les brandons & vices estincelles
De Cupidon atouchent de si près?

Brandons, f. m. Ce mot signifie des feux qu'on fait pour se réjouir en Carême. Mais outre qu'il est vieux en ce sens, il ne se dit guère qu'au pluriel, & en sa place on dit simplement des feux. (C'étoit autrefois la coûtume de faire des brandons, & sur-tout à la campagne. C'est demain la veille des brandons. *Févret, de l'abus.* Le *Dimanche des brandons*, c'est le premier Dimanche de Carême.)

Les Coûtumes font mention du *brandon* en des sens diférens; car dans l'article 74. de celle de Paris, & dans plusieurs autres, *brandon* & *arrêt* sont sinonimes. Un Seigneur censier peut procéder, ou faire procéder par voie d'arrêt, ou de *brandon*, &c. Mais il signifie naturellement la marque & le signal de la saisie interposée sur un héritage; ainsi on trouve dans plusieurs Coûtumes, les mots, *apposition de brandon en saisie d'héritages*; dans celle de Tours, *assigner brandons sur les héritages tenus en fief*; dans celle de Châteauneuf, art. 33. *injure faite au Seigneur par brandon dépecé*; & dans celle de Bretagne, art. 38. *fief saisi par le brandon du Seigneur souverain*. C'étoit, selon Harpocraton, une coûtume parmi les Athéniens, de mettre aux héritages d'un débiteur quelque marque évidente, qui aprenoit à tout le monde que le fond étoit engagé à un créancier du propriétaire; cet

héritage ainsi noté, étoit apellé un fond hipotéqué, sur lequel un créancier du propriétaire avoit un droit & une hipotéque: cette marque se faisoit en différentes manières, & on apelloit *ἔπος*, terme générique qui comprenoit, suivant l'explication de Suidas, les affiches, les inscriptions, *γράμματα*, & les autres marques, soit en bois ou en pierre, que l'on mettoit sur les maisons, & sur les fonds, lorsqu'ils étoient engagez à quelque créancier. Les Romains suivirent, pendant quelque tems, l'exemple des Athéniens: ils marquoient par des affiches faites aux portes des maisons, celles qui leur étoient affectées & hipotéquées, & l'on en trouve la preuve dans la Loi dernière, §. *Si ad januam*, ff. *Quod vi aut clam*: mais dans la suite, les Empereurs défendirent de faire de semblables affiches sans la permission du Juge, *tot. tit. Cod. Ut nemini liceat, sine Judicis auctoritate, signa rebus imponere alienis*. Nous ne connoissons plus ces sortes de marques honteuses & infamantes pour les débiteurs; elles ne sont à présent en usage que dans les saisies réelles, où l'on apose les armes de Sa Majesté, que l'on apelle *pannonceaux*, & que l'on applique à la porte principale de la maison, pour démontrer & faire connoître à un chacun, que cette maison est saisie, & mise en la main du Roi, par autorité de Justice, à ce que personne ne s'ingere d'en jouir, dit le Maître, dans son Traité des Crieées, liv. 1. ch. 11.

BRANLANT, BRANLANTE, *adj. partic.* Qui branlé, qui panche tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Avoir les bras branlants, la tête branlante. On apelle figurément un *château branlant*, une chose mal assurée, qui paroît prête à tomber, à se renverser.

BRANLE, *f. m.* [*Motus*.] Action de celui qui branle, & qui remuë quelque chose. (Sonner en branle. Mettre une cloche en branle.)

* *Branle*. [*Autor, impulsor ad rem faciendam*.] Action de celui qui met une chose en train de se faire. Qui la met en état de s'achever, ou qui est la principale cause de ce qu'une chose se fait ou arrive. (Donner le branle à une affaire. Ce sont eux qui donnent le branle à la réputation. Molière.)

Branle. [*Saltatorius orbis*.] Terme de Maître à danser. Danse où plusieurs dansent en rond, se tenant par la main. (Un branle gai. Méner un branle.)

† * *Branle de sortie*. Mots burlesques pour marquer la retraite qu'on est obligé de faire en quittant un lieu, ou une personne.

Branle, *f. m.* [*Fluctuatio, jactatio*.] Incertitude, délibération. (Sa fortune est en branle & fort incertaine.)

Branle, *f. m.* Terme de Matelot. C'est un lit de vaisseau, qui est une toile suspenduë à des cordes par les quatre bouts. (Tendre ou détendre les branles.)

☞ *Branle bas*. Terme de Marine. C'est un commandement que l'on fait lorsque l'on ordonne de détendre tous les branles d'entre les ponts, afin de se préparer au combat, ou pour quelque autre raison.

BRANLEMENT, *f. m.* [*Concussio, motus*.] Mouvement en deçà & en delà. (Il a consenti par un branlement de tête.)

BRANLER, *v. a.* [*Movere*.] Remuer. Mouvoir. (Branler la tête.)

Branler, *f. m.* [*Titubare*.] Chanceler, ne pas tenir ferme. (Dent qui branle.)

Parmi les troubles de la guerre,
Son lit ne peut jamais branler
Que par un tremblement de terre.

Théoph. Poës. 1. part.)

* *Branler*. [*Animo vacillare, fluctuare*.] Avoir peur. Trembler, chanceler. Quand il vit les ennemis branler, il se mit à les charger. *Vaugel. Quint. l. 4. c. 13*. La renommée de cette victoire arrivée si à propos, affermit l'Asie qui branloit de toutes parts. *Vaug. Quint. Curce, l. 7. ch. 9*.

Branler dans le manche. Phrase proverbiale; pour dire: N'être pas ferme dans sa résolution.

N'oser branler devant quelcun. C'est être dans une contrainte continuelle en présence de quelcun. C'est aussi n'oser rien dire ni rien faire qui puisse déplaire à une personne qu'on craint.

BRANLOIRE, *f. f.* Petite chaîne ou autre pareille chose, avec quoi les Tailleurs, Maréchaux, & autres gens de forge, font aler les soufflets de leur forge.

BRANQUE-URSINE, *f. f.* [*Achantus, Branca ursina, Marmoria*.] Sorte de plante qui fleurit en Juillet.

BRAQUE, *f. m.* [*Canis sagax*.] Sorte de chien de chasse qui est bon quêteur, & qui excelle par l'odorat.

BRAQUEMART, *f. m.* C'est une épée courte & large, qu'on portoit anciennement. Voiez *Faucher*.

BRAQUEMENT, *f. m.* [*Libramentum*.] Disposition d'une pièce d'artillerie à tirer vers un lieu certain.

BRAQUER, *v. a.* [*Librare, dirigere*.] Tourner. (Braquer un chariot, un carosse. Braquer le canon.) Ce terme ne se dit que de certaines choses qu'on peut tourner & présenter d'un côté & d'un autre.

BRAQUES, *f. m.* On a donné ce nom aux pincés d'une écrevisse.

BRAS, *f. m.* [*Brachium*.] Partie de l'homme qui commence depuis la jointure de l'épaule jusques à la jointure du coude. Voiez *Degori, Dict. de Médecine, p. 193*. (Un beau bras, un agréable tour de bras. Avoir le bras bien fait. Plier le bras de bonne grace. Ouvrir agréablement le bras. Porter bien les bras. Laisser tomber ses bras de bon air. Avoir de la grace au bras. Les Poëtes ont feint que Briarée avoit cent bras.)

A bras, *adv.* C'est-à-dire, à force de bras. (Il a falu monter le canon à bras.)

A tour de bras, *adv.* De toute sa force. (Jeter une pierre à tour de bras.)

A plein bras, *adv.* A la brassée. (Prendre à plein bras.)

Bras dessus bras dessous, *adv.* (Embrasser quelcun bras dessus bras dessous.)

Le rat campagnard pria l'autre,
Bras dessus bras dessous,
Serviteur, moi le vôtre.

Le Noble, Esope.)

* *Bras*. Ce mot, au figuré a divers sens. (Exemples. Elle avoit les mains crasseuses & les bras retrouffez. *Abl. Luc*. Le mot de *bras* dans cet exemple est mis pour *manche*. *Avoir des affaires sur les bras*. C'est-à-dire, avoir beaucoup d'affaires. *Faire retraite avec l'ennemi sur les bras*. C'est-à-dire, se retirer & être poursuivi de l'ennemi. *S'attirer un puissant ennemi sur les bras*,

c'est-à-dire, se faire un ennemi qui ne nous épargne pas.)

* *Le bras de Dieu.* [*Potentia, dextera.*] C'est la puissance de Dieu. *Les Rois ont les bras longs.* C'est-à-dire, leur pouvoir est grand, & il s'étend loin. *Par cette conduite obligeante, ils tendent les bras à tout le monde.* C'est-à-dire, ils secourent tout le monde. *Il étoit le bras droit du Cardinal.* C'est-à-dire, son apui, celui qui le soutenoit. *Prêter son bras à quelqu'un.* C'est-à-dire, le servir dans une entreprise. *Je me lasse de vous avoir sur les bras.* C'est-à-dire, je me lasse d'avoir soin de vous. *Demeurer les bras croisez.* C'est ne rien faire. (Le Comte de Foix, & le Connétable de Bourbon demeurèrent, par jalousie, les bras croisez, tandis que le Prince de Galles pilloit le Languedoc. *Choisi, Hist. du Roi Jean.* Si le bon homme fût demeuré les bras croisez, il eût été gueux toute sa vie. *Abl. Luc. t. 1.*

Qu'un voisin malicieux
A vous ruiner s'apprête,
Ou menace vôtre tête,
L'estime a les bras croisez.

Pelisson, Recueil de pièces galantes, t. 1.

* *A bras ouverts.* [*Passis ulnis.*] Façon de parler proverbiale, pour dire, favorablement, avec des témoignages d'amitié. Recevoir quelqu'un à bras ouverts. *Abl. Luc. t. 1. Dial. de Tillemont,* a dit figurément, la pauvreté m'a reçu de tout son cœur & avec affection.)

* *Le bras séculier.* [*Profanæ jurisdictionis potestas.*] Magistrats qui font exécuter les Ordonnances de Juge Eclésiastique. (Implorer le secours du bras séculier.)

* *Bras.* Ce mot se dit de quelques animaux. (Bras d'écrevisse.) *Bras de cheval.* C'est la partie de la jambe de devant qui prend depuis le bas de l'épaule jusqu'au genou. (Cheval qui plie bien le bras.)

* *Bras.* [*Fretum, alvens.*] Ce mot se dit de la mer & des fleuves. (Bras de fleuve. Bras de mer.) C'est un cours d'eau que la mer fait entre deux terres fermes.

✂ *Bras-Saint-George.* C'est le détroit du Bosphore qui sépare l'Europe de l'Asie, vis-à-vis de Constantinople; on l'appelle ainsi, à cause du Monastère de Saint George, qui étoit bâti sur le rivage, hors le mur de la Ville.

Bras, s. m. Terme de *Mer.* Cordes pour croiser les vergues, & les faire aler de côté & d'autre. *Fourn.* On dit aussi en terme de *Mer,* les bras d'une ancre. Ce sont les deux portions de la pièce de bois, qui la traversent par en haut, chaque bras faisant la moitié de la croisée.

Bras. On appelle les *bras d'une scie,* les deux pièces de bois, auxquelles la feuille d'une scie est attachée.

Bras. Les Charpentiers appellent les *bras d'une chèvre,* les deux longues pièces de bois, qui se joignent par en haut, & qui s'éloignant par en bas, forment un triangle. Ce sont ces bras qui portent le trueil, sur lequel le cable se roule, quand on élève quelque fardeau. Les *bras d'une gruë,* sont les huit pièces de bois, ou liens, ou contre-fiches, qui apuient l'arbre d'un bout, & qui sont posées de l'autre à tenons & à mortaise, sur les huit racinaux de l'empâtement. Dans les engins & autres machines qui servent aux mêmes usages que les *gruës,* les *bras* sont deux grandes pièces de bois qui en soutiennent & arc-boutent le poinçon, & qui forment avec

l'échelier qui l'apuié de l'autre côté, une espèce de pyramide triangulaire. Les *bras d'une baleine,* sont ce qu'on appelle dans les autres poissons des nageoires.

* *Bras.* Ce mot se dit des fauteuils, des civières, & autres pareilles choses. (Bras de fauteuil, de civière, de broïette. Bras de presse d'Imprimeur en taille-douce.)

* *Bras.* Chandelier en forme de bras.

* *Bras, s. m.* [*Ramus, brachium.*] Terme de *Jardinier.* Il se dit des melons, des concombres & des citrouilles, & il signifie *branche.* (On dit pié de melon qui commence à faire des bras. Il faut ôter les méchants bras, car les melons n'y peuvent tenir. *Quintinie des Jardins, t. 1. page 75.*)

BRASER, v. a. [*Ferruminare.*] Terme d'*Ouvriers en fer.* C'est souder quelque pièce de fer d'une autre manière que ne le font ordinairement les forgerons, savoir avec une soudure particulière faite avec du cuivre, du borax, de la roche ou du verre pilé, que l'on fait fondre sur un brasier ardent. C'est de cette manière qu'on met des pièces à des canons de fusil ou de pistolet qui sont crevez; qu'on fait de petits cadenats, & qu'on racomme d'autres ouvrages.

BRASIER, s. m. [*Ardentes prunæ.*] On prononce *braisé.* La raison voudroit que de *braise* on dit *braisier,* mais l'usage est le plus fort, & fait dire & écrire *brasier.* C'est la braise du feu. (Un petit ou un grand brasier, un bon brasier, un brasier ardent. Voilà du bois qui va faire un bon brasier. Eteindre le brasier.)

Brasier, s. m. [*Focus.*] Vase de métal où l'on met du feu. (Un brasier bien fait & bien travaillé. Elle eût le plus gros lot, qui étoit un brasier d'argent. *De Buffi, Hist. des Gaules.*)

* *Brasier, s. m.* [*Ardens focus.*] Ce mot, au figuré, est plus de la poésie que de la prose. C'est-à-dire, une flamme amoureuse. Un feu ardent dans le cœur. Une fièvre violente.

(Un brasier ardent me consume.

Maleville, Poësies.

Il porte dans le sein
Un brasier qui n'a point de fin.

Voit. Poësies.)

Brasier, s. m. Mot de *Boulangier.* Manière de petite huche où le Boulangier met de la braise quand elle est étouffée. Les Boulangers de Paris sont partagez sur *brasier.* Il y en a presque autant qui disent *braisier,* que de ceux qui disent *brasier.* (Le brasier est plein, ou le braisier est plein.) Si j'ose dire ma pensée là-dessus, je serois pour *braisier,* parce qu'il distingue ce mot, autant qu'il est un terme de métier, de toutes les autres significations.

BRASILLER, v. a. Faire un peu griller sur de la braise. On dit, *faire brasiller des pêches.*

BRASSAGE, s. m. [*Brachiorum labor.*] Terme de *Monoie.* Frais de la fabrication de la monoie. Petite somme d'argent que le Roi permet de prendre au Fermier des monoies sur chaque marc d'or, d'argent, de billon, ou de cuivre mis en œuvre. Voiez *Bouterouë.* (Prendre le brassage. Lever le brassage.) Voiez *Boisard, page 58. du Traité des Monoies.*

BRASSAR, s. m. [*Brachiale ferreum.*] Terme d'*Armurier.* Tout le fer qui couvre le bras de l'homme armé de pié en cap. (Les deux brassars d'un homme armé de pié en cap.)

Brassar. [*Brachiale follis jaculatorii.*] Ce qui couvre le bras de l'écolier, lorsqu'il jouë partie au balon dans la grande cour de quelque Colège.

BRASSE, *f. f.* [*Orgya.*] La longueur des deux bras étendus. (Le fleuve avoit trois brasses d'eau *Abl.* On mouilla dans le port sur six brasses. Une brasse de corde est ordinairement de la longueur de deux aunes de Paris.)

☞ *Brasse.* C'est une mesure dont on se sert sur les vaisseaux. Sa longueur est déterminée, & comprise entre les extrémités des deux mains d'un homme quand il ouvre les bras de toute leur étendue; ce qui vaut à peu près six piés de Roi ou de douze pouces. Voyez *Aubin.* On mesure par brasses la profondeur des rivières & des mers.

Brasse. Terme de *Boulangier.* On dit un pain de brasse, pour signifier un très-gros pain.

Brasse, *f. f.* C'est une sorte de mesure dont on se sert dans quelques Villes d'Italie, pour mesurer les étofes. (Une brasse de fatin.)

Brasse. [*Senum pedum mensura.*] Ce mot se prend figurément. *Il est cent brasses au dessus de lui.* [*Longo intervallo illum superat.*] C'est-à-dire, il est bien plus que lui. *Il est cent brasses au dessous de lui.* C'est-à-dire, il est beaucoup moins que lui.

BRASSÉE, *f. f.* [*Quantum ferri potest ambabus ulnis.*] Ce qu'on peut embrasser tout d'une fois avec le bras. (Une grosse brassée. Prendre à brassée.)

BRASSER, *v. a.* [*Spatha subigere, miscere.*] Terme de *Brasseur.* (Faire de la bière. Brasser de la bière.)

Brasser. Terme de *Monoie*, & de *Gens qui travaillent en métal.* Mêler des choses liquides en les remuant en rond, comme on fait l'or, l'argent, & le cuivre fondu dans le creuset pour les alier, afin que le mélange soit égal dans toutes les parties. *Bouterouë.* (Brasser les métaux.)

Brasser, signifie encore en termes de *Monoie*, remuer dans des sacs, l'or, l'argent, ou le billon, lorsqu'on les a réduits en grenailles, afin de les mêler, avant de les mettre à la fonte.

Brasser, *v. a.* Terme de *Mer.* C'est se servir des bras pour faire aler les vergues. (*Brasser au vent*; c'est brasser les vergues du côté du vent. *Brasser sous le vent*; c'est brasser les vergues d'un côté opposé à celui du vent.)

Brasser. Terme de *Pêcheur.* C'est agiter & troubler l'eau avec l'instrument qu'on appelle *Bouloir*, afin que le poisson donne plus facilement dans les filets.

* *Brasser.* [*Machinari, moliri.*] Machiner quelque mauvais dessein. (Brasser quelque chose contre quelcun. *Patru, Plaid. 5.*)

BRASSERIE, *f. f.* [*Cerevisiæ officina.*] Lieu où l'on fait la bière. (Une grande brasserie.)

BRASSEUR, *f. m.* [*Cerevisiæ propola.*] Celui qui fait brasser de la bière. Ouvrier qui brasse de la bière. (Un bon brasseur.)

BRASSEUSE, *f. f.* Femme de Brasseur.

BRASSICOURT, ou *BRAHICOURT.* Terme de *Manège.* On le dit d'un cheval dont les jambes sont naturellement courbées en arc, & lorsqu'il les a courbées par la force du travail, on l'appelle *cheval arqué.*

BRASSIÈRES, *f. f.* [*Brachialia.*] Espèce de camisole que les enfans mettent la nuit.

† * *Etre en brassières.* Être embarrassé. N'être pas tout-à-fait libre.

BRASSIN, *f. m.* Terme de *Brasseur.* Cuve pleine de bière.

BRASSOIR, *f. m.* [*Rudicula.*] Terme de *Monoie.* Espèce de canne de terre cuite, avec laquelle on brasse l'or en bain.

† *BRAVACHE*, *f. m.* [*Thrafo.*] Vieux mot, qui signifie fanfaron, qui a quelque bravoure. Il ne peut entrer que dans le comique. (C'est un bravache.)

BRAVADE, *f. f.* [*Ferocior insultatio.*] Menace fière & insolente. (Voilà où se font terminées ses bravades. *Voit. l. 74.*)

Les bravades enfin font des discours frivoles,
Et qui songe aux étets, néglige les paroles.
Corn. Pomp. a. 2. sc. 4.)

☞ Le même, dans la même pièce.

Otons-lui les moyens de plaire & de régner,
Et ne permettons pas qu'après tant de bravades,
Mon sceptre soit le prix d'une de ses ceillades.

Bravade, n'est plus du beau file.

BRAVE, *adj.* [*Audax, intrepidus.*] Hardi; courageux. (Un brave soldat.)

☞ Ce terme, dans le sens de *courageux*, *hardi*, &c. ne peut s'appliquer qu'aux personnes, quoique Malherbe ait dit :

Tantôt nos navires braves
De la dépouille d'Alger,
Viendront les Mores esclaves
A Marseille décharger.

Et encore aux personnes vivantes, & non à celles qui n'existent que dans l'imagination; ainsi Malherbe n'a pas moins failli, quand il a dit dans ses Stances à M. de Bellegarde :

Les Muses hautaines & braves
Tiennent le flater odieux,
Et comme parentes des Dieux,
Ne parlent jamais en esclaves.

Le flater odieux, & *parentes des Dieux*, valent encore moins que *les Muses hautaines & braves.* Cette épithète ne leur convient point; elles ne cherchent que la paix & le repos.

Brave, *f. m.* [*Animo & virtute præstans.*] Celui qui a du courage. (C'est un brave à trois poils. *Mol.*) Ce mot se prend aussi dans un sens odieux. On dit, *il avoit toujours des braves à sa suite*, pour exécuter ses mauvais desseins.

† Je crains peu les braves du Parnasse. *Desp.*

* *Brave*, *adj.* [*Comptus, cultus.*] Leste, bien vêtu. (Il est brave. Elle est brave.)

† *Brave*, *adj.* [*Egregius, eximius, insignis.*] Honnête, galand. (Vous êtes un brave d'avoir d'avoir fait ce que vous m'aviez promis.)

BRAVEMENT, *adv.* [*Fortiter, egregiè.*] Fort bien, de la bonne sorte. (Vous avez bravement crié. *La Font. Fables, l. 2.*)

Braver, *v. a.* [*Insultare.*] Insulter, se moquer, gourmander. (La satire brave l'orgueil, & fait pâlir le vice. *Despr. sat. 9.*)

Vous triomphez cruelle, & bravez ma douleur.
Racine, Iphig.

Une critique aura la hardiesse de me braver. *Abl. Luc. t. 1.*) On dit figurément, *braver les dangers*, *braver la mort.*

† *BRAVERIE*, *f. f.* [*Cultus, ornatus.*] Beaux habits. (Adieu nôtre braverie. *Mol.* Les filles aiment les braveries.)

BRAULS. Toiles raïées des Indes.

BRAVOURE, *f. f.* [*Magnanimitas, fortitudo.*]
Valeur. (Je veux que l'esprit affaïonne la
bravoure. *Mol.* Avoir de la bravoure. *Scar.*)

B R E.

BRÉANT, *f. m.* [*Anthus.*] Petit oiseau qui
a le bec court & gros, qui est d'un verd obscur,
& comme gris, avec quelque chose de jaune
sur l'extrémité des gros tuyaux des aïles.

BREAUNE, *f. f.* Espèce de toile blanche,
faite de lin, qu'on nomme aussi *Brionne.*

BREBIAGE, *f. m.* Tribut qu'on leve sur les
brebis.

BREBIS, BREBI, *f. f.* [*Ovis.*] Animal
cornu & couvert de laine, qui se nourrit
d'herbes, de foin, de paille; qui hait les ours,
le loup, l'aigle, le corbeau, le serpent, les
chenilles & les abeilles, & qui vit neuf ou dix
ans. (La brebis béele. Une brebis grasse, ou
maigre. Une brebis galeuse. La brebis paît. La
brebis agnèle d'ordinaire tous les ans une fois.
La brebis alaite son agneau sept ou huit semaines,
& quelquefois plus, selon qu'on le lui laisse.
Les brebis commencent d'entrer en rut à la
Touffaints, & elles y sont jusqu'en Avril. Le
Berger mène & garde les brebis.

Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis,
Et qui de leur toison voit filer ses habits.

Racan, Bergeries, a. 5. sc. 1.)

Qui se fait brebis, le loup le mange. Proverbe,
qui veut dire que plus on est bon, & plus on
donne prise sur soi aux méchants.

On appelle une *brebis galeuse*, qu'il faut séparer
du troupeau, une personne dont la compagnie
est dangereuse. On dit proverbialement, *Brebis
comptées le loup les mange.* Pour dire que ce n'est
pas assez d'avoir amassé du bien & de le compter;
mais qu'il faut aussi prendre soin de le conserver.

On dit, *Faire un repas de brebis*, c'est-à-dire,
manger sans boire.

* *Brebis, f. f.* Ce mot, au figuré, se prend
pour les fidèles Chrétiens qui sont sous la conduite
d'un Pasteur. (Ramener une brebis égarée au
troupeau; c'est-à-dire, dans l'Eglise.) Et
généralement il se dit d'une personne qui est
entièrement soumise aux volontés de quelcun
qui a droit de lui commander.

Pour moi, comme une humble brebis,
Je vais où mon Pasteur m'appelle.

Racan, Poësies.)

BRÉCHE, *f. f.* [*Muri ruina.*] Ouverture faite
à une muraille par mine, par coups de canon,
ou autrement. (Faire une brèche. Défendre une
brèche. Réparer une brèche. *Abl.*)

Batre en brèche; c'est tenter de faire tomber
un pan de muraille, ou la chemise d'un ouvrage
pour y donner l'assaut.

* *Brèche, f. f.* [*Labes, detrimentum, macula.*]
Tort. Diminution. (Il faisoit une grande brèche
à sa réputation. *Vaug. Quint. l. 4.* Sa conduite
a fait brèche à son honneur.)

Brèche, f. f. Terme de *Coutelier.* Petite fracture
le long de la lame d'un couteau, d'un canif,
des cizeaux, ou du taillant de quelqu'autre
instrument dont on se sert pour couper. On
appelle aussi *dent*, ce que les Couteliers appellent
brèche. (Une grande ou petite brèche. Faire une
brèche. La lame de ce couteau est pleine de

brèches. Otez les brèches qui sont à la lame de
ce rasoir.

Brèche. On appelle ainsi une sorte de marbre
fort dur, qu'on tire des Pirénées, & qui est estimé.
Le fond en est noir avec des taches & des veines
blanches, & quelquefois jaunes.

† BRÉCHEDENT. [*Dente captus, mutilus.*]
Ce mot est adjectif, & de tout genre, & ne
peut entrer que dans le discours familier, ou le
stile le plus simple. Il signifie *qui a perdu une dent.*
(Il est, ou elle est bréchedent.)

† BRÉCHET, BRICHET, *f. m.* [*Pectus.*]
Quelques-uns disent *brichet*; mais ceux qui parlent
bien, sont pour *bréchet.* Les Anatomistes le
nomment en Latin *sternum.* C'est un creux externe
qui est au haut de l'estomac, au défaut des
cartilages. (Avoir mal au bréchet.)

BRECINS, ou BRESSINS. On donne ce
nom à certains crocs de fer.

BREDINDIN, *f. m.* Terme de *Mer.* C'est une
manœuvre qui passe dans une poulie amarrée au
grand étai, & qui sert à mettre les petits fardeaux
dans le navire.

BREDOUILLE, *f. f.* Terme de *Triquetrac.*
Partie double qu'on marque de deux jettons.
(*Grande bredouille.* C'est douze jeux de suite qui
emportent le double de ce qu'on avoit mis au
jeu. *Partie bredouille.* Partie qui en vaut deux.
Gagner, perdre bredouille. Marquer sa bredouille.
* *Etre en bredouille.*) C'est-à-dire, être un peu
troublé. Ne favoir où l'on est, soit en ses
discours, ou en quelque affaire. *Sortir bredouille
de quelque lieu*; c'est en sortir sans avoir fait ce
qu'on s'étoit proposé.

BREDOUILLEMENT, *f. m.* [*Sermo vitio
linguæ vitiatum.*] Vice de langue, qui empêche
qu'on ne prononce bien.

BREDOUILLER. [*Verba frangere, interseindere.*]
Ce verbe est ordinairement neutre, & plus rarement
actif. Avoir un vice de langue qui empêche
qu'on ne se fasse bien entendre. Parler en
bredouillant.

(En bredouillant maint terme soutenu,
Il te fagote un compliment cornu.

S. Am.

Il ne fait que bredouiller.)

BREDOUILLEUR, *f. m.* [*Qui verba frangit.*]
Celui qui bredouille.

BREDOUILLEUSE, *f. f.* Celle qui bredouille.

BREF, BRÉVE, *adj.* [*Brevis.*] Court, qui
n'a pas une prononciation longue. (Discours
fort bref. Silabe brève.) Ce mot se dit aussi du
tems: le tems est *bref.* On dit aussi cet homme
est *bref* dans ces expéditions, dans ses décisions.
Observer les longues & les brèves; c'est se conduire
avec circonspection. On le dit aussi d'un homme
cérémonieux, soit activement, soit passivement.
Il observe les longues & les brèves: ou, c'est un
homme avec qui il faut observer les longues & les
brèves.

Brève, f. f. Terme de *Musique.* Note qui vaut
deux mesures. Elle est blanche & figurée comme
un carré sans queue. (Une longue vaut deux
brèves.)

Bref, f. m. [*Summi Pontificis diploma.*] Rescrit
du Pape avec le sceau public, qui est l'Anneau
du Pêcheur, imprimé en cire rouge. (On obtient
des Brefs pour différentes choses.)

☞ *Bref.* On appelle ainsi, en Bretagne, le
congé que l'on est obligé de prendre pour sortir
d'un port de mer. Il y a trois sortes de Brefs:

le Bref de fauветé, qui exemte du droit de bris : le Bref de conduite, que l'on prend pour être conduit hors des dangers de la côte : & le Bref de victuailles, qui donne la liberté d'acheter des vivres.

Bref. [*Ordo recitandi Officii divini.*] Calendrier Ecclésiastique, qui contient l'ordre de réciter l'Office divin, selon le rit de chaque Diocèse. (Bref de Paris.)

† *Bref, adv.* [*Breviter.*] En un mot. Enfin. *Bref* vieillit fort.

† *En bref, adv.* [*Propè diem.*] En peu de tems. Bien-tôt. *En bref*, est vieux.

☞ *BREGIN.* C'est un filet dont on se sert sur la Méditerranée, dont les mailles sont fort étroites ; on l'atache à un petit bateau, & on le traîne sur les sables.

† *BREHAIGNE, adj.* [*Sterilis.*] Terme *Injurieux*, pour dire, *Femme stérile.*

Brehaigne. Ce mot se dit des biches, & veut dire qui ne fait point de fans. (Biche bréhaigne. *Sal. c. 33.* On dit aussi corps bréhaigne.)

☞ Ce terme vient du Bas-Breton, *brahaing*, qui signifie la même chose.

BRELAND, BERLAND, f. m. [*Ludus aleatorius.*] Le premier de ces mots est le meilleur. Sorte de jeu de cartes qu'on joue à deux, à trois, à quatre ou à cinq, donnant trois cartes à chacun, après en avoir ôté les petites, jusqu'aux sept inclusivement. (Jouer au breland.)

Le monde est un *breland*, où tout est confondu,
Tel pense avoir gagné qui souvent a perdu.

Regnier, sat. 3.

Breland, f. m. [*Forum aleatorium.*] Lieu où l'on s'assemble pour jouer, & où l'on paie quelque chose au maître de la maison pour y fournir aux joueurs ce qu'il faut pour jouer. Le mot de *breland* est un terme de mépris. En sa place on dit *Académie*. (Les brelands sont condamnés par les Loix, par les Conciles, & par les Synodes. *Thiers, Traité des jeux, ch. 20. Rac. Plaid.*)

BRELANDER, v. n. [*Aleam exercere, perpetuè in alea versari.*] Jouer continuellement, être toujours dans des Académies de brelands.

BRELANDIER, f. m. [*Aleator.*] Terme de *Mépris*, pour dire un homme qui ne fait que jouer. (C'est un brelandier. La maison des jeux Académiques n'est qu'une école de brelandiers. *Thiers, Traité des jeux, Préface.*)

† *BRELIQUE, BRELOQUE, adv.* [*Temerè, inconsultè, inconsideratè.*] Un peu inconsidérément, & sans y regarder de si près.

BRELLE. Nom que les Marchands de bois quarré donnent à une certaine quantité de pièces de bois liées ensemble en forme de petit radeau.

BRELOQUE, f. f. [*Frivola.*] Bagatelles ou petites curiositez de peu de valeur.

BRELUCHE, ou BERLUCHE. Droguet de fil & laine, qui se fabrique en Normandie. On appelle aussi *Breluches* les tirtaines du Poitou.

BREMME, f. f. [*Bremma*] Poisson de lac & de rivière, grand & large, qui a la chair grasse & mole, la tête petite, le corps plat & couvert de grandes écailles, avec deux nageoires auprès des oïies, & deux autres au milieu du ventre. *Rond.*

BRENEUX, BRENEUSE, adj. [*Stercore illitus.*] Plein d'ordure.

BRENNE. Sorte d'étoffe légère, dont il est parlé dans le Tarif de la Douane de Lyon.

BRENTE, en Italien *Brenta*. Mesure des liquides dont on se sert à Rome & à Vérone.

BREQUIN, f. m. Instrument de Menuisier & de Charpentier, qui sert à faire des trous. On l'appelle ordinairement *Vilbrequin* ou *Virbrequin*.

BRESICATE, f. f. Espèce de revêche, dont il se fait quelque commerce avec les Nègres.

BRESIL, f. m. [*Brasilicum lignum.*] Bois rouge & pesant qui vient du Brésil, pais d'Amérique.

BRESSILLER, v. a. Terme de Teinturier. c'est teindre avec du bois de Brésil. On dit *bressiller* des toiles, des fils, &c. *Bressiller*, signifie aussi couper par petits morceaux.

BRESILLET, f. m. Bois du Brésil, qui est le moindre de tous les bois qu'on appelle bois Brésil. Le *Bressillet* vient des Isles Antilles.

☞ *BRESSIN.* C'est un cordage qui sert à issir & à amener une vergue, ou une voile.

† *BRETAUDER, v. a.* [*Tondere inæqualiter.*] Ce mot dit quelquefois en riant, mais il ne s'écrit pas, & tout au plus il ne peut entrer que dans le comique, ou le bas burlesque. C'est couper les chevenx à quelcun bien plus courts qu'il n'a coûtume de les porter. (Qui vous a bretaudé de la forte ? Vous voilà tout bretaudé.) Ce mot signifie aussi, couper les oreilles à un cheval.

BRETELLE, f. f. [*Funales habenæ dossuarii corbis.*] Corde, ou bande de cuir aux hottes, & aux crochets des Crocheteurs, qu'on se passe dans les bras lorsqu'on porte la hotte, ou les crochets. (De bonnes bretelles.)

Bretelles. Terme de *Rubanier*. Tissu pour soutenir le corps du Rubanier, lorsqu'il travaille, de peur qu'il ne tombe devant.

BRÊTE, (BRETTE,) f. f. [*Rudis gladiatoria.*] Longue épée. Porter la brête, une grande brête.)

BRETELLER, (BRETTELLER.) Terme d'*Architecture*. Grater un mur avec une truelle qui a des dents, ou tailler une pierre avec un marteau breté ou dentelé. C'est pourquoi on nomme *bretures* les dents qui sont aux extrémités de ces outils.

Breteller, est aussi un terme de Sculpteurs. C'est une certaine manière de travailler leurs ouvrages de cire & de terre, avec un ébauchoir à dents. On appelle *bretures*, les traits que le Sculpteur laisse sur un ouvrage qu'il dégrossit avec un outil *breté*.

BRETESSES, ou BRETÉCHES. [*Pinnarum muralium ordo geminus.*] Terme de *Blason*, qui se dit d'une rangée de creneaux sur une fasce, bande ou pal, ou sur les côtes d'un blason de plate figure. *Breteffe* est un vieux mot qui signifie une forteresse à creneaux. *Turris pinnis instructa.*

(Mainte pucelle illec avoit
Dessus la *Breteche* montée.)

☞ Dans les Coûtumes d'Artois, de Lille & de Tournai, *Breteche* signifie, selon Ragueau, le lieu où l'on fait les proclamations de Justice. C'est un ancien mot, qui signifie un lieu élevé. *Le Roman de la Rose.*

Quand en haut en croix seriez
Pour prescher dessus la *Bretefche*.

Boutillier, dans sa Somme, tit. 3. dit : *Et si c'estoit pour faire adjourner habitans de pays en Villes estranges, il suffiroit de adjourner iceux à la plus prochaine Ville, du pays, ou Ville que l'on voudroit adjourner, & le faire en public sur la Bretefche, jour de marché, &c.*

BRÉTEUR, (BRETTEUR,) *f. m.* [*Rixarum amans.*] Celui qui porte la bréte; le mot de *bréteur* donne quelque idée de mépris, de celui dont on parle. (Avoir l'air d'un bréteur.)

BRETTON, *f. m.* C'est une coquille blanche & inégale, qu'on emploie aux ouvrages de rocailles.

BRÈVE, *f. f.* [*Brevis.*] Silabe dont la prononciation n'est pas longue. (C'est une brève. *Savoir les brèves & les longues.*) Proverbe pour dire, être intelligent en quelque chose.

Brève, *f. f.* Terme de *Monoieur*. On le dit du nombre des flaons que les ouvriers sont tenus d'aler querir dans l'atelier où ils ont été marquez sur trenche. On dit, *Donner la brève*, quand les ouvriers monoieurs reçoivent les flaons; & *rendre la brève*, lorsqu'ils les rapportent.

BRÈVEMENT, **BRIÈVEMENT**, *adv.* [*Breviter.*] En peu de paroles. La plupart sont pour *brèvement*. Néanmoins il y a de bons Auteurs qui se servent de *brièvement*. (Parler brièvement.)

BREVET, *f. m.* [*Breve Regis diploma.*] Ecrit qui contient la grace, ou le don que le Roi fait. (La personne nommée à un bénéfice, doit avoir un brevet conigné d'un Secrétaire d'Etat. On doit faire mention dans ce brevet, &c. Voiez sur le mot, *Bénéfice*. Avoir un brevet. Obtenir un brevet. Solliciter un brevet du Roi en faveur d'un ami.)

Brevet, *f. m.* [*Rescriptum.*] Écrit de Notaire, par lequel un apprenti s'oblige d'apprendre un métier sous un certain maître qui est nommé dans le brevet, & cela pendant un certain tems, & à de certaines conditions, dont le maître & l'apprenti sont convenus. (Faire un brevet. Passer un brevet par devant Notaire.)

Brevet de retenuë. C'est un brevet par lequel le Roi acorde une certaine somme sur une Charge. *Obligation par brevet*; c'est une obligation dont il ne reste point de minute chez le Notaire.

Brevet. Terme de *Marine*. C'est un écrit sous seing privé, par lequel le Maître d'un vaisseau reconnoît avoir chargé telles marchandises dans son bord, lesquelles il s'oblige de porter au lieu, & pour le prix convenu, sauf les risques de la mer. C'est ce qu'on appelle sur l'Océan, *Connoissement*, & sur la Méditerranée, *Police de chargement*.

BRÉVETAIRE, *f. m.* [*Regis diplomate munitus.*] Terme de *Manière bénéficiale*. Celui qui a un brevet pour quelque bénéfice. (Les *brévetaires* peuvent faire condamner les collateurs à leur donner la première prébende qui viendra à vaquer. *Définition du Droit Canon.*)

☞ Quelque faveur que l'on ait acordée aux Graduez, cependant le Grand Conseil a toujours préféré les Brévetaires du Joieux Avenement, & du serment de fidélité. Regnaudin en rapporte un Arrêt du mois de Mars 1644. dans son *Traité de l'Indult*.

BRÉVETÉ, *f. f.* [*Brevisitas.*] La plupart rejettent ce mot, mais il y a de bons Auteurs qui l'emploient. *Bréveté*, signifie le peu de tems que dure une chose. On peut appeler la *bréveté* l'ame du conte. *La Font. Fables, Préface*. Les hommes du commun se plaignent de la bréveté de la vie, mais les Philosophes s'oposent à leurs plaintes. *Nicole, Essais de Morale, t. 2. Réflexions sur Sénèque*. On dit, *Briéveté*.

BRÉVIAIRE, *f. m.* [*Breviarum.*] Le Bréviaire est un abrégé de ce qu'il y a de plus beau dans l'Écriture Sainte, de plus remarquable dans les

écrits des Pères, & de plus édifiant dans la Vie des Saints: il contient des Prières publiques, que l'Eglise a instituées pour être présentées à Dieu dans de certaines heures du jour, afin de lui rendre l'honneur qui lui est dû.

Bréviaire. Office divin. (Dire son bréviaire.)

Le Cardinal Guignon publia dans le seizième siècle un nouveau Bréviaire; & c'est à peu près le même dont on se sert aujourd'hui à Rome.

† * *Bréviaire*. Ce mot se dit quelquefois en riant. (Ainsi on dit, *Un héros de Bréviaire*, pour dire un homme d'Eglise. *Sar.*)

☞ **BREUIL**. En terme d'*Eaux & Forêts*; c'est un bois taillis fermé de murs. Voiez *la Coutume d'Anjou, art. 36*. Ragueau: *Grand bois marmiantau, taillis ou buisson, auquel les grosses bêtes ont acoutumé se retirer, ou y fréquenter*. En terme de *Marine*, ce sont des cordes qui servent à trousser les voiles.

BREVILLES. Ce sont les entrailles du haren, que les Pêcheurs arrachent avant de le saler, & de l'encaquer.

BREUVAGE, *f. m.* [*Potio.*] Tout ce qu'on boit. (Le nectar est le breuvage des Dieux, & leur manger de l'ambrosie. *Abl. Luc.*)

B R I.

† **BRIBE**, *f. f.* [*Frustum.*] Ce mot, en quelque sens que ce soit, ne fauroit entrer que dans le stile bas & familier. Il signifie un gros morceau de pain. (Il mange tous les jours une grosse bribe de pain à son déjeûné.)

Bribe, *f. f.* Tout ce qu'on dessert de quelque table. *Vaug. Remarq. nouv.* (Il y avoit toujours quelques bribes dans la besace de Diogène. *Abl. Luc.* Ta besace est pleine de bribes & de vieux bouquins. *Abl. Luc. Phil.*)

Bribes, *f. f.* Il ne se dit qu'au pluriel, quand il signifie tout ce qu'on a de préparé à manger, soit à dîner, ou à souper. (Mêlons nos bribes ensemble & trinquons.)

Bribes, se dit figurément de quelques morceaux qu'on atrape. (Ce neveu n'a pas eu toute la succession de son oncle, mais il en a eu de bonnes bribes.) On dit aussi des *bribes de Latin, de Grec, &c.* Cet Auteur remplit ses ouvrages de *bribes de Latin, &c.* C'est-à-dire, de phrases Latines prises sans choix.

BRICE, *f. m.* [*Briçius.*] Nom d'homme: (Brice est fort rusé.)

BRICOLES, *f. f.* Bandes de cuir que les porteurs de chaise se mettent sur le chignon du cou, & dans les bâtons de la chaise pour se soulager lorsqu'ils portent.

Bricoles, *f. f.* Terme de *Porteur d'eau*. Ce sont des morceaux de cuir larges de deux bons doigts, pliez l'un sur l'autre, & au bout desquels il y a des crochets pour tenir les sceaux. (Le porteur ne peut bien porter de l'eau sans bricoles. Quand il veut porter ses sceaux, il se met les bricoles au cou.)

Bricoles. Terme de *Chasse*. Filets faits de petites cordes en forme de bourse qui sont propres à prendre les grandes bêtes. (Prendre un chevreüil avec des bricoles. *Sal.*)

Bricoles. Ce sont aussi les pièces du harnois d'un cheval de carosse, qui s'attachent de côté & d'autre aux boucles du poitrail.

Bricole. [*Obliquus pilæ jactus.*] Terme de *Jeu de Paume*. Le mouvement que fait la balle en bricolant, (Entrer dans le trou par bricole.)

Bricole;

Bricole, est aussi un terme de *Jeu de Billard*. (Faire une bille de *bricole*.)

De bricole, par bricole. Façon de parler figurative, qui signifie *indirectement*. Il a obtenu cet emploi par *bricole*, ou par des voies indirectes.

† * *Bricole*. [*Frustratio*.] Excuse frivole. (Donner des *bricoles* à quelcun.)

BRICOLER, *v. n.* [*Pilam obliquè in parietem impingere*.] Terme de *Jeu de Paume*. Ce mot se dit de la bale qui touche contre les murailles sans aller droit.

† * *Bricoler*. Ce mot se dit de ceux qui mangent trop chaud, & signifie faire aller le morceau de côté & d'autre dans sa bouche avant que de l'avalier, parce qu'il brûle, & qu'il est trop chaud.

BRICOTEAUX. Pièces de bois longues & étroites, en façon de tringles, qui sont placées sur le devant du métier des ouvriers qui travaillent avec la navette. Elles servent à hausser les lisses.

BRICHET, *f. m.* [*Pectus*.] Le devant de l'estomac. (Avoir mal au *brichet*.) Voyez *Bréchet*.

BRIDE, *f. f.* [*Frænum, habena*.] Instrument avec quoi on conduit & fait obéir le cheval & le mulet; & qui est composé d'une têtère, de deux rennes & d'un mors. (Tenir la *bride* droite. Lâcher la *bride*. Laisser tomber la *bride*. S'attacher à la *bride*. *Se tenir à la bride*; c'est être mauvais cavalier, & se servir de la *bride* comme on feroit des crins du cheval. *La main de la bride*; c'est la main gauche.)

A toute bride, adv. [*Effusissimis habenis*.] De toute la vitesse du cheval. Courre à toute *bride*. Pousser à toute *bride*. *Vaug. Quinte-Curce*, l. 8. ch. 14. S'enfuir à toute *bride*. *Abl. César*, l. 1. ch. 1. & 2.

* *Bride*. Ce mot a divers sens au figuré. (Exemples. *Tenir en bride*; c'est-à-dire, tenir dans le devoir. *Aller bride en main dans une affaire*; c'est-à-dire, se conduire sagement dans une affaire. *Mettre la bride sur le cou*, c'est donner une entière liberté à quelcun de faire ce qu'il veut, parce qu'on désespère de sa conduite. *Bride à veau*; termes burlesques, pour dire, amusement pour arrêter quelque sot.

L'homme en ses passions toujours errant sans guide,
A besoin qu'on lui mette & le mors & la *bride*.
Despr.)

Isocrate disoit de Théopompe & d'Ephore, que l'un avoit besoin d'éperons, & l'autre de *bride*. Malherbe a dit :

Cependant nôtre grand Alcide,
Amolli parmi vos apas,
Perdra la fureur qui sans *bride*
L'emporte au-delà du trépas.

Mais il faut avouer que ce terme, *bride*, ne convient point à un grand Roi. On dit, *course à bride abatuë*.

☞ On dit aussi, *tourner bride*, pour prendre un chemin contraire. Marot, au sujet de la Reine de Navarre :

Entre autres dons de graces immortelles,
Madame écrit si haut, si doucement,
Que je m'étonne, en voyant choses telles,
Qu'on n'en reçoit plus d'ébahissement;
Puis quand je l'oy parler si sagement,
Et que je vois sa plume travailler,
Je iourne *bride*, & m'ébahy comment
On est si sot de s'en émerveiller.

Tome I.

* *Bride*. [*Retinaculum*.] Terme de *Tailleur*. Deux ou trois points que le *Tailleur* fait avec de la soie, ou du fil aux extrémités de chaque boutonnière pour arrêter la boutonnière.

Bride. Terme de *Faiseuse de points* & de *Remplisseuse*. Fil dont on se sert pour arrêter les points, & empêcher qu'ils ne se rompent. (Faire une *bride*. Jetter une *bride*.)

Bride de béguin. Morceau de toile qu'on passe sous le menton de l'enfant, & qui s'attache au béguin.

BRIDER, *v. a.* [*Frænare*.] Mettre une *bride* à un cheval, à un mulet. (Brider un cheval.)

* *Brider*. [*Comprimere, coercere*.] Arrêter. Empêcher. (Elle fait trembler les astres, & *bride* le cours de la Lune. *Voit. Poës.* Brider ses passions *Théoph.*

La raison trop farouche au milieu des plaisirs,
D'un remords importun vient *brider* mes desirs.
Despr.)

Brider, signifie aussi obliger quelcun à faire indispensablement quelque chose. Il ne peut plus s'en dédire, il est *bridé* par un bon contrat.

Brider le nez à quelcun avec un fouet. C'est lui donner un coup de fouet à travers le visage.

† * *Brider*. Atraper. (Ma foi, Monsieur, la bécasse est *bridée*. *Mol.*)

Brider, v. a. [*Impingere*.] Terme d'*Académistes*. Il se dit en parlant de la course de bague. C'est toucher de sa lance la potence; passer par dessous la potence, ou frapper le canon de la potence. (C'est un mal adroit qui *bride* toujours la potence.)

Brider, v. a. Terme de *Carrier*. *Brider une pierre*; c'est l'attacher avec le bout du cable de la grande rouë, ou tient le crochet, pour la tirer en haut. On dit *débrider*, pour dire, ôter la pierre de dedans le cable.

Brider. Terme de *Marine*. On dit, *brider l'encre*, pour dire, l'empêcher de creuser & d'enfoncer trop dans le sable, en mettant des planches à ses pates.

Brider. Terme de *Fauconnerie*. On dit, *brider les ferres d'un oiseau*, quand on en lie une de chaque main, pour l'empêcher d'emporter sa proie.

BRIDOIR, *f. m.* Morceau de linge large d'environ trois doigts, qui a deux petits cordons attachés au bonnet de la Dame qui se coiffe. Le *bridoir* sert à bander le menton, & à cause de cela plusieurs coiffeuses, & plusieurs Dames même, appellent ce *bridoir* une *mentonnière*.

BRIDON, *f. m.* Terme de quelques *Religieuses Urbanistes*. C'est un morceau de linge, large d'environ deux doigts, qui est cousu & attaché au voile. (Coudre, attacher le *bridon*. Ce *bridon* fait voir que les *Religieuses* doivent être mortes à tous les plaisirs du monde, & que c'est comme une *bride* qui les oblige à s'en retenir, & à se mettre un frein.

Bridon, f. m. Terme d'*Eperonier*. C'est une espèce de petit mors fort léger, brisé au milieu, qui s'appelle *bridon Anglois*; ou bien il est composé de trois pièces, & brisé en deux endroits; celui-ci se nomme *bridon François*. Aux chevaux de selle seulement on met un *bridon* dans la bouche. (Donner un *bridon* à un cheval.) *Parf. Cocher*.

BRIEF, BRIÈVE, *adj.* [*Brevis*.] Ce mot ne se dit d'ordinaire qu'en parlant de choses de justice. (Exemples. Ajournement à trois *briefs* jours. Bonne & *briève* justice.)

Y y

¶ *Brief de mariage encombré.* Selon la Coûtume de Normandie, les veuves peuvent se pourvoir en deux manières contre les aliénations de leurs héritages, ou par Brief de mariage encombré, ou par voie propriétaire. *Ce Brief*, dit Beraud, sur cet article, *rend à la femme la possession qu'elle avoit lors de son mariage, tout ainsi que si elle n'avoit point été déssaisie.*

BRIÈVEMENT, *adv.* [*Breviter.*] En peu de mots. Succintement. (Je m'expliquerai le plus brièvement que je pourrai.)

BRIÈVETÉ, *f. f.* [*Brevitas.*] Le peu de tems que dure une chose. Voiez *Bréveté.* (Il est bon de lire le Traité que Sénèque a fait de la briéveté des jours.)

¶ Les Rhéteurs font de la briéveté, une des principales parties de l'éloquence : mais il est difficile de se contenir entre le plus & le moins, & de se renfermer dans le nécessaire. » La narration, dit Quintilien, *l. 4. ch. 2.* aura » la briéveté qui lui convient, si l'on expose » d'abord ce qui peut donner aux Juges une » première idée de la cause : en second lieu, » si l'on ne mêle rien d'étranger au fait dont il » s'agit : en troisième lieu, si l'on n'en retranche » rien de ce qui est nécessaire pour l'intelligence » de la question, & pour en faciliter la décision : » enfin, dit-il, la briéveté ne consiste pas à » dire moins qu'il ne faut, mais à dire précisément » ce qu'il faut ; & l'on pêche moins par le » superflu, que par le défaut du nécessaire. »

† BRIFER, *v. a.* [*Vorare, avidè comedere.*] Expression populaire. Manger avidement. (Il a brifé en un moment tout ce qu'on avoit servi.)

BRIFEUR, *f. m.* [*Vorax, Helluo.*] Ce mot est burlesque, pour signifier un grand mangeur.

BRIGADE, *f. f.* [*Caterva, agmen.*] Terme de Guerre. Le mot de *brigade*, en parlant de compagnie de cavalerie, c'est la troisième partie de la compagnie, lorsque la compagnie est de quarante à cinquante maîtres : mais si c'est une compagnie de chevaux-légers de cent maîtres, elle est divisée en six brigades. (Une bonne brigade. Une grosse brigade. Une petite brigade. il y a trois brigades dans nôtre compagnie. Marcher à la tête de la brigade. Voiez les *Réglemens & les Ordonnances du Roi pour les gens de guerre.*)

Brigade. Ce mot, en parlant d'armée, se dit de la cavalerie & de l'infanterie. La brigade de cavalerie est de douze escadrons à cent cinquante maîtres par escadrons. La brigade d'infanterie est pour la plupart de cinq mille hommes, c'est-à-dire, six bataillons. Les bataillons du Régiment des Gardes sont de cinq compagnies de cent cinquante hommes. Les bataillons des autres Régimens François sont de seize compagnies de cinquante soldats. (Commander une brigade de cavalerie, d'infanterie.)

† * *Brigade.* [*Turba, cohors.*] Ce mot se dit quelquefois en riant, pour signifier plusieurs personnes ensemble. Compagnie de quelques personnes.

(Soit que sur le bord de la Seine,
Nôtre *brigade* se promène,
Ou que nous demeurions chez nous,
A toute heure on parle de vous,

Voit. Poës.)

BRIGADIER, *f. m.* [*Catervæ, agminis ductor.*] Ce mot, en parlant de compagnie de cavalerie, signifie qui commande une brigade. Le Roi,

par une Ordonnance de 1668. du 2. d'Août, a ordonné que dans chaque compagnie de Chevaux-légers de cent maîtres, il y auroit six brigadiers ; que ces brigadiers obéiroient aux Maréchaux des logis, & commanderoient à tous les cavaliers, & que pour cela ils feroient choisis entre les expérimentez. Les Brigadiers des compagnies de Chevaux-légers ont chacun, outre la paie ordinaire, deux sous par jour.

Brigadier. Ce mot, en parlant de brigade d'armée, est celui qui commande un corps de cavalerie, ou d'infanterie, qui marche à la tête de sa brigade pour exécuter les ordres qu'il a reçus. Le Roi créa le 30 Mars 1668. des Brigadiers dans l'infanterie, comme on en avoit créé dans la cavalerie, afin que les troupes d'infanterie fussent mieux commandées, & il ordonna que les Brigadiers d'infanterie auroient le même pouvoir sur les troupes d'infanterie, que les Brigadiers de cavalerie ont sur celles de cavalerie.

BRIGAND, *f. m.* [*Latro, prædo.*] Voleur de grands chemins. (Il est entre les mains du Prévôt des Maréchaux comme un brigand. *Patru, Plaid. 5.*)

BRIGANDAGE, *f. m.* [*Latrocinium, grassatio.*] Vol sur les grands chemins. (Vivre de brigandages.) On se sert aussi de ce mot pour exprimer une exaction violente, une grande injustice, une concussion, &c.

BRIGANDER, *v. n.* [*Latrocinari, grassari.*] Voler sur les grands chemins.

BRIGANDINE. C'est la même chose que l'haubergeon, ou cotte de maille.

BRIGANTIN, *f. m.* [*Myoparo.*] Vaisseau de bas bord de 10. de 12. ou 15. bancs, & d'autant de rames, à un homme à chaque rame.

BRIGIDE, *f. f.* [*Brigitta.*] Nom de femme. (Sainte Brigide est célèbre.)

BRIGITIN, *f. m.* [*Sanctæ Brigittæ Monachus.*] Religieux de sainte Brigide. *Brigitin* ne se dit qu'en conversation ; car dans quelque discours poli on appelle les *Brigitins*, Religieux de Sainte Brigitte, ou Brigide. Ils suivent la règle de Saint Augustin, & il n'y en a en France que quatre ou cinq Couvents.

BRIGNOLES, BRUGNOLES, *f. f.* [*Brinolium, Bruneta.*] Plusieurs disent *brugnoles*, mais le vrai mot c'est *brignoles*. On appelle ainsi de certaines prunes fort bonnes, à cause qu'elles viennent de la Ville de Brignoles en Provence.

BRIGNON. Voiez *Brugnon*.

BRIGUE, *f. f.* [*Ambitus, ambitio, prensatio.*] Pour suite ardente pour obtenir quelque chose. (La brigue étoit forte. Les brigues commencent à s'échauffer. *Vaug. Quint. l. 4.* Les brigues qu'on faisoit, n'éclatoient pas encore. *Mémoires de la Rochefoucault.* Il falloit être présent à Rome pour la brigue du Consulat.

Un Prêlat par la *brigue* aux honneurs parvenu,
Ne fait plus qu'abuser d'un ample revenu.
Despr.)

BRIGUER, *v. a.* [*Ambire, prensare.*] Tâcher d'avoir. (Briguer une charge. * Briguer l'amitié des grands. *Abl. Ret.*

Irai-je sans amis *briguant* une audience,
D'un Magistrat glacé soutenir la présence ?
Despr.)

BRIGUEUR, *f. m.* [*Ambitiosus, petitor.*] Ce mot ne se dit guère seul. Celui qui brigue. (C'est un brigueur à gage.)

BRILLANT, BRILLANTE, adj. [*Fulgens, splendens.*] Eclatant. Qui paroît. Qui est plein de choses qui embellissent. (Diamant brillant. La terre brillante de fleurs. *Voit. Poës.*)

* *Brillant, Brillante.* [*Argutus, festivus.*] Vif. Plein d'esprit. Enjoüé.

¶ Quintilien veut, *liv. 3. ch. 67.* qu'un discours soit brillant, qu'il éclate, & que l'esprit en soit surpris, si l'on veut qu'il en soit persuadé: l'admiration doit être la première impression que l'Orateur doit faire. Les Italiens appellent le brillant du discours, *splendor della elocuzione.* Pallavicin a remarqué dans ses observations Italiennes sur le stile, *cap. 4.* que le brillant des termes & la variété des figures doivent concourir également à la beauté du discours, mais, dit-il, d'une manière que l'éclat qui naît de cet assemblage, ne nous ébloüisse pas par un excès de lumière, de même que le soleil nous aveugle dans le milieu de sa course, par l'abondance de ses raïons.

* *Brillant, Brillante, adj.* [*Egregius, eximius.*] Il se dit des chevaux, & veut dire, qui a l'encolure relevée, un beau mouvement, les hanches excellentes, & qui marche sans mords de bonne grace. (Cheval brillant, cavale brillante.)

* *Brillant, f. m.* [*Lumen, fulgor, splendor.*] Feu d'esprit. Ce qu'un esprit a de plus vif, & de plus subtil. (Elle a un brillant d'esprit qui enchante tout le monde.)

BRILLANTER, v. a. Orner, faire paroître des faillies dans un ouvrage. (C'est un composé de faillies & d'éclairs d'imagination, plus propres à briller un Roman, qu'à parer de ses vrais vrais ornemens un Poëme dramatique. *Chaffron, Reflex. sur le comique-larmoyant.*)

Le mot *brillanter*, ne se dit que des diamans que l'on taille à facettes. Dans le figuré il est au moins hazardé.

BRILLER, v. n. [*Fulgere.*] Eclater. Reluire. (Le diamant brille.)

* *Briller.* Paroître avec éclat. (La jeuneffe brille sur son visage. *Despreaux.* C'est un esprit qui brille.)

Qu'on voie ici sur le beau teint des belles,

Briller l'éclat de mille fleurs nouvelles,

Je le croi bien.

Mais que souvent & leurs lis & leurs roses

Ne soient des fleurs sur leur toilette écloses,

Je n'en croi rien.

Abé Regnier.

BRIMBALE, f. f. On appelle ainsi le bâton ou la barre d'une pompe, qui sert à la faire jouer, & à en tirer l'eau.

† **BRIMBALER, v. a.** [*Æs campanum vehementius agere.*] Sonner. Mouvoir des cloches. Faire du bruit avec des cloches, ou autre chose qui retentit. (Brimbaler les cloches. *S. Am.* Chaîne, étui, clef & peloton lui brimbalent aux deux côtes. *S. Am.*)

BRIN, f. m. [*Coliculus, furculus.*] Prononcez *brain.* Petite partie d'herbe, ou d'autre petite chose que pousse la terre. Petite partie de quelque chose. (Un brin d'herbe. *Voit. l. 52.* Brin de vergette. Brin d'osier. Brin de plume. Terme de Plumacier. C'est la petite pointe de la plume.)

Brin, f. m. Il se dit aussi des cheveux. C'est un peu de cheveux. Les Perruquiers disent, le haut de cette perruque n'est pas bien garni, il y faut encore quelques brins de cheveux.

Brin, f. m. [*Ramulus, ramusculus.*] Il se dit entre Jardiniers, en parlant d'arbres fruitiers. Ils disent, il faut choisir un arbre d'un beau brin; c'est-à-dire, bien droit & assez gros.

Brin, f. m. Il se dit aussi entre les Charpentiers, en parlant de bois de charpente. (Chêne d'un beau brin; c'est-à-dire, d'une belle venue.) On appelle aussi bois de brin, un bois qui n'est point scié.

Brin à brin, adv. Un brin après l'autre. (Arracher brin à brin.) On dit dans le stile familier, il n'y a pas un brin de bois, un brin de pain, &c. dans la maison; c'est-à-dire, qu'il n'y en a point du tout.

† **BRINBORIONS, f. m.** [*Frivola.*] Plusieurs sortes de petites choses. Je ne vois que lait virginal, blanc d'eufs, & autres brinborions. *Mol. Préc.*

† **BRINDE, f. f.** [*Propino.*] Mot comique & bachique, qui vient de l'Alemand. C'est-à-dire, verre tout plein, rouge bord, dont on fait carouffe, ou qu'on boit à la fanté de quelcun. Porter une brinde, c'est boire à la fanté de quelcun, & exciter une convive à en faire de même. Les Italiens disent, *Brindisi.* Voiez *Ferrari, Origin. Linguae Italicae.*

BRIN D'ESTOC. [*Baculus ferro utrinque praefixus.*] Ce mot est originaire de Flandres. C'est un grand bâton dont les Flamans se servent pour sauter les fossés de leur pais; il est ferré par les deux bouts, & près de celui d'en-bas, il y a une masse assez large qui empêche que le brin d'estoc ne s'enfonce trop avant, lorsqu'on le plante dans un fossé pour le franchir. (Ferrer un brin d'estoc. Se servir d'un brin d'estoc.)

BRINS. Espèce de toile de chanvre, qui se fabriquent en Champagne.

BRIOCHE, f. f. [*Libum.*] Terme de Pâtissier à Paris. Manière de gâteau, ou de pain, qui est fait de fine fleur de froment, d'eufs, de fromage & de sel. (Une grosse ou une petite brioche.)

BRION, ou BRIOU. Terme de Marine. C'est la pièce du haut de l'étrave, ou son allonge, lorsque l'étrave est de deux pièces.

BRIONE, ou BRIONNE. Plante, nommée plus communément en France, Coulevrée. Les Botanistes l'appellent vigne blanche, ou vigne noire, suivant l'espèce.

Brionne. Voiez *Breaune.*

BRIQUE, f. f. [*Later.*] Terre cuite au four, propre à être employée aux bâtimens. (Faire de la brique. Bonne ou méchante brique. Cuire de la brique. Faire un mur de brique. On bâtit de brique aux lieux où il n'y a pas des carrières de pierre. Les murs de Babilone furent bâtis de brique.) On appelle brique crüe, celle qui n'a pas été cuite au four, mais seulement séchée au soleil.

Brique. On appelle de l'étain en brique, une sorte d'étain qui vient d'Alemagne, en petits morceaux, qui ont la figure d'une brique. On donne le même noms à certains pains, ou morceaux de savon sec & jaspé.

BRIQUET, f. m. Terme de Serrurier. C'est une espèce de couplet qui ne s'ouvre qu'à moitié; il sert à joindre les ouvrages de menuiserie, qui n'ont pas besoin de s'ouvrir entièrement, comme les tables à manger, &c.

BRIQUETÉ, BRIQUETÉE, adj. [*Lateritius.*] Fait de brique, ou en façon de brique. (Les murs de Versailles sont briquetés.)

BRIQUETER, v. a. C'est contrefaire la brique sur le plâtre. *Briquetage*, c'est la brique contrefaite avec du plâtre & de l'ocre.

BRIQUETERIE, *f. f.* [*Figulina lateraria.*] Lieu où l'on fait la brique. (Une grande briqueterie.)

BRIQUETIER, *f. m.* [*Figulus.*] Celui qui fait la brique. (Un bon briquetier.)

† **BRIS**, *f. m.* [*Navis labefactatio, laceratio.*] C'est l'action par laquelle un vaisseau se brise, & *débris*, les restes de ce bâtiment. On a toujours dit, & l'on dit encore, *droit de bris*, pour exprimer le droit tyrannique, que les Seigneurs dont les terres étoient situées sur les côtes de la mer, s'étoient attribué sur les débris des naufrages, & des vaisseaux échoués. Les Seigneurs des côtes Armoriques furent les plus ardens à s'emparer de tout ce que la mer jettoit sur son rivage. Guiomar de Leon disoit, comme le rapporte le P. Lobineau dans son histoire de Bretagne, qu'il avoit dans ses terres une pierre plus précieuse que toutes les pierres précieuses du monde, puisqu'elle lui valoit tous les ans dix mille sous: il entendoit parler, dit l'Historien dont on rapporte les termes, d'un écuëil fameux par les naufrages. Ce droit étoit si injuste, & on l'exerçoit avec tant de dureté, que les Conciles tenus à Nantes, fulminerent anatème contre les Seigneurs qui s'en serviroient: mais comme il ne pûrent pas se résoudre à perdre un droit si avantageux, les uns introduisirent l'usage des congez & des brefs, qu'on obligeoit de prendre pour pouvoir naviger sur les côtes: les autres s'attribuerent le tiers, ou le quart des choses naufragées, une autre tiers ou quart à ceux qui les avoient sauvées, & le dernier tiers fut conservé aux Marchands: mais l'un & l'autre parurent également injustes. Les Jugemens d'Oleron, art. 25. déclarent, que *les Seigneurs, les Sauveurs, & autres gens qui prendront aucune chose desdits biens, seront mandits excommuniés, & punis comme larrons: & comme il arrivoit souvent que des pilotes faisoient échouer des vaisseaux pour en avoir leur part, il est dit dans le même Jugement, qu'ils doivent souffrir martyre cruellement, & l'on doit faire des gibets bien hauts sur le lieu propre où ils ont mis le navire, ou bien près de là, & audit lieu doivent, lesdits maudits pilotes, finir honteusement leurs jours.* L'article 26. concerne les Seigneurs. *Si ledit Seigneur étoit si felon & cruel qu'il souffrît telles manières de gens, & soûtint, ou fût participant à leurs malices; pour avoir fait le naufrage, ledit Seigneur doit être pris, & tous ses biens vendus & confisqués en œuvres pitoyables, pour faire restitution à qui il appartient; & doit être lié à une étape au milieu de sa maison; puis on doit mettre le feu aux quatre coins de sa maison, & faire tout brûler, & les pierres des murailles jettées par terre, & là faire la place publique & le marché pour vendre pourceaux à jamais perpétuellement.* L'Ordonnance de 1681. tit. de l'Amiral, art. 9. veut, que le dixième de toutes les prises faites en mer, ou sur les greves, sous commission & pavillon de France, appartienne à l'Amiral, avec le dixième des rançons. Voyez Naufrage.

§ *Bris de prison.* Loisel, dans ses Institutes, liv. 6. tit. 1. art. 10. dit: *Qui s'ensuit, ou brise la prison, étant du cas atteint, s'en rend coupable, & quasi convaincu.* On punit sévèrement ceux qui ont contribué à l'évasion d'un prisonnier. Les Jurisconsultes ont mis une grande différence entre s'échaper de la prison sans fracture, & briser les prisons: ils veulent que l'on condamne à la mort ceux qui sortiront par force & par

bris de la prison, & ils se contentent d'une légère peine contre ceux qui se servent de l'occasion qui se présente favorable pour s'évader.

Bris, *f. m.* [*Fractura.*] Rupture avec violence.

Bris. Terme de *Blason*. On appelle ainsi ces longues hapes de fer à queue patée, qu'on emploie pour soutenir les portes sur leurs pivots, & pour les faire rouler sur leurs gonds.

BRISANS, *f. m.* [*Scopulus.*] Terme de *Mer*. Rochers cachez sous l'eau, contre lesquels la mer va briser de basse eau. *Fournier*. (Donner dans des brisans. Eviter les brisans.)

Brisans, *f. m.* Terme de *Mer*. C'est aussi le rejaillissement de l'eau de la mer, que son propre poids & la force du vent font élever contre des rochers & contre les côtes.

* **BRISEMENT**, *f. m.* [*Dolor vehemens.*] Mot nouveau, qui ne se dit qu'au figuré, & en matière de dévotion. C'est la douleur que le cœur conçoit des péchez commis. C'est un brisement de cœur sincère, & d'une personne véritablement touchée de ses fautes. Ce mot se dit aussi figurément des flots qui se brisent contre un rocher, ou une digue.

BRISER, *v. a.* [*Frangere, perfringere.*] Rompre. Mettre en pièces. Froisser, fracasser. (Briser le sel, le chanvre avec le brisoir. * Ces marauts ont dessein de me *briser* à force de heurter contre la muraille. *Mol.*) On dit figurément *briser* ses chaînes; c'est-à-dire, se délivrer d'une domination trop dure, secouer le joug; on le dit aussi d'un homme qui renonce à ses passions.

* *Briser*. [*Finem imponere, dicendi finem facere.*] Rompre avec quelcun. Rompre un discours commencé. (*Ils ont brisé ensemble; c'est-à-dire, ils ne sont plus amis. Brisons là-dessus; c'est-à-dire, ne continuons pas davantage notre discours.*)

* *Briser*. [*Diruere, evertere.*] Renverser. Détruire. (Il doit *briser* toute la puissance des enfers. *Patru, Plaid. 5.*)

Briser. [*Ramos spargere.*] Terme de *Chasse*. Rompre les branches & les jeter sur les voies de la bête.

Briser, *v. a.* [*Frangere.*] Terme de *Mer*. Il se dit des vagues, & c'est battre & choquer avec violence. (Les houles vont briser dans cette baie. Les vagues brisent, ou coupent avec violence.)

Briser. Se dit de divers ouvrages de fer & de bois, composez de plusieurs pièces qui se joignent, & se plient. Des portes, des fenêtres, des armes à feu, &c. qui se *brisent*. On dit par la même raison, des portes, des fenêtres, des croisées *brisées*. On dit aussi *équerre brisée, règle brisée*; c'est une équerre, une règle, qu'on plie par le moien d'une charnière. On dit en termes de *Blason*, un *Chevron brisé*.

BRISE, *f. f.* [*Favonius ventus.*] Terme de *Mer*. Vent qui vient de la mer sur les dix heures du matin. D'autres disent que la *brise* est un petit vent frais qui fort de terre sur le soir. L'Auteur du voyage de Siam semble être de ce dernier sentiment; car, pag. 328. il écrit, *la brise vient le soir*. Guillet, terme de *Mer*, dit que la *brise* n'est sensible qu'à ceux qui rangent la côte. Sur la rivière des Amazones, il se leve tous les jours certains vents orientaux qu'on nomme *brises*, qui durent trois ou quatre heures, & qui repoussent les eaux de la rivière. On appelle *brise*, un vent d'Avril, qu'il faut attendre pour venir des Isles de l'Amérique en France.

Brise. Terme de *Charpenterie*. C'est une poutre posée en bascule sur la tête d'un gros pieu sur lequel cette poutre tourne.

Brise carabinée, ou *Brise forcée*. C'est celle qui souffle avec une grande violence.

Brise-glace. C'est le nom d'un instrument ou d'une machine propre à briser les glaces dans les grandes gelées. M. Lavier, Architecte, en est l'inventeur. On peut en voir la description dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris pour l'année 1743. L'Académie a jugé que cette machine étoit utile, & qu'elle pouvoit parer aux dangers auxquels s'exposent ceux qu'on emploie à rompre les glaces.

BRISÉES, *f. f.* [*Rami à venatore feram indagante sparsi.*] Terme de *Chasse*. Chemins marquez avec des branches que les veneurs rompent & jettent à côté parmi les bois pour reconnoître leur enceinte. (Jeter les *brisées* sur les voies: *Salnove.*) On nomme *brisée-haute*, le rameau rompu qui pend encore à la branche, & qui marque la rentrée au fort; & *brisée-basse*, le rameau couché à terre, qui marque le chemin du cerf. La pointe fait voir d'où il vient, & le gros bout où il va.

* *Brisées.* [*Vestigia.*] Dessin. Route. Propos. (Retourner sur les *brisées*, suivre ses *brisées*. Aler sur les *brisées* de quelcun. *Mol.*)

† *BRISECOU*, *f. m.* [*Locus difficilis, lubricus.*] Mot de conversation. Marche, ou degré d'escalier dangereux à faire tomber. (Il y a des *brisecous* dans vôtre escalier; son escalier est un *brisecou.*)

BRISEUR DE SEL, *f. m.* Officier sur le Port de Paris qui découvre le sel dans les bateaux, le brise & le met en tas pour faire chemin aux mesureurs & porteurs. *Nouvelles Ordonnances de Paris.*

Briseur de sel. [*Ruptor.*] Celui qui avec une sorte de pic brise le sel dans les greniers à sel, afin de le mettre dans les minots.

Briseur, *f. m.* [*Vorax, belluo.*] Ce mot est burlesque, pour signifier un grand mangeur.

BRISE-VENT, *f. m.* [*Foricula straminea.*] Terme de *Jardinier*. Clôture pour arrêter l'éfort du vent, & en garantir les arbres. (Faire un brise-vent. *Quintin. Instr. pour les Jardins, t. 1.*)

BRISIS, *f. m.* Terme d'*Architecture*. On donne ce nom dans un comble coupé, ou toit à la manfarde, à l'endroit où le toit est coupé & brisé, & où se fait la jonction du vrai comble avec le faux. On appelle aussi *brisés* la partie supérieure du toit.

BRISOIR, *f. m.* Terme de *Chanvrier*. Instrument de bois quarré avec des dents, qui sert à briser le chanvre.

BRISURE, *f. f.* [*Scuti gentilitii ascititia scētio.*] Terme de *Blason*. Figures étrangères ajoutées aux armoiries, pour distinguer les cadets & les bâtards d'avec les aînez & les fils légitimes.

Brisure. Terme de *Fortification*. Ligne de quatre à cinq toises qu'on donne à la courtine & à l'orillon, pour faire la tour creuse ou pour couvrir le flanc.

BRITANNIQUE, *f. f.* Plante médicinale, qui croît dans les marais & sur les bords des fosses. On peut en voir la description dans le tome 14. du Journal, intitulé, *Bibliothèque Française*. M. Pingré a fait une Dissertation sur cette plante.

☞ *BRIYE*. C'est un ancien mot, qui signifie, selon Fauchet & Camden, un pont dans le langage Gaulois & dans le Britannique. Plusieurs Villes ont pris le nom de *Brive*, pour marquer

qu'elles ont un pont, ou dans leur enceinte, ou aux environs: ainsi nous disons, *Brive la Gaillarde*. *Brioude*, Ville d'Auvergne, a pris son nom d'un pont bâti sur une rivière qui coule auprès de la Ville. Pontoise, en Latin est appelée *Briva Isara*, par la même raison.

B R O.

BROC, *f. m.* [*Ænophorum, amphora.*] Grand vase pour mettre du vin. (Emplir, ou vuidier les brocs.)

De broc en bouche. *Broc* signifioit autrefois une broche. [*Veru.*] Il n'est plus en usage que dans cette phrase proverbiale, qui veut dire *de la broche à la bouche*, manger une chose si-tôt qu'elle est rôtie.

BROCANTEUR, *f. m.* [*Elegantioris supellectilis negotiator.*] Terme qui se dit parmi les *Peintres* & les *Curieux de Paris*. C'est celui qui achète & revend des tableaux, & qui par ce commerce gagne sa vie.

BROCARD, *f. m.* [*Textile sericum floribus pictum.*] Etofe à fleurs. (Un beau brocard.)

† *Brocard.* [*Cavillum, cavillatio.*] Mot piquant. (Donner un brocard à quelcun.)

Vous n'entendez par tout qu'injurieux brocards, Et sur vous, & sur lui, fondre de toutes parts. *Despr. satire 10.*

On peut user de ce terme dans la conversation: mais il sonne mal dans le beau stile.

Brocard, ou *Brocart*, *f. m.* Terme de *Chasse*. C'est un jeune cerf d'un an.

BROCARDER, *v. a.* [*Didieria dicere.*] Piquer de paroles. Se moquer de quelcun avec des paroles plaisantes. (On ne me brocardera pas de m'être voulu commenter moi-même. *S. Am.*)

BROCATELLE, *f. f.* [*Attalicum textile.*] Etofe de fil & de laine, qui se fait en Flandre, dont on fait des houffes de lit, dont on couvre des chaises & tapisse des cabinets. On appelle aussi cette étofe, *étofe de la porte de Paris*; mais les Marchands l'appellent *Mézelines*. Il y a diverses manières de *Brocatelles*. (Ainsi on dit, *Brocatelle à fleurs*. *Brocatelle à petits carreaux.*) On nomme aussi *Brocatelle*, une espèce de marbre, qui vient d'Andalousie, & qu'on appelle par cette raison, *Brocatelle d'Espagne*: il est nuancé de diverses couleurs.

BROCCOLI, *f. m.* Mot qui est venu d'Italie, & qui veut dire de certains petits choux qu'on mange en salade. (Les broccolis sont bons, lorsqu'ils sont cuits.)

BROCHANT, *adj.* Terme de *Blason*. On le dit d'une pièce qui passe tout entière d'un côté de l'écu à l'autre, en couvrant une partie des autres pièces de l'écu. Les Ducs de Bourbon portoient autrefois, de France à la bande brochant sur le tout.

BROCHE, *f. f.* [*Veru.*] Manière de verge de fer un peu plate dont on se sert pour embrocher la viande lorsqu'on la veut faire rôtir. (Mettre à la broche. Mettre en broche.)

Broche. Terme de *Chevalier de l'Arquebuse*. Fer au milieu de la feuille de canon où l'on tire. (Faire un coup de broche; c'est-à-dire, enfoncer la broche.)

Broche. [*Fistula.*] Terme de *Tonnellier*. Petit morceau de bois arrondi qu'on met au fond des futailles pour en tirer quelque petit filet de vin. (Mettre une futaille en broche. C'est y mettre une

broche, une canule, ou une fontaine pour en tirer le vin à pot & à pinte.)

Broche. Terme de *Brodeur*. Outil sur quoi on met les étofes & les foies retorfes propres à broder.

Broche. Terme de *Rubanier*, de *Fileufe au roüet*. Fer délié qu'on paffe au travers du rochet, ou du roquetin, de la bobine & de l'épinglier, lorsqu'on file au roüet.

Broche. [*Verutum*, *veruculum*.] Terme de *Serrurier*. Morceau de fer qui est dans la ferrure, & dans quoi entre la forure de la clef.

Broche. Terme de *Cordonnier*. Outil de Cordonnier pour brocher les talons.

Broche. Terme de *Balancier*. Petits morceaux de fer ronds qui passent au travers de la virole du pefon.

Broche. Terme de *Chandelier*. Petit bâton où pendent les chandéles (Une broche de méches. Une broche de chandéles.)

Broche. Les Marchands Ciriers appellent ainsi de petits cones de buis avec lesquels ils forcent les gros bouts de leurs cierges, afin qu'ils puissent entrer dans les fiches des chandeliers.

Broche. Terme d'*Imprimerie*. C'est la barre de fer où l'on atache la manivelle, qui sert à faire rouler le train de la presse.

Broche. Terme de *Chasse*. On appelle *broches* les défenses du sanglier.

† * *Couper broche à quelque chose.* Ces mots se disent figurément & dans le stile bas; pour dire, empêcher, arrêter quelque chose.

BROCHÉE, *f. f.* [*Instructum veru carnibus*.] Terme de *Rotisseur*. Broche pleine de viandes. (Une grande ou petite brochée.)

Brochée. Terme de *Chandelier*. Plusieurs méches de chandéles sur une broche.

BROCHER, *v. a.* [*Acu texere*.] Terme de *Tricoteuse*. Travailler avec des aiguilles à tricoter. (Brocher un bas.)

Brocher. [*Equo soleas induere*.] Terme de *Maréchal*. Mettre un clou au pié d'un cheval. (Brocher un clou.)

Brocher. Terme de *Cordonnier*. Atacher avec des cloux. (Brocher un talon, une semelle.)

Brocher. Terme de *Couvreur*. Mettre la tuile en pile entre des chevrons.

Brocher. Terme de *Cordier*. Mettre le boulon au travers du touret. (Brocher le touret.)

Brocher. [*Auro, serico intexere*.] Mêler avec l'étofe quelque chose qui la relève. (Brocher une étofe d'or & d'argent. *Vaug. Nouv. remarques.* Et de là on dit, une robe brochée d'or. *Vaug. Quint. Curce, l. 4.*)

Brocher, *v. a.* C'est ébaucher. Brocher un ouvrage. *Vaug. Nouv. remarques.*

Brocher, *v. n.* Terme de *Jardinier*. Il se dit des arbres nouvellement plantez, & c'est commencer à pousser de petites pointes, pour faire des branches ou des racines. (Voilà un arbre qui commence à brocher. Cet arbre ne tardera guères à brocher. Ces arbres ne brochent point encore.)

† * *Brocher.* [*Deproperare*.] Faire à la hâte. (Il broche tout ce qu'il fait.)

Brocher ou *Brochant*. [*Supergredi, superferri*] Terme de *Blason*. Il se dit des bandes, cotices ou bâtons & autres pièces, même des lions & des aigles qu'on fait passer d'un bout de l'écu à l'autre, ou qui traversent sur d'autres pièces. (Il porte d'azur au lion d'or, à la fasce de gueules *brochant* sur le tout.)

Brocher un Livre. C'est le coudre légèrement; sans nervures, avec une simple couverture de papier.

BROCHET, *f. m.* [*Lucius*.] Poisson connu; qui est de lac, d'étang & de rivière. (Un grand brochet.)

BROCHETON, *f. m.* [*Luciolus*.] Petit brochet. (Un bon brocheton.)

BROCHETTE, *f. f.* [*Veruculum*.] Terme de *Rotisseur*. Petit morceau de bois en forme de broche, qu'on paffe dans la viande qu'on larde pour la tenir ferme & en état d'être mise à la broche proprement.

Brochette. Terme de *Fondeur*. Espèce de petit cylindre de bois, ou de léton, sur lequel on marque les différentes épaisseurs des cloches.

Brochette, *f. f.* Terme d'*Oïselier*. Petit bâton fait exprès, & dont on se sert pour donner à manger aux oïseaux. (Prenez cette brochette & donnez à manger à ces petits merles.)

Brochette, *f. f.* Terme d'*Imprimerie*. Il se dit des fiches qui tiennent la frisquette sur le grand timpan.

BROCHETER, *v. a.* [*Veruculo transfigere*.] Terme de *Rotisseur*. C'est mettre une brochette au travers des cuisses de quelque chapon, ou de quelqu'autre oïseau qu'on veut rôtir, pour le tenir en état, ferme & de bonne grace. (Brochez ce dindon. Qu'on brochette ce chapon & qu'on le mette à la broche.)

Brocheter, *v. a.* Terme de *Boucanier de l'Amérique*. Ils disent, *brocheter un cuir*, lorsqu'ils l'étendent sur la terre avec plusieurs brochettes de bois, pour le secher, & le mettre en état d'être embarqué sans le gâter.

Brocheter. Terme de *Marine*. C'est mesurer les membres & les bordages d'un vaisseau.

BROCHEUR. *Tricoteur*. [*Textor*.] Ouvrier qui tricote. (Un habile brocheur.) On appelle aussi du même nom celui ou celle qui fait métier de *brocher* des Livres. On dit il faut envoyer ce Livre au *Brocheur*, à la *Brocheuse*; ce mot est cependant peu usité en ce sens.

BROCHOIR, *f. m.* Prononcez *brochoi*. Marteau dont le Maréchal cogne les cloux dans la corne du pié de l'animal qu'il ferre.

BROCHURE, *f. f.* Livre de papier blanc; ou imprimé, cousu légèrement avec une simple couverture de papier blanc ou marbré, ou d'autre couleur. Les Brochures sont aujourd'hui fort à la mode; il en paroît des centaines tous les mois. Il ne faut ni beaucoup de travail pour les composer, ni beaucoup d'aplication pour les lire; de là vient que tout le monde s'en mêle. Un médiocre faiseur de Brochures fait souvent plus de fortune qu'un bon Auteur.

BRODE, *adj.* [*Fuscus*.] Ce mot se dit d'une femme dont le teint est un peu noir. (Elle est brode.) Ce mot est du stile bas.

BRODEQUIN, *f. m.* [*Cothurnus*.] Chaussure ancienne dont les Comédiens se servoient, & dont se servoient aussi les hommes & les femmes.

(Mais, quoi? je chauffe ici le cothurne tragique, Reprenons au plutôt le brodequin comique. *Despr.*)

Les brodequins étoient la chaussure des Empereurs de Constantinople, & ils ressembloient aux cothurnes des Romains, qui portoient des fouliers fort hauts devant & derrière, desquels

il s'élevoit une tige que l'on faisoit monter jusqu'au milieu de la jambe. Juvenal, dans cette satire où il fait le portrait des femmes, après avoir parlé de leur coiffure, qu'elles élevoient excessivement, dit, que celle qui a la taille fort basse, ressembleroit à un pigmée, si elle n'avoit pas des cothurnes; c'est-à-dire, selon tous les Commentateurs, des souliers fort hauts. Virgile, dans le premier Livre de son *Enéide*, dépeignant Vénus déguisée sous un habit de chasse, dit que les filles de Tyr avoient accoutumé de porter un carquois, & d'avoir un cothurne de pourpre, qui couvre une partie de la jambe. Les Empereurs de Constantinople avoient une espèce de cothurne que nos pères apelloient *hueses*. Mr. Du Cange nous apprend dans ses *Observations sur Villehardouin*, que *hueses* est un ancien mot qui subsiste encore parmi les Picards, & qui signifie une botte qui vient jusqu'au genou. L'étimologie du terme *brodequins* est contestée. Voyez *Ménage dans ses Origines*.

Brodequins, *s. m.* [*Caliga*.] Terme d'Académiste. Sorte de petits bas à étrier qui sont de laine, & que les jeunes Académistes mettent avant que de se boter, & qui viennent presque jusqu'à mi-jambe. On met des brodequins afin que la bote soit bien remplie & ne fasse point de grimace. Les botes vont mieux avec des brodequins qu'avec des couffinets.)

Brodequins, *s. m.* [*Cothurni quibus nocentium crura premuntur*.] Sorte de suplice qui consiste en quatre petits ais forts & épais qu'on serre avec de bonnes cordes. On met deux de ces ais entre les jambes du criminel, & les deux autres ais se mettent l'un d'un côté d'une jambe & l'autre de l'autre. Ensuite, venant à serrer ces cordes elles pressent les jambes contre les ais, & faisant craquer les os du criminel, elles lui causent une douleur très-sensible. (On donne les brodequins à un criminel dont on veut savoir quelque chose avant que de le juger.) Voyez *Question*.

BRODER, *v. a.* [*Acu pingere*.] C'est faire, avec l'éguille & avec la broche sur un métier, toute sorte d'ouvrages de broderie, tant de relief que plate, en or, en argent & soie. On brode avec l'éguille seule des figures, des histoires, des fleurs ou des fruits, & cela s'appelle *peindre à l'éguille*.

(On passe alors les jours entiers,
A broder sur de grands métiers.

Perr. la chasse.)

Broder. Terme de *Faiseuse de point*. Enrichir le point de divers ornemens, comme de fleurs & de branchages. (Broder un point de France.)

Broder à l'éguille. Terme de *Faiseuse*, & de *Remplisseuse de point*. Jeter plusieurs petits filets & les couvrir à point noué.

Broder, *v. a.* Terme de *Chapelier*. C'est coudre autour de l'extrémité du bord d'un chapeau un petit fil de soie, qui fait comme un petit galon, afin de conserver le bord, & le faire tenir sans qu'il se défasse. (Broder un castor.)

† *Broder*. [*Adornare*.] Mot burlesque qui ne se dit qu'en parlant, & qui signifie *bourder*. (Vous brodez comme il faut.)

BRODERIE, *s. f.* [*Acu pictum opus*.] C'est l'ouvrage du Brodeur. Il y a des broderies d'or & d'argent; d'autres de relief, dont les plus riches sont garnies de perles, & les autres sont de soie; il y en a aussi de laine. (On dit une

belle, agréable, charmante, magnifique broderie. Une riche & précieuse broderie. Un lit en broderie tout garni de perles.)

Broderie. C'est aussi le travail de la remplisseuse de point. (Cette broderie est jolie & bien faite.)

Broderie. Terme de *Jardinier*. Figures qu'on fait avec du boüis. Ouvrages figurez de boüis dans les parterres. (On dit, un parterre en broderie, ou de broderie.)

* *Broderie*, se dit figurément de embélissemens qu'on donne à un conte, & à des histoires, & le plus souvent aux dépens de la vérité. (Il y a dans ce conte quelque chose de vrai, mais le reste est de la broderie.)

BRODEUR, *s. m.* [*Phrygii operis artifex*.] C'est celui qui avec l'éguille & la broche fait sur de l'étoffe, sur du tafetas, du satin, ou du velours, toute sorte d'agréables ouvrages pour l'Eglise, les Princes, & les personnes de qualité. (Le Brodeur qui ne travaille que pour l'Eglise, s'appelle *Brodeur-Chasublier*; celui qui sert les personnes de condition, se nomme simplement *Brodeur*. Un bon Brodeur, un habile Brodeur.) La grande Fête des Brodeurs, c'est sainte Claire, qui vient tous les ans le 18. Juillet; & la Fête moins solennelle, c'est le jour de la Purification.

BRODEUSE, *s. f.* [*Phrygii operis artifex*.] Ouvrière qui brode.

Brodeuse de gaze, *s. f.* C'est une ouvrière qui brode des coiffes de gaze, & qui les embélit de divers petits agrémens, de fleurs, d'étoilés, de ronds figurez, & d'autres jolies choses qu'elle fait à l'éguille, qui servent à relever la gaze, & à rendre les coiffes plus belles. (C'est une des meilleures Brodeuses de gaze de tout Paris.)

On dit proverbialement: *Autant pour le Brodeur*. [*Ad populum phaleras*.] Pour se moquer d'un qui parle, comme si on disoit pour le bourdeur qui nous donne des menteries, des bourdes, & qui brode des contes.

BRODOIR, *s. m.* Terme de *Chapelier*. Sorte de petite bobine autour de laquelle est la soie dont on se sert pour broder les chapeaux.

BROÏE, ou *BROÏOIRE*. C'est l'instrument avec lequel on rompt le chanvre; après qu'il est roüi, pour le filer plus aisément.

BROÏEMENT, *s. m.* [*Tritura*.] Réduction en poudre, & mélange de couleurs avec de l'eau & de l'huile.

BROÏER, (*BROYER*), *v. a.* [*Terere*.] Casser menu. (Broïer de la moutarde. Broïer les couleurs. On dit que le moineau ne boit point tandis qu'on lui broie du chénevi avec du pain & de l'eau. *Poulet, Relation du Levant*, 1. p. c. 3. p. 43.)

BROÏEUR, (*BROYEUR*), *s. m.* [*Tritor*.] C'est celui, qui avec une molette, broie les couleurs dont les Peintres se servent. (Un Broïeur n'est pas fort riche, car il gagne peu de chose.)

BROÏON, (*BROYON*), *s. m.* C'est une espèce de molette, avec laquelle les Imprimeurs broient le vernis & le noir, dont ils composent leur encre.

BRONCHADE, *s. f.* [*Lapsus, offensio*.] Un faux pas que fait un cheval. (Ce cheval a fait une lourde bronchade.) Ce mot se dit aussi, au figuré, des personnes, & il signifie une faute légère.

BRONCHER, *v. n.* [*Pedem offendere*.] Ce mot se dit des chevaux, des mulets, &c. Faire un faux pas. (Il n'est cheval si superbe qui ne bronche, dit le proverbe. *Voit. Poës.*)

† * *Broncher*. [*Offendere, labi*.] Trébucher.

Se laisser tomber. (Sa canne s'acrocha dans l'un de ses canons, & mon homme broncha. *Scar. Poës.*)

† * *Broncher.* [*Errare.*] Manquer. (Si vous bronchez, on vous relèvera d'une belle sorte.)

Broncher, hésiter en prêchant, lorsque la mémoire n'est pas sûre.

(Lui cependant modeste au milieu de sa gloire,
Se plaignoit qu'on avoit vû *broncher* sa mémoire.
Vill.)

☞ Enseigne-moi, Molière, ou tu trouves la rime.
On dirait, quand tu veux, qu'elle te vient chercher,
Jamais au bout du vers, on ne te vit *broncher.*
Despr. sat. 2.

BRONCHIAL, *adj.* Terme d'*Anatomie.* On appelle *artère bronchiale*, une artère particulière des poumons. Elle est accompagnée de la *veine bronchiale*, qui rapporte à la veine cave le sang que l'artère a porté aux branches.

BRONCHIES. Tuyaux de la trachée artère répandus dans le poumon.

BRONCHOCÈLE, *f. m.* [*Gutturis hernia.*] Terme de *Médecine.* Tumeur du cou, grande & ronde, attachée à la trachée artère.

BRONCHOTOMIE, *f. f.* Terme de *Chirurgien.* Ouverture qu'on fait à la trachée artère, lorsque l'inflammation du larynx empêche la respiration. Cette opération donne à l'air, la liberté d'entrer dans les poumons & d'en sortir. Dès 1620. Habcot, fameux Chirurgien, publia un petit traité pour prouver la possibilité & la nécessité de l'opération de la Bronchotomie. On a depuis perfectionné cette opération.

BRONZE, *f. m.* *Airain, léton.* [*Æs.*] Tout ce qui imite le bronze. Voiture fait *bronze* féminin, mais aujourd'hui la plupart le croient masculin. Ce que les hommes écrivent sur le bronze, n'est pas immuable. *Entret. d'Ariste & d'Eugène.* Jeter une statuë en bronze.)

Bronze, est féminin chez les Artistes.

Bronze, signifie quelquefois une figure de bronze, & alors il est toujours masculin. (Voilà de beaux bronzes. Avez-vous vu les bronzes du cabinet du Roi?)

Bronze, se dit en parlant de médailles. (Le grand bronze, le petit bronze.)

BRONZÉ, BRONZÉE, *part. & adj.* [*Æris colore infectus.*] Ces mots se disent des peaux passées en noir. Maroquin de bronze, c'est celui qui n'est point grenu, qui est passé en noir, & dont on se sert pour faire des souliers de deuil. On dit aussi veau *bronzé*, &c.

BRONZER, *v. a.* [*Æris colore inficere, imbuere.*] Faire en manière de bronze. (Bronzer une figure.)

Bronzer, *v. a.* Il signifie encore, peindre en couleur de bronze, avec de la limaille de bronze.

BRONZES. Ce sont diverses figures de bronze que les curieux rassemblent. Dans les médailles on distingue le grand, le petit, & le moien *bronze.* Au figuré, *bronze* se dit pour dur, insensible; c'est un cœur de bronze.

BROQUART, *f. m.* Voyez *Brocard.*

BROQUETTE, *f. f.* [*Clavulus.*] Petit clou propre à cloier des chaises, à tendre des lits & de la tapisserie.

BROSSAILLES, BROUSSAILLES, *f. f.* [*Fruteta, dumeta.*] Menus bois de branches rompus. Le bel usage est pour *brossailles.* (Ramasser des brossailles pour faire du feu. *Abl. Ret. l. 4. c. 2.* Le lion voulant chasser

avec l'âne, se cacha dans les brossailles. *Ph. l. 1. fab. 11.* Ce n'étoient que petits sentiers pleins de brossailles. *Vaug. Quint. Curce, l. 5. ch. 4.*)

BROSSE. [*Penicillus.*] Terme de *Peintre.* Pinceau de poil de cochon dont les Peintres se servent.

BROSSER, *v. a.* [*Scopulâ tergere.*] Nétôier avec des brosses ou autre chose. (Brosser un enfant, un cheval.)

Brosser les lettres. Terme d'*Imprimeur.* C'est en ôter l'encre avec de l'eau & de la lessive.

Brosser. [*Sylvas pererrare.*] Courre au travers des bois. (Brosser à travers les buissons. *Vaug. Quint. Curce, l. 6.* Il travaille sans cesse à brosser les forêts. *Théoph.*)

BROSSES, *f. f.* [*Scopula.*] Espèces de vergettes pour nétôier les habits.

BROSSIER, *f. m.* Celui qui fait des brosses.

BROSSURE, *f. f.* Les Peaussiers - Teinturiers en cuir appellent *simple brossure*, la couleur qu'ils donnent aux peaux, en les imprimant simplement avec la brosse.

BROTTE, *f. f.* On nomme ainsi à Lyon, & aux environs, les cuillères de bois, qui servent à table.

BROU, *f. m.* [*Gulioca, putamen.*] Ecorce verte qui couvre les noix, le coco, & qui l'enveloppe.

BROUAILLES, *f. f.* Intestins de volailles ou de poissons, qu'on vuide pour les aprêter.

BROUÉE, *f. f.* [*Nebula.*] Ce mot se dit d'une petite pluie de peu de durée. (Il a fait une brouée. Il y a des brouées dangereuses pour les blez.)

† BROUET, *f. m.* [*Jusculum.*] Vieux mot qui n'entre que dans le burlesque & le stile comique. C'est un bouillon qu'on fait de lait, d'œufs & de sucre, qu'on portoit autrefois aux nouvelles mariées, le lendemain de leurs noces.

BROUETTE, *f. f.* [*Vehiculum trusatile.*] Espèce de petit tombereau qui n'a qu'une rouë & deux bras. (Mener la brouette.)

† *Brouette.* [*Sarracum.*] Ce mot se dit par moquerie des méchants carosses mal propres & mal atelez, & de même des chaises qui sont traînées par des hommes.

BROUETTER, *v. a.* [*Vehiculo trahere.*] Mener avec une brouette. (Brouetter les terres.)

On dit aussi par raillerie, en parlant de ceux qui loient de méchants carosses. (On se fait *brouetter* à Paris par toute la Ville pour un écu.)

BROUETTEUR, *f. m.* Celui qui traîne des chaises qu'on appelle *Brouettes.* On dit aussi *Brouettier.*

BROUHABA, *f. m.* [*Plausus, clamor.*] Terme de *Comédien.* Pour dire, le bruit qu'on fait à la Comédie lorsqu'on se récrie sur quelque endroit de la beauté de la pièce.

BROUI, *f. m.* [*Calamus.*] Terme de *Gens qui travaillent en émail.* Sorte de tuyau par où le vent passe quand on souffle pour travailler, & qui fait du bruit quand le vent y passe. (Travailler au broui.) On l'appelle aussi *chalumeau.*

BROUILLAGE. Le droit de *brouillage* consiste, suivant les Statuts de Bresse, à pouvoir envoyer son bétail paître dans un étang, lorsqu'il est en eau. Voyez *Rével, page 275.*

† BROUILLAMINI, *f. m.* [*Tenebræ, caligo, obscuritas.*] Mot burlesque pour marquer quelque chose d'obscur & d'embarassé. (Il y a là-dedans trop de brouillamini. *Mol.*)

On apelle encore *broüillamini*, une terre rouge & visqueuse qu'on trouve dans les minières de fer, & dont se servent souvent les Médecins & les Peintres. C'est le bol d'Arménie.

BROUILLARD, *f. m.* [*Nebula.*] Vapeurs qui sont arrêtées en un endroit de l'air, & qui l'obscurcissent. (Le broüillard tombe fort lentement. *Abl.*)

L'air n'est plus obscurci par des broüillards épais.
Deshoul. Poës.

Les broüillards épandus aux environs, ne laissoient voir les troupes qu'en gros. *Vaug. Quint. liv. 4. ch. 12.* Il s'éleve un broüillard épais qui obscurcit tout l'air. *Ab. Marmol. t. 1.*

Broüillard. On apelle ainsi un papier gris, qui boit. *Papier broüillard.*

BROUILLEMENT, *f. m.* [*Permissio, mixtura.*] Mélange, confusion. Ce mot est très-peu d'usage. On dit, le broüillement des couleurs.

BROUILLER, *v. a.* [*Miscere.*] Mêler. Confondre ensemble, & de deux ou de plusieurs choses ne faire qu'un composé. (Broüiller des œufs avec du jus d'éclanche.)

Broüiller. [*Turbare.*] Terme de Plumacier. Mêler ensemble le poil de plusieurs plumes qui ont chacune une couleur particulière. (Broüiller les plumes. Plumes bien broüillées.)

* *Broüiller.* Semer la discorde.

(J'aurai pû jusqu'ici broüiller tous les Chapitres.
Despr. Lutr.)

* *Broüiller.* Embarrasser. (Broüiller les affaires. Broüiller les cartes. Broüiller la cervelle à quelcun.)

* *Broüiller.* [*Invertere.*] Confondre & embarrasser. (Ce mot n'a été inventé que pour broüiller. Ce mot me broüille.)

Se broüiller, *v. a.* [*Misceri.*] Se mêler. Se confondre. (Ils ne se broüillent point avec le reste des troupes dans les défilez. *Abl. ret. l. 3. c. 3.*)

* *Se broüiller*, *v. r.* Terme de Manège. Il se dit des chevaux. Il signifie, se défunir. Se traverser. (Votre cheval se broüillera, si vous n'y prenez garde.)

* *Se broüiller.* [*Abalienari.*] Rompre avec quelcun. (Se broüiller avec quelcun. Ils se broüilleront là-dessus. Il ne se broüillent ni avec la foi, ni avec la raison.)

On dit proverbialement, *les cartes sont bien broüillées.* [*Iræ jam factæ sunt ampliores.*] Lorsqu'il y a quelque guerre civile, quelque grande querelle entre deux partis, dont on ne prévoit que de loin l'acommodement.

* **BROUILLERIE**, *f. f.* [*Dissensio, diffidium.*] Trouble dans un Etat. (Dans toutes les broüilleries du Roïaume, il s'est toujours montré bon François. *Voit. l. 53.*)

* *Broüillerie.* [*Contentiones.*] Petite querelle. (Ils ont eu quelque petite broüillerie, mais cela est passé.)

* *Broüillerie.* [*Tricæ.*] Dispute pleine d'embaras & de chicane d'école. (Voulez-vous recommencer nos broüilleries?)

Broüillerie. [*Miscellanea.*] Petits bouts de ruban, de passément, de dentelle, & autres pareilles choses qu'on met ou qu'on trouve ensemble. (Ce que vous cherchez, est parmi de petites broüilleries dans une cassette.)

Tome I.

BROUILLON, *f. m.* [*Palimpsestus.*] Papier sur quoi on jette ses premières pensées, qu'on corrige & retouche en changeant & éfaçant jusques à ce qu'on croie que ce qu'on fait, est bien.

Broüillon, *Broüillard*, *f. m.* [*Adversaria.*] Terme de Marchand. Il y a des gens de Province qui disent un broüillard; mais on dit à Paris un broüillon. Les Marchands y apellent de ce nom, un Livre sur lequel ils écrivent, & où ils raient ce qu'il leur plaît. (Ecrire un article sur le broüillon, éfacer un article sur le broüillon.)

* *Broüillon.* [*Turbator, novarum rerum molitor.*] Celui qui se plaît à broüiller les gens, ou les affaires. (Avec cette puissance si énorme, un broüillon feroit à craindre. *Patru, Plaid.* Châtier les broüillons. *Abl.*)

† * *Broüillon.* [*Stolidus, levis.*] Petit étourdi, petit sot, petit quéréleur. (C'est un petit broüillon.)

BROUIR, *v. n.* [*Arescere.*] Terme d'Agriculture. Ce mot se dit des blez & des arbres qui pendent par les racines, & signifie gâter. (Epi qui commence de broüir. Pêcher qui broüit.)

BROUISSURE, *f. f.* [*Aridi folliculi.*] Terme d'Agriculture. Il signifie le mal que cause un mauvais vent d'Avril, ou de Mai aux feüilles ou aux fleurs des arbres, qui les fait retirer, & leur ôte leur verdeur. (Il faut ôter la broüissure des arbres. Cette broüissure tombera aux premières pluies douces. *Quintini, des Jard. t. 1.*)

BROUSSIN D'ERABLE, *f. m.* [*Molluscum.*] C'est une excroissance qui vient à un arbre qu'on apelle érable, & qui étoit si précieuse aux Romains, qu'ils l'auroient préféré au citronier, s'is avoient pû en faire des tables.

BROUT, *f. m.* [*Pastio ex dumetis.*] Ce que pousse le bois au printems, & qui enivre en quelque façon les bêtes fauves qui en mangent. (Aler au brout.)

Brout de noix. [*Gulioca.*] Ecaïlles de noix vertes qu'on laisse pourrir dans un muid, & qu'on fait bouillir avec de l'eau pour mettre le bois en couleur de noier.

BROUTER, *v. a.* [*Pasci.*] Ce mot se dit des chèvres, des chameaux, des lapins, &c. & signifie manger la pointe des herbes. (La chèvre broute. Le chameau broute continuellement, & ne broute que des chardons, ou des herbages pleins de lait, ou les extrémités des parties des arbres où se forment les bourgeons, & ou toute la sève se porte. *Poulet, Relation du Levant, 2. p. ch. 3.*)

On dit en proverbe, *où la chèvre est liée, il faut qu'elle broute*; pour dire, qu'il faut demeurer attaché à son état. *L'herbe sera bien courte, s'il ne trouve de quoi brouter*; pour dire qu'il trouvera bien le moïen de gagner sa vie.

Brouter, *v. a.* [*Putare, resecare.*] Terme de Jardinier. C'est rompre l'extrémité des menuës branches. (Broutez ces branches.)

BROUTILLES, *f. f.* [*Virgultæ.*] Menuës branches qui restent dans les forêts après qu'on en a retranché le bois de corde, & qui servent à faire des fagots.

B R U.

BRU, *f. f.* [*Nurus.*] Ce mot est peu usité; on dit en sa place, *belle-fille*. Cependant ce mot de *bru*, trouve encore sa place dans les ouvrages

Z z

comiques, fatiriques, & autres d'un stile familier, & de raillerie. (Sa bru est jolie, elle est belle, elle est galante.)

Quiconque à son mari veut plaire seulement,
Ma bru, n'a pas besoin de tant d'ajustement.
Mol. Tart. a. 1. sc. 1.)

BRUANT. On dit aussi *Bréant*. [*Anthus*.] Petit oiseau, gros comme un moineau, de couleur jaune & verdâtre.

BRUGNOLES. Voyez *Brignoles*.

BRUIANT, BRUIANTE, (BRUYANT,) *adj.* [*Streps.*] Qui a fait ou qui fait un bruit éclatant. (Le fleuve rouloit ses eaux avec violence, & ses flots bruians & écumeux se rompoient en divers endroits. *Vaug. Quint. Curce, l. 8. ch. 13.* La mer bruiante. Une voix bruiante.)

Un Poëte, dans une satire contre M. Despreaux, dit :

(Ces mulets importuns bizarrement ornez,
Et d'un airain bruiant par tout environnez.
Poëte Anonyme.)

D'autres se servent du mot *bruisant*. Dans le stile familier, on dit d'un homme qui se plaît à faire du bruit; *c'est un homme bruiant*.

BRUIÈRE, (BRUYÈRE,) *f. f.* [*Erica*.] Plante dont il y a plusieurs espèces. En France, c'est le nom qu'on donne à plusieurs petits arbres sauvages qui croissent dans des terres incultes parmi les genets, & autres semblables arbuttes.

(Ce discours passe un peu nos penfers ordinaires,
Et s'éleve au-dessus de nos humbles bruières.)

Bruière, f. f. Plante sauvage, basse & branchuë, qui est dure comme du bois, qui a les feuilles fort petites & faites quelquefois en forme de petit bouton. La bruière est, parmi les plantes sauvages, la première & la dernière qui pousse des fleurs; car elle fleurit au commencement du printemps & en automne. *Dal.*

Bruière, f. f. Sorte de laine d'Alemagne. Il y en a de plusieurs espèces, comme la *bruière* du Rhin, la *bruière* de Wismar, &c.

BRUINE, *f. f.* [*Pruina*.] Petite pluie. (Broüillards & bruines, bénissez le Seigneur. *Daniel, 3.*)

BRUINER, *v. n.* [*Pruina cadit*.] Faire de la bruine. (Il n'a fait que bruiner toute la journée.)

BRUIR. Terme de *Manufacture*. *Bruir* une petite étoffe, comme il se pratique à Amiens, à Reims & au Mans; c'est en amortir tous les ressorts en la pénétrant de la vapeur de l'eau chaude dans une chaudière quarrée où on la couche sur son rouleau: ce qui la dispose à se bien *apréter*.

BRUIRE, *v. n.* [*Streperere*.] *Je bruis, tu bruis, il bruit. Nous bruissons, vous bruissez, ils bruisent.* Ce verbe *bruire* n'est guère usité qu'à l'infinitif, & encore ne l'est-il pas beaucoup. Il signifie faire quelque bruit. Faire un bruit sourd & confus. (Les soldats firent bruire leurs armes. *Abl. César, l. 7.* J'ois bruire les vents & les flots. *Théophile.*)

BRUISSEMENT, *f. m.* [*Streptitus, fragor*.] Il se dit de la mer, & veut dire une sorte de bruit sourd & confus que font les vagues. (J'entens le bruissement des vagues. Le bruissement des vagues n'étonne pas, comme fait la tempête.)

BRUIT, *f. m.* [*Murmur, fremitus*.] C'est l'effet d'une agitation particulière que la rencontre

de deux corps produit premièrement dans l'air voisin, & presque au même tems dans un plus éloigné, & jusques dans l'organe de l'ouïe. C'est quelque chose de bruisant. (Un grand, ou petit bruit; un bruit sourd, confus; un bruit éclatant, extraordinaire. Faire du bruit. Exciter du bruit. Modérer, arrêter, empêcher le bruit. Apaïser, étoufer le bruit. Le bruit du tonnerre, du canon, du tambour.)

* *Bruit, f. m.* [*Rumor*.] Ce mot, au figuré, a divers sens. Il signifie une sorte de nouvelle qui se dit & qui court. (C'est un bruit de Ville qui n'est pas bien sûr. Faire courre le bruit de la mort de quelcun. Un bruit sourd veut que le Roi respire. *Rac. Phédre, a. 2. sc. 6.* Examinons le bruit qui court.)

* *Bruit, f. m.* [*Fama*.] Réputation. Nom. (Ses exploits auront un bruit durable.)

Bruit, f. m. [*Magnum nomen*.] Il signifie encore l'éclat de la réputation. (*Son nom fait grand bruit dans le monde. Voit. l. 2.* C'est-à-dire, son nom éclate, on parle fort de lui. *La neutralité fait du bruit. Voit. Poës.* C'est-à-dire, on en parle par-tout. *Le bruit de sa réputation les étonna. Abl. Arr. l. 1.*)

Cette fière raison dont on fait tant de bruit,
Contre les passions n'est pas un sûr remède.
Deshoul.)

Bruit. [*Seditio, rixa*.] Signifie quelquefois sédition, querelle, confusion.

BRULANT, BRULANTE, *adj.* [*Ardens, flagrans*.] Chaud. (Les brûlans déserts de l'Afrique. *Voit. Poës.*)

BRULÉ, *f. m.* [*Ustus*.] Chose cuite & un peu brûlée. Chose que le feu brûle, ou a brûlé. (Omelette qui sent le brûlé. Il y a quelcun qui brûle ici, je sens le brûlé. Le café sent le brûlé.)

Brûlé, f. m. C'est un terme d'*Orfèvre*, & d'autres qui travaillent en or & en argent. C'est l'or ou l'argent filé sur la soie, qui vient du galon, des boutons, des dentelles, ou des franges d'or ou d'argent, qu'on brûle & qu'on vend aux Orfèvres ou au Bureau de la Monoie. (Vendre, ou acheter du brûlé. Le prix du brûlé n'est pas fixé, le brûlé se vend au poids. Quand les Orfèvres ont beaucoup de brûlé, ils le fondent & en font de l'argent.)

BRULEMENT, *f. m.* [*Ustio, crematio*.] L'action de brûler. (Les brûlemens devroient être défendus, & ne se devroient pas pratiquer entre des Chrétiens.)

BRULER, *v. a.* [*Urere*.] Il signifie consumer par le moïen du feu. (Brûler du bois. Les Anciens brûloient leurs morts, & tout ce qu'ils avoient eu de plus cher pendant leur vie. Pour brûler un corps, ils le posoient sur un bûcher, & après qu'ils l'avoient brûlé, il en mettoient les cendres dans une urne.)

Brûler, v. a. Faire mal en touchant quelque chose de chaud. (Vous m'avez brûlé de ce tison, car il est ardent.)

Brûler, v. a. Causer quelque douleur. Il se dit des choses chaudes à l'égard de celles qui sont sensibles. (Cette écuelle me brûle quand je la tiens, elle est trop chaude. Cela brûle, ne le touchez pas.)

Quand on se brûle au feu que soi-même on attise,
Ce n'est point accident, mais c'est une sottise.
Regnier.

Brûler, v. a. [*Adurere*.] Il se dit du soleil à l'égard des fruits de la terre. (Le soleil est à cette heure trop ardent, il brûle les biens de la terre; c'est-à-dire, il les dessèche trop. On dit aussi que le soleil brûle le teint.)

Brûler, v. a. Faire du feu de quelque chose. (En Angleterre, & dans les Isles voisines, on brûle du charbon de terre, & en Hollande on brûle des tourbes.)

Brûler, v. a. Faire du feu de quelque chose pour s'en éclairer. (Brûler de la cire, de la bougie, de la chandèle. Brûler de l'huile.)

Brûler, v. a. [*Torrere*.] Il se dit encore de la fièvre. C'est échauffer excessivement par une trop grande ardeur. (Il a une fièvre qui le brûle.)

Brûler, v. n. Se consumer en s'alumant. (Le bois brûle, l'huile brûle, la chandèle brûle, la bougie brûle.)

* *Brûler*, v. a. [*Ad amorem-incitare*.] Donner de l'amour.

Brûler, v. n. [*Ardere, flagrare*.] Être consumé d'amour. Avoir de l'amour. Avoir de la passion pour quelque chose. Désirer ardemment.

(Vous brûlez d'une soif qu'on ne peut assouvir.
Despreaux.)

Brûler d'amour, de colère, de haine, d'impatience.)

Brûler. [*Cupere, ambire*.] Ce mot signifiant désirer, souhaiter avec ardeur, & étant suivi de la conjonction *que*, veut le verbe qui le suit au subjonctif.

(Où, mon cœur au mérite aime à rendre justice,
Et je brûle qu'un nœud d'amitié nous unisse.
Molière, *Misantr.*, a. 1. sc. 2.)

Se brûler, v. n. [*Uri*.] Se faire du mal, ou se consumer par le feu. (Il s'est brûlé lui & son fils. *Se brûler à la chandèle*. [*Indicio suo ut forex perire*.] Proverbe qui veut dire, *se jeter dans le péril*.)

A brûle-pourpoint, adv. C'est poser l'arme à feu presque sur le corps de la personne qu'on tire, de peur de la manquer. (Il l'a tiré à brûle-pourpoint.)

Brûler. Ce mot entre encore dans plusieurs proverbes. *Brûler la chandèle par les deux bouts*, c'est se ruiner bien-tôt. *J'en viendrai à bout, ou j'y brûlerai mes livres*; pour dire, je poursuivrai l'affaire avec la dernière vigueur. [*Rem gnaviter pertendam*.] *Brûler de l'encens devant quelqu'un*; c'est l'idolâtrer en l'encensant sans cesse par des loiianges. Graissez les botes d'un vilain, il dit qu'on les lui brûle. La chandèle se brûle, pour dire, hâtez-vous. Le tapis brûle, pour exciter à mettre au jeu.

BRULEUR, f. m. [*Incendiarius, incensor*.] Celui qui brûle. Mais ce mot ne se dit pas seul. (Un brûleur de grange. Un brûleur de maisons. *Scar*.)

BRULOT, f. m. [*Navis incendiaria*.] Vaisseau chargé de matières combustibles propres à brûler un autre vaisseau. Voyez le *Dictionnaire de la Marine du sieur Aubin*. On dit, *adresser ou conduire un brûlot, détourner un brûlot*.

Brûlot. [*Catapulta incendiaria*.] Machine dont se servoient les Anciens pour lancer des dards, à laquelle étoit attachée une matière combustible qu'on alumoit, lorsqu'on les vouloit darder. *Perraut, dans son Vitruve*.

† *Brûlot*, f. m. Mot burlesque. Morceau trop

salé & trop poivré. Morceau qu'on sale trop à dessein, & qu'on donne pour rire à une personne. (Je lui ai donné un brûlot, il l'a avalé. J'ai avalé un brûlot, j'en ai la gorge toute en feu.)

Brûlot, se dit aussi d'un esprit turbulent qui souffle le feu. (C'est un vrai brûlot.)

BRULURE, f. f. [*Adustio*.] Le mal que le feu, ou quelque chose de chaud a fait. (Une cuisante brûlure. (*Onguent pour la brûlure*. Les Charlatans vendent de l'onguent pour la brûlure. Le suc de la racine d'asphodelle cuite, guérit les brûlures, selon Plin. Barbier d'Aucourt a fait un ouvrage, qu'il a intitulé, *Onguent pour la brûlure*.)

BRUMAL, BRUMALE, adj. [*Brumalis*.] Terme de Jardinier. Il vient du Latin *brumalis*, & signifie qui vient l'hiver. (Iacinte brumale.)

BRUME, f. f. [*Bruma*.] Terme de Mer. C'est un brouillard épais qui s'élève quelquefois sur la mer. (Une fâcheuse brume. L'Isle étoit couverte d'une brume noire & épaisse. Il s'est élevé une brume très-incommode. Il y a des brumes pendant lesquelles on peut être en présence de l'ennemi, sans être à vûe.)

Dans la brume tout le monde est pilote. Sorte de proverbe, pour dire que durant un brouillard de mer, chacun est libre de dire sa pensée touchant la route qu'on doit tenir.

BRUN, BRUNE, adj. [*Fuscus, subniger*.] Qui est de couleur presque noire. Qui a des cheveux qui tirent sur le noir. (Un drap brun. Anne de Boulen étoit brune, & de belle taille. *Mauc. Schisme*.)

Brun, f. m. Celui qui a les cheveux bruns. Ce qui est de couleur brune. (C'est un beau brun.)

Bai-brun, se dit des chevaux qui sont de couleur de châtaigne fort obscure.

BRUNE, f. f. Celle qui a les cheveux bruns. (C'est une fort jolie brune.)

Belle & charmante brune,
Que mon sort seroit doux,
Si j'avois la fortune
De me divertir avec vous.

On ne voit plus, Tirsis, de ces Bergers constans;
Dans nos hameaux, ni dans nos champs;
Leur cœur est aujourd'hui plus mobile que l'onde;
Malgré leurs plus affreux sermens,
Ils vont de la brune à la blonde;
Et leurs feux les plus beaux ne durent pas long-tems.
Poète Anonyme.

† *Brun, Brune*, adj. [*Obscurus, tetricus*.] Mélancolique. Sombre. (Humeur brune.)

† *Sur la brune*. [*Flexo in vesperum die*.] Ces mots signifient, *sur le soir*, mais ils sont un peu vieux.

BRUNELLE, f. f. Plante vulnérable & astringente, propre pour les ulcères du poumon & les maux de gorge.

BRUNES. Toiles qui se fabriquent à Roüen & aux environs.

† BRUNETTE, f. f. [*Subnigra*.] Ce mot n'entre que dans les discours familiers, & dans les chansons. Il signifie une jeune fille qui est brune. (Une belle, jolie, charmante brunette.)

Le beau Berger Tirsis,
Sur le bord de Loire assis,
Chantoit sur sa musette,
Ah! petite brunette,
Ah! tu me fais mourir.
Vive le mari de Jannette,
Vive le jour
Qu'il fit l'amour
A sa brunette.

(*Muse Coquette*, 2. p. p. 24.)

Brunette, *f. f.* [*Pannus subniger.*] Ce mot signifie aussi une sorte d'étoffe fine, qui tiroit sur le noir, & dont s'habilloient autrefois en France les personnes de qualité, d'où vient ce proverbe François.

Aussi-bien font amourettes,
Sous bureau que sous brunettes.

C'est-à-dire, que les riches & les pauvres aiment également.

BRUNIR, *v. a.* [*Fuscare.*] Terme de *Brunisseur*. Eclaircir avec le brunissoir. (Brunir de la vaisselle d'argent.)

Brunir. [*Polire, expolire.*] Terme de *Relieur*. Eclaircir, polir la tête, la queue & la tranche d'un Livre à force de froter dessus avec la dent de chien. (Brunir un Livre sur tranche.)

Brunir. [*Levigare.*] Terme de *Taillandier*. (Brunir des pincettes.)

Brunir. [*Tingere.*] Ce mot se dit des bêtes fauves qui font devenir leur tête rouge, grise ou de couleur brune, de blanche qu'elle étoit. (Les cerfs, les dains, & les chevreuils se brunissent la tête. *Sal.*) Quand le bois du cerf est revenu au printemps, il est couvert d'une peau tendre qui lui démange; pour la faire tomber, il se frotte contre les baliveaux, afin de la rendre nette & unie, & la fait changer de couleur, selon les terres où il se frote; c'est ce qu'on appelle *brunir*. *Diction. des termes de la Chasse du cerf*, à la suite du Poëme de M. de Séré.

BRUNISSAGE, *f. m.* [*Politura.*] Ouvrage de brunisseur. (Paier le brunissage de la vaisselle.)

BRUNISSEUR, *f. m.* [*Politor.*] Ouvrier qui brunit la vaisselle d'argent.

BRUNISSEUSE, *f. f.* Celle qui brunit la vaisselle d'argent.

BRUNISSOIR, *f. m.* [*Ferrum poliendis metallis comparatum.*] Petit bâton au bout duquel il y a de la sanguine avec quoi on brunit de l'argent mat.

BRUNISSURE, *f. f.* Terme de *Teinture*. C'est la façon qu'on donne aux étoffes que l'on teint, pour diminuer & brunir leurs teintes, afin de mieux assortir les nuances des couleurs.

BRUNO, *f. m.* [*Bruno.*] Nom du Fondateur des Chartreux.

BRUSC, *f. m.* [*Ruscus, ruscum.*] Petit arbrisseau qui a quelque chose de commun avec le mirte, qui est plein de bois, qui a la tige ronde, couverte d'une écorce épaisse, tirant sur le brun; ses feuilles sont dures, aiguës & piquantes, & son fruit est rouge & croît sur ses feuilles. C'est une espèce de *houx-frelon*.

BRUSQUE, *adj.* [*Acer, præceps.*] Ce mot se dit des personnes & de leurs actions, il signifie, un peu rude. Qui n'a pas toute la douceur que demande une exacte civilité. Qui est un peu précipité. (Il est brusque. Elle est brusque. Action brusque.)

BRUSQUEMENT, *adv.* [*Præcipiti impetu.*] D'une manière brusque & prompte. Agir brusquement. (Je lançai un peu trop brusquement mon foudre contre un Philosophe. *Abl. Luc. t. 1.*)

BRUSQUER, *v. a.* [*Durè, acerbè excipere, habere, tractare.*] Ce mot se dit des personnes. Il signifie, faire quelque brusquerie à quelqu'un. Agir avec une personne d'une manière rude & peu civile, qui n'a rien de doux ni de poli.

Brusquer. En terme de *Guerre*, on dit, *brusquer* l'ennemi, *brusquer* une place; c'est-à-dire, charger vivement l'ennemi, sans lui donner le

tems de se reconnoître, ataqer une place pour l'emporter d'emblée, sans s'amuser à l'assiéger dans les formes.

BRUSQUERIE, *f. f.* [*Præceps animi impetus.*] Action brusque. (C'est une brusquerie insupportable. Faire des brusqueries.)

BRUT, BRUTE, *adj.* [*Belluinus, belluina.*] Ce mot se dit des bêtes, & veut dire *qui est sans raison*, mais dans ce sens, il ne se dit proprement qu'au féminin. (Une bête brute.)

* *Brut, Brute.* [*Asper, scaber, impolitus.*] Qui n'est pas poli. Raboteux. Qui n'est pas taillé. (Diamant brut. Pierre brute. C'est une pierre qui sort de la carrière.) Il se dit, au figuré, des ouvrages d'esprit auxquels on n'a pas encore mis la dernière main, qui ne sont qu'ébauchés.

Brut, ou *Bout d'étamine*. Sorte d'étoffe assez semblable à l'étamine, qui se fabrique en quelques lieux de France.

BRUTES, *f. f.* Les animaux. Les bêtes brutes. (Les brutes ont plus de sens que lui.) On dit des personnes qui n'ont ni esprit ni raison; *Ce sont des bêtes brutes.*

BRUTAL, BRUTALE, *adj.* [*Ferinus, ferus, stolidus.*] Qui vient de la brute. Qui a quelque chose de l'animal. Qui est de bête. (Un plaisir brutal. Humeur brutale.)

Brutal, *f. m.* Qui a des sentimens brutaux. Qui aime les plaisirs brutaux. Rustre. Impertinent. (Un franc brutal, contestant comme un diable. *Scar. Poës.*)

On se damne en honnête homme, on se damne en brutal.

BRUTALE, *f. f.* Rustre. Sote. Grossière. Rude & peu civile. (Une franche brutale.)

BRUTALEMENT, *adv.* [*Ferino more, feraciter.*] D'une manière brutale. D'une façon rude & grossière. (Parler brutalement. Agir brutalement.)

BRUTALISER, *v. n.* [*Ferociter excipere.*] Terme de *Précieuse*. Pour dire, se divertir amoureusement. Prendre des plaisirs sensuels. Prendre les plaisirs qui regardent les sens. Prendre les plaisirs de la chair.

Brutaliser, signifie encore, outrager quelqu'un, lui dire des paroles dures.

BRUTALITÉ, *f. f.* [*Actio belluina.*] Action brutale. (Une brutalité exécration. *Patru, Plaid. 5.*)

Pour pouvoir d'un œil sec voir mourir ce qu'on aime,
Ah! c'est *brutalité* plus que vertu suprême.
Quin.)

Ce mot signifie aussi une parole dure & outrageante.

Assouvir sa brutalité. C'est donner à sa passion tout ce qu'elle demande, contenter sa concupiscence.

BRUTIER, *f. m.* [*Ales prædator.*] Oiseau de proie qui est la même chose que *la buse*, ou *le butor*, quoique quelques-uns y mettent de la différence.

BRUVAGE. Voiez *Breuvage*.

BRUXELLES. Terme d'*Émailleur*, ou de *Peintre en émail*. C'est une espèce de petite pincette, d'environ quatre pouces de longueur, il y a un anneau qui embrasse les deux lames plates, & qui, du haut en bas, est pour ferrer & pincer ce que l'on veut tenir, soit chaud ou froid, avec plus de délicatesse & de sûreté; ou parce que les doigts peuvent être trop gros pour tenir la chose sur laquelle on veut travailler. *Ferrand, de la Peint. en émail, pag. 179.*

BRUYÈRE. Voiez *Bruière*.

B S I.

BSI DE HERI. C'est une espèce de poire très-recherchée ; Costar nous en a appris l'étimologie dans une de ses Lettres à Voiture, page 19. de leurs Entretien. » Tout le monde » n'est pas du goût d'un sçavant homme de cette » Province, qui se met dans une véritable » colère, lorsqu'on dit devant lui, des poires » de bsi de heri, parce qu'il a sçu qu'en Bas- » Breton, bsi signifie poires, & qu'ainsi c'est » comme si l'on disoit, poires poires de la forêt » de Heri. »

B U A.

BUANDIER, *f. m.* BUANDIÈRE, *f. f.* [*Lixivia administer, ou administra.*] Ce mot n'est en usage qu'en quelques Provinces, & signifie blanchisseur, ou blanchisseuse.

BUANDERIE, *f. f.* [*Officina lavandis linteis comparata.*] Salle où il y a un fourneau & des cuviers pour faire la lessive.

B U B.

BUBE, *f. f.* [*Tumor, pustula.*] Il vient du Grec. Petite élevation qui vient sur le corps. (Il lui est venu une fâcheuse bube.)

Le Roman de la Rose :

Et le col de bonne mesure,
Sans aucune bube ni tache.

BUBERON, *f. m.* [*Guttus.*] Petit vase de grès, de faïence, ou de métal, qui a un petit goulot par où l'on donne à boire aux enfans qui sont à la mamelle.

Buberon, *f. m.* Terme d'Orfèvre & de Potier d'étain. Manière de tuyau, qui est la partie du vaisseau qu'on appelle vinaigrier, par où coule le vinaigre quand on en verse.

BUBON, *f. m.* [*Bubo.*] Il vient du Grec *bubon*. Tumeur à l'aîne. (Un dangereux bubon. Un bubon vénérien. Un bubon pestilencieux. Avoir un bubon.)

BUBONOCÉLE, *f. f.* Tumeur qui arrive à l'aîne, & qui est causée par la chute de l'épiploon. C'est aussi une espèce d'hernie qu'on appelle incomplète, & à laquelle les femmes sont sujètes comme les hommes. Ce mot vient de βυβών, aîne, & de κήλη, hernie.

B U C.

BUCCINATEUR, *adj. m.* Terme d'Anatomie. [*Buccinator.*] Epithète qu'on donne au second des muscles communs des lèvres, ainsi appelé parce qu'en s'enflant il fait grossir la joue.

Buccinateur, *f. m.* Celui qui sonne de la trompette.

BUCENTAURE, *f. m.* [*Bucentaurus.*] Espèce de Galère, ou Galeasse que le Doge de Venise monte tous les ans le jour de l'Ascension, pour épouser la mer en présence du Sénat & des Ministres étrangers. Cérémonie de vanité qui attire de toutes parts un nombre infini de peuple. Ce bâtiment ne s'écarte jamais du port : il reste toute l'année sous un couvert dans l'arsenal, & on ne l'en tire que deux jours avant l'Ascension, pour se préparer à cette fête politique. Quelquefois on le montre aux Princes & aux Seigneurs de la plus grande distinction, que la curiosité attire

à Venise. Sanfovino, dans sa description de Venise, en Italien, dit que le Bucentaure fut fabriqué l'an 1311.

BUCHE, *f. f.* [*Stipes, truncus.*] Gros morceau de bois propre à brûler. (Grosse bûche. Fendre une bûche.) Bûchette, est le diminutif, une petite bûche.

† * Bûche. [*Stipes.*] Sot. Ane. (C'est une bûche, il n'a point d'esprit.)

Bûche. Espèce de flibot dont les Holandois se servent pour la pêche. *Acad. Franç.*

BUCHER, *f. m.* [*Bustum, pyra, rogas.*] Pile de bois qu'on faisoit du tems des anciens pour brûler les morts. (Dresser un bûcher. *Vaug. Quint. l. 10.* Porter le corps au bûcher. *Abl. Tac.*)

Bûcher. [*Cella lignaria.*] Lieu où l'on met le bois de quelque maison, qui est destiné pour être brûlé.

BUCHERON, *f. m.* [*Lignator.*] Celui qui met le bois en bûches.

César, comme le bûcheron,
Tous les jours au bord du Cocyte,
Se trouve au lever de Caron.

BUCHIOCHE, *f. f.* Sorte de draps de Provence & de Languedoc, que les François débitent en Egypte.

BUCOLIQUE, *adj.* [*Bucolicus.*] Les Latins ont pris ce mot du Grec, & nous l'avons pris du Latin *bucolicus*. Il veut dire *pastoral*, qui a l'air des gens qui gardent les troupeaux à la campagne. (Moschus & Bion sont les plus agréables Poètes bucoliques Grecs de l'antiquité. Théocrite a quelquefois le stile un peu trop bucolique. Fontenelle, *Nature de l'épique. Longepierre, Préface sur l'Idyle.* La poésie bucolique est la plus ancienne de toutes les poésies. *Font. Disc. sur l'épique.*)

Bucoliques, *f. f.* [*Bucolica.*] Ce mot est quelquefois substantif, & alors il se dit seulement au pluriel. Il signifie les Poésies pastorales de quelque Poète. Ainsi l'on dit, les Bucoliques de Virgile sont plus fines & plus délicates que celles de Théocrite.

On dit dans le stile familier, telle chose est dans mes Bucoliques ; c'est-à-dire, dans mes Recueils.

B U É.

BUÉE, *f. m.* [*Lixivia.*] Vieux mot qui signifie lessive.

B U F.

BUFET, (BUFFET,) *f. m.* [*Armarium.*] Table qu'on met dans les sales à manger, où l'on étale la vaisselle d'argent lorsqu'on est prêt à dîner, ou à souper. (Il lui donna un bufet garni de vases d'or d'un très-grand prix. *Citri, Hist. du Triumvirat, 3. p. ch. 12.*)

Les Romains avoient trois bufets dans leurs festins : le premier étoit appelé *lapis albus* ; Horace, *sat. 6. lib. 1.*

*Cæna ministratur pueris tribus, & lapis albus
Pocula cum cyatho duo sustinet.*

Le second, *Cylibatum* ; c'étoit une table ronde de pierre, sur laquelle on mettoit les vins, & on l'apelloit encore *Cartabulum* : le troisième étoit nommé *Urnarium*, parce que l'on y mettoit les coupes & les verres dont on se servoit à boire.

* *Bufet.* [*Supellex argentaria, argentum expositum.*] Toute la vaisselle d'argent qu'il faut pour un service de table. Service complet de vaisselle d'argent dressé sur une table dans une sale à manger. (Avoir un beau bufet de vaisselle d'argent.)

Bufet. Terme de *Faïeur d'orgue*. Bois sur quoi sont posez les tuyaux d'orgue.

BUFETER, (BUFFETER,) *v. a.* [*Ore opposito vinum sugere ad dolium.*] Ce qui se dit des Voituriers qui percent les tonneaux avec un foret, & apliquent la bouche contre le tonneau pour y boire.

Bufeter. [*Vexare, colaphos impingere.*] Vieux mot qui signifie exciter quelcun, le tourmenter.

BUFETIN, (BUFFETIN,) *f. m.* [*Thorax à bubali corio.*] Juste-au-corps fait d'un jeune buffle. (Avoir un bon bufetin.)

BUFETEUR, (BUFFETEUR,) *f. m.* Voiturier qui perce les tonneaux pour boire en chemin.

BUFLE, *f. m.* [*Bubulus.*] Animal sauvage d'une couleur qui tire sur le noir, qu'on aprivoise, & qu'on fait travailler en Italie & en d'autres pais, comme on fait les beufs en France. Le bufle ressemble au beuf, mais il a un mugissement bien plus terrible que celui du beuf. (Un bufle mâle. Un bufle femelle.)

* *Bufle.* [*Thorax à bubali corio.*] Juste-au-corps fait de peau de bufle bien passée. Quelques-uns disent *bufe*, mais mal. (Son bufle plié en deux amortit le coup de la bale. *Mémoires de M. de la Rochefoucault.*)

† * *Bufle.* [*Stolidus.*] Ignorant. Sot. C'est un gros bufle. *Cacher un bufle sous son pourpoint.* Phrase burlesque, pour dire, être un sot.

B U G.

BUGLE, *f. f.* [*Bugula.*] Terme de *Botanique*. Plante dont la tige est quarrée, veluë, & de la hauteur d'une paume, dont les feüilles sont épaissies, peu longues, pointuës, rougeâtres & dentelées; elle est vulnérable, & propre aux maladies du poumon.

BUGLOSE, *f. f.* [*Buglossum, lingua bovis, Circium Italicum.*] Herbe qui se mange, qui devient haute & fleurit bleuë en forme de violette. On emploie encore plus la Buglose, ou Bouglosse pour la santé, que pour les alimens; si on en excepte sa fleur, dont on se sert pour garnir les salades.

BUGRANE, ou BUGRATE, *f. f.* [*Ononis.*] Terme de *Botanique*. Plante qu'en appelle autrement *Arrête-beuf*, & quelquefois *Bugronde*.

BUGRONDE; *f. f.* C'est la même plante que celle qu'on appelle *Arrête-beuf*.

B U H.

BUHOT, *f. m.* Terme de *Plumacier*. Prononcez *bûo*. Plumes d'oie peintes qui servent d'étalage & de montre sur les boutiques des Plumaciers. (De beaux buhots.)

B U I.

☞ BUIE. Les païsans de plusieurs Provinces, comme du Lionnois, & de la Bourgogne, se servent ordinairement de ce terme, qui signifie la lessive. *Faire la buie*, c'est faire la lessive.

BUIRE, *f. f.* [*Hydria, urceus.*] Terme d'*Orfèvre*. Grand vase d'argent pour mettre des

liqueurs. (Une belle buire. Remplir, ou vuidier une buire.)

Buire, f. f. Les Faïenciers de Paris apellent de ce nom, une sorte de pot de faïence assez grand & assez gros, qui a une anse. (Une buire de faïence est jolie pour aider à parer quelque cabinet.)

BUIS. Voiez *Boüis*.

BUISART, ou BUSART, *f. m.* [*Buter.*] Oiseau de proie. *Danet*.

BUISSON, *f. m.* [*Dumus.*] Touffe de petits bois remplie souvent de ronces & d'épines.

(Mais cet ami peu s'en informe,
Et veut, parce qu'un lièvre en forme
L'attend, dit-il, dans un buisson,
Que l'on se lève, & sans façon.

Perr. la chasse.)

Buiffon ardent. [*Oxiacantha Dioscoridis.*] Buiffon où Dieu aparut à Moïse.

Buiffon ardent. Arbrisseau toujours verd qui fleurit blanc en Mai, & qui porte un fruit rouge qui demeure sur l'arbre durant l'hiver.

Buiffon. [*Arbor coactæ brevitatis.*] Terme de *Jardinier*. Arbre qu'on plante d'ordinaire dans les bandes des parterres le long des sentiers, & qu'on taille de figure ronde, quarrée, plate par dessus, ou de telle façon qu'on veut (Planter des arbres en buiffon. Tenir en buiffon.)

On dit en terme de *Chasse*, que les cerfs prennent le buiffon, quand ils vont chercher un lieu secret pour faire leurs têtes, quand ils ont mis bas. Et l'on dit aussi des cerfs & des sangliers, qu'ils prennent le buiffon, quand ils quient la compagnie des autres, lorsqu'ils ont trois ans. On dit encore, en terme de *Chasse*, *Buiffons-creux*: Ce terme se dit quand le valet de Limier qui a détourné, ne trouverien dans son enceinte: C'est un buiffon creux.

Il a batu les buiffons, & un autre a pris les oiseaux. [*Sudavit multum, alter honores tulit.*] Proverbe, qui veut dire qu'un autre a retiré le profit de la peine que le premier avoit prise.

BUISSONNIER, BUISSONNIÈRE, *adj.* [*Ignavus, iners, segnus.*] Qui se tient parmi les buiffons. Ce mot n'est guère en usage.

Buiffonnier, f. m. C'est un Officier ou Garde de la navigation, préposé pour veiller à l'observation des réglemens. *Aubin*.

Buiffonnier, f. m. Terme de *Rotisseur*. C'est un lapin nourri dans quelque clos, parmi les haies & les buiffons. Le Rotisseur, parlant de ces lapins, dit, je n'ai point trouvé de lapins de garenne à la vallée, & j'y ai acheté des buiffonniers. Les buiffonniers ne sont pas si bons que les lapins de garenne, mais ils sont meilleurs que les clapiers.

† * *Faire l'école buiffonnière.* [*Frangere diem ludo.*] Façon de parler proverbiale; pour dire, aler se joüer, se divertir, ou se promener à l'ombre des buiffons, au lieu d'aler à l'école.

☞ *Faire l'école buiffonnière.* C'est manquer de se trouver dans les lieux, & aux heures où l'on a acoûtumé de s'assembler.

B U L.

BULBE, *f. f.* [*Bulbus.*] Terme de *Jardinier*. Oignon de plante. (Une grosse bulbe.) Il y a aussi des plantes qu'on appelle *Bulbes*.

BULBEUX, BULBEUSE, *adj.* [*Bulbosus.*] Ce mot se dit des plantes qui ont des racines fibreuses, ou ligamenteuses avec des oignons. (Oignon bulbeux. Plante bulbeuse.)

BULBONAC, *f. m.* [*Lunaria major siliqua rotundiore.*] Terme de *Botanique*. Plante dont les feuilles sont semblables à celles d'ortie, mais plus grandes, & le fruit semblable à une filique. Sa racine est bulbeuse.

BULE, (**BULLE**,) *f. f.* [*Pontificium diploma.*] Le mot *Bule*, vient du Latin *Bulla*, qui est dérivé du Grec βύλλη, selon Festus. Voici comment il s'explique : » La Bule d'Or, dit-il, étoit une » marque que les jeunes gens de qualité portoient » au col, d'où elle pendoit sur l'estomac, pour » faire connoître que dans la jeunesse on a besoin » de conseil pour se conduire : on l'apella *Bulla*, » du Grec βύλλη, que les Latins traduisent par » *consilium*, parce que cette Bule étoit placée » sur l'estomac, où réside naturellement le » conseil & le raisonnement. » De *Bulla*, on a fait *Bule*, & l'on a donné ce nom à toutes les Lettres Apostoliques, écrites en parchemin, contenant la supplique qui a été faite au Pape, avec sa concession, au bas desquelles est un sceau de plomb, de figure ronde, portant d'un côté les têtes de Saint Pierre & de Saint Paul, & de l'autre le nom du Pape qui occupe le Saint Siège : ce sceau, à cause de sa figure, a été nommé *Bulla*, & a communiqué son nom au parchemin, qui en tire toute sa force. On ne peut posséder canoniquement un Bénéfice, sans Bule, ou sans une simple signature, qui est expédiée en parchemin & sans plomb. Les Bules sont nécessaires pour les Bénéfices qui sont taxez dans les Livres de la Chambre Apostolique ; c'est-à-dire, pour les Evêchez, Abaies, & Prieurez conventuels, bien qu'ils ne soient pas taxez dans les Regîtres de la Chambre, si ce n'est lorsque la conventualité y a été supprimée ; ce qui doit être exprimé. Les premières Dignitez des Eglises Cathédrales & Collégiales, sont, selon Castel, du nombre des Bénéfices qui exigent des Bules, ainsi que les Dignitez des Monastères de filles : mais on peut dire, en un mot, que, selon nôtre usage, on ne prend des Bules que pour les Bénéfices Consistoriaux.

Bule in cœna Domini, est une Bule qu'on lit tous les ans le Jeudi-Saint à Rome en présence du Pape, & qui contient plusieurs excommunications contre les hérétiques, schismatiques, &c. Elle n'est point reçûe en France. *Rébuffe*.

Bule d'or. On dit ces mots en parlant de l'Empire d'Allemagne. C'est un écrit contenant la Loi fondamentale de l'Empire, laquelle régle l'élection & le couronnement de l'Empereur, les droits des Electeurs, & autres choses qui regardent les intérêts de l'Empire. L'Empereur étant couronné, jure de conserver & maintenir la Bule d'or. La Bule d'or fut publiée en la Diète de Nuremberg en 1356. par Charles IV.

BULAIRE, (**BULLAIRE**,) *f. m.* Prononcez *bulère*. Il vient du Latin *Bullarium*. C'est un recueil de Bules : on a aujourd'hui plusieurs de ces recueils. Les Bules d'excommunication de la Reine de Navarre ne sont point dans les Bulaires. Voyez *Thuana*, p. 5.

BULÉ, **BULÉE**, (**BULLÉ**,) *adj.* [*Bullâ instructus.*] Qui est authentique. Qui est dans les formes. J'ai ma résignation bien signée & bien bulée.

* **BULETIN**, (**BULLETIN**,) *f. m.* [*Ædilitiæ litteræ.*] Billets que donnent des Magistrats pour loger des soldats, pour des certificats de santé, &c.

Buletin. Petit billet, suffrage donné par écrit. Les Cardinaux portent leurs Buletins, On compte les Buletins.

BULLE, *f. f.* [*Bullæ.*] Terme de *Physique*. Ce mot se dit des petits globules d'air qui paroissent dans l'eau, lorsqu'elle s'échauffe, & qui montent vers sa surface.

B U P.

BUPRESTE, *f. f.* [*Buprestis.*] Mouche semblable à la cantaride. Cet insecte fait tellement enfler les beufs, lorsque par hazard ils en avalent en paissant l'herbe, qu'ils en crévent. Elle produit le même éfet dans les hommes.

B U R.

BURAIL, qu'on appelle ordinairement *Ferrandine*. Etoffe de soie tramée, quelquefois de soie, & plus souvent de laine, de poil, de fil, ou de coton.

BURAT, *f. m.* [*Pannus lanâ rudiore contextus.*] Sorte de grosse étoffe dont s'habillent quelques Religieux, comme Capucins, Récolets, Pénitens.

BURATINE, *f. f.* Espèce de papeline dont la chaîne est de soie fort déliée, & la tréme de grosse laine. Ou la passe sous la calandre. On appelle *soies Buratines*, des soies qu'on tire de Perse.

BURBAS. Petite monnaie qui se frappe à Alger & à Tunis.

BURE, *f. f.* [*Burrus, burra.*] Sorte d'étoffe de peu de prix, de laquelle on habille les pauvres. (Cette bure est fort bonne.)

BUREAU, *f. m.* [*Stragulus.*] Table pour écrire. Table à plusieurs piez & à plusieurs tiroirs qui est propre dans les cabinets des gens d'affaire. (Faire un bureau. Avoir un bureau.)

Bureau. [*Mensa.*] Terme de *Palais*. Table sur laquelle on met les sacs des procès à juger. (Le procès est sur le bureau.)

† *Bureau*. Ce mot, au figuré, a plusieurs sens. (Exemples. *Le bureau n'est pas pour lui.* [*Illi non favent judices.*] C'est-à-dire, que les Juges ne sont pas pour lui. *Prendre l'air du bureau* ; c'est-à-dire, sonder & voir quel sentiment on a de l'affaire. *Tâcher à découvrir le sentiment des Juges.* *Connoître l'air du bureau* ; c'est pressentir l'événement d'une affaire. *Savoir l'air du bureau.* [*Judicium mentem callere.*] C'est avoir découvert le sentiment qu'on a d'une chose. *Le vent du bureau est bon* ; c'est avoir de bons pressentimens d'une affaire & en bien espérer.)

Bureau. [*Quæstorum ærariorum Curia.*] Ce mot se dit entre *Trésoriers & gens de Finance*. C'est le lieu où ils s'assemblent pour travailler. (Messieurs les Trésoriers sont au Bureau. C'est le Bureau des Finances.)

Il y a encore les Bureaux des Domaines, des Aides, des Gabelles, de la Monnaie, des Postes, & autres qu'on trouvera selon l'ordre alphabétique.

Le grand Bureau des Pauvres. [*Confessus nosocomii.*] C'est un lieu où s'assemblent, à certains jours de la semaine notables, plusieurs Bourgeois de Paris, qui ont été choisis de chaque Paroisse, pour avoir soin des intérêts spirituels & temporels des pauvres, dont chaque Paroisse est chargée. Ces Messieurs ont pour Chef le Procureur-Général du Parlement, qui préside toujours lui-même, ou par quelcun de ses Substituts, à cette Compagnie. Et c'est d'elle qu'on tire les Administrateurs des hôpitaux de Paris & des environs. (Aler, se rendre, se trouver au Bureau. Revenir, retourner au Bureau.)

Bureau. [*Confessus societatis & communitatis.*] Ce mot, au figuré, veut dire les gens qui composent la Compagnie qui s'assemble au lieu que l'on appelle le Bureau. On dit, le Bureau ne tient pas encore, le Bureau s'assemble, le Bureau est levé.

Bureau d'adresse. [*Ædes Mercuriales.*] C'est un lieu où l'on va donner & prendre des avis touchant les choses dont on a besoin. (Le premier établissement du Bureau d'adresse à Paris, a été fait par Lettres Patentes en faveur de Théophraste Renaudot, Médecin.)

Bureau. [*Mercis exponendæ mensa.*] Lieu établi pour vendre de certaine marchandise. *Le Bureau des flambeaux.*

Bureau. [*Publicanorum mensa.*] Lieu où sont les Commis. Lieu où un homme d'affaires a ses papiers, & où il règle une partie des choses qui regardent son devoir. (Monsieur est à son bureau. Les Commis sont au bureau. Aler au bureau.)

† * **Bureau.** Lieu. Endroit. (Paris est le grand Bureau des merveilles. *Mol. Préc.*)

Bureau, *f. m.* [*Mensæ tapes.*] Espèce de petit pupitre, couvert d'une étoffe verte, qu'on a devant soi pour écrire.

Bureau. [*Burra.*] Sorte de grosse étoffe.

Damon n'étant vêtu que de simple bureau,
Passe l'été sans linge, & l'hiver sans manteau.

Despreaux.

BURELÉ, BURELÉE, *adj.* [*Scutum fasciis minutis numero pari distinctum duplici metallo, seu colore alternatum.*] Terme de *Blason*. Il se dit d'un écu composé de diverses fascies d'émail différent en nombre égal, & ordinairement de dix, qu'on nomme *Burelées*.

BURET, *f. m.* [*Murex.*] Espèce de poisson d'où l'on tiroit autrefois la pourpre.

BURETTE, *f. f.* [*Urceolus.*] Petit vase de métal, ou de cristal, dont on se sert à l'Eglise pour mettre le vin & l'eau qu'on emploie au Sacrifice de la Messe. (Des burettes bien travaillées.)

Burette. [*Urceolus.*] Petit vase de grez à petit goulot, où l'on met de l'huile à manger ou à brûler. (Une jolie burette.)

BURETIER, *f. m.* Prononcez presque *Burtié*. C'est un Officier de la Sacristie de Nôtre-Dame de Paris, qui porte les burettes devant le Prêtre lorsqu'il va à quelque Chapelle de Nôtre-Dame dire la Messe. (Il y a douze Buretiers à Nôtre-Dame, qui servent par semaine.)

BURGALÈSES, *f. f. pl.* Laines qui se tirent de Burgos.

BURGAU, *f. m.* C'est une espèce de limaçon verdâtre, qu'on trouve en Amérique. On tire de sa coque cette belle nacre qu'on nomme *Burgandine*, & qui est plus estimée que la nacre des perles.

BURGRAVE, *f. m.* [*Castellanus Judex.*] Juge ou Châtelain de quelque Ville ou de quelque Château en Allemagne. *Acad. Fr.* Le *Burgraviat*, est la dignité de Burgrave.

BURIN, *f. m.* [*Cælum.*] Terme de *Graveur*. Outil d'acier avec quoi on grave sur les métaux. (Un bon burin. Un méchant burin. Les Serruriers ont aussi des burins.)

* On dit figurément d'un habile Graveur, *c'est un bon burin*, pour dire, qu'il manie bien le burin.

Burin, *f. m.* Terme d'*Arracheur de dents*. Petit instrument d'acier pour ôter la carie des dents. (Il faut avec le burin ôter la carie de cette dent.)

BURINER, *v. a.* Terme d'*Arracheur de dents*. C'est ôter la carie d'une dent avec le burin. (Vous avez oublié de buriner cette dent.)

Buriner, *v. a.* [*Cælare.*] Terme de *Graveur*. C'est travailler sur les métaux avec le burin. (Il faut buriner cette planche.)

BURLESQUE, *adj.* [*Jocularis.*] Plaisant. (Scaron a été le premier Poète burlesque de son tems. *Stile burlesque. Action burlesque.*)

J'aime mieux Bergerac, & sa burlesque audace,
Que ces vers où Motin se morfond & nous glace.

Despr. Art Poët.)

Burlesque, *f. m.* [*Ludicra dictio.*] Manière d'écrire plaisante. (Le Berni, parmi les Italiens, est le premier Auteur du burlesque, & celui qui a le mieux réussi en ce genre.)

Au mépris du bon sens, le burlesque éfronté,
Trompa les yeux d'abord, plutôt par sa nouveauté.

Despreaux.

§ Le stile burlesque est à présent fort décrié, & avec raison. » Ne sauroit-on rire en bon » François, dit M. de Balzac, & en stile » raisonnable? » Le P. Vavasseur, Jésuite, a prouvé dans son *Traité de Ludicra dictione*, que ce stile a été inconnu aux Grecs & aux Latins. Plaute pourroit passer pour un modèle du burlesque, aiant affecté de se servir, dans quelques-unes de ses Comédies, de certains mots qu'il fabriqua selon sa fantaisie. On peut dire que Scaron est le véritable inventeur de ce jargon. Marot, Cretin, Villon, ont écrit suivant l'usage de leur siècle, & non point en stile burlesque, comme quelques-uns se l'imaginent.

BURLESQUEMENT, *adv.* [*Ludicrè.*] D'une manière burlesque. (Cet homme est vêtu burlesquement.)

BURSAL, BURSALE, *adj.* [*Pecuniarius.*] Qui regarde la bourse. Un Edit burfal qui est fait pour tirer de l'argent dans quelque nécessité publique.

B U S.

BUS. Terme de *Blason*. [*Signum pectore tenus efformatum.*] Représentation d'une figure humaine où il n'y a que le col, & une partie de la poitrine finissant en pointe. (Un bus de femme.) Dans le langage ordinaire, on dit *bust*, en prononçant l'*s*, & Messieurs de l'Académie l'ont écrit ainsi.

BUSE, *f. f.* [*Busio, Oripelargus.*] Oiseau de rapine, noirâtre, qui est mal adroit, qui dépeuple les garennes, mange les poules & les poissons. *Bel. l. 2.*

† * **Buse.** Sot. Niais. (Traiter quelcun de buse. Prendre pour une buse. Faire passer pour une buse.) *Faire d'une buse un épervier.* Proverbe, pour dire, *Faire d'un sot un habile homme.*

Buse, *f. f.* Terme de *Mineur*. Tuiiau de bois ou de plomb, qui sert de communication entre les puits dans les mines, & qui y conduit l'air.

BUSQUE, ou BUSC, *f. m.* [*Assula, regula pectoralis.*] Planchette de bois, d'ivoire, &c. que les Dames mettent dans leur corps de jupe devant leur estomac pour se redresser le corps, & pour se conserver la taille.

Busque

Busque, de *pourpoint*. [*Virilis thoracis anterior pulvillus*.] Terme de *Tailleur*. Baleines entre deux toiles pour tenir le *pourpoint* en état.

BUSQUER, *v. a.* Terme de *Couturière*. De *busque* est descendu *busquer*, qui signifie faire en busque, former en manière de busque, faire aler en busque. Ainsi les *Couturières* disent entr'elles, busquer un corps, une jupe, un manteau.

† *Busquer*, *v. a.* [*Querere*.] Ce mot vient de l'Italien *buscare*, qui signifie chercher quelque chose avec ardeur ; & l'on dit en François, dans le langage populaire, *busquer fortune*.

BUSQUIÈRE, *f. f.* [*Foramen per quod regula pectoralis inseritur*.] Terme de *Couturière*. Morceau de toile que l'on coud à la pièce du corps de la jupe, & qui est fait en façon de gaine, pour mettre le busque. (Donnez-moi de la toile, que je fasse une busquièrè.)

Busquièrè, *f. f.* [*Tania pectoralis*.] Pièce d'étoffe brodée de dentelle d'or ou d'argent, fin ou faux, que les Dames qui sont en manteau mettent devant leur estomac sur le corps de jupe, & qu'elles laissent un peu entrevoir. (Elle a une jolie busquièrè.)

Busquièrè, *f. f.* [*Fibula*.] Manière de petit crochet, que les femmes portent à la ceinture, & qui, à l'un des bouts, est assez souvent en manière de petite rose ornée de diamans, de perles, ou d'autres pierres précieuses. (Il y en a de simples pour les Bourgeoises ; ces busquièrès sont d'argent, ou d'acier bien poli.)

BUSSARD, BUSARD, *f. m.* [*Ænophorum, vas vinarium*.] Terme de *Marchand* d'eau-de-vie, de vin, & de vinaigrier. Quelques-uns disent *busard*, mais mal ; on dit *buffard*, & le *d* ne se prononce point. C'est un vaisseau composé de douves & de cerceaux, qui tient presque un muid de Paris. (Un buffard d'eau-de-vie, de vin, &c.)

BUSTE, *f. m.* [*Signum pectore tenus efformatum*.] De l'Italien *busto*. Figure de sculpture qui n'a que la tête, le haut des bras, & qui finit un tant soit peu au-dessous des mamelles. Demi corps de figure de marbre, ou d'autre matière. (Un beau buste. Un buste bien fait. Faire un buste. Mouler un buste.)

Bustes. Boîtes de sapin, légères & à demi rondes, dans lesquelles on apporte les raisins de Damas.

B U T.

BUT, *f. m.* [*Meta*.] Point où l'on vise. Endroit où l'on veut donner, ou qu'on veut toucher. (La boule est sur le but. Le cœur de l'homme est comme un but où chacun vise. *Abl. Luc.*)

* *But*. [*Finis*.] Fin. Desein. (Le but de l'Orateur est de prouver, de plaire & d'émouvoir. Ils n'ont pour but que de réformer les mœurs. *Pasc. l. 5.* J'ai atrapé mon but. *Abl. Luc.*)

De but en blanc, *adv.* [*Rectà à lineis ad metam*.] Terme de *Gens qui tirent*. Ces mots, au propre, se disent en parlant d'armes à feu & de gens qui tirent ; c'est-à-dire, depuis le lieu où l'on s'est posté pour tirer, jusques à celui où l'on doit tirer, & où est attaché le blanc auquel on vise. (Le canon des arquebuses butièrès peut porter de but en blanc mille pas, ou environ. *Gaïa, Traité des armes.*)

† * *De but en blanc*, *adv.* [*Inconsideratè*.] Inconsiderément. A l'étourdie. (Se marier de but en blanc. *Mol.*)

Tome I.

But à but. [*Ex æquo, paribus momentis*.] Sans avantage. (Joueur but à but. Être but à but.)

§ BUTAGE. Bernier, dans son *Histoire de Blois*, rapporte un ancien titre, par lequel Eudes & Adelle déchargent les Habitans de Blois, de certaines corvées apellées *Butage*, parce qu'elles se faisoient avec des hottes qu'on apelle *Butètes*, dans le Blésois.

BUTE, *f. f.* [*Meta terrea*.] Petite hauteur. (Ils aperçurent une bute occupée par les ennemis.)

Bute. Le jeu des Chevaliers de l'arquebuse. Maison où tirent les Chevaliers de l'arquebuse.

* *Bute*. [*Ad invidiam expositus*.] Objet. But. (Être en bute à de nouveaux dangers. *Abl.*)

☞ *Muse*, raconte-moi, quel crime ou quel malheur,
De la Reine des Cieux irrita la douleur,
Mit en bute aux fureurs d'une haine implacable,
Un Monarque pieux, un Héros équitable.

Bute. [*Scalprum*.] Terme de *Blason*. Qui se dit d'un fer dont les Maréchaux se servent pour couper la corne du pié des chevaux. On en trouve sur plusieurs écus.

† BUTÉ, BUTÉE, *adj.* [*Fixus, firmus*.] Fixé, arrêté. (Je suis buté à ne donner que cela.)

Butée, *f. f.* [*Moles saxea*.] Terme de *Maçon*. Massif de pierre dure, qui aux deux extrémités d'un pont soutient la chaussée. On l'apelle aussi *Bute* & *Culée*. *Acad. Franç.*

BUTER, *v. n.* [*Collimare*.] Tâcher à donner en quelque endroit où l'on vise. (On dit, il bute là. Il bute à ce rond. Il bute à donner dans ce noir.)

* *Buter*, *v. n.* [*Spēctare*.] Il signifie, au figuré, tâcher d'avoir. Faire ses efforts pour obtenir quelque chose. (Tous les gens de négoce ne butent qu'à s'enrichir.)

Buter, *v. n.* Terme de *Jeu de billard*. C'est toucher avec la bale, la corde où sont les grillets. (J'ai buté. Je viens de buter. Je n'ai point encore buté.)

Buter, *v. a.* [*Aggerare*.] Terme de *Jardinier*. Il se dit des arbres. C'est élever au pié d'un arbre une manière de motte de terre, pour le soutenir. (Il faut buter cet arbre, car si on ne le bute bien-tôt, les vents le pourront renverser.)

BUTIÈRE, *f. f.* [*Fistula ferrea*.] C'est une sorte d'arquebuse qu'on apelle *Butièrè* ou *Rainoise*, qui ne difère des autres arquebuses, qu'en ce qu'elle est plus grande & plus pesante. (Les Chevaliers de l'arquebuse se servent de butièrè pour tirer l'oiseau & le prix.)

BUTIREUX. On apelle dans le lait, partie *Butireuse*, quæ ad butyri naturam accedit, la partie grasse, dont se fait le beurre. *Acad. Franç.*

BUTIN, *f. m.* [*Præda*.] Ce mot n'a point de pluriel en prose, il signifie tout ce qu'on prend sur les ennemis pendant la guerre.

(Comme on voit au printems la diligente abeille,
Qui du butin des fleurs va composer son miel.
Despreaux.)

BUTINER, *v. a.* [*Prædari*.] Faire quelque butin. Prendre quelque chose à quelcun.

Ils ne pouvoient s'imaginer
Qu'on trouvât tant à butiner
Sur un pauvre faiseur de rimes.
Théoph.)

BUTOR, *f. m.* [*Ardeola, asterias*.] Oiseau de la grandeur d'un héron. Le Butor a les plumes rouillées & marquetées de taches brunes par le travers. Son cou est long d'un pié & demi, entouré de plumes pâles, distinguées de taches

A a a

noires. Il a les plumes du haut de la tête noires, le bec droit & long de quatre doigts, de couleur entre cendrée & plombée, tranchant par les bords, gros comme le doigt, & pointu par le bout. Il a les ailes grandes chacune de vingt-quatre grosses plumes, la queue courte, les jambes d'un demi pié de long, qui participent du jaune & du plombé. Il a de grands doigts aux piez, les ongles noirs & grands, & principalement l'ergot qui est le plus long. Lorsque le Butor approche quelcun, il essaie de lui crever les yeux, & mettant son bec en l'eau, il fait plus de bruit qu'un beuf qui meugle. *Bel.*

* *Butor*. [*Stupidus, plumbeus.*] Sot. Mal-adroit. (Peste soit du gros butor. *Mol.*)

† * *BUTORDE*, *f. f.* [*Stupida, stolidi.*] Mot satirique, qui ne trouve place que dans le comique & le bas stile. C'est une femme ou une fille mal-adroite, & qui n'a point d'esprit. (Voiez cette mal-adroite, cette bouvière, cette butorde. *Mol.*)

BUTURE, *f. f.* [*Tumor.*] Terme de *Chasse*. Grosseur qui arrive à la jointure au-dessus du pié du chien. On se sert de ce terme; quand cette jointure grossit tellement qu'il lui tombe des glaires qui le rendent boiteux. On appelle un chien ataqué de ce mal, un *chien buté*. *Acad. Françoisé.*

B U V.

BU, *BUÉ*, *partic. pass.* On dit, mon verre est *bû*; nos bouteilles sont *bûës*; c'est-à-dire, vuides.

BUVANT, *BUVANTE*, *partic. act.* Un homme bien buvant & bien mangeant; c'est un homme qui se porte bien. J'ai plusieurs enfans bien buvans & bien mangeans.

BUVEAU, *f. m.* [*Norma utrinque mobilis.*] Outil de Maçon, qui ressemble à une équerre, mais dont les branches s'ouvrent & se ferment comme l'on veut, pour prendre & tracer des angles de toutes fortes. *Acad. Franç.*

BUVETIER, *f. m.* [*Caupo.*] Le maître de la bûvette. Celui qui tient quelque bûvette au Palais de Paris.

(Elle eût du *bûvetier* emporté les serviettes, Plûtôt que de rentrer au logis les mains nettes. *Racine, Plaideurs.*)

† *BUVETTE*, *f. f.* C'est un repas qu'on fait entre amis pour se réjoüir. Le mot de *bûvette*, en ce sens, se dit plus souvent au pluriel qu'au singulier, & même il ne sauroit guère entrer que dans le stile familier, & en sa place on dira un bon repas, un régal, un magnifique repas. (On ne doit point faire de bûvettes pour la réception d'un apprenti. Les Statuts des métiers défendent aux Jurez de faire des bûvettes. Voiez *ces Statuts.*)

Bûvette. [*Lucus potioni destinatus.*] Espèce de cabaret au Palais de Paris, où vont ceux qui plaident, & d'autres gens aussi. (Aler à la bûvette. Il y a une bûvette pour chaque Chambre de Parlement. Ces bûvettes sont de certains lieux où Messieurs se chauffent, & où ils peuvent boire & manger; c'est le Roi qui paie cette dépense. Il y a une certaine somme réglée pour la bûvette de chaque Chambre.)

BUVEUR, *f. m.* [*Potor, potator.*] Celui qui aime à boire du vin. Celui qui boit bien du vin. (C'est un bon bûveur. Avoir la mine d'un franc bûveur. Un grand bûveur disoit qu'il ne bûvoit que pour s'empêcher d'avoir soif. *Abl. Apoph.* Un bon bûveur ne compte jamais son argent, ni les coups, qu'il boit.)

§ Ce mot n'a d'usage qu'en cette phrase. *Du vin qui rapelle son bûveur*; c'est-à-dire, qui l'excite encore à boire, qui plaît à celui qui le boit.

Bûveur. Terme d'*Anatomie*. C'est le troisième muscle de l'œil, qui sert à le faire mouvoir du côté du nez.

Bûveur d'eau. Celui qui ne boit d'ordinaire que de l'eau. Celui qui boit peu ou point de vin.

BUVEUSE, *f. f.* Celle qui aime à boire. Celle qui boit beaucoup. Celle qui aime un peu trop le vin. (Elle est un peu trop bûveuse.)

Bûveuse, *f. f.* Qui boit beaucoup. Il se dit aussi en bonne part. Une femme bûvant de l'eau & en bûvant beaucoup, dira fort bien eh riant, je suis une grande bûveuse.

BUVOTER, *v. n.* [*Sorbillare, pitiffare.*] Boire peu à la fois. (Il ne fait que bûvoter.)

B Y.

§ *BY*. C'est un grand fossé, lequel traversant un étang, aboutit à sa bonde. Il sert à recevoir, & à retenir les eaux, quand on veut vuidier l'étang. Voiez *Revel*, page 271.



C.

C. *Substantif masculin.* C'est la troisième lettre de l'Alphabet. Un petit C, un grand C. Faire un C. Tout nom terminé en c, est masculin; le bissac, le sac.

Le c, se prononce à la fin de presque tous les monosyllabes; le troc, le broc, le choc, le croc, le froc, le hoc, le pic, le roc, le foc. On excepte le clerc, le blanc, le marc.

Le c se fait aussi sentir à la fin de quelques noms de plusieurs syllabes. Le bissac, Enoc, Lamec. On excepte Almanac, Arsenac.

Le c a le son de l'*f*, devant *e* ou devant *i*. Le Censeur, le Cinabre.

Le c accompagné d'une cédille, ç, laquelle est une manière de petite virgule, se doit presque prononcer comme une double *ff*, parce qu'autrement, il feroit quelquefois de fâcheuses équivoques, ou une prononciation qui ne rendroit pas intelligible le mot où il se rencontre. Exemples, *leçon, façon.* Prononcez ces mots à peu près comme s'ils étoient écrits, *lesson, fasson.*

Le c qui se prononce comme un *k* à la fin des mots, excepté en *Almanac & Arsenac*, en conserve le son.

Le c conserve le son du *k* devant toutes les consonnes, comme, *accès, accident, acte, acteur, facteur, contracter, &c.* Il faut excepter *succer*, où le premier c ne se prononce point; celui de *contract*, où l'on ne prononce point le dernier c. *Desmarts.*

Le c se rencontrant immédiatement devant *a*, devant *o*, ou devant *u*, dans les tems des verbes dont l'infinitif est en *cer*, ou en *cevoir*, veut être accompagné d'une cédille. Ainsi aux tems du verbe *placer, recevoir, & autres pareils* où se trouvent ces voyelles *a, o, ou u*, de la sorte que je viens de le marquer, mettez une cédille sous le ç, pour bien écrire & bien prononcer. Exemples, *nous plaçons, je plaçais, je plaçasse, plaçant. Je reçois, je reçûs, je reçusse.*

C, chez les Romains étoit une lettre numérale, qui signifioit cent. Etant mise toute seule, elle signifie chez les Jurisconsultes *Codice* ou *Consulte*, & quand elle est double, *Consulibus*. C'étoit aussi une lettre funeste. Elle signifioit *Condemno*, je condamne.

Ç A.

Ç A. [*Ehodum, adesdum, cedo.*] Prononcez *sa*. Interjection qui désigne quelque commandement, qui veut être accompagnée d'une cédille, & avoir un accent grave, lorsqu'elle ne fait pas le commencement d'une période. (Çà la main droite, çà la gauche, qu'on l'attache. *Abl. Luc.*)

Çà, *adv.* [*Huc.*] Il signifie *ici*, & marque toujours quelque commandement. (Venez çà; çà qu'on mette la main à l'œuvre. *Scar. Rom.*)

Çà. [*Eia, age, agefis.*] Sorte d'interjection qui sert à exhorter, à encourager. (Çà joiions; çà trinquons jusqu'à demain. *S. Amant, premières Poësies.*)

En çà. [*Paucis ab hinc diebus.*] Cette expression, qui n'est plus du bel usage, mais qu'on emploie dans le comique, ou dans le discours familier, ne se dit que lorsque l'on compte, & que l'on parle de jours, de mois, ou d'années.

C.

(Depuis cinq ou six ans en çà;
Au travers d'un mien pré certain ànon passa.
Racine, Plaideurs, a. 2. sc. 7.)

† Or çà. [*Age, eia verò age.*] Sorte d'interjection. Elle signifie presque autant que si l'on disoit, à présent que nous sommes en état, faisons ce ce qu'il faut faire: elle n'est d'usage que dans le comique, & dans les discours familiers. (Or çà, verbalisons. *Racine, Plaid. a. 2. sc. 4.*)

On ne prononce plus l'*r* dans *or çà* par un adoucissement de langage devenu commun dans plusieurs mots.

Çà & là. [*Huc illuc.*] Sorte d'adverbe, qui veut dire *de côté & d'autre*. (Courir çà & là. *Ablanc. Luc. t. 1.* Que mes ennemis courent çà & là pour chercher à vivre. *Pf. 58.* Il voltigeoit çà & là. *Abl. Luc. t. 3.*

† Que çà que là. Façon de parler commune; pour dire, *de côté & d'autre*.

On dit encore, *par deçà*; c'est-à-dire, en ces quartiers-ci. *Deçà & delà; au deçà, & en delà.* Qui çà qui là; pour dire, les uns d'un côté, les autres d'un autre. *Acad. Franç.*

C A A.

CAABLÉ, *adj.* Terme de Commerce de bois. On appelle bois caablé, les arbres que les vents abattent dans les forêts. On dit aussi, pour exprimer la même chose, *bois versé, & bois chablis.*

CAAOBETINGA, *f. f.* Petite herbe qui croît au Brésil, & qui est bonne pour consolider les plaies.

CAAROB A, *f. f.* Arbre du Brésil, dont les feuilles servent pour la guérison de diverses maladies.

CAACHIRA, ou COACHIRA. C'est la plante de l'indigo.

C A B.

CAB, *f. m.* Mesure des Hébreux, qui contenoit trois pintes un tiers de nôtre mesure de vin, & deux pintes cinq sixième de nôtre mesure à blé.

† CABACET, ou CABASSET, *f. m.* [*Cassis, galea.*] M. Borel, dit qu'il vient de l'Hébreu. C'est une sorte de casque qui couvre toute la tête. Le cabacet est à présent inconnu & hors d'usage.

☞ CABAL, ou CABAUX. Ce sont dans les Coutumes du Bourdelois & de Baïonne, les deniers, ou marchandises que l'on prend d'un autre, à moitié, au quart, ou au tiers de profit. Les Espagnols appellent *cabal*, tout ce qui est achevé & parfait dans toutes ses parties: *el hombre cabal*; c'est, dit Covarruvias, un homme accompli, *Quando es perfeto en virtudes*. Dans le Languedoc, *cabal*, c'est un fond de boutique, le total du bien d'une personne. Voyez *Cabas*.

CABALE, *f. f.* [*Occulta, arcana Hebræorum disciplina.*] Il vient de l'Hébreu, & signifie proprement une doctrine prise d'ailleurs. C'est l'exposition de la Loi divine donnée de la bouche de Dieu à Moïse, & révélée par Moïse aux Juifs. (Etudier la cabale, s'attacher à la cabale, comprendre la cabale, pénétrer la cabale, savoir la cabale.)

L'Abé de Villars a exposé les ridicules secrets de la *Cabale* dans son ouvrage, intitulé, *Le Comte de Gabalis*, ou *Nouveaux Entretiens sur les Sciences secretes* : & dans celui qui a pour titre : *Les Génies assistans & Gnomes irréconciliables*, suite du précédent.

* *Cabale*, *s. f.* [*Coitio*, *fāctio*, *conjuratio*.] Il signifie, au figuré, des personnes qui sont d'intelligence pour faire quelque chose. Personnes qui agissent de concert pour leurs intérêts particuliers. Le mot de *cabale*, en ce sens, n'est point avantageux pour ceux de qui on le dit. (*Cabale forte*, puissante, foible, dangereuse, honteuse. Il est de leur cabale. Il n'y a point de cabale qu'ils n'aient faite. *Rac. Britannicus*, *Préface*. Détruire, afoiblir la cabale. *Ablanc. Luc*. Ruiner la cabale.

Ah! c'est un dévot de *cabale*,
Mais qui ne fait encor son métier qu'à demi,
Il faut de l'art au choix des raisons qu'on étale.
Deshoulières.

Non, je tombe d'accord de tout ce qu'il vous plaît ;
Tout marche par *cabale* & par pur intérêt.
Molière, Misantrope, a. 5. sc. 1.)

Tout est aujourd'hui, *cabale* & certain art de se faire valoir, plus scû des intrigans que que des gens de savoir.

* *Cabale*, *s. f.* [*Societas*.] Ce mot se prend quelquefois en bonne part, sur-tout si on le dit en riant, & alors il signifie une société d'amis qui ont de la liaison entr'eux, & qui s'assemblent quelquefois, soit pour la conversation, ou pour le divertissement. (Nous nous divertissons fort agréablement dans nôtre petite cabale.)

* *CABALER*, *v. a.* [*Coitionem*, *fāctionem facere*.] Ce mot, au figuré, veut dire tâcher par de secrètes pratiques, & par des moïens fins & adroits, à faire réussir un dessein. Ce mot a quelque chose qui n'est pas bien favorable. (Ils ont cabalé cela entr'eux. *Cabaler* se dit quelquefois dans un sens neutre. Ils ont long-tems cabalé pour avoir une charge qui les tire de la misère.)

* *Cabaler*. [*Aucupari*.] Il signifie aussi, au figuré, se gagner un parti de gens qui nous apuient. (*Son mérite cabale pour lui* ; c'est-à-dire, que son mérite lui gagne des gens qui le protègent.)

* *CABALEUR*, *s. m.* [*Fāctiosus*.] Celui qui par adresse & par de secrètes pratiques qu'il a avec des personnes de crédit, s'efforce pour faire réussir quelque chose. (C'est un franc cabaleur, un adroit cabaleur, un ardent cabaleur, un dangereux cabaleur ; être cabaleur.)

CABALISTE, *s. m.* Les François l'ont pris du mot *Cabalista*. C'est celui qui fait profession de la science secrète de la cabale. (Un savant cabaliste, un habile cabaliste, c'est un docte cabaliste.)

Cabaliste, *s. m.* Terme de *Commerce*, qui est en usage à Toulouse, & dans tout le Languedoc. C'est un Marchand qui ne fait pas le commerce sous son nom, mais qui est intéressé dans le négoce d'un Marchand en chef.

CABALISTIQUE, *adj.* [*Cabalisticus*.] Qui tient quelque chose de la cabale, & de cette Théologie secrète de l'Écriture que Moïse révéla aux Juifs. (Sentiment cabalistique, créance cabalistique. Le mot de *cabalistique* a le plus souvent un mauvais sens, & l'on dit, ce sont des rêveries cabalistiques.)

CABALLIN. Terme dont on se fert en *Poësie*.

C'est le nom d'une fontaine qui prend sa source au pied du Mont Hélicon. Elle étoit consacrée aux Muses. C'est comme si l'on disoit, *Fontaine du cheval Pégase*.

† *CABAN*, *s. m.* [*Pænula*.] Vieux mot qui signifioit un manteau contre la pluie, qu'on portoit à cheval.

☞ Il est dit dans la *Satire Menippée* : *Ce pauvre charlatan ne vivoit que de ce mestier, & se morfondoit fort, combien qu'il fust affublé d'un caban fourré tout pelé.*

CABANE, *s. f.* [*Casula*, *tugurium*.] Il pourroit venir de l'Espagnol *cabana*, ou de l'Italien *capanna*. C'est une petite maison couverte de paille ou de chaume. (Une cabane bien propre, une cabane bien nette, une aimable cabane, une jolie cabane. Faire une cabane. Les habitans logeoient dans des cabanes éparfes. *Vaugelas, Quint. l. 5. ch. 7.*

☞ Malherbe a dit, parlant de la Mort :

Le pauvre en sa *cabane* où le chaume le couvre,
Est sujet à ses loix ;
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre,
N'en défend pas nos Rois.

Cabane, *s. f.* Terme de *Berger*. Manière de petite loge faite de planches, soutenue de quatre roulettes, où se met le Berger lorsqu'il garde les brebis, & qu'il fait mauvais tems. (Le Berger est dans sa cabane.)

Cabane, *s. f.* Terme de *Batelier de Paris*. Ce sont huit ou neuf cerceaux pliez en forme d'arc sur un bachot, ou un bateau, couverts d'une toile qu'on appelle *banne*. (Se mettre sous la cabane du bachot. La banne qui couvre la cabane de ce bachot, ne sauroit résister à la pluie, elle ne vaut rien.)

☞ *Cabane*, ou *Cabine*. Terme de *Marine*. C'est un petit logement de planches, pratiqué à l'arrière, ou le long des côtes du vaisseau, pour coucher les Pilotes, & autres Officiers. Ce petit réduit est long de six piez, & large de deux & demi ; & comme il n'en a que trois de hauteur, on n'y peut être debout.

Cabane, *s. f.* Terme d'*Oiselier de Paris*. C'est une manière de grande cage ; c'est aussi une espèce de petite loge où l'on ne voit le jour que par un endroit, où l'on fait nicher des oiseaux. (On a mis depuis quelques jours des serins de canarie nicher dans cette cabane.)

CABANER, *v. n.* [*Casus construere*, *adificare*.] Il se dit entre gens qui voïagent aux Indes Occidentales, & signifie faire des cabanes. Ils sont contraints de cabaner pour se mettre à couvert de l'injure du tems.)

CABARET, *s. m.* [*Caupona*, *popina*, *taberna*.] Logis où l'on donne à boire & à manger, qui a une enseigne qui pend devant sa porte, & qui est souvent accompagnée d'un bouchon de lierre. Il y a dans Paris trois sortes de cabarets ; les uns sont à pot & à pinte, & vendent en détail ; les autres à pot & à assiéte ; & les troisièmes donnent à manger & logent, & s'appellent proprement *Auberges*. (Un bon, un méchant cabaret. Faire cabaret. Tenir cabaret.) Voïez *Taverne*.

☞ C'est avec raison que les Conciles & les Papes ont toujours défendu aux Eclésiastiques de boire & de manger dans les cabarets, sans nécessité. *Alvārus Pelagius, de Planct. Eccles.* *Nicolas de Clemengis, de Corrupt. Ecclesiast. cap. 20.* se sont récriez hautement contre la

licence des Eclésiastiques de leur tems , qui ne faisoient pas difficulté de fréquenter les cabarets. Un grand nombre de Conciles & de Statuts synodaux de diférens Diocésés ont fait défenses aux Eclésiastiques de fréquenter les cabarets sans nécessité. Quant aux Laïques, il seroit à souhaiter que l'on pût modérer l'habitude que la plûpart ont d'aler aux cabarets. M. de Sainte Beuve, estime que les Evêques peuvent défendre aux Laïques d'entrer dans un cabaret pour y boire & manger pendant les Offices divins des Dimanches & des jours de Fêtes. Il est aussi du devoir des Officiers de Police de faire de semblables défenses, conformément aux Ordonnances d'Orléans, art. 25. de Blois, art. 39.

Cabaret borgne. [Nigrapopina.] Terme Injurieux. Misérable petit logis, mal propre, où l'on vend du vin mauvais & à très-bas prix.

* *Cabaret*, *f. m.* Terme de *Faïencier*. Manière de petit coffre plat, sans couvert, & avec de petits rebords pour mettre des tasses de café, des soucoupes, un fucier, & des cuilliers, lorsqu'on prend du thé, du café, ou du chocolat. (Un joli cabaret; un cabaret de beau bois de la Chine & bien enjolivé coûte cher, mais il est propre & agréable.)

Cabaret, *f. m.* [Asarum, nardus sylvestris.] Terme de *Botanique*. Plante dont les racines sont très-déliées, & d'une odeur forte, ses feiilles rondes; ses fleurs sortent du creux d'un calice découpé en trois parties. La racine du cabaret est vomitive; on la croit bonne contre la goutte, la sciatique, l'hidropisie & les fièvres intermittentes.

CABARETIER, *f. m.* [Caupo, tabernarius.] On prononce toujourn Cabartié. C'est celui qui tient cabaret, & à la maison de qui pend une enseigne, au bas de laquelle il y a ordinairement du lierre. Pour être reçu Cabaretier à Paris, il faut avoir une lettre des Maîtres & Gardes, de l'Hôtel de Ville, & du Procureur du Roi. Les Cabaretiers ont cinq fêtes chaque année, pendant lesquelles ils n'ouvrent point, Pâques, la Pentecôte, la Nôtre-Dame d'Août, la Touffaints, & Noël. Les Cabaretieres à pot & à pinte ne ferment point, il n'y a que ceux qui sont à pot & à assiette.

CABARETIÈRE, *f. f.* [Mulier cauponia.] On prononce Cabartiére. C'est la femme du Cabaretier. (Une grosse Cabaretière. Une jolie Cabaretière. Avoir l'air d'une Cabaretière. Façon de parler injurieuse qui se dit d'une femme qui a une mine grossière, & qui ne sent point sa personne de qualité.)

CABAS, *f. m.* [Fiscina.] Petit panier rond qui est fait de joncs, & qui sert à mettre des figes. On couvre le cabas d'une toile de couleur, & il a d'ordinaire deux petites ances. (On dit, figes de Marseille, & cabas d'Avignon. Un cabas fort mignon.)

☞ *Cabas*, *Cabal*. Ce terme signifioit autrefois le fond d'un commerce, tout le bien d'une personne. C'est dans ce sens que l'Auteur des *Faussés amours* a dit :

Vieil homme las
Pensant son cas,
A courroux maint,
Quand son cabas
Void mis au bas.

Voiez *Cabal*.

☞ *CABASSER*. Vieux mot. Pathelin dit à sa femme :

Sainte Marie, Guillemette,
Pour quelque peine que je mette
A cabasser, n'a ramasser,
Nous ne pouvons rien amasser.

CABASSET, *f. m.* Espèce de morion. On représente Mercure avec un cabasset ailé. Ce mot est vieux.

CABAT. Se dit en quelques Provinces de France, d'une mesure à mesurer les grains, particulièrement le blé.

CABEÇA. Sorte de soie qui vient des Indes Occidentales.

CABESAS. Espèce de laine, qui vient d'Estramadure.

CABESTAN, *f. f.* [Ergata.] Terme de *Mer*. Le Cabestan est un cylindre de bois, posé à plomb sur le pont du vaisseau, & que l'on tourne sur une plaque de fer apellée *écuelle*, par le moien de plusieurs leviers placez horifontalement: on s'en sert pour lever les ancrs & d'autres fardeaux. (Un grand cabestan, un cabestan double, un cabestan à l'Angloise, un cabestan volant. Virer au cabestan. Pousser le cabestan.) Le sieur Aubin explique fort au long cette machine, dans son *Dictionnaire de la Marine*. On a donné en 1745. un Recueil de pièces très-instructives, qui ont remporté le prix de l'Académie Roiale des Sciences en 1741, sur la meilleure construction du *Cabestan*.

CABILLAUD, *f. m.* Espèce de moruë, fort connuë sur-tout en Hollande.

CABILLE, *f. f.* Nom qu'on donne aux Tribus ou aux Associations de familles dans l'Arabie & l'Abissinie.

CABILLOTS, *f. m.* Terme de *Marine*. Petits bouts de bois qu'on met au bout de plusieurs herfes qui tiennent aux grands haubans, ou petites chevilles de bois qui tiennent aux chouquets, & qui servent à tenir la balancine de la vergue de hune quand les perroquets sont ferrez. *Acad. Françoisé*.

CABIMA, *f. m.* Sorte d'arbre assez commun dans les forêts de l'Inde. Il fournit une très-grande quantité de Baume. Il ne donne pas tous les ans, il lui faut quelques années pour se refaire. Cette espèce de recolte commence dans le mois d'Août. Les Holandois font un grand commerce de ce Baume ou Cabélieu.

CABINET, *f. m.* [Conclave, secretius cubiculum.] Terme d'*Architecture*. Petit endroit qu'on met souvent au bout d'une galerie, & que Vitruve apelle *exhedra*. C'est aussi un petit lieu qui est auprès de quelque appartement, & où l'on se retire pour converser.

(Les petits cabinets, les bois & les ruelles,
Sont propres aux larcins que l'on fait sur les belles.)

Cabinet, *f. m.* [Musæum.] Petit lieu dans une maison, destiné pour étudier.

Cabinet, *f. m.* Petit lieu orné de tableaux. Vitruve apelle ce cabinet, *Pinacotheca*. On trouve à Paris & ailleurs, de ces cabinets, qui sont très-curieux.

Cabinet, *f. m.* Endroit où l'on met toute sorte de médailles & de curiositez. Ce cabinet est apellé *Cimelium*. Il y a beaucoup de ces cabinets à Paris, & ailleurs.

Cabinet, *f. m.* [Pergula, trichila, umbraculum.] Il se dit parlant de quelques beaux Jardins.

C'est un réduit en forme de petite chambre ronde ; faite ordinairement de perches liées d'osier & entouré de verdure & d'arbres jolis. Le cabinet des jardins se fait aussi de bois de charpente, & quelquefois de fer. (Embêlir un jardin de jolis cabinets. Faire d'agréables cabinets dans un jardin.)

Cabinet, [*Organi musici armarium*.] Il se dit parlant d'orgues. C'est tout ce qui soutient, & qui est comme l'étui des tuyaux d'orgues. (Le cabinet de ces orgues me semble très-propre.) On dit plus ordinairement *bufet* ; un beau *bufet* d'orgue.

Cabinet, *f. m.* [*Armarium*.] En parlant de menuiserie. C'est un ouvrage de Tourneur, fait d'ébène, de bois de noier, ou d'autre beau bois plaqué, composé de quatre armoires, qui ont chacune leur porte, & deux tiroirs entre ces armoires. Autrefois on faisoit des cabinets à colonnes, mais aujourd'hui ces cabinets sont hors d'usage.

* *Cabinet*, *f. m.* [*Secreta, arcana consilia*.] Au figuré, & en parlant du Roi, c'est le Conseil secret du Roi ; & dans ce sens, M. de la Rochefoucault a dit, dans ses Mémoires, page 91. imprimez en 1664. Il ne voulut pas accepter le commandement de l'armée par le goût qu'il prenoit à régenter le cabinet.

* *Cabinet*. Il est encore en usage au figuré, & en parlant d'un homme de lettres. On dit, c'est un homme de *cabinet* ; c'est-à-dire, que celui dont on parle, est une personne qui aime le repos & les livres.

Cabinet, *f. m.* [*Forma*.] Lieu secret pour les nécessitez de nature. (Molière a dit, en parlant d'un méchant tonnet :

Franchement il est bon à mettre au *cabinet*.)

On dit, *Cabinet* de commodité.

☞ *CABIRES*. Prêtres préposés pour le culte des Dieux du premier ordre, & que l'on honoroit sur le Mont Cabire, dont Strabon fait mention dans le Dixième Livre de sa Géographie. On ne convient pas du nombre, ni de la qualité des Dieux Cabires : les uns comprennent sous cette dénomination, Jupiter, Junon, Minerve : les autres, Neptune & Apollon : il en est même qui admettent les Dieux Pénates : & d'autres, Cérès, Proserpine, Pluton & Mercure, & enfin Castor & Pollux. On tient que le culte des Dieux Cabires commença dans Beryte, Ville de Phénicie, & se répandit dans la suite en plusieurs lieux, dont il seroit inutile de faire le détail.

CABLE, *f. m.* [*Rudens*.] Terme de *Mer*. Grosse corde dont l'usage est de tenir un vaisseau en rade, ou en quelqu'autre lieu. (On dit, *biter le cable* ; c'est le rouler. *Filer le cable sur les bites* ; c'est-à-dire, autour de grosses pièces de bois. *Filer du cable* ; c'est le lâcher, & en donner ce qu'il en faut pour la commodité du mouillage. *Donner le cable à un vaisseau*. *Lever le cable* ; c'est le mettre en rond.)

Qu'importe, quand l'orage a soulevé les eaux,
Que ta poupe soit peinte, & que ton mât déploie
Une voile de pourpre & des cables de soie ?

Disc. en vers par M. de Voltaire.

Cable, *f. m.* [*Craffior funis*.] Terme de *Batelier* sur la rivière de Seine. C'est une grosse corde dont on se sert pour tirer les bateaux en remontant.

(Un petit cable, un gros cable. On appelle aussi *cable*, toute sorte de grosse corde, qui sert à lever de terre de gros fardeaux.)

CABLÉ. [*Crux à funibus intortis contexta*.] Terme de *Blason*. Se dit d'une croix faite, ou couverte de cordes, ou de cables tortillez.

CABLEAU, *f. m.* [*Funis minor*.] Terme de *Mer*. C'est un cordage de la grosseur des cannes qu'on porte à la main, & de la longueur de plusieurs brasses. (Godronner un cableau, amarrer un cableau. *Fournier, Hydrographie*.)

CABLER, *v. a.* [*Funes intorquere*.] Terme de *Cordier*. C'est assembler plusieurs fils, & les tortiller pour n'en faire qu'une corde. (*Cabler de la ficelle*.)

CABLIAU, *f. m.* Poisson des mers du Nord, qui ressemble à la morue fraîche, mais qu'on croit d'une espèce différente.

CABOCHE, *f. f.* [*Clavorum capita*.] Terme de *Cloutier*. Petit clou à grosse tête, & dont la tête est faite en manière de diamant, que les porteurs de chaise mettent sous leurs souliers pour s'empêcher de glisser sur le pavé. (Mettre des caboches à ses souliers. Les porteurs de chaise appellent aussi ces cloux, *diamans*, & disent à un cloutier, vendez-moi, pour une pièce, de diamans.)

Caboche, *f. f.* Terme de *Maréchal*. Clou qu'on tire des pieds des chevaux, parce qu'il ne peut plus servir. (Il faut tirer ces caboches.)

† *Caboche*, *f. f.* [*Caput*.] Mot comique pour dire la tête. (Une grosse caboche, une petite caboche. On dit familièrement & en riant, mettre une chose dans sa caboche. On ne sauroit rien faire entrer dans sa caboche. Sa caboche est dure, il ne sauroit rien comprendre. On dit aussi, c'est une bonne *caboche* ; pour dire, une personne qui a du sens & du jugement.)

☞ *CABOCHIENS*. Voici comment Jean Juvenal des Ursins parle des Cabochiens, qui firent tant de maux sous Charles VI. » Et estoit » pitié de voir, & savoir ce que faisoient » lesdits meschants gens, lesquels on nommoit » *Cabochiens*, à cause d'un escorcheur de bestes, » nommé *Caboche*, qui estoit l'un des principaux » Capitaines desdits meschants gens. »

CABOCHON. [*Lapillus pretiosus*.] Terme de *Metteur en œuvre*. Il se dit des grénats & des rubis, & veut dire qui n'est ni net ni taillé. (Ce rubis est un rubis cabochon ; les rubis cabochons ne sont pas si chers que ceux qui ne le sont pas.)

Cabochon, *f. m.* Terme de *Cloutier*. C'est une petite caboche ; c'est-à-dire, un clou dont la tête est large & faite en quelque sorte comme le diamant, & qui n'est pas si gros que le clou que le Cloutier nomme ordinairement caboche. (Vendre des cabochons, acheter des cabochons.)

CABOTAGE. Terme de *Marine*. Voyez *Caboter*. (Apprendre le grand, le petit cabotage. Il est reçu pour le grand cabotage.)

CABOTER, *v. n.* [*Littora radere*.] Terme de *Mer*. C'est naviger le long des côtes de cap en cap, ou de port en port. (Il y a long-tems que nous ne faisons que caboter.)

☞ *CABOTIERS*. Ce sont de petits bâtimens, dont on se sert pour aler de cap en cap, & pour naviger le long des côtes. C'est ce que l'on appelle *cabotier*, quoique l'on dût dire *capotier*, de *cap*.

CABRE, *f. f.* On appelle ainsi de gros boutons à rond, joints par le haut, & passez proche des

apostils aux extrémités d'un côté de la galère.
Acad. Franç.

En terme de *Marine*, *cabre* est une espèce de chèvre, composée de deux ou trois pieux joints ensemble par le haut, qui s'étendent beaucoup par le bas, au haut desquels on met une poulie de calorne, avec une étague, pour enlever, ou plutôt pour tirer des fardeaux.

C A B R É. [*Equus arrectus, arrecto pectore.*] Terme de *Blason*. Se dit d'un cheval aculé.

C A B R E R, *v. n.* [*Efferare, pectus arrigere.*] Il se dit des chevaux, quand on fait élever un cheval sur les deux piez de derrière, & se renverser. (Faire cabrer un cheval.)

Se cabrer, v. r. [*Priores pedes in area surrigere.*] Il se dit des chevaux; c'est s'élever sur les deux piez de derrière, en état de renverser. (Les chevaux de Darius tout perchez de coups, commencerent à se cabrer & à fécoier le joug. *Vaug. Quint. liv. 3. ch. 10.*)

* *Cabrer, v. n.* [*Efferare.*] Au figuré, il se dit des personnes, & ne sauroit entrer que le stile familier & dans le satirique. C'est se fâcher, s'emporter, se mettre en colère.

(Pour faire plaisamment cabrer le petit Amelot, il n'y qu'à lui dire ce que tout le monde dit, que sa traduction de Tacite n'est pas digne d'être comparée à celle de l'excellent d'Ablancourt.

Iris qu'une démangeaison
Fait cabrer contre la raison;
Veut aimer & veut être aimée.

(*Gomb. Ep. l. 2.*)

* *Se cabrer, v. r.* [*Facilem, pronum esse ad offensionem, efferri.*] Il se dit des personnes au figuré, & n'entre que dans le stile simple. C'est s'emporter, se mettre en colère lorsqu'il arrive que quelque chose fâche. (Il n'est pas d'un homme sage de se cabrer.)

C A B R I, *f. m.* [*Hædulus.*] C'est le petit de la chèvre. Le mot de *cabri* n'est pas si usité à Paris que celui de *chèvreau*. Le cabri est éveillé, & saute presque toujours, d'où vient le proverbe, *Il saute comme un cabri*; d'autres écrivent *Cabrit*.

C A B R I O L E, C A P R I O L E, *f. f.* [*Levis, agilis in sublime saltus.*] Il vient de l'Italien *capriola*; & l'on dit *cabriole* & *capriole*; mais *cabriole* paroît plus usité dans la bouche de ceux qui dansent, & qui en font tous les jours. C'est un saut figuré d'un danseur qui s'élève agilement, & qui coupe l'air par le mouvement redoublé de ses piez. (Une jolie cabriole, une belle, une agréable cabriole, une petite cabriole. Faire des cabrioles.)

L'Auteur des réflexions sur la Langue Française, se déclare pour *capriole*, & MM. de l'Académie semblent le préférer aussi. Mais l'usage est pour *cabriole*.

Cabriole, Capriole, f. f. Terme de *Manège*. C'est un saut haut & élevé tout d'un tems, que fait le cheval dans la main & dans le talon. (La cabriole est le plus difficile de tous les airs relevez ou manégez par haut. Votre cheval ne maniera jamais bien à cabrioles, qu'il ne soit mis entre deux piliers, & qu'il n'apprenne à lever premièrement le devant, ensuite le derrière, lorsque le devant est encore en l'air. Soutenez votre cheval de la main & des talons, pour lui faire faire des cabrioles. Sauter qui se présente à cabrioles. Sauter qui se met de lui-même à cabrioles.) Guillet, *Art de l'homme d'épée*, se sert dans toutes ces façons de parler, de *capriole*.

C A B R I O L E R, C A P R I O L E R, *v. n.* [*Agili vel levi saltu se in sublime lollere.*] L'un & l'autre se dit, mais *cabrioler* semble plus usité. C'est faire des cabrioles. Presque tous les danseurs que j'ai vûs sur ce mot, disent *cabrioler*. (C'est un homme qui cabriole bien. Il y a du plaisir à le voir voir cabrioler.)

C A B R I O L E T. Sorte de petite voiture à quatre rouës, qui est à la mode depuis peu. Un petit Maître ne peut pas plus se passer d'un cabriolet, qu'un Magistrat d'une grande perruque.

C A B R I O N S, *f. m.* Terme de *Marine*. Pièces de bois qu'on met derrière les afuts des canons, pendant le gros tems, & de peur qu'il ne rompent leurs bragues & leurs palans.

C A B R O N, *f. m.* [*Pellis hædina.*] Peau de cabri. (On fait des gands de cabron.)

C A B U I A. Espèce de chanvre, qui croît aux Indes Occidentales, dans la Province de Panama. C'est aussi une espèce d'aloës qu'on trouve en Amérique.

C A B U S. [*Caulis capitatus.*] Il se dit parlant de certains choux dont les feüilles font une espèce de boule. Les choux cabus font meilleurs que les choux verts, & ils font ordinairement blancs. Il y en a qui écrivent *capus*.

C A C.

† C A C A, *f. m.* [*Stercus.*] Il semble venir du Latin *cacare*. Il se dit proprement des petits enfans, & signifie excrément d'enfant. (Si-tôt qu'un enfant est hors du ventre de la mère, il commence à piffer & à faire *caca*.)

C A C A D E, *f. f.* [*Alvi dejeçtio.*] Décharge de ventre.

* *Cacade, f. f.* [*Casus.*] Au figuré signifie, mauvais succès de quelque foie entreprise, où on s'étoit venté de réussir. (Faire une cacade.)

C A C A L I A, *f. m.* Plante dont les feüilles aprochent de celles de la tuffilage. Il y en a de plusieurs espèces.

C A C A O, *f. m.* [*Avellana Mexicana.*] Manière d'amande qu'on trouve dans un fruit roux, raïé, cannelé, qui tient du melon. Le cacao a un goût qui a quelque chose de doux & d'amer, & qui est froid & sec. Le cacao sert à la composition du chocolat, & pour cela on le choisit le plus sec qu'on peut. On le broie, mais on ne le tamise pas, & c'est le seul des ingrédients du chocolat qu'on ne fasse point passer par le tamis. Tout le cacao qui se consume aujourd'hui en France, & dans toutes les parties de l'Europe, vient du continent de l'Amérique ou Espagnole, ou Portugaise, ou Française; c'est-à-dire, de Caraque, du Brésil, ou de la colonie Française. On ne le cultive plus à la Martinique depuis le tremblement de terre arrivé en 1727.

C A C A O Y E R. Arbre qui porte le cacao. Cet arbre s'élève à la hauteur de quinze à dix-huit pieds, & son tronc peut avoir dix à douze pouces de circonférence. Sa fleur est fort petite, & formée par cinq pétales irrégulières. La bosse du pistile devient un fruit qui est d'abord très-vert, qui jaunit en mûrissant, & qui forme une gouffe, laquelle renferme d'ordinaire quarante à quarante-cinq amandes, assez ressemblantes au fruit de notre amandier, à cela près, qu'elles sont un peu plus larges, plus épaisses; mais moins longues & moins pointuës. On tire d'une espèce de duvet très-blanc & très-humide qui envelope les amandes du cacao, une boisson

qui est douce & très-agréable à boire. Le cacaoyer est toujours couvert de fleurs & de fruits qu'on cueille en tout tems.

CACAOYERE. Espèce de verger d'arbres de cacaoyers plantez au cordeau : en général, le lieu où l'on a planté des cacaoyers. Dissertation de M. Milhau sur le cacao : on y lit tout ce que l'on peut savoir sur le cacaoyer, son fruit, ses propriétés, ses maladies, sa culture, &c. Cette Dissertation a été imprimée en 1746 à Montpellier.

CACHALOT, *f. m.* Sorte de baleine.

† CACHE, *f. f.* [*Latebra.*] Lieu où l'on ferre quelque chose pour n'être ni vû ni trouvé. (Une bonne cache, une méchante cache. Savoir la cache, trouver la cache, découvrir la cache, rencontrer la cache.)

Cache. Monoie de cuivre, qui vaut un peu plus qu'un denier de France.

CACHÉ, CACHÉE, *adj.* [*Latens, abditus, occultus.*] Qui est ferré, qui est dans un lieu qu'on ne fait point. Ils n'ont point d'argent caché ; c'est-à-dire que ce sont de pauvres drilles.

* Caché, Cachée, *adj.* [*Reconditus.*] Qui est un peu éloigné de la connoissance de l'homme, chose que tout le monde ne connoît pas. (Descartes, Gassendi & Newton, ont pénétré dans la connoissance des choses les plus cachées.)

* Caché, Cachée, *adj.* [*Dissimulatus, tectus.*] Il se dit des personnes, & veut dire dissimulé, couvert, qui ne laisse pas voir ses sentimens. (Tibère & Louis XI. étoient des esprits cachez.)

☞ Il y a quelque différence entre *caché*, *dissimulé* & *déguisé* : le *caché* ne se fait point connoître : le *dissimulé* empêche qu'on ne le connoisse : le *déguisé* se montre tout autre qu'il n'est.

CACHER, *v. a.* [*Abdere, occultare, abscondere.*] Mettre si bien une chose, qu'on ne la puisse voir, ou qu'on ne la puisse trouver qu'avec peine. *Cacher son jeu* ; c'est ne le pas montrer ; mais, au figuré, cette façon de parler est un peu proverbiale, & signifie agir avec tant de finesse, qu'on ne donne nulle connoissance de sa conduite.

* Cacher, *v. a.* [*Dissimulare, tegere.*] C'est ne pas faire connoître, ne pas découvrir, dissimuler quelque chose. (Il y a de l'adresse à bien cacher sa passion. *Abl. Tac. t. 1.* Cacher ses sentimens. *Patru, Plaid.* Cacher ses desseins. Cacher sa haine sous de fausses caresses. *Racine, Préface de Britannicus.* Ne cache rien à ton Confesseur, à ton Avocat, ni à ton Médecin. Il tâche de cacher sa folie, mais on n'a qu'à l'entendre, ou à le voir, pour être persuadé qu'il la cache en vain, & que par charité, il lui faudroit donner un petit appartement aux petites maisons.

Heureux, qui satisfait de son humble fortune,
Vit dans l'état obscur où les Dieux l'ont caché.
Racine.)

Se cacher, v. r. [*Abscondere se.*] *Je me cache. Je me suis caché. Je me cachai.* C'est se retirer dans un lieu où l'on ne soit pas vû. (Il s'est caché pour se mettre à couvert de ses créanciers & des sergens.)

Rien n'est plus atrainant qu'une jeune Bergère,
Qui ne peut se montrer ni se cacher sans plaire.
Fontenelle.)

Se cacher, v. r. Ne se pas montrer, ne se pas faire voir au monde. (Alez-vous cacher, vilaines. *Mol. Préc.*)

Se cacher, v. r. [*Tegere se.*] Couvrir de quelque chose une partie de son corps. (Elle se cachoit le visage de peur de montrer sa douleur. Il se cache toujours le nez de son manchon.)

* *Se cacher, v. r.* [*E conspectu se abdere.*] Il signifie ne vouloir pas être connu, & dans ce sens, il est un peu figuré. (*Plus il se cache, & plus on le connoît.*)

Généreux inconnu, pourquoi vous cachez-vous ?

Le plaisir de donner, est un plaisir si doux.

Mlle. de Scuderi.)

CACHET, *f. m.* [*Signum, sigillum.*] Petit sceau, ordinairement de cuivre, ou d'argent, sur lequel on a gravé les armes d'une personne. (Un beau, un joli cachet, un cachet bien fait. Faire un cachet, acheter un cachet, graver un cachet.)

Pour mériter un cachet si joli,
Si bien gravé, si brillant, si poli,
Il faudroit avoir, ce me semble,
Quelque joli secret ensemble.
Car enfin les jolis cachets,
Demandent de jolis secrets,
Ou du moins de jolis billets, &c.

Epig. de Mlle. de Scuderi, à M. Conrard.

Cachet, *f. m.* [*Figura sigillo impressa.*] Empreinte qui est ordinairement faite sur de la cire par le cachet qu'on a gravé. (Pour ouvrir une lettre cachetée, il en faut rompre le cachet.)

Cachet volant. C'est un morceau de papier sur lequel est l'empreinte d'un cachet, pour en fermer une lettre quand on le trouvera bon. C'est aussi le dessus d'une lettre pliée, sur lequel on a mis de telle sorte l'empreinte d'un cachet, que la lettre ne soit pas tout-à-fait fermée, laissant la liberté de la cacheter tout-à-fait quand on voudra. (C'est une lettre à cachet volant.)

CACHERER. [*Signare, obsignare.*] C'est mettre de la cire d'Espagne toute chaude sur le dessus d'une lettre pliée, & y aposer aussi-tôt un cachet : ou, c'est mettre un petit morceau de pain à chanter sur le dessus d'une lettre pliée, & y aposer en même tems le cachet. La plupart des Religieux & Religieuses ne cachètent leurs lettres que de cette dernière façon, mais le reste du monde cachète d'ordinaire avec de la cire.

CACHETTE, *f. f.* [*Latebra.*] Petit lieu où l'on se cache, petit lieu où l'on cache quelque chose. *Cachette* ne trouve bien sa place que dans le stile simple.

En cachette, ou En cachettes, adv. [*Clam, occultè, latenter.*] L'un & l'autre se dit sans *s*, ou avec *s* ; mais le premier est le meilleur, & signifie *en secret*, secrètement & sans être vû. Furtivement, à la dérobée, & sans toutes les formalitez. (Ce jugement est nul, s'il en fût jamais ; car il ne fut donné qu'en cachette, & dans une chambre destinée à toutes autres choses. *Patru, Plaid. 13.*)

Mais ce n'est pas assez de m'aimer en cachette,
Etre aimez en secret ne nous tient lieu de rien.

Ombre de Descartes.

☞ La Fontaine a dit agréablement :

Pain dérobé, que l'on mange en cachette,
Vaut mieux que pain qu'on cuit & qu'on achette.

CACHÉXIE, *f. f.* Mauvaise habitude du corps, qui le fait dégénérer de sa couleur naturelle,

naturelle, & le rend pâle, livide, plombé, mou & bouffi. Ce mot est Grec, composé de κακός, mauvaise, & de ἔξις, habitude, disposition.

CACHOS, *f. m.* [*Cachos, solanum pomiferum folio rotundo tenui.*] Plante qui se trouve sur les montagnes du Pérou. Elle croît comme un arbrisseau, elle est d'un fort beau verd. Sa feuille est ronde & mince; son fruit est plat d'un côté, & rond de l'autre, de couleur de cendre, d'un goût agréable & sans acrimonie, contenant une semence fort menuë. Elle a la propriété de faire uriner, chasser le sable & la pierre hors des reins, elle brise même la pierre dans la vessie, si elle est encore tendre, & qu'elle se puisse rompre par quelque médicament.

CACHOT, *f. m.* [*Locus in carcere angustus.*] Endroit obscur & souterrain d'une prison, où l'on met les criminels. (Ouvrir le cachot, fermer le cachot, mettre dans le cachot.)

Le *cachots* sont des sépulcres funestes où l'on enterre les hommes vivans pour qui il semble que le soleil ait cessé de luire. *Fléchier.*

Cachot, *f. m.* Sorte de petite loge qui est fermée à clef, & qui n'a qu'une petite ouverture à la porte, par laquelle on voit le fou qui est dedans, & par laquelle on lui donne à boire & à manger. (Nétoier les cachots des infensez. On a soin que le cachot d'un insensé soit toujours bien propre.)

CACHOU, *f. m.* [*Kaius, terra Japonica.*] C'est le suc d'un arbre des Indes Orientales, duquel on coupe le bois en petits morceaux qu'on fait bouillir. L'eau où bout ce bois, s'épaissit, & forme une espèce de gomme qu'on sèche & qu'on envoie en Europe. On y fait en petits grains cette espèce de gomme qu'on mêle avec du musc & de l'ambre, & ces petits grains servent à l'haleine.

Cachou. Le vrai Cachou, est le suc de l'écorce d'un arbre, qui croît dans le Japon: on l'appelle dans le pais, *Cathecu*. Il est d'un goût amer; mais il laisse ensuite dans la bouche une impression douce & fraîche. Il est propre pour fortifier le cerveau, les poudrons, l'estomac, pour l'enrouement de la voix, corriger la mauvaise haleine, &c. On le prend en infusion, ou quelquefois brute.

CACHRIS, *f. m.* Terme de *Botanique*. C'est la plante qu'on nomme aussi *Amarinte*. On appelle *Cachris*, la semence de cette plante. On donne aussi ce nom aux boutons que le chêne & d'autres arbres produisent au printemps & en automne.

CACIQUE, *f. m.* C'est le nom des chefs des Arabes & des Tartares vagabonds. En Amérique on donne aussi ce nom aux Seigneurs, Princes & petits Rois du pais.

CACOCYLLIE, *f. f.* Chilification, ou digestion dépravée; action blessée de l'estomac qui convertit les alimens en un chile mal conditionné. Ce mot vient de κακός, mauvais, & de χυλός, chile.

CACOCYME, *adj.* [*Vitiosus humoribus redundans.*] Terme de *Médecin*. Il vient du Grec, & signifie qui est plein de mauvais suc, rempli de mauvaises humeurs. (C'est un corps tout-à-fait cacochyme.)

Cacochyme, *adj.* [*Morosus, ingenio varius.*] Il se dit des personnes, & en parlant de leur esprit, il veut dire qui a l'esprit gâté, qui est un peu fou. (C'est une manière d'esprit fou, & d'esprit cacochyme.)

CACOCYMIIE, *f. f.* [*Vitiosorum humorum redundantia.*] Réplétion de mauvaises humeurs,

qu'on appelle *plethore*, quand elle est simplement de sang. Ce mot vient de κακός, mauvais, & de χυμός, suc.

CACODEMON, *f. m.* Mauvais esprit; démon. Les Astrologues donnent ce nom à leur douzième maison du Ciel, d'où ils ne tirent que de mauvais présages.

CACOETHE, *adj.* Terme de *Médecine*. Nom qu'on donne aux ulcères malins. Ce mot vient de κακός, mauvais, & de ἔθις, nature, caractère.

CACOPHONIE, *f. f.* [*Soni asperitas.*] Il vient du Grec, κακός, mauvais, & φωνή, voix. C'est un assemblage de mots qui font un mauvais son. Rencontre de filabes qui ont un son qui n'est point agréable à l'oreille. Il faut, autant qu'on peut, éviter les *cacophonies*, soit qu'on écrive en prose, ou en vers.

Et les moindres défauts de ce grossier génie,
Sont ou le pléonafine, ou la *cacophonie*.
Molière.)

Les Médecins appellent *Cacophonie*, une voix viciée, dont les espèces sont l'*asphonie*, ou privation de voix, & la *dysphonie*, où difficulté de voix.

CACOTROPHIE, *f. f.* Ce mot signifie; en général, une nutrition dépravée. Ce terme usité chez les Médecins, vient de κακός, mauvais, & de τροφή, nourriture, aliment.

CACOTZÉLE. Mauvais zèle, zèle indiscret. Ce mot ne se trouve plus que dans nos vieux Auteurs.

C A D.

CADAMOMY, ou GRAINE DE PERROQUET. Drogue dont il est fait mention dans le Tarif de la Doüane de Lyon.

CADASTRE, *f. m.* [*Veſtigalium tributorum codex.*] Ce mot est en usage dans les Provinces de Dauphiné, de Provence & de Languedoc, où il signifie un registre qui contient la qualité, l'estimation des fonds de chaque Communauté, & les noms de ceux qui les possèdent. Ce fut en 1634. que, par un Arrêt du Conseil d'Etat, tous les héritages roturiers furent déclarés sujets à la Taille, & autres impositions Royales; & que pour établir une règle certaine, on fit un *cadastre* ou registre de chaque fonds, à la réserve de ceux qui ont appartenu aux Eglises, Chapitres, & Hôpitaux avant 1556. & encore de ceux dont les propriétaires ont acquis la noblesse vingt ans avant l'année 1579. qui restèrent exemts de toutes Tailles; & de quelques autres impositions. Il y eut ensuite en 1634. un autre Arrêt, en interprétation du précédent. La difficulté de faire ce *cadastre*, a toujours été très-grande. La Chambre des Comptes de Provence a ordonné, que les forains, comme les domiciliés, y seroient appelés. La Communauté doit choisir des personnes expérimentées pour ranger & estimer chaque fonds. Voyez les *Arrêts de Boniface*, qui rapporte plusieurs Jugemens sur cette matière, suivant l'usage de cette Province. Voyez sur l'origine de ce mot, Ménage, & les autres Etymologistes.

CADAVÉREUX, *adj.* Avoir le teint *cadavéreux*, c'est l'avoir blême, pâle, ressemblant à peu près à celui d'un homme mort.

CADAVRE, *f. m.* Il vient du Latin *cadaver*, qui signifie un corps mort, & il se dit particulièrement des personnes qui ont été tuées, qui se sont donné la mort à elles-mêmes, ou qui ont été exécutées à mort. (Il faut appeler les

Oficiers de Justice pour lever le cadavre d'un homme qui a été tué ou néié. Le cadavre d'une personne exécutée est souvent privé de sépulture. On fait le procès au cadavre d'une personne qui a été homicide d'elle-même ; on le condamne à être pendu par les piez, à être traîné sur une claie, & à être jetté à la voirie. On dit d'un homme blême & défait, qu'il a un visage de cadavre.)

☞ Ce terme est souvent employé heureusement dans le figuré. Un Poète Latin de nôtre tems, appelle Rome ; telle qu'elle est, le cadavre de l'ancienne :

*Aspice murorum moles, præruptaque saxa,
Obrutaque horrenti vasta theatra sibi :
Hæc sunt Roma : videntur velut ipsa cadavera tantæ
Urbis adhuc spirant imperiosa minas ?*

C A D E A U , *f. m.* [*Linearum volumina.*] Prononcez *cadô*. Trait de plume figuré que les Maîtres à écrire font autour des exemples.

* *Cadeau.* [*Sumptus.*] Chose précieuse & inutile. (* Faire des cadeaux.)

† *Cadeau.* [*Epulum.*] Grand repas. Au lieu de *cadeau*, dans ce sens on dit d'ordinaire *fête*. (Donner un cadeau aux Dames. *Mol.* J'aime le jeu, les visites, les promenades, & les cadeaux. *Mol. Mar. forcé.*)

C A D E N A C E R , (C A D E N A S S E R ,) *v. a.* [*Sera catenacæ claudere.*] Mettre un cademat à une valise, à une porte, &c. (Cademacer une porte.) L'Académie écrit *Cadenasser*.

C A D E N A T , (C A D E N A S ;) *f. m.* [*Sera catenacæ.*] L'Académie veut qu'on écrive *cadenas*. Petite machine de fer pour fermer les portes, les valises & les coffres.

(Car si-tôt que du soir les ombres pacifiques,
D'un double *cademat* font fermer les boutiques.
Despreaux.)

Cademat. Quarré d'argent, ou de vermeil doré, soutenu de trois petites boules de métal, à l'un des côtes duquel il y a une manière d'étui où l'on met la cuiller, la fourchette, le couteau de quelque personne de grande qualité, comme Princesse, Duchesse, &c.

C A D E N C E , *f. f.* [*Numerus, modus.*] Terme de *Rhétorique*. Chute harmonieuse de période, ou de partie de période. (Une belle & charmante cadence. Est-il possible que nous travaillons à la structure, & à la cadence d'une période, comme s'il y aloit de nôtre vie. *Balzac, Entr. 13.*)

Cadence. Terme de *Danse*. La chute du mouvement du corps. (Danser en cadence. Aler en cadence.)

Cadence. Terme de *Musique*. Certaine conclusion de chant, qui se fait lorsque ses parties viennent tomber & se terminer sur une corde que l'oreille attend, ce semble, naturellement. (Suivre la cadence. Ecouter la cadence.)

L'on appelle *cadence parfaite*, une certaine conclusion du chant, qui satisfait de façon, que l'on n'a plus rien à désirer après une telle cadence. La *cadence parfaite*, est le passage de la dominante tonique à la principale note du chant, ou à la note tonique. La *cadence* est appelée *rompue*, lorsque la dominante monte diatoniquement dans la basse, ou dans les autres parties. Cette *cadence* n'est admise que par licence. Il y a encore une *cadence irrégulière*, une *cadence imparfaite*. Voyez le *Traité de l'Harmonie par Rameau*.

Cadence, se dit de la voix & des instrumens,

& signifie une succession très-rapide & alternative de deux notes diatoniques qui produisent une sorte de tremblement très-agréable ; c'est ce que les Italiens appellent *trille*.

Cadence, f. f. Ce mot se dit aussi en termes de *Manège*. C'est l'action d'un cheval dressé qui soutient tous ses tems & tous ses mouvemens avec une agréable égalité. (Cheval qui entretient bien sa cadence, qui prend une belle cadence, qui ne change point sa cadence. Suivre sa cadence. Interrompre sa cadence.)

Cadence. Terme de *Poësie*. Signifie certaine mesure de vers, qui est de plusieurs sortes selon la différence des vers.

(Enfin, Malherbe vint, & le premier en France ;
Fit sentir dans les vers une juste cadence.

Despr. Art Poët.)

C A D E N C E R , *v. a.* On ne le dit guère qu'en parlant du stile. C'est rendre ses périodes nombreuses, harmonieuses & agréables à l'oreille. Cet Auteur *cadence* ses périodes. *Acad. Franç.*

☞ C A D É N E . Ce mot est Latin. *Cadène*, une chaîne. *Cadènes de haut-bain*, ce sont des chaînes de fer, au bout desquelles on met un cap de mouton, pour servir à rider les hauts-bans. Voyez *Aubin*.

Cadène. C'est une des sortes de tapis, que les Européens tirent du Levant, par la voie de Smirne : ils font les moindres de tous.

C A D E N E T T E , *f. f.* [*Coma.*] Longue tresse de cheveux entrelacez les uns dans les autres. Les hommes ne sont plus en usage de mettre leurs cheveux en cadenette. Il n'y a que les femmes qui ont imaginé, comme une parure, d'avoir de longs cheveux, de les tresser en cadenette, & de relever cette cadenette par-dessus leurs autres cheveux.

C A D E T , *f. m.* [*Natu minor, minimus.*] Le plus jeune de deux frères. (Un joli cadet, un agréable cadet, un cadet qui vaut cent aînez.)

☞ Benferade, dans le *Balet de la nuit* :

Quand les aînez ont tout, que sauroit-on y faire ?
C'est aux cadets à se pousser.

Le mot, *cadet*, est fait de *capitetum*, petit chef de famille. On disoit autrefois *capdet*, où l'origine est mieux marquée.

Cadet. Il se dit aussi de celui qui est plus jeune qu'un autre, ou qui a été reçu dans une charge après un autre. (Les cadets doivent céder à leurs anciens.)

Cadet aux Gardes. [*Miles voluntarius.*] Jeune Gentilhomme volontaire qui est dans le Régiment des Gardes.

† * *Cadet de haut apétit.* Celui qui est toujours prêt à boire & à manger, & qui s'aquite bien de l'un & de l'autre.

C A D E T S , *f. m.* On appelle de ce nom, de jeunes gens dont la plupart sont Gentilshommes, qui sont dans les Villes fortes en Flandre & en Allemagne, auxquels le Roi fait apprendre les Mathématiques, à dessiner, à danser, & à faire tous exercices. Ils sont quatre cens dans chaque Compagnie, & ils ont par jour dix sols du Roi. (Être dans les Cadets, entrer dans les Cadets.)

C A D E T T E , *f. f.* [*Natu minor, minima.*] La plus jeune des deux sœurs. (La cadette est la plus spirituelle.)

Cadette, f. f. [*Lapis quadratus.*] Pierre de taille pour paver. Ce mot n'est en usage que dans quelques Provinces : on dit à la place des dalles de pierre.

CADETTER, *v. a.* [*Lapidibus quadratis pavementum sternere.*] Paver avec des pierres de taille.

CADI, *f. m.* C'est le nom des Juges chez les Turcs & les Sarrazins.

CADILESQUER, *f. m.* C'est le chef de la justice chez les Turcs.

CADIS, *f. m.* Sorte d'étoffe.

CADISÉ. Espèce de droguet.

CADMIE, *f. f.* [*Cadmia, climia.*] Terme de Pharmacie. Espèce de minéral, dont l'une est naturelle, & l'autre artificielle. Voyez Calamine.

CADOLE, *f. f.* [*Pessulus.*] Nom que les Serruriers donnent au loquet d'une porte, ou à une espèce de pêne, qui s'ouvre & se ferme en se haussant, avec un bouton ou une coquille.

CADRAN. Voyez Quadrant.

CADRATURE. Voyez Quadrature.

CADRE, CADRER. Voyez Cadre & Quadrer.

CADUCÉE, *f. m.* [*Caduceus.*] Baguette de Mercure entortillée de deux serpens. Mercure reçut cette verge d'Apollon, lorsqu'il lui fit présent de sa lyre. (Mercure nous fit signe avec son caducée, que nous eussions à nous tirer à quartier. *Abl. Luc.*)

Le caducée est un symbole fort commun dans les médailles : il signifie la bonne conduite, la paix, & la félicité : il est composé d'un bâton, qui marque le pouvoir ; de deux serpens, qui sont les symboles de la prudence ; & de deux aîles, qui marquent la diligence.

CADUCITÉ, *f. f.* [*Caducitas.*] Vieillesse débile. (Ma caducité est pauvre & délaissée. *Main. Poës.* Vous êtes fort éloigné de la caducité. *Costar, Entret. t. 2. l. 230.* Les vieillards, dans leur caducité, craignent de manquer des nécessitez de la vie. *Théophraste, p. 24. ch. de l'homme.*)

CADUQUE, *adj.* [*Caducus.*] Vieux, infirme & cassé. (Il est fort caduque. Elle est fort caduque. On dit l'âge caduc, pour dire, la vieillesse.)

Le mal caduc. [*Morbus comitialis, epilepsia.*] Terme de Médecine. C'est l'épilepsie, le haut-mal ou le mal de Saint Jean.

* Caduque, *adj.* Fragile. Périssable. (Maison caduque. Les biens caduques & périssables.)

Caduque. Terme de Palais. Ce terme n'a lieu que dans les dispositions testamentaires. Nous aprenons de Cujas, sur les Fragmens d'Ulpian, *cap. 17.* qu'il y a dans les testamens, des clauses qui sont sans effet, & *pro non scriptis habentur.* D'autres tombent en caducité, *in causâ caduci.* Et d'autres enfin, qui sont véritablement caduques, *caduca.* Les clauses qui sont nulles dans leur principe, sont regardées comme non écrites : ainsi un legs fait à un incapable, est *pro non scripto* ; un legs qui devient nul dans l'intervalle du testament & de la mort, comme si l'héritier vient à mourir, tombe en caducité, *in causâ caduci.* L'institution ou le legs sont véritablement caduques, quand ils deviennent inutiles après la mort du testateur, comme si l'héritier devient incapable avant que d'avoir accepté l'hérédité. Une succession est encore *caduque*, lorsque personne ne se porte pour héritier.

Voyez la colonne QUA.

CÆC.

CÆCIAS, *f. m.* L'un des vents qui souffle avant le tems de l'équinoxe.

CÆCUM, *f. m.* Premier des gros boiaux, aussi appelé l'aveugle, parce qu'il n'a qu'une

ouverture qui lui sert d'entrée & de sortie. Il est situé dans l'hipocondre droit, & plus bas que le rein. Il a un appendice en forme d'un ver oblong, qui est plus grande aux enfans nouvellement nez qu'à ceux qui sont avancez en âge. On appelle *veine cæcale*, celle qui reporte le sang de l'intestin *cacum* dans le tronc mésentérique.

CAF.

CAFARD, *f. m.* [*Religionis, probitatis simulator.*] Celui qui affecte extérieurement de paroître dévot & religieux, & qui intérieurement n'est rien moins que tout cela. Ce terme est ancien. Rabelais, *liv. 1. ch. 1.* de Gargant. *Ce sont les calomniateurs de cafards.* Quelques-uns le dérivent d'un mot Hébreu, qui signifie *cachier, couvrir* ; d'autres de *capa*, habit de Moine. Voyez le Commentaire de l'endroit de Rabelais, que je viens de citer.

Cafard, *adj. m.* [*Damasceni operis bombycinus pannus.*] C'est une espèce de damas, ou de fatin, dont la tréme est seulement de fil, & les chaînes de soie, & qui se manufacture en Flandres.

Cafard de village. On nomme ainsi une étoffe grossière, faite toute de laine, ou de fil & de laine.

CAFÉ, *f. m.* [*Cassium.*] Sorte de graine étrangère qui croît sur un petit arbre, qui est grosse comme une petite fève, qui est ronde d'un côté & plate de l'autre, & d'une couleur entre blanc & jaune obscur. Le café est envelopé de deux écorces, l'une déliée ; & l'autre noirâtre & assez épaisse. Il croît dans les grandes plaines de l'Arabie heureuse. Le vieux café ne vaut pas le nouveau. Le café un peu jaune est meilleur que le blanchâtre. On prépare le café ainsi : L'on fait rôtir le café, on le pile, on le met en poudre, & puis on le passe par un tamis ; mais il ne faut point que la poudre du café s'évente. Pour prendre le café, on en met trois dragmes dans l'eau, on le fait boiillir une douzaine de boiillons, & l'on empêche qu'il ne s'enfuie. On prend le café tout chaud, & il est bon de jeter un peu d'ambre dans la tasse où on le verse. En Levant, on ne prend point de café à jeun. Les Cafetiers & les Epiciers qui vendent à Paris du café, le gâtent, y mêlant du pain & des haricos brûlez. Le café est apéritif, & désopilatif ; il rabat les vapeurs qui montent au cerveau. Il rafraîchit l'été, & échauffe l'hiver. Il fortifie l'estomac, réveille les esprits & désenivre. On a un beau poëme Latin sur le café, par M. l'Abé Massieu, de l'Académie Française. Il est souverain contre la migraine. M. Dufour, traitant du café, en dit bien d'autres merveilles ; mais probablement il avoit du café à vendre.

Le café sert d'amusement & d'entretien dans une longue conversation, ou de prétexte pour se taire avec bienséance. Il n'est point propre aux bilieux, ni à ceux qui digèrent trop vite. Il fut découvert par un Prieur, qui connoissant sa vertu, en donna à ses Moines pour empêcher qu'ils ne dormissent à Matines.

Café, *f. m.* [*Cassæi taberna.*] Lieu à Paris où l'on prend du café. Nos cafez ne sont pas si beaux que ceux des Turcs. On appelle en Turquie, *Cavehane*, les endroits où ils prennent le café, & il y a dans ces endroits des joueurs d'instrumens que le maître de la *Cavehane* paie pour divertir ceux qui prennent du café. A Paris, dans les cafez, on joue, on boit de toute sorte de liqueurs, du thé & du chocolat.

CAFETAN, ou CAFTAN, *f. m.* Robe longue que le Grand Seigneur donne par honneur.

CAFETIER, *f. m.* [*Caffai propola.*] On prononce *Caflié*; c'est le marchand qui ne vend que du café en fève; car ceux qui en débitent à Paris, & qui l'apréntent pour le boire, s'appellent Limonadiers. Cependant le peuple à Paris, est dans l'usage de nommer pareillement ceux-ci *Cafetiers*.

CAFETIÈRE, *f. f.* [*Vasculum coquendo caffeo idoneum.*] Pot où l'on fait boüillir le café dans l'eau. De ces pots, les uns sont de terre, & les autres de métal. (Une grande cafetière, une petite cafetière.)

CAFFA. Toiles de coton peintes de diverses couleurs & de différents dessins, qu'on apporte des Indes Orientales.

CAFFILA. C'est dans les Indes, & en Afrique la même chose qu'on appelle *Caravane* dans les Etats du Grand Seigneur, & en Perse.

Cafila, se dit aussi des petites flotes marchandes des Portugais, qui partent des ports que cette Nation occupe sur les côtes du Royaume de Guzarate, pour aller à Surate, ou qui en reviennent sous l'escorte d'un vaisseau de guerre.

C A G.

CAGE, *f. f.* [*Cavea.*] Petit logement à jour, fait de fil d'archal ou d'osier, avec des perchoirs pour reposer l'oiseau, & des augets pour lui donner à boire & à manger.

† * On l'a mis en cage. Termes burlesques, pour dire, on l'a mis en prison.

Cage. Terme de *Meünier*. Le corps d'un moulin à vent, garni de ses planches & de ses poteaux.

Cage. Terme d'*Orfèvre*. Fil d'archal travaillé presque en forme de grande cage, où les Orfèvres étalent leurs marchandises.

Cage de bâtiment. Terme d'*Architecte*. Enceinte de bâtiment.

Cage d'escalier. Murs, ou pans de bois qui enferment l'escalier.

Cage, f. f. [*Fenestra cancellata.*] Treillis d'osier qu'on met devant les fenêtres en forme de jaloufie, pour voir au dehors sans être vû au devant.

Cage, f. f. [*Ædicula.*] Au figuré, signifie une maison étroite & retirée.

Cage, f. f. [*Mali orbita.*] Terme de *Mer*. Espèce d'échauguète faite en cage, à la cime du mâit d'un vaisseau, qu'on appelle *gabie* sur la Méditerranée, & *hune* sur l'Océan. Voyez *Ménage*, dans ses *Origines*.

Cage. Terme d'*Horlogerie*. C'est ce qui contient les rouës & toute la machine d'une horloge: elle est composée de quatre pilliers & traverses dans le gros volume; & dans le petit volume, ce sont deux platines au lieu de traverses. *Traité Gener. d'Horlog.*

CAGIER, *f. m.* Terme de *Fauconnerie*. Celui qui porte des faucons, ou autres oiseaux de proie, à vendre.

† CAGNARD, CAGNARDE, *adj.* [*Cessator, deses, piger, ignavus.*] Fainéant, paresseux, poltron, qui ne veut point quitter le coin du feu. Ce mot est du stile familier.

☞ Voici ce que Pasquier a écrit sur ce mot, liv. 8. ch. 42. de ses *Recherches*: » Quant au » mot de *cagnard*, cela dépend d'une histoire » dont je puis être témoin, de tant qu'en ma » grande jeunesse, les fainéants avoient accoutumé, » au tems d'été, de se venir loger sous les ponts

» de Paris, garçons & garces, pesle mesle; » & il me souvient qu'autrefois par cri public, » émané du Prévost de Paris, il leur fût défendu, » sur peine du foüet, de plus y hanter; & comme » quelques-uns furent désobéissans, j'en vis » foüetter tout d'un coup plus d'une douzaine » sous les mêmes ponts, depuis lequel tems ils » en oublièrent le chemin: ce lieu estoit appelé » *le cagnard*, parce que tout ainsi que les canards » & ceux qui le fréquentoient, ils vouoient » leur demeure à l'eau. » Ménage prétend que Pasquier s'est trompé, & que *cagnard*, vient de *canis*.

† CAGNARDER, *v. n.* [*Otiari, cessare.*] S'acoûtumer à la fainéantise, demeurer au coin du feu.

† CAGNARDERIE, CAGNARDISE, *f. f.* [*Otiotas, inertia, segnitias.*] Paresse, fainéantise, gueuserie.

CAGNEUX, CAGNEUSE, *adj.* [*Varus.*] Qui cloche, qui boite.

Sa ringrave étoit courte, & son genou *cagneux*.
Scar. Poëf.)

☞ La plupart des chiens, & particulièrement les bassets, sont *cagneux*; ce qui me fait dire que ce mot a été fait de l'Italien *cagna*, une chienne. *Ménage*.

CAGOT, *f. m.* [*Simulator pietatis.*] Hipocrite. (Un franc cagot. Un véritable cagot. Un méchant, détestable & dangereux cagot.)

Quoi! je souffrirai, moi, qu'un *cagot* de critique; Vienne occuper céans un pouvoir tyrannique?
Molière, Tart. a. 1. sc. 1.)

† CAGOTE, (CAGOTTE,) *f. f.* [*Simulatrix pietatis.*] Hipocrite. (Toute cagote est méchante.)

† CAGOTERIE, *f. f.* [*Pietatis affectatio.*] Hipocrisie. (Sa dévotion est une pure cagoterie.)

Où, l'insolent orgueil de sa *cagoterie*, N'a triomphé que trop de mon juste courroux.
Molière, Tart. a. 3. sc. 3.)

† CAGOTISME, *f. m.* [*Simulata pietatis ambitiosior affectatio.*] La manière d'agir d'un hipocrite.

(Son *cagotisme* en tire à toute heure des sommes, Et prend droit de gloser sur tous tant que nous sommes.
Molière, Impost. a. 1. sc. 2.)

☞ L'origine du terme *cagot* est contesté: on peut voir Pasquier, dans ses *Recherches*; Ménage, dans ses *Origines*, & M. de Marca, dans son *Histoire de Béarn*, liv. 2. ch. 26. que Ménage a transcrit entièrement.

CAGOU, *f. m.* Terme *bas* & *populaire*, qui signifie un homme avare, qui vit d'une manière mesquine, sans fréquenter personne. On dit, cet homme est riche, mais il vit comme un *cagou*; c'est un *cagou*.

CAGOUILLE, *f. f.* [*Voluta, helix.*] C'est ainsi que quelques-uns appellent, en terme de *Marine*, une volute, qui sert d'ornement au haut de l'éperon du vaisseau.

☞ CAGUÉ. Espèce de bâtiment dont on se sert en Hollande.

C A H.

☞ CAHAI. C'est, dit Ménage, un vieux mot inusité, qui signifie une sorte de vieux manteau avec des manches.

CAHIEU, ou CAÏEU, *f. m.* [*Bulbulus.*] Terme de *Jardinier*. C'est un petit oignon qui s'atache au gros oignon, où à la mère plante. (S'apliquer à la multiplication des cahieux. *Culture des tulipes, ch. 1.*) Voiez la *Quintinie*.

CAHIN-CAHA. Terme *bas*, qui est souvent dans la bouche du peuple, il se dit des choses qu'on fait de mauvaise grace, avec peine, ou qu'on ne fait qu'à demi. (Cette affaire va cahin-caha. Cet homme ne fait plaisir que cahin-caha.) Il y a quelques années qu'on a employé cette expression dans quantité de vaudevilles.

CAHO ANNE. Sorte de tortuë, qu'on appelle aussi *Xaouane*.

CAHOS, *f. m.* Prononcez *cao*. Il vient du Latin *chaos*. Confusion de toutes choses, séparées depuis, & mises chacune en leur place. (Ovide a parlé du cahos. Débrouïiller le cahos.)

* *Cahos, f. m.* Il se dit, au figuré, des ouvrages d'esprit. C'est un mélange grossier & sans jugement de plusieurs choses dans un discours. (Qui peut débrouïiller cette confusion & ce cahos ? C'est un cahos que tout cela.)

CAHOT, *f. m.* [*Rhedæ succussus.*] Saut que fait un chariot, une charette, ou un coche & autres voitures qui roulent dans des chemins raboteux. (Un fâcheux cahot. Les cahos sont importuns & déplaisans.) Voiez *Ménage*.

CAHOTAGE, *f. m.* [*Succussus durior.*] C'est un mouvement, ou un seconement causé par de fréquens cahos. (Ce cahotage me tuë, & je ne faurois l'endurer. Souffrir le cahotage d'un coche.)

CAHOTER, *v. a.* [*Succutere duriter.*] Donner des cahos. (Il nous a cahotez durant le chemin. Personne n'aime qu'on le cahote.)

CAHUTCHU. Réfine dont on fait des bâlons, des bouteilles, des seringues, &c. Cette réfine se trouve sur les bords du Marannon, ou rivière des Amazones. Ceux qui ont écrit qu'elle est fort commune à Cayenne, se sont trompez, on ne l'y voit que quand on l'y apporte des bords de la rivière nommée; cette matière est, par elle-même, regardée comme étrangère à Cayenne.

† CAHUTE, *f. f.* Ce mot est *bas* & de raillerie, quand on goguenarde. C'est une loge faite de terre, ou de méchantes pierres, où se mettent de certains pauvres sur les grands chemins, & d'où ils importunent les passans par leurs demandes. Voiez *Ménage*, mot *Cahutte*. *Cahute*, vient de l'Alemand *Hutten*, qui signifie une petite maison.

C A I.

CAIE, *f. f.* C'est l'esquif destiné au service d'un Galère.

Caïe. C'est aussi une petite barque, dont les Cosaques se servent pour naviger & aler en course sur la mer noire.

Caïe, ou Caye. On appelle encore de ce nom, dans l'Amérique, les rochers qui s'élevent du fond de la mer, & qui forment quelquefois de petites Isles. La Caïe de S. Loüis. c'est la partie la plus Sud de l'Isle de S. Domingue.

CAÏER, (CAHIER,) *f. m.* Trois ou quatre feüilles de papier cousües ensemble. Les écoliers écrivent dans ces caïers, ce que leurs maîtres leur dictent. On nomme *caïers*, les écrits qui contiennent les délibérations des Assemblées du Clergé, des Etats du Roïaume, ou de quelque Province, & où sont contenuës leurs demandes ou leurs plaintes.

CAIES. Voiez *Caïe*. Banc de sable ou de roche.

CAÏEU. Voiez *Cahieu*.

CAILLE, *f. f.* [*Coturnix.*] Oiseau de passage; gris, qui se repaît dans les blez, & qui est d'une complexion très-chaude. Voiez *Ménage*.

CAILLÉ, *f. m.* [*Coagulatus, coactus.*] Lait pris par le moien de la présure, & dont on fait des fromages. (Le caillé est bon, & il rafraîchit. Le caillé s'aigrit par trop de présure.)

CAILLEBOTTE, *f. f.* [*Concreti lactis massa.*] C'est une masse de lait caillé qui est ferme & épaisi.

CAILLEBOTIS, *f. m.* Terme de *Marine*. Espèce de treillis fait de petites pièces de bois entrelassées qu'on place au milieu des ponts des vaisseaux pour donner de l'air. *Acad. Franç.*

CAILLELAIT, *f. m.* [*Gallium, ou Gallium album vulgare.*] Terme de *Botanique*. Plante ainsi apellée, parce qu'elle fait cailler le lait. On l'apelle aussi *petit muguet*. On lui attribue plusieurs propriétés salutaires contre diverses maladies. Il y en a qui croient que cette plante est la même que le *Chayaver*, plante des Indes, dont on se sert pour la teinture à la Chine & ailleurs.

CAILLEMENT, *f. f.* [*Coagulatio.*] Terme de *Médecine*. Il se dit du lait, & en parlant des nouvelles acouchées. C'est une maladie qui vient aux femmes nouvellement acouchées, parce que leur lait s'est caillé, & s'est mis en petits grumeaux dans leurs mamelles. (Le caillement cause une grande douleur, & un frisson au milieu du dos. Le caillement se convertit quelquefois en inflammation. Pour remédier au caillement de lait, & pour l'empêcher, il faut se faire teter, & vuidier les mamelles. On appelle cette maladie, le poil. *Mauriceau, Traité des femmes grosses, l. 1. ch. 17.*)

CAILLER, *v. a.* [*Coagulare, cogere.*] Il se dit du lait & du sang. En Latin, *coagulare*. Il signifie, faire que le lait se caille ou se prene. Pour faire cailler du lait, on y jette quelques gouttes de présure délaïée, & le lait se prend une heure ou deux après. A Florence, on caille le lait pour en faire des fromages avec des fleurs d'artichaux, au lieu de présure.

Se cailler, v. r. [*Coagulari, cogi.*] *Je me caille, je me suis caillé, je me caillai.* Se prendre. S'épaissir. Se congeler. (Le lait se caille. Le sang se caille. Pour empêcher que le lait ne se caille, il y faut mettre de la muscade rapée, avec quelques grains de sel. On a trouvé en Irlande une forte d'ardoise noire, excéente contre le flux de sang, & pour empêcher qu'après les grandes chûtes, le sang ne se caille dans le corps. *Histoire. Nat. d'Irlande, ch. 19. sect. 6. p. 272.* L'huile de tartre, & l'esprit de vitriol mêlez ensemble, se caillent après quelque légère effervescence.)

CAILLETEAU, *f. m.* [*Pullus coturnicis.*] Jeune caille, qu'on sert sur les tables, comme un viande fort délicate.

CAILLETTE, *f. f.* [*Abomasum.*] Tripe qui est en forme de petit sachet, & qui tient à la panse du veau, de l'agneau, du mouton. (Les caillettes de mouton sont bonnes, mais les plus délicates sont celles de veau & d'agneau. C'est dans la caillette des veaux & des agneaux que se forme la présure, qui est un lait caillé: & c'est ce qui lui a fait donner le nom de *caillette*.)

† * *Caillette*, signifie aussi, une femme frivole & babillarde. (C'est une caillette du quartier.)

☞ On dit en quelques endroits, *ce vin échaufe la caillette*, c'est-à-dire, l'estomac. *Ménage a*

remarqué dans ses Origines, qu'autrefois *caillette*, étoit un nom injurieux; il cite ces vers de Marot :

Si jamais j'en tremble de frisson,
Je suis content qu'on m'appelle *caillette*.

Il ajoute que *Caillette*, étoit le fou de François I.

CAILLOT DE SANG. C'est un petit morceau de sang caillé, ou en masse. (Un chat vint qui mangea tous les caillots de sang. *Nouveau Traité des femmes grosses*, l. 2. ch. 9. p. 252.)

CAILLOTAGE, ou CAILLOUTAGE, f. m. [*Scruporum acervus.*] Amas de cailloux. (Faire une grotte de caillotage.)

CAILLOTIS, f. m. Sorte de soude, dont les pierres sont de médiocre grosseur, & fort semblables à des cailloux, dont elle a pris son nom.

CAILLOT-ROSAT, f. m. [*Pirum callionium.*] Sorte de poire fort bonne. Nommée aussi *poire d'eau Rose*. Voyez *Ménage*, *Observat.* tome 1. art. 201.

CAILLOU, f. m. [*Silex, calculus, scrupus.*] Pierre qu'on peut jeter avec la main, & qu'on emploie dans quelques ouvrages de maçonnerie.

(Tantôt l'onde broüillant l'arène,
Gémit & frémit de courroux,
Se roulant dessus les *cailloux*,
Qu'elle apporte & qu'elle r'entraîne.)

CAÏMACAN. C'est le nom d'un des premiers Ministres de l'Empire Ottoman.

CAÏMAN, ou CAYMAN. Sorte de poisson fort connu dans l'Inde. La chair en est ferme & bonne. Lorsque le Caïman parvient à une certaine grandeur, afin qu'il puisse s'enfoncer plus aisément dans l'eau, il avale de petits cailloux. Cet animal est terrible quand il a des petits; alors il attaque les hommes, & sa morsure est vénimeuse. Les Indiens usent d'industrie pour le prendre, & ils se servent de ses dents comme d'un antidote souverain contre toute espèce de poisons.

† **CAIMAND, f. m.** [*Mendicus.*] Prononcez *kémand*. Sorte de gueux. (C'est un caimand.) Il est bas, & peu usité.

† **CAIMANDER, v. n.** [*Mendicare.*] Prononcez *kémandé*. Gueuser. (Il ne fait que caimander.)

CAJOLER, v. a. [*Blandiri.*] Dire des paroles civiles & obligeantes. (Cajoler quelcun. Cajoler les belles. Il faut beaucoup d'art, d'adresse & d'esprit pour savoir cajoler un riche, & pour gagner ses bonnes grâces *Abl. Luc. t. 2. parasite.*

Voir *cajoler* la femme, & n'en témoigner rien,
Se pratique aujourd'hui par force gens de bien.
Molière, Cocu, a. 1. sc. 17.)

☞ **Corneille**, dans le *Menteur*, *act. 1. sc. 3.*

Et malgré la douceur de me voir *cajolée*,
Il faut que nous faisons seules deux tours d'alée.

Ce terme a été autrefois plus en usage qu'à présent. On le dit dans la conversation & dans le stile comique.

☞ **Cajoler.** Terme de *Marine*. C'est mener un vaisseau contre le vent, à la faveur du courant. C'est aussi faire de petites bordées, ou attendre sous voiles, en faisant peu de route. Voyez *Ménage*, dans ses *Origines*.

CAJOLERIE, f. f. [*Blanditia.*] Paroles civiles & obligeantes qu'on dit à quelque personne. (Tout cela n'est qu'une pure cajolerie.)

CAJOLEUR, f. m. [*Procus, amafius.*] Celui qui cajole.

CAJOLEUSE, f. f. [*Garrula, amafia.*] Celle qui cajole.

CAJOU, f. m. Pomme du Brésil, dont on vante le goût & les vertus stomachiques.

☞ **CAIQUE.** Terme de *Marine*. Un petit vaisseau.

CAISSE, f. f. [*Capsa.*] C'est une espèce de coffre où l'on met de la marchandise. (La caisse est pleine.)

Caisse, f. f. Ce mot signifie aussi un coffre fort, dans lequel un Banquier, ou un Marchand tient son argent. Et ensuite il se prend pour tout l'argent qui est dans la caisse, & avec lequel on négocie. (La caisse d'un tel Financier, est de cent mille écus.)

Caisse. [*Tympanum.*] Instrument de guerre, composé d'un fût, & de deux peaux de mouton qu'on bat avec deux baguettes bien tournées. (Batre la caisse. Voyez *Tambour.*)

Caisse. [*Lacunaria.*] Terme de *Jardinier*. Quarré creux, fait de bois, ordinairement enjolivé, où l'on met des orangers avec de la terre propre à les entretenir. (Faire des caisses. Remplir ou vider des caisses. Mettre des arbrisseaux dans des caisses. On dit aussi, *encaisser* des arbrisseaux.)

CAISSETINS. Petites caisses de sapin, plus longues que larges, dans lesquelles on envoie cette sorte de raisins en grappes, séchez au soleil, qu'on appelle *raisins aux rubis*.

CAISSIER, f. m. [*Capsis præfectus, capsarum custos.*] Prononcez *késsié*. Garçon marchand qui a soin de la caisse.

CAISSON, f. m. [*Annonarius currus.*] Manière de grand coffre avec un couvercle qui est ferré & en dos d'âne, ce qui sert à mettre des vivres quand on va à l'armée.

Caïsson. C'est aussi un fourneau superficiel; qu'on fait avec une caisse remplie de bombes ou de poudre, pour faire sauter l'ennemi d'un endroit, lorsqu'il y aura fait son logement.

CAJUSTES. Terme de *Marine*. [*Lectuli nautici.*] Ce sont les lits des vaisseaux qui sont la plupart emboîtés autour du navire.

CAL.

CAL, f. m. [*Callus.*] C'est un durillon qui vient aux piez, aux mains, & aux genoux. (Il vient des cals aux mains à force de travailler. Il vient des cals aux piez à force de marcher. Il a les genoux pleins de cals pour s'être trop agenouillé.)

CALADARIS, f. m. Toile de coton raïée de rouge ou de noir, qu'on apporte des Indes Orientales.

CALADE, f. f. Terme de *Manège*. [*Pavimentum quadratum stratum lapide.*] C'est la pente d'un terrain élevé par où on fait descendre plusieurs fois un cheval au petit galop, pour lui apprendre à plier les hanches, & à former son arrêt. *Acad. Franç.* Voyez *Ménage*.

CALAMANDE, (CALLEMANDRE,) f. f. Nom d'une étoffe fort connue, qui se fabrique en Flandres & dans le Brabant.

CALAMBOUC, f. m. Espèce de bois qui vient de la Chine. Il est différent du *Calambourg*, bois qui vient des Indes, & dont on fait plusieurs ouvrages de tour & de tabletterie. Le *Calambourg* a une huile qui a diverses propriétés.

CALAMEDON, sous entendu fracture, f. f. Espèce de fracture transversale, qui s'étend jusqu'au bord de l'os, dont l'un des bouts est

éclaté en manière d'ongle ou de bec de flûte. Ce mot vient de *καλαμος*, roseau, flûte, & de *ὄνυξ*, ongle. *Diction. des termes de Médec. & de Chirurg. par Col-de-Villars.*

CALAMENT, *f. m.* [*Calamintha, calamentum.*] Plante qui croît volontiers dans les pays chauds, & qui a les fleurs plus petites que celles du romarin. Il provoque les mois & les urines, & dissipe les humeurs causées par la goutte en l'appliquant sur les jointures. *Acad. Franç.*

CALAMINE, *f. f.* [*Cadmia, lapis calaminaris.*] Pierre, ou terre bitumineuse, qui donne la teinture jaune au cuivre.

☞ Selon Ménage, qui approuve le sentiment du Pere Fournier dans son Hydrographie, *liv. 10. ch. 1.* ce terme est dérivé de *calamite*, petite grenouille verte. Il condamne ensuite toutes les autres étimologies.

CALAMITE, *f. f.* [*Magnes.*] C'est un des noms qu'on donnoit autrefois à la pierre d'aiman, & ensuite à la bouffole.

Calamite. C'est une des huit sortes de Calamine, ou Cadmie artificielle, & la meilleure de toutes.

CALAMITÉ, *f. f.* [*Calamitas.*] Malheur. (Une grande calamité. Il est tombé dans une affreuse calamité. *Abl.*)

CALAMITEUX, **CALAMITEUSE**, *adj.* [*Calamitosus.*] Malheureux. Plein de troubles. (Règnes calamiteux. *Mauc. Schisme, l. 2. p. 314.*)

CALAMUS AROMATICUS. Espèce de roseau des Indes Orientales, dont les feuilles sont longues, pointues & vertes, & les fleurs disposées en bouquets jaunes. Sa tige est grosse comme une plume médiocre, rougeâtre en dehors, parsemée de nœuds, & remplie d'une moëlle blanche d'un goût fort amer. Ce roseau contient beaucoup d'huile & de sel essentiel. Il est apéritif, il excite les mois aux femmes, fortifie les parties vitales, & résiste, dit-on, aux venins.

CALANDES, ou **CALENDES**, *f. f.* [*Calendæ.*] Ce mot n'est en usage qu'en parlant dont les anciens Romains comptoient les jours des mois. Pour en marquer tous les jours, ils ne se servoient que de ces mots, *Calendes, Nones, & Ides.* *Calendes* ne se dit qu'au pluriel, & signifie le premier jour de chaque mois. (C'est demain les calendes. On aura bien-tôt les calendes.)

☞ Ce terme, selon le P. Labbe, ne vient point du Grec *καλέω*, appeler, convoquer, assembler, parce que l'on apelloit les païsans à la Ville pour leur prescrire toutes les Fêtes du mois : mais de l'ancien verbe *calo*, d'où, *calatæ comitiæ, calendarium, dies intercalares.* Les Latins divisoient les jours du mois en *Calendes, Nones, & Ides.* Les *calendes* étoient, dans les mois, les premiers jours : mais les *nones* & les *ides* n'avoient pas une place fixe : par exemple, dans les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre, les *nones* sont de six jours ; & dans les autres mois, elle sont de quatre : ainsi dans ces quatre mois, le septième jour s'appelle les *Nones*, & le quinzième, les *Ides* : & dans les autres mois où les *nones* n'ont que quatre jours, on appelle le cinquième *Nones*, & le treizième, *Ides*, quant aux autres jours, on les compte à rebours, & vont toujours en diminuant. Voyez la pratique de ces règles dans *l'Histoire du Calendrier Romain de M. Blondel, ch. 5. part. 1.*

Renvoier aux calendes grèques. [*Ad calendas græcas.*] C'est-à-dire, à un tems qui n'arrivera jamais, parce que les Grecs n'avoient point de calendes.

CALANDRE, *f. f.* [*Curculio.*] Petit insecte noir qui ronge le blé dans les greniers.

Calandre, f. f. [*Coridalus minima.*] Sorte de grosse aloüette qui a comme un collier de plumes noires.

Calandre, f. f. [*Prælum lævigans.*] Machine par le moien de laquelle on fait aler & venir un fort gros poids sur des rouleaux, autour desquels on a roulé de l'étoffe.

CALANDRER, *v. a.* [*Expolire, lævigare.*] Presser avec la calandre. Voyez *Ménage sur l'étimologie de ce mot.*

CALANDREUR, *f. m.* Nom de l'ouvrier qui conduit la calandre, qui met dessous les étofes & les toiles, après les avoir étendues & roulées sur les rouleaux.

CALANDRIER, (**CALENDRIER**), *f. m.* [*Calendarium.*] Petit livre qui sert à connoître les jours fêtes & non fêtes. Le Calendrier n'est autre chose qu'une certaine disposition des jours, selon les mois de l'année civile, & la distribution de ces mêmes jours & semaines, à laquelle on joint les Fêtes & les autres jours solennels.

CATASTIQUE, ou **CHALASTIQUE.** Remède qui a la vertu de remolir & de relâcher les parties trop tendues. Il vient du verbe *χαλάω*, je détends, je relâche, je ramolis.

CALATRAVA. Ordre de Chevaliers en Espagne, réuni à la Couronne par Innocent VIII.

☞ **CALBACE.** (**CALEBASSE.**) Petite bouteille ; de l'Espagnol *calabaza*. Voyez *Calebace.*

CALBAS, *f. m.* [*Funis antennarum erectivus.*] Terme de *Marine.* Cordage qu'on amarre par un bout à l'un des pacfis, & par l'autre bout à un arganeau qui est au pié du mât.

CALCANEUM. Terme d'*Anatomie.* C'est le second os du tarse, & le plus grand de tous.

CALCANTHUM. C'est le vitriol rubifié.

CALCEDOINE, (**CHALCÉDOINE**), *f. f.* [*Chalcedonius lapis.*] Sorte d'agate, dure & transparente, d'un rouge pâle, & mêlé de nuages bleuâtres. *Ronel, parle de la Calcedoine, dans le Mercure Indien, il dit qu'elle est propre à graver en creux ou en relief.*

CALCEDOINEUX, (**CHALCÉDOINEUX**), *adj.* Terme de *Joiailtier*, qui se dit d'un défaut qu'on trouve en plusieurs pierres précieuses, quand en les tournant on aperçoit quelques marques, ou taches blanches, semblables à celles de la Calcedoine.

CALCINATION, *f. f.* [*Exustio rei metallicæ, calcinatio.*] C'est l'action de réduire en chaux ou en poudre subtile, les matières animales, végétales & minérales, par le moien d'un feu violent. (La calcination est fort en usage dans la Pharmacie Chimique. On divise la calcination en actuelle & potentielle. Il y a des minéraux qui demandent plus ou moins de feu pour leur calcination. *Charas, Pharm. ch. 35.*) La *calcination vaporeuse* ou *philosophique*, est celle de quelques parties dures des animaux, qui se fait en les exposant dans un alambic à la vapeur de quelque plante qu'on distille.

CALCINER, *v. a.* [*Torrere, in calcem redigere, calcinare.*] Réduire en chaux, par le moien du feu actuel ou potentiel. (On calcine les végétaux & minéraux. *Gla.*)

CALCIS, *f. m.* Espèce de faucon de nuit.

CALCITE, ou **CALCHOTAR NATUREL.** C'est un vitriol calciné naturellement par des faux souterrains, rouge ordinairement, traversé par des veines jaunes. Il se trouve dans les mines

de cuivre en Allemagne & en Suède ; & on le met en fusion par le feu. Il est détersif & fort astringent. Il entre dans la composition de la Thériaque.

CALCUL, *f. m.* Du Latin *calculus*. Epaisissement d'une humeur terrestre & visqueuse, qui se pétrifie dans les reins par la chaleur. Cette maladie s'augmente par les excès, le long dormir & le coucher sur le dos.

Calcul, *f. m.* [*Computatio*.] Supputation. Opération par nombre & par lettres, par laquelle on divise un tout en ses parties, & on réduit les parties en leur tout ; par laquelle on évaluë, on compare plusieurs quantitez, pour en découvrir le rapport. Le *calcul Arithmétique*, qui s'exerce sur les nombres, semble ne mettre sous les yeux, que l'expression de plusieurs nombres, ou unis ou desunis, & présentez par ordre & par suite. Le *calcul Algébrique*, n'est pas si borné : il va chercher le rapport des nombres ; & par ceux qu'il connoît, il découvre ceux qu'on ignoroit absolument. (Se tromper en son calcul. Il faut faire le calcul de tous les articles de ce compte. Quand on arrête un compte, on sous-entend toujours, sauf erreur de calcul. L'erreur de calcul ne se couvre jamais, & se doit toujours réparer dès qu'on vient à la connoître. Ce mot *calcul*, se dit aussi des suputations qu'on fait en Géométrie & en Astronomie. Il faut un long calcul pour faire des Tables des Sinus, &c. des Logarithmes & des Ephémérides. Faire un calcul qui soit juste.)

* *Il se trompe en son calcul.* [*In consiliis capiendis errat.*] Façon de parler proverbiale, qui se dit d'un homme qui fait des desseins, ou des raisonnemens, sur de faux principes, ou sur des suppositions fausses.

CALCULER, *v. a.* [*Computare, supputare.*] Compter. Suputer. (Calculer une somme. *In son, Arith.* Les Astronomes calculent les éclipses, & les prédisent long-tems avant qu'elles arrivent. Le vois-tu qui calcule ses intérêts avec ses doigts crochus. *Abl. Luc. t. 2.*)

† **CALCULATEUR**, *f. m.* [*Ratiocinator, computator.*] Celui qui calcule.

CALE, *f. f.* [*Calantica.*] Sorte de bonnet de laine dont se couvrent la tête les païssans de certaines Provinces de France, comme en Champagne.

* *Cale.* Femme ou fille qui porte une cale.

Cale, *f. f.* [*Pileus.*] Bonnet d'étoffe qui est large & froncé, avec de petits rebords en forme de petit chapeau que portent de jeunes laquais qui servent des Demoiselles. Ces sortes de cales commencent à n'être plus en usage.

* *Cale.* Le petit laquais qui porte la cale, & dans ce sens, le mot de *cale* est féminin, & ensuite masculin dans une même période. (Elle est suivie par une petite cale qui est fort éveillé.)

* *Il a porté la cale.* C'est-à-dire, *il a été laquais de Demoiselle.*

Cale, ou *Fond de cale.* [*Infimum navis tabulatum.*] Terme de *Mer*. Le creux du navire. *Fourn.*

☞ C'est la partie la plus basse d'un navire, qui entre dans l'eau sous le franc tillac : elle s'étend de poupe en prouë, & est, dans un bâtiment de mer, ce qu'une cave est dans un bâtiment de terre. Le fond de cale du vaisseau est au-dessus de la carlingue, jusques au franc tillac, ou premier point : c'est le lieu où l'on met les munitions & les marchandises.

Cale, *f. f.* [*Immersio.*] Terme de *Mer*. Sorte

de suplice qui consiste à jeter du bout de la grande vergue un homme en mer, attaché à une corde par le corps. (Donner la cale. *Fourn.*)

☞ Il y a deux sortes de *cale*, l'ordinaire & la sèche ; & , parmi les Holandois, une grande *cale*. Voiez *Aubin*.

☞ *Cale.* C'est un talus, où l'on monte ; & d'où l'on descend sans marche.

☞ *Cale.* C'est un plomb dont on se sert à faire enfoncer l'ameçon au fond de l'eau, dans la pêche de la moruë.

Cale, *f. f.* [*Aprica fauces.*] Terme de *Mer*. C'est un abri propre à tenir les vaisseaux à couvert des vents & des flots. (Nôtre vaisseau se retira dans une cale. Se mettre en embuscade derrière une cale.)

Cale, *f. f.* [*Phalanx, hypomoclion.*] Terme de *Ménuisier*. Petit morceau de bois qu'on met sous le pié de quelque ouvrage, pour le hauffer & le tenir ferme. (Mettre une cale sous le pié d'une table.) C'est aussi les morceaux de bois que les poseurs mettent sous les pierres, afin de laisser dans le joint un intervalle pour y couler du plâtre ou du mortier.

CALEBACE, ou **CALEBASSE**, *f. f.* [*Cucurbita longa.*] Sorte de fruit froid qui croît en forme de citrouille. (La calebace est douceuse.)

Calebace. [*Cucurbita.*] Bouteille faite d'une courge ou d'une calebace vuide & sèche. (Sa calebace est pleine.) On se sert de calebaces vuides & bien bouchées, pour apprendre à nager. On dit, *nager avec des calebaces*. Au figuré, on dit, *frauder la calebace*, pour dire, tromper.

Calebace, *f. f.* Terme de *Jardinier*. Il se dit des prunes, qui au lieu de grossir en Mai, & de conserver leur verd, deviennent larges & blanchâtres, & tombent enfin sans grossir. (Prunes calebaces. *Quint. Jardins fruitiers, t. 1.*)

CALEBACIER, (**CALEBASSIER**,) *f. m.* Arbre de l'Amérique, qui ressemble à un pommier. L'écorce de son fruit fournit aux habitans la plûpart des petits meubles du ménage.

CALEBOTIN, *f. m.* [*Quasillus sutoris.*] Terme de *Cordonnier*. Espèce de piquotin, ou de cu de chapeau où l'on met le fil & les alènes.

CALÉCHE, *f. f.* [*Rheda minor.*] Manière de petit carosse fort propre, & pour deux personnes seulement. (Une belle caléche.

Marquis, alons au cours faire voir ma caléche,
Elle est bien entendue.

Molière, Fâcheux.)

On appelle aussi *Caléche*, une sorte de carosse fort léger entouré de mantelets, dont on se sert pour promener dans les jardins.

CALEÇON, **CALÇON**, *f. m.* [*Subligaculum, interiora fœminalia.*] Ce mot est d'ordinaire de trois silabes. Espèce de haut-de-chauffe de toile, de tafetas ou de chamois qu'on met sous le haut-de-chauffe.

(Etendus sur la rouë en sales caleçons,
Abjureriez trop tard vos profanes chansons.

Scaron Poësies.)

CALEÇONNIER. Ouvrier qui fait des caleçons.

CALEFACTION, *f. f.* [*Calefactus.*] Terme *Dogmatique*. Action du feu qui cause de la chaleur ; cela se dit des choses qu'on chauffe seulement sans les cuire.

CALEMAR, *f. m.* [*Calamorum theca.*] Mot hors d'usage, dont Sarazin s'est servi en riant.

Il veut dire cornet d'écritoire, & l'écritoire même.

CALEMARE, ou TANTE. [*Loligo.*] Poisson qui ressemble à la sèche, dont la chair est plus mole. Il a en dedans deux receptacles ou canaux. remplis d'une liqueur fort noire. Il est stomacal, & propre pour chasser les vents.

CALEMBAC, ou TEMBAC. Bois précieux qui vient de la Chine, & qui est le véritable bois d'aloës.

CALENDER, *f. m.* Espèce de Moine ou Dervis, qu'on voit en Turquie & en Perse.

CALENDRE, ou CHARANSON. Espèce de ver ou de petite chenille, qui ronge le froment & les fèves. Voyez *Calandre*.

CALENDULE, *f. f.* C'est la même plante qu'on appelle à présent souci.

CALENTER, *f. m.* Trésorier des Finances chez les Perses.

CALENTURE, *f. f.* Fièvre ardente, accompagnée de délire. Elle est fort commune sur mer.

CALEPIN, *f. m.* Nom d'un Dictionnaire fort connu, composé par *Calepin*, Religieux Augustin.

CALER, *v. a.* [*Vela dimittere, contrahere.*] Qui signifie abaisser; mais au propre, il est vieux; & en sa place, on dit, *amener*. (Caler les voiles, ou plutôt *amener les voiles*. Les flots se soulevèrent, & portèrent le vaisseau jusqu'aux nuës avec tant d'impétuosité, que les Matelots furent obligez de caler, & de baisser promptement les voiles. *Madame de Gomez, dans son Arioste moderne, t. 2.*)

† * *Caler.* [*Cedere, se submittere.*] Ce mot, au figuré, est bon, mais il est bas. Il signifie *obéir, soumettre*. S'accommoder au tems. (* Il faut caler la voile. Je la ferai bien caler.)

Caler, v. a. [*Hypomoclion subjicere.*] Terme de *Ménuisier*. Mettre une cale sous quelque ouvrage de menuiserie pour le tenir ferme. (Caler les piez d'un table.)

CALEVILLE, (CALLEVILLE,) *f. f.* [*Malum calvirium.*] Sorte de pomme douce & rouge. (La caleville est bonne.)

CALFAS, *f. m.* [*Navalis stipatio.*] Terme de *Mer*. Etoupes fourrées avec force dans les fentes d'un vaisseau, sur lesquelles on a appliqué du brai tout bouillant. *Fourn.*

CALFAT, *f. m.* [*Navalis stipator.*] Terme usité sur la mer Méditerranée. Celui qui calfate un vaisseau. *Fourn.*

Calfat, f. m. [*Instrumentum stipandæ navi comparatum.*] Instrument qui sert à calfater un vaisseau.

CALFATER, *v. a.* [*Juncturas navigii stipare.*] Terme de *Mer*. Garnir de poix & d'étoupes les fentes d'un vaisseau. Quelques-uns disent aussi *calfeuter*. *Fourn. Aubin. Ménage.*

CALFATIN, *f. m.* [*Stipatoris nautici administer.*] Terme de *Mer*. Le valet du calfat. *Fourn.*

CALFEUTRAGE. Ouvrage de celui qui travaille à calfeutrer quelque chose.

CALFEUTRER, *v. a.* [*Stupâ navis rimas sarcire.*] Boucher des fentes avec de la colle & du papier, ou quelque autre chose. (Calfeutrer des fenêtres. Calfeutrer une chambre, un navire.)

☞ Rabelais a dit plaisamment: *Mais la réponse vous contentera, ou j'ai le sens mal gallefreté.* C'est-à-dire, *éventé & calfeuté.*

CALIBRE, *f. m.* [*Tormenti amplitudo, modus.*] La largeur de la bouche du canon d'une arme à feu. (Être de gros ou de petit calibre. Bale de calibre. Bale qui n'est pas de calibre; c'est-à-dire, bale qui est, ou qui n'est pas de même

Tome I.

grosseur que le calibre du canon pour lequel on s'en voudroit servir.)

† * *Calibre.* [*Convenientia.*] Sorte de qualité. († Cela s'entend sans faire comparaison de deux Comédiens de campagne à deux Romains de ce calibre-là. *Scar. Rom. 2. p. c. 26.*)

Calibre. [*Amplitudo.*] Terme d'*Architecture*. Etendue d'une chose en grandeur & grosseur. (Cette colonne de marbre est de même calibre que cette colonne de pierre.)

Calibre. [*Afferculus in triangulum incisus.*] Terme de *Charpentier*. Bout d'ais entaillé en forme d'un angle rentrant, & qui sert à prendre des mesures.

☞ Les Marins appellent *calibre*, le modèle que l'on fait pour la construction d'un vaisseau, & sur lequel on prend sa longueur, sa largeur & toutes ses proportions. C'est la même chose que *gabaris*. *Aubin.*

Calibre. *Instrument de Serrurier*, pour voir si les forêts vont droit, quand ils forent les tiges des clefs.

Calibre. Terme d'*Horloger*. C'est l'espace entre les deux platines d'une montre, qui en font la cage, afin d'y placer les rouës & les autres pièces, de telle sorte qu'elles ne se nuisent point dans leur mouvement.

CALIBRER, *v. a.* [*Globorum æneorum modum temperare.*] Faire de calibre. *Dau.* (Calibrer les boulets de canon. *Dau.*)

CALICE, *f. m.* [*Sacer calix.*] Vase d'étain, d'argent ou d'argent doré, dont se sert le Prêtre à la Messe pour faire la consécration.

☞ On usoit de calices de bois, dans les premiers siècles de l'Eglise: mais nous aprenons de S. Jérôme, que le Pape Zéphirin en abolit l'usage, parce que le bois s'imbiboit du Sang précieux de JESUS-CHRIST, & il ordonna que l'on se serviroit d'un verre. Un Concile tenu à Reims, défendit les calices de verre, à cause de la fragilité de la matière. On en fit de métal, que l'on quitta presque aussi-tôt, parce qu'il a ordinairement une odeur désagréable. Enfin ils étoient d'or ou d'argent, du tems de S. Augustin, qui fait mention, dans son troisième Livre contre Cresconius, chap. 29. de deux calices d'or, & de six d'argent.

* *Calice.* [*Tristitia, infortunium, adversus casus.*] Tristesse. Disgrace affligeante & acablante. Malheur acablant & affaissant. Mort fatale & affligeante. (Mon Père, faites que ce calice passe, & s'éloigne de moi. *Nouv. Testam.*)

* *Il faut boire ce calice.* Façon de parler proverbiale, pour dire, il faut souffrir constamment, ou faire quelque chose pour laquelle on a de l'aversion.

* *Calice.* [*Calix.*] Terme de *Fleuriste*. Ce mot se dit en parlant de tulipes. C'est le haut de la fleur, dont les feuilles forment comme une espèce de calice. (Calice de tulipe.) Il se dit aussi de quelques autres fleurs. (Narcisse blanc à calice orangé. Jonquille simple à grand calice.)

CALICO, *f. m.* Espèce de Toile de coton, qui vient de Calecut sur la côte de Malabar.

CALIFE. (CALIPHE.) [*Caliphas.*] Première dignité Ecclésiastique chez les Sarazins.

† CALIFORCHON, (CALIFOURCHON,) *adj.* [*Furcatim.*] Jambe deçà, jambe delà. On dit, à *califourchon*.

CALIN. Espèce de métal plus beau que le plomb, mais inférieur à l'étain. On s'en sert dans les Indes à couvrir les maisons; & les

C c c

boîtes à thé qui viennent de la Chine, sont faites de *Calin*. Bien des gens croient que c'est plutôt un mélange d'étain & de plomb, qu'un métal d'une espèce nouvelle.

Calin, Caline, f. m. & f. Mot bas que le peuple emploie pour signifier un fainéant. On dit aussi, *caliner & se caliner*.

CALIORNE, f. f. [*Funis nauticus tractilis.*] Terme de *Marine*. Gros cordage passé dans deux moufles à trois poulies, qui sert à guinder & lever les fardeaux.

CALISTE, f. f. [*Calista.*] Nom que les Poètes donnent à leurs maîtresses quand ils leur adressent des vers. (Caliste est belle, mais elle est cruelle.)

CALIXTE, f. m. [*Calixtus.*] Nom d'homme qu'on a donné à quelques Papes. (Le Pape Calixte premier, étoit Romain: Calixte second, Bourguignon, & Calixte troisième, Espagnol.)

CALLÉE. Les cuirs de Callée, sont des cuirs de Barbarie, qui s'achètent à Bonne, & qui sont fort estimés.

CALLEUX, CALLEUSE, adj. [*Callosus.*] Où il y a des cals, ou dur comme un cal. Ce terme se dit en général de toute sorte de dureté de la peau, de la chair & des os: mais en particulier, on donne cette épithète aux bords durs d'une plaie & d'un ulcère, tels que sont ceux des fistules & des ulcères malins. On appelle aussi corps *calleux*, cette portion médullaire du cerveau qui est au-dessous de la faux, parce qu'elle est d'une consistance plus ferme que la substance cendrée.

CALLIGRAPHE, f. m. Qui écrit bien; écrivain copiste.

CALLIOPE, f. f. Nom de l'une des neuf Muses. Elle préside à l'éloquence & à la poésie héroïque.

CALLOSITÉ, f. f. [*Callus.*] Petit calus qui se fait en quelque partie de la peau. Chair blanche, dure, sèche, & sans douleur, qui couvre les bords & les parties des anciennes plaies & des vieux ulcères, au lieu d'une bonne chair.

CALLOTS. On nomme ainsi les masses de pierres, que l'on tire brutes des ardoisières, pour les fendre & tailler en ardoises.

CALMAR, f. m. Poisson qui ne diffère que fort peu de la sèche; qui a, comme elle, un réservoir plein d'une liqueur noire, dont il se sert pour troubler l'eau dans différentes circonstances. Le Calmar est recouvert d'une espèce de cartilage élastique & transparent, d'une figure oblongue comme l'animal. Il a dix cornes ou bras rangez autour d'une forte lèvre circulaire & ridée qui renferme un bec d'une structure singulière. Tous ces bras sont terminés par des suçoirs dont l'action est d'attirer la proie du Calmar par une espèce de succion, & de la retenir ensuite par de petits crochets. Voyez une plus ample description dans le *Journal des Sçavans du mois d'Octobre 1750.*

CALME, adj. [*Tranquillus.*] Qui n'est point agité par la tempête. (Mer calme.)

* *Calme, adj.* [*Quietus, pacatus.*] Qui n'a l'esprit ni ému ni agité. (* Son esprit est calme. Son ame est calme. Tout est calme ici. *Abl. Luc.*)

Calme, f. m. [*Malacia.*] Bonace. (La saison n'est pas propre à la navigation, à cause des grands calmes qu'il y a. *Voir. l. 39.* On a résolu, de peur des calmes, de laisser l'Isle à bas-bord; c'est-à-dire, à gauche.)

Etre pris de calme. C'est demeurer sans vent. *Voyage de Siam.*

* *Calme.* [*Tranquillitas.*] Repos, tranquillité.

(La discorde, à l'aspect d'un calme qui l'offense, fait siffler ses serpens, s'excite à la vengeance. *Despreaux, Lutrin, chant 1.*)

CALMER, v. a. [*Sedare, tranquillare.*] Faire cesser la tempête. (Calmer la tempête.)

* *Calmer.* [*Placare, moderari.*] Apaiser; modérer. (* Calmer les esprits. *Mémoires de M. de la Rochefoucault.* * Calmer son dépit. *Despr. Lutrin, chant 1.*)

La haine entre les Grands se *calme* rarement.

Corneille.)

☞ On ne dit point *calmer* tout seul; il faut qu'il régisse quelque chose. Malherbe a dit:

N'espérons plus mon ame, aux promesses du monde:
Sa lumière est un verre, & sa faveur une onde
Que toujours quelque vent empêche de *calmer*.

Il auroit falu dire *se calmer*.

CALMI. Sorte de toiles peintes, qui viennent des Etats du Grand Mogol.

CALOÏER, f. m. Ce mot vient du Grec, & il se donne aux Moines ou Religieux Grecs qui suivent la règle de S. Basile.

CALOMNIATEUR, f. m. [*Calumniator.*] Celui qui accuse faussement, qui suppose à une personne un crime qu'elle n'a pas commis. Ce mot vient du Latin *calumniator*. (Un franc calomniateur. Un infame, un horrible, un détestable calomniateur. Passer pour infame calomniateur.)

CALOMNIATRICE, f. f. Il vient du Latin *calumniatrix*. C'est celle qui accuse faussement. (C'est une calomnatrice haïssable.)

CALOMNIE, f. f. Il vient du Latin *calumnia*. Accusation fautive. (Une noire calomnie. Une infame, une outrageuse calomnie. Il n'y a rien de plus ordinaire dans vos écrits que la calomnie. Les plus gens de bien se laissent quelquefois tromper par la calomnie.)

CALOMNIER, v. a. Il vient du Latin *calumniare*. Supposer à quelqu'un des choses fausses. Blâmer faussement. (Calomnier quelqu'un. Calomnier une alliance. *Patru, Plaid. 4.*)

CALOMNIEUSEMENT, adv. [*Calumniosè.*] Faussement. (Accuser calomnieusement.)

CALOMNIEUX, CALOMNIEUSE, adj. [*Calumniosus.*] Faux. (Chose calomnieuse. Les Ouvrages de N. sont pleins de faits injurieux & calomnieux.)

CALONNIERE, f. f. Espèce de petite farbacane, avec laquelle les enfans jettent des pois ou autres matières par le moien d'un bâton qu'ils poussent dedans avec force.

CALOTE, (CALOTTE,) f. f. [*Pileolus, galericulus.*] Morceau de maroquin ou de velours, de toile, de laine, de soie, d'étoffe, qui couvre le dessus de la tête. (Calote, grande, petite, bonne, méchante. L'usage des calotes est fort anciens; cependant les Eclésiastiques n'en ont pas porté à l'Office avant l'an 1243. & même alors il n'étoit pas permis à un Eclésiastique d'avoir une calote sur la tête quand il étoit revêtu d'un surplis ou d'un autre habit qui marquât son caractère. La permission de se servir de calote à l'Eglise ne fut tout-à-fait accordée aux Eclésiastiques infirmes qu'en 1565. & même

elle ne leur fut pas accordée quand ils diroient la Messe. L'un des premiers qui ait porté la calote à la Cour, du tems de Louis XIII. ce fut le Cardinal de Richelieu. Il n'y a pas long-tems qu'on ne parloit ni aux Papes, ni aux Cardinaux, ni avec une calote, ni avec une perruque à la tête : cette coutume est changée. Mais les Prêtres doivent quitter la calote au Canon de la Messe, & à l'élevation. *Thiers, Traité des perruques, ch. 10. & autres.*)

Calote rouge, est un ornement distinctif des Cardinaux. On dit, envoyer la *calote*, pour signifier promouvoir au Cardinalat, recevoir la *calote*, être promu au Cardinalat.

Calote de pistolet. Terme d'*Arquebuser*. Voyez *Culote*.

CALOTIER, (**CALOTTIER**), *f. m.* [*Galericorum opifex.*] Celui qui fait & vend des calotes. (Les Calotiers étalent d'ordinaire autour du Palais.)

CALOTINE. Sorte de pièces de vers badine & satirique, fort en usage depuis plusieurs années. (On lui a envoyé une Calotine. On a composé contre lui une Calotine.) On appelle autrement ces sortes de pièces, *des Brevets du Régiment de la Calote*. On a un recueil de ces sortes de pièces.

CALQUER, *v. a.* [*Rei lineamenta graphio describere.*] Terme de *Peintre* & de *Graveur*. Prononcez *calker*. Contre-tirer un dessein pour en avoir les mêmes traits.

CALQUIERS. Les Atlas calquiers sont des fatins des Indes. Il y a aussi des tafetas des Indes qui portent ce nom.

CALVAGI, *f. m.* Fruitier du Grand Seigneur.

CALVAIRE, *f. m.* [*Calvaria.*] Mont où Jésus-Christ a été crucifié.

CALVINISME, *f. m.* [*Calvinismus.*] C'est le sentiment du Docteur Jean Calvin sur la Religion Chrétienne. (Suivre, embrasser le Calvinisme. Haïr, persécuter le Calvinisme. Le Jésuite Maimbourg a composé une Histoire du Calvinisme, à laquelle le Ministre Jurieu a répondu. Le Cardinal de Richelieu a commencé en France à détruire le Calvinisme, & Louis XIV. a achevé de l'en chasser.) Ce qui fut exécuté par la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. (Des treize Cantons Suisses, il y en a six qui font profession du Calvinisme.)

CALVINISTE, *adj.* [*Calvinista.*] Huguenot ou huguenote. Celui ou celle qui suit les sentimens de Calvin. (Il est Calviniste. Elle est Calviniste.)

Le Ministre Jurieu a toujours passé pour un insolent Calviniste, & même un peu visionnaire.

Il faut, pour être absous d'un crime confessé,

Avoir pour Dieu du moins un amour commencé.

Ce dogme, me dit-il, est un pur Calvinisme ;

O Ciel ! me voilà donc dans l'erreur, dans le schisme.

Despreaux.)

CALUMET, *f. m.* Grande pipe, dont se servent les Sauvages.

CALUS, *f. m.* [*Callum.*] Durillon qui vient aux mains à force de travailler. (Il lui est venu des calus aux mains.) C'est aussi une substance osseuse, qui réunit les os fracturez.

† *Calus*, au figuré, signifie endurcissement. On s'en sert en bonne & en mauvaise part. (Ce Juge s'est fait un *calus* contre les sollicitations, il est incorruptible. Les méchans se font un *calus* contre les remords de leur conscience.)

CAMAGNES. Ce sont des lits de vaisseau, dont la plupart sont emboitez autour du navire. Ce terme n'est point usité dans le Ponent.

CAMAÏEU, (**CAMAÏEUX**), *f. m.* [*Lapis in quo videntur figuræ non impressæ, sed ingentæ.*] On a donné ce nom à de certaines pierres, où par un jeu de la nature, se trouvent plusieurs figures, passages, & autres choses ; de sorte que ce sont des espèces de tableaux sans peinture. Les gravûres en relief portoient autrefois en nôtre Langue le nom de *Camaïeu* ; mais il n'y a plus que quelques Lapidaires qui les nomment ainsi. On ne les connoît guères que sous le nom de *Camée*, qui est, à la vérité, plus analogue au mot Italien *Cameo*, d'où le mot François est dérivé.

Camaïeu ; *f. m.* [*Imago monochromateæ.*] Terme de *Peinture*. Ouvrage de peinture que les Grecs apelloient *μονοχρόματον*, qui avec le noir & le blanc seulement, ou par le moien d'une seule couleur générale chargée dans les ombres, & modifiée sur les clairs, quelquefois rehaussée d'or sur les parties plus saillantes, imite les sculptures en bas relief dans un si grand degré de vérité, qu'elle peut souvent causer de l'illusion. C'est ce que nous devrions appeler *clairs obscurs*, à l'imitation des Italiens ; mais l'on a mieux aimé laisser subsister l'ancien mot *Camaïeu*, qui, selon toutes les apparences, n'a été appliqué à cette sorte de peinture, que parce que nos pères lui ont trouvé quelque conformité avec les gravûres en reliefs, auxquelles ils avoient déjà donné le même nom. *Mariette, Traité des pierres gravées, pag. 31. note.*

CAMAÏL, *f. m.* [*Epomis, humerale.*] Habillement dont les Evêques, les Curez & les Chanoines, tant séculiers que réguliers, se couvrent la tête & les épaules dans l'Eglise, depuis Novembre ou Décembre jusques à Pâques. Les Camails sont redevables de leur origine aux capuchons des Moines. On croit que les Eclésiastiques n'ont porté le camail à l'Eglise que vers la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième. Les Barnabites & les Théatins, &c. ne portent point de camail à l'Eglise, parce qu'on n'y en portoit point du tems de leur établissement. Les Eclésiastiques portent le camail à l'Eglise quand ils y servent, & qu'ils sont au chœur.

Camail. Terme de *Blason*. *Camail* ou *Mantelet*, c'est le lambrequin dont les écus & les casques des Chevaliers étoient autrefois couverts.

CAMALDOLITES, (**CAMALDOLIS**), *f. m.* [*Camaldulani.*] Religieux habillez de blanc, qui ont été fondez en Italie par S. Romuald, & apellez *Camaldolis*, à cause du lieu où ils furent d'abord établis, qui s'appelle *Campo maldoli*. Quelques-uns les appellent *Camaldoli*. Il y a aujourd'hui en France quelques maisons de ces Religieux. On ne les y connoît que sous le nom de *Camaldules*.

CAMARADE, *f. m.* [*Socius, commilito.*] Compagnon. Celui qui est de même qualité & de même profession. (Un fidèle camarade.)

CAMARD, *f. m.* [*Simus vir.*] Celui qui est camus. (Un vilain camard.)

CAMARDE, *f. f.* [*Sima mulier.*] Camuse. (Une laide camarde.)

CAMAROSIS, *f. f.* Espèce de fracture du crane, dans laquelle les pièces de l'os fracturé s'enfoncent, & forment en dedans une voûte qui presse la dure-mère & le cerveau. Ce mot vient de *καμάρα*, voûte.

CAMBAGE, *f. m.* [*Vectigal ex cerevisia.*] Droit qui se lève sur la bière.

☞ Voiez la Coutume de Boulonnois, art. 45. Galand, dans son *Traité du Franc-aleu*, dérive ce terme de *Camba*, une Brafferie, lieu où l'on fait la bière.

CAMBISTE, *f. m.* [*Argentarius, mensarius.*] Terme de *Banque* & de *Négoce*, qui se dit des gens qui fournissent des lettres de change, ou qui en acceptent.

CAMBOUI, *f. m.* [*Curulis axungia.*] Graisse noire qui sort du moëu de la rouë, & vient au bout de l'essieu des chariots, des charettes, &c.

CAMBRAI, ou **CAMBRESINE**. Toile de lin très-claire, qui se fabrique à Cambrai ou à Péronne.

CAMBRASINES. Toiles fines d'Egypte. Elles sont nommées *Cambraſines* à cause de leur ressemblance avec les toiles de Cambrai.

CAMBRER, *v. a.* [*Flectere, camerare.*] Plier (Cambrer une forme. Terme de *Formier*. Cambrer un soulié. Terme de *Cordonnier*.

☞ *Cambrer*. C'est courber les membrures, planches & autres pièces de bois, pour quelque ouvrage cintré. La cambrure se fait en présentant au feu ces pièces de bois qu'on a ébauchées en dedans, & en les laissant entretenues quelque tems par les outils que les Charpentiers appellent *sergents*.

CAMBRURE, *f. f.* [*Flexura.*] Terme de *Formier* & de *Cordonnier*. Manière dont une chose est courbée. (Cambrure de forme de soulié. La cambrure d'un soulié.)

CAMÉE. Voiez *Camaïeu*.

CAMELÉE, *f. f.* Arbrisseau qui jette beaucoup de sarmens, & se divise en plusieurs branches. Ses feuilles ressemblent à celles de l'olivier, mais sont plus brunes & plus petites. Son fruit devient rouge en mûrissant, & sa peau est d'un goût amer & fort brûlant. Le suc qu'on en tire, mêlé avec d'autres purgatifs, s'emploie quelquefois dans les hydropisies.

CAMELÉON, *f. m.* [*Chamaeleon.*] Animal grand comme un lézard ordinaire. Il a la queue longue comme une taupe, il marche peu à peu, & se nourrit d'air & de rayons du soleil, qu'il reçoit à guenle ouverte. Il n'a point de poil, mais des taches sur la peau qui prennent la couleur du lieu où il est. *Abl. Marm.*

Caméléon. On donne ce nom à l'une des dix-huit constellations australes que les Astronomes modernes ont observées. Elle est composée de dix étoiles de la cinquième grandeur.

CAMELÉOPARD, *f. m.* [*Cameleopardus.*] Animal qui se trouve dans l'Abissinie, ainsi appelé, parce qu'il a la tête & le cou comme le chameau, & qu'il est tacheté comme le léopard.

CAMELINE, ou **CAMENINE**, *f. f.* [*Myagrurn sativum.*] Plante dont la semence fournit une huile propre à adoucir les âpretez du cuir.

CAMELOT, *f. m.* [*Pannus à villo caprino contextus.*] Sorte d'étoffe de laine & de poil. (Camelot ondé.)

Il ressemble au camelot, il a pris son pli. Proverbe, pour dire, qu'une personne ne changera plus de mœurs ni de conduite.

CAMELOTÉ, **CAMELOTÉE**, *adj.* [*Cilicii operis more contextus.*] Étoffe tissuë ou ondéée en forme de camelot. (Étamine camelotée.)

CAMELOTINE, *f. f.* [*Pannus tenui filo cilicii operis more contextus.*] Étoffe tissuë ou ondéée comme le camelot.

CAMERIER, *f. m.* [*Camerarius.*] En Italien, *Cameriere*. (Camerier d'honneur. Camerier secret. Officier du Pape & de Cardinal; mais en France cet Officier de Cardinal s'appelle, *Maître de chambre*.)

CAMERLINGUAT, (**CAMERLINGAT**,) *f. m.* [*Camerarii dignitas.*] Dignité ou charge de Camerlingue.

CAMERLINGUE, *f. m.* [*Camerarius Ecclesiæ*] Ce mot est Italien. C'est un Cardinal qui est le chef de la Chambre Apostolique.

CAMION, *f. m.* [*Cisodium.*] Petit haquet qui est traîné par un cheval ou par deux hommes, & dont on se sert pour mener de la marchandise, & traîner du vin & de la lie; &c. Le mot de *camion* n'est pas si usité que celui de *haquet*. Le camion a plus de cours à la campagne, & le haquet en a beaucoup plus à Paris, où le mot de *camion* n'est guère connu.

Camion, *f. m.* [*Brevis acicula.*] Epingle courte & déliée qui sert aux Dames pour s'ajuster.

Camions, ou *Rondelles*. Nom qu'on donne aux plus petites bosses, ou têtes de ces chardons dont on se sert dans les manufactures de lainerie. On les appelle aussi *têtes de linottes*.

CAMISADE, *f. f.* [*Nocturna oppugnatio.*] Attaque qu'on donne aux ennemis le matin, mais ce mot *camisade* n'est presque point usité présentement. L'Académie dit cependant, *donner une camisade à l'ennemi*, le surprendre.

CAMISOLE, *f. f.* [*Thorax interior.*] Habillement qui descend deux ou trois doigts plus bas que la ceinture, qui a des manches, qui se met sous le juste-au-corps, qui se fait d'ordinaire de futaine ou de bafin, qui se boutonne comme un pourpoint, ou qui a des œillets, & qui se lace.

CAMOMILLE, *f. f.* [*Anthemis.*] Petite plante qui a plusieurs branches & plusieurs petites feuilles fort menuës. Ses fleurs sont jaunes au milieu, & tout autour.

Camomille, *f. f.* Graine de camomille, ou de fleur de camomille.

Camomille. Plante médicinale. Il y en a une simple, & une double, qui est odoriférante. Celle-ci s'appelle *Camomille Romaine*. La première sert pour les lavemens & les fomentations; la double se prend intérieurement. Elle convient à toute sorte de coliques en infusion, chasse les vents & adoucit les aigres. Il y a encore la *Camomille puante*, & la *Camomille qui n'a point d'odeur*. La première est encore dans la médecine; on ne s'y sert point, dit-on, de la seconde.

CAMOTARD, *f. m.* [*Pannus à villo textus.*] Etoffe faite de poil de chèvre sauvage.

† **CAMOUFLET**, *f. m.* [*Fumi in os insufflatio.*] Cornet de papier qu'on brûle par le bout, & dont on souffle la fumée au nez de celui qui dort. (Donner un camouflet à quelcun

Grand nez, digne d'un camouflet;
Belle au poil de couleur d'orange,
Mâchoire à recevoir soufflet,
Portrait de quelque mauvais ange,
Tu veux donc plaider contre moi.

Scaron, *Poësies.*)

Camouflet. L'Académie l'admet au figuré. Ce terme signifie un affront, une mortification. Il a reçu un vilain *camouflet*. Mais ce terme ne peut s'employer que dans le comique, ou dans la conversation familière.

CAMP, *f. m.* [*Castrum.*] Lieu où une armée se loge, se retranche, & prend ses quartiers.

(Affecter bien son camp. *Abl.*) On dit figurément, l'alarme est au camp; c'est-à-dire, on craint un malheur, une disgrâce.

Camp, se prend aussi pour l'armée campée. (Le camp est tranquille, le camp est alarmé de l'approche des ennemis.) On appelle *Maréchal de Camp*, un Officier Général, au-dessous du Lieutenant Général. *Mestre de Camp*; c'est un Colonel de cavalerie; c'est aussi un Colonel d'infanterie. *Mestre de Camp du Régiment des Gardes*. *Aide de Camp*; est un Officier qui porte les ordres des Généraux.

Camp, se dit aussi des lices où l'on faisoit autrefois entrer les champions pour vider leurs différends par les armes. On dit, demander le *camp*, donner le *camp*, nommer un juge de *camp*.

Camp volant. [*Expedita manus.*] Troupes montant à quatre, cinq ou six mille hommes, & souvent à davantage, qu'on envoie pour obliger l'ennemi à faire diversion, pour faire lever quelque siège, ou pour terminer quelque chose d'importance, afin d'avancer les desseins qu'on a, & retarder ceux de l'ennemi. (Commander un camp volant.)

CAMPAGNARD, *f. m.* [*Ruris incola.*] Qui est des champs. Qui n'est pas habitué à Paris. Qui est de quelque Province du Royaume de France.

(C'est un franc *campagnard* avec longue rapière.
Molière, *Fâcheux*, a. 2. sc. 6.)

Deux nobles *campagnards*, grands lecteurs de Romans,
Qui m'ont dit tout Cyrus dans leurs longs complimens.
Despreaux.)

Avoir l'air *campagnard*, les manières *campagnardes*; c'est n'avoir pas les manières & la politesse qu'on acquiert dans le monde poli.

CAMPAGNARDE, *f. f.* Qui est de quelque Province du Royaume de France, & qui ne fait pas d'ordinaire son séjour à Paris.

CAMPAGNE, *f. f.* [*Campus.*] Etendue de pais. (*Rase campagne*; c'est une campagne où il n'y a point de bois. *Se mettre en campagne*; c'est-à-dire, *en marche*. *Abl.* Tenir la campagne. *Voit. l. 7.* La campagne de Flandres. Les Alemans ont commencé tard leur campagne.)

* *Campagne*. [*Bellicæ uniuscujusque anni expeditiones.*] Espace de tems qu'on sert le Roi à l'armée. (Faire une campagne. Servir une campagne.)

Campagne. [*Rus.*] Ce mot est quelquefois opposé à celui de *Ville*, & signifie *qui est des champs*. (C'est un de mes amis de la campagne.)

Oùï, Lamoignon, je suis les chagrins de la Ville,
Et contre eux la *campagne* est mon unique azile.
Despreaux.)

On dit figurément, *Batre la campagne*; c'est-à-dire, s'écarter en parlant ou en écrivant de l'objet proposé, dire des choses vagues, inutiles, superflues, qui ne prouvent rien, étrangères au sujet.

CAMPANE, *f. f.* [*Campanula ex auro vel argento textili.*] Ornement en manière de frange, ressemblant à une cloche, telle qu'on en voioit à la bordure de la chape d'Aaron.

Campane, *f. f.* [*Campanula operis sculptilis.*] C'est un ornement de sculpture, d'où pendent des houpes en forme de petites cloches.

Campane, *f. f.* Ouvrage de soie, d'or, d'argent filé, &c. avec de petits ornemens en forme de cloches, dont on entoure le dais ou le ciel d'un baldaquin.

Campane énule, ou *Campane aunée*. [*Enula campana, Helenum.*] C'est une plante, selon Dioscoride, qui a les feuilles comme le boüillon mâle, mais plus longues & plus âpres. Il y a des lieux où elle ne jette point de tige. Sa racine confite est bonne pour l'estomac.

CAMPANELLE, *f. f.* [*Campanula maxima foliis latissimis.*] Fleur blanche, bleuë, rouge, ou de couleur de gris de lin, qui fleurit en Juin, Juillet, Août & Septembre, & qui est faite en forme de petite cloche.

CAMPANETTE, ou LISERON CONVULVULUS. Plante dont il y a plusieurs espèces. 1°. Le grand Liseron, qui croît dans les haies & les arbrisseaux, qui est un peu amer & âcre. 2°. Le petit Liseron, qui ne diffère du premier, qu'en ce qu'il est plus petit. Il croît dans les blés & les lieux incultes. L'un & l'autre rendent du lait, sont détersifs, vulnéraires & apéritifs.

CAMPANINI. Marbre d'Italie, ainsi nommé parce qu'il resonance en le travaillant, imitant en quelque sorte le son d'une cloche. Ce marbre se tire des montagnes de Carrare, à Pietra-Santa.

CAMPANULE, ou GANTELÉE, ou GANDS DE NÔTRE-DAME. [*Campanula asperior.*] Plante qui s'éleve à environ la hauteur de deux piez, dont les tiges sont veluës, les feuilles disposées alternativement le long des tiges, & semblables à celles de l'ortie, mais plus pointuës & garnies de poils. Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles; elles sont faites en cloches évafées, & coupées sur leurs bords en cinq parties, de couleur bleuë ou violette, ou blanche. Sa racine est blanche, & a le goût de celle de la Réponce. Cette plante est laiteuse, croît dans les prez, le long des valées, & dans les lieux sombres. Elle est astringente, détersive, vulnéraire, propre pour les inflammations de la bouche & de la gorge.

Il y a deux autres *Campanules*. 1°. Le *Medium Alpinum*, dont les feuilles ressemblent à celles de l'*Echium*, ou herbe aux vipères. Cette plante a cinq loges de son fruit, au lieu que la *Gantelée* n'en a que trois. Elle est astringente aussi, & rafraîchissante. Prise en décoction, elle arrête les hémorragies. 2. La Réponce, *Repunculus esculentus*, est une troisième espèce de *Campanule*. On mange cette plante en salade. Elle est apéritive, bonne contre la pierre & la gravelle; elle aide à la digestion, fortifie l'estomac, & résiste, dit-on, au venin.

CAMPEMENT, *f. m.* [*Castrorum metatio.*] Action de se camper. (Cela arriva après le campement de l'armée.)

CAMPER, *v. n.* [*Castra ponere, metari.*] Terme de Guerre. Chercher un lieu commode pour affecter le camp, pour se loger & prendre ses quartiers. (Camper au milieu d'une plaine.) Ce verbe est quelquefois actif.

Se camper, *v. r.* [*Locum occupare.*] *Je me campe, je me suis campé, je me campai.* Affecter le camp & se loger. (Se camper avantageusement.)

La rivière est comme là,
Ici nos gens se campèrent,
Et l'espace que voilà,
Nos ennemis l'occupèrent.
Molière, *Amph.*)

* *Se camper*. [*Eximio habitu, & statu recto esse.*] Terme de *Maitre d'armes*. Se mettre bien en garde. (Campez-vous bien.)

CAMPERCHE, *f. f.* Les ouvriers en tapisseries de basse-lisse, appellent *Camperche*, une barre de bois qui traverse leur métier d'une roïne à l'autre,

& qui soutient les fautreaux, où sont attachées les cordes des lames.

CAMPESCHE, *f. m.* Bois qui vient de l'Amérique, propre à la teinture, à la marquetterie ou tabletterie.

CAMPHRE, *f. m.* [*Camphora.*] Gomme résineuse qui sort d'un arbre qui croît aux Indes Orientales. On croît le camphre contraire à la génération.

Camphora per nares castrat odore mares.

CAMPHRÉ, CAMPHRÉE, *adj.* Où l'on a mis du camphre. (Esprit de vin camphré. Eau-de-vie camphrée.)

CAMPINE, *f. f.* Poularde très-fine.

CAMPO, ou PETIT CAMPO. Laine d'Espagne, qui vient de Seville & de Malaga.

† CAMPOS, *f. m.* [*Vacatio.*] Terme de Colège. Congé qu'on donne aux écoliers de sortir pour aller aux champs, pour jouer & pour se divertir. (Les clercs n'ont *campos* que les Dimanches & les jours de Fêtes.)

Hé bien, je vous donne *campos*,
Afin d'avoir plus de repos.

Recueil de pièces galantes.)

CAMUS, *f. m.* [*Simus.*] Qui a le nez petit, creux & enfoncé du côté du front. Camard. (C'est un laid camus.)

☞ On dit qu'un homme est resté *camus*, quand il a manqué son coup, & que le succès a trompé ses espérances: il signifie pour lors, *triste, affligé*, dans le style bas.

Sarrazin a dit, dans son *Mélancolique*:

Moi, qui toujours sur toutes choses
Honorais Momus & Comus,
Je suis taciturne & *camus*.

Ce terme ne doit être employé que dans le style familier.

CAMUSE, *f. f.* [*Sima.*] Camarde. (Une vieille camuse.)

† * Elle est *camuse & dolente*; c'est-à-dire, *triste & honteuse*.

CAN.

CANABASSIER, *f. m.* On appelle ainsi dans le Dauphiné, ceux qui fabriquent de grosses étofes de laine, dont quelques-unes même sont mêlées de fil.

CANADOR, *f. m.* Mesure des liquides de Portugal. Le Canador revient au Mingle, ou bouteille d'Amsterdam.

CANAILLES, *f. f.* [*Infimi homines.*] Mot injurieux, qui vient de l'Italien *canaglia*, & dont quelques maîtres colères se servent pour parler à leurs serviteurs, quand ces serviteurs n'obéissent pas, ou ne font pas assez vite leur devoir. (Ces canailles me laissent toujours tout seul. *Mol. Préc.*)

Canailles, f. f. [*Populi, plebeia fex.*] Les petites gens, les personnes de la plus basse condition. (La canaille est à craindre. *Abl. Marm. t. 1. l. 2.* Être appuyé de la canaille. *Mémoires des guerres de Paris.* La canaille soutenoit le parti de, &c. *là-même.*) On se sert aussi de ce mot en badinant, à l'égard des petits enfans qui font du bruit. (Faites taire cette petite canaille.)

On a fait ainsi l'épithète de M. de Clermont

CAN.

Tonnerre, Evêque de Noyon, qui vanteroit sans cesse sa noblesse:

Cy gît & repose humblement,
De quoi tout le monde s'étonne,
Dans un si petit monument,
L'illustre Tonnerre en personne.
On dit qu'entrant en Paradis,
Il fût reçu vaille que vaille;
Mais il en sortit par mépris,
N'y trouvant que de la *canaille*.

Auteur Anonyme.)

☞ On croit que le terme *canaille*, vient de *canis*, un chien, parce qu'on apelloit autrefois les Païens & les Juifs, chiens, *canes*. Juste-Lipse est de ce sentiment, *Ep. 44. cent. 1. ad Belgas*, Festus dit qu'on apelloit *canis*, une sorte de lien ou de courroie; & plusieurs habiles gens croient que c'est de-là que vient le mot *canaille*. C'a toujours été, & c'est encore une extrême injure.

CANAL, *f. m.* [*Canalis.*] Ce mot fait au pluriel *canaux*, & il signifie lieu creusé en forme de fleuve, & où il y a de l'eau. (Un grand canal. Il y a dans la Chine un canal qui a plus de deux cens quarante-cinq lieues, & soixante-douze écluses *Nouv. Rélât. de la Chine*. Le canal du Languedoc sert à la communication de l'Océan avec la mer Méditerranée. Le canal de Briare joint la Seine à la Loire.)

☞ *Canal.* C'est un intervalle de mer entre deux terres, dont les extrémités vont répondre à la grande mer; ou bien les eaux qu'elle pousse dans les terres. On se sert aussi des termes de *détroit, bras de mer, manche, pas ou passe*. Le terme de *détroit* est plus affecté à quelques détroits particuliers, comme le détroit de Gibraltar, qui est entre l'Afrique & l'Europe, &c. Voyez *Aubin*.

☞ *Faire canal.* On dit des galeres & des bâtimens de bas-bord. *La galere fait canal*, quand la traversée est si longue, qu'elle perd de vue les côtes, ou du moins qu'elle passe des nuits entières au large en mer, sans approcher de la terre.

Canal. [*Alveus.*] Lit de fleuve. (Fleuve renommé pour la grandeur de son canal. *Vaug. Quint. l. 3. c. 4.*)

Canal. [*Aquæductus, tubus.*] Lieu par où coule l'eau. Petit conduit rond, fait de terre, de plomb, &c. par où coule l'eau. (Canal d'aqueduc, canal de fontaine.)

* *Canal.* [*Via.*] Personne faine, ou autre par qui nous vient une chose. (La Sainte Vierge est le canal d'où vient la gloire qui cause nôtre souverain bonheur.) Cette affaire a réussi par son *canal*, c'est-à-dire, par sa faveur, par son entremise, &c.

* *Canal.* [*Canaliculus.*] Ce mot en terme d'Anatomie, veut dire, *étenduë d'une chose creusée*. (* Le canal de la matrice. Le canal de l'épine du dos. *Deg.*)

* *Canal.* [*Tubus catapultæ.*] Terme d'Arquebuisier. Creux sous le fût du fusil, du pistolet, ou d'autre pareille arme, où se met la baguette. (Le canal de la baguette.)

* *Canal.* [*Canaliculus.*] Terme d'Architecture. C'est dans le chapiteau Ionique une partie un peu creusée qui est sous le tailloir, & posée sur l'ove, & qui se contourne de chaque côté pour faire les volutes.

* *Canal.* [*Canalis.*] Ce mot, en parlant de cheval, est l'espace qui est entre les deux barres, où se loge la langue du cheval.

Canal. [*Aquæ pluvie emissarium, vomitorium.*] Terme de *Maçon*. Tuyau de plomb, qui sert à conduire les eaux pluviales depuis le toit jusqu'en bas.

CANAPÉ, *f. m.* [*Bifellium.*] Espèce de chaise qui a un dossier & acouoir à chaque bout, où deux personnes peuvent s'asseoir fort à l'aise, & où l'on peut même se coucher, parce qu'on lui donne telle longueur qu'on veut; quelques-uns l'appellent *sopha*.

☞ Ménage a crû que cette espèce de siège pouvoit être nommée en Latin *embrimum*, mot entièrement Grec, qui signifie un banc large, propre à se reposer, lorsque l'on n'a pas assez de tems pour se mettre au lit. Les Chartreux en ont dans leurs cellules. Cassien en parle dans ses Conférences, *collat. 1. chap. dernier*. Il signifie aussi ce que nous appelons un *canapé*, qui est une espèce de petit lit de repos. *Embrimum*, vient de *επισην*, *dormitare*, faire un sommeil léger. Briso étoit la Déesse du sommeil.

† CANAPSA, *f. m.* [*Mantula, capsula.*] Sac de cuir que porte un goujat sur les épaules, ou quelque pauvre artisan quand il voïage. (Son canapsa est perdu.)

CANARD, *f. m.* [*Anas.*] Oiseau de rivière de couleur grise & violette, avec un gros bec & des piez plats. (Canard sauvage, canard privé.)

* *Canard.* [*Canis crispus.*] Chien barbet qui va à l'eau querir les canards & oiseaux qu'on y a tuez.

Canard. On appelle *bois canard*, dans le commerce du bois floté, les pièces de bois qu'on met en flotage sur les petites rivières, & qui y plongent, ou s'y arrêtent.

† CANARDER, *v. a.* [*Ferream fistulam displodere.*] Tuer avec un arme à feu comme on tue un canard. (On dit en proverbe, donner des canards à quelcun, quand on lui en fait accroire.)

CANARDIERE, *f. f.* C'est le lieu où l'on prend les canards sauvages dans des filets, ou cages d'osier, par le moïen d'un canard privé, qui les appelle, & les y conduit.

Canardiere, f. f. Se dit aussi d'une ouverture de muraille, d'un trou par où on peut tirer sur l'ennemi en sûreté, & sans en être aperçû.

CANARIE, *f. m.* [*Siren canariensis.*] Serin de canarie. Voïez *Serin*.

Canarie, f. f. [*Canariensis saltatio.*] Danse où l'on remue fort vite les piez. (Danser les canaries.)

CANARIES, *f. f.* [*Canarie insulæ.*] Isles de la mer Atlantique. (Les Canaries sont fameuses, & il y a sept Isles qui portent ce nom.)

CANASTRE, *f. f.* Cofre fait de peau de beuf, dont les Espagnols se servent dans les Indes. Le canastre ressemble à nos manequins.

CANAUX. [*Striatura.*] En *Architecture*, ce sont des canclures sur une fasce, ou sous un larmier, qu'on remplit quelquefois de roseaux & de fleurons.

CANCAMUM. Espèce de gomme laque, qui sert dans la Médecine.

CANCANIAS. Atlas ou Satin qui vient des Indes Orientales.

CANCAN, *f. m.* Terme *bas* & *burlesque*. Voilà bien du *cancan*; c'est-à-dire, du bruit.

CANCEL, *f. m.* C'est la partie du chœur d'une Eglise, qui est entre le maître Autel & la balustrade qui la renferme. C'est aussi le lieu dans lequel on tient le sceau, & qui est aussi entouré d'une balustrade.

CANCELER, (CANCELLER,) *v. a.* Il vient du Latin *cancellare*, & est un terme de *Pratique*. C'est annuller, casser, barrer par des traits de plume. (Canceler les lettres.)

CANCELLE. Sorte de petit cancre, qui ressemble à l'araignée.

CANCER, *f. m.* Terme de *Médecine*. Tumeur impure, maligne, ronde & inégale, livide ou plombée, environnée de plusieurs vaisseaux gonflez, variqueux, qui représentent à peu près les pattes d'une écrevisse appelée en Latin *cancer*, d'où cette tumeur a pris son nom. Cette tumeur se divise en cancer oculte, qui commence sans douleur, & en cancer ulcéré.

Cancer, f. m. Un des douze signes célestes, qu'on appelle aussi *Ecrevisse*.

Cancer de Galien. C'est un bandage à huit chefs, que Galien décrit pour bander la tête; mais ceux qui s'en servent ne le font qu'à six chefs. Voïez le *Diction. des termes de Médec. & de Chirurg.* par M. Col-de-Villars.

CANCRE, *f. m.* [*Cancer.*] Poisson d'eau douce, d'étang ou de mer, couvert de croute ou de coque dure, qui a le corps rond avec deux bras fourchus, & quatre piez de chaque côté. Le cancre n'a point de queue, ou s'il en a une, il la tient serrée sans l'étendre. *Rond.* Les cancre qu'on trouve dans l'eau douce, s'appellent *écrevisses*. [*Cancer fluitalis.*]

☞ Les Antiquaires se servent du cancre, pour marquer sur les médailles une Ville maritime: il est encore le symbole de la prudence; & les Anciens l'ont consacré à Minerve qu'ils reconnoissoient pour être la Déesse de la sagesse: & comme le cancre se dépoïille de son écaille quand il en est incommodé, on regarde cette action, quoique naturelle, comme un effet de la sagesse & de la prudence du cancre.

† * *Cancre.* [*Miser, nequam.*] Misérable, coquin, maraud. (C'est un cancre, un haire, un pauvre diable. *La Fontaine, Fables, l. 1.*)

☞ CANDE, est synonyme avec Conflant, Condé & Cognac. C'est l'embouchure où la Vienne se joint à la Loire.

CANDELABRE, *f. m.* Mot tiré du Latin *candelabrum*. C'est un grand chandelier de sale qui a plusieurs branches.

CANDELETTE, *f. f.* [*Contus hamatus.*] Terme de *Marine*. Corde garnie d'un crampon de fer pour accrocher l'anneau de l'ancre quand on la veut mettre sur les bossoirs, lorsqu'elle est sortie de l'eau.

CANDEUR, *f. f.* Il vient du Latin *candor*. Une grande, charmante, aimable *candeur*; c'est-à-dire, *bonne foi, sincérité*. (Il a une candeur qui le fait aimer. *Abl. Minutius.* C'est un homme d'une sincérité & d'une candeur des premiers siècles. *Vie de Saint Ignace.* Ses paroles sont accompagnées de vérité & de candeur. *Morale du Sage.* N'espérez plus de candeur ni de franchise d'un homme qui s'est livré à la Cour. *La Bruyère.*)

CANDI. [*Saccharum candidum.*] Ce mot se dit en parlant du sucre. C'est un sucre dépuré & réduit en forme de cristal. Il y en a de deux sortes; savoir le blanc & le rouge, le blanc est le meilleur. (Sucre candi.)

Candi, ou Cando. Mesure des Indes Orientales. Le *cando* de Goa, est de dix-sept aunes de Hollande.

CANDIDAT, *f. m.* Il vient du Latin *candidatus*. C'est celui qui aspire à quelque degré, ou à quelque dignité. On se sert quelquefois du même

mot en forme de raillerie. (Il n'est pas reçu dans dans cette charge , il n'est que candidat.) Chez les Romains on apelloit *Candidat* , celui qui aspirait à quelque charge , à quelque dignité , parce qu'il se présentait devant le peuple avec un habit blanc.

CANDIDE, *adj.* Il vient de *candidus*. Sincère. (Esprit candide. Humeur candide , procédé candide. *Abl. Luc.*)

† **CANDIDEMENT**, *adv.* [*Candidè.*] Sincèrement ; d'une manière candide. (Parler candidement. Il agit candidement en toutes choses.) L'Académie observe que ce mot est de peu d'usage.

CANDIL. Poids dont on se sert dans la Chine & à Galanga.

CANDIL, ou **CANDILLE**. Mesure dont on se sert aux Indes , pour vendre le ris & les autres grains. Elle pèse environ cinq cent livres.

SE CANDIR, *v. r.* [*Albicare.*] S'encrouter. (Confitures qui se candissent.)

CANDIS. Espèce de confitures sèches , couvertes de sucre-candi & brillant. Il en vient beaucoup de Genes & d'Italie. On en fait aussi en France.

CANDOU, *f. m.* Arbre qui croît aux Isles Maldives , en frottant son bois contre un autre semblable , il en sort du feu : on s'en sert là , comme ici d'un fusil.

CANELADE, (**CANNELADE**,) *f. f.* C'est une sorte de curée que les Fauconniers donnent à l'oiseau , & qu'ils font avec de la canelle , du sucre & de la moëlle de héron , pour les rendre héronniers , & pour les échauffer au vol du héron.

CANELAT, ou **CANNELAS**, *f. m.* [*Saccharo condita , Cinnamomum conditum.*] Morceau de canelle entouré de sucre , ce qui est une espèce de dragée.

CANELLE, *f. f.* [*Casia , cinnamomum.*] La seconde écorce d'un certain arbre qui croît dans l'Isle de Ceylan , & qui est grand comme un oranger. On coupe cette seconde écorce , on la roule & on l'apporte en Europe. (La canelle est chaude & provoque l'urine.)

Canelle matte. C'est une sorte de canelle qui n'a ni goût ni odeur. Les Arabes la nomment *Darcheni* : elle n'est point d'usage en Médecine.

Canelle blanche. [*Cortex Magellanus.*] Ecorce qui ressemble à la véritable canelle , mais qui est beaucoup plus épaisse , plus forte , de couleur blanchâtre , & d'un goût fort âcre. On la tire du tronc & des grosses branches d'un arbre , dont les feuilles ressemblent à celles du laurier. Cet arbre est commun à Saint-Domingue & à Madagascar. Son écorce fortifie l'estomac , chasse les vents , & guérit le scorbut.

Canelle gérosée. [*Cortex Caryophyllatus.*] Ecorce d'un arbre qui a les feuilles semblables à celles du laurier. Elle a , à peu près , les mêmes qualitez que la précédente.

* *Canelle.* [*Fistula.*] Robinet de bois qu'on met à une fontaine.

Canelle. Se dit de cette petite cavité , ou canelures qu'on voit de chaque côté du plat de la tête des éguilles à coudre. On l'appelle aussi la *railette de l'éguille*.

CANELLÉ, **CANELLÉE**, *adj.* Terme de *Teinturier* , pour signifier une étoffe , des soies , des laines & du fil , teints en couleur de canelle.

CANELER, *v. a.* [*Striare.*] Terme d'*Architecture*. (Faire des canelures. Caneler des colonnes.)

CANELURE, *f. f.* [*Striatura.*] Terme d'*Architecture*. Demi canaux creusés le long des

colonnes. (Faire une canelure , creuser une canelure.)

CANEPETIERE, *f. f.* Oiseau qui ressemble à une Outarde , & qui est bon à manger.

CANEPIN, *f. m.* [*Summa ovis cuticula.*] Peau déliée qu'on leve de dessus la peau du mouton après qu'elle a été quelque tems dans la chaux. C'est de cette peau qu'on fait des éventails & des gants de femmes , qu'on appelle gants de cuir de perle.

CANETILLE, *f. f.* [*Fila tenuissima , aurea , argentea , &c.*] Petit fil d'argent faux tortillé , dont les Bouquetières se servent pour lier leurs bouquets. La canetille est faite de ce qu'on appelle du *batu*. Ce sont les Tireurs d'or qui font la canetille , & ils la vendent cent sous la livre aux Bouquetières , & aux autres personnes qui s'en servent , comme les Brodeurs , &c.

CANETILLER, *v. a.* [*Ligare aliquid filo tenuissimo.*] Terme de *Bouquetière*. Lier avec de la canetille. (Canetiller un bouquet.)

CANETTE, ou **CAVETTE**, *f. f.* Petit pot qui sert à mettre des liqueurs.

CANEVAS, *f. m.* [*Tela cannabina.*] Sorte de grosse toile qui se vend chez les Lainiers , & dont on se sert pour travailler en tapisserie.

Canevas, *f. m.* C'est aussi de la grosse toile ferrée , dont on se sert pour doubler les pourpoints & les corps de jupe , afin de les tenir en état. Les Hollandais appellent aussi *Canevas* , une sorte de grosse toile de chanvre très-ferrée , qui est propre à faire des voiles de navire.

* *Canevas de chanson.* [*Exemplar primum.*] Certaines notes d'un Maître de musique qui marquent au Poëte la mesure des vers de la chanson qu'il doit faire.

Canevas. [*Argumentum.*] Mémoires qu'on donne pour écrire quelque ouvrage & le réduire en un état plus poli , comme le plan d'une Histoire , d'un Poëme , &c. Mézerai a fait le canevas du Dictionnaire de l'Académie.

CANEVASSIERS. On donne ce nom à Lyon à des Marchands qui font négoce de grosses toiles. Les Marchandes lingères de Paris portent le titre de *Canevassières*.

CANGETTE, *f. f.* Sorte de petite serge.

CANGRÈNE, (**GANGRÈNE**,) *f. f.* [*Cangrana.*] (La cangrène est un acheminement à la mortification de quelque partie provenant par défaut de chaleur naturelle. *Deg.* La cangrène est dangereuse , avoir la cangrène au bras.) Voyez *Ménage* , tom. 1. de ses *Observ.* où il se déclare pour *Cangrène*.

* *Cangrène.* [*Corruptela.*] Mal. Désordre contagieux , qui se répand & communique. (C'est fait des loix , si pour arrêter cette cangrène vous n'employez le fer & le feu. *Patru* , *Plaid.* 9.)

SE CANGRENER, (**SE GANGRENER**,) *v. r.* [*Cangraná vitiari.*] Le second est beaucoup plus en usage. *Je me cangrène , je me suis cangréné , je me cangrénaï.* S'acheminer à la mortification par le défaut de la chaleur naturelle. (Ses reins commencent à se cangréner.)

CANGUE ; *f. f.* Instrument de supplice fait en usage à la Chine. La Cangue est un instrument de bois , fait comme une table quarrée , percée au milieu , & composée de deux pièces , qui se séparent pour laisser passer le cou dans l'ouverture. Cette table est assez large pour empêcher qu'on ne puisse avec les mains se toucher le visage. Elle est plus ou moins pesante , selon la faute pour laquelle on est condamné.

On

On dit, porter la *Cangue* ; être condamné à porter la *cangue* pour un mois, pour deux mois, &c.

CANICA. Sorte d'épicerie qui croît dans l'Isle de Cuba. C'est une espèce de canelle sauvage, dont le goût approche plus du clou de girofle, que de la vraie canelle. Elle est d'usage dans la Médecine.

CANICHE, *f. f.* Chienne, femelle du barbet.

CANICULAIRE, *adj.* [*Canicularis.*] Ce mot se dit des jours durant lesquels la canicule paroît sur nôtre horison. On doit plutôt dire que ce sont les jours dans lesquels le soleil est en conjonction avec l'étoile du grand & petit chien qui s'appelle *caniculns*.

CANICULE, *f. f.* [*Canicula.*] Signe céleste qui se leve avec le soleil, depuis le 24. Juillet, jusqu'au 23. Août, & fait un cours de six semaines, qu'on appelle *jours caniculaires*.

(Ne suis-je pas bien ridicule,
D'être ici sous la Canicule,
Dans un lieu sec & découvert,
Où le soleil me prend sans verd ?
Boisrobert., l. 1. Epit. 12.)

CANIF, *f. m.* [*Cultellus, scalpellum.*] Prononcez toutes les lettres de ce mot. Petite lame d'acier avec un manche servant à tailler des plumes. (Un bon ou méchant canif. Faire un canif. Eguiser, polir un canif. Passer un canif sur la pierre.

☞ Ménage, *tom. 1. de ses Observ. art. 241.* veut que l'on écrive & que l'on prononce *ganif*, & non *canif*.

CANIN, CANINE, *adj.* [*Caninus.*] Ce mot n'est bien usité qu'au féminin, & il signifie proprement qui tient du chien. (Une dent canine. Une faim canine ; c'est-à-dire, *fort grande faim*.

CANNA FISTULA. Arbre qui croît dans l'Inde. Il est en tout tems chargé de fleurs & de fruits.

CANNAGE, *f. m.* Mesurage des étofes, toiles, rubans, &c. qui se fait avec la mesure des longueurs qu'on appelle *canne*.

CANNE, *f. f.* [*Anas.*] La femelle de l'oiseau qu'on appelle *Canard*.

Canne privée. La femelle du canard privé, qui aime l'eau, qui vit sur terre & dans la maison. On dit au figuré, *faire la canne* ; c'est-à-dire, marquer de la peur ; manquer de courage dans une occasion.

Canne de mer. Oiseau de couleur tannée avec un colier blanc autour du cou. Elle a le bec un peu long & noir, & les jambes de la couleur du bec. *Bel.*

Canne, f. f. [*Canna.*] Mesure qui contient une aune deux tiers de Paris. Cette sorte de mesure a cours en Languedoc & en Provence.

Canne, se dit aussi de la chose mesurée avec la canne. (Une canne de drap, une canne de toile, &c.

Canne, f. f. [*Arundo.*] Roseau d'Inde. (Porter une canne. Donner des coups de canne.)

Canne d'Inde. [*Arundo Indica.*] Plante qui vient des Indes, qui fleurit blanc, & qui, la seconde année qu'elle est plantée, devient panachée.

Canne de sucre. [*Arundo sacchari.*] Plante qui produit des tuiiaux de sept ou huit piez, pleine d'une liqueur douce & blanche qu'on appelle *sucre*.

Canne. Terme de *Monoïeur* & de *Fondeur*. C'est une longue tringle de fer en manière de canne, dont on brasse les métaux quand ils sont en fusion, à la réserve de l'or.

Tome I.

CANNEQUINS. Toile de coton blanches, qu'on apporte des Indes, & qui sont propres pour le commerce de Guinée.

CANNER, *v. a.* C'est mesurer quelque chose avec la canne.

CANNETTE, *f. f.* [*Anaticula.*] C'est le nom des petits de l'oiseau qu'on appelle *Canne*.

Canette, f. f. Les Fabriquans gazetiers appellent ainsi le morceau de roseau sur lequel est dévidé la foie de la tréme dont on fait la gaze. La *cannette* se met dans la boîte de la navette ; c'est-à-dire, dans l'enfoncement qui est au milieu.

Canette. En termes de *Blason*, c'est une canne représentée sans pieds.

CANNETTER, *v. n.* C'est marcher à la manière des cannes, en inclinant le corps à droite & à gauche.

CANON, *f. m.* [*Tormentum bellicum.*] Pièce d'artillerie creuse en forme de tuiiau, qui porte environ dix piez & demi de long, & six pouces quatre lignes de calibre. *Dan.* (Pointer le canon. Servir bien le canon. Le canon foudroïa toutes les murailles. Le canon fit un grand feu. Le feu du canon mit toute la Ville en alarme. Il se campa sous le canon de la Ville.) Sur les canons dont on se sert sur mer, voyez le *Dictionnaire Maritime d'Aubin*.

Canon. [*Fistula aera.*] Fer creux, rond & poli, où l'on met la charge de poudre & de plomb pour tirer l'arme à feu. (Canon de fusil, de mousquet, de pistolet, &c. *Canon raïé.*)

Canon. [*Sacri Conciliorum Canones, Decreta.*] Règle, Statut, Ordonnance de l'Eglise touchant la foi, ou les mœurs. (Les Canons du Concile de Nicée, du Concile de Trente, &c.)

Droit Canon, ou, comme écrivent de bons Auteurs, *Droit Canonique.* [*Canonicum, Pontificium jus.*] C'est un recueil des Textes de la Bible, des Décrets des Conciles & des sentimens des Saints Pères, fait par Gratien Moine Bénédictin en 1151.

Canon. Se prend aussi pour le catalogue des livres que l'on a reconnus pour Livres sacrez, & c'est de là que ces mêmes Livres ont été nommez *Livres Canoniques*, & non point parce qu'ils sont la Règle de nôtre Foi, comme quelques-uns ont l'ont crû. Le premier Canon a été fait par les Juifs, & Esdras en a été l'Auteur, selon le témoignage de Joseph. Méliton est le premier, depuis l'établissement du Christianisme, qui ait fait un catalogue des Livres sacrez. Le Concile de Laodicée est le premier Synode où l'on ait déterminé le nombre des Livres Canoniques. Dans le troisième Concile de Carthage tenu en 397. on ajoûta à l'ancien Canon, le Livre de Judith, celui de Tobie, la Sageffe, l'Eclésiaste, & les Machabées.

Canon. [*Canon Missæ.*] Partie de la Messe qui se dit immédiatement après la Préface, & qui contient l'ordre, la règle & les paroles avec lesquelles se doit faire la consécration.

Canon. [*Tabula canonem Missæ continens.*] Porte-feuille large qu'on dresse sur l'Autel, & où sont écrites les paroles sacramentelles pour la commodité du Prêtre.

Canon emphitéotique. [*Vestigal annum ex fundo emphiteutico.*] Terme de *Palais*. Revenu annuel que doit celui qui a pris un héritage à bail emphitéotique ; c'est-à-dire, *pour cent ans*.

Canon. [*Craffior caractèr.*] Terme d'*Imprimeur*. Sorte de lettre. Sorte de caractère servant à imprimer. (Gros ou petit Canon.)

D d d

Canon de foie. [*Tibialia longiora quæ femoribus astringuntur.*] Espèce de demi-bas de foie de couleur, qui n'a point de pié, & qui couvre seulement le genou, & vient jusques à mi-jambe se joindre à un autre bas. Cette sorte de canon est depuis long-tems hors d'usage.

Canon. [*Linea serica tibiata parmarum in morem aptata.*] Terme de *Tailleur*. Ornement de drap, de serge ou de foie, attaché au bas de la culote, froncé & embéli de rubans, ou d'autre chose, faisant comme le haut d'un bas fort large.

Canon. [*Longiora tibialia.*] Terme de *Bonnetier*. Le haut d'un grand bas fort large. (Porter des bas à canon.)

Canon. [*Stillicidii tubus.*] Terme de *Plombier*. Goutière de plomb ronde avec des feüillages, & faite en forme de canon.

Canon. [*Tubulus.*] Terme d'*Eperonnier*. Sorte d'embouchure pour un cheval. (Le canon simple, ou le canon à couplet est la meilleure de toutes les embouchures.)

Canon. [*Tubulus, clavis.*] Terme de *Serrurier*. Espèce de tuiiau de fer qui est dans les serrures, & par où entre la clef, qui n'est point forée, avant que de la tourner pour ouvrir la porte.

Canon, en parlant de *seringue*. C'est une sorte de petit tuiiau de bois arrondi qu'on met dans le fondement, & au travers duquel passe le lavement qui est dans la seringue.

Canon. [*Tubulus.*] Terme de *Chaudronnier*. Ce mot, en parlant d'*arrosoir*, est une sorte de tuiiau qui entre dans le corps de l'arrosoir, & au bout duquel est la pomme de l'arrosoir, qui est pleine de petits trous par où sort l'eau qui arrose.

Canon. Terme d'*Horlogerie*. Tuiiau creux qu'on met sur un axe, & qui peut avoir un autre mouvement que cet axe, comme le *canon* qui porte l'éguille des minutes. *Tr. génér. d'Horlog.*

Canon. Petite bobine sans bord, faite de roseau ou de sureau, qui se met dans la boîte de l'espoulin, & sur laquelle se dévident l'or, l'argent & les soies, dont les *Gazetiers* brochent leurs gazes.

Canon. Les *Emaillieurs* appellent ainsi les plus gros morceaux, ou filets d'émail qu'ils tirent, pour le mettre en état d'être employé en divers endroits de leurs ouvrages.

Canon. Les *Tourneurs* appellent aussi les canons d'un arbre à tourner en ovale, ou en d'autres figures irrégulières, deux cylindres creux, qui sont traversés par la verge de fer quarrée qui joint la boîte au mandrin.

Canon. Terme de *Musique*. C'est une espèce de *fugue*, qu'on nomme *perpétuelle*, ou *canon*, qui consiste en un air entier, dont le chant doit être répété très-régulièrement par toutes les parties. Voyez le *Traité de l'Harmonie*, par *Rameau*, depuis la page 359. jusqu'à 362.

Canon à dévider. Manière de petit bâton tourné avec des rebords; qui, presque à son extrémité, a un trou pour mettre la broche du rochet.

Canon. Pot de faïence un peu long & rond, où les *Apoticaire*s de Paris mettent les électuaires & les confectons.

Canon. [*Tibia.*] Ce mot, en parlant de cheval, est l'espace de la jambe qui est entre le genou & la seconde jointe près du pié, qui se nomme le *boulet*. *Soleifel*, *Parfait Maréchal*.

CANONIAL, CANONIALE, *adj.* [*Canonicus.*] Arrêté par l'ordre & les règles de l'Eglise. Tems réglé où l'on prie durant le jour, ou durant la

nuit. (Il y a sept heures canoniales. *Laudes*, *Prime*, *Tierce*, *Sexte*, *Neue*, *Vêpres* & *Complies*.)

M. Joly Chantre de Nôtre-Dame de Paris, dans une consultation, écrite en Latin, touchant la réformation des *Heures canoniales*, dit que l'obligation de réciter ces heures en particulier n'est apuïée que sur une coûtume qui sert de loi, & qu'avant le Concile de Bâle on n'avoit fait là-dessus aucune constitution. (*Office Canonial.*)

CANONICAT, *f. m.* [*Canonicatus.*] Bénéfice de Chanoine. (Un bon Canoniat.)

CANONIQUE, *adj.* [*Canonicus, orthodoxus.*] Orthodoxe. Qui est selon le canon de l'Eglise. (Livre canonique de la Bible. Epître canonique. Il veut dire aussi qui regarde le Droit Canon. Cours Canonique. Droit Canonique, ou Droit Canon.)

CANONIQUEMENT, *adv.* [*Canonicè, legitimè.*] D'une manière canonique & conforme aux Canons de l'Eglise. (Il est pourvû canoniquement d'un Bénéfice. *Le Maître. Plaid. 13.*)

CANONISTE, *f. m.* [*Juris canonici peritus.*] Celui qui est savant dans le Droit Canon. Celui qui enseigne le Droit Canon. (La France a d'habiles Canonistes.)

CANONIZATION, *f. f.* [*In numerum sanctorum relatio, adscriptio.*] Cérémonie où le Pape, après une exacte information de vie & de mœurs, met une personne morte au nombre des bien-heureux.

CANONIZER, *v. a.* [*Aliquem in sanctorum album referre.*] Mettre dans le Ciel, & au nombre des bien-heureux une personne qui a vécu d'une manière sainte & exemplaire.

CANONNADE, *f. f.* [*Tormenti emissio.*] Un ou plusieurs coups de canon. (Il a essuïé bien des canonnades en sa vie. Ce bastion a soutenu une canonnade de trois jours. En ce dernier sens, on dira plutôt une batterie.)

CANONNER, *v. a.* [*Glandes ferreas tormentis emittere.*] Batre à coups de canon sur quelques personnes. (On canonna les troupes en passant. *Ablanc.*)

CANONNIER, *f. m.* [*Tormentorum librator.*] Officier d'artillerie qui a soin de pointer, de charger & de tirer le canon, qui doit favoir le calibre & les charges de chaque pièce, avec la perfection des gabions & des plates-formes des batteries.

CANONNIÈRE, *f. f.* [*Tentorium tormentorum libratoribus assignatum.*] Sorte de tente de toile à deux mâts pour reposer les Canonniers. *Dau.*

Canonnière. Ouverture qu'on laisse dans les gros murs pour écouler les eaux. *Félibien.*

Canonnière. C'est une embrasure ou petite ouverture dans une muraille, pour tirer des coups de mousquet sur l'ennemi, sans être vû.

Canonnière. [*Tubulus sambuces.*] Morceau de sureau long d'un demi pié, que de petits garçons ont vuïdé, & où ils mettent des manières de bales de papier mâché, qu'ils font sortir de force avec le bâton de la canonnière, & qu'ils jettent en l'air, ou qu'ils se jettent les uns contre les autres.

CANOPE. Les *Astronomes* appellent ainsi une étoile de la première grandeur, qui est située au gouvernail du navire.

CANOT, *f. m.* [*Cymbula.*] Vaisseau fait d'un tronc d'arbre dont se servent les Indiens pour aller sur les eaux & pour naviger. C'est aussi une manière de petit bateau pour le service de quelque grand bâtiment. (Se sauver dans un canot.)

CANTAL, *f. m.* Sorte de bon fromage. Il prend ce nom d'une montagne d'Auvergne.

CANTANETTES, *f. f. plur.* [*Fenestellæ.*] Terme de *Marine*. Petites ouvertures rondes entre lesquelles est le gouvernail, & qui donnent la lumière au gavon.

CANTARIDE, (CANTHARIDE,) *f. f.* [*Cantharis.*] Insecte venimeux qui ressemble à une mouche, excepté qu'il a le corps plus long, & qu'il est verd & luisant.

CANTARO, *f. m.* Poids dont on se sert en Italie, pour peser certaines marchandises. Il y a trois sortes de *Cantaro*; l'un pèse cent cinquante livres, l'autre cent cinquante-un, & le troisième cent soixante.

CANTATE, *f. f.* Nouvelle espèce de Poème, inventée par les Italiens. C'est un petit ouvrage en vers Liriques, dont le récit d'une action, entremêlé de réflexions courtes, est le sujet le plus ordinaire, & dans lequel la réflexion qui finit le Poème doit naître du récit. Plusieurs Poètes François, tels que Rousseau, & autres, se sont appliqués avec succès à ce genre de Poésies. Ils ont été servis à souhait par nos anciens Compositeurs qui ont sçu assortir à la beauté des vers toutes les douceurs de la mélodie & toutes les graces du chant.

CANTATILLE. Diminutif de Cantate. Les Cantatilles sont aujourd'hui plus en vogue que les Cantates. C'est le propre de ce siècle de travailler en petit & de faire toutes choses en raccourci.

CANTHUS, *f. m.* Terme de *Médecine*. Le coin ou l'angle de l'œil, celui qui est le plus près du nez, s'appelle le grand *canthus*; & l'autre, qui est vers les temples, se nomme le petit *canthus*.

☞ CANTIBAL. C'est le nom que les Charpentiers donnent aux dosses ou pieds de bois qui sont pleins de fentes, & qui ne valent guères.

CANTIMARONS, ou CATIMARONS. Espèce de radeaux, composez de plusieurs canots liez ensemble, dont les habitans de la côte de Coromandel se servent pour aler à la pêche, & même pour trafiquer de proche en proche.

CANTINE, *f. f.* [*Arcula divisa in cellulas.*] Il vient de l'Italien *cantina*. C'est une petite cave qui est ordinairement faite de bois, & couverte de cuir, dont les personnes de qualité se servent à l'armée, pour mettre du vin dans des bouteilles. (Les cofretiers font les cantines.)

L'origine de *cantina*, est *canova*, ou *caneva*, qui signifie un cellier, une cave où l'on conserve le vin: *Cava*, *cavena*, *caneva*, dit Ferrari, *Orig. ling. Ital. Quod sub ædibus effossæ, & excavatæ, & cryptæ subterraneæ.*

CANTIQUÉ, *f. m.* [*Canticum.*] Remercement qu'on fait à Dieu pour quelque action de bonté en faveur des Fidèles. (Les cantiques que Moïse chanta à Dieu, sont très-beaux. Chantez un nouveau cantique à la gloire du Seigneur. *Pf. 149.* Mon Dieu, je célébrerai vôtre nom par mes Cantiques. *Pf. 9.*)

† * *Cantique*. Chant de poésie à la louange de quelcun.

(De nos airs & de nos Cantiques,
Seigneur, vous n'eussiez rien ouï.
Voiture, Poës.)

CANTON, *f. m.* [*Pars, regio.*] Etenduë de pais en forme de Province. Etenduë de pais où il y a plusieurs places. (La Suisse est divisée en treize Cantons.)

† * *Canton*. Ce mot est bas & comique, pour dire, le quartier où quelcun demeure.

(On connoît moins dans leur *canton*
Le Latin que le Bas-Breton :
Mais ils boivent comme il me semble,
Mieux que tous les *Cantons* ensemble.
Boisrob. l. 1. Ep. 12.)

Canton. [*Quadratum in scuto quartâ parte minus.*] Terme de *Blason*. C'est la partie quarrée de l'écu sans aucune proportion fixée. Régulièrement elle doit être moindre que le quartier, qui sert de brisure. On l'a souvent pris pour marque de bâtardise.

CANTONNER, *v. n.* Terme de *Guerre*. Faire *cantonner* des troupes, c'est les distribuer dans plusieurs villages voisins, pour la commodité de leur subsistance, en sorte qu'elles puissent se rassembler promptement dans le besoin.

Se cantonner, v. r. [*Aliquem in locum se munire.*] *tutari.*] Je me *cantonne*, je me suis *cantonné*, je me *cantonnai*. S'établir dans un certain *canton*. (Se *cantonner* en un endroit. *Ablanc. Rét. l. 2. chap. 3.*)

CANTONNIÈRE, *f. f.* [*Conopæum breve.*] Terme de *Tapissier*. Morceau d'étoffe large d'un quartier & demi qui couvre la colonne du pié du lit.

CANULE, *f. f.* [*Canaliculus.*] Tuïau fait d'or, d'argent, d'étain ou de plomb, qu'on introduit dans une plaie, afin d'empêcher qu'elle ne se ferme, ou pour en tirer la matière, ou pour d'autres usages. *Canule*, est un diminutif de *canne* ou *roseau*, auquel cet instrument a de l'analogie par sa figure.

CAP.

CAP, *f. m.* [*Promontorium.*] Pointe de terre, ou de rocher qui avance en mer. *Doubler un cap*. Terme de *Mer*, qui veut dire *le passer*.)

Cap. [*Caput.*] Terme de *Mer*. L'éperon qui est à la prouë du navire. *Mettre le cap au vent*; c'est dresser la prouë du vaisseau du côté du vent.) On dit, *Mettre le cap*, *porter le cap*, *avoir le cap à terre*, ou *au large*, pour dire, mettre la prouë du vaisseau du côté de la terre, ou de la mer. On dit *capéer*; c'est faire servir la grande voile seule, après avoir ferlé toutes les autres, & portant le gouvernail sous le vent, mettre le vaisseau côte-à-travers, pour le laisser aler à la dérive, & se maintenir dans le parage où l'on est, autant qu'il est possible, soit pendant un vent forcé, & de gros tems, soit de beau tems, quand la nuit ou la brume vous surprend auprès d'une côte que l'on n'a pas encore reconnue, & où, par précaution, on ne veut aborder que de jour. Voyez *Aubin*.

☞ *Doubler le cap*, *parer le cap*. C'est passer au-delà du cap.

☞ *Caps de mouton*. Ce sont de petits billots de bois, qui sont environnez & fortifiez d'une bande de fer, pour empêcher que le bois n'éclate. Voyez *Aubin*.

Cap. Signifie la tête de l'homme; mais il n'est d'usage qu'en cette phrase. (Ce Capitaine a fait habiller ses soldats de pié en cap.) On dit aussi, *Armé de pié en cap*: *Parler cap-à-cap*.

Cap, ou *Caveisse de more*. Cheval Roïen, qui a la tête & l'extrémité des pieds noire.

Cap & queue. Les Fabriquans & les Marchands, disent qu'une pièce d'étoffe ou de toile a *cap*

& *queuë*, pour faire entendre qu'elle est encore toute entière, qu'il n'en a point été coupé. *Parler cap & queuë*, dans le stile familier, c'est parler à quelcun tête à tête, sans témoins.

CAPABLE, *adj.* Qui peut contenir. Il vient du Latin *capax*. (Il fit creuser un port capable de contenir mille Galères. *Abl. Arr. l. 7. 10.*)

* *Capable*, *adj.* [*Idoneus, peritus, aptus.*] Savant, docte, habile. (Un Avocat très-capable, Un Professeur fort capable.)

Capable, *adj.* Ce mot signifiant susceptible, ou qui peut faire, se dit des personnes, & il gouverne le génitif, quand il est suivi d'un nom qu'il régit, ou l'infinitif avec la particule *de*, lorsqu'il est suivi d'un verbe qu'il gouverne. (Il n'est capable d'aucun divertissement. *Voit. l. 7.* Il faut jeter l'œil sur quelcun qui soit capable de nourrir. *Abl. Luc. t. 2. Parasite.*)

Capable, se dit aussi de ceux qui ont l'âge compétent pour un bénéfice, pour exercer une charge. On dit d'un homme propre à exercer toute sorte d'emplois, que c'est un homme *capable de tout*. D'un méchant déterminé, on dit aussi, il est *capable de tout*. *Faire le capable*, c'est faire l'habile, présumer trop de ses talens.

CAPABLEMENT, *adv.* [*Doctè, peritè, aptè.*] Doctement. (Il parle de tout capablement. *Voit. Poës.*) Ce mot n'est point en usage chez les bons Ecrivains.

CAPACITÉ, *f. f.* [*Amplitudo.*] Il est pris du Latin *capacitas*. C'est l'étendue, la largeur & la grandeur d'une chose. L'on dit tous les jours, la *capacité* de ce lieu est considérable. Cette place a assez de *capacité* pour contenir tant de monde. Ce vaisseau marchand a assez de *capacité*, d'étendue, pour les marchandises dont on veut le charger.

Capacité, *f. f.* Terme de *Géométrie*. C'est l'étendue de quelque figure. (Mesurer l'aire ou la capacité intérieure d'un cercle, d'un triangle, d'un quarré, &c.)

Capacité, *f. f.* Les Médecins se servent aussi de ce mot dans le sens d'étendue, & ils disent, il n'a pas une grande capacité de poitrine.

* *Capacité*, *f. f.* [*Captus, facultas, intelligentia.*] Il se dit, au figuré, de l'esprit; c'est-à-dire, grandeur, portée, étendue, intelligence. (Sa capacité ne va pas là. M. Arnaud avoit une capacité d'esprit qui mérite d'estimée. Le Père Quesnel le suit de près pour la capacité. Une belle & élégante traduction de Tacite étoit au-dessus de la capacité de l'atrabilaire A.) Cet ouvrage est au-dessus de sa *capacité*; c'est-à-dire, qu'il surpasse son intelligence, sa science, son érudition, son esprit.

Capacité, *f. f.* [*Doctrina, eruditio.*] Doctrine, science, savoir, érudition. (Une grande, une profonde, une rare, une admirable capacité. Avoir une grande capacité. Être considérable par sa capacité. Sa capacité lui a gagné l'estime, lui a aquis l'affection de tous les honnêtes gens.)

CAPADE, *f. f.* Terme de *Chapelier*. Étendue de laine de vigogne. (Faire une capade.)

CAPARAÇON, *f. m.* [*Pendens stragulum.*] Couverture de toile ou de treillis pour un cheval, lorsqu'il est à l'écurie. Le caparaçon étoit autrefois une armure de fer dont on couvroit le cheval de bataille.

CAPARAÇONNER, *v. a.* [*Equum amplo stragulo cooperire.*] Mettre le caparaçon. (Caparaçonner un cheval.)

☞ **CAPDEUIL**. C'est dans les Coûtumes

d'Aqs & de S. Sever, le château, l'hôtel noble, la maison principale qui appartient à l'aîné. Ragueau & Dominicy, croient que ce mot est dérivé de *Capitolium*, parce que dans plusieurs Villes de la Gaule Narbonnoise, il y avoit des Capitales, pour marquer qu'elles étoient colonies Romaines. Les Poëtes Gascons ont dit plusieurs fois, *Regals Capdeuils*.

CAPE, **CAPRE**, *f. f.* [*Capparis.*] Bouton à fleur d'une plante qui croît dans les pais chauds. Aujourd'hui on dit *capre*, & *cape* n'est plus en usage.

Cape, *f. f.* [*Muliebre capitis tegumentum.*] Morceau de tafetas enjolivé de quelques rubans servant à couvrir la tête & le sein des femmes lorsqu'elles sortent sans être tout-à-fait ajustées.

Rire sous cape. C'est rire en se moquant de quelcun, sans qu'on s'en aperçoive.

Cape, *f. f.* [*Velum summi mali maximum.*] Terme de *Mer*. La grande voile. *Fournier*.

Mettre à la cape. C'est porter la grande voile au lit du vent, s'il est possible. *Fournier*.

☞ Aubin nous apprend dans son Dictionnaire de la Marine, que sur mer *cape* est la grande voile, & que *être à la cape*, c'est ne porter que la grande voile bordée & amarrée tout arrière. On met aussi à la cape avec la misene & l'artimon.

Cape de Bearn, *f. f.* [*Bardocucullus.*] Habillement de gros drap, court, sans manches, au derrière duquel il y a un capuchon. *N'avoir que la cape & l'épée*. C'est-à-dire, avoir fort peu de chose. *N'avoir rien.*

CAPÉER, ou **CAPEÏER**. C'est aler à la cape. Mettre le vaisseau à la cape.

CAPELER LES HAUBANS. C'est passer les haubans par dessus la tête du mât, pour les mettre en place.

CAPELET, *f. m.* [*Tumor extremo equi in poplite excrescens.*] Maladie de cheval, qui est une tumeur engendrée d'une matière flegmatique & froide, qui s'endurcit par sa viscosité, qui ne fait pas grande douleur, qui naît à la pointe ou à la tête du jarret du cheval. Cette grosseur, ou espèce de loupe, n'est souvent occasionnée que par des coups, ou parce que le cheval se fera couché sur la pointe des jarrets. *Soleysel, Parfait Maréchal, c. 217.*

Capellet, ou *Chapelet*. C'est ce qu'on nomme autrement *canelle giroflée*.

CAPELINE, *f. f.* [*Causia muliebris.*] Il vient de l'Espagnol *capellina*. C'est un bonnet couvert de plume, au-dessus duquel il y a une autre aigrette. (Une jolie, belle, agréable capeline. Elles firent partie d'aler à la chasse en habit de campagne avec des capelines. *Scar. Précaution inutile.*)

Là les Dames en capelines,
Et tenant en main des houffines,
Frapent les mâtins sur le nez
Pour les rendre moriginez.
Perr. Ep. de la chasse.

On appelle *capeline*, le petit chapeau qu'on peint sur la tête de Mercure.

Capeline, *f. f.* Terme de *Chirurgie*. Espèce de bandage dont on se sert aux amputations du bras, de l'avant-bras, de la cuisse, de la jambe, & pour la fracture de la clavicule. Cette sorte de *capeline* enveloppe la partie, comme une capote fait la tête.

CAPENDU, *f. m.* Sorte de pomme fort bonne. *Voiez Cours-pendu.*

☞ **CAPHARD.** Un gros homme désagréable dans ses manières, fade dans son discours. On le dérive de *capa*, synonyme de *cuculla*; ainsi de *capa*, *capardus*, *caphardus*, *caphard*.

CAPIER, ou CAPRIER, f. m. [*Capparis.*] Plante qui s'étend en rond, qui a des épines crochues avec des feuilles rondes, & dont le fruit s'appelle *câpe*. *Dal.*

CAPILAIRE, (CAPILLAIRE,) [*Adiantum.*] Herbe médicinale qui sert à faire des sirops, & qu'on trouve abondamment en Languedoc. Il y en a cinq, qui sont, le vrai *adiantum*, l'*adiantum* blanc, le *politric*, le *ceterach*, & le *phillitis*. Le *Capilaire de Canada*, a de plus grandes feuilles que le nôtre. Il est pectoral, apéritif, excite le crachement, adoucit les acrétez du sang, & provoque les mois aux femmes.

Capilaire, adj. [*Capillaris.*] Qui est fait de capilaire. (Sirop capilaire.)

Capilaire, adj. Terme de *Chirurgie*. C'est-à-dire, si petit, qu'on ne l'aperçoit que comme un cheveu. (Fracture capilaire. *Deg.* On dit aussi vaisseaux capilaires, en terme de *Médecine*.)

CAPILOTADE, f. f. [*Minutum miscellaneum.*] Ragoût qu'on fait de quelque reste de viande. (Faire une capilotade.)

† * *Mettre quelcun en capilotade.* C'est railler & joier quelcun.

CAPISCOL, f. m. [*Caput scholæ.*] Dignité d'un chapitre en Provence & en Languedoc, qui répond à celle de Chantre.

CAPITANE, CAPITANESSE, CAPITAINESSE, f. f. [*Navis princeps, prætoria.*] Le plus usité de ces mots, & le seul dont se servent les bons Ecrivains, est *Capitane*, que probablement nous avons pris de l'Italien *Galea capitana*. Ce mot de *Capitane*, ne se dit qu'en parlant de Galère; c'est la Galère où est le Commandant.

CAPITAINE, f. m. [*Centurio.*] Chef de Compagnie de cavalerie ou d'infanterie. La personne qui commande en chef; qui a l'intendance de tout; qui a le principal soin. (C'est un bon Capitaine. Il est Capitaine au Régiment de Piémont. La Reine est Capitaine de ses Gendarmes.)

Capitaine aux Gardes. [*Prætorianus centurio.*] C'est-à-dire, Capitaine au Régiment des Gardes.

Capitaine des Gardes. [*Prætorii præfectus.*] C'est-à-dire, Capitaine des Gardes du Corps.

Capitaine du Château. [*Castelli præfectus.*] C'est celui qui commande dans un Château fort.

Capitaine des Chasses. [*Venationis præfectus.*] C'est celui que le Roi a constitué pour avoir l'œil que personne ne chasse sur des terres, que Sa Majesté s'est réservées à elle seule pour y aller chasser quand il lui plaira.

Capitaine général des chariots de l'artillerie. [*Viarum, commeatum præfectus.*] Capitaine des Guides, &c.

Capitaine. [*Dux, imperator.*] Grand guerrier. (M. de Turenne étoit un grand & un sage Capitaine.)

☞ *Capitaine.* On appelle, sur la mer, *Capitaine*, celui qui commande un vaisseau, avec une commission du Roi. Voyez l'*Ordonnance de 1681. sur le fait de la Marine*, & *Aubin dans son Diction.* Il y a plusieurs Capitaines sur les vaisseaux:

Capitaine en second.

Capitaine de Frégate légère.

Capitaine de Galiote.

Capitaine de Brûlot.

Capitaine de Flûte.

Capitaine d'armes. Il a le soin des soldats, & est au-dessus des Sergens.

Capitaine des Matelots.

Capitaine de Port.

Capitaine de Marine. Il commande les soldats gardiens des ports.

Capitaine Garde-côtes. Il commande la milice établie pour s'opposer aux décentes des ennemis. Il faut observer que les Capitaines de vaisseaux de guerre commandent par brevets de Sa Majesté: & les Capitaines de vaisseaux marchands prennent une commission de l'Amiral. C'est de ces derniers qu'il est fait mention dans l'*Ordonnance de 1681. liv. 2. tit. 1.* & à l'égard des Capitaines de vaisseaux de guerre, on peut voir l'*Ordonnance maritime de 1689.* Les Capitaines de vaisseaux marchands, sont appelés *Maîtres* sur les côtes de l'Océan; & *Patrons* sur la Méditerranée, où véritablement on les appelle *Capitaines*, lorsqu'il s'agit d'un voyage de long cours. Ceux qui commandoient les vaisseaux Romains, étoient appelés *Navarchi*, ou *Navicularii*, ou *Naucleri*. Voyez le titre du Code Théodosien de *Naviculariis*.

Capitaine. Poisson de l'Amérique, ainsi nommé à cause de sa couleur rouge, & de l'empreinte qu'il a sur le dos, qui se leve comme une pennache. Il est armé de pointes longues & piquantes.

CAPITAINERIE, f. f. [*Præfectura.*] Charge de Capitaine de château.

Capitainerie, f. f. Jurisdiction pour les enrôlez de la Comté de Roussillon. *Patru, 1. Plaid. pæ. 5.*

CAPITAL, f. m. [*Caput.*] Le point principal. (C'est le capital de l'affaire.)

Capital, Capitale, adj. [*Littera major, majuscula.*] Ce mot, en parlant de lettre, veut dire *grande*. (Lettre capitale.)

Capital, Capitale, adj. Irréconciliable. (Ennemi capital.)

Capital, Capitale, adj. [*Capitalis.*] Ce mot, en parlant de peine, se dit du bannissement & de la mort. (Peine capitale.)

Capital, Capitale, adj. [*Sors.*] Ce mot, en parlant de rente, veut dire *principal*.

Capital, Capitale, adj. [*Capitalis.*] Grand, principal, considérable. (Le point capital de l'affaire. Dessin capital. Défaut capital. Les vérités capitales de la Foi.)

Capital, Capitale, adj. [*Primaria, princeps.*] Ce mot, en parlant de Ville, veut dire *première*. (Paris est la Ville capitale du Roïaume de France.)

CAPITALE, f. f. [*Urbs provinciæ, regni caput.*] La première Ville d'un Roïaume, d'une Province, ou de quelque Etat. (Rome est la capitale de toute l'Italie. Paris est la capitale de la France: Londres, d'Angleterre: Amsterdam, de Hollande: Stokolm, de Suède: Copenhague, de Danemarck: Vienne, d'Autriche & de toute l'Alemagne.)

CAPITAN, f. m. [*Thraso.*] Terme de *Mépris*, pour dire une sorte de matamore & de fanfaron.

Capitan-Bacha, f. m. Bacha de la mer.

CAPITANE. Galère. *Capitane.* C'est la principale Galère, non-seulement des Puissances maritimes, & des Etats Souverains qui n'ont pas titre de Royaume; mais aussi de quelques Royaumes annexés à un plus grand.

CAPITANIE, f. f. Nom que l'on donne aux douze Gouvernemens établis par les Portugais dans le Brésil.

CAPITATION, f. f. [*Tributum uniuscujusque capitis impositum.*] Imposition, droit qui se leve sur chaque personne en considération de son travail & de son industrie. On appelle aussi *capitation*, une certaine taxe qu'on impose par tête dans les besoins de l'Etat.

CAPITEL, *f. m.* C'est le plus clair & le plus liquide d'une lessive.

CAPITEUX, *adj.* Il ne se dit que du vin qui porte à la tête.

CAPITOLE, *f. m.* En Latin *Capitolium*. C'est le nom d'un ancien bâtiment, qui fut nommé *Capitole*, parce qu'en creusant ses fondemens, on trouva la tête d'un homme qu'on apelloit *Tolus*. Le Capitole étoit un superbe Temple bâti dans la vieille Rome sur le penchant d'une montagne, & consacré à Jupiter. Voiez les *Estampes de l'ancienne Rome de Jacques Laurus*. (Le Capitole étoit un superbe bâtiment.)

CAPITOLIN, *adj.* Du Latin *Capitolinus*. Qui est du Capitole. (Jupiter fut apellé *Capitolin*, parce qu'on lui dédia le Capitole. Voiez les *Antiquitez de Rome*.)

CAPITON, *f. m.* [*Bombycixum infectum*.] C'est la bourre & le plus gros de la soie qui reste après qu'on a dévidé la soie de la coque d'un ver, laquelle on sépare avec des cardasses. On en fait des ouvrages grossiers.

CAPITOUIS, *f. m.* [*Consul*.] On apelle à Toulouse, *Capitouis*, ceux que l'on nomme *Echevins* en plusieurs autres Villes du Royaume. Quelques Auteurs s'imaginent que, parce qu'il y avoit des Capitoles dans les plus grandes Villes des Gaules, à l'imitation de celui de Rome, les Echevins de Toulouse font apellez *Capitouis*. Mais ce qui prouve, ce semble, que ce n'est pas là l'origine de ce terme, c'est qu'il y avoit dans Narbonne, un Capitole, selon le témoignage de Sidonius Apollinaris :

*Salve Narbo potens salubritate,
Muris, civibus, —————*

Delubris, Capitolis, &c.

& que cependant on n'y connoît point le titre de Capitouis. Il faut donc observer, que les Comtes de Toulouse avoient un Vicaire, *Vicarius*, qui étoit le Chef de la Justice, que l'on apelloit *Curia* ou *Capitulum Comitum*; & le Vicaire étoit aussi nommé *Capitularis*; enforte que les Capitouis aiant succédé aux Vicaires des Comtes, on trouve dans plusieurs actes, qu'ils y sont désignez sous le nom de *Capitulares*, d'où l'on a fait *Capitouis*, qui jugeoient autrefois souverainement. Voiez *Catel, Hist. de Languedoc, pag. 33*. Ce sont les Capitouis qui distribuent à Toulouse les prix de l'Académie des Jeux Floraux.

CAPITULAIRE, *adj.* [*Congregatorum monachorum aut equitum decretum*.] Qui est de Chapitre. (Acte capitulaire. *Patru, Plaid. 5.*)

CAPITULAIREMENT, *adv.* [*Canonicorum, &c. in confessu*.] Il signifie en assemblée de Chapitre. (Ils ont été assemblez capitulairement.)

CAPITULAIRES, *f. m.* [*Leges ad res Ecclesiasticas pertinentes*.] Règlement touchant les choses Eclésiastiques. (Les Capitulaires de Charlemagne.) Autrefois on apelloit *Capitules*, les canons des Conciles, parce qu'ils se trouvoient distribués comme en autant de petits chapitres. Depuis, & dès le huitième siècle au plus tard, on apella *Capitulaire*, la totalité ou la réunion de tous les *Capitules*, formés dans une même Séance, ou dans un même Concile. De là ces *Capitulaires* de nos Rois si célèbres aux huitième & neuvième siècles; l'un & l'autre nom passerent aux livres mêmes qui les contenoient.

CAPITULANT, *f. m.* [*Potens, pollens suffragii*.] Qui a voix au Chapitre. (On ne connoît ni les capitulans, ni les signatures. *Patru, Plaid. 5.*)

CAPITULATION, *f. f.* [*Dedendæ urbis conditiones*.] Conditions auxquelles une Ville assiégée s'est rendue, & qui ont été accordées par les assiégeans. (Le Gouverneur fit la capitulation aux conditions qu'il lui plût.)

CAPITULER, *v. n.* [*De urbe dedenda pacisci*.] Ce mot se dit des Villes assiégées, & veut dire, proposer aux assiégeans des conditions auxquelles on se rendra. (La Ville demande à capituler.)

CAPOC, *f. m.* Espèce d'oiate, qu'on tire d'un arbre apellé *Capoquier*. Elle est très-fine, & si courte qu'on ne peut la filer. Les Siamois s'en servent au lieu de duvet.

CAPOLIN, *f. m.* Arbre du Mexique, dont le fruit ressemble à nos cerises.

CAPON, *f. m.* Terme de *Marine*. C'est un crochet de fer qui sert à lever l'ancre.

† **Capon**, *f. m.* [*Nebulo*.] Terme de *Colège*. Se dit d'un écolier fripon, qui n'a point le cœur à l'étude, qui trompe ses compagnons en joüant.

CAPONER, *v. a.* [*Alligare, astringere*.] Terme de *Marine*. C'est crocher l'arganeau de l'ancre avec le croc de capon pour la laisser au bossoir.

† **CAPONNER**, *v. a.* [*Surripere, fraudare, decipere*.] Terme de *Colège*. Se dit d'un écolier rusé, qui atrape les autres, & les escroque.

CAPONNIÈRE, *f. f.* [*Insidiæ*.] Terme de *Fortification*. Voute qui traverse un fossé sec, laquelle est capable de contenir des gens de guerre, qui tout d'un coup font feu par des ouvertures qui se découvrent inopinément. Logement couvert & creusé dans le fond d'un fossé sec pour loger des soldats.

CAPORAL, *f. m.* [*Decurio*.] Il vient de l'Italien *caporale*. (Le caporal est celui qui est au-dessous du sergent. C'est un bas officier d'infanterie, qui commande une escoliade, pose & leve les sentinelles. Il reçoit le mot des rondes qui passent auprès de son corps de garde. Il y a trois caporaux à chaque compagnie, & quelquefois plus. Voiez *Ménage, Observ. t. 2. page 461.*)

☞ **CAPOSER**. On capose un navire en amarrant le gouvernail bien ferme, pour suivre l'abandon du vent.

CAPOT, *f. m.* [*Qui nullum folium lusorium aufert*.] Terme de *Jeude Piquet*. Coup remarquable qui consiste à lever toutes les cartes, & à compter quarante au lieu de dix qu'on a acoutumé de compter. (Faire capot. Il est capot.)

† * Vous alez faire pic, repic & capot tout ce qu'il y a de galant dans Paris. *Mol.*

† * On dit d'une personne, qu'elle est demeurée capot, lorsque ce qu'elle atendoit, lui a manqué.

Capot, *f. m.* [*Chlamis brevior cucullata*.] Habillement, capuchon, que mettent les Chevaliers lorsqu'ils sont reçus, ou les gens de mer sur leurs habits ordinaires.

CAPRE, *f. m.* [*Pirata*.] Terme de *Mer*. C'est le nom qu'on donne sur l'Océan aux Armateurs & aux vaisseaux armez en guerre qui vont en course. (Un fameux câpre. Il a été pris par un câpre de Dunkerque.)

☞ On apelle *câpre à la part*, celui qui va en course sans salaire, & dans la seule espérance d'avoir part au butin qu'il fera.

CAPRICE, *f. m.* [*Morositas, levitas, inconstantia*.] Fantaisie bourruë. Sorte de folie. (Il a des caprices à faire perdre patience aux gens.)

* **Caprice**, *f. m.* [*Fortuitus, subitus animi impetus*.] Ouvrage en vers sur quelque sujet un peu bizarre, ou qui est peu usité.

CAPRICIEUSEMENT, *adv.* [*Mororè, leviter.*] D'une manière capricieuse & bizarre. (Se gouverner capricieusement.)

CAPRICIEUX, **CAPRICIEUSE**, *adj.* [*Morosus, inconstans, levis.*] Fantasque, bourru, bizarre, qui a des caprices. (Il est capricieux. Elle est capricieuse.)

CAPRICORNE, *f. m.* [*Capricornus.*] L'un des douze signes du Zodiaque, auquel, lorsque le soleil entre, il fait le solstice d'hiver.

☞ Ce signe que l'on trouve dans plusieurs médailles de l'Empereur Auguste, & dans une de l'Empereur Adrien, signifie l'abondance & la félicité dont les peuples jouissoient sous ces deux Empereurs.

CAPRIOLE. Voyez *Cabriole* & *Cabrioler*.

CAPRISANT, *adj.* Terme de *Chirurgie*. Nom qu'on a donné à une espèce de poulx inégal & irrégulier, dans lequel l'artère interrompt son mouvement, enforte que le battement qui vient après le repos, est plus prompt & plus fort que le premier; le même qu'il arrive aux chèvres, *capræ*, qui rebondissent & semblent faire un double mouvement en marchant. Voyez le *Diction. de M. Col-de-Villars*.

CAPRON, *f. m.* [*Pannus ante retroque vesti adjectus.*] Terme de *Capucin*. Morceau de drap fait en ovale que portent les Novices Capucins, & qui pend par derrière leur dos, & par devant leur estomac, environ un pié de long.

Capron, *f. m.* Terme de *Jardiniers*. C'est ainsi qu'ils nomment les grosses fraises.

CAPSE, *f. f.* [*Capsa, capsula.*] Terme usité en *Sorbonne*. Petite boîte de cuivre, ou de fer blanc, où les Docteurs mettent leurs suffrages, afin de recevoir, ou de refuser celui qui est examiné pour l'acte de tentative, ou pour la licence.

CAPSULE, *f. f.* Terme d'*Anatomie*. Ce nom se donne à des membranes qui envelopent quelques petits vaisseaux. (La capsule de la veine porte.)

Capsule, *f. f.* Terme de *Botaniste*. C'est l'enveloppe, faite comme une petite bourse, dans laquelle sont enfermés les pepins des poires, ou des pommes.

CAPTATEUR, *f. m.* [*Captator.*] Terme de *Jurisprudence Romaine*, qui se dit de celui qui par flateries & par mauvais artifices tâche à surprendre des testamens ou des donations. Il n'est en usage qu'en ce sens.

† **CAPTER**, *v. a.* [*Captare.*] Vieux mot dont on se servoit dans cette phrase, *capter la bienveillance des Auditeurs*. On dit, *tâcher de gagner la bienveillance de ses auditeurs*.

CAPTIEUX, **CAPTIEUSE**, *adj.* [*Captiosus, fallax.*] Trompeur, qui surprend. (Raisonnement captieux.)

CAPTIEUSEMENT, *adv.* [*Captiosè, fallaciter.*] D'une manière captieuse, & par laquelle on tâche de surprendre. (Il agit captieusement.)

CAPTIF, *f. m.* [*Captivus.*] Chrétien que les Turcs ou autres Infidèles ont fait prisonnier. (Délivrer les captifs. *Patru, Plaid. 3.*)

Captif, veut dire, un homme qui est dans la contrainte. C'est en ce sens que Despreaux dit d'un homme qui n'est pas né Poète :

(Dans son génie étroit il est toujours captif,
Pour lui Phoebus est sourd & Pegase est rétif.)

Captif, *Captive*, *adj.* Qui est prisonnier de guerre. (Ce qui donna l'alarme, fut la mère de Darius avec sa femme, & d'autres Dames captives. *Vaug. Quint. l. 3. c. 12.*)

Captif, *Captive*, *adj.* Tenu de court. Celui ou celle à qui on ne donne pas beaucoup de liberté. (Il est trop captif où il est.)

CAPTIVER, *v. a.* [*Captivum facere.*] Ce mot, dans le propre, n'est pas bien en usage, il signifie *assujétir*. (Provinces captivées. *Voit. Poësies, pag. 186.* On diroit aujourd'hui, Provinces domptées ou assujéties.)

† * *Captiver*, *v. a.* [*Demereri, conciliare.*] Gagner le cœur, gagner l'esprit des gens. (S'insinuer dans leur esprit. (Je rirai aux galans qui vous viendront captiver. *Sar.*)

* *Captiver*, *v. a.* [*Submittere.*] Assujétir. (Il faut captiver son esprit pour l'assujétir à la foi.)

Se captiver, *v. a.* [*Astringere.*] Je me captive, je me captivai, je me suis captivé. S'assujétir. (Il se faut long-tems captiver & s'attacher à la lecture, si l'on veut devenir savant. Un libertin ne se peut point captiver, parce qu'il aime trop ses plaisirs.)

CAPTIVITÉ, *f. f.* [*Captivitas, servitus.*] Prison, grande sujétion. (Captivité honteuse. *Abl.* Il a été prisonnier plusieurs années, & la captivité ne lui a point abatu l'esprit. *Nouv. Rem.* Se tirer de captivité. *Vaug. Quint. l. 3. c. 5.*)

☞ Corneille dit, dans son *Heraclius*, *act. 1. scene 4.*

Et quelque éfort qu'on fasse à rompre ces beaux nœuds,
D'un amour si parfait les chaînes sont si belles,
Que nos *captivitez* doivent être éternelles.

CAPTURE, *f. f.* [*Præda.*] Il vient du Latin *captura*. Butin, ce qu'on prend sur l'ennemi. (Faire une bonne capture.)

Capture, *f. f.* [*Comprehensio.*] Ce mot se dit aussi entre *Sergens* & *Archers*. C'est la prise que les Sergens ou les Archers ont fait d'une personne qu'ils ont menée en prison. (Faire une capture considérable. Faire un procès-verbal de la capture d'un voleur, d'un banqueroutier, &c.)

CAPUCE, *f. m.* [*Cucullus.*] Ce mot vient de l'Italien *capuccio*. Terme de *Carme déchaussé*, de *Feuillant*, d'*Augustin*, & de presque tous les Religieux de l'Ordre de S. François. C'est la partie de l'habit qui couvre la tête du Religieux, & qui d'ordinaire est fait en pointe. (Un capuce mal fait.)

CAPUCHON, *f. m.* [*Cucullus.*] Terme de *Marchand de toile cirée*. Morceau d'étoffe ou de toile cirée dont on se couvre la tête & les épaules pour se défendre du mauvais tems.

Capuchon, *f. m.* Ce mot se prend en général pour la partie de l'habit du Religieux qui lui couvre la tête. Le capuchon est l'une des plus anciennes couvertures de tête qu'on ait portées dans l'Eglise. Les Moines sont les premiers qui en ont porté. *Thiers, Hist. des perr. c. 4. p. 96.*

Capuchon, *f. m.* Il se dit proprement aujourd'hui, parlant des Bénédictins, & des Religieux de Nôtre-Dame de la Merci. C'est la partie de l'habit du Religieux qui lui couvre la tête. (Un bon capuchon. Se couvrir la tête de son capuchon.)

CAPUCINADE, *f. f.* On s'en servoit autrefois pour désigner un discours peu éloquent. Dire des *capucinades*; vouloit dire des choses peu solides, peu sentées, ou bien où l'on montrait trop de crédulité.

CAPUCINE, *f. f.* Les Potiers de terre appellent *capucine*, une petite écuelle de terre de Flandre à queue, où l'on fait une fausse. Elle a été nommée *capucine*, parce que les Capucins s'en servent. (La capucine est fragile, & se casse aisément.)

Capucine, *f. f.* [*Nasturtium Indicum.*] Plante qui nous a été apportée des Indes, dont les feuilles ressemblent à un bouclier, étant presque rondes, & aiant le milieu comme celui de la feuille de cotyleon. Ses fleurs sont à cinq feuilles disposées dans les échancrures du calice & de couleur jaune. On l'appelle autrement *Cresson d'Inde*, ou *Cresson du Pérou*. On en cultive trois espèces; la petite, la grande & la double. On la sème en planche comme les autres légumes.

CAPUCINES, *f. f.* [*Moniales Sancti Francisci.*] Religieuses de l'Ordre de S. François, habillées d'une étoffe grise. (Être reçûe Capucine. Se faire Capucine.)

CAPUCINS, *f. m.* [*Capucinus.*] Religieux habillés d'un gros drap gris, avec un manteau de même couleur, un long capuce, à cause duquel ils ont été appelés Capucins. Ils portent une ceinture de crin sur leur robe, & vont avec des sandales. Ils ont été réformés de l'Ordre de S. François.

C A Q.

CAQUE, *f. m.* [*Doliolum, cadus.*] Quelques-uns font ce mot *féminin*; mais la plupart des habiles gens & des personnes qui se servent de *caque*, le font *masculin*. Le *caque* est un quart de muid servant aux poissonnières, & servant aussi à mettre de la poudre à canon & du salpêtre. (*Caque* qui n'est pas bien lié.)

Caque. On dit proverbiallement, *le caque sent le hareng*, pour dire que les premières impressions ne s'effacent jamais entièrement. On le dit aussi d'un homme de néant que la fortune a élevé, & qui conserve les inclinations & les manières de son premier état. On ne le dit qu'en mauvaise part.

CAQUAGE, *f. m.* Façon qu'on donne aux harengs lorsqu'on les veut saler.

CAQUER, *v. a.* [*Haleces evisceratas doliolo ingerere.*] Terme de *Mer*. Ce mot se dit en parlant de hareng, & veut dire couper la gorge au hareng, & lui arracher les entrailles pour le mettre en *caque*. (*Caquer* le hareng.)

CAQUEROLE, *f. f.* [*Cacabus depressior, & manubrio instructus.*] Petit pot de cuivre à trois pieds, qui a une longue queue avec laquelle on le tient pour l'approcher du feu, & pour secouer ce que l'on y fait cuire.

† *CAQUESANGUE*, *f. f.* [*Dysenteria.*] Il vient de l'Italien *caca-sangue*; c'est-à-dire, flux de sang, dysenterie, qui est une douleur de ventre à cause que les boyaux sont écorchés, & qu'on vuide avec les selles des raclures, du sang, & quelquefois du pus. Le mot de *caca-sangue*, n'est usité en François que dans le comique & le satirique. Voyez *Henri Etienne, Apologie pour Herodote.*

† *CAQUET*, *f. m.* [*Loquacitas, garrulitas.*] Babil. (Le *caquet* est ordinaire aux femmes. *Caquet* impertinent, ridicule, importun, ennuyeux. Avoir du *caquet*.)

Contre la médisance il n'est point de rempart,
A tous les sots *caquets* n'aïons donc mal égard.

Molière, *Tartufe.*)

Avoir le *caquet* bien afile; c'est-à-dire, causer bien.

† *Rabatre le caquet de quelcun*. C'est rabatre l'orgueil de quelcun, & lui fermer la bouche, soit en le menaçant, ou le rendant convaincu sur ce qu'il avoit dit.

Le *caquet de l'Acouchée*, ce sont les bagatelles dont on s'entretient d'ordinaire chez les femmes en couches.

CAQUÊTE, *f. f.* [*Doliolum.*] Manière de petit baquet où la harangère met des carpes.

† *CAQUETER*, *v. n.* [*Garrere, nugari*] Causer, avoir du *caquet*.

† *CAQUETEUR*, *f. m.* [*Loquax, garrulus.*] Celui qui babille, qui parle trop. (Un franc *caqueteur*.)

† *CAQUETEUSE*, *f. f.* [*Garrula.*] Celle qui a du babil. (C'est une vraie *caqueteuse*.)

CAQUETOIRE, *f. f.* [*Cathedra ad confabulandum apta, commoda.*] Terme de *Laboureur*. Bâton qui est au milieu des mancherons de la charruë, sur lequel le laboureur s'affied lorsqu'il cause avec quelcun. Cette *caquetoire* s'appelle par quelques-uns *babilluire*. On dit aussi ce mot de *caquetoire* d'un fauteuil, sur lequel on cause à son aise auprès du feu, ou, selon d'autres, d'une chaise basse & sans bras, & dont le dos est fort haut.

C A R.

CAR. [*Nam, enim.*] Conjonction qui signifie; à cause que. *Parce que*, & qui ne doit s'employer que de loin à loin. Voyez la 53. *Lettre de Voiture sur car*. Il ne se faut pas servir souvent de *car*, dans un discours châtié. Gomberville haïssoit le mot *car*, parce, disoit-il, qu'il venoit du Grec. Il ne s'en est point servi dans son *Polexandre*.

Les Auteurs de la Comédie des Académiciens lui font dire dans la scène troisième du troisième acte :

Que ferons-nous Messieurs de *car* & de *pourquoi*?

Desmarests lui répond :

Que deviendroit sans *car*, l'autorité du Roi?

Gomberville :

Le Roi sera toujours ce que le Roi doit être,
Et ce n'est pas un mot qui le rend nôtre maître.

Gombaud :

Beau titre que le *car* au suprême pouvoir,
Pour prescrire aux Sujets la règle & le devoir.

Desmarests :

Je vous connois, Gombaud, vous êtes hérétique;
Et partisan secret de toute République.

Gombaud :

Je suis fort bon sujet, & le serai toujours,
Près de mourir pour *car*, après un tel discours.

Desmarests :

De *car* viennent les Loix, sans *car* point d'Ordonnance;
Et ce ne feroit plus que désordre & licence, &c.

Car tel est nôtre plaisir. Façon de parler de Palais, & des Déclarations du Roi. Elle veut dire, telle est nôtre volonté, nous l'avons ainsi ordonné & arrêté. *Loiseau, Traité des Offices, l. 5. ch. 2.*

CARABÉ, *f. m.* C'est de l'ambre jaune réduit en poudre.

CARABIN, *f. m.* [*Equus sclopetarius.*] *Gaïa, Traité des armes*, croit que le mot de *Carabin*, vient du mot Espagnol *cara*, & du mot Latin *binus*, qui signifie double, comme qui diroit gens à deux visages, à cause de leur manière de
combate,

combatre, tantôt en fuyant, & tantôt en faisant volteface. Les Carabins étoient des cavaliers qui servoient du tems de Henri IV. & de Louis XIII. qui portoient une cuirasse échancrée à l'épaule, afin de mieux coucher en jouë, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset en tête, une longue épée, & une carabine à l'arçon de la selle. Il n'y a aujourd'hui plus de Carabins, & en leur place on a des Dragons. Voiez l'*Histoire de la Milice Françoisse, du Pere Daniel, tom. 1. pag. 232.*

Carabin. On dit figurément, qu'un homme est un vrai Carabin au jeu, lorsqu'il hazarde une somme au jeu, & se retire aussitôt, perte ou gain. On dit aussi qu'un homme a tiré son coup en Carabin, lorsqu'il jette quelques mots vifs dans une conversation, ou une dispute, & puis se tait ou se retire.

† * *C'est un Carabin de S. Côme.* Façon de parler burlesque & proverbe, pour dire, un serviteur Chirurgien. Un Frater.

CARABINADE, *f. f.* C'est un tour de Carabin. (Cet homme n'est propre qu'à faire une carabinade.)

CARABINE, *f. f.* [*Carabina, sclopeti genus.*] Sorte d'arme à feu que porte le carabin. (Une petite carabine.)

CARABINER, *v. n.* Se battre à la manière des Carabins, décharger son coup, & puis se retirer. Il se dit aussi de ceux qui entrent en quelque compagnie & qui se retirent aussitôt. J'ai carabiné à la bassette; c'est-à-dire, j'ai joué deux ou trois coups & me suis retiré.)

CARACHE, *f. m.* Tribut que les Chrétiens paient au Grand Seigneur.

CARACOL, CARACOLE. L'Académie admet l'un & l'autre. [*Equestris vel speculando vel invadendo hosti procurfusio.*] Le caracol ou la caracole, est un tour en rond que le cavalier fait faire à son cheval. (Les Thessaliens faisant promptement le caracol, revinrent à la charge. *Vaug. Quint. liv. 3. c. 11.*)

Caracol, f. m. Terme d'Architecture. On dit un escalier en caracol, pour dire, un escalier en limaçon. *Acad. Franç.*

CARACOLER, *v. n.* [*Equos in gyrum, in orbem agere.*] Faire des caracols. Faire des tours ou des demi-tours. (Dans les combats, il faut souvent caracoler pour prendre avantage sur l'ennemi.)

Faire la caracole. Terme de Guerre, en usage dans la cavalerie; c'est lorsque le bataillon tourne en corps, comme s'il étoit tout d'une pièce, à peu près comme on fait tourner un vaisseau dans l'eau. On appelle aussi cette caracole, *conversion*. On peut faire un quart, deux quarts, trois quarts de conversion, ou le tour entier.

CARACOLI. Sorte d'arbre qui croît dans les Indes, & dont on assure que l'écorce, infusée dans un verre d'eau, étanche le sang.

☞ CARACORE. C'est un bâtiment dont les habitans de l'Isle de Borneo se servent. Voiez *Aubin.*

CARACTÈRE, *f. m.* [*Litterarum typi.*] Il vient du Grec. Lettre dont on se sert pour imprimer. (Cette ligne doit être en caractère italique. Les Egyptiens se servoient de caractères hiéroglyphiques. Les Chinois ont des caractères particuliers en très-grand nombre.)

Caractère. [*Caracter, Nota, signum.*] Ecriture de quelque personne particulière. (J'ai été content, en voyant seulement votre caractère. *Voit. l. 29.*)

Tome I.

* *Caractère.* [*Caracter magicus.*] Sortilège. (Avoir un caractère.)

* *Caractère.* [*Stylus.*] Stile. (L'épigramme ne doit point être d'un caractère élevé. *Gilles Boileau, Avis à Ménage.*)

* *Caractère.* [*Caracter.*] Certaine marque imprimée dans l'ame par le moyen des Ordres sacrez, ou des Sacremens. *God.* (Le caractère du bapême est un caractère indélébile. * Profaner son caractère. *God.*)

Caractère. [*Forma, indoles, dignitas.*] Marque qui distingue une personne, ou une chose d'une autre. (Donner le véritable caractère des gens. *Mol.* * Soutenir bien un caractère. * Outrer les caractères. Les caractères d'Homère sont animez. Tous les tems ont un caractère qui leur est propre. *S. Evremont, pag. 537.* Caractères de Théophraste.)

* CARACTÉRISER, *v. a.* [*Adumbrare, describere, exhibere.*] Donner le caractère des choses ou des personnes. (Molière caractérisoit bien les gens.)

On dit en Peinture qu'un tableau est bon, parce que chaque objet y est bien caractérisé. Un beau caractère de tête; c'est-à-dire, une tête dessinée avec toute l'exactitude & tout le choix qui est propre du sujet.

CARACTÉRISTIQUE, *adj.* [*Adumbrans, exhibens.*] Il vient du Grec, & signifie qui marque le caractère. (Avoir une qualité caractéristique.)

Caractéristique, f. f. [*Littera designans.*] Terme de Grammaire. C'est la principale lettre d'un mot qui se conserve dans tous les changemens qui lui arrivent, & particulièrement dans tous les tems, & dans tous les modes d'un verbe, & dans tous les dérivés & composés. (Les caractéristiques sont d'un grand usage dans les Grammaires Hébraïque & Grecque pour la formation des tems.)

CARAFE, *f. f.* [*Ampulla.*] Vase de verre, large par le bas, & étroit par le haut, contenant ordinairement demi-fétier, & quelquefois chopine. (Une belle carafe.)

CARAFON, *f. m.* [*Ampulla crassior.*] Sceau presque tout couvert, où il y a un flacon de verre plein d'eau autour duquel on met de la glace qui rafraîchit l'eau du flacon, afin de boire frais durant l'été.

CARAGI, *f. m.* On nomme ainsi dans les Etats du Grand Seigneur, les droits d'entrée & de sortie qui se paient pour les marchandises. Ce mot se dit aussi des Commis des Bureaux où se perçoivent les droits. Le Directeur de la Douane, se nomme *Caragi-Bachi.*

CARAGNE, ou KARAGNE. Gomme rare, qui vient de la Nouvelle-Espagne, & qui est estimée dans la Médecine. Elle découle d'un arbre qui ressemble au palmier. Elle contient beaucoup d'huile exaltée & de sel volatil. Elle est résolutive, fortifie les nerfs, déterge & consolide les plaies, apaise les douleurs des jointures.

CARAGROUCH, *f. m.* Monoie d'argent de l'Empire, qui pèse neuf dragmes, & qui vaut un peu moins de trois livres de France.

CARAGUATA. Espèce de chardon qui croît au Brésil, & en quelques autres lieux de l'Amérique. Ses feuilles fournissent un lin très-délié & très-fort, propre à faire divers ouvrages de corderie. Les Indiens en font des rets à pêcher.

CARAGUE, *f. m.* Animal du Brésil, qui ressemble au renard.

E e e

CARAÏTES. Nom de Sectaires parmi les Juifs; ce sont des Sadducéens réformez, & il y en a encore aujourd'hui dans le Levant & dans la Pologne.

CARAMEL, *f. m.* [*Coctum saccharum.*] Sucre fort cuit, & bon pour le rhume. Quelques Dames font le mot de *caramel féminin*; mais les gens du monde qui parlent bien, le croient *masculin*, & disent: *Ce caramel est fort bon.*

CARAMOUSSATS, *f. m.* Terme de *Mer.* Vaisseaux marchands de Turquie, qui ont la poupe fort haute.

CARANGUER. Les Matelots du païs d'Aunis, se servent de ce terme, pour dire, *agir.*

CARAPACE, *f. f.* Grosse écaille très-ferme & très-solide, qui couvre les Tortuës, & où tiennent ces belles écailles transparentes, qu'on nomme *Caret*, ou *écaille de Tortuë.*

CARAQUE. Les Portugais appellent ainsi les vaisseaux qu'ils envoient au Brésil & aux Indes Orientales. Ce sont de grands vaisseaux ronds & propres au combat, plus étroits par le haut que par le bas, qui ont quelquefois sept ou huit planchers, & sur lesquels on peut loger jusques à deux mille hommes. Il y en a de petits que l'on appelle *Caracons.*

Caraque. C'est le nom qu'on donne au meilleur cacao, qui croît dans les Provinces de Guatimala & de Nicaragua au Mexique. Le gros & le petit *Caraque*, viennent du même païs.

Caraque. Les Holandois appellent *Porcelaine caraque*, leurs plus fines porcelaines, parce que les premières qui sont venues d'Orient en Europe, y furent aportées par les Caraques Portugaises.

CARARA, *f. m.* Poids dont on se sert en quelques endroits d'Italie, sur-tout à Livourne, pour la vente des laines & des moruës. Il pese cent soixante livres du païs.

CARAT, *f. m.* [*Nativa auri coctio.*] Terme d'*Orfèvre.* Partie ou degré de bonté de l'or pur. C'est proprement le nom du poids qui exprime le titre de la perfection de l'or. Les Orfèvres & les Monoieurs ont fixé à vingt-quatre carats le plus haut degré de la perfection de l'or. Cependant on n'y peut jamais arriver, & il s'en manque toujours quelque quart de carat, quelque soin que l'on prenne de raffiner l'or. L'or à vingt-trois carats, c'est celui dont la masse pesant vingt-quatre onces, par exemple, il n'y a que vingt-trois onces de pur or, & une once d'argent, ou d'autre métal mêlé parmi l'or.

* *Carat*, *f. m.* [*Gradus.*] Ce mot se dit aussi au figuré, & signifie quelque degré, quelque chose de plus. (J'espère que pour mon droit d'avis vous augmenterez de quelques carats la précieuse amitié dont vous m'honorez. *Lettres de Costar*, t. 2. l. 224.)

† * On dit aussi au figuré, & en riant: *Il est fou à vingt-quatre carats*; c'est-à-dire, au suprême degré.

Carat de fin. C'est un vingt-quatrième degré de bonté de quelque portion que ce soit. *Bouterouë.*

Carat de prix. C'est une vingt-quatrième partie de la valeur d'un marc d'or fin. *Bouterouë.*

Carat de poids. Petit poids de quatre grains, dont on se sert pour l'estimation des pierres précieuses.

CARAVANE, *f. f.* [*Mercatorum aliorumve congregata manus.*] Ce mot nous vient de l'Espagnol *Caravana.* C'est une compagnie de Marchands qui vont trafiquer par le Levant, de pèlerins ou de voyageurs qui se mettent de

compagnie pour voïager plus sûrement. Ils ont quantité de chameaux chargez de provisions & de marchandises. Le chef de la caravane s'appelle *Caravanbachi*; c'est lui qui louë les chameaux dont les autres ont besoin & qui règle la marche de la caravane. (Une petite ou grande caravane. Les caravanes ne font ordinairement qu'une traite par jour, en hiver depuis sept heures du matin jusques à six ou sept heures du soir, & en été depuis sept heures du soir, jusqu'au lendemain à six ou sept heures du matin.)

Caravane, *f. f.* [*Navalis Melitenfium equitum expeditio.*] Ce mot signifie aussi une course, ou une campagne que les nouveaux Chevaliers de Malte font sur mer contre les corsaires & contre les ennemis de la Religion. (Faire sa caravane.)

† *Caravane.* Troupes de gens qui courent la campagne. *Scar. Rom. 1. part. c. 1.*

CARAVANSERA, *f. m.* [*Hospitium recipiendis peregrinis destinatum.*] Terme de *Rélation du Levant.* C'est le nom qu'on y donne à de grands bâtimens qui servent à loger des caravanes. Ils sont faits en forme de halles, sous lesquelles les gens de la caravane, avec les bêtes, peuvent se tenir durant les grandes chaleurs. Il y a dans le Levant plusieurs de ces *Caravanseras*, que la charité des Princes ou des personnes riches y a fait bâtir.

CARAVANSERASKIER, *f. m.* C'est l'Intendant ou Gardien du *Caravansera.*

CARAVELLE, *f. f.* [*Auriti veli lembus.*] Vaisseau rond dont les Portugais se servent sur mer, qui est à voiles latines & à oreilles de lièvre, & qui est de deux cens tonneaux. *Fourn.*

CARBATINE, *f. f.* [*Pelles recens avulsæ.*] Peaux de bêtes nouvellement écorchées. (Ils eurent les jambes écorchées, parce qu'ils portoient des carbatines faite de fouliers. *Abl. Ret. l. 4. c. 3.*)

CARBONELLE, *f. f.* [*Carbunculus.*] Terme de *Médecine.* Espèce de gros phlegmon qui est fort enflâmé, & souvent pestilentiel.

CARBONADE, *f. f.* [*Caro in pruna tosta.*] Viande qu'on leve de dessus un porc frais pour la faire griller. *S. Am.* Il se dit aussi d'autre viande dont on fait griller des trenches.

CARBOUILLON, ou **QUART-BOUILLON**, *f. m.* [*Quarta pars ex salinarum pretio.*] Droit des salines de Normandie, qui est la quatrième partie du prix du sel blanc fabriqué dans les salines.

CARCAN, *f. m.* [*Collare ferreum.*] Colier de fer attaché à un poteau dans un lieu public, qu'on met au cou de ceux qui n'ont pas fait des crimes qui méritent la mort. (Il a été condamné à être au carcan. Mettre au carcan.)

Carcan, signifie aussi une espèce de chaîne d'orfèvrerie ou de pierreries, que les femmes portent au cou. (Un beau carcan de diamans.)

CARCAPULI, *f. m.* Fruit semblable à la cerise qu'on trouve dans l'Isle de Java.

CARCASSE, *f. f.* [*Ossea compages.*] Corps où il n'y a presque plus que les os. (Une carcasse de poulet, de chapon, de poulet d'Inde, &c.) On appelle aussi *carcasse d'un vaisseau*, le corps d'un vaisseau qui n'est point bordé.

Carcasse. [*Corpus macilentum.*] Personne maigre, sèche & décharnée.

(Tu n'es qu'une ombre, une carcasse,
Je ne voi rien quand je te voi.

Gomb. Ep. l. 1.)

† *Carcasse*, *f. f.* [*Ferrea machina igniaria.*] C'est une machine de guerre, faite de deux cercles

de fer larges de deux pouces, épais de deux lignes, croisez en ovale, qu'on remplit d'un sac de toile godronnée, farci de grenades & de bouts de canons de mousquet chargez de grenaille de fer. La carcasse n'a été inventée que dans le dix-septième siècle; & comme elle n'a pas répondu aux grands effets qu'on en espéroit, on ne s'en est pas servi fort long-tems. On jette la carcasse comme une bombe avec un mortier. (Donner le feu à une carcasse. La carcasse fait un feu qui dure près d'une demi-heure. Jetter des carcasses.)

CARCHESIEN, *adj.* On donne ce nom à une espèce de laqs, dont on se sert pour faire les extensions dans les luxations & les fractures. Il se fait comme le nœud qui atache la voile au dessus de la hune d'un vaisseau. On l'appelle *Carchesien*, du mot Latin *Carchesium*, qui signifie le haut du mât d'un navire ou la hune.

CARCINOME, *f. m.* Terme de Médecine. C'est la tumeur qu'on nomme aussi *Cancer*. Ce mot est Grec; il vient de *καρκίνος*, *cancer*. On dit aussi un ulcère *carcinomateux*.

CARDAMINE, *f. f.* [*Nasturtium aquaticum.*] Cresson. Herbe qui croît dans l'eau, sur-tout auprès des sources. Le mot *Nasturtium* convient proprement au Cresson alénois.

CARDAMOME, *f. m.* [*Cardamomum.*] Graine médicinale, & fort aromatique, contenue dans des gouffes qui nous sont apportées des Indes Orientales & de l'Arabie. (Le grand Cardamome. Le Cardamome moien.)

CARDASSE, *f. f.* [*Peçten.*] Grosse carde. Espèce de peigne à carder la bourre de la soie, pour en faire du capiton.

CARDÉE, *f. f.* [*Lana carminata.*] Morceau de laine cardée qu'on leve de dessus les deux cardes. Ce qu'on carde de laine à la fois avec les deux cardes. La laine *cardée* est autrement rompuë que la laine peignée.

CARDER, *v. a.* [*Lanam carminare.*] Accommoder la laine avec les cardes. Passer la laine au travers des crocs des deux cardes, pour la rendre propre à être employée. (Carder de la laine.) Il se dit aussi de la soie.

CARDES, *f. f.* [*Tener cinaræ caulis.*] Côtes de poirée ou d'artichaut qu'on fait cuire, qu'on mange avec du sel, du beurre & du vinaigre, & dont on se sert dans les ragoûts. (De bonnes cardes.)

Cardes, *f. f.* [*Ferreus peçten, quo lana carminatur.*] Morceau de bois plat & carré, long d'un pié, & large d'environ un demi, qui a plusieurs crocs qui sont de petits fils d'archal courbez & mis par rangées, afin de carder la laine, la bourre ou la soie.

CARDEUR, *f. m.* [*Qui lanam carminat.*] Prononcez *cardeu*. Ouvrier qui carde de la laine, ou de la soie.

CARDEUSE, *f. f.* [*Quæ lanam carminat.*] Ouvrière qui carde de la laine, &c.

CARDIALGIE, *f. f.* [*Cardialgia.*] Terme de Médecine. Douleur violente qu'on sent vers l'orifice supérieur de l'estomac, accompagnée de palpitation de cœur, de défaillance, d'envie de vomir; elle est causée par des humeurs âcres qui picotent cet orifice & les parties voisines. Ce mot vient de *καρδια*, cœur, & de *ἀλγέω*, je souffre.

CARDIAQUE, *adj.* [*Cordialis.*] Terme de Médecin. Ce mot vient du Grec, & signifie *cordial*, qui sert à fortifier le cœur. (C'est un remède cardiaque.)

Cardiaque, *f. m.* Remède cordial. (Le vin est un grand cardiaque.)

Cardiaque. Plante qu'on nomme autrement *Agripaume*. On l'appelle *cardiaque*, parce qu'on la croit bonne dans les cardialgies des enfans.

CARDIER, *f. m.* [*Peçtinum ferreorum artifex.*] Ouvrier qui fait & vend des cardes pour carder la laine, &c.

CARDINAL, CARDINALE, *adj.* Terme de Science. Il signifie *principal*; & vient du Latin *Cardinalis*, & celui-ci de *cardo*, qui signifie un gond, ou un pivot, sur lequel une porte tourne. On dit en Grammaire, les nombres *cardinaux*, qui sont indéclinables, qui se disent les premiers, & desquels sont dérivez les nombres *ordinaux*. On dit dans la Morale, les quatre *vertus cardinales*, qui sont la Prudence, la Justice, la Force & la Tempérance, qui servent comme de pivot & de fondement à toutes les autres. En terme de Sphère & d'Astronomie, on parle des quatre *points cardinaux*, où le Méridien & l'Equateur coupent l'horison; & qui sont l'Orient, l'Occident, le Midi & le Septentrion, & de-là vient qu'on nomme aussi *vents cardinaux*, les quatre vents qui soufflent directement de ces quatre côtes du monde. On nomme en Astronomie, les points *cardinaux* du Ciel, le Zénith & le Nadir, & les points du lever & du coucher du soleil.

Cardinal, *f. m.* [*Cardinalis, purpuratus Ecclesie princeps.*] Terme d'Eglise. C'est le nom que donne l'Eglise Romaine à ceux qui possèdent la seconde dignité de l'Eglise. Ils ont été nommez *Cardinaux*; pour dire, qu'ils sont comme les pivots & les gonds qui soutiennent l'Eglise. Il y a soixante & dix *Cardinaux*, six Evêques, cinquante Prêtres & quatorze Diacres. C'est d'entr'eux qu'on choisit le Pape; ils ont voix active & passive dans le Conclave. *Cardinal neveu*, c'est le Cardinal qui est le neveu du Pape vivant. *Cardinal Camerlingue*, c'est le Cardinal qui est le chef de la Chambre Apostolique. On parle de fermer & ensuite d'ouvrir la bouche aux *Cardinaux* nouvellement élus. *Un chapeau de Cardinal*, c'est un chapeau rouge. On dit absolument, *prétendre au chapeau*, & *avoir reçu le chapeau*; pour dire, prétendre à être Cardinal, & avoir été fait Cardinal. Les *Cardinaux* dans leur première institution, n'étoient que les Prêtres principaux, ou les Curez de la Ville de Rome. Innocent IV. leur donna le Chapeau rouge, & Boniface VIII. la pourpre, de sorte que croissant toujours en grandeur, ils se font enfin élevez au-dessus des Evêques, quoiqu'ils ne soient que d'institution Ecclésiastique.

Cardinal, *f. m.* Oiseau gros comme un petit perroquet, qui a le bec & le corps rouge.

Cardinal, *f. m.* Les Tondeurs de draps appellent ainsi une carde à carder la laine, remplie de bourre-tontisse jusqu'à l'extrémité des pointes. Ils s'en servent pour coucher le poil ou la laine sur la superficie des étofes, après qu'ils les ont tonduës à *fin*, ou pour la dernière fois.

CARDINALAT, *f. m.* [*Cardinalatus.*] Dignité de Cardinal. (Il est parvenu au Cardinalat. Les Ministres des Couronnes qui sont d'Eglise, parviennent assez souvent au Cardinalat.)

CARDINALISME, *f. m.* [*Cardinalismus.*] Il vient de l'Italien *cardinalismo*, & signifie la même chose que *Cardinalat*; c'est-à-dire, dignité de Cardinal. Ce mot est peu en usage.

CARDON, *f. m.* [*Tener cynaræ caulis.*] Sorte d'herbe dont on mange les côtes. Espèce d'artichaut qui ne porte point de pommes. Le

cardon, est la plus grosse de toutes les plantes potageres, & une des plus saines. Il y a deux espèces de *cardons*, le commun, qu'on nomme le *cardon* d'Espagne, & le piquant, qu'on nomme le *cardon* de Tours, parce qu'il en est venu originairement.

Plinè a remarqué dans son Histoire naturelle, que les Romains étoient fort friands des *cardons* qu'on leur apportoit de Cartage & de Cordone, & que nous apellons *cardons* d'Espagne.

CARDOUZILLE, *f. f.* Petite étofe de laine sans foie.

CARE, *f. f.* Taille ou mesure qui est entre le deux épaulés. En parlant d'habits, c'est la coupe & la taille du derrière du dos. (Il faut retailer la care de cet habit. On dit en Normandie une care de foin, qui est de vingt-deux hottes.)

Care, ou *Carus*. Terme de Médecine. Espèce de léthargie qui dégénere souvent en apoplexie.

CARÊME, *f. m.* [*Quadragesima*.] Les six semaines qui précèdent les Fêtes de Pâques, durant lesquelles l'Eglise ordonne aux fidèles de jeûner, & de ne point manger de viande sans cause légitime & sans dispense. On dit que le *Carême* est bas, lorsqu'il commence en Février, & que le *Carême* est haut, quand il ne commence qu'en Mars. (Le *Carême* est haut cette année. Garder le *Carême*. Observer le *Carême*. Rompre le *Carême*. Viandes de *Carême*, c'est le poisson & tous les autres mets, hormis la chair, la graisse, le lard, &c. Fruits de *Carême*, ce sont les fruits secs, comme raisins, figues, prunes, &c. La Mi-*Carême*, c'est le jeudi qui est au milieu du *Carême*, & c'est une fête où les harangères se réjouissoient.)

Carême, se prend aussi pour tous les Sermons qu'un Prédicateur prêché ou a prêchez pendant le *Carême*. On dit un tel a publié son *Carême*. Le *Carême* du P. Bourdalouë, de M. Massillon, &c. sont estimés.

Carême-prenant, *f. m.* [*Geniales ante quadragesimum jejunium dies*.] Le dernier jour du carnaval. (Faire *carême-prenant* avec ses amis.)

† * **Carême-prenant**. [*Plebecula larvata*.] Homme en masque, homme habillé ridiculement. Personne en masque. On dit que vous voulez donner votre fille à un *carême-prenant*. Mol.

CARÉNAGE, *f. m.* [*Locus carinandis navibus idoneus*.] Lieu où l'on donne carène aux navires.

CARÈNE, *f. f.* [*Carena, imus alveus*.] La quille, les flancs & le fond d'un vaisseau trempant dans l'eau. Fourn. Mettre le navire en carène, c'est concher tellement le navire sur le côté que la carène puisse recevoir le radoub.

CARÉNER, *v. a.* [*Carinare*.] Terme de Mer. Mettre le navire sur le côté, en sorte qu'on lui puisse voir la quille pour donner le suif.

CARESSANT, **CARESSANTE**, *adj.* [*Blandus*.] Qui caresse. (Il est caressant. Elle est caressante.)

CARESSE, *f. f.* [*Blanditia, amoris significatio*.] Témoignage extérieur d'amitié, d'amour ou de bienveillance. (Faire des caresses à quelqu'un.)

CARESSER, *v. a.* [*Blanditiis lenire, permulcere*.] Faire des caresses. (Caresser quelqu'un. Caresser un cheval.)

Voiez jusqu'à quel point va ma douceur extrême:
Un jour Lycas & moi nous caressions mon chien,
Nous le baisions ensemble, il me baisa moi-même,
Je feignis de n'en sentir rien.

Fonten.)

* **Careffer**, *v. a.* Ce mot se dit aussi des bêtes,

(Les taureaux & les béliers ne caressent que leurs femelles. Abl. Luc. t. 2. Amours.)

CARÈT, *f. m.* [*Testudinis putamina*.] Sorte de tortue, dont la chair est fort bonne à manger, & dont l'écaïlle sert à faire des peignes & autres petites choses.

Carèt. On appelle *fil de carèt*, du fil qui sert à coudre les voiles & autres ouvrages & manœuvres sur les vaisseaux.

CARGAISON, *f. f.* [*Navis onus*.] Terme de Marine. La charge d'un vaisseau, & le tems propre à charger de certaines marchandises. (La *cargaison* de ce vaisseau est de telles marchandises. Le tems de la *cargaison* des vins, & de la morue, &c.)

CARGAMON, *f. m.* Sorte d'épicerie rare & précieuse, qui ne croit que dans le Royaume de Visapour.

CARGUER, *v. a.* [*Colligere velum*.] Terme de Marine. C'est trousser la voile & l'acourcir par le moyen des cordes apellées *cargues*, qui la levent jusques au tiers ou à la moitié du mât. On dit aussi *bourcer la voile*, ou *carguer la voile*.

CARGUES, *substantif féminin*, quand il est seul; *masculin*, quand il est joint à un autre. Cordes disposées pour trousser la voile. [*Funes colligendis velis apti*.]

CARGUEUR. Terme de Mer. Poulie qui sert à amener & à guinder le perroquet.

CARIAGE. Action de carier. Ce mot est encore en usage en Picardie & autres Provinces Walonnes. On dit qu'un homme & une femme *carient*, quand ils sont de bonne intelligence. (Perrette carie avec Martin.)

CARIATIDES, *f. f.* [*Cariatides*.] Terme d'Architecture. Figures de femmes qui sont vétuës de robes longues, & dont on se sert en quelques bâtimens au lieu de colonnes.

CARIE, *f. f.* [*Cariosus morbus*.] Ce mot se dit des os & des dents. Il vient du Latin *caria*, & signifie une pourriture qui les gâte & les mange. (Oter la carie d'une dent ou d'un os. Empêcher la carie d'une racine. Charas, Pharm.)

CARIÉ, **CARIÉE**, *part. & adj.* [*Cariosus*.]

CARIER. S'acorder. Voiez ci-dessus, *Cariage*.
Se carier, *v. r.* [*Cariosum effici*.] Se pourrir. Il se dit des os, des dents, & aussi du bois qui est rongé par les vers. (Ce bois commence à se carier. Bois carié.)

CARILLON, *f. m.* [*Numerosus æris campani sonitus*.] Sonnerie harmonieuse de plusieurs cloches. Musique de cloches. (Le carillon de la Samaritaine est charmant. Le carillon sonne des hymnes ou des airs.)

Carillon. C'est une petite barre de fer, qui n'a que huit ou neuf lignes en quarré.

On dit en riant. * *Le carillon des verres*.

† * **Carillon**, *f. m.* [*Vociferatio, clamor immodicus*.] Ce mot se dit aussi des crieries qu'une femme de mauvaise humeur fait à son mari, ou des crieries des personnes du petit peuple qui se querellent & s'injurient. (Quand ce mari va au cabaret, sa femme lui fait un beau carillon. Il lui a fait un furieux carillon.)

† * *Il a été batu à double carillon*. Façon de parler basse & proverbiale: pour dire, il a été furieusement & outrageusement batu.

CARILLONNER, *v. a.* [*Æs campanum numerosè pulsare*.] Faire un carillon de cloches. (On carillonne la veille des bonnes Fêtes.)

CARILLONNEUR, *f. m.* [*Qui æs campanum numerosè pulsat*.] Celui qui fait sonner le carillon.

CARIOLE, *f. f.* [*Rheda minor.*] Manière de petit carosse. (Une jolie cariole.)

CARISEL, ou CRESEAU. Grosse toile très-claire, qui sert pour travailler en tapisserie, de même que le canevas.

CARISSET, ou KAREZÉ. Etoffe de laine croisée, qui se fabrique en Angleterre & en Ecosse.

† CARISTADE, *f. f.* [*Charitas, eleemosyna.*] Ce mot vient de l'Espagnol *caridad*. Il signifie aumône, mais il ne se dit qu'en riant. (Demander la caristade. On fait la caristade à de beaux esprits, qui sans cela ne vivoient pas.)

CARIYE. C'est l'un des noms qu'on donne au poivre de Guinée, connu en France sous le nom de *Piment*.

CARLA. Toile des Indes, qui se fabrique dans un village de ce nom, près de Cananor & de Pondichéri.

CARLET, (CARRELET, *f. m.* [*Quadratus.*] Sorte de poisson plat.

Carlet. [*Acus quadrata.*] Sorte d'éguille dont le Cordonnier se sert. (Le grand ou le petit carlet.)

Carlet, f. m. C'est aussi une espèce de petit chaffis, sur lequel on suspend une étamine, ou un linge, au travers duquel on passe des choses liquides.

Carlet. Sorte de petite étoffe toute de laine. *Carlet*, est aussi un terme de *Chapelier* & de *Tablétier-peignier*.

CARLETTE, *f. f.* C'est une des sortes d'ardoises, qui se taillent sur les ardoisières d'Anjou, & du Maine.

CARLIN, *f. m.* Petite monnaie d'argent qui a cours dans les Roiaumes de Naples & de Sicile. Le *carlin* vaut environ sept sols de France.

CARLINE, ou CAROLINE, *f. f.* [*Carlina, chamæleon albus, carolina.*] Fleur blanche ou noire qui fleurit en Août & en Septembre. C'est une plante dont la racine est estimée contre la peste. On tient qu'un Ange la montra à l'Empereur Charlemagne pour guérir les soldats pestiférés de son armée, ce qui fut cause qu'il donna son nom à cette plante, & qu'elle fut appelée *caroline*.

CARLINGUE, *f. f.* Terme de *Marine*. Grosse pièce de bois qui règne presque tout le long du vaisseau au-dessus de la quille, pour faire liaison ensemble, & que pour ce sujet quelques-uns appellent *contre-quille*.

† CARME, *f. m.* [*Carmen.*] Mot ancien, pour dire *vers*.

Carme, est aussi le nom qu'on a donné à une espèce d'acier.

CARMEL. Nom d'une montagne. En général on se sert de ce mot pour signifier une solitude, comme dans ces vers de Patris, en son adieu à Philis :

Non que sur un Carmel je fasse état de suivre
Ceux qui laissent la Cour de crainte d'y périr, &c.

CARMELINE, *adj.* Laine *Carmeline* de Vigogne, qu'on nomme aussi laine bâtarde; c'est la deuxième espèce de laine qu'on tire de Vigogne.

CARMÉLITES, *f. f.* [*Carmelitana moniales.*] Religieuses qui sont du même Ordre que les Carmes. C'est le Cardinal de Bérulle qui les a amenées en France.

CARMES, *f. m.* [*Carmelita.*] Religieux qui rapportent, mais faussement, leur origine au Prophète Elie, qui ont une robe & un scapulaire qui tirent sur la couleur de cheveux, avec une chape blanche. Les Carmes déchauffez furent réformez par sainte Thérèse en 1535. Carmes

mitigez. Ils ont soutenu dans les Théses de Béziers, qu'il étoit fort probable que Pythagore étoit Carme. Voiez *la Lettre de l'Abé Faidit*.

Carmes. Terme de *Jeu de Triquetrac*. C'est deux fois quatre.

CARMIN, *f. m.* [*Minium, carminum.*] Couleur faite de bois de Brésil & d'alun, de laquelle on se sert pour peindre en miniature. (Ce carmin est beau. On vend & on achète le carmin à l'once.) Le carmin qu'on tire de la cochenille est fort supérieur à celui dont on vient de parler. Ce dernier est une fécule ou poudre, qui reste au fond de l'eau où l'on a fait tremper & bien mêler la cochenille, le chouan & l'autous. Cette couleur rouge est très-vive & comme veloutée. C'est ce *carmin* dont se servent les Peintres en miniature.

CARMINATIF, CARMINATIVE, *adj.* [*Carminandi vim habens.*] Terme de *Médecine*. Qui empêche les vents, qui chasse les vents. (Lavement carminatif. Huile carminative.) Ce mot vient du verbe Latin *carminare*, carder.

CARNAGE, *f. m.* [*Cædes, strages, internecio, cadaver.*] Multitude de gens tuez. (Faire un grand carnage des ennemis. *Vaug. Quint. l. 3.* Faire un horrible carnage. Il se dit aussi des bêtes tuées.

Le dragon affouvi de sang & de carnage,
S'est enfin retiré dans un antre sauvage.

Cadmus, a. 3. sc. 4.)

CARNASSIER, CARNASSIÈRE, *adj.* [*Carnivorus.*] Qui aime la chair. (Le loup est le plus carnassier de tous les animaux. *Sal.*) Il se dit aussi des personnes goulues, & qui mangent beaucoup de chair. (Les hommes carnassiers sont sujets à avoir l'haleine puante.)

CARNATION, *f. f.* [*Nuda corporis cutis nativis coloribus expressa.*] Terme de *Peintre*. Les chairs qui sont peintes en un tableau. Ce Peintre a une belle *carnation*; c'est-à-dire, que les chairs qu'il peint, sont bien peintes. (Les carnations de ce tableau sont belles.) Ce mot ne se dit point d'une partie particulière d'une personne qui est peinte. Ce seroit mal parler que de dire, *ce bras est d'une belle carnation*, mais il faut dire *ce bras est bien de chair*. Ce dos est *bien de chair*.

CARNAVAL, *f. m.* [*Bacchanalia.*] Ce sont les quinze jours qui précèdent immédiatement le premier jour de Carême, pendant lesquels beaucoup de gens ne songent qu'à rire, à se bien traiter, & à avaler plus de chair qu'auparavant. Un Etimologiste moderne prétend que c'est de là que nous avons fait le mot de *carnaval*. (Un agréable, un aimable, un charmant carnaval. Faire carnaval avec ses amis. Commencer joyeusement son carnaval. Passer agréablement le carnaval. Finir, achever gaillardement son carnaval. Les jours du carnaval se nomment aussi les *jours gras*. Se bien divertir durant les jours gras, ou durant le carnaval.)

CARNE, *f. f.* [*Angulus.*] Angle de quelque chose dure & solide. (Je me suis donné un grand coup de la tête contre la carne de cette table. *Mol.*)

CARNÉ, CARNÉE, *adj.* [*Color ad nativam corporis cutem accedens.*] Terme de *Fleuriste*. Qui est de couleur de chair vive. (Anémone toute carnée. Fleur nuée de carne.)

CARNELE, *f. f.* [*Oræ nummarie dorsum, eminens nummi margo.*] Le dos du bord de l'espèce de monnaie, ou la bordure qui paroît autour du cordon qui ferme la légende.

CARNELE, CARNELEE, *adj.* [*Pinnatus.*] Terme de *Blason*.

CARNELER, *v. a.* [*Nummum limbo suo circumcingere.*] Faire la carnele.

CARNET, *s. m.* [*Commentariolum exigendi suis temporibus debiti.*] Terme de *Marchand*. C'est un extrait du livre d'achat d'un Marchand, dans lequel sont contenues ses dettes passives & le tems auquel il les doit paier.

CARNOC, ou COMB. Mesure qui sert en Angleterre, à mesurer les grains, graines & légumes.

CARNOSITÉ, *s. f.* [*Excrescens in veretro tumor, carnositas.*] Excroissance de chair, ou chair gonflée qui se produit d'ordinaire dans la verge par le passage d'une humeur corrosive, & bouche le passage de l'urine.

† CAROGNE, *s. f.* [*Stercus, sordes.*] Friponne, libertine, mauvaise. (C'est une méchante carogne.) Ce mot est injurieux, & il ne se dit qu'entre des personnes de la lie du peuple.

☞ CAROLLE. Ancien mot, qui signifioit *danse*.

Je reviens à ma parole
Des nobles gens de la carolle.

Le Roman de la Rose.

Borel le dérive de *chorea*.

CAROLUS, *s. m.* [*Carolus.*] Pièce de monnaie d'Angleterre, valant treize livres quinze sols.

Carolus, *s. m.* Monnaie de France, qui valoit cinq doubles, ou dix deniers, & qui est à présent hors d'usage. († * Il a des carolus ; c'est-à-dire, il est riche, il a des écus. On dit, pour mépriser une chose : Elle ne vaut pas un carolus. Henri III. Roi de France, aiant avec lui Henri Roi de Navarre, qui a été depuis Henri IV. refusant de donner bataille à Charles Duc de Maïenne ; dit plaisamment qu'il ne falloit pas hazarder un double Henri contre un Carolus.

CARON, *s. m.* [*Lardi segmen.*] Terme de *Charcutier*. Bande de lard d'où le maigre est ôté.

CARONCULES, *s. f.* [*Carunculus.*] Terme d'*Anatomie*. Petites chairs glanduleuses & spongieuses qui sont en plusieurs parties du corps comme dans le coin de l'œil, & aux parties honteuses de la femme. Voiez *Mauriceau, Traité de femmes grosses, l. 1. ch. 5.*

CAROS. Sorte de maladie que l'on a quelquefois confondu avec la catalepsie. Ce mot *Caros* est dérivé de *carein*, apesantir, & qui vient de *cara*, qui signifie la tête : c'est un profond sommeil avec une grande pesanteur de tête, qui prive de tout sentiment & mouvement, excepté de celui de la respiration. M. Dionis parle de cette maladie dans sa *Dissertation sur la mort subite, pag. 175. 176.*

CAROTE, (CAROTTE,) *s. f.* [*Pastinaca hortensis.*] Racine rouge ou jaune qu'on mange. On dit figurément d'un homme qui vit mesquinement, C'est un mangeur de carotes. On cultive quatre espèces de carotes, la blanche-longue, la blanche-ronde, la jaune-longue & la jaune-ronde.

Carote. On appelle ainsi un morceau de tabac, long d'environ un pied, gros suivant l'espèce du tabac, & ficellé fortement dans toute sa longueur : on le prépare ainsi pour être rapé. Les carotes d'Angleterre & de Hollande ne sont point ficellées.

CAROTIER, CAROTIÈRE, (CAROTTIER,) *adj.* On appelle ainsi au jeu ceux qui jouent timidement, & sol à sol. *Academ. Franç.*

CAROTIDE, *adj.* [*Vena carotides.*] Terme de *Médecine*. C'est le nom qu'on donne à deux artères du cou qui portent le sang au cerveau, & qui montent le long des côtes de la trachée artère avec la veine jugulaire interne.

CAROTTER, *v. n.* Jouer mesquinement.

CAROUGE, *s. m.* [*Siliqua caulis.*] Arbre qui croît assez haut. Son écorce est grise. Ses branches s'étendent plus en largeur qu'en rondeur. Ses feuilles sont de couleur vert brun, & son fruit a de certaines gouffes larges, plates & longues, où il y a un gros grain de couleur de châtaigne.

CAROUGE, *s. f.* [*Ceratonia.*] Fruit de l'arbre qu'on appelle *carouge*. (Les carouges sont douces, & ont quelque chose du goût des châtaignes. *Dal.*

CAROUSSE. Voiez *Carrouffe*.

CARPASUM, *s. f.* Plante dont Dioscoride fait mention. Le jus de cette plante étoit un poison aussi dangereux que la ciguë.

CARPE, *s. f.* [*Cyprinus.*] Poisson de lac & de rivière, couvert d'écaillés larges & grandes, brun lorsqu'il est jeune, mais il est jaunâtre lorsqu'il est vieux, aiant la chair molle & humide, & sans grande saveur. *Ron.* (La carpe n'a point de dents, elle a toujours le ventre plein d'œufs, parce qu'elle a des petites cinq ou six fois l'année. *Ron.* Mettre une carpe au court-boiillon. La carpe aime les eaux bourbeuses.)

Le saut de la carpe. [*Cyprini saltus.*] Les Baladins nomment ainsi un certain saut qu'ils font, auquel ils plient tout le corps, & joignent la tête à leurs piez ; car la carpe en fait un semblable pour sortir des filets.

Carpe, *s. m.* [*Carpismus.*] Terme de *Médecine*. Le poignet, ou la partie qui est entre le bras & la paume de la main.

CARPEAU, *s. m.* [*Cyprinus minor.*] Petite carpe pour aluiner. On dit aussi *carpillon*.

CARPETTES. Gros draps raiez, qu'on nomme autrement tapis d'emballage.

CARPILLON, *s. m.* Diminutif de carpe.

CARPO-BALSAMUM. On nomme ainsi les baies, ou le fruit de l'arbre qui produit l'excellent baume du Levant.

☞ CARPOT. Ce droit est fort en usage dans la Coutume de Bourbonnois, dont on peut voir l'article 352. & le suivant. Il consiste dans le quart de la recolte du vin cueilli dans une vigne remise sous la réserve du quart.

CARQUESE, *s. m.* Terme de *Verrerie*. C'est le four de frite, où l'on fait cuire les pots avant que de les mettre dans le four de la verrerie, dont il est séparé.

CARQUOIS, *s. m.* [*Pharetra.*] Espèce de grande gaine ou de foureau où l'on met des flèches. (On peint Cupidon & Diane avec un arc & un carquois.)

CARRAQUE, *s. f.* [*Carraca, navis amplissima.*] Vaisseau rond de combat, du port de cent cinquante, ou de deux cens tonneaux. *Four.*

CARRAQUON, CARRACON, *s. m.* Petite carraque. *Four.*

CARRE. Voiez la lettre Q. Colonne QUA.

CARREAU, *s. m.* Prononcez *carrô*. Coussin pour coudre.

Carreau. [*Pulvinus.*] Coussin couvert de velours de couleur, ou de quelque étoffe, sur quoi les personnes de qualité se mettent à genoux dans les Eglises.

Carreau. [*Quadratum.*] Terme de *Vitrier*. Morceau de verre taillé en carré pour faire des chassis.

Carreau. Terme de *Jardinier*. Planche de jardin. Morceau de terre fait en quarré. (Semer dans les carreaux.)

Carreau. Terme de *Tailleur*. Fer pour presser les coutures. (Passer le carreau sur la doublure.)

Carreau. [*Folium lusorium.*] Terme de *Cartier*. Point de carte lequel est rouge & carré. Carte où il y a un ou plusieurs points de carreau. (Un as de carreau. Un Roi de carreau. Jetter du carreau. Joüer du carreau.)

Carreau. [*Fulmen.*] Ce mot se dit en parlant de foudre, & veut dire un corps fort dur que l'on prétend fortir d'entre deux nuës.

Carreau. Terme de *Potier*. Morceau de terre franche fait en quarré, ou à pans. (Carreau cru, carreau cuit. Batre le carreau, mouler le carreau, poser, arranger, assembler le carreau. Abaisser le carreau, relever le carreau qui se défait.)

Carreau. Terme de *Serrurier*, & des autres ouvriers en fer qui se servent de la lime. Les *carreaux* sont de grosses limes quarrées, qui servent à dégrossir le fer. Il y a des demi-carreaux qui n'ont que la moitié de l'épaisseur des gros.

Carreau. Terme de *Monoïage au marteau*. Il se dit des lames ou morceaux d'or ou d'argent, qu'on coupe, qu'on arrondit, & qu'on prépare pour en faire les flaons, dont ensuite l'on fabrique les espèces. *Tailler-carreaux*, c'est couper les lames avec les cisoires, & les réduire en petites pièces quarrées. *Batre* ou *fraper carreaux*; c'est les aplatir sur l'enclume à coups de marteau, pour donner l'épaisseur aux flaons. *Recuire carreaux*, c'est les mettre au feu, pour en rendre le métal plus doux, & plus facile à ajuster. *Ajuster*, *aprocher* & *rabaisser carreaux*; c'est en les batant, les rognant & les limant, les réduire à leur véritable poids. On dit aussi *réchauffer*, *flair*, *estêzer*, & *boïsser carreaux*, pour dire les mettre une seconde fois au feu, les arrondir avec le flatoir, & les adoucir avec la gratte-boësse.

Carreau. Dans le commerce du poisson d'eau douce, on appelle *brochets-carreaux*, les plus longs & les plus gros brochets.

Carreau de pierre. [*Laterculus.*] Grosse pierre pour bâtir. (* *Jetter sur le carreau.* [*Humi, foris.*] Donner un tel coup à une personne qu'elle en tombe morte par terre ou sur le pavé.)

Carreaux. Terme de *Marine*. On appelle ainsi en général, toutes les ceintes ou préceintes d'un vaisseau. On donne aussi ce nom aux pièces de bois, qui font le haut des côtes d'une chaloupe.

CARREFOUR, *f. m.* [*Compitum, trivium.*] C'est un lieu où aboutissent plusieurs ruës dans les Villes, & plusieurs chemins dans la campagne: les païens y plaçoient des statuës de leurs Dieux, à qui ils ofroient des fleurs & des fruits. Tibulle, *l. 2. Ec. 1.*

*Nam veneror, seu stipes habet desertus in agris,
Seu vetus in trivio florea ferta lapis.*

CARRELAGE, *f. m.* [*Striatura.*] Ouvrage de carreleur. (Paier le carrelage. Les Maçons entreprennent aussi le carrelage.)

CARRELER, *v. a.* [*Cubiculum sternere.*] Placer dans une chambre des carreaux avec du plâtre & de recoupes de pierre. (Carreler une chambre, carreler à la toise.) C'est aussi un terme de *Savetier*: c'est racommoder de vieux fouliers, de vieilles botes, y mettre des bouts & des semelles neuves.

CARRELET, *f. m.* Terme de *Chirurgie*. C'est une éguille droite, longue de deux ou trois pouces, ronde dans son corps, quarrée du côté de la pointe, dont les angles sont adoucis & ne coupent point. On s'en fert pour percer l'épiploon & faire la ligature du cordon des vaisseaux spermatiques. *Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie.*

CARRELETES. Limes qui servent à limer & à polir le fer.

CARRELEUR, *f. m.* [*Artifex sternendi cubiculi.*] Ouvrier qui carrele. (Un bon carreleur.)

Carreleur, *f. m.* [*Veterum calceorum sartor.*] Il signifie aussi *Savetier*. Mais, en ce sens, il n'est usité que dans les lettres de maîtrise d'un *Savetier*, qu'on appelle *maître Carreleur*; hors de-là, en parlant ou en écrivant, on se fert toujours du mot de *Savetier*.

* CARRELURE, *f. f.* [*Veterum calceamentorum sartura.*] Terme de *Savetier*. Paire de fouliers remontée. Paire de botes remontée. *Carrelures*, en ce sens, n'est plus en usage. On dit paire de fouliers *remontez*; c'est-à-dire, auxquels on a mis des semelles nouvelles: & de même à l'égard des botes.

Carrelure, *f. f.* Au figuré & dans le comique, ce mot se dit plaisamment en parlant du ventre, & il signifie une bonne garniture de ventre. (Le tems qui se passa jusqu'au soupé, me parut un siècle, tant j'avois besoin d'une bonne carrelure de ventre. *Abl. Luc. Songe du coq.*)

CARRER, (QUARRER,) *v. n.* [*Ansatum ambulare, efferre se magnificè.*] *Je me carre, je me suis carré, je me carrai.* Marcher les mains sur les côtes, & d'un air fier & orgueilleux.)

CARRIER, *f. m.* [*Latomus, lapicida.*] Celui qui fait ouvrir la terre pour faire des carrières. On appelle *carrier* le manoeuvre qui travaille à tirer la pierre des carrières par l'ordre du marchand Carrier.

CARRIERE, *f. f.* [*Lapidicina.*] Lieu creusé & profond d'où l'on tire la pierre pour bâtir. (Percer une carrière.)

* *Carrière.* Les Médecins disent qu'une personne a une carrière dans la vessie, lorsqu'il s'y engendre de nouvelles pierres, après qu'on en a tiré d'autres.

* *Carrière.* Les Botanistes appellent de ce nom l'endroit de certaines poires, où il y a plusieurs noeuds pierreux autour du centre de ce fruit.

Carrière, *f. f.* [*Curriculum equestre.*] Ce mot signifie une étendue de terrain où l'on peut pousser un cheval jusqu'à ce que l'haleine lui manque. (Il a fait faire une grande carrière à ce cheval, & par ce moien il l'a suffisamment éprouvé.)

Carrière, *f. f.* [*Hippodromus.*] Terme de *Manège*. Grande place destinée pour faire des courses de bague, de tête, de faquin, & autres pareils exercices.

Carrière. [*Stadium.*] Route, chemin, course. Course de la vie, tâche.

Courir du bel esprit la carrière épineuse.
Despreaux.

* Fournir sa carrière, achever sa carrière.
Bens!

† * *Se donner carrière.* [*Sese effundere.*] C'est se divertir. Passer son tems agréablement. Se donner du bon tems.)

CARROBE. Voyez *Carouge*, qui signifie la même chose.

CARROSSE, *f. m.* [*Rheda, currus, carpentum.*] Voiture à quatre rouës fort commode & fort connue, couverte de cuir, de velours ou d'étoffe, & dont on se sert pour aler en Ville & à la campagne. (Un beau, un superbe, un magnifique carrosse. Mener le carrosse. Aler en carrosse. Faire rouler le carrosse. Draper un carrosse. Carrosse de loiage. Carrosse coupé. Carrosse drapé. C'est un carrosse de deuil, qui est garni de drap dedans & dehors. Un homme à carrosse, c'est celui qui entretient un carrosse, & qui fait rouler le carrosse.)

† * C'est un cheval de carrosse. Ces mots se disent proverbialement, & dans le stile satirique, pour dire, c'est un homme grossier, & qui a peu d'esprit.

¶ Nous aprenons de M. de Thou, que l'on n'a vû de carrosse en France, que sur la fin du règne de François I. & que la Reine étoit la seule qui en eût. Quelque tems, Diane, Duchesse d'Angoulême, suivit son exemple; & Christophe de Thou aiant été fait premier Président du Parlement de Paris, en fit faire un qui fut le troisième carrosse.

CARROSSIER, *f. m.* [*Rhedarum opifex.*] Ouvrier qui fait des carrosses. Ceux qui font de ce métier, s'appellent à Paris *Selliers-carrossiers*, & ils font un corps séparé d'avec les Bourreliers.

CARROUSEL, *f. m.* [*Ludus equestris.*] Il vient de l'Italien *carosello*, diminutif de *carro*. Course accompagnée de chariots, de machines, de récits, & de danses de chevaux. *Ménestrier, Traité du carrousel.* (Faire un carrousel.)

CARRURE, *f. f.* [*Spatium inter humeros interjectum.*] Terme de Tailleur. Partie de l'habit qui couvre l'estomac & le derrière du dos. (La carrure de devant. La carrure de derrière.)

CARTAME. Espèce de safran bâtard, qu'on appelle aussi *safranbourg*.

CARTE, *f. f.* [*Folium lusorium.*] Petit morceau de carton carré avec des points de couleur noire ou rouge, ou quelque figure, avec un seul point de couleur, servant à jouer. (Batre les cartes; donner les cartes. Il y a plusieurs sortes de jeux de cartes. Jouer aux cartes.)

* Les cartes sont bien broüillées. [*Miscere, perturbare.*] Ces mots se disent au figuré, pour dire, qu'il y a de grandes divisions entre des personnes, dans un Etat, ou entre des Souverains.

Carte. [*Tabula pictis foliis lusoriis distincta.*] Terme de Cartier. Feuille de carton où il y a plusieurs cartes sans être coupées. (Savonner les cartes.)

Carte. [*Tabula geographica.*] En parlant de géographie, c'est une feuille qui contient la description du monde, ou de quelques-unes de ses parties. (Savoir la carte.) On dit une *carte générale*, *carte particulière*, *carte universelle*, *carte topographique*.

Il y a aussi des *cartes hydrographiques*; des *cartes Astronomiques*, qui représentent les constellations, dans la situation qu'elles ont les unes à l'égard des autres. *Cartes Généalogiques*, qui représentent la généalogie d'une maison, d'une famille.

Cartes marines. [*Tabula marinæ.*] Ce sont des représentations ou descriptions des côtes & des parages de la mer pour connoître les routes, & régler les estimes. Il y a des *cartes marines* au point réduit, au point plat, au point commun, ou à distances itinéraires. Voyez là-dessus, *l'Art de la Navigation de Guillet*.

* Donner la carte blanche à quelqu'un. [*Optionem*

dare.] C'est lui donner une entière liberté de faire ce qu'il lui plaira, ou de ne pas faire, sur une chose dont il s'agit. (Château bâti de cartes, c'est une maison bien enjolivée, mais bâtie peu solidement. On dit qu'un homme fait la *carte*, pour dire, qu'il fait les intrigues les plus secrètes. *Acad. Franç.*)

CARTEAUX. On appelle ainsi sur mer les cartes marines.

CARTEL, *f. m.* [*Pactio de captivis inita belli tempore.*] Acord qui se fait entre les Princes pour des prisonniers de guerre. On le dit aussi du règlement qui se fait entre deux partis ennemis pour la rançon ou pour l'échange des prisonniers. On a réglé le cartel.

Cartel, *f. m.* [*Scheda provocatoria.*] Petit billet contenant un défi pour se battre, le lieu, la manière, le sujet, le jour & l'heure du combat. (Envoyer un cartel à son ennemi.)

CARTELADE, *f. f.* Sorte de mesure pour l'arpentage.

CARTELET. Petite étoffe, ordinairement toute de laine.

CARTELLE, *f. f.* [*Maceries.*] Terme de Charpentier. Grosses planches qui servent aux moulins à porter les meules.

Cartelle, *f. f.* [*Tessela.*] Façon de débiter les bois recherchez, comme les frênes & érables, lorsqu'on les divise par petites planches de quatre à cinq pouces d'épaisseur.

CARTÉSIANISME, *f. m.* [*Cartesianismus.*] Les opinions du Philosophe Descartes. (Défendre, soutenir le Cartésianisme.) Le Cartésianisme est passé de mode, être Newtonien, c'est aujourd'hui le bon air. Ce n'est pas que le système de Newton soit réellement préférable à celui de Descartes; c'est qu'il est venu plus tard.

CARTÉSIE, *f. m.* [*Cartesianus.*] Philosophe qui est dans les sentiments de Descartes. Rohaut étoit bon Cartésien.

CARTÉSIE, à la Boulonoise. Sorte de soie qui vient de Milan.

CARTIER, *f. m.* [*Chartarius.*] Celui qui fait & vend de toute sorte de jeux de cartes & de papier.

Cartier. C'est aussi le nom d'une sorte de papier, destiné à couvrir les jeux, ou les fixains des cartes à jouer.

CARTILAGE, *f. m.* Terme d'Anatomie. Il vient du Latin *cartilago*. C'est une partie du corps la plus froide, la plus solide, la plus sèche, la plus terrestre, & la plus insensible après l'os. *Deg.* C'est un cartilage xiphoïde. *Dionis.*

CARTILAGINEUX, CARTILAGINEUSE, *adj.* [*Cartilagineus.*] Qui approche de la dureté de l'os. (Corps cartilagineux.)

CARTISANE, *f. m.* Terme de Brodeur. Soie; fil délié d'or ou d'argent dont on couvre un petit morceau de parchemin qu'on met dans les dentelles.

CARTON, *f. m.* [*Charta spissior.*] Sorte de gros & de grand papier fort épais, qui se fait des rognures de livres.

Carton. [*Folium vitiosi loco substituendum.*] Terme d'Imprimeur & de Libraire. Des feuilles qu'on imprime de nouveau, pour mettre en la place d'autres où il y a des fautes. (Faire un carton. Un nouveau carton, un carton bien correct. Le Relieur place les cartons.) On dit aussi, casser un carton, déchirer un carton.

Carton. [*Charta crassior figuris pictis adumbrata.*] Terme de Peintre. Ce sont de grands desseins de papier

papier pour peindre à fresque, & qui servent à calquer les figures contre les murailles.

CARTONNIER, *f. m.* [*Spiffiorum chartarum opifex.*] Artisan qui fait & vend le carton. Voyez *Papetier.*

CARTOUCHE, *f. m.* [*Voluta, helix.*] Ornement de sculpture ou de peinture. Ornement qu'on met autour des inscriptions, des armes & des chiffres. (Un joli cartouche, un beau cartouche de carrosse.)

Cartouche, *f. m.* [*Catena aliaque ferramenta.*] Morceaux de fer, de chaînes, de têtes de clou, dont on charge un canon. (Canon chargé de gros cartouches.)

Cartouche, *f. m.* [*Granati bellici genus.*] Pièces de fer battu, assez longues & déliées, se ferrant & s'étrécissant vers l'ouverture, dans lesquelles on met plusieurs morceaux de fer & de dez, dont on charge les pièces d'artillerie. *Dan.*

Cartouche, *f. m.* [*Chartei ex arte globuli ferramentis inferti.*] Espèce de rouleau de papier, ou de carton, en forme d'étui, qui renferme la charge de l'arme à feu. Le cartouche des pistolets & des mousquets est de gros papier, & le cartouche des pièces d'artillerie est de carton. C'est aussi une espèce de grenade ou boulet creux, ou boîte ronde remplie de bales de mousquet, laquelle s'ouvre à propos.

CARTULAIRE, *f. m.* Un Cartulaire ne peut être défini par ce qu'on appelle *Papiers terriers.* C'est un recueil de chartes du même Monastère, de la même Eglise, arrangées suivant l'ordre chronologique, ou suivant celui des matières.

CARVI, *f. m.* [*Cuminum pratense.*] Plante de l'Asie mineure, dont les Alemans & les Anglois se servent pour mettre dans les biscuits, dans les fromages, &c. *Carvi, inde, Carium,* selon Plin. *Carum,* selon Dioscoride.

CARUS. Afection soporeuse. Voyez *Caros.*

CARYBDE, ou CHARYBDE, *f. m.* [*Charybdis.*] Goufre vers les rivages de la Sicile. Il n'est pas éloigné d'une autre goufre appelé *Scylla*; & de-là est venu le proverbe, qu'il faut prendre garde de tomber en *Scylla*, en voulant éviter *Carybde.* C'est-à-dire, qu'en fuyant un péril, on ne se précipite dans un autre oposé.

CARYOCOSTINUM, *f. m.* Terme de *Pharmacie.* Electuaire purgatif qu'on emploie dans les goutes bilieuses. Il prend son nom des girofles & du costus, qui entrent dans sa composition.

C A S.

CAS, *f. m.* [*Casus.*] Accident, malheur, événement. (Il ne savoit pas de Phaëton l'histoire & piteux cas. *Voit.*)

† *Cas.* Action. (Tous vilains cas sont reniables. C'est un vilain cas pour un honnête homme. *Facinus.*)

Cas. [*Pretium, æstimatio.*] Estime. (Je ne faurois faire cas d'un amant qu'un autre que moi gouverne. *Voit. Poës.*)

Cas. [*Æstimatio, pretium.*] Estime qu'on fait d'une personne ou d'une chose. (Le public & les gens savans ont toujours fait grand cas de M. Arnaud. Cet ignorant ne fait aucun cas des lettres.)

Cas. [*Tunc.*] Ocasion. Rencontre. (On a recours en ce cas à la Paroisse. *Patru, Plaid. 8.*)

Cas. [*Res.*] Chose. (Cas étrange, & vrai pourtant. *Voit. Poës.*)

Cas métaphysique. Hypothèse ou supposition par impossible dont on tire quelque induction.

Tome I.

Cas. Terme de *Pratique.* Matière. Crime. (En cas de complainte.) On dit en matière criminelle, pour les cas résultans du procès, lorsque les preuves ne sont pas complètes.

Cas Prévôtal. C'est le crime dont le Prévôt des Maréchaux, le Lieutenant criminel de Robecourte, le Vice-Bailli, ou le Vice-Sénéchal connoît en dernier ressort. Les cas Prévôtiaux, ce sont toutes les actions criminelles de gens qui ont déjà été condamnés à quelque peine corporelle, ou tous les excès criminels faits par les soldats dans leur marche, le port d'armes défendues, les levées de gens de guerre sans commission, les vols sur les grands chemins, les sacrilèges, les assassinats préméditez, les séditions & les émotions populaires. L'altération & exposition de Monoie sont aussi des cas Prévôtiaux.

Cas. [*De moribus quæstio.*] Terme de *Casniste.* Question touchant la conscience. (Etudier les cas de conscience. Proposer un cas de conscience.)

Cas privilégié. On donne ce nom à un crime commis par un Ecclésiastique, & dont la connoissance appartient au Juge séculier.

Cas réservez. [*Casus reservati.*] Certains péchez considérables, dont le Pape ou l'Evêque se réserve l'absolution.

Cas. [*Casus.*] Terme de *Grammaire.* Qui signifie chute, & qui marque le nominatif, le génitif, le datif, l'acusatif, le vocatif ou l'ablatif. On dit, ce nom est en un tel *cas.* Ce verbe régit un tel *cas.*

Cas. [*Sordes.*] Populairement, signifie ordure. (Cet enfant a fait son cas.)

Au *cas* que Lucas n'eût qu'un œil, sa femme auroit épousé un borgne. Réponse qu'on fait à un homme qui prévoit trop d'accidens.

Au *cas* que. [*Si.*] *Conjonction*, qui signifie *Si.* (Au cas qu'il meure.)

Posez le *cas* que, ou prenez le *cas* que. [*Fac ita esse.*] Ces façons de parler régissent le subjonctif. Posez le *cas* que cela soit. Quelques-uns n'approuvent pas tant la seconde façon, prenez le *cas*, que la première, posez le *cas.*

Encas. C'est-à-dire, *en matière.* (En cas d'amour, on ne peut trop prendre garde d'être trompé.)

Je fais des vers assez passablement,
Mais après tout je suis un pauvre Prêtre
En *cas* d'amour.

Cas. Petite monoie des Indes, partie de plomb, & partie d'écume de cuivre, qui se fabrique dans la Chine, où on l'appelle *Caxe.* Il en faut deux cens pour faire neuf deniers, monoie de Hollande.

En tout cas. C'est-à-dire, *au moins*; & si quelque chose ne réussit pas, on prendra d'autres mesures.

☞ CASAL. Vieux mot, qui signifie un hameau, un village. Voyez le *Glossaire de M. du Cange sur Villehardouin.*

CASANIER, *f. m.* [*Iners, otiosus, casarius.*] Qui ne fort presque point du logis. (C'est un franc casanier.)

CASAQUE, *f. f.* [*Sagum, chlamys.*] Habillement qui est plus large qu'un juste-au-corps, & qui se porte sur les épaules en forme de manteau.

† * *Tourner casaque.* [*Ab aliquo deficere.*] C'est changer de parti.

CASAQUIN, *f. m.* [*Sagulum, chlamyda.*] Petite casaque, ou espèce de demie robe, qui ne va pas jusqu'aux genoux, & qui est d'un grand usage dans la maison, sur-tout parmi les

femmes. On lui a donné sur le *casquin*; c'est-à-dire, on l'a batu; façon de parler proverbiale.

CASBEQUÉ, ou KABESQUI. Petite monoie de cuivre, qui se fabrique en Perse.

CASCADE, *f. f.* [*Præceps aquæ lapsus.*] Ce mot vient de l'Italien *cascata*, qui signifie chute, & il se prend ordinairement pour une chute d'eaux, qui tombant d'un lieu haut, font quelque bruit. (Il y a des cascades naturelles, & des cascades artificielles. On voit dans les montagnes quantité de cascades naturelles, qui y forment des ruisseaux qui en décendent. Il y a de belles cascades à Versailles.)

Savoir une nouvelle par cascade; c'est ne la pas tenir de la première source, ne l'avoir aprise qu'après qu'elle a passé par plusieurs bouches.

† * Cascade. [*Lapsus, errores, menda.*] Ce mot se prend aussi quelquefois au figuré, comme le mot de chute, & il signifie une bévue, une faute de jugement. (Où étiez-vous quand vous fîtes cette magnifique cascade? Balz. Il a fait une rude cascade. Benf. Rond.)

CASCANES, *f. f.* [*Subterraneus ad vallum recessus.*] Terme de Fortification. Les cascans sont certains puits qu'on fait dans le terre-plein proche du rempart pour éventer les mines. Deschaes, Art de fortifier.

CASE, *f. f.* Terme de Triquetrac. Deux dames ensemble. Il signifie aussi un carreau de l'échiquier ou damier. (Le pion avance de deux cases au premier coup. Le Roi n'a que deux cases pour se sauver.)

† * Casé, ou Caze, *f. f.* [*Casa.*] Il vient de l'Italien *casa*, qui signifie maison. Mais le mot casé en François ne signifie qu'une méchante petite maison. Figurons-nous ces grandes fermes qui comprennoient le logement du Maître, la basse-cour, les granges, les étables & les cases des esclaves. Voyez les mœurs des Israélites. Bien des gens n'approuvent point case, dans ce sens, & ils ne le souffrent qu'en riant.

De l'himen Grifelde informée,
Par la voix de la Renommée,
En avoit pris son bel habillement,
Et pour en aler voir la pompe magnifique,
De dessous sa case rustique
Sortoit en ce même moment.

Perraut, Grifelidis.)

CASEMATE, *f. f.* [*Ima crypta.*] Prononcez presque *cazmate*. Il vient de l'Espagnol *casemata*. En Italien, *casa armata*. Terme de Fortification. C'est une plate-forme à loger du canon, qui est pratiquée dans la partie du flanc proche la courtine, & qui fait une retraite ou un enfoncement vers la capitale du bastion. On appelle aussi la casemate, place basse, ou flanc bas, & au derrière on pratique assez souvent une, & même quelquefois deux places plus hautes, où l'on met du canon. (La casemate est la plus parfaite de toutes les défenses d'une place. Les casemates sont excellentes dans les fossés pleins d'eau, mais elles n'ont pas le même avantage dans ceux qui sont secs. Guillet, Art de l'homme d'épée, 2. p.)

Casemate, *f. f.* [*Crypta machinationis avertendæ cuniculariæ.*] Batteries voutées qu'on faisoit dans les flancs des bastions pour loger l'artillerie. Puits & rameaux qu'on fait dans le rempart d'un bastion pour éviter les mines. Felibien.

CASER, *v. a.* [*Scrupos superponere.*] Terme de Triquetrac. Placer les dames.

CASERNE, *f. f.* [*Casula.*] Plusieurs petites chambres qui tiennent ensemble pour loger les soldats de la garnison dans une Ville de guerre. (Il y a dans chaque caserne une cheminée & un plancher. Le Roi a fait bâtir dans les Villes de guerre de grandes & magnifiques casernes.)

CASEUX. [*Casarius.*] Epitète qu'on donne aux parties les plus grossières du lait. (Le lait d'ânesse contient peu de parties caseuses.)

CASSILLEUX, *adj.* [*Fragilis.*] Nom que les Vitriers donnent au verre, lorsqu'il se casse en plusieurs morceaux, quand ils y apliquent le diamant pour le couper.

CASQUE, *f. m.* [*Galea, cassis.*] Armure qui couvre la tête du soldat.

(Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc. Aujourd'hui dans un casque & demain dans un froc. Despreaux.)

Casque. En terme de Blason, se nomme aussi timbre ou heaume. (Casque ouvert, casque fermé. Voyez Heaume & Timbre.)

Casque, *f. m.* [*Caput.*] Au figuré, il signifie la tête. Il en a dans le casque; pour dire, il a la cervelle brouillée, soit de vin ou d'autre chose.

Casque, *f. m.* [*Concha.*] C'est une grosse coquille qui se trouve dans la mer des Indes, dont les Rocailleurs se servent pour faire des grottes parmi les autres coquilles.

† CASSADE, *f. f.* [*Ludificatio, stropa.*] Tromperie.

† Donneur de cassades, *f. m.* [*Ludifactor.*] Trompeur.

Faire une cassade. C'est à certains jeux, comme au Breland, faire un renvi avec vilain jeu, pour obliger les autres joueurs à quitter.

CASSAILLE, *f. f.* Terme de Laboureur. C'est la levée des guérets, ou la première façon qu'on donne à la terre & l'ouvrant après Pâques.

CASSANT, CASSANTE, *adj.* [*Fragilis.*] Fragile. Qui se peut casser ou rompre aisément. (Le verre est fort cassant. Les métaux aigres sont fort cassans. L'acier est plus cassant que le fer. L'albâtre est une pierre tendre & fort cassante.) Les Vitriers parlant du verre, au lieu de cassant, disent qu'il est cassilleux, lorsqu'en y apliquant le diamant pour le couper, il se casse en plusieurs morceaux.

On appelle poires cassantes, celles qu'on peut rompre aisément entre les mains, pour les distinguer des poires qui ont beaucoup d'eau, qu'on appelle poires fondantes. Acad. Franç.

CASSATION, *f. f.* [*Abrogatio.*] Terme de Pratique. Acte de Justice qui casse & annule. (Obtenir une requête civile en cassation d'arrêt. Le Maît.)

CASSAVE, *f. f.* Pain fait avec la racine du Manioc, dont on se nourrit dans les Isles Antilles, & ailleurs.

CASSE, *f. f.* [*Casia.*] Gousse qui croît aux Indes sur un arbre fort haut, & qui purge la bile & la pituite de l'estomac. Dal. (Cette casse est bonne.) On dit, un bâton de casse, & la casse est proprement la pulpe qui est contenuë dans ces bâtons, & qui a une moëlle noire, douce & épaisse qui a été tirée de dedans les gouffes de l'arbre qui produit la casse. Les Apotiquaires font passer cette pulpe par un tamis avec une spatule, & ils appellent cela monder de la casse. On se sert de la casse à des potions & à des lavemens. Il y en a de deux fortes. La purgative & l'aromatique ou odorante.

La casse purgative. [*Cassia, cassia fistula nigra, siliqua Ægyptiaca, vel Indica.*]

Casse odorante ou Aromatique. [*Cassia, cassia aromatica, cassia odorata.*] C'est l'écorce d'un arbre sauvage qui vient de soi-même & sans culture dans les Indes Orientales. Cette écorce ressemble à la canelle & approche de son goût.

Casse. [*Modioli.*] Terme d'*Architecture*. L'entre-deux des modillons, où il y a des roses.

Casse. [*Catinus excoquendo auro vel argento.*] Terme d'*Orfèvre*. Vase fait de cendres de lessives & d'os pilez, qui sert à raffiner & à séparer l'or & l'argent.

Casse d'Afinage, ou Casse à affiner, qu'on nomme aussi *coupelle d'affinage*. C'est une terrine de grez qu'on remplit de cendrée; & dans laquelle, après qu'elle a été recuite à un grand feu, on met l'argent qu'on veut raffiner, avec le plomb qui sert à l'affinage.

Casse. Espèce de mouffeline, ou toile de coton, très-fine, qui vient des Indes Orientales, particulièrement de Bengale.

Casse. [*Capsula.*] Terme d'*Imprimerie*. Ce dans quoi les Imprimeurs mettent leurs lettres, & qui est divisé en plusieurs petits quarrés qu'on appelle *cassetins*, & qui est posé sur des tréteaux dans l'Imprimerie.

On appelle *Casseau*, la moitié de la casse où les Imprimeurs placent leurs lettres; en suposant la casse partagée horizontalement dans sa longueur. Le *casseau supérieur*, ou *hautes casses*, sert à mettre les grosses & petites capitales. Dans le *casseau inférieur*, ou *basses casses*, on met le caractère courant, & tout son accompagnement.

Casse. [*Theca calamaria.*] La partie de l'écritoire de poche où l'on met les plumes. (La casse de l'écritoire est rompue.)

* *Cassé, adj. f.* [*Vox fusca.*] Ce mot se dit de la voix, & signifie *foible, débile*. (Il dit cela d'une voix si cassé & si débile, que ceux qui étoient auprès de lui, eurent peine à l'entendre. *Vaug. Quint. Curt. l. 7. ch. 7.*)

CASSÉ, CASSÉE, *adj.* [*Fractus, ruptus.*] Rompu. (Bras cassé, verre cassé, tête cassée.)

Cassé, Cassée, adj. [*Abrogatus.*] Annulé. (Privilège cassé. Sentence cassée.)

* *Cassé, Cassée, adj.* [*Ætate confectus.*] Vieux, infirme. (C'est un homme cassé.)

* *Cassé, Cassée, adj.* [*Vox fusca.*] Ce mot se dit de la voix, & signifie *foible, & qui n'en peut plus*. (Chanter d'un ton triste & cassé. *Voit. Poës.*)

Casse-cou, s. m. C'est un endroit dangereux, où il est aisé de tomber. On dit tous les jours, cet escalier est un *casse-cou*.

Casse-cul, s. m. Terme *bas & populaire*, pour signifier une chute qu'on fait en tombant sur le derrière. (Se donner un *casse-cul*.)

† *Casse-museau, s. m.* [*Pugnum in nasum. Pistorius globulus.*] Ce mot, au propre, pourroit signifier un coup de poing sur le nez, ou autre chose qui offense le visage; mais il n'est pas en usage. Dans un sens contraire & au figuré, *casse-museau* est le nom qu'on donne à une sorte de pâtisserie mole, tendre, creuse & fort délicate, qu'on appelle autrement *petits choux*.

Casse-noisette, s. m. Petit instrument de bois pour casser des noisettes. On donne aussi ce nom à une sorte de geai qu'on appelle *casse-noix*, ou *casse-noisette*.

CASSENOLLE. C'est proprement la noix de galle, dont on se sert pour la teinture en noir. Elle vient sur une sorte de chêne.

CASSER, *v. n.* [*Frangere, confringere.*] Rompre, briser. (Un peu de plomb peut casser la plus belle tête du monde. *Voit. Poës.* Casser un verre, un miroir. Casser des noix, des noisettes, des noix. Casser du grès, du sel, c'est le briser & le réduire à de menuës parties. Casser des motes de terre. Casser une corde de lut, de viole, &c.)

Casser, v. a. [*Abrogare.*] Terme de *Palais*. Annuler. (Casser un arrêt. Casser une sentence, un acquit.)

Casser, v. a. [*Militem militiâ solvere.*] En parlant de soldat, c'est *desarmer un soldat à la tête de la compagnie, ou du régiment, le remercier de son service; mais en parlant d'officier, c'est le faire remercier, de la part du Roi par un Commissaire, des services qu'il a rendus, le renvoyer.* (Casser un soldat, casser un officier.) On dit aussi *casser un Présidial*, ou autre corps de justice ou de police; c'est-à-dire, révoquer les lettres de sa création & de son établissement. (Casser un Parlement, une assemblée, &c.)

Casser, v. a. [*Missum exercitum facere.*] En parlant de régiment ou de compagnie, c'est le remercier, & le renvoyer de la part du Roi. (Casser un régiment, casser une compagnie, casser des troupes; c'est les licentier & les congédier.)

† *Casser quelcun aux gages.* [*Dimittere.*] C'est se défaire de quelcun qui est à charge.

Se casser, v. r. [*Frangi, rumpi.*] *Je me casse, je me suis cassé, je me cassai.* Se rompre. Se briser. (Une glace de miroir qui est en danger de se casser. Se faire casser la tête. Les cordes de lut se cassent.)

Se casser, v. r. [*Senectute, ætate confici.*] Il signifie devenir cassé, foible & vieux. (Cet homme se casse tous les jours: & dans un sens actif, on dit, les chagrins & la fatigue l'ont beaucoup cassé.)

CASSEROLE, *s. f.* [*Catinus ex ære cyprio.*] Manière de plat de cuivre étamé, de fort petit bord, & bien plus creux que les plats ordinaires, propre à faire des fricassées, ou des ragoûts. (Une casserole très-forte & très-bonne.)

CASSERON, *s. m.* [*Loligo.*] Sorte de poisson volant.

CASSEUR, *s. m.* [*Thrafo.*] Ce mot n'est en usage qu'en cette phrase. C'est un grand *casseur* de raquettes; pour dire, c'est un *hableur*, un *fanfaron*.

CASSETTE, *s. f.* [*Cassula, arcula.*] Petit coffre couvert de cuir ou d'étoffe. (Une jolie cassette.)

† CASSE-TÊTE, *s. m.* [*Letum caput.*] Ce mot est burlesque; on le donne à des vins fumeux, grossiers & mal-faisans, qui enivrent & donnent des maux de tête. On le dit encore dans un sens plus figuré, en parlant des sciences difficiles, & de tout ce qu'on a peine à concevoir sans une forte application. Ainsi la plupart des gens qui ne connoissent pas l'algèbre, disent que l'algèbre est un *casse-tête*.

CASSETIN, *s. m.* [*Typorum loculamentum.*] Terme d'*Imprimeur*. Petit quarré qui est dans la casse, & où l'on met une même lettre. (La casse est divisée en plusieurs cassetins.)

CASSIDOINE, *s. f.* [*Murrha.*] Manière de pierre précieuse, embélie de veines, de diverses couleurs. (Une belle cassidoine.)

CASSIER, ou CANIFICIER. Arbre qui porte des filiques dont on tire une moüele purgative, qu'on nomme *Casse*.

CASSIN. Terme de *Manufacture*. C'est une espèce de chassis élevé au dessus du métier des ouvriers à la navette, dans lequel sont attachées plusieurs poulies, pour porter les ficelles, qui servent à faire les façons des étofes.

CASSINE, *f. f.* [*Casula.*] Mot qui vient de l'Italien *casina*, & qui signifie une petite maison de campagne.

Les Provençaux appellent *cassine*, une petite maison hors de la Ville, avec quelques fonds à l'entour. La Ville de Marseille est environnée d'une infinité de *cassines*. On ne connoît point ailleurs ce mot, qui étoit fort en usage autrefois, pour exprimer une petite maison de campagne. Rabelais, *l. 4. ch. 13.* de Pantagruel: *Finablement les mena banqueter dans une cassine hors la porte.* Et Belleau :

Alez & n'aiez peur que les dents assassines
Des vieux loups affamez abordent vos *cassines*.

CASSIOPÉE, *f. f.* [*Cassiopeia.*] Constellation céleste qui est dans la partie boréale du Ciel, composée de plusieurs étoiles fort apparentes.

CASSOLETTE, *f. f.* [*Acerra odoraria.*] Vase de métal où l'on met des senteurs pour exhaler.

* *Cassollette*. Senteur agréable. On le dit aussi ironiquement des mauvaises odeurs.

CASSONADE, **CASTONADA**, *f. f.* [*Saccharum non expurgatum.*] L'un & l'autre se dit, mais l'usage déclaré est pour *cassonade*. Sorte de sucre un peu gros, & qui n'est point raffiné.

CASSURE, *f. f.* [*Fractura, fractio.*] Il se dit en parlant de lame d'épée, de couteau, &c. & il signifie rupture. (Si vous cassez une lame d'épée, & que dans la cassure vous trouviez la lame de couleur grise, la lame est bonne. *Liancourt, Maître d'armes.*)

CASTAGNETTE. Etofe de soie, de laine & de fil, qui se fait par les Hautelisseurs de la faïetterie d'Amiens.

CASTAGNETTES, *f. f.* [*Crumata.*] Petit instrument de bois résonnant, qui se lie au pouce avec une corde, & qui est fait en forme de cuiliéron de cuilier. (Jouër des castagnettes.) Les Mores, les Espagnols & les Bohémiens s'en fervent pour accompagner leurs danses, leurs farabandes & leurs guitares. Ce mot vient de l'Espagnol *castañetas*, & il a été formé de la ressemblance que les parties de cet instrument ont avec les châtaignes. Voiez *les Recherches d'Antiquité de Spon, Dissert. 8.*

CASTALIDES. On apelloit ainsi les Muses, du nom de *Castalie*, fontaine qui leur fut consacrée.

CASTELOGNE, ou **CASTALOGNE.** Couverture de lit faite sur le métier des Tisserands avec de la laine très-fine. Ces couvertures se faisoient autrefois en Catalogne, & il est probable que c'est de là qu'elles ont pris leur nom; beaucoup d'ouvriers les nomment même *Catalogne*.

CASTILLAN. Monoie d'or qui a cours en Espagne, & qui vaut quatorze réales & seize deniers, ou trois livres dixfols, monoie de France.

Castillan, est aussi un poids dont on se sert en Espagne pour peser l'or. C'est la centième partie d'une livre, poids d'Espagne, qui est d'environ d'un septième par cent plus foible que la livre, poids de marc de Paris. Ce qu'on appelle un poids d'or en Espagne, s'entend toujours du *Castillan*.

CASTINE, *f. f.* C'est un minéral, ou une espèce de terre particulière, qui se rencontre mêlée avec la mine de fer.

CASTOR, ou **BIÈVRE**, *f. m.* [*Fiber.*] Animal amphibie qui a le poil d'un blanc couleur de cendre. Il a les dents aiguës. Ses piez de devant sont semblables à ceux d'un chien, & ceux de derrière à ceux d'une oie. Ses piez ont chacun cinq doigts. Il a la queue fort grosse. A côté de l'aîne il a deux tumeurs, & entre les deux tumeurs sont ses parties naturelles. Le castor vit de feüilles & d'écorces d'arbres. Il n'est pas vrai ce qu'on dit, qu'il s'arrache les testicules lorsqu'il est chassé. On ne les lui fauroit arracher sans le faire mourir. Il aime éperdûement ses petits, & il a une finesse admirable. Voiez *Jonston.* (Castor mâle. Castor femelle. La queue du castor est large, & quand il est dans l'eau il s'en sert comme de gouvernail.)

Castor, *f. m.* [*Petastus ex fibrinis pilis.*] Ce mot signifie, au figuré, un chapeau de poil de castor. *Un demi castor*, c'est un chapeau où il n'y a que la moitié de castor, & le reste d'autre poil.

CASTOREUM. Liqueur enfermée dans de petites bourfes, qu'on trouve vers les aînes du castor, tant dans les femelles que dans les mâles. Cette liqueur entre dans la thériaque & le mithridat, & on s'en sert à composer divers remèdes céphaliques & histériques. On en fait aussi l'*huile de castor*.

CASTRAMÉTATION, *f. f.* [*Castrametatio.*] L'art de mesurer & de tracer les camps; l'art de bien placer un camp, une armée. Ce mot est plus Latin que François. La *Castrametation* étoit le grand art des Romains; c'étoit bien plus par l'art & la discipline de leurs campemens, que par leur valeur & par leurs batailles, qu'ils conquéroient l'Univers, ou qu'ils en prenoient possession, commençant toujours par se bien camper & comme enraciner dans le país qu'ils vouloient aquérir, & qu'ils aquéroient souvent par cette seule voie de fait.

CASTRATION, *f. f.* Opération de Chirurgie. C'est une amputation des testicules, qu'on est obligé de faire lorsqu'ils sont ataquez de mortification ou de farcocèle qui n'ont pû céder aux opérations ordinaires.

Castration des Poissons. On a donné ce nom à un secret découvert depuis quelque tems en Angleterre, pour engraisser les poissons, & les rendre d'un meilleur goût. On doit la découverte de ce secret à un Marchand de poisson, qui en fit part à M. Sloane, Président de la Société Royale de Londres, lequel l'a communiqué à l'Académie des Sciences de Paris. Voiez les *Mémoires de cette Académie, année 1742.*

CASUALITÉ, *f. f.* [*Casus, fortuna.*] Ce qui est fondé sur le cas fortuit, qui n'a rien de certain, ni d'assuré.

CASUEL, *f. m.* [*Proventus fortuitus.*] Profit qui arrive par hazard au Curé. (Le casuel d'une Cure.)

Casuel, *f. m.* C'est le nom d'un fort gros oiseau qui fut aporté en 1597. en Europe par les Holandois. On fit à l'Académie des Sciences la dissection d'un *casuel*, qui avoit été quatre ans à Versailles. M. Perraut en a fait la description dans ses Mémoires.

Casuel, *Casuelle*, *adj.* [*Fortuitus.*] Qui est sujet au hazard. (Chose fort casuelle.)

Parties casuelles. Voiez *Parties*.

CASUELLEMENT, *adv.* [*Fortuitè.*] D'une manière casuelle & fortuite. (Cela est arrivé casuellement.)

CASUISTE, *f. m.* [*Casuiſta, moralis Theologus.*] Il faut écrire & prononcer *Casuiſte*, & non pas *Casuite*. C'est celui qui entend, fait & explique les cas de conscience. (Un Casuiſte relâché. Escobar a fait un recueil des opinions des Casuiſtes qui l'ont précédé. C'est du sein de l'Espagne qu'on a vû sortir tous les fameux Casuiſtes, Escobar, Tambourin, Bauny, Filiutius, &c. *Baillet*. C'est un problème si les Casuiſtes ont fait plus de bien que de mal à la Religion.)

Ne va point, *Casuiſte* ignorant & chagrin,
Damner, pour un ruban, ton innocent prochain.
Villiers, Art de prêcher.)

C A T.

CATACHRÈSE, ou CATACRÈSE, *f. f.* [*Catachreſis.*] Terme de *Grammaire*. C'est un mot Grec. Figure par laquelle, au défaut d'un mot propre, on se sert d'un autre qui en approche, comme lorsqu'on nomme *parricide* celui qui a tué sa mère, son frère ou sa sœur, quoique ce mot *parricide* ne signifie proprement que *celui qui a tué son père*.

Catachrèse. [*Abuſio vocis.*] C'est aussi une figure de *Rétorique* par laquelle on abuse d'un mot, & on s'en sert comme d'une chose fort différente. Comme, lorsqu'on dit, un cheval ferré d'argent. Aler à cheval sur un bâton, & autres façons de parler semblables.

CATACOMBES, *f. f. pl.* [*Catacumbæ.*] Les uns font ce mot du genre masculin, & les autres du féminin. On appelle de ce nom qui vient du Latin *catacumba*, ou *catatumba*, des grottes souterraines qui sont à trois milles de Rome, où les anciens Romains enterroient leurs morts. On a cru long-tems que ces lieux avoient été les cimetières des premiers Chrétiens, & qu'ils y avoient enterré des Martyrs. On les va visiter encore par dévotion ou par curiosité; & l'on en tire des reliques qu'on envoie dans tous les païs Catholiques, après les avoir baptisées du nom de quelque Saint. On a découvert de semblables catacombes, ou cimetières souterrains proche de Naples, & dans la Sicile, &c.

CATADOUPES. Voyez *Cataractes*.

CATAPALQUE, *f. m.* [*Tumulus inanis.*] Décoration d'*Architecture* ou de *Sculpture* pour la représentation d'un cercueil; qu'on place dans les Temples pendant les obsèques des Grands.

CATAGMATIQUES, *f. m.* Médicaments propres à fonder les os rompus, & à faire venir plus promptement le calus. Ce mot est aussi adjectif: il vient du Grec *κατάγμα*, fracture.

CATALECTE. Terme de *Poëſie*. Vers à qui il manquoit quelques piez ou quelques syllabes.

CATALEPSIE. [*Cataleptis, congelatio.*] C'est une maladie du cerveau qui tient de la nature de l'apoplexie. C'est une affection soporeuse avec une convulsion tonique de tout le corps, qui le retient dans la même posture où la maladie l'a surpris. Cette maladie est très-rare; tous les auteurs qui l'ont vûe, ont jugé qu'elle méritoit observation, & en ont décrit l'histoire. Le premier de tous est Galien, sur le *premier Commentaire de Prorrhétiques, sect. 2. part. 56.* qui propose l'histoire d'un de ses disciples surpris d'une catalepsie provenant de ce qu'il s'étoit trop livré à l'étude. « Il étoit, dit-il, entièrement » inflexible, étendu & roide comme du bois; » il avoit les yeux ouverts & paroïſſoit nous

» regarder si fixement, qu'il ne les clignoit point
» du tout, néanmoins il ne parloit point. Il dit
» aussi qu'il entendoit tout ce que nous disions,
» mais confusément, & répétoit même quelque
» chose dont il se souvenoit, & il dit qu'il
» regardoit tous les assistans; de sorte que se
» souvenant des actions de quelques-uns, il les
» exposoit; mais qu'il ne pouvoit parler ni
» remuer aucune partie. » Fernel, *l. 3. des maladies des parties chap. 2.* rapporte deux histoires en ces termes: « Un particulier, pendant qu'il » s'appliquoit assidûment à l'étude & à écrire, » fut subitement frappé de ce mal, & resta si » roide, qu'étant assis & pressant la plume avec » les doigts, aiant les yeux fixés sur son livre, » il sembloit s'appliquer toujours à la même étude, » jusqu'à ce qu'ayant été appelé & remué, » on reconnut qu'il étoit sans sentiment ni » mouvement. J'en visitai un autre qui étoit » comme un mort, il ne voïoit ni n'entendoit; » & quoiqu'on le piquât, il ne le sentoit point; » il avoit pourtant la respiration libre, & avaloit » promptement tout ce qu'on lui mettoit dans la » bouche: si on le levoit du lit, il se tenoit tout » seul, si on le pouſſoit, il marchoit, & en » quelque posture qu'on lui mit la main, le bras, » ou la jambe, il y restoit fixe & immobile; » vous eussiez dit que c'étoit un phantôme ou » une statuë qui marchoit par quelque artifice. » On connoît aisément cette maladie par ces histoires proposées par Galien & par Fernel, & par celle d'une fille cataleptique, que M. Dionis a détaillée à la fin de sa *Dissertation sur la mort subite*, imprimé en 1710.

CATALEPTIQUE, *f. m. & f.* [*Catalepticus.*] Celui qui est ataqué, ou celle qui est ataquée de catalepsie.

CATALOGUE, *f. m.* [*Index, catalogus.*] Liste de plusieurs noms de suite. (Faire un catalogue. Le catalogue des Saints. Le catalogue des livres de cette bibliothèque est rangé par ordre alphabétique. Un régent a le catalogue de ses écoliers.)

Iras-tu, me traitant d'ennuieux pédagogue,
Des martires d'himen grossir le *catalogue*?
Poëte Anonyme.)

CATALOTIQUE. Remède pour dissiper les marques grossières des cicatrices qui paroïſſent sur la peau.

CATANANCE, *f. f.* Plante dont les feuilles ressemblent à celles du *Coronopus*, ou corne de cerf, mais plus blanchâtres. Voyez *Tournefort*.

CATAPASME, *f. m.* Mélange de poudre qu'on applique sur la tête, sur le cœur, ou sur d'autres parties pour les fortifier. Il y a aussi un cataplasme, ou mélange de senteurs pour parfumer les habits.

CATAPELTE, *f. f.* Instrument de suplice, qui étoit autrefois en usage.

CATAPHORE, *f. f.* [*Cataphora.*] Maladie soporeuse.

CATAPHRACTE, *f. m.* Terme de *Chirurgien*. Espèce de bandage dont on se sert pour les luxations, ou les fractures des côtes, des vertèbres, des clavicules, du sternum. Voyez-en la description dans le *Diction. des termes de Médec. & de Chirurg.* par M. Col-de-Villars.

CATAPHRIGIENS. Hérétiques dont parle Saint Epiphane, hérésie 48. qui reconnoïſſoient Montan pour Prophète.

CATAPLAME, *f. m.* [*Cataplasma.*] Médicament externe en forme de bouillie, fait avec fruits,

racines, feuilles, semences, fleurs recentes, pilées ou cuites, auxquelles on ajoûte poudres, farine, graisses & huiles pour adoucir les douleurs, ramolir, faire supurer, refondre, &c.

CATAPUCE, ou autrement *Palma christi*, *Ricinus*, ou *Regium gramen*, plante qui croît aussi haut que le figuier, & dont les feuilles ressemblent assez à celles du plane, mais plus grandes, plus noires & plus lissées. On fait de sa graine une huile bonne à brûler, & qui entre dans la composition de quelques emplâtres.

CATAPULTE, *s. f.* [*Catapulta.*] Machine de guerre dont les Anciens se servoient pour lancer des javelots & des traits d'une grosseur extraordinaire. Plusieurs auteurs ont décrit cette machine, & l'on en voit l'explication dans l'*Abrégé de Vitruve*, planche 11. & dans le *Père Daniel*, pag. 60. du premier tome de son histoire de la Milice Française. Les Catapultes servoient aussi à jeter des pierres.

CATARACTE, *s. f.* [*Oculi suffusio.*] Terme d'*Oculiste*. Altération de l'humeur cristalline de l'œil qui a entièrement perdu sa transparence, & qui est devenuë opaque, sinon dans toute sa masse, au moins dans une partie de son épaisseur. (La cataracte noire ne se peut guérir. *Deg. Oter une cataracte.*)

Cataracte. [*Cataracta.*] Chute d'eau avec grand bruit. *Les cataractes du Nil*, qu'on nomme aussi *Catadoupes*. *Les cataractes du Ciel.*)

Cataracte, signifie proprement une ouverture; les cataractes du Nil sont ainsi apellées, parce que le fleuve y passe entre un grand nombre de rochers, comme par cent ouvertures ou ruptures.

CATARRE, que d'autres prononcent mal *Caterre*, *s. m.* C'est une fluxion d'humeur séreuse sur quelque partie du corps, qui en blesse les fonctions; *καταρρής*, en Grec, signifie distillation.

CATASTROPHE, *s. f.* [*Catastrophe, exitus.*] Ce mot vient du Grec, & il signifie, fin, issuë d'une chose. La défaite générale de quelques choses. (Alons voir alumer le bûcher d'Hercule, & représenter sa catastrophe sur le Mont *Ceta*. *Abl. Luc. t. 2. Amours.*)

Catastrophe. [*Fabulæ exitus.*] Terme de *Poësie dramatique*. C'est un événement contraire aux premières apparences, heureux quelquefois, & malheureux d'ordinaire. (Toutes les choses qui sont dans le nœud, doivent tendre à la catastrophe, & doivent la préparer avec esprit; c'est-à-dire, sans la découvrir.)

Catastrophe. Ce mot se prend aussi figurément, & signifie un événement fâcheux, ou qui a quelque chose qui doit surprendre. (La vie de Jules César se termina par une étrange catastrophe.)

CATÉ, ou LYCIUM. C'est un extrait d'un arbre épineux; dont la feuille est semblable à celle de la bruiere. Cet extrait est amer & astringent. C'est un bon remède pour rafermir les gencives, pour arrêter les fluxions, pour les flux de ventre, & les douleurs des yeux.

CATEAU, *s. f.* Petite Catherine.

CATÉCHISER, *v. a.* [*Pueros christianæ religionis mysteriis erudire.*] Instruire sur les articles de la Foi. (Catéchiser le peuple.) C'est aussi tâcher de persuader quelque chose à quelcun. (Je veux le catéchiser.)

CATÉCHISME, *s. m.* [*Catechismus.*] Petit livre qui contient toutes les instructions de la Religion. (Le grand Catéchisme de Canisius, est fort estimé. Celui de Montpellier par le Père Pouget, Prêtre de l'Oratoire, est meilleur.)

Catéchisme. [*Puerorum institutio ad christianam religionem.*] Instruction qu'on fait sur quelque point de la Religion. (Faire le Catéchisme.)

CATÉCHISTE, *s. m.* [*Qui christianæ religionis elementa tradit.*] Celui qui fait le Catéchisme.

CATÉCUMENE, (CATÉCHUMENE,) *adj.* [*Catechumenus.*] Il vient du Grec, & est un terme d'*Eglise*, comme tous les précédens depuis *catéchiser*; il signifie la personne qu'on instruit des principes de la Religion chrétienne. (Il est catécumene. Elle est catécumene.) Ce mot est aussi au substantif, car on dit un *catécumene* bien instruit. (Les premiers Chrétiens enseignoient les catécumenes avec amour. *Abl. Luc.*)

CATÉDRALE, CATÉDRALE, (CATHÉDRALE,) *adj.* [*Cathedralis.*] Ce mot se dit des Eglises qui ont pour chef quelque Evêque, ou quelque Archevêque. (Une Eglise Cathédrale.)

CATÉDRALE, (CATHÉDRALE,) *s. f.* [*Ecclesia Cathedralis.*] Eglise Cathédrale. (L'Eglise Nôtre-Dame est la Cathédrale de Paris. Saint Jean est la Cathédrale de Lyon. L'Eglise Cathédrale d'Amiens est la plus belle Eglise du Royaume.)

Les Eglises Cathédrales sont ainsi apellées à cause de la chaire, où s'asseioit autrefois l'Evêque pendant l'Office.

CATÉGORIE, *s. f.* [*Categoria.*] Terme de *Philosophie*. Diverses classes auxquelles Aristote a voulu réduire les objets de nos pensées. Ce Philosophe en met dix; mais Messieurs de Port-Royal n'en comptent que sept, & l'on pourroit tout réduire à deux, à la substance & au mode.

Catégorie. [*Ordo.*] Ce mot se prend quelquefois pour *sorte*, & l'on dit de deux choses, qu'elles sont ou ne sont pas de même *catégorie*, selon qu'elles sont semblables ou différentes.

† CATÉGORIQUE, *adj.* [*Categoricus.*] Ce mot se dit en riant, & signifie, qui est comme il faut. Qui est dans les règles de l'honnêteté, de la bienséance, du devoir. (Cela n'est pas catégorique.)

† CATÉGORIQUEMENT, *adv.* [*Categoricè.*] Comme il faut. Raisonnablement. (Voilà parler catégoriquement.)

CATEL. Ancien mot, autrefois fort en usage dans la Bretagne, où l'on disoit, *catels*, & en Latin *catella* & *catalla*, biens meubles, & éfets mobiliers. Il y a dans la somme de Boutillier, un titre en ces termes: *De la différence des meubles cateulx & des héritages*. Voiez *Hévin sur les Arrêts de Frain*, & *du Cange sur Joinville*, pag. 37.

CATERGI, *s. m.* C'est le nom que l'on donne aux Voituriers dans les Etats du Grand Seigneur.

CATERINE, (CATHERINE,) *s. f.* [*Catharina.*] Nom de femme. Son diminutif est *Cateau*. (Catherine de Médicis acablée d'années & de chagrins, rendit l'esprit.)

CATERRE. Voiez *Catarre*.

CATERREUX, CATERREUSE, (CATARREUX,) *adj.* [*Epiphoræ obnoxius.*] Sujet aux fluxions & aux caterres. (Il est caterreux. A quinze ou seize que nous étions, il ne donna qu'un vieux coq caterreux. *Abl. Luc. t. 2. Jupiter le tragique.*)

CATHÉRETIQUE, *adj.* & *s. m.* Médicament propre à consumer les chairs baveuses.

CATHARTIQUE, *adj.* Terme de *Médecine*. On apelle ainsi les remèdes purgatifs.

CATHADRATIQUE. Ce Droit est dû aux Evêques, par la Loi Diocésaine, en considération de la chaire Episcopale: il est

évalué à deux fols dans le chapitre *Conquerente*, de *offic. Judic. ordinar.* mais dans les Diocèses où il subsiste, on suit l'usage, ainsi que pour le tems de l'exaction; car on ne l'exige, dans certains lieux que dans les Synodes; & dans d'autres, il se paie tous les ans: en France on ne le connoît plus.

CATHÉDRANT, *f. m.* Celui qui enseigne en chaire, ou qui préside dans un acte public.

CATHETER, *f. m.* [*Catheter.*] Mot Grec, & terme de *Chirurgie*. Sonde creusée & courbe, dont on se sert pour tirer l'urine de la vessie, ou pour en connoître les maladies ou celles de son canal.

CATHETERISME, *f. m.* [*Urinæ detractio.*] Opération de *Chirurgie*, par le moien de laquelle on tire l'urine qui est retenuë dans la vessie.

CATI. Ce mot signifie plusieurs choses: 1°. Un poids de la Chine, qui revient à une livre quatre onces, poids de marc. 2°. Le poids qui est en usage dans tout le Japon, à Batavia, & encore ailleurs. 3°. Un petit poids, dont les Lapidaires Orientaux se servent pour peser les émeraudes. 4°. Une monnaie de compte dont on se sert à Java. 5°. Une sorte d'apprêt qui se donne aux étofes de laine, par le moien de la presse, pour les rendre plus fermes & plus lustrées.

CATIANG. Espèce de légume, ou petit pois, qui croît en quelques lieux des Indes Orientales, en particulier sur les côtes de Malabar. Les Holandois en font un commerce considérable dans les autres lieux des Indes où ce légume ne croît pas.

CATIMINI, *adv.* [*Clam, placidè, suspensò gradu.*] C'est surprendre quelcun secrètement & d'une manière cachée. (Il m'a pris en catimini. *Danet.*)

CATIN, *f. f.* Nom de fille. Petite Caterine. *Catin*, se prend aussi en mauvais sens. C'est une *catin*; c'est-à-dire, une fille de mauvaise vie.

CATIR, *v. a.* [*Premere.*] Terme de *Dégraisseur*. Presser. (Catir des bas.) *Catir* est aussi donner le *cati* aux rations, aux serges, &c. Voyez *Cati*.

CATISSEUR. Ouvrier qui travaille dans les manufactures de lainage à presser les étofes, pour leur donner le *cati*. Voyez *Cati*.

CATOLICITÉ, (**CATHOLICITÉ**,) *f. f.* [*Fides catholica.*] Foi catolique. Ce mot se dit en quelque façon en raillant. (Sa catolicité n'est pas grande. C'est un Docteur dont la catolicité est un peu suspecte.)

CATOLICON, (**CATHOLICON**,) *f. m.* [*Catholicum medicamentum.*] Terme d'*Apoticaire*. Composition de divers médicamens servant à purger toute sorte de méchantes humeurs, la bile, la pituite. C'est un électuaire mol, purgatif. Il signifie universel, à cause qu'il convient à toutes les maladies, & qu'il n'est nuisible à aucune.

* *Catolicon*. On appelle aussi de ce nom, mais par figure, un ouvrage en prose & en vers, composé contre les Etats convoquez à Paris le 10. Février 1593. Cet écrit, encore plus connu sous le titre de *Satire Ménippée*, est une ingénieuse satire contre les Etats, & contre les chefs de la Ligue. Et on le nomme *Catolicon d'Espagne*; c'est-à-dire, remèdes efficaces que donnoit l'Espagne aux Ligueurs, pour venir généralement à bout de tout ce qu'ils entreprendroient. (Le *Catolicon d'Espagne* est plaisant.) On dit aussi, sans ajouter le mot d'Espagne, le *Catolicon* mérite d'être lû, & il y a beaucoup d'esprit dans cet ouvrage.)

* **CATOLIQUE**, (**CATHOLIQUE**,) Comme ce mot qui vient du Grec, signifie universel; on appelle en Chimie, *Fourneau catolique*, un fourneau qui est tellement disposé, qu'on y peut faire toute sorte d'opérations & même celles qui demandent le feu le plus violent. Et en *Gnomonique* on appelle, *Quadran catolique* ou *universel*, un quadran dont on se peut servir pour connoître les heures en divers païs, & à toute élévation du pole.

Catolique, *adj.* [*Catholicus.*] Qui est dans la générale & véritable créance. (Eglise catolique. Doctrine catolique.)

Catolique, *f. m. & f.* Celui ou celle qui est dans la générale & véritable créance. (C'est un catolique, c'est une catolique.)

* *C'est un Catolique à gros grains*. Proverbe, pour dire, *qui n'est pas fort dévot*, ou *qui ne croit pas tout ce qu'il faut croire*.

CATOLIQUEMENT, (**CATHOLIQUEMENT**,) *adv.* [*Catholicè.*] D'une manière pieuse & catolique. (Vivre catoliquement.)

CATOPTRIQUE, (**CATHOPTRIQUE**,) *f. f.* [*Cathoptrica.*] Science qui considère la vûë en tant que réfléchië de dessus les miroirs ou autres surfaces polies. *Catoptrique* est aussi adjectif. *Quadran catoptrique*, c'est un quadran qui marque les heures par un raïon réfléchi.

CATOPTRAMANTIE, *f. f.* Espèce de Divination dans laquelle on emploie un miroir.

CATTEROLES. Terme de *Chasse*. Lieu où les lapins font leurs petits, & qu'ils rebouchent tous les jours jusqu'à leur sortie.

CAV.

CAVADAS, ou **CAVADO**. Mesure dont on se sert en Portugal pour les huiles.

CAVAGNOLE, *f. m.* Sorte de jeu fort en usage à la Cour & à Paris depuis plusieurs années. C'est un jeu de pur hazard.

On croiroit que le jeu console;
Mais l'ennui vient à pas comptés,
A la table d'un *Cavagnole*,
S'asseoir entre deux Majestés.

*Volt. Ep. à la Princesse de ***.*

CAVALCADE, *f. f.* [*Solemnis ad pompam instituta equitatio.*] Il vient de l'Italien *cavalcata*. Cavaliers habillez superbement, & montez sur de beaux chevaux magnifiquement enharnachez, & qui acompagnent quelque Prince ou quelque autre personne de qualité, à une entrée, ou à la prise de possession de quelque dignité. (Cavalcade superbe, pompeuse, magnifique, incomparable, glorieuse, admirable. On fait combien est fameuse la cavalcade qu'on fait à Rome, depuis le Vatican jusqu'à S. Jean de Latran, lorsqu'on fait un nouveau Pape.)

† *Cavalcade*, *f. f.* [*Ad oblectationem equitatio.*] Il signifie aussi une petite traitte qu'on fait à cheval; mais il ne se dit qu'en riant.

CAVALCADOUR, *f. m.* On appelle chez le Roi & chez les Princes, *Ecuier cavalcadour*, l'écuier qui a soin des chevaux, & de tous les équipages de l'écurie. Ce terme n'a point d'autre usage.

CAVALE, *f. f.* [*Equa.*] La femelle du cheval. (Une belle & bonne cavale.)

CAVALERIE, *f. f.* [*Equitatus.*] Soldats à cheval. (La cavalerie de Darius étoit de trois cens mille chevaux. *Vaug. Quint. l. 3.* Les ennemis sont forts en cavalerie. *Abl.*)

CAVALET, *f. m.* Terme de *Verrerie*. C'est ce qui couvre la lunelle & qui fait baisser la flâme, pour échauffer l'arche du four.

CAVALIER, *f. m.* [*Eques.*] Celui qui est, ou qui va à cheval.

Cavalier. [*Eques.*] Soldat qui sert à cheval dans une compagnie de cavalerie.

Cavalier. Gentilhomme qui porte l'épée.

Cavalier. Gentilhomme Italien, qui est d'un Ordre de Chevalerie. (Le cavalier Marin est un des Poètes Italiens le plus fleuri.)

Cavalier. [*Editus agger.*] Terme de *Fortification*. Hauteur de terre qu'on élève pour y mettre de l'Artillerie.

Cavalier. Monoie d'argent de Flandres, où l'on en fabrique peu. (Le cavalier est à peu près une demie bajoire de Hollande.)

* *Cavalier, Cavalière, adj.* [*Urbanus, liberalis, honestus.*] Aisé, libre, galant, honnête, noble. Qui n'est point assujéti aux régles. (Stile cavalier. Eloquence cavalière.)

* *Cavalier, Cavalière, adj.* [*Liberior, solutor.*] Un peu trop libre. (Cela est un peu cavalier. Ce procédé est un peu trop cavalier.)

A la cavalière, adv. [*Urbanè, comiter.*] D'un air cavalier, libre & aisé. (C'est à la cavalière. *Mol. Préc.*)

CAVALIÈREMENT, *adv.* [*Liberaliter, audacter.*] Librement, fièrement. (Parler de la Religion cavalièrement. Traiter quelcun cavalièrement.)

CAVALOT, *f. m.* Monoie fabriquée sous Louis XII. valant six deniers.

CAVALQUET. Terme de *Guerre*. Manière de sonner la trompette, lorsque l'armée approche des Villes ou qu'elle les traverse.

CAVAN, *f. m.* Mesure dont on se sert à Manille, & en d'autres lieux des Isles Philippines, pour mesurer les grains & les légumes, entre autres le ris. Le *cavan* de ris pèse cinquante livres, poids d'Espagne.

CAUCHEMARE. Voiez *Cochemar*.

CAUCHOIS. Pigeons fort gros. On les appelle à Paris, *Cauchois*, parce que les pigeons de Caux sont plus gros que ceux des autres lieux de Normandie.

Je riois de le voir, avec sa mine étique,
Son rabat jadis blanc, & sa perruque antique,
En lapins de garenne ériger nos clapiers,
Et les pigeons *Cauchois* en superbes ramiers.

Despreaux, sat. 3.

CAUDATAIRE, *f. m.* [*Syrmatidis gerulus.*] Ce mot est Italien, & il ne se dit qu'en parlant de celui qui porte la queue au Pape, à un Cardinal ou à quelque Prélat.

CAUDÉ, CAUDÉE, *adj.* [*Caudatus.*] Terme de *Blason*, qui se dit des comètes & étoiles qui ont une queue. (Il porte d'azur à une étoile caudée d'or.)

CAUDEBEC, *f. m.* [*Petagus Calidobecci stipatus.*] Sorte de chapeau ainsi appelé à cause de la Ville de Caudebec en Normandie, où on fait ces chapeaux.

CAUDILLE. Voiez *Codille*.

CAVE, *f. f.* [*Cavus, cavum, cella vinaria.*] Lieu souterrain voûté qui est au-dessous du rez-de-chaussée, & qui sert à mettre du vin, & quelquefois du bois. On appelle *Rats de cave*, les Commis qui vont marquer les vins, que les Cabaretiers & les Marchands de vin en détail, débitent dans leurs caves, & ailleurs.

Cave. [*Capsula dimensionibus distincta.*] Espèce

de coffre où l'on met des bouteilles de vin lorsqu'on va à l'armée.

Cave. Manière de bouteille d'argent, ou de vermeil doré qu'on met sur la toilette des Dames, & où il y a de l'eau de fleurs d'orange, & autres.

Cave, f. f. On appelle *cave* au Bréland, & à d'autres jeux de cartes, le fonds d'argent que chaque joueur met devant soi. *Acad. Franç.*

Cave, adj. [*Vena cava.*] Ce mot se dit en terme d'*Anatomie*. (Veine *cave*.) Voiez *Veine*.

CAVÉ, *adj.* [*Cavatus, excavatus.*] Ce qui est creusé ou cavé. Ce mot n'est guère d'usage.

CAVEAU, *f. m.* [*Crypta.*] Petite cave.

Caveau. Petite cave dans les Eglises à mettre les corps morts.

CAVEÇON, *f. m.* [*Capistrum.*] Manière de bride dont on se sert dans les Académies pour tenir un cheval qui a la bouche forte. (Serrer un cheval avec le caveçon & la bride.)

CAVÉE, *f.* Un chemin creux. Les troupes trouveront dans leur marche une longue cavée, une grande cavée.

CAVEHANE, *f. f.* Ce mot vient des Turcs. C'est un lieu où l'on vend & l'on prend le café. Le maître de la *Cavehane* gage des violons pour jouer & chanter pendant qu'on prend du café. *Thévenot, Voïage du Levant.*

CAVER, *v. a.* Creuser. *Caver*, vient du Latin *cavare*. C'est creuser; mais en ce sens, il n'est pas si usité que *creuser*.

(Il a mis le pié dans la fosse
Que lui cavoient les destins.

Malh. Poës. l. 2.)

On dit, la mer a *cavé* ce rocher, la rivière a *cavé* sous la pile de ce pont.

* *Caver, v. n.* Terme de *Maître d'armes*. C'est coucher son corps en portant, & en avançant la tête. *Caver*, en ce sens, est fort usité; car on dit, *cavez* le corps & portez.

Caver. Terme de *Jeu*. C'est faire fonds d'une certaine somme qu'on met devant soi pour jouer. On dit, on a obligé ce joueur à *caver* une seconde fois.

* *Caver au plus fort*; c'est-à-dire, mettre les choses au pis.

CAVERAGE. C'est, selon Ragueau, un péage que l'on exige pour les réparations des chaussées. *Hainaut, ch. 106.*

CAVERNE, *f. f.* [*Specus, spelunca.*] Antre. (Une afreuse caverne. C'étoit une caverne profonde qui étoit taillée dans le roc. *Arioste, t. 1.*)

CAVERNEUX, CAVERNEUSE, *adj.* [*Cavernosus.*] Ce mot n'est guère en usage qu'en *Médecine*. Les nerfs *caverneux* sont deux corps plus ou moins gros, dont la partie la plus considérable de la verge est composée. Leur substance interne est rare & spongieuse: lorsqu'elle vient à s'emplier de sang & d'esprits, les nerfs *caverneux* s'enflent, ce qui fait la tention de la verge.

CAVET, *f. m.* [*Sima.*] Terme d'*Architecture*. C'est un membre creux, ou moulure rentrante, qui est faite de la quatrième partie d'un cercle. On s'en sert dans les ornemens des bordures de menuiserie.

CAVIAL, ou CAHVIAR, *f. m.* Œufs d'éturgeon salez. C'est une nourriture fort ordinaire sur les vaisseaux dans le Nord, & dans la mer Noire. Chardin en parle dans son *Voïage en Perse par la Mingrelie*.

CAVILLATION,

CAVILLATION, *f. f.* [*Cavillatio.*] Terme d'*Ecole*. C'est un argument faux, un raisonnement qui n'est fondé que sur une vaine subtilité.

En général, *cavillation*, se prend pour chicane, détour, raillerie, sophisme, quelquefois aussi pour calomnie. On trouve dans nos anciens écrivains François, *Cavillé* & *Cavilleux*, pour railleur; chicaneur, fin, rusé, dangereux, féduisant.

CAVIN, *f. m.* [*Fossa.*] Terme de *Gens de guerre*. C'est un lieu creux, soit chemin ou fossé, dans lequel on peut être à couvert des ennemis, ou aller à eux comme par une tranchée.

CAVITÉ, *f. f.* [*Caverna, cavus sinus.*] Ce mot se dit en matière d'*Anatomie*. Il veut dire une manière de petite chambre. Ce qui est creux dans quelque partie du corps. (Il y a deux cavitez dans la substance de la partie antérieure du cerveau, & une dans la partie postérieure. Il y a dans le cœur des cavitez. Cavité d'os.)

CAULEDON, *sous entendu fracture*. C'est une espèce de fracture transverse, avec inégalité, qui sépare les parties de l'os rompu.

CAULICOLES. [*Caulicoli.*] Terme d'*Architecture*. Ce sont de petites tiges, qui semblent soutenir le haut du chapiteau corinthien.

CAURIS, ou **CORIS**, qu'on nomme aussi, *Bouges*, espèce de petit coquillage blanc, qui vient des Indes Orientales, & qui sert de menuë monnoie en divers endroits.

CAUSATIVE, *adj.* [*Causalis.*] Terme de *Grammaire*, où l'on appelle une *particule causative*, un mot qui sert à déclarer la cause, comme sont les particules *car*, *parce que*, *vû que*, &c.

CAUSE, *f. f.* [*Causa.*] Tout ce qui produit quelque effet. (Cause physique, cause morale. Le soleil est la cause physique de la chaleur. Le Père Malebranche croit qu'à l'exception de Dieu, toutes les causes sont occasionnelles.)

Cause première, *Cause seconde*. La première est celle qui agit par elle-même, & par sa propre vertu. Dieu seul peut être appelé en ce sens la *cause première* de tout. *Cause seconde*, est celle qui n'agit point par elle-même, mais par la direction de la cause première. Les *causes secondes* dépendent de la volonté de Dieu qui en dirige les mouvemens. *Etre cause de quelque chose*; c'est y contribuer, y influencer, y donner occasion. (J'ai été cause de sa fortune, de son élévation, &c.)

Cause. Sujet, raison, prétexte. (Sans alléguer aucune cause, elle rompit tout commerce avec moi. *Voit. l. 62.*)

A cause. [*Propter.*] Préposition qui régit le génitif. (J'aime Cloris à cause de ses petites manières.)

A cause que. [*Propterea quod.*] Conjonction qui signifie, *parce que*, & qui régit l'indicatif. (On écrit une lettre en gros caractère à Antigonus, à cause qu'il étoit borgne. *Abl. Apoph.*)

Cause. Parti. (Être pour la bonne cause. *Vaug. Quint. l. 4.*)

Cause. [*Lis.*] Affaire qu'on doit plaider. (Plaider une cause.

Devant elle à grand bruit, ils expliquent la chose,
Tous deux avec dépens veulent gagner leur cause.
Despreaux.)

Etre en cause, c'est être partie au procès. Un *Avocat sans cause*, c'est un *Avocat* qui n'est point employé. On dit aussi d'un homme qui soutient opiniâtement un mauvais système, une opinion

Tome I.

mauvaise, un fait ruineux, c'est un *Avocat de causes perduës*.

¶ Plaider plusieurs causes, juger plusieurs causes dans une audience.

Huissiers, qu'on fasse silence,
Dit, en tenant l'Audience,
Un Président de Beaugé;
C'est un bruit à tête fendre:
Nous avons déjà jugé
Dix causes sans les entendre.

Cause morale d'une action; c'est celui qui l'a produite, en tout ou en partie, par une détermination de sa volonté.

Causes majeures. Ce sont celles qui doivent être jugées par le Pape dans le Consistoire. On prétend qu'Innocent I. a commencé d'appeler *causes majeures*, les affaires importantes & qui intéressent l'Eglise, comme la déposition des Evêques, la discipline, la Foi, la translation des Evêques, les Elections, les Coadjutoreries, la Canonisation des Saints. *Voiez M. Gerbais, de causis majoribus.*

CAUSER, *v. a.* [*Creare.*] Être cause de quelque chose. (Causer du contentement à quelcun. *Voit. Poësies.*)

Causer, *v. n.* [*Garrire, temerè, inconsultè loqui.*] Caqueter. Parler presque toujours, & souvent d'une manière ennuyeuse.

Causer. C'est aussi ne pas garder un secret. (Il ne faut rien confier de secret à un homme qui est sujet à causer.)

Causer de choses & d'autres; c'est parler de différentes choses, entamer divers sujets, s'entretenir familièrement & sans gêne.

CAUSEUR, *f. m.* [*Garrulus, loquax.*] Celui qui caquette. (C'est un causeur. Saumaise étant à Paris, n'aimoit point à se rencontrer en compagnie avec Blondel, parce que celui-ci étoit un grand causeur. *Colomiez, Mélanges historiques.*)

Causeur, signifie aussi un indiscret. Ce mot est aussi adjectif. On dit, l'amour est *causeur*; la joie est *causeuse*.

CAUSEUSE, *f. f.* [*Garrula, loquax.*] Celle qui caquette. C'est aussi celle qui parle indiscrettement.

CAUSTIQUE, *adj.* [*Cauticus adurens.*] Prononcez *costique*. Terme de *Médecin*. Corrosif. L'arsenic est caustique. On dit figurément qu'un homme est *caustique*, [*obtreçator,*] pour dire, qu'il est médifant, injurieux & mordant en toutes occasions.

CAUSUS, *f. m.* Terme de *Médecine*. Fièvre continuë, aiguë, accompagnée d'une chaleur brûlante, & d'une soif qui ne peut s'éteindre. Ce mot vient de *καίω*, je brûle.

CAUTELE. Vieux mot, qui signifie ruse, finesse. En termes de *Droit*, on dit, *absolution à cautele*; c'est-à-dire, *absolution de précaution*.

CAUTELEUX, **CAUTELEUSE**, *adj.* [*Verfutus, vafer.*] Fin, rusé, trompeur. Prononcez *coteleux*. Ce mot se prend toujours en mauvaise part. Il est quelquefois substantif. On dit, c'est un *cauteleux*, c'est une *cauteleuse*; mais ce mot a vieilli.

(A voir son visage assassin,
Son œillade cauteleuse,
Elle a part au larcin.
Voit. Poës.)

La femme est un animal fin & cauteleux. *Abl. Luc. t. 1. Prométhée.*)

¶ On a dit autrefois *caut* pour fin, rusé. *Malherbe, Mascarade:*

Laissez-vous d'abuser des jeunes peu cautes.

G g g

Mais ce terme est tout-à-fait hors d'usage. Voiture a dit dans le *Placet au Cardinal Mazarin* :

S'il fut peu *caut* à son chemin élire.

Mais le *Placet* est écrit en vers à demi burlesques.

CAUTELEUSEMENT, *adv.* [*Vasfrè, versutè.*] D'une manière fine & cauteleuse.

CAUTÈRE, *f. m.* [*Cauterium.*] Prononcez *cotère*. Petit ulcère en la partie extérieure du corps, fait de choses qui brûlent par l'adresse du Chirurgien, afin de faire fortir quelque matière de maladie. *Deg.* (Faire un cautère, appliquer un cautère. *La Chamb.*)

Les vieux égoûts & les puants cautères,
Et les sueurs des Moines austères,
Devant son pié passent pour ambre gris.

Poëte Anonime.)

Cautère, signifie aussi le bouton de feu, ou le caustique qui sert à faire l'ouverture. Pierre de *cautère*; appliquer un *cautère*. On dit aussi *cautérifier*, pour dire, brûler de la manière que font les caustiques. Le poison *cautérise* les intestins.

CAUTÉRISATION, *f. f.* [*Adustio caustica.*] Éfet de la pierre caustique, action de celui qui cautérise.

CAUTÉRISER, *v. a.* [*Lapide caustico inurere.*] Faire un cautère.

* *Conscience cautérifiée.* [*Conscientia vitata.*] C'est-à-dire, *endurcie*.

CAUTION, *f. f.* [*Cautio, sponsor.*] Assurance, garant. Prononcez *cocion*. (Donner bonne & suffisante caution. Je suis la caution de Monsieur.)

Caution solidaire. [*Sponsor in solidum.*] C'est celui qui s'oblige à paier lui seul, comme s'il étoit le principal débiteur.

Caution bourgeoise. Ces mots dans le sérieux, signifient une bonne caution. Et ils se disent quelquefois en riant, comme dans cette façon de parler : Je veux *caution* bourgeoise, que vos yeux ne me feront point de mal. *Mol. Préc.*

Caution banale. L'action d'un homme qui, n'ayant rien à perdre, est toujours prêt à cautionner, sans examen, & sans craindre les risques qu'il peut courir.

† *Il est sujet à caution*; c'est-à-dire, que c'est un homme en qui on ne doit pas trop se fier. On dit aussi d'une histoire douteuse, que c'est une nouvelle sujette à *caution*.

CAUTIONNEMENT, *f. m.* [*Cautionis significatio.*] Acte de la personne qui en cautionne une autre.

CAUTIONNER, *v. a.* [*Vadari, spondere pro aliquo.*] Être caution pour quelcun. Être garant pour quelcun. (Cautionner son ami.)

CAXA. Petite monoie qui se fabrique à la Chine, & qui a cours dans l'Isle de Java, & en d'autres lieux.

CAZANIER, *f. m.* Comme le *z* entre deux voïelles s'écrit ordinairement par une *s*, voïez ci-dessus *Casanier*.

CAZEMATE. Voïez *Casemate*.

C E.

CE OU CET. [*Hic.*] Pronom démonstratif qui fait au féminin *cette*, & au pluriel *ces*. *Ce* se met devant un substantif qui commence par une consonne, & *cet* devant un nom masculin qui commence par une voïelle. (Ce Livre est bien écrit. Cet homme est habile. Cette action est éclatante. Ces gens-là sont hardis.)

C E.

Il m'a fait cet honneur de me dire. Cette façon de parler a vieilli. On dit, *il m'a fait l'honneur de me dire.* *Vaug. Rem.*)

Outre ce. Ces mots sont hors d'usage; on dit *outre cela.* *Vaug. Rem.*

Ce, est celui d'où tous les autres pronoms démonstratifs sont formez, mais parce que les personnes ou les choses dont on parle & auxquelles on joint le pronom *ce*, sont ou proches ou éloignées de lieu & de tems, de là personne qui parle, on ajoute quelquefois au substantif qu'on veut désigner, par le pronom *ce*, les particules adverbiales, *ci* & *là*, dont la première sert à désigner les choses proches; & la seconde à marquer les personnes ou les choses plus éloignées. *Ce Prince-là* se fait aimer de tout le monde. *Cette affaire-ci* est fâcheuse, *ces gens-ci* ont raison. *Grammaire Franç. par Desmarets.*

Ce. Chose. (Quand on fait ce que Dieu commande, on atire sur soi les bénédictions du Ciel.)

Ce. Particule. Cette particule employée au commencement d'une phrase, se répète devant le verbe substantif quand le premier *ce* en est éloigné. Exemple: *Ce qui est de plus déplorable & de plus étrange en tout le cours de la vie, c'est, &c.* Mais quand le premier *ce* n'est pas loin du verbe, quelques-uns ne le répètent pas, mais la plupart croient qu'on ne feroit pas mal de le répéter. Exemple: *Ce qui est de plus déplorable, c'est ou est.* *Vaug. Rem.*

Ce. Cette particule se met devant le verbe substantif quand le nominatif en est fort éloigné. Comme: *La cause de tant de malheurs & de misères qui nous arrivent dans le monde les uns sur les autres, c'est, &c.* Que si le nominatif n'est pas trop près, ni trop loin, on peut mettre, ou laisser le *ce*. Exemple: *La meilleure voie qu'on sauroit prendre désormais, est ou c'est.* *Vaug. Rem.*

Ce. [*Id.*] Cette particule se met élégamment avec le pluriel du verbe substantif. Exemple: *Les plus grands Capitaines de l'antiquité, ce furent Alexandre, César, Annibal, &c.* On peut dire aussi *furent*, sans *ce*. *Vaug. Rem.* L'affaire la plus fâcheuse que j'aie, *ce* sont les comptes, & non pas *c'est* les comptes. *Vaug. Rem.*

Ce dit-il, ce dit-on. On se sert de ces phrases en parlant, mais en écrivant il suffit de *dit-on, dit-il*, sans *ce*. *Vaug. Rem.*

Ce pour *il*, ne vaut rien en plusieurs phrases; par exemple, si l'on demande, *quelle heure est-ce?* on doit dire, *quelle heure est-il?*

Ce lui fut force de hazarder la bataille; dites, *il* lui fut force, &c. *Vaug. Nouv. Remarq.*

Ce fut pourquoi. Ce mot ne se dit pas; en sa place, on dit, *c'est pourquoi.* *Vaug. Rem.*

Ce qu'il vous plaira, & non pas *ce qui vous plaira.* *Vaug. Rem.* Car *ce qu'il vous plaira*, signifie ce que vous voudrez que je fasse, & *ce qui vous plaira*, signifieroit ce qui vous fera agréable.

Ce peu. C'est-à-dire, le peu de chose, le peu de bien. (Faites part aux pauvres de bon cœur avec joie de ce peu que vous avez. *Port-Roïal.*)

Ce peu de lignes sont pour, &c. Cette façon d'écrire est surannée; en sa place on dira, *je ne vous écris que deux mots, &c.*

☞ *Ce peu de mots ne sont que pour, &c.* Dans cette phrase, le génitif régit le verbe. Construction étrange, dit *Vaugelas*, art. 329. non-seulement elle est extraordinaire, mais elle est du bas stile, & il faut la laisser aux Marchands, avec l'agréable *vôtre*, locutions qui leur sont familières.

Ce que. Ces mots se mettent élégamment pour *fi.* Exemple : *Ce que tu tiens de moi, des jardins, des maisons, ce sont toutes choses sujettes à mille accidens.* Vaug. Rem.

C E A.

CÉANS, *adv.* [*Hic, intus.*] Ici. En cet endroit. En ce lieu-ci. (Il est céans. Dieu soit céans.) Il ne se dit guères que de la maison ou du lieu où l'on est quand on parle.

Quoi, je souffrirai, moi, qu'un cagot de critique
Vienne usurper céans un pouvoir tyrannique?
Mol. Tart. a. 1. sc. 1.

CECI. [*Hoc.*] Pronom démonstratif qui signifie *cette chose*, & qui n'a point de pluriel. (Ceci est étrange.)

CECILE, *f. f.* [*Cæcilia.*] Nom de femme.

CÉCITÉ, *f. f.* Il vient du Latin *cæcitas*, & veut dire privation de la vûë. Il y a des gens qui aiment ce mot *cécité*: mais l'usage est contraire, en sa place on dit *aveuglement*, au propre.

C E D.

CÉDANT, **CÉDANTE**, *part. & adj.* [*Qui vel quæ cedit.*] Celui ou celle qui cède.

CÉDER, *v. a.* Il vient du Latin *cedere*. C'est abandonner. Donner. Transporter. (Céder son bien à ses créanciers. Céder son droit à quelcun.)

Un grand cœur cède un trône, & le cède avec gloire,
Cet effort de vertu couronne sa mémoire.
Cornille.)

Céder. Donner l'avantage. *Ne pas céder*; c'est-à-dire, l'emporter sur quelque personne, ou quelque chose. (Il lui cède en tout genre d'érudition. Nos maux ne cèdent point à ceux de Job.)

Céder. Succomber. (Pour moi, je cède aux ans. *Main. Poës.*)

CÉDILLE, *f. f.* [*Cedilla.*] Petite virgule qu'on met sous le *c*, pour montrer que le *c* se prononce comme une *s*. (Le *c* ne peut faire *leçon*, s'il n'est accompagné d'une cédille. *Abl. Luc. t. 3.*)

CÉDON, *f. m.* Petite plante qui ne fleurit qu'une fois, & qui fleurit blanc & en pyramide.

Cédon arborescent. Sorte de petit arbre boiseux.

CÉDRAC, ou **CÉDRAT**, *f. m.* [*Malum citreum dulcissimâ medullâ.*] Espèce de citronnier qui produit un fruit odoriférant.

CÉDRE, *f. m.* [*Cedrus.*] Arbre fort rond qui a la feuille comme le génièvre, le tronc droit & haut, surpassant en hauteur tous les autres arbres, alant en étrencissant jusques à la cime. Il a l'écorce lisse & grisâtre. Son bois est odoriférant. Ses branches tendent en haut, & portent des espèces de pommes qui tirent sur le fauve, & font un an à mourir. *Dal.* Il est haut comme un *cédre*; c'est-à-dire, il est fort grand.

Petit cédre. [*Cedrus barcifera.*] C'est un arbre dont il y a trois espèces, qui croissent en Italie, en Espagne, en Provence & en Languedoc. Ces cédres demeurent toujours verts, & contiennent beaucoup d'huile. On appelle leurs fruits *cédrides*: ils sont bons pour la digestion.

CÉDRIE. Les Droguistes appellent ainsi la gomme ou résine, qui coule du *cédre*.

CÉDRON, *f. m.* Torrent dont il est parlé dans l'Écriture Sainte.

CÉDULE, *f. f.* [*Schedula.*] Ce mot n'est pas fort usité. En sa place on dit, *promesse*, *billet*.

Plaider contre sa cédule; c'est contester mal-à-propos sur une chose, dont on peut être convaincu par son propre fait. (On donne aux Régens des cédules où sont écrits les noms des causeurs.)

Cédule évocatoire, *f. f.* [*Translatitiæ litis diploma.*] Signification qu'on fait à une partie pour l'avertir qu'on veut faire évoquer & renvoyer le procès qu'on a contre elle, à un autre Parlement, à cause des parens & de l'aliance qu'elle a au lieu où l'instance est pendante.

C E I.

CEINDRE, *v. a.* Il vient du Latin *cingere*. Entourer. *Je ceins, tu ceins, il ceint, nous ceignons, vous ceignez, ils ceignent. Je ceignois, j'ai ceint, je ceignis, je ceindrai, que je ceigne.* (Ceindre une Ville de murailles. Du côté qui regarde l'Orient, la Province étoit ceinte d'un fleuve très-rapide. *Vaug. Quint. Curc. l. 7. c. 10.* Sa tiare étoit ceinte d'un bandeau de pourpre. *Vaug. Quint. l. 3. c. 3.*)

Ceindre l'épée à un Chevalier; c'est lui mettre l'épée au côté. On dit d'un conquérant, que la victoire lui a *ceint* le front de lauriers.

CEINTES, *f. f. pl.* [*Navis coronæ.*] Terme de *Marine*. Ce sont des rebords, ou espèces de cordons qui régnerent autour d'un navire. Ces pièces lui donnent de la grace, le fortifient & servent à marquer la division des tillacs.

Les *ceintes* d'en-bas se nomment *préceintes*, & celles d'en-haut *carreaux de lisse*.

CEINTRAGE. Terme de *Marine*, qui se dit de tous les cordages qui ceignent, qui lient, ou qui environnent le vaisseau.

CEINTURE, *f. f.* [*Cingulum.*] Tout ce qui ceint & qui entoure quelque corps, soit que ce qui ceint soit étoffe, ruban ou cuir. (Une petite ou grande ceinture. Une bonne ou méchante ceinture, large ou étroite. Ceinture de haut-de-chauffe. Ceinture de Prêtre, de Religieux, &c. Faire une ceinture. Lier, atacher, mettre la ceinture. Défaire sa ceinture.)

On diroit que pour plaire, instruit par la nature,
Homère ait à Venus dérobé sa ceinture.
Déspreaux.)

Ceinture, *f. f.* [*Renes.*] C'est la partie du corps où pose la ceinture, & en quelque façon le milieu du corps. (Ils sont semblables à nous de la ceinture en haut. *Ablanc. Luc. t. 2. Hist. vérit. pag. 38.* Il n'y a de l'eau que jusqu'à la ceinture.)

Ils ne vont pas à la ceinture
De ceux dont je fais la peinture.
Scaron.)

On dit proverbialement d'une personne qui est toujours en la compagnie d'une autre personne; cet homme, ou cette femme est *toujours attaché, toujours pendu à sa ceinture*.

Ceinture funèbre. [*Tænia funebris.*] Bande noire que les Patrons des Eglises, ou les Seigneurs Hauts-Justiciers ont droit de faire peindre dedans & dehors des Eglises, & de la charger de leurs armes, pour honorer la mémoire de quelques personnes de leurs familles qui sont décédées. On appelle aussi ces *ceintures funèbres*, des *littres*, & l'on se sert plus souvent de ce terme que de celui de *ceintures funèbres*. *Litre* est dérivé de λήθημα,

un *cercle*, une *couronne*, parce qu'en éfet la litre environne le dehors & le dedans d'une Eglise. Quant au mot *ceinture*, il vient, par la même raison, de *cingere*, *cingulum*. Les litres du dehors de l'Eglise sont ordinairement peintes; & celles que l'on met dans l'intérieur des Eglises ou des Chapelles, sont ou de velours, ou de serge, ou de drap. On ne met la litre de velours que pour les personnes qualifiées; & quand elles tiennent les premiers rangs dans le monde, on en met deux l'une sur l'autre, & les unes & les autres sont chargées des armoiries du défunt. La litre a été premièrement acordée aux Patrons, qui se sont toujurs conservé cet honneur, & même par préférence aux Seigneurs Hauts-Justiciers, lesquels, par tolérance, ou peut-être par usurpation, ont droit de litre dehors & dedans l'Eglise: mais en cas de concurrence, la litre du Seigneur doit être mise au-dessous de celle du Patron. Les Patrons Eclésiastiques pourroient, comme les Laïques, avoir le même droit: mais ils n'en usent pas. Il n'est permis d'avoir une litre dedans & dehors l'Eglise, qu'aux Patrons & aux Seigneurs, à qui cet honneur est acordé. Les Gentils-hommes qui ont des Chapelles particulières, peuvent y avoir une litre en dedans seulement, sans pouvoir l'étendre ni dans le chœur, ni dans la nef. Maréchal a encore observé que pour honorer la mémoire des personnes nobles & qualifiées, on peut mettre une litre d'étoffe, ou dans une Chapelle, ou sur quelques piliers des Eglises de village, où ils ont ordonné de faire quelque service, ou lorsque les héritiers en veulent faire célébrer, quoiqu'ils ne soient point Seigneurs du lieu: mais cette litre n'y doit pas rester après l'année. Deux Seigneurs Haut-Justiciers ont également droit de litre dans l'Eglise: on ne doit point éfacer la litre de celui qui est décédé, & l'on doit mettre au-dessous la litre de celui qui est mort le dernier. On donne la place supérieure à celui des Coseigneurs qui a la plus grande partie de la Justice, ou qui possède la portion de l'aîné. Un Coseigneur qui fait hommage à l'autre, a droit de litre, mais au-dessous de celle du Coseigneur, pour marquer la supériorité de l'un & la dépendance de l'autre. Les Seigneurs engagistes n'ont point droit de litre; ils ne sont point vrais Seigneurs. Le Moïen & Bas-Justiciers peuvent prescrire la ceinture funébre, puisqu'ils peuvent prescrire la Jurisdiction. L'usufruitier n'a point droit de ceinture funébre. Celui qui doit foi & hommage à un Seigneur à cause d'un certain fief, peut, ou comme Patron, ou comme Seigneur Justicier d'une Eglise, y jouir des honneurs que lui donnent le pas & la préférence sur son Seigneur féodal, & par conséquent, du droit de litre. Le simple Seigneur de fief n'a pas droit de litre, quoique l'Eglise Paroissiale soit située dans l'étenduë de son fief & de sa censive. Les Coûtumes de Tours & de Lodunois donnent ce droit au Seigneur Châtelain, dans l'étenduë de la Châtellenie, & même dans l'Eglise d'une Paroisse où il ne réside pas, si elle est enfermée dans sa Châtellenie. Vous trouverez cette matière amplement expliquée dans les *Traitez des droits honorifiques*; de Maréchal & de Simon qui l'a augmenté: Ferriere, *du droit de Patronage*; de Roye, *de Jurib. honorif.* du Perray, *Traité des Patrons*; &c.

Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.
Ancien proverbe, qui veut dire que la réputation

vaut mieux que les richesses. Henri IV. par un de ses Edits donna lieu à ce proverbe.

Ceinture à l'Angloise. [*Militare cingulum, balteum.*] Sangle fort juste dont on se sert pour porter l'épée.

Ceinture. [*Balteus.*] Terme d'*Architecture*. Petit litem au haut & au bas de la colonne.

Ceinture de muraille. [*Ambitus, circuitus.*] Cordon de pierre qui environne principalement les murailles des Villes & des Fortereffes.

Ceinture de la Reine. [*Vestigal tertio quoque anno pendi solitum, ex vino domesticum regine subsidium.*] Certain droit qu'on lève à Paris sur le vin.

Ceinture d'Hildanus, s. f. [*Cingulum Hildani.*] C'est une ceinture de cuir dont on se sert quelquefois dans la réduction des luxations & des fractures des extrémités supérieures & inférieures, pour tirer la partie en droite ligne. On peut en voir une plus ample description dans le *Dictionn. des termes de Médecine & de Chirurgie*, par M. Col-de-Villars.

Ceinture de Vénus. [*Cestus.*] Terme de *Chiromance*. Ligne de la main, qui commence entre le second & le troisième doigt, qui traverse le mont de ces doigts, & va en forme de demi-cercle finir vers le petit doigt.

Ceinture de Vénus. Les Poètes ont feint que cette Ceinture étoit la source des charmes & des plaisirs. C'est suivant cette imagination qu'Homère dans le quatorzième livre de l'Iliade, raconte que Junon voulant plaire à Jupiter & le rendre favorable aux Grecs qui étoient vivement pressés par les Troïens, ne se contenta pas d'employer tous ses soins pour se parer & tâcher d'inspirer à son époux des sentimens de tendresse, elle pria Vénus de lui prêter ses charmes & ses attraits dont elle avoit acoutumé de se servir pour vaincre ceux qu'elle vouloit soumettre à ses loix; en même tems, Venus détacha sa ceinture qui étoit d'un tissu admirablement diversifié, & où résidoient les charmes les plus séducteurs, les attraits, les amours, les desirs, les amusemens, les entretiens secrets, les innocentes tromperies, & le charmant badinage qui insensiblement surprend le cœur des plus sages; & en la lui remettant, elle lui dit: recevez ce tissu, & le cachez dans votre sein; tout ce que vous pouvez désirer, s'y trouve, & par un charme secret qu'on ne peut expliquer, il vous fera réussir dans toutes vos entreprises.

CEINTURETTE, s. f. [*Cingulus.*] Petite bande de cuir qui entoure le cor de chasse. La *ceinturette* est large d'un doigt, & elle est ordinairement rouge.

CEINTURIER, s. m. [*Zonarius.*] Marchand ouvrier qui fait & vend de toute sorte de baudriers, de sangles, de ceintures, de ceinturons, de jarretières, de porte-épées, de portemousquetons, &c.

CEINTURON, s. m. [*Militare cingulum.*] Sangle qui ceint les hanches, & qui est composée de deux barres, de deux pendans, & d'une bande.

C E L.

CELA. [*Hæc res, hoc.*] Pronom démonstratif qui n'a point de pluriel, & qui signifie *cette chose*. (Je ne vois rien de si grand que cela. Nous ferons ceci, nous ferons cela.)

† *Je vous ai vu que vous n'étiez pas plus grand que cela; c'est-à-dire, qui étiez petit.*

† *Cela.* [*Is, iste.*] Pour dire, cet homme,

cette personne, est bas, & ne peut entrer que dans le stile le plus simple. (Cela ne fait que jurer. *Vaug. Nouv. Remarques.*)

CÉLADON, *f. m.* [*Color thalassimus.*] Sorte de couleur verte mêlée de blanc. (La pluche de cette anémone est céladon.) C'est aussi le nom du berger de l'Astrée.

CÉLÉBRANT, *f. m.* [*Rei sacrae minister.*] Ce mot vient du Latin *celebrans*, & de même ceux qui suivent, viennent du mot Latin, *celebrare*, *célebrer*, &c. Ecclésiastique qui célèbre & qui officie en cérémonie. (Recevoir la bénédiction du célébrant.)

CÉLÉBRATION, *f. f.* [*Celebratio.*] Action de celui qui célèbre. L'action de solemniser. (Il lui a interdit la célébration de la Messe. *Patru, Plaidoies.* Célébration de fête, de mariage.)

CÉLÉBRE, *adj.* [*Celeber, illustris, inclytus.*] Illustre. Connu. Fameux. (Nom célèbre.) Ce mot se prend aussi quelquefois en mauvaise part ; on dit, *célebre* par sa lâcheté, *célebre* par ses crimes, par ses intrigues, &c.

Célebre, *adj.* [*Celebris, solemnus.*] Solemnel. (Fête célèbre.)

CÉLÉBRER, *v. a.* [*Celebrare.*] Rendre célèbre. Publier. Dire. (Célébrer les louanges des grands hommes. *Abl. Luc.*)

Célebrer. [*Festa colere, festum diem agere.*] Solemniser. Faire les cérémonies de quelque chose. (Célébrer les Fêtes, la Messe, le Mariage, les jeux, &c.)

Tout ce qu'une femme résout,
Arrive bien ou mal, comme il est dans sa tête.
Je veux par des souhaits *célebrer* votre fête,
Et j'en trouve un à faire enfin selon mon goût.
Deshoul.)

CÉLÉBRITÉ, *f. f.* [*Celebritas.*] Solemnité. Réputation. (La célébrité des jeux. *Balz.* Ils lui disent par compliment, que sa haute réputation, & la célébrité qu'il a donnée au lieu où il est, les ont obligés de le venir voir. *Balz. Entret. 8.*)

CELEP, *f. m.* Liqueur sucrée & ambrée, que les Orientaux estiment beaucoup.

CELER, *v. a.* Du Latin *celare*. Cacher. Ne pas dire. Ne pas découvrir. (Celer son martire. *Sar. Poës.*)

CÉLÉRIERIE, *f. f.* Bénéfice de l'officier claustral, qui est Célerier.

CELERET, ou COLERET. Filet dont on se sert sur les côtes de Normandie. C'est une espèce de seine, que deux hommes traînent en mer aussi avant qu'ils y peuvent entrer & prendre pié.

CÉLERI, *f. m.* [*Apium macedonicum.*] Sorte d'herbe qu'on cultive dans les jardins, & dont on mange en salade la racine & les branches qu'on a fait blanchir. On la nomme *Api* dans quelques Provinces. L'Auteur de l'École du potager, distingue sept espèces de *céleri*. Voyez le tom. 2. ch. 21.

CÉLÉRIER, *f. m.* [*Cellarius.*] Terme de *Bénédictins*, *Bernardins*, &c. Celui qui a soin de tout le temporel, & qui est chargé de donner aux officiers subalternes tout ce qui est nécessaire pour la vie & les vêtements des Religieux. Ce mot dérive de *cella*, ou *cellarium*, qui est le lieu où l'on conserve les provisions & les choses nécessaires à la nourriture des frères.

CÉLÉRIERE, *f. f.* [*Cellaria.*] Terme de *Religieuse*. Celle qui rend compte de la mise & de

la recette. C'est proprement l'économe du bien de la maison.

(Quelle personne es-tu ? dit-il à ce fantôme ;
La *Céleri* du Royaume
De Satan, reprit-elle, &c.
La Font.)

CÉLERIN, *f. m.* Le Célerin est une espèce de petite sardine. C'est un poisson de mer.

CÉLÉRITÉ, *f. f.* [*Celeritudo.*] Il vient du Latin *celeritas*, qui signifie promptitude, diligence. Ce mot pour exprimer la promptitude d'une action, se lit dans plusieurs Auteurs, & est d'un usage fréquent. (C'est une affaire qui requiert célérité.)

CÉLESTE, *adj.* [*Cælestis.*] Qui est du Ciel. Qui vient du Ciel. Qui représente le Ciel. (Esprits célestes. Globe céleste. La gloire céleste. Une figure céleste.)

Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du *céleste* courroux.

La Font.

Ah ! pour être dévot, je n'en suis pas moins homme.
Et lorsqu'on vient à voir vos *célestes* apas,
Un cœur se laisse prendre & ne raisonne pas.
Molière.)

* *Céleste*, *adj.* Admirable. Grand. Beau & charmant. (Air céleste. *Voit. Poës.* Une beauté céleste. Des apas célestes. *Mol. en son Tartufe.*)

Bleu céleste. Couleur bleuë qui approche de celle du Ciel quand le tems est serein. Voyez *Bleu*.

CÉLESTINS, *f. m.* [*Cælestini.*] Religieux qui ont été apellés de la sorte à cause du Pape Célestin V. qui les fonda en 1244. Ils sont réformés de l'Ordre de Saint Benoît. Ils portent une robe blanche, & un scapulaire noir avec des manches grandes & larges.

(Quoi, dit-elle, d'un ton qui fit trembler les vitres,
J'aurai pu jusqu'ici broüiller tous les chapitres,
Diviser Cordeliers, Carmes & *Célestins* ?
Despreaux.)

† * *Voilà un plaisant Célestin.* Ancien proverbe, dont j'ai appris l'origine du Père le Comte, Célestin : Il me disoit qu'autrefois à Roüen, capitale de Normandie, les Religieux de son Ordre n'étoient exemts de paier l'entrée de leur boisson, qu'à la charge qu'un frère Célestin marcheroit à la tête de la première des charrettes, sur lesquelles on conduisoit le vin, & sauteroit d'un air gai, en passant auprès de la maison du Gouverneur de la Ville : Il ajoûtoit qu'un jour un de leurs frères parut devant les charrettes plus gaillard que tous ceux qu'on avoit vûs auparavant, & que le Gouverneur s'écria, *voilà encore un plaisant Célestin* ; c'est-à-dire, un Célestin qui en matière de fauts & de gambades l'emporte sur tous ses compagnons. On donne aujourdhui un sens fatirique à ce proverbe : car lorsqu'on dit à un homme, *vous êtes un plaisant Célestin*, on marque à cet homme qu'il n'a pas le sens tout-à-fait droit.

A la Célestine, *adv.* A la manière des Célestins. (Faire une omelette à la célestine.)

CÉLIAQUE, *f. f.* Terme de *Médecine*. C'est une espèce de flux de ventre, dans lequel les alimens ne sortent pas tout crus, comme dans la lienterie, mais à demi digérés. De sorte que ces deux maladies ne difèrent entre elles que du plus ou du moins. On donne aussi ce nom à une artère qui sort de l'aorte.

CÉLIBAT, *f. m.* [*Celibatus.*] Etat opposé à celui du mariage. (Embrasser le célibat. Les Eclésiastiques sont obligés de garder le célibat.) Dans le Concile de Nicée, Paphnuce dissuada d'imposer aux Eclésiastiques la loi de *célibat*, disant que l'usage de la pauvre femme est chasteté. *Fra Paolo, Hist. du Conc. de Trente.*

(Après maint & maint combat,
Vous saurez qu'en six cens & trente,
Je fis vœu de *célibat*
Entre les bras d'Amarante.
Ménage, Poës. l. 3.

Tu vis dans une inquiétude
Du parti que tu dois choisir,
Et la femme, & la solitude
Suspendent tous deux ton désir :
Ainsi l'on voit que ton courage
Afligé d'un rude combat,
Est tantôt pour le mariage
Et tantôt pour le *célibat*.
Mais sçais-tu ce que tu dois faire
Pour mettre ton esprit en paix,
Refous-toi d'imiter ton pere,
Tu ne te marieras jamais.
Malleville.

CELIER, (**CELLIER**), *f. m.* Prononcez *Célié*. Il vient du Latin *cellarium*. Lieu où l'on ferre les provisions d'une maison, le vin, le bois, le lard, &c. Il diffère de la *cave*, en ce qu'il est ordinairement moins profond. (Un grand ou petit Célier. Un Célier bien fourni.)

CELLA, *f. f.* Terme d'Architecture. Par *Cella* on entend en Architecture, ce que nous apellons la nef du Temple, & que les Grecs apellent *Naos*. Elle étoit très-vaste, occupant une grande partie du corps des Temples les plus fameux. A la mort de Jules-César plusieurs proposèrent d'ériger son bûcher dans la *Cella* de Jupiter Capitolin. Cicéron nous dit que la *Cella* de la Déesse Concorde contenoit plusieurs centaines d'hommes armés. On a quantité de passages des anciens, par lesquels il est constant qu'il étoit permis à tout le peuple d'entrer dans la *Cella*.

CELLERAGE. C'est un droit qui se leve sur le vin dans le cellier. Voyez *Chopin, sur la Coutume d'Anjou, art. 8. sur la fin.*

CELTES. Les peuples qui ont habité les anciennes Gaules, étoient apellés indifféremment *Celtes* & *Gaulois*; & ce fut sous ces deux noms qu'ils se rendirent si redoutables aux Romains, que dans les dispenses qu'ils acordoient aux Prêtres & aux vieux soldats, d'aler à la guerre, ils exceptoient toujours la guerre contre les Celtes. On donne plusieurs origines au mot *Celtes*. Strabon trouve dans sa Langue l'étimologie de *Celtes*, & le dérive de *κελος*, dont Homère & Pindare se sont servis pour exprimer un cheval; parce que les Celtes aimoient les chevaux, & s'en servoient avec beaucoup d'adresse. Goffelin, *ch. 2. de son Histoire des Gaulois*, propose, pour origine de ce mot, ou *gelt*, mot Alemand, qui signifie la *solde* d'un soldat, ou *gelten*, autre terme Alemand, qui veut dire *force*, *puissance*. Enfin Bochart, qui veut, dans son *Phaleg, lib. 3. cap. 6.* que l'Hébreu soit la source de toutes les Langues, dérive *Celte* de *chalta*, ou *chelta*, *Vox proximè accedens ad Celtas.*

CELU. Pronom démonstratif qui fait *celle* à son féminin, & *ceux* au pluriel masculin, & *celles* au féminin. En Latin *ille* & *illa*. (Celui qui craint le Seigneur, est heureux. Celle qui met son espérance en Dieu, est heureuse.)

Celui, ni Celle, ne se placent pas bien après

l'adjectif. Vaug. Nouvelles Remarques. Celui qui a fait des observations sur les remarques, trouve que Vaugelas s'est trompé; & il a raison. On dit tous les jours, heureux *celui* qui craint le Seigneur. Heureux *celui* qui a trouvé le repos de la vie, & qui le fait conserver. *Ouvrage postume de Vaugelas, pag. 129. & 130.*

Le pronom *celui* n'a point de signification déterminée de lui-même, & ne peut jamais être employé sans être suivi & soutenu de quelque énonciation qui restreigne l'idée générale de ce mot à une idée particulière. *Grammaire Franç. par Desmarets.*

Je serai celui qui vangerai, ou qui vangerà. De ces deux façons de parler, la première est la plus régulière, & que bien des gens aimeroient le mieux.

Celui-ci, Celle-ci, au pluriel *ceux-ci, celles-ci*. Pronom démonstratif. *Celui-ci* a fait un Madrigal sur une joüissance. *Mol. Préc.* *Celle-ci* a chanté une charmante chanson.

Celui-là, Celle-là. Au pluriel *ceux-là, celles-là*. Autre pronom démonstratif. (C'est *celui-là* qui l'a tué.)

Le feu qui brûla Gomore,
Ne fut jamais si véhément
Que *celui-là* qui me dévore.
Vou. Poës.)

On parle de la sorte. Cependant pour mieux parler, on ne doit jamais joindre la particule *là* au pronom démonstratif *celui*, lorsqu'il est immédiatement suivi du relatif *qui*, à moins que le *qui* ne soit éloigné du pronom *celui-là*. Exemple: *Ceux-là* sont malheureux qui s'amusent à servir des ingrats. Au lieu de dire, *ceux-là* qui s'amusent à servir des ingrats, sont malheureux.

CELLULE, *f. f.* [*Cella, cellula.*] Ce mot se dit parmi la plupart des Religieux & des Religieuses, & il signifie la chambre du dortoir où couche le Religieux. La chambre où couche la Religieuse. On donne le même nom aux petits logemens où sont les Cardinaux pendant le Conclave.

Cellule, *f. f.* [*Alveare.*] Ce mot se dit en parlant des mouches à miel. Ce sont de petits trous qui sont dans les gâteaux des mouches. (Les abeilles distribuent le miel dans leurs cellules. *Abl. Apoph. Prés.*)

Cellules. [*Cellæ.*] Ce mot se dit de plusieurs petites séparations qui se font dans des cabinets, des boîtes, ou autres semblables endroits, pour y tenir séparément plusieurs choses, avec plus d'ordre & avec moins de confusion. On appelle aussi *cellules* les petites cavitez du cerveau.

C E M.

CÉMENTATION, *f. f.* Prononcez *cémantation*. Terme de Chimie. Opération que l'on fait pour purifier l'or. Il vient du Latin *camentum*, parce qu'on y emploie un ciment, fait de briques & de vitriol en poudre, qu'on met sur les lames d'or dans un vaisseau couvert, auquel on donne un feu de reverbère, & alors le vitriol emporte tout ce qu'il y a de métal impur parmi l'or.

CÉMENTER, *v. a.* Terme de Chimie. C'est purifier l'or. Voyez *la Chimie de Lemery*; elle dit comment on cimente l'or pour le purifier.

C E N.

CÉNACLE, *f. m.* [*Cenaculum.*] Terme consacré, pour dire le lieu où l'on mange.

Ce mot se trouve en plusieurs endroits de l'Écriture, & signifie ordinairement le dernier étage d'une maison où l'on se retiroit, non-seulement pour manger, mais encore pour se reposer, & pour y prendre l'air.

CENCHRUS, *f. m.* Espèce de serpent tâcheté de blanc, dont la morsure est très-dangereuse. Voyez *Dioscoride*.

☞ CENDAL, ou SENDAL. Vieux mot, qui est, dit M. du Cange, sur Joinville, ce que nous apellons *cafetas*.

CENDRE, *f. f.* [*Cinis.*] Ce qui reste du bois, ou autre chose combustible, entièrement consumé par le feu. (Cendre chaude.) Le mot de *cendre*, au propre, est plus usité au pluriel qu'au singulier. (La Ville fut presque entièrement réduite en cendres. Faire des cendres. On fait le verre avec des cendres de fougère, & avec d'autres cendres.) Il y a différentes sortes de cendres.

Cendre gravelée. [*Cinere clavellati.*] C'est celle dont on se sert pour faire des pierres à cautère. Elle est faite de tartre brûlé. C'est aussi de la lie de vin, sèche & calcinée dont les Teinturiers se servent.

Cendre d'azur. [*Cinis caruleus.*] C'est de l'azur broyé, lavé, & réduit en poudre.

Cendre verte. C'est une couleur bleuë dont les Peintres se servent dans les paysages.

Cendre de plomb. [*Pilula plumbea minutissima.*] C'est du plomb en menu grains.

Cendre de bronze. C'est ce qu'on appelle autrement *Pompholix*, ou *Calamine blanche*.

Prendre la cendre & le cilice, pour dire, faire pénitence.

☞ Les Hébreux se couvroient la tête de cendres, lorsqu'ils étoient dans l'affliction ou en pénitence. David a dit: *J'ai mangé de la cendre comme du pain, & mêlé mon breuvage avec mes larmes.* Les Grecs suivirent leur exemple. Le père d'Ulisse dit, dans le dernier livre de l'Odyssée: *Il prit des deux mains, de la cendre chaude, qu'il répandit sur sa tête blanche, en soupirant amèrement.* Et dans Euripide, Eleare montre sa tête sale & remplie de poussière depuis la mort de son père. Enfin tel étoit l'usage parmi les Romains. Voyez *Virgile*, au 12. liv. de l'Eneïde, en parlant de Mezence.

On dit figurément d'une passion mal éteinte; *C'est un feu caché sous la cendre.* D'un homme qui dissimule son ressentiment en attendant l'occasion de se venger, on dit: *Il couve le feu sous la cendre.* Cela se dit aussi d'une conspiration prête à éclater.

Cendres. [*Sacri cineres.*] Ce mot, en terme d'Eglise, n'a point de singulier dans l'usage ordinaire. C'est le reste des rameaux brûlez, dont on fait des cendres, qu'on a passées par un tamis & qu'on a bénites, pour en donner le premier jour de Carême aux Catholiques, pour les faire ressouvenir qu'un jour ils ne seront que cendres. (Le Prêtre donne des cendres. Prendre des cendres. Aler quérir des cendres.)

Le jour des cendres, ou le Mercredi des cendres: c'est le premier jour du Carême, auquel on fait la cérémonie dont on vient de parler.

* *Cendre.* Très-peu de chose.

Dieu des Saints qui daignes descendre
Et t'abaisser jusques à moi,
Comment la poussière & la cendre
Peut-elle s'élever vers toi?

La Grace. Ode.

* *Cendres.* Manes.

Je viens pour rendre hommage aux cendres d'un Héros,
Qu'un fidèle afranchi vient d'arracher aux flots.

Corneille, *Pompée*, a. 5. sc. 2.

* Révéler les cendres des morts. Outrager les cendres des morts. Ses cendres reposent à Genes dans l'Eglise Cathédrale.

Ce mot quelquefois se met au singulier dans le même sens.

(Ne verse point de pleurs sur cette sépulture,
Tu vois de Léonor le tombeau précieux
Où git de son beau corps la cendre toute pure;
Mais sa rare vertu vit encore en ces lieux.

Poëte Anonime.)

CENDRÉ, CENDRÉE, *adj.* [*Cinereus.*] Qui est de couleur de cendre. (Cheveux cendrez.)

Cendrée, *f. f.* [*Cinis plumbeus.*] Terme de Plombier. C'est l'écume du plomb. La cendrée est aussi une sorte de petite dragée de plomb pour tuer du petit gibier.

Cendrée d'afinage. C'est une terrine de grez remplie de cendres, ordinairement d'os de beuf, ou autres animaux, dont on se sert pour faire l'afinage de l'argent au plomb.

CENDREUX, CENDREUSE, *adj.* [*Cinere aspersus, conspersus.*] Couvert & sali de cendres. (Ce petit chat est tout cendreur, il s'est couché sur les cendres.)

Cendreur, *adj.* On appelle *fer cendreur*, le fer qui prend mal le poli, & qu'on ne peut jamais rendre bien clair.

CENDRIER, *f. m.* [*Cinerarium.*] La partie du fourneau où tombent les cendres. La partie du réchaud où sont les cendres.

Cendrier, *f. m.* [*Cinerarius.*] C'est celui qui fait des cendres dans les bois, & le marchand qui achète, ou qui vend des cendres. Le mot de *cendrier*, en ce dernier sens, pour celui qui achète ou qui vend des cendres, ne se dit que par le peuple. Au lieu de *Cendrier*, on peut dire *Marchand de cendres*.

CÈNE, *f. f.* Ce mot vient du Grec. En Latin, on dit *cæna*. Le dernier souper de Jesus-Christ avec ses Apôtres.

Cène. Terme de la Religion Protestante, lequel signifie *Communion*. (Faire la Cène.)

Cène. Cérémonie, où, le Jeudi-Saint, le Roi lave les piez à ceux qui lui sont présentez. Cette cérémonie s'observe aussi le même jour dans beaucoup de Communautés séculières & régulières.

CÉNELLE, *f. f.* [*Aquifolia.*] Fruit du houx qui est petit & rouge.

CÉNOBITE, *f. m.* [*Cænobita.*] Religieux qui vit dans un Couvent ou en commun sous une certaine règle.

CÉNOBITIQUE, *adj.* [*Cænobiticus.*] Qui appartient à la vie Religieuse. (Saint Pacome est l'Instituteur de la vie cénobitique.)

CÉNOTAPHE, *f. m.* [*Cenotaphium.*] Tombeau vuide dressé à la gloire d'un mort illustre.

☞ Les Romains mettoient une différence essentielle entre *sepulchrum*, *monumentum*, & *cenotaphium*. Ils apelloient *sepulchrum*, le tombeau où les morts étoient ensevelis, *ubi corpus ossa-ve hominis condita sunt*. Tout ce qui étoit élevé, colonne, piramide, arc de triomphe, pour rendre immortelle la gloire d'un héros, étoit *monumentum*. Le *Cénotaphe* étoit un tombeau vuide, une pierre d'attente, une figure de sépulcre. Voyez *Kirkman*, de *funerib.* & *Guterius*, de *jure manium*.

CENS, *f. m.* [*Census.*] Terme de *Coûtume* & de *Droit Romain*. Charge sous laquelle un Seigneur donne un héritage.

§ Le *Cens* est une reconnoissance de la Seigneurie directe & foncière; & c'est par cette raison que régulièrement il est imprescriptible, parce qu'il est dû *en signe de supériorité*, comme parlent les Praticiens. C'est la disposition de l'article 124. de la *Coûtume de Paris*. Les arrérages tombent en prescription par trente ans: mais le droit ne peut être prescrit que de Seigneur en Seigneur, suivant l'art. 123. de la même *Coûtume*. En Dauphiné & en Bresse, on prescrit le *cens* par cent ans contre le Seigneur. Le *cens* est privilégié: il est indivisible, si le Seigneur ne consent à la division. L'héritage acquis par le Seigneur féodal, est dès-lors affranchi du *cens*. Le Seigneur n'est point obligé de former son opposition au décret du fond qui lui doit un *cens*, pour le conserver; il doit seulement prendre cette précaution, pour conserver les arrérages échus. Il n'y a qu'un véritable *cens*, & c'est une règle, que *cens sur cens n'a pas lieu*. Le Seigneur doit demander le *cens*, s'il n'est stipulé *rendable* & *portable* dans la reconnoissance. Le *cens* emporte ordinairement le lods, & dans les *Coûtumes* où il est stérile, on l'appelle *cens truant*, ou *cens cottier*. Galand, dans son *Traité sur le franc-aleu*, page 89. dérive le mot *truant*, de *tru*, exaction, imposition, levée: mais il me semble qu'il vient de *truant*, gueux, fainéant, qui ne s'occupe à rien, & est inutile dans le monde. Le Roman de la Rose:

Et prie, & requiert, & demande
Comme mendiant à *truande*.

§ Croix de cens. Plusieurs Commentateurs des *Coûtumes* croient que *croix de cens* est un accroissement du *cens*: mais Brodeau, sur la *Coûtume de Paris* a fort bien remarqué que pendant plusieurs régnes, toutes les petites monnoies étoient marquées d'un côté par une croix: on peut en voir des exemples dans le *Traité des monnoies de M. le Blanc*; & que le *cens* étant stipulé payable en petites monnoies, comme oboles, mailles, & deniers: on les a appelés en général, *croix de cens*; c'est-à-dire, monnaie dont on paie le *cens*. Le terme *croist*, ou *accroissement*, convient mieux au *surcens*, qu'au simple *cens*. La négligence de payer le *cens*, ni même le défaut de le devoir, n'emporte point la commise, & la perte du fond, quoique Loysel ait dit, dans son *Institution Coutumière*, liv. 4. tit. 2. art. 22. *Qui ne paie son cens, doit perdre son champ*. Mais cette peine n'a pas lieu dans la roture; & selon le sentiment des Auteurs les plus autorisés, la commise n'est reçue qu'à l'égard des Fiefs, comme étant la peine du violement de la foi & de la fidélité, qui sont les obligations les plus pressantes du vassal: c'est la règle générale qui ne souffre point d'exception, que dans les *Coûtumes* qui disposent le contraire.

§ Le *Cens* est ou *rendable*, ou *quérable*. Le premier doit être porté & délivré au Seigneur, ou à ses Fermiers; & l'autre doit être demandé aux redevables. A l'égard du *cens rendable*, le sentiment de plusieurs Auteurs est que le terme *reddere*, dans les titres Latins, & *rendre* dans les reconnoissances conçues en notre Langue, font connoître que le *cens* doit être porté au Seigneur, conformément à l'article 178. de la *Coûtume d'Anjou*, où il est dit, que » celui qui

» défaut, soit Noble, ou *Coûtumier*, de payer
» ou rendre les *cens*, ou autres devoirs inféodés
» à son Seigneur aux termes qui sont dûs, en
» fait amende de Loi. « La *Coûtume de Blois*,
art. 109. marque précisément les deux espèces
de *cens* en ces termes: » Il y a deux manières
» de *cens*, dont les uns se paient à jour nommé;
» & les autres sont à quêter. « La différence entre
ces deux sortes de *cens*, consiste en ce que le
redevable ne s'expose point à l'amende par sa
négligence de payer; au lieu que dans le cas du
cens rendable, on encoure l'amende, faute de
payer au jour préfixé & au lieu que le Seigneur
a établi pour en faire la recette, suivant le
sentiment de Dumoulin. Régulièrement, le *cens*
est solidaire; & quand il est stipulé payable en
espèces d'or ou d'argent, il doit être acquité en
mêmes espèces, s'il y en a encore dans le
commerce, soit qu'elles aient été augmentées,
ou diminuées de prix, comme il a été jugé par
un Arrêt du Parlement de Toulouse, que la
Roche-Flavin a rapporté dans son *Traité des Droits
Seigneuriaux*: mais si la valeur intrinsèque de
l'espèce est diminuée par un aliage, en ce cas,
le créancier n'est pas obligé de recevoir des
espèces qui essentiellement sont différentes de
celles qui avoient cours dans le tems de la
création de la rente, selon le sentiment de
Roderic, *de annuis redditibus*, liv. 2. question 15.
nomb. 92. Quand le *cens* est payable en grains,
le Seigneur ne peut pas refuser ceux qui ont été
perçus dans le fond sujet à la censive; & si le
fond ne produit pas des grains de la qualité
exprimée par les titres, le débiteur doit s'acquiter,
non point par la délivrance du plus beau grain,
mais du médiocre: au reste, le *cens* doit être
porté aux dépens de l'emphitéote; & s'il n'y
satisfait pas, il doit l'amende coutumière, suivant
l'ancienne Jurisprudence exprimée, dans les
Etablissements de Saint Louis, liv. 1. tit. 3. n. 9.
C'est une question diversement agitée & décidée,
si dans les *Coûtumes* qui condamnent à l'amende
ceux qui manquent de payer le *cens* dans le tems
fixé, la doivent payer pour autant de fois qu'ils
ont manqué d'acquiter le *cens*: mais l'opinion la
plus générale est, qu'on ne doit qu'une seule
amende, suivant l'Arrêt rapporté par M. Louët,
parce que le silence du Seigneur est une tolérance
de sa part, qui le prive de l'amende: comme
l'Hoste l'a remarqué sur la *Coûtume de Montargis*,
tit. 2. art. 3. le silence du Seigneur censuel est
une oubliance du mépris, & remise de la peine.
Il est vrai que plusieurs Auteurs sont opposés à
ce sentiment: mais l'indulgence doit être préférée
à la rigueur. On ne peut obliger l'emphitéote
de rapporter toutes ses quittances, lorsqu'il en
représente trois consécutives. *L. penult. Cod. de
apoch. public.* Voyez Dumoulin. La quittance du
cens n'exclut point le Seigneur de la demande
du lods sur la question, si le débiteur d'un *cens*
peut changer la face & l'état du fond au préjudice
du Seigneur, voyez Loysel dans ses *Institutes
Coutumières*, la *Coûtume de Berri*, tit. 6. art. 32.
celle de *Bourbonnois*, article 39. 83. 98.
Loiseau, dans son *Traité du déguerpissement*,
& plusieurs *Coûtumes*.

CENSAL, *f. m.* Terme en usage sur les côtes
de *Provence*, & dans les échelles du *Levant*.
Il signifie la même chose que *Courtier*. Voyez
Courtier.

† CENSE, *f. f.* [*Locatio.*] Mot peu usité;
en sa place, on dit, une *Ferme*.

CENSÉ, CENSÉE, *adj.* [*Habitus, existimatus.*] Estimé. (Cela est censé bien-fait.)

CENSERIE, *s. f.* Ce mot exprime tout ce que signifie *courtage*; c'est-à-dire, quelquefois la profession du *Censal* ou *Courtier*, & quelquefois le droit qui lui est dû.

CENSEUR, *s. m.* [*Censor.*] Officier de la République Romaine qui avoit soin des mœurs, & de la police. Magistrat de la République de Venise, qui est six mois en charge, qui a l'œil sur les mœurs.

* *Censeur.* Critique. Qui juge bien des ouvrages d'esprit. Qui censure quelque chose.

(Faites choix d'un *Censeur* solide & salutaire.
Despréaux.)

Censeurs des Livres. [*Censores Librorum.*] Docteurs & autres gens de Lettres, préposés pour l'examen des Livres, & pour en porter leur jugement.

(Le Théâtre, fertile en *Censeurs* pointilleux,
Chez nous pour se produire est un champ périlleux.
Despréaux.)

CENSIER, *s. m.* [*Indivivi census dominus.*] Seigneur censier, qui a droit de lever des cens.
Censier, Censiere. Celui ou celle qui tient une cense à ferme. *Censier* d'un tel Seigneur.

CENSITAIRE, *s. m.* Celui qui doit cens & rente à un Seigneur de fief.

CENSIVE, *s. f.* [*Fundus vectigalis.*] C'est l'étendue d'un Seigneur à qui il est dû des cens. (Il est dans la censive d'un tel.)

☞ Lorsqu'il s'agit de prouver la censive, les Auteurs Coûtumiers allèguent cette règle, *Nulle terre sans Seigneur*: & les Auteurs des Provinces du Droit écrit, opposent cette règle contraire: *Nul Seigneur sans titres*. La première impose une servitude sur les fonds; & la seconde les maintient dans la liberté naturelle: ainsi il ne faut pas les confondre. Voyez *Galand & Caseneuve, dans leurs Traitez du Franc-aleu*. Voici une autre règle. Une seule reconnaissance n'est pas un titre suffisant pour établir la censive; l'on doit toujours remonter au titre primordial, ou au plus ancien, si le premier est perdu, pour régler la certitude: la raison est, que dans l'origine des fiefs, les Seigneurs cherchant plutôt des soldats que de l'argent, se contentoient d'exiger, pour le prix de l'investiture d'un fond, le service personnel à la guerre, avec la foi & hommage; & ce fut par cette raison, que d'abord on apella les fiefs, *honneurs, honores*. Mais le service personnel étant devenu inutile par l'abolition des guerres particulières, les Seigneurs exigèrent de leurs emphytéotes, des droits utiles, négligèrent les droits honorifiques, & tâchèrent de supprimer les titres primitifs, que l'on ne trouve presque plus: ils affectèrent même de supprimer dans leurs nouveaux Terriers, tout ce qui pouvoit rappeler les titres primitifs, en sorte que dans les anciennes reconnaissances on n'y trouve ni dérivation, ni confins, ni territoire, ni consistance des fonds, qui sont reconnus; ce qui cause beaucoup d'embarras, dont on cherche souvent inutilement l'éclaircissement dans les anciennes reconnaissances, que l'on peut obliger le Seigneur de rapporter, ou d'affirmer qu'il n'en a point d'autres que celles qu'il a produites; l'Eglise est exceptée de cette règle; les grandes pertes qu'elle a faites dans

Tome I.

les guerres, la dispensant de produire plus d'une reconnaissance soutenue par des adminicules, qui sont des preuves étrangères dont on se sert par le rapport qu'elles ont à la censive contestée.

CENSURABLE, *adj.* [*Censurá dignus.*] Qui mérite la censure. Qui est digne de réprehension. (Leur censure, toute censurable qu'elle est, aura son effet. *Pasc. l. 3.*)

CENSURE. [*Censura.*] Dignité de Censeur.
* *Censure.* [*Reprehensio.*] Critique. Action ou jugement de celui qui censure, & qui reprend de quelque chose. (* Mériter la censure. *Pasc. Exposer une proposition à la censure. Pasc. l. 3.*)

Craignez-vous pour vos vers la censure publique?
Soiez-vous, à vous-même, un sévère critique.
Despréaux.)

Censure. [*Censura Ecclesiastica, Pontificis.*] Terme d'Eglise. Peine Ecclésiastique par laquelle les Chrétiens, à cause de quelque faute considérable, sont privés des biens spirituels que l'Eglise communique aux fidèles. Excommunication. Interdit. (Être sujet aux censures de l'Eglise. Fulminer une censure. Se soumettre aux censures Ecclésiastiques. Être exempt de censure. *Févet, Traité de l'abus.*)

Censure, s. f. Défense, condamnation. Tel ouvrage a éprouvé bien des censures, bien des condamnations.

CENSURÉ, CENSURÉE, *adj.* [*Censurá notatus, damnatus.*] Défendu, condamné. Il ne se dit guères que des Livres ou des opinions.

CENSURER, *v. a.* [*Reprehendere, censurá notare.*] Critiquer. Faire la censure de quelque chose. (Censurer une proposition. Aimez qu'on vous censure. *Despr.*) Censurer un Livre, le condamner. (L'acharnement à censurer un bon Livre ne sert pour l'ordinaire qu'à le rendre plus célèbre & plus précieux.)

CENT. Nom de nombre composé de cinq fois vingt. Cent est un nombre carré, composé de dix fois dix. Il vient du Latin *centum*. (Il faut cent ans pour faire un siècle. Une compagnie de cent maîtres. Il y avoit cent hommes dans la place. Une hidre à cent têtes. On vend cette marchandise au cent. On paie l'intérêt à raison de tant pour cent; de cinq, de six, &c. pour cent. Cent pour cent, cent mille, cent millions. Avoir vaillant deux cens pistoles.

Argus avoit cent yeux dont il découvroit tout,
Cependant de sa vigilance,
Cupidon scût venir à bout.
Poëte Anonyme.)

Il y a cent & un an accomplis, & non pas accompli. Il y en eut cent de tuez. On parle ainsi, quand la particule se rencontre dans la phrase. *Vaug. Nouv. Remarq.*

Cent. [*Multus, plurimus.*] On se sert de ce nombre pour marquer une quantité indéterminée. Plusieurs. (Je remarquois en elle cent attraits. *Voit. Poës.* Une rose a cent feuilles. Je lui ai dit cent & cent fois.)

CENTAINÉ, *s. f.* [*Centenus, centenarius numerus.*] Nombre de cent. (Nombre, dizaine, centaine, mille, &c. Une centaine d'écus.)

Centaine, s. f. [*Fili in spiram convoluti initium.*] Brin de fil ou de soie, par où l'on commence à dévider un écheveau.

CENTAURE, *s. m.* [*Centaurus.*] Ce mot vient du Grec. On a feint que c'étoit une sorte de monstre, à moitié homme & à moitié cheval.

H h h

On voit des Centaures dans plusieurs médailles anciennes ; il y en a où ils traînent Bacchus dans un char : dans d'autres, on voit un Centaure avec un arc & une flèche. On les met sous la protection d'Apollon & de Diane, parce qu'ils étoient grands chasseurs.

Centauré, f. f. [*Centaura.*] Femme de Centaure. *Abl. Luc.*

CENTAURÉE, f. f. [*Centaurium.*] Herbe dont il y a deux espèces, l'une qu'on appelle la grande, & l'autre la petite. La grande a la fleur bleuë, & la petite rouge. Voyez *Daléchamp*.

CENTENAIRE, adj. [*Centenarius.*] Nombre de cent ans ; mais ce mot ne se dit guère que pour signifier l'âge de cent ans. C'est un homme *centenaire* ; c'est-à-dire, qui est âgé de cent ans. On dit aussi possession *centenaire*, pour dire, qu'elle a duré cent ans.)

CENTENIER, f. m. [*Centurio.*] Ce mot signifioit un *Capitaine de cent hommes*, chez les Romains. (*JESUS-CHRIST* admira la foi du Centenier.)

CENTIÈME, adj. [*Centesimus.*] Nombre ordinal, & qui montre l'ordre & le rang où l'on est rangé. (Il est le centième. Elle est la centième. On a levé le centième denier.)

CENTINODE, f. f. [*Centinodia, Polygonum latifolium.*] Petite plante, ainsi appelée à cause que ses tiges sont pleines de nœuds. Voyez *Renouée*.

CENTON, f. m. En Latin *cento*. Poëme dont les vers sont pris de côté & d'autre dans un Auteur connu, ou de plusieurs Auteurs. (*Aufone* a fait le centon nuptial tiré des vers de *Virgile*.)

Les Romains apelloient *centons*, de vieilles hardes ramassées, dont l'on se servoit pour couvrir les galeres & les logemens des gens de guerre, afin d'en éviter l'embrasement, à quoi l'on ajoûtoit des cuirs récents. César a remarqué dans ses Commentaires, que l'on se servoit aussi de ces *centons* pour se garantir des traits des ennemis.

CENTRAL, adj. Qui est dans le centre. Les Chimistes, les Géomètres & les Astronomes se servent de ce terme. On dit, le feu central de la terre, le point central d'une figure, une éclipse centrale du soleil ou de la lune.

CENTRE, f. m. [*Centrum.*] Terme de Géométrie. Il vient du Grec. C'est le point du milieu d'un cercle ou d'un globe, duquel si on tire des lignes droites jusqu'à la circonférence du cercle, ou jusqu'à la surface du globe, toutes ces lignes seront égales entr'elles. On dit, en ce sens, le centre d'un cercle. Le centre de la terre.

Centre. Dans les figures poligones, le centre est le point où se coupent les diagonales. (Le centre d'un carré, d'un rhombe, &c.)

Le centre de la parabole, [*Focus*] est le point où se rencontrent les rayons réfléchis. On le nomme autrement le foier, ou le point brûlant. (Dans une ellipse il y a deux centres ou foiers.)

On parle, en terme de *Fortification*, du centre d'un bastion ; c'est le point où se rencontrent les deux demi gorges, & par lequel passe la capitale du bastion. Ce centre est ordinairement à l'angle du poligone intérieur.

En terme d'*Evolution*, on nomme centre d'un bataillon, tout le vuide qu'on y laisse vers le milieu pour y enfermer des drapeaux ou du bagage.

On parle, en terme de *Mécanique*, du centre de gravité ; c'est le point duquel un corps étant suspendu est en équilibre de tous côtez.

En terme d'*Horlogerie*, on dit centre d'oscillation : il est un peu plus haut que le centre de gravité de la lentille du pendule.

* *Centre.* Ce mot se dit, au figuré, d'un lieu où se ramassent & où abondent plusieurs choses d'une même nature. (*Paris* est le centre des nouvelles, des affaires, des beaux Arts & du bon goût.) *Etre dans son centre* ; c'est être dans un lieu où l'on se plaît, avec des personnes qu'on aime à voir, parler des choses qu'on entend le mieux, ou sur lesquelles on se plaît à discourir.

CENTRIFUGE, adj. Terme de *Physique*. Il ne s'emploie que dans cette phrase, *force centrifuge* ; c'est-à-dire, force par laquelle un corps mù par une courbe tend toujours à s'éloigner du centre de son mouvement. On rencontre souvent ce mot dans tous les ouvrages de *Physique* & de *Mathématique*.

CENTRIPETE, adj. *Force centripete* ; c'est-à-dire, par laquelle un corps mù par une courbe tend à s'approcher du centre de son mouvement. La nature même nous met par mille expériences sur les voies de deviner la cause physique de ce qu'on appelle *force centrifuge* & *centripete*. *Dissertat. de M. de Montmor, dans le Journ. intitulé, Europe Savante, Oçt. 1718.*

CENTUMVIR, f. m. [*Centumvir.*] Officier de l'ancienne Rome, établi pour juger de certaines affaires civiles, comme testamens, tutelles, prescriptions. On dit aussi, *centumvirat*, ce qui appartenoit aux *Centumvirs*.

CENTUPLE, f. m. [*Centuplum.*] Cent fois autant. (*Quiconque abandonnera, pour moi, sa maison, ses frères ou ses sœurs, en recevra le centuple.* *Nouv. Testament.*)

CENTURIATEURS, f. m. [*Centuriatores.*] Ceux qui ont compilé l'*Histoire Ecclésiastique*, auxquels *Baronius* a répondu. Il composa un Livre contre les *Centuriateurs* de *Magdebourg*. *Maucroix, Sch. l. 3. c. 4.*

CENTURIE, f. f. [*Centuria.*] Nombre de cent. Un fameux Auteur s'est servi du mot de *centurie* ; pour dire, une compagnie de cent hommes. Les *Centurions*, dit-il, se plaçoient à la tête de leurs *centuries*. Le mot de *centurie*, peut passer, en parlant des milices Romaines ; mais hors de là, on dit toujours compagnie de cent hommes. Le mot de *centurie*, en nôtre langue, ne s'entend guère que des *centuries* de *Nostradamus*. Celui-ci a nommé *centurie*, cent quatrains de vers François de dix syllabes, contenant plusieurs prédictions sur les choses qui doivent arriver dans son siècle, & dans le suivant. *Nostradamus* dédia ses *Centuries* au Roi de France *Henri II.* qui les reçût favorablement.

Centuries de *Magdebourg*. [*Res Ecclesiasticæ per centurias annorum à Doctolibus Magdeburgensibus descriptæ.*] *Histoire Ecclésiastique* divisée en treize *centuries*, depuis *Jesus-Christ* jusqu'en 1298. *Flaccius Illyricus* fut le directeur de cet ouvrage.

CENTURION, f. m. [*Centurio.*] Terme de *Milice Romaine*. Capitaine d'une compagnie de cent hommes. Il y avoit deux *Centurions* en chaque compagnie, mais le second n'étoit que comme *Lieutenant* du premier.

CENVE. Voyez *Senve*.

C E P.

CEP, f. m. [*Vitis, stirps, truncus.*] Ce mot ; en parlant de vigne, signifie une souche, ou un pié de vigne qui produit ordinairement plusieurs

branches. On dérive ce mot du Latin *cippus*, & quelquefois on écrit *sep*, mais par abus. (Il y a des ceps qu'on tient fort bas, & d'autres qu'on élève fort haut sur des arbres & sur des treilles. Un seul cep couvre quelquefois une treille assez grande.)

C E P E N D A N T, *adv. de tems.* [*Tamen, interea, interim.*] *Cependant* est un adverbe, il se met absolument & sans être suivi immédiatement d'un *que*. Exemple : *L'armée se met en bataille & cependant il court par les rangs, & exhorte le soldat.* *Abl.* *Cependant* a deux significations : la première, qui est la plus ordinaire, est *pendant ce tems-là*, comme dans l'exemple qui a été allégué. Il est allé dîner, & *pendant* son valet accomode, selle & bride son cheval. La seconde signification est lorsqu'on l'emploie au lieu de *toutefois, néanmoins*. Ce fait est très-véritable, & *pendant* vous ne le voulez pas croire. On crie tous les jours contre le vice, & *pendant* peu de gens s'amendent.

Malherbe confondoit *pendant* & *pendant*.

Grand Henry, grand foudre de guerre,
Que *pendant* que parmi nous
Ta valeur étonnoit la terre,
Les destins firent son époux.

C É P H A L A L G I E, *f. m.* [*Cephalalgia.*] Terme de *Médecine*. Qui se dit en général de toute sorte de douleurs de tête ; mais en sa propre signification, il se dit d'une douleur de tête récente : quand elle est invétérée, on l'appelle *céphalée* : quand elle ne tient que la moitié de la tête, on l'appelle *migraine*. Ce mot vient de κεφαλη, tête, & de ἄλγος, douleur.

C É P H A L O T O M I E, *f. f.* Description anatomique des parties que la tête renferme.

C É P H A L I Q U E, *adj.* [*Cephalicus.*] Terme d'*Anatomie* & de *Chirurgie*. Le mot *céphalique* vient du Grec, & signifie qui répond à la tête. Ainsi on donne ce nom à une veine du bras qu'on a coutume d'ouvrir contre les douleurs de tête. (Veine céphalique. Il faut ouvrir la veine céphalique.)

Céphalique. [*Capiti utilis.*] Ce mot se dit aussi en parlant de certains remèdes, & veut dire, qui est bon pour la tête, qui est propre à soulager & à fortifier la tête. (Poudre céphalique. Cette confection est vraiment céphalique.)

C É P H A L O P H A R I N G I E N S, *adj.* Muscles qui sont à l'orifice de l'œsophage, qu'on appelle *pharinx*.

C E P S, *f. m.* [*Compedes.*] Fers ou bois qu'on met aux piez des prisonniers. Instrument qui est composé de deux pièces de bois entaillées où l'on met les piez d'un criminel. Il n'y a pas encore long-tems qu'on se servoit de *ceps* dans la Conciergerie de Paris : mais aujourd'hui l'usage en est aboli. (Avoir les *ceps* aux piez. Mettre les *ceps* à un criminel.)

Dans la Coutume de Poitou, art. 14. le terme *ceps*, signifie les fers que l'on met aux piez des criminels ; mais dans la Coutume d'Angoumois, le mot *septs* est synonyme avec *prison*. *Ceps* vient de *cippus* ; & *septs* de *septum*. *Cippus* étoit une machine composée de deux pièces de bois, entre lesquelles on enfermoit les piez de ceux que l'on vouloit obliger de renoncer au Christianisme. Voyez *Gallonius, de cruciatib. Martyr. cap. 3.* M. du Cange prétend dans sa neuvième Dissertation sur Joinville, que les *bernicles* étoient le *cippus*. Il remarque encore

dans son Glossaire, que *cippus* étoit pris quelquefois pour la prison même.

C E R.

C É R A S T E S, *f. m.* Serpent d'Afrique, qui a deux cornes.

C É R A T, *f. m.* [*Ceratum.*] Médicament externe composé d'huile & de cire, à quoi on ajoute ordinairement des graisses, des gommes & des poudres de plusieurs minéraux pour échauffer, digérer, rafraîchir ou restreindre.

C É R A T I O N, *f. f.* [*Preparatio materie ad liquamen.*] Terme de *Chimie*. Disposition d'une matière pour la rendre propre à être fondue & liquéfiée.

C É R A T O G L O S S E, *f. m.* Muscle de la langue qui la tire à côté & en arrière.

C E R B É R E, *f. m.* [*Cerberus.*] C'est le nom que les Poètes ont donné à un chien à trois têtes, qu'ils ont feint avoir été commis à la garde des enfers. (Hercule enchaina Cerbère.) On dit aussi dans un sens figuré : *Ce portier est un vrai Cerbère* ; pour dire, c'est un homme rude, & inaccessible. *Apoth. du Dict.*

Cerbère. Terme de *Chimie*. Les Chimistes appellent ainsi le salpêtre.

C E R C E A U, *f. f.* [*Circulus.*] Branche de châtaigner, ou d'autre bois, qui est fendue par le milieu, & qui est propre à lier des cuves, des muids, des feuilletes, &c. *Chasser le cerceau*, c'est le pousser avec le chaffoir. *Batre le cerceau.* Terme de *Tonnellerie*.

Cerceau, *f. m.* Terme de *Porteur d'eau*. C'est une assez grande branche d'arbre pliée en ovale, & faite en cerceau, par le moyen de laquelle, & d'une paire de brételles, les porteurs d'eau portent de l'eau par les rues de Paris.

Cerceau, *f. m.* Terme d'*Oisellerie*. Sorte de filet pour prendre des oiseaux aux abreuvoirs.

Cerceaux. Terme de *Fauconnerie*. Ce sont les penes du bout de l'aîle des oiseaux de proie.

C E R C E L L E, *f. f.* [*Querquedula, cerceris.*] Petit oiseau aquatique ressemblant au canard, & qui est de plusieurs & de différentes couleurs. Perraut, dans son *Épître sur la chasse*, dit de ces oiseaux :

(On voit au travers des roseaux,
Sur le tranquille sein des eaux,
Nager les timides *cercelles*,
Les noirs pluviers & les jodelles.

D'autres disent, *Sarcelle*.

C E R C L E, *f. m.* [*Circulus.*] Terme de *Mathématique*. Figure ronde, fermée par une seule ligne qu'on nomme circonférence, au milieu de laquelle figure il y a un point qu'on appelle le centre, duquel si l'on tire des lignes droites à la circonférence, elles seront toutes égales. Le *cercle* est la plus parfaite de toutes les figures planes, & celle qui a le plus de capacité sous un même circuit. La quadrature du *cercle* consiste à trouver un carré dont la surface soit précisément & géométriquement égale à celle d'un *cercle*. On conçoit divers *cercles* qui coupent un globe, & dont la circonférence se décrit sur la surface du globe. Les grands *cercles* passent par le centre de la Sphère, la divisent en deux parties égales, & ont un même centre avec elle. Les petits *cercles* ont leur centre dans l'axe de la Sphère. (Cercles perpendiculaires l'un à l'autre. Cercles obliques. Cercles parallèles. Cercles

H h h ij

honoraires, fixes, mobiles, polaires, &c. Demi cercle. Section de cercle.)

Cercle. Ce mot se prend quelquefois pour la seule circonférence du cercle. (Décrire un cercle, tracer un cercle.)

Cercle. Ce mot se prend aussi pour un *cerceau*. (Il faut tant de cercles pour relia ce tonneau. Il y a deux cercles de fer à ce tonneau. On appelle aussi *cercles*, les *cerceaux* de carton, qui se coupant & se soutenant les uns sur les autres, composent la machine qui représente la Sphère céleste.)

Cercle. On appelle de ce mot tout ce qui entoure un autre corps, & qui est à peu près de figure ronde. On voit des cercles lumineux autour du soleil qu'on nomme *parhélies*, & d'autres autour de la lune. On parle de divers cercles dans le Blason. (Il y a un cercle de la prunelle de l'œil. On voit quelquefois un cercle noir autour de la mainmelle. *Degori.*

Par vos ordres, ici se verront arrosées
Cent colonnes de marbre en *cercles* disposées.
Abé Régnier.)

Cercle. [*Provincia Imperii.*] Terme de *Géographie*. Ce mot se dit en parlant de l'Alemagne, & c'est une partie de l'Empire d'Alemagne; car l'Alemagne est divisée en dix cercles.

Cercle. [*Matronarum consessus.*] Ce mot se dit, en parlant de la Cour, & signifie assemblée de Duchesses, & d'autres Dames de qualité qui sont en conversation avec la Reine, où les Duchesses ont un tabouret, & les autres sont debout. (Le cercle de la Reine. Le cercle Royal.)

Cercle de pompe. Terme de *Marine*. Double cercle de fer, dont l'un qui est rond, embrasse le haut de la pompe pour l'empêcher de se fendre, & l'autre carré qui sert à joindre la potence à la pompe.

Cercles à feu. Machine de guerre, composée de deux ou trois grands cercles de bois, liés ensemble avec du fil d'archal, autour desquels on met plusieurs grenades, canons de pistolets, & autres choses semblables, le tout entouré d'estoupin & de feux d'artifices. On s'en sert pour la défense des places.

Cercle. Terme de *Logique*. Vice d'un argument qui suppose le principe qu'on doit prouver: ou définition de deux mots synonymes l'un pour l'autre. *Art de penser.*

Cercler un tonneau, ou une cuve; c'est y mettre les cercles.

CERCLIER, f. m. [*Circularum opifex.*] Ouvrier qui travaille à faire des cercles ou cerceaux dans les forêts ou ailleurs.

CERCUEIL, f. m. [*Feretrum.*] Manière de coffre de bois ou de plomb, où l'on met le corps d'une personne morte.

On fit, sur la pompe funébre du Cardinal de Richelieu, un Sonnet qui finit par ces vers:

Cependant sa puissance a trouvé son écuëil;
Sa pompe n'est plus rien qu'une pompe funébre,
Et sa grandeur se borne à celle d'un *cercueil*.

CERDEAU. Voiez *Ser-d'eau*.

CÉREALES. Fêtes instituées en l'honneur de Cérés, & observées anciennement chez les Païens.

CÉRÉMONIAL, f. m. [*Ritualis liber.*] Livre où sont les cérémonies qui se pratiquent dans l'Eglise. (Un cérémonial exact, bien fait, curieux, savant. Faire, composer un cérémonial.)

Cérémonial, Cérémoniale, adj. [*Sacer, ritualis.*] Les préceptes cérémoniaux. (Les Juifs avoient plusieurs loix cérémoniales.) On nomme aussi un *cérémonial*, un Livre qui contient toutes les fêtes & cérémonies qui ont été faites dans une nation. Le *cérémonial François* de M. Godefroi, contient ce qui s'est passé aux sacres des Rois, à leurs entrées, à leurs couronnemens, à leurs mariages, pompes funébres, &c. Chaque Cour a son *cérémonial*; c'est-à-dire, ses usages qui doivent être suivis dans les occasions pour lesquels ils ont été établis & sont prescrits. On dit, *suivre le cérémonial*, se conformer *au cérémonial*, *savoir le cérémonial*, &c. On a imprimé depuis peu le *Projet d'un nouveau cérémonial François*; c'est-à-dire, d'un nouveau Recueil de toutes les fêtes & cérémonies qui se sont passées en France.

CÉRÉMONIES, f. f. [*Ceremonia, sacri ritus.*] Le culte extérieur de la Religion. (Savoir les cérémonies de l'Eglise. Les cérémonies de l'Eglise Judaïque ont été abolies par la venue de Jesus-Christ.)

Cérémonies. [*Urbanitas, comitas affectata.*] Actions & manières honnêtes & respectueuses qui se font en public par les Princes, les Grands, les Magistrats. Façons civiles & respectueuses qui se font entre les particuliers. (Traiter quelqu'un avec cérémonie. Mener en cérémonie. Recevoir avec cérémonie. Cet Ambassadeur a été introduit par le Grand-Maître des cérémonies. Marcher en habit de cérémonies.) *Sans cérémonie*; c'est-à-dire, franchement, familièrement & sans façon.

CÉRÉMONIEUX, CÉRÉMONIEUSE, adj. [*Nimius comitatis affectator.*] Qui fait des cérémonies, des façons. Qui a des manières de civilité trop affectées. Qui est façonnier. (Être cérémonieux. Elle est trop cérémonieuse.)

CEROËNE. Voiez *Ciroëne*.

CÉRÈS, f. f. [*Ceres.*] Divinité du Paganisme qui présidoit aux bleds.

(La fourmi tous les ans traversant nos guérets,
Grosit ses magasins des trésors de *Cérés*.
Despreaux.)

CERF, f. m. [*Cervus.*] Animal sauvage, rouge bai, qui a un grand bois sur la tête, de grands yeux, le devant de la tête plat, le cou long, les cuisses menuës, la queue courte, & les piez fourchus. Le cerf vit long-tems. On dit qu'il n'a point de fiel, & qu'on trouve des os dans son cœur. Il aime le francolin, & il hait l'aigle, le vautour, le serpent, le bélier, les chiens & les tigres. Il est en rut au mois de Septembre.

(Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois le *cerf* à l'audience.
Despreaux.)

Le cerf, dans les médailles, marque la Ville d'Ephèse, & les autres Villes où Diane étoit honorée.

Cerf de dix cors. C'est un cerf qui a sept ans. *Sal. c. 24.* (Lancer, détourner, courre & forcer un cerf. *Sal.*)

Cerf bien chevillé, qui porte plusieurs dards ou rameaux à la sommité de son bois, en forme de couronne.

Bois de cerf. [*Cervi cornua.*] C'est ainsi que les chasseurs appellent ce que les autres gens nomment *cornes de cerf*.

CERFEUIL, f. m. [*Cerifolium, ou cerephyllum.*] Herbe qu'on mange & qui jette plusieurs feuilles. Il y a deux espèces de *cerfeuil*; le commun qui

est annuel, & le musqué, autrement nommé *cerfeuil d'Espagne*.

CERF-VOLANT, *f. m.* [*Scarabeus lucanus.*] Sorte d'insecte volant, qui est une espèce d'escarbot, qui est appelé *cerf-volant*, parce qu'il porte des cornes dentelées, comme celles du cerf.

Cerf-volant. Les Tanneurs & autres ouvriers qui font commerce de gros cuirs, appellent ainsi les cuirs tannez à fort, dont le ventre a été ôté.

* *Cerf-volant.* [*Ludicra scarabæi lucani effigies.*] On donne ce nom à une sorte de joüet d'enfant, qui est composé de quelques bâtons croisez sur lesquels on étend du papier, & exposant cette petite machine à l'air, le moindre vent la fait voler. On la retient, & on la tire comme l'on veut, par le moïen d'une longue corde qui y est attachée.

CÉRIACA, *f. m.* Arbre qui fleurit blanc, & qui porte des fleurs qui ont de l'air de la feuille qu'on appelle *étoile*.

CÉRISAIE, *f. f.* [*Locus cerasis confitus.*] Lieu où l'on plante plusieurs *cérifiers*. (Une petite ou grande *cérifaie*. Planter une *cérifaie*.)

CÉRISE, *f. f.* [*Cerasum.*] Fruit de *cérifier*, rouge ordinairement, & noir quelquefois, qui a une chair mole, pleine de suc, & au dedans un os qui enferme un noïau doux. (Les *cérises* lâchent le ventre, & les aigres font les meilleures.)

Cérise. Terme de *Maréchal*. Les *cérises* sont un mal de la fourchette. Elles se dénotent par des tumeurs ou bouillons de chair vive, ressemblant à de petits fics. Ces *cérises* viennent à côté de la fourchette du cheval, rarement aux pieds de devant, presque toujours aux pieds de derrière. Ce mal provient de la lymphe nourricière de la fourchette, qui s'arrêtant par obstructions, & s'épaississant, boursoufle la chair après l'avoir usée. Voïez le *Parf Maréch.* ou le *Parf. Cocher*.

Cérise. Couleur rouge, qui ressemble au fruit dont elle prend le nom. C'est une espèce d'incarnat, qui se teint avec les mêmes drogues, & de la même manière que le véritable incarnat, mais qui est diversement rabatu. (Un *tafetas*, un *ruban* de couleur de *cérise*.)

CÉRISIER, *f. m.* [*Cerasus.*] Arbre qui a le tronc droit, force branches, des feuilles longues & larges, & qui porte un fruit qu'on nomme *cérise*. (Un *cérifier* sauvage. Un *cérifier* nain.)

CERNE, *f. m.* [*Orbis.*] Trait en forme de cercle au dessous de l'œil. (Avoir un petit *cerne* sous l'œil.)

Cerne. [*Circulus.*] Circuit. (Faire un *cerne* autour de quelque chose.) Ce mot s'est dit en parlant de *Magiciens*, qui avec des verges faisoient des *cernes*, ou traçoient des ronds sur la terre, pour faire ensuite leurs charmes à l'entour.

CERNÉ. On le dit des yeux batus. Cet homme a les yeux *cernez*.

CERNEAU, *f. m.* [*Juglandium nucleus è putamine cultro educus.*] Ce qu'on ôte d'une noix verte en *cernant*, & qu'on mange avec du sel & de l'eau.

CERNER, *v. a.* [*Viridem juglandem enucleare.*] Couper en rond. (Cerner des noix, cerner un arbre par le pié.)

CERON, ou **SURON**. Sorte de balot de marchandise, couvert de peau de beuf fraîche, dont le poil est en dedans.

CERQUEMANEUR, *f. m.* [*Circator agri.*] Terme de *Coûtume en Picardie*, & en *Flandre*: c'est un expert qu'on appelle pour planter les bornes d'héritage, ou pour les rasseoir & les replanter. Voïez *Ragueau*, dans son *Indice*.

CERRE, *f. m.* [*Cerrus.*] Terme de *Botanique*. Espèce de chêne dont les feuilles ressemblent à celles du chêne commun, mais plus longues & plus finement découpées.

CERTAIN, **CERTAINE**, *adj.* [*Certus, indubitatus.*] Sûr (Le combat est certain, la victoire est certaine.) Ce mot signifie aussi préfix, déterminé. (Un certain jour, un certain nombre.)

Certain, Certaine, adj. [*Quidam.*] Ce mot, devant un substantif, signifie *quelque*. (Il y a de certains principes qui ne s'accordent pas trop avec les vérités de la foi. On m'a dit une *certaine* nouvelle que j'ai oubliée.

Surtout, *certain* hableur, à la gueule afamée,
Qui vint à ce festin, conduit par la fumée.

Despreaux.)

CERTAINEMENT, *adv.* [*Certè, certè.*] Affûrement. (La chose arrivera certainement.)

* **CERTES**, *adv.* [*Reclè, certè.*] Ce mot ne s'écrit jamais sans une *s* finale. Il commence à vieillir, & on dit: *En vérité, affûrement, à n'en point mentir, certainement.* (Certes, Dieu est bon à ceux qui ont le cœur pur. *Port-Roïal*.)

CERTIFICAT, *f. m.* [*Scriptum testimonium.*] Ecrit de quelque personne d'autorité qui témoigne la vérité d'une chose. (Certificat bon & valable, authentique. Certificat signé, scellé & attesté. Dans les affaires de conséquence, on n'ajoute point de foi aux certificats, à moins qu'ils ne soient légalisez. Donner un certificat en bonne forme. Obtenir un certificat de la naissance ou de la mort d'une personne. Prendre un certificat. Passer un certificat pardevant Notaire.)

CERTIFICATEUR, *f. m.* [*Con sponsor.*] Celui qui certifie une caution solvable. On donne aussi ce nom à un Avocat ou Procureur praticien qui certifie des criées.

CERTIFICATION, *f. f.* [*Consignata scripto certificatio.*] Terme de *Finances*. Attestation qu'un comptable & un financier mettent au bas d'un mémoire, d'un registre, d'un compte, par laquelle ils asserment véritable, ce qui y est contenu. En terme de *Palais*, c'est une formalité requise après avoir fait des criées pour faire un decret valable.

CERTIFIER, *v. a.* [*Testari verbo.*] Assûrer, déclarer.

(Je veux, je vous le certifie,
Que sur Parnasse on sacrifie.
Voit. Poëf.)

On dit, en terme de *Palais* & de *Finances*, *certificateur* & *certification*.

CERTIR. Voïez *Sertir*.

CERTITUDE, *f. f.* [*Explorata rei notitia, cognitio.*] Vérité assûrée. (Il n'y a point de certitude au bruit qui court. Les vraies démonstrations concluent avec certitude.)

Certitude. Créance ferme. (Il faut croire avec certitude les vérités que Dieu nous a révélées.)

Certitude. [*Firmitas.*] Assûrance, fermeté. (Il n'y a point de certitude aux choses qui dépendent de la fortune & de la volonté des hommes qui est sujette au changement.

CERVAISON, *f. f.* [*Tempestat agitandis cervis idonea.*] Terme de *Chasse*. C'est lorsqu'un cerf est en gras & en venaison. (Cerf qui est en cervaison. *Salnove.*)

CERVEAU, *f. m.* [*Cerebrum.*] Substance mole & blanche enfermée dans le crâne, & qui

se continuë dans les os de l'épine du dos. (Le cerveau est le principe de la faculté animale. Dans les fièvres, on craint le transport au cerveau, ce qui cause le délire.)

* *Cerveau*. [*Ingenium, mens.*] Esprit. (Avoir le cerveau perclus. *Scar.*)

Si je pouvois encor de mon *cerveau*
Tirer cinq vers, l'ouvrage seroit beau.

Voit. Poës.)

* *Avoir le cerveau creux*, c'est être fou. [*Cerebro laborare.*] On dit aussi, *Avoir le cerveau léger*. Ces expressions ne sont reçûes que dans le stile bas & familier. Malherbe a été repris, d'avoir dit, dans des Stances à M. de Bellegarde, en parlant des Muses :

Mais aussi ne font-elles pas
De ces beautés dont les apas
Ne font que rigueur & que glace,
Et de qui le *cerveau léger*,
Quelques services qu'on leur fasse,
Ne se peut jamais obliger.

* *S'alembiquer le cerveau de quelque pensée*, C'est s'appliquer trop fortement à quelque méditation.

Cerveau. [*Superior campanæ pars.*] Terme de *Fondeur*. La partie de la cloche qui est au-dessous de l'anse. (*Cerveau de cloche.*)

CERVELAS, *f. m.* [*Botillus suillâ carne fartus.*] Petit saucisson rempli de chair hachée & fort épicée que vendent les Charcutiers de Paris. (Le cervelas n'est pas fort sain.)

Cervelas, *f. m.* Instrument à manche & à vent, qui a cinq pouces de long; mais qui est aujourd'hui hors d'usage. *Merf.*

CERVELLE, *f. m.* [*Cerebrum.*] Substance qui ressemble à la moëlle. *Cerveau*. Ce mot se dit ordinairement des *bêtes*. (*Cervelle de beuf*, de mouton, de porc, &c. Il se dit aussi de *l'homme*, de qui l'on dit, qu'à proportion de son corps, il a plus de cervelle qu'aucun autre animal. On dit aussi, il lui a fait sauter la *cervelle*; c'est-à-dire, qu'il lui a cassé la tête.)

* *Cervelle*. [*Ingenium, mens.*] Esprit, jugement, tête. (Avoir peu de sens & peu de cervelle.)

Je ne puis arracher du creux de ma *cervelle*,
Que des vers plus forcez que ceux de la Pucelle.

Despr. sat. 7.)

Il est dit dans le *Menagiana*, tom. 1. pag. 120. que le Maréchal de la Feuillade ayant été blessé à la tête d'un coup de mousquet, au siège de Landreci, les Chirurgiens lui dirent que le coup étoit dangereux, & qu'on voïoit sa cervelle : Messieurs, *leur dit-il*, prenez-en un peu, & l'envoïez au Cardinal Mazarin, qui me dit, cent fois le jour, que je n'en ai point.

* *Cervelle de palmier*. Manière de moëlle douce qu'on trouve au haut du palmier. (Manger de la cervelle du palmier. *Abl. Ret.*)

CERVELLET, *f. m.* [*Cerebellum.*] Terme d'*Anatomie*. La partie postérieure du cerveau.

CERVICALE, *adj.* Nom que les Médecins donnent à deux artères qui montent au cerveau, & qui sont des rameaux des artères souclavières. Il y a de même des veines *cervicales*.

CERVIER, *f. m.* Animal dont la fourrure est estimée. On l'appelle plus ordinairement *Loup cervier*.

CERVOISE, *f. f.* [*Cerevisia.*] *Cervoise* est vieux, & il ne signifie autre chose que la *bière*, qui est le breuvage des peuples septentrionaux,

& qui l'étoit déjà autrefois, comme le témoigne Pline, *l. 22. ch. 25.* Voïez *Bière*.

CERVOISIER, ou *CERVISIER*. Celui qui fait & qui vend de la cervoise. C'est ce qu'on nomme plus communément un *Brasseur*.

CÉRUSE, *f. f.* [*Cerussa.*] Blanc de plomb.

* *Céruse*. [*Vultus inanis fulgor, apparatus.*] Faux brillant.

La Coquette tendit ses lacs tous les matins,
Et mettant la *céruse* & le plâtre en usage,
Composa de ses mains les fleurs de son visage.

Despr. sat. 9.

C E S.

CÉSAR, *f. m.* [*Cæsar.*] Nom d'homme. (Il s'appelle César.)

César. Jules-César, le premier des Empereurs Romains. (César fut tué au Sénat, après avoir reçu vingt-trois coups de poignard.)

César. [*Imperator.*] Empereur. Souverain. (Rendre à César ce qui appartient à César. Suétone a écrit la vie des douze Césars.)

Et les Rois à genoux venoient de toutes parts,
Adorer la grandeur du trône des *Césars*.

Godeau.)

César. [*Imperii princeps.*] Titre d'honneur que les Empereurs donnoient quelquefois à leurs enfans. (Arbogaste tua Victor, que Maxime son père avoit laissé dans les Gaules, après l'avoir créé César.)

CÉSARIENNE, *adj.* [*Cæsarianus.*] Ce mot n'est en usage qu'en terme de *Chirurgie*. *Faire l'opération césarienne*, ou *la section césarienne*; c'est une incision que l'on fait pour tirer un enfant de la matrice de sa mère, par une voie extraordinaire.

CESSANT, *CESSANTE*, *partic.* Qui cesse. Il ne s'emploie qu'en ablatif absolu. (Toutes affaires cessantes, tous empêchemens cessans.)

CESSATION, *f. f.* En Latin, *cessatio, intermissio*. Discontinuation de mouvement. Interruption de travail ou de quelqu'autre action. (Cessation de poulx. *Deg.* Pendant qu'on parle, il y a ordinairement cessation d'armes & de toutes hostilités. Cessation de plaidoiries.)

CESSE, *f. f.* [*Affidue, continenter, sine intermissione.*] Ce mot ne se dit pas seul, mais ordinairement avec la préposition *sans*, & alors *sans cesse*, est une espèce d'adverbe, qui signifie incessamment, sans discontinuation. (Etudier sans cesse. Prier Dieu sans cesse.)

De leurs progrès *sans cesse* on les voit se targuer,
Il n'ont point de faveurs qu'ils n'aillent divulguer.

Molière.

Seigneur, afflige-moi *sans cesse*,
Mais ne m'abandonne jamais.

Abé Testu.)

* *N'avoir point de cesse*. Cette façon de parler est un peu surannée; pour dire, *ne cesser pas*. Il n'a point de *cesse* qu'il n'ait fait cela.

On se servoit autrefois de ce mot d'une manière qui n'est plus en usage. Malherbe a dit dans son *Ode à la Reine*.

O toute parfaite Princesse,
L'étonnement de l'univers,
Astre par qui vont avoir *cesse*
Nos ténèbres & nos hivers.

Desportes a dit :

Depuis l'aube du jour je n'ai point eu de *cesse*.

C E S.

C E S S E R. [*Cessare, desistere, intermittere.*] Ce verbe est naturellement neutre, & plus rarement actif. *Vaug. Rem.* (Il ne cessoit de se plaindre de sa destinée. *Vaug. Quint. l. 3.* Faire cesser le travail. *Vaug. Rem.* Cessez vos plaintes, cessez vos murmures, *Vaug. Rem.* Cesser ses poursuites.

Quand une fois nous cessons d'être,
Hélas ! c'est pour jamais.
Deshoul. Poës.

La cause étant ôtée, l'effet cesse.

.... Quiconque prévoit de n'aimer plus un jour,
S'il n'a cessé d'aimer, est bien près de le faire.
Recueil de pièces galantes, t. 2.

Il est des maris si charmans,
Qu'ils peuvent être époux sans cesser d'être amans.
Mme. de Villedieu.

C E S S I O N, f. f. [*Cessio.*] Acte de la personne qui cède. Transport. (Faire cession de son bien, de son droit.)

Les Romains introduisirent la cession de biens, pour délivrer les Citoïens acablés par l'usure de leurs créanciers, de la rigueur des peines auxquelles ils étoient exposés tous les jours, ils exigèrent d'abord de grandes formalitez : mais elles furent ensuite abrogées ; & suivant la Loi dernière, au Digeste de cessione bonor. on pouvoit faire cession de biens par lettres, & par un simple acte. On a de même observé en France diverses formalitez qui ne sont plus guères en usage : on obligeoit le débiteur de mettre sa ceinture sur le bureau, pour faire connoître qu'il abandonnoit tous ses biens à ses créanciers : il falloit qu'il se mit en prison, d'où il étoit conduit à l'audience, où il affirmoit par serment la vérité de la déclaration qu'il avoit donnée de ses biens : enfin, il étoit condamné à porter le bonnet verd. Quelques Coûtumes ordonnent que les cessions de biens seront publiées au prône de la Paroisse du débiteur. L'obligation de porter le bonnet verd, est si étroitement observée à Rome, que par les Statuts de cette Ville, le débiteur trouvé sans le bonnet, doit être puni de mort. On est moins rigoureux en France où l'on dispense facilement les débiteurs de porter le bonnet verd. La cession de biens ne note point d'infamie, mais elle flétrit l'honneur & la réputation d'un débiteur. Les étrangers, les débiteurs frauduleux, les condamnés à une amende ou à une réparation civile, les débiteurs de deniers Roïaux, les Fermiers, ne sont point admis à faire cession de biens.

C E S S I O N N A I R E, (C E S S I O N N A I R E,) *adj.* [*Qui jus suum alienis cedit.*] Celui qui a cédé son bien volontairement, ou par ordre de Justice. Celui à qui on a cédé quelque chose. (Cessionnaire réhabilité.)

C'EST FAIT, c'en est fait, il n'y faut plus penser. [*Actum est.*] On se sert de cette façon de parler, quand on parle absolument, & qu'après c'est fait on n'y joint pas la chose dont on veut parler ; mais quand on y ajoûte immédiatement quelque chose, & qu'on donne un régime à c'est fait, on n'y met point *en*, & on ne dit pas *c'en est fait*. Ainsi dites, *c'est fait de lui, de moi, &c.* & non pas *c'en est fait de lui.* *Vaug. Nouv. Rem.*

J'étois dans les filets, c'étoit fait de ma vie.
Malherbe, Poës.

C'EST POURQUOI. [*Quare.*] Conjonction qui répond au *quare* des Latins, & qui signifie *ainsi*.

C E S. C E T. C H A. 431

C E S T E, f. m. [*Cestus.*] Ceinture de Vénus, où sont renfermez les graces, les désirs & les atraits. C'est ce que Junon emprunta de Vénus, selon la fable, pour se faire aimer de Jupiter. (Cupidon déroba le ceste à Vénus. *Abl. Luc. t. 1.*

Elle avoit en ses yeux, en sa voix, en son geste,
Plus de charmes divers que Vénus en son ceste.
Ménage.

Ceste, est encore un gantelet de cuir garni de plomb, avec lequel les anciens Athlètes combattoient à coups de poing dans les jeux publics.

C É S U R E, f. f. [*Cæsura.*] Terme de Poësie Gréque & Latine, lequel signifie la filabe qui demeure après un pié, à la fin d'un mot, dont elle semble être coupée pour servir de commencement au mot suivant. Dans la poësie Françoisse, c'est le repos qu'on doit trouver au milieu des grands vers.

M. Despréaux a dit dans son *Art Poëtique* :

Que toujours dans un vers, le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

C E T.

C E T. Voïez *Ce*.

Cet, Cette. Pronom démonstratif, en Latin, *ille, illa.* C'est le même que *ce*. *Cet* se met devant les substantifs masculins qui commencent par une voyelle. On dit, *cet esprit, cette fille.* Dans la prose & dans le langage ordinaire on supprime presque la lettre qui suit le *c* de ces mots, *cet & cette.* Et *cet esprit* se prononce presque comme *sesprit*, & *cette fille* comme *ste fille*. Mais dans la poësie, ou dans un discours soutenu, on prononce *cet & cette* comme ils sont écrits.

C É T A C É E, adj. Il se dit des gros poissons & monstres qui sont dans la mer.

C É T É R A C H, f. m. [*Asplenium.*] Terme de Botanique. C'est une plante qui croît sur les murailles & dans les lieux ombrageux.

Et cetera. Terme emprunté du Latin, qui signifie le reste d'un discours qu'on s'abstient de dire. Dieu nous garde d'un *& cetera* de Notaires, parce qu'ils vont souvent au-delà de ce que les parties ont cru acorder.

C E T U I - C I, C E T T E - C I. [*Iste, ista.*] Ce pronom est à présent hors d'usage, & en sa place, on dit, *celui-ci, celle-ci.* Voïez les colonnes **C E L.**

C H A.

C H A. Espèce de tafetas sans aprêt, qui se fabrique à la Chine, & dont les Chinois s'habillent en été. On appelle aussi *cha* la fleur de thé.

C H A B L A G E, f. m. [*Labor, opera præfecti fluminum.*] Peine & travail du chableur.

C H A B L E. Voïez *Cable*.

C H A B L E A U, f. m. Petit cable.

C H A B L E R, v. a. [*Funem ponderi alligare.*] Atacher un cable à une pièce de bois pour la lever. On dit aussi, *hâler*, dans le même sens.

C H A B L E U R, f. m. [*Fluminum ac navicularum præfectus.*] Officier des ports de Paris qui met les coches & les traits aux champs. Celui qui est aux pertuis & passages des rivières pour aider les Voituriers par eau.

C H A B L I S, f. m. [*Strages arborum ab tempestate.*] Bois abatus dans les forêts par le vent. Les Maîtres des eaux & forêts sont obligez, après

les grands orages, de se transporter dans les forêts, & de faire un procès-verbal du nombre des chablis, pour ensuite en faire la vente.

CHABNAM, ou ROSÉE. Espèce de mouffeline très-fine qu'on apporte de Bengale.

CHABOT, *f. m.* [*Gogius, gobio capitatus.*] Petit poisson qu'on trouve aux ruisseaux & aux rivières, qui a la tête grande, large & plate, la bouche fort ouverte & sans dents, & qui diminuë de grosseur depuis la tête jusques à la queue. *Rond.*

Chabots. Menus cordages avec lesquels les Maçons attachent les échafies & les baliveaux qui leur servent à échafauder.

CHACART, *f. m.* Espèce de toile de coton à carreaux de différentes couleurs, qu'on apporte des Indes Orientales.

CHACELAS, *f. m.* [*Albi racemi genus.*] Sorte de raisin blanc, que quelques-uns croient le meilleur & le plus doux de tous.

CHACONE, *f. f.* [*Cantiei, vel saltationis genus.*] Air de musique, ou danse qui est venuë des Mores, dont la base est de quatre notes qui procèdent par degrez conjoints, sur laquelle on fait plusieurs acords & plusieurs couplets qui ont un même refrain. C'est ce qu'on nomme une basse contrainte. On fait aussi des *chacones* sans basse contrainte.

CHACUN, CHACUNE, *adj.* [*Quisquis.*] Il l'a dit à chacun d'entr'eux. Et en parlant de femmes, il l'a dit à chacune d'entr'elles.

Chacun. [*Nemo non.*] Ce mot est plus ordinairement substantif. (Chacun le dit, chacun le croit.) *Un chacun.* Il le dit à un chacun. Cette façon de parler n'est plus en usage.

CHAFERCONNÉES. Toiles peintes qui se fabriquent dans les Etats du Grand Mogol.

CHAFFE, *f. f.* Terme d'*Amidonier.* C'est l'écorce ou le son du grain, qui reste dans les sacs, lorsqu'avec de l'eau on en a exprimé toute la fleur du froment.

† CHAFOUIN, *adj.* Mot injurieux qu'on dit à un homme de mauvaise mine. On le prend aussi *substantivement.* (C'est un petit chafouin.)

Petit *chafouin* qui toujours les dents grince,
Et cependant bénéfice de Prince.

Poëte Anonime.

CHAGRIN, CHAGRINE, *f. m.* [*Mæstus, tristis.*] Fâché, triste. (Esprit chagrin. Humeur chagrine.) Il est quelquefois *adjectif.*

Un esprit né *chagrin*, plaît par son chagrin même.
Despréaux.)

Chagrin, f. m. [*Mæror, tristitia, sollicitudo.*] Tristesse, fâcherie; chagrin fâcheux, mortel, cuisant. (Un noir chagrin. Ce jus divin console un misérable du plus noir chagrin. *Main. Poës.* Affoupir, endormir, étoufer son chagrin. *Abl. Luc.*

Qu'Iris, quand on lui dit qu'on l'aime,
En témoigne un *chagrin* extrême,
Je le crois bien.

Mais qu'elle ne fût ravie
D'avoir même *chagrin* tous les jours de sa vie,
Je n'en crois rien.

L'Abé Régnier Desmarais.

Le *chagrin* me dévore, & mon ame abatuë,
Sans force & sans secours cède au coup qui la tuë.
La Suze, Poësies.

On a beau chasser le *chagrin*, il revient toujours.
Mol. Se faire des *chagrins* de rien. *Scar.*

Le *chagrin* monte en croupe & galope avec lui.
Despréaux.)

Chagrin, f. m. [*Squali corium.*] Sorte de cuir d'un poisson, ainsi apellé par les Turcs, dont on couvre les livres, & de petits cofres, & qui sert à faire des étuis, des tablettes, &c.

Chagrin, f. m. Sorte d'étoffe légère dont on se fait des habits.

CHAGRINANT, CHAGRINANTE, *part.* [*Mærorem, tristitiam pariens.*] Qui donne du chagrin. (Cette affaire est fort chagrinante.)

CHAGRINER, *v. a.* [*Sollicitudinem afferrealicui.*] Donner du chagrin. (Les afflictions secretes chagrinent plus que les autres.)

Se chagriner, v. r. [*Angi animo.*] Se donner du chagrin à soi-même. Se fâcher. (Cet homme a un esprit bourru, il se chagrine de tout.)

CHAHUANT. Voyez *Chat-huant.*

CHAIAR, *f. m.* Espèce de melon d'Egipte, d'un goût désagréable, & dont la semence est plus rafraîchissante que celle de nos melons ordinaires.

CHAIÉ, *f. f.* Espèce de Belandre, dont on se sert dans les canaux de Flandres.

CHAÎNE, *f. f.* [*Catena.*] Plusieurs anneaux de métal atachez de rang les uns aux autres.

Tendre les chaînes, Voit. l. 82. C'est-à-dire, fermer avec des chaînes les avenues des ruës. On ferme aussi des ports & des rivières avec des chaînes.

Chaîne de forçat. [*Compedes, vincula.*] C'est un lien de fer dont on atache un forçat de galère. On nomme aussi la *chaîne*, une troupe de forçats atachez ensemble. (La chaîne a passé, & l'on mene ces forçats à Toulon.)

* *Chaîne.* [*Continui montes.*] Terme de *Géographie.* Suite continuë de montagnes. (La Cilicie est enfermée d'une longue chaîne de montagnes. *Vaug. Quint. l. 3.*)

* *Chaîne.* [*Nexus, vincula.*] Lien amoureux.

(Mon courage avec ma raison,
Rompit ma chaîne & força ma prison.
Voit. Poës.

Et je puis jurer entre nous
Sur les nœuds sacrez de ma chaîne,
Que jamais sentiment emporté ni jaloux
Ne m'atirera vôtre haine.
Poëte Anonime.)

* *Chaîne, f. f.* [*Series.*] Ce mot se dit des choses qui ont de la suite, & qui en atirent beaucoup d'autres, après elle. (Ce procès est une grande chaîne d'affaires, qui en atirera plusieurs autres.)

Chaîne. [*Pretii accessio.*] Ce mot se dit, en parlant de *Marchez.* Ce qu'on donne à l'homme ou à la femme en forme de présent outre le marché, & ce qui se met dans le contrat pour en être remboursé en cas de retrait lignager. Mais ce mot pris en ce sens, n'est presque plus en usage.

Chaîne de pierres. [*Seçti lapidis pila tignaria.*] Terme d'*Architecte.* Pile de pierres mises les unes sur les autres en liaison, pour porter des poutres ou fortifier une muraille.

Chaîne. [*Catella.*] Terme de *Tiffèrand*, de *Férandinier*, &c. Le fil & la soie qui sont montez sur le métier, pour faire de la toile, ou de la férandine, &c. (Monter une chaîne.)

Chaîne d'avaloire. Terme de *Chartier.* Chaîne qui est acrochée au limon.

Chaîne. Mesure dont on se sert pour mesurer les bois à brûler. On apelle aussi *chaîne*, la mesure des gerbes de toute sorte de grains. Il y en a pour

pour les botes de foin; d'autres auffi pour mefurer la hauteur des chevaux.

Chaîne, au figuré, fe dit pour fervitude, captivité; ce peuple a rompu fes chaînes; brifer les chaînes de fes paffions, &c. On apelle un certain officier du Roi, *Huiffier à la chaîne*, parce que cet officier porte une chaîne d'or.

CHAÎNETIER, *f. m.* [*Catellarum opifex.*] Ouvrier qui fait des agrafes, & de toute forte de petites chaînes pour pendre des clefs & des trouffesaux, & pour atacher des chiens, &c.

CHAÎNETTE, *f. f.* [*Catella.*] Terme d'*Horloger*. Petite chaîne fervant aux montres au lieu de corde.

Chaînette. Terme de *Franger*. C'est un petit tiffu de foie, qui court fur toute la tête de la frange. (Une jolie chaînette de frange.)

Chaînettes, *f. f.* Terme d'*Eperonnier*. Petites chaînes qui tiennent les branches de l'embouchure en état.

Chaînettes. Terme de *Bourrelier*. Bandes de cuir coufues les unes fur les autres, qui font paffées dans un rond de cuir au bout du timon du carrosse, & qui fervent à le faire reculer.

CHAÎNON, *f. m.* [*Catenæ annulus.*] Anneau ou boucle de chaîne. (Chaînon fort ou foible, rompu, caffé.)

CHAIR, *f. f.* [*Caro.*] Ce mot fe dit des hommes & des animaux. Partie fimple du corps, mole & rougeâtre, qui embrasse les fibres & les muscles. (Chair bonne ou méchante; tendre ou dure, graffe ou maigre. Les Mahometans ne mangent point de chair de cochon, ni les Bramines de chair de vache. *Théâtre de l'idolatrie*, chap. 1.)

Chair. [*Caro piscium.*] Ce mot fe dit des Poiffons. (La truite de lac a la chair mole & humide. *Rond.*)

Chair. [*Caro fructuum.*] Ce mot fe dit des fruits, comme des glans, des chatégnés, des pommes, des cérifes, des prunes, des pêches, des abricots, des coings, &c. Ainfi on dit, *chair beurrée*, *fondante*, *caffante*, *coriace*, *mûre*, *grumeleufe*, *farineufe*, *pâteufe*, *fine*, *bonne*; la *chair* des pommes de capendu est fort saine.)

* *Chair*. [*Caro.*] Ce mot, au figuré, veut dire, l'homme en tant que fujet aux paffions & aux foibleffes de la nature. (* L'esprit est prompt, & la chair est infirme.) Quand il est question de devoir, il ne faut pas confulter la *chair* & le fang. On dit encore, *mortifier fa chair*, *mâter fa chair*. Le *péché de la chair*, c'est le péché d'impureté.

Chair. [*Color expreffam advivum carnem referens.*] Ce mot fe dit en terme de *Peinture*, & veut dire, qui représente naturellement la chair. (Ce bras est bien de chair. Ce dos est bien de chair.)

Chair. [*Cutis.*] Signifie la peau & le teint. Cette femme a la chair douce, unie, blanche comme un fatin. On dit en proverbe: *Jeune chair & vieux poiffon*. Il n'est ni chair ni poiffon, c'est-à-dire, il est indifférent, il ne prend aucun parti. *Pièce de chair*, *masse de chair*, c'est-à-dire, une groffe personne, & qui n'a point d'esprit.

Chair. Terme de *Théologie*. Le Verbe s'est fait chair. J. C. a pris chair humaine dans le fein de la Vierge.

CHAIRCUIER. Voiez *Charcutier*.

CHAIRE, *f. f.* [*Suggestus, pulpitum.*] Siège élevé où est affis celui qui parle, ou qui professe en public. *Vaug. Rem.* (Le Prédicateur est en chaire. Disputer une chaire de droit. *Flavien*

Tome I.

obligea S. Chryfostome de monter en chaire, & d'annoncer les vérités évangeliques. *Maucroix*, *Chryf. Préface*.

Je ne t'arrête plus, va prêcher, monte en chaire,
Sans relache au péché va déclarer la guerre.
Villiers.

Quelquefois en pouffant une voix de tonnerre,
Je fais le timbalier fur les bords de ma chaire.
Sanlecque.)

☞ Bourfault à son fils, Théatin :

Avant que de vous hazarder
A paroître dans une chaire,
Par de hautes vertus faites-vous regarder
En homme de vie exemplaire;
Qui veut bien perfuader,
Doit commencer par bien faire.

Interdire la chaire à quelcun; c'est lui défendre de prêcher ou d'enseigner. *L'éloquence de la chaire*; c'est l'éloquence qui convient à un Prédicateur. *Avoir des talens pour la chaire*; c'est en avoir pour prêcher.

Chaire, *f. f.* Se dit figurément pour le Siège Apostolique. *La chaire de Saint Pierre*. *Etre affis sur la chaire de Saint Pierre*; c'est être Pape.

Chaire, se dit auffi de la charge des Professeurs publics: *Il a obtenu une chaire de Rétorique*, de Philosophie, de Théologie, &c.

CHAISE, *f. f.* [*Sella, cathedra.*] Siège où l'on est affis. (Chaise à dos, chaise à bras, chaise à crémière, ou chaise de commodité. Chaise percée. Chaise roulante. Chaise haute ou basse. Chaise bien faite. Empailler une chaise.

Saint-Pavin affis dans sa chaise,
Médifant du Ciel à son aise,
Peut bien médire auffi de moi.
Je ris de fes contes frivoles;
On fait fort bien que fes paroles
Ne font pas article de foi.

Despréaux, Epigr.)

Chaise de moulin à vent. Pièces de bois au haut du pié du moulin, fur quoi tourne le moulin.

Chaise de rouë. Suport de la rouë des Couteliers.

CHALAND, *adj.* [*Autopirus panis.*] Ce mot n'est en usage qu'au masculin, lorsqu'il se dit d'un pain particulier, qui est d'une pâte forte qu'on pétrit avec les piez, & qui est blanc, haut de mie & gros de croute. (Faire du pain chaland. Il n'y a que les pauvres gens de Paris & des fauxbourgs qui mangent du pain chaland.)

Chaland, & felon d'autres, *Chalant*, *f. m.* [*Cymba.*] C'est une sorte de bateau dont on se sert fur quelques rivières en France. Le *chaland* est long & étroit, & il y en a plusieurs aux ports de Paris fur la Seine. Les *chalands*, ou plutôt *chalans* de la rivière de Loire font remarquables. Les planches font simplement *encourturées* les unes fur les autres, fans avoir aucunes pièces de liûre. On dit auffi, *c'est un bateau chaland*, fans que l'on pense à faire le mot de *chaland adjectif*. Ce n'est que par élégance qu'on parle ainfi, comme si l'on disoit, *bateau* qu'on nomme *chaland*.

Chaland, *f. m.* [*Apud eundem emptor assiduus.*] Celui qui a coûtume d'acheter à une certaine personne, ou de se servir à une certaine boutique. (La fidélité d'un marchand lui donne des chalands. La fourberie adroite fait auffi avoir quantité de chalands, mais quand cette fourberie est reconnue, elle les fait perdre.)

† * *Chaland*. Il se prend au figuré, & se dit par raillerie ; il signifie des gens qui ne vont souvent en des lieux que pour s'y divertir d'une façon qui tient un peu du libertinage.)

* *Chaland*. Il signifie de plus celui qui se divertit d'une manière libertine avec des femmes qui aiment ce négoce. (O maudit siècle, N. se trouvant hors de condition, fournit des chalands à des femmes qui font commerce de leurs corps.

Cache ton corps sous un habit funeste,
Ton lit, Margot, a perdu ses chalands,
Et tu n'es plus qu'un misérable reste
Des premiers siècles & des premiers galands.
Main. Poës.)

CHALANDE, *f. f.* [*Quæ apud eundem emit assidue.*] Celle qui achète d'ordinaire chez un certain marchand. (C'est l'une de nos meilleures chalandes.)

† CHALANDISE, *f. f.* [*Affiduorum emptorum conciliatio.*] Commerce de chaland. Plusieurs chalands qui vont acheter chez quelque marchand. (Promettre sa chalandise à quelcun. Avoir de la chalandise.

Où, toute nôtre marchandise
Ne sauroit dignement paier
L'honneur de vôtre chalandise.
Benferade, Balet de la nuit, 1. pag. entr. 10.)

CHALANGER, *v. a.* Vieux mot employé pour signifier répéter un héritage.

CHALASTIQUE. Voyez *Calastique*.

CHALCITIS, CHALCITE, ou COLCOTAR. C'est une espèce de vitriol rouge, naturel, en forme de pierre rougeâtre. Cette drogue est apportée d'Alemagne, ou de Suède ; elle se trouve ordinairement dans les mines de cuivre.

CHALÉMIE, *f. f.* [*Pastoritius calamus.*] Mot burlesque, pour dire, *musette, muse*.

Grand Châtelain, de qui la prud'homme
Excite au los ma haute chalémie.
S. Am.)

Un Pasteur qui les vit faisant ces jéréemies,
Leur dit, chantez plutôt dessus vos chalémies.

CHALET, *f. m.* C'est le nom qu'on donne en Suisse à certains bâtimens bas, qui se trouvent répandus dans les montagnes de Griens, uniquement destinés à faire des fromages.

CHALEUR, *f. f.* [*Calor.*] C'est le pouvoir qu'ont de certains corps de causer en nous un sentiment de chaud.

Chaleur. [*Fervor æstivus.*] Chaud. (Il fait une chaleur excessive.)

Chaleur naturelle. [*Calor vitalis.*] C'est la cause de toutes les actions. Cette chaleur dure toute nôtre vie. Elle est dans le sang qui a son centre dans le cœur, & de là cette chaleur se communique à toutes les parties du corps.

Chaleur de foie. Voyez *Foie*.

* *Chaleur*. [*Ardens studium.*] Ardeur, feu, véhémence, activité. Sorte de transport vif & plein de passion. (Qui est celui qui dans la chaleur de la victoire considère le nombre des ennemis? *Vaug. Quint. l. 3. c. 11.* Témoigner de la chaleur pour les intérêts de quelcun. *Abl.*

Donner chaleur. C'est figurément & en termes de Guerre, donner du courage & de la vigueur. On dit aussi figurément, *ses grandes chaleurs sont passées* ; c'est-à-dire, l'âge a ralenti ses passions.

Chaleur de fièvre. [*Ardor febris.*] C'est la chaleur que cause la fièvre.

* *Chaleur*. [*Æstus veneris, maris appetitus.*] Ce mot se dit des animaux, & veut dire le tems qu'ils entrent en amour. Amour des animaux. (Cavale qui entre en chaleur au commencement de Janvier. *Sal.*)

CHALEUREUX, CHALEUREUSE, *adj.* [*Fervidus.*] Qui a de la chaleur ; mais ce mot ne se dit guère. (Les vieillards ne sont guère chaleureux.) On dit plutôt, *les vieillards n'ont guère de chaleur*.

CHALINGUE, *f. f.* Petit vaisseau plat des Indiens, dont les bordages sont cousus avec le fil de caret, qu'ils tirent du coco.

CHALIT, *f. m.* [*Lecti compages.*] Ce mot ne se dit plus à Paris par les gens qui parlent bien ; en sa place, on dit, *bois de lit*. (Faire un chalit, monter un chalit.)

CHALOIR. Vieux mot. On dit parmi le peuple, *Il ne m'en chaut*, pour *Il ne m'importe*. Alain Chartier a dit, dans le *débat du Réveille-matin*.

Et de parler ne chaloit.

Le Pere du Cerceau a fait un assez mauvais usage de ce mot dans son Epitre à M^{me}. de Chailli :

Peut-être fort peu vous en chaut :
Mais, ma Chailli, qu'il vous en chaille,
Ou qu'il ne vous en chaille pas,
Je vais tâcher vaille que vaille,
De fortir de cet embarras.

CHALON, *f. m.* Terme de Pêcheur. C'est un grand filet que les Pêcheurs traînent dans les rivières, par le moien de deux petits bateaux, au bout desquels les côtes du filet sont atachez.

CHALOUBE, *f. f.* [*Lembus.*] Vaisseau à porter des gens & de la marchandise dans quelque navire, ou autre bâtiment. Chaloupe de Pêcheur, chaloupe armée.

CHALULA, *f. m.* Poisson sans écailles, qu'on prend dans les rivières du Pérou, & dont la tête ressemble à celle du crapaut.

CHALUMEAU, *f. m.* [*Calamus.*] Petit tuiiau. (La distribution du sang de nôtre Seigneur se faisoit avec un petit tuiiau, ou chalumeau d'or, *Bouterouë, Traité des monnoies, pag. 383.*)

Chalumeau. [*Avena, calamus.*] Petit instrument qu'on embouche, qui est à vent, qui a un ou plusieurs trous, & qui est fait de blé, d'écorce de saule ou de quelque autre arbre. (Jouer du chalumeau.)

Chalumeau. [*Fistula pastoritia.*] Espèce de flûte atachée sur la peau de la musette & de la cornemuse. Ainsi on dit, *chalumeau de musette, chalumeau de cornemuse*.

Viendrai-je, en une églogue, entouré de troupeaux ;
Au milieu de Paris enfler mes chalumeaux ?
Despréaux.

Chalumeau. [*Calamus æneus.*] Terme d'Orfèvre. Petit tuiiau creux de léton ou de cuivre, qui sert à souder.

CHALYBÉ, CHALYBÉE, *adj.* Prononcez *Calybé*.

CHAM, ou KAM, *f. m.* [*Scytharum Chamus; Imperator.*] L'un & l'autre s'écrit, mais on prononce toujours *Kam*. C'est le nom de l'Empereur des Tartares. (Le grand Cham des Tartares. Le Kam des petits Tartares.)

CHAMADE, *f. f.* [*Signum tympani ad colloquium.*] Son de tambour pour avertir qu'on veut parler. (Batre la chamade.)

† SE CHAMAILLER, *v. r.* [*Inter se conflagere.*]
Jeme chamaille, jeme suis chamaille, jeme chamaillai.
 Se battre, fraper à coups d'épée & autres armes.
 On dit aussi *chamailler*, dans un sens neutre.
 (Ils ont long-tems chamaillé l'un contre l'autre.)

† * Il se dit aussi des personnes qui se batent
 à coups de poing. Brantome, Vie de Henri II.
 dit : *Après avoir long tems chamaillé l'un sur l'autre.*

† * Il se dit aussi, au figuré & en riant, des
 personnes qui se querellent, ou qui disputent
 seulement de paroles. *Ces Docteurs ont long tems
 chamaillé en disputant sur telle ou telle question.*

CHAMAILLIS, *f. m.* Il signifie mêlée,
 combat, où l'on chamaille l'un contre l'autre.
 (Un grand chamaillis. *Acad. Franç.*)

CHAMARER, (CHAMARRER,) *v. a.*
 [*Vestem transversis segmentis distinguere.*] Mettre
 plusieurs passemens sur un habit. Garnir un habit
 de passemens. (Chamarrer un habit, chamarrer
 un manteau, chamarrer en quille, chamarrer à
 bâtons rompus.) Ce mot vient de *chamarre* ;
 mot Gaulois qui signifie un habit de Berger.

CHAMARURE, (CHAMARRURE,) *f. f.*
 [*Virgata vestis, segmentata.*] Passemens dont
 l'habit est chamarré.

CHAMBELAGE. Ce droit est connu dans
 quelques Coûtumes du Roïaume : celle de Senlis,
art. 157. porte, » qu'en ligne collatérale, ceux
 » à qui échéent les fiefs, doivent plein relief
 » au Seigneur dont lesdits fiefs sont tenus &
 » mouvans, avec les droits de *chambelage*. «
 Le Commentateur a remarqué que ce droit étoit
 fixé à 20. sols parisis. La Coûtume de Poitou,
art. 147. » Au Seigneur Baron ou Châtelain, à
 » cause des hommages liges, est dû, pour
 » *chambelage*, dix sols, & pour les hommages
 » pleins, cinq sols pour chacun hommage, & est
 » compris en ce le scel de la Lettre de la façon
 » dudit hommage : mais autre qui n'est Seigneur,
 » Baron ou Châtelain, ne doit prendre, pour
 » *chambelage*, aucune chose. « Rat, sur cet
 article, observe que dans son origine le *chambelage*
 appartenoit au valet de chambre du Baron, parce
 que ce Domestique ôtoit les éperons au vassal,
 & tenoit son épée, tandis qu'il prêtoit son
 hommage. Ce droit a été autrefois Roïal, lorsque
 l'on rendoit la foi & hommage au Roi en personne,
 des grands fiefs. Le Chambelan étoit présent,
 qui disoit au vassal : *Vous devenez homme du Roi
 de tel fief.* A quoi le vassal répondoit, *Oïii*, &
 le Chambelan le répétoit au Roi ; & pour
 récompense de cette fonction, le manteau du
 vassal lui appartenoit. Voyez Fauchet en son Livre
des Dignitez, ch. 9. Loïsel a inferé ces deux
 règles dans ses *Institutions, tit. des fiefs, art. 9.*
*Les enfans ne doivent coûtumièrement que bouche
 & mains, avec le droit de chambelage qui est dû
 par tous.* Et dans l'onzième : *Droit de chambelage
 est une pièce d'or au Chambelan du Seigneur, à la
 discrétion du vassal.*

CHAMBELAN, (CHAMBELLAN,) *f. m.*
 [*Cubiculo regio præpositus.*] Le premier officier
 de la chambre du Roi. Autrefois le Chambelan
 gardoit le trésor du Prince ; il faisoit l'office de
 Maître d'Hôtel, d'Ecuyer tranchant, de Gentil-
 homme servant, & avoit plusieurs beaux droits
 sur tous les Marchands. *Fauchet, des dignitez
 de France.*

CHAMBERLAN, ou CHAMBRELAN, *f. m.*
 Artisan, ouvrier, qui travaille en chambre. Il se
 dit ordinairement de celui qui travaille sans
 maîtrise.

CHAMBOURIN, *f. m.* Espèce de pierre,
 qui sert à faire les verres, qu'on appelle verres
 de cristal.

CHAMBRANLE, *f. m.* [*Antepagmentum.*]
 Terme d'*Architecture*. Ornement de pierre ou de
 menuiserie qu'on met autour des portes de
 chambre & des cheminées.

CHAMBRE, *f. f.* [*Cubiculum, conclave.*]
 Partie d'un appartement. (Une jolie chambre.
 Tapissier, meubler, garnir des chambres. Louer
 des chambres.)

* *Avoir des chambres à louer.* [*Conclave excipiendis
 convictoribus instructum.*] Ces mots, au propre,
 font connoître que la personne dont on parle,
 a des chambres garnies à louer. Mais, au figuré
 & dans le comique, il signifie que cette personne
 a le cerveau creux, & a un petit grain de folie.
 [*Infelix est cerebri.*] *Tenir une femme en chambre* ;
 c'est entretenir une femme avec qui on n'est pas
 marié.

La Chambre, absolument, signifie la *Chambre du
 Roi*. On dit, *Gentilhomme de la Chambre* ; *Page
 de la Chambre* ; *Huissier de la Chambre*. *La Chambre*
 signifie aussi les officiers de la chambre du Roi ;
 on dit, *La Chambre est entrée*. *Avoir les entrées de
 la Chambre*. On dit aussi des Juges du Parlement :
*La grand'Chambre est entrée, ou telle Chambre est
 entrée.*

La grand'Chambre. [*Primarium tribunal.*] Lieu
 du Palais où l'on donne les audiences célèbres,
 & où le premier Président tient son siège le matin.

Chambre de Justice. [*Capitates judices extraor-
 dinarii.*] Juges établis pour faire rendre compte
 à ceux qui ont manié les affaires du Roi. (On fit
 une Chambre de Justice du tems du célèbre M.
 Fouquet.)

Chambre de Justice. Jurisdiction qui a été créée
 de tems en tems en France par les Rois, pour
 réprimer & réparer les désordres commis dans
 l'administration de leurs finances. L'institution
 en fut trouvée si salutaire dans le commencement,
 que par l'Edit du mois de Juin 1625. il est
 expressément ordonné qu'il sera établi de dix
 ans en dix ans une Chambre de Justice pour la
 recherche des gens d'affaires. Le feu Roi, dès
 l'année 1661. en établit une. Par l'Edit du mois
 de Mars 1716. le Roi, sous la Régence de
 Monseigneur le Duc d'Orléans, a créé & établi
 une Chambre de Justice, qui a été révoquée par
 un autre Edit du mois de Mars 1717.

Les Chambres des Requêtes. [*Institutum libellis
 supplicibus judicandis tribunal.*] Deux chambres
 du Palais où l'on connoît des affaires des officiers
 privilégiés.

Chambre du Trésor. [*Ærarii regii tribunal.*]
 Jurisdiction du Palais où l'on connoît des choses
 qui regardent le Domaine du Roi.

Chambre de l'Edit, ou Chambre mi-partie.
 [*Tribunal mixtorum ex Catholicis & Calvinistis
 judicum.*] Chambre souveraine établie autrefois
 pour juger les procès où les Gens de la Religion
 prétendue Réformée, pouvoient avoir intérêt,
 & juger des appellations comme d'abus fondées
 sur les entreprises faites par les Eclésiastiques
 contre la Jurisdiction Roïale, & contre l'Edit
 de Nantes, qui avoit été acordé en faveur de
 ceux de la Religion prétendue Réformée. Il y
 a un très-grand nombre de Chambres à qui l'on
 donne des noms différens ; comme la *Chambre des
 Comptes*, & autres dont on parle en France :
 la *Chambre Apostolique* à Rome : la *Chambre des
 Communes*, ou *Chambre basse*, & *Chambre haute*

en Angleterre : la *Chambre Impériale* en Allemagne : *Chambre de commerce*, ou *Assemblée de Marchands & de Négocians*, où il se traite des affaires du commerce : *Chambre des Assurances*, c'est-à-dire, Société ou Assemblée de plusieurs personnes, Marchands, Négocians, Banquiers & autres, pour entreprendre le commerce des Assurances : *Chambre Syndicale des Imprimeurs-Libraires*, pour les affaires de la Librairie : & plusieurs autres, dont le but se connoît assez par leur nom.

Chambre noire. [*Obscurum conclave*.] Lieu dans les Monastères où l'on se retire par dévotion, & où l'on enferme ceux qu'on met en pénitence.

Chambre. Terme de *Tisserand*. Fente de peigne par où passent deux fils. (Laisser une chambre vuide.)

Chambre. Terme de *Vitrier*. Creux dans la verge de plomb, où l'on loge le verre lorsqu'on fait des panneaux de vitres. (Chambre trop étroite.)

Chambre. [*Pars ephippii camerata*.] Terme de *Sellier*. Petit creux qu'on fait dans la selle d'un cheval, lorsqu'on tire la bourre, de peur que la selle ne blesse le cheval.

Chambre de mine. [*Cavus pulverarius*.] C'est le lieu où l'on met la poudre qui fait joier la mine. Voyez *les travaux de Mars*, 3. partie, ch. 7. page 218.

Chambre de mortier. C'est l'espace creux qui contient la poudre, & où va se terminer la lumière.

Chambre d'écluse. C'est l'espace qui est entre les deux portes d'une écluse.

Chambre de canon. [*Interior cavus*.] Terme de *Canonier*. C'est un creux dans la concavité de l'ame du canon, ce qui arrive lorsque la matière n'a pas bien coulé.

On dit d'un ouvrier qu'il travaille en *chambre* ; pour dire, qu'il ne tient pas boutique.

CHAMBREE, *f. f.* [*Contubernium*.] Personnes qui vivent & qui demeurent dans une même chambre.

Chambree. [*Confessus*.] Terme de *Comédie*. Ce qui revient de la représentation d'une pièce de théâtre. Ce qu'ont reçu les Comédiens le jour de la représentation d'une pièce.

CHAMBRER, *v. a.* [*Camerare*.] Terme de *Sellier*. Faire quelque chambre dans une selle, c'est faire de petits creux, & en tirer la bourre quand le cheval est blessé, de crainte que la selle ne le blesse encore davantage. (Chamber une selle.)

CHAMBRERIE, *f. f.* [*Præfectura cubicularis apud monachos*.] Office de chambrier.

CHAMBRETTE, *f. f.* [*Angustum cubiculum*.] Diminutif. Petite chambre.

CHAMBRIER, *f. m.* [*Monasterii provisor*.] Officier claustral, qui a soin des revenus ruraux de quelque Abaie.

Les Empereurs Grecs & nos Rois ont eu des Officiers qui avoient le soin de leur chambre. Codin, dans son *Livre des Officiers de la Cour de Constantinople*, & après lui, les Peres Gretzer & Goar, qui l'ont commenté, nous apprennent le nom de cet Officier, & ses fonctions. Quant à nos Rois, Favin, *Traité des premiers Officiers de la Couronne*, met un *Chambrier* dans le rang des principaux Officiers de la Cour de nos Rois de la première race, » pour avoir particulièrement » le soin de leur personne, les lever & coucher, » habiller, faire leur lit & chambre, & par » ce moien le *Chambrier* avoit l'adresse & la

» commodité de s'insinuer de près, par son fidèle » service, en la bonne grace du Roi. « Il y eut de même un *Chambrier* sous la seconde race, & cette charge a subsisté jusques au règne de François I. » qui supprima cet Office distinct & » séparé du Chambelan, « dit le même Auteur.

† CHAMBRIÈRE, *f. f.* [*Ancilla*.] Fille ou femme domestique. En ce sens, le mot de *chambrière* est hors d'usage à Paris ; en sa place, on dit, *Servante*.

Chambrière. [*Flagellum à corrigia*.] Terme d'*Académie*. Foiet dont on se sert dans les manéges. (Presser le cheval de la chambrière. Donner de la chambrière au cheval.)

Chambrière. [*Taniola*.] Terme de *Fileuse*. Petit ruban, ou autre chose pliée & attachée au haut du fein, qui tient la quenouille en état lorsqu'on file.

† CHAMBRILLON, *f. f.* [*Ancillula*.] Petite servante de peu de considération.

CHAMEAU, *f. m.* [*Camelus*.] Animal domestique, fort doux & fort docile, qui naît en Afrique & en Asie. Il a une grosse bosse sur le dos, & quelquefois deux. Il est propre à porter toute sorte de charges. Il demeure quatre jours sans boire. Quand il est en amour, il se retire à part avec sa femelle, & la couvre tout le jour. Il a de l'aversion pour le cheval, le lion, & le ton. Il vit selon quelques-uns, cinquante ans, & selon d'autres jusques à cent, ou environ. *Jonston*. Le *chameau* est mélancolique & flegmatique. Il ne paît point, il broute continuellement, & ne broute que des chardons & des herbages pleins de lait, ou les parties des arbres où se forment les bourgeons & où est toute la sève. On le repaît de paille brisée qu'on forme en pelotes, & qu'on paîtrit avec de l'eau & de la farine ; & ainsi le *chameau* se passe de boire à l'aide de cette sorte de nourriture. *Poulet, voyage du Levant*, 2. p. ch. 3. (Chameau mâle, chameau femelle.)

Chameau moucheté. Animal qui a la tête du véritable chameau, mais dont le reste du corps ressemble au cheval & au beuf.

Le *chameau*, parmi les *Antiquaires*, marque l'Arabie.

Chameau. [*Pilus camelinus*.] Poil de chameau filé en forme de laine très-déliée, duquel se servent les *Férandiniers* dans les ouvrages.

Chameau. Bâtiment inventé à Amsterdam pour faire passer le pampus aux vaisseaux.

CHAMELEON. Plante médicinale, plus connue sous le nom de *Carline*.

CHAMELIER, *f. m.* [*Qui camelos curat*.] C'est celui qui a la conduite de chameaux, & qui a soin de les nourrir. (Les chameliers repaissent les chameaux de chardons, &c. ou de paille brisée, &c.) Voyez *Chameau*. *Chamelier* se dit aussi d'un marchand qui trafique de chameaux.

CHAMES. Espèce de moules qu'on trouve sur le gravier au bord de la mer. D'autres disent, *Cames*.

CHAMFRAIN, *f. m.* C'est le pan qui se fait en rabatant l'arête d'une pièce de bois. On dit, *chamfrainer un morceau de bois*.

CHAMOIS, *f. m.* [*Rupicapra*.] Animal sauvage qui a deux cornes, longues de neuf ou dix doigts, noires & recourbées, & qui tire sur le roux, qui a les yeux rouges, la queue courte & ronde, qui court vite, & habite sur les hautes montagnes & sur les rochers. Sa peau étant passée, sert à faire des gands, des camifoles, des caleçons, &c. (Chamois mâle. Chamois femelle.)

* *Chamois*. [*Pellis rupicaprae*.] Peau de chamois. (Gands de chamois. Caleçons de chamois.)

CHAMOISEUR, *f. m.* Celui qui prépare & passe en huile les peaux de chamois, ou qui travaille à les imiter avec des peaux de bouc, de chèvre, de mouton, &c.

CHAMP, *f. m.* [*Ager, sèges*.] Pièce de terre cultivée par les mains de l'homme, afin d'en tirer des commoditez pour la vie. (Champ labouré. Champ qui est en friche.)

Champ de bataille. [*Prælii locus*.] L'endroit où deux armées ennemies se sont batuës. (Le victorieux demeura maître du champ de bataille.)

* *Champ de bataille*. Batterie de quelques particuliers. (Deux Capucins se jetèrent par charité dans le champ de bataille. *Scar. Rom.*)

Champ clos. [*Arena*.] C'est-à-dire, lieu fermé de toutes parts. (Se battre en champ clos. *Ablanc. Luc. t. 2.* Le Roi Jean offrit à Edoïard Roi d'Angleterre le combat en *champ clos*, ou la bataille; mais Edoïard refusa l'un & l'autre. *Choisy, Hist. du Roi Jean, l. 1.*)

Champs Elisées, *Champs Elisiens*. [*Campi Elisi*.] On dit l'un & l'autre, mais le bel usage est pour *champs Elisées*. (Venir des champs Elisées. *Balz.*)

L'inévitable arrêt de la Fatalité
M'aura déjà porté dans les *champs Elisées*.
Main. Poës.)

Champ de Mars, *f. m.* [*Campus Martis*.] C'étoit, hors de l'ancienne Rome, un endroit spacieux où on éliçoit les Magistrats, & parce que la jeunesse y aprenoit aussi les exercices de la guerre, il fut consacré à Mars. Il n'y eut point d'abord de bâtiment autour, mais avec le tems on y en construisit de bois, puis de pierre, & ensuite on l'environna d'amphitheatres. Auguste y dressa au milieu un obélisque de cent vingt piez de haut, embéli d'hieroglyphiques, & il y fit élever un superbe mausolée pour lui & pour sa famille. Voyez les estampes de l'ancienne Rome. Chez les François, le *Champ de Mars*, étoit un lieu indiqué en rase campagne, commode pour camper, où chaque Seigneur François ne manquoit pas de se trouver avec son contingent, au premier du mois de Mars. Nos Rois faisoient tous les ans une revûe générale de leurs troupes assemblées dans le *Champ de Mars*.

* *Le champ de Mars*. [*Bellum, acies*.] Ces mots se disent aussi au figuré, & dans le stile poétique; pour dire, la guerre, l'armée, le lieu du combat. Il a montré son courage, il a donné des preuves de sa valeur dans le *champ de Mars*; c'est-à-dire, à la guerre.)

Champ. [*Campus, materies, argumentum*.] Matière. Sujet. Lieu de faire quelque chose. Carrière. (Le Ciel ouvrit un plus noble champ à sa valeur. Les victoires d'Alexandre ont été un beau champ où divers Historiens se sont exercés. Les Poètes païens avoient un beau champ où ils pouvoient donner carrière à leur imagination, vû la liberté qu'ils avoient de feindre & d'inventer ce qu'il leur plaisoit. Tu prens un beau champ pour faire éclater la gloire de ton Héros. *Abl. Luc. t. 2. Parasite.*)

Champ, *f. m.* [*Area*.] Fonds sur lequel on peint, on représente, on grave quelque chose. (Le champ de cette tapisserie est brun. Les armes de France sont trois fleurs de lis d'or en champ d'azur. *Acad. Franç.*)

Champ de tableau. [*Area*.] Terme de Peintre. Fond, ou derrière de tableau.

Champ. Les ouvriers de divers Arts emploient ce terme pour signifier la manière dont ils posent leurs ouvrages. Poser une pièce de bois *de champ*, c'est la mettre parallèle à l'horison; la coucher de plat, ou horizontalement. Une pierre placée *de champ*, est une pierre placée sur son côté le plus étroit. En *Horlogerie*, on appelle *rouë de champ*, une rouë placée horizontalement dans la cage; c'est celle qui fait mouvoir la rouë de rencontre.

Champ. [*Area scuti*.] Terme de *Blason*. Le fond de l'écu. (Lorsque le champ est de couleur, il faut que l'assiette soit de métal. *Col.*)

Champ. Terme de *Peigner*. Le milieu d'un peigne de boüis qui a des dents de côté & d'autre.

Les champs. [*Rus.*] Ce mot, au pluriel, se dit par opposition à ce qui est renfermé dans les Villes. *Etre aux champs*, *aler aux champs*, *revenir des champs*; c'est-à-dire, de la campagne. *Une maison des champs*; c'est une maison de campagne. *Mener les troupeaux aux champs*; c'est les fortir des étables & les mener paître.

O fortuné séjour! ô *champs* aimez des Cieux!
Que pour jamais foulant vos prez délicieux,
Ne puis-je ici fixer ma course vagabonde,
Et connu de vous seuls, oublier tout le monde.

Despréaux.

A travers champs. [*Passim, extra viam*.] Sorte d'adverbe. Hors de chemin, sans ordre & sans conduite. (Courir à travers champs.)

* *Courir les champs*. Au figuré, c'est être fou.

* *Se mettre aux champs*. [*Iraisci*.] C'est se mettre en colère.

* *Donner la clé des champs*. [*Abeundi facultatem largiri*.] C'est donner à quelcun la liberté de faire ce qu'il voudra.

Batre aux champs. C'est battre le tambour pour se mettre en marche. La garde bat aux champs quand le Roi passe, ou quand on veut faire honneur à quelcun. On dit aussi qu'on bat aux champs, quand l'armée se met en marche.

* *Il a un œil aux champs & l'autre à la Ville*. [*Perspicacissimus est*.] Façon de parler proverbiale, qui se dit d'une personne vigilante & qui prend garde à tout ce à quoi elle peut avoir intérêt.

† * *A chaque bout de champ*, *adv.* [*Quocumque tempore*.] C'est-à-dire, à toute heure; à tout propos.

* *Sur le champ*, *adv.* [*Extemplò, illicò, statim*.] Aussi-tôt Incontinent. (Repliquer sur le champ.) M. de Harlay, Archevêque de Paris, avoit une facilité merveilleuse à bien parler sur le champ.

A champ, *adv.* Terme de *Jardinier*; c'est-à-dire, à volée. Et se dit proprement des raves, qui au lieu d'être semées dans les trous d'une couche, sont semées indifféremment, soit sur une couche ou en pleine terre, de même qu'on sème les autres grains en plein champ.

† *Champ Bestiale*. Selon la Coûtume d'Ac, *art. 2. tit. 11. & art. 4.* c'est un champ commun à plusieurs personnes, & où il n'y a ni clôture, ni maisons.

CHAMPAGNE, ou PLAINE, *f. f.* Terme de *Blason*. On appelle ainsi l'espace d'en bas qui occupe le tiers de l'écu vers la pointe.

CHAMPANE. Petit vaisseau du Japon, dont les membres sont atachez sans clous avec des chevilles de bois, & les bordages emboitez.

† CHAMPART, *f. m.* [*Jus agrarii solaris legendi*.] Terme de *Coûtume*. Droit qu'un Seigneur a de prendre une certaine quantité de gerbes dans la maison de ses tenanciers sur les champs dépendans de sa Seigneurie.

Le *Champart* est, selon Ragueau, dans son *Indice*, le droit de gerbes, bled & légumes que le Seigneur de la terre prend sur le champ, avant que le laboureur enlève son bled, qui autrement s'appelle *terrage*. Le droit de *Champart*, est réglé par la convention, ou par l'usage. M. le Président le Maître a remarqué dans son *Traité des Criées*, art. 13. que le *Champart* est ou *Seigneurial*, & en ce cas, le Seigneur ne doit point s'opposer aux criées pour le conserver: il en est autrement, s'il n'est que *foncier*. Le *Champart* ne se lève qu'après la dixme, & il faut que le Laboureur le transporte chez le Seigneur. Si le Seigneur, ou son Fermier, diffère trop de venir régler le *Champart* après avoir été averti, le Laboureur peut le transporter chez le Seigneur, & enlever ce qui lui appartient.

CHAMPARTER, ou CHAMPARTIR, *v. a.* [*Agri solarium cogere.*] Lever le droit de *Champart*.

CHAMPARTERESSE, *adj. f.* [*Manipulus solarii frumentarii.*] C'est la grange Seigneuriale où se mettent les *Champarts*.

CHAMPARTEUR, *f. m.* [*Coactor agri solarii.*] Fermier ou homme commis par le Seigneur pour lever son droit de *Champart*.

CHAMPÉ, *adj.* [*Campus minio affectus.*] Terme de *Blason*. C'est lorsqu'on ne veut expliquer que la qualité de champ. (Middelbourg porte un château d'or champé de gueules.)

CHAMPEAUX. Ce sont des prez.

CHAMPÊTRE, *adj.* [*Ruficus.*] Qui est des champs. Qui est aux champs. Grossier. (Lieu champêtre. Maison champêtre. Air champêtre.)

CHAMPI. Sorte de papier propre pour les chassis.

CHAMPIGNON, *f. m.* [*Fungus.*] Manière de petit potiron qui vient dans les champs sans être semé, & dont on se sert dans les ragoûts.

Champignon de lampe. C'est le bouton qui se forme au lumignon d'une chandelle.

Champignon. Terme de *Médecine*. C'est une tumeur ou excroissance de chair, qui se forme en plusieurs parties du corps.

Champignon. Terme d'*Architecture*. C'est une coupe renversée, qui fait bouillonner l'eau d'un jet dans les fontaines jaillissantes.

Blanc de champignon. C'est la partie de fumier adhérentes aux pédicules des champignons, qui sont venus précédemment, soit sur couche, soit sur meule, ce qui forme une espèce de galette incrustée de petits filamens blancs qui renferment une qualité fructiférante, & qui sont, pour ainsi dire, la semence des autres. *Ecole du Potager*, t. 1. p. 356.

CHAMPIGNONNIERE, *f. f.* C'est une couche de fumier préparée pour y faire venir des champignons.

* Il est venu en une nuit comme un champignon. C'est-à-dire, il a fait fortune en peu de tems.

CHAMPION, *f. m.* [*Pugnator.*] Ce mot se dit plus en riant que sérieusement. Celui qui en un champ de bataille combat contre un autre. Combatant plein de cœur.

* *Champion.* Brave, courageux & illustre assaillant.

† * Une palme si vulgaire n'est pas pour un tel champion. *Voit. Poës.* Tandis que les coups de poing aloient, & que nos champions songeoient à se défendre. *La Font. Fables.*

CHAMPIS. Costar écrivant à Voiture, lui dit que dans le Poitou, les bâtards sont appelés *champs*, comme qui diroit, faits dans les champs;

il ajoute: » Il n'y a pas encore dix jours qu'un » Gentil homme de ce pais-là me disoit d'un de » ses voisins qui lui contestoit quelques honneurs » dans l'Eglise, c'est un coquin, je prouverai qu'il » est champy de quatre races.«

CHAN, ou KAN. On nomme ainsi en quelques endroits du Levant, des lieux publics destinez pour l'usage des marchands & des voyageurs.

CHANCE, *f. f.* [*Fortuita puncta.*] Terme de *Jeu de dez*. C'est le dez qu'on livre à celui contre qui on joue, & qui est au-dessus de sept, & au-dessous de quatorze. (Livrer chance.)

† * *Chance.* [*Felicitas.*] Fortune, hazard, bonheur. (Ce n'est pas là une grande chance.)

Contersa chance. C'est proverbialement, conter ses aventures, ses malheurs, ses déplaisirs.

† *Chance.* [*Consilium.*] Entreprise, dessein. Mais, en ce sens, il ne se dit qu'en riant.

(Au hazard du succès, sacrifions des foins,
Et s'il poursuit encor à rompre nôtre chance,
J'y consens, ôtons-lui toute nôtre assistance.

Mol. Etourdi, a. 3. sc. 1.)

CHANCELANT. [*Vacillans.*] Participe qui veut dire *vacillant*.

* *Chancelant, Chancelante, adj.* [*Titubans.*] Qui n'est pas ferme. (* Être chancelant dans son devoir. *Abl. Arr.* Multitude déjà toute ébranlée & chancelante. *Vaug. Quint. l. 3. c. 10.*

Gardez-vous bien sur tout, mémoires chancelantes,
De montrer dans vos yeux deux prunelles roulantes.
Sanlecque.)

CHANCÉLEMENT, *f. m.* [*Titubatio, vacillatio.*] Démarche qui n'est pas ferme, qui n'est pas assurée. *Danet.*

CHANCELER, *v. n.* [*Titubare, vacillare.*] N'être pas ferme sur ses piez. Vaciler. Branler. Être prêt à tomber, n'être pas assuré. (Il est si plein de vin qu'il chancelé dès qu'il veut faire un pas. Il chancelé, il va tomber. Sa mémoire chancelé. Sa fortune chancelé, &c. Si-tôt qu'elle chancelé, jettez-la dans la ruelle. Il s'aperçut que le Roi chanceloit & laissoit aler ses armes de foiblesse. *Vaug. Quint. Curce, l. 8. ch. 14.*)

CHANCÉLERIE, (CHANCELLERIE,) *f. f.* [*Franciæ Cancellarii juridiciale prætorium.*] Lieu où l'on expédie les affaires qui regardent les sceaux. Il y a en France deux sortes de Chancellerie, la grande & la petite. La grande est celle où s'expédient les lettres scellées du grand sceau, en présence de M. le Chancelier Garde des sceaux, qui est assisté de quelques Maîtres des Requêtes, des Secrétaires du Roi & de quelques autres Officiers. La petite Chancellerie est celle où s'expédient des Lettres de Justice qui ne sont pas de si grande conséquence. Il y a une petite Chancellerie dans chaque Parlement.

La Chancellerie Romaine. [*Cancellaria Romana.*] C'est le lieu à Rome auquel on délivre toutes les expéditions de la Cour de Rome.

CHANCELIER, *f. m.* [*Cancellarius.*] Le chef de Justice & du Conseil du Roi. C'est l'Officier de la Robe le plus considérable, qui a les sceaux, qui expédie les Edits & les Déclarations du Roi, & les grâces. Il préside au Conseil du Roi, lorsque le Roi n'y est pas. Le Chancelier est le Président du grand Conseil, & il prononce les Arrêts au nom du Roi, lorsque le Roi tient son lit de Justice au Parlement de Paris. Les Cours souveraines lui rendent toute sorte d'honneurs, après ceux qu'elles rendent au Roi. Le Chancelier

ne porte jamais le deuil, parce qu'il se détache en quelque façon de lui-même pour ne plus représenter que la Justice dont il est le chef. *Le Maître, Plaid. 32.* Du tems du Roi Dagobert, on l'appelloit *grand Référendaire*. On peut ôter les sceaux à un Chancelier de France, mais on ne peut lui ôter la charge qu'avec la vie. *Acad. Fr.*

Voici ce que Miraumont nous apprend des Chanceliers de France : » C'est, dit-il, un nom » d'un Officier domestique, duquel nos premiers » Rois se sont servis pour écrire lettres missives, » patentes, & autres, lesquelles cet Officier » scelloit & cachetoit de l'anneau Royal, qui lui » étoit baillé à cette fin par le Prince. Ceux qui » dérivent le mot de *Chancelier* du mot Latin » corrompu *Cancellare*, ne s'éloignent beaucoup » de l'étimologie. L'on pourroit aussi tirer le » nom de Chancelier, à *cancellis Aulæ Principis*, » *intra quos Princeps supplicantiibus responsurus* » *residebat, cui affidebat Cancellarius, qui ejus nomine* » *per cancellos residebat*. Le mot de *Chancelier*, en » vieux langage, signifioit un *Notaire*, comme » il se voit par les Ordonnances de Charlemagne; » par ainsi, on peut avoir accommodé ce mot » à cette grande dignité, comme ayant autorité » sur tous ceux qui rédigeoient les actes publics » par écrit. Grégoire de Tours l'appelle *Réfé-* » *rendaire*, parce que tous les autres Notaires & » Chanceliers lui raportoient toutes leurs Lettres » & expéditions, & non pour ce qu'ils faisoient » rapport au Roi des Requêtes qui lui étoient » présentées, ainsi qu'à présent font les Maîtres » des Requêtes. *Histoire des Chanceliers de France,* » par François Duchesne. «

Chancelier. Ce mot, en parlant de *Chanoines*, c'est l'Ecclesiastique qui a les sceaux du Chapitre, & qui en quelque lieu a le soin des petites écoles.

Chancelier de l'Ordre de Chevalerie.

Chancelier de l'Université, *s. m.* C'est, selon quelques-uns, le chef de l'Université, & selon d'autres, c'est la seconde personne de l'Université. Le Chancelier est perpétuel, & ses fonctions sont de donner le bonnet dans les quatre Facultez, & de faire un discours Latin à celui à qui la Thèse est dédiée, ou à celui qui prend le bonnet. Il y a deux Chanceliers dans l'Université de Paris, l'un de la Cathédrale de Paris, qu'on appelle le Chancelier de Nôtre-Dame, & l'autre de Sainte Geneviève. Ils ont tous deux un pouvoir égal, & sont établis il y a plus de huit cens ans.

Chancelier de l'Académie Française. C'est la seconde dignité de l'Académie, & celui qui fait la fonction du Directeur, quand le Directeur n'y est pas.

Chancelier. C'est celui qui a le sceau du Consulat en plusieurs échelles du Levant. *Acad. Franç.*

CHANCELIÈRE, *s. f.* [*Cancellarii uxor.*] Femme de Chancelier.

† CHANCEUX, CHANCEUSE, *adj.* [*Felix, fortunatus.*] Heureux. (Me voilà bien chanceux. *Mol.*) Cette façon de parler est basse & comique.

CHANCI, CHANCIE, *adj.* [*Mucidus, rancidus.*] Moisî. (Pain chanci.)

CHANCIR, *v. n.* [*Mucidum fieri.*] Se moisir. (Pain qui commence à se chancir.) Il se dit aussi des confitures.

CHANCISURE, *s. f.* [*Situs, mucor.*] Moisissure qui vient sur les choses humides qui se corrompent, comme les confitures. (Un morceau de chancissure étant regardé avec un microscope, paroît comme un amas de fleurs sur deux tiges, les unes en bouton, & les autres épanoïies.)

CHANCRE, *s. m.* [*Cancer, carcinoma.*] Tumeur dure & noirâtre, produite d'une bile noire, qui quelquefois se forme en ulcère. Voyez *Cancer*. On donne le même nom aux élevures & pustules qu'une fièvre ardente fait venir sur la langue, au palais, aux lèvres. On le dit aussi de la crasse qui s'amasse aux dents. *Manger comme un chancre*, c'est manger excessivement.

Chancre, *s. m.* Terme de *Jardinier*. Maladie qui survient aux arbres, espèce de gale ou de pourriture sèche qui fait mourir l'écorce. (On voit souvent des chancres sur la tige & aux branches de quelques poiriers. Pour arrêter un chancre, on fait incision tout autour avec un couteau jusqu'au bois.)

CHANCREUX, CHANCREUSE, *adj.* [*Cancro affectus, carcinode tentatus.*] Qui tient de la nature du chancre. (Ulcère chancreux.) On dit proverbialement, *qu'un homme mange comme un chancre*, pour dire, qu'il mange beaucoup. *Acad. Franç.*

CHANDÈLE, (CHANDELLE,) *s. f.* [*Candela.*] Méche de coton, grande d'un pié ou environ, plongée un certain nombre de fois dans du suif chaud, & réduite en forme ronde. Au bout de cette méche on laisse un petit bout de coton qu'on ne plonge point, & qu'on allume quand on veut avoir de la clarté. (Chandèle de deux, de trois, de six, sept, de huit, de dix ou de douze à la livre. Chandèle de veille. Allumer, moucher, éteindre la chandèle.) *Chandèle de Cordonnier*, ou *chandèle composée de deux autres*, dont se servent les Cordonniers. *Chandèle des Rois*, ou *grosse chandèle*, qu'on fait dans des moules, qui a divers ornemens de sculpture & de peinture, & que les chandeliers donnent à leurs pratiques, pour célébrer la fête des Rois.

Chandèle. Espèce de bois jaune, qu'on apporte des Isles Antilles de l'Amérique. On l'appelle plus communément en Europe *Bois de citron*.

† Il vient se brûler à la chandèle; pour dire, qu'il vient en un endroit, dans une affaire où il y a du danger pour lui. *Donnez-lui un bout de chandèle*, quand on voit un homme qui ne sauroit trouver ce qu'il veut dire. *Acad. Franç.*

† Le jeu ne vaut pas la chandèle. Proverbe, pour dire, qu'il y a plus de frais que de gain. [*Plus exinde dispendii quàm lucri.*]

† Elle est belle à la chandèle, mais le jour gâte tout. [*Est illi nocturna facies.*] Proverbe, pour dire qu'une fille ou femme est laide.

† * On dit de celui qui fait de la dépense d'un côté, & sa femme de l'autre, *que sa chandèle brûle par les deux bouts.* [*Ab utroque res perit.*]

† * On dit proverbialement que la chandèle se brûle, pour dire, que le temps se passe, & que l'occasion se perd.

† * On nomme figurément *chandèle de glace*, ces eaux glacées qui pendent des toits, des arbres, &c.

CHANDELEUR, *s. f.* [*Cerealìa.*] La Purification de la Vierge, qui est appelée de la sorte à cause des chandèles, ou des cierges qu'on porte le jour de cette fête à l'Eglise & à la procession, pour marquer que Jesus-Christ est la lumière du monde.

CHANDELIER, *s. m.* [*Candelabrum.*] Instrument de métal, de bois, de faïence ou de cristal, où l'on pose la chandèle pour éclairer dans le logis. (Chandelier d'étude, chandelier de cabinet.)

Chandelier d'Eglise. Grand chandelier qu'on met sur les gradins de l'Autel, & sur quoi on pose les cierges pour éclairer durant le service.

Chandelier d'Etude. On nomme ainsi un Garde-vuë en forme d'entonnoir, dont la surface intérieure est argentée. Ceux qui ont écrit sur l'optique désapprouvent ce garde-vuë, parce que l'abondance de la lumière nuit à l'organe: loin de se servir d'un entonnoir argenté, il est à propos de le noircir en dedans.

Chandelier. [*Candelarum opifex.*] Artisan qui travaille en fuif, qui fait & vend de toute sorte de chandèles, & qui trafique de marchandises de regrat.

Chandelier. Ce mot se peut dire en parlant de cerf, mais non pas en véritable terme de chasse. C'est quand le haut de la tête d'un vieux cerf est large & creux. *Sal.*

Mettre quelcun sur le chandelier; pour dire, l'élever en dignité. *Acad. Franç.*

CHANDELIÈRE, *f. f.* [*Candelarum opificis uxor.*] Femme de Chandelier. Veuve de Chandelier.

CHANDELIERS. Terme de *Guerre.* Deux pièces de bois de cinq ou six piez de haut, plantées debout sur une traverse, à cinq ou six piez l'une de l'autre, on remplit l'entre-deux de fascines pour se couvrir dans les lieux enfilez. (Se cacher avec des blindes & des chandeliers. *M. de la Chapelle, Relation des campagnes de Rocroi & de Fribourg.*)

CHANFRIN, *f. m.* [*Equinæ frontis tegumentum.*] Terme de *Sellier.* Morceau d'étoffe noire qu'on met sur le nez des chevaux en deüil.

Chanfrin blanc, ou Belle face. [*Frons equina albâ maculâ signata.*] Plote ou étoile au front du cheval, & qui s'allonge jusques auprès du nez sans toucher aux sourcils, ni aler jusqu'au bout du nez. *Soleifel.*

Chanfrin. Terme de *Plumacier.* Coiffures de plumes pour un cheval aux jours de pompe & de cérémonie, comme aux jours de tournois & de caroufel. (Un beau chanfrin.)

CHANGE, *f. m.* [*Mutatio.*] Ce mot signifie *changement*, & n'est usité en prose que dans de certaines phrases, hors desquelles on dit *changement*. Voici ces phrases, gagner au *change*, perdre au *change*, ne rien perdre au *change*. On dit aussi, *Il lui a bien rendu son change.*

Change, f. m. En poésie il a été plus usité qu'en prose dans la signification de *changement*. Malherbe s'en servoit souvent: aujourd'hui on imite rarement ce Poëte en cela.

(Il n'est permis d'aimer le *change*
Que des femmes & des habits.

Malherb. & Racan, Poës.

C'est elle, & non pas lui, qui fait sentir au monde
Le *change* des saisons.

Malherbe Poës. l. 5.

Quoi, vous apellez crime, un *change* raisonnable.

Corneille, Horace.

Change, f. m. [*Erratio accipitris.*] Il se dit, en parlant de la chasse du faucon, du lièvre ou de quelque autre bête fauve. C'est la ruse que fait la bête pour se dérober des chiens ou des chasseurs, en leur donnant quelque autre bête à chasser, & se sauvant par ce moïen. (Lièvre qui a donné le *change*. Les chiens ont pris le *change*. *Sal. Traité de la chasse du lièvre.*) *Empêcher le faucon d'aler au change;* c'est-à-dire, de quitter l'oiseau qu'il chasse pour en prendre un autre. *Un vieux cerf donne le change, & laisse à sa place son écuyer;* c'est-à-dire, un jeune cerf qui l'acompanoit. On dit encore en terme de *Chasse*,

Prendre le change, ou Garder le change. *Prendre le change,* c'est suivre une nouvelle bête. *Garder le change,* c'est se tenir à la bête qu'on a commencé de courir.

Change, f. m. [*Hallucinari, alid abduci, aberrare.*] Il se dit agréablement au figuré, & veut dire *tromperie*, qui se fait lorsqu'on oblige adroitement une personne à prendre une chose pour une autre, ou quelcun pour un autre. J'admirois la conduite de ces Pères qui vous ont fait prendre le *change*. *Racine, à l'Auteur des Visionnaires.*

Change, f. m. [*Publicæ pecuniæ commutatio.*] Lien établi par le Roi pour changer les espèces. Le mot de *change*, en ce sens, est le seul qui soit bien d'usage. (Aler au *change*, le *change* est fermé, le *change* est ouvert, je viens du *change*.)

Change, f. m. [*Permutatæ pecuniæ usura.*] Engénéral, il signifie la permutation d'une monnoie comptée dans une place pour en recevoir la valeur dans une autre, soit en même monnoie, ou en d'autre. Voïez *la pratique de Claude Irfon.* (Faire un *change* de place en place, de païs en païs; faire un *change* en droiture; il y a un *change* étranger, un *change* manuel, un *change* réel; un *change* commun qui est le profit que reçoit le Banquier ou autre Négociant qui fournit à un autre une lettre de *change* tirée sur un correspondant.) *Le change commun,* signifie aussi le profit qu'on donne à un Changeur pour son droit de *change* d'une espèce à une autre. Le 23. de Mai de l'année 1689. Le Roi ordonna que le Changeur, pour son droit de *change*, sur un écu, prendroit trois deniers, pour une pistole un sou, pour un demi loüis six deniers, &c.

Change. [*Forum argentarium.*] Place dans les Villes de commerce, où les Marchands s'assemblent pour exercer leurs commerces d'argent. A Lyon, on l'apelle absolument le *Change*, & dans plusieurs autres endroits, *la Bourse.*

CHANGEANT. [*Mutabilis.*] Participe, qui veut dire, *qui change.* *Changeant* est aussi adjectif: on dit, *Un tafetas changeant;* c'est un tafetas dont la soie de la chaîne est d'une couleur, & celle de la trême d'une autre; ce qui, suivant qu'il est exposé à la lumière, le fait changer & lui donne divers reflets de lumière.

Changeant. Etoffe de laine, ou espèce de camelot qui se fabrique à Lille en Flandres. Il s'en fait de différentes qualitez.

Changeant, Changeante, adj. [*Levis, mobilis, inconstans.*] Leger & inconstant. (Esprit *changeant.* Humeur *changeante.*)

CHANGEMENT, *f. m.* [*Mutatio.*] *Change.* Action de la personne qui change. (Aimer le *changement.*)

☞ Tout est sujet au *changement.*

Le tems au tems point ne ressemble;
L'Été brûle tout, l'hiver tremble;
Toutes choses ont leur saison.

Le Blason des fausses amours.

Changement. [*Metamorphosis.*] Métamorphose.

* *Changement, f. m.* [*Conversio.*] Remûiement. Nouveautez qui changent la forme du Gouvernement ou de l'Etat. (Aspirer au *changement.* *Abl. Arr. l. c. 4.*)

CHANGEOTTER, *v. a.* Changer souvent. Ce mot est bas & hors d'usage.

CHANGER, *v. a.* [*Mutare.*] Donner une chose pour une autre. Troquer. (Changer une paire de pistolets.)

Changer.

Changer. [*Permutare.*] En parlant d'or ou d'argent monoié, c'est donner en monnaie la valeur de quelque pièce d'or ou d'argent. (Changer une pistole, changer un quadruple.)

Changer. Quitter un lieu pour aler en un autre, ou une chose pour en prendre une autre. (Changer de quartier, changer d'habit, changer de logis.)

Changer. [*Innovare.*] Innover. (On ne doit rien changer en matière de religion.)

Changer. [*Commutare.*] Métamorphoser.

Changer. [*Immutare.*] Donner un autre air à quelque chose. (Changer la face de la Chrétienté.)

Changer. [*Agendi rationem mutare.*] Prendre une autre manière de vivre. Tenir une autre conduite. (Changer son amitié en amour.)

Quittez vôtre rigueur extrême,
Un jour, Philis, vous changerez,
Je sai bien déjà qui vous aime,
Mais non pas qui vous aimerez.

Poëte Anonime.

Le tems seul me fera juger,
Si l'on peut faire fonds sur vos belles paroles,
Ou si vous aimez à changer.

Poëte Anonime.)

Se changer, v. r. [*Modum & rationem agendi mutare.*] Changer d'air & de manière. Prendre un autre air. (A la fin toutes choses se changent. *Malh. Poës. l. 5.* Il n'y a rien dans le monde qui ne se change de tems en tems.)

Se changer, v. r. [*Se convertere.*] Se convertir. Tout le monde se change pendant le Jubilé, le Marchand ne trompe plus, le Procureur ne vole plus, &c. mais ces changemens ne durent pas long-tems.)

CHANGEUR, f. m. [*Mensarius, nummularius.*] Celui qui est destiné pour changer les monnaies qui ont cours, & qui pour son change reçoit quelque profit qui est déterminé. (Il y a de riches Changeurs. Il est riche comme un Changeur.) *Paier comme un Changeur, c'est paier comptant.*

CHANLATE, f. f. Terme de *Couvreur*. Chevron réfendu diagonalement, & d'angle en angle, qu'on pose sur l'extrémité des chevrons d'une couverture, de même sens que les lates.

CHANOINE, f. m. [*Canonicus.*] Celui qui possède un Canoniat Ecclésiastique, qui vit ou qui doit vivre selon les Canons de l'Eglise. (On n'a donné le nom de Chanoine aux Ecclésiastiques qui possèdent un Canoniat, que depuis le tems de Charlemagne. *Pinson.*)

Je n'aurai qu'à chanter, rire, boire d'autant,
Et comme un gros Chanoine, à mon aise & content,
Passer tranquillement, sans souci, sans affaire,
La nuit à bien dormir & le jour à rien faire.

Despréaux.)

Chanoine régulier. [*Canonicus regularis.*] C'est un Religieux Chanoine; tels sont les Chanoines réguliers de Saint Augustin.

Chanoine séculier. [*Canonicus sæcularis.*] Prêtre séculier Chanoine.

CHANOINIE, f. f. [*Canonici munus, dignitas.*] Bénéfice de Chanoine.

CHANOINESSE, f. f. [*Virgo Canonica.*] Fille. Demoiselle qui vit en Religieuse, sans toutefois renoncer à son bien, ni faire aucun vœu. A Mons en Hainaut, & en quelques autres lieux de Flandres, il y a des Chanoinesses qui sont en grande estime.

Chanoinesse de S. Augustin. [*Canonica S. Augustini regulæ addicta.*] Religieuse qui suit la règle de

Tome I.

S. Augustin, & qui est habillée de serge blanche, avec un surplis de toile fine sur sa robe, un voile noir sur sa tête, & une aumusse sur le bras. (Les Chanoinesses de S. Augustin ont des Abeffes que le Roi nomme. On appelle ces Chanoinesses, Madame, quand on leur parle. Postuler pour être reçûë Chanoinesse de S. Augustin.)

CHANSON, f. m. [*Cantilena, canticum, cantio.*] Vers tournez d'une manière simple, aisée & naturelle qu'on chante, & dont chaque stance s'appelle couplet. (Chanter une jolie chanson, danser aux chansons, chanson bachique ou chanson à boire, chanson à danser; chanson profane, chanson spirituelle. Faire une agréable chanson.)

† *Chanson.* [*Cantilena.*] On se sert de ce mot, pour dire, *bagatelle*. (Chansons que tout cela. Tout ce que vous me dites, sont des chansons.)

Un amant de son père écoute les leçons,

Et court chez sa maîtresse oublier ces chansons.

Despréaux.)

Je ne me paie point de chansons. C'est-à-dire, je veux des éfets, & non pas de simples paroles.

† *Il redit toujours la même chanson.* C'est-à-dire, il répète la même chose.

† *CHANSONNETTE, f. f.* [*Cantiuncula.*] Petite chanson.

CHANSONNIER, f. m. [*Cantilenarum scriptor, cantus modulator.*] Celui qui fait des chansons & qui fait des vers sur des airs que le Musicien lui donne. Ce mot n'est d'usage que dans le stile familier.

CHANT, f. m. [*Cantus.*] Ce mot se dit des hommes, des oiseaux, & de la cigale. Voix harmonieuse, que la nature a donnée aux hommes pour témoigner leur joie & leur plaisir. Manière de chanter naturelle de certains oiseaux. Manière de chanter particulière. (Le chant du rossignol est agréable, mais celui de la cigale ne l'est guère. Le chant de l'Eglise doit être grave & modeste. Le plain chant.) On dit qu'une pièce n'a point de chant; c'est-à-dire, qu'elle n'a rien d'agréable ni de gracieux, quoiqu'elle soit dans les règles de la Musique.

☞ *Chant & Mode* sont synonymes parmi les Musiciens. Les Grecs réduisirent les différens chants à quatre seulement, dont le premier étoit le *Dorien*, dont on se servoit pour exprimer les choses graves, sérieuses, & qui concernoient la Religion. Les Lacédémoniens le préféroient à tous les autres, comme étant plus conforme à leur génie. Le deuxième étoit appelé *Phrygien*, & étoit propre à exciter l'emportement, & quelque chose de plus que la colère, que l'on adoucissoit par le *Sémi-phrygien*. Le troisième étoit le *Lydien*, dont la douceur convenoit au récit des choses tristes & languissantes. Et le quatrième étoit l'*Eolien*. De ces quatre modes, on en a composé jusques à douze, par le moien du tétracorde. Voiez l'*Histoire de la Musique*, ch. 2. Voiez aussi *Mode, Ton*.

Chant. [*Modus, modulatio.*] Air de chanson. En ce sens, le mot d'*air* est plus usité que celui de *chant*.

Chant. [*Cantilena.*] Partie de Poëme héroïque, & ce qu'on appelle ordinairement *Livre*. (Les Italiens divisent leurs Poëmes en chants.)

Chant-Royal, f. m. [*Carmen regium.*] Poëme François de cinq couplets & d'un envoi, le tout sur trois, quatre ou cinq rimes.

K k k

Le chant du coq. [*Galli cantus.*] Ces mots se disent pour signifier le grand matin, parce que le coq chante ordinairement au point du jour. On parle de *chant nuptial*, qu'on nomme *Epithalame*, [*Epithalamium.*] *Chant de victoire*, [*Epinicium.*] *Chant pastoral*, *chant funèbre*, [*Epicidium,*] &c.

CHANTEAU, *s. m.* [*Angulatum lustralis panis frustum.*] Gros morceau de pain béni qu'on donne à celui qui doit offrir le pain béni.

Chanteau. Terme de *Tailleur*. Grandes pièces d'étoffe rentrées au bas du manteau.

Chanteau. [*Affis doliarii segmentum angulatum.*] Terme de *Tonnellier*. La dernière pièce du fond du muid.

Ce mot, *Chanteau*, [*Angulata rei ora,*] signifie dans sa première origine une pièce retranchée d'un côté d'un corps rond, ou d'une figure ronde. Ce qu'on nomme en Géométrie un *segment de cercle*, qui a d'un côté une ligne droite, & de l'autre, une ligne circulaire, se peut appeler *chanteau*, comme font les *Tailleurs*, ainsi qu'on vient de le dire. Le premier morceau qu'on coupe d'un pain, ou une pièce qu'on en retranche, se nomme aussi *chanteau*.

¶ Ainsi l'on dit dans les *Coûtumes* qui autorisent la mainmorte : *Le chanteau part le vilain*. Il est dit dans l'article 7. du titre 27. de la *Coûtume d'Auvergne*, qu'entre personnes conditionnées, c'est-à-dire, de mainmorte, la séparation doit être faite par un partage, ou par commencement de partage par le partement du chanteau, c'est-à-dire, selon l'explication de *Prohet*, par le partage du pain, chacun vivant du sien en particulier : ainsi dans les *Coûtumes de Nivernois* & de *Bourgogne*, on dit ordinairement, *le sel, le feu & le pain partent les gens de mortemain*.

¶ **CHANTEL**. Ancien mot. On disoit aussi *chantel*, pour exprimer le côté du sceau où les piez du Roi doivent être. Voyez *Joinville dans son Histoire de S. Louis*.

¶ **CHANTELAGE**. C'est, selon *Ragueau*, un droit qui est dû pour le vin vendu sur les chantiers de la cave ou du celier. Ce droit est appelé *chantele* dans la *Coûtume d'Auxerre*.

CHANTER, *v. a.* [*Canere, cantare.*] Ce mot se dit des hommes, des oiseaux, & des cigales terrestres. Pousser un son harmonieux pour témoigner de la joie, ou quelque autre passion. Pousser un son naturel pour marquer de la joie. Le rossignol chante mieux que tous les autres oiseaux.

(Je chantois, ne vous déplaîse,
Vous chantiez, j'en suis fort aîsé,
Et bien, dansez maintenant.

La Fontaine.)

Chanter. Dire l'air d'une chanson. Entonner. (Chanter une chanson. Chanter un verset, un couplet.)

Chanter à livre ouvert ; c'est chanter à la seule inspection des notes, des airs qu'on n'a point vus.

Chanter. Signifie aussi réciter, déclamer, en prononçant d'une manière qui n'est pas naturelle.

Chanter, pour avoüer ; on dit d'un homme qui ne veut rien avoüer ; laissez-moi faire, il faudra bien qu'il chante, ou je le ferai bien chanter. Cela se dit encore de quelqu'un qu'on veut réduire à la raison, rendre traitable, faire paier ce qu'il doit.

* *Chanter.* [*Canere, predicare, celebrare.*] Célébrer, louer les belles actions de quelque grand Capitaine, ou de quelque grand homme.

Pour chanter un Auguste, il faut être un Virgile.
Despréaux, sat. 1.

Où est cette merveilleuse fontaine qu'Aufonne a chantée de toute la force de sa voix ? *Balz.* *Entret.* 30.

A chanter tes fameux exploits
J'emploirois volontiers ma vie ;
Mais je n'ai qu'un filet de voix,
Et ne chante que pour Silvie.

Sarazin, Poës.)

¶ Parmi les Poètes, *chanter*, *dire* & *raconter* ; c'est la même chose, & il y a long-tems que ces mots sont synonymes ; on les trouve dans le même sens dans *Anacréon*.

† *Chanter.* Dire. Chanter poüilles à quelcun. Ces mots signifient, dire des injures.

Chanter à quelcun sa game. C'est lui dire ses vérités, lui faire une forte reprimande.

Chanter la palinodie. C'est se dédire, se retracter.

Lorsqu'une fois on est marié, il faut déchanter ; c'est-à-dire, qu'il faut changer de train de vie.

Pain-à-chanter. Voyez *Pain*.

CHANTERELLE, *s. f.* [*Chorda omnium acutissima.*] La plus petite corde d'un instrument de musique.

Chanterelle, *s. f.* Cheville de bois ou de fer, qui sert dans l'arçon des *Chapeliers*, à bander la corde, en la mettant entre elle, & ce qu'on nomme le *paneau*. On donne le même nom à la femelle de perdrix, & à d'autres oiseaux, dont on se sert pour attirer les oiseaux dans les filets & les pièges qui leur sont préparés.

Chanterelle, *s. f.* Oiseau que l'on met dans une cage pour attirer les autres oiseaux dans les filets.

CHANTEUR, *s. m.* [*Cantator.*] Celui qui chante. (Un bon chanteur.)

CHANTEUSE, *s. f.* [*Cantatrix.*] Celle qui chante. (Belle chanteuse. Il le faut emporter ivre du festin entre les bras de quelque chanteuse. *Abl. Luc. t. 1. Timon.*)

CHANTE-PLEURE, *s. f.* [*Caudatum infundibulum.*] Entonnoir à longue queue qu'on met dans le bondon des muids pour les remplir, & qui est percée au bas de plusieurs petits trous, afin que rien n'y puisse passer de ce qui n'est pas liquide.

¶ On appelle aussi *Chante-pleure*, une espèce de barbacanne, ou ventouse qu'on fait aux murs de clôture, construits près de quelque eau courante, afin que pendant son débordement elle puisse entrer dans le clos, & en sortir librement, parce que ces murs étant peu solides, ils ne lui pourroient pas résister.

Le Chevalier de Cailly, a dit sur l'étimologie de ce mot :

Depuis deux jours on m'entretient
Pour savoir d'où vient *chante-pleure* ;
Du chagrin que j'en ai, je meure,
Si je savois d'où ce mot vient,
Je l'y renverrois tout à l'heure.

CHANTIER, *s. m.* [*Strues lignorum, apotheca lignaria.*] Lieu où les marchands de bois arrangent leur bois. (Un grand chantier.)

Chantier, *s. m.* [*Fabri officina.*] Lieu où les Charpentiers travaillent.

Chantier. Pièce de bois sur quoi on pose les sacs de blé sur les ports de Paris.

Chantier. [*Canterius.*] Pièce de bois où le vin est rangé lorsqu'il est en cave. (Mettre le vin sur le chantier. Mettre le vin en chantier.)

Chantier. C'est aussi le lieu où l'on décharge les pierres pour les travailler. (Les pierres sont en chantier.)

Chantier. [*Rhedarum receptaculum.*] Grande remise où les loüeurs de carrosse rangent leurs carrosses. (Je vous donnerai pour un loüis par jour le meilleur carrosse de mon chantier.)

CHANTIGNOLE, f. f. [*Laterculus.*] Espèce de brique, qui doit avoir huit pouces de long sur quatre de large. Les Charpentiers donnent aussi ce nom à de petites pièces de bois qui soutiennent les pannes de charpenterie.

CHANTOURNER, v. a. Terme d'*Architecture.* Couper en dehors une pièce de bois, de fer ou de plomb, suivant un profil.

CHANTRE, f. m. [*Cantor.*] Celui qui chante à l'Eglise. (Il y a de bons Chantres à Nôtre-Dame de Paris.)

Despréaux a dit, parlant des Chanoines :

(Ces pieux fainéans faisoient chanter matines,
Veilloient à bien diner, & laissoient en leur lieu,
A des Chantres gagez le soin de loüer Dieu.

Chantre. [*Chori, cantorum præfectus.*] Ce mot, parmi les Religieux, signifie celui qui dirige le chœur, qui entonne les premières Antiennes.

Chantre. [*Cantor.*] Celui qui, parmi les Chanoines, a soin que ce qui se chante dans l'Eglise, se fasse comme il faut. C'est lui qui a soin des petites écoles, & c'est une dignité de Chapitre ou d'Eglise Colégiale.

Chantre, f. f. [*Cantatrix.*] Religieuse qui a bonne voix, qui fait le chant & les rubriques de l'Office, afin de redresser les manquemens qui se feront au chœur. (La Chantre dira tout haut ce qui regarde l'Office du lendemain. Voiez les *Constitutions de Port-Roïal.*)

Chantre. On le dit figurément & poëtiquement d'un Poëte. On dit le *Chantre de la Thrace*, pour dire *Orphée*. (Les rossignols sont les chantres des bois.)

CHANTRERIE, f. f. [*Chori, cantorum præfectura.*] La dignité, l'office, ou le bénéfice du Chantre.

CHANVRE, f. m. [*Cannabis, cannabus.*] Herbe qui produit une tige ronde, droite, creuse & haute de cinq à six piez, qu'on brise & dont on tire le fil. (Chanvre mâle, chanvre femelle; cueïllir le chanvre, rouïr le chanvre; briser, ébaucher, habiller, espader, regaier le chanvre.) On distingue dans le chanvre le *chenevi*, qui est la graine, & la *chenevotte*, qui est une substance moëleuse & legere, à laquelle est adhérente une écorce dont on fait la filace.

Chanvre. [*Tela cannabina.*] Il se dit aussi de la filace & du fil de chanvre. (Vendre du chanvre. Toile de chanvre.)

Chanvre cru. C'est du chanvre qui n'a eu que sa première façon. On l'appelle aussi *chanvre en masse*.

Chanvre sauvage. [*Cannabis erratica.*] Cette plante croît dans les lieux marécageux. Sa semence est un excellent vermifuge. On la dit aussi bonne pour la toux.

Chanvre serancé. C'est le chanvre prêt à filer, qui a passé par les peignes les plus fins, & qui a reçu ses derniers apprêts.

CHANVRIER, f. m. [*Cannabis opifex.*] Ouvrier qui habille le chanvre.

CHAOS. Voiez *Caos*.

CHAPE, f. f. [*Sacra trabea.*] Vêtement d'Eglise, ample, sans manches, & ouvert par devant, que portent deux personnes qui chantent au lutrin. (Porter chape.)

Chape. Terme de *Chanoine*. Grande robe que le Chanoine met par-dessus son rochet, & sur laquelle il met son camail.

Chape. [*Operculum.*] Terme de certains Religieux, comme d'Augustins, de Jacobins, &c. C'est un certain vêtement fort ample que ces sortes de Religieux portent en Ville.

Chape. Terme de *Bernardin*. Espèce de manteau fort ample que portent les novices des Bernardins.

Chape. [*Extrema pars quæ fibulâ inseritur.*] Terme d'*Orfèvre*, & d'autres gens qui font des boucles. Partie de la boucle où est le bouton, & qui est un peu plate & large.

Chape. Terme de *Ceinturier*. Morceau de cuir qui tient les boucles de devant, & celles du remontant du baudrier.

Chape. C'est ce couvercle de fer blanc, dont les Cuisiniers couvrent les plats, pour conserver les viandes chaudes. C'est de ce mot que les Maîtres-Traiteurs sont qualifiés dans leurs statuts, *Cuisiniers porte-chapes*.

Chape. On appelle ainsi dans les fonderies, cet enduit de terre composée, dont on couvre la cire des moules, où l'on veut fondre des ouvrages de fonte, ou de bronze. C'est la chape qui conserve la forme de la cire, & qui, lorsque cette cire est fonduë, & toute fortie du moule, la communique au métal liquide, qui en prend la place.

Chape. [*Penula.*] Terme de *Faiseur de Fourneau de chimie*. C'est le dessus du fourneau.

† *Disputer de la chape à l'Evêque.* Proverbe, qui veut dire, contester une chose où l'on n'a point d'intérêt.

☞ Du Cange dit que ce proverbe est fort ancien. On trouve dans les Auteurs de la basse latinité, *de cappa Ordinarii litigare*.

† * *Chercher chape-chute.* Phrase proverbiale; dire, se gouverner de telle sorte qu'on s'atire quelque chose de fâcheux.

CHAPÉ, adj. [*Trabeatus.*] Terme de *Blason*. C'est une pièce faite en figure de chevron, mais qui est pleine au dedans, & massive, en sorte que le champ de dehors qui est dans l'écu, lui semble servir de chape ou de manteau; & en ce cas, on l'appelle un écu *chapé*, parce qu'il s'ouvre en chape ou en pavillon, depuis le milieu du chef, jusques au milieu des flancs.

☞ Tous ces mots, & ceux de *Chapelle* & de *Chapelain*, sont dérivés du Latin *capa*, un manteau. Le manteau de Saint Martin fut nommé par les Auteurs Latins, *capa*, & par les François, *chape*. Il étoit porté à la tête des armées par un des principaux Officiers de la Couronne, & servoit d'étendart général; & la vénération que l'on avoit pour ce Saint, étoit si grande, que l'on appella *chape* cette espèce de manteau qui est en usage dans nos Eglises; & *Chapelle* les lieux où l'on célèbre la Messe; & *Chapelains*, les Prêtres qui les desservent. Voiez du *Peyrat*, dans son *Histoire Ecclésiastique de la Cour*, liv. 1. ch. 1. Plusieurs croient que les Comtes d'Anjou avoient le privilège de porter cet étendart dans les armées, comme Grands-Sénéchaux de France. Nous disons volontiers, en parlant d'un pauvre Gentilhomme, qu'il n'a que la *cape* & l'*épée*.

CHAPEAU, f. m. [*Pileus.*] Couverture de tête dont l'homme se sert durant le jour, & qui est composée de trois parties, dont l'une s'appelle forme, l'autre le lien, & la troisième le bord. Il y a de différentes sortes de *chapeaux*. (Chapeau de laine, chapeau de poil de castor. La matière des chapeaux est ordinairement de feutre.) On dit, fouler un *chapeau*, teindre un *chapeau*, mettre de l'apprêt à un *chapeau*, lustre un *chapeau*; border, broder, rafraîchir, nettoier un *chapeau*.

Porter de bonne grace un *chapeau*, mettre son *chapeau*, ôter de bon air son *chapeau*, mettre la main au *chapeau*, parler à quelcun *chapeau* bas. Un caudebec, un loutre, un castor, ce sont de différentes sortes de *chapeaux*. On dit, un *chapeau* de paille.

Chapeau en blanc. [*Petagus nullo colore imbutus.*] Terme de *Chapelier*; pour dire, *chapeau* qui n'est pas teint.

Chapeau à l'épreuve du mousquet. [*Cassis ferrea.*] Terme d'*Armurier*. Manière de coiffe de fer que les soldats mettent dans la forme de leur *chapeau*.

Chapeau de fleurs. [*Florea corolla.*] Couronne de fleurs. (Les amans atachioient autrefois des festons d'olive & des *chapeaux* de fleurs sur la porte de leurs maîtresses.)

☞ *Chapeau de Roses.* Les Coûtumes d'Anjou, art. 141. du Maine, de Lodunois, ont décidé, que les filles peuvent renoncer à la succession du père & de la mère, lorsqu'elle n'est point encore échûë, pour un *chapeau* de roses, c'est assavoir quelque léger don de mariage.

* *Chapeau.* [*Petagus purpureus.*] Dignité de Cardinal. (* Prétendre au *chapeau*. Main.)

† * *Chapeau.* [*Homo, vir.*] Il se dit aussi figurément & parmi le petit peuple, pour signifier un homme. Il y avoit plusieurs femmes en ce lieu-là mais il n'y avoit pas un *chapeau*; c'est-à-dire, il n'y avoit pas un homme parmi ces femmes.

Chapeau de Maître. Terme de Commerce de mer. Il signifie un certain droit, ou présent que les maîtres des vaisseaux marchands se font donner pour chaque tonneau de marchandise, qui se charge dans leur bord.

Chapeau. Terme de Blason. C'est une marque de dignité Ecclésiastique. Les Cardinaux portent le *chapeau* rouge sur leur écusson, avec de longs cordons de soie entrelacés qui pendent du dedans & aux côtes, avec cinq rangs de houpes. Les Patriarches & les Archevêques portent sur leurs armes le *chapeau* verd, avec quatre rangs de houpes. Les Evêques ont le *chapeau* de même couleur, avec trois rangs de houpes. Les Abbez le portent noir, avec deux rangs de houpes. L'usage des *chapeaux* sur les armoiries n'a été introduit que depuis l'an 1300.

Chapeau. Terme de Charpenterie. C'est la plus haute pièce de charpente, qui assemble des poteaux corniers dans un clocher, ou autre bâtiment. *Chapeau d'étaie*, est la pièce de bois au-dessus des étaies qui soutient les poutres & les solives. *Chapeau d'escalier*, c'est la pièce qui apuie le haut d'un escalier. *Chapeau de lucarne*, c'est une pièce de bois assemblée sur les poteaux, qui fait la fermeture d'une lucarne. En terme de Maçonnerie, *chapeau* est le couronnement ou le haut d'une muraille en talut, pour donner l'égout aux eaux.

CHAPÉLE, (CHAPELLE,) *s. f.* [*Sacellum.*] Endroit dans une Eglise qui a un Autel où l'on dit la Messe, qui est embéli d'images, qui est dédié à quelque Saint, ou à quelque Sainte. Ainsi on dit, la *Chapéle* Saint Pierre, la *Chapéle* Sainte Anne, la Sainte *Chapéle* de Paris.

Qu'on est édifié de voir une femelle,
Assise auprès d'un Moine au fond d'une *Chapelle*.
Sanlecque.

Parmi les doux plaisirs d'une paix fraternelle,
Paris voioit fleurir son antique *Chapelle*.
Despreaux.)

Sur l'étimologie de ce mot, voyez ci-dessus *Chape*.

Chapéle. [*Sacra supplicationes à Pontifice obire solita.*] Ce mot se dit en parlant du Pape, qui va faire ses prières, & entendre la Messe dans une Eglise. (Le Pape a tenu aujourd'hui *chapéle*. Sa Sainteté tiendra demain *chapéle* à S. Pierre.)

Chapéle. [*Annuus ex sacello reditus.*] Sorte de bénéfice qui consiste au revenu d'une *chapéle*, & qui est fondé pour la desservir.

☞ Toutes les *Chapéles* ne sont pas Bénéfices: il y en a de purement laïques, comme les Prestimones, les Obits; aussi elles ne servent pas à former la réplétion qui empêche l'effet des degrez, & exclut le gradué. Le Collateur en pourvoit de plein droit, quand elles n'ont point été spiritualisées & décrétées par l'Ordinaire.

* *Chapelle.* [*Musica.*] Ce mot, au figuré, se prend pour les Chantres & Musiciens de quelque Eglise considérable. (La Messe a été chantée par la *Chapelle*.)

Chapéle. [*Fornix, camera.*] Terme de Boulanger & de Pâticier. C'est le dedans & le haut du four qui est fait en arc. (La *chapéle* de ce four est trop ardente.)

Chapéle de viole. [*Operculum.*] Terme de Lutier. La partie de la viole qui couvre la rouë de la viole.

Chapéle. Terme de Chimie. On donne ce nom à la partie de l'alembic, qui lui sert de couvercle.

Chapéle. Terme de Marine. Faire *chapéle*, c'est un revirement inopiné d'un vaisseau, soit par la faute du Timonier, soit par le changement du vent, ou par la violence des courans.

Chapéle de compas. C'est un petit cône concave de laiton, dans lequel entre le pivot qui supporte la rose de la bouffole.

☞ *Chapéle ardente.* C'est l'endroit où l'on repose un mort jusqu'à ce qu'on l'enterre, étant tapissé de noir, avec des flambeaux & des cierges allumés. Ce terme me fait souvenir d'une épitafe de la façon de Saint Gelais.

O Voïageurs, ce marbre fut choisy
Pour publier la grande extorsion
De Mort, qui prit Helene de Boissy,
Dont icy gist la moindre portion;
Car si elle eust eu, à proportion
De ses valeurs, un juste monument,
Toute la terre ell'eust entièrement
Pour son cercueil, & la grand'mer patente
Ne fust que pleurs, & le clair firmament
Lui eust servi d'une *chapéle ardente*.

CHAPELAIN, *s. m.* [*Sacrario præfectus.*] Celui qui a un bénéfice qui consiste au revenu d'une *Chapéle*.

Chapelain. Prêtre gagé pour dire la Messe de quelque Prince, ou de quelque personne de qualité. (Il y a huit *Chapelains* de l'Oratoire du Roi, servans par quartier.)

CHAPÉLENIE, (CHAPELLENIE,) *s. f.* C'est le bénéfice d'un *Chapelain*.

CHAPELER, *v. a.* [*Summas panis crustas decutere.*] Oter la superficie de la croute du pain avec un couteau à chapelier. *Chapeler du pain*; ce sont ordinairement les Boulangers de Paris qui chapelent le pain, & principalement celui qu'on appelle pain au lait. Il n'a plus de dents, & il ne fauroit manger du pain, qu'on ne lui chapelé. (Du pain chapelé.)

L'Auteur de l'*Apothéose du Dictionnaire de l'Académie* veut qu'on écrive *chapler*; sa raison est que le mot de *chapler* est généralement usité en Provence pour battre en hachant menu: on dit, *chapler des herbes*. Ainsi comme on bat la croute

du pain en hachant menu , il faut dire , *chapler* & *chaplure* ; ce qui vient de *chaplir* , terme *Languedocien* , qui veut dire , fraper , donner des coups redoublez.

CHAPELERIE, *f. f.* Négoce des chapeaux. Il se dit aussi de la manière de fabriquer les chapeaux , & de l'ouvrage des Chapeliers.

CHAPELET, *f. m.* [*Globulorum sacrorum series.*] Cinq dizaines de petits grains enfilez de rang , qu'on fait bénir , & sur lesquels on dit des *Pater* & des *Ave.* (*Chapelet d'Hermites.* *Chapelet de S. François.* Dire son *Chapelet.*)

Chapelet. [*Lora subicibus pedanis instructa.*] Terme d'*Académiste.* *Etrivières* & *étriers* qui viennent à toute sorte de selles à piquer.

Chapelet de marons. Ce sont plusieurs marons enfilez comme des grains de *chapelet.*

Chapelet. Terme de *Mécanique.* C'est une enchaîure de planches ou de pots , qu'on fait mouvoir pour élever des eaux , & ainsi dessécher des marais , &c.

Chapelet , se dit de certaines pustules qui viennent autour du front , & qu'on croit être la marque de la maladie vénérienne. (*Avoir le chapelet.*)

Chapelet. Ouvrage de ferrurerie , qui est du nombre de ces sortes de pentures , qu'on appelle des *fiches.*

Chapelet. Les marchands d'eau-de-vie appellent ainsi une petite mousse blanche qui se forme en rond sur la surface de l'eau-de-vie , quand on la verse dans un verre ; cette mousse en diminuant fait le cercle , qui est la marque de la bonté de cette liqueur.

† * On dit que le *chapelet se défile* , lorsque des personnes qui étoient unies , commencent à se séparer. On le dit encore lorsque plusieurs personnes d'une même famille , ou qui ont quelque espèce de liaison entr'elles , viennent à mourir coup sur coup , les unes après les autres.

Chapelets. [*Taniola globulis incisa.*] Ornaments d'Architecture , qui sont des baguettes taillées par petits grains ronds.

CHAPELIER, *f. m.* [*Petaforum mercator, opifex.*] Artisan qui travaille en laine , & qui fait & vend toute sorte de chapeaux.

CHAPELURE, *f. f.* [*Crusta panis clava decussæ.*] Tout ce qu'on ôte du pain qu'on chapelure avec un couteau. (*De bonnes chapelures.* *Passer des chapelures.* Les *Boulangers* vendent les chapelures pour en faire du potage.) On s'en sert aussi pour nourrir des poules & des poulets.

CHAPERON, *f. m.* [*Tegmen capitis quo veteres Franci utebantur, vulgò capero.*] Ancienne coiffure qui étoit ordinaire en France durant la première race , & qui a duré pendant la seconde & la troisième , jusques aux règnes de Charles V. VI. & VIII. sous lesquels on portoit des chaperons à queue , que les Docteurs & Bacheliers ont retenu pour marque de leurs degrez , & les ont fait descendre de la tête sur l'épaule. *Bouterouë.*

Chaperon. [*Capitium.*] Coiffure de velours que les femmes de bons bourgeois portoit dans le dix-septième siècle. Les chaperons étoient autrefois des habits , comme ils le sont encore à présent , servant aux vieilles femmes en de certains pays. *Thiers, Histoire des perruques, ch. 6.*

Chaperon. [*Amiculum doctoris.*] Ornement qu'on porte sur l'épaule , qui marque les degrez de l'Université , & qui est différent selon l'ordre des degrez , & même de diverses couleurs suivant les diverses Facultez. On porte le chaperon sur l'épaule gauche.

Chaperon. [*Cucullus.*] Terme de certains Religieux , comme de Bernardins , Jacobins , de Mathurins , d'Augustins , &c. Espèce de camail qui couvre la tête , les épaules & l'estomac du Religieux , & qui par derrière descend fort bas & en pointe. Le chaperon étoit aussi autrefois une couverture de tête des Ecclésiastiques : mais il y a plus de deux cens ans qu'ils n'en portent point à l'Eglise. *Thiers, ch. 4.* C'étoit aussi une coiffure de tête qui avoit un bourrelet sur le haut , & une queue pendante sur l'épaule , que portoient les Chevaliers de l'Etoile que le Roi Jean institua. *Choisi, Hist. du Roi Jean, l. 4. ch. 2.*

Le P. du Molinet , dans son *Discours sur l'habit des Chanoines* , dit que le camail , la mozette & le chaperon ont servi aux Chanoines pour le même usage que l'aumusse , lorsqu'ils ne portoient point encore de bonnets. Loisel dans son *Dialogue des Avocats* , pag. 461. a remarqué que les Avocats plaidans avoient droit de porter le chaperon fourré , comme Messieurs de la Grand Chambre. Ce chaperon est la même chose que la cornette que les Docteurs portent à présent sur l'épaule gauche. Pasquier écrivant à M. de Marillac , a remarqué que l'Arrêt rendu contre Jacques-Cœur , portoit qu'il feroit amende honorable , sans chaperon & sans ceinture ; & il ajoute : » Quant est du mot de *chaperon* , il est certain » que nos Anciens en usoient au lieu de bonnets » qui sont entre nous en usage ; d'où vient que » nous disons encore , *chaperonner* , pour *bonnetter* , » & que nous avons emprunté de nos Ancêtres » ce vieux adage , *deux têtes en un chaperon* , » quand deux personnes s'entendent. « *Tome 1. des Lettres, p. 163.*

On appelle une vieille femme , un grand *chaperon* , sous la conduite de laquelle on met les jeunes filles. [*Mulier annosa.*] (Il n'est pas honnête à des filles de s'aler promener si elle n'ont quelque Dame qui leur serve de chaperon.)

Chaperon. [*Accipitris cucullus.*] Ce mot se dit de certains oiseaux , & veut dire le dessus de la tête de l'oiseau.

Chaperon. Etoffe qui couvre la tête de l'oiseau de proie , pour l'empêcher de voir. (Mettre ou ôter le chaperon à un Faucon. *Recueil des oiseaux de proie, p. 124.*)

Chaperon, f. m. [*Aureum textile, posticam trabæ sacre partem adornans.*] Terme de *Chapier.* Ornement en broderie qui est derrière la chape.

Chaperon. [*Muri fastigium utrinque inclinatum.*] Terme d'Architecture. Le haut d'une muraille faite en talus. Rebord de deux ou trois doigts.

Chaperon. Terme de *Sellier.* Couverture qui se renverse sur la poignée du pistolet , & qui la préserve de la pluie. Ainsi on dit , un *chaperon de fourreau de pistolet bien fait.*

Chaperon. Terme d'*Eperonnier.* Partie de l'escadre qui embrasse & lie le banquet de l'embouchure du cheval.

Chaperon de presse à imprimer des estampes. C'est le dessus de la presse.

CHAPERONNÉ , CHAPERONNÉE. En terme de *Blason* , se dit d'un épervier , ou d'un autre oiseau de proie qui est armé de son chaperon.

CHAPERONNER, *v. a.* [*Murum, aut avis caput cucullo instruere.*] Mettre un chaperon , couvrir d'un chaperon , faire un chaperon. On chaperonne un faucon , on chaperonne une muraille de clôture , du côté de celui à qui le mur appartient ; & si le mur est mitoyen , on le chaperonne des deux côtés.

Chaperonner, v. a. [*Aliquem obsequiis sibi demereri.*] Faire beaucoup de révérences à quelcun, lui donner bien des coups de chapeau pour atraper quelque chose de lui. *Danet.*

CHAPERONNIER, *f. m.* [*Accipiter cuculli patiens.*] Terme de *Fauconnerie*, qui se dit d'un oiseau de proie qui porte patiemment le chaperon.

CHAPIER, *f. m.* [*Sacerdos sacrá trabéá instructus.*] Eclésiastique qui porte chape durant l'office divin qu'on fait en cérémonie.

CHAPITEAU, *f. m.* [*Capitulum, capitellum.*] Terme d'*Architecture*. Le haut ou le couronnement des colonnes. Il se dit aussi en terme de *Ménisfer*, des corniches & couronnement qu'on met au-dessus des bufets, &c.

Chapiteau. Terme d'*Artillerie*. Ce sont deux ais joints ensemble, dont on couvre la lumière d'un canon, pour en garantir l'amorce du vent ou de la pluie.

CHAPITRE, *f. m.* [*Capitulum, caput.*] Partie d'un livre, où l'on traite particulièrement d'une chose qui regarde le gros de la matière dont on parle dans tout le Livre. (Faire de trop longs ou trop courts chapitres.) En terme de *Palais*, & en fait de comptes, on dit *Chapitre de recette, de dépense, &c.*

Chapitre. [*Religiosorum conventus.*] Lieu où les Religieux s'assemblent en corps pour l'intérêt spirituel ou temporel de la maison. (Aler au Chapitre.) On donne aussi ce nom aux assemblées des Ordres militaires.

* *Chapitre, f. m.* [*Collegium Canonicorum.*] Assemblée de Religieux d'un Couvent. Assemblée de Chanoines au Chapitre. (Il arma tout le Chapitre contre lui. *Despr. Lutr.* On tient Chapitre général: on tient Chapitre provincial.

J'ai maints Chapitres vûs,
Qui pour néant se font ainsi tenus,
Chapitres non de Rats, mais Chapitres de Moines,
Voire Chapitres de Chanoines.
La Fontaine.)

On attribué à S. Augustin l'institution des Chapitres. Il assembla des Clercs pour l'aider dans ses fonctions; il vécut avec eux, dans une sainte & parfaite union, sans qu'aucun pût avoir la moindre chose en propre. Cet établissement ne subsista pas long-tems; mais les Clercs restèrent auprès de leur Evêque, & firent un corps qui représenta l'Evêque pendant sa vie, & après sa mort. Ce corps, informe dans son commencement, se perfectionna peu à peu, & l'on fut obligé d'en établir non-seulement dans les Villes Episcopales, mais encore dans les autres Villes, où on leur donna le titre d'Eglises Colégiales. Les Chapitres peuvent faire des statuts, & établir des règles pour l'utilité particulière du corps, pourvû qu'ils ne contiennent rien de contraire aux Canons & aux Ordonnances: ils peuvent priver le Théologal des distributions de la semaine où il a manqué de faire des leçons: ils peuvent interdire l'entrée du Chœur & des Assemblées. Les délibérations doivent être faites dans le Chapitre, réglées à la pluralité des voix; & en cas de partage, la voix du Président forme, au moins dans plusieurs Eglises, la conclusion de la difficulté que l'on agit. La juridiction du Chapitre est plus étendue, lorsque le Siège vient à vaquer. L'assemblée des Moines pour leurs affaires particulières, est apellée, parmi eux, Chapitre, le lieu de l'assemblée est apellé en Latin, *Capitulum*, aparemment parce qu'on y lisoit tous les jours un chapitre de la Règle.

* *Avoir voix en Chapitre.* Proverbe, qui signifie avoir droit & autorité en quelque affaire.

Pain de Chapitre. C'est ainsi qu'on apelle le pain blanc qu'on distribué tous les jours aux Chanoines. Figurément, il se dit d'une réprimande.

Chapitre. [*Causa, materia.*] Sujet, matière. (On s'est entretenu sur son chapitre. Passons sur ce chapitre. *Mol.*) Après qu'on eut parlé de diverses choses, on vint enfin sur son Chapitre; c'est-à-dire, à parler de lui. Ce goinfre entend fort bien le chapitre des fausses. Ne l'ataquez pas sur le droit, car il est fort sur ce chapitre-là.

* *Chapitre, f. m.* [*Reprehensio.*] Reprimande publique dans une maison Religieuse ou dans un Chapitre de Chanoines.

† CHAPITRER, *v. a.* [*Reprehendere aliquem.*] Ce mot signifioit proprement, reprendre & corriger un Moine ou un Chanoine en plein Chapitre; mais il se dit dans un sens général, & signifie réprimander. (Vous avez fait telle chose, vous serez bien chapitré. Je l'ai chapitré sur le peu de respect qu'il portoit à son père. *Mol. Fourberies de Scapin.*)

CHAPLER. Ce mot est vieux, & n'est guère en usage. Il signifie, briser, hacher & mettre en pièces. Le Poëte Guiart a dit:

Tant flot de gens après s'arrive,
Desquieux chascun tant y chaploie,
Qu'ils mettent Anglois à la voie.

CHAPON, *f. m.* En Latin, *capo*. Coq châtré.

(Un coq y paroiffoit en pompeux équipage,
Qui changeant sur ce plat & d'état & de nom,
Par tous les conviez fut apellé chapon.
Despréaux.)

Chapon. [*Immersum ollæ panis frustulum.*] Morceau de pain qu'on met boiïillir dans le pot.

On dit proverbialement: *Qui chapon mange, chapon lui vient*; pour dire, que le bien vient plutôt à ceux qui en ont déjà, qu'à ceux qui n'en ont point. On dit encore, *deux chapons de rente*; c'est-à-dire, deux personnes, dont l'une est grasse, & l'autre maigre.

Le vol du chapon. [*Prærogativi juris prædium.*] Terme de *Coûtume*. C'est une pièce de terre autour d'une maison noble, d'aussi grande étendue qu'en pourroit avoir le vol d'un chapon. Dans le partage des biens d'une maison noble, l'aîné a le vol du chapon qui est estimé, par la Coûtume de Paris, à un arpent de 72. verges, ou environ 1580. piez ou 316. pas.

† CHAPONNEAU, *f. m.* [*Junior capo.*] Un jeune & petit chapon. (Ce n'est qu'un chaponneau.)

CHAPONNER, *v. a.* [*Pullum gallinaceum castrare.*] Châtrer un petit coq, ou cochet.

CHAPONNIÈRE, *f. f.* [*Vas coquendis caponibus idoneum.*] Vaisseau d'argent ou de cuivre étamé pour mettre des chapons en ragoût.

CHAQUE, *Pronom adjectif.* [*Quisque.*] Qui veut dire chacun. On dit, *chaque langue a ses propriétés*, & non pas *chacune langue*. *Vaug. Nouvelles Remarques.*

CHAR, *f. m.* [*Currus.*] Ce mot signifie chariot, mais il ne se dit qu'en parlant des chars de triomphe, & au figuré, où il est beau & noble. Hors de là, le mot de *char* pour chariot, n'est point en usage. (L'éloquence me fit monter avec elle sur son char. *Abl. Luc.*)

Voilà donc le triomphe où j'étois amenée;
Moi-même à vôtre char je me suis enchainée.
Racine, Iphigénie, a. 2. sc. 3.)

CHARAG, *f. m.* On appelle ainsi le tribut que les Chrétiens & les Juifs paient au Grand Seigneur.

CHARANSON, ou CALENDRE. Voyez *Calendre*.

CHARBON, *f. m.* [*Carbo.*] Bois alumé qu'on éteint avant qu'il soit réduit en cendre, & qui ne se pourrit jamais. (Le charbon est noir, à cause qu'il est extrêmement poreux. On y remarque avec le microscope une quantité incroyable de pores. On en compte un million dans un morceau d'un pouce.)

On dit figurément dans le stile de l'écriture, *Amasser des charbons ardents sur la tête de son ennemi*; c'est-à-dire, le rendre plus inexcusable, & attirer sur lui la vengeance de Dieu, en lui rendant le bien pour le mal. On dit aussi d'un homme qui a une grosse fièvre, *Il brûle comme un charbon.*

Charbon de feu. Morceau de bois alumé, & qui va être réduit en cendres.

Charbon de terre. [*Carbo fossilis.*] Espèce de terre minérale fossile & fort noire, dont les forgerons se servent au lieu du charbon de bois. (Il y a en France, quelques mines de charbon de terre, & il y en a plusieurs en Angleterre, où l'on se sert communément de cette sorte de charbon.)

Charbon de faule, [*Pictoris carbo linearis.*] Ou d'autres bois doux. C'est celui dont se servent les Peintres & les Graveurs pour faire des esquisses de leurs desseins. On fait ce charbon dans un canon de pistolet qu'on remplit de ce bois de faule, &c. & qu'on met au feu pour le faire brûler.

Charbon. [*Carbunculus.*] Tumeur maligne, impure, brûlante & souvent contagieuse, engendrée d'un sang atrabilaire & bouillant. *Tév.*

CHARBONNÉE, *f. f.* [*Tostæ carnis ofella.*] Morceau de chair de porc, ou de bœuf sans graisse, qu'on fait ordinairement rôtir ou griller.

CHARBONNER, *v. a.* [*Carbone denigrare.*] Noircir avec du charbon.

† * *Charbonner.* [*Aliquem infamem facere.*] Noircir & déchirer une personne par quelque sanglante raillerie. (Il me sollicite de la charbonner dans mes vers. *Main. Poës.*)

CHARBONNIER, *f. m.* [*Carbonarius.*] Ouvrier qui fait le charbon dans les bois.

† * *Le Charbonnier est maître en sa maison.* Proverbe, pour dire, que chacun doit être maître chez soi.

† * *La foi du charbonnier.* Ces mots signifient la foi implicite, par laquelle un Chrétien croit en général tout ce que l'Eglise croit.

Charbonnier. Oiseau, dont il y a deux espèces: le Mesange, *Parus*, & le Charbonnier, *Carbonarius major.*

Charbonnier, se dit aussi d'un petit lieu où dans les maisons bourgeoises on serre la provision de charbon.

CHARBONNIÈRE, *f. f.* [*Carbonarii fornax.*] C'est une place qu'on marque dans les bois pour faire le charbon. L'Ordonnance ne permet, en coupant les bois, qu'un nombre de charbonnières.

Charbonnière, *f. f.* Regratière qui fait le négoce de charbon à petites mesures.

CHARCANUS. Étoffe de soie & de coton, qui se fabrique aux Indes Orientales.

CHARCUTER, *v. a.* [*Minutatim concidere.*] Hacher ou tailler la viande, comme font les Charcutiers.

CHARCUTIER, *f. m.* [*Carnium coctarum propola.*] C'est celui qui tue des cochons, & en vend le

lard & la chair crüe, ou cuite & salée, & qui fait & vend de toute sorte de boudins, d'andouilles, de cervelas, de langues de bœuf & de porc, de saucisses, &c.

L'Académie Française, dans son Dictionnaire, veut qu'on prononce & qu'on écrive *Charcutier*, & non *Chaircutier*.

CHARCUTIÈRE, *f. f.* [*Coquela carnaria.*] Femme de Charcutier, femme qui fait le métier de Charcutier.

CHARDON, *f. m.* [*Carduus.*] Herbe piquante qui fleurit couleur de rose sèche.

Chardon béni. [*Carduus benedictus.*] Plante appelée ainsi à cause de ses propriétés.

Chardon panicaut, ou *Chardon à cent têtes.* Les Médecins se servent de la racine de cette plante, bouillie dans du vin, pour guérir les retentions d'urine.

Chardon Notre-Dame. La décoction de cette espèce de chardon est souveraine pour l'hydripisie, la jaunisse, & les douleurs de reins.

Chardon à carder. [*Carduus fullonum.*] On s'en sert pour tirer le poil des draps.

Chardon. [*Carduus ferreus.*] Crochet de fer au haut des balustrades de fer pour empêcher de passer. On appelle aussi *chardon épi.*

CHARDONNER, *v. a.* [*Pilos carduis erigere.*] Terme de *Détacheur.* Tirer le poil d'un habit avec des chardons.

CHARDONNERET, *f. m.* [*Carduelis.*] Petit oiseau fort joli, marqué de noir, de jaune & de rouge, qui chante agréablement, qui est sujet à des vertiges, & qui vit environ quinze ans.

‡ CHARDONNERETTE. Espèce de fauce faite avec chardon ou cardon d'Espagne.

Chardonnerette. Plante. Voyez *Carline*; c'est la même plante.

CHARDONNET, *f. m.* Ce mot signifie *petit chardon*; mais il ne se dit qu'en parlant d'une Eglise de Paris, qu'on appelle S. Nicolas du Chardonnet.

CHARDONNETTE, *f. f.* [*Cynara sylvestris latifolia.*] Petite herbe qui n'est autre chose que le chaméléon noir, elle est semblable à l'artichaut, & ses fleurs sont couleur de pourpre.

CHARDONNIÈRE, *f. f.* [*Carduetum.*] Lieu où il a quantité de chardons.

CHARÉE, (CHARRÉE,) *f. f.* [*Lixivius cinis.*] Cendre qui reste sur le cuvier, & dans le charrier, après qu'on a coulé la lessive.

CHARENSON, (CHARANSON,) *f. m.* [*Curculio.*] Insecte qui s'engendre dans les grains de blé, qui mange la farine, & n'y laisse que le son. Voyez *Calendre*.

CHARGE, *f. f.* [*Onus, pondus.*] Fardeau. (Une charge de cotrets, de fagots. La charge d'un crocheteur, la charge d'un mulet, la charge d'un vaisseau.)

‡ La charge est, à proprement parler, ce que l'on peut porter selon ses forces; le fardeau est ce qui excède nos forces: ainsi on dit, *Que la charge est forte, & que le fardeau est lourd, que l'on est acablé du fardeau.*

Charge. Grand poids; chose fort pesante. (Ces colonnes supportent une charge prodigieuse, Il faut étaier cette poutre, de peur qu'elle ne succombe sous la charge.)

Charge de Ville. [*Munus, officium.*] Tout ce à quoi est obligé un Bourgeois pour le bien de la Ville où il demeure. *Patru, Plaid. 2.*

‡ On distingue ces Charges des autres, par le titre de *Municipales*, parce que leurs fonctions

ont pour objet le bien public, & l'administration des affaires de la Communauté. La Prévôté des Marchands à Paris & à Lyon, l'Echevinage de ces deux Villes; les Charges de Consuls, de Maires, de Capitouls, sont des Charges Municipales. Entre les Charges de cette espèce, les unes ont une dignité attachée, & les autres sont bornées dans quelque fonction particulière. Les Charges Municipales se donnent par élection. Il ne faut pas confondre les Charges avec les Offices. Le terme *Charge* est générique: mais dans l'essence, la Charge s'exerce pour un tems, & sans titre du Roi: l'office dépend de la provision que le Roi en donne.

Charge. [*Onus*.] Tout ce qui incommode une personne dans ses biens, ou dans ses plaisirs. (Être à charge à sa famille. *Abl. Luc.* Il est à la charge de ses amis. Cette veuve a quatre enfans à sa charge. Une tutelle est une charge, & non pas un avantage.

C'est une charge bien pesante
Qu'un fardeau de quatre-vingts-ans.
Quinaut, Opéra.)

Charge. [*Mandatum*.] Ordre de faire quelque chose, de dire quelque chose, d'avoir soin de quelque chose. (Il m'a donné charge de vous dire qu'il étoit vôtre serviteur. Ce Banquier a donné charge à son Commis, ou à son Correspondant d'aquiter la lettre de change. Un Procureur ne peut rien faire sans charge.)

Charge. [*Munus, dignitas, magistratus*.] Emploi considérable qu'on achète, ou que le Roi donne. (Disposer des Charges de la Cour. Remplir les principales Charges de l'Etat. *Mémoires de la Rochefoucault*. Les grandes Charges peuvent aisément devenir des mines d'or, lorsque ceux qui les possèdent veulent renoncer à leur honneur & à leur conscience. *Thiers, Traité des jeux. Epître.*)

La vénalité des Charges qui se pratique en France, n'a été en usage dans aucune République.

(L'argent seul, au Palais peut faire un Magistrat.
Boileau.)

Le sieur de Courval-Sonnet a fait une satire presque entière contre la vénalité des Charges.

Charge. [*Onus, tributum, vectigal*.] Impositions. (C'est le peuple qui porte les charges de l'Etat. On est obligé de mettre de nouvelles charges durant la guerre.)

Charge. [*Onus, impensa*.] Terme de Palais. Pension, rente, redevance. (Les charges d'un bénéfice. Ce fond est obligé à de grandes charges.)

Charges foncières. Terme de Pratique. Ce sont les redevances qu'on a imposées après le cens, sur les héritages, lorsqu'ils ont été aliénés. Les charges ou rentes foncières doivent être païées & supportées par celui qui possède l'héritage, sinon il le doit abandonner. Voyez *Loiseau, Traité des rentes, l. 1. ch. 3.*)

Charge. [*Pulveris ac globi tormento displodendo modus*.] Ce qu'il faut de poudre ou de plomb pour charger une arme à feu. (Mettre la charge dans le canon. La charge ordinaire des canons est du tiers du poids de leur boulet. On double cette charge pour les essayer.)

Charge. [*Pulveris ac plumbi modus*.] Etui de bois, couvert de veau, qui pend à la bandoulière des Mousquetaires fantassins, & où ils mettent la charge de poudre. (Ouvrir la charge avec les dents. Voyez le *Livre des Evolutions.*)

Charge. [*Impetus, aggressio*.] Combat. Choc: (Commencer la charge par l'aile droite. *Abl.* Venir à la charge, mener à la charge, revenir à la charge avec de grands cris. *Abl. Arr.*)

Charge. [*Pugnæ signum*.] Son de trompette, ou batement de tambour pour avertir les soldats de charger l'ennemi. (Sonner la charge, battre la charge.)

Charge. [*Res per picturam exaggerata*.] Terme de Peinture. Exagération burlesque des parties les plus marquées, & qui contribuent davantage à la ressemblance, en sorte qu'on reconnoisse la personne dont on fait la charge.

On se sert aussi du mot *charge*, au Théâtre; en parlant du trop de véhémence de la déclamation d'un Acteur tragique; mais c'est mal-à-propos, dit M. Remond de Sainte Albine dans son Livre intitulé, *Le Comédien*. La charge, ajoute-t-il, est au Théâtre la même chose que dans la peinture. C'est un excès qu'on se permet pour se moquer ou pour faire rire. Un Acteur comique, pour s'égaier, ou pour égaier les spectateurs, peut porter quelques espèces de ridicules à un plus haut point qu'elles n'ont jamais été portées.

Charge. [*Accusatio, criminatio*.] Terme de Palais. Information. (Nôtre apel ne dépend pas proprement des charges. *Patru, Plaid. 11.* Il y a beaucoup de charges contre cet homme, il est aculé de plusieurs crimes. Les charges & les informations ont été rapportées. On entend les témoins, tant à charge qu'à décharge.)

☞ *Charge*, dans la Coûtume de Bretagne; art. 417. c'est la prise des bêtes en dommage.

Charge. [*Cataplasmata*.] Terme de Maréchal. Cataplâme fait de plusieurs drogues qu'on applique sur la partie du cheval qui est affligée de quelque mal. Ainsi on dit, *Une charge pour les jambes.*

A la charge que. [*Eâ lege, eâ conditione*.] A condition que. (Je vous donne mon cœur, à la charge que vous me donnerez le vôtre.)

† *A la charge d'autant*. Sorte d'adverbe qui ne se dit que le stile familier, & qui signifie, à condition d'autant, du réciproque, à condition qu'on rendra la pareille.

(Qui t'a donné si gentille épousée?
Que je la baise, à la charge d'autant.
La Fontaine, Contes. t. 3.)

* **CHARGEANT, CHARGEANTE**, *adj.* [*Gravis, onerosus*.] Prononcez *charjant*. Il se dit, au figuré, en qualité d'adjectif. Il se dit des emplois, des affaires & des charges, & il signifie embarrassant, qui fatigue, & dont on ne sauroit s'aquiter qu'avec grand peine. On peut dire aussi, *Cet homme est bien chargeant*; c'est-à-dire, il est importun, ou il engage à faire beaucoup de dépense.

CHARGEMENT, *s. m.* Il se dit de la charge entière d'un vaisseau, & aussi de la cargaison, ou charge des seules marchandises qu'il contient. On s'en sert dans toutes les significations du mot de *charge*. On dit aussi, *Police de chargement*, pour signifier une reconnaissance par écrit, que donne le maître ou patron d'un vaisseau, de toutes les marchandises, dont un ou plusieurs Négocians chargent son vaisseau.

CHARGE OIR, *s. m.* [*Instrumentum quo pulvis & globus tormento induntur*.] Terme de Canonier. Instrument dont on se sert pour charger les pièces d'artillerie, & qui est garni de sa lanterne, de sa hampe, & de deux boîtes pour charger la poudre à canon.

CHARGE',

CHARGÉ, CHARGÉE, adj. [*Oneratus, onustus.*] Qui a un fardeau sur les épaules. (Cheval chargé. Vaisseau trop chargé, &c.)

Chargé, Chargée. [*Color pressus, nubilus, austerus, satur, exaggeratus.*] Ce mot se dit en Peinture, & signifie trop marqué. Qui fait une ressemblance satirique d'une personne. (Portrait chargé, figure chargée, couleur chargée.) Voyez *Charge*. On le dit aussi généralement de tout ce qui se représente par le discours, quand l'exagération est trop forte. Ce récit est trop chargé. Ce discours, cet ouvrage est trop chargé de choses, ou de citations. Cette pièce est trop chargée de descriptions, de portraits, &c.

Chargé, Chargée. [*Gravis pinguedine, &c.*] Ce mot se dit en parlant de cheval, & veut dire qui a trop de quelque chose. (Cheval chargé de tête, cheval chargé d'encolure.)

On dit d'un homme gras, qu'il est chargé de cuisine. [*Gravis pinguedine, ventriosus.*] Et d'un homme vieux, qu'il est chargé d'années. [*Annosus, gravis annis.*]

Le tems est chargé; c'est-à-dire, couvert de nuages, disposé à la pluie.

Avoir les yeux chargés; c'est les avoir enflés & pleins d'humeur.

On appelle *Dez chargés*, de faux dez, des dez pipez, dont se servent ceux qui veulent tromper au jeu.

Chargé, Chargée. [*Onustus.*] Ce mot est aussi un terme de *Blason*, & il se dit quand sur les pièces honorables de l'écu, il y a quelque figure; & quand sur celle-ci on en met quelque autre, on dit *surchargé*. (Il porte d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.)

Pistole chargée. [*Nummus aureus, cui metallum aliquod adjectum est.*] Cela se dit quand on a ajouté de l'or ou quelque autre métal à une pistole trop légère pour la rendre de son poids.

CHARGER, v. a. [*Gravare, onerare.*] Mettre quelque chose sur la tête, sur les épaules, sur quelque harnois, comme chariot ou charrette, sur quelque vaisseau, ou sur quelque bête de somme. (Il faut un homme pour charger les manœuvres. Les chameaux sont dressés à se baisier quand on les charge. Charger des meubles sur un chariot. *Abl. Arr.* Charger un vaisseau de pierres. *Vaug. Quint. l. 7.*) *Charger un navire en grenier*; c'est-à-dire, sans emballer. *Charger son estomac*, c'est manger avec excès: *Cette nourriture charge trop l'estomac, &c.*

Charger. [*Pulvere & globo sclopetum instruere.*] Mettre dans une arme à feu, ou dans quelque pièce d'artillerie, la charge nécessaire pour faire l'effet qu'on désire. (Charger un fusil, un pistolet, un canon, &c. Charger une mine.)

Charger. [*In hostem irrumpere.*] Donner sur l'ennemi, le battre. (Charger l'ennemi. *Abl. Arr. l. 2.* Ils avoient ordre de ne se point découvrir que l'ennemi ne fût passé, pour le charger en queue. *Abl. Luc. t. 2.*)

Charger. [*Verberibus impetere, impugnare.*] Il se dit au même sens dans des querelles particulières. (On l'a chargé de coups. On l'a chargé de bois, pour dire, on lui a donné des coups de bâton.)

Il pourroit bien, mettant affront dessus affront,
Charger de bois mon dos, comme il a fait mon front.
Molière.

Charger. [*Dare alicui provinciam, negotium.*] Donner la conduite de quelque chose, de quelque personne à quelqu'un. Ordonner, obliger quelqu'un

Tome I.

de faire une chose. Donner le soin d'exécuter, ou de faire exécuter quelque chose. (Ils le chargèrent de dire à Alexandre. *Vaug. Quint. l. 3.* Charger quelqu'un d'une affaire. *Abl.* Un Avocat, un Procureur est chargé des affaires de sa partie. Le Greffier est chargé des pièces d'un procès. Un Ambassadeur est chargé par ses instructions, de demander la restitution de quelque place. Il a fort bien réussi dans la négociation dont il avoit été chargé.)

Charger. [*Reddere, afferre.*] C'est rendre & rapporter beaucoup, en parlant des arbres & des moissons. Lorsque la moisson est abondante autre part, mon champ charge moins. *Danet.*

Charger. [*Criminari, accusare.*] Accuser. (Ils ne cessèrent de le charger, tantôt d'avarice, & tantôt de trahison. *Vaug. Quint. l. 10.* Tous les témoins chargent l'accusé.)

Charger. [*Rationibus inferre.*] Enregistrer, écrire dans un livre. (Un marchand charge son livre de ce qu'il achète & de ce qu'il vend.)

Charger. [*Onerare.*] Ce mot se dit au figuré; à peu près dans le même sens. On dit, *charger sa mémoire de quelque chose*; pour dire la mettre en sa mémoire. *Il ne faut charger sa mémoire que de bonnes choses.*

Charger. Il se dit aussi figurément, en parlant de la conscience. *Il ne faut rien faire qui puisse charger notre conscience*; c'est-à-dire, qui puisse l'obliger à nous faire des reproches, & nous donner du regret & du repentir.

Charger. [*Rem pingendo exaggerare.*] Terme de Peintre. Faire une exagération burlesque des principaux traits qui contribuent à la ressemblance. (Charger un portrait.)

* *Charger.* Il se dit au figuré, & signifie exagérer, ajouter à la vérité. *Il a chargé l'histoire*; c'est-à-dire, il y a ajouté beaucoup de choses de son crû.)

Charger. Terme d'Imprimeur. On dit, *charger trop une feuille d'impression*, lorsqu'on y met trop de lignes, soit dans le corps, soit en marge; ou quand l'Imprimeur met trop d'encre.

Charger. Terme de Teinturier. *Charger trop une couleur*; c'est la faire plus brune & plus obscure, que l'échantillon qui a été donné.

Charger. [*Implere.*] Terme de Vinaigrier. Emplir. Charger les vaisseaux. (Pot à charger, entonnoir à charger.)

* *Charger.* [*Onus imponere.*] Imposer quelque chose d'onéreux. (Charger l'héritier de paier tous les legs & toutes les dettes. Charger le peuple de tailles, & de plusieurs sortes d'impositions. Charger les marchandises de doïanes.)

Charger, v. a. [*Tardare horologium addito pondere.*] Terme d'Horloger, & il se dit du balancier, c'est mettre du poids sur le balancier pour empêcher que la montre n'avance. (Charger le balancier.)

Charger, v. a. [*Circumdare.*] Terme de Fileuse. C'est mettre du chanvre, du lin, des étoupes, &c. autour de sa quenouille pour les filer. (Je vais charger ma quenouille.)

Se charger, v. r. [*Sibi onus imponere.*] Se mettre un fardeau sur la tête ou sur les épaules. (Il n'a que faire d'aide, il se charge bien lui-même.)

Se charger. [*Recipere.*] S'obliger. Prendre soin d'exécuter, ou de faire exécuter quelque chose. (Il se charge d'une dette, & en charge son bien. *Patru, Plaid. 3.*)

De l'intérêt du Ciel, pourquoi vous chargez-vous?
Pour punir le coupable, a-t-il besoin de nous?

Molière, Tartuffe.

L I I

CHARGEUR, *f. m.* [*Præfectus instruendis pulvere ac globo tormentis.*] Officier d'artillerie commis pour charger le canon.

Chargeur, *f. m.* Manœuvre qui sert à charger les autres ouvriers.

Chargeur. [*Qui onus imponit.*] Officier qui sert à charger & arranger le bois dans les membrures sur les ports, afin que le bourgeois ne soit point trompé.

Chargeur. Celui qui charge un vaisseau. On appelle *Marchand chargeur*, celui à qui appartiennent les marchandises dont un vaisseau est chargé.

CHARGEURE, *f. f.* [*Partes scuti onustæ.*] Terme de *Blason*. Pièces qui en chargent d'autres. (La chargeure ne diminue pas la noblesse des armes comme fait la brisure.)

CHARIAGE, *f. m.* [*Vectura.*] L'action de charier & de voiturier quelque chose sur des chariots. (Le chariage est fort difficile en cette saison, & par les chemins où il faut passer, qui sont fort rompus.)

Chariage, *f. m.* [*Vecturæ pretium, merces.*] Le salaire qu'on donne pour faire une voiture. (Le chariage coûte beaucoup.)

CHARIER, *f. m.* [*Cannabinum segestre lixivii cineris.*] Terme de *Blanchisseuse*. Prononcez *charié*. Coutis qu'on étend sur le linge rangé dans le cuvier, & sur lequel on met les cendres, afin que la lessive qu'on jette ensuite dessus, les détrempe, coule au travers du charier, & mouille le linge. (Mettre le charier.) Les païsans disent un *chari*.

Charier, *v. a.* [*Carro, plauastro exportare.*] Prononcez *charié*. Mener avec un chariot, ou avec une charrette. (Charier de la pierre.)

* *Charier*, *v. n.* [*Non delirare.*] Ce mot se dit, au figuré, de la conduite des personnes; & quand on menace un homme; on dit, *qu'il faut qu'il charie droit*; pour dire, qu'il prenne garde de faire des fautes.

* *Charier*. [*Vehere.*] Ce mot se dit des rivières qui ne sont pas encore tout-à-fait prises de la gelée, & signifie entraîner des glaçons. (La rivière charie.)

† *Charier*. [*Vectare.*] Ce mot se dit de l'urine, & veut dire aussi entraîner. (Urine qui charie une quantité de matières épaisses & grossières. *Deg.*)

Charier. [*Cum præda avolare, insequi.*] Terme de *Fauconnerie*, qui se dit quand l'oiseau emporte sa proie, & ne revient pas quand on le reclame. On dit aussi, *que l'oiseau charie un perdreau*, lorsqu'il le poursuit & le pourchasse.

CHARIOT, *f. m.* [*Carrus, currus, plaustrum.*] Harnois qui a quatre roues, des ridelles, un limon, ou un timon, & qui est propre pour charier & porter des meubles & autres choses. (Un chariot de bagage. Mener un chariot. Chariot, ou char de triomphe. On couroit aux jeux olympiques avec des chariots. On combattoit autrefois sur des chariots armés de faux.)

Le grand ou le petit chariot. [*Ursa major, ursa minor.*] Ce sont les noms que le peuple donne à deux constellations que les Astronomes appellent la grande & la petite ourse; lesquelles sont du côté du Septentrion.

Chariot d'enfans. Sorte de petite voiture qui est ordinairement d'osier, & où l'on met les enfans pour les promener.

Chariot. Terme de *Cordier*. Planche montée sur deux petites roues, servant au Cordier pour assembler du cordage.

Chariot. Mesure, ou estimation, à laquelle on vend à Paris la pierre de taille ordinaire. Le *chariot* contient deux voies, & chaque voie cinq carreaux; c'est-à-dire, environ quinze pieds cubes de terre.

Chariot. Espèce de poids en usage à Anvers.

CHARITABLE, *adj.* [*Liberalis, benignus, beneficus.*] Qui a de la charité. (Être charitable envers son prochain. On ne peut être bon Chrétien, si on n'est fort charitable. Le Médecin charitable, l'Apoticaire charitable: ce sont les noms de deux livres, qui en faveur des pauvres enseignent à faire des remèdes à la maison.)

Qui désignai-je, à votre avis,
Par ce Rat si peu secourable?
Un Moine? non, mais un Dervis:
Je suppose qu'un Moine est toujours charitable.
La Fontaine.)

Charitable, se dit aussi des choses. (Un avis charitable. Un conseil charitable. Un secours charitable.)

CHARITABLEMENT, *adv.* [*Beneficè, benignè, benevolè.*] Avec charité, avec amour. (Corriger charitablement son prochain. *Arn.* Recevoir charitablement les passans.)

§ **CHARITATIF**. C'est un secours modéré que le Concile de Latran accorda aux Evêques dans leurs pressantes nécessitez: mais il ne pouvoit être exigé par chaque Evêque qu'une fois pendant sa vie. Et ce fut par cette raison que Jean de Salisbury, Evêque de Chartres, défendit par sa Lettre 49^e. à son Archidiacre de lever une seconde fois le Charitatif.

CHARITÉ, *f. f.* [*Charitas.*] Amour de Dieu & du prochain. (Charité ardente, fervente, véritable, sincère. La charité est une des trois vertus théologiques, qui consiste à aimer Dieu de tout son cœur & son prochain comme soi-même. C'est aussi une vertu morale, qui consiste à secourir son prochain de son bien, de ses conseils & de son assistance.) Le mot de *charité*, en ce sens, n'a point de pluriel. (Charité vive, ardente, refroidie, morte, éteinte. La charité est la plus parfaite des vertus théologiques. *Saint Ciran, Théologie familière.*)

Charité. [*Inopiæ levamen, subsidium, elemosyna.*] Aumône. Le mot de *charité*, en ce sens, a un pluriel. (Faire la charité. Régler ses charitez. Ignace avoit de quoi vivre honnêtement par les charitez qu'on lui faisoit. *Bouhours, Vie de Saint Ignace, l. 2.*)

Charité. Ce mot pris à peu près en ce même sens, entre dans cette façon de parler proverbiale: *Charité bien ordonnée commence par soi-même*; [*Proximus sum egomet mihi.*] c'est-à-dire, selon le langage des gens du siècle, qu'il faut songer à ses intérêts avant que de songer à ceux d'autrui; qu'il faut commencer à se faire du bien avant que d'en faire à autrui.

Charité. [*Cætus ad sublevamen pauperum.*] Terme de *Paroisses de Paris*. C'est une assemblée de quelques Dames dévotes de chaque Paroisse de Paris, établie pour avoir soin des pauvres malades de chaque Paroisse, leur porter, ou leur faire porter par les Sœurs de la Charité, de la nourriture, & des remèdes; leur faire, en cas de nécessité, administrer les Sacremens, & les faire enterrer, s'ils meurent. Le Curé de la Paroisse est le chef de cette assemblée, & on appelle les Dames qui la composent, *Dames de la Charité*. Chaque *charité de Paroisse* a sa Trésorière

& ses Sœurs, qu'on appelle *Sœurs de la Charité*, qui sont des filles habillées d'une grosse étoffe grise, qui ont soin de préparer les remèdes, & de les porter aux malades. Le mot de *charité*, en ce sens, a un pluriel. (La charité d'une telle Paroisse donne tous les ans deux cens livres à son Médecin. Madame de Longueville, qui étoit une Princesse très-vertueuse, avoit fait établir avant sa mort, des charitez sur toutes ses terres. La charité de chaque Paroisse de Paris, ne secourt les malades de la Paroisse qu'environ trois semaines; ensuite s'il n'y a point d'apparence que la personne malade guérisse, la charité la fait porter à l'Hôtel-Dieu, ou en quelque autre endroit destiné à recevoir les pauvres malades. Il a été enterré par la charité de la Paroisse.)

Charité. Ce mot signifie aussi le fonds qui est destiné pour les pauvres malades de chaque Paroisse, & qui vient des quêtes qu'on fait en chaque Eglise de Paroisse pour les pauvres malades, & des legs pieux que leur font les gens de bien lorsqu'ils sont au lit de la mort. En ce sens, on dit: *La charité d'une telle Paroisse est bien réglée, elle est riche, elle est bonne.*

Charité. [As.] Subsistance qu'on distribue aux pauvres malades de chaque Paroisse de Paris. (Il est à la charité de la Paroisse. On lui porte tous les jours la charité de la Paroisse.)

Charité. [Infirmi.] Tous les pauvres malades d'une Paroisse. (Il est le Médecin de la charité d'une telle Paroisse. C'est le Confesseur de la charité de la Paroisse.)

La charité des pauvres honteux. [Egenorum pudendorum societas.] Cette charité n'est composée que du Curé de la Paroisse & des Marguilliers, qui ont entre les mains un fonds qui vient des quêtes qu'on fait dans chaque Paroisse pour les pauvres honteux, & des legs pieux & autres aumônes qu'on leur fait. Les Marguilliers aiant connoissance de ces pauvres honteux de leur Paroisse, leur donnent, ou leur envoient toutes les semaines, ou tous les quinze jours, quelque petite somme d'argent. Ainsi on dit: *La charité des pauvres honteux fait subsister un tel ménage.* Ces jeunes gens sont à la *charité des pauvres honteux*. On a établi à Paris plusieurs *Charitez pour les pauvres honteux*.)

La Charité de Lyon; c'est un hôpital dans cette Ville, administré par seize Recteurs, dont le premier est un Comte de S. Jean, & le second un Trésorier de France, & les autres de gros Marchands; à l'exception d'un Avocat qui a soin des affaires. On n'y reçoit que les sains, & les Recteurs sont obligés de faire de grosses avances quand il sont élus. Il ne sont Recteurs que deux ans.

Charité. [Nosocomium.] Sorte d'Hôtel-Dieu, où l'on ne reçoit que de pauvres garçons & de pauvres hommes malades, servis par des Religieux institués par S. Jean de Dieu. (La première Charité de l'Ordre de ces bons Religieux est à Grenade. Toutes les semaines il sort trois fois de la Charité de Paris des pauvres qui sont guéris, & il y en a d'autres aussi-tôt. Il n'y a dans Paris qu'une Charité des hommes qui est au Fauxbourg Saint Germain. Il ne faut nulle faveur pour être à la Charité, & il n'y a que les parens de ceux qui ont fondé quelque lit qui soient préférés aux autres, & cela semble fort juste.)

La Charité des femmes. C'est une sorte d'Hôtel-Dieu, où l'on ne reçoit que de pauvres femmes & de pauvres filles malades, qui sont servies

avec soin & avec zèle par des Religieuses hospitalières. (Les malades sont fort bien à la Charité des femmes. Il y a trois Charitez de femmes à Paris, l'une auprès des Minimes de la Place Roiale, l'autre à la Raquette, Fauxbourg Saint Antoine, & la troisième au Fauxbourg Saint Marceau. On l'a portée à la Charité des femmes.) On dit aussi très-bien, *On l'a portée aux hospitalières de la Charité Notre-Dame. Elle est morte aux Hospitalières de la Miséricorde de Jesus.* Voyez *Hospitalières*.

* *Charité.* [Reprehensio, correctio.] Quelques Religieux appellent ainsi la discipline qu'un Religieux donne à un autre. (Faites-lui la charité.)

† * On dit proverbialement, & dans un sens contraire, *qu'on prête une charité à quelqu'un*, [Rumorem de aliquo spargere,] quand on médit de lui, & qu'on lui impute à faux quelque défaut, ou quelque vice.

CHARIVARI, *f. m.* [Nocturnæ vociferationes, vasorumque aneorum pulsationes.] Assemblée de personnes qui crient d'une manière bouffonne, & font un tumulte avec des poëles & des chauderons, pour faire quelque sorte de confusion à des gens, & sur tout à de nouveaux mariez. (Les charivaris qui se font au sujet des nôces, sont condamnés comme une injure faite au Sacrement de Mariage. Thiers, *Traité des jeux*, ch. 24. Les charivaris se font d'ordinaire aux secondes nôces qui sont disproportionnées, & on les fait le soir pour chagriner les nouveaux mariez. On empêche les charivaris, en donnant quelque chose à la canaille qui les fait. *Le même.*)

Charivari. [Insulsa musica, turbæ tumultus.] Ce mot se dit aussi par raillerie d'une mauvaise musique, & du bruit confus & tumultueux que font les débauchés quand ils sont ivres. Le même mot se dit en général de toute sorte de bruit un peu désagréable.

CHARLATAN, *f. m.* [Circumforaneus propola, circulator.] Celui qui vend publiquement des drogues, & vante leur vertu vraie ou plus souvent fausse, pour les mieux débiter.

† * *Charlatan.* [Prestigiator, callidus assentator.] Cajoleur, hableur. Celui qui par ses cajoleries tâche à tromper les gens.

* *Charlatan.* [Probitatis ac pietatis simulator.] Ce mot se dit en parlant des faux dévots, & veut dire hypocrite, tartufe, & qui n'a la dévotion que sur le bout des lèvres. (Tous ces beaux diseurs ne sont que de vrais charlatans, & moi je hai plus que la peste ceux qui disent plus qu'ils ne font.)

Que l'Eglise est fertile en devots empiriques!
Que de saints charlatans.

S. Evremont.)

CHARLATANE, *f. f.* [Prestigiatrix.] Cajoleuse, hableuse, qui tâche par ses paroles à atraper les gens. (Les Marchandes du Palais font des charlatanes.)

† CHARLATANER, *v. a.* [Fraudulenter assentari.] Faire le charlatan pour atraper quelque chose.

† CHARLATANERIE, *f. f.* [Fraudulenta assentatio.] Cajolerie pour atraper quelque chose. Persuasion subtile & artificieuse pour surprendre quelqu'un. (C'est une pure charlatanerie que tous les secrets qu'on débite, quand on ne veut pas suivre les règles de l'art.)

CHARLES, *f. m.* [*Carolus.*] Nom d'homme.

CHARLOT, *f. m.* Nom d'homme.

CHARLOTTE, *f. f.* Nom de femme.

* CHARMANT, CHARMANTE, *adj.* [*Jucundus, suavis, admirabilis, eximius.*] Qui agrée, qui plaît. (Esprit charmant, beauté charmante.)

CHARME, *f. m.* [*Carpinus.*] Arbre de haute futaie, dont le bois est fort dur, qui croît en fort peu de tems, & qui pousse des branches dès la racine; il ressemble en quelque sorte à l'érable.

Charme, *f. m.* [*Incantamentum, fascinatio.*] Enchantement. Ce sont des paroles qu'on dit pour produire des effets surnaturels. (Ces charmes sont défendus. *Thiers, superstitions, ch. 33.* Se servir de charmes. C'est une magicienne qui eut recours à ses charmes. Elle atiroit les Chevaliers à elle par la vertu de ses charmes. Les charmes d'Alcine agissoient sur Roger. *Arioste. Rompre un charme.*)

* Charme. [*Illecebra, lenocinium.*] Apas. Atraits. (Quel charme a pour vous le danger? *Voiture, Poësies.* C'est un grand charme que les loiianges pour arrêter un Auteur. *Mol. Crit. Tirsis est le charme véritable de tous les cœurs. La Suze, Elégies.*)

Que ses charmes sont grands, que son transport est doux,
Quand il dit: je vous aime, & je n'aime que vous.
La Suze, Poësies.

Charme merveilleux, surprenant, &c.

Et sans que la douleur diminuât ses charmes,
De ses beaux yeux tomboient de grosses larmes,
Ainsi que quelquefois au retour du printemps,
Il fait soleil, & pleut en même tems.
Perr. Grisélidis.

* Charme. Moïen & adresse de gagner le cœur. (Ses yeux savent les mêmes charmes. *Voit. Poës.*)
CHARMER, *v. a.* [*Fascinare.*] User de sortilège & de charmes. (Pouvoit-il charmer la bale qui l'a tué? *Voit. Poës.*)

§ L'Auteur du *Traité de la Justesse* a, ce me semble, fort bien remarqué, que le mot de *charme* emporte dans sa signification, l'idée d'une force qui arrête les effets ordinaires & naturels des causes; le mot de *magie*, renferme l'idée d'une science capable de produire dans la nature des choses extraordinaires: le mot d'*enchantement* se dit particulièrement pour ce qui regarde l'illusion des sens & de l'imagination: le mot de *sort*, signifie proprement quelque chose qui trouble la raison. *M. Ménage, tom. 1. ch. 340. de ses Observ.* a remarqué que Malherbe met toujours quelque différence entre *charmes* & *apas*; dans ce Sonnet, *Que l'honneur de mon père, &c.*

Ses filles sont encore en leurs tendres années;
Et déjà leurs apas ont un charme si fort.

Et ailleurs:

En quelle école n'importe elle
Auroit-elle appris la merveille
De si bien charmer ses apas?

Il y en a en effet, dit-il: *apas* se dit des beautés qui attirent, & *charmes*, de celles qui agissent par une vertu oculte & magique. Il avoué pourtant que Malherbe a confondu l'un & l'autre dans un autre endroit:

Celle dont mes ennuis avoient leur guérison,
S'en va porter ailleurs ses apas & ses charmes.

On voit par là, que les meilleurs Auteurs sont souvent des garands peu sûrs de l'usage.

* Charmer. [*Illecebris delinire, irretire.*] Agréer par son mérite, par sa beauté, par de belles qualitez.

(On peut encore aujourd'hui vous aimer;
Mais si le tems, à tous inexorable,
Vous ôtoit le moien de plaire & de charmer,
N'aimez pas moins ce qui paroît aimable.

S. Evrem. Œuvres mêlées, p. 465.)

Etre charmé. [*Illecebris devinciri, illiniri.*] C'est-à-dire, être touché avec plaisir.

(Laisse-moi soupirer, ma peine est sans remède,
Mon cœur est trop charmé du feu qui le possède.

La Suze, Poësies.

Les Dames abordèrent Roger avec un air si honnête, qu'il en fut charmé. *Arioste moderne, t. 1.*)

* Charmer. [*Lenire, mollire, placare.*] Apaiser, enchanter. (Sa voix peut charmer les douleurs, *Voit. Poës.* Le vin charme les chagrins.)

CHARMEUR, *f. m.* [*Magus, veneficus.*] Celui qui se sert de charmes ou de paroles superstitieuses pour produire quelque effet surnaturel & surprenant. (Les charmeurs sont condamnés par les Pères & par les Conciles. *Thiers, Superstitions.*)

† * CHARMEUSE, *f. f.* [*Mulier illecebrosa.*] Ce mot se dit dans le burlesque d'une femme qui se fait aimer.

(Juge alors quel désordre aux yeux de ma charmeuse, &c.
Corn. Illusion comique.)

CHARMILLE, *f. f.* [*Carpinea virgulta.*] Petit plant de charmes qu'on élève pour en vendre à ceux qui veulent faire des palissades ou des alées. (Il faut acheter un milier de charmilles. Les palissades de charmilles sont passées de mode: on aime mieux employer les beaux tilleuls d'Holande, à qui l'on fait prendre toutes les formes que l'on veut; c'est la plus belle parure des jardins.)

CHARMOISE, *f. f.* [*Carpinetum.*] Lieu planté de charmes. *Danet.*

† CHARNAGE, *f. m.* [*Tempus quo vesci carnibus licitum est.*] Tems où l'on mange de la viande.

CHARNAIGRES. Terme de Chasse. C'est une espèce de chiens courans, qui chassent de gueule.

CHARNEL, CHARNELLE, *adj.* [*Voluptuarius, voluptatibus deditus.*] Sensuel, selon la chair. (Plaisir charnel.) Ce mot est ordinairement opposé à *spirituel*.

CHARNELLEMENT, *adv.* [*Impurè, libidinosè.*] Selon la chair, sensuellement. (Vivre charnellement.) Connoître charnellement une femme; c'est-à-dire, en abuser.

CHARNEUX, CHARNEUSE, *adj.* [*Carnosus.*] Terme de Médecine. (Les parties charneuses, ce sont les parties du corps où il y a beaucoup de chair, comme sont les muscles, les jouës, les fesses, &c.)

CHARNIER, *f. m.* [*Ossium conditorium.*] Lieu dans un cimetière où l'on range & met en pile les os des morts. Ainsi on dit, *les charniers Saint Innocent.*

Charnier, *f. m.* [*Carnarium.*] Lieu dans une maison destiné à garder les chairs salées.

Charnier, *f. m.* [*Pedaminum fasciculus.*] Botes d'échalas pour mettre dans les vignes. (Le bon charnier doit être fait de cœur de chêne.)

Charnier. Lieu où l'on communie dans les Paroisses de Paris.

CHARNIÈRES, *f. f.* [*Commiffura.*] Deux pièces de métal qui s'enclavent l'une dans l'autre, & se joignent avec une rivure, un clou ou une goupille. (Les Horlogers enchassent le corps des montres dans des boîtes, & les y font tenir avec une charnière. Les deux pièces d'un compas, d'une fausse équerre, & de divers autres instrumens, sont attachées ensemble par des charnières. Il y a des charnières simples, & des charnières doubles. La justesse des instrumens de Mathématique dépend principalement d'avoir des charnières bien faites.)

Charnière, *f. f.* [*Cælum.*] Outil dont se servent ceux qui gravent sur des pierres dures, il est fait en manière de virole, & sert à enlever les pièces.

Charnière, *f. f.* [*Carnaria.*] Endroit où le Fauconnier porte son leure & sa chair dont il acharne l'oiseau.

CHARNU, **CHARNUÉ**, *adj.* Qui a beaucoup de chair. (Bout charnu de l'oreille. Partie charnuë.)

* *Charnu*, *Charnuë*. [*Corpulentus, carnosus.*] Ce mot se dit des plantes qui ont leurs racines grosses & longues, sans envelopes, auxquelles sont attachées quelques fibres. On le dit aussi des fruits : *Des pruneaux bien charnus ; des cerises ; des olives bien charnuës.*

CHARNURE, *f. f.* [*Caro.*] Ce mot se dit particulièrement de la qualité de la chair des personnes. (Charnure belle, vilaine, noire, molle, &c.)

Charnure, se dit aussi de la peau. (Charnure douce. Charnure délicate.)

CHAROGNE, *f. f.* [*Cadaver.*] Bête morte & puante.

* *Charogne*. [*Putredo.*] Puanteur. (Puanté comme une charogne.)

CHARPENTE, **CHARPENTERIE**, *f. f.* [*Materiaria structura, materiatio.*] L'un & l'autre se dit bien. C'est le bois qui sert à la construction d'un bâtiment. (La charpente d'une Eglise. Bois de charpente.)

La *Charpenterie*, signifie aussi l'art de Charpentier, qui enseigne à tailler & à assembler plusieurs pièces de bois pour bâtir des maisons & les couvrir, & pour construire des vaisseaux, faire des machines, &c. [*Materiatura, materiaria fabrica.*]

CHARPENTER, *v. a.* [*Materiarium opus facere.*] Tailler du bois de charpente, pour le mettre en état d'être assemblé.

* *Charpenter*, *v. a.* [*Imperitè secare, incidere.*] Au figuré, il se dit de tout ce qui est mal coupé. (Ce Chirurgien est un ignorant, il a charpenté le bras de cet homme, voulant le panser.)

CHARPENTIER, *f. m.* [*Materiarius, lignarius faber.*] Ouvrier qui travaille en bois, & fait toute sorte d'ouvrages pour la construction d'un bâtiment.

Charpentier, *f. m.* Oiseau de la grosseur d'une aloüette, qu'on trouve dans l'Isle de S. Domingue. Il a le bec si fort qu'il perce jusqu'au cœur un palmier, pour en tirer la moëlle, quoique le bois de cet arbre résiste aux meilleurs instrumens.

CHARPIE, *f. f.* [*Linamentum.*] Terme de Chirurgie. Linge qu'on met aux plaies.

CHARRÉE, *f. f.* C'est la cendre qui a servi à faire la lessive, & qu'on met ensuite aux pieds des arbres.

CHARRETTE, *f. f.* [*Carrus, plaustrum.*] Chariot à deux roues, avec des ridelles & un

limon. (Mener du bois sur une charrette. On foïette les coupeurs de bourse au cul d'une charrette.) Quelques Parisiens disent *chairette*, mais mal.

† * On dit proverbialement, *C'est un avaleur de charrettes ferrées.* [*Thrafo.*] Cette phrase se dit d'un fanfaron, d'un capitain; mais elle ne se dit qu'en riant, & dans le stile familier.

CHARRETÉE, *f. f.* [*Vehes, plaustri onus.*] La charge d'une charrette. (Une charretée de bois.)

CHARRETIER, **CHARTIER**, *f. m.* [*Carri, plaustri ductor.*] Ce mot est de trois ou de deux filabes, mais plus ordinairement de trois. Celui qui conduit la charrette, celui qui n'a point d'autre métier pour gagner sa vie, que de faire quelque voiture avec ses chevaux, sa charrette ou son chariot.

Pour venir au *Chartier* embourbé dans ces lieux,
Le voilà qui déteste & jure de son mieux.

La Fontaine.)

* *Il n'est si bon Chartier qui ne verse.* [*Aliquando bonus dormitat Homerus.*] Proverbe, pour dire, qu'il n'est point d'homme si habile qui ne soit sujet à faire quelque faute.

* *Il jure comme un Chartier embourbé.* Proverbe. Il faut toujours écrire *Charretier*.

CHARRIER. Voyez *Charier*.

CHARRIOT. Voyez *Chariot*.

CHARROI, *f. m.* [*Merces, exportatio in carro.*] La peine du Charretier ou Voiturier qui a fait quelque voiture, qui a charié quelque chose. (Paier le charroi.)

On appelle *charroi*, les corvées que l'on doit faire avec chars & charrettes, & ceux qui les font, sont appelez *charriables*, dans la Coûtume d'Auvergne, *tit. 25. art. 19.*

CHARRON, *f. m.* [*Plaustrorum, curruum faber.*] Artisan qui fait le bois des chariots, des charrettes, des charruës, trains de carrosses, haquets, tombereaux & autres harnois.

CHARRONAGE, (**CHARRONNAGE**,) *f. m.* [*Plaustrum, carrorum fabrile opus.*] Travail & ouvrage de charron.

CHARRUAU. Dans la Coûtume d'Angoulême, *art. 88.* il est fait mention du chemin charruau, qui sert de borne au droit d'aînesse. Ce terme fait connoître que le chemin doit être propre pour le passage des chars & des charrettes.

CHARRUË, *f. f.* [*Aratrum.*] Instrument propre à labourer, qui est tiré par des beufs, ou des chevaux, & qui est composé d'un sep, d'un foc, d'un coutre, d'un écu, d'une haie, de deux mancherons, de deux roüelles, &c. (Mener la charruë.)

D'Adam nous sommes tous enfans,

La preuve en est connue,

Et que tous nos premiers parens

Ont mené la charruë;

Mais las de cultiver enfin

Leur terre labourée,

L'un a dételé le matin,

L'autre l'après-dinée.

Coulanges.)

On a inventé des *charruës* nouvelles, conformes au nouveau système de culture dont M. du Hamel a donné connoissance au public. Cette invention aussi-bien que celle des semoirs pourra, avec le tems, se perfectionner. En attendant on ne peut trop encourager les cultivateurs qui usent de la nouvelle méthode, dont toutes les expériences garantissent le succès.

Pline, en parlant, dans son Histoire, liv. 8. c. 3. de ces anciens Dictateurs, qui au sortir du triomphe, retournoient à leur charruë & labouroient leurs champs, dit qu'il sembloit que la terre ressentoit une extrême joie de se voir cultivée par un laboureur au sortir du triomphe, & par une charruë couverte de lauriers, *Gaudente terrâ vomere laureato, & triumphali aratore.*

* *Mettre la charruë devant les bœufs.* [*Præposterè omnia agere.*] Proverbe, pour dire, mettre au commencement ce qui devroit être à la fin. (Renverser l'ordre des choses.)

† On dit, en parlant d'un travail pénible & fâcheux, *J'aimerois autant être à la charruë, ou tirer à la charruë.* On dit aussi dans le stile familier, d'une société de personnes qui ne s'accordent point: *C'est une charruë mal atelée.*

Charruë. Instrument de Jardinier, qui sert à nétoier les allées d'un jardin.

CHARTE-PARTIE, *f. f.* [*Nanticæ rationis dividuum folium.*] Ce mot vient du Latin *charta-partita*; c'est un terme de Marine, qui signifie un écrit contenant la convention que l'on fait pour l'affrètement, la facture & la cargaison d'un vaisseau.

Charte-partie. C'est aussi un acte par lequel plusieurs personnes se joignent & s'associent, pour naviger de compagnie, & faire quelque entreprise.

Charte-partie. C'est encore un acte par lequel le propriétaire s'engage à un marchand de lui fournir un vaisseau pour le charger de marchandises, & les transporter dans le lieu de leur destination, sauf les risques de la mer.

CHARTI, *f. m.* [*Carrus longior.*] Le corps de la charrette.

CHARTIER. Voyez Charretier.

CHARTIL, *f. m.* Lieu couvert, ou hangar, sous lequel on ferre les chariots, charrettes, charruës, pour les garantir des injures de l'air.

CHARTRE, CHARTE, *f. f.* du mot *charta*: [*Veteres chartæ, membrana.*] Ces mots signifient les titres & les papiers qui regardent l'histoire. Ils signifient aussi tous les titres & tous les papiers de conséquence qui concernent quelque corps ou quelque communauté. Voyez le Père Mabillon, *de re diplomatica, lib. 1. cap. 2.* où il explique parfaitement toutes les espèces d'actes publics & particuliers qui étoient en usage parmi nos pères, & le nouveau Traité de Diplomatique en François, par DD. Toussain & Tassin, Bénédictins.

Chartre, f. f. [*Tabes, atrophia.*] Maladie de langueur qui consiste dans une telle sécheresse de tout le corps, qu'il n'y demeure que la peau sur les os. (Être en chartre. On s'adresse à S. Mandé pour ceux qui sont tombez en chartre. *Ménage, Origines de la Langue Française.*)

Chartre-Normande. [*Chartæ quibus privilegia Normannis concessa continentur.*] Ces mots signifient les Lettres de conservation des privilèges acordez à la Province de Normandie par le Roi Philippe, lorsque les Normands sécoièrent le joug des Anglois. La *Chartre-Normande* a été confirmée par plusieurs Rois qui lui ont succédé. *Ferrière, Introduction à la pratique.* Ces *vidimus* sont contenus à la fin du Coûtumier de Normandie. On met à la fin de la plupart des lettres de la grande Chancellerie, *nonobstant clameur de Haro, Chartre-Normande, &c.*

† *Chartre.* [*Carcer.*] Terme de Palais. Ce mot est vieux, & il signifioit autrefois *une prison.* L'Ordonnance de 1670. défend aux Prévôts de

faire *chartre-privée*; c'est-à-dire, de faire de leur maison une prison. On dit à Paris, *l'Eglise de Saint Denis de la chartre*; c'est-à-dire, le lieu où Saint Denis fut autrefois mis en prison.

CHARTREUX, *f. m.* [*Carthusianus.*] Religieux instituez par Saint Bruno, natif de Cologne, en 1086. Ils sont vêtus de blanc, avec une chape noire qui couvre l'habit blanc, & ils sont apellez *Chartreux*, à cause d'un lieu en Dauphiné nommé *Chartreuse*, où ils ont été premièrement établis par Hugues, Evêque de Grenoble. Leur règle est composée de celle de S. Jérôme, de Cassien & de S. Benoit.

(Les amis sur le bien sont comme les *Chartreux*,
Tout doit être commun entre eux.)

Chartreux, f. m. [*Monasterium Carthusianorum.*] Couvent de Chartreux. (Saint Louis a fait bâtir les Chartreux de Paris.)

CHARTREUSE, *f. f.* [*Monasterium Carthusianorum.*] Couvent de Chartreux, ou de filles Chartreuses. (La grande Chartreuse est auprès de Grenoble.)

Chartreuses, ou Chartreusesines, f. f. [*Carthusianæ.*] Religieuses de l'Ordre de Saint Bruno. (Il y a des filles Chartreuses à Salette sur le bord du Rhône, au-dessus de Lyon.)

CHARTRIER, *f. m.* [*Tabularium.*] Trésor, lieu où l'on garde les chartres d'un Abaïe, d'un Couvent, d'une Seigneurie. Dans les Couvents, il y a un Religieux *Chartrier*. On disoit autrefois *Chartrier*, pour *Geolier*.

CHARTULAIRE, *f. m.* Recueil des chartres d'une Abaïe.

CHAS, *f. m.* [*Intertignum.*] Terme de Maçon. Pièce de cuivre carrée qui a diamétralement une pièce de métal ronde qu'on appelle plomb, qui pend d'une ligne qui passe au travers du chas, qui sert aux Maçons pour plomber les murs, & voir s'ils sont droits, ou s'il y a du fruit. C'est ce qu'on appelle maintenant *travée*.

Chas. C'est l'endroit troué d'une éguille, qu'on appelle aussi la tête ou le cul d'une éguille.

Chas. Terme de Tisserand. Sorte de cole dont on frote les fils de la toile lorsqu'ils sont tendus sur le métier.

Chas. C'est aussi la farine détremée, ou cole d'amidon, qu'on tire du grain par expression.

CHASERET, OU CHAZERET, *f. m.* C'est un petit chassis de bois, large de trois bons doigts, qui a un fond d'osier, & dont on se sert pour faire des fromages. (Un chaseret fort propre. Ce sont les Boisseliers qui font & vendent des chaserets.)

CHASSE, *f. f.* [*Venatio.*] La première syllabe de ce mot se prononce brève. Il signifie la poursuite qu'on fait des bêtes avec des chiens, soit à pié ou à cheval. La poursuite qu'on fait pour prendre quelque forte de bête que ce soit. L'art & le moien d'atraper les bêtes. (Aler à la chasse.)

Voilà, dit-on, son penchant qui l'emporte,
Et de ses passions, en dépit de l'amour,
La chasse est toujours la plus forte.
(*Perr. Grisfelidis.*)

La *chasse* est un exercice honnête & utile. Parmi nous, le droit de *chasse* est Roïal, & personne n'en peut jouïr que par la permission du Roi. Nos premiers Rois ont été fort jaloux de la *chasse*. Par les Capitulaires de nos Rois, les forêts sont défensables. La plus ancienne Ordonnance sur le fait de la *chasse*, est celle de

Charles VI. On voit dans le grand Coûtumier celle de Charles VIII. Les forêts du Roi ont toujours été défensables, & l'on tient à présent pour une règle certaine, que les Rois dans leurs Roïaumes, & les Seigneurs Justiciers dans leurs terres, peuvent défendre la *chasse*, parce que tout ce qui est à tous en commun, est sous la puissance du Souverain.

* *Chasse*. [*Hostes fugare*.] Pourfuite. (Donner la chasse à l'ennemi. *Abl.*) Tous les jours on dit en parlant : *Nos troupes ont donné la chasse aux ennemis* ; mais on ne s'en sert pas dans un stile noble. *Vaug. Nouv. Rem.*

* *Chasse*. Terme de *Mer*. [*Fugere, fugam capere, cedendo pugnare*.] On dit, *donner la chasse*, c'est obliger les vaisseaux ennemis à prendre la fuite. *Prendre chasse*, c'est s'enfuir. *Soutenir chasse*, c'est se battre en retraite. Les *pièces de chasse*, ce sont les canons de l'avant pour tirer sur les vaisseaux qui prennent chasse.

Chasse. [*Venatores*.] Ce mot signifie la troupe des chasseurs. (La chasse est à une lieue d'ici.)

Chasse. [*Præda venatica*.] Signifie aussi ce qu'on a pris à la *chasse*. (Il lui a fait part de sa chasse.)

Equipage de chasse. [*Venatoria supellex*.] Ce sont les chiens, les chevaux, les piqueurs, les toiles ou filets, & généralement tout ce qui sert à la chasse.

Chasse. [*Meta*.] Terme de *Jeu de paume*. L'endroit où tombe la balle au premier bond, & qui se marque, avec un petit morceau d'étoffe. Petit morceau d'étoffe pour marquer la *chasse*. (Gagner une chasse. La chasse est au dernier. La chasse est à un tel carreau.)

† * *Chasse*. Action d'une personne qui fait quelque chose qui déplaît, qui fâche, qui choque. (Remarque bien cette chasse, tu ne la porteras pas loin.) *Id nota*.

* *Chasse-morte*. Coup perdu. Action qui n'a aucune suite.

Châsse. [*Sacrarum reliquiarum theca, capsula*.] La première syllabe de ce mot se prononce *longue*, & il signifie une manière de coffre dont le haut est fait en cerçueil ou en toit d'Eglise, où sont les os de quelque Saint ou de quelque Sainte. (La châsse de Sainte Geneviève de Paris est fort belle.)

Chasse. Terme d'*Orfèvre* & de *Faiseur de boucles*. La partie de la boucle où est le bouton.

Chasse. [*Ansa*.] Terme de *Balancier*. Morceau de fer qui est attaché avec un clou au milieu du fléau de la balance, ou du trébuchet, & qui sert à tenir les balances ou le trébuchet, lorsqu'on pèse.

Chasse. [*Margo interiore sinu crenatus*.] Terme de *Miroitier*. Tout l'argent, le cuivre, l'ébène ou la corne qui tient les verres de la lunette, & où on met le nez de celui qui s'en sert. (Une chasse bien faite.)

Chasse. Terme de *Tisserand*. C'est la partie du métier suspendue en haut, avec laquelle l'ouvrier frappe le fil de la trême, chaque fois qu'il a lancé la navette entre les fils de la chaîne.

Chasse. Outil de *Serrurier*. C'est une espèce de marteau, bien acéré par un bout, dont on se sert pour entailler les pièces de diverses façons, suivant la figure des différentes *chasses*.

Chasse. Espèce de niveau, dont se servent les Maçons.

Chasse. Ce mot se dit par plusieurs artisans, & signifie en général tout ce qui sert à tenir quelque chose enchassée, comme on l'a vu dans

les trois articles qui précèdent. Les Couteliers disent, la *chasse d'un rasoir*, ou le manche d'un rasoir, &c.

Chasse-avant, *s. m.* [*Operum instinator*.] Celui qui dans les grands ateliers conduit & fait marcher les ouvriers.

Chasse-bosse, ou *Corneille*, *s. f.* [*Lysimachia*.] Plante qui croît dans les marais proche des ruisseaux, aux bords des fosses, & autres lieux humides. Elle est astringente & vulnérable.

† *Chasse-coquin*, *s. m.* [*Abactor petulantium mendicorum*.] Bédeau qui chasse les gueux hors de l'Eglise.

† *Chasse-cousin*. Terme de *Maître d'armes*. Fleuret ferme, & qui n'obéit pas, propre à bourrer de certaines gens qui viennent faire assaut.

† *Chasse-cousin*. [*Deterius vinum appositum hospitibus ad eos abigendos*.] Méchant vin qu'on donne à ceux qu'on a envie de ne plus régaler. (Donner du chasse-cousin.)

† *Chasse-ennui*. [*Obletamentum*.] Ce qui ôte le chagrin & l'inquiétude de l'esprit. On dit du vin, que c'est un bon *chasse-ennui*. On l'a dit de certains livres facétieux, qui contiennent des contes pour rire.

Chasse-marée, *s. m.* [*Qui marinos pisces vehit*.] Celui qui amène de la *marée* à Paris tous les Vendredis & tous les Samedis. On appelle *huitres de chasse*, des huitres à l'écaille, qu'on apporte par chevaux de chasse marée.

Chasse-mulet. [*Mulorum ductor, abactor*.] Valet de Meunier des environs de Paris, qui reporte sur ses mulets les sacs de farine aux Boulangers, & qui va quérir le blé des Boulangers, & le porte sur ses mulets au moulin.

CHASSELAS, *s. m.* Sorte de raisin.

Chasse-poignée. Terme de *Fourbisseur*. C'est un outil qui sert à chasser & pousser la poignée d'une épée sur la soie de la lame, jusqu'à ce qu'elle soit bien jointe avec le corps de la lame.

Chasse-pommeau, ou *Boule*. Autre outil de *Fourbisseur*, qui sert à chasser le pommeau de l'épée sur la soie de la lame, pour le joindre à la poignée.

Chasse-roge, *Iberis*, ou *Cresson sauvage*. Plante d'un goût âcre comme le cresson ; qui croît contre les vieux murs, & dans les lieux incultes. Elle est détersive, apéritive, incisive, propre pour le scorbut. On en applique sur les morsures des chiens enragez, pour faire dissiper le venin. On se sert de la racine pour la douleur des dents & pour guérir la gale.

CHASSER, *v. a.* [*Venari*.] Pourfuite une bête pour la prendre ou pour la tuer. Tâcher d'avoir adroitement quelque bête. (Chasser au sanglier, un lièvre. Chasser aux oiseaux.)

* *Chasser*. [*Fugare, pellere, abigere*.] Pourfuite. Donner la chasse à quelque ennemi. (Chasser l'ennemi sur terre ou sur mer.)

* *Chasser*. [*Ejicere*.] Mettre hors d'un lieu. (Chasser quelqu'un de sa maison. Il ataquait la demi-lune, & en chassa l'ennemi. *Abl.* Sur la fin du quinzième siècle, on chassa les Maures d'Espagne. *Mariana, Histoire d'Espagne*.)

Chasser un cheval. Terme de *Manège*. C'est le porter & le faire aller en avant.

Chasser le mauvais air d'une maison. C'est purifier l'air par de bonnes odeurs, & y laisser souffler le vent pour y renouveler l'air.

Chasser. Terme de quelques *Artisans*. C'est frapper avec violence sur quelque chose pour la faire avancer, ou pour la faire entrer dans

quelque autre chose. On chasse à force un clou ou une cheville, pour les faire entrer dans quelque trou. Les Tonneliers chassent à force les cerceaux, pour bien ferrer les douves d'un tonneau ou de quelque autre futaille.

Chasser. [*Pellere longius.*] On dit encore ce mot en parlant de la poudre à canon, dont la plus forte & la plus fine chasse la bale plus loin que la grossière.

* *Chasser, v. a.* [*Amplius spatium occupare.*] Terme d'Imprimeur. Il se dit des caractères, dont les plus gros occupent plus de place dans l'impression que les petits. On dit, par exemple : *le Parangon chasse plus loin que le S. Augustin.*

Chasser de gueule, c'est laisser crier & aboïer un Limier qui naturellement est secret ; cela s'appelle encore *Routailler*.

Chasser sur les terres de quelcun. C'est, au figuré, entreprendre sur les droits ou la juridiction d'autrui.

* *Chasser, v. n.* [*Fugare, in fugam conjicere.*] Terme de Mer. Il se dit d'un vaisseau, & l'on dit qu'il *chasse sur son ancre*, lorsque le vent & les marées entraînent le vaisseau, ou le font arer lorsque l'ancre n'a pas mordu assez avant, ou que le fond est de mauvaise tenuë, & qu'ainsi le vaisseau traîne son ancre.

Chasser sur un vaisseau, c'est courir sur lui.

† * *Un clou chasse l'autre.* [*Clavus clavum pellit.*] Proverbe, pour dire, que le plus fort chasse le plus foible, & qu'un grand mal en fait oublier un petit.

† *Un bon chien chasse de race.* [*Patrisare.*] Proverbe, pour dire, qu'une personne a ordinairement les mêmes inclinations que son père & sa mère.

† *Cet homme chasse bien au plat* ; pour dire, qu'il a bon appétit, & qu'il aime bien à manger le gibier que les autres tuent. *Acad. Franç.*

La faim chasse le loup hors du bois ; pour dire, que la nécessité oblige les gens à travailler.

Chasser un Domestique, c'est le renvoyer, parce qu'on en est mécontent.

CHASSEUR, *f. m.* [*Venator.*] Celui qui poursuit les bêtes à la chasse pour les prendre, ou pour les tuer. Celui qui tâche d'attraper les bêtes. (Un bon chasseur.

Les timides lapins & les renards rufez,
Se cachent dans des trous par eux-mêmes creusez,
Pour tromper des Chasseurs la poursuite fatale.
Perr.)

Chasseur, est aussi un Domestique dans une terre, occupé à chasser pour son maître.

† * *Un repas de Chasseur*, c'est un repas prompt & léger. *Afamé comme un Chasseur*, c'est avoir grand appétit.

CHASSERESSE, *f. f.* [*Venatrix.*] Ce mot s'est dit quelquefois d'une femme qui aime la chasse. (Diane étoit, parmi les Païens, une divinité chasseresse. Il faut plutôt dire que Diane étoit la Déesse de la chasse, ou des Chasseurs.) Ce mot n'est en usage que dans la Poësie. Du moins c'est son usage le plus ordinaire.

CHASSIE, *f. f.* [*Lippitudo.*] Humeur visqueuse & sulphureuse qui suinte des bords des paupières, & qui sert à les lubrifier. Excrément des yeux qui vient d'une pituite épaisse. Quand cette humeur est épaisse & âcre, elle colle les paupières & les enflâme.

CHASSIEUX, CHASSIEUSE, *adj.* [*Lippus, lippians.*] Qui a de la chassie aux yeux. (Les vieilles sont ordinairement chassieuses.) On le

dit aussi des yeux : *Les fluxions rendent les yeux chassieux.*

CHASSIS, *f. m.* [*Cancelli vitro instructi, vel charta obducti.*] Ce mot, pris généralement, signifie tout ce qui enferme ou qui enchasse quelque chose. Ainsi on dit, *Un chassis à panneaux de verre*, & c'est le bois sur lequel est attaché le panneau de verre. *Chassis à carreaux de verre* ; c'est le bois où sont enchassées les pièces, ou les carreaux de verre ; c'est aussi le bois & les carreaux de verre. (Faire, assembler, cloïer un chassis. Mettre le verre dans un chassis. Coler le papier sur un chassis.)

Chassis dormant. C'est un chassis qui est fixe ; qui ne s'ouvre pas, ou ne s'élève point.

Chassis. [*Lignei cancelli.*] Terme de Menuisier. Clôture de bois qu'on rabote & qu'on fait par carreaux, sur laquelle on colle du papier qu'on huile, & qu'on met ensuite aux croisées des fenêtres devant les vitres, afin que la chambre soit plus chaude.

Chassis d'osier. [*Lignearum regularum compages.*] Terme de Vanier. Clôture d'osier qu'on met devant les fenêtres des Collèges, & de quelques autres lieux, pour empêcher qu'on ne casse les vitres à coups de pierre.

Chassis de léton. [*Æs textile.*] Terme d'Epinglier. Filets de léton travaillés par mailles, & attachés avec de petits cloux sur un chassis de bois.

Chassis. Espèce de petit cadre sur quoi on pose la toile d'un tableau.

Chassis de paravent. Bois de paravent.

Chassis. [*Lignearum regularum compages.*] Bois sur quoi on pose le dessus de la table. On dit aussi, *Chassis de porte*, *chassis de fenêtre*.

Chassis pliant. Espèce de tréteaux de table.

Chassis. [*Ferrearum regularum compages.*] Terme d'Imprimeur. C'est un carré dans lequel on enferme les caractères qu'on serre de tous côtez. Cet instrument s'appelle proprement *chassis* quand il y a une barre au milieu ; car lorsqu'il n'y en a point, on l'appelle *ramette*.

Chassis. Terme de Jardinier. C'est un ouvrage de menuiserie, dans l'épaisseur duquel il y a de tous les côtez des feuilures pour y loger, emboîter & enchasser des panneaux qu'on veut avancer l'hiver par des rechauffemens. (Les chassis des Jardiniers doivent être de chêne.)

Chassis. Papier découpé de certaine manière ; dont on se sert pour écrire en chiffre.

Chassis de Fondeur. C'est dans le vuide des chassis que les Fondeurs mettent le sable ou terre dont se font les moules. Il y a aussi des *chassis* de Monoïeurs ; des *chassis* de Tapissiers, &c.

Chassis. Les Carriers donnent ce nom aux femelles qui soutiennent les fourches de leur grande rouë, & sur lesquelles sont posés ce qu'ils appellent les *Rosignols* ; c'est-à-dire, les arcs-boutans qui tiennent les fourches en état.

CHASSOIR, *f. m.* [*Cuneus ligneus.*] Terme de Tonnelier. Morceau de bois qu'on pose sur le cerceau, & qu'on frappe avec le maillet pour chasser le cerceau quand on lie des futailles.

CHASSOIRE, *f. f.* On donne ce nom à la baguette des Autourfiers.

CHASTE, *adj.* [*Castus, pudicus.*] Qui a de la chasteté. (J'ai été toujours aussi chaste qu'une Demoiselle que vous savez. *Voit. l. 33.* Elles sont plus chastes des oreilles que de tout le reste du corps. *Mol. Crit.* On peut être chaste dans le mariage.)

* *Chaste,*

* *Chaste*, *adj.* [*Purus.*] Ce mot se dit du langage, & veut dire exact, correct, honnête & éloigné de toute impureté. (*Stile chaste.* On ne peut avoir une diction plus chaste ni plus correcte. *Ces.* On a loüé Virgile de ce qu'il étoit un Poète chaste.)

CHASTEMENT, *adv.* [*Castò, purè.*] Avec chasteté. (*Vivre chastement.*)

L'amour le moins honnête, exprimé *chastement*,
N'excite point en nous de honteux mouvement.

Despréaux.)

CHASTETÉ, *f. f.* [*Castimonia, pudicitia, pudor.*] Pureté de mœurs. Contenance. Vertu chrétienne & morale pour laquelle on s'abstient des plaisirs illicites de la chair, & l'on use modérément des légitimes. (*Faire vœu de chasteté.* On peut conserver la chasteté dans le mariage. Conserver sa chasteté. *Vivre dans la chasteté.*)

Si les hommes se font dispenser du soin exact & scrupuleux de leur *chasteté*, c'est qu'ils ont cru que l'éminence de leur sexe consiste en la liberté de faillir. *Saint-Evremond.*

CHASUBLE, *f. f.* [*Casula, planeta.*] Ornement d'Eglise. Vêtement court & sans manches qui couvre tout le corps du Prêtre quand il dit la Messe.

CHASUBLIER, *f. m.* [*Casularum opifex.*] Ouvrier qui brode & fait des chasubles. Marchand qui vend des chasubles.

CHAT, *f. m.* [*Felis, catus.*] Animal très-connu, qui est ordinairement gris ou noir, gris & blanc, ou noir & blanc, qui a les yeux étincelans, qui est fin, qui vit de souris, & de toute sorte de chair, qui hait les rats, les souris, les chiens, les aigles, les serpens, & l'herbe qu'on appelle la ruë. Sa cervelle trouble l'esprit. (*Chat privé, ou domestique. Chat sauvage. Chat d'Espagne. Le chat miaule.*)

Grifet est mort, hé, que c'est grand dommage,
Qu'un chat si beau, si fait au badinage,
Perde la vie en la fleur de son âge.

Commire.)

Chat éfarouché. Terme de *Blason.* C'est lorsque le chat est rampant. On l'appelle, *Chat hérissé*, lorsqu'il leve le train de derrière plus haut que la tête.

Chat. Terme d'*Artillerie.* C'est un fer avec des grifes, dont on se sert pour visiter le dedans du canon.

Chat. Terme de *Marine.* C'est un vaisseau du Nord, qui n'a ordinairement qu'un pont. Il a le cul rond, & porte des mâts de hune, quoiqu'il n'ait ni hune, ni barres de hunes. Le *chat* peut contenir beaucoup de marchandises, & tire peu d'eau.

* *Vendre le chat en poche.* [*Ante mercem ostentatam vendere.*] Proverbe, pour dire, vendre une chose sans la faire voir.

* *Eveiller le chat qui dort.* [*Irritare carbones.*] Proverbe, pour dire, réveiller une querelle assoupie.

* *Emporter le chat de la maison.* [*Tacitè abire.*] Proverbe, pour dire, s'en aller sans rien dire.

* *Laisser aler le chat au fromage.* *Voit. l. 1.* Ce proverbe se dit des femmes & des filles, & veut dire, donner la dernière faveur à un galand.

* *A bon chat, bon rat.* [*Verbum verbo.*] Proverbe, pour dire, bien ataqué, bien défendu.

* *Appeler un chat un chat, & Rolet un fripon.* *Despréaux;* c'est-à-dire, ne se pas contraindre.

Tome I.

Ne rien dissimuler. Dire franchement les choses comme elles sont. Appeler les choses par leur véritable nom, sans y apporter aucun déguisement.

* *Jetter le chat aux jambes.* [*In aliquem culpam alicujus rei conferre.*] Proverbe, pour dire, acuser quelqu'un de quelque faute, l'arrêter par quelque empêchement.

On dit de deux personnes ennemies, qu'elles s'aiment comme chiens & chats. [*Dissidere.*]

* On dit de celui qui veille sur les actions d'un autre, qu'il le guète comme le chat fait la souris. [*Illum observat, ut feles murem.*]

† *Un chat échaudé craint l'eau froide.* Proverbe, pour dire, que celui qui a reçu quelque mal, craint toutes les choses de même nature.

† * *Se servir de la pate du chat pour tirer les marons du feu.* [*Lucrum fecit ope aliena.*] Façon de parler proverbiale; pour dire, se servir & profiter de la simplicité ou de la témérité de quelqu'un qui se hazarde à faire quelque chose.

† *La nuit, tous les chats sont gris;* pour dire, que ce qu'on ne voit pas semble toujours beau. On emploie encore ce proverbe en d'autres sens.

† *Bailler le chat par les pates;* pour dire, présenter une chose par l'endroit le plus difficile. *Acad. Franç.*

CHATE, (CHATTE,) *f. f.* [*Felis femina.*] La femelle du chat. (*Une belle & bonne chate.*)

Chate. Terme de *Marine.* C'est une grosse barque, appareillée à deux mâts, dont les voiles portent des bonnettes maillées. On s'en sert à transporter le canon & les provisions d'un vaisseau.

CHATÉE, (CHATTÉE,) *f. f.* [*Catuli.*] Tous les chats de la portée d'une chate.

CHAT-HUANT, *f. m.* *Voiez Hibou.*

CHATEIGNE, (CHATAIGNE,) *f. f.* [*Castanea.*] Fruit de chateigner, qui ressemble aux marons, qui est astringent & couvert de trois couvertures. (*Une grosse châteigne. Châteigne boiïillie. Vivre de châteignes.* Il y a des Provinces où l'on fait du pain avec des châteignes moulues, après qu'on les a fait sécher.

Châteigne d'Acajou. Fruit de l'arbre nommé *Acajaiba.* Cet arbre est haut & grand comme un chateigner. L'été, il en sort une gomme claire, transparente, odorante, sa vertu est astringente.

CHATEIGNER, (CHATAIGNER,) *f. m.* [*Castanea.*] Arbre qui porte les châteignes, qui aime la terre légère & sablonneuse, qui devient gros & grand comme le chêne, & qui a les feuilles grandes & en façon de scie. *Dal.*

CHATEIGNERAIE, (CHATAIGNERAIE,) *f. f.* [*Castanetum.*] Le lieu où viennent les châteigners. Un lieu où l'on a planté des châteigners.

CHATEIN. (CHATAIN.) [*Ex rutilo nigrescens.*] Cet adjectif se dit des cheveux, & n'est usité qu'au masculin, il veut dire qui tire sur le blond. (*D'Ablancourt avoit les cheveux châteins.*)

CHATEAU, *f. m.* [*Castrum, castellum.*] Maison seigneuriale. C'est aussi quelquefois une sorte de forteresse. (*Le château de Dijon est une manière de citadelle.*) On disoit anciennement, *un châtél.*

Château. Terme de *Marine.* On appelle, *Château d'avant*, ou de *prouë*, le gaillard d'avant, qui est l'exaucement à la prouë des grands vaisseaux, au dessus du dernier pont. Le *château d'arrière*, le *château de poupe*, ou *gaillard d'arrière*, est l'élévation qui regne à la poupe au dessus du dernier pont.

Château de carte. On appelle ainsi au figuré, une petite maison propre, bien ajustée, mais bâtie peu solidement.

M m m

† * *Faire des châteaux en Espagne.* Proverbe. *Voit. l. 37.* Se forger des chimères dont on se repaît l'esprit.

CHATELAIN, *f. m.* [*Castellanus, Dynasta.*] Seigneur qui a terre & maison seigneuriale avec droit de justice.

Châtelain. [*Castellanus judex.*] Ce mot signifie aussi, un Juge, ou Officier qui rend la justice dans la terre d'un Seigneur Châtelain.

CHATELÉ, *adj.* Terme de *Blason.* C'est la pièce d'un écu chargée de figures de châteaux. *Un lambel châtelé. Une bordure châtelée.*

CHATÉLENIE, (CHATELLENIE,) *f. f.* [*Ditio Castellani, Dynasta.*] Ce mot vient de châtelet; & veut dire, une terre du Seigneur Châtelain, qui a droit de Château, où doivent faire hommage les Seigneurs qui ont des fiefs qui en relevent. *Sanfon.*

Châtélenie. C'est aussi une certaine étendue de pais, soumise à la Jurisdiction, & au Gouvernement d'une Ville. La *Châtélenie de Lille*, est très-considérable.

CHATELET, *f. m.* [*Castellana Parisiorum Curia.*] Sorte de Jurisdiction Royale, la première & la plus considérable de France où l'on rend la justice. Ainsi on dit: *Le grand Châtelet de Paris. Le nouveau Châtelet de Paris.*

Châtelet. Terme de *Rubancier.* La partie du métier de Rubancier qui soutient les ardoises & les hautes-lices. C'est un petit assemblage qui sur deux broches de fer soutient quarante-huit poulies.

CHATEMITE, (CHATTEMITE,) *f. f.* [*Pietatis, probitatis simulator.*] Mot vieux & burlesque, qui signifie hypocrite. Dissimulé. Qui déguise les sentimens de son cœur.

Il y a apparence que ce mot vient de *Chat* & de *Mitis*, doux. Les *Chatemites* sont des flatteurs, qui sous des douceurs affectées s'influencent dans la confiance des gens.

(Vive la Sœur Marguerite,
Pour bien faire la *Chatemite.*
Poète Anonyme.)

CHATEPELEUSE, *f. f.* [*Curculio.*] Petit insecte ou vermine qui ronge le blé.

CHATER, (CHATTER,) *v. a.* [*Catulos edere.*] Faire des petits chats. (La chate a chaté.) On dit aussi, *Chatoner.* Mais, selon MM. de l'Académie, ce dernier mot n'est guères usité.

CHATIÈRE, (CHATTIÈRE,) *f. f.* [*Foramen per quod subire felis possit.*] Ouverture dans une porte par où passe le chat.

CHATIMENT, *f. m.* [*Castigatio, animadversio, pœna.*] Punition. (Prendre châtiment des rebelles. *Abl. Arr. l. 8.* Toute faute mérite châtiment. La guerre, la famine & la peste, sont des châtimens que Dieu envoie aux hommes à cause de leurs péchez.)

Châtimens. Terme de *Manège.* C'est quand on pique, ou fouette un cheval, & que l'on se fert des aides avec rudesse lorsqu'il ne veut pas obéir. On appelle tout cela *les châtimens* qu'on fait à un cheval.

CHATIER, *v. a.* [*Castigare, punire.*] Ce mot se dit des personnes, des animaux & des choses; il signifie corriger par quelque sorte de punition. (Châtier un enfant, un cheval, un chien. Châtier rigoureusement quelque faute. *Abl. Arr. l. 7.* La Justice châtie les coupables.

Non, vous dis-je, on devoit châtier sans pitié,
Ce commerce honteux de semblant d'amitié.
Molière.)

Châtier. [*Corrigere, emendare.*] Il se dit, au figuré, en parlant du langage, c'est le retoucher & le corriger. (Quand on châtie trop son discours, on lui ôte souvent une partie de la force, il le faut châtier jusqu'à un certain degré. Voiture a plus châtié sa prose que ses vers. *Hist. de l'Acad.*)

CHATON, (CHATTON,) *f. m.* Le verd qui couvre la coquille de la noisette lorsqu'elle est encore sur le noisetier.

Chaton. [*Pala, funda.*] Terme d'*Orfèvrerie.* Partie de la bague où est la pierre.

Chaton. [*Felis, catulus.*] Ce mot pour dire, un petit chat, n'est pas bien usité. *Un beau chaton*, dites plutôt, *Un beau petit chat.*

* *Chaton.* [*Panicula, nucamenta.*] Terme de *Fleuriste.* C'est ce qui renferme la graine de la tulipe. *Chaton*, en ce sens, est figuré. (Laisser la graine un couple de mois dans le chaton. On ne leve point les oignons réservés pour graine, que le chaton qui la contient ne montre en s'ouvrant qu'elle est mûre & sèche. *Voiez la culture des fleurs, ch. 7.*)

CHATOUILLEMENT, *f. m.* [*Titillatio.*] C'est une action de la personne qui touchant doucement quelques parties du corps fait rire. Sorte de plaisir qui se fait sentir, ou qu'on sent en certaines parties du corps. (C'est un chatouillement qui se rend universel par tout le corps. Il y a bien des personnes qui craignent le chatouillement.)

CHATOUIILLER, *v. a.* [*Titillare.*] Toucher de telle sorte quelques parties du corps, qu'on fasse rire. (Chatouiller quelqu'un.)

* *Chatouiller.* Donner un plaisir délicat & sensible. Flater agréablement quelque sens. (La louange chatouille bien un Auteur. *Molière.* Chatouiller l'oreille. *Abl. Luc. t. 1.* Il n'y a rien qui chatouille tant l'oreille d'un homme soupçonneux que les rapports. *Abl. Luc. t. 3.*

Un Auteur vertueux dans ses vers innocens,
Ne corrompt point le cœur en chatouillant les sens.
Despréaux.)

CHATOUILLEUX, CHATOUILLEUSE, *adj.* [*Titillationis impatiens.*] Qu'on fait aisément rire en lui touchant doucement quelques parties du corps. (Il est chatouilleux. Elle est chatouilleuse.)

On dit d'un cheval qu'il est *chatouilleux*, lorsqu'il est trop sensible à l'éperon, qu'il le fuit, & n'obéit pas d'abord.

Chatouilleux. [*Quem religionis, vel honoris ratio commovet.*] Ce mot se dit de l'esprit, & signifie, qui est délicat sur le point d'honneur, & à l'égard de la conscience.

* *Chatouilleux, Chatouilleuse.* Qui se fâche pour peu de chose. (Esprit chatouilleux.)

Chatouilleux, Chatouilleuse. [*Res lubrica, difficilis, periculosa, dubia.*] Chose où il est difficile de se bien gouverner. (Affaire chatouilleuse. *Abl.* Les affaires d'État sont fort chatouilleuses. Le maniment des deniers publics est un emploi fort chatouilleux.)

CHAT-PARD, *f. m.* Animal féroce, qui tient du chat & du léopard. On le croit engendré des deux espèces.

CHATRER, *v. a.* [*Castrare.*] Oter les testicules. Couper les testicules. (Châtrer quelqu'un, châtrer quelque animal. On châtre les bœufs & les moutons, &c. pour les rendre plus dociles. Les Orientaux châtrèrent les hommes pour en faire des eunuques, & s'en servir pour être les gardiens de leurs femmes.)

Abélard, pour exprimer cet accident qui lui étoit arrivé par ordre de Fulbert, oncle d'Héloïse, dit : *Je cessai d'être homme sans cesser de vivre.*

† * *Châtrer.* [*Succidere, eximere.*] Oter, diminuer, soustraire. (Châtrer un fagot, un cotret.) *Châtrer un livre*, c'est en ôter quelque partie. *Châtrer les ruches des abeilles*, c'est en ôter une partie des gaufres de miel. *Châtrer les melons ou les concombres*, cela se dit par les Jardiniers, & signifie les tailler, ou pincer, comme ils parlent.)

CHATREUR, *s. m.* [*Señtor, putator.*] Celui qui châtre les hommes, les animaux, ou les fagots.

CHAUD, *s. m.* [*Æstus.*] Chaleur. (Il a fait grand chaud. La félicité du parasite consiste à n'avoir ni chaud ni froid. *Abl. Luc. t. 2. Parasite.*)

Chaud, Chaude, adj. [*Æstuanus, fervidus.*] Qui a de la chaleur, échauffé, brûlant. (Tems chaud, eau chaude, avoir les piez chauds, le feu est chaud.)

Chaud, chaude. [*Calidus.*] Ces mots se disent de tout ce qui a la propriété d'exciter de la chaleur, ou de la conserver. (La chaux est chaude. Le vin est chaud. L'eau-de-vie est chaude. Le poivre est chaud. Un habit est chaud. Une chambre est chaude.)

* *Fièvre chaude.* [*Febris ardens.*] C'est une fièvre ardente qui cause le délire, & quelque transport au cerveau.

* *Pleurer à chaudes larmes.* [*Fervidæ lacrymæ, magna vis lacrymarum.*] C'est-à-dire, pleurer beaucoup; c'est répandre des larmes qui sortent avec impétuosité, comme il arrive lorsqu'on a le cœur ferré.

* *Avoir le sang chaud.* [*Naturâ suâ calidus.*] C'est-à-dire, être colére & emporté. On dit au sens, *Avoir la tête chaude.*

* *Il faut battre le fer tandis qu'il est chaud.* [*Nihil est, nisi dum caletur, hoc agitur.*] C'est-à-dire, il faut se servir de l'occasion quand elle se présente.

* *Tomber de fièvre en chaud mal.* [*Incidere in Scyllam, cupiens vitare Charybdim.*] C'est tomber d'un petit malheur dans un plus grand.

* *Souffler le froid & le chaud.* [*Uno eodemque ore modò laudare, modò vituperare.*] Ces mots se disent d'une personne qui est inconstante, qui dit du bien & du mal des mêmes gens, &c.

(Ne plaîse aux Dieux que je couche
Avec vous sous même toit,
Arrière ceux dont la bouche
Soufle le chaud & le froid.
La Fontaine.)

* *Ne trouver rien de trop froid, ni de trop chaud.* [*Omnia equaliter accipere.*] Ces mots se disent des personnes qui ne sont point dégoûtées, & qui tout est bon, & qui prennent par tout.

N'être ni chaud, ni froid. C'est être indifférent, ne se déterminer ni de côté ni d'autre.

Chaud, Chaude. [*Ardens, fervens.*] Ardent, bouillant. (Chaud en amour, & plus chaud en colére. Il est bienheureux d'avoir un si chaud protecteur que vous. *Mol.*)

Je crois qu'un ami *chaud*, & de ma qualité,
N'est pas assurément pour être rejeté.
Molière, *Misantr.*)

Chaud, sorte d'adverbe. [*Calidè potare.*] *Boire chaud*; c'est-à-dire, boire une liqueur qui est chaude. *Nous nous sommes vûs en des lieux où il*

faisoit fort chaud. *Mol. Préc.* C'est-à-dire, en des lieux où l'on se batoit fortement, & où l'on couroit hazard de perdre la vie.

A la chaude, adv. [*Præproperè, nimium festinanter.*] Du premier abord, & dans le premier transport.

On dit en termes de guerre, *Une occasion chaude.* *Une attaque chaude*; c'est-à-dire, une occasion, une attaque, où le combat est rude & sanglant. *Chaude alarme*; c'est une alarme grande & foudaine.

Chaud. Se dit quelquefois d'une chose qui vient d'arriver. *Cela est encore tout chaud.* *La donner bien chaude*; c'est rapporter sur le champ une nouvelle qu'on vient d'apprendre. C'est aussi donner une grande alarme, en exagérant le mal.

CHAUDE, *s. f.* Terme d'Orfèvre. Cela se dit quand on tire le métal du feu pour le forger. (Donner une chaude à la besogne.) Les Vitriers disent aussi ce mot de *chaude*, d'une quantité de matière qu'ils fondent à une fois. Les Forgerons le disent du fer qu'ils font chauffer à un feu violent.

CHAUDEAU. Vieux mot qui signifioit une sorte de bouillon chaud qu'on portoit quelquefois aux mariez le matin du lendemain de leurs nœces.

CHAUDE-COLE. Ancien mot, qui signifie mêlée, tumulte, sédition. Du Cange a remarqué, sur les Etablissements de S. Louis, *ch. 27. part. 1.* que les Loix de Robert II. Roi d'Ecosse, distinguent l'homicide commis dans la chaleur de la colére, & dans ces tumultes qu'elles appellent *chaude-cole*, de celui qui est commis d'un dessein prémédité: & c'est par la même raison, ajoutet-il, que l'on joint toujours au terme de *mêlée*, celui de *chaude*, parce que *la colére & la chaleur inconsiderée donne lieu à ces sortes de combats.* Philippe de Beaumanoir a fait mention de la *chaude mêlée*, au chap. 58.

CHAUDE-PISSE, ou GONORRHÉE, *s. f.* Voyez ce dernier terme.

CHAUDE-SUANTE. *Donner une chaude-suante à un morceau de fer*; c'est le chauffer si fort, qu'il commence à fondre, enforte qu'il dégoûte en le tirant du feu.

CHAUEMENT, *adv.* [*Calidè.*] D'une manière chaude, dans un état où l'on sent de la chaleur. (Quand on est enrhumé, il se faut tenir chaudement.)

* *Chaudement, adv.* [*Ardenter, ferventer.*] Avec chaleur, avec transport. (Prendre les choses chaudement. *Sarr. Pompe de Voit.* Ils poursuivoient chaudement leur ennemi. *Vaug. Quint. Curt. l. 6. ch. 1.*)

CHAUDERET, *s. m.* Les Bateurs d'or nomment ainsi le troisième des moules qui servent à étendre l'or & l'argent.

CHAUDERON, CHAUDRON, *s. m.* [*Lebes.*] Vase de cuiyre jaune ou rouge servant à la cuisine.

CHAUDERONNIER, CHAUDRONNIER, *s. m.* [*Vasorum æreorum faber.*] Ouvrier qui travaille en fer, en fonte, en léton & en cuivre, & qui vend de toute sorte de chaudrons, de chaudières, & tout ce regarde la batterie de cuisine, & même qui fait des cors, cornets, serpens & trompettes. On prononce *Chaudronnier*.

CHAUDERONNERIE, CHAUDRONNERIE, *s. f.* [*Lebetum officina.*] Marchandise de Chaudronnier.

CHAUDIER, *v. n.* Terme de *Chasse*, qui se dit des lices qui entrent en chaleur. (Les mâlines chaudient en Janvier.)

CHAUDIÈRE, *s. f.* [*Cortina, caldarium.*] Grand vase de métal propre à la cuisine. (Une

grande ou une petite chaudière.) Les Brasseurs de bière, les Teinturiers, les Chapeliers, les Rafineurs de sucre, ceux qui font cuire de l'eau salée pour en tirer du sel, & quelques autres ouvriers se servent de *chaudières*.

La chaudière à dégraisser les laines, est traversée d'un *baillard*, ou *pièce de bois*, pour porter les laines qu'on tire de l'eau, & accompagnée de *lissoirs* ou *perches*, pour brasser & remuer; de *pilettes*, pour pilonner ou fouler la laine; de *crochets*, pour la tirer; de *corbeilles*, pour la recevoir & pour la transporter à la rivière, qui acheve d'ôter tout le sain, & toutes les impuretez.

Le pié de la chaudière, en termes de *Manufactures de laine*, ce sont les drogues préparatoires & les colorantes.

Charger la chaudière, c'est y mettre les ingrédients nécessaires.

CHAUF, CHOUF, ou CHAUFFETTES. Soies de Perse, qui viennent par diverses échelles du Levant, particulièrement par Alep & par Seyde.

CHAUFAGE, (CHAUFFAGE,) *f. m.* [*Lignatio.*] Tout le bois qu'on brûle durant l'hiver pour se chauffer. (On lui donne trois voies de bois pour son chauffage.)

Droit de chauffage. [*Jus lignationis.*] C'est le droit que diverses personnes ont de prendre du bois dans les forêts pour leur chauffage. (Prendre son chauffage. Aler quérir son chauffage.)

☞ Toutes les Ordonnances des Eaux & Forêts ont attribué le chauffage aux Officiers de cette Jurisdiction. Voyez l'*Ordonnance de 1669. titre 20.*

CHAUFE, (CHAUFFE,) *f. f.* [*Focus, fornax.*] Terme de *Fonderie*. Lieu où se jette & se brûle le bois que l'on emploie à la fonte des pièces. (La chauffe est à côté du fourneau, trois piez plus bas.)

Chaufe-cire, *f. m.* [*Obfignator diplomatorius.*] Officier de la Chancellerie, qui amolit & prépare le cire, pour la rendre propre à sceller. (Être chauffe-cire.) Ces officiers prennent le titre de *Scelleurs*.

Chaufe-chemise, *f. m.* [*Machina linteorum excafactoria.*] C'est une machine ronde-faite de lattes, qui est haute d'environ trois piez & large de deux, à demi pié du haut de laquelle il y a un réseau, & au dessus un couvercle. Cette petite machine sert l'hiver à faire chauffer une chemise, ou quelqu'autre linge; il faut qu'il y ait au bas du *chaufe-chemise*, un réchaud plein de feu, & que le *chaufe-chemise* soit bien fermé.

* *Chaufe-lit.* [*Vas excafactorium.*] Ce mot se dit, pour signifier en général tout ce qui sert à chauffer un lit, soit bassinoire, moine ou autre utencile de cette sorte.

Chaufe-pié, *f. m.* [*Foculus calefaciendis pedibus comparatus.*] Sorte de petit coffre doublé de fer blanc, & troüé par en haut, où l'on met du feu, & que les femmes qui sont dans les boutiques se mettent sous les piez. Quelques-uns appellent ce *chaufe-pié*, une *chaufrette*.

CHAUFER, (CHAUFFER,) *v. a.* [*Calefacere.*] Aprocher du feu pour en recevoir de la chaleur. Mettre sur le feu ou dans le feu. (Chauffer le fer, faites chauffer ce plat. Chauffer le four, chauffer un poêle.)

Chauffer un vaisseau. C'est lui donner le feu, & en chauffer le fond lorsqu'il est hors de l'eau, pour le nettoier.

Chauffer un bordage. C'est le chauffer avec quelque menu bois, pour lui faire prendre la forme qu'on veut lui donner.

Chauffer les soutes. C'est les sécher, afin que le biscuit se conserve mieux.

Se chauffer, *v. a.* [*Ad focum se calefacere.*] Être auprès du feu pour en recevoir de la chaleur. (Il se chauffe, & étudie toute la journée auprès de son feu. Se chauffer au soleil.)

CHAUFERIE, (CHAUFFERIE,) *f. f.* On appelle ainsi dans les forges où se fond le fer, une forge destinée à chauffer le fer qui a passé une deuxième fois à la fonderie, & qu'on veut réduire sous le marteau & sur l'enclume, en barres de fer.

CHAUFEUR, (CHAUFFEUR,) *f. m.* [*Incensor.*] Celui qui tire la branloire, & fait aler les soufflets d'une forge pour faire rougir le métal.

CHAUFOIR, (CHAUFFOIR,) *f. m.* [*Focus.*] Lieu dans le Couvent, ou dans un Hôpital où l'on se chauffe. (Le chaufoir est propre & net. (Il fait bon au chaufoir, parce qu'il y a grand feu. On passe gaiement le tems au chaufoir, parce qu'on y dit des nouvelles. Aler au chaufoir.)

Chaufoir, *f. m.* [*Linteum excafactorium.*] Terme de *Sage-femme*. Ce sont les linges dont on se sert pour soulager une femme en couche. (Cette femme a fait & préparé quelques douzaines de chaufoirs pour ses couches.)

Chaufoir, *f. m.* [*Focus.*] C'est une chambre dans l'Hôtel-Dieu de Paris où l'on acouche les pauvres femmes, où il y a un petit lit fort bas, & fait exprès pour les acoucher. Les femmes qui acouchent à l'Hôtel-Dieu, demeurent huit jours au chaufoir.

CHAUFOUR, *f. m.* [*Fornax calcaria.*] Fourneau à faire de la chaux.

☞ C'est aussi le lieu où l'on tient le bois, & la pierre à chaux.

CHAUFournier, *f. m.* [*Coctor calcarius.*] Celui qui fait la chaux.

CHAUFRETTE. Voyez *Chaufe-pié*.

CHAUME, *f. m.* [*Culmus.*] Partie du tuiiau de blé qui demeure dans les champs après qu'on a moissonné. (On brûle le chaume en plusieurs endroits pour engraisser la terre.)

Chaume. [*Stipula.*] Ce même mot signifie aussi toute la paille dont on couvre les maisons. (Maison couverte de chaume.)

Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre;
Est sujet à ses loix.

(*Malherbe.*)

CHAUMER, *v. a.* [*Stipulas cogere, secare.*] Couper ou arracher le chaume.

CHAUMIÈRE, *f. f.* [*Casa, tugurium.*] Maison couverte de chaume. (Méchant petite maison de campagne. Petite chaumière.)

CHAUMINE, *f. f.* Petite chaumière.

(Un pauvre Bucheron tout couvert de ramée;
Qui tâchoit de gagner sa chaumine enfumée.)

(*La Fontaine.*)

CHAVONIS. Mouffeline ou toile de coton, qui vient des Indes Orientales.

CHAUSSAGE, *f. m.* [*Calcearium.*] Ce qui est nécessaire pour entretenir quelcun de souliers.

CHAUSSE, *f. f.* [*Tibiale.*] Bas dont on se couvre les jambes. (Chausse rompuë, déchirée.)

☞ Ce terme est dérivé par Ménage, de *caliga*.

Chausse d'hipocras. [*Saccus quo vinum vel liquores liquantur, caliga, manica.*] Manière de grande chausse pour faire de l'hipocras.

☞ *Chausse d'aisance.* C'est un tuiau fait de plomb, & de pierre percée en rond, ou carrément, & plus souvent de boisseaux de poterie. Daviler.

Chausse-pié, s. m. [*Calcearium, talaris affula.*] Morceau de cuir dont les Cordonniers se servent pour chauffer les gens, ou dont les particuliers s'aident pour se chauffer eux-mêmes.

Chausse-trape, s. f. [*Murex ferreus.*] Instrument garni de quatre pointes de fer, disposées de telle sorte qu'il y en a toujours trois qui portent à terre, une qui demeure en haut. On sème de ces *chausse-trapes* aux lieux où l'on croit que la cavalerie ennemie passera, afin que ces pointes entrent dans les piez des chevaux & les enclouent. On jette les *chausse-trapes* en des lieux labourés, ou parmi des fables, afin qu'on ne les découvre pas aisément.

☞ Il y a différentes *chausse-trapes* : les petites ont les pointes longues de trois pouces ; on les jette dans des fosses sèches, & dans les montées des brèches : les moyennes ont leur fer de quatre pouces ; les grandes les ont de cinq pouces ; on les jette sur le passage d'une troupe de cavaliers.

Ce mot se dit encore des pièges qu'on tend pour prendre des bêtes sauvages.

Chausse-trape. C'est aussi une espèce de chardon étoilé qui croît dans les champs. Sa racine est apéritive, propre contre le calcul des reins, pour exciter l'urine, les sueurs, & purifier le sang.

CHAUSSE, CHAUSSÉE, *adj.* [*Calceatus.*] Qui a ses chausses, qui a mis ses bas.

CHAUSSEE, *s. f.* [*Moles.*] Chemin élevé, soit pour retenir l'eau des étangs, ou pour empêcher que les rivières ne se débordent dans les lieux bas. (Faire une chaussée.) Pasquier croit que ce mot a été dit par corruption de *haussée*. Ménage prétend, au contraire, que le terme *chaussée*, dérive de *calcata*, d'où les Italiens ont fait *calcata*, & les Espagnols *calcata*.

Chaussée, adj. Terme de *Blason*. On le dit d'un chevron renversé, en sorte que le champ de l'écu l'entoure de bas en haut ; au lieu que quand il est droit, l'écu lui sert de chape.

Chaussée. [*Agger.*] Ce mot signifie un chemin élevé dans un lieu bas & marécageux pour y faire un passage sûr & commode.

☞ *Chaussée.* C'est la principale partie d'un étang & qui sert à arrêter, & à conserver l'eau. Quelques-uns l'appellent la *tête de l'étang* ; & l'extrémité est appelée la *queue de l'étang*. On a accoutumé de revêtir la *chaussée* de fagots, & de ramée, pour arrêter l'impétuosité de l'eau ; & c'est ce que l'on appelle la *chemise de la chaussée*. Voyez *Rével*.

☞ *Chaussée de pavé.* C'est, selon d'Aviler, dans une large rue, l'espace cambré qui est entre deux revers. Ce mot se dit aussi du pavé d'un grand chemin, avec bordures de pierres rustiques.

CHAUSSER, *v. a.* [*Tibialia induere, calceare.*] Mettre les chausses ou les souliers à quelque personne. Mettre ses bas. (Appelez mon laquais, qu'il me vienne chauffer. Chauffer ses bas.)

Chauffer. Faire des souliers qui soient propres & bien justes aux piez. Être fort propre au pié. (C'est le Cordonnier de Paris qui chauffe le mieux. Un soulié qui chauffe très-bien.)

Chauffer un arbre. C'est mettre au pié d'un

arbre de la terre nouvelle, ou du fumier, pour lui donner plus de force.

Chauffer le Cothurne. C'est, au figuré, composer des pièces de Théâtre. Cela se dit aussi de ceux qui les représentent.

☞ *Se chauffer au même point,* c'est avoir les mêmes inclinations.

CHAUSSES, ou CULOTTE. Partie du vêtement depuis la ceinture aux genoux.

Chausses de Pages. [*Braccæ.*] Sorte de haut-de-chausses retrouffez. Prendre les chausses, c'est se faire page. Quitter les chausses, c'est ne plus être page.

Tirer ses chausses. Se déchauffer, dans le stile simple ; mais dans le figuré : *Tirer ses chausses*, c'est s'enfuir d'un lieu, & le quitter à la hâte. *Tirer ses chausses*, signifie aussi mourir, & s'en aller de ce monde. Voyez *Haut-de-chausses*.

On dit d'un jeune homme qui est hors d'âge de châtement, *qu'il a la clef de ses chausses.* [*Manum ferula subduxit.*]

On dit figurément & proverbialement qu'une femme porte les chausses, lorsqu'elle est plus maîtresse chez elle que son mari.

On dit aussi, qu'on tient quelqu'un au cul & aux chausses, quand on lui fait son procès en justice, ou quand, dans une compagnie, on examine sa personne & sa conduite, sans l'épargner.

CHAUSSETIER, *s. m.* [*Tibialium sarcinator.*] Marchand qui ne fait ni ne vend que des bas. (Il n'y a plus présentement de Chaussetiers. Les Chaussetiers & les Pourpointiers sont réunis au corps des Marchands Fripiers.)

CHAUSSETTE, *s. f.* [*Lineum tibiale.*] Bas de toile qui n'a point de pié, & qu'on met sur la chair, & sous le bas de dessus. (Chaussette usée.)

CHAUSSON, *s. m.* [*Udo.*] Manière de petite chaussure de toile qu'on met avant que de chauffer le bas de dessus. (Tailler un chaufson.)

Saint Amand dit de la toilette d'un débauché :

Où le luxe mis hors d'arçon,
Ne montre pour tout équipage,
Qu'un peigne dedans un chaufson.

Chaufson. [*Leviores calcei.*] Soulié fort léger & sans talon, qu'on met lorsqu'on joue à la paume, qu'on danse sur la corde, ou qu'on fait assaut en quelque sale de Maître d'armes. Les chaufsons ont la semelle de feutre, ou de drap. Ceux qui font des armes dans les sales des maîtres, ont en un pié une sandale, & en l'autre un chaufson. Voyez *Sandale*. Ce terme est dérivé à *socco* : selon Balduin de *calceo*. Cap. 16.

CHAUSSURE, *s. m.* [*Calceamentum, calceamen.*] Tout ce qu'il faut pour chauffer une personne. (Ma chaussure me coûte vingt écus par an.)

† *Trouver chaussure à son point.* Proverbe, pour dire, trouver qui soit aussi méchant que nous, ou un ennemi aussi fort que l'autre.

CHAUVE, *adj.* [*Calvus.*] Qui n'a point de cheveux sur le devant ou sur le derrière de la tête. (Il est chauve ; elle est chauve. Avoir la tête chauve. Les perruques sont fort commodes à ceux qui sont chauves.)

☞ Jules-César étoit chauve ; & Suetone remarque, qu'il étoit fort sensible à ce défaut. Les soldats se prévalant de la licence qu'on leur donnoit d'insulter leur Général au milieu de son triomphe, chantoient une chanson pendant le triomphe de César, dont le refrain étoit, *Nous vous amenons le chauve*. Le Sénat ne crut pas pouvoir lui acorder aucun privilège qui lui

fit plus de plaisir, que celui de porter une couronne de laurier pour cacher son front chauve.

CHAUVE-SOURIS, *f. f.* [*Vespertilio.*] Oiseau de nuit, presque noir, qui vole le soir & le matin, qui vit de mouches & de choses grasses, comme de chandéles, de graisses, de chair; il a cinq doigts à chaque pié, muni d'ongles crochus, mais il n'a ni bec ni plume, & participe de la souris & de l'oiseau; il a des dents, une langue; il est couvert de poils, & a des ailes, en quoi il tient de l'oiseau.

CHAUVETÉ, *f. f.* [*Calvitie.*] C'est lorsque la tête est dépoüillée par la chute des cheveux qui tombent, faute d'humidité qui les nourrit. Les Médecins disent plus ordinairement *calvitie*. Ce terme ne se trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie. Il ne doit point se dire.

CHAUVIR. Vieux mot. Rabelais, dans sa Préface du septième Livre, a dit *chauvant des oreilles comme un asne d'Arcadie*. Regnier a dit: *je chauvy de l'oreille*. Messieurs de l'Académie expliquent ainsi ce mot: « Chauvir, c'est dresser » les oreilles; il ne se dit que des ânes, des » mulets, & autres animaux qui ont les oreilles » longues & pointues. » D'autres prétendent que *chauvir*, c'est baisser l'oreille comme font les ânes, quand ils sont trop chargés.

CHAUX, *f. f.* [*Calx.*] Ce qui sert à lier les ouvrages de maçonnerie, & qui est fait de pierre très-dure ou de marbre, qu'on fait cuire à grand feu, dans un four bâti exprès. La *chaux vive*, est celle qui sort du fourneau. La *chaux éteinte*, est celle qu'on délaie avec de l'eau dans un bassin, & qu'on réserve pour en faire après du mortier. Il y a encore une autre espèce de *chaux éteinte*, c'est celle qui se réduit en poussière, après avoir absorbé une suffisante quantité de l'humidité de l'air. La meilleure *chaux*, est celle qu'on éteint au sortir du fourneau. L'eau qui fume quand on l'a mêlée avec trop grande quantité pour être entièrement absorbée, est blanchâtre, & porte le nom de *lait de chaux*. Ce *lait* s'éclaircit avec le tems par le dépôt de la *chaux* qu'il tenoit suspendue, & il se forme sur la surface une pellicule terne & opaque, qui se nomme *crème de chaux*, & qui se renouvelle à mesure qu'on l'enlève.

Chaux, en terme de *Chimie*, se dit d'une espèce de cendre ou poudre très-menuë qui reste des métaux ou des minéraux qui ont été longtemps en un feu très-violent.

* *Tenir à chaux & à ciment*. Ces mots se disent au propre d'un ouvrage de maçonnerie qui est fort solide; & au figuré, d'une affaire qui est bien établie, & qu'il est très-difficile de ruiner.

La *chaux d'étain*, c'est de la potée d'étain plusieurs fois calcinée. La *chaux de plomb*, est ce qu'on nomme autrement *céruse*. La *chaux d'airain*, est du cuivre rouge calciné. La *chaux d'antimoine*, c'est de l'antimoine de Poitou, & du salpêtre raffiné, mêlez ensemble & incorporez par le moyen du feu.

CHAY. Plante, qui ne croit que dans le Roiaume de Golconde. On en tire cette belle couleur rouge qui fait tant estimer les toiles de Masulipatan. C'est peut-être la plante même que le *Chayaver*, dont on trouve une description dans le tome 27^e. des *Lettres édifiantes & curieuses des Jésuites Missionnaires*.

CHAZERET. Voyez *Chaseret*.

CHEAUS. [*Catuli.*] Terme de *Chasse*. Il se dit des petits de la louve, & même des chiens & des renards. *Acad. Franç.*

CHECHILLON. Ce terme se trouve dans l'article 15. de la Coutume de Saintonge: *Mais si lesdits prez, champeaux & chechillons sont clos, sont défensables en tout tems*. Bichet dit qu'il ne sçait point l'origine de ce terme.

CHEF, *f. m.* [*Dux.*] Celui qui commande. (On ne fait rien sans chef, principalement à la guerre. *Abl. Ret. liv. 3.*)

Chef d'Escadre. [*Præfectus.*] Terme de *Mer*. C'est un Officier général qui commande un détachement de vaisseaux, ou quelque partie d'une armée navale. (Être Chef d'Escadre.)

Chef. [*Princeps, caput.*] Le premier d'un corps, d'une compagnie; premier officier; le premier d'un rang, d'une file. (Jésus-Christ est le chef invisible de l'Eglise. Le Pape est le chef visible de l'Eglise. Le Chancelier est le chef de la Justice.)

Chef de file. [*Miles principalis.*] Terme de *Guerre*. Pour dire, le premier de la file. (Chef de gobelet. Chef d'échançonnerie. Chef de panneterie, &c.)

Chef. [*Caput.*] Point principal de quelque écrit. (Les chefs d'une requête. *Patru, Plaid. 4.* Il y a plusieurs chefs d'accusation contre lui.)

Chef. [*Caput.*] Ce mot se dit sérieusement des choses saintes, & burlesquement de ceux qui ne le sont pas; mais dans l'un & l'autre sens, il signifie tête. Ainsi on dit, *le chef de S. Jean. Le chef de S. Denis. Le chef de S. Pierre.*

..... & le nouvel affront,
Qui tombe sur mon chef, rejaillit sur ton front.
Corneille Cid.

Chef. Ce mot se dit aussi quelquefois sérieusement des choses profanes, & signifie tête. (Le chef de Méduse.)

Chef, se dit aussi du commencement, ou premier bout des pièces de draps, de ratines, de serges, & on l'appelle aussi *tête* ou *cap*.

Chef. Nom d'un bandage pour la saignée du front. On appelle aussi *chef*, le rouleau d'une bande. Lorsqu'on la roule par les deux bouts, on la nomme, *bande roulée à deux chefs*.

Chef. [*Scuti caput, frons.*] Ce mot se dit en parlant de *Blason*, & signifie le haut de l'écu, & la partie la plus honorable. Pièce qui tient le plus haut lieu de l'écu, & qui représente la tête de l'homme. Ainsi on dit, *il porte d'or au chef d'azur. Col.*

L'on dit encore, *chef abaissé, chef chevronné, chef palé, chef bandé, chef cousu, chef retrait, chef soutenu*.

De son chef, *adv.* [*A seipso.*] De sa propre tête, de sa propre autorité. (Faire quelque chose de son chef.) On dit aussi, *il n'a point de bien de son chef, mais il s'attend d'hériter beaucoup d'un de ses parens*.

Gouverneur en chef. [*Supremus præfectus.*] C'est le premier Gouverneur, & celui qui commande avec une entière autorité de la part du Roi dans quelque Province, ou dans quelque place.

Chef de bourg. Terme particulier à la Coutume de S. Jean d'Angely, art. 6. Quelques-uns croient que le Chef de bourg est celui où il y a un fief qui porte le nom du bourg. Voyez *Poitiers, art. 49. tit. des fiefs*.

Chef-Seigneur. C'est celui de qui plusieurs fiefs relevent; on l'appelle encore *Suzerain*. Voyez les *Coutumes d'Anjou & du Maine*.

Chef-lieu. C'est le principal manoir du Seigneur.

Chef-cens. C'est le premier cens établi par le bail emphytéotique.

Chef-d'hommage. Il est dit dans l'article 143. de la Coutume de Poitou: *Pareillement le doit bailler par le menu, s'il n'y a chose qui fasse chef-d'hommage, & quand l'hommage est plein, soit qu'il y ait chef-d'hommage, ou non.* Ce terme, *chef*, selon l'explication de Lelet, est une marque éminente & aparente, par laquelle on puisse juger si c'est le chef de l'hommage.

Chef de péage. Bourbonnois, art. 334. C'est-à-dire, le lieu où le péage est établi.

Chef-parageur. Tours, art. 281. C'est le premier & principal parageur.

Chéf de famille. [*Paterfamilias.*] C'est celui qui tient le premier rang dans une famille.

On dit, *Abaïe chef-d'Ordre*, pour dire, la principale maison de l'Ordre. *Chef de Gobelet*, *chef de fruiterie*, &c. *Greffier en chef*, le premier Greffier du Parlement. *Chef de file*, le soldat qui est au premier rang du bataillon.

CHEF-D'ŒUVRE, *f. m.* [*Artis specimen.*] On ne prononce point *l'f.* Ouvrage que fait un aspirant pour se faire passer maître dans le métier qu'il a appris. C'est aussi l'ouvrage que fait une aspirante, pour se faire recevoir maîtresse dans l'art qu'elle a appris. (Les Jurez ou les Jurées donnent le chef-d'œuvre à l'aspirant ou à l'aspirante, qui le doivent faire devant un certain nombre de maîtres ou de maîtresses. Les Jurez ou les Jurées examinent le chef-d'œuvre; & si on le trouve recevable, l'aspirant ou l'aspirante prêtent serment de maître ou de maîtresse devant le Procureur du Roi.) On dit, *proposer, donner, faire, visiter, examiner un chef-d'œuvre.*

* *Chef-d'œuvre.* [*Opus elegans, elaboratum, perfectum.*] Ouvrage très-beau. Chose finie & achevée & dans sa perfection. (La belle Philis est le chef-d'œuvre des Cieux. *Voit. Poës.* Les Dieux ont fait ce chef-d'œuvre parfait qu'on appelle Julie. *Ibid.* Le Tartufe & le Misantrope de Molière, peuvent passer pour des chefs-d'œuvres en matière de Comédie. L'Eglise de Saint Pierre de Rome, & la Façade du Louvre, sont des chefs-d'œuvres d'Architecture. Le jugement de Michel Ange, est un chef-d'œuvre de peinture.) Il se prend quelquefois en mauvaise part. (Cette harangue étoit un chef-d'œuvre d'impertinence. *Balzac.* Vous avez fait là un beau chef-d'œuvre. L'Abaïe de Prémontré est un chef-d'œuvre de mauvais goût. *Voiez Essai sur l'Architecture.*)

CHÉFECIER, (**CHÉVECIER**), *f. m.* [*Ædituus.*] Officier qui a soin des chapes & des cires.

Messieurs de l'Académie écrivent *chévecier*, & Despréaux l'écrit de même.

Et son rare favior de simple Marguillier,
L'éleva par degrez au rang de *Chévecier*.

CHEGOS, *f. m.* Poids dont les Portugais se servent aux Indes pour peser les perles. Il faut quatre *chegos* pour faire un *carat*.

CHEGROS, ou **CHIGROS**. Gros filet de chanvre, composé de plusieurs fils, & enduit de poix, avec lequel les divers ouvriers qui travaillent en cuir, cousent & attachent leurs ouvrages. C'est au bout du *chegros* qu'on met les éguilles de poil de sanglier ou de porc.

Quelques ouvriers se servent du terme de *ligneul*, au lieu de celui de *chégros*.

CHELES. Toile de coton à carreaux, de différentes couleurs, qui viennent des Indes Orientales, particulièrement de Surate.

CHÉLIDOINE, *f. f.* [*Chelidonia, chelidonium.*] Prononcez *kélidoine*. Herbe qui porte des feüilles semblables à celles du violier, & qui a un suc fort bon pour la vûë. *Dal.* Il y en a de deux fortes, la grande & la petite, qui ont chacune leurs propriétés.

CHÉLONITE, *f. f.* Pierre qu'on trouve dans le ventre d'une jeune hirondelle, & à laquelle on attribue de grandes vertus.

CHEMAGE. C'est un droit qui se leve pour le chemin, & pour le passage. *Voiez Ragueau.*

CHEMBALIS. Sorte de cuir qui vient du Levant.

CHEMER, *v. a.* [*Tædio confici.*] Terme populaire qui se dit des enfans qui ont du chagrin, qui crient sans cesse, & qui ne veulent point manger. (Cet enfant est chemé depuis qu'on l'a tiré de nourrice.)

CHEMIER. Terme fort connu dans quelques Coutumes, & principalement dans celle de Poitou; où le *Chemier* est l'ainé des frères cohéritiers, ou celui qui le représente, soit fils ou fille. Les puînez sont apellez *parageurs*. *Ragueau, Indice. Poitou, articles 30. & 125. Saintonge, articles 22. 30. 107.*

CHEMIN, *f. m.* [*Via, iter.*] Endroit où chacun a la liberté de passer. (Grand chemin, chemin passant, chemin roïal, chemin batu, chemin fraïé. Je n'aime point à prendre un chemin périlleux, quand j'en puis tenir un sûr. Chemin qui passe au pié d'une montagne. Chemin qui va à la Ville. Continuer son chemin, rebrouffer son chemin. Chemin détourné, chemin de traverse, chemin pavé.) *Chemin de velours*; c'est-à-dire, où il y a de l'herbe, & qui est sur une pelouse. (Chemin creux, bas, haut, difficile.) *Chemin fourchu*, c'est un chemin qui se divise pour aler en divers endroits. (Aplanir un chemin.

Rien n'a paru, Seigneur, dans cette solitude,
Dit-elle, & nul ici que vous seul n'est venu,
Mais n'aiez point d'inquiétude,
Je remettrai vos pas sur un *chemin* connu.
Perraut, Grifolidis.)

Une journée de chemin. [*Iter diurnum, iter unius diei.*] C'est environ dix lieues.

Chemins. Le *chemin*, est un espèce de terrain abandonné au public, pour aler d'un lieu à un autre, ensorte que l'on peut dire que les *chemins* sont du droit public, dont chacun peut user, & où personne ne peut rien faire qui puisse le rendre moins praticable. Quelques-uns veulent que le terme *chemin* soit dérivé du Latin *semita*, & que l'on ait dit autrefois *semin*, d'où est venu le mot de *chemin*. *Chemin naturel*, est celui qui est ancien, qui subsiste par lui-même, & qui a été naturellement formé. *Chemin artificiel*, est celui que l'on a fait par artifice, & que l'on ne maintient qu'avec beaucoup de dépense & de travail. *Chemin aquatique*; c'est un chemin fait sur les eaux courantes, comme les ponts; & sur les eaux dormantes, comme les digues, les chauffées à travers les marais & les étangs. *Chemin terrestre*; c'est un chemin fait de terre rapportée en forme de levée. *Chemin public*, ou *grand chemin*. *Chemin particulier*, est celui

qui est fait pour l'usage & pour la commodité d'un particulier. *Chemin militaire* ; les Romains apelloient *militaires*, des chemins qu'ils avoient faits pour la conduite des armées dans les provinces. *Chemins doubles* ; les Romains apelloient *chemins doubles*, ceux qui avoient deux chaussées, l'une pour aler, & l'autre pour revenir, afin d'éviter la confusion ; ils étoient séparés par une levée en manière de banquette de certaine largeur, pavée de briques pour les gens de pié, avec des bordures & des tablettes de pierres dures, des montoirs à cheval d'espace en espace, & des colonnes miliaries. *Chemin relevé*. Petit chemin qui est à côté du chemin des charrois, & qui sert pour les gens de pié. *Chemin droit*, celui qui tend sans détour à une Ville, à un Bourg, &c. *Chemin de traverse*, est un chemin qui communique aux grands chemins, & dont on se sert pour abrégier la route ordinaire. *Chemin rampant*, quand il a une pente. *Chemin escarpé*, est celui que l'on a pratiqué parmi les rochers & les précipices. *Chemin comblé*, est celui qui est fait dans une vallée, ou dans une fondrière pour regagner les côtes d'une montagne : c'est aussi un chemin ancien & rompu par les charrois. *Chemin ferme*, est un chemin dont le fond est solide sur un sol solide. *Chemin ferré* ; les Romains apelloient ainsi les chemins pavés de pierres extrêmement dures, ou parce qu'elles ressembloient au fer, ou plutôt parce qu'elles résistoient aux fers des chevaux & des chariots : on appelle à présent *chemin ferré*, celui dont le sol est de roche vive. *Chemin fendu*, signifie un chemin qui est fait dans quelques montagnes, dont on a ôté la crête, & comblé le bas & le haut pour le rendre plus doux : on entend aussi par ce terme, un chemin taillé dans un rocher, du débris duquel on s'est servi pour le paver. *Chemin percé* ; c'est celui qui est taillé dans le roc avec le ciseau, & qui est vouté. *Chemin de carrière* ; c'est ou le puits par lequel on descend dans une carrière, ou l'ouverture que l'on fait dans une montagne pour en tirer de la pierre ou du marbre. *Sentier*. C'est un petit chemin de communication, lequel, selon la Coutume de Bourgogne, au titre des mesures, doit avoir un pas & demi de large ; ce qui revient à quatre piés & demi. *Chemin viscomtier*. Il est dit dans l'article 156. de la Coutume de Boulenois : *Un chemin que l'on dit viscomtier en aucun lieu, traversant au chemin croister, doit contenir de largeur trente piés*. Saint Omer, art. 15. *Chemin châtelain*, dans la même Coutume, doit contenir de largeur vingt piés. *Voie*, dans la Coutume de Clermont, art. 126. *contient seize piés de large, & y peut-on bien mener & chasser sans y arrêter le bestail de Ville à autre*. Dans la même Coutume, *chemin* contient trente-deux piés de largeur, par lequel toutes marchandises & bestiaux peuvent être menez, & en icelui, & autres chemins, se doivent recueillir les travers acoûtumez. *Chemin péageau*, où l'on paie les péages & autres droits que l'on l'on appelle travers. *Boutill. article 68*. *Chemin de traverse*, est selon Boutillier, en sa Somme rurale, ch. 68. un chemin qui traverse d'un village à un autre, & doit contenir quarante piés de large, sous l'amende de soixante sols au Roi. Les Romains ont eu une grande attention à construire des chemins dans l'Empire, & à les conserver. Les Censeurs, les Ediles, les Consuls, les Tribuns du peuple, les Questeurs, furent successivement proposés pour avoir le soin des

chemins : mais nous aprenons du Jurisconsulte Pomponius, dont la Loi est insérée, ff. de origin. jur. que de son tems on établit quatre personnes pour prendre ce soin ; & comme ce nombre n'étoit pas suffisant pour veiller aux réparations des chemins, on y joignit des Commissaires à qui l'on donna le nom de *Curatores viarum*. Ce fut dans les grands chemins que l'on plaça des colonnes, soit pour les séparer & pour leur servir de bornes, soit pour marquer les miliaries, que l'on croit être à peu près une de nos demi-lieuës. Les chemins étoient sous la protection de certains Dieux, comme de *Terme*. On croioit aussi que les *Lares* présidoient aux chemins, & on les apelloit *Lares viales*. Quant à la largeur des chemins, nous n'avons point en France de règle générale ; les Coûtumes les ont déterminées différemment, & l'on doit les suivre, ou consulter l'usage ou les Anciens, pour les fixer dans les lieux où il n'y a aucune loi certaine sur cette matière. L'on est dans la même incertitude à l'égard de la juridiction sur les chemins-Roiaux : quelques-uns l'attribuent au Roi, sur le fondement de sa qualité de *chemin Roial* : mais Berger, dans son Histoire des grands chemins, a observé, que » ceux qui servent pour aler de pais en pais » & de bonnes Villes en autres, ont eu quasi » en tous tems & en tous lieux le nom de chemins » Roiaux. » Il ajoûte que la propriété des grands chemins n'appartient point au Roi, & qu'ils ont été nommez chemins Roiaux, comme l'on dit un ouvrage Roial, & un banquet Roial. Il est vrai que les Rois ont la garde principale & surintendance des chemins, enforte que, suivant le sentiment de ce Docteur, on peut dire, que c'est la qualité du délit, & non cellé du chemin Roial, qui doit déterminer si le cas est de la compétence des Juges Roiaux, ou de celle des Seigneurs. Voyez Voirie.

* *Chemin*. [Modus, ratio.] Route. Moïen. (Cléarque ne vouloit point aler à la gloire par un autre chemin que par celui de la vertu. *Abl. Ret. l. 2*. Il ne s'écartera pas du chemin que tant d'illustres personnages lui ont fraié. *Patru, Plaid. 4*.) *Le monde prend le chemin de nous voir*. *Mol. Préc.* C'est-à-dire, commence de nous visiter.

Car de trouver une seule rebelle,
Ce n'est la mode à gens de qui la main ;
Par les présens s'aplanit tout chemin.

La Fontaine.

¶ Vasco de Gama a trouvé un nouveau chemin pour aler aux Indes, savoir par l'Océan, au lieu qu'auparavant on y aloit par terre en traversant l'Asie, du couchant au levant. Selon les Poëtes, Dédale se fit un chemin en l'air pour fortir du labirinte. Les eaux & les vapeurs sortent de la terre par des chemins qui nous sont inconnus pour la plupart.

* *Couper chemin*. [Occurrere.] Arrêter, empêcher le cours. (Couper chemin à une maladie. Couper chemin à l'ennemi. *Abl.*)

* *Aler son grand chemin*. [Viam abire.] Proverbe, pour dire, aler rondement & sincèrement, & sans y chercher beaucoup de finesse.

* *Demeurer en beau chemin*. [Ab incepto desistere.] Proverbe, pour dire, perdre courage lorsqu'il n'y a plus de difficulté. Quitter lorsqu'il n'y a plus rien à faire de difficile.

Chemin. Terme de Tonnelier. Solives de sapin dont on se sert sur les ports de Paris, pour mettre le vin à terre.

Chemin

Chemin - couvert. [*Operta via.*] Terme de *Fortification*. Espace de quatre ou cinq toises de large, qui régné tout autour des fossés de la place, & des demi-lunes.

Chemin des Rondes. [*Via lustrandis vigiliis comparata.*] Terme de *Fortification*. Espace qu'on laissoit pour le passage des rondes entre le rempart & la muraille.

* *Le chemin de S. Jacques.* [*Via lactea, galaxia.*] Le peuple a donné ce nom à une trace blanche qui paroît dans le Ciel, & que les Astronomes appellent la *voie de lait*. Les pélerins qui vont de France en Galice, où est S. Jacques, & qui la voient tous les soirs devant eux en été, l'ont appelé le *chemin de S. Jacques*. On a découvert que cette petite lueur qui forme l'apparence de cette *voie de lait*, vient d'une multitude incroyable de petites étoiles qu'on ne peut voir qu'avec des lunettes.

* On dit figurément, le bon chemin, le chemin du salut, le chemin de perdition, le chemin de l'Hôpital, &c.

† * *Chemin faisant.* [*Obiter, occasione datâ.*] Sorte d'adverbe, qui signifie *par occasion*.

† * *Chemin de l'école.* C'est-à-dire, le chemin le plus long.

On se sert du mot *chemin* dans quantité de façons de parler. *Aler le droit chemin*; c'est procéder, agir avec sincérité, se bien conduire. *Aler toujours son chemin*; c'est ne point se détourner, continuer ce qu'on a commencé, ne point quitter ce qu'on a entrepris ou pensé. *Aler à la fortune par un chemin de velours*; c'est y aler sans peine, sans obstacle. *Le grand chemin des vaches*; c'est l'usage commun & ordinaire des hommes. *Suivre les chemins battus*; c'est s'attacher aux usages établis. *Faire bien du chemin en peu de tems*; c'est faire en peu de tems de grands progrès dans quelque chose que ce soit. *Je le trouverai en mon chemin*, c'est-à-dire, je trouverai l'occasion de lui nuire, de me vanger. *Il me trouvera en son chemin*; c'est-à-dire, je saurai m'opposer à ses vûes, à ses desseins. *Trouver une pierre en son chemin*; c'est trouver quelque obstacle.

CHEMINÉE, *f. f.* [*Caminus, focus.*] Partie de la maison par où sort la fumée, & qui est composée d'un âtre, d'un contre-cœur, d'un manteau, d'une hotte, de piezdroits, & d'un tuyau.

Cheminée isolée, *f. f.* [*Caminus insularius.*] C'est une cheminée au milieu d'un chanfrin.

Cheminée de huguenote de terre. Terme de *Potier*. Partie de la huguenote par où s'en va la fumée.

☞ *Cheminée adossée.* C'est une cheminée posée contre un mur, ou le tuyau d'une autre cheminée. *Cheminée apleurée*, ou à la *Romaine*; c'est celle dont l'âtre & le tuyau sont pris dans l'épaisseur du mur, & dont l'architecture du manteau est en saillie. *Cheminée en saillie*; celle dont le contre-cœur apleure le nû du mur, & dont le manteau est en dehors. *Cheminée en hotte*; celle dont le manteau fort large par le bas & en figure pyramidale, est porté en saillie par des courges, ou corbeaux de pierre. *Cheminée angulaire*; celle dont le plan est circulaire, & qui est située dans l'angle d'une chambre. *Cheminée de cuisine*; c'est celle qui est avec hotte seulement, & le plus souvent sans jambage. *Cheminée à l'Angloise*; petite cheminée à trois pans par son plan, & fermée en anse de panier. Suivant l'article 189. de la *Coûtume de Paris*, celui qui veut faire une cheminée ou âtre contre le mur mitoyen, doit faire contre-mur de tuillots, ou autre chose différente de

demi-pied d'épaisseur. On peut voir les autres *Coûtumes* sur cette matière; elles sont différentes sur ce point.

* *Mariage fait sous la cheminée*; c'est-à-dire, en secret, & sans les formalitez ordinaires. On dit aussi dans le même sens: *Un Arrêt sous la cheminée*.

CHEMINER, *v. a.* [*Ire, incedere.*] Aler, marcher. Ce mot de *cheminer* est un peu vieux, néanmoins il y a des endroits où il a bonne grâce, mais il en faut user rarement. (Je vis les vents & les nuës cheminer sous mes pas. *Voit. l. 9.* *Cheminer avec moleste. Benferade.*

Et l'on me dit quand je chemine,
C'est pauvre chose qu'un gouteux.
Sarazin, Poës.)

Cheminer droit; c'est figurément, ne point faire de faute. *Savoir cheminer*; c'est savoir aler à ses fins, s'avancer. On dit aussi, ce *Discours*, ce *Poëme* chemine bien; c'est-à-dire, il est bien suivi, bien disposé. *Acad. Franç.*

CHEMISE, *f. f.* [*Indusium, subucula.*] Vêtement qui a corps & manches, que les gens du monde portent, de toile & qu'on se met sur la chair. (Une belle chemise de Hollande. Une chemise de jour, une chemise de nuit, une grosse chemise, une chemise fine, une chemise de serge. Monter une chemise.

Ah! que j'ai de dépit, que la loi n'autorise
A changer de mari, comme on fait de chemise.
Molière.)

* *Mettre quelcun en chemise.* *Patru, Plaidoïé 3.* C'est le ruiner.

† * On dit, qu'on mangera jusqu'à sa chemise dans la poursuite d'une affaire, [*Pertendet rem istam gnaviter ad affem ultimum,*] pour dire, qu'on y dépensera jusqu'au dernier sou de son bien. On dit aussi dans le même sens, *vendre sa chemise*.

..... Laissez faire, il ne font pas au bout,
J'y vendrai ma chemise, & je veux rien ou tout.
Racine, *Plaid. a. 1. f. 7.*)

Chemise. Les Provençaux appellent la chemise d'une bale de soie, une toile qui l'enveloppe immédiatement.

Chemise. [*Propugnaculum muro munitum.*] Terme de *Fortification*. Muraille de maçonnerie qui revêt le rempart.

Chemise de maille, ou *Cote de maille.* [*Lorica hamis consta.*] Corps de chemise fait de plusieurs mailles qu'on mettoit autrefois comme un pourpoint, pour servir d'arme défensive.

Chemises à feu. *Chemises souffrées.* Ce sont des morceaux de vieilles toiles trempés dans des matières combustibles, qu'on clouë au bordage du vaisseau qu'on veut brûler.

† CHEMISSETTE, *f. f.* [*Inducula.*] Partie du vêtement qui couvre le dos, l'estomac & les bras, & qu'on met sur la chemise. Voiez *Camifole*.

CHEMOSIS, *f. m.* Terme de *Chirurgie*. Espèce d'ophthalmie.

CHENAIE, *f. f.* Lieu rempli ou planté de chènes.

CHENAL, *f. m.* [*Alveus.*] Courant d'eau borné des deux côtes de terre, où un vaisseau peut entrer. *Acad. Franç.*

CHENALER. Terme de *Marine*. C'est chercher un passage dans la mer, en un lieu où il y a peu d'eau, en suivant les sinuosités d'un chenal. *Acad. Franç.*

† CHENAPAN, *f. m.* Mot tiré de l'Alemand, où il désigne un brigand des Montagnes noires; en François, il signifie un *vaurien*.

CHÊNE, *f. m.* [*Quercus.*] Arbre dur, qui a le tronc droit, qui croît en étendue, qui a l'écorce âpre, crévassée par le bas, & lisse par le haut, qui a les feuilles grandes & larges, & qui porte du gland. (Le chêne est le plus fertile de tous les arbres sauvages. Les Anciens faisoient des couronnes de chêne pour honorer les grands hommes: *Dal.*)

M. de Cerify, dit :

Beaux ennemis du jour, dont les feuillages sombres
Conservent le repos, le silence & les ombres;
Confidens immortels des âges & des tems,
Vieux enfans de la terre, agréables Titans,
Qui jusques dans le Ciel, sans crainte du tonnerre,
Alez faire au soleil une innocente guerre,
Chênes! palais sacrez de nos premiers aïeux,
Conseillers des humains, interprètes des Dieux, &c.
Métamorph. des yeux de Philis en astres.

Le chêne étoit le principal objet du culte des Druïdes: ils croïoient que cet arbre étoit sacré, & que le guy qu'il produit quelquefois, étoit la production de la main même de quelque divinité. Les Grecs & les Latins avoient aussi beaucoup de vénération pour les chênes; ils étoient persuadés qu'ils prédisoient l'avenir, témoin ce vers de Virgile :

De Cælo tactas memini prædicere quercus.

Chêne verd. Arbre qu'on nomme aussi *yeuse*. [*Ilex.*] Ses feuilles & ses glands sont astringens.

Chêne de Mer. [*Fucus.*] Plante, qui croît au fond de la mer. Il y en a de plusieurs espèces. On ne les emploie point dans la Médecine.

Petit Chêne, ou *Germandrée*. Plante médicinale, qui est sudorifique.

CHÊNEAU, *f. m.* Jeune chêne, ou bâliveau. Son écorce est propre à faire le tan, dont les Tanneurs se servent pour préparer les cuirs.

Chêneau. [*Compluvium.*] Terme de Plombier. Canal de plomb qui se met le long du mur au dessous de l'entablement, & qui sert à porter l'eau de la pluie dans une cuvette de plomb. (Poser un chêneau.)

On dit dans quelques Provinces une *chanée*: le véritable mot est *chêneau*. On dit, *chêneau à bord*, lorsqu'il est seulement ourlé, & dont on voit les crochets de fer qui le retiennent. *Chêneau à bavette*, est celui qui est recouvert par le devant, d'une bande de plomb blanchi, pour cacher les crochets. On doute si le *chêneau* est le *compluvium* dont Vitruve fait mention dans son Livre 6. ch. 3.

Chêneau. Terme Maritime, qui signifie un canal, ou intervalle de mer entre deux terres, & dont les extrémités vont répondre à la mer. Ce mot a plusieurs synonymes, comme, détroit, bras de mer, manche, pas ou passe. On dit aussi *chenal*.

CHENET, *f. m.* [*Fulmentum ferreum quo ligna sustinentur.*] Métal façonné pour parer la cheminée, ou pour tenir le bois du feu. (Chenet d'acier, de fer poli. Chenet d'argent. Voiez les *Origines de M. Ménage.*)

Chenets. Ce sont aussi des utensiles d'Atelier, pour chauffer des planches de vaisseau. Les Holandois s'en servent.

CHENEVI, *f. m.* [*Cannabis semen.*] Graine de chanvre dont on nourrit de petits oiseaux en cage.

CHENEVIÈRE, *f. f.* [*Solum cannabe constium.*] Lieu où il y a du chanvre pendant par les racines.

* Epouventail de chenevière. [*Terriculum, spectrum, simulacrum.*] C'est proprement un fantôme habillé en homme, pour épouventer les oiseaux qui voudroient venir manger le chenevi. Et au figuré, ces mêmes mots se disent d'une personne fort laide, & propre à faire peur. On le dit aussi d'une chose qui cause une vaine terreur, laquelle étant bien examinée se trouve fort légère, ou même sans aucun fondement.

CHENEVOTE, (CHENEVOTTE,) *f. f.* [*Calamus cannabinus.*] C'est le bois du tuiïau de la plante de chanvre, qui a été dépouillée de son écorce qui est le chanvre. (Feu de chenevotes. Le charbon fait de chenevotes est très-propre à faire de la poudre.)

J'en fais autant de cas comme de chenevotes; c'est-à-dire, j'en fais très-peu de conte.

Chenevote, *f. f.* Petite parcelle du tuiïau de chanvre. (Une chenevote lui est entrée dans l'œil. Voiez *Ménage*.)

CHENIL, *f. m.* [*Canum stabulum.*] Prononcez *cheni*. Le logement des chiens, & particulièrement de ceux de chasse. Voiez *Ménage*.

CHENILLE, *f. f.* [*Eruca, campe.*] Insecte qui a plusieurs piez, qui rampe & qui ronge les feuilles des herbes & des arbres, & qui à la fin se change en papillon.

Chenille. [*Scorpioides bupleuri folio.*] Plante qui porte une manière de vessie, ou de pois en forme de chenille.

Chenille. Terme de Rubanier. Petit agrément de soie dont on pare les jupes des Dames. On en met aussi sur les habits des hommes. (Faire de la chenille.)

A très-bon marché je m'habille,
Et moiennant quelque aune de chenille,
Je fais d'un vieux droguet, que je tourne à l'envers
Du velours ciselé pour porter les hivers.

Épître du Chev. Ponpon à Babiote.

CHENU, CHENUË, *adj.* [*Canus.*] Tout blanc de vieillesse. *Chenu* est plus de la Poésie que de la Prose, où il n'entre plus guère qu'en riant. (Un amant chenu n'est pas le fait d'une belle.)

Pour moi je cède au tems, & ma tête chenuë
M'apprend qu'il faut quitter les hommes & le jour;
Mon sang se refroidit, ma force diminuë,
Et je serois sans feu, si j'étois sans amour.

Main. Poës.)

* *Chenu, Chenuë, adj.* [*Albus, candidus.*] Il se dit, au figuré, des montagnes, & veut dire blanches de neige, ou de gelée blanche.

Vous qui sur vos cimes chenuës,
Voiez, dans la vague des airs,
Les tonnerres & les éclairs
Sortir du rouge sein des nuës;
Superbes monts, adorez Dieu.

God. Poës. Psal. 148.

† * *Chenu, Chenuë.* Mot poétique. Blanchissant d'écume. (Onde chenuë. *Rac. Ber.*)

Qui compteroit plutôt les arènes menuës,
Que baigne l'Océan de ses vagues chenuës.
God. Poësies, Egl. 5.)

CHEOIR. Voiez *Choir*.

CHEPENEC, *f. m.* Sorte d'étoffe dont se servent les Turcs.

CHEPTEL, *f. m.* [*Locatio pecorum salvâ sorte & mediâ lucri parte.*] Bail d'un maître qui donne à un Fermier un certain nombre de bestiaux à moitié profit. Il y en a de plusieurs manières. Voiez la *Morale de Grenoble*.

M. de Lauriere, dans son *Glossaire du Droit François*, distingue le *Bail à Cheptel* ou *Chétel*, du *Bail à moitié*. Le *Bail à Chétel*, dit-il, est lorsqu'un propriétaire de bestiaux en demeure toujours le maître, & que le *Chetellier* ou *Preneur*, n'a rien au fort principal, mais seulement au croît & au profit des bêtes. Le *Bail à moitié*, est lorsque le *Bailleur* & le *Preneur* fournissent chacun la moitié des bestiaux.

CHEPULES. Espèce de myrabolans, que les Indiens appellent *Areca*.

CHEQUI. C'est un des quatre poids dont on se sert à Smirne, & dans les échelles du Levant. Le *chequi* rend six livres un quart, poids de Marseille.

CHER, *adv.* [*Carè, magno pretio.*] Beaucoup. (Etoffe qui coûte cher. Votre générosité vous a pensé coûter cher. *Voit. l. 23.* Vous fîtes une sortie qui coûta cher aux ennemis.)

Ah! que vos yeux sur moi se font bien exercer,
Et qu'ils m'ont vendu *cher* les pleurs qu'ils ont versés.)

On dit aussi, *ce Marchand est cher*, pour dire, *il vend chèrement*. Cet ouvrier est habile, mais il est *cher*.

Mon cher. Terme de *Careffe*; pour dire, *celui que j'aime bien*.

CHER, **CHÈRE**, *adj.* [*Carus.*] Qui coûte beaucoup. (Le pain est cher, la viande est chère.)

M. Racine a dit dans son *Esther*, *act. 2. scene 1.*

Il faut les secourir, mais les heures sont *chères*;
Le tems vole.

Je doute que cette expression, *les heures sont chères*, soit du bel usage.

Cher, *chère*, *adj.* [*Carus.*] Qui est aimé. (Cher ami. Chère amie.)

Ma chère. Terme de *Careffe*; pour dire, *celle que j'aime fort*.

(Quel spectacle indécent se présente à mes yeux!
Des hommes vraiment nus au bord de la rivière,
Me font évanouir: Eh, de grace, *ma chère*,
Evitons ces objets afreux.
Coulanges.)

CHERAFIS. Espèce de médailles, ou de jetons d'or, qui se fabriquent en Perse.

CHERAFS. Changeurs Banianes établis en Perse. Ils sont très-subtils dans le négoce.

CHERAI. C'est un des poids, dont on se sert en Perse dans le commerce.

CHERCHE, ou **CERCE**. C'est le trait d'un arc surbaissé ou rampant, ou de quelque autre figure tracée par des points tracez. *Cherche surbaissée*, celle qui a moins d'élevation que la moitié de la base: & *surhaussée*, celle qui est au-dessus de cette proportion. *Cherche ralongée*; c'est la ligne d'un plan circulaire, ralongée dans son élévation, comme le rempart d'un escalier à vis.

Cherche-fiche. Espèce de poinçon de fer, pointu & rond, dont les Serruriers se servent pour trouver le trou des fiches.

CHERCHER, *v. a.* [*Quærere, vestigare, indagare.*] Tâcher de trouver. Mettre toute son

application à faire, à dire, &c. (Il cherche sa bourse qu'il a perduë. Il ne cherche pas tant à vivre qu'à combattre. *Voit l. 53.*)

Sans le chercher aux bords de l'Escaut & du Rhin,
La paix l'offre à mes yeux plus calme & plus ferein.
Despréaux.)

On a dit, *Chercher Rome dans Rome, chercher Lyon dans Lyon, &c.*

Et Soissons, fatal aux superbes,
Fera chercher parmi les herbes
En quelle place fut Turin.
Malherbe.

Chercher l'ennemi; c'est marcher, faire quelque mouvement pour le joindre; & le combattre. *Chercher par mer & par terre*. *Chercher à pié & à cheval*; c'est chercher quelcun par tout. *Chercher midi à quatorze heures*; c'est subtiliser, faire de mauvaises difficultés. *Chercher son pain*; c'est mandier. *Chercher noise*; *chercher malheur*; c'est vouloir se broüiller avec quelcun, faire ce dont on aura lieu de se repentir.

† **CHERCHEUR**, *f. m.* [*Investigator, indagator.*] Celui qui cherche. Ce mot est bas, il ne se dit pas seul, & il se dit toujours en mauvaise part. Ainsi l'on dit, *Un chercheur de franchises lipées*; c'est-à-dire, un écornifleur, un parasite. [*Parasitus.*]

CHERCOLÉE. Etoffe des Indes, soie & coton, & toute raïée.

CHERCONNÉE. Etoffe des Indes, soie & coton, d'ordinaire à carreaux.

CHÈRE, *f. f.* [*Mensæ lautæ.*] Régal, bon repas. (Faire bonne chère. Alexandre disoit que la bonne chère n'étoit point de saison quand on avoit de grandes affaires. *Supplément de Quint. Curce, l. 2. ch. 8.* Ne songer qu'à la bonne chère.)

Vos mets ne me touchent guère,
Peut-on faire bonne chère,
Où l'on n'a point de repos?
Bours. Ésope.)

Il n'est chère que d'avaricieux; c'est-à-dire, que les avares font faire rarement bonne chère; mais quand ils s'en mêlent, ils s'en acquittent bien.

† * *Bonne chère*, *f. f.* Terme de *Cabaretier de Paris*. C'est l'argent qu'on donne au Cabaretier, pour avoir fourni la nape, les serviettes, les couteaux, le sel & les assiettes à ceux qui ont bû de son vin, & qui ont pris de la viande ailleurs. On dit, *paier la bonne chère*. *Il y a tant pour la bonne chère.*

† * *Chère*. [*Comis expediendi ratio.*] Accueil, reception favorable. (Il a fait une grande chère à son ami.)

Chère. Autrefois on s'en feroit au lieu de *visage*. Pathelin a dit:

Ah! fais-je, mon ami Guillaume,
Que vous ressemblez bien de chère
Et de tout à votre feu père.

Le Roman de la Rose:

Adoncq à regarder me prins
Les corps, les façons & maintiens,
Les chères & les entretiens.

Les Espagnols appellent *cara*, le visage & toute la tête d'une personne. *Cara*, dit Covarruvias, dans son *Tesoro*, *è'l rostro del hombre*. Lat. *facies*.

CHÈREMENT, *adv.* [*Amantissimè, studiosissimè.*] Tendrement, avec passion. (Aimer chèrement ses enfans.)

Chèrement, *adv.* [*Cariùs, magno pretio.*] Beaucoup, à haut prix. (Acheter ses vivres

bien chèrement. *Abl. Ret. l. 3.* Il lui vendit bien chèrement les services qu'il lui avoit rendus. *Buffi Rab.*) Vendre chèrement sa vie ; c'est blesser ou tuer beaucoup d'ennemis avant de tomber soi-même sous leurs coups.

CHÉRIF, *f. m.* Les Arabes & les Mores appellent ainsi un Prince ; & ils donnent ce nom aux descendants de leur Prophète Mahomet.

Chérif, est aussi une monnaie d'or de Turquie, qui vaut quatorze liv. dix sols, argent de France.

CHÉRIR, *v. a.* [*Amare, diligere.*] Aimer. (Chérir ses enfans, sa patrie, sa maîtresse, sa femme.

Chérissant votre personne,
Vengez-vous de mon cœur,
Tirés, je vous le donne.
Molière.)

† CHÉRISSABLE, *adj.* [*Amandus.*] Qui mérite d'être aimé. Chérissable n'est pas bien reçu ; en sa place, on dit aimable. *Vaug. Nouv. Remarq.* (Le vin est une liqueur chérissable.)

CHERPILLE. La Cherpille, est le nom qu'on donne à une Coutume ancienne, qui est en usage dans le territoire qui est aux environs de la Ville de Villefranche en Beaujolois. Quand les bleds sont parvenus à leur maturité, les païsans de chaque voisinage les vont moissonner de leur propre autorité ; ils ont grand soin de bien ramasser les épis, ils les mettent en gerbes, & comptent celles-ci avec le propriétaire, qui est obligé de leur en livrer une certaine quantité pour leur travail. On a plusieurs fois tenté, mais inutilement, d'abolir cet usage.

CHERSONNÈSE, *f. f.* [*Chersonnesus.*] Prononcez *kerfonnése*. Terme de Géographie. C'est une presqu'Isle.

CHERTÉ, *f. f.* [*Annonæ caritas, difficultas, gravitas.*] Haut prix où sont les choses qui se vendent. (Le peuple étoit incommodé par la cherté des vivres. *Abl. Tac.*)

CHÉRUBIN, *f. m.* [*Cherubus.*] Esprit céleste qui est de la première hiérarchie, qui est plus éclairé que les autres esprits célestes à qui il communique ses lumières.

Dieu mit autrefois un Chérubin à la porte du Paradis terrestre. *Sacy, sur la Genèse.*

CHERVI, ou CHERVIS, *f. m.* [*Sifer, sifarum, rapunculus hortensis.*] D'autres disent, *Chiroïis*. Racine qu'on mange, & qui a quelque chose du panais.

☞ CHESEOLAGE. Droit Seigneurial.

☞ CHESNAYES. Voyez Chénaie.

CHETEL, *f. m.* Terme de Coutume. On appelle Chetelier. Celui qui prend des bestiaux à chetel. Voyez Cheptel.

CHÉTIF, CHÉTIVE, *adj.* [*Vilis, miser.*] Pauvre, misérable. (Un chétifgarçon de boutique. *Patru, Plaid. 2.* Ce présent est bien chétif.

Il vint des partis d'importance,
La belle les trouva trop chétifs de moitié.
La Fontaine.)

CHÉTIVEMENT, *adv.* [*Miserabiliter.*] Pauvrement, misérablement. (Entretenir une personne chétivement. *Patru, Plaid. 4.*) Ce mot n'est plus d'usage dans le beau stile. Le mot de chétif est fort usité parmi les Artistes. (Un ornement chétif. Une ordonnance chétive. Une attitude chétive.

CHEVAGE, *f. m.* [*Veſtigal à peregrinis exigi solitum.*] Droit qu'on levoit autrefois sur certains

chefs de famille. » Paier le chevage, *Bacquet, droit d'aubaine*, est un droit de douze deniers parisis, » dit Ragueau, qui se leve par chacun an au » Bailliage & Ressort de Vermandois, sur chacun » chef, marié, ou veuf, qui sera bâtard, épave » ou aubain, & appartient au Roi, pour avoir » connoissance de ceux qui vont demeurer audit » Bailliage. » On voit assez clairement par ces termes de Ragueau, que ce droit a été appelé chevage, parce qu'il se leve sur chaque chef, sur chaque tête de personne ; aussi les Auteurs Latins l'appellent *capitalitium*. Galland a rapporté dans son *Traité du Franc-Aleu*, l'endroit du Cartulaire de Donchery, où il est fait mention du droit de chevage. *Baquet, part. 1. du droit d'aubaine, ch. 3. n. 12.* fait mention du chevage que les Aubains paient aux Receveurs de Vermandois : ils en parlent encore dans le chapitre suivant, *n. 4.* Les Anglois levent un droit de chevage, qui est, parmi eux, une marque de servitude & de sujétion. *Chevagium*, dit *Spelman*, est *tributum quod aliàs servitutis, aliàs subjectionis nomine, tanquam in capite penditur*. Nous lisons dans *Fleta, lib. 1. cap. 7. §. 7.* que les serfs doivent être regardez comme fugitifs, lorsqu'ils n'ont point payé le chevage : Ce qui est confirmé par *Bracton, lib. 1. cap. 10. n. 3.*

CHEVAL, *f. m.* [*Equus.*] Animal fort connu, propre à monter, à tirer, qui a de la docilité, de la mémoire, du cœur, de l'amour, de la reconnoissance. On dit, un cheval fier, ardent, plein de feu ; souple, léger à la main, obéissant, fidèle. Cheval qui porte bien sa tête. Et au contraire ; on dit, un cheval vicieux, ombrageux, fort en bouche, pesant à la main, pouffif, &c. (Les couleurs du poil des chevaux sont blanc, gris, pommelé, bai, alézan, &c. que l'on trouvera selon l'ordre de l'alphabet dans ce Dictionnaire. Être bien à cheval. Monter à cheval. Pouffer vertement un cheval. Commencer un cheval. Travailler un cheval. Achever un cheval. Mettre un cheval dans la main. Mettre un cheval dans les talons. Assembler un cheval. Un cheval de poste. Un cheval de bât. Cheval de main. Cheval de bataille. Cheval de pas. Panser, étriller, ferrer, seller, brider un cheval.)

Un homme de cheval. [*Scitè expeditus in equo.*] C'est celui qui fait bien domter un cheval.

Tirer à quatre chevaux. [*Quaternis equis laniare.*] C'est un suplice qu'on fait ordinairement souffrir au criminels de léze-Majesté au premier-chef. On atache quatre chevaux à quatre de leurs membres, aux deux mains & aux deux piez, & on les écartele par la force avec laquelle chacun de ces chevaux tire de son côté.

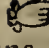
Cheval de Barbarie. [*Equus punicus.*] C'est un barbe.

Cheval Arabe. C'est un cheval qui vient des chevaux sauvages des déserts de l'Arabie, & qui est fort léger & fort bon pour la chasse. *Abl. Mar.*

Cheval sauvage. [*Equus ferus.*] Cheval qui naît dans les déserts d'Arabie, qui est si vite qu'il est impossible de l'ateindre à la course. Voyez *Ablancourt, Marmol. l. 1.*

☞ Cheval enheudé ; c'est-à-dire, entravé par les deux piez. Voyez l'article 396. de la Coutume de Bretagne, & le 414. Et Belordeau sur l'art. 396.

☞ Cheval de loüage. Si le cheval meurt pendant le loüage, il faut que le maître qui l'a loüé, prouve que la mort est arrivée par la faute de celui qui l'a pris à loüage, parce qu'autrement il est présumé mort naturellement.

 *Cheval de service.* Le vassal doit donner, dans plusieurs Coûtumes, un cheval propre au service de la guerre; & pour marquer la qualité du cheval, les uns le qualifient de *cheval de service*; les autres l'appellent *rouffin*. Le terme *rouffin* a été autrefois fort en usage pour signifier un bon cheval.

Cheval marin. [*Equus marinus.*] Animal fort grand qui se nourrit dans l'eau, qui est gris brun, & de la figure d'un cheval. Il a le poil court, le crin petit, & la queue de part & d'autre garnie de poil, quoiqu'au milieu & près de la croupe il n'y en ait point. Voyez *Ablanc. Mar. l. 2. c. 23.*

† * *Cheval.* Ce mot entre dans quelques phrases proverbiales & figurées, mais basses. Exemples: *C'est un petit cheval échappé.* [*Indomitus & infranatus.*] C'est-à-dire, un petit libertin. *C'est un cheval de carosse.* [*Bardus & stupidus.*] C'est-à-dire, un gros sot. *Monter sur ses grands chevaux.* [*Imperiosè loqui.*] Proverbe, pour dire, se mettre en colère. *Il n'est cheval si superbe qui ne bronche.* C'est-à-dire, qu'il n'y a personne si habile qu'il ne fasse quelque faute.

Changer son cheval borgne à un aveugle. [*Rem pretiosam cum vilissimâ permutare.*] C'est-à-dire, perdre au troc que l'on a fait.

A cheval donné il ne faut pas regarder à la bouche. C'est-à-dire, il faut agréer les présens, encore qu'ils ne soient pas tels qu'on les souhaiteroit.

L'œil du maître engraisse le cheval. C'est-à-dire, qu'un maître ne doit pas se reposer entièrement sur ses valets, ni du soin de ses chevaux, ni de ses autres affaires.

Cet homme est mal à cheval. [*Res illius inclinata est ac propè jacens.*] C'est-à-dire, il est mal dans ses affaires.

† *On lui fera voir que son cheval n'est qu'une bête.* C'est-à-dire, qu'il n'a pas raison.

† *A jeune cheval vieux cavalier.* Cela veut dire qu'il faut être bon homme de cheval, pour domter un jeune cheval qui n'a pas encore été monté.

† *Il fait bon tenir son cheval par la bride.* C'est-à-dire, qu'il ne faut pas se défaire de son bien avant sa mort.

† *Il est aisé d'aler à pié quand on mène son cheval par la bride.* C'est-à-dire, on peut souffrir volontairement quelques petites incommoditez, quand on peut s'en délivrer lorsqu'on le voudra.

† *C'est un bon cheval de trompette.* Ce proverbe se dit d'une personne qui ne craint pas le bruit, & qui ne s'étonne point des menaces qu'on lui fait.

† *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aler à Rome.*

† *Les chevaux courent les bénéfices, & les ânes les atrapent.*

† *Il n'est plus tems de fermer l'étable, quand les chevaux n'y sont plus.* C'est-à-dire, il n'est plus tems d'épargner quand on a consumé tout son bien, ni de chercher des précautions quand le mal est arrivé.

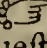
† * *C'est une selle à tous chevaux.* C'est-à-dire, une chose qui peut servir à plusieurs usages, & en plusieurs occasions, comme sont des discours généraux, & des lieux communs.

† On dit communément, *Cheval de foin, cheval de rien; cheval d'aveine, cheval de peine; cheval de paille, cheval de bataille.*

† *Après bon vin, bon cheval.* C'est-à-dire, un homme qui a bien bû, fait bien marcher son cheval.

† * *Brider son cheval par la queue.* C'est commencer par où l'on devrait finir. On dit d'un goinfre, *qu'il se tient mieux à table qu'à cheval.*

† * *Les courtisans du cheval de bronze.* Ce sont les filoux qui fréquentent le Pont-neuf à Paris pour atraper quelcun.

 *Cheval de bronze.* On appelle ainsi la figure équestre d'Henri IV. élevée sur le Pont-neuf, sur laquelle on a fait cette Epigramme:

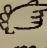
Superbes monumens, que vôtre vanité
Est inutile pour la gloire
Des grands héros dont la mémoire
Mérite l'immortalité.

Que sert-il que Paris, au bord de son canal;
Exposé de nos Rois ce grand original,
Qui scut si bien régner, qui scut si bien combattre?
On ne parle point d'Henri Quatre,
On ne parle que du cheval.

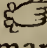
Quelques-uns ont conclu de là, mal-à-propos; qu'il n'y avoit d'estimable dans ce monument que le cheval, & que la figure d'Henri IV. ne valoit pas à beaucoup près autant. Ce n'est point la pensée du Poëte, il a voulu seulement faire allusion à cette façon de parler ordinaire de Paris, où l'on dit, *le cheval de bronze*, quand on veut parler de la statue d'Henri IV. Si le Poëte avoit voulu par là déprimer le mérite de la statue, il auroit montré qu'il n'étoit guère connoisseur.

Cheval de bois. [*Equus ligneus.*] Terme de Manège. Cheval sur quoi on voltige pour rendre le corps souple & vigoureux. C'est aussi une pièce de bois taillée en arête, & posée sur des trétaux, dont on se sert quelquefois pour punir les soldats. Voyez *Chevalet.*

Cheval de frise. [*Hericius.*] Terme de Fortification. Solive carrée d'environ dix à douze piez de long, traversée par trois rangs de pieux de bois d'environ six piez de long, qui se croisent & sont armés de pointes de fer par les bouts, qu'on met aux barrières & autres lieux pour empêcher le passage. Les *chevaux de frise* servent à défendre une brèche, & on s'en est servi à clorre un camp.

 Le *cheval de frise* marque en éfet, dans les médailles, un camp fortifié & palissadé pour la sûreté des troupes, comme on peut le voir dans la médaille de Licinius.

On parle de *Bucéphale*, qui étoit le cheval d'Alexandre le Grand; de *Bayard*, cheval de Renaut de Montauban; de *Pégase*, cheval que les Poëtes ont feint avoir des ailes, &c. Du *cheval de bois*, avec lequel les Grecs ont publié qu'ils avoient pris la Ville de Troye, &c.

 L'Auteur de la *Science des Médailles*, a remarqué, que le cheval, dans les Médailles Puniques, est le simbole de Carthage, bâtie, selon l'Oracle, au lieu où l'on trouva une tête de cheval. Les *chevaux paissans* marquent la paix & la liberté, ou simplement un pais abondant en pâturages. Le *cheval bondissant*, marque l'Espagne, où il se trouve d'excélens chevaux: il marque aussi quelquefois la victoire remportée dans les Jeux publics. Bouterouë, pag. 41. de ses *Recherches des Monoies*, a fait cette observation, que le cheval étoit la marque presque ordinaire des monoies Gauloises, pour apprendre que leur pais étoit fertile en bons chevaux, & qu'ils étoient naturellement guerriers, le cheval étant le simbole de la guerre; c'est pourquoi ils immoloient des chevaux à Mars, qu'ils apelloient *Heus*, ou *Hexus*. Il ajoute, que pour marquer

qu'ils étoient libres, ils faisoient graver dans les monnoies un *cheval courant*, sans bride & sans harnois.

☞ Le *cheval* étoit consacré à Neptune.

† * *Cheval fondu*. C'est le nom que les enfans donnent à certain jeu, où les uns se jettent sur les croupes des autres qui se tiennent courbez.

Queue de cheval. [Turcarum vexillum.] Les Turcs & les Tartares en portent à la guerre en place d'étendars.

Queue de cheval. [Equisetum.] Herbe qu'on nomme aussi *prêle*.

Fer à cheval. [Structuræ genus ad solæ ferreæ formam expressum.] Terme de *Fortification*. C'est un petit ouvrage avec un petit rempart qui sert à loger un corps de garde contre les surprises.

Escalier en fer à cheval; c'est un escalier à double rampe sur un plan elliptique. Le *fer à cheval* de Fontainebleau est un des plus remarquables en ce genre.

A cheval. [Equos conscendite.] Ce mot est une sorte d'adverbe, qui se dit quand on commande aux soldats de monter à cheval pour partir, ou pour combattre.

* *Etre à cheval*. [Equitare in asino, in arundine, &c.] Ces mots se disent improprement à l'égard de de diverses choses sur lesquelles on est assis jambe deçà, jambe de-là, comme si l'on étoit assis sur un cheval. *Etre à cheval* sur un âne, sur un bœuf, sur un banc, &c.

CHEVAUX, *s. m.* [Equi.] Ce mot est le pluriel du mot *cheval*, & signifie plusieurs chevaux. Ainsi, on dit, *le Roi a de beaux chevaux*.

Croiez-vous que mes droits soient moindres que les vôtres, Sommes-nous pas *chevaux* les uns comme les autres ?
(Benferade.)

* *Chevaux*. [Equitatus.] Cavaliers. Soldats à cheval. (Son armée étoit de vingt mille chevaux. Ablanc.)

Chevaux-legers, *s. m.* [Levis armature equites.] C'est une sorte de cavalerie Française qui commença sous le règne de Louis XI. & qui subsiste encore aujourd'hui. Les *Chevaux-legers* furent d'abord armez de hausse-cols, de hallicrets, avec des tassettes jusques au dessous du genou, de gantelets, d'avant-bras, de grandes épaulettes, & d'une salade à vûë coupée, avec la casaque de la couleur de l'étendard. Il portoient une large épée au côté, la masse à l'arçon & la lance à la main. Ces cavaliers ont été armez de la sorte, jusques au règne de Henri IV. & de Louis XIII. qu'ils furent seulement armez d'armes complètes, d'une cuirasse à l'épreuve, & le reste à la légère. Ils portoient le pistolet à l'arçon de la selle, & le casque en tête. Mais aujourd'hui les *Chevaux-legers* sont armez de sabres, de mousquetons & de pistolets à pierre. Ils ont des trompettes & des timbales avec des étendars. Les compagnies des *Chevaux-legers* ont pour Capitaine, le Roi, & la Reine, & les Princes de qui elles portent le nom. Elles ont chacune un Capitaine-Lieutenant, un Sous-Lieutenant, un Cornette, & deux Maréchaux des Logis. En parlant des cavaliers qui servent dans ces compagnies, on dit: *Un tel est Cheval-léger chez le Roi. Il est Cheval-léger chez la Reine*. On dit aussi, en parlant de toute cette cavalerie, *les Chevaux-legers sont commandez, les Chevaux-legers se sont bien batus*, &c.

CHEVALEMENT, *s. m.* [Tebicen.] Terme d'Architecture. Espèce d'étaie faite d'une ou de

deux pièces de bois, couverte d'une tête, & en arc-boutant sur une couche, pour retenir en l'air les encognures, jambages, trumeaux, souppoutres, &c.

CHEVALER, *v. a.* [Concurrere huc & illuc.] Courir çà & là, ou presser vivement quelcun pour obtenir quelque chose. Mézerai s'en est servi dans le premier sens. Il les *chevala* tant qu'il leur donna sur la queue. Mais dans tous les sens ce mot est vieux.

☞ *Chevaler*, ou *étaier*. C'est soutenir avec des pièces de bois, quelque bâtiment, ou pans de muraille, pour les reprendre sous œuvre, ou pour remettre des poutres à faire d'autres ouvrages.

Chevaler. C'est se servir de l'instrument qu'on nomme *chevalet*, pour donner quelque apprêt ou façon à des marchandises, ou pour faire quelque autre ouvrage. Le Taneur dit: *Chevaler les cuirs*; c'est-à-dire, les tordre & froter sur le *chevalet*. On dit ordinairement *Quioffer*. Les Corroieurs se servent aussi de *chevaler*, pour expliquer certaines façons qu'on donne aux cuirs sur le *chevalet*. On dit aussi *Chevaler les laines*; c'est-à-dire, les passer à travers de grandes cardes ou dents de fer, qui sont attachées sur le haut d'un *chevalet*. Le véritable terme est *drouffer*.

Chevaler une pièce de bois. Terme de *Scieur de long*. C'est la placer sur les *chevalets* ou *tréteaux*, pour la débiter en planches, poteaux, chevrons, ou autres échantillons de bois de sciage.

CHEVALET, *s. m.* Instrument commun à plusieurs arts. (Exemples.)

Chevalet. [Canterius.] Terme de *Charpenterie*. Pièces de bois assemblées en travers sur deux ou plusieurs autres pièces qui les soutiennent, & qui sont propres à soutenir des planches, qui sont des ponts, si l'on en met plusieurs les unes après les autres; & en général les artisans appellent de ce nom de *chevalet* tout ce qui soutient leur besogne, & la tient en l'air, pour en faciliter le travail.

Chevalet de Peintre. [Machina pictorum tabulas sustinens.] Instrument de bois qui tient le tableau du Peintre lorsqu'il peint. On dit, *Tableau de chevalet. Un tableau d'une grandeur médiocre, & qui a été peint sur le chevalet*.

Chevalet. [Fidium canteriolus.] Terme de *Lutier*. Petit morceau de bois sur la table de l'instrument de musique pour soutenir les cordes. Ainsi on dit, *Chevalet de luth, de tiorbe, de violon, de basse, de viole, de poche, de guitare, de mandore, &c.*

Chevalet d'épinette. [Caballus.] Ce qui est attaché sur la table de l'épinette, & qui borne la longueur des cordes.

Chevalet. [Ponticulus.] Terme d'Imprimeur. Morceau de bois qui porte le timpan.

Chevalet. Terme de *Taneur*. Pièce de bois creuse & ronde, longue de quatre ou cinq piez, sur quoi on corroie les cuirs.

Chevalet. Terme de *Serrurier* & de *Taillandier*. Petite machine de fer sur laquelle on met le forêt pour percer le fer.

Chevalet. Terme de *Cordier*. Espèce de haute selle à cinq piez, pour soutenir la fangle lorsqu'on en fait.

Chevalet. Terme de *Meunier*. Morceau de bois qui tient une corde soutenant l'auget de la tremie.

Chevalet. Terme de *Pilote*. Est le clou qui attache l'alhidade à l'astcolade.

Chevalet. Terme de *Marine*. Est une machine avec un rouleau mobile, qui sert à passer des cables d'un lieu à un autre. *Acad. Franç.*

Chevalet. Terme d'*Astronomie*. C'est l'une des constellations septentrionales, qu'on appelle autrement, *Poulin miparti*.

Chevalet, *f. m.* [*Equus ligneus.*] Manière de cheval de bois, dont le dos est fait en talus, sur lequel on met les soldats des garnisons, lorsqu'ils ont fait quelque faute, en leur attachant aux piez des boulets de canon, ou autre pareille chose. On dit plus communément, *le cheval de bois*; & le mot *chevalet* est consacré pour exprimer un supplice pareil que l'on faisoit souffrir autrefois aux Martirs.

CHEVALERIE, *f. f.* [*Equitum ordo.*] Dignité de Chevalier. (Chevalerie militaire, régulière, honoraire, sociale. Ordre de Chevalerie. Donner l'Ordre de Chevalerie. Garder les loix de Chevalerie. Celui qui demande l'Ordre de Chevalerie, doit être noble, brave, juste, fidèle, irrépréhensible. Il y a en France plusieurs Ordres de Chevalerie, l'Ordre de Saint Michel, celui du Saint Esprit; l'Ordre des Chevaliers de Saint Louis, créé en 1693, dont le Roi est le chef, & dans lequel il y a huit grands Croix, & vingt-quatre Commandeurs; l'Ordre de Nôtre-Dame du Mont-Carmel & de Saint Lazare de Jérusalem.)

CHEVALIER, *f. m.* [*Eques.*] Qui est d'un Ordre de Chevalerie. (Le Roi l'a fait Chevalier du Saint Esprit.) On dit, *Un tel a été fait Chevalier de l'Ordre*, pour signifier qu'il a été reçu Chevalier du Saint Esprit. Les Chevaliers de l'Ordre, mettent dans leurs titres *Chevaliers des Ordres du Roi*. Les Chevaliers de l'Ordre de Saint Michel, mettent *Chevalier de l'Ordre du Roi*. Le Roi donne le cordon de Saint Michel à des Artistes célèbres, en récompense de leurs talens.

Loifel, dans son Dialogue des Avocats, pag. 468. remarque, que pendant long-tems une bonne partie des gens laïcs du Parlement, étoient appelés Chevaliers, &c. & Boutillier, dans sa Somme Rurale, dit: *Or sçachez que le fait d'avocacerie sont les anciens faiseurs de Loix; si est tenu & compté pour Chevalerie; car tout ainsi comme les Chevaliers sont tenus de combattre pour le droit à l'épée, ainsi sont tenus les Avocats de combattre & soutenir le droit de leur pratique & science, & pour ce sont-ils appelés en droit escrit, Chevaliers de Loix, & peuvent & doivent porter d'or comme font les Chevaliers.*

Chevalier d'honneur. Ce nom se donnoit autrefois à ceux qui étoient montés au premier degré d'honneur par les armes, & c'est un titre que prennent encore aujourd'hui les nobles les plus considérables & les anciens.

Chevalier d'honneur. [*Duñtor honorarius.*] On appelloit de ce nom le Gentilhomme qui avoit l'honneur d'aler à la droite d'une Dame, & de lui donner la main. On voit dans les histoires & dans les romans qu'autrefois toutes les Dames de la première qualité avoient toutes chacune leur Chevalier d'honneur. On se sert encore de cette expression, mais en riant, en parlant de celui qui accompagne toujours une Dame, pour qui il a de l'atache.

Chevalier d'honneur de la Reine. C'est un Seigneur qui va à la droite de la Reine.

Chevalier Romain. [*Eques Romanus.*] Second degré de noble parmi les Romains, qui suivoit celui de Sénateurs. (Ovide étoit Chevalier Romain.)

Chevalier errant. [*Eques errabundus.*] Brave que le Roi faisoit Chevalier en lui donnant

l'épée. Ce Chevalier aloit par le monde chercher à aquérir de la gloire, & à soutenir le parti & les intérêts des Dames contre ceux qui les ofensoient. Cette sorte de Chevalerie ne se trouve plus que dans nos vieux romans. Voiez l'*Amadis des Gaules*, l. 2. c. 5. 6. 7.

Charles-Quint a été nommé *Chevalier errant* par les Espagnols, à cause des fréquens & divers voïages qu'il faisoit en Allemagne, en Hongrie, en Espagne, & aux Pais-Bas. Voiez *S. Evremont*, *Œuvres mêlées*.

Chevalier du Guet. [*Vigilum præfectus.*] Capitaine qui porte le colier de l'Ordre de l'Etoile, qui est établi par le Roi pour avoir soin que la nuit il ne se commette aucun désordre dans les rues de Paris, & qui pour cela a une compagnie de cavaliers, qu'on appelle ordinairement *Archers du Guet*. Ce titre de *Chevalier du Guet*, ne s'est conservé que dans la Ville de Lyon.

Chevalier de l'Arquebuse. [*Eques sclopetarius.*] Celui qui est reçu dans la compagnie des *Chevaliers de l'Arquebuse*; c'est-à-dire, dans la compagnie de ceux qui tirent réglément, à de certains jours, au jeu de l'Arquebuse.

† *Chevalier de la coupe.* [*Potator liberalis.*] Celui qui aime l'honnête débauche du vin.

(Reçoi-nous dans l'heureuse troupe
Des francs Chevaliers de la coupe.
S. Amand.)

† * *Chevalier de l'industrie*, ou plutôt *Chevalier d'industrie.* [*Æruscator.*] Mots burlesques & satiriques, qui marquent un homme qui ne subsiste que par adresse, & à la faveur des tours qu'il fait pour tromper les honnêtes gens.

Chevalier, *f. m.* [*Eques.*] C'est le nom de l'une des pièces du jeu des échets qui faute par dessus les autres, & va toujours de côté, de blanc en noir, ou de noir en blanc. (L'échet du chevalier est dangereux, le Roi ne s'en peut couvrir, & il faut qu'il se remuë ou que quelqu'autre pièce prenne le chevalier.) Il y a des gens qui disent *cavalier*, mais ils parlent mal.

Chevalier. Oiseau aquatique un peu plus gros qu'un pigeon; il a le bec long & les jambes si hautes, qu'il est comme à cheval; & c'est pour cela qu'on l'appelle *chevalier*. Il y a de deux sortes d'oiseaux *chevaliers*; celui qu'on appelle *chevalier rouge*, & l'autre *chevalier noir*. Le *Chevalier rouge*, est blanc sous le ventre, & rouge & cendré. Le *chevalier noir* est cendré & noir. *Bel. l. 4.*

CHEVALINE. Vieux mot, qui n'est plus guère en usage qu'à la campagne, où il signifie la nourriture & le trafic des chevaux.

† CHEVANCE, *f. m.* [*Bona fortuna.*] Ce mot signifie tout le bien d'un particulier. Il signifie aussi en général, biens, richesses, bonne fortune; mais ce mot est vieux, & ne se peut plus dire qu'en riant.

CHEVAUCHÉE, *f. f.* [*Equestris excursio.*] Visite à cheval faite par des Officiers qui ont droit d'inspection, comme sont les Trésoriers de France, qui visitent les chemins; les Prévôts qui cherchent des voleurs; les Elus qui font l'assiette des tailles, &c. Les rapports que tous ces Officiers font au Conseil, s'appellent *Procès-verbaux des chevauchées*.

CHEVAUCHER, *v. n.* [*Equitare.*] Ce mot signifant *aler à cheval*, est hors d'usage.

† *Chevaucher.* [*Supergredi.*] Terme de *Couvreur*. Il se dit de l'ardoise, & signifie se croiser l'une sur l'autre. (Il ne faut pas que l'ardoise

chevauche.) Il se dit aussi par d'autres artisans , des choses qui se mettent un peu les unes sur les autres.

A chevauchons, adv. [*Equitatus in morem.*] Il signifie la situation d'une personne qui est assise jambe deçà , jambe delà , sur quelque chose d'animé , comme un âne , un bœuf , &c. ou d'inanimé , comme un banc , une pièce de bois , un bâton , un mur , &c.

☞ CHEVECAILLE. Ancien mot. Une tresse de cheveux. L'Auteur du Roman de la Rose , emploie plusieurs fois ce mot.

† CHEVECIER, f. m. [*Capicerius.*] Voyez *Chéfecier*.

CHÉVELÉ, adj. Terme de *Blason* , qui se dit d'une tête dont les cheveux sont d'un autre émail. (Tête de femme chévelée d'or.)

CHÉVELU, CHÉVELUË, adj. [*Comatus, capillatus.*] Il signifie qui a de grands cheveux. Ce mot s'est dit de *Clodion le Chévelu* , second Roi de France , qui avoit de longs cheveux. Les Gaulois portoient autrefois de grands cheveux , & c'est de là qu'une partie des Gaules fut autrefois appelée la *Gaule chéveluë*. *Thiers, Hist. des perruques, ch. 2.*

* *Chévelu, Chéveluë*. Ce mot se dit des racines & des comètes. *Racine chéveluë* ; c'est-à-dire , racine qui pousse plusieurs petits brins. *Comète chéveluë* ; c'est-à-dire , comète qui répand force raïons autour de soi.

CHÉVELURE, f. f. [*Coma, capillus.*] Tous les cheveux de la tête. Une grande quantité de cheveux à la tête. (Avoir une belle chévelure. Il n'y avoit autrefois que les Rois de France qui eussent droit de chévelure. *Thiers, Histoire des perruques, ch. 2.*)

* *Chévelure*. [*Crines.*] Ce mot se dit des comètes , & veut dire , raïons de comète répandus à la ronde.

* *Chévelure*. Ce mot se dit des racines des herbes , & signifie quantité de petits brins , ou de petits jets que fait la racine. (La bétouille jette plusieurs chévelures. *Dal.*)

† *Chevelure*. [*Coma.*] Ce mot est poétique , pour dire , toutes les feuilles d'un arbre.

(Les arbres ont perdu leur chévelure verte. *Godeau.*)

† CHEVER, v. a. [*Excavare.*] Terme de *Jouailler*. Cerner ou creuser une pierre par dessous , pour lui ôter de la couleur quand elle est trop forte. On *chéve* aussi des rubis , pour leur ôter la calcédoine , ou la couleur blanche qui les diminue de prix.

CHEVESCHE, ou CHEVÊCHE. [*Noctua, ulula, strix.*] Voyez *Choiïette*. Oiseau nocturne.

CHEVET, f. m. [*Cervical.*] Traversin de lit , qui est rempli de plumes , qui s'étend le long du dossier , & sur quoi pose la tête de celui qui est au lit. (Quand Philippe , père d'Alexandre le Grand s'alloit coucher , il faisoit mettre sous son chevet une coupe d'or qui pesoit cinquante dragmes. *Du Ryer, Sup. de Quint. Curc. l. 2. ch. 3.*)

L'ambitieux chevet jusques au Ciel s'élève ,
J'entens jusques au Ciel dudit ,
Et de la couche large & brève ,
Tient la moitié sans contredit.
Abé Régnier, Voyage de Munich.)

Chevet. Il signifie aussi la partie du lit où l'on met le traversin. Voyez *les Origines de M. Ménage*.

* *Chevet*. Il se dit aussi de tout ce sur quoi on pose la tête quand on dort. (Il n'a eu qu'une pierre pour chevet.)

Droit de chevet. [*Nuptiarum epulum.*] C'est un droit que les Officiers des Compagnies Souveraines ont accoutumé de païer à leurs confrères quand ils se marient. Ce droit étoit ordinairement un repas que l'Officier marié donnoit à tous ses confrères ; mais aujourd'hui c'est le plus souvent une somme d'argent déterminée par la Compagnie , & qui se partage ensuite avec les épices. (Païer le droit de chevet.)

Chevet. [*Pars templi choro postica.*] Ce mot se dit de la partie extérieure d'une Eglise , qui est derrière le chœur & où l'on monte par des degrez. (Le chevet de Saint Denis.)

Chevet. Terme de *Marine*. Le chevet de traversin de bittes est une doublure de bois de sapin , qu'on joint au derrière du traversin de bittes , parce que le chêne rague trop le cable.

Chevet de canon. [*Fulcrum.*] Gros billot de bois de sapin ou de peuplier , qui étant mis sous le derrière de l'afut du canon , en soutient la culasse.

☞ CHEVETAIN, CHEVETAINE. Vieux mot qui signifie *Capitaine*. Voyez *le Glossaire de du Cange sur Villehardouin*.

CHEVÊTRE, f. m. [*Tigillum.*] Terme de *Charpenterie*. Pièce de bois qui soutient les solives coupées à l'endroit de la cheminée , pour donner passage aux tuyaux , & empêcher que l'âtre ne pose sur le bois à cause du danger du feu.

Chevêtre, f. m. [*Capistrum.*] Licou de monture : Ce mot est vieux.

☞ L'Auteur des *Fausse Amours* , dit :

Sainte Ecriture ,
Loy de nature
Donne à connoître ,
Que par droicure
L'homme a figure :
Mais s'il veut estre
Mis à fenestre
Pour servir femme , & il l'endure ,
C'est pour raison qu'on le men' paistre ,
La teste dedans un chevestre ,
Comme une beste à la verdure.

Chevêtre. [*Capistrum.*] Terme de *Chirurgien*. C'est un bandage dont on se sert pour la fracture & la luxation de la mâchoire inférieure. Il y en a un simple , & un double. Voyez sur cela le *Dictionnaire des termes de Médec. & de Chirur. par Col-de-Villars*.

CHEVEUX, f. m. [*Capillus.*] Poil qui vient à la tête , qui la couvre & la pare. (Les Gaulois portoient de grands cheveux ; mais lorsque la Monarchie Française fût bien établie , les François les portoient courts , & il n'y avoit que les Rois & les Princes du sang qui les portassent longs. *Thiers, Hist. des perruques, ch. 2.* Les longs cheveux étoient autrefois la marque de la noblesse ; mais vers le milieu du douzième siècle , les Rois les portèrent courts. (Cheveux frisez. Cheveux blancs. Cheveux blancs , gris , &c.)

Et qu'une main savante avec tant d'artifice ,
Bâtit de ses cheveux le galant édifice.
Despréaux.

Pourras-tu le teint frais faire aimer l'abstinence ,
Et les cheveux poudrez prêcher la pénitence.
Villiers.)

Faux cheveux. [*Mentiti, falsi capilli.*] Ce sont des cheveux qui ne tiennent point à la tête , comme sont ceux des perruques. On dit d'une femme qu'elle s'est *coiffée en cheveux* , lorsque ces cheveux sont arrangez autour de la tête , & qu'il n'y

n'y a bonnet, ni coife qui les couvre. On dit d'une chose mince & déliée, qu'elle est déliée comme un cheveu. On dit, faire les cheveux, couper les cheveux, rafraîchir les cheveux, &c. On dit d'une chose qui fait horreur, qu'elle fait dresser les cheveux à la tête. [*Arriguntur horrore comæ.*]

† Se prendre aux cheveux. C'est se tirer par les cheveux.

† Tirer par les cheveux. C'est prendre une personne aux cheveux, & les lui tirer.

† * Tirer un discours par les cheveux. [*Altiùs arcessere sermonem.*] Se dit d'un discours qui n'est pas naturel, qui est forcé & mené, pour ainsi dire, avec des machines.

* Il faut prendre l'occasion aux cheveux. [*Oblata occasio tenenda est.*] C'est-à-dire, il ne faut pas laisser échapper l'occasion lorsqu'elle se présente. Quand on dit, que tous nos cheveux sont comptez, on veut dire, que la providence de Dieu prend soin des plus petites choses qui nous regardent.

Fendre un cheveu en quatre. Façon de parler proverbiale, pour dire subtiliser trop.

CHEVILLE, *f. f.* [*Clavus ligneus, fibula.*] Morceau de bois ou de métal arrondi, pour mettre dans quelque trou. (La Charpente & la menuiserie tiennent avec des chevilles. Les Cordonniers attachent les talons avec des chevilles.)

† Autant de trous, autant de chevilles. [*Quidquid objeceris, diluet.*] Proverbe, pour dire, autant de mots, autant de répliques. Autant d'accusations, autant d'échappatoires; autant de demandes, autant d'excuses.

Cheville. [*Inane versus complementum.*] Ce mot se dit, au figuré, des mots qui ne sont mis dans les vers que pour faire la rime, ou pour remplir la mesure, & ne servent de rien pour le sens & pour la pensée. (Ces vers sont pleins de chevilles.)

Cheville de piez. [*Malleoli.*] Ce sont deux éminences d'os au bas de la jambe qui représentent un marteau. (Blessé à la cheville du pié. Il n'y a de l'eau dans cette rivière que jusques à la cheville du pié.)

Cheville de pompe. C'est une cheville de fer mobile, qui sert à assembler la bringuebale avec la verge de pompe. On appelle, Cheville de potence de pompes, celles qui passent dans les deux branches de la potence de la pompe, & dont l'usage est de tenir les bringuebales.

Cheville d'afut. C'est une cheville de fer qui fait la liaison de tout l'afut du canon qu'elle traverse.

CHEVILLÉ, CHEVILLÉE, *part. & adj.* [*Clavatus, fibulis affixus.*] Qui est attaché avec des chevilles. (Cet ouvrage n'est pas encore tout-à-fait chevillé.) On dit figurément & proverbialement d'un homme qui résiste aux grandes blessures, à des maladies dangereuses, qu'il a l'ame chevillée dans le corps.

Chevillée. [*Cornu cervinum ramulis distinctum.*] Terme de Blason. Se dit des ramures d'une corne de cerfs; & quand on veut exprimer le nombre des cornichons ou dagues qui sont dans un bois de cerf peint sur un écu, on dit, chevillé de tant de cors. On appelle en vénerie, une tête de cerf bien chevillé, quand elle a beaucoup de pointes & de cornichons, qui sont rangez en bel ordre.

CHEVILLER, *v. a.* [*Clavis affigere, fibulis compingere.*] Attacher avec des chevilles. (Cheviller un talon. Cheviller un ouvrage de charpente.)

Tome I,

CHEVILLES. [*Cervini cornu ramuli.*] En parlant de bêtes fauves; ce sont des andouillettes qui sortent des perches de la tête du cerf, du daim & du chevreuil. On les nomme aussi chevillures.

Chevilles. [*Claviculus.*] En parlant d'instrument de musique. Ce sont de petits morceaux de bois ou de métal qui servent à bander les cordes ou à les lâcher, & à les mettre d'accord. Ainsi on dit, cheville de luth, de tiorbe, de harpe, de clavecin, &c.

* Cheville. [*Clavus ligneus recurvus.*] Ce mot se dit aussi de certains morceaux de bois en faillie sur lesquels on pend quelque chose, comme sont des habits & des sacs de papiers, que l'on pend à des chevilles pour les mieux ranger & les distinguer les uns des autres.

Chevilles à charger le canon. Ce sont des morceaux de fer plus longs que larges, dont on charge les canons pour mieux couper les manœuvres des vaisseaux ennemis dans un combat.

Chevilles à croc. Ce sont celles qui ont des crocs, & qui sont aux côtes de ses bords, pour y amarrer les canons.

Chevilles à tête de diamant, ou à tête ronde. Ce sont celles dont la tête ne fauroit entrer dans le bois du vaisseau à cause de leur grosseur.

Chevilles à tête perdue. Ce sont celles dont la tête entre dans le bois.

CHEVILLETTE, *f. f.* [*Claviculus.*] Terme de Relieur. Petit morceau de cuivre plat & troué qu'on met sous le cousoir, & où l'on attache les nerfs des livres qu'on coud.

CHEVILLON, *f. m.* [*Claviculus torno factus.*] Terme de Tourneur. Petit bâton tourné au dos des chaises de paille.

Chevillon. Terme de Férandinier. Bâton de deux piez de long, sur quoi on leve la soie dessus l'ourdissioir.

CHEVILLOTS, *f. m.* Terme de Marine. Petits morceaux de bois tournez qui servent à lancer les manœuvres le long des côtes du vaisseau.

CHEVILLURE, *f. f.* Terme de Venerie. Voyez Chevilles.

† CHEVIR, *v. n.* [*Flectere, vincere, adducere aliquem quod velis.*] Ce mot est vieux & signifie venir à bout de quelque personne, ou de quelque chose, & s'en rendre maître. (Cet enfant est si malin qu'on ne peut chevir de lui.)

Chevir. [*Mutuo pacisci.*] Terme de Palais. Signifie, traiter, composer. Les parties ont chevi; c'est-à-dire, transigé ainsi qu'il s'ensuit. Ce mot se trouve encore dans nos vieux Auteurs, pour signifier, éviter.

CHÈVRE, *f. f.* [*Capra, capella.*] La femelle du bouc; c'est un animal fort velu, qui a quatre piez, avec des cornes longues & aiguës, qui a le museau plat, la queue fort courte, qui broute, se nourrit d'herbes & de feüilles. La chèvre à sept mois s'accouple avec son mâle. Elle aime les brebis & hait le loup, l'éléphant, l'oiseau qu'on appelle tette-chèvre. On se sert de son poil à faire des chapeaux & des camelots, & de son lait à faire des fromages. (Sauter comme une chèvre.)

Si pour avoir le nom de sage,
Il fust de porter une barbe au menton,
Une chèvre sur nous auroit grand avantage;
Elle vaudroit plus que Platon.)

† * Prendre la chèvre. Ces mots, au figuré; signifient s'emporter, se fâcher tout d'un coup. (Il prend aisément la chèvre)

000

Chèvre sauvage. [*Sylvestris capella.*] Animal qui se trouve en Afrique, & dont le mâle est de la grandeur d'un grand veau, & a le poil si long qu'il traîne à terre; mais son poil est gros & rude comme le crin d'un cheval. *Ablancourt, Mar. l. 1.*

Chèvre. [*Capreolus.*] Machine propre à lever des fardeaux. On s'en sert particulièrement dans les bâtimens, pour lever à plomb de grosses pièces avec des poulies & des écharpes: elle est composée de deux pièces de bois, qui s'écartent l'une de l'autre par le bas, & se joignent en haut avec une clé ou une clavette; elles sont assemblées en deux différens endroits avec deux entretoises, entre lesquelles est le treüil, avec deux leviers qui servent de moulinet pour tourner le cable, lequel passe par dessus une poulie qui est en haut. *Ozanam.*

On dit proverbialement d'un discours, d'une conversation sans suite & sans liaison; *Cela est lié comme crottes de chèvres. Etre amoureux d'une chèvre coiffée; c'est l'être d'une personne laide & désagréable.*

On ne peut sauver la chèvre & les choux. Ce proverbe est bas, & signifie qu'on ne peut pas remédier en même tems à toute sorte d'inconvéniens, & qu'il faut nécessairement perdre quelque chose pour conserver le reste.

† *Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute.* Proverbe, pour dire, qu'il faut s'accommoder aux choses & aux personnes avec qui l'on a quelque engagement.

CHÈVREAU, *f. m.* [*Hædus.*] Le petit d'une chèvre.

CHÈVRE-FEUILLE, *f. m.* [*Perithymenon, caprifolium.*] Arbrisseau qui a les branches rondes, le bois blanc & le tronc de moyenne grosseur. Il rampe ou vient en buisson lorsqu'il est coupé, & fleurit par bouquets qui sentent bon, & qui sont jaunes, blancs & rouges. Il y a plusieurs sortes de chèvre-feuille. (Le chèvre-feuille romain. *Dal. l. 2.*) Quelquefois il s'écrit sans *le* à la fin.

Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteüil,
Qui dirige chez moi l'if & le chèvre-feüil.
Despréaux.)

Chèvre-pié. Qui a des piez de chèvre. Les Poëtes appellent les *Satyres, des Dieux chèvre-piez.*

CHÈVRETTE, *f. f.* [*Caprea.*] La femelle du chèvreüil. (La chèvrete & le chèvreüil se gardent la fidélité tant qu'ils vivent. *Sal.*) Quelques-uns disent *chèvrete.*

Chèvrete. [*Guttus.*] Terme d'Apoticaire. Pot de faïence avec un goulot, où l'on met des sirops. (Chèvrete cassée. Faire mouler une chèvrete.)

Chèvrete. [*Fullonium.*] Terme d'Artillerie. Petite machine de trois piez & demi de hauteur, composée de deux pièces de bois avec un bouton de fer qui les entretient, & une cheville de fer qui hausse & qui baisse, dans des trous faits exprès, à proportion que l'on veut hausser ou baisser les fardeaux qui posent dessus.

Chèvrete. Espèce de petite écrevisse de mer qui ressemble un peu à la chèvre par les cornes.

Chèvretes. [*Fulcrum ferreum.*] Petits chenets avec une pomme seulement, qui servent à soutenir le bois du feu. (De belles chèvretes.)

CHÈVREUIL, *f. m.* [*Capreolus.*] Bête fauve qui ressemble au cerf, excepté qu'il est plus

petit; qu'il s'apivoise bien plus aisément, & qu'il ne fait point de mal de son bois. *Jonston.*

(Je ressens des plaisirs bien doux,
Et peut-être non moins que vous,
Quand même d'une seule bale,
Vous troussiez un chèvreüil en male.

Perraut, Chasse.)

CHÈVRIER, *f. m.* [*Caprarius.*] Celui qui garde les chèvres. (Un bon & habile chévrier.)

Le Chanoine exagéra l'éloquence du Chévrier. *Dom Quichot. t. 2.*

CHÈVRON, *f. m.* [*Canterius.*] Bois de quatre pouces qui porte les tuiles, & qui sert pour la couverture des bâtimens.

Chévron. Sorte de laine ou de poil qui vient du Levant.

Chévron. Ce mot se dit en blasonnant. C'est la pièce de l'écu, composée de deux bandes plates, & attachée en haut par la tête, & s'élargissant en bas en forme de compas à demi ouvert. (Porter d'azur au chévron d'or.)

Le Cardinal de Richelieu portoit dans ses armes deux chévrans brisez. Un Poëte faisant allusion à ces deux pièces, fit ce vers, qui lui valut une ample récompense:

Fracta licet sint ligna, serunt fastigia Regni.

Il y a dans le Blason, un chévron abaissé, alaisé, apointé, brisé ou éclaté, coupé, couché, rompu, ondé, parti, ploïé, renversé. Voyez l'Art héraldique.

Chévrans de long pan. Ceux qui sont sur le courant du faîte, & des pannes du long pan d'un comble. Chévrans de croupe, ou empanons, sont ceux qui sont inégaux, & qui sont atachez sur les arestiers de la croupe d'un comble. Chévrans cintrez. Ceux qui sont courbez, & assemblez dans les liernes d'un dome. Chévrans de remplage, ce sont les plus petits chévrans d'un dôme, qui ne se suivent pas dans les liernes, à cause que leur nombre diminuë à mesure qu'ils aprochent de la fermeture au pié de la lanterne.

CHÈVRONNÉ, *adj.* [*Canteriatius.*] Terme de Blason. Qui a quelque chévron dans son écu. (Il porte chévronné d'or ou de sable. *Col.*)

Chévrotagé. Droit dû au Seigneur par ceux qui nourrissent des chèvres.

CHÈVROTÉ, *v. n.* [*Hædulos edere, parere.*] Faire de petits chèvres. (La chèvre a chévroaté. La chèvre soufre extrêmement quand elle chévrote.)

† * *Chévroter, v. n.* [*Stomachari.*] Ce mot est du petit peuple; pour dire, avoir du chagrin, du déplaisir, se mettre en colère. (C'est un enfant qui me fait chévroter.)

Chévroter, se dit aussi d'un homme qui chante par secouffes & en tremblotant. (Il chévrote en chantant. Sa voix chévrote.)

CHÈVROTIN, *f. m.* [*Pellicula hædina.*] Peau de chévreau. Cuir de chévreau. (C'est du chévroton. Gants de chévroton.)

CHÈVROTINE. [*Glans plumbea.*] Terme d'Artillerie. Bale de plomb d'un petit calibre, dont il y a cent soixante-six à la livre.

CHEZ. [*Apud.*] Préposition qui marque la demeure d'une personne, & qui demande l'acusatif. (Il mange tous les jours chez Monsieur, &c.) Malherbe s'est souvent servi de ce terme; il dit:

Qui doute que si de ses armes
Ilion avoit eu l'appui,
Le jeune Atride avéque larmes
Ne s'en fût retourné chez-lui.

† *Chez Platon, Chez Plutarque.* Ces façons de parler font hors d'usage. Il faut dire, dans *Platon*, dans *Plutarque*, ou dans les *Œuvres de Platon*, &c. *Vaug. Rem.*

† *Chez les étrangers.* Cette façon de parler n'est pas bonne; on dit en sa place: *Dans les pais étrangers. Parmi les étrangers.*

Cependant on peut dire: *Il y avoit une Coûtume chez les Grecs, chez les Romains.* On dit aussi, chez le Roi. *Je dois tant chez un tel Marchand. Desmarets, Gramm. Française.*

Chez. Cette préposition, jointe à un nom personnel, devient quelquefois un nom substantif. (Avoir un chez-soi. J'ai un chez-moi.)

C H I.

CHIAOUX, *f. m.* [*Turcicæ aula foribus præfectus.*] Huissier ou Sergent Turc, qui porte des armes offensives & défensives, qui assigne les particuliers, qui accomode leurs différends, & en la garde duquel on met les prisonniers de qualité. *Briot. Hist. de l'Empire Ottoman, l. 3.*

CHIASSE, *f. f.* C'est l'écume des métaux. (Chiasse de cuivre, chiasse de fer, &c.) On donne le même nom aux excréments de la mouche & du ver. Au figuré, on emploie ce mot pour marquer du mépris: *Cet homme est la chiasse du genre humain.*

CHIC. *M.* de la Monnoie, dans son *Glossaire Bourguignon*, sur le mot *chipote*, dit, que le terme *chic* a donné, en diverses langues, une idée de peu de chose, témoin le *siccum* de *Plaute*, le *chico* des Espagnols, *chiquet* d'où nous avons fait *chiqueter*, *déchiqueter*; comme de *chicot*, *chicoter*, pour contester sur un rien, & de *chicoter*, *chipoter*, qui est fort en usage parmi le peuple *Lionnois*.

CHICAMBAUT, ou **CHICABAUT**, comme écrit l'Académie. Terme de *Marine*. Longue & forte pièce de bois vers l'avant d'un petit vaisseau, pour lui servir de poulain ou d'éperon.

CHICANE, *f. f.* [*Litigatorum artes subdola.*] Chicagerie. Abus qu'on fait des procédures judiciaires, quand on s'en sert pour tirer des procès en longueur, & pour surprendre les Juges, ou les parties.

----- D'une gueule infernale,
La chicane en fureur mugit dans la grand'sale.
Despréaux.

On l'appelle chicane, & ce monstre odieux,
Jamais pour l'équité n'eut d'oreilles ni d'yeux.
Despréaux.

La chicane, a ses mots dont il se faut servir.
Vaug. Nouv. Remarq.

* *Chicane.* [*Cavillatio, contentio, controversia.*] Ce mot se dit en parlant de Philosophie & autres sciences. Dans les Livres que les Anciens ont écrits de la prudence civile, il y a du galimatias de l'école & de la chicane Philosophique. *Balzac, Entret. 26.* Cela veut dire, du raffinement, & une subtilité fautive & ridicule.

Chicane, se dit aussi d'une manière de jouer au mail. *Jouer à la chicane.*

CHICANER, *v. n.* [*Callidè litigare.*] Faire des procès à quelcun pour des bagatelles. C'est user de chicane. (N. se plaît à chicaner.)

Quiconque est touché de l'envie
De ne paier qu'après sa mort,
Doit chicaner toute sa vie.
Main. Poësies.

Jamais contre un renard chicanant un poulet;
Un renard de son sac n'alla charger Rolet.
Despréaux.)

* *Chicaner*, *v. a.* [*Cavillari, vitilitigare.*] Vétiller. Rafiner trop fort sur l'ouvrage de quelcun. (Chicaner un écrit. *Patru, Plaid. 6.* Chicane un amant. *Mol.* Il ne faut pas chicaner les Poètes sur cela. *Scar.*)

Chicaner, *v. a.* [*Displicere, molestum esse.*] Fâcher, chagriner. (Cela me chicane, cette conduite le chicane.)

Chicaner le vent. Terme de *Marine*. C'est prendre le vent en louvoiant, en faisant plusieurs bordées, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Chicaner sa vie; c'est se bien défendre.

CHICANERIE, *f. f.* [*Callidæ litigantium rationes.*] Chicane. (On lui veut ravir son bien par des procès & des chicaneries. *Patru, Plaid. 7.*)

† **CHICANEUR**, *f. m.* [*Versutus ac fraudulentus litigator, litigiosus.*] Celui qui chicane, qui aime à faire des procès sur rien. Celui qui plaide par malice, & qui fait des procès, ou pour troubler le repos de ceux contre qui il a des affaires, ou pour s'enrichir injustement de leurs biens. (C'est un franc chicaneur. Un méchant, un malin chicaneur.) *Voiez Ménage, Origines.*

Quelques-uns disent *Chicanier*.

† **CHICANEUSE**, *f. f.* [*Litigiosa.*] Celle qui chicane, qui se plaît à chicaner & à troubler le repos d'autrui par ses chicaneries & ses biais pleins de ruse. (C'est une franche chicaneuse.)

† **CHICHE**, *adj.* [*Parcus, tenax, restrictus.*] Avare. *Etre chiche de reconnaissance.* Phrase un peu burlesque, pour dire, n'aimer pas à reconnoître les bons offices qu'on nous a rendus. *Humeur chiche. Scar.* On dit aussi au figuré, *Etre chiche de paroles*; c'est-à-dire, parler peu. *Etre chiche de loüanges*; c'est ne loüer pas volontiers. (Les Courtisans ne sont pas chiches de promesses.) *Voiez Ménage.*

Chiche, *adj.* [*Cicer.*] On donne ce nom à une sorte de pois. (Des pois chiches.)

Chiche-face. [*Homo avaritiâ macilentus.*] Homme maigre & chagrin qui fait voir son avarice peinte sur son visage. Ce terme n'est d'usage que dans le burlesque.

† **CHICHEMENT**, *adv.* [*Parcè, restrictè.*] D'une manière chiche, avare & sordide. (Vivre chichement.)

† **CHICHETÉ**, *f. f.* [*Nimia parsimonia, tenacitas.*] Ce mot est vieux, & il signifie, avarice, épargne trop grande.

CHICORÉE, *f. f.* [*Chicoreum, intubus.*] Herbe rafraîchissante qu'on mange crüe ou cuite, en salade, ou dans le potage.

(Adieu, planches, quareaux,
Adieu chicorée & porreaux,
Adieu dequoi mettre au potage.
La Fontaine.)

Il faut prononcer *chicorée*, & non *cicorée*.

Il y a sept espèces de *chicorée*, la courte, la régence, la fine, la grosse frisée, la meaux, la scaviolle, & la *chicorée* sauvage.

CHICOT, *f. m.* [*Truncus excisâ restans arbore.*] Petite partie de la racine d'un arbre.

Chicot. [*Putridi dentis particula.*] Reste de dent qui est dans la gencive.

Chicot, *f. m.* [*Coliculus, flagellum, furculus.*] Petit éclat ou morceau de bois; ce mot se dit particulièrement de ceux qui viennent aux branches, & qui font les neuds.

Chicot. Terme de *Maréchal*. Si des chevaux marchent ou courent dans des tailles nouvelles, ils peuvent rencontrer sous leurs piez des éclats de bois coupez qui se terminent en pointe;

& qui leur entreront dans le pié : on apelle ces brins de bois des *chicots* ; & l'on dit, *Ce cheval a un chicot, est malade d'un chicot, &c. Parfait Cocher, pag. 308. 309.*

Chicot, f. m. [Stolo.] Terme de *Blason*, se dit d'un bâton noïeux, d'un jetton d'arbre, soit des racines, soit du tronc, soit des branches.

CHICOTER, v. n. [Rixari, cavillari.] Terme *Populaire*, qui signifie contester sur des choses de peu d'importance.

CHICOTIN, f. m. [Colocynthis.] Herbe d'un goût âcre & amer.

On donne le même nom à la chair d'une courge sauvage fort amère, que les nourrices mettent sur leurs mamelles pour sévrer leurs enfans, ou qu'on met dans les dragées de carême-prenant. Messieurs de l'Académie disent que c'est un suc d'aloës ou de coloquinte fort amer.

CHIEN, f. m. [Canis.] Animal fort connu, qui est fidèle, reconnoissant, docile, propre à diverses choses, qui est en amour environ quatorze jours, qui naît aveugle, qui vit dix ou douze ans, & qui a de l'aversion pour les crocodiles & pour les loups. (Le chien aboie, jape.

Le chien voyant sa proie en l'eau représentée,
La quitta pour l'image, & pensa se noïer.

La Fontaine.)

Il y a des chiens farouches qui mordent naturellement ; d'autres mordent quand ils sont agacez. Les maîtres des premiers, sont tenus du dommage qu'ils font, aiant dû les tenir atachez : on n'a point d'action contre les autres ; c'est la faute du passant. Voïez le *Journal des Audiences, tom. 5. liv. 5. ch. 21.* Il est dit dans la *Loi 3. ff. Si quadrup. pauperiem fecisse dicat.* que celui qui a un chien de garde dans sa maison, est responsable du mal qu'il peut faire, s'il ne le tient pas ataché. L'usage étoit autrefois à Rome, d'avoir des chiens qui étoient enchaînez à l'entrée des maisons, avec cette inscription en gros caractère : *CAVE CANEM.* On apelloit ces sortes de chiens, *Canes ostiarii, ou catenarii.*

Chien courant. [Canis celer, cursor.] Chien de chasse pour le lièvre.

Chien couchant. [Canis cubitor.] Chien de chasse pour la perdrix.

† * *Faire le chien couchant.* Faire le flateur. Faire des caresses basses & flateuses.

* *Nos chiens ne chassent pas ensemble. [Non congruere.]* C'est-à-dire, nous ne sommes pas bien ensemble, nous ne sommes pas en bonne intelligence.

Il est fou comme un jeune chien. Proverbe, pour dire, c'est un folâtre, c'est un étourdi.

Etre comme un chien à l'atache. Proverbe, qui se dit en parlant de quelcun à qui son emploi, son travail ne donne point de relâche, qui en est toujours occupé.

Qui m'aime, aime mon chien. Autre proverbe, pour dire, que quand on aime bien quelcun, on doit aimer tout ce qui lui appartient.

S'acorder comme chiens & chats. C'est avoir de l'antipathie les uns contre les autres, se disputer, ne pouvoir se souffrir.

Les bons chiens chassent de race. Voïez *Chasser.*

Les noms particuliers de diverses autres sortes de chiens, se trouveront chacun en son rang dans ce Dictionnaire.

† *Chien.* Terme *Injurieux.* [Canis, nequam.] Pour dire, méchant.

† *Entre chien & loup. [Crepusculo, luce dubia.]* Sorte de proverbe, pour dire, sur le soir, & lorsqu'il est si tard qu'on ne peut distinguer un chien d'un loup.

† *Qui veut noïer son chien, dit qu'il a la rage.* Proverbe, pour dire, que quand on veut rompre avec quelcun, on lui suppose quelque crime ou quelque faute.

* *Chien qui aboie ne mord point.* Ce proverbe est de toutes les Nations. *Quinte-Curce, l. 7. c. 4.* dit que les *Bactriens* s'en servent, pour dire, que ceux qui ont le plus d'emportement & qui font le plus de bruit, sont les moins à craindre, parce qu'ils font moins de mal ; n'aïant qu'une fougue & un premier emportement.

Chien au grand colier. On le dit proverbiallement & figurément d'un homme qui a le principal crédit dans une compagnie, dans une maison.

Ce sont deux chiens après un os. On le dit de deux personnes qui sont en débat pour emporter une même chose.

Je n'en donnerois pas ma part aux chiens. C'est-à-dire, j'ai sur cela des prétentions que je ne voudrois pas céder.

Il n'est pas bon à jeter aux chiens. C'est-à-dire, tout le monde le blâme & crie après lui.

Rompre les chiens. C'est empêcher une querelle ; arrêter un discours qui pouvoit avoir des suites fâcheuses ; faire prendre le change, &c.

Il n'est chassé que de vieux chiens. Ce proverbe signifie, que les vieillards qui ont beaucoup d'expérience, sont les plus propres au conseil & aux affaires.

Un chien regarde bien un Evêque. C'est-à-dire, que quelque élevé que soit un homme, il ne doit pas trouver mauvais que les autres lui parlent & s'adressent à lui.

Mener une vie de chien. C'est mener une vie misérable ; c'est aussi vivre dans la débauche, dans le libertinage.

Chien de mer, f. m. [Canis marinus.] C'est une sorte de poisson qui a la tête plate & large, & la gueule enfoncée. Il est épais, il est long de quatre piez. Au dessous de la tête, sa peau est une espèce de gros chagrin, & à chaque côté de la tête il a six ouvertures qui lui servent d'ouïes, & qui se couvrent par le moïen de quelques peaux fort minces : il a trois rangs de dents, dont les unes sont droites, les autres courbes ; & les autres triangulaires : il est dangereux & avide, & quand une fois il s'est faisi d'une personne, il ne la quite jamais : il est toujours acompagné d'une quantité de petits poissons, qu'on apelle ses pilotes, parce qu'ils le conduisent où il y a de la proie. On apelle ce poisson *Requin.* Voïez *Requin.*

Chien, f. m. [Uncus vectorius.] Terme d'*Artisan.* Barre de fer quarrée, qui a un crochet en bas, & un autre qui monte & descend le long de la barre. C'est ce que les *Ménuisiers* & autres ouvriers apellent *Sergent.*

Chien. Terme d'*Arquebuser.* [Rostrum, rostellum.] Fer qu'on abat sur le bassinet de certaines armes à feu lorsqu'on les veut tirer. (Abatre le chien d'une arquebuse.)

Chien-dent, f. m. [Gramen.] Sorte de racine blanche, servant à faire de la tisane.

On dit des *Moines* qu'ils sont comme le *chien-dent*, parce que cette racine s'étend beaucoup, & qu'on a de la peine à l'arracher.

CHIENNE, f. f. [Canis femina.] La femelle du chien.

† * *Chienné*. [*Capicula, nequam.*] Mot injurieux, qui veut dire, carogne, méchante, friponne. (Au diable soit la chienne, ha chienne! ha carogne! *Molière.*)

CHIENNER, *v. n.* [*Catulos edere, parere.*] Faire de petits chiens. (La chienne a chienné, ou plutôt a fait de petits chiens, ou a fait des petits.)

† *CHIER*, *v. a.* [*Ventrum exonerare, alvum solvere.*] Décharger son ventre des excréments superflus. Ce mot ne se dit point en compagnie honnête.

† * *Chier*. Se moquer en faisant quelque injure, & quelque ordure.

(Laiſſons-là ce fat d'Apollon,
Chions dans ſon violon.
S. Amand.)

† * *Chier ſur la beſogne*. C'eſt travailler & ne rien faire qui vaille.

† *CHIEUR*, *f. m.* [*Qui cacat, cacaturit.*] Celui qui chie. Celui qui ne fait que chier.

† *CHIEURE*, *CHIURE*, *f. f.* [*Muscarum excrementum.*] Excrément de mouches, qu'elles jettent particulièrement ſur la viande, & d'où naiſſent des vers.

† *CHIEUSE*, *f. f.* [*Quæ cacat, cacaturit.*] Celle qui chie. Celle qui chie ſouvent.

CHIFFE, *f. f.* Mot qui ſe dit par mépris en parlant d'une étofe mauvaiſe.

CHIFON, (*CHIFFON*), *f. m.* [*Detritus panniculus, vilis lacinia.*] Morceau de linge, ou de drap uſé qu'on jette, & qu'on trouve par les ruës de Paris.

Chifon, *Chifonne*, *adj.* Terme de Jardinier. Il ſe dit des branches. (Il faut ôter les branches petites & chifonnes. *Quint. Jardins.*)

CHIFONNER, (*CHIFFONNER*), *v. a.* [*Deterere, turpare.*] Froiſſer. Friper. (Chifonner un rabat, un mouchoir de cuir, une cravate.)

† * *Chifonner*. [*Amplecti, osculari inconſultè, remerè.*] Embraffer. Baiſer. Patiner d'une façon bruſque & étourdie. (C'eſt un badin qui la chifonne. *Gomb. Ep. liv. 1.*)

CHIFONNIER, (*CHIFFONNIER*), *f. m.* [*Panniculorum propola.*] Celui qui ramaiſſe des chifons par les ruës de Paris.

CHIFONNIÈRE, (*CHIFFONNIÈRE*), *f. f.* Celle qui ramaiſſe des chifons avec un crochet par les ruës de Paris.

Chifonnière. Petit meuble en forme de commode où l'on enferme les chifons.

CHIFRE, (*CHIFFRE*), *f. m.* [*Nota arithmetica.*] Marque d'Arithmétique, qui vaut un certain nombre. (Aprendre le chiffre. Chifre Romain, chifre Arabe, le premier ſ'écrit par des lettres de l'alphabet, & l'autre a des caractères particuliers, par exemple, l'an mil ſept cent cinquante-huit, ſ'écrit ainſi M. DCC. LVIII. en chifre Romain; & en chifre Arabe 1758.

C'eſt un O en chifre. C'eſt-à-dire, proverbialement & figurement, cet homme n'a aucun crédit, aucun pouvoir.

Chifre. [*Arcana notæ.*] Caractères inconnus, déguifés & diverſifiés, ſoit en ſe ſervant des chiffres, des nombres, des lettres de l'alphabet, ou d'autres caractères pris à diſcrétion pour écrire d'une manière qui ne puiſſe être entenduë que par ceux qui en ſont convenus. On appelle auſſi *chifre*, l'alphabet que chacun des correfpondans garde de ſon côté pour écrire & pour déchiffrer les lettres.

On doit ce terme *Chifre* aux Hébreux, de qui les Arabes l'ont emprunté; & de ceux-ci, il a paſſé aux Eſpagnols, aux Italiens & à nous.

CHIFRER, (*CHIFFRER*), *v. a.* [*Supputare, computare notis arithmetiſis.*] Ecrire des chiffres. Faire & mettre des chiffres. (Chifrer les pages d'un livre.)

CHIFRES. (*CHIFFRES*). [*Notarum index.*] La figure des choſes. La manière de les déchiffrer. (Avoir l'intelligence des chiffres.)

* *Chifres*. [*Litterarum notæ implicitæ.*] Entrelas. Choſes entrelaſſées. Ainſi on dit, *des chiffres d'amour*.

CHIFREUR, (*CHIFFREUR*), *f. m.* [*Peritus numerandi, arithmeticus.*] Celui qui chiffre, qui fait bien compter avec la plume. (Un Chifreur doit être bon Arithmétique.)

CHIGNON, *f. m.* [*Cervix.*] Le derrière du cou. (Donner un coup de bâton iur le chignon du cou.) Il ne ſe dit guère ſeul. *Acad. Franç.*

On donne auſſi le nom de *chignon* aux cheveux que les femmes frifent ſur le derrière de leur tête. (Un chignon frifé, un chignon natté, un chignon rehauffé.

Je frife avec grace un *chignon*;
Et j'inventai le poſtillon,
Que je n'étois encor qu'à la bavette, &c.
Ep. de Pompon à Babiote.)

CHILCHOTES. C'eſt le nom qu'on donne à une des quatre fortes de poivre de Guinée. On appelle les autres fortes *Chilpelagua*, *Chilterpin*, &c.

CHILE, (*CHYLE*), *f. m.* [*Chylus.*] Portion liquide & fluide qui ſe ſépare des viandes pour être convertie en ſang. (Le chile ſe meut dans les hommes comme dans les bêtes. *Roh. Phyſ.*)

On le voit dans les veines lactées & dans le réſervoir de Péquet.

Chile. Les habitans de l'Amérique donnent ce nom au piment, ou poivre de Guinée.

CHILIFICATION, (*CHYLIFICATION*), *f. f.* Action par laquelle les alimens ſe convertiſſent en chile.

CHILLAS. Toile de coton, à carreaux, qui vient des Indes Orientales.

CHIMÈRE, *f. f.* [*Chimæra.*] Bête monſtruelle & imaginaire que Bellerophon tua étant monté ſur Pégafe.

M. Lancelot dérive ce mot du Grec *χίμωρα*, qui étoit le nom d'une montagne de Licie, qui jettoit du feu, & au haut de laquelle il y avoit des lions; au milieu, des chèvres dans un pâturage; & au bas, des ſerpens: ce qui a donné lieu à cette fiction, qu'il y avoit un monſtre qui jettoit du feu par la gueule, qui avoit la tête & le poitrail d'un lion, le ventre de chèvre, & la queue de dragon; & comme Bellerophon, fils de Glaucus, rendit cette montagne habitable, les Poètes ont feint qu'il avoit tué la *Chimère*.

* *Chimère*. [*Figmenta, deliramenta.*] Chôſe viſionnaire. Chôſe chimérique. Viſion. (Se mettre des chimères dans l'eſprit. *Abl.* Avoir l'eſprit rempli de chimères. *Scar.* Le grand pouvoir qu'on lui donne n'eſt qu'une chimère. *Molière*. La tête d'un Philoſophe eſt en proie aux chimères.

Vôtre plus haut ſavoir n'eſt que pure *chimère*,
Vains & peu ſages Médecins,
Vous ne pouvez guérir par vos grands mots Latins;
La douleur qui me défefpère.
Molière, Fâcheux.)

En Philoſophie on l'appelle *Etre de raiſon*.

CHIMÉRIQUE, *adj.* [*Commentitius.*] Frivole. Visionnaire. (Esprit chimérique. Idée chimérique. Le dessein de la Monarchie universelle est un dessein chimérique. Toutes les raisons qu'il apporte sont chimériques. *Abl. Luc. t. 2. Amours.*)

Aux portraits que je fais, sage & savant critique,
Le vice est bien réel, le reste est chimérique.
Villiers.)

CHIMÉRIQUEMENT, *adv.* [*Fictè, inaniter, fabulosè.*] D'une manière chimérique, fabuleuse, visionnaire. (L'opinion que ces gens-là ont eu de leurs grandes qualitez, leur a fait chercher chimériquement une origine différente de la nôtre. *S. Evremont, Génie du peuple Romain, p. 2.*)

CHIMIE, (**CHYMIE**), *f. f.* Il vient d'un mot Grec, qui signifie *suc*. En Latin *Chymia*. C'est un art qui enseigne à séparer les corps naturels les uns des autres, de même que leurs parties; à les purifier, les composer, & les rendre plus propres aux usages de la Médecine, & aux autres besoins de la vie. Ainsi il y a deux sortes de Chimie, la *Chimie Physique Mécanique*, & la *Chimie Pharmaceutique*. Quelques-uns appellent la *Chimie*, art distillatoire, parce qu'elle fait la plûpart de ses remèdes par la distillation. (Etudier, apprendre, savoir, exercer la Chimie.)

CHIMIQUE, (**CHYMIQUE**), *adj.* Il vient du Grec. En Latin *chymicus*; c'est-à-dire, qui traite de la Chimie, qui regarde la Chimie, qui est fait pour la Chimie. (Il y a plusieurs sortes de fourneaux chimiques. Les Auteurs chimiques admettent cinq principes de leur art, le sel, le soufre, le mercure, le flegme & la terre. Les trois premiers sont actifs, & les autres passifs. *Charras, Pharmacopée.* On a établi des écoles chimiques en France & ailleurs.)

CHIMISTE, (**CHYMISTE**), *f. m.* [*Chymia peritus.*] Qui fait la Chimie. (Un savant Chimiste.)

CHINCILLA, *f. m.* Animal de la grosseur d'un écureüil, qu'on trouve dans le Pérou, & dont la peau est estimée, à cause de la finesse de son poil.

CHINE. [*China.*] Racine médicinale, qui vient d'Orient.

Chine. Sorte de tapisserie de Bergame, qu'on appelle ainsi, parce que les façons ressemblent aux ordres de ces ouvrages de soie & de laine que l'on fait à l'éguille sur le canevas, qu'on nomme *point de la Chine*.

† **CHINQUER**, *v. a.* [*Potare largius, cyathos cyathis illidere.*] Terme *Bachique*; pour dire, boire par excès en choquant les verres les uns contre les autres, & en se portant des santez pour s'exciter à boire. (Il a chinqué tout son sou.)

CHINTAL. Sorte de poids dont les Portugais se servent à Goa. Le *chintal* revient à cinq cent livres de Paris.

CHINTE-SERONGE. Toile blanche de coton, qui vient des Indes, & qui est propre à être imprimée & mise en couleur.

CHIOURME, *f. f.* [*Triremis remiges.*] Les forçats d'une galère. M. de Fénelon, dans ses *Directions pour la conscience d'un Roi*, dit: » Rien n'est plus inhumain que de prolonger » l'état d'un Galerien, au de-là du terme prescrit. » Ne dites point, ajoute-t-il, qu'on manqueroit » d'hommes pour la *Chourme*, si on observoit cette » justice: la justice est préférable à la *Chourme*. »

CHIPAGE. Aprêt que les Tanneurs donnent à de certaines peaux. On dit, *chipé les peaux*. Une *basane chipée*.

CHIPOTER, *v. n.* [*Esitare.*] Manger peu & à petits morceaux. Il veut dire aussi *vétiller*, & celui qui vétille s'appelle *chipotier*. Mais ces mots ne sont en usage que parmi le peuple. Voiez *Chic*.

CHIPRE. Voiez *Poudre*.

CHIQUENAUDE, *f. f.* [*Talitrum.*] Elle consiste à apuier ferme le bout du doigt du milieu sur le bout de celui du pouce, & à desfierrer avec effort le doigt du milieu contre une personne. (Il lui a donné une rude chiquenaude.)

CHIQUET, *f. m.* [*Particula.*] Petite partie d'un tout. Ce mot n'est en usage qu'en cette phrase. (Il m'a païé ce qu'il me devoit chiquet à chiquet.)

CHIRAGRE, *f. m.* [*Chiragra laborans.*] Celui qui a la goutte aux mains. Quand on le dit de la maladie, il est féminin. Ce mot vient de *χείρ*, main, & *ἀρρα*, capture.

CHIROGRAPHARE, *adj.* [*Chirographarius.*] En général, ce mot signifie, écrit de la propre main de celui qui dispose. En termes de *Palais*, c'est un Créancier dont la dette n'est fondée que sur un billet sous seing privé, qui n'est pas reconnu en Justice, & qui par conséquent n'a point d'hipotèque.

⚡ Le *Chirographaire* ne peut point agir contre son débiteur, qu'après avoir fait reconnoître la promesse selon les formalitez prescrites par l'Ordonnance, & pour lors il a une action personnelle pour agir & pour obtenir une condamnation qui produit une action hipotécaire, pourvû qu'elle ait été prononcée par le Juge laïque; car la sentence du Juge Ecclésiastique ne peut point produire d'hipotèque; il peut prononcer sur la reconnoissance de la promesse, quoique Févret tienne le contraire: mais le Créancier sera obligé de recourir au Juge laïque; s'il veut agir hipotécairement sur les fonds de son débiteur.

CHIROMANCIE, ou **CHIROMANCE**, *f. f.* [*Chiromancia.*] Prononcez *kiromancie*. Ce mot est Grec. Science qui considère les lignes de la main, afin d'en faire quelque jugement pour prédire les choses qui probablement doivent arriver à une personne. La *Chiromancie*, est fausse & illusoire. Voiez la *Chambre & Tricasse*.

CHIROMANCIEN, **CHIROMANCIENNE**, *adj.* [*Chiromantis.*] Celui ou celle qui exerce la Chiromancie, qui prétend prédire ou deviner les aventures ou le tempérament d'une personne par les signes & les linéamens qu'il trouve dans la main.

CHIRONIEN, *adj.* Nom qu'on donne aux vieux ulcères, qui ne peuvent se cicatrifer que difficilement. Ce nom vient de Chiron, Médecin de l'antiquité, qui trouva, dit-on, le moien de guérir ces sortes d'ulcères.

CHIRURGICAL, **CHIRURGICALE**, *adj.* [*Chirurgicus.*] Qui appartient à la Chirurgie. (Opérations chirurgicales. *Acad. Franç.*)

CHIRURGIE, *f. f.* [*Chirurgia.*] C'est une partie de la Thérapeutique, qui guérit les maladies du corps de l'homme par l'opération de la main.

CHIRURGIEN, *f. m.* [*Chirurgus.*] Ce mot veut dire, celui qui fait la Chirurgie, & qui guérit les maladies du corps de l'homme par l'opération de la main. Leur Fête est S. Côme.

⚡ Le mot est Grec, *χειρουργία*, composé de *χείρ*, la main, & *εργον*, ouvrage, travail; un Chirurgien opère de la main. Plusieurs

Constitutions Canoniques défendent aux Sous-Diacres, Diacres & Prêtres, d'exercer la Chirurgie. Un Prêtre ne peut pas même saigner sans la permission de l'Evêque; & s'il le faisoit sans cette permission, & que la personne saignée vint à mourir, il seroit irrégulier. Voyez *M. de Sainte-Beuve.*

Chirurgien bandagiste. Chirurgien hernier. C'est celui qu'on appelle faiseur de braies, principalement pour les décentes. Il est incorporé avec les autres Chirurgiens, & ils sont reçus à S. Côme.

CHIRURGIQUE, *adj.* [*Chirurgicus.*] Qui est de Chirurgien. Qui est de Chirurgie. (Une opération chirurgique.)

CHISTE, ou **KISTE**, *f. m.* Capsule membraneuse dans laquelle la matière qui produit les tumeurs, est souvent renfermée. C'est pourquoi on les appelle *tumeurs enkistées.*

CHITES. Toile de coton des Indes, dont la peinture dure autant que l'étoffe sans rien perdre de son éclat. Elles viennent de Masulipatan sur la côte de Coromandel.

CHITOME, ou **CHITOMBE**. C'est le chef de la Religion parmi les Nègres.

C H L.

CHLOROSIS, *f. m.* ou **PALES COULEURS**. Fièvre blanche, ictere blanc, jaunisse blanche. Maladie dont les filles & les veuves sont quelquefois ataquées.

C H N.

CHNICUS EXIGUUS, ou **PETIT CHARDON**. Sa racine est longue & menuë. Elle est fudorifique.

C H O.

CHOC, *f. m.* [*Consiictio, collisus, consiictus.*] Coup qui se fait en heurtant contre quelque chose qu'on rencontre. (Que le choc des armes retentisse par tout.

D'un carosse en passant il acroche une rouë;
Et du choc le renverse en un grand tas de bouë.

Despréaux, sat. 7.)

* **Choc**. [*Oppugnatio, concursus.*] Attaque. Combat. (Ils ne purent soutenir le choc de la cavalerie. *Abl. Arr.* Il faut paroître ferme au premier choc.

Choc. Terme de *Chapelier*. Instrument de cuivre pour mettre la ficelle au lien du chapeau.

CHOCAILLER. [*Inebriari.*] Terme populaire, qui se dit des petites gens qui s'enivrent sur le cul d'un tonneau. *Acad. Franç.*

CHOCAILLON. Crapule. Femme adonnée au vin. Terme *bas* dont se servent les Revendeuses & harangères quand elles s'injurient. *Acad. Fr.*

CHOCOLAT, *f. m.* [*Chocolatum.*] Ce mot est Américain. Sorte de pâte solide composée de cacao, de sucre, de canelle, de poivre de Mexique, de cloux de girofle, d'anis & d'eau de fleur d'orange, & qui détrempee avec une liqueur fait un breuvage agréable & utile. (Le chocolat est stomacal & répare les forces quand elles sont épuisées. Le chocolat est nourrissant, trois tasses par jour peuvent nourrir. Excellent chocolat. Faire préparer du chocolat. Prendre, boire du chocolat.) *Faire mousser le chocolat*, c'est faire tourner le moulinet dans la chocolatière. Dufour a fait un *Traité du Chocolat.*

CHOCOLATIER, *f. m.* [*Chocolati propola.*] Celui qui ne vend que du chocolat. (Un riche Chocolatier. Le chocolaté est aussi une petite sorte de pâtisserie délicate où il y entre du chocolat.)

CHOCOLATIÈRE, *f. f.* [*Vasculum coquendo chocolato.*] Vase de métal, où l'on accomode le chocolat lorsqu'on le veut prendre.

CHŒUR, *f. m.* [*Chorus.*] Prononcez *Cœur*. Partie de l'Eglise où se mettent ceux qui chantent & qui aident à célébrer. (Aller au chœur. Chanter au chœur.) On dit aussi parmi la plupart des Religieuses : *Dame de chœur, Sœur de chœur. Habit de chœur*; pour dire, *Dame qui chante & assiste au chœur. Habit qu'on porte quand on va au chœur.*

Tu dors Prélat, tu dors? & là-haut à ta place,
Le Chantre aux yeux du chœur étale son audace.

Despréaux.)

Le *Chœur* étant la partie principale de l'Eglise, on n'y admet pas toute sorte de personnes. Les armoiries gravées sur la clé de la voûte, ou sur l'entrée, marquent le patronage, & elles ne prouvent rien, quand elles sont dans la nef. La réparation du *Chœur* doit être faite par les Décimateurs. Le Patron a seul droit d'avoir un banc dans le *Chœur*; mais l'usage a autorisé les Seigneurs Hauts-Justiciers d'y en avoir un: c'est aussi par tolérance que l'on enterre les Curez dans le *Chœur*. Entre enfans cohéritiers, l'aîné a le banc le plus honorable dans le *Chœur*, & les puînez après lui.

* *Chœur*. Toutes les personnes qui chantent au *Chœur*. (Le Chœur répond au Prêtre qui célèbre. *Enfans de Chœur. Le Maître des enfans de Chœur.*)

On dit aussi, *les neuf Chœurs des Anges.*

Chœur. Ce mot se dit aussi en parlant de pièce dramatique Gréque, ou d'ancienne Tragédie Latine. C'est une troupe d'acteurs qui représentent ceux qui s'étoient rencontrés, ou qui vraisemblablement se doivent ou peuvent rencontrer au lieu où s'est passée l'action qu'on représente au Théâtre.

La fonction du *Chœur*, étoit de chanter à la fin des actes, & ces *Chœurs* étoient regardez comme des parties étrangères du Poëme: mais il y a eu des *Chœurs* que l'on faisoit parler & entrer dans la composition du sujet, & pour lors il étoit un véritable Acteur, & servoit, comme les autres Acteurs, aux intrigues du Théâtre, & en ce cas, Aristote le met au rang des parties de quantité de la Tragédie. On dit que Thespis a été le premier qui ait mis dans le *Chœur* un personnage, afin de lui donner le tems de reprendre haleine.

Il y avoit des *Chœurs* dans la moïenne Comédie. *Dacier, Poétique d'Aristote.*

(La Tragédie, informe & grossière en naissant,
N'étoit qu'un simple *Chœur*, &c.

Despréaux.)

CHOÏER, (**CHOYER**,) *v. a.* [*Cutare.*] Avoir un grand soin de n'ofenser pas une personne, de ne lui pas déplaire & de l'épargner. (*Choïer quelcun.* Ce terme est populaire.

Il le choïe, il l'embrasse, & pour une maîtresse
On ne sauroit, je pense, avoir plus de tendresse.

Molière, Tartuffe, a. 1. sc. 2.)

☞ M. de Benferade sur Prothée, dans le *Balet de la nuit* :

Et je les sçai si peu *choïer*,
Que celles que je mene paitre,
M'y devoient moi-même envoyer.

Choïer, est un de ces mots pour lesquels on a une aversion naturelle.

† *Se choïer*, v. n. Avoir un grand soin de soi. Ménager sa santé avec soin. (C'est un homme qui se choïe fort.)

CHOIR, ou CHEOIR, v. n. [*Cadere, excidere.*] Ce mot se dit élégamment en Poësie, & sur tout au figuré. En prose, on dit plus ordinairement *tomber que choir*. *Je choïs, je chus, je suis chû*. Le peuple de Paris, dit : *Je choirai*, pour *cherrai*. (L'élevation des Grands ne sert qu'à les faire choir de plus haut.

Je n'ai ni toit, ni grange, ni pressoir
Qui ne tombe, ou qui n'aille *choir*.
Boisrobert, Epit. 1. 1. Ep. 22.

☞ Et sa tête, qu'à peine il a pû dérober,
Toute prête de *choir*, cherche avec qui tomber.
Cornille, Pompée.

Le même dans *Héraclius*, dit :

Et je verrai du Ciel bien-tôt *choir* ton suplice.

De bons Auteurs n'approuvent *choir* que dans le figuré.

Ménage, tom. 1. de ses *Observat. ch. 251*. P'admet quelquefois dans le propre. Il est pourtant obligé d'avouer que *choir* est par-tout désagréable. Mais s'il faut souffrir *choir* à l'infinif, n'aions pas la même tolérance pour lui dans les autres tems, & ne difons pas avec Desportes :

Icare *cheut* ici, ce jeune audacieux.

Ni avec Gombaud :

Et la rosée est *chute*, & la moisson est grande.)

Ménage ajoute, pour en faire connoître le ridicule dans l'imparfait & dans le futur, que l'on ne peut tolérer, *il chéoit, il cherra*.

CHOISIR, v. a. [*Eligere, seligere.*] Faire choix. (Il choisit la nuit pour mieux couvrir son entreprise. *Abl. Arr.*)

CHOIX, s. m. [*Electio, delectus.*] Action de la personne qui choisit. (Donner le choix à quelcun. Un si beau choix fut une inspiration d'enhaut. *Patru, Plaid.* Aimons toujours, aimons avec choix. Il n'est rien de plus important que le choix d'une Maîtresse. *La Suze, Recueil, 1. p.*

Le *choix* d'une Maîtresse est assez difficile,
Sur tout quand on la veut, jeune, belle, & docile.
Peliffon, Poës.)

CHOLAGOGUE, s. m. Remède ou médicament qui purge la bile par le bas. Ce mot est générique pour signifier tous ces remèdes purgatifs.

CHOLERA-MORBUS. Voyez *Colera-morbus*.

CHOLIDOQUE, adj. Terme d'Anatomie. Le port *cholidoque* est un canal qui conduit la bile du foie dans l'intestin *duodenum*.

CHOMABLE, (CHOMMABLE,) adj. [*Festus dies.*] Il se dit des Dimanches & des Fêtes, & veut dire, qu'on doit faire, qu'on doit célébrer. (Le Dimanche est un jour chomable.)

CHOMAGE, (CHOMMAGE,) s. m. [*Cessatio.*] Etat d'une chose qui est sans agir un certain tems.

(Quand des ouvriers ont manqué de se trouver dans un atelier, on leur déduit leur chômage.)

CHOMER, (CHOMMER,) v. a. [*Dies festos agere.*] Il se dit parlant des Dimanches & des Fêtes. C'est ne rien faire durant une Fête ou un Dimanche; que prier Dieu, assister aux Offices de l'Eglise, & faire chez-foi de bonnes lectures. C'est se reposer & ne songer qu'à Dieu les Dimanches & les Fêtes. *Chomer* se dit, mais il n'entrera point dans un beau discours ni dans un stile noble. En sa place, on dit : *Célébrer, Faire la Fête d'un tel Saint, d'une telle Sainte.* Cependant on se servira de *chomer*, parlant familièrement; on dira, *Nous chomerons demain la Saint Martin.* (Il est du devoir d'un Chrétien de chomer les Fêtes que son Eglise chome.)

Chomer, v. n. [*Cessare, vacare.*] Il se dit des artisans. C'est manquer de besogne (C'est un ouvrier qui ne chome pas.) On dit aussi : *Il chome souvent. Chomer de besogne.*

☞ On trouve dans le *Menagiana*, cette étimologie du terme *chomer* : « *Chomer*, être » en repos, ne rien faire, manquer de besogne, » d'où l'on a dit *chomer les Fêtes*, s'écrivoit » originairement *chaulmer*, du Latin inusité » *calamare*, qui vient de *calamus*, *chaulme*, » ou *chaume*, parce qu'aux jours de Fête, les » paisans demeurent en repos sous le *chaume*; » c'est-à-dire, en leurs maisons couvertes de » *chaume*. »

M. Lancelot dérive *chomer*, ne rien faire, être endormi, du Grec *κῆμα*, *assoupissement*; de là vient, dit-il, que nous difons *chomer une Fête*; d'autres veulent que *chomer*, vienne du Bas-Breton *chom*, qui signifie, *s'arrêter, se reposer*. On dit proverbialement, *Il ne faut point chomer les Fêtes avant qu'elles soient venues*; c'est-à-dire, qu'on ne doit pas se réjouir d'une chose avant qu'elle soit arrivée. *C'est un Saint qu'on ne chome point*; c'est-à-dire, figurément & proverbialement, c'est un homme dont on ne fait point de cas.

Chomer de quelque chose; dans le stile familier; c'est manquer de quelque chose.

CHOMET, s. m. Petit oiseau fort gras & d'un bon goût, qu'on trouve en Normandie.

CHONDRILLE, s. f. [*Chondrilla prima Dioscoridis.*] Herbe qui pousse de grandes feüilles, découpées comme celle de la dent de lion; ses branches sont simples & flexibles; ses fleurs jaunes, semblables à celles de la laitue; sa semence ronde, canelée, oblongue, cendrée & garnie d'une aigrette; sa racine est simple, de la grosseur d'un pouce, remplie d'un suc laiteux & fort gluant; elle croît dans des lieux sablonneux. La *Chondrilla* est humectante, adoucissante & apéritive.

CHOPEMENT, (CHOPPEMENT,) s. m. [*Offensio.*] Action de celui qui chope. Ce mot n'est guères d'usage.

CHOPER, (CHOPPER,) v. n. [*Offendere pedem.*] Heurter du pié contre quelque chose; ensorte qu'on soit en danger de tomber. (C'est un chemin raboteux, on y chope souvent.)

†* *Choper*, v. n. [*Errare.*] Ce mot, au figuré, signifie *faillir*; mais en ce sens il est un peu vieux. (Il a chopé lourdement. Cet Auteur a chopé en plusieurs endroits de son livre.)

J'aime la gloire en enfant d'Hélicon;
Mais tel souvent après elle galope,
Dont le Pégase à chaque moment *chope*.
Le P. D.

Cette fin de vers est très-mal sonante.

CHOPINE,

CHOPINE, *f. f.* [*Ænophori Gallici quadrans, quarta pars.*] Mesure qui tient la moitié d'une pinte. (La chopine d'eau commune pèse une livre à Paris.)

☞ Plusieurs veulent que le terme *Chopine* vienne du Grec *χρω*, verser une liqueur, & de *πινω*, boire. Mais Ménage soutient, qu'il vient de *cupina*, diminutif de *cupa*.

* *Chopine*. [*Quadrantem ænophori exhaurire.*] Plein la chopine. (Chopine pleine. Tirer chopine. Boire chopine.)

On ne croit boire que chopine,
Et quelquefois on en boit deux.
On croit rire avec sa voisine,
Et l'on en devient amoureux.

☞ Madame Deshoulières a dit :

A prix d'argent, l'Auteur comme le sot,
Boit sa chopine, & mange son gigot.

Chopine, ou *Chopinette de pompe*. C'est un petit cylindre qu'on arrête fixe dans le corps de la pompe, un peu au dessous de l'endroit où descend la Heuse : il est percé au milieu, & une soupape en couvre le trou.

* **CHOPINER**, *v. n.* [*Perpotare, largius bibere.*] Boire à petites mesures. (Ils s'aiment, parce qu'ils chopinent ensemble.)

* **CHOQUANT**, **CHOQUANTE**, *adj.* [*Ladens, offendens.*] Ofensant. (Esprit choquant. Humeur choquante. Discours choquant. Parole choquante.)

CHOQUER, *v. a.* [*Offendere, impingere, conflagere.*] Prononcez *choké*. Heurter. Attaquer. (Une de nos galères choqua celle des ennemis qui abordait la réale. *Vaug. Quint. l. 4.*)

Fière & foible Raison, qui par de vains combats,
Choque les passions & ne les détruit pas, &c.
La Suze, Poësies.)

Choquer la tourne-vire. Terme de Mer. C'est rehausser la tourne-vire sur le cabestan, afin d'empêcher qu'elle ne se croise, ou qu'elle ne s'embarrasse quand on la vire.

* *Choquer*. [*Lædere, insultare.*] Ofenser. Bleffer. (Il est dangereux de choquer la vanité des grands. *Vaug. Quint. l. 3.*)

CHORDAPSE, *f. m.* Prononcez *Cordapsé*. [*Chordapsus.*] Passion iliaque ; espèce de colique dans laquelle on rend les excréments par la bouche. Ce mot vient de *χορδῆ*, funis, corde, & du verbe *ἀπτεσθαι*, toucher ; parce qu'on sent au toucher l'intestin tendu comme une corde.

CHORÉGRAPHIE, *f. f.* L'Art d'exprimer par des caractères toutes les figures & tous les pas des danses différentes. On a plusieurs ouvrages de *Chorégraphie*. Ce mot vient de *chorea*, danse, & *grapho*, j'écris. Il y a des Maîtres de *Chorégraphie*.

☞ **CHORÉVÊQUE**. Les Evêques avoient autrefois d'autres Evêques sous eux pour faire leurs fonctions dans les Bourgs & dans les Villages, mais dont le pouvoir étoit limité. On les apelloit *Chorévêques*, du mot Grec *χωρη*, un Bourg, un Village. On voit par le Canon dixième du Concile d'Antioche, que les Vicaires des Evêques, étoient ordonnez Evêques, & qu'on leur imposoit les mains comme aux Evêques : mais ils ne recevoient pas la plénitude de la puissance Episcopale ; car ils ne pouvoient ordonner aucuns Prêtres, ni Diacres ; il leur étoit défendu de voiler des Vierges, de consacrer

Tome I,

des Eglises & des Autels, & de recevoir les hérétiques à pénitence ; & selon les Conciles d'Antioche, d'Ancyre, & quelques autres, ils pouvoient seulement faire des Lecteurs, des Exorcistes, & des Soûdiacres, tandis qu'ils ne furent que simples Officiers.

☞ **CHORIBANTES**. Prêtres de Cybèle. Les Phrygiens célébroient les fêtes de Cybèle avec beaucoup d'éclat & de pompe. Les Prêtres qui étoient dévoués au service de cette Déesse, faisoient retentir le bruit des tambours, & frapant adroitement leurs boucliers avec des lances, dansoient, & faisoient plusieurs mouvemens de leur corps ; ce qui fit qu'on leur donna le nom de *Choribantes*.

CHORION, *f. m.* Membrane extérieure qui enveloppe tout le fœtus dans la matrice ; avec l'*Amnios* elle fait le *placenta*.

CHORISTE, *f. m.* [*In choro canens.*] Prononcez *Coriste*. Celui qui chante au Chœur.

(Lorsqu'en ce sacré lieu, par un heureux hazard,
Entrent Jean le *Choriste*, & le sonneur Girard.
Despréaux.)

CHOROBATE, *f. m.* Espèce de niveau dont les Anciens se servoient pour prendre la situation d'un lieu. Il étoit composé d'une double équerre faite comme un T. Voyez *Vitruve*, l. 8. ch. 5.

CHOROGRAPHIE, *f. f.* [*Chorographia.*] Description de région. Prononcez *Corographie*. (Savoir la *Chorographie*.) On dit aussi *Chorographique*, qui appartient à la *Chorographie*. (Table *Chorographique*. Description *Chorographique*.)

CHOROÏDE, *adj.* Terme d'*Anatomie*. On appelle ainsi la membrane qui sert d'enveloppe au cerveau, parce qu'elle est parsemée de petits vaisseaux comme le *Chorion*. On appelle *Choroïde* la deuxième tunique de l'œil, qu'on nomme autrement *Uvée*.

CHORUS. Mot Latin, dont on ne se sert que dans cette phrase, *Faire chorus* ; c'est-à-dire, chanter ensemble, à table, & ordinairement le verre à la main.

CHOSE, *f. f.* [*Res.*] Ce mot se dit de tout ce qui subsiste, & qui est au monde. (Le mariage est une chose choquante. *Mol. Préc.* Une jolie chose. C'est une chose admirable & qui enchante. Il y a quatre choses sur la terre qui sont très-petites, & qui sont plus sages que les sages mêmes : les fourmis, les lapins, les sauterelles & les lézars. Il y a trois choses qui marchent bien : le lion, le coq, & un Roi à qui rien ne résiste. *Proverbes de Salomon*, ch. 30. Les belles choses de la terre sont toujours agréables à voir. *Arioste moderne*. Chose étrange, inouïe, incroyable, &c. Sur toutes choses. Avoir toutes choses. Entr'autres choses.) *Je ne le dirois pas pour chose du monde ; c'est-à-dire, pour quelque chose que ce soit.*

Et parce que je ne prens rien ;
On me veut donner toute chose.
Poëte Anonyme.

Chose. Ce mot se dit par opposition aux personnes. (Ce mot est un terme général qui convient aux personnes & aux choses.)

Chose. [*Res, negotium.*] Affaire. (Il est à propos de dire comme les choses se gouvernent dans le cabinet. *M. de la Rochefoucault*. La chose parle d'elle-même. Voilà quel est l'état des choses.)

Quelque chose, *f. m.* [*Aliquid.*] Quelque action. Quelque affaire. (Ai-je fait quelque chose que

vous n'aiez fait ? *Vaug. Rem.* La pauvreté est quelque chose de bien dur. *Patru, Plaid. 6.*

Chose, f. m. On emploie ce mot pour désigner une chose qui n'a point de nom, ou du nom de laquelle on ne se souvient pas, ou dont l'on ne veut pas se souvenir. On dit d'un lieu, *Cela s'est passé à chose*; d'un instrument, *C'est une chose avec quoi on fait telle chose.*

Chose, se dit encore ordinairement dans ces phrases. En parlant de choses & d'autres. Cela est beau entr'autres choses. Je vous recommande cela sur toutes choses.

Les Philosophes disent que tout ce que nous concevons, est représenté à nôtre esprit, ou comme *chose*, ou comme manière de *chose*, ou comme *chose* modifiée. On appelle *chose*, ce que l'on conçoit comme substance par soi-même. On appelle *manière de chose*, une mode, ou qualité, ou attribut qui étant conçu dans la *chose*, & comme ne pouvant subsister sans elle, la détermine à être d'une certaine façon, & la fait nommer telle. *Une chose modifiée*, est lorsqu'on considère la substance comme déterminée par une certaine manière ou mode: ainsi, quand je considère un corps rond, cette idée me représente *une chose modifiée.*

Choses de flot, sont tout ce que la mer jette sur ses bords.

CHOU, f. m. [*Brassica, caulis.*] Herbe potagère qui pousse une tige assez grosse, au haut de laquelle sont ordinairement ses feuilles qui s'étendent, ou qui sont ramassées en rond. (Choux blancs, frisez, cabus, rouges, pommez. Choux-raves. Choux-fleurs, &c.) L'Auteur de l'Ecole du potager, parle en détail de dix-neuf espèces de choux. Voyez le t. 2. chap. 26.

Le lièvre étoit gité dessous un maître chou,
On le guète, on le lance, il s'enfuit par un trou.
La Fontaine.)

† *Chou pour chou.* Phrase proverbiale, qui se dit lorsqu'on prend & qu'on donne quelque chose, & qui signifie, toute la même chose. (L'un vaut l'autre, c'est chou pour chou.)

† *Je n'en donnerois pas un tronc de chou.* Phrase proverbiale, qui marque le peu d'estime qu'on a d'une chose, & qui signifie: *Je n'en donnerois rien, ou très-peu de chose.*

Sauver la chèvre & les choux. C'est proverbialement pourvoir à deux inconvéniens contraires.

Aler planter des choux. C'est se retirer dans sa maison de campagne. *Envoyer planter des choux.* C'est donner ordre à quelcun de se retirer.

Faire ses choux gras de quelque chose. C'est en faire ses délices; c'est en profiter, y gagner beaucoup.

On dit d'un homme dont la naissance est inconnue, *Il a été trouvé sous un chou.*

Petit chou, f. m. [*Placentæ genus leve ac ventosum.*] Sorte de pâtisserie. Voyez *petits choux.*

Chou-cabus. [*Brassica capitata.*] Choux dont les feuilles sont entassées les unes sur les autres.

Chou de chien. Espèce de mercuriale sauvage, dont il y a deux espèces, la mâle & la femelle. L'une & l'autre croît dans les bois épais. Leurs vertus sont semblables à celles de la mercuriale commune.

CHOUAN. Petite graine légère, d'un verd jaunâtre, d'un goût aigrelet & salé. Le *chouan* sert à faire le carmin, & les Plumassiers l'emploient à teindre leurs plumes. Cette graine vient du Levant.

CHOUCAS, f. m. Corneille aprivoisée.

CHOUETTE, f. f. [*Monedula, noctua.*] Oiseau de couleur cendrée, qui fait son nid aux creux des arbres, aux trous des murailles. (La choüette chasse aux petits oiseaux, elle prend les lézars, les fouris & les grenouilles, & s'en nourrit. Elle paroît à la pointe du jour, ou lorsque la nuit commence à venir. Larron comme une choüette. *Bel.* La choüette est le symbole de la sagesse, & elle étoit consacrée à Minerve. La choüette aime la solitude & fuit la lumière, elle voit plus clair dans les ténèbres que de jour, & elle chante de nuit.)

CHOUQUET, f. m. Terme de *Marine.* Gros billot de bois quarré par dessous & rond par dessus, qui sert à chaque brisure des mâts au dessus des barres des hunes, pour emboiter les mâts l'un dans l'autre par le moien des tenons & des mortaises qui y sont.

C H R.

L'h dans les mots de cette colonne ne se prononce pas, & excepté le mot de *Christ* & de *Chrit*, on peut écrire les autres sans h.

CHRÊME, f. m. [*Sacrum Chrisma.*] Huile sacrée. (Le saint Chrême.)

CHRÊMEAU, f. m. [*Fascia.*] Petit bonnet qu'on met sur la tête des enfans, lorsqu'on leur a appliqué le saint Chrême.

CHRÉTIEN, f. m. [*Christianus, Christiana.*] Celui qui croit en Jesus-Christ, qui a été baptemisé, & fuit les maximes de Jesus-Christ.

Chrétien, f. m. Nom d'homme.

Chrétien, Chrétienne, adj. Qui croit en Jesus-Christ & à son Eglise. Qui est d'un Chrétien. (Je suis Chrétien. Il est Chrétien. Sentiment qui n'est pas chrétien. Maxime chrétienne. Le peuple Chrétien. Le monde Chrétien. La morale Chrétienne.)

† *Chrétien.* [*Christiano more loqui.*] Sorte d'adverbe, qui signifie *intelligiblement.*

† Il faut parler *Chrétien*, si vous voulez qu'on vous entende. *Mol. Préc.*

On dit quelquefois, *C'est un bon Chrétien*; pour, c'est un bon homme. *Une belle Chrétienne*, pour, une belle femme. Martial d'Auvergne, dans ses *Vigiles de Charles VII.*

Loys Daulphin Duc de Guyenne;
En bâtissant cette besogne,
Print une belle Chrétienne,
Fille du Duc Jean de Bourgogne.

TRÈS-CHRÉTIEN. [*Christianissimus.*] C'est le nom que se donnent les Rois de France.

Poires de bon Chrétien. [*Pirum bon-Christianum.*] C'est le nom d'une sorte de poires assez grosses & de fort bon goût.

CHRÉTIENNEMENT, adv. [*Ut christianum decet.*] A la manière d'un Chrétien. (Vivre chrétiennement.)

CHRÉTIENTÉ, f. f. [*Christianus orbis.*] Tous les païs où Jesus-Christ est adoré. Tous les Chrétiens dispersez par le monde. (Jesus-Christ est adoré dans toute la Chrétienté.)

CHRISMAL, CHRISMALE, ou CHRISMARIUM, f. m. On a donné ce nom au vase qui renfermoit la Sainte Eucharistie; mais on n'en voit pas beaucoup la raison, à moins qu'on ne dise que comme les Prêtres portoient toujours sur eux le vase dans lequel étoit renfermé le saint Chrême, vase qu'on nommoit aussi *Chrismale*, on a donné

le même nom à celui qui contenoit l'Eucharistie. Il est souvent parlé du *Chrismal* dans la règle de Saint Colomban, & dans d'autres règles.

CHRISMATION, *f. f.* Action d'imposer le chrême.

CHRIST, *f. m.* [*Christus.*] C'est le nom du Sauveur des hommes.

Cependant *Christ*, suivant son étimologie, signifie généralement celui qui a reçu l'onction, comme les Rois & les Prêtres. (Il comblera de gloire le règne de son Christ. *Saci, Académie Française.*)

Christ, *f. m.* [*Christi crucifixi effigies, imago.*] Terme de Peintre & d'Imager. Prononcez l'*s* du mot de *Christ*. Crucifix. Tailedouce qui représente la tête seule de Nôtre-Seigneur. (Un beau Christ. Face de Christ. Un Christ d'ivoire ou de métal.)

Christ. L'Ordre de *Christ* est un Ordre fondé en Portugal l'an 1318. par le Roi Denis I.

CHRISTIANISME, *f. f.* [*Christiana Religio.*] Religion Chrétienne. Maximes, esprit de la Religion de Jesus-Christ. (Ce n'est pas là l'esprit du Christianisme. Quand les hommes auront retiré du Christianisme ce qu'il y ont mis, il n'y aura qu'une même Religion, aussi simple dans sa doctrine que pure dans sa morale. *S. Evremont.*)

Un si bas, si honteux, si faux *Christianisme*,
Ne vaut pas des Platons l'éclairé Paganisme.

Despr. Epit. de l'amour de Dieu.)

CHRISTIERNE, *f. m.* Nom d'homme. Christierne I. régnoit en Suède en 1457. Voiez *Locenius, Hist. de Suède.*

CHRISTINE, *f. f.* [*Christina.*] Nom de femme. Christine, fille du grand Gustave, céda en 1654. son Roïaume à Charles Gustave, son cousin germain.

Ce fut elle qui fit venir Descartes en Suède, pour apprendre sa Philosophie.

(Il arrive, & déjà l'atentive *Christine*,
Reçoit avidement la folide doctrine.

Mlle. Descartes.)

Christine. Monoie de Suède, d'argent de très-bas aloi, qui vaut environ quinze sols de France.

CHRISTOPHE, *f. m.* [*Christophorus.*] Nom d'homme. (Il y a une figure de S. Christophe à l'entrée de la nef de Nôtre-Dame de Paris. Christophe Colomb a le premier découvert l'Amérique.)

CHROA-GENESIE. C'est-à-dire, la Génération des couleurs. On a sous ce titre une Dissertation de M. Gautier, imprimée en 1750.

CHRYSOBÉRIL. Pierre précieuse, qui est un bériel pâle, un peu de couleur d'or.

CHRYSOCOLE. Minéral qui sert à fonder l'or. On le confond avec le borax ordinaire. il s'en trouve dans les mines d'or, d'argent, de cuivre & plomb, qui selon la diversité de celles d'où on le tire est de différentes couleurs.

CHRYSOLITE. Pierre précieuse de couleur jaune, qui est la topaze des Modernes. *Chrysolite*, est aussi un nom général que les anciens donnoient à toute sorte de pierres de couleur, où le jaune dominoit. Quand la pierre étoit verte, on la nommoit *Chrysolite*; celles des autres couleurs avoient aussi leurs noms.

CHRYSOPRASIN. Pierre précieuse de couleur verdâtre, qui est une espèce de bériel.

CHU.

† **CHUCHETER**, (**CHUCHOTER**,) *v. a.* [*Muffare, dicere aliquid in aurem.*] Parler tout bas à l'oreille. (Il a été long-tems à lui chucheter à l'oreille.)

† **CHUCHETEUR**, (**CHUCHOTEUR**,) *f. m.* [*Muffitabundus.*] Celui qui chuchete & qui parle tout bas à l'oreille de quelcun.)

CHUQUELAS. Etofes de soie & de coton, qui sont toutes à grandes & à petites raies, qu'on apporte des Indes Orientales. On les appelle aussi *Chercolées* & *Cherconnées*.

† **CHUT**. [*Silere, tacere, favete linguis.*] Sorte d'adverbe ou d'interjection, qui signifie paix, silence, qu'on ne fasse point de bruit. Prononcez le *t* de ce mot *chut*. (Chut, le voici qui vient.)

Après que la Reine eut dit *chut*,
Chacun prit un siège & se tût.

Scarron.)

Chut, Chute. [*Qui cecidit.*] Ce mot est adjectif participe du verbe *choir*, & signifie *tombé*; mais il ne se dit guère. (La rosée est chute. *Gomb. Poës.*) On parleroit mieux si on disoit *la rosée est tombée*.

CHUTE, *f. f.* [*Lapsio, prolapsio, lapsus.*] Action de la personne, ou de la chose qui tombe. (Il est mort de sa chute. La chute de Phaëton dans le Pô est fameuse.)

Chute d'eau. [*Aquarum devexitas.*] C'est-à-dire, une cascade.

Chute de fleurs. Ouvrage de sculpture dont on orne les panneaux de menuiserie, & dont on fait bien d'autres usages.

Chute, ou Pente de toit. [*Fastigii declivitas.*] C'est l'égout du toit.

* *Chute*. [*Casus.*] Malheur. Pêché. (Adam, après sa chute, fut esclave de ses passions & du diable, & sujet à la mort éternelle du corps & de l'ame.)

Dans le crime, il suffit qu'une fois on débute;
Une chute toujours attire une autre chute.

Despréaux, sat. 10.)

Chute. [*Numerus, sonus, clausula.*] Terme de *Rétorique*. Fin de période.

† * Les *chutes* des périodes doivent être diversifiées.

Chute de voiles. Terme de *Marine*. C'est leur longueur.

CHYPRE, *f. m.* Sucre rouge, ou espèce de moscoïade. On s'en sert dans les lavemens contre le cours de ventre.

CI.

CI. Ce mot est une particule qui se joint à la fin du pronom démonstratif *celui*, *celle*; car on dit, *celui-ci*, *celle-ci*; & au pluriel, *ceux-ci*, *celles-ci*. Et de même après des substantifs précédez du pronom *ce*, car on dit, *ce tems-ci*. Il y en a qui disent *ce tems-ici*, mais mal, & contre l'usage.

CIB.

CIBOIRE, *f. m.* [*Sacra pixis.*] Du Latin *ciborium*. Vase où l'on met les hosties. (Un beau ciboire.)

On le gardoit autrefois dans une colombe d'argent suspendue dans les batistères, & sur les tombeaux des Martirs, ou sur les Autels, comme le P. Mabillon l'a remarqué dans sa *Liturgie de l'Eglise Gallicane*.

CIBOULE, *f. f.* [*Cepula.*] Sorte de petit oignon. (La ciboule est chaude.) Il y en a trois espèces, *la commune, la ciboule de Saint Jacques, & la vivoce.*

CIBOULETTE. Petite ciboule.

C I C.

CICATRICE, *f. f.* Du Latin *cicatrix*. La marque des plaies & des ulcères qui reste après leur guérison. C'est une nouvelle peau dure & calleuse, avec laquelle la nature recouvre la chair & ferme les brèches que lui ont fait les plaies & les ulcères. (Une vilaine cicatrice. Une fâcheuse cicatrice. Une cicatrice un peu difforme.)

Cicatrice, se dit aussi figurément. (Lorsqu'on reçoit un pareil affront, la cicatrice en demeure long-tems.)

CICATRISANS, *f. m. plur.* Remèdes qui affermissent, desséchant & endurcissent la superficie des nouvelles chairs engendrées dans les plaies & les ulcères, & qui par ce moyen facilitent la cicatrice. Ce mot est aussi adjectif.

CICATRISER, **CICATRICER**, *v. n.* [*Cicatricare, cicatricem officere.*] Ce mot se dit des chairs qui ont été séparées, & veut dire se réunir de telle sorte qu'il y ait une petite peau qui les recouvre. (Laisser cicatrifer une plaie.)

Se cicatrifer, *v. r.* [*Cicatricem recipere.*] Se former en cicatrice. (Plaie qui se cicatrife.)

† * *Se cicatrifer*, *v. r.* [*Deteri.*] Il se dit en riant, & en parlant des habits; c'est-à-dire, se rompre, se déchirer & être rapetacé.

(Pour moi, si mon habit par tout *cicatrifé*,
Ne me rendoit du peuple & des grands méprisé,
Je prendrois patience. . . .

Régnier, sat. 2.)

CICATRIATIF. Terme de *Médecine*. Remèdes dessicatifs qui aident à la nature à réparer & à former une cicatrice.

CICERO. Terme d'*Imprimeur*. C'est le caractère entre la Philosophie & le saint Augustin. *Acad. Française.*

CICEROLE, *f. f.* Plante qui est une espèce de gesse, dont les fleurs sont de couleur purpurine, & la semence presque noire.

CICLAMEN, *f. f.* [*Ciclaminum.*] Plante odoriférante qui fleurit rouge ou blanche, & dont la racine est médicinale, purge le flegme par les conduits d'en-bas, & l'eau du ventre des hidropiques. Prononcez *ciclaman*. Voiez *Mathiol. sur Dioscor.*

Une femme qui sentiroit souvent cette fleur, n'auroit jamais d'enfans; une Dame de campagne l'a reconnu par expérience pendant dix-huit ans. Cette même Dame cessant de sentir cette fleur, eut, peu de tems après, des enfans. Les Médecins lui donnent d'autres vertus qu'il n'est pas nécessaire de mettre ici.

CICLAMOR, *f. m.* [*Limbus.*] Terme de *Blason*. C'est une manière de bordure, que quelques-uns nomment *Orle, rond*.

CICLÉ SOLAIRE, (**CYCLE SOLAIRE**), *f. m.* [*Cyclus solaris.*] Terme de *Chronologie* & de *Comput Ecclésiastique*. C'est une révolution de

C I C. C I D. C I E.

vingt-huit ans, après laquelle toutes les lettres Dominicales reviennent dans le même ordre de vingt-huit en vingt-huit ans. On nomme cette révolution le *Cycle solaire*, parce qu'il sert à connoître les jours du Dimanche que les Astronomes appellent le jour du soleil.

Cycle lunaire. [*Ciclus lunaris.*] C'est une révolution de dix-neuf ans, après laquelle les lunaifons reviennent à peu près aux mêmes jours des mois: cette révolution s'appelle aussi *Nombre d'or*, parce que les Anciens l'écrivoient, dit-on, en lettres d'or sur les Calendriers.

Cycle Pascal. C'est un période de cinq cens trente-deux années, composé du *Cycle du Soleil* de vingt-huit ans, & du *Cycle de Lune* de dix-neuf; multipliez l'un par l'autre. Ce *Cycle* composé pour indiquer la Pâque, fut inventé par Victorius d'Aquitaine, au milieu du cinquième siècle, & corrigé depuis par Denys le petit.

Cycle de l'indiction. [*Ciclus indictionis.*] Révolution de quinze ans.

CICLIQUE. Voiez *Cyclique*.

CICLOÏDE, (**CYCLOÏDE**), *f. f.* [*Cyclois.*] Terme de *Géométrie*. La *Cicloïde*, est une ligne courbe que décrirait un point quelconque de la circonférence, qui, comme une rouë de carosse, avanceroit sur un plan en ligne droite, & dans le même tems tourneroit sur elle-même. Voiez *l'Histoire de l'Académie Roïale des Siences, ann. 1706.*

CICLOPES, (**CYCLOPES**), *f. m. & plur.* [*Cyclops.*] C'est un nom que les Poètes ont donné à des Forgerons de Sicile, qu'ils ont feint avoir travaillé sous Vulcain à forger les foudres de Jupiter, &c.

CICOMORE, *f. m.* [*Sicomorus.*] Voiez *Sicomore*.

CICUYAIRE, ou **CERFEUIL MUSQUÉ**, *f. f.* [*Myrthis, smyrriſa.*] Nom que les Botanistes donnent à plusieurs sortes de plantes. La commune est une espèce de cerfeuil.

C I D.

CIDARIS, *f. m.* Le *Cidaris* dont il est parlé dans le texte Hébreu de l'écriture, & qui a passé en nôtre langue, étoit un bonnet qui avoit la forme d'une moitié de globe: c'étoit sur ce bonnet, dit Joseph, que la mitre d'Hyacinthe passoit pour arrêter la lame sacrée, qui couvroit le front que le bonnet laissoit.

CI-DESSOUS, *adv.* [*Infrà.*] Plus bas. (Être ci-dessous. Ci-dessous gît Monsieur l'Abbé.)

CI-DESSUS, *adv.* [*Suprà.*] En un lieu plus haut. (Il demeure ci-dessus.)

CIDRE, *f. m.* [*Succus à pomis expressus.*] Le suc qui sort des pommes ou des poires écrasées sous la meule. Le *cidre* des pommes s'appelle du *pommé*, & celui des poires du *poiré*. (Le bon cidre rafraîchit & engraisse. Le bon cidre se fait en Normandie, les pauvres & les riches y boivent plus de cidre que de vin.)

De nôtre mot *cidre* ou *citre*, les Italiens ont fait *sidro*, qui signifie la même chose; & nous avons pris le mot *cidre* de l'Hébreu *sicera*, que Les Latins ont de même emprunté de la langue Hébraïque.

C I E.

CIEL, *f. m.* Du Latin *Cælum*. Ce mot fait à son pluriel, *Cieux*. C'est une étendue de matière fluide, qui environne l'air & la terre. (Le Ciel est beau, serein, étoilé. Les Cieux sont l'ouvrage

du Tout-Puissant. *Arn.* Les Philosophes anciens disputoient sur le nombre des Cieux; les uns en admettoient onze, & les autres moins, & ils croioient qu'ils étoient solides. Ciel cristalin.)

Ciel. [*Paradisus.*] Le séjour des Bienheureux. Le Paradis. (Il faut par ses bonnes œuvres tâcher à gagner le Ciel. *Arn.*

* *Ciel.* [*Cœlites.*] Dieu, & tous les esprits célestes. Graces du Ciel. Ainsi on dit, *S. Paul a été ravi au troisième Ciel.* On le nomme aussi le Ciel Empirée. Nos péchez ont irrité le Ciel contre nous. *Arn.*

Il jouit du Ciel même irrité contre lui.

Despréaux.

C'est-à-dire, quoiqu'il soit méchant & digne d'être puni, le Ciel répand ses graces sur lui. (Le Ciel m'est témoin. Le Ciel vous bénisse.) *C'est un coup du Ciel;* c'est-à-dire, un éfet extraordinaire de la bonté & de la puissance de Dieu.

J'avois tantôt rempli d'amertume & de fiel
Son cœur, déjà troublé des menaces du Ciel.

Racine, Athalie.

Ciel. [*Syderum vis, Cœli defluvium.*] En terme d'*Astrologue*, se prend pour les influences du Ciel. (Il a eu le Ciel favorable à sa naissance. Le Ciel est d'airain pour lui. Les Astrologues parlent du milieu du Ciel, & du bas du Ciel.)

Ciel. [*Aër, æther.*] Ce mot se prend pour l'air. *Le Ciel est serein;* c'est-à-dire, il n'y a point de nuées dans l'air. *Le feu du Ciel;* c'est la foudre qui se forme dans les nuées. (La rosée du Ciel. L'arc-en-ciel. Les oiseaux du Ciel, dans le stile de l'Écriture Sainte. La manne du Ciel.)

Ciel. Les Marins disent que le Ciel est embrumé, lorsque l'horison est couvert de nuages. *Ciel fin,* c'est quand il est clair & sans nuages. *Gros Ciel,* c'est quand de gros nuages paroissent en l'air. *Le Ciel se hausse;* c'est-à-dire, il s'éclaircit.

Ciel. Toutes les Divinités que les fables des Poètes ont placées dans le Ciel. (Les petits amours font brûler le ciel, la terre & l'onde. *Voit. Poës.*)

* *Ciel.* Ce mot entre, au figuré, en plusieurs autres façons de parler qui ont de différens sens. Exemples. *On remuë ciel & terre contre lui.* [*Omnem movere lapidem.*] *Patru, Plaid. 5.* C'est-à-dire, qu'on fait toute sorte d'efforts pour le perdre.

Vous m'ouvrites les Cieux, & me mîtes en paix.

C'est-à-dire, vous me comblâtes de joie. *Les mariages sont faits au Ciel.* C'est-à-dire, qu'ils ne se font point sans la conduite de la providence de Dieu. *Elever une personne jusqu'au Ciel,* c'est la louer excessivement. *On ne voit ni Ciel ni terre.* [*Spississima nox est.*] C'est-à-dire, que l'on est dans une entière obscurité. On dit de deux choses fort différentes, qu'elles sont éloignées comme le Ciel & la terre.

† * *Si le Ciel tomboit il y auroit bien des aloïettes prises.* [*Si Cœlum caderet, multæ caperentur alaudæ.*] On dit ces mots en manière de proverbe à ceux qui cherchent des précautions inutiles contre des choses qui n'arriveront jamais.

On dit encore le Ciel est d'airain, ou un Ciel d'airain, pour dire, dans le premier, le Ciel est inexorable, & dans le second, pour signifier une grande sécheresse.

* *Ciel.* [*Cœlum, regio.*] País, Climat. Contrée.

(Aler chercher la mort sous un Ciel étranger.

Racine.)

* *Ciel.* Terme de *Peintre* & de *Carrier.* C'est le haut du tableau & de la carrière. Le mot de *Ciel*, en ce sens, est régulier, & fait au pluriel *ciels.* (Les ciels d'un tableau. Les ciels des carrières. Le banc de ciel.)

O Ciel. [*Proh Cœlum!*] Exclamation qui marque de la joie, de l'admiration, ou de la tristesse. (*O Ciel!* tout est perdu! *Abl.* *O Ciel!* du Grec, il fait du Grec, ma sœur! *Mol. Femmes Scav.*)

Ciel de lit, *s. m.* [*Supremum lecti tegmen.*] Et au pluriel, *Ciels de lit.* Mot hors d'usage, en sa place, on dit, *fond de lit.* *Ciel de lit* ne se dit plus guère qu'en Province, & il signifie le haut du lit, & qui pose sur les quatre colonnes. On le trouve pourtant dans le Dictionnaire de l'Académie & dans *Danet.*

(Non, elle n'eut, avant que pleurer son délit,
Autre ciel pour objet que le ciel de son lit.

Régnier.)

† * Ce mot de *ciel* se dit quelquefois d'un dais que l'on porte aux processions.

CIERGE, *s. m.* [*Cereus.*] Méche de coton qui est plongée; c'est-à-dire, trempée un certain nombre de fois dans la cire chaude & fondue, & qu'on alume dans les Eglises, lorsqu'on chante ou qu'on dit la Messe, &c. (*Cierge de Pâques.* *Cierge béni.* A la Chandeleur, on porte des cierges à la procession.

‡ *Cierge Pascal.* On donne plusieurs raisons de la coûtume d'avoir un cierge alumé pendant les Fêtes de Pâques. La lumière de ce cierge est regardée comme propre à dissiper l'obscurité de la nuit: elle est comme le simbole de la Résurrection du Sauveur, & de cette colonne de feu qui marchoit devant les Israélites, lorsqu'ils sortirent de l'Égypte. Plusieurs Auteurs en attribuent l'invention au Pape Zosime. Hugues Menard, dans ses Notes sur la Concordance des Règles Monastiques, & le P. Mabillon, dans le second Livre de la Liturgie Gallicane, prouvent que l'on se trompe d'appliquer à la bénédiction du cierge Pascal, l'hymne de Prudence, *Ad incensum lucernæ*, puisqu'elle n'y a aucun rapport.

CIERGIER, *s. m.* [*Cereorum opifex.*] Ouvrier qui fait & vend des cierges, qu'on appelle plus ordinairement *Cirier.* *Académie Française.*

C I G.

CIGALE, *s. f.* [*Cicada.*] Insecte qui vole & chante tout l'été. On distingue trois espèces de *Cigales*, les grandes, les moyennes & les petites. Tous les mâles de ces trois espèces chantent, & la force de leur chant est proportionnée à leur taille. Les *Cigales* ne se trouvent communément que dans les país chauds, & c'est dans le tems de la moisson qu'elles se font entendre. Quelques Naturalistes ont faussement attribué leur chant à une prompt agitation de leurs aîles. M. de Réaumur nous a appris que le principe du chant de cet insecte vient de deux petites membranes fort tendues & fort lisses, placée dans l'intérieur de son ventre, sur lesquelles frappent deux muscles, comme sur deux tambours. Voyez le tom. 4. des *Mémoires* de ce Savant Académicien sur les Insectes. (Le chant des cigales est importun.

La Cigale aiant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvûë
Quand la bize fut venuë.

La Fontaine.)

☞ Anacréon, *Ode 43.* a vanté la *Cigale* par son chant mélodieux; mais tout ce qu'il en dit n'est qu'une exagération poétique. Tout ce qu'il y a de vrai est que cet insecte fait entendre un certain bruit aigu & rude, toujours sur le même ton, qui est fort déplaisant, & que l'on ne peut point appeler un chant, quoique Virgile se serve du terme *Cantus* pour exprimer le bruit que font les *Cigales* sur le milieu des jours les plus chauds de l'été :

*Inde, ubi quarta sitim cœli collegerit hora;
Et cantu querulæ rumpunt arbusta cicadæ;
Ad puteos, aut alta greges ad stagna jubeto.*

Mais le Poète toujours exact, ajoute un autre terme qui fait connoître qu'il n'entendoit pas donner aux *Cigales* un chant agréable, puisqu'il dit que par leur chant *rumpunt arbusta cicadæ*. Peut-on mieux exprimer la dureté & l'importunité du chant des *Cigales*? Ainsi deux de nos Traducteurs des Géorgiques de Virgile, ont rendu foiblement cet endroit; Segrais a dit :

Quand la terre s'échauffe, & que de ses chansons
La *Cigale* fera retentir les buissons.

Et Martin de Pinchêne, neveu de Voiture :

Vers le milieu du jour, quand les plaines égales
Retentissent du cri des plaintives *Cigales*.

Retentir, est bien au-dessous de *rumpere*. Nous disons qu'un grand bruit rompt la tête.

Nemesien, dans sa première Eglogue, dit fort bien :

Raucis resonant tua rura Cicadis.

Cigale. [*Cicada fluvialis.*] Petit poisson d'eau douce qui ressemble à la cigale. *Rond.*

Cigale de mer. [*Cicada marina.*] Poisson de têt, mout & sans sang, qui a cinq bras d'un côté & autant de l'autre, avec la queue comme l'écrevisse. *Rond.*

CIGARRAS. Sorte de tabac de l'Isle de Cuba.

CIGNE, (CYGNE,) *f. m.* [*Cygnus.*] Oiseau amphibie, qui fréquente les lacs & les étangs, qui a le bec petit, courbé, émoussé au bout, de couleur rouge, & auprès de la tête, noir. Le *Cigne* est tout blanc, il a le cou fort long, composé de vingt-huit vertèbres; les piez marquez de diverses couleurs, noirs, bleus & rouges. Le *Cigne* vit d'herbes, d'œufs de poisson & de grains : il hait l'aigle, le tonnerre & les serpens : il vit fort long-tems : sa peau aide à la digestion. Les Poètes content qu'il chante avant qu'il meure; mais c'est une fable.

(Un jour un Cuisinier insigne,
Qui hûvoit quelquefois un peu plus fort que jeu,
Pour mettre la marmite au feu,
Pensant tuer une oie, aloit tuer un *Cigne*.
Bours. Esope.)

On dit d'un homme vieux qui a les cheveux blancs & la barbe blanche, *il est blanc comme un Cigne*.

☞ On demande pourquoi Horace a appelé les *Cignes purpurei*, puisqu'il est certain qu'ils sont tout blancs. La réponse de le Fèvre, de Saumur, dans la première de ses Lettres, a été, que l'on se servoit du terme *purpura*, pour exprimer toute sorte de couleurs brillante & qui ont quelque éclat; il cite, entr'autres autoritez, ce vers de Furius, rapporté par Aulu-Gelle :

Spiritus Eurorum virideis cum purpurat undas.

où *purpurat* veut dire, *blanchir les ondes de la mer*.

* *Cigne*. Poète. (Le *Cigne* de Mantouë.)
☞ Malherbe, en parlant de foi, a dit au Roi Henri IV.

Ce fera là que ma lyre
Faisant son dernier effort,
Entreprendra de mieux dire
Qu'un *Cigne* près de sa mort.

CIGOGNE, *f. f.* [*Ciconia.*] Oiseau qui a le bec rouge & long, les jambes rouges & longues. La *Cigogne* est blanche, hormis qu'elle a le bout des ailes noir, avec quelque peu des cuisses & de la tête de la même couleur. Elle a la queue courte, & elle ressemble au héron. (Cigogne mâle, Cigogne femelle. Les Cigognes mangent les serpens.

Compère le Renard se mit un jour en frais,
Et retint à dîner commère la *Cigogne*,
Le régal fut petit & sans beaucoup d'apprêts.

La Fontaine.)

☞ Cet animal est le simbole de la piété & de la reconnoissance, parce qu'on dit qu'il nourrit son père & sa mère dans leur vieillesse. On voit dans les médailles d'Adrien, une *Cigogne*, avec cette inscription : *Pietas Augusta*. Voiez les *Entretiens de Voiture & de Costar*, pag. 272, il écrit *Cicogne*.

On dit proverbialement, *Conte de Cigogne*, ou à la *Cigogne*, pour dire des contes faits à plaisir.

CIGOGNEAU. [*Ciconia pullus.*] Le petit de la Cigogne. *Bel. l. 3. c. 10.*

CIGUË, *f. m.* [*Cicuta.*] Plante qui croît à l'ombre dans des lieux qui ne sont pas cultivez, & qui est si froide qu'elle fait mourir. Sa feuille ressemble à celle du persil. Il y a des gens qui sont devenus fous pour avoir mis dans leur potage des feuilles de *ciguë* au lieu de persil. Socrate étant condamné à la mort, but de la *ciguë*. L'emplâtre de *ciguë* est excélente contre les tumeurs schyrreuses du foie & de la rate.

La Grèce à l'insensé Pyrrhon
Fait ériger une statuë :
Socrate prêche la raison,
Et Socrate boit la *ciguë*.
Voltaire, Epit. au Prêsid. Hénault.

C I L.

CIL, *f. m.* Ce mot vient du Latin *cilium*, qui signifie le poil des paupières. Il n'est pas en usage. Voiez *Sourcil*.

Cil a été dans ses beaux jours le plus joli mot de la langue Françoisse : il est douloureux pour les Poètes qu'il ait vieilli. *La Bruyère*.

CILIAIRE, *adj.* [*Ciliaris.*] Terme de Médecine. Epitète qu'on donne à certaine partie de l'œil, qui sert à soutenir le cristalin, & qui est faite comme le cil des paupières. *Acad. Franç.*

CILICE, *f. m.* [*Cilicium.*] Ceinture faite de fil & de crin de cheval, qui est large d'un demi pié, & dont on se ceint les reins. Tiffu de crin que de certains Religieux austères, comme les Chartreux, se mettent autour des reins. (Porter le cilice. Afliger son corps de cilices & de jeûnes.

D'où vous vient cet air sombre & ce *cilice* afreux ?
Et cette cendre enfin qui couvre vos cheveux.
Racine, Esther.)

CILINDRE, (CYLINDRE,) *f. m.* [*Cylindrus.*] Figure solide, ronde & longue comme une

colonne terminée de part & d'autre par deux surfaces plates, rondes, égales & parallèles, comme un rouleau d'égale épaisseur par tout, & plat par les deux bouts. Ce mot de *cilindre* est un terme de *Géométrie*. Il y a des *cilindres* inclinez. La ligne droite qui joint les deux centres des cercles parallèles, & qui passe par le milieu du *cilindre*, s'appelle *l'axe du cilindre*.

CILINDRIQUE, (CYLINDRIQUE,) *adj.* [*Cylindricus.*] En manière de cilindre. (Figure cylindrique.)

* CILLEMENT, *f. m.* [*Nictatio.*] Terme de *Médecin*. C'est une maladie qui fait remuer incessamment les paupières, qui clignent sans cesse.

CILLER, *v. a.* [*Nictare.*] Ce mot se dit des yeux, & signifie remuer souvent les paupières. (Il ne fait que ciller les yeux.)

Ciller. [*Accipitris palpebras infibulare, transsuere.*] Entérme de *Fauconnerie*, c'est coudre les paupières de l'oiseau, afin que ne voyant point il ne se débâte pas.

Ciller, *v. n.* Qui ne se dit que des chevaux, quand ils commencent à avoir quelques poils blancs de vieillesse aux paupières au dessus des yeux. *Académie Française.*

C I M.

CIMAISE, (CYMAISE,) *f. f.* [*Cymatium.*] Terme d'*Architecture*. Il vient du Grec; » c'est, » selon Félibien, un membre dont la moitié » est convexe, & l'autre concave, en Latin » *cymatium*, du Grec *κυμάτιον*, *undula*, petite » onde, & non pas de *cyma*, qui signifie » l'extrémité de la tige & de la pointe la plus » tendre des herbes; car ce qu'on nomme *cimaise*, » & qui sert d'ornement au haut d'une corniche, » ne tire pas son nom de ce que ce membre » en fait l'extrémité & la plus haute partie, » mais plutôt de ce qu'il est taillé d'une forme » ondoïante: aussi Vitruve, *lib. 5. cap. 7.* se sert » de *unda*, pour *cymatium*, qu'il nomme aussi » quelquefois *lysis*, qui en Grec, signifie *rupture* » ou *séparation*, à cause que les corniches font » une séparation d'une partie de l'*Architecture* » d'avec une autre, comme du piédestal d'avec » la colonne, & de la frise d'avec la corniche, &c. » Les Italiens l'appellent *goletta*, pour *parva gula*, » ou *cymasa*. Il y a deux sortes de cimaise; » l'une droite, & l'autre renversée, que nous » disons *gueule droite*, ou *gueule renversée*: celle » dont la partie la plus avancée est concave, » s'appelle *doucine*, ou *gueule droite*: & l'autre » dont la partie la plus avancée est convexe, » se nomme *talon*, ou *gueule renversée*. Palladio » appelle celle qui est au haut de la corniche, » *intavolatum*, pour dire, *entablement*: mais » la *doucine* est particulièrement distinguée » des autres; car dans le Latin, elle s'appelle » *cima*, c'est-à-dire, *camuse*. Il est vrai que » dans l'ordre dorique, la *cimaise* du haut de » l'entablement est différente; car elle n'est » composée que d'un cavet, qui est au-dessous » d'un régle. Philander dit qu'il y a deux sortes » de *cimaises* doriques; l'une faite de la moitié » d'une scotie, que nous appelons un cavet; » & l'autre qui est faite d'un quart de rond, » qui est l'*Astragale Lesbien*, selon Baldus: il » nomme aussi *cimaise Lesbienne*, le talon ou » *gueule renversée*. » Voyez d'*Aviler*.

CIMARRE, *f. f.* Sorte de robe de femme,

ample & longue. Il y a des pays où l'on donne le même nom à la robe noire d'un Ecclésiastique, qu'il met par dessus sa foutane, & qui est ouverte par devant.

CIMBALARIA, *f. f.* Plante qui est une espèce de linair qui croît sur les murailles & sur les mafures. Cette herbe est excellente pour la gravelle. Faites boiillir une poignée de cette herbe dans une pinte d'eau autant de tems qu'il en faut pour faire cuire un œuf, coulez cette eau & donnez-en un verre au malade de tems en tems, ou dans sa boisson, il fera soulagé. On en peut même donner à des enfans de deux ans.

CIMBALE, (CYMBALE,) *f. f.* [*Cymbalum.*] Instrument qui d'ordinaire est fait d'airain, en forme triangulaire, au travers duquel il y a de petits anneaux qu'on touche d'une verge de même métal. (Toucher les cimbales.)

Le mot, *Cimale*, est féminin. *Ménage, Observ. ch. 74.*

Cimale. Terme d'*Organiste*. Jeu harmonieux qu'on mêle avec le plein jeu.

CIMBRES, *f. m. plur.* [*Cimbri.*] Peuples de la Cherfonnése Cimbrique, dans la partie Occidentale du Dannemarck, aujourd'hui le *Jutland*.

CIME, *f. f.* [*Cacumen, vertex, culmen.*] Ce mot vient de l'Italien ou de l'Espagnol *cima*. Il signifie, au propre, la partie la plus élevée d'une chose qui est haute, comme d'une montagne, d'un clocher, de quelque grand arbre, &c. (Grimper sur la cime d'une montagne.)

Elle-même, aux cerfs pourchassez
Prépare de profonds aziles,
Sur la cime des monts glacez,
Contre les chiens les plus agiles.

Gomb. Poës. 3. p.)

* Ils se croient à la cime du bonheur. *God.*

CIMENT, *f. m.* [*Arenatum, intrita.*] C'est un composé de chaux, de tuile cassée, & d'eau. Sorte de mortier propre à lier les pierres dans les bâtimens. (Bon ou méchant ciment. Faire du ciment. Les paveurs se servent de ciment pour paver.)

Ciment. Les Verriers-faïenciers appellent ainsi une composition de chaux vive, de farine de seigle, de blanc d'œuf, & d'eau falée, dont ils se servent pour rejoindre les pièces du verre, de la faïence & de la porcelaine fine. Elle sert aussi pour toute sorte d'ouvrages de terre. Il y a encore un autre *ciment* propre aux mêmes usages, qui est fait de chaux vive pulvérisée, de deux fois autant de brique passée au tamis, détrempee avec de l'huile de noix.

Ciment. [*Malthæ genus.*] Terme d'*Orfèvre* & de *Metteur en œuvre*. C'est un composé de brique, de poix résine, & de cire, dont on se sert pour tenir ferme la besogne qu'on veut polir, graver, ciseler, &c.

* *Ciment*, en morale, signifie ce qui fait la liaison entre des personnes. (La vertu est le meilleur ciment qui puisse lier les amis ensemble.)

* On dit qu'une affaire est faite à chaux & à ciment, quand elle est bien assurée, & qu'on croit qu'elle durera long-tems.

CIMENTER, *v. a.* [*Siguinum opus facere.*] Accomoder avec du ciment. Se servir d'une chose pour en lier d'autres, & cela au lieu de ciment. (Cimenter les pierres d'un bâtiment. Cimenter le bassin d'une fontaine. Cimenter le pavé de bitume.)

* *Cimenter.* [*Firmare, vincire, astringere.*]
Ce mot se dit au figuré, pour dire, *lier, joindre*
& *affermir.* (L'amitié de ces personnes a été
cimentée par des alliances réciproques. Le sang
des Martirs a cimenté la foi de l'Eglise Chrétienne.

Mais un Roi, vraiment Roi, qui sage en ses projets,
Du bonheur du public ait cimenté sa gloire,
Il faut, pour le trouver, courir toute l'histoire.
Despréaux.)

CIMENTEUR, *f. m.* [*Cimentarius.*] Artisan
qui bat & fait le ciment.

CIMETERRE, *f. m.* [*Gladus falcatus, acinaces.*]
Sorte d'épée large dont les Anciens Perles se
servoient. (Darius portoit une ceinture d'or,
d'où pendoit un cimetterre, qui avoit un fourreau
couvert de pierres précieuses. *Vaug. Quint. Curt.*)

CIMETIÈRE, *f. m.* [*Cœmeterium, sepulchretum.*]
Ce mot vient du Grec, *κοιμητήριον, dormitorium,*
lieu où l'on dort. (Le cimetièrre est le lieu où
l'on enterre les morts. Chaque Paroisse a son
cimetièrre.)

Ce terme ne sonne jamais bien, ni en prose,
ni en vers. Malherbe, dans un fragment sur la
prise de la Rochelle, dit :

La Rochelle est en poudre, & ses champs désertez
N'ont fait que des cimetièrres
Où gissent les Titans qui les ont habitez.

Mais ce n'est pas un exemple à suivre. Les
cimetièrres ont toujours été regardez comme des
lieux d'asile, & que l'on ne peut violer sans
profanation digne d'une peine très-sévère. Les
premiers Chrétiens prévenus d'un sentiment de
respect & de religion, y passoient les nuits à
prier, & à invoquer les Bienheureux que l'on
y avoit enterrez : mais la licence des festins
que l'on y faisoit, obligea les Conciles & les
Empereurs, d'abolir ces veilles, qui deshonoreroient
les morts & les vivans : ils y furent encore portez
plus fortement par l'abus que quelques Magiciens
y commettoient, en évoquant les morts par
des cérémonies pieuses en apparence, mais très-
criminelles dans le fond : ce fut principalement
par ce motif, que les Pères du Concile d'Elvire
firent ce Canon, par lequel ils défendirent d'avoir
des cierges allumez dans les *cimetièrres* pendant le
jour : *Inquietandi autem Sanctorum spiritus non
sunt* ; ce sont les termes du Concile, qui ont été
mal entendus par plusieurs Auteurs, lesquels se
font imaginé que les Pères de ce Concile ont
cru que les ames des défunts erroient dans les
cimetièrres, & qu'on troubloit leur repos par
ces cérémonies superstitieuses : mais l'intention
du Concile a été de chasser des *cimetièrres* les
évocations des morts, comme étant très-
criminelles ; *inquietare* signifant en cet endroit,
*évoquer, rapeller à la lumière ceux qui en ont été
privez.*

* *Cimetièrre.* Lieu où il meurt beaucoup de gens.
(L'Italie étoit autrefois le cimetièrre des François.)
On dit que les jeunes Médecins font les *cimetièrres*
bossus ; pour dire, qu'étant ignorans, n'ayant
pas de l'expérience, il font mourir plusieurs
personnes. A cet égard, il en est des vieux
Médecins, à peu près, comme des jeunes.

CIMIER, *f. m.* [*Lumbus.*] Ce mot se dit en
parlant de beuf, & veut dire, la chair qui est
sur la croupe du beuf, & qu'on coupe en rond.
(C'est du beuf de cimier.)

Cimier. [*Pars bovina coxendicis.*] C'est la croupe
des bêtes fauves, comme du cerf, du daim

& du chevreuil. Ainsi on dit, *C'est un cerf qu'à
quatre doigts de venaison sur son cimier.*

Cimier. [*Imposita summæ galeæ figura.*] Terme
de *Blason.* Figure ou ornement qu'on portoit sur
le haut du casque. (Alexandre le Grand portoit
pour cimier la tête d'un bélier. *Colomb.*)

CIMOLIE, *f. f.* [*Terra cimolia.*] Sorte de
terre dont parle Dioscore, & qu'on trouve dans
une des Isles Cyclades apellée Cimole. Elle tire
sur la couleur de pourpre, & sert à résoudre
les parotides, les tumeurs des testicules, & les
enflures de jambe ; elle est aussi propre à apaiser
la douleur de la brûlure. C'est aussi une terre
qui se trouve au fond des auges des Emouleurs ;
elle sert aux mêmes usages.

C I N.

CINABRE, *f. m.* [*Cinnabaris.*] Vermillon.
(Broïer, purifier le cinabre.) On croit que c'est
le *Minium* des anciens. Il y a un *Cinabre artificiel*,
qui se fait par un mélange de mercure & de soufre
sublimez & réduits en poudre.

CINCENELLE, *f. f.* [*Funis nauticus.*] Terme
de *Navigation.* Corde de médiocre grosseur, qui
sert aux Bateliers à remonter leurs coches &
bateaux. C'est une espèce de petit cable.

CINÉRATION, *f. f.* [*Solutio in cineres.*]
Terme de *Chimie.* C'est la réduction du bois
ou autres corps combustibles en cendres par la
violence du feu.

CINÉRIER, *v. a.* [*Cinesfacere.*] Réduire un
corps en cendres par la violence du feu.

CINGLAGE, *f. m.* [*Spatium quo navis decurrit.*]
Terme de *Marine.* Le chemin qu'on croit qu'un
vaisseau fait en vingt-quatre heures.

CINGLEAU, *f. m.* Terme d'*Architecture.*
C'est une espèce de cordeau, qui sert pour
trouver & décrire la diminution des colonnes.

CINGLER, *v. n.* [*Passis velis inveli, ferri.*]
D'autres écrivent *Singler*, dérivant ce mot de
sigla, une voile de vaisseau. Terme de *Mer.*
C'est faire route ; c'est aussi, aler à toutes voiles.
(Il cingla avec cent voiles vers les Isles. *Vaug.
Quint. Curt. l. 4.*)

La pluie a toujours beau cingler,
Il ne faut pas laisser d'aler.
Perraut.)

Messieurs de l'Académie écrivent *Cingler* dans
la dernière édition de leur Dictionnaire.

Cingler, v. a. [*Virgam, flagellum incutere.*]
Fouetter avec une houffine, une corde.

Cingler. Se dit aussi d'un vent froid. (Le vent
cingle le visage.) On le dit encore de la grêle,
de la neige, de la pluie.

CINIQUE, (CYNIQUE,) *f. m.* [*Cynicus.*]
Philosophe ancien de la secte d'Antisthène, &
qui étoit d'une humeur fatirique & mordante.
(Diogène étoit un fameux Cinique.) Voyez
Laërce, des vies des Philosophes.

Cinique, adj. [*Cynicus.*] Du mot Grec *κύων* ;
chien. (Philosophe cinique.) On donne quel-
quefois cette épithète à des expressions trop
hardies, comme a fait M. Despréaux, en parlant
du Poète fatirique Régnier.

(Et si du son hardi de ses rimes ciniques,
Il n'alarmoit souvent les oreilles pudiques.)

On a fait des Philosophes *Ciniques* des portraits
fort différens, & très-oposez entre eux. On peut
consulter

consulter sur cela les Dictionnaires historiques, & mieux encore Epictete, dans son Manuel; Lucien, dans ses Dialogues; Suidas, dans son Lexicon, & ceux qui ont écrit les vies des anciens Philosophes.

CINNAMOME. Epicerie, qu'on nomme plus communément *Canelle*.

CINQ. [*Quinque*.] Nom de nombre indéclinable. (Ils étoient cinq. Les cinq sens de nature. Les cinq doigts de la main. Cinq cens.)

Quoi, cinq actes devant Notaire,
Pour cinq filles qu'il faut pourvoir,
O Ciel! peut-on jamais avoir
Opéra plus fâcheux à faire?
Quinaut.)

CINQUANTAINE, *f. f.* [*Quinquagenarius numerus*.] Le nombre de cinquante. (Il a gagné une cinquantaine de pistoles.)

CINQUANTE. [*Quinquaginta*.] Nom de nombre indéclinable. (Il y en demeura cinquante sur la place.)

CINQUANTENIER, *f. m.* [*Dux quinquagenorum Equitum*.] Officier qui exécute les ordres de la Ville, qu'il reçoit du Quartenier pour les faire savoir aux Bourgeois. Chaque Quartenier a sous lui deux *Cinquanteniers*.

CINQUANTIÈME. [*Quinquagesimus*.] Adjectif de nombre ordinal. (Il est le cinquantième. Elle est la cinquantième.)

Cinquantième, est quelquefois substantif, & signifie la cinquantième partie d'un tout. (Avoir un cinquantième dans un fond.) Il en est de même des autres nombres ordinaux. On dit, *Avoir un cinquième, un sixième, un dixième, un vingtième, & ainsi des autres.*

CINQUENELLE, *f. f.* [*Funes trahendis muralibus machinis*.] Terme d'Artillerie. Tous les longs cordages de l'artillerie. Voyez l'*Instruction pour les Gardes-Magasins de l'Artillerie*.

CINQUIÈME. [*Quintus*.] Adjectif de nombre ordinal. (Il est le cinquième: elle est la cinquième: en cinquième lieu.) Voyez *Cinquantième*.

CINQUIÈMEMENT, *adv.* [*Quintò*.] Ce mot ne se dit presque point; en sa place on dit, *en cinquième lieu*. *Vaug. Nouv. Remarq.*

CINTRE, *f. m.* [*Arcus quem structus fornix efficit*.] Terme d'Architecture. Trait ou figure qu'on donne à une voute, ou à une arcade.

Il y a plusieurs sortes de cintres expliqués par d'Aviler. *Cintre surbaissé*, celui dont le trait est une demi-ellipse, & qui par conséquent, est plus bas que le demi-cercle. *Cintre surmonté*, celui dont le trait est plus haut que le diamètre du demi-cercle. *Cintre rampant*, celui qui est tracé au simbleau par des points cherchés suivant le rampant d'un escalier, ou d'un arc-boutant. *Plein cintre*, lorsque le trait est un demi-cercle parfait.

Cintre, *f. m.* [*Arcus ligneus struendo desuper fornici accommodatus*.] C'est aussi un ouvrage de charpente qui est disposé pour bâtir dessus quelque arc ou quelque voute, & en soutenir les pierres, en attendant que les clefs y soient mises pour les fermer. (Ce cintre n'est pas assez fort. Ce cintre est bon, & capable de soutenir l'Architecture qu'on fera dessus.)

CINTRE. [*Vinctus circulis aut hemicyclis*.] Terme de Blason. Globe ou monde impérial entouré d'un cercle ou d'un demi-cercle en forme de cintre.

CINTRER, *v. a.* [*Concamerare*.] C'est mettre

la charpente qu'on a faite exprès pour soutenir l'Architecture qu'on fera dessus. (Cintrer un arc: cintrer une voute.)

C I O.

CION, SION, ou SCION. Voyez *Sion*.

C I P.

CIPPE, *f. m.* Terme d'Architecture. Demi-colonne sans chapiteau, sur laquelle on gravoit autrefois des inscriptions.

CIPPOLINE, (*CIPOLLINI*), *f. m.* On appelle ainsi une sorte de marbre, qu'on tire des montagnes de Carrare en Italie.

CIPRÈS, ou CYPRÈS, *f. m.* [*Cupressus*.] Arbre haut & droit, dont le bois dur & jaunâtre sent bon lorsqu'on le brûle. (On se sert de ciprès pour faire des navires. *Bochart*.)

On mettoit à la porte des personnes décédées; un ciprès pour avertir qu'il y avoit un mort dans la maison: on mêloit encore du ciprès avec d'autres bois dont on composoit les bûchers pour brûler les morts; c'est par cette raison que Virgile a dit *ferales cupressos*; & Horace, *invisas cupressos*.

CIQUE. Plante qui croît dans les lieux couverts & dans les prez. Il y a la grande & la petite. La première est résolutive, propre pour les schirres, pour les loupes naissantes, pour les duretez de la rate, du foie, du mésertere, étant appliquée sur la tumeur.

CYPRIEN, *f. m.* [*Cyprianus*.] Nom d'homme.

C I R.

CIRAGE, *f. m.* [*Ceratura*.] Composition de cire, de suif, & de noir de fumée, de térébentine de Venise, de blanc de plomb, & d'autres ingrédients qu'on fait bouillir pour cirer les botes, les gros souliez, &c.

Cirage, *f. m.* [*Ceratura*.] Ce mot se dit parmi les *Cordonniers*, & signifie *cirure*, ou *cire fonduë appliquée sur le cuir*. (Faire du cirage. Ces souliez ont besoin d'un bon cirage. Il faut passer un cirage sur ces botes.)

Cirage. [*Pictura monochromatos*.] Terme de Peinture. Sorte de camaïeu qui est peint d'une couleur tirant sur la couleur de cire.

CIRCÉE, *f. f.* [*Circea lutetiana*.] Plante qui croît dans des lieux humides & dans les bois.

CIRCONCIRE, *v. a.* [*Circumcidere*.] On conjugue, *je circoncis*, au singulier; & au pluriel, *nous circonçons*, *vous circonçisez*, *ils circonçisent*. Couper la peau du prépuce de l'enfant mâle qui a huit jours, ou celle d'un homme. (Circoncire un enfant. Les Juifs & les Mahométans circonçisent leurs enfans & les hommes qui embrassent leur religion. Les Etiopiens ont la circonçision, & même ils circonçisent les femmes. Voyez *Peroniam*, chap. 4.)

Amurat I. fut le premier des Sultans qui se fit solennellement *circoncire*.

CIRCONCIS, *adj. & f. m.* [*Circumcisus*.] Enfant mâle, ou homme à qui on a coupé la peau du prépuce. (Les Juifs & les Mahométans sont circonçis, & se distinguent par là des peuples incirconçis.) La circonçision est pratiquée, de toute ancienneté, dans presque toute l'Afrique.

CIRCONCISEUR, *f. m.* [*Qui circumcidit*.] Celui qui circonçit, soit Juif ou Mahométan, &c.

CIRCONCISION, *f. f.* [*Circumcisio.*] Cérémonie des Juifs par laquelle on coupe le prépuce de l'enfant mâle qui a huit jours. Fête que l'Eglise célèbre le premier jour de l'an en mémoire de la *Circoncision* de Jesus-Christ. Estampe qui représente le mystère de la *Circoncision* de Jesus-Christ. Les Mahométans pratiquent aussi la même cérémonie. Les Egiptiens l'ont pratiquée, & l'on en voit des traces parmi d'autres peuples.

Circoncision, au figuré, signifie *retranchement*. (Il faut circoncire ses passions. La circoncision des passions est nécessaire au salut.) On le dit aussi des ouvrages d'esprit. *Il y a bien des circoncisions à faire dans ce discours, dans ce Poëme, &c.*

CIRCONFÉRENCE, *f. f.* [*Circumductio, circumductus.*] Ce mot vient du Latin *circumferentia*, & est ordinairement un terme de *Géométrie*; il signifie en général le tour de quelque chose, le contour d'une figure plane ou solide, & en particulier, il se dit de la ligne qui enferme un cercle, & de la surface convexe d'une sphère ou globe. (Les lignes qu'on tire du centre à la circonférence, sont toutes égales. L'angle du centre est toujours double de l'angle à la circonférence.) On dit, *que les Cieux enferment toutes choses dans leur vaste circonférence.* On dit aussi, *que le sang circule du centre à la circonférence, &c.*

CIRCONFLEXE, *adj.* [*Circumflexus accentus.*] Terme de *Grammaire*. Un accent circonflexe se marque ainsi, î, â, ê, &c. & il fait connoître que la syllabe est longue.

CIRCONLOCUTION, *f. f.* [*Circumlocutio, circuitio.*] Sorte de périphrase. (User de circonlocution. *Despr. Longin, c. 24.*)

CIRCONSCRIPTION, *f. f.* [*Circumscriptio.*] Espace circonscrit & limité, lequel borne & environne un espace plus petit, ou un corps.

CIRCONSCRIRE, *v. a.* [*Circumscribere.*] Ce mot signifie en général décrire autour. Borne, limiter. Et en terme de *Géométrie*, l'on dit, *circonscire un cercle autour d'un triangle, ou autre figure poligone. Circonscire une figure autour d'un cercle.* On dit, *qu'une figure est circonscrite à un cercle*, quand tous les côtes de la figure touchent le cercle, & qu'un cercle est circonscrit à une figure, quand il passe par les points de tous les angles de la figure.

CIRCONSPECT, CIRCONSPECTE, *adj.* [*Circumspectus, consideratus.*] Prudent, sage. (Soiez circonspect, adroit & prudent, mais ne soiez jamais fourbe. *Rendre circonspect. Boss. Hist. Universelle.* L'honnête homme est modeste & circonspect; il remarque les défauts d'autrui, & n'en parle jamais. *S. Evremont.*)

CIRCONSPÉCTION, *f. f.* [*Circumspectio, consideratio.*] Prononcez *circonspection*. Prudence, retenuë. (Parler avec circonspection. *Abl. Je vous dirai avec la même circonspection que je me passerai aisément de cela. Balzac, Lettre à Chapelain, l. 5. lettre 3.* L'amitié s'acommode aussi peu des grandes circonspections que des sévérités de la Justice. *S. Evremont.*)

☞ La *circonspection* est principalement dans les discours; la modération dans les passions; la retenuë, dans les actions; les égards & les ménagemens sont pour les personnes, avec cette différence, que les égards sont plus pour l'état & pour la qualité des personnes, & que les ménagemens regardent plus particulièrement leur humeur & leurs inclinations. *Abé Girard, Justesse de la langue Françoisé.*

CIRCONSTANCE, *f. f.* [*Circumstantia.*] Tout ce qui accompagne quelque action, ou qui la rend moins ou plus considérable. (C'est une circonstance aggravante, fâcheuse. S'arrêter aux circonstances du tems. *God.*)

En stile de *Pratique*, on dit, en parlant d'un procès, *qu'il est renvoïé avec toutes les circonstances*; c'est-à-dire, avec toutes les questions qui en dépendent & qui en peuvent naître.

CIRCONSTANCIER, *v. a.* [*Circumstantias explicare.*] Dire les circonstances. Marquer les circonstances. (Circonstancier un fait. Circonstancier une chose.)

CIRCONVALATION, (**CIRCONVALLATION**,) *f. f.* [*Circumunitio, valli circumductio.*] Terme de *Guerre*. Ligne pour défendre le camp contre les ennemis qui viennent de la campagne. (Faire tirer une circonvallation. *Abl. Arr. l. 2.*)

† **CIRCONVENIR**, *v. a.* [*Circumvenire.*] Ce mot n'est usité qu'au *Palais*, & il signifie, *tromper. Surprendre quelqu'un dans un traité.*

† **CIRCONVENTION**, *f. f.* [*Circumventio, deceptio.*] Terme de *Palais*. Tromperie.

CIRCONVOISIN, CIRCONVOISINE, *adj.* [*Vicinus, propinquus, finitimus.*] Qui est autour, auprès. (Un lieu circonvoisin.)

CIRCONVOLUTION, *f. m.* [*Circumvolutio.*] Terme d'*Architecture*, qui se dit des tours de la ligne spirale de la volute ionique. On dit aussi, *les circonvolutions de la Lune.*

CIRCUIRE, environner. Ce mot n'est plus en usage.

CIRCUIT, *f. m.* [*Circuitus, ambitus.*] Tout le tour de quelque lieu. Sorte d'enceinte. (Faire un circuit. * Un long circuit de paroles.)

CIRCULAIRE, *adj.* [*Rotundus, in circum flexus.*] Qui va en circuit. (Ligne circulaire.)

* *Lettre circulaire.* [*Circulares, encyclica littera.*] Lettres qu'on envoie à plusieurs personnes, & en divers lieux de quelque país.

CIRCULAIREMENT, *adv.* [*In orbem, circulatim.*] D'une manière circulaire, en rond. (Un rouë se meut circulairement sur son essieu.)

CIRCULATION, *f. f.* [*Circulatio.*] Terme de *Médecine*. Mouvement progressif que fait le sang des artères dans les veines, & des veines dans les artères.

Harvée Docteur Anglois a le premier découvert la circulation du sang en 1628. quoique d'autres croient que ce fut Fra-Paolo qui n'osa pas en parler de peur de l'Inquisition.

On dit figurément, *Circulation de l'argent*, pour signifier le mouvement de l'argent qui passe d'une main en une autre, & qui le fait rouler dans le commerce. On dit dans le même sens, *la circulation des espèces.* Et aussi, *l'argent circule, les espèces circulent.* Plus le commerce est florissant, plus il se fait de *circulation* d'argent, plus les espèces circulent. L'industrie des Financiers attire l'argent de toutes les extrêmités au centre, leur luxe le fait refluer du centre aux extrêmités. Ne voit-il pas une *circulation* bien entenduë ?

Circulation, *f. f.* [*Vasa stillandis per circulationem corporibus.*] Terme de *Chimie*. Distillation réitérée plusieurs fois.

CIRCULATOIRE, *adj.* [*Circulatorius, vasa stillandis per circulationem corporibus accommodata.*] Terme de *Chimie*, qui se dit des vaisseaux qui servent à faire la distillation par la circulation. (Le pélican & les jumeaux sont des vaisseaux circulatoires.) Voyez *Lémery*.

CIRCULER, *v. a.* [*Circularé.*] Distiler plusieurs

fois dans le vaisseau qu'on appelle *Pélican*, ou dans quelque autre qui fait le même effet.

Circuler, *v. n.* Ce mot se dit du sang, & signifie se mouvoir vers le cœur, où il entre par la veine cave, qui le décharge dans sa cavité droite, d'où il passe dans la veine artérielle, dans la véneuse, & de là dans la cavité gauche du cœur, d'où il est porté jusques aux extrémités du corps par le tronc & les rameaux de la grande artère. (Le sang ne fait que circuler.) On le dit aussi de l'argent, & des billets: *Faire circuler des billets*; c'est leur donner cours dans le commerce. Voiez *Circulation*.

CIRCUMINCESSION, *s. f.* [*Circuminceffio.*] Terme dont on se sert en *Théologie*, pour exprimer dans le mystère de la Trinité l'existence des Personnes divines les unes dans les autres.

CIRCUS. Oiseau de proie, aussi gros qu'un Milan, qui se tient sur le bord de la mer. On dit que la graisse est émolliente, résolutive, nervale; & que ses excréments sont résolutifs & fudorifiques.

CIRE, *s. f.* [*Cera.*] Ouvrage d'abeille, lequel renferme le miel lorsqu'il est dans les ruches. (Cire jaune, cire blanche. Blanchir de la cire.) La plus belle cire, & la plus blanche qui soit, vient aussi d'un arbre, par le moyen d'un très-petit animal, qui est toujours en mouvement, & qui perce l'écorce des arbres, & qui convertit par une vertu admirable le suc des arbres en cire blanche comme la neige. Voiez *la nouvelle Relation de la Chine*.

Cire vierge. [*Cera flava.*] C'est la cire qu'on tire des ruches, sans qu'elle ait été fondue sur le feu.

Cire-verte. Cette cire, anciennement connue par les Anglois, vient d'une espèce de laurier très-commun sur les côtes de la Louisiane, dont la graine est couverte d'une gomme cireuse, laquelle, tenue pendant quinze ou seize heures dans une chaudière d'eau bouillante, rend par extraction une *cire-verte* qu'on peut faire blanchir, attendu que cette couleur verte n'est chez elle qu'un corps étranger qui se dissipe à la rosée. Sa qualité, quoique friable, pourroit, dit-on, être bonne à faire de fort belles bougies de table. On ajoûte, qu'on a lieu de présumer que cette plante, ainsi que sa graine, a quelques vertus médicinales. Voiez un *Mémoire sur cela dans le Mercure de France, Février 1750*.

On dit, *Mou comme de la cire. Il fond comme la cire au soleil*. Au figuré, cela se dit de la docilité: *Ce jeune homme est une cire mole, on le tourne comme on veut*.

☞ Nos pères se plaisoient à des allusions bien fades; en voici un exemple. Brantôme, dans la vie d'Henri II. dit qu'on acusoit ce Prince d'une extrême prodigalité pour la Duchesse de Valentinois, & pour preuve, il cite ce Madrigal:

Sire, si vous laissez, comme Charles désire,
Comme Diane fait, par trop vous gouverner,
Fondre, pétrir, molir, refondre, retourner,
Sire vous n'êtes plus, vous n'êtes plus que cire.

Les Païens faisoient de petites figures de cire, qu'ils divinisoient à leur fantaisie. Anacréon aiant acheté un Amour de cire, il lui dit dans une de ses Odes: *Mon petit Amour, songez à m'enflâmer au plutôt, sinon je vous jetterai au feu*. Nos pères ont dit, *Un nez de cire*, pour exprimer un nez bien formé.

De son nez ne vous sçai que dire
Fors que mieux fait, ne fut de cire.
Le Roman de la Rose.

On le dit encore dans la conversation familière. *Etre jaune comme cire*; c'est avoir la jaunisse. On dit aussi proverbialement & figurément d'un habit bien fait, & qui est juste à celui qui le porte, *Il lui vient comme de cire*.

☞ Il y a, dans quelques Diocèses, un droit de cire, que les Curez paient à la Cathédrale pour fournir au luminaire. Les Auteurs de la basse Latinité l'appellent *Ceragium*. Voiez *Spelman*.

† * *Cire*. Chassie. (Ses yeux sont investis de cire. *Main. Poësies.*)

Cire des oreilles. [*Cerumen.*] Humeur épaisse, onctueuse, visqueuse, jaune & amère, qui se sépare du sang dans le conduit de l'oreille par le moyen de petits grains glanduleux qu'on nomme *glandes cérumineuses*.

Cire. [*Cera signatoria.*] Composition de gomme laque, de gomme d'Espagne, de sucre & de vermillon, & qu'on forme en petits bâtons, & dont on se sert pour cacheter des lettres en fondant le bâton de cire à la chandèle. (Cire rouge, bleue, verte, noire, dorée. Cire d'Espagne. Faire, composer, tirer de la cire d'Espagne.) Ceux qui font de cette sorte de cire, s'appellent *Ouvriers en cire d'Espagne*.

CIRER, *v. a.* [*Cerare, cerâ circumlinire.*] Tremper dans quelque cirage. Apliquer le cirage sur le cuir. Froter de cire. (Cirer une paire de botes, une paire de souliers: cirer un bout d'argent: cirer de la toile, &c.)

Cirer. [*Incerare.*] Terme de *Tailleur*. Froter le fil avec de la cire. (Cirer le fil.) Il se dit aussi des étofes qu'on a coupées, auxquelles on applique de la cire avec une bougie, de peur qu'elles ne se défilent avant qu'on les coufe. Voiez *Bougier*.

CIRIER, *s. m.* [*Operum à cera fîctor, opifex, propola.*] Celui qui vend & fait toute sorte de cierges & de bougies.

CIROËNE, *s. m.* [*Cerotum.*] Espèce d'emplâtre que l'on applique sur les membres foulés ou blessés par quelque contusion sans qu'il y ait ouverture. (Mettre un bon ciroëne sur la partie ofensée. L'emplâtre de Baïeul est un bon ciroëne. *Acad. Franç.*) On fait venir ce mot de *κίρος*, cire, & de *ὄστος*, vin; parce qu'on détrempeoit avec le vin les drogues qui entroient dans le ciroëne.

CIRON, *s. m.* [*Minutissimus vermiculus.*] Petit ver rond & blanc qui est engendré d'une humeur âcre, qui s'atache principalement à la main, & qui cause une démangeaison. On dit aussi d'un cheval, qu'il a des cirons. On remarque qu'il a des cirons dessus, dessous, & au dedans des lèvres, quand il se frote continuellement les lèvres contre la mangeoire, parce qu'elles lui démangent. On nomme encore *ciron*, la petite empoule qu'un ciron fait venir à la main. (Percer un ciron; créver des cirons.) Au figuré, on dit de tout ce qui est fort petit, qu'il n'est pas plus gros qu'un ciron.

CIRQUE, *s. m.* Il vient du Latin *circus*. Endroit de l'ancienne Rome, large & spacieux, entouré d'amphitéâtres très-propres à différentes sortes de personnes, embéli d'un obélisque & de colonnes, & destiné à divers spectacles, à des courses, à des chasses, & à des combats de bêtes avec des hommes. Le Cirque de Rome le plus magnifique, par la grandeur & par ses ornemens, étoit le grand Cirque, *Circus maximus*, bâti par Tarquin l'ancien, & augmenté par Jule-César & par Auguste; il pouvoit contenir soixante-dix mille personnes assises. Ces Cirques

étoient quelque chose de beau & de commode, & les estampes que l'on en trouve en divers livres particuliers, le disent assez. Le grand Cirque étoit consacré au soleil, comme au père de la lumière, & au Dieu dont on avoit le plus besoin dans les jeux que l'on faisoit. Voyez ceux qui ont écrit des *Antiquitez Romaines*, & des *usages des Romains*.

CIRSAKAS. Etofes des Indes, presque toutes de coton, avec mélange de très-peu de soie.

CIRSIUM, *f. m.* Plante qui a assez de ressemblance au chardon & au jacea, excepté qu'elle n'a point la tête épineuse. La plante de *Cirsium* est détersive, apéritive, résolutive, propre pour adoucir & apaiser les douleurs des varices, étant pilée & appliquée dessus.

CIRSOCÉLE, ou VARICOCÉLE, *f. m.* [*Tumor scroti.*] Hernie variqueuse. Terme de Médecine. Dilatation des veines spermatiques causée par un sang grossier & épais. Ce mot est composé de *κιστος*, varice, & de *κληη*, hernie.

CIRURE, *f. f.* [*Ceratura, ceræ obductio.*] Cirage appliqué sur le cuir. (Une belle, une bonne cirure.) Enduit de cire préparée.

C I S.

CISAILLER, *v. a.* [*Oram nummi forfice incidere.*] Couper avec des cisailles. (Quand on porte à la monnoie une pièce légère ou altérée, il la faut cisailier à l'instant pour l'ôter du commerce.)

CISAILLES, *f. f. plur.* [*Forfices.*] Fort gros ciseaux dont les Chaudronniers, les Épingliers, &c. coupent le métal.

Cisailles. On le dit aussi de ce qui reste des lames d'or, d'argent & de cuivre; après que les ouvriers des monnoies en ont taillé des flaons au coupoir.

CISALPIN. [*Cisalpinus.*] Qui est en deçà des Alpes. (Gaule Cisalpine & Transalpine.)

CISEAU, *f. m.* [*Scalprum fabrile.*] Instrument d'acier dont on se sert pour travailler sur la pierre, & pour ciseleur.

(Là, vous vous hausserez pour contempler les Dieux,
Qu'a sçu tirer du marbre un ciseau curieux.
Abé Régnier.)

Ciseau. Instrument de Charpentier, qui sert à tailler le bois.

Ciseau de lumière, pour percer le bois.

Ciseau ébauchoir, pour ébaucher les mortoises.

Ciseau à fiches, pour ferrer les fiches dans le bois.

CISEAUX. [*Forficula.*] Instrument d'acier à deux branches & à deux taillans, dont on se sert pour couper de la toile & du drap, & autres choses qui ne sont pas dures.

Ciseaux à froid. Ce sont ceux qu'on emploie pour couper le fer à froid. On appelle aussi *ciseaux*, les tranches pour fendre le fer à chaud.

On dit poëtiqument, *le ciseau*, & *les ciseaux de la Parque*.

CISELER, CIZELER, *v. a.* [*Cælare.*] Prononcez *cislé*, ou *cizlé*. Terme d'Orfèvre qui *cislé*. C'est travailler sur le métal, & le repousser de la même pièce avec le marteau & le ciselet, & y faire toute sorte de figures agréables, & tout ce que la justesse de l'art prescrit. (Ciseler un ouvrage de relief: ciseler un ouvrage en relief.)

Ciseler, ou *Cizeler*, *v. a.* [*Incidere.*] Terme de *Découpeurs*. Il ne se dit qu'en parlant de

velours. C'est découper avec agréments, & en manière de fleur, le dessus du velours avec la pointe du ciseau. (Ciseler du velours.)

CISELET, ou CIZELET, *f. m.* [*Scalpellum.*] Prononcez *cislet* ou *cizlet*. Terme d'Orfèvre qui *cislé*. C'est une sorte de petit outil de fer délié, & environ grand comme le doigt, dont l'Orfèvre ciseleur se sert pour cizeler. (On cislé avec le marteau & le cizelet.)

Ciseleur, ou *Cizeleur*, *f. m.* [*Cælator.*] Prononcez *Cizleur* ou *Cisleur*. C'est une sorte d'Orfèvre qui cislé le métal avec le cizelet & le marteau, & qui y forme avec ces outils des figures naturelles & agréables, & autres choses que l'art demande. (Un bon ciseleur, un fameux, un habile, un excellent Ciseleur.)

Ciseleur, ou *Cizeleur*. [*Incisor.*] C'est l'un des titres que les Découpeurs ont dans leurs lettres de maîtrise. Ils s'y nomment *Maîtres Découpeurs*, *Egratigneurs*, *Gofreurs* & *Ciseleurs en drap de soie*. Desorte qu'en terme de Découpeur, *Ciseleur* signifie l'ouvrier qui découpe proprement & agréablement le dessus du velours avec la pointe du ciseau; mais en ce sens, le mot de *Ciseleur* ne se dit pas seul, & sans être accompagné de la suite, *Découpeur*, *Egratigneur*, *Ciseleur* & *Gofreur en drap de soie*.

CISELURE, CIZELURE, *f. f.* [*Cælatura.*] Ouvrage de Ciseleur, chose ciselée. (Une belle ciselure, une ciselure bien faite.)

Ciselure, *Cizelure*. Terme de *Tailleur de pierre*. Ce qui est fait sur la pierre avec le ciseau & le maillet.

CISOIR, CIZOIR, *f. m.* [*Forfex.*] Outil d'Orfèvre, qui est une espèce de ciseau propre à couper l'or & l'argent.

CISOIRE, *f. f.* Outil dont on se sert pour graver les poinçons, & les quarrez avec lesquels on fabrique les monnoies.

CISSOÏDE, *f. f.* Terme de *Géométrie*. C'est une ligne courbe.

CISTE, *f. m.* [*Cistus.*] Arbrisseau qui est de différentes espèces. Il y en a qui portent le *labdanum*, & d'autres qui n'en portent point.

CISTERCIEN, *f. m.* Religieux de l'Ordre de Cisteaux.

CISTIQUES, *adj. f.* Artères qui sont des rameaux de l'artère cœliaque, & qui y portent le sang: il y a des veines de même nom. *Dionis*.

CISTRE, *f. m.* [*Sistrum.*] Instrument de musique, qui a quelque chose du luth, & qui est fort commun en Italie. (Le cistre est composé du manche, du corps, & de quatre rangs de cordes, qui sont d'ordinaire de léton.)

C I T.

CITADELLE, *f. f.* [*Arx.*] Petite Forteresse qui commande à une grande Ville, & qui n'a point d'autres habitans que la garnison des soldats. (Une forte Citadelle.) On disoit autrefois *Citadin*.

CITADIN. Bourgeois, habitant d'une cité. Ce mot est encore d'usage en parlant des habitans de certaines Villes d'Italie, pour marquer ceux qui ne sont pas du corps de la noblesse. (Les Citadins de Venise. *Acad. Franç.*)

CITATION, *f. f.* [*Scriptoris testimonium, locus.*] Passage de quelque Auteur qu'on cite. (Marquer les citations des passages. *Pasc. l. 6.*)

Que tes citations soient courtes & ferrées,
Et n'en change jamais les phrases consacrées.
Villiers.)

Citation. [*In jus vocatio.*] Ce mot signifie une assignation devant un Juge Ecclésiastique.

CITÉ, *s. f.* Il vient du Latin *civitas*, & il signifie *Ville*; mais il ne se dit ordinairement qu'en parlant des places où il y a deux Villes, une vieille, & une autre qui a été bâtie depuis. Ainsi, on dit, *la cité de Paris*, c'est l'ancien Paris.

(Mais du discours, enfin l'harmonieuse adresse,
Rassembla les humains dans les forêts épars,
Enferma les *citez* de murs & de remparts.

Despréaux.)

La Sainte Cité. C'est la sainte Jérusalem.

CITER, *v. a.* [*Autorem laudare.*] Aléguer, apporter quelques passages d'Auteurs, ou quelques Auteurs graves. (Citer un passage d'Auteur. Voyez un peu quelles gens je vous cite.)

Citer, *v. a.* [*Diem dicere, vocare in jus.*] Donner assignation pour comparoir devant un Juge, ou pour se rendre en un lieu. (On cite à Malte tous les Chevaliers.)

Citer, *v. a.* [*Loqui de aliquo, nominare aliquem.*] Parler de quelqu'un, le nommer, le désigner simplement. *Citer son Auteur*; c'est nommer ceux de qui on tient une nouvelle. On dit, *vous pouvez me citer, ou ne me citez pas.*

CITÉRIEUR, **CITÉRIEURE**, *adj.* [*Citerior.*] Qui est en deçà. Qui est de nôtre côté, & plus proche de nous. (L'Inde citériëure est celle qui est en deçà du Gange.)

CITERNE, *s. f.* [*Cisterna.*] Réservoir d'eau de pluie pour boire. (Une grande citerne.) Ce mot vient de deux mots Latins, *cis terram*, qui signifient sous terre. On dit *citerneau*, pour signifier un petit lieu voûté à côté d'une citerne.

CITHARISER. Jouer du cistre, du luth, de la guitare, &c. Ce mot n'est plus en usage.

CITISE, (**CYTISE**), *s. m.* [*Cytisus.*] Arbrisseau dont il y a plusieurs espèces.

CITOÏEN, (**CITOYEN**), *s. m.* [*Civis.*] Ce mot se dit proprement en parlant des anciens *Citoïens* Grecs & Romains, & veut dire, qui jouïssoit du droit de bourgeoisie. (Ils le vinrent prier de leur rendre leurs *Citoïens* qu'il avoit fait prisonniers. *Abl. Arr. l. 1.* J'espère de vous faire voir qu'Archias est *Citoïen* Romain. *Patru.*)

Citoïen, se dit aussi quelquefois des enfans qui composent la famille.

(De voir autour de soi croître dans sa maison,
Sous les paisibles loix d'une agréable mère,
Des petits *citoïens* dont on croit être père.

Despréaux.)

Voyez *Bourgeois*.

CITOUART, **ZÉDOUART**, ou **ZÉDOIRE**. Graine aromatique, qui ressemble au gingembre, mais qui est de meilleure odeur & d'un goût moins âcre.

CITRE. Arbre d'Afrique, dont le bois sert à divers usages.

CITRIN, **CITRINE**, *adj.* [*Citrinus.*] Espèce de couleur jaune semblable à celle du citron. (Les urines des personnes saines doivent être citrines.)

CITRON, *s. m.* [*Malum citreum, malum medicum.*] Fruit de citronnier, qui a l'écorce ridée, raboteuse, de couleur d'or, & de bonne odeur. (Le citron mangé avec du sucre fortifie l'estomac. Le citron qui est mou, & qui a l'écorce déliée est bon, & il est meilleur que celui qui a l'écorce rude. Le citron qui a l'écorce épaisse a moins de jus que celui qui a l'écorce déliée.

Il y a des citrons aigres & des citrons doux. Il y a des citrons à écorce & dont on se sert pour confire.)

CITRON, [*Citrinus.*] Couleur de citron. (Cela est citron.)

CITRONAT, *s. m.* [*Mali citrea particula saccharo circumtecta.*] Confiture faite d'écorce de citron. C'est aussi une sorte de dragée, dans laquelle on enferme un morceau d'écorce de citron.

CITRONNÉ, **CITRONNÉE**, *adj.* [*Jus citrinum, liquor citrinus.*] Qui sent le citron. Qui a le goût de citron. Liqueur où l'on a mis du jus de citron. (Bouillon citronné. Tifanne citronnée.)

CITRONNIER, *s. m.* [*Citrus, malus medica.*] Arbre qui porte les citrons, qui a les branches souples, couvertes d'une écorce verte, & garnies d'épines, qui pousse des fleurs blanches, & qui a des fruits en tout tems. (Le citronnier vient en pleine terre dans les pais chauds & tempérés. Planter, élever, cultiver des citronniers dans des pots ou en des caisses.)

CITROUILLE, *s. f.* [*Cucurbita major.*] Plante qui fait une tige qui traîne par terre, qui produit une fleur jaune, & qui porte un fruit froid & humide, rond, pesant & couvert d'une écorce lisse, verte & blanche du côté qu'elle pose à terre.

† On dit au figuré, & dans le bas stile, en parlant d'une femme dont la taille est grosse & mal faite: *C'est une grosse citrouille.*

CIV.

CIVADE, *s. f.* Poisson d'étang, de mer, couvert d'une croûte, qui est de têt mou, & grand comme un doigt. (La civade a le corps moucheté & plusieurs petits piez. Sa chair est douce, & lorsqu'elle est cuite elle est rouge. *Rond.*)

CIVADIÈRE, *s. f.* [*Acclivis ad proram mali velum.*] Terme de *Mer*. C'est la voile du mâc de beaupré qui est sur la prouë.

CIVÉ, *s. m.* Ragoût qu'on fait avec le dedans & quelques pièces d'un lièvre.

CIVERAGE, ou **AVENAGE**, sont synonymes dans le Dauphiné. C'est ainsi qu'on appelle le droit que l'on paie pour le passage que le Seigneur acorde à ses sujets, & dont les Gentilshommes sont exemts. *Boissieux, de l'usage des Fiefs; part. 1. ch. 67.*

CIVES, *s. f. plur.* Petites pièces de bois taillées en rond, qu'on emploioit autrefois pour la fabrique des vitres.

CIVETTE, *s. f.* Sorte d'herbe qu'on mange en salade. C'est ce qu'on appelle aussi *cive*, dont il y a trois espèces, la *cive de Portugal*, la *grosse cive d'Angleterre*, & la *petite*, qui est la seule qu'on nomme *Civette*.

Civette. [*Feles odorata.*] Animal qu'on trouve aux pais étrangers: il est gros environ comme un renard, il est agréablement marqueté de taches noires sur un fond brun, ou blanc obscur. Son poil est mou, épais, d'une odeur suave. Ses dents sont âpres, & sa queue est fort longue.

Civette. [*Zibetta odoramentum.*] Odeur très-agréable, renfermée dans une manière de bourse qui est autour des aines de l'animal qu'on appelle *civette*. *Jouffon.* Mais *Marmol* croit que la *civette* n'est que l'odeur qui sort du corps de la *civette*. Voyez là-dessus le *Marmol d'Abblancourt*, t. 1. l. 1. c. 23.

CIVIÈRE, *f. f.* [*Brachiata crates.*] Instrument de bois propre à porter du fumier, des pierres & autres pareilles choses, qui a quatre bras, & est porté par deux hommes, ou qui a deux bras & une rouë, & qui est mené par une seule personne.

CIVIL, **CIVILE**, *adj.* [*Civilis.*] Qui regarde les peuples d'une même Ville, d'un même pais. (Droit Civil Romain. La société civile, guerre civile.)

Civil, *Civile*. Qui n'est pas criminel. (Affaire civile.)

Requête civile. [*Libellus supplex ad impetrandam judicatæ litis novam disceptationem.*] Terme de Palais. C'est une voie de droit, par laquelle on se pourvoit contre les Arrêts rendus injustement, &c. Voyez *Requête*.

Mort civile. [*Mors civilis.*] On appelle ainsi tout ce qui emporte un retranchement de la société civile, comme une condamnation aux galères, un bannissement perpétuel, &c. On le dit aussi de ceux qui se retirent dans les Monastères, & qui ont renoncé au monde. On dit aussi dans le même sens, *il est mort civilement*.

Civil, *Civile*. [*Comis, humanus, officiosus.*] Honnête, poli, qui a de la civilité. (Il est civil; elle est civile.) On dit, *la bonne éducation qu'on reçoit dans sa jeunesse, doit nous rendre polis & civils*.

CIVILEMENT, *adv.* [*Civiliter, comiter, humaniter, officiosè.*] D'une manière civile, avec civilité, honnêtement. (Il m'a reçu fort civilement. Il en a usé très-civilement avec eux.)

Civilement, *adv.* Signifie aussi, *en matière civile, en procès civil*. On dit, *procéder civilement, poursuivre civilement*. Voyez *Mort civile*, ci-dessus.

CIVILISER, *v. a.* [*Ad officii munus instruere.*] Rendre poli, civil, honnête. (La conversation des Dames l'a un peu civilisé.)

Civiliser. [*Causam ad cognitionis ordinariæ judicium transferre.*] Terme de Palais. Rendre civile une affaire criminelle. On dit, *qu'un procès a été civilisé*.

CIVILITÉ, *f. f.* [*Comitas, humanitas, civilitas.*] La manière de ne rien faire, & de ne rien dire que d'honnête & de bien à propos dans le commerce de la vie. Manière honnête & civile. (On doit traiter tout le monde avec civilité, user de civilité, enseigner la civilité. La civilité est différente parmi les Nations. La civilité doit être naturelle, polie, sage & judicieuse. Combler une personne de civilité. Faire mille civilitez à une personne. Il mérite toutes les civilitez qu'on lui fauroit faire.)

La *civilité* est un désir d'en recevoir, & d'être estimé poli. *La Rochefoucault*.

Civilité. [*Liber ad urbanitatem erudiens.*] Livre qui enseigne les règles de la civilité. (Une civilité Française.) Messieurs de Port-Royal ont écrit de la civilité.

CIVIQUE, *adj.* [*Corona civica.*] Couronne civique. Couronne de chêne qu'on donnoit à celui qui avoit conservé un citoïen, & tué au même tems un ennemi. On donna une couronne civique à Cicéron, parce qu'il avoit découvert la conjuration de Catilina. On donna une couronne civique à Auguste, qui à ce sujet fit battre de la monnaie avec cette devise: *Ob cives servatos*; c'est-à-dire, pour avoir sauvé les Citoïens.

CLABAUD, *f. m.* [*Clamofus canis.*] Chien courant dont les oreilles sont si grandes qu'elles lui passent le nez d'un demi pié. Prononcez *Clabó*.

† *Clabaud*. [*Stolidus, ineptus.*] Mot de la lie du peuple, qui signifie *sot, mal-fait, gros fat*. (Chien de coquin, quel clabaud est-ce là?)

† *Clabaud*. [*Petafus in partem alteram dependens.*] Mot de la lie du peuple qui se dit des méchans chapeaux, & qui veut dire, *qui baisse les bords*. (Son chapeau fait le clabaud.)

CLABAUDAGE, *f. m.* C'est le bruit que font plusieurs chiens qui clabaudent. Il se dit aussi des criaileries incommodes, faites pour des riens.

† **CLABAUDER**, *v. n.* [*Allatrare, oblatrare.*] Crier, criailier. (Maint Dieu jaloux clabauda contre l'honneur du grand d'Avaux. *Voit. Poës.* Vous clabandez en pédans sur des vétilles de Grammaire. *S. Amant*. C'est aussi un verbe actif.

Que deviendrai-je, entendant les Libraires,
Me clabauder, & crier de concert,
Deçà, Messieurs, achetez Boisfrobort?
Boisfrobort, Ep. 1.)

Clabauder. Terme de Chasse, se dit des chiens qui rebatent les mêmes voies, & ne peuvent aller avec les autres chiens. Il se dit aussi du chien de chasse, qui aboie ordinairement sans être sur les bois de la bête.

† **CLABAUDERIE**, *f. f.* [*Clamor.*] Criailerie; cris fatigans & ennuyeux. (Toutes ces clabauderies ne font qu'étourdir les oreilles.)

† **CLABAUDEUR**, *f. m.* [*Clamator.*] Criailleur; importun & fâcheux. Criailleur, qui clabauda lorsqu'il parle. (C'est un franc clabaudeur.)

CLAIE, *f. f.* [*Crates.*] Ouvrage de Vanier, qui est plat, qui est long de quatre ou cinq piez, plus ou moins, & large d'environ trois ou quatre, & quelquefois davantage, selon les choses dont on a besoin. (Une claie à nétoier les habits. Une claie à faire sécher du fruit, comme raisins, prunes, &c.)

Passer à la claie. Terme de Jardinier C'est jeter avec une pèle de la terre pierreuse, contre une claie qu'on tient entre droite & couchée, pour faire passer la bonne terre au travers, & faire tomber les pierres au bas de la claie du côté du Jardinier, & ainsi la terre qui est passée & épiercée sert à faire un bon Jardin.

Traîner sur la claie. C'est une sorte de suplice que l'on exerce envers ceux qui sont condamnés à mort, & qui ensuite sont mis sur une grosse claie, & tirés publiquement par un cheval qui conduit le bourreau.

☞ **CLAIN**. C'est une peine que le maître du bétail trouvé en dommage, doit paier. *Auvergne, ch. 28. art. 6.* Dans les Coûtumes d'Anjou, & du Maine, le mot *clain* signifie une plainte faite en Justice; dans la Coûtume de Nivernois, le *clain*, c'est l'amende dûë à la Justice pour la prise des bêtes en dommage.

CLAÏON, (**CLAYON**), *f. m.* [*Cratitius orbis.*] Ouvrage de Vanier. C'est un petit cerceau, au travers duquel il y a plusieurs brins d'osier entrelassés. (Un claïon à fromage, un claïon à pâtissier.)

CLAIR, **CLAIRE**, *adj.* [*Clarus, lucidus, rutilus.*] Lumineux, luisant. (Le soleil est clair. Etoile claire. La lune est claire. Vénus est la plus claire de toutes les planètes. Une lumière claire.) *Un feu clair*; c'est-à-dire, luisant, & qui n'est pas mêlé de fumée.)

CLAIR, *f. m.* [*Claritas, splendor.*] Clarté, lumière. (Il fait un beau clair de lune.)

Clair, *adv.* [*Clarè.*] Clairement, distinctement, nettement. (Voir clair, entendre clair, parler clair.)

* *Clair.* [*Eucleatè.*] Profondément. Avec pénétration. (Il voit clair dans l'affaire dont il s'agit. *Le Maître.* Il n'a pas vû bien clair dans cette matière. *Patru, Plaid. 4.*)

* *Clair.* [*Parùm.*] Peu, en petite quantité. (Les véritables honnêtes gens sont bien clair femez.)

Clair. On dit en Peinture, *les clairs d'un tableau*, pour signifier les endroits éclairés de la lumière première.

Clair-obscur. [*Color lucidus obscuro ritè temperatus.*] C'est la science de placer les jours & les ombres. (Entendre bien le clair-obscur.)

☞ C'est un principe de Peinture, qu'après les grands *clairs*, il faut de grandes ombres, qu'on appelle des *repos*, parce que la vûë seroit fatiguée par une continuité d'objets brillans : ainsi les *clairs* peuvent servir de repos aux bruns, comme les bruns en servent aux *clairs*. Félibien dit dans ses Principes de l'Architecture & de la Peinture, que l'on dit un dessein de *clair-obscur*, celui qui est lavé d'une seule couleur, ou bien dont les ombres sont d'une couleur, & les jours rehauffez de blanc. On nomme encore ainsi certaines estampes en taille de bois, que l'on tire à deux fois, de même que des peintures ou des tableaux qui ne sont que de deux couleurs, comme les frises de Polydore qui sont à Rome. Quelquefois on dit *le clair-obscur d'un tableau*, pour signifier seulement la manière dont on a traité les *jours*, les *demi-teintes* & les *ombres*, & avec laquelle on a sçû répandre la lumière sur tous les corps.

A clair, *adv.* [*Diffusum, dilutum vinum.*] Ce mot se dit du vin, & se peut dire aussi de toute autre boisson qui n'est point trouble. (Tirer du vin à clair. Porter du vin ou du cidre à clair.)

Clair, Claire. Il signifie ce qui reçoit beaucoup de lumière. Ainsi l'on dit d'une maison, *qu'elle est claire*, par opposition à une autre qui est obscure, & qui reçoit peu de lumière. On fait aujourd'hui les Eglises fort *claires*, au lieu qu'autrefois elles étoient fort obscures.

Clair, Claire. [*Nitidus.*] Net & poli. Il se dit des corps dont la surface est unie, & qui réfléchissent beaucoup de lumière. (Les miroirs d'acier sont plus clairs que ceux de verre, parce qu'ils reçoivent un plus beau poli. Vaisselle bien claire.)

Clair, Claire. [*Perlucidus.*] Net & poli, au travers duquel on peut voir. (J'ai fait nétoier mes vitres, elles sont fort claires.)

Clair, Claire, *adj.* [*Limpidus.*] Du Latin *clarus*. Net & qui n'a point d'ordure, ni aucune chose qui le trouble, ou l'obscurcisse. (Vin clair, eau claire.)

Vûë claire. C'est-à-dire, nette & distincte.

Clair, Claire. [*Perlucidus, rarus, tenui filo textus.*] Qui n'est pas épais. (Panier à claire voie. Toile fort claire. Les blez sont clairs dans les champs maigres. Les arbres sont clairs dans cette forêt.)

Claire soudure, Claire étofe. C'est ainsi que les Potiers d'étain appellent une espèce d'étain, composé de plomb ou d'étain neuf. On le nomme aussi *basse-étofe*, & *petite étofe*.

Claire-voie. Terme de *Manufacture de lainage*. Il signifie le jour qui reste quelquefois entre les fils de la chaîne, après que les draps, ou autres étofes de laine, sont travaillés en toile. On les nomme aussi *entrebats*.

☞ *Claire-voie*, c'est l'espace trop large des folives d'un plancher, des poteaux d'une cloison.

* *Clair, Claire.* Ce mot se dit du stîle, & il signifie *qui est clair & sans obscurité*. (Voiture à le stîle clair & aisé.) On dit aussi *une voix claire*; c'est-à-dire, nette, distincte, aiguë & pénétrante. (Un son clair.)

Remplis bien ton sermon, n'y laisse point de vuide;
Et que jusqu'à la fin il soit *clair* & solide.

Villiers.)

* *Clair, Claire*, *adj.* [*Manifestus, apertus.*] Manifeste. (Cela est clair, la chose est claire.)

* *Clair, Claire.* [*Clarus, dilucidus, enucleatus.*] Net & débrouillé. (Un droit clair, une question claire. Ses affaires sont claires. C'est le plus clair de son bien. Les plus clairs deniers du trésor du Prince.)

* *Clair, Claire.* [*Clarus, dilucidus.*] Un esprit *clair*, un jugement *clair*.

CLAIRE, *f. f.* Nom de femme. (Sainte Claire.)

CLAIREMENT, *adv.* [*Distinctè.*] Distinctement. (Il entend clairement ce qu'on dit.)

* *Clairement.* [*Perlucidè, nitidè.*] Nettement, sans embarras & sans obscurité. (Il écrit clairement.)

CLAIRET. [*Vinum rubellum.*] Cet adjectif se dit du vin, & signifie qui n'est pas fort rouge. (Vin clairet.)

Eau clairette. [*Claretum.*] Il se dit de l'eau-de-vie, où l'on fait confire des cerises avec du sucre & d'autres ingrédients, & qu'on a exposé au soleil.

CLAIRIÈRES. [*Loca sylvæ rarioribus arboribus confita.*] Terme des *Eaux & Forêts*. Lieux dans les forêts qui sont dégarnis d'arbres, ou qui n'y sont guère touffus.

CLAIRON, *f. m.* [*Acutioris soni tuba.*] Ce mot qui n'est presque usité qu'en poésie, veut dire une sorte d'instrument à vent qui sonne clair. (Ils s'assemblent avec des timbales & des clairons. *Abl. Mar. t. 1.*)

Tout le Palais retentit de *clairons*,
De flûtes, de hautbois, de rustiques musettes,
Et l'on n'entend aux environs
Que des tambours & des trompettes.
Perr. *Grifolidis.*)

Clairon. [*Tubarum ordo soni acutioris.*] Terme d'*Organiste*. Jeu d'orgues harmonieux qui représente le bruit d'un cornet.

Les Marins nomment *clairon* un endroit du Ciel qui paroît clair dans une nuit obscure.

CLAIRVOÏANCE, (**CLAIR-VOYANCE**,) *f. m.* [*Perspicacia, perspicacitas.*] Discernement par lequel on voit la fin des choses, & on en prévoit les conséquences.

* **CLAIRVOÏANT**, **CLAIRVOÏANTE**, (**CLAIR-VOYANT**,) *adj.* [*Perspicax, lynceus.*] Qui a de la pénétration, du discernement pour savoir les choses & leurs suites. (Un esprit clairvoïant. Il est clairvoïant dans les desseins de ses ennemis.)

CLAMER. Vieux mot. *Le Blason des folles amours* :

Vostre grand'fame
Par tout se *clame*.

Il signifie aussi *clabauder*, *crier*, *se plaindre*, *demander*, *appeler*. Dans la Coutume de Lille, *clamer* veut dire saisir le bien de son débiteur. Dans la Coutume de Bretagne, *clamer son garent*, c'est nommer celui de qui l'on tient une chose qui a été dérobée; & dans plusieurs Coutumes, c'est saisir & arrêter une chose. *Clamer en Cour*; dans l'article 406. de la Coutume d'Anjou, c'est appeler à la Cour Supérieure, & s'y pourvoir.

CLAMEUR, *f. f.* Il vient du Latin *clamor*, & il se dit très-peu au singulier. *Clameur* signifie de grands cris. (Faire de vaines clameurs. Remplir tout de clameurs. *Le Maître*, *Plaidoïé*. Ils le demanderent plusieurs fois en plein théâtre avec de grandes clameurs, pour l'exposer aux lions. *Traduction de S. Cyprien*, *Préface*.)

☞ *Clameur*. On trouve ce terme en deux endroits de la Coutume d'Auvergne, *tit. 28. art. 6. & 12.* il signifie *amende*, de même que *clain* dans celle de Nivernois, & qui est, selon Coquille, une amende de vingt deniers, quand on se plaint d'une simple faute, non qualifiée.

Clameur publique. [*Clamores*.] C'est une émeute du peuple contre une personne qui fait un crime devant tout le monde. Voyez *Ragueau dans son Indice*.

Clameur de haro. [*Appellatio ad principem ad opem in lite ferendam*.] Terme particulier de la Coutume de Normandie, qu'on voit dans les Lettres de Chancellerie. Nonobstant *clameur de haro*, *Charte Normande*, &c. Ces mots signifient une plainte, & une demande qu'on fait de l'aide du Prince contre la force & l'oppression d'autrui. Il est certain que *clameur* vient du Latin *clamor*, qui signifie une plainte, ou selon le langage des Praticiens, une complainte formée en justice contre l'injustice ou la violence: ainsi la *clameur de haro*, est une plainte par laquelle on appelle la justice à son secours contre la violence & la voie de fait, dont celui qui la commet, doit s'abstenir au seul mot de *haro*, à peine d'être puni comme d'un attentat. Le *haro* a lieu aussi bien en fait de crime, comme en matière purement civile. Quelques-uns le dérivent de Harold, Roi de Danemarck, qui embrassa la Religion Chrétienne en 826. & qui étoit très-appliqué à rendre la justice. D'autres disent, que *haro* est composé de *Aa Rou*, qui veut dire *aide-moi*, parce que Rou, fils de Guyon, Seigneur de Danemarck, régna dans la Normandie, & y rendit la justice très-exactement. D'autres prétendent que c'est au Duc Raoul que l'on s'adressoit contre les injustices, & que delà est venu la *clameur de haro*. Pithou, sur la Loi Salique, le dérive de *harouenna*. Caseneuve & Ménage croient que *haro* est dérivé de la Langue Thioïse, & que le cri du *haro* est plus ancien que le Duc Raoul ou Rollo; il cite le Glossaire de Keron qui vivoit du tems de Pepin, & où il dit, *clamat*, *hareet*; *clamamus*, *haremes*.

CLAMP, *f. m.* Terme de Marine. Pièce de bois qu'on applique contre un mât ou contre une vergue pour les fortifier & empêcher que le bois n'éclate. *Acad. Franç.*

Clamp ou *Clan de mât*. C'est un demi-rond dans une mortoïse appelée *encornail*, qui est au ton du mât. Ce demi-rond est fait dans le bois du même mât, & c'est là que passe l'étague. Il y a deux *clamps* au grand mât de hune, parce qu'il y a deux étagues, ou une étague & une guindereffe: aux petits mâts il n'y en a qu'un.

Clan, ou *Gland*. Terme de Parcheminier.

Il signifie un instrument de bois, qui sert à arrêter au haut de la herse, les peaux de parchemin en cosse, ou en croûte, qu'on veut raturer avec le fer sur le sommier.

CLANDESTIN, **CLANDESTINE**, *adj.* [*Clandestinus*.] Caché, secret, & qui n'est pas divulgué. (Mariage clandestin. *Abl.*)

CLANDESTINEMENT, *adv.* [*Clandestine*.] D'une manière secrète, & qui ne se découvre pas, qu'on ne divulgue pas. (Se marier clandestinement. *Le Maître*.)

CLANDESTINITÉ, *f. f.* [*Occultè contractum*.] Ce mot n'est usité qu'en terme de Palais, & il signifie le manque de formalitez nécessaires qui rend une chose clandestine. (La clandestinité d'un mariage le rend nul.)

CLANS. Terme de Charpenterie. Ce sont les bouts des pièces de lièvre qui sont sous les portelots, pour atacher les rebords & bordages des bateaux foncets & autres. *Acad. Franç.*

CLAPET, *f. m.* Terme de Mécanique. C'est une espèce de petite soupape, qui se leve & se baisse par le moïen d'une simple charnière. (Une pompe à simple clapet.)

CLAPIER, **GLAPIER**, *f. m.* [*Struclile latibulum*.] Quelques-uns prononcent *glapier*, & écrivent *clapier*. On croit qu'on doit écrire & prononcer *clapier*, qui est le lieu où l'on nourrit les lapins. (Il faut entrer dans le clapier, & prendre deux ou trois lapins. Il y a toujours de la stérilité autour des clapiers. *Quintinie*, *Jardins*, t. 1. l. 232.)

Clapier, *f. m.* [*Cuniculus domesticus*.] Ce mot se dit aussi pour signifier un lapin de clapier, qui est en quelque façon aprivoisé, & qui ne jouit pas de la liberté des champs, comme le lapin de garenne, & ceux qu'on appelle buissonniers. Le *clapier* n'est pas, à beaucoup près, si bon, ni si friand que le lapin de garenne, & on ne mange guère aux bonnes maisons de ces *clapiers*; c'est pourquoi l'on se moque d'un homme qui en faisoit manger à d'honnêtes gens qu'il traitoit.

Je riois de le voir, avec sa mine étique,
En lapins de garenne ériger nos *clapiers*,
Et nos pigeons cauchois en superbes ramiers.

Despréaux, *sat. 3.*

CLAPIR, *v. n.* **SE CLAPIR**, c'est se blottir, se tapir, se cacher dans un trou. Il se dit particulièrement des lapins.

† **CLAQUE**, *f. m.* [*Palma percussio*.] Coup qui se donne avec la paume de la main & qui fait du bruit en le donnant.

CLAQUEBOIS, *f. f.* Sorte d'instrument de musique avec un clavier, dont les dix-sept touches répondent aux dix-sept bâtons de cet instrument grossier.

CLAQUEDENT, *f. m.* [*Mendicus, mendicabulum*.] Claquement de dent. Fréquente agitation des dents, qui est involontaire, & qui vient de froid, de peur, &c. Ce mot n'a guères d'usage qu'en parlant d'un gueux d'un misérable. *C'est un claquedent*.

† **CLAQUEMENT**, *f. m.* [*Crepitus*.] C'est le bruit que font les choses qui claquent, comme les mains, les dents, les os, un foïet, & tout ce qui frappe l'air avec violence. Il ne se dit que du bruit que font les dents d'un homme qui tremble de froid.

† **CLAQUEMURER**, *v. a.* [*Includere; coërcere*.] Renfermer,

† *Se*

† *Se claquemurer*, v. r. [*Includere se.*] Serefferrer, se renfermer. Se borner d'une manière qui rabaisse.

(Que vous jouiez au monde un petit personnage,
De vous *claquemurer* aux choses du ménage.
Molière, *Femmes Sav.* a. 1. sc. 1.)

CLAQUER, v. n. [*Manibus plaudere.*] Il se dit des choses qui frappent l'air avec violence, & font quelque bruit. (Claquer des mains, claquer des dents, &c.) Il se dit en particulier d'un foïet dont on se sert à foïetter les chevaux & d'autres bêtes, & du bruit que fait ce foïet lorsqu'on le remuë fortement & vite dans l'air. (Cocher qui fait claquer son foïet.) Il se dit aussi pour *applaudir*.

J'ai déjà plusieurs bons amis,
Qui me prônent d'avance, & qui m'ont bien promis,
De me *claquer* de la bonne manière.

† *Claquer*, v. a. [*Palmâ percutere.*] Donner des claques.

† * *Faire bien claquer son foïet.* [*Sibi nomen facere.*] C'est-à-dire, faire du bruit dans le monde, y faire de l'éclat, y faire parler de soi à cause de quelque qualité, ou autre chose.

☞ *Faire claquer la rose.* Espèce de badinage, dont autrefois on tiroit un bon ou mauvais augure du succès de ses amours.

CLARIFICATION, f. m. [*Clarificatio. Diluendi ratio.*] Terme de Pharmacie. L'action par laquelle on rend une liqueur claire. L'état clair & net de quelque chose. (La clarification d'un sirop. La clarification arrive à de certaines liqueurs par le seul repos. *Charras*, *Pharm.* l. 1. c. 31. La clarification se fait pour l'ordinaire, par l'ébullition, la despumation & la filtration.) On dit aussi *la clarification du sucre*: cette clarification se fait ordinairement avec les blancs & les coquilles d'œufs batus ensemble dans de l'eau de chaux.

CLARIFIÉ, CLARIFIÉE, part. [*Dilutus, illustratus.*]

CLARIFIER, v. a. [*Liquorem diluere.*] Ce mot se dit des choses liquides, & il signifie rendre clair & net. (Clarifier un sirop.) On dit aussi *clarifier du sucre*.

CLARINE, f. f. [*Vaccinum tintinnabulum.*] Sorte de petite clochette qu'on pend au cou des vaches qui paissent dans les forêts.

CLARINÉ, CLARINÉE. [*Tintinnabulum collo vaccæ suspensum.*] Terme de Blason. Il se dit des animaux qui portent une clochette.

CLARTÉ, f. f. [*Claritas, splendor, fulgor.*] Lumière, chandèle alumée. Feu alumé. (La clarté du soleil, de la lune ou des étoiles. La clarté des flambeaux, du feu, &c. Faire apporter de la clarté. Demander de la clarté. Ce mot vient du Latin *claritas*.

Le vice, toujours sombre, aime l'obscurité
Mais la seule vertu peut souffrir la clarté.

Despréaux.)

Clarté. [*Perspicuitas, nitor.*] * Netteté, beauté. (La clarté du stile est une des premières qualitez du discours. *Vaug.* *Rem.*)

Nos anciens disoient *clairté*: témoin Desportes:

Que lui sert la *clairté*, sinon pour l'acuser,
Et la rendre confuse en voïant tant de vices.

L'usage a prévalu, quoiqu'en dise celui qui a donné au public les nouvelles remarques de M. de Vaugelas.

Tome I.

Jouir de la clarté du jour. C'est, poëtiqnement, être en vie, vivre.

CLASSE, f. f. [*Classis.*] Ce mot signifie le rang où l'on met chacune de diverses choses entre lesquelles on fait distinction. (On range les corps naturels en diverses classes, des métaux, des minéraux, des végétaux, des animaux, &c.) Il se dit aussi des personnes.

Classe, f. f. [*Schola, auditorium.*] Lieu dans un Colège, où, à une certaine heure, se trouve un Régent qui enseigne des écoliers durant un certain tems prescrit. (Les basses classes, & les hautes classes d'un Colège.) Ce mot de *classe* se prend quelquefois pour tous les écoliers d'une classe. Toute la classe a demandé congé au Régent. On dit aussi, *pendant mes classes*; pour dire, pendant que j'ai étudié au Colège.

* **Classe**. [*Classes.*] Ce mot se dit des Auteurs, & veut dire, rang, ordre, où l'estime publique met les ouvrages de certains Auteurs. (Ablancourt, Pascal, Vaugelas, Racine, Despréaux, &c. sont des Auteurs François de la première classe.)

Classe. Terme de Marine. C'est un ordre établi en France pour faire trouver les matelots par années; ou une division de tous les gens de mer des Provinces maritimes de France, qui sont enrôlez & distribuez par parties, qu'on appelle *classes*. On dit, *un Intendant des classes*, &c.

* **Classe**. [*Classes.*] Terme de Crocheteur. Endroit où s'assemblent d'ordinaire les Crocheteurs d'un quartier pour attendre des gens qui les emploient.

CLASSIQUE, adj. [*Classicus.*] Auteur qui est dans le rang des plus considérables, & qui mérite le plus d'être pris pour modèle. (Cicéron, Térence, Horace & Virgile, sont des Auteurs classiques Latins.) On partagea autrefois tous les bons Auteurs de l'antiquité en différentes classes suivant leur genre; & l'on apella *Classique* un Auteur ancien du premier ordre dans son genre. Il ne faut donc pas s'imaginer qu'un Auteur *classique* soit tout Auteur qu'on met entre les mains des jeunes gens dans les Coléges, & que ce mot *classique* tire son étimologie des classes des étudiants: ce qui n'empêche pas que dans l'usage on n'appelle aussi *Auteur classique*, un Auteur qu'on met entre les mains des jeunes gens qui étudient dans les classes des Coléges.

CLAVAIRE, f. m. Gardien des titres de la Chambre des Comptes.

CLAUDE, f. m. [*Claudius.*] Nom d'homme.

Claude, f. f. Nom de femme. Claude, fille de Louis XII. fut fiancée à l'âge de sept à huit ans.)

CLAUDINE, f. f. [*Claudina.*] Nom de femme.

CLAVEAU, f. f. [*Pusula, sacer ignis.*] Maladie qui vient aux brebis en forme de petits boutons, & qui les fait souvent mourir, à moins qu'elles ne soient bien pansées.

☞ Borel dit, que selon quelques-uns, ce mot vient de *clades*, à cause du ravage qu'il fait dans un troupeau: mais son sentiment est, qu'il est dérivé de *clavel*, terme qui signifie, dans le Languedoc, un clou; parce que les bêtes qui en meurent, sont toutes couvertes de taches qui ressemblent à des clous.

Messieurs de l'Académie disent, que *clavée*, est plus usité que *claveau*.

Claveaux. [*Cunei.*] Terme d'Architecture. Pierres qui ferment le dessus d'une porte, ou d'une fenêtre quarrée ou d'une corniche.

☞ C'est, dit d'Aviler, une des pierres en forme de coin qui sert à fermer une plate-bande.

R r r

Claveau à croffette. Celui dont la tête retourne avec les affilés de niveau pour faire liaison.

☞ Félibien explique ainsi les *claveaux* : ce sont, dit-il, les pierres qui forment le dessus d'une porte, ou d'une fenêtre quarrée, ou d'une corniche ; lorsque ces portes ou ces fenêtres sont en arcades, ces mêmes pierres s'appellent *Vouffoirs*. La pierre qui porte sur des colonnes ou pieds droits, se nomme *Sommier*. Comme les *claveaux* sont d'ordinaire taillez en plusieurs côtes, on donne à chaque côté diférens noms, de même qu'aux vouffoirs.

CLAVECIN, (CLAVESSIN,) *f. m.* [*Organum majus fidibus intentum.*] Instrument de musique fort harmonieux, qui a des cordes de léton, qui a cinq piez trois pouces de long & deux piez trois pouces de large vers le clavier, qui est d'ordinaire plus large à un bout qu'à l'autre, & qui à ce bout qui est le plus large, a un, deux, & quelquefois trois claviers. Le *clavecin* est aussi un instrument de musique quarré qui a deux claviers à chaque bout. (Toucher le *clavecin*.)

☞ CLAVELÉ. Rabelais dit dans son *Pantagruel*, liv. 3. ch. 22. en parlant de Raminagrobis : *Il est par la ventre-beuf hérétique, je dis hérétique formé, hérétique clavelé, hérétique brûlable.* Et on lit dans la Satire Ménippée, *Ladres clavelez* ; c'est-à-dire, atteints de lépre, & de cette maladie ordinaire aux bêtes à laine, qui se communique aisément, de même que l'hérésie se glisse entre les personnes qui fréquentent un hérétique subtil & persuasif.

CLAVETTE, *f. f.* [*Clavicula.*] Morceau de fer qui passe au travers d'un boulon, d'une cheville de fer, ou d'autre pareille chose, & qui sert à arrêter ce boulon, cette cheville, ou cette chose. Les Imprimeurs appellent *clavettes*, ce qui leur sert à monter & à descendre le grand sommier de leurs presses. On appelle aussi *clavettes* les petits coins de fer avec lesquels les ouvriers en fer serrent les poupées & les supports sur les jumelles du tour. Les Tourneurs en bois leur donnent le nom de *clefs*. *Clavette* est aussi un terme de *Relieur*. C'est un petit instrument de cuivre dont les Relieurs se servent pour arrêter, par dessous la table du cousoir, les ficelles qui doivent faire les nervures des livres qu'ils relient.

CLAVICULE, *f. f.* [*Clavicula.*] Terme d'*Anatomie*. Os tortu & inégal qui lie l'épaule au brichet.

CLAVIER, *f. m.* [*Organi musici pinnae.*] Terme de *Lutier*. Rang de touches de certains instrumens de musique, qui sont mises selon l'ordre de la musique, & qui entrent dans le corps de l'instrument. On les appelle *touches* parce qu'on pose les doigts dessus lorsqu'on veut jouer, & pour le *clavier*, on le nomme de la sorte, à cause qu'il contient toutes les clefs de la musique. Un *clavier* d'orgue, d'épinette, de *clavecin*, de vielle, de *manicordin*, & de harpe ; mais celui-ci n'est pas semblable aux *claviers* des autres instrumens de musique.

Clavier. [*Claviarius.*] Chaîne de métal garnie de son anneau & de son crochet, dans laquelle on passe les clefs qu'on porte pendues au côté.

Clavier, *f. m.* [*Claviger.*] Dignité de quelques Ordres militaires. Voyez *Fléchier*, *Vie de Ximènes*.

CLAUSE, *f. f.* Prononcez *clôse*. Il vient du Latin *clausula*. Terme de *Notaire*. Article de quelque contrat, contenant quelque convention. (Cause claire, nette, intelligible, pure & simple.

Clause obscure ; ambiguë, embrouillée. La donation porte une clause mal-aisée à expliquer. Examiner, comprendre, éclaircir, expliquer une clause. *Patru, Plaid.* Contrat qui porte une clause avantageuse. *Patru, Plaid. 12.* Examiner la clause d'un contrat. *Patru, Plaid. 3.* Les clauses inutiles ne donnent aucune atteinte à l'acte qui subsiste, dans le reste de ce qu'il contient. Les dernières clauses dérogent aux précédentes, si ce n'est lorsque le droit est acquis à quelcun.) Les *clauses résolutoires*, sont celles qui emportent la nullité de la convention, quand elles ne sont pas accomplies & exécutées dans toute leur étendue : il en est de même des *clauses pénales*, qui produisent leur effet par l'inexécution de la convention ou de la condition. Les *clauses comminatoires*, sont celles qui menacent seulement, & qui ne produisent leur effet qu'après avoir été apurées par un jugement qui met en demeure d'exécuter ce qui a été convenu ; ainsi la stipulation de pouvoir racheter le fond que l'on vend, dans un an, plus ou moins ; ne laisse pas de subsister pendant trente années, si l'acheteur, après le terme expiré, ne fait prononcer que le vendeur rachetera dans un délai le fond, autrement il sera déchû du bénéfice de la clause. *Clauses dérogoires.* Elles servent souvent à autoriser la surprise & la suggestion d'un testament, quoiqu'elles n'aient été inventées que pour prévenir ces mêmes inconvéniens. On énonce la clause dans les termes que l'on veut choisir. Souvent cette précaution est suggerée, comme l'institution ; ainsi il est dangereux de s'y atacher trop scrupuleusement. *Clauses codicillaires.* Les Notaires finissent très-souvent les testamens par cette clause : *Voulant ledit testateur, que le présent testament vaille, même comme codicile.* L'effet de cette clause est de convertir le testament en codicile, lorsque par quelque défaut qui se rencontre dans le testament, il ne peut plus subsister dans sa forme, & on lui donne le nom & la force d'un codicile, pourvû qu'il ait les conditions requises pour la validité de ces sortes d'actes. Si la nullité est dans la volonté, la clause *codicillaire* reste inutile, parce qu'il exige, de même que le testament, une volonté libre & certaine : mais si, par exemple, il y a un ou deux témoins des sept qui doivent atester un testament, dont le témoignage est rejeté, le testament vaudra comme codicile, puisqu'il reste cinq bons témoins qui suffisent pour la validité des codicules.

* *Clause.* [*Res, conditio, caput.*] Chose. Condition principale.

CLAUSOIR, *f. m.* Terme de *Maçonnerie*. Petit carreau ou boutisse qui ferme une assise dans un mur continu, ou entre deux pieds droits.

CLAUSTRAL, CLAUSTRALE, *adj.* [*Cænobiticus.*] Prononcez *clostral*. Qui est de cloître. (Prieur claustral. Dignité claustrale. Les lieux claustraux doivent être considérés. Les offices claustraux. La discipline claustrale.)

☞ CLAYONNAGE. On dit, *faire un clayonnage*, quand on assure sur des claies faites de menuës perches, la terre d'un gazon en glacis, qui pourroit couler, ou s'ébouler par le pié sans cette précaution. *D'Aviler.*

CLÉCHÉ, CLÉCHÉE, *adj.* [*Claviculatus, foratus.*] Terme de *Blason*. Ouvert à jour, ou percé en façon de la pièce qui charge l'écu.

Par exemple, une croix paroît comme si elle étoit chargée d'une autre croix de même émail que le champ de l'écu, ou comme si on voïoit le champ à travers ses fentes; c'est-à-dire, que les quatre extrémités de la croix sont arrondies, & représentent la forme des anciens anneaux de clefs. (Les Comtes de Toulouse portent d'or, à la croix vuïdée, cléchée & pometée de gueules.)

CLÉDONISME, *f. m.* Divination qui se tire des paroles que l'on prononce.

CLEF, *f. f.* Du Latin *clavis*. Prononcez *clé*. Instrument de fer avec quoi on ouvre les ferrures des cofres, des portes, & autres choses qui ferment à *clef*. La *clef* est composée d'une tige, d'un anneau, d'un panneton, des garnitures, des dents & d'un roüet. (Fermer à la clef. Jouer à la clef.)

☞ Félibien dit quelque chose de plus. Une *clef* est composée de trois principales parties, sçavoir de la tige, de la panne ou panneton, & de l'anneau. Quelquefois le bas de la tige qui tient à l'anneau, est orné d'une moulure qu'on appelle *embase*, ou de quelque autre manière. Le panneton est aussi fendu & ouvert de différentes sortes pour passer les roüets, de même que le museau du panneton, où sont marquées les dents. On fait aussi l'anneau en diverses manières: il y en a que l'on nomme à *cuisse de grenouille*. Les *clefs* des ferrures benardes ne sont pas forcées par le bout; elles ont une hayne dans le panneton, qui les empêche de passer outre dans la ferrure.

Laurentius Molineus a fait un *Traité des clefs*, imprimé à Upsal.

Fausse clé. [*Clavis adulterina*.] C'est une clef qu'on a contrefaite pour ouvrir la ferrure d'une chambre ou d'un cofre, à l'insçû de son maître.

Une clef fausse, ou forcée. [*Clavis corrupta, vitiata*.] C'est une clef qu'on a rompuë, ou dont on a gâté quelque partie en la voulant tourner avec trop de force.

* Clef. [*Regni claustrum*.] Lieu par où l'on entre dans quelque pais, & qui ferme en quelque façon ce pais, à ceux qui en sont dehors. (Calais est une des clefs du Roïaume. Pignerol est la clef d'Italie.)

* Clef. [*Aditus*.] Ce mot a encore d'autres sens au figuré. Exemples. *J'avois mis les clefs de mon ame en la garde de ce voleur. Voit. Poës.* C'est-à-dire, je lui avois donné un libre accès dans mon cœur.

(La clef du cofre fort & des cœurs, c'est la même,
Que si ce n'est celle des cœurs,
C'est du moins celle des faveurs.

La Fontaine, Contes.)

* Jetter les clefs sur la fosse. [*Hæreditatem repellere*.] C'est renoncer à la succession d'une personne, parce qu'elle doit trop. On dit, qu'un prisonnier a la clef des champs, lorsqu'il est en liberté.

☞ Montstrelet raconte, *part. 1. ch. 17.* que Philippe, Duc de Bourgogne, étant mort à Hal, là renonça la Duchesse Marguerite sa femme de ses biens meubles, pour la doute qu'elle ne trouvast trop grands debtes, en mettant sur sa représentation sa ceinture, avec sa bourse, & les clefs, comme il est de coutume.

On donne encore le nom de *clef* à divers instrumens qui servent à ouvrir, ferrer, fermer, &c. des vis, des chevilles, des pignons, & autres choses pareilles.

Clef. [*Notarum musicarum intelligentia*.] Terme de Musique. Marque qui se met au commencement de chaque ligne de livre de musique, & qui enseigne que sur la ligne où elle est, on dit toujours la même note. Ainsi sur la ligne où est la *clef de fa*, on chante toujours un *fa*. Il y a trois *clefs* dans la musique, la *clef de fa*, de *sol* & d'*ut*.

Clef de voûte. [*Clavus fornicis*.] Terme d'Architecture. C'est la pierre du milieu & du haut d'une voûte, & qui étant plus étroite en bas qu'en haut, presse & affermit toutes les autres pierres qui composent la voûte.

Clef de bossage, est celle qui a plus de faillie que les claveaux ou vouffoirs, & où l'on peut tailler de la sculpture. Clef passante, celle qui traversant l'architrave, & même la frise, fait un bossage qui en interrompt la continuité. Clef à crossettes, celle qui est potencée par en haut avec deux crossettes, qui font liaison dans un cours d'assises. Clef pendante & sautante, c'est la dernière pierre qui ferme un berceau de voûte, & qui excède le nû de la doüelle dans sa longueur. Clef de poutre, c'est une courte barre de fer dont on arme chaque bout d'une poutre, & qu'on scelle dans les murs où elle porte. Clef de charpenterie, c'est la pièce de bois qui est arc-boutée par deux décharges pour fortifier une poutre. Clef de menuiserie, c'est un tenon qui entre dans deux mortaises, colé & chevillé pour l'assemblage des panneaux.

Clef de pressoir. [*Cochlea*.] C'est la vis qui le serre & qui le tient fermé.

Les clefs d'une poutre. [*Fibula*.] Ce sont des chevilles de fer qui servent à arrêter la poutre dans le mur.

Clef. [*Clavus ligneus*.] En terme de Marine, est une grosse cheville de bois qui joint un mât avec l'autre vers les barres de hune, & qu'on ôte à chaque fois qu'il faut amener le mât.

Clef de mousquet. [*Clavicula*.] Terme d'Arquebuser. Morceau de fer qui fait aler le serpent du mousquet.

Clef de pistolet. C'est une pièce de fer percée en quarré qui sert à bander le pistolet, l'arquebuse.

Clef de montre. C'est la pièce percée en quarré que l'on met au bout de l'arbre de la fusée, par le moïen de laquelle on bande le ressort de la montre.

* La puissance des clefs. [*Potestas clavium*.] Terme de Théologie. C'est la puissance d'ouvrir & de fermer le Paradis, de lier & délier, de condamner & d'absoudre, que Jesus-Christ donna à ses Apôtres.

Clef de meute. On appelle ainsi figurément, un excellent chien, qui relève les défauts des autres chiens de la meute, acoûtumez à le suivre. On appelle encore au figuré, Clef de meute, un homme qui dans une compagnie entraîne ordinairement les autres dans ses avis.

Clef. Terme de Tourneur. C'est une espèce de coin de bois, d'un pié de longueur & d'un pouce d'épaisseur, qui entrant dans une mortaise ménagée à la queue des poupées, les affermit sur les jumelles, par dessous lesquelles ces clefs sont placées.

Clef. Terme de Blason. Il y a des clefs posées en pal, en sautoir, ou couchées, ou adossées, selon la disposition des pannetons. (Le Pape porte deux clefs pesées en sautoir.)

† La clef. [*Clavis*.] Ce mot se dit aussi en parlant de livres, & il signifie avoir l'intelligence

des véritables noms des personnes que l'on a cachés sous d'autres. Ainsi l'on dit, *Il faut avoir la clef de Rabelais pour entendre bien la plûpart de ce qu'il dit.* Il signifie aussi la connoissance des choses particulières qui sont dans un livre. *Savoir la clef des Pseaumes, de l'Ecriture Sainte, &c.* C'est savoir tout ce qu'il y a de plus caché dans ces livres. (Avoir la clef des caractères de M. de la Bruyère.)

Clef de forme de Cordonnier. [*Clavus ligneus.*] C'est un morceau de bois qu'on fourre dans une forme brisée pour élargir le soulié.

Clef d'embouchoir. Morceau de bois que le Cordonnier met dans l'embouchoir pour élargir les botes.

Clef d'étau. [*Clavus ferreus.*] Morceau de fer avec quoi on serre l'étau.

Clef de viole. Morceau de fer avec quoi on fait aler la viole.

Clef à vis. Morceau de fer qu'on met dans la tête des vis pour les ferrer quand on monte un bois de lit, une armoire, &c.

CLÉMATIS, *f. f.* [*Vinca pervinca.*] Plante médicinale, qui est la même chose que la pervenche.

CLÉMATITE, *f. f.* [*Clematitis.*] Plante qui jette quantité de sarments semblables à ceux de la vigne, & qui ressemble à la morelle. C'est aussi une espèce d'aristoloche.

CLÉMENŒ, *f. f.* Il vient du Latin *clementia*. C'est une vertu qui porte à la douceur. (La clémence est la vertu des Rois. *Abl.* Le regard favorable du Roi donne la vie, & sa clémence est comme la pluie de l'arrière-saison. *Proverbes de Salom. ch. 16.* J'usurai de clémence envers qui il me plaira. *Exod. 33.* Implorer la clémence du Souverain. *Abl. Luc.* Traiter quelcun avec clémence. Les qualitez de la clémence sont d'être grande, singulière, extraordinaire, admirable, illustre, &c.)

Clémence. [*Clementia.*] Nom de femme. (Loüis Hutin, Roi de France, épousa en secondes nûces Clémence de Hongrie, qui acoucha d'un fils posthume qu'on apella Jean, & qui ne fut Roi que huit jours. *Histoire de France.*)

CLÉMENT, *f. m.* [*Clemens.*] Nom d'homme qui a été donné à plusieurs Papes.

Clément, adj. [*Clemens.*] Qui est porté à la clémence. (Le Roi est clément.)

CLÉMENTINES, *f. f.* [*Pars Juris Canonici ex Constitutionibus Clementis Papæ conflatæ.*] Terme de Droit Canon. (Les Clémentines sont composées des Décrets du Concile de Vienne, où le Pape Clément V. présidoit, & des Epîtres ou Constitutions de ce Pape.)

CLEPSIDRE, (CLEPSYDRE,) *f. f.* [*Clepsydra.*] Ce mot vient du Grec. C'étoit une espèce d'horloge dont les Grecs & les Romains se servoient pour partager le tems dans un certain espace qu'ils apelloient heures, & c'est sur ce modèle que l'on a inventé les horloges qui marquent de même les heures par l'écoulement du sable dont elles sont remplies. Vitruve en attribue l'invention à Stefsibus, natif d'Alexandrie, qui avoit un talent admirable pour les mécaniques, mais principalement, dit Vitruve, pour les horloges qui se font par le moïen de l'eau. L'usage fit connoître que ces horloges à l'eau n'étoient pas sûres; car on remarqua une différence sensible dans l'écoulement de l'eau, selon la chaleur ou la froideur de l'eau; que d'ailleurs elle s'écouloit plus promptement, lorsque le vaisseau étoit plein, que lorsqu'une partie étoit descendue,

parce que la pesanteur de l'eau étoit plus grande au commencement qu'à la fin. On dit que P. Scipion Nasica fut le premier qui apporta les clepsidres à Rome, & ce ne fut que sous le troisième Consulat de Pompée, que l'on s'en servit pour régler le tems que chaque Avocat pouvoit employer pour défendre sa cause. Quintilien condamne fort cet usage; *liv. 12. ch. 6.* car, dit-il, un Plaidoyer travaillé avec beaucoup de soins, n'est pas quelquefois prononcé à moitié, que l'eau qui cesse de couler, nous avertit tout à coup de finir. Dans les acufations considérables, on demandoit au Préteur le tems nécessaire pour les plaider, & il acordoit plus ou moins de clepsidres, selon le mérite du fait: mais il en donnoit toujours plus aux acufez qu'aux acufateurs, enforte que s'il donnoit six clepsidres à l'acufateur, il en acordoit neuf à l'acufé. Nous aprenons d'une lettre de Pline, que lorsque le jour ne suffisoit pas pour remplir les clepsidres, la cause étoit renvoïée au jour suivant. On nomme aujourd'hui clepsidres, une horloge à sable, qu'on apelle aussi sable ou poudrier.

CLÉRAGRE. [*Morbus accipitrum alis increfcentis.*] Maladie qui vient aux aïles des oiseaux de proie.

CLERC, *f. m.* [*Doctus, peritus, litteratus.*] Habile, qui est savant. Ce mot vient de *Clericus*, & qu'on prononce *Clerc*, se disoit autrefois de tout homme de lettres, des Secrétaires du Roi, Auditeurs des Comptes, &c.

☞ On dit, en se moquant d'un homme qui fait le savant, *C'est un grand Clerc.*

Clerc, f. m. [*Scriba.*] Celui qui étant dans l'étude d'un Notaire, d'un Procureur, ou de quelqu'autre homme de pratique, fait les copies des actes, afin de se former & de se rendre un jour capable des fonctions de son maître. (Être Clerc chez un Notaire. On l'a mis Clerc chez un Procureur.)

Maître-Clerc. [*Primarius scriba.*] C'est le premier Clerc de l'étude, qui entend les affaires, & est capable de les conduire, & de satisfaire les parties.

(Aborder sans argent un Clerc de Rapporteur.

Despréaux.)

† * *Faire un pas de Clerc.* [*Allucinari.*] C'est-à-dire, faire quelque faute. Tomber dans quelque méprise.

Clerc. [*Præpositus societatis negotiis.*] Celui qui sert quelque corps de métier, & qui fait partie du corps. Ainsi on dit, *le Clerc des Orfèvres, &c.*

Clerc d'office. [*Mensæ regis præfectus.*] Officier qui est un de ceux qui suivent les plats qu'on sert devant le Roi; & qui a soin des choses qui se font dans l'office. (Il y a plusieurs Clercs d'office chez le Roi.)

Clerc. [*Clericus.*] Celui qui est tonsuré.

Clerc de Chapelle. Eclésiastique qui est un des Officiers de la Chapelle du Roi. (Il y a plusieurs Clercs de Chapelle dans la Chapelle du Roi.)

Clerc de l'œuvre, Clerc de Confrérie, Clerc des Orfèvres, &c. Sont des hommes commis pour les affaires.

Clerc de Guet. C'est celui qui a soin d'assembler le guet sur les ports de mer, & sur les côtes, & qui en fait le rapport à l'Amirauté.

On dit, qu'un homme compte de Clerc à maître, quand il rend compte seulement de ce qu'il a reçu & déboursé.

CLERGÉ, *f. m.* [*Clerus.*] Le corps des Eclésiastiques de France institué pour administrer les Sacremens, instruire de la foi, & célébrer l'office divin dans l'Eglise. (Le Clergé en France est le premier des trois Etats; & il est composé en partie de personnes séculières, & en partie de régulières. Il y a dans le Clergé une admirable subordination de puissances & de dignitez. Assemblée du Clergé.)

Elle y voit aborder le Marquis, la Comtesse,
Le Bourgeois, le Manant, le Clergé, la Noblesse.
Despréaux, parlant de la Discorde.)

CLERGIE, *f. f.* Vieux mot, qui signifioit *Science, Doctrinè.* On apelloit aussi autrefois *Clergie*, les charges de Prévôt des Marchands, d'Echevin, de Greffier & de Notaire.

CLÉRICAL, CLÉRICALE, *adj.* [*Ecclesiasticus.*] Qui est Eclésiastique. Qui est de celui qui a pris quelque ordre. (Être en habit clérical. *Patru, Plaid. 13.* Vous faites pitié lorsque vous parlez de l'humilité chrétienne & cléricale, vous dont la fierté est si connue. *Thiers.*)

CLÉRICALEMENT, *adv.* [*Clericorum more.*] A la manière & selon le devoir des Clercs. (Si les Clercs cessent de vivre cléricalement, ils sont déchûs de leurs privilèges. *Févet.*)

CLÉRICATURE, *f. f.* [*Vita Ecclesiastica.*] Ce mot se dit entre Eclésiastiques, & signifie état de celui qui est tonsuré.

CLÉROMANCE, *f. f.* Sorte de divination qui se fait par le jet des dez.

C L I.

CLIENT, *f. m.* [*Clients.*] Ce mot est un peu vieux, & en sa place, on dit *partie*, qui signifie celui qu'on défend en Justice. Voyez *Partie.*

(Non loin de ce Palais où je rends mes oracles
Est un vaste séjour des mortels révére,
Et de *clients* soumis à toute heure entouré.
Despréaux.)

On apelloit autrefois *Clients*, des Gentilshommes qui servoient sous le pennon du Chevalier, ou sous la bannière du Banneret, leur Seigneur, ou sous celle de l'Avoüé de quelque Abaie dont ils étoient vassaux. *Je suis persuadé*, dit le Pere Daniel, dans son Histoire de la Milice Françoisè, liv. 3. chap. 7. qu'on donnoit à ces Gentilshommes le nom de *Clients*, par rapport à leur Chef, sous la bannière duquel ils marchaient, & qu'ils regardoient comme leur patron.

CLIENTE, *f. f.* Mot un peu vieux, en la place duquel on dit *partie*, c'est celle dont on défend les intérêts en Justice.

CLIENTELLE, *f. f.* [*Clientela.*] Protection que les grands Seigneurs de Rome donnoient aux pauvres citoïens. Vieux mot hors d'usage.

Quelques Écrivains emploient aussi dans le stile badin le mot de *clientelle*, pour signifier avoir la pratique ou les affaires de quelcun.

Quelcun disoit que Roch, pour la première fois,
Venoit d'être ataqué d'une goutte cruelle.
Pour la première fois! vous me la baillez belle,
Reprit son Procureur, homme des plus matois:
Depuis plus de dix ans que j'ai sa *clientelle*,
Roch m'a bien fait sentir qu'il a la goutte aux doigts.
Bertrand, Imit. de quelques Epigr. de Martial.

CLIGNEMENT, *f. m.* [*Nictatio.*] L'action de cligner les yeux. Mouvement de la paupière qui se ferme à demi.

† **CLIGNE-MUSSETTE**, *f. f.* [*Vestigatoris andabata ludicrum.*] Certain jeu où les enfans se cachent & sont cherchez par un de leurs camarades, qui lorsqu'il atrape l'un de ceux qui sont cachez, le met en sa place, & se cache après, lui-même, tandis que celui qui a été pris s'eforce de trouver quelcun de ses compagnons, & de lui faire comme on lui a fait. (Jouer à cligne-muffette.)

CLIGNER, *v. a.* [*Nictare.*] Remuer les paupières des yeux, ce qui arrive souvent, à cause qu'on a les yeux un peu foibles. (Cligner les yeux.)

CLIGNOTEMENT, *f. m.* Mouvement involontaire, qui fait qu'on remuë continuellement les paupières.

CLIGNOTER, *v. a.* [*Nictare oculis.*] Remuer très-souvent les paupières, les faire presque toujours mouvoir. (La grande lumière ébloüit & fait clignoter.)

Tantôt je ris de voir sa paupière agitée
Se mouvoir par article, & joindre à chaque instant
Le jour avec la nuit dans un œil *clignant.*
Sanleque.)

CLIMAT, *f. m.* [*Clyma, inclinatio cæli.*] Espace de terre entre deux parallèles. (Climat horaire: climat de jour.)

* *Climat.* [*Regio.*] Pais, contrée. (La France est un climat heureux & doux. *Voit. Poës.* La raison est de tous les climats. *Théoph.*)

Les climats font souvent les diverses humeurs.
Despréaux.)

Climat, se prend aussi pour la ligne, qui marque sur le globe la division des climats.

CLIMATÉRIQUE, (**CLIMACTÉRIQUE**,) *adj.* [*Annus climactericus.*] Terme de Médecine. Il se dit de chaque septième année d'une personne, & qui, à ce qu'on croit, est dangereuse, mais la plus périlleuse de toutes est lorsqu'on a soixante-trois ans.

(J'épouse une vieille antique,
Qui compte plus de vingt printems,
Après son an *climatérique.*
Main. Poës.)

CLINART, *f. m.* On donne ce nom à certains bateaux plats de Suède & de Danemarç.

CLINIQUE, *adj.* [*Clinicus.*] Terme de Théologie, qui signifie ceux qui recevoient le Batême au lit de la mort. *Dupin.*

CLINOÏDES, *adj.* Epitète que les Médecins donnent aux trois apophyses internes de l'os sphéroïde, qui est un des os du crâne.

CLIN-D'ŒIL, *f. m.* [*Nictatio.*] Coup d'œil. Ordre qu'on donne en faisant quelque signe de l'œil (Ils étoient obéissans au moindre clin d'œil. *Vaug. Quint. Curt. l. 3.*)

En un clin-d'œil. [*Puncto, momento temporis.*] En un moment, fort promptement. (Cela s'est fait en un clin-d'œil.)

CLINOPODIUM, *f. m.* Plante astringente & dessicative, dont il y a plusieurs espèces. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié & demi.

CLINQUAILLE, (**CLINCAILLE**,) *f. f.* [*Frivolaria merx.*] Mennè marchandise de fer ou de cuivre, &c. On apelle figurément les sous & les liards de la *clinquaille.* *Acad. Franç.*

CLINQUALIER, (**CLINCAILLER**,) *f. m.* [*Frivolarius, frivolaria.*] Le *Clinqualier* est un

marchand qui vend des éguilles, des couteaux, & autres petites choses. (C'est un marchand Clinqualier.)

CLINQUAILLERIE, (CLINCAILLERIE,) *f. f.* [*Minuta merx ferrea.*] Marchandise & commerce de Clinqualier.

CLINQUANT, *f. m.* [*Tania auro-texta.*] Terme de Tireur d'or. C'est du trait batu, ou écaché, qui est d'argent, ou d'argent doré. (Il y a du clinquant fin & du clinquant faux.)

* Clinquant. [*Fucatum lumen.*] Faux brillant. Qui a quelque chose qui brille & qui paroît.

(A Malherbe, à Racan préférer Théophile,
Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile.
Despréaux, *sat.* 9.

Quand de vanter ses faits tu vois un homme avide,
Ne prens pas pour de l'or tout le clinquant qui luit;
Frape sur les tonneaux, tu verras le plus vuide
Faire toujours le plus de bruit.

Gomberville.)

† CLINQUANTER, *v. a.* [*Auro vestem texere.*] C'est charger de clinquant. (Clinquanter un habit.)

CLIO, *f. f.* [*Clio.*] Une des neuf Muses, selon les Poètes, qui la faisoient fille de Jupiter & de Mnémofyne: elle préside à l'histoire.

CLIQUEART. Sorte de pierre qui se tire des carrières des environs de Paris.

CLIQUET, *f. m.* [*Molendinarium crepitaculum.*] C'est une pièce de moulin qui remue toujours, & fait un bruit continuel, & elle sert à faire tomber peu à peu le blé de la trémie sur les meules.

* On dit des femmes babillardes, que leur langue va comme un cliquet de moulin.

CLIQUETE, (CLIQUETTE,) *f. f.* [*Crepitaculum.*] Instrument fait de deux os, ou de deux morceaux de bois qu'on se met entre les doigts, & dont on joue quelque chose de gai, en les frappant les uns contre les autres. (Jouier des cliquettes.)

Cliquètes. Terme de Pêcheur. Ce sont des pierres ou cailloux troïez par le milieu, que les Pêcheurs attachent à leur verveux, pour les faire aler à fond. Il en faut trois à chaque verveux.

CLIQUETIS, *f. m.* [*Armorum crepitus, conflictus.*] Le bruit que font des armes, lorsqu'elles se touchent. (On entendit un cliquetis d'épées, qui fit sortir les bourgeois.)

CLISSON. Sorte de toile de lin blanche, qui a pris son nom de la petite Ville de Clisson en Bretagne, où elle se fabrique.

† * CLISTERE, *f. m.* [*Clistorium.*] Ce mot vient du Grec, & est vieux, & ne trouve place que dans le burlesque; au lieu de *clistère*, on dit un remède. (Donner un clistère. Rendre un clistère.

O merveilleux Apoticaire,
De toi je veux prendre un clistère,
M'en dût-il coûter un écu;
Je n'en plaindrai point la dépense,
Tu vas me montrer ta science,
Et je te vais montrer le cu.

CLITORIS, *f. m.* Terme d'Anatomie. C'est une petite partie de chair qui est ronde, & qui est dans l'endroit le plus élevé des parties naturelles de la femme. Elle a deux ligamens, quatre petits muscles, une glande couverte d'une peau fort déliée, & ressemble en beaucoup de choses à la verge de l'homme.

CLIVER UN DIAMANT. Terme de Lapidaire. C'est le fendre avec adresse au lieu de le scier.

On ne clive guères que les diamans qui ont de grandes glaces. Autrefois quand un diamant brut étoit fort épais, on le clivoit, c'est-à-dire, qu'on le séparoit en deux, pour trouver deux diamans dans la même pierre; il y a des occasions où l'on est encore obligé aujourd'hui d'user de cette pratique.

CLOAQUE, *f. m.* [*Cloaca.*] Lieu plein d'ordure & de puanteur. (Jeter dans un cloaque.)

Le cloaque est défini par le Jurisconsulte Ulpien, dans la Loi cinquième, *ff. de novi operi nuntiat.* un lieu souterrain, où s'écoulent les eaux & les immondices. Les cloaques de l'ancienne Rome, étoient des ouvrages d'une dépense immense, & d'un travail infini. Cassiodore, *lib. 5. ep. 30.* dit qu'on ne pouvoit les considérer sans en être surpris; Pline, le naturaliste, *lib. 33. ch. 25.* dans la description qu'il fait des ouvrages que l'on voïoit dans Rome, a remarqué que l'on y admiroit les cloaques, dans lesquels Agrippa, pendant qu'il fut Edile, fit écouler toutes les eaux qui se répandoient par la Ville. Denis d'Halicarnasse a écrit que le Roi Tarquinius Priscus commença de faire des canaux sous la Ville, pour conduire les immondices dans le Tibre: ils furent bien augmentez dans la suite; & comme l'on trouva dans un des cloaques la statue d'une femme, ils en firent une Déesse, qu'ils apellerent *Cloacaria*, dont S. Augustin fait mention dans sa *Cité de Dieu*. Festus dérive le terme *cloaca* à *conluendo*, ou de *cloacare*, qui est sinonime avec *inquinare*: mais le sentiment de plusieurs Grammairiens est, que *cloaca* vient de l'ancien mot *cluo*, salir, infecter par la mauvaise odeur.

† * Cloaque. Personne puante. (C'est un puant cloaque.) Au figuré, on dit d'une personne très-vicieuse, C'est un cloaque d'impuretez. D'un livre plein d'obscénitez, on dit aussi, C'est un cloaque.

CLOCHE, *f. f.* [*Campana, Campanum.*] Instrument résonant, composé ordinairement de cuivre & d'étain fin, façonné en forme de vase rond & voûté, au milieu duquel pend un batant de fer, qui frappant sur les bords de la cloche, excite un son conforme à la grosseur de la cloche, qui est particulièrement faite pour avertir les fidèles du Service Divin. (Ebranler une cloche. Sonner une cloche. Brimbaler les cloches.) Cette dernière phrase est burlesque. (Batifer une cloche. Benir une cloche. Pendre une cloche, &c.

Tandis que dans les airs mille cloches émuës,
D'un funèbre concert font retentir les nuës;
Et se mêlant au bruit de la grêle & des vents;
Pour honorer les morts font mourir les vivans.

Despréaux.)

Le Cardinal Baronius nous apprend, *ann. 58. n. CII.* que pendant les persécutions, comme il étoit nécessaire aux Chrétiens de se cacher, les Evêques & leurs Diacres avertissoient eux-mêmes en secret les Fidèles de s'assembler dans le lieu, & aux heures qu'ils leur marquoient. Ils se servoient encore du ministère de quelques personnes à qui ils confioient le secret. Saint Ignace écrivant au Diacre Héron, lui recommande d'être attentif aux assemblées des Fidèles, de les avertir chacun en particulier: & dans la lettre qu'il écrit à Polycarpe, il l'exhorte à faire de

fréquentes assemblées, dans lesquelles il apellera chacun par son nom, & sans aucune distinction des esclaves & des domestiques. Amalarius a dit, que dans ces tems où les Chrétiens se cachaient avec un soin extrême, on les assembloit au bruit d'une creffelle, *sonitu lignorum*: mais ce n'étoit pas le moien de se dérober à la recherche & à la sévérité des Magistrats; & le Cardinal Baronius a remarqué que la creffelle n'a été en usage que parmi les Moines, & qu'il n'a point trouvé dans l'ancienne pratique de l'Eglise, l'usage des creffelles, si ce n'est dans les Actes du second Concile de Nicée, où il raconte, qu'à l'approche des reliques du Martir Anastase, toute la Ville fut les recevoir en procession, avec de grands cris de joie, qu'ils acompagnoient du bruit des creffelles. Mais cette histoire n'est pas une preuve que l'on s'en servoit pour apeller les Chrétiens au Service Divin. Polidore Virgile dit que le Pape Sabinien qui fut élu en 604. introduisit le premier l'usage des *cloches* dans l'Eglise Latine: mais l'on a des preuves qui établissent certainement, que l'on se servoit des *cloches* avant le Pontificat de Sabinien, pour marquer les Offices divins. On est plus certain du tems où l'on a commencé de benir les *cloches* des Eglises; & l'on convient que le Pape Jean XXIII. étant de retour à Rome, il voulut benir avec quelques prières une *cloche* d'une excessive grandeur, avant que de l'élever dans le clocher de l'Eglise de Latran; & depuis on a continué de benir les *cloches* des Eglises & des Monastères, & d'y apeller des parrains pour leur donner un nom, & l'on a donné à cette bénédiction le titre de *batême*.

☞ On se recrie fort contre les *cloches*:

Perfécuteurs du genre humain,
Qui sonnez sans miséricorde,
Que n'avez-vous au cou la corde
Que vous tenez en votre main.

On a raison de dire que l'usage des *cloches* est moins utile qu'importun au public.

Cloche. [*Testu vitreum*.] Pièce de verre soufflée, de le même forme, à peu près, qu'une *cloche* de fonte, élargie dans le bas, retrécie dans le haut, & terminée dans son point-milieu par un bouton, de la grandeur d'un petit écu. On s'en sert pour couvrir les melons, les concombres, & les garder des injures du tems. Ces *cloches* de verre servent l'hiver pour mettre sur les plantes qu'on échaufe.

Cloche, *s. f.* [*Pustula*.] Vessies pleines de férofités qui viennent aux mains & aux pieds, par trop de travail, ou à d'autres parties qui ont souffert du feu. *Acad. Franç.*

Cloche. [*Testu aeneum*.] Manière de vase de métal ou de terre, où l'on fait cuire du fruit.

Cloche. [*Vas ligneum ad campani modum*.] Vaisseau de bois en forme de *cloche*. (On a trouvé le moien de faire descendre des hommes au fond de la mer, dans de grandes *cloches* de bois.) On en voit la figure dans le *Journal des Savans*.

Cloche. [*Calix*.] Terme de *Fleuriste*. C'est le haut de la fleur, lequel forme comme une espèce de calice. On l'apelle *vase* & *calice*; mais on dit du hyacinte: *La cloche de ce hyacinte est belle*.

* On dit au figuré, *Il est tems de fondre la cloche*; c'est-à-dire, de terminer l'affaire dont il s'agit, & de prendre une dernière résolution. [*Jam tempus est rem istam conficere*.]

Faire sonner la grosse cloche. C'est faire parler celui qui a le plus de crédit dans une affaire.

* *Etre étonné comme un Fondeur de cloche*. [*Totus stupet quod res præter spem venerit*.] Être surpris & muet, voiant qu'une chose, ou qu'une affaire a mal réussi par nôtre faute.

CLOCHÉ, CLOCHÉE, *adj.* [*Opertus testá*.] Terme de *Jardinier*. Il veut dire, *garni de cloches de verre*. (Avoir deux cens piez de melons clochez. *Quint. Jardins*, t. 1.)

☞ *CLOCHE-FERME*. Il est dit dans la Coûtume d'Ac, tit. 11. art. 16. *Et si esdites vignes, vergers, jardins, & prez clos est trouvé gros bestail, mais à garde faite, ou avec cloche-ferme, ou bouchée, en tems de fruit, de nuit, le Seigneur du bestail encourra l'amende de vingt sols*. L'usage de mettre des *cloches* au cou des bêtes, est fort ancien; quelquefois elles étoient dorées ou argentées.

Cloche-pié. Espèce d'organfin qui n'a que trois brins de soie, dont deux sont moulinéz ensemble séparément, & puis moulinéz une deuxième fois avec le troisième. On l'apelle *cloche-pié*, comme s'il clochoit ou boitoit, à cause du brin de soie qui manque, pour ainsi dire, à un de ses piez. On s'en sert dans la fabrique des soies.

† *A cloche-pié*, *adv.* [*Suspensio altero incedens pede*.] Marcher, sauter avec un pié, courbant & élevant un peu l'autre. (Aler à cloche-pié.)

CLOCHER, *s. m.* [*Æris campani turris*.] Lieu qui est le plus élevé de l'Eglise, où les *cloches* sont suspendues, & au bout duquel il y a d'ordinaire quelque coq, ou quelque croix. (Un haut clocher.)

† Il ne peut perdre de vûe le *clocher* de son village.

† * *Clocher*. [*Ædes sacra, templum*.] Eglise.

Il sôutint jusqu'au bout l'honneur de son *clocher*.
Despréaux, *Lutrin*.)

Se battre des pieds du clocher. Façon de parler figurée & proverbiale: elle se dit d'un Bénéficiaire qui jouit par provision d'un bénéfice qu'on lui conteste.

Clocher. [*Parochia*.] Ce mot se prend quelquefois pour *Paroisse*. (Il y a en France grand nombre de clochers. J'ai huit clochers dans ma Seigneurie.)

Clocher, *v. n.* [*Claudicare*.] Boiter. (Qu'as-tu à clocher Plutus? *Abl. Luc*. Clocher des deux côtez.)

† * *Clocher*. [*Deficere*.] Ne procéder pas bien, n'agir pas rondement, ni sincèrement. (Avoir fait quelque chose qui cloche. *Benserade*. Raisonnement, comparaison qui cloche; c'est-à-dire, qui n'est pas juste.)

* *Il ne faut pas clocher devant les boiteux*. Ces mots au propre, dans le sérieux, signifient qu'il ne faut pas contrefaire une personne, ni lui reprocher un vice dont il n'est pas la cause. Mais dans le figuré ces mots veulent dire, qu'il ne faut pas faire le capable devant une personne qui est plus habile.

CLOCHETTE, *s. f.* [*Tintinnabulum*.] Ce mot ne se dit guère, on dit en sa place, *une petite cloche*.

Clochette. Fleur de couleur jauné-clair, tirant sur le blanc.

CLOFIF. Oiseau d'Afrique, noir & gros comme un étourneau.

CLOISON, *s. f.* [*Sepimentum*.] Séparation qu'on fait par le moien de quelque charpenterie, dans une chambre, & autre lieu de la maison. (Faire une cloison. Rendre une cloison.)

Cloison. C'est un droit qui se paie en Anjou sur la rivière de Loire. Il fut imposé par Louis II. Duc d'Anjou, sous prétexte qu'il avoit besoin

de faire la *cloison* des Villes d'Angers & de Saumur, c'est-à-dire, de les enfermer de murs & de les fortifier.

CLOISONNAGE, *f. m.* Cloison, ou plusieurs cloisons. (Le cloisonnage de cette maison a coûté tant. C'est du cloisonnage que cela.)

CLOÎTRE, *f. m.* Il vient du Latin *claustrum*. Lieu clos. Lieu environné de galeries couvertes. (Le cloître des Chartreux est beau & grand. Le petit cloître des Chartreux de Paris est admirable, les peintures de Le Sueur dont il est décoré l'ont rendu extraordinairement célèbre.)

§ Dans les premiers siècles de l'Eglise, les Clercs vivoient en commun sous la direction des Evêques, & à l'imitation des premiers Chrétiens, ils se dépouilloient de tous leurs biens en faveur de la Communauté, pour maintenir l'ordre de cette vie commune. On leur faisoit garder une espèce de clôture: on bâtissoit des *cloîtres* auprès des grandes Eglises, dont nous voions encore des vestiges en plusieurs endroits. Les Chanoines ont succédé aux Clercs ainsi enfermés.

* **Cloître**. [*Monasterium*.] Il signifie proprement un *Monastère*. (Se renfermer dans un cloître. Jeter dans un cloître. On a condamné cette femme à être mise dans un cloître par pénitence.)

Les pères & les mères regardent d'ordinaire les *Cloîtres* comme une décharge de ce qui les incommode dans leurs familles, & offrent à Dieu ceux de leurs enfans qui leur déplaisent.

CLOÎTRER, *v. a.* [*Intra cœnobii claustra claudere*.] Enfermer dans un cloître. (Cloîtrer une fille.)

† **CLOPINER**, *v. n.* [*Claudicare*.] Boiter. (Le gouteux qui sent la goutte, clopine dès qu'il veut faire un pas ou deux.)

§ On apella Jean de Mehun, *Clopinet*, parce qu'il boitoit.

CLOPORTE, *f. m.* [*Scolopendra, multipeda, centipes, asellus*.] Insecte à plusieurs piez, qui s'engendre sous les pierres, dans les murailles, & particulièrement autour des muids de vin. (Les cloportes sont très-bons dans la colique néfrétique, le calcul, dans la difficulté d'urine, dans la jaunisse, dans les obstructions, & dans plusieurs autres maladies.)

CLORRE, *v. a.* [*Perficere, absolvere, terminare*.] Terme de Palais. Achever dans les formes. (Clorre un compte, un inventaire, &c.)

Clorre, *v. a.* [*Claudere*.] Fermer. (Il n'a pu clorre l'œil de toute la nuit.)

Clorre, *v. a.* Faire une enceinte autour de quelque espace. (Clorre une Ville de remparts, de murailles, &c. Clorre un parc.) On trouve souvent ce mot, quoiqu'il soit dur & qu'il sonne mal, dans les poésies de Malherbe.

S'il advient quelquefois de *clorre* la paupière.

Et ailleurs :

Mais, ô rigoureuse aventure !
Un chef-d'œuvre de la nature,
Au lieu du monde le plus beau,
Tient ma liberté si bien *close*.

Et encore :

Pour le moins la haine & l'envie
Aiant leur rigueur assouvie
Quand j'aurai *clos* mon dernier jour.

Le même :

Bien te fâche là bas, c'est l'ennui seulement
Qu'un indigne trépas ait *clos* ta destinée.

On pourroit citer plusieurs autres endroits de ses œuvres, où il a employé ce terme; M. Chévreau a pris soin de les recueillir.

Clorre. [*Astringere*.] Terme de Vanier. Serrer l'osier avec le fer à clorre. (Clorre une corbeille, un van, une hote, &c.)

CLOS, *f. m.* [*Septum*.] Enclos. Clôture. (Le clos des Chartreux de Paris est beau. Un clos de vignes, un clos d'arbres fruitiers, &c.)

Clos. Terme de Manufacture de lainage; dont on se sert pour exprimer qu'une étoffe est bien ferrée. On dit, *Ce drap est bien clos*, pour faire entendre que la trême en a été bien frappée sur le métier, qu'il a été bien foulé, & qu'il n'a point été éfondré dans les apprêts.

Clos. On dit, qu'un compte, ou un inventaire est *clos & arrêté*, lorsqu'il est soldé, & que les parties intéressées l'ont apostillé & signé.

† **Clos**, *close*, *adj.* [*Clausus, circumdatus*.] Fermé, ferré. (Ville close. Jardin clos de murailles.)

* *Se tenir clos & couvert*. [*In tuto esse*.] Prendre garde à soi. Ne pas sortir.

Champ clos. [*Campus septus*.] C'étoit un lieu renfermé de barrières, où les anciens Chevaliers combattoient & faisoient leurs tournois. (Combate en champ clos. Le Roi Jean offrit à Edoüard, Roi d'Angleterre le combat en champ clos. *Choisi*.)

* **Bouche close**. [*Silentium imperare, precipere, commendare*.] Ces mots se disent à une personne à qui on recommande le secret de quelque affaire qu'on lui confie.

* **Lettre close**. Voyez *Lettre*.

A yeux clos. [*Temerè, inconsideratè*.] Sorte d'adverbe. Aveuglement, sans rien examiner. (Il a tant de confiance en son ami, qu'il signe à yeux clos tout ce qu'il lui présente.) *Si-tôt qu'il eût les yeux clos*, on ne songea plus à lui; c'est-à-dire, si-tôt qu'il fut mort, on n'y pensa plus. (Se tenir clos & coi. *S. Amand*.)

CLOSEAU, *f. m.* Petit jardin de païsan.

CLOSERIE, *f. f.* Petite métairie.

CLOSSEMENT, *f. m.* [*Glocientis gallinæ gemitus*.] Cri naturel de la poule.

CLOSSER, *v. n.* [*Glocire*.] Crier comme les poules. *Pomey*.

CLOSTRAL, **CLOSTRALE**, *adj.* Voyez *Claustral*.

CLOTOIR, *f. m.* Outil dont le Vanier se sert pour faire des vanettes.

CLOTON. Fille de Jupiter & de Thémis selon la fable: c'est l'une des trois Parques.

CLÔTURE, *f. f.* [*Sepimentum*.] Tout ce qui sert à fermer un espace, comme muraille, haie, palissade, fossé, &c. *Mûr de clôture*, c'est une muraille qui sert à séparer deux héritages. (La rivière sert de clôture à ce jardin de ce côté-là.)

* **Clôture d'un compte**. [*Clausura*.] Terme de Pratique. C'est l'arrêté d'un compte.

* **La clôture d'un inventaire**. C'est la déclaration qui se fait à la fin, par laquelle on charge quelque personne des effets contenus dans l'inventaire.

* **La clôture d'une assemblée**. C'est la dernière séance de cette assemblée.

Clôture, *f. f.* [*Cœnobii claustrum*.] Tout le circuit d'une maison religieuse, toutes les murailles qui ferment quelque Couvent. (Entrer dans la clôture d'un Monastère. Garder la clôture. *Voit*. Faire la visite de la clôture en dehors. *Patru, Plaid. 3*. Les Religieuses font vœu de clôture.)

Clôture

Clôture du chœur. C'est dans une Eglise une fermeture à jour qui sépare le chœur d'avec la nef : il y en a de menuiserie avec sculpture : il y en a de fer avec ornemens.

CLÔTURIER, *f. m.* [*Claustrarius artifex.*] Vanier qui ne fait que de la besogne batuë. Ce mot de *Clôturier*, ne se dit qu'entre les Vaniers, ou qu'en parlant de la Vanerie.

CLOU, *f. m.* [*Clavus.*] Pointe de fer avec une tête qui sert à fermer quelque chose. (Un clou à late, un clou à crochet, à rouë, à deux têtes. Clou à brocher des talons, des semelles, à monter des fouliers. On se sert de petits clous d'or ou d'argent pour atacher des fermoirs, & pour couvrir des étuis de montres. On se sert de clous dorez, qui sont de cuivre, pour en garnir des cofres, des carosses, &c. Clou rivé, clou à vis, clou de ruë. Cheval qui a pris un clou de ruë.)

* *Un clou chasse l'autre.* Voit. l. 104. C'est-à-dire, qu'une passion détruit l'autre. Une chose en fait perdre, en détruit une autre. Sans cela, je ne donnerois pas un clou de tout l'esprit qu'on peut avoir. *Mol. Précieuses.* Quand on est mort, il ne sert pas d'un clou d'être en statue de marbre. *Bens. Rond.*) On dit, qu'un homme compte les clous d'une porte, pour dire, qu'il s'ennuie d'y atendre, & qu'il a le loisir d'en compter les clous.

Clou de girofle. [*Cariophyllum.*] Aromate qui se forme sur un arbre des Isles Moluques, duquel les fleurs s'endurcissant se font en forme de clou avec une petite tête, qui est ce qu'on appelle girofle. *Dal.*

Clou. [*Clavus, forunculus.*] Petite tumeur dure & blanche, qui ressemble en quelque sorte à la tête d'un clou. (Je suis fâché de vôtre clou, mais il n'est rien au prix de celui que j'ai. *Voit. l. 105.*)

† * *River le clou à quelcun ;* pour dire, lui répondre fortement & vertement sur quelque chose qu'il dit mal-à-propos. *Mettre un clou à la rouë de la fortune ;* c'est-à-dire, rendre sa fortune stable & assurée. *Acad. Franç.*

CLOUCOURDE, *f. f.* [*Cyanus.*] Herbe gris-de-lin qui vient parmi les blez, & dont les enfans font des couronnes, aufquelles ils mêlent d'autres fleurs qu'ils appellent *barbeaux*.

* **CLOUÉ.** *Etre cloüé.* [*Affixus.*] Être ataché fortement en un lieu. Être ataché à quelque chose.

(Tout le jour, malgré moi, cloüé sur un ouvrage, Retouchant un endroit, éfaçant une page. *Despréaux, sat. 2.*)

† * *Une gravité cloüée.* C'est-à-dire, une gravité qui ne se dément point.

CLOUER, *v. a.* [*Clavum figere.*] Atacher avec des clous. (Cloüer avec des lates.)

☞ **CLOUSIAUX.** Ce sont les limites de chaque Paroisse, selon la Coûtume d'Orléans, *art. 152.*

CLOUTER, *v. a.* Garnir de clous. (Clouter une boîte de montre.) *Clouter un carossé*, c'est le garnir de clous bronzez.

CLOUTERIE, *f. f.* [*Clavorum officina.*] Trafic de clous. Commerce de Cloutier. (La clouterie va toujours.) Il se dit aussi du lieu où se fabriquent les clous. C'est aussi un mot générique, qui comprend quelquefois toute sorte de clous. *La clouterie de Paris est excélente ;* c'est-à-dire, qu'on y trouve toute sorte de bons clous.

Tome I.

CLOUTIER, *f. m.* [*Clavarius faber.*] Artisan qui fait de toute sorte de clous. Il prend Saint Cloud pour son Patron.

CLOUTIÈRE, *f. f.* [*Typus fringendis clavis accommodatus.*] Pièce de fer percée de trous de différente grosseur, dans lesquels les Cloutiers & Serruriers forment les têtes des clous, des vis, &c.

CLOZIER, *f. m.* Celui qui a soin que les autres soient clos & couverts. Je n'ai trouvé ce mot que dans les poësies du célèbre pénitent Patris : parlant à un saint Prêtre du zèle de celui-ci pour les pauvres, il lui dit, *pag. 65.*

Vous êtes leur *Clozier*, vous êtes leur domaine.

C L U.

CLUSE. Terme de *Fauconnerie.* C'est le cri avec lequel le Fauconnier parle à ses chiens, lorsque l'oiseau a remis la perdrix dans le buisson. On dit dans le même sens, *cluser la perdrix.*

C L Y.

CLYMENUM. Plante légumineuse, dont il y a deux espèces. Elles ressemblent à la gesse, excepté que leurs côtes portent plus de feüilles, sont nourrissantes, & sont un peu apéritives.

CLYSSUS, *f. m.* C'est l'extrait qu'on fait du suc d'une plante, en y mêlant du sucre pour les faire cuire ensemble. On appelle aussi *Clyffus*, une teinture ou une quintessence. On dit, *Un clyffus de vitriol, un clyffus d'antimoine.*

C O. C O A.

Co, ou **Cos.** Herbe qui croît dans la province de Fokien en Chine : on en fait une toile, nommée *Copou*, qui est estimée dans le pais.

COACTIF, **COACTIVE**, *adj.* Qui a droit de contraindre. (Pouvoir coactif. Puissance coactive.)

COADJUTEUR, *f. m.* Ce mot vient du Latin *Coadjutor* ; & se dit en parlant d'Evêque & d'Archevêque. C'est un Eclésiastique qui a le brevet du Roi, pour aider un Evêque ou un Archevêque, qui est vieux ou malade, dans les fonctions épiscopales, & pour lui succéder le siége vacant. (Le Roi a donné un Coadjuteur à M. l'Evêque de... Prendre un Coadjuteur.)

☞ Les *Coadjuteurs* ont été établis dans l'Eglise pour le soulagement des Evêques & des autres Bénéficiers qui ont charge d'ames, lorsque l'âge, ou quelque infirmité ne leur permet pas de remplir leurs devoirs. Il y a deux sortes de *Coadjutoreries* ; l'une est acordée pour un certain tems, & l'autre se convertit en titre après la mort du Bénéficiaire, à qui le *Coadjuteur* succède : cette dernière espèce de *Coadjutorerie* a été long-tems inconnüe dans l'Eglise, soit parce qu'elle ne souffre pas deux Evêques sur un même Siége, soit pour éviter le désir secret de la mort de celui dont on atend la place. Le Pape seul peut acorder la *Coadjutorerie* avec la clause de la future succession, parce que lui seul par un éfet de cette puissance absoluë qu'on lui attribüë sur les bénéfices, peut en pourvoir avant la vacance. Le consentement du Roi & du Titulaire, est absolument nécessaire pour la validité de la *Coadjutorerie*, qui ne s'acorde que dans les bénéfices du premier ordre, comme Evêchez,

Archevêchez & Abaïes Régulières, quand elle emporte le droit d'y succéder. Il faut d'ailleurs qu'elle ait pour fondement une utilité évidente de l'Eglise, suivant la décision expresse du Concile de Trente. Le *Coadjuteur* a non-seulement un droit aquis sur le bénéfice, il l'a encore en quelque manière dans le bénéfice; c'est pourquoi il peut faire les fonctions épiscopales, avec le consentement du Titulaire, sans qu'il soit nécessaire d'en prendre possession. Comme le *Coadjuteur* ne peut pas être sacré sous le titre du bénéfice qui est rempli, le Pape lui confère un titre *in partibus*, qui lui donne toute l'autorité épiscopale, qu'il ne peut néanmoins exercer que dans le district du bénéfice auquel il est donné pour *Coadjuteur*. Le *Coadjuteur* n'est point obligé à la résidence, il n'a point de part dans les fruits.

Coadjuteur. [*Adjutor*.] Terme de *Jésuite*. C'est un état parmi les *Jésuites*. *Un Coadjuteur temporel*. C'est un simple frère *Jésuite*. *Un Coadjuteur spirituel*. C'est un *Jésuite* qui fait en public les trois vœux de religion; mais qui ne fait pas le quatrième, qui est celui d'aler en Mission où il plaira au Pape. (Un tel Père n'est que *Coadjuteur spirituel*, il n'est pas profez.) Voyez *Jésuite*.

COADJUTORERIE, *s. f.* [*Dignitas designati Episcopo alicui successoris*.] C'est la charge & dignité de *Coadjuteur* Ecclésiastique. (Les *Coadjutoreries* ne sont pas reçues trop favorablement, parce que ce sont des graces expectatoires, qui portent le *Coadjuteur* à désirer la mort du Prélat à qui il doit succéder.)

COADJUTRICE, *s. f.* [*Vicaria Abbatissæ eique succedendi designata*.] Celle qui est reçue en survivance pour être Abesse. (On ne pouvoit choisir une plus digne *Coadjutrice*.)

COAGIS. Terme en usage dans le *Levant* parmi les *Négocians*, qui signifie ce que nous nommons *Commissionnaires*. (Il y a des *Coagis* de toutes les Nations de l'Europe dans les échelles du *Levant*.)

COAGULATION, *s. f.* [*Coagulatio*.] Terme qui se dit en *Médecine*, lorsque les humeurs fluides sont fixées par sécheresse, ou autre qualité qui les épaisit & les arrête.

Coagulation. Terme de *Chimie*. Elle consiste à rendre solides & dures les choses qui auparavant étoient moles & liquides. (L'acide est composé de petites parties pointuës qui s'insinuent dans les pores des corps, & en font la désunion des parties ou la coagulation.) Voyez le *Traité de l'acide*.

COAGULÉ, COAGULÉE, *part. & adj.* [*Coagulatus*.]

Coaguler, *v. a.* [*Coagulare*.] Terme de *Chimie*, & d'autre science de cette nature. C'est rendre dures & solides les choses qui étoient auparavant moles & liquides par la privation & la consommation de leur humidité. *Glas*. (Les acides coagulent les corps mous & fluides. *Traité de l'acide*. L'esprit de vitriol rongé de certains mixtes, & en coagule d'autres, comme sont le sang & le lait. *Charras, Pharm. 1. p. ch. 5.*)

COAGULUM. Mot Latin, qu'on retient en François, pour signifier en général tout épaisissement qui s'est formé dans quelquelqueur, & en particulier pour une concrétion de lait ou de liqueur laiteuse dans l'estomac des animaux qui tétent. On l'appelle aussi *caillé*; il est de quelque usage en *Médecine*.

COAILLE, ou QUOAILLE, *s. f.* Laine la plus grossière de la brébis.

COAILLER. Terme de *Chasse*. On dit que les chiens *coailent*, quand ils quêtent la queue haute sur les vieilles & nouvelles voies. *Acad. Fr.*

☞ Borel a remarqué dans son *Trésor des Antiquitez Gauloises*, que *coaille* signifie une grosse laine, qu'il croit dériver de *queuë*, qu'on écrivoit anciennement *quouë*.

COASSEMENT, *s. m.* [*Ranarum clamor, cantus*.] Cri des grenouilles.

COASSER, *v. n.* [*Coaxare*.] Ce mot se dit des *grenouilles*, & signifie le cri qu'elles pouffent l'été sur le soir, lorsqu'elles sont dans l'eau.

COATI. Animal de Brésil.

COATLI. Arbre du Mexique, dont le bois, qu'on appelle bois *néphrétique*, est d'usage dans la *Médecine*.

C O B.

COBALT, ou COBOLT. Minéral, qui est une sorte de cadmie naturelle, dont on tire le bismuth, l'arsenic & l'espèce d'azur que les Peintres emploient. Il y en a des mines en Dauphiné, en Alsace, en Saxe.

CO-BOURGEOIS. Terme de *Commerce de Mer*. C'est celui à qui appartient un vaisseau en commun avec un ou plusieurs propriétaires, & qui en est bourgeois avec eux.

COBRISSE. Nom qu'on donne à la mine d'argent au Pérou.

C O C.

COCA. Plante du Pérou, dont le fruit y sert de petite monnoie. Cette plante ne s'éleve que de trois ou quatre pieds. Son fruit vient en grappe, dont les grains rougissent en meurissant, & deviennent noirs, quand ils ont toute leur maturité. Les feuilles séchées sont d'usage, en les mettant dans la bouche, pour fortifier.

COGAGNE. Voyez *Pais*.

☞ COC-A-L'ANE. Voyez *Coq-à-l'âne*.

COCCIGRUES. Terme *Populaire*. Bagatelles; niaiseries.

COCCIX. Terme d'*Anatomie*. C'est un os qui est à l'extrémité de l'os *sacrum*, qui affermit l'intestin *rectum*, le cou de la vessie & de la matrice.

COCCUS. La plupart des Botanistes donnent ce nom à l'arbrisseau qui porte la graine d'écarlate.

COCHE, *s. m.* [*Essedum, rheda, carpentum, viatorium*.] Espèce de carosse, où un Messager de Province amène des gens & des balots de marchandises à Paris, & s'en retourne à sa Province, avec des gens & des balots, qui paient chacun certaine somme. (Retenir une place au coche.)

Après bien du travail le *coche* arrive au haut,
Respirons maintenant, dit la mouche aussi-tôt.

La Fontaine.)

Coche, *s. m.* [*Viatorium navigium*.] Manière de grand bateau, où l'on mène du monde, qui est tiré par des chevaux, le long du bord de la rivière, lorsqu'on la remonte.

† *Coche*, *s. f.* [*Scrofa, porca effæta*.] Ce mot, au propre, est peu en usage à Paris, où l'on dit ordinairement *truie*, qui est la femelle du vertrat. (Coche blanche, coche noire.)

† * *Coche*. [*Obesa mulier*.] Ce mot, au figuré, est fort bas, & signifie une femme trop grosse & trop grasse. (C'est une grosse coche.)

Coche, *f. f.* [*Crena, incisio, incisura.*] Entaille qu'on fait dans du bois, pour y marquer quelque chose. (La corde d'une arbalète se met dans une coche faite exprès. On fait des coches sur une taille, pour y marquer la quantité de pain ou de vin qu'on a pris chez le Boulanger ou le Cabaretier.)

Coche. Terme de Marine. Porter les huniers en coche; c'est les hisser au plus haut du mât.

COCHEMARE, *f. m.* [*Incubus.*] C'est un étouffement qui prend la nuit, lequel est l'effet d'une vapeur grossière & terrestre, qui emplit les ventricules du cerveau, & empêche le commerce de la circulation des esprits animaux. (Sentant sur lui un fardeau qui l'étouffoit, il crût que c'étoit le *cochemare*. *Dom Quichotte*, tom. 1. ch. 16.) Passerat dit *coquemare*, dans une Élégie où il compare l'Amour avec cette maladie. Cette Élégie est intitulée: *L'Amour Coquemare*.

COCHENILLE, *f. f.* [*Coccinilla.*] Graine dont on se sert pour teindre l'écarlate. C'est aussi le nom du ver qui s'engendre dans cette graine. L'arbrisseau sur lequel croît la *cochenille* graine, ou se nourrit la *cochenille* ver, se nomme *Cochenillier*, & l'on appelle *Cochenillage*, la décoction ou boiillon fait avec de la *cochenille*, dans lequel feteignent les draps & autres étofes. Le *Cochenillier* se nomme au Mexique *Nopal*, & la *cochenille* s'y nomme aussi *Grana*.

Cochenille, se dit aussi du *Kermes*, qui est une graine qu'on cueille sur une espèce de chêne. Voyez *Kermes*.

COCHER, *f. m.* [*Auriga, rhedarius.*] Celui qui mene le carosse. Celui qui mene quelque coche par terre. (Un bon Cocher qui mene fort bien.)

☞ La métaphore est, ce semble, juste dans ces vers de Benferade, sur le Roi, représentant le Soleil levant :

En montant sur mon char, j'ai pris soin d'écartier
Beaucoup de Phaëtons qui vouloient y monter;
Dans ce hardi dessein leur ambition tremble;
Chacun d'eux reconnoît qu'il en faut trébucher,
Et qu'on verse toujours, si l'on n'est tout ensemble
Le maître & le Cocher.

☞ Le métier de *Cocher* étoit autrefois très-honorable, les Empereurs mêmes se font appliquer avec soin, à se rendre habiles dans la conduite des chevaux & des chariots, dont on se servoit pour célébrer les Jeux *Circenses*, ou du *Cirque*. Suétone, Tacite, Capitolin, Hérodien, nous apprennent que Néron, Vitellius, Caius, Claudius, & les enfans de Sévère, se faisoient un honneur de conduire les chariots dans les Jeux publics, & s'instruisoient avec beaucoup d'application, de toutes les adresses de cette profession, qu'ils regardoient comme une partie essentielle des Jeux célèbres à l'honneur des Dieux & des Déeses. On distinguoit les *Cochers* par des noms différens. Celui qui couroit autour de la borne ou de la colonne érigée au milieu du cirque, étoit appelé *Auriga*, *quod currum agat & regat*, dit Isidore, ou parce qu'il fouïetoit les chevaux, pour les exciter à courir; car, dit-il, *aurire*, signifie *fraper, fouïeter*: on lui donnoit aussi le nom d'*Agitator*, parce qu'il pressoit incessamment les chevaux par des cris, par des menaces & par des coups. Celui qui ne conduisoit que deux chevaux, étoit nommé *Bigarus*; & celui qui en conduisoit quatre, *Quadrigarus*, ou *Quadrigarius*. Les *Cochers* composoient un corps, que les Latins appelloient *collegium*, ou *factio*: ils se distinguèrent,

au commencement de leur établissement, en deux parties, dont l'une étoit vétue d'une étofe blanche, & l'autre d'une étofe rouge, lorsqu'ils étoient en fonction: mais dans la suite, le nombre des collèges ou confrairies s'augmenta jusques à quatre, dont les deux dernières prirent, l'une la couleur verte; & l'autre la couleur bleuë, que les Historiens expriment par *color ruffatus*, le rouge; *prasinus*, le verd; *venetus*, le bleu; *albatius*, le blanc. On croit, dit Spon, dans ses *Recherches*, que l'on vouloit représenter par ces factions, que nous pouvons appeler *quadrilles*, les quatre saisons de l'année: la verte représentoit le Printems: la rouge, l'Eté: la bleuë, l'Automne, qui est ordinairement accompagnée de pluie & de broiillards: & la blanche, l'Hiver, qui couvre la terre de neiges & de glaçons. Il me semble que les Auteurs font mention plus souvent de la faction verte, que des autres. Voyez *Martial*, &c.

Mais quoique les Empereurs se soient faits *Cochers*, il ne faut pas croire que ce fût une profession dont les honnêtes gens se mêloient ordinairement: la vérité est, qu'ils étoient, selon leur établissement, ou esclaves, ou afranchis, ou étrangers; car les citoïens Romains ne s'abaissoient pas jusques à ce point. Dion raconte, que le peuple étant charmé de l'adresse d'un *Cocher*, dans un spectacle public, demanda à l'Empereur Hadrian de l'afranchir: mais il répondit à cette demande, que la justice ne permettoit pas de disposer du bien d'autrui, ni d'afranchir un esclave, sans le consentement de son maître.

Cocher, *v. a.* [*Coïre.*] Terme d'Oïselier. Le mot de *Cocher* se dit du mâle de tous les oïseaux, lorsqu'il convre la femelle pour la génération. (Le coq coche la poule. Le pigeon coche la femelle.) [*Gallus cum gallinis coit ut cœlum ova fecundentur.*]

COCHET, *f. m.* [*Pullus.*] Petit coq, petit poulet coq.

COCHEVIS, *f. m.* [*Galerita.*] Sorte d'aloüette hupée. (Le cochevis chante agréablement.)

COCHLEARIA, *f. m.* En François l'herbe aux cuilliers. Plante médicinale qui croît ordinairement dans les lieux marécageux. Elle est d'un goût âcre, & d'une odeur pénétrante quand elle est écrasée. Elle contient beaucoup de phlegme, d'huile, de sel volatile & de fixe. On l'emploie pour le scorbut, les obstructions, pour exciter les urines. Elle déterge & afermit les gencives. Ses racines sont petites, droites, entourées de quelques filamens blancs. Ses feüilles sont presque rondes, charnuës, assez larges, creusées en forme d'une petite cuillier, vertes, pleines de suc, atachées par des quenës purpurines d'une longueur médiocre. Il s'élève au milieu, à la hauteur d'un pié, plusieurs tiges rougeâtres, anguleuses, & revêtues de petites feüilles oblongues & sans quenës. Ses fleurs naissent le long des sommitez des tiges, composées chacune de quatre feüilles blanches disposées en croix; il leur succède des femences menuës, rondes & rouffes.

COCHOIS, *f. m.* Outil de buis, dont les ciriers se servent pour équarrir leurs flambeaux, tant de poing que de table.

COCHON, GORET, *f. m.* [*Porcellus, porculus.*] Animal domestique à quatre piez, fort connu, blanc ou noir, qui a le poil rude, les yeux petits & enfoncés dans la tête, le groin & le devant de la tête plat, le ventre grand & un

peu pendant, la queue longue, avec de grandes foies sur le dos. Le cochon vit de glands, d'orge, de son, &c. Il hait le loup, la salamandre, l'éléphant, les beletes & les scorpions. (Un marchand de cochons. Acheter un cochon au marché. Tuer un cochon. Un cochon de lait.) *Cochon*, se dit de cet animal à tout âge, mais *pourceau* se dit seulement quand il est grand.

On dit d'un homme qui a de petits yeux, qu'il a des yeux de cochon. *Etre camarade comme cochons*; c'est avoir ensemble une grande familiarité. Il semble que nous aïons gardé les cochons ensemble; cela se dit figurément à ceux qui s'oublient, & qui en usent trop familièrement sur-tout avec des personnes qui leur sont supérieures. Mais toutes ces façons de parler, quoique communes parmi le peuple, sont triviales & basses.

Cochon de lait, *s. m.* [*Porcus lactens.*] Cochon qui ne tète plus. (Les Mahométans ne mangent point de cochon, parce que les cochons sont sujets à être ladres.)

† *Gros cochon.* [*Ventriosus, helluo.*] Ces mots, au figuré, sont bas, & signifient un homme gros & gras, & se disent en riant, ou par injure.

Cochon d'Inde. [*Porcus indicus.*] Petit animal, qui d'ordinaire est blanc & roux, qui a quatre piez, le groin aigu, de fort petites dents, de petites oreilles rondes, qui n'a point de queue, qui vit d'herbes, & qui dès qu'il vient au monde, court, boit & mange. (Un cochon mâle d'Inde fut pour couvrir neuf femelles. Cochon d'Inde femelle. *Jonst.*)

Cochon d'eau, que les Portugais appellent *Capivard*. C'est un animal amphibie; il a le corps d'un cochon & la tête d'un lièvre, & est sans queue. Il se tient sur son derrière comme le singe. Il est bon à manger.

Cochon de mer. C'est ce qu'on appelle *Marsoüin*.

COCHONNÉE, *s. f.* [*Porcellorum partus.*] Tous les cochons de la portée d'une truie.

COCHONNER, *v. n.* [*Porcellos fetus edere.*] Faire des petits cochons. (Les truies cochonnent deux fois l'année, & sont pleines quatre mois.)

COCHONNET, *s. m.* [*Tessera lusoria.*] Petit corps d'os ou d'ivoire, taillé à douze faces pentagones, marquées de points depuis un jusqu'à douze. On le roule sur une table, comme si c'étoit un dé. (Jouer au cochonnet.) On dit aussi *jouer de cochonnet*, lorsque jouant à la boule, on change de but en promenant, & l'on jette devant soi une boule, une pierre ou autre chose qui sert de but à chaque fois, & qu'on nomme le *Cochonnet*.

COCKIEN. Monoie de compte, dont on se sert au Japon, à peu près comme nous nous servons de la pistole. Le *Cockien* revient à dix livres carolus des Pais-Bas.

COCO, *s. m.* Arbre des Indes Occidentales, qui est une espèce de palmier, plus haut que les autres. Son fruit sert à divers usages, car il fournit aux Indiens à manger, à boire, à filer, &c. Les Indiens font de son écorce des tasses pour boire le chocolat. Les Joüaliers & autres gens qui vendent des bijoux, vendent aussi des tasses de coco, qui sont fort mignones.

COCON. Voyez *Coucon*.

COCOLE, *s. f.* Nom de fille, qui signifie petite Nicole. (Cocole est tout-à-fait jolie.)

COCs. Ce sont les pains, ou boules de pastel, avant qu'on l'ait réduit en poudre. On les nomme aussi *Cocaïne*.

COCTION, *s. f.* [*Digestio, concoctio.*] Du Latin *coctio*. Digestion. C'est le changement de la nourriture qu'on prend, & qui se tourne en une qualité conforme à la partie qui doit être nourrie. (La coction se fait bien ou mal. Coction tardive. Coction imparfaite. Coction prompte.)

Coctio. [*Coctio.*] Terme de Chimie. Il y a plusieurs sortes de *coctions*. Les principales sont la maturation, l'élixation, la frixion, l'assiation, la torrefaction & l'ustion. *Charras, Pharmac. 1. p. ch. 24.* Faire la *coction*, c'est donner le feu propre aux matières sur lesquelles on travaille.

COCU, *s. m.* [*Curruca.*] Terme injurieux. On le donne à celui qui a une femme qui ne lui garde pas la foi de mariage, & qui donne à d'autres ce qu'elle ne doit qu'à son mari. Il y a de plusieurs sortes de *cocus*, il y en a de fous, de furieux, de dangereux, de méchants, de cruels, de malicieux, d'ombrageux, de patients, de doux, de pacifiques. (Être cocu en herbe.)

Au fort d'être cocu son ascendant l'expose,
Et ne l'être qu'en herbe est pour lui douce chose.
Molière, Ecole des Maris.

Si n'être pas cocu vous semble un si grand bien,
Ne vous point marier en est le vrai moien.
Molière, Ecole des Femmes, a. 5. sc. 6.

☞ Ménage a rapporté plusieurs origines du mot *cocu*. Mais il me semble que l'on n'a pas dû s'embarasser dans la recherche d'une étimologie qui se présente d'abord d'elle-même. Le chant de l'oiseau que nous apellons *coucou*, est, sans doute, la véritable source du nom que l'on donne aux maris, dont les femmes sont infidèles. J'avouë pourtant qu'il se peut faire que l'on ait formé ce terme du Latin *cuculus*. Ce qui peut confirmer cette conjecture, c'est que par une fatalité pour ce pauvre oiseau, son nom est dans le Latin, comme dans nôtre langue, un terme injurieux, & une espèce de note d'infâmie: mais on ne trouvera pas que l'on ait apellé *cuculus* un mari trahi & déshonoré par sa femme. Quelquefois *cuculus* a signifié un paresseux, un fainéant, qui a laissé passer le tems propre pour tailler la vigne; & nous aprenons par le témoignage d'Horace, & de Pline, que lorsque les passans voïoient des Vignerons travailler dans les vignes après la saison destinée pour les tailler, ils se moquoient de leur paresse, en les apellant *cuculi*; ce qui causoit souvent une longue suite d'injures de part & d'autre: mais les passans étoient le plus souvent obligez de céder à l'insolence des Vignerons; c'est ainsi qu'il faut entendre ces vers d'Horace dans la septième satire de son premier livre, où il parle d'un certain *Rupilius*, lequel se défendit un jour en présence du Juge, par des injures dont il acabla son adversaire; semblable, dit-il, en cela aux Vignerons, qui ne cessent point d'outrager les passans, lorsqu'ils leur reprochent leur paresse, en les apellant *cuculi*:

Durus
Vindemiator, & invictus, qui saepe viator
Cessisset, magnâ compellans voce cuculum.

Pline s'est expliqué sur cet ancien usage, un peu plus clairement dans le *liv. 18. ch. 26. de son Histoire*, où il dit que le Vigneron doit promptement parachever l'ouvrage, quand il ne l'a pas fini avant l'équinoxe, afin qu'il évite le reproche de sa paresse, & le nom déshonorant de *cuculus*, c'est-à-dire, d'homme fainéant & paresseux. Voici ses termes, que j'ai crû devoir

raporter ; quoique le passage soit un peu long :
XV. diebus primis agricolæ rapienda sunt ea , quibus peragendis ante æquinoxium non suffecerit , dum sciat indè natam exprobrationem fœdam , putantium vites , per imitationem cantûs alitis temporarii , quem cuculum vocant ; dedecus enim habetur opprobriumque meritum , falcem ab illâ volucre in vite deprehendi , & ob id petulantia sales , etiam cum primo vere ludantur. Le P. Hardouin , dans ses notes sur Pline ; le P. Tarteron , & M. Dacier , ont crû que dans la chaleur , il échappoit aux Vignerons & aux passans , des termes obscènes , que la modestie leur défendoit d'exprimer. Il faut pourtant convenir , que ce mot a signifié long-tems avant la naissance d'Horace & de Pline , l'infidélité du mari , au lieu qu'à présent il marque l'infidélité de la femme , & la honte du mari. Plaute , dans son *Afinaire* , *act. 5. sc. 1.* introduit une femme qui trouvant son mari couché dans un lieu de débauche , lui dit transportée de colère : *Quoi , tu es encore couché , vieux cocu ? leve-toi , & va dans ta maison.*

At etiam cubat cuculus , surge amator , i domum.

Elle ajoûte ensuite : *Faut-il que ta femme vienne te chercher dans cet infâme lieu , à l'âge où tu es ?*

Cano capite te cuculum uxor ex lustris rapit.

La comparaison du *Coucou* & d'un mari infidèle à sa femme , est très-juste ; car on dit que le *coucou* est un oiseau très-paresseux , & qu'au lieu de travailler à faire son nid , il se sert de celui qu'il rencontre , pour y pondre ses œufs : mais on ne trouve pas la même justesse dans la comparaison de cet oiseau avec un mari , qui voit son nid occupé par un autre. Cependant l'usage le veut ainsi , & c'est en quoi consiste le déshonneur du cocuage , & l'unique sujet raisonnable de la douleur & de l'affliction des maris qui éprouvent une si triste destinée. Erasme a remarqué dans ses *Adages* , *Chiliad. art. 4. cent. 5. adag. 84.* que le chant du *coucou* avertit les maris de garder leurs femmes ; d'où l'on peut conclure que l'on appelle avec raison *cocus* , ceux qui ne veillent pas à leur conduite.

Quiconque a soixante ans vécu ,
 Et jeune fille épousera ,
 S'il est galeux , se gratera
 Avec les ongles d'un cocu.

COCUAGE , *f. m.* [*Conjugis infidelitas.*] Etat de celui qu'on appelle *Cocu*. (Supporter patiemment le cocuage. Le cocuage est à la mode , il est plus en régné que jamais. Les Dames ont fondé le cocuage. Il faut de l'insensibilité ou de la constance pour supporter patiemment le cocuage.)

Qu'on ne murmure plus
 Contre le cocuage ,
 Puisqu'il est en partage
 A des gens fort connus.
Poëte Anonime.

L'homme le plus puissant , aussi-tôt qu'il s'engage
 Dessous le joug du mariage ,
 Doit craindre à tous momens un injurieux sort ,
 Et les grands sont sujets aux loix du cocuage ,
 Aussi bien qu'aux loix de la mort.
Poëte Anonime.

☞ Moi qui vous parle , Sire , ajoûta le Romain ,
 Le jour que pour vous voir je me mis en chemin ,
 Je fus forcé par mon destin
 De reconnoître Cocuage
 Pour un des Dieux du mariage.
La Fontaine , Joconde.

COCYTE , *f. m.* Terme de *Poësie* , & de *Mythologie*. C'est le fleuve d'enfer , selon la Fable. Il entoure le Tartare , & ne grossit que des larmes des méchans.

C O D.

CODE , *f. m.* [*Codex.*] Volume de droit civil , qui contient les Loix des Empereurs Romains , divisé en douze livres , dont chacun est partagé en plusieurs titres , & chaque titre comprend plusieurs Loix.

(Plût à Dieu qu'on réglât ainsi tous les procès ,
 Que des Turcs en cela l'on suivit la méthode ,
 Le simple sens commun nous tiendrait lieu de Code ,
 Il ne faudroit point tant de frais.

La Fontaine.)

Le *Code* Grégorien. Le *Code* Hermogénien , & le *Code* Théodosien. Les *Pandectes* & le *Code* lui font des pays inconnus. *Mainard.*

Codex. Ce mot se dit de divers recueils des Ordonnances des Rois de France. (Le *Code* Henri. Le *Code* Loüis. *Code* civil. *Code* criminel.)

Code. Ancien mot qui signifie ce qu'on nomme à présent chez les Couteliers , *pièce à éguiser.*

CODICILE , (**CODICILLE** ,) *f. m.* [*Codicillus.*] Terme de *Droit*. Ecrit qu'on ne fait pas dans toutes les formes que demandent les Loix ou les Coûtumes , & qui marque les dernières volontés d'une personne. Ecrit par lequel on change , ou l'on ajoûte quelque chose à un Testament. (Faire un codicile.)

CODICILIAIRE , (**CODICILLAIRE** ,) *adj.* [*Codicillaris.*] Qui est contenu dans un codicile. (Clause codiciliaire.)

CODILLE. Terme du *Jeu de l'Homme*. Celui qui fait le plus de chemin sans faire joüer , gagne la mise & la bête , sans rien risquer. On dit , *gagner codille* , ou *de codille*. Le titre du Jeu est Espagnol ; *hombre* , c'est *homme* ; *Jeu de l'homme* , c'est ce que l'on a appelé le *Jeu de l'homme* ; & comme celui qui gagne sans faire joüer , demeure le maître du jeu , souvent par son habileté , les Espagnols l'ont appelé *Caudillo* , c'est-à-dire , un brave , un grand capitaine. *Codille* , est aussi un terme de *Jeu de Quadrille*.

CODONATAIRE , *adj.* [*Donationis socius.*] Terme de *Droit*. Associé conjoint avec un autre , dans une même donation. (La condition des codonataires est égale.)

C O E.

CÆCALE , *adj.* Epitète que l'on donne à la veine qui reporte le sang de l'intestin *cæcum* au rameau mésentérique.

CÆCUM , *f. m.* Le premier des gros intestins , ainsi nommé , parce qu'il n'a qu'une ouverture qui lui sert d'entrée & de sortie.

COËFE. Voyez *Coife*.

COÉGAL , **COÉGALE** , *adj.* [*Coæqualis* , *coæquus.*] Terme de *Théologie* , qui ne se dit que du Mystère de la Sainte Trinité.

COEMPTION , *f. f.* Achat réciproque. Il y avoit chez les Romains des mariages qu'ils appelloient par *coemption* , c'est-à-dire , par achat réciproque. Ces mariages n'avoient lieu qu'à l'égard des femmes du premier rang : elles achetoient réellement leur mari. Quand elles entroient pour la première fois dans sa maison , elles portoient trois pièces de monnaie : elles

tenoient la première dans la main, la deuxième au pié, & la troisième étoit dans une bourse particulière. Elles mettoient la première dans la main de leur époux, en signe qu'elles l'achetoient; mais pour faire entendre que cet achat ne donnoit nulle atteinte au droit & au pouvoir que la qualité d'époux lui donnoit sur elles, elles portoient sur le champ la deuxième pièce au foier, pour marquer qu'elles prenoient pour toujours auprès de lui la qualité de suppliantes, & qu'ainsi il ne devoit point les maltraiter. *D. J. Martin, Explic. de quelques textes difficiles de l'Ancien Testament, t. 1. pages 37. & 38.*

COËRCITIF, COËRCITIVE, adj. [*Qui jus coërcendi habet.*] Qui a le pouvoir de contenir dans le devoir. (Avoir une puissance coërcitive sur quelqu'un.)

COËRCITION, s. f. [*Coërcitio.*] Terme de Palais. Pouvoir qu'on a de corriger les méchants, & de les retenir dans le devoir.

COËTERNEL, COËTERNELLE, adj. Il vient du Latin *Coæternus*. Terme de Théologie & de Philosophie. Qui est de toute éternité avec un autre. (Le Fils & le Saint-Esprit sont coéternels au Père. L'ame n'est pas coéternelle à Dieu.)

CŒUR; du Latin *cor*. Partie qui est le principe de la vie d'un animal, qui vit la première, & qui meurt la dernière; elle est située au milieu de la poitrine, & formée en pyramide, ou en manière de pomme de pin. (Le cœur bat, se meut, palpite, soupire. Le cœur a deux ventricules & deux oreilles. Le sang entre dans le cœur par deux artères. Les ouvertures du cœur se forment par des valvules. Les animaux timides ont le cœur plus gros à proportion que les autres.)

Tout abatu qu'il fût, il demeura vainqueur,
Son sang fut en cent lieux le prix de sa victoire;
Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

Épithaphe du Maréchal de Rantzau.)

Cœur. [*Stomachus.*] Ce mot se prend quelquefois pour l'estomac, où se fait la digestion des viandes. Comme quand on dit, *il a mal au cœur.* Cette viande fait soulever le cœur. *Défaillance de cœur.*

* **Cœur.** [*Animus.*] Courage. Hardiesse. (Manquer de cœur. Prendre cœur. Donner du cœur. Il a un cœur de lion. Il a le cœur haut. La naissance hausse le cœur des Gentilshommes. Les heureux succès enflent le cœur des victorieux. C'est un homme sans cœur.)

La fortune jalouse & l'amour infidèle,
Ne lui laissoient ici que son grand cœur pour elle.

Corneille.)

☞ Le cœur banit la crainte, il empêche de reculer dans une action: le courage donne de la hardiesse, il fait entreprendre: la valeur embrasse l'occasion, elle exécute. *Abé Girard, Syn. Franç.*

* On dit, par manière de proverbe, *contre fortune bon cœur*; pour dire, que c'est dans l'adversité qu'il faut témoigner le plus de courage.

* On dit d'un homme qui est glorieux & pauvre, *qu'il a le cœur haut & la fortune basse.*

* **Cœur.** [*Animus.*] Esprit. (Mon fils, écoutez mes paroles, & mettez-les dans votre cœur. Il me reste sur le cœur quelque chose contr'elle. *Voit. l. 2. 3.* Il faut que je vous dise tout ce que j'ai sur le cœur. Dieu est le scrutateur des cœurs. Dieu fonde les cœurs, & lui seul les connoît. Le Sage doit apprendre à connoître le cœur de l'homme, pour prendre chaque homme

par son propre penchant, & le mener par-là au bien.)

* **Cœur.** [*Latitia, gaudium.*] Plaisir, joie. (Baïser de fort bon cœur. *Voiture.*)

* **Cœur.** [*Magnanimitas, generositas.*] Fierté. Manière d'ame généreuse, & incapable de foiblesse & de lâcheté. Caractère d'ame plein de bonté, de tendresse, de générosité & d'amitié.

Son cœur né fier, & qui jusqu'à ce tems
Avoit été nourri d'un doux encens.

Gresset, Vervet.

C'est un homme tout de cœur. Il a le cœur bon. Elle a du cœur. Il a le cœur & l'esprit bien faits. Son cœur est au-dessus des sceptres & des couronnes. *Voit. l. 7.* Prendre un cœur de Roi. *Vaug. Quint. Curée, l. 4.* Avoir le cœur droit & sincère.)

* **Cœur.** [*Voluntas, studium.*] Ressentiment; reconnoissance. (Je reconnois vos bontez avec ce cœur que vous savez que j'ai. *Voit. l. 1. 16.*)

* **Cœur.** [*Memoria.*] Mémoire. (Savoir par cœur. Apprendre par cœur. Je mets bien avant dans mon cœur les moindres choses qu'elle me dit.)

† * On dit, *dîner ou souper par cœur*; pour dire, ne dîner ou ne souper point, non pas volontairement, mais contre son gré. *On l'a fait dîner par cœur*; c'est-à-dire, on ne lui a point donné à dîner. Cette façon de parler est du langage familier. On dit aussi *à cœur jeun.* [*Jejuno stomacho.*]

* **Cœur.** [*Mens, cogitatio.*] Sentiment. (Le cœur de Philis dément ses yeux de tout ce qu'ils avoient avancé. *Ouvrir son cœur à un ami.* [*Amico nudare animos.*] C'est-à-dire, lui découvrir ses sentimens. *Pénétrer jusques dans les replis du cœur d'une personne.* [*Scrutari.*] C'est-à-dire, voir ce qu'une personne pense, & quels sont ses sentimens.)

☞ L'Auteur des *Réflexions morales*, dit: *L'esprit est toujours la dupe du cœur. Chacun dit du bien de son cœur, & personne n'en ose dire de son esprit. L'esprit ne sauroit jouïr long-tems le personnage du cœur.*

Cœur. [*Voluntas, cor.*] Volonté. (Il faut servir Dieu de cœur, le prier de cœur, & l'aimer de tout son cœur.) *Le cœur des Rois est en la main de Dieu.* C'est-à-dire, il dispose de leur volonté. (L'endurcissement du cœur.)

* **Cœur.** [*Desiderium, animus.*] Désir, envie. *Avoir le cœur au métier.* C'est-à-dire, avoir un grand désir de réussir en quelque chose qu'on a entrepris. *Le cœur lui en dit.* C'est-à-dire, il souhaite, il a envie. *De l'abondance du cœur la bouche parle.* Pour dire, qu'on parle volontiers de ce qu'on désire.

En ma faveur Daphné ne s'est point déclarée;
J'espère cependant avoir un jour sa foi;
Mon cœur me le promet, c'est mon cœur que j'en croi.
La Fontaine.)

† **Cœur.** [*Libido.*] Passion. (Pour plaire il faut remuer le cœur, & laisser l'esprit tranquille.) *Il s'en est donné au cœur joie.* C'est-à-dire, il a satisfait sa passion.)

* **Cœur.** [*Amor, studium.*] Amitié, amour; inclination. (Enseigner le chemin du cœur.) *Trouver le chemin du cœur de quelque belle*; c'est-à-dire, le moyen de gagner son amitié. (Donnez-moi votre cœur, ou point de quartier. *Scar.*) *Jetter son cœur à la tête des gens*; c'est-à-dire, faire les avances en matière d'amour.

* *Cœur*. [*Cor.*] Une personne qui a de la bonté & de l'amitié. (Je me tiens heureux d'avoir place dans le meilleur cœur du monde. *Voit. l. 42.* Il faut bien des qualitez pour composer un bon cœur. Tout le monde prétend en être doiié ; mais cette prétention universelle n'empêche pas qu'un vrai bon cœur ne soit de toutes les marchandises la plus rare.

* *Cœur*. [*Cor, animus.*] On attribüé au cœur par figure les mêmes choses qu'à l'esprit, & qu'à la personne. Exemples : *Le cœur a son langage comme l'esprit a le sien. L'esprit doit conduire les sentimens du cœur. Mon cœur me conseille de me remettre dans vos fers. Voiture. Le cœur me dit que vous êtes le plus cher de mes amis. Maucroix, Sch. l. 2.*

* *Cœur*. Ce mot entre encore figurément dans plusieurs phrases. *Adieu, quoique le cœur m'en fende. Voiture. C'est-à-dire, je vous dis adieu avec beaucoup de regret. Se ronger le cœur. Voit. C'est-à-dire, se chagriner. Cela lui tient au cœur. C'est-à-dire, cela le fâche. Ces mots signifient aussi, il a une grande envie de venir à bout de quelque chose, qu'il a dans l'esprit.*

Prendre une affaire à cœur. [*Rem cordi habere.*] C'est-à-dire, l'entreprendre avec affection.

Parler à cœur ouvert. [*Animo sincero.*] C'est-à-dire, sincèrement, franchement, & sans dissimulation.

* *Mon cœur.* [*Animule mi, meum corculum.*] Terme de *Careffe*, qui marque qu'on aime tendrement la personne à qui on dit ces mots. (Je vous assure, mon cœur, que je mourrai plutôt que de changer.)

* *Cœur*. [*Medium.*] Milieu. (Être au cœur de l'hiver. *Ablanc.* Être au cœur de l'été. *Vaug. Quint. Curce, l. 3.* Cette Ville est au cœur de la France. *Abl.* Le cœur du chêne.) *Le cœur de la cheminée, c'est le dedans.*

* *Cœur*. [*Folium lusorium miniato corde signatum.*] Terme de *Jeu de cartes*. C'est la figure d'un cœur, qui est de couleur rouge, & dont on voit plusieurs nombres sur diverses cartes. Ainsi l'on dit, *Un as de cœur, un six ou un sept de cœur, un roi de cœur, &c.*

* *Cœur*. [*Medium scutum.*] En terme de *Blason*, c'est le milieu de l'écu, qu'on appelle aussi *abîme*.

* *Cœur*. [*Medium.*] Terme de *Vitrier*. Le milieu de la verge de plomb, qui a deux côtes qu'on appelle aîles.

Cœur. Terme d'*Astronomie*. On appelle, *Cœur du scorpion*, & *cœur du lion*, deux étoiles de la première grandeur, qui sont dans les signes du scorpion & du lion. Il y a aussi le *cœur de l'hydre*.

Cœur fleuri. Espèce de linge ouvré, qui se fait en Picardie.

C O F.

COFIN, (COFFIN,) *f. m.* [*Cophinus.*] Les Vaniers appellent *cofin*, un petit panier d'osier, haut & rond, avec un couvercle & une anse, propre à mettre quelques livres de chandelle, ou autre chose, comme des fruits, &c. (Un joli cofin, faire un cofin.)

Cofin. Ancien terme, qui signifie dans les statuts des Pâtissiers ; ce qu'on nomme présentement *Corbillon d'oublieux*.

COFINE, (COFFINE,) *adj.* *Ardoise cofine* ; c'est une sorte d'ardoise un peu voûtée, qui sert à couvrir les dômes, & autres édifices, dont la couverture se tourne en rond.

SE COFINER, (SE COFFINER,) *v. r.* [*In spiram, in orbem contorqueri, convolvi.*] Terme de *Fleuriste*. Il se dit des œillets, & veut dire, que les feiilles se frisent, & qu'au lieu de demeurer étendues, elles se recoquillent & se plissent. (Les feiilles de mes œillets se cofinent toutes.)

COFRE, (COFFRE,) *f. m.* [*Arca.*] Ouvrage de bois, creux & quarré comme une caisse, qui a un couvercle qu'on ferme à clef, & qui est propre à mettre des hardes & du linge, &c. Un cofre dont le couvercle est en rond, s'appelle un *bahut*. (Cofre couvert de cuir : cofre de caroffe.)

Cofre fort. [*Arca ærea, ferrea, argentaria.*] C'est un cofre de fer, ou de bois, épais, garni de toile ou de bandes de fer, où l'on ferre de l'argent, &c. On y met ordinairement une forte ferrure à plusieurs pènes, & difficile à ouvrir.

(La clef du *cofre fort* & des cœurs, c'est la même. *La Fontaine.*)

† *Les cofres du Roi.* [*Ærarium Regium.*] Ces mots se disent du trésor du Roi, où entrent les recettes des domaines & des autres revenus du Roi. (Cela n'est pas entré dans les cofres du Roi.)

† On dit des pertes qui tombent sur quelcun : *Cela sera sur ses cofres.* [*In illum recident illi sumptus.*]

* *Cofre.* [*Organi musici corpus.*] Terme de *Lutier*. Le corps & l'assemblage des parties du clavecin, ou de l'épinette.

* *Cofre.* [*Corpus cervi.*] Terme de *Chasseur*. C'est le corps du cerf, du daim, ou du chévreuil, lorsqu'on en fait la curée. (Mettre le cofre du cerf en une place belle & herbuë. *Sal.*)

Cofre. Terme de *Médecine*. C'est le creux du corps humain sous les côtes, qui contient le cœur & les poumons.

* *Cofre de pressè.* [*Quadratum tignum excipiendo marmoris incisum.*] Terme d'*Imprimeur*. Bois où est enchâssé le marbre.

Cofre. [*Militaris statio media in fossa excavata.*] Terme de *Guerre*. C'est un logement creusé dans un fossé sec & élevé de deux piez au dessus du fond du fossé, & où il y a des embrasures pour tirer sur les assiégeans, & les repousser quand ils veulent passer le fossé. Ce *cofre* ressemble à une caponnière : il est profond de six à sept piez, & se fait toujours dans le fossé, au lieu que la caponnière se fait quelquefois sur le glacis. Voyez *Caponnière*.

Cofre, signifie aussi un cercueil, une bière pour enterrer les morts.

† * On dit d'un homme qui fait mal quelque chose : *Il s'y entend comme à faire un cofre.* Maître Adam, Menuisier de Névers, l'a dit agréablement de ses poësies.

† * *Piquer le cofre.* Cela veut dire, attendre assis sur un cofre.

* *Elle est belle au cofre.* [*Deformis naturâ, sed dote formosa.*] Proverbe, pour dire, qu'une fille est laide, mais qu'elle est riche.

Raisonner comme un cofre. Façon de parler proverbiale ; c'est raisonner mal, raisonner de travers & sans esprit.

Rire comme un cofre. Autre façon de parler proverbiale ; c'est rire à gorge déployée.

‡ Dans plusieurs provinces, *cofre* & *trouffseau* ou *trouffel*, sont sinonimes. On appelle ainsi les habits, linge & hardes, que les parens donnent à leur fille lorsqu'elle se marie. Les gens riches

ne font point estimer à certaine somme le *cofre* : mais dans le bas ordre , on ne manque point d'y fixer un prix qui fait partie de la dot ; & s'il n'est pas fixé , la femme ne peut point prétendre de restitution ; elle peut seulement emporter ce qui existe. Si pendant le mariage le mari y met un prix , la femme ne peut le demander , que comme étant le prix d'une vente qu'elle en a faite à son mari. Voyez *Catelan* , tom. 2. liv. 4. ch. 37. Voyez aussi sur cette matière , dans les Pais Coûtumiers , *Meln* , art. 276. *Sens* , art. 268. *Auxerre* , *Troyes* , *Châlons* , *Bretagne*.

† * COFRER , (COFFRER,) *v. a.* [*Aliquem in carcerem trudere.*] Mettre en prison. (On l'a cofré.)

COFRET , (COFFRET,) *f. m.* [*Arcula, capsula.*] Ce mot se dit quelquefois , mais on dit plus ordinairement un petit cofre qu'un cofret.

COFRETIER , (COFFRETIER,) *f. m.* [*Faber capsarius.*] C'est un artisan qui se sert de bois & de cuir , & fait des cofres , des males , des valises , des étuis de chapeaux , des fourreaux de pistolets , des caves , des cantines & des paniers de bagage. Le *Cofretier* s'appelle aussi *Maletier*. Ils ont la même fête que les *Libraires* , *S. Jean Porte-Latine*.

COG.

COGMORIA. Mouffeline des Indes Orientales.

COGNASSIER , (COIGNASSIER,) *f. m.* [*Malus cydonia.*] La coignasse , qui est le fruit du *cognassier* , n'est propre qu'à faire de la marmelade , de la pâte & du cotignac. C'est un arbre qui ressemble presque au pomier , sinon qu'il a les feuilles plus étroites , plus dures & plus blanches à l'envers. Il jette une fleur à cinq feuilles , semblable à celle du rosier sauvage. (Le *cognassier* aime les lieux froids & humides.)

COGNATION , *f. f.* [*Cognatio.*] Terme de *Jurisprudence*. Lien de parenté entre tous les descendants d'une même souche , tant par les mâles , que par les femelles. *L'agnation* , au contraire , ne comprend que les descendants par les mâles. Ainsi en France on suit *l'agnation* pour la succession à la Couronne. En Espagne & en Angleterre on suit la *cognition*. Avec cette réserve pourtant que les femmes ne sont apellées à la succession qu'au défaut de tous les mâles.

Les Canonistes divisent la *cognition* en trois espèces : l'une est *spirituelle* : l'autre , *légale* , & la troisième , *naturelle*. La première *cognition* se contracte dans le Batême , & c'est une espèce d'adoption spirituelle , par laquelle nous devenons tous frères en Jesus-Christ ; & comme par l'adoption civile , on changeoit entièrement de condition & de famille ; de même dans le Batême , on devient un nouvel homme afranchi de la servitude originelle. Il faut observer que la *cognition spirituelle* finit dans les mêmes personnes qui l'ont contractée , & ne va pas plus avant. La *cognition légale* est introduite par la loi. La *naturelle* , est celle qui se forme par la naissance & par le sang.

COGNÉE , COIGNÉE , *f. f.* [*Securis.*] Outil de fer , acéré , plat & tranchant en manière de hache. (Une grande cognée. Emmancher une cognée. Le bûcheron leve sa cognée haut , pour abatre des arbres.)

Un Bûcheron perdit son gagne-pain ;
C'est sa cognée , & la cherchant en vain ,
Ce fut pitié là-dessus de l'entendre.

La Fontaine.)

† * *Aler au bois sans cognée.* Manière de proverbe ; pour dire , entreprendre une affaire sans avoir préparé les choses nécessaires pour la faire réussir.

† * *Jetter le manche après la cognée.* C'est abandonner une affaire , lorsqu'on désespère de la pouvoir faire réussir.

COGNE-FÊTU , *f. m.* [*Multa agendo nihil agens.*] Un homme qui se donne beaucoup de peine inutile. Mot bas & populaire.

COGNER , COIGNER , *v. a.* [*Tundere, trudere.*] Pousser avant à force de fraper. Enfoncer quelque chose en frapant. (Cogner un clou.)

Cogner. [*Pulsare.*] Heurter. Fraper une chose contre une autre. (Il lui a cogné la tête contre la muraille.)

Cogner un chapeau sur le billot. C'est en fraper le dessus de la tête , pour en faire mieux la forme.

Se cogner , *v. r.* [*Illidere, impingere se.*] Se heurter contre quelque chose. (Je me suis cogné la tête contre ce poteau.)

Se cogner la tête contre un mur. C'est , figurément , entreprendre une chose impossible , ou dont on n'est pas capable.

COGNOIR , ou COIGNOIR. Instrument de bois dont se sert un Compositeur d'Imprimerie , lorsqu'il veut chasser les coins avec lesquels il ferre & arrête la forme dans son châssis.

COH.

COHABITATION , *f. f.* [*Copulatio.*] Commerce criminel , qui se dit en terme de *Pratique*.

COHABITER. [*Flagitiosum habere commercium.*] Vivre dans une familiarité criminelle.

COHÉRENCE , *f. f.* [*Cohærentia in sermone.*] Terme qui se dit d'un discours dont les parties ont quelque suite ou convenance les unes avec les autres.

COHÉRITIER , *f. m.* [*Cohæres.*] Terme de *Pratique*. La personne qui est héritière avec une autre. (Contraïndreses cohéritiers. *Patru* , *Plaid.*)

COHOBATION , *f. f.* [*Iterata distillatio.*] Distillation réitérée d'une liqueur par l'alambic , qu'on fait en reverfant chaque fois sur la matière restée au fond de la cucurbite la liqueur distillée , pour en exalter les vertus , ou pour fixer davantage la matière.

COHOBER , *v. n.* [*Denuð distillare.*] Terme de *Chimie*. Distiler plusieurs fois une même chose , en remettant la liqueur distillée sur la matière qui reste dans le fonds du vaisseau distillatoire , & la distillant de nouveau. *Gla.*

COHORTE , *f. f.* [*Cohors.*] Terme de *Milice Romaine*. Le mot de *cohorte* répond aujourd'hui ce que nous apellons *Régiment d'infanterie*. Elle étoit composée de cinq à six cens hommes , & ces cinq ou six cens hommes étoient divisez en trois manipules ou compagnies , sous l'autorité d'un Tribun , qui étoit l'Officier qu'on nomme présentement *Mestre de Camp*. *Ablanc*. *Frontin*. (Il soûtint avec quelques cohortes l'éfort des ennemis. *Du Ryer* , *Supplément de Quinte-Curce* , l. 2. ch. 10.)

† * *Cohorte*. Ce mot pris burlesquement & figurément , veut dire , une troupe de monde.

(Il brave des Sergens la timide cohorte.

Despréaux , *sat.* 5.)

COHUË , *f. f.* Ce mot se disoit autrefois des assemblées des Officiers de Justice ; mais il ne se dit plus que des assemblées tumultuaires , où il n'y a point d'ordre , & où chacun parle

en

en confusion. Il signifie de plus, *criaillerie*, *cris de plusieurs personnes à la fois*. (On lui a fait une *cohuë*, dont il a été fort touché. *Scar.*)

----- Que si pour l'avenir,
En pareille *cohuë* on me peut retenir,
Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
Que tous les vins pour moi deviennent vins de Brie.
Despréaux.)

COHYNE. Arbre qui croît au pié des montagnes des Cannibales en Amérique. Sa feuille est semblable à celle du laurier. Son fruit est gros comme celui d'une citrouille médiocre. L'intérieur de ce fruit apaise la douleur de tête, appliqué extérieurement. On ne le mange point.

C O I.

† COI, COIE, *adj.* [*Quietus, tranquillus, sedatus.*] Le féminin ne se dit presque point, & est bas. Tranquile, qui est en repos, qui ne fait point de bruit.

(*Cois* & discrets on les voïoit paroître.
Boisrobert, Ep.)

Il cherche des lieux sombres & cois. *Bens Rond.*)
On trouve dans nos anciens Ecrivains, *Coïement*, adverbe, pour dire, tout doucement, sans bruit.

Coi, *adv.* [*Quietè, sedatè.*] En repos, sans faire de bruit. (Je leur commande de se tenir coi. *Abl. Luc. t. 1.*)

Tu nous étourdis tous; que ne te tiens-tu coi?
Ces deux personnes-ci, plus honnêtes que toi,
Devroient t'apprendre à vivre, ou du moins à te taire.
La Fontaine.)

COIFE, (COËFFE,) *f. f.* [*Capitis tegmen.*] Ce mot semble venir du Latin corrompu *cuphia*, ou *cofea*. Et en parlant de femme, c'est un morceau de tafetas rond, plissé par derrière, & ourlé tout autour, dont les Dames & les Bougeoises se couvrent la tête, qu'elles tournent autour de leur visage, & noient un peu au dessous du menton. (Une belle coife de tafetas.)

Coife, *cornette*. C'est une *coife* de toile d'ortie dont les Dames se servent la nuit, ou lorsqu'elles sont incommodées.

Coife de nuit. C'est une *coife* de toile, qu'on met dans le bonnet de nuit.

† On dit par manière de proverbe, *Cela est triste comme un bonnet de nuit sans coife.*

Coife de chapeau. Toile faite en forme de *coife*, dont on garnit le chapeau en dedans.

Coife de perruque. C'est un léger réseau de soie, qui sert pour attacher & étayer les tresses de cheveux dont la perruque est composée.

* *Coife de ventre*. [*Omentum, epiploon.*] Terme d'Anatomie. C'est ce qui couvre les boïaux, & qui ressemble à un filet de Pêcheur.

Coife. [*Tunica.*] Terme d'Anatomie. Ce mot se dit encore d'une petite membrane, que quelques enfans ont autour de la tête, quand ils naissent.

Coife. Terme de Botanique. C'est l'enveloppe de quelques fleurs, & de quelques semences.

† * COIFÉ, COIFÉE, (COËFFÉ,) *adj.* [*Felix, fortunatus.*] Heureux. (Il est né coifé. Elle est née coifée. *Bens Rond.*) Cette façon de parler, vient de l'opinion du vulgaire, qui croit que les enfans qui viennent au monde avec une *coife*, sont heureux. Cette opinion est fort ancienne. Lampride appelle cette *coife*, *pileus*

Tome I.

naturalis, un chapeau naturel, que les Sages-femmes de son tems vendoient aux Avocats crédules, qui s'imaginoient que ce chapeau leur procureroit des clients, & un succès heureux dans leurs causes. Il ajoûte, qu'Antonin Diadumène vint au monde, non point avec le chapeau naturel, mais avec un diadème, que l'on ne pût rompre, quelque effort que l'on fit pour l'arracher. Balzamon, sur le *Canon 61.* du Concile *In Trullo*, a remarqué que cette superstition se répandit parmi les Chrétiens, & qu'un particulier aiant été aculé d'avoir des talismans, & d'y ajoûter foi, il fut visité, & l'on trouva dans son sein la *coife* d'un enfant né depuis peu de jours; il tâcha inutilement de se justifier, en disant qu'elle lui avoit été donnée par une femme, qui l'assûra qu'en portant cette *coife*, elle le garantiroit de tous les efforts de ses ennemis: mais il ne pût pas éviter la peine que le Concile lui imposa. Il rapporte en même tems plusieurs autres superstitions, dont le peuple étoit persuadé; & comme, pour les autoriser, on aléguoit cette raison générale, que l'usage des Talismans & des choses qui procurent quelque bien à ceux qui s'en servent sans nuire aux autres, est innocent; il répond que c'est une erreur très-pernicieuse, parce que l'on entre dans la convention tacite faite avec le démon, qui se sert de ce prétexte spécieux pour surprendre les hommes.

☞ Malleville, Secrétaire du Maréchal de Bassompierre, fit, contre Boisrobert, dans le tems qu'il étoit en faveur auprès du Cardinal de Richelieu, le Rondeau suivant, dont le refrain est, *coifé*.

Coifé d'un froc bien raffiné,
Et revêtu d'un Doïenné
Qui lui raporte de quoi frîre,
Frère René devient Messire,
Et vit comme un déterminé;
Un Prélat riche & fortuné,
Sous un bonnet enluminé,
En est, s'il le faut ainsi dire
coifé.

Ce n'est pas que frère René
D'aucun mérite soit orné,
Qu'il soit docte, qu'il sache écrire,
Ni qu'il dise le mot pour rire,
Mais c'est seulement qu'il est né
coifé.

Les Italiens disent, *nascer vestito*.

* *Coifé*, *Coifée*, *adj.* [*Benè auritus canis.*] Ce mot se dit des chiens courans, lorsqu'ils sont bien avalez; & que les oreilles leur passent le nez de quatre bons doigts. (Un chien bien *coifé*. *Sal.*)

Coifé, *Coifée*, *adj.* [*Obturator.*] Ce mot se disant au féminin d'une bouteille, signifie qu'elle est bien bouchée avec de la filasse, de peur que le vin ne s'évente. (Bouteille bien *coifée*.)

Coifé, *Coifée*, *adj.* On appelle dans les Manufactures, un drap bien *coifé*, celui dont les lisères sont bien faites, & bien conditionnées pour la largeur & la couleur.

COIFER, (COËFFER,) *v. a.* [*Caput comere.*] Accommoder les cheveux d'une femme d'une certaine manière sur la tête. (Les Demoiselles suivantes coifent leurs maîtresses. Coifer en moutonne, coifer en écheveau, coifer à la païsane.)

† * *Coifer*. Donner un chapeau, ou une perruque qui soit propre à quelcun, & qui lui donne un bon air. On dit aussi, *Voilà une perruque qui coife bien.*

T t t

Coifer un Livre. Terme de *Relieur*. C'est en arranger le tranche-file.

Se coifer, v. r. [*Capillis comere.*] Ce mot se dit des femmes. Acommoder & aranger de bonne grace ses cheveux sur sa tête. (Madame se coife elle-même tous les matins. Se coifer de faux cheveux.)

Pourquoi prenez-vous tant de peine
A vous *coifer* de faux cheveux ?
Margot, mon amour est trop vaine
Pour vous honorer de ses vœux.
Main. Poës.)

† * *Se coifer.* Se couvrir la tête. *Se coifer d'un froc.* Voit. [*Monachi habitum induere.*] C'est-à-dire, se faire Moine.

† * *Se coifer.* [*Imbui aliqua re.*] S'amouracher d'une personne. (Elle est coiffée de ce galand. *Benf. Rond.*)

Vôtre père, ma foi, n'est qu'un bourru fiefé,
Qui s'est de son Tartufe entièrement coiffé.
Molière, Imposl. a. 2. sc. 3.

Combien de Bourgeois & Marchands,
Coifex de leurs maisons des champs.
Perraut, Epître sur la Chasse.)

COIFEUSE, (COEFFEUSE,) *f. f.* [*Ciniflo.*] Celle qui gagne sa vie à coifer & à montrer à coifer. (Une bonne Coifeuse.)

☞ Suetone, in *Tiber. n. 40.* s'est servi du mot *ornatrix*, pour signifier une *Coifeuse*: *Hæc matris meæ liberta & ornatrix fuit.*

COIFURE, (COEFFURE,) *f. f.* [*Capitis tegmen.*] Manière dont une femme est coiffée, avec tous les rubans & les ornemens qui acompagnent la tête. (Cette coifure-là vous sied bien. Une belle coifure, une jolie coifure, une coifure agréable, charmante, superbe, magnifique. Les femmes du Levant, en matière d'habit, ne difèrent des hommes que par la coifure. *Poulet, Relation du Levant, 1. part. pag. 115.*)

Nous voïons aujourd'hui la *coifure* des femmes aussi basse, qu'elle a été autrefois élevée.

COIMENT, *adv.* [*Quietè.*] Vieux mot qui signifie tranquillement, paisiblement.

COIN, (COING,) *f. m.* [*Cydonium malum.*] Fruit de Coignassier, ou de Coigner. C'est un fruit à pepin, gros, cotonneux & pierreux, qui a la figure d'une poire, qui sent bon, qui est de couleur jaune, & qui est fort astringent.

Coin, *f. m.* [*Angulus, recessus, extrema.*] Angle, côté, partie, endroit. (Le coin de l'œil, coin de ruë, coin de maison, coin de chambre; le coin de la cheminée; au coin d'un bois; aux quatre coins de la France. On l'a cherché par tous les coins & recoins de la maison.)

Qu'heureux est le mortel, qui du monde ignoré,
Vit content de soi-même en un coin retiré.
Despréaux.)

Tenir bien son coin. [*Partes suas tueri.*] Terme de *Jeu de Paume*, qui signifie favoir bien soutenir & renvoyer les coups qui viennent de son côté. On dit aussi au figuré, d'un homme qui se fait estimer, qui se fait distinguer dans une compagnie, qu'il tient bien son coin.

† * *Il n'a jamais bougé du coin de son feu.* C'est-à-dire, il n'a point voïagé hors de son país, il n'a point vû le monde.

Coin. [*Typus monetæ.*] Terme de *Monoie*. Poinçon avec quoi on marque l'argent. (Loiis d'or marqué au coin de France.) Les Orfévres

& les Potiers d'étain se servent aussi de *coins* pour marquer leur besogne.

* *Coin.* [*Modus.*] Sorte, manière, façon.

(Vous savez à quel *coin* se marquent les bons vers.
Despréaux, sat. 2.)

Coin. [*Notæ impressæ tegumentis librorum.*] Terme de *Relieur-Doreur de Livres*. Petit ornement autour des bouquets, qui sont sur le dos des Livres reliez en veau. (Poussier les coins.)

Coin. [*Typus ferreus.*] Terme de *Doreur de Livres*. Petit fer qui est figuré, qui a un manche de bois, & qui sert à pousser les coins sur le dos des Livres reliez en veau.

Coin. [*Mentiti capilli, falsa coma.*] Terme de *Perruquier*. Cheveux atachez avec un ruban autour de la tête. Cheveux que quelques Dames mettent au dessus des oreilles. (Elle a des coins. Porter des coins.)

Coin. [*Dentes extremi.*] Les dents d'un cheval les plus proches de celles qu'on appelle crocs, où l'on connoît l'âge des chevaux.

Coin. Petit meuble en forme d'armoire que l'on place dans les *coins* d'une chambre. (Il y a des coins dont la forme est pyramidale & va par étages.)

Coin. [*Anguli.*] Terme de *Manège*. Ce mot se dit des quatre angles, extrémitez ou lignes de la volte, lorsque le cheval travaille en quarré. (Ce cheval a fait les quatre coins.)

Coin. [*Angulus.*] Terme de *Tailleur*. Pièce de bas de chaussé, qui est en pointe, & qui prend depuis la cheville du pié, & s'étend jusques sous la plante des piez. (Atacher les coins d'un bas.)

Coin. [*Cuneus.*] Terme de *Cordonnier*. Petit morceau de bois pour hauffer le cou du pié des souliez, lorsqu'ils sont sur la forme.

Coin. [*Cuneus.*] Morceau de fer ou de bois; qui a une tête & un taillant, & qui sert à fendre du bois. (Un gros ou petit coin. Un bon coin. Le Fendeur de bois se sert de coins & de maillet pour fendre des bûches. Les Canoniers ont des coins de mire, qui sont des pièces de bois; minces par un bout & épaisses par l'autre, qui servent à élever ou baisser le canon lorsqu'ils mirent. Les Imprimeurs chassent des coins dans leurs formes, pour les ferrer & les tenir en état. Les Charpentiers, les Maçons, & divers autres ouvriers se servent de coins pour élever leur besogne au point qu'ils la veulent.)

Coin. [*Cuneus.*] Évolution militaire en usage chez les Anciens, & que les Grecs apelloient *Embolon*. Voïez les *Remarques du Chevalier Folard sur Polybe.*

* *Coin de beurre.* [*Massa butyri in cunei speciem.*] C'est une pièce de beurre, telles que sont celles qu'on vend au marché.

COINDICATION, *f. f.* Terme usité en *Médecine*. C'est la connoissance de certains signes qui autorisent l'indication qu'on a prise. Ces signes sont apellez *Coindicans*, comme les forces du sujet, son âge, la saison, le país, la coutume, &c.

COINE, *f. f.* [*Suilla cutis.*] La peau qui couvre le lard. La peau du cochon qui porte quelques doigts de lard; car d'un petit cochon de lait, on dit la *peau*, & non pas la *coine*.

☞ COINT. Vieux mot. Beau, agréable, ajusté. Borel le dérive de *cultus*.

Pauvre suis, jolte & cointe,
Le Roman de la Rose.

COINTEMENT. Vieux mot, que l'on trouve dans le Roman de la Rose :

Comme elles balloient *cointement*,
L'une venoit tout bellement.

COINTRE. Drogue médicinale, qui est du nombre des épiceries qu'on vend à Surate.

† **COÏON**, *f. m.* [*Ignavus.*] Ce mot est vieux & bas, & en sa place, on dit : *Lâche, pagnote.*

† **COÏONNER**, *v. a.* [*Probris laceffere.*] Faire souffrir à quelcun des indignitez, lui reprocher son infamie, sa lâcheté.

† **COÏONNERIE**, *f. f.* [*Ignavia, nugæ.*] Ce mot se dit souvent, mais dans le burlesque & en conversation. Il signifie, *bassesse, action de peu de cœur, sottises qu'on dit aux gens, pauvreté.* (Il lui a dit mille coïonneries. Faire des coïonneries. Souffrir des coïonneries.)

COÏT, *f. m.* Terme de Médecine. On prononce *co-it* en deux syllabes. Il vient du Latin *coïtus*, & signifie l'acouplement du mâle & de la femelle pour la génération. Il se dit en général de tous les animaux, & en particulier de l'homme & de la femme, dans des discours de Médecine & de Chirurgie.

† **COÏTE**, *f. f.* [*Culcitra plumea.*] Ce mot est vieux. On dit, *Un lit de plumes.* Nicod dit que ce mot vient de *κοίτη*, *cubile*, lit.

Coïtes. Terme de Marine. Ce sont deux longues pièces de bois qu'on met parallèles sous un vaisseau, pour le porter quand on veut le tirer du chantier, afin de le mettre à l'eau. On appelle aussi *Coïtes de guindas*, des pièces de bordage qui apuient les bouts du guindas, & sur lesquelles il tourne horizontalement.

C O L.

COL, *f. m.* Espèce de cravate sans pendans, fort à la mode.

COLACHON, *f. m.* Instrument de musique, fort commun en Italie, qui a deux ou trois cordes, qui est long de quatre ou cinq piez, & qui a la figure d'un luth, excepté qu'il a le manche bien plus long. *Merf.*

COLARIN, *f. m.* Terme d'Architecture. Frise du chapiteau de la colonne toscane & dorique.

† **COLAS**, *f. m.* [*Nicolaus.*] Nom d'homme, qui signifie *Nicolas*, & qui ne se dit qu'en burlesque. Il se prend aussi pour quelque nom d'homme que ce soit.

(*Colas est mort de maladie,*
Tu veux que j'en plaigne le fort,
Ma foi, que veux-tu que j'en die,
Colas vivoit, Colas est mort.)

COLATÉRAL, COLATÉRALE, (**COLLATÉRAL**), *adj.* [*Transversus cognationis gradus.*] Terme de Palais. Qui n'est pas héritier en droite ligne. Ainsi on dit, *Il est en ligne colatérale.* Philippe le Long est le premier des Rois de France de la troisième race, qui ait succédé à la Couronne en ligne colatérale.

COLATÉRAUX, (**COLLATÉRAUX**), *f. m.* [*Transverso cognationis gradu juncti.*] Terme de Pratique. Ce sont les oncles, les neveux & les cousins. (Héritiers qui sont en ligne colatérale.)

COLATION, (**COLLATION**), *f. f.* [*Cœnula.*] Léger soupé qu'on fait les jours de jeûne, où l'on s'abstient de viande, de beurre, & même de fromage. (Colation légère, succinte. Faire colation.) C'est aussi un repas léger que l'on

fait en diférens tems de la journée. En ce sens, on dit, *Donner ou présenter la colation : une colation magnifique : faire une légère colation.* En Provence & en Languedoc, la *colation* est le *Déjeûné*. Dans l'Anjou, & dans le Maine, c'est le *gouté*. Caseneuve dérive ce mot du Latin *collatio*, qui signifie non-seulement *taille*, & *contribution*, mais encore *repas*, ou bien *l'écot & la contribution qu'on fait pour la dépense d'un repas.* Ferrari, dans ses *Origines de la langue Italienne*, mot *collazione*, est du même sentiment : c'est, dit-il, le déjeûner des écoliers, qui mettent ensemble tout ce qu'ils ont apporté à l'école, dont ils composent un repas médiocre. Filescac, dans son *Traité du Carême*, adopte cette opinion. Dom Lancelot, dans sa *Dissertation de l'Hémine*, a pris une autre route : il dit, *pag. 77.* qu'après Vêpres, les Moines de saint Benoît demeuroient dans le cloître, où l'on faisoit quelque lecture ; qu'ensuite on sonnoit une cloche pour avertir de laver les mains, afin d'aler boire au réfectoire ; qu'après on lisoit encore, & puis on donnoit le signal pour la *colation*. Il ajoûte ensuite, *pag. 109.* que les Moines s'étant relâchez de la rigueur du jeûne, pendant lequel on ne faisoit qu'un seul repas, ils obtinrent la permission de boire le soir ; & dès ce tems-là, on commença de faire la lecture dans le réfectoire, au lieu qu'auparavant on la faisoit dans le chapitre, ou dans le cloître ; & pour s'y rendre, on disoit, *ire ad collationem* ; ce que l'on continua de dire, pour aler au réfectoire, ou, selon l'expression de S. Bernard, *accedere ad lectiorem collationum.* Pasquier a remarqué dans ses *Recherches*, que les séculiers ont emprunté le terme *colation* des Moines. Sous ce terme *collatio*, il faut entendre la lecture des vies & des ouvrages des Pères. Voyez *Ménage*, dans ses *Origines*, & *Dom de Vert*, dans son *explication des cérémonies de l'Eglise*, p. 102. 103.

Colation. [*Merenda.*] Repas qu'on fait entre le dîné & le soupé. (Servir la colation à la Reine. Apporter la colation. Donner la colation.)

COLATIONNER, (**COLLATIONNER**), *v. a.* [*Merendam facere.*] Faire colation. (Alons colationner. Je viens de colationner.) Ce mot *colationner*, en ce sens, est un mot de Province.

Colationner, *v. a.* [*Exemplare cognoscere exscripta ab archetypo.*] Terme de Pratique. C'est conférer une copie avec l'original, pour voir si elle y est conforme. (Colationner les pièces.)

Colationner. [*Explorare foliorum fidem.*] Terme de Relieur & Libraire. Vérifier s'il ne manque point de feüillets à un Livre, soit par les signatures à l'égard des cahiers, soit par les chiffres à l'égard des feüillets. (Colationner un Livre.)

COLATURE, *f. f.* [*Purificatio quæ fit percolando.*] Terme de Pharmacie. Séparation d'une liqueur d'avec quelque impureté ou matières grossières, avec un couloit.

COLCHIQUE, *f. f.* [*Colchicum commune.*] Fleur de couleur vineuse qui fleurit en Automne.

Colchique, ou *Mort aux chiens.* [*Colchicum.*] Plante qui croît dans les prez & sur les montagnes. Elle contient beaucoup d'huile, de phlegme, de sel essentiel & fixe. Sa racine est formée de deux tubercules, qui causent la mort, si on les prend intérieurement, en se gonflant comme une éponge dans la gorge & dans l'estomac. On les emploie pour le rhumatisme & la goutte, en les appliquant extérieurement.

COLCOTAR. Espèce de vitriol rouge naturel : que l'on nomme *Chalcitis*, ou *Chalcite*.

COLE, (COLLE,) *f. f.* [*Gluten, glutinum.*] Sorte de composition qui astreint & unit des choses qui étoient séparées. Il y a diverses espèces de coles ; celle qu'on appelle *cole forte*, *cole de poisson*. *Cole de farine*. *Cole de Menuisier*.

† * *Cole*. [*Commentum ; nugæ.*] Terme fort bas, qui signifie, *bourde ; defaite frivole*. (Il m'a donné de la cole.)

COLÉ, COLÉE, (COLLÉ,) *part. & adj.* [*Glutinatus.*] Ataché avec de la cole. (Papier colé.)

* *Colé*, *Colée*, *adj.* Ataché fortement à quelque chose. Joint à quelque chose d'une manière qu'il semble qu'il y soit ataché & comme *colé*. Ainsi l'on dit : *Cet homme se tient si bien à cheval qu'il semble colé sur la selle. L'ame de David étoit colée à celle de Jonathas. Saci.*

COLÈGE, (COLLÈGE,) *f. m.* [*Collegium, gymnasium.*] Le mot *Collegium*, en Latin, est un terme *générique*, qui signifie proprement un *corps*, ou une *assemblée*, de quelque espèce de personnes qu'elle soit composée. Ainsi on disoit également chez les Romains, le *Colège des Pontifes*, & le *Colège des Charpentiers*. Dans le droit on entendoit par *Collegia* toutes sortes d'assemblées, dont les unes étoient autorisées par le Prince, & les autres prohibées. A l'égard du mot *Colège*, en François, il a une signification moins étendue. Par ce terme on n'entend communément qu'une maison destinée à l'instruction de la jeunesse, & dans laquelle il y a des Maîtres qui enseignent, & des Écoliers qui apprennent. On ne voit pas qu'avant le quatorzième siècle, on se servît du mot *Colège*, pour signifier une *école publique*. Dans les titres de fondation des plus anciens *Colèges* de l'Université de Paris, tels que celui de Sorbonne, de Harcourt, des Bons Enfans, des Trésoriers, &c. on ne trouve point le mot *Colège*, *Collegium*. On se servoit alors du mot *Scholæ*, *Ecoles*, pour désigner les lieux où l'on enseignoit. (Un bon *Colège*.) Un *Colège borgne* ; c'est un *Colège* où il n'y a point d'Écoliers, ou au moins où il y en a très-peu.

Renvoier un savant dans le fond d'un *Colège*.
Despréaux.)

Le système d'éducation établi dans les *Colèges* auroit grand besoin de réforme. Emploier le tems le plus précieux de la vie à apprendre quelques mots de Latin, c'est un abus très-sensible dont tout le monde se plaint. Voyez ce que les Auteurs de l'Encyclopédie on dit à ce sujet à l'article *Colège*.

Le *Colège des Secrétaires du Roi*. [*Collegium.*] C'est la compagnie des Secrétaires du Roi. Le *Colège des Cardinaux*, ou le *sacré Colège*. Ce sont soixante & dix Cardinaux, divisés en trois ordres, six Evêques, cinquante Prêtres & quatorze Diacres. Cela a été ainsi déterminé par une Bule de Sixte V. (Il y a dans l'Empire trois *Colèges*, le *Colège des Electeurs*, le *Colège des Princes*, & le *Colège des Villes Impériales*.)

COLÉGIAL, COLÉGIALE, (COLLÉGIALE,) *adj.* [*Ecclesia Collegialis.*] Ce mot se dit des Eglises où il y a des Chanoines qui ont pour chef un Abé, ou un Prieur. (Eglise *Colégiale*. *Patru, Plaid. 4.*)

Colégial, *Colégiale*, *adj.* [*Insulsus.*] Qui sent le *Colège*. *Vos manières sont fort colégiales ; c'est-à-dire, n'ont rien de l'air du beau monde.*

COLÈGUE, (COLLÈGUE,) *f. m.* [*Collega.*] Compagnon dans quelque charge publique. Celui qui partage avec nous la peine qu'il y a à s'aquiter de quelque charge de Magistrature.

COLER, (COLLER,) *v. a.* [*Glutinare.*] Faire tenir avec de la cole. Joindre par le moien de la cole des choses séparées. (Coler du papier. Coler du carton.)

Se coler, *v. r.* [*Glutinari.*] S'atacher par le moien de la cole. (Feuillet qui se cole.)

† * *Se coler*. Se mettre, se joindre si près de quelque chose qu'il semble qu'on y soit comme ataché & comme colé. (Se coler contre une muraille.)

Il est toujours *colé* sur le sein qu'il adore.
Benferade, Rondeaux.)

COLERA-MORBUS, *f. m.* [*Cholera repentina, dejectio simul & vomitus.*] Maladie violente où il se fait un épanchement de bile par haut & par bas. (Il est mort d'un *colera-morbus*.)

COLÈRE, *f. f.* [*Ira.*] Désir de vengeance de laquelle nous croions pouvoir venir à bout, mais un désir triste & mêlé de déplaisir, dans la pensée que nous avons qu'on nous a méprisé & traité indignement, ou quelcun de ceux qui nous apartiennent. (Se mettre en colère contre quelcun. Apaiser sa colère. *Abl. Arr.*)

D'un oubli généreux la gloire est le salaire :
C'est imiter les Dieux que vaincre sa colère.
Richelet, Coriolan, act. 4.)

Nôtre colère ne peut durer contre ceux qui nous font des soumissions. L'amour est sans raison, & la colère sans conseil. La soumission des vaincus a désarmé sa colère. La colère lui avoit bouché les oreilles. *Vaug. Quint. l. 8. ch. 2.* Leur colère se redouble par la considération des mœurs du Prince. *Abl. Tac. ann. l. 2.*

Sur ce sujet pour écrire avec grace,
La colère suffit & vaut un Apollon.
Despréaux.)

☞ Ce Philosophe qui disoit à son esclave, qui avoit manqué de faire quelque chose : *Je te battois, si je n'étois en colère*, connoissoit bien la violence de cette passion. *Apopht. des Anciens.*

Colère, *adj.* [*Iracundus.*] Qui est sujet à se mettre en colère. (Esprit colère. Femme colère.)

Horace veut qu'on représente Achille *colère*. *S. Evrem.* Ce mot se dit aussi des autres animaux, & même des choses inanimées.

On dit, que la mer est *colère* ; pour dire, qu'elle est émuë & agitée. *Cet arbre n'a pu résister à la colère des vents ; c'est-à-dire, à leur violence.*

* On dit, que le Ciel est en colère, quand le tonnerre gronde.

* On attribüé même de la colère à Dieu, quoiqu'il soit exempt de passions, & cette colère ne signifie alors autre chose que sa justice, par laquelle il veut punir les péchez des hommes.

Pourquoi ne se pas servir de *querelle commune* ?

COLÉRIQUE, *adj.* [*Stomachosus.*] Qui est sujet à la colère. Qui a un tempérament qui le porte à la colère. (Il est trop colérique, & cela lui fait tort.)

Je hais de tout mon cœur les esprits colériques.
Molière.)

COLERET. (COLLERET.) Filet de Pêcheur, dont on se sert sur les côtes de Normandie.

COLERETTE, (COLLERETTE,) *f. f.* [*Linteolum.*] Mot de Champagne, de Picardie & de Normandie. C'est une sorte de grand colet de toile que les païsanes portent sur le cou, & qui s'atache par devant & par derrière.

COLET, (COLLET,) *f. m.* [*Collare.*] Rabat. Le mot de *colet* ne semble pas si usité que celui de *rabat*. (Un *colet* bien fait. Un petit *colet*.)

* *Un homme à petit colet*, ou simplement, un *petit colet*. Ces mots se disent des gens d'*Eglise*, à cause du petit *colet* qu'ils portent. Ils se disent aussi d'un homme qui s'est mis dans la dévotion & dans la réforme. [*Disciplina severioris cultor.*] On le dit quelquefois en mauvaise part, des hypocrites, qui affectent des manières modestes, & sur tout de porter un petit *colet*. [*Simulator hypocrita.*]

Colet de pourpoint. [*Assutum thoracis indusio colli tegmen.*] Partie du pourpoint, qui est au dessus du corps du pourpoint, & qui entoure le cou de la personne. (Un *colet* de pourpoint trop bas, trop haut.)

Prendre une personne au colet. [*Aliquem apprehendere.*] Saisir une personne au *colet*. *Abl.* C'est-à-dire, le prendre par le cou.

☞ Mais que plutôt son jeu mille fois te ruine
Que si la famélique & honteuse lezine
Venant mal-à-propos la saisir au *colet*,
Elle te réduisoit à vivre sans valet.

Despréaux, sat. 10.

† * *Prêter le colet.* [*Pugnam non recusare.*] Essayer ses forces avec celles d'un autre. Voir si on a autant d'esprit, ou d'adresse qu'un autre. (Il veut prêter le *colet* à tous ceux qui savent écrire. *Benserade.*)

Colet de chemise. C'est une pièce de toile double cousue au haut de la chemise, & qui s'attache autour du cou.

Colet de manteau. Petit morceau d'étoffe carré ou rond, qui est attaché au dessus du corps du manteau, & qui couvre les épaules.

Colet de hote. Terme de *Vanier*. La partie la plus haute du dos de la hote.

Colet de forme de soulié. [*Pars calcei respondens talo.*] Terme de *Formier*. La partie de la forme qui répond immédiatement au talon.

Colet de tombereau. La partie du devant du tombereau qui s'élève au dessus des gifans.

Colet de chandelier. [*Pars superior.*] Terme d'*Orfèvre*. La partie du chandelier qui s'élève sur le pied du chandelier. Ils disent aussi *Colet d'aiguïère, de flacon, &c.* C'est-à-dire, la partie par laquelle ces vaisseaux sont attachés à leur pied.

Colet. [*Collum.*] Terme d'*Artillerie*. C'est la partie du canon où le métal est le moins épais.

Colet de poche. Colet de violon. [*Pars extrema.*] Terme de *Lutier*. C'est la partie de ces instrumens qui est au bout du manche, & qui est faite en croffe.

Colet de flambeau. Terme de *Cirier*. C'est le bout de la mèche de fil blanc, qui paroît à l'extrémité des bougies de table, des cierges, & des flambeaux, par où on les allume. Les *Chandeliers* appellent aussi le *Colet d'une chandelle*, le coton qui sort hors du suif.

Colet d'étai. On appelle ainsi un tour que fait l'étai sur le ton du mât. Le *colet d'étai* se place au dessus de tous les hautbans, & il passe entre les deux barres de hune d'avant.

Colet. [*Laqueus.*] Terme de *Chasseur*. Corde qu'on tend avec un nœud coulant pour attraper quelque bête, comme renard, lièvre, lapin. (Prendre les bêtes au *colet*.)

Colet d'arbre. [*Pars radicis superior.*] Terme de *Jardinier*. C'est la partie basse de la tige d'un arbre, cachée dans la superficie de la terre.

(Il faut empêcher qu'il ne reste des racines au *colet* d'un arbre, parce que la chaleur les altérant, l'arbre en souffre. *Quint. Jardins, t. 1.*)

Colet de plante. Terme de *Fleuriste*. C'est le haut de la plante. (Endommager le *colet* d'une plante. *Culture des fleurs, ch. 9.*)

Colet de veau, ou de mouton. [*Vituli jugulum.*] Terme de *Boucher*. C'est la partie de ces animaux qui est au haut des côtes, & de dessus laquelle on leve l'épaule.)

Colet de busse, ou Coletir. Voyez *Busse*.

COLETÉ, (COLLETÉ,) *adj.* [*Collari insignis.*] Terme de *Blason*. Se dit des animaux qui ont des coliers d'un émail différent.

COLETER, (COLLETER,) *v. a.* [*Injēctis in collum manibus luctari.*] Prendre au *colet*. Saisir au corps, & s'efforcer à terrasser. (Cirus soutint l'attaque d'un ours, & l'ayant *coleté* tomba avec lui. *Abl. Ret. l. 2. c. 9.*)

Coleter. Terme de *Chandelier*. C'est faire le *colet* des chandelles plongées, en sorte que les deux branches de la mèche restent séparées.

Se coleter, v. r. Se prendre au *colet*. Combatre corps à corps, & tâcher de se terrasser l'un l'autre.

La mort qui se plaît à la lute,
Voiant Guillaume Colletet,
Qui sa Claudine *coletoit*,
D'une jalouse ardeur éprise,
Le grand Colletet *coleta*.

Ménage, Poësies.

COLETIER, (COLLETIER.) Celui qui fait & vend des *colets* de busse.

COLETIN, (COLLETIN,) *f. m.* [*Thorax sine manicis.*] Pourpoint sans manche.

Coletin, f. m. [*Corium perigrini, pectus & humeros vestiens.*] C'est une sorte de grand mouchoir de cou de cuir, sur lequel il y a des coquilles, & que portent de pauvres gens qui vont en pèlerinage.

COLETIQUES, (COLLETIQUES.) On donne ce nom aux médicamens dessicatifs & astringens, qui rejoignent & rétablissent dans leur union naturelle les parties séparées d'une plaie ou d'un ulcère.

COLEUR, (COLLEUR.) On appelle ainsi dans les Manufactures, un ouvrier qui cole ou empese les chaînes des draps avant de les monter sur le métier.

Coleur de feuilles, ou Cartonier. Celui qui fabrique des cartons.

COLIAS. Poisson qui ressemble beaucoup au maquereau, mais qui est marqué de points noirs & de lignes obliques sur la peau. Il est bon à manger, mais indigeste.

COLIBRY. Petit oiseau de l'Amérique, dont on louë extrêmement la beauté.

COLIER, (COLLIER,) *f. m.* [*Monile.*] Ce mot, généralement parlant, signifie tout ce qui entoure le cou.

Colier. [*Collare clavis præfixum.*] Ce mot se dit d'un cercle de métal que les esclaves portent au cou.

Colier. Il se dit des bandes de cuir que les chiens portent au cou. Les chiens qui gardent le bétail, ou qui vont à la chasse du loup, portent des *coliers* garnis de pointes de fer, pour empêcher que le loup ne les étrangle.

Colier. Terme de *Pêcheur*. C'est la corde qui tient le bout du verveux, & qui l'arrête au pieu fiché dans l'endroit où on le veut tendre.

Colier. Terme de *Marine*. On appelle *Colier d'étai*, un bout de grosse corde semblable à l'étai.

L'usage du *colier d'étai*, est d'embrasser le haut de l'étrave, & d'aler se joindre au grand étai, où il est tenu par une ride.

Colier. Terme de *Fleuriste*. C'est une sorte de cordon qui se trouve dans quelques anémones doubles, & qui en diminuë la beauté.

Colier de perles. Fil de perles que les jeunes Dames portent au cou pour se parer.

Colier d'ambre. Plusieurs grains d'ambre enfilez dans un fort petit ruban que les Dames portent au cou.

Colier de l'Ordre. [*Torques*.] C'est la marque de quelque Ordre de Chevalerie.

Colier du ton, ou *Colier de chouquet*. Terme de *Marine*. C'est un lien de fer fait en demi-cercle, qui conjointement avec le ton & le chouquet, sert à tenir les mâts de perroquet & de hune.

Colier de cheval. [*Collare*.] Morceau de cuir qui entoure le cou du cheval de harnois, qui est composé de deux atels de bourré & d'un lit de paille.

Un chien au grand colier. [*Antesignanus*.] C'est un chien d'atache qui conduit les autres. Ces mots se disent figurément d'un habile homme, qui a grand crédit parmi ceux de sa compagnie, & qui entraîne les autres à son opinion.

(†* De ces *Auteurs au grand colier*
Qui pensent aler à la gloire,
Et ne vont que chez l'Epicier.
Scarron.)

Coliers de défense. Ce sont plusieurs cordes tortillées en rond comme un colier, qu'on met à l'avant des chaloupes, ou autres petits bâtimens, à la place des défenses ordinaires.

COLIFICHET, *f. m.* [*Frivola, quisquilia*.] Bagatelle. Chose de rien. (Il est riche en colifichets.) Ce mot se dit des petits ornemens d'Architecture, des pièces de peu de valeur, qu'on trouve dans les cabinets de certains curieux. Il se dit aussi des morceaux de papier, de carton, ou de parchemin, coupez proprement avec des ciseaux, & qui représentent diverses figures. On dit aussi de certains ornemens mis mal-à-propos dans des ouvrages d'esprit, que ce sont des *colifichets*.

† *COLIGER*, (*COLLIGER*,) *v. a.* [*Colligere, excerpere*.] Ce mot est fort peu usité, & en sa place, on dit, *recueillir* ou *faire un recueil*.

COLIN, *f. m.* Petit Nicolas. (Colin est bien fait.) Ce mot dans les *Épigrammes* se prend pour *Nicolas*, & pour quelque nom que ce soit. (Colin dit qu'il fait bouquer les ennemis de l'Eglise. *Main.*) Nos anciens Poètes ont souvent employé le même mot dans leurs *Bergeries* : il convient en éfet à un jeune Berger ; mais on trouve rarement *Colinette* ; en voici pourtant un Exemple :

Colin, en gardant son troupeau,
Sur le tems du gai renouveau,
Après d'une onde claire & nette,
Vit venir par les beaux herbis
Un troupeau laineux de brebis,
Et derrier' lui sa *Colinette*.

COLIN-MAILLARD, *f. m.* [*Explorator andabata*.] Jeu où l'on jouë dans une chambre, & où il y a une personne qui a les yeux bandez, & qui cherche un autre pour le prendre, & le mettre en sa place. (Jouer à Colin-maillard.)

COLINE, (*COLLINE*,) *f. f.* [*Collis*.] Petite hauteur. (Ils étoient retranchez sur une coline. *Abl.*)

†* *Gagner la coline*. Façon de parler proverbiale, qui signifie, *s'enfuir & se retirer en lieu de sûreté*.

COLINTAMPON, *f. m.* Le son du tambour des Suisses.

COLIQUE, *f. f.* [*Intestini dolor*.] Il vient du Grec. Douleur du gros boïau, qui étant long à plusieurs étages, se charge de diverses matières qui le blessent & le mordent par leur long séjour. *Dégori*.

† *Colique*. [*Ospisciculi adversus dolorem intestini*.] Petite coquille, qui, à ce qu'on croit, guérit de la *colique*.

COLIRE, *f. m.* [*Collyrium*.] Voïez *Collyre*.

COLIS. Ce terme signifie dans le Commerce, *une bale*, *un balot*, ou *caisse de marchandises*.

COLISÉE, *f. m.* [*Amphiteatrum Vespasiani*.] On apelle de ce nom, un vaste & magnifique Amphitéatre de Vespasien, ou de Titus, où l'on voïoit des statuës qui représentoient les Provinces sujètes à l'Empire Romain, au milieu desquelles étoit celle de Rome, qui tenoit à la main une pomme d'or. *Ugulion*. Vespasien pour augmenter la magnificence de ce grand édifice, fit enlever du vestibule du Palais de Néron, & placer dans la rue sacrée, *Viasacra*, vis-à-vis del'amphitéatre, la statuë Colossale, haute de cent vingt pieds, & suivant d'autres Ecrivains de cent soixante, que ce Prince y avoit fait placer ; & au lieu de la tête de Néron, il y fit mettre celle du soleil. Suivant quelques Auteurs, ce Colosse a donné le nom à l'Amphitéatre, *Colosseum*, *Colloseo*, *Colisée*. M. Maffei prétend qu'il a été ainsi apellé à cause de sa grandeur extraordinaire ; parce qu'il s'élevoit au dessus des autres bâtimens de Rome. Au reste, ce nom étoit inconnu aux anciens Ecrivains ; on croit qu'Anastase le Bibliothécaire est le premier qui l'ait ainsi nommé dans la vie du Pape Etienne IV. On a aussi apellé *Colisée*, un autre Amphitéatre de l'Empereur Sévère. On faisoit dans ces superbes *colisées* des jeux & des combats d'hommes & de bêtes farouches, qui étoient regardez du peuple & des plus considérables de Rome. *Scamozzi, Antichità di Roma, tavola 8.* (Le tems & les guerres ont ruiné ces Colisées.)

Piètre & barbare *Colisée*,
Exécration des Gots,
Nid de lézards & d'escargots,
Digne d'une amère risée,
Pourquoi ne vous rase-t-on pas ?
S. Amand, Rome ridicule.)

COLLABORATION. Travail mutuel. Terme de *Pratique*. (Leur collaboration commune fructifia par les acords de la plus parfaite union. *Mémoire d'un Avocat.*)

COLLATAIRE. Celui à qui un bénéfice a été conféré.

COLLATEUR, *f. m.* [*Collator beneficii ecclesiastici*.] Celui qui a droit, & qui a le pouvoir de conférer un bénéfice vacant. (Le Pape est le premier Collateur.)

COLLATIF, *COLLATIVE*, *adj.* [*Collatitius*.] Qui se confère. (Prieuré collatif.)

COLLATION, *f. f.* [*Collatio*.] Le don qu'on fait d'un bénéfice vacant, mais un don pur, gratuit, & dans les formes, acordé par celui qui en a le pouvoir, à un Eclésiastique capable.

Il y a deux sortes de *collations* : les unes sont libres : les autres sont forcées. Les libres, sont celles qui sont faites du propre mouvement, & par le choix du Collateur. Les *collations forcées*, sont celles que le Collateur ne peut pas refuser,

quand on lui demande le bénéfice : telle est la collation du Pape par dévolu ; il ne peut pas , fans abus , conférer le bénéfice à un autre qu'à celui qui l'impétre *Jure devoluto*. La collation , ensuite d'une démission simple , est toujours libre : mais si elle est faite entre les mains du Pape ou du Légat , elle devient forcée : si un François demande le bénéfice vacant , on ne peut le lui refuser , s'il n'a pas été conféré à un autre. Les Evêques sont Collateurs ordinaires , parce que , selon nos principes , la collation des bénéfices leur appartient naturellement , suivant le *chap. 3. extr. de inslit.* Ce n'est que depuis Grégoire le Grand , que l'on commença de résigner les bénéfices entre les mains du Pape. La collation ne peut être canonique , si le bénéfice n'est pas vacant.

COLLATIONNER, *v. a.* [*Beneficium conferre.*] C'est donner la collation d'un bénéfice , d'où est venu ce proverbe : *L'Ordre de Cîteaux dine bien , mais collationne mal* ; pour dire , que les Abaïes de cet Ordre ont de grands revenus , mais qu'elles ont peu de bénéfices dépendans d'elles.

COLLECTE, *f. f.* Du Latin *collecta*. Terme d'Eglise. Prière générale que l'Eglise fait pour les fidèles , qui est comme un abrégé de tout ce que l'Eglise demande à Dieu. Oraïson courte que le Prêtre dit à la fin des heures canoniales. (Le Pape Gélafe a composé la plûpart des Collectes dominicales. Dire les Collectes.)

Après que l'Evêque ou le Prêtre qui présidoit au sacrifice avoit achevé son discours , il concluoit en prononçant tout haut l'oraïson apellée *Collecte* , parce qu'elle se disoit lorsque le peuple étoit assemblé , *Super Collectâ plebe*. Quelquefois on entendoit par *Collecta* , la Messe entière , le divin Sacrifice. Voiez *Vicecomes* , de *sacris. Missæ. Durandus Mimat. in. Rational.*

Collecte, *f. f.* La levée des tailles , ou autres impositions. (Faire la collecte des tailles.)

Collecte, *f. f.* Ce mot se dit aussi d'une quête de deniers , qui se païent volontairement , ou par aumône. (Elle a fait la collecte des aumônes.)

COLLECTEUR, *f. m.* [*Tributorum coactor.*] Celui qui est élu afin de lever pour le Roi , la taille du lieu où il est habitué. (Il y a dans tous les villages taillables des Collecteurs.)

COLLECTIF, **COLLECTIVE**, *adj.* [*Collectivus.*] Terme de Grammaire. Il se dit des mots qui signifient une multitude de gens , ou de choses ; les mots de *peuple* & de *troupe* sont des mots collectifs.

COLLECTION, *f. f.* [*Collectanea, excerpta.*] Plusieurs choses qu'on a recueillies. On dit plus ordinairement *recueil*. (Le *Spicilegium* du savant Père d'Achery , est une collection de plusieurs pièces curieuses de l'antiquité.)

COLLÉGATAIRE, *f. m. & f.* Terme de Jurisprudence. Celui ou celle à qui un legs a été fait en commun avec une ou plusieurs personnes.

COLLIQUATION, *f. f.* Terme de Pharmacie. Action par laquelle on mêle ensemble deux substances solides , qui se peuvent rendre liquides par la fusion ou par la dissolution.

Colliquation. Terme de Médecine. C'est une fonte de la graisse & de la substance du corps. (Quand il se fait une colliquation , le corps devient sec & décharné.)

COLLOCATION, *f. f.* [*Collocatio, dispositio.*] Terme de Pratique. Jugement par lequel on colloque. (Sentence de collocation. On païe les créanciers selon leur collocation.)

COLLOQUE, *f. m.* Dialogue , entretien de deux ou de plusieurs personnes. Conférence entre les Catholiques & les Hérétiques sur les matières controversées de la Religion. (Le Colloque de Poissi , &c.)

COLLOQUER, *v. a.* Il vient du Latin *collocare*. Placer. (Le Pape le colloqua entre les Dieux. *Voiture.*) Prononcez *colloké* & *colloca*.

Colloquer. Terme de Pratique. C'est mettre en rang & en ordre. Ainsi l'on dit : *On colloque les créanciers selon leur hipotèque. On l'a colloqué utilement* ; c'est-à-dire , il y a du fonds suffisant pour le païer.

† Hors delà , *colloquer* ne se dit qu'en riant. *Il a mal colloqué son argent* ; dites , *il a mal placé son argent*.

COLLUDER, *v. n.* Terme de Palais. Faire des procédures simulées contre quelcun avec qui on est d'intelligence au préjudice d'un tiers. *Acad. Franç.*

COLLURION, *f. m.* [*Lanius minor.*] Sorte d'oiseau.

† **COLLUSION**, *f. f.* Il vient du Latin *collusio* , & signifie intelligence de deux parties qui plaident , & qui toutefois s'accordent à tromper un tiers. Il se dit plus en terme de Pratique que dans le beau stile. (Il y a collusion entr'eux. Je suis ennemi de toute sorte de collusion.)

COLLUSOIRE, *adj.* [*Collusorius.*] Terme de Pratique. Chose ou procédé où il y a de la collusion. (C'est un arrêt collusoire entre les parties.)

COLLUSOIREMENT, *adv.* [*Collusoriè.*] D'une manière collusoire. (Ce procès a été jugé collusoirement.)

COLLYRE, *f. m.* Remède extérieur qui s'applique sur les yeux.

COLOCASIE, *f. m.* Plante qui croît en Egipte , & dans les Isles de Candie & de Chypre , où l'on mange sa racine comme ailleurs les raves. C'est une espèce d'*arum* ou de *pié de veau*. Sa racine est tubéreuse , grosse & en forme de bouteille. Elle se multiplie en jettant d'autres racines par les côtes.

COLOFANE, **COLOFONE**, (**COLOPHANE**,) *f. m.* [*Colophonia.*] Régulièrement parler , il faudroit dire *colofone* , mais l'usage plus fort que les règles , veut qu'on dise *colofane*. C'est une cole rougeâtre , dont on frote le crin des archets des instrumens de musique qu'on touche avec l'archet. Messieurs de l'Académie , dans leur Dictionnaire des Arts & des Siences , disent *Colophone*.

COLOFONE. Térébentine cuite. Il y en a deux espèces. La blanche qui est cassante , est la première & la meilleure. La deuxième , est la noire , que les Marchands apellent *Arcançon* , ou *Bray sec*. La première est fort apéritive , résolutive , détersive , consolidante , sarcotique. La deuxième , est résolutive & digestive. On l'emploie dans les emplâtres.

COLOGNE. On apelle *fil de cologne* , une sorte de fil blanc , qui se fabrique à Morlaix , en basse Bretagne.

COLOMBAGE, *f. m.* [*Paries intergerinus.*] Terme de Charpentier. Rang de colombes , ou de folives posées à plomb dans une cloïson faite de charpente. (Ce colombage est bien fait.)

COLOMBE, *f. f.* Du Latin *Columba*. Ce mot signifie femelle de pigeon , Pigeon : mais il ne se dit qu'en parlant de certaines choses graves & comme consacrées par leur antiquité.

Exemples : *Le Saint-Esprit aparut en forme de colombe sur la tête de Jesus-Christ, quand il fut baptesé par S. Jean. Soiez prudens comme des serpens, & simples comme des colombes. Des colombes nourrirent Jupiter comme un pigeonneau. Despr. Longin. Qui me donnera les ailes d'une colombe, pour m'envoler & trouver un repos. Ps. 54.*

Colombe. Terme de Blason. On dit, Une colombe perchée, volante, essorée, &c.

Colombe, ou Pigeon. Les Astronomes donnent ce nom à l'une des nouvelles constellations méridionales.

Colombe. [Tignum intergerino parieti deserviens.] Terme de Tonnelier. Pièce de bois quarrée, montée sur quatre piez, au milieu de laquelle il y a un fer qui sert à joindre les fonds & les raboter. Les Charpentiers se servent aussi de ce mot, & appellent ainsi une solive posée à plomb dans une sablière, pour faire des cloisons, des maisons & des granges de charpente.

COLOMBIER, f. m. [Columbarium.] Bâtiment en forme de tour, où l'on nourrit des pigeons.

Faire venir, atirer les pigeons au colombier. C'est figurément & proverbiallement atirer des châlans, des personnes qui aportent du profit.

Chasser les pigeons du colombier. C'est éloigner, éfaroucher ceux qui aportent du profit dans une maison.

Colombiers, en terme d'Imprimerie, se dit du trop grand espace qu'on laisse entre les mots. Et en terme de Charpenterie, ce sont deux pièces de bois endentées, qui servent à mettre un navire à l'eau. Acad. Franç.

☞ Selon les Loix Romaines, l'usage des colombiers est permis à tout le monde. Le Parlement de Toulouse autorise cette liberté, suivant les Arrêts rapportez par d'Olive, liv. 2. ch. 2. de ses questions, & par la Roche-Flavin. C'est aussi le sentiment de Brodeau, sur la Coûtume de Paris, art. 69. & 70. Il est vrai que l'on cite un Arrêt du Parlement de Paris, en faveur de M. de Lestant, Seigneur de Millery, dans le Lyonnais, pais du Droit écrit : mais ce Seigneur a des titres que les autres n'ont pas. Il y a différentes sortes de colombiers. Les uns sont à boulines, dont il est fait mention dans l'article 69. de la Coûtume de Paris. Les Maçons appellent boulines, des trous faits dans le mur intérieur d'un colombier, pour y faire nicher les pigeons : Vitruve appelle ces trous columbaria, de même que Varron, Collumelle, & Isidore, qui ont dit que columbaria sont loculamenta in quibus singula columbarum paria nidificant. Colombier à pié, est celui qui tient à la terre, & qui a des boulines depuis le toit jusques au rez-de-chauffée. Volière. C'est un pigeonier où l'on nourrit des pigeons domestiques, qui ne vont point chercher leur pâture dans la campagne. Volets. Ce sont de petits réduits, qui n'ont qu'une médiocre ouverture, fermée avec une jaloufie ou un ais, & que l'on peut appeller columbaria pensilia. Fuie. C'est une petite volière qu'on ferme avec un volet, & où on nourrit des pigeons domestiques en petit nombre : on a appelé aussi fuie, un colombier qui n'a point de couverture. Mais dans la Coûtume de Tours, art. 37. le mot de fuie, signifie, selon Palu, un colombier à pié avec boulines, jusques au rez-de-chauffée : il dérive le mot à fodiendo. Le Seigneur qui a droit de colombier à pié, peut empêcher qu'aucun autre que lui en ait : mais c'est une question s'il peut permettre d'en avoir. Argentré, sur l'art. 368. n'ose pas la décider :

mais Beraud, sur la Coûtume de Normandie, propose un parti très-judicieux. Un Seigneur, dit-il, ne peut donner permission de bâtir colombier, s'il ne renonce à en bâtir. Il propose ensuite une autre question ; & suposant qu'un Seigneur qui n'a point de colombier, permet à son vassal d'en construire un, sans lui céder son droit, on peut s'y oposer ; car, dit-il, par telle permission, le Seigneur n'est réputé céder son droit, mais seulement ne donner point d'empêchement au bâtiment du colombier. Les pigeons d'un colombier à pié, sont réputez immeubles, & ceux de la simple volière, sont meubles. Du Moulin, §. 2. gl. 8. n. 37. Quant à ceux qui peuvent avoir droit privatif de colombier, il faut consulter les Coûtumes, qui sont fort différentes sur ce point. Je remarquerai seulement ce qui est décidé dans l'article 389. de la Coûtume de Bretagne, qu'il est défendu d'avoir, ni de faire faire triesses, rapes, ou autres refuges pour retirer, tenir ou nourrir pigeons aux maisons des champs, sur peine d'être démolies par la Justice du Seigneur du fief, ou Supérieur, & d'amende arbitraire.

COLOMBIN, COLOMBINE, adj. [Color viola dilutior.] Espèce de couleur qui est du violet lavé, du gris de lin, entre le rouge & le violet.

Colombin. C'est la pierre minérale d'où l'on tire le plomb, pur & sans mélange d'aucun autre métal. On l'appelle plombacine, quand on y trouve de l'argent mêlé avec le plomb.

COLON, f. m. Terme d'Anatomie. C'est le second des gros intestins, qui va se terminer au rectum.

☞ *Colon. Terme usité parmi quelques Praticiens. On dit le Droit de colon, qui doit être païé par celui qui perçoit les fruits provenus du labour & des soins du cultivateur. Il est aisé de comprendre que colon, vient du Latin colo, colere, cultiver la terre, & c'est aussi l'origine du mot colonie, un pais remis à plusieurs personnes pour le cultiver, & pour l'habiter. C'est ainsi qu'Isidore, l. 9. c. 4. explique le terme colonus ; & ces personnes étoient atachées au fond qu'elles ne pouvoient pas abandonner. Mais quoique cette condition fût dure & tint de la servitude, cependant on les distinguoit des esclaves. Cet usage a subsisté pendant long-tems, puisqu'il est fait mention des colons dans les loix des Bourguignons, dans les Capitulaires de nos Rois, & dans les Formules de Marculphe. Mais à présent, ce terme ne signifie autre chose que cultivateur ; quand on n'a point fait de marché avec lui, on lui donne la moitié des fruits, (les semences prélevées) pour son salaire.*

Colon, f. m. On nomme ainsi un habitant de quelqu'une des Colonies répandues dans les différentes parties du monde.

COLONADE, (COLONNADE,) f. f. [Peristylum.] Peristile de figure circulaire. Blondel appelle colonaison, la façade d'un bâtiment orné de colonnes.

COLONEL, f. m. [Tribunus Legionis.] Mot qui, à ce qu'on croit, vient de l'Italien Colonello, & qui est particulièrement affecté à l'Officier qui commande un Régiment d'infanterie, qui le mene où il lui est ordonné, & qui marche à la tête avec le hausse-col, & la pique à la main. Le Colonel se poste dans un combat à l'endroit des piques, trois pas devant les Capitaines. Il doit avoir soin que les compagnies de son Régiment soient complètes, & les soldats bien

bien équipés. Il a le pouvoir d'interdire & d'arrêter les Officiers, lorsqu'ils ont manqué contre le service, mais il doit aussi-tôt en donner avis à la Cour. (Il est Colonel du Régiment de. . . .)

Colonel. [*Tribunus, magister equitum.*] Ce titre se donne aussi aux Commandans des Régimens de cavalerie étrangers, & aux Régimens de cavalerie qui sont considérés comme étrangers. Ainsi on dit: *Monsieur un tel est Colonel du Régiment des Cravates.*

Colonel. [*Magister equitum quos dracones vocant.*] Ce mot est aussi affecté au Commandant d'un Régiment de Dragons, qui sont une sorte de cavalerie qui se bat à pié & à cheval, & qui passe au nombre de l'infanterie Française. (Monsieur un tel est Colonel d'un Régiment de dragons.)

Colonel-Lieutenant. [*Legatus Magistri.*] C'est un Officier qui est établi dans les Régimens des Princes du Sang, qui ne commandent pas eux-mêmes leur Régiment, ont un Officier qui commande le Régiment en leur place, & cet Officier s'appelle *Colonel-Lieutenant.* Ainsi on dit: *Monsieur un tel est Colonel-Lieutenant du Régiment de son Altesse Royale.*

Colonel-Général de l'infanterie Suisses & Grisons. [*Tribunus generalis Helveticæ militiæ.*] C'est l'Officier qui commande les Suisses qui sont au service du Roi de France.

Colonel-Général des dragons. [*Tribunus generalis equitum, quos dracones vocant.*] C'est l'Officier qui commande tous les dragons qui sont au service du Roi, qui a l'œil sur tous les Officiers de cette sorte de gendarmerie, & qui a soin qu'ils fassent bien leur devoir.

Colonel-Général de l'infanterie Française. [*Tribunus generalis militiæ gallicæ pedestris.*] Cet Officier a été supprimé depuis la mort de M. d'Epernon. Voyez l'Ordonnance du 28. Juillet 1661. C'étoit celui qui commandoit toute l'infanterie Française, qui nommoit aux charges, & qui dans chaque Régiment, avoit une compagnie, qu'on apelloit *la Colonelle.* Cette charge a été rétablie après la mort de Louis XIV.

Colonel-Général des chevaux-légers. [*Tribunus generalis equitum armaturæ levis.*] C'est l'Officier qui commande les chevaux-légers, qui les envoie à la guerre, qui leur donne l'ordre du combat, qui prend garde si les Officiers font leur devoir, si les compagnies sont en bon état, qui casse les cavaliers incapables de servir, & supprime les méchans chevaux. *Le Colonel-Général de la cavalerie légère, sert d'ordinaire à l'armée en qualité de Lieutenant-Général.*

COLONELLE, s. f. [*Primipilum.*] Compagnie Colonelle. La première compagnie d'un Régiment, est commandée par le Major. (Il prend la Colonelle, & la conduit dans le champ de bataille. *Exercice de l'Infanterie, pag. 45.*

Colonel, Colonelle, adj. [*Quod ad tribunum attinet.*] Qui est au Colonel. Qui dépend du Colonel.

Lieutenant-Colonel. [*Legatus magistri legionis.*] C'est le Lieutenant du Colonel.

Compagnie Colonelle. [*Prima cohors.*] C'est la première compagnie d'un Régiment.

COLONIE, s. f. [*Colonia.*] Gens qu'on envoie en un pais pour le peupler. (Etablir une colonie. *Abl. Tac. Planter des colonies. Abl. Arr. l. 7. c. 10.*)

Les Romains, après avoir vaincu une Nation, & conquis une Province, y envoient des Colonies composées de soldats vétérans, & de

ceux dont les services méritoient une récompense, & l'on apelloit ces Colonies, *Coloniæ militares.* On croit que Sylla fut le premier qui établit ces Colonies militaires. Marius suivit son exemple, pour se rendre, dit Appien, redoutable à toute l'Italie. Le pais conquis étoit divisé en différentes parties par des personnes que le Sénat choisissoit; le nombre n'étoit pas fixé. Tite-Live fait mention de Quintius, de Virginius, & de Furius, qui furent envoyés pour faire le partage d'un pais où l'on envoioit une Colonie: il dit dans un autre endroit, que l'on choisit cinq citoyens pour faire un semblable partage: & Cicéron nous apprend que Marc-Antoine en nomma sept, pour préparer l'établissement d'une Colonie. Frontin appelle l'espace destiné à une Colonie, *Ager divisus & assignatus*; on en faisoit une carte Topographique sur une table d'airain, que l'on apelloit *forma*, dont Ulpien parle dans la loi *Qui tabellam, ff. ad. l. Jul. peculat.* Les limites étant ainsi plantées, & les champs assignés à chacun, on ne pouvoit point aller au-delà des bornes prescrites par le partage, & l'alluvion n'y avoit point lieu; l'accroissement qui pouvoit arriver à chaque fond, appartenoit au Public, avec les terres stériles qui n'étoient pas comprises dans le partage, & que l'on apelloit *agri subcesivi*, comme nous l'apprenons de Varron & de Siculus Flaccus. Les médailles frappées dans l'établissement des Colonies, & que M. Vaillant a pris soin de recueillir & d'expliquer, nous instruisent de toutes ces choses. Il est certain que ce fut principalement pour récompenser les services des soldats, que l'on envoia des Colonies dans les pais conquis; & quand on y mêloit des citoyens, c'étoit pour débarrasser Rome du grand nombre de citoyens inutiles. Il faut remarquer qu'il y avoit deux sortes de Colonies: les unes étoient *Latinæ*, les autres *Italicae*: les premières avoient droit de cité, de suffrage dans les assemblées, & de magistrature: les secondes n'avoient ni ce droit de cité, ni celui de suffrage; mais elles étoient affranchies de payer un tribut à la République.

COLONNE, s. f. Terme d'Architecture. Il vient du Latin *columna.* C'est un corps qui est ordinairement de pierre ou de marbre, & qui est de figure cylindrique. (La base, le fût, le chapiteau d'une colonne. Une petite, une haute, une grosse, une belle colonne. Au milieu de la place que fit bâtir Trajan, il y avoit une colonne où étoient gravées toutes ses victoires. Antonin voulut aussi que les siennes fussent gravées à une colonne qu'il fit dresser.)

Colonne, s. f. Apui qui est de pierre ou de marbre, & qui est d'ordinaire de figure ronde, dont on embellit les bâtimens. Faire des colonnes, espacer des colonnes avec esprit. La diversité des colonnes a donné le nom aux cinq ordres d'Architecture. Dans le Temple de Diane à Ephèse, il y avoit cent vingt-sept colonnes, toutes d'une pièce, & de soixante piez de hauteur.)

☞ *Colonne Toscane*, est celle qui a sept diamètres de hauteur; elle est la plus courte & la plus simple des ordres. *Colonne Dorique.* Elle a huit diamètres, & son chapiteau & sa base un peu plus riches de moulures que la Toscane. *Colonne Ionique.* Elle doit avoir neuf diamètres, & diffère des autres par son chapiteau, qui a des volutes, & par sa base qui lui est particulière. *Colonne Corinthienne.* Elle est la plus riche; elle a dix diamètres, & son chapiteau orné de deux

rangs de feuilles, avec des caulicoles, d'où sortent de petites volutes. On appelle *caulicoles*, de petites tiges d'herbe qui semblent soutenir les huit volutes du chapiteau corinthien. Voyez *Volutes*. *Colonne Composita*. Celle-ci a dix diamètres, & deux rangs de feuilles à son chapiteau, comme au corinthien, avec les volutes angulaires de l'ionique.

☞ *Colonne fusible*. On comprend sous ce mot, les *colonnes* de divers métaux, comme du verre & autres matières fusibles, & celles que l'on croit avoir été faites avec de la pierre fondue, dont on a perdu l'usage. D'Aviler fait mention, dans son explication des termes d'Architecture, d'un très-grand nombre de *colonnes*, en voici seulement les noms :

<i>Colonne</i>	<i>Colonne</i>
Hidraulique.	Bellique.
Métallique.	Chronologique.
Moulée.	Creuse.
Précieuse.	Crucifère.
De Rocailles.	Funeraire.
De Treillage.	Généalogique.
Incrustée, ou Gemelée.	Gnomonique.
De Maçonnerie.	Hébraïque.
De Tambours.	Instructive.
Par tronçons.	Itinéraire.
Variée.	Légale.
En balustres.	Meniane.
Bandée.	Milliaire.
De bas relief.	Rostrale.
Canelée, ou Striée.	Sépulcrale.
Gresle.	Triomphale.
Hermétique.	Solitaire.
Irrégulière.	Isolée.
Lisse.	Adossée.
Marine.	Nichée.
Massive.	Angulaire.
Ovale.	Attique.
A pans.	Flanquée.
Pastorale.	Doublée.
Remplée.	Liée.
Rudentée.	Accouplée.
Serpentine.	Rare.
Torse.	Serrée.
Torse canelée.	Cantonnée.
Torse ornée.	Croupée.
Torse évidée.	Mediane.
Torse rudentée.	Majeurie.
Canelée-rudentée.	Astronomique.
Canelée-ornée.	Historique.
A canelures torsées.	Honorable.
Cylindrique.	Indicative.
Colossale.	Lactaire.
Composée.	Limitrophe.
Corolitique.	Lumineuse.
Diminuée.	Manubiaire.
En faisceau.	Militaire.
Feinte.	Phosphorique.
Feuilluë.	Statuaire.
Fuselée.	Symbolique.
Gotique.	

Colonne, *s. f.* Terme de *Charpentier*. C'est une pièce de bois qui se pose à plomb, & qui soutient le faitage d'un bâtiment. (Faire une colonne. Equarrir une colonne. Poser une colonne.)

Colonne de table. Pièce de bois tournée ou torse, qui aide à porter le dessus de la table.

Cotonne de lit. C'est une pièce de bois tournée, haute d'environ sept ou huit piez, qui pose à terre, & qui aide à soutenir le fond du lit. (Les quatre colonnes du lit.)

* *Colonne de Livre*. Terme d'*Imprimeur*. C'est une partie d'une page séparée du reste de la page par une raie, ou seulement par un espace blanc, en sorte que les lignes d'une *colonne* sont plus courtes que la largeur de la page. (Ce présent Dictionnaire est imprimé par colonnes.)

Colonne de nuë. Terme de *Physique*. C'est une quantité d'air mêlé de vapeurs & d'exhalaisons qui sortent avec impétuosité de deux nuës, dont l'une est tombée sur l'autre, & qui en sortent par la nuë inférieure, parce qu'elle est moins condensée. *Regis*, *Physique*.

Colonne d'eau. C'est une grande quantité d'eau élevée par les ouragans qui sortent des terres, lesquelles sont dessous la mer. Les matelots les craignent beaucoup, & ce n'est pas sans sujet, puisqu'un navire qui se rencontre en ces endroits, ne peut manquer de périr. *Regis*, *Physique*.

☞ *Colonne d'eau*, est celle dont le fût est formé par un gros jet d'eau, qui sortant de la bâte avec impétuosité, va frapper dans le tambour du chapiteau qui est creux, & en tombant, produit l'effet d'une colonne de cristal liquide.

☞ *Colonne d'eau*. Terme de *Fontenier*, pour signifier la quantité d'eau qui entre dans le tuyau montant d'une pompe.

* *Colonne*. [*Columen*, *fulcrum*, *praesidium*.] Apui. Soutien. (C'est une colonne de l'Eglise. *Maucroix*, *Schisme*, l. 2.)

Colonne. Terme de *Guerre*. Grande file, ou grand rang de troupes qui sont en marche. (Il fit marcher ses troupes sur deux colonnes.) C'est aussi un corps d'infanterie rangé sur un petit front & beaucoup de profondeur. Voyez les *Remarques du Chevalier Folard sur Polybe*. *Montecuculi*, dans ses *Mémoires*, définit la *colonne*, une partie d'armée qui marche en plusieurs escadrons & bataillons de hauteur, ou l'un derrière l'autre.

* *Colonne de feu & de nuëe*. [*Columna aërea*, *igneae*.] C'étoit une nuëe qui conduisoit les Israélites durant le jour, & un feu qui les guidoit durant la nuit. *Exod. ch. 13*.

Les *Colonnes d'Hercule*. [*Columnæ Herculeæ*.] Ce sont les montagnes de Calpe & d'Abyla, au détroit de Gibraltar, où l'Océan entre dans la mer Méditerranée, & où Hercule borna ses voyages.

COLOQUINTE, *s. f.* [*Colocynthis*.] Prononcez *kolokinte*. Fruit de courge sauvage.

COLORANT, COLORANTE, *adj.* [*Colorans*.] Qui colore, qui donne de la couleur. Il n'est en usage qu'au féminin entre les Teinturiers, qui disent des drogues qu'ils emploient, qu'il y en a de *colorantes*, & de *non colorantes*.

COLORÉ, COLORÉE, *adj.* [*Coloratus*.] Qui a de la couleur. (Fruit bien coloré.)

Coloré, Colorée. [*Splendescens*.] Lumineux. (Corps coloré. Objets colorez.)

* Coloré, Colorée. Aparent. (Titre coloré. Preuve colorée.)

Vous nous paëz ici d'excuses colorées.

Molière, *Tartufe*, a. 4. sc. 7.)

* COLORER. [*Palliare*, *praetendere*.] Excuser. Couvrir de quelque prétexte. (Je ne fai pas ce qu'on peut dire pour colorer tant de violences. *Patru*, *Plaid*. 5.)

Colorer, *v. a.* [*Colorare*.] Donner de la couleur. (Le fiel colore les viandes aussi-tôt qu'elles sortent du ventricule.)

COLORIER, *v. a.* [*Colorare.*] Terme de Peinture. Bien entendre le coloris.

COLORIS, *f. m.* [*Colorum ratio.*] Partie de Peinture, par laquelle on donne aux objets qu'on peint, la couleur qui leur convient.

§ Le *coloris* est une des parties de la Peinture, par laquelle le Peintre fait imiter la couleur de tous les objets naturels, & distribuer aux artificiels celle qui leur est la plus avantageuse pour tromper la vûe. Le *coloris* se subdivise en deux parties; favoir, la *couleur locale*, qui n'est autre chose que de bien rendre la couleur, qui est propre à chaque objet, & le *clair-obscur*, qui consiste à distribuer avantageusement les lumières & les ombres, non-seulement sur les objets particuliers, mais encore sur le général de l'ouvrage.

* *Coloris*, *f. m.* [*Color vividus.*] Terme de Fleuriste. C'est la couleur vive & brillante d'une fleur. (Il y a un *coloris lustré*, il y en a un *fatiné* & un *velouté*. Cette fleur a un beau *coloris*. Fleur qui augmente en *coloris*. Le brillant du *coloris* est charmant dans les fleurs. Voiez la culture des anémones. Augmenter, fortifier, conserver le *coloris* d'une fleur. Diminuer, perdre, détruire le *coloris* des fleurs. Voiez la connoissance des tulipes, ch. 1. 4. 5. Plus le *coloris* des tulipes est lustré & fatiné, & plus il est estimé.)

* *Coloris*, *f. m.* Il se dit aussi des personnes, & signifie un teint *vif* & *vermeil*.

COLORISATION, *f. f.* [*Colorum mutatio.*] Terme de Pharmacie. Qui se dit des divers changemens de couleur, qui arrivent aux substances en diverses opérations de la nature ou de l'art, comme par les fermentations, coctions, lotions, ou calcinations.

COLORISTE, *f. m.* [*Miscendi coloris peritus.*] Peintre qui entend bien le *coloris*. (Un bon, un excellent *Coloriste*. L'école Française a fourni peu de bons *Coloristes*; l'école Romaine encore moins. C'est dans les écoles Vénitienne & Flamande qu'on trouve les meilleurs.)

COLOSSAL, **COLOSSALE**, *adj.* [*Colosseus.*] Qui est de grande taille. (Néron fut le premier qui fit élever pour lui une statuë colossale.)

COLOSSE, *f. m.* [*Colossus.*] Ce mot vient du Grec. C'est une statuë posé sur un pié-d'estal, & extraordinairement grande; laquelle représente quelque Dieu, ou quelque personne. (Il y a parmi les Antiquitez de Rome sept fameux Colosses, deux d'Apollon, autant de Jupiter, un de Néron, un autre de Domitien, & un du Soleil. Le Colosse de Rhodes, dédié au Soleil, est très-célèbre; celui de Mercure dans les Gaules étoit très-connu.)

Colosse. Au figuré, il signifie une personne fort grande. (C'est un colosse que cet homme-là.)

Dame Fourmi trouva le Ciron trop petit,
Se croiant pour elle un *colosse*.
La Fontaine.)

COLOSTRE. C'est le premier lait qui sort des mamelles après l'accouchement; il est sereux.

COLPORTAGE, *f. m.* Emploi, fonction de celui qui est Colporteur.

† **COLPORTER**, *v. a.* [*Supposito dorso ferre, gestare.*] Porter à son cou, ou sur son dos quelque manne ou bale de marchandises, pour les vendre par les ruës ou à la campagne. (Il est permis aux petits Merciers, &c. de colporter des marchandises.)

COLPORTEUR, *f. m.* [*Circumforaneus propola.*]

Celui qui porte une manne ou cassette pendue à son cou, & qui vend par les ruës les marchandises qu'il y porte. Mais particulièrement on appelle ainsi à Paris celui qui vend les Gazettes, les Arrêts, les Edits, les Ordonnances & les Déclarations du Roi, & les distribue par la Ville.

COLSAT, ou **COLZAT**. Espèce de chou rouge dont la graine ressemble à celle de navette, & de laquelle on tire l'huile de même nom.

COLTIE. Terme de Charpentier. Retranchement au bout du château d'avant d'un vaisseau qui descend jusques sur la plate forme.

COLURES, *f. m.* [*Colurus.*] Terme de Géographie & d'Astronomie. Ce mot est Grec. On appelle ainsi les deux grands cercles qui passent par les poles du monde, l'un par les points des équinoxes, & l'autre par les points des solstices.)

COLUVRÉE, *f. f.* Plante que l'on dit bonne contre l'hydropisie.

C O M.

COMA, *f. m.* [*Coma.*] Maladie soporeuse; moins forte que le *Carus*.

COMB, ou **CARNOK**. Mesure des grains en Angleterre.

La première *M* de tous les mots de cette colonne se prononce comme une *N*, ainsi prononcez *comparaison*, de même que s'il étoit écrit *conparaison*.

COMBAT, *f. m.* [*Certamen, pugna, praelium.*] Bataille de deux armées ennemies, ou de troupes ennemies. (Un combat sanglant, rude, cruel, furieux, opiniâtre. Se préparer au combat. Présenter le combat à l'ennemi. Atirer l'ennemi au combat. Accepter le combat. Mener au combat. Donner combat à l'ennemi. Tenter la fortune du combat. Mettre son ennemi hors de combat. Rétablir le combat.)

Je dois aux yeux d'Alcmène un portrait militaire,
Du grand combat qui met nos ennemis à bas.
Mais comment diantre le faire,
Si je ne m'y trouvai pas?
Molière, Amphitruon.

Combat. [*Certamen singulare.*] Ce mot se dit aussi de deux ou de plusieurs personnes qui se batent à coups d'épée, de poing, de bâtons, &c. Ainsi on dit, le combat des Centaures & des Lapites. Un combat de gladiateurs. Un combat d'homme à homme. Un combat à outrance.

Combat. [*Pugna.*] Ce mot se dit aussi des bêtes qui se batent ou qu'on fait battre ensemble, pour donner du divertissement. (Un combat de taureaux.)

* *Combat*. [*Concertatio, certamen.*] Dispute d'esprit ou d'amour.

* *Combat*. [*Mala, conatus.*] Maux qu'on doit endurer, contre lesquels on doit s'efforcer. Effort pour détruire des passions.

(Cruel, à quel combat faut-il me préparer?
Racine, Iphig.)

* *Combat*. [*Conflictus.*] Il se dit généralement de toutes les choses dont l'une détruit l'autre. (Il y a un combat perpétuel du chaud contre le froid, & du sec contre l'humide.)

Combat de nuit. C'est lorsqu'une armée en surprend une autre, & l'attaque pendant la nuit.

§ *Combat à outrance*, qui se faisoit avec l'épée, tranchant & poignant à fer émoulu. Pour pouvoir recevoir l'ancien Ordre de Chevalerie, il falloit prouver sa noblesse de quatre quartiers,

& de s'être exposé à certains dangers que le Roi Artus avoit exprimez, dont le combat à outrance étoit le premier. *La Colombière, Théâtre d'honneur, chap. 2.*

☞ *Combat sur l'eau.* [*Ludicrum certamen, pugna unbratilis.*] Course, ou joute qu'on fait sur l'eau.

☞ *Combats à plaisance.* C'étoient des tournois que l'on faisoit pour divertir les Dames, & qui étoient suivis d'un bal magnifique. Voiez le même *la Colombière, dans son Théâtre d'honneur & de Chevalerie, chap. 2.* Il nous apprend que les combats à plaisance se faisoient dans les occasions d'une réjouissance publique, ou à l'honneur des Souverains, ou pour soutenir la beauté & le mérite d'une maîtresse, & principalement pour fuir l'oisiveté.

COMBATANT, (COMBATTANT,) *Participe.* [*Pugnans.*] Qui combat.

Combatant, s. m. [*Miles, pugnator.*] Celui qui est armé, & qui se bat contre un autre. Celui qui se bat avec un autre. (Les combatans étoient cruellement animez. *Abl.* De cent mille combatans qu'il y avoit dans son armée, il n'y en a pas vingt mille qui aient combatu.)

Sous couleur de punir un injuste attentat,
Des meilleurs combatans il afoiblit l'Etat.

Corneille, Cid, a. 4. sc. 5.)

† *Combatant.* [*Pugil.*] Ce mot se dit plaisamment pour marquer des gens qui se batent à coups de poing. (On fut d'avis de jeter deux ou trois seaux d'eau sur les combatans. *Abl. Arr. l. 2.*)

COMBATRE, (COMBATTRE,) *v. a.* [*Pugnare, certare, dimicare, præliari.*] Je combats, j'ai combatu, je combatis, je combattrai. Se battre contre l'ennemi pour le défaire, pour le tailler en pièces, & pour gagner la victoire. (Combatre de pié ferme. *Abl. Arr.* Combatre enseignes dépliées; & plus rarement, combatre enseignes déployées.)

Combatre. [*Confligere.*] Se débattre avec quelcun. Se battre contre quelcun. Se battre corps à corps. Se battre main à main. *Abl.*

* *Combatre.* [*Pugnare, confligere.*] Résister. Souffrir la violence. Souffrir quelque attaque du côté des sens & des passions. Exemple: *Outre les hommes, nous avons encore le Ciel à combatre. Voit. l. 74.*

Je pense que sa vertu
A bien souvent combatu.

Voiture, Poësies.

Sachez que d'une fille on risque la vertu,
Lorsque dans un hymen son goût est combatu.

Molière.

* *Combatre.* [*Destruere, evertere, eruere, annihilare.*] Détruire. Renverser. Ruiner. Anéantir, rendre nul. (Nos Pères ont défendu courageusement cette doctrine, quand on a voulu la combatre. C'est une ingratitude de combatre les intentions de son bienfaiteur. *Patru, Plaid. 3.* Combatre l'amour de quelcun. *Racine, Iphig.*)

COMBIEN. [*Quantum.*] Adverbe qui répond à la particule *très-fort*, ou *beaucoup*, & qui sert souvent à exprimer quelque mouvement de l'ame. (On ne peut dire combien la miséricorde de Dieu est grande. *Arn.*)

Combien. [*Quot.*] Adverbe dont on se sert pour interroger, & qui sert à demander qu'on ait à déterminer la quantité, le nombre, ou le tems. (Combien êtes-vous? Combien y a-t-il?)

Combien de fois. [*Quoties.*] Adverbe dont on se sert pour demander le nombre certain de quelque chose qui a été fait, dit, ou ouï. Il signifie aussi un nombre indéterminé, comme *beaucoup*, *plusieurs fois*. Exemple: *Combien de fois ont-ils irrité Dieu dans le désert? Combien de fois lui avez-vous ouï dire qu'il le tueroit?*

Combien, combien de fois de douleur acablé,
Par tes soins généreux me suis-je consolé?

Villiers.)

† *Combien que.* [*Et si, quamvis, licet.*] Conjonction, hors d'usage. On dit en sa place, *Encore que*, *Quoique*, ou *Bien que*.

COMBINAISON, *s. f.* [*Complexio, varia dispositio.*] Variation de lettres, chiffres, notes de musique, &c. en toutes les façons possibles. (Pour déchiffrer des lettres, & pour faire des anagrammes, il faut faire un grand nombre de combinaisons. Le nombre des combinaisons que l'on peut faire des vingt-trois lettres de l'alphabet est extraordinairement grand.)

COMBINER, *v. a.* [*Binos jungere, copulare, mutare, variè disponere.*] Terme d'Algèbre. Ce mot vient du Latin, & signifie premièrement *mettre deux à deux*. Mais dans l'usage il se prend pour varier, & assembler les lettres, chiffres, ou autres choses, en autant de manières qu'elles le peuvent être. (Il faut que les faiseurs d'Anagrammes combinent plusieurs fois les lettres d'un ou de plusieurs mots. Trois lettres se peuvent combiner en six manières différentes, quatre lettres en vingt-quatre manières différentes, &c.) Voiez l'Algèbre du Père Prestet.

COMBLE, *s. m.* [*Cumulus.*] Terme d'Architecture. Charpenterie qui fait le faite d'un bâtiment, & qui porte la tuile. (Un comble plat. Un comble brisé.)

* *Comble.* [*Culmen, fastigium.*] Le plus haut point de quelque chose. (Alexandre est mort au comble de sa gloire. *Abl. Arr. l. 7.*) On dit, *le comble des honneurs*, *le comble des dignitez*. Mais ce seroit mal l'exprimer que de dire, *Cet honneur fut regardé comme le comble à tous les honneurs*.

Et par les envieux un génie excité,
Au comble de son art est mille fois monté.

Despréaux.)

Comble. On se sert de ce mot sur les ports de Paris; pour dire, plusieurs cents de foin ou de fagots élevez en hauteur sur un bateau. (Un comble de foin: un comble de fagots.)

Comble, adj. f. [*Supereminente cumulo plenus.*] Ce mot se dit des mesures des choses sèches, & signifie *la mesure avec tout ce qui peut se tenir au dessus*. On dit, *mesure comble*, & ce terme est opposé à *mesure rase*. Il y a des lieux où l'on donne le grain aux Meüniers à *mesure rase*, & ils le doivent rendre à *mesure comble*. Au figuré, *comble* se dit des crimes qui sont montez jusqu'à l'excès. *La mesure est comble*. On dit dans le même sens, *comblé la mesure*; c'est-à-dire, commettre un nouveau crime après quantité d'autres.

Comble. [*Coronis contracta.*] Terme de Blason. Se dit d'un chef rétréci, comme les hameides sont des fasces rétrécies.

Comble. [*Cumuli accessio.*] Terme de Manège. Se dit lorsqu'un cheval a la sole arrondie par dessous, enforte qu'elle est plus haute que la corne.

De fond en comble, adv. [Funditus.] Depuis le fond jusques au comble. Entièrement. Tout-à-fait. (Ruiner de fond en comble.)

COMBLEAU, *f. m.* [Cumuli accessio.] Terme d'Artillerie. Cordage propre à tirer le canon, long de trente-cinq toises, & gros de quatre pouces & demi de tour.

COMBLER, *v. a.* [Cumulare, complere.] Remplir un lieu creux. (Comblér un fossé : combler un puits.)

* *Comblér.* [Cumulare honoribus, beneficiis.] Ce mot se prend en bonne & mauvaise part, mais le plus souvent en bonne. Il signifie, donner. Remplir. Charger beaucoup. (Comblér de bénédictions & de louanges. Comblér de douleur. Voiture. Comblér de gloire. Abl. Comblér d'un opprobre éternel. Racine, Iphig.) Voyez Comble.

COMBLETTE, *f. f.* [Fissura cervini pedis.] Terme de Chasse, qui se dit de la fente qui est au milieu du pié du cerf.

COMBRIÈRE, *f. f.* [Rete capiendis majoribus piscibus accommodatum.] Filet dont on se sert sur les côtes de Provence, pour prendre des thons, palamides, & autres grands poissons.

COMBUGER, *v. a.* [Imbuere.] Terme de Marine. C'est remplir d'eau des futailles pour les imbiber.

COMBUSTIBLE, *adj.* [Materia usioni idonea.] Susceptible de feu. (Matière combustible.)

* COMBUSTION, *f. f.* [Turba, seditio, dissensio.] Grand désordre. Trouble & guerre; & en ce sens, il est seulement figuré. (Tout le Roïaume étoit en combustion.)

CÔME, *f. m.* [Cosmas.] Nom d'homme. (Saint Côme est le Patron des Chirurgiens.)

COMÉDIE, *f. f.* [Comœdia.] Poème dramatique, qui représente une action commune & plaisante, dont la fin est gaie, qui d'une manière ingénieuse corrige les défauts des hommes, & divertit par la peinture naïve qu'il fait de leurs différens caractères. (Aristophane, Plaute & Térence nous ont laissé des Comédies fort plaisantes & fort ingénieuses.)

Il y a eu, parmi les Grecs, trois sortes de Comédies, la vieille, la moïenne, & la nouvelle. La vieille n'étoit qu'une satire, sans ornement; les Poètes s'y donnoient la licence de condamner les actions des citoïens d'Athènes, sans aucune réserve, & même sans déguiser leur nom: c'est de cette vieille Comédie qu'Horace a entendu parler dans son *Art Poétique*, où il dit, que cette liberté que les Poètes se donnoient de reprendre le vice, dégénéra bientôt en une licence outrée, & qui méritoit d'être réprimée par la Loi. Lysander fit ce qu'Horace souhaitoit: s'étant rendu le maître dans Athènes, il défendit aux Poètes de nommer les personnes qu'ils vouloient joïer sur leur Théâtre: mais ils représentoient si naturellement les actions & jusques aux moindres gestes de ceux qui étoient l'objet de leur satire, qu'il n'étoit pas possible de les méconnoître; & c'est ce que l'on appelle la moïenne Comédie, dont il y a des exemples dans les derniers ouvrages d'Aristophane. Ce changement ne fut qu'un adoucissement en aparence, & les plus honnêtes gens n'étoient point exemts des traits satiriques des Poètes; ainsi on fut obligé de la défendre, comme l'on avoit défendu l'ancienne; & , selon quelques Auteurs, ce fut sous le règne d'Alexandre le Grand, que l'on chassa la satire & la vérité du Théâtre, pour y introduire des fictions & des représentations

vagues & indéterminées des amours des Bergers & des Bergères, & même des mœurs du peuple; enfin ce ne fut plus qu'une imitation de la vie commune. Voilà l'origine de la nouvelle Comédie, dont les Romains se firent un modèle. On ne trouve point dans Plaute, ni dans Térence, la satire & la malignité de l'ancienne, ni de la moïenne Comédie: la fable, les personnes, les incidens, tout y est fiction; les Poètes ataquoient uniquement les mœurs de leur siècle, & non point les personnes: leurs Comédies étoient distinguées par différens titres, qui marquoient, ou la fable, ou le lieu, ou la qualité des Acteurs: je vais les expliquer séparément. *Togata Comœdia.* Ce titre comprenoit généralement toutes les Comédies dont le sujet étoit Romain. *Toga*, signifie l'habit Romain. Mais lorsque le sujet étoit grave, & qu'ils s'agissoit d'un Magistrat, ou d'une personne considérable par sa qualité, ou par ses actions, la Comédie étoit apellée *prætexta*. S'il s'agissoit de quelque aventure d'un homme de guerre, on lui donnoit le nom de *trabeata*, parce que *trabea*, étoit l'habit des Soldats, des Capitaines, & même des Chevaliers. Lorsque le Poète avoit pris pour son sujet un fait arrivé parmi le peuple, on donnoit à la Comédie le titre de *tabernaria*. Souvent le sujet étoit tout Grec; & comme les Acteurs devoient être vêtus de même que les Grecs, on donnoit à la Comédie cette épitète Grèque, *palliata*, parce que les Grecs portoient ordinairement un manteau. Enfin, Diomède nous apprend, que les Comédies satiriques, où la raillerie, & les mots piquans régnoient dans toute la pièce, furent distinguées des autres, par le titre d'*Atellana*, parce que la première Comédie de ce genre fut jouée dans Atelles, Ville de la Toscane. Les Comédiens étoient ordinairement, parmi les Romains, des esclaves; que l'on afranchissoit, quand ils avoient du mérite, & qu'ils s'étoient distinguez dans plusieurs actions, qui leur avoient attiré l'applaudissement du peuple.

Le premier plan de la Comédie Françoisse est dû à Jodèle, qui composa une pièce intitulée, *La Rencontre*, & qui plût fort à Henri II. devant lequel elle fut représentée.

(Le Théâtre perdit son antique fureur,
La Comédie a prit à rire sans aigreur.
Despréaux.)

Comédie. Ce mot, généralement parlant, & sans examiner les choses à la rigueur, signifie en nôtre langue, toute sorte de Poème dramatique, soit Comédie, Pastorale ou Tragédie. Ainsi dans ce sens, on dit, aller à la Comédie. J'ai joué la Comédie au piquet; & je l'ai gagnée. Païer la Comédie à quelcun. Donner la Comédie aux Dames. Scaron.)

* *Comédie.* [Mimus.] Divertissement plaisant qu'une personne donne, à cause de ses manières bouffonnes, de ses folies, ou de son humeur plaisamment bizarre. (Ce fut une seconde Comédie que le chagrin de nôtre ami. *Mol. Crit.*

O! que pour la punir de cette Comédie,
Ne lui vois-je une vraie & longue maladie.
Despréaux.)

Comédien, *f. m.* [Comœdus.] Celui qui jouë un rôle sur le Théâtre, & qui aide à représenter publiquement quelque pièce dramatique, afin de subsister. (Bellerose, Floridor & Monfleuri, étoient des Comédiens achevez.)

Comédie, au figuré, signifie *feinte*, *dissimulation*.
(Un hypocrite joué bien la Comédie.)

* *Comédien*. [*Simulator*.] *Dissimulé*, *artificieux*.
(Innocent X. pleuroit quand il vouloit, & c'étoit un grand Comédien. Tous les successeurs de Zénon & de Diogène, ne font que des Comédiens. *Maucroix*, *Homel*.)

Epitaphe de Molière.

Passant, ici repose un qu'on dit être mort,
Je ne fai s'il l'est, ou s'il dort:
Sa maladie imaginaire
Ne peut pas l'avoir fait mourir,
C'est un tour qu'il fait à plaisir,
Car il aimoit à contrefaire.
C'étoit un grand Comédien.
Quoiqu'il en soit: Ci git Molière,
S'il fait le mort, il le fait bien.

COMÉDIENNE, *f. f.* [*Mima*.] Femme ou fille, qui joué des rôles de pièces de Théâtre, & aide à représenter publiquement toute sorte de poèmes dramatiques. (Une bonne, une excellente Comédienne.)

* *Comédienne*. [*Simulatrix*.] *Dissimulée*, & qui joué un personnage qu'elle n'est pas. (C'est une grande Comédienne.)

COMÈTE, *f. f.* [*Cometa*.] Corps lumineux qu'on voit quelquefois paroître entre les astres, sous différente grandeur, & qui approche de celle sous laquelle nous voions les planètes de Mars, de Jupiter, ou de Saturne. *Roh. Phys.* (Une comète chéveluë. Comète qui darde ses raions fort loin. Observer le cours d'une comète. Voir le corps ou la queue d'une comète. Les comètes font leur mouvement par une ligne, qui d'un côté s'approche de la terre, & de l'autre s'en éloigne. *Cassini*, *Observations sur la comète de l'an 1687*. On croïoit autrefois que les comètes présageoient des malheurs, ou en étoient la cause; mais c'est maintenant une erreur populaire. *Journal des Savans 1688*.)

Ces grands corps dont l'aspect troubloit même les sages,
N'ofrent plus à nos yeux d'éfroiables présages;
Sans alarme on les voit se mouvoir dans les airs:
Et leur route connuë agrandit l'Univers.

La Vislede, Ode sur les progrès de l'Astronomie.)

Baile a fait un Livre, intitulé: *Pensées diverses sur la comète de l'an 1682*. où il montre que c'est une erreur populaire de penser que les comètes soient des causes ou des présages de malheurs.

Comète, est aussi un jeu, dont parle l'Abé Régnier.

(L'aimable Iris, qu'on ne peut trop louer,
Me proposa l'autre jour de jouer
Un Madrigal en cent points de comète.)

Comète, en terme de *Blason*, est une étoile qui a une queue flamboïante ou ondoïante, on la peint d'ordinaire à huit rais. On donne à ces comètes les épithètes de *caudées*, *chévelées*, *hérissées*.

Comète, *f. f.* Nouveau jeu, fort à la mode depuis quelques années. On le joué avec deux jeux de cartes, dont on ôte les quatre *as*; l'un des deux jeux est de couleur noire, l'autre de couleur rouge. On croit que le nom de *comète* a été donné à ce jeu, à cause de la longue fuite de cartes qu'on jette en jouant chaque coup. Il est plus vraisemblable qu'on le nomme ainsi, parce qu'il y a ordinairement une des cartes sur laquelle est représentée la figure d'une comète. On le joué cependant en faisant servir de comète le neuf de carreau dans le jeu noir, & le neuf de trèfle dans le jeu rouge.

Gorger la comète; c'est quand on finit, & que la comète reste dans le jeu de l'adversaire.

Voiez les Règles du nouveau jeu de la comète; avec des observations sur les différentes manières de le jouer, in-12, 1748.

COMÉTÉ. [*Crinitus, caudatus*.] C'est un raion ondoïant comme celui de la comète à longue queue.

COMICES, *f. m. pl.* [*Comitia*.] Assemblée du peuple Romain dans le champ de Mars, ou pour élire des Magistrats, ou pour traiter des affaires les plus importantes de la République.

COMIQUE, *adj.* [*Comicus*.] Qui est propre à être mis en Comédie. Plaisant. Qui fait rire. (Un sujet comique. Cet homme a l'air comique.)

Que la nature donc soit vôtre étude unique,
Auteurs qui prétendez aux honneurs du comique.
Despréaux.)

Comique, *f. m.* [*Facetus, lepidus*.] Le rôle le plus plaisant d'une Comédie, d'une Pastorale, ou autre pièce *comique*. (Raisin jouïoit le comique des pièces qu'on représentoit à l'Hôtel de Guénégaud.)

Comique, *f. m.* [*Comicus, facetus*.] Celui de la troupe des Comédiens qui joué sur le Théâtre les rôles comiques & plaisans. (Molière jouïoit le comique de toutes ses pièces.)

Comique-larmoïant. Genre de comique qu'on a introduit depuis plusieurs années sur le Théâtre, & que d'autres nomment *Comique-plaintif*. Ce *comique*, qui tient trop de la Tragi-comédie, consiste à faire rire & pleurer dans la même pièce, souvent dans le même acte, à faire passer rapidement le spectateur de la joie à la douleur, & de la douleur à la joie; ce qui paroît entièrement contraire au vrai comique, & par conséquent au véritable génie de la Comédie. On peut lire sur cela les *Réflexions sur le Comique-larmoïant*, par M. D. C. (de Chaffiron) de l'Académie de la Rochelle, imprimées à Paris en 1749.

On a fait beaucoup de mauvaises plaisanteries sur le *Comique-larmoïant*, & cela sur le préjugé ridicule qu'il n'appartient qu'à la Tragédie de faire pleurer, que la Comédie doit essentiellement faire rire. Ne peut-on pas dans une Comédie peindre toutes les situations, exprimer tous les sentimens qui sont ordinaires dans la société? Les hommes qui vivent en société, ne sont-ils pas exposés à toute sorte d'événemens plaisans, sérieux, tristes? Pourquoi la Comédie sera-t-elle bornée à ceux qui n'inspirent que la joie? Toute pièce où il y aura des mœurs & du sentiment, qui peindra les hommes au naturel, & dont l'expression sera fine & ingénieuse, méritera & obtiendra les applaudissemens du public. Ce ne fera pas une Comédie, si l'on veut, il est inutile de disputer sur le mot, ce sera une excellente pièce: *Cénie* en est une preuve.

COMIQUEMENT, *adv.* [*Comicè*.] D'une façon comique & plaisante. Plaisamment. D'un air qui fait rire & qui divertit. (On représente comiquement ce qui se passe de ridicule en divers lieux. *S. Evremont*, 5. partie, *Discours sur la Comédie Angloise*.)

COMITE, *f. m.* [*Remigum præfectus*.] L'Officier des galeres qui a soin de faire voguer la chiourme. (Un sévère Comite.)

COMITÉ, *f. m.* [*Delegati ab Anglicis comitiis ad rei alicujus examen*.] Ce mot n'est en usage que depuis peu, & seulement en parlant des affaires d'Angleterre. Il signifie un Bureau composé d'un certain nombre de Membres du Parlement commis pour examiner quelque requête, ou quelque proposition, & en faire rapport à la Chambre.

COMMA. Espèce de ponctuation, qui se marque avec deux points ainsi (:). C'est aussi en Musique la dixième partie d'un ton. Voyez *le Père Mersenne* : les Latins l'appellent *incisum* : *κόμμα*, est un mot Grec qui vient de *κόπτω*, *seco*.

Comma. Nom d'un oiseau d'Afrique qui est d'une grande beauté.

COMMAND. Ce terme se trouve dans quelques Coutumes, comme dans celle d'Artois, art. 192. où il signifie *ordre*, *pouvoir de faire quelque chose* ; & dans celle de Baïonne, tit. 3. art. 1. il veut dire *dépôt*.

COMMANDANT, *s. m.* [*Præfectus*.] Celui qui commande dans une Place, & qui n'en est pas Gouverneur. Capitaine. Officier. (Un bon Commandant.)

Commandant, *participe*. [*Imperans*.] Celui qui commande.

COMMANDATAIRE, ou COMMENDATAIRE, *s. m.* [*Ecclesiastici beneficii fiduciaris possessor*.] Prononcez *Commandataire*. Celui qui possède un bénéfice en commande, & qui n'est pas en règle. (L'abus des Commandataires est grand.)

Les Abez Commandataires devroient être plutôt nommez *Abez Comédentaires*, parce qu'ils mangent sans rien faire le bien des Religieux. Voyez *Abez Comm. Préface*.

COMMANDE, ou COMMENDE, *s. f.* [*Beneficii Ecclesiastici administratio*.] Terme d'Eglise. On prononce *commande*. Il y avoit autrefois deux sortes de *commandes canoniques*. La première étoit un simple dépôt d'une Eglise destituée de Pasteur, entre les mains d'un Prélat voisin, qui avoit soin de faire les fonctions du bénéfice, en attendant qu'on eût fait choix d'un Ecclésiastique, qui remplit dignement la place de celui qui étoit mort. La seconde sorte de *commande canonique*, étoit la garde d'une Abaïe, ou d'un autre bénéfice, qu'on donnoit de bonne foi à une personne puissante dans l'épée ou dans la robe, pour empêcher qu'on n'usurpât les biens de l'Abaïe, ou du bénéfice ; & défendre les Religieux ou les Ecclésiastiques des insultes du dehors. Ces deux espèces de *commandes* étoient révocables, & n'étoient instituées que pour l'intérêt & la conservation des Eglises. Mais aujourd'hui les *commandes* sont perpétuelles, & la *commande* est une Abaïe, ou un Prieuré que possède un Laïque ou un Ecclésiastique séculier, & dont cet Ecclésiastique ou ce Laïque jouit de la meilleure partie des revenus. Cette manière de *commande* a été premièrement introduite en Italie, & Charles Martel est l'un des premiers qui les a introduites en France. *Froimont, Abé Commandataire, 2. part. page 9.* Le Clergé de France, & le Concile de Trente demanderent la suppression des *commandes*. L'introduction des *commandes* a aboli dans l'Eglise la liberté des élections, qui ont duré jusqu'au Concordat. Le Pape Boniface révoqua les *commandes* qu'il avoit favorisées. Innocent VI. les abrogea. (Mettre un Monastère en commande. Donner une Abaïe en commande. Tenir en commande. Favoriser les commandes. Autoriser les commandes. Approuver les commandes. Se déclarer contre les commandes.) Voyez sur les *Commandes*, *Rébusè, Desbois & Froimont, Abé Commandataire, première & seconde partie.*

Commande, *s. f.* [*Res imperata, præcepta*.] Ce mot se dit entre les artisans lorsqu'ils parlent des choses qu'on leur a commandé de faire. C'est un ouvrage de commande. On dit aussi,

Colletet fait des vers de commande, &c. On dit à peu près au même sens, *Il y a dans l'année plusieurs Fêtes de commande, qu'on est obligé de chomer. Il y a dans les couvents des jeûnes, & d'autres dévotions de commande.*

Le Chevalier de Cailli :

Qui de moi voudra de beaux vers,
Que jamais il ne les demande ;
Je ne fais rien que de travers,
Quand la besogne est de commande.

COMMANDEMENT, *s. m.* [*Imperium, jussum*.] Chose commandée : chose ordonnée. (Faites-moi la grace de m'honorer de vos commandemens, & vous verrez combien je suis, &c. Commandement juste. Tous les commandemens d'une maîtresse sont autant de faveurs.)

Commandement, *s. m.* [*Jussus, edictum, mandatum*.] Ordre de Supérieur. (Il faut obéir aux commandemens du Roi. Les Secrétaires des commandemens. Un commandement exprès. On a fait commandement aux bourgeois de prendre les armes. Commandement absolu.)

Commandement. [*Scripto consignata apparitoris denuntiatio*.] Terme de Pratique. Déclaration que fait un Sergent à un particulier, avec ordre de faire quelque chose prescrit dans l'exploit. (On lui a fait un commandement de paier.)

Commandement. [*Præceptum*.] Terme d'Eglise. Loix saintes que Dieu a données aux hommes. (Les dix Commandemens de Dieu. Savoir, dire, expliquer les Commandemens de Dieu. Faire les Commandemens de Dieu. Un Chrétien doit pratiquer, doit accomplir les Commandemens de Dieu. Garder les Commandemens de Dieu. Il y a aussi les Commandemens de l'Eglise.)

C'est un *commandement* exprès du Seigneur, de ne pas exposer les Mystères au mépris, & à la profanation des pécheurs, & c'est néanmoins de quoi on fait aujourd'hui un crime à ceux qui le veulent observer.

Commandement, se dit en terme de Guerre, d'une hauteur de terrain qui découvre & bat quelque poste.

Commandement. [*Imperium, potestas, jus*.] Le pouvoir de conduire, mener & commander. (On lui a donné le commandement de l'armée. Prendre le commandement de l'armée.) *Bâton de Commandement* ; c'est le bâton que porte un Officier, pour marque du pouvoir que sa charge lui donne. Un bâton de Maréchal de France, de Maître d'Hôtel, d'Exemt, &c.

Avoir le commandement beau. Cette façon de parler a deux sens. S'il s'agit d'un Capitaine, elle veut dire, *Qu'il commande de bonne grace*. S'il est question d'un homme qui commande une chose sans en avoir le droit : C'est un reproche de *sa suffisance & de son despotisme*. D'un Officier altier & haut, on dit, *qu'il a le commandement rude*.

On appelle *homme de commandement*, celui qui fait l'art de commander, qui est capable de bien conduire les autres.

Avoir quelque chose à commandement ; c'est l'avoir en main, en pouvoir disposer facilement.

COMMANDER, *v. a.* [*Præcipere, jubere*.] Donner ses ordres. Prescrire. Ordonner. En général, *commander*, c'est diriger selon sa volonté & avec autorité, ou avec pouvoir de contraindre, les actions de ceux qui nous sont soumis. En ce sens, le mot de *commander* a divers régimes. (Ceux qui ont commandé à tous les hommes, n'ont pas eu un empire de si belle étendue. *Voit. l. J.*

On lui commanda cela absolument. On commanda aux Archers de s'avancer. *Abl. Arr.* On commanda le Régiment des Gardes, pour attaquer la demi-lune.)

☞ L'observation de Ménage, *tome 1. ch. 69.* sur le régime de ce verbe, est importante. Il régit le datif quand on commande effectivement; ainsi on dit, *On commanda aux Chevaux-légers.* Il régit l'acusatif, lorsqu'il s'agit d'habitude, ou d'un pouvoir ordinaire de commander: *M. le Prince, M. de Turenne commande l'armée.* On dit de même, en parlant d'une éminence, ou d'une hauteur, qu'elle commande la place, & non pas à la place. Voiture a dit: *J'aimerois mieux être bien dans votre esprit, que de commander à toute la terre.*

Commander. [*Præcipere, imperare.*] Donner ordre à un artisan de faire quelque besogne. (Il a commandé une paire de souliers à ce Cordonnier. On a commandé le foupé en tel lieu.)

Commander. [*Exercitui præesse.*] Être chef. Conduire. Le verbe *commander*, dans ce sens, régit toujours l'acusatif. (*M. de Turenne commandoit l'armée d'Alemagne, lorsqu'il fut tué d'un coup de canon. Commander la garde de la tranchée. Abl.*)

Commander. [*Imminere, insidere.*] Ce mot se dit des places & des hauteurs. Il signifie *dominer*, &, en ce sens, il a divers régimes. (La montagne commandoit au chemin par où l'ennemi devoit passer. *Vaug. Quint. l. 3. ch. 4.* Il gardoit les hauteurs qui commandoient à la rivière. *Abl. Ret. l. 4. c. 2.* Les montagnes voisines commandoient la plaine. *Relation des campagnes de Fribourg & de Rocroi, pag. 57.* Toute la sûreté dépend d'un Château qui commande sur la Ville. *La même Relation, pag. 92.*)

Commander, se dit figurément des choses de morale. (Se commander à soi-même. Commander à ses passions.)

COMMANDERIE, *f. f.* [*Beneficium equitum Melitensium.*] Bénéfice dont jouit un Chevalier de quelque Ordre qu'il soit. (Avoir une bonne Commanderie.)

☞ Les *Commanderies* de Malthe ne sont point des bénéfices; selon Du Moulin, sur le stile du Parlement de Paris, *part. 5. q. 249.* & sur la Règle de *infirm. resign.* on ne peut point les résigner, & elles ne sont point sujettes, ni aux graduez, ni aux brevets de joieux avènement: c'est un bien temporel; en sorte que les pensions qui y sont réservées, ne passent point pour pensions cléricales.

COMMANDES. Terme de *Marine*. Ce sont de petites cordes de merlin, dont les garçons de navires sont toujours munis à la ceinture. Elles servent à ferler les voiles, & à renforcer les autres manœuvres.

COMMANDEUR, *f. m.* [*Equus Melitensis beneficio præditus, commendator.*] Chevalier de quelque Ordre que ce soit, qui a une Commanderie. Le mot de *Commandeur*, se dit des Prélats qui sont admis au nombre de neuf, dans l'Ordre du Saint-Esprit. On ne les nomme point Chevaliers de l'Ordre, on les nomme *Prélats-Commandeurs*.

COMMANDITE, *f. f.* [*Inita cum quibusdam solius pecuniæ mutua beneficio societas.*] Terme de *Négoce*. Cette société consiste dans ce seul point, que la somme que l'on met dans le fond d'une société, est seule exposée aux pertes de cette société; en sorte qu'en cas de banqueroute, l'associé en *commandite*, perd son fond: mais il n'est point engagé au-delà envers les créanciers

du commerce. C'est la disposition expresse de l'article 8. du titre des *Sociétés*, de l'Ordonnance de 1673. Cette espèce de société est susceptible de toutes les conventions que les Marchands ont accoutumé de stipuler: en cas de dissolution de la société, on fait un examen pour reconnoître en quoi le fond consiste, & on leve sur la masse les fonds d'un chacun; ensuite on partage les profits, ainsi qu'ils ont été réglés. Il arrive quelquefois que l'associé en *commandite* a prêté de l'argent à la société, dont on lui donne un compte particulier, comme à un créancier étranger, & sa créance entre dans la composition des sommes dûes par la société, & l'associé en *commandite* est païé comme les autres, ne pouvant retirer son fond qu'après que la société a été entièrement liquidée & acquitée des sommes prêtées.

COMME, *adv.* [*Ut, sicut, sicuti.*] De même. (*Darius portoit une ceinture d'or comme une femme. Vaug. Quint. l. 3.*)

L'Univers, à sa présence,
Semble sortir du néant;
Il prend sa course, il s'avance
Comme un superbe Géant.

Roussseau, *Odes sacrées.*

Pour rendre encor mon sort plus heureux & plus doux;
Donnez-vous tout à moi, comme je suis à vous.

La Suze, *Poësies.*

Comme les Déitez vous êtes adorable
Comme elles devenez aux amans favorable.)

Comme, *adv.* Il signifie quelquefois *autant*. (Quand je ne serois pas vôtre serviteur comme je suis. *Vaug. Rem.*)

Comme, est aussi un adverbe de tems, pour signifier *quand, lorsque*. [*Cum, quando, eo tempore quo.*] (Il arriva comme nous sortions de table. Il fut arrêté comme il pensoit partir.)

Il sert aussi pour la narration. (Je vous dirai comme elle s'est passée.) De la manière que. [*Quomodo, eo modo quo. Uti, quemadmodum.*] (Il se pourvoira comme bon lui semblera.)

Comme, se dit aussi pour, *en quelque sorte; en quelque façon*. [*Quasi.*] (Un bon ami est comme un autre soi-même. La lumière est comme l'ame des couleurs. Le soleil est comme le père des productions de la terre.)

Comme, signifie encore, *en qualité*. [*Ut.*] (*Jesus-Christ* peut être considéré, ou comme Dieu, ou comme homme: comme homme, il est mort sur la croix pour nos péchez; & comme Dieu, il a triomphé de la mort.)

Comme, signifie, *à peu près*. [*Quasi, ut.*] (Je tiens cela comme certain. Il est comme mort.)

☞ L'usage de *comme* & *comment*, a besoin d'éclaircissement. Voici ce que dit Chevreau: « On doit dire, & écrire *comment*, quand il » signifie *pourquoi*. Exemple: *Je ne vois pas » comment vous l'avez si long-tems souffert. Je ne » puis comprendre comment il a rompu avec moi.* » On se sert de *comment* pour *combien, de quelle » manière*. Exemples: *Si vous saviez combien cette » mort le touche. Je ne sais comment il se tirera de » cette affaire.* On peut dire quelquefois *comme » ou comment*. Exemples: *Vous voyez comment il » jouë. On nous assüroit qu'il avoit renoncé au jeu, » cependant voyez comme il jouë.* Mais ces deux » phrases signifient deux choses différentes. Dans » le premier exemple, *comment*, veut dire, » de quelle manière il jouë: dans l'autre, le *comme » tient lieu d'adverbe démonstratif, & signifie,*

&

» & voilà qu'il jouë. Quand on dit, *Voiez comment*
 » *il travaille*, le *comment* tombe sur la *manière*
 » dont il travaille : & si je dis en raillant, *voiez*
 » *comme il travaille*, il tombe sur la *personne*,
 » & fait entendre que celui qui doit travailler,
 » ne travaille point, ou qu'il ne travaille pas
 » comme il faut. On ne dit jamais *comme*, mais
 » *comment*, quand on interroge. » Voici à peu
 près, continuë Chevreau, dans ses *Œuvres mêlées*,
 tom. 1. pag. 452. l'usage du *comme*. « Dans les
 » comparaisons ou similitudes simples, c'est-
 » à-dire, qui ne marquent ni le plus, ni le moins,
 » on se sert de *comme*. *Cette montagne est haute*
 » *comme les tours de Nôtre-Dame*. Et dans ces
 » sortes de comparaisons, le *comme* qui signifie
 » *la manière*, est rendu quelquefois fort élégam-
 » ment par la préposition *en*. *Vivre en bête*.
 » *Commander en Roi*. *Vivre en homme de bien*.
 » Dans les comparaisons exclusives, ou dans
 » celles qui marquent le plus ou le moins, le
 » *comme* doit être nécessairement changé en *si que*
 » & *aussi que*. Il faut s'expliquer. *Aussi*, quand
 » il est comparatif, doit toujours entrer dans la
 » proposition affirmative : *Il est aussi vaillant*
 » *qu'Alexandre* : *Il est aussi beau que vous*. Si,
 » doit être mis nécessairement dans la proposition
 » négative : *Il n'est pas si vaillant qu'Alexandre*.
 » *Comme* est souvent mis pour *de la manière que*,
 » *de sorte que*. Exemples : *Il ne le dit pas comme*
 » *il le pense* : *Il le croit comme il le dit*. On se sert
 » de *comme* pour *quand*, *lorsque*, & il marque
 » ordinairement le tems d'une chose : *Comme il*
 » *sortoit de son logis*, *il fut assassiné*. Quelquefois
 » on se sert de *comme*, pour *parce que* : *Je n'ai*
 » *pas manqué de lui obéir*, *comme il me l'avoit*
 » *ordonné* : *Comme je le croïois un fort honnête*
 » *homme*, *je ne pensois pas qu'il me dût jouïr un*
 » *si vilain tour* : *Comme il est bizarre*, *il m'est*
 » *impossible de lui plaire*. Autrefois on emploïoit
 » *comme* pour *avec*, & *aussi-tôt que*. Exemple :
 » *Il est arrivé comme lui*, *aussi-tôt que lui*. Mais
 » outre que cette manière de parler est aussi
 » vieille que *quand* & *quand*, & qu'elle n'est
 » pas du bel usage, il y a une ellipse ; & quand
 » on a dit : *Il est arrivé comme le Roi*, on a sous-
 » entendu, *comme le Roi arrivoit*. »

† *Comme quoi*, adv. [*Quomodd.*] Comment.
 (*Comme quoi n'êtes-vous pas persuadé ? Dites*
 plutôt, *Comment n'êtes-vous pas persuadé ? Vaug.*)

COMMÉMORATION, *f. f.* Il vient du Latin
commemoratio. Prononcez *commemoracion*. Terme
 d'*Eglise* ; c'est-à-dire, *souvenir*. Dans le *Memento*
 de la Messe, on fait *commémoration* des vivans,
 pour lesquels on veut offrir le Sacrifice. (Faire
 commémoration d'un tel Saint, ou plutôt faire
 mémoire d'un tel Saint.)

Commémoration, signifie aussi *mention*, dans le
 stile familier. Nous faisons souvent *commémoration*
 de vous.

COMMENCEMENT, *f. m.* [*Principium*,
initium, *exordium*.] La première partie de quelque
 chose. Tems qu'une chose commence ou a
 commencé. Le moment qu'on entreprend de
 faire quelque chose. Principe. Fondement. (Au
 commencement tout aloit bien. *Abl.* On n'est
 encore qu'au commencement, & néanmoins
 on se plaint. Il est venu au commencement du
 sermon. C'est le commencement de la pièce. Les
 commencemens en toutes choses sont fâcheux
 & difficiles. Dieu n'a point eu de commencement,
 & il n'aura point de fin. Les grandes fortunes
 viennent souvent de petits commencemens.)

Tome I.

Commencement, se dit au pluriel, des premières
 leçons, des premières instructions en quelque
 art, en quelque science. (Donner de bons
 commencemens. Avoir de bons commencemens.)

Prendre commencement, se dit pour commencer.
 (La puissance de cet Etat a pris son commencement
 dans un tel siècle.)

COMMENCER, *v. a.* [*Incipere*, *inchoare*,
ex ordine ingredi.] Ce verbe veut avoir un *à*,
 ou un *de* après lui, il signifie : *Se mettre à dire*,
ou à faire. *N'y avoir pas long-tems qu'on s'est mis*
à quelque chose. *N'y avoir pas beaucoup qu'on est*
dans un certain état. *Avoir déjà*. (Je commence
 d'avoir plus d'espérance de mon retour. *Voit.*
l. 37. Il commence d'entrer dans l'âge de raison.
Abl. Ils commencerent à battre la muraille avec
 le bélier. *Ablancourt.* Ils commencerent à perdre
 courage. *Vaug.*)

Du moins, Abé, du moins avant de commencer,
 Lis encor les conseils que je vais te tracer.
 Villiers.)

§ Vaugelas dit : *Rem. 405.* que « dans la
 » pureté de nôtre langue, le verbe *commencer*
 » demande toujours la préposition *à* après soi ;
 » pour bien parler François, il faut dire, par
 » exemple : *Il commence à se mieux porter*, non
 » pas, *Il commence de se mieux porter* ; & cela est
 » tellement vrai, que même au préterit défini,
 » à la troisième personne singulière, *commença*,
 » il faut dire *à* après, & non pas *de* : par exemple :
 » *Il commença à avoir*, & non pas, *Il commença*
 » *d'avoir*. Il est vrai qu'il y a des verbes qui
 » régissent *à* & *de* : d'autres qui ne régissent que
 » *de* : & d'autres, qu'*à*, comme celui-ci. »
 Le P. Bouhours a suivi Vaugelas, dans ses
Doutes, pag. 163. Messieurs de l'Académie,
 au contraire, *Observ. 405.* ont décidé, que
 » *commencer à*, & *commencer de*, sont également
 » bons, & que l'on s'en peut servir indifféremment,
 » si ce n'est à la troisième personne singulière du
 » préterit, qui se termine par un *a* ; car il est
 » beaucoup plus doux de dire, *Il commença de*
 » *parler*, que, *Il commença à parler*. Il faut sur tout
 » éviter les trois *à* de suite, & dire, *Il commença*
 » *d'admirer*, & non pas, *Il commença à admirer*. »
 Il faut s'en tenir à la décision de l'Académie.

Commencer, *v. n.* Avoir son commencement.
 (L'année commence au mois de Janvier. Le
 Carême ne commence cette année qu'en Mars.)

Commencer, s'emploie quelquefois absolument.
 (Ce Général a bien ou mal commencé. Il pouvoit
 mieux commencer. Il importe dans toute affaire,
 de bien commencer.)

Commencer, s'emploie aussi impersonnellement.
 (Il commence à pleuvoir. Il commence à gélér.
 Il commence à faire jour.)

* *Commencer un cheval*. [*Prima tradere documenta*.]
 Terme de *Manège*. C'est lui donner ses premières
 leçons. On le dit aussi d'un homme qui donne
 les premières instructions à quelcun. (C'est lui
 qui a commencé mes enfans.)

COMMENSAUX, *f. m.* [*Convictores*.] Officiers
 domestiques de la maison du Roi, & d'autres
 maisons Royales, qui ont bouche à cour. On dit
 aussi au singulier, *Commensal*, qui mange à même
 table avec un autre.

COMMENSURABLE, *adj.* [*Quod esse potest*
mensura alterius, commensurabilis.] Ce mot est un
 terme de *Géométrie*, où l'on dit qu'une grandeur est
 commensurable à une autre grandeur, lorsqu'elles
 sont entr'elles comme un nombre à un autre

X x x

nombre, ou lorsqu'elles peuvent toutes deux être mesurées par une troisième quantité. (Grandeur commensurable.) Voyez la *Géométrie de Port-Royal*, & les nouveaux *Elémens de Géométrie de M. H.* . . .

COMMENT, *adv.* [*Quomodò, qua ratione.*] De quelle sorte. De quelle manière. On se sert de l'adverbe *comment*, quand on interroge, ou après le verbe *demander*. *Vaug. Rem.* (Si vous demandez, comment il faut faire pour se sauver, il faut aimer Dieu & son prochain. *Arn.* Comment parlez-vous, Monsieur l'insolent? *Scar.*)

Comment. [*Quare, quoniam.*] On emploie aussi cet adverbe, pour exprimer quelque mouvement de l'ame. Exemple: *Qui répondra pour le Père Bari; comment, dit le Père, il est de notre compagnie.*

COMMENTAIRE, *f. m.* [*Commentarium.*] Explication. Interprétation de quelque chose de difficile. (Le Commentaire de Sergius sur Virgile, est très-estimé. Le Père la Ruë, Jésuite, s'en est servi dans son Commentaire sur Virgile.)

Commentaire. [*Commentarius.*] Relation. Histoire écrite d'un stile simple & aisé; mais en ce sens, le mot de *Commentaire* est pluriel, & est principalement consacré au Livre que Jules-César a écrit de ses guerres dans les Gaules. (Les Commentaires de César sont bien écrits, & d'Ablancourt les a traduits élégamment en François.)

Commentaire. Addition qu'on fait de son cru à une histoire ou à un conte. On fit bien des Commentaires sur la retraite de Charles-Quint.)

COMMENTATEUR, *f. m.* [*Alicujus scriptoris interpres.*] Celui qui explique & qui interprète ce qu'il y a de plus difficile dans un Auteur. (Lubin est un des meilleurs Commentateurs de Juvenal.)

Les Commentateurs, peuple superstitieux, admirent toutes les expressions d'un Auteur qu'ils ont choisi pour l'objet de leur culte. *La Bruyère.*

COMMENTER, *v. a.* [*Scriptorem commentari, interpretari.*] Faire des Commentaires sur quelque Livre. (Commenter un Livre. Commenter un Auteur.)

Commenter. Signifie aussi, ajouter quelque chose à la vérité, la déguiser; & se prend alors en mauvaise part. (Il ne faut point commenter les actions de nos supérieurs.)

COMMER, *v. n.* Il signifie, dans le stile familier, *faire des comparaisons.* *Acad. Franç.*

COMMERÇANT, *f. m.* Celui qui fait commerce, qui négocie, qui trafique.

COMMERCE, *f. m.* [*Commercium.*] Trafic de marchandises. (Le commerce ne va plus. Le commerce n'est plus bon. Entendre le commerce. Savoir le commerce.)

* *Commerce.* Fréquentation. Correspondance. (Je n'ai nul commerce avec lui, parce que c'est un mal-honnête homme. *Abl.* Il y a quelque chose de plus aisé & de plus poli dans le commerce des femmes, que dans celui des hommes. *Saint-Evremont.* Entretenir un commerce d'impudicité avec une personne. *Maucroix, Schisme, l. 2.* Il faut rompre tout commerce avec les débauchez.)

* *Commerce.* Correspondance spirituelle & honnête qu'on a avec quelque personne d'esprit, sur les belles connoissances. Entretiens qu'on a par lettres avec quelqu'un. (Avoir commerce de lettres avec une personne. J'entre avec vous dans un heureux commerce de réputation & d'honneur.)

On distingue diverses sortes de *commerce.* *Commerce de terre*; c'est celui qui se fait de Ville

en Ville, de Province en Province, de Roïaume en Roïaume, par la voie des chariots ou autres voitures, même sur les rivières par des bateaux. *Commerce de mer*, qui se fait par mer dans toutes les parties du monde où l'on peut aborder. *Commerce intérieur*, que les sujets d'un même Souverain font entr'eux, dans l'étendue d'un même Etat, d'un même Roïaume, ou seulement d'une même Ville. *Commerce extérieur*, celui qui se fait au dehors, avec les étrangers, par terre ou par mer. *Commerce en gros*, celui où l'on vend seulement les marchandises en caisses, en bales, ou du moins en pièces entières. *Commerce en détail*; celui où l'on vend à l'aune, à la livre, à la pinte, &c. suivant les différentes espèces & qualitez des choses dont on trafique. *Commerce d'argent*; c'est le commerce des Banquiers & autres, qui font des traites & des remises dans les lieux éloignez. *Commerce en papier*; celui qui se fait sans aucune espèce, ou monnaie courante, mais seulement avec des billets, lettres de change, actions de Compagnie, &c. *Commerce précaire*; celui qui se fait avec une Nation ennemie par le moïen d'une troisième, qui est neutre, & dont on emprunte les terres & le nom pour le faire.

COMMERÇER, *v. a.* [*Habere commercium.*] Trafiquer, négocier. (Commerce de livres, de soie, &c.)

COMMÈRE, *f. f.* [*Matrina.*] Celle qui tient nôtre enfant sur les fonts de Batême. Celle qui a tenu un enfant avec nous. (Avoir une jolie Commère. Choisir une sage Commère.)

Commère. Ce mot, aussi bien que celui de *Compère*, se dit aussi des animaux. (Mon compère le brochet, ma commère la carpe. *Voit.*)

L'onde étoit transparente, ainsi qu'aux plus beaux jours
Ma commère la carpe y faisoit mille tours,
Avec le brochet son compère.
La Fontaine.)

† *C'est une bonne Commère.* C'est-à-dire, une bonne gaillarde, une bonne éveillée, & qui aime un peu à se réjouir.

COMMETTANT. Terme de *Commerce.* Celui qui commet, qui confie ses affaires à un autre. Il se dit par opposition à *Commissionnaire.*

COMMETTRE, *v. a.* Il vient du Latin *committere.* Je commets, j'ai commis, je commis, je commettrai, que je commette, qu'il commette. Emploier. Donner charge. Donner ordre. (C'est lui qui commet les Juges, c'est en son nom qu'ils prononcent. *Patru, Plaid.* On l'a commis pour avoir l'œil sur ce qui se passeroit.)

Commettre. Faire. Tomber dans quelque affaire. (Commettre un péché par ignorance.)

Commettre. [*Periculo exponere.*] Exposer quelqu'un à recevoir quelque mortification. (Ne craignez pas que je vous commette jamais.)

Commettre. Terme de *Cordier.* Pour faire des cordes, il faut réunir plusieurs fils, & cette opération en terme de l'Art, s'appelle *Commétage*; & les réunir, c'est les *commettre.* Si on commet plusieurs fils ensemble, c'est une ficelle, si on commet plusieurs faisceaux de fils, qu'on appelle en termes de *Corderie*, des *torons*, on fait des cordes appellées *aussières.* Lorsqu'on réunit plusieurs *aussières*; ces cordes s'appellent des *grelins.* On dit aussi *Commetteur*, ouvrier qui travaille à faire ce qu'on vient d'expliquer. (Un atelier de *Commetteurs.*)

☞ *Commettre.* Terme de *Coûtumes.* *Commettre*, & *confisquer*, sont la même chose. Il est dit

dans l'art. 9. de la Coûtume de Troyes: *Et s'il advenoit que ledit vassal commist sondit fief par félonie.* On peut donc dire, que le vassal qui commet une félonie, qui fait un faux aveu, ou un désaveu de son Seigneur, commet & expose son fief à la confiscation. *Commise*, dit Coquille, sur l'article 61. du titre des fiefs de la Coûtume de Nevers, se dit en cas de crime féodal, qui est félonie, désaveu, ou faux aveu. Il y a des devoirs respectifs entre le Seigneur & son vassal, que l'on ne peut violer impunément; & nous apellons *commise*, l'action par laquelle on a ofensé son fuzerain. Le terme est Latin: *committere*, signifie *commettre un crime*, suivant la Loi 6. §. *sicuti*, ff. *de officio præsid.* Il y a dans le Code Théodosien, un titre de *vectigalibus & commissis*; c'est-à-dire, *des subsides, & des fraudes que l'on commet pour ne les pas paier.* De même, dans la Coûtume d'Artois, article 21. *Commettre & forfaire*, sont synonymes. Le désaveu est, dans la Jurisprudence féodale, le plus grand crime que le vassal puisse commettre.

* *Se commettre*, v. r. [*Adire, subire periculum.*] S'engager à une querelle avec quelcun de gaieté de cœur. (Ne vous commettez point avec cet homme-là, il vous malmenera. *Abl.*)

COMMUNICATOIRE, *adj.* [*Comminationem continens.*] Terme d'Eglise & de Palais. Qui menace. (Peine comminatoire. Clause comminatoire.)

COMMIS, *s. m.* [*Præfectus, præpositus negotio, vicarius.*] Qui a une commission, un emploi, quelque sorte de charge qu'on donne & qu'on révoque quand il plaît à celui qui la donne. Celui qu'on a mis en sa place pour faire quelque commerce, ou quelque trafic. (Il est Commis en chef. Il est Commis principal. Commis aux Aides. C'est un Commis aux recouvrements. Il est Commis de Monsieur un tel.)

Commis, Commise, *adj.* [*Commissus, admissus.*] Employé. Fait. (Juge commis pour décider le différent. Faute commise.)

COMMISE, *s. f.* [*Commissi culpa.*] Terme de Jurisprudence féodale. Confiscation d'un fief. (Ce fief est tombé en commise.)

† COMMISÉRATION, *s. f.* [*Commiseratio.*] Mot prix du Latin, dont on se sert rarement. On dit plus communément en sa place, *pitié, compassion.* (Des airs superbes, ni une commiseration affectée ne conviennent point à un vainqueur généreux. *Saint-Evremond.*)

COMMISSAIRE, *s. m.* [*Recuperator.*] Terme de Palais. Juge commis pour informer, interroger & examiner la personne criminelle, ce qu'il a fait, les choses dont on l'accuse. (On lui a donné des Commissaires.)

Commissaire. [*Legatus, causæ cognitor, disceptator.*] Terme de Pratique. Celui qui est établi pour avoir soin des choses qui sont saisies par ordre de Justice. (Etablir un Commissaire dans une maison.)

Commissaire. [*Curator disciplinæ civilis politicæ.*] Celui qui informe des choses qui se font contre les réglemens, qui fait observer par les Bourgeois les ordonnances des Juges de Police; met à l'amende, & va prendre dans la Ville de Paris les prisonniers qu'il a ordre d'arrêter. (Les Commissaires répondent pardevant le Juge de Police.)

Commissaire. [*Legatus.*] Officier commis à quelque emploi, où il ordonne, commande & exécute ce qui regarde sa charge. Ainsi on dit:

Commissaire des vivres. Commissaire de l'Artillerie. Commissaire des guerres, &c.

Commissaire. [*Legatus ad componendas rixas.*] Ce mot se dit parmi les Capucins, & quelques autres Religieux. C'est celui qui est commis de la part du Père Général, ou Provincial, pour régler les différens qui naissent dans les Couvents parmi les Religieux.

Commissaire aux saisies réelles. C'est un Officier qui a soin du régime des immeubles, qui en fait faire les baux judiciaires, qui en reçoit le revenu, & qui en rend compte. Le *Commissaire aux saisies mobilières*, est le gardien des meubles saisis, pour en empêcher le dépérissement.

Commissaire ordinaire des guerres. [*Armatura militaris inspector.*] Officier établi pour avoir soin de la police des troupes dans la marche, régler les étapes, & les logemens.

Commissaire de Marine. Officier préposé pour avoir soin de tout ce qui concerne les vaisseaux & la marine dans son département. (Commissaire général. Commissaire ordonnateur. Commissaire de la marine du Ponent. Commissaire de la marine du Levant.)

Commissaire-Général. C'est aussi un Officier considérable, qui a inspection sur toute la Cavalerie légère. On appelle son Régiment, le *Régiment Commissaire.*

Commissaire des pauvres. [*Pauperum quæstor ararius.*] C'est un Bourgeois qui passe pour un homme de bien, & qu'on élit dans sa Paroisse, afin de lever sur ceux des Paroissiens, dont le Gréffier lui donne le rôle & la taxe, cette taxe même pour le soulagement des pauvres de sa Paroisse. On élit tout les ans à Paris vingt-huit *Commissaires*, qui ont soin, chacun dans sa Paroisse, d'un certain nombre de pauvres qu'on lui a marquez. Il leur fait distribuer quelques aumônes par semaines; & le pauvre étant mort, il en fait vendre les meubles, & porte les deniers au Bureau. Ce *Commissaire* doit tirer d'un Maître des Requêtes, dix liv. huit sols; d'un Président ou Conseiller, dix liv. huit sols; d'un Secrétaire, d'un Auditeur des Comptes, d'un Avocat, cinquante-deux sols; d'un Bourgeois, d'un Marchand, vingt-six sols; d'un Artisan, treize sols.

Commissaire du grand Bureau des pauvres. [*In quæstura pauperum jus suffragii.*] C'est un Bourgeois qui après avoir exercé la charge de *Commissaire des pauvres* en honnête homme, a droit de voix active & passive dans le grand Bureau des pauvres, & peut un jour devenir Directeur d'hôpital. Voyez *Bureau des pauvres.*

COMMISSION, *s. f.* [*Provincia, potestas.*] Pouvoir. Puissance. (Avoir commission pour informer. Commission pour connoître d'une affaire. On a délivré des commissions pour la levée des gens de guerre.)

Commission. Emploi. (Donner une commission. Faire obtenir une commission à quelcun.)

Commission. [*Mandata rei cura.*] Charge qu'on donne à quelcun de faire quelque emplette, ou quelque autre chose particulière. (Ce Facteur est chargé de diverses commissions.)

Commission. On appelle, *Droit de Commission*, dans le commerce, ce qu'un Commissionnaire reçoit pour son salaire.

Commission. Terme de Marine. C'est la permission ou ordre que donnent les Souverains, ou leurs Officiers, pour aler en course sur les ennemis. (Les Armateurs ne peuvent faire la course sans commission.)

Exercer une charge par commission. C'est-à-dire, l'exercer seulement pour un tems, & sans en avoir le titre.

COMMISSIONNAIRE, *f. m.* [*Institor.*] Ce mot est masculin, mais si on parloit d'une femme, on le feroit féminin. Le *Commissionnaire*, est celui qui achète & qui débite par commission, sous le bon plaisir d'un ou de plusieurs particuliers. C'est aussi celui qui fait les commissions, les messages d'une Communauté, & même d'un ou de plusieurs particuliers.

COMMISSOIRE. Terme qui se d'une clause, qui n'étant point accomplie, emporte la nullité du contrat. Par exemple, *faute de paiement, la confiscation de la chose.* [*Jaçtura rei cujusvis clausulæ implendæ vitio.*]

COMMITTIMUS, *f. m.* Lettres Roïaux que le Roi donne à ceux qui ont leurs causes commises aux Requête du Palais.

☞ L'Ordonnance de Loüis XIV. de 1669. titre 9. nous apprend, qu'il y a deux sortes de *Committimus*; l'un se prend au grand sceau, & l'autre au petit sceau: que le *Committimus* n'a lieu que dans les affaires civiles, personnelles, possessoires, & mixtes, & lorsque la contestation n'a pas été noïée devant un Juge, dont on veut éviter la juridiction. Le *Committimus* est nul, si on ne le met à exécution dans l'année de son obtention. Voïez le surplus de l'Ordonnance.

COMMITTITUR. Terme de *Formule*. On appelle *Requête de Committitur*, la Requête par laquelle on demande qu'un Rapporteur soit commis dans une affaire. On a mis le *Committitur* sur ma Requête. J'ai obtenu le *Committitur*.

COMMODAT, *f. m.* [*Commodatum.*] Prêt qui se fait gratuitement, & où l'on ne transfère point la propriété, de sorte qu'il faut rendre la chose en essence. Celui ou celle qui a reçu ce *commodat*, est appelé *commodataire*. On ne peut expliquer cette espèce de prêt que par cette locution, *prêt à usage*; ainsi on voit clairement qu'il y a deux sortes de prêts: dans celui qui est fait pour l'usage, il faut rendre la chose empruntée: & dans le simple prêt, il faut rendre ou la valeur de la chose, ou l'équivalent. Il faut ici observer, que le précaire est dans le fond la même chose que le prêt à usage; car dans l'un & dans l'autre, on remet une chose à quelqu'un pour s'en servir, & pour la rendre: mais c'est dans la restitution que consiste la différence de ces deux contrats. Le prêt à usage a toujours un terme convenu pour la restitution du prêt; & le précaire est indéfini, & ne dure qu'autant qu'il plaît à celui qui prête.

COMMODE, *adj.* [*Commodus, aptus, opportunus.*] Propre. Convenable. (Maison fort commode.)

* *Commode.* [*Mollior, remissior.*] Aisé. Doux. Qui n'est point gênant. (Confesseur commode. Doctrine fort commode.)

Des partis que l'on vous propose,
Prenez un esprit droit, réglé, *commode*, doux;
Mais vous fuirez sur toute chose
L'orgueilleux, le bourru, l'avare & le jaloux.
Poète Anonyme.)

Commode, *f. f.* [*Capitis mulierum ornatus.*] Coiffure moderne des femmes, dont Monsieur Regnard fait l'énumération. La duchesse, le solitaire, la fontange, le chou, le tête à tête, la culbute, le mousquetaire, le croissant, le firmament, le dixième Ciel, la palissade & la fouri.

Commode. Se dit aussi d'une espèce de bureau dont on se sert pour retirer les habits, coiffures, & autres habits des femmes.

COMMODÉMENT, *adv.* [*Commodè.*] Proprement. Avec les commoditez qu'on peut souhaiter. Sans peine & sans que rien embarasse ou incommode. (Être logé très-commodément. Nous vivons ensemble assez commodément. Ils ne pouvoient commodément tendre l'arc. *Vaug. Quint. Curt. l. 8. ch. 14.*)

COMMODITÉ, *f. f.* [*Commoditas, opportunitas.*] Chose propre & commode pour quelcun. (C'est une commodité nécessaire dans un logis. J'ai trouvé une commodité pour faire un petit voïage.)

☞ *Commodité.* Ce terme a fait naître quelquefois une difficulté que les Loix Romaines ont prévûë. Un père constitué une dot à sa fille, qu'il s'oblige de paier à sa *commodité*. On demanda au Jurisconsulte comment il falloit entendre le terme de *commodité*? Il répondit, que l'on pouvoit agir contre le père, s'il étoit en état de paier sans se priver de ce qui lui étoit nécessaire. *L. Avus, §. 1. ff. de jure dot. L. nepotes, ff. de verbor. signific.*

Commodité. On appelle *chaise*, *fauteuil de commodité*, une grande chaise à bras, dont le dos est un peu renversé, & où l'on est à son aise.

Commodité. Signifie aussi l'occasion, le tems propre. (Faire les choses à sa *commodité*. Prendre la *commodité* de quelcun.)

Commodité de bâtiment. C'est l'ordonnance & la disposition des parties d'un bâtiment. (Maison qui n'a presque nulle *commodité*. La disposition ou la distribution des édifices contribué beaucoup à leur *commodité*. *Vitruve, Abrégé, 1. partie, ch. 1. 3.*)

COMMODITEZ. (COMMODITÉS.) Ce mot au pluriel signifie toutes les petites choses qu'il faut pour être à son aise dans un ménage, comme vaisselle, batterie, &c. (Il n'a que faire de rien emprunter, il a chez lui toutes ses petites commoditez.)

Commoditez. [*Latrinæ.*] Lieux où l'on va se décharger le ventre. (Aler aux commoditez.)

COMMOTION, *f. f.* [*Commotio.*] Terme de *Médecine*, qui se dit des atteintes que souffre le cerveau. (La convulsion est une commotion du cerveau.)

Commotion. On nomme ainsi une expérience d'Electricité, qui paroît à bien des gens un phénomène éfrayant. Tout le terrible de cette expérience paroît dépendre de l'eau qu'on électrise par le moïen d'un simple fil de laiton, qui y pend de l'extrémité d'un canon de fusil immédiatement électrisé par le globe. Pour le succès, il faut que l'eau soit dans un vase, sur-tout de verre, posé sur la main de celui qui de l'autre main tire une étincelle du canon. Cette étincelle fait à l'instant ressentir la plus forte *commotion* & douleur dans les deux bras, dans la poitrine & dans tout le corps du patient, qui est l'agent en même tems. L'eau n'est pas le seul véhicule de la *commotion*. Le Mercure la rend très-forte. Les huiles & poudres sulfureuses la tempèrent. Voïez les *Expériences de M. Jallabert sur l'Electricité.*

COMMUER, *v. a.* [*Commutare.*] Terme de *Palais*. (Commuer la peine. C'est changer la peine.)

COMMUN, *f. m.* [*Vulgus, plebs.*] Peuple. Multitude. Ainsi on dit, *les gens du commun.*

☞ On a décidé dans l'Académie, qu'il faut dire, *le commun des hommes dit*, ou, *est d'avis*,

& non, disent, ou sont d'avis. *Décisions de l'Académie par M. l'Abbé Tallemant, pag. 11.*

Commun. [*Administer gradus inferioris.*] Officier subalterne. (La sale du commun.)

Commun. Office où les gens prennent leurs repas, on dit, le *commun*. A Versailles le *grand commun*, est un bâtiment où sont logez les Officiers de la Maison du Roi.

Commun, adj. En terme de *Grammaire*, le genre *commun* est celui qui convient aux deux sexes, & qui est masculin & féminin. (Il y a plusieurs noms adjectifs, qui sont du genre *commun*; par exemple, *agréable, foible, riche*, car ils se disent également de l'homme & de la femme, & se joignent à des substantifs masculins, & à des substantifs féminins.)

* *C'est un homme du commun.* [*Unus à vulgo.*] C'est-à-dire, qui n'a rien d'extraordinaire.

Encommun, adv. [*Communiter.*] En communauté. En société. (Tout est en commun parmi eux.)

Vivre sur le commun; c'est vivre aux dépens du tiers & du quart.

COMMUN, COMMUNE, *adj.* [*Communis.*] Qui appartient à tous. Ordinaire à tous. (La mort est commune à tous les hommes. Le soleil est commun. L'air est commun à tout le monde.)

Commun, Commune. Qui est en communauté. Qui est entre deux ou plusieurs personnes. Qu'y a-t-il de commun entre vous & moi? Leur bien est commun. Leurs amis communs.

Nos périls sont égaux, nos craintes sont communes.
(*Campistron.*)

Commun, Commune, adj. [*Vulgaris, tritus.*] Vulgaire, trivial. Qui n'a rien d'élevé, de particulier, de noble. (Esprit fort commun. Pensée très-commune.) On appelle *sens commun*, la faculté par laquelle le commun des hommes juge raisonnablement des choses.

Commun, Commune, adj. Général, universel. On dit, le *bruit commun*, l'*opinion commune*. Le *Droit commun*, est la Loi reçue dans un Etat. L'*usage commun*, est ce qui est généralement établi dans tel ou tel état.

Commun, Commune. Qui n'est pas rare. Qu'on trouve aisément. Ordinaire. (Plante commune.)

Commun, Commune. Il se dit en terme de *Philosophie* des genres qui sont communs à leurs espèces. (Le nom d'animal est commun à l'homme & à la bête. Le nom de substance est commun à l'esprit & aux corps.)

Commun, Commune, adj. En terme de *Géométrie*, ils se disent d'une ligne, d'un côté, d'une base, d'un angle, qui servent à deux figures. On dit que deux triangles ont un côté *commun* ou une base *commune*, & que deux triangles qui ont un angle *commun*, & dont les bases sont parallèles, sont équiangles.

Lieux communs. [*Loci communes.*] Terme de *Collège*. Ce sont des recueils de ce qu'on trouve de plus beau dans les Auteurs, que l'on range sous certains titres généraux. (Il y a des Dictionnaires de lieux communs.) Ce terme est aussi en usage parmi les Théologiens. Melchior Canus, savant Dominicain, a fait un *Traité des lieux communs de Théologie*. On nomme aussi *lieux communs*, ce qui est trivial. Ce Livre, ce Discours, ce Poème, est rempli de *lieux communs*.

COMMUNAUTÉ, *f. f.* [*Communitas.*] Le corps des habitans de quelque bourg, de quelque village. (La communauté du village est obligée à cette dette.)

Communauté. [*Societas.*] Tout le corps des gens de quelque métier. (Une partie de l'amende est applicable au Roi, & l'autre à la boîte de la Communauté. Pour établir une Communauté dans une Ville, il faut des Lettres Patentes du Roi, le consentement de cette Ville, & l'homologation de ces Lettres au Parlement. *Févret, Traité de l'abus, l. 2.*)

Communauté, f. f. [*Congregatio.*] Ce sont des personnes qui se sont retirées du monde pour vivre ensemble dans la crainte de Dieu, & pour mieux faire leur salut, se prescrivant de certaines règles, avec un habit particulier. (Madame de Maintenon a formé la Communauté de Saint Cyr.)

Communauté. Le corps des Religieux. Le corps des Religieuses. (Dîner à la Communauté. La Communauté a dîné.)

Communauté de biens. [*Bonorum communio.*] C'est une société contractée entre un mari & une femme, de tout ce qu'ils acquièrent pendant le mariage, pour en jouir en commun, à la charge de paier les dettes contractées pendant cette *communauté*, dont les effets sont ensuite partagez selon la convention des parties. Elle a été inconnue chez les Romains. Dans les *Coûtumes* qui l'autorisent, elle se contracte de droit sans stipulation. *Paris, article 220.* Mais on peut y renoncer par clause expresse. Les meubles & les conquêts immeubles entrent dans la *communauté*, lorsqu'ils ont été acquis à titre onéreux: mais à l'égard des acquisitions faites à titre lucratif, comme par donation, on distingue. Ce qui est donné par un étranger, tombe dans la *communauté*, si ce n'est lorsque le donateur a déclaré précisément qu'il entend que la chose donnée appartienne au donataire, comme étant un propre. Si la donation est faite par un parent en ligne directe, elle n'entrera point dans la *communauté*, parce que c'est un avancement d'hoirie: si elle est faite par un collatéral, la chose donnée tombe dans la *communauté*, s'il n'y a clause au contraire. La *communauté* ne cesse point par la mort de l'un ou de l'autre des conjoints, comme la simple société; elle continue de droit, & en vertu de la loi. Le survivant peut renoncer à la *communauté*, en faisant un inventaire en bonne forme.

Communauté de draps. [*Vestiarium.*] Terme de *Capucins*. C'est la chambre où sont les habits.

Communauté de mariage. C'est ce qui est commun entre le mari & la femme. (Renoncer à la communauté. *Patru, Plaid. 9.* Accepter la communauté. *Le Maître.*)

COMMUNAUTIER, *f. f.* [*Sartor.*] Terme d'*Augustin déchauffé*. Celui qui a soin de faire les habits des Religieux.

COMMUNAUX. Pâturages où les habitans d'une ou de plusieurs villages ont droit d'envoier leurs troupeaux. On les appelle aussi *Communes*.

COMMUNE, *f. f.* [*Ruris incolæ, rustici.*] Le corps des habitans d'un bourg ou d'un village. (Assembler les Communes. Il fut tué par la Commune dans la Province. *Maucroix, Schif. l. 2. pag. 304.*)

† *A la commune, adv.* [*Vulgari more, vulgato modo.*] Communément. Grossièrement. Vulgairement. (Il philosophe à la commune. *Gomb. Epigr. l. 1.*) Ce mot est peu usité.

COMMUNÉMENT, *adv.* [*Communiter, vulgò.*] Ordinairement. (Cela se dit communément. On les trouve communément dans les rues. *Voit. lettre 30.*)

COMMUNES, *s. f.* [*Agri communes.*] Ce sont aussi des héritages qui ont été donnez aux habitans d'un lieu pour leur usage. (Les Communes ne fauroient être aliénées, & si elles l'étoient, les habitans y pourroient rentrer de plein droit. Voyez le *Journal des Audiences*, t. 2. l. 3.)

La Chambre des Communes. [*Inferior curia.*] C'est l'une des Chambres du Parlement d'Angleterre, laquelle est composée des Députés des Villes, & représente le Tiers-Etat.

COMMUNIAN, *s. m.* [*Qui sacro Christi corpore reficitur.*] Qui communie, ou qui reçoit la Communion. (Dans la primitive Eglise le Diacre avertissoit les Communians d'être saints. *Eveil.* Cette Paroisse a quinze mille Communians.)

Communiant, *part.* [*Sacrum Christi corpus porrigens.*] Qui communie, ou qui administre la Communion.

COMMUNICABLE, *adj.* [*Contagiosus.*] Qui se communique, qui se gagne, en parlant de quelque mal. (Les maladies contagieuses sont communicables. Il signifie aussi *qui peut se joindre à une autre.* [*Sociabilis.*] Il est impossible de rendre le Rhône communicable avec la Loire.)

† **COMMUNICATIF**, **COMMUNICATIVE**, *adj.* [*Sociabilis.*] Qui se communique volontiers. (C'est un homme fort communicatif. Elle est communicative.) On se fert encore de ce mot dans cette phrase: *Le bien de soi est communicatif.*

COMMUNICATION, *s. f.* En Latin *communicatio.* Prononcez *communicacion.* Action par laquelle on donne à un autre, & on le fait participant de bien ou de mal. (La communication des graces de Dieu. La communication de la peste se fait aisément dans les pais chauds.)

Communication. [*Iter pervium ab uno loco ad alterum.*] Liaison d'une chose à une autre. Passage par lequel on va d'un lieu à un autre. (Cette galerie fait la communication des deux apartemens.)

Lignes de communication, en termes de Guerre, ce sont des fosses qu'on fait d'un Fort à un autre, pour passer d'un quartier à un autre, sur-tout dans un siège.

Communication, *s. f.* [*Societas, commercium.*] Entretien. Familiarité. Commerce. (Avoir une communication étroite avec quelcun. *Abl.* Empêcher la communication d'une Ville avec celles de son parti. *Ablancourt.*)

Communication. Terme de Palais. [*Instrumentum, litis communicatio.*] Récit court que font les Avocats des parties à Messieurs les Gens du Roi au Parquet, de l'affaire qu'on doit plaider. La vûe des pièces de quelque sac de procès. (Je lui ai donné communication des pièces du sac.) Elle consiste aussi à faire voir quelques pièces d'écriture aux parties. (Ordonner, acorder, refuser, faire la communication des pièces.)

Communication, *s. f.* Terme de Rétorique. C'est une figure qui consiste à entrer en délibération avec ses auditeurs, & à leur demander leur sentiment sur une chose. Par exemple, *Que feriez-vous, Messieurs, dans une occasion semblable, quelles mesures prendriez-vous?*

☞ Saint Paul nous en fournit un exemple dans son Epître aux Romains, où après leur avoir rapporté les avantages de la Grace, & les misères qui suivent le péché, il leur demande: *Quel fruit tirez-vous donc alors de ces désordres dont vous rougissez à présent, puisqu'ils n'avoient pour fin que la mort?*

COMMUNIER, *v. a.* [*Sacrum Christi corpus porrigere.*] Administrier le Saint Sacrement de

l'Eucharistie. (On a communié aujourd'hui deux cens personnes. Dans les premiers siècles on a long-tems communié sous les deux espèces.)

Communier, *v. n.* [*Sacrum Christi corpus percipere.*] Recevoir le Sacrement de l'Eucharistie. (Communier sous une espèce. L'Eglise Gréque communie sous les deux espèces. Il communie tous les Dimanches. Les Chrétiens sont obligez de communier à Pâques avec les dispositions requises. Communier en esprit.)

COMMUNION, *s. f.* En Latin *Communio.* Union de plusieurs personnes dans une même créance de Religion. (La Communion Romaine. La Communion des Eglises d'Orient. Ils ont été retranchez de la Communion des fidèles.)

Communion. [*Sacri Christi corporis perceptio.*] Il signifie aussi l'action par laquelle on communie au Sacrement de l'Eucharistie. (La sainte Communion. Communion publique, ou particulière. La Communion sous les deux espèces est celle qui se fait avec le pain & le vin. Prières pour dire devant & après la Communion. On doit retrancher la Communion aux pécheurs publics & scandaleux, & ne les y admettre qu'après une longue & sévère pénitence. M. Arnaud a fait un excellent Livre sur la fréquente Communion.)

☞ *Communion.* Ce terme étoit d'une grande étendue dans les premiers siècles de l'Eglise: l'esprit d'union qui régna d'abord parmi les Chrétiens, établit comme un principe général la *Communion*; c'est-à-dire, la participation & la communication de toutes choses; & c'étoit une des plus grandes peines que l'Eglise imposât aux prévaricateurs des loix Eclésiastiques, que de les séparer de la *Communion* de l'Eglise & des Fidèles. Pour donner une idée de la *Communion chrétienne*, j'en rapporterai ici quelques-unes des plus considérables. *Communion Eclésiastique.* Elle consistoit dans la participation & l'usage des ordres & des dignitez Eclésiastiques, dont la privation étoit une des plus grandes peines. *Communion Laïque.* Elle consistoit dans la participation du divin Corps de Jesus-Christ avec les autres Laïques. *Communion pèrègrine*, ou *des étrangers.* Elle étoit acordée par les Evêques aux Clercs d'un autre Diocèse, lorsqu'ils représentoient des lettres formées ou testimoniales de leur Evêque, selon le trente-troisième des Canons Apostoliques. *Communion d'oblations.* C'étoit une participation de toutes les oblations qui servirent pendant quelque tems à l'entretien des Clercs. Nôtre pain béni est un reste de la *Communion* des oblations. *Communion par Eulogies.* Les Chrétiens avoient acoutumé, dans les premiers tems de l'Eglise, d'envoier aux absens, des portions du Pain béni, appellé *Eulogie*, comme nous l'apprenons de S. Justin, dans sa grande Apologie, où il dit, qu'après les actions de graces, & les prières du Prêtre pour le Peuple, les Diacres distribuoiient le pain, le vin & l'eau consacrez, & portoient ou envoioient aux absens leur part, comme étant un gage de leur *Communion* & de leur union fraternelle, selon les loix de l'Evangile. Quelques-uns ont cru que le Concile de Laodicée défendit, par le Canon quatorzième, d'envoier aux absens le Pain béni dans le tems de la solemnité de la Pâque: mais c'est une erreur de Binius, lequel a cru dans sa note sur le quatorzième Canon du Concile de Laodicée, qu'il avoit été défendu d'envoier aux absens l'Eulogie ou Pain béni pendant la solemnité de Pâques; mais ce n'est point là ce que le Concile

détermina ; car il entendit défendre aux fidèles d'envoier pendant ce tems-là une partie de l'Eucharistie aux absens, comme il se pratiquoit dans les autres Fêtes. En éfet, il ne faut que jeter les yeux sur les termes du Concile, pour s'apercevoir de l'erreur de Binius ; car le terme *εὐλογία*, signifie, à la vérité, le Pain que l'on bénissoit dans les jours de Fête : mais les Saints Pères, pour marquer l'Eucharistie, ajoûtoient à *εὐλογία*, l'adjectif de *ἅγια*, qui veut dire, *Saint, consacré* ; & c'est de ce Pain qu'il faut entendre le Concile. *Communion par le Batême & par l'Eucharistie donnée aux défunts.* On observoit autrefois exactement de batiser & de donner l'Eucharistie aux Cathécumènes, & aux pénitens avant que de mourir, & de les admettre de cette sorte dans la *Communion* des Fidèles : & comme il arrivoit souvent des morts précipitées & subites, qui ne permettoient pas d'accomplir ces deux choses ; on crut avec une simplicité sans excuse, que l'on pouvoit batiser & communier les morts : mais cette pratique abusive, fut abolie par plusieurs Conciles. Voiez les *Observations de M. de l'Aubépine*, liv. 1. ch. 7. & 8. *Communion par le Viatique* ; c'est-à-dire, par le Batême, & par l'Eucharistie, donnez dans l'extrémité de la vie. *Communion par lettres formées.* Voiez *Lettres canoniques ou formées.*

COMMUNIQUER, *v. a.* [*Communicare, participem facere.*] Prononcez *communiqué*. C'est faire participant de quelque chose. (Le soleil communique sa lumière par-tout. L'aimant communique sa vertu au fer. En me racontant ton mal, tu me l'as communiqué. *Abl. Luc.* Communiquer sa science. *Abl.* Il communiqua sa lettre à Socrate. *Abl. Ret. l. 3. c. 1.*)

Communiquer, *v. n.* [*Colloqui.*] Conférer, parler avec quelcun. (Ils ont long-tems communiqué ensemble, mais je ne fai ce qu'ils ont résolu.)

Communiquer, *v. a.* [*Communicare.*] Terme de *Palais*. Raconter en peu de paroles à Messieurs les Gens du Roi, l'affaire qu'on doit plaider à l'Audience. Faire voir à l'Avocat, ou au Procureur de la partie adverse les pièces du sac. (Communiquer au Parquet. On m'a communiqué deux pièces.)

Se communiquer, *v. r.* [*Communicari.*] Être communiqué. Se rendre commun. (La peste, la lèpre, &c. se communiquent aisément.)

Se communiquer, *v. r.* [*Familiariter uti alicujus consuetudine.*] Se communiquer à quelcun, c'est se découvrir à quelcun.

COMMUTATION, *s. f.* [*Commutatio.*] Terme de *Palais*. C'est changement de peine. (Demander commutation de peine.) Ce terme peut aussi signifier l'échange de toute sorte de choses. (Le commerce s'est entretenu pendant plusieurs siècles, par la seule commutation des choses dont on avoit besoin. *P. Job.*)

COMMUTATIVE, *adj. f.* On appelle *Justice commutative*, la justice qui regarde le commerce, où il s'agit de l'échange d'une chose contre une autre, en rendant autant qu'on reçoit. Ce terme n'a point d'autre usage.

COMPACTE, *adj.* [*Compactus.*] Terme de *Physique*. Corps qui est ferré ou condensé, qui a peu de pores & beaucoup de poids. L'or est le plus compacte de tous les métaux :)

COMPAGNE, *s. f.* [*Socia, comes.*] Ce mot vient de l'Italien *compagna*, & il se dit des personnes. C'est la femme ou la fille qui acompagne

une autre personne. (C'est sa fidèle & son inséparable compagne.)

Que fais-tu dans ces bois, plaintive Tourterelle ?
Je gémis : j'ai perdu ma compagne fidelle.
Fourcroy.)

Compagne, se dit aussi d'une femme mariée, par rapport à son mari. (Il a perdu sa chère compagne.)

Compagne. Celle qui travaille avec une autre. (Donner une compagne à une ouvrière.)

Compagne. Ce mot se dit aussi des choses, & veut dire la chose qui acompagne, ou qui en doit sans cesse acompagner une autre. (Ceux qui aiment les honnêtes gens, doivent considérer la gloire comme la véritable compagne de leur amour.)

COMPAGNIE, *s. f.* [*Societas.*] Une ou plusieurs personnes qui sont avec une autre, & qui l'accompagne. Gens qui sont ensemble en un lieu pour se réjoûir, ou pour quelque affaire. Humeur & entretien d'une personne en *compagnie*. Exemples : *Monsieur est en compagnie, on ne peut parler à lui. Faire compagnie à quelcun. C'est un homme qui reçoit compagnie chez lui. Il y a toujours chez lui fort bonne compagnie. Etre de bonne compagnie ; c'est-à-dire, de belle & agréable humeur en compagnie. Etre de mauvaise compagnie ; c'est-à-dire, être fâcheux, n'être pas agréable en compagnie. Fausser compagnie. Voiez Fausser.* (Il n'y a si bonne compagnie qui ne se sépare.)

Compagnie. [*Cætus, conventus.*] Personnes assemblées en corps. La Reine de Suède fit l'honneur à la compagnie de la venir visiter.

Ou qu'il voit la Justice en grande compagnie,
Mener tuer un homme avec cérémonie.
Despréaux.)

Compagnie. [*Societas.*] Terme de *Négoce*. C'est une société de Marchands, comme sont en Hollande & en Angleterre les Compagnies des Indes Orientales & Occidentales.

Compagnie, se dit aussi des Jésuites. (Les savans Pères Sirmond & Petau, étoient de la Compagnie de Jesus.)

Compagnie de soldats. [*Cohors, centuria.*] Certain nombre d'hommes levez, enrôlez, armez pour le service du Prince, & commandez par un Capitaine qui a d'autres Officiers sous lui. (Les Capitaines conduisent leurs compagnies. Faire défiler une compagnie.)

Compagnie de cavalerie. [*Equitum turma.*] Ce sont d'ordinaire cinquante maîtres.

Compagnie d'infanterie. [*Caterva peditum.*] Ce sont ordinairement cinquante fantassins, & quelquefois cent & davantage, comme dans le Régiment des Gardes. (Une compagnie complete. Lever une compagnie. Faire une compagnie. Il y a des compagnies franches, des compagnies d'ordonnance, &c.)

Compagnie de perdrix. [*Perdicum grex.*] Plusieurs perdrix ensemble. (Faire partir une compagnie de perdrix.) On dit aussi ce mot de *compagnie* de quelques autres bêtes qui vont en troupe, comme des sangliers. A l'égard des bêtes fauves, on l'appelle *harde*.

Règle de Compagnie. Terme d'*Arithmétique*. C'est une règle de proportion simple ou composée, qui sert à trouver quelle part doivent avoir au profit ou à la perte du négoce, chacun des marchands qui ont fait société ou compagnie, à proportion des fonds qu'ils y ont mis, & du tems qu'ils y ont été.

* *Jouir à la fausse compagnie.* C'est trahir ceux avec qui l'on est associé.

* *Il vaut mieux être seul qu'en mauvaise compagnie.* Proverbe.

Compagnies franches, sont celles qui prennent les ordres de leurs Capitaines. *Compagnies d'ordonnance*, sont des Compagnies franches, qui n'entrent jamais en corps de Régiment, & qui consistent en Gendarmes & Chevaux-légers.

Le P. Daniel a fait l'histoire des *Compagnies d'ordonnance*, dans celle de la Milice Française, tom. 1. depuis la page 207.

Les Compagnies Souveraines du Roïaume. [*Supremæ curiæ.*] C'est-à-dire, tous les Parlemens, & tous les Juges, qui au nom du Roi jugent en dernier ressort. (Les Compagnies Souveraines n'ont pas aujourd'hui un pouvoir si absolu qu'autrefois.)

COMPAGNON, *s. m.* [*Socius, comes.*] Celui qui nous fréquente, que nous fréquentons fort souvent, & qui est nôtre ami. Celui qui accompagne quelqu'un, soit dans la guerre, en voïage, ou autrement. (C'est son fidèle compagnon, il est toujours avec lui. Ils ont été compagnons des victoires d'Alexandre. *Abl. Arr.* Les Religieux ne vont pas ordinairement sans compagnon. Compagnon d'école : compagnon de débauche.

Mais pourtant dans le même rôle
Vous avez oublié Pascal,
Qui pourtant ne pensoit pas mal,
Un tel compagnon me console.

Madame Deshoul. au P. Bouhours.)

† *Compagnon.* [*Facetus, jocosus.*] Gaillard. Qui aime à passer le tems & à se divertir. (Vous avez été autrefois un bon compagnon. *Molière.*)

Compagnon. [*Operarius, conductitius.*] Celui qui a fait son apprentissage en quelque métier, & qui n'y est pas encore passé maître. (Compagnon Imprimeur. Compagnon Taneur.) Voïez *Garçon.*

† *Compagnon.* Fleur rouge, ou blanche, en forme de gros œillet.

Compagnon, signifie aussi égal. (Traiter de pair à compagnon.)

Compagnon, se dit aussi d'un brave soldat ; de même que d'un homme capable de jouir de mauvais tours.

Compagnon d'armes. Autrefois, les jeunes gens qui aloient à la guerre, s'associoient avec d'autres de leur âge & de leur condition, & pour marquer leur union & leur amitié, ils s'apelloient *Compagnons d'armes.* Joinville en parle.

* *Qui a compagnon, a maître.* Sorte de proverbe ; pour dire, qu'on ne fait rien sans le communiquer, parce qu'on est associé ou lié de quelque manière avec une personne. On dit, *Que l'ambition ni l'amour ne veulent point de compagnon.*

† *Petit compagnon.* Homme de basse condition. *Se battre à dépêche compagnon.* C'est se battre à toute outrance, sans dessein de s'épargner.

Travailler à dépêche compagnon. C'est se hâter de finir son ouvrage, sans se mettre en peine de le perfectionner.

COMPAIN. Ancien mot, qui signifie *Compagnon*, comme mangeant du même pain. Dans le *Roman de la Rose* :

Mais me dit, *Compains*, or soïez
Seur, & ne vous esmaïez,
Je connois de pieça dangier
Prest à medire, & le dangier.

Et Pathelin :

Dieu te gard, *Compain*, que te faut.

COMPARABLE, *adj.* [*Comparandus, conferendus.*] Qui peut être comparé. Qui mérite d'être comparé avec une personne, ou avec quelque autre chose. (Ils ne lui font en rien comparables. *Abl. Arr. l. 1.*)

COMPARAISON, *s. f.* [*Comparatio, contentio, collatio.*] Le raport qu'on fait d'une personne, ou d'une chose avec quelque autre. Similitude. (Une comparaison belle, vive, touchante, ingénieuse, juste, sensible. La plaisante comparaison des choses du monde avec celles de la conscience. La comparaison est aussi une figure de Rétorique.

Tu peux, mais rarement, illustrer tes raisons,
D'exemples, de récits, & de comparaisons.

Villiers.)

Quintilien nous apprend, qu'il faut surtout observer de n'emploier dans les *comparaisons*, que des choses connues, & qui puissent ajouter un nouveau jour à la pensée. Aristote reconnoît dans sa Rétorique, que si les *comparaisons* sont un grand ornement dans un ouvrage quand elles sont justes, elles le rendent ridicule quand elles ne le sont pas. Selon ce Philosophe, *l. 3. ch. 10. Rhetor.* toute *comparaison* est une espèce de métaphore : mais il remarque en même tems que la *comparaison* n'est point si agréable que la métaphore, parce que celle-là tient trop longtemps l'esprit en suspens, & ne découvre point la nature d'une chose, & se contente de nous apprendre à quoi elle ressemble. Voici, ce me semble, un exemple d'une juste *comparaison* ; je l'emprunte de la Traduction du premier des Pseaumes de David, par M. Godeau :

Comme sur le bord des ruisseaux
Un grand arbre planté des mains de la Nature ;
Malgré le chaud brûlant conserve sa verdure,
Et de fruits, tous les ans, enrichit ses rameaux :
Ainsi cet homme heureux fleurira dans le monde ;
Il ne trouvera rien qui trouble ses plaisirs,
Et qui constamment ne réponde
A ses nobles projets, à ses justes desirs.

Les *comparaisons* bien choisies, & tirées des grands sujets de la nature, sont toujours des pensées fort nobles. *Bouhours, Man. de bien penser.* Celles que l'on tire des Arts, sont aussi de grands éfets. L'histoire fournit de belles *comparaisons*.

En comparaison. *A comparaison.* [*In comparationem, præ.*] L'un & l'autre de ces mots se dit, & signifie, *Au prix. A l'égal.* (Les anciens héros ne sont rien en comparaison des héros modernes.)

On dit, *sans comparaison*, pour marquer la disproportion qu'il y a entre deux personnes ou deux choses qui ont pourtant quelque raport ensemble. On dit aussi d'une chose excélente, sans pareille, *sans comparaison, hors de comparaison.* Toutes *comparaisons* sont odieuses ; c'est-à-dire, qu'on blesse presque toujours l'amour propre, en comparant deux personnes ensemble. *Trêve de comparaison ; point de comparaison ;* c'est-à-dire, qu'on ne doit point s'égaliser à ses supérieurs, ni le traiter de pair à compagnon. *Par comparaison ;* c'est-à-dire, par raport. On ne peut juger de bien des choses que par *comparaison* à d'autres. *Comparaison d'écriture ;* c'est la confrontation qu'on fait de deux écritures, l'une avec l'autre, pour juger si elles sont de la même main.

COMPARANT, COMPARANTE, *adj.* [*Vadimonium obiens.*] Terme de Palais. Celui & celle qui comparoit en Justice. On donne défaut aux *comparans* contre les *non-comparans*.

COMPARATIF,

COMPARATIF, *f. m.* [*Comparativus.*] Terme de *Grammaire*. Mot qui marque quelque comparaison, & qui augmente la signification, en prenant la particule *plus* devant soi. (Plus beau, meilleur, pire, &c. sont des comparatifs.)

COMPARATIVEMENT, *adv.* [*Comparatè.*] En comparant une chose à une autre.

COMPARER, *v. a.* [*Comparare, conferre.*] Faire comparaison. (Comparer César avec Alexandre. Comparer les petites choses avec les grandes.)

Quelle fille parmi nous
Peut se *comparer* à vous.

Peliffon, Poës.)

Comparer, signifie aussi confronter, examiner les rapports & la différence qu'il y a d'une chose à une autre.

COMPAROIR, *v. n.* Terme de *Palais*. (Être assigné à comparoir, ou à se présenter en Justice; recevoir une assignation à comparoir.)

COMPAROÎTRE, *v. n.* [*Vadimonium obire.*] Terme de *Palais*. Je *comparois*, je *comparus*, j'ai *comparu*, je *comparoitrai*. En Latin *comparere*. C'est venir devant le Juge, pour rendre raison de quelque chose, pour demander ou pour défendre, &c. (Comparoître en personne. Comparoître par Procureur.)

COMPARSE, *f. f.* [*Præludium, ingressus in stadium.*] Terme de *Tournois*. C'est l'entrée des Quadrilles dans le Carroufel. *Ménéstrier, Traité des Carroufels.*

COMPARTIMENT, *f. m.* [*Descriptio, dimensio.*] Ce mot est commun à quelques Arts.

Compartment de jardin. [*Horti descriptio.*] Ce sont les diverses pièces d'un parterre de jardin.

Compartment de plat-fond. Ce sont les différens panneaux séparés par des cadres, ou autres ornemens.

Compartment de vitres. Ce sont les embélissemens, les entrelas, & les traits figurez des vitres.

COMPARTIR, *v. a.* [*Partiri, describere.*] Faire des compartimens.

COMPARTITEUR, *f. m.* [*Auctor sententiæ ad partiendam litem prævalentis.*] Terme de *Palais*. C'est celui des Juges de quelque Chambre du Parlement, qui dans une affaire civile est d'un avis contraire à celui du Rapporteur, & dont le sentiment partage tellement les opinions des Juges de la Chambre, qu'il y en a la moitié pour lui. Cela arrivant de la sorte, le Rapporteur & le *Compartiteur* passent dans une autre Chambre, pour faire valoir chacun leurs raisons devant les Juges de cette autre Chambre.

COMPARUTION, *f. f.* [*Acta obiti vadimonii.*] Terme de *Palais*. C'est la présence d'une personne assignée en un lieu où se rend la Justice, ou en un lieu auquel se font quelques actes de Justice. (Prendre acte de sa comparution. *Le Maître.*)

COMPAS, *f. m.* [*Circinus.*] Instrument de *Mathématique*, qui sert à décrire des cercles, & à prendre des distances entre deux points ou deux lignes. Il est ordinairement de métal, & composé de deux branches pointuës en bas, & attachées l'une à l'autre par un clou rivé, autour duquel elles sont mobiles dans une charnière. (La tête du compas. Les pointes du compas. Un bon compas. Un compas à simple ou à double charnière. Tenir bien le compas. Ouvrir le compas à discrétion.) Il y a aussi le *compas* à pointes changeantes: le *compas* à quart de cercle: le *compas* de réduction ordinaire, le *compas* à coulisse, &c.

Tome I.

* *Compas*. On dit, au figuré, qu'un homme manie habilement le *compas*, pour dire, qu'il est bon Mathématicien.

C'étoit le sage Fontenelle,
Qui par les beaux Arts entouré
Sur eux repandoit à son gré
Une clarté toujours nouvelle.
D'une planète à tire d'aile
En ce moment il revenoit
Dans ces lieux où le Goût tenoit
Le siège heureux de son empire:
Avec Mairan, il raisonnoit;
Avec Quinault, il badinoit;
D'une main légère il prenoit
Le *compas*, la plume, & la lyre.
Voltaire, Temple du Goût.

Compas. [*Norma.*] Instrument avec quoi le Joiaillier mesure les pierres lorsqu'il les taille.

Compas. [*Mensura sutoria.*] Ce avec quoi le Cordonnier prend la mesure du pié de la personne à qui il fait des souliers. Il est marqué de plusieurs divisions qu'on appelle des *points*.

* *Compas.* [*Ordo, ratio, mensura*] Ordre. Ajustement affecté. Proportion étudiée.

Son discours, son geste & ses pas,
Sont tous mesurez au *compas*.

Gomb. Epigr. l. 2.)

Compas. Terme de *Manufacture*. Il signifie, modèle, mesure. Faire une étoffe sur le *compas* d'une autre; c'est la faire de même largeur, avec le même nombre de fils, &c. que celle qu'on prend pour modèle.

Compas de proportion. [*Circinus proportionibus inveniendis aptatus.*] Autre instrument de *Mathématique*, composé de deux règles plates, mobiles dans une charnière. Il y a sur ces règles diverses lignes divisées, dont deux sont de parties égales, deux des cordes du cercle, des lignes de plans, des lignes solides, de la proportion des métaux, &c. Quand on met des pinules sur les deux règles, cet instrument sert à prendre des distances & des angles, &c. On a plusieurs Livres du *Compas de proportion*.

Compas de Mer. [*Pixis nautica.*] C'est la boussole dont se servent les Pilotes. Voyez *Boussole*.

Compas de Tourneur, &c. [*Circinus cujus crura arcuata tornando deserviunt.*] C'est un *compas* dont les jambes sont courbées, & qui sert à prendre des distances sur des globes, & les épaisseurs de quelque corps.

Compas de Tonnelier. [*Circinus qui dolorii in usu est.*] C'est un *compas* de bois, rond par le haut, qui a des pointes de fer aux deux bouts, qui se ferme & s'ouvre avec des vis. Le Tonnelier s'en sert à tracer les fonds des tonneaux.

Compas brisé. Instrument à l'usage des Doreurs sur tranche. Il est composé de deux branches de fer plat, jointes par le milieu avec un clou rivé; ce qui donne à ce *compas* la ressemblance d'un *x*. Les Lapidaires nomment aussi *Compas*, l'instrument avec lequel ils mesurent les pierres précieuses, lorsqu'ils les taillent.

* **COMPASSÉ, COMPASSÉE**, *adj.* [*Compositus.*] Ce mot, au figuré, signifie réglé & ajusté avec soin. (Leurs manières sont si compassées, qu'elles donnent du dégoût. *Civilité Française, chap. 2.*)

COMPASSEMENT, *f. m.* [*Collocatio, dispositio subfossarum fornacularum.*] Terme de *Mineur*. Règle pour espacer les fourneaux des mines.

COMPASSER, *v. a.* [*Circino describere, dimetiri.*] Mesurer avec le compas. (Compasser une chose. Compasser un Livre.) Terme de *Relieur*. C'est le mesurer avec le compas pour le bien rogner.

Y y y

Compasser. [*Disponere, aptare.*] Ajuster. Mettre bien & comme il faut quelque chose. (*Compasser la méche.*)

* *Compasser.* [*Omnibus modis examinare, attentè considerare, expendere, excutere.*] Il signifie aussi au figuré, *considérer, peser, examiner mûrement une chose.*

* *Compasser.* [*Mensurare.*] Régler. (*Compasser son tems. Talemant, Plutarque, t. 5.*)

Un dévot orgueilleux n'admet de fainteté,
Qu'en ceux dont les vertus avec art *compassées*,
Par la démarche & l'air font d'abord annoncées.
Villiers.)

Compasser les feux. Terme de *Mineur.* C'est les disposer de telle manière, qu'ils prennent tous ensemble, pour produire un plus grand effet.

Compasser la carte, ou Pointer la carte. C'est trouver avec la pointe du compas l'endroit où peut être le vaisseau.

Compasser une marche. Terme de *Guerre.* C'est régler si bien la marche des troupes qu'elles puissent arriver à l'heure précise pour l'exécution d'un dessein.

COMPASSION, *f. f.* [*Miseratio, commiseratio.*] Affliction qu'on a pour un mal, qui semble menacer quelqu'un de sa perte, ou du moins de le faire beaucoup souffrir, quoiqu'il ne mérite nullement qu'un tel malheur lui arrive. *Cassandra, Rétorique d'Aristote.* (On a compassion des personnes qu'on connoît. Donner de la compassion. Exciter de la compassion. Atirer la compassion. Emouvoir à compassion. *Abl.* L'aveuglement des pécheurs est digne de compassion. Être ému de compassion.)

On dit aussi au figuré, *Faire compassion*, en parlant d'une chose qu'on désapprouve. (Ses fots discours me font compassion. Il me fait compassion toutes les fois qu'il ouvre la bouche.)

COMPATERNITÉ, *f. f.* Alliance spirituelle qui se contracte entre le parrain & la marraine; entre ceux-ci, & le père & la mère de l'enfant. Cette *compaternité* étoit autrefois un empêchement dirimant le mariage; nôtre histoire nous en fournit un exemple. Chilperic avoit trois enfans, & voulant se séparer de sa femme pour épouser Fredegonde, il obligea Andouere d'en tenir un au Batême, & sur le prétexte de l'alliance spirituelle contractée entre le mari & la femme, leur mariage fut résolu. Dans la suite, on s'est contenté d'excommunier ceux qui se marient sans permission, après avoir contracté cette alliance spirituelle.

COMPATIBILITÉ, *f. f.* [*Societas, sympathia.*] Ce mot est Latin. C'est la qualité & l'état des choses qui peuvent subsister & demeurer paisiblement ensemble, & peuvent être jointes dans les formes & selon les règles. (Ils n'ont ensemble aucune compatibilité d'humeurs. Il y a compatibilité de bénéfices.)

On appelle, *Lettres de compatibilité*, des lettres patentes par lesquelles le Prince permet à quelqu'un de posséder en même tems deux charges, qui ne peuvent pas être exercées par une même personne.

COMPATIBLE, *adj.* [*Sociabilis.*] Qui peut bien subsister avec un autre. (Office compatible. Bénéfice compatible. Son humeur n'est pas compatible avec celle de son frère.)

COMPATIR, *v. n.* [*Commiserari, alicujus dolore commoveri.*] Être touché de compassion. (Compatir à la douleur de quelqu'un.)

Mon Dieu ! de quelle humeur, Dorine, tu te rens,
Tu ne *compatis* point au déplaisir des gens.
Molière, Tartufe.)

Compatir, v. n. [*Posse simul consistere.*] Avoir de la compatibilité avec quelque personne, ou avec quelque chose. Pouvoir subsister & pouvoir être en bonne intelligence avec une personne. (Les fous ne peuvent compatir ensemble. Cette vertu impitoiable ne peut compatir avec vôtre générosité. *Voit. l. 22.*)

Compatir. [*Indulgere, ignoscere.*] Être indulgent à autrui, ne le pas condamner légèrement.

Compatir. [*Convenire cum aliquo.*] Signifie aussi, *vivre bien avec quelcun.* (Cet homme a bien de la peine de compatir avec son associé.)

COMPATRIOTE, *f. m.* [*Civis conterraneus.*] Qui est de même país. (C'est son compatriote.)

COMPENSATION, *f. f.* Ce mot vient du Latin *compensatio*. Prononcez *compansacion*. C'est l'action par laquelle on donne une chose pour tenir lieu d'une autre. Ce qu'on accorde à une personne pour égaler aucunement ce qu'il a perdu, ou qu'on lui a ôté. (Faire une compensation. La compensation est très-juste, & on auroit tort de s'en plaindre.)

Compensation de dépens. Terme de *Palais.* C'est quand chacune des parties supporte les dépens qu'elle a faits, sans qu'aucune des parties en puisse rien demander à l'autre. La *compensation des dépens* se fait, lorsque chacune des parties se trouve avoir droit en quelques-unes de ses prétentions.

La *compensation* est définie par les Jurisconsultes, une extinction de deux dettes, qui se rencontrant se détruisent l'une & l'autre, *l. 1. ff. de compens.* La *compensation* est une espèce de paiement; & l'on dit ordinairement, qu'elle se fait en vertu de la loi: ce que plusieurs Auteurs ont peine à comprendre: ils soutiennent qu'elle doit être demandée, mais c'est une erreur; aussi elle empêche la prescription, parce qu'elle se fait de droit au moment du concours des deux créances, *l. 4. cod. de compensat.* Il est vrai que dans quelques Coûtumes, la *compensation* ne se fait pas de droit; il faut prendre des lettres pour y être admis: telle est la Coûtume de Montargis, *tit. 21. art. 10.* Les intérêts dûs par le débiteur, cessent par la *compensation*. Suivant la décision de l'Empereur Justinien, elle a lieu dans toutes les actions, soit réelles, soit personnelles, *leg. ult. cod. de compensat.* Mais à l'égard des actions réelles, on ne peut pas compenser une espèce avec une quantité, comme un vase d'argent avec une certaine somme. La diversité de la qualité des créances, n'empêche pas la *compensation*: mais elle cesse, quand on a une exception péremptoire pour se libérer. La *compensation*, quoique favorable, cesse en cas de dépôt: mais c'est une grande question, si la loi la défend, on la peut faire en conscience. La règle la plus générale en cette matière, est que la *compensation* n'a lieu que lorsque les créances respectives sont également certaines & liquides, & entre mêmes personnes. Suivant les Loix Romaines, & la Coûtume de Paris, *art. 105.* on appelle liquide, ce qui est certain & exigible.

COMPENSER, *v. a.* [*Compensare.*] Faire une compensation. Donner une chose pour une autre. Céder quelque droit pour satisfaire à quelque obligation.

Compenser les dépens. Terme de *Palais.*

COMPÉRAGE, *f. m.* [*Mutua parentum affinitas, ex sacris baptismi fontibus exorta.*] C'est l'action par laquelle on devient compère, en tenant

sur les fonts l'enfant de quelque personne. (Ce compépage lui tient au cœur. *Patru, Plaid. 3.*)

COMPÈRE, *f. m.* [*Patrinus.*] Celui qui a tenu nôtre enfant sur les fonts de Batême. Celui qui a tenu un enfant sur les fonts de Batême avec nous. Ainsi, un homme dont j'aurai tenu l'enfant, dira, *Un tel est mon compère.* Une fille, ou une femme, avec qui un garçon ou un homme aura tenu un enfant, dira, *Un tel est mon compère.* *Tout va par compère & par commère.* [*Omnia occultis artibus conficiuntur.*] Proverbe, pour dire, *tout se donne à la faveur, & à la recommandation des amis ou des puissances.*

† * *C'est un compère.* [*Pergraphicus nugator.*] C'est-à-dire, c'est un gaillard, un bon dégourdi, un bon éveillé, un bon compagnon.

COMPÉTANCE, (COMPÉTENCE,) *f. f.* [*Judicis potestas, jurisdictio.*] Terme de Palais. Puissance de juger & de connoître d'une affaire. (On a fait juger la compétence.)

* *Compétance, f. f.* [*Captus, facultas.*] Ce mot se dit quelquefois figurément, mais en riant, & signifie *le pouvoir, l'autorité & la capacité d'une personne.* *Ces choses ne sont point de ma compétence.* C'est-à-dire, il ne m'appartient pas de juger de cela.)

† COMPÉTANMENT. (COMPÉTEMENT.) [*Sufficenter.*] Cet adverbe est un peu vieux; il signifie *suffisamment.* (Il y a compétanment de quoi. Il y a du bien compétanment.)

Compétanment. [*Legitimè, ex legitima auctoritate.*] Terme de Palais. C'est-à-dire, avec pouvoir de juger. (Il a été jugé compétanment.)

COMPÉTANT, COMPÉTANTE, (COMPÉTENT,) *adj.* [*Idoneus, conveniens, legitimus.*] Ce mot est ordinairement de *Pratique*, & veut dire, *convenable, légitime, propre pour l'affaire dont il s'agit.* *Capable de la décider.* (Il est Juge compétant. *Molière.*) On dit aussi, *portion compétante.*

† * *Compétant, Compétante, adj.* [*Competens.*] Qui est capable de juger & de dire son sentiment de quelque science, ou d'autre chose. (M. Patru étoit Juge compétant en matière de langage.)

COMPÉTER, *v. n.* [*Pertinere.*] Terme de *Pratique.* Appartenir. (Il a reçu tout ce qui lui pouvoit compéter & appartenir de la succession de sa mère.)

COMPÉTITEUR, *f. m.* [*Competitor.*] Celui qui prétend aux mêmes honneurs, & aux mêmes dignitez qu'un autre. (Ceux qui prétendent à la gloire, ont beaucoup de compétiteurs. C'est un dangereux compétiteur.)

COMPILATEUR, *f. m.* [*Compiler.*] Celui qui compile quelques Auteurs. (Duchêne qui nous a donné cinq volumes de l'histoire de France, est un fameux Compilateur.)

COMPILATION, *f. f.* [*Compilatio.*] Ramas & recueil de plusieurs choses qu'on a ramassées de quelques Auteurs. (Faire une compilation de plusieurs Auteurs.)

COMPILER, *v. a.* [*Compilare.*] Ramasser, recueillir de plusieurs Auteurs.

COMPISSEUR, *v. a.* [*Meiere in aliquid.*] Vieux mot. Tout soüiller de pissat. (Il les compissa aigrement. *Rabelais, Gargant. liv. 1.*)

COMPITALES. Les Romains apelloient ainsi les fêtes instituées par Servius Tullius en l'honneur de leurs Dieux domestiques; on les célébroit dans les carrefours [*in compitis*] d'où leur est venu le nom de *Compitales.*

COMPLAINANT, *f. m.* [*Petitor vindiciarum adversus interpellatorem.*] Terme de Palais.

Pour dire, *celui qui se plaint en Justice.* (Il est complainant. *Patru, Plaid. 1. page 9.*)

† *Complaindre, v. n.* [*Queri.*] Ce mot est vieux, & en sa place, on dit ordinairement, *se plaindre.*

† COMPLAINTÉ, *f. f.* [*Querimonia, querela, vindiciarum petitio.*] Ce mot se trouve dans nos vieux Poètes; pour dire, *une élégie*; mais on ne s'en fert plus: on dit en sa place, *plainte* ou *élégie.* Le mot de *Complainte*, signifie généralement toute sorte de *plainte*; on s'en fert en particulier dans des matières bénéficiales & dans les Monitoires, où l'on dit, *Faire complainte à l'Eglise.* On s'en fert encore lorsque le possesseur d'un immeuble est troublé dans sa possession par quelque entreprise nouvelle; en ce cas, il se pourvoit à la Justice; il lui forme sa *complainte* concernant le trouble qui lui est fait, & que l'on appelle *nouvelleté*, en sorte que *complainte* & *nouvelleté*, sont synonymes. L'Ordonnance de 1667. fait mention de la *complainte* en matière de bénéfices, au *tit. 15. art. 4. &c.* & de *complainte* en cas de trouble dans la possession d'un héritage, *tit. 18.* Les Latins ont appelé cette plainte, *Interdictum quod vi; aut clam*, parce que celui qui étoit troublé dans sa possession, s'adressoit au Préteur, qui renvoioit la connoissance du différend à un Juge, avec pouvoir d'interdire ou empêcher le trouble que l'on faisoit au plaignant: Voyez Cujas, *Observ. lib. 3. cap. 17.* & Buisson dans ses *Formules de Droit.* Les Juges Roiaux connoissent de la *complainte*, en cas de trouble dans la possession d'un immeuble, ou d'un bénéfice, privativement aux Juges des Seigneurs; c'est un cas Roial. Le Juge du Comté de Lyon, est excepté de la règle générale, par Arrêt du Parlement de Paris, rapporté dans le Recueil de M. Henris. Loisel nous donne en abrégé les règles de la *complainte*, *Instit. liv. 3. tit. 4.* en cas de *nouvelleté.* Voici les principales. 1°. Il faut avoir possédé paisiblement pendant une année & un jour, pour se plaindre de quelque trouble. 2°. *En cas de nouvelleté, se faut bien garder de dire qu'on ait été spolié, mais simplement troublé ou dejetté de sa possession par force.* 3°. Le possessoire est de la compétence des Juges Roiaux. 4°. La *complainte* n'a pas lieu en fait de meubles. *Paris, art. 97.* 5°. Cessation, contradiction & opposition, valent trouble de fait. 6°. Toutes choses qui ont nature d'héritage, ou de droit universel, échéent en *complainte.* 7°. Pendant le cours de la *complainte*, on maintient celui qui a joui pendant une année avant le trouble. 8°. Lorsque le possessoire n'est ni d'un côté ni de l'autre, c'est le cas du sequestre des fruits. 9°. Il faut former sa *complainte* dans l'an & jour du trouble. *Paris, art. 96.* Voyez *Brodeau sur la Coutume de Paris, & les autres Commentateurs.*

COMPLAIRE, *v. n.* [*Obsequi, indulgere.*] Se rendre agréable à quelcun, en déférant à ses volontez & à ses sentimens.

Complaire, v. n. [*Obsequi.*] C'est, par respect, ou par civilité, conformer sa volonté aux sentimens d'une personne, afin de gagner ses bonnes graces, son amitié ou son affection. (Il tâche à complaire à sa maîtresse.)

† COMPLAISAMMENT. [*Officiosè.*] Cet adverbe signifie *avec complaisance*, mais il n'est pas fort usité.

COMPLAISANCE, *f. f.* [*Obsequium, obsequentia, indulgentia.*] Manière complaisante & condescendante aux volontez d'une personne,

pour en avoir l'amitié, l'estime, ou quelque faveur. (Une aveugle, une basse, une lâche complaisance. Avoir une complaisance honnête pour tout le monde. *Ablancourt*. C'est par la complaisance que l'amour fait les aproches d'un cœur. *La Suze*, *Recueil galant*. La vérité n'a de la complaisance pour personne, parce qu'elle dit nettement les choses. *Thiers*, *Opuscules*.)

Je refuse d'un cœur la vaste complaisance,
Qui ne fait du mérite aucune différence.
Molière.)

Complaisances, au pluriel, se prend pour l'effet & les marques de la complaisance. (On a de grandes complaisances pour lui.)

COMPLAISANT, *f. m.* On dit d'un homme qui est assidu auprès d'un autre, & qui s'attache à lui plaire, qu'il est le complaisant d'un tel. On dit dans le même sens, qu'une femme est la complaisante d'une autre. *Acad. Franc.*

Complaisant, Complaisante, *adj.* [*Indulgens, officiosus.*] Qui a de la complaisance. (Il est d'une humeur complaisante.)

Un ami complaisant
Nourrira nos défauts en les canonisant.
Villiers.)

† COMPLANT, *f. m.* [*Locus arboribus, &c. confitus.*] Terme d'Agriculture. Voyez *Plant*.

Complant. C'est un terme véritablement d'Agriculture : mais dans les Coutumes d'Anjou, art. 160. du Maine, art. 177. de Poitou, art. 59. & 60. il signifie le droit que le Seigneur s'est réservé en donnant des vignes à planter. Il est dit dans la Coutume de Poitou : *Si aucun tient de Seigneur, vignes à complant & chargées de cens ou rentes, il peut quitter & expodser lesdites vignes toutes les fois qu'il lui plaira. Le champart est un droit qui se leve sur les terres ensemencées ; & le complant se leve sur les vignes.*

COMPLÉMENT, *f. m.* [*Complementum.*] Terme de Géométrie. Il se dit des arcs, des cercles & des angles, & signifie la quantité dont un angle est moindre que le quart de la circonférence, ou qu'un angle droit. On dit aussi, *Complément au demi cercle, ou à deux angles droits.* Ainsi au premier sens, un arc de trente degrés est le complément d'un arc de soixante degrés, & au second un arc de cinquante degrés est le complément d'un angle obtus de cent trente degrés.

Complément, est aussi un terme de Fortification, Le Complément de la courtine, est le côté intérieur diminué d'une demi-gorge.

COMPLET, COMPLETE, *adj.* [*Expletus, perfectus.*] Ce mot se dit en bonne & mauvaise part, mais le plus souvent en bonne. Il signifie, *achevé, parfait.* Ce qui est nécessaire pour accomplir & pour achever une chose. (Il lui a donné un service complet de vaisselle d'argent. Ce Livre n'est pas complet, car il y manque telles feuilles. Une année complete. Armes completees. *Ablanc. Arr. l. 1.*

On voit bien, tant elle est complete,
Que c'est le diable qui l'a faite.
Voiture, Poëses.

C'est un fou complet. *Bensf. Rondeaux, p. 201.*)

COMPLEXE, *adj.* Terme de Logique. Une idée complexe, est celle qu'on compose de plusieurs idées simples, dont on forme un raisonnement. On appelle aussi *termes complexes*, des termes qui joints ensemble, composent une idée totale.

COMPLEXION, *f. f.* Tempérament. (Complexion froide, chaude, foible, robuste, vigoureuse. Être d'une bonne complexion.)

Et nous pourrions avoir telles complexions,
Que tous deux du marché nous nous repentirions.
Molière.)

Complexion, *f. f.* [*Corporis habitus, constitutio.*] Habitude, disposition naturelle du corps. (Les Médecins doivent appliquer les remèdes, suivant les différentes complexions de leurs malades.)

Complexion, *f. f.* [*Morostas, austeritas indolis.*] En mauvaise part, c'est une humeur bourruë & fantasque.

COMPLEXIONÉ, COMPLEXIONNÉE, *adj. f.* [*Corpus bene vel male constitutum, probè moratus.*] Qui a de bonnes ou de mauvaises complexions, soit du corps, soit de l'esprit. Ce terme n'a guère d'usage que parmi les Médecins.

COMPLICATION, *f. f.* [*Complexio.*] Mot de Chirurgie & de Médecine. Il vient du Latin, & il ne se dit pas seul ; car on dit : *Il y a complication de maladies.* Ce sont des maladies compliquées ; c'est-à-dire, il y a mélange de deux ou de plusieurs maladies en un même corps. On dit aussi ce mot en termes d'affaires ou de crimes. (Il y a du civil & du criminel dans cette affaire, cette complication embarrasse les Juges.)

COMPLICE, *adj.* [*Sceleris socius, conscius.*] Qui a part au crime d'un autre. (Être complice de la mort de quelcun. Si on trouve qu'elle soit complice, on la condamnera à la mort.)

Complice, est aussi substantif. (Accuser, déclarer les complices. Punir les complices d'un criminel.)

† COMPLICITÉ, *f. f.* [*Participatio, societas.*] Participation au crime d'un autre. (Il n'a pas commis le meurtre, mais il est accusé de complicité ; c'est-à-dire, d'être complice du meurtre qu'un autre a commis. (Complicité probable, prétendue. Découvrir & faire voir la complicité. Convaincre, condamner quelcun de complicité. *D'Aucourt, 2. Factum pour le Brun.*)

COMPLIES, *f. f.* [*Completorium.*] La dernière des sept heures Canoniales. (Mes Complies sont dites.)

COMPLIMENT, *f. m.* [*Officiosa urbanitas.*] Il vient de l'Espagnol *complimento*. Ce sont des honnêtetés de paroles, qu'on dit à une personne qu'on honore, ou qu'on feint d'honorer. (Le compliment doit être aisé, naturel, ingénieux, adroit, ni trop bas, ni trop élevé. Il ne doit rien y avoir qui fente le peuple, ni rien aussi qui paroisse affecté. Faire un compliment. Tourner un compliment avec esprit. Couper court sur le compliment.

Là Martin dans un lit entouré de flatteurs,
De cent sots complimens favouroit les douceurs.
Villiers.

Le Compliment fait parler un langage
Toujours trompeur & toujours écouté :
C'est un filet où le plus sage
Se trouve lui-même arrêté.
Le P. Lombard, Jéf. Merc. de Fr. Août 1750.

Le bon ami Compliment
Est un bon Seigneur Normand,
Grand Seigneur de bonne mine,
Dont le poil à la blondine,
Bouclé, poudré, pommadé,
Cache un visage fardé.
Peliffon, Pièces galantes.

Je crois que vous ne trouverez pas mauvais le petit compliment que je viens vous faire ; c'est qu'il faut, si vous le trouvez bon, que nous nous

coupions la gorge. Voilà un compliment fort mal tourné. Eh ! Monsieur, rengainez ce compliment, je vous prie. *Mol. Mariage forcé, act. 1. sc. 9.* Pourquoi vous atirez-vous un si mauvais compliment ? Il lui a fait un compliment fort galant. Acabler de complimens. Il ment aussi ferré qu'un compliment, ou qu'une oraison funébre.)

Compliment. [*Salutatio.*] Harangue courte & flateuse qu'on fait à quelque Grand, à quelque personne considérable, ou à d'honnêtes gens assemblez en corps. (Faire compliment au Roi sur la prise de Mastricht. Il a fait de fort bonne grace son compliment à l'Académie.)

COMPLIMENTAIRE. On appelle quelquefois parmi les Marchands, le *Complimentaire d'une société*, celui des associez sous le nom duquel se fait tout le commerce de la société.

COMPLIMENTER, *v. a.* [*Salutare.*] Faire des complimens à quelcun. (Il l'a fort complimenté sur son bon air.)

COMPLIMENTEUR, *s. m.* [*Importunus, putidus officiosæ urbanitatis affectator, sectator.*] Celui qui fait force complimens. (C'est un grand Complimenteur. Les Provinciaux sont d'ordinaire grands Complimenteurs, ce n'est pas une de leurs moindres sottises.)

COMPLIMENTEUSE, *s. f.* [*Putidæ urbanitatis officiosæ affectatrix.*] Celle qui fait toujours des complimens aux gens. (C'est une grande Complimenteuse : elle assassine les gens à force de complimens.)

COMPLIQUÉ, COMPLIQUÉE, *adj.* [*Complexus.*] Terme de Médecin & de Chirurgien. Il se dit des maladies. On appelle *maladies compliquées*, les maladies qui incommovent pareillement différentes parties qui conspirent pour les mêmes actions, comme la pleurésie & l'asme sont *maladies compliquées*, car l'asme ocupe les poumons, & la pleurésie la pleure, ou plèvre, qui avec le poumon aide à la respiration. On dit aussi qu'une affaire est *compliquée*, lorsqu'elle est broüillée & mêlée avec une ou plusieurs autres.

COMPLIT, *s. m.* [*Conjuratio, conspiratio.*] Desein noir & malin, qu'on a imaginé, afin de nuire à une personne, de la perdre, de la détruire, ou de la ruiner. (Un funeste, un détestable, un noir complot. Les complots des méchans sont évanouïs, sont dissipés, sont alez en fumée, sont étouffés. Faire des complots contre quelcun.)

Si le geste & le sens sont toujours de *complot*,
Un seul geste jamais ne dément un seul mot.
Sanleque.)

COMPLOTER, *v. a.* [*Conjurare, conspirare.*] Faire un complot. Machiner quelque chose. Résoudre un dessein noir & malin, pour nuire à quelque personne ou à plusieurs. (Ils ont comploté sa ruine. Il avoient comploté de livrer une porte de la Ville aux ennemis.)

COMPONCTION, *s. f.* [*Peccatorum admissorum dolor.*] Terme de Dévotion. Regret. Douleur de ses péchez. (Se préparer à la confession par une véritable componction. Aiant oüï ces choses, ils furent touchés de componction en leur cœur. *Actes des Apôtres, ch. 2.*)

COMPONÉ, COMPONÉE, *adj.* [*Quadratis ex colore ac metallo alternatis distinctus.*] Terme de Blason, qui signifie *composé*. (Bordure composée du premier & du second.)

☞ Ce terme comprend les bordures, les paux, les bandes, les fasces, les croix ou sautoirs,

qui sont composés de pièces quarrées d'émaux alternez comme une table d'échiquier. *Composé* est dit pour *composé*, parce que la pièce est composée de métal, & de couleur, alternativement & dans une égale distance. On dit *contreposé*, quand, par exemple, l'écu est fascé d'or & de sable : les composants d'or de la bordure répondent aux fasces de sable : & les composants de sable, aux fasces d'or.

☞ COMPONENDE. Terme connu parmi les Expéditionnaires de la Cour de Rome : il signifie la même chose que *composition*. Il y a dans la Daterie, des matières qui ne sont point taxées, & qui sont sujettes à composition : telles sont les causes matrimoniales, & plusieurs autres. Il y a un Officier que l'on appelle *Dépositaire des componendes*, qui dépend du Dataire : on envoie à cet Officier les suppliques, après qu'elles ont été revûes par le second Réviseur, & après que le Préfet des dates y a mis la première date ; & lorsque le prix est arrêté, il est païé au Dépositaire de la *componende*.

COMPORTEMENT, *s. m.* [*Agendi ratio, mores.*] Déportement. Conduite bonne ou mauvaise.

COMPORTER, *v. a.* [*Pati, ferre, admittere.*] Convenir. Demander. Souffrir. (Ce sont des plaisirs que comporte la jeunesse. Nôtre langue ne comporte pas un stile si coupé. *Nouv. Rem.*)

Se comporter, *v. r.* [*Gerere se.*] Se conduire bien ou mal en quelque chose. (Il s'est bien comporté en cette affaire. Il s'est comporté en mal-honnête homme à mon égard.)

COMPOSÉ, *s. m.* [*Ex diversis partibus constans.*] Ce mot signifie tout ce qui est *composé*. Il se dit aussi des Dames qui ont beaucoup d'agrémens.

* *Composé*. [*Gravus, modestus.*] Grave & modeste. (Elle a l'air composé.)

Composé, *Composée*, *adj.* [*Compositus.*] Fait de plusieurs choses. Qui contient plusieurs personnes ou plusieurs choses. (Le remède est composé. Sa pièce est composée. Son infanterie étoit composée de deux cens mille hommes. *Vaug. Quint. l. 3.* Les Etats du Roïaume sont composés du Clergé, de la Noblesse, & du Tiers-Etat.)

☞ Malherbe, dans sa Prière pour le Roi :

Et d'autant que le monde est ainsi *composé*,
Qu'une bonne fortune en craint une mauvaise.

COMPOSER, *v. a.* [*Componere.*] Mettre plusieurs choses ensemble, afin d'en faire une. (Composer une médecine.)

Composer. Faire une partie du tout. (Le corps des fidèles compose la multitude des Saints. *Maucroix, Schisme.*)

Composer. [*Scribere, elucubrare.*] Faire des ouvrages d'esprit, soit en vers ou en prose. C'est un homme qui compose. Il signifie quelquefois *inventer*. La femme qui compose en fait plus qu'il ne faut. *Molière.*)

Composer. [*Fusiles litteras, typos, in tabella connectere, disponere.*] Terme d'Imprimerie. Mettre une rangée de lettres sur le *Compositeur*, pour en faire des lignes, des pages, & ensuite des formes. (Composer un mot, un ligne, une page, &c.)

Composer. Terme de *Fondeur de caractères*. C'est arranger les lettres fonduës, & les mettre sur l'instrument qu'on nomme *Compositeur* ; ensorte qu'elles aient toutes le cran du même côté. Les Fondeurs disent aussi, *composer des lettres* ; pour dire, les ratifier ou les unir du côté du cran, & de celui qui lui est opposé.

Composer, *v. a.* [*Pacisci, transigere.*] Terme de Guerre, qui se dit des places assiégées, & qui se veulent rendre. Il signifie convenir avec les assiégeans de certaines choses, moyennant quoi on se rendra. (La Ville compose, on espère qu'on y entrera demain.)

* *Composer*. Convenir avec quelcun sur quelque chose. (Composer avec ses créanciers.)

Composer, signifie en morale, régler ses mœurs, ses paroles, ses actions.

* *Se composer*, *v. r.* [*Mores, vitam, vultum componere.*] Prendre un certain air grave, modeste & honnête. Se mettre en une posture qui soit propre & agréable.

† COMPOSEUR, *f. m.* [*Malus, ineptus scriptor.*] Ce mot ne se dit qu'en riant, & en parlant des méchans Auteurs. (C'est un Compositeur de chansons & de méchans vers.)

COMPOSITE, *adj.* [*Ordo compositus, mistus.*] Terme d'Architecture. Un des cinq ordres de l'Architecture. (Ordre composite.)

COMPOSITEUR, *f. m.* [*Typorum dispositor.*] Celui qui dans une Imprimerie compose & range les lettres sur le compositeur, pour en faire des lignes.

Compositeur de Musique de la Chambre du Roi. [*Peritus scribendæ musicæ.*] Musicien qui compose la musique. (Messieurs Rameau & Mondonville, sont deux excellens Compositeurs. Trois choses décident du mérite d'un Compositeur, le génie qui invente les sujets, la science qui fournit les moyens, le goût qui choisit les mots.)

Compositeur amiable. [*Arbiter.*] Ces mots se disent des arbitres d'équité, & qui ne sont pas obligés de juger suivant la rigueur du Droit.

COMPOSITION, *f. m.* [*Scriptio.*] Ouvrage d'esprit composé. Pièce de musique qu'on a composée. (Cet Auteur a donné plusieurs de ses compositions.) Il signifie aussi l'action de composer, & la peine de composer. (La composition ne lui coûte guère.)

Composition, *f. f.* [*Compositio, coagmentatio, copulatio, conjunctio.*] Mélange de plusieurs choses qui n'en font qu'une. (La composition est faite.)

Composition. [*Inventio, dispositio, collocatio.*] Une des parties de la peinture, qui consiste à exécuter le dessein qu'on s'est formé.

La composition, en fait de peinture, que l'on appelle l'invention, comprend la distribution des figures dans le tableau, le choix des attitudes, les accommodemens des draperies, la convenance des ornemens, la situation des lieux, les bâtimens, les paysages, les diverses expressions des mouvemens du corps, & des passions de l'ame, & enfin tout ce que l'imagination se peut former, & qu'on ne peut pas imiter sur le naturel.

Composition. C'est, en terme de Musique, savoir inventer des sons agréables, & mélanger plusieurs sons ensemble, qui produisent un bon effet; donner à chacun de ces sons une progression convenable; bien connoître le rapport que tous les intervalles & tous les accords ont entr'eux; en un mot, c'est savoir mettre en pratique tout ce qui peut servir à rendre une musique parfaite. Rameau, *Traité de l'Harmonie.*

* *Composition.* [*Conventum, pactum.*] Terme de Guerre. Accord des assiégés, pour se rendre à de certaines conditions aux assiégeans. (Faire bonne composition. Demander composition. Se rendre à composition. Donner composition. Prendre une place par composition. Recevoir composition. *Abl. Arr. l. 2. &c.*)

Composition. C'est ce que l'on donne aux pirates, forbans & corsaires, pour racheter les marchandises & effets qu'ils ont pris. *Rachat*, est la même chose. Voiez l'Ordonnance de 1681. *tit. du Fret, art. 20.*

* *Composition.* [*Pactio, conventum.*] Convention. Accord. Paix. (On feroit de difficile composition, si on n'étoit content des maximes de nos Pères. *Pasc. l. 6.* Entrer en composition. *Pasc. l. 4.*) On appelle, *homme de bonne composition*, un homme accommodant, qui se laisse aisément persuader. On dit d'une fille, qu'elle est de bonne composition, lorsqu'elle se laisse aisément gagner, lorsqu'elle se prête sans se faire beaucoup prier.

Composition. Terme de Commerce. Faire bonne composition d'une marchandise, c'est la donner à un prix honnête, à bon marché.

Composition. [*Typorum dispositio.*] Terme d'Imprimeur. Arrangement des lettres. (Il entend bien la composition.)

COMPOST. C'est en termes de Marine & d'Hydrographie, la science de compter les tems, ou l'art de trouver les jours de la Lune, & par ce moyen les marées pour l'usage de la navigation. Il y a pour les pilotes côtoiers, des Livres sous le titre de *Compost manuel*. En général, *Compost*, signifie, *suputation, arrangement des tems, des jours, des saisons, des années.* Beaucoup d'écrivains Ecclésiastiques ont écrit sur le *Compost*.

COMPOSTEUR, *f. m.* [*Regula ferrea typis ordinandis accommodata.*] Terme d'Imprimeur. Petit instrument de fer avec des rebords, dans lequel on justifie les lignes. (Ranger les lettres dans le compositeur, pour en composer les mots. Voiez *Ménage, tome 1. de ses Observ. chap. 225.*)

COMPOTE, *f. f.* [*Pomorum condimentum.*] Poires ou pommes qu'on coupe par moitié, qu'on fait cuire doucement avec du sucre. (Une compote bien faite.

† * *Compote.* [*Contusio.*] Ce mot est figuré & burlesque. *Il me prend des tentations d'accommoder son visage à la compote.* *Mol.* C'est-à-dire, de lui donner force coups de poing sur le visage, & de le rendre mou comme une compote de poires ou de pommes. Dans ce même sens, on dit: *Il lui a mis la tête à la compote.* [*Nimis ora contusit.*] C'est-à-dire, il lui a rendu la tête mole à force de coups.

COMPRÉHENSIBLE, *adj.* [*Comprehensibilis.*] Qui peut être compris. (Cela n'est pas compréhensible. Chose compréhensible.)

COMPRÉHENSION, *f. f.* Il vient du Latin *comprehensio*. C'est l'action de l'esprit, par laquelle il comprend. C'est la faculté de l'esprit qui comprend. (Il n'y a guère de gens qui aient la compréhension plus lente, & pour le son des paroles, & pour entrer dans l'esprit du Compositeur, que les François. *S. Evrémont.*)

* *COMPRENDRE*, *v. a.* [*Comprehendere, percipere.*] Concevoir. Pénétrer. (Tâcher de comprendre une difficulté. C'est un procédé que je ne puis assez comprendre. *Scar.* Il y a des choses que j'ai de la peine à comprendre.)

Comprendre. [*Continere, complecti.*] Contenir. Renfermer. (Cela comprend bien des choses. On a compris ce Prince dans le traité de paix.)

COMPRESSE, *f. f.* [*Penicillum, splenium.*] Terme de Chirurgien. Petit morceau de linge blanc, plié & accommodé comme il faut, qu'on met sur quelque plaie, ou autre pareil mal. (Faire une compresse. Aprêter une compresse. Lever la compresse.)

Compressees graduées. On appelle ainsi, plusieurs *compressees* appliquées les unes sur les autres, dont la première est petite, & celles qui sont au dessus, vont toujours en augmentant, afin de faire un apui fixe sur un seul endroit, pour comprimer quelque vaisseau, ou remplir quelque cavité. Le mot de *compresse*, vient du Latin *comprimere*, comprimer, ce qui est son effet.

COMPRESSIBILITÉ, *s. f.* [*Quod comprimi potest.*] Terme de *Physique*. C'est la qualité d'un corps qui peut être pressé.

COMPRESSIBLE, *adj.* [*Quod comprimi potest.*] Qui peut être resserré.

COMPRESSION, *s. f.* [*Compressio.*] L'action par laquelle on presse & l'on resserre quelque corps, comme l'air, une éponge, &c. Ainsi l'on parle de la *compressibilité* de l'air, & l'on dit que l'air est *compressible*.

COMPRIMER, *v. a.* [*Comprimere.*] Terme de *Physique*. Presser avec force. (L'air que l'on comprime dans les arquebuses à vent, fait presque autant d'effet que la poudre.)

COMPROMETTRE, *v. a.* [*Compromittere.*] Convenir d'arbitres, pour en passer par leur jugement sous quelque peine au contrevenant.

* *Se compromettre*, *v. r.* [*Exponere se, adire periculum, venire in discrimen.*] Mettre en compromis son crédit, son honneur, & ce qu'on a de cher & de considérable, en se commettant & s'engageant mal-à-propos. (Il ne faut pas qu'un honnête homme se compromette avec des coquins.)

COMPROMIS, *s. m.* [*Compromissum.*] Terme de *Pratique*. Acte par lequel on convient de part & d'autre de faire quelque chose, sous peine à celui qui contrevient au traité. (Faire un compromis.)

* *Compromis*. Ce mot se prend figurément. Mettre en compromis toutes ses affaires. *Vaugelas, Quint. l. 4.* [*Honorem, famam, &c. in periculum adducere.*] C'est-à-dire, mettre en balance le succès de ses affaires. *Alexandre ne pouvoit souffrir qu'il y eût une Nation qui lui mit en compromis le titre d'invincible. Vaug. Quint. l. 6.* C'est-à-dire, qui lui contestât, qui lui mit en balance le titre d'invincible.

COMPTABLE, *s. m.* [*Qui rationem debet reddere.*] Celui qui doit compter & rendre compte de quelque administration, de quelque argent. (C'est l'un des comptables.)

Comptable, *adj.* [*Rationi obnoxius.*] Le *p* ne se prononce point. Le *comptable* est celui qui doit compter devant quelcun. Qui doit rendre ses comptes de quelque chose qu'il a eu en maniment, ou dont il a joui. (Il est comptable de cinquante mille livres.)

Comptable, *adj.* On appelle *Quitances comptables*, les quitances & décharges qui sont en bonne forme, & qui peuvent être reçues dans un compte, pour en justifier les dépenses.

COMPTANT. [*Pecunia presens, numerata.*] Ce mot se dit entre gens qui trafiquent, qui vendent & achètent. Il est indéclinable, & signifie, *argent bas, argent à la main*, en comptant l'argent au même tems qu'on donne la marchandise. (Vendre vingt pistoles comptant. Avoir mille écus comptant.) *Avoir du comptant*. C'est-à-dire, avoir de l'argent comptant. Ce mot pris en ce sens, est du stile familier.

COMPTE, *s. m.* [*Computatio.*] Prononcez *conte*. C'est une supputation qu'on a faite de plusieurs sommes ou choses particulières. (Faire

un compte rond. Le compte se trouve. Le compte est bon. Le compte est juste.) *C'est un homme de fort bon compte*; c'est-à-dire, que c'est un homme avec lequel il fait bon compter, & qui ne chicane point sur des riens. *Les bons comptes font les bons amis*, proverbe. *Du méchant compte on revient au bon*, proverbe.

Malherbe dans sa *Prière pour le Roi* :

Cependant son Dauphin, d'une vitesse prompte,
Des ans de sa jeunesse accomplira le compte.

Acomplir le compte de ses ans, est bas.

Compte. [*Accepti & expensi codex.*] Le caïer qui contient la recette ou la mise. (Dresser son compte. Présenter son compte. Débiter un compte. Examiner un compte. Clorre un compte.)

Compte. [*Ratio accepti & expensi.*] Raison de l'administration de quelque bien. Pièces justificatives de nôtre conduite à l'égard d'une chose, ou d'un bien dont on a eu la direction. (Le tuteur rend compte à son pupille. Tenir compte d'une chose à quelcun.)

Compte. [*Pretium modicum, commodum, utilitas, fructus.*] Profit, avantage, bon marché. (Acheter à bon compte. Travailler à bon compte. Trouver son compte à quelque négociation.) *Il a son compte*; c'est-à-dire, il est satisfait, il est content.)

† * *Compte*. Ce mot entre en quelques phrases proverbiales. Exemple : *Manger à bon compte*; c'est-à-dire, manger sans se mettre en peine de rien, sans se soucier de ce qui arrivera, ou de ce qui peut arriver. *Il en a pour son compte*. [*Sibi habet illud infortunium.*] C'est-à-dire, il est atrapé, il est pris, il est trompé, c'est fait de lui. *Je prens cela sur mon compte*. [*Hoc mihi imputo.*] C'est-à-dire, je suis garant de cela. Je ne prens rien sur mon compte de tout ce qui se dit de débobligeant. *Mol.*

* *Compte*. [*Animi tranquillitas, satisfactio, consilium.*] Contentement. Satisfaction. Prétention. Dessein. (Si vous ne trouvez vôtre compte d'un côté, vous vous jetez de l'autre. Je n'ai pas eu de peine à renoncer au grand monde, & à trouver mon compte dans la retraite.)

Mettre en ligne de compte. [*Subducere ex rationibus expensi summam.*] C'est écrire qu'on a reçu la chose dont il s'agit.

Recevoir à compte, ou à bon compte. [*Rationibus inferre.*] C'est-à-dire, à la charge de le déduire sur ce qui est dû.

* *En fin de compte*. [*Ut res cadat.*] C'est-à-dire, dans la suite.

* *Au bout du compte*. [*Ut res pessimè cadat.*] C'est-à-dire, au pis aler, que peut-il arriver?

* *Il est bien loin de son compte*. [*Longè evenire multò intelligit.*] Pour dire, le succès ne répond pas à son atente, il avoit raisonné sur de faux principes.

* *On ne trouve point son compte avec lui*. [*Non illi committendum est.*] C'est-à-dire, il est trop fort & trop habile, il ne faut pas se prendre à lui.

Il y a des *Maîtres des Comptes*, des *Auditeurs des Comptes*, des *Corrcteurs des Comptes*. On dit encore *Livres de compte*. On trouvera ces mots en leur rang.

COMPTE-PAS, *s. m.* [*Pedametrum.*] Instrument de *Mécanique*, qui sert à faire connoître à celui qui le porte, combien de pas il a fait, allant d'un lieu à un autre, soit à pié, soit en carosse.

COMPTÉ, COMPTÉE, *adj. partic.* On dit, *Nos jours sont comptez. Marcher à pas comptez*; c'est marcher gravement & lentement. *Tout compté, tout rabatu*; c'est-à-dire, proverbiallement, *tout bien considéré.*

COMPTER, *v. a.* [*Numerare.*] On écrit *compter*, mais on prononce *conter*. Il signifie, *nombrer, suputer, calculer.* (Compter une somme.)

Ah! souffrez qu'un Couvent dans les austéritez,
Use les tristes jours que le Ciel m'a comptez.

Molière, Tartufe.)

Compter. [*Rationes consolidare.*] Faire compte. Arrêter compte. (Les Receveurs doivent compter de tems en tems avec leurs maîtres. C'est un homme qui ne veut ni compter ni paier.)

Compter. [*Numerare, solvere.*] Paier. (On lui a compté le prix de sa maison.)

Compter. [*Magnum facere.*] Estimer. (Vous devriez compter pour quelque chose, la violence que je me fais. Ceux qui se donnent la mort, ne la comptent pas pour si peu de chose. *M. de la Rochefoucault.* On le compte pour mort. On compte pour rien ce qui ne peut faire ni bien ni mal.)

☞ M. de la Motte, dit dans son *Ode au Roi*:

Sans témérité, sans alarmes,
Tu comptes, pour prendre les armes,
Non tes ennemis, mais tes droits.

* *Compter.* [*Alicui confidere, in aliquo multum ponere.*] Faire fonds sur quelque chose, sur quelqu'un. (Il faut toujours compter sur sa vertu, & jamais sur sa noblesse. *Benfer. Rond.*)

Compter, signifie quelquefois *évaluer.* Un Libraire *compte*, ou *évalué* sur les feüilles d'un manuscrit, combien le Livre pourra contenir de feüilles d'impression.

* *Compter les morceaux.* [*Vitium exprobrare.*] Cela se dit d'un avaré qui traite & qui regarde les gens qui sont à sa table, avec un je ne sai quel air morne, qui marque qu'il est fâché de voir qu'on mange bien.

Compter par bref. C'est compter sommairement, & sur de simples mémoires, ou bordereaux de compte.

Compter en forme. C'est lorsque le compte qu'on présente est en bonne forme, ou lorsqu'on examine un compte avec le légitime contradicteur.

Compter de Clerc à Maître. C'est lorsqu'un Comptable ne rend compte que de ce qu'il a reçu, sans qu'on le rende responsable d'autre chose, que de la route des deniers.

Compter par pièces. C'est *compter* en détail; ce qui est opposé à *compter* en gros.

* *Quand on compte sans l'hôte, on compte deux fois.* Proverbe; pour dire, que quand on compte à son avantage en l'absence de la partie intéressée, on est sujet à se tromper.

COMPTEUR, *s. m.* [*Numerarius.*] Celui qui compte. (Un Caissier doit être habile compteur.) Ce mot est peu en usage.

COMPTOIR, *s. m.* [*Mensa diribitorium.*] C'est une table petite ou grande, sur laquelle le Marchand compte son argent, & où il l'enferme; & sur laquelle il fait voir la marchandise qu'on lui demande à acheter. (Les Orfèvres ont d'ordinaire des comptoirs assez petits; mais les Marchands de drap en ont souvent de grands. Faire un comptoir. Ouvrir ou fermer un comptoir.)

Comptoir. [*Rationis conclave.*] Terme de *Négociant.* C'est un Bureau général de commerce établi en différentes Villes des Indes, pour différentes Nations de l'Europe. (Les comptoirs des Holandois, des Anglois, &c. Les Marchands des Villes anseatiques ont des comptoirs à Anvers, à Bergue, &c.) On appelle aussi *comptoir* en quelques endroits, quoiqu'improprement, le Cabinet ou Bureau, où les Négocians ont leurs Livres, & font leurs écritures.

COMPTORISTE. Terme de *Négociant.* Il signifie un homme qui ne sort point de dessus les comptes de son commerce, qui les dresse, les examine, les calcule sans cesse. On le dit aussi d'un *Négociant*, ou d'un *Teneur de Livres* qui est habile dans les comptes.

COMPUT, ou COMPOST. Ce mot se dit des suputations des tems, qui servent à régler le Calendrier & les Fêtes de l'Eglise.

COMPUTISTE, *s. m.* [*Qui computat.*] Celui qui travaille au comput, & à la composition du Calendrier. (C'est un habile computiste.)

COMTE, *s. m.* [*Comes.*] Ce mot, sous les derniers Empereurs Romains, étoit un titre d'honneur, & on apelloit de ce nom de *Comte*, ceux qui les suivoient; mais sous les Rois de France de la première race, le *Comte* étoit un Bailli. Ensuite, & du tems de Charles le *Simple*, que la France fut troublée, ces *Comtes* se firent Seigneurs absolus de leurs terres & de leurs Villes. Le mot de *Comte* se prend aujourd'hui pour un Seigneur qui est sujet du Roi, & qui a une terre érigée en Comté.

(Mais un air trop galand sied mal sur le retour;
De tous ceux que j'ai vû toucher à la vieillese,
Un *Comte* de Grammont peut seul faire l'amour.

Épître à M. de Grammont.)

Comte, se dit des Chanoines qui sont nobles & fondez en qualitez de *Comtes.* (Les *Comtes* de Lyon. *Comtes* de Brioude, en Auvergne. *Comtes* de Saint Pierre de Mâcon.) Il n'y a que les Chanoines de Lyon qui soient vraiment *Comtes*, parce qu'ils ont possédé long-tems la Seigneurie temporelle de Lyon, & qu'ils y ont encore une Justice & des droits Seigneuriaux. La Ville de Lyon a voulu dans les derniers tems leur disputer le titre de *Comtes de Lyon*, mais ce titre leur a été confirmé par Arrêt du Conseil.

Comte de Palais, ou *Comte Palatin.* C'étoit, du tems de nos premiers Rois, un Seigneur qui connoissoit des différens des particuliers, à moins que ce fût une affaire de grande importance, & qu'il ne fût obligé de raporter la chose devant le Roi, qui alors la decidoit sur le champ, & en présence des parties. Voiez *Pithou*, *Coûtume de Troyes* & des *Comtes Palatins.* Voiez *Hauteserre*, de *Ducib. & Comitib.*

COMTÉ. [*Comitatus.*] Terre qui relève du Comte. Le mot de *Comté*, est indifféremment masculin & féminin, selon MM. de l'Académie Française. Autrefois on ne le faisoit que féminin; & aujourd'hui il est employé plus communément comme masculin; excepté quand on dit, *Comté Pairie*, *Franche-Comté.* (Le conseil souverain de la Comté de Rouffillon, s'éforce d'anéantir la milice des enrôlez. *Patru, Plaid. 1.* L'Espagne a bien des Roiaumes qui ne sont pas si riches, ni si peuplez que cette Comté. *Patru, Plaid. 7.* Le Roi lui donna le Comté d'Essex. *Maucroix, Schisme d'Angleterre, l. 1.*)

COMTESSE,

COMTESSE, *f. f.* [*Comitissa.*] La femme d'un Comte. La Dame d'une Seigneurie qui a le titre de Comté. (La Comtesse d'Escarbagnas. *Pièce de Molière.*)

COMPULSER, *v. a.* [*Compellere.*] Terme de Palais. Se faire montrer quelque pièce qui est chez un Notaire, ou autre personne publique. (Compulser un contrat.)

COMPULSOIRE, *f. m.* [*Mandatum signatorix cathedræ, quo Tabellio adigitur ad documenta litiganti necessaria exhibenda.*] Terme de Palais. Acte par lequel le Juge donne permission de compulser les pièces qui sont chez un Notaire ou autre personne publique. (Obtenir un compulsoire.)

COMUS, *f. m.* Divinité fabuleuse, dont l'unique fonction étoit de présider aux Fêtes, aux toilettes des femmes & des jeunes hommes qui aimoient la parure. On appelle *les dons de Comus*, tout ce qui sert aux festins, & aux fêtes de divertissement.

CON.

CONARIUM, *f. f.* Terme de Médecine. On le donne à la Glande pinéale. Voyez Glande pinéale.

CONCASSER, *v. a.* [*Terere, conterere.*] Terme de Pharmacie, &c. Casser quelque chose à moitié, ou environ. (Concasser des noix : concasser des amandes : concasser de la casse.)

CONCATÉNATION, *f. f.* [*Connexio.*] Mot Latin, & terme de Philosophie, qui signifie enchaînement, liaison. (La concaténation des causes secondes, est un effet de la Providence de Dieu, qui est la cause première. *P. Malebr.*) Ce mot est peu usité.

CONCAVE, *adj.* [*Concavus.*] Qui est creux, qui est rond par le dedans. (Surface concave. Miroir concave. Les miroirs concaves réfléchissent tous les rayons, à un point qu'on appelle le foyer de ces sortes de miroirs. Lunette concave.)

CONCAVITÉ, *f. f.* [*Pars concava, cava.*] La figure d'un corps creux, & l'espace qu'elle contient. Le dedans d'un corps rond & creux. (La concavité d'une sphère. La concavité d'une voûte.) On dit en terme d'Anatomie, les concavitez du cerveau.

* CONCÉDER, *v. a.* [*Concedere, annuere.*] Ce mot signifie acorder ; mais il ne se dit guère qu'en ces façons de parler. *La grace qui lui a été concédée.* Et en Philosophie, en parlant d'argument, on dit, *Je vous concède la majeure, &c.*

CONCENTRER, *v. a.* [*In unum cogere, colligere, coagmentare, conflare.*] Terme de Philosophie. Pouffer vers le centre, vers le milieu. Faire rentrer au dedans. (Le froid concentre la chaleur, & la fait retirer au dedans des corps.)

CONCENTRIQUE, *adj.* [*Cui commune cum aliis centrum est.*] Terme de Géométrie & d'Astronomie. Ce mot se dit des cercles & des sphères qui ont un même centre. (Cercles concentriques. Sphères ou globes concentriques.)

CONCEPT, *f. m.* [*Conceptus.*] Terme de Philosophie, & qui se dit rarement. Il signifie l'idée des choses que l'entendement conçoit. (La Philosophie devint pointilleuse par ces précisions & ces concepts abstraits qu'elle introduisit dans l'école.) Voyez plus bas Conception.

(Crains, d'un brillant concept cherchant l'éclat trompeur, De donner pour lumière une fausse lueur.

Villiers.)

Tome I.

Concept. Terme de Négociant. Il signifie, un projet, un dessein, une idée.

CONCEPTION, *f. f.* En Latin *conceptio*. Prononcez *conception*. Action par laquelle le fœtus se forme dans le ventre de la mère. (Une conception vraie, une conception fausse.) On ne fait pas bien quel est le moment auquel se fait la *conception*.

Conception, *f. f.* Le tems & le moment que la semence du mâle & de la femelle se joignent pour former le fœtus.

Conception. [*Dies Mariæ sine labe peccati conceptæ sacer.*] Une des Fêtes que l'Eglise célèbre en mémoire de la Conception de la Vierge. (L'immaculée Conception de la Mere du Sauveur.)

Conception. [*Imago Mariam exhibens sine peccato originali conceptam.*] Terme d'Imager. (Taille-douce qui représente le Mystère de la Conception.)

* Conception. [*Cogitatio, idea.*] Terme de Logique. C'est la simple idée qu'on a des choses, laquelle n'enferme ni négation ni affirmation.

Conception. [*Conceptus mentis.*] Esprit. Intelligence. Imagination. (Avoir la conception un peu dure.)

CONCERNANT, *adv. & prép.* [*De.*] Qui signifie touchant. (Donner des avis concernant la Religion.)

Concernant, Concernante, *adj.* [*Spectans, pertinens, attinens.*] On a fait des réglemens concernant la police.

CONCERNER, *v. a.* [*Spectare, pertinere.*] C'est regarder & toucher les intérêts d'une personne, d'un état, d'un corps. C'est regarder de quelque sorte que ce soit une personne, un état, une communauté, &c. Appartenir à quelque personne, ou à quelque chose, en dépendre. (On ne doit point négliger ce qui concerne le salut. La liberté publique concerne tout le monde. Chacun doit être exact en ce qui concerne les devoirs de sa charge.)

☞ Il me semble que les choses qui nous concernent, nous touchent de plus près que celles qui nous regardent, & que le mot *concerner* est plus juste que *regarder*, lorsqu'on a seul intérêt à la chose ; ainsi on doit dire, *Cela me concerne* : & lorsqu'on y prend part avec d'autres, on dira, *Cela me regarde*.

CONCERT, *f. m.* [*Concentus.*] Harmonie de voix & d'instrumens de musique. (Un charmant concert de luths : un concert de tuorbes.)

Je destine ma voix à de plus saints Concerts.

L'Abé Testu.)

Concert. Lieu où l'on fait concert. (Aler au Concert.)

* Concert. [*Consensus.*] Résolution qu'on a prise d'un commun accord avec une ou plusieurs personnes, afin de faire quelque chose. Intelligence qu'on a avec quelcun, pour exécuter un dessein. (Faire une chose de concert. Agir de concert avec quelcun.)

* Le plaisant concert des oiseaux. C'est le chant de plusieurs petits oiseaux qui chantent agréablement.

* CONCERTÉ, CONCERTÉE, *adj.* [*Deliberatus.*] Ce mot se dit des choses, & signifie, résolu par le commun accord de deux ou de plusieurs personnes. (C'est un dessein bien concerté. C'est une entreprise mûrement concertée.)

* Concerté, Concertée, *adj.* [*Meditatus, affectatus.*] Ce mot se dit aussi des personnes, & signifie que toutes leurs paroles, tous leurs gestes & toutes

Z z z

leurs actions sont étudiées, affectées, & souvent avec dissimulation. (Cette personne est toujours fort concertée.)

CONCERTE, *v. n.* [*Præludere, præparare ad concertum.*] Ce mot vient de l'Espagnol *concertar*. Il signifie acorder les voix & les instrumens pour chanter & jouer ensemble. Faire concert. (On concerta aujourd'hui chez Monsieur un tel. Nous concerterons demain.)

* *Concarter*, *v. a.* [*Consultare, deliberare.*] Résoudre d'un commun accord avec une ou plusieurs personnes quelque dessein. Voir, examiner avec quelqu'un le moïen de faire quelque chose. (Ils ont concerté cela ensemble.)

CONCESSION, *f. f.* [*Concessio.*] Permission. Privilège acordé par un Supérieur à son inférieur. (Tout cela n'est que par concession & privilège. *Patru, Plaid. 4.*)

Concession. [*Concessio.*] Terme de *Rétorique*. Figure de *Rétorique* par laquelle on acorde quelque chose à son adverse partie, afin de mieux obtenir ce qu'on demande. (Concession faite bien à propos : concession ingénieuse, adroite.)

CONCEVABLE, *adj.* Qui se peut concevoir. (Cela est concevable. La chose n'est pas concevable.)

CONCEVOIR, *v. a.* [*Concipere.*] *Je conçois, j'ai conçu, je conçus, je concevrai.* Ce mot se dit en parlant de génération, & c'est lorsque la semence du mâle & de la femelle s'unissent pour former le *fœtus*.

* *Concevoir.* [*Comprehendere, capere animo, cogitatione.*] Avoir une idée distincte de quelque chose. (Le corps est ce qu'on conçoit étendu en longueur, largeur & profondeur. Une chose est avilie auprès de bien des gens, dès qu'elle est facile à concevoir. *La Fontaine.*)

* *Concevoir.* Comprendre. Pénétrer par le moïen des lumières de l'esprit. (Concevoir les difficultez de l'algèbre.)

Que Rohaut vainement sèche pour concevoir,
Comme tout étant plein, tout a pû se mouvoir.
Despréaux.)

* *Concevoir.* Se former une idée de quelque chose. Se former un modèle. Se former quelque chose dans l'esprit, & mettre sur le papier, & écrire l'idée qu'on s'est faite. (Concevoir le dessein d'une agréable Comédie. C'est une jalousie conçûe sur de fausses apparences. *Mol.* Il reçût des lettres de Darius, conçûes en des termes si superbes, qu'il s'en ofensa. *Vaug. Quint. Curt. l. 4.* La permission étoit conçûe en ces termes.)

CONCHE. Vieux mot, dont on se fert en badinant. Il se dit du bon ou du mauvais état des habits & de l'équipage d'une personne. (Ce Régiment est en bonne conche. Cet Officier est en mauvaise conche.)

CONCHI. Espèce de canelle qui se débite au Caire, & qui vient des Indes par la mer rouge.

CONCHILE, *adj.* Ce mot est Grec, & c'est un terme de *Géométrie*, qui se dit au féminin d'une certaine ligne courbe, qui s'approche toujours d'une ligne droite, sur laquelle elle est inclinée, & toutefois ne la coupe jamais.

CONCHILE, (**CONCHYLE**,) *f. m.* [*Conchylum.*] Poisson dont on tire le suc pour teindre l'écarlate. *Danet.*

CONCHOÏDE. C'est à peu près la même chose que *Conchile*. Ligne courbe, dont *Nicomède* est l'inventeur.

CONCHOÏDES. Sont des coquillages vasculieux, composez, bivalves; & qui ont de plus de petites portions de coquilles, comme les Conques anatifères, les Pholades, &c.

CONCIERGE, *f. m.* [*Custos domus regie.*] Celui qui a soin de quelque maison Seigneuriale, de quelque Château. (Un bon Concierge.) Ce terme est dérivé par Ménage de *conservius à conservando*; & il dit que dans les vieux Livres on trouve *Consierge* avec une *s*. Ce mot est synonyme avec *Châtelain*, & c'est dans ce sens qu'il en est fait mention dans la confession de Sancy. Il est encore synonyme avec *Gardien*, que l'on trouve dans le Catholicon d'Espagne, où Haqueville est apellé *Gardien* du Pont Audemer; & le sieur de Rieux, Comte & *Gardien* de Pierrepont.

Concierge. [*Janitor.*] Officier de Comédiens qui a soin d'ouvrir & de fermer la porte.

Concierge. [*Ergastularius.*] Géolier qui a soin de la garde de la porte de la prison.

CONCIERGERIE, *f. f.* [*Ergastulum, carcer.*] Prison qui est dans l'enclos du Palais de Paris. (On l'a transféré du Châtelet à la Concièrgerie, pour être jugé en dernier ressort.)

Concièrgerie, signifie aussi la charge, la commission de garder un Château, un Palais. C'est aussi la demeure, l'appartement d'un Concierge dans une maison. (La Concièrgerie de Fontainebleau.)

CONCILE, *f. m.* [*Concilium, Synodus.*] Assemblée de plusieurs Ecclésiastiques, Evêques & autres, qui sont choisis pour régler les affaires de l'Eglise, & pour en réformer les abus, s'il s'y en trouve. Des *Conciles*, les uns sont ou *Écuméniques*, ou *Nationaux*, ou *Provinciaux*, ou *Diocésains*. Le premier est une assemblée des Eglises de l'Orient & de l'Occident, qui représentent toute l'Eglise du monde Chrétien: tel a été le premier *Concile* de Nicée, tenu sous le Grand Constantin. Le *Concile National* est composé des Evêques d'une Nation. Le *Provincial*, est tenu par les Evêques d'une Province, où l'Archevêque préside. Le *Concile Diocésain*, est une assemblée des Bénéficiers d'un Diocèse: on l'apelle ordinairement *Sinode*. On peut appeler des Ordonnances des Papes à un futur *Concile*. Le *Concile* de Trente, est le dernier des *Conciles Généraux*: il n'est pas reçu en France pour la discipline.

Concile. Lieu où sont assemblez les Pères du *Concile*. (Aller au *Concile*.) Le mot *Concile*, est pris encore pour les décisions & les actes de ces sortes d'assemblées. *On a fait plusieurs éditions des Conciles*; c'est-à-dire, des Actes de ces assemblées & de leurs décisions.

Vous qui dans les détours de vos raisons subtiles,
Embarassant les mots d'un des plus saints *Conciles*,
Avez délivré l'homme, ô l'utile Docteur!
De l'importun fardeau d'aimer son Créateur.
Despréaux, Epitre sur l'Amour de Dieu.

CONCILIABULE, *f. m.* [*Conciliabulum, conventiculum.*] Ce mot se dit par mépris, pour signifier un *Concile* qu'on ne croit pas avoir été légitimement assemblé, ou qui a été tenu par des hérétiques.

Conciliabule, se dit aussi ironiquement d'une assemblée de gens qui pensent à faire quelque mauvais complot.

CONCILIATEUR, *f. m.* [*Conciliator.*] Celui qui a fait des conciliations.

(Le *Conciliateur* crût qu'il viendroit à bout
De guérir cette folle & détestable envie.
La Fontaine.)

CONCILIATION, *s. f.* [*Conciliatio.*] Ce mot n'a pas un usage fort étendu. C'est l'acord & la conformité de quelques passages de l'Écriture, ou des Pères. (La conciliation de tous les passages de la sainte Écriture est difficile.)

CONCILIER, *v. a.* [*Conciliare.*] Ce mot veut dire acorder, faire voir le rapport & la conformité de quelques passages de l'Écriture. (Concilier les passages de l'Écriture qui semblent contraires.)

Concilier, *v. a.* Il se dit aussi des choses dont on est en différent. Acorder. (On nomma trois personnes de chaque côté pour concilier les articles débatus. *Maucroix, Vie de Campége, pag. 195.*)

Se concilier. [*Sibi conciliare.*] Ce mot se dit en terme de *Rétorique*. C'est gagner les gens par son esprit & par ses manières. C'est gagner les Juges pour les obliger à écouter plus favorablement. (Se concilier la bienveillance des Juges, se concilier la bienveillance de son auditoire. Il ne sort de votre bouche aucune parole qu'elle ne vous concilie généralement tous les esprits. Il a un agrément qui se concilie l'affection de tout le monde. *Civilité Française.*)

CONCIS, **CONCISE**, *adj.* Du Latin *concisus*. Ce mot se dit ordinairement du style & de la manière de s'exprimer. Il signifie *coupé, ferré, court*. (Le style d'Abblancourt est net, vif & concis. Il est concis dans ses harangues. Tacite est concis dans son style.)

CONCITOÏEN, (**CONCITOYEN**), *s. m.* [*Civis.*] Citoïen d'une même Ville. (Ils se représentent la fortune de cet illustre personnage, leur concitoïen. *Vaug. Quint. l. 6. c. 9.* J'aime mieux renoncer à l'Empire, que de répandre le sang de mes concitoïens. *Vaug. Quint. l. 10. c. 8.*)

CONCLAVE, *s. m.* [*Sacer Patrum purpuratorum confessus.*] Lieu où se renferment les Cardinaux pour faire un Pape. (Aler au Conclave. On est au Conclave. On a fait l'histoire des Conclaves, & l'on a celle de plusieurs Conclaves en particulier. La cabale, les intrigues, & tout ce que l'expérience d'une Cour raffinée peut avoir appris d'artifice & de subtilitez, est mis en usage dans les Conclaves. *Hist. des Conclaves.*)

Conclave. [*Conclave.*] Tous les Cardinaux du Conclave. (Le Conclave a fait Pape un tel Cardinal, &c.)

CONCLAVISTE, *s. m.* [*Domesticus Cardinalis cum eo in Conclavi conclusus.*] Domestique qu'un Cardinal choisit pour le servir, & qui s'enferme avec lui dans le Conclave. C'est ordinairement un Ecclésiastique qui marchant au Conclave à la suite d'un Cardinal prend la qualité de son *Conclaviste*.

CONCLUANT, **CONCLUANTE**, *part. & adj.* [*Decretorius.*] Qui conclut, qui prouve. (Argument concluant. Preuve concluyente.)

CONCLURE, *v. a.* [*Concludere, finire, absolvere.*] Je conclus, j'ai conclu, je conclus, je conclurai, que je concluë, que je conclusse, je conclurois. Terminer son discours en se renfermant en peu de paroles. Venir à la conclusion. Faire voir le but de son discours par une conclusion qui comprenne en peu de mots ce qu'on avoit à demander. (L'Orateur doit conclure son discours vivement & patétiquement. Je conclus à ce qu'il plaise à la Cour condamner la partie adverse aux dépens, dommages & intérêts. *Le Maître.*)

L'homme seul a, dis-tu, la raison en partage,
Il est vrai, de tout tems la raison fut son lot,
Mais de là je conclus que l'homme est le plus sot.
Despréaux.)

Conclure. [*Inferre, colligere.*] Tirer une conclusion d'une chose qu'on a avancée. Inférer une chose d'une autre. (Il a fort mal conclu son argument. De toutes les fadaïses qu'il nous a débitées, je conclus que ce n'est qu'un fat.)

Conclure. [*Judicare, definire, judicium ferre.*] Se déterminer à quelque chose de particulier. Fixer son sentiment à quelque chose. (Conclure à la mort. *Abl.* Tous conclurent à la question. *Vaug. Quint. l. 6.* Vous voilà atrapé, il conclut tout le contraire.)

Conclure. [*Statuere, determinare.*] Arrêter. Déterminer. Fixer. (Il ont conclu l'affaire. Le traité fut conclu. Conclure un mariage.)

CONCLUSION, *s. f.* [*Peroratio, epilogus, clausula orationis.*] C'est la fin d'un discours oratoire. Fin de quelque ouvrage d'esprit. Fin de quelque affaire. (La conclusion d'un discours oratoire doit être courte, vive & ingénieuse. Faire la conclusion d'un Roman. La conclusion de l'affaire a été malheureuse.)

Conclusion. [*Conclusio.*] Terme de *Logique*. C'est la dernière proposition d'un syllogisme, par laquelle on infère quelque chose de ce qu'on a avancé dans les propositions précédentes.

Conclusion. Terme d'*Ecole de Philosophie*, de *Théologie*, de *Droit*, de *Médecine*. Ce sont les sentimens du Professeur sur les matières qu'il enseigne. (Il est bon de savoir les conclusions de son Régent. Faire ses conclusions.)

Conclusion. [*Propositio, expositio.*] Terme de *Palais*. Le but de l'intention de la partie qui plaide. La demande que fait l'Avocat ou le Procureur aux Juges en faveur de sa partie. (On lui a adjugé ses conclusions.)

Conclusion. [*Conclusio, definitio.*] Terme de *Palais*. L'avis de l'Avocat général, ou de quelque autre Officier de Justice sur une affaire intentée. (Les conclusions de M. l'Avocat général ont été suivies. M. l'Avocat général a donné ses conclusions. Prendre des conclusions contre quelcun.) On dit d'un homme avec lequel il est mal-aisé de finir une affaire, qu'il est *ennemi de la conclusion*.

Conclusion, se prend quelquefois adverbiallement, dans le style familier, & signifie, *enfin, bref, en un mot*. (Conclusion, je n'en veux rien faire.)

CONCOCTION, *s. f.* [*Concoctio.*] Ce mot est peu usité, & en sa place, on dit, *Cocction*. Cependant Messieurs de l'Académie s'en servent en parlant de la première digestion des viandes & des alimens.

CONCOMBRE, *s. m.* [*Cucumis sativus vulgaris.*] Messieurs de Port-Roïal, *méthode Latine, Traité des genres*, écrivent *Concombre*, & non *Coucombre*, aussi-bien que le Dictionnaire de l'Académie. Le *concombre* est une sorte de fruit long, qui vient sur couche, qui est couvert d'une petite peau mince & déliée, qui est jaune quand il est mûr. (Le concombre est rafraîchissant.) Il y a le *concombre hâtif* & le *tardif*, le *concombre à bouquet*, & le *concombre noir*. On cultive encore d'autres espèces, comme le *concombre de Barbarie*, le *concombre serpent* ou le *luffa*, & le *concombre sauvage*. Voiez l'*Ecole du potager, t. 1. ch. 30.*

Concombre. Sorte d'insecte marin, qui a du rapport au *Concombre de terre*. *Rond*.

CONCOMITANCE, *s. f.* [*Unio, concomitantia.*] Terme d'*Ecole de Théologie*. Il veut dire, *compagnie*. *Acompagnement, union*.

Selon la doctrine de l'Eglise Romaine, le sang de Jesus-Christ est sous les accidens du pain par

concomitance, de même que le corps de Jesus-Christ est sous les accidens du vin.

CONCOMITANT, CONCOMITANTE, *adj.* Qui acompagne. On dit, *la grace concomitante.*

CONCORDANCE, *s. f.* [*Constructio.*] Mot de *Grammaire*. Petit Rudiment avec une Syntaxe, dont on se sert encore quelquefois pour instruire les enfans qui commencent à aprendre le Latin. (Savoir ses concordances.) Ce mot *concordance*, signifie en partie l'acord & la convenance qui doit être dans la construction des noms & des verbes.

Concordance. [*Bibliorum concordantiæ.*] Ce mot se dit en parlant de la Bible. Livre contenant une table exacte de tous les mots de l'Écriture Sainte, & qui renvoie au livre, au chapitre, & au verset où est le mot qu'on cherche. (Le Cardinal Hugues emploia cinq cens Religieux pour faire la Concordance.)

Concordance, signifie aussi *la convenance, le rapport.* On le dit des Auteurs Canoniques. (La Concordance des Evangélistes, la Concordance des Ecritures.) On dit aussi, *la Concordance, des Ordonnances, des Loix, des Coûtumes.*

CONCORDAT, *s. m.* [*Pactum, pactio, conventum.*] Terme de *Droit Canon*. Traité entre le Pape Leon X. & le Roi François I. qui convinrent que les Eglises Cathédrales & les Métropolitaines, & les Abaies venant à vaquer, les Chapitres, ni les Monastères n'auroient plus droit d'élire leurs Pasteurs, à moins que d'en avoir un privilège particulier du Saint Siège, mais que le Roi, comme Patron de toutes les Eglises de son Roïaume, nommeroit ces Pasteurs; que le Pape leur donneroit les provisions sur le Brevet du Roi, que les nommez exprimeroient dans leur suplique, la juste valeur du bénéfice; qu'ils auroient vingt-sept ans, qu'ils seroient licentiez, & qu'au cas que Sa Majesté vint à nommer des sujets qui n'auroient pas les qualitez requises, on lui donneroit un délai de trois mois pour en choisir d'autres; sinon, que le droit de nommer seroit dévolu au S. Père. Il fut aussi arrêté que pour le regard des Monastères & des bénéfices réguliers, Sa Majesté y nommeroit des Religieux de l'Ordre du Monastère, ou que la nomination seroit nulle. Le *Concordat* fut commencé à Boulogne en 1515. un peu après la bataille de Marignan. Mais il fut conclu à Rome, & accepté au nom de François I. par Roger de Barme son Ambassadeur. Le Roi devoit faire vérifier le *Concordat* six mois après qu'il avoit été fait. Il alla pour cela en 1516. au Parlement, où le Chancelier du Prat aiant expliqué les intentions de sa Majesté, les Chanoines de Nôtre-Dame & les Docteurs qui s'étoient trouvez au Palais, répondirent par la bouche du Cardinal de Boisî, que les affaires dont parloit le *Concordat*, ne pouvoient être terminées que dans une assemblée générale du Clergé de France. M. le Lieure, Avocat général, remontra avec tant de vigueur, que le *Concordat* étoit contraire aux libertez de l'Eglise Gallicane & aux intérêts du Roïaume, qu'il fut résolu qu'on n'enrégistreroit point le *Concordat*. Cependant le Roi pressa tellement la Cour, qu'en 1517, le vingt-deuxième de Mars, elle fut contrainte d'enrégistrer le *Concordat*, mais elle déclara qu'on jugeroit toujours selon la Pragmatique. La Cour en éfet s'opiniâtra de telle sorte à juger conformément à cette Ordonnance, que François I. en colere de cette fermeté, obtint un bref du S. Siège,

pour nommer aux bénéfices privilégiéz. Ainsi la liberté des élections fut entièrement détruite en France, & elle l'a toujours été depuis.

Concordat. Ce mot se dit, en terme d'Eglise, parmi les Marguilliers, & il veut dire: *Acord. Paçtion. Convention.* (C'est un usage qui s'observe de tems immémorial, & qui est autorisé par les *Concordats* avec les anciens Curez.)

Concordat Germanique, ou Concordat d'Alemagne. Acord fait en 1448. entre le Pape Nicolas V. & l'Empereur Frédéric III. & confirmé ensuite par Clément VII. & par Grégoire XIII. Voiez les *Dictionn. Histor.*

☞ La Cour de Rome, donne le nom de *Concordat*, à toutes les conventions, & à tous les actes réciproques que l'on peut faire au sujet des bénéfices. Voiez *Pragmatique Sançtion.*

CONCORDE, *s. f.* [*Concordia, consensio.*] Conformité de volonté. Union. Paix & bonne intelligence de plusieurs personnes ensemble. (Vivre dans une grande concorde.)

Concorde. Divinité que les Paiens représentoient sous la figure d'une jeune fille, couronnée de fleurs, en tenant deux cornes d'abondance. Cette prétendue Déesse avoit des Temples à Rome, & en d'autres lieux.

* CONCOURIR, *v. a.* [*Concurrere.*] Courir ensemble; ce mot ne se dit pas en ce sens.

Concourir. Terme de *Philosophie*. Il se dit en parlant de Dieu & des causes secondes, & signifie, *aider de son concours.* (Dieu concourt aux actions des causes secondes.)

* *Concourir.* Aider à faire réussir quelque personne, quelque chose. Favoriser de son crédit. (Tout concourt à son élévation.)

Concourir, signifie aussi être en quelque égalité de droit & de mérite pour disputer quelque chose. (Ces deux discours, ces deux Poëmes ont concouru pour le prix. Ces deux prétendans ont concouru pour la même place, &c.)

CONCOURME. [*Terra merita.*] Drogue dont on se sert pour teindre en jaune.

CONCOURS, *s. m.* [*Concurfus.*] Foule de peuple. Multitude de gens qui se trouvent ensemble en un même lieu. (Il y avoit grand concours de peuple.)

Concours. Terme de *Philosophie*. Secours que Dieu donne aux causes secondes, afin de pouvoir agir.

Concours, signifie aussi *dispute.* Mettre une chaire de Professeur au concours; c'est la mettre à la dispute entre les Contendans qui se présentent, pour la donner à celui qui montrera plus de capacité. (Les chaires de Droit se donnent au concours.)

☞ *Concours.* Terme de *Jurisprudence Ecclésiastique.* Le concours arrive en matière de bénéfice: 1°. Entre deux pourvûs par le Pape: 2°. Entre deux pourvûs, l'un par l'Ordinaire, l'autre par son Grand-Vicaire: 3°. Entre un pourvû par le Pape, & l'autre par l'Ordinaire; enfin, entre deux pourvûs le même jour. Dans le premier cas, si l'on ne peut pas découvrir lequel a pris date le premier, les provisions sont également nulles, elles se détruisent l'une & l'autre par le mutuel concours. S'il y a des provisions d'une même date, l'une acordée par le Pape, & l'autre par son Légat, celle du Pape doit prévaloir, parce que l'on présume que le Pape s'est réservé une autorité sur celle qu'il a conférée à son Légat. En concours de provisions de même date, l'une du Pape, l'autre de l'Ordinaire; on tient

en France, que celle de l'Ordinaire doit prévaloir. Les provisions du Pape sont moins favorables que celles de l'Ordinaire; celui-ci confère par un droit primitif, & le Pape par un qu'il s'est acquis lui-même, outre que le Pape s'est bien réservé la prévention, mais non pas le *concours*. Entre les provisions de l'Ordinaire & de son Grand-Vicaire, toutes deux de même date, celles de l'Ordinaire rendent inutiles celles du Grand-Vicaire. La prise de possession du bénéfice ne règle point le *concours*; c'est par le titre qu'il faut juger du droit. Le Concile de Trente, *sess. 24. ch. 18.* a établi un *concours* qui n'est plus en usage en France: il ordonne qu'après la mort d'un Curé, l'Evêque fera publier sa mort, & fixera un tems où ceux qui y peuvent prétendre, comparoîtront, & seront examinés, afin de connoître le plus digne.

On voit souvent arriver une autre espèce de *concours* entre différens Seigneurs féodaux, qui prétendent également que le fond dont il s'agit, est de leur directe: mais c'est une maxime en France, qu'un fond ne peut pas avoir deux Seigneurs directs séparément. Il est vrai que la Seigneurie peut appartenir à plusieurs personnes qui ne font qu'un Seigneur; & en ce cas, ils partagent les droits suivant leurs titres, & l'emphitéote ne paie qu'un seul droit: mais tous les prétendans sont fondez en titres destinés & séparés, on les règle par l'ancienneté, ou par la possession; ainsi, le plus ancien titre est présumé être le bail emphitéotique, & la redevance est le cens primitif; le second cens n'est regardé que comme un surcens, & un cens mort qui ne produit aucun profit féodal. Enfin, les Seigneurs peuvent prescrire la Seigneurie l'un contre l'autre.

CONCRET, *adj.* [*Concretum.*] Terme de Philosophie. Joint & composé, comme *blanc*, qui signifie, *le sujet & la qualité*, & son contraire est *abstrait*, comme *blancheur*.

Concret, *Concrete*, *adj.* [*Concretus.*] Terme de Chymie, dont on se sert pour exprimer une chose fixée, endurcie, épaisse ou coagulée. On appelle, *sel volatil concret*, un sel volatil fixé par quelque acide, qui l'empêche de s'élever & de se sublimer à la chaleur, ou de se fondre à l'humidité. Ce mot vient du verbe *concretere*, se condenser, s'épaissir.

CONCRÉTION, *s. f.* [*Concretio.*] Action par laquelle les corps mous se rendent plus durs. Il se dit également de l'*endurcissement* & de la *coagulation*.

CONCUBINAGE, *s. m.* [*Concubinatus.*] Etat d'un homme & d'une femme qui vivent ensemble, & prennent des privautés de mari & de femme sans être mariez. (Les Loix divines & humaines défendent le concubinage. Un Evêque a appelé la pluralité des bénéfices un concubinage spirituel.)

CONCUBINAIRE, *s. m.* [*Concubinus.*] C'est celui qui a une concubine. (C'est un Concubinaire.)

Il y a dans le Droit un titre contre les Eclésiastiques *concubinaires* publics, qui les prive de leurs bénéfices. Et la pénitence est trop légère pour des personnes aussi scandaleuses.

CONCUBINE, *s. f.* Du Latin *concupina*. Celle qui sans être mariée avec un homme, vit avec lui comme si elle étoit sa femme. (Se défaire de sa Concubine. L'Empereur de la Chine a quelquefois dans son Palais deux

ou trois mille Concubines. *Nouv. Relation de la Chine*, pag. 308. Darius se faisoit suivre à l'armée par trois cent soixante-cinq Concubines, & toutes en équipages de Reines. *Vaug. Quint. Curce*, l. 3. c. 9. Alexandre eut tant d'affection pour Apelles, qui étoit son Peintre, qu'il lui donna Pancaste, la plus belle & la plus chérie des Concubines, parce qu'il remarqua qu'Apelles en étoit devenu amoureux. *Du Ryer, Supl. de Quint. Curce*, l. 2. ch. 6.)

Le concubinage étoit regardé par les Romains comme une société d'un homme & d'une fille également libres, & vivans ensemble sans être unis que par le cœur; ainsi l'on donnoit différens noms à la Concubine; elle est nommée *Convictrix* dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, pag. 795. n. 8. de l'ancienne édition. On leur donnoit encore les noms de *uxor gratuita*, de *sodalititia*, de *usuraria*, comme dans le prologue de l'*Amphitruon* de Plaute:

Alcumenem uxorem cepit usurariam.

Enfin le nom de *Concubine*, étoit plus honnête que celui d'*Amie*, comme nous l'apprenons du Jurisconsulte Paul, dans la Loi 144. ff. de verb. signific. Mais quoique l'on eût de grands égards pour les *Concubines*, il y avoit pourtant beaucoup de différence entre les femmes légitimes & les *Concubines*. Le mariage étoit une union légitime, autorisée par la Loi: les enfans qui naissent de cette conjonction, étoient qualifiés d'enfans légitimes: & ceux qui étoient le fruit du concubinage, ne passoient que pour enfans naturels seulement. Le terme *uxor* étoit un nom honorable, & de dignité, & la femme avoit des privilèges que l'on n'accorde point aux *Concubines*: aussi on voioit rarement un concubinage entre deux personnes libres; mais c'étoit presque toujours une esclave, ou une afranchie, qui occupoit la place d'une femme légitime. Les Israélites ne se contentoient pas de la polygamie, & d'avoir plusieurs femmes; ils souffroient encore parmi eux le concubinage: celui-ci étoit si commun & si autorisé, que les femmes épousées dans les formes prescrites par la Loi, n'avoient point d'autre avantage sur les *Concubines*, que le titre de *légitimes*, en vertu duquel leurs enfans héritoient de leur père; & c'étoit seulement par les fiançailles & par le contrat qui contenoit les conditions du mariage, que la femme aquéroit le titre de *légitime*, & étoit distinguée de la *Concubine*, comme Selden l'a établi dans son *Traité du Droit naturel & des gens*, selon la Jurisprudence des Hébreux: mais il ne faut pas s'en étonner; le mariage n'étoit entr'eux qu'une union de consolation & de soulagement, les femmes étant chargées du soin de toutes les affaires domestiques, pendant que les maris étoient occupés à la guerre, & à tous les travaux les plus pénibles. Samuel dit au peuple: *Votre Roi épousera vos filles, dont il fera ses parfumeuses, ses cuisinières, ses boulangères.* Ce qui fait bien connoître que le soin de tout le domestique, étoit le partage des femmes; ainsi on n'en pouvoit point trop avoir pour remplir les devoirs auxquels les femmes étoient assujéties.

CONCUPISCENCE, (**CONCUPISCENCE**), *s. f.* [*Concupiscentia, immoderatus, effrenatus appetitus.*] Pente au mal. (La concupiscence rebelle sollicite l'ame au péché. Nous avons dans nous-mêmes une corruption naturelle, que l'Ecriture appelle *concupiscence*, & qui nous porte toujours contre

la Loi de Dieu. La vertu du Chrétien consiste à combattre & à diminuer peu à peu la concupiscence.)

CONCUPISCIBLE, (CONCUPISCIBLE,) *adj.* [*Appetitus qui concupiscit.*] Terme de Philosophie. *Appétit concupiscible*; c'est-à-dire, qui nous porte à désirer le bien, il est opposé à l'*appétit irascible*, qui nous porte à faire le mal.

* CONCURREMMENT, *adv.* [*Pariter.*] Il ne se dit guère qu'en *Pratique*, & il signifie avec concurrence. (Les uns avec les autres, ils joindront concurremment de ce revenu.)

CONCURRENCE, *s. f.* [*Æmulatio, certamen.*] Dispute d'esprit avec quelque savant, pour obtenir quelque chose d'honorable & de profitable. Sorte de brigue que deux personnes font l'une contre l'autre, pour avoir à l'envi quelque honneur, quelque office, ou quelque charge. (Il n'y a nulle concurrence entr'eux.)

* Concurrence, *s. f.* [*Concurfus.*] Il se dit encore au figuré. C'est un concours plein de passion entre des personnes, pour l'emporter en quelque chose les unes sur les autres. (Ce sont deux belles qui sont en concurrence de beauté. *Recueil de pièces galantes.*)

Concurrence d'Office. [*Concurfus.*] Terme de *Bréviaire*, qui se dit, lorsqu'aux secondes Vêpres d'une Fête double, il se trouve un autre Office de Fête double, qui se doit célébrer le jour suivant.

CONCURRENS. Terme de *Chronologie*. Pour entendre ce mot, il faut se rappeler que l'année Julienne commune, est composée de trois cent soixante-cinq jours, qui font cinquante-deux semaines & un jour; & que la bissextile est composée de trois cent soixante-six jours, qui font cinquante-deux semaines & deux jours. Ce jour ou ces deux jours surnuméraires sont appelés *Concurrans*, parce qu'ils concourent avec le Cycle solaire, ou qu'ils en suivent le cours. La première année du Cycle solaire, on compte un *concurrent*, la deuxième, deux; la troisième, trois; la quatrième, quatre; la cinquième, six, au lieu de cinq, parce que cette année est bissextile, la sixième, sept; la septième, un; la huitième, deux, & la neuvième, quatre, au lieu de trois, parce que cette année est encore bissextile; & ainsi des autres années, en ajoutant toujours un dans les années communes, & deux dans les années bissextiles, & en recommençant toujours par une après avoir compté sept, parce qu'il n'y a que sept *Concurrans*, autant qu'il y a de jours dans la semaine, & autant qu'il y a de lettres Dominicales auxquelles les *Concurrans* répondent.

CONCURRENT, *s. m.* [*Competitor, rivalis.*] Celui qui concourt pour avoir le même honneur, la même charge. (C'est un concurrent qui est à craindre. César fut heureux de se délivrer d'un concurrent aussi redoutable que Marc-Antoine. *Citri; Triumvirat, t. 2. ch. 24.*)

CONCUSSION, *s. f.* [*Repetundarum crimen.*] Exaction & vol que fait un sujet contre l'ordre & l'intention de son souverain. (Ils avoient défolé les familles par leurs concussions. *Vaug. Quint. l. 10.* Il a fait plusieurs concussions. Être accusé de concussion.)

CONCUSSIONNAIRE, *s. m.* [*Repetundarum reus.*] Celui qui est convaincu de concussions. (C'est un infâme ConcuSSIONNAIRE.)

CONDAMINE, *s. f.* Vieux mot, qui signifioit autrefois un *Domaine qu'on possédoit seul & sans partage.*

CONDANNABLE, (CONDAMNABLE,) *adj.* [*Damnandus, condemnandus.*] Qui mérite d'être condamné à quelque peine que ce soit.

* *Condannable, adj.* Ce mot signifiant *blâmable*, se dit des personnes & des choses. (Son procédé est condannable. Elle est condannable, pour s'être trop emportée.)

CONDANNATION, (CONDAMNATION,) *s. f.* [*Damnatio.*] Prononcez *condanation*. Arrêt ou sentence qui condamne une personne à quelque chose.

Condannation. Chose qui est la cause que l'on condamne. (Cela seul a fait sa condannation.)

Condannation. Acte par lequel on donne volontairement gain de cause. (Il a passé condannation là-dessus.)

Condannation. Aveu qu'on fait qu'on a tort; mais cet aveu se fait souvent en riant. (Ne parlons plus de cela, je passe là-dessus condannation.)

CONDANNER, (CONDAMNER,) *v. a.* [*Condemnare.*] Terme de Palais. C'est prononcer une sentence ou un arrêt contre une personne, à l'égard de ses biens, de son honneur, ou de sa vie. (Condanner au foïet, & à la fleur de lis. Condanner à la mort & au feu. Condanner un Livre.)

* *Condanner, v. a.* [*Vituperare, arguere, reprehendere.*] Blâmer. Désapprouver. Acuser de quelque défaut. (Condannerai-je la fidélité de mon Médecin. *Vaug. Quint. l. 3. ch. 5.* Condanner la conduite d'une personne.)

Condanner, v. a. [*Proscribere, damnare.*] Il se dit aussi, au figuré, des mots & des phrases; c'est dire qu'un mot ou une façon de parler, ne mérite point d'être employée dans le langage qui a cours. (On ne se fert guère de la raison quand on condamne un mot, sans lequel on ne sauroit raisonner. *Vaug. Nouv. Rem.*)

L'un défenseur zélé des bigots mis en jeu,
Pour prix de ses bons mots le condannoit au feu.
Despréaux.)

* *Condanner.* [*Obferare.*] Ce mot se dit des portes & des fenêtres, & veut dire, *les fermer tout-à-fait*, de sorte qu'on n'en tire aucun usage. (Condanner une porte, une fenêtre.)

☞ Despréaux, dit dans sa *Satire 10.*

Voilà nos deux époux sans valets, sans enfans,
Tout seuls dans leur logis, libres & triomphans;
Alors on ne mit plus de borne à la lésine,
On condanna la cave, on ferma la cuisine.

Se condanner, v. r. [*Fateri culpam, &c.*] Avoïer sa faute. (Je l'avouë, j'ai failli, & je me condamne moi-même.)

CONDÉCENDANCE, (CONDESCENDANCE,) *s. f.* [*Indulgentia, obsequium.*] Complaisance pour autrui. (Si nous souffrons quelque relâche, c'est plutôt par condécendance que par dessein. *Pasc. l. 6.*)

CONDÉCENDRE, (CONDESCENDRE,) *v. n.* [*Obsequi, indulgere, morigerari.*] Se conformer aux volontés d'autrui. S'accommoder par une honnête complaisance aux sentimens d'autrui. (Il faut condécendre aux volontés de ses supérieurs.) On dit aussi *condécendre aux foiblesse*, aux besoins de quelcun, pour dire, acorder quelque chose à ses besoins, à ses foiblesse.

CONDÉCENTE, (CONDESCENTE,) Terme de *Pratique*. C'est l'action par laquelle un homme nommé Tuteur dans un testament, se décharge sur un autre plus proche ou plus habile pour gérer la Tutelle en sa place.

CONDENSATION, *s. f.* [*Densatio, condensitas.*] Terme de *Philosophie*. Action de l'art ou de la nature, qui rend un corps plus ferré & plus compacte; plus dur, plus solide & plus pesant qu'il n'étoit; de sorte qu'il paroît sous une petite étendue plus que celle qu'il avoit auparavant, sans qu'on se soit aperçu qu'on en ait rien ôté. (La condensation est opposée à la raréfaction. La condensation de l'air.)

CONDENSER, *v. a.* [*Condensare.*] Terme de *Philosophie*. Ce mot se dit des corps, & signifie resserrer, rendre plus dur & plus solide; de sorte que les corps paroissent sous une plus petite étendue que celle qu'ils avoient auparavant, sans qu'on se soit aperçu qu'on ait rien ôté de leur étendue. (Le froid condense l'air. L'eau se congèle, mais elle ne se condense jamais.)

CONDICITION. Terme de *Jurisprudence*, qui est dérivé du Latin *condictio*; les Jurisconsultes se servent de ce terme, pour exprimer l'action que le Propriétaire d'une chose volée ou usurpée, a pour la revendiquer & la retirer des mains de ceux qui en jouissent injustement. Ils reconnoissent deux sortes de *condiction*: l'une est *condictio certi*, & l'autre *condictio incerti*. Il y a encore une troisième *condiction*, appelée *condictio indebiti*, qui consiste dans l'action de répéter une somme que l'on ne devoit pas.

Condiction furtive. C'est la répétition d'une chose dérobée, lorsqu'on est assez heureux pour la retrouver. Cette action est fondée sur le droit naturel, qui permet de reprendre une chose que l'on a perdue, ou qui est égarée: mais pour pouvoir exercer cette action, la Loi exige, qu'il soit constant que la chose que l'on réclame, a été volée à son maître: & comme il est difficile d'établir le vol & l'identité de la chose volée, on est obligé de s'en tenir aux indices, qui doivent être examinés attentivement par les Juges, de crainte de se méprendre: ces indices sont, si la chose a été achetée à vil prix, & en secret, d'une personne inconnue, & dont la condition peut faire naître quelques soupçons de larcin: on ajoute à cela, si l'acheteur ne nomme & ne fait pas connoître son vendeur: ce qui est un fort indice dans cette occasion. La bonne réputation de celui qui se trouve saisi de la chose volée, sert quelquefois à diminuer l'impression que les indices ont dû faire; mais elle ne doit pas prévaloir aux conséquences que l'on en tire, quand ils sont solides & concluans.

CONDILE, *s. m.* [*Condylus.*] C'est le nom que les Médecins donnent à une petite éminence ronde de l'os, comme est celle de la mâchoire inférieure. Messieurs de l'Académie disent que les Anatomistes donnent ce nom aux nœuds ou jointures des doigts.

CONDILOMES, *s. m.* [*Condylomata.*] Excrescences de chair ridées qui viennent aux muscles du siège, ou au col de la matrice. *Acad. Franç.* Le *condilome* vient aussi aux doigts des mains & des piez, au périnée, &c.

CONDITION, *s. f.* [*Conditio, lex, pacta.*] Clause dont on convient de part & d'autre dans quelque traité. (Il traita avec ces conditions. Les conditions furent jurées de part & d'autre. Faire ses conditions bonnes.)

Condition. Chose à observer afin qu'un écrit soit valable, & dans les formes, afin qu'une action soit de telle, ou de telle façon. (Il faut savoir les conditions qui sont nécessaires, pour faire qu'une action soit volontaire.)

Condition. [*Commodum, merces.*] Offre qu'on fait à quelqu'un, pourvu qu'il s'engage à faire ce qu'on veut de lui. (J'accepte la condition qu'il m'a offerte.)

Condition. [*Servitium.*] C'est l'état d'une personne qui sert en une maison où elle rend service en qualité de domestique. (Il est en une très-bonne condition. Chercher condition. Elle n'a pas encore trouvé condition. Sortir d'une condition, & rentrer dans une autre.)

Condition. [*Conditio, status, vitæ ratio, institutum.*] Profession, état de vie. Etat où la fortune met une personne.

(Bonne *condition* qui donne de quoi vivre;
En lisant seulement quatre feuillets d'un Livre.
Poète Anonyme.)

Le luxe & la vanité n'ont plus de bornes, & chacun se fait de ses propres vices les vertus de sa condition. *Fléchier.*)

Condition. [*Locus, nobilitas.*] Qualité. Le mot de *condition*, en ce sens, n'a point de pluriel, & est moins usité que celui de qualité. (C'est un homme de condition. C'est un fat de condition.) On dit plutôt, *C'est un fat de qualité.*

A condition que. [*Ea conditione, ea lege.*] C'est-à-dire, à la charge que. (Il leur accorda leur demande, à condition qu'ils feroient telle chose.)

CONDITIONNÉ, CONDITIONNÉE, *adj.* [*Quod habet adjunctam conditionem.*] Qui renferme quelque chose de conditionnel. (Il prit une permission conditionnée. *Maucroix, Schisme, l. 2.*)

Conditionné, Conditionnée, *adj.* [*Probatas.*] Ce mot se dit entre *Libraires*, & en parlant de Livres. Il signifie *qui est en bon état, qui est tel qu'il doit être.* (Ce Livre est bien conditionné.) Ce mot se dit aussi de quelques autres marchandises.

CONDITIONNEL, CONDITIONNELLE, *adj.* [*Conditionalis.*] Qui renferme quelque condition. (Proposition conditionnelle. *Si*, étant une conjonction conditionnelle, veut, &c.) Voyez *Si*.

CONDITIONNELLEMENT, *adv.* [*Conditionaliter.*] Avec condition. (Cela est touché conditionnellement dans le contrat.)

CONDITIONNER, *v. a.* C'est donner à quelque chose les conditions requises. (Ce Marchand conditionne bien ses draps, il fait conditionner sa marchandise.)

Conditionner, signifie aussi *aposer des conditions à un contrat, à un testament, à un marché.* (Il a bien conditionné son marché.)

CONDOLÉANCE, *s. f.* [*Doloris significatio.*] Ce mot se dit encore quelquefois, & n'est pas si étrange que Vaugelas le croit. On dit, *Faire un compliment de condoléance*; c'est-à-dire, faire un compliment à quelqu'un sur sa douleur, lui témoigner qu'on la partage.) *Faire des condoléances*; c'est aussi faire des plaintes.

CONDOR. Nom d'un oiseau que l'on voit dans l'Amérique méridionale. Il est plus gros qu'aucun de ceux qu'on voit voler. Il ressemble assez pour la figure, à cette espèce de corbeaux qui contribuent à la netteté des ruës dans l'Amérique méridionale, mais il se tient toujours dans les lieux les plus élevés; cependant il y en a qui se laissent aprivoiser. Ces oiseaux sont carnaciers, & l'on en a vu enlever un agneau. Le *Condor* a l'aîle si forte que d'un coup de foie il renverse un homme à terre. Voyez la *Relation de deux Espagnols d'un voyage à l'Amérique mérid.* in-4°. 1748. ou les *Mém. de Trév. Mars 1749.*

CONDORIN. Sorte de petit poids dont les Chinois se servent pour peser l'argent dans le commerce. Le Condorin vaut un sol de France.

Se CONDOULOIR, *v. r.* [*Vicem alicujus dolere, dolorem suum testari alicui.*] Ce mot est hors d'usage, & en sa place, on dit, *s'affliger avec quelcun; faire compliment à quelcun sur sa douleur.*

CONDUCTEUR, *f. m.* [*Institutor, rector.*] Celui qui conduit quelque personne. Celui qui prend soin de dresser quelqu'un, de l'élever en honnête homme. (C'est son conducteur. Il a été le conducteur de sa jeunesse.)

Conducteur, *f. m.* [*Conductor.*] Instrument de Chirurgie, dont on se sert dans l'opération de la taille. On peut en voir la description dans le *Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurg.* par M. Col-de-Villars.

CONDUIRE, *v. a.* [*Ducere.*] Je conduis, j'ai conduit, je conduisis.] Mener. (Conduire un aveugle.

Le bonheur peut conduire à la grandeur suprême,
Mais pour y renoncer, il faut la vertu même.

Corneille.)

* Conduire. [*Ducere, deducere.*] Mener. Faire aler. (On conduit les eaux par les aqueducs, par les tuyaux de poterie.) On dit aussi, *Conduire un troupeau, des chevaux, &c.*

* Conduire. [*Promovere, regere.*] Avoir la direction de quelque personne, l'instruire. Manier quelque affaire, lui donner le tour. Avoir soin de la construction de quelque ouvrage d'Architecture, &c. (Conduire un enfant durant sa jeunesse. Bien conduire une entreprise. Il a heureusement conduit l'affaire. Conduire un bâtiment, conduire un ouvrage d'Architecture. Conduire la main de quelcun pour écrire.)

Conduire, signifie aussi *commander, régir, gouverner.* (Conduire un Roïaume, une armée, une famille, une classe, &c.)

Conduire, signifie encore, *Acompagner quelcun par honneur, par civilité, par occasion, ou pour sûreté.*

Conduire l'étofe bois à bois. C'est en fait d'aunage, la mener doucement le long de l'aune, sans la tirer pour l'allonger.

Conduire la pierre. Terme de *Carier.* C'est la mener sur les boules ou rouleaux par les contours ou rouës fouterraines de la carrière, pour la pousser au trou.

Se conduire, *v. r.* [*Gressum regere.*] Aler sans que personne nous conduise, nous aide à nous conduire. (Un aveugle se conduit fort bien lui-même avec son bâton.)

* Se conduire. [*Se gerere, moderari.*] Se gouverner soi-même. (Il est trop jeune, il n'a pas encore l'esprit de se bien conduire.

Souffrez donc que ces vers aident à vous conduire.

Pavillon.)

CONDUIT, *f. m.* [*Meatus, aqueductus.*] Aqueduc. Endroit par où coule quelque chose de liquide. Manière de petit canal. (Un conduit fouterrain. Le conduit de l'urine. Le conduit de la salive.)

CONDUITE, *f. f.* [*Rectio, administratio.*] Direction. Intendance. Maniment de quelque chose. Pouvoir de gouverner, & d'instruire quelque jeune homme. (Avoir soin de la conduite des eaux des fontaines. Avoir la conduite d'un enfant de qualité. Confier la conduite de ses enfans à un honnête homme.)

Conduite. [*Gubernatio.*] Commandement & pouvoir de mener, de faire marcher, de conduire où l'on veut. (Il fit passer les Coureurs sous la conduite d'Amintas. *Abl. Arr. l. 1.* On lui donna la conduite de l'aîle gauche.)

Conduite. [*Ratio, prudentia, consilium.*] Manière d'agir d'une personne. Son procédé. Façons de faire. (Elle a une étrange conduite. On blâme fort sa conduite.

L'épouse que tu prends sans tache en sa conduite,
Aux vertus, m'a-t-on dit, dans Port-Roïal instruite.

Despréaux.

Ma bru, qu'il ne vous en déplaise,
Vôtre conduite en tout est tout-à-fait mauvaise.

Molière.)

CONDURI. Espèce de fève d'un beau rouge, avec une petite plaque noire sur le côté, qui croît en quelques lieux des Indes Orientales.

CÔNE, *f. m.* [*Conus.*] Terme de *Géométrie.* Sorte de pyramide ronde, qui est en forme de pain de sucre. (C'est un cône. L'ombre de la terre forme un cône, & s'étrécissant toujours, se termine en pointe. Il y a des cônes droits, & des cônes obliques, &c.)

CONESSI. Nom d'un arbre qui croît sur les côtes de Coromandel, dans les Indes Orientales: son écorce est un spécifique contre la diarrhée. On prend pour cela l'écorce des jeunes branches d'un arbre qui n'est pas trop couvert de mousse, ou de cette écorce extérieure, sèche & insipide, qu'il faut ôter entièrement lorsqu'elle s'y trouve. L'écorce, ainsi mondée, doit être réduite en poudre fine, dont on fait ensuite un électuaire avec du sirop d'orange.

CONIQUE, *adj.* [*Conicus.*] Qui a la figure d'un cône. (Figure conique. Section conique.)

CONFABULATION. [*Confabulatio.*] Entretien familier. S'entretenir avec quelcun. Ce mot est peu d'usage; de même que le verbe *confabuler.*

CONFARRÉATION, *f. m.* [*Confarreatio.*] D'Ablancourt s'en est servi, en parlant d'une certaine cérémonie Romaine, qui consistoit à faire manger dans les mariages, d'un même pain au mari & à la femme, qui destinoient leurs enfans au sacerdoce.

Les Romains se marioient autrefois en trois manières différentes, ou par *confarréation*, ou par une vente feinte, ou par l'usage & l'habitation. Arnobe nous apprend dans son quatrième Livre contre les Gentils, que la *confarréation* consistoit dans la solennité d'un sacrifice, fait en présence de dix témoins, & où l'on jettoit dans le feu un pain fait de la farine de froment, qu'ils apelloient *far*; & pour exprimer cette sorte de mariage, on se servoit du seul mot *confarreatum*, & *confarreatio*: mais cet usage fut aboli dans la suite.

CONFÉCTION, *f. f.* [*Medica compositio.*] Terme de *Pharmacie.* Il y a de plusieurs sortes de *conféctions*, mais en général, la *conféction* est un électuaire. C'est-à-dire, un remède interne, composé de plusieurs médicamens curieusement choisis. Voyez *Bauderon*, l. 1. (Conféction d'Alkermes. Conféction d'Hiacinthe, &c.) Ce mot vient du verbe *conficere*, achever, perfectionner.

* *Conféction.* [*Conféctio.*] Terme de *Pratique.* Ce mot qui signifie en général, l'action par laquelle quelque chose se fait, se dit au *Palais.* (La *conféction* & la clôture d'un inventaire. Travailler à la *conféction* d'un acte.)

La confédération du chile. Terme de Médecine, qui signifie que le *chile se fait & s'élabore.*

CONFÉDÉRATION, *f. f.* [*Fœdus, societas.*] Alliance. (Cette confédération n'est faite que depuis notre traité. *Patru, Plaid. 4.*)

CONFÉDÉRÉ, CONFÉDÉRÉE, *adj.* [*Socius, fœderatus.*] Alié. (Peuple confédéré. *Villé confédérée.*)

Se CONFÉDÉRER, *v. r.* [*Fœdus facere, jungere.*] Signifie *se liguier, se joindre ensemble.*

CONFÉDÉREZ, (CONFÉDÉRÉS,) *f. m.* Ce mot vient du Latin *Confœderati*, & il signifie *les Aliéz.* (Les Confédérez furent taillez en pièces. Faire tête à l'armée des Confédérez. *Eloge histor. de Louïs XIV.*)

CONFÉRENCE, *f. f.* [*Congressus, colloquium, collocutio.*] Entretien qu'on a avec une ou plusieurs personnes. Dispute de personnes savantes, sur quelque matière épineuse. Discours sur quelque doctrine. (Être en conférence avec une personne. Entrer en conférence avec quelcun. Rompre la conférence. Faire des conférences. On a imprimé les Conférences de l'Abé Bourdelot.)

Conférence. [*Contentio, comparatio, collatio.*] Ce mot se dit aussi en matière de littérature, & signifie l'action par laquelle on compare diverses choses, & l'on considère le rapport qu'elles ont entr'elles. (Conférences de Coûtume, d'Ordonnance, de Manuscrits, d'Editions, &c.)

CONFÉRER, *v. a.* [*Colloqui.*] Parler avec quelcun. Avoir conférence avec une ou plusieurs personnes. (Après que les Généraux eurent conféré ensemble, &c.)

Conférer. [*Conferre, comparare.*] Comparer. Ce qui paroît beau & délicat dans la copie, est souvent froid & languissant lorsqu'il est conféré avec l'original.)

Conférer. [*Conferre, dare.*] Ce mot se dit des ordres & des bénéfices, & signifie *donner.* (Conférer les ordres à quelcun. *God.*) On dit aussi, *Conférer des bénéfices, des charges, des honneurs, des dignitez, des graces.*

☞ CONFÈS. Ancien mot qui signifioit *confessé.* *Villehardouin, n. 82.* *Lors parlerent li Evesques, & li Clergiez al peuple; & lors monterent que ils fussent confez, & feist chacun sa devise.*

Contrit & confès. Termes d'Eglise, qui veulent dire, qui est confessé & repentant de ses péchez.

CONFESSE, *f. f.* [*Ire ad confessionem.*] Ce mot ne se dit pas seul, & signifie *la déclaration qu'on fait de ses péchez à un Prêtre.* (Elles sont toutes amoureuses, & ne vont point à confesse. Aler à confesse.)

☞ Despréaux, *Satire 20.* parlant d'une fausse Devote :

Qui du soïn qu'elle prend de me gronder sans cesse;
Va quatre fois par mois se vanter à confesse,
Et les yeux vers le Ciel, pour se le faire ouvrir,
Ofre à Dieu les tourmens qu'elle me fait souffrir.

CONFESSER, *v. a.* [*Fateri, profiteri.*] Avoüer. Il confessa qu'il pouvoit être défait à coups de pierre. *Vaug. Quint. l. 3. c. 4.*

Puisque vous me forcez à confesser que j'aime,
Oüi ma bouche, après vous, va le dire à son tour,
J'aime, & ce que je sens ne peut être qu'amour.

La Suze, Poësies.)

Confesser. Se dit absolument & sans régime. (On lui a promis le pardon, s'il vouloit confesser. Il n'a jamais voulu confesser. Il a tout confessé.)

Tome I,

Confesser. [*Confitentem audire.*] Terme d'Eglise. Entendre une personne en confession. Dire ses péchez à un Prêtre qui a droit de les entendre. (Il a confessé aujourd'hui dix ou douze personnes. Confesser ses rechutes.)

Se confesser, *v. r.* [*Sua peccata patefacere, aperire.*] Dire ses péchez à un Prêtre, qui a le pouvoir de les oüir & de les absoudre. (Se confesser d'un péché à son Confesseur ordinaire.)

† Se confesser au renard, proverbe. [*Vulpi se patefacere.*] C'est découvrir ses sentimens à une personne fourbe & adroite qui en fait son profit, & qui se sert de notre sincérité pour nous nuire.

CONFESSEUR, *f. m.* [*Sacramenti pœnitentiæ administer.*] Prêtre qui confesse. Prêtre qui a le pouvoir de confesser. (Les Cordeliers étoient autrefois Confesseurs des Rois de France, & des plus Grands de la Cour de ces Princes. Olivier Maillard, Cordelier & fameux Prédicateur de son tems, étoit Confesseur de Charles VIII. & l'obligea de restituer aux Espagnols le Rouffillon & la Cerdagne. *Mezeray, Vie de Charles VIII.* Les Jésuites ne sont Confesseurs des Rois de France que depuis Henri IV. Ils ont cessé de l'être au commencement du règne de Louis XV. à qui l'on donna d'abord l'Abé Fleuri pour Confesseur. Depuis ils ont rattrapé le confessional & l'ont encore.)

Confesseur, *f. m.* [*Christianæ fidei defensor, propugnator.*] C'est celui qui nonobstant les prisons & les tourmens, a confessé constamment le nom de Jesus-Christ. On admet aujourd'hui deux sortes de Confesseurs, un Confesseur Pontife, & un Confesseur non Pontife. Le Confesseur Pontife, est un Saint qui a été Evêque. Le Confesseur non Pontife, est celui qui est Saint, & qui durant sa vie a vécu fort saintement.

CONFESSION, *f. f.* [*Confessio.*] Aveu. (On tira cette confession de sa bouche. *Abl. Arr. l. 2. c. 9.*)

Confession. [*Peccatorum confessio, conscientia purgatio.*] Terme d'Eglise. Déclaration de ses péchez à un Prêtre qui a droit de les entendre & d'en absoudre. Faire une confession générale. Entendre une personne en confession.)

☞ La Confession doit être secrète, & cette obligation imposée aux Confesseurs de n'en jamais révéler la moindre circonstance, est apellée *le sceau de la confession*, que l'on ne peut violer sans crime. Saint Thomas en donne, dans son Traité sur les Sentences, 4^o. *Sent. dist. 12.* deux raisons très-fortes : la première, que le Prêtre ne sachant les péchez de son pénitent que comme Dieu, dont il tient la place, il est de l'essence du Sacrement, qu'il ne s'en souvienne point comme homme : & qu'il n'en parle jamais : la seconde est fondée sur le scandale qu'il causeroit en révélant le secret de son pénitent.

Confession. Terme de Rétorique. C'est une figure qui consiste à faire un libre aveu de sa faute, dans l'espérance que celui à qui l'on parle, la pardonnera.

☞ En voici un exemple. David, dans le vingt-quatrième de ses Pseaumes, s'adressant à Dieu, confesse ses crimes :

Ne regarde point mes forfaits,
Je sai que du pardon ils me rendent indigne :
Regarde ta bonté qui ne tarit jamais ;
Plus les péchez sont grands, plus la grace est insigne ;
Pour l'amour de toi seul, non pour mon repentir,
Fais m'en les étets ressentir.

A a a a

Ou selon la Traduction de M. de Racan :

Voi d'un œil de pitié la misère où je suis ;
Rends le jour de la grâce à la nuit des ennuis
Où de plus en plus je me plonge ;
De tout secours humain mon esprit dénué ,
A peine fait mouvoir mon corps atenué
De la tristesse qui le ronge.

Confession de foi. [*Fidei professio.*] Terme d'Eglise. C'est une déclaration de ce que l'on croit en matière de Religion. C'est un dénombrement des articles de sa créance. (La confession de foi des Chrétiens est contenue dans le Simbole des Apôtres. Les Simboles de Nicée & de Saint Athanase, sont des confessions de foi.)

La confession d'Ausbourg. C'est la déclaration de la créance des Protestans, & leurs véritables sentimens en matière de Religion. Elle porte le nom d'Ausbourg, parce que ce fut dans cette Ville-là qu'elle fut présentée en 1530. à l'Empereur Charles-Quint, par les Etats Protestans qui s'y étoient assembles.

CONFESSIIONNAL, *f. m.* [*Sacrum pœnitentiæ tribunal.*] Manière de chaise qui est de bois, haute & couverte, avec des acoudoirs & une jaloufie de chaque côté, contre laquelle le Confesseur pose l'oreille, pour oïr les péchez de la personne qui se confesse. (Un beau confessionnal. O mon Père ! que ces maximes attireront de gens à vos confessionnaux. *Pasc. l. 10.*)

C'est un vieillard zélé jusqu'à se trouver mal,
S'il ne tient une Dame au confessionnal.
Sanleque.)

CONFIANCE, *f. f.* [*Fiducia, fida animi confisio.*] Espérance qu'on a, soit en Dieu ou à ses Saints. Espérance qu'on a en une personne. Assurance qu'on a de la vertu, de la probité, de l'amitié & des bonnes qualitez d'une personne ; ce qui fait qu'on se fie & qu'on se repose aveuglement en elle. Assurance qu'on a en quelque chose qui peut nous secourir & nous aider. (Mettre sa confiance en Dieu. *Pseaumes.* Elle a une entière confiance en lui. Donner des marques de sa confiance à quelcun. Marquer de la confiance pour quelcun. Prendre confiance en une personne. Mettre sa confiance en ses richesses.

- - - Non, je ne puis souffrir
Cet indolent état de confiance extrême,
Qui vous rend en tout tems si content de vous-même.
Molière.)

Confiance, se prend quelquefois pour une liberté honnête qu'on se donne en certaines occasions. (Il a abordé le Prince avec confiance.) Il signifie aussi *sécurité, hardiesse.* (Parler en public avec confiance. Marcher contre les ennemis avec confiance.)

Confiance, signifie aussi présomption. (Cet homme a des airs de confiance, qui le rendent insupportable.)

☞ Vaugelas, dans son Quinte-Curce, s'est servi de cette locution, *dans la confiance de la victoire.* Le P. Bouhours l'a désaprouvée ; il prétend que l'on doit dire, *dans l'espérance de gagner la victoire* : mais sa censure est trop sévère dans cet endroit.

CONFIDENCE, *f. f.* [*Confidentia.*] Ce mot se dit en parlant de bénéfices.

☞ La *confidence* consiste à posséder un bénéfice sous le nom d'autrui qui en a le titre sans jouir des fruits. C'est encore une espèce de *confidence* mentale, lorsque ne pouvant pas posséder un

bénéfice, on en fait pourvoir un autre sous la condition de le rendre, lorsque l'incapable aura les qualitez nécessaires. Enfin, c'est une pure *confidence*, que de réserver une forte pension sur un bénéfice que l'on procure à un particulier sous cette condition, lorsqu'on ne peut pas garder le bénéfice.

Confidence, f. f. [*Summa animorum conjunctio.*] Communication de pensées entre des personnes qui sont amies. (Faire confiance à un ami. Il est quelquefois dangereux de faire confiance de ses secrets. Être dans la confiance de quelcun.)

Si le secret vous est malgré vous révélé,
Cachez-le, s'il se peut, avec un tel silence,
Même à celui dont l'imprudence
Vous en a fait la *confidence*,
Qu'il doute quelquefois s'il vous en a parlé.
Pavillon.)

CONFIDENMENT, (CONFIDEMENT,) *adv.* [*Cum fiducia.*] Prononcez *confidanman.* En confiance. (Dire quelque chose confidenment.)

CONFIDENT, *f. m.* [*Intimus particeps secretorum.*] Celui à qui on confie ses secrets, & pour qui on a rien de caché. (C'est son cher confident.)

CONFIDENTE, *f. f.* Celle à qui on découvre ses secrets. (Une fidèle & aimable confidente.)

Et jamais au mensonge on ne m'a vû de pente,
Quoique vice ordinaire à toute *confidente.*
Bours. Esope.)

CONFIDENTIAIRE, *f. m.* [*Confidentarius.*] Ce mot se dit, en parlant de bénéfices. Celui qui garde un bénéfice pour un autre.

CONFIER, *v. a.* [*Credere, concredere, committere.*] Mettre une chose qui nous est chère à la garde d'une personne. Mettre en dépôt entre les mains de quelcun. Commettre une chose à la discrétion d'une personne. (Confier son bien à quelcun. Confier un secret à un ami.)

Se confier, v. r. [*Confidere.*] Faire fonds sur la bonne foi d'une personne, s'y reposer. S'assurer sur la probité & sur la bonne foi de quelcun, de sorte qu'on croit qu'il ne nous trompera pas. (Se confier à quelcun.)

CONFIGURATION, *f. f.* C'est la surface des corps. La *configuration*, & la diverse situation des parties, fait la différence spécifique entre les corps. *Configuration*, se prend aussi quelquefois pour *arrangement.* On dit quelquefois, *la diverse configuration des fibres du cerveau fait la différence des esprits.* Mais ce terme paroît impropre en ce sens.

CONFINER, *v. n.* [*Confinem, conterminum esse.*] Ce mot se dit des Terres, Provinces, Roiaumes, & autres choses qui ont des bornes, & il signifie avoir des bornes qui tiennent & aboutissent à quelque terre, ou à quelque contrée. (La Champagne confine au Barrois.)

Confiner, v. a. [*Relegare, amandare, ablegare.*] Reléguer. Banir. Envoyer une ou plusieurs personnes demeurer dans de certains pais éloignés. (Vous me confinez parmi des bêtes sauvages qu'on ne peut aprivoiser. *Vaug. Quint. l. 3. c. 1.*)

Se confiner, v. r. Se retirer en quelque lieu éloigné.

(Il se va confiner aux lieux les plus cachez.
La Fontaine, Fables, l. 2.)

CONFINS, *f. m.* [*Confinia.*] Lieux qui sont les bornes d'un pais, d'une contrée. (Il entra dans les confins de la Médie, *Vaug. Quint. l. 3. c. 1.*)

CONFIRE, *v. a.* [*Condire.*] *Je confis, tu confis, il confit, nous confisons, vous confisez, ils confissent. J'ai confit, je confis.* Acommoder quelques sortes de fruits avec du sucre, avec du miel & du sucre, ou avec du miel seulement. Acommoder de certains fruits avec du sel, du vinaigre. (Confire des cerises, des prunes, du verjus. Confire du pourpié au sel & au vinaigre. Confire du concombre.) L'Auteur de la Satire contre les Directeurs des femmes, dit :

Le premier maffepain pour eux, je croi, se fit;
Et le premier citron à Roüen fut confit.

Confire. [*Parare, apparare.*] Terme de *Pelletier*. C'est acommoder les peaux avec de l'eau, du sel, de la farine, & autres sortes de choses. (Confire une peau.)

CONFIRMATIF, CONFIRMATIVE, *adj.* [*Decretum, edictum.*] Terme de *Palais*. Qui confirme. Qui ratifie. (Arrêt confirmatif. Sentence confirmative.)

CONFIRMATION, *s. f.* [*Confirmatio.*] Assurance. Assurance nouvelle de quelque chose. Manière de ratification qui rend encore plus certain qu'on n'étoit. (On atend par le premier courier, la confirmation de la nouvelle qu'on a déjà euë, &c. Pour la confirmation du traité on égorgea un bélier. *Ablanc. Ret. l. 2. c. 2.*)

Confirmation. [*Confirmationis sacramentum.*] Terme d'*Eglise*. Sacrement qui nous communique le Saint-Esprit. Sacrement dans lequel l'Evêque forme le signe de la croix sur le front de l'homme batisé, pour l'afermir & le fortifier dans la foi. (Jesus-Christ a institué le Sacrement de Confirmation. M. de Sainte-Beuve, a fait un excellent traité de la Confirmation, contre le Ministre Daillé.)

Confirmation. Terme de *Rétorique*. Endroit du discours où l'on prouve les parties de la division, & où l'on range les preuves dans un ordre capable de persuader.

CONFIRMER, *v. a.* [*Confirmare.*] Assûrer de nouveau. Rendre plus certain. Etablir plus fortement & plus assûrément. Rendre plus ferme, plus constant. (Le Courier a confirmé la nouvelle qui court de la mort d'un tel Prince, d'un tel Général, &c. Il a confirmé par son exemple les règles de bien vivre qu'il nous a laissées. *Abl. Luc. t. 3.* On l'a confirmé de plus en plus dans les bons sentimens qu'il avoit pour elle. Confirmer quelcun dans la résolution qu'il a pris de bien vivre.)

Confirmer. [*Sacramentum Confirmationis impertiri.*] Terme d'*Eglise*. Donner la confirmation. L'Evêque frappe légèrement, avec la main, la jouë de celui qu'il confirme, pour lui aprendre qu'il doit être prêt à souffrir toute sorte de disgraces pour Jesus-Christ. Voiez *Confirmation*.

Se confirmer, *v. r.* [*Firmari, confirmari.*] Se rendre plus certain. Se rendre plus assûré, plus ferme, plus inébranlable. (La nouvelle se confirme tous les jours de la défaite des ennemis. Se confirmer dans la foi. Se confirmer dans ses principes.)

CONFISCABLE, *adj.* [*Fisco addicendus.*] Qui peut être confisqué. (Ses biens sont confiscables au Roi.)

CONFISCATION, *s. f.* [*Bonorum fisco additio, confiscatio.*] Terme de *Palais*. Saïssies qu'on fait de quelques biens au profit du Prince, ou de quelque Seigneur féodal. (Demander la confiscation d'un fief.) Voiez *Confisquer son fief*.

CONFISEUR, *s. m.* [*Conditor, condimentarius.*] Celui qui fait des confitures. (Un bon Confiseur.)

CONFISQUÉ, CONFISQUÉE, *adj.* [*Fisco addictus, confiscatus.*] Saïsi au profit du Roi ou du Seigneur. (Ses biens sont confisquez.)

† * *Confisqué, Confisquée.* [*Perditus, everfus, confectus.*] Ce mot se dit des personnes, & veut dire: *Qui n'a plus de santé. Qui n'a plus de vigueur. Ruiné. Perdu.* (C'est un homme confisqué.)

CONFISQUER, *v. a.* [*Fisco addicere, confiscare.*] Terme de *Palais*. Saïsir & aquérir au profit du Prince, ou du Seigneur féodal. Ce mot vient de *fiscus*, qui signifie proprement *une poche, un sac où l'on enferme de l'argent; & dans le figuré, il signifie le patrimoine du Souverain.* Ainsi, *confisquer*, c'est unir le bien d'un homme condamné pour quelque crime de Léze-Majesté, au patrimoine du Prince. (Sous le règne d'Edoüard, le Parlement d'Angleterre confisqua toutes les richesses des Eglises au profit du Roi. *Maucroix, Schisme, l. 2.*)

Tâchons d'avoir du bien qui ne coure aucun risque,
Un grand fond de vertu rarement se confisque.
Boursaut.)

☞ *Confisquer son fief.* Par l'article 43. de la Coûtume de Paris, celui qui denie le fief être tenu du Seigneur féodal dont il est tenu & mouvant, *confisque* icelui fief. Plusieurs Coûtumes se servent du terme *commettre*. Le désaveu du Seigneur féodal est une espèce de félonie, qui emporte la perte du fief. Voiez *Brodeau sur Paris. Qui confisque le corps, confisque le bien.* Cette maxime n'a pas lieu dans les pais du Droit écrit, si ce n'est dans le crime de Léze-Majesté, où les biens du condamné sont de droit aquis au Roi: & dans les Coûtumes où elle est admise, la condamnation à la mort, même à la mort civile, emporte la confiscation des biens du condamné. Tout Juge peut ordonner la confiscation des biens dans les Provinces, où la Coûtume ordonne la perte des biens avec celle de la vie, ou au cas de la mort civile, qui produit le même éfet; comme Brodeau l'a décidé sur l'art. 183. de la Coûtume de Paris, n. 4. La confiscation pour crime ordinaire, ne comprend que les biens situez dans le district de la Coûtume, qui ordonne la confiscation, laquelle ne s'étend pas dans les lieux où la confiscation n'est pas reçûë: mais il faut observer que la confiscation pour crime de Léze-Majesté, emporte tous les biens. Les créanciers du condamné, sont paiez de ce qui leur est dû, & dont la créance a été créée avant le crime. Le crime du mari ne confisque point le bien dotal de la femme, ni son augment ou son doüaire. Les biens qui étoient tombez par confiscation ou autrement, dans le trésor du Peuple Romain, étoient vendus publiquement; *publicabantur*, selon le langage des Jurisconsultes; & ceux qui étoient adjugez à l'Empereur, entroient dans son patrimoine, *confiscabantur*. La confiscation est une peine pécuniaire, comme l'amende: mais quoique l'on confisque le bien d'un coupable, on ne laisse pas de le condamner à une amende que l'on préleve sur la totalité du bien, comme étant la peine ordinaire, qui appartient de droit au Souverain: & quant à la confiscation, elle est regardée comme une satisfaction qui tient lieu de dommages & intérêts: ainsi l'amende appartient au Fermier du domaine, & la confiscation est adjugée au Roi, qui en dispose comme il lui plaît. Bodin, dans sa République, liv. 3. ch. 3. & Leschaffier trouvent

que la confiscation générale est trop sévère ; parce qu'elle prive les enfans ou les parens du coupable , quoiqu'innocens ; il faudroit se contenter de prononcer une amende proportionnée à la qualité du crime. Demosthène nous apprend dans une de ses Oraisons , que les Athéniens laissoient une partie du bien d'un condamné à sa femme & à ses enfans. Les Lacédémoniens n'ont point connu la confiscation , selon le témoignage de Cragius. Mais les Romains l'introduisirent dans le cas où l'accusé étoit condamné à la mort , ou lorsqu'il étoit privé des droits de Cité , ou enfin quand il étoit privé de la liberté , & qu'il devenoit esclave. *Leg. 1. ff. de bonis damnat.* Et dans tous ces cas on réservoir une partie du bien pour les enfans. *Leg. 7. ff. eod.* L'Empereur Justinien changea , dans la suite , la Jurisprudence , & ordonna , qu'à l'avenir la confiscation n'auroit pas lieu au préjudice des ascendans & des descendans jusqu'au troisième degré , & qu'on ne la prononceroit que dans les crimes de Lèse-Majesté. *Leg. 10. eod. de bonis proscript.* Cette loi subsiste encore dans les Provinces qui suivent le Droit Romain : on ne confisque jamais les biens d'un criminel , que lorsqu'il est convaincu d'un crime de Lèse-Majesté ; & souvent nos Rois , plus sensibles à la pitié qu'à la vengeance , ont laissé , ou tout le bien confisqué , ou une partie aux enfans & aux veuves. La plupart des Coûtumes sont plus sévères , & elles autorisent cette règle que Loisel a insérée dans ses Institutes Coûtumières : *Qui confisque le corps , confisque le bien.* C'est aussi la disposition de la Coûtume de Paris , *art. 183.* Dans la Coûtume du Duché de Bourgogne , les héritages sujets à la main-morte ne sont point compris dans la confiscation. *Tit. 2. art. 3.* & il y a des Coûtumes où la confiscation n'a lieu qu'à l'égard du crime de Lèse-Majesté au premier chef seulement. On confisque sans préjudice du droit des créanciers.

CONFIT, *f. m.* [*Locus ad parandas pelles idoneus.*] Terme de *Pelletier*. Sorte de cuve où l'on met confire les peaux de mouton , d'agneau & de lièvre , &c. (Mettre les peaux au confit.)

* *Confit*, *Confite*, *adj.* [*Conditus , repletus.*] Ce mot se dit en riant au figuré , & signifie *qui est rempli , qui est plein de quelque chose de bon & d'agréable.* Il est *confit en dévotion* ; c'est-à-dire , il est plein de dévotion. (Elle est *confite en douceurs.*) On dit aussi en mauvaise part , *Confite en malice.*

Cet hymen de tous biens comblera vos desirs ,
Il sera tout *confit* en douceurs & plaisirs.

Molière , Tartufe , a. 2. sc. 2.

Les refus ne valent rien que *confits* , & encore faut-il employer beaucoup de sucre en cette sorte de confiture , pour en ôter l'amertume. *Costar , Lettres , t. 1. l. 388.*

CONFITEOR. Terme qui vient du *Latin* , & qui marque la prière qu'on fait avant de se confesser , & qu'on dit à la Messe. On dit d'un homme prêt à mourir : *Il n'a qu'à dire son Confiteor.*

CONFITURE, *f. f.* [*Fructus saccharo conditi.*] Assaisonnement de certains fruits qu'on fait cuire avec du sucre ou avec du miel. Fruits qu'on assaisonne avec du sel & du vinaigre , ou avec du moût. (Confitures au sucre. Confitures au miel , au moût , ou au sel & au vinaigre. Confitures sèches ou liquides. Faire des confitures.)

CONFITURIER, *f. m.* [*Conditior.*] Celui qui fait & vend des confitures.

CONFITURIERE, *f. m.* [*Mulier condimentaria.*] Celle qui fait & qui vend des confitures.

CONFLIT, *f. m.* [*Contentio juris.*] Terme de *Palais*. C'est lorsqu'une action est intentée devant un Juge , & qu'un autre prétend que la connoissance lui en est dûe préférablement à tout autre Juge ; cette contestation entre deux Juges s'appelle *Conflit de Jurisdiction*.

Conflit, *f. m.* [*Confliktus , controversia , dissidium.*] Choc de plusieurs personnes armées , qui font bien du bruit avec leurs armes. Au figuré , se dit des contestations qui se font dans les procès , ou dans les disputes des écoles. L'Académie observe que *conflit* est vieux , lorsqu'il signifie , *choc , combat de deux armées.*

CONFLUENT, *f. m.* Il vient du *Latin* *confluens* , Prononcez *confluan*. La conjonction & le mélange de deux fleuves , ce qui se fait toutes les fois qu'un fleuve entre dans un autre. (Le confluent de deux rivières.)

CONFONDRE, *v. a.* [*Confundere.*] Je confonds , j'ai confondu , je confondis , je confondrai. Mêler ensemble. Brouiller de telle sorte qu'on ne reconnoisse plus.

(L'âge qui toute chose éface ,
Confond les titres & les noms.

Voiture , Poësies.

Il ne faut pas confondre les droits spirituels & les temporels , ni le fait avec le droit. Il confond les deux Sénèques , ou les deux Plines , &c. Ce qui fait la dispute entre les Jansénistes & les Molinistes , c'est que ceux-ci confondent le fait avec le droit.)

Confondre. [*Perturbare.*] Troubler. Mettre en désordre. Etonner. Surprendre tout-à-fait. Jeter dans le trouble.

(Toute nôtre joie est perduë ,
Et nôtre raison confonduë.

Voiture , Poësies.

Si-tôt que par un vice ils pensent me *confondre* ;
C'est en me corrigeant que je sai leur répondre.

Despréaux.)

* *Confondre*. [*Aliquem convincere , alicui os ocludere.*] Donner de la confusion. Faire de la honte à quelcun. Convaincre fortement. (Confondre l'auteur de quelque bruit. Dieu peut confondre Aman. *Rac.*)

Confondre. [*Alterum pro altero accipere.*] Se méprendre , prendre l'un pour l'autre.

Confondre. [*Alicui pudorem incutere.*] Se dit de ceux qu'on surprend en quelque action honteuse , qui les fait rougir. (J'ai de quoi te confondre.)

CONFORMATION, *f. f.* [*Conformatio.*] Constitution & proportion naturelle de la partie. (La conformation des parties du corps.)

CONFORME, *adj.* [*Conformis , consentaneus.*] Qui a de la conformité. Qui a du rapport. (Doctrine conforme à celle de nos Pères.)

CONFORMÉMENT, *adv.* [*Congruenter ; convenienter.*] Selon l'ordre prescrit. Selon la volonté. Selon ce qu'on désire. Agir conformément aux ordres du Roi.)

CONFORMER, *v. a.* [*Conformare.*] Rendre conforme. (La Loi du Seigneur conforme les ames à ses instructions salutaires. Conformer ses intérêts aux volontez de quelcun. *M. de la Rochefoucault.*)

Se conformer, v. r. [Accommodare se ad aliquid.]
Se rendre conforme. (Se conformer aux volontez d'autrui.)

CONFORMISTE, *f. m.* Qui est conforme. En Angleterre, on appelle *Non-Conformistes* ceux qui refusent de se conformer aux rits de l'Eglise Anglicane.

CONFORMITÉ, *f. f.* [*Convenientia.*] Rapport. Convenance. (Une conformité aparente. Doctrine qui n'a nulle conformité avec celle de Descartes. La conformité d'humeurs entretient la paix dans le ménage.)

Conformité, signifie aussi *soumission*. La conformité à la volonté de Dieu; c'est-à-dire, la soumission de sa propre volonté à celle de Dieu.

CONFORT, CONFORTER. [*Auxilium, auxiliari.*] Vieux mots, au lieu desquels, on dit: *consolation, consoler.*

CONFORTATIF, CONFORTATIVE, *adj.* [*Corroborans.*] Ce mot se dit en parlant de certains remèdes, & signifie, *qui fortifie, qui donne de la vigueur.* (Remède confortatif.)

CONFORTATION, *f. f.* Ce mot n'a guère d'usage que dans ces phrases: *Cela est bon pour la confortation des nerfs, pour la confortation des parties.*

CONFORTE-MAIN. [*Regium auxilium beneficiario dynastæ præbitum, invindicando clientelæ suæ prædio.*] Lettres de Chancellerie qu'un Seigneur féodal prenoit autrefois pour rendre sa saisie plus authentique. Cet usage est abrogé.

☞ *Conforte-main.* Terme de *Coûtume*. C'est, dit Ragueau dans son Indice, *une commission confortative, obtenüe du Roi ou du Seigneur supérieur immédiat, pour conforter la saisie du Seigneur, qui a droit de cens ou terrage.* Voyez Brodeau, sur l'article 1. de la *Coûtume de Paris*.

CONFORTER, *v. a.* [*Corroborare.*] Fortifier, rendre plus fort. (Ce remède conforte le cœur.)

CONFRAIRIE, OU CONFRÉRIE, *f. f.* [*Sacra sodalitas.*] Gens qui ont une dévotion à quelque Saint, à quelque Mistère, ou à quelqu'autre chose que la Religion révere, & qui moiennant quelque somme modique, se font écrire sur le registre où sont les noms des Confrères: ce registre se garde à la Paroisse, ou au lieu auquel on honore particulièrement le Saint, ou la chose sainte. Et à de certains jours de l'année, les Confrères vont visiter ce lieu ou cette Paroisse, & y faire leurs dévotions. (La Confrairie de saint Laurent, la Confrairie du Rosaire, la Confrairie de la Passion; être d'une Confrairie; demander à être reçu dans une Confrairie. L'Évêque, dans son Diocèse, peut s'oposer à l'établissement d'une Confrairie, & nulle Confrairie ne s'établira sûrement sans avoir des lettres patentes du Roi. *Févet, Traité.*

† * *Etre de la grande Confrairie.* Ces mots se disent en riant, pour marquer qu'un homme est au nombre de ceux qui ont des femmes infidèles, dont la troupe est fort nombreuse.

CONFRATERNITÉ, *f. f.* [*Sodalitas.*] C'est la même chose que la Confrairie.

CONFRÈRE, *f. m.* [*Sodalis.*] Personne qui est d'une Confrairie. (Un Confrère fort dévot.)

† * *Confrère.* [*Socius.*] Celui qui est de même profession. Celui qui est du même corps qu'un autre. (C'est mon Confrère en Apollon. *Scaron.*

Damon, depuis dix ans fameux Prédicateur,
Cherchant par tous les soins qui forment l'Orateur,
Par les veilles, la brigue, & cent peines amères,
Le droit de mépriser hautement ses Confrères.
Villiers.)

Confrère. [*Sodalis.*] Terme de *Père de l'Oratoire*. C'est un jeune clerc de l'Oratoire, qui n'est pas encore Prêtre.

CONFRONTATION, *f. f.* [*Collatio, contentio, comparatio.*] C'est lorsque le Juge présente les témoins de l'information à l'accusé, pour leur faire lecture de leur déposition, & la soutenir en face de l'accusé.

Confrontation, est aussi l'examen qu'on fait de deux écritures, en les comparant ensemble, ou de divers passages que l'on confère l'un avec l'autre.

CONFRONTER, *v. a.* [*Conferre, comparare.*] Conférer une chose avec une autre, pour voir si elle est semblable. Voir le rapport qu'il y a entre la copie & l'original, en les considérant l'un avec l'autre. (Confronter des écritures, confronter des passages.)

Confronter. [*Componere testes cum reo.*] Terme de *Palais*. C'est lorsque le Juge présente à l'accusé les témoins qui l'ont chargé par leurs dépositions, fait faire lecture de celles-ci par le Greffier, afin qu'ils soutiennent à l'accusé ce qu'ils ont déposé contre lui, & que l'accusé de son côté leur réponde, demeure d'accord du fait, ou tâche à combattre la déposition. (Confronter des témoins, confronter les témoins au criminel.)

CONFUS, CONFUSE, *adj.* [*Confusus.*] Qui n'est pas distinct. Qui n'est pas net. (Miroir qui fait voir tout confus. Vision confuse. Les plus sages Païens n'ont eu que des idées confuses de la Divinité.)

Confus, Confuse, adj. [*Perturbatus.*] Plein de trouble & de confusion. (Ils jettèrent un cri confus & épouvantable. *Vaug. Quint. l. 3. chap. 10.*)

Confus, Confuse, adj. [*Pudore suffusus.*] Celui ou celle à qui on fait de la honte. Qui a reçu de la confusion. (Il a été confus en pleine assemblée. *Ablanc.*

Le Corbeau honteux & confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendroit plus.
La Fontaine; Fables, livre 1.)

Confus, signifie aussi *incertain*, dont on ne fait aucune particularité. (Il court un bruit confus de victoire, de défaite, &c.)

CONFUSEMENT; *adv.* [*Confusè, obscurè.*] Obscurement. Peu nettement. Indistinctement. (Voir les choses confusement.)

CONFUSION, *f. f.* [*Perturbatio.*] Désordre. Trouble. (Remplir tout de confusion & de trouble. *Vaug. Quint. liv. 3.* Nôtre ame est en confusion, & toute nôtre joie est perdue. *Voit. Patru, Plaid. 7.* Les procès mettent de la confusion dans les familles. Il eût voulu mettre l'Univers en confusion. *Abl. Luc.*)

Confusion, f. f. [*Pudor.*] Honte. (Il a eu une grande confusion, voyant que sa trahison étoit découverte. Tomber dans sa confusion. J'ai une grande confusion de recevoir toujours de vos bienfaits. On ne se corrige presque jamais des vices qui ne font point de confusion au dehors. *Fléch.*)

Confusion. [*Error publicus.*] Terme d'*Augustin*. Faute publique qu'on fait en lisant ou en chantant. (Il a fait une confusion à Vêpres.)

† * *Confusion.* [*Confusio.*] Quantité. (Une confusion de rubans. Il y avoit une grande confusion de peuple à l'entrée du Roi.)

CONFUTATION, *f. f.* [*Confutatio.*] Ce mot ne se dit presque point, on dit en sa place *réfutation*.

CONFUTER, *v. a.* [*Confutare.*] Détruire les argumens de l'adversaire. Ce mot est peu en usage, & en sa place, on dit *réfuter*.

CONGE, *f. m.* [*Congium.*] Vaisseau pour mesurer les liqueurs chez les Romains.

Comme on mesuroit le vin, l'huile & les liqueurs que l'on distribuoit au public, on apella ces libéralitez, *congiaria*; & nos Antiquaires nomment *Congiaries*, les médailles où l'on voit l'Empereur présider à la distribution.

CONGÉ, *f. m.* [*Potestas, venia.*] Permission de s'en aler. Permission de se retirer. Ordre de se retirer, & de quitter le service qu'on rendoit. (Donner le congé à un soldat. Obtenir congé de son Capitaine. Donner le congé à un domestique.

L'amour a des plaisirs solides,
Leur piquante douceur ne se peut exprimer;
Mais ils ne sont pas faits pour ces ames timides,
Qui demandent congé d'aimer.

La Sabl.)

Les Ordonnances de Louis XIV. ont réglé plusieurs fois les *congez* que l'on peut donner aux soldats. 1°. Il est défendu aux soldats qui sont en garnison dans les Villes, ou Places frontières, où la Gabelle n'est point établie, de sortir sans le *congé* exprès par écrit du Commandant, qui ne peut l'accorder sans une nécessité pour le service du Roi, ou dans quelque besoin pressant. 2°. Les Commandans des Provinces & des Places où les Régimens de cavalerie ou de dragons sont en quartiers d'hiver, ne peuvent donner *congé* aux Capitaines & aux autres Officiers, qui y doivent être présens, que pour quinze jours, & qu'à un Capitaine de chaque Régiment à la fois, pour aler acheter des chevaux, & autres choses pour leur compagnie, & que jusqu'à ce que le Capitaine qui aura un *congé*, y soit retourné, &c. 3°. Cet article doit être observé à l'égard des Capitaines d'infanterie. 4°. Nul parti de cavalerie ou d'infanterie ne peut sortir de la Place, sans un passeport du Gouverneur, ou Commandant. 5°. Aucun Officier ne peut donner un *congé* absolu pendant la guerre, pour quelque cause que ce soit, à peine d'être cassé, & de prison pendant six mois; & au cas qu'un soldat se trouve hors d'état de servir, il doit être mené au Commissaire, qui l'examinera, & lui donnera un certificat, sur lequel le Commandant ou Capitaine de la troupe lui expédiera un *congé* ou passeport, soit pour se rendre à l'Hôpital des Invalides, soit pour aler chez lui. 6°. Le *congé* absolu doit être accompagné du certificat du Commissaire à la conduite de la troupe dont fera le soldat. 7°. Il est défendu aux Capitaines & Officiers d'exiger de l'argent pour le *congé* absolu. 8°. Il est encore défendu aux Officiers envoiez dans les Provinces pour recevoir les recrues de donner aucuns *congez* aux soldats qui leur auront été remis pour conduire à leurs Régimens. Les Romains apelloient le *congé* militaire, *missio*; & ils en avoient de trois sortes, *honestâ*, *causaria*, & *ignominiosa*. Le premier *congé* étoit accordé aux soldats qui avoient dignement rempli le tems du service: c'étoit un témoignage honorable de la valeur & de la fidélité des soldats, & un titre authentique pour mériter la qualité de Vétérans, & le droit de jouir des privilèges qui leur étoient accordés.

La seconde espèce de *missio*, étoit apellée *causaria*, parce qu'elle étoit accordée pour bonne & juste cause: elle étoit de même honorable, & ceux qui l'obtenoient, jouissoient des privilèges dont les Vétérans étoient récompensés: le grand âge, les infirmités survenues, les blessures considérables étoient de justes causes d'un *congé*. Enfin, la troisième espèce de *congé* étoit déshonorante, puisqu'elle étoit fondée sur des fautes contre le devoir militaire, ou sur quelque crime; & pour rendre publique la cause du *congé*, on l'accompagnoit de certaines formalitez infamantes, qui consistoient, ou à lui ôter ses armes ou son cheval, à briser sa pique, ou à rompre son épée, & les marques militaires: on les punissoient encore par la privation des honneurs & des charges, qui ne pouvoient être possédés que par des personnes sans tache, & dont la réputation étoit entière. Voiez sur cette matière, Voët, *de jure militari*; Ayala, *de jure & officiis bellicis*.

Congé. [*Diploma navigandi potestatem faciens, commeatus.*] Terme de Marine. C'est une permission que doivent prendre les vaisseaux qui sortent des ports. Ce *congé* s'appelle *passeport*, quand on le donne à des sujets; *sûreté* quand on le donne à des amis, & *sauf-conduit* à l'égard des ennemis. On dit *congé* pour sortir d'un port, & *permission* pour y entrer. Le *congé* doit être enrégistré au Gréfe de l'Amirauté, à peine de confiscation. Le Maître ou le Patron doivent en faire les frais. Le *congé* doit contenir le nom du Maître, celui du vaisseau; son port & la charge, le lieu de son départ, & celui de sa destination. Voiez l'Ordonnance de 1681. liv. 2. tit. 10. Voiez aussi la Loi unique, *Cod. de littor. & itiner. custodiâ*, & l'Ordonnance maritime.

Congé. [*Demissio, missio.*] Ce mot se dit à l'égard des personnes qu'on prie de se retirer d'une maison où ils avoient quelque habitude; ou quelque prétention. (Ce jeune homme recherchoit une telle fille, mais les parens lui ont donné son *congé*, & l'ont prié de n'y penser plus. On a beau donner *congé* à cet écornifleur, il revient toujours. On donne *congé* à un Locataire, quand on lui déclare qu'on ne veut plus continuer à lui louer quelque maison, ou quelque chambre.)

Congé. [*Vale dicere.*] Adieu qu'on dit à une personne en la quittant, ou étant prêt d'aler à la campagne. (Quand on se sépare d'un honnête homme, on prend civilement *congé* de lui. Quand on est sur le point de voyager ou d'aler à la campagne pour un tems considérable, on va prendre *congé* des personnes de respect que l'on connoît.) On dit, *Audience de congé*, en parlant d'un Ambassadeur qui se retire.

Congé, signifie aussi dans les Coléges, l'exemption qu'on donne aux Ecoliers d'aler certains jours en classe. On dit, *un tel jour sera congé, sera un jour de congé.* Les *congez* multipliez sont la perte des Coléges.

Congé. [*Provocatio, data missio adversus provocantem.*] Terme de Palais. Règlement ou Ordonnance de Juge, qui renvoie absous le Défendeur, lorsque le Demandeur ne comparoit pas à l'assignation qu'il a fait donner au Défendeur. Le Demandeur demande *défaut*, lorsque sa Partie ne comparoit pas; & dans le même cas, le Défendeur demande *congé*.

Congé. [*Scapus.*] Terme d'Architecture. Moulure creusée en adoucissement qui va d'un petit filet,

ou quarré, en se retirant pour gagner le nud d'une colonne d'un mur ou d'une face. On le nomme aussi *escape*.

Congé d'encavement. [*Facultas dimittendi plena vino dolia in cellas subterraneas.*] Terme de *Commis aux caves* ; c'est-à-dire, permission d'encaver, & de mettre du vin dans la cave.

Le *congé*, parmi les Architectes, est appelé *escape*, ou *apophyse*, mot Grec, qui veut dire *fuite* : c'est l'endroit où la colonne sort de sa bâte, & commence à monter, & à échapper en haut ; c'est pourquoi les ouvriers appellent cet endroit *escape*, *congé*. Vitruve s'en est servi dans son huitième Livre. Voyez M. Perraut, *liv. 4.* de sa Traduction.

CONGÉABLE. Un domaine *congéable*, dont il est fait mention dans la Coutume de Bretagne, *art. 541.* selon Ragueau en son Indice, un domaine duquel le possesseur se doit désaisir à la volonté du Seigneur bailleur, en lui payant ses améliorations. Il a été jugé par Arrêt du Parlement de Bretagne, rapporté par Lefrat, qu'un domaine *congéable* étoit sujet au retrait lignager.

CONGÉDIER, *v. a.* [*Dimittere.*] Licentier. Donner *congé*. Donner permission de se retirer. Commander de quitter le service qu'on rendoit. (*Congédier les troupes.* *Abl.* *Congédier un domestique.* *Congédier un Ambassadeur.*) On disoit autrefois *congier*, dans le même sens.

CONGELATION, *f. f.* [*Congelatio.*] Terme de *Chimie*. Opération chimique, qui consiste à congeler par l'air froid quelque chose de liquide, & qui a été fondu. (La congélation des graisses. La congélation du sang se fait par le froid, mais la coagulation du sang se fait par d'autres causes.) Ce mot de *congélation*, signifie aussi les choses congelées par le froid. (On trouve dans les Alpes des congélations de divers suc.)

Congélation, f. f. Terme de *Médecine*. C'est un nom qu'on a donné à la catalepsie, à cause que ceux qui en sont atteints ont les membres roides & sans mouvement, comme s'ils étoient gelez.

CONGELER, *v. a.* [*Congelare.*] Terme de *Chimie*. Former en manière de gelée par le moien de l'air froid, quelque chose de liquide, & qui a été fondu. (*Congeler les sels & les métaux.*)

Congeler, est aussi neutre passif. (L'eau se congèle ; les humeurs se congelent.)

CONGÈRE, *adj.* [*Congener, congeneris.*] De tous genres. Terme d'*Anatomie*. On appelle *muscles congeneres*, ceux qui concourent au même mouvement.

CONGESTION, *f. f.* [*Congestus.*] Terme de *Médecine*. Ce mot se dit d'un amas d'humours, qui se jettent sur quelque partie du corps, & y forment des tumeurs contre nature. Ce mot est opposé à celui de *fluxion*.

CONGIAIRES. On entend par le terme de *Congiaire*, cette sorte de largesse que les Empereurs Romains faisoient au peuple ; & dans laquelle on avoit coutume de distribuer à chaque citoyen une certaine somme d'argent, jointe à une certaine quantité de viande, de vin, d'huile, &c. Voyez *Conge*.

CONGLOBATION, *f. f.* Figure de *Rétorique*, par laquelle on entasse plusieurs preuves, plusieurs argumens les uns sur les autres.

CONGLUTINATION, *f. f.* [*Conglutinatio.*] Terme de *Chimie*. Atache de deux corps par quelque chose de gluant. (La congélation est plus forte quand on met de la cire ou de la poix résine dans la composition.)

CONGLUTINER, *v. a.* [*Conglutinare.*] Atacher deux corps avec quelque chose de gluant & de tenace. Ces deux mots ne sont guère en usage qu'entre ceux qui travaillent en *Chimie*.

CONGRATULATION, *f. f.* [*Congratulatio.*] C'est un compliment que l'on fait à quelqu'un, pour lui montrer qu'on prend part à son bonheur, à sa joie, & à tout ce qui lui est arrivé d'heureux.

CONGRATULER, *v. a.* [*Congratulari.*] Faire compliment à quelqu'un sur quelque bonheur qui lui est arrivé. Ce mot est peu usité.

..... Moi m'en voulant aler,
Quoi, vous en irez-vous sans le *congratuler*?
Villiers.

CONGRE, *f. m.* [*Conger.*] Poisson long & cartilagineux, qui a la peau semblable à l'anguille, & qui a la chair dure. *Rond*.

CONGRÉGANISTE, *f. m.* [*Sodalis.*] Ce mot se dit parmi les Jésuites, & veut dire, un *Ecolier*, un *Bourgeois*, qui est de la Congrégation de ces Pères. (Un *Congréganiste* fort dévot.)

CONGRÉGATION, *f. f.* [*Sodalitas, sodalitiium.*] Ce mot se dit en parlant des Religieux qui suivent une règle particulière, ou quelques points particuliers & essentiels d'une règle. C'est le corps des Religieux qui observent cette règle particulière, ou quelques points principaux de cette règle. (Cette Congrégation est unie à la réforme de S. Maur.) Ce terme se dit aussi des Prêtres assemblez qui ne font aucun vœu. *La Congrégation de l'Oratoire.*

Congrégation. [*Sodalitium beate Virginis.*] Ce mot parmi les Jésuites est une espèce de Confratrie de plusieurs Ecoliers, de plusieurs Artisans, ou de plusieurs Bourgeois qui s'assemblent ordinairement tous les Dimanches dans une chapelle chez les Jésuites, & qui toutes les Fêtes de la Vierge & tous les mois se confessent au Père qui a le soin de la Congrégation. (La Congrégation des Ecoliers, des Artisans, des Bourgeois & des Messieurs. Être de la Congrégation.)

Congregation. [*Capellania.*] Sale ou chapelle où s'assemblent les *Congréganistes*. (Aler à la Congrégation.)

Congrégation de Cardinaux. [*Conventus, congregatio Cardinalium.*] C'est un certain nombre de Cardinaux choisis, ou députez par le Pape, pour éclaircir ou décider quelque affaire qui regarde l'Eglise.

† CONGREZ, (CONGRÈS,) *f. m.* [*Congressus.*] Terme de *Palais*. Acouplement charnel de l'homme & de la femme, ordonné par arrêt de la Cour. (Le Parlement par un arrêt de 1677. abrogea l'usage du *congrez*. *Journal du Palais.* Ordonner le *congrez*. *Le Maître.*)

Et jamais Juge entr'eux ordonnant le *congrez*,
De ce burlesque mot n'a fait ses arrêts.

Despréaux, *sat. 8.*)

Congrez, f. m. [*Congressus.*] Assemblée de Plénipotentiaires, ou de Députez de divers Souverains pour traiter d'affaires concernant les Etats, les prétentions de leurs Maîtres, pour discuter & soutenir leurs intérêts, chercher les moiens de faire la paix entr'eux, &c. (Le *Congrez* d'Aix-la-Chapelle.)

CONGRU, CONGRUË, *adj.* [*Sufficiens, portio congrua.*] Sufisant. (Portion *congruë*.)

Congru, Congruë, adj. [*Congruus.*] Qui est correct en matière de langage. (Être *congru* en François.)

CONGRUMENT, *adv.* [*Congruenter.*] Correctement. (Parler congrument.) On appelle aussi *graces congruës*, certaines graces que Dieu, selon quelques Théologiens, donne conformément à la disposition des hommes : ceux qui soutiennent que Dieu donne de ces sortes de graces, sont appelés *Congruistes*; comme Suarez, &c. Le *Congruisme*, est un système de Théologie où ces sortes de graces sont admises. Le *Congruisme* a peu de sectateurs, il paroît cependant de tous les systèmes le plus raisonnable.

CONJECTURAL, **CONJECTURALE**, *adj.* [*Conjecturalis.*] Qui est tout de conjectures. Qui n'a que des conjectures. (La Médecine est une science fort conjecturale.)

CONJECTURALEMENT, *adv.* [*Conjectoriè.*] Par conjecture.

CONJECTURE, *s. f.* [*Conjectura, conjectatio.*] Indice capable de faire foi à l'égard d'une chose faite ou à faire. (Conjecture vraie ou fautive. Se fonder sur des conjectures.)

CONJECTURER, *v. a.* [*Conjicere, conjectare.*] Avoir des conjectures suffisantes, pour croire ou ne pas croire. Avoir des indices & des marques raisonnables pour se déterminer à quelque sentiment. Prévoir par ses conjectures (Je conjecture par le rapport des uns & des autres, que la chose qu'on nous a dite de lui, est vraie.)

CONJOINDRE, *v. a.* [*Conjungere, connectere.*] Ce mot ne se dit presque pas, & en sa place, on dit *joindre ensemble*.

CONJOINT, **CONJOINTE**, *adj.* [*Connexus, conjunctus.*] Joint ensemble. Joint.

Les Conjoints. [*Conjuges.*] Ce mot en terme de *Pratique* & de *Coûtume*, signifie *les mariez, les personnes conjoints par mariage.* (Les Conjoints sont obligés de s'aimer, mais sur ce chapitre peu font leur devoir.) *Degrez conjoints, degrez disjoints*, termes de *Musique*. Lorsque la basse monte ou descend par les mêmes intervalles que le dessus, c'est une basse à *degrez conjoints*. Lorsque la basse monte à mesure que le dessus descend, ou qu'elle descend à mesure que le dessus monte, elle est à *degrez disjoints*.

CONJOINTEMENT, *adv.* [*Conjunctè, conjunctim.*] Ensemble. (Ce droit lui appartient conjointement avec l'Abé. *Patru, Plaidoie 4.* On le nomma conjointement pour Député avec les Princes. *Mémoires de M. de la Rochefoucault.*)

CONJONCTIF, *s. m.* [*Conjunctivus.*] Terme de *Grammaire*. Un des modes d'un verbe. Il est appelé *conjunctif*, parce qu'il est accompagné d'ordinaire de quelque conjonction. (Verbe qui est au conjunctif.)

CONJONCTION, *s. f.* [*Conjunctio.*] Ce mot se dit en terme d'*Astrologie*, & en parlant de la lune. C'est la rencontre de la lune avec le soleil, sous un même degré du Zodiaque. (Cette conjonction s'appelle nouvelle lune, & la lune ne paroît point au tems de sa conjonction. *Rohaut, Physf. & Regis.*)

Conjunctio. Terme de *Grammaire*. Il veut dire conjonctive. Particule qui lie les phrases & les périodes. (Il faut placer ingénieusement les conjonctions.)

Conjunctio, *s. f.* [*Conjunctio.*] Union du mâle & de la femelle, & principalement de l'homme & de la femme. (Conjunctio par mariage.)

CONJONCTIVE, *s. f.* [*Conjunctiva.*] Terme de *Grammaire*. Conjonction. Petit mot qui lie les phrases & les périodes. (Mot lié par la conjonctive, &c.)

Conjunctive. C'est le nom que l'on donne à une des membranes de l'œil, que l'on appelle vulgairement *le blanc de l'œil*.

CONJONCTURE, *s. f.* [*Status, concursus rerum.*] C'est une certaine rencontre; bonne ou mauvaise dans les affaires. (Conjoncture heureuse ou malheureuse. Bonne ou mauvaise, fatale. La conjoncture étoit très-favorable.)

Se CONJOUIR, *v. r.* [*Gratulari, congratulari.*] Ce mot est vieux & hors d'usage. On dit en sa place, *se réjouir avec quelqu'un de quelque bonheur qui lui est arrivé. Féliciter quelqu'un de quelque chose d'heureux qui lui est arrivé.*

CONJOUISSANCE, *s. f.* [*Gratulatio, congratulatio.*] Compliment qu'on fait à quelqu'un, pour lui témoigner la joie de quelque heureux succès qui lui est arrivé en sa fortune ou en ses affaires. (Complimens de conjouissance. Lettre de conjouissance.)

CONIQUE. Voyez *Cône*.

CONISE, (**CONYZE**), *s. f.* [*Conyza.*] Plante dont les feuilles ressemblent à celles du *verbascum noir*, mais plus petites, odorantes, âcres, & un peu amères. Elle croît dans les bois, sur les montagnes, & le long des chemins. Elle excite l'urine, & les mois aux femmes; chasse les vents, & résiste à la corruption étant prise intérieurement, on s'en sert extérieurement pour la gale, & pour faire mourir ou chasser les pous & les moucheron.

CONJUGAISON, *s. f.* [*Conjugatio.*] Terme de *Grammaire*. La manière de conjuguer. Ce mot est Latin.

CONJUGAL, **CONJUGALE**, *adj.* [*Conjugialis.*] Il vient du Latin. Qui est du mari & de la femme. Qui regarde le mariage. (Amour conjugal. La mort ne peut effacer l'impression sainte de l'union conjugale. *Patru, Plaid. 1.* Se donner la foi conjugale.)

CONJUGALEMENT, *adj.* [*Conjugum more, ritu.*] C'est-à-dire, vivre comme mari & femme.

CONJUGUER, *v. a.* [*Conjugare.*] Terme de *Grammaire*. C'est dire les modes & les tems d'un verbe. On dit aussi *nerfs conjuguez*.

CONJURATEUR, *s. m.* [*Conjuratus.*] Ce mot est de peu d'usage, en sa place, on dit plus ordinairement *Conjuré*. *Académie Française*. On appelle quelquefois *Conjurateur*, celui qui se sert de certaines paroles pour conjurer les démons ou une tempête.

CONJURATION, *s. f.* [*Conjuratio, conspiratio.*] Parti de plusieurs personnes unies ensemble, qui se sont donné la foi pour atenter sur un Souverain, ou sur son Etat. (Une dangereuse conjuration. Découvrir une conjuration. Etoufer la conjuration.)

Conjuration. [*Obsecratio, obtestatio.*] Prières qu'on fait à une personne. (Il lui a fait mille très-humbles conjurations.)

Conjuration, *s. f.* [*Exorcismus, adjuratio.*] C'est un exorcisme, qui consiste à dire de certaines paroles ou de certains vers, pour se préserver, soi ou les autres, de quelque maladie, ou pour empêcher quelques événemens, & pour produire quelques effets merveilleux & surnaturels. Ces conjurations sont défendues. *Thiers, Superst. ch. 33.*

CONJURÉ, *s. m.* [*Conjuratus.*] Auteur ou complice de quelque conjuration. *Vaug. Rem.* (Les conjurez ont été condamnés à la mort. *Abl.*

Où, tous les *Conjurez* entendront publier
Qu'Auguste a tout appris, & veut tout oublier.

Corneille, Cinna, act. 3. sc. 5.)

CONJURER,

CONJURER, *v. n. & v. a.* [*Sibi dare fidem.*] Se donner la foi les uns aux autres. Se prêter ferment de fidélité pour exécuter de concert quelque chose contre le Souverain, ou contre l'Etat. (Catilina avoit conjuré contre sa patrie.)

Conjurer, *v. a.* [*Conjurare, conspirare.*] Conspirer, résoudre quelque chose de fatal contre quelque personne. Se liguier, se bander contre quelcun. (Les astres ont conjuré ma perte. *Théo.* La France & l'Espagne sont conjurées contre lui. *Voit. l. 74*)

Conjurer. [*Obsecrare, obtestari.*] Prier. Suplier humblement. (Je vous conjure, ma chère, de vous souvenir quelquefois d'un homme qui vous adore.)

Conjurer. [*Dæmones ejicere, expellere adjuratione divini Numinis.*] Terme d'Eglise. Chasser le diable du corps de quelque possédé, de la part de Dieu. (Le Prêtre a conjuré le diable de sortir du possédé.)

CONNÉTABLE, *s. m.* [*Comes stabuli, rei bellicæ summus in Galliâ præfectus.*] Ce titre est fort ancien en France, la première fonction du Connétable, étoit d'avoir le soin des écuries du Roi, & c'est pour cela qu'il fut apellé *Comes stabuli*. La Charge de Connétable a toujours été considérable, & nous trouvons dans les anciennes histoires, que le Connétable avoit un commandement dans les armées. Il est dit dans Villehardouin, que Henri, frère de l'Empereur Baudouin, envoya des troupes pour fortifier la Ville de *Rasum*, sous le commandement de Thiéri Sénéchal, & de *Tieris de Tendremonde*, que *eres Connestable*. On ne peut mieux faire connoître la grandeur de cette charge, que par le discours que le Roi Charles V. fit dans son Conseil, lorsqu'il voulut élever Bertrand du Guesclin à cette haute dignité. Il dit, (ce sont les termes de M. l'Abé de Choisy,) que *son mérite étoit au-dessus des loüanges, & que simple Gentilhomme Breton, il s'étoit aquis, par sa valeur, & par son expérience à la guerre, le droit de commander à tous les Grands Seigneurs du Roïaume; que les Princes ses frères seroient les premiers à lui obéir.* Le discours du Roi fut reçu avec applaudissement; il commanda aussi-tôt qu'on fit entrer du Guesclin, & lui dit d'un ton de maître: *Du Guesclin, prenez mon épée, & l'emploïez contre les ennemis de la France.* L'Historien ajoûte, que du Guesclin voulut s'excuser sur son incapacité, & sur sa naissance, qui devoit l'éloigner d'une si haute dignité. Mais le Roi lui dit: *Sachez, Messire Bertrand, que je n'ai frère, cousin, ne neveu, ne Baron en mon Roïaume, qui n'obéisse à vous; & se nul en estoit au contraire, il me courrouceroit tellement, qu'il s'en apercevrait; si prenez l'Office joyeusement, & vous en prie.* La charge de Connétable commença en France l'an 1218. sous Louis VIII. en la personne de Matthieu de Montmorenci, & fut supprimée en 1627. après la mort du Connétable de Lesdiguières.

Connétable, est aussi un titre de dignité qui se donne en d'autres états à quelques personnes de qualité, dans la maison de qui ce titre est héréditaire. (Le Connétable de Castille. Le Connétable Colonne.)

Madame la Connétable. [*Uxor summi præfecti.*] La femme de M. le Connétable.

CONNÉTABLIE, CONNÉTABLERIE, *s. f.* [*Jurisdicção Gallie Marscallorum.*] On ne dit plus que *Connétablie*; c'est ce qu'on appelle d'ordinaire la *Table de marbre*, qui est une Jurisdicção qui

connoît de la milice civile, politique & criminelle, & qui est exercée par le Connétable & les Maréchaux de France. Voiez *Miraumont, de la Connétablie, pag. 332.*

CONNEXE, *adj.* [*Connexus.*] Qui a de la connexité, de la liaison & du raport avec un autre. (Ces deux affaires sont connexes.)

CONNEXION, *s. f.* [*Connexio.*] Liaison. Raport. (Ces matières n'ont ensemble aucune connexion.)

CONNEXITÉ, *s. f.* [*Connexio.*] Ce par quoi une chose a raport à une autre.

† CONNIN, CONNIL, *s. m.* [*Cuniculus.*] On prononce *connin*, quoiqu'on écrive quelquefois ce mot par une *l* finale. Le *connin* est une peau de lapin: c'est aussi un lapin. Voiez *Lapin*. Mais ce mot de *connin*, ne se disoit qu'en riant, & par les ruës de Paris, où l'on crioit *peau de connin*. Hors de-là, le mot d'usage est celui de *lapin*.

† CONNINE, *s. f.* [*Cunicula.*] Lapine. C'est la femelle du connin, ou lapin. Ce mot se dit très-peu. (Quand le connin veut aler à la connine, il grate la terre & s'échaufe. *Fouilloux, Vénèrie, pag. 100.*) Au lieu de *connine*, on dit *lapine*, ou *femelle de lapin*.

CONNIVENCE, *s. f.* [*Dissimulatio.*] Il est tiré du Latin *conniventia*, & signifie *dissimulation sur quelque affaire, conduite de personnes qui feignent de ne pas voir, ce qu'elles voient fort bien.* (Ce silence est peut-être une connivence véritable. *Lettres de S. Augustin.* Acuser quelcun de connivence. Les Supérieurs ont quelquefois de la connivence pour les fautes des inférieurs, quand ils en retirent du profit.)

CONNIVER, *v. a.* Il vient du Latin *connivere*; *dissimulare*. C'est user de connivence. Dissimuler ce qu'on voit. Être d'intelligence avec d'autres sur quelque chose. *Conniver* aux fautes d'un homme, n'est pas seulement les dissimuler; c'est souvent y avoir part, quoiqu'on ait droit de les reprendre.

CONNOISSABLE, *adj.* [*Cognoscibilis.*] Prononcez *conéssable*. Que l'on peut connoître. Cet adjectif n'a guère d'usage qu'avec la négative. (De l'air qu'il est habillé, il n'est pas connoissable. Elle est devenuë si grande, qu'elle n'est point connoissable. Il a une marque au visage qui le rend très-connoissable.)

CONNOISSANCE, *s. f.* [*Cognitio, notitia, mens, ratio.*] On prononce ordinairement *conéssance*. Discernement qui se fait par la vûë. Notion qu'on s'est aquisée par la vûë, par l'esprit ou par l'étude. Le mot de *connoissance* dans ces derniers sens est figuré. (Les connoissances se peuvent aquérir par le sens ou par le raisonnement. *Rohault, Physique.* On l'emporta dans sa tente plus mort que vif, aiant perdu toute connoissance. *Vaug. Quint. l. 3. c. 5.* Dérober une chose à la connoissance d'une personne. Ils étoient estimez par la connoissance qu'ils avoient de la langue Latine. Juger des choses par ses propres connoissances.) *Les connoissances honnêtes*; c'est-à-dire, les Belles-Lettres, & autres choses qui embélistent l'esprit. (Donner à quelcun la connoissance des plus beaux secrets de la nature. Donner à quelcun la connoissance de tous les simples.)

L'amour vient de l'aveuglement,
L'amitié de la connoissance.

Bussi Rab.)

Bbbb

Connoissance. [*Familiaritas, amicitia, consuetudo.*]
Personne qu'on connoît familièrement. Personne avec qui on a été familier. Nouvelle habitude qu'on fait avec une personne qu'on a vûë autrefois. Personne qu'on connoît & qu'on fait connoître à un autre. (Il est de mes anciennes connoissances. Renouveler connoissance avec quelcun. Faire connoissance avec quelcun. Je lui ai donné la connoissance de mes meilleurs amis. J'étois un jeune homme avide de connoissances illustres. *Ménage.*)

* *Connoissance, s. f.* [*Malum commercium.*]
Habitation charnelle. Commerce charnel. (Avoir la connoissance d'une femme.)

Connoissance. Terme de *Chasse.* On appelle ainsi certaines marques imprimées par le pié du cerf, & qui servent à faire connoître l'âge & la grosseur du cerf que l'on chasse.

Etre en pais de connoissance. C'est être dans un lieu, dans une maison, où l'on connoît ceux qui y sont, & où l'on en est connu. On le dit aussi d'un pais qu'on a examiné avec soin, & qu'on connoît parfaitement. (L'Italie est pour moi un pais de connoissance.) Au figuré, on dit d'un homme de lettres, qu'il est en pais de connoissance, lorsqu'il entre dans une Bibliothèque.

CONNOISSEMENT, *s. m.* [*Acta manu præfæcti navis obsignata.*] Terme de *Mer.* C'est la reconnoissance qu'un maître de navire donne à un Marchand, de la quantité & qualité des marchandises chargées dans son vaisseau, avec la soumission de les porter au lieu de leur destination. Cet acte doit être signé par le maître, ou par l'écrivain du bâtiment : il doit être bien circonstancié, il doit être fait triple ; l'un pour le chargeur ; le second sera envoyé à celui à qui les marchandises doivent être remises & consignées ; & le troisième doit être entre les mains du maître, ou de l'écrivain. Voyez l'*Ordonnance de la Marine.*

CONNOISSEUR, *s. m.* [*Homo intelligens, doctus æstimator.*] Celui qui s'entend & se connoît en quelque chose. (C'est un connoisseur. La pièce n'est pas aprouvée par les connoisseurs. *Molière.* La plupart des connoisseurs demeurent d'accord de cela. *Racine, Britannicus, Préface.*)

Et sur le mérite & les mœurs,
On pourroit défier les plus fins connoisseurs,
De vous souhaiter quelque chose.
Mme. Deshoulières.

Les *Connoisseurs* en quelque genre que ce soit sont très-rares ; mais ceux qui se le disent sont fort communs.

CONNOISSEUSE, *s. f.* [*Docta æstimatrix.*] Celle qui s'entend & qui se connoît en quelque chose. (Cela nous donnera le bruit de connoisseuses. *Molière, Précieuses.*)

CONNOÎTRE, *v. a.* [*Noscere, cognoscere.*]
Prononcez *connaître.* Apercevoir. Voir. Distinguer quelque chose par le moien de la vûë. *Je connois, j'ai connu, je connus.* (Je connois fort bien que cette toile n'est pas blanchie, que cette chemise n'est pas bien blanchie. Je ne le connois point. Connoître une personne de vûë.)

Je lui dirois bientôt : Je connois tous vos pères,
Je sai qu'ils ont brillé dans ce fameux combat,
Où sous l'un des Valois Enguien sauva l'Etat.
Despréaux.

Connoître. [*Novisse.*] Avoir dans l'esprit une idée nette & distincte d'une chose qu'on a

déjà vûë. Avoir habitude avec une personne. (Je connois la plupart des herbes. Je connois cinq ou six des plus beaux esprits de France. C'est un homme qui connoît tout Paris. Connoître une personne de longue main. Connoître une personne de réputation.)

Connoître. [*Æstimare, considerare, reflectere.*]
Voir, juger, considérer, faire des réflexions sur soi ou sur quelque autre chose. (Cela vous apprendra à vous connoître. *Mol.* Ils firent connoître par un acte si détestable à qui ils déclaroient la guerre. *Maucroix, Schisme, l. 1.*)

Connoître. [*Cognoscere.*] Ce mot se dit des hommes & des femmes, qui ont ou qui ont eu commerce charnel ensemble ; il signifie avoir des *privautés de mari avec une femme.* (Prenez garde mon fils, de ne connoître point d'autre femme que celle que Dieu vous aura donnée pour épouse. Joseph n'avoit point connu Marie, quand elle enfanta son fils premier né. *Nouveau Test. S. Matth. ch. 1.*)

Connoître. [*Jus habere cognoscendi.*] Terme de *Palais.* Être juge de quelque affaire. (Le Roi voulut connoître de l'affaire. *Vaug. Quint. l. 10.*)

Il est dit dans l'article 178. de la Coûtume de Tours, que le retrait ne se connoît à présent ; pour entendre cette expression qui est obscure, il faut observer que dans cette Coûtume, le Seigneur qui exerce le retrait féodal, n'est obligé de prendre que ce qui relève de lui : mais en matière de retrait lignager, le retraiant est obligé de prendre tous les fonds vendus, quoique provenans d'une autre ligne, si l'aquereur veut tout abandonner. C'est ce que la Coûtume décide par ces termes : *Retrait ne se connoît à quartier, au préjudice de l'aquereur, s'il ne lui plaît.* Voyez *Pallu sur cet Art.*

Connoître. C'est aussi entendre bien une chose ; ou avoir un grand usage. On dit, *Cet Officier connoît bien la guerre ; il connoît bien la mer.*

* *Connoître.* [*Notitiam dare, præbere de aliqua re.*]
Ce mot se joint à celui de faire, & alors faire connoître quelcun, se prenant en bonne part, signifie lui donner du nom & de la réputation.

Se connoître, v. r. [*Noscere se.*] Savoir vraiment qui on est, & qui sont les autres. Savoir le foible & le fort des gens. S'entendre en quelque chose. Avoir de particulières lumières pour de certaines choses. (La chose du monde la plus difficile, c'est de se bien connoître soi-même ; se connoître en gens ; se connoître en peinture ; se connoître en architecture, &c. Les femmes se connoissent plus finement à bien faire les choses, parce que l'avantage de plaire leur est naturel. *Le Chevalier de Méré.*)

CONNU, CONNUË. [*Cognitus, notus.*]
Fameux, qui a du nom & de la réputation. (C'est un Auteur très-connu.)

Embrasse avec plaisir la vérité connue.
Villiers.

☞ *Rendre connu, pour faire connoître.* Le fameux Sonnet de Benferade, commence par ces mots :

Job, de mille tourments atteint,
Vous rendra sa douleur connue.

Mais cette façon de parler a été avec raison censurée. On peut dire, prononce sur cela Balzac, *se rendre célèbre à toute la France, se rendre illustre par la grandeur de ses actions* : mais on ne peut pas dire de la même sorte, *se rendre connu.*

CONODIS. Petite monnaie dont on se sert à Goa & dans tout le Royaume de Cochin.

CONOÏDE, *f. m.* [*Conoïis.*] Terme de Géométrie. Corps qui ressemble à un cône, & qui a pour base une ellipse. Voyez le *Diction. Math. d'Ozanam.*

CONQUE, *f. f.* Coquille. La conque est un coquillage vasculaire, composé, bivalve, dont les deux parties sont assemblées par une charnière, comme les cames, les moules, les huîtres, &c.

* *Conque.* [*Concha.*] Trompette de Tritons. (Les Tritons montez sur des veaux marins enflaient deux conques marines. *Abl. Luc.*)

Conque. Mesure de grains dont on se sert à Bayonne, & à S. Jean de Luz.

CONQUÉRANT, *f. m.* [*Hostium victor, domitor.*] Celui qui par les armes acquiert quelque chose de considérable sur ses ennemis. Celui qui triomphe de ses ennemis, de leurs places & de leurs pays. (Un glorieux, un fameux, un célèbre Conquérant. Les Conquérants ne peuvent pas toujours dormir jusques à onze heures. *Voit. l. 46.*)

Mais ce Conquérant habile,
A plutôt pris une Ville
Qu'on n'a fait une chanson.

M. Petit.)

† * *Conquérant.* Ce mot se dit en parlant d'amour, & veut dire, *un jeune homme bien fait, & qui par son air, par ses manières, & par sa bonne mine gagne le cœur des belles.* (C'est un conquérant en amour.)

* CONQUÉRANTE, *f. f.* Belle qui gagne les cœurs par ses charmantes qualités, par sa beauté, par son grand air.

(On voit marcher à ses côtés
Les héros & les beautés,

Dont vient de triompher la belle Conquérante.
La Suzé.

Si j'avois à revivre, je voudrois être une petite Conquérante; car la beauté a un droit naturel de commander aux hommes. *Fontenelle, Dialog. des morts.)*

CONQUÉRIR, *v. a.* [*Armis quarere, subicere, redigere.*] *Je conquiers, tu conquiers, il conquiert, nous conquérons, vous conquérez, ils conquèrent, Je conquérois, j'ai conquis, je conquis. Je conquerrai, que je conquière, que je conquisse.* Ce mot signifie gagner quelque chose par les armes sur ses ennemis. (Alexandre a conquis plusieurs Villes & plusieurs Provinces. *Abl.* L'Empereur conquiert en 1535. Tunis en Afrique, sur le fameux Corsaire Barberousse.) On a dit du Prince d'Orange dernier Roi d'Angleterre:

J'ai conquis, diras-tu, plus vite qu'un tonnerre,
Un Royaume. Alte-là, rapide Conquérant,
Un Courier ne voudroit qu'un an,
Pour conquérir toute la terre.

* *Conquérir, v. a.* [*Devincire.*] Gagner les cœurs, les inclinations, l'amour. (Elle n'a qu'à se faire voir pour conquérir tous les cœurs.)

CONQUES. Cavitez de l'oreille qu'on nomme autrement coquille.

CONQUÊT, *f. m.* [*Bona parta.*] Terme de Palais. Tout ce qu'on acquiert par son industrie, par son travail. Tout ce qui ne vient pas de succession, & qu'on a gagné à force de travail. (Les acquêts & les conquêts de leurs mariages montent à dix mille francs.)

CONQUÊTE, *f. f.* [*Bello quæsita.*] L'action du Conquérant. (Alexandre le Grand étendit fort loin ses conquêtes, & elles se firent en peu de tems.)

Conquête, f. f. [*Bello parta, imperio acquisita.*] Tout ce qu'on a conquis par les armes sur ses ennemis. (Conserver ses conquêtes. Perdre ses conquêtes. Faire de belles conquêtes.) On dit proverbialement & figurément, *Vivre dans un pays de conquête; c'est-à-dire, vivre à discrétion.*

* *Conquête.* [*Conciliatio animorum.*] Personne dont on gagne le cœur par de charmantes qualités, comme par la beauté, par l'esprit. (Une conquête amoureuse. *Voiture.* Faire des conquêtes en amour.)

Mais, s'il eût dit: Voyez qu'elle est vôtre conquête,
Je suis un jeune Dieu, beau, galant, libéral,
Daphné sur ma parole auroit tourné la tête.

Fontenelle.

Tant qu'ils ne sont qu'Amans, nous sommes Souveraines,
Et jusqu'à la conquête ils nous traitent de Reines.
Corneille, Polieucte, act. 1. sc. 3.

Une belle ne partage avec personne l'honneur de ses conquêtes. *Fontenelle, Dialogue des morts.* En ces deux derniers exemples le mot de *conquête*, signifie l'action de conquérir & de gagner les cœurs.

La conquête d'un cœur semble douce à garder.

Corneille.)

CONQUÊTER, *v. a.* Ce mot signifie *conquérir*, mais il est vieux, aussi-bien que *Conquereur*, dont se sert *Coëffeteau*.

CONROY. Ancien mot. Troupe, suite; train, équipage. Le Roman de Gauvain, cité par Borel:

La Reine eut en son conroy
Dames pucelles plus de cent.

CONSACRÉ, CONSACRÉE, *adj.* [*Consecratus, devotus, addictus.*] Dédié. Dévoüé. Sacrifié tout entier. (Autel consacré. Nom consacré à la postérité. Personne consacrée à Dieu.) On dit *une hostie consacrée, ou non consacrée.*

Consacré, Consacrée. [*Addictus, mancipatus.*] Ce terme se dit des mots & des phrases particulières qui ne sont bonnes qu'en un certain endroit. Ces mots, par exemple, *Incarnation, Visitation*, sont des mots *consacrez.* *Se dépouiller du vieil homme; ces mots sont une phrase consacrée.*

CONSACRER, *v. a.* [*Sacrare.*] Mettre au rang des Dieux. (On consacrait les Empereurs après leur mort. *Ablanc. Apoph.*)

Consacrer, v. n. [*Consecrare, devovere.*] Dédier. Dévoüer. (Consacrer un Autel, une Eglise à quelque Saint.)

* *Consacrer.* [*Mancipare, destinare, addicere.*] Sacrifier. Donner tout-à-fait. (Consacrer son tems & sa peine à des ingrats. *Abl.*)

* *Consacrer.* [*Immortalitati consecrare, æternare.*] Rendre immortel. (Nous eussions consacré vôtre mémoire à la postérité. *Voit.*)

Consacrer. [*Consecrare.*] Terme d'Eglise. Dire les paroles sacramentales. Dire les paroles de la consécration: *Ceci est mon corps & mon sang.* (Le Prêtre consacre. Consacrer une hostie.)

* *Se consacrer, v. r.* [*Se devovere, addicere.*] Se dévoüer. Se donner tout entier, se sacrifier. (Se consacrer au service de Dieu.)

CONSANGUINITÉ, *f. f.* [*Consanguinitas, cognatio.*] Parenté. (Degré de consanguinité.) On appelle au Palais *Frères consanguins*, ceux qui sont nez du même père, & on les distingue des *Frères utérins*, qui ne sont nez que d'une même mère.

CONSCRIT, *adj.* Les Romains apelloient *Pères conscrits*, les Sénateurs, parce que leurs noms étoient écrits sur le registre ou catalogue des Sénateurs.

CONSÉCRATEUR, *s. m.* [*Consecrator.*] Celui qui consacre. (Le Consécrateur d'un Evêque doit être accompagné de deux autres Evêques pour le moins. *Fleury.*)

CONSÉCRATION, *s. f.* [*Christi corporis & sanguinis effectio.*] Terme d'Eglise. Partie de la Messe où le Prêtre consacre, & dit ces paroles : *Ceci est mon corps & mon sang.* (Le Prêtre est à la consécration.)

☞ *Consécration des Eglises & des Autels.* On trouve l'origine de cette consécration dans le trentième chapitre de l'Exode, v. 23. Dieu dit à Moïse : *Prenez des parfums, de la myrrhe la première & la plus excélente, le poids de cinq cens sicles, de cinnanome la moitié, c'est-à-dire, le poids de deux cens cinquante sicles, de la canne aromatique; vous y ajouterez cinq cens sicles de cassie au poids du Sanctuaire, & une mesure de hin d'huile d'olive: vous ferez de toutes ces choses une huile & une onction sainte, un parfum composé par l'art & l'adresse du Parfumeur: vous en oindrez le tabernacle du témoignage, & l'arche du testament, la table avec ses bases, le chandelier, & tout ce qui sert à son usage, &c.* La consécration du Temple que Salomon fit bâtir, a été la plus magnifique qui se soit jamais faite dans l'une & dans l'autre Loi. Salomon sacrifia vingt-deux mille beufs, & six vingt mille moutons: les Prêtres & les Lévités rendirent la fête plus éclatante par leurs chants, & par leurs instrumens: enfin la cérémonie dura pendant sept jours. Voyez le liv. 2. ch. 7. des *Paralipomenes*. L'Histoire Gréque & Romaine est remplie de la dédicace, de la consécration des Temples, & des cérémonies que l'on y observoit; soit par émulation, soit par un sentiment de religion, les premières Eglises des Chrétiens que l'on bâtit après la destruction du Paganisme, furent consacrées au vrai Dieu avec beaucoup de magnificence, de prières & de cérémonies. Eusébe nous apprend que Constantin dédia l'Eglise qu'il avoit fait construire dans le lieu où il avoit été batifé. Socrate & Sozoméne font mention des dédicaces solennelles que les Empereurs successeurs de Constantin firent en différens tems: & l'on comprend aisément que dans ces premiers tems du Christianisme, on n'oublia rien pour rendre les Temples & les Eglises dignes de la grandeur & de la Majesté du Dieu auquel on les consacroit.

CONSÉCUTIF, **CONSÉCUTIVE**, *adj.* [*Consequens, subsequens.*] Ce mot se dit des actions qui s'entresuivent immédiatement. (Il lui a donné trois coups consécutifs. Il a étudié trois jours consécutifs.)

CONSÉCUTIVEMENT, *adv.* [*Continenter.*] Ensuite. Immédiatement après. Ce mot est un peu suranné. (Il entroit d'autres personnes sur le Théâtre, ensuite d'autres prenoient leur place, & ainsi consécutivement jusqu'à la fin de la cérémonie. *Le Chevalier de Terlon, Mémoires, 2. part. pag. 569.*)

☞ **CONSEIGNEUR**. C'est ainsi qu'il faut dire, selon Ménage, tome 2. *Observ. ch. 99.* & non pas *Coseigneur*.

CONSEIL, *s. m.* [*Consilium.*] Avis qu'on donne, ou qu'on demande sur quelque affaire, ou autre chose de conséquence. (Un bon, un salutaire, un sincère, un fidèle conseil. Donner

conseil à quelcun. Il lui a donné conseil sur cela. Lorsque les conseils sont bons, on ne doit pas regarder d'où ils viennent. Les diamans ont leur prix, mais un bon conseil n'en a point.) *Aler au conseil.* Il signifie ici, *aler demander conseil à quelcun.* (Le conseil des vieillards doit conduire les jeunes gens. *Proverbe.*)

J'ai des conseils à vous donner;
Ce n'est pas le moien de plaire,
Iris, on ne divertit guère,
Quand on ne fait que raisonner.
Pavillon.

* **Conseil.** [*Consiliarius, suavor, auctor.*] Celui qui conseille. Celui qui donne conseil & qu'on va consulter. (Monsieur un tel est son conseil.)

Conseil. [*Consilium.*] Assemblée & compagnie de Juges pour décider les affaires qui sont contestées entre les parties. (Le Conseil a jugé l'affaire.)

Conseil. [*Cubiculum consilii.*] Lieu où est le conseil, où il s'assemble. (Aler au conseil.) Les *Conseils du Roi*, se divisent en *Conseil d'en-haut*, en *Conseil d'Etat* ou de *Finances*, en ceux qu'on appelle *petite & grande Direction*, en *Conseil des Dépêches*, & *Conseil des Parties*.

Conseil de Conscience. [*Conscientiæ consilium.*] C'est un Conseil particulier où est le Roi, son Confesseur, & quelques autres, & où l'on décide diverses matières qui concernent le Clergé ou l'Etat Ecclésiastique.

Conseil de Guerre. [*Consilium militare.*] C'est l'assemblée des principaux Officiers de l'armée, avec le Général ou Lieutenant-Général. C'est aussi l'assemblée de tous les Officiers d'un Régiment. (Assembler le Conseil de Guerre.)

Conseil de Commerce. C'est en France une assemblée établie à Paris, par déclaration du Roi, dans laquelle on traite de tout ce qui concerne le Commerce intérieur & extérieur du Roïaume, où l'on examine les Placets & les Mémoires présentés sur cette matière, & sur celle des Manufactures, soit pour de nouveaux établissemens, ou pour perfectionner ceux qui sont déjà faits. On y règle aussi les différends survenus au sujet du négoce. Treize Députés du Commerce, choisis & envoyés par les principales Villes du Roïaume, assistent à ce *Conseil*, avec ceux que le Roi a pareillement choisis.

Conseil de Ville. [*Consilium Urbanum.*] C'est l'assemblée de plusieurs Conseillers qui assistent le Prévôt des Marchands & Echevins à régler les affaires générales & importantes de la Ville. Ils sont au nombre de vingt, & ils ne se mêlent point de la Police particulière.

Le Conseil d'en-haut. [*Consilium sanctius, secretius.*] Est celui où préside le Roi, & où se trouvent M. le Chancelier, les Ministres d'Etat, & autres personnes qu'il plaît à Sa Majesté d'y appeler, & que l'on suppose consommées dans les affaires qui s'y doivent traiter. Les Arrêts de ce Conseil commencent par ces mots : *Le Roi étant en son Conseil*, pour faire voir la différence des Arrêts des autres Conseils, qui ne débutent point par ces mots : *Le Roi étant*, & pour marquer la présence de Sa Majesté au Conseil. Les Secrétaires d'Etat expédient les articles du *Conseil d'en-haut*.

Le Conseil d'Etat, ou de Finances. [*Consilium de rebus ad regnum, ad ærarium pertinentibus.*] Est celui où se traitent toutes les affaires de

Finances, ou qui ont rapport aux Finances, telles que sont les affaires des Fermes & des Gabelles, & même des offices. Ce Conseil se tient dans une sale, où il y a une table, au bout de laquelle est la chaise du Roi. M. le Chancelier préside à ce Conseil, où se trouvent le Directeur général des Finances, le Contrôleur général des Finances, les deux Intendants des Finances avec les Conseillers d'Etat, & les Maîtres des Requêtes qui ont quelque affaire à y rapporter, les quatre Secrétaires de ce Conseil y servant par quartier.

Le Conseil. [*Consilium de regendo ærario regium.*] Qu'on appelle *la petite Direction*, se tient chez le Directeur Général des Finances, où se rencontrent le Contrôleur général des Finances, les deux Intendants des Finances, quelques Conseillers d'Etat, & les Maîtres des Requêtes, qui ont des affaires à y rapporter, & qui y rapportent debout & découverts. *La petite Direction*, n'est qu'un premier examen des affaires qui sont des Finances, ou qui regardent les Finances.

Le Conseil, qu'on appelle *la grande Direction*, se tient dans la sale du Conseil. Toute la différence qu'il y a entre *la grande Direction* & le *Conseil d'Etat*, ou de *Finances*, c'est qu'en *la grande Direction* la chaise du Roi n'y est pas, que les Maîtres des Requêtes y sont assis, & qu'ils y rapportent couverts. On traite dans la *Direction* des affaires de Finances, ou qui ont rapport aux Finances, tout comme dans le *Conseil de Finances*, excepté qu'on n'y fait aucune adjudication des Fermes du Roi. Les Arrêts de la grande *Direction* s'intitulent: *Extraits des Registres du Conseil d'Etat du Roi.*

Le Conseil des Dépêches. [*Consilium de rebus ad extera regna pertinentibus.*] Se tient aujourd'hui chez le Roi, ordinairement le Lundi, & autrefois le Vendredi. Il est composé de Sa Majesté, de M. le Chancelier, des Ministres d'Etat, & des quatre Secrétaires d'Etat. Le Roi, le Chancelier, & les trois Ministres sont assis, & les quatre Secrétaires debout. On traite en ce Conseil des affaires étrangères, du rôle des dons du Roi; & c'est proprement dans ce Conseil que les Secrétaires d'Etat parlent des affaires de leur Charge. Les autres jours, le Roi tient Conseil avec M. le Chancelier & les trois Ministres d'Etat, & ils parlent des affaires d'Etat. Il y a aussi un jour en la semaine où le Roi tient Conseil de Finances, auquel assistent ceux qu'il plaît à Sa Majesté y appeler. Tout ce qui est émané de ces Conseils, est dit être émané du *Conseil d'en-haut.*

Le Conseil des Parties. [*Consilium ad dirimenda privatorum dissidia.*] C'est celui où préside M. le Chancelier, où assistent les Conseillers d'Etat assis, & les Maîtres des Requêtes debout derrière les Conseillers d'Etat. La chaise du Roi est en ce Conseil au bout de la table, & on y traite des affaires des particuliers, comme des cassations d'Arrêts, Evocations, & autres choses à peu près de cette nature. Il y a quatre Gréffiers de ce Conseil. Les Arrêts de ce Conseil s'intitulent: *Extraits des Registres du Conseil Privé du Roi.*

Le Grand Conseil. [*Consilium majus.*] Cour souveraine, où les Conseillers ne servent que par semestre, & qui connoît des appellations de la Prévôté de l'Hôtel, & principalement des bénéfices consistoriaux, & autres.

Le Conseil en est pris. [*Constitutum est consilium.*] Ces mots se disent d'une affaire conclüe & arrêtée.

* *La nuit porte conseil.* Proverbe. Il signifie qu'il faut penser à une affaire avant que de l'entreprendre.

Il ne prend conseil que de sa tête. C'est-à-dire, il ne demande avis à personne. Et en ce sens, on disoit que *la mule de Louis XI. étoit bien forte, & qu'elle portoit le Roi & tout son Conseil.*

Il a bientôt assemblé son Conseil. C'est-à-dire, il est prompt à prendre ses résolutions.

A nouvelle affaire, nouveau conseil. On se fert de ce proverbe, pour répondre à ceux qui prévoient trop de difficulté dans quelque affaire.

Un bon Général doit prendre conseil sur le champ.

¶ *Parler conseil.* Ancienne locution. Joinville raconte qu'étant à la table du Roi, avec Robert de Sorbonne, l'un auprès de l'autre, & parlions, dit-il, *conseil l'un à l'autre; quoi voyant le bon Roi, nous reprint, vous faites mal de conseiller cy; parlez haut, afin que vos compagnons ne doutent que vous parlez d'eux en mal, &c.* M. du Cange a observé sur cet endroit, que *parler conseil, & conseiller*, c'est parler en secret, & que cette façon de parler étoit commune en ce tems-là.

CONSEILLER, *s. m.* [*Consiliarius, suavor, auctor.*] Ce mot en général, veut dire, *celui qui conseille.* (Nul ne peut résister aux puissans, & sur-tout lorsqu'un mauvais Conseiller se joint à eux.)

Ah! tu me rends la vie & le sceptre à la fois,

Un sage Conseiller est le bonheur des Rois.

Corneille, Pompée, act. 2. sc. 4.)

Conseiller, s. m. [*Consiliarius, Senator.*] Officier de Cour Souveraine, ou de quelque Conseil d'Etat, ou de quelque Jurisdiction subalterne, comme de Bailliage, ou de Prévôté. (Il veut faire de son fils un bon Conseiller au Parlement. Être Conseiller d'Etat. Être Conseiller au grand Conseil. Être Conseiller au Bailliage. Être Conseiller en Prévôté, &c.)

Conseiller. [*Suavor, auctor.*] Se dit de toutes personnes qui donnent conseil. (Vous êtes un bon Conseiller.)

Car chez moi les avis ont de tristes salaires,

Un valet Conseiller y fait mal ses affaires.

Molière.)

Conseiller, v. a. [*Consilium dare, impertiri.*] Donner conseil à quelcun. Donner ses avis à quelcun. (Il est dangereux de conseiller des Grands. *Vaug. Quint. l. 3.*)

Conseiller-lai. [*Consiliarius laicus.*] C'est un Conseiller laïque ou séculier.

Conseiller-Clerc. [*Consiliarius secularis.*] C'est un Conseiller Eclésiastique.

Conseiller d'honneur. [*Senator honorarius.*] C'est un Conseiller extraordinaire, qui dans les compagnies souveraines précède les Conseillers ordinaires & les Maîtres des Requêtes.

Conseiller honoraire. C'est un Conseiller qui a des lettres de Vétéran.

† * *Le Conseiller des graces.* Phrase burlesque & précieuse; pour dire, *un miroir.*

† * *Le Conseiller muet*, dont les Dames se servent. *La Fontaine, Fables, l. 2.* C'est-à-dire, le miroir.

Conseillers de la Seigneurie. Ce sont dix Seigneurs Vénitiens qui représentent le Corps de la République de Venise avec le Dôge.

CONSEILLERE, *s. f.* [*Consiliarii uxor.*] Ce mot signifie, *femme de Conseiller*, mais il ne se dit qu'en riant, & quelquefois en conversation; quand on parle sérieusement, on dit: *Madame*

est femme de M. le Conseiller tel, ou c'est la femme d'un Conseiller de la Grand'Chambre, de la première des Requêtes, &c.

Madame l'Avocate est assez téméraire,
Pour aller du même air que va la Conseillère.
Boursaut, Esope.

CONSENS, *s. m.* Terme de Banquier & de Chancellerie Romaine. Le jour du *consens* est le jour que la désignation d'un bénéfice est admise en Cour de Rome.

CONSENTANT, *part.* [*Consentiens.*] Qui consent.

Consentant, Consentante, adj. Qui consent. Qui condécend à tout ce qu'on veut. (Je suis consentant de tout. Elle est consentante de faire tout ce qu'on voudra.)

CONSETEMENT, *s. m.* [*Consensus, consensio.*] Acquiescement. Mouvement de la volonté qui condécend à quelque chose, qui s'acorde à ce qu'on veut. (Donner son consentement à quelcun. Refuser son consentement. Un fils émancipé, quoique mineur, peut se marier sans le consentement de son père; mais une fille, & même une veuve qui a moins de vingt-cinq ans, ne peut contracter mariage sans demander le consentement de son père, de sa mère, ou de ses proches. *Le Maître Plaid. 2.*)

Entre les figures de Rétorique, on met le *consentement*, par lequel on acorde libéralement ce que l'on ne peut refuser, afin d'obtenir ce que l'on demande. Cette figure est souvent malicieuse; c'est dans cet esprit que M. Despréaux a répondu à ceux qui le blâmoient d'avoir censuré avec trop d'aigreur les vers d'un honnête homme :

Ma Muse en l'ataquant, charitable & discrète,
Sait de l'homme d'honneur distinguer le Poète.
Qu'on prise sa candeur & sa civilité;
Qu'il soit doux, complaisant, officieux, sincère,
On le veut, j'y souscris, & suis prêt de me taire:
Mais que pour un modèle on montre ses écrits,
Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits,
Comme Roi des Auteurs, qu'on l'éleve à l'Empire,
Ma bile alors s'échaufe, & je brûle d'écrire.

Ce Sonnet de Des Barreaux, est dans le même genre de figure :

Grand Dieu, tes jugemens sont remplis d'équité;
Toujours tu prens plaisir à nous être propice;
Mais j'ai tant fait de mal, que jamais ta bonté
Ne me pardonnera sans blesser ta justice.

Oui, mon Dieu, la grandeur de mon impiété
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du supplice:
Ton intérêt s'opose à ma félicité,
Et ta clémence même attend que je périsse.

Contente ton desir, puisqu'il t'est glorieux;
Ofense-toi des pleurs qui coulent de mes yeux;
Tonne, frappe, il est tems, rends-moi guerre pour guerre;

J'adore, en périssant, la raison qui t'aigrit:
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne soit tout couvert du sang de JESUS-CHRIST?

Consentement, en termes de Médecine, est la même chose que *simpatie*.

CONSENTIR, *v. n.* [*Assentire, assentiri.*] Donner son consentement à quelque chose. (Prenez garde de ne consentir jamais au péché.)

Nous consentons à ce qu'on veut; nous acordons ce qu'on demande. On consent aux choses qui dépendent plus des autres que de soi; on acorde ce qui dépend plus de soi que des autres. Costar a dit: *Tant de preuves sont superflues en une vérité si visible & si généralement consentie.* Le P. Bouhours prétend que *consentir* ne peut point être employé dans une signification passive.

Consentir, v. a. Terme de Palais. Acorder. Acquiescer. (Il a consenti mon renvoi. Pour contracter une société, toutes les parties la doivent consentir. *Patru, Plaid. 6.*)

CONSÉQUEMMENT, *adv.* [*Consequenter, juxta, secundum.*] D'une manière qui regarde la juste liaison que des propositions ont les unes avec les autres. (C'est un homme qui se jette toujours à quartier, & qui ne raisonne jamais conséquemment. *Acad. Franç.*) *Conséquemment*, signifie aussi par une suite raisonnable & naturelle: *Ils ont beaucoup de méchanceté & peu de bonne foi, conséquemment on les déteste.*

CONSÉQUENCE, *s. f.* [*Consecutio, consequentia; consequens.*] Terme de Logique. Conclusion de quelque raisonnement. (Une conséquence mal prouvée. Nier une conséquence.)

* *Conséquence.* [*Rerum ordo, series, connexio.*] Tout ce qui résulte de quelque action, ou de quelque autre chose. Tout ce qui arrive après une action faite; tout ce qui la suit. Rapport. Liaison nécessaire d'une chose avec une autre. (C'est une chose de dangereuse conséquence pour l'avenir. *Abl. Arr. l. 1.* Les agrémens du visage & de la taille ne tirent point à conséquence pour ceux de l'esprit.)

* *Conséquence.* [*Res magni momenti, ponderis.*] Importante considération. (Cela est d'une extrême conséquence.)

Sans conséquence. On dit d'un homme qui est en possession de tout dire & de tout faire sans qu'on s'en fâche, que tout ce qu'il fait est *sans conséquence*, qu'on auroit tort de s'en fâcher. On dit des privilèges, des graces qu'on acorde volontairement, que c'est *sans conséquence* pour d'autres, que cela ne doit point tirer à conséquence. On dit aussi d'un homme méprisable, dont les discours ne méritent aucune attention, que *c'est un homme sans conséquence*. On le dit encore en matière de galanterie, d'un homme & d'une femme, que l'âge ou la vertu bien connue mettent hors de tout soupçon. Un Auteur *sans conséquence*, c'est aujourd'hui le grand nombre.

CONSÉQUENT, *s. m.* [*Consequens.*] Terme de Rétorique. Tout ce qui résulte d'une action, d'un événement ou de quelque autre chose. On se sert de *conséquent* pour prouver & pour persuader, &c.

Conséquent, s. m. C'est un terme de Géométrie, le second terme d'une raison & d'un rapport. Dans la raison de trois à quatre, trois est l'antécédant, & quatre est le *conséquent*.

Par conséquent, conj. [*Ided, igitur, itaque.*] C'est pourquoi. Ainsi. (Il a l'ame grande, noble, le cœur & l'esprit bien faits, par conséquent c'est un honnête homme. Si l'on agit bien dans les affaires publiques, on ofensera les hommes; si l'on y agit mal, on ofensera Dieu, & par conséquent on ne s'en doit point mêler. *Logique de Port-Roial, 3. part. ch. 15.*)

CONSERVATEUR, *s. m.* [*Conservator.*] Celui qui conserve. Qui protège. Qui défend. Qui regarde. (Il sacrifia à Jupiter sous le titre de Conservateur. *Abl. Arr.* Les Dieux ne sont pas les Conservateurs Romains.)

Conservateur des Privilèges. [*Judex conservator.*] Officier établi par le Roi, pour avoir soin de maintenir & de garder les privilèges acordez par le Roi aux Universitez, aux Foires, &c.

CONSERVATION, *s. f.* L'action de conserver. Le soin qu'on prend de garder ce qu'on possède.

(Songer à la conservation de son bien & de son honneur.)

Conservation, *s. f.* [*Tribunal ad conservationem jurium societatis erectum.*] Siège de Jurisdiction établi pour conserver certains privilèges acordez à quelque Communauté. (La Conservation de Lyon.)

CONSERVATRICE, *s. f.* [*Conservatrix.*] Celle qui conserve, qui garde, qui prend soin des choses qui lui sont confiées.

CONSERVE, *s. f.* [*Conserva.*] Terme de *Pharmacie*. Confiture de fleurs, de feuilles, de fruits de semences, de racines, d'écorces, faite avec du sucre ou du miel, pour conserver leur vertu & les rendre plus agréables au goût. Il y a des *conserves liquides*, & des *conserves solides*. Voyez le *Dictionnaire des termes de Médec. & de Chirurg.* par M. Col-de-Villars.

Conserve. [*Fœderata naves eundem cursum tenentes.*] Terme de *Mer*, qui se dit des navires qui vont de compagnie. Ainsi on dit, *Aler de conserve*; pour dire, *aler ensemble*.

Conserve. Réservoir où l'on garde l'eau pour la distribuer par des aqueducs ou canaux. Les Latins nommoient ces réservoirs, *Castelia*.

CONSERVER, *v. a.* [*Conservare, custodire, tueri.*] Garder avec soin. Maintenir. Avoir soin qu'on ne perde rien de ce qu'on possède. Prendre garde qu'on ne s'empare point de ce que nous avons. (Conserver ses conquêtes. *Ablancourt*. Quand on sacre les Rois de France, ils jurent de maintenir la foi Catholique, & de conserver les privilèges & les libertez de l'Eglise.

----- Et tant que nôtre histoire
D'un parfait Magistrat *conservera* le nom,
Les siècles à venir aimeront Lamoignon.
Villiers.)

Conserver, en parlant de troupes, est opposé à licentier. (On conserve les bons Régimens après la paix. On a licencié divers Régimens, mais on en conserve les Officiers.)

Conserver les terres; c'est les garantir de tout dommage.

Conserver sa réputation, son honneur; c'est maintenir l'un & l'autre sans aucune tâche. *Conserver ses droits, ses privilèges*; c'est empêcher qu'on n'y donne atteinte.

Se conserver, *v. n.* [*Servare se.*] Se garder. Ne se point gâter. (La viande ne se conserve pas durant le grand chaud.)

Se conserver, *v. r.* [*Curare se.*] Avoir soin de soi. Se choïer. (La peur de mourir l'oblige à se conserver.)

Se conserver, signifie aussi *se bien conduire dans un tems difficile, se ménager avec sagesse entre plusieurs partis, entre plusieurs personnes d'avis différens, ou ennemies, sans se mettre mal avec aucun.*

CONSERVES, *s. f.* [*Conspicillum conservandis oculis adhibitum.*] Espèces de lunettes qui ne grossissent pas les objets, & dont on se sert seulement pour se conserver la vûë. Le mot de *conserves*, en ce sens, est toujours pluriel. (Des conserves vertes. De bonnes conserves.)

Conserve, ou *Contre-garde*. [*Præsidium.*] Terme de *Fortification*. Pièces triangulaires parallèles aux bastions qu'elles couvrent au-delà de la contrescarpe.

CONSIDENCE, *s. f.* [*Sedimentum.*] Terme de *Physique*. Il signifie l'*abaissement & l'afaissement des choses apuïées les unes sur les autres*. *Perraut, Essais de Physique*. Quand les parties de l'eau

qui ont été élevées, s'abaissent pour revenir à leur niveau, on dit que c'est par *confidence*.

CONSIDÉRABLE, *adj.* [*Insignis, spectatus, clarus, illustris.*] Qui mérite d'être considéré. Remarquable. (Former un corps considérable. Il est considérable à la Reine par les services qu'il lui a rendus. *Mém. de M. de la Rochefoucault*. Un événement considérable. Trouver des occasions considérables de servir quelcun.)

CONSIDÉRABLEMENT, *adv.* [*Valdè, maximè.*] D'une manière considérable. Fort. Beaucoup. Visiblement. (Il augmenta considérablement le prix des monnoies. *Maucroix, Schisme, l. 1.*)

CONSIDÉRANT, **CONSIDÉRANTE**, *adj.* [*Consideratus, prudens, circumspectus.*] Qui est circonspect, qui prend garde à toutes les circonstances, à toutes les bienséances d'une chose. (Vous êtes bien considérant. *Acad. Franç.*)

CONSIDÉRATION, *s. f.* [*Consideratio.*] Réflexion de l'esprit sur quelque chose, ou sur quelque personne. (La considération de son mérite m'a gagné le cœur. *Scar.* Il n'y a rien dans la nature qui ne mérite une grande considération.)

Considération, signifie aussi *circonspection, attention dans la conduite*. On dit d'un homme imprudent, qu'il n'a point, ou qu'il a peu de *considération* dans tout ce qu'il fait. *Acad. Franç.*

* *Considération*. [*Momentum, pondus.*] Importance. Conséquence. Poids & autorité. (Cela est d'une grande considération. Elles se rendirent avec trente autres Villes de moindre considération. *Abl. Arr. l. 1. c. 8.* C'est une autorité qui n'est pas de petite considération.) On dit aussi, *C'est une personne de grande considération*; pour dire, *qu'on a de l'estime pour elle, & qu'elle est en autorité*. On dit d'un homme du commun, ou peu connu, que *c'est un homme de peu de considération*. Une chose de peu de *considération*, est une chose de peu de valeur.

* *Considération*. [*Existimatio, reverentia, ratio, respectus.*] Egard. Sentimens de respect qu'on a pour des gens. Sentimens d'estime. Certains motifs, certaines raisons qu'on a pour faire, ou ne pas faire. (N'avoir aucune considération pour les gens. *Voit. l. 23.* Puisqu'elle n'a pas eu de considération pour nous, nous ne sommes pas obligez d'en avoir pour elle. *Le Comte de Buffi.* Diverses considérations l'obligent à changer de conduite. Je suis engagé dans cette affaire par des considérations d'honneur, d'intérêt, d'amitié, de parenté, &c. C'est à vôtre considération que j'ai fait telle chose, que j'ai parlé de telle chose ou de telle manière. C'est à ma considération qu'on lui a acordé telle grace, tel emploi.) *Mettre en considération. Faire en considération*; c'est-à-dire, avoir égard.

CONSIDÉRER, *v. a.* [*Considerare, contemplari, speculari, perpendere, ponderare.*] Regarder avec attention. Contempler. Faire réflexion sur quelque personne, ou sur quelque chose. (On tremble quand on considère qu'il faut mourir & rendre un compte exact de ses actions.)

Considérer. [*Æstimare, magni facere.*] Avoir des sentimens d'estime & de respect pour une personne. Avoir de la considération pour quelcun. (On considère les gens pour leurs bonnes qualitez, & non pas pour leur naissance. On ne considère guère la vertu dans ce siècle de fer. *Scar.*)

Considérer, signifie aussi *avoir égard*. (Si on considéroit plus son mérite, ses services, il seroit plus avancé. On considère moins le mérite que la faveur.)

CONSCIENCE, (CONSCIENCE,) *f. f.* [*Conscientia.*] Connoissance qu'on a de soi-même, & que dicte la droite raison, dont les lumières nous font connoître ce que nous faisons de bien ou de mal. Intérieur éclairé par les lumières de la droite raison, qui est nôtre Juge. La *conscience* n'est pas cependant toujours une lumière intérieure, puisqu'il y a des *consciences* erronées. La *conscience*, est la raison elle-même, considérée comme instruite de la règle que nous devons suivre, ou de la loi naturelle; & jugeant de la moralité de nos propres actions & de l'obligation où nous sommes à cet égard, en les comparant avec cette règle, conformément aux idées que nous en avons. (Chacun se fait malheureusement une conscience au gré de ses passions. Rien n'est plus dangereux qu'une fausse conscience. Une conscience tranquille & pure, est le plus grand des biens. Avoir des remords de conscience. Gouverner les consciences. Troubler les consciences. Parler contre sa conscience. Tourner & bouleverser les consciences. Pénétrer dans les consciences. Nôtre conscience rend témoignage contre nous-mêmes. Trouver une chose permise en conscience.) *Avoir la conscience large*; c'est-à-dire, ne pas écouter la raison qui nous dit que nous faisons mal. N'avoir nul scrupule de mal faire.

(Selon divers besoins il est une science ;
D'étendre les liens de nôtre conscience,
Et de rectifier le mal de l'action,
Avec la pureté de nôtre intention.
C'est Tartufe qui parle, dans Molière.

Jadis un Politique homme d'expérience,
Répétoit fréquemment ces mots qu'il aprouvoit :
Croïons que tout le monde a de la conscience,
Agissons comme si personne n'en avoit.
Poëte Anonyme.

Conscience. [*Religio, scrupulus.*] Scrupule & difficulté qu'on sent à faire ou dire quelque chose, parce que la raison & le bon sens y sont contraires. (Je fais conscience de la regréter. *Voit. l. 71.*)

En conscience. [*Sincerè, ingenuè, verè.*] En vérité. A n'en point mentir. Selon la connoissance intérieure qu'on a d'une chose. (En conscience, mon Père, êtes-vous dans ce sentiment ?) On dit dans le Commerce, *vendre en conscience*; pour dire, *vendre sans surfaire, sans obliger l'acheteur de marchander.*

☞ *Mettre sur la conscience.* On dit familièrement, *mettre un verre de vin sur la conscience.*

CONSCIENTIEUX, CONSCIENTIEUSE, (CONSCIENTIEUX,) *adj.* [*Justus, integer, religiosus.*] Qui a de la conscience. Qui a la droite raison, & qui la suit. Qui ne voudroit point faire de tort à personne. (Pour un Marchand, il est aussi conscientieux qu'on le peut être. C'est un femme de probité & de religion, elle est fort conscientieuse.)

CONSCIENTIEUSEMENT, *adverbe.* (CONSCIENTIEUSEMENT.) [*Sincerè, religiosè, ex animo.*] En sûreté de conscience. (Je ne fai si l'on n'auroit pas moins de dépit de se voir tuer brutalement par des gens emportez, que de se sentir conscientieusement poignarder par des gens dévots. Agir conscientieusement.)

CONSIGE, ou CONSIVE. A Lyon, le *Livre de Consige*, est celui sur lequel le Maître des Coches consigne & enrégître les bales, balots & paquets de marchandises dont il se charge, pour en faire la voiture. En Provence, le *Consige*,

est le registre où les Commis & Receveurs des Bureaux, marquent les sommes qu'un Marchand ou Voiturier leur consignent ou déposent, pour sûreté que les marchandises déclarées, auront été conduites à leur destination. Dans les mêmes Bureaux, *Consige*, signifie aussi *la somme que l'on consigne pour caution.* *Savary.*

CONSIGNATAIRE, *f. m.* [*Sequester, depositarius.*] Terme de *Pratique.* Dépositaire d'une somme consignée.

CONSIGNATION, *f. f.* [*Depositio, depositum.*] Dépôt qu'on met entre les mains d'une personne commise par Justice pour cela, ou d'une personne dont on convient de part & d'autre, pour recevoir ce que l'on consigne.

Le Greffe des *Consignations* est un goufre ou une mer qui reçoit les eaux de tous les fleuves, & qui ne les rend pas. *La Bruyère.*

CONSIGNE. Ce mot a deux significations: dans la première, il est féminin, & signifie *le détail qu'on a à faire à un poste.* Ainsi un Officier, un Sergent, un Caporal, une Sentinelle, donnent la *consigne* à ceux qui les retirent de garde, ou de faction. Il y a deux sortes de *consignes*; les générales, que les Sentinelles doivent toujours observer dans quelque poste qu'elles soient. Les particulières, qui sont celles qu'on doit observer selon le poste où l'on est en faction. (*Catilina* lui-même, armé d'un esponton, donnoit la consigne aux Factionnaires, qu'il plaçoit dans les postes les plus favorables pour l'embranchement de la Ville, &c. *Histoire de la Conjuration de Catilina, pag. 159.*) Dans les Villes de guerre bien réglées, on tient aux postes des gens à qui on donne le nom de *Consigne*, & dont le soin est d'écrire le nom des étrangers qui entrent ou sortent. Dans la deuxième signification, *consigne* est masculin, & signifie *un habitant de Ville de guerre*, païé par le Roi, & baraqué dans la demi-lune, qui ouvre les postes de cette Ville, afin d'arrêter ceux qui entrent, & s'informer quels ils sont & où ils vont, afin d'en rendre compte au Commandant de la place. *Dictionn. Militaire, t. 1. pag. 309 & 310.*

CONSIGNER, *v. a.* [*Consignare, deponere.*] Mettre quelque chose qu'on a consigné entre les mains du Receveur des consignations, ou entre celles d'une autre personne commise pour cela, ou bien entre les mains d'un particulier dont on convient. (Consigner de l'argent au Greffe. Consigner de l'argent entre les mains d'un Notaire, ou d'un ami.)

Consigner, signifie aussi dans le Commerce, la même chose que *remettre & adresser.* *Consigner des marchandises; consigner un vaisseau à un Marchand;* c'est les lui adresser.

Consigner en papier; c'est donner un billet portant obligation de la somme qu'on doit *consigner.*

CONSISTENCE, (CONSISTANCE,) *f. f.* [*Stabilitas, firmitas, firmitudo, status.*] Manière ou état, auquel une chose est, ou subsiste. (Je n'examine point quelle fut la consistance de la Monarchie sous François premier. *Patru, Plaidoïé 4.* Les affaires de Rome sembloient avoir pris quelque consistance. *Talemant, Plutarq. t. 3.*)

Consistence. [*Perfectionis gradus.*] Ce mot se dit en parlant de l'âge des personnes, & signifie *certain tems de la vie, où l'homme demeure quelques années dans sa vigueur, sans décliner visiblement.* (Être dans l'âge de consistance.)

† *Consistence.*

† *Consistence*. [*Status, gradus.*] Ce mot, en parlant des personnes, & joint avec une épithète, signifie *la manière dont on se porte, bonne ou mauvaise*; mais il semble un peu vieux, & bas en ce sens. (Je n'étois pas en trop bonne consistance. *Voit. l. 20.*) Au figuré, on dit d'un homme qui manque de fermeté, qui change aisément de vûës, de desseins, de résolutions, *C'est un esprit sans consistance.*

Consistence, se dit aussi de plusieurs choses qui n'ont pas encore aquis toute la solidité qu'elles doivent ou qu'elles peuvent avoir. Le même mot se dit, 1°. d'un terrain sablonneux, marécageux, dont les parties se séparent facilement: *Ce terrain n'a point de consistance.* 2°. Pour signifier ce qu'une terre contient dans son étendue, tant pour le sol de la terre, que pour les droits qui y appartiennent. On demande l'état de la *consistence* d'une terre, avant de l'acheter.

Consistence. [*Firmitas, firmitudo.*] Terme d'*Apoticaire*. Liaison de quelque chose de liquide par le moïen du feu. Ainsi on dit, *sucre cuit en consistance.* Donner la *consistence* au sirop.

CONSISTER, *v. n.* [*Consistere, contineri, stare, situm esse.*] Être. Être tout-à-fait. Ne tendre qu'à. (La Loi de Jesus-Christ consiste à aimer Dieu, & son prochain comme soi-même. Je me persuade que tout mon bonheur consiste à la voir seulement. *Gomb.* Nôtre méthode de diriger l'intention, consiste à se proposer pour fin de ses actions un objet permis. La pureté du langage & du stile consiste aux mots, aux phrases, aux particules, & en la syntaxe. La félicité consiste à être libre.)

CONSISTOIRE, *s. m.* [*Sacrum Pontificis concilium.*] Assemblée du Pape & des Cardinaux, pour les affaires de l'Eglise. (Le Pape est le Président de ce Consistoire, & les Cardinaux en sont les Sénateurs.)

Consistoire. [*Calvinistarum concilium.*] Assemblée des Ministres & des Anciens, pour les affaires & pour la police des Eglises des Gens de la Religion Protestante.

(Tant & tant fut ce discours répété,
Qu'enfin Satan dit en plein *Consistoire*,
Si ces gens-ci disent la vérité,
Il est aisé d'augmenter nôtre gloire.
La Fontaine.)

CONSISTORIAL, CONSISTORIALE, *adj.* [*Quod ad sacrum Pontificis concilium pertinet.*] Ce mot se dit en parlant de *Bénéfices*, & veut dire: *le Bénéfice que le Pape publie au Consistoire*; mais en France, on appelle *Bénéfice consistorial*, celui dont le Roi a la nomination. (Il demanda un indult pour les bénéfices consistoriaux de la Bresse. *Patru, Plaid. 14.*) Le mot *consistorial*, se dit aussi de tout ce qui appartient à un *Consistoire*. On dit, *Jugement consistorial. Affaire consistoriale. Débats consistoriaux, &c.*

CONSISTORIALEMENT, *adv.* [*Ex formula Pontificis conventus.*] En *Consistoire*. Cela a été résolu consistorialement.)

CONSOLABLE, *adj.* [*Consolabilis.*] Ce mot se dit de la personne affligée & de sa douleur, & signifie, *qui peut être consolé.* *Vaug. Rem.* (Elle n'est pas consolable de la mort de son mari.) Il faut dire, *Elle est inconsolable.*

CONSOLANT, CONSOLANTE, *adj.* [*Consolans.*] Qui sert à consoler. (Un héritage avantageux est un remède consolant.)

Tome I,

CONSOLATEUR, *s. m.* [*Consolator.*] Ce mot ne se dit ordinairement qu'en terme de *Piété*. Il veut dire *celui qui console.* (Jesus-Christ est le Consolateur des affligés. Jesus-Christ est l'esprit Consolateur.)

CONSOLATION, *s. f.* [*Consolatio, solatium.*] Adoucissement d'affliction. Modération de douleur. Paroles civiles, honnêtes & obligeantes qu'on emploie pour consoler une personne. (Recevoir la consolation. *Voit. l. 33.* A un si grand malheur que le mien; il ne falloit pas une moindre consolation que celle que vous m'avez donnée. *Voit. l. 32.* Ce fût un grand bonheur pour moi de recevoir tant de consolation. *Voit. l. 20.*)

Consolation, se dit quelquefois de la personne ou de la chose qui console. (Son innocence est toute sa consolation. Dieu est toute la consolation du juste persécuté.)

Consolation, signifie aussi *sujet de satisfaction, de joie.* (La bonne conduite de ce jeune homme est une grande consolation pour sa famille.)

CONSOLATOIRE, *adj.* Consolant. (*Épître consolatoire. Discours consolatoire.*) Ce mot vieillit.

CONSOLATRICE, *s. f.* [*Consolatrix.*] Celle qui console. On le dit principalement en des matières de *Piété*. On dit, *la sainte Vierge est la Consolatrice des affligés.*

CONSOLE, *s. f.* [*Protyris.*] Terme d'*Architecture*. C'est un membre d'*Architecture* qui est en faillie, & qui se met aux deux côtes de la porte ionique, pour soutenir la corniche qui est au-dessus. (Les consoles à droit & à gauche descendoient jusqu'au bas du chambranle. *Vitr. 2. part. ch. 1.*)

On les appelle aussi *rouleaux* ou *mutules*, selon leur forme. Il y en a qui sont striées ou canelées: d'autres en forme de cartouches, & d'autres qui ont des gouttes, & qui sont en forme de triglyphes.

CONSOLER, *v. a.* [*Solari, consolari.*] Donner de la consolation à quelqu'un. (Consoler quelqu'un de quelque chose. *Voit. l. 35.*)

Iris, me consolait de tout,
Et rien ne me console d'elle.
La Sabl.

On se peut assurer
Qu'amour est équitable, & qu'enfin il console
Ceux qu'il a fait pleurer.
Malherbe Poës. l. 5.)

Se consoler, *v. r.* [*Dolorem suum levare.*] N'être plus tant dans l'affliction. N'être pas tout-à-fait si fâché. (Elle s'est aisément consolée de la mort de son vieux mari. *Scar.* Il ne se peut consoler de ne plus oïir une personne qui raisonne si parfaitement. *Voit. l. 8.* Quelque déplaisir que je puisse avoir, j'en serois bientôt consolé par le soin que vous prendriez de moi. *Voit. l. 16.* Je vous assure que vôtre affliction me touche à un point, que j'aurois besoin qu'on m'en consolât. *Bussi Rabutin.*)

CONSOLIDANT, CONSOLIDANTE, *adj. & subst.* On appelle *Remèdes consolidans*, ceux qui réunissent les plaies & en procurent la cicatrice. On dit aussi *un consolidant, des consolidans.*

CONSOLIDATION, *s. f.* [*Conglutinatio, cicatrix.*] Terme de *Médecine*, qui se dit de la réunion des lèvres d'une plaie, quand elle commence à se cicatrifier. C'est aussi en *Jurisprudence*, la réunion de l'usufruit à la propriété que l'on avoit déjà d'un héritage, ce qui arrive par la mort de l'usufruitier.

C c c c

CONSOLIDE, *f. f.* Du Latin *consolida*. Plante médicinale, qu'on appelle *consolide* ou *consive*. Il y en a de trois sortes, la grande ou oreille d'âne, la petite, & la royale.

CONSOLIDER, *v. a.* [*Consolidare, solidescere, solidari.*] Terme de Chirurgie, qui se dit en parlant de plaie, & veut dire, réunir. (Consolider une plaie.)

Consolider, signifie aussi *afermir*. (Consolider un Traité. Consolider une union.)

Consolider l'usufruit à la propriété. Terme de Palais. C'est réunir l'usufruit à la propriété.

CONSOMMATEUR, *f. m.* [*Perfector.*] Terme de Théologie, qui ne se dit qu'en certaines phrases consacrées. (Jettant les yeux sur Jesus, comme sur l'Auteur & le Consommateur de la foi. *Nouv. Testam.*)

CONSOMMATION, *f. f.* [*Consumptio.*] Dissipation ou emploi de ce qui se consume, s'anéantit, se finit & se détruit. (Je crains la consommation des denrées. Les troupes souffriront après la consommation des denrées.)

Consummation, *f. f.* Terme d'Artillerie. C'est tout ce qui se consume dans une place, ou tout ce qu'on en tire pour envoyer ailleurs.

Consummation, *f. f.* [*Perfectio, absolutio, consummatio.*] Accomplissement. Fin. (Il n'y a point eu de consommation de mariage. *Le Maître*. Seigneur, votre maison subsistera jusques à la consommation des siècles. *Pseaume XCIII.*)

CONSOMMÉ, *f. m.* [*Succus ex decoctis carnibus expressus.*] Bouillon qui est fait de viandes délicates & nourrissantes, telles que sont le veau, le mouton, le chapon; & qu'on donne aux malades pour les nourrir un peu. (Faire de bons consommez. C'est un heureux Directeur, il reçoit chaque jour un consommé de quelqu'une de ses pénitentes.)

Consummé, Consummée, *adj.* [*Perfectus, consummatus.*] Accompli. (Mariage consommé. Vertu consommée. *Vaugel. Rem.*)

CONSOMMER, *v. a.* [*Perficere, absolvere, consummare.*] Accomplir. Achever. Mettre dans sa dernière perfection. (Consommer un mariage. *Vaug. Rem.*)

Consommer, *v. a.* [*Consumere, absumere, effundere.*] User, dissiper des denrées, des provisions, & autres choses nécessaires à la vie.

Consommer, *v. n.* On dit, faire *consommer de la viande*; c'est-à-dire, la faire cuire tellement que tout le suc soit dans le bouillon.

Consommer, *v. a.* Terme de Jurisprudence. Consommer son droit, c'est lorsque le droit qu'on a à quelque chose a eu son effet. Le Collateur d'un bénéfice a consommé son droit, lorsqu'il a fait la nomination de quelqu'un.

CONSOMPTION, *f. f.* Ce mot vient du Latin *consumptio*. Il signifie la même chose que *consommation*, & se dit des mêmes choses. (Il se fait une grande consommation de vivres dans cette place. Il se fait une grande consommation de bois dans les verreries.) L'usage est pour *Consommation*.

* *Consumption*. Terme de Médecin. Ce mot se dit d'une certaine maladie de langueur, pendant laquelle tout l'humide radical se dessèche jusqu'à ce que l'on meure.

CONSONANCE, (**CONSONNANCE**), *f. f.* [*Convenientia, consonantia.*] Ce mot se dit en parlant de musique & des instrumens de musique. Il signifie la convenance de deux sons qui se mêlent avec une certaine proportion, en sorte qu'ils font un

accord agréable à l'oreille. (L'Unisson, l'Octave, la Quinte, la Quarte, &c. sont des consonances. Chaque touche principale du clavier doit faire sa consonance juste. *Merf. l. 4.*) Toutes les consonances consistent dans les intervalles de Tierce, de Quarte, de Quinte & de Sixte, d'où l'on dit: *Progression consonantes*, pour donner à entendre, que le chant doit procéder par l'un de ces intervalles. Il y a des *consonances dissonantes*. Les *consonances*, sont l'ouvrage de la nature, puisqu'elles résultent des sons formez naturellement par la résonance du corps sonore. Ces sons sont la Tierce & la Quinte. Ces deux intervalles compassez au son fondamental, ou à son Octave à l'aigu, donnent tous les intervalles consonans que l'on vient de nommer. Les dissonances au contraire sont l'ouvrage de l'art, puisqu'elles consistent en un ou deux sons ajoûtez à l'accord consonant que la nature nous donne.

Consonance. [*Consonantia, similiter desinens.*] Ce mot se dit en parlant de stile & de langage, & veut dire, mots qui ont un rapport de son à la fin; mots qui font une manière de méchante rime. (Il faut lorsqu'on écrit se garder des consonances de mots.) Par exemple, *soleil & mortel* font une espèce de *consonance* qu'on doit éviter. *Vaug. Rem.*

§ Rien n'est plus désagréable que la rencontre de deux *consonances*. L'Auteur des doutes en rapporte ces exemples: *On méprise l'or alors: De grands ruisseaux d'eaux: Un Prince du Sang sans expérience*. C'est pour éviter la cacophonie qui naît de la rencontre de deux *consonances*, que nous disons, *mon ame, mon envie, mon amie, &c.*

* **CONSONANT, CONSONANTE**, (**CONSONNANT**), *adj.* [*Conveniens, consonans.*] Ce mot se dit au masculin, en parlant de tous; & il signifie qui a de la consonance. (Il y a des tons consonans, & d'autres qui sont dissonans.)

CONSONNE, *f. f.* [*Consonans.*] Terme de Grammaire. Lettre qui n'a nul son sans le secours de quelque voyelle. Il y a des gens qui appellent cette sorte de lettres, *consonantes*.

CONSORT, *f. m.* [*Consors, socius.*] Terme de Palais. Gens qui sont dans la même cause, dans le même état, dans la même affaire. (Je parle contre Pierre de Bourget & consors. *Patru, Plaid. 3.*)

§ Le mot *consort*, est tout Latin. *Sors*, a été finonime avec *hereditas*; ainsi on appelloit *consors*, les cohéritiers, comme on peut le prouver par la disposition de la Loi 31. sur la fin, ff. de *excusat. tutor.* & par cette ancienne inscription: *QUINTUS DOMITIUS HERES CONSORTI SUO BENE MERITO FECIT, ET SIBI POSTERISQUE SUIS.* Ainsi on a appelé *consortes*, ceux qui sont intéressés dans une même affaire.

CONSOUDE, *f. f.* Nom qu'on a donné à plusieurs sortes de plantes, parce qu'elles sont propres pour consolider les plaies.

CONSPIRATEUR, *f. m.* [*Conjuratus.*] Il signifie, qui a conspiré. L'Académie Françoisé admet ce terme.

(Non, jamais d'assassins, ni de *Conspirateurs*,
N'ataqueront le cours d'une si belle vie.

Corneille, Cinna, act. 5. sc. 3.)

CONSPIRATION, *f. f.* [*Conspiratio, conjuratio.*] Union de plusieurs personnes pour exécuter quelque chose contre quelque Etat, contre quelque Grand, ou même contre quelques particuliers. (Faire une conspiration contre un

Souverain. Découvrir une conspiration. Les méchans forment des conspirations contre les gens de bien. Les ignorans font quelquefois des conspirations contre les gens habiles.)

CONSPIRÉ, *f. m.* [*Conjuratus.*] Il signifie la même chose que *Conspirateur*, celui qui a conspiré. Quelques-uns préfèrent *conspiré*, & cependant on ne s'en sert pas librement. (Les conspirez ont été découverts, & si on les atrape, ils seront pendus.)

CONSPIRER, *v. a.* [*Conspirare, conjurare.*] S'unir de concert pour perdre quelque personne, quelque Grand, ou quelque Etat. Jurer la perte de quelcun, ou de quelque Etat, de quelque Roïaume, &c. (Ils ont conspiré contre leur patrie.)

Conspirer, v. n. Ce mot se dit en parlant des moiens qui peuvent faciliter le succès de quelque dessein. (Toutes choses conspirent à son avancement.)

CONSTANCE, *f. f.* [*Constantia, animi firmitas.*] Persévérance dans le bien. Vertu qui oblige à demeurer ferme dans les bonnes résolutions qu'on a prises. (Avoir de la constance. S'armer de constance.)

Je vous promets ici que vous verrez en moi
Un exemple éternel de *constance* & de foi.

La Suze, Poësies.)

Constance, f. f. [*Constantia.*] Nom de femme.

CONSTANMENT, (CONSTAMMENT,) *adv.* [*Constanter.*] Avec constance. Avec persévérance. (Aimer constamment.)

Constamment, adv. [*Certissimè, indubitanter.*] Certainement. (Il est constamment vrai que le tout est plus grand que sa partie.)

CONSTANT, CONSTANTE, *adj.* [*Constans, fortis, stabilis, perpetuus.*] Ce mot se dit de l'humeur & de l'esprit. Il signifie *qui a de la persévérance, qui a de la fermeté, qui n'est pas léger.* (C'est un homme fort constant.)

* *Constant, Constante.* [*Certus, indubius.*] Ce mot se dit des choses, & il signifie, *qui est certain. Sûr.* (C'est une chose constante parmi les Philosophes, que le néant n'a nulle propriété. Rien n'est si constant que la mort.)

Constant, se dit aussi figurément des choses qui demeurent toujours, ou long-tems en même état. On dit, Etat constant. Fortune constante. Il n'y a rien de constant dans ce monde.

CONSTELLATION, *f. f.* [*Signum cœleste.*] Signe céleste composé de quelques étoiles proche les unes des autres. (Il y a douze principales constellations qu'on appelle les maisons du soleil, à cause que le soleil les parcourt toutes dans un an.)

* *Constellation.* [*Sydus.*] Influence. Étoile. (Être né sous une heureuse constellation. *Voit. l. 5.*)

CONSTELLÉ, CONSTELLÉE, *adj.* Qui est fait sous certaine constellation. (Anneau constellé. Pierre constellée.)

* *CONSTER, v. n.* [*Constare.*] Il vient du Latin, & n'est purement que de *Palais.* (Il consiste...) Aujourd'hui, on dit plutôt, *il est constant, il est certain que...*

CONSTERNATION, *f. f.* [*Consternatio, pavor.*] Abatement & acablement de cœur qui rend morne, triste, abatu, & qui vient de quelque malheur. (Cet accident mit la consternation dans l'armée. La perte d'une bataille met tout un pais dans une grande consternation.)

Consterner, v. a. [*Consternare.*] Mettre dans la consternation. Jeter dans la consternation. (Il est fort consterné. La nouvelle de la mort d'un tel l'a fort consterné.)

CONSTIPATION, *f. f.* [*Alvus adstricta, alvi suppressio.*] Dureté de ventre. Difficulté à le décharger. (Les lavemens sont les remèdes à la constipation.)

* *CONSTIPÉ, f. m.* [*Tristis, morosus, tetricus.*] Au figuré, *triste, chagrin, inquiet.* (Il a la mine d'un constipé. *Abl. Apopht.*)

Constipé, Constipée, adj. [*Cui est alvus adstricta.*] Qui n'a pas le ventre libre. (Il est constipé ; elle est constipée.)

CONSTIPER, *v. a.* [*Alvum adstringere.*] Resserer le ventre. (Les nésles constipent.)

Je suis de mon amour pressé cruellement,
Mon esprit s'en altère, & mon corps s'en constipe.
Scar. D. Japhet, a. 3. sc. 4.)

CONSTITUANT, *f. m.* [*Constituens.*] Terme de *Pratique.* Celui qui constitue & établit. (Le Constituant donne pouvoir. La Dame Constituante se réserve, &c.)

CONSTITUÉ, CONSTITUÉE, *adj.* [*Constitutus, institutus.*] Etabli. Mis. (Personne constituée en dignité. *Vaug. Rem.* Une rente constituée.)

Constitué, Constituée, se dit aussi de la complexion d'une personne, de la conformation intérieure de son corps. (Cet homme est bien ou mal constitué. Cette fille est bien ou mal constituée. Rente constituée.)

CONSTITUER, *v. a.* [*Constituere, instituire.*] Etablir. Mettre. (Constituer une personne en dignité. *Abl.* Il a constitué un tel son Procureur. Constituer de l'argent en rente.)

Constituer. Terme de Physique. Faire consister. Assembler des parties pour en constituer en tout. (Le mélange des élémens constitué tous les corps.)

Se constituer, v. r. [*Constituere se.*] Se mettre. S'établir. (Il s'est lui-même constitué juge de l'affaire.)

CONSTITUT. Terme de *Palais*, qui ne se dit guères que quand on parle d'un *Constitut de précaire*, lorsqu'un Donateur abandonne la propriété de ses biens en se réservant l'usufruit.

CONSTITUTION, *f. f.* [*Dispositio, compositio.*] Etat. Disposition. (La constitution du corps. La constitution du Ciel. *Vaug.* Être de bonne ou de mauvaise constitution.)

Constitution, f. f. [*Constitutio, decretum.*] Loix. Ordonnances. (Les Constitutions des Papes. Les Constitutions de Justinien.)

Le terme *Constitution* est générique. Les Loix des Empereurs ont été appellées *Constitutions*, & l'on donne ce titre aux décisions de nos Papes, qui ne faisoient jamais de loix nouvelles, qu'après avoir assemblé les Evêques & les principaux Eclésiastiques qui se trouvoient dans Rome, ou aux environs, selon le témoignage de *Facundus Hermianensis, liv. 12. c. 3.* Il est vrai que dans des cas particuliers, les Papes consultez répondoient, par lettres que l'on a appellées *Décrétales*, aux questions qu'on leur proposoit.

Constitution. [*Constitutio.*] Terme de *Religieux* & de *Religieuse.* Règlement. Statut. (Les Constitutions portent telle chose.)

Constitution. [*Pecuniæ in prædio collocatæ annua pensio.*] L'établissement d'une rente annuelle.

(Mettre de l'argent en constitution. Avoir de bonnes constitutions.)

Constitution, s. f. [*Ordo, dispositio, constitutio.*] Manière dont une chose est faite. La composition d'une chose. (La constitution de nos Opéra ne fauroit guère être plus défectueuse. *S. Evremont, Œuvres, in-4°. pag. 300. & 308.*)

CONSTRICION, s. f. [*Constrictio.*] Terme *Dogmatique.* Action par laquelle une chose se lie, se serre, se rétrécit. (La condensation se fait par la constriction des parties, & le resserrement des pores. *Dictionnaire de l'Académie.*)

CONSTRUCTION, s. f. [*Constructio.*] Action par laquelle on construit quelque sorte de bâtiment que ce soit d'Architecture, civile, militaire ou navale. (Songer à la construction des navires. Une construction belle & hardie de quelque Eglise, ou de quelque Palais.)

* *Construction.* [*Verborum structura.*] Arrangement de mots selon l'ordre de la syntaxe. (Faire la construction des mots. La construction des mots doit être claire, nette, aisée & naturelle. Une construction louche.)

CONSTRUIRE, v. a. [*Construere.*] Il signifie bâtir quelque édifice. Faire quelque bâtiment. Je construis, nous construisons. Je construisis. J'ai construit. Je construirai, construi, qu'il construisît, &c. (Construire une maison, un palais. Il faut employer beaucoup de tems à construire des ponts pour le passage de l'armée. *Abl. Tac.* On a commencé à construire des édifices long-tems avant le déluge. *Félibien, Vie des Architectes.* Construire un vaisseau.)

* *Construire.* Terme de *Grammaire.* [*Verba ordinare.*] Ranger selon l'ordre de la syntaxe. (Apprendre à construire les mots, les uns avec les autres.) On dit aussi, *Construire un Poëme*; c'est-à-dire, arranger, disposer toutes les parties d'un Poëme.

Construire. [*Munire.*] Terme de *Géométrie* & d'*Astrologie.* (Construire une figure: construire un problème avant que de le démontrer.)

CONSUBSTANTIALITÉ, s. f. [*Consubstantialitas.*] On prononce *consubstancialité.* C'est un terme de *Théologie*, qui signifie, *l'état ou la manière d'être une même substance.* (Quand l'Eglise a combattu les Ariens, elle les a accusés de nier la consubstantialité du Fils avec le Père. Admettre la consubstantialité entre le Père & le Fils. Saint Athanase, fut un zélé défenseur de la consubstantialité du Verbe. *Hermant, Vie de Saint Athanase.*)

CONSUBSTANTIEL, adj. [*Consubstantialis.*] Terme de *Théologie.* Coëssentiel. Qui est de même substance. Le Concile de Nicée s'est servi de ce mot *consubstantiel*, pour signifier que le Fils de Dieu est d'une même essence ou d'une même substance que Dieu le Père.

CONSUBSTANTIELLEMENT, adverbe. [*Consubstantialiter.*] D'une manière consubstantielle.

CONSUL, s. m. En Latin *Consul.* Souverain Magistrat du tems de la République Romaine. (Cicéron étoit un très-vigilant Consul. Auguste César se fit élire Consul par la force des armes.) La dignité de *Consul* étoit le comble de l'honneur auquel un citoyen pouvoit prétendre. On en créa deux après le banissement des Tarquins, à qui l'on remit le pouvoir dont les Rois avoient été dépouillés; & pour les distinguer des autres Magistrats, on leur accorda différens honneurs qui servoient autant à inspirer de la crainte que du respect: ils marchaient en public, environnés

de faisceaux avec la hache, qui marquoient le pouvoir qu'ils avoient sur la vie & sur les biens des citoyens. Plutarque raconte que Publicola voulant, selon son génie populaire, adoucir la fierté & la menace des faisceaux, en fit ôter la hache, & lorsque le peuple étoit assemblé, il les faisoit mettre à terre, comme un hommage qu'il rendoit à son Souverain. Leur robe étoit magnifique, on l'appelloit *toga trabeata, palmata, toga picta.* Claudien en a fait une ample description dans son Panégyrique du quatrième Consulat d'Honorius. Ils siégeoient sur un siège distinct & particulier, que l'on appelloit *sella curulis.* Les anciens Comtes portoient aussi le nom de *Consuls.* Catel, dans son Histoire des Comtes de Toulouse, *liv. 1. ch. 3.* a rapporté plusieurs actes qui établissent cette remarque.

Consul. Ce mot signifie *Echevin*, mais en ce sens, il n'a guère de cours que dans la Provence & le Languedoc. (On a fait un tel Consul.)

Consul. Juge à Paris qui connoît des différens entre Marchands, & dont la charge ne dure qu'un an. (Assigner quelcun devant les Consuls.)

Consul. C'est un Agent considérable qu'un Prince, ou une République, mettent en quelques pais éloignés, & particulièrement en des Villes où il y a des ports de mer, pour avoir soin des affaires du Prince, de la République, & des Marchands de la nation dont il est. (Il y a des Consuls François dans toutes les échelles du Levant, à Smirne, à Alep, à Alexandrie, &c. On a établi un Consul à Gênes. C'est du Consul qu'on prend des attestations de tout ce qui s'est passé sur mer & entre les Marchands dans les lieux, pour lesquels il est établi.) Selon l'Ordonnance maritime de 1681, le Consul doit avoir trente ans. La commission doit être enrégistrée dans la Chancellerie du Consulat, & dans la Chambre du Commerce.

CONSULAIRE, adj. [*Consularis.*] Ce mot se dit en parlant des Consuls Romains, & signifie, *qui a été Consul. Qui est de Consul.* (Homme consulaire. Médaille consulaire. Famille consulaire. *Abl. Tac.*) Il se dit aussi des Jugemens rendus à Paris par les Juges-Consuls. Un Jugement *Consulaire.* Proverbialement, on dit, *avoir la goutte Consulaire*, en parlant d'un débiteur contre qui on a obtenu une sentence de prise de corps, & qui ne sort pas de chez lui, de peur d'être mis en prison faute de paiement de ses dettes.

CONSULAIREMENT, adv. A la manière des Juges-Consuls. *Cette affaire a été jugée Consulairement*; c'est-à-dire, suivant l'usage & les règles des Juges-Consuls, dont les Jugemens s'exécutent par provision.

CONSULAIRES, s. m. Ceux qui ont été Consuls Romains. (Les Consulaires sont pour nous. Il s'assit entre deux Consulaires. *Abl. Luc. t. 2.*)

CONSULAT, s. m. [*Consulatus.*] Dignité de Consul Romain. Le tems qu'on a été Consul. (Briguer le Consulat. Poursuivre le Consulat. *Abl.* Il se fit de grandes choses à Rome durant le Consulat de Cicéron. Auguste César fit demander le Consulat qu'il n'avoit que vingt ans; mais à cet âge, il ne pouvoit prétendre au Consulat, parce qu'on étoit obligé d'en avoir quarante pour l'obtenir. Cicéron demande le Consulat pour Auguste & pour lui. *Soreau, Lettres de Brutus & de Cicéron.*)

Consulat. Ce mot se dit aussi de la dignité de toutes les sortes de Consuls, dont il est parlé ci-dessus.

CONSULTANT, *part.* [*Consultor.*] Qui consulte. *Consultant.* [*Advocatus consultoribus respondens.*] Ce mot est adjectif, & ne se dit proprement qu'au masculin. Il signifie, *celui que l'on consulte. Celui à qui l'on va demander avis sur quelque affaire. Celui qui donne conseil.* (C'est un Avocat consultant.)

Ecoutez tout le monde, affidu *Consultant*,
Un fat quelquefois ouvre un avis important.

Despréaux.)

Consultant, se dit aussi des Médecins qu'on assemble pour examiner l'état d'un malade.

Consultant. Ce mot se peut aussi dire des personnes qui demandent avis à quelques Avocats ou à quelques Médecins. *Son anti-chambre est toujours pleine de Consultants*; c'est-à-dire, de gens qui viennent pour le consulter.)

CONSULTATION, *f. f.* [*Summa consultationis, quod deliberatione decretum, conclusum est, deliberatio.*] Avis d'Avocats sur une affaire. Sentimens que des Avocats disent sur une affaire sur laquelle on les a consultez, & que l'un d'eux fait mettre par écrit, afin d'en donner copie à la personne qui a consulté. (Consultation bien faite.)

Consultation de Médecin. [*Consultatio.*] Avis de Médecin sur une maladie.

Consultations. Ce mot au pluriel, signifie *les Chambres du Palais, où les Avocats consultants vont lorsqu'on les consulte sur quelque affaire.* (Il est aux consultations.)

☞ Lorsque les Juges avoient de la peine à se déterminer dans la décision d'une affaire, ils avoient recours à l'Empereur, qu'ils consultoient. Nous en avons plusieurs exemples dans le Digeste & dans le Code, *tit. de relation. & de appellat.* où nous voions la différence qu'il y avoit entre la consultation faite par le Magistrat qui rapportoit à l'Empereur l'état de la question, & celle qui se faisoit sur l'appellation de la décision de l'Empereur à l'Empereur même. La première étoit appelée *Consultatio ad relationem*; & la seconde, *Consultatio ad provocationem*. Lorsque l'Empereur avoit décidé sur le rapport du Magistrat, on pouvoit appeler de la décision à l'Empereur même, & lui faire connoître que le Juge l'avoit surpris, en déguisant le fait & le droit: mais quand l'Empereur avoit prononcé sur l'appel, il n'y avoit plus de retour.

CONSULTATIVE, *adj. f.* Qui n'a d'usage que dans cette phrase: *Avoir voix consultative.*

CONSULTER, *v. a.* [*Consultare aliquem.*] Demander l'avis d'une personne sur quelque chose, quelque affaire, quelque maladie. (Consulter le Prince. Consulter un Médecin sur une maladie. J'ai fait consulter l'affaire par trois des plus célèbres Avocats du Parlement. Les Païens ne faisoient rien d'important sans consulter les Oracles. Les Indiens consultent les Astrologues. Le Sage consulte quelquefois les hommes les moins intelligens.)

Consulter, s'emploie aussi absolument, & signifie, *conférer ensemble.* (Les Avocats ont consulté sur cette affaire. Les Médecins consultent sur cette maladie.)

Consulter le chevet. C'est au figuré, se donner le tems de délibérer sur une chose; passer la nuit avant de prendre son parti.

Une femme aculée d'adultère par son mari, parle ainsi à ses Juges:

Ah! *consultez* de grace & vos yeux & vos cœurs,
Ils vous inspireront d'être mes protecteurs;
Tout ce que fait l'amour n'est-il pas légitime?

Poète Anonyme.

* On dit encore *consulter ses Livres*; c'est-à-dire, voir ce qu'il y a sur la matière dont il est question. *Consulter ses forces, son bien, &c.* c'est examiner si l'on a assez de forces, de bien, &c. pour exécuter ce que l'on voudroit entreprendre. *Cette femme consulte souvent son miroir*; c'est-à-dire, s'y regarde souvent à quelque dessein. On dit aussi, *consulter sa conscience, son devoir, ses intérêts, son goût. Se consulter soi-même, avant de prendre une résolution.*

CONSULTEUR, *f. m.* [*Consultor.*] Terme de Capucin. Celui qui donne avis au Général.

Consulteur, *f. m.* [*Consultor.*] C'est un Docteur commis par le Pape, pour donner son avis sur quelque point de foi ou de discipline Eclésiastique. (Consulteur du saint Office. Les Tribunaux de l'Inquisition ont leurs Consulteurs.)

CONSUMER, *v. a.* [*Absumere, consumere, effundere, dissipare.*] Achever en détruisant & en anéantissant. Dissiper. Ruiner. Détruire. (Consumer son bien. *Vaug. Rem.* Le tems consume toutes choses. *Abl.* Consumer ses forces. Le feu consume le bois. Les visites superflues consomment bien du tems.) Les Espagnols disent par manière de proverbe, que les Juifs *consument* leur argent en Pâques, les Mores en nocés, & les Chrétiens en procès.

Se consumer. [*Excedere, consumere se.*] Ce verbe étant réciproque, a un usage assez étendu. (Se consumer d'ennuis. *Vaug. Quint. l. 3. c. 11.* Se consumer en des regrets superflus. *Abl. Luc.*

N'alez pas sur des vers sans fruit vous *consumer*,
Ni prendre pour génie un amour de rimer.

Despréaux.)

CONTACT, *f. m.* [*Contactus.*] Terme de Physique. Ce mot se dit quelquefois, & signifie, *atouchement. L'état de deux corps qui se touchent.* (Le Contact de deux corps sphériques ne se fait qu'en un point, ni celui de la tangente & de la circonférence d'un cercle.)

CONTAGIEUX, **CONTAGIEUSE**, *adj.* [*Contagiosus.*] Qui se communique par l'atouchement, par la communication & la fréquentation. Pestilenciel. (Maladie contagieuse; telles sont la peste, la ladrerie, la vérole, &c.)

* *Contagieux, Contagieuse.* Qui gâte, qui corrompt les mœurs ou l'esprit. (L'exemple est contagieux. *M. de la Rochefoucault.*

Lui seul pouvoit m'ôter le titre d'invincible,
Et je n'avois pas crû l'amour *contagieux*,
Lorsque sans y penser, je le vis dans ses yeux.

La Suze, Elégies.)

CONTAGION, *f. f.* [*Contagio, pestis.*] Ce mot en général, signifie *communication d'une maladie par des corpuscules malins, acres & volatils.* Il signifie aussi *peste*, mais il n'est pas si usité que celui de *peste*. (La contagion a tout désolé.)

* *Contagion.* Tout ce qui gâte & corrompt l'esprit, les mœurs, ou quelque doctrine. (La contagion ne s'étoit encore guère répandue dans les écoles publiques. *Maucroix, Schism. l. 2.*)

CONTAILLES. Les foies *contailles*, sont du nombre des bourres de foie, qui sont les foies de la plus basse qualité. On les appelle aussi *Strasses & Rondelettes.*

CONTAMINATION, *f. f.* [*Contaminatio.*] C'est un terme de l'Écriture, qui ne se dit que des souillures de la Loi de Moïse. *Acad. Franç.*

CONTAMINER, *v. a.* [*Contaminare.*] Souiller. Ce mot ne se dit qu'à l'égard des souillures de l'ancienne Loi, dont il est parlé dans l'Écriture.

CONTAUT, *f. m.* Terme de *Marine*. Ce qui est au-dessus de l'enceinte apellée *cordon*; il est épais de trois pouces outre la fourure, & haut de treize ou quatorze pouces, & va en diminuant depuis le milieu, vers les extrémités de la prouë & de la poupe. *Acad. Franç.*

CONTE, *f. m.* [*Fabula.*] Fable. Récit fabuleux. Avventure plaisamment imaginée & ingénieusement racontée ou écrite. (Les Contes de la Fontaine sont plaisans, mais très-pernicieux pour les mœurs. Boisrobert faisoit agréablement un Conte. La breveté est l'ame du Conte. *La Font. Fables, Préf.*)

Une morale nuë apporte de l'ennui,
Le Conte fait passer le précepte avec lui.

La Fontaine.)

Un Conte, est une aventure feinte, que l'on débite dans la conversation, ou que l'on donne au public pour le divertir. Une Fable, est une aventure fausse, qui s'est répandue dans le public. Un Roman, est un tissu de plusieurs aventures, dont la plus grande partie est supposée. Les Contes, doivent être bien narrez; les Fables, bien inventées; les Romans, bien suivis & écrits avec beaucoup d'ordre & d'élégance.

* Conte. [*Ficta, commentitia narratio.*] Folie. Fantaisie. Imaginations grotesques. Sotises. Vision chimérique & burlesque. (Conte jaune, bleu, violet, borgne. Conte pour rire. Conte de vieille. Conte à dormir debout. Conte de ma mère l'oie. Conte de la cigogne. *Abl. Luc. tom. 3.*) Conte en l'air; c'est un conte qui n'a aucun fondement, ni aucune apparence de vérité.

† * CONTE. (COMPTE.) Créance. Espérance.

CONTEMPLATEUR, *f. m.* Il vient du Latin *contemplator*. Celui qui contemple. (C'est un grand contemplateur.)

CONTEMPLATIF, *f. m.* [*Contemplator, speculator.*] Il vient du Latin. C'est celui qui contemple, qui considère, & qui a toujours quelque chose dans l'esprit. C'est un homme qui rêve toujours à quelque chose d'un peu abstrait. Le mot de *contemplatif*, n'est pas tout-à-fait à la louange de celui de qui on le dit.

Contemplatif, Contemplative, adj. [*Contemplativus.*] Adonné à la contemplation. Acoûtumé à contempler, à faire de profondes réflexions. (Esprit contemplatif.)

Nouveaux Contemplatifs. [*Rerum divinarum contemplatores.*] Ce sont ceux qu'on apelle ordinairement *Quiétistes*, qui ont pour Patriarche le Docteur Michel Molinos, & qui sont en priant dans un perpétuel ravissement d'ame à Dieu. Innocent XII. a condamné la doctrine des *nouveaux Contemplatifs*, en condamnant le Livre de M. de Fénelon, Archevêque de Cambrai.

CONTEMPLATION, *f. f.* [*Contemplatio.*] Action de l'esprit qui contemple quelque chose. Atachement de l'esprit qui considère quelque chose. (Être dans la contemplation. Être ataché à la contemplation.)

Contemplation, en termes de *Traitez* & de *Contrats*, se prend pour *considération*. (En contemplation de la paix, chacun a cédé de ses prétentions. En contemplation de son mariage on lui a cédé cette charge.)

CONTEMPLER, *v. a.* [*Contemplari, speculari.*] Considérer. Regarder avec une profonde attention. Contempler les Cieux. Contempler les astres.

Pour vous mieux contempler, demeurez au désert,
Ainsi parla le Solitaire.

Il fut crû, l'on suivit ce conseil salutaire.

La Fontaine.)

Contempler, s'emploie absolument & sans régime, & signifie, *méditer presque toujours.* (Il passe sa vie à contempler.)

CONTEMPORAIN. [*Ejudem ætatis, temporis, coætaneus.*] Cet adjectif ne se dit pas au féminin. Il signifie *qui est du même tems qu'un autre. Qui a vécu au même tems qu'un autre.* (Catulle & Cicéron étoient contemporains.) C'est contre la règle que quelques Ecrivains emploient ce mot au féminin, tel que M. de la Motte, dans son Ode sur la Réputation :

D'une estime *contemporaine*,
Mon cœur eût été plus jaloux.

* **CONTEMPTEUR**, *f. m.* [*Contemptor.*] Ce mot signifie, *celui qui méprise, Vaug. Rem.* Il se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie, qui avertit que ce terme n'a guère d'usage que dans la Poësie & dans le stile soutenu. On dit *Contempteur des Dieux.* (Uni de goût & d'intérêt avec les Contempteurs d'Homère, il atend paisiblement que les hommes détrompez lui préfèrent les Poètes modernes. *La Bruyere.*)

CONTEMPTIBLE, *adj.* [*Contemnendus, spernendus, despiciendus.*] Ce mot qui vieillit, signifie, *qui est digne de mépris.* (Ils passent ici pour les plus contemptibles de tous les hommes, *Maucroix, Schisme d'Angleterre, l. 3. pag. 496.*) Malherbe, aimoit *contemptible* & *contempteur*. Il dit dans une lettre : *C'est un jeune lion, qui aura bientôt de la force aux ongles, & alors malheur aux opresseurs du peuple, & aux Contempteurs de son autorité.*

CONTENANCE, *f. f.* [*Capacitas.*] La capacité d'un vaisseau, l'étendue de quelque quantité. (La contenance d'un tonneau est de tant de pintes. La contenance de ce jardin est de trois arpens, de tant de toises, &c.)

* *Contenance, f. f.* [*Vultus, totiusque corporis habitus, status, dispositio, species.*] La mine, l'apparence, le geste, la posture, l'air, le mouvement & la manière de paroître d'une personne, de quelques troupes d'une armée, &c. (La contenance des escadrons & des bataillons parût terrible. *Abl. Arr. l. 2.* Epier la contenance des ennemis. *Abl. Arr. l. 2.* Pendant que les troupes se mettoient en bataille, il s'étoit ataché à reconnoître la contenance des Espagnols. *Relation des campagnes de Rocroi.* Je vous vois marcher sur les précipices avec une contenance gaie. *Voit. l. 34.* Perdre contenance.

Qu'une sévère contenance
Ne condamne jamais la modeste licence
Des bons mots que vous entendez.

Pavillon.)

On dit de certaines choses qu'on ne porte pas par nécessité, mais pour le bon air, pour la bonne grace; qu'on les porte par *contenance*, pour servir de *contenance.* *Acad. Franç.*

CONTENANT, CONTENANTE, *adj.* [*Capiens, continens, complectens.*] Qui contient. (Le contenant est toujours plus grand que le contenu.)

CONTENDANT, *f. m.* [*Competitor, rivalis.*] Celui qui conteste. Celui qui aspirant à quelque chose la dispute contre un autre. (Les deux contendans. Les Princes contendans. Les parties contendantes.)

CONTENDRE. Disputer, contester, contrarier. Ce mot n'est plus d'usage.

CONTENIR, *v. a.* [*Continere, capere, complecti.*] Je contiens, j'ai contenu, je contins, je contiendrai.

Renfermer. Comprendre. (Livre qui contient l'histoire de deux ans. *Abl.* Les anciennes prisons ne pouvoient contenir les prisonniers. *Maucroix, Schisme, l. 3.* La toise contient six piez. Un arpent contient cent perches. Dieu voulut faire adorer sa grandeur aux hommes, en leur faisant connoître ses ouvrages & ce qu'ils contiennent.)

* *Contenir.* [*Coercere, reprimere, refranare.*] Empêcher de faire quelque chose. Retenir. Arrêter. (Contenir le peuple dans le devoir.)

* *Se contenir, v. r.* [*Coercere, reprimere se.*] S'empêcher de faire quelque chose. Se modérer, se tempérer.

CONTENT, CONTENTE, *adj.* [*Contentus.*] Qui a son contentement. Satisfait. (Je suis content de tout souffrir pour la cause de Dieu. On est content qu'il prenne l'épée, pourvû qu'elle lui donne de quoi subsister en honnête homme. Être content de sa petite fortune.)

Content, ou Contens, se disoit autrefois pour *contention, dispute.*

Avoir le visage content. C'est paroître gai & de bonne humeur.

Etre content de sa personne. C'est s'estimer soi-même, en avoir trop bonne opinion.

CONTENTEMENT, *f. m.* [*Delectatio, voluptas, lætitia, animi tranquillitas, gaudium.*] Satisfaction. Plaisir. (Avoir un extrême contentement. Jouir d'un grand contentement. L'étude fait mon plus sensible contentement.)

Madame, tout conspire à mon contentement.
Molière.)

Il y a quelque différence entre *contentement* & *satisfaction*; elle a été remarquée par l'Abé Girard, en son *Traité de la Justesse de la Langue Françoisse.* Le *contentement* est plus dans le cœur: la *satisfaction* est plus dans les passions. Le premier est un sentiment qui rend toujours l'ame tranquille: le second est un succès qui jette quelquefois l'ame dans le trouble. (Un homme inquiet n'est jamais content: un homme trop ambitieux n'est jamais satisfait. On est content lorsqu'on ne souhaite plus: on est satisfait lorsque l'on a obtenu ce que l'on souhaitoit. Le goût de ce que nous possédons, nous contente: la possession de ce que nous désirions, nous satisfait. Il arrive souvent, qu'après s'être satisfait, on n'est pas content.)

Contentement passe richesse. [*Suis rebus contentus felix est & dives.*] Proverbe, pour dire, qu'une vie tranquille vaut mieux que de grands biens.

CONTENTER, *v. a.* [*Satisfacere.*] Donner du contentement. Satisfaire. (Contenter une personne. Contenter sa passion, son ventre. *Abl.*

Contentez mon désir, & n'aiez point d'éfroi,
Je vous répons de tout, & prens le mal sur moi.
Molière.)

Se contenter, v. r. [*Suum explere desiderium.*] Se satisfaire.

(La vertu se contente, & vit à peu de frais.
Despréaux.)

Se contenter de quelque chose. [*Sufficere.*] Ces mots signifient aussi que cette chose suffit. (La nature se contente de peu. Il ne s'est pas contenté de lui avoir dit des injures, mais il l'a frappé de plusieurs coups.)

CONTENTIEUSEMENT, *adv.* [*Contentiosè.*] Avec grande contention & opiniâtreté.

CONTENTIEUX, CONTENTIEUSE, *adj.* [*Litigiosus, controversus*] Plein de débat & de contestations. (Justice contentieuse. La juridiction contentieuse est celle qui s'exerce par l'autorité du Magistrat. *Févet, Traité de l'abus, liv. 2. ch. 1.*) Voyez *Jurisdiction.*

Contentieux, signifie aussi, qui aime à disputer, à contester, à contredire. (C'est un esprit contentieux. Il est d'une humeur contentieuse.)

CONTENTIF, *adj.* [*Continens, continentis.*] Terme de Chirurgie. On appelle *bandage contentif*, celui qui ne sert qu'à retenir les médicamens sur une partie malade. Il s'applique à toutes les parties du corps.

CONTENTION, *f. f.* [*Contentio.*] Prononcez *contencion.* Effort de corps qu'on fait avec quelqu'un. Grande application d'esprit. Chaleur avec laquelle on dit ou fait une chose. (De peur que la contention n'alât trop loin, il est permis de les séparer. *Abl. Apoph. pag. 215.* Il y a en cela trop de contention d'esprit. Parler avec contention.)

CONTENU, *f. m.* [*Summa.*] Ce que contient quelque lettre, ou quelque écrit. (Le garde des sceaux a scellé des lettres, dont voici le contenu.)

Contenu, Contenuë, adj. [*Contentus.*] Renfermé. Compris.

CONTER, *v. a.* [*Narrare.*] Raconter. Dire. Faire le récit de quelque chose. (Conter agréablement une aventure, une historiette.)

Conter des sornettes, Conter des fagots. [*Nugas garire, fabulas, somnia.*] C'est-à-dire, conter des choses incroyables & inutiles. On dit dans ce même sens: *Il nous en a bien conté,* quand il nous a fait le récit de son voiage.

* *S'en faire conter.* [*Procar.*] C'est se faire cajoler par un amant.

CONTERIE, *f. f.* Espèce de raffade, ou grosse verroterie qui se fait dans les verreries de Venise. La *conterie* sert à traiter avec les sauvages du Canada, & les Nègres de Guinée.

CONTESTABLE, *adj.* [*Controversus.*] Qui peut être contesté. (C'est un fait contestable. Ce droit est si clair qu'il n'est pas contestable.)

CONTESTANT, CONTESTANTE, *adj.* [*Contendens, concertans, litigans, contentiosus.*] Qui conteste, qui aime à contester. (C'est un esprit aigre & contestant.)

CONTESTATION, *f. f.* [*Contentio, controversia, concertatio.*] Débat. (Former une contestation à quelcun. *Patru, Plaid. 5.*) C'est aussi un terme de Palais. Et c'est quand on a fourni des défenses, & qu'il y a régleme sur les demandes & les défenses des parties. *Contestation,* signifie aussi, simple dispute.

CONTESTE, *f. f.* [*Lis, contentio.*] Il signifie *contestation*, mais il n'est pas d'usage.

(La maison à présent, comme savez de reste,
Au bon Monsieur Tartufe appartient sans conteste.
Molière.)

CONTESTER, *v. a.* [*Contendere, concertare; litigare.*] Débater. Disputer. (Contester la couronne à un Roi. *Abl. Arr. l. 2. c. 2.* Contester le pas à quelcun. On lui conteste la qualité d'héritier.)

CONTEUR, *f. m.* [*Fabulator, nugator.*] Celui qui aime à faire des contes. Diseur de rien. (Je vieillis puisque je suis conteur de fleurettes. *Scar. Let.* C'est un conteur auquel il ne faut pas ajoûter de foi.)

CONTEXTURE, *f. f.* [*Contextus.*] Ce mot vient du Latin *contextura.* Il signifie la disposition

& l'arrangement des parties du corps. (On ne sauroit assez admirer la contexture des fibres du cerveau, &c.)

CONTIGU, CONTIGUE, *adj.* [*Contiguus.*] Ce mot se dit des choses qui sont si proche les unes des autres, qu'elles se joignent & se touchent. (Nôtre maison est contiguë à la sienne. Ces deux Etats sont contigus. Ce sont des choses contiguës. On l'établit Gouverneur des peuples contigus à cette Province. *Vaug. Quint. Curt. l. 10. ch. 10.*)

CONTIGUITÉ, *f. f.* [*Contiguitas.*] Voisinage ou proximité de deux choses qui se touchent, & qui sont tellement jointes, qu'on ne voit rien entre deux. (La contiguité de ces deux maisons a été la cause qu'elles ont péri par un même incendie.)

CONTINENCE, *f. f.* [*Continentia.*] Vertu qui nous fait abstenir des voluptez & des plaisirs défendus. (Alexandre surpassa en continence tous les Rois. *Vaug. Quint. l. 3. c. 12.* Vivre dans une grande continence. Ils trouvoient insupportable le joug de la continence.)

CONTINENT, *f. m.* [*Continens terra.*] Terme de Géographie. Ce qui contient plusieurs grandes terres jointes ensemble. (L'Asie, l'Afrique & l'Europe sont trois grands continens ; mais le plus grand de tous, c'est l'Asie. On rencontre les Isles avant que d'entrer dans le continent de l'Amérique.)

Continent, Contingente, *adj.* [*Continens.*] Qui s'abstient. Qui se modère. Qui s'empêche de quelque volupté défendue. (C'est un homme fort continent.) Mais ce mot n'est pas fort usité en ce sens, & n'entre guère que dans des discours de piété. On dit pourtant : *Il faut être continent, même dans les libertez, & dans l'usage du mariage.*

CONTINGENCE, *f. f.* [*Eventus, fortuitus.*] Casualité. Incertitude de quelque événement. (Cela n'empêche pas la contingence.) On dit aussi, *selon la contingence des affaires. Selon la contingence des cas.*

CONTINGENT, *f. m.* [*Pars quæ ad aliquem attinet.*] Ce mot se dit des parties d'une chose qui regarde plusieurs personnes en commun. C'est la portion qui peut convenir à chacun. (Il a païé son contingent de l'imposition qui a été faite. Il a eu tant pour son contingent en cette succession. Les Princes & les Villes d'Alemagne doivent fournir tant d'hommes, tant de munitions & tant de deniers pour leur contingent.)

Contingent, Contingente, *adj.* [*Contingens, fortuitus.*] Casuel, incertain, qui peut arriver ou n'arriver pas. C'est un terme de Philosophie. (Tous les événemens humains sont contingens. *Logique de Port-Roïal.*)

CONTINU, CONTINUË, *adj.* [*Continuus.*] Ce mot est un terme de Philosophie, qui se dit de la quantité. On la distingue en *quantité discrète*, qui est le nombre, & en *quantité continuë*, qui est l'étenduë. Il se dit aussi de ce qui se fait sans aucune interruption. Le mouveinent des planètes est réglé & continu, & il se dit principalement en parlant de fièvre, & veut dire, qui n'a point, ou très-peu d'interruption. (Il est mort d'une fièvre continuë.)

Continu, est aussi substantif. Les Philosophes disent, le continu est divisible à l'infini ; les parties du continu. Il n'a point d'autre usage dans cette acceptation.

Basse-continuë. Terme de Musique. On appelle ainsi la Basse qui jouë toujours, soit pendant les récits, soit pour soutenir les chœurs.

CONTINUATEUR, *f. m.* [*Continuator.*] Celui qui continuë, qui poursuit l'ouvrage. (Bzovius a été le Continuateur de Baronius. Les Continuateurs de Livres sont presque tous comme ces petits Peintres qui se mêlent d'agrandir les tableaux. Ils font l'ouvrage plus grand, mais pour l'ordinaire ils le défigurent, témoin les Continuateurs de l'Histoire d'Angleterre, de M. Rapin de Thoyras.)

CONTINUATION, *f. f.* [*Continuatio, perseverantia.*] Suite d'une chose commencée. (La continuation d'un Roman. La continuation d'une guerre. La continuation de l'Histoire de Dom Quichotte, ne vaut pas les premiers volumes.)

Continuation, signifie aussi la durée, la suite. (On craint la continuation de la guerre, de la peste, d'une maladie, d'un procès, &c.)

CONTINUEL, CONTINUELLE, *adj.* [*Continuus, assiduus, perpetuus.*] Qui est assidu, qui ne cesse point, ou qui cesse très-peu. (Travail continuë. Pluie continueë. Peine continueë. A quelque degré de justice que nous soïons parvenus, nous avons besoin d'une continueë assistance de Dieu.)

CONTINUELLEMENT, *adv.* [*Assiduo, sine intermissione.*] Toûjours. Incessamment. (Ils sont continueëment mêlez les uns avec les autres.)

CONTINUMENT, *adv.* (Sans interruption, il écrit continueëment ; il parle continueëment depuis le matin jusqu'au soir.) Continu & continueëment, différent de *continuë* & de *continueëment*. Les premiers se disent des choses qui ne sont pas divisées ni interrompuës depuis le commencement jusqu'à leur fin ; les autres se disent aussi de celles qui sont interrompuës, mais qui recommencent souvent. *Acad. Franç.*

CONTINUER, *v. a.* [*Persequi, continuare, extendere, persistere.*] Persister. Demeurer sans une interruption fort sensible. Être sans discontinuation en quelque état. (Je continuë à avoir peu de santé & de fortune. *Voit. l. 25.* Comme je continuai à me plaindre, il en fut touché.)

Continuer. [*Prorogare.*] Prolonger le tems de quelque Officier en charge au-delà du terme ordinaire. (On a continuë le Prévôt des Marchands de Paris. On a continuë le Recteur de l'Université. Continuer les Echevins.)

CONTINUITÉ, *f. f.* [*Continuitas, continuatio.*] Terme de Philosophie. Suite & liaison de parties. La continuation d'un corps dans toute son étenduë. (Les anciens attribuoient l'élévation de l'eau dans les pompes à l'amour de la continuité & à la crainte du vuide, parce que la pesanteur de l'air, qui en est la véritable cause, ne leur étoit pas connue.)

Continuité d'action C'est une des règles du Poëme épique & dramatique. Le sujet de ces deux Poëmes doit être un & continu. Voici ce que l'Abé d'Aubignac a écrit sur la *Continuité d'action dramatique*. « C'est un précepte d'Aristote, » aussi bien que de la raison ; depuis l'ouverture du » Théâtre, jusques à la clôture de la catastrophe, » il faut que les principaux Acteurs soient toûjours » agissans, & que le Théâtre porte continueëment & sans interruption l'image de quelques » desseins, atentes, passions, troubles, &c. » qui ne permettent pas aux spectateurs de croire » que l'action du Théâtre a cessé. » On entend par principaux Acteurs, tous ceux qui conduisent l'intrigue ; & il suffit même que le moindre des personnages agisse, pourvû que ce soit nécessairement. L'action ne cesse pas toûjours, quoique

les Auteurs n'agissent pas, parce que quelquefois cette cessation aparente est une partie de l'action.

Solution de continuité. Terme de *Chirurgiens*, par lequel ils expriment l'ouverture des plaies, laquelle interrompt la suite & la liaison des parties extérieures du corps. (Les ombres ne craignent point la solution de continuité. *Lettre de Marot, par M. de Senecé, sur l'arrivée de Lulli aux Champs élysées, pag. 34.*) On appelle aussi en riant une déchirure faite à quelque vêtement, une *solution de continuité*.

† **CONTONDANT, CONTONDANTE, adj.** Du Latin *contundens*. Ce mot n'est en usage qu'entre les *Chirurgiens*, qui dans leurs rapports, disent qu'une personne a été meurtrie avec un instrument contondant; c'est-à-dire, qui froisse & ne coupe pas, comme un marteau, un massuë, un bâton, &c.

CONTORSION, s. f. [*Distortio.*] Mouvement du corps accompagné de postures peu agréables. (Faire des contorsions.)

Non, je ne hais rien tant que les contorsions,
De tous ces grands faiseurs de protestations.
Molière.)

CONTOUR, s. m. [*Ambitus, circuitus.*] Circuit. Tout ce qui entoure. (Le contour d'une fortification. Les contours d'une figure.)

Quatre rideaux pompeux par un double contour,
En défendent l'entrée à la clarté du jour,
Despréaux.)

† **Vaste contour.** [*Orbis.*] Le monde.

(Dans ce grand & vaste contour,
Il n'est rien qui soit sans amour.
Voiture, Poësies.)

CONTOURNÉ, CONTOURNÉE, adj. [*Ad sinistram scuti partem conversus, obversus.*] Terme de *Blason*. Il signifie tourné à gauche. (Animal contourné. Casque contourné; ce qui est une marque de moindre noblesse.)

CONTOURNER, v. a. [*Circuitus & ambitus alicujus rei describere, delineare.*] Terme de *Peinture* & de *Sculpture*. Faire les contours d'un corps. (Contourner une figure. *De Piles, Conversations de peinture.*)

Contourner, v. a. [*Convertere, obvertere.*] Signifie aussi tourné d'une manière oblique.

CONTOURNIATE. Terme d'*Antiquaire*. C'est un médaillon frappé avec une certaine enfonçure tout au tour.

CONTOURS. [*Suo circuitu & ambitu figura delineatio.*] Terme de *Peinture* & de *Sculpture*. Lignes réelles ou imaginaires qui entourent un corps, & qui en font la superficie. (Les contours d'un corps. De beaux contours. Contours bien prononcez.) On dit que les contours sont beaux & bien prononcez, lorsque dans les ouvrages de *Peinture* ou de *Sculpture*, les membres des figures sont dessinez avec science & art pour représenter un beau naturel. *Félibien, Dictionnaire de Peinture.* Du *Fresnoy*, dans son Poëme de l'*Art de Peinture*, explique ainsi les contours: les parties doivent avoir leurs contours en ondes, & ressemble en cela à la flâme & au serpent, lorsqu'il rampe sur la terre; ces contours seront coulans, grands, & presque imperceptibles au toucher, comme s'il n'y avoit, ni éminences, ni cavitez; qu'ils soient conduits de loin sans interruption pour en éviter le grand nombre; que les muscles soient insérez & liez, selon la

Tome I.

connoissance qu'en donne l'*Anatomie*; qu'ils soient dessinez à la gréque, & qu'ils ne paroissent que peu, comme on le voit dans les figures antiques; qu'il y ait enfin un entier accord des parties avec leur tout, & qu'elles soient parfaitement bien ensemble.

CONTRACT, CONTRACTE, adj. [*Contractus.*] Terme de *Grammaire Gréque*. Qui abrège quelque filabe. (Déclinaison contracte.)

CONTRACTANT, s. m. [*Pacificens.*] Celui qui contracte. Qui passe un contrat devant Notaire. (L'acte demeure entre les mains de quelcun des contractans. *Patru, Plaid. 6.*)

CONTRACTER, v. a. [*Pactionem facere.*] S'obliger par contrat devant Notaire. (Un Mineur ne peut valablement contracter. *Le Maître.*)

Contracter. [*Contrahere, concipere, inire.*] Se dit des choses qu'on acquiert à force de faire souvent, & signifie, se former. *Prendre.* (Contracter une mauvaise habitude.)

Contracter. [*Jungere amicitiam, consuetudinem.*] Faire. Etablir. (Contracter alliance. *Ablancourt.* Contracter mariage. *God.*)

Contracter des dettes. C'est s'endetter, faire des dettes.

Contracter une maladie. On le dit des maladies qui se gagnent par une espèce de contagion, ou par quelque autre cause.

Se contracter, v. pass. Terme de *Physique*, qui se dit des muscles & des nerfs qui se retirent.

CONTRACTION, s. f. [*Nervorum contractio.*] Ce mot se dit en parlant de nerfs, & veut dire, l'action du nerf qui se retire.

Contraction. [*Syllabarum contractio.*] Terme de *Grammaire Gréque*. C'est un abrégement de filabes.

CONTRACTUEL, CONTRACTUELLE, adject. [*Contractus, initus.*] Qui est de contrat. Qui est stipulé par contrat. (Substitution contractuelle. *Patru, Plaid. 12.*)

† **CONTRACTURE, s. f.** [*Contractio.*] Terme d'*Architecture*. Il se dit du rétrécissement des colonnes.

CONTRADICTEUR, s. m. [*Contradictor.*] Terme de *Palais*. Celui qui a droit de contredire. (Un légitime Contradicteur.) Hors delà, ce mot n'est pas en usage.

CONTRADICTION, s. f. [*Contentio; controversia, diversitas, varietas opinionum, objectio, oppositio.*] Contrariété. Choses qui se contredisent. (Acorder des contradictions aparentes. Ces choses impliquent contradiction.) On dit d'une personne qui aime à contredire, C'est un esprit de contradiction.

CONTRADICTOIRE, adj. Terme de *Palais*. Ce qui est prononcé par le Juge à l'audience, sur une affaire en présence de parties qui plaident. (Il est condamné par arrêt contradictoire. *Le Maître.*)

CONTRADICTOIREMENT, adv. [*Contrario ac pugnante sensu.*] Terme de *Philosophie*. D'une manière contradictoire. (Ces propositions sont contradictoirement opposées.)

Contradictoirement, adv. [*Latum dicta utrinque causâ judicium.*] Terme de *Palais*. En présence des parties. (Arrêt rendu contradictoirement.)

CONTRADICTOIRES, s. m. [*Contraria, secum pugnancia, non coherentia.*] Terme de *Philosophie*. Sortes d'oposez qui consistent dans un terme & dans le simple emploi de ce terme. Comme voir, & ne voir pas. *Logique de Port-Royal, 3. part. ch. 17.* (Il est impossible que deux propositions contradictoires soient vraies en même tems.)

D d d d

CONTRARIANT, *part. & adj.* [*Dissentiens.*]
(Esprit contrariant. Humeur contrariante.)

CONTRARIER, *v. a.* [*Adversari, repugnare.*]
Contredire une personne sur ses sentimens, lui être opposé. (C'est un fat qui se plaît à contrarier tout le monde.)

Il en vient jusques-là que de se méconnoître,
De contrarier tout & de faire le maître.

Molière, *Tartufe*, a. 1. sc. 1.)

CONTRARIÉTÉ, *s. f.* [*Repugnantia, discrepantia.*]
Opposition. Choses contraires. (Une contrariété grossière, visible, manifeste. Acorder des contrariétés.)

Contrariété, *s. f.* [*Mora, difficultas, impedimentum.*]
Signifie aussi, obstacle, difficulté qu'on trouve dans la poursuite de quelque chose.

CONTRASTE, *s. m.* [*Varietas opinionum, contentio.*] Contrariété de sentimens. Contestation. (La chambre est partagée, il y a grand contraste entre les Juges.)

Contraste, *s. m.* [*Controversia, rixa, altercatio.*]
Broüilleries qu'on a avec quelcun. (De fâcheux contrastes.)

Contraste, *s. m.* [*Status, habitus, gestus, situs varietas.*] Terme de Peinture & de Sculpture. C'est une diversité dans la disposition des objets & des membres des figures. Par exemple, si dans un groupe de trois figures, l'une se fait voir par devant, l'autre par derrière, & la troisième par le côté, on dira qu'il y a du contraste. *De Piles.*

Contraste, se dit encore des passions opposées, du combat des passions. Il se dit aussi des caractères & des sentimens opposés.

CONTRASTÉ, CONTRASTÉE, *partic.*
(Des caractères bien contrastés. Des figures bien ou mal contrastées.)

CONTRASTER, *v. a.* [*Statum, habitum, &c. variare.*] Terme de Peinture & de Sculpture. Varier les actions & les dispositions des figures. Contraster, se dit aussi d'une figure, lorsque dans son attitude les membres sont opposés les uns aux autres, qu'ils se croisent, ou qu'ils se portent de différens côtés. (Cette figure est bien contrastée. *De Piles.*) On dit aussi, Ces figures contrastent bien ensemble, & alors contraster est verbe neutre.

CONTRAT, *s. m.* [*Pañtum, pañtio, conventum, conventio.*] Acte qui se passe devant Notaire, & qui se fait entre deux ou plusieurs parties qui s'obligent respectivement à quelque chose. (Un contrat de vente. Un contrat de donation. Faire un contrat. Passer un contrat. Dresser un contrat.)

Contrat, se prend aussi dans une signification plus étendue, pour toute convention faite entre deux, ou plusieurs personnes; & on dit, *Contrat verbal. Contrat tacite.*

CONTRAVENTION, *s. f.* [*Legis, promissi violatio.*] C'est l'action de la personne qui contrevient à quelque chose, qui ne satisfait pas à son devoir, à sa parole, aux loix, aux coutumes, &c. (C'est une manifeste contravention à l'Ordonnance. *Le Maître.* On appelle comme d'abus, quand il y a contravention aux saints Conciles & aux anciens Canons. La contravention au Concordat donne lieu à l'appel comme d'abus. *Févret, Traité de l'abus*, l. 1. ch. 2.)

CONTRAYEVA. Racine d'une plante du Mexique, laquelle racine subsiste plusieurs années en terre, & dont on fait usage dans la médecine. On peut en voir la description & les propriétés, dans un Mémoire de M. de Jussieu l'aîné, sur

ce sujet, imprimé dans les Mémoires de l'Académie des Sciences pour l'année 1744. pag. 377. & suiv.

CONTRE, *s. m.* [*Pars utraque.*] Tout ce qui fait contre quelque sujet. Tout ce qui est contraire à quelque chose, & qui la combat. L'Orateur doit favoir le *pour* & le *contre*. Dire le *pour* & le *contre*.

(Ne disputez jamais avec trop de chaleur,
Mais jugez de sang froid & du *pour* & du *contre*.
Pavillon.)

Contre. [*Contra, adversus, adversum, in.*]
Préposition adverbative qui régit l'acusatif. (Les Juges sont homicides, s'ils font mourir un innocent contre les Loix.)

† Contre. [*Propè, juxta.*] Cette préposition se met au lieu de la préposition *auprès*. (Dorilas contre qui j'étois, a été de mon avis. *Mol.*)

CONTRE-AMIRAL, *s. m.* [*Ultimæ classis divisioni imperans.*] Officier de mer qui commande l'arrière-garde, ou la dernière division d'une Flote. On le dit aussi du vaisseau commandé par le *Contre-Amiral*. On dit, le *Contre-Amiral* a été batu, a été pris, &c.

CONTRE-APROCHES, (CONTRE-APPROCHES,) *s. m. plur.* [*Adversæ fossæ castrensés.*] Terme de Guerre. Ce sont des lignes ou des travaux que font les assiégés, quand ils viennent par des tranchées rencontrer les lignes d'attaque des assiégeans.

CONTREBALANCER, *v. a.* [*Æquare, adæquare.*] Egaler avec des poids.

* Contrebalancer. [*Comparare.*] Egaler. Entrer en comparaison. Se comparer. (Cette perte ne peut contrebalancer le profit qui vient du commerce. Vous jugerez si des actes de cette nature peuvent contrebalancer trois ou quatre actes d'une foi irréprochable. *Patru, Plaid.* 15. Il voulut contrebalancer la perte par la prise d'une Ville. *Histoire de Louis XIV.*)

CONTREBANDE, *s. f.* [*Merces interdictæ.*] Ce mot se dit des marchandises, & veut dire, *marchandise dont on trafique contre les défenses expresses du Souverain.* (C'est de la marchandise de contrebande. Les vaisseaux étoient chargés de marchandises de contrebande.)

Contrebande. Terme de *Blason*. On appelle ainsi la barre, parce qu'elle coupe l'écu dans un sens contraire & opposé.

Contrebande. [*Molestus, incommodus.*] Se dit; au figuré, d'une chose incommode, d'une personne suspecte & importune.

CONTREBANDIER, *s. m.* Celui qui fait la contrebande. (Les Contrebandiers de Dauphiné se sont rendus fameux par leurs voleries & leurs assassinats.)

CONTRE-BAS, *adv.* [*Deorsum versus, deorsum versum.*] Vers le bas, ou de haut en bas; c'est l'opposé du *contre-haut*.

CONTREBATERIE, (CONTRE-BATTERIE,) *s. f.*
[*Tormenta bellica tormentis opposita.*] Batterie opposée à une autre. (Dresser une contrebatterie.)

* Contrebatterie, *s. f.* [*Insidiæ insidiis oppositæ.*] Ce mot, au figuré, signifie tout ce qu'on fait pour empêcher que celui qui nous est contraire, ne nous fasse point de tort & ne nuise à nos desseins. (Il faisoit cela pour ralentir les efforts du Pape, & dresser une contrebatterie dans les Etats. *Mezerai, Hist. de France, Vie de Pepin.*)

CONTRE-BITTE Terme de *Marine*. Ce sont des courbes qui apuient, soutiennent & affermissent les *bittes*.

CONTRE-CARENE. Terme de *Marine*. C'est la pièce opposée à la carène.

CONTRECARRER, *v. a.* [*Alicui adversari.*] Contrefaire avec mépris & avec fierté les actions de quelcun, afin de lui faire dépit. Rabatre l'orgueil. Mortifier. (Il voulut faire ces nouvelles troupes, pour contrecarrer les vieilles. *Vaug. Quint. l. 10. c. 1.* Dès ce soir, je veux pour la contrecarrer vous marier tous deux. *Molière.*)

CONTRÉCART, *f. m.* [*Partes scuti contraquadripartiti.*] Terme de *Blason*. Parties d'un écu contre-écarté.

CONTRÉCARTELER, *v. a.* [*Contraquadripartiri.*] Terme de *Blason*. Diviser en quatre quartiers un des quartiers de l'écu déjà écartelé.

CONTRE-CHANGE, *f. m.* [*Mutua permutatio.*] Change mutuel, que de part & d'autre on fait par contrat ou par traité. (Faire un contre-change.)

CONTRE-CHARMES, *f. m.* [*Adversum incantamentum.*] Charms contraires. (Se servir de contre-charmes.)

CONTRE-CHASSIS, *f. m.* [*Ordo cancellorum geminus.*] Chassis de verre ou de papier, qu'on met devant un autre chassis.

CONTRE-CHEVRONNÉ. **CONTRE-FASCÉ.** **CONTRE-PALÉ.** On appelle ainsi les pièces du *Blason*, dont les parties sont opposées les unes aux autres. Ainsi l'on dit, *contre-rampant*, quand deux animaux rampans sont tournez l'un vers l'autre.

CONTRE-CŒUR, *f. m.* [*Focus.*] La partie de la cheminée où l'on met une plaque qui s'étend entre les deux jambes, & qui prend depuis l'âtre jusques au commencement du tuyau de la cheminée. (Il est noir comme le contre-cœur de la cheminée.)

A contre-cœur, *adv.* [*Ægrè, gravatè, iniquo animo.*] Avec répugnance. (Faire une chose à contre-cœur. Avoir une chose à contre-cœur.)

CONTRE-COMPOSÉ, **CONTRE-COMPOSÉE**, *adj.* [*Contrapositus.*] Terme de *Blason*. On dit, *fascé d'or & de sable à la bordure contre-composée de même*; c'est-à-dire, que l'écu étant fascé d'or & de sable, les composants d'or de la bordure, répondent aux fascés de sable, & les composants de sable aux fascés d'or.

CONTRE-COUP, *f. m.* [*Repercussus.*] C'est un coup qui répond à celui qu'on a reçu, ou qu'on s'est donné. (Un contre-coup à la tête est dangereux.) Il y a plusieurs espèces de *contre-coups*; ce que l'on peut voir dans le *Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie par M. Col-de-Villars.*

Contre-coup, *f. m.* Ce mot se dit aussi au figuré. *J'ai senti jusqu'au fond de mon ame le contre-coup de votre douleur. Costar, Lettres, t. 1.* C'est-à-dire, j'ai pris part à votre douleur, j'ai ressenti tous vos déplaisirs. Lorsque le malheur de quelcun retombe sur un autre, on se sert du terme *contre-coup*. J'en ai eu le *contre-coup*. Ce malheur est venu sur moi par *contre-coup*, &c.

CONTRE-DANSE, *f. f.* Sorte de danse où plusieurs personnes figurent ensemble.

CONTREDIRE, *v. a.* [*Contradicere, repugnare, adversari.*] Je contredis, tu contredis, il contredit, nous contredisons, vous contredisez, ils contredisent. Je contredisois. J'ai contredit. Je contredis. *Contredisant*. S'opposer à ce qu'un autre dit. Combatre ce que dit une personne. Attaquer. S'opposer. (Contredire une vérité. *Maucroix, Schisme, l. 1.* Je n'avois pas la hardiesse de contredire à des gens qui sont si vénérables.)

M. Despréaux, dans sa *Satire dixième*, fait ainsi le portrait d'une femme contrariante :

Il y faut joindre encor la revêche bizarre,
Qui sans cesse, d'un ton par la colère aigri,
Gronde, choque, dément, contredit un mari.

* **Contredire**. [*Reclamare, dicere contra aliquid.*] Terme de *Palais*. Réfuter. Détruire. (Contredire une production.)

Se contredire, *v. r.* [*Secum pugnare, pugnantia loqui.*] Se couper en ses discours. Dire ou écrire des choses opposées les unes aux autres.

CONTREDISANT, **CONTREDISANTE**, *adj.* [*Pugnax, contentiosus.*] Qui aime à contredire. Les humeurs contredisantes sont incommodes & désagréables. *Logique de P. R. 3. part. c. 19.*

CONTREDIT, *f. m.* [*Controversia.*] Contestation. Dispute. Débat. (C'étoit sans contredit le premier du Roïaume.)

Contredit. [*Refutatio.*] Réfutation. (Cette pièce n'a point besoin d'autre contredit. *Patru, Plaid. 15.*)

CONTREDITS, *f. m.* [*Objectiones.*] Terme de *Palais*. Ecritures par lesquelles on contredit les pièces produites par la partie adverse. (Des contredits bien faits. Fournir des contredits.)

Un Plaideur est en Paradis,
Quand il fournit des contredits.
Perraut, Epître sur la Chasse.

CONTRÉE, *f. f.* [*Regio, provincia, tractus, vicinia.*] Région. Pais. Province. Etendue de pais qui a ses bornes & ses limites qui la distinguent d'un autre pais, ou d'une autre région. (Ravager une contrée.)

De contrée en contrée, *adv.* [*E regione in regionem.*] De région en région. De pais en pais. (Aler de contrée en contrée.)

Et gravant dans son cœur son image adorée;
Il la traîne avec lui de contrée en contrée.
Villiers.

CONTRE-ÉTAMBORD. Terme de *Marine*. C'est une pièce courbe triangulaire, qui lie l'étambord sur la quille.

CONTRE-ÉTRAVE. Terme de *Marine*. C'est une pièce de bois courbe, posée au-dessus de la quille & de l'étrave, pour faire liaison conjointement.

CONTRE-EXTENSION, *f. f.* [*Contra-extensio.*] Terme de *Chirurgie*. Action par laquelle on retient une partie luxée ou fracturée, contre l'extension qu'on fait pour la remettre dans sa situation naturelle.

CONTREFAITE, *v. a.* [*Imitari aliquem, imitando effingere.*] Je contrefais, je contrefais, j'ai contrefait, je contreferais. Représenter les manières de quelcun. Imiter. (Molière contrefaisoit bien les Tartufes. Contrefaire l'écriture de quelcun. On eût dit qu'il ne contrefaisoit pas le furieux. *Abl. Luc. t. 2. Danse.* Je n'aurai jamais, dit Quintilien, bonne opinion de celui qui fait le plaisant, & qui met toute son étude à faire rire, par le talent de contrefaire : *Non dabit mihi spem bonæ indolis, qui hoc imitandi studio petet, ut rideatur.*)

Contrefaire, *v. a.* [*Librum adulterare.*] Il se dit des Livres, & veut dire, imprimer de nouveau un Livre qu'on ne devoit pas imprimer, parce que celui qui l'a fait imprimer en a le droit ou le privilège. On dit en ce sens, *contrefaçon d'un Livre.*

* *Se contrefaire*, v. r. [*Simulare.*] Dissimuler. Feindre. (Il est bientôt las de se contrefaire. *Scar.*)

CONTREFAIT, CONTREFAITE, *adj.* [*Adulteratus, fictus, ementitus.*] Imité. Bien représenté. (Seing contrefait. Ecriture contrefaite.) On dit encore: *Ce Livre a été contrefait.*

Contrefait, Contrefaite, *adj.* [*Distortus, deformis.*] Difforme. Mal-fait. (Elle est laide & contrefaite.)

CONTREFANONS. Terme de *Marine*. Ce sont des cordes amarées au milieu de la vergue, du côté opposé à la bouline, pour troubler, ou carguer un côté de la voile. On les appelle autrement *Cargue-boulines*.

CONTREFASCÉ, CONTREFASCÉE, *adj.* [*Fasciis in transversum ductis, contraque alternatim positis exaratus.*] Terme de *Blason*, qui se dit des pièces dont les fascés sont opposées. *Contrefascé* d'argent & de sable de trois pièces.

CONTRE-FENÊTRE, *f. f.* [*Exterius fenestrorum ostium.*] Double fenêtre. Contre-vent. Voyez *Contre-vent*.

CONTRE-FICHE. C'est une partie d'un assemblage de charpenterie, qui sert à en lier d'autres, ou à les arc-bouter & soutenir.

CONTRE-FLAMBANT, CONTRE-FLAMBANTE, *adj.* [*Contra vibrans, contra jaculans flammam.*] Terme de *Blason*. On dit, *d'argent à un bâton flambant & contre-flambant de dix pièces de même.*

CONTREFLEURONNÉ, CONTREFLEURONNÉE, *adj.* [*Floribus utrinque distinctus.*] Terme de *Blason*. Il se dit d'un écu dont les fleurons sont alternés & opposés, en sorte que la couleur répond au métal.

CONTRE-FORT, ou ÉPERON, *f. m.* [*Arteris, erisma.*] C'est un mur contre-boutant, servant d'appui à un mur qui est chargé d'une terrasse ou d'un rempart. (Il faut faire des contre-forts ou éperons bien liés avec le mur qui soutient les terres à la distance de deux toises l'un de l'autre.)

CONTREFRUIT. Terme d'*Architecture*. On appelle *fruit*, la diminution d'un mur du bas en haut; & *contrefruit*, lorsqu'on fortifie le mur, soit en dedans, soit en dehors.

CONTREFUGUE. Terme de *Musique*. Sorte d'écho qu'on fait en musique. Contre-imitation de chant. Voyez *Fugue*.

CONTREGAGER, v. a. Prendre des sûretés de quelcun avant de s'engager avec lui, & de lui accorder ce qu'il demande.

CONTRE-GARDE, *f. m.* [*Materia in monetam conflatam custos.*] Terme de *Monoie*. C'est le nom d'un Officier qui tient le registre des matières qu'on apporte à la Monoie pour les fondre.

Les Gardes & les *Contre-gardes*, furent créés dans les Monoies, en 1214. par Philippe Auguste, qui ordonna qu'ils prendroient leur commission des Généraux Maîtres des Monoies. Mais depuis, Charles VII. leur donna des provisions. Les fonctions des *Contre-gardes*, sont, de tenir registre exact de toutes les matières d'or, d'argent & de billon, qui sont apportées dans la Monoie, pour servir de contrôle aux registres des Maîtres; de tenir un autre registre des brèves qui seront livrées aux ouvriers, & aux monoieurs, & de ce qui sera par eux rendu; d'assister aux délivrances qui seront faites aux Maîtres des Monoies; d'arrêter les comptes entre le Maître & les Marchands, & autres personnes, sur le prix des matières d'or & d'argent; de faire fondre les matières suspectes, & en faire faire l'essai. Voyez l'*Ordonnance de 1670*.

Contre-garde, *f. f.* Espèce de fortification qui est au devant de quelque ouvrage, d'un bastion, d'une demi-lune. (La *Contre-garde* a fait une grande résistance.)

CONTRE-GARDES. Voyez *Conserve*. On les appelle aussi, *envelopes*.

CONTRE-HACHER. Terme de *Graveur* & de *Dessinateur*. C'est passer de secondes lignes diagonalement sur un dessin, pour en rendre les ombres plus fortes.

CONTRE-HATIERS, *f. m.* [*Uncinis instructus capreolis.*] Utensile de cuisine. Ce sont de grands chenets, qui ont plusieurs crampons, sur lesquels on peut mettre plusieurs broches.

CONTRE-HAUT, *adv.* [*Ab imo ad summum.*] De haut en bas. Ce mot ne se dit guères qu'en *Architecture*.

CONTRE-HERMINE. [*Atra scuti area vellere pontico argento distincta.*] Terme de *Blason*. Champ de sable moucheté d'argent.

CONTRE-JAUGER les assemblages de charpenterie. [*Cardinum cavo metiri.*] Terme d'*Architecture*. C'est transférer la largeur d'une mortoise sur l'endroit où doit être le tenon.

CONTRE-INDICATION, *f. f.* [*Contra-indicatio.*] Terme de *Médecine* & de *Chirurgie*. Connoissance qu'on a par certains signes, qui détournent & empêchent de mettre à exécution les moyens que l'indication fournit pour la guérison des maladies.

CONTRE-JOUR, *f. m.* [*Adversum lumen.*] Jour ou lumière qui n'est pas propre à faire paroître quelque chose avantageusement. Jour qui donne sur un tableau d'un autre côté que celui selon lequel il a été peint. (Le *contre-jour* ôte beaucoup de la beauté d'un tableau.)

CONTRE-ISSANT. [*Contra emergens.*] Terme de *Blason*. Animaux adossés, dont la tête & les pieds de devant sortent d'une pièce de l'écu.

CONTRE-JUMELLES. Terme de *Paveur*. Ce sont les pavez qui se joignent deux à deux dans le milieu des rues, & qui forment ce qu'on nomme le *ruisseau*. (Les *contre-jumelles* font liaison avec les miezes & les cavinaux.)

CONTRE-LAMES. Terme de *Manufacture*. Ce sont dans les métiers de faiseurs de gazes, trois tringles de bois, qui servent à tirer, ou laisser les lisses, d'où ils sont aussi appelés *tires-lisses*.

CONTRELATES, (CONTRE-LATTES,) *f. f.* [*Posita in longum tegulae transversis sustinendis.*] Terme de *Couvreur*. Late qu'on met de haut en bas entre les chevrons, pour entretenir les lates.

CONTRE-LATER, (CONTRE-LATTER,) v. a. [*Structuram utrinque tegulis tegere, instruere.*] Mettre des contrelatés.

CONTRE-LATTOIR, *f. m.* Outil de *Couvreur*, qui sert pour soutenir les lates. Il est de fer, d'un pié de longueur, & de quatre ou cinq lignes en carré, avec un crochet au bout, pour tirer la late, & une cheville, qui le traverse à l'autre bout, qui lui sert comme de poignée.

CONTRE-LETTRES, *f. f.* [*Arcana syngrapha alterius vim reficiens.*] Lettre contraire à celle qu'on a écrite.

Contre-lettres. Terme de *Palais*. Les *Contre-lettres* sont des actes par lesquels on déroge; ou on ajoute aux clauses d'un contrat de mariage; c'est une maxime générale, que ces sortes de *Contre-lettres* sont nulles, quand elles sont faites hors de la présence des parens qui ont été témoins au contrat. Voyez la *Coûtume de Paris*, art. 258. celle d'*Orléans*, art. 223. celle de *Normandie*, art. 388. & *Loüet* & son *Commentateur*.

CONTRE-LIGNES. Voiez *Contrevallation*.

CONTRE-MAÎTRE, *f. m.* Terme de *Mer*. Celui qui commande sur l'avant d'un vaisseau. *Fourn.* C'est aussi celui qui dans les Manufactures, est préposé par l'Entrepreneur, pour avoir l'inspection sur tous les ouvriers.

CONTRE-MANCHÉ, CONTRE-MANCHÉE, *adj.* [*Obversis mutud cuspidibus insectus.*] Terme de *Blason*. (Parti, coupé, & contre-manché de sable & d'argent en l'un & en l'autre.)

CONTREMAND. Il est dit dans les Etablissements de saint Louis, *part. 1. chap. 2.* Nous défendons les batailles par tout nostre domaine, en toutes querelles; mais nous n'ostons mie les devis, les réponses, & les contremans qui ayent esté acoustuméz, &c. Le contremand étoit une excuse proposée en jugement, pour expliquer la raison que l'on avoit de comparoître au jour & au lieu indiquez par l'assignation. On trouve cet ancien usage expliqué dans les Assises de Jérusalem, & dans Beaumanoir. M. du Cange a cité dans ses Observations sur les Etablissements, des vers de Guillaume Guiart en l'an 1292. où il fait mention de l'assignation donnée de la part du Roi Philippe le Bel, à Edoüard Roi d'Angleterre.

CONTRE-MANDEMENT, *f. m.* [*Priori præcepto posterius præceptum.*] Un ordre contraire à celui qu'on avoit donné. (Donner un contremandement.)

CONTRE-MANDER, *v. a.* Révoquer l'ordre qu'on a donné. (Contre-mander un repas. Contre-mander les troupes, &c.)

CONTRE-MARC. Terme de *Charpentier*. C'est une des marques dont se servent ces ouvriers pour marquer leurs bois, à mesure qu'ils achevent de les façonner; afin de les reconnoître dans l'assemblage.

CONTRE-MARCHE, *f. f.* [*Prioris loci permutatio, & reversio in eundem locum.*] Terme de *Guerre*. C'est une des parties des évolutions militaires. Il y a deux sortes de contre-marche, l'une qui se fait par files, & l'autre par rangs. La contre-marche par files, est un changement de la face d'un bataillon, & la contre-marche par rangs, c'est le changement des aîles d'un bataillon. (On fut obligé de faire la contre-marche.) La contre-marche, se dit encore d'une armée entière, qui fait une marche contraire ou oposée à celle qu'elle avoit fait auparavant.

CONTRE-MARÉE, *f. f.* [*Mare refluxum.*] Terme de *Marine*. Marée différente.

CONTRE-MARQUE, *f. f.* [*Addita priori nota nota posterior.*] Sorte de marque qu'on met pour empêcher quelque tromperie.

Contre-marque, *f. f.* [*Signum adulterinum equi dentibus impressum.*] Terme de *Manège*. En parlant de chevaux, il se prend dans un sens tout différent de l'autre, car il se dit d'une fausse marque; & l'on dit d'un cheval, qu'il est contre-marqué; c'est-à-dire, que ses dents ont été creusées adroitement, & qu'il y a une fausse marque dans le creux, pour faire croire qu'il n'a pas encore sept ans.

Contre-marque, se dit aussi des marques, ou poinçons, que les Essaiers & Affineurs mettent sur l'or, l'argent & l'étain, pour témoigner qu'ils sont au titre, ou de la qualité requise par les Ordonnances. Voiez les Statuts & privilèges de l'Orfèvrerie-Joüaillerie de Paris, mis au jour par Le Roi, ancien Garde.

CONTRE-MARQUER, *v. a.* [*Priori nota alteram addere.*] Mettre la contre-marque. (Il est marqué & contre-marqué.)

CONTRE-MINE, *f. f.* [*Contrarius, adversus cuniculus.*] Mine contraire, & qui sert à éventer & à empêcher la mine. Creux qu'on fait autour des murailles des bastions & des boulevards, pour empêcher l'effet de la mine des assiégeans.

* Contre-mine. [*Meliori fraude retusa fraus.*] Ce mot, au figuré, signifie la même chose que contre-batterie, pris dans le sens figuré.

CONTRE-MINER, *v. a.* [*Hostiles cuniculos adversis cuniculis aperire.*] Faire des contremines. (Contre-miner une place.)

CONTRE-MINEUR, *f. m.* [*Fossor adversi cuniculi.*] Celui qui fait des contremines.

CONTRE-MONT. [*Sursum versus.*] Vers le haut de quelque fleuve. (Aler contre-mont.) On le dit encore de tout ce qui vient à être renversé, de telle sorte, que ce qui étoit en bas se trouve en haut. On dit aussi des soldats qui montent une montagne, qu'ils gravissent contre-mont.

A contre-mont, *adv.* En remontant un fleuve. (Aler à contre-mont.)

CONTREMUR, *f. m.* [*Murus muro fulcus.*] Mur double. Petit mur qu'on fait contre un plus grand pour le fortifier. (Faire un contremur.)

Les Coûtumes exigent des contremurs par différens rapports. 1^o. Qui veut faire une cheminée contre un mur mitoyen, doit faire un contremur de demi pied d'épaisseur. Paris, art. 189. Blois, art. 23. &c. 2^o. Pour construire une forge, un four, & un fourneau contre le mur, on doit laisser un demi pied de vuide. Paris, art. 190. & plusieurs autres qui sont conformes. Quelques-unes exigent un pied de vuide; d'autres, un pied & demi, Troies, art. 64. ou deux piez, comme Châlons, art. 141. 3^o. En cas de construction d'un puits, ou d'un privé, aîsances & latrines contre un mur mitoyen, on doit faire un contremur d'un pié d'épaisseur; & quand il y a un puits d'un côté & aîsance de l'autre, il suffit qu'il y ait quatre piez de maçonnerie d'épaisseur entre deux, comprenant les épaisseurs d'une part & d'autre, mais entre deux puits, suffisent trois pieds pour le moins. Paris, art. 191. Il y a plusieurs Coûtumes qui en disposent autrement. 4^o. Celui qui veut faire labourer & fumer une terre, une place, ou jardin joint au mur d'autrui, ou au mur mitoyen, doit faire un contremur d'un pié d'épaisseur. Paris, art. 192.

CONTREMURER, *v. a.* [*Murum muro addere, munire.*] Faire un contremur. (La coûtume oblige à contremurer les fossez d'un privé, les autres, &c.)

CONTRE-ORDRE, *f. m.* Voiez *Contre-mandement*.

CONTREPALÉ, CONTREPALÉE, *adj.* [*Contrapalatus.*] Terme de *Blason*, qui se dit de l'écu, où un pal est oposé à un autre pal, en sorte qu'ils sont alternez, & que la couleur répond à un autre métal.

CONTRE-PARTIE, *f. m.* [*Imus summo sonus oppositus.*] Terme de *Musique*, qui se dit de deux parties oposées.

Contre-partie. Terme de *Banque*. Il se dit du registre que tient le Contrôleur, sur lequel il couche & enregistre les parties, dont le Teneur de Livres charge le sien.

Contre-partie. Terme de *Marqueterie*. Il signifie ce qui reste d'un dessin, lorsqu'on l'a évidé sur les baquets de cuivre ou d'étain, pour en faire des ouvrages de rapport, & de placage. (La contre-partie n'est jamais si belle que le vrai dessin.)

CONTRE-PASSANT, *adj. m.* [*Contra, ex adverso gradiens.*] Terme de *Blason*. Il se dit de deux animaux l'un sur l'autre, dont l'un passe d'un côté, & l'autre de l'autre.

CONTRE-PENTE, *f. f.* [*Declivitat̄is interruptio.*] On appelle *contre-pente* dans le canal d'un ruisseau, ou d'un aqueduc, l'interruption du niveau de pente, qui fait que les eaux s'arrêtent, soit qu'on ait mal conduit le niveau, soit que l'affaissement du terrain en soit la cause.

† CONTRE-PESER, *v. a.* [*Æquare pondere.*] Peser autant qu'une autre chose, soit au propre, soit au figuré. Il se dit aussi, au figuré, de ce qui est égal en mérite & en valeur. [*Æquare pretio, esse ejusdem pretii.*] (Les services que je vous ai rendus contre-pesent à tous les dons que vous m'avez faits. Toutes les souffrances de cette vie ne peuvent être contre-pesées avec la gloire de la vie future. *S. Paul.*)

CONTREPIÉ, (CONTRE-PIED,) *f. m.* [*Contrarius, adversus.*] Tout le contraire. (Il faut prendre le contre-pié de tout ce qu'il dit.)

Contre-pié, en terme de *Chasse*, prendre le *contre-pié*, c'est retourner par où le cerf est venu.

CONTREPOIDS, *f. m.* [*Æquipondium.*] Tout ce qui contre-balance les poids de quelque machine. (Les contrepoids d'une horloge.)

Contrepoids. [*Sarcoma.*] Terme de *Danseur de corde*. Sorte de moienne perche bien planée, longue de neuf ou dix piez, & garnie de fer par les deux bouts, qu'on tient avec les mains lorsqu'on danse sur la corde, pour contre-balancer le poids du corps.

* *Contrepoids.* [*Æquilibritas, æqualitas.*] Balancement. (Ce défaut fait un plus grand contrepoids aux belles dispositions qu'il a. L'avarice sert quelquefois de contrepoids à la cruauté des Barbares. *Bouh. Vie d'Aubusson, l. 2.*)

Contrepoids de tourne-broche. Gros morceau de pierre, qui avec le balancier sert à régler le tourne-broche. (Mettre le contrepoids.)

A CONTREPOIL, *adv.* [*Adverso capillo, rem contra accipere.*] Terme de *Barbier*. D'un sens contraire à celui qui est naturel & ordinaire. (Raser à contrepoil.) On dit, au figuré, *Cet homme prend tout à contrepoil*; c'est-à-dire, au rebours.

CONTRE-POINÇON, *f. m.* Outil rond, dont les Serruriers se servent pour contre-percer les trous, & river les pièces. Ils en ont aussi de barlongs, & de quarez, pour contre-percer les trous de ces figures.

CONTREPOINT, *f. m.* Terme de *Musique*; c'est-à-dire, *composition*. Parmi les gens de l'Art, on entend par le mot de *contrepoint*, une *Musique* composée sur un sujet particulier, qui se tire ordinairement des chants de l'Eglise. Le *contrepoint* se divise en *simple*, *figuré*, &c. Voyez le *Dictionnaire de Musique de Brossard*.

CONTREPOINTE, &c. Voyez *Courte-pointe*, &c.

CONTREPOINTÉ. [*Cuspidibus mutuo obversis.*] Terme de *Blason*. Qui a pointe contrepointe. (Il porte d'argent à deux chevrons contrepointez d'azur.)

CONTREPOINTER. [*Adversari.*] Être contraire en avis à un autre, le choquer en toutes occasions. (Toutes les fois que ces deux Philosophes sont ensemble, ils se contrepontent & se contrarient toujours.)

Contrepointer, v. a. On le dit au propre, de divers ouvrages de toile ou de tafetas, qu'on pique de deux côtes avec du fil & de la soie.

(Contrepointer une couverture. Contrepointer une jupe.)

Contrepointer du canon. C'est dresser une batterie, qu'on opose à une autre.

CONTREPOINTIER, *f. m.* Qualité qu'on donne aux Tapissiers dans leurs Lettres de Maîtrise.

CONTREPOISON, *f. m.* [*Antidotum, antidotus.*] Tout ce qui empêche l'effet du poison, & qu'on prend ou qu'on donne lorsqu'on est empoisonné. (Donner du contrepoison. Prendre du contrepoison.)

† CONTREPORTE, *f. f.* [*Obversa in urbe vel in conclavi porta, janua.*] Une seconde porte qu'on fait pour se mieux défendre contre l'ennemi. C'est aussi une seconde porte qu'on fait pour se défendre du vent.

CONTRE-PORTER, *v. a.* [*Mercis in domos circumferre.*] C'est aller vendre sa marchandise en la portant chez les bourgeois, chez quelques marchands, ou chez quelques autres ouvriers qui en ont besoin. (Par les Statuts de plusieurs métiers, il est défendu de contreporter.)

CONTREPORTEUR, *f. m.* [*Circumforaneus propola.*] Ce mot se dit entre plusieurs sortes d'ouvriers, comme entre les Corroïeurs & les Cordonniers: c'est le Corroïeur qui, contre les Statuts de son métier, va porter & annoncer sa marchandise chez les Cordonniers.

CONTREPOSÉ, CONTREPOSÉE, *adj.* [*Contra positus.*] Terme de *Blason*. Il se dit de deux pièces posées d'un sens différent, comme deux dards, dont un a le fer en haut, & l'autre en bas.

CONTREPOSER, *v. a.* Terme de *Teneur de Livres en parties doubles*. Il signifie, *mal porter*, ou *mal poser un article dans le grand Livre*, soit en débit, soit en crédit de quelque compte.

CONTREPOSEUR. Terme de *Tailleur de pierre* & de *Maçon*. C'est celui qui aide au poseur; c'est l'ouvrier qui reçoit la pierre de la gruë, pour la mettre en place d'alignement, & à demeure.

CONTREPOSITION, *f. f.* Avoit fait une *contreposition*; c'est avoir porté mal-à-propos dans un compte du grand Livre un article pour un autre. Voyez *Contreposer*.

CONTREPOTENCÉ, CONTREPOTENCÉE, *adj.* [*Contrapatibulatus.*] Terme de *Blason*. Il se dit de plusieurs potences posées diversement, l'une le bois de traverse en haut, & l'autre en bas.

CONTRÉPREUVE, *f. f.* [*Imago ab excusâ recens imagine expressa.*] Terme de *Graveur*. Épreuve tirée sur une épreuve fraîche. (Faire une contrépreuve.)

CONTRÉPREUVER, *v. a.* [*Imaginem ab excusâ recens imagine exprimere.*] Terme de *Graveur*. Tirer une épreuve sur une autre épreuve, lorsque cette autre épreuve est encore toute fraîche.

CONTREQUEUÉ D'ARONDE, *f. f.* [*Propugnaculum in forcipis speciem extructum.*] Terme de *Fortification*. C'est un ouvrage de dehors, plus large du côté de la place, que de celui de la campagne.

CONTREQUILLE, *f. f.* Terme de *Mer*. Longue pièce de bois égale & oposée à la quille. On l'appelle aussi *Carlingue* ou *Escarlingue*.

CONTRERONDE, *f. f.* [*Altera per contrariam viam vigiliarum lustratio.*] C'est une seconde ronde qu'on fait autour des murailles d'une Ville, pour voir si les sentinelles font leur devoir.

CONTRESANGLON, *f. m.* [*Corrigia.*] Terme de *Sellier*. C'est un bout de courroie de cuir clouée à l'arçon de la selle, pour y atacher la fangle.

CONTRESCARPE, *f. f.* [*Fossæ declivis crepido.*] Terme de *Fortification*. Ligne qui termine le fossé du côté de la campagne.

CONTRESCARPER, *v. a.* [*Exteriolem fossæ marginem munire.*] (Faire une contrescarpe.)

CONTRE-SEL, (CONTRE-SCCEL,) *f. m.* [*Sigillum sigillo adversum posito.*] Terme de *Chancellerie*. Petit seau apôsé à côté du grand seau.

CONTRE-SELLER, (CONTRE-SELLER,) *v. a.* [*Adversum sigillo sigillum apponere.*] Apôser le contrefel. (Contrefeller des Patentes.)

CONTRE-SENS, *f. m.* [*Contrarius sensus.*] Sens contraire. Autre sens. Autre sorte de manière. (C'est un contre-sens. Un fer froté d'aiman atire un autre fer, mais il perd cette vertu, lorsqu'il est froté à contre-sens. *Roh. Phys.*)

* *A contre-sens, adv.* [*In contrarium sensum.*] Tout au contraire de ce qu'il faut. (Louer à contre-sens. *Molière.*)

CONTRE-SEING, *f. m.* [*Chirographum chirographo ex adverso positum.*] Petit seing que l'on met à côté, ou au dessous d'un autre seing. (Apôser le contre-seing.)

Contre-seing, f. m. C'est ainsi qu'on nomme dans les Statuts de l'Orfèvrerie de Paris, la devise du poinçon d'un maître Orfèvre. Voyez ces Statuts, pag. 99, 100, &c.

CONTRE-SIGNER, *v. a.* [*Chirographum chirographo ex adverso apponere.*] Faire un petit seing à côté, ou au bas d'un autre seing. (Le papier est signé du Roi, & contre-signé par un Secrétaire d'Etat. Contre-signer une Bule.)

CONTRE-SOMMIER, *f. m.* Les Parcheminiers nomment ainsi une peau de parchemin en coffe, qu'ils mettent entre le sommier & le parchemin, lorsqu'ils le raturent avec le fer.

CONTR'ESPALIERS, *f. m.* [*Ordo arborum muro ex adverso positus.*] Terme de *Jardinier*. C'est la plate-bande opôlée à l'espallier. (On ne fait presque plus de contr'espalliers.)

CONTRE-TEMS, (CONTRE-TEMPS,) *f. m.* [*Alienum tempus.*] Action contraire à ce qu'une personne adroite devoit faire. Défaut de conduite en une rencontre particulière. Action qu'on fait mal-à-propos, & sans avoir bien pris ses mesures. (Il a fait un étrange contre-tems.)

Contre-tems. [*Sublatio pedis in altum, altero suspenso.*] Terme de *Danse*. Pas qui coupe la mesure. (Faire un contre-tems de bonne grace.) Ce mot se dit aussi au *Manège*, & par les *Maîtres d'armes*.

A contre-tems, adv. [*Præposterè, alieno tempore.*] Mal-à-propos. (Faire tout à contre-tems.)

CONTRE-TIRER, *v. a.* [*Exemplar pingendo imitari.*] Terme de *Peinture*. Prendre les mêmes traits. (Contre-tirer un dessin, un tableau, &c.)

Contre-tirer. Terme d'*Imprimerie*. Voyez *contrépreuver*.

CONTRE-TRANCHÉE. Terme de *Fortification*. C'est une tranchée qu'on fait contre les assiégeans.

CONTREVAIRÉ, *adj.* [*Contrapetatus.*] Terme de *Blason*. C'est lorsqu'une figure d'azur de l'écu, touche de son bord ou de son pié une autre figure d'azur. (Il porte vairé, & contre-vairé. *Col.*)

CONTREVALATION, (CONTREVALATION,) *f. f.* [*Fossa munita vallo circumducta.*] Terme de *Guerre*. Lignes pour se défendre contre les sorties

de la Ville assiégée. (La contrevalation est achevée. Faire des lignes de contrevalation.)

CONTREVENANT, *f. m.* [*Violator.*] Celui qui contrevient. (Il y a quelque peine pour le contrevenant.)

CONTREVENIR, *v. n.* [*Statuta, pacta, violare, perfringere.*] Aler au contraire de ce qui est ordonné. (Contrevenir aux ordres de l'Empereur. Le Roi fit punir sévèrement ceux qui contrevinrent à ses ordres.)

CONTREVENTS, *f. m.* [*Exterius fenestæ ostium.*] Grand volets de bois qu'on met par dehors, & qu'on ferme sur les vitres. On les appelle *contrevents*, parce qu'il défendent contre le vent. (Fermer les contrevents.)

CONTRE-VÉRITÉZ, (CONTREVÉRITÉS,) *f. f.* [*Ironia.*] Satire fine, en prose ou en vers, où l'on se moque d'une personne, lui attribuant des qualitez que visiblement elle n'a pas. (D'ingénieuses contre-vérité. Chapelle & Bachaumont ont fait d'agréables, de jolies, de plaisantes & de piquantes contre-vérité.)

CONTRE-VISITE, *f. f.* [*Inspectio, spectatio judicis autoritate imperata.*] Terme de *Commis aux caves*. Visite double, afin de surprendre les Cabaretiers. (La Justice ordonne des contre-visites quand on croit qu'il y a eu de l'erreur dans les premières. Les Juges de Police font aussi des contre-visites.)

CONTRIBUABLE, *adj.* [*Qui de suo tribuere tenetur.*] Sujet à contribution. (Païs contribuable. Village contribuable.)

CONTRIBUER, *v. a.* [*Contribuere, conferre.*] Donner. Aider de sa bourse, de son crédit, ou de quelque autre manière. (M. d'Avaux contribua beaucoup à la fortune de Voiture.)

Contribuer. [*Imperatum vectigal pendere.*] Païer des contributions. (La partie de la Champagne qui confine au Barrois, contribuoit autrefois à Luxembourg.)

CONTRIBUTION, *f. f.* [*Pecuniæ collatio.*] Païement que chacun fait de la part qu'il doit porter d'une imposition ou d'une dépense commune.

Contribution, f. f. [*Decisio.*] Terme de *Palais*, qui se dit des éfets mobilières d'un débiteur, qui se fait entre plusieurs créanciers, quand ces éfets ne sont pas suffisans pour les païer entièrement de leurs créances, auquel cas il faut qu'ils perdent à proportion sur les sommes qui leur sont dûes.

Il y a deux sortes de contributions. On contribuë de son bien dans les besoins de l'Etat, ou dans des affaires communes entre plusieurs personnes. On contribuë, c'est-à-dire, que l'on entre pour sa part dans une perte générale, comme dans une banqueroute, ou dans le jet que l'on a été obligé de faire pour sauver un vaisseau agité par la tempête, ou enfin dans un naufrage. Les tailles que l'on paie au Roi, sont autant de contributions auxquelles les sujets sont naturellement obligez. Toute contribution exige une égalité entre ceux qui y doivent entrer. Quant à la contribution en cas de jet, & de naufrage, il faut recourir à l'Ordonnance maritime de 1681.

Contribution, f. f. [*Tributum, vectigal.*] Ce qu'on paie aux ennemis pour être exempt de pillage, & d'autres malheurs de guerre. (Païer de grosses contributions.)

De l'Alemand vaincu, les contributions
Nourrissent grassement nos siéres légions.

Le Pays.)

† CONTRISTER,

† CONTRISTER, *v. a.* [*Contristare, mœstitiâ inferre.*] Afliger. (Son ame a été fort contristée. *Voit. l. 58.*)

† CONTRIT, CONTRITE, *adj.* [*Contritus, de peccatis dolens.*] Ce mot se dit proprement en termes de *Dévotion*. Il vient du Latin. Il signifie avoir de la douleur de ses fautes. (Être contrit de ses péchez. Seigneur, ne rejetez pas un cœur contrit & percé de douleur. *Pseaume 50.*)

Tu ne te plains, Seigneur, à d'autres sacrifices,
Qu'à ceux d'un cœur contrit.
Poëte Anonyme. Pseaume 50.)

† Contrit, Contrite. [*Afflictus, mœstus.*] Ce mot se dit quelquefois en riant, & signifie être fâché de quelque chose. (Le pauvre garçon est tout contrit de la mort de sa maîtresse. Avoir l'ame contrite.)

CONTRITION, *f. f.* Terme de *Théologie*. En Latin *contritio*. Prononcez *contricion*. Douleur sincère de ses péchez, accompagnée de l'amour de Dieu. (Une véritable & sincère contrition. Faire un acte de contrition. La contrition conçüe par la seule crainte des peines de l'enfer, ne suffit pas pour justifier le pécheur dans le Sacrement de pénitence. *Nicole, Instr. sur les Sacremens.*)

CONTRÔLE, *f. m.* [*Rationes rationibus adversæ.*] Terme de *Gabelle*. Examen du reçu de quelque Commis. Commission pour être Contrôleur. (On lui a donné un contrôle.)

Contrôle. [*Attestatio denunciationis.*] Terme de *Sergent*. Témoignage de celui qui contrôle pour le Roi, & qui vérifie que l'exploit est valable; car sans le contrôle l'exploit est nul.

CONTRÔLER, *v. a.* [*In acta referre.*] Vérifier le reçu d'un Commis. Voir & examiner les comptes de quelque Officier qui manie quelque chose.

Contrôler. [*Attestari denunciationem.*] Terme de *Sergent*. Certifier qu'un exploit est valable. (Contrôler un exploit.)

† * Contrôler. [*Arguere, vellicare, censorem agere.*] Trouver à redire. (Taisez-vous, ignorante, ce n'est pas à vous à contrôler les gens. *Mol.*)

Car il contrôle tout, ce critique zélé. . . .
Et tout ce qu'il contrôle est fort bien contrôlé.
Molière.)

CONTRÔLEUR, *f. m.* [*Qui adversis præest rationibus.*] Il y a plusieurs sortes de *Contrôleur*; mais en général, ce mot signifie celui qui tient registre de ce qu'un particulier reçoit. Il signifie aussi celui qui examine les comptes d'un autre. Celui qui voit, qui examine si ce qu'on fait est bien, s'il n'y a rien qui manque. (Contrôleur général. Contrôleur des guerres. Contrôleur de l'artillerie. Contrôleur des vivres. Contrôleur général des Finances, Ministre chargé des Finances du Roi.)

† * Contrôleur. [*Censor importunus.*] Qui trouve à redire à quelque chose. Qui reprend volontiers.

Contrôleur des portes. Terme de *Comédien*. C'est celui qui est commis à la distribution des billets de contrôle pour placer les gens, qui se présentent pour ouïr la Comédie.

CONTR'ORDRE, *f. m.* Ordre contraire à celui qu'on avoit donné. Voyez *Contre-mandement*.

CONTROVERSE, *f. f.* [*Controversia.*] Discours où l'on parle sur quelques points contestez entre les Catholiques Romains & les gens de la Religion. (Faire la controverse.) *Etudier la controverse*; c'est étudier les matières controversées. *Prêcher la controverse*; c'est traiter en chaire les points de Religion qui sont en contestation.

Tome I.

CONTOVERSÉ, CONTROVERSÉE, *adj.* [*Controversus.*] Qui est en dispute. Qui est contesté. (Lieux de l'Écriture controverséz. Matière controversée.)

CONTROVERSISTE, *f. m.* [*Controversiarum scriptor.*] Qui a écrit de la controverse. Qui a prêché la controverse. (Les Cardinaux Bellarmin & du Perron ont été de grands Controversistes. Un docte, savant, habile, subtil & éloquent controversiste étoit feu M. Bossuet.)

CONTRouver, *v. a.* [*Fingere, comminisci.*] C'est inventer, feindre & imaginer quelque chose. (Controuver des mensonges. *Vaugelas, Nouv. Rem.*)

CONTUMACE, *f. f.* [*Contumacia.*] La *contumace* est un terme de *Palais*, qui signifie le défaut que fait la personne criminelle que l'on a interpellée de comparoître. (Juger par contumace. Condanner par contumace.)

CONTUMACÉ, CONTUMACÉE, *adj.* Jugé par contumace. (Il a été contumacé.)

CONTUMACER, *v. a.* [*Vadimonii deserti reum prononciare, judicare.*] Juger par contumace, poursuivre & faire condanner par contumace. (Il se laissa contumacer. *Acad. Franç.*)

CONTUMAX, *f. m.* [*Vadimonii desertor.*] Celui qui refuse de comparoître en Justice sur les assignations qui lui sont données.

CONTUMÉLIE. Vieux mot qui signifioit autrefois une vilaine. On disoit aussi *contumelieux*, mais ces mots sont hors d'usage.

† CONTUS, CONTUSE, *adj.* Ce mot vient du Latin *contusus*, & signifie meurtri par quelque coup, ou par quelque choc qu'il a reçu. *Contus* ne se dit d'ordinaire que parmi les Chirugiens & Médecins. (Cela est tout contus.)

CONTUSION, *f. f.* [*Contusio.*] Meurtrissure qui se fait en la chair & aux muscles, lorsque par la chute ou le choc de quelque chose pesante, les chairs & les parties les plus profondes sont froissées, sans que la peau soit blessée, ni paroisse endommagée. (Une petite contusion.) On distingue les *contusions* en externes & en internes, en fortes & en légères, en grandes & en petites, en simples & en compliquées. Le mot de *contusion* vient du verbe Latin *contundere*, contondre, meurtrir.

CONVAINCRE, *v. a.* [*Convincere.*] Je convain, j'ai convaincu, je convainquis, je convaincrai, je convainque, que je convainquisse, je convaincrois. C'est faire voir clairement que le crime dont on accuse quelqu'un est vrai. Faire voir, montrer sensiblement les défauts d'une personne. (On l'a convaincu d'ignorance. Être convaincu de la fausseté de quelque doctrine.)

* CONVAINCANT, CONVAINCANTE, *adj.* Qui est fort. Qui est puissant pour convaincre l'esprit, & pour persuader. (Une preuve convaincante.)

CONVAINCANT, *partic.* [*Convincens.*] Qui convainc.

CONVALÉCENCE, (CONVALESCENCE,) *f. f.* [*Ab adversa valetudine recreatio.*] Rétablissement & recouvrement de santé, lorsque les corps étant consumez par les maladies, reprennent leur première vigueur. (Être en parfaite convalescence. Retourner en convalescence. *Abl. Arr. l. 2. c. 3.*)

--- Je vais à Madame annoncer par avance,
La part que vous prenez à sa convalescence.

Molière, Tartufe, a. 2. sc. 4.)

E e e e

CONVALÉCENT, (CONVALESCENT,) *f. m.* [*Ex morbo convalescens.*] Qui commence à se mieux porter. Qui est sorti de maladie, & qui commence à reprendre ses forces. (Il est convalécent.)

CONVENABLE, *adj.* [*Conveniens, congruens.*] Propre. Nécessaire. Qui convient. Tel qu'il faut. (Cela est convenable au bien de l'Etat. *Mémoires de M. de la Rochefoucault.* Ils n'avoient pas encore mis tout l'ordre convenable à leurs affaires. *Maucroix, Schisme, l. 1.*)

CONVENABLEMENT, *adj.* [*Convenienter, congruenter.*] D'une manière convenable.

CONVENANCE, *f. f.* [*Convenientia.*] Rapport. La convenance, est un rapport de conformité entre plusieurs choses, dont l'une est propre par elle même à la perfection de l'autre, & contribüe à la maintenir dans un état bon & avantageux. (Quelle convenance y eut-il entre l'ofrande & celui qui la recevoit. *God. Prières.* Il est ingénieux à trouver des convenances. *Maucroix, Préface, sur les Homélies de saint Chrysostôme.*) On appelle *raisons de convenance*, des raisons probables & plausibles, mais qui ne sont pas démonstratives. Ce sont aussi des raisons de bienfiance.

CONVENANT, CONVENANTE, *adj.* [*Conveniens, congruens.*] Sortable, bienfiant. Il est vieux & hors d'usage.

CONVENIR. [*Convenire, congruere.*] *Je conviens, je suis convenu, je convins, je conviendrai.* Quadrer. (Être propre à quelque chose. (Convenir au sujet. Des mœurs si rudes & si grossières convenoient à la République qui se formoit. *S. Evremont, Génie du peuple Romain, ch. 2.* Il m'ofrit plusieurs choses qui ne me convenoient pas. Il y a bien des raisons pour montrer que la souveraine félicité ne convient pas à Epicure. *Abl. Luc. t. 2. Parasite.*)

Convenir. [*Consentire, assentiri.*] Tomber d'accord avec quelcun d'une chose. (Convenir d'un biais avec quelcun. *Mém. de la Rochefoucault.* Convenir d'un fait. Convenir de la vérité. Convenir d'arbitres, d'experts. Convenir de prix. Convenir des conditions d'un accord.)

CONVENT. Voyez Couvent.

† CONVENTICULE, *f. m.* [*Conventiculum.*] Assemblée secrète d'une partie des Moines d'un Couvent, pour faire quelque brigue, pour quelque élection, &c. Ce mot se dit aussi de toute petite assemblée secrète & illicite, & se prend toujours en mauvaise part.

CONVENTION, *f. f.* [*Conventum, pactum.*] Ce dont on convient avec quelcun sur quelque affaire. Condition qu'on fait avec une personne. Accord. (Les conventions de leur contrat de mariage sont telles. *Le Maît.* Faire une convention avec quelcun.)

CONVENTIONNEL, CONVENTIONNELLE, *adj.* [*Pactitius.*] Acte qui a été fait avec certaines conventions entre des parties.

CONVENTIONNELLEMENT, *adv.* [*Ex pacto, ex convento.*] Par convention.

CONVENTUALITÉ, *f. f.* [*Religiosa societas.*] Société de Moines qui vivent ensemble. (On a établi la conventualité en plusieurs Prieurez qui passoient pour simples.) On dit aussi, *vivre conventuellement.*

CONVENTUEL, CONVENTUELLE, *adj.* [*Conventui communis.*] Qui est de Couvent. (Prieur conventuel. Messe conventuelle.)

CONVENTUELLEMENT, *adv.* En communauté,

selon les règles & l'usage de la société Religieuse. On dit, *vivre conventuellement.* *S'assembler conventuellement.*

CONVERGENT, CONVERGENTE, *adj.* [*Coadunatus, congregatus.*] Ce mot est Latin, & c'est un terme de *Dioptrique*, qui se dit des raïons de lumière, qui après avoir souffert réfraction en passant dans un milieu plus épais, s'approchent de leur centre, & de la perpendiculaire. (Les vertes convexes rendent les raïons convergens, mais les concaves les rendent divergens.)

CONVERS, *f. m.* [*Rei domesticæ in cœnobio administer.*] Terme de *Bernardins* & de quelques autres Religieux. C'est celui à qui on a donné l'habit de Religieux pour être domestique. (Il n'est que convers. C'est un Frère convers.)

CONVERSE, *f. f.* [*Administra, adjutrix.*] Sœur Religieuse. Fille à qui on a donné l'habit de Religieuse, pour être en qualité de domestique. (Elle est Sœur converse.)

Converse, adj. & subst. Terme de *Géométrie.* Une proposition *converse*, est celle où l'on suppose ce qu'on a déjà conclu d'une chose supposée.

CONVERSATION, *f. f.* [*Conversatio, congressus, colloquium.*] Entretien familier avec une ou plusieurs personnes. (Conversation polie, galante, enjouée, gaillarde, éveillée, agréable, douce, charmante, aimable, divertissante, spirituelle, ingénieuse, amoureuse, savante, libre, utile, sérieuse, ennuyeuse, fatigante, désagréable, importune, incommode. Une conversation qui dure trop, ennuie. La conversation roule sur beaucoup de choses. Lier conversation avec quelcun. Entrer en conversation. Renouer la conversation. *Scar. Rom.* Rompre la conversation. Mademoiselle de Scuderi a fait un *Traité de la conversation*, & le Chevalier de Méré en parle très-agréablement. Il faut que la conversation soit un peu flateuse avec les femmes, & qu'il y ait je ne sai quoi de retenu. *Chevalier de Méré.*) On a une Lettre fort judicieuse de M. Passé, sur la *conversation*, dans le *Mercur de France*, Juin 1758.

Conversation, se dit aussi des compagnies, des assemblées. (Il brille dans toutes les conversations. Il est de toutes les conversations.)

CONVERSER, *v. n.* [*Uti aliquo familiariter, versari cum aliquo.*] Être en conversation. S'entretenir familièrement avec une ou plusieurs femmes. Hanter. Fréquenter le monde. (Dans l'humeur où je me trouve, je ne dois plus converser avec les créatures vivantes. *Voit. l. 11.*)

C'est peu d'être agréable, & charmant dans un Livre; Il faut encor savoir & *converser* & vivre.
Despréaux.)

Converser avec les Livres, avec les morts; c'est étudier, lire.

CONVERSIBLE, *adj.* [*Quod converti potest.*] Qui peut être converti, qui n'est pas réciproque.

CONVERSION, *f. f.* [*Conversio, mutatio.*] Changement. Transmutation. (Les Alchimistes cherchent la conversion des moindres métaux en or & en argent.)

* *Conversion, f. f.* [*Mutatio in melius, conversio.*] Changement que Dieu opère dans le cœur d'un pécheur, & par lequel il l'atire à foi. (Prier Dieu pour la conversion des pécheurs. Songer à sa conversion. Obtenir de Dieu la conversion de quelque personne. Jamais conversion n'a été plus heureuse que celle-là.)

Conversion. [*Conversio.*] Terme de *Guerre*. C'est une des parties des évolutions militaires. C'est un mouvement qui fait tourner la tête du bataillon où étoit le flanc, ce qui se fait par quart de conversion, à droite ou à gauche. *Guillet, Art de l'homme d'épée.* (Faire le quart de conversion à droite. Faire le quart de conversion à gauche.)

Conversion. Terme de *Palais*. C'est le changement des actes & des titres. On dit, *la conversion d'un apel en oposition; la conversion d'un bail conditionnel en bail judiciaire.*

Conversion. Terme d'*Aritmétique*. La proposition par conversion de raison, & la comparaison de l'antécédent, a la différence de l'antécédent, & du conséquent dans deux raisons égales.

Conversion de proposition. Terme de *Logique*. C'est changer le sujet de la proposition en attribut, & l'attribut en sujet, sans que la proposition cesse d'être vraie, si elle l'étoit auparavant. *Logique de Port-Royal, 2. part. c. 24.*

CONVERSO. Terme de *Marine*. C'est la partie du tillac d'enhaut, qui est entre le mât de misène & le grand mât. C'est le lieu où l'on se visite les uns les autres, & où l'on fait conversation. Ce mot vient de Portugal.

CONVERTI, *f. m.* [*Ad veram fidem reversus.*] Celui qui a renoncé à une Religion où il ne croioit pas faire son salut. (Les nouveaux convertis.)

CONVERTIE, *f. f.* [*Ad veram fidem reversa.*] Celle qui a renoncé à une Religion, où elle croioit ne pouvoir faire son salut. (Les nouvelles converties.)

CONVERTIR, *v. a.* [*Convertere, mutare.*] Changer. (On convertit les vases sacrez en des usages profanes. *Maucroix, Schisme, l. 2.*)

Convertir. [*Aliquem ad bonam frugem revocare.*] Mettre une personne dans le chemin du salut. Obliger une personne à quitter le vice & le libertinage, & à chercher les voies de salut. Faire renoncer une personne à une Religion, où on ne peut se sauver.

† * *Convertir.* [*Allicere, demulcere.*] Gagner quelcun par prières ou par adresse, & l'obliger à faire une chose qu'il ne vouloit pas faire. (Je l'ai enfin converti.)

Se convertir, v. r. [*Mutari, converti.*] Se changer. (Se convertir en eau.)

* *Se convertir.* [*A pravis opinionibus ad veræ sinceræque fidei lumen reverti.*] Changer sa vie en une meilleure par pure grace de Dieu. Renoncer à une Religion où l'on croit ne pouvoir faire son salut. (Il faut penser sérieusement à se convertir à Dieu.)

Pendant une aimable jeunesse,
On n'est bon qu'à se divertir,
Et quand le bel âge nous laisse,
On n'est bon qu'à se convertir.
La Sabl.)

† CONVERTISSEMENT, *f. m.* [*Conversio.*] Terme de *Monoie*. C'est le changement des vieilles espèces que l'on fond, à de nouvelles que l'on fabrique.

CONVERTISSEUR, *f. m.* [*Qui revocandis ad catholicam fidem hæreticis, operam impertit, collocat.*] Celui qui réussit à convertir les personnes. (M. Péliſſon étoit un grand Convertisseur, & il avoit des manières particulières pour en venir à bout.)

CONVEXE, *adj.* [*Gibbus, gibbosus.*] Courbé en dehors, ou par dessus. (Miroir convexe. Lunette convexe.)

CONVEXITÉ, *f. f.* [*Superficies.*] Manière courbe d'une chose. (Convexité grande ou petite.)

CONVICTION, *f. f.* Prononcez *conviccion*. Il vient du Latin *convictio*. C'est une preuve convaincante du crime dont une personne est accusée. (La conviction est claire & entière. On ne trouve point de conviction raisonnable contre le criminel. La conviction est certaine, & l'on ne sauroit douter du crime. Pour la conviction d'un crime capital, il faut que les preuves soient indubitables.)

Conviction. C'est aussi la persuasion claire & évidente d'une vérité qu'on avoit niée auparavant.

CONVIÉ, *f. m.* Celui qui est prié de faire quelque repas. (Celui des conviez qui agrée davantage à la Dame du logis, est le plus goguenard. *Scar.*)

Convie, Conviee, adj. [*Invitatus.*] Prié. Porté à faire ou à ne pas faire. (Le mari est convié à dîner, & la femme est conviée à souper.)

CONVIER, *v. a.* [*Invitare.*] Porter à faire quelque chose. Prier de faire, ou de ne pas faire quelque chose. Inviter. (Cirus convia les Athéniens à quitter l'alliance de son frère. *Abl. Apoph.* L'Empereur Ferdinand convia Elisabeth de ne point se séparer de la créance des Princes Chrétiens. *Maucroix, Schisme, l. 3.* Convier à dîner ou à souper. La nécessité des affaires le convia à se reconcilier. *M. de la Rochefoucault.* Le tems nous convie à la promenade.)

CONVIVE, *f. m.* [*Conviva.*] Celui qui est invité à un même repas qu'un autre. (Il n'y avoit que des convives à cette réjouissance. *Acad. Fr.*)

CONVOCATION, *f. f.* Prononcez *convocacion*. Il vient du Latin *convocatio*, & signifie l'action d'assembler & de convoquer quelque Assemblée. (Acorder la convocation d'un Concile. S'oposer à la convocation d'un Concile. Publier la convocation des Etats.) On peut dire aussi la convocation des Paroissiens, la convocation des parens.

CONVOI, *f. m.* [*Commeatus.*] Ce mot se dit en parlant d'armée. Ce sont plusieurs chariots & plusieurs charettes chargées de vivres, & escortées par des soldats, qui sont commandez exprès. (Escorter, prendre, enlever un convoi.)

Convoi. Terme de *Commerce de mer*. Il se dit des vaisseaux de guerre, qui conduisent ou qui escortent les flotes marchandes. On appelle *Lettres de convoi*, un billet ou écrit, que le Commandant de l'escorte donne à chaque Capitaine, ou Maître des vaisseaux Marchands, par lequel on leur permet de se mettre sous la protection du convoi.

Convoi. [*Pompa funebris.*] Terme d'*Eglise*. Ce sont la plupart des Eclésiastiques d'une Paroisse avec le Curé ou le Vicaire, qui acompagnent un corps qu'on porte en terre, qui chantent & prient Dieu en l'accompagnant.

Un gendre intéressé, pour le dire en un mot,
Ne compte que deux jours capables de lui plaire,
Le jour qu'il a reçu la dot,
Et celui qu'on destine au convoi du beau-père.

Convoi général. Ce sont tous les Eclésiastiques habituez d'une Paroisse, qui acompagnent un corps qu'on porte en terre.

Convoi de chœur. Ce sont les Eclésiastiques qui composent le chœur de la Paroisse, & qui acompagnent un corps qu'on porte en terre.

CONVOÏER, (CONVOYER,) *v. a.* [*Pompam funebrem comitari.*] Ce mot est vieux, & l'on dit en sa place, acompagner ou escorter.

Convoier une flote marchande. C'est l'escorter, en prendre soin pendant sa route, & la garantir des pirates & des ennemis.

† CONVOITABLE, CONVOITER, CONVOITEUX. Vieux mots, au lieu desquels on dit, *désirable, désirer. Celui qui désire.* (Le bon homme, tout tartufe qu'il est, est convoiteux des belles filles.)

Vous épousez ma fille & convoitez ma femme.
Molière, Tartufe, a. 4. sc. 7.)

CONVOITISE, *f. f.* [*Cupiditas.*] Ce mot signifie *grand désir*, & il s'emploie ordinairement dans les matières de pureté. (Vivre sans convoitise. Avoir une insatiable convoitise de régner. *Abl. Tac. an. l. 4.* La convoitise ne se peut prescrire des bornes. *Vaug. Quint. l. 10.*)

† CONVOLER, *v. n.* [*Ad alterum conjugium transire.*] Terme de *Palais*. Ce mot ne se dit pas seul; mais on dit, *Convoler à de secondes nœces*; c'est-à-dire, se marier une seconde fois.

CONVOQUER, *v. a.* C'est appeler, mander. (Convoyer les Etats. Convoyer un Concile. Convoyer les membres d'un Conseil, d'un Parlement. Convoyer une Assemblée, un Chapitre, &c.)

CONVULSION, *f. f.* [*Convulsio, contractio nervorum.*] C'est une contraction violente & involontaire de tout le corps, ou de quelques-unes de ses parties. Voyez une plus ample explication dans le *Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie, par M. Col-de-Villars.*

† * *Convulsion.* [*Spasmus.*] Évanouissement. Sorte de pâmoison. (Vous n'avez pas été jusques aux convulsions. *Molière, Critique.*)

* *Convulsion.* [*Azimi impotentia.*] Se dit aussi au figuré, de quelque effort & de quelques contorsions.

(Et tandis que tous deux étoient précipitez
Dans les convulsions de leurs civilitez,
Je me suis doucement esquivé sans rien dire.
Molière, Fâcheux.)

CONVULSIF, CONVULSIVE, *adj.* [*Motus spasmodicus.*] Terme de *Médecin*. Qui cause des convulsions, ou des retractions de nerfs. (Mouvement convulsif.)

CONVULSIONNAIRE, *adj.* Celui ou celle qui a des convulsions.

CONVULSIONNISTE, *f. m. & f.* Celui ou celle qui soutient les Convulsionnaires, qui est du parti des Convulsionnaires. Ces deux termes, *Convulsionnaires & Convulsionnistes*, sont très-connus depuis un nombre d'années, où l'on a vû quantité de personnes en France, ataquées de convulsions extraordinaires. On a appelé *Convulsionnistes*, ceux qui se sont déclarés pour ces *Convulsionnaires*; & *Anti-Convulsionnistes*, ceux qui se sont déclarés contre le furnaturel de ces convulsions.

C O O.

† COOBLIGÉ, COOBLIGÉE, *adj.* [*Sponsor.*] Terme de *Pratique*. Qui est obligé avec un autre.

COOPÉRATEUR, *f. m.* [*Rei efficiendæ adjutor, socius.*] Terme qui ne se dit guère que dans les matières de piété. Celui qui aide. (Nous sommes les coopérateurs de Dieu. *Nouv. Test. Epîtres de S. Paul.*)

COOPÉRATION, *f. f.* [*Operæ communis collatio.*] L'action de deux ou de plusieurs Agens pour produire un même effet. (Cela ne s'est

C O O. C O P.

pû faire que par la coopération de plusieurs personnes.)

COOPÉRER, *v. a.* [*Conferre operam, juvare aliquem.*] Ce mot se dit d'ordinaire en matière de piété, & signifie *aider à agir, aider à faire.* (C'est Dieu qui a coopéré à toutes ces merveilles. Coopérer à son salut.)

C O P.

COPAL. Espèce de gomme, qui vient de la Nouvelle-Espagne, & dont l'odeur approche de celle de l'encens. Cette gomme coule d'un grand arbre, en faisant des incisions dans son écorce. Ce *Copal* est rare en France; mais il en vient un autre des Isles Antilles, qui en approche, quoiqu'il n'ait pas les mêmes vertus. Ce dernier coule de certains arbres, sans incision.

COPARTAGEANT. [*Consors, socius.*] Qui partage avec un autre. (Ils ne font que trois copartageans en cette succession.)

COPAYBA. Plante qui croît, dit-on, sur les bords de la rivière des Amazones, & qui produit un baume excellent.

COPEAU, *f. m.* [*Affula, segmen, segmentum.*] Terme d'*Artisan* qui travaille avec la hache, ou la plane. C'est tout ce qu'on ôte du bois avec la plane ou la hache. (Gros ou petit copeau.)

Copeau de bois. Terme de *Peignier*. Morceau de bois pour faire un peigne.

COPEC, *f. m.* Monoie qui se fabrique, & qui a cours en Moscovie. Le *copec* d'or pese quatorze grains; le *copet* d'argent, n'en pese que huit.

COPERMUTANT. [*Commutans.*] Terme *relatif*. Chacun de ceux qui permutent ensemble un bénéfice. *Académie Française.*

COPHTES. Nom qu'on donne aux Chrétiens d'Egypte, qui sont de la secte des Jacobites, & qui ont un Patriarche résidant au grand Caire, & qui prend la qualité de Patriarche d'Alexandrie & de Jérusalem *Nouv. Relat. d'un voyage d'Egypte.*

COPIE, *f. f.* [*Exemplum, exemplar.*] Le double de quelque écrit, ou de quelque autre chose. (Copie colationnée à l'original. Ce tableau n'est qu'une copie.) On dit d'un homme qui s'efforce inutilement d'en imiter un autre excellent dans son genre, que *c'est une méchante copie d'un bon original. Un original sans copie*; c'est un homme singulièrement ridicule.

Copie. [*Manuscriptus, codex.*] Terme de *Libraire* & d'*Imprimeur*. Ecrit sur lequel on imprime, & qui est l'original de l'Auteur. (Acheter une copie bien cher. Une méchante copie.) *Compter la copie*; c'est juger combien elle fera de feüilles.

COPIER, *v. a.* [*Describere, transcribere.*] Ce mot se dit des choses, & signifie *transcrire, imiter, tirer de dessus quelque original.* (Copier un écrit. Copier un dessein.)

* *Copier.* [*Imitari.*] Ce mot se dit des personnes, & signifie *imiter, prendre pour modèle.* (Il n'est rien tel que les Jésuites, les autres Religieux ne font que les copier. *Pasc. l. 4.*)

Apprenti, tout au plus, du célèbre Molière;
Tu devois copier son noble caractère.
Pradon.)

Copier un Auteur. [*Subfurari.*] Signifie quelquefois dérober l'invention, le livre ou le travail d'autrui.

COPIEUSEMENT, *adv.* Abondamment. Il n'a guère d'usage que dans ces sortes de phrases: *Boire copieusement. Manger copieusement. Miner copieusement.*

COPIEUX, COPIEUSE, *adj.* Abondant. (La Langue Gréque est plus copieuse que la Latine. C'est un homme copieux en paroles.) Les Médecins disent, *éjection copieuse.*

COPISTE, *s. m.* [*Librarius.*] Qui transcrit quelque écrit. Qui copie. (Un bon Copiste. Un habile & savant Copiste. Un sot & méchant Copiste. Un Copiste ignorant & négligent. Il n'est pas besoin pour cela de laisser la main de vôtre Copiste. *Balzac, Lettre à Chapelain.* Les Copistes ont donné au public les Sermons de plusieurs Prédicateurs, qui s'y sont vû défigurer.)

Copiste. Officier de Comédiens, qui a soin de garder les originaux des pièces, pour copier les rôles & les distribuer aux Acteurs. C'est lui qui assiste aux représentations, qui se met à une des aîles du Théâtre, & relève l'Acteur s'il tombe en quelque faute de mémoire. *Théâtre François, liv. 3. pag. 237.*

Copiste. Celui qui copie les manières de quelcun; qui est l'imitateur de quelcun.

Il a choisi, dit-on, Cléon pour son modèle;
Il est son complaisant, son Copiste fidèle.
Gresset, Comédie du Méchant.)

Copiste. Peintre qui copie les tableaux. (Un bon Copiste. Un mauvais Copiste.)

COPOU. Espèce de toile, qui se fabrique à la Chine; c'est une sorte de toile d'ortie. On dit qu'elle est très-estimée à la Chine.

COPRÉNEUR, *s. m.* Celui qui prend avec un autre, des terres, une maison, des droits, des rentes, &c. à loier & à ferme. Le *Copréneur* est soumis aux mêmes conditions & engagements que le préneur.

COPROPRIÉTAIRE, *s. m. & f.* Celui ou celle qui possède avec un autre. *Patru, Plaid. 8.*

COPTER, *v. a.* [*Pulsare alterum latus æris campani.*] Faire battre le batant de la cloche seulement d'un côté.

† **COPULATION**, *s. f.* [*Coitus, coitio.*] Vieux mot, qui trouve encore sa place dans le burlesque.

(Maint Auteur antique & récent,
Bien instruit en toute doctrine,
Soutient que la goutte descend
De copulation divine,
Et que de Bacchus & Ciprine
Nâquit un enfant maupiteux,
Mais nonobstant cette origine,
C'est pauvre chose qu'un gouteux.
Conrart.)

Copulation, est encore d'usage dans les procédures d'Officialité. (Copulation charnelle.)

COPULATIVE, *s. f.* [*Copulativa.*] Terme de Grammaire. Conjonction. (La copulative &, ne doit être répétée que bien à propos.)

C O Q.

COQ, *s. m.* [*Gallus.*] C'est le mâle de la poule. C'est une sorte d'oiseau domestique qui a une crête sur la tête, & une barbe sous la gorge. Il sert d'horloge, & on dit qu'il est craint du lion. *Bel. l. 5. c. 7.* (Un petit ou gros coq. Bon ou méchant coq, gras ou maigre. Il y a dans Lucien un plaisant Dialogue du Savetier Micile & de son coq. * *Chétive est la maison où le coq se tait & la poule chante; c'est-à-dire, où la femme est la maîtresse.*

Deux coqs vivoient en paix, une poule survint,
Et voilà la guerre alumée.
La Fontaine.)

Le Coq est le simbole de la hardiesse & de la force. Quand les Lacédémoniens avoient vaincu par la force leurs ennemis, ils sacrifioient un coq. *Meursius, Miscell. Laconic. lib. 2. c. 1.*

Coq. Terme d'Horloger. C'est dans les montres une espèce de platine enjolivée de gravûres ou autres ornemens, dont on couvre le balancier: on atache le coq avec deux vis. Le coq, est encore une espèce de potence qui sert à tenir les pivots des rouës.

Coq. Terme de Blason. On dit, un coq bequé, creté, membré, barbé, barbelé, &c.

Coq. [*Costus hortensis.*] Plante fibreuse, qui aime la terre maigre & sèche, & qui est toujours verte.

Coq-à-l'âne, *s. m.* [*Aliquid ab re alienum.*] Discours sans jugement, & qui n'est point au sujet dont on s'entretient. (Ce que vous dites-là, est un franc coq-à-l'âne, car à quel propos le dites-vous?)

Coq-à-l'âne. Poëme François, qui est une espèce de satire que Clément Marot inventa. Cette satire se fait d'ordinaire en petits vers, & on y passe sans aucune liaison d'un sujet à l'autre, en raillant les particuliers connus, & même de considération. (Un joli, un plaisant coq-à-l'âne. Faire un coq-à-l'âne contre les mœurs du siècle.)

Coq sauvage. [*Gallus sylvestris.*] Espèce de Faisan particulier qu'on trouve dans les pais septentrionaux.

Coq de bois. Oiseau plus gros que le Faisan, qui a les plumes noirâtres, luisantes & changeantes, & les sourcils très-rouges. *Bel. l. 5.*

Coq-d'Inde. [*Gallus Indicus.*] Prononcez *co-d'Inde.* Sorte d'oiseau domestique & fort connu, qui est gros & noir, avec une grosse crête sur la tête.

Coq de clocher. [*Inaurata galli figura.*] Figure de métal qui représente un coq, & qu'on met sur le clocher des Eglises.

† C'est le coq du Village, c'est le coq de la Paroisse. [*Vir primarum inter suos partium.*] C'est-à-dire, premier du Village ou de la Paroisse.

† *Etre coq de bagage.* C'est un coq en pâte; pour dire, un homme à son aise.

Le chant du coq. [*Galli cantus.*] C'est le point du jour, parce que c'est le plus souvent à cette heure-là que les coqs chantent, & réveillent ceux qui dorment.

COQUARDE, *s. f.* Nœud de ruban qui se met au retroussi du chapeau.

COQUART. Terme ancien, & dont on se sert encore dans le stile familier & railleur. On dit d'un homme qui aime à coqueter, qui recherche les femmes & les filles, & qui a des talens propres à leur plaire: *C'est un bon coquart.* On trouve ce mot dans un autre sens, au commencement de l'Histoire de Bertrand du Guesclin, qui fut, dans sa jeunesse, l'objet de la haine de son père & de sa mère, à cause de sa laideur & de ses manières: *Mesmes souvente fois l'apelloient nyce, coquart, malotru & mescheant, & moult estoit debouté & dechassié, tant d'eux comme de leurs mesniés.* Coquart, selon Borel, est un jaseur; c'est aussi un homme qui contrecarre les autres; enfin Coquillart, pag. 166. vers. dépeint ainsi un Coquart:

Plusieurs Coquarts sont bien en point,
Et ne sauroient finer de quoy
Payer la façon d'un pourpoint,
Il n'ont d'argent ne peu ne point, &c.

De Coquart, on fit ensuite Coquardie :

Mais comme parle-t-il promptement,
Picart, d'ond vient telle coquardie?
Pathelin.

COQUATRE, *f. m.* [*Gallus malè castratus.*] C'est un coq mal châtré. On dit d'un homme qui chante mal, qu'il a une voix de coquâtre.

COQUE, *f. f.* [*Nucis putamen.*] L'écorce dure d'une noix, qu'on appelle aussi la coquille.

Coque, *f. f.* Ce mot se dit des œufs, & signifie la coquille blanche & dure qui renferme le blanc & le jaune de l'œuf. [*Ovi putamen.*]

Coque. Terme de Marine. C'est un faux pli qui se fait à une corde qui est trop forte, ou qu'on n'a pas pris soin de détordre.

Coque de vers à soie. [*Bombycis folliculus.*] C'est la soie qui couvre & enferme le ver à soie.

Manger des œufs à la coque. [*Ova sordilia.*] C'est les manger avec des apprêts dans leur coque, après les y avoir fait cuire avant que de les casser.

COQUELICOT, ou COQUELICOQ, *f. m.* [*Erraticum papaver.*] Fleur rouge qui croît parmi les blez, & qui ressemble en quelque chose à la tulipe. Cette fleur n'étant pas fleurie s'appelle ponceau, ou pavot simple.

Coquelicot, *f. m.* Mot imaginé pour représenter le chant du coq.

COQUELOURDE. [*Pulsatilla.*] Plante dont les feuilles sont minces, assez semblables à celles du panais sauvage.

COQUELUCHE. [*Cucullus morbus.*] Terme de Médecine. Toux violente, qu'on appelle aussi quinte. Elle est accompagnée d'une douleur de tête causée par des humeurs vaporeuses qui viennent des gros vaisseaux, & qui sont poussées en haut par le mouvement de la matière. Voyez Jean Suau, Traité de la peste & de la coqueluche. (Traiter quelcun d'une coqueluche. Guérir d'une coqueluche.)

COQUELUCHON, *f. m.* [*Cucullus.*] Capuche de Religieux. Chaperon de Religieux. (Il a quitté le coqueluchon.)

COQUEMAR, *f. m.* [*Cucuma.*] Vase de terre ou de métal, propre à faire de la tisane, &c. (Un coquemar bien fait.)

COQUERELLES, *f. m.* [*Avella.*] Terme de Blason, qui signifie de petites noisettes dans leurs fourreaux, toutes vertes, jointes ensemble au nombre de trois, & telles qu'on les cueille sur les noisetiers Il y en a dans l'écu des Sieurs de Montagni.

COQUERET. Plante dont les feuilles ressemblent à celles de la morelle. Son fruit, qui a la figure & la couleur d'une petite cerise, est employé dans la Médecine.

COQUES. Terme de Serrurier. Pièces de fer qui servent à conduire le pêne d'une serrure, & dans lesquelles entre l'oberon.

Coques. Œufs de poisson de mer, que l'on emploie pour amorcer les filets, avec lesquels on pêche les sardines.

COQUESIGRUË, *f. f.* [*Conchæ.*] On appelle à Paris coquesigruës, les coquilles de mer qui sont dans les cabinets des curieux. On se sert populairement du même terme, pour exprimer des choses frivoles.

COQUET, *f. m.* [*Garrulus, nugator.*] Homme propre & ajusté qui se plaît à dire des douceurs aux belles, & à leur faire l'amour galamment, & sans avoir d'attachement qui l'inquiète.

Coquet. [*Scapha.*] Petit bateau qu'on amène de Normandie à Paris.

Coquet, Coquette, *adj.* [*Procus.*] Qui est tourné d'un air qui manque qu'on aime la bagatelle amoureuse. Qui marque qu'on aime à dire & à oïir des fleurettes, qui est amoureux sans avoir beaucoup d'attachement. (Avoir un attachement coquet. Scar.

D'esprit coquet les Déeses étoient.

Sarazin, Poës.

On trouve que les discours
Du disert Père Bouhours
Sont un peu trop coquets, (savoir pour un Jésuite.)
Linière, Poës.)

COQUETTE, *f. f.* [*Proca.*] Ce mot se prend en mauvaise part. Celle qui s'ajuste pour donner dans la vûe des galands. Celle qui aime qu'on lui dise des douceurs. Qui se plaît aux fleurettes que l'on lui conte. (C'est une franche coquette.

L'autre se façonne en Coquette,
Qui sans cesse écoute ou caquette;
Et n'a jamais assez d'amans.

Perraut, Griselidis.)

Les Coquettes d'aujourd'hui ne sont point différentes de celles d'autrefois : voici leur portrait en racourci dans le Poëme des fausses Amours :

Luxure est fière,
Sans don lui faire;
C'est un clistere,
Ce dit Ovide,
Pillule amère
Qui bourse vuide;
C'est un faux guide;
Qui sans remède
De plus en plus tombe en misère;
A tous propos
Sont demandantes,
Pour tollir l'os,
Pour ronger l'os;
Très-fort instantes;
Faces plaisantes,
Mains ravissantes,
Riffantes, puis tournant le dos,
Ainsi qu'és fables élégantes,
Virgile harpies volantes
Descrit au tiers d'Enéidos.
Faces sont belles;
Poignantes mamelles,
Valent or fin;
Mais leur sequelle
Sont moult cruelles
A la parfin.
Or donc qu'afin
Que le plus fin
Trop ne se fie en ses cautelles;
Je dis, si le chef est benin,
Qu'à la queue gist le venin.

COQUETTER. (COQUETER,) *v. n.* [*Amatoriis nugis indulgere.*] Cajoler les belles. Ecouter les douceurs que nous content les galands. Avoir quelque attachement coquet. (Jafon coqueta Medée. Sar.

Eve aima mieux pour s'en faire conter;
Prêter l'oreille aux fleurettes du diable,
Que d'être femme & ne pas coquetter.

Sarazin, Poës.

Bien moins pour son plaisir que pour l'inquiéter;
Au fond peu vicieuse elle aime à coquetter.
Despréaux.)

Coquetter. Terme de Marine. On le dit d'un homme, qui avec un aviron mene & fait aler un bateau en avant, en remuant son aviron par derrière.

COQUETTERIE, *f. f.* [*Affectatio amatoria, blandimenta amatoria.*] Tours, détours, & infidélité de coquette. (Il prit en bonne part tout ce qu'elle lui fit de coquetteries. *Buffi.* On soupçonne aisément les femmes qui ont de la coquetterie, d'être peu fidèles à leurs maris. La coquetterie est le fond de l'humeur des femmes, & leur vertu n'est qu'une habileté à bien cacher leurs coquetteries. *Saint-Evremond.*)

COQUETTIER, (**COQUETIER**,) *f. m.* [*Ovorum propola.*] Marchand d'œufs. C'est aussi un Marchand de volailles.

Coquettier. [*Vasculum ovo sustinendo accomodatum.*] Petit vase d'argent ou d'étain, pour mettre un œuf à la coque.

COQUILLAGE, *f. m.* [*Conchæ, conchyliæ, testa.*] Plusieurs coquilles. Quantité de coquilles. (Un beau coquillage.)

COQUILLART. Terme de *Carrier*. C'est un des bancs, ou lits de pierre de taille, qui se trouvent dans les carrières, où il est ordinairement le quatrième. On l'appelle *coquillart* à cause des petits coquillages dont il est tout rempli.

COQUILLE, *f. f.* [*Concha, cochlea, testa.*] Sorte de poisson à tête dure. Couverture de poisson à tête dure, ou d'autre animal, comme la tortue. *Abl. Luc t. 1.*

(... C'est trop discourir, je rentre en ma coquille.
Voiture, Poësies.)

Coquille, *f. f.* C'est la partie de l'oreille qui est composée d'un conduit de mi-oval, & d'une membrane spirale.

Coquille. [*Ovi, nucis putamen.*] Ce mot se dit aussi en parlant d'œufs & de noix. (Elle est éclosée de la coquille d'un œuf. *Abl. t. 1. pag. 84.*) *A qui vendez-vous vos coquilles?* Proverbe. C'est-à-dire, à qui pensez-vous avoir affaire. *Qui a de l'argent a des coquilles.* Proverbe. C'est-à-dire, quiconque a de l'argent, a tout ce qu'il lui plaît.

Coquille. Terme de *Boutonnier*. On appelle ainsi la lame, ou feuilles de métal qui a été emboutie, & dont on couvre le moule de bois du bouton.

Coquille. Petit instrument de cuivre dont se servent les Lapidaires, pour tailler le diamant & les autres pierres précieuses. C'est dans le creux de cette coquille qu'est soudé avec de la soudure d'étain, le diamant qu'on veut tailler.

Coquille. Terme de *Sculpture*. C'est un ornement imité des conques marines, qu'on met au haut, ou au cu-de-four d'une niche, ou qu'on taille sur le contour d'un quart de rond.

Coquille. Terme d'*Architecture*. On appelle ainsi le dessous des marches d'un escalier, qui tournent en limaçon. On donne aussi ce nom à plusieurs ouvrages qui représentent la figure des coquilles.

Coquille, *f. f.* [*Mercès frivola.*] Au figuré, veut dire, toute sorte de marchandises dont on trafique.

Coquille de loquet. Terme de *Serrurier*. Petit morceau de fer en forme de coquille, sur laquelle on met le doigt pour ouvrir la porte.

Rentrer dans sa coquille. C'est proverbiallement, se retirer d'une entreprise dangereuse. C'est aussi rentrer chez soi, pour y garder la retraite. A un homme qui veut en imposer à plus que lui, on dit, proverbiallement, *Vendez vos coquilles à d'autres.* Et d'un homme qui fait bien valoir son travail, sa marchandise, &c. on dit, *il vend bien ses coquilles.* *A qui vendez-vous vos coquilles?*

Coquilles à boulet. Terme d'*Artillerie*. Ce sont deux coquilles jointes ensemble, dans lesquelles on coule le fer pour former le boulet.

COQUILLON. Terme de *Monoie*, dont Boizart a donné cette explication. Quand on juge que l'argent est suffisamment affiné, on le retire avec une barre de fer qui ressemble à une canne, & à qui l'on a donné ce nom. L'argent s'y atache au bout en forme de coquille, lorsqu'il est pur & fin. On le retire ainsi, en remettant souvent la canne dans la coupelle, & l'on appelle cette manière, *tirer l'argent des coquillons.*

COQUIN, *f. m.* [*Mendicus, egens, ignavus, nequam.*] Gueux. Misérable. Sans cœur & sans humeur. (C'est un coquin, & c'est tout dire.)

Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même.
Songe de Paris.)

† * *Coquin, Coquine, adj.* Ce qui acoquine. Ce qui acoûtume à un genre de vie fainéante.

COQUINAILLE, *f. f.* [*Fæx hominum, plebis quisquiliæ.*] Troupe de coquins, de gueux.

COQUINBERT. Ancien jeu, où celui qui fait faire prendre ses dames par son ennemi, gagne le jeu; ainsi on dit: *Jeu de coquinbert, qui gagne perd*, puisqu'on ne gagne que parce qu'on a perdu toutes ses dames.

COQUINE, *f. f.* [*Nequam, improba.*] Sorte de gueuse. Sorte de friponne, qui n'a point d'honneur ni de cœur. (C'est une franche coquine.)

COQUINER, *v. n.* [*Mendicare, mendicare vivere.*] Faire le métier de coquin, gueuser.

COQUINERIE, *f. f.* [*Ignavum, pudendum facinus.*] Action malhonnête, lâche, & qui ne peut être faite que par un coquin. (Il a fait en cela une coquinerie.)

COQUIOLE, *f. f.* Plante qui croît parmi les blez.

C O R.

COR, *f. m.* [*Cornu.*] Instrument à vent, qui est d'ordinaire de métal avec deux trous, qui est fait en forme de demi-cercle, & dont on se sert à la chasse. (Le cor est composé d'une embouchure, d'un corps, de boucles & d'un pavillon. Quand on veut se servir du cor, il faut qu'il ait une ceinture & une anguichure.) On dit, *sonner du cor.* (Ce sont les Chaudronniers qui apprennent à sonner du cor à Paris, & ce sont eux aussi qui en vendent. Les Postillons se servent aussi de cors de métal. Les Bergers se servent aussi de cors, qu'ils font de cornes de bélier & de beuf.)

Cor. Voyez *Cors.*

Cor de mer. Coquille rude par dehors, unie & blanche par dedans, large par le milieu, qui va en pointe, & qui est propre pour recevoir la bouche afin de corner. Cette coquille renferme une sorte de poisson. *Rond.*

* *A cor & à cri.* [*Omni studio ac diligentia.*] *Crier à cor & à cri*; c'est-à-dire, à pleine tête, de toute sa force, comme lorsqu'on est à la chasse.

CORADOUX. Terme de *Marine*. On appelle ainsi l'espace qui est entre deux ponts. L'Académie Française, écrit *Couradoux*.

CORAIL, *f. m.* [*Corallium, corallum.*] Selon l'opinion la plus commune, c'est une sorte d'arbrisseau qui naît dans la mer, & qui peu à peu, se convertit en pierre, & s'adoucit de plus en plus lorsqu'il est exposé à l'air, qui selon quelques-uns lui donne sa couleur. M. Bernard de Jussieu, dans un Mémoire sur ce sujet, dit que le *corail* est une matière pierreuse qui paroît servir de nid à une infinité de petits animaux.

C'est, selon le même; un amas de petites cellules formées peut être de ces insectes de mer, qui se réunissent ensemble dans le tems qu'elles sont moles, ou qui se dévelopent les unes des autres, sans se détacher comme les parties d'un même arbre ou d'un même animal; vrai Polype, selon le caractère que lui donne ce savant Académicien. Selon le Dictionnaire de l'Académie Française, *corail* fait au pluriel *coraux*. Ainsi, on dit, *Ce curieux a de beaux coraux, des coraux très-rares*. Le *corail* est rouge, blanc, noir ou jaunâtre, & croît dans les mers de France, par branches qu'on arrache avec des crochets en forme d'ancre, & qu'on coupe ensuite en grains. (Pêcher le corail.)

† * *Corail*. [*Labia corallina*.] Ce mot, au figuré, est un peu vieux. Il se dit des *lèvres*, lorsqu'elles sont rouges & vermeilles, & même il est poétique en ce sens.

(Ses lèvres de corail, & sa bouche de roses.
Racine.)

Corail. Espèce de bois qui croît dans les Isles de l'Amérique, sur-tout dans les Isles du vent. On l'appelle en Europe, *bois de corail*, à cause de la vivacité de sa couleur. Il est propre aux ouvrages de tour & de marquetterie.

CORAILLEUR, *f. m.* Celui qui travaille à la pêche du corail.

CORALIN, CORALINE, (CORALLINE,) *adj.* [*Corallinus*.] Qui a la couleur, ou la vertu du corail. *Lèvres corallines*; c'est-à-dire, des lèvres vermeilles.

CORALINE, (CORALLINE,) *f. f.* [*Muscus maritimus*.] Plante qui vient au fond des eaux, haute d'un ou deux pouces, d'une couleur cendrée & quelquefois rouge, ou un peu jaune: Elle a quantité de petites branches grêles, d'une odeur mauvaise, semblable à celle du poisson. C'est aussi une espèce de mousse qui croît sur les rochers de la mer, sur les coquilles des poissons, & sur le corail même, d'où lui vient le nom de *coraline*. Elle est très-bonne étant prise en poudre pour faire mourir les vers des petits enfans.

Coraline. On appelle ainsi, en quelques endroits du Levant une *chaloupe légère*, dont se servent les Corailleurs pour la pêche du corail.

CORALOÏDES. (CORALLOÏDES.) Ce sont les semences du corail blanc, quand il commence à végéter, & qu'il n'a pas encore reçu toute sa perfection.

CORBEAU, *f. m.* [*Corvus*.] Oiseau noir qui vit de charogne, qui a le bec gros & pointu. (Un petit corbeau. Un beau corbeau. Le corbeau n'est pas si fin que le renard.

Hé, bon jour, Monsieur du Corbeau,
Que vous êtes joli, que vous me semblez beau.
La Fontaine, Fables.)

☞ C'est avec raison que l'on a condamné Brébeuf dans cet endroit de sa Pharsale, où il est dit en parlant des corbeaux:

Ces oiseaux dont la gorge est de sang altérée,
Qui du sang des Romains a fait souvent curée;
Ces tombeaux animez, ces sépulchres volans,
Vont se gorger de meurtre en ces funestes champs.

* *Corbeau*. [*Coracinus*.] Ce mot se prend au figuré en riant, & signifie *une homme qui a la tête toute noire*.

(Ta Maîtresse a l'esprit trop beau,
Pour ne pas rire d'un bon homme,
Tantôt Cigne & tantôt Corbeau.
Main. Poës.)

Corbeau. On a donné ce nom à plusieurs machines de guerre, dont se servoient les Anciens. Telle étoit celle qui servoit à accrocher les vaisseaux, & dont Caius Duillius se servit contre les Cartaginois à la bataille de Myle. C'étoit un cône de fer pointu & fort pesant, qu'on laissoit tomber sur un vaisseau pour l'accrocher. Le *Corbeau*, appelé *Dauphin*, étoit en usage chez les Grecs. C'étoit un massif de fer fondu, qu'on suspendoit à un des bouts des vergues, pour la laisser tomber sur les vaisseaux ennemis, qu'elle perçoit depuis le pont jusqu'au fonds de cale. Le *Corbeau démolisseur*, que cite Vitruve, & qu'on croit avoir été la même chose que la *Tortue* de Végèce, & que le *Loup*, dont quelques autres parlent. C'étoit une machine au dedans de laquelle, il y avoit deux longues pièces de bois, dont les bouts étoient armez de crocs de fer. Le *Corbeau à griffes*, qu'Archimède employa contre les Romains, lorsqu'ils assiégèrent Syracuse. Il y a eu encore d'autres machines, à qui on a donné le même nom de *Corbeau*; mais leur description appartient à un Dictionnaire d'Antiquitez, & non à un Dictionnaire de nôtre Langue.

* *Corbeau*. [*Vespillo*.] Ce mot se dit au figuré, de ceux qui en tems de peste cherchent les corps morts pour les enterrer, & qui ensuite néteient les maisons infectées de peste. On les appelle de ce nom, parce qu'ils cherchent les corps morts, comme font les véritables *Corbeaux*.

* *Corbeau*. [*Mutulus*.] Terme d'Architecture. Modillon. Pièce de bois ou de fer, ou même une pierre en faillie, pour soutenir quelque poutre.

☞ Dans les Coûtumes d'Orléans, art. 141. & d'Auxerre, art. 103. les pierres qu'on laisse dans un mur qui sert de séparation aux fonds de deux voisins, sont appellées *Corbeaux*, & servent à marquer que le mur est commun entr'eux. La Coûtume de Paris se sert de *filets*, au lieu de *Corbeaux*. Ajoûtons, que le *Corbeau*, en terme d'Architecture, est une grosse console, qui a plus de faillie que de hauteur, comme la dernière pierre d'une jambe sous poutre, qui sert à soulager la portée d'une poutre, ou à soutenir par encorbellement un arc doubleau de voute qui n'a pas de dofferets de fonds. Nous appellons *Mutules* ou *Corbeaux*, ces sortes de consoles; & les Italiens, *modillons*, selon le témoignage de Philander, lib. 3. c. 3. Le terme *Cantorii*, dont se sert cet Auteur, signifie *des pièces de bois que l'on jette en saillie pour soutenir quelque chose*; & les Architectes s'en servent, dans ce sens, par allusion aux chevaux de charge, que l'on appelle *Canterii*; & de ce nombre est principalement cette pièce de bois qui du faite du toit règne jusques au bout de la subgronde, pour supporter le couvert. Voyez *Bernardin Baldus*, de verbor. *Vitruvanor. signific.*

Corbeau, ou *Oiseau de Phœbus*, est une des quinze constellations méridionales.

Corbeau de mer. [*Corvus marinus*.] Poisson dont le dos est d'un bleu obscur, les côtes rouges, le ventre blanc & la tête grande. *Rond*.

CORBEILLARD, *f. m.* [*Viatorum navigium Parisiis Corbeiam*.] Coche par eau pour aler de Paris à Corbeil, qui est une petite Ville sur la rivière de Seine.

CORBEILLE, *f. f.* [*Corbis*.] Ouvrage d'osier, large, creux, fort & assez haut, servant ordinairement à mettre du pain. (*Corbeille couverte*.)

Corbeille,

Corbeille. [*Corbula.*] Sorte de petit panier mignon & enjolivé de rubans, où l'on envoie un bouquet à une Dame le jour de sa fête.

† *CORBEILLÉE*, *f. f.* Une corbeille pleine.

CORBILLON, *f. m.* [*Corbula.*] Espèce de petit picotin, où l'on met les bales; lorsqu'on joue partie à la paume.

Corbillon. Sorte de corbeille longue, plate par les deux bouts, que l'Oublieur porte l'hiver tous les soirs sur son dos, & qu'il remplit d'oublies pour joier contre ceux qui l'appellent. (Joier le corbillon & les oublies.)

Corbillon, est aussi un petit jeu d'enfants où l'on demande, qu'y met-on? où il faut répondre & rimer en *on*.

(Et s'il faut qu'avec elle on joue au *corbillon*.
Molière.)

CORBIN. [*Corvus.*] Vieux mot, qui signifioit *Corbeau*.

Bec de corbin. [*Instrumentum corvini rostri in morem recurvum.*] Instrument de Chirurgien, qui sert particulièrement à tirer de dedans des plaies, du plomb, ou quelque autre corps étranger. On a donné autrefois le nom à une espèce de *halebarde*; & on appelle encore, *Gentilshommes au bec de corbin*, une Compagnie de Gardes instituée par Louis XI. qui portoient cette sorte d'arme. *Canne à bec de corbin*; c'est une canne dont la poignée est faite en forme de bec.

CORCHORUS, *f. m.* Plante dont les feuilles ressemblent à celle de la *Mercuriale*. On la cultive en Egypte, en Judée, où elle sert d'aliment; elle est émoulliente, digestive, résolutive & pectorale.

CORCULUS, *f. m.* Insecte aquatique, qui est apéritif, & propre pour l'asthme.

CORDA, *f. m.* Espèce de grosse serge croisée, toute de laine, qui n'est propre qu'à vêtir les pauvres gens.

CORDAGE, *f. m.* [*Funium apparatus.*] Toutes sortes de cordes grosses ou petites. (Faire du gros ou petit cordage.)

CORDAGER, *v. a.* [*Funes torquere.*] Terme de *Cordier*. (Faire du cordage.)

CORDE, *f. f.* [*Funis, restis.*] Ce mot vient de l'Italien *corda*. Ce sont plusieurs fils assemblez par le *Cordier*, & par le moien d'une rouë, qui fait que ces fils s'entrelacent les uns sur les autres, & forment cet assemblage de fils qu'on appelle *corde*. (La matière la plus ordinaire des cordes est le chanvre ou le lin, la soie, la laine, le crin, l'écorce de quelques arbres, &c. Les cordes servent à lier, à atacher & à tirer. Les plus grosses cordes se nomment des *cables*, & la corde fort déliée s'appelle de la *ficelle*. Les enfans des *Bramines* portent à cinq ans une petite corde au cou en manière de chaîne d'or, & ils estiment tant cette corde, qu'ils la renouvellent tous les ans. *Vie des Bramines*, ch. 8. pag. 44.)

Corde, se dit d'un gros cable tendu en l'air, sur lequel les *Bateleurs* dansent. (Aler aux *Danseurs de corde*.)

Corde. [*Chorda, fides.*] Ce mot se dit en parlant de certains instrumens de musique. C'est une petite partie de boïau de mouton, nétoïée, tendue, séchée & acomodée, pour être montée sur de certains instrumens de musique, comme luth, tuorbe, guitare, violon, &c. La *corde* est aussi un fil de métal passé par les filières, qu'on monte sur quelques instrumens de musique, comme sur les *épinettes*, *clavecins*, &c. On dit

Tom. I.

ordinairement, *Voilà de belles cordes*; pour exprimer les beautés qu'on trouve dans l'harmonie & dans la mélodie.

Corde. Ce mot se dit en parlant de cheval. Par exemple: *Voilà un cheval qui fait la corde*; c'est-à-dire, qui par la respiration retire la peau du ventre à soi au défaut des côtes. *Soleifel*, *Parfait Maréchal*. On dit aussi, *une corde de farcin*, quand il y a plusieurs boutons de fuite, qui font comme une *corde*.

Corde. [*Rigor, durities.*] Ce mot se dit encore par les *Jardiniers*, de certaines duretés qui viennent au milieu de certaines plantes & racines. Voyez *Cordé*.

Corde d'arc, *Corde d'arbalète.* [*Arcus nervus.*]

Corde d'étofe. [*Filum.*] Terme de *Marchand Drapier*. Fil de laine qui fait la chaîne du drap. (Quand le drap est usé, il montre la corde.)

Corde de bois. [*Mensura dejecti caudicis.*] Tas de bois en quarré, coupé pour être brûlé, qui est de quatre piez de haut, & d'environ huit piez de long, entre deux membrures. Le mot de *corde*, en ce sens, ne se dit guère qu'entre *Marchands de bois*. A Paris, le *Bourgeois* se sert ordinairement du mot de *voie*, pour dire, *une demi corde de bois*; & il dira, *Il me faut huit voies de bois pour mon chauffage*; c'est-à-dire, quatre cordes: mais un *Marchand* dira: *J'ai vendu cet hiver deux cens cordes de bois*, & j'en ai encore cinq ou six cens dans mon chantier.

Corde sans fin. Terme d'*Horlogerie*. C'est une corde dont les deux bouts sont joints ensemble, & dans laquelle on enferme deux poulies avec leurs poids & contrepoids. Cette corde passe sur deux poulies creusées, & donne le moien de lever le poids sans arrêter le mouvement du pendule: elle est d'usage pour le moien volume. *Traité génér. d'Horlog.* par D. Alexandre.

Corde de boïau. [*Chorda, fides.*] Cordes dont on fait des raquettes, & qu'on applique sur des instrumens de musique.

Une corde à danser. [*Funis saltatorius, extentus.*] Espèce de cable fort bandé, & élevé de terre, sur quoi on danse. (Voltiger sur la corde. Danser sur la corde.)

* *Traîner sa corde.* [*Laqueum sibi suere.*] Proverbe. C'est-à-dire, mener une vie de fripon, & être à la veille d'être pris & pendu. On dit aussi, *fler sa corde*.

* *Ce sont des gens de sac & de corde.* [*Homines nequissimi, furciferi.*] C'est-à-dire, qui ne valent rien, & qui méritent d'être noiez ou pendus. Voyez *Sac*.

* *Se racheter de la corde.* C'est corrompre ses Juges, & faire enforte qu'ils renvoient absous celui qui a mérité la corde.

(Justice est sans miséricorde

A l'égard d'un petit larron,

Mais au gros elle fait pardon,

Quand il se peut racheter de la corde.)

Un trait de corde. C'est un coup d'*estrapade*.

La corde au cou. On le dit de ceux qui font amende honorable.

Se rendre la corde au cou. Venir la corde au cou. On le dit figurément de ceux qui se rendent à discrétion, qui se soumettent sans condition, à la merci du vainqueur.

Mettre la corde au cou à quelqu'un. C'est figurément l'exposer à un grand danger, qui tend à la ruine de sa fortune, ou à la perte de son honneur, ou même de sa vie. On dit proverbialement, d'une finesse grossière, *Cela montre la corde*.

F f f f

† * *Ne touchez pas cette corde-là.* [*Ne refrices obductam cicatricem.*] Proverbe ; c'est-à-dire , ne parlez pas de cette chose-là , ne dites mot de cette affaire-là.

† * *Toucher la grosse corde.* [*Tangere ulcus.*] Proverbe ; c'est-à-dire , une chose qu'il falloit faire scrupule de dire.

Frifer la corde. [*Funem perstringere.*] Terme *Jeu de Paume.* C'est la toucher un peu.

† * *Avoir plusieurs cordes à son arc.* [*Duplici spe uti.*] Proverbe. C'est avoir plusieurs moïens pour venir à bout d'une chose , de forte que si l'un manque , l'autre ne manque pas.

La corde d'un arc. [*Linea.*] Terme de *Géométrie.* C'est une ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'un cercle à un autre. La partie du cercle qu'elle soutient s'appelle un *arc de cercle.* (Les cordes des arcs sont marquées sur le compas de proportion.)

CORDÉ, CORDÉE, *adj.* Ce mot se dit du bois , des balots , des racines , & des chevaux. (Bois bien cordé. Balot cordé.) *Rave cordée ;* c'est-à-dire , rave creuse , mole , & moins bonne que les autres. (*Perfil cordé.*) *Cheval cordé ;* c'est-à-dire , qui a des duretez en forme de cordes , qui viennent entre cuir & chair. (*Farcin cordé. Lamproie cordée.*)

CORDEAU, *f. m.* [*Funiculus.*] Corde menuë ; corde pour conduire les chevaux de harnois ou de charuë ; corde pour conduire un bateau. (*Tirer au cordeau.*)

Cordeau. [*Linea.*] Corde menuë dont se servent les Ingénieurs pour lever des plans , & pour tracer des desseins de bâtimens , ou de fortifications. Les Jardiniers se servent aussi du *cordeau* pour tracer leurs allées , leurs parterres , &c. Et les Charpentiers se servent du *cordeau* pour aligner leur bois. On dit , *tendre le cordeau , tracer le long du cordeau , tortiller ou détortiller le cordeau. Alée tirée au cordeau.*

CORDELAT, *f. m.* Étoffe de laine , qui se fabrique à Albi en Languedoc , & aux environs.

CORDELER, *v. a.* Treffier. Mettre en forme de cordes. (*Cordeler des cheveux.*)

CORDELETTE, *f. m.* [*Funiculus.*] Petite corde menuë.

CORDELIER, *f. m.* [*Franciscanus.*] Prononcez *Cordelié.* Religieux de S. François , habillé de gros drap noir avec un petit capuce , une mozette ou chaperon , & un manteau de même étoffe ; & sur la robe une grosse ceinture de corde où il y a des nœuds , & à cause de cette ceinture , on appelle ce Religieux *Cordelier.* D'autres Religieux de S. François ont leur ceinture de crin. L'Ordre de S. François est divisé en Frères Mineurs , Conventuels ou Cordeliers de la grand'manche , en Frères Mineurs de l'Observance régulière , qui sont ceux qu'on nomme communément en France *Cordeliers* , qui sont tous des réformez de l'Observance. Il y a trois Généraux dans l'Ordre de S. François. Le premier porte le titre de Général de tout l'Ordre des Frères Mineurs. Le second , de Général des Frères Conventuels. Et le troisième ; celui de Général des Capucins. (Les Cordeliers sont agrégés dans l'Université , & reçûs Docteurs. Ils suivent le sentiment de *Scot* , qui fut parmi eux un grand homme , & à cause de qui on les nomme *Scotistes.* Les Cordeliers peuvent être Evêques , Archevêques , Cardinaux , & même Papes , & il y en a beaucoup entr'eux qui ont été l'un ou l'autre.) On dit d'un homme

qui ne se fait scrupule de rien , qu'il a la confiance large comme la manche d'un Cordelier. D'un homme qui parle d'une chose devant ceux qui l'entendent mieux que lui , on dit , qu'il parle Latin devant les Cordeliers. *Aler sur la haquenée des Cordeliers ;* c'est aler à pié , un bâton à la main.

CORDELIÈRE, *f. f.* [*Monialis Franciscana.*] Religieuse de Saint François , habillée de gros drap , & qui suit la même règle que les Cordeliers.

Cordelière, *f. f.* [*Funiculus bombycinus.*] Sorte de colier de soie noire agréablement travaillé , & plein de petits nœuds , que de certaines petites filles portent au cou. Il se nouë sur le derrière du cou avec un ruban qui fait un nœud. (Une jolie Cordelière , & fort bien faite.) On nomme aussi une *Cordelière* , cette corde nouée que les Religieux & les Religieuses de Saint François portent comme une ceinture autour de leurs reins , & à laquelle on suspend un chapelet & une croix.

Cordelière. [*Funiculi variis modis impliciti.*] Terme de *Blason.* On appelle ainsi le filet plein de nœuds , que les veuves & les filles portent en guise de cordon autour de l'écu de leurs armes.

§ La *cordelière* est la seconde distinction qui ait été introduite entre les armoiries des filles , & celles des mâles. L'écusson des filles est un losange entouré par une *cordelière* , qui est composée d'une espèce de cordon , dont on a fait des lacs d'amour. Palliot , dans son *Indice armorial* , nous en apprend l'origine : *Cordelière* , dit-il , est un cordon d'argent façonné comme les ceintures dont les Religieux de l'Ordre de S. François se ceignent sur leurs robes , & lesquels , à cause de cette forme de ceinture , sont communément appelés *cordelières.* Il n'y avoit autrefois que les filles de la première qualité qui pussent mettre la *cordelière* autour du losange , selon le témoignage du Président Fauchet : *Car* , dit-il , *la cordelière jadis fut comme la marque d'honneur que la Reine Anne de Bretagne donnoit à celles qu'elle choissoit , ainsi que le Colier à coquilles jadis donné par le Roi aux Chevaliers de l'Ordre de S. Michel.* Mais à présent les femmes & les filles prennent la *cordelière* , de quelque qualité qu'elles soient.

Cordelière. Terme d'*Architecture.* Est un petit ornement taillé en forme de corde sur les baquettes , ou un petit liteau qui se met sur les patenottes. *Acad. Franç.*

† * CORDELLE, *f. f.* [*Societas, pars.*] Ce mot ne se dit qu'en burlesque , & au figuré , & signifie parti.

(On attire à sa cordelle ,
La femme la plus fidelle.)

CORDER, *v. a.* [*Funem torquere, neclere.*] Ce mot , au propre , signifie *tortiller quelque matière propre à en faire une corde.* (*Corder du chanvre.*) *Corder du tabac ;* c'est tordre des feuilles de tabac , & en faire une espèce de corde. On dit par la même raison *du tabac en corde* , pour le distinguer de celui qui est rapé.

Corder, *v. a.* [*Defectum caudicem metiri.*] Terme de *Mouleur de bois.* Mettre le bois dans les membrures. (*Corder du bois.* Le bois tortu ne se corde pas bien , si on ne fait l'arranger.)

Corder. [*Neclere, vincire funibus.*] Terme d'*Embaleur.* Lier avec des cordes. (*Corder des balots.*)

Se corder, *v. r.* Signifie être propre à se former en corde. (Il y a des matières qui se cordent mieux , & facilement les unes que les autres.)

Se corder, v. r. [*Indurescere, obdurescere.*] Terme de *Jardinier*. Il se dit de certaines plantes qui viennent moles en dehors, & dures au milieu, comme sont les raves, & de quelques autres plantes, dont le milieu de la racine devient dur, & forme une espèce de corde. (Les raves se cordent au printems. La racine de persil, de panais, &c. se corde.) On le dit aussi des *lamproies* qui se cordent & deviennent cordées.

CORDERIE, s. f. [*Funium texendorum officina.*] Lieu établi pour faire des cordes. (Corderie royale. La plus belle corderie de France est à Toulon.)

CORDES. Les Relieurs de Livres, appellent *cordes*, des ficelles de diverses grosseurs, dont ils se servent pour faire la nervure des Livres qu'ils relient.

CORDIAL, **CORDIALE**, adj. [*Cordi utilis, conveniens, auxilians, cardiacus.*] Qui est bon pour le cœur, qui le fortifie, qui le réjouit. Remède qui fortifie le cœur & rétablit les forces. (Julep cordial. Vin cordial. Potion cordiale. Poudre cordiale. *Charras, Pharm.*) On dit, des *cordiaux*; c'est-à-dire, des remèdes *cordiaux*; & on les distingue en chauds & en froids.

* **Cordial**, **Cordiale**. [*Ex animo amicus, sincerus, fidus.*] Sincère. Fidèle. Qui a des sentimens d'amitié. (Un ami cordial. Afection cordiale.)

* **CORDIALEMENT**, adv. [*Sincerè, verè, ex animo.*] Sincèrement. (Agir cordialement. *Pasc. l. 2.* Aimer cordialement.)

* **CORDIALITÉ**, s. f. [*Amor verus, singularis.*] Sincérité. Amitié sincère. (Avoir de la cordialité pour ses amis.)

CORDIER, s. m. [*Restio, restiarius.*] Artisan qui habilie le chanvre, & fait toute sorte de cordages.

CORDILIAS, s. m. [*Levidense, levidensis pannus.*] Une grosse étoffe de laine, qui est une espèce de gros drap ou de bure.

CORDON, s. m. [*Vinculum, cingulum.*] Tout ce qui entoure le bas de la forme du chapeau, & qui sert à l'embéler.

Cordon. [*Funiculus, resticula.*] Terme de *Cordier*. Ce sont trois ou quatre fils de chanvre ou de crin, pour faire une corde. (Il faut plusieurs cordons pour faire une corde.)

Cordon, s. m. Terme d'*Acoucheur* & de *Sage-femme*. C'est un boïau long d'environ demi-aune, qui est attaché à l'arrière-faix, & qui est composé de plusieurs vaisseaux joints ensemble, qui servent à conduire le sang destiné à la nourriture de l'enfant. *Mauriceau, Traité des femmes grosses.* (Tirer, noïer, couper le cordon de l'arrière-faix.)

* *Cordon*. Terme de *Fleuriste*. C'est ce qui est autour de la pluche de l'anémone, & aux bas de ses grandes feüilles. (Cordon charmant. Cordon violet, gris-de-lin, &c. L'anémone est belle quand son cordon est de plusieurs couleurs.) Voïez la *culture des Fleurs*.

Cordon. Terme de *Maréchal*, de *Charron* & de *Cocher*. C'est une sorte de lien de fer, qui est à chaque moïeu de rouë de carosse, de chariot, &c. auprès des rais de la rouë. (Les cordes ne sont pas si larges que les frettes des moïeux. Mettre un cordon.)

Cordon, se dit de tout ce qui aiant peu de largeur & quelque étendue en longueur, ressemble à un filet.

(Autour de cet amas de viandes entassées, Régnait un long cordon d'aloüettes pressées.

Despréaux.)

On appelle aussi *cordons* ou *filets*, ce qui régnent sur la circonférence d'une monnoie.

* *Cordon-bleu*. [*Vitta cœrulea.*] Chevalier du Saint-Esprit, qui porte un *Cordon-bleu*. (Il est *Cordon-bleu*. C'est un *Cordon-bleu*. Il y avoit plusieurs *Cordons-bleus*.)

☞ Dans le doigt d'une Dame, un Marquis *Cordon-bleu* Vit un gros diamant brillant & plein de feu; Il étoit avare, & son ame N'étoit sensible qu'au profit: J'aurois mieux, dit-il, la bague que la Dame. Il parloit assez haut, la Dame l'entendit; Elle eut une riposte prête, Et moi j'aurois mieux le licou que la bête. *Boursaut.*

Cordon-rouge. C'est aussi un ruban large & couleur de feu, auquel est attaché une croix de S. Louis. On dit de même, *C'est un Cordon-rouge*, &c.

* *Cordon de murailles*. [*Corona muri.*] Pierres en forme de cordon qui ceignent les murailles des places fortes.

Cordon de soulie. [*Vinculum, vitta.*] Ruban ou padou* de soie ou de fil, qu'on passe par le trou des oreilles des souliez, afin de les lier, de les tenir fermes, & de leur donner quelque air. (Je ne suis pas digne de délier le cordon de ses souliez. *Nouveau Testament.*)

Cordon Saint François, s. m. [*Cingulum sancti Francisci.*] Terme de *Religieux de l'Ordre Saint François*. C'est la ceinture dont les Religieux de Saint François sont ceints; les uns, comme les Cordeliers, les Capucins & les Récollets portent ce *cordons blanc*; & les autres, comme les Picpus, le portent noir. On a institué une Confratrie du *Cordon de Saint François*, en mémoire des liens dont Jésus-Christ fut attaché. Cette Confratrie s'appelle la *Confratrie du cordon Saint François*, & elle est composée de plusieurs particuliers qui ne sont pas Religieux. Les Confrères pour gagner les indulgences, sont obligés de dire tous les jours cinq *Pater* & cinq *Ave*, & un *Gloria Patri*, & de porter le cordon que tout Religieux de l'Ordre peut donner; mais qui ne sauroit être béni que par les seuls Supérieurs de l'Ordre de S. François. On dit, *être du cordon de S. François*. *Avoir le cordon*, *porter le cordon de S. François*. *Donner le cordon*. *Prendre le cordon S. François*.

Cordon à lacer. Sorte de lacet de fil. (Cordon de fil, ou de soie.)

Cordon à la ratière. C'est le nom que l'on donne à la ganse, lorsqu'elle a été travaillée avec la navette.

☞ *Cordon d'or*. Les Cardinaux & les Evêques n'ont pas toujours porté un *cordons d'or*. Nous apprenons de l'Abé de Maroles comment l'usage du *cordons d'or* a été introduit dans la Prélature: Voici ce qu'il en a écrit, pag. 223. de ses *Mémoires, partie première*: « Les Cardinaux » François que j'ai vûs, portoient, au commen- » cement, un cordon à leur chapeau, tissu d'or » & de soie rouge en plate bande, avec de » petites houppes mêlées de la même sorte. » Depuis que M. le Cardinal de Richelieu se vit » élevé à la puissance du Ministère, il en prit » un de pur or, en quoi il fut suivi par quelques- » uns, qui avoient la même dignité que lui dans » l'Eglise. Or, peu d'années après nos premiers » troubles, M. le Coadjuteur de Paris aiant l'ame » grande & le courage élevé, sans regarder » encore de si près la dignité qu'il posséde » aujourd'hui, se para de cet ornement;

» & personne n'y aiant trouvé à redire, Monsieur
 » de Sens le suivit bientôt en cela, comme
 » l'ancien Métropolitain de Paris, puis le bon
 » homme M. de Valençai Archevêque de Rheims,
 » comme le premier Pair de France; puis Messieurs
 » les Evêques du Mans, d'Evreux, de Coûtances,
 » & plusieurs autres, mais non pas tous, parce
 » qu'il ne s'en est point encore fait de constitution;
 » & M. de Tours m'a dit qu'il ne se vouloit point
 » hâter de le prendre, aiant assez d'autres marques
 » de sa dignité.»

Cordon de Martres. On apelle, en termes de
Pelleterie, *cordons de Martres Zibélines*, plusieurs
 queueës de ces animaux atachées ensemble.

CORDONNER, *v. a.* [*Filum torquere, contexere.*]
 Treffer avec du cordon. (Cordonner les cheveux
 à un enfant.)

CORDONNERIE, *f. f.* [*Taberna sutrina.*]
 Lieu où l'on ne fait, & où l'on ne vend que
 des souliez. (On va quelquefois à la Cordonnerie,
 mais il en est comme de la friperie, on y est
 souvent trompé.)

CORDONNET, *f. m.* [*Contextus à filo funiculus.*]
 Sorte de petit lacet de fil, fait en forme de gance.

CORDONNIER, *f. m.* [*Sutor calcearius.*]
 Artisan qui, avec du cuir préparé par le Corroïeur,
 fait de toute sorte de souliez, de botes, de mules
 & de pantoufles. *Les Cordonniers sont les plus mal
 chauffez.* Proverbe, qui se dit de ceux qui travaillant
 bien pour autrui, sont négligens à travailler pour
 eux-mêmes.

CORDOUAN, *f. m.* [*Caprinum corium.*]
 Cuir de peaux de bouc ou de chèvre, passées en tan;
 ce qui le distingue du maroquin, qui est passé
 en gale.

✚ Villon, ancien Poëte, a dit dans son
 Testament :

Qui n'est ne beuf, ne cordoüan.

On apelloit ainsi certain cuir que l'on apor-
 toit de Cordouë, Ville d'Espagne. Nous lisons dans
 l'article 9. de l'Edit que Philippe le Bel fit le 13.
 Août 1349. en faveur des Foires de Brie & de
 Champagne: *Item, les Marchands de Cordoüan,
 meneront, & iront es dites Foires, &c.* Pathelin en
 visitant les draps du Marchand, dit :

Celui-ci est-il teint en laine,
 Il est fort comme un cordoüan.

C'est de-là que l'on a formé *Cordonnier*. On
 écrivoit autrefois *Cordoüannier*. Voïez *Ménage*.

CORÉVÊQUE, ou CHORÉVÊQUE, *f. m.*
 [*Chorepiscopus.*] Mais on prononce *Corévêque*.
 Ce mot est Grec. (Le Corévêque étoit un
 Eclésiastique qui veilloit sur les Officiers de la
 campagne; & c'est aux Corévêques que les
 Doïens ruraux ont succédé. *Le Maît. Plaid. 21.*
 On a aboli les Corévêques, parce qu'ils usurpoient
 l'autorité épiscopale. *Le même.*) Ce titre est resté
 dans quelques Cathédrales d'Alemagne, où l'on
 apelle *Corévêque* celui qui a soin du Chœur.
 Voïez le *Glossaire de du Cange*.

CORIACE, *adj.* [*Caro dura.*] Ce mot se dit
 de la viande, & veut dire, *dur*. (Viande coriace.
 Chapon coriace. Chair de fruit coriace.) On le
 dit aussi figurément d'un homme avare, qui
 n'aime point à donner. On le dit encore d'un
 homme qui est insensible.

CORIANDE, *f. f.* [*Coriandrum.*] Les Epiciers
 de Paris disent de la *coriande*; mais ceux qui ont
 écrit de cette plante, & Messieurs de l'Académie

Françoise, la nomment *coriandre*. La *coriandre*
 est une sorte de plante qui a une tige ronde,
 haute d'une coudée, ou d'une coudée & demi,
 & qui porte des fleurs blanches, d'où sort de
 la graine ronde, creusée, canelée, en façon de
 grappe.

Coriandre. Grains de *coriandre* couverts de
 sucre, qui font une sorte de dragée assez agréable.
 (Petite coriandre. Grosse coriandre.)

CORINTHIEN, *adj. m.* [*Corinthius, corinthiacus.*]
 C'est le quatrième des cinq ordres d'Architecture,
 & le plus parfait de tous.

CORYPHÉE, *f. m.* [*Antesignanus.*] Prononcez
Coryfée. Ce mot vient du Grec, & il signifie le
 chef, le principal d'une compagnie, d'une secte, &c.

CORIS, *f. f.* [*Coris lutea.*] Nom qu'on donne
 à plusieurs plantes. (Il y a la coris de Mathiole,
 qui est une espèce de millepertuis, & dont les
 feuilles sont semblables à celle de la bruière.)

Coris, ou *Cauris*. Petites coquilles blanches,
 qu'on aporte des Isles Maldives, & qui servent
 de menuë monnoie dans les Indes. On en envoie
 beaucoup en Guinée pour l'achat des Nègres.

CORLIEU, (COURLIS,) *f. m.* [*Corlius.*]
 Sorte d'oiseau de rivière, du genre de ceux qui
 n'ont pas le pié plat, qui a les jambes longues,
 qui est marqueté de taches rouges & noires.

CORME, *f. f.* [*Sorbum.*] Fruit de cormier.
 (Les cormes séchées resserrent le ventre.)

CORMIER, *f. m.* [*Sorbus.*] Arbre qui a le
 bois massif & coloré, qui ne fait pas beaucoup
 de racines, & ne les pousse pas avant dans la
 terre.

CORMIERE, *f. f.* [*Puppis productio.*] Terme
 de *Marine*. C'est la dernière pièce de bois au
 plus haut de la poupe. On l'apelle aussi *trépot*.
Acad. Franç.

CORMORAN, *f. m.* [*Corvus aquaticus.*]
 Oiseau de rivière de pié-plat, & le seul des oiseaux
 de pié-plat qui se perche. Il a un long bec & un
 long cou, & mange les poissons.

✚ CORNAGE. Il est dit dans la Coûtume
 locale de Châteauneuf, *tit. 3. art. 3.* *Tous ceux
 de ladite liberté & franchise, alans ou venans, sont
 francs de péage, collage ou cornage.* C'est un droit
 qui se leve sur les bêtes à corne.

CORNALINE, *f. f.* [*Onyx corneola.*] Sorte
 de pierre précieuse, rouge ou blanche, sur
 laquelle on peut peindre en émail.

CORNARD, *f. m.* [*Curruca.*] Terme *Injurieux*.
 (Un franc cornard.)

CORNARDISE, *f. f.* Etat de l'homme dont
 la femme est infidelle.

CORNE, *f. f.* [*Cornu.*] Os rond, dur & pointu;
 qui vient à la tête de certains animaux, & que
 la nature leur a donné pour se défendre. On apelle
 aussi *corne*, cet os dur & continu au bas du pié
 de certains animaux. C'est aussi de certains petits
 morceaux de chair déliés & menus, en forme
 de *corne*, que de certains animaux poussent &
 retirent quand il leur plaît. (Une corne de beuf.
 Une corne de vache & de taureau. Les cornes
 de l'escargot. Cornes de limasson. La corne du
 pié du cheval.)

✚ Les *cornes* sont données aux animaux;
 comme des armes offensives & défensives: elles
 sont quelquefois prises pour la force & la vigueur.
 Horace a dit, en parlant de lui-même: *Prenez
 garde, car je tiens les cornes levées contre les
 méchans:*

*Cave, cave; namque in malos asperrimus
 Parata tollo cornua.*

Les Anciens donnoient aux cheveux le nom de *cornes* : c'est que les Anciens s'étudioient à faire tenir droits leurs cheveux, qui étoient sur leur tête en guise de *cornes* ou d'*ailes*, comme d'autress'expriment. Les *cornes* de Moïse n'étoient autre que des raïons de lumière. Les *cornes* ou les *cheveux* dressez en forme de *cornes*, femez de poudre & de paillettes d'or, étoient le fimbole de la Roïauté.

Corne. Terme d'*Architecture*. On apelle *Corne de bélier*, les volutes qui servent d'ornement aux chapiteaux des ordres ionique & composite. Les *cornes* d'un chapiteau, ou *cornes* d'abaque, sont aussi les encoignures, ou les quatre coins du tailloir.

Corne de vergue. Terme de *Marine*. C'est une concavité en forme de croissant, qui est au bout de la vergue d'une chaloupe, & qui embrasse le mât lorsqu'on hisse la voile. Il y a plusieurs fortes de bâtimens qui ont des vergues à cornes.

Corne de beuf. Plante que l'on connoît en France, sous le nom de *fenegré* ou *fenugré*.

* *Corne de cerf*. [*Cervinum cornu*.] Pour parler en termes de *Chasse*, il faut dire *bois de cerf*, de *daim*, de *chevreuil*; & on ne dit *corne de cerf*, que lorsque le bois de cerf est mis en œuvre. Car alors on dit : *Ce manche de couteau est de corne de cerf*.

* *Corne de cerf*. [*Coronopus hortensis*.] Sorte de petite herbe qu'on mange en salade.

Corne d'ammon. Pierre qui a la figure d'une corne de bélier. Elle se trouve en plusieurs lieux d'Alemagne. Etant prise en poudre, elle est propre pour les aigres.

* *Corne Ducale*. Bonnet que porte le Doge de la République de Venise, & qui a une pointe arondie sur le derrière. *Amelot, Hist. de Venise*.

Corne d'abondance. [*Cornu copia*.] C'est la corne de la chèvre Amalthée, que l'on peint remplie de toute sorte de fruits & de biens.

* *Donner un cou de corne à un cheval*. [*Cornu sanguinem elicere*.] Cela veut dire, *saigner au dedans de la bouche avec le bout d'une corne de cerf*.

† * *Cornes*. Ce mot signifie *cocuage*, & en ce sens, il est toujours pluriel. (Voilà un hardi maraut, de vouloir planter des cornes à Jupiter. *Abl. Luc. t. 1*. Porter les cornes; cacher les cornes; elle fait porter les cornes à son mari.)

† * *Cornes*. Marque de raillerie & de mépris qu'on fait à quelcun, en élargissant deux doigts de la main en forme de cornes. Ainsi on dit, *Faire les cornes à quelcun*. [*Illudere alicui, digito monstrare*;] pour dire, *se moquer de quelcun*. On dit proverbialement, d'un homme qui est fort surpris de quelque accident inopiné : *qu'il est aussi étonné que si les cornes lui venoient à la tête*.

* *Cornes du croissant de la lune*. Les parties du croissant, qui sont tournées vers la partie du Ciel opposée au soleil. On dit aussi *les cornes de l'arc-en-ciel*, &c.

* *Les cornes de la matrice*. [*Tubæ*.] Terme d'*Anatomie*. Ce sont les deux extrêmités du fond de la matrice.

Ouvrage à cornes. [*Propugnaculum cornutum*.] Terme de *Fortification*. C'est un ouvrage de dehors, composé de deux flancs assez longs. Sa tête est ordinairement défendue de deux demi bastions, ou d'une tenaille.

Un bonnet à cornes. [*Biretum*.] Comme le sont ceux des Docteurs, des Prêtres, &c. Voiez *Bonnet*.

Les Poètes ont donné des *cornes* aux grands fleuves. Virgile a dit dans le *Livre 8*. de l'*Enéide* :

Corniger Hesperidum fluvius regnator aquarum.

Et au *Livre 4*. des *Georgiques* :

*Et gemina auratus, taurino cornua vultu
Eridanus.*

Stace, *Livre 2*. de la *Thébàide* :

*Pater ipse bicornis
In lavum pronâ mixtus sedet Inachus urnâ.*

Les Poètes François ont suivi l'exemple des Latins. Malherbe a dit dans l'*Ode* sur le voiage de Sedan :

Déjà le Tezin tout morne
Consulte de se cacher,
Voulant garantir la *corne*
Que tu lui dois arracher.

On donne plusieurs raisons de cette fiction. Quelques-uns croient que c'est à cause du bruit des eaux des grands fleuves, lequel ressemble au mugissement. Ronfard a dit dans sa première *Eglogue* :

Je vis sa forte Ville, & le Pô menaçant,
Qui va comme un Taureau par les champs mugissant.

C'est le sentiment de l'ancien Scholiaſte d'Horace. Quant aux *cornes* que l'on donne à Seleucus, l'un des successeurs d'Alexandre, Appien *in syriac*. nous apprend, que les Peintres firent ce présent à ce Prince, parce qu'un taureau s'étant échapé, Seleucus l'arrêta seul, & le prit par les *cornes*; & c'est par cette raison, dit l'Historien, que l'on met des *cornes* à ses statues.

CORNÉE, *f. f.* [*Cornea*.] Terme d'*Anatomie*. La seconde tunique de l'œil qui est claire, dure & polie en manière de corne.

CORNEILLE, *f. f.* [*Cornicula, cornix*.] Oiseau noir plus petit que le corbeau, hantant le long des rivages, des fleuves & des mers, qui mange de toute sorte de choses, qui fait son nid sur le haut des arbres, & qui, à ce qu'on dit, porte des noix en l'air, & les laisse tomber sur des pierres pour les casser. *Bel. l. 6. c. 1*.

C'étoit un proverbe parmi les Grecs : *Babillard comme une Corneille*. Voiez *Anacr. Ode*.

Corneille emmentelée. [*Cornix partim atrî, partim cinerei coloris*.] Oiseau noir & cendré, qui hante les rivages.

† CORNEMENT D'OREILLE. [*Tinnitus aurium*.] Ce mot s'est dit, mais il n'est plus en usage. On dit *tintement*. Voiez-le en son rang.

CORNEMUSE, *f. f.* [*Uter symphonicus, utriculus*.] Instrument de musique à anche & à vent, dont se servent les Bergers pour se divertir, qui est composé d'un chalumeau & de deux bourdons, dont l'un est entre les mains de celui qui joue, & l'autre sur son épaule, & d'une peau qui est ordinairement de mouton. *Merf. l. 3*. (Jouir de la cornemuse. La cornemuse se joue à découvert, & la musette à jeu couvert.)

CORNEOLE, *f. f.* Plante, qu'on apelle aussi *petit genet*, *fleur à teindre*, & *herbe à jaunir*.

CORNER, *v. n.* [*Cornu canere*.] Faire du bruit avec un cornet. Souner du cor.

† *Corner*, *v. a.* [*Aures personare*.] Parler dans un cornet pour se faire entendre à un sourd,

& de-là il signifie aussi, *crier de toute sa force aux oreilles d'une personne qui est un peu sourde.* (Il faut lui corner aux oreilles.)

† * *Corner.* [*Vulgare; palam ferere, disseminare.*] Ce mot populaire, signifie *publier, & dire par tout avec quelque éclat.* (On lui avoit parlé de cette affaire en secret, & il l'est alé corner par tout.)

† * *Les oreilles me corrent.* [*Tinniunt aures.*] C'est-à-dire, il me semble qu'on parle de moi.

CORNET, *f. m.* [*Cornupastoritium, veredarii.*] Ce mot se dit en plusieurs occasions au lieu de *cor.* (Un cornet de chasse. Un cornet de postillon. Un cornet de Berger.)

Mais l'enroïé cornet, dont tout l'air retentit,
D'un ton aigre nous avertit
Que nous sommes proche du gîte.
L'Abé Régnier, Voïage de Munich.)

Cornet. Instrument de corne ou de métal, fervant à ramasser la voix vers l'oreille d'un sourd.

Cornet, f. m. Sorte d'instrument de musique à vent, qui a d'ordinaire sept trous, & qui va en courbant tant soit peu.

Cornet. [*Pyrgus, fritillum.*] Ce mot se dit en parlant de *dez.* C'est un morceau de corne en forme de petit gobelet rond & délié, dont on se sert pour mettre le dez quand on jouë.

(Il voit sa vie ou sa mort fortir de son cornet.
Despréaux, sat. 4.)

Cornet. C'est l'un des principaux jeux de l'orgue. (Il y a le grand & le petit cornet.)

Cornet. [*Cibi genus pyrgi instar.*] Terme de *Pâtissier.* Pâtisserie faite entre deux fers, & composée de beurre, de sucre & d'autres choses. qui étant cuites se roulent en manière de petit cornet; & c'est de-là que cette sorte de pâtisserie a pris son nom. (Jouer des cornets, manger des cornets.)

Cornet de pourpre. Sorte de coquillage, ou plutôt de poisson à coquille dont les Teinturiers tirent une teinture très-estimée. On lui donne aussi le nom de *Porcelaine.*

Cornet de mât. Terme de *Marine.* C'est une espèce d'emboîtement de planches, vers l'arrière du mât de divers petits bâtimens, qui est néanmoins ouvert du côté de l'arrière, où s'emboîte le pié du mât, qui se baisse du côté qui n'est point fermé, & qui se relève lorsqu'on en a besoin.

Cornet d'écrivoire. [*Scriptorium cornu.*] La partie de l'écrivoire, où l'on met l'encre & le coton.

Cornet de papier. [*Papyraceus cucullus.*] Papier roulé en forme de cornet.

(J'en suis fourni, Dieu fait; & j'ai tout Pelletier
Roulé dans mon office en *cornets* de papier.
Despréaux.)

† *Cornet à vantoufer.* [*Cornea cucurbita.*] Instrument fervant à donner des ventouses.

Cornet à bouquin. [*Musicum symphoniacum cornu.*] C'est une sorte de cor.

Cornet de faïence, Cornet de porcelaine, f. m. [*Vasafictilia faventina, vel porcellana, quæ fritilli figuram imitantur.*] C'est un vase de faïence ou de porcelaine, qui est fait en forme de cornet à jouer, & dont on se sert pour parer les coins de cabinets, ou ceux des cheminées. (Un beau cornet. Les cornets de porcelaine sont chers en comparaison des autres.)

Cornets d'essais d'or. Terme de *Monoïage.* Ce sont de petits morceaux d'or apelles *Bourons,* & très-minces, dont on fait des rouleaux en manière de cornet, pour en faire l'essai par le moïen du feu & de l'eau-forte.

§ Les *cornets* furent inventez pour empêcher les coups de main dans le jeu des osselets : ils étoient faits en forme de petite tour, plus larges en bas qu'en haut. Les Latins les apelloient *turris, turracula, orca, pyrgus, phymus.* Ils n'avoient point de fond, mais ils avoient plusieurs degrez en dedans, qui faisoient faire aux osselets plusieurs cascades avant que de tomber sur la table :

*Alternis vicibus, quos præcipitante rotatu
Fundunt excussi per cava buxa gradus.
Ausonius.*

On appelle encore *fritillus,* ce *cornet,* à cause du bruit que font les dez quand on les agite. Le *cornet* dont on se sert à présent pour le trictrac & pour le jeu des dez, est le *pyrgus* des Latins. Horace parle d'un *Volanerius,* qui ne pouvant pas tenir le *cornet,* parce que la goutte lui avoit ôté l'usage de ses mains, il prit à gage un homme qui remuoit pour lui le *cornet* tout le jour.

*Cui postquam justa chyagra
Contudit articulos, qui pro se tollere atque
Mitteret in pyrgum talos, mercede diurnâ
Conductum pavit.*

CORNETIER, ou REFENDEUR DE CORNES, *f. m.* [*Señtor cornuim.*] C'est un artisan qui refend les cornes de beuf, qui les redresse avec des fers chauds & d'autres instrumens, qui les revend aux Peigniers pour en faire des peignes; & aux Patenotriers, pour en faire des chapelets.

CORNETTE, *f. f.* [*Capitis tegumentum.*] Coiffe de toile d'ortie, de Hollande, ou de batiste, qui se lie au-dessous de la gorge, & dont se fervent ordinairement les femmes la nuit, ou lorsqu'elles sont incommodées, dans leur deshabillé, ou durant le jour, & dans leur habillement ordinaire. (Il y a des cornettes de jour, comme des cornettes de nuit.)

Attens, discret mari, que la belle en *cornette,*
Le soir ait étalé son teint sur la toilette.
Despréaux, sat. 10.

L'Amour peut aler en *cornettes*
Sans déroger à son bandeau;
Mais lui faire porter lunettes,
Ami, ce seroit du nouveau.
Poète Anonyme.)

Cornette, f. f. Ornement que les Magistrats portent sur l'épaule à l'Eglise & dans les Assemblées. Ces *cornettes* s'appellent ordinairement *chaperon.* Quant à la *cornette* que les Présidens, les Conseillers portent par la Ville, aux Eglises & aux Assemblées, ce n'est pas une marque de Magistrat, mais de Docteur. *La Roche-Flavin.*

§ Coquillart, dans son *Monologue du puy :*

Être toujours mignon, fringant,
Portant *cornette* de velours.

C'étoit, sans doute, un ornement dont les gens distinguez se servoient.

Cornette, f. f. [*Equestris turmæ vexillum.*] Etendart de cavalerie. Le mot de *cornette,* en ce sens, ne se dit plus que de la *Cornette-blanche;* car si l'on parle des autres compagnies de

cavalerie François, on se servira d'étendart, & l'on dira l'étendart a été pris, & non pas la cornette a été prise.

* *Cornette*, *f. f.* [*Turma vexillarius.*] Ce mot est en usage au figuré; il signifie charge de Cornette; c'est-à-dire, troisième Officier de la compagnie. (Le Roi a donné une Cornette à Monsieur tel. Il a acheté la Cornette de la Compagnie du Mestre de camp.)

* *Cornette*, *f. f.* Ce mot, au figuré, est usité entre les Chevaux-légers de la garde du Roi & autres, & il signifie tout le corps des Chevaux-légers de la garde. Ainsi, on dit, *Un tel est à la Cornette*; c'est-à-dire, un tel est dans le corps des Chevaux-légers de la garde, & il n'est point de quartier. *Il sert à la Cornette*; c'est-à-dire, il n'est pas de quartier, & il sert dans le corps des Chevaux-légers de la garde. *Un tel est allé rejoindre la cornette*; c'est-à-dire, qu'il est sorti de quartier, est allé rejoindre le gros.

* *Cornette*, *f. f.* [*Turma equitum.*] Gros de cavalerie, & c'est en ce sens que Vaugelas, traduction de Quinte-Curce, liv. 4. ch. 16. a écrit: *Le Roi marchoit à la tête de sa Cornette.* [*Rex ante signa ibat.*] Cette façon de parler de Vaugelas est contestée par quelques-uns, mais mal: on prétend qu'en parlant de Colonel général des Chevaux-légers, on dira fort bien: *Il marchoit à la tête de sa Cornette.*

* *Cornette*, *f. f.* Compagnie de cavalerie, & principalement de cavalerie étrangère. *Il défit six mille Hongrois avec quinze Cornettes de cavalerie.* Sarazin, *Conspiration de Valslein.* On prétend que Sarazin auroit dû mettre *Escadrons*, au lieu de *Cornettes*. *Il y a telle rose de soulié qui vaut mieux que neuf Cornettes Impériales.* Voiture, *Lettre 66.*

Cornette, *f. f.* [*Vexillum navale.*] Ce mot se dit sur mer, il signifie le pavillon du Chef-d'Escadre: c'est une sorte de bannière qui est d'ordinaire d'étamine, qu'on arbore à la pointe du mât, ou sur le bâton de l'arrière, embellie d'armes & de couleurs particulières, pour discerner les Officiers Généraux de l'armée navale, & faire la différence des Nations. Quand l'Amiral est en personne à l'armée, il porte lui seul le pavillon carré blanc au grand mât, & les Chefs-d'Escadre portent la *Cornette* blanche au mât d'artimon. Voyez les *Règlements de la Marine.*

Cornette, *f. m.* [*Vexillarius.*] Ce mot se dit en parlant de Chevaux-légers, de Dragons & de Mousquetaires qui se batent, tantôt à pié, & tantôt à cheval: c'est le troisième Officier d'une compagnie de Chevaux-légers, de Dragons & de Mousquetaires, qui en l'absence du Lieutenant commande la compagnie, & qui porte ou fait porter l'étendart par tout où la compagnie marche, mais qui dans un jour de revûe, de montre, ou de combat, le doit porter lui-même. (Le Cornette en un jour de combat est à la cinquième file au premier rang de l'escadron. Le Cornette de la compagnie du Mestre de Camp a été tué. Un tel est le Cornette de notre Compagnie.)

Cornette, *f. f.* Sorte de fleur sauvage, qui vient parmi les blez meurs, & qui ressemble à la violette. Il y a aussi de la *cornette* cultivée, & cette sorte de *cornette* est simple, double, violette, incarnate, panachée; en un mot, il y en a de toutes couleurs.

Cornette. [*Apex.*] Terme de Fauconnerie. C'est la houe, ou le tiroir de dessus le chaperon de l'oiseau. *Acad. Franç.*

Cornette-blanche. Mots consacrez, pour signifier l'étendart du Colonel général des Chevaux-légers. Cet étendart est appelé *Cornette-blanche*, parce qu'effectivement il est blanc. On dit, en parlant de cet étendart: *Il n'y a qu'une Cornette-blanche en France.*

* *Cornette-blanche.* C'est la première compagnie du Régiment du Colonel général de la cavalerie légère: c'est aussi tout son Régiment & tout le corps des Chevaux-légers, & en l'un ou l'autre de ces sens, on dit: *Monsieur un tel sert dans la Cornette-blanche. La Cornette-blanche marche. La Cornette-blanche est commandée.*

* *Cornette-blanche.* C'est la charge de la *Cornette-blanche*. On dit: *M. le Comte d'Auvergne a eu la Cornette-blanche de M. de. . .*

La *Cornette-blanche* a succédé à la bannière de France, qui étoit semée de fleurs de lys: mais elle est à présent blanche sans aucun ornement. Le blanc a toujours été la couleur des François, pour marquer leur franchise & leur candeur.

Favin, dans son Théâtre d'honneur & de Chevalerie, liv. 1. ch. 2. explique ce que c'étoit autrefois que la bannière, le grand étendart, le guidon & la *Cornette*: à l'égard de celle-ci, il dit: » La *Cornette* est de même façon que » la bannière carrée, mais longue en guise » d'étendart coupé de droit fil, & non » descendant comme fait la bannière. Il n'y a » jamais que les Princes souverains qui portaient » *Cornette*, laquelle doit être chargée d'armes, » ou devises. » La *Cornette* est, dans la Marine, une enseigne qui distingue les Officiers & les vaisseaux, elle doit avoir, selon l'Ordonnance de 1689. quatre fois plus de batant que de guindant; le batant, c'est la longueur qui flotte en l'air; le guindant, c'est la hauteur qui régné le long du bâton: elle doit être fendue par le milieu de la longueur des deux tiers, & les deux parties finissent en pointe. On ne doit porter les *Cornettes* que lorsqu'il y a cinq vaisseaux sous un même Commandant, & quand plusieurs Chefs-d'Escadre sont joints ensemble, il n'y a que le plus ancien qui puisse arborer la *Cornette*. Quant au terme *Cornette*, il signifie plusieurs choses dans notre langue. Premièrement, on donne le nom de *Cornettes* à certains Officiers créés par le Roi pour porter la *Cornette* ou *Etendart*, comme dans une Compagnie de Chevaux-légers, ou de Dragons. Les Mousquetaires ont un *Cornette* & un Enseigne; & les Gendarmes ont un Guidon au lieu d'un *Cornette*. Les Magistrats & les Avocats portent sur l'épaule gauche une *Cornette* d'une étoffe noire avec un bord d'hermine; elle est fort plissée par le haut, & très-large en bas, & sur la plissure, il y a une espèce de rond ou couronne de la même étoffe, qui est suivie d'une pièce de la largeur de trois doigts qui tombe en devant, & l'autre partie en arrière. L'origine de cette *Cornette* est rapportée différemment. Les uns croient que les anciens Docteurs portoient sur la tête une pièce d'étoffe dont ils faisoient plusieurs tours & l'atachoient à l'un des côtes par un noeud qui formoit une espèce de corne; ce qui donna lieu de nommer *Cornette* cette manière de coiffure, comme elle étoit incommode, sans la quitter entièrement on la plaça sur l'épaule. Caseneuve propose un autre sentiment; il croit que la *Cornette*, dans le langage du Palais, est un abrégé de *Coronette*; ce qui peut être soutenu par la circonstance de la petite couronne placée sur la plissure: mais Pasquier dans ses *Recherches*:

liv. 8. ch. 18. est du sentiment de du Belay. Le chaperon, fut, dit-il, un affeblement ordinaire de tête à nos anciens; chose que l'on peut aisément recueillir, tant par le mot chaperonner, dont nous usons ordinairement encore aujourd'hui pour bonneter, &c. Or que les anciens usassent de chaperons au lieu de bonnets, nous l'apprenons mesmement de nos Annales, quand Charles V. du nom, pendant la prison du Roy Jean son père, estant Régent sur la France, à peine put se garantir de la fureur des Parisiens pour un decry de monnoyes qu'il fit lors faire, & eust esté en très-grand danger de sa personne, sans un chaperon miparti de pers & rouge que Marcel, lors Prévoist des Marchands luy mit sur la teste, & afin que l'on ne se fasse point acroire qu'il n'y eut que les Grands & Puissans qui portassent le chaperon, ainsi que c'estoit une chose commune à tous, Maistre Alain Chartier en donne advertissement en l'Histoire de Charles VII. traitant de l'an 1449. où il est dit que le Roy, après avoir repris la Ville de Roüen, fit crier tous hommes grands & petits portassent la croix blanche sur la robe, ou le chaperon. Il finit en disant: depuis petit à petit s'abolit cette usance, premièrement entre ceux dumenu peuple, & successivement entre les plus grands, lesquels par une forme de mieuxséance commencerent de charger petits bonnets ronds, portans lors le chaperon sur les épaules pour le reprendre toutes & quantes fois que bon leur sembleroit, &c. Et comme toutes choses par traite & succession de temps tombent en nonchaloir, ainsi s'est du tout laissé la coustume de ce chaperon, & est seulement demeurée pardevers les gens de Palais & Maistres-ès-Arts qui encor portent leur chaperon sur les épaules & leurs bonnets ronds sur leurs testes.

CORNICHE, *f. f.* [*Corona.*] Terme d'Architecture. Assemblage de plusieurs petites moulures, dont les plus hautes sont les plus avancées, & les plus basses le sont moins, & qui toutes ensemble finissent quelque partie principale. On dit, *corniche de piédestal*, *corniche d'entablement*. On dit aussi, *corniche de cheminée*, *de buffet*, *d'armoire*, &c.

Corniche. Petit sabot qui est fait en pointe, qui est de bois, ou de corne, dont les enfans jouient en le fouettant avec des lanières.

CORNICHON, *f. m.* [*Corniculum.*] Petite corne. (Ce n'est qu'un cornichon.)

Cornichon. [*Abortivus cucumis.*] Terme de Jardinier. On nomme ainsi de petits concombres, la plûpart avortez & courbez en façon de corne. (On confit des cornichons, & l'on en fait des salades.)

CORNIER. [*Angulare lignum, angularis tignorum commissura.*] Terme d'Architecture. Pilastre ou pilier qui est à un angle. Les Selliers appellent *corniers* les quatre piliers qui soutiennent l'impériale d'un carosse.

CORNIÈRE, *f. f.* [*Imbricatæ & angulares compluviorum colliquiæ.*] Terme de Charpentier. Canal de tuile ou de plomb, qui est à la jointure de deux pantes de toit, & qui en reçoit les eaux.

Cornières. Terme d'Imprimerie. Ce sont quatre équerres de fer atachées aux quatre angles de ce qu'on appelle le cofre dans la presse des Imprimeurs, pour y retenir la forme par le moien de quelques coins de bois.

CORNOUILLER, *f. m.* [*Cornus.*] Arbre dont le tronc est fort dur, & les branches pleines de nœuds, & qui porte une fleur blanche & un fruit qui est mûr en Septembre. (Cornoüiller mâle, cornoüiller femelle. Les feüilles & les

fruits des cornoüillers sont astringens; ils arrêtent le cours de ventre & les hémorragies.)

Le fruit de *cornoüiller*, s'appelle *cornoüille*, *f. f.* [*Cornum.*] Les *cornoüilles* sont rouges & acides, & ne sont mûres qu'en Septembre.

CORNU, **CORNUÈ**, *adj.* [*Cornutus.*] Qui a des cornes. Animal cornu. (Le pauvre homme est cornu comme un satire.)

Cornu, se dit aussi de diverses choses qui ont plusieurs angles, plusieurs pointes. (Un pain tout cornu. Une pièce de terre cornuè. Un jardin cornu.) Au figuré, & en termes Populaires, on dit d'une mauvaise raison, d'un mauvais raisonnement: *C'est une raison cornuè. C'est un raisonnement cornu.*

CORNUÈ, *f. f.* [*Ampulla cornuta.*] Vaisseau chimique, qui sert pour les distillations des matières qui n'envoient pas facilement leur vapeur en haut. On appelle aussi ce vaisseau *retorte*.

COROLAIRE, (**COROLLAIRE**), *f. m.* [*Summa, summarium, corollarium.*] Proposition qui n'est qu'une suite d'une autre précédente. (Mettre en corolaire. *Port-Roïal, Elémens de Géométrie.*)

COROLITIQUE. [*Intexta frondibus corona.*] Terme d'Architecture. Colonne corolitique, est celle qui est ornée de feüillages ou de fleurs tournées en ligne spirales à l'entour de son fût. *Acad. Franç.*

CORONAIRE, *adj.* [*Coronarius.*] Epitète que les Médecins donnent à deux artères qui prennent leur origine de l'aorte, & qui portent le sang dans la substance du cœur.

CORONAL, **CORONALE**, *adj.* [*Coronarius.*] Terme d'Anatomie. *Os coronal*; c'est-à-dire, l'os du front. *Suture coronale*; c'est-à-dire, suture extérieure du crâne.) *Corone*, se dit aussi de la pointe de l'os.

CORONILLA, *f. m.* Petit Arbrisseau qui croît en Espagne. Ses fleurs servent à amolir, à résoudre, & à chasser les vents.

CORPORAL, *f. m.* [*Corporale.*] Terme d'Eglise. Linge beni & carré sur lequel on met le Calice & l'Hostie. (Corporal bien fin & bien blanc. Parmi les Latins, avant Saint Silvestre, les corporaux étoient les uns d'étofe, les autres de linge. Les corporaux couvroient autrefois toute la surface de l'Autel. *Thiers, des Autels.*)

CORPORALIER, *f. m.* [*Corporalium theca.*] Terme d'Eglise. Bourse où l'on met le corporal. On dit, *la bourse du corporal*, & non *corporalier*.

CORPOREL, **CORPORELLE**, *adj.* [*Corporeus, corporatus, corporalis.*] Qui regarde le corps, qui est au corps, qui est sur le corps. (Punition corporelle. Les plaisirs corporels.)

CORPORELLEMENT, *adv.* [*Revera; reipsa.*] Au corps, sur le corps. (Punir corporellement.)

CORPORIFIER, *v. a.* [*In corpus cogere.*] Terme de Chimie. Faire prendre aux esprits le corps qu'ils avoient auparavant, & qu'ils avoient perdu en quittant les sels.

Se coporifier, *v. r.* [*Se in corpus cogere.*] Terme de Chimie. Se former en corps; se faire un corps avec quelque composé. (L'esprit se coporifie avec les sels, & en adoucit l'acrimonie. La terre se coporifie avec les sels & avec les esprits pour la formation des pierres dans la vessie. *Charras, Pharmac. 2. part. ch. 5. & 8.*) On dit aussi, *coporisation*, *coporifier*.

CORPS, *f. m.* [*Corpus.*] Chose que l'on conçoit étenduë, en longueur, largeur

& profondeur. (Corps dur , liquide , mou , lumineux , transparent , opaque. Avoir un abcès dans le corps.) On parle ainsi , lorsqu'on parle des maux , qui sont aux parties intérieures du corps ; mais lorsqu'on parle des parties extérieures du corps & des défauts qui s'y rencontrent , on emploie la préposition *au* ou *à*. (Ce sont des filles qui n'ont ni *au* corps , ni *à* l'ame aucun des défauts dont il est parlé dans les constitutions. *Patru , Plaid. 26.* Il y a des gens qui plaisent , quelque défaut qu'ils aient *au* corps & *à* l'esprit. *M. de la Rochefoucault , Réflexions.*)

Le P. Malebranche croit qu'il est impossible de donner aucune démonstration de l'existence des corps : c'est une rêverie pure. L'existence des corps est aussi démontrée à tout homme de bon sens qu'il est démontré que deux & deux font quatre. Les Philosophes capables de penser le contraire sont faits pour les petites maisons.

* *Corps.* [*Ordo, cætus.*] Compagnie de personnes unies ensemble. Société de plusieurs personnes qui sont réunies sous un même chef. (C'est un Auteur qui n'est pas de nôtre corps. Le Parlement lui est allé rendre ses respects en corps.)

* *Corps.* [*Corpus.*] Tous les gens d'une certaine profession , ou d'un certain métier. (Il y a six corps de Marchands diférens.)

Corps. [*Prima, postrema, media acies.*] Ce mot entre dans plusieurs expressions de guerre. On dit , *Corps de bataille.* C'est la partie de l'armée , qui dans sa marche est entre l'avant-garde , & l'arrière-garde. Le Général demeure ordinairement au corps de bataille , d'où il envoie ses ordres où il est besoin par ses Aides de camp , ou ses Majors de brigade.

† *Corps.* [*Exercitus, agmen, acies.*] Ce mot entre encore dans plusieurs façons de parler qui regardent la guerre. Exemple : *Dans la marche de l'armée , la cavalerie se partage en deux corps , & l'Infanterie marche au milieu ; c'est-à-dire , la cavalerie se divise en deux gros. Faire un corps d'armée. Rassembler les troupes en un corps d'armée. Ablanc. Arr.* C'est-à-dire , de toutes les troupes qui sont dispersées çà & là , en faire un gros qui compose l'armée. Les vieux corps.

* *Corps.* Ce mot se dit encore figurément de plusieurs choses , soit en terme d'Art ou de Science. (Corps de Comette , corps de soleil , corps de note , corps de jupe ; vin qui a du corps ; couleur qui a du corps ; étoffe qui a du corps , corps de Droit Civil , corps de Droit Canon ; ouvrages capables de faire un corps ; corps de discours , corps de logis , corps de cuirasse , corps de navire , corps de carosse , le corps de la place.)

Corps. [*Regis stipatores, corporis custodes.*] Ce mot signifie la personne du Roi. (Les Gardes du Corps. Les Officiers du Corps. Le carosse du Corps , &c.)

Corps. Ce mot entre dans plusieurs façons de parler de Maître d'armes. (Il dit plier le corps en avant , plier le corps en arrière. Plier le corps sur la jambe droite , plier le corps sur la jambe gauche. Avancer le corps , éfacer son corps. Pancher son corps en avant. Tenir le corps ferme. Partir du corps , baisser le corps. Tenir le corps droit , relever son corps. Caver le corps , volter du corps. *Liancourt , Maître d'armes, chap. 2. 3.*) On dit d'une belle femme sans esprit , que c'est un corps sans ame : d'un homme méchant & furieux , qu'il a le diable au corps : d'un homme qui ne s'épargne rien , qu'il n'est pas traître à son corps. *Acad. Franç.*

Tome I.

Corps , en termes de *Fondeur de caractères d'Imprimerie* , se dit & d'un corps entier de caractères , & du corps d'une seule lettre. *Un corps de caractère* , est tout ce qui peut entrer dans la composition d'une forme d'Imprimerie , d'une certaine sorte de caractères. Le corps d'une lettre , signifie seulement cette petite masse de fonte , un peu longue , au bout de laquelle est gravée en relief une lettre , ou quelque autre caractère , dont on se sert dans l'impression des Livres.

Corps-à-corps , adv. (Se battre corps-à-corps. *Vaug. Quint. l. 3.*)

Corps de réserve. [*Subsidiariæ cohortes.*] Ces mots se disent en parlant de bataille , c'est une partie de l'armée que le Général fait poster derrière les lignes aux jours de combat , pour secourir les postes les plus foibles. (Le Général fait son corps de réserve de quelques brigades de cavalerie & d'infanterie , qu'il poste derrière les lignes , ou à la queue des lignes.)

Corps-de-garde , f. m. [*Statio.*] Cavaliers ou fantassins qui doivent garder un poste , & qui sont sous le commandement d'un ou de plusieurs Officiers. (Poser un corps de garde. Le Mestre-de-Camp qui entre en garde , doit détacher un corps-de-garde avancé de vingt-quatre maîtres , commandez par un Lieutenant.)

☞ Le mot de *Corps-de-garde* , ne signifie pas seulement le poste , mais encore les troupes qui l'occupent.

☞ *Corps de fer.* Les femmes qui n'ont pas la taille droite , portent des corps avec de petites bandes de fer qui tiennent le corps en raison. (Des Dames incertaines si elles iroient se promener dans un lieu dont l'éloignement faisoit de la peine à plusieurs , une d'entr'elles , que l'on savoit être bossuë , quoiqu'elle cachât parfaitement ce défaut , s'avisa de dire qu'elle étoit infatigable : une autre lui dit , cela vous est bien aisé , vous avez un corps de fer. *Menagiana.*)

* *Faire corps neuf.* Façon de parler vulgaire ; pour dire , vider ce qu'on a dans le corps par les conduits naturels , & le remplir de nouveaux alimens qui fassent comme un autre corps.

A corps perdu , adv. (Se lancer sur quelqu'un à corps perdu. *Ablancourt.* * Je te veux découvrir les maux qui sont atachez à cette profession , tu t'y jetteras , si tu veux , à corps perdu. *Abl. Luc. t. 1.*)

A son corps défendant , adv. [*Invitè, repugnanter.*] (Tuer à son corps défendant.) † * *Elle est prude à son corps défendant ; c'est-à-dire , elle est sage parce qu'elle est laide.*

☞ Cette expression , à son corps défendant , n'est guère en usage. *Régnier* a dit dans sa *Satire 15.*

Or , si parfois j'écris , suivant mon ascendant ,
Je vous jure , encor est-ce à mon corps défendant.

On peut s'en servir dans la conversation , ou dans le stile familier.

† *Faire folie de son corps.* [*Copiam sui facere.*] Proverbe , qui se dit des filles qui se gouvernent mal.

† * *C'est un corps sans ame.* [*Stupidus, ineptus, ignavus.*] Sorte de proverbe , pour marquer le peu de valeur d'une personne.

(... Je suis à Paris , triste , pauvre & reclus ,
Ainsi qu'un corps sans ame , ou devenu perclus.)

Despréaux ; sat. 1.
G g g g

On dit aussi d'une personne que la perte de quelcun qu'elle chériffoit, afflige & rend triste, qu'elle est comme un corps sans ame; c'est-à-dire, qu'elle a perdu celui ou celle qui l'animoit.

On dit aussi, *perdre corps & bien*; c'est-à-dire, perdre quelcun qui nous est enlevé par la mort, & se voir en même tems privé du bien qu'on en retiroit, ou de l'héritage qu'on avoit droit d'en attendre. En termes de *Marine*, on dit, qu'un vaisseau a péri corps & biens, lorsque le naufrage a été tel que rien ne s'en est sauvé.

Un corps mort. [*Cadaver.*]

Répondre corps pour corps. [*Spondere.*] C'est s'engager entièrement pour un autre.

† * Il l'a enlevé comme un corps-saint. Ces mots se sont dits par forme de proverbe, & signifient enlever avec violence pour mettre en prison. Ce mot de corps-saint, s'est dit par corruption pour *caorsin*, qui est le nom qu'on a donné aux usuriers & aux banquiers de la Cour de Rome, du tems du Pape Jean XXII. qui étoit de la Ville de Cahors en Querci, &c.

† CORPULENCE, *f. f.* [*Corpulentia.*] Ce mot signifie l'étendue, le volume du corps. On dit grosse corpulence & petite corpulence. Mais il se dit plus souvent des personnes qui ont la taille grossière, que de celles qui l'ont menuë & déliée. (Les gens qui sont de grosse corpulence sont sujets à plus d'incommoditez que les autres.)

† CORPUSCULE, *f. m.* Terme de *Physique*. Ce mot vient du Latin *corpusculum*, qui signifie petit corps; & il ne se dit que des plus petits qu'on ne peut presque pas apercevoir par la vûë ordinaire, & qu'on ne découvre que par le moien des microscopes; encore suppose-t-on qu'il y a des corps plus petits qu'on appelle proprement corpuscules, & qui sont des parties insensibles des autres corps que nous apercevons.

CORRADOUX, *f. m.* Terme de *Marine*.

CORRECT, CORRECTE, *adj.* [*Emendatus, castigatus, expurgatus.*] Qui est sans faute. Qui est selon les règles de l'art. Qui est congru en quelque langue. (Être correct en Latin. Dessin correct. Ouvrage correct. Auteur correct.)

CORRECTEMENT, *adv.* [*Emendatè.*] Selon les règles. Sans faute. (Ecrire correctement. Parler correctement.)

CORRECTEUR, *f. m.* [*Corrector.*] Celui qui corrige.

Correcteur des comptes. [*Regiarum rationum cognitor.*] Officier qui vérifie les comptes rendus à la Chambre.

Correcteur d'Imprimerie. [*Emendator.*] Celui qui corrige les épreuves de chaque feüille, avant qu'on tire le nombre des bonnes feüilles qu'on doit tirer.

Correcteur des Minimes. C'est le Supérieur d'un Couvent de Minimes.

Correcteur des classes. C'est dans plusieurs Coléges un garçon qui fouïette les Ecoliers par l'ordre du Régent, ou du Préfet des classes.

CORRECTIF, *f. m.* [*Emendans, molliens, temperans.*] Tout ce qui corrige, qui adoucit, qui rend moins rude. (User de correctifs. Un Orateur ne doit pas employer un mot barbare, quoique fort propre & expressif, ni hazarder un mot nouveau sans quelque correctif ou adoucissement.) On dit aussi ce mot en Médecine, parlant des drogues qui se corrigent & se tempèrent les unes les autres. (L'anis est le correctif du fené, il dissipe les flatuositez que le fené cause, & qui donneroient des tranchées.)

CORRECTION, *f. f.* [*Correctio, emendatio.*] Prononcez *correction*. L'action de corriger, ou par laquelle on corrige. (La correction des mœurs. La correction d'un Livre.)

Correction, *f. f.* Chose correcte, propre & bien faite dans la justesse des règles. (Il y en a qui croient que tout consiste dans la correction du dessein.)

Correction. [*Castigatio.*] Punition. Châtiment. (C'est une faute qui mérite correction. *Benferade, Rondeaux.*)

Il faut mettre le poids d'une vie exemplaire,
A ces corrections qu'aux autres on veut faire.
Molière.)

Correction, signifie quelquefois le pouvoir de répondre & de châtier. (Je ne suis pas sous sa correction. Il a besoin d'être sous sa correction.) On appelle *Maison de correction*, un lieu destiné à enfermer par autorité publique les personnes dont la conduite est déréglée.

Correction, *f. f.* Terme de *Rhétteur*, & qui vient du Latin *correctio*. C'est une figure de *Rétorique*, par laquelle on condanne ses premières expressions, & on les corrige comme trop foibles. (La correction augmente & amplifie le discours. La correction est touchante & pathétique, quand elle est bien faite.) L'Abé Boileau a dit :

Non, cruel, tu n'es point le fils d'une Déesse,
Tu fuças, en naissant, le lait d'une tigresse.

† Correction fraternelle. [*Animadversio.*] Avertissement doux & civil qu'on fait à une personne qu'on aime. (Il lui a fait une petite correction fraternelle. Tenez les voies de la correction fraternelle.)

† Sous-corrrection. [*Pace tuâ, tuâ bonâ veniâ.*] sauf le respect. (Vous en avez menti sous-corrrection de Monsieur & de Mademoiselle.) Ces mots de *sauf* ou *sous-corrrection*, se disent par civilité ou par respect, pour corriger & pour adoucir ce qu'on a dit de trop fort, de trop libre, ou qui pourroit offenser quelcun. Mais il est encore plus poli de dire: *Sans le respect que je dois à Monsieur, ou à la compagnie, je dirois, ou je ferois telle ou telle chose.*

Corrections de quartiers. Terme de *Marine*. Ce sont les méthodes par lesquelles on corrige les règles de la navigation.

† CORRECTRICE, *f. f.* [*Emendaerix.*] Mot Latin. Celle qui corrige.

CORRELATIF, CORRELATIVE, *adj.* [*Quod sibi respondet, correlativus.*] Qui est opposé l'un à l'autre avec quelque relation. (Le père & le fils sont deux correlatifs.)

CORRÉLATION, *f. f.* Relation réciproque entre deux choses. Ce terme n'est d'usage que dans le dogmatique. Les termes de *père* & de *fils* emportent *corrélacion*. *Acad. Franç.*

CORRESPONDANCE, *f. f.* [*Mutua negotiorum ratio, consensio.*] Commerce réciproque de deux ou de plusieurs personnes qui sont éloignées, ou dans des pais diférens. (Avoir de particulières correspondances dans les pais étrangers.)

Correspondance, signifie aussi, *conformité entre deux personnes pour certaines choses*. (Correspondance de sentimens. Correspondance d'humeurs.)

Correspondance, se dit aussi généralement des diférentes relations, des diférentes liaisons que des personnes ont ensemble. Il se dit aussi des personnes mêmes avec lesquelles on entretient commerce de lettres. (Ma correspondance m'a appris, &c.)

Correspondance, on dit, en termes de Guerre, former une ligne de communication & de correspondance.

CORRESPONDANT, *f. m.* [*Absentis negotiorum procurator.*] Celui avec qui on a correspondance. (Un fidèle Correspondant. Un bon Correspondant.) Ce mot est aussi adjectif, dans cette phrase : *Ce sont des humeurs fort correspondantes.*

CORRESPONDRE, *v. n.* Il vient du Latin *correspondere*, & il retient l'*s*, qu'il a prise des Latins, & même il la fait sentir dans tous ses tems, & dans les mots qui précèdent *correspondance* & *correspondant*. Il signifie *répondre aux soins & à la peine qu'on prend pour nous. Répondre aux sentimens de bonté, d'amitié ou d'amour qu'on a en notre faveur.* (Il ne correspond pas aux soins qu'on prend de son éducation. Elle correspond fort aux sentimens de bonté que son père a pour elle.)

† *Correspondre*, *v. n.* [*Terminari.*] Ce mot se dit aussi des choses qui sont placées vis-à-vis les unes des autres, ou qui ont communication les unes avec les autres. (Ces portes se correspondent. Ces alées se correspondent. Ces deux maisons se correspondent par une voûte souterraine.) [*Se invicem prospectare.*]

CORRIDOR, *f. m.* [*Apertum iter ex altera parte in alteram domus.*] Terme d'Architecture. Sorte de galerie qui tourne autour d'un bâtiment.

Corridor. [*Imminens fossæ porticus.*] Terme de Fortification. C'est le chemin couvert.

CORRIGER, *v. a.* [*Corrigere, emendare.*] Rendre correct. Oter les fautes. (Corriger un ouvrage. Corriger un Livre, &c.)

Corriger. [*Reprehendere, arguere, erudire, corripere, plectere, castigare.*] Défaire une personne de quelque défaut, l'en reprendre, l'en corriger, la châtier. (On l'a corrigé de mille fautes désagréables qu'il ne fait plus.)

☞ Celui qui corrige, montre la manière de rectifier le défaut. Celui qui reprend, ne fait qu'indiquer la faute. Peu de gens savent corriger, & beaucoup se mêlent de reprendre. *L'Auteur de la Justesse de la Langue Française.*)

Corriger. [*Temperare.*] Diminuer. Tempérer. Empêcher quelque éfet. (Corriger la froideur des tamarins avec de la canelle. Il peut corriger l'influence des astres malins. *Despr.*)

* *Se corriger*, *v. r.* [*Ad bonam frugem se recipere, in melius mutari.*] S'amender, devenir meilleur. Faire quelque progrès dans la vertu. Se défaire de quelque défaut. (Se corriger de quelque vice. Celui qui se corrige en voyant les fautes d'autrui, ne peut manquer de devenir honnête-homme.)

† CORRIGIBLE, *adj.* [*Qui, vel quod emendari, corrigi potest.*] Mot qui est tiré du Latin. Qui se peut corriger. Il ne se dit guère qu'avec la négative.

† CORRIVAL, *f. m.* [*Rivalis, æmulus.*] Ce mot signifie, *un concurrent en amour, un compétiteur en toute sorte de poursuite*; mais il est hors d'usage, en sa place on dit, *Rival.* *Vaug. Remarq.*

CORROBORATIF, CORROBORATIVE, *adj.* [*Corroborans.*] Qui donne ou augmente les forces. (Cet homme, pour rétablir sa santé, a besoin de bons corroboratifs. Potion corroborative.) Ce mot est aussi substantif: on dit, *un corroboratif.* *Tous les cordiaux sont des corroboratifs.*

† CORROBORER, *v. a.* [*Corroborare.*] Terme de Médecin. Il signifie *fortifier.* Ils disent aussi *un remède corroboratif.* [*Remedium corroborans.*] C'est-à-dire, qui fortifie.

CORRODANT, *adj.* On donne ce nom à tout ce qui est capable de ronger, de percer, de corroder, de consumer les parties solides par des molécules salines, âcres ou acides.

CORRODER, *v. a.* [*Corrodere.*] Ronger petit à petit, il se dit de la vermine à l'égard des grains. On le dit aussi des *acides* à l'égard des autres corps naturels. (Les vers corrodent les blez; l'eau forte corrode les métaux & les ronge.)

CORROI, *f. m.* [*Extrema corii politio, politura.*] La dernière préparation qu'on donne au cuir.

Corroi, *f. m.* [*Argilla benè subacta.*] Terre glaise bien batuë & paîtrie, qui retient l'eau, & dont on enduit les bassins des fontaines, dont on fait des batardeaux & des chauffées d'étang.

☞ *Corroi.* Ancien mot, qui signifie *l'ordre de bataille.* Guillaume Guiart, cité par M. du Cange, dans son *Dictionnaire sur Villehardouin*:

Tot font en corrois divifez
Des Reaumes & de l'Empire.

Les Auteurs de la basse Latinité ont dit *corredium.* Voiez *Spelman.*

Corroi. On appelle ainsi en Picardie un rouleau, ou espèce de métier, sur lequel on roule les étofes de laine, lorsqu'elles viennent de la teinture, & qu'elles sont séchées. On appelle aussi *Corroi*, l'ouvrier qui donne cette façon.

CORROÏER, (CORROYER,) *v. a.* [*Corium subigere, polire.*] Terme de *Corroïeur.* C'est travailler le cuir qu'on a pris des mains du Tanneur, & le mettre en état de servir. (Corroïer un cuir.)

Corroïer. [*Ferrum candens tundere.*] Terme de *Serrurier* & de *Coutelier.* Joindre deux morceaux de fer ensemble étant fort chauds & prêts à fondre. Joindre plusieurs morceaux d'acier fort chauds, & n'en faire qu'un.

Corroïer. [*Polire, lavigare.*] Terme de *Menuisier.* Oter la superficie du bois par feüilles qu'on enlève en le rabotant. (Corroïer du bois.)

Corroïer. [*Arenâ calcem miscere.*] Terme de *Maçon.* Mêler bien le sable & la chaux ensemble. (Corroïer le mortier.)

CORROÏEUR, (CORROYEUR,) *f. m.* [*Coriarius.*] Artisan qui prend les cuirs du Tanneur, qui les foule, les travaille, & leur donne toutes les façons nécessaires pour être en état de servir aux Cordonniers.

CORROÏEUSE, (CORROYEUSE,) *f. f.* [*Coriarius uxor.*] Femme de *Corroïeur.* Veuve de *Corroïeur* qui fait travailler.

CORROMPRE, *v. a.* [*Corrumpere, vitiare, depravare.*] *Jecorromps, j'ai corrompu, je corrompis, je corromprai.* Gâter. Dépraver. Rendre méchant. Débaucher. Violer. (Corrompre les mœurs. Les hommes sont tellement corrompus, que ne pouvant les faire venir à nous, il faut bien que nous allions à eux. Corrompre une fille.)

† *Corrompre.* [*Corrumpere pretio.*] Obliger quelqu'un à force d'argent, ou sous de grandes promesses à faire quelque mal. (Corrompre ses Juges.)

* *Corrompre.* [*Pretio fidem alicujus labefactare.*] Gagner à soi. Gagner à son parti. Atirer en sa faveur. (Sa beauté a corrompu ses Juges, & ils l'ont renvoïée absoute.)

* *Corrompre.* [*Immutare, adulterare.*] Ce mot se dit en parlant de passages de quelque Livre, & signifie, *altérer, tronquer, changer.* (Il y a ainsi dans l'Auteur, mais l'endroit est corrompu. *Abl. Apophth.* Corrompre la Loi du Seigneur. Il n'y a que la crainte & la flaterie qui corrompent la vérité de l'histoire.)

* *Corrompre*. Terme de *Corroïeur*. Faire venir le grain à un cuir de vache, par le moïen de la pomelle. (Corrompre la vache.)

Se corrompre, *v. r.* [*Corrumpti, vitiari.*] Se gâter. Ne se pas garder. (La viande se corrompt l'été. Bois qui est sujet à se corrompre.)

Se corrompre. [*Polluere se.*] Se soïiller. Se faire tomber en pollution.

CORROMPU, CORROMPUË, *part. pass. & adj.* [*Corruptus, depravatus, adulteratus.*] (Un mot corrompu par l'usage. Un siècle corrompu & dépravé. Une chair corrompuë & pourrie.)

CORROSIF, CORROSIVE, *adj.* [*Rodens.*] Qui ronge. Qui mange. (Ulcère corrosif. Humeur corrosive. Esprit corrosif.)

Corrosif, est aussi substantif. (On a mis un corrosif sur cette plaie. Les corrosifs sont quelquefois nécessaires.)

CORROSION, *f. f.* [*Corrosio.*] Ce mot tiré du Latin se prononce *corrozion*. Il peut signifier l'action de ce qui ronge; mais les Médecins l'emploient aussi pour signifier l'état des choses rongées. On vit en ouvrant le corps les marques du poison, par la corrosion des parties; c'est-à-dire, voiant que les parties avoient été rongées.

CORRUPTEUR, *f. m.* [*Corruptor.*] Celui qui corrompt, qui débauche, qui viole, qui altère. (Ce sont des corrupteurs de la jeunesse. C'est un insigne corrupteur de l'écriture. *Maur. Schisme*, l. 2.)

CORRUPTIBILITÉ, *f. f.* [*Corruptio.*] C'est la qualité d'une chose corruptible.

CORRUPTIBLE, *adj.* [*Corruptioni obnoxius.*] Qui peut être corrompu. (Chose corruptible.) Ce mot se dit aussi au figuré, de celui qui peut être corrompu pour faire quelque chose contre son devoir.

CORRUPTION, *f. f.* [*Corruptio.*] Changement qui se fait dans une chose qui se corrompt & s'altère. L'action par laquelle ce changement se fait. (La corruption des humeurs. La cangréne est la corruption des chairs.)

CORRUPTION, *f. f.* [*Putredo, factor.*] Ordure, puanteur, choses corrompuës. (On a cru autrefois que les insectes s'engendroient de corruption. La corruption de ce cloaque infecte tout le voisinage.)

* *Corruption*, *f. f.* [*Morum corruptio, pravitas, corrupti, depravati mores.*] Etat corrompu. Dérèglement. (La corruption de la nature. Le monde est dans une étrange corruption. La corruption des mœurs, de la doctrine, du langage, de la Justice.)

Corruption, *f. f.* [*Corruptio, corruptela.*] Signifie aussi, *séduction, artifice pour gagner, ou pour acheter la voix ou l'affection de quelcun.*

Corruption, se dit aussi du changement vicieux qui se trouve dans un Livre. (Il y a corruption en cet endroit.)

CORS, *f. m.* [*Cervi cornu, ramuli.*] Terme de *Chasse*. La chevillure de la tête d'un cerf. (Un cerf de dix cors, c'est un cerf de moïen âge.)

Cors. Maladie qui arrive aux chevaux. C'est une espèce d'ulcère, ou plutôt de callosité provenant de foulure, ou de meurtrissure, causées toujours par le harnois ou par la selle. Ce durillon se trouve ordinairement au haut de la selle. *Parfait Maréchal. Parfait Cocher*, p. 313.

CORS-AU-PIÉ, (CORS-AU-PIED,) *f. m.* [*Clavus, gemursa.*] Sorte de durillon, ou de calus, qui se forme sur les doigts des piés, & à côté du petit doigt du pié. (Couper un cors. Arracher un cors.) Ce mot vient du Grec *χορδων*.

† CORSAGE, *f. m.* [*Corporatura, statura.*] Ce mot signifie le port d'une personne, la taille d'une personne; mais il est un peu vieux, & n'a proprement lieu que dans le burlesque. (Rien n'est si droit que son corsage. *Voit.*)

CORSAIRE, *f. m.* [*Pirata, prædo maritimus.*] Pirate. Ecumeur de mer. (Barberouffe étoit un fameux Corsaire. *Ablanc. Mar.*)

Corsaire, est aussi adjectif, lorsqu'on parle du vaisseau que monte un Corsaire. On dit, *deux vaisseaux Corsaires nous ataquèrent*, &c.

* *Corsaire*. [*Durns, improbus, nequam, immisericors.*] Scélérat. Méchant.

(Endurcis-toi le cœur, fois Arabe, *Corsaire*. *Despréaux*, sat. 8.)

* *Corsaire*. [*Improbus, detractor, maledicus.*] Malin. Satirique. Médifant. Méchant.

(*Corsaires à Corsaires*,
L'un l'autre s'ataquans ne font pas leurs affaires.
Régnier, sat. 22.)

CORSELET, *f. m.* [*Levis lorica.*] Cuirasse pour un piquier. (Un corselet à l'épreuve. Les matelots étoient armez de corselets. *Vaug. Quint. l. 7. ch. 9.*)

CORSET, *f. m.* [*Tunicæ thorax.*] Corps de jupe de paisanne. (Elle a mis son beau corset.)

Corset. C'est aussi un petit corps, ordinairement de toile piquée & sans baleine, que les Dames mettent sous leur vêtement.

CORTÈGE, *f. m.* [*Honorificus comitatus.*] Ce mot se dit proprement de la suite de quelque Grand d'Italie, & abusivement pour le train & la suite de quelque Grand. (L'Ambassadeur étoit acompagné d'un grand cortège quand il fit son entrée. Il y avoit trente carrosses à ce cortège.)

Ils disoient, voiant ce cortège,
Foin de l'Ambassadeur de nége.
Benjerade.)

CORTUBA, *f. f.* Plante astringente & vulnérable, qui pousse de sa racine des feüilles larges & rondes, atachées à de longues queuës.

CORU, *f. m.* Arbre des Indes Orientales, dont la figure & les feüilles ressemblent à celles de l'oranger. Les fleurs sont jaunes, & presque sans odeur. Son écorce est propre pour fortifier l'estomac, pour arrêter le vomissement, le cours de ventre, la dissenterie & l'hémorragie.

CORVÉE, *f. f.* [*Opus tributarium.*] Les *corvées* sont des charges personnelles qui obligent les roturiers à donner leurs peines & leur tems sans en tirer aucun fruit. Ce sont des restes de l'opression des Seigneurs & de leur tyrannie. Sous la première & sous la seconde race de nos Rois, ils imiterent la sévérité que les Patrons exerçoient à Rome sur leurs afranchis, de qui ils exigeoient des services très-pénibles, non-seulement de leurs personnes, mais encore des bêtes capables de cultiver la terre, ou de faire des charrois. Il y a en éfet, plusieurs Loix dans le titre du Digeste & du Code de *operis libertor.* que l'on peut apliquer à nos *corvées*. Ainsi, suivant la Loi 2. le Patron ne pouvoit point exiger de service de son afranchi, s'il n'en avoit fait une réserve expresse. De même, il faut avoir un titre précis, pour pouvoir contraindre les justiciables à faire des *corvées* pour leur Seigneur. C'est la disposition expresse de la Coûtume de Paris, art. 71. & de plusieurs autres. Si l'on avoit manqué d'exprimer dans l'acte de manumission le

service que l'afranchi devoit rendre, il en étoit quitte, quoique pendant plusieurs années il eût travaillé pour son maître, à certaines œuvres. *Loi 31. ff. de oper. libert.* C'est de même une règle parmi nous, que l'on ne peut acquérir le droit de *corvées* par prescription, parce qu'elles sont toujours présumées faites par crainte ou par violence. Nous voïons encore des reconnoissances où les *corvées* ne sont point limitées, & les Tenanciers sont *corvéables à miséricorde*: mais les Cours supérieures ont accoutumé de les réduire à douze par année. *Loisel, Instit. liv. 6. tit. 6. article 6.* Les Nobles sont exemts de *corvées* personnelle. Le Seigneur dont les *corvées* sont réglées à douze par année, n'en peut exiger que trois dans un mois, & même en diverses semaines. Les *Corvéables* doivent être avertis un jour auparavant; & s'ils manquent au service après avoir été avertis, ils doivent paier ce que la Coûtume a réglé, ou selon le prix ordinaire, pour la journée d'un homme, ou pour le charroi, & la culture de la terre. *Les corvées doivent être faites aux dépens de ceux qui les doivent, sinon que l'on détient les débiteurs d'icelles pour le lendemain, auquel cas on les doit gîter & nourrir. Loisel Instit. coûtum.* La *Loi 33. ff. de oper. libert.* & la Coûtume de Bourbonnois, art. 339. veulent, au contraire, que le Seigneur nourrisse le *Corvéable*. Cependant il faut se conformer, sur ce point, au sentiment de Brodeau sur l'art. 71. de la Coûtume de Paris, où il dit, qu'il faut s'en tenir au titre: sinon la règle est, que le *Corvéable* se nourrit, parce qu'autrement ce devoir seroit souvent plus onéreux que profitable. Il cite plusieurs Arrêts qui établissent son sentiment. Le *Corvéable* doit travailler depuis le soleil levant jusques au soleil couchant: mais on doit lui laisser un tems raisonnable pour prendre sa nourriture, & pour faire paître son bétail. *Leg. 22. §. 2. ff. de oper. libert.* La Coûtume de Bourbonnois, art. 339. Régulièrement, les *corvées* ne s'arrangent point, & ne peuvent être vendues & transportées à autrui. *Loisel, Instit. coûtum.* On excepte les *corvées* réelles, qui sont, comme le cens, imposées sur le fond, & dont on ne peut s'afranchir, qu'en abandonnant l'héritage.

* *Corvée*, *f. f.* [*Operosus labor.*] Au figuré, il veut dire, *peine inutile, travail vain.* (J'ai du déplaisir de la corvée qu'il vous a fait faire. *Balzac, Lettres choisies, 1. part. liv. 3. lettre 4.* Je vous exempterai d'une corvée. *Cost. lettr. t. 1. let. 313.* Vous m'avez obligé de me relever d'une si fâcheuse corvée. *Maît. l. c. 19.* Je vous donne de grandes corvées, mais quiconque m'aime ne les sauroit éviter. *Maît. lett. 213.*)

CORVETTE, *f. f.* Sorte de barques qui sont toujours à la suite d'une armée navale.

CORYDALIS, *f. m.* Plante dont on fait usage dans la Médecine, & qui a la vertu de fortifier le cerveau.

CORYZA, *f. m.* [*Gravedo.*] Fluxion d'humeurs fereuse & âcres sur les narines. C'est un mot Grec, que les Latins & les François ont retenu. Il signifie *une distillation d'humeur crüe de la tête sur les narines.*

C O S.

COS ou *COSSE*, *f. m.* Terme de *Relations*. C'est une mesure de chemin dont on se sert par toutes les Indes, qui vaut une demie-lieue de France.

COSAQUES, *f. m.* [*Cosaci.*] C'est une milice qui a été établie par le Roi Etienne Battori en Pologne. C'étoit auparavant des volontaires de Russie, Volhinie, Podolie, qui s'atroupoient pour bntiner sur la Mer noire. Ce Roi les rassembla, & leur donna des privilèges pareils à ceux des Francs-Archers que le Roi Charles institua en 1449. Ce nom vient de *cosa*, qui en Polonois veut dire *cerf*, à cause de l'agilité qu'ont ces peuples d'aler dans des lieux de difficile accès.

COSCOMA, *f. m.* Arbre du Monomotapa, dont le fruit ressemble aux pommes d'amour; c'est un violent purgatif.

COSEIGNEUR, *f. m.* [*Communis dominus ejusdem prœdii.*] Ce mot ne se dit qu'en parlant de Fiefs, & signifie *celui qui est Seigneur avec un autre.*

COSMÉTIQUE. Nom que les Médecins donnent à des remèdes qui servent à embélir le visage, & à entretenir le teint frais. Ce mot vient de *κοσμητιν*, orner.

COSMIQUE, *adj.* Terme d'*Astronomie*. Le lever ou le coucher *cosmique* d'un astre, c'est lorsqu'il se leve ou se couche à l'instant que le soleil se leve: ainsi une étoile qui se leve ou se couche le matin; se leve ou se couche *cosmiquement*.

COSMOGRAPHE, *f. m.* [*Cosmographus.*] Celui qui fait la Cosmographie. (Un savant Cosmographe.)

COSMOGRAPHIE, *f. f.* [*Cosmographia.*] Science qui traite de la situation, de la grandeur, de la figure & des propriétés du monde visible. (La Cosmographie est fort utile.)

COSMOGRAPHIQUE, *adj. masc. & fem.* [*Cosmographicus.*] Qui appartient à la Cosmographie. (Carte cosmographique.)

COSMOPOLITAIN, *COSMOPOLITAINE*, *f. m. & fem.* Habitant du monde. Qui n'a point de demeure fixe.

COSSA. Espèce de graine de navette, un peu plus grosse que la navette ordinaire. On en tire une huile, bonne à brûler.

C O S S A S. Mouffeline très-fine des Indes Orientales.

COSSE, *f. f.* [*Siliqua.*] Couverture de légume. (Casse de fèves, de pois, de lentilles, &c. Petite ou grosse casse. Casse dure ou tendre.) La plupart des femmes qui vendent des pois & des fèves, disent *écasse*, mais elles disent mal. Les gens qui parlent bien, disent toujours des *pois sans casse*, & non pas *sans écasse*.

Casse. Terme de *Parcheminier*. Le parchemin en *casse* ou en croûte, n'est autre chose que du parchemin qui n'a point encore été raturé sur le sommier, & qui est tel qu'il est sorti de la main du Mégissier.

Casse. Espèce de fruit, qui se trouve en quelques lieux des côtes de Guinée. Ce fruit est de la figure d'un maron-d'inde, & a un peu de son amertume.

COSSER, *v. n.* [*Coniscare.*] ou *SE COSSER*, *v. r.* Ces mots se disent des béliers qui heurtent de la tête les uns contre les autres. (Ces béliers cossent ou se cossent d'abord qu'ils sont sortis de la bergerie.)

COSSIN. Voiez *Couffin*.

COSSON, *f. m.* [*Curculio.*] Charenson. Vers qui gâtent les blez.

COSSU, *COSSUË*, *adj.* [*Pisa dura densaque siliqua.*] Ce mot se dit des pois qui ont de grosses casses. *Un homme cossu*, expression familière, qui signifie, *un homme riche.*

COSTIERE, *f. f.* [*Acclivis & apricus pulvinus hortensis secus murum.*] Terme de Jardinier. On prononce l'*f*, espace de terre large à volonté, jusqu'à six ou huit piez, le long des murs bien exposez, pour y semer ou planter ce qui craint le froid, comme laitues, pois, cerfeuil, &c. Le seul accompagnement du mur fait donner à ce terrain le nom de *costiere*.

Costiere, *f. f.* Suite des côtes de la mer. On dit *croiser sur une costiere*; & on appelle *Pilote costier*, un pilote qui a la connoissance, la pratique d'une côte.

COSTUS-ARABICUS. C'est la racine d'un arbre semblable au sureau, qui croît en Arabie. Cette racine entre dans la composition de la thériaque.

COSTUS-INDICUS. C'est un des noms qu'on donne à la canelle-blanche.

C O T.

COTE, ou **COTTE**, *f. f.* [*Tunica.*] Ce mot signifie *jupe*, mais il ne se dit que dans le burlesque; en sa place, on se sert de *jupe*.

Cote. [*Superscripta littera.*] Terme de Pratique. Lettre qui sert de marque. (Cela est produit sous la cote a.)

Cote-d'armes. [*Sagum.*] Sorte de casaque que les grands Seigneurs & les Chevaliers portoient sur leur cuirasse. (Le Roi Jean étoit remarquable par sa cote d'armes, semée de fleurs de lis d'or. *L'Abé de Choisi, Vie du Roi Jean, l. i. ch. 2.*)

Cote-hardie, ou *Cotardie*. Espèce de cote, habillement commun aux hommes & aux femmes: il se prend aussi pour un pourpoint. C'est dans ce sens que Froissart dit que le Comte Amédée de Savoie lui donna une bonne *cote-hardie* de vingt florins d'or. C'étoit une des libéralitez que les Seigneurs étoient dans l'usage de faire.

† *Cote de maille*. [*Lorica hamis confita.*] Sorte de cuirasse faite de mailles.

Cote-morte. C'est parmi certains Religieux non-réformez, l'argent, les meubles & la dépoüille d'un Religieux après sa mort. (La cote-morte des Moines appartient à l'Abé.)

Cote-part. (*Quote-part.*) [*Exactio capitum.*] Ce mot vient du Latin *quota*. Il signifie *portion*. (Paier sa cote-part.) On dit quelquefois le seul mot *cote*; pour dire, *la portion à laquelle on a été cotisée*. (Chacun a païé sa cote: la plus haute cote est de trente livres.)

† * *Faire une cote mal-taillée*. [*Pañionem arbitrariam, vel cum suo damno agere.*] On se sert de ces mots, pour dire, *régler une chose incertaine à une certaine, sans entrer dans la discussion des particularitez de l'affaire dont il s'agit*.

CÔTE, *f. f.* Il vient du Latin *costa*. Os qui a la figure d'un arc, & qui est au côté du corps. (Il y a d'ordinaire douze côtes de chaque côté.) *Rompre les côtes*; c'est battre à grands coups de bâton sur les côtes. On dit d'un animal maigre, qu'on lui compteroit les côtes.

† * *Côte*. [*Gens, slips, genus.*] Ce mot, au figuré, est ordinairement burlesque, & signifie *race*. (Elle croit venir de la côte Saint-Louis. *Patru*. Nous sommes tous venus de la côte d'Adam.)

† * *Côte*. Ce mot est encore pris au figuré d'une manière nouvelle & plaisante.

(... Il croit que Dieu d'une côte nouvelle,
A tiré pour lui seul une femme fidelle.

Despréaux, sat. 8.)

Côte. [*Ora, littus.*] Rivage de la mer. On appelle ainsi le rivage de la mer, parce qu'il est le plus souvent en *côte*. (Raser la côte de la mer. Il lui donna le Gouvernement de toute la côte de la mer. *Quint. Curce, l. 2. chap. 8.*) On dit aussi, *alonger la côte*, *ranger la côte*, *donner à la côte*, *aler ou se perdre à la côte*. On appelle *côtes*, ou *membres de marine*, les pièces d'un vaisseau qui sont jointes à la quille, & qui montent jusqu'au plat-bord.

Côte. [*Collis.*] Coline. (La place est située sur une côte.)

† *Côte*. [*Commiffis lateribus viam inire, ex aquo incedere.*] Se dit de deux personnes qui marchent dans un rang égal. (Deux Conseillers marchent côte à côte.)

Je rêvois cette nuit que de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé.

Patris.)

Côte. [*Stamina.*] En botanique, se dit des arêtes relevées, qui sont sur le dos des feuilles.

Côte de luth. Pièce du corps du luth.

Côte de melon. [*Costa.*] Morceau de melon en forme de côte.

Côte rouge, & *côte blanche*. Sortes de bons fromages.

Garde-côte. [*Homines, vel naves littorum, orarum custodes.*] Ce mot se dit des personnes qui ont charge de garder les côtes de la mer contre les courses des Pirates, & il se dit aussi des vaisseaux & des galères dont on se sert à cet effet.

Bâtir à mi-côte. [*Ædes in declivi construere.*] C'est-à-dire, bâtir sur le panchant d'une montagne.

Serrer les côtes à quelcun. C'est figurément & proverbialement, le presser vivement, le poursuivre avec chaleur pour l'obliger à faire quelque chose.

CÔTÉ, *f. m.* [*Latus.*] Partie droite ou gauche du corps. (Il est blessé au côté.) *Il est sur le côté*, pour dire, *qu'il est si malade, où si blessé qu'il ne peut se remuer.*

Côté. [*Genus, stirps, gens.*] Race. Origine. (Du côté de sa mère, il est de bonne maison.) *Il est du côté gauche*; c'est-à-dire, il est bâtard.

* *Côté*. [*Locus, pars.*] Endroit. Partie. Lieu. (N'alez pas de ce côté-là. On entre de tous les côtes. Du côté du Midi. Les côtes d'un vaisseau. Les deux côtes de l'eau. Les côtes d'une étoffe, l'endroit & l'envers. Des deux côtes. D'un côté on voit la rivière, & de l'autre côté la montagne.)

* *Côté*. [*Pars.*] Ce mot, au figuré, a plusieurs sens. (On la décrit du côté de la tendresse. *Voit. l. 88.* Chacun regarde les choses du côté qui le touche. *Mol.* Avoir les gens de son côté.)

A côté, *adv.* [*Ad latus.*] *Côté à côté*. (Aler à côté de quelcun.)

* *A côté*. A l'égal. (César étoit trop impérieux pour souffrir quelcun à côté de lui.)

A côté, *préposit.* [*Propè, propter.*] *Auprès*. (A côté de l'Eglise.)

* *De côté*, *adv.* [*Obliquè.*] *De biais*. (Aler de côté. Prendre de côté. Regarder de côté.)

Jetter quelcun sur le côté; c'est le renverser par terre mort ou bien blessé. Figurément, c'est l'enivrer. Ondit aussi d'un homme dont les affaires sont dérangées, ou qui a perdu son crédit, sa faveur: *Ce Marchand est sur le côté. Ce Courtisan est sur le côté.*

Mettre quelque chose du côté de l'épée. C'est, au figuré, mettre à couvert quelque somme, de quelque manière qu'on l'ait gagnée.

Mettre une bouteille sur le côté; c'est la vider.
Mettre un vaisseau sur le côté; c'est le coucher pour le caréner, le radouber, &c. Un vaisseau est sur le côté, lorsqu'il est renversé sur le fable, échoiié.

Porter un cheval de côté. [Obliquè equum agere.] Terme de Manège. C'est le faire marcher sur deux pistes, dont l'une est marquée par les épaules, & l'autre par les hanches.

COTEAU, *f. m.* [Collis, clivus.] Petite coline: Ceux qui savent la Langue, écrivent coteau, & pensent, contre l'Auteur des Observations, que coteau rime bien avec marteau. Despréaux, satire 3. a écrit :

Et qui s'est dit profez dans l'ordre des coteaux,
A fait, en bien mangeant, l'éloge des morceaux.

Si morceaurime avec coteau, à plus forte raison, marteau avec coteau.

COTEAUX. Société de débauchez délicats qui ne vouloient du vin que d'un certain coteau. C'est de ceux-là dont parle Despréaux: & la Bruière dit qu'il y a des Grands qui se laissent apauvrir & maîtriser par des Intendants, & qui se contentent d'être gourmets ou coteaux.

CÔTELETTE, *f. f.* [Costa.] Petite côte de porc ou de mouton, qu'on met d'ordinaire sur le gril. (Côtelette bonne, tendre.)

COTER. [Superfcribere, inscribere.] Terme de Gens de Finance. Mettre en deux mots sur le dos d'un écrit ce qui est contenu dans cet écrit. (Coter les pièces.)

Coter. [Scriptoris verba afferre, proferre.] Aléguer, citer. (Il a coté le Chapitre.)

COTEREAUX. C'est ainsi qu'on apelloit certains voleurs qui firent de grands ravages dans le Roïaume, jusques au règne de Philippe Auguste, qui les défit entièrement dans le Berri. Fauchet, Liv. 2. de la milice des coteries; c'est-à-dire, des sociétés de plusieurs villageois, qui possédoient quelque héritage en société, que l'on apelle coterie; ainsi on trouve dans plusieurs Coûtumes, tenir en coterie. Il faut que ces cotereaux fussent obligez de servir en armes leur Seigneur; car cet Auteur remarque qu'ils étoient menez par des hommes élus & choisis; & comme dans ce tems-là on se servoit d'une espèce d'armes que l'on apelloit coterel, ainsi qu'il paroît par ces vers d'un Auteur fort ancien :

Si le convient armer
Por la terre garder,
Coterel & haumet, &c.

Il semble que ceux qui s'en servoient, furent appelez Cotereaux. Voiez Ménage, sur l'étimologie de cotereaux, & de coterie, & Ragueau dans son Indice.

COTERET, *f. m.* ou COTRET, ainsi que l'écrit l'Académie Française. [Ligni fasciculus brevior.] Sorte de petit fagot composé de sept ou huit bâtons de chêne, de charme, ou de hêtre. (Un bon coteret.)

Les coterets sont faits d'un bois léger que l'on refend, & dont on fait de petits fagots qui brûlent facilement. L'origine de ce terme est fort incertaine. Voiez Ménage.

Châtrer des coterets; c'est en ôter quelques morceaux. Etre sec comme un coteret; c'est être fort maigre & décharné. Donner de l'huile de coterets; c'est, au figuré & proverbialement, donner des coups de bâton.

† COTERIE, *f. f.* [Societas.] Ce mot ne se dit que dans le stile bas. Il signifie société de plaisir. (Il est de nôtre coterie. Aimer les agréables coteries.)

COTI, COTIE, *adj.* [Contusus.] Il se dit en parlant de fruit, c'est-à-dire, meurtri, parce qu'il est tombé sur quelque chose de dur. (Le fruit coti pourrit bientôt après. Les pommes coties, ni les poires coties ne se gardent pas long-tems.) Il est populaire.

COTICE, *f. f.* [Tæniola, fasciola diagonalis.] Terme de Blufon. C'est une bande plus étroite & qui n'a que les deux tiers de bande ordinaire.

COTIGNAC, *f. m.* [Cydoniatum, cydonites.] Confiture faite avec du jus de coings, du sucre roïal, & du vin blanc, le meilleur qu'on trouve. (Le meilleur cotignac est celui d'Orléans. Faire du cotignac. On rougit le cotignac avec de la cochenille.)

† Cotignac de Bacus. [Caseus.] Fromage.

(O doux cotignac de Bacus,
Fromage! que tu vaux d'écus.

S. Amant.)

† COTILLON, *f. m.* [Tunicula.] Ce mot ne se dit que dans le comique. En sa place, on dit jupe.

(Perrette sur sa tête aiant un pot au lait,
Bien posé sur un couffinet,
Prétendoit entrer sans encombre à la Ville;
Légère & court-vétuë elle aloit à grand pas,
Aiant mis ce jour-là, pour être plus agile,
Cotillon simple & fouliez plats.

La Fontaine.)

Aimer le cotillon; c'est aimer les femmes, courir après elles.

† COTISATION, *f. f.* [Tributi in capita descriptio.] Règlement de la part que chacun doit donner. (Faire une cotisation.) La cotisation, est une somme qu'on consent de donner.

COTISER, *v. a.* [Tributum in capita describere.] Régler la part que chacun doit donner. (On les a tous cotisez.)

Se cotiser, *v. r.* [Tributum sibi æquum imponere.] Se taxer chacun selon son bien. (Les gens de bien se cotisoient autrefois pour les pauvres; mais on le fait moins souvent aujourd'hui. Nous sommes obligez de nous cotiser, & de lui rendre une partie de l'argent qu'il a donné.)

COTISSURE, *f. f.* [Contusio.] Il se dit du fruit. C'est une meurtrissure qu'a reçû quelque fruit en tombant. (Cette cotissure fait pourrir le fruit qui est coti.)

COTITÉ. Voiez Quotité.

CÔTOÏER, (CÔTOYER,) *v. a.* [Oram legere, littus radere.] Prononcez côtéié. Aler auprès. Aler le long. (Côtôier le rivage.)

Côtôier, *v. a.* [Alicujus latus tegere.] Marcher à côté de quelcun. (Un valet ne doit pas côtôier son maître.)

COTON, ou COTONNIER, *f. m.* Plante qui a les feüilles larges & blanchâtres, les fleurs jaunes qui sont dentelées par les bords, & dont le milieu tire sur le pourpre. Elle porte un fruit plat & large, plein de laine très-blanche, où sa semence est cachée. Danet.

Coton, *f. m.* [Gossypium.] Laine enfermée dans le fruit du cotonnier. (Le coton échaufe & dessèche. Dal. l. 2. Il croît dans la Chine quantité de coton, & même de toute sorte de couleur. Le peuple de la Chine s'habille de coton.)

* *Coton*. [*Lanugo*.] Ce mot se dit du duvet qui vient sur quelques fruits & quelques plantes, comme sur les coings, sur les bourgeons de la vigne, &c.

† * *Coton*. Mot poétique ; pour dire, *barbe de jeune homme*.

On dit proverbialement d'un homme dont les affaires sont mauvaises, ou dont la santé est ruinée : *Il jette un mauvais, ou un vilain coton*.

SE COTONNER, *v. r.* [*Flocculis perspergi*.] Ce mot se dit des étofes qui ont déjà été un peu portées, & signifie *se friser*. (Drap qui se cotonne.) On le dit aussi de divers fruits dont la substance devient molasse & spongieuse comme du coton. *Ces raves, ces pommes se cotonnent*.

COTONNEUX, COTONNEUSE, *adj.* [*Aridus, exsuccus*.] Il se dit des fruits qui sont couverts d'un certain duvet qui ressemble à du coton. (Fruit cotonneux.)

COTONNIER, *s. m.* [*Gossypion, xylon*.] Plante qui porte le coton. (Il y a beaucoup de cotonniers aux Indes.)

† COTONNINE, *s. f.* Grosse toile dont la chaîne est de coton.

COTTIMO. Terme de *Commerce de Mer*, en usage dans les échelles du Levant. C'est une imposition que les Consuls, par ordre de la Cour, ou du consentement des Marchands, font sur les vaisseaux, soit pour le paiement de quelques avances, soit pour d'autres affaires communes de la Nation.

COTTINUS. Sorte de bois propre aux Teinturiers & aux Ebénistes.

COTURNE, (COTHURNE,) *s. m.* [*Cothurnus*.] Chaussure dont se servoient les anciens Comédiens, lorsqu'ils représentoient des Tragédies.

* *Coturne*. [*Sesquipedalia verba, stylus inflatus, tragicus*.] Ce mot est figuré quelquefois. Exemples : *Les coturnes ne sont pas une chaussure qui me plaise. Main*. C'est-à-dire, je ne plais pas à faire des pièces de théâtre. *Quitte ce langage tragique & met bas le coturne. Abl. Luc. t. 2*. C'est-à-dire, ne parle point d'un stile sublime & plein d'esprit poétique dont on se sert dans la Tragédie.

COTYLE, *s. f.* Mesure attique pour les liqueurs, qu'on croit être la même que l'hémine.

Cotyle. Terme d'*Anatomie*. C'est la cavité extérieure des os, où s'enchasse la tête ou l'apophyse d'un autre os. Cette cavité s'appelle aussi *Cotyloïde*.

COTYLISTE. Le Traducteur du *Misopogon* de l'Empereur Julien, traduit ainsi un endroit de cette Satire : *Comme un de ces farceurs que vous nommez Cotylistes* : & remarque que comme *cotulos* & *cotulée*, en Grec, signifient une sorte de gobelet ; *Cotyliste*, leur dérivé, pourroit signifier un *Joïeur de gobelet, un faiseur de tours de passe-passe*.

C O U.

COU, COL, *s. m.* [*Collum*.] On dit *cou*. Le *cou* est la partie de l'épine du dos qui est la plus haute, qui est jointe & attachée à la tête, & qui est composée de sept vertèbres. (Couper le cou. Se rompre le cou. Il me futa au cou tout transporté.)

Un jour sur ses longs piez aloit je ne sai où,
Le héron au long bec emmanché d'un long cou.

La Fontaine, Fables.)

⚔ Anciennement on disoit *col* ; nous disons présentement *cou* ; il y a pourtant des exceptions

C O U.

à la règle générale : nous disons *le col de la vessie, le col de la matrice* : on dit de même, *le col de Pertus, le col de Saint-Jean*, qui sont des passages étroits & difficiles. Le mot, en ce sens, vient de *collis*. Ménage, *tome 2. Observ. ch. 223*.

Cou. [*Collum*.] Ce mot se dit en *Anatomie*, & signifie *entrée*. On dit, *le cou d'une bouteille, &c.*

* *Cou, Col*. [*Fauces*.] Ce mot se dit des passages étroits qui sont au haut des montagnes. En ce sens, on écrit & on prononce *col*. (L'armée a passé le col de Pertus pour entrer en Catalogne. On parle dans les Alpes du col de la Croix, & d'autres.)

Cou-de-pié, (*Cou-de-pied*,) *s. m.* [*Tarsus pedis*.] C'est le haut du pié.

Cou de pié de forme de soulié. [*Pars calcei tarso respondens*.] C'est le haut du pié de la forme.

* *Cou de pourpoint, Cou de chemise*. [*Thoracis, industri collare amiculum*.] C'est la partie du pourpoint ou de la chemise qui se met autour du cou.

Rompre ou casser le cou à quelqu'un ; c'est figurément lui rendre de mauvais offices qui ruinent sa fortune. *Cet homme s'est cassé le cou* ; c'est-à-dire, il a gâté ses affaires, il a ruiné sa fortune.

Rompre le cou à une affaire ; c'est empêcher qu'elle ne se fasse, la faire échoïer.

† * *Un cou de grüe*. *Voit*. Grand cou.

† COUARD, COUARDE, *adj.* [*Ignavus*.] Mot bas, pour dire, *lâche, poltron*.

⚔ Malherbe a dit :

De vaillant fait *couard*, de fidelle fait traître.

Le mot est vieux & désagréable.

COUARDISE, *s. m.* [*Ignavia*.] Mot bas, pour dire, *lâcheté, poltronnerie*.

COUCHAGE. Terme de *Laineur*, ou *Aplaigneur*, qui signifie la même chose que *réparage*.

COUCHANT, *s. m.* [*Occidens*.] Terme de *Géographie*. Le côté du monde où le soleil se couche. (Regarder le couchant. Être tourné vers le couchant. Du couchant au Levant.)

Couchant, part. [*Prosternens, cubans*.] Qui couche, qui se couche.

Chien couchant. [*Canis anceps*.] Sorte de chien de chasse, qui est dressé pour arrêter les perdrix, & qui se couche quand il les voit.

† * *Faire le chien couchant*. [*Turpis adulator*.] Proverbe, pour dire, *caresser & flater en se soumettant & se rangeant à son devoir*.

* On dit figurément, *qu'on adore plutôt le soleil levant que le couchant* ; pour dire, *qu'on suivra plutôt la fortune d'un jeune Prince, que celle d'un vieux*.

† COUCHE, *s. f.* [*Lectus*.] Ce mot, pour dire un *beau lit*, ne se dit guère que dans le burlesque. *Voiture a dit, une couche nuptiale*.

Couche. Ce mot est quelquefois employé, pour dire, un *beau lit*, lorsqu'on parle du soleil, & en des matières de piété. (Le soleil est comme un époux qui sort de sa couche. *Pf. 29*. Le mot de *couche* dans le même sens, trouve aussi sa place dans la poésie.

Les Dieux ne montrent point que sa vertu les touche
D'aucun gage, Narcisse, ils n'honorent sa couche,
L'Empire vainement demande un héritier.

Racine, Britannicus.)

* *Couche*, dans ce dernier exemple peut aussi signifier *le mariage*. [*Nuptiæ*.] (Dieu a béni leur couche, & leur a donné des enfans. Ce sont des fruits de leur couche.) On dit d'une femme qui a commis adultère, *qu'elle a souillé la couche de son mari*.

⚔ Rotrou

Rotrou a dit, mais très-improprement, dans son *Venceslas*, a. 1. sc. 1.

J'attens toujours du tems, qu'il meurisse le fruit.
Que, pour me succéder, ma *couche* m'a produit.

Couche. Méchant petit lit, qui est sans rideaux, & pour une personne seulement. Ainsi on dit, *couche de Capucin*, *couche de Feuillant*, *couche de garçon Boulanger*, &c.

Couche. [*Cunæ*.] Terme de *Nourrice*. Linge avec lequel on enveloppe l'enfant qui est au maillot.

Couche. [*Pulvinus*.] Terme de *Jardinier*. Planche de terre, couverte de fumier, propre à mettre concombres, melons, &c. C'est une quantité de fumiers chauds, rangez & entassez avec art pour opérer l'accroissement des plantes contre toutes les rigueurs du mauvais tems. Les fumiers de cheval, de mulet & d'âne, sont les seuls propres à cet usage. (Semer sur une couche, faire une couche, renouveler une couche.)

Couche. [*Tela crassior pani recipiendo comparata*.] Terme de *Boulangier*. C'est un morceau de grosse toile sur quoi on couche le pain au lait. (Mettre le pain sur la couche. Les pains sont sur couche.)

Couche. [*Color inductus, coloris inductio*.] Terme de *Peinture*. Etendue de couleur sur la toile, ou autre chose sur quoi l'on peint. (Mettre une couche de vermillon.)

Couche. [*Bractea*.] Terme de *Tireur d'or*. Feuille d'or ou d'argent, qu'on met autour du bâton qu'on veut dorer ou argenter.

Couche. [*Cæmenti inductio*.] Terme de *Maçon*. Enduit de mortier ou de ciment. (Mettre une couche. Etendre une couche.)

Couche. [*Coloris inductio*.] Terme de *Doreur sur cuir*. Composition d'eau & de blanc d'œuf qu'on pose sur le cuir avant que de le dorer.

Couche. [*Pelles inductæ pelli*.] Terme de *Taneur*. Ce sont quatre ou cinq cuirs qu'on met sur le chevalet pour être quioffez; c'est-à-dire, en faire sortir la grosse ordure avec la quioffe. (Faire une couche.)

Couche. [*Stratum super stratum*.] Ce mot se dit des lits de différentes matières qu'on couche & étend les unes sur les autres. (Une couche de pain, une couche de fromage, &c.)

Couche. [*Ferrea fistulæ posticæ pars*.] Terme d'*Arquebusier*. La partie du fût de fusil ou de mousquet qui est au bout du canon, qu'on apuie auprès de l'épaule, & qu'on couche auprès de la joue lorsqu'on veut tirer. Le gros bout du fût du fusil ou du mousquet. Quelques-uns appellent cette partie du mousquet ou du fusil, *la crossè*; mais les habiles Arquebusiers de Paris, disent tous: *Couche de fusil*, *couche de mousquet*. On croit qu'il faut en cela parler comme eux.

Couche, en *Architecture*, est la pièce de bois qui se met sous une étaie qui sert de patin; ainsi nommée, parce qu'elle est couchée de plat.

Couche, entre les Joieus est le premier en jeu, ce qu'on met d'argent d'abon sans le renvi. [*Deposita à lusoribus pecunia*.]

Fausse-couche, *s. f.* [*Abortus, abortio*.] C'est lorsqu'une femme grosse jette une masse informe au bout de deux ou trois mois, & qui est suivie d'une perte de sang. (Les violens & fréquens vomissemens, les coliques & les tranchées violentes font faire de fausses couches. La colère trop grande, la peur subite, les médecines fortes & violentes peuvent causer une fausse couche. Une femme à qui arrive une fausse couche est

Tome I.

bien plus en danger de la vie, qu'une femme qui acouche naturellement. *Mauriceau, Traité des femmes grosses.*)

* *COUCHÉS*. [*Partus, puerperium*.] Ce mot est ordinairement pluriel, quand il signifie *enfantement*. Le tems qu'une femme garde le lit lorsqu'elle est acouchée. (Ses couches ont été heureuses. Faire ses couches, ou être en couches. Être relevée de couches.)

COUCHÉE, *s. m.* [*Mansio*.] Lieu où l'on couche quand on voyage. (Nôtre couchée est à deux lieus d'ici. Nous irons à la couchée en un tel lieu.)

Voilà déjà que le jour baisse,
Il faut bien aler autrement,
Pour être à la couchée avant qu'il disparoisse.
Abé Régnier.)

On dit aussi *couchée*, pour signifier *le souper & le logement d'un Voyageur dans une hôtellerie*. (J'ai païé tant pour ma couchée.)

COUCHER, *s. m.* [*Cubitus, cubatus*.] Le tems qu'on se couche. (Prier Dieu à son coucher & à son lever. Le petit coucher du Roi.)

* *Coucher*. [*Occasus*.] Ce mot se dit des astres & des étoiles. C'est le tems que les astres & les étoiles disparoissent. (Le coucher des pleiades, le coucher du soleil. Il se rendit au fleuve sur le coucher du soleil. *Vaug. Quint. Curt. l. 8. chap. 5.*)

Coucher, *v. a.* [*In lecto collocare*.] Mettre au lit ou au berceau. (Coucher un enfant, coucher un malade.) *Coucher*, vient du Latin *collocare*. *Catulle* dit:

*Vos unis senibus bonæ
Cognitæ benè feminæ
Collocate puellulam.*

C'est-à-dire, *couchez l'Épousée*.

* *Coucher*. [*Alicujus nomen in rationes regis referre*.] Mettre. (Coucher sur l'état. *Abl. Apopht.* Coucher au jeu. Coucher de l'argent sur une carte.) [*Deponere nummos in folium lusorium*.]

Coucher. [*In planum collocare, prosternere*.] Etendre. (Coucher une chose par terre. La pluie a couché les blez.)

* *Coucher*. Ce mot dans la signification de *mettre, poser & étendre*, est commun à plusieurs arts. Les Peintres, les Tireurs d'or & les Doreurs, disent: *Coucher les couleurs, coucher l'or*. [*Inducere*.] Les Chapeliers disent: *Coucher un chapeau*; c'est le mettre dans la feutrière avec le lambeau. Les boulangers disent: *Coucher le pain*. [*Collocare panem*.] C'est le mettre sur la couche.

Coucher, *v. n.* [*Cubare*.] Être couché. Gîter. Passer la nuit en quelque lieu. (Coucher dedans ou dehors la Ville. Coucher dans sa maison, chez un de ses amis, au cabaret, &c. Et dans ce même sens, on dit, *coucher à l'enseigne de la lune, ou à la belle étoile*; pour dire, *coucher à l'air, n'avoir aucun gîte*.)

Coucher, *v. n.* [*Concubare*.] Ce mot signifie aussi, *avoir habitation charnelle avec une femme*. (Ils couchent ensemble depuis plusieurs mois.)

Coucher, se dit aussi des dentelles & autres choses semblables qu'on étend de plat sur quelque étoffe. (Coucher des galons. Coucher une dentelle sur une étoffe.)

† * *Coucher par écrit*. [*Scribere, scriptis mandare*.] Tous nos anciens Auteurs se sont servi de cette façon de parler, qui a vieilli, & qui n'est plus du bel usage.

H h h h

Marot, en son Epigramme sur François I.
& sur Laure, a dit :

O Laure, Laure, il t'a esté besoin
D'aimer l'honneur & d'être vertueuse ;
Car François Roi sans cela n'eust pris soin
De t'honorer de tombe somptueuse ,
Ne d'employer sa dextre valereuse
A par escrit ta loüange *coucher*.

* *Coucher la vigne.* [*Vineam in terram profternere.*]
C'est étendre les farmens en terre afin de la
provigner, & que chaque sarment fasse une
nouvelle vigne.

Coucher en recette, Coucher en dépense ; c'est
employer une article dans l'état de la recette
ou de la dépense.

Coucher gros ; c'est, au figuré, hazarder beaucoup.
C'est aussi promettre ou avancer des choses
extraordinaires & au-dessus de ses forces.

Coucher un homme par terre ; c'est le renverser,
le tuer.

* *Coucher en jouë.* [*Ferream fistulam dirigere ,
collimare.*] Cette façon de parler signifie , *mettre
la couche d'un fusil ou d'un mousquet proche de sa
jouë en état de tirer.* Mais au figuré, cette façon
de parler, *coucher en jouë*, est burlesque ; pour
dire , *regarder, considérer avec quelque dessein.*
[*Speĉtare, ad aliquid aspirare.*]

(La Villageoisé est belle & jeune, je l'avouë,
Dom Alfonse en passant peut la *coucher en jouë.*
Scar. Dom. Japhet, act. 1. sc. 1.)

Se coucher, v. r. [*Leĉtum petere, cubitum ire.*]
Se mettre au lit. S'étendre tout de son long sur
quelque chose. (Comme elle ne pouvoit
s'empêcher de dormir, elle s'est couchée. Se
coucher par terre. Se coucher sur un coffre.

Pour moi, qu'une ombre étonne, acablé de sommeil,
Tous les jours je me *couche* avecque le soleil.
Despréaux.)

* *Se coucher.* [*Occidere.*] Ce mot se dit des
astres & des étoiles, & signifie *disparoître.*
(Le soleil se leve & se couche. Quand le soleil
& la lune sont en oposition, l'un se leve au
même tems que l'autre se couche.)

COUCHETTE, *f. f.* [*Leĉtulus.*] Méchant
petit lit de Religieux ou de Religieuse. Petite
couche. (Une couchette toute neuve.)

† * *Un mignon de couchette.* *Abl. Luc.* C'est un
jeune homme bien fait, propre, poli & un peu
éféminé.

COUCHEUR, *f. m.* [*Leĉti comes.*] Ce mot
ne se dit pas seul. Il signifie *celui qui passe la nuit
avec un autre dans le lit.* (C'est un méchant
coucher, on ne peut dormir avec lui.

Coucheur. C'est l'ouvrier qui travaille dans les
papeteries à renverser les feüilles de papier sur
les feutres, à mesure que les formes ou moules,
lui sont présentez par celui qui les a plongez
dans la cuve où est la pâte.

COUCHEUSE, *f. f.* [*Leĉti socia.*] Ce mot
ne se dit pas seul. Il signifie *celle qui couche avec
une autre dans le lit.* (C'est une fort méchante
coucheuse.)

COUCHIS, *f. m.* [*Corium, crusta ex arenario.*]
C'est la forme de fable d'un pié d'épaisseur qu'on
met sur les madriers d'un pont de bois pour y
asseoir le pavé.

COUCHOIR, *f. m.* Terme de *Doreur.* Petit
morceau de bois fort propre, avec quoi on prend
les tranches d'or pour faire les bords des Livres.

COUCI, COUCI. [*Uicumque.*] Façon de
parler basse & populaire, qui signifie, *tellement
quellement.* (Il s'est aqité de cette commission
couci, couci.

Puisse l'enfant sans merci,
Vous forcer à rendre hommage
A quelque Iris de village,
Dont le cœur fourbe & volage,
Vous aime *couci, couci.*
Deshoulières.)

COUCON, *f. m.* [*Bombycis folliculus.*] Peloton
de soie que fait le ver à soie, où il s'enferme
pour travailler, & d'où il fort changé en papillon
blanc. (Faire un coucon. Aprêter un coucon.
Former un coucon. *Isnard, Traité des vers à soie.*)

COUCOU, *f. m.* [*Cuculus.*] Oiseau qui est
d'un gris clair, ou gris brun, & qui, à ce qu'on
croit, épie l'ocasion que quelque oiseau sorte de
son nid pour y aler pondre, & qui vit quatre
ou cinq ans. Passerat a fait la Métamorphose
du *Coucou* : c'est une pièce ingénieuse. Elle se
trouve parmi ses Poësies.

Et toi dont l'odieux ramage
Fait encor un second outrage
Au mari qui se croit séduit,
Coucou! ton importun murmure
Interrompt toute la nature
Plûtôt que ne cesse la nuit.
Eglogue du Sieur de la Bucaille.

Coucou, f. m. [*Fragaria sterilis.*] Espèce de
fraisier qui fleurit beaucoup & ne nouë jamais.
Ces coucons ne valent rien, & il les faut arracher
des jardins, quand au commencement de Mai
ils font leurs montans.

COUDE, *f. m.* [*Cubitum, cubitus.*] Partie
du bras, composée de deux os. (Partie de l'habit
qui couvre le coude. Son pourpoint est percé
au coude.

Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint noir,
Qui m'a duré deux ans, soit percé par le coude.
Scarron.)

Coude. [*Angulus.*] On nomme ainsi le contour
d'un chemin, d'une muraille, &c. qui fait un
angle fort obtus, & qui ne sont pas en ligne
droite. Les Artisans nomment aussi *coude*, les
parties des outils, ou autres instrumens, qui font
des angles ou des retours par des lignes droites
ou courbes. (Le coude d'une branche de mors
de bride, le coude d'une équerre, &c.)

Hauffer le coude ; c'est figurément & prover-
bialement boire beaucoup. (Il a hauffé le coude ;
il a bû plus qu'il ne devoit.)

COUDÉ, COUDÉE, *adj.* [*Angulatus, inflexus.*]
Qui a un angle, ou un coude. (Il y a plusieurs
instrumens qui doivent être coudez, afin qu'on
s'en puisse mieux servir.)

COUDÉE, *f. f.* [*Cubitus.*] C'est depuis le
pli du bras, jusques au bout du doigt du milieu
de la main. Mesure d'un pié & demi. (Haut de
deux bonnes coudées.) Les Grecs avoient trois
coudées : la petite, qu'ils apelloient *Pygon* ; la
moïenne, ou la *coudée* ordinaire, qu'ils apelloient
simplement *coudée* ; & la *coudée* Roïale, ou *coudée
de Roi.* Selon Hérodote, la *coudée* Roïale, avoit
trois doigts de plus que la *coudée* ordinaire.

† * *Avoir ses coudées franches.* [*Laxo & liberiore
uti loco, spatio.*] C'est être libre, & en état de
faire ce qu'on veut sans que rien empêche.

COUDER, *v. a.* [*Cubito manicam aptare.*]
Terme de *Tailleur.* Faire le coude d'une manche.
(Couder une manche.)

COUDOÏER, (COUDOYER,) *v. a.* [*Pulsare cubito aliquem.*] Pouffer avec les coudes. (Il coudoie ceux qui sont assis auprès de lui. *Ablanc. Luc. t. 1. pag. 29.* Je coudoiai les plus proches pour me faire place. *Ablanc. Luc. t. 2.*)

COUDELATTES, *f. f.* Terme de *Charpenterie*. Ce sont dans la construction d'une galère des pièces de bois qui sont plus épaisses par les extrémités que par le milieu, & qui servent à recevoir la tapisserie. *Acad. Franç.*

COUDRAIE, *f. f.* [*Coryletum*] Lieu planté de coudriers.

COUDRAN, *f. m.* Terme de *Batelier de Paris*. Composition de certaines herbes & de plusieurs ingrédients qui empêchent la pourriture des cordes. (Passer les cordes dans le coudran.)

COUDRANNER, *v. a.* Terme de *Batelier de Paris*. C'est tremper & passer plusieurs fois une corde dans le coudran. (Coudranner une corde.)

COUDRANNEUR, *f. m.* C'est celui qui coudranne les cordes.

COUDRE, *v. a.* [*Suere.*] *Je coud, tu couds, il coud, nous cousons, &c. Je cousis, j'ai cousu, je coudrai, cousant.* Faire quelque couture. Se servir du fil ou de la soie avec l'éguille ou autre instrument, pour attacher & faire tenir de la toile, du drap ou autre chose. (Coudre une chemise, coudre un haut de chauffe, coudre une paire de souliers, &c.)

† * *Coudre.* [*Consuere.*] Joindre. Atacher.

(J'aurois toujours des mots pour les coudre au besoin. *Despréaux, sat. 2.*)

Je sai coudre une rime au bout de quelques vers. *Despréaux, sat. 7.)*

* *Il faut coudre la peau du renard avec celle du lion.* Vieux proverbe; pour dire, qu'outre la force qu'on emploie contre les ennemis, il faut encore se servir de finesse & agir contr'eux avec prudence.

COUDREMENT, *f. m.* Terme de *Taneur*. Mettre les cuirs en *coudrement*; c'est les mettre étendus avec de l'eau chaude & du tan, pour les rougir, ce qui s'appelle les *brasser* ou *coudrer*, pour leur donner le grain.

COUDRER, ou **BRASSER LES CUIRS**. C'est les remuer, en tournant pendant un certain tems dans la cuve avec le tan & l'eau chaude, pour les rougir.

COUDRIER, *f. m.* Arbre qui porte des noisettes. Il s'appelle en Latin *corylus*.

COUENNE, *f. f.* [*Suilla cutis.*] La peau qui couvre le lard. Voyez *Coïne*.

COUET. Terme de *Mer*. Quatre grosses cordes amarrées au bas des voiles. *Acad. Franç.*

COUETTE, *f. f.* [*Calcita plumea.*] On l'appelle autrement, *lit de plumes*.

Coïette, qu'on nomme aussi *grenouille* & *crépaudine*. C'est un morceau de fer ou de cuivre, creusé en rond, dans lequel tourne un pivot. Les poupées à *coïettes* sont sur-tout d'usage parmi les Serruriers, & les autres ouvriers qui tournent les métaux.

COUFLES. C'est ainsi qu'on nomme les bales, dans lesquelles on apporte le fené du Levant.

COUILLARD. Vieux terme de *Marine*, qui signifie la corde qui tient la grande voile à la grande étaque du grand mâ. *Acad. Franç.*

† **COUILLAUT**, *f. m.* Les Latins eussent rendu ce mot par celui de *benè mentulatus*.

Coïillaut. Valet de Chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Angers. Voyez les *Origines de la Langue Française de Ménage*.

☞ Ce terme signifioit autrefois un *Moine*. Rabelais a dit, en parlant des Auteurs de la *Massore*, qu'il appelle *Massoretha*: *Bon coïillauts, & beaux cornemuseurs hébraïques*. Ce terme forme une fautive idée: mais, selon la remarque du Commentateur de Rabelais, les Juifs apelloient *coïillauts*, ceux qui parmi eux tenoient la place des Moines, des Abez, & des autres Prélats de l'Eglise Romaine. Ce terme, dans ce sens, est dérivé de *cucullellus*.

COULAGE. Terme de *Commerce*. Il se dit dans le Commerce des vins, des huiles & autres liqueurs, de la perte & diminution qui s'en fait par leur écoulement, ou imperceptible ou subit, hors de leurs fûtailles & tonneaux. On appelle *marchandises sujettes au coulage*, celles où il peut arriver du déchet, en s'écoulant hors des vaisseaux où elles sont contenues.

COULAMMENT, *adv.* [*Leviter, leniter, molliter.*] D'une manière fluide & coulante. Il ne se dit guères que des paroles, qui n'ont rien de rude à l'oreille, qui viennent abondamment & naturellement à la suite les unes des autres, qui coulent facilement de la bouche d'un Orateur, ou de la plume d'un Ecrivain.

COULANT, **COULANTE**, *adj.* [*Fluens.*] Qui est fluide, propre à couler, qui est doux & n'est pas rude, en parlant figurément des paroles. On dit aussi, *le coulant d'une croix que les femmes portent à leur cou*; c'est le diamant d'au-dessus. On dit aussi, *un nœud coulant*.

COULE, *f. f.* [*Pallium.*] Terme de *Bernardin*. Il y a deux sortes de *coules*, une blanche qui est un habit fort ample & dont le Bernardin se sert dans les cérémonies, & lorsqu'il assiste à l'Office. La *coule noire*, est aussi un habit fort ample, dont le Bernardin se sert seulement dans les Villes, lorsqu'il va par les rues.

Coule. Terme de *Bernardine*. Sorte de grand habit de chœur qui est blanc, & qui a de grandes manches.

COULÉE. [*Declivitas.*] Terme de *Marine*. C'est un adoucissement qui se fait au bas d'un vaisseau entre les genoux & la quille, afin que le plat de la varangue paroisse moins, & que l'eau coupée par la proue coule, glisse & s'échape plus doucement jusqu'à la poupe.

COULEMENT, *f. m.* [*Fluxus, fluxio.*] Flus d'une chose liquide. (Le coulement du sang; de la pituite, &c.)

* *Coulement*, *f. m.* Terme de *Maîtres d'Armes*. Il consiste à glisser & à avancer au même tems. (Faire un coulement d'épée. *Liancourt, Maîtres d'Armes.*)

COULER, *v. n.* [*Fluere, manare.*] Ce mot se dit proprement des eaux & des choses liquides, il signifie *se mouvoir, aller selon sa pente naturelle, se répandre doucement*. (Fleuve qui coule tout doucement. *Vaug. Quint. l. 1. c. 4.* Laisser couler mes larmes. Les rivières coulent ordinairement vers le Midi, ou vers le Nord. Le Danube coule vers l'Orient.)

Couler, *v. a.* [*Colare, percolare.*] Faire passer quelque liqueur au travers de quelque chose. (Couler le lait.)

Couler, *v. a.* [*Infundere.*] Terme de *Blanchisseur* & de *Blanchisseuse*. C'est mettre dans un cuvier le linge qu'on veut blanchir, le couvrir d'un morceau de toile, qu'on appelle *charier*, sur lequel on met de la cendre & jette la lessive chaude par dessus. (Couler la lessive. Couler avec rapidité.)

Couler. Terme de *Fondeur*, *Potier d'étain*, & autres gens qui fondent le métal. C'est fondre pour jeter en moule. (Couler le cuivre. Couler l'étain.)

Couler. [*Roratione defluere.*] Ce mot se dit de la vigne, dont les grappes ne grossissent pas à cause du froid. (La vigne coule. Ma vigne a coulé.)

Couler, v. n. [*Liquefacere, diffundere.*] Terme de *Jardinier*. Il se dit des fruits, & signifie ne pas noïer, périr. (Les fruits ont coulé cette année.)

☞ Ou quelque longue pluie inondant vos valons,
A-t-elle fait couler vos vins & vos melons?
Despréaux, sat. 3.)

* *Couler.* [*Labi, fluere, effluere.*] Ce mot se dit des choses successives & qui sont en mouvement, & signifie s'écouler, se passer. (L'heure coule. Le tems coule. La vie coule.)

Couler. On dit en termes de *Chandeliers*, que la chandèle coule, lorsqu'elle est faite de mauvais suif, & qui n'a pas assez de consistance.

* *Couler.* [*Fluere, profluere.*] Ce mot se dit du discours, soit de prose ou de vers, & il signifie n'avoir rien de dur, ni de forcé. Etre aisé & naturel. (Vos mots coulent doucement. Vers qui coulent doucement.) On dit aussi de tout ce qui est aisé & naturel : *Cela coule de source.* (Discours coulant. Vers coulant.) [*Oratio, carmen leniter fluens.*]

* *Couler.* [*Insinuare, inducere.*] Faire glisser. Fourrer. Mettre promptement & doucement. (Il lui a coulé de l'argent dans la poche.)

Couler, se dit aussi d'un homme qui dans un discours ne parle que légèrement d'une chose. (Cet endroit étoit délicat, il a coulé dessus adroitement.)

* *Couler.* [*Irrepere, obrepere, subrepere.*] Aler à la file. Se glisser doucement. (Ils commençoient à couler sur la droite le long du camp. *Relation des campagnes de Rocroi.*)

Couler. [*Crus movere molliter, terram leviter crure perstringere.*] Terme de *Danse*. C'est porter la jambe doucement, légèrement & à fleur de terre. (La danse consiste à savoir bien couler, couper & piroïetter.)

Couler, se dit encore des corps solides, qui glissent, qui s'échappent. (Ce vase m'a coulé des mains; cette échelle a coulé; une tuile a coulé du toit, &c.)

Couler à fond, v. a. [*Deprimere, demergere.*] Faire aler à fond. (Couler un vaisseau à fond. *Abl.*) Il est coulé à fond, pour dire, il est perdu sans ressource, il est entièrement ruiné. On dit dans le même sens, *Couler quelcun à fond*, pour dire, le ruiner, le perdre.

Couler à fond, v. n. [*Deprimi, demergi.*] Aler à fond. (Dix vaisseaux coulèrent à fond.)

* *Se couler*, v. r. [*Insinuare, irrepere se.*] Se glisser doucement & sans bruit. (Il s'est coulé dans le fossé sans être aperçu, & s'est sauvé.)

☞ COULETAGE. C'est un droit dont il est fait mention dans la *Coûtume de Lille*, art. 66. & que *Galand* explique dans son *Traité du Franc-aleu*, page 80. *Couletier*, ou *Coultier*, à Lille, est ce que nous apellons *Courtier*; & ce que nous apellons *Courtage*, en la *Coûtume de Lille* est *Couletage*, salaire dû au courtier pour son entremise.

COULEUR, f. f. [*Color.*] Sentiment qu'excitent en nous les objets qu'on nomme colorez. Différentes réflexions de la lumière qui ébranlent le nerf optique, & réveillent par occasion dans

notre ame l'idée que nous avons des couleurs; (Une couleur belle, changeante, fuyante, voïante, éclatante, fausse, vraie, bonne, naturelle, artificielle, couleur rompue.) Ces derniers mots sont des termes de *Peinture*. (Garder sa couleur. Perdre sa couleur. Mettre en couleur.)

Couleur. [*Color.*] Ce mot se dit du teint & du visage, & il veut dire, la qualité du teint plus ou moins coloré selon la disposition où l'on est. (Avoir une mauvaise couleur. Avoir la couleur vermeille. Être haut en couleur. Avoir les pâles couleurs.)

----- Quelle étrange pâleur
De son teint tout-à-coup éface la couleur.
Racine.)

Couleur. Ce mot se dit des fruits & du vin. Qualité qui rend le fruit plus ou moins coloré. (La couleur de ce fruit est belle. La couleur de ce vin est agréable.)

Couleur. Il se dit entre *Rôtisseurs*, parlant du rôti. Qualité colorée qu'on donne à la viande par le moïen du feu, ce qui lui donne plus d'agrément, & la rend plus friande & plus délicate. (Ce cochon de lait n'a pas assez de couleur, il lui en faut donner un peu davantage.)

Couleur. Il se dit des étofes, de la soie, des rubans, &c. Les marchands *Merciers de Paris* font souvent le mot de *couleur* masculin, en parlant de leurs rubans. Ils disent, *Nous avons du beau couleur de feu. Voulez-vous du couleur de feu?* Il faut dire & écrire, *Nous avons du beau ruban couleur de feu. Voulez-vous du ruban couleur de feu, j'en ai de fort beau?* On ne se sert dans l'Eglise que de cinq couleurs principales, du blanc, du rouge, du verd, du violet & du noir.

Couleur. Prétexe. Couverture. Moïen qu'on imagine pour palier quelque chose. (Donner des couleurs à une affaire. *Le Maître.* Pour appuyer cette conjecture, on ne manque ni de preuves ni de couleurs. *Patru, Plaid. 11.*)

J'inventai des couleurs, j'armai la calomnie.
Racine.)

* *Couleur.* Aparence. Raïson. (Il lui reprochoit avec quelque couleur qu'il ne servoit Dieu que par intérêt. *Maucroix, Homélie 5.*)

* *Couleur.* Ornement de langage. (L'éloquence n'a point de couleurs assez vives pour représenter la grandeur d'une action si héroïque. *Godeau.*)

Couleur. C'est au jeu de cartes le pique, le trèfle, le cœur, & le carreau. (Je renonce à la couleur. J'ai de toutes les couleurs.) *Prendre couleur*, signifie au lansquenet, entrer au jeu, & couper.

Couleur simple. On apelle ainsi les couleurs qui servent aux *Enlumineurs*, ce qui n'étant que des extraits de fleurs d'herbes & d'autres végétaux, ne peuvent souffrir le feu. Ces couleurs sont en quelque sorte transparentes.

Couleur minérale. Celle qui se tire de quelque métal, telles que sont presque toutes celles qu'emploient les *Peintres sur émail*.

Couleur légère, Couleur pesante. Les *Peintres* apellent *couleur légère*, le blanc, & toutes celles qui en aprochent le plus; & *couleurs pesantes*, le noir, & toutes celles qui sont obscures & terrestres.

Couleur changeante. C'est celle qui semble changer, suivant la situation des objets à l'égard de la lumière.

Couleur d'eau. C'est un brillant, ou couleur tirant sur le violet, qu'aquiert du fer, ou de l'acier bien poli, quand il a passé au feu jusqu'à un certain degré de chaleur.

Porter un habit de couleur. C'est-à-dire, de quelque autre couleur que de noir.

On ne connoît dans le *Blason*, que six sortes de *couleurs* pour peindre les différentes figures dont on compose les armoiries, le blanc, le jaune, le bleu, le rouge, le verd & le noir; & l'on comprend toutes ces *couleurs* sous le terme générique d'émaux, parce que l'on peignit d'abord les armoiries en émail sur les meubles & sur les armes qu'on portoit à la guerre ou aux tournois; & comme chaque Art a ses termes particuliers, les Rois d'Armes & les Hérauts affectèrent de donner certains noms aux *couleurs* qu'ils nommerent émaux en général; & en particulier, ils apellerent le bleu *azur*, du mot Arabe ou Persan *lazurd*, comme Bochart l'a remarqué dans son *Phaleg*: les Espagnols le nomment de même *azur*, & les Italiens *azzurro*. Le rouge fut nommé *gueules*, qui n'a point de singulier: on lui donna plusieurs origines, qui ont été raportées par Ménage & par le Pere Menestrier: mais Hauteferre se moque de toutes ces différentes étimologies: « Plusieurs, dit-il » dans son *Livre 3. ch. 3. du Traité de Ducibus* » in Comitibus, ont recherché l'origine du terme » *gueules*, sans avoir pû la trouver: ils font allé » chercher bien loin ce qui est né chez eux, » & ils ont crû apercevoir chez les autres » Nations, une source dont l'origine est dans » leur pais. » Pour expliquer sa pensée, il cite un endroit de la lettre que S. Bernard écrit à Henri Archevêque de Sens, par laquelle il décrit les mœurs & la conduite des Evêques; & après un détail de plusieurs choses que nos Evêques ne pratiquent point, il dit à celui-ci qu'il eut en horreur de couvrir des hermines teintes en rouge, & que l'on appelle *gueules*, des mains consacrées au service de Dieu: *Horreant murium rubricatas pelliculus, quas gulas vocant, manibus circumdare sacratis.* J'avoué que peut être les Hérauts & Rois d'Armes donnerent au rouge le nom de *gueules*, parce qu'ils se servoient souvent de peaux d'hermine rouges pour orner leurs écussons: mais il me semble que Hauteferre, ni M. du Cange dans son *Glossaire, verb. Gula*, n'ont pas eu raison de condamner l'opinion de ceux qui ont cru que l'on a appellé le rouge *gueules*, parce que tous les animaux ont ce que l'on appelle *gueules* d'une couleur rouge; ainsi on a lieu de croire, que *gueules*, dans le *Blason*, dérive originairement de la gueule des animaux; & Hauteferre s'est abandonné à son imagination, quand il a dit: *Ridebis, si rubrum colorem, gulas dixero nativo gula colore.* La couleur verte, que l'on trouve rarement dans les armoiries, fut appellée *sinople*, dont l'étimologie est encore plus difficile que celle du mot *gueules*. Hauteferre n'a pas osé décider la difficulté. Le P. Menestrier propose deux opinions différentes. La première est, qu'autrefois les Hérauts apelloient la couleur verte *prazine*, du mot Grec από τῆ πρᾶσις, un porreau; ainsi les armoiries vertes étoient nommées *πρασίνᾳ ὀπλά*, & par le retranchement de la première syllabe, *σινᾶ*, on fit ensuite *sinopla*. La seconde étimologie est, que *sinople* est dérivé de la Ville de Sinope, d'où l'on tire du verd & du rouge. Quant à la couleur noire, elle fut appellée *sable*, parce qu'autrefois on apelloit *zables*, les martes

zébelines, que l'on trouvoit dans le pont, & qui avoient la couleur noire. Pour autoriser ce sentiment on peut alléguer cet endroit d'Olivier de la Marche, où il décrit les joûtes qui se firent en Angleterre, entre le bâtard de Bourgogne, & le Sire de l'Escale: le bâtard avoit douze chevaux couverts, les uns de *drap*, les autres de *martes*, que l'on dit *sables*, si belles & si noires qu'il estoit possible d'en trouver.

COULEURS. [*Colores.*] Il se dit en matière de *Peinture*. Ingrédients qu'on a préparés, & dont on se sert pour donner aux objets qu'on peint, les ombres & les lumières qui leur conviennent. (Couleurs naturelles, couleurs rompuës. Nuance de couleurs.)

On demande si l'on peut faire un tableau de deux couleurs seulement. Philostrate, dans la vie d'Apollonius, décide qu'on le peut avec succès, pourvû que l'on observe parfaitement les lumières & les ombres, &c. *lib. 6. c. 10.* On dit, parmi les Peintres, que les couleurs doivent être vives, afin de ne pas donner dans la farine; c'est-à-dire, peindre avec des couleurs claires & fières tout ensemble. *Couleurs fraîches.* On fait des *couleurs fraîches*, en mettant toujours des couleurs, & non point en frottant après les avoir couchées sur la toile; & s'il se pouvoit faire qu'on les mît justement dans leur place, & que l'on n'y touchât point ensuite, elles conserveroient mieux leur fraîcheur, parce que cette fraîcheur se ternit & se perd à force de les tourmenter en peignant. *Couleurs glacées.* M. de Piles, dans ses Remarques sur le Poëme de du Fresnoi, dit que les *couleurs glacées*, ont une vivacité qui ne peut jamais être imitée par les couleurs les plus vives & les plus brillantes, dont, à la maniere ordinaire & commune, on couche simplement les différentes teintes, chacune dans leur place, les unes après les autres: tant il est vrai que le blanc & les autres couleurs fières, dont on peint d'abord ce que l'on veut glacer, en sont comme la vie & l'éclat. *Couleurs rompuës.* Les couleurs sont rompuës, lorsqu'elles ne sont pas employées toutes simples & pures, & qu'on en mêle deux ou plusieurs ensemble, pour en afoiblir ou éteindre une trop vive. Mais si les deux couleurs sont séparées, comme si une draperie de jaune clair est ombrée d'une laque obscure, on dit ordinairement que cette draperie est *jaune*, rompuë de rouge: mais il seroit mieux dit, qu'elle est *jaune*, ombrée de laque, si les deux couleurs sont séparées; car rompu ne se prend proprement, que lorsque la couleur n'est pas pure, & qu'elle est mêlée avec un autre; enfin, une couleur rompuë, parmi les Peintres, est celle que l'on éteint, & dont on diminue la force; ce qui sert beaucoup pour l'union & l'accord qui doit être dans toutes celles qui composent un tableau. Le Titien, Paul Veronèse, & les autres Peintres de l'école de Lombardie, s'en sont heureusement servi. Les Italiens disent, *rottura de' colori.* Félibien, *Dictionnaire d'Architecture & de Peinture.*

* *Couleurs.* [*Insignia.*] Ce mot se dit aussi des livrées que les gens de qualité font porter à leurs domestiques. *Il a porté les couleurs*; c'est-à-dire, il a été laquais, &c.

Tel aujourd'hui triomphe au plus haut de la rouë,
Qu'on verroit de couleurs bizarrement orné,
Conduire le carosse où l'on le voit traîné.

(Despréaux.)

COULEUVRE, *f. f.* [*Coluber.*] Sorte d'insecte rond, qui a les dents venimeuses, qui est long environ de trois quartiers, qui est marqueté de gris sur le dos, qui a la tête plate & la queue pointue, & qui l'été se dépouille de sa peau comme le serpent. (Une grosse ou une petite couleuvre.)

† * *Il a bien avalé des coulevres.* Sorte de proverbe, pour dire, *il a bien eu de la peine; il a eu beaucoup d'affliction.*

Refou-toi, pauvre époux, à vivre de *coulevres.*
Despréaux.)

COULEUVRÉE, (COULEVRÉE,) *f. f.* [*Bryonia, vitis alba.*] Plante rampante, qui ressemble à la vigne. (Couleuvre blanche, couleuvre noire. La couleuvre sert à couvrir des berceaux de jardin. La couleuvre purge les férofités, leve les obstructions, est propre pour l'asthme & l'hydripisie, & a son usage après les accouchemens.)

COULEUVRINE, (COULEVRINE,) *f. f.* [*Tormentum à colubro dictum.*] Seconde espèce d'artillerie du calibre de France, qui a été appelée *couleuvrine*, à cause de sa longueur. On dit au figuré, *qu'on est sous la couleuvrine de quelcun*, pour dire, *qu'on est dans sa dépendance, sous sa direction.* On dit aussi d'un homme qui a son bien dans le voisinage d'un autre plus puissant que lui, *qu'il est sous sa couleuvrine.*

COULIS, *f. m.* [*Succus colatus, percolatus.*] Ce qui est coulé, filtré par la chausse, par l'étamine, par le papier gris. Ce mot se dit de plusieurs choses, comme *coulis* de jus de perdrix, de pigeons, & *coulis* de remèdes.

Coulis, f. m. [*Gypsum dilutius.*] En maçonnerie c'est du plâtre gâché clair, pour remplir les joints des pierres, & pour les ficher.

Coulis. Voyez *Vent.*

COULISSE, *f. f.* [*Canalis per quem res aliqua ductilis truditur, movetur.*] Canal de bois dans lequel on fait aler & venir un chaffis, une fenêtre une herse, ou autre chose. *Félibien.* On appelle aussi *coulisse*, tout ce qui coule dans ce canal de bois qu'on nomme *coulisse*. Ainsi, on dit, *la coulisse d'un confessionnal*, qui est une petite planche sur la jalousie du confessionnal, que le Confesseur fait couler quand il veut entendre le pénitent.)

Coulisse. Terme de *Blason.* On le dit d'un château & d'une tour, qui ont la herse ou la *coulisse* à la porte.

Coulisse, se prend aussi pour les pièces de décorations que l'on fait avancer & reculer dans les changemens de Théâtre. Il se prend encore pour le lieu où ces coulisses sont placées à côté du Théâtre.

Coulisse de galée. Terme d'*Imprimerie.* C'est la règle de bois ou de cuivre, sur laquelle le Compositeur arrange les lignes.

COULOIR, *f. m.* [*Transitus.*] On appelle ainsi en *Charpenterie* le passage qui conduit dans les chambres du vaisseau.

Couloir, f. m. [*Colum.*] Sorte de vaisseau dont on se sert pour couler le lait.

COULOIRE, *f. f.* [*Colum.*] Petit panier ovale qu'on met sous l'anté de la cuve, lorsqu'on tire le vin. (Couloire de pressoir.)

Couloire, f. f. Vaisseau troiié pour y faire passer quelque liqueur. (Couloire d'Apoticaire.)

COULPE, *f. f.* [*Culpa.*] Ce mot se dit entre Religieux & Religieuses, & en matière de piété,

il signifie *faute.* (Dire sa coulpe des choses qu'on a gâtées ou perduës. *Constitutions de Port-Roïal, pag. 50.* Trois fois la semaine les Capucins disent leur coulpe devant leur Gardien, & en présence de tous les Religieux.) Quelques Religieux voulant fortement épurer le langage du Cloître, disent *faute*, au lieu de *coulpe.*

COULT. Espèce de bois qui croît dans la Nouvelle-Espagne, & qui sert à la Médecine & à la Marquetterie.

COULURE, *f. f.* [*Fluxus.*] Ce mot signifie *coulement.* Le mouvement d'une chose qui coule. (La coulure du métal fondu.)

* *La coulure de la vigne.* [*Vitis roratio.*] C'est ce qui arrive quand la fleur de la vigne qui doit former le grain de raisin, au lieu de se noier à la grappe, s'en détache & coule à terre par quelque tems froid.

COULURES. Terme de *Pêcheur.* Ce sont les deux longues cordes de crin, qui bordent le haut & le bas d'une seine, où l'on atache les liéges par en haut; & les pareaux ou caillous par en bas.

COUDO. Mesure de Portugal, qui contient deux aunes & un quart, mesure de Hollande.

COUP, *f. m.* [*Itus.*] Prononcez *cou.* Action de celui qui frappe, choque ou pousse. Blessure. Ce que fait la chose qui a frappé. (Donner un bon coup de poing. Le coup qu'il a reçu est mortel. Il s'est donné un coup à la tête. Porter un coup à quelcun. Pouffer un coup. Alonger un coup. Rendre coup pour coup. Donner coup sur coup. Se donner des coups fourrez. Donner des coups d'épée. Recevoir des coups de bâton. Coups de poing. Donner des coups d'étrivières. Se battre à grands coups d'épée. *Vasconcelle, Arioste, t. 1.*

Je veux ici l'attendre & le roïer de *coups.*

D. Japhet, a. 4. sc. 2.

A ce bruit se mettent à nage
Tous les chiens de l'autre rivage;
Et viennent de colère ardents
Donner aussi leurs *coups* de dents.

Perraut, Epître sur la Chasse.)

On dit fort souvent, *A coup sûr: Je ferai cela à coup sûr: Je reviendrai Lundi à coup sûr.*
M. Despréaux, sat. 12. dit:

Mais vantez à *coup sûr* du Mercure galanr.

Cette locution est populaire.

Coup. Ce mot entre dans plusieurs façons de parler de *Maître d'Armes*, & il consiste à pouffer & à parer. *Un coup fourré;* c'est lorsque ceux qui font des armes, se blessent au même tems. (Un coup parfait, achevé. Porter un coup. Soutenir bien son coup. Il n'y a point de coup qui n'ait son contre-coup. La main doit partir la première dans tous les coups. Pouffer, présenter un coup. Voir venir un coup. Parer le coup. Recevoir le coup. Eviter un coup. Faire un batement sec & achever son coup de quarte, & de tierce. *Donner un coup d'estramacon;* c'est un coup d'épée sur la tête, à la manière des Espagnols. *Liancourt, Maître d'Armes.*

(Des filous éfrontez, d'un *coup* de pistolet;
Ebranlent ma fenêtre, & percent mon volet.

Despréaux.)

* *Coup.* [*Divinitus, fortuito factum.*] Éfet. (C'est un coup de désespoir. *Abl.* C'est un coup de hazard, un coup de fortune, un coup du Ciel, un coup de vent.)

* *Coup*, *f. m.* [*Casus.*] Il signifie quelquefois malheur. *Accident fâcheux. Affaire fâcheuse & chagrinante.* (Un coup de malheur.

Vous vous troublez beaucoup,
Mon cœur n'est point du tout ébranlé de ce coup.
Molière, Femmes Savantes, a. 5. sc. dernière.)

* *Coup.* Ce mot se dit en parlant de tempête, d'armes à feu, de tonnerre, & signifie *éclat & bruit.* (Coup de canon : coup de fusil : coup de foudre : coup de tonnerre : coup de tempête, &c.)

* *Coup.* Ce mot entre dans plusieurs façons de parler proverbiales & figurées. Exemples : *Avoir un coup de hache ; c'est-à-dire, être un peu fou. Ces actes n'ont été faits qu'après coup. Patru, Plaid. 5. c'est-à-dire, que ces actes n'ont été faits qu'après le tems qu'il falloit. La plus petite tolérance porte coup. Patru, Plaid. 6. c'est-à-dire, la plus petite tolérance est de conséquence. Les plus grands coups sont ruez. Façon de parler proverbiale, pour dire, les plus grands efforts sont faits ; les mouvemens amoureux que causent les passions ne sont plus si ardens, & n'obligent plus à les suivre aveuglement. C'est un coup de jarnac. [Lethale vulnus.] c'est-à-dire, un coup qui acable & qui acheve tout-à-fait la personne qu'on veut détruire, ou à qui on veut nuire. C'est un coup d'état pour elle ; c'est-à-dire, un coup heureux. C'est un coup de partie ; c'est-à-dire, un grand coup, un coup avantageux. Faire un coup de tête ; c'est-à-dire, faire une chose par caprice, par boutade, & ne prendre conseil que de sa passion. Ces mots signifient aussi le contraire, & veulent dire, un coup, ou une action d'un homme d'esprit. C'est un coup de maître. [Hoc artis opus est.] c'est-à-dire, un beau coup.*

Coup. [*Semel, bis, ter.*] Fois. (Boire dix coups. Gagner un coup. Il a deviné la chose du premier coup. Il a fait tout d'un coup ce qu'il avoit à faire. Donner un coup de lancette, de rasoir, &c. Un coup de peigne. Donner un coup de corne à un cheval. Voyez *Corne.*

Coup. [*Pila in fenestram immissio.*] Terme de *Jeu de Paume.* C'est la partie du jeu qu'on nomme quinze. (Faire un coup de grille. Faire un coup de trou.)

Coup. Ce mot se dit encore en d'autres jeux, comme au billard, à la boule, &c. (Prendre un coup, gagner un coup, perdre un coup. Coup de dez ; coup d'effai.)

* *Coup.* [*Ruinam minari.*] Terme de *Maçon.* On dit, *qu'un mur a pris coup, qu'il n'est plus à plomb, qu'il fait ventre, & qu'il menace ruine.*

Coup de main. On dit, *qu'une place a été emportée à coups de main ; c'est-à-dire, sans canon, d'emblée, l'épée à la main.*

Coup de mer ; c'est le coup que reçoit un vaisseau d'une vague de la mer.

Coup de vent ; c'est l'orage, ou le gros tems qui survient, quelque durée qu'il puisse avoir.

Coup d'Etat. Action importante, bien ménagée, dont le succès produit un grand bien, en évitant un grand mal.

Il s'agit de Pompée, & nous aurons la gloire
D'achever de César, ou troubler la victoire ;
Et je puis dire enfin que jamais Potentat
N'eût à délibérer un si grand coup d'Etat.

Corneille, Sertorius.

Sans coup férir ; c'est-à-dire, sans se battre, sans se donner aucun coup.

* *Faire d'une pierre deux coups.* [*Unâ eâdemque operâ multa agere.*] Voyez *Pierre.*

* *Faire un mauvais coup.* [*Capitale facinus patrare.*] C'est faire une action punissable.

Faire son coup. Manquer son coup ; c'est réussir, ou ne pas réussir dans une entreprise.

Rabatre les coups ; c'est adoucir une affaire, apaiser les esprits.

* *Il a fait un coup de sa main.* [*Furatus est.*] Pour dire, *il a pris, il a dérobé.*

* *Celui qui a fait le coup ;* c'est-à-dire, l'action.

† * *Donner un coup de pié, ou un coup d'éperon jusques en quelque endroit ;* c'est-à-dire, y aller & en revenir promptement. *Au premier coup de tambour, au premier coup de sifflet ;* c'est-à-dire, promptement. On dit encore, *Donner un coup d'œil à quelque chose, un coup de plume, un coup de chapeau, un coup de lance.*

* On dit aussi, *Un coup de langue, un coup de bec ;* c'est-à-dire, quelque médifance, ou quelque forte d'attaque qui se fait par le discours. [*Maledictum.*]

Tout à coup. Soudainement, en un moment. *Tout d'un coup,* signifie la même chose, & aussi, tout en une fois. *Coup sur coup,* immédiatement l'un après l'autre.

Après coup, adv. Trop tard, lorsque la chose est faite.

COUPS. [*Pugna, acies.*] Ce mot, au pluriel, signifie quelquefois *combat, bataille.* *Lieu où l'on se bat.* (Aler aux coups tête baissée. *Abl.*

On estime de grands fous

Ceux qui se fourrent aux coups.

Sarazin, Poës.)

Coups. [*Idus, plaga, vulnus.*] Blessure amoureuse que font les beaux yeux. Blessure que fait la langue en médifant. Traits satiriques & plaisans, qui réjouissent les uns & fâchent les autres. Ateintes des passions. (Mortels déplaisirs, je ne crains point vos coups. *Voit.*

Vos regards font mortels, leurs coups sont redoutables.
La Saute, Poësies.

L'amour me fait sentir ses plus funestes coups.

Racine.)

Coups sur les yeux. Maladie qui arrive aux chevaux ; elle a beaucoup de rapport avec les fluxions sur les yeux, à l'égard de ses effets sur les organes de la vuë ; mais elle en difère cependant. Les coups se font connoître lorsqu'on voit les yeux rouges, enflez, pleurans, & qu'on les trouve chauds. C'est cette chaleur principalement qui distingue le coup, de la fluxion.

COUPABLE, f. m. [*Reus.*] Celui qui est criminel. Celui qui a fait une faute. (Le coupable est sauvé, & l'innocent est puni. L'innocent souffre souvent pour le coupable.) Ces mots se disent en différentes occasions, par exemple, lorsqu'on fait un mauvais jugement d'une certaine sorte de gens, parce qu'on a été trompé par quelques-uns d'entr'eux.

Coupable, adj. [*Nocens, fons.*] Ce mot se dit des personnes, il signifie, *qui est en faute, qui est criminel, condamnable.* (Si on la trouve coupable, on la punira. Ne se sentir coupable en aucune chose. Se rendre coupable de lâcheté.

Pour un crime d'amour, dont je ne suis coupable,
Que pour avoir le cœur trop sensible & trop doux :
Dois-je avoir un Tiran sous le nom d'un époux,
Arbitre souverain de mon sort déplorable.

Poëte Anonyme.)

COUPANT, *f. m.* Pièce d'or ou d'argent du Japon. Les *coupan*s font de figure ovale. Ils se prennent au poids, & servent comme de monnoies. C'est aussi un petit poids dont on se sert dans l'Isle de Borneo, pour peser les diamans.

COUPARA. Espèce de laque.

COUPE, *f. f.* [*Cuppa.*] Sorte de vase de métal rond, soutenu d'un pié de même métal & dont on se servoit ordinairement pour boire.

(Le Nectar est versé dans la céleste coupe.
Raciné.)

Coupe, *f. f.* Ce mot, en terme de Religion, sert à exprimer la partie de la Communion de l'Eucharistie, qui se fait avec le vin qu'on met dans la coupe. Ainsi on dit : *Le Concile de Constance a retranché la coupe au peuple.*

Coupe. [*Cæsis, cæsura.*] Ce mot se dit en parlant de bois, & signifie l'abatis qu'on fait du bois avec la hache, & qu'on coupe ensuite pour le mettre en état de vente & de service. (La coupe du bois est faite.)

Coupe. [*Seçtio.*] Terme de Tailleur de pierre & de Cordonnier. Manière de tailler. Manière de couper. (Avoir la coupe bonne. La coupe des pierres.) La coupe des pierres, est une étude qui est continuellement nécessaire à l'Architecte. Elle ne se borne pas à savoir faire un parement, à connoître un lit, à distinguer les différentes espèces & qualitez de la pierre. Un de ses objets principaux est de joindre ensemble plusieurs pierres taillées par équarissement, ou par panneaux, de manière qu'étant liées les unes avec les autres, elles ne fassent, pour ainsi dire, qu'un tout. Son but est de construire des voûtes de toutes espèces, de conduire avec ordre l'appareil d'où dépend la solidité, aussi-bien que la beauté d'un bâtiment. C'est par son moyen qu'on a trouvé l'art de construire presque en l'air de grands escaliers, qui ne sont plus soutenus, comme autrefois par des colonnes, ou piez droits, qui y jettoient trop de confusion. C'est encore l'art du trait qui produit aux lieux publics des espaces libres, & qui loin d'en altérer la construction, les rend capables de résister au tems & à la rigueur des saisons : c'est enfin cette science qui dans l'Architecture militaire met les portes des Villes, les magasins, les voûtes, & les remparts en état de résister aux efforts du boulet ou de la bombe. *Discours sur la manière d'étudier l'Architecture, par M. Blondel.*

Coupe. La coupe perpendiculaire d'un vaisseau ; c'est le plan d'un vaisseau pris perpendiculairement.

Coupe. [*Divisio.*] Ce mot se dit aussi généralement de diverses choses que l'on coupe, ou qu'on a coutume de couper. On dit, *la coupe du gâteau qu'on fait pour le jour des Rois* (Acheter des melons à la coupe. La coupe du drap. La coupe des monnoies, &c.) On dit aussi *la coupe des cartes* ; c'est-à-dire, la division qui s'en fait en deux parties par le joueur qui est proche de celui qui les a batuës.

Coupe. *Etre sous la coupe de quelqu'un* ; c'est être sous sa direction, sous sa dépendance, avoir affaire avec lui, être exposé à son ressentiment.

Coupe. Terme de Manufacture. Il se dit de chaque tonture que les Tondeurs donnent aux draps, & autres étofes de laine. On appelle *coupes d'endroits*, toutes celles qui se donnent du beau côté de l'étofe ; & *coupes d'envers*, celles qui se donnent sur le dos.

Coupe-bourgeon, *f. m.* Voyez *Lifette*.

Coupe-cercle. Instrument qui sert à couper circulairement le carton qu'on emploie à faire des sphères, & autres pièces qui servent à l'Astronomie & à la Géométrie. Les compas à quatre pointes en ont toujours une qui est tranchante ; c'est celle-là qu'on appelle *coupe-cercle*. Il y a aussi un *coupe-cercle* pour le bois ; c'est une espèce de ville-brequin, qui, à la pointe centrale sur laquelle il tourne, a un pié tranchant attaché, qui s'avance, & qui recule à volonté par le moyen d'une vis.

Coupe de calice. [*Patera calicis*] La partie du calice, où l'on verse l'eau & le vin qui servent au sacrifice de la Messe.

† **Coupe-gorge**, *f. m.* [*Cædibus infamis locus.*] Lieu où l'on court hazard d'être égorgé ou tué par quelque voleur. (Ce lieu-là est un vrai coupe-gorge.)

* **Coupe-gorge**. [*Tabernæ in quibus plus æquo vaneunt merces.*] Boutique où l'on vend trop cher, & où l'on est rençonné. (Le monde est un coupe-gorge, il n'y a que fraude. *S. Evremont.*)

Coupe-gorge. Terme de Marine. Ce sont les courbes de charpenterie qui forment la gorge du vaisseau, & qui s'élevent insensiblement en arc vers l'étrave & sous l'éperon. *Acad. Franç.*

* **Coupe-jarret**, *f. m.* [*Sicarius, grassator.*] Assassin, meurtrier.

Coupe-pâte, *f. m.* Terme de Boulanger. Instrument de fer, avec un rouleau au haut, & qui est plus délié & plus large que la paume de la main, duquel on se sert pour couper la pâte.

A coupe-cu, *adv.* Terme de Joueur. C'est-à-dire, sans revanche, & sans plus jouer. (Jouer une pistole à coupe-cu.) Il est bas.

§ Nous lisons dans les Mémoires pour servir à l'Histoire de France, tome 2. imprimez à Cologne en 1719. que « le Roi Henri IV. ayant pris » Mantes, voulant se divertir, joia une partie » de pauline contre des Boulangers de la Ville, » qui lui gagnerent son argent, & ne lui voulurent » donner sa revanche, parce que, disoient-ils, » ils avoient joiué à coupe-cu en trois parties. » Mais le Roi, pour se donner carrière, fit » le lendemain crier à deux liards le petit pain » d'un carolus : de quoi les Boulangers bien » empêchez, vinrent prier Sa Majesté d'avoir » pitié d'eux, & de prendre sa revanche telle » qu'il lui plairoit, mais que ce ne soit pas sur » leurs pains. »

COUPÉ, *f. m.* [*Inflexio cruris, altero molliter extenso.*] Terme de Danse. Mouvement de celui qui dansant se jette sur un pié, & passe l'autre devant ou derrière. (Faire un coupé.)

Coupé, *adj.* [*Scutum transectum bifariam.*] Terme de Blason. Divisé & coupé par le milieu, devant un flanc de l'écu jusques à l'autre. (Il porte de vair coupé sur gueules. *Col.*)

COUPELLE, *f. f.* [*Auro argentoque excoquendo catinus.*] Terme d'Affneur. Manière de cu-delaampe, fait de cendre de farmens, & d'os de piez de mouton. (Affiner l'or à la coupelle.)

§ Voici la description que Boizart, chap. 20. nous a donné de la coupelle. « On affine les » matières d'argent dans une grande coupelle » que l'on fait dans un fourneau couvert d'un » chapiteau de carreaux ou de briques, pour » déterminer la flamme à reverberer sur les » matières ; ce que l'on a appelé feu de reverbere. » On chauffe ce fourneau par un grand feu de » bois, & on met du plomb dans la coupelle, » à proportion de la quantité & de la qualité » des

» des matières que l'on veut affiner. Il faut ici
 » remarquer que le feu excité par un grand
 » soufflet, venant de plus bas que la *coupelle*,
 » & trouvant en haut une résistance, il se
 » réfléchit tout le long de la *coupelle*, & fait
 » ainsi fondre les matières par la vivacité de
 » son ardeur. *Charger la coupelle*; c'est y mettre
 » les matières que l'on veut fondre. Il y a dans
 » la Monoie, des essaieurs qui se servent d'une
 » espèce de *coupelle* pour faire leurs essais;
 » & ce sont de petits vaisseaux plats & peu
 » creux, composés de cendre de sarment, &
 » d'os de piez de mouton calcinez & bien lessivés
 » pour en séparer les sels qui feroient periller
 » la matière: l'on bat bien le tout ensemble,
 » & après cela, on met dans l'endroit où l'on
 » a fait le creux, une goutte de l'eau dans
 » laquelle on a délaïé de la machoire de brochet,
 » ou de la corne de cerf calcinée; ce qui fait
 » une manière de vernis blanc dans le creux
 » de la *coupelle*, afin que la matière de l'essai
 » y puisse être plus nettement, & que le bouton
 » de l'essai s'en détache plus facilement: & on
 » fait ensuite bien recuire les *coupelles*, pour
 » en chasser l'humidité.»

On appelle *or de coupelle*, ou *or d'essai*, l'or
 très-fin, & qui approche le plus de vingt-quatre
 carats, qui sont le plus haut titre de l'or.
 L'argent de *coupelle*, est l'argent à onze deniers
 vingt-trois grains.

Coupelle. Terme de *Marine*. C'est une espèce
 de pelle de fer blanc ou de cuivre, dont les
 Canoniers se servent pour manier la poudre,
 quand ils en emplissent les gargouffes.

COUPÉ, COUPÉE, *adj.* [*Concisus.*] Qui a
 été retranché ou abatu. (Pain coupé. Bois coupé.)

* *Coupé, Coupé, adj.* [*Divisus.*] Divisé.
 (Ce païs est coupé par plusieurs rivières.)

* *Un stile coupé.* [*Sermo concisus.*] C'est un
 stile court & laconique.

COUPER, *v. a.* [*Secare, incidere, cedere.*]
 Trancher net avec quelque sorte d'instrument
 d'acier que ce soit, comme coutelas, sabre,
 ciseau, couteau, rasoir, &c. (Couper du pain,
 couper une tranche de pâté, couper sa viande,
 couper les blez, le cou, le poing, le nez, les
 oreilles.)

Couper. [*Cedere.*] Abatre à coups de hache.
 (Couper le bois.)

* *Couper.* [*Aditum occludere, præcludere,*
commeatu intercludere.] Terme de *Guerre*. Prendre
 quelque traverse de chemin, pour atraper l'ennemi
 dans la marche. Arrêter. Empêcher de passer outre.
 (Couper l'ennemi, couper le chemin, couper
 les vivres aux ennemis.)

* *Couper.* [*Anteire.*] Terme de *Chasse*. C'est
 lorsque le chien quite la voie de la bête qu'il
 chasse & la va chercher en coupant les devants
 pour prendre son avantage.

Couper. [*Videre.*] Terme de *Jeu de cartes*.
 Séparer les cartes en deux avec la main avant
 qu'on les donne. (Couper nettement. Donner
 à couper.)

Couper. [*Crus inflectere & altero extenso procedere.*]
 Terme de *Danse*. Se jeter sur un pié, & passer
 l'autre devant ou derrière. (Il falloit couper là.)

Couper. [*Præcidere.*] Terme de *Mesureur*. Racler
 avec la raclaire, lorsque la mesure est pleine.

Couper. [*Scindere.*] Terme de *Cordonnier* & de
Tailleur. C'est couper le cuir, ou l'étoffe selon les
 règles du métier. Couper un manteau, un habit,
 une paire de botes, une paire de souliez, &c.)

Tome I.

* *Couper.* [*Obliquè secare, incidere.*] Terme
 de *Jardinier*. Tailler (Couper à l'épaisseur d'un
 écu, couper en moignon, couper en talus, couper
 en pié de biche, couper quarrement. *Quintinie*,
Jardins, t. 1.)

Couper la bourse. C'est, au propre, voler à
 quelcun sa bourse, ou les autres choses qu'il a
 sur lui. Au figuré, c'est faire donner à quelcun
 ce qu'il n'avoit pas envie de donner; lui tirer
 quelque argent, qu'il n'acorde qu'à la complaisance
 ou à l'importunité.

Couper la gorge. [*Jugulare.*] Ces mots signifient
tuer, massacrer. (On coupa la gorge à tous les
 François dans la Sicile le jour de Pâques, à
 l'heure de Vêpres, en 1282. Les voleurs coupent
 la gorge à ceux qui passent dans ce bois.)

* *Couper la gorge.* [*Nocere, grave detrimentum*
afferre.] Ces mots se disent au figuré, pour
 signifier seulement qu'on cause de la perte, ou quelque
 grand dommage à quelcun. (On coupe la gorge
 aux passans dans une hôtellerie, où on les
 rançonne. Un Juge coupe la gorge à une partie
 qu'il condamne injustement, &c.)

Couper un cheval. [*Castrare.*] C'est-à-dire;
 le châtrer.

Couper la pierre. Terme de *Carrier*. C'est l'ouvrir
 & la séparer en plusieurs morceaux, par le moien
 des coins & des pomelles.

Couper le poil. Terme qui est en usage chez les
Cardeurs, & parmi les *Chapeliers*. Quelques-uns
 disent aussi, *Couper le poil*, pour dire, raser,
faire la bube.

Couper le grain. Terme de *Corroïeur*. C'est former
 sur la superficie du cuir qu'on corroïe, du côté
 de la fleur, ces petites figures entre-coupées de
 tous sens, à angles inégaux, que l'on voit sur
 les veaux, & les vaches retournées, ce qui fait
 une espèce de grain.

Couper carreaux. Terme de *Monoïage au marteau*.
 Voïez *Carreaux*.

Couper la parole à quelcun; c'est l'interrompre
 en prenant soi-même la parole, ou lui imposer
 silence.

Couper court. Voïez *Court*.

* *Couper l'herbe sous les piez à quelcun.* [*Spem*
alicujus infringere, præcidere.] Proverbe. C'est
 faire perdre à quelcun un avantage qu'il espéroit.

* *Couper la racine à quelque mal.* [*Malo occurrere,*
obviam ire.] C'est l'ôter entièrement.

Se couper, v. r. [*Incidere.*] S'entamer la chair
 avec quelque instrument qui coupe. (Il s'est
 coupé le doigt avec son couteau.)

* *Se couper.* [*Sibi repugnare.*] Se contredire.
 Dire des choses qui se détruisent les unes les autres.
 (C'est un étourdi qui se coupe à tous momens.)

* *Se couper.* [*Incidere.*] Ce mot se dit des
 chevaux, & veut dire, s'entretailer, s'écorcher,
 & s'emporter le boulet. (Cheval qui se coupe.
Soleifel, Parfait Maréchal.)

* *Se couper.* [*Incidi.*] Cela se dit des étofes
 qui se gâtent par les plis. (Les étofes fortes
 se coupent plutôt que celles qui sont souples
 & déliées.)

Se couper. [*Intercidere.*] Terme de *Géométrie*.
 Il signifie se croiser, se traverser; & il se dit des
 lignes, des cercles & des plans. (Tous les diamètres
 se coupent au centre du cercle. Tous les Méridiens
 se coupent dans l'axe du monde. Deux plans
 se coupent selon une ligne droite, qu'on appelle
 leur commune section.)

☞ *Cheval qui se coupe.* C'est quand le côté
 de l'un de ses fers choque & entame l'un des

boulets. On dit aussi, *qu'un cheval s'entretaille.* Soleifel a remarqué dans son *Parfait Maréchal*, part. 2. ch. 47. que les chevaux se coupent par quatre moïens: 1°. par lassitude: 2°. par foiblesse: 3°. par le port des jambes en marchant: 4° pour n'être pas encore accoutumés de marcher. Cet Auteur nous enseigne une manière de ferrer les chevaux, pour empêcher qu'ils ne se coupent. *Couper le rond.* Terme de *Manège.* C'est faire un changement de main. *Couper la volte.* Lorsqu'un cheval travaille sur les voltes d'une piste, en sorte que divisant la volte en deux, il change de main, & part sur une ligne droite pour recommencer une seconde volte.

COUPERET, *f. m.* [*Culter grandior.*] Manière de couteau, grand, court & large, propre à dépecer la grosse viande, couper & fendre les os.

Couperet. Outil d'acier dont se servent les Emailleurs pour couper les canons ou filets d'émail, à peu près comme le diamant sert aux Vitriers & aux Miroitiers, pour le verre & la glace. On le nomme aussi *lime*, parce qu'il est fait ordinairement de quelque vieille lime aplatie, & réduite d'un côté en une espèce de tranchant.

COUPEROSE, *f. f.* [*Chalcantum.*] Vitriol. Sorte de sel minéral, qui contient en soi quelque substance métallique. Voyez *Pyrite* & *Vitriol.*

* **COUPEROSÉ**, **COUPEROSÉE**, *adj.* [*Os pustulis liventibus adpersum.*] Plein de rougeurs. (Visage couperosé.)

COUPE-TÊTE. Sorte de jeu que jouent les jeunes gens en sautant les uns par-dessus les autres.

COUPEUR, *f. m.* [*Zonarius sector.*] Ce mot ne se dit pas seul. (Un coupeur de bourse.)

Coupeur. Se dit aussi seul en parlant de ceux qui coupent les grappes de vendange & de ceux qui jouent au lansquenet. *Acad. Franç.*

COUPLE, *f. f.* [*Copula.*] Deux choses de même espèce. (Une couple de pigeons, une couple de tourterelles, une couple de pommes, une couple d'œufs.) Ménage a décidé que le mot de *couple*, en ce sens, étoit masculin, & rapporte plusieurs autorités considérables, pour appuyer sa décision: mais l'usage semble y être contraire.

Couple. [*Par amantium.*] Ce mot, en parlant de deux personnes, d'un amant, par exemple, & de sa maîtresse, est masculin. (Heureux couple d'amans. Couple ingrat & perfide. Ce couple s'unit long-tems avant le Sacrement. *Despréaux*, *Lutrin.*) Voiture dans ses Poésies a fait, en ce sens, le mot de *couple* féminin: *On mit dans la couche nuptiale la belle couple sans égale*; mais il n'est pas à imiter en cela.

Couple, *f. m.* [*Canum copula.*] Terme de *Chasse.* Lien de cuir ou de fer, dont on couple deux chiens ensemble. (Mettre les couples aux chiens.)

COUPLÉ, **COUPLÉE**, *adj.* [*Copulatus.*] Il se dit des chiens qui sont attachés l'un à l'autre. (Chiens couplés.)

COUPLER, *v. a.* [*Canes copulare.*] Atacher ensemble. (Coupler les chiens. *Sal.*)

Coupler, signifie aussi, loger deux personnes ensemble, lorsqu'il n'y a pas de quoi loger tout le monde séparément. *Acad. Franç.* (Coupler les colonnes dans une ordonnance d'Architecture.)

COUPLES. [*Latera.*] Terme de *Mer.* Côtes de navires.

COUPLET, *f. m.* [*Stropha.*] Ce mot se dit en parlant de chanson, de balade, de chant roïal, de rondeau. C'est une partie de ces sortes de Poèmes, qui comprend un certain nombre de

vers. (Faire un couplet de chanson. Le rondeau a trois couplets, La balade a trois couplets & un envoi.)

Les Italiens disent *cobbola*, que François Redi dérive de *cobla*, ancien mot Provençal: il rapporte un endroit de la vie de François Cicala, qui est manuscrite dans la Bibliothèque du Grand Duc de Toscane. Les Espagnols disent *copla*. Voyez *Covarruvias*, *Tesoro*, &c.

Couplet. Ouvrage de ferrurerie, qui sert de penture pour des portes & des croisées. Il se nomme *couplet*, parce qu'il est fait de deux pièces acouplées par le moïen d'une broche de fer, rivée par les deux bouts.

COUPLETER, *v. a.* Maltraiter quelcun dans des chansons.

COUPOIR, *f. m.* [*Ferrum incidens aurum.*] Terme de *Monoie.* Instrument de fer double, entre les pièces duquel on met la lame de métal, pour couper en rond les pièces de monoie.

Il faut observer que les matières d'or; d'argent ou de cuivre, sont fonduës en lames à peu près de l'épaisseur des espèces que l'on veut fabriquer, dont on coupe des morceaux avec le *coupoir* qui est de fer; & ces morceaux sont apellez *flaons*, jusqu'à ce que l'effigie du Roi y ait été empreinte.

Coupoir. Terme de *Chandelier.* C'est l'instrument avec lequel on rogne le cul des chandéles communes. C'est une espèce de platine de cuivre, qu'on chauffe par dessous. On passe dessus plusieurs broches de chandéle à la fois, qu'on y apuie légèrement, ce qui en aplatit les culs en les fondant, & les unit beaucoup mieux qu'avec un couteau.

COUPOLE, *f. m.* Dôme. (La coupole d'une Eglise, d'une Chapelle.)

COUPON D'ÉTOFFE, (**COUPON D'ÉTOFFE**), *f. m.* [*Relictum panni frustum.*] Terme de *Marchand Drapier.* C'est un reste d'étoffe. (Un petit coupon d'étoffe.) On nomme de même, certains morceaux de batiste claire, de deux aunes chacun, qui viennent de Picardie, d'Artois & du Cambresis, pliez par petits paquets quarrez.

Coupon d'Action. Portion de la dividende, ou dividend, ou de la répartition d'une Action. Le profit de chaque année est divisé en deux coupons, & chaque billet contient six coupons, ou trois années de dividende. On coupe & retranche un de ces coupons, toutes les fois qu'on paie une demi répartition à l'Actionnaire, & ce coupon sert de décharge. Ce mot s'est introduit en France au commencement du règne de Louis XV.

Coupon. Les Marchands de bois floté appellent ainsi une certaine quantité de bûches liées ensemble, avec des perches & des roüettes. On met dix-huit coupons pour former un train de bois floté.

COUPURE, *f. f.* [*Cæsis, incisio, cæsura.*] C'est quand on a coupé quelque chose, & il signifie l'endroit où une chose a été coupée, & la manière en laquelle elle a été faite. (La coupure d'une étoffe. Cette coupure a été faite avec un rasoir.)

Coupure. Terme de *Fortification.* C'est un retranchement fait dans le corps d'un ouvrage, ou d'une place, pour disputer le terrain pié à pié, lorsque les défenses ont été ruinées.

COUR, *f. f.* [*Area.*] Partie de la maison qui est vuide de bâtiment, qui est immédiatement après la porte cochère ou autre porte, & qui dans les maisons un peu régulières est pavée.

Cour. [*Aula.*] Palais de Prince. Lieu où est le Prince. Lieu où le Souverain fait sa demeure. Il est à la Cour, & non pas en la Cour. *Vaug. Rem.* Aller à la Cour, & non pas en la Cour. Il est bien à la Cour, & non pas en la Cour. *Vaug. Rem.*

* *Cour.* Le Prince & ses Courtisans. La troupe des Courtisans. Tous les gens de qualité & d'esprit qui composent la Cour du Prince. (La Cour est soumise à ses volontez. *Mémoires de la Rochef.* La Cour est allée à Versailles.

Je définis la Cour un pais où les gens
Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférens,
Sont ce qu'il plaît au Prince, ou s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paroître.
La Fontaine.)

☞ On peut ajoûter :

On n'y connoît que trop les jeux de la fortune,
Ses trompeuses faveurs, ses apas inconstans ;
Mais on ne les connoît que lorsqu'il n'est plus tems, &c.

☞ Le P. Bouhours a fait une longue remarque sur ces deux expressions, *homme de Cour*, *homme de la Cour*. Il prétend qu'*homme de Cour*, se prend toujours en mauvaise part, comme *eau bénite de Cour*, *p'ste de Cour*, *ami de Cour*, *Abé de Cour*. Ainsi, *homme de Cour*, signifie, un homme souple & adroit, mais faux & artificieux, qui pour venir à ses fins, met en usage tout ce qui se pratique dans les Cours des Princes, contre les règles de la probité & de la droiture. Et *homme de la Cour*, signifie simplement un Courtisan ; c'est-à-dire, un homme attaché auprès du Prince, ou par sa naissance, ou par son emploi, ou par l'état de sa fortune. Il ajoûte enfin qu'un *homme de la Cour* peut être homme de bien & homme d'honneur : mais l'*homme de Cour*, est toujours un fourbe & un scélerat. C'est porter la différence bien loin ; il peut y avoir des *hommes de Cour*, intrigans, ingénieux, sans être scélerats ; & des *hommes de la Cour*, honnêtes gens en apparence, & très-scélerats en effet.

☞ Ménage dérive le mot *Cour* de *cortis*, & croit qu'il faudroit écrire *court* : il allégué, pour soutenir son étimologie, Saumaïse sur Solin, qui tient que *cortis* vient de *cohors*. Le P. Labbe désapprouve cette origine, & soutient que *Cour*, est dérivé de *curia*.

Cour. Il se dit aussi pour distinguer le gouvernement de différens Etats. (La Cour de France & la Cour d'Espagne sont souvent opposées. La Cour Romaine.)

* *Cour.* [*Blanditiæ.*] Devoir qu'on rend à un Prince, à une personne de qualité, ou à une personne de mérite dont on veut gagner l'amitié. Assiduité d'une personne auprès d'une autre. (Faire sa cour. Faire la cour aux belles. Il fait bien sa cour à Monsieur d. . . parce qu'il en espère quelque chose. Saint Jérôme dit que les Eclésiastiques de son tems faisoient la cour aux Dames & aux vieillards riches qui n'avoient point d'enfans, & cela pour avoir leur bien. *Traité des Bénéfices de Fra-Paolo.*)

Cour, *s. f.* [*Curia*, *senatus.*] Ce mot se dit de toutes les Compagnies Souveraines, & il signifie les Juges d'une Compagnie Souveraine, ou de quelque Chambre d'une Compagnie Souveraine, faisant leur fonction de Juges. (La Cour l'a renvoïé absous. La Cour remarquera, s'il lui plaît que, &c. *Patru*, *Plaid.* 2.)

Cour de Colège. [*Area gymnasii.*] Grande place qui est dans le Colège, & où jouent les écoliers.

☞ *Cour plénière.* Fête magnifique des Rois de la première & de la seconde race. Voïez sur ce sujet la cinquième Dissertation de M. du Cange.

☞ *Cour laïe*, *Cour Eclésiastique.* C'est-à-dire, juridiction laïe, ou Eclésiastique.

Cour de Parlement. [*Superior Curia.*] C'est tout le Parlement, c'est tout le Palais. Ce Parlement est composé de plusieurs Chambres ; savoir, la Grand'Chambre, la Tournelle civile, la Tournelle criminelle, les cinq Chambres des Enquêtes, les deux Chambres des Requêtes, & les Requêtes de l'Hôtel ; dans chacune desquelles il y a plusieurs Conseillers qui jugent souverainement.

La Cour des Aides. [*Rei tributariae supremum tribunal.*] C'est une Compagnie Souveraine qui juge des appellations civiles & criminelles qui regardent les Aides, les Impôts, les Gabelles, les Tailles qui se levent par l'autorité du Roi. Cette Compagnie est composée d'un premier Président, de quatre autres, d'un Procureur Général, de deux Avocats Généraux, de plusieurs Conseillers & de Gréfiers, distribués en trois Chambres. Elle reçoit les appellations des Elections & des Greniers à sel.

La cour des aides n'est pas loin. [*Subsidium.*] Turlupinade, pour dire, que si un mari n'est pas assez vigoureux pour contenter sa femme, elle aura recours à quelque verd galand.

La Cour des Monnoies. [*Monetæ Curia.*] C'est une Compagnie Souveraine, composée d'un premier Président & de huit autres, d'un Procureur Général, de deux Avocats Généraux, d'un Gréfier en chef, & de trente-six Conseillers, qui jugent des différens qui surviennent touchant les Monnoies & des Manufactures d'or & d'argent.

Avoir bouche à Cour ; c'est avoir droit de manger aux tables entretenues par un Souverain, par un Prince, &c.

Basse-cour. [*Cors.*] C'est la cour d'une ferme, où sont les volailles & le fumier.

Eau bénite de cour. On appelle ainsi les carettes trompeuses, les vaines promesses, les complimens que font les gens de Cour, & ceux qui les imitent.

Mettre hors de Cour, ou *hors de Cour & de procès.* C'est, en termes de Pratique, renvoyer les parties, ou une des parties, comme n'y aiant pas sujet de plaider. (On les a mis hors de Cour.)

COURABLE, *adj.* Terme de Chasse. Il se dit en parlant des bêtes de chasse, & veut dire, qui peut être couruë. (La taille du lièvre & celle du cerf, sont les plus éloignées de la proportion des bêtes courables. *Salnove*, *Chasse du lièvre.*)

COURAGE, *s. m.* [*Animus*, *magnanimitas*, *fortitudo*, *superbia*, *ferocitas*, *arrogantia*, *vis*, *ardor*, *studium.*] Il vient de l'Italien *coraggio*. Valeur. Bravoure. Cœur. Fermeté dans le péril. Résolution pleine de cœur. (Courage grand, fier, noble. Donner courage. Abatre le courage. Ramolir le courage.

† * *Courage.* [*Ira.*] Ressentiment, colère. (Si j'en croïois mon courage. Mais cette façon de parler est basse.

Exempt des mouvemens d'un courage vulgaire,
Il est de sa patrie & l'époux & le père.
Brebeuf.)

Courage. [*Maître*, *age.*] On se sert de ce mot pour animer ; & il semble tenir lieu d'interjection. (Courage, soldats, ils sont à nous. *Abl.*)

COURAGEUSEMENT, *adv.* [*Fortiter, strenuè, animosè, viriliter.*] Avec courage, avec force, vigueur. (S'oposer courageusement aux ennemis. *Ablanc.* Il a courageusement triomphé de ses maux. *Godeau.*)

COURAGEUX, COURAGEUSE, *adj.* [*Fortis, animosus, magnanimus.*] Qui a du courage. Qui a de la force & de la vigueur. Plein d'une ferme résolution. (Esprit courageux. Ils sont d'une race dont il y a peu de gens qui ne soient braves & courageux. *Comines, Mém. liv. 2. ch. 2.*)

COURAMMENT, *adv.* [*Festinanter.*] A la hâte. (On ne fait pas bien les choses, quand on les fait couramment.)

Couramment, *adv.* [*Facilè, expeditè.*] Facilement. (Lire couramment.)

† **COURANT**, *s. m.* [*Vertens.*] Mois qui court. Mois présent. (La lettre est du dixième du courant.)

Courant, *s. m.* Rente qui court.

Courant, *s. m.* [*Profluens aquarum cursus.*] C'est le fort de l'eau qui coule. (Un courant fort rapide.)

Un agneau se défaleroit
Dans le courant d'une onde pure.
La Fontaine.)

Courant, *s. m.* [*Maris vehementior fluctus.*] Terme de *Mer*. Ce sont des mouvemens impétueux des eaux, qui en de certains parages courent, & se portent vers des rumbes de vent particuliers. (Les courants sont ordinairement plus rapides, lorsque la lune est pleine & nouvelle. Le vent portoit contre les courans. Les courans portoient au Sud. Surmonter la force des courans. *Guillet*, termes de *Navigation.*)

Courant, *part.* [*Currens, fluens.*] Qui court. (S'en aler tout courant.)

Courant, *adj.* Terme d'*Aunage de Tapisseries*. On appelle, *Une aune courante*, l'aune d'une tapisserie mesurée, & estimée par sa longueur, sans avoir égard à sa hauteur. On dit, dans le même sens, *toise courante*, elle est opposée à la toise quarrée, & à la toise cube. On appelle, *le courant des affaires*, les affaires ordinaires, par opposition aux affaires extraordinaires qui surviennent. *Le courant du monde*; c'est la manière ordinaire du monde. (Il se laisse toujours aler au courant du monde.)

Courant, *Courante*, *adj.* [*Currens, fluens.*] Qui court. (Eau courante.)

Courant, *Courante*. [*Communis.*] Qui a cours. Qui a débit. (Denier courant. Monnaie courante. Prix courant.)

Chien courant. [*Cursor canis.*] Sorte de chien de chasse, qui court après les cerfs, & qui force le gibier. Passerat a fait un Poème François sur *le chien courant*, où il parle de la manière de l'élever, de ses propriétés, de ses maladies, des remèdes qu'on doit employer pour les guérir.

Nœud courant. [*Nodus fluens.*] C'est un nœud qui se lâche aisément, & qui se peut serrer.

COURANTE, *s. f.* [*Currens saltatio.*] Terme de *Danse*. Pas figurez qu'un homme & une femme font ensemble au son d'un ou de plusieurs violons. (Donner une courante.) † * *Ma franchise a dansé la courante.* *Mol.* Phrase burlesque, pour dire, *j'ai perdu ma franchise.*

COURANTIN. Terme d'*Artificier*. Fusée dont on se sert les jours de réjouissance & dans un feu d'artifice, pour parcourir une corde tendue & bandée en l'air.

COURBARI. Espèce de noix, dont l'écorce est astringente.

COURBATON. [*Lignum incuvum.*] Terme de *Charpentier*. Fortes pièces de bois attachées sous la fourrure d'une galère, pour servir de contreforts. Il y a aussi dans un vaisseau le *courbaton* de beaupré, les *courbatons* ou *taquets* de hune, les *courbatons* de l'éperon.

COURBATU, COURBATURE, *adj.* [*Equus obstructus.*] Qui a la courbature. Cheval courbatu; c'est-à-dire, qui n'a pas le mouvement des jambes bien libre.

COURBATURE, *s. f.* [*Asthmus, equi obstructio.*] Chaleur étrangère causée par les obstructions qui sont dans les intestins & dans le pœumon; ce qui donne les mêmes signes que la pousse. *Soleysel.*

⊗ Cette maladie arrive quand un cheval est tellement fatigué, qu'il ne peut presque pas respirer. Cheval courbatu, qui a été poussé à outrance, & qui n'a pas la respiration libre; il est différent du pouffif, en ce que celui-ci a le pœumon altéré, avec de grands redoublemens de flanc. Un cheval peut devenir courbatu, sans avoir été surmené, lorsqu'il a les parties intérieures ou le sang échauffé & plein d'humeurs étrangères. *Courbature*, se dit aussi quelquefois en parlant des hommes, il signifie une lassitude douloureuse.

COURBE, *s. f.* [*Lignum incurvum.*] Pièce de charpenterie, courbée en arc.

Courbe, *s. f.* [*Equorum copula.*] Il se dit de deux chevaux acouplés qui servent à remonter les bateaux sur les rivières. (Il faut plusieurs courbes de chevaux pour remonter ce bateau.)

Courbe. [*Tumor durus, callosus.*] Maladie qui vient aux chevaux, & qui est une tumeur grosse & dure au dedans du jarret du cheval.

Courbe, *adj.* [*Curvus.*] Qui va se courbant. Qui va comme en arc. (Ligne courbe.)

COURBÉ, COURBÉE, *part. & adj.* [*Curvatus, inflexus.*] Qui est plié en arc. Il se dit des personnes. (Il s'est tenu long-tems courbé. Il se tient toujours courbé sur ses livres.)

Je ne suis pas courbé sous le faix des années.

Despréaux, sat. 1.)

C'est-à-dire, je ne baïsse pas le dos, & ne suis pas encore fort vieux.

COURBEMENT, *s. m.* [*Curvatio, inflexio.*] L'action de courber. (Courbement d'un arc.)

COURBER, *v. a.* [*Curvare, inflectere.*] Plier comme en voute. (Courber un bâton.)

Se courber, *v. r.* [*Curvari, incurvari, inflecti.*] Devenir courbe. (Les branches se courbent quand elles sont trop chargées.) Il signifie aussi *se baïsser*. (Il faut se courber pour passer par ce guichet.)

COURBES. Côtes de navire.

COURBET. [*Curvatura.*] Terme de *Bourellier*. Les parties du fût du bât, qui sont élevées, & faites en manière d'arcades, posant sur d'autres parties qu'on appelle aubes.

COURBETTE, *s. f.* Terme de *Manège*. Action de cheval qui s'élève en l'air. Air qu'on fait faire à un cheval. (Cheval qui va à courbette fort basse.)

⊗ Les *Courbettes* sont des sauts d'une médiocre hauteur, que le cheval fait en portant premièrement les deux piez de devant en l'air, & les deux piez de derrière, suivent avec une égale cadence, enforte que les hanches rabatent ensemble, après que les piez de devant ont touché terre par

des reprises continuées & réglées. (Cheval qu'on met à l'air des courbettes, qui fait des courbettes, qui manie à courbettes, qui se présente à courbettes; ce cheval bat la poudre à courbettes, car il les hâte trop, & les fait trop basses.)

Courbette, au figuré, & dans le stile populaire, se dit des civilités trop répétées, des complaisances trop assidues, & un peu fades, & où l'on s'abaisse trop, pour gagner les bonnes grâces de quelcun, ou pour faire le complaisant. (Cet homme fait bien des courbettes à un tel. Un homme d'honneur ne fait point faire de courbettes)

COURBETTER, *v. n.* [*Surrectis alternatim cruribus numerosè incedere.*] Faire des courbettes.

COURBURE, *f. f.* Manière dont une chose est courbée. (La courbure des tiges.)

COURCAILLET, *f. m.* [*Coturnicis filibus, vel aucupis fistula, quæ coturnices allicit.*] Le cri que font les cailles, ou le siflet qui imite ce cri, & qui sert d'aiguillon pour les attirer.

COURCIER, *f. m.* [*Locus in triremi librando tormento destinatus.*] Place à l'avant & au milieu d'une chaloupe, où l'on pointe une pièce de canon. Cela ne se dit proprement que des galères.

COURCIVE, *f. f.* [*Forus.*] C'est, en charpenterie, un demi pont que l'on fait de l'avant à l'arrière des deux côtes de certains petits bâtiments qui ne font point pointez.

COURCON, *f. m.* On donne ce nom à une sorte de fer mis en barres très-courtes.

COUREAUX. Ce sont de petits bateaux dont on se sert sur la Garonne, pour porter les marchandises dans les grands vaisseaux.

COURÉE ou **COURET**, *f. f.* [*Pice, sebo, &c. navis linitio.*] En terme de Marine, c'est une composition de suif, de soufre, de résine & de verre pilé, dont on frote les vaisseaux, pour les mettre en mer, ou pour faire un voyage de long cours, pour conserver le bordage. Donner la courée à un bâtiment, c'est le suiver.

COUREUR, *f. m.* [*Cursor.*] C'est un jeune homme qui est aux gages d'une personne de qualité, qui l'envoie à une ou plusieurs personnes, & qui lui donne ordre d'en rapporter réponse. (Madame la Duchesse N. a de bons Coureurs. Ce n'est que depuis un certain tems qu'il y a des Coureurs en France; cette mode est venue d'Italie.)

Coureur, *f. m.* [*Peregrinator.*] Ce mot se dit souvent en riant, & veut dire, celui qui va de côté & d'autre, & qui ne s'arrête pas long-tems en un lieu. (C'est un grand Coureur, on ne le trouve jamais.)

† *Coureur*. [*Erro, nebulo, vagabundus.*] Petit garçon libertin. Sorte de petit fripon qui ne veut point s'affujétir. (C'est un petit Coureur.)

Coureur. [*Equus cursor.*] Cheval déchargé de taille, qui a la queue courte & coupée. (Un beau Coureur.)

Coureur de bois. On nomme ainsi en Canada, les habitans qui vont faire la traite des castors, & autres peleteries, & qui vont chercher les Sauvages dans leurs habitations les plus éloignées, pour faire les échanges de leurs marchandises.

Coureur de vin. Officier qui porte à la chasse, & par-tout où va le Roi, une valise dans laquelle il y a des serviettes, du pain, un couteau, une fourchette & quelques pièces de four, &c.

COUREURS. [*Speculatores, exploratores, antecursores.*] Cavaliers détachés qu'on envoie

devant, pour reconnoître l'ennemi. (Les Coureurs ont rapporté que l'ennemi approchoit.)

† **COUREUSE**, *f. f.* [*Discurrendi cupida.*] Mot de raillerie, pour dire, celle qui ne fait que courir, & ne demeure guère en la maison. (En vérité, vous êtes une grande coureuse, on ne vous rencontre jamais à votre logis)

Coureuse. [*Prostibulum, vaga fœmina.*] Celle qui est de mauvaise vie, une débauchée. (C'est une coureuse, qui est abandonnée de tout le monde.)

COURGE, *f. f.* [*Cucurbita.*] Plante rampante qui est de la nature des citrouilles. Il y en a de trois espèces; la Courge longue, la grasse, & la calebasse ou flacon. (Courge domestique, ronde, longue ou plate. Courge sauvage.)

Courge. Terme d'Architecture. C'est une espèce de corbeau de pierre ou de fer, qui soutient le faux manteau d'une ancienne cheminée.

COURIER, *f. m.* [*Cursor, veredarius.*] Messager, qui pour la commodité du Public fait en poste un certain nombre de lieues, tient une certaine route, & porte plusieurs paquets de lettres dans une valise sur la croupe de son cheval. (Un Courier ordinaire; un Courier extraordinaire.)

Jusqu'ici la grêle & la pluie
Nous ont toujours accompagnés,
Chose qui d'ordinaire ennuie
Les Couriers plus déterminez.
L'Abé Régnier.)

Courier de cabinet. C'est un Courier envoyé par les Secrétaires d'Etat pour différentes affaires. (Dépêcher un Courier. Envoyer un Courier.)

COUR-JOINTE. Terme de Maréchaux. Cheval *cour-jointe*, qui a le paton court. Quand la jointe ou le paton sont trop courts, le cheval est sujet à être droit sur les jambes. Ordinairement les *Cour-jointes* ne manient pas si bien que les long-jointes: mais hors du manège, les *cour-jointes* sont meilleurs, & fatiguent mieux.

COURIR. [*Currere*] Je cours, j'ai couru; je courrai. Se rendre vite dans un lieu. Aler en un lieu le plus vite qu'on peut. Aler en hâte à quelque chose. (Courir aux armes. Courir à son épée. Ils n'auroient pas résisté, si leurs camarades n'eussent couru à leur secours. *Du Ryer, Supl. de Quint-Curce, l. 2. ch. 9.*

(Que dit-il quand il voit avec la mort en trouffe,
Courir chez un malade un assassin en housse.
Despréaux, *Jat. 8.*)

Courir, pour poursuivre. Je cours après la fortune, c'est-à-dire, je cherche, je poursuis la fortune.

Cy git Jean de Sainte Opportune,
Mort de lassitude & d'ennui,
De courir après la Fortune
Qui couroit toujours devant lui.
Le Roman de la Rose.

Courir. [*Peregrinari, errare, vagari.*] Parcourir. Errer & aler d'un côté & d'autre en un certain lieu, le voir & le visiter presque par tout. Aler de Province en Province, de contrée en contrée, d'un lieu à un autre. (Courir l'Océan de l'un à l'autre bout. Il s'en va courir comme un bandi qui n'a ni feu ni lieu. *Despréaux.*) Voyez *Courre*.

* *Courir*, *v. n.* [*Manare, spargi.*] Ce mot se dit des bruits, des nouvelles & des ouvrages de vers & de prose. Il signifie, répandre. *Se répandre. Semer. Avoir cours.* (On fit courir le bruit qu'il étoit mort. *Abl. Arr.* Le bruit court que les

ennemis sont batus. La nouvelle court qu'il reviendra bientôt. Vous verrez courir de ma façon dans les belles ruelles deux chansons. *Mol. Précieuses.*)

* *Courir.* [*Fluere, volvi.*] Ce mot se dit des choses successives, & qui sont en mouvement. Il signifie couler. (Les six mois ne courent que du jour de la sommation. *Patru, Plaid. 5.*)

Ils se repentiront de s'être fait la guerre,
Mais avant cette paix il courra bien des mois.

Main. Poësies.)

Courir sus. [*Irruere in*] Ces mots pour dire, se jeter & courir sur quelqu'un afin de lui faire tort, sont hors d'usage. *Vaug. rem.*

Courir le bal. C'est aller d'un bal à un autre.

Courir les ruelles. C'est aller de visite en visite chez les Dames.

Courir sur le marché, sur les brisées de quelqu'un. C'est le traverser, enchérir sur lui, tâcher d'obtenir ce qu'un autre a demandé le premier.

Courir un Bénéfice. C'est en solliciter un avec beaucoup de zèle & d'affiduité. C'est au propre, envoyer un courrier pour être le premier à demander un bénéfice, à celui qui a droit d'y nommer.

Courir à sa perte, à sa ruine. C'est se conduire d'une manière à se perdre, à se ruiner promptement.

† * *Courir les ruës.* [*Insanire.*] *Scar.* C'est-à-dire, être fou, en allant çà & là.

COURLIS, s. m. [*Clorius.*] Espèce d'oiseau aquatique, gros comme une bécasse, & qui a un grand bec fait en faucille. Voyez *Corlieu.*

COURONNE, s. f. [*Corona.*] Ornement de métal, qui est le plus souvent d'or, & qui est fait pour être mis sur la tête des Rois & d'autres Souverains. Guirlande de fleurs. Tout ce qui est façonné en forme de couronne, & qu'on met sur la tête. (Les couronnes ne s'acquièrent pas sans travail, même celles qui ne sont que de laurier, ou de mirte, s'achètent chèrement. *Voit. l. 46.* C'est vous qui lui avez mis la couronne sur la tête. *Vaug. Quint. 4.* Il avoit une couronne de fleurs sur la tête. *Abl.* On mit une couronne d'épines sur la tête de Jesus-Christ. Aspirer à la couronne. C'est un pesant fardeau sur la tête qu'une couronne. Lorsqu'on demanda à Alexandre le Grand, à qui il laissoit la couronne, il répondit au plus homme de bien. *Vaug. Quint. Curce.* Il y avoit parmi les Anciens des couronnes de laurier, de mirte, de chêne. Couronne civique, couronne murale, couronne navale, couronne d'ovation, Couronne Impériale, Roïale, Ducale.) La *Couronne Triomphale*, appartenoit aux Généraux qui obtenoient les honneurs du Triomphe: elle fut d'abord de laurier & d'or dans la suite. La *Couronne Ovale*, ou de l'ovation, *Ovalis*, étoit de mirte: elle se donnoit à ceux à qui on acordoit l'ovation, ou les honneurs d'une victoire, ou qui n'étoit pas de grande importance, ou qui n'avoit pû souffrir de grandes difficultés, ou remportée contre des ennemis peu recommandables. La *Couronne Obsidionale*, se donnoit au Général qui avoit fait lever un siège: elle étoit d'épis, & on avoit soin que les épis qui la composoient eussent été recueillis dans l'enceinte même de la Ville qui avoit été délivrée. La *Couronne Civique*, étoit la récompense de celui qui avoit sauvé la vie à un Citoyen: elle étoit de feuilles de chêne. La *Couronne Murale*, étoit destinée à celui qui étoit monté le premier sur la muraille, & étoit entré dans la Ville assiégée:

les fleurons avoient la forme de creneaux de murs. La *Couronne des Camps*, *Caesariensis*, étoit à peu près la même chose: le Général en gratifioit celui qui étoit entré le premier dans les retranchemens des ennemis. Ces deux dernières Couronnes étoient d'or. La *Couronne Navale*, l'étoit aussi: elle se donnoit à celui qui dans un combat naval fautoit armé le premier dans le vaisseau ennemi. *Mémoire sur les Couronnes Milit. des Romains, dans le Mercure de Décembre 1747.*

Tous les Rois ont une couronne,
Tous ne la savent pas porter,
Tous au pouvoir qu'elle leur donne
Ne savent pas bien résister.

Godeau, Poës.)

* *Couronne.* [*Regnum.*] Roïaume, Etat. (Ofrir une couronne à quelqu'un. *Vaug. Quint. l. 4.* Nous sommes venus pour lui ôter la couronne. *Abl. Ret. l. 2. c. 2.*)

Epitaphe de M. de Turenne.

Turenne a son tombeau parmi ceux de nos Rois,
C'est le fruit glorieux de ses fameux exploits,
On a voulu par-là couronner sa vaillance:
Afin qu'aux siècles à venir,
On ne fit point de différence
De porter la couronne, ou de la soutenir:

(C'est au père du peuple à porter la couronne;
Un Trône est glorieux quand l'amour l'environne:
Mais c'est un précipice, un théâtre d'horreur,
Quand il a pour apui la force & la terreur.

Marmontel, Denis le Tyran.)

Couronne, s. f. Partie de la tête sur laquelle on porte la couronne.

Couronne. On donne ce nom à une monnaie d'argent d'Angleterre & de Portugal.

Couronne. On donne encore ce nom aux ornemens que l'on met au quatre coins d'une couverture de laine.

Couronne. Ce mot se dit en parlant des chevaux: [*Equina suffraginis corona.*] C'est la partie qui est immédiatement au dessus du sabot du cheval.

☞ La *couronne du cheval*, est la partie la plus basse du paturon qui régné autour du sabot, & qui se distingue par le poil qui joint & couvre le haut du sabot. (Prenez garde à la couronne de votre cheval, il s'est donné une atteinte.) *Cheval couronné*, est celui qui par une chute, ou par quelque autre chose, est si fort blessé au genou, que le poil en est tombé, & n'est pas revenu.

* *Couronne.* [*Papyrus coronæ signo impressa.*] Terme de *Papetier*. Papier in-folio, qui a pour marque une couronne.

Couronne. [*Rostro orbiculus, corolla.*] En terme de *Fauconnerie*, c'est le duvet qui couronne le bec de l'oiseau à l'endroit où il se joint à la tête.

Couronne. [*Circulus.*] Terme d'*Orfèvre*. C'est la partie d'une lampe d'Eglise qui porte le verre.

Couronne. Terme de *Lapidaire*. La superficie du diamant rose étant partagée en deux parties, la plus éminente, s'appelle la couronne, & celle qui fait le tour du diamant, prend le nom de dentelle. Voyez le *Traité des Pierres gravées*, par *M. Mariette*, t. 1. pag. 159.

Couronne. [*Corona.*] Terme de *Physique*. Météore qui paroît autour du soleil & de la lune, quand leur lumière est réfléchie sur des nuées médiocrement épaisses.

Les Peintres mettent derrière la tête des Saints qu'ils peignent, une espèce de *couronne*, si l'on peut donner ce nom à cette marque de leur sainteté. Filescac reconnoît avec raison dans ses Opuscules, que c'est une fantaisie de Peintre, dont on donne différentes explications peu satisfaisantes.

Couronne de Prêtre. [*Corona clericorum.*] Place rasée en rond sur le haut de la tête du Prêtre. (Faire la couronne à un Prêtre.)

Les Apôtres, suivant l'exemple des Nazaréens, qui coupoient leurs cheveux par une esprit d'humilité, introduisirent la tonfure parmi les Clercs. Quant à la *couronne des Prêtres*, c'est un vestige, & un souvenir de la *couronne d'épines* dont le Sauveur fut ignominieusement orné. On donne plusieurs significations à cette *couronne*: elle marque la séparation des Clercs de toutes les choses du monde, le peu de cas qu'ils en font, & qu'ils ne font pas plus touchés de la perte des biens temporels, que de celle de leurs cheveux. Voyez les *Discours de M. Godeau sur les Ordres sacrez.*

Couronne de Martir. [*Laurea martyrum.*] Gloire qu'on a pour avoir souffert le martyre au sujet de Jesus-Christ. (Être honoré de la couronne du martyre. *Maucroix, Schisme, l. 2.*)

Couronne Impériale. [*Lilium persicum.*] En parlant de fleurs, c'est une sorte de fleur jaune agréable à voir, qui fleurit en Avril, dont l'odeur ne plaît point, & dont les fleurs sont une espèce de *couronne*. On donne le même nom à une plante qui ressemble au lis sauvage. Les fleurs de cette plante sont disposées comme une *couronne*, surmontée d'un bouquet de fleurs. Sa racine est une bulbe non écaillée. On la cultive dans les jardins.

Couronne foudroïante. [*Corona fulminea.*] C'est une *couronne* remplie de feux d'artifice, dont on se sert dans les sièges contre les ennemis.

COURONNÉ, COURONNÉE, *adj.* [*Coronatus.*] (Les têtes Couronnées. *Reges.*)

* Une plaine couronnée de montagnes; c'est-à-dire, environnée de montagnes. On appelle *arbre couronné*, quand il ne pousse plus de bois qu'à l'extrémité de ses branches.

Ouvrage couronné, ou à *couronne*. C'est, en termes d'*Architecture militaire*, un travail avancé vers la campagne, fait en forme de couronne, pour défendre les approches d'une place.

COURONNEMENT, *s. m.* [*Coronæ impositio, regis inauguratio.*] Cérémonie où l'on couronne quelque Roi, ou quelque autre Souverain. (Voir le couronnement d'un Roi.)

* *Couronnement.* [*Coronis, perfectio, absolutio.*] Achèvement. Entière perfection. (C'est le couronnement de la doctrine.)

Couronnement. Terme d'*Imager*. Taille-douce, qui représente la manière dont on a couronné quelque personne. (Le couronnement d'épines de Jesus-Christ. Le couronnement de la Vierge.)

* *Couronnement.* [*Uteri ora exterior.*] Terme d'*Acoucheur* & de *Sage-femme*. C'est l'entrée extérieure de la matrice. On appelle cette entrée, *couronnement*, parce qu'au moment que la femme accouche, cet endroit entoure la tête de l'enfant en manière de couronne. On dit, *l'enfant est au couronnement.*

Couronnement de Serrurier. Ornement qui se met au-dessus de l'ouverture, & sur l'écusson.

Couronnement en Architecture & en Serrurerie.

[*Testudinis conclusura, coronis, ornamenta.*] C'est ce qui fait & termine le haut d'un ouvrage. (Faire un couronnement. Dorer le couronnement d'une grille.)

COURONNER, *v. a.* [*Coronare, coronam imponere, regem inaugurare.*] Mettre une couronne sur la tête. Mettre une couronne sur quelque chose qu'on veut honorer. (Couronner un Souverain. Seigneur, les soldats vous ont bafoué, & couronné d'épines. *God.* Mêlé à tes lauriers des guirlandes de fleurs, & couronne-toi de roses. *Sar.* Alexandre couronna le tombeau d'Achille. *Abl. Arr. l. 1.*)

Il est aujourd'hui vôtre fête :
Et de ces agréables fleurs,
Dont le tems ne sauroit effacer les couleurs,
Ma main devoit, Abé, couronner vôtre tête.

* *Couronner.* [*Cingere, circumcingere.*] Environner en forme de couronne. (La Ville de Rhodes est couronnée de divers petits côteaux. *Bouhours, Histoire d'Aubusson, l. 3.*)

Couronner. [*Perficere, absolvere.*] Achever. Finir glorieusement. (La victoire s'avançoit à grands pas pour couronner ses triomphes. *Vaug. Quint. l. 3. c. 6.*)

* *Couronner.* [*Mercedem laborum dare, tribuere, persolvere.*] Récompenser. (Couronner la valeur. *Ablanc. Ret. l. 5.*)

* *La fin couronne l'œuvre.* [*Finis coronat opus.*] C'est-à-dire, que la vertu doit persévérer jusqu'à la fin.

COURONNURE, *s. f.* [*Cervini cornu coronatus apex.*] Terme de *Chasse*, qui se dit de sept ou huit menus cors, au sommet de la tête du cerf, rangez en guise de couronne.

COURPENDU. Voyez *Court-pendu.*

COURRE, *v. a.* [*Properare, currere.*] Je cours, j'ai couru, je courus, je courrai.] Aler le plus vite qu'on peut. Aler en diligence après quelque chose. (Courre le cerf, courre le lièvre, courre la poste. *Vaug. Rem.*) Voyez *Courir.*

Courre. [*Decurrere, stadium currere.*] S'exercer à la course. (Courre la bague. *Abl.* Courre les têtes, courre le faquin.)

* *Courre.* [*Sequi, sectari.*] Aler avec passion écouter quelque chose, quelque Comédie, ou autre ouvrage qui se récite ou représente publiquement. (On ne court plus qu'à cela. *Mol. Préc.*)

* *Courre.* [*Periclitari, in periculo versari.*] Être en quelque hazard. (La Ville courroit fortune d'être prise. *Abl. Arr. l. 1.* Courre fortune de la vie. *Abl.* Voyez combien de périls j'ai couru en un jour. *Voit. l. 94.*)

On dit indifféremment *courir fortune*, & *courre fortune*; mais *courre fortune* est le meilleur.

* *Courre.* [*Insèqui, persequi.*] Pour suivre. (Je cours après le mérite. *Mol. Préc.*)

COURRIER. [*Cursor & hemerodromus.*] Voyez *Courier.*

COURRIÈRE. On donne à la lune cette épitète. Voiture, dans une de ses Chançons :

Que des nuits la blanche Courrière
Luit d'un éclat moins radieux.

COURROIE, *s. f.* [*Corrigia.*] Lien de cuir. (Courroie rompuë. Les courroies des sandales des Capucins. Les courroies des sandales des Augustins déchauffez.)

Courroie de guindage. Ce sont des liens de cuir qui servent au carosse.

† COURROUCER, *v. a.* [*Ad iracundiam provocare, exasperare aliquem, stomachum movere.*] Mettre quelcun en colére, irriter quelcun.

Se courroucer, v. r. [*Irâ affici, moveri, exasperari.*] Se mettre en colére. (Se courroucer contre quelcun. Dieu est courroucé contre son peuple.) Et dans le figuré, il est noble, & se dit de la mer; il signifie, être agitée des vents ou de la tempête. (La mer est courroucée. *Vaug. Remarq.*)

C'est contre le péché que son cœur se courrouce,
Et l'intérêt du Ciel est tout ce qui le pousse.
Molière, Tartufe.

COURROUX, *f. m.* [*Ira, iracundia.*] Ce mot signifie colére. Il est plus de la poésie que de la prose, & même il n'a point de pluriel qu'en vers, & encore rarement. (Être enflâmé de courroux. *Abl. Tac.* Je vous verrai frémir de courroux.)

Voiez Ménage dans ses Observations sur Malherbe, 486. & 592. & dans ses Observations sur la Langue, tom. 2. ch. 146. Il faut dire en prose, *mon courroux*; en vers plusieurs de nos Poètes ont dit, *mes courroux*. Desportes :

Je n'ai rien de fragile en moi,
Que mes courroux qui font de verre.

Il cite ensuite plusieurs Poètes qui ont employé *courroux*, au pluriel. Mais je ne voudrais pas m'en servir.

* *Courroux.* [*Iratum mare, ira maris.*] Ce mot se dit de la mer, & il signifie, agitation causée par les vents & la tempête. (C'est la Sirène qui de son chant agréable apaisa le courroux de la mer. *Arioste moderne, t. 2.*)

Au prix duquel est calme & doux
De la mer l'horrible courroux.
Voiture, Poësies.

COURS, *f. m.* [*Ambulatio.*] Lieu où l'on va se promener. Grandes & belles allées bordées d'arbres. (Aler au cours, se promener au cours, se voir au cours.)

Cours. [*Cursus.*] Ce mot se dit des astres & des eaux. La course naturelle, le mouvement naturel de l'astre, ou de l'eau. (Le cours du soleil, le cours de la lune, la rivière a pris son cours de l'autre côté, détourner le cours d'une rivière, fleuve qui enfle son cours.)

Selon Ménage, on peut dire le *cours*, & la *course* d'un ruisseau : mais il me semble que la *course* ne se peut dire que du voyage d'un Courier. (On lui a païé sa course de Paris à Rome.)

Cours. [*Vitæ spatium, cursus.*] Ce mot se dit de la vie, des maladies, de la bonne ou mauvaise fortune, & signifie durée. (Le cours de la vie est borné. *Main.* Il faut que le mal ait son cours. Arrêter le cours des victoires de quelque Conquérant. *Abl.* Le cours des prospéritez.

Ainsi lorsque ma mort viendra rompre le cours,
Des bienheureux momens qui composent mes jours;
Je mourrai chargé d'ans, inconnu, solitaire.
Poète Anonyme.

Faites que de vòs beaux jours,
Le long & fortuné cours,
De toute crainte nous délivre.
Voiture, Poësies.

Je t'aime, cher Daphnis, & t'aimerai toujours,
Ma vie & mon amour n'auront qu'un même cours.
La Saute, Poësies.

Cours. [*Cursus, venditio.*] Ce mot se dit de l'argent, de la marchandise, & des modes. Il veut dire, débit, vogue. (Monoie qui a cours. Livre qui a cours. Mode qui a cours. Les livres de Port-Roïal ont eu beaucoup de cours.)

Le *cours* de la monoie doit être une loi inviolable, parce qu'il est le fondement & la règle du Commerce; c'est un contrat de bonne foi, que le Prince fait avec ses sujets. *Bouterouë.*

Cours. [*Cursus.*] Les écrits d'un maître sur une science, depuis les premiers élémens de cette science jusques à sa fin. Livres qui contiennent une science depuis son commencement jusques à sa fin. (Un cours de Philosophie, de Théologie, de Médecine, d'Architecture. Acheter un cours de Droit Civil, de Droit Canon. Un cours de Mathématique, &c.)

Cours. [*Cursus, curriculum.*] Le tems qu'on est à étudier une certaine science, depuis son commencement jusques à sa fin. (Il a fait son cours de Philosophie sous un tel Régent.)

Cours de ventre. [*Ventris profluvium.*] Dévoiment. (Il a un furieux cours de ventre.)

Un voiage de long cours. [*Longa navigatio.*] C'est une navigation en des pais éloignez, & qui dure long-tems.

COURSE, *f. f.* [*Cursus.*] Espace de chemin qu'on fait en alant vite en quelque lieu, en courant simplement, ou en courant à cheval pour s'exercer. Traite qu'on fait, ou qu'on a faite. (Je vais faire une course jusques-là, c'est une course de gens à cheval, commencer sa course, finir sa course, faire une course de bague, faire une course de faquin, une course de tête.

Ah! ce ruisseau plutôt arrêtera sa course,
Et l'on verra ses eaux remonter à leur source,
Avant que j'aime ailleurs, & que mon tendre cœur
Cesse de vous marquer ses soins & son ardeur.)

Course. [*Irruptio.*] Ce mot se dit en terme de Guerre, & signifie irruption prompte & soudaine de quelques troupes ennemies dans un pais pour le ravager. (Faire des courses dans le pais ennemi.)

* *Course.* [*Progressus.*] Progrès qu'on veut faire pour avancer en quelque chose. (Je prévoi trois ou quatre inconvéniens, & de puissantes barrières qui s'oposeront à votre course.)

* *Course.* [*Spatium.*] Durée de la vie. (Quand votre course sera close, on vous abandonnera. *Voiture.*)

La course de nos jours est plus qu'à demi faite.
Racine, Poësies.

Enfin qui ne croira que de ma destinée,
Rien ne peut égaler la course fortunée.
Perraut, Grisélidis.

Course. (Tirer à la course.) Terme d'*Emailleur*. C'est tirer l'émail en longs filets, après qu'on l'a puisé liquide dans la cuillere, où il est en fusion avec le cristalin.

Course. Terme de *Serrurier*. Donner course au pêne d'une serrure; c'est le faire sortir & avancer.

Course sur mer. [*Navigatio.*] (Aler en course.)
* COURSIE, *f. f.* Terme de *Mer*. Passage de la prouë à la poupe de la galère entre les rangs des forçats. L'Académie dit *Coursier*, non *Coursie*: se promener sur le *Coursier*.

COURSIER, *f. m.* [*Equus bellator.*] Cheval de raisonnable grandeur, bien pris dans sa taille.

(Déjà du plomb mortel plus d'un brave est atteint,
Sous les fougueux Coursiers l'onde écume & se plaint.
Despréaux.)
Coursier.

Coursier. [*Tormentum majus.*] Terme de *Mer.* Canon qu'on met sur la courûe du navire.

COURSIÈRE, *f. f.* [*Forus.*] Terme de *Marine*, qui se dit d'un pont-levis, & couvert depuis le gaillard jusqu'au château de prouë, servant pour le combat.

COURSON, ou *CROCHET*, *f. m.* [*Palme præfidiarius.*] Terme de *Vigneron*. C'est une branche de vigne taillée & racourcie à trois ou quatre yeux. (Il est sorti trois ou quatre belles branches du courson de l'année.)

Courson, ou *Crochet.* [*Pollex, custos reflex.*] Terme de *Jardinier*. Il se dit en fait d'arbre, quand la branche de l'année précédente en aiant poussé trois ou quatre fort belles, on est obligé de n'en conserver qu'une d'une grandeur raisonnable; c'est-à-dire, de cinq ou six pouces. (Les coursons sont utiles. *Quint. Jardins, t. 1.*)

COURT, *COURTE*, *adj.* [*Brevis.*] Qui n'est pas long. Petit. Qui dure peu. (Un bâton court, un chemin fort court, un court dépit, une après-dînée fort courte.)

Court. Ce mot se dit encore dans d'autres significations qui ont cours dans le stile simple.

* *Court*, ou *Tout court.* [*Statim, subito, nullo adjecto vocabulo.*] Ce mot se prend adverbiallement, & veut dire, *sans répondre un seul mot, sans avancer, sans rien ajoûter.* (Il est demeuré court. Elle est demeurée court. Ils sont demeurés court. *Vaug. Rem.* Il tourna court sur l'infanterie. *Abl.*) Il faut dire, *Monsieur tout court.* *Mol.* C'est-à-dire, sans ajoûter de nom. Quand nous disons en France, le Roi, *tout court*, nous entendons parler du Roi qui régne. *Vaug. Nouv. Rem. p. 202.*

* *Couper court.* [*Paucis dicere.*] C'est dire en peu de mots.

* *Etre court d'argent.* [*Pecuniâ carere.*] C'est n'avoir point d'argent.

* *L'argent est court chez moi.* C'est-à-dire, je n'ai pas beaucoup d'argent.

* *Le plus court fut de se retirer.* [*Satius fuit abire.*] C'est-à-dire, le plus expédient fut de se retirer.

* *Tenir de court.* [*Coercere aliquem.*] C'est ne donner pas beaucoup de liberté. On dit, *Avoir la mémoire courte.* *Courte vûë.* [*Memoriâ, visu esse hebeti, fallaci.*]

Le Censeur des entretiens d'Ariste & d'Eugène, désaproûve fort cet endroit: *La Science des dévîses est courte.* « L'Auteur, dit-il, veut » dire que cette science instruit dans un moment; » ainsi le mot *courte*, est très-équivoque, & par » conséquent contraire à la netteté du stile. » L'Auteur s'en sert pour exprimer une bonne » qualité, & il signifie presque toujours un » défaut. On dit: *La prudence des hommes est courte,* » pour dire, *qu'elle est défectueuse.* On dit aussi, » *qu'un homme a une courte haleine; il a la vûë* » *courte;* & toutes ces expressions marquent » un défaut. » Le Défenseur des entretiens a soutenu, au contraire, que, « *La Science des* » *dévîses est courte,* est bon François, & n'est » équivoque qu'en burlesque. » On a point été de son avis.

COURTAGE, *f. m.* [*Ars proxenetæ.*] C'est le métier de celui qui se mêle de faire vendre des marchandises, des charges, &c. & de faire prêter de l'argent. Il signifie aussi, droits de courtage. (Faire le courtage.) Voyez *Courtier.*

COURTAUDER, *v. a.* C'est couper la queue. Il ne se dit que du cheval. (Il a fait courtauder son cheval.)

COURTAUT, *f. m.* [*Tabernarius administer.*] Terme *Injurieux*; pour dire, *un garçon de boutique.*

Courtaut. Instrument à anche & à vent, qui a plusieurs trous, & qui n'est autre chose qu'une espèce de basson racourci, qui sert de basse aux musettes, & qui a la figure d'un gros bâton. *Merf. l. 5.*

Courtaut, *adj.* [*Brevioris, sed torosæ corporaturæ vir, fæmina.*] Ce mot se dit d'une personne courte & ramassée. Il se dit aussi d'un cheval de la moyenne taille, à qui on a coupé la queue & les oreilles. [*Equus caudâ, auribusque mutilus.*]

† On appelle un chien *courtaut*, celui auquel on a coupé la queue.

COURT-BATON, *f. m.* [*Tignum incurvum.*] Terme de *Marine*, qui se dit des courbes de charpenterie, qui soutiennent les bouts des baux & des barrois.

COURT-BOUILLON, *f. m.* [*Modus coquendi pisces in vino cum aromatis.*] Vin, laurier, romarin, sel, poivre & orange, où l'on fait bien cuire du poisson. (Un brochet au court-boüillon, une carpe au court-boüillon.)

☞ *COURTE-BOTTE.* On appelle, en riant, un petit homme *courte-botte*. Ménage & Caseneuve disent que Guillaume le Conquérant, Roi d'Angleterre apelloit *courte-botte*, Robert son fils, Duc de Normandie, selon le témoignage d'Orderic Vital, dans son Histoire Ecclésiastique, *lib. 7.*

COURTE-PAILLE, *f. f.* [*Ludus quo paleæ aliæ aliis longiores ac breviores sorte ducuntur.*] Jeu qui consiste à choisir deux, trois ou quatre brins de paille, plus ou moins, dont l'un soit plus court que l'autre, à les enfermer dans la main, les faisant seulement voir par l'un des bouts à ceux qui sont du jeu, & à les faire tirer par les Joüeurs, dont celui qui tire le plus court ou le plus grand, selon qu'il est convenu, a gagné. (Tirer à la courte-paille qui fera ceci ou cela.)

☞ On dit aussi, *joüer aux buchettes*, & au *court-fétu.*

COURTE-PAUME, & *COURTE-BOULE*, *f. f.* [*Ludus pile aut globorum angusto in spatio conclusus, circumscriptus.*] Ce sont les noms de deux sortes de jeux, dans lesquels on ne pousse pas la balle, ni la boule de toute sa force, mais dans un petit espace limité.

COURTE-POINTE, *f. f.* [*Stragulum acu punctum.*] Couverture de parade, qui est échancrée & par fois piquée avec ordre & proportion. (Une courte-pointe piquée en losange, ou à bâtons rompus.) *Courtepointe*, ne se dit point par corruption pour *contre-pointe*, de *contrâ* & de *punctum*, comme le prétend Ménage dans ses origines de la Langue Françoisë: mais il se dit pour *coultepointe* ou *coûtepointe*, *culcita puncta*; c'est-à-dire, couverture piquée.

On dit aussi, *Courte-pointier*, pour marquer l'ouvrier qui fait les *courte-pointes*; ou le Marchand qui les vend.

☞ *COURTIBAUT.* Vieux mot. Rabelais, *liv. 1. ch. 12.* de Gargantua: *Et lui faisoit changer de poil, comme font les Moines de Courtibaux selon les festes.* Le Commentateur nous apprend, que *Courtibaut*, est fait de *curtum tibiale*. C'est une sorte de tunique, ou dalmatique ancienne, qui s'appelle encore de ce nom en Berri; dans la Saintonge & dans la Touraine; les Moines en changent selon les Fêtes, & on nomme ainsi cet habit, parce qu'il ne passe le genou que de quelques doigts.

COURTIER, *f. m.* [*Proxenetæ.*] Ce mot, en général, signifie celui qui s'entremet entre le vendeur & de l'acheteur.

¶ **Courtier**. Ce terme est synonyme avec *Censal*, *Proxenetæ*, & *Agent de change*. Ces quatre noms, signifient un homme qui s'entremet des ventes, des prêts, des achats & des mariages, qui vont & viennent, dit Maréchal, *ch. 11. de son Traité des Changes, pour traiter des marchez & négoces*. Le *Censal* n'est connu que parmi les Provençaux qui ont emprunté ce terme des Italiens. *Censale*, signifie en Italien, celui qui s'entremet entre des contractans pour la conclusion de quelque affaire, & sur tout entre vendeurs. Et quant au mot *Proxenetæ*, il est entièrement Grec, & il a été formé du verbe *προξενω*, concilier, porter des paroles. La fonction des *Courtiers* étant très-importante dans la société civile, on n'y admet pas en France toute sorte de personnes. L'Ordonnance de 1673. en exclut ceux qui ont obtenu des lettres de répit, fait contrat d'atermoïement, ou fait faillite, *tit. 2. art. 3.* Et dans l'*art. 19.* du Règlement de la Place de Lyon, il est dit, que les *Courtiers & Agens de banque & marchandises de ladite Ville, seront nommez par les Prévôts des Marchands & Echevins, entre les mains desquels ils prêteront le serment à la manière acoutumée, en justifiant par des attestations des principaux Négocians, en bonne forme, de leurs vie & mœurs & capacités, au fait & exercice de ladite charge*. Marcardus a remarqué dans son *Traité de mercaturâ, lib. 1. cap. 8. n. 62.* que suivant les Ordonnances de la Ville de Lubec, les *Courtiers* doivent prêter le serment entre les mains des Magistrats, & donner caution de leur fidélité. Le ministère des *Courtiers* est utile & nécessaire dans le Commerce. Le Jurisconsulte Ulpien en reconnoît l'utilité dans la Loi 3. *ff. De proxenetis*, & l'expérience nous apprend qu'il est presque impossible que l'on puisse se passer de *Courtiers* dans les Villes de Commerce. Mais il faut convenir, avec Maréchal, dans l'endroit que j'ai cité, que si les *Courtiers*, en fait de marchandises sont utiles, ils sont du tout inutiles, voire pernicious en matière de change, sinon de Marchand à Marchand, & ès Villes où le change s'exerce licitement; car autrement ce sont ministres & maquignons d'usure. Le principal devoir d'un *Courtier*, est d'être fidèle, & il faut convenir qu'il n'est point de profession où le mensonge soit si fort en usage que dans celle des *Courtiers*: ils s'imaginent que s'ils parloient avec sincérité, & s'ils disoient tout ce qu'ils savent, il ne concluroient qu'un très-petit nombre d'affaires. C'est sans doute dans cette prévention où l'on a été de l'infidélité & du mensonge des *Courtiers*, que l'on a crû qu'ils ne pouvoient pas être témoins dans les affaires dont ils s'étoient mêlez, si ce n'est du consentement de toutes les parties, comme Maréchal l'a remarqué: mais il en est autrement à présent, puisque l'Ordonnance de 1673. *tit. 3. art. 2.* veut que les *Agens de change & de banque tiennent un Livre journal dans lequel seront insérées toutes les parties par eux négociées, pour y avoir recours en cas de contestation*. On trouve dans les *Affises de Jérusalem* une décision toute semblable. Et si il y a contens entre eux dou marché, le *Courretier*, ou qui fait le marché, doit estre crû par son serment. Les Statuts de Melun, *art. 89.* reçoivent de même le témoignage des *Courtiers*, que l'on ne peut pas récuser, *ex eo quia fuerit proxenetæ*. Comme l'on ne doit point présumer le mal, le Livre du *Courtier* est une preuve

suffisante des conventions & du marché, qui consistent particulièrement dans le prix, & dans les termes du paiement: mais quand il s'agit de la délivrance de la marchandise, il faut chercher une autre preuve; le Livre du *Courtier* ne suffit pas; mais si le *Courtier* a été présent à cette délivrance, il peut déposer comme témoin. Au reste, on n'est point obligé de se servir de *Courtier*, on peut faire ses affaires par soi-même, selon cette règle de Loysel, dans ses *Institutions coutumières, liv. 3. tit. 4. art. 14.* il ne prend *Courretier, qui ne veut*. C'est encore une règle générale, que les *Courtiers* ne sont point garants de l'événement & du succès de leurs négociations; ils proposent, ils tâchent de concilier les esprits, ils s'avisent même conseiller, ce qu'ils ne doivent faire que suivant leurs connoissances & leur confiance; on ne peut pas même s'en prendre à eux de l'insolvabilité des débiteurs, quand même ils auroient assuré qu'ils étoient très-solvables; parce que, suivant la Loi, *Quodd si venditor, §. de dolo*, & la Loi *Sciendum, §. de dolo*, & encore la Loi seconde de *proxenetis*, on doit s'imputer sa trop grande confiance: Il est vrai néanmoins que le *Courtier* est tenu de son dol; mais on a de la peine à déterminer en quoi peut consister le dol des *Courtiers*, à l'égard desquels on ne peut être trop rigide, pour les contenir dans la bonne foi, qui est facilement corrompue, par leur intérêt propre, & par la crainte d'échapper une occasion favorable de gain, comme il y a des courtiers & particulièrement des *Courtiers* à qui on confie des étofes, des diamans, & autres effets précieux pour en procurer la vente; on peut leur demander ou le prix, ou la restitution de la chose qui leur a été confiée, par prise & détention de leur personne, selon la règle de Loysel dans ses *Institutions, liv. 3. tit. 4. art. 13.* laquelle est conforme aux décisions des Coutumes de Bourbonnois, *art. 131.* de Dunois, *art. 189.* & de Nevers, *tit. 132 art. 21.* dont voici les termes: *Proxenetes, Courtiers & autres commis à vendre marchandises à eux baillées, seront contraints à rendre les marchandises, & le prix qu'ils en auront reçu, par prise & détention de leur personne, après la chose connue sommairement ou confessée*. L'Ordonnance de 1673. défend aux agens de change, de faire le change ou tenir banque pour leur compte particulier, sous leur nom, ou sous des nom interposez, directement ou indirectement, à peine de privation de leur charge & de 1500. livres d'amende; & enfin elle leur défend de faire aucun commerce, de tenir caisse chez eux, ou signer des lettres de change par aval. Quant au salaire, il est dû aux courtiers pour affaires licites seulement, quand même le marché ne seroit pas exécuté, suivant le sentiment de Maréchal, & des Docteurs qui ont écrit sur le Commerce; il est encore certain qu'un courtier peut demander un salaire aux deux parties, suivant l'usage des lieux, où le salaire est fixé par rapport à la qualité de la marchandise.

Courtier de chevaux. Celui qui fait vendre des chevaux.

Courtier de chevaux de marchandise par eau. C'est celui qui bille les cordes, visite les coches & les bateaux, pour voir si le nombre des chevaux destinez à les remonter est suffisant. *Nouvelles Ordonnances de Paris.*

Courtier de vin. Celui qui goûte le vin qui est en vente, pour voir s'il n'est point gâté, & qui se trouve tous les jours de vente sur les ports

& sur les places de Paris, pour le faire goûter aux bourgeois.

Courtier de fel. Celui qui fournit les minots pour mesurer le fel, des toiles & des bannes pour mettre dessus & dessous les minots. *Ordonn. de Paris.*

Courtier de lard. Celui qui visite les graisses & le lard, & en fait son rapport lorsqu'il y trouve quelque défaut. On dit encore à Lyon, *Courtier de change*, celui qui tient les livres des Marchands, & qui a soin de l'informer de la valeur de l'argent.

COURTILLERE, s. f. Insecte qui se forme dans les couches des jardins, qui est long d'environ deux pouces, passablement gros, jaunâtre, marchant assez vite; & rongant les piez des melons, des laitues & des chicorées. (Atraper une courtillere & la tuer, parce qu'elle fait mourir plusieurs plantes.)

COURTINE, s. f. [*Cortina.*] C'est le front de la muraille de quelque placé forte entre deux bastions.

† *Courtine, s. f.* [*Leſti velum.*] En parlant de lit, se disoit autrefois, mais aujourd'hui on ne le dit plus à Paris. On dit, *rideau.*

Courtine. Les pêcheurs appellent ainsi en Normandie, un grand filet qui s'étend sur les sables que la mer couvre & découvre par son flux & reflux.

COUR-JOINTE. [*Equus brevioribus suffraginibus.*] Terme de Manège. Voyez *Court.*

COURTISAN, s. m. [*Aulicus, gratia captator.*] Seigneur qui fréquente la Cour. (Les Courtisans cherchent de la fortune avec les Rois. Les Rois exigent des services de leurs courtisans. Les Courtisans sont les parasites des Rois & des Princes, *Abl. Luc. t. 2. exercice.* Les Courtisans ont un maître à adorer, & la fortune, cette bizarre, qui se joue d'eux incessamment.)

☞ *Courtisan* morfondu, frénétique & rêveur,
Portrait de la disgrâce & de la défaveur.
Régner. sat. 3.)

Les *Courtisans* ressemblent à ces oiseaux que Psaphon fit élever dans un lieu obscur par des gens qui prononçant incessamment *Psaphon est un Dieu*, les accoutumèrent à repeter ces paroles: mais étant mis en liberté, ces petits animaux oublièrent leur leçon, & instruits par leurs semblables, ils chanterent leur chant naturel. Si nous en croions Elie liv. 14. ch. 30. les *Courtisans* se répandent incessamment en louanges en présence du Prince; & quand ils sont en liberté, ils en parlent naturellement, & selon leur pensée.

† *Courtisan.* [*Procus*] Ce mot se dit aussi de ceux qui cajolent les Dames par amour, & qui flatent quelque personne par intérêt.

COURTISANE, s. f. [*Meretrix, scortum, prostibulum.*] Ce mot se dit proprement des filles qui font métier de prostitution en Italie & ailleurs. (Elle répondit fièrement que la toilette & les ajustemens d'une Courtisane n'étoient pas propres à une Reine. *Fléchier, vie de Commendon, l. 2. c. 17.*)

☞ On ne dit point *Courtisane*, pour exprimer une femme caressante, habile à faire la cour auprès des Grands. M. de Balzac se moque avec raison d'un Prédicateur qui disoit de l'Impératrice Livie: *Cette habile Courtisane.* Le bon Père disoit un injure à l'Impératrice, en voulant lui donner une louange.

† *COURTISER, v. a.* [*Benevolentiam, gratiam captare, aucupari.*] Ce mot signifie, faire la cour. caresser d'une manière respectueuse. (Courtiser les Dames. *Scar.* Elle est courtisée. *Benser. rond.*)

Juge si toujours triste, interrompu, troublé,
Lamoignon, j'ai le tems de courtiser les Muses.
Despréaux.)

† *COURTOIS, COURTOISE, adj.* [*Comis, urbanus, humanus.*] Ce mot signifie civil; mais quoiqu'on le trouve dans de bons Auteurs, on ne s'en sert plus guère. On dit en sa place, *civil, honnête, galand.* (C'est le plus courtois & le plus civil de tous les hommes. *Balz.*) Voyez les *remarques nouvelles du P. Bouhours, page 36.*

COURTOISIE, s. f. [*Comitas, urbanitas, humanitas.*] Ce mot vieillit, & en sa place, on dit: *civilité, honnêteté.* (Vaincre en courtoisie. *Abl. apoph.* Redoubler en courtoisie. *Col.* Il est si obligeant, que c'est la courtoisie même. *Acad. Franc.)*

☞ Balzac dit: *Cette lettre vous fera un second témoignage de l'estime que je fais de... & du ressentiment que j'ai des courtoisies que j'en ai reçues.*

COURTOISEMENT, adv. [*Comiter, urbanè, humaniter.*] Ce mot est vieux; dites, *civilement, honnêtement.*

COURTON. C'est la troisième des quatre fortes de filasse qu'on tire du chanvre; les autres sont le chanvre, la filasse & l'étope. Le *Courton* est ainsi nommé de ce qu'il est très-court.

COURT-PENDU, COURPENDU, CAPENDU; s. m. [*Malum curtispendum.*] Tous ces mots se disent, mais les plus usitez se sont *court-pendu & courpendu.* C'est une pomme d'un gris rouffâtre, & assez chargée de vermillon. (La chair du Court-pendu est fine, & son eau douce & agréable. Le Court-pendu est bon jusqu'en Mars, mais au-delà il devient insipide.)

COURVÉE. Voyez *Corvée.*

COURVETTE, OU CORVETTE, s. f. selon l'*Acad. Franç.* [*Scapha longior malo infita.*] Espèce de barque longue qui va à voiles & à rames, mais qui n'a qu'un mât & un petit trinquet.

COUSIN, s. m. [*Patruelis consobrinus.*] Ce mot proprement pris, veut dire, le fils de notre oncle ou de notre tante, & c'est celui qu'on appelle *cousin germain.* Le *cousin issu de germain*, c'est l'enfant du cousin germain de notre père, ou de la cousine germaine de notre mère. quelques-uns disent, *cousin rémué de germain*, mais on ne le dit point à Paris.

Cousin. [*Consanguineus.* Ce mot dans un sens étendu, signifie, celui qui a quelque degré de parenté & de cousinage avec un autre. (C'est un petit cousin.)

Un *Cousin* abusant d'un fâcheux parentage,
Veut qu'encore tout poudreux, & sans me débiter;
Chez vingt Juges pour lui j'aïlle solliciter.
Despréaux.)

Cousin. [*Cognatus.*] C'est aussi un terme d'honneur que les Rois donnent à quelques Prélats, aux Cardinaux, aux Princes de leur sang, à des Princes étrangers. Le Roi traite les Maréchaux de France de cousins.

Cousin. [*Libum, placenta.*] Terme de *Paticier.* Pain bénit, meilleur & plus délicat que les pains bénits ordinaires, & où il entre du beurre, des œufs & du fromage.

Cousin. [*Culex.*] Sorte de petites mouches incommodes, menant du bruit, aiant de grandes

jambes, qui piquent fort, & font des élevûres sur l'endroit qu'elles ont piqué. (Les Cousins font fâcheux en Italie. On apelle le mauvais vin, du chaffe-cousin.)

† COUSINAGE, *f. m.* [Cognatio.] degré de cousin. Parentage. (Le cousinage est un prétexte qu'ils ont imaginé pour se voir sans scandale.)

COUSINE, *f. f.* [Patruelis soror.] Fille de notre oncle ou de notre tante, & c'est celle qu'on apelle *cousine germaine*.

Cousine. [Cognata.] Ce mot, dans un sens étendu, signifie, celle qui a quelque degré de cousin avec nous ou avec un autre. (Avoir une belle, une charmante, une jolie Cousine.)

Cousine issuë de germaine. [Sobrina, consobrina.] C'est la fille de notre cousin germain, ou de notre *Cousine germaine*.

† COUSINER, [Cognatos se vocare.] Apeller quelcun son cousin. (Cousiner quelcun.)

COUSOIR, *f. m.* Manière de petite table, sur laquelle on coud les livres qu'on doit rélier.

COUSSIN, *f. m.* [Pulvinus, pulvinar.] Espèce de petit oreiller. Sorte de carreau sur quoi on s'assied. (Le Sultan avoit acoûtumé de s'asseoir sur des coussins. *Bouhours, Histoire d'Aubusson. p. 213.*

Et son corps ramassé dans sa courte grosseur,
Fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur.
Despreaux.)

Oui, très-souvent je ris, je folâtre, je veille
Dans la cabane d'un Berger,
Pendant que je baille & sommeille
Sur les coussins d'un Financier.

C'est le Plaisir qui parle dans la Comédie intitulée, Aphos, p. 10. 11.

Coussin. Terme de *Doreur sur cuir*. Petit ais couvert d'une peau de veau, sous laquelle il y a du poil de cerf, & sur laquelle on coupe les tranches d'or. La plupart des *Doreurs* dans cuir disent *cossin*, & non pas *coussin*; mais ceux qui parlent mieux, disent *coussin*.

Coussin de carosse. Espèce de traversin qu'on pose au fond du carosse, & sur lequel on s'assied.

Coussin de canon. C'est un gros billot de bois posé sur le derrière de l'afût, & qui en soutient la culasse.

Coussin d'Amure. C'est un tissu de bittord, qu'on met sur le plat bord du vaisseau, à l'endroit où porte la ralingue de la voile, afin d'empêcher qu'elle ne se coupe. On apelle aussi *Coussins*, un semblable tissu qu'on met sur les cercles des hunes, autour du ton du grand mâ, sur le mâ de beaupré & ailleurs, pour le même usage.

COUSSINET, *f. m.* [Pulvillus.] (Petit coussinet. Un coussinet de senteur.)

Coussinet. Terme de *Doreur sur bois*. Petit ais couvert d'un cuir, qui a un feutre par dessous, & dont on sert pour mettre les feuilles d'or.

Coussinet. Terme de *Bourellier*. Petit coussin rempli de bourre, qu'on met sur le garrot des chevaux de carosse, de peur qu'ils ne se blessent en cet endroit-là. On met des *coussinets* derrière la selle sous une valise, & sur la selle même pour y être assis plus à son aise.

Coussinet. C'est chez les Graveurs en taille douce, une espèce de petit oreiller rond, fait de cuir, sur lequel ils apuient & tournent la planche de cuivre, lorsqu'ils gravent avec le burin; ce qui leur sert à mieux pousser les traits, ou à les contourner plus facilement.

Coussinet. Les Couvreurs apellent ainsi des

rouleaux de nates de paille, qu'ils attachent au dessous des échelles dont ils se servent sur les ouvertures des bâtimens, & qu'ils apellent *Echelles à coussinet*.

Coussinet. Terme d'*Architecture*. C'est l'ornement du chapiteau ionique entre l'ove & l'abaque, qui sert à former les volutes. On donne aussi ce nom à l'imposte.

Coussinets de marais. [Oxycocum.] Plante qui pousse plusieurs tiges longues, menuës, de couleur rouge, brune. Ses feuilles sont semblables à celles du serpolet. Elle porte des baies ovales, de couleur rougeâtre d'un goût aigre. Cette plante croit dans les marais. Elle est deterfive, astringente, propre contre le vomissement & les venins.

COUSU, COUSUE, *part.* (Chef cousu.) Terme de *Blason*.

Cousu, Cousuë, part. On dit figurément des *finesses cousuës de fil blanc*, ou de *finesses grossières*. Avoir le visage *cousu*, les jouës *cousuës*; c'est être fort maigre. On dit d'un cheval éflanké, *il a les flancs cousus*. *Il est tout cousu d'or*, tout *cousu de pistoles*; c'est-à-dire, il a beaucoup d'argent comptant. *Il est tout cousu de coups*; c'est-à-dire, il est plein de blessures. *Il est cousu de petite vérole*; c'est-à-dire, que cette maladie lui a laissé beaucoup de marques. *Bouche cousuë*; c'est garder le secret, ne dites mot.

COUT, *f. m.* [Sumptus, impensa.] Prix de la chose qu'on achete, ou ce qu'on est obligé de dépenser pour l'acquérir, pour la construire, ou pour l'entretenir. On dit au Palais, *rembourser les frais & loiaux coûts*; pour dire, *ce qu'il a légitimement coûté pour acheter une chose*.

COUANT, *adj.* *pretium commune.*] Ce mot ne se dit qu'en cette phrase: *Acheter les choses au prix courant*; c'est-à-dire, *au prix ordinaire, ne les point enchérir*.

COUTEAU, *f. m.* [Culter.] Instrument d'acier; qui a un manche, qui ne taille que d'un côté, & dont on se sert principalement pour couper du pain & de la viande, & cette sorte de *couteau* se nomme simplement *couteau*, ou *couteau de table*, à la différence des autres *couteaux*. Car il y a des *couteaux de poche*, & des *couteaux de Boucher*. Il y a des *couteaux à pié*, qui sont des *couteaux* dont le Cordonier se sert pour couper le cuir. Il y a des *couteaux de chaleur*, qui sont des espèces de *couteaux* qui ne coupent pas, & qui servent seulement à abatre la sueur des chevaux.

Couteau, [Gladius.] Petite épée de ville, qu'on porte seulement pour parade.

☞ *Couteau de chaleur*, est un morceau d'une faux à couper l'herbe, & qui est long à peu près d'un pié, large de trois à quatre doigts, mince, & qui ne coupe que d'un côté. Quand un cheval a extrêmement chaud, & que le palefrenier lui veut abatre ou faire couler la sueur; il prend à deux mains le *couteau de chaleur*, & couche délicatement le côté tranchant sur le cuir du cheval, ordinairement à poil, & rarement à contrepoil.

☞ *Couteau de feu*, est un morceau de cuivre ou de fer, long à peu près d'un pié, & qui, par une de ses extrémités, est aplati & forgé en façon de *couteau*, aiant le côté du dos épais d'un demi pouce, & l'autre côté cinq à six fois moins épais. Quand le Maréchal a fait rougir le *couteau de feu* dans sa forge, il applique la partie la moins épaisse sur la peau du cheval,

& donne le feu aux jarrets & aux endroits qui en ont besoin.

Couteau pendant. C'est au figuré, un homme qui en accompagne toujours un autre, qui est prêt à le suivre en toute occasion.

Couteau de chasse. C'est une courte épée qui ne tranche d'ordinaire que d'un côté, pour couper les branches, quand on brosse au travers des bois.

Couteau de Tripiere. C'est un couteau qui tranche des deux côtes. Au figuré, c'est celui qui dit du bien & du mal d'une personne.

Couteau à éfleurer, ou Couteau de rivière. Terme de *Chamoiseur* & de *Mégissier*. C'est l'instrument d'acier, long & tranchant, avec une poignée à chaque bout, dont ils se servent pour éfleurer les peaux.

Couteau à parer. Terme de *Relieur*. Sorte d'outil d'acier tranchant, qui sert aux Relieurs à parer les peaux destinées à la couverture des livres.

Couteau fourd. C'est l'instrument des *Corroieurs*, qu'on nomme *Boutoir*, & dont le tranchant est fort émouffé.

Couteau à revers, ou Echarnoir, outil de *Corroieur*, dont le tranchant est un peu renversé.

Couteau à doler. C'est l'outil d'acier, dont les Gantiers se servent à doler les étavillons, c'est-à-dire à amincir ou parer les morceaux de peau.

Couteau à Fondeur. C'est l'instrument avec lequel les Fondeurs donnent le corroi au sable, ou à la terre dans laquelle ils font leurs moules.

Couteau à hacher. C'est l'instrument dont se servent les Doreurs, pour faire des hachures sur le cuivre ou sur le fer, avant de les dorer. On se sert encore du terme de *Couteau*, chez beaucoup d'ouvriers, pour signifier quelques-uns des instrumens avec lesquels ils travaillent : on ne croit pas qu'il soit nécessaire d'entrer sur cela dans un plus grand détail.

† * *Jouër des Couteaux.* [*Nudare gladios.*] Se battre tout d'un coup & dans la chaleur à coups d'épée. (Je me contente de favoir danser & jouër de la flûte, & quelquefois des couteaux. *Abl. Luc. t. 2. double accusation.*)

J'en suis, & j'y jouër, comme il faut, des couteaux.
Scar. D. Japhet, a. 3. sc. 4.)

† * *Ils sont à Couteaux tirez.* [*Mutuis jam conviciis inter se digladiantur.*] C'est-à-dire, ils sont toujours prêts à se battre, toujours en querelle.

COUDELAS, f. m. [*Acinaces.*] Sorte d'épée large d'environ deux doigts, qui ne coupe que d'un côté, & qui va presque insensiblement en courbant, & à ce qu'on croit, le coutelas d'aujourd'hui est une espèce de cimenterre, assez semblable à celui dont se servoient les Médes, les Parthes & les Perses, & que les Latins appellent *acinaces*.

Coutelas. [*Vela minora.*] Terme de *Mer*. Sorte de petites voiles qui regnent le long de la grande voile, & qui s'appellent aussi bonnettes en étui, parce qu'elles ont la figure d'un étui.

COUDELERIE, (COUPELLERIE), f. f. [*Cultrorum officina.*] L'art de faire des couteaux, & le lieu où on les vend. (Les artisans de Moulins sont fort experts en Couellerie.)

COUDELIER, f. m. [*Cultrorum faber.*] Artisan qui travaille en acier, & qui fait de toutes sortes de couteaux, de ciseaux, de pincettes, de rasoirs, & de ferremens de Chirurgien.

COUDELIERE, f. f. [*Cultrorum theca.*] Etui où l'on met ordinairement une demi douzaine de couteaux. (Une coutelière bien faite.)

COUDELINE, f. f. Grosse toile de coton, blanche ou bleüe, qui vient des Indes Orientales.

COUETER, v. a. Il vient du Latin *constare*, Les Italiens disent *costare*, On écrit *coûter* & *couster*, mais on ne prononce pas la lettre *s*. Il signifie *valoir un certain prix, une certaine somme d'argent petite ou grande*. Le verbe *coûter* étant immédiatement suivi d'un verbe, veut après soi la particule *à*, & ce verbe à l'infinitif. *Coûter* régit le nom de la personne au datif, & la chose qu'il coûte, à l'acusatif. (Versailles, maison roïale à quatre petites lieues de Paris, coûte des millions à Louis XIV. mais aussi c'est un Palais enchanté.)

Coûter, v. a. obliger à donner quelque somme pour avoir, à faire quelque dépense pour acquérir. (Il n'y a point de métier qui ne coûte beaucoup à favoir, mais celui de parasite ne coûte rien; & s'il coûte quelque chose, ce n'est pas à celui qui l'apprend, mais à celui qui l'enseigne; car il s'apprend toujours aux dépens d'autrui. *Abl. Luc. t. 2. dialogue de l'écornifleur.*)

Quand ce n'est que de l'or que mes plaisirs me coûtent;
Mes plaisirs ne me coûtent rien.
Benf. balet de la nuit, 2. p.)

Coûter, v. a. Ce mot a quelquefois la même signification que *perdre*. (Il en a coûté le Roïaume au Roi.)

Coûter, v. n. [*Stare.*] Il signifie quelquefois autant que *répandre*.

(Oui, Philis, vos vers & vos charmes
M'ont déjà bien coûté de larmes.
Voit. poës.)

Coûter, v. n. Ce mot se prend aussi quelquefois dans un sens neutre, & signifie *avoir beaucoup de peine*. (La gloire coûte cher à aquerir. *Abl. Luc. t. 1. Jamais résolution ne m'a tant coûté à prendre. Voiture, lettre 28.*)

Je vois des Amans chaque jour,
Sans peur, découvrir leur martire;
Mais de tout ce qu'on dit dans l'empire d'amour;
L'adieu, belle Philis, coûte le plus à dire.
Sarrazin, poës.)

COUITIER, f. m. Celui qui fait ou qui vend les toiles apellées *coutis*.

COUITIERES, f. f. [*Funes nautici.*] Gros cordages dont les mâts d'une galère sont soutenus, & qui lui servent de haut-bans. Il y en a cinq à chaque côté de l'arbre de mestre, & trois au trinquet. *Acad. Fr.*

COUITIS, f. m. [*Tela fli denstoris.*] Sorte de grosse toile, où il y a des barres de couleurs, & dont on fait des tentes & des traversins.

COUITRE, f. m. [*Aratri dens, culter, dentale.*] Fer large de trois bons doigts, & long d'environ deux piez & demi, qui partage la terre quand on laboure avec la charruë.

☞ Mais gardons d'enfoncer le *couitre* plus avant,
Sans contempler le ciel, sans observer le vent.
Segrais, l. 2. des Bucoliques.

☞ Il faut que nos taureaux confidens de nos peines;
Gemissent sous le joug qui déchire nos plaines,
Et que plus d'une fois remuant les sablons,
Le *couitre* dérouillé brille dans les valons.
Martin, l. 1. des Georgiq.

COUITUME, f. f. [*Mos, usus, consuetudo.*] Manière d'agir ordinaire. Une bonne ou méchante coutume. Une agréable coutume. La coutume adoucit les choses les plus rudes, & aprivoise

jusqu'aux maux. *Abl. Luc. t. 2.* (Introduire une coutume. Abolir une coutume. Des mauvaises coutumes naissent les bonnes loix.)

Coûtume, signifie quelquefois les droits & impôts qui se paient en quelques passages & ailleurs. (Lever la coutume sur le vin. Paier la coutume, &c.)

Coûtume. [*Jus municipale, jus antiqui moris.*] Droit coutumier. Droit municipal. Livre qui contient le droit civil de quelque lieu, de quelque ville, de quelque contrée, de quelque pais. (Une coutume locale. La coutume est imprimée de nouveau.)

☞ Sous le mot de *Coûtume*, on entend, dans les Coutumes de Tours, de Lodunois & autres, une redevance annuelle de bleds, de vins, & d'autres denrées. Ainsi, *prendre héritage en coutume*, c'est, dit Ragueau, *le prendre à la charge d'une redevance en blé, vin, avoine, gelines, &c.* & si l'on manque de la paier pendant trois ans, le Seigneur a droit de reprendre l'héritage.

COUUMIER, *f. m.* [*Volumen juris moribus constituti.*] Ce mot se prend pour le livre où est contenuë la coutume de quelque lieu particulier, ou les coutumes de divers lieux. Ainsi l'on dit, *le Coustumier de Normandie, &c.*

COUUMIER, COUUMIERE, *adj.* [*Jus non scriptum, jus in more positum.*] Terme de Palais. Qui est selon la coutume des lieux. Qui se règle selon le droit coutumier. (Pais coutumier. Droit coutumier. Disposition coutumière. Le droit commun de la France coutumière doit servir de Loi. *Patru. Plaid. 10.*)

☞ Dans plusieurs Coutumes, le terme *coutumier* est sinonime avec *roturier*. Voyez Ragueau & Du Cange, sur les Etabliss. de S. Louis, ch. 23.

Coutumier, Coutumière, adj. [*Solitus, consuetus.*] Ce mot se dit quelquefois de ce qui est ordinaire, & qu'on a acoutumé, mais il n'est pas fort usité en ce sens.

(Et mes yeux éclairez de plus vives lumières,
Ne trouvent plus en eux les graces coutumières.
Corn. Polyucte.)

Quelques-uns disent encore : *Il est coutumier de faire quelque chose*; mais cette façon de parler a vieilli, & n'est plus en usage.

COUTURE, *f. f.* [*Sutura.*] Plusieurs points tirez de rang avec l'éguille, & faits avec de la soie, du fil, ou du fil gros, qui servent à joindre ensemble deux morceaux d'étoffe, de toile ou de cuir, &c. (Faire une petite couture. Faire une double couture. Rabatre une couture. Presser les coutures.) *Féuiller les coutures.* Terme de Tailleur, c'est passer le carreau sur les coutures.

Couture f. f. [*Ars suturæ, ars suendi.*] Il signifie aussi l'action de coudre, la manière de coudre. (La couture des gands d'Angleterre est plus délicate que celle de France.)

Couture, f. f. [*Cicatrix.*] Ce mot se dit aussi des traces & des cicatrices qui paroissent sur la peau, après que les plaies ou ulcères ont été guéris. (La petite vérole laisse souvent des coutures sur le visage.)

Couture. [*Sartoris officina.*] Terme d'Augustin. Lieu où l'on fait les habits.

Couture. Terme de Plombier. C'est la manière d'acommoder le plomb sur les couvertures des bâtimens, sans y emploier la soudure.

Couture. Terme de Marine & de Calfat. C'est la distance entre deux bordages d'un vaisseau qu'on remplit d'étoupe & de calfat. On appelle *couture ouverte*, celle dont le calfat est sorti.

A plate couture, adv. [*Penitus, ad inter-
necionem.*] Ce mot se dit en parlant de bataille, & signifie, *tout-à-fait.* (Défaire une armée à plate couture.)

COUURIER, *f. m.* [*Sartor, sarcinator.*] Ce mot signifie Tailleur. Il se dit en quelques Provinces, mais à Paris on ne s'en fert pas : & même on ne dit point, comme le veut Ménage, *un bon Couturier*, pour *un garçon Tailleur qui coud bien.*

COUURIERE, *f. f.* [*Sarcinatrix.*] Celle qui gagne sa vie à coudre linge ou étofe. (Une Couturière en linge. Une Couturière en drap.)

COUVÉE, *f. f.* [*Incubationis, incubitús, incubatús ova.*] Tous les œufs qu'une poule ou autre femelle d'oiseau couve en même tems. Tous les petits poulets qui sont éclos presque en même tems, ou à quelque peu de jours les uns après les autres.

* *Couvée.* [*Mala proles, mala soboles.*] Signifie figurément *une mauvaise engeance.* (Toute cette couvée ne vaut rien.)

COUVENT, *f. m.* [*Cænobium, monasterium, religiosa familia.*] On dit & on écrit présentement *Couvent*, & non *Convent*, quoiqu'il vienne du Latin *conventus*. C'est une maison de Religieux ou de Religieuses qui ont quité le monde, qui vivent ensemble dans un cloître, & qui ne sont destinez qu'à prier Dieu, & à faire leur salut. (Un Couvent riche, fameux, célèbre, bien renté. Entrer dans un Couvent. Sortir du Couvent. Quitter, abandonner le Couvent. Les Seigneurs & les Evêques de France, mirent par le consentement du Pape Zacharie en 752. Pépin Maire du Palais sur le Trône, & Childeric le dernier de leurs Rois fainéans dans un Couvent. Mézerai, *Histoire de France, t. 1.* Les Couvens des Bénédictins, des Bernardins, des Célestins, des Chartreux & des Prémontrés, sont des Couvens bien rentez.)

Couvent, se prend aussi pour tous les Religieux & les Religieuses d'un même Monastère. On dit : *Ce Couvent est bien ou mal réglé; ce Couvent est régulier; ce Couvent a besoin de réforme, &c.*

COUVER, *v. a.* [*Ova incubare, foverere.*] Ce mot se dit proprement des poules & des femelles de tous les oiseaux. Il signifie, *être assidûment sur des œufs pour en faire éclore de petits poulets, ou de petits oiseaux.* (La poule couve ses œufs. Les oiseaux commencent à couver au printems.)

† * *Couver.* [*Incubare.*] Mettre des charbons & des cendres chaudes dans un couvet, & le mettre sous soi. (Presque toutes les harangères & toutes les pauvres femmes couvent.)

Couver, v. n. [*Latere, occultari.*] Être caché. (Le feu couve sous la cendre.)

* *Couver, v. a.* Tenir caché. (Couver un dessein. Ils couvent des haines mortelles. Ils couvent quelque maladie.)

COUVERCLE, *f. m.* [*Operculum.*] Ce qui couvre l'ouverture de quelque vase ou pot. (Un couvercle de pot. Un couvercle de marmite bien fait. Son chapeau de Docteur s'aplatissoit en couvercle. *Dalibrai.*)

Couvercle. On appelle encore ainsi, ce qui forme l'ouverture ou la bouche d'un four, quoique cette ouverture soit par devant, & non en haut.

COUVERT, *f. m.* [*Apparatus, ornatus mensæ.*] Toutes les choses dont on couvre une table lorsqu'on veut manger. Telles sont la nape, les serviettes, la salière, les couteaux, les fourchettes & les cuillers. (Mettre le couvert.)

Couvert. Affiette, cuillier, fourchette & serviette qu'on met sur une table pour une personne.

(Il n'y a plus de couvert pour lui dans l'Auberge, *Couvert.* [*Tectum.*] Logement qu'on donne à une personne. (Donner le couvert à quelcun.)

Couvert. [*Tectum.*] Il signifie aussi le toit d'un bâtiment. (Le couvert d'une bale.)

Couvert. [*Opacus.*] Lieu couvert d'arbres. Il n'y a point de couvert dans ce jardin. *Acad. Franç.*

Couvert. [*Involucrum.*] Signifie aussi l'enveloppe d'un paquet de lettres. (Je lui ai écrit sous le couvert de l'Ambassadeur. On a mis la lettre sous le couvert de, &c. *Acad. Franç.*)

Couvert. [*Coopertus.*] Qui a son chapeau sur la tête.

Couvert. Ombragé. *Chemin couvert.* *Païs couvert;* c'est-à-dire, rempli d'arbres.

Couvert. [*Teſta verba.*] Mots couverts. Paroles honnêtes qui en font entendre de fales & d'obscènes.

Couvert. Terme de *Manufacture.* On le dit des étofes qui n'ont pas été tonduës d'assez près. *Un drap trop couvert de laine,* signifie un drap qui n'a pas été tondu comme il faut.

Chemin couvert. C'est l'espace qui est entre le fossé & le glacis. Voïez *Chemin.*

* *Tems couvert.* [*Tempus nubilum, caliginosum.*] C'est-à-dire, obscur & plein de nuages.

* *A couvert, adv.* [*Intuto.*] A l'abri. (Se mettre à couvert de la pluie.)

* *A couvert.* En assurance. A l'abri. Mettre son bien à couvert. Son honneur est à couvert. *Abl.*

Il est seul à couvert des traits de la satire.

Despréaux, sat. 9.)

† *A couvert, adv.* En prison.

(C'est un parc où Jean de Vert Est pour quelque tems à couvert.

Voiture, Poëf.)

† * *Servir quelcun à plats couverts.* Proverbe, pour dire, lui faire une fausse confidence, ne lui confier un secret qu'en partie. Messieurs de l'Académie disent, que servir quelcun à plats couverts, c'est lui rendre de mauvais offices secrètement.

COUVERT, COUVERTE, adj. [*Teſtus, opertus.*] Caché. (La terre étoit couverte de neige. La sémence est couverte de terre.)

* *Couvert, Couverte, adj.* [*Indutus, vestitus.*] Qui a sur soi quelque chose qui le couvre. Qui a quelque habit sur soi. (Il est superbement couvert. Elle est bien couverte.)

* *Couvert, Couverte, adj.* [*Tutus, defensus.*] Terme de *Guerre.* Défendu. Qui est en sûreté. (Le bastion est couvert d'un ouvrage à cornes. L'aîle droite étoit couverte d'un bois, d'un marais, &c.)

* *Couvert, Couverte.* [*Intectus, coopertus, opertus.*] Tout plein, tout chargé, tout rempli. (Il étoit couvert de sueur. *Abl. Arr. l. 1. c. 5.* La rive étoit couverte d'arbres. *Vaug. Quint. l. 3.)*

* *Couvert, Couverte.* [*Niger, obscurus.*] Ce mot se dit du vin & des liqueurs. Qui n'est pas clair; qui est chargé de couleur. (Le vin couvert n'est pas si bon que le vin clair. Un bleu trop couvert.)

* *Couvert, Couverte.* [*Obscurus.*] Obscur, & que tout exprès on ne rend pas intelligible. (Parler en mots couverts.)

* **COUVERTEMENT, adv.** [*Teſtis verbis, teſtè, clam, absconditè, latenter, tacitè.*] C'est-à-dire, en termes couverts. (Il faut se défier des gens qui parlent couvertement.)

COUVERTURE, f. f. Ce mot signifie en général tout ce qui sert à couvrir quelque chose que ce soit. (Couverture de tête. Les capuchons sont les plus anciennes couvertures de tête que les Eclésiastiques aient portées à l'Eglise. *Thiers, Histoire des Perruques, ch. 4.)*

Couverture, f. f. [*Tegmen, tegumentum, tegulum, operimentum.*] Ouvrage de laine pour couvrir un lit. Toile remplie de coton, ou d'ouïate qu'on pique, & qu'on met sur la couverture de laine, ou seulement sur le drap. (Faire la couverture, une couverture piquée, une belle couverture de laine à barres bleuës.)

¶ Nous apprenons de l'histoire de Joinville; que, de son tems, les couvertures des lits des gens de qualité, étoient de ces peaux que l'on apelloit menu vair. Voïez du Cange sur cet Historien.

Couverture, f. f. [*Tegumen, tegumentum.*] Ce mot se dit de ce qui couvre un Livre relié. (Une couverture de veau, de maroquin, &c.) Il ne connoît les Livres que par la couverture; c'est-à-dire, il a des Livres, mais il ne lit point; ou, tout simplement, c'est un homme qui n'aime point la lecture. (Une fausse couverture.)

* *Couverture.* [*Simulatio, causa, pretextus.*] Prétexce. (C'est pour servir de prétexte & de couverture à l'avarice & à l'ingratitude. *Patru, Plaid. 9.)*

Couverture de mulet. [*Stragulum.*] Etofe qui couvre la charge du mulet, & qui est embélie des armes du maître des mulets.

Couverture de toit. [*Teſtum.*] Tout ce qui couvre un bâtiment. (Une couverture d'Eglise, une couverture de maison, une couverture de plomb.)

COUVERTURIER, f. m. [*Stragulorum, lodicum opifex.*] Artisan, qui fait & vend de toute sorte de couvertures de laine pour mettre sur les lits.

COUVERT, f. m. [*Igniculum.*] Pot de terre ou de cuivre avec une anse que les pauvres femmes remplissent de charbons & de feu, & mettent sous elles l'hiver.

COUVEUSE, f. f. [*Gallina incubans matrix.*] Poule qui couve, qu'on garde pour couvrir.

COUVIS, f. m. [*Ovum incubationis vitiatum.*] Œuf gâté, qui est à demi couvé par la poule, ou par la chaleur du soleil.

COUVRE-CHEF, f. m. [*Rica.*] Coifure de toile longue & pendant sur les épaules de la plupart des femmes de village de certaines Provinces de France, comme de Champagne, de Picardie. (Un beau couvre-chef.)

Couvre-chef, f. m. [*Rica.*] On appelle aussi de ce nom tout ce qu'on jette sur la tête & sur le visage pour les couvrir. (Philotas avoit les mains liées derrière le dos, & la tête voilée d'un couvre-chef. *Vaug. Quint. l. 6. ch. 9.)*

Couvre-chef, f. m. [*Fasciatio cocullata.*] Terme de *Chirurgie.* Bandage dont on se sert pour enveloper la tête. Il est de deux sortes, l'un grand, l'autre petit. Voïez-en la description dans le *Dictionn. des termes de Médec. & de Chirurg.* par M. Col-de-Villars.

† * *Couvre-chef.* Il se dit aussi en riant, & signifie aussi ce qu'on met sur la tête d'une personne pour l'acabler.

(Jupiter fit à Tiphon leur grand chef,

D'une montagne un couvre-chef.

Scaron, Gigantomachie.)

COUVRE-FEU, *f. m.* [*Foci operculum.*] Morceau de fer ou de cuivre jaune ou rouge, haut d'un pié & demi, & large de deux ou un peu plus, que le Chaudronnier forme en voûte, qu'on met devant le feu lorsque la viande est à la broche, ou devant un âtre, pour empêcher que quelque charbon de feu ne s'échape au dehors. On appelle encore *couvre-feu*, une machine de fer, de cuivre, ou de fonte, qu'on met sur un feu à demi éteint, pour en conserver pendant la nuit, ou pendant qu'on sort durant le jour.

COUVREUR, *f. m.* [*Scandalarius.*] Artisan qui couvre les bâtimens de lates & de tuiles, ou d'ardoise, & qui met le plomb sur les couvertures.

COUVREUSE, *f. f.* [*Ipsius uxor.*] Femme de Couvreur. Veuve de Couvreur.

Couvreuse, *f. f.* [*Qui fellas insternit paleâ.*] Celle qui couvre de paille certaines chaîses.

COUVRIR, *v. a.* [*Operire, tegere, amicare.*] Je couvre, j'ai couvert, je couvris, je couvrirai. Cacher de quelque chose qui couvre, qui mette à couvert. Mettre quelque couverture sur quelque chose que ce soit. (Couvrir une maison de tuiles, couvrir son corps, je l'ai couvert d'une bonne couverture, couvrir de paille des couches de jardin, couvrir un Livre de maroquin, couvrir le feu de cendres. Adam, après son péché, fut obligé de couvrir sa nudité. Couvrir un pot, un plat, &c.)

* *Couvrir.* [*Sternere.*] Remplir. (Couvrir la plaine de bataillons. *Abl.* Xerxès couvrit la terre de soldats, & la mer de vaisseaux.)

* *Couvrir.* [*Diffimulare, velum obtendere, prætextere.*] Voiler. (Ils couvrent leur prudence humaine & politique du prétexte d'une prudence divine & chrétienne.) Molière a dit, parlant des dévots :

(Qui pour perdre quelcun *couvrent* insolemment,
De l'intérêt du Ciel leur fier ressentiment.)

* *Couvrir.* [*Tueri, defendere, munire.*] Ce mot se dit en termes de Guerre, & signifie être à côté. Marcher à côté. Défendre. (La mer couvroit la droite. *Vaug. Quint. l. 3.* Couvrir la marche des troupes. *Abl. Ret. l. 4. c. 1.* Couvrir l'aîle gauche. Le Prince Philippe qui n'avoit que quatorze ans, couvroit le Roi Jean son père, à la bataille de Poitiers. *Du Tillet, Recueil des Rois de France.*)

Couvrir, en termes de Fortification, se dit d'un ouvrage qui est devant un autre, ou d'un ouvrage qui met les soldats à couvert du feu de l'ennemi.

Couvrir. [*Fæminam inire.*] Ce mot se dit des chevaux, des chiens & des taureaux, lorsque le mâle de ces animaux s'accouple avec la femelle pour la génération.

Couvrir. [*Mensam instruere.*] Mettre le couvert. (Il faut appeler le Maître d'hôtel, qu'il fasse couvrir. Ce Prélat fait toujours bien couvrir sa table. *Danet.*)

* *Couvrir de honte.* [*Pudore, dedecore suffundere.*] C'est rendre confus.

† * *Couvrir la jouë.* [*Alapam incutere.*] C'est donner un soufflet.

☞ *Couvrir le Fief.* C'est, dans la Coûtume d'Anjou, art. 110. & autres, mettre le Fief à couvert des faîsies du Seigneur féodal, par la prestation de la foi & hommage.

* *Se couvrir*, *v. r.* [*Tegere se, operire se, amicare.*] Mettre quelque chose sur soi, sur sa tête. Mettre quelque chose au devant de soi pour

se défendre. (Se bien couvrir d'un bon habit. Se bien couvrir la tête.) *On ne se couvre point devant les Dames*; c'est-à-dire, on ne met point son chapeau sur la tête. (Les Grands d'Espagne se couvrent devant le Roi. Se couvrir de son bouclier. *Vaug. Quint. l. 3.*)

* *Se couvrir de gloire.* [*Gloriam adipisci.*] C'est-à-dire, acquérir beaucoup de gloire.

☞ Un Auteur moderne dit dans ses Réflexions sur la Langue Françoisé, que l'on dit, *couvert de honte*, ou *de confusion*; mais il ne veut pas que l'on dise *couvert de gloire*. Il devoit nous donner la raison de cette différence, s'il vouloit qu'on le crût.

* *Se couvrir d'un sac moüillé.* [*Vana & insulsa causari.*] Voiez *Sac*.

* *Se couvrir.* [*Tegi, velari.*] Ce mot se dit du tems, & signifie *s'obscurcir*, devenir moins clair & moins net. (Le tems se couvre. Le Ciel se couvrit de nuages.)

COYA, ou **COYBA**. Très-petit insecte, commun dans l'Amérique méridionale. Cet animal seroit imperceptible, si sa couleur, qui est d'un rouge très-vif, ne le faisoit remarquer dans les murs des maisons & parmi les herbes des prairies. La peau en est si délicate, que pour peu qu'on le touche, on l'écrase; mais le venin qui est renfermé dans son petit corps, & qui se répand dans le moment, est si présent & d'une telle malignité, que la personne ou la bête dont la peau en a été tachée, enfle aussi-tôt, & meurt après. Il n'y a point d'autre remède que de se faire brûler légèrement la peau.

COYAU, *f. m.* Petite pièce de bois entaillée sur la rouë d'un moulin.

C R A.

CRABE, *f. f.* Espèce d'écrevisse amphibie; dont on trouve beaucoup dans les Isles Antilles. Elles sont armées de deux tenailles, ou mordans très-dangereux.

CRABIER, *f. m.* On donne ce nom à une sorte de héron de l'Amérique, parce qu'il se nourrit de crabes.

† * **CRAC**. [*Subitò, repentè, continuò.*] Mot imaginé, pour faire voir la promptitude dont une chose est faite. (Crac, le voilà dans le tombeau. *Scar.* Mes fouliez sont neuf, il font cric-crac. *Acad. Franç.*)

Crac. Terme de Fauconnerie. On appelle ainsi un certain mal dont les faucons sont ataquez.

CRACHAT, *f. m.* [*Sputum, sputus.*] Salive qu'on jette hors de la bouche. Matière qu'on crache & jette hors de la bouche. (Remplir une chambre de crachat. Maison bâtie de bouë & de crachats.)

☞ Le peuple dit, *tout craché*, pour *tout semblable*. Patelin :

Ainsi m'aist Dieu, que des oreilles,
Du nez, de la bouche, des yeux,
Onc enfant ne ressembla mieux
A père. Quel menton fourché,
Vraiment c'estes vous tout poché;
Et qui diroit à vostre mère
Que ne fussiez fils vostre père,
Il auroit grand faim de fauser;
Sans faute je ne puis penser
Comment nature en ses ouvrages
Forma deux si parfaits visages,
Et l'un comme l'autre taché.
Car quoi? Qui vous auroit *craché*
Tous deux encontre la paroi,
D'une manière & d'un arroi
Estes-vous, & sans différence.

CRACHEMENT,

CRACHEMENT, *f. m.* [*Excreatio, scretus.*] Fréquens crachats causez par quelque incommodité, quelque fluxion, ou quelque toux. Action de cracher fréquente. (Il lui a pris ce matin un crachement très-fâcheux.)

CRACHER, *v. a.* [*Expuere, spuere, excreare, scretare.*] Jetter de la salive hors de sa bouche, ou quelque matière en forme de crachat. (Il ne fait que cracher. Cracher du sang.)

Cracher. [*Diſteria effundere.*] Se dit figurément des choses qui fortent de la bouche mal-à-propos.

(Toutefois il *crachoit* du creux de ses poûmons, L'Epode, l'Antistrophe, & cent autres démons.

Desmarets, Visionnaires.)

☞ Ce mot est désagréable, on ne s'en fert que rarement: il n'en étoit pas de même autrefois. Malherbe, dans les *larmes du Tanfile* :

(Toutes les cruantez de ces mains qui m'attachent, Le mépris éfronté, que ces bourreaux me *crachent.*)

† * *Cracher au nez*, figurément, signifie *faire injure à quelcun.* [*Despuere in mores alicujus.*] (Toutes les honnêtes femmes doivent cracher au nez de celles qui se prostituent.)

Cracher du Latin, des injures, des sentences. Cefont toutes façons de parler basses & populaires.

☞ Dans l'Arioste, une Bergère dit en se moquant d'un Berger qui se vançoit d'avoir reçu un baiser de celle qu'il aimoit: *Je crache un tel baiser.*

† * *Cracher au bassin.* C'est donner de l'argent qu'on voudroit en quelque sorte ne donner pas.

CRACHEUR, *f. m.* [*Sputator, scretor.*] Celui qui crache souvent. (Un sot cracheur.)

CRACHEUSE, *f. f.* [*Scretatrix.*] Celle qui crache beaucoup. (Une vilaine cracheuse.)

CRACHOIR, *f. m.* [*Vasculum sputis excipiendis.*] Sorte de vase qui est d'argent ou d'autre métal, qui est un peu creux, qui a ordinairement une queue, & qui est destiné pour recevoir les crachats des gens incommodez. (Un beau crachoir.)

Crachoir. Espèce de petit auge de bois plein de chaux vive, que les Religieux mettent en de certains endroits de leur Eglise, comme autour des Autels & dans le chœur, afin qu'on crache en ces *crachoirs*, & non pas sur le pavé, ou sur les planches de leur Eglise.

CRACHOTER, *v. a.* & *frequentatif.* [*Sputare.*] Cracher souvent & peu à la fois. (Il ne fait que crachoter. *Acad. Franç.*)

CRAIE, *f. f.* [*Creta.*] Sorte de pierre blanche mole, dont on fert pour marquer, & en quelques lieux pour bâtir.

Craie. Sorte de vaisseau Suédois & Danois, qui porte trois mâts, & qui n'a point de hune, ni de mât de hune.

Craie de Briançon. Espèce de pierre blanche ou verte, assez aprochante de la nature du talc, qui vient des environs de la Ville de Briançon. On s'en fert pour ôter les taches de graisse de dessus les étofes de soie.

Craie rouge. Espèce de bol d'Arménie commun, qui vient d'Egipte.

CRAINDRE, *v. a.* [*Timere, metuere.*] Avoir peur. Apréhender. *Je crains, tu crains, il craint, nous craignons. Je craignois, je craignis, j'ai craint.* (Le lion craint le feu. *Abl. Arr.* Il faut craindre tout ce qui paroîtra être en puissance de nous perdre, ou de nous nuire. Il est plus sûr aux Rois de se faire craindre; mais il est plus doux de se faire aimer.)

Tme I.

☞ Corneille, a dit dans sa *Rodogune*, *act. 1. sc. 5.*

Et dans l'état où j'entre, à te parler sans feinte,
Elle a lieu de me *craindre*, & je crains cette crainte.

Les mots de *craindre* & de *crainte* sonnent mal; d'ailleurs, on craint la haine ou la colère d'une personne: mais *craindre* la crainte d'une personne qui a lieu de se défier de nous; c'est phrase entortillée que l'on ne conçoit pas d'abord. On demande s'il faut dire, *Je crains que vous ne veniez*; car il semble que l'on dit le contraire de ce que l'on veut exprimer. Cependant l'Académie a décidé, que l'on doit dire, *Je crains que vous ne veniez*, de même que, *J'empêcherai bien que vous ne soiez du nombre.*

Craindre, *v. a.* [*Abhorrere.*] Ce mot se dit aussi des choses inanimées. (Les orangers craignent le froid. Les vignes craignent la gelée.)

Craindre Dieu. [*Timere, vereri.*] C'est non-seulement appréhender la justice de Dieu, mais aussi avoir du respect & de la vénération pour lui. (Crain Dieu & obéi à ses Commandemens.)

CRAINTE, *adj.* [*Formidatus.*] Ce mot employé avec le verbe auxiliaire dans le prétérit est rude, & il ne se dit guère qu'en cette phrase & autre semblable, *plus crainte qu'aimée.* *Vaug. Rem.* C'est une chose que j'ai toujours crainte, cette façon de parler n'est pas bonne; il faut dire, *C'est une chose que j'ai toujours appréhendée.*

Un homme craignant Dieu. [*Vir Deum timens, verens, metuens.*] Qui craint Dieu, c'est un homme pieux.

CRAINTE, *f. f.* [*Timor, metus, formido.*] Certaine affliction ou trouble d'esprit, lorsque nous venons à nous imaginer qu'il nous doit arriver du mal qui regarde notre perte, ou menace notre vie, ou du moins qui nous doit fort affliger. *Cassandre, rétorique d'Aristote.* (Etre sans crainte. Avoir de la crainte. Retenir une Province dans la crainte. *Abl. Arr.* Oter de crainte. *Voit. l. 9.*)

Mêle plutôt ici tes soupirs à ma plainte;
Et tremble, en écoutant le sujet de ma *crainte.*
Despréaux.)

La crainte de Dieu. [*Timor Dei.*] Signifie non-seulement la peur que l'on a pour ses châtimens, mais aussi le respect qu'on a pour lui par la considération de sa grandeur & des perfections infinies. (La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.)

Crainte filiale. Terme de *Théologie.* C'est ce sentiment d'un cœur qui aime Dieu, qui le regarde comme son père, & qui craint de le blesser par quelque offense. L'amour est l'ame de cette crainte; comme c'est l'amour qui fait qu'un fils craint d'offenser son père, & de faire quelque chose qui puisse lui déplaire. C'est la crainte des enfans, non celle des esclaves.

De crainte que. [*Ne.*] Conjonction qui régit le subjonctif, qui signifie, *de peur que.* (Priez incessamment, de crainte que vous ne tombiez dans la tentation.)

De crainte de, & de peur de, régissent l'infinitif. (De crainte de pécher, aiez Dieu devant les yeux. *Arn. conf.*)

Il faut que l'on sache,
Que jamais la vieille ne crache,
De crainte de cracher ses dents.
Main. Poës.)

L I I I

Crainte de. Cette conjonction est hors d'usage. Il faut dire, *de crainte de.*

CRAINTIF, CRAINTIVE, adj. [*Timidus, meticulosus, formidolosus.*] Qui appréhende, qui craint. (Enfant fort craintif. Petite fille fort craintive.)

Jamais ses ondes *craintives*,
N'ont vû sur leurs foibles rives,
Tant de Guerriers s'amasser.
Despréaux.)

CRAINTIVEMENT, adv. [*Timidè, pavidè.*] Avec crainte. (On marche craintivement la nuit.)

CRAÏON, (CRAYON,) f. m. [*Stylus ex plumbo, &c.*] Sorte de pierre molle, dont on se sert pour marquer & pour dessiner. (Dessiner au craïon. Marquer avec du craïon. Aiguïser un craïon.) Il y a des *craïons naturels*, & des *craïons factices*, de toutes couleurs. Les *craïons naturels*, sont la pierre sanguine, le charbon de faule, la mine de plomb, &c. Les *Craïons artificiels*, soit des mélanges de certaines poudres qu'on détrempe, qu'on pétrit & qu'on réduit en bâtons, & quelquefois en petits pains, qui s'appellent *Pastels*. (On dessine au pastel, & l'on fait de très-beaux portraits avec des craïons de pastel.)

Craïon, f. f. [*Terra cretosa.*] Terre dure, blanchâtre, en quelque façon grasse & huileuse, & tout-à-fait stérile, qui se trouve au dessous des bonnes terres, & quelquefois trop près de la superficie; en sorte que le soleil pénètre trop vite ces bonnes terres, & que les racines des arbres n'ayant pû pousser assez avant, y sont altérées; & c'est ce qui fait jaunir & périr le arbres. (Il y a un craïon blanc, un craïon noirâtre & un grisâtre.)

* **Craïon.** [*Imago, adumbratio.*] Portrait. Tableau qu'on fait des belles qualitez d'une personne. (Il n'y point d'apparence de toucher à votre craïon pour le laisser imparfait. *Abl. Apopht. Epît. dedic.*)

Craïon, se prend aussi pour la première idée, ou le plan grossier d'un tableau qu'on fait avec du *craïon*. (Ce n'est encore qu'un léger craïon.) On le dit aussi au figuré, des ouvrages d'esprit. (Cette pièce n'est qu'un premier craïon, qu'un foible craïon, qu'un craïon imparfait.)

CRAÏONNER, (CRAYONNER,) v. a. [*Adumbrare, delineare.*] Dessiner avec du craïon. (Tracer des lignes avec le craïon.) Dans le figuré, on appelle *craïons*, les desseins & les esquisses qui se font au *craïon*: dans ce sens, *craïonner* signifie, *esquisser, dessiner.*

(Que ce Roi dont le nom fait trembler tant de Rois,
Voulut bien que ma main *craïonnât* ses exploits.
Desp. Ep. à ses vers.)

CRAMOISI, f. m. adj. [*Cramosinus color.*] Qui est d'un rouge beau & vif. (Soie cramoisie. Velours cramoisi.)

† * **Fou en cramoisi.** Façon de parler basse, pour dire, extrêmement fou. Voyez, *Armoisin.*

☞ **Menage**, dans ses Origines, dérive *cramoisi* de l'Arabe *Kermesi*, qui signifie la même chose.

CRAMPE, f. f. [*Podagræ species.*] Goute qui rend les parties qu'elle travaille comme crochuës. (La Crampe le prit en nageant, & il se néia.) On dit aussi *une goutte grampe*; & alors *grampe*, est adjectif.

Crampe. [*Torpor.*] Ce mot se dit aussi des chevaux; & signifie, *un certain engourdissement*

qui leur prend au jarret, & qui les fait traîner la jambe. (Votre cheval a la crampe, mais elle lui passera, quand il aura un peu marché.)

Crampe ou crampon, Terme de Marine. C'est un crampon de fer dont la tête est arrondie. Pour carguer la voile, il y a huit polies frappées à la vergue, avec des *Crampons*, savoir: quatre en haut, au dessus du racage, & deux à chaque côté.

CRAMPON, f. m. [*Lamina ferrea utrinque duo saxa aut ligna constringens, uncum utrinque ferreum.*] Lien de fer, dont on se sert dans les gros murs pour lier les pierres avec du plomb fondu.

Crampon de fermeture. [*Unca fibula, confibula.*] Morceau de fer plié en quarré, & attaché dans la pièce du milieu de la croisée de la fenêtre, dans lequel on pousse le verrou des tergettes qui sont attachées sur le châssis de la vitre.

Crampon. Terme de Sellier. Petit morceau de cuir qui est en forme d'anneau, & qui est sur le devant de la selle pour attacher les fourreaux des pistolets.

Crampon. [*Æquinæ soleæ auricula*] Terme de Maréchal. Façon de renverser l'éponge du fer de cheval. (Crampon à oreille de lièvre.)

CRAMPONNÉ, CRAMPONNÉE, adj. [*Recurvus.*] On dit, en terme de Blason, une croix cramponnée, macles cramponnées, quand leurs extrémités sont recourbées, comme celle d'un fer cramponné, ou aiant demi potence.

CRAMPONNER, v. a. [*Unco ferreo utrinque constringere.*] Attacher avec des crampons. Des pierres *cramponnées*.

Cramponner. [*Cuspidibus instruere ferreas equi soleas.*] Terme de Maréchal. Tourner & renverser sur le coin de l'enclume, l'éponge du fer & en faire le crampon à oreille de lièvre.

Se Cramponner, s'attacher fortement à quelque chose. On le dit d'un homme; on le dit des autres êtres.

(Le Remords pour toujours au Plaisir se *cramponne.*
Brum. Boîte de Pand. 3. a.)

CRAMPONNET, f. m. Petit crampon.

Cramponnet de tergette. C'est ce qui est attaché sur l'ovale de la tergette, & qui en tient le verrou.

† * *Il a l'ame cramponnée dans le corps.* [*Est multæ vitæ.*] Cette façon de parler est basse; elle signifie, *il se porte bien, les maladies ne le font pas mourir, ou il combat long-tems contre la mort.*

CRAN, f. m. [*Incisio, incisura, crena.*] Coche ou entaille qui se fait dans un corps dur, pour y faire entrer un autre corps & l'y arrêter. (Les pignons des montres ont des crans, dans lesquels entrent les dents des rouës. Il faut bander ce ressort d'un cran ou de deux. Hauffer la cremilière d'un cran.)

On dit, au figuré, d'un homme dont la fortune, la réputation, l'esprit baissent ou diminuent, *que sa fortune, sa réputation, son esprit ont baissé d'un cran.*

Cran. Plante, qu'on nomme autrement, *le grand Raiffort*, ou *le Raiffort sauvage*. Sa racine est longue & grosse, rampante, blanche, d'un goût piquant & brûlant; ses feuilles sont longues de quinze à dix-huit pouces, larges à proportion, pointuës, d'un beau vert lustré. Sa racine, qui est la seule partie dont on fasse usage, reveille l'appétit: on la mange avec de la viande, au lieu de moutarde, étant rapée fraîchement. On l'appelle, *la moutarde des Allemands.*

Cran. Terme d'Imprimerie. C'est la petite profondeur, ou canal, qui est vers le bas de chaque caractère, & qui se fait dans la fonte même.

Cran, f. m. [*Crena.*] Terme de Maréchal. Il se dit des sillons qui se voient dans le palais de la bouche d'un cheval. (Il faut fagner ce cheval au troisième cran.)

CRANCELIN, ou CANCERLIN. Terme de Blason. On appelle ainsi une portion de couronne, posée en bande à travers d'un écu, & qui se termine à ses deux extrémités.

CRANE, *f. m.* [*Calva, calvaria.*] Os de la tête qui contiennent le cerveau. (Ouvrir le crane.)

CRANEQUINIER, *f. m.* On donnoit autrefois ce nom à certains Arbalétriers, qui se batoient à pié & à cheval comme nos Dragons. Ils portoient à la ceinture, un bandage de fer appelé *Pié de biche* ou *Cranequin*, avec lequel ils bandoient leurs arbalètes.

CRAPAUD, *f. m.* [*Bufo.*] Animal venimeux, de peau grosse & dure, qui ressemble à la grenouille. (Le crapaud a pour ennemi le buvard, qui le dévore, sans que son ennemi lui fasse aucun mal. *Rond.*)

Crapaud, se dit figurément, d'un homme fort laid. C'est un vilain crapaud. On dit proverbialement, qu'un homme *saute comme un crapaud*, lorsqu'il fait le dispos, & qu'il ne l'est guère. On dit encore proverbialement & populairement d'un homme qui manque toujours d'argent, *il est chargé d'argent, comme un crapaud de plumes.*

CRAPAUDAILLE, ou CRESPODAILLE. Espèce de crêpon de soie fort délié.

CRAPAUDINE, *f. f.* [*Batrachites.*] Pierre précieuse, qu'on dit se trouver dans la tête d'un vieux crapaud, mais cela est faux. On trouve ces pierres dans les montagnes & dans les champs, où elles ont été produites : elles n'ont qu'une qualité alcaline, propre pour absorber les acides, pour arrêter le cours de ventre, étant prises intérieurement au poids d'une demi-dragme. On dit, *manger un pigeon à la crapaudine*; c'est-à-dire, à la poivrade, parce qu'après l'avoir coupé, il ressemble à un crapaud.

Crapaudine. Parmi les *Maréchaux*, c'est une crevasse que les éponges du fer des piés de derrière font en croissant & donnant sur la couronne de l'autre pié de derrière; il y a deux espèces de crapaudines. La première est une tumeur, qui vient un peu au dessus de la couronne; la seconde ne vient jamais seule : elle accompagne quelquefois une espèce de plaie, ou fente qui se fait dans le sabot, qu'on appelle *Seime*.

Crapaudine, [*Sideritis*, ou *Herba Judaica.*] Plante qui a une odeur aprochante de celle de *Lamium*; Elle croît aux lieux montagneux & sablonneux. Elle contient assez de sel essentiel & d'huile; elle est détersive, vulnéraire, astringente, propre pour les hernies & pour les plaies. On s'en sert intérieurement & extérieurement.

Crapaudine, qu'on nomme aussi *Coüette* & *Grenouille*. C'est un morceau de fer ou de cuivre, dans lequel tourne un pivot.

CRAPULE, *f. f.* [*Crapula.*] Débauche de vin mal-honnête, & qui sent son homme adonné à l'ivrognerie. Tout ce qu'il cherche, n'est que crapule & que brutalité. *Patru, Plaid. 11.* Il aime la crapule. *Abl. Luc. t. 3.*

CRAPULER, *v. n.* Etre dans la crapule. On dit qu'un homme ne fait que *crapuler*, qu'il aime à *crapuler*, qu'il *crapule* jour & nuit. *Acad. Franç.*

CRAQUELIN, *f.* [*Libum.*] Prononcez *cracclin*. Gâteau rond qui a des rebords, fait avec de la farine, de l'eau & du sel. On l'appelle *craquelin*, à cause qu'en le mangeant, il craque sous la dent. On vend force craquelins, mais ce sont ordinairement les Boulangers des fauxbourgs qui en font, & qui en donnent à de pauvres femmes; pour aler vendre par Paris. Il y a quelques Provinces, où l'on appelle les *échaudez*, des *craquelins*, mais ce mot n'est point reçu à Paris, en ce sens.

CRAQUELOT. On nomme ainsi le *haran-for*, lorsqu'il est encore dans sa primeur.

CRAQUEMENT, *f. m.* [*Fragor, crepitus.*] Bruit des corps durs, quand on les rompt, ou qu'on les déchire, ou quand ils souffrent quelque violence.

Craquement. [*Dentium crepitus.*] Ce mot se dit des dents, & signifie une convulsion des muscles des mâchoires. *Deg.*

CRAQUER, *v. a.* [*crepare, crepitare.*] Faire crac. Faire un bruit qui marque qu'une chose rompt. (Ses os ont craqué.)

Craquer. Dans le stile populaire, signifie, *mentir, habler, se vanter mal à propos & fausement.* On dit dans le même sens, *c'est un craqueur, c'est une craqueuse.*

CRAQUETER, *v. n.* [*Crepitare.*] Faire un bruit qui craque. (Craqueter souvent. J'entens craqueter le tonnerre. *Théo.*)

CRAQUIGNOLE, *f. f.* Voiez *croquignole*.

CRASSE, *f. f.* [*Squallor, pædor, illuvies, fitus, pulvis, sordes, immundities.*] Ordure de tête & du corps. (Une tête pleine de crasse. Oter ou faire tomber la crasse de la tête. Oter la crasse du corps.) Il se dit aussi d'autre sorte d'ordure & de saleté, comme de poussière qui s'attache sur les meubles, les tableaux, &c.

Crassé, au figuré, signifie, *rusticité, & défaut de politesse.* On dit, *il a encore toute la crassé du Collège, il n'a pas encore fréquenté le monde; ses discours sentent la crassé de l'école, &c.* Le même mot signifie aussi, *une basse naissance.* (On voit bien à ses manières, qu'il est né dans la crasse.) Il se dit encore d'une fardive avarice; *malgré ses richesses, cet homme vit dans la crasse.*

CRASSE, *adj.* [*Crassus.*] Grossier. (Ignorance crasse.)

Crasses. Les fondeurs de caractères d'Imprimerie appellent ainsi les *scories*, & pour ainsi dire, *l'écume de la fonte qu'ils emploient.*

CRASSEUX, *f. m.* [*Sordidus.*] Mal-propre. Qui est négligé sur soi. (C'est un petit crasseux. C'est un crasseux.)

CRASSEUX, CRASSEUSE, *adj.* [*Squallidus, immundus.*] Plein de crasse. (Corps tout crasseux, tête crasseuse, mains crasseuses.)

CRATÈRE. ce mot vouloit dire autrefois *une coupe*, & n'est plus en usage que dans l'Université de Paris. (Les Cratères de Sorbonne, de Navarre; ce sont des coupes d'argent, en forme d'écuelles sans oreilles.)

CRAVANT, ou OIE NONNETTE. [*Crapicalca.*] Espèce d'oie sauvage, de couleur noire ou plombée. On la trouve dans les marais, & elle est bonne à manger. Sa graisse est émolliente, & résolutive.

CRAVANS. Sorte de coquillage qui se forme sous les vaisseaux qui ont été long-tems sur mer.

CRAVATE, CROATE, *f. m.* [*Croata eques.*] Pour parler régulièrement, il faudroit dire, *croate*; & c'est ainsi que Voiture l'a écrit une

fois, *Lettre 68.* mais depuis il s'est toujours servi de *cravate* : & c'est le vrai mot d'usage. (S'enrôler dans une compagnie de Cravates. *Voit. l. 20.* La crainte des embuches des Cravates leur donne l'alarme. *Voit. l. 67. &c.*)

Cravate, f. m. [Equus croata.] Sorte de cheval vif, fort & vigoureux. Cette sorte de chevaux viennent de Croatie. (Un bon cravate, un beau cravate.)

..... Vite, mon cheval,
Comment? c'est un *Cravate*, & le folet le panse;
Si l'on s'en raporte à ses crins,
Qui pendent jusqu'à terre, & sont mêlez & fins;
Le bon, c'est qu'il a l'air de faire diligence.
Abé Regnier, Voïage de Munich.)

Cravate, f. m. [Casitium collo circumvolutum, nodoque sub mento constrictum.] Linge plié en deux ou trois rangs ou feüilles, que les gens d'épée & autres gens en juste-au-corps se mettent autour du cou. (Une cravate bien faite, une cravate simple, une cravate à dentelle, une cravate à deux ou à trois feüilles ou à trois rangs, une cravate à la croche, une cravate à la Ppsyché, &c.)

C R E.

CRÉANCE. [*Opinio, mens.*] L'Académie dit *Croyance*, lorsqu'il s'agit de religion, de sentiment, d'opinion. (La croïance des Chrétiens. J'ai cette croïance.) Tous ceux qui parlent bien, prononcent de même. Sentiment. Opinion. Avis. Pensée. Foi. Crédit. (Ce n'est pas ma créance. Ajoûter créance à quelcun. *Vaug. Quint. l. 3. c. 6.* Avoir de la créance parmi les gens de guerre. *Vaug. rem. Avoir des lettres de créance*, c'est avoir une lettre qui assure qu'on peut ajoûter foi à celui qui la porte. *Vaug. rem. Perdre créance dans les esprits. Pasc. l. 4.* Trouver créance dans l'esprit du peuple. *Abl.*

Iris, prenez *créance* en moi,
Je ferai tout ce que je dois.
Péllisson, recueil.)

Il est bon d'observer que *Croïance* & *Opinion* ne sont pas toujours sinonimes. *Croïance* signifie un sentiment de la vérité, duquel on est persuadé; & on prend souvent le terme d'*opinion* pour un sentiment probable. (L'argument probable engendre l'opinion.)

† * *Créance, f. f. [Creditum.]* Terme de Pratique. C'est une somme dûë par un débiteur à un créancier, & le titre qui donne action au créancier contre son débiteur. (La créance est fort considérable. On colloque les créanciers suivant la date ou le privilège de leur créance.)

* *Créance. Habena aucupatoria.*] Terme de Fauconnerie & de Chasse. On dit, un oiseau de peu de créance, c'est-à-dire, qui est sujet à s'égarer & à se perdre. Un chien de bonne créance, c'est celui qui est aisé à conduire, & qui obéit facilement.

CRÉANCIER, f. m. [Creditor.] Celui à qui une chose est dûë, & qui pour cela peut intenter une action en Justice contre son débiteur, afin de le contraindre à le païer. (Un créancier raisonnable, commode. Un créancier rude, cruel, incommode, fâcheux, importun, impitoyable, déraisonnable. On doit les intérêts au créancier, du jour qu'il demande en Justice ce qui lui est dû. Je suis créancier d'un tel.)

Le pâle *Créancier* que l'on voit au Palais,
Plaide pour un argent qui se consume en frais.)

Créancier privilégié. C'est celui qui est préféré aux autres, & qui a plus de droit qu'eux.

Créancier chirographaire. Terme de Palais. C'est celui qui est fondé sur une promesse, un billet ou une lettre.

Créancier hipotécaire. Terme de Palais. C'est celui qui est fondé en contract, sentence, arrêt ou autre pièce autentique.

Créancier engagiste. Terme de Palais. C'est celui qui prête sur gages.

CRÉANCIÈRE, f. [Creditrix.] Celle à qui on doit, celle qui a fait crédit. (Elle est créancière d'un tel.)

☞ **CRÉANT.** Terme que l'on trouve dans l'art. 49. de la Coûtume de Chaumont, & qui signifie, selon Gouffet, l'acte que le Bailli du Seigneur baille au vassal du devoir & ofres, qu'il fait de faire la foi & hommage, &c.

CRÉAT, f. m. [Magistri locum tenens in scholâ equestri.] Celui qui dans une Académie enseigne à monter à cheval sous l'Écuier.

CRÉATEUR, f. m. [Creator.] Ce mot ne se peut dire proprement que de Dieu, il signifie celui qui a fait la substance des choses. Celui qui de rien fait quelque chose. (Dieu est le Créateur du Ciel & de la Terre.)

Ainsi le *Créateur* qui de toute la terre,
Et des biens infinis qu'en son globe elle enferme;
Veut que l'homme y jouïsse, &c.
Perraut.)

Recevoir son Créateur. C'est recevoir Jesus-Christ dans la Sainte Communion.

CRÉATION, f. f. [Mundi effectio, fabricatio.] Prononcez *création*. Action du Créateur, par laquelle de rien il fait quelque chose. (La création du monde est merveilleuse. Ovide a parlé de la création fabuleuse du monde.)

* *Création, f. f. [Creatio.]* Ce mot se dit en parlant d'ofices, d'Officiers, & de rente, &c. C'est l'action du Souverain, qui par un Edit fait quelques nouvelles charges, quelques nouveaux Officiers, ou quelques nouvelles rentes, &c. (Un office de nouvelle création. Ces rentes sont d'une ancienne création.)

CRÉATURE, f. f. [Res creata, à Deo effecta.] Toute chose créée. (Toutes les créatures loüent Dieu chacune à sa manière.)

Les arbres & les plantes
Sont devenus chez moi *créatures* parlantes.
La Fontaine.)

* *Créature, f. f. [Homo, mulier.]* Personne; soit homme ou femme. (C'est une créature qui a ôté l'épée à Monsieur. *Voit. l. 40.*)

Créature, se dit souvent d'une femme en bonne ou mauvaise part. (C'est une belle, bonne, aimable créature. C'est une méchante, une vilaine créature. Ne vous amusez point à cette créature.)

Créature, f. f.] *Clients, alicui devotus, mancipatus.]* Personne qu'on fait ce qu'elle est, qu'on a établie & qu'on protège entièrement. (Faire des créatures. *Ablanc.* Les créatures du Cardinal de Richelieu avoient à la Cour après sa mort les mêmes avantages qu'il leur avoit procurez pendant sa vie. *Mémoires de M. de la Rochefoucault.)*

CRÉCERELLE. Voïez *Cresserelle*.

CRÉCHE, f. f. [Præsepe, præsepium.] Mangeoire de beufs, de vaches, d'ânes, de chèvres ou de brebis. (La crèche des beufs. *Perraut, Traduction de Vitruve, l. 6. ch. 9.)*

Ce mot de *crèche* se disoit autrefois de la mangeoire des chevaux ; mais à présent on ne le dit plus. Voyez *Mangeoire*.

Crèche. [*Sacrum Christi præsepe*.] Le grand usage de ce mot est pour signifier le berceau de *Jésus-Christ*. (Alons adorer le Sauveur du monde dans la crèche. *God*.)

Crèche. Terme d'*Architecture*. On donne ce nom à une espèce d'éperon bordé d'une file de pieux, & rempli de maçonnerie devant & derrière les avant-becs de la pile d'un pont de pierre.

CRÉDENCE, *f. f.* [*Credentia, mensa ad utrumque latus aræ adstructa*.] Petit buffet à main droite au bout de l'Autel, & un peu au-dessous, où l'on met les burettes.

CRÉDIBILITÉ, *f. f.* Ce mot vient du Latin *credibilitas*. C'est un terme de *Théologie*, qui signifie la connoissance d'une chose qui nous porte à la croire. *Raisons humaines qui nous portent à croire les révélations divines*. (*Jésus* dit lui-même qu'il est Dieu, & il le prouve en faisant des miracles. Cela n'ajoute-t-il pas un degré de crédibilité qui nous ôte toute liberté d'en douter ? *Mémoires sur la Religion*. Quand on veut convertir les Païens, il faut établir d'abord la vérité de l'Écriture par des motifs de crédibilité.)

CRÉDIT, *f. m.* [*Fides*.] Terme de *Négoce*. Il se dit de l'argent qu'on prête, & des marchandises qu'on vend à quelcun dans la créance qu'on a qu'il paiera bien. Et l'on dit, *Vendre à crédit*. [*Vendere sine præsentî pecunia, emere fide*.] (Avoir bon crédit chez les Marchands. Faire crédit. Prendre à crédit. Qui donne à crédit, perd son bien & son ami.

Jamais aucun crédit ne se fait à l'Eglise,
N'avez-vous point d'argent, la croix de bois est mise.
Sanleque.)

Crédit. On appelle ainsi la page droite d'un Livre de compte, qui s'intitule *Avoir*, où l'on écrit tout ce qu'on a reçu pour raison d'un compte, ou tout ce qui est à sa décharge.

Crédit, se dit aussi du cours que les papiers, ou billets de Commerce ont dans le public, & parmi les Négocians. On dit, *tels billets prennent crédit*, lorsqu'on peut les négocier facilement, ou que la valeur en augmente.

Crédit, signifie aussi quelquefois inutilement, en vain, sans profit. (Vous travaillez à crédit ; vous employez votre tems & votre bien à crédit.)

Crédit, signifie aussi, sans preuve, sans fondement. (Vous parlez à crédit, vous n'avez point de preuve.)

* *Crédit*. [*Existimatio, auctoritas, gratia*.] Pouvoir. Autorité. Réputation. Faveur. (Leur crédit s'étend par-tout. Se servir du crédit de quelcun. *Abl.* Il employa tout son crédit à la ruine de ce Prince. *Vaug. Quint. l. 10*. Donner du crédit à une personne. Faire perdre le crédit de quelcun. Miner le crédit de quelcun.)

Crédit est mort ; c'est-à-dire, qu'on ne veut plus prêter.

Faire crédit depuis la main jusqu'à la bourse ; c'est proverbiallement, n'en faire aucun.

CRÉDITER un article, ou une partie dans un Livre ou sur un compte ; c'est le porter à la page, qu'on nomme le côté du crédit. On dit, *Je l'ai crédité de cette somme*.

CRÉDITEUR. Terme de *Négociant*. Il signifie un Créancier, ou, comme ils disent, celui qui doit avoir.

CRÉDULE, *adj.* [*Credulus*.] Il signifie qui croit trop aisément, qui ajoute foi sans peine à ce qu'on lui dit. (Qu'un amant est crédule, & qu'il se laisse aisément persuader ce qui lui paroît agréable. *Arioste moderne*. Il se perdit par la ctédule & superstitieuse opinion qu'il eut du courroux des Dieux. *S. Evremont, Traduct. p. 155*. Elle est un peu trop crédule.)

CRÉDULITÉ, *f. f.* [*Credulitas*.] Une trop grande facilité à croire. (Avoir une trop grande crédulité. La trop grande crédulité nuit souvent. Abuser de la crédulité des foibles. Ce sont des pièges où ma crédulité me laissoit engager. *Recueil de Péliſſon & de la Suze*. Ce sont des gens que la crédulité des hommes a placez dans le Ciel après leur mort. *Abl. Luc*.)

CRÉER, *v. a.* [*Creare*.] Ce mot se dit proprement de Dieu, & il signifie faire de rien quelque chose, produire la substance des choses. (Dieu a créé le Ciel & la Terre par la puissance de sa seule parole. Dieu créa le premier homme. Dieu a créé le monde pour faire voir & adorer sa grandeur. Créer. Faire. Etablir. Dans les périls extrêmes on créoit un Dictateur. *Abl. Tac. an. l. 1*. Créer des Officiers. *Le Mait*. Créer une dette. *Patru, Plaid. 3*.)

CRÉMAILLÈRE. Voyez *Crémilière*.

CRÉMASTERES, *adj.* [*Cremaſteres*.] Terme d'*Anatomie*. Epitète qu'on donne à deux muscles, autrement apellez *suspenſoires*, qui tiennent les testicules suspendus, ils prennent leur origine d'un ligament qui est à l'os pubis, & s'ingère à la partie extérieure de la tunique vaginale des testicules.

CRÊME, (*CHRÊME*,) *f. m.* [*Sacrum chrisma*.] Liqueur sacrée composée d'huile & de baume pour la Confirmation & l'Extrême-onction.

CRÊME, *f. f.* [*Cremor lactis*.] C'est la graisse qui s'épaissit au haut du lait, & fait comme une croûte sur le lait. (Crème fort bonne.)

Crème de tartre, *f. f.* Tartre purifié qui se forme en cristaux.

Crème fouëtée ; c'est de la crème qui à force d'être batuë avec un petit fouët devient tout en écume.

† * *C'est de la crème fouëtée*. [*Aliquid levioris operæ, manûs*.] Ces mots s'emploient au figuré, pour marquer un discours, ou autre pareille chose, qui paroît quelque chose, & qui au fond n'est rien.

CRÊMEAU, (*CHRÊMEAU*,) *f. m.* [*Fascia*.] Terme d'*Eglise*. Sorte de petite coiffe, ou de petit beguin de toile qu'on met sur la tête de l'enfant lorsqu'on le batise & qu'on a appliqué le crème. (Ce ne sont ordinairement que les crêmeaux qui couvrent la tête des enfans au Batême. *Thiers, Hist. des perruques, chap. 4*.)

CRÊMER, *v. a.* On le dit du lait quand il fait de la crème. (Ce lait crème bien. Il faut faire crêmer ce lait.

CRÊMILIERE, ou plutôt *CRÉMAILLÈRE*, *f. f.* [*Cremathra*.] Fer plat & délié, large d'environ trois doigts, qui a des dents presque tout du long, qui au bout d'en-bas est recourbé, qu'on pend au gros crampon au haut du contre-cœur de la cheminée, & dont on se sert pour mettre des chaudrons & des marmites sur le feu. (Prendre le crémilière à la cheminée.) *MM.* de l'Académie dans leur Dictionnaire, prononcent & écrivent *Crémaillere*, & ils ont raison. *Nicod* dérive ce mot du Grec κρημια, & *Ménage* de *cramicularia*, qu'on trouve dans les Capitulaires

de Charlemagne. Du Cange dit qu'en la basse Latinité, on l'appelle *cruca* & *cremaster*, de l'Anglois *crocke*, qui signifie *crochu*, ou plutôt du Grec.

Crémilière de chaise. Fer en forme de crémilière qu'on met aux chaises de commodité.

CRÉMILLON, *f. m.* Petit morceau de crémilière qu'on attache à la grande, soit pour l'allonger, ou pour pendre quelque chose à côté.

CRÉNEAU, *f. m.* [*Pinna*.] Petite ouverture à jour au parapet des murailles des Villes, qui est d'intervale en intervalle, & par où l'on met le fusil ou le mousquet, lorsqu'on veut tirer pour défendre la Ville. On voit encore des *créneaux* sur les murailles des tours & des Châteaux fortifiés à l'antique.

On ne peut point avoir des *créneaux* dans des maisons roturières, sans la permission du Seigneur Justicier. Le Fèvre Chantereau a rapporté dans les preuves de son Traité des Fiefs, un ancien acte de permission de Blanche de Champagne, pour avoir des *créneaux*, *facere crenellos*; c'est du mot Latin que nous avons fait *créneau*; le Président Fauchet le dérive, dans son Traité de la Milice, de *cran*, qu'il dit signifier *hoche*.

CRÉNELAGE, *f. m.* Terme de *Monoieur*. Donner le *crénelage* à une *monnaie*; c'est faire un cordon, ou grenetis sur l'épaisseur d'une pièce de *monnaie*, ou y mettre l'empreinte de la légende ordonnée par les Edits du Prince. Cette façon a été inventée pour empêcher l'altération des espèces dans leur contour. Voyez *Créneler*.

CRÉNELÉ, *CRÉNELÉE*, *adj.* [*Coronatus*, *pannis distinctus*, *incisus*.] Fait en forme de *créneaux*. Terme de *Blason*.

CRÉNELER, *v. a.* [*Incidere*.] Denteler, faire des dents, des entailles à une roue de montre, de moulin.

Créneler. Terme de *Monoie*. Bouterouë, pag. 98. a remarqué, qu'après la mort de César, Marc-Antoine fit fourrer la *monnaie* d'argent, & mêler du fer dans celle de cuivre. Cette fausseté donna lieu à la fabrication des *monnaies* dentelées & coupées par les bords, afin de pouvoir plus facilement découvrir, s'il y avoit sous la superficie, quelque autre métal: on les nommoit *ferratos nummos*, à cause que la *crénelure* étoit semblable aux dents d'une scie. Il ajoute, pag. 162. qu'en 1584. on proposa de fabriquer des espèces *crenelées*, pour empêcher les rognures: mais on ne s'en servit pas, parce qu'on reconnut que pour rogner les espèces, ou plutôt pour les diminuer, on se servoit d'une eau forte, qui en pouvoit tirer cinq grains en un quart d'heure sans les déformer.

CRÉNELURE, *f. f.* [*Denticuli*.] Manière de dentelure faite en *créneaux*. (Les feuilles de quelques plantes ont des *crénelures*.)

CRÉOLE. Voyez *Criole*.

CRÉPAGE, *f. m.* Aprêt qu'on donne aux *crêpes* que l'on veut *crêper*; c'est-à-dire, qu'on ne veut pas qu'ils restent lisses.

CRÊPE, *f. m.* [*Pannus bombycinus tenuis & crispus*.] Sorte d'étoffe noire, fort légère, faite de fine laine, & qui sert à marquer le deuil qu'on porte de la mort d'une personne. (Être couvert d'un grand *crêpe* de deuil. *Sar.*) *Crêpe*, se dit aussi de la nuit.

Dès que l'ombre tranquille
Viendra d'un *crêpe* noir enveloper la Ville.

Despréaux.)

CRÊPER, *v. a.* [*Crispare*.] Friser.
Se crêper, *v. r.* (Les cheveux se *crêpent*.)

CRÊPI, *f. m.* [*Arenatum*.] Terme de *Maçon*. Enduit de mortier ou de plâtre. Enduit de chaux & de gros sable, de plâtre & de stuc. (Un *crêpi* de muraille fort bon.)

CRÊPI, *CRÊPIE*, *adj.* [*Arenato inductus*.] Couvert ou enduit de mortier ou de plâtre. (Mur *crêpi*, muraille *crêpie*.)

Crêpi, *Crêpie*, *adj.* Terme de *Corroieur*. Cuir auquel on a fait venir le grain. (Cuir *crêpi*.)

CRÊPIN, *f. m.* [*Crispinus*.] Nom d'homme. Voyez *Saint*, &c.

Crêpin. On nomme ainsi en général tous les outils & toutes les marchandises qui servent au métier de *Cordonnier*; excepté les cuirs, qu'on ne comprend point sous ce terme générique.

CRÊPINE, *f. f.* [*Reticulata supernè fimbria*.] Sorte de franges dont on se sert pour embéler les lits, les dais, &c. (Une riche, une superbe, une magnifique *crêpine*.)

Crêpine, *f. f.* Terme de *Rôtisseur* & de *Boucher*. C'est une manière de petite toile de graisse, qui couvre la panse de l'agneau, & qu'on étend sur les roignons lorsque l'agneau est habillé. (La *crêpine* ne sert qu'à parer les roignons.)

CRÊPIR, *v. a.* [*Incrustare*, *arenato inducere*, *parietem trullissare*.] Terme de *Maçon*. Couvrir de plâtre ou de mortier. (Crêpir un mur.)

Crêpir. Terme de *Corroieur*. Prendre un cuir lorsqu'il est sorti de l'eau, & lui faire venir le grain.

CRÊPISSURE, *f. f.* OU *CRÊPISSMENT*, *f. m.* [*Trullissatio*, *incrustatio*.] L'action de *crêpir*. (La *crêpissure* de cette muraille coûte tant.) Cette muraille a besoin d'une *crêpissure*; c'est-à-dire, d'être *crêpie*.

CRÊPON, *f. m.* [*Pannus bombycinus crispatus*.] Sorte d'étoffe fort légère qui est faite de la plus fine laine, & dont les hommes & les femmes s'habillent l'été. (Crêpon bien *crêpé*. Crêpon blanc, bleu, aurore, feuille-morte, noir, verd, violet, &c.)

CRÊPU, *CRÊPUÉ*, *adj.* [*Crispatus*.] Ce mot se dit des cheveux, & signifie *frisé*. (Avoir les cheveux *crêpus*.) Il se dit de la *mousse*. (La *Quintinie*, *Jardins fruitiers*, t. 1. p. 109. a écrit que la *mousse* étoit une petite herbe *frisée* & *crêpuë*.)

CRÉPUSCULE, *f. m.* [*Crepusculum*.] Petite lueur. Foible clarté dont on jouit lorsqu'il ne fait pas encore bien jour, ou qu'il n'y a plus de jour. *Le crépuscule du matin*; c'est la clarté qu'on voit avant que le soleil soit levé sur l'horizon. *Le crépuscule du soir*; c'est la clarté qu'on voit après le coucher du soleil. (Les Lapons, durant la nuit continuelle où ils se trouvent l'hiver, ont un *crépuscule* le matin, & l'autre le soir.)

CREQUIER, *f. m.* Prunier sauvage qui croît en Picardie & en Normandie. La maison de *Créqui*, porte dans ses armes un *créquier* de gueules en champ d'azur.

CRÊS. Sortes de toiles de lin, qui se fabriquent à Morlaix en Bretagne, & aux environs.

CRESEAU, *f. m.* Etoffe de laine croisée, qui est une espèce de serge croisée à deux envers, couverte de poil des deux côtés. (On fait une grande quantité de *créseaux* en Angleterre.)

CRESELLE, *f. f.* Instrument de bois qui fait grand bruit, & dont on se sert au lieu de cloche la semaine sainte pour avertir les fidèles qu'on va célébrer le Service divin.

(Viens; Gilot, seul ami qui me reste fidèle,
Prenons du Jeudi-Saint la bruyante *cresselle*.)

Despréaux.)

CRESSERELLE, *f. f.* [*Tinnunculus, cenchris.*] Sorte d'oiseau de rapine, de couleur fauve, femé de taches noires, qui a les grosses plumes des ailes ordinairement noires, le bec bleu, la queue longue & marquetée de noir, les jambes hautes & jaunes, & les quatre doigts de même couleur que les jambes. La *cresserelle* a un cri désagréable. Elle ne se repaît par les champs que de fouris, de mulots & de léfards. Elle fait son nid au haut des tours & défend, à ce qu'on dit, les pigeons, des autres oiseaux de rapine. (Une *cresserelle* mâle. Une *cresserelle* femelle. *Bell. l. 2. c. c. 23.*)

CRESSON, *f. m.* [*Nasturtium aquaticum.*] Sorte d'herbe qui croît sur le bord des ruisseaux, les fontaines & autres lieux aquatiques, & qu'on mange quelquefois en falade, ou qu'on fait cuire avec un chapon, ou autre volaille. Le *cresson* est bon contre le scorbut, & pour purifier le sang. Il y a du *cresson alenoi*, qui a les mêmes vertus, & qu'on cultive dans les jardins. Du *Cresson de prez*, qui est une plante apéritive, propre encore contre le scorbut & contre la pierre; & du *cresson sauvage*, plante qui a un goût âcre comme le *cresson* ordinaire, qui croît contre les vieilles murailles, qu'on cultive aussi dans les jardins, & de la racine de laquelle on se fert pour la douleur des dents. On lui donne encore d'autres propriétés.

Cresson. Sorte de fleur double panachée, tirant sur le violet. (Il y a diverses sortes de *cresson* de jardin.)

CRESSONNIERE, *f. f.* Lieu où croît le *cresson*.

CRET, *f. m.* On appelle ainsi une hauteur, le sommet d'une montagne fort élevée. Le *crét* de Montabon, & le *crét* de Montmoron, forment le passage étroit, qu'on appelle *le pas de Suse*.

CRÊTE, *f. m.* [*Crista, apex.*] Chair rouge qui vient sur la tête des coqs, des coqs-d'Inde, des poules. (Les crêtes de coq bien assaisonnées, sont bonnes dans les ragoûts.)

† *Crête.* [*Caput.*] Mot burlesque, pour dire, la tête. (Il reçut un coup de mousquet, comme il vouloit lever la crête. *S. Amand.*)

* *Crête.* [*Cumulus.*] Terme de *Marchand de blé* qui est sur les Ports de Paris. C'est un tas de blé qui est dans un bateau, & qui est élevé en forme pyramidale. (Mettre le blé en crête.)

Crête. On appelle ainsi le haut d'un fossé, qui sépare deux champs. On dit, *monter sur la crête d'un fossé.*

Crête [*Superbia, arrogantia.*] Au figuré, signifie, *orgueil, superbe, vanité.* (Cet homme leve bien la crête.)

Crête de casque.

* *Crête de moruë.* Certain morceau de moruë de dessus le dos.

Crête de coq. Terme d'*Anatomie.* Eminence de l'os ethmoïde qui avance dans la cavité du crâne, & à laquelle est attachée une partie de la dure-mère.

Crête de coq. [*Crista galli.*] Plante dont la racine est petite & blanche, & la tige menuë & droite, haute d'un pié.

Crête marine. [*Corithnium.*] Plante qu'on appelle autrement herbe de Saint Pierre.

CRÉTÉ, **CRÉTÉE**, *adj.* [*Cristatus.*] Terme de *Blason*, qui se dit de ce qui est sur la tête d'un coq d'un autre couleur que le corps entier.

CRÉTËN. Voiez *Chrétien.*

CRETONNE, *f. m.* Sorte de toile blanche,

qui se fabrique du côté de Lizieux en Normandie. Les cretonnes ont la chaîne de chanvre, & la trême de lin.

CREU, **CREUE**, *part.* Voiez *crû.*

CREVAILLE, *f. f.* Repas où l'on mange par excès. Ce terme est bas.

CREVASSE, *f. f.* [*Fessura.*] Sorte de petit ulcère qui vient à la main en forme de fente.

Crevasse. Maladie puante qui vient au pli que le cheval a naturellement au paturon.

Crevasse, signifie aussi *une ouverture, une fente, la séparation des parties de quelque corps solide.* (Les crevasses d'un mur, les crevasses de la terre, &c.)

SE CREVASSER, *v. r.* [*Rimas agere, hiare.*] Se fendre, s'entr'ouvrir.

(Le navire comblé de morts & de mourans, S'entr'ouvre & se crevasse, &c.
Brebeuf, Pharfale. l. 3.)

CREVE-CŒUR, [*Cordolium, dolor, maror acerbus.*] Déplaisir. Dépit extrême qui acable le cœur. (Quel creve-cœur est-ce à un honnête homme de subir l'examen d'un sot? *Abl. Luc. t. 2.* Il aura un terrible creve-cœur, quand il saura que sa femme lui plante des cornes. *Abl. Luc. t. 2.*)

* **CREVÉ**, *f. m.* [*Vorax, gulosus.*] Grand mangeur. Goulu. Sorte de goinfre & de gourmand. (C'est un gros crevé.)

CREVÉ, **CREVÉE**, *adj.* [*Disruptus.*] (Pâté crevé.)

CREVER, *v. a.* [*Rumpere, disrumpere, perforare.*] Percer. (Crever le ventre, crever les yeux, crever un pâté.)

Crever, *v. n.* [*Interire, perire.*] Ce mot est quelquefois satirique, lorsqu'il se dit en colère, & il ne se dit même que des personnes. Il signifie, *mourir comme un coquin & comme un misérable.*

† * *Crever.* [*Ingurgitare, redundare.*] Faire trop manger. Causer du mal à force de trop manger. (Si vous lui donnez à manger davantage, vous le creverez.)

Crever, *v. n.* [*Rumpi, disrumpi.*] Terme de *Fleuriste.* Il se dit des œillets & de leur étui, lorsque la quantité des feuilles les fait ouvrir & éclater. (Il est difficile d'avoir de beaux œillets, & de les empêcher de crever. *Culture des fleurs, ch. 4.*)

Crever, se dit aussi de tout ce qui s'ouvre & se rompt par un effort violent. (Le canon, la bombe, la grenade, le fusil a crevé.)

* *Crever un cheval.* C'est le tant fatiguer qu'on le fasse mourir.

* *Crever de dépit.* [*Dolore disrumpi.*] C'est avoir beaucoup de dépit. (Le misérable crevé de dépit de voir que son ouvrage ne réussit pas.)

* *Crever de honte & de dépit.* C'est avoir beaucoup de dépit & de chagrin de la honte qu'on a reçue. *Faire crever de dépit*, c'est donner beaucoup de fâcherie. *Crever de rire*, c'est rire beaucoup.

* *Cela vous creve.* [*Icta patent.*] C'est-à-dire, cela est tout devant vos yeux.

* *Les saletez y crévent les yeux.* C'est-à-dire tout y est plein de saletez. Les saletez y fautent aux yeux, on les voit par-tout.

† * *Il creve.* C'est-à-dire, il meurt. *Il est crevé*, c'est-à-dire, il est mort.

Crever de biens. C'est au figuré, regorger de biens, en avoir beaucoup.

Se crever, v. r. [*Disrumpi.*] Se percer de soi-même. (Pâté qui s'est crevé au four.)

* *Se crever.* [*Ingurgitare se cibis.*] Manger trop. Manger jusques à nuire à sa santé, à faire mal. (Il se creva à force de manger. Elles passent à une table couverte de toute sorte de mets, où elles se crévent d'abord. *Abl. Luc. t. 2.*)

* *Il s'est crevé à force de travailler.* [*Perire.*] C'est-à-dire, il s'est tué, il s'est fait mourir.

* *La vague se creve.* *God.* C'est-à-dire, se brise.

† * *Se crever de rire.* [*Risu dissolvere ilia.*] *Abl.* C'est-à-dire, rire fort.

CREUSER, [*Cavare, fodere.*] Faire profond. Faire creux. (Creuser un port. *Abl. arr. l. 7.* Faire creuser des puits. *Abl. rét.* Quand on est vieux & qu'on se marie, on creuse sa fosse.)

Creuser, v. a. [*Penetrare, perscrutari.*] Signifie, pénétrer dans le fonds d'une science, d'une affaire; ce mot ne se dit qu'au figuré. (Les Modernes ont creusé plus avant que les Anciens dans les sciences.) Dans le sens figuré, *creuser une science*, & *creuser bien avant dans une science*, font la même chose, & forment une même idée; ainsi on peut dire l'un & l'autre.

CREUSET, f. [*Catillus, catinus.*] Vase de terre grasse qui est en forme de pyramide, & qui sert aux Orfèvres pour fondre l'or & l'argent.

☞ *Creuset.* Terme de *Monoie* & de *Chimie*. C'est un vaisseau de terre, fait en manière de pyramide ou de cône renversé, & qui est composé de terre glaise & de pots de grès pilez. Il y a des creusets de fer, qui sont faits comme de petits seaux sans anse; ce fer est forgé, & l'on ne doit point y fondre l'or, parce qu'il s'aigrirait.

CREUX, CREUSE, adj. [*Altus, profundus.*] Profond. (Fossé fort creux. Fosse creuse.)

* *Creux, creuse*, adj. [*Vacuus intus & inanis.*] Vuide. (Avoir le ventre creux. Discours creux & vuide de sens.) *Viande creuse.* [*Levis cibus.*] Ces deux derniers mots sont burlesques, pour dire, *un régal de violons, musique, harmonie, &c.* On dit aussi, *des songes creux, des imaginations creuses*, c'est-à-dire, vaines & chimériques. (Esprit creux, cerveau creux.)

Creux, creuse, adj. Terme de *Manufacture*. On appelle, *draps creux*, les draps qui ont été mal fabriqués, & qui sont trop lâches.

CREUX, f. m. [*Cavus, cavum.*] Profondeur. Petite profondeur. Chose creuse. (Il est tombé dans un un creux, d'où il a eu peine de se retirer. Le creux de la main.)

* *Creux.* Fond.

(Je ne puis arracher du creux de ma cervelle,
Que des vers plus forcez que ceux de la Pucele.
Despreaux, sat. 7.)

Creux d'un vaisseau. C'est la hauteur qu'il y a depuis le dessous du premier pont jusques sur la quille, ou la distance qui est entre les baux & les varangues.

Creux d'une voile. C'est son sein, où elle reçoit & enferme le vent.

Creux. [*Imavox, gravis.*] Terme de *Musicien*. Voix qui descend fort bas. (Ce Musicien a un bon creux.)

Ne vous étonnez pas si mon creux est profond,
Et si ma voix descend jusqu'à la double octave.)

Creux. [*Typus, forma.*] Terme de *Fondeurs*. C'est un moule dans lequel ils jettent leur figure & leurs autres ouvrages.

CREUXER; ou KREUX. C'est en Allemagne; une monnaie courante, & une monnaie de compte.

C R I.

CRI, f. m. [*Clamor.*] Voix haute & élevée d'une ou de plusieurs personnes. (Un grand cri, un cri aigu, perçant. Un cri de joie. Jeter des cris. *Abl. arr. l. 1.* Redoubler ses cris. *Abl. arr. l. 1. c. 9.*)

Un grand peuple, Seigneur, dont cette Cour est pleine,
Par des cris redoublez demande à voir la Reine.
Corneille, Pompée, act. 3. sc. 5.)

Cri de personnes qui portent vendre par la ville. [*Rerum venalium præconium.*] (Les cris de Paris.)

Qui frappe l'air, bon Dieu, de ces lugubres cris?
Est-ce donc pour veiller qu'on se couche à Paris?
Despreaux.)

* *Cri.* [*Clamor, querela*] Ce mot se dit des plaintes & d'une voie plaintive, quoique basse, par laquelle on témoigne l'affliction qu'on ressent, & l'oppression qu'on souffre. (Un bon Prince ne doit pas fermer l'oreille aux cris & aux plaintes de son peuple. Pouffer des cris. *Arn. Joseph.*)

Sois sensible à mes pleurs, sacré Maître du monde,
Qu'aux cris d'un malheureux ta clémence réponde.)

☞ Ce terme a un singulier & un pluriel.

(... Le jour approche, où le Dieu des armées
Va de son bras puissant faire éclater l'apui,
Et le cri de son peuple est monté jusqu'à lui.)
Racine, Esther, act. 1. sc. 1.)

Cri. [*Clamor.*] ce mot se dit des animaux en général, le cri des enfans, le cri naturel de chaque animal. On dit aussi *le cri des chasseurs*, qui sont de plusieurs sortes, selon la chasse qu'ils font.

On dit, *Chasser à cor & à cri*; c'est-à-dire; chasser à grand bruit avec le cor & les chiens. *Chercher quelcun à cor & à cri*, c'est figurément, le chercher avec beaucoup d'empressement.

Cri public. [*Principis edictum publicè pronunciatum, promulgatio, auctore Magistratu.*] C'est ce qu'on publie à son de trompe par ordre de Justice. (On a fait défense sur le Parnasse, à cri public, à tous ceux qui voudront parler bon François, de lire jamais aucun ouvrage de N N. parce que ces ouvrages sont écrits d'un air gaulois, barbare & sans politesse.)

* *Cri.* [*Alalagnus gentilitius.*] Terme de *Blason*. Ce sont certains mots qui servent de devise ou de signal, & que les soldats crioient à la guerre. (L'ancien cri des Rois de France, étoit *Mont-joie Saint Denis.*)

☞ Le *Cri* étoit autrefois une prérogative attachée aux familles illustres, & qui en marquoit la noblesse & l'ancienneté: elle passoit aux aînez avec le nom & les armes. C'est une règle de Loisel, l. 4. tit. 3. art. 64. *Et si doit l'aîné avoir le nom, le cri & les armes.* Les Coûtumes de Troies & de Châlons ordonnent la même chose en faveur de l'aîné. Du Cange a fait deux Dissertations sur le *Cri d'armes*, où il a épuisé la matière; il en donne la définition en ces termes: « Le *Cri d'armes* n'est autre chose qu'une » clameur conçüe en deux ou trois paroles, » prononcées au commencement ou au fort du » combat & de la mêlée, par un chef, ou par » tous

» tous les soldats ensemble, suivant les rencontres » & les occasions. » Mais cette définition n'explique que le *cri d'armes*; c'est-à-dire, celui que l'on faisoit dans les combats pour animer ou pour ralier les soldats. On se servoit du même *cri*, dans les Tournois, où les Hérauts anonçoient ceux qui arrivoient, en disant à haute voix, leur nom, leurs armes & leur *cri*, comme il est expliqué dans les Ordonnances des Tournois de René d'Anjou, Roi de Sicile : *Et adonc crieront ceux qui porteront les bannières, avec les serviteurs à pied & à cheval, les cris chacun de leurs maîtres tournoïans.* Les Rois, les Princes & tous les grands Seigneurs avoient leurs *cris*; mais il falloit avoir droit de lever bannière, pour avoir un *cri* affecté, comme Duchesne l'a remarqué dans son histoire de Vergy, liv. 1. ch. 3. *Il y a eu, (dit-il,) divers cris de guerre, usitez entre les Chevaliers & autres plus grands Seigneurs portans bannière.* Le *Cri* de nos Rois a été *Mont-joye Saint Denis*: mais on ne convient pas de l'origine de ce *cri*; ceux qui voudront savoir ce qu'on en dit, peuvent voir Du Cange dans sa *Dissertation sur Joinville*; & le Père Menestrier, *Traité de l'origine des ornemens des armoiries.* Ménage a rapporté dans son *histoire de Sablé*, liv. 2. ch. 2. les *cris* des François & de quelques autres Nations.

(François *crie Mont-joye*, & Norman *Dex-aye*;
Flaman *crie Ara*, & Angevin *Rallie*,
Et li cuers Thilbaut, *Chartre & Passavant crie.*)

CRIALLER, *v. n.* [*Clamitare.*] Ne faire que crier & mener du bruit. (C'est une sottie femme, elle crieaille perpétuellement.)

CRIAILLERIE, *f. f.* [*Clamatio, quiritatio.*] Cris de personnes qui quérellent, qui crieillent, qui mènent du bruit. Cris de gens qui élèvent fort leur voix, & qui font une sorte de bruit raisonnant & retentissant. (Socrate ne se soucioit pas des crieilleries de Xantipe sa femme. *Abl. Apopht.* Les crieilleries du Barreau. *Abl. Luc. t. 2.* On n'entendit plus que des crieilleries confuses.)

CRIAILLEUR, *f. m.* [*Clamator, clamofus.*] Qui crieaille. (C'est un grand crieilleur.)

CRIAILLEUSE, *f. f.* [*Oblatratrix.*] Celle qui crieaille. (C'est une crieilleuse insupportable.)

† **CRIARD**, *f. m.* [*Clamofus.*] Prononcez *criar*. Ce mot est tout-à-fait bas, pour dire, *un petit garçon qui romt la tête à force de crier.* (C'est un petit criard.)

Criard, *f. m.* [*Clamator, oblatrator.*] Celui qui crie le plus & qui fait le plus de bruit dans quelque compagnie. (Un franc criard. Les plus grands criards ont le plus d'avantage dans leur assemblée. *Abl. Luc. t. 2.*)

CRUARDE, *f. f.* [*Oblatratrix.*] Celle qui crie & qui fait du bruit. (C'est une criearde que cette femme-là.) On le dit *d'une petite fille qui crie souvent*; mais, dans l'un & l'autre sens, *criarde* est bas.

On appelle *dettes criardes*, [*clamosa debita*,] les petites sommes qu'on doit aux marchands & aux artisans pour de menuës fournitures, parce que ces créanciers font du bruit & viennent importuner leurs débiteurs par leurs cris & par leurs plaintes.

CRUARDES. On donne ce nom à certaines toiles fort gommées, dont les femmes font des espèces de jupons. Ces toiles font un bruit, ou forte de cri, lorsque celles qui les portent, remuent.

Tome I.

On appelle, *Oiseaux criards*, ceux qui crient souvent. (La corneille est un oiseau criard.)

CRIBLE, *f. m.* [*Cribrum.*] Instrument composé d'un bois large de quatre ou cinq doigts, plié en rond avec un fond de peau tannée & percée de plusieurs petits trous près à près, dont on se sert ordinairement pour cribler le grain & en séparer les ordures. Cette sorte de *crible* se tient à la main. Il y en a qu'on suspend avec des cordes. Il y a aussi des *cribles* à pié, au haut desquels on verse du blé dans une petite auge, & d'où le blé coulant sur plusieurs rangs de fil d'archal, la poussière, l'yvraie & le blé le plus mince passent au travers des fils d'archal, & ainsi le blé se nettoie & s'évente. On dit d'une chose qui a plusieurs trous, *qu'elle est percée comme un crible*. De là qu'on dit pareillement d'un homme qui a reçu beaucoup de blessures dans le corps, *qu'on l'a criblé, qu'il est percé comme un crible*. On dit encore *un homme criblé de coups*, c'est à dire, qui a été beaucoup battu.

CRIBLER, [*Cribrare.*] Passer du grain au travers du crible. (Cribler du blé.)

† * **Cribler**. [*Probare, explorare, perscrutari, excutere.*] Choisir.

(Je *crible* mes raisons pour en faire un bon choix.
Regnier, sat. 4.)

Cribler. Terme de *Marine*. Qui se dit d'un vaisseau qui est percé & en danger de couler à fond.

Cribler, veut dire encore, *prendre toute la meilleure partie d'un négoce ou d'une ferme.*

CRIBLEUR, *f. m.* [*Cribrarius, agitator.*] Celui qui crible.

CRIBLEUX. [*Os cribrarium.*] Terme d'*Anatomie*. C'est un petit os qui est au haut du nez, percé comme un crible, pour laisser passer plusieurs petites fibres qui viennent des productions mammillaires.

CRIBLURES, *f.* [*Excretum.*] Ce qui a passé au travers du crible en criblant. (Les criblures du grain sont bonnes pour les poules.)

CRIBRATION, *f. f.* [*Cribraria excussio.*] En Latin, *cribratio*. Prononcez, *cribracion*. Terme de *Pharmacie*. C'est une séparation qui se fait des parties les plus déliées des médicamens, tant secs qu'humides, ou oleagineux, d'avec celles qui sont les plus grossières. (La cribration se fait au travers des tamis ou des cribles.)

CRIC, *f. m.* [*Machina tollendis ponderibus.*] Instrument pour lever toutes sortes de fardeaux.

† **Cric & croc**. [*Crepitus, stridor, fragor.*] Sorte d'adverbe, qui représente le bruit que font les verres pleins de vin, lorsqu'on les choque en bûvant à la santé les uns des autres. *Massé, tope, cric & croc. S. Amand.*

CRICOARYTIONOÏDIEN, *adj.* Terme d'*Anatomie*. On le dit de deux paires de muscles, dont l'usage est de dilater le cartilage arytinoïde.

CRICOÏDE, *adj.* Terme d'*Anatomie*, On donne ce nom à un des cartilages du larinx, qui est rond comme un anneau.

CRÉE, *f. f.* [*Auctio.*] Terme de *Palais*. Publication faite à diverses fois & dans les formes de Justice, de quelques biens immeubles saisis & exposés en vente au plus offrant & dernier enchérisseur. (Mettre une terre en créée. Faire les créées.)

CRIER, *v. a.* [*Clamare, clamorem edere.*] Pousser un son de voix haut, & qui se fasse entendre. Dire tout haut. (Crier comme un

M m m m

perdu. *Voit. Poës.* Crier à pleine tête. Crier liberté. Crier au meurtre. Crier au feu, aux armes; crier à l'aide, au secours; crier à pleine tête, crier comme un aveugle qui a perdu son bâton. *Il crie avant qu'on l'écorche; c'est-à-dire, avant qu'il sente du mal. On crie, vive le Roi. On crie, le Roi boit, le jour des Rois.*

Et que fert à Cotin la raison qui lui crie,
N'écris plus; guéris-toi d'une vaine manie.
Despréaux, sat. 8.)

Crier. [*Publicare, promulgare, edicere, auctio-nari.*] Publier. Proclamer à haute voix. (Crier à trois brefs jours.)

Crier, signifie aussi, *proclamer en public*, soit pour vendre une chose, soit pour retrouver ce qu'on a perdu. On dit, *crier du vin, crier du fruit, &c.* (Faire crier un enfant qui est perdu, &c.)

Crier. [*Clamitare, vociferari, objurgare.*] Criailler. Faire du bruit. Demander tout haut. (On crie, on vous menace. *Desp.* Elle crie toujours après quelqu'un. *Scar.* Cela crie vengeance contre les femmes. *Mol.*

Crier vengeance, est du stile bas, quoique Corneille ait dit dans son *Heraclius* :

Et ne point écouter le sang de mes parens,
Qui ne crie en mon cœur que la mort des tirans.

Crier. [*Stridere, crepare.*] Ce mot se dit aussi des choses inanimées. (Une rouë neuve qui n'est point graissée, crie quand elle tourne.)

L'effieu crie & se rompt; l'intrépide Hyppolite
Voit voler en éclats son char tout fracassé.
Racine, Phédre.)

Crier. [*Latrare.*] Ce mot se dit des chiens de chasse, & signifie, *aboïer en chassant.*

Plumer la poule sans la faire crier. C'est, proverbiallement & en stile populaire, exiger sans bruit & sans éclat, des choses qui ne sont pas dûës. C'est aussi retenir de soi-même ce qui ne nous appartient point. C'est rapiner tacitement.

CRIERIE, f. f. [*Clamitatio, quiritatio.*] Il ne se dit d'ordinaire qu'au pluriel, & même dans le langage le plus simple. (Le Soleil voulant se marier, les grenouilles firent de grands cris; Jupiter émû de leurs crieries importunes, leur demanda le sujet de leurs plaintes.) On dit aussi, *Je suis las de ces crieries.*

CRIEUR, f. m. [*Præco.*] Sergent-crieur qui après le son de trompette prononce à haute voix, ce qu'on veut faire savoir au public, & à tous en particulier.

Crieur. Juré Crieur. C'est celui qui crie les vins dans la ville & dans les fauxbourgs de Paris, qui crie les enfans égarez, qui fournit tout ce qui est nécessaire pour les funeraïlles, comme habits, draps, tentures, & qui porte ou envoie les billets d'enterrement par un femonneur à ceux à qui on en doit porter.

CRIEUSE DE VIEUX CHAPEAUX, f. f. Femme qui va par les ruës de Paris, criant *vieux chapeaux*, & qui achète de toute sorte de vieilles hardes & de chaussures.

CRIME, f. m. [*Crimen, scelus.*] Ce mot ne se dit que des personnes. Il signifie *une faute qui mérite punition. Faute énorme. Pêché.* (Un crime capital, un crime horrible, un crime odieux, &c. Les grands crimes ont des degrés aussi-bien que les vertus. Il n'est point de douleur plus sensible que d'avoir fait un grand crime inutilement.

Décharge-moi du poids du pêché qui m'opprime,
S'il se faut acuser, je reconnois mon crime,
Et mon crime est trop grand pour me laisser en paix.
Char. Poës.)

Une belle femme acufée d'adultère difoit à ses Juges :

Et vous qui tempérez la sévère Thémis,
Pourrez-vous vous résoudre à châtier un crime
Que la plûpart de vous voudroit avoir commis.
Poëte Anonime.)

Crime de lèse-majesté. [*Crimen læsæ majestatis.*] C'est-à-dire, crime qu'on a fait contre le Souverain. *Crime de lèse-majesté divine & humaine;* c'est un crime contre Dieu & contre le Souverain. *Crime de lèse-majesté d'Amour;* mots burlesques, pour dire, une faute qui mérite d'être punie de l'amour. *Crime de lèse-faculté;* mots burlesques; pour dire, une faute contre la faculté de Médecine.

Faire un crime à quelqu'un de quelque chose; c'est lui imputer cette chose à crime. (Les Grands font un crime de tout ce qui ne flate pas leur orgueil.)

CRIMINALISER. Rendre criminel; acuser quelqu'un d'un crime. M. le Duc de Rohan s'est servi de ce mot dans ses Mémoires: Ménage prétend qu'il n'est point en usage, *tome 2. des Observ. pag. 492.* mais il l'est en termes de *Pratique*, lorsque d'un procès civil, on en fait un criminel. On dit, *criminaliser une affaire.*

CRIMINEL, f. m. [*Reus.*] Celui qui a fait un crime, celui qui a commis une faute. Transférer un criminel, exécuter un criminel. (Ravailac étoit criminel de lèse-majesté.

Et n'alez point, pour fuir la raison qui vous presse,
Donner le nom d'amour au trouble inanimé,
Qu'au cœur d'un criminel la peur seule a formé.
Despréaux.)

Le grand, le petit Criminel. [*Rerum capitalium; rerum criminalium leviorum, tribunal.*] Terme de Palais. C'est le criminel qui se poursuit civilement.

CRIMINEL, CRIMINELLE, adj. [*Criminalis, sons, nocens.*] Ce mot se dit des personnes & des choses. Qui a commis un crime. Qui a fait quelque faute. Blâmable, condannable. (Il est criminel, elle est criminelle, sa conduite est criminelle devant Dieu & devant les hommes. Rien ne peut régler la pente criminelle de nos désirs. *L'Abé Testu.*)

* *CRIMINELLEMENT, adv.* [*Criminaliter, rigidè, capitaliter.*] Rigoureusement & d'une manière un peu sévère. (Juger criminellement de l'action d'une personne.) On dit aussi en termes de Palais, *poursuivre une affaire criminellement.*

CRIN, f. m. [*Juba.*] Tous les grands poils qui servent d'ornement au cheval. (Crin délié, épais, frisé.) On donne le même nom, aux longs poils qui se trouvent vers le bout de la queue des beufs & des vaches.

Prendre au crin; c'est-à-dire, prendre quelqu'un aux cheveux. *Se prendre au crin,* se dit de deux hommes qui se prennent aux cheveux.

Crin d'archet. [*Plectrum.*] Terme de Lutier. Crin qu'on frote avec de la colofane, & dont on se sert pour faire raisonner quelques instrumens de musique, comme violes, violons, &c.

CRINAL, f. m. [*Crinale.*] Instrument de Chirurgie pour comprimer la fistule lacrymale. M. Col-de-Villars en donne la description dans son *Dictionnaire des termes de Médec. & de Chirurg.*

CRINIER, f. m. [*Qui jubas aptat.*] Artisan qui accomode le crin, & le met en état d'être employé par les Selliers, Tapissiers & Bourrelliers.

CRINIÈRE, f. f. [*Juba.*] Tous les crins qui sont sur le haut & le long du cou, & entre les deux oreilles du cheval. Tout le grand poil qui

couvre le corps du lion. (La crinière de ce cheval est fort belle. Lorsque le lion rugit, sa crinière a quelque chose d'affreux.)

Crinière, se dit aussi quelquefois des *cheveux* ou des *perruques*.

(Fille se coëfe volontiers,
D'amoureux à longue *crinière*.

La Fontaine.)

Crinière. [*Juba stragulum*.] Toile ou treillis qui acompagne le caparaçon, & qui couvre le cou & la tête du cheval qui est à l'écurie.

CRINON, *f. m.* [*Comedo*.] Petit ver qui vient sous la peau des enfans, & qui est en forme de cheveu court ou de foie de sanglier. *Acad. Franç.*

CRIOLE, ou CRÉOLE, *f. m.* Terme de *Relation*. Nom que les Espagnols donnent à leurs enfans qui sont nez aux Indes. *Acad. Franç.*

CRIQUE, *f. m.* Les Marins appellent ainsi une espèce de petit port, fait sans aucun art, le long d'une côte, où les petits bâtimens trouvent retraite pendant la tempête.

† CRIQUET, *f. m.* [*Mannulus*.] Sorte de petit cheval. (Il étoit sur un criquet assez joli.)

CRISE, *f. f.* [*Crisis, criticus dies*.] Terme de *Médecine*. Le mot de *crise*, signifie proprement *Jugement*. Mais, parmi les Médecins, on le prend pour un changement soudain qui arrive dans les maladies, & même on le prend d'ordinaire en bonne part, & l'on peut dire que la *crise* n'est qu'un prompt & salutaire effort de la nature contre la maladie, suivi de quelque évacuation favorable. (Une *crise* imparfaite.) On dit, qu'une affaire est dans sa *crise*, lorsqu'elle est sur le point d'être décidée.

CRISOCOLLE, (CHRYSOCOLLE,) *f. f.* Pierre précieuse que Pline appelle *Amphitane*.

Crisocolle. Liaison ou soudure de l'or, & des autres métaux.

CRISOCOME, *f. f.* Plante qui est une espèce d'*Immortelle*.

CRISOGONUM, *f. m.* Plante qui croît parmi les blez, & qui est de la hauteur d'une coudée.

CRISOLITE, (CHRYCOLITE,) *f. f.* [*Chrysolitus*.] Pierre précieuse & transparente de couleur d'or mêlée de verd. Les Connoisseurs croient que c'est la même pierre que le *Péridot*. Voiez *Mariette, Traité des Pierres gravées, t. 1. p. 168*. Voiez *Péridot*.

CRISSE, *v. a.* [*Stridere*.] Se dit proprement des dents, quand elles font un bruit aigre, lorsqu'on les ferre & grince fortement.

CRISTAL, (CRYSTAL,) *f. m.* [*Crystallus, crystallum*.] Il vient du Grec, & il fait au pluriel *cristaux*. Le *cristal* est une espèce de pierre transparente qui se forme dans les entrailles de la terre. Matière transparente & fragile. (Un beau cristal, une tasse de cristal, un verre de cristal.)

Cristal, *f. m.* Ce mot se dit aussi du verre fort clair, & fort net qui se fait dans les verreries. (Cristal de Venise. Verre de cristal. Glace de cristal.)

* *Cristal*. [*Aqua limpida*.] Ce mot, en poésie, signifie *eau fort claire de quelque ruisseau, de quelque fontaine, &c.* (Le mobile cristal des eaux: *God. 1. partie, Eglogue 3*.)

Dans le *cristal* d'une fontaine
Un cerf se miroit autrefois.

La Fontaine, Fables, l. 6.)

Cristal de montre. Petit verre sur le cadran de la montre de poche.

Cristal minéral. C'est un composé de salpêtre bien purifié & de fleur de soufre.

Cristal de tartre. C'est du tartre purifié & réduit en cristaux.

Cristal de roche. C'est le plus beau *cristal*. Ce nom lui a été donné, parce que c'est dans le sein des rochers que se forme cette sorte de congélation, des cavernes profondes en sont entièrement tapissées; & les Alpes en fournissent peut-être plus qu'aucun autre pais de montagnes.

CRISTALIN, (CRYSTALLIN,) *f. m.* [*Humor crystallinus*.] Humeur cristalline. Terme d'*Anatomie*. Corps mou & transparent de l'œil. Voiez *Bartol. l. 3. c. 8*.

Cristalin, *f. m.* Espèce de verre, que l'on fait avec de la soude d'Alicant & du sablon vitrifiés ensemble. On s'en sert pour faire les émaux clairs.

Cristalin, (*Crystalline*,) *adj.* [*Crystallinus*.] Transparent comme du cristal. (Ciel cristalin. Humeur cristalline.)

CRISTALISER, (CRYSTALISER,) *v. a.* Terme de *Chimie*. Réduire en cristaux. On dit aussi, *cristalisation*. [*Congelare, congelatio*.]

CRISTIANISME. Voiez *Christianisme*.

CRISTOFLE. Voiez *Christophe*.

CRITIQUE, *f. m.* [*Criticus, censor*.] Qui juge des fautes d'autrui, qui les examine, qui les fait voir. Fâcheux qui trouve à redire à tout. (Castelvetro étoit un savant critique. Un bourru critique.)

Critique, *f. f.* [*Censura*.] Jugement du Critique sur quelque ouvrage. Observations qui découvrent les défauts de quelques ouvrages d'esprit. (La critique de Scaliger n'est pas toujours sûre. La critique est une médecine dont rien ne sauroit corriger l'amertume, & ceux qui en ont le plus de besoin sont ceux qu'elle révolte le plus.)

Critique, *adj.* [*Molestus censor*.] Qui juge, qui examine les défauts, qui reprend, qui trouve à dire. Fâcheux. (Esprit critique. Humeur critique.)

Je ne saurois souffrir qu'un cagot de *critique*,

Vienne usurper céans un pouvoir tyrannique.

Molière.)

Critique, *adj.* [*Dies critici*.] Terme de *Médecin*. Qui se dit des jours où se fait la *crise*. (Jour critique.)

CRITIQUER, *v. a.* [*Scripta virgulâ censoriâ notare, reprehendere, carpere*.] Examiner quelque ouvrage. Reprendre, trouver à dire. (Il critique tout, mais pour son malheur il critique mal.)

Personne ne lit pour apprendre,

On ne lit que pour *critiquer*.

Mme. Deshoullères.)

† CRITIQUEUR, *f. m.* [*Censor*.] Celui qui critique, qui reprend, qui trouve à redire. (Tous ces grands Critiqueurs ne sont pas toujours ceux qui font le mieux.)

C R O.

CROACEMENT, (CROASSEMENT,) *f. m.* [*Crocitus*.] Le cri naturel du corbeau.

CROACER, (CROASSER,) *v. n.* [*Crocire*.] Ce mot se dit proprement des corbeaux, & signifie le cri naturel du corbeau, par lequel il est distingué des autres oiseaux.

(Un Corbeau devant moi *croace*.

Théo. Poëf.)

M m m m ij

† * *Croacer.* [*Clamitare, crocitare.*] Criailleur, crier.

(Sitôt que d'Apollon un génie inspiré,
Trouve loin du vulgaire un chemin ignoré,
Ses rivaux obscurcis autour de lui croassent.

Despréaux.)

☞ Régner animé contre les mauvais Poètes,
a dit, en s'adressant au Comte de Cramail :

Venge cette querelle, & justement sépare
Du cygne d'Apollon la corneille barbare,
Qui croassant par tout d'un orgueil éfronté,
Ne couche de rien moins que d'immoralité.

Et M. de Ségrais, *Eglogue 2.*

Du haut de ce vieux chêne un corbeau croassant.

C R O A T E, *f. m.* Voiez *Cravate.*

C R O C, *f. m.* [*Uncus.*] Morceau de fer à plusieurs branches qu'on attache au plancher d'une cuisine, & où l'on accroche la viande de boucherie & autre. (Mettre de la viande au croc. Un croc bien garni.)

Croc. [*Hamus, uncinus.*] Harpon, ou main de fer.

(Enfin sous mille crocs la maison abîmée,
Entraîne aussi le feu qui se perd en fumée.

Despréaux.)

Croc. Terme de *Marine.* Il y a plusieurs sortes de crocs dans les vaisseaux. *Croc de carrellette* avec lequel on prend l'ancre, qui est hors de l'eau, pour la remettre à sa place. *Crocs de palan, crocs de palans de canon, ou crocs à bressins, crocs de Palanquins, &c.* Voiez *Aubin.*

Croc. [*Harpago, hama.*] Perche de Batelier de neuf ou dix piez, au bout de laquelle il y a une pointe de fer avec un crochet.

Croc. [*Dentes unci, uncinati.*] Dents de cheval toutes seules, placées au défauts des barres de chaque côté du canal de la bouche.

Croc. [*Hamulus.*] Les Apoticaire appellent ainsi un morceau de fer, long d'un petit quart d'aune, délié, un peu courbe & pointu par le bout, auxquels ils mettent les ordonnances de Messieurs les Médecins. On le dit aussi d'une cheville & de toute autre chose semblable à laquelle on pend quelque chose. C'est en ce sens qu'on dit qu'un procès est pendu au croc, lorsqu'on ne le poursuit plus : *Lis quiescit.*

* *Croc.* [*Uncus.*] Ce mot, au figuré, est bas & burlesque. *Pendre l'épée au croc;* c'est-à-dire, la quitter. *Les vers & la prose sont au croc.* *Gomb. Ep. l. 1.* c'est-à-dire, on abandonne prose & vers.

Le Paradis vous est hoc,
Pendez le rosaire au croc.

Furetière, Poës.

C'est-à-dire, vous êtes sûre du Paradis, ne dites plus tant vôtre chapelet.

Croc, est encore un mot de file familial, servant à exprimer le bruit que les choses sèches & dures font sous la dent.

Croc-en-jambe, *f. m.* [*Cruri crure implicatio. Fraus, dolus, fallacia, insidia.*] C'est mettre de telle sorte son pié entre les jambes de quelcun, qu'on le fasse tomber. (Il a donné le croc-en-jambe à Cupidon. *Abl. Luc. t. 1.*

D'un tour d'adresse tout nouveau,
En lui donnant le croc-en-jambe,
La traîtresse le fit tomber dans le panneau.

Ménage, Poës.

Il peut par le crédit qu'il a sur vôtre père,
Donner un croc-en-jambe à l'himen qu'il veut faire.

Boursaut.)

C R O C H E, *f. f.* [*Nota musica nigra, recurva interiori parte.*] Terme de *Musique.* Note de *Musique* qui a un petit crochet au bout de la queue; plusieurs notes noires qui se tiennent.

Croche. Petite monnaie de billon, qui se fabrique à Basle, & qui vaut environ deux deniers tournois.

C R O C H E T, *f. m.* *Croc.* [*Uncinus, hamulus, hamus.*] Morceau de fer recourbé, où l'on attache quelque chose.

Crochet. [*Statera.*] Sorte de peson dont on se sert pour peser le lin, le chanvre & le duvet.

Crochet. [*Uncinus.*] Fer crochu pour ouvrir les ferrures.

Crochet, *f. m.* [*Harpago.*] Outil de fer, à deux dents, de sept à huit pouces de long, & emmanché. Il sert à tirer du fumier.

Crochet, *f. m.* [*Uncinus.*] Instrument de chirurgie, qui est de deux sortes; l'un pour accrocher & tirer la tête du fœtus restée dans la matrice; l'autre pour extraire les pierres qui sont au passage dans l'opération de la Taille. Voiez-en la description dans le *Dictionnaire des termes de Médec. & de Chir. par M. Col-de-Villars.*

Crochet. [*Fibula.*] Ce mot se dit d'une agrafe, qui sert à pendre quelque chose. (Un crochet d'argent, un crochet d'or garni de diamans, un crochet de montre.)

Crochet. [*Nexus, vincula.*] Terme d'*Imprimerie.* Ce sont des traits ou lignes recourbées par les deux bouts, qui servent à lier quelques articles pour les faire lire ensemble avant que d'aler à des subdivisions. Ils sont d'un fort grand usage dans les Généalogies & dans les Traitez qu'on dispose en forme de table. *Acad. Franç.*

Crochet. Terme de *Doreur.* C'est un instrument de fer recourbé, avec lequel on remue l'or & le vif argent, quand on les a mis dans le creuset pour les amalgamer.

Crochet. Terme de *Chandelier.* C'est une petite lame de métal, qui s'avance jusqu'au milieu de cette partie d'un moule à chandelle, qu'on nomme *culot;* c'est à ce crochet que la mèche s'attache.

Crochet, ou *Sergent.* Instrument de fer, composé de deux pièces courbées en crochet, dont les Menuisiers & autres ouvriers en bois se servent pour faire revenir leur besogne, la coler ou la cheviller.

Crochet. Terme de *Couvreur.* C'est un petit rebord, ou mantonnet, qui est au haut de chaque tuile, & qui sert à l'arrêter sur la late.

Crochet d'établie. C'est une espèce de crochet de fer à dents, qui est enfoncé dans l'établie pour arrêter le bois, que le valet ou varlet tient aussi.

† *Arquebuse à croc.* [*Ferrea fistula furcilla superposita.*] Sorte d'arme à feu dont le fût étoit courbé. Elle étoit grosse & pesante, on la tiroit dessus une fourchette, ou par les ouvertures d'une muraille.

Crochets de Porte-faix. [*Ærumula.*] Instrumens à deux grandes branches, & à deux crochets, avec une selette, que le Crocheteur se met derrière le dos & tient avec des bretelles pour porter diverses sortes de charges. (Porter les crochets.)

Crochets de retraite. Terme d'*Artillerie.* Ce sont des fers crochus, attachez à l'afût du canon, qui servent à faire avancer ou reculer la pièce.

Etre sur les crochets de quelcun. C'est proverbialement & figurément vivre aux dépens de quelcun.

CROCHETER, *v. a.* [*Uncino arcam aperire, referare.*] Ouvrir avec un crochet de fer. (Crocheter une serrure, une porte, un coffre, &c.)

CROCHETEUR, *s. m.* [*Bajulus.*] Celui qui gagne sa vie à porter les crochets.

Crocheteur de serrures. Sorte de voleur qui ouvre les serrures avec un crochet.

Une santé de Crocheteur. Façon de parler populaire, pour signifier *une santé forte, vigoureuse.*

CROCHETEUSE, *s. f.* [*Quæ bajulat.*] Celle qui porte les crochets. (Il y a des Crocheteuses, mais il n'y en a pas tant que de Crocheteurs.)

CROCHETONS, *s. m.* [*Uncinus.*] Les deux petites branches des crochets du Porte-faix.

CROCHU, **CROCHUË**, *adj.* [*Recurvus.*] Un peu recourbé. (Bec crochu.)

☞ D'Ablancourt a dit dans son Lucien : *Mais lorsque les vautours aux ongles croches, pour crochus. Dialogue de Jupiter le tragique.*

☞ Cheval crochu, est celui qui a les jarrets trop proches l'un de l'autre. Les chevaux crochus sont ordinairement bons. Les Provinciaux disent, *Cheval jarretier.*

CROCHUË, *s. f.* [*Nota musica recurva.*] Terme de *Musique.* Note noire qui a un crochet, & qui ne vaut que la huitième partie d'une note. *Double crochuë.* Note noire qui a deux crochets, & qui ne vaut que la moitié d'une crochuë. On dit, *croche, double croche, & non point crochuë.*

CROCODILE, *s. m.* [*Crocodylus.*] Animal vivant en partie dans l'eau, & en partie sur terre, qui a la figure d'un lézard, qui a une grande gueule, quatre piez courts, mais bien garnis d'ongles, qui a les yeux semblables à ceux d'un cochon, & une queue fort longue. Le crocodile est hardi, mais défiant. Il a la peau si dure que le trait d'une arbalète ne la peut percer. Voyez *Ablanc. Marmol. liv. 1. c. 23.*

(Et sur les bords du Nil les peuples indociles,
L'encensoir à la main cherchent les crocodiles.
Despréaux.)

† * *Crocodile.* [*Nequam, improbus, perfidus.*] Méchant, méchante. Perfide. (Ah! crocodile, qui flate les gens pour les étrangler. *Molière, Geoege Dandin.*)

* *Larmes de crocodile.* [*Lacrimæ crocodili.*] Ce sont des larmes d'un hypocrite. Une douleur feinte par le moien de laquelle on tâche de surprendre.

CROCODILIUM, *s. m.* [*Sphærocephalus.*] Plante qui croît dans les forêts, & qui est semblable à la chardonnette, sa graine est ronde & bonne aux dificultez d'urine. Étant cuite dans l'eau & prise en breuvage elle fait sortir le sang par le nez. *Acad. Franç.*

CROCUS. Terme de *Chimie*, qui se dit de plusieurs préparations. Il signifie aussi *le safran*; & c'est encore le nom d'une fleur printanière de diverses couleurs, dont on orne les bordures des parterres.

CROÏABLE, (**CROYABLE**), *adj.* [*Credibilis.*] Ce mot se dit des choses & des personnes, il signifie *digne d'être crû.* (Il est croïable. La chose est croïable.)

CROÏANCE, (**CROYANCE**), *s. m.* [*Qui fidei Christianæ capitibus credit, qui fidem habet.*] Celui qui croit les vérités révélées dans l'Écriture. Fidèle. (Abraham est le Père des Croïans.) Les Turcs s'appellent *Musulmans*; c'est-à-dire, *vrais croïans.*

C'est un fort croïant. Façon de parler ironique, pour signifier *un mécréant.*

CROIRE, *v. a.* [*Credere.*] *Je crois, nous croïons, J'ai crû. Je crûs. Je croirai, qu'il croie.* Il régit quelquefois la préposition *en*, avec l'acusatif; mais ordinairement l'acusatif, sans préposition. Il signifie, *ajouter foi, penser, être persuadé d'une chose.* (Croire une chose sur la parole de quelcun. En l'état où je suis, je lui dois pardonner, mais je ne la dois pas croire. *Mémoires de M. de la Rochefoucault.* On croit les gens de probité. Il croit aisément tout ce qu'on lui dit. Je crois que *Jésus-Christ est mort pour nous. Croire en Dieu & à la sainte Eglise.* A qui croiras-tu si tu n'en crois à tes yeux? *Abl. Luc.*) Le mot de *croire* en interrogeant & suivi d'un *que*, régit le substantif. (Croïez-vous qu'il ait fait tout ce que vous lui avez commandé.)

Mais c'est un jeune fou qui se croit tout permis,
Et qui pour un bon mot va perdre vingt amis.
Despréaux.)

CROISADE, *s. f.* [*Sacrum bellum, sacra Crucis militia.*] Voïage & entreprise de guerre que les Chrétiens faisoient autrefois par dévotion, pour recouvrer la Terre sainte sur les Infidèles. On a appelé ces expéditions, *Croisades*, parce que ceux qui aloient à ce voïage, mettoient des croix de différentes couleurs sur leurs habits. Les François la portoient rouge; les Anglois blanche; les Flamans, verte; les Alemans, noire; les Italiens, jaune, &c. La première Croisade fut conclüe au Concile de Clermont en 1095, sous Urbain II. Philippe de Valois commanda de prêcher la Croisade par tout son Roïaume. Voyez les Historiens de France.

Croisade. [*Sidus crucis figuram referens.*] Terme de *Marine.* C'est une constellation qui est vers le Pole antarctique, qui a quatre étoiles disposées en croix, dont on se sert pour discerner ce pole, comme on discerne le pole arctique par le moien de la petite ourse.

CROISAT, *s. m.* [*Moneta signo crucis signata.*] Espèce de monnoie d'argent, valant environ un écu & demi. Les croisats se fabriquent à Gènes, & sont marquez d'un côté, d'une croix, & de l'autre ont une image de la Sainte Vierge.

CROISÉ, *s. m.* [*Sacram militiam professus.*] Celui qui est de la Croisade, qui a pris la croix pour aler faire la guerre aux Infidèles. (Secourir les Croïsez.)

CROISÉ, **CROISÉE**, *adj.* [*Decussatus, cancellatus, transversus.*] Mis en forme de croix. Qui est en manière de croix. (Chemins croïsez. Les paresseux tiennent souvent les bras croïsez.)

* *Croïse, croïsee, adj.* [*Cruce instructus.*] Terme de *Blason.* Chargé d'une croix.

CROISÉE, *s. f.* [*Fenestræ scapi inter se transversæ.*] Bois en forme de croix, qu'on met dans les baies des murs, où l'on veut faire des fenêtres, & à qui on atache les panneaux de vitre avec leurs chassis. Pierres en forme de croix, qu'on met aux baies des murs où l'on veut faire des fenêtres.

Croïsee. [*Stamen atque subtegmen directo transversans.*] Terme de *Tisserand.* Entrelassement de fils bien ferrez ensemble.

Croïsee. [*Bacilli decussati.*] Petits bâtons croïsez au haut de la ruche par dedans, autour desquels les abeilles font leur cire.

Croïsee s. f. [*Perticæ decussatæ.*] Terme de *Danseur de corde.* Ce sont quatre perches à quelque

distance les uns des autres, croisées, vers le haut, & sur lesquelles on bande la grosse corde, sur laquelle on danse avec un contrepoids. (Mettre les croisées, & bander la corde.)

CROISELLE, ou **CROISETTE**. C'est une sorte de papier qui se fabrique à Marseille, & qui est propre pour le commerce du Levant.

CROISEMENT, *s. m.* [*Enses decussati.*] Terme de *Maître d'armes*. Il consiste à mettre son épée en forme de croix sur l'épée de celui contre qui l'on se bat. (Faire un croisement d'épée. *Liancourt, maître d'armes, ch. 6.*)

CROISER, *v. a.* [*Decussare, cancellare.*] Mettre en forme de croix. (Croiser des épées, des couteaux, les jambes, les bras, &c.)

Croiser. [*Sibi mutuo adversari, nocere.*] Se traverser les uns les autres, s'opposer à quelcun, se nuire mutuellement. (Ces deux rivaux se croisent & se traversent par-tout.) Cette expression est très-commune dans la conversation.

Croiser. Terme de *Tisserand*. Serrer la toile. (Croiser la toile.)

Croiser les foies. C'est les tordre par le moien d'un moulin ou métier à tirer les foies.

Croiser. Terme de *Vanier*. Mettre les osiers les uns sur les autres en travaillant.

Croiser. [*Maria percurrere.*] Terme de *Mer*. Voguer en traversant de côté dans un certain espace. (Croiser dans le Golfe, dans le canal, sur les côtes de, &c. (Les galères croisent sur les Pirates.)

Croiser, v. a. [*Scriptum cancellare.*] Terme de *Pratique*. Ce mot se dit en parlant de compte & de dépens, & signifie, mettre une croix à côté de l'article qu'on veut contester. (Croiser un article.)

Croiser, v. n. [*Decussare.*] Terme de *Jardinier*. Il se dit des branches de l'espalier qui vont passer les unes sur les autres, & y font une manière de croix. (C'est quelquefois un défaut, quand les branches de l'espalier croisent, & quelquefois c'est une beauté.)

Se croiser, v. r. (*Cruce signari.*) Se mettre en forme de croix.

Se croiser. [*Secari, adversari.*] Se traverser. (Chemins qui se croisent. Lignes qui se croisent.)

Se croiser. Terme de *Tailleur*. S'asseoir pour travailler & se mettre les jambes l'une sur l'autre. (Se croiser sur l'établie.)

Se croiser. [*Sacram militiam profiteri.*] Mettre une croix sur son habit, pour marquer qu'on est de la Croisade, & qu'on va faire la guerre aux Infidèles. (Philippe de Valois proposa à ses sujets de se croiser, & commença lui-même de prendre la croix. *De Prade, histoire de France.*)

CROISETTE, *s. f.* [*Cruciata.*] Plante astringente & vulnérable, dont il y a diverses espèces. Elle croît au bord des fosses & des ruisseaux. Elle contient beaucoup de phlegme & d'huile, & peu de sel.

CROISETTÉ, *adj.* Terme de *Blason*. On dit, une croix croisetée.

CROISEUR, *s. m.* [*Maris vel tutor, vel pirata.*] Capitaine ou vaisseau qui rode sur une côte pour la garder ou pour y pirater.

CROISIÈRES, *s. f. pl.* [*Infestæ piratis oræ.*] En terme de *Marine*, sont des côtes ou parages, où les vaisseaux vont croiser, ou faire des courses.

CROISILLON, ou **CROISON**, *s. m.* [*Crucis brachia.*] Le bras, le travers d'une croix.

Croisillon, s. m. [*Fenestræ transversus scapus*] Demi croisée. Ce qui sépare une croisée de fenêtre en deux.

CROISOIRE. Instrument de fer ou de bois pour faire le biscuit de mer.

CROISSANCE, *s. f.* C'est le point jusqu'ou une personne, ou une chose peut ou doit croître. *Croissance* vieillit un peu au propre, & l'on ne dira pas fort agréablement : *C'est un enfant qui a pris croissance.* On s'en sert aussi au figuré : On dit, *C'est un jeune esprit qui n'a pas encore pris toute sa croissance.* L'amour & l'estime que j'ai pour vous, ont déjà pris toute leur croissance. *Costar, lettres, tom. 1. lettre 180. & tom. 2. let. 253.*)

CROISSANT, *s. m.* [*Lunæ crescentis cornua.*] C'est la lune qui paroît sous la figure d'un croissant. (Le croissant se remplit d'autant plus que la lune se trouve éloignée du soleil. Les cornes du croissant sont tournées vers le Levant. S. Amand a dit d'un fromage :

Pourquoi toujours s'apétissant,
De lune devient-il croissant ?)

Croissant. [*Luna crescens, Turcorum insigne.*] Figure du croissant, que porte le Grand Seigneur pour ses armes, dans les drapeaux.

Croissant. On dit, une Armée navale rangée en croissant.

On dit aussi, du papier aux trois croissants. C'est une sorte de papier qui se fabrique à Marseille, & qu'on débite à Constantinople.

* *Croissant.* [*Turcicum imperium.*] Ce mot se dit au figuré, pour signifier les Turcs. (Faire pâlir le croissant, *Desp.* c'est-à-dire, épouventer les Turcs.)

Croissant. [*Fissura lunæ crescentis in morem cytharis adaçta.*] Terme de *Lutier*. Enfoncement fait en forme de demi-cercle aux côtes des violons, des violes & basses violes, &c.

Croissant. [*Falcis genus in morem crescentis lunæ conformatum.*] Terme de *Taillandier*. Petites branches de fer poli, faites en forme de croissants, qu'on féelle au dedans des jambes des cheminées pour tenir la pelle, les tenailles & les pincettes.

Croissant. Terme de *Blason*. On dit, croissants montans, dont les pointes sont tournées en haut. [*Lunæ resupinæ.*] Croissants adossez, dont les pointes regardent le flanc de l'écu. [*Lunulæ obversæ.*] Croissants renversez ou couchez, dont les pointes sont au rebours du montant. [*Lunulæ inversæ.*] Croissants tournez, se posent comme les adossez, à l'exception que toutes leurs pointes sont tournées vers le flanc droit de l'écu. [*Lunulæ versis in scuti latius cornibus.*] Croissants apointez ou afrontez, ont leur affiette contraire à celles des adossez, parceque leurs pointes se regardent & sont opposées les unes aux autres. [*Lunulæ adversis cornibus positæ.*]

CROISURE, *s. f.* [*Staminis directo transversa positio.*] C'est la tiffure de la serge, qui se fait en croix. Celle de drap s'appelle, *filure*. (On connoît la finesse de la serge à la croisure, & celle du drap à la filure.)

† **CROIST**, **CROÏT**, **ACROÏT**. [*Auctio, incrementum, accessio.*] Acroissement. Augmentation. Il ne se dit que du betail. [Partager le croît & l'acroît.]

¶ On contracte dans plusieurs Provinces, une espèce de société que l'on appelle, *bail à croît*, & *gazaille*, dans la Coûtume de Saint Sever. Le fond de cette société consiste dans la remise d'un certain nombre de bêtes à laine, que l'on fait à un particulier, qui s'engage de les nourrir & loger pendant un tems fixé par le

contrat, & sous plusieurs conditions, suivant l'usage des lieux. On demande si ces contrats sont légitimes; c'est ce que M. de Sainte-Benve a examiné dans les résolutions de plusieurs cas de conscience, *ch. 125.* où l'on pourra s'éclaircir.

CROÎTRE. [*Crescere, accrescere, excrescere, increcere, augere, amplificare, promittere, auferere, adolescere, increbescere.*] Ce verbe est neutre en prose, & il n'y a qu'en poésie où on le fasse quelquefois actif. *Vaug. rem. Je crois, je croissois. J'ai crû, je crus. Je croîtrai, que je croisse. Croissant.* Prendre de l'accroissement. Augmenter. (Cette plante croîtra, si on a soin de l'arroser. Le Nil croît & décroît quarante jours. *Abl. Marm. 1. 1. l. 1.*) Enfant qui commence à croître. La lune croît. Laisser croître la barbe & les cheveux. Les jours croissent. La cangréne croît en peu de tems, si l'on n'y remédie. Le peuple croît en cette ville. Ce bruit croît tous les jours.

Tu verras que les Dieux n'ont dicté cet oracle
Que pour croître à la fois sa gloire & mon tourment,
Et la rendre plus belle aux yeux de son amant.
Racine, Iphig.

L'intérêt que l'on prend ici pour sa mémoire,
Fait nôtre sûreté, comme il croît notre gloire.
Cornille, Pompée.

☞ *Croître* est là dans la signification active,
& veut dire, *accroître.*

Malherbe dit :

C'est à vous à goûter les délices du port,
Goûtez des beaux esprits, & donnez connoissance,
En l'excès de votre plaisir,
Qu'à des cœurs bien touchez, tarder la jouissance,
C'est infailliblement leur *croître* le désir.

CROIX, s. f. [*Crux.*] Gibet en forme de croix, où l'on faisoit anciennement mourir les coupables. (Il le fit atacher en croix au pié du rocher. *Vaug. Quint. l. 7.* Le Gouverneur de la Province fit mettre en croix quelques voleurs. Un soldat qui gardoit les croix, vit de la lumière dans le monument. *Saint - Evremont, Matrone d'Ephèse.*)

Croix. Pièces de bois disposées en croix de Saint André, sur lesquelles le bourreau étend le criminel qu'il doit roïer.

* *Croix.* [*Crux, Cruciatu.*] Souffrance. Peine. Tourment. (Si nous aimons Jesus-Christ, il faut porter sa croix.)

Croix. [*Sacrum crucis lignum.*] Ce mot se dit du bois sur lequel notre Seigneur Jesus-Christ fut ataché, & où il souffrit la mort. Et ce mot de *Croix*, se prend pour le mystère de notre Rédemption. (Jesus-Christ a souffert la mort de la Croix. La croix a été un scandale pour les Juifs, & une folie dans l'opinion des Païens. *Saint Paul, 1. Epître aux Corinth. ch. 2.*)

Croix. Ce mot se dit de toutes les figures & représentations de la croix de Jesus-Christ, lesquelles on voit dans les Eglises, & sur les chemins, & qu'on porte aux processions.

Croix. [*Signum sanctæ crucis.*] C'est le signe de la croix que les Catholiques Romains font, se touchant avec la main au front, au bas de l'estomac, & sur le devant de l'une & de l'autre épaule. (Faire le signe de la croix. On croit que le signe de la croix & l'eau benite peuvent chasser les démons.)

Croix. [*Aversa & obversa nummi facies.*] C'est une marque que mettent les Princes Chrétiens d'un côté, sur la plupart des monnoies.

On dit en ce sens, *N'avoir ni croix ni pile*; c'est-à-dire, n'avoir point d'argent. Etre pauvre. *Jetter à croix ou à pile*, pour savoir quel parti l'on prendra.

☞ L'on apella, *pile*, les revers des premières monnoies, & le jeu de *croix & pile*, où l'on se fert d'une espèce d'or ou d'argent, que l'on jette en l'air, pour décider du fort de l'un ou de l'autre, a tiré son nom des deux revers. Ce jeu est fort ancien. *Macrobe, Saturn. l. 1. chap. 7.* en fait mention.

Croix. [*Transversæ directæ lineæ.*] On apelle de ce nom deux lignes qui se coupent. Cette marque signifie *dix*. Dans l'Algèbre, elle signifie *plus*. La *croix* †, dans ce Dictionnaire, signifie *que le mot ou la phrase qui la suit, est vieux ou bas, & du stile simple & familier.*

Croix. [*Equi in transversas directæ lineas agitatio.*] Terme de *Manège*. *Faire la croix à courbettes ou à la balotade*; c'est faire de ces sauts en avant, en arrière & aux côtes tout d'une haleine. On parle ainsi, parce que cela fait la figure d'une *croix*.

Croix. Terme de *Pratique*. C'est une marque en forme de *croix* qu'on met à côté des articles. d'un compte de dépens, dont on veut apeller.

Croix. [*Crux.*] Terme de *Blason*. C'est la figure d'une *croix* dans les armoiries. Il y en a de différentes sortes. (*Croix alifée ou racourcie. Croix ancrée. Croix bordée, breteffée, bourdonnée. Croix cantonnée, clavelée, croifée, componée, coticle, cablée. Croix à dégrez. Croix écartelée, écotée, échiquetée. Croix fleuronée, fleurdelisée, fendue, fourchée, fretée. Croix givrée. Croix d'Hermines. Croix losangée. Croix nillée ou de moulin. Croix patée, potencée, partie. Croix de S. André, de S. Antoine, de Lorraine, de Toulouse, & autres. Voyez les Livres de Blason, qui expliquent ces divers noms.*)

Croix. Terme de *Manufacture*. C'est un instrument de bois fait en forme de *croix*, sur lequel sont montées les basses ou têtes de chardon, dont les Laineurs ou Eplaigneurs, se servent pour tirer à la perche, la laine des étofes.

Croix. Terme de *Tondeurs de draps*. C'est une petite courroie de cuir, qui fait partie de l'instrument que ces ouvriers apellent *manicle*.

☞ *Croix.* Les Maçons atachent une *croix de bois* au bout d'une corde, lorsqu'ils sont sur un toit pour le recouvrir, & la font pendre fort bas, pour être aperçue par les passans.

Despréaux, *Sat. 6.* dit :

Là je trouve une *croix* de funeste présage,
Et des Couvreurs grimpez au toit d'une maison,
En font pleuvoir l'ardoise & la tuile à foison.

Croix de Jérusalem. Ces mots signifient, *une manière de croix qu'on apelle, croix de Jérusalem*; ils signifient aussi, *une sorte de fleur en Juillet, & qui porte une feuille grande & large qui tire sur la couleur de feu.*

Croix de Saint André. [*Crux decussata.*] Deux pièces de bois disposées en croix: mais elles ne sont pas à angles droits ni à plomb, & deux de ses pointes posent sur la ligne horizontale; on l'apelle, *sautoir*, en termes de *Blason*. Sa figure est telle X.

Croix Géométrique, ou Bâton de Jacob. C'est un instrument composé d'un long bâton, & d'un autre plus court, mis en *croix*, dont les Pilotes se servent pour mesurer les hauteurs.

Croix pectorale. [*Crux pectoralis.*] Terme d'Evêque. C'est une croix d'or que les Evêques & les Abez réguliers portent au cou, & qu'ils prennent après avoir pris leur aube, avant que de mettre l'étole.

Croix de cerf. C'est un petit os en croix qui se trouve dans le cœur du cerf. On dit, que mis en poudre dans du vin, c'est un bon remède pour les femmes en travail.

Grand Croix. [*Primaria inter Melitenses equites dignitas.*] La première dignité de l'Ordre des Chevaliers de Malte après celle de Grand-Maître, & c'est parmi les Grands-Croix qu'on choisit le Grand-Maître de l'Ordre. (Il est Grand-Croix. Le corps du Grand-Maître d'Aubuffon fut porté à l'Eglise S. Jean, sur les épaules des principaux Grands-Croix. *Bouhours, Hist. d'Aubuffon, l. 6.* Il y a aussi des Grands-Croix dans l'Ordre de S. Louis, institué en 1693.)

Invention de la Sainte Croix. Exaltation de la Sainte Croix. [*Pia inventa vel exaltata crucis memoria, celebritas.*] Ce sont les noms des deux Fêtes que l'Eglise Romaine célèbre.

La croix de par Dieu. [*Litterarum elementa.*] On appelle de ce nom l'Alphabet, qu'on donne aux enfans pour apprendre à connoître les lettres, à cause qu'il y a une croix au devant de cet Alphabet.

Frères de la rose croix. [*Fratres roris cocti.*] Certains visionnaires qui cherchoient la pierre philosophale, & qui étoient si cachez, qu'ils passoient pour invisibles. Il en est parlé dans la vie de Descartes par Baillet; & dans l'Histoire de la Philosophie hermétique, par l'Abé Lenglet, tom. 1. pag. 369.

* CROISETTE, *f. f.* [*Crux minor.*] Petite croix. Ce mot n'a guère d'usage qu'en terme de Blason, où l'on parle d'écus semez de croisettes, ou petites croix.

CROMATIQUE, (CHROMATIQUE,) *f. f.* [*Chroma.*] Terme de Peinture. C'est le coloris qui est la troisième partie de la peinture.

Alphonse du Fresnoy, en parle dans son Poème Latin, sur l'Art de Peinture. On ne voit personne, dit-il, qui rétablisse la cromatique, & tâche d'imiter Zeuxis, qui se rendit égal au fameux Apelle, le Prince des Peintres, par cet Art de tromper la vûe, & qui s'aquit une réputation immortelle, &c.

La Cromatique, est la troisième & dernière partie de la Peinture; c'est ce que l'on appelle ordinairement le coloris, qui comprend non-seulement les couleurs, mais encore les lumières & les ombres.

Cromatique, adj. m. C'est aussi une des deux sortes de Musique qui sont en usage aujourd'hui. La Musique Diatonique, est celle où l'on n'emploie que les tons & les demi-tons naturels. La Musique Cromatique, est celle qui ajoûte à la précédente les bémols & les dièses; cette Musique est plus travaillée.

Cromatique, est aussi substantif; on dit, le cromatique, pour le genre cromatique. *Acad. Franç.* Lorsqu'une partie procède par semi-tons, cela s'appelle Progression cromatique.

Le Cromatique, est d'une grande expression dans les sujets tristes & tendres. Il y a le cromatique en montant, & le cromatique en descendant.

CROMORNE, *f. m.* [*Ordo tuborum organi musicae tubæ consonus.*] C'est un jeu d'orgues accordé à l'unisson de la trompette.

C R O N E, *f. m.* [*Turris depressior.*] Terme

d'Architecture. C'est un bâtiment en manière de moulin, qui sert à enlever les marchandises des vaisseaux.

CRONIQUE, (CHRONIQUE,) *f. m.* [*Chronica, orum; libri chronici.*] Histoire qui marque le tems auquel les actions qu'elle raconte ont été faites. (Les vieilles Croniques de France.

Ces histoires de mort, lamentables, tragiques,
Dont Paris tous les ans peut grossir ses croniques.
Despreaux.)

Cronique, adj. [*Morbus diuturnus, longus.*] Terme de Médecin. Maladie cronique; c'est-à-dire, une longue maladie.

Cronique scandaleuse. [*Chronica maledica.*] C'est le nom d'une Histoire composée par un Officier de la Ville de Paris, du tems du Roi Louis XI. On appelle de ce nom les écrits qui découvrent la conduite scandaleuse de quelques personnes, & sur-tout des Grands, & que l'on soupçonne souvent d'être remplis de médisance. (Un tel passoit pour dévot, mais la cronique scandaleuse nous apprend qu'il eut plusieurs maîtresses.)

† CRONIQUEUR, (CHRONIQUEUR,) *v. a.* [*Chronica scribere.*] Mot vieux & burlesque, pour dire, faire quelque cronique. (Ils vouloient croniquer ses faits. *Sar. Pompe funèbre.*)

† CRONIQUEUR, (CHRONIQUEUR,) *f. m.* [*Chronicorum scriptor.*] Mot ancien, pour dire, un faiseur de cronique, un Historien.

CRONOLOGIE, (CHRONOLOGIE,) *f. f.* [*Chronologia.*] La science des tems. Livre contenant la science des tems. (La Cronologie est très-nécessaire à un homme de lettres. La Cronologie de Calvisius est exacte.)

CRONOLOGIQUE, (CHRONOLOGIQUE,) *adj.* [*Chronologicus.*] Qui regarde la science des tems. (Discours cronologique. Table cronologique.)

CRONOLOGISTE, (CHRONOLOGISTE,) *f. m.* Qui fait la Cronologie, qui est versé dans la science des tems. (Vous n'êtes pas un bon Cronologiste. *Paf. l. 7.*)

CRONOLOGUE, (CHRONOLOGUE,) *f. m.* [*Chronographus.*] Qui est savant dans la science des tems. (Calvisius est un grand Cronologue. *Abl. Céf. Préface.*)

CRONOMÉTRIE, ou mieux CHRONOMÉTRIE. L'art de déterminer les différentes gradations des mouvemens possible dans la Musique. On a inventé pour cela un instrument, qu'on nomme Chronomètre.

CROON. Ancienne monnaie d'argent, fabriquée en Hollande. Le Croon vaut deux florins.

C R O N N E. Monnaie de compte du Canton de Berne.

CROQUANT, *f. m.* [*Mendicus.*] Gueux, misérable. Les Païsans qui se révoltèrent en Guienne sous Henri IV. & sous Louis XIII. furent appelez Croquants.

Les premiers qu'on nomma Croquants, étoient des païsans des Provinces de Périgord, de Poitou & de Limousin: ils se révoltèrent en 1598. D'Aubigné prétend qu'ils furent appelez Croquants, d'un lieu appelé Croc, situé en Limousin, parce que ce fut en ce lieu que commença la révolte. Ils furent défaits entièrement par les sieurs de Malicorne & d'Abin.

Croquant, adj. Qui croque sous la dent. (Un biscuit croquant. Une croûte croquante.)

CROQUE-AU-SEL. On dit, Manger quelque chose à la croque-au-sel; c'est-à-dire, la manger sans autre chose que le sel. On dit, figurément

& familièrement, qu'un homme en mangeroit un autre à la croque-au-sel, pour signifier, qu'il est beaucoup plus fort que lui.

† CROQUE-LARDON, *f. m.* [*Parasitus.*] Mot bas & burlesque; qui signifie un écornifleur, qui tâche d'attraper quelques bribes dans une cuisine.

CROQUER, *v. n.* [*Crepitare sub dentibus.*] Faire du bruit avec les dents en mangeant quelque chose de dur ou de sec. (Croûte qui croque tendrement sous la dent. *Mol.*)

† Croquer, *v. a.* Manger vite en faisant croquer sous la dent. (Le renard croque les poules. Le chat croque les souris.

Le Monarque des Dieux leur envoie une grüe,
Qui les croque, qui les tuë,
Qui les gobe à son plaisir.
La Fontaine.)

Croquer, signifie aussi dérober.

Croquer. [*Leviter adumbrare.*] Terme de Peinture. Ne pas finir un ouvrage. (Croquer un tableau.) C'est aussi, faire quelque chose à la hâte, ne le faire qu'imparfaitement, & il se dit des ouvrages d'esprit de même que des ouvrages des mains.

Croquer, ou Acrocher. Terme de Marine. Croquer le croc de palan; c'est le passer dans l'arganeau de l'ancre, afin de la remettre au bossoir.

† * Croquer le marmot. Façon de parler basse & proverbiale, qui signifie attendre long-tems sur les degrés ou dans un vestibule. Ce proverbe vient apparemment des compagnons Peintres, qui attendant quelcun se défennuient à tracer sur les murailles quelques marmots ou autres traits grossiers.

CROQUET, *f. m.* [*Dulciarius panis duratus.*] Terme de Pain-d'épicer. Petit pain-d'épice fort délié & fort cuit qui croque sous la dent quand on en mange. (Croquet bien sec. Manger du croquet.)

† CROQUEUR, *f. m.* [*Helluo.*] Preneur, qui prend & attrape. (Un vieux renard, mais des plus fins, grand croqueur de poulets, fut au piège atrapé. *La Fontaine, Fables, l. 5.*)

CROQUIGNOLE, *f. f.* [*Talitrum.*] C'est un coup qu'on donne sur la tête ou sur le nez, avec le second & le troisième doigt fermés. (L'un en passant me donnoit une nazarde, & l'autre une croquignole. *Abl. Luc. t. 3.* Choisissez d'avoir trente croquignoles. *Mol. Malade Imagin. a. 1. premier intermède.*)

CROQUIS, *f. m.* Esquisse faite à la hâte, & croquée.

CROSSE, *f. f.* [*Pedum Pontificium.*] Bâton de métal courbé par le haut qui est la marque extérieure d'un Evêque ou Abé.

Au tems passé du siècle d'or,
Crosse de bois, Evêque d'or;
Maintenant changent les loix,
Crosse d'or, Evêque de bois.
Coquille.)

Crosse. [*Baculus extremorum altero recurvus.*] Bâton de bois, courbé par le bout d'en-bas, dont les jeunes garçons se servent pour joier & pousser quelque bale.

Crosse d'éguière. [*Ansa.*] C'est une anse d'éguière en forme de crosse. (Les éguières à crosse sont à la mode.)

Crosse de mousquet. Voiez Couche.

CROSSÉ, CROSSÉE, *adj.* [*Pontificii pedis jus habens.*] Ce mot se dit en parlant d'Abé, & signifie qui a une crosse comme un Evêque. (C'est un Abé crossé & mitré.)

Tme I.

CROSSER, *v. a.* [*Baculo recurvo pilam pulsare.*] Pouffer quelque bale ou quelque pierre avec la crosse. (C'est un petit libertin qui n'a fait que croquer tout l'hiver.)

CROSSETTE, *f. m.* Terme de Jardinier. Il se dit des branches de figuier taillé, quand il y reste autalon un peu de vieux bois de l'année précédente.

Crossette, *f. f.* [*Decisus de vite malleolus.*] Terme de Vigneron. Il se dit des branches de vigne qu'on a taillée, en sorte qu'il y reste un peu de vieux bois de l'année précédente. Ces crossettes mises en terre font aisément des racines.

Crossettes. Terme d'Architecture. On appelle ainsi les retours aux coins des chambranles de portes ou de croisées; on les nomme autrement, oreilles, oreillons, ou orillons. Crossettes de lucarnes; ce sont des plâtres de couverture à côté des lucarnes.

CROSSEUR, *f. m.* [*Qui pilam pulsat baculo recurvo.*] Jeune garçon qui se divertit à croquer.

CROTALAIRE. [*Crotalaria.*] Plante étrangère, qui croît en Asie & en plusieurs lieux du Levant. Sa semence est purgative.

† CROTALLES. Espèce de castagnètes anciennes, & qui étoient faites d'un roseau coupé en deux par sa longueur; en sorte qu'en frappant ces deux morceaux l'un contre l'autre avec les différens mouvemens des doigts, on formoit un son pareil à celui que fait une cigogne avec son bec. Voiez *Spon, Recherches d'antiq., Dissert. 8.*

CROTAPHITE, *f. m.* [*Crotaphita.*] Terme d'Anatomie. Muscle temporal qui occupe la cavité des tempes, & qui tire la machoire inférieure en haut. *Acad. Franç.*

CROTE, (CROTTE,) *f. f.* [*Lutum.*] Bouë de ruë. (Elle marche si mal quand elle va par les ruës, que sa jupe en amasse toutes les crottes.)

Crote. [*Fimus.*] Excrément d'animal, mais il ne se dit que de certains animaux. (Crote de chèvre, crote de souris, crote de rat, crote de ver à foie.)

Crottes de chien. [*Album Græcum.*] Elles sont détersives, atenuantes, résolatives, propres pour la squinancie, la pleurésie, la colique.

CROTÉ, CROTÉE, (CROTTÉ,) *adj.* [*Lutosus, luto infectus.*] Qui amasse des crottes des ruës.

(Tandis que Colletet, croté jusqu'à l'échine,
Va mandier son pain de cuisine en cuisine.
Despréaux.)

† Croté, Crotée, *adj.* Ce mot se dit des personnes pauvres & de qualité ou de quelque mérite, mais toujours en raillant. C'est une petite Marquise crotée. Une Comtesse crotée; c'est-à-dire, qui n'a point de carosse pour aler par la Ville. (C'est un Poëte croté, c'est un pauvre Poëte, un méchant Poëte; Muse crotée. *Scaron.*)

CROTTER, (CROTTER,) *v. a.* [*Luto aspergere, inficere.*] Amasser de la bouë. Remplir de crottes. (Elle crote sa jupe. C'est un petit Avocat qui crote sa robe au Palais.)

Se croter, *v. r.* [*Luto infici, aspergere se.*] Amasser les crottes des ruës en marchant. (Il se crote fort lorsqu'il va à pié par les ruës.)

CROTOLE, *f. m.* [*Crotalum.*] Terme de Médailiste. Espèce de tambour de basque qu'on voit sur les médailles dans les mains des Prêtres de Cybèle.

CROUCHAUT, *f. m.* Terme de Charpenterie. Ce sont les pièces de bois qui se portent sur le chef d'un bateau, & qui servent à faire la rondeur & la diminution du devant.

N n n n

CROULEMENT, *f. m.* [*Concussio, concussus, motus.*] Ebranlement d'un édifice qui est sur le point de tomber.

CROULER, *v. r.* [*Concutere, tremere, nutare, concuti.*] Ce mot se dit des édifices, des murailles, tours, maisons, & signifie *tomber. Branler sur ses fondemens pour tomber.* (Les murailles croulent.)

☞ Ségrais a dit dans sa Traduction des Géorgiques de Virgile, *liv. 1.*

Ses greniers crouleront sous leur charge pesante.

Périor le dérive du Grec *κρῆειν.*

Crouler, est aussi un terme de *Marine.* On dit *crouler un bâtiment*, pour le lancer à l'eau.

Crouler la queue. Expression de chasse; elle se dit du cerf quand il fuit.

CROULIERES, *f. f.* [*Terra tremula, vacillans, dehiscens.*] Terres qui ne sont pas fermes sous les pieds, sables mouvans.

CROUPADE, *f. f.* [*Equi saltus erectis æqualiter pedibus.*] Terme de *Manège.* Les *croupades* sont des sauts relevés qui tiennent le devant & le derrière du cheval dans une égale hauteur sans qu'il montre son ser. *Hautes croupades*, ce sont des *croupades* plus relevées que les ordinaires. (Manier à croupades. Faire des croupades. Mettre un cheval à l'air des croupades. Cheval qui se présente à croupades.) *Un cheval ne s'épare point aux croupades*; c'est-à-dire, ne ruë point entièrement du train de derrière alongeant les deux jambes entièrement de toute leur étendue.

CROUPE, *f. f.* [*Vertex, apex, jugum.*] Ce mot se dit en parlant de montagne, & il signifie *le haut ou le sommet d'une montagne.* (Ils s'étoient saisis de la croupe du mont. *Vaug. Quint. l. 3. c. 4.* Ils firent des feux sur la croupe des montagnes. *Abl. Ret. l. 4. c. 1.*)

Croupe. [*Tergum.*] Ce mot se dit en parlant de cheval. C'est la partie du cheval qui prend depuis les rognons jusques à la queue, en y comprenant tout cet espace rond qui fait la beauté de la *croupe.* (*Croupe large & ronde. Mettre en croupe. Porter en croupe.*) * *L'himen porte d'ordinaire en croupe le repentir & la misère. Voit.* C'est-à-dire, que le mariage entraîne souvent après lui la pauvreté & les chagrins.

(Un fou rempli d'erreurs que le trouble accompagne,
En vain monte à cheval pour tromper son ennui,
Le chagrin monte en *croupe* & galope avec lui.
Despréaux.)

† **CROUPETONS**, *adv.* [*Appressis humi clunibus accubare.*] D'une manière acroupie. *Etre à croupetons*; c'est-à-dire, être assis à terre sur sa croupe. (*Marcher à croupetons. Ce lièvre est à croupetons.*)

CROUPIAT, *f. m.* Terme de *Marine.* C'est un nœud qu'on fait sur le cable.

CROUPIER, *f. m.* [*Ludi socius.*] Celui qui tient le jeu d'un autre qui ne fait pas jouer.

Croupier, *f. m.* [*Negotii socius, confidentarius.*] Associé pour une ferme qu'un autre régit & fait valoir, ou qui prête son nom à celui qui plaide un bénéfice.

CROUPIERES, *f. f.* [*Postilena.*] Longe de cuir attachée derrière la selle, & qui avec le culeron embrasse la queue du cheval, afin d'aider à tenir la selle droite sur le dos du cheval.

* **Croupières.** [*Nates.*] Ce mot se dit des femmes dans le stile burlesque & satirique, & signifie *cu.* *Elle hausse la croupière*; c'est-à-dire, qu'elle a des galans avec qui elle se divertit.

† * **Croupières.** [*Acris alicujus persecutio.*] Ce mot au pluriel & au figuré, signifie *affaires chagrinentes & embarrassantes. Embarras fâcheux, & qui font de la peine.* (On lui va tailler des croupières.)

Moiïiller en croupière ou en croupe. [*Ex puppi jacere anchoram.*] Terme de *Marine.* C'est jeter une ancre du côté de la poupe, pour maintenir les ancres de l'avant, & empêcher un vaisseau de se tourmenter.

CROUPION, *f. m.* [*Uropigium.*] Extrémité de l'*os sacrum*, qui est composé de trois petits os, & qui ressemble au bec du coucou. *Gelée, Anat. l. 2. ch. 30.*

† * **Croupion.** [*Nates, clunes.*] *Cu.* (Sangler le croupion. Remuer le croupion.)

Croupion. [*Culus, anus, podex.*] Ce mot se dit de toute sorte de volailles & d'oiseaux. C'est la partie de la volaille, ou de l'oiseau qui est au dessus du trou par où sortent les excréments. (Un croupion de chapon, de poule d'inde, d'oison, d'aloïette, de grive, &c.)

Garnir le croupion. Terme de *Rôtisseur.* C'est mettre adroitement sous la peau du *croupion* plusieurs petits lardons, pour faire paroître le chapon plus gras.

CROUPIR, *v. n.* [*Desidere, stagnare, stare.*] Ce mot se dit proprement de l'eau, & signifie *ne couler pas. Se corrompre faute de mouvement.* (L'eau croupit dans les fosses. L'eau qui croupit devient bien-tôt puante. Il n'y a point de pire eau que celle qui croupit ou qui dort.)

* **Croupir**, *v. n.* [*Languere in otio, languescere, inertia marcescere.*] Demeurer nonchalamment en quelque état, ou en quelque lieu. (Un enfant & un malade croupiroient dans leur ordure, si on n'avoit soin de les netéier. Croupir en une extrême misère. *Vaug. Quint. l. 5.* Que ceux qui croupissent dans le péché, s'en retirent promptement. *Maucroix, Homélie 21.*)

CROUPISSANT, CROUPISSANTE, *adj.* [*Stagnans, deses, piger.*] Qui croupit. (Eau croupissante. *Vaug. Quint. l. 9.*)

CROUPON, *f. m.* Terme de *Taneur* & de *Marchand de cuir.* On appelle *croupons*, les cuirs de beuf & de vache tanez, lorsqu'ils n'ont ni tête ni ventre, comme qui diroit, *cuir de croupe.* On dit, *un croupon de beuf, un croupon de vache.*

† **CROUSTILLE**, *f. f.* [*Crustula.*] Une petite croûte. (Prenez encore une *croustille* pour boire un coup.)

† **CROUSTILLER**, *v. a.* [*Crustulæ frustum comedere, rodere.*] Manger quelque petite croûte. (On *croustille* avant que de boire.)

† **CROUSTILLEUX, CROUSTILLEUSE**, *adj.* [*Lepidus, facetus.*] Boufon. Qui fait rire. (Il est *croustilleux*, elle est *croustilleuse*, c'est un *croustilleux* corps.)

† **CROUSTILLEUSEMENT**, *adv.* [*Lepidè, facetè.*] D'une manière boufonne & plaisante. (Il parle *croustilleusement.*)

CROUTAC. Monoie d'argent, qui a cours à Dantzic & en d'autres Villes du Nord.

CROUTE, *f. f.* [*Crusta.*] La partie dure & solide qui couvre la mie du pain. (La croûte de dessus, la croûte de dessous: ne manger que des croûtes, croûte de pâté.)

Croûte. Terme de *Chirurgien* & de *Médecin.* Couverture que la nature fait sur quelque plaie, ou sur quelque ulcère. (La croûte d'un ulcère. *Deg.*)

* *Croûte*, *f. f.* Ce mot se dit de tout ce qui se sèche & s'endurcit sur la surface de quelque chose. (Il se fait sur le sel qu'on garde, une croûte fort dure & épaisse. La sécheresse a fait sur la terre une croûte si dure, qu'on a de la peine à la labourer. Il se fait une croûte sur les confitures qu'on garde long-tems.)

Croûte. On nomme, *cuir en croûte*, le cuir de vache, de cheval, &c. qui a été plané, coudré & tanné, & qu'on a fait sécher, après avoir été tiré de la fosse au tan. On appelle *parchemin en croûte*, ou *parchemin en cosse*, celui qui n'a point été raturé sur le sommier par le Parcheminier; c'est-à-dire, qui est encore brut, & tel que le Mégissier l'a préparé.

† *CROUTELETTE*, *f. f.* [*Crustula*.] Petite croûte. (Une croûtelette de pain.)

CROUTON, *f. m.* [*Crustula*.] Petit morceau de pain qu'on coupe au côté du pain, & qui a plus de croûte que de mie.

C R U.

CRU, *f. m.* [*Fundus*.] Terroir d'un particulier, qui produit quelque fruit. (Boire du vin de son cru.) Ce mot vient de *croître*.

* *Cela n'est pas de son crû*. C'est-à-dire, cela n'est pas de lui.

CRU, *CRUE*, *adj.* [*Auctus*.] Grand. (Ils sont crus de six grands doigts. *Voit. l. 42.* Elle est crüe en sagesse.)

Cru, *crüe*, [*Creditus*.] A quoi on ajoûte foi. (Cela est cru de tout le monde.) Ce mot vient de *croire*.

CRUAUTÉ, *f. f.* [*Immanitas, sævitia, ferocitas*.] Du Latin, *crudelitas*. Grande inhumanité, une grande cruauté, une cruauté éfrenée, inouïe, barbare, détestable, horrible. (Arrêter le cours de la cruauté. *Vaug. Quint.* Assouvir la cruauté. *Ablancourt.*)

* *Cruauté*. [*Feritas, acerbitas*.] Dureté. Insensibilité. Rigueur. (Elle a de la cruauté pour ses enfans. Un véritable amant doit souffrir, sans murmurer, la cruauté de sa maîtresse.)

Il ne faut point qu'une rare beauté
Ait trop d'amour ni trop de *cruauté*;
L'une dégoûte, & l'autre desespère.
Main. Poësies.)

Cruauté, *f. f.* [*Ferocitas*.] Ce mot se dit des bêtes féroces & sanguinaires. (La cruauté des tigres, des lions, des ours, &c.)

Cruauté, signifie aussi, *une action cruelle*. (Faire des cruautés. Exercer des cruautés.)

Cruauté, se prend quelquefois pour une chose fâcheuse. (Quelle cruauté de se voir abandonné, trahi par ses amis?)

CRUCHE, *f. f.* [*Hydria, urna*.] Il vient de l'Alemand, *Krug*. Grand vase de grez ou de terre d'argile, avec une anse, propre à mettre quelque sorte de liqueur. (Cruche peinte, cruche bariolée. * *Tant va la cruche à l'eau, qu'elle se casse.* Proverbe; c'est-à-dire, qu'on fait tant de fois quelque chose de mal, qu'on est puni; ou qu'on s'expose tant au péril, qu'à la fin on se perd; ou à la tentation, qu'enfin on y succombe.)

Malherbe ne doit point être imité dans l'expression suivante:

Elle verse de l'autre une *cruche* de pleurs.

† * *Cruche*, [*Stolidus, Stupidus, plumbeus*.] Ce mot se dit au figuré, d'un homme stupide.

CRUCHÉE, *f. f.* Pleine une cruche. (On a envoyé à la fontaine chercher une cruchée d'eau fraîche.)

CRUCHON, *f. m.* [*Urnula*.] C'est une petite cruche. (Un joli cruchon, un petit cruchon. On se sert dans les caves de cruche & de cruchon.)

CRUCIAL, *CRUCIALE*, *adj.* [*Crucialis*.] Terme de *Chirurgie*. On appelle, *incision cruciale*, une incision faite en croix pour mieux découvrir les parties ofensées sous les tégumens.

CRUCIFÈRE, *adj.* On donne ce nom aux colonnes qui soutiennent une croix, & qu'on pose dans les cimetières, ou devant les Eglises.

CRUCIFIÉ, *CRUCIFIÉE*, *adj.* [*Cruci suffixus, affixus*.] Qui a été mis en croix, & en a souffert le suplice. (S. Paul ne vouloit rien favoir que Jesus-Christ crucifié. *1. Corint. 2.*)

CRUCIFIMENT, (*CRUCIFIEMENT*), *f. m.* [*Crucis supplicium*.] Manière dont Jesus-Christ a été crucifié. (Le Crucifiment de Jesus-Christ. *Nouv. Testam. S. Matth. ch. 27.*)

Crucifiment. [*Christi crucifixi imago*.] Terme d'*Imager*. Taille-douce, qui représente la manière dont on crucifia Jesus-Christ. (Le Brun a fait un crucifiment de Jesus-Christ, & cet ouvrage est un chef-d'œuvre de peinture.)

CRUCIFIER, *v. a.* [*Cruci affigere, figere, Christi dolores imitari*.] Mettre en croix. (Les Juifs ont crucifié Jesus-Christ. Les macérations vivifient l'ame en crucifiant le corps & la chair *Patru, Plaid. 13.* Voyez *Crucifix*.)

† * *Il se feroit crucifier*. [*Vitam profunderet pro amicis*.] C'est-à-dire, il souffriroit toutes choses pour servir ses amis, ou pour de l'argent.

CRUCIFIX, *f. m.* [*Crux*.] Prononcez; *crucifi*. C'est une croix de bois, de métal ou de pierre, & la figure de Jesus-Christ ataché sur cette croix. Dans ce sens, on dit, *le montant de la croix*, & *le travers de la croix*, sur lequel sont atachez les bras de Jesus-Christ. On dit aussi, *le pié de la croix d'un crucifix qu'on pose sur un autel*, &c. (Un beau crucifix.)

Crucifix, *f. m.* [*Christi in cruce pendentis effigies*.] Ce mot signifie aussi, *une taille-douce qui représente la figure de Jesus-Christ en croix*. (Ce crucifix est bien gravé.)

† * *C'est un mangeur ou une mangeuse de crucifix*. [*Pietatis simulator*.] Cette façon de parler est proverbiale, & se dit des devots outrez, & des bigots hypocrites.

Mettre son ressentiment, *les injures qu'on a reçues, au pié du crucifix*; c'est oublier, pour l'amour de Jesus-Christ crucifié, le tort, le mal, les outrages qu'on nous a faits.

CRUD, *CRUE*, *adj.* Le *d* de cet adjectif ne se prononce pas. Il vient du Latin, *crudus*. Qui n'est pas cuit. (Fruit crud. Pomme crüe. Chair crüe.) *Humeurs cruës*. Terme de *Médecine*.

* *Crud*, *crüe*, *adj.* [*Impolitus, imperfectus*.] Non travaillé. (Soie crüe qui n'est ni lavée ni peinte. Chanvre crud, cuir crud.)

Crud, *crüe*. [*Durus, asper, rigidus, severus*.] Ce mot se dit des choses qu'on fait ou qu'on dit, sans avoir égard ni considération aux personnes, & il signifie, *peu honnête, peu civil, trop grossier, trop rude*. (Cela est un peu crud.)

Crud, se dit aussi des productions d'esprit, encore informes & mal digerées.

* *A crud*, *adv.* [*Cataphractè*.] Sans avoir chauffé de bas, sans avoir mis de chaufferettes, sans selle. (Chauffer des bas de soie à crud, se boter à crud, aler à cheval à crud.)

CRUDITÉ, *f. f.* [*Cruditas.*] Qualité des choses cruës & indigestes. (La crudité des fruits. Corriger la crudité des melons. L'acier qu'on fait boiillir dans l'eau, lui ôte sa crudité.) Il se prend aussi pour indigestion : on dit, *J'ai des crudités.*

Crudité, ou *Corne de cuir*. Terme de *Tannerie* & de *Commerce de cuirs forts.*

Crudité, *f. f.* Indigestion. (Avoir des cruditez d'estomac.)

* *Crudité*. [*Verba dura, aspera.*] Se dit, au figuré, des discours fâcheux & désobligeans. (Cet homme est incivil, il dit beaucoup de cruditez aux gens.)

CRUE, *f. f.* Augmentation. (La cruë des eaux. La cruë des tailles.)

Cruë, *f. f.* Croissance, augmentation de grandeur. (La cruë d'un homme. Cet enfant n'a pas encore pris toute sa cruë.)

Cruë, en termes de *Pratique*, & en fait d'*Inventaire*, signifie, le cinquième denier au dessus de la prise.

Cruë du cerf. On appelle ainsi, les cornichons du cerf nouvellement sortis.

CRUEL, *f. m.* [*Inhumanus.*] Inhumain. (Néron étoit un cruel.)

CRUEL, **CRUELLE**, *adj.* [*Crudelis.*] Inhumain. Qui a de la cruauté, de l'inhumanité. (Un cruel tiran, une cruelle marâtre, une cruelle action.)

Cruel, *cruelle*, *adj.* [*Ferus, immanis, ferox.*] Ce mot se dit aussi des bêtes féroces. (Les tigres sont fort cruels.)

* *Cruel*, *cruelle*. Qui n'a point de bonté, qui est dur, qui ne fait aucune grace. (Maîtresse cruelle. Elle fait la cruelle.)

Que les Dieux sont *cruels*, quand ils sont trop faciles, Helas ! que leurs refus sont quelquefois utiles.

* *Cruel*, *cruelle*. [*Sævus, ferus, humanitatis expers.*] Rude. Fâcheux. (Cela est cruel, qu'il m'en faille parler avec tant d'artifice. *Voit. l. 38.*)

* **CRUELLE**, *f. f.* [*Inhumana, aspera, dura.*] Celle qui ne fait aucune faveur. (C'est une cruelle, mais elle est adorable.)

Jamais Surintendant ne trouva de *cruelles*.
Despréaux.

Quoi vous me défendez, *cruelle*,
D'aimer de si charmans apas ?
Ah ! je serois aveugle, ou vous seriez moins belle,
Si mon cœur ne les aimoit pas.
Il se plaint qu'il ne peut rencontrer de *cruelles*,
Pour avoir le plaisir de les pousser à bout.
Poète anonime.)

CRUELLEMENT, *adv.* [*Durè, asperè, inhumanè.*] Inhumainement. Rigoureusement. Faire mourir cruellement. Battre cruellement. Déchirer cruellement. *Vaug. rem.*

* **CRUMENT**, (**CRUEMENT**,) *adv.* [*Asperè, durè, severè.*] Trop grossièrement. Peu honnêtement. (Il ne faut pas dire les choses si crûment que cela.)

CRURAL, **CRURALE**, *adj.* [*Crurum arteriæ.*] Il vient du Latin, *cruralis*. Qui est à la jambe qu'on nomme en latin, *crus*. Terme d'*Anatomie*. (Artère crurale. Veine crurale. Muscle crural.)

CRUSADES, ou **CROISADES**. Monoies d'argent de Portugal. Les vieilles valent environ quarante sols ; les nouvelles, trente-trois, monoie de France.

CRYPTE, *f. f.* Les Anciens apelloient ; *Cryptes*, des lieux souterrains, des chambres, des grottes, des chapelles construites sous terre, & voutées. Ce mot vient de *κρυπτω*, je cache, d'où les Latins ont fait, *chrypta*. (Les cryptes de Rome. On y a trouvé d'excellentes pièces d'Antiquité.)

CRYPTOGRAPHIE, *f. f.* Mot tiré du Grec. C'est l'art de déguiser l'écriture ordinaire, en lui substituant certains caractères ou chiffres. Il n'est pas besoin de justifier cet artifice innocent, & qui n'a rien de contraire aux loix de la sincérité & de la vérité. Il y a des choses qu'on peut cacher aux autres, lorsqu'elles ne les intéressent point ; il y en a même dont nous devons leur dérober la connoissance. Les Anciens & les Modernes n'ont fait aucune difficulté de se servir de la *Cryptographie* ; on a même travaillé à la perfectionner. On peut consulter un petit ouvrage de M. Breithaupt, imprimé à Helmstad, en 1737, sous le titre de *Ars decifratoria*. Les Savans n'ont pas cependant grand fruit à retirer de cette étude.

CU, ou **CUL**, *f. m.* On prononce, *cu*. Il vient du Latin, *culum, podex*. La partie de derrière, sur laquelle on s'assied. Les deux fesses. (Les Déeses montrèrent le cu à Paris pour une pomme. *Sar. Cu par dessus tête* ; c'est-à-dire, à la renverse, les piez passant en haut, & la tête en bas. † * *A cu levé*. Terme de *Joueurs* ; c'est-à-dire, que celui qui perd, s'en va. *Jouier une pistole à cu levé. De cu & de tête* ; c'est-à-dire, avec feu, & de tout son pouvoir : *il y va de cu de tête. On le tient au cu & aux chausses* ; c'est-à-dire, il est pris & arrêté. *Tirer le cu en arrière* ; c'est-à-dire, se retirer, ne vouloir pas faire ce qu'on avoit témoigné de vouloir faire. *Etre à cu* ; c'est-à-dire, être à sec. N'en pouvoir plus. *Etre acablé, ruiné. Faire le cu de plomb* ; c'est-à-dire, être sédentaire. *Etre assidu au travail. Ne pas quitter son travail. C'est un cu de plomb* ; c'est-à-dire, que c'est un homme fort sédentaire & fort ataché. Toutes ces façons de parler sont basses. Perraut dit d'un lièvre gâté :

(Et du *cu* de la bête immonde,
Frote le nez à tout le monde.)

☞ On dit vulgairement, *il est à cu*, pour, *il est convaincu, il ne peut plus répondre. Cu de jatte*. Homme qui ne peut pas marcher, ni se servir de ses jambes, parce qu'il est dans une espèce d'écuelle de bois, que l'on appelle, *jatte*. Nous pouvons bien joindre ici le petit conte de Chevreau, *tome 2. chev. p. 207*. « Une Dame » qui a beaucoup d'esprit, mais qui tient trop » de la précieuse, m'assûroit un jour, qu'elle ne » se servoit jamais des mots qui pussent laisser » une sale idée, & qu'elle disoit avec les personnes » qui favoient vivre, *un fond d'artichaud, un » fond de chapeau, une ruë qui n'a point de sortie,* » pour ce que l'on nomme, *un cu-de-sac*. Je lui » répondis qu'elle faisoit bien, & qu'en cela je » ne manquerois point de l'imiter. J'ajoutai qu'il » y avoit pourtant des occasions où l'on étoit » souvent obligé de parler comme les autres. Elle » me défia de lui en marquer, fort honnêtement ; » & je lui demandai comment elle apelloit dans la

» conversation, une pièce qui valoit soixante sous:
 » soixante sous, reprit-elle. Mais, Madame, com-
 » ment nommez-vous la lettre de l'alphabet, qui
 » suit le P ? Elle rongit, & elle repartit en même
 » tems, ho, ho, Monsieur, je ne pensois pas
 » que vous dussiez me renvoyer à la croix de
 » par-dieu. » A ce conte, on peut joindre celui-ci
 » rapporté par Costar, dans la suite de sa défense.
 » Une fois, Le Cardinal du Perron se trouva bien
 » embarrassé, portant la parole pour le Clergé,
 » à la feue Reine Mère du Roi; car se voyant
 » dans une chaise, où la goutte le contraignoit de
 » demeurer devant une Princesse si pleine de
 » majesté, il voulut lui en faire un compliment
 » qu'il n'avoit point préparé: *Madame*, lui dit-il,
 » *je suis à genoux de cœur, quoique vous me voyez*
 » *assis.* On se fait souvent une peine de nommer
 » le *cul*. Le même Auteur remarque ensuite, que
 » le Chancelier Olivier ne fit point de scrupule
 » de comparer publiquement les François à des
 » singes qui grimpent de branches en branches;
 » & montrent le *cul*, quand ils sont au haut de
 » l'arbre. Il ajoûte que Montagne n'en fait point
 » non plus d'écrire qu'un homme sur le trône
 » le plus élevé, n'y peut être assis, que ce ne
 » soit sur ses fesses; & le feu Cardinal Mazarin
 » ne s'offensa point de la privauté du Maréchal
 » d'Effiat, quand il lui dit avec la grace qui lui
 » étoit naturelle: *Monsieur Juif a fait ce que n'a*
 » *pû faire toute la Maison d'Autriche, il vous a*
 » *fait montrer le cul.* » Ce bon mot fut dit, lorsque
 le carosse du Cardinal Mazarin versa peut-être
 par la faute du cocher. Voiture fit deux placets
 pour implorer la clémence du Cardinal. Le
 premier finit par ces vers:

Et ne croyoit qu'on dût craindre aucun pas,
 En conduisant César & sa fortune.

Le nom de *Jule*, qui étoit celui du Cardinal
 Mazarin, & qui est sous-entendu, rend l'application
 de la fortune de César à celle de ce Cardinal,
 fort juste. L'autre placet finit ainsi:

Il ne crut pas, versant, pouvoir mal faire;
 Car chacun fait que, quoique vous sachiez
 En paix, en guerre, en voyage, en affaire,
 Vous vous trouvez toujours dessus vos piez.

Cu. [*Fundus.*] Ce mot se dit encore au figuré,
 de plusieurs choses inanimées, & signifie, *le*
fond ou le derrière d'une chose. Le cu d'un bateau,
 le cu d'une charete, le cu d'un chapeau ou
 de lampe, cu de fosse, cu d'artichaud, cu
 d'aiguille, &c.

Cu-bas. *f. m.* sorte de jeu de cartes qui se
 joué à cinq ou six personnes, plus ou moins.

Cu-de-lampe. Terme d'*Imprimerie.* C'est un petit
 ornement gravé en bois, en cuivre, ou même
 fondu, qu'on met à la fin des livres, des chapitres
 ou autres endroits d'un ouvrage imprimé. On
 les appelle, *cu-de-lampe*, parce qu'ils imitent en
 quelque sorte, le bas d'une lampe d'Eglise,
 finissant en pointe par le bas.

On appelle aussi, *cu-de-lampe*, certain ornement
 d'*Architecture*, qui pend d'un plancher ou d'une
 voûte, & qui se termine en pointe. Il y a aussi
 des *cû-de-lampes* de *Ménagerie*.

Cu-de-lampe en encorbellement. Autre terme
 d'*Architecture.* C'est une saillie de pierres rondes
 par leur plan, qui porte, en encorbellement,
 la retombée d'un arc doubleau, d'une tourelle,
 d'une guérite.

Cu-de-four. C'est une voûte sphérique. *Cu-de-*
four en pendentif. C'est une voûte sphérique,
 rachetée par quatre fourches ou pendentifs.

CU-DE-JATE, f. m. [*Captus cruribus.*]
 Celui qui ne se pouvant servir de ses jambes,
 est contraint de se traîner, le cu dans une jate.
 Le Poète Scarron avoit pris le surnom de *cu-*
de-jate, parce qu'il étoit paralitique, & qu'il
 étoit toujours dans une chaise.

CU-DE-SAC, f. m. [*Angiportus.*] Rué sans
 issuë. (Demeurer dans un cu-de-sac.)

Faire chose à écorche-cu; c'est figurément, la
 faire à regret, & en réchignant.

Arrêter quelcun sur cu. C'est dans le stile familier,
 l'arrêter tout court.

Faire le cu-de-poule. C'est faire la mouë en
 avançant les lèvres, & en les pressant.

Baiser le cu à quelcun. C'est figurément &
 proverbialement, lui rendre des soumissions
 lâches & serviles.

Vouloir peter plus haut que le cul. Autre façon
 de parler proverbiale, qui signifie, *entreprendre*
plus qu'on ne peut.

C U B.

CUBE, f. m. [*Cubus.*] Terme de *Géométrie.*
 Corps solide, régulier, qui a six faces, & dont
 la largeur & la profondeur ou la hauteur sont
 égales. On se sert de *cubes* pour la mesure des
 corps solides. Les dez ont cette figure.

Cube, adj. [*Ex omni parte quadratus.*] Cubique.
 Nombre cube. Pié cube, &c. Le nombre cube
 est celui qui est multiplié deux fois; l'une par sa
 racine, & l'autre par son produit, 64. est un
 nombre *cube*, produit par la multiplication de 4.
 qui est sa racine, ce qui fait 16 de son carré,
 & multiplié derechef par 4, fait 64. qui est
 son *cube*.

☞ Dans le Catholicon d'Espagne, *cube carré*,
 signifie, *les seize*, parce que de quatre qu'ils
 étoient d'abord, il se multiplièrent en seize, &
 dans la suite le nombre fut infini.

Cubes, en Arithmétique, le produit d'un
 nombre carré multiplié; ainsi le carré de 25.
 étant multiplié, produit le cube 125, dont la
 racine cubique est 5.

CUBEBE, f. f. C'est un nom Arabe. Plante
 médicinale. Son fruit s'appelle aussi de ce même
 nom. Cette plante produit son fruit en manière
 de grappes, comme le lierre. Il est chaud, & sec,
 & un peu amer.

CUBIQUE, adj. Qui a la figure d'un cube.
 (Toise cubique. Pié cubique. Pouce cubique, &c.)

CUBITAL, adj. Terme d'*Anatomie.* On
 donne ce nom à deux muscles du poignet. Il y a
 le *cubital interne*, & le *cubital externe*.

CUBITUS, f. m. Terme d'*Anatomie.* C'est
 l'os du coude, ou de l'avant-bras.

CUBIANC, f. m. Sorte de petit oiseau qui
 fréquente le bord des rivières, & qui est fort
 bon à manger. Il a le dessus du corps gris, &
 le dessous fort blanc, avec la queue blanche
 & un peu mêlée.

CUBOCUBIQUE. Terme d'*Algèbre.* C'est
 un nombre multiplié huit fois par lui-même.

CUBOÏDE, adj. Terme d'*Anatomie.* C'est
 un des os du tarse, qui a la figure d'un cube. On
 l'appelle aussi, *cubiforme*.

C U C.

CUCA, f. f. Plante ou arbrisseau du Pérou;
 que les Indiens cultivent avec grand soin. On

en mâche les feuilles sèches sans les avaler, & elles fortifient tellement le corps, que les manœuvres qui en ont dans la bouche, travaillent un jour entier, sans manger.

CUCUFE, ou **CUCUPHE**, *f. f.* Terme de *Pharmacie*. C'est un bonet piqué, garni de poudres céphaliques & aromatiques, qu'on met sur la tête, pour fortifier le cerveau.

CUCURBITE, *f. f.* [*Cucurbita.*] Terme de *Chimiste*. C'est un vaisseau à long cou, de verre, de terre, d'étain ou de cuivre, dont on se sert en chimie pour les distillations, infusions & macérations. (Mettre la cucurbite dans le bain-marie.)

CUCURBITINS, ou **CUCURBITAIRES**. Vers plats, ovales, blancs, semblables à des pepins de courges, d'où vient leur nom. Ce ne sont que des portions du ver solitaire, qui se sont détachées dans leurs articulations.

C U E.

CUEILLE. Terme de *Marine*. C'est une des bandes de toile qui composent une voile.

CUEILLER. Voyez, *Cuillier*.

CUEILLETE, (**CUEILLETTE**), *f. f.* [*Messis fructuum collectio.*] Récolte des blés, des fruits. Il se dit aussi des collectes qu'on fait pour quelque nécessité publique, pour des aumônes, &c. Voyez *Collecte* & *Récolte*.

Cueillete. Terme de *Commerce de Mer*, en usage sur l'Océan. C'est un amas de diverses sortes de marchandises, qu'un Maître de vaisseau fait, & qui lui sont remises par diverses personnes, pour former la cargaison de son bâtiment. On dit, *Charger un vaisseau à cueillete*.

CUEILLEUR, *f. m.* [*Qui fructus legit.*] Ce mot ne se dit guère seul, il signifie celui qui cueille. (Etre fait en cueilleur de pommes.)

CUEILLIR, *v. a.* [*Carpere, decerpere, legere, metere palmas, laudem consequi, comparare.*] Prendre avec la main une chose qui tient à quelque tige, à quelque branche d'arbre, ou à quelque chose semblable. *Je cueille, je cueillois; j'ai cueilli, je cueillis; je cueillerai, & non pas, comme le prétend Vaugelas, Cueillirai, cueillant.* (Cueillir des fleurs, des fruits, des herbes. Nous ne cueillerons point de palmes qui ne soit mêlées de fleurs d'orange. *Voit. l. 20.*

Ils cueillent les fruits amoureux,
Que le Ciel avoit faits pour eux.

Voiture, Poës.

Telle qu'une Bergère, au plus beau jour de Fête,
De superbes rubis ne pare point sa tête,
Et sans mêler à l'or, l'éclat des diamans,
Cueille en un champ voisin, ses plus beaux ornemens.

Despreaux.

Cueillir le verre. C'est le prendre avec la felle dans le pot, où les matières ont été entièrement vitrifiées, pour ensuite le souffler, & en faire des plats de verre, ou du verre en table.

CUEILLOIR, *f. m.* Terme de *Fruitière*. C'est un petit panier d'osier, de forme ovale, dans lequel on vend les menus fruits.

C U I.

† **CUIDER** *f. m.* [*Qualus, calathus, canistrum.*] Panier long, dans lequel on cueille & porte au marché les prunes, les cerises, &c.

† **Cuider**, *v. a.* [*Putare, cogitare, existimare.*] Vieux mot, pour dire, *penfer, croire, s'imaginer.* (Le Comte Duc cuida mourir. *Voit.*

☞ Dans le *Triomphe des Muses contre Amour*.

Amour outrecuidé,
Qui eût jamais cuidé
O'eusses contre les Muses
Onques voulu penfer?

Et ensuite :

Vint Mirra l'esventée,
Cuidant outrepasser,
Sans jamais se lasser,
Et n'estre surmontée.

CUILLERÉE, **CULLIÈRE**, *f. f.* [*Cochlear cumulatum.*] Le plus usité de ces mots, c'est *cuillerée*, qui signifie, *plein la cuillier*. (Une cuillerée de boiillon, de vinaigre, d'huile, &c.

CUILLERON, **CULLIERON**, *f. m.* [*Cochlearis pars cava.*] Les Orfèvres disent l'un & l'autre, mais le premier mot est le plus en usage. C'est la partie de la cuillier qu'on met en la bouche, quand on mange. (Cuilleron bien fait.) Il y a des cuillérons en ovale, comme ceux des cuilliers dont on se sert à table. Il y en a de ronds, & d'autres qui ont un bec.

CUILLIER, (**CUILLER**), *f. f.* [*Cochlear, cochleare.*] Prononcez fortement l'r. Utensile de ménage, qui a un creux qu'on nomme, *cuilleron*, & un manche. Il est de métal. Celles dont on se sert à table, sont ordinairement d'argent. Les *cuilliers à pot*, dont on se sert à la cuisine, sont de fer ou de laiton. Celles dont se servent les Fondeurs & quelques autres ouvriers, sont de fer. (De fort belles cuilliers. Une cuillier à pot.) On dit aussi, *une cuillier de rouë de carosse*.

(Pour paier le pain qu'il mange,
Ses fourchettes & ses cuilliers
Retournent sur le Pont-au-Change.

Main. Poës.)

☞ Le Roi Henri IV. aiant dit à Malherbe; que ce mot étoit masculin, Malherbe lui répondit: *Sire, vous êtes un grand Roi, & fort puissant; mais avec tout votre pouvoir, vous ne sauriez faire qu'on dise un cuillier en-deça de la Loire.*

Cuillier, ou **Cuillièr**. C'est aussi un instrument de Chirurgie. C'est une petite *cuilliere* d'argent dont on couvre l'œil, quand on fait l'opération de la fistule lacrymale.

Cuillier. [*Concha longa.*] Coquille longue, ou poisson à têt dur. *Rond*.

Cuillier. Oiseau semblable au héron, hormis qu'il a le bec fait en cuillier. *Bel. l. 4.*

On appelle aussi, *cuillier*, un morceau de fer qui embrasse le bout de l'aissieu des rouës de devant d'un carosse. (Une cuillier du carosse se rompit. *Acad. Franç.*

CUIR, *f. m.* [*Corium.*] Peau d'animal tannée, dont on fait la grosse besogne. (Faire boire le cuir; lui donner les façons, le quiosser, le travailler, lui donner le tan, lui donner la poudre, le mettre à l'essui, le corroïer, &c.)

Cuir. [*Pellis, cutis.*] Peau. (Entre cuir & chair: cuir doux & uni. Les maladies du cuir, ce sont la gale, les dartres, &c.)

☞ On dit, à la vérité, *entre cuir & chair*; mais l'usage le veut ainsi, & je ne puis croire que dans le beau stîle, on puisse dire avec la Fontaine, dans son conte du Roi Candaule :

(Dieux, disoit-il au Roi, quelle félicité,
Le beau corps, le beau cuir, ô Ciel! & tout le reste.)

Cuir verd, cuir crud, ou cuir frais. C'est celui qui n'a encore reçu aucune préparation.

Cuir salé. C'est un cuir verd, qu'on a salé, pour empêcher qu'il ne se corrompe.

Cuir secs à poil. Ce sont les cuirs qu'on a fait sécher, sans en avoir ôté le poil. Tels sont ceux qui viennent de l'Amérique, & d'ailleurs.

Cuir, ou gros cuirs. On appelle ainsi le cuir de bœuf ou de bœuf, pour le distinguer des cuirs de vache & de veau, qui sont plus foibles.

Cuir tanné. C'est un cuir dont on a fait tomber le poil dans le plain, & qui a été mis ensuite dans la fosse au tan.

Cuir plaqué. C'est un cuir fort, qui, après avoir été tanné, a été séché à l'air, & a été nété de son tan.

Cuir corroïé. C'est celui qui a passé par les mains du Corroïeur, qui lui a donné les dernières préparations.

Cuir doré. Espèce de tapisserie composée de plusieurs peaux de mouton passées en bafannes, où sont représentées en relief diverses figures relevées d'or, d'argent, de vermillon, ou de plusieurs autres couleurs. (Les cuirs dorez d'Anvers sont les plus estimez.)

Cuir boiilli. [*Corium decoctum.*] C'est du cuir boiilli & préparé avec diverses gommés. Ce qui le rend épais & fort dur. On en fait des seaux fort légers. Les Gainiers & les Bourreliers s'en servent à leurs ouvrages.

† * *Visage de cuir boiilli.* Façon de parler basse, pour dire, un visage noir & extrêmement laid.

† * *Faire du cuir d'autrui large courroie.* Proverb. pour dire, être prodigue aux dépens d'autrui.

CUIRASSE, s. f. [*Lorica.*] Armure de fer, qui couvre le corps du soldat par derrière & par devant. (Une cuirasse à l'épreuve du mousquet. Un corps de cuirasse.)

Le droit de porter la cuirasse, étoit autrefois un titre d'honneur, dont on étoit privé, lorsqu'ayant douze métairies, on manquoit au service que l'on devoit au Roi, comme il est décidé dans les Capitulaires, où la cuirasse est appelée *brunia*, que les Auteurs modernes ont expliqué par *cuirasse*, ou *haubert*.

Défaut de la cuirasse. C'est où la cuirasse finit. (Il a été blessé au défaut de la cuirasse.) On le dit au figuré en parlant de l'endroit foible d'un homme, d'un ouvrage. (On sent là le défaut de la cuirasse. Voilà le défaut de la cuirasse. Si vous le prenez au défaut de la cuirasse, vous en viendrez facilement à bout.)

Endosser la cuirasse. C'est figurément, prendre le parti des armes.

CUIRASSÉ, adj. partic. Qui porte la cuirasse. On le dit aussi au figuré, d'un homme bien préparé à tout. (Vous ne sauriez le surprendre, ni l'embarasser, il est toujours bien cuirassé.)

CUIRASSIER, s. m. [*Loricatus eques.*] Cavalier armé d'une cuirasse. (Il y a en France un Régiment de cuirassiers, & il s'en trouve plusieurs dans les troupes étrangères.)

Cuirassier, s. m. [*Loricatus.*] Ce mot se dit aussi d'un soldat fantassin qui porte la cuirasse & la pique.

CUIRE, v. a. & v. n. [*Coquere, concoquere.*] *Je cuis, tu cuis, il cuit, nous cuissons. J'ai cuit, js cuisis, je cuirai.* Ce mot se dit de l'effet que fait le feu à l'égard des choses qu'on veut manger, & qui se mettent auprès de sa flâme, ou sur sa flâme, ou dans les lieux auxquels il a imprimé un certain degré de chaleur, capable de cuire.

(Mettez le soupé à la broche, & laissez-le bien cuire. Faire bouillir le pot afin que la viande soit bien cuite. Faire cuire une élanche de mouton au four. Les Boulangers ni les Pâtissiers ne cuisent pas aux Fêtes solennelles. Le secret d'un Cuisinier est de faire cuire les viandes à propos. Les pois ne cuisent pas bien dans de l'eau de puits, &c.)

† * *Cuire, v. a.* [*Urere.*] Brûler. (J'entendois par des bruits confus que tout étoit prêt pour me cuire.)

Cuire, v. a. Imprimer dans un sujet susceptible de sentiment une douleur âcre, piquante & cuisante. (L'eau de vie cuit lorsqu'elle est d'abord appliquée sur la blessure.) On dit aussi, qu'une plaie cuit, que les yeux cuisent, &c.

† * *Cuire.* Ce mot est figuré, mais il n'a cours que dans le stile simple & enjoié. *O qu'il vous en cuira! Benferade.* C'est-à-dire, que vous en aurez de regret! que vous en aurez de déplaisir!

Cuire. [*Coquere.*] Digérer. (L'estomac cuit les viandes.)

Cuire, v. a. Ce mot se dit quelquefois absolument, en parlant du pain en particulier. (Les Boulangers cuisent deux ou trois fois la semaine. Cuire à la maison. Cuire à un four banal.)

Cuire, v. a. Ce mot se dit de plusieurs choses qu'on fait durcir au feu. (Cuire des briques. En Orient on les fait cuire au soleil.)

Boute-tout-cuire. Expression populaire pour signifier un homme qui mange tout, qui dissipe tout.

CUIRÉ, adj. Terme de *Cofretier*. Une male bien cuirée, est une male de bois de hêtre, dont les joints, avant qu'elle soit couverte de cuir, ont été recouverts, soit en dedans, soit en dehors, avec une forte toile trempée en bonne colle.

CUIRET, s. m. Terme de *Chapelier*. C'est un petit morceau de cuir, que l'on met entre la chantrelle & la corde de l'arçon, dont les Arçonneurs se servent pour faire voguer l'étoffe.

* *CUISANT, CUISANTE, adj.* [*Acerbus, molestus.*] Dououreux. Sensible. (Regret cuisant. Douleur cuisante.)

Qui peut dire les soins cuisans,
Qui travaillent les Courtisans?
S. Evremont.)

CUISINE, s. f. [*Culina.*] Partie du logis où l'on apprête les viandes qu'on doit servir sur table. (Une cuisine fort belle & fort propre. Batterie de cuisine. Linge de cuisine. Couteau de cuisine, &c.)

Qui vous a pû plonger dans cette humeur chagrine,
A-t-on par quelque édit réformé la cuisine?
Despréaux.)

* *Cuisine.* [*Ars coquinaria, sumptus culinæ necessarii.*] L'aprêt qu'on fait des viandes pour être servies sur table. (Faire la cuisine.) *Fonder la cuisine;* c'est-à-dire, établir de quoi vivre. *Chargé de cuisine.* [*Valdè obesus.*] C'est-à-dire, qui est gros & gras.

Et Malherbe & Balzac si savans en beaux mots,
En cuisine peut-être auroient été des fots.
Molière.)

Cuisine-bouche. [*Culina mensæ regiæ.*] Lieu où l'on apprête les viandes qui doivent être servies devant le Roi.

Cuisine du commun. [*Domesticorum mensæ culinæ.*] L'un des sept Offices du commun de chez le Roi.

Latin de cuisine. C'est d'un Latin fort mauvais.

On appelle encore *Cuisine*, une boîte longue, à différens compartimens, où l'on met divers ingrédiens propres pour les ragoûts, & que certaines personnes portent sur elles.

† **CUISINER**, *v. n.* [*Coquinariam artem exercere.*] Faire la cuisine. (Elle cuisine fort bien.)

CUISINIER, *s. m.* [*Coquus.*] Celui qui apprête les viandes. Celui qui fait l'art d'apprêter toute sorte de viandes, chair & poisson. (Un bon Cuisinier. Les Cuisiniers ont réduit en art & en méthode le secret de flater le goût, & de faire manger au-delà du nécessaire. *La Bruyère.*)

Le Cuisinier François. [*Artis coquinariæ liber.*] C'est un Livre qui enseigne la manière d'apprêter les viandes.

CUISINIÈRE, *s. f.* [*Coqua.*] Celle qui fait la cuisine, & fait apprêter les viandes.

CUISSARDS, *s. m.* [*Femoris tegumentum ferreum.*] Tout le fer qui couvre les cuisses de l'homme armé de pié en cap.

CUISSE, *s. f.* [*Femur.*] La partie du corps de l'homme, qui prend depuis l'aîne jusques au genou. La partie de derrière de l'animal qui se joint au pié. (Il a eu la cuisse emportée d'un coup de canon. Une cuisse de poulet, de chapon, de canard, &c. Les Grecs ont inventé la fable que Baccus étoit sorti de la cuisse de Jupiter.)

Les aides des cuisses. Terme de *Manège*. Voyez *Aides*.

CUISSON, *s. f.* [*Coctura.*] Il se dit des viandes qu'on rôtit. C'est la manière dont une viande se rôtit ou est rôtie. C'est la peine & le soin qu'on a pris de faire rôtir. (La cuisson de ces viandes est bonne. Avoir soin de la cuisson des viandes. Les viandes doivent être servies dans une certaine fleur de cuisson, qui passe en un moment. *Citri, Triumvirat, 3. pag. ch. 12.* Paier la cuisson des viandes.)

Cuiffon. [*Panis domi coctus.*] Ce mot se dit en parlant du pain qu'on cuit au logis, & qu'on n'achète pas chez les Boulangers. (C'est du pain de cuiffon. Elle aime le pain de cuiffon.)

Cuiffon, *s. f.* [*Urens doloris sensus.*] Douleur cuisante. (Il sent une grande cuiffon dans l'œil, dans les reins, à la vessie, &c.)

CUISSOT, *s. m.* [*Feræ femur.*] C'est une cuisse d'un cerf, ou d'autre pareille bête sauvage. (Faire présent d'un cuissot de cerf à un ami. Faire mettre en pâte un cuissot de chévreuil.)

CUISTRE, *s. m.* [*Clericorum, ludi magistrorum famulus, coquus.*] Valet de Régent de Colége. Homme qui est tout-à-fait de Colége, qui sent la crasse du Colége, & qui a l'air & l'humeur d'un pédant. (Le Régent envoia quérir deux Cuistres pour l'aider. Alez cuistre fiéfé. *Molière, Femmes Savant. act. 3. sc. 3.*)

CUIT, **CUITE**, *part.* [*Coctus.*] (Pain cuit, chair cuite.)

Avoir du pain cuit. C'est proverbialement, avoir du bien, être à son aise. On le dit encore d'un homme qui a provision de ce qui lui est nécessaire. *Ce Prédicateur a du pain cuit; c'est-à-dire, il a bonne provision de sermons.*

Liberté & pain cuit. Autre proverbe, qui signifie que les deux plus grands biens de la vie, sont d'être libre, & d'avoir ce qui suffit pour vivre honnêtement.

CUITE, *s. f.* [*Coctura.*] Cuisson. Le degré de cuisson. (La cuite de ces briques n'est pas assez forte. La cuite de la chaux, la cuite du verre. Les infusions différent des décoctions en

dégré de chaleur, & en longueur de cuire. *Charras, Pharm. 2. p. l. 1. ch. 2.* Les Chimistes tiennent que le succès de leurs opérations dépend de la cuite, & de la manière de donner le feu pendant la cuite.)

CUIVRE, *s. m.* [*Æs Cyprium.*] Corps métallique rougeâtre, fusible, & qui peut être étendu avec le marteau. (Cuivre fort beau, cuivre rouge, cuivre jaune. Il y a quantité de mines de cuivre en Suède. La plupart des Temples de Suède, & des maisons des personnes de qualité à Stockholm sont couvertes de cuivre rouge.)

Cuivre. Terme de *Carrier*. Les Carriers appellent *bancs de cuivre*, une pierre dure & jaunâtre, qui ne peut servir qu'à faire du tabot, & à paver les cours des maisons.

☞ *Cuivre de Corinthe.* C'est ainsi qu'on appelle un aliage d'or, d'argent, & de cuivre qui prédomine. On dit que la Ville de Corinthe aiant été prise & détruite par le feu, dont la violence fit fondre une grande quantité d'or, d'argent, de cuivre, & d'autres métaux, il se forma de leur aliage, une matière que l'on appelle *or de Corinthe*, que l'on rechercha avec soin pendant long-tems. L'or alié avec le cuivre, étoit appelé *aurichalcum*. *Savot, part. 2. ch. 17.* prétend que » les médailles que l'on croit aujourd'hui être » d'or Corinthien, ne sont que d'un cuivre doré, » comme on l'a reconnu par les essais que l'on » a faits. *Cette haute ceinture*, dit-il, *ne provient » que de-là, c'est-à-dire, d'un cuivre doré, ou » de celle de la calamine, d'autant qu'il y a des » cuivres qui boivent bien mieux la calamine les » uns que les autres.* Il dit encore, qu'il n'y a » que trois sortes de cuivre qui prennent bien » la dorure, le franc cuivre, le leton ou mitraille, » & la bonne bronze, (il devoit dire, le bon bronze.) » Tout cuivre propre à être doré, a été appelé, » dans la suite, *cuivre Corinthien*, & particu- » lièrement la bronze. » Plinie fait mention d'un cuivre que l'on apelloit *hepatizon*, parce qu'il étoit d'une couleur brune, & semblable à celle du foie de l'homme. Dans ce même Auteur, *Æs coronarium*, c'est notre clinquant. *Æs pyropum*, étoit plus brillant que le précédent, parce qu'il y avoit plus d'or.

Cuivre tenant or. Lorsque l'or est au-dessous de dix-sept carats, & qu'il paroît rouge, il perd son nom & sa qualité d'or, & n'est plus que *cuivre tenant or*.

Cuivre de Tombac. C'est une composition d'or & de cuivre, que les Siamois & autres peuples estiment au prix de l'or pur.

Cuivre de Tintenaque. Métal de la Chine, qui approche du cuivre, & qui est fort estimé dans les Indes. On l'emploie en batterie de cuisine.

CUIVRETTE, *s. f.* [*Lingula ex ære Cyprio.*] Petite anche de cuivre qu'on applique sur des bassons ou hautbois.

CUL.

CUL. Voyez *Cu*.

CULASSE, *s. f.* [*Ferrea fistula cauda, postica pars.*] Terme d'*Arquebusier*. Morceau de fer qui entre au bas bout du canon. (Une bonne culasse.) Ce mot se dit aussi des pièces d'artillerie.

CULBUTE, *s. f.* On prononce *Culebute*. [*Totius corporis volubilitas, prolapsio in caput.*] Chute. (Il a fait une culbute. Pourquoi a-t-on établi ces exercices, & de quoi servent à la

vertu

vertu tous ces fauts & toutes ces culbutés. *Abl. Luc. t. 2. exercices du corps.*

Les Dames galopent aussi,
Deux ou trois font la culbute,
Et sont heureuses dans leur chute.
Perraut, Ep. sur la Chasse.)

* *Culbute, f. f.* C'est un nœud de rubans de couleur que les jeunes Demoiselles portent presque sur le derrière de la coiffe-cornette. (Elle porte une jolie culbute.) On appelle aussi cette culbute une renverse.

CULBUTER, v. a. On prononce *Culebuter*. [*Aliquem pronum in caput dejicere.*] Renverser ou par-dessus tête. Faire tomber. Jeter par terre. (Il l'a culbuté.)

Culbuter, v. a. [*Dejicere, evertere.*] Il se dit au figuré, & signifie abatre, détruire.

(La mort qui se plaît à la lute,
Et qui les plus forts culbute, &c.
Ménage, Poës.)

On dit aussi, *Cet homme est culbuté*, pour dire, que sa fortune est renversée, ou que son crédit est perdu, ou qu'il n'a plus sa place, sa dignité, la faveur qu'il possédait.

CULÉE, f. f. [*Moles saxea cui pontis arcus ultimus incumbit.*] Grosse masse de pierre qui soutient la voûte de la dernière arche d'un pont & qui résiste à toute sa poussée.

Culée. Terme de Commerce de cuir. C'est la partie du cuir, qui est la plus proche de l'endroit où étoit la queue de l'animal. (Les gros cuirs se marquent sur la culée.)

Culée d'arc-boutant. Ce sont de gros piliers sur lesquels porte la voûte des grandes Eglises, & qui reçoivent les reculées des arcs-boutans.

CULER. Terme de Marine. C'est aller en arrière.

CULERON, f. m. [*Postilena.*] Terme de Sellier & de Bourrelier. Partie de la croupière qui est faite en rond, & sur quoi pose la queue du cheval.

CULIER, adj. Terme d'Anatomie. (Le boïau culier. Il est situé entre le *cæcum* & le *rectum*.)

Culier. Voyez *Cuillier*.

† *CULOT, f. m.* [*Recentissimus omnium aggregatus.*] C'est le dernier reçu ou le plus jeune dans quelque corps ou compagnie.

☞ Ce terme est très-commun parmi les Monoïeurs: ils appellent *culot*, l'or ou l'argent fondu dans un creuset. On dit, *faire ressuier les culots*, quand on veut en séparer les métaux; & pour lors, on fait un feu de charbon pour bien recuire la casse. Voyez *recuire*.

Culot. [*Catillus in quo liquatur aurum.*] Terme de Chimie & de Fonde. Morceau de métal fondu, qui se trouve au fond du creuset, rond & pointu par en bas. *Acad. Franç.*

Culot, f. m. [*Fundus lucernæ testudineatus.*] La partie la plus basse d'une lampe d'Eglise. C'est aussi la partie la plus basse d'un bénitier de chambre. (Le culot est plein.) Il se dit encore de plusieurs autres vaisseaux.

Culot. Terme de Chandelier. Le culot du moule, est une espèce de petit entonnoir mobile, fait de fer blanc ou d'étain.

Culot. Terme de Miroitier. C'est une espèce d'escabelle sans fonds, sur laquelle se pose la sebile, où se conserve le vif argent, pour mettre les glaces au teint.

Culot, est aussi un ornement de Sculpture

Tome I.

& d'Architecture, approchant de la forme d'une tige, d'où naissent des fleurs, des feüillages, &c.

CULOTE, (CULOTTE,) f. m. [*Braccarum genus.*] Espèce de haut-de-chauffe étroit par le bas, & dont le bas est retiré en dedans par la doublure, & qui ne tient à l'étoffe que par le haut & par le bas. (La culote est large ou étroite, elle a quelquefois des poches par devant à quatre doigts de la ceinture.)

Culote, f. f. [*Pars ima calicis.*] Terme de Fleuriste. Il se dit de l'anémone. C'est la moitié de dessous des grandes feüilles, qui est la plus proche de la queue, & qui est d'ordinaire de différente couleur que le bout de ces grandes feüilles. (La culote aide à connoître quand une anémone doit augmenter en coloris. *Culture des Fleurs, 2. pag. ch. 2.*)

Culote ou Calote, f. f. Terme d'Arquebusier. L'un & l'autre se dit, mais *culote* est le plus en usage, & pour un Arquebusier qui dira *calote*, il y en aura dix qui diront *culote*. C'est un fer délié, rond & creux en manière de petite *calote*, que l'on atache au bout de la poignée d'un pistolet. On en fait aussi d'autre métal, d'argent, &c. (Faire, atacher, polir la culote ou calote d'un pistolet.)

CULOTIN, f. m. [*Strictiorum braccarum genus.*] Espèce de haut-de-chauffe qui est étroit & juste sur la cuisse, qui ferme par le bas, qui quelquefois a des boutonnières à côté du genou, & quelquefois tout autour; au-dessus du genou, il a des éguillettes & des rubans larges, avec de pareils rubans autour de la ceinture.

CULTE, f. m. [*Cultus.*] Vénération qu'on a pour Dieu, & qu'on témoigne par des actions extérieures pleines de respect & de piété. (Rendre son culte à Dieu. Etablir le culte de Dieu. Un vrai culte. Un culte faux & superstitieux. Le culte qu'on rend à Confucius dans la Chine, anéantit la vraie Religion.)

Culte, figurément, se dit de l'attachement qu'on a pour certaines choses dont on se fait des espèces de divinités. (Les femmes sont flatées agréablement par la vanité de plaire aux hommes, & d'être, pour ainsi dire, l'objet de leur culte & de leur adoration. *Boursault.*)

Culte de dulia. Terme de Théologie. Culte qu'on rend à une créature à cause de sa sainteté. (On pèche en rendant aux Saints un culte qu'ils ne méritent pas.)

Culte de latrie. Terme de Théologie. Culte souverain qui se rend à Dieu.

CULTELATION, f. f. Terme de Géométrie. Manière de mesurer avec l'instrument universel.

CULTIVÉ, CULTIVÉE, adj. [*Cultus.*] (Terre cultivée.)

CULTIVER, v. a. [*Colere, culturam adhibere.*] Ce mot se dit proprement des terres, des plantes, des arbres. C'est s'exercer à travailler avec tant de soin après la terre, les arbres & les plantes, qu'on leur fasse porter des fruits & des fleurs. (Cultiver la terre, les arbres, les plantes, les fleurs.)

Conservet l'esprit libre & le jugement fort,
Dire son chapelet en cultivant ses entes,
C'est attendre chez soi bien doucement la mort.
Poète Anonyme.)

* *Cultiver.* Perfectionner. S'efforcer d'amener à la perfection. Polir. (Cultiver les Arts, cultiver les Sciences, cultiver l'esprit. *Ablanc.* Cultiver l'amitié.)

O o o o

CULTURE, *f. f.* [*Cultura.*] L'art de cultiver la terre ou les plantes, pour leur faire produire du fruit (Avoir soin de la culture des arbres fruitiers. Avoir soin de la culture de la terre.

Ainsi la Quintinie aprit de la nature,
Des utiles jardins l'agréable culture.
Perrault.)

* *Culture.* Exercice qu'on prend pour perfectionner & pour polir les Arts, les Sciences ou l'esprit. (Le peu de connoissance que j'ai, je le dois à la culture des bonnes lettres. *Patru*, Traduction de la Harangue de Cicéron pour Archias. Songer à la culture des Arts & des sciences. *Abl.* Travailler à la culture de son esprit.)

C U M.

CUMIN, *f. m.* [*Cuminum sativum.*] Plante qui ressemble au fenouil. (Cumin sauvage, cumin cultivé. Le cumin est une graine d'un goût assez fort. Les Alemans en saupoudrent leur pain.)

§ **CUMUL.** La Coûtume de Saint-Jean-d'Angeli permet à ceux qui ont des propres, de disposer par testament, de tous leurs aquêts: mais par une sage interprétation d'une permission si générale, & pour conserver quelque égalité, on peut, lorsque les aquêts sont plus considérables que les propres, accumuler, & joindre les uns & les autres, & donner la liberté de disposer d'un tiers du total, les deux autres tiers restans pour les héritiers présomptifs; & c'est ce que l'on appelle dans cette Coûtume, le *cumul*. Voyez *Maichin* en son Commentaire sur l'article 20. chap. 2.

CUMULATIF, **CUMULATIVE**, *adj.* [*Cumulatus.*] Ce qui se fait par accumulation. (Droit cumulatif, police cumulative des Juges-Roïaux sur les subalternes.)

CUMULATIVEMENT, *adv.* [*Cumulatim.*] D'une manière cumulative. (Les Officiers Roïaux font la police cumulativement avec les Juges ordinaires.)

CUMULER, *v. a.* [*Cumulare.*] Terme de Jurisprudence. Assembler, réunir plusieurs droits pour fortifier une prétention.

C U N.

CUNEIFORME, *adj.* Terme d'Anatomie. On appelle ainsi trois os du tarse, qui ont la figure d'un coin à fendre du bois.

CUNTUR, ou **CONTOR**, *f. m.* Oiseau de proie, du Pérou, fort grand, & dont le bec est terrible. Il y en a aussi en Afrique, d'une grandeur prodigieuse, qui ont la force d'enlever les vaches, du moins selon que le disent quelques Historiens.

C U P.

CUPIDE, *adj.* Il vient du Latin *cupidus*, & ne se dit presque que dans des matières de piété, encore rarement. Il se dit quelquefois en riant.

(Oùï, l'homme est un obstacle à ses contentemens,
Le cupide apétit qui manque d'alimens,
Cherche en tout à se satisfaire.
Madame de Ville-Dieu, Poës.)

CUPIDITÉ, *f. f.* Il vient du Latin *cupiditas*, & signifie un ardent & brûlant désir de posséder quelque chose. (La cupidité des richesses est la

C U P. C U R.

source de plusieurs maux. La terre n'a point d'endroits si cachez, où pour trouver l'or & les diamans, la cupidité des hommes ne fasse fouiller.) On dira aussi, *Ces choses réveillèrent ma cupidité.* Les Prédicateurs, & ceux qui écrivent sur la Morale, se servent souvent du terme de *cupidité*.

CUPIDON, *f. m.* ou L'AMOUR. [*Capido.*] Dieu fabuleux, on le peint avec des aîles, un arc & un carquois pour blesser les cœurs. La Fable le fait fils de Mars & de Venus. Il présidoit à la volupté.

(Cupidon sous les loix de la simple nature,
Régit tout ce qui fait soupirer ici bas:
Il ne punit jamais rebelle ni parjure,
C'est un empire qui ne dure
Qu'autant que ses sujets y trouvent des apas.
Mme. Deshoullères.)

CUPULE, *f. f.* C'est une espèce de calotte dure, ou petite coupe, dans laquelle le gland de chêne est engagé par un de ses bouts.

C U R.

† **CURABLE**, *adj.* [*Sanabilis.*] Ce mot signifie, qui peut être guéri; mais il ne se dit guère qu'entre Médecins; & encore rarement. (Cette maladie est curable. Tous maux sont curables, au dire des Charlatans.) Le contraire de ce mot, savoir *incurable*, est tout-à-fait en usage.

CURAGE, *f. m.* Terme en usage en Normandie, qui signifie le blanchissage des toiles. On dit aussi, *Curanderie* & *Curandier*, pour *Blanchisserie* & *Blanchisseur*.

CURATELLE, *f. f.* [*Bonorum pupilli curatio.*] Charge de Curateur. (Elle a la curatelle de ses enfans.)

CURATEUR, *f. m.* [*Pupilli curator.*] Parent qu'on choisit en Justice, afin d'agir de concert avec le Tuteur, pour avoir soin du bien de leur pupille. Celui qui a soin que le pupille émancipé ne dissipe son bien mal-à-propos. (On lui a donné un Curateur. On établit aussi un Curateur aux biens vacans.)

CURATEURS. On appelle ainsi en quelques endroits ceux qui ont la Direction des Académies ou Universitez. On dit, *les Curateurs de l'Académie de Leyde.*

CURATRICE, *f. f.* [*Quæ curatoriam exercet.*] Celle qui a la curatelle de quelque personne.

CURCUMA, *f. m.* Plante des Indes Orientales; dont la racine ressemble au Gingembre, & teint en jaune comme le Safran. On l'appelle aussi, *Safran des Indes.* Elle sert dans la Médecine.

CURE, *f. f.* [*Paræcia.*] Bénédicte où il y a charge d'ames. (On lui a donné une fort bonne cure. Conférer à un Ecclésiastique une cure de quinze cens livres de rente.)

Cure, *f. f.* [*Curialis domus.*] Ce mot se dit aussi pour signifier, la maison destinée à loger le Curé. (Il a établi un petit Séminaire dans sa cure.)

Cure. [*Sanatio.*] Terme de Chirurgien. Guérison de quelque maladie ou de quelque blessure. (Il a fait une belle cure. La cure de cette maladie étoit fort difficile.)

Cure, *f. f.* [*Bucea stupea.*] Terme de Fauconnerie. Peloton de chanvre, de coton, ou de plume, qu'on fait avaler à un oiseau de chasse pour dessécher son flegme. (Les oiseaux se portent mieux, quand il ont rendu leur cure.)

CURÉ, *f. m.* [*Parochus*, *Parochiæ Reſtor*, *Curio.*] Prêtre qui a un bénéfice, une Cure. (C'est un bon Curé, un Curé primitif.)

Un mort ſ'en aloit triſtement,
S'emparer de ſon dernier gîte;
Un Curé ſ'en aloit gaiement
Enterrer ce mort au plus vite.

Meffire Jean Chouar couvoit des yeux ſon mort,
Comme ſi l'on eût dû lui ravir ce tréſor,
Et des regards ſembloit lui dire:
Monſieur le mort, j'aurai de vous
Tant en argent, & tant en cire,
Et tant en autres menus coûts.

Il fondoit là-deſſus l'achat d'une feuillette
Du meilleur vin des environs.
Certaine nièce aſſez proprette,
Et ſa chambrière Paquette
Devoit avoir des cotillons.
Sur cette agréable penſée,
Un heurt ſurvient, adieu le char,
Voilà Meſſire Jean Chouar

Qui du choc de ſon mort a la tête caſſée;
Le paroiffien en plomb entraîne ſon paſteur,
Notre Curé ſuit ſon Seigneur,
Tous deux ſ'en vont de compagnie.

Proprement toute notre vie
Eſt le Curé Chouar qui ſur ſon mort contoit,
Et la Fable du pot au lait.

La Fontaine.)

¶ *Curé primitif.* Les Communautéz régulières & ſéculières ont autrefois poſſédé des Cures, & fait toutes les fonctions curiales dans des Paroiſſes, où elles envoioient un Prêtre du corps, que l'on apelloit *Vicaire amovible*. Il eſt aiſé de comprendre les inconvéniens qui naiſſoient très-ſouvent de cet uſage; auſſi les Papes, pour y remédier, commencèrent à déclarer les Moines incapables de poſſéder des Cures. Quelques Chanoines réguliers furent exceptez: mais à l'égard des autres, on leur laiſſa ſeulement le droit d'établir des Vicaires ſeculiers, qui ne furent d'abord nommez que ſous la condition d'être changez en tout tems. Mais le Roi Louis XIV. a voulu avec raiſon qu'il n'y eût plus que des *Curez* en titre. Cependant pluſieurs Chapitres; & même quelques Communautéz régulières ſe ſont conſervé le titre de *Curez primitifs*, les uns avec des droits honorifiques ſimplement, & les autres avec des droits utiles & honoraires. C'eſt par la qualité de ces droits, que l'on juge de la qualité de *Curé primitif*: ils conſiſtent premièrement à profiter des oblations, ou d'une partie de celles que l'on fait dans certains jours ſolennels; en ſecond lieu, à célébrer la Meſſe paroiffiale dans les jours de Pâques, Noël, Pentecôte, &c. & de faire tout l'Office ces jours-là, & encore dans le jour de la Fête du Patron de l'Egliſe; en troiſième lieu, de percevoir la dixme, ou une partie dans l'étenduë de la Paroiſſe. On peut voir un Recueil des Arrêts concernant les *Curez primitifs*, imprimé à Paris pour la ſeconde fois, en 1675. ſous le titre: *Le Droit écrit & jugé entre les Curez primitifs, & leurs Vicaires perpétuels.*

CUREAU, *f. m.* Terme de *Tondeur de draps*. C'eſt un petit instrument de bois, ſemblable à la tête d'un maillet, dont les Tondeurs ſe ſervent pour faire agir celui des deux couteaux des forces à tondre, qu'on appelle, *le mâle*.

CURE-DENT, *f. m.* [*Dentifcalpium.*] Petit morceau d'or & d'argent ou de bois odoriférant, plat & délié, pour nettoier les dents, lorsqu'on a mangé. (Un cure-dent bien fait.)

CURE-OREILLE, *f. m.* [*Aurifcalpium.*] Petit morceau d'or, d'argent ou d'ivoire, qui eſt plat & délié, avec un petit rebord creux

à l'un des bouts pour entrer dans le creux de l'oreille, & en tirer les ordures. (Un joli cure-oreille.)

CURE-PIÉ, *f. m.* [*Pediſcalpium.*] Instrument de fer crochu, dont les Palefreniers ſe ſervent pour nettoier le dedans du pié des chevaux, & en ôter la terre ou des pierres.

CURÉE, *f. f.* [*Viſceratio*, *eſca prædacea.*] Terme de *Chaffe*. Ce qu'on donne du cerf ou de la bête fauve aux chiens qui ont chaffé. (Faire une curée. *Salnove, Vénérie roiale, ch. 60. & 61.* Curée chaude, curée froide.)

¶ Il fuit & le reproche & les yeux du Sénat,
Dont plus de la moitié piteuſement étale
Une indigne curée aux vautours de Pharfale.
Corneille, Mort de Pompée.)

On ſe fert auſſi du mot de *Curée*, quand on donne le cerf à manger aux chiens, afin de leur donner plus d'ardeur pour la chaffe. *Mettre en curée*, ſe dit auſſi figurément des hommes, lorsque le butin ou le profit qu'ils ont fait, les anime davantage à quelque entrepriſe.

CURER, *v. a.* [*Aratrum terrâ expedire.*] Terme de *Laboureur*. Nétéier la charuë, ou autre choſe avec le curoir. [*Curer la charuë.*]

Curer. [*Luto expurgare.*] Oter le fumier de deſſous le bétail. (Curer les chevaux; curer la bergerie, curer les vaches.)

Curer. [*Purgare.*] Nétéier. (Curer les puits. On dit plutôt, écurer les puits.)

† *Se curer les dents ou les oreilles.* [*Dentes, aures pænâ levare.*] On dit plutôt, *ſe nétéier les dents.*

Curer. Terme de *Couverturier*. Nétéier. (Curer les charbons.)

Curer un oiseau. C'eſt purger un oiseau de proie par la cure qu'on lui fait prendre.

CURETTE, *f. f.* Terme de *Couverturier*. Petit instrument qui a un manche de bois & des dents de fer, dont on ſe fert pour curer les chardons qui ſont remplis de laine.

Curette, *f. f.* Terme de *Chirurgien*. C'eſt un instrument d'argent propre pour tirer une pierre de la veſſie, pour ſonder ſ'il y en a d'autres, & pour recueillir le ſang coagulé, & tout ce qui peut être demeuré dans la veſſie; après qu'on en a tiré la pierre.

Curette. On donne auſſi ce nom à un instrument fer, dont on ſe fert pour nétéier la pompe d'un vaiſſeau.

CUREUR-DE-PUITS, *f. m.* [*Foricarius.*] Celui qui nétéie les puits & les citernes. *Cureur-de-puits* ſe dit par le peuple, & même par ceux qui écurer les puits, mais le vrai mot, c'eſt, *écurer-de-puits*. Voiez, *Ecurer*.

CURIAL, **CURIALE**, *adj.* [*Curialis.*] Qui eſt de curé. (Fonction curiale. *Patru, Plaid. 4.* Droits curiaux.)

CURIE, *f. f.* [*Curia.*] Portion de tribu chez les Romains. La tribu du tems de Romulus étoit de mille hommes.

CURIEUSE, *f. f.* [*Curioſa.*] Celle qui a de la curioſité. (C'eſt une curieufe.)

CURIEUSEMENT, *adv.* [*Curioſè, ſtudioſè.*] Avec curioſité. Il recherche curieusement toutes choſes. Il a obſervé curieusement tout le cours de la Comète. J'ai lu ce livre curieusement pour en obſerver tous les beaux endroits, & pour en remarquer tous les défauts.)

CURIEUX, *f. m.* [*Curioſus, rerum ſtudioſus indagator.*] Celui qui a de la curioſité. (C'eſt un curieux.)

Curieux, signifie quelquefois, *recherché*. (Il est curieux dans ses habits. Le Titien est curieux dans son coloris. Raphaël étoit curieux dans le choix & dans les accommodemens des draperies.)

CURIEUX, CURIEUSE, *adj.* [*Concinnus, elegans, curiosus.*] Qui a de la curiosité. (Il est curieux. Désir curieux.

Rien n'échape aux regards de notre *curieuse*.
Despréaux.)

Curieux, curieuse, adj. [*Rarus, singularis, exquisitus.*] Qui mérite de la curiosité. (Livre curieux, secret curieux, chose curieuse, sience curieuse. Pièces rares & curieuses. Un cabinet curieux.

Il faut sur des sujets plus grands, plus *curieux*,
Attacher de ce pas ton esprit & tes yeux.
Despréaux.)

CURION, *f. m.* Les Romains apelloient ainsi le Prêtre ou le Sacrificateur d'une Curie.

CURIOSITÉ, *f. f.* [*Curiositas*] Desir de savoir ce qui regarde autrui. Envie qu'on a de quelque chose. (Si la curiosité me prend de le savoir. *Pasc. l. 1.* Il y a une curiosité blâmable & une curiosité loüable. Une curiosité naturelle, utile, nécessaire. Il n'y a point de curiosité plus digne, ni qui forme plus le cœur & l'esprit d'un galant homme, que celle de voïager, quand on voïage avec jugement. Il a été puni de sa curiosité. Rien n'échape à la curiosité d'un jaloux. *S. Evrem.*)

Curiosité. Chose rare. On dit en ce sens, *Un cabinet de curiositez, ou rempli de curiositez.* Le nom de *M. Jubach subsistera long-temps dans la curiosité*, c'est-à-dire, parmi les curieux. *Mariette, description du cabinet de M. Crozat.* Ce mot pris en ce sens, paroît nouveau.

Curiosité. Manière de grande boîte que portent par Paris derrière le dos certains Savoïards, où ils font voir aux enfans la ville de Constantinople, ou autre pareille chose, pour divertir le petit bourgeois & le badaut.

CURMI, *f. m.* Sorte de boisson faite avec de l'orge, dont les Anciens buvoient au lieu de vin, & qui ressembloit à la bière.

CUROIR, *f. m.* [*Regula lignea ad abstergendum aratrum.*] Terme de *Laboureur*. Bâton avec quoi le *Laboureur* cure la charuë.

CURRUCAY. Arbre des Indes. Son fruit est excellent contre les rhumatismes & les humeurs froides qui se fixent à la jointure des os.

CURVILIGNE, *adj.* [*Angulus ex duabus ligneis curvis coalescens.*] Terme de *Géométrie*. Qui a des lignes courbes. (Angle curviligne. Figure curviligne. Tous les triangles sphériques sont curvilignes.)

CURULE, [*Sella curulis.*] C'étoit un siège d'ivoire sur lequel certains Magistrats de Rome avoient droit de s'asseoir.

CURURES, *f. f.* [*Eductæ sordes, purgamenta.*] Ce mot signifie, *ce qu'on trouve au fond d'un égoût, d'une mare qu'on dessèche, d'une cour qu'on nettoie, &c.* (Les curures aiant été exposées au soleil, font une manière de terre neuve très-propre pour les jardins.)

CURSEUR. On donne ce nom à certains messagers du Pape, qui affichent des Bulles dans Rome, & qui portent ses ordres aux Cardinaux.

Curseur. Terme de *Géométrie*. C'est la pièce de l'arbalète, qu'on appelle aussi, *marteau*.

CURUCUCU, *f. m.* Serpent venimeux du Bresil, long de quinze piez.

C U S.

CUSICUSI. Chat sauvage qu'on voit dans les Indes, & qu'on aprivoise aisément. Son poil est aussi fin que celui du castor; le jour il dort, & la nuit il va d'arbre en arbre, pour prendre les petits oiseaux.

CUSTODE, *f. f.* **CHAPERON**, *f. m.* [*Custodia.*] Terme de *Sellier*. *Custode* & *chaperon* sont tous deux bons, mais *Chaperon* est plus usité. La *custode* ou le *chaperon*, c'est le cuir qui couvre les fourreaux de pistolets pour empêcher qu'ils ne se moiïillent.

Custode, *f. f.* Terme de *Sellier*. La partie garnie du crin qui est a chaque côté du fond du carosse, & sur quoi on peut apuier la tête & le corps.

Custode, *f. m.* [*Custodes.*] Terme de *Capucin* & *Recolet*. C'est le Religieux qui fait l'office du Provincial en l'absence du provincial.

Custode, *f. f.* [*Pyxis eucharistica.*] Il vient du Latin, *custodia*. Il se dit du Ciboire où l'on garde les hosties consacrées, & qui est couvert d'un petit pavillon.

Custode. [*Velum conopeum.*] Se dit aussi des rideaux qui sont dans quelques Eglises, à côté du grand autel.

Custode. Est le nom d'un Comte de Lyon & dignité. *M. de Génétines* est grand *Custode* de Lyon, & ceux qui sont Curez de Sainte-Croix s'appellent aussi, *Custodes*.

† * *Sous la custode*. [*Sub custodia.*] Sorte de façon de parler proverbiale, qui veut dire, *en secret, & sans que la chose soit publique.* (Avoir le foïet sous la custode.)

CUSTODIE, *f. f.* [*Custodia.*] Terme de *Capucin*. La partie d'une Province de Capucins, de Cordeliers, ou autres Religieux.

CUSTODINOS. [*Confidentarius.*] C'est celui qui prête son nom à un autre pour recueillir les fruits d'un bénéfice. On dit aussi par mépris, *ce n'est qu'un petit custodinos.*

C U T.

CUTANÉ, CUTANÉE, *adj.* Terme d'*Anatomie*. La transpiration se fait par les glandes cutanées. Ce mot signifie en général, *ce qui appartient à la peau, qui concerne la peau.*

CUTICULE, *f. f.* [*Cuticula.*] Terme de *Médecins*. Ils appellent ainsi la petite peau qui couvre le cuir. Il vient du Latin, *cuticula*. On la nomme aussi *épiderme*.

C U V.

CUVE, *f. f.* [*Cupa, lacus vinarius, Labrum.*] Grand vaisseau enfoncé seulement d'un côté, & composé de douves, lié avec des cerceaux, & propre à faire le vin. Ce mot de *cuves* se dit aussi de tous les autres vaisseaux de même forme; quoiqu'ils servent à d'autres usages, & pour y mettre des liqueurs.

A fond de cuve, *adv.* [*Fossa cujus latus in morem fossæ declive est.*] Fort creux en manière de grande cuve. *Un fossé à fond de cuve*, c'est un fossé qui n'a point de talus. On dit aussi, *déjeuner à fond de cuve*.

CUVEAU, *f. m.* [*Labellum.*] Petite cuvée.

CUVÉE, *f. f.* [*Plenum vindemiâ labrum.*] Cuve pleine de vin & de grapes de raisin. (Une petite ou grosse cuvée de vin. C'est du vin de la première cuvée.)

CUVER, *v. a.* [*Mastum in cupis aliquandiu sinere effervescere cum vinaceis.*] Terme de *Vigneron*. Laisser quelque tems dans une cuve les grapes de raisin qu'on a coupées pendantes aux seps. (Plus on laisse cuver le vin, & plus il est couvert.)

† * *Cuver son vin.* [*Crapulam edormire.*] Ces mots se disent en parlant d'une personne qui a un peu trop bû, & c'est après avoir un peu trop bû, aller dormir pour se desenvirer. On se sert des mêmes termes en parlant d'un homme violent & emporté. On dit, *il faut lui laisser cuver son vin*; c'est-à-dire, lui laisser passer sa colère.

CUVETTE, *f. f.* [*Labellum.*] Vaisseau d'argent, de cuivre ou de faïence, large au fond d'un grand pié, haut d'un pié de bord, & long de deux piez ou environ, qui sert dans les salles à manger pour recevoir l'eau des bassins à laver, & le reste des verres.

Cuvette, f. f. [*Labrum.*] Terme de *Plombier*. Cette cuvette se met au dessus de la descente de plomb, pour recevoir l'eau qui coule le long des canaux d'un toit, & d'où elle descend dans les tuyaux de plomb, qui sont le long des murs: ces cuvettes sont ordinairement en entonnoir.

Cuvette. [*Fossula aquâ plena in arida fossâ majore cavata.*] Petit fossé au milieu d'un grand, qu'on tient rempli d'eau ou de bourbe, avec des haies vives, pour se garantir de surprise.

CUVIER, [*Labrum lixivium.*] Vaisseau de bois, relié de cerceaux, & enfoncé seulement d'un côté, dont les blanchisseurs se servent pour couler la lessive. Il se dit aussi de ceux sur le fond desquels les harangères de Paris mettent la moruë & le faumon qu'elles vendent le carême. On se sert de cuviers pour faire le salpêtre.

C Y A.

☞ CYANÉES. On appelloit ainsi certains écueils près du Bosphore de Thrace.

C Y B.

☞ CYBÈLE, (CYBELLE) *f. f.* Déesse du Paganisme. Elle étoit pourtant fille de Meon, Roi de Phrigie, & l'histoire fabuleuse rapporte qu'elle fut nourrie par une lionne: mais cette mère naturellement farouche ne lui communiqua rien de sa férocité. Lorsqu'elle fut reconnuë dans la maison de son père, elle devint amoureuse du jeune Atys, dont la mort lui fut si sensible, qu'elle tomba dans tous les excez de la fureur, & n'habita plus que les montagnes & les forêts de la Phrigie, où Apollon l'ayant rencontrée, il fut charmé de sa beauté, & l'emmena avec lui. Elle mourut peu de tems après, & la peste ravageant la Phrigie, l'Oracle répondit, que pour arrêter le ravage qu'elle faisoit, il falloit enterrer & honorer *Cybèle*, comme une Déesse. Quelques Auteurs racontent différemment les aventures de *Cybèle*: ils disent qu'elle aima Atys, à qui Midas vouloit donner sa fille en mariage; & pour y réussir, il fit enlever ce jeune homme, & le fit cacher dans une ville: mais *Cybèle* trouva le moïen d'y entrer. Atys se cacha derrière un pin; elle le découvrit, & eut la cruauté de le mettre hors d'état d'épouser

Sangaride. Catulle, dans le poëme qu'il a fait des amours de *Cybèle* & d'Atys, dit que ce jeune Prince s'étant retiré dans les bois de Phrigie, il se mutila dans l'excès d'un transport de fureur dont il étoit atteint: *Cybèle*, qui en étoit amoureuse, le mit au nombre de ses Prêtres. D'autres disent qu'Atys se punit lui-même de de l'infidélité qu'il avoit faite à *Cybèle*, en faveur de Sangaride. Enfin quelques-uns disent que *Cybèle* étant déjà vieille, lorsqu'elle devint amoureuse du jeune Atys, elle lui donna quelque breuvage pour se faire aimer: mais que par un éfet tout contraire, Atys devint furieux, & que dans son transport il se mit hors d'état d'être persécuté. De toutes les divinités du Paganisme, il n'y en a point eu à qui l'on ait donné tant de noms différents. Strabon, *liv. 10.* les a ramassés. Les Phrigiens l'appelloient, *Berecynthie*; les Troïens, *Rhée*. On trouve souvent dans les anciens Auteurs, le titre de *Mère des Dieux*, de *Grande Déesse*. On la distinguoit aussi par les lieux où on lui rendoit de plus grands honneurs; ainsi on l'appelloit, *Déesse du Mont-Ida*, de *Dindyme*, de *Pilene*, de *Pessinonte*: & comme c'est à elle à qui l'on prétend que nous soïons redevables de l'art de cultiver la terre, on la nomma, *Ops*; c'est-à-dire, *secourable*; *Mater alma*, *Mère nourricière*; *Pales*, parce qu'elle avoit appris aux hommes, la manière de tirer de la terre, les paturages dont ils nourrissent leur bœuil, que les Latins appellent, *pabulum*.

C Y C.

☞ CYCLADES. On appelle ainsi plusieurs Isles de la Mer Egée, & qui forment une figure ronde autour de l'Isle de Délos, plus fameuse par son temple, que par sa grandeur. Cette figure leur a donné le nom de *Cyclades*, tiré du Grec κύκλος, un rond. Voyez la *Géographie de Denis*, *vers. 525.* Strabon, *liv. 10.* Mela, *Solin*.

CYCLIQUE. Poëte *cyclique*. Vous ne commencerez pas, dit Horace dans son *Art Poétique*, comme fit autrefois un Poëte *cyclique*. Selon quelques interprètes, un Poëte *cyclique*, est celui qui met en vers toute la vie d'un Héros, comme l'a fait Nonus dans ses *Dionysiaques*. Celui dont parle Horace, étoit un Poëte qui avoit fait des vers héroïques, & dont le début étoit inepte. *Nec sic incipies, ut scriptor cyclicus olim, &c.*

☞ CYCLOPES. Les Auteurs Grecs & Latins ont fait mention des *Cyclopes*, & nous les représentent comme des hommes d'une taille gigantesque, & qui n'ont qu'un œil au milieu du front, d'où ils ont été appelés, *Cyclopes*. Leur emploi étoit de forger sous les ordres de Vulcain, les armes & les foudres de Jupiter, lequel aiant ôté la vie à Esculape par un coup de ses foudres, Apollon, pour venger la mort de son fils, tua tous les *Cyclopes* avec ses flèches. Le plus fameux des *Cyclopes*, a été Polyphème: les Poëtes ont chanté ses amours avec Galatée: & une des plus dangereuses aventures d'Ulisse, fut l'extrémité où il se trouva dans la Sicile, où ses compagnons furent devorés par Polyphème, à qui, pour se venger, & pour éviter un semblable sort, il creva l'œil, & le rendit ainsi incapable d'exercer sur lui la même barbarie.

C Y M.

CYLINDRE. Cherchez *Cilindre*.

CYMBALES, *f. f.* Instrumens au son desquels on dançoit. Le nom de *cymbales*, dit Spon dans ses *Recherches d'Antiquitez*, vient du mot Grec *Κύμβαοι*, qui signifie *creux*, parce qu'elles étoient faites comme deux petites écuelles de bronze ou de cuivre, & on les apelloit quelquefois *æra*, dont Properce s'est servi, *Elegie 7.*

Qua numerosa fides, quaque æra retunda Cybeles.

C Y N.

CYNIQUE. Voiez *Cinique*.

CYNOCEPHALE. Animal qui a une tête de chien. Ciceron parle de cet animal, & dit qu'il étoit commun en Egypte. Il crie, dit-on, douze fois par jour: ce qui a fait dire qu'il a donné lieu à Trismégiste de partager le jour en douze heures. *Tull. apud Victor. à Macrob. citat. l. 1. c. 21.*

CYNOSURE. [*Cynosura.*] Nom que les Grecs ont donné à la petite ourse une des constellations septentrionales, à la queue de laquelle est l'étoile polaire.

C Y P.

CYPERUS LONG, ou **SOUCHET LONG**, qu'on nomme aussi *Galanga sauvage*. Petite racine, qui est d'usage dans la Médecine. Il y a *Cyperus* ou *souchet rond*, qui est aussi une racine médicinale.

CYPRÈS. Voiez *Ciprès*.

CYPRIS. On appelle ainsi Vénus, à cause de l'Isle de Chypre qui lui fut consacrée.

C Y R.

CYROPÉDIE. C'est ainsi que Xénophon a intitulé son ouvrage que les uns regardent

comme une Fable, & les autres comme une histoire véritable de la vie & des mœurs de Cyrus, fondateur de l'Empire des Perses. La vie de ce Prince a été écrite très-différemment par Hérodote, par Ctésias & par Xénophon, celui-ci a répandu dans son Ouvrage plusieurs maximes importantes pour le gouvernement des Etats, ce qui a donné lieu de croire, que c'étoit plutôt le modèle d'un grand Prince, que le récit fidèle des actions de Cyrus. L'Abbé Fraguier a tâché de confirmer les Savans dans cette opinion. Voiez le second tome de l'*Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, page 47. Son sentiment a été réfuté depuis.

C Y S.

CYSTHEOLITHRE. Espèce de pierre marine, qu'on trouve dans les grosses éponges.

C Y T.

CYTHÈRE. Isle de la Grèce, auprès de laquelle, selon la Fable, Vénus fut formée de l'écume de la mer. *Un habitant de Cythère*; c'est un voluptueux, un homme livré à la passion de l'amour.

C Z A.

CZAR, *f. m.* C'est le nom ou titre d'honneur que prend l'Empereur de Moscovie. Ce nom est corrompu de celui de *César*, & signifie *Empereur*. On dit aussi, *Czarine*, pour signifier l'*Impératrice de Moscovie*.



D. DA. DAB. DAC.

D. *Substantif masculin.* Quatrième lettre de l'Alphabet. Faire un *d*. Un *d* bien ou mal fait. Le *d* devant une voïelle se prononce comme un *t*, lorsque le *d* finit un mot, & que la voïelle commence celui qui suit. Par exemple, *grand homme*, *grand esprit*, se prononce comme si on écrivoit, *grant homme*, *grant esprit*. *Vaug. Rem.*

D, dans la composition des mots, conserve toujours la prononciation de son caractère, devant quelque voïelle que ce soit. Et quant aux consonnes, il n'y en a guères devant lesquelles il se trouve, que l'*j* consonne, l'*m*, l'*r* & l'*v* consonne. *Desmarets, Gramm. Franç.*

D A.

DA. [*Planè, omnind.*] Sorte d'injection qui n'a lieu que dans le plus simple, ou dans la conversation familière. Elle est toujours jointe à quelque autre mot, soit adverbe, ou particule, & sert à affirmer. (Oiii dà, je ferai tout ce qu'il vous plaira. *Molière.*)

D A B.

D'ABORD, *adv.* [*Statim, continund.*] Aussi-tôt. Au même tems. (Dès qu'il la vit, il l'aima d'abord.)

D'abord que, *conjonct.* [*Statim atque, ubi primùm, cum primùm.*] C'est-à-dire, aussi-tôt que. (D'abord qu'il le vit, il lui voulut donner un coup de bâton. *Abl. Luc.*)

Je ris incognito, *d'abord* que je le vois,
Je ne m'en puis tenir, &c.

Boursaut, Esope, a. 1. sc. 1.)

DABOUIS. Toile de coton, qui se fabrique aux Indes Orientales.

DABUH, *f. m.* Sorte d'animal qui naît en Afrique, qui est de la grandeur d'un loup, & presque de la même forme; mais il a des pieds & des mains comme un homme. Il tire les corps morts des sépulcres & les mange. Il est si charmé du son des trompettes & des timbales, que c'est en jouant de ces instrumens que les Chasseurs le prennent. *Abl. Marm. t. 2. l. 2. c. 23.*

D A C.

DACES, *f. m.* [*Tributum.*] Ce mot ne se dit qu'au pluriel, & vient de l'Italien *dacio*. C'est un impôt qui se paie pour le transport des marchandises d'un pais à un autre. (De grosses daces. De fâcheuses daces. Imposer des daces. Paier les daces. Être exempt de daces.) Le mot de *daces*, est peu usité. Le célèbre Patris ou Patris, s'en sert au singulier dans ses Poësies, *in-4^o. pag. 20.* où en parlant de la pénitence, il dit :

(Pourtant il la faut faire, & ce don précieux
Est la *dace* qu'on paie à la porte des Cieux.

DACTYLE, *f. m.* [*Dactylus.*] C'est le nom d'un pié dans la Poësie Latine, composé de trois filabes, l'une longue, & les deux autres brèves.

DAC. DAD. DAE. DAG. DAI.

DACTYLIOLOGIE, *f. f.* On appelle ainsi un Traité de pierres précieuses. *Bibliothèque Dactylogique*; c'est-à-dire, Bibliothèque de Livres qui traitent des pierres précieuses.

D A D.

† **DADA**, *f. m.* [*Equus.*] Mot burlesque; pour dire, *un cheval ou un petit cheval.*
(J'admire dans vôtre lettre,

Celui qui dit que son *dada*
Demeura court à Lerida.

Voiture, Poës.

Le délivreur d'Andromeda
Monté sur un ailé *dada*.

Voiture, Poës.)

D A E.

DAELDER, *f. m.* Monoie d'argent qui se fabrique en Hollande, & qui vaut un florin & demi.

D A G.

DAGON, *f. m.* C'étoit le nom de l'Idole des Philistins.

DAGORNE, *f. f.* [*Vacca cornu altero mutilata, anus.*] Une vache à qui on a rompu une corne, qui est vieille.

Dagorne, *f. f.* [*Anus morosa.*] Terme Populaire & Injurieux, dont on se sert quand on veut se moquer d'une vieille femme, laide & de mauvaise humeur.

† **DAGUE**, *f. f.* [*Sica, pugio.*] Sorte d'épée; courte & large, qui est présentement hors d'usage. On peut user du mot de *dague*, en parlant des armes ofensives dont on se servoit autrefois. (Il rapporta qu'il avoit trouvé force traits, force dagues & force épées émouluës. *Tallemant, Truduction de Plutarque, tome 3. Vie de Ciceron, pag. 389.*)

☞ *Dague*, de l'Aleman *daghen* ou *dage*. Les Italiens disent *daga*, qu'ils ont tiré de la même source. Voiez *Ménage*.

☞ *Dague de Prévôt*. Terme de Marine. C'est un bout de corde dont le Prévôt donne des coups aux matelots qui ont commis quelque faute.

On dit proverbialement; qu'un homme est fin comme une *dague de plomb*; c'est-à-dire, qu'il a l'esprit grossier, & qu'il veut faire le fin.

† **DAGUER**, *v. a.* [*Sica, pugione conficere.*] Vieux mot. (Fraper avec une *dague*.)

DAGUES. [*Ferula.*] Terme de Chasse. C'est le premier bois que porte un cerf, & par où commencent les deux perches. (Les dagues rapées sont bonnes contre les fièvres malignes. *Sal. l. 2.*)

DAGUETS, *f. m.* [*Cervus bimus, subulo.*] Terme de Chasse. Jeunes cerfs qui sont à leur seconde année, qui poussent & portent leur premier bois. Ce bois est sans andouilliers, & est gros & long comme des fuseaux. *Sal.*

D A I.

DAIGNER, *v. a.* [*Dignari.*] Avoir la bonté de faire ou de dire quelque chose en faveur d'une

personne. Il se dit d'un supérieur à l'égard de son inférieur. (Je ne mérite pas que vous entriez chez moi ; mais , Seigneur , daignez dire une parole , & ma fille fera guérie. *S. Matthieu , ch. 8.*

Avec deux mots que vous daignâtes dire ,
Vous fîtes arrêter mes peines pour jamais.
Voiture , Poës.

J'ai déjà pour moi vôtre père ,
Daignez , Bergère , y consentir ,
C'est-là tout ce qui reste à faire.
Perraut , Grifelidis.)

DAILLOTS, *f. m.* [*Annuli.*] Terme de *Marine*. Ce sont des anneaux qui servent à amarrer les voiles qu'on met de beau tems sur le grand estai. On les appelle aussi *andaillots*.

DAIM, *f. m.* [*Dama mas.*] Sorte d'animal sauvage , qui est un peu plus grand que le chevreuil , & qui a quelque rapport avec le cerf , car son poil est plus blanc. (Un daim mâle. Un daim femelle. Sauter comme un daim.)

DAINE, *f. f.* [*Dama fœmina.*] Femelle de daim. *Salnove , Dictionnaire des Chasseurs sur le mot de FAN.*

DAINTIERS. C'est ainsi qu'on nomme les rognons du cerf.

DAIS, *f. m.* [*Umbella , umbraculum.*] Sorte de ciel carré , embéli de franges , qu'on met sur la tête des Rois.

(La satire bravant l'orgueil & l'injustice ,
Va jusques sous le *dais* faire pâlir le vice.

Despréaux , sat. 9.)

Dais. Ciel carré à pente , soutenu à chacun des coins sur un bâton , sous lequel on porte le Saint Sacrement aux processions solennelles , & lorsqu'on va donner le viatique aux malades. Ciel carré , bordé ordinairement de franges , qu'on élève au dessus de la plupart des Autels.

On se servoit autrefois du mot de *ciel* , au lieu de *dais* ou de *poêle*. Monstrelet s'est servi de ce terme. Martial de Paris décrivant l'entrée du Roi Charles VII. dans la Ville de Roïen :

Quatre bourgeois de la cité ,
Portoient sur le Roi à l'entrée
Un beau *ciel* vermeil velouté
Aux armes du Roi & livrée.

Froissart , en parlant du couronnement de Henri Duc de Lanclastre , dit : *En venant dudit palais à l'Eglise , avoit sur le chef dudit Duc un drap de soie de couleur inde , & quatre sonnettes d'or sonnantes , & portoient ledit ciel quatre bourgeois de Douvre , pour la cause que c'est leur droit.*

Haut dais. On appelle ainsi le lieu élevé sur lequel le Roi ou la Reine se mettent dans les cérémonies publiques , soit qu'il y ait un *dais* dessus , soit qu'il n'y en ait pas.

D A L.

DALLE, *f. f.* [*Offa , offella.*] Ce mot signifie un morceau , ou une tranche de poisson , & entre autres du saumon & de l'aloïse.

Dalle, *f. f.* [*Vas , vasculum , stillicidiæ lapideæ , cos.*] Ce mot se dit aussi des grandes pierres sur lesquelles on lave dans les cuisines , de celles dont on couvre les murs , & il se dit aussi d'une pierre dure dont on éguise les faux. Il se dit aussi de certaines pierres dures coupées par tranches peu épaisses , dont on couvre des terrasses , dont on fait des tablettes de balcons ,

D A L. D A M.

& qu'on emploie à divers autres usages. La couverture du vieux château de S. Germain , est en partie de *dalles*.

Dalle, *f. f.* Monoie de compte , dont on se fert en quelques Villes d'Alemagne , & qui revient à quarante sols de France.

Dalle de pompe. C'est , selon Aubin , un petit canal , qu'on met sur le pont pour recevoir l'eau. La *dalle* vient jusques à la manche , ou jusques à la lumière quand il n'y a point de manche. La *dalle de la pompe* , se met ordinairement à six piez du mât par derrière. La *dalle* est encore une petite auge dans un brûlot , qui sert à conduire la poudre aux choses combustibles.

DALLER, *f. m.* Monoie d'argent qu'on fabrique en Alemagne & en Holande. Le *daller* vaut l'écu de trois livres de France , & la piaïstre d'Espagne. Le poids & le titre n'en font pas les mêmes par-tout.

DALMATIQUE, *f. f.* [*Dalmatica.*] Espèce de chasuble dont sont revêtus les Diacres & les Soûdiacres en officiant , & même les Evêques lorsqu'ils officient pontificalement. (Dalmatique épiscopale , dalmatique diaconale.)

DALOTS, *f. m.* Terme de *Marine*. Ce sont des morceaux de bois percez & disposez en pente le long du tillac , qui passent au travers du bordage , & servent à faire sortir & écouler l'eau des pompes & des goutières.

D A M.

† **DAM**, *f. m.* [*Damnum.*] Ce mot signifie perte , dommage , & il se dit en ces façons de parler. (C'est à son dam. C'est à ton dam. S'ils le font , c'est à leur dam.) Ce mot n'est plus en usage , quoique Malherbe ait dit dans son Ode à la Reine :

(Les sujets de leurs entreprises ,
De qui deux provinces conquises
Ont déjà fait preuve à leur *dam*.)

De Ségrais , dans son Poëme Pastoral :

La Bergère à leur *dam* toujours si vigilante.

Et Malleville :

Mais quand la renommée à mon *dam* trop fidelle
De ta captivité m'eût appris la nouvelle.

Dam. [*Dei privatio.*] Les Théologiens se servent de ce mot pour exprimer la peine des Damnez , qui consiste principalement dans la privation de la vuë de Dieu. Ils la distinguent de la peine du sens , qui est celle du feu & des tourmens.

DAMARAS, *f. m.* Tafetas des Indes. C'est une espèce d'armoisfin.

DAMAS, *f. m.* [*Damasceni operis pannus bombycinus.*] Sorte d'étoffe de soie qu'on emploie à couvrir des chaises & à faire des lits. (Damas cafat , damas fort beau.)

Damas. On appelle , *Acier de damas* , un acier très-fin , dont on fait des épées & des sabres , à Damas en Syrie , qu'on estime beaucoup pour leur trempe.

Damas. [*Pruna damascena.*] Ce mot se dit d'une sorte de prunes , qui ont la peau fleurie comme l'étoffe appelée *damas*. (Damas noir , rouge , violet.)

DAMASONIUM, *f. m.* Plante qui pousse de sa racine des feüilles semblables à celle du plantin. Elle croit aux lieux humides. Elle est déterfive ,

déterfivè, astringente, rafraîchiffante, & propre pour faire perdre le lait aux femmes, en l'appliquant fur le fein.

DAMASQUETTE, *f. f.* Espèce d'étoffe qu'on fabrique à Vénife, pour le Levant. Il y en a à fleurs d'or.

DAMASQUIN, ou ROTTE. Poids dont on fe fert dans le Levant, fur-tout à Seyde.

DAMASQUINE, *f. f.* [*Damasceni-opificis opus.*] Terme d'Armurier & de Fourbiffeur. C'est tout ce qu'on a damasquiné fur l'acier ou fur le fer. (Une belle & agréable damasquine. On cizèle quelquefois la damasquine.) On dit auffi *damasquinure*; c'est-à-dire, ouvrage damasquiné.

DAMASQUINER, *v. a.* [*Encausto damasceno aliquid distinguere.*] Terme d'Armurier & de Fourbiffeur. C'est mettre le fer ou l'acier au feu pour le passer violet, le hacher ensuite avec un couteau fait exprès, & le hacher d'une manière perpendiculaire, délicate, pressée & croisée, & après dessiner fur cette hachure avec un poinçon de cuivre jaune fort délié, l'ornement qu'on a dans l'esprit; prendre du fil d'or, le conduire selon le dessein qu'on a formé, l'enfoncer proprement avec une touche de cuivre, la faire revenir avec de l'eau forte, prendre un sanguine pour abatre toutes les hachures, & remettre le fer ou l'acier au feu, pour lui donner la couleur d'eau. (Damasquiner une lame d'épée. Damasquiner le canon d'un fusil, ou d'un pistolet.)

DAMASQUINERIE, *f. f.* C'est l'art de damasquiner.

DAMASQUINEUR, *f. m.* [*Damascenus encaustes.*] Celui qui damasquine.

DAMASSER, *v. a.* [*Linteum opere damasceno variare.*] Bigarer agréablement en forme de petits carreaux ou autres petits ornemens. Faire de petites figures fur du linge, comme des oifeaux & autres. (Damasser du linge. Serviettes damassées. Linge damassé.)

☞ Le Chevalier de Cailli, *pag. 13.*

Si l'habit que Damon porte,
Est de crottes damassé,
Il fut marqué de la forte
Des crottes de l'an passé.

DAMASSIN. Espèce de damas de fleurs d'or ou d'argent.

DAMASSURE, *f. f.* [*Operis damasceni opificium.*] L'ouvrage du linge damassé.

DAME, *f. f.* [*Domina, illustris matrona.*] Titre de femme de qualité. Celle qui est la maîtresse d'un lieu. (C'est la Dame du village. C'est la Dame du logis.)

En nous assassinant d'un entretien flateur,
Des Dames, sous un froc il brigue la faveur.
Villiers.)

☞ Dame. Ce terme n'est à présent que pour les personnes du sexe féminin. On le donnoit autrefois au sexe masculin, pour signifier *Seigneur*. En éfet, *Dame-Dieu*; étoit un serment qui signifioit *Seigneur-Dieu*; & c'est du même mot *Dame*, que l'on a formé le nom de *Vidame*, & celui de *Dam* & de *Dom*, qui est resté dans certains cloîtres. Coquillart a dit dans son Monologue des perruques :

Mes Dames sans aucun vacarme
Vont en voiage bien matin,
En la chambre de quelque Carme,
Pour apprendre à parler Latin.
Frère Berulle & *Dam* Firmin
Les attendent en lieux cellez.

Tome I.

Dame. [*Illustres moniales.*] Titre qu'on donne à de certaines Religieuses: (Dame de chœur.)

* Dame. [*Domina.*] Celle dont les qualitez gagnent le cœur. (Elle est Dame de tous ceux qui virent jamais sa personne. *Voiture.*)

† Dame. Ce mot signifie *filles* ou *femme*, & on s'en fert en riant. (La Dame est fort mal satisfaite de lui. *Molière.* La Dame ne fut pas long-tems sans donner au Cavalier les dernières faveurs. *Histoire Amoureuse de France, pag. 6.*

Rien ne pese tant qu'un secret,
Le porter loin est difficile aux Dames;
Et je fai même sur ce fait,
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.
La Fontaine.)

Dame, est auffi un nom qu'on donne aux Religieuses Professes dans les Abaïes, & aux Chanoinesses; mais on feroit mieux de dire simplement, *la Religieuse d'une telle Abaïe*. Le nom de *Dame* ne convient point à des filles qui ont renoncé au monde.

† Dame. [*Fœmina.*] On se fert de ce mot par civilité, en parlant aux femmes du petit peuple; mais on y ajoûte leur nom propre.

† Dame Barbe, *faites-moi ce plaisir, je vous prie.*

† Dame. [*Papæ.*] Sorte d'interjection, dont se fert le petit peuple de Paris, qui signifie *en vérité*, ou qui sert à exprimer quelque petit mouvement de l'ame, comme quelque surprise ou étonnement. (Dame! je n'entens pas le Latin. *Molière.*)

Dame, *f. f.* [*Scrupi lusorii.*] Terme de Triquetrac, & de Jeu de Dames. Petit morceau de bois ou d'ivoire blanc ou noir, plat & rond, épais d'environ un demi doigt, pour jouer au triquetrac & aux dames. (Placer les dames. Couvrir une dame. Dame touchée, dame jouée. Jouer une dame.)

Dame. [*Regina.*] Terme de Jeu aux cartes. C'est la seconde figure du jeu de cartes, & celle qui fuit immédiatement le Roi. (Un dame de carreau. Une dame de cœur. Jetter une dame.)

Dame. [*Regina.*] Terme de Jeu d'échecs. C'est la principale pièce du jeu pour le mouvement; car elle a ceux du fou & de la tour. On l'appelle auffi, *la Reine*. (Ce Chevalier donne échec au Roi & à la Dame.)

Dame d'atour. [*Reginæ cultui mundoque præfecta.*] Femme de qualité qui garde les pierreries de la Reine. (Françoise d'Aubigné, Marquise de Maintenon, étoit Dame d'atour de Madame la Dauphine.)

Dame d'honneur de la Reine. [*Honoraria regis affecla.*]

Dame-dame, *f. f.* Sorte de fromage, entre le lébe & la côte rouge.

Dame-jeanne. [*Lagena amplior.*] Nom que les matelots donnent à une grande bouteille couverte de natte.

Dame-damée. Cet adjectif ne se dit qu'au féminin, en parlant de femme de qualité, & signifie, *qui a le titre de dame*. (Elle est dame-damée.)

☞ DAMELOPRE. C'est une sorte de bâtiment dont on fert en Holande, pour naviger sur les canaux, & sur les autres eaux internes. Aubin, dans son Dictionnaire de la Marine, en a donné un devis fort détaillé.

DAMER, *v. a.* [*Scrupos geminare.*] Terme de Jeu de dames. Mettre deux dames l'une sur l'autre, les doubler.

Damer. Terme d'Architecte. Donner un demi pié de pente. *Abregé de Vitruv. p. 201.*

P p p p

Damer le pion à quelqu'un. Termes burlesques, pour dire, *supplanter*.

☞ On disoit autrefois, *damer*, pour, *qualifier*. *Damer une femme*; c'étoit lui donner la qualité de *dame*. Le *Roman de la Rose* :

C'est une Dame de haut prix,
Qui est tant digne d'être aimée,
Qu'elle doit, Rose, être *damée*.

† DAMERET, *f. m.* [*Concinnitatis nimius affectator.*] Voiez *Damoiseau*, il signifie la même chose.

(Il est d'autres maris, volages, infidèles,
Fatiguans *damerets*, tirans nez des ruelles.
Satire contre les maris.)

☞ *Dameret*. Un jeune homme qui affecte d'imiter les femmes, qui fait le beau & le douxereux. Despréaux a dit dans *son Art poétique*, chant 3.

(Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie,
L'air, ni l'esprit François à l'antique Italie,
Et sous des noms Romains faisant notre portrait,
Peindre Caton galand, & Brutus *dameret*.)

Ce terme n'est bon qu'en raillant dans la conversation quelque fat, qui se croit redoutable au beau sexe.

Dames. [*Moles terræ.*] Dignes d'un canal, ou langue de terre couverte de gazon.

DAMIEN, *f. m.* [*Damianus.*] Nom d'homme.

DAMIER, *f. m.* [*Alveolus lusorius.*] Grande feuille de carton, divisée par petits carreaux noirs & blancs, sur laquelle on jouie aux dames. C'est aussi le dessus d'un triquetrac divisé en plusieurs petits carreaux noirs & blancs, sur quoi on jouie aux dames.

DAMITES, ou DAMITONS. Toiles de coton, qui se fabriquent dans l'Isle de Chypre.

† DAMOISEAU, *f. m.* [*Muliebriter compositus.*] Ce mot se disoit autrefois sérieusement des jeunes gens de qualité, & c'étoit un nom honorable, mais aujourd'hui il ne se dit qu'en riant, & marque un jeune homme beau, mais un peu éfémîné.

Qui voiant arriver chez lui le *damoiseau*,
Prend fort honnêtement ses gands & son manteau.
Molières.

† DAMOISEL, *f. m.* [*Domicellus.*] Ce mot se trouve dans nos vieux Romans, & se disoit des jeunes gens de naissance, ainsi qu'il se voit dans les *Amadis*, où il est dit que le *Damoisel* de la mer étoit fils du Roi Périon. *Damoiseau* & *damoisel* ont été quelquefois synonymes, & souvent ils ont signifié des choses bien différentes. Les fils des Rois & des Grands Seigneurs furent apellez, *damoiseaux* ou *damoisel*. Ainsi l'Auteur du *Roman de Garin*, a dit :

Couronner firent le *damoisel* Pepin.

Faucher, dans son *Traité des Pages & Laquais*, a remarqué que l'on donnoit le titre de *damoisel* aux jeunes adolescens de grande maison, guère pour titre de seigneurie. Nous lisons dans *Froissat*, vol. 1. 325. que le Roi d'Angleterre fit reconnoître aux Grands Seigneurs, le jeune *damoisel* Richard, à estre Roy après son deceds. Les fils des Chevaliers furent apellez, *damoisels*; & dans quelques Provinces, on donna ce nom aux Ecuïers. Voiez du Cange, *v. domicellus*. Enfin, ce titre d'honneur devint réel, & fut donné aux possesseurs de certains Fiefs; tels étoient les *damoisels* de Commercy.

DAMOISELLE. Voiez *Demoiselle*.

DAMNATION, DAMNER, &c. Voiez *Dannation*, *danner*, quoique la vraie orthographe soit, *damner*, *damnation*.

D A N.

DANAÏDES. C'étoient cinquante sœurs, filles de Danaüs, lesquelles épousèrent leurs cinquante cousins germains, enfans d'Egyptus.

DANCE, DANCER. Voiez *Danse* & *danfer*.

DANCHÉ, *adj. m. & f.* [*Serratus, denticulatus.*] Terme de *Blason*. Pièce honorable de l'écu, dentelée d'un côté, en forme de scie.

† DANDIN, *f. m.* [*Homo insulsus, ineptus.*] Espèce de sot & de niais qui va regardant çà & là. Manière de benêt & de lourdaud qui a un air languissant & innocent. (C'est un franc dandin. Molière a fait la Comédie de *George-dandin*.)

† DANDINER, *v. n.* [*ineptire.*] Se balancer en niais. Faire le dandin. Remuer comme un benêt.

(Il *dandine* du cu comme un sonneur de cloche.)
S. Amand.)

Se dandiner, *v. r.* [*Rusticè se gerere.*] Il est comique, & signifie, *se balancer en niais*, & *faire des postures & des mouvemens de benêt dans une chaise*.

(C'est pour parler tout à son aise,
Se dandiner dans une chaise,
Et se donner des rendez-vous.
Deshoulières, Poës.)

DANGER, *f. m.* [*Periculum, damnum, discrimen, incommodum.*] Péril. (Il est en grand danger. Se mettre en danger. S'exposer au danger.)

Hé! mon ami, tire-moi du danger,
Tu feras après ta harangue.
La Fontaine.)

Danger. Voiez *Tiers*.

☞ *Danger*. Anciennement le terme, *danger* signifioit la même chose que *dommage*. L'Auteur du *Roman de la Rose* s'en est servi dans ce sens :

Amour qui se voulut vanger
Du grand orgueil & du *dangier*
Que Narcissus lui avoit fait.

Quelques-unes de nos Coûtumes ont établi certains fiefs, que l'on apelle, *fiefs de danger*, parce que ceux qui les possèdent, sont exposez plus souvent au danger de les perdre par confiscation, que les fiefs ordinaires. En éfet, suivant la Coûtume de Chaumont, art. 56. il faut prêter la foi & hommage pour les fiefs qui sont situez dans la Prévôté de Vaucouleur, avant que d'en prendre possession, à peine de commise & de confiscation. Il est dit dans l'article 33. de la Coûtume du Mans, que *chacun se peut jouër de son héritage feodal ou cottier, jusques à la mainmettre au baton; qui est-à-dire, que chacun peut donner, vendre & disposer de son héritage, sans le danger de son Seigneur*. Il y avoit autrefois dans la Champagne, (selon le témoignage de Chopin sur la Coûtume d'Anjou,) des fiefs que l'on apelloit, *de danger*; ils avoient été donnez sous cette condition expresse, de les remettre à celui de qui on les tenoit, lorsqu'il en auroit besoin pour la défense de sa personne, ou de ses biens, à peine de commise.

☞ *Danger*. Le Roi a dans les forêts de Normandie, un droit que l'on apelle, *tiers* &

danger, lequel consiste, selon l'expression de Rag. » dans le tiers du prix de la vente, & la dixme » ou *danger* de deux sous pour livre de tout le » prix, à savoir, treize livres de trente livres. » Terrein, dans son Commentaire sur la Coutume de Normandie, l. 14. chap. 11. rapporte une ancienne Ordonnance de la Chambre des Comptes de l'an 1574. qui explique la nature de ce droit, en ces termes : « Premièrement, il est tout » notoire & sans doute audit País de Normandie, » que quand un bois à tiers & *danger*, est vendu » par le foncier tout ensemble, tant à sa part, » qu'à la part du Roi, le Roi prend le tiers sur » toute la somme de la vendue, avec la dixme » ou *danger* de deux sols pour livre. Exemple. » Une vente après criées & solemnitez gardées, » est demourée au marchand pour le prix de » soixante sols tournois l'acre ou arpent, ou le » totage d'icelle vente, le Roi prend vingt sols » pour son tiers & le *danger*, ou dixme sur le » totage, qui monte pour lesdits soixante-six sols. » Ainsi que desdits soixante sols, le Roi prend » vingt-six, & demeure pour le vendeur trente- » quatre sols. Ainsi est à entendre de greigneurs » ou moindres sommes. » Cet auteur rapporte encore plusieurs Ordonnances rendues pour fixer le droit de tiers & *danger*; par celle de Loüis Hutin, de 1314. le mort bois est exempt du tiers & *danger*; & par une autre Ordonnance de François premier, de 1515. il est défendu aux propriétaires des bois sujets au tiers & *danger*, de faire aucune vente sans la permission du Roi. On peut voir l'ordonnance de Loüis XIV. de 1669. des Eaux & Forêts, où il y a un titre exprès concernant le tiers & *danger*. Je remarquerai seulement qu'il y a des bois qui ne sont sujets qu'au tiers sans *danger*; & d'autres ne sont soumis qu'au *danger* sans tiers.

☞ *Dangers*. Ce sont, parmi les Marins, des rochers, des bancs de sable, ou de vase, cachez sous l'eau, auxquels un vaisseau ne peut toucher en passant dessus, sans en être endommagé. On appelle ces fortes de *dangers*, *danger naturels*, pour les distinguer de ceux qui sont appelés, *dangers civils*, ou *dangers de la Seigneurie*, ou *risque de terre*, & ceux-ci sont les défenses, les doüannes, & les exactions que les Seigneurs des lieux exercent sur les marchands, ou sur ceux qui sont naufrage. Les Officiers des Ports sont obligés de marquer par des barils flotans, & par des balises reconnoissables, les rochers, bancs, & autres *dangers* qui seront sous l'eau, dans les bords des terres, entrées & sorties des ports. On appelle encore *dangers*, dans le langage maritime, le détroit d'une rivière où il y a de grands courans.

DANGEREUX, DANGEREUSE, *adj.* [*Periculosus*.] Périlleux. (Cela n'est ni mauvais ni dangereux à publier. Sa blessure est dangereuse.

Notre amitié peut-être aura l'air amoureux.
Mais n'aions point d'amour, il est trop *dangereux*.

Fontenelle.

Un ami si sage & si tendre
Est bien plus *dangereux*, qu'un amant déclaré.
Pavillon.)

DANGEREUSEMENT, *adv.* [*Periculosè*.] D'une manière dangereuse. (Il est dangereusement blessé. Etre dangereusement malade.)

DANIEL, *f. m.* Nom d'homme.

DANION, *f. m.* Petit Daniel.

DANK, ou DANEK. Petite monnoie d'argent qui a cours en Perse & en quelques lieux de l'Arabie; & qui vaut environ un sou & un denier de France. Le *Dank* est aussi un petit poids dont les Arabes se servent pour peser les pierreries. Le *Dank* pese huit grains du poids de France.

DANNABLE, (DAMNABLE,) *adj.* [*Damnandus*.] Pernicieux. Méchant. (Pour voir où iroit une doctrine si dangereuse, je lui dis, &c.)

DANNABLEMENT, (DAMNABLEMENT,) *adv.* [*Damnandum in morem*.] D'une manière dannable.

DANNATION, (DAMNATION,) *f. f.* [*Sempiterna supplicia*.] Condamnation aux enfers. (La dannation éternelle. Il en a juré sur sa part de Paradis, & la dannation de son ame.)

DANNÉ, DANNÉE, (DAMNÉ,) *adj.* [*Æternis suppliciis addictus, damnatus*.] Qui est aux enfers. (Il est donné, elle est donnée.)

† C'est une ame donnée. [*Homo nequam, pessimus*.] C'est-à-dire, que c'est un misérable qui souffre comme un donné. C'est une ame donnée; c'est-à-dire, un homme tout dévoué aux voluptez d'un tel.

DANNER, (DAMNER,) *Æternis suppliciis abdicere, damnare*.] Priver du paradis. Condamner aux enfers. (Ils feront dannez ces demi-pécheurs.

Il danne les humains de sa propre puissance.

Dans la chaire jamais n'introduis la satire,
De la peur de *danner*, ne va point faire rire.
Villiers.)

DANNEZ, (DAMNÉS,) [*Damnati, æternis suppliciis addicti*.] Ceux qui sont aux enfers. Il n'y a que les dannez de malheureux.)

DANOIS, *adj.* devenu *subst. masc.* pour signifier, une espèce de chien, qui a le corps élancé, les pattes déliées, le nez terminé en pointe, & le poil ras. On dit, un chien *Danois*, ou simplement, un *Danois*.

DANS. [*In*.] Préposition qui répond à la préposition *in* des Latins. Elle régit l'acusatif, & se met devant les noms qui ont un article. (La pitié est souvent un sentiment de nos propres maux dans les maux d'autrui. *La Rochefaucault*.)

Dans. [*Per*.] Cette préposition se met pour *Pendant*. (Il sera honoré dans toute la Postérité. *Pseumes*.)

Dans. [*Intra*.] Préposition qui marque pour un tems à venir. (Il arrivera dans une heure au plus tard. La Ville se rendra dans deux jours, dans dix ans.)

Dans [*In*.] Préposition qui signifie, le lieu. (Dans la maison, dans l'air, dans la mer.)

☞ *Dedans* a été autrefois plus en usage que *dans*; mais à présent on ne le dit plus.

DANSE, *f. f.* [*Saltatio, saltatus*.] Pas mesurez, & mouvemens du corps réglez & faits avec art, & propres à exprimer quelque action ou quelque passion. (Danse élevée, basse ou figurée. Danse nouvelle ou ancienne. Inventer une danse.

Où la *danse*, les jeux, les courses, les tournois,
Répandent l'alégresse en différens endroits.
Perraut, *Griselidis*.

Je vais rentrer en *danse* avecque les neuf sœurs.
Sarazin, *Poës*.)

C'est-à-dire, je vais recommencer à faire des vers:

Danse, signifie aussi un air à danser. (Chanter une danse. Commencer la danse; mener la danse.) On le dit au figuré, de celui qui est le premier

à faire quelque chose, en quoi il est suivi par les autres. *Entrer en danse*; c'est proverbiallement & figurément s'engager dans une affaire, dans une guerre, &c. (Il est entré en danse malgré lui.)

Avoir l'air à la danse. C'est avoir beaucoup de disposition à bien danser. C'est aussi figurément avoir une grande disposition à quelque chose.

La médaille que les Cyzicéniens firent frapper à l'honneur de l'Empereur Caracalla, & que Spon a insérée & expliquée dans ses *Recherches d'Antiquité*, pag. 407. nous apprend qu'il y a long-tems que les Danseurs de corde amusent le peuple par des sauts & des tours sur une corde, dont on a fait un art très-périlleux dans ses différens exercices. Bulenger a commencé de les expliquer dans son Théâtre, chap. 62. Spon en a donné une idée plus étendue; & depuis, Bonnet en a inséré un grand chapitre dans son *Traité de la danse*, où il s'est servi d'un manuscrit d'Archange Tuccaro, que Boivin, de la Bibliothèque Roïale, lui avoit prêté.

Il y a toujours eu une *danse* haute & une *danse* basse: la première consistoit en plusieurs sauts & cabrioles. On dit encore, *danser par haut*. Elle étoit en usage parmi les Bâteleurs, & elle est devenue à la mode; car depuis quelque tems, on ne *danse* dans les bals que des *danses* violentes & forcées, que l'on appelle *contredanses*; aussi c'est à présent un sabat plutôt qu'un bal. La *danse* basse, dont parle Rabelais dans son Pantagruel, étoit sérieuse, & telle qu'Alain Chartier l'a dépeinte dans son Livre des quatre Dames.

C'est un ancien proverbe, *de la danse vient la danse*. Villon :

Bien est vrai que j'ai aimé,
Et aimerois volontiers;
Mais triste cœur, ventre afamé,
Qui n'est rassasié au tiers,
M'a ôté des amoureux sentiers:
Au fort quelcun s'en récompense
Qui est rempli sur les chantiers;
Car de la danse vient la danse.

DANSER, *v. a.* [*Saltare, movere corpus ad numeros.*] Faire des pas réglés, & porter le corps d'un air agréable au son du violon, & aux chansons. (Danser une courante, une gavote, un menuet. Danser au violon, aux chansons. Danser sur la corde avec contrepoids ou sans contrepoids.)

Faire danser quelcun. C'est proverbiallement & figurément l'engager à faire, ou à dire quelque chose de ridicule, pour se moquer de lui; lui faire jouïr un méchant personnage. C'est aussi lui faire du chagrin, lui donner de l'exercice, le réduire à ce qu'on veut. (Je le ferai bien danser.)

Faire danser un branle de sortie à quelcun. C'est proverbiallement & figurément le faire sortir, le chasser honteusement du lieu où il est.

† * *Il ne fait sur quel pié danser*, Proverbe. [*Non habet undè victum quærat.*] C'est-à-dire, il ne fait que faire. Il est fort mal en ses affaires.

DANSEUR, *f. m.* [*Saltator.*] Celui qui danse. Celui qui fait métier de danser. (C'est un des Danseurs de l'Opéra.)

Danseur de corde, *f. m.* [*Funambulus, per funem extentum saltator.*] Celui qui avec un contrepoids ou sans contrepoids, danse sur une grosse corde tendue & élevée à sept ou huit piez de terre.

DANSEUSE, *f. f.* [*Saltatrix.*] Celle qui danse. (C'est la meilleure Danseuse du monde. *Voit. l. 54.*)

Danseuse sur la corde. [*Per funem extentum saltatrix.*] Celle qui danse avec des contrepoids

sur une corde tendue & élevée à sept ou huit piez de terre.

DANTE, *f. m.* Animal qui naît en Afrique; & qui est fort vite. Il est gros comme un petit beuf. Il a les jambes courtes, le coup fort long, ses oreilles ressemblent à celles des chèvres; & il a une corne au milieu de la tête, qui se courbe en rond comme un anneau, & qui est façonnée. Le *dante* est blanchâtre, & a les ongles des piez noirs & fendus. Sa chair est très-bonne, & de sa peau on fait de belles rondaches, dont les meilleures sont à l'épreuve des flèches. *Ablancourt, Marmol. t. 1. c. 23.*

DANTZICK-HOR. Monoie d'argent qui se fabrique à Dantzic, & qui vaut dix-huit gros de cette Ville.

D' A P.

D'APRÈS. [*Ad exemplum alicujus pingere, pictorem imitari.*] Sorte d'adverbe & de préposition; qui est un terme de *Peinture*. (Faire d'après. Dessiner d'après l'antique, d'après nature. Colorier d'après le Titien, &c. *De Piles, Conversations sur la Peinture.*)

D A R.

DARAISES. Les déchargeoirs des étangs de Bresse sont appelés *Daraises*: on les place dans les côtes, & on les fait avec de petits ais de la largeur de quatre doigts, entre lesquels on laisse un vuide pour l'écoulement des eaux, sans perdre le poisson qui ne peut pas passer.

DARD, *f. m.* [*Jaculum.*] Prononcez *dar*. Sorte de trait de bois dur qui est ferré au bout & propre à être lancé. (Décocher un dard. Lancer un dard.)

Dard, *f. m.* [*Hasta brevior.*] Sorte de demi-pique que portent les petits garçons de Paris, quand ils vont à Saint Michel, & dont ces petits garçons se batent quand ils sont broüillez ensemble.

* *Dard*. [*Stamina.*] Terme de *Jardinier*. Il se dit en parlant de certaines fleurs, & signifie ce petit brin droit & rond en forme de dard, qui est au milieu du calice de certaines fleurs. (Le dard commence à monter. Les arrosemens frais & gras font du bien à l'œillet quand il commence de pousser son dard. *Culture des fleurs, chap. 5.*)

* *Dard*. [*Tela, jacula.*] Action. Trait tout rempli de malignité noire, qui cause beaucoup de mal. (Vous avez oüï dire quelles flèches & quels dards le diable décocha contre Job, sans le pouvoir ébranler. *Maucroix, Hom. 8.*)

DARDANAIRE, *f. m.* Terme de *Droit*, qui signifie *Monopolent*. Les Ordonnances appellent *Dardanaires*, ceux qui font des amas de blez & autres choses nécessaires à la vie, pour les faire enchérir.

DARDER, *v. a.* [*Jugulari.*] Jetter ou lancer de vive force quelque chose qui peut être lancé, & qui peut percer. (Darder un couteau. Darder un poignard.)

Darder. [*Vibrare.*] Répandre en jettant çà & là. Lancer. (Le soleil darde ses rayons sur la terre. *Abl.* La comète darde ses rayons *Roh. Phys.* La belle darde de ses yeux mille trépas. *Voit.* Darder un regard. *Scaron.*)

DARDILLER, *v. n.* [*Proferre, efferre stamina.*] Terme de *Fleuriste*. Il se dit de certaines fleurs, & veut dire, *pousser son dard*. (L'œillet dardille.)

DARIDAS. Tafetas des Indes, qui est fait avec la soie qu'on tire des herbes.

DARINS. Toiles de chanvre, qu'on fabrique en Champagne.

DARIOLE, *f. f.* [*Libi ac placenta genus.*] Sorte de petit flan fait de farine, de beurre, & de lait. (Une bonne dariole, une dariulette.) On se sert aussi dans le stile familier du terme *Dariolette*, pour signifier une suivante, qui s'entremet des galanteries de sa maîtresse.

DARON, *f. m.* Mot de caprice, qui est assez en usage parmi le peuple, pour signifier un père de famille déjà avancé en âge. (C'est un Daron.

Le Daron à pas lents parcourt au même jour,
La Ville, les Fauxbourgs, & Jardins tour-à-tour.
Poëte Anonyme.)

DARNAMAS. C'est la meilleure forte de coton, qui vient de Smirne.

DARNE. Voyez *Dalle*, qui signifie la même chose.

DARSE, *f. f.* [*Statio.*] La partie d'un port de mer la plus avancée dans la Ville & fermée d'une chaîne. On l'appelle aussi *darfine*, sur la Méditerranée. (La darse de Toulon. La darfine de Genes.)

DARTOS, *f. m.* Terme d'Anatomie. Ce mot Grec, signifie la deuxième membrane commune des testicules. (Le dartos est un muscle cutané, qui fait rider & resserre le scrotum.)

DARTRE, *f. f.* [*Impetigo, lichen.*] Tumeur impure, ambulante, superficielle, avec rongeur & démangeaison, engendrée d'une sérosité bilieuse & salée. (Une dartre farineuse. *Deg.*) *Dartre miliaire*; c'est la dartre simple: elle est farineuse ou crustacée. *Dartre vive*: elle est rongearite & coulante, ou maligne & chancreuse.

☞ *Dartre.* Maladie des chevaux. C'est un ulcère qui se forme ordinairement à la croupe des chevaux, quelquefois à la tête, & à l'encolure & qui vient d'un sang bilieux, qui consume & mange la peau, & cause une si grande démangeaison au cheval, qu'il est très-difficile d'empêcher qu'il ne frote & n'augmente l'ulcère.

D A T.

DATAIRE, *f. m.* [*Diarius adscriptor.*] Chancelier de Rome. Celui qui est préposé aux expéditions des dates, qu'on appelle ordinairement *Cardinal dataire*.

☞ La Daterie est un Tribunal de la Cour de Rome, dans lequel il y a plusieurs Officiers dont le premier est appelé *Dataire*, soit parce qu'il date les grâces que le Pape accorde, soit parce que toutes les grâces passent par ses mains: ainsi cet Officier, (selon la remarque d'Amydenus, de *stilo datariæ*, cap. 1.) a été nommé *Dataire*, non à *datando solum*, sed à *dando etiam desumptum videtur*. Amydenus, dit qu'il n'a point trouvé l'établissement de la Daterie, mais qu'il y a apparence que les Souverains Pontifes commencerent à accorder leurs grâces par des actes publics, & qu'il y eut une personne établie pour rédiger ces actes en forme, & les rendre publics. Il est vrai que cette personne n'eût pas d'abord le titre de *Dataire*, puisque la Daterie n'étoit pas fixe, ni établie en titre, comme il paroît par plusieurs actes anciens, signez par des Officiers appelés quelquefois *Bibliothécaires*, & quelquefois aussi *Chanceliers*, ou enfin *Souëdiacres de l'Eglise Romaine*. Il ajoûte ensuite, que selon une ancienne tradition,

on a vû des *Dataires* sous Boniface VIII. que dans la suite, Innocent VIII. plaça la Daterie dans un édifice magnifique qu'il fit construire proche du Vatican; & qu'enfin Paul V. aiant fait abatre cette maison pour élargir la Basilique de S. Pierre, il mit la Daterie dans l'intérieur du Vatican. Le Cardinal Luca, dans sa Relation de la Cour de Rome, prétend que les titres que l'on raporte pour prouver l'ancienneté de la Daterie, sont équivoques, parce que les affaires que l'on traite à présent dans ce Tribunal, sont bien différentes de celles qui passaient autrefois par les mains des Bibliothécaires, des Chanceliers & des Gardes des Archives; outre que dans ces premiers tems, les Papes ne prenoient qu'une légère connoissance des choses qui sont aujourd'hui le principal emploi de la Daterie. Par exemple, avant le Pontificat de Pie II. les dispenses de mariage, & plusieurs autres de cette qualité, étoient de la compétence du Pénitencier, à qui les Papes s'en raportoient. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'emploi du *Dataire* est très-considérable dans la Cour de Rome. Le *Dataire* représente la personne du Pape, dont la mort termine le pouvoir de cet Officier. La Daterie est composée de plusieurs Officiers, à savoir, du *Dataire*, du Référendaire, du Préfet de la signature de grace, du Souëdataire, d'un Officier ou Préfet des petites dates, d'un Substitut à cet Officier, de deux Réviseurs, des Clercs du régître, d'un Régent de la Chancellerie, d'un Distributeur des suppliques, d'un Notaire de la Chancellerie, des Notaires de la Chambre, d'un Dépositaire ou Trésorier des Componendes, d'un *Dataire* appelé *per obitum*, & d'un *Dataire* ou *Reviser* des affaires matrimoniales, enfin d'un Officier appelé *de missis*. Lorsque le *Dataire* est Cardinal, il se nomme *Prodataire*, parce que, selon le Cardinal de Luca, il ne conviendroit pas à la dignité Cardinale, de prendre le nom d'un Officier subalterne: c'est seulement par commission que la Daterie est exercée. Cependant le *Dataire* est l'organe du Pape: c'est par son canal que les grâces sont distribuées; il prépare les matières qui doivent être proposées au Pape; il entend les parties ou les expéditionnaires, lorsqu'il survient quelques difficultés; il corrige les suppliques, & même il les déchire, lorsqu'elles lui paroissent injustes, & après qu'elles ont été examinées avec le Souëdataire, ils les portent ensemble à l'audience du Pape, qui les signe. Le *Dataire* ne prend point connoissance des bénéfices consistoriaux, si ce n'est lorsqu'on les expédie par Daterie ou par Chambre. Il ne connoît point encore des suppliques qui ne concernent pas la vacance des bénéfices: telles sont les résignations, les coadjutoreries, les suppressions, les unions. La Daterie met la petite date au bas du Mémoire que le Banquier apporte. Quand aux Référendaires, ce sont des Officiers en titre, qui doivent être Docteurs en Droit civil & canonique, & qui peuvent porter l'habit de Prélat. Les douze anciens ont droit de porter le manteau de couleur, violet & noir, qu'ils appellent *Pavonasso*: leur soin est d'examiner la qualité & le mérite des grâces, & d'en dire leur sentiment; & quand ils jugent qu'elles peuvent être accordées, ils mettent leur nom au plus haut de la signature du côté gauche. Le Préfet de la signature de grace, est un Officier par commission; souvent c'est un Cardinal, qui préside aux assemblées que l'on tient devant le Pape, & où

l'on propose les graces que l'on demande, & principalement celles qui concernent les bénéfices. Le Soudataire tient la seconde place dans la Daterie, il l'exerce par commission, & son emploi consiste à faire un extrait sommaire des supliques importantes que l'on doit porter au Pape; & en ce cas, il met au bas de la suplique ces mots, *cum Sanctissimo*; ou si la matière est de la compétence de quelque Congrégation, il met au bas, *Ad Congregationem*, &c. si après l'examen les graces sont refusées, il met ou ce mot *nihil*, ou ceux-ci, *non placet Sanctissimo*. Enfin, si la matière est sujette à la componende, il met la lettre *C* au bas de la marge de la suplique. Le Cardinal de Luca a remarqué, que lorsque le *Dataire* meurt, le Pape a accoutumé de donner la commission au Soudataire, comme étant le mieux informé des maximes de la Daterie; du moins, dit-il, c'est ainsi que les Papes Urbain VIII. & Innocent X. en ont usé. Quant au Préfet des petites dates, il est choisi par le *Dataire*, comme étant un de ses substitués dans la Daterie; c'est chez lui que les Banquiers vont, dès que le Courier de France est arrivé pour prendre date; & à cet effet, il porte un Mémoire contenant le nom du Postulant, le Diocèse où est situé le bénéfice, & le jour courant: il faut que ce Mémoire soit porté avant minuit, & en ce cas, on donne date du jour de l'arrivée du Courier: mais s'il est porté après minuit, on ne donne date que du lendemain. Cet Officier tient un registre, où il marque les dates que l'on a retenues; & la suplique aiant passé par les mains du premier Réviseur, elle est portée au Préfet des dates, qui y met la date au bas du sommaire, lorsqu'elle a été retenue, avec des caractères abrégés, par exemple, *S. M. M. Kalendas Martii, anno*, &c. Voilà ce que nous apellons *petite date*, pour la distinguer de la date que le Soudataire met tout au long; la suplique aiant été ainsi datée; elle est envoyée au second Réviseur, qui est l'Officier à qui l'on s'adresse pour faire chercher dans ses registres les dates qui ont été retenues; c'est ce que l'on appelle *Perquiratur*. Voyez *Suplique*.

DATE, *f. f.* [*Dies in litteris adscripta.*] Chiffre qui marque l'an, le mois & le jour qu'une chose a été faite. (Lettre de vieille date. La date du contrat est fautive. Être le premier en date. Être le dernier en date.)

Les Romains ne datoient point leurs actes par le jour, ni par le mois, & ne comptoient point les années par nombre; mais ils marquoient le tems où les choses étoient faites, par les Consulats, en rapportant les noms des deux Consuls, avec ces caractères *COSS.* ce qui veut dire *Consulibus*. Bien des gens disent, *le quinzième Août; le vingtième Septembre*, &c. Il faut dire, selon la remarque du P. Bouhours, *le quinzième d'Août; le vingtième de Septembre*. Voyez cet Auteur, dans la suite de ses *Nouvelles Remarques*.

DATE. (**DATTE.**) [*Palma, palmæ pomum.*] Fruit de palmier. Il y a de plusieurs sortes de *dates*, & même de plusieurs couleurs. Il s'en trouve de jaunes, de noires, de grosses & de rondes comme des pommes, & d'autres fort petites; mais les meilleures de toutes sont les blanches.

DATER, *v. a.* [*In litteris, in actis diem adscribere, apponere.*] Mettre la date à quelque écrit.

Dater de loin. C'est figurément parler d'une chose arrivée depuis long-tems, dont on a été

le témoin; & devenir vieux. (Cet homme n'est plus jeune, il date de loin.)

DATERIE, *f. f.* [*Diarii adscriptoris munus; officina.*] Lieu à Rome où l'on date les expéditions des bénéfices, les rescrits, & autres choses qu'on expédie, & qui regardent la discipline de l'Eglise. Voyez ci-dessus *Dataire*.

DATES, en Latin *Dactyli*. Coquillages en vie & d'un goût exquis, qu'on trouve dans le port & dans la rade de Toulon, enfermez dans des cellules distinctes, dans des pierres dures, solides & parfaitement entières. Pour tirer ces coquillages, il faut rompre les pierres à coups de maillet. *Astruc, Mém. sur le Langued. p. 561.*

DATIER. (**DATTIER.**) Arbre qui porte les dates. Il y en a qui croient que les *datiers* ne portent point de fruits à moins que les mâles ne soient plantés auprès des femelles; c'est une erreur. La femelle seule donne le fruit, & il n'est pas nécessaire que la femelle soit à côté de lui. *Otter, Voyage en Turquie & en Perse, t. 2. p. 63.*

DATIF, *f. m.* [*Dativus.*] Terme de Grammaire. C'est le troisième cas de la déclinaison d'un nom. (Ce verbe régit le datif.)

DATIVE, *adj. f.* [*Commissæ tutelæ.*] C'est une épitète qu'on donne en droit aux tutelles, quand le Testateur a nommé par son testament un Tuteur à ses enfans. En France les tutelles *datives* ne sont point en usage.

DATURA, *f. f.* [*Solanum pomo spinoso oblongo.*] Fleur qui fleurit en Août, & qui est de bonne odeur.

D A V.

DAVANTAGE, *adv.* [*Magis, plus, amplius.*] Plus. (Il faut ménager davantage ceux qui sont puissans dans l'Eglise. Pour vous mépriser jusqu'au dernier point, je n'ai que faire d'en savoir davantage.) Ce mot ne veut point de *que* après lui. Cependant de bons Auteurs en font un comparatif, & mettent un *que* après.

(Un certain amour de respect,
Amour d'ordinaire suspect,
Et qui demande davantage,
Qu'il ne paroît sur son visage.
Sarrazin.)

DAUBE, *f. f.* [*Condita caro.*] Certaine manière d'apprêter la viande avec des choses qui relevent le goût de la viande & réveillent l'appétit. (Mettre une élanche de mouton à la daube. Manger d'un poulet d'inde à la daube.)

† **DAUBER**, *v. a.* [*Pugnis contundere.*] Batre sur le dos à coups de poings, comme font les petites gens & les écoliers. Ce mot est bas.

† * **Dauber**, *v. a.* [*Alicui illudere, de aliquo maledicere.*] Railler. Médire. Jouer quelcun. (Je les dauberai tant qu'ils se rendront sages. *Molière, Critique de l'Ecole des femmes.*)

De tous tems votre langue a daubé d'importance.
Molière, Ecole des Femmes, a. 1. sc. 1.)

DAUBEUR, *f. m.* Mot badin, qui signifie; railleur, médisant.

(Les *Daubeurs* ont leur tour d'une ou d'autre manière.
La Fontaine.)

DAUCUS, *f. m.* C'est le nom de la plante, qu'on appelle communément *carote*. Le *Daucus de candie*, est une plante dont la tige s'éleve jusqu'à un pié & demi. Ses feiilles ressemblent à celles du fenouil, mais sont plus déliées. Ses fleurs sont blanches, & forment un parasol; la semence qui leur succède, est d'usage dans la Médecine.

DAUGREBOT, *f. m.* Petit vaisseau à un pont, dont les Holandois se servent pour la pêche.

DAVIER, *f. m.* [*Forfex dentalis, doliarius.*] Instrument de Chirurgien, qui sert à arracher les dents. C'est aussi un outil, dont se servent les Tonneliers pour faire entrer les cerceaux autour du tonneau, cet outil est de fer à bec crochu.

DAUPHIN, *f. m.* [*Delphinus.*] Poisson de mer couvert de cuir lisse & sans poil, il a le dos un peu en voûte, le museau rond & long, la fente de la bouche longue avec de petites dents aiguës, la langue charnue, sortant dehors & un peu découpée à l'entour, le dos noir, le ventre blanc, une nageoire au milieu du dos, deux au milieu du ventre, & la chair semblable à celle d'un bœuf ou d'un pourceau. (Les dauphins aiment les hommes, & lorsqu'ils sont en amour ils s'accouplent comme les hommes. *Rond.*)

Dauphin. [*Delphinus caelestis.*] C'est aussi le nom d'une constellation, qui consiste en dix étoiles.

Dauphin. [*Delphinus, princeps Gallie Regis filius habitu major.*] Titre que porte le premier fils du Roi de France, durant la vie de son père & cela à cause de la donation que Humbert, Seigneur Souverain du Dauphiné fit en 1343. de ce pays à Philippe de Valois. *Mézerai, Abrégé chronologique, tome 2.* (Madame la Dauphine, femme de Monseigneur le Dauphin.)

Pour votre coup d'essai, Dauphin, quelle matière,
Et que cette carrière,
Vous promet de lauriers!
De la Monnoie.)

Dauphin. Espèce de corbeau des Anciens. Voyez *Corbeau.*

DAUPHINE, *f. f.* Espèce de petit droguet jaspé de diverses couleurs, qui se fabrique à Reims & Amiens.

DAURADE. Voyez *Dorade.*

DAUTANT-QUE, *Conj.* [*Quia.*] Ce mot, pour dire, *parce que*, s'écrit sans apostrophe, mais il n'est presque plus en usage. Il se trouve cependant encore dans les livres de voyage & de mémoires, & en quelques autres ouvrages. (Je fus obligé de demeurer à Hambourg, d'autant que le Roi de Suède étoit entré dans la Pologne. *Le Chevalier de Ternon, t. 1.* Il se préparoit à se rendre, d'autant-qu'il ne venoit point d'apparence de secours. *Du Ryer, supplément de Quint-Curce, l. 2. ch. 10.*

D'autant plus. [*Ed magis, tantò magis, ed melius, tantò melius.*] Ce mot étant un terme de *Comparaison*, veut une apostrophe. (L'injustice de cet ingrat acufateur devoit être d'autant plus grande, qu'il ne peut avoir aucune connoissance de la misère de ceux qui sont dans le péché. *S. Prosper, c. 33.*)

D A Y.

DAY, *f. m.* Nom de celui qui commande à Tunis. Il y exerce une autorité presque absolue. Le Grand Seigneur y a un Bacha, mais le Day est au-dessus de lui, & décide souverainement de tout.

D E.

DE. Ce mot est ordinairement article, & est la marque ordinaire du génitif & de l'ablatif

singulier. Il veut être immédiatement joint à son nom, sans qu'il y ait rien entre-deux qui les sépare. (Méditez jour & nuit sur la Loi de Dieu. *Pseaumes.* Le Sénat ordonna qu'il se déferoit de sa charge.)

Ce *De*, article, est aussi la marque du génitif & de l'ablatif pluriel. Les coutumes de nos Ancêtres. Il s'est défait de toutes ses charges.)

De. Cet article marque le génitif, & se met devant les noms de famille qui viennent de Seigneurie. Ainsi on dit, *Monseigneur de Châteauneuf. Monsieur de Grammont.*)

De. Article qui se met devant l'adjectif pluriel au nominatif, datif & acufatif. (Ce sont de vaillans soldats. Ils firent des funérailles à leurs morts comme à de vaillans hommes. *Abl. l. 4. c. 1.* Dieu conserve de précieuses couronnes pour honorer la vertu de ses serviteurs. *Maucroix, homélie 1.*)

Et c'est en ce sens que *de* & *des* sont les pluriels d'un & d'une. Le plus solide fondement de cette opinion, est l'autorité d'un grand homme qui l'a avancée dans la Grammaire générale raisonnée; car du reste il y a plusieurs raisons qui la doivent faire rejeter. Voyez la *Grammaire françoise de Desmarais, traité de l'article.*

De. Préposition qui marque le lieu. (Il est venu de Rome à Lyon en fort peu de tems.)

De. Préposition qui se met au lieu de la préposition *depuis*. (De Paris à Saint Denis il n'y a que deux petites lieues. Ils sont de tout tems ennemis.)

De. Préposition qui se met au lieu de *par*. (Il est aimé de son père. Il est chéri de tout le monde.)

De. Préposition qui se met au lieu de la préposition *pendant*. (Il n'a mangé de tout le jour. Partir de nuit.)

De. Préposition qui se met pour *des*. (On partit le lendemain de grand matin.)

De. Préposition qui sert au lieu de la préposition *avec*. (Repousser doucement de la main. *Abl. arr. l. 1.* Ils frapoyent de leurs javelots sur leurs boucliers. *Vaug. Quint. Curce, l. 10. ch. 6.*)

¶ *De* après *point*. On doit toujours mettre de indéfini, & non l'article défini, *du* ou *de la*. Exemple: *Je n'ai point d'argent*; & on ne doit jamais dire: *Je n'ai point de l'argent*. Souvent il faut répéter la particule *de*. Exemple. Malherbe a dit: *Il faut se proposer une contention genereuse de n'égalier pas seulement, mais s'il est possible, vaincre en affection ceux qui nous obligent en effet.* Il faut dire: *de vaincre, &c.* Voici un autre exemple, où il faut repeter le *de*: *Vous devez craindre sa justice, plutôt qu'espérer en sa miséricorde.* Cette phrase a été reconnue vicieuse par Messieurs de l'Académie, parce que *plutôt* amène nécessairement *de*, quand son régime est près de lui, comme, *plutôt que de mourir: plutôt que de faire cette lâcheté, il se présenta au suplice.* Mais quand la préposition *de* est éloignée de *que*, alors la préposition *de* n'est plus nécessaire; ainsi on peut dire: *Vous devez plutôt craindre sa justice, qu'espérer en sa miséricorde.* Decis. de l'Académie, recueillies par l'Abé Tallemant. Plusieurs *de* mis de suite, sont désagréables. *On doute de plus, de la vérité de la chose.* Le même, & le Père Bouhours. On demande s'il faut dire: *ils étoient tous de même nation, ou d'une même nation.* On peut dire, je crois, l'un & l'autre; mais Vaugelas a cru, je ne fais pourquoi, que *de même nation* étoit plus élégant, *nouvelles remarques, pag. 150.*

De tient quelquefois la place de *d*. Exemple : *Cet homme est si foible, & a si peu de mérite, qu'il y a de la honte à le vaincre, & non pas de le vaincre.*

DÉ, *f. m.* [*Digitale.*] Petit morceau d'argent ou de cuivre qui est arrondi, qui est plein de petits trous & qu'on se met au bout du doigt pour pousser le cu de l'éguille, lorsqu'on coud. (Un dé bien fait.) Ménage dérive ce mot de *detus* barbare & inusité, *digitus*, *ditus*, *detus*, *dé*. On dit en Anjou, & en d'autres Provinces : *deau*, de *detale* fait de *digitale*. Scaliger dit, *digitabula*, *dez* à coudre. A Toulouse, on dit *didal*; de *digitale*.

Dé, *f. m.* [*Tessera.*] Petit os carré qui a six faces, & qui est marqué d'un certain nombre de points, & dont on se sert pour jouer à diverses sortes de jeux. (Coup de dé, Jetter les dez, piper les dez, dez pipez, jouer aux dez, avoir le dé.)

Dé, *f. m.* [*Truncus.*] Terme d'Architecture. Ce qui est entre la bâte & la corniche des piédestaux. Le milieu des piédestaux, c'est un cube de pierre.

Dé de fer. [*Cubus ferreus.*] Morceau de fer carré dont on emplit les cartouches.

* *Le dé en est jetté.* Façon de parler figurée, qui veut dire, *la résolution est prise.* Madame tient le dé tout le jour à jaser, *Mol. Tartufe.* c'est-à-dire, elle jase plus que les autres. *Quitter le dé*: c'est rompre la partie.

(Vois ces pâles joueurs qui pleins d'extravagance,
D'un dessein insolent affrontent l'inconstance,
Et sur trois dez maudits lisent l'arrêt fatal,
Qui les condamne enfin d'aler à l'hôpital.
Poète anonime.)

† * *Sans flater le dé.* Proverbe qui se dit dans le stile comique. Franchement, sans déguiser.

A vous le dé. C'est-à-dire, c'est à vous à parler, à répondre; c'est votre tour.

D E B.

DÉBACLAGE, *f. m.* Action de débacler.

DÉBACLE, *f. f.* [*Subductio vacuarum navium* ou *ad onerarias excipiendas.*] L'action par laquelle on débarasse les ports, faisant retirer les vaisseaux vuides pour faire approcher du rivage ceux qui sont chargez. (Il y a un jour ordonné pour faire la débacle.)

† **Débacler**. [*Concretorum glacie fluminum repentina solutio.*] Il se dit aussi de la rupture des glaces, qui se fait tout à coup. (La débacle a emporté des ponts & des moulins.) On dit dans le même sens, *Débaquement*.

DÉBACLER, *v. a.* [*Portus solvere vacuis navibus.*] Débarasser les ports. (Faire la débacle.)

Débacler, *v. n.* [*Solvi.*] Se dit des rivières dont les glaces viennent à se rompre tout à coup. (La Seine a débaclé.)

Débacler, *v. a.* [*Reserare fenestras & Ostia.*] Signifie aussi, ôter les barres des portes & des fenêtres des maisons qui étoient fermées, & les ouvrir.

† **Débacler**, *v. n.* [*Abscedere, excedere.*] Se dit aussi de ceux qui déménagent, ou des marchands qui ôtent leurs marchandises en même tems. (La foire est finie aujourd'hui, tous les marchands débaclent.)

DÉBACLEUR, *f. m.* [*Subductioni navium vacuarum prefectus.*] Officier sur les ports de

Paris, qui détourne les bateaux vuides, afin de débarasser le passage, & faire un chemin pour aler & venir librement au lieu où sont les marchandises.

† **DÉBAGOULER**, *v. a.* [*Deblatere*] Dire sans suite & hors de propos. (Débagouler des rapsodies. *Abl. Luc. 2.*)

DÉBALER, (**DEBALLER**), *v. a.* [*Mercium sarcinas solvere, resolvere.*] Oter de la marchandise de la bale. (Débaler de la marchandise.)

DÉBANDER, *v. a.* [*Obligatum solvere.*] Oter les bandes ou les bandages qui lient ou envelopent quelque partie du corps. (Débander les bras.)

Débander. [*Remittere.*] Détendre. Lâcher une chose qui est tendue. Débander un arc, débander une corde. On dit aussi, *débander un fusil, un pistolet, un arquebuse.*

Se débander, *v. r.* [*Remitti, relaxari.*] Se détendre. Cordes qui se débandent. On dit aussi, *se débander l'esprit, pour dire, se relâcher.*

Se debander. [*A signis, à castris discedere, dilabi.*] Ce mot se dit des soldats. Quitter le gros des troupes. (Une partie de son infanterie s'étoit débandée à poursuivre les fuyards. *Relation des campagnes de Rocroi, p. 111.*)

A la débandade. *adv.* [*Dissolutè, inordinatè, incompositè.*] Par troupe & sans ordre. (aler à la débandade.)

DÉBANQUER, *v. a.* Terme de Jeu de bassette. C'est gagner tout l'argent ou le fonds du Banquier.

DÉBARASSER, (**DÉBARRASSER**), *v. a.* [*Expedire aliquem.*] Tirer d'embaras, ôter d'embaras. Délivrer de quelque chose, ou de de quelque personne qui embarasse, qui nuit, qui empêche. (Je l'ai débarassé d'un fâcheux qui le chagrinoit fort. Débarasser un passant.)

* **Débarasser**. Dégager de quelque chose qui atache. (Débarasser son cœur des engagements du monde.)

Se débarasser, *v. a.* [*Expedire se.*] Se tirer d'embaras. Se dépêtrer. (Il s'est débarassé de leurs mains, les a chargez à grands coups d'épée. *Scar.* Elle se débarassa de sa compagnie le plutôt qu'elle put.)

* *Se debarasser.* Se dégager. Se délivrer des choses qui embarassent. (Débarasser l'esprit.)

De ce fatras de mots va te débarasser,
Et pour t'exprimer juste, aprens à bien penser.
Villiers.)

DÉBARBOUILLER, *v. a.* [*Abstergere, eluere, detergere.*] Nétier le visage d'une personne barboüillée. (Oter de dessus le visage les choses qui le barboüillent. Débarboüiller un enfant.)

Se débarboüiller, *v. r.* [*Detergere, abstergere se.*] S'ôter de dessus le visage, les choses qui le barboüillent. Se nétier, se décrasser le visage. (Se débarboüiller le visage.)

Je suis las de porter un visage si laid,
Et je m'en vais au ciel avec de l'ambrosie,
M'en débarboüiller tout-à-fait.
Molière, Amphitr.)

DÉBARDAGE, *f. m.* [*Lignorum in terram expositio.*] Action par laquelle on décharge un bateau du bois dont il étoit chargé. Les marchands de bois doivent paier le débardage, & livrer le bois à terre.)

DÉBARDER, *v. a.* [*Exonerare se.*] Terme de Porte-faix. Se décharger d'un fardeau qu'on porte sur le dos. (Débarder une charge de cotrets.)

Débarder.

Debader. [*Ligna in terram exponere.*] Il signifie, décharger les bateaux du bois dont ils sont chargés, & l'apporter sur le rivage. Il se dit aussi des autres marchandises.

DÉBARDEUR, *f. m.* [*Bajulus.*] Celui qui sur les ports de Paris décharge les marchandises des bateaux à terre.

DÉBARETÉ. Décoiffé. Vieux mot. *L'Ovide manuscrit* :

(Onc mes ne peut estre matez
Ni vaincus, ni desbarretez
En nulle guerre, en nul estour.)

DÉBARQUADOUR, *f. m.* C'est un lieu pour débarquer quelque chose avec plus de facilité, du vaisseau à terre.

DÉBARQUEMENT, *f. m.* [*Exscensio.*] Sortie du navire. Sortie du vaisseau pour prendre terre, pour mettre à terre. (Le débarquement causa beaucoup de joie.)

DÉBARQUER, *v. a.* [*Exscensionem facere.*] Sortir de la barque. Sortir du vaisseau pour prendre terre. Tirer du vaisseau les marchandises qui sont arrivées au port. (Débarquer les troupes. Débarquer le canon. Débarquer la marchandise.)

Débarquer. C'est quitter le bord, après avoir fait la traversée ou le voyage qu'on vouloit faire. *Aubin*. On appelle, *un nouveau débarqué*, un homme nouvellement arrivé de la Province.

DÉBARRER, *v.* [*Obices, repagula, revellere.*] Oter les barres qui serrent & ferment quelques fenêtres ou quelque porte. (Débarrer une porte. Débarrer les fenêtres.) On dit aussi, *débarrer une épinette, un lut, ou un autre instrument de musique, lorsqu'on ôte ce qui en soutient la table.*

DÉBAT, *f. m.* [*Contentio, Controversia, concertatio.*] Contestation. (Après plusieurs débats & contestations, on demeure d'accord de la paix. *Mémoires de la Rochefoucault.*)

Solemnitez & loix n'empêchent pas,
Qu'avec l'Himen Amour n'ait des débats.
La Fontaine.)

DÉBATER, *v. a.* [*Clitellas demere, eximere.*] Oter le bât de dessus le dos d'une bête de somme. (Débâter un âne, un mulet, &c.)

† * *C'est un âne débaté.* C'est une manière de proverbe bas & burlesque, qui se dit d'un homme dangereux pour les femmes.

† **DÉBATISER**, (**DÉBAPTISER**,) *v. a.* [*Nomen mutare.*] Ce mot ne se dit proprement que dans le burlesque, & signifie, *ôter le nom, & en prendre un autre, ou en donner un autre.*

(Qui, diable... vous a fait aviser
A quarante-deux ans de vous débatiser.
Molière, Ecole des femmes, act. 1. scen. 2.)

Débatifer, *v. a.* Il n'a d'usage qu'en cette phrase : *Il se feroit plutôt débatiser, que defaire telle chose.*

DÉBATTRE, (**DÉBATTRE**,) *v. a.* [*Contendere, concertare, agitare.*] Contester de paroles : *Je débats, j'ai débatu, je débats, je débattrai.*

D'un bûveur d'eau comme avez débatu,
Le sang n'est pas de glace revêtu.
Voiture, Poës.

* **Débatre**. [*Disputare acriter, rem agitare.*] Disputer. Contester. (Débatre un compte. *Patru, plaid. 6.* *Debatre* une affaire. Point débatu entre les parties.)

Tome I.

Se Débatre, *v. a.* [*Agitari, jacitari.*] Se démener. S'agiter. (Il n'a fait que se débatre, & roidir les jambes. *Abl. Luc. t. 1.*)

DÉBAUCHE, *f. f.* [*Oblectatio.*] Recréation gaie & libre qu'on prend, riant, chantant, & faisant bonne chère avec ses amis. (Faire débauche. Aimer l'honnête débauche.)

Débauche. [*Liberior, licentior vita, comessatio, cupido, luxuries.*] Libertinage. Desordre. Dérèglement de mœurs. (C'est un homme plongé dans la débauche. Il est dans la débauche des femmes. La débauche de Henri IV. pour les femmes, aloit si loin, qu'on ne peut pas lui donner le nom d'amour & de galanterie. *Mézerai, histoire de France.*)

Les **Débauches** outrées sont indignes d'un honnête homme : mais lorsqu'on se renferme dans les bornes d'un divertissement modéré, & où l'on ne noie point la raison dans le vin, on l'autorise comme un délassement nécessaire aux personnes dont l'esprit ou le corps sont fatiguez par un travail pénible & continuel. On a même remarqué que les personnes les plus appliquées à l'étude des Belles-Lettres & de la Philosophie, n'ont point été, & ne sont point encore ennemies de la bonne chère, & de cette gaieté que le vin inspire, & qui fait oublier dans ce moment, les peines & les ennuis de la vie : mais la plupart imitent Pétrone, qui favoit si bien se servir de son esprit dans les affaires sérieuses & importantes, & dans les occasions de joie & de plaisir, & dont Tacite a dit qu'il aimoit à se réjouir avec ses amis : *Non ut ganeo & profligator, sed erudito luxu.* Enfin, s'il est vrai, comme nous l'apprenons d'Horace, *liv. 3. ode 21.* que l'ancien Caton temperoit quelquefois sa sévérité par la douceur du vin :

*Narratur & prisce Catonis
Sapè mero caluisse virtus.*

On peut bien suivre l'exemple d'un homme qui s'est rendu immortel par l'exactitude à remplir ses devoirs, & par la pureté de ses mœurs.

DÉBAUCHE, *f. m.* [*Aleator, popino, helluo, ganeo.*] Libertin. Qui aime la débauche. Qui est dans le dérèglement. (C'est un franc débauché. un riche & fameux débauché.)

--- Et bientôt son hôtesse nouvelle,
Le prêchant, lui fit voir qu'il étoit au prix d'elle,
Un vrai dissipateur, un parfait débauché.)

Débauché. [*Amator, sectator voluptatis.*] Ce mot accompagné d'une épithète favorable, signifie, *qui aime les plaisirs honnêtes; qui aime une vie libre.* (Un illustre débauché. *S. Amand.* Un honnête débauché.)

DÉBAUCHÉ, **DÉBAUCHÉE**, *adj.* [*Luxuriosus, libidini deditus.*] Libertin. Qui aime des plaisirs desordonnez, Qui est dans le libertinage. (Il est débauché, elle est débauchée.)

DÉBAUCHE'E, *f. f.* [*Meretrix, scortum.*] Celle qui est de mauvaise vie. (Il y a trois fortes de femmes qui font l'amour; les débauchées, les coquettes, & les honnêtes maîtresses. *Hist. amoureuse des Gaules.*)

DÉBAUCHER, *v. a.* *Depravare, corrumpere, avocare, abducere ab officiis.* Faire quitter le train de vie réglé. Jeter une personne dans une débauche malhonnête. Corrompre. (Il sollicite toutes les belles, fans en pouvoir débaucher une.)

Q 999

* *Débaucher*. [*Avertere*.] Détourner quelqu'un de son travail. Oter les chalans. Dégoûter une personne d'une autre. Faire qu'une personne quite une autre. (Cela n'est ni beau ni honnête de nous débaucher nos laquais. *Mol. préc.* Il l'a débauché de son travail.) Ménage a remarqué dans ses Origines, sur le mot *débaucher*, qu'il est composé de *de* & de *bauche*, qui signifie, une boutique, & qu'il a été fait de l'Italien, *bottega*, qui l'a été de *apotheca*. Ainsi *embaucher*, c'est mettre quelqu'un dans une boutique.

DEBENTUR, *f. m.* Mot Latin francisé. Quitance que chaque Officier des Cours souveraines donne au Roi, lorsqu'il reçoit les gages que Sa Majesté lui donne. Le *debentur* passe à la Chambre des Comptes, & y est enregistré. Le *debentur* est écrit en latin, & commence ainsi, *debentur mihi N. pro*, &c.

DEBET, *f. m.* [*Summa quâ quispiam obligari convincitur*.] Terme de Pratique, qui signifie, ce qui est dû par un comptable après l'arrêté de son compte. (Ce Trésorier a païé sa charge en *debets*.) On le dit aussi des parties données à crédit, qui sont sur les livres des marchands. *Acad. Franç.*

DEBIFFER, *v. a.* [*Stomachum dissolvere*.] Gâter, afoiblir, mettre en désordre. (Il a l'estomac tout débiffé. Ces champignons m'ont débiffé l'estomac. *Acad. Franç.*) *Etre tout débiffé*.

DEBILE, *adj.* [*Debilis*.] Ce mot est François, mais il ne se dit pas si ordinairement que foible. (Il est débile. Elle est débile. Estomac débile. Jambes débiles.)

* *Esprit débile*. Imagination débile. Mémoire débile. * Un arbrisseau débile. *Despréaux*, discours au Roi.)

DEBILITATION, *f. f.* [*Debilitatio*.] Afoiblissement. (A mesure qu'on vieillit, il se fait une insensible débilitation de corps & d'esprit.)

DEBILITE', [*Debilitas*.] Ce mot se dit, mais il n'est pas si en usage que foiblesse. (Il lui a pris ce matin une débilité au sortir du lit. débilité d'estomac, de jambes, de vûe. * Débilité d'esprit, de mémoire, &c.)

DEBILITER, *v. a.* [*Debilitare*.] Ce mot signifie, afoiblir, mais il n'est pas si en usage qu'afoiblir. (La grande débauche débilité les nerfs. * Il croïoit qu'un souvenir si funeste débiliteroit le courage des soldats. *Abl. Tac. ann. l. 1. ch. 10.*)

DEBILLER, *v. a.* [*Dissolvere*.] Terme de Batelier. Détacher les chevaux qui tirent les bateaux sur les rivières. (Quand on rencontre quelque pont, il faut débiller les chevaux.)

DEBIT, *f. m.* [*Facilis mercium venditio, distractio*.] Vente prompte, en gros & en détail, de quelque marchandise. Le cours de quelque marchandise. (Livre qui n'a point de débit. Marchandise qui a un fort grand débit.)

* *Débit*. [*Oratio facilis, expedita*.] Facilité de parler. Manière de s'exprimer aisée & facile. (Avoir le débit agréable. Avoir un beau débit.)

DEBITER, *v. a.* [*Vendere, distribuere*.] Vendre & distribuer en gros & en détail de la marchandise à divers acheteurs. (Débité un livre, du drap, du vin, de toutes sortes de marchandises. * On dit, *débité des nouvelles*.)

* *Débité*, [*Expeditè loqui*.] Parler avec facilité. Dire. (Débité les beaux sentimens. *Mol.* Il débite agréablement son fait.)

Débité. [*Lignum varios in usus describere, scindere, dissecare*.] Terme de Menuisier. Couper

& refendre le bois de longueur. Marquer le bois selon la grandeur dont on a besoin. (Débité le bois.) Il se dit aussi du travail qu'on fait en coupant le bois dans une forêt, & le préparant pour diférens usages.

Débité. Terme de *Tailleur de pierres*. Il se dit du sciage des pierres, qu'on coupe en plusieurs morceaux, pour faire du pavé, ou d'autres ouvrages qui demandent peu d'épaisseur.

Débité une partie sur un livre de compte; c'est la porter sur le côté du débit, à la page gauche du livre. (Je vous ai débité pour telle somme.)

DEBITEUR, *f. m.* [*Nugivendus*.] Celui qui a coûtume de débiter des nouvelles.

Débitéur. *f. m.* [*Debitor*.] Celui qui doit à un autre. (Un méchant débiteur, un débiteur insolvable, un débiteur solvable.)

DEBITRICE, *f. f.* [*Fæmina nomini obligata*.] Celle qui doit, qui a fait quelque dette. (Elle est ma débitrice. Elle est la débitrice d'un tel.)

DEBITIS. Terme de *Chancellerie*. Mandement général ou compulsoire qu'on obtenoit autrefois à la Chancellerie Roïale, pour contraindre les débiteurs par saisie, vente & exploitation de leurs biens à païer à l'impétrant ce qu'ils lui doivent. Ces lettres ne sont plus en usage; mais on se sert encore au Palais, du terme, *debitis*, pour signifier, une ordonnance qui permet en termes généraux, d'agir par saisie de meubles de plusieurs débiteurs que l'on comprend dans la même commission.

DEBLAI, *f. m.* Fin d'un embaras. (Ce fripon est alé aux Indes, voilà un beau déblai pour la famille. *Acad. Franç.*)

DEBLAÏER, (DEBLAYER,) *v. a.* [*Expeditè se*.] Mot bas. Se défaire d'un importun, d'une chose qui incommode.

DEBLEURE. C'est dans la Coûtume d'Auxerre, *arr. 22.* le blé pendant par racines.

DEBOIRE, *f. m.* [*Ingratus sapor*.] Dégoût. Saveur désagréable de quelque liqueur.

(Ce vin n'a qu'un goût plat & qu'un déboire affreux: *Despréaux*, satire 3.)

† * *Déboire*. [*Molestia*.] Déplaisir. (Il a eu un furieux déboire. C'est un terrible déboire pour lui. Un fâcheux déboire.)

† DEBOITE', DEBOITE'E, *adj.* [*Sede suâ motus*.] Terme de *Chirurgien*. Disloqué. (Un os déboité. *Deg.*)

† DEBOITEMENT, *f. m.* [*Offis de sua sede depulsio*.] Il se dit d'un os qui est hors de sa place. Voyez *Dislocation*.

DEBOITER, *v. a.* [*Os de sede sua movere*.] Disloquer un os, le mettre hors de sa boîte naturelle.

† DEBONDER, *v. a.* [*Sublato objectaculo aquam emittere*.] Lâcher la bonde d'un étang. (Quand on veut pêcher dans un étang, il le faut débonder, ou plutôt, il en faut lâcher la bonde.)

† On dit des eaux, qu'elles se débondent dans les prairies; & de la mer, qu'elle se débonde dans les campagnes. Voyez *Débonder*.

* On dit des humeurs du corps, qu'elles se débondent; c'est-à-dire, qu'elles s'épanchent ou se débordent. [*Effundi, diffundi, effluere, erumpere*.] On dit aussi d'une personne qui s'emporte de paroles, il débonde toutes ses injures. On se sert encore du même mot en parlant des larmes abondantes: *Ses yeux débondent*.

DEBONDONNER, *v. a.* Oter le bondon. (Débondonner un muid, une feüillette.)

† DÉBONNAIRE, *adj.* [*Mitis, lenis, humanus.*] Doux. De bonnes mœurs. Le mot de *débonnaire*, se dit en parlant d'un de nos Rois qu'on a surnommé *Loüis le Débonnaire*; mais hors de-là, on ne se sert presque du mot de *débonnaire*, qu'en riant & dans le stile familier. (Le malheureux Henri, le plus débonnaire de tous les Valois. *Scar.* L'amour est assez débonnaire. *Benferade, Rond. p. 57.*) On conte que Henri IV. disoit qu'il aimoit mieux qu'on l'appellât *Henri le sot*, que *Henri le débonnaire*. Voiez *Doux. Clément.*

(..... Il vous devoit sifire
Que votre premier Roi fût *débonnaire* & doux,
De celui-ci contentez-vous,
De peur d'en rencontrer un pire.
La Fontaine.)

DE'BONNAIREMENT, *adv.* [*Benignè, clementer.*] D'une manière débonnaire. Avec clémence. (Traiter débonnairement ses ennemis.)

† DE'BONNAIRETE', *s. f.* [*Clementia, mansuetudo, benignitas.*] Ce mot signifie, *clémence, douceur de mœurs*; mais ce mot n'est plus du beau stile, quoiqu'on le trouve dans quelques ouvrages polis. Voiez *Clémence. Douceur.*

DE'BORD, *s. m.* [*Projectum, eminentia.*] Ce qui sort ou ce qui passe au-delà du bord. Voiez plus bas *Débordement.*

Debord, s. m. [*Effluentia.*] Ce mot se dit quelquefois par les Médecins pour débordement. (Un débord de cerveau.)

DE'BORDE', DE'BORDE'E, *adj.* [*Flagitiis deditus, perditus.*] Dérégulé. (Il mene une vie débordée. *Vaug. Quint. c. 10. l. 1.*)

DE'BORDEMENT, *s. m.* [*Inundatio, exundatio, alluvies.*] Ce mot, au propre, se dit des fleuves & des rivières. Il signifie l'épanchement de l'eau du fleuve, ou de la rivière hors de son canal & de son lit. (On craint le débordement du Nil. *Abl. Mar.*)

Le débordement des eaux, cause souvent de grands dommages; il renverse tout ce qui s'opose à son passage, & détruit des maisons dont le débris est porté dans les champs: en ce cas, les Loix décident, que le propriétaire du fond est obligé de donner passage pour enlever les restes de l'inondation, en le dédommageant. Voiez les Loix des titres de *Lege Rhod. & de damn. infect.* du Digeste.

Débordement. [*Effluviium, effusio.*] Décharge de quelque humeur. (Un débordement de bile. Un débordement d'humeurs.)

* *Débordement.* [*Irruptio.*] Irruption de peuples ou de troupes dans un pais. (Toute l'Europe couroit risque, si Charles ne se fût oposé à ce débordement d'infidèles. *Maucroix, schisme. l. 1.*)

* *Débordement.* [*Vivendi licentia, morum corruptela.*] Déréglement. (Le débordement des mœurs avoit besoin d'une forte digue. *Patru, Plaid. Plaid. 9.* Il ne peut ignorer ce débordement honteux. *Maucroix, Schisme, l. 1.*)

Débordement, au figuré, signifie épanchement, éfusion. [*Effusio, effluentia.*] (Débordement d'amitié.)

DE'BORDER, *v. a.* [*Limbum tollere.*] Oter la bordure. (Déborder une jupe.)

Deborder. [*Eminere, prominere.*] Aler au-delà du bord. (Ardoises qui débordent du toit.)

* *Deborder.* [*Inundare, exundare.*] Ce mot se dit des fleuves & des rivières, lorsque l'eau du fleuve ou de la rivière sort de son lit, & se répand aux environs.

Déborder. [*Resecare.*] Terme de *Plombier*. Couper les deux côtez des tables de plomb avec les planes. (Déborder des tables de plomb.)

Déborder, se dit en termes de *Guerre*, lorsqu'une ligne de troupes a plus de front & plus d'étendue que la ligne qui lui est oposée. (L'ennemi nous débordoit à la droite.)

☞ *Déborder.* C'est quand un petit bâtiment s'éloigne d'un plus grand. (Les chaloupes débordèrent, dès qu'elles virent le feu au brûlot.)

Se déborder, v. r. [*Diffundi.*] Ce mot se dit des fleuves qui sortent de leur lit. (Le Nil se débordé & son débordement rend la terre fertile. *Ablanc. Mar.* La mer a beau se remplir de fleuves, elle ne se débordé point. *Maucroix, Homélie 10.*)

Se déborder. On le dit aussi des humeurs du corps, lorsqu'elles sont en trop grande abondance, & que les vaisseaux ne peuvent les contenir.

Se déborder. [*Fluere, irrumpere, concurrere.*] S'étendre. Se répandre. Venir en foule en quelque lieu. (Sa cruauté se débordé sur toute sorte d'âges. *Vaug. Quint. l. 3. ch. 11.* Se déborder en paroles impures & licentieuses. *Maucroix, Homélie 8.*

Delà vient que Paris voit chez lui de tous tems,
Les Auteurs à grands flots débordé tous les ans.
Despréaux.)

Se déborder, v. r. [*Expedire, explicare, dissolvere.*] Terme de *Mer*. Il se dit d'un vaisseau qui se dégage du bord d'un autre qui l'avoit abordé, ou qui se détache du brûlot. (Voiant le danger où il étoit, il se débordé vigoureuusement.)

* *Se déborder, v. r.* [*Effæminatam, dissolutam, intemperatam vitam agere. Licentiùs, liberiùs vivere.*] En morale, il se dit des passions vicieuses & excessives. (Néron se débordé en toute sorte de vices.)

DE'BORDOIR, *s. m.* Outil rond qui sert aux Tonneliers. Il sert aussi aux Plombiers.

DE'BOSSE, *v. a.* Terme de *Marine*, qui se dit du cable dont on démarre la bosse. (Débosser le cable.)

DE'BOTE', DE'BOTE'E, (DE'BOTTE'), *partic. pass. adj.* [*Solutus ocreis.*]

DE'BOTER, (DE'BOTTER,) *v. a.* [*Ocreas alicui detrahere.*] Tirer les botes de quelcun. (Faites-moi venir un laquais pour me déboter.) On le dit aussi substantivement: *Le déboter du Roi.*

Se déboter, v. r. Tirer ses botes soi-même.

DE'B'OU'CHE', *s. m.* Terme de *Commerce*. C'est la facilité de se défaire de ses marchandises, ou d'autres éfets. On dit aussi dans le même sens, *débouchement*. (Le Roi a acordé plusieurs débouchemens pour se défaire des billets de Banque.)

DE'BOUCHER, *v. a.* [*Recludere, aperire.*] Oter ce qui bouche. (Déboucher un trou.)

Déboucher. Terme de *Guerre*. C'est, passer, sortir. (L'Infanterie a débouché avec peine par les défilez.)

DE'BOUCLER, *v. a.* [*Equam diffibulare.*] Oter les boucles qui sont à la nature d'une cavale. (Déboucler une cavale.)

Déboucler. [*Cirros dissolvere.*] Défaire quelque boucle de cheveux. (Déboucler une perruque qui n'est pas bien bouclée.)

DE'BOUILLIR, *v. a.* [*Tincta, infecta probare, experiri.*] Terme de *Teinturier*. C'est faire bouillir des échantillons d'étoffe dans l'eau où l'on met de l'alun, du tartre, &c. pour éprouver si la teinture de l'étoffe est bonne, ou si elle ne l'est pas.

DE'BOUQUEMENT, *f. m.* [*Egressus, exitus.*] L'action de débouquer.

DE'BOUQUER, *v. n.* [*Expedire se, excedere.*] Terme de *Marine*. C'est sortir des bouches & des canaux qui sont entre deux Isles, ou une Isle & la terre ferme.

† DE'BOURBER, *v. a.* [*E cæno extrahere, evellere.*] Arracher du boubier. Tirer de la bourbe. On croit qu'on peut dire, en parlant familièrement : *Il est embourbé, il faut tâcher à le débourber.*

DE'BOURRER, *v. a.* [*Fomentum detrahere, eximere.*] Oter la bourre, tirer la bourre de quelque chose où elle est. Le mot de *débourrer* ne se dit point au propre par les ouvriers. Quelques-uns disent *desembourer*, mais ceux d'entr'eux qui parlent le mieux, disent *ôter la bourre*, ou *tirer la bourre*, & c'est comme il faut dire.

† * *Débourser.* [*Erudire, instituer.*] Donner l'air du monde à une personne, la perfectionner en quelque chose.

† * *Se débourrer, v. a.* [*Se perpolire.*] Commencer à prendre un air plus civil, & qui sente plus son homme du monde. (Depuis qu'il fréquente les honnêtes gens, il commence fort à se débourrer.)

DE'BOURSE', *f. m.* [*Deprompta pecunia.*] Terme de *Tailleur*, & d'autres ouvriers qui fournissent quelque chose à ceux pour qui ils travaillent. C'est tout ce qu'on a fourni à celui pour qui on a travaillé. (Vous ne païez pas le déboursé. Le déboursé monte à un écu.)

DE'BOURSEMENT, *f. m.* [*Pecuniæ dinumeratio.*] L'action de débourser. C'est aussi l'argent qu'on tire de sa bourse, pour être employé à quelque marchandise. (Faire un déboursement considérable.)

DE'BOURSER, *v. a.* [*Pecuniam à marsupio promere, depromere.*] Tirer de sa bourse de l'argent & l'employer à quelque chose. Tirer de sa bourse de l'argent qu'on emploie ou qu'on dépense. (Il a déboursé cent pistoles à la poursuite de cette affaire.)

DEBOUT, *adv.* [*Stans.*] Sur ses piez, sur pié. (Se tenir debout. Debout ou assis on peut donner un mauvais jugement. *Mol. Critiq.* La muraille de la Ville étoit encore debout. *Ablanc. l. 2. c. 7.* Quand vous priez, ne faites pas comme les hypocrites, qui affectent de prier en se tenant tout debout dans les Sinagogues. *S. Matth. ch. 6.*)

☞ *Debout.* Terme usité sur la mer. *Donner debout à terre*; c'est-à-dire, courir droit à terre. *Avoir vent debout, aler debout au vent, être debout au vent*; c'est avoir vent contraire, un vent par prouë; *aler contre le vent, présenter l'avant du navire du côté que vient le vent.* (Comme nous donnions chasse à un petit corsaire, il ferra toutes ses voiles, & nagea debout au vent pour se mettre hors de portée.) *Naviger debout à la lame, croiser la lame*; c'est quand la lame prend le vaisseau par l'avant, & qu'il la coupe pour avancer. La *lame*, c'est le flot, ou la vague de la mer, qu'elle pousse l'un contre l'autre quand elle est bien agitée. *Aborder un vaisseau debout au corps*; c'est lui mettre l'éperon dans le flanc.

Debout. Terme de *Commerce*. *Passer debout*, se dit des marchandises qui passent dans une Ville, ou un pais, sans y paier de droits, ni être visitées.

Debout. Terme de *Blason*. On le dit des animaux, qui sont représentés droits, & posez sur les piez de derrière.

Etre debout. [*Stare.*] Être levé. (Les soldats d'Alexandre couchent sur la terre, & jamais le jour ne les trouve que debout. *Vaug. Quint. l. 3. ch. 2.*)

Le sommeil sur ses yeux commence à s'épancher, *Debout*, dit l'avarice, il est tems de marcher.

Despréaux, sat. 8.)

Conte à dormir debout. Récit fabuleux, propre à amuser des enfans. On le dit aussi des promesses vaines que font certaines gens : *Voilà des contes à dormir debout.*

On dit aussi figurément, d'un homme qui a des reffources pour se soutenir, malgré les disgrâces qui arrivent, ou qui peuvent arriver; qu'il ne peut tomber que debout.

DE'BOUTER, *v. a.* [*Aliquem submovere actione suâ.*] Terme de *Palais*. Exclurre. (On l'a débouté de son oposition. On l'a débouté de sa demande, de son apel, &c.)

DE'BOUTTONNER, *v. a.* [*Astrictum globulis thoracem laxare.*] Oter les boutons des boutonnières. (Déboutonner un pourpoint, un justeau-corps.)

Se déboutonner, v. r. [*Globulos laxare.*] Oter ses boutons des boutonnières. Au figuré, s'expliquer ouvertement & clairement sur quelque chose; dire, sans détour & avec une certaine éfufion, ce qu'on pense. (On se déboutonne avec ses amis.)

On dit aussi, *rire à ventre déboutonné, manger à ventre déboutonné*; c'est faire l'un & l'autre avec excès, se contenter dans l'un & l'autre.

† SE DE'BRAILLER, *v. r.* [*Pectus nudare.*] C'est déboutonner son pourpoint pour faire voir un peu trop la chemise qui nous couvre l'estomac & le ventre. (Être tout débraillé.)

DE'BREDOUILLER, *v. a.* Terme de *Triquetrac*. Lever la bredouille, l'interrompre par quelque gain.)

DE'BRIDER, *v. a.* [*Frænos detrahere.*] Oter la bride. (Débrider un cheval.)

Débrider une pierre. Terme de *Carrier*. C'est en ôter le cable, quand elle est arrivée en haut. *Débrider*, signifie aussi *racommoder le cable*, quand on s'aperçoit que la pierre est mal bridée.

Débrider un repas. Manière de parler burlesque; c'est manger goulument. On le dit aussi des choses qu'on fait avec précipitation : *J'aurai bientôt débridé cela. Il n'y a que trop d'Abéz qui débrident leur Bréviaire.*

Sans débrider. [*Continenter.*] Ces mots, au propre, signifient, *sans ôter la bride au cheval; tout d'une traite.* En ce sens, on dit, *Il a fait huit lieüs sans débrider.*

† * *Sans débrider.* [*Sine ulla intermissione.*] Façon de parler figurée & basse, pour dire, *sans discontinuer.*

DE'BRIS, *f. m.* [*Ruinæ, rudera, reliquiæ; fractura, detrimentum.*] Ce qui reste d'une chose rompuë, ce qui reste d'une chose ruinée, défaite, batuë, facagée. (Le débris d'un navire. *Abl.* Chercher Rome en ses vastes débris. *Main.* Il avoit recueilli trois cens écus d'or du débris de son patrimoine. *Fléchier, Vie de Commendon, l. 2. ch. 5.*)

Brebeuf, dans le portrait de César, *liv. 2. de sa Pharsale* :

Et pour lui la grandeur n'est point d'assez haut prix,
S'il ne s'y voit monter par un fameux débris.

DE'BROUILLEMENT, *s. m.* [*Explicatio.*] Action par laquelle on débrouille. (Le débrouillement du cahos.)

DE'BROUILLER, *v. a.* [*Explicare, expedire.*] Débarasser. Eclaircir une chose embrouillée. (Débrouiller une affaire. *Le Maître.*)

† DE'BRUTALISER, *v. a.* [*Aliquem à rusticis moribus ad humanitatem traducere.*] Défaire une personne de sa brutalité. Faire qu'une personne qui est brutale ne le soit plus. (On aura bien de la peine à le débrutaliser. *Vaug. Rem.*)

DE'BRUTIR, DE'BROUTIR, *v. a.* [*Speculi cristallum lævigare.*] Terme de *Gens qui travaillent aux glaces de miroir.* Ils disent l'un & l'autre de ces mots ; mais ils se servent plus ordinairement de *débrutir*, qui est plus doux que l'autre. Il signifie commencer à polir les glaces, en ôter d'abord ce qu'il y a de plus rude. (Débrutir une glace de miroir.)

DE'BUCHER, *v. n.* [*Esylvâ, è lustrò migrare.*] Terme de *Chasse.* Il se dit du cerf, du chevreuil & des autres bêtes de chasse. La bête débûche ; c'est-à-dire, fort de son fort, & du lieu où elle a demeuré tout le jour.

(----- Voilà d'abord
Le cerf donné aux chiens, j'apûie & sonne fort ;
Mon cerf débûche, & passe une assez longue plaine,
Et mes chiens après lui. . . .
Molière, Fâcheux, a. 2. sc. 7.)

Débûcher, *v. a.* [*E lustrò pellerè, excitare.*] Faire sortir la bête de son fort.

† DE'BUSQUER, *v. a. & n.* [*Exire, egredi.*] Ce mot, au propre, signifie la même chose que débûcher.

† *Débusquer*, *v. a.* [*Aliquem ex loco detrudere, depellerè, ejicere.*] Au figuré, il signifie ôter quelqu'un d'un poste où il étoit. Chasser d'un poste. Faire quitter le poste. (Débusquer l'ennemi de son poste.)

† * *Débusquer.* Faire sortir quelqu'un d'une condition ; être cause qu'on l'en chasse. (Le perfide l'a débusqué de la condition où il étoit.)

DE'BUT, *s. m.* [*Ludendi initium.*] Ce mot est un terme de *Jeu de boule*, qui veut dire, le coup qui pousse une boule de dessus le but ou d'auprès du but.

* *Début.* [*Initium, exordium.*] Ce mot, au figuré, se dit en parlant de discours, de harangue, d'entretiens. Il signifie le commencement du discours de la harangue, &c. (On fait un grand coup, quand on fait un beau début. Bon, beau début. *Molière.*)

Que le début soit simple & n'ait rien d'affecté.
Despréaux.)

DE'BUTANT. Terme de *Théâtre.* On nomme ainsi celui ou celle qui commence pour la première fois à jouer un rôle sur le Théâtre.

DE'BUTER, *v. a.* [*Ludendi initium facere, vel globulum de metâ depellerè.*] Ce mot est un terme de *Jeu de boule.* Il signifie pousser une boule de dessus le but, ou auprès du but. Le mot de débuter, en ce sens, ne se dit presque point à Paris, & en sa place, on se sert du mot tirer. Ainsi on dit, tirer une boule, & non pas débuter une boule.

* *Débuter.* [*Dicendi facere initium.*] Commencer quelque discours. Commencer quelque propos. (Il importe en toutes choses de débiter avec esprit. *Abl.* Il a malheureusement débuté auprès d'elle. La belle galanterie que la leur ! quoi débiter par le mariage, & en venir de but en blanc à l'union conjugale. *Molière.*)

DEÇÀ, *adv.* [*Citra.*] De ce côté-ci. De ces quartiers. (Je vous enverrai toutes les nouvelles de deçà. *Vaug. Rem.*)

Deçà & delà, *adv.* [*Utro citroque.*] De côté & d'autre. (Courir deçà & delà. Deçà Grenade & delà. *Voiture.*)

Des chiens courans l'aboïante famille,
Deçà, delà, parmi le chaume brille.
Perraut, Griselidis.)

Deçà, *préposit.* De ce côté-ci. (Il est deçà la rivière.)

Au-deçà, en deçà, par-deçà, sont des prépositions composées. On dit, au-deçà de la rivière. Par-deçà la rivière. Ces mots se disent quelquefois sans régime comme des adverbes. (Il est au-deçà, en-deçà, ou par-deçà. Le soleil retourne en-deçà, en été.)

¶ De deçà, de delà. Plusieurs manquent en se servant de ces termes, (dit *Vaugelas, Remarq. 238.*) Par exemple : « les Espagnols chez qui » toutes les nouvelles de de deçà sont suspectes, au lieu » de dire, toutes les nouvelles de deçà. Ils alléguent » que de deçà, est adverbe local, qui veut dire » ici ; & quand on dit deçà ou delà avec un nom, » alors il n'est plus adverbe, mais préposition, » comme, deçà la rivière, delà la rivière ; mais » quand il est adverbe, on ne dit jamais deçà, » qu'on ne mette de devant, & qu'on ne dise » de deçà, si ce n'est en un seul cas, qui est » quand on dit, deçà & delà, pour dire, çà & là : » mais il faut que deçà & delà soient tous deux » ensemble, l'un ne se disant point & n'étant » point adverbe, séparé de l'autre : tellement » que lorsqu'il tient lieu de génitif, comme en » l'exemple que nous avons donné, ou les » nouvelles de de deçà, vaut autant à dire que, » les nouvelles de ce país ; il faut nécessairement, » disent-ils, que l'article du génitif, qui est de, » le précède, & par conséquent, que l'on dise, » les nouvelles de de deça, autrement, sans l'article » de, ce seroit comme qui diroit, les nouvelles » ce país, au lieu de dire, les nouvelles de ce país. » On répond qu'il est vrai qu'après nouvelles, » il faut nécessairement dire de, qui est l'article » du génitif, qui suit le substantif précédent : » mais aussi l'on l'on soutient qu'on l'y met, » quand on dit, les nouvelles de deçà ; qu'on ne » demeure pas d'accord que l'adverbe de deçà, » doive toujours avoir un de devant ; car il est » certain que deçà, tout seul, signifie ici, & quand » on y ajoute un de, c'est par une élégance de » nôtre langue, qui n'est plus élégance dans la » rencontre de tant de de ; & de fait, on trouvera » dans nos anciens Auteurs : Nous avons deçà » d'excélens fruits ; & encore aujourd'hui on ne » croit point mal parler quand on parle ainsi ; » quoique de deça soit plus élégant en cet endroit, » certainement ce seroit une grande dureté de » dire, les nouvelles de de deçà ; & l'usage, à cause » de cela, a fort bien fait de retrancher un de » ces de, comme pour la même raison, il a » fait dire delà Loire, au lieu de de delà Loire. » Messieurs de l'Académie ont approuvé cette remarque : mais ils ont ajouté qu'on ne croit point que ce soit bien parler, que de dire, de delà Loire ; la pureté de la langue veut que l'on dise, delà la Loire.

DE'CACHETER, *v. a.* [*Resignare.*] Rompre & lever le cachet d'une lettre. (Décacheter une lettre.)

DE'CADE, *s. f.* [*Decas.*] Il vient du Grec,

en Latin *decās*, qui signifie *le nombre de dix*. (L'histoire de Tite-Live est divisée par Décades. Les Décades de Tite-Live ont été traduites par plusieurs en François.)

* DÉCADENCE, *f. f.* [*Ruina, lapsus.*] Ruine. Déclin. (Un empire qui tombe en décadence. Tout va en décadence. Le Père Maimbourg a écrit l'histoire de la décadence de l'Empire après Charlemagne.)

☞ Selon le Père Bouhours dans ses remarques nouvelles, pag. 197. Tomber en décadence, ne s'emploie guères qu'au figuré. *Un Empire qui tombe en décadence; la grandeur Romaine étant tombée en décadence; la décadence des Arts a suivi la chute de l'Empire Romain, depuis ce malheureux moment, tout alla en décadence.* Ce ne seroit pas bien parler, que de dire: *la décadence d'un palais, pour la ruine.* On pourroit peut-être le souffrir en vers, Saint Amand l'a dit dans son ode sur la solitude:

Que j'aime à voir la décadence
De ces vieux palais ruinez,
Contre qui les ans mutinez
Ont déployé leur insolence.

On dit bien, à la vérité, *la décadence d'une maison; c'est une maison qui tombe en décadence; mais alors, maison se prend pour famille, & non pas pour bâtiment.* Il me semble que *décadence* signifie proprement, *le commencement de la ruine d'un bâtiment, ou même d'une fortune; ainsi S. Amand a toujours failli, en disant qu'il aimoit à voir la décadence des vieux palais ruinez; mais il auroit pu dire qu'il prenoit plaisir à voir les débris & les ruines des anciens palais.*

DÉCAGONE, *f. m.* [*Decagonus.*] Terme de Géométrie. Figure qui a dix angles & dix côtes. (Décagone régulier ou irrégulier. Tous les angles d'un décagone pris ensemble, valent huit angles droits ou 720 degrés.) On appelle, *décagone*, en terme de Fortification, une place fortifiée de dix bastions.

DÉCAISSER, *v. a.* [*Plantas de capsulis detrahere.*] Terme de Jardinier. C'est-à-dire, tirer de la caisse. (Décaisser un figuier, un oranger, un citronnier, un jasmin, &c.)

Décaisser. Terme de Marchand. Il se dit de la première ouverture qu'on fait d'une caisse de marchandises.

DÉCALOGUE, *f. m.* [*Decalogus.*] Les dix Commandemens de Dieu.

DÉCALQUER, *v. a.* Terme de Peintre & de Graveur. Tirer une contre-épreuve d'un dessin. On pose pour cela un papier blanc dessus, & on le frote avec quelque chose de dur, afin de lui faire recevoir l'impression. *Académie Française.*

DÉCAMÉRON. [*Narratio rerum per decem dies gestarum.*] Ouvrage qui contient les actions ou les entretiens de dix jours. (Le décaméron de Bocace contient cent nouvelles racontées en dix journées.)

DÉCAMPEMENT, *f. m.* [*Castrorum metatio.*] L'action de décamper. La levée d'un camp. (Il faut qu'un Général ait une grande capacité pour faire un décampeement à la vûe de l'ennemi.)

DÉCAMPER, *v. a.* [*Castra movere, subducere.*] Terme de Guerre. Lever le camp. Déloger du camp. (L'armée décampa à la petite pointe du jour. *Abl.*)

†* Décamper. [*Excedere, evadere.*] S'en aller vite. (Je l'ai bien fait décamper.)

DÉCANAT. Voyez *Doïenné*. Il y en a qui disent, *décaniser*, quand une personne fait la fonction de Doïen.

DÉCANISER, *v. a.* Terme de Palais. C'est faire les fonctions de Doïen, & tenir sa place en son absence.

† DÉCANTATION, *f. f.* [*Infusio.*] Terme de Chimiste. C'est l'action par laquelle on verse quelque liqueur, en inclinant doucement le vaisseau.

DÉCANTER, *v. a.* [*Infundere.*] Terme de Chimie. Verser doucement par inclination la liqueur qui surnage, pour la séparer de ses fèces, ou du marc qui s'est précipité au fond.

DÉCAPITE', DÉCAPITE'E, *part. pass. & adj.* [*Capite truncatus.*] Celui à qui on a coupé la tête.

DÉCAPITER, *v. a.* [*Caput à cervicibus abscindere, revellere.*] Couper le cou, ou couper la tête. (Il fit pendre les uns, & décapiter les autres. *Abl. Luc. t. 1.*)

DÉCARRELER, *v. a.* [*Laterculos avellere, extrahere.*] Oter les carreaux d'une chambre qui étoit carrelée. (Les lapins logez dans une chambre, la décarrelent bien-tôt, quand ils ont une fois commencé à ôter quelque carreau.)

DÉCEDE', *adj.* [*Mortuus, vitâ functus.*] Mort.

DÉCEDER, *v. a.* [*Mori, decedere, obire.*] Mourir de mort naturelle. Il ne se dit que des personnes. (Henri VIII. décéda à Londres, le huitième Janvier, 1546.)

DÉCEINDRE, *v. a.* [*Discingere.*] Oter la ceinture à quelqu'un.

DÉCEINT, DÉCEINTE, *adj.* [*Discinctus.*] A qui on a ôté la ceinture, qui a ôté sa ceinture.

DÉCELEMENT, *f. m.* [*Proditio, manifestatio.*] L'action de déceler. Il est peu en usage. On est obligé au décellement des secrets qui regardent la vie du Prince, ou le salut de l'Etat. On dira plutôt, *on est obligé à déceler, &c.*

Déceler, *v. a.* [*Patefacere, prodere.*] Déceler une personne qui vouloit être cachée. (Déceler son maître. *L'Abbé Talemant, Plutarque; tom. 5. vie de Ciceron.* Ils promirent abolition de tout crime à celui qui auroit décelé un Prêtre. *Maucroix, schisme d'Angleterre, l. 3.* Ils confessent leur crime & n'osent déceler le sien. *Vaug. Quint. Curce, l. 6. ch. 9.*)

DÉCEMBRE, *f. m.* [*December.*] L'un des douze mois de l'année, le premier de l'hiver, & le dernier de l'année, dans lequel le soleil entrant au signe du Capricorne, fait le solstice d'hiver.

DÉCEMMENT, *adv.* [*Decenter, decorè.*] D'une manière décente. (Être vêtu décemment.)

DÉCEMVIRS, *f. m.* [*Decemviri.*] Dix hommes créés avec autorité souveraine, qui gouvernoient la République à la place des Consuls. *Abl. Tac.* Les Décevirs étoient plus puissans que le Dictateur, & pouvoient changer ce qu'ils vouloient dans le gouvernement. Leur magistrature s'appelloit, *Décevirat.*

DÉCENCE, *f. f.* [*Decorum, decentia.*] honnêteté, bienséance qu'on doit garder dans le geste, les habits, &c. Les cérémonies de l'Eglise sont édifiantes, quand on les fait avec gravité & décence. *Fléchier.* La décence consiste à ne faire que ce qui convient.

DÉCENDANCE, (DESCENDANCE,) *f. f.* Extraction. (Il ne sauroit prouver sa descendance. *Acad. Franç.*)

DÉCENDANS, (DESCENDANTS,) *f. m.* [*Posteri.*] Postérité. Ceux qui viendront après nous au monde. (Ses petits fils & leurs descendants étoient apellez au second degré: *Abl. Tac.*)

DÉCENDANT, (DESCENDANT.) *Part.* Qui descend.

DÉCENDRE, (DESCENDRE,) [*Descendere.*] Ce verbe est souvent neutre, & signifie, *aler de haut en bas.* (Il est descendu au bruit qu'on faisoit dans la ruë. Descendre de cheval. L'eau descend naturellement, & ne monte que par violence. Depuis les Alpes jusqu'à la mer, on va en descendant.) *Descendre la rivière.* [*Prono decursu fluvii ferri.*] C'est aler en bateau selon le cours de la rivière, qui tend à un lieu plus bas. *Descendre.* Ce verbe est quelquefois actif, & signifie, *abaisser, transporter en un lieu plus bas.* [*Demittere.*] Descendre du vin dans la cave. Descendre la chaise de Sainte Gèneviève. Il a descendu la tapissierie. Il faut descendre ce chaudron d'un cran.)

* *Descendre.* [*Genus ducere, trahere.*] Ce verbe est toujours neutre passif, lorsqu'il signifie, *tirer son origine.* (Ils croient être descendus d'Hercule. *Vaug. Quint. l. 4.* La fille unique du Marquis de Mézière, héritière considérable, & par ses grands biens, & pour la Maison d'Anjou, dont elle étoit descendue, étoit promise au Duc de Maienne, cadet du Duc de Guise. *Princesse de Montpensier, p. 4.*)

Misérable! Et je vis! Et je soutiens la vûë
De ce sacré Soleil dont je suis descendu!

Racine, Phedre.)

* *Descendre, v. n.* [*Deprimere se, descendere aliquid.*] S'abaisser. Se ravalier. (De ces importantes occupations, elle descend humainement dans le plaisir de nos spectacles. *Mol. critique de l'Ecole des femmes.*)

* *Descendre, v. a.* [*Defluere.*] Il se dit des habits. (Ce juste-au-corps ne descend que jusqu'aux genoux. Les soûtanés descendent jusqu'aux talons.)

* *Descendre, v. n.* [*Laxare, remittere.*] Ils se dit des instrumens de musique, & signifie, *abaisser le ton.* Il faut descendre cette corde d'un demi ton.)

* *Descendre, v. n.* [*Irrumpere.*] Il se dit des ennemis qui entrent dans un país, & particulièrement, lorsqu'ils y vont par mer. (Les Turcs sont descendus en Hongrie. Les Anglois sont descendus en France.)

* *Descendre.* [*Deferri in locum.*] Terme de Palais. Il signifie, *aler sur les lieux pour en reconnoître l'état & la situation.* (La Cour a commis un tel pour descendre sur les lieux, & pour en faire son rapport.) Voyez *Décente*, en ce sens.

Descendre. [*Delabi.*] Se dit figurément en choses spirituelles & morales. (Le Saint-Esprit est descendu sur les Apôtres.)

Descendre. [On dit en termes de Guerre, que des troupes descendent la garde, descendent la franchée, pour dire, qu'elles en sortent, & qu'elles sont relevées par d'autres.]

DECENNALES. [*Decennalia festa.*] Fêtes que les Empereurs Romains célébroient tous les dix ans de leur regne par des sacrifices & par des largesses au peuple. Auguste en fut l'Auteur.

DÉCENT, **DÉCENTE**, *adj.* [*Decens, Decorus.*] Convenable. Propre. (On le trouve en habit décent.)

DÉCENTE, (DESCENTE,) *f. f.* [*Descensio, descensus.*] Action de la personne ou mouvement de la chose qui vient du haut en bas. Chûte de quelque chose qui décent. Transport de personnes en un lieu. (Faire une décente dans le fossé. *Abl.* Faire une décente sur le rivage. *Vaug. Quint. l. 4.* La décente de la chaise de Sainte Gèneviève. La décente de l'aliment dans l'estomac. *La Chamb.* Le mouvement des corps pesans s'augmente par leur décente.)

* *Décente, f. f.* [*Irruptio.*] Irruption des ennemis dans quelque país. (La décente d'Annibal en Italie pensa ruiner les Romains. La décente des François en Afrique.)

Décente, f. m. [*Declivitas, clivus.*] Lieu incliné, par lequel on se meut de haut en bas.

Décente. [*Suffossio.*] Terme de Guerre. Sapes, taillades, enfoncemens qu'on fait dans les terres de la contrescarpe, au dessous du chemin couvert, pour entrer dans le fossé d'une place, qu'on pousse jusques à fleur d'eau, ou jusqu'au fond, quand il est sec.

Décente. [*Ad ima ex sublimi volatus præceps.*] Terme de Fauconnerie. Se dit de l'oiseau qui fond avec impétuosité sur le gibier pour l'assomer, ce qu'on appelle, *fondre en randon.*

Décente. [*Illapsus.*] Au figuré, il se dit du jour de la Pentecôte, auquel jour arriva la décente du Saint-Esprit.

Décente. [*Fistula.*] Terme de Plombier. Tuïau de plomb, qui est dans une cour, le long du mur, par où tombe l'eau des chéneaux. Mettre une décente.)

Décente de boiaux, [*Ilum procidentia.*] C'est la chûte de l'épiploon dans les bourses.

Décente de croix. [*Imago descensum Christi de cruce exhibens.*] Terme d'Imager. C'est une estampe qui représente la manière dont on descendit Jesus-Christ de la croix.

* *Faire une décente sur les lieux.* [*Descensus.*] Terme de Pratique. C'est un transport de gens de Justice en un certain lieu; c'est la visite qu'ils y font pour s'instruire pleinement sur une affaire.

† **DÉCEPTION.** *f. f.* [*Deceptio.*] Prononcez; *déception.* Il signifie, *tromperie*; mais il n'est en usage qu'au Palais.

DE CE QUE. [*Eò quòd, propterea, quia.*] Conjonction. Parce que. A cause. (Seigneur, je vous rendrai d'éternelles actions de grâces, de ce que vous avez fait justice. *Pseaumes.*)

DÉCERNER, *v. a.* Ce mot signifie, *ordonner*, il vient du Latin, *decernere.* On ne s'en sert guère, en parlant familièrement, son usage n'est proprement que dans les livres. (On lui décerna les honneurs divins. *Vaug. Quint. l. 10. ch. 4.* Le petit triomphe fut décerné à Germanicus. *Abl. Tac. ann. l. 2. c. 22.* On lui décerna les honneurs funébres au soir. *Patru, plaid. 4.*)

Décerner, v. a. Il se dit au Palais, des ordonnances qu'on y donne en matière criminelle. (Décerner un ajournement personnel. Décerner un décret de prise de corps.)

DECEVABLE. Trompeur, ou sujet à être trompé.

DECEVANCE. Tromperie, fraude. Ce mot n'est plus en usage.

DÉCEVANT, **DÉCEVANTE**, *adj.* [*Fallax.*] Ce mot se dit, mais il n'est guère en usage. Il signifie, *qui est propre à décevoir, trompeur.* (Le monde n'a que des apas décevans. Le calme décevant de la mer nous invita à la promenade.)

DE'CEVOIR, *v. a.* [*Decipere, fallere.*] Je deçois, j'ai déçu; je deçûs, je décevrai. Le mot de *décevoir* est dans la plupart des bons Auteurs, mais il est moins usité que *tromper*.

(Vous verrez votre crainte heureusement deçûë.
Corneille, *Cid.*, act. 1. sc. 2.)

... Le plus souvent l'aparence deçoit,
Il ne faut pas toujours juger sur ce qu'on voit.
Molière.)

DÉCEZ, (**DECÈS**), [*Mors, obitus.*] Ce mot est plus du Palais que de la belle prose, ou de la belle poésie; il signifie, *la mort naturelle d'une personne*. (Elle s'est remariée six semaines après le décès de son mari. *Le Maître.*)

* **DÉCHAÎNEMENT**, *s. m.* [*Immoderata, effrenata licentia.*] Emportement contre quelque personne. (Le monde recommence-t-il ses déchaînemens contre moi. Continuer ses déchaînemens contre quelcun.)

DÉCHAÎNER, *v. a.* [*Catenâ solvere, exsolvere aliquem.*] Oter les chaînes à celui qui est enchaîné. (Déchaîner les galériens.)

* **Déchaîner**. [*Excitare, commovere, irritare.*] Exciter & animer. Faire emporter une personne contre une autre. (Il l'a déchaîné contre moi.)

* On dit figurément des vents, qu'ils sont déchaînez, pour dire, qu'ils excitent quelque violente tempête. [*Laxari.*]

Se déchaîner, *v. r.* [*Se catenis solvere, expedire.*] Rompre ses chaînes. Se défaire de ses chaînes.

Se déchaîner. [*Maledictis insectari, conscindere aliquem.*] S'emporter contre quelcun. Faire du pis qu'on peut contre une personne. (Se déchaîner en invectives contre quelcun. *Le Comte de Buffi.*)

DÉCHALANDER, *v. a.* [*Emptores avertere, alienare, amovere.*] Oter les chalans à quelcun. Débaucher les chalans qui vont toujours acheter en un certain lieu, & les en détourner. (Déchalander un marchand. Déchalander une boutique.)

DÉCHANTER, *v. a.* [*Palinodiam canere, mutare sententiam.*] L'usage de ce mot est bas. *Il y a bien à déchanter*. C'est-à-dire, les choses ne vont pas comme on le croïoit. On n'en est pas comme on le croïoit. On n'en est pas où l'on pensoit.

Tu vois qu'à chaque instant il te fait déchanter.
Molière étourdi, act. 3. sc. 1.

C'est-à-dire, qu'il te fait faire, ou dire le contraire de ce que tu avois fait ou dit.

Déchanter. Ancien mot, qui signifioit, *faire usage du chant à deux voix*. Jean Regnier de Guerchy, dit dans son Testament.

Il me suffira d'une Messe
De *Requiem* haute chantée :
Au cœur me feroit grand liesse,
Se estre pouvoit *deschantée*.

Ce mot vient de *Discantus*, & en langage vulgaire *le déchant*. Les règles de ce chant avoient été écrites en François dès le treizième siècle.

DE'CHAPERONNER, *v. a.* [*Nudare, exuere accipitrem.*] Terme de Fauconnerie. Oter le chaperon à l'oiseau, quand on le veut lâcher.

DE'CHARGE, *s. f.* [*Detraçtio mercium.*] Terme de *Gens de ports de Paris*. C'est l'action d'ôter la marchandise des bateaux & la mettre à terre. (Faire la décharge des marchandises.)

Décharge, *s. f.* [*Alvi, aut humorum detraçtio.*] Ce mot se dit entre Médecins, & signifie l'action

par laquelle la nature se soulage en se déchargeant & en poussant hors ce qui lui nuit.

Décharge. [*Levamen, levamentum*] Soulagement qui décharge de quelque chose. (C'est autant de décharge pour l'état. *Abl.*)

Décharge. [*Postis ligneus aut ferreus obliquè positus.*] Ce mot se dit entre Architectes & Maçons. C'est un moïen que l'architecture emploie pour empêcher que les murs ne s'affaissent sur les vuides des portes & des fenêtres. (Une décharge de mur. *Perraut, Vitruve.*)

Décharge. [*Liberatio, acceptilatio.*] Terme de *Praticien*. Ecrit par lequel on décharge quelcun d'une affaire où il est obligé. (Donner une décharge à une personne.)

Décharge. [*Catapultarum iterata explosio.*] Terme de *Guerre*. Plusieurs coups d'armes à feu tirez au même tems. (Faire une rude, une furieuse, une sanglante, une cruelle décharge. *Abl.* Effluier une décharge de coups de mousquet. *Abl.* La cavalerie & l'infanterie firent une décharge. *Abl. l. 3. c. 2.*)

Décharge. [*Receptaculum, exundatio.*] Cabinet, ou un lieu où on met les meubles & les choses qui incommodent : endroit où on va décharger les immondices ou platras : on le dit aussi du cours des eaux, des canaux qu'on fait pour faire écouler les eaux inutiles & superflues. (Cette maison est incommode par la décharge des eaux des voisins.)

* **Décharge de conscience**. C'est - à - dire, soulagement.

DE'CHARGE', **DE'CHARGE'E**, *adj.* [*Pinguedine destitutus.*] Ce mot se dit de la taille des chevaux. (Cheval fort déchargé de taille.) On le dit aussi des personnes.

DE'CHARGER, *v. a.* [*Exonerare, onus eximere.*] Oter la charge que porte une personne, une bête ou quelque voiture, comme chariot ou charette. (Décharger un Crocheteur. Décharger une bête de somme. Décharger un chariot.)

Décharger. [*Resecare.*] Ce mot se dit en parlant des cheveux, & est un terme de *Barbier*. Couper quelques cheveux de dessus la tête, parce qu'il y en a trop. (Vous avez trop de cheveux sur le haut de la tête, il en faut un peu couper pour la décharger.)

Décharger. [*Exonerare, levare, allevare.*] Vuider. Oter de la marchandise d'un bateau, & la mettre à terre. Oter un fardeau inutile. (Décharger son ventre, décharger de la marchandise au port, décharger du vin.)

Décharger. [*Diminuere, levare.*] Diminuer de quelque poids. Soulager en diminuant. (Décharger la masse du sang. *La Chamb.*)

Décharger. [*Eximere.*] Terme de *Marchand*. Raïer quelque article d'un Livre, ou faire mention sans raïer, que l'article est aquté. (Décharger un Livre des marchandises dont il étoit chargé.)

Décharger. [*Emittere, displodere.*] Tirer quelque arme à feu. (Décharger un fusil, un canon. Décharger l'artillerie.) Ce mot signifie aussi, ôter la charge de quelque arme à feu.

Décharger. [*Influere.*] Verser dans. Faire couler dans. (Le sang entre dans la veine cave, qui le décharge dans la cavité droite du cœur. *Roh. Physique.*)

Décharger. [*Illum impingere, fuste, ferro ferire, cedere.*] Ce mot se dit, en parlant de coups & de batterie. Il signifie, donner, faire tomber, laisser tomber quelques coups sur une personne.

(Il lui a déchargé un grand coup de hache sur la tête. *Abl. Arr.* Il lui déchargea un démesuré coup de poing. *Scar. Rom.*)

* *Décharger.* [*Absolvere, purgare.*] Excuser. Dire qu'une personne qu'on avoit chargé de quelque crime n'est pas coupable. (Il l'a déchargé par sa déposition.)

* *Décharger.* [*Liberare, levare.*] Délivrer, exempter, soulager. (Il l'a déchargé de beaucoup de soins. Déchargez mon cœur de l'ennui que vous lui donnez. *Voit. l. 17.* Décharger le peuple de subsides. *Abl.* Opinion qui décharge de l'obligation de restituer. Certains Casuistes ont déchargé les hommes de l'obligation d'aimer Dieu. On ne décharge point un Tuteur d'une tutelle, qu'il n'ait rendu compte.)

Décharger. [*Solvere, exonerare.*] Acquitter. (Décharger la conscience.)

* *Décharger.* [*Idem.*] Ce mot a encore quelques sens figurez. Exemples : *Décharger son cœur à un ami.* *Abl. Luc. tome 1.* [*Se totum amico patefacere.*] Se soulager en ouvrant son cœur à un ami, & en lui découvrant ce qu'on pense vraiment. *Décharger sa colère sur quelqu'un.* [*Iram effundere.*] C'est faire ressentir les effets de sa colère à quelque personne.

Décharger. Terme de *Manufacture de laine.* C'est ôter le *trait*, après avoir fait aler & venir le peigne droit sur le gauche, & le gauche sur le droit. On appelle *trait*, cette quantité de laine attachée à chaque peigne.

Se décharger, v. r. [*Exonerare se, onere se liberare.*] Oter de dessus ses épaules ou de dessus sa tête le fardeau ou la charge qu'on porte. (On n'a que faire de l'aider à se décharger, il se déchargera bien lui-même.)

Se décharger. [*Alvum exonerare.*] Pouffer dehors des choses superflues. (La nature se soulage en se déchargeant des excréments superflus.)

* *Se décharger.* [*Curam rei in aliquem transferre.*] Se reposer sur quelqu'un de quelque affaire. Se soulager en faisant partager ses soins ou ses affaires à une personne. (Tibère déjà vieux se déchargeoit sur Sejanus des soins de l'Empire. *Abl. Tac. Ann. l. 4. c. 8.*)

* *Se décharger.* [*Purgare se, in alium culpam refundere.*] S'excuser. Montrer qu'on n'est pas coupable. (Se décharger en chargeant autrui.)

Se décharger sur un autre ; c'est rejeter sa faute sur autrui.

† *Se décharger.* [*Remittere.*] Ce mot se dit des étofes, & signifie *perdre de son lustre & de sa couleur.* (Drap qui se décharge fort.) On dit aussi de certaines couleurs, qu'elles se déchargent. (Le gris est une couleur sujette à se décharger.)

Se décharger. [*Influere, exundare.*] Ce mot se dit des rivières, & veut dire, *s'en aler rendre.* (Rivière qui se va décharger dans la mer. *Abl. Arr.* L'Escaut se décharge dans la Meuse.)

DE'CHARGEOR, *s. m.* Terme de *Tisserand.* Pièce de bois ronde autour de laquelle on roule la besogne qu'on leve de dessus la poitrinière.

DE'CHARGEUR, *s. m.* [*Exemptor.*] Officier sur le port de Paris, qui fait porter la marchandise à terre.

Déchargeur de vin. Tonnelier qui marque avec de la craie le vin qu'on achète, & qui en fait faire la décharge.

DE'CHARMER, *v. a.* [*Fascinationem amovere, magicis carminibus adstrictum, illigatum solvere.*] Oter un charme à quelqu'un.

† * *DE'CHARNE', DE'CHARNE'E,* *adj.* [*Macilentus, macer.*] Fort maigre. Qui n'a plus

Tome I.

que la peau & les os. (Il est décharné. Elle est fort décharnée. Ils paroissent secs & décharnez, sans force ni vigueur. *Abl. Luc. t. 2. Parasite.*)

* *Décharné, Décharnée.* [*Jejunus sermo, jejuna oratio.*] Ce mot se dit du stile & du discours, & signifie *sec, aride, maigre.* (Stile décharné. Ouvrage maigre & décharné. *Despréaux, Longin, chap. 2.*)

DE'CHARNER, *v. a.* [*Carne nudare, exuere.*] Oter la chair qui est autour de quelque os. (Décharner un os.)

* *Décharner.* [*Macie conficere, tenuare.*] Amaigrir.

(Ce vieillard n'a sauvé des ravages du tems,
Qu'un peu d'os & de nerfs qu'ont décharné cent ans.
Corneille, Illusion comique.)

DE'CHARPIR, *v. a.* [*Duos colluctantes divellere.*] Il se dit des gens qui se batent & qui se tiennent, & veut dire, *les séparer & les débarasser l'un de l'autre.* Ce mot est bas. (On a eu de la peine à les décharpir. *Molière.*)

DE'CHASSER, *v. a.* [*Trudere, depellere, detrudere.*] Terme de *Tourneur.* C'est faire sortir une cheville de bois ou de fer à force.

DE'CHAUSSE', DE'CHAUSSE'E, *adj.* [*Discalceatus.*] Qui n'a point de chausses aux jambes, ni aux piez. (Augustin déchauffé. Carme déchauffé.)

DE'CHAUSSEMENT, *s. m.* [*Ablaqueatio.*] Terme de *Jardinier* & de *Vigneron.* Il se dit de la façon qu'on donne aux arbres & aux vignes, quand on les laboure au pié & qu'on ôte quelque peu de la terre qui est sur les racines.

DE'CHAUSSER, *v. a.* [*Excalceare.*] Tirer les souliez & les bas des piez & des jambes d'une personne. (Les laquais déchaussent leurs maîtres.)

Déchausser, v. a. Ce terme se dit en riant, pour préférer une personne à l'autre, & mettre l'une en toutes choses bien au-dessus de l'autre. (Toutes vos Angéliques ne sont pas dignes de déchausser la sans pareille Caroline. *S. Evremont, Œuvres mêlées, pag. 446.*)

* *Déchausser, v. n.* [*Ablaqueare.*] Terme de *Jardinier.* C'est ôter dans les terres sèches une partie de la terre qui est sur les racines des arbres, afin que l'eau entre plus avant. (Déchausser un arbre.)

* *Déchausser, v. a.* [*Extirpare.*] Terme d'*Arracheur de dents.* C'est, avec le déchauffoir, dépouiller une dent de l'enveloppe de la chair. (Déchausser une dent.) *Ses dents sont toutes déchauffées ; c'est-à-dire, développées de la chair qui les couvroit.*

DE'CHAUSSOIR, *s. m.* [*Instrumentum quo dentes extirpantur.*] Instrument pour séparer les gencives, afin de tirer plus aisément les dents.

DE'CHAUSSURES, *s. f.* [*Fovea lupi, cubile.*] Lieu où a graté le loup, & où il gîte.

† * *DE'CHE'ANCE,* *s. f.* [*Decessio, diminutio.*] Terme de *Droit.* Perte de quelque droit. (A peine de déchéance de son droit. La rebellion d'une Ville emporte la déchéance de ses privilèges.)

DE'CHET, *s. m.* [*Decessio, imminutio, diminutio.*] Ce mot se dit en parlant des marchandises ; il signifie *perte, diminution.* (Le déchet est grand. Le déchet est considérable. Il y a beaucoup de déchet. Vous porterez le déchet.)

Il laissa dans un grand déchet,
Feu son compère le brochet.
Voiture, Poës.

R r r r

Déchet. Terme de *Marine*. C'est la dérive que fait un vaisseau.

☞ *Déchet.* Ce terme est fort connu dans les Hôtels des Monnoies & parmi les Orfèvres : il signifie, la perte qui se trouve sur l'or & sur l'argent qui ont été fondus, & convertis en espèces ou en quelqu'autre forme ; cette perte est causée par l'action du feu dans la fonte des matières, & par la perte qui provient du travail des Monnoies, & par ce qui est resté dans les terres de lavure.

DE'CHEVELE'E, *part.* [*Mulier acri dolore percita.*] La Fontaine l'emploie pour marquer la douleur d'une femme :

(Mainte veuve souvent fait la déchevelée,
Qui n'abandonne pas le soin du demeurant,
Et du bien qu'elle aura, fait le compte en pleurant.)

On le dit aussi d'une personne dont les cheveux sont tout dérangez. *Voiez, comme vous voilà déchevelée.*

DE'CHEVELER, *v. a.* [*Capillos disjicere, disturbare, reticulum fœminæ revellere.*] Décoiffer une femme, la tirant aux cheveux, & la maltraitant. (Cette harangère a déchevelé celle contre qui elle se batoit. Ces femmes, en se batant, se sont toutes déchevelées.)

DE'CHEVÊTRER, *v. a.* [*Jumento capistrum eximere.*] Oter le chevêtre d'une bête de somme.

DE'CHIFRABLE, (DE'CHIFFRABLE,) *adj.* Qui peut être déchiffré. (Cette écriture, cette lettre est déchiffrable, n'est pas déchiffrable.)

DE'CHIFFREMENT, (DE'CHIFFREMENT,) *f. m.* [*Litterarum occultis notis exaratarum explicatio.*] L'action de déchiffrer. Explication des chiffres, ou de quelque chose d'obscur & de difficile. (La Bibliographie est le déchiffrement des anciens Manuscrits, sur l'écorce des arbres, sur le papier & le parchemin. *Spon, réponse à la critique du voyage de Grèce.* Il faut avoir un certain génie pour le déchiffrement des lettres.)

DE'CHIFFRER, (DE'CHIFFRER,) *v. a.* [*Litteras occultis notis exaratas explicare.*] Expliquer des chiffres. (Déchiffrer une lettre en chiffres.)

† *Déchiffrer.* [*Caractères veteres, & penè deletos, legere.*] Lire une chose difficile. (Déchiffrer une écriture.)

† *Déchiffrer.* [*Indagare, detegere, patefacere, deprehendere, abscondita & obstrusa explicare, expedire.*] Déviner. Démêler. (Je ne fai si je pourrai déchiffrer cela. *Voit. l. 23.*)

† * *Déchiffrer.* [*Vitam, mores alicujus describere, suis pingere coloribus.*] Ce mot, en parlant des personnes, se prend en mauvaise part, & veut dire, faire connoître une personne avec tous ses défauts. (Déchiffrer une personne.)

DE'CHIFFREUR, (DE'CHIFFREUR,) *f. m.* [*Explicator, indagator.*] Qui explique les chiffres, les écritures déguisées. (Rossignol étoit un fameux Déchiffreur.) La sience de *Déchiffreur*, est peu utile aux Savans : elle ne convient que dans la politique, où d'habiles *Déchiffreurs* peuvent quelquefois rendre des services importants. Breithaupt, savant Alemand, a donné en 1737. *Ars Deciffratoria*, imprimé à Helmstad.

DE'CHIQUETER, *v. a.* [*Incidere.*] Faire plusieurs petites taillades. (Déchiqueter la peau. *Sar.* Les soldats déchiquetèrent les corps morts d'une étrange façon. *Abl. Ret. l. 3. c. 3.* On déchiquetoit autrefois les habits, mais la mode en est passée.)

DE'CHIQUETURE, *f. f.* [*Incisio.*] Découpure, moucheture, taillades faites sur un habit.

DE'CHIRAGE, *f. m.* On appelle à Paris ; *bois de déchirage*, celui qui provient des vieux bateaux.

DE'CHIREMENT, *f. m.* [*Scissura, laceratio.*] Ce mot n'est pas généralement approuvé, on le trouve pourtant dans de bons Auteurs. Il signifie l'action de déchirer & de mettre en pièces quelque chose. (On avoit raison de reprocher au Grand Prêtre l'animosité qu'il avoit fait voir par le déchirement de ses habits.)

† *Déchirement*, *f. m.* [*Dilaceratio, laniatio.*] Il est plus usité au figuré qu'au propre. Il se dit du cœur & de la conscience, & ordinairement en des matières de dévotion. *Avoir un déchirement de cœur & de conscience* ; c'est-à-dire, avoir le cœur & la conscience déchirez, rompus & bourrelez de tout ce qui les peut désoler.

Déchirer, *v. a.* [*Lacerare, laniare, discerpere.*] Mettre en pièces. (Déchirer un papier. Déchirer ses vêtements. *Abl.* Ils commencerent à crier, qu'on leur laissât déchirer le parricide. *Vaug. Quint. l. 8.* On le déchiroit des coups. *Maucroix, Homélie 10.*)

☞ Ce terme, dans le figuré, a beaucoup de force ; mais il ne doit pas être placé indifféremment. Le sieur Martin de Pinchêne, a dit dans sa Traduction du premier Livre des Géorgiques de Virgile :

Il faut que les taureaux compagnons de nos peines,
Gémissent sous le joug qui déchire nos plaines.

Ce n'est pas le joug qui entre dans la terre, c'est la charruë, qui est traînée par les beufs qui sont sous le joug. *Déchirer* est outré, & l'on ne laboure pas seulement les plaines, pour y semer des grains. M. de Ségrais a traduit plus heureusement cet endroit :

Qu'aussi-tôt de ses beufs la charruë atelée,
Fende du soc luisant la terre dégelée.

† *Déchirer.* [*Miscere, perturbare, populari, devastare, desolare.*] Perdre, ruiner, désoler. (Ils oprimeront la République en attendant qu'ils la déchirent. *Abl. Tac.*)

† *Déchirer.* [*Maledictis proscindere aliquem.*] Médire. Noircir la réputation. Parler mal de quelcun. (Ils déchiroient les successeurs de l'Empire. *Able Tac.* Il la déchira par-tout où il se trouva. *Le Comte de Buffi.* L'on se déchire, l'on se mange. *Gomb. Ep. l. 1.*)

DE'CHIRURE, *f. f.* [*Scissura, laceratio.*] Ce mot se dit en parlant d'habits. Endroit d'habits ou d'étoffe déchiré. (Je me suis fait une déchirure à ma jupe.)

DE'CHOIR, *v. n. passif.* Je déchois, je déchu ; je suis déchu, je décherrai. [*Decidere, deficere, immutari.*] Diminuer peu à peu. Venir de mal en pis, & cela de peu à peu. Tomber de quelque glorieux ou heureux état. (Déchoir du faite de la gloire. *Vaug. Quint. l. 3. ch. 13.* Déchoir de son crédit. *Abl.* Il est déchu de son autorité. *Abl. Tac.* Judas déchut de l'Apostolat par son crime.

Sans un fâcheux éclat nous ne saurions déchoir.
Despréaux.)

☞ *Déchoir.* Terme de *Marine*. C'est, dériver, s'abatre, & sortir de la route.

DE'CHOUER. Terme de *Marine*. C'est relever un bâtiment qui a touché, ou qui est échoué, & le remettre à flot. *Aubin*.

DE'CIDER, *v. a.* [*Rem difficilem, controversiam decidere, questionem persolvere.*] Déterminer. Résoudre une chose difficile. (Décider une question, une difficulté. La fortune décide la chose autrement. *Abl. Ret. l. 2.* L'intérêt est un Casuiste fort décisif, qui leve bien des scrupules en un moment; c'est toujours le premier consulté & le plus promptement obéi; il ne faut jamais le laisser décider seul.

Il n'est dans ce vaste Univers
Rien d'assuré ni de solide.
Des choses d'ici-bas la fortune décide
Selon ses caprices divers.

Mme. Deshoulières, Poës.)

DE'CILLER, *v. a.* [*Aperire alicujus oculos.*] Ce mot se dit proprement en parlant du sommeil & des yeux. Ouvrir les paupières. Commencer à ne plus dormir & ouvrir les yeux. (Il commence à déciller les yeux.)

† *Déciller*. Ce mot se prend aussi figurément, & il est beau. Il signifie faire connoître ce qu'on ne connoissoit pas bien auparavant. Faire voir clairement ce qu'on ne voïoit que d'une manière obscure. (Il me semble que tu m'as décillé les yeux, & je vois clairement la vanité des choses. *Abl. Luc. tom. 1.* Le tems décillera les yeux. *Patru, Plaid. 16.*

Hélas! que feroit-il si quelque audacieux
Aloit pour son malheur lui déciller les yeux.
Despréaux, sat. 4.)

DE'CIMABLE, *adj. m. & f.* [*Decumanus.*] Qui est sujet aux Décimes.

DE'CIMAL, DE'CIMALE, *adj. m. & f.* [*Decumanus.*] Qui regarde les Dîmes. (Une matière décimale.) On dit aussi, *Aritmétique décimale*, ou *Dîme*, ainsi nommée par *Sievin* qui en est l'inventeur, à cause que l'on divise les espèces différentes de dix en dix; c'est-à-dire, on divise, par exemple, une perche, une toise, un pié, &c. en dix parties qu'on nomme *primes*, & chaque prime dérechef en dix parties égales qu'on appelle *secondes*, &c. Cette sorte d'*Aritmétique* est d'un grand secours dans la *Géométrie pratique*.

DE'CIMATEUR, *f. m.* [*Qui decimandi jus habet.*] Celui qui a droit de lever les dîmes comme Seigneur de dîmes inféodées.

DE'CIMATION, *f. f.* [*Decimi cujusque sorte ducti animadversis.*] Action de décimer les soldats, pour punir le dixième d'un corps qui a failli.

DE'CIMER, *v. a.* [*Decimare, decimum sorte ductum plectere, supplicio afficere.*] Terme de *Guerre*. Prendre au fort le dixième soldat pour le faire mourir.

DE'CIMES, *f. f.* Ce que le Roi prend sur les Bénéfices. Il vient du Latin *decima*, & signifie la dixième partie de quelque chose: mais dans l'usage ordinaire, c'est tout ce que le Roi ou quelqu'un par sa permission leve ordinairement ou extraordinairement sur le Clergé de son Roïaume. Le nom de *Décimes* ne fut connu que sous le règne de *Philippe Auguste*, & au tems des guerres de la terre Sainte en 1187. & 1188. Les *Décimes* alors ne se prenoient que de tems en tems, & même elles ne se prenoient guère que par la concession des Papes, & du consentement du Clergé: mais sous *François I.* elles furent réduites en droit ordinaire, & tous les Bénéfices

du Roïaume furent taxez du dixième de leur revenu. *Henri II.* en 1559. créa en titre d'office des Receveurs des *Décimes* dans chaque principale Ville de tous les Archevêchez & Evêchez du Roïaume. (De grosses *Décimes*, de bonnes *Décimes*, de petites *Décimes*: acorder des *Décimes*, lever des *Décimes* sur les revenus des Eglises. Païer des *Décimes*, refuser des *Décimes*, charger l'Eglise de *Décimes*, s'oposer à la levée des *Décimes*.)

☞ Au reste, quoique le mot de *Décime* & celui de *Dîme* n'aient qu'une même signification, notre usage les a renfermez à deux choses fort différentes; car les *Dîmes* se prennent par les Eclésiastiques, principalement sur les fruits de la terre & sur le bétail; les *Décimes* se prennent par le Roi sur les Eclésiastiques: il est vrai qu'autrefois on confondoit ces deux mots, témoin la *Dîme Saladine* qui a été une espèce de *Décime* levée extraordinairement sur le Clergé.

DÉCINTRE, *v. a.* [*Arcum ligneum struendo desuper fornicum accommodatum destruere, evertere, tollere.*] Terme d'*Architecture*. Il signifie ôter les cintres; c'est-à-dire, toute la charpente qu'on avoit construite & disposée pour soutenir les pierres de quelque arche. (Décintre un arc.)

DÉCINTROIR, *f. m.* [*Mallei genus.*] Espèce de marteau dont les Maçons se servent, qui a deux taillans, mais qui sont tournez en divers sens.

DÉCISIF, DE'CSIVE, *adj.* [*Decretorius.*] Qui décide, qui résoud, qui détermine. (Titre décisif. *Patru, plaid. 3.* Raison décisive. *Vaug. remarques.*

Est-ce une raison décisive,
D'ôter un bon mets d'un repas;
Parce qu'il s'y trouve un convive,
Qui, par malheur, ne l'aime pas?
Il faut que tout le monde vive,
Et que les mets, pour plaire à tous;
Soient différens comme les goûts.
Perraut.)

DÉCISION, *f. f.* [*Decisio.*] Résolution de quelque chose difficile. Détermination. (Les décisions des Conciles, des Papes, des Evêques. Du succès de cette querelle dépendoit la décision de tout ce qu'il y avoit de différend à vider. *Vaug. Quint. l. 4.*)

DÉCISIVEMENT, *adv.* [*Modo decretorio.*] D'une manière décisive. (Parler décisivement sur une affaire. Répondre décisivement à une question.)

DE'CSOIRE, *adj.* [*Decretorius.*] Terme de Palais. Décisif. (Serment décisoire.)

DE'CLAMATEUR, *f. m.* [*Declamator.*] Terme de Colège. Ecolier qui récite quelque ouvrage de Régent.

† *Déclamateur*. *f. m.* Auteur qui déclame; qui exagère & qui épuise un sujet. (*Juvenal* est un déclamateur en satire. *God.* *Lucien* a cela des déclamateurs, qu'il veut tout dire, & il ne finit pas toujours où il faut. *Abl. Luc. Epit.*

Tous ces pompeux amas d'expressions frivoles,
Sont d'un déclamateur amoureux de paroles.
Despréaux.)

On appelle, *stile de déclamateur*, un stile figuré; & plus empoulé qu'il ne convient au sujet.

DE'CLAMATION, *f. f.* [*Declamatio.*] Terme de Colège. Composition que le Régent a faite, & qu'il a soin de faire réciter un certain jour, à ses écoliers, en présence de leurs camarades

& des parens des écoliers qui déclament. Les Romains renfermoient sous ce terme, l'invention même & la composition des sujets. Ils apelloient, *déclamations*, les exercices qu'on faisoit faire aux jeunes gens pour les disposer à l'éloquence du Barreau.

Déclamation, se prend aussi pour une invective qu'on fait contre les personnes.

Déclamation. c'est aussi la prononciation, l'action de celui qui déclame. (Déclamation noble, aisée. Déclamation vicieuse, froide.)

Déclamation, se prend encore pour l'affectation des termes pompeux & figurez dans un ouvrage, & dans un sujet qui ne le comporte pas.

DÉCLAMATOIRE, *adj.* [*Declamatorius.*] Qui appartient à la déclamation. (Stile déclamatoire.)

DÉCLAMER, *v. n.* [*Declamare.*] Terme de Colège. Réciter publiquement quelque ouvrage de prose ou de vers, composé par un Régent.

Il y a des gens qui sont naturellement comédiens, & qui déclament & récitent des vers avec toutes les graces des Mondoris & des Barons. La déclamation sert, ou nuit beaucoup à la versification; & Martial avoit raison de dire à un homme qui récitoit les vers de ce Poëte :

*Quem recitas meus est, ó Fidentine, libellus;
Sed malè cum recitas, incipit esse tuus.*

† *Déclamer*, *v. n.* [*In aliquem invehi, aliquem infectari.*] Parler contre quelcun. Parler au désavantage de quelque chose. (Je ne prétens pas déclamer contre un Ordre que je révère. *Patru, plaid. 5.* Déclamer contre quelcun. Déclamer contre l'Etat. *Abl.*)

DÉCLARATIF, *adj.* Ce qui déclare la volonté & les intentions d'une personne. On dit, *une Bulle déclarative de la volonté du Pape. Un Bref déclaratif.*

DÉCLARATION, *s. f.* [*Declaratio, significatio.*] Lettres par lesquelles le Roi, sur la requête d'un particulier déclare sa volonté sur une certaine chose en faveur d'un particulier ou dans la vûë du bien public. (Faire une déclaration. Publier une déclaration. Le Roi a fait publier une déclaration qui porte que, &c. *De la Rochefoucaut.*)

Déclaration. [*Denuntiatio.*] Aveu de bouche. Paroles par lesquelles on déclare sa pensée à une personne. (Faire une déclaration d'amour. *Mol.* Je lui ai fait ma déclaration que je ne pouvois être son ami. *Mémoires de la Rochefoucaut.* J'ai commis dans ce volume, deux fautes considérables dont je fais ma déclaration, c'est l'entreprise & l'exécution. *Benserade, Rondeaux.*

DÉCLARATION D'AMOUR.

Je vous nomme sans que j'y pense,
Vôtre entretien me charme, & je crains vôtre absence,
J'aime à causer vos desirs,
Et vôtre rencontre imprévüe,
Me donne de certains plaisirs,
Que je ne sens qu'à vôtre vûë.
Je songe à vous, malgré moi-même,
Je crois vous voir la nuit, je vous cherche le jour,
Si ce n'est pas là comme on aime,
Dites-moi ce que c'est qu'amour.

Poëte Anonyme.

Je ne suis plus à moi, je vous aime, Madame.
Ne vous en fâchez pas, les déclarations
Suivent toujours de près les fortes passions.

Epigr. d'Ovide.)

☞ Selon les maximes des précieuses, les

déclarations d'amour ne doivent pas se faire brusquement, sans avoir poussé plusieurs soupirs tendres & discrets : il faut que l'amant choisisse un lieu favorable; comme dans l'allée de quelque jardin, tandis que la compagnie s'est un peu éloignée. *Molière, précieuses ridicules.*

Déclaration. [*Abdicatio.*] Terme de Palais. Acte de démission de quelque droit en faveur de quelcun. (Ce Procureur a fait sa déclaration en faveur d'un tel.)

Déclaration. [*Declaratio.*] Terme de Pratique. Dénombrement. Détail qu'on fait de quelque bien ou d'autres choses. (Donner sa déclaration des biens & des terres de quelque fief.)

DÉCLARATOIRE, *adj.* [*Significans, declarans.*] Terme de Palais. Acte ou clause qui déclare. (Voilà les actes déclaratoires de la volonté du testateur.)

DÉCLARER, *v. a.* [*Significare, denuntiare.*] Faire sa déclaration de quelque chose. Faire savoir. Faire connoître. Dénoncer. (Déclarer sa pensée à un ami. *Abl.* déclarer ses complices Déclarer la guerre.)

Se déclarer, *v. n.* [*Patefacere, aperire.*] Faire connoître les sentimens ou l'on est. (Le Roi s'est déclaré là-dessus. Se déclarer à un ami.)

* *Se déclarer*. [*Favere alicui.*] Il se dit de la victoire, & c'est se tourner du côté de quelcun. (Cela lui fit penser que la victoire s'aloit déclarer pour lui. *Arioste moderne.*)

* *Se déclarer*. [*Se patefacere, indicare.*] Ce mot commence à se dire par les Médecins polis qui voient le beau monde; en parlant de maux & de maladies. Il signifie, *paraître, se faire connoître, se montrer en quelque endroit du corps.* (Le mal s'est déclaré au bras, la maladie s'est déclarée à l'épaule.)

DÉCLIC, *s. m.* [*Fistucatio.*] Machine propre à enfoncer les pieux, qui est une espèce de bélier.

DÉCLIN, *s. m.* [*Declinata ætas.*] Décadence. Fin. (Tomber dans le déclin, être sur le déclin de ses jours. *Patru, plaid. 7.* C'est le tems auquel la maladie commence à cesser, le déclin de l'âge, le déclin du jour.)

Déclin, *s. m.* [*Decrescentia.*] Ce mot se dit de la lune. C'est le décours de cet astre. (La lune est en son déclin. *Roh. Phys.* On arrose d'ordinaire, dans le déclin de la lune, les fleurs qu'on cultive.)

☞ On dit, *le déclin d'un fusil, le déclin d'un pistolet.* *Corneille, act. sc. 2. 6. du menteur :*

Alors pour me la prendre, elle vient en mon coin,
Je la lui donne en main; mais voiez ma disgrâce,
Avec le pistolet le cordon s'embarasse,
Fait marcher le déclin, le feu prend, le coup part.

DÉCLINABLE, *adj.* [*Quod inclinari, inflecti potest.*] Terme de Grammaire Latine, &c. Il se dit des noms qui se peuvent décliner; c'est-à-dire, se changer selon les divers cas. Les noms de la langue Latine sont presque tous *déclinables*, & il y en a quelques-uns qui sont *indéclinables*. Les noms de la langue Françoisise sont tous *déclinables* par le moien des articles.

DÉCLINAISON, *s. f.* [*Declinatio.*] Ce mot est un terme d'Astronomie, & il se dit du soleil & des autres astres & aussi de l'aiman. Il signifie, *la mesure de l'éloignement de l'équateur ou de l'écliptique à l'égard des astres.* A l'égard de l'aiman, il signifie qu'il se détourne du vrai nord ou du pôle. (Toute sorte de mine de fer n'est pas capable de causer de la déclinaison dans l'aiman.)

Connoître la déclinaison de l'aiguille aimantée. La déclinaison de l'aiguille va jusqu'à trente degrez. On peut savoir chaque jour, la déclinaison du soleil. *Roh. phys.* C'est-à-dire, de combien de degrez le soleil est éloigné de l'équateur.

Déclinaison. Terme de *Gnomonique*. Il se dit des plans verticaux qui déclinent des points cardinaux de l'horison. (Avant que de construire un cadran sur un mur, il faut savoir qu'elle est sa déclinaison. La déclinaison de ce mur est de trente degrez de l'Orient au Nord.)

Déclinaison. [*Declinatio.*] Terme de *Grammaire*. Ce mot dans nôtre langue n'est presque, à proprement parler, que le changement de l'article par tous les cas du nom. (Savoir les déclinaisons Françoises.)

DE'CLINANT, DE'CLINANTE *adj.* [*Remittens, declinans.*] Qui décline. (Un mal déclinant, un cadran déclinant.)

DE'CLINATOIRE, *s. m.* [*Exceptio, præscriptio juris depellens auctorem suâ petitione.*] Terme de *Palais*. Acte par lequel on déclare qu'on n'a pas été bien assigné, attendu que le Juge devant lequel on nous assigne, n'est pas nôtre Juge. (Proposer son déclinaoire. *Patru plaid. 1.*)

DE'CLINER, *v. n.* [*Ingravescere, inclinare.*] Abaisser. Diminuer. (Ce jour décline. Le bon homme commence fort à déclinier.)

Déclinier. [*Declinare.*] Ce mot se dit de l'aiman & des astres, & des plans verticaux. (L'aiman décline du Nord; les astres déclinent de l'équateur ou de l'écliptique; les plans verticaux déclinent de quelcun des points cardinaux de l'horison; l'aiman ne décline pas toujours de même en un même endroit de la terre.)

Déclinier, *v. a.* [*Subducere.*] Terme de *Palais*. Déclarer que le juge devant lequel on nous fait venir, n'est pas nôtre Juge.

Déclinier. [*Declinare* Terme de *Grammaire*. Dire par ordre les cas des noms, en y ajoutant les articles. (Déclinier un nom.)

DE'CLORE, (DE'CLORRE,) *v. a.* [*Recludere.*] Rompre ou ôter une clôture. (Déclorer un jardin.)

DE'CLOUER, *v. a.* [*Refigere.*] Ôter les cloux. (Déclouer un ais.)

* *DE'COCHEMENT*, *s. m.* [*Emissio.*] Action par laquelle on lâche une flèche.

* *DE'COCHER*, *v. a.* [*Vibrare, emittere.*] Darder, Lancer. (Décocher un dard. On décocha contre lui une flèche de deux coudées. *Vaug. Quiut. Curce, l. 9. ch. 3.* Il a décoché les traits de sa colère contre nous.)

DE'COCTION, *s. f.* [*Decoctio, decoctura.*] Terme de *Pharmacie*. Cuisson d'une ou de plusieurs drogues qu'on fait boüillir dans de l'eau, du vin, du lait, ou autre liqueur, pour en extraire la vertu, ou pour les ramollir. (Faire une décoction.) Ce mot se prend aussi pour la liqueur imprégnée de la vertu des médicamens qu'on y a fait boüillir. En ce sens, le mot latin est *decoctum*.

DE'COIFER, (DE'COËFFER,) *v. a.* [*Mulieris capitis tegmen eripere, perturbare mulieris capillos.*] Défaire la coiffure. Mettre en désordre la tête d'une femme qui est coiffée. (Décoiffez-moi, je ne me trouve pas bien coiffée. Ne me prenez point par la tête, vous me décoifferez toute.)

† * *Décoiffer.* [*Lagenam relinere.*] Ce mot se dit en parlant d'une bouteille coiffée; c'est ôter le chanvre qui couvre le goulot & en boire le vin. Quand Monsieur voudra, nous décoifferons une bouteille ensemble.

DE'COLATION, (DE'COLLATION.) [*Tabella amputatum Beati Joannis Baptistæ caput exhibens, representans.*] Tableau où est peinte la tête de Saint Jean-Baptiste qu'on a décolé. Ce mot se dit en terme de *Piété*. Fête que l'Eglise célèbre en mémoire du jour que Saint Jean eut le cou coupé. (La décolation de Saint Jean.)

DE'COLEMENT, (DE'COLLEMENT,) *s. m.* [*Deglutinatio.*] Action par laquelle on décolé, ou une chose colée qui se détache.

Décolement [*Tenuatio cardinum à lateribus.*] Couper un chevron du côté de l'épaulement, afin qu'étant moins large, la mortoise ne paroisse pas. Terme de *Charpenterie*.

DE'COLER, (DE'COLLER,) [*Deglutinare, reglutinare.*] Séparer des choses qui sont colées. (Il faut décoler ce feuillet. Ce feuillet n'est pas bien colé, Il ne tardera guère à se décoler.)

Décoler. (*Caput amputare, revellere à cervicibus.*) Ce mot est François, pour dire, couper la tête, mais il n'est pas usité parmi ceux qui parlent bien; on dit en sa place, couper la tête ou couper le cou.

DE'COLEUR, (DE'COLLEUR,) *s. m.* Terme de *Pêcheurs de morue*. On appelle, *décolleur*, celui des matelots, dont l'emploi est de couper la tête des morues, aussitôt qu'elles ont été pêchées.

DE'COLORE', DE'COLORE'E, adj. Qui a perdu sa couleur. (Fruit tout décoloré.)

DE'COLORER, v. a. [*Colorem eluere, diluere.*] Faire perdre de la couleur.

DE'COMBRER, v. a. [*Ruderibus purgare locum.*] Terme de *Maçon*. C'est ôter tous les décombres & toutes les ordures qui restent de la démolition de quelque bâtiment. (Il faut décombrer tout cela. Il semble que ce seroit mieux de dire, il faut ôter ou enlever tous les décombres.)

DE'COMBRES, s. m. [*Rudera.*] Terme de *Maçon*. Il ne se dit qu'au pluriel. Ce sont les ordures qui restent de la démolition de quelque maison. (Les décombres ont été enlevés. On a porté en cet endroit, beaucoup de décombres. *Quint. Jardins fruitiers, tome 1.*)

Décombres. Les Charpentiers appellent aussi, *décombres & vuیدanges d'un atelier de construction*, tout ce qu'on coupe du bois d'ouvrage, & qui est inutile, comme les copeaux, &c.

DE'COMPOSER, v. a. [*Destruere, resolvere, dissolvere.*] Détruire un corps composé, le dissoudre.

(Le plus fort de ces grands maîtres
Se sert de tout son esprit,
A soutenir que des êtres,
La seule forme périt;
Que le corps se décompose,
Qu'il se fait de chaque chose,
Des arrangemens divers;
Et que toujours la matière
Infinie, active, entière,
Circule dans l'Univers.)

Mme. Deshoulières.)

DÉCOMPTE, s. m. [*Subductio, imminutio.*] Prononcez, *déconte*. Ce mot se dit particulièrement à l'égard des soldats & des ouvriers, & d'autres gens à qui on a avancé une partie de leur solde ou de leurs journées, ou qu'on retient pour leurs habits ou autres nécessitez. (Faire le décompte à un soldat. Le décompte monte tant.)

DE'COMPTER, v. a. [*Subducere, imminuere.*] Prononcez, *déconté*. Faire le décompte. Rabatre la somme qu'on a avancée. Voiez *Décompte*. Ce mot se dit encore en cette phrase, & autre

pareille. *Il y a bien a décompter.* Ces mots signifient, *Il y a bien à dire de ce qu'on croïoit.*

DÉCONCERTE, *v. a.* [*Concentum vocum turbare.*] Interrompre, gêter un concert. (Il y avoit deux Musiciens ivres qui déconcertèrent tous les autres. Il ne faut qu'une voix discordante pour déconcerter les autres. *Acad. Franç.*)

* *Déconcerter*, *v. a.* [*Consilia frangere, confringere.*] Ce mot, au figuré, signifie *mettre en désordre. Troubler. Rompre les mesures.* (Cette aliance déconcerta les desseins de Mahomet. *Bouhours, Vie d'Aubuffon.*)

* *Se déconcerter*, *v. r.* [*Pertubari, desciscere à seipso.*] Se troubler. Se mettre hors de soi-même. (Elle a un maintien sérieux, mais naturel, qui ne se déconcerte point. *Saint-Evremond.* Il se déconcerte pour peu de chose.)

† **DÉCONFIRE**. [*Hostes fundere, prosternere, profligare.*] Ce mot est vieux, & ne peut être reçu que dans le burlesque. Il signifie, *défaire, battre & tailler en pièces quelques troupes de gens de guerre.* Il signifie aussi au figuré, *ruiner, abatre, épuiser.*

(*Dame Vénus & son fils,
Etoient prêts d'être déconfits.
Sarazin, Poës.*)

☞ On lit dans la Prière de Malherbe pour le Roi :

Par sa fatale main qui vengera nos pertes,
L'Espagne pleurera ses campagnes désertes,
Ses châteaux abatus, & ses champs déconfits.

Ménage a remarqué qu'il faut lire, & *ses camps déconfits*, parce que *déconfire*, ne se dit point des choses inanimées. Ce terme n'est plus du bel usage.

† **DÉCONFITURE**, *f. f.* [*Clades, strages.*] Déroute générale d'une armée.

Déconfiture. [*Inopix creditoribus denunciatio, bonorum creditoribus cessio.*] Se dit d'une banqueroute ou d'un abandonnement de bien.

☞ Ce terme n'est guère connu que dans le Palais. *Déconfiture*, dit Loisel, *est quand le débiteur fait rupture & faillite, ou qu'il y a aparence notoire que ses biens tant meubles qu'immeubles, ne suffiront au paiement de ses debtes.* La Coûtume de Paris, *art. 180.* & plusieurs autres, nous en donnent une même idée; l'effet de la *déconfiture*, est le même dans toutes les Coûtumes, si ce n'est dans les Provinces, qui, suivant le Droit Romain, reconnoissent l'hipotèque sur les meubles comme sur les immeubles; ainsi, en cas de *déconfiture*, le prix des meubles s'y distribuë par ordre d'hipotèques, comme celui des immeubles. Dans les autres Provinces, lorsque le débiteur est insolvable, le prix des meubles repartit entre tous les créanciers chirographaires, sans avoir égard à l'antériorité des faïtes, ni des créances; tout est confondu, & l'on ne distingue dans la généralité des détes, que celles qui sont privilégiées, à qui l'on conserve la préférence sur les autres détes.

DÉCONFORT, *f. m.* [*Afflictio, infractio animi.*] Vieux mot. Affliction, abatement d'esprit.

DÉCONFORTER, *v. n.* [*Infringere animum, affligere, debilitare.*] Désoler, abatre l'esprit par quelque affliction.

† *Se déconforter*, *v. r.* [*Animum abjicere.*] S'affliger. (Un ami qui se déconforte. *Voiture.*) On dit aussi, *déconforter quelqu'un.* [*Animum debilitare.*]

DÉCONNOIR, (**DÉCOGNOIR**), *f. m.* [*Cuneus.*] Terme d'Imprimerie. Pièce de bois faite en forme de coin, qui sert à desserrer les formes.

DÉCONSEILLER, *v. a.* [*Dissuadere.*] Dissuader. (Il le vouloit obliger à déconseiller lui-même ce qu'il venoit commander de la part du Roi. *Abl. Ret.*)

† **DÉCONTENANCÉ**, **DÉCONTENANCE'E**, *adj.* [*Insulfus, inconcinnus, incompofitus, perturbatus.*] Déconcerté, qui ne fait quelle posture tenir. (Il est tout décontenancé. Elle est toute décontenancée.)

† **DÉCONTENANCER**, *v. a.* [*Aliquem de statu mentis convellere.*] Faire perdre contenance à quelcun. Le rendre interdit. (Ce Plaideur fait le brave, mais depuis qu'il a perdu son procez, il est tout décontenancé.)

DÉCORATEUR, *f. m.* [*Scenæ instructor, choragus.*] Officier parmi les Comédiens qui a soin de mettre les tentures. On apelle aussi *Décorateurs* ou *Peintres Décorateurs*, ceux qui s'adonnent au genre de peinture qui sert aux décorations de Théâtre, d'arcs de triomphe, &c.

DÉCORATION, *f. f.* [*Scenæ apparatus, apparatus, exornatio, choragium.*] Ce mot, en parlant de Théâtre, veut dire, *tous les ornemens nécessaires dont on pare la scène, & qui doivent convenir à la pièce qu'on représente.* (Les décorations du Théâtre étoient fort belles & fort ingénieuses.)

Décoration. [*Apparatus.*] Ce mot se dit, en parlant de Carrousel, de Tournois, d'Eglise. Il signifie *toutes les tapisseries, & tous les embéliffemens dont on pare une Chapelle, une Eglise, une Lice, &c.* (Une belle décoration de Chapelle. Une belle décoration d'Eglise. Avoir soin de la décoration de la Lice.)

Décoration. [*Exornatio.*] Ce mot se dit en parlant des jardins, & signifie *embéliffement.* (La décoration d'un parterre de jardin.)

DÉCORDER, *v. a.* [*Funem retexere.*] Détortiller une corde, séparer les cordons qui la composent. On a fait là-dessus ce petit badinage :

(Quand un Cordier cordant veut acorder sa corde,
Pour sa corde acorder, trois cordons il acorde;
Mais si l'un des cordons de la corde décorde,
Le cordon décordant, fait décorde la corde.)

† **DÉCORER**, *v. a.* Il vient du Latin *decorare*, qui signifie *orner.* Mais il n'est guère en usage. (Il faut décorer cette chambre.) Il signifie proprement, *mettre & placer avec simétrie les choses qui parent un lieu.* Voyez *Orner.*

Décorer, se dit aussi en parlant des dignitez; des titres que l'on confère a quelcun pour l'honorer.

DÉCORUM. Mot devenu François en cette phrase proverbiale, *garder le decorum.* (Il faut sans cesse garder le decorum de la divinité. *Molière.*)

DÉCOUCHER, *v. a.* [*Foris cubare.*] Coucher hors de la maison où l'on a coûtume de coucher. Ne pas coucher dans son lit ordinaire, & avec la personne avec qui on couche d'ordinaire. (C'est un libertin qui découche presque tous les jours. Il ne découche pas d'avec Rea. *Abl. Luc. tome 1.*)

Découcher, *v. a.* [*Aliquem lecto suo depellere.*] Être cause qu'une personne quite son lit pour nous le donner, à nous, ou à quelqu'autre. (Découcher quelcun.)

DE'COUDRE, *v. a.* [*Diffuere, findere, discindere.*] Je décou, tu décou, il décout, nous décousons. Je découfis. J'ai découfu. Je découdrai. *Découfant.* Défaire quelque coùture; défaire ce qui est coufu. (Découdre la ceinture d'un haut-de-chauffe.)

Découdre, en termes de *Marine*, signifie décloier quelques pièces du bordage, ou du ferrage, pour voir ce qu'il y a de défectueux sous ces pièces.

† * Il en faut découdre. [*Decertandum, concertandum est.*] Proverbe, dans le stile burlesque; pour dire, il faut en venir aux mains.

† Les affaires sont fort découfuës. [*Res sunt eversa, labefacta, accisa, inclinata.*] C'est-à-dire, en mauvais état. On dit d'un stile qui n'a point de liaison, que c'est un stile découfu.

DE'COULEMENT, *f. m.* [*Effluviùm, fluvio, fluxus.*] Mouvement d'une chose liquide de haut en bas. (Le découlement de l'eau de la pluie sur ce mur l'a entièrement gâté.)

DE'COULER, *v. n.* [*Fluerè.*] Ce mot se dit des liqueurs, & des couleurs, & veut dire, couler depuis le haut jusques en bas; mais il n'est pas fort en usage. (Cette huile de parfum descendit sur toute la barbe, & découla jusques sur le bord de l'habit. *Pseaume 132.*)

* Découler, *v. u.* [*Manare.*] Il se dit au figuré, des choses morales. (C'est de la miséricorde de Dieu que découlent toutes les graces que nous recevons.)

DE'COUPE', *f. m.* [*Incisus, distinctus, divisus concinnè.*] Terme de *Jardinier*. C'est un parterre où il y a plusieurs pièces quarrées, longues, rondes ou ovales, dans lesquelles on met des fleurs. (Voilà un beau découpé. *Quintinie; Jardins.*)

Découpé, *adj.* [*Papilionatus.*] Terme de *Blason*. Il se dit des pièces sans nombre dont un écu est semé. On dit aussi, *moucheté, plumeté, papillonné.*

DE'COUPE', *v. a.* [*Concidere, dividerè, dissecare.*] Ce mot signifie, couper en plusieurs morceaux; mais il n'est pas si usité que son simple, *couper.* (Il faut découper cette viande.)

Découper. [*Variis incisuris ornare vestem.*] Terme de *Découpeur*. Figurer une étofe avec des fers. (Découper de l'étofe, du drap, &c.)

Découper, *v. a.* [*Incidere.*] Terme de *Pâtissier*. C'est faire sur le couvercle de quelque pièce de pâtisserie, diverses petites figures avec la pointe d'un couteau. (Il faut découper le couvercle de ce pâté.)

DE'COUPEUR, *f. m.* [*Peritus incidendi artifex.*] Artisan qui figure agréablement l'étofe avec des fers. Cet artisan se nomme, dans ses lettres de maîtrise, *Découpeur, Egratigneur*; mais dans le monde, on l'apelle simplement *Découpeur.*

DE'COUPURE, *f. f.* [*Incisio.*] Terme de *Découpeur*. Ouvrage de *Découpeur*. Etofe découpee avec des fers.

Un Génie, dit en se moquant, dans la Comédie du P. Brumoy, Jésuite, intitulée, *La Boëte de Pandore*, act. 11. sc. 13.

L'art des colifichets & de la découpure,
Est l'ame du vrai goût, & fait mon premier soin;
C'est à moi de marquer vôtre siècle à ce coin, &c.

Découpures. Petites estampes enluminées dont on découpe les figures pour les plaquer sur diférens meubles avec du vernis. Il y a eu un tems où l'on étoit fort amoureux de ces découpures; chacun se mêloit de les assortir, & il en résulroit

des ensembles tout-à-fait absurdes. Heureusement on est revenu de ces méprisables colifichets.

DE'COUPLER, *v. a.* [*Disparare, abjungere.*] Détacher ce qui étoit acouplé. (Découpler le linge, des chiens.) Au figuré; lâcher des gens après quelqu'un qui s'enfuit.

DE'COURAGEMENT, *f. m.* [*Animi abjectio, infractio.*] Abatement de courage. (Dans ce découragement le Roi ne les voulut pas gourmander. *Vaug. Quint.*)

☞ **DE'COURAGER**, *v. a.* [*Animum frangere, infringere.*] Oter le courage. (Décourager une personne.)

DE'COURS, *f. m.* [*Decrescentia, luna decrescens.*] Ce mot se dit en parlant de la lune; c'est-à-dire, *déclin.* (La lune est en son décours. Croître ou décroître au décours de la lune.)

Qu'elle soit en croissant, qu'elle soit en décours,
Je l'aime & l'aimerai toujours.
Benferade, Ballet de la nuit.)

DE'COUSURE, *f. f.* [*Disjunctio, dissolutio.*] Terme de *Chassè*. C'est quand un sanglier a blessé un chien, de ses défenses. *Sal.*

DE'COUVERT, **DE'COUVERTE**, *adj.* [*Apertus, detectus, patefactus.*] Qui n'a rien qui le cache. (Sa gorge étoit à demi découverte. *Buffi.*)

* *Déouvert, Découverte.* [*Regio non ita pridem comperta.*] Il se dit des pais dont on a fait la découverte. Reconnu. (Pais découvert.) Ces termes, *Pais découvert*, [*subdialis locus,*] signifient aussi un pais plain, où il n'y a pas beaucoup d'arbres.

A découvert, *adv.* [*Sub dio, aprico in loco.*] Sans être couvert. (Être à découvert. Ils se promenoient devant le camp à découvert. *Abl. Ret. Camper à découvert.*)

* *A découvert*, *adv.* [*Palam, in propatulo.*] Au figuré, il signifie, sans déguisement, sans couverture, sans voile.

(Par elle ton sein m'est ouvert,
Je vois ton ame à découvert.
Chap. Ode au Card. de Richelieu.)

DE'COUVERTE, *f. f.* [*Exploratio.*] C'est l'action par laquelle on découvre & reconnoît premièrement quelque pais. (La découverte du nouveau monde. Faire la découverte d'un pais.)

La feinte est un pais plein de terres désertes,
Tous les jours nos Auteurs y font des découvertes.
La Fontaine.)

Découverte. [*Inventio, investigatio.*] Ce mot se dit en terme de *Guerre*. (Envoyer à la découverte. C'est envoyer reconnoître l'ennemi.)

Découverte. [*Apertum latus.*] Terme de *Maître d'Armes*. Elle consiste à se découvrir & à donner jour à son ennemi. (Atirer son ennemi par des découvertes *Liancourt, Maître d'Armes.*)

* *La découverte d'une vérité.* [*Investigatio.*] Faire de grandes découvertes dans les Siences & dans les Arts; c'est faire de grands progres dans la connoissance des vérites. (Nous avons fait d'assez grandes découvertes dans les Siences; mais ce qui reste à découvrir est infini.)

DE'COUVRIR, *v. a.* [*Aperire, retegere, detegere.*] Oter la couverture qui convre quelque chose que ce soit. Je découvre, je découvris, j'ai découvert. (Découvrir un lit, un toit.)

Découvrir. [*Nudare, patefacere.*] Révéler. Divulguer. (Découvrir un secret.)

* *Découvrir.* [*Investigare, speculari.*] Faire la découverte de quelque país. Tâcher de reconnoître où une personne est. (On découvrit la Floride le 25. Mars 1513. On l'a découvert lorsqu'il y pensoit le moins, & on l'a pris.)

* *Découvrir.* [*Procul prospicere, deprehendere.*] Apercevoir. Connoître. (Nous découvrimés dans une niche une Diane. *Voit. l. 10.* Découvrir d'une seule vûë la moitié de la terre. *Voit. l. 9.* Il croïoit qu'il pouvoit découvrir sur son visage quelque marque de ce qu'il avoit dans l'ame. *Vaug. Quint. liv. 3.* Découvrir une vérité.)

Se découvrir, v. a. [*Nudare.*] Oter la couverture.

Se découvrir. [*Caput nudare.*] Lever son chapeau. (Se découvrir la tête.)

* *Se découvrir.* [*Sese indicare.*] Se déclarer à quelcun. Faire connoître ses sentimens. (Le Comte qui avoit peur de se découvrir, changeoit de propos. *Buffi.*)

J'aime un esprit aisé qui se montre & qui s'ouvre,
Et qui plaît d'autant plus, que plus il se découvre.
Despréaux.)

* *Se découvrir.* [*Latus, pectus aperire.*] Terme de Maître d'Armes. Donner jour à nôtre ennemi de nous blesser. Donner beau à nôtre ennemi de nous porter & nous blesser. (Se découvrir sur les armes. Se découvrir au dedans des armes. *Liancourt, Maître d'Armes, chap. 12.*)

DÉCRASSER, *v. a.* [*Squalore, sordibus purgare, sordes detergere.*] Oter la crasse & l'ordure du corps & du visage. (Eau & pommade pour décrasser le visage.)

* *Décrasser, v. a.* [*Mores expolire.*] Ce mot, au figuré, se dit en riant. C'est rendre moins grossier.

* *Se décrasser.* [*Se detergere, sordibus purgare, mores expolire.*] Il signifie, au propre, ôter l'ordure de son corps ou de son visage. Et au figuré, il veut dire, *se rendre moins grossier.* (Les Provinciaux se décrassent à Paris.)

DÉCRÉDITEMENT, *s. m.* [*Gratiæ, existimationis minutio, immunitio.*] L'action de décréditer, perte de crédit.

DE'CRE'DITER, *v. a.* [*Gratiam, existimationem minuere.*] Oter le crédit. Oter l'autorité à quelcun. (Un méchant livre décrédite un Auteur.)

Se décréditer, v. r. [*Existimationem perdere, amittere.*] S'ôter le crédit à soi-même. Perdre sa réputation. (Il ne disoit rien de sa disgrâce de peur de se décréditer en montrant son malheur. *Le Comte de Buffi.*)

DE'CRE'PIT, DE'CRE'PITE, *adj.* [*Decrepitus, senio confectus.*] Fort vieux. (Age décrépité. Une vieille décrépité. *Abl.*)

DE'CRE'PITATION, *s. f.* [*Ustio, exustio.*] Terme de Chimie. Calcination du sel qu'on continuë jusques à ce que le sel ne petille plus. Il se dit aussi du bruit ou petillement que le sel fait pendant qu'on le calcine.

DE'CRE'PITER, *v. a.* [*Ad insaniam redigere.*] Signifie avoir bien du dépit. (Vous le ferez décrépiter.) Mais ce terme est trop bas & populaire.

* *Décrépiter, v. a.* [*Torrere, exurere.*] Terme de Chimie. C'est faire sécher le sel commun au feu & le calciner, ensorte que son humidité soit toute exhalée. Ce sel s'appelle *décrépité.*

DE'CRE'PITUDE, *s. f.* [*Ætas decrepita, summa.*] Age décrépité. (Titon parvint en une telle décrépitude, qu'il fut changé en cigale. *Bénser.*)

rondeaux. La Sibylle de Cumes étoit parvenue jusqu'à la dernière décrépitude. *Le Ragois, Abrégé des Métamorphoses.*)

DE'CRET, *s. m.* [*Decretum.*] Terme de Droit Canon & de Palais. Ordonnance de Pape. Règlement de Juge. Ordonnance du Juge, portant permission d'emprisonner. [*Comprehensio hominis decreta.*] (Les Décrets des Papes. Obtenir un décret de prise de corps contre quelcun.) *Cette terre est en décret; c'est-à-dire, elle est exposée en vente en vertu du décret du Juge.*

Décret. Terme de Droit Canon. [*Sanctissimum jus.*] Livre qui a été fait par Gratien, & qui contient plusieurs Canons concernant les matières Eclésiastiques.

Le terme *Décret*, est fort en usage, dans les Tribunaux de Justice Séculière & Eclésiastique. Quand il s'agit d'un crime qui mérite une peine afflictive, les acusez sont décrétés de prise de corps, dans les formes prescrites par l'Ordonnance de 1670. titre 17. lorsque le délit ne peut être puni que par une peine pécuniaire, on se contente de décréter l'accusé d'ajournement personnel, comme il est expliqué par ces termes de l'art. 2. du titre 10. de la même Ordonnance. *Selon la qualité des crimes, des preuves & des personnes, sera ordonné que la partie sera assignée, pour être ouïe, ajournée à comparoir en personne, ou prise au corps.* Voilà les trois sortes de *Décrets* dont on use dans l'instruction des procès criminels, si l'on peut qualifier de *Décret* la simple assignation, qui est la même dans le civil & dans le criminel. A l'égard du *Décret* de prise de corps, ou d'ajournement personnel, la même Ordonnance, article 11. du titre cité, ordonne expressément que le *Décret d'ajournement personnel, ou de prise de corps, emportera de droit l'interdiction*: Ce qui mérite quelque attention; car en premier lieu, cette interdiction n'est qu'une suspension des fonctions publiques pendant le cours du procès, & souvent après que l'accusé a répondu, si le fait est léger, on le renvoie aux fonctions de sa charge. En second lieu, cette interdiction n'opère aucun effet sur les Eclésiastiques, & ne les prive point de l'exercice des Ordres sacrez: mais c'est une difficulté que l'Ordonnance a fait naître, si un Clerc contre lequel il y a *décret* de prise de corps, ou de simple ajournement personnel, peut être légitimement pourvû d'un bénéfice, ou si l'interdiction prononcée par l'Ordonnance, le rend incapable d'accepter, ou de posséder un bénéfice; pour résoudre le doute, on a distingué l'acquisition du bénéfice, & la continuation de la possession du bénéfice qui a précédé le *décret*. Dans le premier cas, l'interdiction de l'Ordonnance n'opère aucun effet, & le Bénéficiaire continuë de jouir & de faire ses fonctions dont il n'est point interdit par le *décret* de prise de corps, ni par l'ajournement personnel; si ce n'est lorsque le crime, par son énormité, fait vaquer de plein droit le bénéfice: mais le doute est plus grand, lorsqu'il s'agit d'acquérir un bénéfice; car la maxime est, qu'un gradué, un indultaire ou un impétrant, en vertu d'une résignation en sa faveur, doit être *integer statu*, selon l'expression des Docteurs, sa réputation doit être sans tache, & le simple doute forme une incapacité d'acquérir un bénéfice: c'est ainsi que la question a été décidée par un Arrêt rapporté dans les questions de M. du Perray, sur le Concordat. A l'égard du *Décret* qui est
une

une compilation du Moine Gratien ; c'est improprement qu'on lui donne le titre de *Décret*, puisqu'il est plutôt, un amas confus & mal digéré des *Décrets* des Papes, des Canons, des Conciles, & des sentimens des Saints Pères. En voulant concilier les Canons des Conciles, & les *Décrets* des Papes, qui sembloient être contraires, il s'embarasse & rend les questions plus douteuses qu'elles n'étoient auparavant.

Décret. [*Statutum.*] Terme de certains Religieux, comme d'*Augustins*. Statuts qui se font dans les Chapitres Provinciaux, pour le règlement d'une Province.

Décret de Dieu. [*Decretum.*] Terme de *Théologie*. C'est ce que Dieu a résolu & arrêté dans ses conseils éternels.

DE'CRE'TALES, *f. f.* [*Epistolæ decretales.*] C'est le nom que l'on donne aux collections des lettres des Papes, dont la première, & la plus ample parut dans le huitième siècle de l'Eglise, sous le nom d'*Isidorus Mercator*; Riculphe, Evêque de Maïence, l'aporta en France, sous le règne de Charlemagne. On ne fait point encore quel étoit cet Isidore, surnommé *Mercator*. L'on a cru pendant long-tems, que ce recueil étoit l'ouvrage d'Isidore, Archevêque de Séville; mais Antoine Augustin, a détrompé le public, en observant que l'on y voïoit des synodes tenus après le décès d'Isidore de Séville, lequel mourut en 636. & il est établi que l'Auteur de la collection des *Décrétales* vivoit encore dans le dixième siècle: quelques-uns ont cru que le véritable Auteur étoit un Moine, qui par humilité cachoit son nom sous celui de *Piscator*, qui avoit été changé par les Copistes en celui de *Mercator*: selon M. de Marca dans son *Traité de Concordia*, &c. Cette première collection est l'ouvrage d'un Evêque, appelé *Isidore*, lequel, suivant la coutume des anciens Evêques, ajoûta, en signant son nom, le titre de *Peccator*, que l'on a dans la suite corrompu ou changé dans celui de *Piscator* ou *Mercator*. Dans l'erreur où l'on fut d'abord, que l'on devoit cette collection à Isidore de Séville, on l'a reçûe avec aplaudissement, & sans la soupçonner de supposition: d'ailleurs les décisions qui y sont rapportées, parurent authentiques & sincères, sous le nom de plusieurs Papes illustres par leur habileté, & par la sainteté de leurs mœurs; mais les Centuriateurs de Magdebourg craignant les preuves que l'on en tiroit, pour détruire le Calvinisme & le Luthéranisme, s'attachèrent fortement à examiner les décisions des premiers Papes, & tout l'ouvrage ensemble, pour en détruire les conséquences, qui leur paroïssent dangereuses; le Jésuite Turrien leur répondit, mais avec peu de succès; le Ministre Daillé le repoussa avec tant d'habileté, qu'on n'a pû conserver à cette collection l'autorité qu'elle avoit autrefois. La collection des *Décrétales* publiée par Grégoire IX. a effacé entièrement celle d'Isidore; plusieurs Savans hommes les ont expliquées par de grands Commentaires; elles furent rédigées à peu près selon l'ordre du Code Justinien. Sous le Pontificat de Boniface VIII. & sur la fin du treizième siècle, on publia une nouvelle collection des *Décrétales* des Papes qui avoient succédé à Grégoire IX. on n'en connoît point l'Auteur; mais pour les faire recevoir, & leur donner l'autorité de la précédente collection, on les distingua par le titre de *Sixième Livre des Décrétales*, & on l'appella le *Sexte*; ensuite que quand on en cite quelques

constitutions, on ajoûte à la citation du titre ce mot *in 6.* Cette collection a paru suspecte à *Boëtius Epo*, parce que Boniface dit dans sa Préface, qu'il a recueilli les décisions des Papes qui ont régné après Grégoire IX. & cependant il rapporte une décision de Clement III. qui est mort avant Grégoire IX. mais il faut observer que Boniface dit dans la même Préface, qu'il a inféré dans sa collection, des *Décrétales* anciennes, mais plus correctes & plus claires qu'elles n'étoient; ainsi on peut regarder ce sixième Livre des *Décrétales*, comme une addition aux précédentes. Les Clémentines parurent dans la suite; c'est ainsi que l'on nomme le recueil des décisions de Clement V. qui fut élu dans le commencement du quatorzième siècle, & qui le premier transporta le Siège de Rome dans Avignon. Ce recueil fut composé en partie des Canons du Concile de Vienne. Enfin, la dernière collection qui compose le corps du Droit Canonique, fut publiée par Jean XXII. successeur de Clement V. elle renferme un petit nombre de décisions, dont on ne fit qu'un seul Livre, que l'on appella *Extravagantes*, soit parce que la collection n'est point mêlée avec d'autres décisions des précédens Papes, soit parce qu'elles ont été quelque tems errantes, sans aucune autorité, & dont on ne connoissoit point l'Auteur. Le Docteur Ciron, Professeur en Droit Canon dans l'Université de Toulouse, publia en 1645. une cinquième collection des *Décrétales* du Pape Honorius III. avec des notes, & y joignit des Paratitres des cinq Livres des *Décrétales* de Grégoire IX. qui peuvent servir à faciliter l'étude de la Jurisprudence Canonique. Il y a plusieurs autres collections, comme celles de Burchard, de Reginon, d'Yves de Chartres, dont le détail seroit ennuyeux.

DE'CRE'TER, *v. a.* [*Decernere, decretum facere.*] Terme de *Palais*. Donner pouvoir à des Sergens d'emprisonner une personne. Donner charge, ordonner. (Décréter un ajournement personnel contre quelqu'un. On a décrété contre lui. *Le Maître.*)

Décréter. [*Subjicere voci præconis bona alicujus.*] Terme de *Palais*. Vendre par ordre de justice. (Décréter une terre.)

DE'CREUSER, *v. a.* [*Sericum sapone purgare.*] Terme de *Teinturier*. Il se dit d'une certaine préparation que les Teinturiers donnent à la soie.

Décreuser la soie; c'est la faire cuire avec du savon blanc, la dégorger dans la rivière & la mettre dans un bain d'alun à froid.

DE'CRI, *f. m.* [*Rei, fame, leporis & æstimationis interdictio.*] C'est publier qu'une monnaie n'aura plus de cours. (Le décri des monnaies. *Maucroix, Schisme, l. 2.*)

Décri, f. m. [*Mala fama.*] Mauvaise réputation: perte de crédit. (Cela l'a mis tout-à-fait dans le décri. *Académie Française.*)

DE'CRIE', DECRIE'E, *adj.* [*Vitiis ac dedecore famosus.*] Perdu de réputation. (La Ville de Sibaris sera décriée à jamais par la mollesse de ses habitans, qui avoient banni les coqs, de peur d'en être éveillés. *Fontenelle, Dialogue des morts.*)

* Il est décrié comme la vieille monnaie; c'est-à-dire, il est perdu de réputation, il n'a ni crédit ni estime dans le monde.

DE'CRIER, *v. a.* [*Usum interdicere.*] Faire publier qu'une chose n'aura plus de cours. (Décrier la monnaie. *Abl.*)

* *Décrier*. [*Infamiam alicui inferre.*] Ce mot se dit des personnes & des choses. Médire. Tâcher de faire perdre la réputation. (Décrier quelcun, décrier la bonne vie d'une personne. *Abl.* Décrier quelcun dans l'esprit du peuple. Ce seroit assez pour décrier le plus beau roman du monde. *Mol. prec.* Décrier la paix. *Le Duc de la Rochefoucaut.*)

† *DE'CRIRE*, [*Describere.*] Ce mot, pour dire, *transcrire*, ne se dit pas parmi les gens qui parlent bien.

Décrire. [*Depingere.*] Tracer. Faire. (Décrire une ligne courbe avec le compas.)

Décrire, en terme de *Peinture*, c'est tracer, exprimer, prononcer. (Décrire les contours d'une figure, d'une tête, d'un bras.)

* *Décrire*. [*Exprimere.*] Représenter vivement par le moien des paroles. (Décrire les malheurs de l'Etat.)

DE'CROCHER, *v. n.* [*Uncino expedire aliquid.*] Détacher, ôter une chose d'un crochet où elle étoit accrochée. (Décrocher une tapisserie.)

† *DE'CROIRE*, *v. a.* [*Negare.*] L'usage de mot est fort borné, & il ne se dit guère qu'en cette façon de parler. (Je ne le croi, ni ne le décroi.)

DE'CROISSEMENT, *f. m.* [*Diminutio, imminutio, decrementum.*] Diminution sensible d'un corps en sa propre substance. Diminution de la durée de quelque chose. (Le décroissement de la vie est sensible. *Bossuet, Hist. universelle.*)

DE'CROÎTRE, *v. n.* [*Decrescere, diminui, imminui.*] Ce mot se dit des choses qui sont susceptibles de plus ou de moins. (Le Nil croît quarante jours, & en décroît autant. *Abl. Mar. tom. 1.*)

Malherbe se joiant sur les mots, a dit dans une Ode au Roi :

Je fai bien que les Oracles
Prédifent tous qu'à ton fils
Sont réservés les miracles
De la prise de Memphis;
Et que c'est lui dont l'épée
Au sang barbare trempée,
Quelque jour aparoffant
À la Grèce qui foupire,
Fera décroître l'Empire
De l'infidèle Croiffant.

DE'CROTER, (*DE'CROTTER*), *v. a.* [*Lutum decutere, purgare.*] Oter la crote. (Décroter une jupe, des bas, &c.)

DÉCROTEUR, (*DE'CROTTEUR*), *f. m.* Celui qui décrote. (Apeller un Décroteur.)

DE'CROTOIRE, (*DE'CROTTOIRE*), *f. m.* [*Peniculus fetis asper.*] Ce avec quoi on néteie, & on décrote proprement des fouliez.

DE'CROUTER, *v. a.* [*Ad truncum affricare cornua, eaque frictione crustas detergere.*] Terme de *Venerie*. On dit des cerfs qui vont au fraïoir, qu'ils vont décroter leur tête.

DE'CRUER, *v. a.* [*Lixiviam facere.*] Terme de *Teinturier*. C'est lessiver le fil cru avec de bonnes cendres, & le laver en eau claire, avant que de le teindre.

SE DE'CUIRE, *v. r.* [*Plus aquo liqueferi.*] Ce mot se dit des sirops & des confitures, qui, faute d'avoir été assez cuits, deviennent trop liquides, & sont en danger de se corrompre. (Quand on voit que les sirops se décuifent, il faut les faire cuire une seconde fois.) On dit aussi, *décuire des sirops, des confitures.*

DE'CUPELER, *v. a.* [*Infundere.*] Terme de *Chimie*. Verser doucement par inclination, la

liqueur qui furnage quelque matière. C'est la même chose que *décanter*.

DE'CURIE, *f. f.* [*Decuria.*] Ce mot se dit en parlant des anciens Romains, & veut dire, bande de dix hommes. *Abl. Tac.*

DECURION, *f. m.* Ce mot vient du Latin *decurio*, & il se dit en parlant des anciens Romains. Il signifie, le chef d'une *décurie*, qui a sous soi, dix hommes. C'étoit aussi un Magistrat qui rendoit la Justice dans les villes qui s'étoient données aux Romains.

Décurion. [*Decurio.*] Ce mot est un terme de *Classe de Colège*. C'est l'écolier qui dans sa classe est assis après les Chevaliers. (Etre *décurion*.) C'est avoir dix écoliers à qui l'on fait reciter la leçon, & dont on reçoit les thèmes.

DECUSSATION, *f. f.* [*Conjunctio radiorum in decussim.*] Terme d'*Optique*, & de *Géométrie*. Point où des raïons, où des lignes se croisent. (La *décuifation* des raïons de la lumière dans le cristalin, se fait avant de s'aler peindre dans la rétine. *Acad. Franç.*)

D E D.

DE'DALE, *f. m.* [*Dadalus.*] C'est le finonime de labirynthe, à cause que *Dédale* en fut l'inventeur. Ce *Dédale* étoit un ouvrier si ingénieux & si adroit, que l'on assure qu'il faisoit des statues mouvantes. On le dit aussi figurément d'un grand embarras.

(On y voit tous les jours l'innocence aux abois,
Errer dans les détours d'un *Dédale* de loix.
Despréaux.)

DE'DAIGNER, *v. a.* [*Dedignari, fastidire.*] Mépriser. (On ne *dédaigne* que ce qu'on croit qui ne vaut rien. Je les *dédaigne* si fort, que je n'en puis médire. *Gomb. Epigr. l. 1.*)

Corneille, dans *Pompée*, *Act. 2. scen. 2.*

D'un des pans de sa robe, il couvre son visage;
A son mauvais destin, en aveugle obéit,
Et *dédaigne* de voir le Ciel qui le trahit.
De peur que d'un coup d'œil, contre une telle offense;
Il ne semble implorer son aide, ou sa vengeance.

L'Académie, dans ses sentimens sur le *Cid*;
pag. 129. a fait cette observation sur ce vers :

A pousser des soupirs pour ce que je *dédaigne*.

Dédaigne dit trop pour sa passion; car en éfet, elle l'estimoit. Elle vouloit dire, pour ce que je devrois *dédaigner*. Le *dédain* est un extrême mépris.

DE'DAIGNEUSEMENT, *adv.* [*Fastidiosè.*] Avec mépris. (Regarder *dédaigneusement*.)

DE'DAIGNEUX, *DE'DAIGNEUSE*, *adj.* [*Fastidiosus.*] Méprisant. (Il est un peu *dédaigneux*. C'est une humeur *dédaigneuse*. Jeter un regard *dédaigneux*. *Scar.*)

... Les précieuses
Font, dessus tout, les *dédaigneuses*.
La Fontaine.)

DE'DAIN, *f. m.* [*Fastidium.*] Sorte de mépris. (Avoir un grand *dédain* pour tous les coquins.)

DEDANS, *adv.* [*Intus, intra, intrò.*] Ce mot étant adverbe, ne régit rien. (Il est *dedans*. Il est entré *dedans*. Tantôt il est *dedans*, & tantôt *dehors*.) On dit d'un homme qui est incertain du bon ou du mauvais succès d'une affaire, qu'il n'est ni *dedans* ni *dehors*.

Au dedans, *adv.* [*Intus.*] (Le mal est au *dedans*. *Patru, 1. plaid.*)

Dedans. [*Intrò, per.*] Ce mot est quelquefois préposition, mais il ne l'est que lorsqu'il est précédé d'un autre préposition. *Vaug. remar.* (Il passa par dedans la Ville.) Ce mot de *par dedans*, se prend adverbiallement aussi, quand il n'est suivi d'aucun mot qu'il régit. (Garnir par dedans.)

Dedans. On dit en terme de *Marine.* *Mettre les voiles dedans*, [*complicare vela;*] c'est les ferler, les plier & serrer pour naviger à sec. (Quand on voit l'orage, il faut mettre les voiles dedans.)

Dedans, s. m. [*Pars interior.*] Partie intérieure. (Le dedans d'une chose, le dedans d'une maison.)

Dedans, s. m. Terme de *Jeu de paume.* Galerie découverte au bout du jeu de paume. (Mettre dans le dedans.) En terme de *Manège*, on dit, *il a eu deux dedans*, [*Annulus bis ablatu est;*] c'est-à-dire, il a enlevé deux fois la bague.)

Dedans. Terme de *Manège.* On dit : *talon du dedans, talon du dehors; jambe du dedans, jambe du dehors; rêne du dedans, rêne du dehors.* On se sert de ces expressions, selon que le cheval manie à droit ou à gauche, sur les voltes, ou selon qu'il travaille le long d'une muraille, d'une haie, ou autre chose semblable; ainsi on s'en sert pour distinguer de quelle main, ou de quel côté il faut donner les aides au cheval qui manie; car le long d'une muraille, la jambe du dehors sera celle qui est du côté de la muraille, & l'autre jambe sera celle de dedans; & sur les voltes, si le cheval manie à droit, le talon droit fera le talon du *dedans*, la jambe droite sera aussi la jambe du *dedans*, & par conséquent la jambe & le talon gauches feront pris pour le talon & pour la jambe de dehors. Tout le contraire arrivera, si le cheval manie à gauche. Aujourd'hui les Maîtres d'Académie, pour se mieux faire entendre, usent des termes *droit & gauche*; & disent : *Aidez le cheval du talon droit, de la rêne droite, de la jambe droite*, selon la situation des talons & des rênes au respect de la volte. *Dict. des Arts de l'homme d'épée.*

Mettre un cheval dedans. [*Equum instruere.*] C'est le dresser, & le mettre bien dans la main & dans les talons.

Mettre un oiseau dedans. [*Accipitri volatilem prædam agitandam dare.*] C'est, en terme de *Fauconnerie*, l'appliquer actuellement à la chasse.

DÉDICACE, *s. f.* [*Ædis sacræ dedicatio, templi consecratio*] Terme d'*Eglise.* Consécration de quelque Eglise, qui se fait par l'Evêque. La sanctification de quelque Eglise. La Fête du jour que l'Eglise a été consacrée, [*Templi consecrati anniversarius dies.*] (Faire la dédicace d'une Eglise. Célébrer la dédicace d'une Eglise.)

Dédicace. [*Dedicatio.*] Epître dédicatoire. Epître préliminaire. Epître qu'on met à la tête d'un livre qu'on adresse à la personne à qui on dédie le livre. (Votre Majesté n'a que faire de toutes nos dédicaces. *Mol. Epître dédicatoire de la critique de l'Ecole des femmes.*)

..... Tu verras les Auteurs,
Dégrader les Héros pour te mettre en leur place,
De tes titres pompeux enfler leur dédicace.
Despréaux.)

DE'DICATOIRE, *adj.* [*Nuncupatoria epistola.*] Il n'est en usage que quand l'on dit : *Une épître dédicatoire.* Voyez *Dédicace.*

DE'DIEB, *v. a.* [*Dedicare, consecrare.*] Consacrer à quelque Saint ou à quelque Sainte. (Dédier une Eglise sous l'invocation d'un Saint.)

Dédier, v. a. [*Nuncupare.*] Ce mot, en parlant de livres, signifie, *adresser un livre à une personne.* (Dédier un livre à quelcun.)

Ce n'est que maroquin perdu,
Que les livres que l'on dédie,
Scarron.)

† *Dédier v. a.* [*Destinare.*] Destiner à quelque chose. (Il dédie cette maison de campagne à son divertissement.)

Se dédier à l'étude. [*Se se addicere.*] Se destiner entièrement à l'étude.

DE'DIRE, *v. a.* [*Discedere à pactione.*] Défavoir ce qu'un autre a fait. *Je dédis, tu dédis, il dédit, nous dédisons, vous dédisez, & selon quelques-uns, vous dédites.* (Puisque je l'ai promis, je ne m'en dédis pas. *Mol. Ils se dédisent. Je dédisois. J'ai dédit. Je dédis. Dédisant.* (Il est permis à un homme de dédire sa femme.)

Se dédire. [*Revocare quod dictum est.*] Se retracter. (Il n'est pas d'un honnête homme de se dédire.)

† *Se dédire.* [*Recantare dicta.*] Se démentir. Se relâcher. (Se dédire de ses anciennes maximes. *Abl. Luc. tom. 1.*)

DE'DIT, *s. m.* [*Dictorum revocatio.*] Sorte de retractation. (Avoir son dit & son dédit. Le dédit est de vingt pistoles.)

DE'DOMMAGEMENT, *s. m.* [*Damni reparatio, compensatio.*] Réparation de dommage.

DE'DOMMAGER, *v. a.* [*Damnium resarcire, compensare.*] Réparer le dommage. (L'orgueil se dédommage toujours, & ne perd rien, lors même qu'il renonce à la vanité. *La Rochefoucault.*)

DE'DORER, *v. a.* [*Aurum illitum detergere.*] Oter la dorure. (Dédorer un carosse.)

Se dédorer, v. a. Perdre la dorure. (Les choses dont on se sert, se dédorant dans peu de tems.)

DE'DORMIR, *v. n.* [*Temperare frigus aquæ.*] Qui ne se dit que de l'eau qui est trop froide. (Vous dites que cette eau est bouillante, à peine est-elle dédormie.)

DE'DORTOIRE, Terme de *Chasse.* bâton de deux piez, dont on se servoit autrefois pour parer les gaulis. Le manche du foïet a aujourd'hui le même usage.

DE'DOUBLER, *v.* [*Assutum interius vesti pannum eximere.*] Oter la doublure. (Dédoubler un manteau. Dédoubler une jupe.)

DE'DUCTION, *s. f.* [*Deductio.*] Rabat de somme. (On a fait une déduction considérable.)

Déduction, s. f. [*Decessio.*] Narration. Récit. (Il faudroit faire une longue déduction.)

DE'DUIRE, *v. a.* [*Deducere; detrahere.*] Rabatre d'une somme. (Déduire sur le principal.)

Déduire. [*Deducere.*] Tirer. (Véritez fort différentes des principes dont elles sont déduites. *Roh. Phys.*)

Déduire, raconter. [*Enarrare, exponere.*] (Si je voulois entreprendre de déduire ce qui s'est passé en Grèce, il faudroit interrompre le fil des affaires de l'Asie. *Vaug. Quint. l. 5.* On tira Lincestes de prison, & on lui ordonna de déduire ses défenses. *Vaug. Quint. Curce. l. 7. ch. 1.*)

Dom Bertrand gagneroit près de certains esprits,
Les raisons en feroient trop longues à déduire.
La Fontaine.)

† **DÉDUIT**, *s. m.* [*Oblectatio, oblectamentum.*] Passe-tems. Plaisir. Ce mot n'est point du bel usage.

On appelle aussi, *déduit de Venerie, de Fauconnerie*, tout le train & équipage qui sert à prendre le déduit de la chasse, les Veneurs, les chiens, les oïseaux, les valets.

D É E.

DÉESSE, *f. f.* [*Dea, diva,*] Nom de Divinité fabuleuse qui ne se donne qu'aux femmes. (Venus étoit la Déesse de la beauté.)

Et dans leur majesté ces Déeses illustres,
Semblent à nos côteaux donner de nouveaux lustres.
Épître d'Ovide.)

* *Déesse*. Maîtresse belle & charmante. (C'est la Déesse des beautés.)

D É F.

† **DE'FACHER**. **SE DE'FACHER**, *v. r.* [*Iram sedare, placare.*] Il n'est en usage que dans cette façon de parler : *S'il se fâche, il aura deux peines, de se fâcher & de se défâcher*. Cela se dit de ceux dont on méprise la colère. Mais cette façon de parler est fort basse.

DE'FAILLANCE, *f. f.* [*Defectio, animi vel animæ defectio, deliquium.*] Foiblesse qui se prend aux gens, à cause de quelque mal, de quelque défaut de vivre, &c. Ce mot se prend aussi pour un évanouissement, une perte de connoissance. (Il lui prit une défaillance. *Vaug. Quint. l. 4. c. 6.* Je ne les veux pas renvoyer, sans avoir mangé, de peur qu'ils ne tombent en défaillance sur les chemins. *S. Matthieu, ch. 25.*)

☞ Brebeuf s'est servi du mot, *défaillance*, dans sa *Pharsale*, pour exprimer la résistance du Soleil dans la prévoiance de la sanglante bataille dont il doit être le témoin.

(Le Soleil étonné long-tems au sein de l'onde,
Résiste aux loix du Sort, & se refuse au monde;
Il n'accorde qu'à peine à des desseins pervers,
Le tribut de clarté qu'il doit à l'Univers;
Après avoir en vain tenté sa *défaillance*,
Il fait sur l'onde calme, agir son influence,
Et formant de vapeurs un voile officieux,
Il travaille à cacher la *Pharsale* à ses yeux.)

Défaillance. [*Dissolutio.*] Terme de *Chimie*. C'est la résolution d'un sel, ou de quelque autre matière semblable, en liqueur, par l'humidité de l'air; ce qui se fait en l'exposant à la cave, ou dans quelque lieu frais & humide. (Huile de tartre par *défaillance*.)

DE'FAILLANT, **DE'FAILLANTE**, *adj.* [*Desertor causæ.*] Terme de *Pratique*. Qui fait défaut en Justice. Qui ne comparoit pas sur les assignations données. (Tous les *défaillans* ont été condamnés aux dépens.)

DE'FAILLIR, *v. n.* [*Deficere.*] Verbe neutre & déféctueux, qui n'est usité qu'en certain tems, & sur-tout à l'infinitif, il signifie, *manquer*; & se peut conjuguer ainsi, *je défaus, tu défaus, il défaus, nous défaillons, &c.* (Se sentir *défaillir* les forces, l'esprit & la vûe. *Voit.* Ils vouloient rebrousser chemin, avant que le Ciel & la lumière vinssent encore à leur *défaillir*. *Vaug. Quint.*

Rien ne lui *défaus*,
Que d'avoir le sang trop chaud.
Voiture, Poës.)

DE'FAIRE, *v. a.* [*Solvere.*] Délivrer. (Le bruit couroit par-tout, que celui qui pourroit *défaire* ce nœud auroit l'Empire de l'Asie. *Abl.*

Arr. l. 2. c. 2. Aiant fait plusieurs efforts pour *défaire* les nœuds, il les coupa. *Vaug. Quint. l. 3. c. 1.*)

Défaire. [*Infectum reddere.*] Rompre ce qui étoit fait, ce qui étoit conclu & arrêté. (*Défaire* un mariage.)

Defaire. [*Expedire, solvere.*] Débarasser. Délivrer quelcun de ce qui l'embarresse. (Ne voulez-vous pas me *défaire* de vôtre Marquis incommode? *Mol. critique.*)

Défaire. [*Sternere, prosternere, profligare, fundere.*] Mettre en déroute. Tailler en pièces. (*Défaire* une armée.)

D'un mot je vous pourrois *défaire*.
Voiture, Poës.)

Défaire. [*Evertere, diruere, destruere.*] Detruire une chose faite, la déranger, la démonter, la mettre en pièces. (*Défaire* une montre, un lit.) On dit en ce sens, *qu'on défait un criminel, qu'un homme se défait*, parce qu'en éfet il est détruit. [*Mortem sibi vel alteri consciscere.*]

Défaire. [*Superare.*] Signifie aussi, *éfacer par un plus grand éclat*. (Les femmes n'aiment pas à voir celles qui les *défont*. *Furet.*)

Se défaire, *v. r.* [*Vendere, permutare.*] Il est toujours suivi de la particule *de*. Ce mot entre marchands, signifie, *vendre sa marchandise, s'en débarasser*. (Il s'est *défait* de toute la marchandise qu'il avoit.)

Se défaire, [*Ponere, deponere.*] Se débarasser de ce qui nuit, éloigner de soi, chasser d'auprès de soi. (Se *défaire* d'un domestique. Veux-tu te *défaire* d'un homme, prête-lui trois loüis, & tu ne le verras plus. *Gomb. Epigr. l. 2.* Se *défaire* de son ambition. *Abl.*)

Plein de dépit & de colère;
Soudain je m'en devois *défaire*.
Voiture, Poës.

Se défaire d'une charge. [*Munus abdicare.*] La quitter.

Se défaire. [*Perdere, inteficere.*] Tuer, perdre entièrement. (Darius, pour se *défaire* d'Alexandre, sollicita même la fidélité des domestiques d'Alexandre. *Vaug. Quint. liv. 3.*)

Se défaire. [*Turbari, stupefieri.*] Il n'a point de régime, quand il signifie, *s'étonner, se troubler*. (Lui, sans se *défaire*, répondit. *Abl. apoph.*)

DÉFAIT, **DÉFAITE**, *adj.* [*Profligatus, prostratus.*] Taillé en pièces. Batu. (Les ennemis sont *défaits*. L'armée est *défaite*.)

* *Défait, défaite, adj.* [*Pallidus, macilentus, exanguis.*] Ce mot se dit des personnes, & est presque toujours accompagné du mot *pâle*. Il signifie, *qui a perdu sa couleur, qui a beaucoup de pâleur, qui a le visage d'une personne qui ne se porte pas bien*. (Il demeure toujours courbé sur un livre, toujours *pâle* & *défait*, au lieu qu'il avoit auparavant le teint frais & vermeil. *Abl. Luc. tome 2. double chicanz.* Elle est triste & *défaite*. *Voit.*)

☞ Despréaux, *Sat. 1.*

Mais le jour qu'il partit, plus *défait* & plus blême,
Que n'est un pénitent sur la fin du Carême.

DÉFAITE, *f. f.* [*Clades, strages.*] Déroute de troupes. Armée batuë. (Après la *défaite* des troupes, il se retira. *Abl.*)

Défaite, *f. f.* [*Venditio.*] Ce mot, entre marchands, se dit de la marchandise dont on

aura un prompt débit, & dont on se défera facilement. (Ce cheval est d'une belle défaite.)

† * *Défaite*. Ce mot au figuré, est bas & burlesque. (C'est une fille d'une belle défaite, c'est un garçon d'une belle défaite.)

† * *Défaite*. [*Excusatio, tergiversatio, declinatio.*] Excuse, prétexte. (C'est une défaite que cela. *Abl.* Petit partisan de malheur, & grand partisan de défaite. *Gomb. Ep. l. 2.*)

*Défait*s. Terme de *Libraire* & d'*Imprimeur*. Ce sont les feüilles d'un livre, qui ne sont pas suivies, & qui servent à compléter celles qui peuvent manquer. On dit, *il faut voir dans les défauts si on ne trouvera pas la feüille qui vous manque.* (Chercher dans les défauts.)

DE'FALQUER. [*Aliquid desumma deducere.*] Il vient de l'Espagnol *défalcar*. *Déduire*. Ce mot se dit quelquefois entre marchands, mais on le croit un peu vieux. C'est soustraire une partie de quelque quantité ou de quelque poids. (Il faut défalquer dix livres de ce poids.)

DE'FAVEUR, *s. f.* [*Offensio, offensa.*] Ce mot se trouve dans *Voiture* & dans quelques Auteurs modernes; mais il est hors d'usage; en sa place, on dit, *disgrace*.

DE'FAUT, *s. m.* [*Vitium.*] Manquement. Vice. Foiblesse. (Ils n'ont commis aucun péché par le défaut de charité & de pénitence. *Pasc. l. 5.* Il n'y a personne sans défaut. Il a des défauts qui me causeront mille maux. *Voit.* Le sage a honte de ses défauts, mais il n'a pas honte de s'en corriger. Il n'y a rien de plus ridicule que de trouver à dire aux défauts des autres, & d'avoir les mêmes défauts. *Confucius, Morale, p. 93.* Couvrir les défauts d'un ami. *Abl. apoph.*

Fuiez un ennemi qui fait votre défaut.
Corneille, Polieucte, act. 1. sc. 1.

En blâmant les défauts, Abé, garde-toi bien
D'être trop philosophe, où je te veux chrétien.
Villiers.)

☞ Ciceron nous donne cette belle leçon à l'égard de nos défauts: Souvenons-nous, (dit-il,) qu'il ne faut pas tant songer aux qualitez que nous n'avons pas, qu'à nous défaire de nos défauts. Plusieurs personnes prononcent, *défaut* avec l'*e* ouvert.

Défaut. [*Error canum in vestigatione feræ.*] Terme de *Chasse*. C'est la perte que le chien a faite des voies de la bête qu'on chasse. (Demeurer en défaut. *Sal.*) On le peut dire d'un homme en même sens, comme a fait La Bruyère. Les fautes des sots, dit-il, sont quelquefois si lourdes & si difficiles à prévoir, qu'elles mettent les sages en défaut, & ne sont utiles qu'à ceux qui les font. *La Bruyère.*

Défaut. [*Vadimonium desertum, non obitum.*] Terme de *Pratique*. C'est lorsque celui qui est ajourné, ne comparoît point, ne se défend point & ne produit point. (Juger un défaut. *Patru, Plaid. 6.* Faire condamner par défaut. *Le Maître.* C'est un défaut pur & simple.)

Défaut. *s. m.* [*Commissura, extremæ partes lorice.*] Ce mot, parlant de cuirasse & d'autres armes qui couvrent le corps, veut dire, *le bas de l'armure & l'endroit où elle vient à manquer de couvrir le corps.* (Il rapella ses esprits, & tâtant son ennemi au défaut des armes, il lui plongea le poignard dans le flanc. *Vaug. Quint. Curce, l. 9. ch. 5.*)

Défaut de la cuirasse. Voyez *Cuirasse*.

Défaut des côtes. C'est l'endroit où se trouvent les côtes.

Au défaut, *adv.* [*Alterius loco.*] Au lieu de. En place de. (Au défaut de la force, il faut emploier la ruse.)

† * *Chacun a sa bésace, où il met ses défauts derrière le dos, & ceux d'autrui par devant.* C'est une manière de proverbe. [*Aliena vitia in oculis habemus; à tergo nostra nobis sunt.*]

DÉFECTIF, [*Defectivus.*] Terme de *Grammaire*. (Verbe défectif, c'est-à-dire, qui n'a pas tous ses tems.)

DÉFECTION, *s. f.* Il vient du Latin, *defectio*, & signifie, *révolte, rébellion*. (Il fut sur le point de perdre les Provinces obéissantes, par la defection de la haute Noblesse. Voyez *l'Education des Princes.*) L'Académie admet le mot, *defection*, en parlant des troupes, lorsqu'elles se mutinent, & qu'elles abandonnent le service.

DÉFECTUEUX, DÉFECTUEUSE, *adj.* [*Vitiosus.*] Qui a des défauts. (Chose défectueuse. Acte défectueux.)

Défectueux, Défectueuse, [*Defectivus.*] Terme de *Grammaire*. Qui n'a pas ses tems. (Verbe défectueux.) Voyez *Defectif*.

DÉFECTUOSITÉ, *s. f.* [*Vitium.*] Défaut. Manquement qui se rencontre en quelque chose. On aléguoit la défectuosité de sa naissance. *Fléchier, préface sur la vie de Commendon.*)

DE'FE'QUE', DE'FE'QUE'E, [*Expurgatus.*] (L'esprit de vin bien défequé, s'évapore facilement.)

DE'FE'QUER, *v. a.* [*Purgare, expurgare.*] Oter les fèces, ou impuretez du corps. C'est un terme de *Chimie*. *Acad. Franç.*

DE'FENDEUR, *s. m.* [*Reus.*] Terme de *Palais*. Celui qui se defend en Justice, des demandes qu'on lui fait. (Etre pour le défendeur.)

DE'FENDERESSE, *s. f.* [*Rea.*] Terme de *Palais*. Celle qui se défend en Justice, des demandes qu'on lui fait. (La défenderesse à été condamnée à paier.)

DE'FENDRE, *Tueri, defendere, prohibere.*] *Je défens. J'ai défendu, je défendis.* Garder, conserver, empêcher de prendre, d'entrer, ou de faire tort. Protéger contre quelque puissance. (Elle se veut donner au premier qui la voudra défendre de la Domination d'Espagne. *Voit. l. 46.* Défendre une place contre une puissante armée. *Abl.* Défendre sa vie, défendre son bien. *Abl.* Défendre l'entrée du port aux ennemis. *Abl. Arr. l. 1.*)

* *Défendre*. [*Patrocinari.*] Protéger, soutenir, favoriser de son apui, de son crédit, ou par le ministère de la parole. (Défendre les intérêts d'une personne; défendre une cause.)

Défendre. [*Interdicere, vetare, prohibere.*] Empêcher, faire défense de faire ou de porter une chose, sur peine de punition. (Défendre le duel. Dieu a défendu de blasphémer. On a défendu les passemens d'or & d'argent. Loüis XIII. & Loüis XIV. ont défendu les duels. Philippe de Valois défendit aux Orfèvres de faire aucune vaisselle d'argent que pour les Eglises. *Choisi.*)

On fit l'an 1370. une Ordonnance qui défendoit aux Eclésiastiques & aux Moines de recevoir par donation ni par testament, aucun bien des Dames ni des Vieillards. *Fra-Paolo, des Bénéfices.*

Henri IV. voulant réprimer le luxe des femmes d'une médiocre condition, défendit à tous ses sujets de porter de l'or & de l'argent sur leurs

habits, excepté aux femmes de joie & aux filoux : & quoiqu'il y eût un mois de terme pour l'exécution de cet Arrêt, dès le lendemain on ne vit plus ni or ni argent sur les habits.

Se défendre, v. r. [*Se se contra aliquem vindicare forti dextrâ.*] Repousser la force par la force. Empêcher qu'on ne nous fasse insulte. (Leur nombre étoit assez grand pour se défendre d'une surprise. *Patru, Plaid. 1.*)

* *Se défendre.* Ce mot se dit, en parlant de marchandise qu'on achète, & signifie, *contester sur le prix. Se débattre du prix.* (*Se défendre du prix.*)

* *Se défendre.* [*Culpam à se amoliri.*] S'excuser (Elle se défend bien de cela. *Mol.* Elle se défend du nom, mais non pas de la chose. *Mol.*)

* *Se défendre.* [*Se temperare à re aliquâ.*] Pouvoir s'empêcher de, &c. (Elle a tant d'esprit qu'on ne peut se défendre de l'aimer.) *Il est rare qu'un homme se défende de sa bonne fortune. Vaug. Quint. l. 10.* C'est-à-dire, qu'il est rare qu'un homme ne se laisse corrompre de sa bonne fortune.

DÉFENDU, DÉFENDUE, *part. pass. adj.* [*Vetitus, prohibitus.*] (Il y a toujours dans l'ame des plus grands hommes, quelque endroit mal défendu. *Vill.*)

Bien ataqué, bien défendu. Façon de parler, pour signifier, *que l'avantage a été égal de part & d'autre.*

DÉFENS. Terme des *Eaux & Forêts*, qui se dit des bois dont on a défendu la coupe, & dont l'entrée est défendue aux bestiaux. (Ce bois est défens.)

§ DÉFENSABLE, c'est-à-dire, en général, un lieu qui peut être défendu contre les irruptions des ennemis. Nous lisons dans l'histoire de Bertrand du Guesclin, que ce grand homme montrant un jour au Comte d'Auxerre, un pont que les Anglois avoient fortifié, il lui dit, que « c'étoit grand » chose d'un pont *défensable*, assis sur telle rivière ; » car qui auroit la Tour & la Ville, si n'auroit-il pas le pont. » Ce mot n'est point d'usage, mais il seroit à souhaiter qu'il fut usité.

§ Dans les Coutumes où les pâturages sont communs, comme dans celles de Poitou & de Berri, le terme *défensable* est fort connu ; il signifie *un champ dans lequel on ne peut point envoyer paître le bétail d'une certaine qualité, & dans la saison où le pâturage cesse d'être commun.*

DÉFENSE, *f. f.* [*Defensio.*] Action de la personne qui se met en état de se défendre. Garde. Conservation. (Se mettre en défense. Songer à la défense de son bien.)

Défense. [*Proteçtio.*] Protection. Action de celui qui fait voir la justice d'une chose, la bonté d'une chose. Apologie. Justification. (Entreprendre la défense d'une personne. Entreprendre la défense d'une cause, d'une affaire, &c. Costar a fait la défense des Œuvres de Voiture, & Ogier celle des Œuvres de Balzac.)

Défense, signifie aussi *résistance.* (Ce Gouverneur a fait une belle défense. Cette place est de défense, & peut soutenir un long siège.)

Défense. [*Defensio.*] Terme de *Palais.* Réponse par laquelle on se défend de la demande. (Fournir des défenses. Donner ses défenses. *Patru, Plaid. 6.*)

Défense, f. f. [*Interdictum.*] Prohibition publique ou particulière. (On a fait défenses de par le Roi, d'avoir commerce avec la Hollande.)

Défense. [*Munitiones, propugnacula.*] Ouvrage

de *Fortification.* (On avoit abatu avec les béliers les principales défenses. *Vaug. Quint. l. 4. c. 4.* Rétablir les défenses d'une place. *Abl.*) Ce mot se dit de tous les ouvrages qui fortifient une place ; & se prend aussi pour la manière dont un ouvrage est défendu. Ainsi on dit : *Défenses de front*, qui est celle où l'on ne peut résister que de front à l'ennemi. *Défense de flanc*, qui est celle où l'on prend l'ennemi en flanc ; c'est-à-dire, de côté, lorsqu'il ataque un ouvrage.

Défense. [*Admonitio.*] Terme de *Couvreur.* Late en forme de croix, qu'on pend avec une corde aux toits des maisons qu'on recouvre, afin d'avertir les passans qu'ils se donnent de garde qu'il ne leur tombe quelque chose sur la tête. (Mettre la défense. Retirer la défense.)

Défense. [*Defensio.*] Terme de *Mer.* On appelle de ce nom tout ce dont on se sert pour empêcher le choc d'un autre vaisseau.

Défenses. [*Apri dentes falcarii.*] Ce mot, en parlant de sanglier, ce sont les grandes dents d'en-bas d'un sanglier. *Sal.*)

Défenses. [*Exerti dentes.*] Ce mot se dit, en parlant de l'éléphant & du cheval marin, & signifie *les grandes & les grosses dents de ces animaux.* (L'ivoire se fait des os, & des défenses de l'éléphant. *Abl. Mar. l. 1.* Les dents & les défenses du cheval marin sont fort grandes, & guérissent des hémorroïdes. *Abl. Mar.*)

DÉFENSEUR, *f. m.* [*Defensor, propugnator.*] Celui qui soutient, qui défend, qui protège, qui favorise le parti de quelcun. (Heureux celui qui a le Dieu de Jacob pour son défenseur. Bossuet a été un grand défenseur de l'Eglise.)

§ Parmi le grand nombre de Dieux que le Paganisme a inventez, l'on en trouve plusieurs sous le titre de *Défenseurs* ou *Dieux Tutelaires* des personnes & des Villes ; & c'est avec raison que Saint Augustin dans sa Cité de Dieu, *liv. 1. chap. 3.* se moque des Romains qui avoient pris pour leurs *Dieux Tutelaires* ceux qu'Énée avoit aportez, & qui n'avoient pas pû défendre Troye contre les efforts des Grecs ; & ce qui lui paroît plus extraordinaire, c'est que l'on affectoit dans son tems de faire lire aux enfans l'Énéide de Virgile, où l'on lit, que Junon s'adressant à Eole, Roi des vents, lui dit : *Une Nation qui m'est ennemie, navige sur la mer de Toscane, portant Troye en Italie avec ses Penates vaincus ;* sur quoi S. Augustin se récrie : des hommes sages devoient-ils prendre pour protecteurs de la Ville de Rome, des Dieux vaincus ? Et pouvoient-ils en espérer une protection assurée ?

DÉFENSIF, DÉFENSIVE, *adj.* Qui défend. (Ligue offensive & défensive.)

Défensif, Défensive, adj. Terme de *Chirurgie.* On appelle, *Remèdes défensifs*, des topiques astringens, fortifiens, répulsifs, qu'on applique autour d'une tumeur, d'une plaie, d'un ulcère, ou sur le mal même, en fomentation, en liniment, en onguent, en cataplasme, ou en emplâtre, pour empêcher le dépôt des humeurs, en arrêter le cours, calmer la violence de la douleur, & défendre la partie contre l'impression de l'air.

DÉFENSIVE, *f. f.* [*Ad defendendum, ad tegendum parata arma.*] Etat où l'on se met pour se défendre. (Se mettre sur la défensive. Être sur la défensive. Se tenir sur la défensive.)

DÉFÉRENCE, *f. f.* [*Reverentia, observantia, obsequium.*] Respect qu'on a pour une personne, & qui fait qu'on lui accorde, & qu'on acquiesce à tout ce que cette personne désire. (Avoir de

la déférence pour les personnes de mérite & de qualité. *Ablancourt*. Prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'honneur & de déférence. *Nouveau Testament*.)

DÉFÉRENT, *s. m.* [*Circulus deferens*.] Terme d'*Astronomie*. C'est un cercle qu'on a supposé pour expliquer le Périgée & l'Apogée des astres, & sur lequel on dit que la planète se meut.

Déférent. Terme d'*Anatomie*. On appelle, *vaisseaux déférens*, ceux qui portent la semence dans les testicules.

Déférent, Déférente, *adj.* [*Comis, urbanus, facilis, commodus*.] Civil, respectueux, qui cède aux avis aux volontez d'autrui. On dit, *un esprit déférent, une humeur déférente*.

DÉFÉRER, *v. a.* [*Colere, observare*.] Céder par respect à quelcun, obéir, condécendre, donner, acquiescer. (Il devoient déférer aux anciennes Loix de l'Eglise. Déferer aux avis de quelcun. Le serment lui fut déferé. *Patru, Plaid. 13*. On ne vouloit pas déferer à son apel. *Maucroix, schisme, l. 1.*)

Déferer, *v. a.* [*Decernere*.] Donner. Décerner. On ne s'en sert guère qu'en parlant des honneurs, des dignitez, dont une multitude dispose en faveur d'un particulier. (On lui déferé la couronne. On défera les honneurs divins à la plûpart des Empereurs Romains. On ne déferé pas souvent les graces au mérite.)

Déferer. [*Nomen alicujus ad judices deferre*.] Acuser quelcun d'un crime, le dénoncer. (On l'a déferé, & on l'a envoie prendre aussitôt. Il étoit arrêté prisonnier, parce que deux témoins l'avoient déferé. *Vaug. Quint. Curt. l. 1. ch. 1.*)

DÉFERLER, *v. a.* [*Vela explicare*.] Terme de *Marine*. C'est étendre & déployer les voiles pour s'en servir. *Acad. Franç.*

† DE'FERMER, *v. a.* [*Solvere, expedire, extrahere*.] Mettre hors ou en liberté ce qui étoit fermé. (Défermer un chien, qu'on avoit enfermé.)

DE'FERRER, *v. a.* [*Ferramenta detrahere, equo soleas eximere*.] Terme de *Maréchal*. Oter les fers des piez des chevaux, des mulets, & autres animaux qu'on ferre. (Déferre un cheval, un mulet, un âne, &c.) Il signifie généralement *ôter le fer qui est ataché à une autre chose qui en est garnie*. (Il faut déferre cette porte & en prendre les fers pour les faire servir ailleurs.)

†* Déferre. [*Aliquem mutum reddere*.] Troubler, mettre une personne hors d'état de répondre. (Il se fit une huée qui déferre le témoin. *Abl. Apopht.*)

Déferre quelcun des quatre piez. Façon de parler proverbiale, pour signifier, *déconcerter quelcun entièrement*.

DEFFAIS. Toutes les Ordonnances défendent de pêcher dans les *deffais*; c'est-à-dire; dans les pêcheries des Seigneurs particuliers.

DE'FI, *s. m.* [*Provocatio, scheda provocatoria*.] Apel qu'on fait à quelcun pour venir combattre. (Faire un défi. Accepter un défi. *Abl.*)

Les histoires Grèques & Romaines nous fournissent plusieurs exemples des dénonciations authentiques de guerres; & nos histoires raportent de même plusieurs défis que l'on faisoit autrefois dans les guerres publiques ou privées, & dans les duels particuliers, pendant qu'ils ont été permis ou tolérez. Cette pratique de *défier son ennemi* avant que de l'ataquer à force ouverte, a passé dans toutes les Nations qui ont connu les loix de la bienséance & de l'honneur. Nous

lisons dans *Froissart, tom. 1. ch. 34*. qu'Edouïard, Roi d'Angleterre, aiant été fait Vicaire de l'Empire, avec un pouvoir très-ample, *Et fut là, (dit l'Historien,) renouvelé un jugement & statut, & asermé qui avoit été fait au tems passé, à la Cour de l'Empereur, qui étoit tel, que qui vouloit autrui grever ou porter dommage, il le devoit défier trois jours devant son fait: qui autrement le faisoit, il devoit estre atteint de mauvais & vilain fait*. Voyez sur cette matière, *Grotius, du droit de la Guerre & de la Paix; Puffendorf, & le Théâtre d'honneur, de la Colombiere*.

DE'FIANCE, *s. f.* [*Diffidentia*.] Sorte de crainte qu'on a, & qui oblige à se défier d'une personne, ou d'une chose qui peut nuire. (Sans témoigner aucune défiance d'une personne qu'il aimoit, il prit le breuvage. *Abl. Arr. l. 2. c. 3*. J'aime mieux mourir par la méchanceté d'autrui, que par ma défiance. *Vaug. Quint. l. 3. c. 6*. Il lui leva toute sorte de défiance par ses careffes. *Abl. Tac. ann. c. 1*. Se tenir sur la défiance. *Maucroix, Hom. 15*. Il se faut garantir de tous les hommes par une défiance générale. *S. Evrem.*

La défiance est nécessaire,
Il est bon de prévoir un fâcheux accident,
On ne doit point ici marcher en téméraire.
Cadmus, a. 3.)

On dit proverbialement, *que la défiance est la mère de sûreté*; c'est-à-dire, qu'il est bon de ne se pas fier légèrement.

Défiance, signifie aussi, *doute, crainte*. (Il a fait paroître une juste défiance de ses propres forces.)

DE'FIANT, DE'FIANTE, *adj.* [*Suspiciosus, suspicax*.] Qui se défie. (Le loup est un animal défiant. Elle est fort défiante. Les ignorans sont les plus défiants.)

DE'FIER, *v. a.* [*Provocare*.] Faire un apel. Faire un défi. Provoquer. (Défier quelcun au combat. *Abl. Luc. l. 3*. Marsias osa défier Apollon à qui joueroit le mieux de la flûte. *Bens. Rond. Je m'en vais défier les vents au milieu de l'Océan. Voit. l. 42.*)

Se défier, *v. r.* [*Diffidere alicui, suspicari*.] Avoir de la défiance. (Ils commencent à se défier du contraire. Je me défie un peu trop de vos promesses.)

DE'FICIT. Terme de *Pratique*, qui se met à côté des articles d'un inventaire, où l'on fait mention d'une pièce produite qui ne s'y trouve pas éfectivement.

DE'FIGURER, *v. a.* [*Turpare, deturpare, fœdare*.] Oter les traits qui font l'air de quelque figure. Éfacer, détruire ce qui forme l'air d'une figure. Gâter la figure & la forme de quelque chose que ce soit. (Défigurer quelque chose, défigurer le visage. Défigurer les mots. *Mol. Crit.* Il défigure de telle sorte les Auteurs, qu'ils ne sont pas reconnoissables. *Gilles Boileau, Avis à Ménage.*)

DE'FILE', *s. m.* [*Angustia, angusta via*.] Terme de *Guerre*. Petit chemin par où l'on défile. (Défendre un défilé. *Abl.* Ils donnèrent sur le bagage en passant, à cause qu'il y avoit un long défilé. *Abl. Ret. l. 4. c. 5*. On doit prendre garde dans les défilez, que les files soient toujours en nombre pair.) Le défilé, est un chemin si ferré, que des troupes qui sont en marche, ne peuvent passer qu'en faisant un petit front; ce qui donne moïen à l'ennemi de les arrêter facilement, & de les charger avec d'autant plus d'avantage

que celles de la tête & de la queue ne se peuvent réciproquement fécourir. (Les habiles Généraux qui sont réduits à lever un siège, affûrent ordinairement leur retraite, en oposant un défilé à l'ennemi.)

DE'FILER, *v. a.* [*Per angustiore[m] viam iter habere, incedere.*] Terme de Guerre. Aler à la file. (Faire défilé les troupes par compagnie. *Abl. Ret. l. 4. c. 1.*)

☞ C'est encore, selon Guillet, dans son Dictionnaire de l'homme d'épée, quitter le terrain sur lequel on faisoit un grand front, & s'en éloigner en marchant par files : après qu'un bataillon a été formé, il *défile* en plusieurs façons ; tantôt par les quatre aîles de la droite ou de la gauche, & tantôt par une file de chaque aîle ; quelquefois par manche, par demi-manche, ou par quart de manche. Voiez *Manche*. Voiez aussi le *Code Militaire*, liv. 3. tit. 3. où la manière de *défiler* est amplement expliquée.

Défiler. [*Detrahere.*] Terme de Chandelier. Oter la chandèle des broches. (Défiler la chandèle.)

Défiler, *v. a.* [*Filum detrahere.*] Terme de Patenotrier. Oter les grains de chapelet du petit ruban, de la petite nompaille, ou de quelqu'autre chose semblable qui les tient enfilez. (Défiler un chapelet.) On dit encore, proverbialement : *Défiler son chapelet* ; pour signifier, *dire tout ce qu'on fait d'injures, en se fâchant contre quelqu'un* ; ou seulement, pour signifier, *dire tout ce qu'on a appris, parler beaucoup.*

Se défiler, *v. n.* [*Dissolvi.*] Il se dit des étofes ; mais on dit mieux *s'éfiler*. Voiez *Efiler*.

DE'FINER, *v. n.* [*Ad finem vergere.*] Aprocher de sa fin. (Ce vieillard défine tous les jours.) Les gens polis ne se servent point de ce mot.

DE'FINI, *s. m.* [*Definitum.*] Chose définie. (Substituer la définition à la place du défini. *Pasc. l. 4.*)

Défini, *Définie*, *adj.* [*Definitus.*] Ce dont la nature est nettement expliquée. (Une chose bien ou mal définie.) En termes de Grammaire, on appelle, *prétérit défini*, le prétérit composé de l'indicatif d'un verbe, comme, *j'ai dit, j'ai fait.*

DE'FINIR, *v. a.* [*Definire, explicare.*] Expliquer clairement la nature d'une chose. (On définit l'ame une substance qui pense.)

Définir. [*Decernere, statuere.*] Déterminer, ordonner. (On a encore rien défini sur cette question.)

* *C'est un homme qu'on ne sauroit définir ; c'est-à-dire, qu'on ne peut comprendre.*

DE'FINITEUR, *s. m.* [*Definitor.*] Terme de certains Religieux ; qui veut dire, *Conseiller du Général ou du Provincial.*

Définiteur Général. [*Definitor Generalis.*] C'est celui qui donne avis au Général, & qui, avec les autres *Définiteurs généraux*, gouverne, règle & décide les affaires de l'Ordre.

Définiteur Provincial. [*Definitor Provincialis.*] C'est le Conseiller du Provincial.

DE'FINITIF, DE'FINITIVE, *adj.* [*Decretorius.*] Terme de Palais. Qui détermine, qui règle, & qui décide au fond & tout-à-fait. (Arrêt définitif. Sentence définitive.)

En définitive, *adv.* Signifie, en termes de Palais, *par Jugement définitif.* (J'ai gagné mon affaire en définitive.)

DE'FINITION, *s. f.* [*Definitio.*] Terme de Philosophie. Discours qui explique nettement la nature d'une chose. (La définition doit être claire & courte.)

Définition, *s. f.* [*Decretum.*] Détermination. Décision d'une autorité supérieure. (Définition de l'Eglise ou d'un Concile.)

Définition. [*Concilium.*] Terme de Capucin. Lieu où s'assemblent les Définitors pour les affaires de l'Ordre.

DE'FINITIVEMENT, *adv.* [*Definitè.*] Terme de Palais. Tout-à-fait, & au fond. (Juger définitivement.)

DE'FINITOIRE, *s. m.* [*Definitorium, concilium.*] Terme de certains Religieux. Lieu où s'assemblent les neuf principaux Officiers d'un d'un Chapitre général ou provincial. L'assemblée de ces neuf Religieux. (On a réglé cela au définitoire. Cela dépend du définitoire.)

DE'FLAGRATION, *s. f.* [*Deflagratio.*] Terme de Chimie. Inflammation d'un minéral avec un corps sulphureux, qui se fait ordinairement dans un creuset, pour le purifier de ce qu'il a de plus grossier.

DE'FLEÜRIR, *v. n.* [*Deflorescere.*] Il se dit des arbres, & signifie *perdre sa fleur*. (Les grands vents font bien défleurir les arbres. Les arbres sont tous défleuris.)

Défleürir, est aussi actif, & signifie, *faire tomber la fleur*. (La gelée & le vent ont défleuris tous nos arbres.)

Défleürir, se dit encore de certains fruits ; dont on peut ôter la fleur en les touchant. (Si vous touchez ces prunes, vous les défleurirez.)

† DE'FLORER, *v. a.* [*Devirginare.*] Dépuceler. Vieux mot, aussi-bien que *défloration*. [*Floris amissio.*] Ces mots ont encore leur usage dans les informations & les procédures de Justice.

☞ On disoit autrefois *défloraison*. Il est dit dans le *Blason des fausses Amours* :

Après parlon
Comment Amon
Thamar força,
Moult l'ofensa,
Quand la chassa,
Lamentant sa *défloraison*.

† DE'FLUXION, *s. f.* [*Fluxio.*] Mot hors d'usage : dites *fluxion*.

Défluxion. [*Defluxio.*] Du verbe *defluere* ; se perdre, diminuer, tendre à l'anéantissement. Ce mot, qui est peu en usage, se trouve dans *Patris*.

(Ma *défluxion* croît, j'aproche du naufrage ;
Il s'y faut préparer.
Patris, Poës. dans son adieu à Philis.)

DÉFONCEMENT, *s. m.* [*Fundi exemptio.*] L'action de défoncer. (Il s'est fait un grand défoncement de tonneaux.)

DÉFONCER, *v. a.* [*Dolio fundum eximere, detrahere.*] Terme de Tonnelier. Oter le fond d'un muid, d'une feüillete, ou de quelqu'autre vaisseau à fond de bois. (Défoncer une cuve, un muid, une tinette, &c.)

Défoncer. [*Terere, proterere.*] Terme de Corroïeur. Fouler aux piez un cuir de vache. Oter les fosses d'un cuir de vache. (Défoncer une vache.)

Se défoncer, *v. a.* Ce mot se dit des futailles & des lits dont le fond se défait. (Que son lit se défonce, il dort sur la dure.)

DÉFORMER, *v. a.* Il ne se dit guère que dans ces phrases : *Déformer un chapeau, déformer un soulier* ; c'est-à-dire, en ôter la forme.

DE'FOUETTER, *v. a.* [*Funiculum dissolvere.*] Terme de Relieur. Prononcez *défoité*. C'est ôter la

la ficelle qui a servi à fouïetter le Livre ; c'est-à-dire , à le bien ferrer pour en marquer proprement les nerfs. (Il faut défoüetter tous ces Livres.)

DE'FOURNER, *v. a.* Terme de *Billard*. C'est faire passer sa bille dans la passe , par l'endroit oposé à celui de la sonnette, lorsqu'elle étoit passée auparavant par l'autre. (Je me suis défourné.)

DEFRAI, *f. m.* [*Suppeditatio alienæ impensæ.*] Paiement de la dépense d'une maison , d'un équipage. Ce mot n'est pas en usage.

DE'FRAÏER, (DE'FRAYER,) *v. a.* [*Sumptus suppeditare, subministrare.*] Païer les frais. Païer les dépens que d'autres font. (Défraïer une personne.)

* Défraïer. [*Præbere ridendi occasionem, festivè delectare.*] (Défraïer une compagnie de bons mots. *Mol. Crit.*)

☞ Le Chevalier de Cailly :

Objets de ma satire, aprenez aujourd'hui
Que j'ai forgé des noms, pour épargner les vôtres,
Et que tel a pensé rire aux dépens d'autrui
Qui sans se reconnoître, a défraïé les autres.

Ménage, dans ses Observations, *part. 2.* dérive le mot *défraïer* de *defredare*, qui a été fait de *fredum*, mot Teutonique qui se trouve dans Gregoire de Tours & dans les Loix des Lombards, pour signifier l'amende en laquelle étoient condamnez ceux qui violoient la paix, & qui excitoient quelque révolte.

DE'FRICHEMENT, *f. m.* Action par laquelle on défriche un terrain inculte.

DE'FRICHER, *v. a.* [*Agrum incultum colere, rude solum arare.*] Oter toutes les mauvaises herbes, & toutes les choses qui nuisent à la terre, & qui empêchent qu'elle ne produise comme il faut. (Défricher un champ.) On défriche un fonds qui n'a point été cultivé, & qui est tombé en friche.

† * Défricher. [*Explicare, enucleare.*] Eclaircir. Débrouïiller. (Défricher une affaire.)

DE'FRICHEURS, *f. m.* [*Arator incultæ terræ.*] Celui qui défriche une terre. (Les défricheurs, s'ils ne sont païez d'ailleurs, doivent avoir la propriété des terres pour récompense de leur travail.)

DE'FRISER, *v. a.* [*Crispatos capillos decutere, perturbare.*] Oter la frisure. (Défriser une perruque.)

DE'FRONCER, *v. a.* [*Rugas explicare.*] Défaire les plis qui froncent quelque chose d'étoffe, ou quelque chose de toile. (Défroncer les poignets d'une chemise, défroncer un haut-de-chauffe.)

† DE'FROQUE, *f. f.* [*Monachi votis obligati hæreditas.*] Il se dit, au propre, de la dépoüille d'un Moine. (La défroque d'un Moine appartient à l'Abé.) Il se dit des Chevaliers. L'Ordre de Malte profite de la défroque des Chevaliers. † * Il se dit, en riant, des autres personnes, & signifie, toute la dépoüille d'une personne. (Une bonne défroque. Il a eu toute la défroque de M. N.) On se sert rarement de ce mot. *Dépoüille* est plus en usage.

DE'FROQUER, *v. a.* [*Religiosum amictum detrahere, eripere, religioso amictu exuere, spoliare.*] Etre cause qu'un Moine quite le froc & abandonne le Couvent. Oter le froc. (On a tant fait, qu'on l'a défroqué.) C'est un Moine défroqué, c'est-à-dire, que c'est un homme qui a quité l'habit de Religieux.

De Moines défroquez nos villes sont pavées,
Et de tous nos Couvens les barrières levées.
Poëte anonime.)

Tome I.

† * Défroquer. [*Spoliare.*] Prendre à une personne ce qu'elle a, ou une partie de ce qu'elle a (Le pauvre diable, on l'a vilainement défroqué.)

Se défroquer. *v. r.* [*Religioso habitu se exuere.*] Quitte le froc. (Il y en a qui se défroquent par libertinage.)

DE'FRUCTU, [*Cettaria.*] Terme tiré du Latin, qui signifie, la dépense de celui qui prête sa table.

DE'FRUTUM, *f. f.* Terme de *Pharmacie* qui signifie, ce qu'on appelle aussi, vin cuit.

SE DE'FULER. [*Caput aperire.*] Terme bas & populaire; pour dire, ôter son chapeau, & se découvrir pour saluer quelcun. *Danet.*

DE'FUNER, *v. a.* [*Funes nauticos solvere.*] Terme de *Marine*. Oter le funin, les cordages & les manoeuvres des mâts & des vaisseaux.

DE'FUNT, DE'FUNTE, *adj.* [*Defunctus.*] Ce mot est plus du Palais que du beau langage, il signifie, mort & décedé. Il s'emploie plus ordinairement au subjonctif.

D E G.

DE'GAGE', DE'GAGE'E *adj.* [*Pervius.*] Terme d'*Architecture*. On dit, un appartement bien dégagé. Ces chambres sont tout-à-fait bien dégagées.

* On dit aussi d'un homme de belle taille, qu'il a le corps bien dégagé. On dit aussi d'un homme qui a des airs trop libres & trop familiers, qu'il a des airs bien dégagés.

DE'GAGEMENT, *f. m.* [*Ocultus transitus.*] Petit réduit dégagé & détaché de tout. (Faire un petit dégagement.)

* Dégagement, *f. m.* [*Libertas animi.*] Détachement. (Etre dans un entier dégagement de toutes choses.)

* Dégagement, *f. m.* [*Expedita agendi ratio.*] Terme de *Maître d'armes*. Il consiste à dégager & débarasser son épée d'avec celle de son ennemi, & à l'avoir toujours libre pour le percer. (Commencer ses dégagemens. *Lianc. Maître d'armes.*)

Pièce de dégagement. C'est une pièce qui sert à dégager les appartemens, en sorte qu'on peut y entrer & en sortir, sans passer par la porte ordinaire.

DE'GAGER, *v. a.* [*Redimere, liberare, repignorare.*] Retirer une chose qui étoit en gage. (Dégager des meubles.)

* Dégager. [*Expeditare, Liberare.*] Débarasser, délivrer, détacher. (Pour vous servir, j'ai pû me dégager de mes propres intérêts. Dégager les cœurs des intérêts du monde.)

Dans une peine si cruelle,
Le plus sûr seroit de changer;
Mais tant qu'on vous verra si belle;
Le moien de se dégager?
La Sabl.)

Dégager, *v. a.* [*Idem.*] Terme de *Maître d'armes*. C'est débarasser son épée d'avec celle de son ennemi, & l'avoir toujours libre pour le piquer. (Dégager la pointe de l'épée. Dégager son épée. *Liancourt, Maître d'armes.*)

* Dégager, *v. a.* [*Expeditare, liberare.*] Il signifie aussi, retirer d'un lieu périlleux & difficile. (Cette compagnie étoit engagée bien avant, parmi les ennemis, on en a envoieé une autre pour la dégager.)

T t t t

Dégager, se dit aussi d'un habit qui fait bien paroître la taille d'une personne. (Cet habit dégage la taille.)

* *Dégager*. [*Ædes pervias facere.*] Terme d'*Architecture*. C'est disposer les apartemens, & les chambres d'un bâtiment de telle sorte qu'elles ne soient point sujetes les unes aux autres. (On se fert ordinairement de galeries, de corridors & d'escaliers dérobez pour dégager les chambres & les apartemens.)

* *Dégager la parole de quelcun*. [*Fidem liberare.*] *Abl.* On dit aussi, *dégager sa parole*, pour dire, retirer une parole qu'on n'avoit donnée que sous des conditions dont l'accomplissement n'a pas dépendu de celui qui l'avoit donnée.

Dégager sa parole, signifie aussi, *tenir sa parole, satisfaire à sa parole.*

Dégager la tête, la poitrine. C'est rendre la tête plus libre, débarasser la poitrine. (Ce remède a dégagé sa tête, sa poitrine.)

* *Se dégager*, *v. r.* [*Se expedire.*] Se retirer d'un endroit périlleux & difficile. (Ce cheval avoit mis le pié dans un trou, ou dans une ornière, il a eu de la peine à se dégager.)

DÉGAINE. [*Ineptè, inconcinne.*] Vieux mot seulement en usage dans ce proverbe : *Il s'y prend d'une belle dégaîne*, pour dire, de mauvaise grace, d'une vilaine manière.

DÉGAINER, *v. a.* [*Ensem distingere.*] Ce mot, au propre, signifie, *tirer un couteau de la gaine, ou une épée du fourreau*. Il se prend ensuite pour dire, *tirer l'épée*, mais il est un peu burlesque, & quand on parle sérieusement, on dit, *tirer l'épée*, non pas, *dégainer*. (Il n'est pas homme à dégainer.)

† *Dégainer*. [*Pecuniam erogare.*] Au figuré, se dit de ceux qui n'aiment point à tirer de l'argent de leur bourse. (Cet homme est dur à la desferre, il n'aime point à dégainer.)

DÉGAINEUR, *s. m.* Pour dire, *Breteur*.

† *DÉGANTER*, *v. a.* [*Chirothecas ponere.*] Oter les gants.

Se déganter, *v. r.* [*Eximere.*] Oter ses gants, mais il ne se dit guère. (Les femmes qui ont les mains belles, & qui les veulent faire paroître, se dégantent souvent, ou tirent souvent leurs gants.)

DÉGARNIR, *v. a.* [*Nudare, spoliare.*] Oter tout ce qui garnit. *Dégarnir une maison, une chambre*; c'est-à-dire, en ôter les meubles. *Dégarnir un habit*. (S'ils s'engagent à défendre le desfilé, ils feront obliger à dégarnir leurs quartiers. *Rélation des campagnes de Rocroi.* *Dégarnir une place de soldats.*)

Se dégarnir, se dit aussi pour *se vêtir*, ou *se couvrir plus légèrement qu'auparavant*. On dit, *le tems est encore froid, il est dangereux de se trop dégarnir.*

* *DÉGASCONER*, *v. a.* [*Dedocere aliquem Vasconum loquendi morem.*] Défaire quelcun de ses façons de parler gascones. (Dégasconer la Cour. Il est difficile de dégasconer les gens venus des bords de la Garone.)

DÉGAT, *s. m.* [*Populatio, depopulatio, vastatio.*] Ravage, désordre que font les troupes, ravage que font les soldats en un pais ennemi. (Faire le dégât dans un pais. *Vaug. Quint. l. 3.*

La Guerre en quatre jours, au pié de vos murailles,
Feroit plus de dégât que cinquante ans de taille.
Bours. Esope.)

Dégât, *s. m.* [*Pernicies, clades, labes, sumptus.*]

Ce mot se dit aussi d'autres choses, & signifie, *ravage, ruine, Dissipation, consommation*. (On a fait un grand dégât de vivres, de bois, &c. Les bêtes sauvages ont fait un grand dégât dans les blez.) Voiez *Domage*.

DÉGAUCHIR, *v. a.* [*Æquare, exæquare, complanare.*] Terme d'*Artisan*. C'est dresser le parement d'une pierre, aplanir une pièce de bois ou de métal, & ôter ce qu'il y a de trop en quelque chose, pour l'unir & la rendre droite, faire qu'elle ne soit plus gauche. (Dégauahir une pierre, un bois. Dégauahir le bronze.)

DÉGEL, *s. m.* [*Glacii ac nivis solutio.*] Relâchement de froid, qui fait que le tems se radoucit, résoud la gelée, & detrempe la terre en fondant la neige & la glace. (Le tems est au dégel; le dégel fera grossir les rivières.)

DÉGELER, *v. n.* [*Glaciem ac nivem solvere, regelare.*] Ce mot se dit du tems qui est tadouci, & qui résout la gelée. (Il dégèle tout-à-fait, faire dégeler de l'eau.)

Se dégeler, *v. n.* [*Solvi, regelari.*] Il se dit de la glace qui se résout par la chaleur. (La glace de ces fosses se dégèle de jour en jour.)

† * On dit, au figuré, *qu'une personne dégèle*; lorsque cette personne commence à parler ou à agir, après avoir été dans le silence, ou sans rien faire.

DÉGÉNERER, *v. n.* [*Degenerare, deflectere.*] Ne valoir pas ce que valaient ceux de qui nous descendons. Se relacher de leur vertu, n'être pas aussi honnêtes ou aussi braves qu'ils étoient, ne se gouverner pas comme ceux de qui on est né. (Dégénérer de la piété de ses Ancêtres. *Patru, Plaid. 15.* Voiture, tu dégénères; tu ne bois du vin, ni n'en vends.) On le dit aussi des fleurs & des plantes. *Ces tulipes ont dégénéré.*

* *Dégénérer*, *v. n.* Il se dit figurément des choses qui se changent de bien en mal, ou de mal en pis. (La puissance despotique dégénère souvent en tyrannie; la fièvre dégénère en paralysie; le stile pompeux dégénère quelquefois en galimatias.)

DÉGINGANDE, *adj.* [*Inconcinus.*] Terme burlesque, pour signifier *une grande personne, mal-propre & chifonnée*.

DÉGLUER, *v. a.* [*Visco expedire.*] Oter la glu, détacher & débarasser une chose qui étoit engluée. (Déglier de petites branches. Déglier un oiseau pris à des branches engluées.) On dit des oiseaux qui s'en débarassent eux-mêmes, *qu'ils se sont dégluez*.

Déglier, *v. a.* Il se dit aussi des paupières qui sont comme colées par la chassie. (Déglier les paupières.)

† *DÉGLUTITION*, *s. f.* [*Sorbitio.*] Terme de *Médecine*. Action par laquelle on avale les alimens.

† *DÉGOBILLER*, *v. a.* [*Vomere.*] Mot bas qui signifie, *dégueuler*. (Dégobiller son sroupé.) Le peuple dit aussi, *dégobillis*; cela sent le *dégobillis*.

DÉGOISER, *v.* [*Modulari.*] Ce mot se dit proprement des oiseaux, mais il ne se dit guère au propre, & même il ne se dit qu'en riant, & en parlant familièrement. En sa place, On dit, *chanter*.

† * *Dégoiser*. [*Canere.*] Ce mot, dans le burlesque, signifie, *chanter*. (Lambert en cet endroit *dégoise*. *Benserade.*)

† * *Dégoiser*. [*Garrere.*] Babiller. (Peste! Madame la nourrice, comme vous dégoisez. *Mol.*)

Dégoiser, se dit aussi d'un prisonnier dont on tire des vérités qu'il avoit intérêt de cacher. (Ce criminel a tout dégoisé.)

DE'GORGEMENT, *f. m.* [*Effusio*.] Terme de *Plombier*. C'est l'action de nétéier & ôter les ordures de quelque chose qui en regorge. (Un dégorgement de tuiau.)

Dégorgement. [*Effusio bilis*.] Les Médecins se servent de ce mot, en parlant de bile, & Il signifie, *épanchement par les conduits*. (Un grand dégorgement de bile.)

* *Dégorgement*, *f. m.* [*Ostium, effusio*.] Il se dit des rivières & des étangs. Voiez *Dégorger*.

DE'GORGER, *v. a.* [*Expurgare, purgare*.] Terme de *Plombier*. C'est nétéier, ôter l'ordure d'un tuiau qui est si plein, qu'il regorge. *Dégorger un tuiau*.)

Dégorger. [*Evomere*.] Terme de *Marchand de poisson*. C'est mettre du poisson d'étang dans de l'eau de rivière pour lui faire perdre le goût de bourbe qu'il a contracté dans des lieux marécageux. (Poisson dégorgé dans la Seine.)

Se Dégorger, *v. r.* [*Effundere se, exonerare se*.] Il se dit des eaux qui s'épanchent, & des rivières qui se déchargent dans d'autres rivières, ou dans la mer. (Le Danube se dégorge dans la mer noire.) On dira plus souvent des rivières, *qu'elles se déchargent*. Voiez *Se décharger*.

Il se dit par les Médecins, des humeurs qui s'épanchent dans le corps. (La bile se dégorge.) [*Evacuare*.]

☞ On dit : *votre cheval a les jambes gorgées, il le faut promener pour les dégorger*.

Dégorger. [*Purgare*.] Terme de *Teinturier*. C'est laver dans une eau claire & courante, les laines, les soies & les étofes qu'on a fait cuire pour les dégraisser.

DE'GOUGEOIR, *f. m.* Petit fer d'environ huit pouces de long, qui sert à ôter l'amorce du canon, ou à sonder la lumière.

DE'GOURDIR, *v. a.* [*Torporem discutere*.] Oter l'engourdissement. (*Dégourdir ses mains*. *Dégourdir ses piez*.)

Se dégourdir, *v. r.* Se défaire de son engourdissement. (Mes mains commencent un peu à se dégourdir.)

† * *Se dégourdir*. [*Cautiorem callidiorumque evadere*.] S'éveiller. Commencer à n'être plus si lourd, si grossier, ni si mal-habile. Commencer à se faire à quelque chose. Il commence un peu à se dégourdir.)

Dégourdir, *v. a.* [*Vorare, absorbere*.] Manger goulument. (Il a eu bientôt dégourdi son poulet. *Danet*.)

Dégourdir, *v. n.* Faire dégourdir de l'eau, c'est la faire un peu chauffer, pour lui ôter la grande froideur.

DE'GOURDISSEMENT, *f. m.* [*Torporis discussio*.] Cessation d'engourdissement. (Cela est cause du dégourdissement de la partie.)

DE'GOUT, *f. m.* [*Fastidium, cibi satietas, abalienatio*.] Ce mot se dit de l'aversion qu'on a pour les viandes mal-propres, & pour toutes les choses qui n'ont rien du tout d'agréable. Il se prend aussi pour *une aversion des alimens, accompagnée ordinairement de nausées*. En ce sens, le *dégoût* est maladie. (Viande qui donne du dégoût. * *Témoigner du dégoût pour une personne*.)

A quoi bon ce dégoût & ce zèle inutile ;
Est-ce donc, pour jeûner, quatre-tems ou vigile ?
Despréaux, Lutrín.)

* *Dégoût*, [*Tædium, satietas*.] Déplaisir. (On peut avoir divers sujets de dégoût dans la vie, mais on n'a jamais raison de mépriser la mort. *De la Rochefoucault*. Concevoir du dégoût pour la vie. *Maucroix, Homélie, 14.*)

On dit, *donner des dégoûts à quelcun*. *Essüier d'étranges dégoûts*. (On donne souvent des dégoûts à la Cour à ceux qui ne mériteroient que des récompenses.)

DE'GOUTANT, DE'GOUTANTE, *adj.* [*Fastidiosus*.] Qui fait soulever le cœur. Qui donne du dégoût. (Viande fort dégoûtante.)

* *Dégoûtant, Dégoûtante*. [*Fastidium movens*.] Ce mot se dit des choses & des personnes. (Un homme fort dégoûtant. Une femme fort dégoûtante. Il a des manières fort dégoûtantes.)

☞ On peut ajoûter après le Père Bouhours, dans la suite de ses remarques sur la Langue Françoisé, la différence qu'il y a entre *fastidieux* & *dégoûtant*. « On apelle aujourd'hui, *fastidieux*, » un homme désagréable, qui a méchant air, qui » veut faire le plaisant mal-à-propos, qui rit le » premier, & qui s'aplaudit de ses sottises ; ainsi » dans ce sens, *fastidieux* est pris dans la signifi- » cation active. Un homme qui donne du dégoût. » Mais cela va à l'esprit plus qu'au corps. » Au » contraire, *dégoûtant* va plus au corps, qu'à » l'esprit, & l'on dit qu'un homme est *dégoûtant*, » quand il est mal-propre, qu'il sent mauvais, » qu'il bave en parlant. La Bruyère s'est servi » de ce mot dans les *Caractères de ce Siècle*, en » parlant des femmes fardées ; le blanc & le rouge, » dit-il, les rend *afreuses & dégoûtantes*. On ne » laisse pas dans le figuré, de confondre presque » *dégoûtant* avec *fastidieux*, comme a fait l'Auteur » des *Réflexions Morales*, & celui des *Réflexions* » sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce » du monde. Il y a des gens *dégoûtans* avec du » mérite ; & d'autres qui plaisent avec des » défauts. »

Dégoutant, Dégoutante, *adj.* [*Stillans*.] Il se dit des choses mouillées, d'où tombent quelques gouttes de liqueur. (Il est tout dégoûtant de sueur. Il tenoit en sa main un poignard dégoûtant de sang.)

DE'GOUTER, *v. a.* [*Fastidium & satietatem creare, afferre*.] Ne donner nulle envie de goûter, de manger, de tâter, d'essayer. Donner du dégoût. (Viande qui dégoûte les gens. C'est un homme qui dégoûte tout le monde. Être dégoûté.)

* *Dégoûter*. [*Fastidio & satietate abalienari ab re aliqua*.] Donner du dégoût. Rébuter. (Ses manières aigres & choquantes me dégoûtent fort de lui. Il est dégoûté du service.)

Dégouter, *v. n.* [*Stillare, distillare*.] Prononcez, *dégoûté*. C'est tomber goutte à goutte, couler ; sortir par goutte. (Les toits dégoutent.)

DE'GRADATION, *f. f.* [*Honoris de gradu depulso, dejectio*.] Ce mot se dit en parlant de *Nobles*. C'est dépouiller une personne noble de la qualité qui l'anoblit, c'est déclarer qu'elle a perdu sa noblesse. C'est ôter à quelcun le degré qui lui donnoit quelque rang, & qui l'élevoit au dessus du commun.

☞ On dégradoit autrefois les Chevaliers en deux manières différentes, plus ou moins authentiques, selon la qualité de la faute ou du crime. La Colombière a remarqué dans son *Théâtre d'honneur, chap. 13. du second volume*, que, lorsqu'un Guerrier étoit convaincu d'avoir violé les loix militaires & de l'honneur, on le

publioit infame, & l'écu de ses armes étoit publiquement rompu avec un marteau, après avoir été effacé avec de l'encre, ou avec quelque autre couleur noire, & ensuite il étoit traîné à la queue d'une cavale, pour marque d'une ignominie éternelle. Il ajoûte que leurs lances étoient aussi brisées en tronçons, la pointe en bas, & quelquefois elles étoient brûlées; les éperons leur étoient arachés avec violence, & brisés en pièces; leurs baudriers & leurs ceintures étoient détachés; & enfin l'épée, la masse d'armes étoit cassée contre le casque, dont le cimier, le volet, le bourrelet & la cotte d'armes étoient déchirés, foulés aux pieds, & dispersés par le champ où cette *dégradation* se faisoit, & souvent ceux qui descendoient de l'estoc du coupable, après le crime commis, étoient déclarés ignobles & roturiers. Pendant que les tournois furent en usage en France, ceux qui s'y présentoient, étoient obligés d'exposer au Public leur écu chargé de leurs armoiries, pour être examinées par le Roi d'armes & reconnoître s'ils étoient Gentilshommes; & quand on jugeoit qu'ils n'avoient pas cette qualité, ou s'ils ne pouvoient pas l'établir par de bonnes preuves, on les faisoit sortir du camp par dessus la barrière; leurs écus étoient renversés & foulés aux pieds, leurs chevaux confisqués; & on leur donnoit seulement une cavale; ce qui étoit un grand deshonneur.

Dégradation. [*Alicujus ab ordine vel beneficio dejectio.*] Terme d'Eglise. Censure par laquelle un Eclésiastique, à cause de quelque faute considérable, est privé pour toujours, de l'exercice de son Ordre, & du bénéfice Eclésiastique.

Il y a deux fortes de *dégradations* en usage dans les Tribunaux Eclésiastiques: l'une est actuelle & dont il est parlé au chapitre, *Degradatio, de pœnis in 6^o*. Et l'autre, *Verbale*, laquelle est ce qu'on appelle, *déposition*. On dégradait autrefois un Eclésiastique avec des solemnitez effrayantes. L'Histoire Eclésiastique nous apprend qu'en l'année 767. le Patriarche Constantin fut emmené à Constantinople, de l'Isle du Prince, où il avoit été exilé, & après avoir été déchiré de plusieurs coups de foïet, il fut porté dans l'Eglise de Sainte Sophie, où on le fit asséoir devant le Sanctuaire; un Secrétaire de l'Empereur étoit auprès de lui, tenant un cahier de papier, où ses crimes étoient écrits, & dont il fit la lecture, en présence de tout le Peuple & du Patriarche Nicétas assis sur son trône, & à chaque chef d'accusation, le Secrétaire en frapoit le visage de Constantin; & après cette lecture, on le fit monter sur le lieu appelé, *Ambon*, où le Patriarche Nicétas envoïa des Evêques, pour lui ôter le *Pallium*; & après l'avoir anathématisé, on le fit sortir de l'Eglise à reculons. L'Histoire de Charles VI. publiée par le Laboureur, fait mention d'une *dégradation* singulière de deux Religieux Augustins, qui ne pouvant réussir dans l'entreprise qu'ils avoient faite de guérir le Roi, s'avisèrent de dire que sa maladie étoit un effet de la Magie, dont ils accusèrent le Duc d'Orléans: mais son innocence étoit trop connue, pour les croire: on leur fit leur procès, & ayant été convaincus de leur fausse accusation, ils furent renvoïés à l'Evêque pour les dégrader: ils avoient les mains liées, & on leur donna des mitres de papier, où leurs noms étoient écrits, ainsi que leurs crimes;

& dans cet état, on les fit transporter sur une charette, à la Grève, où l'Evêque de Paris se rendit avec six autres Evêques, & plusieurs Eclésiastiques: il monta ensuite sur l'échafaut, où étoient les criminels, & un Docteur en Théologie ayant pris sa bénédiction, leur fit un discours, lequel étant fini, l'Evêque se leva, & leur dit qu'il aloit les dépouïller du plus glorieux caractère de nôtre Religion, qu'ils avoient profané; & en même tems, deux Prêtres les ayant vêtus des habits Sacerdotaux, ils avoient tous leurs crimes; & l'Evêque, en tenant un calice à la main, les fit aprocher, & les obligea de tenir aussi le calice d'un autre côté, lequel il retira à l'instant, en disant: *Nous t'ôtons le calice dans lequel tu avois accoutumé de consacrer le Sang du Seigneur.* Il leur fit ôter ensuite la chasuble & le Missel, & tous les habits Sacerdotaux; & après avoir été dépouïllés, il leur fit ratifier les doigts qui avoient été sacrez à leur ordination; & enfin; ils furent renvoïés aux Juges séculiers, qui leur firent subir le dernier supplice. Le Concile de Trente, dans la *Session 6. chap. 4. de la Réformation*, a aboli ces fortes de *Dégradations*, qui ne conviennent point à la douceur de l'Eglise. Du tems de Saint Basile, la *dégradation* n'emportoit pas l'excommunication; car il remarque dans sa première lettre Canonique, *ch. 3.* qu'un Diacre qui tombe dans le péché de fornication, doit être dégradé & réduit au rang des Laïques, sans le priver de la communion, parce que l'on ne doit point punir deux fois le même crime. Mais c'étoit aussi peut-être, parce que l'Ordre du Diaconat est bien moindre que celui du Sacerdoce, & doit par conséquent être puni moins sévèrement. D'ailleurs, les Théologiens conviennent que la *dégradation* n'a jamais effacé le caractère de l'Ordre, & qu'elle a seulement privé le dégradé, de toutes les fonctions de son Ordre.

Dégradation, signifie aussi, le dégât qu'on fait dans une maison, dans un bois.

Dégradation. Terme de Peinture. C'est l'affoiblissement de la lumière & des couleurs d'un tableau. (Ce Peintre entend bien la dégradation des couleurs.)

DEGRADER, *v. a.* [*De gradu dejicere, depellere.*] Oter à quelcun un titre honorable. Priver quelcun de son degré, de sa qualité, de son caractère & de l'exercice de son Ordre. (Dégrader un Gentilhomme. La Cour l'a dépouïllé & dégradé. *Patru, Plaid. 7.* Dégrader un Prêtre. *Godeau.* Dégrader un soldat.

Du rang de ses amis bien-tôt il vous dégrade,
Sans qualité, dit-il, tout le mérite est fade.

Villiers,)

† * *Dégrader.* [*Infamem reddere.*] Déshonorer. (En cent lieux il me dégrada. *Voiture.*)

Dégrader, se dit aussi quelquefois dans un sens plus doux. On dit, *C'est dégrader cet homme que de le confondre avec des gens qui ne le valent pas. C'est dégrader la vertu, que de lui refuser les récompenses qu'elle mérite.*

* *Dégrader.* [*Evertere, labefactare, sternere.*] Terme de Maçon. Abatre par le pié. (Dégrader une muraille.)

Dégrader, en termes de Peinture, se dit de la diminution de la lumière, ou d'une couleur vive, qui va toujours en s'adoucissant & en s'affoiblissant peu à peu.

* *Dégrader un bois.* [*Sylvam cedere, excidere.*] C'est l'abatre par le pié.

Dégrader un vaisseau ; c'est l'abandonner, après en avoir ôté tout l'équipement.

On dit, qu'un bâtiment est dégradé, quand faute d'y avoir fait les réparations nécessaires, il est devenu inhabitable. On dit aussi, qu'un mur est dégradé, lorsque son enduit, ou crépi est tombé, & que ses moilons sont sans liaison.

DE'GRAFER, (DE'GRAFFER,) *v. a.* [*Uncino rem expedire.*] Oter les agrafes de leurs portes. (Dégraser une camifole.)

DE'GRAISSER, *v. a.* [*Adipem detrahere.*] Oter la graisse. Oter les taches de graisse qui sont sur quelque habit. (Dégriasser de la gelée. Dégriasser un habit.)

Dégriasser, [*Fortunas, opes imminuere.*] au figuré, signifie, ôter une partie du bien. (Ce Fermier s'est bien dégraiissé.)

Dégriasser, se dit aussi du mauvais éfet que les torrens & les ravines d'eau font sur les terres labourables. (Les torrens ont dégraiissé nos terres.)

Dégriasser le drap ; c'est le fouler après l'avoir arrosé de savon noir, ce qui emporte les taches.

DE'GRAISSEUR, *s. f.* [*Purgator.*] Détacheur. Celui qui ôte les taches des habits, qui les nétéie & leur donne le lustre qu'ils ont perdu. (Porter un habit au Dégriasseur.)

DE'GRAISSOIR. Instrument dont on se sert pour peigner la laine. Le *dégriassoir*, avec son *moulinet*, sert pour tordre la laine trempée dans de l'eau de savon avant de la mettre sur le peigne.

DE'GRAVOIMENT, *s. m.* [*Eversio, imminutio.*] C'est l'éfet de l'eau courante qui dégrade & déchauffe les pilotis, &c.

C'est, dit d'Aviler, l'éfet que fait l'eau courante, qui déchauffe & désacote les pilotis de leur terrain, par un boiïllonnement continuel, à quoi l'on remédie en faisant une croche autour du pilotage.

DE'GRAVOÏER, (DE'GRAVOYER,) *v. a.* [*Minuere, atterere, labefactare, evertere.*] Terme de Maçon. Dégrader, déchauffer les pilotis.

DÉGRÉ, *s. m.* (*Gradus.*) Marche de montée. (Monter les degrés, descendre les degrés.)

Dégré. [*Scala.*] Escalier. (Un degré dérobé.)

* *Dégré.* [*Gradus.*] Elevation. (Être dans un haut degré de sainteté.) Ce mot se dit généralement de plusieurs choses, dont on mesure le plus ou le moins par *dégrez*.

Dégré. [*Cognationis gradus.*] Terme de Généalogie. Proximité ou éloignement de parenté. (Il est descendu d'un degré.)

Les *dégrez* de parenté ne vont pas au-delà du quatrième, & l'on ne peut point contracter mariage sans dispense, lorsque les deux parties sont parens au quatrième *dégré* de la ligne collatérale ; mais on n'accorde jamais cette dispense au premier *dégré* ; & quant aux autres *dégrez*, l'usage est différent en France ; il y a des Evêques qui refusent la dispense au second *dégré*, & d'autres l'accordent ; mais c'est une règle générale de dispenser au troisième & au quatrième ; & si l'une des parties est au cinquième, & l'autre au quatrième, la dispense n'est point nécessaire, parce que, selon la remarque d'Auboux, dans sa *Pratique*, au titre des *Reserves*, on considère alors le *dégré* le plus éloigné. Quand il s'agit de compter les *dégrez* de parenté, la règle est que chaque personne faisant souche fait un *dégré*.

Dégré. [*Gradus.*] Terme de Philosophie, lequel se dit de certaines choses qu'on divise par *dégrez*. (Il est chaud au troisième degré, froid au septième degré.) C'est aussi un terme de Chimie, qui se dit également du feu pour en exprimer la force plus ou moins considérable.

Dégré. [*Gradus metaphysici.*] Ce mot, en Philosophie, veut dire aussi, perfection essentielle de quelque être que ce soit. (Degré métaphysique.)

Dégré. Ce mot se dit, en termes de Palais, de divers Tribunaux de Justice, dont les uns reçoivent l'appel des Justices inférieures. (Il y a divers degrés de Jurisdiction.)

Dégré. [*Gradus.*] Terme d'Université. Qualité qu'on prend dans les Universitez, à cause des études qu'on y a faites. (Prendre ses degrés.)

Les *dégrez* qui sont en usage dans les écoles de Théologie, de Philosophie, de Droit & de Médecine, où l'on ne s'instruit que par le tems & par l'acquisition successive, sont appelés *dégrez Académiques*, dont le premier est le *dégré* de Bachelier ; le second, de Licencié, & le troisième, de Docteur, qui est celui auquel on aspire pour jouir de tous les honneurs & de tous les privilèges, qui y sont attachés. On a été long-tems sans connoître ces trois sortes de *dégrez*. Quelques Docteurs assurent que les *dégrez Académiques* n'ont été inventés que depuis le règne de Charlemagne : mais on ne peut point l'assurer, puisqu'on trouve le terme *Baccalaureus* long-tems avant Charlemagne. Du Boulay cite, dans son histoire de l'Université de Paris, deux Auteurs qui prouvent la grande ancienneté du mot *Bachelier*. Le premier est Raoul Glaber, Moine de Clugni, qui vivoit sous les Rois Robert & Henri I. & le second Auteur est Ordericus Vitalis, qui vivoit sous Philippe I. & Loüis le Gros son fils. Le titre de *Bachelier* commence à distinguer l'écolier des autres, qui n'ont encore point acquis de distinction. En éfet, l'on entendoit par ce titre, un jeune écolier, qui pourtant en favoit plus que les autres, & qui se faisant remarquer dans les disputes, fut appelé *Bachelier*, du mot François *bataille* ou *batailler* ; mais d'autres Auteurs dérivent ce terme de *baculus* ; parce que les jeunes soldats combattoient avec des bâtons, comme Dominici l'a établi par l'autorité des Capitulaires de Charlemagne, *lib. 5. cap. ult.* où il est dit : *Armati veniant cum lorica & scuto ancipite atque fuste.* Et l'on a transporté dans les Ecoles cette manière de se battre avec un bâton à la main. Voyez *Ménage*. Les Licenciés sont ainsi appelés, parce qu'ils ont la licence d'enseigner : mais pour acquérir cette permission & ce *dégré*, il faut avoir étudié pendant un certain tems, & rapporter un certificat en forme du tems de l'étude, que le Concordat a fixé à cinq ans, savoir deux de Philosophie, & trois de Jurisprudence, ou de Théologie. Quant au terme *Docteur* ou *Maître*, il est fort ancien, & a de grands avantages sur les Bacheliers & sur les Licenciés, parce qu'on leur a affecté les mois de Janvier & de Juillet, que l'on appelle par cette raison, *mois de rigueur*, dans lesquels le Concordat, *artic. 54.* veut que les Docteurs soient préférés aux autres graduez, parce que le Docteur est présumé avoir plus de connoissance & de science que ceux qui n'ont pas étudié pendant aussi long-tems que ceux qui ont acquis le Doctorat. Au reste, il y a des Bénéfices en France, qui exigent l'un ou l'autre des trois *dégrez* pour

pouvoir les posséder : tels sont les Cures dans les Villes murées , les dignitez des Chapitres , & quelques autres.

Dégré. Terme de *Géométrie*. C'est la 360. partie du cercle. Et quand c'est un terme de *Géographie* , il signifie *une portion de terre entre deux méridiens ou deux parallèles*. Un *dégré de longitude* , c'est une portion de terre entre deux méridiens. Un *dégré de latitude* ; c'est une portion de terre entre deux parallèles.

Dégré , en terme de *Fortification* , c'est un petit arc de cercle , que l'on subdivise en soixante parties égales , apellées *minutes*. Chaque circonférence de cercle contient 360. *dégrez* , qui servent à mesurer l'ouverture des angles.

Comme il y a différents *dégrez* de sience , il y a de même différents *dégrez* de bonté dans la plus grande partie des choses , & particulièrement dans l'or & dans l'argent ; dont chaque *dégré* a un nom particulier ; ainsi l'or est divisé en vingt-quatre *dégrez* de bonté ; & chaque *dégré* est nommé *Karat* , qui est un nom de poids ; & chaque *Karat* est divisé en demis , en quarts , en huitièmes , en seizièmes , & en trente-deuxièmes.

Dégré , *s. m.* [*Gradus.*] Terme de *Médecine*. On s'en sert pour exprimer une certaine extension des qualitez élémentaires des alimens & des médicamens ; le chaud , le froid , le sec & l'humide.

DE'GRE'ER , ou *DE'SAGRE'ER*. On dit qu'un *vaisseau est dégréé* , quand il a perdu les cordes de sa manœuvre , & le reste de ses agrès. (Notre frégate qui n'avoit été qu'à demi dégréée par le combat , le fut entièrement par des coups de vent.) Quelquefois ce mot ne signifie que la perte de quelque partie des agrès.

† *DE'GRINGOLER* , *v. a.* [*Geminatis gradibus præcipitanter descendere.*] Ce mot est bas & burlesque , & a un usage fort borné. Il signifie *descendre vite*. (Dégringoler les montées.)

Dégringoler , est aussi neutre , quand on dit d'un homme , qu'il a *dégringolé*. Il *dégringole* tous les jours par sa mauvaise conduite.

DE'GROSSER , *v. a.* [*Extenuare.*] Terme de *Tireur d'or*. Faire passer par les filières. Faire plus petit. (Dégrosser l'or ou l'argent.)

DE'GROSSIR , *v. a.* [*Extenuare.*] Oter de la grosseur. Diminuer de la grosseur. (Les Sculpteurs dégrossissent leurs ouvrages avec une masse , qui est une espèce de gros marteau.)

DE'GUERPIR , *v. a.* [*Hæreditatem abdicare.*] Terme de *Palais*. Quitter , abandonner quelque héritage. (Le Détenteur doit paier les rentes foncières , autrement il faut qu'il déguerpisse. [*Delinquere , deserere.*] Nous fatiguerons tant notre Provincial , qu'il faudra qu'il déguerpisse. *Molière , Pourceaugnac.*)

DE'GUERPISSEMENT , *s. m.* [*Hæreditatis abdicatio.*] Terme de *Palais*. Abandonnement d'héritage. Acte qui se fait au Gréfe , par lequel on abandonne une acquisition pour éviter une dette hipotéquée à un tiers. Le *déguerpiement* n'a lieu qu'à l'égard des immeubles que l'on abandonne à cause des charges excessives qui y sont imposées. *Déguerpir* , vient du mot Alemand *vuerp* ou *guerp* , qui signifie *un héritage dont on est revêtu* ; & même selon Loiseau , *vuerp* est pris pour l'enfainement & la tradition de la possession des héritages. *Déguerpir* est au contraire , délaissier , abandonner la possession d'un fonds. Mais on ne dit pas *déguerpir* un meuble ; ce terme n'est en usage que pour marquer l'abandonnement d'un fonds & d'un héritage ; & quoique *renoncer* ,

quiter , *abandonner* , signifient la même chose ; cependant *guerpir* & *déguerpir* sont , dit Loiseau , *naturalisez en France* , & sont usitez en toutes Cours & Jurisdictions. *Céder* , *délaissier* , *abandonner* , n'ont nul rapport avec *déguerpir*. La cession se fait en Justice , de tous les biens , pour afranchir sa personne du paiement de ses dettes. Le délaissier par hipotèque , a été introduit pour se libérer des hipotèques imposées sur un fonds dont on est en possession , & qui a été déclaré affecté à cette hipotèque en faveur d'un tiers ; & quoiqu'il semble que ce soit la même chose que le *déguerpiement* , Loiseau , *liv. 1. ch. 2.* a remarqué les différences qu'il y a entre l'un & l'autre. L'abandonnement est un acte volontaire , par lequel on se départ de la propriété & de la jouissance d'une chose que l'on abandonne au premier occupant , & *pro derelicto habetur*.

† *DE'GUEULER* , *v. a.* [*Vomere.*] Ce mot ne s'écrit que dans le stile comique & satirique le plus bas. En sa place , on dit ordinairement , *rejeter* ou *rendre* , & quelquefois *rendre gorge*.

DE'GUISE' , *DE'GUISE'E* , *part. & adj.* [*Simulatus.*] (L'ami d'une belle femme , est un amant déguisé.)

DE'GUISEMENT , *s. m.* [*Habitûs mutatio ; simulatio.*] Choses qui déguisent. (Un plaisant déguisement. On l'a reconnu malgré son déguisement.)

DE'GUISER , *v. a.* [*Vultum , faciem alienam induere.*] Changer. Rendre méconnoissable. (Déguiser son nom. *Scar. Rom.* Déguiser la vérité. Déguiser une viande. Déguiser des œufs.) Ces derniers sont des termes de *Cuisinier*.

On dit dans le même sens , *déguiser sa voix* ; ou ne parler pas avec le son ordinaire de sa voix. *Déguiser son écriture* , ou ne pas user des mêmes caractères dont on a coutume. *Déguiser son stile* , &c.

* *Déguiser.* [*Simulare , dissimulare.*] *Dissimuler*. Couvrir. (Il paroïsoit avec une gravité stoïque & avec l'air d'un homme de bien , pour mieux déguiser sa perfidie. *Abl. Tac. ann. l. 1.* Déguiser son ambition.)

S'il faut ne vous rien déguiser ,
Vous demandez si bien qu'on ne peut refuser.
Pelisson , Poës.)

Se déguiser , *v. r.* [*Alienam speciem simulare.*] Changer d'habit de telle sorte qu'on ne soit pas reconnoissable. (Elle s'est déguisée en sœur Coléte. Cléopâtre & Antoine se déguisoient souvent , & aloient courir la Ville. *Citri , Triumv. 3. part. ch. 12.* Votre cœur Espagnol se déguise en bon François. *Voiture.*)

DE'GUSTATION , *s. f.* Action de goûter quelque chose. On se sert de ce terme , principalement dans les matières de *Physique*. (La simple dégustation prouve que les simples filets d'eau de cette fontaine , sont presque tous d'une nature différente , &c. *Mémoires du Pere Fery , sur la fontaine d'Amiens.*)

D E H.

DE'HALER , *v. a.* L'h s'aspire. Oter l'impression que le hâle a fait sur le teint. (Voilà une pommade qui est bonne pour déhâler. Elle garde la chambre pour se déhâler.)

Déhâlé , se dit au participe.

DE'HANCHE' , *adj.* Qui a les hanches rompuës ou disloquées , il se dit des hommes & des chevaux.

DÉHARDER. Terme de *Chasse*. Lâcher les chiens quand ils sont liez fix à fix, ou quatre à quatre.

DÉHARNACHER, v. a. L'h s'aspire. Oter le harnois à un cheval de trait.

DÉHÉRANCE, (DÉHÉRENCE,) *s. f.* Terme de *Palais*. Droit par lequel le Roi succède à une personne, qui meurt sans faire de testament & sans héritiers capables de succéder. Voiez *Deshérence*.

DEHORS, s. m. [*Externa pars.*] La partie extérieure. Ce qui n'est pas du dedans. (Cela vient du dehors.)

Dehors, s. m. [*Exterius munimentum.*] Terme de *Fortification*. Ce sont les ouvrages fortifiés hors l'enceinte de la Ville. (Défendre les dehors, prendre les dehors.)

☞ Ces *dehors* couvrent le corps de la place du côté de la campagne : ils ont différents noms, comme, *ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queue d'hironde, envelopes, & autres semblables* : on les met souvent successivement l'un devant l'autre pour couvrir une même tenaille de place. Ceux qui en sont les plus proches, doivent commander de degré en degré ceux qui s'avancent le plus vers la campagne, c'est-à-dire, doivent avoir leur rempart plus élevé afin de couvrir & de battre l'assiégeant, quand il aura occupé les plus éloignés. Leur gorge doit toujours être aplanie, de peur qu'un parapet ne serve à l'assiégeant, s'il en est le maître, & qu'il ne s'en couvre contre le feu de la Ville. On borde seulement la gorge de palissades, pour éviter les surprises.

* *Dehors.* [*Exterior species, facies.*] Apparence extérieure. (La plupart des belles n'ont que le dehors. *Gomb. Epigr. l. 2.* Ils ne jugent que par les dehors de l'action. *Pasc. l. 7.*

Mais sous l'humble *dehors* d'un respect affecté,
Il cache le venin de sa malignité.

Despréaux, satire 7.

Une honnête femme doit au moins sauver les dehors. *Le Comte de Buffi.*

... A quoi sert cette mine modeste,
Et ce sage *dehors* que dément tout le reste.

Molière.

D'un *dehors* affecté craignez l'apas trompeur,
Et mesurez toujours la vertu par le cœur.

Villiers.)

Dehors, adv. [*Foris*] Qui n'est pas dedans. (Vôtre mère & vos frères sont là dehors. *Nouv. Testam.* Il est dehors. Mettre une fille dehors du Couvent. * Il n'est ni dehors, ni dedans. *Gomb. Epigr. l. 2.*

Mes gens vous aideront, & je les ai pris forts,
Pour vous faire service, à tout mettre *dehors*.

Molière.)

Par dehors, adv. [*Exterius, extra.*] Par les parties extérieures. (La maison est belle par dehors, & vilaine par dedans.)

Au dehors, adv. [*Forinfecus.*] A l'extérieur. (Le deuil n'est qu'au dehors. *Gomb. Epigr. l. 2.* Les dons du Saint-Esprit, qui se font connoître au dehors, sont donnez à chacun pour l'utilité de l'Eglise. *Epître de Saint Paul aux Corinthiens.)*

DEJ.

DÉJA, adv. [*Jam.*] (Il est déjà grand. Cela est déjà fait.)

DÉJECTION, s. f. [*Dejectio.*] Terme qui se dit entre *Médecins*. Evacuation des excréments qu'on rend par le fondement. Ce mot se prend aussi pour *les excréments même.* (Déjection bilieuse, sanglante, pure, blanchâtre.)

SE DÉJETTER, v. r. [*Incurvari.*] Ce mot se dit du bois entre *Ménuisiers, Tourneurs, & autres*. Il signifie, *se renfler, se gonfler. Se faire en bosse.* (Le bois de ce cabinet se déjette, il commence à se déjetter.)

DÉJEUNÉ, ou DÉJEUNER, s. m. [*Jentaculum.*] Petit repas fort léger qu'on fait le matin, en attendant le dîné. Faire un bon déjeuné. Muni d'un bon déjeuné.

..... Qu'un ample *déjeuné*
Long-tems nous tienne à table & s'unisse au dîné.

Despréaux.)

† On dit communément, *déjeuné de Clercs, dîné de Procureurs, colation de Commères, & soupé de Marchands.*

† * On dit d'une chose peu considérable, ou qui est aisée à faire, *il n'y en a pas pour un déjeuné.* [*Res levioris momenti & ponderis.*]

DÉJEUNER, v. a. [*Jentare.*] Manger & boire quelques coups le matin, en attendant le dîné. (Déjeuner d'une tranche de jambon.)

DEI.

DÉICIDE, s. m. [*Deicidium.*] Mot seulement d'usage, en parlant de la condamnation à mort du Sauveur du monde, par Pilate & les Juifs.

DÉIFICATION, s. f. [*Apotheosis, adscriptio in Deorum numerum.*] L'action ou la cérémonie par laquelle on déifioit, ou mettoit au rang des Dieux, les Empereurs, ou quelques autres grands personnages.

DÉIFIER, v. a. [*In numerum Deorum referre.*] Terme de *Paganisme*. Mettre au rang des Dieux. (Faire un Dieu de quelcun. Estimer comme un Dieu. Les Anciens déifioient la plupart de leurs grands hommes. Déifier une personne. *Voit.*) Il veut dire aussi, *loïer quelcun avec excez.*

DE'JOINDRE, v. a. [*Disjungere.*] Séparer des choses qui étoient jointes. (Déjoindre deux ais.)

Se Déjoindre, v. n. [*Disjungi.*] Il se dit des choses qui étoient jointes, & qui se séparent. (Quand on travaille avec du bois verd, les ais qu'on avoit bien joints se déjoignent, quand ils se séchent. Quand on a peint sur du bois, & que les ais viennent à se déjoindre, la peinture se trouve défigurée.)

DE'JOINT, DE'JOINTE, part. [*Disjunctus.*] Qui est séparé, après avoir été joint. (Ais déjoints.)

DE'ISME, s. m. [*In Deum unum fides.*] Créance de ceux qui, pour toute religion, croient qu'il y a un Dieu, sans lui rendre aucun culte extérieur. Le *Déisme* est le délire de la raison, & la production la plus ridicule de l'esprit humain. On a d'excellens ouvrages contre le *Déisme*, qui n'est embrassé que par ceux que leurs passions empêchent de raisonner. Il faut le distinguer du *Théisme*. Le *Déisme* non seulement ne connoît aucune révélation, mais il l'exclut directement. Le *Théisme* au contraire suppose seulement que la révélation n'est point connue, & est accompagné d'une disposition sincère à la reconnoître.

DE'ISTE, s. m. [*Qui Deum unum duntaxat confitetur.*] Celui qui ne suit aucune religion

particulière, mais qui reconnoît seulement qu'il y a un Dieu, & ne lui rend aucun culte extérieur. (C'est un Déiste.)

DE'ITE', *f. f.* [*Divinitas.*] Ce mot signifie, *Divinité.* (Déité mortelle.)

Entre deux Déitez qui suspendent mes vœux,
Je suis l'Amour qui m'appelle.
Quinaut.)

DE'JUC. Tems où les oiseaux juchez se réveillent & quittent le juc. Sarasin l'a dit du matin. (Tant au soir qu'au déjuc.)

DE'JUCHER, *v. a.* [*Alitem de pertica dejicere.*] C'est faire ôter les poules du lieu où elles se sont juchées ou perchées. (Déjucher des poules.)

Déjucher. [*Depellere, detrudere, dejicere.*] Au figuré, signifie, *chasser d'un lieu élevé & avantageux.* (On a eu bien de la peine à déjucher les ennemis de là.)

D E L.

DELA, *adv.* [*Ultrà.*] Il est opposé à *deçà.* Et il signifie, *de ce lieu, ou de ce tems-là.* (A cinq ou six censpans de là, venoit Sisigambis. *Vaug. Quint. l. 3.* Cette ligne est à plomb, elle ne panche ni deçà ni delà. Le soleil s'éloigne de nous jusques à l'onzième de Décembre, & de là il se rapproche de nous. Delà à quelques années Ptolomée fit porter le corps d'Alexandre à Alexandrie. *Vaug. Quint. Curce, l. 20. ch. 20.*)

Delà. [*Ultrà.*] Préposition qui régit l'acusatif. (De delà la mer il en vint de gros escadrons plus de vingt. *Voit. Passer delà l'eau. Nouveau Testament. S. Marc. chap. 4.*) Voyez ci-dessus, au mot *deçà*, ce que Vaugelas a dit de ces prépositions, *deçà, delà.*

Malherbe a dit :

Au-delà des bords de la Meuse,
L'Allemagne a vû nos Guerriers.

Au-deçà est l'opposé.

Delà. [*Inde.*] Ce mot signifie aussi, *de cette chose-là, de ce sujet-là.*

Il est vrai, de tout tems, la raison fut son lot,
Mais delà, je conclus que l'homme est le plus sot.
Despréaux, *sat. 8.*

Au-delà, *adv.* [*Ultrà*] (Aler au delà. Passer au-delà.)

Au-delà. Préposition qui régit le génitif. (S'emporter au-delà des bornes. *Abl.*)

Par-delà, *adv.* [*Hac.*] (Il est passé par-delà.)

Par delà. [*Ultrà.*] Préposition qui régit l'acusatif. (Elle promet par delà son pouvoir. *Racine.*)

En delà, *adv.* [*Huc.*] Tirez-vous un peu en delà; c'est-à-dire, tirez-vous à quartier.

† DE'LABRE', DELABRE'E, *adj.* [*Laceratus.*] Tout en désordre, en mauvais équipage, en mauvais état. (Troupe de Comédiens, délabrée. *Scar. Rom. Sans moi, vos affaires étoient fort délabrées. Molière, George-dandin, Acte 1. sc. 4.*)

DE'LABRER, *v. n.* [*Lacerare.*] Il signifie, au propre, *mettre en pièces*; mais il n'est guère en usage. Au figuré, il signifie, *mettre en désordre, ruiner.* (La tempête délabra nôtre armée.)

§ Délai. Terme de *Jurisprudence maritime.* La Loi, 2. *Cod. de Naufr.* la Coutume de Normandie donnent un *délai* d'un an pour

rechercher les choses que l'on a perduës dans un naufrage. Les Jugemens d'Oleron donnent de même un an. Mais Clairac a remarqué sur l'Article 30. de ces Jugemens, que le Parlement de Paris, en vérifiant l'Ordonnance de 1543. modera le *délai* d'un an, & le réduisit à deux mois.

DE' LAI, *f. m.* [*Dilatio, procrastinatio.*] Terme qui est ordinairement de *Palais.* Remise de l'affaire & de la cause à un autre jour. (Le Juge donne le *délai.* Obtenir le *délai.* Voyez *Dilater.*)

DE' LAÏANT, DE' LAÏANS, (DE' LAYANT,) [*Diluentia.*] Remèdes qui rendent les humeurs plus fluides, en écartant les parties unies & ferrées, & mettant entre elles un liquide qui les tient plus séparées. (Le principal *délaïant* est l'eau.)

DE' LAÏER, (DE' LAYER,) *v. a.* [*Diluere.*] Détremper avec du lait ou avec de l'eau. (Délaïer la bouillie.)

† DE' LAISSEMENT, *Derelictio, cessio, destitutio.*] Abandonnement. (C'est un *délaïement* cruel.)

§ *Délaïement.* Terme de *Jurisprudence maritime.* C'est un acte par lequel l'assuré dénonce la perte à l'assureur, & lui délaïe & abandonne les effets sur lesquels l'assurance a été faite, avec sommation de païer la somme assurée. Le chapitre 7. du *Guidon* dit : « Il est en liberté du » Marchand Chargeur faire *délais* à ses assureurs, » c'est-à-dire, laisser & délaïer ses droits, » noms, raisons & actions de la propriété qu'il » a dans la marchandise chargée, dont il est » assuré, lors & quand il advient naufrage de » tout ou de partie, ou bien avarie qui excède » ou endommage la moitié de la marchandise, » quand il y a prise d'amis ou d'ennemis, arrêt » du Prince, ou autre tel destourbier en la » navigation, ou telle empirance en la marchandise, qu'il n'y ait moyen de l'avoir fait naviger » à son dernier reste, ou qu'elle ne valût le fret ou peu de chose davantage. » Par ce *délaïement*, l'assureur devient maître de la marchandise, suivant la Loi 1. *ff. Pro derelicto.* Et l'assuré, avant que de pouvoir faire son *délaïement*, « doit, selon le même *Guidon*, » fournir d'atestation valable de la perte on » prise, contenant l'heure & le lieu qu'elle est » advenue, si faire se peut, donner copie de » la charte-partie ou connoissement dûement » vérifié, ainsi que de la facture ou cargaison, » juré & certifié véritable; si tant est que » par la police, la marchandise n'a pas été » estimée, l'Assuré affirmera qu'il n'a fait » aucune assurance, que celle dont il demande » la répétition. » Si le tems du païement n'est pas réglé par la Police, l'Assureur peut demander son païement, ou trois mois après la signification du *délaïement*, ou après deux mois, selon l'usage des lieux: & comme les Assûrez sont souvent plus à portée de faire rechercher les marchandises naufragées que les Assûrez, l'Ordonnance maritime de 1681. leur permet de faire cette recherche après leur *délaïement*, & sans y préjudicier: ce qui est conforme à l'article 5. du *Guidon*, au titre des *Délais*: & comme il est quelquefois nécessaire de se transporter dans différens lieux éloignés pour découvrir la vérité, l'Assuré peut envoyer des Facteurs avec les pouvoirs suffisans; & en ce cas l'Assûreur lui fera une avance de deux ou trois pour cent, à raison de ce que chacun court plus

plus ou moins pour les premiers frais. Il faut encore remarquer, que suivant la même Ordonnance, le *délaiement* ne peut être fait qu'en cas de perte arrivée par naufrage, bris, échouement, arrêt de Prince, ou perte entière des effets assurés; les autres dommages n'étant réputés que pour avarie, qui sera réglée entre les Assureurs & les Assurés. J'ai déjà remarqué, que l'avarie est le dommage qui peut arriver aux marchandises pendant le voyage, & qui doit être supportée par les Marchands & par les Assureurs sur le pié de leur intérêt: ainsi il y a cette différence entre l'avarie & la perte entière des marchandises, qu'en cas d'avarie, l'Assureur doit seulement contribuer au dommage souffert, & à certains frais qu'on a été obligé de faire: mais dans le cas de la perte entière de la marchandise, l'Assureur est tenu de paier la somme dont il est convenu par la Police. Aupres, la même Ordonnance de 1681. a réglé fort judicieusement, que l'on ne pourra faire le *délaiement* d'une partie, & retenir l'autre qui se trouve en nature; ce qui paroît être contraire à la décision du Guidon: mais l'Ordonnance est plus juste, parce que le contrat d'assurance est indivisible; on assure certaines choses en poids, en mesures, & en quantité; il faut donc que l'Assureur en jouisse sans retranchement, en paiant le prix de l'assurance.

DE'LAISSER, *v. a.* [*Linquere, derelinquere, destituere, cedere.*] Abandonner, laisser. (Délaisser une personne. *Ablanc.* Elle se trouve délaissée pour des intérêts si indignes. La sience est triste & délaissée. *Despréaux.*)

Je sens que ma raison à ce coup me délaisse.
La Suze.)

Délaisser, se dit en terme de *Pratique.* (Délaisser un héritage, la possession d'un bien. Délaisser des poursuites. Délaisser une action commencée.)

DE'LARDER, *v. a.* [*Partem ligni angulatam decutere, recidere.*] Terme de *Charpentier.* C'est rabatre en chamfrein les arrêts d'une pièce de bois, comme quand on taille l'arrétier d'un comble.

Délarder. [*Crassitudinem lapidis imminuere, tenuare.*] Terme de *Maçon.* C'est piquer avec la pointe d'un marteau le lit d'une pierre, & démaigrir ce qui doit être posé en recouvrement; c'est aussi couper obliquement le dessous d'une marche de pierre.

DE'LASSEMENT, *s. m.* [*Fatigati corporis refectio, recreatio.*] Repos qu'on prend pour se délasser. (Le corps a besoin de délassement.)

* Délassemens, *s. m.* [*Oblectatio.*] Plaisir, passe-tems; ce qui délasse l'esprit, & qui le récréé & le rejouit. (La Comédie fut toujours le délassement des grands hommes, le divertissement des gens polis & l'amusement du peuple. *Saint-Evremond, Com. Ital.*)

DE'LASSE, (DE'LACER,) *v. a.* [*Exsolvere, laxare funiculo serico.*] Oter le lasset, défaire le lasset qui lasse quelque corps de jupe, ou quelque sorte d'habit qui se lasse. (Délasser un corps; les Demoiselles suivantes délassent leurs maîtresses.)

Délasser, *v. a.* Se délasser. [*Ex labore corpus & animum recreare, oblectare.*] Se défaire de sa lassitude; reprendre ses forces abatuës de lassitude & de fatigue; donner quelque relâche; prendre quelque relâche. Il se dit au propre en parlant

du corps, & au figuré quand on parle de l'esprit. (Le feu délasse. Il faut délasser l'esprit qui est trop tendu. *Abl. Apoph.* Ne songer qu'à se délasser l'esprit. Se délasser de ses fatigues. Alexandre étant à Ephèse, pour se délasser l'esprit, aloit souvent à la boutique d'Apelle, qui étoit un fameux Peintre de son tems. *Du Ryer, Suplém. de Quinte-Curce, l. 2. ch. 6.*)

Alons nous délasser à voir d'autres procez.
Racine, Plaideurs, act. 3. sc. 4.)

DE'LATÉ, (DE'LATTER,) *v. a.* [*Tegulas detrahere.*] Oter les lates de dessus un toit. (Il faut délater ce toit, & le relater à neuf.)

DE'LA TEUR, *s. m.* [*Delator.*] Terme de *Palais.* Acusateur. (Le Délateur fut puni.)

DE'LATION, *s. f.* [*Delatio.*] Dénonciation. (On arrête, pour les crimes de léze-majesté, sur une simple délation.)

DE'LAVER, *v. a.* [*Diluere.*] Terme de *Teinturier,* qui se dit des couleurs dans lesquelles on a trop mis d'eau; il n'est guère en usage qu'au participe. (Ce bleu est trop délavé.)

DE'LECTABLE, *adj.* [*Jucundus, delectationem afferens.*] Ce mot vient du Latin, & signifie qui donne du plaisir. Il est usité dans des discours de sience, & a plus de cours dans le bas stile que dans le sublime. (Il y a trois sortes de biens, l'honnête, le délectable & l'utile. Le venin de l'aspic cause une démangeaison délectable, par le moien de quoi le cœur & les entrailles se dilatent & reçoivent un poison, contre lequel il n'y a plus de remède. *Thiers, des Jeux, ch. 5.*)

Ce jus divin est excellent,
Son goût est délectable,
Et rend mon cœur content.
D'Alibray, Poës.

Ha! qu'il est doux d'être à table,
Assis près d'un objet aimable,
Buvant d'un jus si délectable.
Recueil de Poësies.)

Delectable, est aussi substantif dans cette phrase
l'utile, l'honnête & le délectable.

DE'LECTATION, *s. f.* [*Delectatio.*] Sentiment agréable, plaisir. C'est aussi un terme de *Théologie,* où l'on dit, que la grace produit son effet dans l'ame par une *délectation* prévenante, par une *délectation* victorieuse.

DE'LECTER, *v. a.* [*Delectare, oblectare.*] Il signifie donner du plaisir.

☞ Ces mots *délectable, délectation & délecter,* ont été condannez par le P. Bouhours dans ses *Doutes,* & soutenus par Ménage dans le second tome de ses *Observations, ch. 255.* L'Académie les a adoptez, & l'usage n'a point voulu s'en dessaisir.

DE'LE'GATION, *s. f.* [*Delegatio.*] Prononcez *délégacion.* Commission donnée à quelque Juge (La délégation porte expressément que, &c.)

☞ La *délégation* a été inventée par les Jurisconsultes pour la facilité du commerce. C'est une espèce de paiement qui se fait sans rien déboursier, & l'on dit ordinairement, que *qui délègue, paie.* En effet, un Débiteur, pour s'aquiter envers son créancier, lui délègue une somme qui lui est due par un tiers, avec pouvoir de la recevoir; ce que le Créancier accepte. Voilà en général, ce que l'on appelle *délégation.* Pour la rendre parfaite, il faut que trois personnes interviennent & consentent; c'est-à-dire, le

Débiteur déléguant, le Créancier à qui la *délégation* est faite, & le Débiteur qui est délégué. Une simple *délégation* faite en l'absence du Débiteur délégué, est imparfaite, & ne produit aucun effet, jusqu'à ce que le Débiteur délégué ait accepté la *délégation*, ou du moins jusqu'à ce qu'elle lui ait été signifiée par acte authentique; car c'est le consentement de ce Débiteur délégué, ou la connoissance qu'il a de la *délégation*, qui la rend parfaite, & forme une novation & un changement total de la créance; en sorte que le premier Débiteur est libéré, & celui qui est délégué, devient Débiteur du Créancier à qui la *délégation* est faite. Cette novation produit une extinction de l'ancienne dette, & forme un nouvel engagement avec le Débiteur délégué; & cette extinction est si parfaite, que le déléguant n'est tenu d'aucune garantie de la solvabilité de celui qu'il a délégué, suivant la Loi 3. *Cod. de novat. & de legat.* & le sentiment de Loiseau dans son *Traité de la garantie des rentes*, chap. 3. si ce n'est lorsque le Créancier se réserve ses actions & ses hipotèques contre son premier Débiteur. Il y a cette différence entre la cession & la *délégation*, qui paroissent être la même chose, que dans le cas de la cession, le cédant demeure garant de l'événement; & dans celui de la *délégation*, le Débiteur qui a délégué, est entièrement déchargé, parce que son Créancier a accepté la *délégation*, comme étant un paiement qui a éteint la dette. On peut encore ajouter, que la cession & le transport peuvent être faits sans le consentement du Débiteur cédé; au lieu que c'est ce consentement qui rend la *délégation* parfaite, sur les autres *délégations*. Voyez le mot *Délégué*.

DE'LE'GATOIRE, *adj. m. & f.* [*Rescriptum summi Pontificis quempiam rei gerendæ cum jurisdictione præficiens.*] C'est un rescrit ou une commission du Pape pour commettre des Juges.

DE'LEGUE', *f. m.* [*Delegatus.*] Député. (Les Ordinaires agissent en qualité de Délégués du Pape.)

¶ Nous connoissons des *Délégués* & des *Subdélégués*. Les premiers sont, à proprement parler, des personnes commises ou par le Pape, par les Evêques, ou par les Souverains, ou par leurs Juges, pour rendre la justice de même que ceux qu'ils représentent, pourroient la rendre. Il y a, à leur égard, des règles générales, & des règles particulières. Les générales sont, que le *Délégué* doit d'abord produire son titre & son caractère; qu'il doit exécuter exactement sa commission; que régulièrement le *Délégué* ne peut point subdéléguer, particulièrement quand il s'agit de l'instruction d'une affaire; enfin, le *Délégué* n'a jamais plus de pouvoir que celui qui délègue. A l'égard des *Délégués* du Pape, il faut qu'ils soient Ecclésiastiques, & même constitués en dignité, ou en titre de Chanoine d'une Eglise Cathédrale, pourvu qu'ils le soient effectivement; car un Chanoine du titre *ad effectum* ne peut point être délégué. Ce seroit un abus si le Pape délèguoit des Juges d'un autre Diocèse que celui où la cause doit être décidée, suivant le Concordat, titre 10. & s'ils étoient étrangers, comme il a été remarqué par M. Févret, dans son *Traité de l'abus*, liv. 4. ch. 2. tit. 8. Quant aux *Délégués* des Ordinaires, ils ne peuvent point exercer leur Jurisdiction hors du Diocèse; & lorsque le Diocèse s'étend dans plusieurs Parlemens, l'Evêque est obligé de déléguer des

Officiers dans le Parlement où l'Evêque ne fait pas sa résidence. Les *Délégués* par le Roi, ont une autorité fort étendue; & quoique régulièrement la *délégation* cesse par la mort de celui qui l'a faite, la *délégation* du Roi subsiste même après sa mort, par cette raison que le Roi ne meurt jamais en France; ainsi le pouvoir des Intendans dans nos Provinces, ne finit point par le décès du Roi. Enfin, nous apellons *Subdélégués*, ceux que les Intendans commettent dans les Villes de leur district pour y faire leurs fonctions en leur absence.

Déléguer, *v. a.* [*Delegare, mandare, præficere rei.*] Députer, commettre une personne pour quelque sorte de chose. (On l'a délégué pour cela, déléguer un Juge, c'est un Juge délégué pour prendre connoissance de quelque affaire.)

Déléguer, signifie aussi assigner des fonds pour le paiement d'une dette. (Déléguer une somme, déléguer des rentes, déléguer un Fermier.)

DE'LESTAGE, *f. m.* [*Saburræ ejectio.*] Terme de Marine. La décharge qui se fait du lest du vaisseau.

DE'LESTER, *v. n.* Oter le lest d'un vaisseau. Terme de Marine. Voyez *Lest*.

DE'LESTEUR, *f. m.* [*Saburræ ejiciendæ præfectus.*] Celui qui a soin du délestage du vaisseau.

DE'LIBE'RANT, DE'LIBE'RANTE, *adj.* [*Incertus, dubius, anceps.*] Qui est irrésolu, qui délibère sans cesse.

DE'LIBE'RATIF, DE'LIBE'RATIVE, *adj.* [*Deliberativus.*] Qui a le pouvoir de délibérer, qui regarde la délibération, qui regarde ce qui peut persuader ou dissuader. (Il a voix délibérative au Chapitre. Le genre délibératif. (Dans ce dernier exemple, le mot *délibératif* est un terme de Rétorique.)

¶ Aristote a renfermé sous trois genres différens, les sujets dont un Orateur peut traiter. Le premier est le délibératif; le second, le démonstratif, & le troisième, le judiciaire. Le délibératif, dit-il, a pour objet de persuader, ou de dissuader; le démonstratif roule sur les loüanges ou le blâme; & le judiciaire sur l'accusation, ou sur la défense. Quintilien a suivi cette idée dans le troisième Livre de ses Institutions de l'Orateur. Il convient que suivant le sentiment d'Aristote, l'objet du genre délibératif est de persuader ou de dissuader; en sorte que l'on peut encore l'appeler, *suasoire*; & il ajoute que l'on peut délibérer non seulement sur l'avenir, mais encore sur le passé; il donne pour exemple, la paix de Numance, qui parut si honteuse au Senat, qu'il refusa non seulement de la ratifier, mais livra aux ennemis Hostilius Mancinus & Posthumius, qui l'avoient acceptée. Passant ensuite aux règles que l'on y doit garder, il approuve un exorde succinct, l'Orateur n'étant point obligé de rechercher la bienveillance des Auditeurs, dans un tems, où il s'agit d'examiner les raisons qui peuvent déterminer à faire ou ne pas faire une chose. Une longue narration lui paroît inutile: il faut pourtant rapporter d'abord les circonstances qui peuvent avoir quelque rapport au fait par lequel on délibère, & cette règle étoit autrefois d'autant plus nécessaire, que l'on traitoit publiquement des affaires de l'Etat; & c'est dans cette vûe que le genre délibératif a été inventé: aussi Quintilien a remarqué que la plupart des Rhéteurs Grecs, & Cicéron même, n'ont eu pour objet dans les Traitez qu'ils ont faits du genre délibératif, que

l'assemblée du Peuple, où il s'agissoit de la paix ou de la guerre, de lever des troupes & de leur entretien. Quant au genre demonstratif, Aristote ne lui attribue que la louange & le blâme : mais ces bornes paroissent trop étroites à Quintilien, qui accuse Aristote & Théophraste d'avoir banni le genre démonstratif des affaires publiques, & de l'avoir renfermé dans le soin de plaire ou de blâmer. Les Romains, dit Quintilien, donnent plus d'étendue à ce genre ; car nous entendons des Oraisons Funébres, dont quelques-unes sont même ordonnées par le Senat ; nous voions reprocher publiquement des témoins produits en jugement, & nous entendons aussi leurs justifications, où le démonstratif est employé de part & d'autre : mais il faut convenir que l'observation de Quintilien n'est pas juste, puisque dans les exemples qu'il rapporte, le but est toujours la louange ou le blâme : en effet, les Oraisons Funébres ont-elles d'autre objet que la louange d'un défunt ? Les reproches que l'on donne aux témoins, ne sont autre chose qu'un blâme continuel, & une dénonciation authentique de leurs défauts ou de leurs crimes, afin de les rendre odieux, & de faire rejeter leurs dépositions : enfin, la défense d'un témoin n'est-elle pas dans le genre démonstratif, puisque l'on tâche de le faire paroître innocent ? Il faut donc s'en tenir au sentiment d'Aristote, & dire, généralement parlant, que le genre démonstratif roule entièrement sur la louange ou sur le blâme. Le genre judiciaire subsiste encore ; il est même le plus ordinaire ; & quoiqu'il n'ait que ces deux objets, demander & défendre, il n'en est pas moins étendu : ainsi l'Orateur doit être instruit de toutes les parties de l'oraison, c'est-à-dire, de l'exorde, de la narration, de la division, de la proposition, de la preuve, de la confirmation, de la réfutation & de la peroration : toutes ces choses entrent dans le genre judiciaire, qui n'est plus en usage que dans le barreau.

DÉLIBÉRATION, *f. f.* [*Deliberatio.*] *deliberatum.*] Consultation pour savoir si l'on fera, ou ne fera pas. (Mettre une chose en délibération. *Abl. Arr. liv. 1. chap. 4.* Tomber en délibération. *Abl.*)

Délibération, signifie aussi, *résolution.* [La délibération du Conseil, du Parlement, de l'Université, de l'Académie, &c.]

DÉLIBÉRÉ, *f. m.* Terme de Palais. (On a ordonné un délibéré. Un délibéré sur le registre.)

DÉLIBÉRÉ, **DÉLIBÉRÉE**, *part.* C'est une chose délibérée, c'est-à-dire, conclue, arrêtée.

Délibéré, *adj.* signifie, *hardi, résolu.* (Avoir l'air délibéré. Marcher d'un air délibéré, ou d'un pas délibéré.)

De propos délibéré, *adv.* [*Consultò, dedità operâ, ex destinato.*] A dessein.

DÉLIBÉRÉMENT, *adv.* Hardiment, résolument. (Marcher délibérément à l'ennemi.) On dit aussi, *marcher délibérément à l'ennemi*, pour dire, *marcher avec aisance, d'une manière ferme.* (Ce jeune homme marche délibérément.)

DÉLIBÉRER, *v. n.* [*Deliberare, consultare.*] Mettre en délibération. (On délibéra sur cette affaire. On délibéra si on assiégeroit Mons ou Valenciennes. *Sarazin, Œuvr. 1. partie.* Monsieur Cujas avoit délibéré, au cas qu'il mourût sans enfans, de donner son bien à Scaliger. *Colomicis.*)

Délibérer, *v. a.* Prendre une résolution, se déterminer à une chose. (On a délibéré

d'attaquer l'ennemi. On a délibéré de punir tel crime, de faire telle chose.)

Délibérer un cheval. C'est le déterminer & le bien résoudre, soit au trot, au galop, ou bien à quelque air ou manège relevé. (Vous ne devez point mettre votre cheval à caprioles, que vous ne l'aiez bien délibéré au manège de guerre, ou au terre à terre. Ne faites point lever le devant à votre cheval, qu'il ne soit délibéré, & n'obéisse à la main & aux aides du talon, & qu'il n'échape de vitesse, & forme bien son arrêt. *Dictionnaire des Arts de l'homme d'épée.*)

Délibérer sur le registre. Terme de Palais. C'est prendre une dernière résolution sur l'examen des pièces.

DÉLICAT, **DÉLICATE**, *adj.* [*Delicatus, elegans, exquisitus.*] Qui n'est pas grossier, qui a de la délicatesse. (Il est délicat dans son boire & dans son manger. *Abl. Arr.*)

Délicat, délicate, adj. [*Subtilis, tenuis, exilis, mollis.*] Il se dit des corps composez de parties menuës & déliées. (Il y a diverses parties dans le corps, qui sont fort délicates. La toile d'araignée est composée de parties fort délicates. Peau délicate.)

Délicat, délicate, adj. [*Fragilis, exilis, delicatus.*] Il se dit des choses foibles & fragiles. (Le verre, la porcelaine, le talc, &c. sont des matières fragiles & délicates.)

Délicat, délicate. [*Mollis, tenuis.*] De foible complexion, qui n'est ni fort ni robuste. (Son tempérament est fort délicat. Être d'une complexion fort délicate.)

Délicat, délicate. [*Delicatus.*] Doüillet, qui aime ses aises. (Il est tout-à-fait délicat, il ne fauroit souffrir la moindre petite incommodité.)

* *Délicat, délicate.* [*Subtilis, artificiosus, industrius.*] Fin, subtil, adroit. (Esprit délicat, oreille délicate, raillerie délicate, tenir une conduite délicate, travail délicate.) On dit aussi, *un pinceau délicate.* (Le Corrège étoit un Peintre fort délicat ; ses paysages sont touchés délicatement. Il avoit une grande délicatesse d'expression.)

* *Délicat, délicate.* [*Difficilis, periculosus, lubricus.*] Chatoüilleux, pointilleux, qui se fâche pour rien. Le mot de *délicat* se dit aussi des choses, où, pour se bien gouverner, il faut beaucoup d'adresse & d'esprit. (Il est délicat là-dessus. Je ne suis pas si délicat, Dieu merci. *Mol.* C'est une affaire fort délicate.

C'est un dessein très-dangereux,
Que d'entreprendre de te plaire ;
Les délicats sont malheureux,
Rien ne fauroit les satisfaire.

La Fontaine.)

Délicat, délicate. [*Exquisitus.*] De bon goût. Viande délicate.)

DÉLICATEMENT, *adv.* [*Delicatè, molliter.*] D'une manière qui ne soit pas rude, d'une façon douce. (Manier une chose délicatement.)

Délicatement. [*Eleganter, subtiliter.*] D'une manière mignone, d'une manière agréable. (Travailler délicatement. *Abl.* Mettre délicatement en œuvre. *Vaug. Quint. l. 3.*)

* *Délicatement.* [*Industriè, acutè, concinnè.*] Ingénieusement. (Ecrire délicatement, s'exprimer délicatement.)

DÉLICATER, est *actif*, & signifie, *traiter avec trop de mollesse.* (Il ne faut pas trop délicater les enfans.)

Se delicater, v. r. [*Delicias venari, sectari, aucupari.*] Avoir un grand soin de foi : se choïer d'une manière qui aille jusques à la délicatesse. (C'est un homme qui se delicate fort.)

DE' LICATESSE, f. f. [*Elegantia, mollitia, subtilitas, sollicitudo, aversus animus.*] Manière d'amour & de tendresse raffinée & délicate. Bizarrerie scrupuleuse & raffinée. (J'ai une furieuse délicatesse pour tout ce que je porte. *Mol.* Je ne vois rien de si ridicule, que cette délicatesse d'honneur qui prend tout en mauvaise part. *Mol.* La délicatesse est trop grande de ne pouvoir souffrir que des gens triez. *Mol.*

Délicatesse. [*Subtilitas, industria.*] Subtilité, adressé d'esprit, tours d'esprit fins. (D'Ablancourt avoit une grande délicatesse d'esprit.)

* *Délicatesse.* [*Operis elegantia, exquisitum artificium.*] Ce qu'il y a de plus fin dans un Art ou une science. (Savoir toutes les délicateses d'une langue.)

DÉLICE, f. m. [*Voluptas.*] On met ce mot quelquefois au singulier, & alors on le fait masculin. (C'est un grand délice de boire frais. *Acad. Franç.*)

Délices, f. f. [*Deliciae.*] Plaisir. (Goûter les délices de l'Asie. *Abl. Ret. l. 3. c. 2.*

En nous formant, Nature a ses caprices;
Divers penchans en nous elle fait observer :
Les uns à s'exposer trouvent mille délices;
Moi, j'en trouve à me conserver.

Molière.)

DÉLICIEUSEMENT, adv. [*Delicatè, molliter.*] Avec délices. (Vivre délicieusement, manger délicieusement.)

DE' LICIEUX, DE' LICIEUSE, adj. [*Gratus, jucundus, suavis.*] Qui aime les plaisirs, les délices. Agréable au goût. (C'est un homme délicieux, vin délicieux, manger délicieux.)

DE' LICOTER, v. n. [*Capistrum excutere.*] Terme de *Manège*, qui se dit d'un cheval sujet à défaire son licou, & à qui il faut mettre une fougorge.

DE' LIE', DE' LIE'E, adj. [*Solutus.*] Qui n'est plus lié. (Botte de foin déliée.)

Délié, déliée. [*Tenuis, subtilis, gracilis.*] Très-menu. (Un fil très-délié, cheveux fins & déliez.)

* *Délié, déliée.* [*Subtilis, acutus.*] Fin, subtil, Délicat. (Voiture avoit l'esprit délié.)

Le delié de la plume. Terme de *Maître à écrire.* Efet du mouvement délié de la plume. Trait délié de la plume.

DE' LIER, v. a. [*Solvere, exsolvere.*] Ce mot & les suivans sont de trois syllabes. Prononcez, *dé-li-é.* Défaire le lien ou nœud qui lie, & qui arrête quelque chose. Délier un fagot, une botte de foin, une botte de paille. Voici le jour qui rompt mon silence, & qui délie ma langue. *Abl. Trad. de l'Oraison de Ciceron pour Marcellus.)*

Délié, v. a. [*Remittere.*] Se dit des choses spirituelles. (Les Prêtres ont le pouvoir de lier ou de délier.)

DE' LIES. Fêtes en l'honneur d'Apollon, surnommé *Delus* ou *Delius*, de la Ville de Delos, où on le fait naître.

† **DE' LINE'ATION, f. f.** [*Delineatio.*] Mot tiré du Latin. Représentation de quelque chose sur le papier. (Faire la délineation d'un plan.)

DE' LINQUANT, f. m. [*Noxæ, delicti reus.*] Terme de *Palais.* Ce mot est tiré du Latin. Il signifie, *celui qui a commis quelque faute.* Punir les *délinquans*, c'est-à-dire, les coupables.

DELINQUER, v. n. [*Delinquere, Peccare.*] Commettre quelque faute. (Celui qui a délinqué & prévarié dans sa charge doit en être interdit.)

DE' LIRE, f. m. [*Delirium, insania.*] Ce mot se dit parmi les Médecins. C'est une aliénation d'esprit causée par la violence de quelque fièvre. (Etre en délire.) Ce mot vient du Latin, *delirare.* Rêver, extravaguer. [*Quasi de lira seu recto rationis recedere.*] S'écarter du filon ou du droit chemin de la raison.

DE' LIT, f. m. [*Delictum, culpa, peccatum, crimen.*] Ce mot est plus du Palais, que du beau langage. On s'en sert dans le file simple & comique; il signifie, *faute, crime.* (Délit commun, délit privilégié. La Justice a proportionné la peine au délit. *Abl. Luc.*)

On appelle, *le corps du délit*, l'action même du crime qui a été commis, comme un meurtre. On le dit par opposition aux circonstances. (Le corps du délit est constant.)

Les Clercs commettent des *délits* plus graves les uns que les autres. Les fautes légères sont appellées, *délits* communs, que les Juges Eclésiastiques punissent par des peines canoniques, qui se réduisent à une correction & à une pénitence plus ou moins sévère, selon la qualité du *délit.* Mais quand il est assez grave, pour mériter une peine afflictive, c'est au Juge laïque à en connoître; ainsi on distingue les *délits* des Clercs en communs, ou privilégiés. Je ne fais si ce terme, *priviliégié*, est bien juste, puisque ce n'est point par un privilège que nos Rois ont un droit & un pouvoir sur les personnes des Eclésiastiques, mais par un droit naturel, & tel qu'ils l'ont sur les personnes de leurs autres sujets. Dans les Ordonnances des Eaux & Forêts, *délits, abus, malversations*, sont synonymes, & signifient en général, *toutes sortes de dommages faits aux Eaux & Forêts.*

En flagrant-délit. [*In manifesto scelere deprehendi.*] Cela se dit en terme de Palais, & en riant. Il a été surpris en flagrant-délit; c'est-à-dire, dans le tems qu'il commettoit le crime. Sur le fait.

DE' LITER, v. a. [*Lapidem contrario in situ collocare.*] Terme de *Maçon.* Poser une pierre dans un bâtiment en un sens contraire à celui qu'elle avoit dans la carrière, dans son lit naturel. (Il ne faut point déliter les pierres.)

DE' LITESCENCE, f. f. [*Delitescencia.*] Terme de *Médecine.* Reflux subit de l'humeur morbifique, de dehors en dedans, qui fait disparoître tout d'un coup une tumeur. Ce mot vient du Latin, *delitescere.* Se cacher, disparoître. Voyez le cours de *Chirurgie* de M. Col-de-Villars, tom. 1. pag. 228.

DE' LIVRANCE, f. f. [*Traditio, Liberatio, redemptio.*] C'est l'action par laquelle on met en liberté, & tire de servitude. Exemption de peine, de mal ou de travail. (La délivrance du peuple de Dieu est fameuse dans l'Histoire Sainte. Devoir sa délivrance à quelcun. *Voit. lettre 34.* La délivrance de la Terre Sainte. Demander la délivrance des maux. *Maucroix, Homel. 14.*

Délivrance, f. f. [*Traditio.*] Action par laquelle on met des meubles ou quelques legs entre les mains d'une personne. (Il ne veut pas faire la délivrance des titres de cette terre.)

† *Délivrance*, en termes de *Monoie*, c'est la permission qui est accordée par les Juges-Gardes aux Maîtres des Monoies, d'exposer dans le

public les espèces d'or & d'argent, ou de billon, qui ont été nouvellement fabriquées, & d'en paier ceux qui ont aporté les matières, après que les mêmes Juges-Gardes ont reconnu que les espèces étoient conformes à l'Ordonnance. Voiez *Bouterouë*, pag. 147. & *Boisard*, pag. 96. 97.

DÉLIVRE, *f. m.* [*Secundæ.*] Terme d'*Acoucheur* & de *Sage-femme*. C'est l'arrière-faix. On l'appelle *délivre* à cause que la femme n'est point entièrement délivrée de sa grossesse que l'arrière-faix ne soit sorti. Voiez *Arrière-faix*. Ce mot se dit aussi des bêtes, & particulièrement des vaches.

DÉLIVRER, *v. a.* [*Tradere.*] Livrer, donner. (Délivrer de la marchandise. Délivrer cinq cens talens pour les nécessitez de la guerre. *Vaugel. Quint. l. 3.*)

Délivrer. [*Liberare, redimere.*] Exemter, débarasser; mettre en liberté. (Je l'ai délivré d'un facheux qui le tourmentoit fort. Délivrer un captif.)

Délivrer, v. a. [*Adeffe parturienti.*] Terme d'*Acoucheur* & de *Sage-femme*. C'est acoucher une femme. (Délivrer une acouchée, délivrer heureusement une femme.)

Délivrer, se dit aussi des ouvrages qu'on donne à un Entrepreneur, à un ouvrier; & des ouvrages qu'un Entrepreneur doit rendre parfaits & achevez dans un tems marqué. (On a délivré ces ouvrages aux Entrepreneurs. Les ouvriers ont délivré tout ce qu'ils avoient promis.)

Se délivrer, v. n. [*Parere, eniti.*] Acoucher. (Cette femme s'est délivrée.)

Le verbe *délivrer* a deux significations. Quelquefois il veut dire, *mettre quelque chose entre les mains d'une personne*, comme *délivrer de la marchandise*: mais il signifie souvent *afranchir, mettre en liberté*: ainsi on dit *délivrer un prisonnier*; & dans la première signification, il n'a jamais qu'un seul régime: enforte que l'on dit, *Je lui ai délivré toute la marchandise*; ou, *il m'a délivré une grosse somme*; & l'on ne dit point, *J'ai tant sollicité pour obtenir la liberté d'un tel prisonnier, que le Juge me l'a délivré.*

† **DÉLIVREUR**, *f. m.* [*Liberator.*] Ce mot veut dire, *celui qui délivre*, mais il n'est en usage que dans le burlesque. (Le Délivreur d'Andromède vit moins de monts & moins de vaux. *Voiture.*) En sa place, on dit, *Libérateur.*

Délivreur, f. m. [*Distributor.*] On appelle, *Délivreurs* chez le Roi, ceux qui dans les offices distribuent le pain, le vin & les autres provisions nécessaires pour l'usage de la maison & des tables.

DÉLOGEMENT, *f. m.* [*Migratio, castrorum motio.*] Changement de logis; quand il se dit des soldats, il signifie encore *décampement.*

* **DÉLOGER**, *v. a. & n.* [*Decedere, discedere.*] Ce mot se dit aussi de l'ame, & signifie *sortir du corps*. (Il y a des Païens qui croient qu'après la mort d'un homme, son ame ne fait que déloger d'un corps à un autre. *Hist. des Bramines.*)

Déloger, v. n. [*Castra movere, discedere, migrare.*] Ce mot se dit proprement des troupes qui sortent d'un lieu où elles ont été quelque tems. Sortir & quitter un lieu pour aler à un autre. (Le Régiment est délogé à la petite pointe du jour. *Abl.* La compagnie délogea hier.)

† *Déloger.* [*Domo migrare, cedere, depellere, fugare.*] Quitter le logis, sortir du logis.

(Mon pere, si matin qui vous fait déloger?
Racine, Plaid. act. 1. sc. 4.)

Déloger sans trompette, [*Silentio, tacite*] *La Fontaine, Fables, l. 3.* c'est-à-dire, sortir d'un lieu sans bruit, doucement & en se cachant.

Et les petits en même-tems,
Voletans, se culebutans,
Délogèrent tous sans trompette.
La Fontaine.)

Ce mot se dit aussi au figuré :

(... Elle sent chaque jour
Déloger les ris & l'amour.
La Fontaine.)

Déloger, en terme de *Guerre*, signifie *chasser, faire quitter un poste*. (On a délogé, ou on délogea l'ennemi de son poste.)

DÉLOÏAL, **DÉLOÏALE**, (**DÉLOYAL**,) *adj.* [*Perfidus, infidus, infidelis.*] Infidèle, méchant, traître. Le mot de *déloïal* se dit, mais il n'est pas si usité que celui d'*infidèle*.

(Ce Monsieur Loïal porte un air bien *déloïal*.
Molière.)

Un ami *déloïal* peut trahir ton dessein.
Corneille, Cinna, act. 1. sc. 1.)

DÉLOÏALEMENT, (**DÉLOYALEMENT**,) *adv.* [*Perfidè, perfidiosè.*] D'une manière *déloïale*.

DÉLOÏAUTE, (**DÉLOYAUTE**,) *f. f.* [*Perfidia, infidelitas.*] Ce mot signifie *infidélité*, mais il n'est pas si usité qu'*infidélité*. (C'est une indigne *déloïauté*.)

Et sa *déloïauté* va paroître trop noire,
Pour souffrir qu'il en ait le succez qu'on veut croire.
Molière.)

DÉLOT, *f. m.* [*Annulus concavus.*] Terme de *Marine*. Anneau de fer concave, qu'on met dans une boucle de corde, pour l'empêcher de se couper par celle que l'on y fait entrer.

DELTOÏDE, *adj.* Terme de *Médecine*, qui se dit d'un muscle, qui fait mouvoir le bras en haut, ainsi nommé, parce qu'il ressemble à un *delta* Δ. On l'appelle aussi *epomis* ou *humeral*.

DELTON, *f. m.* On appelle ainsi une constellation septentrionale, qui ressemble à un triangle.

DÉLUGE, *f. m.* [*Diluvium, eluvies, eluvio.*] Le débordement des eaux, qui, du tems de Noé, inonderent, par la permission de Dieu, toute la terre, & submergerent tout, à la réserve de ce qui entra dans l'arche. (Le déluge inonda toute la terre.)

* *Déluge, f. m.* [*Inundatio, eluvies.*] Ce mot, au figuré, est noble & beau. C'est un grand nombre, une grande quantité. (Un déluge d'ennemis se répandit par tout le pais. C'étoit de-là qu'étoient venus tous ces déluges d'armées qui avoient inondé la Grèce. *Vaug. Quint. l. 5.*)

DÉLUTER, *v. a.* [*Vas chymicum lutatum delinere.*] Terme de *Chimie*. Oter le lut. (Déluter un vaisseau.) Voiez *Lut*.

DÉLUXATOIRE, *f. m.* Instrument ou machine pour la luxation des os, inventée par M. Petit, Chirurgien, de l'Académie Royale des Sciences, &c. Ce *Déluxatoire* n'a que quatre piez huit pouces de longueur lorsqu'il est monté, sur trois pouces trois lignes de large, & un pouce six lignes d'épaisseur.

D É M.

DÉMAIGRIR, **AMAIGRIR**, *v. a.* [*Tenuare.*] Terme de *Charpentier*. Rendre plus aigu. (Démaigrir un angle. Démaigrir l'arrête d'une pièce de bois.)

DE' MAIGRISSEMENT, *f. m.* [*Tenuatio.*] C'est le côté d'une pierre, ou d'une pièce de bois démaigri.

DE' MAILLOTER, (DE' MAILLOTTER,) *v. a.* [*Infantum fasciis evolvere.*] Ce mot se dit en parlant d'enfant au maillot. Développer & défaire les langes qui envelopent l'enfant. (Démailloter un enfant.)

DEMAIN, *adv.* [*Cras, die crastino.*] Le jour d'après celui où l'on est. (Il se marie demain.)

Mais hier il m'aborde, en me serrant la main,
Ah! Monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain?
Despréaux.

Ce Dieu qui tient vôtre ame & vos jours dans sa main,
Promet-il à vos vœux de le pouvoir demain?
Corneille, Polieucte.)

Après-demain, *adv.* [*Perendie, perendino die.*] Dans deux jours. (Il fera ici après-demain.)

DE' MANCHER, *v. a.* [*Manubrium detrahere.*] Oter le manche. (Démancher un couteau, une coignée, une hache, une serpe, &c.)

Se démancher, signifie quelquefois aler mal. (Cette affaire se démanche. Ce parti se démanche ou commence à se ruiner, à se détruire, à se diviser.)

* Se démancher, se dit aussi d'un homme qui n'est pas ferme dans sa démarche, dans sa contenance. (Il est tout démanché.) On ne s'en sert guère que dans le stile familier.

DEMANDE, *f. f.* [*Interrogatio, quaestio, postulatio, petitio, postulatium.*] Question. Paroles dont on se sert pour demander quelque chose, & pour obtenir quelque grace de la personne qu'on prie. (La demande est raisonnable. On lui a acordé sa demande. Demande incivile, impertinente. On consent à votre demande.)

† A sote demande point de réponse. Proverbe.

DEMANDER, *v. a.* [*Quærere, quæritare, interrogare, postulare, petere, exigere, poscere, sciscitari, percontari, flagitare.*] Faire demande de quelque chose. (Demander une grace au Roi, demander un bénéfice, demander une fille en mariage.)

Demander, signifie quelquefois désirer, avoir soin. (Les affaires, les emplois publics demandent une grande application. L'étude, pour y réussir, demande de l'assiduité, de l'application, &c. La guerre demande du génie & du courage.)

Demander son pain; c'est mendier, demander l'aumône.

DEMANDEUR, *f. m.* [*Petitor, actor.*] Terme de Palais. Celui qui demande à un autre quelque chose en Justice, fondé sur quelque écrit ou quelque autre chose capable d'autoriser sa demande. (Être pour le Demandeur.)

DEMANDERESSE, *f. f.* [*Petrix, actrix.*] Terme de Palais. Celle qui demande quelque chose en Justice à un autre. Elle est Demanderesse en requête. Patru, Plaid. 6.)

DE' MANGEAISON, *f. f.* [*Pruritus, prurigo.*] Sentiment inquiet de la peau, causé par une humeur âcre & salée qui offense la peau sans l'ulcérer, ni l'élever. (J'ai par-tout le corps des démangeaisons qui me font peine.)

* Démangeaison. [*Immoderatum studium, immoderata cupido.*] Envie, désir. (Vous aviez une démangeaison si étrange depuis les piez jusques à la tête, qu'elle ne vous laissoit jouïr d'aucun repos. Boil. Avis à Ménage. Avoir une furieuse démangeaison d'écrire. Mol.)

DE' MANGER. [*Prurire.*] Ce verbe est neutre & réciproque. Avoir quelque démangeaison à la peau. (L'épaule me démange. Le bras me démange.)

† * Demanger. Ce verbe se dit au figuré, mais il n'a lieu que dans la conversation, le stile simple & le burlesque. Il signifie brûler d'envie de faire, d'écrire ou de dire quelque chose. (Les mains commencent fort à lui démanger.)

Grater quelcun où il lui démange; c'est le prendre par son foible, entrer dans ses sentimens, dans ses vûes, dire ou faire ce qui lui est agréable.

DE' MANTELEMENT, *f. m.* [*Mœnium demolitio, murorum everfio.*] L'action de démanteler. Pomey.

* DE' MANTELER, *v. a.* [*Mœnia diruere, disjicere, demolire.*] Abatre les murailles d'une Ville ou d'une Forteresse. (Louis XIII. fit démanteler la Rochelle.)

DE' MANTIBULER. Vieux mot, qui signifioit, rompre la mâchoire. Dans le stile populaire, il se dit d'une chose gâtée ou rompuë. (Cette voiture, cette chaise est démantibulée.) On dit dans le même sens, démantibulé; pour signifier, démonté, brisé, rompu.

DE' MARCHE, *f. f.* [*Incessus, ingressus.*] Pas. (Avoir la démarche grave. La démarche d'un goûteux n'est pas ferme. Une démarche éfeminée.)

* Démarche. [*Actio, agendi ratio.*] Ce mot, au figuré, signifie la manière de conduire ses actions. (Une fausse démarche. Ce n'est pas à moi à faire les premières démarches. Le Comte de Buffi.) Ce mot est très-nécessaire, & l'usage s'en présente souvent dans le propre & dans le figuré. Démarche, au propre, signifie la manière de marcher: Cet homme a une démarche assemblée, ou aisée & noble; & il n'a point de singulier. Dans le figuré, il a un pluriel & un singulier; on dit, Cet homme n'a point fait de fausse démarche, ou, Il a fait plusieurs fausses démarches. Il a fait toutes sortes de démarches pour y réussir. Démarche & soumission, sont quelquefois synonymes. Faites cette démarche pour mériter votre pardon.

DE' MARER, *v. n.* [*Anchoras tollere.*] Terme de Mer. Partie de l'endroit de la mer où l'on étoit ancré. (La flote démarra de bon matin. Abl.)

Démarer. [*Mutare locum, decedere de loco.*] Ce mot signifie aussi changer de place; mais ce terme est bas en ce sens.

DE' MARIER, *v. n.* [*Matrimonium, conjugium solvere.*] Dissoudre le mariage. (Démarier quelcun. Combien de maris qui voudroient être démariez.)

DE' MARQUER, *v. a.* [*Notam demere, eximere.*] Oter la marque. (Démarquer une partie.) C'est un terme de Jeu de Paume.

(Ci gît l'illustre de Marca,
Que le plus grand des Rois marca
Pour le Prélat de son Eglise,
Mais la Mort qui le remarqua,
Et qui se plaît à la surprise,
Tout aussi-tôt le démarqua.)

Démarquer. [*Equi dentes aut etatam non signare, indicare.*] Ce mot se dit des chevaux, lorsqu'on ne connoît plus par aucune marque l'âge qu'ils ont. (Cheval qui démarque; ce cheval est jeune, il ne démarque pas encore.)

DE' MASQUER, *v. a.* [*Personam detrahere.*] Oter le masque. (Démasquer quelcun.)

Quel plaisir pour moi, quelle joie,
De démasquer des scélérats,
A qui le vrai mérite est tous les jours en proie.
Deshoulières.)

* *Démasquer*, v. a. [*Larvam detrahere.*] Ce mot au figuré, signifie, faire connoître les vices d'une personne qui les cacheoit par hipocrisie. (Les Ecrivains satiriques démasquent les hipocrates.)

Se démasquer, v. r. [*Os detegere.*] (On les obligea de se démasquer.)

DÉMATER, v. a. [*Malo navem exarmare.*] Terme de *Mer*. Mettre le mât en état de ne plus servir. Rompre le mât, le fracasser de manière qu'il soit inutile au navire. (Les coups de canon démâtèrent ces navires.)

Un vaisseau démâté, c'est un vaisseau qui a perdu ses mâts.

DÉMÊLÉ, s. m. [*Rixa, contentio.*] Querelle. (Avoir un fâcheux démêlé, avoir des démêlez avec tout le monde.)

Après le démêlé d'un amoureux caprice,
On goûte le plaisir de s'être rajusté.

Molière.)

DÉMÊLÉ, *DE'MÊLE'E*, adj. [*Diremptus, explicatus, expeditus.*] Séparé, distingué, décidé, dénoüé. (Intrigue démêlée.)

§ *Démêlement*. L'Académie dit dans ses *Sentimens sur le Cid*. p. 20. Tant y a qu'il se fait avec surprise, & qu'ainsi l'intrigue, ni le démêlement, ne manquent point à cette pièce. Et p. 37. Car ni la bienséance, &c. ni la fortune, &c. n'en fait point le démêlement. On dit à présent le dénoüement d'une Tragédie, plutôt que démêlement.

DE'MÊLER, v. n. [*Explicare, extricare, internoscere.*] Distinguer, séparer, dénoüer, défaire une chose mêlée. (Démêler de la soie, du fil, &c. Démêler ingénieusement une intrigue. Vous ne les pouvez démêler des autres Demoiselles. *Sar.*)

Démêler, [*Dirimere.*] Décider, vider, déterminer quelque affaire ou quelque autre sorte de chose avec quelcun. (Je ne veux rien avoir à démêler avec ceux qui vous apartiennent. *Voit. l. 48.* J'ai quelque chose à démêler avec lui. *Scar.* Démêler un différend, l'épée à la main.)

Démêler. [*Expedire, explicare.*] Débrouïller, découvrir. (Démêler une vérité. Je n'ai encore pu démêler les sentimens qu'il a pour moi.) On dit en terme de Chasse, *démêler la voie*, c'est-à-dire, trouver la voie du cerf couru, au milieu d'autres cerfs.

Se démêler, v. r. [*Expedire se.*] Se débrouïller, se débarasser, se tirer d'embaras ou d'affaire. (Je meurs d'envie que vous y soiez pour voir comment vous vous en pourrez démêler. *Voit. l. 68.* Se démêler d'une affaire.)

DE'MEMBRE, adj. [*Mutilus pedibus.*] Terme de *Blason*. Il se dit des Oiseaux qui n'ont pas de piez, & d'autres animaux dont les membres sont séparés.

† *DE'MEMBREMMENT*, s. m. [*Laceratio.*] Prononcez, *démembreman*. L'action de mettre en pièces un animal.

* *Démembrement*, s. m. [*In varia membra distractio.*] Détachement des parties d'un corps. (Démembrement de l'Empire Romain.)

DE'MEMBRER, v. a. [*Lacerare.*] Diviser un corps, détacher, séparer les membres d'un corps. Les Baccantes démembrent Orphée. On a démembéré ce chapon.)

Démembrer, v. a. [*Avellere, disjungere, dividere, separare.*] Il signifie, au figuré, diviser quelque tout en parties. (Démembrer un Roïaume. *Patru, Plaid. 7.* Démembrer un fief. *Le Maître.*)

§ Il est dit dans l'article 116. de la Coûtume de Meaux, qu'un vassal ne peut démembre au préjudice, & sans le congé de son Seigneur, son fief, si ce n'est par succession ou partage.

DE MÊME. Voyez *Même*.

DE'MENAGEMENT, s. m. [*Supellectilis exportatio.*] C'est le transport des meubles d'un logis, qu'on a fait pour aler demeurer en une autre maison ou en un autre quartier. (Le déménagement coûte. Mon déménagement m'a coûté dix écus.)

DE'MENAGER, v. a. [*Migrare, demigrare, supellectilem aliò exportare.*] Quitter le logis où l'on est, & emporter ses meubles pour aler demeurer en un autre endroit. (On ne gagne rien à déménager. Déménager tous les trois mois comme les filles de mauvaise vie.)

Déménager. On l'a obligé de déménager fort vite; c'est-à-dire, on l'a chassé, on l'a fait sortir par force.

DE'MENCE, [*Dementia, insania.*] Folie, aliénation d'esprit, fureur. Etre, tomber en démence.) Ce mot se dit particulièrement d'une véritable aliénation d'esprit attestée par les Médecins, ou déclarée telle par les Juges.

§ La démence est quelquefois interrompue par de bons intervalles, dans lesquels les actes qui y sont faits, sont bons & valables. Il y a cette différence entre la prodigalité & la démence, que le prodigue n'est incapable de contracter qu'après avoir été déclaré prodigue par Justice. A l'égard de la démence & de la folie, il n'est point nécessaire qu'elle soit déclarée; on peut être reçu à la prouver en tout tems.

SE DE'MENER, v. r. [*Se se agitare.*] Se remuer. Se mettre en peine.)

DE'MENTI, s. m. Prononcez, *démanti*. C'est dire à une personne qu'elle ne dit pas vrai. (Donner un démenti. Selon la Morale des gens du siècle, un démenti mérite un soufflet.)

§ Il faut bien que nos Anciens aient regardé le démenti comme une offense griève; car nous voïons dans la plupart des anciens cartels & défis, que le provoquant repousse l'accusation par un démenti; & Pasquier a remarqué dans le livre quatrième de ses Recherches, chap. 2. qu'il falloit, avant que d'offrir le combat, que l'accusé niât le fait qu'on lui imputoit, afin qu'il ne semblât l'avoir confessé; & il ajoûte, que dans les jugemens qui permettoient le duel, il n'étoit plus question de crimes, mais seulement de se garantir d'un démenti, quand il est baillé; en quoi les affaires se sont tournées de telle façon, qu'au lieu où les anciens accusans quelcun, le défendeur étoit tenu de proposer ses défenses par un démenti, ni pour cela il ne perdoit pas sa qualité de défendeur; au contraire, si j'impute aujourd'hui quelque cas à un homme, & qu'il me démente, je demeure dès lors offensé, & faut que pour purger ce démenti, je demande le combat. Alciat dans son Traité, de singulari certamine, & Gui, Pape, dans sa Question 463. demandent également, si, en donnant un démenti à une personne, on ajoûte ces mots, sauf son honneur, ou sans l'offenser, le démenti cesse d'être injurieux; & il décide que cette réserve n'efface point l'injure. Depuis que les duels ont été défendus, l'on a réglé la peine du démenti; & par le second Règlement de Messieurs les Maréchaux de France, de Septembre 1671. il a été réglé dans l'article 8. que pour le démenti ou menaces de coups de main ou de bâton, « On ordonnera deux mois de prison, dont le

» tems ne pourra être diminué; & après que
 » l'ofensant sera sorti de prison, il demandera
 » pardon à l'ofensé, avec des paroles satisfaisantes,
 » qui seront particulièrement spécifiées par les
 » Juges du point-d'honneur. » Montagne croit que
 les Grecs & les Romains n'étoient point ofensez
 par un démenti. Les François se sont fait un
 point-d'honneur délicat jusqu'à l'excès. Mais
 le terme *démentir* n'est pas toujours injurieux.
 On dit : *Cet homme ne s'est point démenti, a*
toûjours paru le même. Et Racine a dit :

Mon cœur ne prétend pas, Seigneur, vous *démentir* ;
 Et je vous en croirai sur un simple soupir.

Et dans un autre endroit :

Mais ne vois-tu pas dans nos emportemens,
 Que mon cœur *démentoit* ma bouche à tous momens ?

* *Il en aura le démenti.* [*Infelicitèr illi succedet, accidet.*] C'est-à-dire, il ne viendra pas à bout de son dessein. (Le Père N. est de ces galans hommes qui se piquent de n'avoir jamais le démenti des choses qu'ils entreprennent. *Thiers, Dissert.*)

Démentir, v. a. [*Mendacium exprobrare,*] Donner un démenti. (Il n'y a que les fots qui démentent les gens.)

Démentir, v. a. [*Abnuere, abnegare.*] Il signifie, nier la Vérité d'une chose. (Vous ne pouvez démentir ni l'Écriture Sainte, ni les Conciles. Démentir un acte. *Patru, Plaid 4.* Démentir son feing, son écriture.

Son livre, en paroissant, *dément* tous ses flatteurs.
Despréaux.)

Démentir, [Sibi non constare, à consuetudine deflectere.] signifie encore, agir autrement qu'on ne devoit. [Son cœur dément sa superbe origine. *Despr.* Ta mine ne dément point le lieu d'où j'apprens que tu est sorti. *Vaug. Quint. l. 4.* Il n'a point démenti l'espérance qu'on a conçue de lui.)

* *Se démentir, v. r.* [*Recantare dicta, non præstare promissa.*] Se dédire, se relâcher. (Se démentir de ses belles actions. *Abl. Apoph.* Cette belle amitié que vous m'aviez jurée, qui ne se devoit jamais démentir, à la fin s'est éteinte. *Voiture.*)

Se démentir, se dit des bâtimens, de la Menuiserie & de la Charpenterie. (Ce bâtiment, cette muraille commence à se démentir. Cette cloison se dément.)

† *DE'MENTIBULE', DE'MENTIBULE'E,* adj. [*Fraclus, ruptus.*] Voyez *Demantibulé.*

DE'MÉRITE, s. m. [*Commerita pœna, delictum.*] Ce mot se dit quelquefois, sur tout dans les matières Théologiques, auxquelles il est particulièrement consacré. Il est opposé à *mérite*, & signifie, *action qui mérite punition.* (On a traité ce voleur selon ses démerites. En général, le *démérite* est une qualité qui nous rendant dignes de la désapprobation & du blâme de ceux avec qui nous vivons, nous force, pour ainsi dire, de reconnoître que c'est avec raison qu'ils ont pour nous ces sentimens, & que nous sommes dans la triste obligation de souffrir les mauvais états qui en sont les conséquences.)

DE'MÉRITER, v. n. C'est dans le stile dogmatique, faire une action qui prive de la grace de Dieu. (Celui qui a l'usage de la raison, est capable de mériter & de démeriter. *Acad. François.*)

DE'MESURE', DE'MESURE'E, adj. [*Immodicus, enormis.*] Excessif. Hors de mesure. (Grosseur démesurée. *Voit. l. 36.*)

DE'MESUREMENT, adv. [*Immodicè, enormiter, supra modum.*] D'une manière démesurée. Avec excès. Sans mesure. (Il est démesurément grand.)

DE'METTRE, v. a. [*Aliquem munere abdicare.*] Déposer quelcun de sa charge. Demettre un Officier. On l'a démis de sa charge.)

Démètre, v. a. [*Pedem, brachium luxare.*] Terme de Chirurgien. Disloquer. (Il l'a tiré si rudement, qu'il lui a démis le bras.)

Se démettre v. r. [*Abdicare se munere, munus abdicare, deponere.*] Quitter sa charge. Se défaire de son office. (On le força à se démettre de son Evêché. *Maucroix, Schisme. l. 2.*)

Se démettre. Terme de Chirurgien. Se disloquer. (Se démettre le pié. (Il s'est démis le bras. Ce cheval s'est démis l'épaule.)

DE'MEU, participe du verbe *Démouvoir.* Terme de Pratique. Il signifie, *débuté.* (Demeu de ses prétentions.) Mais ce terme n'est presque plus en usage.

DE'MEUBLEMENT, s. m. [*Supellectilis exemptio.*] C'est l'action d'ôter & de détendre les meubles tendus d'un logis ou d'une chambre.]

DE'MEUBLER, v. a. [*Supellectilium eximere.*] Oter & détendre les meubles qui sont tendus dans une chambre. (Demeubler une maison, une chambre, un cabinet.)

DE'MEURE, s. f. [*Habitatio.*] Lieu où l'on demeure. (Laissez-moi entrer au lieu de ma demeure. *Voit.* Sa demeure est auprès du Palais Royal. Faire sa demeure en un lieu. *Vaug. Quint. l. 3.* La prison est une triste demeure.

Chaque moment me dure une heure,
 Dans cette importune demeure;
 Je n'y vois, pour m'y consoler,
 Pas un seul homme à qui parler.

Boisrobert, Ep.)

Demeure, s. f. [*Latibulum.*] Terme de Chasse. C'est le lieu où les bêtes se retirent selon les saisons.

Demeure, signifie aussi, *état de consistence.* Cela n'est pas fait à demeure; c'est-à-dire, cela ne doit pas demeurer dans l'état où il est, on doit le changer. *Etre à demeure quelque part;* c'est-à-dire, y être résident.

† *Etre en demeure.* [*Differre.*] Terme de Palais. Il signifie, *manquer à faire quelque chose.* (Ce Procureur a été forclos, parce qu'il est en demeure de produire, &c.)

§ La demeure peut être innocente ou de mauvaise foi; on excuse la première, & l'on punit la seconde. Il est difficile de définir la demeure en général; on peut dire néanmoins qu'elle consiste dans une cessation volontaire ou involontaire, d'exécuter ce que l'on s'est engagé de faire dans un certain délai. Les Docteurs divisent la demeure en réelle, ou en personnelle. La principale question qui se présente quelquefois, est comment on peut excuser la demeure, & la purger, pour me servir de leurs termes. On appelle, *purger la demeure,* lorsque l'on offre d'exécuter ce qui n'a pas été fait dans le délai prescrit par la Loi, ou par la convention des parties. La règle générale est sur ce point, qu'en ofrant, peu de tems après l'échéance du délai, l'exécution de la convention, on peut être

être reçu à purger la *demeure*. S'il n'y a point de terme préfixé, on n'est point en *demeure*, qu'après trente ans : & si les parties sont convenues, par exemple, qu'en remboursant par le vendeur, le prix qu'il a reçu dans cinq ans, il pourra rentrer dans son fonds, cette clause n'est que comminatoire, & l'acheteur qui ne veut pas demeurer dans l'incertitude, doit, après les cinq ans, faire assigner le vendeur, pour l'obliger à rendre le prix qu'il a reçu, autrement qu'il demeurera déchu de cette faculté : & en ce cas, s'il ne profite pas du second délai que le Juge lui donnera, il ne fera plus écouté.

DEMEURER, *v. n.* [*Habitare, manere, morari.*] Faire sa demeure en un lieu. *Je demeure. Je suis demeuré. Je demeurai.* (Demeurer au Faubourg Saint Germain. Louis XV. demeure presque toujours à Versailles. Les Papes ont transféré le Saint Siège à Avignon, & y ont demeuré assez long-tems.)

Demeurer, [*Morari.*] Tarder trop. Être trop long-tems. (Vous avez un peu trop demeuré à faire ce qu'on vous avoit ordonné.)

Demeurer. [*Sistere, stare.*] N'avancer pas. (Faire demeurer. Demeure, ou je te tue *Scar.*)

Demeurer. [*Stare, consistere.*] S'arrêter. (Demeurez à souper avec nous. La lie demeure au fond du tonneau. Reprenez la lecture de ce livre à l'endroit où nous en demeurâmes la dernière fois. Demeurer ferme dans son opinion.)

Demeurer. [*Supersistere.*] Rester mort sur la place. (Il y demeura quelque cinq cens hommes sur la place. *Ablanc. Arr. liv. 2. chap. 20.* La victoire lui est demeurée. Cela lui est demeuré en partage. J'en demeure d'accord, &c. Ségrais, dans sa traduction de l'Énéide, demeure par-tout au dessous de Virgile. *S. Evremont, Réflexions sur les Traducteurs.*)

Demeurer. [*Perstare.*] Être. (Il demeurait immobile à ces discours. *Abl. Tac.*)

Demeurer. [*Permanere, perseverare, persistere.*] Croupir honteusement. (Demeurer dans le péché.)

Demeurer, *v. n.* [*Morari.*] Terme de *Jeu de Paume*. C'est ne pousser pas la boule jusques au but, ou jusques auprès du but. (Je suis demeuré.) On dit aussi, *ma boule est demeurée.*

Demeurer de reste. [*Supersistere, reliquari.*] C'est rester. (Il m'a païé cent écus, mais comme il me devoit quatre cens francs, il est encore demeuré cent livres de reste.) On se sert dans le même sens, de *demeurer tout seul*. (Exemples. Il n'en demeura pas un seul, ils furent tous passés au fil de l'épée. Il ne demeura rien de ce grand repas, tout fut bû & mangé. *Vaug. nouv. rem.* Le vent a abatu presque tous les fruits, il en est demeuré peu sur les arbres.)

* *En demeurer là*. [*Stare.*] Ne pousser pas une affaire, une chose, n'en pouvoir pas voir la fin. Laisser. *Il en demeurera là*; c'est-à-dire, il ne poussera pas la chose, il l'abandonnera.

(Et ne présume pas que Vénus ou Satan Souffre qu'elle en demeure aux termes du Roman. *Despréaux.*)

A demeurer. [*Persistere.*] Ce mot, en terme de *Jardinage*, est toujours à l'infinitif, & ne se dit qu'en parlant de plantes qu'on sème en pleine terre pour y rester jusqu'à ce qu'on consoime ces plantes. (On sème d'ordinaire à demeurer le cerfeuil, les carotes, les panais, &c.)

Tome I.

DEMI. [*Semis.*] Ce mot signifie *diminution de moitié*, & entre dans la composition de plusieurs mots.

A demi, *adv.* [*Semi.*] A moitié. (Être demiivre. *Abl.* Un pécheur à demi. Se camper à un demi-quart de lieu de la Ville. *Abl. Arr. l. 2.*

Sans une ingratitude extrême,
Par un motif de nature ennemi,
Pourrai-je bien vouloir de mon enfant que j'aime
N'être la mère qu'à demi?
Perraut.)

☞ On dit dans le style familier : *Cet homme n'a ni raison, ni demi.*

DEMI-AN, *f. m.* [*Semestre spatium.*] La moitié d'une année. On dit ordinairement *six mois*.

DEMI-AUNE, *f. f.* [*Ulnæ dimidia pars.*] Mesure qui est la moitié de l'aune. (La demi-aune est juste. Une demi-aune de ruban, de toile, &c.)

DEMI-BAIN, *f. m.* [*Inseffus, semi-cupium.*] Médicament externe préparé avec de l'eau simple, où l'on fait bouillir des médicamens simples auxquels on ajoute quelquefois des liqueurs, & où la personne qui se baigne, n'est qu'à demi-corps dans l'eau.

DEMI-BASTION, *f. m.* [*Medi pars propugnaculi.*] Terme de *Fortification*. Il n'a qu'un flanc & une face.

DEMI-BATOIR, *f. m.* [*Semi-palmula.*] Sorte de petit batoir pour joier à la paume.

DEMI-BOTE, *f. m.* [*Extremarum corporis partium petitio.*] Terme de *Maître d'Armes*.

DEMI-CEINT, *f. m.* [*Semi-cinctium.*] C'est une chaîne d'argent, dont plusieurs femmes se faisoient une ceinture, & dont quelques-unes s'en font encore une aujourd'hui.

DEMI-CERCLE, *f. m.* [*Hemi-cyclus.*] C'est la moitié d'un cercle.

DEMI-COUDE'E, *f. f.* [*Semi-cubitus.*] C'est la moitié d'une coudée.

DEMI-DEGRE'. [*Semi-gradus.*] Terme de *Géométrie*. Ce sont trente minutes.

DEMI-DENIER, *f. m.* [*Semi-denarius.*] Espèce de monnaie du tems des Rois de la première race. *Bouterouë, pag. 274.*

DEMI-DIAMETRE, OU **RAYON**, *f. m.* [*Semi-diameter.*] Terme de *Géométrie*. C'est une ligne droite tirée du centre d'un cercle à la circonférence. (Tous les demi-diamètres d'un même cercle, ou de cercles égaux, sont égaux entr'eux.)

DEMI-DIEU, *f. m.* [*Semi-Deus.*] Sorte de Dieu qui habite sur la terre, & qui n'a pas encore place dans le Ciel, tel que sont les Faunes, les Silvains, &c.

* *Demi-Dieu*. [*Imperator, dux.*] Grand homme, grand guerrier. Sorte de Héros de robe ou d'épée. (C'est fort peu de chose qu'un demi-Dieu quand il est mort. *Voiture.* Vous autres demi-Dieux, avez peur comme les autres hommes. *Voiture.*)

☞ Les *demi-Dieux* avoient leur place dans les Cieux parmi les Dieux du premier ordre. L'Antiquité Païenne donnoit cette qualité à ceux qui avoient procuré de grands avantages aux hommes, & qui avoient eu des qualitez bien au-dessus de celles qui sont même les Grands hommes, & qu'ils apelloient *Héros* pendant leur vie; & lorsque la voix du peuple les avoit introduits dans les Cieux, ces Dieux du second ordre étoient apellez *Dii indigetes*. Parmi les Dieux à qui le Pontife devoüoit, Decius fait

X x x x

mention des *Indigetes* après Jupiter & ses semblables : *Jane*, *Jupiter*, *Mars pater*, *Quirine*, *Bellona*, *Lares*, *Divi Nomensiles*, *Dii Indigetes*, *Tit. Liv. lib. 8. n. 9.* Et nous aprenons de Servius sur le premier des *Géorgiques*, v. 498. ce que signifie *Indigetes*; *Dii*, dit-il, *ex hominibus facti, quasi in Diis agentes.* Lucain, dans sa *Pharsale*, lib. 9. les place entre le Ciel & la Terre.

DEMI-DOUZAINÉ, *f. f.* [*Sex.*] Six. (Il y avoit une demi-douzaine de poires. Une demi-douzaine de nourrissons de l'enfant de Silène. *Voiture.*)

DEMI-E'CU, *f. m.* [*Nummus tricenarius.*] La moitié d'un écu. Espèce de monnaie valant trente sous.

DEMI-FILE, *f. f.* [*Geminas in partes divisus ordo.*] C'est la moitié d'une file. C'est un terme d'*Evolution militaire.*

☞ *Demi-file.* C'est le rang du bataillon qui suit le serre-demi-file, & qui commence la dernière moitié de la hauteur du bataillon. Voyez le *Dictionnaire du sieur Guillet.*

DEMI-GORGE, *f. f.* [*Linea ab angulo frontis propugnaculi ad ejusdem centrum pertingens.*] Terme de *Fortification.* C'est la ligne qu'on imagine dans un bastion, depuis le flanc jusqu'à la rencontre de deux courtines prolongées, ce qui fait l'angle du polygone intérieur.

DEMI-HEURE, *f. f.* [*Semi-hora.*] La moitié de l'heure. (J'ai parlé ma demi-heure.)

☞ Quand on met *demi* après *heure*, il est féminin & déclinable. (Une heure & demie.)

DEMI-LIEUE, *f. f.* [*Semi-leuca.*] C'est la moitié d'une lieue.

DEMI-LIVRE. [*Semi-libra.*] La moitié d'une livre.

DEMI-LUNE, *f. f.* [*Lunatum propugnaculum, lunata munitio.*] Ouvrage triangulaire fortifié, qui fait partie des dehors d'une place de guerre. (Défendre une demi-lune. Attaquer, prendre une demi-lune.)

Dans l'Architecture civile, la *demi-lune* est un bâtiment dont les ailes s'arrondissent & s'avancent en forme d'amphitéâtre ou de demi-cercle.

DEMI-MONTRE; c'est la moitié de l'argent qu'on doit aux troupes.

DEMI-ONCE, *f. f.* [*Semi-uncia.*] La moitié de l'once. (Une demi-once de poivre, une demi-once d'argent, de soie, &c.)

DEMI-PIE', (DEMI-PIED,) *f. m.* [*Semi-pes.*] La moitié du pié de Roi.

DEMI-PIQUE. [*Hasta brevior.*] C'est une longue javeline.

☞ Quelques-uns disent, *Demi-Pelagien*; mais *Semi-Pelagien* est plus en usage.

DEMI-QUARTERON, *f. m.* [*Sesqui-quadrans.*] La moitié du quarteron.

DEMI-QUEUE, *f. f.* [*Sesqui-culeare dolium.*] Sorte de futaille remplie de vin, qui est la moitié de la queue.

DEMI-SAVANT, *f. m.* [*Semi-doctus, sciolus.*] Celui qui n'est pas tout-à-fait Savant. Ce mot se prend presque toujours en mauvaise part. (Un demi-Savant est presque toujours plus hardi & plus décidé que le vrai Savant.)

DEMI-SOU, *f. m.* [*Semessis.*] Espèce de monnaie des Rois de la première race. *Bouteroné*, pag. 174. Du tems de Sigebert Roi d'Austrasie, qui vivoit en 561. il y avoit des *demi-sous* d'or, qui d'un côté avoient sa figure avec le diadème

de perles & la robe royale, & de l'autre côté la croix. *Bourerouë.*

DEMI-SETIER, *f. m.* [*Hemina.*] Mesure qui contient la moitié de la chopine, & dont on se sert pour mesurer le vin, le lait, la bière, & toutes les choses liquides.

DEMI-TON, *f. m.* [*Hemi tonium.*] Terme de *Musique.* Moitié de ton.

DEMI-TOUR, *f. m.* [*Semi-circuitus ad dextram.*] Terme d'*Evolution militaire.* La moitié d'un tour qu'on fait avec le corps. (Il donna ordre aux siens de faire demi-tour à gauche. *Abl. Ret.*)

DEMI-VOL. [*Ala simplex, ala unica.*] Terme de *Blason*, qui se dit d'une aile seule d'un oiseau, sans qu'il soit besoin d'en marquer l'espèce; les bouts de ses plumes doivent toujours être tournés vers le flanc fenestre.

On dit, *une heure & demie. Un jour & demi, &c.*

DÉMIS, DÉMISE, *adj.* [*Depositus.*] Déposé de son office, de sa dignité, de sa charge. (Il a été démis de sa charge.)

Demis, Démise. [*Luxatus.*] Terme de *Chirurgien.* Disloqué. (Avoir le bras démis. Avoir la jambe démise.)

DÉMISSION, *f. f.* [*Abdicatio, cessio.*] Acte par lequel on déclare qu'on se démet de sa charge. (Donner sa démission. Faire sa démission.)

☞ DÉMISSOIRE. Ce terme signifie, dans la discipline de l'Eglise, la même chose que *permission & congé.* Après que les Diocèses eurent été réglés & bornés, l'on ordonna dans plusieurs Conciles, qu'aucun Clerc ne pourroit sortir de son Diocèse sans un congé exprès de son Evêque, que l'on apella *litteræ dimissoriae.* Il a été même toujours défendu d'ordonner un Clerc d'un autre Diocèse, s'il ne justifie du *démissoire* de son Evêque.

DÉMOCRATIE, *f. f.* [*Democratia, populare imperium.*] Gouvernement populaire. Etat populaire. Forme de gouvernement, où les charges se donnent au sort, ou par élection.

DÉMOCRATIQUE, *adj.* [*Democraticus.*] Populaire. (Gouvernement démocratique.)

Les grenouilles se lassant
De l'état démocratique,
Par leurs clameurs firent tant,
Que Jupin les soumit au pouvoir monarchique.
La Fontaine.)

DEMOISELLE, *f. f.* [*Fœmina nobilis.*] Fille noble. Fille de qualité. (Elle est bien Demoiselle.)

Demoiselle. On donne par abus ce nom aux filles & aux femmes qui sont un peu bien mises, qui ont quelque air, ou quelque bien un peu considérable, & aux suivantes des Dames de distinction.

* *Demoiselle.* [*Fistuca.*] C'est une pièce de bois de trois ou quatre piez de haut, ronde & ferrée par les deux bouts, aiant comme deux anses au milieu qu'on empoigne lorsqu'on veut se servir de cet instrument. On s'en sert pour enfoncer les pavez & autres choses. Les Paveurs l'appellent aussi *hie.* Et ils disent en riant, *faire sauter la demoiselle*; pour dire, *travailler avec la hie*, ou *enfoncer le pavé par le moien de la demoiselle.*

* *Demoiselle*, *f. f.* [*Ferrum calidum cylindro concavo inclusum.*] On donne aussi ce nom à un utencile qu'on met dans le lit pour échauffer les piez. C'est un fer chaud qu'on met dans un cylindre creux, & qu'on envelope de linges, afin qu'il conserve long-tems sa chaleur.

* *Demoiselle*, *f. f.* [*Libella.*] On donne aussi ce nom à une espèce de petit insecte volant. On trouve des observations sur cet insecte dans l'Histoire de l'Académie des Sciences, année 1699.

* *Demoiselle de Numidie*, *f. f.* C'est un oiseau rare, qu'on a appelé de ce nom, parce qu'il semble qu'il imite les gestes & la démarche d'une femme.

DÉMOLIR, *v. a.* [*Demolire, destruere, diruere.*] Abatre, ruiner quelque ouvrage d'Architecture, ou de Maçonnerie. (Démolir un temple. *Abl. Arr. l. 7.* Lorsque Montgomeri eut blessé Henri II. Catherine de Médicis fit démolir les Tournelles, au lieu desquelles on a bâti la Place Royale.)

DE'MOLITION, *f. f.* [*Demolitio, disturbatio, everfio, rudera, ruina.*] Pierres & matériaux qui restent d'une maison. (Il avoit ordonné aux Babiloniens d'emporter les démolitions du temple. *Abl. Ret. l. 7.*) Il peut aussi signifier, l'action de démolir.

DE'MON, *f. m.* [*Malus dæmon.*] Ce mot est Grec. (Les démons sont sujets à toutes sortes de passions.)

* *Démon*, au figuré, signifie une sorte de fureur. On l'emploie plus dans la poésie que dans la prose.

(Quel démon vous irrite, & vous porte à médire.
Despréaux, sat. 9.)

Dès-lors que son démon commence à l'agiter,
Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à déserter.
Despréaux, sat. 8.)

† * *Démon*. [*Malus, furiosus.*] Méchant, enragé, qui fait & donne de la peine, parce qu'il fait du fracas & est de mauvaise humeur. Le mot de *démon* est usité en prose dans ce sens, mais il est bas. (C'est un petit démon.)

Démon méridien. L'Auteur de la Satire Menippée s'est servi de cette expression : *Et ce fut là que je changeai ma couverture Françoisse en cape à l'Espagnole, & donnai mon ame aux démons méridionaux.* Gregoire de Tours, dans le quatrième Livre des miracles de S. Martin, *ch. 36.* raconte qu'une femme revenant des champs, tomba dans une si grande défaillance, qu'elle perdit la parole & la connoissance : on lui fit plusieurs remèdes, mais inutilement, & l'on disoit que le *démon* du midi s'étoit emparé de sa personne, *Ac dicentibus eam meridiani dæmonis incursum pati.* Il est dit dans l'acte du martyre de S. Symphorien, que Diane étoit le *démon* du midi, *Dianam quoque dæmonium esse meridianum. Act. Martyr. pag. 72.* Et dans la vie de Sainte Rusticule, *n. 27. pag. 143.* du second tome des Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, qu'une jeune fille étant tourmentée par le *démon* du midi, fut guérie par les prières de sa sœur. Le Pere Mabillon a cru sur cet endroit, que ce *démon* du midi n'étoit autrefois qu'une atteinte soudaine & imprévue de quelque maladie violente, qui agissant d'abord avec précipitation, rendoit la personne percluse & sans action. Nous lisons dans le Pseaume 90. *Non timebis ab incurfu & dæmonio meridiano.* Peut-être que l'on s'est servi de cette comparaison, parce que les vents du midi sont les plus violents, & causent d'horribles tempêtes.

DE'MONIAQUE, *adj.* [*Dæmoniacus, energumenus.*] Qui est possédé du démon. (Le Seigneur a guéri plusieurs démoniaques.)

† *Démoniaque*, *adj.* [*Malus, furiosus, amens.*] Méchant, enragé & fou; extravagant & comme possédé du démon. (C'est un démoniaque.)

DE'MONOMANIE, *f. f.* [*Scientia dæmonum.*] Ce mot est composé de deux mots Grecs. Il signifie le culte insensé des démons. Il se prend pour la connoissance des démons, & des états qu'ils peuvent produire; & ensuite pour la sorcellerie & la magie. (La Démonomanie de Jean Bodin est savante & curieuse.)

DE'MONSTRABLE, *adj.* [*Quod demonstrari potest.*] Qui peut être démontré. Ce mot s'est dit par quelques-uns, mais il semble n'être pas en usage, & tout au plus, il ne se peut dire qu'au Collège.

DE'MONSTRATIF, DE'MONSTRATIVE, *adj.* [*Demonstrativus.*] Qui démontre. (Un argument démonstratif. Un pronom démonstratif.)

Démonstratif, Démonstrative. Terme de Rétorique. Ce qui regarde la louange ou le blâme. Qui montre par le discours la louange ou le blâme de quelque personne. Ce qui fait voir ce qu'il y a de beau & de glorieux ou de défectueux dans un sujet. (Le genre démonstratif.)

DE'MONSTRATION, *f. f.* [*Demonstratio.*] Terme de Logique & de Mathématique. Argument qui démontre clairement & invinciblement quelque chose. (Une démonstration mathématique.)

☞ *Démonstration*. Terme de Jurisprudence. On dit : *La fausse démonstration ne rend pas le legs nul.* Pour entendre cette règle, il faut présupposer qu'un legs peut être *démonstratif* ou *limitatif*. Il faut un exemple pour comprendre la différence qu'il y a entre ces deux choses. Je lègue à Pierre cent livres de trois cent livres qu'il me doit. Ce legs est taxatif & limitatif; car il est borné à cent livres qui font partie de trois cents livres dûes au Testateur par le Légataire. Je lègue à Pierre cent livres à prendre sur les trois cents qu'il me doit. Ce legs est démonstratif, parce que le Testateur indique seulement comment le legs sera payé; ce qui n'intéresse point le legs en lui-même. La différence de ces deux est essentielle, puisque dans le cas du premier, si le Testateur a reçu les trois cents livres qui lui étoient dûes par Pierre, le legs est anéanti, & il est censé révoqué tacitement : en un mot, la chose léguée ne subsiste plus. Mais il en est autrement du second legs, lequel subsistant par lui-même, il doit être acquité par l'héritier, quoique le Testateur ait reçu la somme sur laquelle le paiement devoit être pris. La raison est que l'existence du legs ne dépend pas de l'indication du paiement.

Démonstration. [*Significatio alicujus rei.*] Témoignage de quelque passion par quelque action extérieure. (Recevoir quelqu'un avec de grandes démonstrations de joie. *Patru, Plaid. 7.* Il lui a fait mille démonstrations d'amitié. Les démonstrations d'amitié parmi les gens de Cour, ne signifient rien.)

DE'MONSTRATIVEMENT, *adverb.* [*Demonstrativè.*] D'une manière convaincante. (Prouver démonstrativement.)

DÉMONTER, *v. a.* [*Alicui equum eripere.*] Ce mot se dit en parlant de cavalier. Oter la monture à un cavalier. (On l'a démonté, c'est un cavalier démonté.)

Démonter, se dit aussi lorsqu'un cheval jette par terre le cavalier. (Ce cheval a démonté son homme.)

Démonter. [*Compagem dissolvere.*] Terme de Menuisier & de Tourneur. Défaire & défaire.

un ouvrage monté. (Démonter une armoire ; démonter un cabinet, démonter un métier, &c.)

On dit, *démonter le canon* ; c'est en ruiner l'affût. *Démonter un fusil* ; c'est en séparer les pièces pour le netoier. *Démonter un lut* ; c'est en ôter les cordes. (Il fit construire les vaisseaux, enforte qu'on les pouvoit démonter & charger les pièces sur des chariots. *Vaug. Quint.*)

* *Démonter, v. a.* [*Perturbare aliquem, elinguem reddere.*] Ce mot, au figuré, se dit de l'esprit & du corps. *Il a l'esprit démonté, il a la cervelle démontée* ; c'est-à-dire, son esprit ne fait pas bien ses fonctions. *Ces paroles démontent toutes vos espérances.* *Ablanc. Luc. tom. 1.* c'est-à-dire, déconcertent toutes vos espérances. *Il semble que tout son corps soit démonté.* *Mol.* c'est-à-dire, agisse comme par ressort. *Les Courtisans ont des visages qui se démontent* ; cela veut dire, qu'ils en changent suivant l'ocasion.

DE'MONTRER, v. a. [*Monstrare, indicare, significare, demonstrare.*] Faire voir clairement ; faire une démonstration de quelque chose. (Démontrer la proportion des lignes. *Port-Royal, élémens de Géométrie.*)

Démontrer, v. a. Souvent il ne signifie que montrer, faire connoître. (Ce sont des signes qui démontrent qu'il y a des eaux, ou des mines en cet endroit-là.)

DÉMORDRE, v. a. [*Rem mordicus apprehensam dimittere.*] Lâcher ce qu'on tient avec les dents. (Chien qui ne démord pas.)

* *Il n'en démordra pas.* [*Qui à proposito abduci, revocari non potest.*] *Il n'en veut pas démordre.* [*A proposito non revocabitur.*] C'est un homme à n'en point démordre ; c'est-à-dire, que c'est un homme qui persistera dans ce qu'il a entrepris.

DÉMOUVOIR, v. a. [*Dimovere.*] Terme de Palais. Mettre quelcun hors d'intérêt pour lui faire abandonner sa demande. *Danet.* Ce mot signifie aussi, détourner, ébranler, faire changer.

DÉMUNIR, v. a. [*Spoliare.*] Oter les munitions & les défenses d'une place. *Danet.*

DÉMURER, v. a. [*Fores aperire.*] Ouvrir une porte ou une fenêtre qu'on a murée. *Danet.*

D E N.

DÉNATER, (DÉNATTER,) v. a. [*Nattam tollere.*] Défaire la nate, ôter la nate. (Dénater une chaise.)

DÉNATURE', DÉNATURE'E, adj. [*Inhumanus.*] Inhumain, cruel. (Monstre dénaturé.)

DE'NATURER, v. a. On ne le dit que d'un bien qu'on change de nature, pour en disposer à sa volonté. (Dénaturer son bien.)

DENCHE', DENCHE'E, adj. [*Denticulatus.*] Terme de Blason. Qui a de petites dents, (Il porte d'argent à la croix denchée de gueules. *Colomb.*)

DE'NE'GATION, f. f. [*Inficiatio.*] Action par laquelle on dénie en Justice la vérité de quelque chose.

DE'NE'RAL, f. m. [*Specimen monetae fabricandae.*] Terme de Monoie. Plaque ronde qui sert de modèle aux Monoieurs, pour faire une espèce de la grandeur & du poids qu'il faut.

☞ Ce terme est presque toujours au pluriel ; *dénéraux*, ce sont ceux dont les ouvriers & les taillereffes sont obligez de se servir pour ajuster les flaons du poids juste des espèces, & dont les Juges-Gardes sont aussi obligez de se servir pour peser les espèces nouvellement monoïées,

avant que d'en faire la délivrance au Maître : chaque *dénéral* doit être étalonné sur le fort de l'espèce, enforte que le trébuchant y soit compris.

DE'NI, f. m. [*Negatio, denegatio.*] Il ne se dit bien qu'en terme de Palais. Il consiste à nier une chose. (Demandez-lui ce qu'il vous doit, & en cas de déni, vous le ferez assigner.)

Déni. Refus. (Déni de Justice. Le déni des alimens qu'on fait à son père, est un crime punissable.) Voiez l'*Ordonnance de 1667. tit. 25.* où il est fait mention d'un *déni* de Justice, & de ce qu'il faut faire en ce cas.

† *DE'NIAISE', f. m.* [*Callidus, cautus.*] Fin, adroit. (C'est un déniaisé.)

DE'NIAISEMENT, f. m. [*Ludificatio.*] Action par laquelle on trompe, on surprend les niais.

DE'NIAISER, v. a. [*Ludificari aliquem, illudere alicui.*] Tromper. Atraper avec adresse une personne. (On l'a plaisamment déniaisé. Le Boufon Brusquet déniaisa adroitement Bénévent Comte Espagnol. Voiez *Perroniana.*)

† *Déniaiser.* [*Cautiorem, callidorem evadere.*] Rendre plus fin, plus éveillé, plus adroit. (Afin de me déniaiser, je suis résolu de voir un peu le monde. *Voit. l. 30.*)

DE'NIAISEUR, f. m. [*Versipellis, callidus, astutus.*] Homme fin & adroit qui déniaise les autres.

DE'NICHER, v. a. [*Pullos nido detrahere.*] Oter du nid. (Dénicher des oiseaux.)

† *Dénicher, v. a.* [*Exilire, proflire.*] Sortir ; quitter un lieu. (Il faut dénicher de céans ; elle est dénichée dès le matin.)

* *Dénicher, v. a.* [*Expellere, dejicere, deturbare.*] Faire sortir d'un lieu. (Il y aura de la peine à dénicher les ennemis du poste qu'ils ont occupé. Le Commissaire a déniché ces gens du quartier.)

DE'NICHEUR, f. m. Celui qui déniche les oiseaux. Il n'est guère en usage au propre ; mais au figuré, on dit, *un dénicheur de merles*, pour dire, un homme qui s'occupe beaucoup de peu de chose. *Un dénicheur de fauvettes*, un homme fort ardent & fort appliqué à rechercher ce qui peut contribuer à son plaisir.

DE'NIER, v. a. [*Denegare.*] Refuser, ne pas acorder. (On ne me peut dénier un rang parmi les Auteurs de nôtre Langue. *Abl. Arr. l. 1.* Dénier une faveur. *Scar.*)

Dénier, v. a. [*Negare.*] Nier. (Philotas dénia le crime. *Vaug. Quint. l. 6.* Les Templiers dénièrent à la mort les crimes qu'ils avoient confessés dans les tourmens. *Mézerei, Hist. de France, Phil. le Bel.*)

Dénier, signifie sur-tout, *refuser une chose juste, une chose que la justice & l'équité exigent.*

DENIER, f. m. [*Nummus argenteus.*] Espèce de monoie d'argent du tems de Pharamond. (Les deniers d'argent, du tems de la première Race, portoient quelquefois la même figure que les sous ; mais souvent ils n'avoient aucune tête gravée. *Bouterouë, pag. 177.* Voiez *Sou.* Le denier étoit aussi une sorte de monoie Romaine à douze à la livre. *Bouterouë, pag. 83.*)

Denier, f. m. [*Denarius.*] Sorte de monoie de fonte, valant la moitié d'un double, & aiant cours pour la douzième partie d'un sou. Ce denier s'appelle, *denier tournois, denier de prix ou de cours.*

Denier, f. m. [*Auri argentique pretium.*] Terme de Monoie & d'Orfèvre. Partie ou degré de la bonté de l'argent pur qui est divisé en douze deniers. Ce denier s'appelle *denier de fin.*

Denier de poids. [*Scriptulum.*] C'est la vingt-quatrième partie de l'once, & la 192^e. du marc.

Denier de Monoïage. [*Moneta.*] Espèce de monoïe de quelque qualité d'ouvrage que ce soit, comme un écu d'or est un denier de monoïage. *Bouterouë, pag. 146.*

Denier-à-Dieu, f. m. [*Arrha, Arrhabo.*] Arrhes. Le peu d'argent qu'on donne à la personne de laquelle on louë ou l'on achète quelque chose pour assurance qu'on tiendra le marché qu'on fait avec elle. On doit retirer le *denier-à-Dieu* dans vingt-quatre heures, après qu'on l'a donné, ou il faut que le marché qu'on a fait, tienne. On appelle cet argent *denier-à-Dieu*, parce qu'on le donne principalement pour en faire des aumônes aux pauvres. Donner le *denier-à-Dieu*. Retirer son *denier-à-Dieu*. Rendre le *denier-à-Dieu*.)

Intérêt au denier quinze, seize, vingt, &c. [*Usura.*] Terme de Marchands.

Deniers. [*Pecunia summa.*] Ce mot, au pluriel, signifie, *somme d'argent.* (Il fit une grande levée de deniers sur les Peuples. *Vaug. Quint. l. 4.*

Par-tout de bons contrats assûroient ses deniers ;
Deux fils d'un si grand bien, étoient seuls héritiers.
Villiers,)

Deniers de boite. Ce sont les espèces d'or ou d'argent que l'on met dans la boite des délivrances sous trois clez, dont l'une est remise au Juge-Garde; l'autre, à l'Essaieur; & la troisième au Maître. Ces Espèces servent au jugement que les Cours des Monoïes font tous les ans des espèces qui ont été fabriquées & délivrées au Maître, pour connoître par l'essai que l'on en fait, si la fabrication a été conforme aux Ordonnances.

Deniers-Dieu. On apelloit ainsi, parmi les Orfèvres de Paris, les arrhes de tous les marchez que les Orfèvres concluoient dans leur commerce, & qu'on destinoit aux œuvres pies de la Communauté. Voiez les *Statuts des Orfèvres, mis au jour par M. le Roy.*

DE'NIGREMENT, f. m. Action de dénigrer la réputation d'une personne.

Dénigrement, se dit aussi du mépris où tombe un homme par sa mauvaise conduite, ou par la malice de ses ennemis. (Il est tombé dans un grand dénigrement.)

DE'NIGRER, v. a. [*Alicujus nomini infamiam aspergere, inurere.*] Noircir. Terme vieux & bas, qui est encore dans la bouche du petit peuple de Paris; il signifie, *mépriser.*

Regnier a dit, *Satire 3.*

Si les Gens de latin des fots sont dénigrez.

On ne doit point se servir de ce mot.

DENIS, f. m. [*Dionysius.*] Nom d'homme. (Saint Denis l'Aréopagite n'est jamais venu en France.)

DENISE, f. f. [*Dionysia.*] Nom de femme.

DE'NOMBREMENT, f. m. [*Enumeratio.*] Détail qu'on fait de quelque chose. Compte. Nombre. (Il a fait un dénombrement de tous les cas où les Juges peuvent recevoir des presens.

Dénombrement de fief. Terme de Pratique. C'est la déclaration par écrit & en bonne forme que donne le vassal, des héritages, cens, & autres droits qu'il tient de son Seigneur à foi & hommage, & qu'il reconnoît tenir de lui. (Donner son aveu & dénombrement.)

DE'NOMBREMENT. Cette matière est traitée fort amplement presque par tous les Auteurs Coûtumiers. On joint ordinairement l'aveu au *Dénombrement*, parce que le *dénombrement* présuppose un aveu & une reconnoissance du vassal, de la supériorité du Seigneur Suzerain. Le *dénombrement* est un détail de toutes les dépendances du fief servant, que le vassal doit donner à son Seigneur, pour lui servir de titre de sa mouvance, & afin qu'il ne s'en puisse rien éclipser. On doit donner son *dénombrement* à toute mutation du vassal, & une fois en sa vie : mais on n'est pas obligé de le réitérer à chaque changement du Seigneur. Le *dénombrement* ne fait foi qu'entre celui qui le donne, & celui qui le reçoit. Loisel, *Inst. Coûtum. liv. 4. tit. 3. n. 47.* Chopin, *sur la Coûtume d'Anjou, part. 1. chap. 2. tit. 5. n. 5.* Dumoulin, *sur la Coûtume de Paris, &c.*

Dénombrement. Terme de Rétorique. Il consiste à rapporter les parties ou les qualitez qui sont dans un sujet. (On se sert du dénombrement pour amplifier.)

DE'NOMINATEUR, f. m. [*Numerus denominans.*] Terme d'Arithmétique. C'est le nom du nombre de dessous d'une fraction, lequel marque en combien de parties le nombre entier est divisé. Voiez *Numérateur.*

DE'NOMINATIF. [*Denominativum nomen.*] Terme qui marque le nom propre de quelque chose.

DE'NOMINATION, f. f. [*Nuncupatio.*] Nom qui est composé à quelque chose, & qui marque ordinairement quelque qualité qui y prédomine.

DE'NOMMER, v. a. [*Denominare, nuncupare.*] Nommer & comprendre quelque personne ou quelque chose, nommément ou par son nom, dans quelque acte ou procédure.

DE'NONCER, v. a. [*Denuntiare.*] Déclarer une chose à quelcun. (Il envoïa un des principaux de sa Cour vers les Scytes, leur dénoncer qu'ils ne passassent point le Tanais. *Vaug. Quint. Curce. l. 7. c. 6.* Il lui envoïa dénoncer qu'il eût à lui païer le tribut, *l. 8. c. 13.* Dénoncer la guerre, la paix, &c.)

Dénoncer, v. a. [*Deferre.*] Acuser, déferer, déclarer une ou plusieurs personnes qui ont fait quelque faute. (Il dénonça deux Chevaliers Romains. *Abl. Tac. ann. l. 11.* L'Eglise ordonne de dénoncer les excommuniés. Voiez *Eveillon, Traité des Excommunications.*

D'où vient que pour paroître, il s'avise d'attendre ;
Qu'à poursuivre sa femme, il ait fû vous surprendre ?
Et que vous ne songez à l'aler dénoncer
Que lorsque son honneur l'oblige à vous chasser ?
Molière, Tartufe.)

DE'NONCIATEUR, f. m. [*Delator.*] Celui qui dénonce, celui qui accuse. (Voici un grand crime dont Tuberon s'est rendu dénonciateur. *Abl. traduct. de Cicéron.* Les deux Dénonciateurs des Templiers périrent misérablement; l'un fut pendu pour ses crimes, & l'autre fut assassiné par ses ennemis. *Mézerei.)*

DE'NONCIATION, f. f. Il vient du Latin *denunciatio.* Prononcez, *dénonciation.* Acusation que l'on fait d'une ou de plusieurs personnes devant un Juge, ou d'autres gens capables d'en connoître. (Philippe le Bel, Roi de France, fit arrêter en 1307. tous les autres Templiers de son Roïaume. *Mézerei.)*

Denonciation. [*Significatio.*] Déclaration faite solennellement. Publication. (La dénonciation de la guerre.)

Dénonciation. [*Monitio.*] Terme d'*Eglise*. Déclaration qu'on fait qu'une personne a encouru l'excommunication. (La dénonciation se fait, afin que la sentence d'excommunication soit entièrement exécutée. *Evcillon.*)

Faire une dénonciation de nouvelle œuvre. Terme de *Pratique*. C'est déclarer à un voisin ou autre personne, qu'il n'a pas droit de construire ce qu'il entreprend, & que l'on s'y oppose.

☞ Il y a dans le Code Justinien, un titre conçu en ces mots, *De novi operis nuciatione*, où l'on voit que la *dénonciation de nouvelle œuvre* est une espèce d'interdit inventé pour arrêter les ouvrages qu'un voisin a commencé de faire, lorsqu'il est préjudiciable à l'autre voisin : mais pour exercer cet interdit, il faut considérer l'ouvrage en deux états différens : s'il n'est que commencé, on peut empêcher la continuation, en déclarant seulement & à haute voix, que l'on s'y oppose, ou en jettant une pierre ou un bâton dans le lieu où l'on a commencé de travailler : mais si l'ouvrage est avancé, celui qui le fait, peut être reçu à le parachever, en donnant caution de le démolir, s'il est ainsi ordonné, & de paier les dommages & intérêts que le voisin aura pû souffrir.

DE'NOTATION. [*Significatio.*] Désignation. (La terre reçoit beaucoup de différentes dénominations. *Quint. Jardins, t. 1.*)

DE'NOTER, v. a. [*Denotare, indicare, significare.*] Marquer, désigner quelque chose ou quelque personne, en sorte qu'on la puisse reconnoître. (La plupart de nos Mystères nous sont dénotés par les figures du vieux Testament.)

DE'NOUEMENT, s. m. [*Nodi solutio.*] Terme de *Poësie*. C'est un événement contraire aux premières apparences, heureux quelquefois & malheureux d'ordinaire. (Le dénouement de la pièce doit être tiré du fond même de la pièce. *Dacier.*)

☞ L'on peut dire que le neud, & le dénouement sont les deux principales parties du Poëme Epique, & du Poëme Dramatique. L'unité, la continuité, la durée de l'action, les mœurs, les sentimens, les épisodes, & tout ce qui compose ces deux Poëmes, ne touchent que les habiles dans l'Art Poétique, dont ils connoissent les préceptes & les beautés. Mais le neud & le dénouement bien ménagés, produisent leurs effets également sur tous les spectateurs & sur tous les lecteurs. Le neud est un événement inopiné, qui surprend, qui embarrasse agréablement l'esprit, excite l'attention, & fait naître une douce impatience d'en voir la fin. Le dénouement calme l'agitation où l'on a été, & produit une certaine satisfaction de voir finir une aventure, où l'on s'est intéressé. Le premier soin du Poëte, est de préparer le dénouement, & de conduire insensiblement l'esprit à la fin de l'action. Les Poëtes dont le génie est borné, se trouvant souvent embarrassés de sortir d'une intrigue mêlée de plusieurs événemens, appellent à leur secours quelque Divinité, quelque oracle, dont ils surprennent le Peuple, qui ne juge des choses que superficiellement. Horace nous donne là-dessus cette leçon dans son Art Poétique :

*Nec Deus interfit, nisi dignus vindice nodus
Inciderit.*

Dénouement, Peripetie, castastrophe, sont mots presque synonymes. Le premier est de notre invention. Le second est Grec, & Aristote s'en est servi pour exprimer un événement imprévu, qui dément les apparences ; & par une révolution qui n'étoit point attendue, vient changer la face des choses. La Mesnardière prétend qu'il ne peut point y avoir deux dénouemens dans un même sujet. Voyez *Neud*. M. le Batteux explique fort bien ce que doit être le dénouement dans le Poëme Epique. Voyez le premier chap. du tome 4. de son cours des Belles-Lettres.

Dénouement. Se dit aussi, en parlant des affaires & des intrigues du cabinet. (J'ai sçu tous les dénouemens de l'affaire.)

DE'NOUER, v. a. [*Nodum solvere, expedire.*] Défaire un neud. (Dénouer un neud. *Vaug. Quint. l. 3.*)

Dénouer, signifie aussi rendre plus souple, plus agile. (Les exercices dénouent le corps.)

* *Dénouer, v. a.* [*Solvere.*] Délier. Ce mot se dit de la langue.

(Ma langue n'attend pas que l'argent la dénouë.

Despréaux, satire 7.)

☞ Costar, dans sa *Défense de Voiture*, dit : il est certain que la plupart des Lecteurs ne cherchant qu'à se délasser, & à se reposer agréablement, veulent bien se dénouer l'esprit, si je le puis dire ainsi, par un exercice modéré, &c.

* *Dénouer.* [*Exitum evolvere.*] Terme de *Poësie*. Faire le dénouement d'une pièce de Théâtre. (Dénouer une Comédie. Dénouer une Tragédie.)

DENRE'E, s. f. [*Annona, obsonia.*] Mot général, pour dire, quelque sorte de marchandise que ce soit. (Cette denrée est fort chère.) Il signifie ordinairement la marchandise qu'on vend aux marchez, & qui est nécessaire à l'entretien du ménage. (Mettre le prix aux denrées.)

DENSE, adj. [*Densus, concretus, spissus.*] Terme de *Philosophie*. (Un corps dense, c'est un corps qui occupe peu d'étendue avec beaucoup de matières. *Roh. Phys.*)

DENSITE', s. f. [*Densitas, spissitas, concretio.*] La qualité d'un corps dense. (La pesanteur de l'or vient de sa densité, ou de la petitesse de ses pores.)

DENT, s. f. [*Dens.*] Petit os fort dur, un peu creux par dedans, attaché aux mâchoires par le moien des nerfs, des membranes & de la chair des gencives, & destiné pour mâcher les viandes. (Dents œillées. Dents machelières.) *Dents de sagesse* ; on appelle ainsi les dernières dents, parce qu'elles percent dans l'âge où l'on doit être sage. (Avoir les dents belles & blanches. Agacer les dents. Déchauffer une dent. Les dents tombent, branlent, se pourrissent. Rincer les dents.) On parle des *dents* de plusieurs bêtes, & entr'autres des *dents* de l'éléphant, des *dents* du sanglier, des *dents* de loup.

Dent. Ce mot entre dans plusieurs façons de parler proverbiales. *Il n'en tâtera que d'une dent* ; c'est-à-dire, qu'il n'en mangera point du tout. *Vous avez une dent de lait contre lui.* *Mol.* C'est-à-dire, quelque haine, quelque ressentiment contre lui. *Ils m'ont fait médecin malgré mes dents.* *Molière.* C'est-à-dire, malgré moi. *Un tel est sur les dents* ; c'est-à-dire, qu'il est épuisé. *Montrer les dents à quelqu'un* ; c'est montrer qu'on a de la fermeté & du cœur. *Avoir les dents bien longues* ; c'est avoir faim. *Parler des grosses dents* ; c'est parler ouvertement & hardiment à quelqu'un.

Chacun lui donne un coup de dent ; c'est-à-dire , qu'on le raille , qu'on le déchire à coups de langue. Déchirer à belles dents. On prendroit aussitôt la lune avec les dents ; c'est-à-dire , que la chose dont on parle est impossible. Déchirer quelcun à belles dents ; c'est médire cruellement de quelcun. Murmurer entre ses dents ; c'est-à-dire , tout bas , & sans vouloir être entendu. Rire du bout des dents ; c'est rire par force & sans en avoir envie. Prendre le frein aux dents. Voiez Frein. Malgré ses dents ; c'est-à-dire , quoiqu'il ne le veuille pas , & quelque effort qu'il puisse faire pour l'empêcher. Il est armé jusqu'aux dents ; c'est-à-dire , il est armé de toutes pièces.

(Il n'est personne qui ne dise entre ses dents ,
Les Princes font d'étranges gens.
Voiture , Poës.)

On dit encore , pour se moquer d'un Pédant , qu'il est savant jusqu'aux dents. Ce qui vient de ce qu'autrefois on ne tenoit personne pour savant , jusqu'à ce qu'il fût passé Docteur : ce qui ne se faisoit qu'après de grands repas où l'on faisoit , comme il faut , l'exercice des dents. On dit d'un grand menteur , qu'il ment comme un arracheur de dents. On dit encore d'un homme qui ne se tourmente guère , quand il lui arrive quelque chose de fâcheux , qu'il n'en perdrait pas un coup de dent. On dit de même d'un gros mangeur à qui on présente peu de chose à manger , qu'il n'y en a pas pour sa dent creuse. On dit d'une vieille femme décrépète , c'est une vieille sans dents. Acad. Franç.

Le terme *dent* a plusieurs significations , quand il s'agit d'un cheval. Les chevaux ont quarante dents , & les jumens trente-six. On divise les dents des chevaux & des jumens en cinq fortes. Les premières sont apellées *machelieres* , & sont au nombre de vingt-quatre , dont douze sont atachées à la mâchoire supérieure , & douze à la mâchoire inférieure , que l'on nomme *ganache* : les premières sont toujours fixes , & les autres servent à mâcher la nourriture , en la poussant aux dents supérieures où elle se froisse. Les supérieures ne servent point à connoître l'âge du cheval. Les secondes , sont les dents de lait , qui poussent aux poulains quand ils ont trois mois : il y en a douze , six dessus , & six dessous ; & à trente mois les dents commencent à tomber , & font place à d'autres plus fortes dans le même ordre qu'elles ont paru. Ces nouvelles dents sont distinguées par des noms différens qu'elles prennent à mesure qu'elles croissent ; & c'est aussi par cet accroissement que l'on peut connoître l'âge du cheval. Des douze dents de lait , il y en a quatre nommées *pinces* , quatre apellées *mitoïennes* , & les quatre autres , *coins*. Les *pinces* sont situées sur le devant de la bouche , deux dessus , deux dessous ; & quand elles sont poussées , on juge que le cheval est entre deux & trois ans ; ce sont les premières dents qui tombent au cheval. Les *mitoïennes* sont proches des *pinces* , plus avant dans la bouche , une dessus , une dessous , à chaque côté des mâchoires ; elles paroissent lorsque le cheval approche quatre ans. Les *coins* sont encore plus avancez dans la bouche , un dessus , un dessous , à chaque côté des mâchoires ; ils commencent à pousser entre les quatre à cinq ans. Quand ils ont surmonté la gencive à cet âge , ils deviennent creux , & marquent ordinairement jusques à sept ou huit ans. Le terme

marquer signifie que dans le creux des coins , il se forme une petite marque noire , apellée *germe de fève* , à cause qu'elle en a la figure : mais quand le cheval a passé six ans , ce creux commence à se remplir , & la marque commence aussi à s'effacer peu-à-peu ; en sorte que la diminution de l'un & de l'autre continuë depuis six ans jusques à sept & demi. Sur les huit ans , le creux est rempli , & la marque noire est effacée ; & comme alors la *dent* est pleine , égale & unie comme si on l'avoit rasée , on dit que le cheval a rasé. Les crocs ou crochets sont au-delà des coins , situés sur les barres , deux à chaque côté des mâchoires , rangez un dessus & l'autre dessous , sans qu'aucunes dents aient jamais poussé à leur place. Les deux crocs inférieurs percent tantôt à trois ans , tantôt à trois ans & demi , & quelquefois à quatre : mais les deux crocs de la mâchoire supérieure paroissent quelquefois à quatre ans & demi , & tantôt ils dévancent les coins , & tantôt ils paroissent après , sans aucune règle certaine , jusqu'à l'âge de six ans , ils sont canelez par dedans. Environ les dix ans , les deux crocs de dessus paroissent fort usés ; ce qui sert à indiquer cet âge-là. Ensuite les dents s'allongent , ou plutôt deviennent décharnées , parce que la gencive se retire : & à la fin sur les quinze à seize ans , le cheval cille. (Ce cheval a mis bas ses dents de lait , il a mis les coins , ou il les pousse. Cet alez a chargé ses dents , & met ses pinces. Ce cheval est dangereux du pié & de la dent.) Voiez *Soleifel* , dans son *Parfait Maréchal* , & *Guillet* , dans son *Dictionnaire du Gentilhomme*.

Dent. [*Denticulus*.] Ce mot se dit de certaines choses inanimées. (Les dents d'une scie , les dents d'un rateau , dent de herse , dent de rouë , de tournebroche , dent de brisoir , dents de peigne , dents d'une rouë de moulin , d'horloge , de montre , &c. Les dents d'une clé , &c.) Les Coûteliers apellent *dents* les brèches qui se font aux lames des couteaux , canifs , rasoirs , ciseaux , &c. Voiez *Brèche*. On dit aussi figurément , On ne se peut garantir des dents de l'envie , de la médisance , de la satire.

Dent de chien. [*Dens canis*.] Plante dont il y a deux espèces , qui croissent aux lieux montagneux , & qu'on cultive aussi dans les jardins. Elles contiennent beaucoup d'huile , & peu de sel essentiel. Leurs racines sont résolatives , digestives ; amolissantes.

Dent de lion , ou *Pissenlit*. Plante qui croît dans les lieux herbeux. Elle est amère , détersive , apéritive , propre pour purifier le sang.

Dent de loup. [*Dens lupi*.] On l'emploie pour faire sortir les premières dents des enfans , on l'enchâsse dans de l'argent , & on la fait mâcher.

Cure-dent , *Brèche-dent* , *Trident* , *Surdent* , & autres mots composez de *dent* se trouveront en leur rang.

DENTAIRE, *f. f.* [*Dentaria*.] Nom qu'on donne à certaines plantes , à cause de la figure de leur racine.

DENTALE. Ce qui se prononcé avec les dents. Les Hébreux distinguent les lettres , en lettres dentales , labiales , gutturales.

DENTALIUM, *f. m.* On donne ce nom à une coquille longue , qu'on trouve sur les rochers de la mer , & qui est d'usage dans la médecine.

DENTARIA - OROBANCHE. Plante dont il y a trois espèces. Elles sont détersives ,

astringentes, humectantes, vulnéraires, & propres pour les ulcères du pœumon & de la poitrine.

DENTE', DENTE'E, *adj.* [*Dentatus.*] Ce mot ne se dit guères que des rouës qui servent à plusieurs machines. Dans le Blason, il se dit des animaux armez de dents, lorsqu'elles sont représentées d'un autre émail.

DENTE'E, *f. f.* [*Aprini dentis ictus.*] Terme de *Chasse*. Ateinte des défenses d'un sanglier, qui éventre les chiens & les chevaux.

DENTELAIRE, *f. f.* [*Dentellaria.*] Plante qui croît dans les pais chauds. Sa racine excite à cracher, & soulage le mal de dents.

DENTELE', DENTELE'E, *adj.* [*Denticulatus.*] Terme d'*Art*. Qui est façonné en forme de dent. (Ouvrage dentelé, rouë dentelée.) Il se dit des feüilles d'arbres & d'herbes, qui ont les bords coupez en manières de petites dents. (Les feüilles de cet arbre sont joliment dentelées. *Quintinie, Jardins fruitiers, t. 1.*)

Les Italiens apellent *Dentello*, un ornement d'Architecture fait en forme de dents, & que Vitruve apelle *Denticulus*.

DENTELER, *v. a.* [*Denticulos agere.*] Faire des entailles en forme de dents.

DENTELLE, *f. f.* [*Textum ex argento, bombyce, auro, &c. denticulatum, variis figuris descriptum.*] Ouvrage de fil, de soie, d'or ou d'argent qu'on fait au fuseau, & dont on se sert pour atacher sur le linge ou sur les habits. (Faire de la dentelle, remplir de la dentelle.)

Dentelle. Terme de *Lapidaire*. Voiez *Couronne*.

DENTELURE, *f. f.* [*Denticuli.*] Terme d'*Art*. Ouvrage dentelé.

Dentelure, Denticule, Dentelet. Ornement d'Architecture, qu'on emploie ordinairement dans les corniches. Ce sont de petites entailures, de petits créneaux assez semblables aux dents. On apelle aussi *Denticule*, le membre même de la corniche sur lequel on taille les *Denticules*. Dans ce sens, *Denticule* est masculin, au lieu qu'il est féminin dans l'autre.

DENTER, ou SYNODON, *f. m.* Poisson de mer long & de moïenne grosseur, qui se trouve dans la mer Adriatique. Il est apéritif, & bon à manger.

DENTICULE, *f. f.* [*Denticuli.*] Terme d'Architecture. Membre de la corniche ionique qui est carré & recoupé par plusieurs entailles qui donnent la forme d'un ratelier de dents.

† DENTIER, *f. m.* [*Dentium ordo.*] Un rang de dents. (Cette femme a un beau dentier. *Acad. Franç.*)

DENTIFRICE, *f. m.* Terme de *Médecine*. On apelle *Dentifrices*, les remèdes ou drogues qu'on emploie pour netoier & conserver les dents en les frotant. Ce mot vient du Latin *dens*, dent, & *fricare*, froter.

DENTURE, *f. f.* [*Dentium ordo.*] L'ordre dont les dents sont rangées, rang de dents. (Une belle ou une vilaine denture.) Ce mot est bas & populaire.

DE'NUE', DENUE'E, *adj.* [*Spoliatus.*] Privé de tout, dépoüillé de tout, qui n'a rien. (Le Sage n'est jamais foible, quoiqu'il soit dénué de tous les secours étrangers. *Morale du Sage.* Être dénué de toutes choses. *Patru, Plaid. 4.* La valeur dénuée de toutes les autres vertus, ne peut rendre un homme digne d'une véritable estime. *Segrais.*)

Les Mystiques disent, le dénuement de toutes

choses; tendre à un parfait dénuement; être dans un parfait dénuement des créatures & de soi-même. Malherbe a dit:

Pluton est seul, entre les Dieux,
Dénué d'oreilles & d'yeux
A quiconque le sollicite.

DE'NUER, *v. a. & n.* [*Spoliare.*] Dépoüiller des choses dont on a besoin. Il ne se dit que dans un sens métaphorique. (La fortune l'a dénué de tous biens.)

DE'NUMENT, (DE'NUEMENT,) *f. m.* [*Rerum omnium spoliatio.*] Terme qui se dit sur-tout dans les matières de piété. (Être dans un parfait dénuement des créatures.)

D E P.

DE'PAÏSER, (DE'PAYSER,) *v. a.* [*Aliquem à patrio solo evocare, de patriâ extrahere.*] Prononcez *dépaïfé*. Tirer quelcun d'un lieu où il a du crédit ou des habitudes. (Si vous voulez avoir un procez avec un tel, il le faut tirer à Paris, & le dépaïser, car il a trop d'amis dans la Province. Ce Prieur a dépaïfé son Moine.)

* *Dépaïser.* On le dit aussi en matière de négociation; c'est donner de fausses idées à quelcun pour lui faire perdre la connoissance qu'il a d'une affaire.

Dépaïser, v. a. [*Fatuos mores exuere.*] Corriger quelcun des défauts, des mœurs ou de l'accent de son pais. (Pour se dépaïser, il faut aler à la Cour.)

Dépaïser quelcun. C'est en matière de dispute; le mettre sur un sujet sur lequel on ne le croit pas si bien préparé, ou si habile que sur un autre.

DE'PAQUETER, *v. a.* [*Fascem solvere.*] Défaire un paquet. (Dépaqueter une chose empaquetée.)

DE PAR. [*Ab, de mandato.*] Préposition, qui signifie *de la part, par l'ordre; par le commandement.* (On a défendu de par le Roi les passemens d'or & d'argent.)

DE'PARAGER, *v. a.* [*Puellam impar in matrimonium collocare.*] Terme de *Coûtume*. C'est marier une fille à une personne d'une condition inégale. Ce mot est vieux & hors d'usage.

DE'PAREILLER, *v. a.* [*Disparare, impar facere.*] Séparer deux choses pareilles. (Dépareiller des gands, des bas, & autres semblables choses qu'on fait ordinairement égales de même matière & de même façon.)

Deux gands dépareillez, deux bouteilles sur cu,
Qui disoient sans goulet, nous avons trop vécu.
Régnier.)

Dépareiller, se dit aussi des Livres. (On a égaré un volume de cette histoire, elle est dépareillée.)

† DE'PARER, *v. a.* [*Deformare.*] Ce mot, pour dire, *ôter l'agrément, l'ornement,* comme par exemple, *Un nez mal fait dépare un visage,* n'est pas en usage; il faut dire à sa place, *défigure un visage.*

Déparer une Eglise. [*Ornatum tollere.*] C'est en ôter ou changer ce qui la pare. (Il faut déparer l'Eglise pour la tendre de deüil.)

DE'PARIER, *v. a.* [*Disparare.*] Il signifie quelquefois la même chose que *dépareiller,* mais il se dit particulièrement des animaux qui se joignent ensemble, comme du mâle & de la femelle

fémelle qui composent une paire de pigeons ; & veut dire, les séparer l'un de l'autre. Il se dit aussi des chevaux de carosse de différent poil, de différente taille, &c. qu'on ne trouve pas à propos d'ateler ensemble à un même carosse. (Un de mes chevaux est mort, l'autre qui reste est déparié.)

† DE'PARLER, *v. n.* [*Non cessare à loquendo.*] Ce verbe, joint à une négative, signifie *ne pas cesser de parler.* (Il auroit bien été sans déparler un mois que j'aurois peu parlé. *Scaron, Epître chagrine à M. Delbene.* Il ne déparle point. Elle ne déparle point.)

DE'PART, *s. m.* [*Discessus, profectus, abitus.*] C'est la sortie d'un lieu pour aler à un autre qui est éloigné. (Être sur son départ, songer à son départ.)

Départ. [*Aurariæ diremptionis administra aqua.*] Terme d'Orfèvre. Séparation qui se fait de l'or & de l'argent par le moien de l'eau forte. Faire le départ de l'or & de l'argent.) Boissard explique dans son *Traité des monnoies, chap. 21.* comment on fait le départ.

† DE'PARTAGER, *v. a.* [*Æquationem sententiarum tollere.*] Oter le partage, terme de Palais. Il ne se dit qu'à l'égard des Juges de quelque corps qui ont été partagez ; c'est-à-dire, de différent avis en nombre égal ; & qui, pour terminer ce partage d'opinions, appellent quelque autre Juge dans leur corps, ou portent leur différent dans un autre corps pour départager. Voyez *Départir*, en ce sens.

DE'PARTEMENT, *s. m.* [*Distributio, partitio.*] Terme d'Intendant de Justice & de Commissaire de guerre, & d'autres qui sont employez au service du Roi ; c'est une étendue de pais sur laquelle on a quelque pouvoir, conformément à la charge, ou à la commission qu'on exerce. (Il a trente villages dans son département.)

Département. [*Partitio.*] Ce mot se dit aussi entre Secrétaires d'État, & c'est la partie du Roïaume dont les affaires qui regardent l'intérêt du Roi, sont commises au Secrétaire d'État. (Cette province est du département de M. Colbert.)

Département. [*Distributio.*] Ce mot se dit aussi, en parlant des gens de guerre. (Ils tirèrent au fort les villages les plus proches, & chacun alla à son département. *Abl. Ret.*)

Département, se dit aussi dans la Marine, des lieux départis & distribuez. (Le département de Toulon. Le département de Brest. Les Officiers de Marine se sont rendus à leur département.)

Département. [*Partitio.*] Terme en usage parmi les Prêtres de l'Oratoire, pour signifier la province dont un Visiteur doit faire la visite. (Le Pere N. fera cette année le premier département.)

On dit encore, *Département des Tailles*, & autres impositions sur les Elections & Paroisses. *Département*, se dit aussi de quelques endroits d'une maison qu'on assigne à quelcun pour y loger. (Le plus haut étage est le département des domestiques.)

DE'PARTI, *partic.* On appelle, *Commissaires départis*, dans les Provinces ceux qu'on nomme aussi *Intendans.*

DE'PARTIE. Vieux mot. C'est départ, séparation, le trépas. *Marot, Temple de Cupido :*

(Que peu de tems après ma départie,
J'ai circui du monde grand partie.)

Tome I.

DE'PARTIR, *v. a.* [*Partiri, dispartiri, dividere, distribuere.*] Donner. Distribuer. (Départir des graces à quelcun. *Voit. l. 5.* Memnon apporta de Trace dix mille paires d'armes, qu'Alexandre départit aux soldats. *Vaug. Quint. Curce.*)

Départir. Ce mot se dit en termes de Palais, & en parlant de procez. C'est un procez qui a été partagé entre les Juges. (Départir un procez.) *On a départi le procez, & l'on en verra bien-tôt la fin ; c'est-à-dire, on l'a distribué aux Juges pour en examiner les pièces, & dans ce même sens, on dit, On a départi les Commissaires pour l'exécution des ordres du Roi.*

Départir. Terme de Chasse. Lorsqu'on assigne à chaque Veneur le canton de sa quête. (Départir la quête.)

Départir. [*Dirimere, separare.*] En Chimie ; signifie séparer. (L'or ne se départ d'avec l'argent que par l'eau régale, ou l'esprit de départ.)

Se départir, *v. r.* [*Ab aliquâ re discedere, rei alicui renunciare.*] Ce mot se dit souvent, en parlant d'affaire de Palais. C'est se déporter, quitter, céder. (Se départir de son droit. Il est à croire qu'il ne s'est pas départi de ses sûretés sans raison. *Patru, Plaid. 10.* Ce n'est pas une règle dont on ne puisse se départir. *Patru, Plaid. 8.* Sédécias, Roi d'Israël, donna sa parole au Prince des Assyriens, de ne se départir jamais de son alliance.)

Se départir de son devoir ; c'est manquer à ce qu'on doit, s'écarter, s'éloigner de son devoir. On ne s'en sert guère qu'avec la négative. (Il ne s'est jamais départi de son devoir. Un honnête homme ne se départ pas de ce qu'il doit aux mœurs, à la probité, &c.)

† DE'PASSER, *v. a.* [*Educere.*] L'usage de ce mot est fort borné ; il ne se dit qu'à l'égard des habits, des rubans, cordes, &c. il signifie retirer ce qu'on avoit passé dans quelque chose. (Il faut dépasser ce lasset, parce que vous avez sauté un œillet. Dépasser ce ruban. Dépasser le bras de dedans la manche d'un pourpoint.)

Dépasser. Terme de Jeu de Billard. Faire dépasser une bille ; c'est faire repasser la bille qui avoit déjà passé.

Dépasser. [*Antecedere.*] Terme de Marine. Dépasser un vaisseau : c'est aler plus vite qu'un autre vaisseau & le laisser derrière, ou bien aler au-delà d'un certain lieu. (Nos Pilotes ont été bien étonnez de voir terre, ils croïoient avoir dépassé l'Isle de Cocos. *Choisi.*)

DE'PAVER, *v. a.* [*Pavimentum refodere.*] Arracher les pavez avec la pince. (Dépaver une Cour, une Eglise, une rue.)

DE'PE'CEMENT, *s. m.* [*Laniatus.*] Action par laquelle on met en pièces. (Dépécement d'un beuf, d'un mouton, d'un veau.)

DE'PE'CE'ER, *v. a.* [*In frustu dividere, frustatim concidere, laniare, lacerare.*] Mettre en pièces. Mettre en morceaux. Couper en morceaux. Prononcez *dépécé.* (Dépécer le suif.)

DE'PÊCHER, *v. a.* [*Maturare, accelerare, mittere.*] Adresser à quelcun ; envoyer vers quelcun. On lui dépêcha des Officiers pour lui apprendre la résolution des troupes. *Abl. Ret. l. 1. c. 3.* Dépêcher un Courier. *Abl.*)

Dépêcher quelcun ; c'est s'en défaire en le renvoyant promptement ; c'est aussi s'en défaire en le tuant. *Se battre à dépêche compagnon ; c'est se battre sans quartier.*

Se dépêcher, *v. r.* [*Maturare.*] Se hâter. (Dépêchez-vous de dîner.)

Y y y

Se dépêcher de faire une chose ; c'est se hâter , c'est la faire promptement. (Un Seigneur exhorté à la mort par le P. Bourdalouë , demanda à sa femme , s'il falloit croire ce que ce Pere lui disoit ; & lui aiant répondu qu'oüi : hé bien , dit le malade , alons donc , dépêchons de croire.)

DE'PÊCHES, *f. f.* [*Epistola , litteræ.*] Lettres touchant diverses affaires d'Etat. (Les dépêches du Cardinal d'Osset sont judicieuses. Nos habiles gens d'affaires sont formez à un certain stile de dépêches peu convenable à l'histoire. *S. Evr.*)

† DE'PE'DANTISER, *v. a.* [*Rusticitatem dedocere.*] Ce mot se dit en riant ; c'est tirer de la pédanterie.

* DE'PEINDRE, *v. a.* [*Pingere , formam alicujus exprimere , effingere.*] *Je dépeins , tu dépeins , il dépeint , nous dépeignons , vous dépeignez , ils dépeignent. J'ai dépeint. Je dépeignis , &c.* C'est représenter. (Dépeindre l'ardeur du soldat qui monte à l'assaut. *Abl.* Les Poètes tragiques anciens ont beaucoup mieux réussi à exprimer les qualitez des Héros , qu'à dépeindre la magnificence des grands Rois. *S. Evremont , Traité des Tragédies.*)

Car c'est peu qu'avec art la main dépeigne un vice,
Il faut , en le voiant , que mon cœur le haïsse.
Villiers.)

DE'PENDAMMENT, *adv.* [*Ex alterius arbitrio , voluntate.*] D'une manière dépendante.

DE'PENDANCE, *f. f.* [*Vita , vivendi ratio , conditio quæ alterius voluntati subjacet , connexio , accessio.*] Chose qui relève , & qui dépend d'une autre. (La Bresse est des premières dépendances de la Couronne. *Patru , Plaid. 4.* Vivre dans la sujétion & la dépendance d'un autre. Les propositions de Géométrie ont une suite & une dépendance les unes des autres. Les circonstances & les dépendances d'un procez.)

DE'PENDANT ; DE'PENDANTE, *adj.* [*Qui ab alio pendet , subjectus alteri.*] Qui relève d'un autre. (Fief dépendant. Être dépendant de quelcun.)

DE'PENDRE, *v. a.* [*Rem suspensam demittere.*] Oter une chose qui est pendue , ou atachée à quelque croc , ou à quelque crampon. *Je dépens , j'ai dépendu , je dépendis.* (Dépendre une chose atachée en haut.)

† Dépendre. [*Sumptus facere.*] Ce mot , pour dire , *dépenser* , est hors d'usage. Vaugelas vouloit que l'on pût dire , *dépendre & dépenser*. Messieurs de l'Académie ont absolument condamné *dépendre* pour *dépenser*. Le premier est fort ancien , témoin les vers de Thibaud de Mailly , qui vivoit sous Loüis VII.

Pour néant à l'avoir cil qui ne veut *dépendre*.

Villon a dit de même :

Tant *dépend-on* , qu'on n'a chemise.

Et dans le Blason des fausses Amours :

Au residu
Homme est perdu
Quand il est là ,
Son revenu
Est *dépendu* ,
Puis çà , puis là , &c.

Le mot *dépens* , est dérivé de *dépendre*. On dit : *Faire bonne chère aux dépens d'autrui. Être condamné aux dépens.*

Dépendre. [*Pendere ex aliquo , subjectum esse alterius arbitrio , voluntati.*] Être dépendant , relever. Il y a en France beaucoup de Bénéfices qui dépendent du Roi , & qu'on appelle *Bénéfices consistoriaux*. (La fortune des gens dépend fort souvent de leur mérite. *Abl.*)

Dépendre , signifie aussi être subordonné. (Les Magistrats subalternes dépendent des Cours supérieures.)

Dépendre , se dit aussi pour s'ensuivre. (Le raisonnement dépend des principes qu'on a posez. La conséquence dépend des propositions dont elle est tirée.)

DE'PENS, *f. m.* [*Sumptus , impensæ.*] Frais. (Faire une chose à ses dépens ; vivre aux dépens d'autrui.)

Dépens. [*Sumptus , impensæ causarum.*] Ce mot se dit en parlant d'affaires de Palais , & signifie trait. Ce qu'on a déboursé dans la poursuite de l'affaire ; ce qu'on a dépensé dans la poursuite d'un procez. (Gagner les dépens , condamner aux dépens ; donner une déclaration de dépens ; les dépens montent haut ; protester de dépens & intérêts contre quelcun.)

* Dépens. [*Detrimentum , periculum , incommodum.*] Dommage. Tort. (Se justifier aux dépens d'autrui. *Mémoire de la Rochefoucault.*)

Aux dépens du prochain s'il fait rire les gens ,
Le prochain , à son tour , fait rire à ses dépens.
Villiers.)

DE'PENSE, *f. f.* [*Impensæ , sumptus.*] Tout ce qu'on dépense. (L'aumône ne se fait pas sans dépense , mais le profit surpasse la perte. *Maucroix , Hom. 15.* On dit , *du vin de dépense* ; c'est-à-dire , petit vin de marc avec de l'eau qu'on fait boire aux valets. *Danet.*)

Il n'est pas bien honnête & pour beaucoup de causes ;
Qu'une femme étudie & sache tant de choses ;
Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfans ,
Faire aler son ménage , avoir l'œil sur ses gens ,
Et régler la dépense avec économie ,
Doit être son étude & sa philosophie.
Poëte Anonime.)

Dépense , se dit aussi des articles d'un compte qui contiennent ce qui a été déboursé , dépensé par celui qui rend compte. (Passer en dépense , coucher en dépense , aloier dans la dépense.)

Dépense , signifie aussi chez les particuliers , le lieu où l'on serre le fruit , la vaisselle , & le linge qui servent pour la table. C'est ce que chez d'autres on nomme l'Office.

Dépense. [*Penuarium , cellaria.*] Terme de Religieux & de Religieuse. Lieu où sont les pots & les tasses , le pain & le vin.

Dépense sourde ; c'est une dépense secrète ; & qui ne paroît point. (Cet homme se ruine en dépenses sourdes.)

DE'PENSER, *v. a.* [*Sumptum , impensam facere , dispendere , erogare.*] Faire de la dépense. Consommer. (Il dépense tous les ans dix mille francs. Il a dépensé son bien.)

On dit au stile familier , *Cet homme a fait aujourd'hui dépense d'esprit.*

DE'PENSIER, *f. m.* [*Promus , cellarius , œconomus.*] Terme de Religieux. C'est le Religieux qui a soin de la dépense. Celui qui distribue le pain & le vin aux Religieux.

† DE'PENSIER, DE'PENSIERE, *adj.* [*Prodigus , prodiga.*] Celui ou celle qui fait de la dépense. (Vous êtes dépensière. *Molière.*)

DE'PENSIERE, *f. f.* [*Cellaria, œconoma.*] La Religieuse qui a soin de la cave & de toute la dépense.

* DE'PERDITION, *f. f.* [*Jactura, damnum, detrimentum.*] Ce mot est en usage entre les Chirurgiens qui parlent de *déperdition de substance*; pour dire, que la chair a été entamée, & qu'il y a une plaie. C'est aussi un terme de *Chimie*. On dit, *qu'il y a déperdition*, lorsqu'après avoir fait dissoudre l'or, l'argent, &c. on ne retire pas toute la matière qu'on avoit mise.

DE'PE'RIR, *v. n.* [*Deteriorem fieri, deperire.*] Commencer à périr, à diminuer, à se ruiner. (Laisser déperir l'armée. L'armée déperit. Prenez garde que vôtre bien ne déperisse.)

Dépérir, se dit aussi en parlant de preuves, de détes, &c. On dit, en manière criminelle, *que les preuves déperissent par la longueur du tems*; c'est-à-dire, qu'elles s'affoiblissent par la mort des témoins. *Les détes déperissent*; c'est-à-dire, qu'il est moins facile de les exiger.

DE'PE'RISSEMENT, *f. m.* [*Detrimendum.*] C'est quand une chose commence à diminuer, à périr & à se ruiner. (Il ordonne, pour éviter ce désordre ou déperissement, que l'aîné aura seul la maison. *Patru, Plaid. 12.*)

DE'PÊTRER, *v. a.* [*Explicare.*] Ce mot se dit des chevaux qui s'embarassent les piez dans leurs traits, & signifie *défaire un cheval qui est empêtré dans les traits*. (Dépêtrer un cheval.)

† * *Se dépêtrer.* [*Expedire se.*] Il se dit des personnes, au figuré. Se débarasser. Se défaire de quelque chose. (La pauvreté est si gluante; qu'on ne s'en fauroit dépêtrer. Se dépêtrer de quelcun. *Abl. Luc. tome 1.*)

DE'PEUPEMENT, *f. m.* [*Depopulatio.*] L'action par laquelle on dépeuple. L'état du pais qui est dépeuplé. (Le dépeuplement de l'Asie & celui de la Grèce, vient du gouvernement violent des Turcs. Le dépeuplement de l'Espagne a été causé par le déchaînement des Mores, & par le transport des Espagnols en Amérique.)

* *Dépeuplement.* [*Vastitatem inferre.*] Ce mot se dit aussi des forêts où l'on abat quantité d'arbres.

DE'PEUPLER, *v. a.* [*Locum civibus eximere.*] Détruire le peuple d'un lieu, le chasser, l'écarter à force de lui faire du mal & de la peine. (La peste dépeuple les pais où elle se répand. Le Gouvernement tyrannique & la guerre dépeuplent les pais.)

* *Dépeupler.* [*Depopulari, depopulare.*] Au figuré, se dit des animaux & des arbres. (Dépeupler le gibier, le poisson, &c. Dépeupler une forêt. Elle dépeuple de bijoux les boutiques du Pont-au-Change. *Benserade.*)

DE'PHLEGMATION, *f. f.* Terme de Médecine. Rectification par laquelle on dégage les humeurs, particulièrement les esprits de tout leur phlegme, en les distribuant ou les cohobant. On dit aussi *Déphlegmé*, séparé, dépoüillé, dégagé de son phlegme ou eau.

DEPIÉ DE FIEF. On trouve ces mots dans les Coûtumes de Tours, de Lodunois, d'Anjou & du Maine. L'esprit de ces Coûtumes, est que lorsque par le partage du Fief avec les intéressés, ou par l'aliénation il en reste les deux tiers entiers, celui qui les possède, doit prêter la foi & hommage pour le possesseur ou les possesseurs de l'autre tiers. Mais lorsque le Fief est divisé & dépecé au-delà du tiers, chaque possesseur doit prêter pour lui la foi & hommage au Suzerain.

DE'PILATOIRE, *f. m.* [*Drapax.*] Terme d'*Apoticaire*. Il vient du Latin; c'est une sorte d'emplâtre qu'on fait de quelques ingrédients pour ôter le poil de dessus le corps.

Dépilatoire des Turcs, qu'on appelle *Rufona*. C'est un minéral qui ressemble au mâchefer. On en trouve beaucoup dans la Galatie.

DE'PILER, *v. a.* [*Pilos detrahare, avellere.*] Faire tomber le poil avec des dépilatoires.

† DE'PIQUER, *v. a.* [*Lenire, consolari, mitigare.*] Oter la fâcherie. (Cela me dépique de toutes les pertes que j'ai faites l'hiver passé. *Voit. l. 47.*) Rarement on se sert de ce mot.

† DE'PIT, *f. m.* [*Indignatio, stomachus.*] Sorte de colère qui dure peu, fâcherie, déplaisir. (Donner du dépit. Créver de honte & de dépit. *S. Am.* Pleurer de dépit, faire dépit à quelcun. J'oublie tous les dépits qu'elle m'a faits. *Voit.* Avoir du dépit contre soi-même. Le dépit doit céder au plaisir de se racommoder. *Dépit Amoureux, Molière.*)

En dépit. [*Invito quolibet, ac repugnante.*] Sorte de préposition qui régit le génitif. Malgré. (En dépit des pluies & de l'hiver. *Voiture, lettre 47.*)

Tes écrits, il est vrai, sans art & languissans,
Sembler être formez en dépit du bon sens.

Mais ils trouvent pourtant quoiqu'on en puisse dire

Un Marchand pour les vendre, & des sots pour les lire:
Despréaux.

J'ai beau voir ses défauts, & j'ai beau l'en blâmer,
En dépit qu'on en ait, elle se fait aimer.

Molière.)

† * On dit, *qu'une chose croît par dépit*, pour dire, sans qu'on en prenne aucun soin.

Se couper le nez pour faire dépit à son voisin; c'est, proverbiallement, se faire du tort à soi-même pour chagriner son voisin; se nuire beaucoup pour satisfaire une petite vengeance.

* SE DE'PITER, *v. r.* [*Indignari, stomachari.*] Se fâcher, se mettre en colère. (La vieillesse est chagrine, & se dépîte toujours. *Téoph.* Se dépiter contre quelcun. *Molière.* C'est un amant dépité. *Molière.* Se dépiter contre son ventre.)

On dit, proverbiallement, *se dépiter contre son ventre*, quand par dépit ou par chagrin on se prive de manger. On se sert du même proverbe, pour signifier, *faire par dépit & par chagrin une chose qui peut nous nuire.*

Dépiter, est quelquefois actif, comme dans cette phrase, *Cette rebufade le dépita, il n'a point joüé depuis.* En parlant des enfans, on dit quelquefois, *Ne dépitez pas cet enfant*, pour dire, ne lui donnez pas occasion de se mutiner. *Acad. Française.*

† DE'PITEUX, DE'PITEUSE, *adj.* [*Indignari, stomachari facilis.*] Qui se dépîte. (C'est un fort dépîteux marmot. *Voiture.*) Ce mot est vieux, & n'est plus en usage.

DE'PLACE', *partic.* Qui est ôté de sa place. Il signifie aussi *mal placé, placé dans un lieu, dans un poste, dans une dignité qui ne lui convient pas.* (Cet homme est déplacé dans l'emploi qu'il occupe, il n'a pas ce qu'il faut pour le remplir, ou, il a des talens supérieurs qui feroient mieux ailleurs. Cet ouvrage a des beautés, mais elles sont déplacées, &c.)

DE'PLACEMENT, *f. m.* [*Amotio.*] Changement de place.

DE'PLACER, *v. a.* [*Amovere, dimovere, de loco depellere.*] Oter de sa place. (Il n'est pas honnête de déplacer les gens. Cheval qui ne déplace point sa tête.

Le Ciel qui, comme il veut, règle notre naissance,
A mis en chaque rang certaine bienfiance,
Qui dans un rang plus bas défend de s'abaïffer,
Et jamais l'amitié ne doit nous *déplacer.*
Villiers.)

Déplacer, en termes de Palais, signifie transporter d'un lieu à un autre par autorité de Justice. (On a déplacé ses meubles, ses étets.)

DE'PLAIRE, *v. n.* [*Displicere.*] Ne plaire pas. (Quand il veut plaire, il déplaît. Déplaire à Dieu & au monde.

De nos désirs errans rien n'arrête le cours,
Ce qui plaît aujourd'hui, *déplaît* en peu de jours.
S. Evremond.)

Déplaire, signifie aussi, *fâcher, donner du chagrin.* (Je n'ai pas prétendu vous déplaire. Votre procédé me déplaît.)

Se déplaire, *v. r.* [*Ægrè ferre.*] Se chagriner, s'attrister, se dégoûter de quelque chose. (Il se déplaît dans la servitude, & il a raison. Il me déplaît fort d'être obligé à cela. Il ne vous déplaira pas que je m'en aille. Acad. Franç.)

N'en déplaise, trouvez bon. [*Pace vestrá.*] Façon de parler civile, pour adoucir quelque chose de dur & de choquant.

(Et par fois, *n'en déplaise* à votre austère humeur,
Il est bon de cacher ce qu'on a dans le cœur.
Molière.)

DE'PLAISANT, DE'PLAISANTE, *adj.* [*Ingratus, asper, molestus.*] Qui déplaît, fâcheux. (Une chose fort déplaisante.) Les gens polis le disent rarement.

Déplaisant, signifie aussi *qui est fâché.* (Je suis fort déplaisant de ce qui vous est arrivé.) Ce terme cependant n'est plus d'usage en ce sens.

DE'PLAISIR, *s. m.* [*Tristitia, dolor, agritudo.*] Fâcherie, chagrin, tristesse. (Avoir de grands déplaisirs.)

Déplaisir, signifie aussi, *mécontentement, injure.* (Vous m'avez fait un sensible déplaisir. Ne me causez pas ce déplaisir. Je ne vous ai donné aucun sujet de déplaisir, &c.)

DE'PLANTER, *v. a.* [*Explantare.*] Arracher une chose plantée pour la planter ailleurs. (Déplanter une tulipe. Morin, *Traité des fleurs.* On doit déplanter une anemone, quand sa fane jaunit pour sécher. *Culture des fleurs.*)

DE'PLANTOIR, *s. m.* [*Ferrei instrumenti genus, quo ad evellendas plantas utuntur hortulani.*] Outil de fer ou de fer blanc, avec quoi on dé plante des plantes ou des racines. (On fait entrer le déplantoir jusqu'au-dessous des racines qu'on dé plante.)

DE'PLIER, DE'PLOÏER, *v. a.* [*Explicare, evolvere, pandere, expandere, aperire, patefacere, ostentare.*] L'un & l'autre se dit, mais *déplier* est bien plus en usage que *déplœier*, que les Poètes tâchent à maintenir en faveur de la rime. (Déplier une serviette. A l'envi leur amour se déplœie. Rac.) On dit, *déplœier ses charmes* ou *les étaler*; *déplœier son érudition*; *son éloquence*, ou *en faire parade*, *en faire montre.* C'est là qu'il a *déplœié tous les trésors de son ame.* Patru, *Eloge de Believre.* c'est-à-dire, qu'il a fait voir. (Comme peu à peu les montagnes vinrent à s'ouvrir, il déplœia ses escadrons.)

Enseignes dépliées, ou déplœies. [*Expansis signis.*] L'un & l'autre se dit.

On dit aussi, *rire à gorge déplœie.*

Déplier le trait. [*Producere, extendere.*] Terme de Chasse. C'est alonger la corde de crin qui tient à la bote du limier.

DE'PLISSER, *v. a.* [*Explicare, rugas tollere.*] Oter les plis. (Déplisser une jupe.)

Déplisser, est aussi neutre passif. (Cet habit se déplisse, ou les plis s'en défont.)

DE'PLORABLE, *adj.* [*Deplorandus, miserandus, miserabilis.*] Qui est à déplorer. (Chose déplorable, accident déplorable, mort déplorable.)

Malherbe a mal placé ce mot dans son Ode sur l'atentat contre Henri le Grand :

Revenez, belles fugitives,
De quoi versez-vous tant de pleurs?
Assûrez-vous, ames craintives,
Remettez vos chapeaux de fleurs;
Le Roi vit, & ce misérable,
Ce monstre vraiment *déplorable*
Qui n'avoit jamais éprouvé
Que peut un visage d'Alcide,
A commencé le parricide,
Mais il ne l'a pas achevé.

Déplorable n'est point juste, il n'en dit point assez, & ne caractérise point le crime, ni celui qui l'avoit commis.

DE'PLORABLEMENT, *adj.* [*Miserabiliter, miserandum in modum.*] D'une manière tragique & déplorable.

DE'PLORE', DE'PLORE'E, *partic.* On dit; figurément, *une santé, une maladie, une affaire déplorée*; c'est-à-dire, une santé dont on n'espère rien, une maladie qui paroît sans remède, une affaire dont on ne voit point le succès, qui ne peut réussir.

DEPLORER, *v. a.* [*Deplorare, deflere, lugere, miserari.*] Plaindre. Avoir pitié. (Déplorer la misère du tems. Abl. Je déploire ton destin. Main:

Mais non, fais mine un peu d'en être mécontent;
Pour la voir aussi-tôt sur ses deux piez hauffée,
Déploire la vertu si mal récompensée.

Despréaux.)

DE'PLUMER, DE'PLUME'. Dites & voiez *Plumer, Plumé.*

DE PLUS, *adv.* [*Præterea.*] Encore plus; outre. (Je lui dis de plus, qu'il prit garde à lui.)

DE'POLIR, *v. a.* [*Polituram tollere.*] Oter le poli d'une chose, ôter l'éclat, faire perdre l'éclat. (Dépolir une pièce de verre, dépolir de l'acier.)

DE'PONENT, *adj. m.* [*Verbum deponens.*] Prononcez *déponan*. Terme de la Grammaire Latine. Il se dit des verbes qui ont la terminaison passive & la signification active. (Ce verbe est déponent.)

DE'PORT, *s. m.* [*Sacerdotia in causam caduci lapsa.*] Terme d'Eglise. Droit qu'ont de certains Evêques de prendre le revenu des Eglises paroissiales qui vaquent par mort, à cause qu'ils ont soin d'y faire célébrer l'office divin. (Le droit de déport est établi par toute la Normandie.)

Déport. Ce terme a plusieurs significations: quelques Praticiens s'en servent pour dire *sans délai*, & pour marquer qu'une clause n'est pas comminatoire, & que son exécution ne peut pas être différée; ce qui a lieu particulièrement en fait de peine conventionnelle, laquelle peine, dit-on, sera payée sans *déport*. Les Archidiacres ont jôûi autrefois d'un droit sur les cures

vacantes, appelé *déport*. La Pragmatique-Sanction l'avoit aboli ; mais il subsiste encore en quelques Diocèses. Ce droit de *déport* ressemble fort à l'Annate. Voyez sur ce droit, *les définitions du Droit Canonique de Castel, & les Auteurs qu'il cite*. La Coutume d'Anjou a emprunté ce terme des Eclésiastiques, & elle l'a employé dans le même sens, lorsque dans l'art. 107. elle règle ce droit dû au Seigneur, en recevant l'hommage qu'un tuteur prête pour ses mineurs. « Et sera tenu » ledit Seigneur recevoir ledit tuteur ou curateur, » à lui faire la foi & hommage des choses » hommées dudit mineur, si requis en est, » & lui reçû, ledit Seigneur aura les deux parts » des fruits d'un an desdites choses hommées » pour le *déport*, & la tierce partie pour la » nourriture du mineur. » Chopin, sur cette Coutume, liv. 1. art. 6. a remarqué que ce droit a été aboli par un usage contraire ; ce qui est attesté par les autres Commentateurs de cette Coutume, citez par Dupineau, art. 107. Chopin remarque ensuite dans l'endroit que j'ai cité, que si un mineur Angevin possède en Normandie un Fief mouvant du Roi, qui a la garde de son vassal, la Coutume lui adjuge comme gardien les fruits du Fief, par droit de *quasi-déport*. Voyez cet Auteur, sur le même artic. 107.

† *Sans déport*. [*Sine mora*.] Terme de Palais. C'est-à-dire, sur le champ. Il a été condamné à dix écus d'amende, payables sans déport ; c'est-à-dire, sans sortir du lieu.

DE'PORTATION, *f. f.* [*Deportatio*.] Chez les Jurisconsultes, c'est une sorte de bannissement en usage chez les Romains, par lequel on assignoit à quelcun une Isle, ou autre lieu, pour sa demeure, avec défense d'en sortir, à peine de la vie. Les Romains ne pouvant se résoudre de punir leurs citoyens par la perte de la vie, & l'exil étant une peine trop douce pour les grands crimes, ils inventerent la *déportation*, qui consistoit dans l'interdiction de l'eau & du feu, afin d'obliger les coupables de s'éloigner de la Ville de Rome, où ils seroient morts par l'interdiction de ces deux choses si nécessaires à la vie, & dont l'usage n'étoit point interdit hors des murs de la Ville, & dans la distance prescrite par le jugement de condamnation.

DE'PORTEMENT, *f. m.* [*Vita, vivendi ratio*.] Conduite, manière d'agir. Ce terme ne s'emploie guères qu'au pluriel, & en mauvaise part. (Ses déportemens me sont connus. *Abl. Tac. ann. l. 12.* Les mauvais déportemens des jeunes gens viennent le plus souvent de leur mauvaise éducation. *Molière, Fourberies de Scapin, act. 2. sc. 2.* Ses déportemens donnent prise à tout le monde. *Le Comte de Buffi.*)

Se déporter, *v. r.* [*Discedere ab aliquâ re, aliquam rem abjicere*.] Se désister. (Se déporter d'une affaire.)

DE'PORTUAIRE, *f. m.* En Normandie, on nomme *Déportuaire*, celui qui est chargé du déport pendant l'année qu'il n'y a point de titulaire, ou plutôt que le titulaire ne jouit point des fruits de son bénéfice.

DE'POSANT, *f. m.* DE'POSANTE, *f. f.* [*Testis*.] Terme de Palais. Celui & celle qui dépose. Témoin qui déclare en Justice. (Le déposant a dit savoir, &c.)

DE'POSER, *v. a.* [*Abdicare magistratum, aliquem magistratu depellere*.] Se défaire d'une charge, se défaire d'un office ou d'une dignité qu'on possède ; ôter à quelcun la charge ou la

dignité qu'il possède. (Silla déposa la Dictature. *Abl. Apolt.* Déposer un Eclésiastique. Evêque déposé. *Maucroix, Schisme, l. 2.*)

Déposer. [*Deponere*.] Mettre en dépôt. (On a déposé l'argent au Gréfe. Déposer un testament olographe entre les mains d'un Notaire.)

Déposer. [*Testari, testificari*.] Terme de Palais. Rendre témoignage. (Il a déposé contre elle.)

Déposer, se dit aussi d'un corps mort, qu'on met en dépôt dans une Eglise, jusqu'à ce qu'on le transporte dans celle où il doit être inhumé.

Déposer un secret ; c'est le confier. (Il dépose ses secrets dans le sein de son ami.)

DE'POSITAIRE, *f. m. & f.* [*Sequester, depositarius*.] Terme de Palais. Celui ou celle à qui on a confié un dépôt. Le mot de *dépositaire* est masculin, quand on parle d'un homme, & il est féminin quand on parle d'une femme. (Il a voulu demeurer le dépositaire de ses propres charitez. *Patru, Plaid. 3.* La dépositaire fait toute seule & la recette & la dépense. *Patru, Plaid. 16.* Lorsque les pères cessent de vivre, ils rendent les mères les dépositaires de leur pouvoir. *Le Maître, Plaid. 27.*)

* *Dépositaire*. [*Consiliorum particeps*.] Celui ou celle à qui on découvre son cœur. (C'est le dépositaire de ses plus secrètes & de ses plus douces pensées. *Patru, Plaid. 14.*)

Dépositaire. [*Custos*.] Terme d'Augustin. Ce sont des Religieux qui ont chacun une clef des archives & des titres du Couvent. Ce mot est aussi en usage chez les Bénédictins, & quelques autres Religieux.

DE'POSITION, *f. f.* [*Abdicatio*.] Privation d'office & de dignité. (Il lui enjoit de comparoître sous peine de la perte de son Roïaume, & de sa déposition. *Maucroix, schisme, l. 1.*) On dit aussi, la *déposition d'un Eclésiastique*. *Eveil.*

Déposition. [*Testimonium, testificatio*.] Terme de Palais. Témoignage. (Rendre sa déposition au Juge. *Le Maître.*)

DE'POSSE'DER, *v. n.* [*E rei possessione aliquem depellere, deturbare, dejicere*.] Oter à quelcun ce qu'il possède. (On l'a dépossédé. Le Roi se voit dépossédé de son pouvoir. *Racine, Iphigénie, act. 5. sc. 3.*)

DE'POSSESSION, *f. f.* [*Abdicatio, liberatio*.] Action par laquelle on dépossède, ou on délivre en vertu des exorcismes une personne qui est tourmentée de l'esprit malin.

DE'POSTER, *v. a.* [*E loco depellere*.] Chasser d'un poste. (Déposter l'ennemi. Les ennemis ont été forcez de se déposter. *Lettre du Roi sur la prise de Namur, du 4. Octobre 1746.*)

DE'PÔT, *f. m.* [*Depositum*.] Tout ce qu'on met entre les mains de quelcun pour le garder ; (Mettre de l'argent en dépôt. Le dépôt est assuré entre ses mains.)

Dépôt, signifie aussi l'action de déposer, & la convention faite en déposant une chose entre les mains de quelcun.

Le dépôt est une chose sacrée, & dont la sûreté intéresse le Public. Il doit être fait gratuitement ; le dépositaire ne peut pas s'en servir, il doit le rendre tel qu'il l'a reçû, sans pouvoir se prévaloir du tems qui s'est écoulé depuis le jour du dépôt. Il n'y a que le dépôt forcé par quelque incendie, tumulte, ou autre cause de cette nature, dont on puisse faire la preuve par témoins en cas de désaveu. Quant aux volontaires, on doit s'imputer d'avoir choisi un dépositaire infidèle. Les Arrêts ont jugé que

l'on ne pouvoit point demander le ferment à un dépositaire à l'égard des conditions du *dépôt* ; il faut s'en tenir à sa simple déclaration. Le dépositaire n'est tenu que de son dol & d'une négligence extrême, étant obligé d'apporter, pour conserver le *dépôt*, le même soin qu'un père de famille apporte dans la garde de son propre bien : mais s'il reçoit un salaire, il est tenu de la plus petite faute. Quant aux cas fortuits, il ne doit jamais en répondre.

Dépôt. [*Sedimentum.*] Terme de Médecin. Epaisseur & marc qu'on voit au fond des urines. (Le dépôt de l'urine.)

Dépôt, se dit aussi de l'amas d'humeurs qui se fait en quelque partie du corps. (Il faut évacuer ce dépôt, ouvrir ce dépôt.)

Dépôt. [*Arca depositi custos.*] Terme de Religieux. Cofre où sont les archives du Couvent.

DEPOTER, *v. a.* [*Flores ex vase fœtilli avellere.*] Terme de Jardinier. C'est ôter une plante d'un pot où elle est. (Dépoter une plante. Dépoter des fleurs. *Quint. Jardins.*)

DEPOUILLE, *s. f.* [*Spolium, exuvia.*] Tous les habits qu'une personne avoit sur le corps. Toutes les hardes d'une personne. Tout le butin & tout ce qu'on remporte des ennemis qu'on a batus. (Il a eu toute la dépouille de nôtre cher ami. Ce sont les dépouilles qu'il a remportées sur les Barbares. *Abl. Arr.*)

Mais la Dame vouloit paître encore ses yeux
Du trésor qu'enfermoit sa bière,
Froide dépouille, & pourtant chère.

La Fontaine.)

Dépouille, signifie quelquefois la récolte des fruits. (Il a vendu la dépouille de ses vignes, de son jardin, &c.)

Dépouille, se prend encore pour la charge, l'emploi, la succession d'un autre. (Il a profité de sa dépouille.)

Dépouille de serpent. [*Serpentis spolia.*] C'est la vieille peau qu'il quite au printemps. On dit aussi la *dépouille d'un lion*, la *dépouille d'un tigre*, pour signifier la peau des bêtes féroces, lorsqu'elle est arrachée.

* Il a quitte sa dépouille mortelle. *Sar.* [*Corpus suum reliquit, mortalitatem exuit.*] Phrase pour dire, il est mort. Malherbe, dit, en ce sens, dans le Sonnet sur la mort de son fils :

Que mon fils ait perdu sa dépouille mortelle.

Dépouilles des anciens ; c'est-à-dire, leurs écrits & leurs ouvrages. (Se parer des dépouilles des anciens, *exornare se veterum scriptis.*)

Dépouilles opimes. [*Spolia opima.*] On nommoit ainsi les dépouilles remportées par le chef de l'armée Romaine sur le Général de l'armée ennemie, après l'avoir tué de sa propre main.

Les *dépouilles* des ennemis étoient les plus sûres & les plus glorieuses marques de la victoire ; aussi l'on ne se contentoit pas de les mettre dans les Temples ; on les exposoit à la vûe du Public, dans les portiques, aux portes mêmes des maisons de ceux qui les avoit gagnées. Mais entre toutes les *dépouilles* militaires, celles du Commandant de l'Armée des ennemis étoient les plus glorieuses ; lorsqu'il avoit été tué par le Général de l'Armée Romaine, on les apelloit *spolia opima*, le terme *opimus*, signifiant l'excellence, la beauté & la bonté parfaite de toutes choses : ainsi dans Cicéron, *ager opimus ; arva*

opima ; dans Virgile, ce sont des terres fertiles & d'un grand rapport. Romulus, après avoir tué de sa main un Roi, il le *dépouilla* de ses armes & mena son armée victorieuse au Capitole, où il atacha la *dépouille* de son ennemi à un chêne, & la consacra à Jupiter Feretrien, avec toutes les solemnitez décrites par Tite-Live. Festus nous apprend que Numa Pompilius fit une Loi, par laquelle il régla les sacrifices que l'on devoit faire en consacrant aux Dieux les *dépouilles* des ennemis. On y voit qu'il y avoit trois sortes de *dépouilles*, dont les *opimes* étoient consacrées à Jupiter, les secondes à Mars, & les troisièmes à Janus Quirinus.

DE'POUILLE', *partic.* Jouer au Roi dépouillé ; c'est ôter pièce à pièce les habits de celui qu'on a fait Roi d'un certain jeu. On dit aussi, qu'on a joué au Roi dépouillé, quand on a dépouillé quelcun de son bien, ce qui se dit aussi de celui qui a été ainsi dépouillé.

DE'POUILLER, *v. a.* [*Spoliare, exuere vestibus.*] Oter les habits à quelcun. (On l'a dépouillé au milieu d'un bois. *Abl.*)

* Dépouiller. [*Exuere.*] Quitter. Se défaire. (Dépouillez cette rigueur qui rend vôtre beauté farouche. *Voiture.*)

Dépouiller. [*Spoliare.*] Oter. Priver. (Dépouiller une personne de ses biens. *Ablanc. Apoph.*)

Dépouiller. [*Spoliare, exuere pelle.*] Terme de Rôtisseur. Dépouiller un agneau ; c'est lui arracher la peau avec la main, après l'avoir tué.

* Dépouiller. [*Exspoliare, dispoliare, exuere.*] Terme de Jardinier. Il se dit au figuré, des arbres. C'est leur ôter leur fruit ou leurs feuilles. (Dépouiller un arbre.)

* Dépouiller. Terme de Sculpteur. Oter toutes les pièces du moule qui environne une figure. (Dépouiller une figure.)

Dépouiller un compte ; c'est en examiner la recette & la dépense, en faire un extrait.

Dépouiller un inventaire ; c'est en faire un état abrégé.

Se dépouiller, *v. r.* [*Exuere, deponere vestes.*] Oter les habits qu'on a sur le corps. (Il se dépouilla à la vûe de son armée. *Vaug. Quint.*)

* *Se dépouiller*, *v. r.* [*Deponere.*] Au figuré, il signifie se défaire de... Quitter, abandonner. (Vous étant dépouillez de toute malice, de tromperie & d'envie, désirez le lait spirituel. 1. *Epître de S. Pierre, ch. 2.* Se dépouiller de sa rigueur. *Voiture.*)

DE'POURVOIR, *v. a.* [*Nudare, destituere.*] Dégarnir, ôter les provisions & les choses nécessaires à la subsistance d'une personne, d'une maison d'une place. (Un Gouverneur laisse dépourvoir sa place, quand il en laisse sortir les hommes, & qu'il ne pourvoit pas aux munitions)

DE'POURVU, DE'POURVUE, *adj.* [*Destitutus, nudatus.*] Privé. Dépouillé. Qui n'a point. (Il est dépourvû de tout sens. *Gomb.*)

La cigale aiant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvûe,
Quand la bise fut venuë.

La Fontaine.)

Au dépourvû, *adv.* [*Ex improvifo.*] Par surprise. Etant dépourvû de tout, & ne se tenant pas sur ses gardes. (Prendre au dépourvû.) Une fille n'aime pas à être prise au dépourvû ; c'est-à-dire, sans être parée ni ajustée.

DE'PRAVATION, *f. m.* [*Depravatio, corruptio.*] Il signifie, *méchanceté, crime, &c.* (Vôtre dépravation a eu sa récompense. *Du Ryer, Oraison de Cicéron contre Vatinius.* La postérité de Seth fut fidèle à Dieu malgré la dépravation du tems. *Bossuet, Histoire Univers. pag 1.*)

Dépravation. Ce mot se dit en parlant d'appétit, il signifie *dérèglement & corruption.* (La dépravation de l'appétit.)

DE'PRAVE', DE'PRAVE'E, *adj.* [*Depravatus, corruptus.*] Gâté. Dérégulé. (Appétit dépravé.)

Dépravé, Dépravée, adj. Corrompu. Dérégulé. (Volonté dépravée. *Maucroix, Hom. 15.* Mœurs dépravées. *Maucroix, Schisme, l. 1.* Raison dépravée. *Mol.* Dieu les a livrés à l'égarement d'un esprit dépravé & corrompu. *Epit. de Saint Paul aux Romains, ch. 1.*)

DE'PRAVER, *v. a.* [*Depravare, corrumpere.*] Corrompre le goût, les mœurs ou la doctrine. Ce jeune homme est capable de dépraver ses compagnons.)

DE'PRE'CATIF, DE'PRE'CATIVE, *adj.* [*Deprecativus.*] Terme de *Théologie*, qui n'est d'usage que dans cette phrase, *forme déprécative*, qui se dit de la manière d'administrer quelques-uns des Sacremens en forme de prière.

DE'PRE'CATION, *f. f.* [*Deprecatio.*] En *Rétorique*, c'est une figure, par laquelle l'Orateur souhaite qu'il arrive quelque grand mal ou punition à celui qui ne dira pas la vérité.

Déprécation, est aussi une prière faite avec soumission, pour obtenir le pardon d'une faute. On le dit aussi dans le style familier des soumissions qu'un homme fait pour obtenir quelque grâce.

DE'PRE'DATION, *f. f.* [*Prædatio, expilatio.*] Ce mot est fort significatif, pour exprimer ce que nous disons plus foiblement par les mots de *ruine, vol & pillage.* (Après la déprédation de tant de maisons régulières, les peuples se trouverent chargés d'impôts. *Maucroix, Schisme d'Angleterre, l. 1. pag. 166.*)

DE'PRE'DE', DE'PRE'DE'E, *adj.* [*Ablatus, subreptus, expilatus.*] Terme de l'*Ordonnance de la Marine*, qui se dit des marchandises pillées dans un vaisseau.

DE'PRE'DER. Les Marins s'en servent toujours pour exprimer le pillage d'un vaisseau qui a fait naufrage. Il est dit dans l'*Ordonnance de 1681. titre 13. article 1.* « Seront aussi les » Sentences concernant la restitution des choses » *déprédées* ou *pillées* dans les naufrages, » exécutées nonobstant & sans préjudice de » l'appel. »

DE'PRENDRE, *v. a.* [*Distrahere, abstrahere, divellere.*] Détacher. (Déprendre une chose. *Jesus-Christ* nous a dépris du commerce des choses de la terre. *Traduction des Lettres de Saint Augustin.*)

Se déprendre, v. r. Se détacher. (Cela commence à se déprendre) Il se dit aussi au figuré. (Les mélancoliques ne se déprennent pas aisément de leurs passions. *Balzac, lettr.*)

DE PRÈS, *adv.* [*Propè, proximè.*] Tout contre. (Voir une chose de près. Considérer de près.)

DE'PRESSER, *v. a.* [*E prælo detrahere.*] Terme de *Relieur*. Oter de la presse. (Il y a assez long-tems que ces Livres sont en presse, il les faut dépresser.) Il se dit aussi des draps, & il signifie ôter aux draps le lustre qu'on leur avoit donné lorsqu'on les avoit mis à la presse.

† DE'PRESSION. [*Depressio.*] Terme de *Physique*. C'est l'abaissement qui arrive à un corps qui est serré & comprimé par un autre.

† Il signifie aussi au figuré, *abaissement, humiliation*; [*humilitas,*] mais il ne se dit qu'en des matières graves. (Un Religieux est content de vivre dans la dépression.)

DE'PRI, *f. m.* [*Declaratio.*] Terme de *Finance*. C'est une déclaration qu'on va faire au Bureau des Aides du lieu d'où l'on veut faire transporter du vin pour le vendre ailleurs, avec soumission d'en venir paier le droit de gros, qui est le vingtième selon le prix qu'on l'aura vendu.

Dépri, se dit aussi en *Jurisprudence féodale*, de la déclaration qu'on fait au Seigneur d'un héritage aquis mouvant de lui, aux fins de lui paier les droits Seigneuriaux.

DE'PRIER, *v. a.* [*Declarare, profiteri.*] C'est aller au Bureau des Aides, ou à un Seigneur, faire la déclaration où le *dépri* précédent.

§ Ce terme, signifie dans plusieurs *Coûtumes*, représenter son titre au Seigneur féodal, & lui demander un délai pour lui paier les droits qui lui sont dûs. Il est dit dans l'*article 108.* de la *Coûtume d'Orléans*, que « le Preneur, ou » Achepteur doit représenter les lettres de » prinse, ou achapt au Seigneur censier s'il en » est requis, paier ou *déprier* les droits de » vente, &c. »

† *Déprier, v. a.* [*Preces revocare.*] Ce mot se dit en riant. (Il m'avoit prié à dîner, il lui est survenu des affaires, & il m'a envoyé *déprier*.)

DE'PRIMER, *v. a.* [*Extenuare, deprimere.*] Ce mot est tiré du Latin, c'est rabaisser, ravalier.

DE'PRISER, *v. a.* [*Despicere, parvi aestimare, contemnere.*] Avilir. Mépriser. Faire peu de cas. (Dépriser la marchandise de quelcun.)

DE'PROPRIEMENT, *f. m.* Terme dont on use dans l'*Ordre de Malte*, pour signifier *le testament des Chevaliers* ou *du Grand-Maître*.

DE'PUCELER, *v. a.* [*Vitiare virginem.*] Oter le pucelage. Ravir la virginité. (Dépuceler une fille. Les Anciens avoient tant de respect pour les Vierges, qu'on ne les faisoit point mourir sans les avoir fait dépuceler.)

DEPUIS. [*A, ab, è, ex.*] Préposition qui régit l'acusatif. (Depuis le lever du soleil jusques à la nuit, les troupes de *Darius* ne cessèrent de défilier. *Vaug. Quint. l. 3. c. 2.*)

Depuis, adv. [*Ex eo tempore.*] (Cela s'est passé depuis. *Abl.*)

Depuis peu, adv. [*Non ita pridem.*] Il n'y a pas long-tems. (Il est mort depuis peu.)

Depuis quand, adv. [*Ex quo.*] Depuis quel tems. (Depuis quand avez-vous les yeux de *Vénus*? *Voiture.*)

Depuis que, conj. [*Ex quo.*] Dès le tems que. (Tout est en joie depuis qu'*Aminte* est de retour.)

§ On ne doit point mettre *depuis* avant l'infinif. Cette phrase est défectueuse: *Après le Batême, la Pénitence est utile pour éfacier les péchez qu'on a commis depuis l'avoir reçu.* Il faut dire: *pour éfacier les péchez qu'on a commis après l'avoir reçu.*

DE'PURATION, *f. f.* Purification des liqueurs, séparation de leurs fèces ou de leur matière épaisse, grossière, impure, qui se précipite au fond du vaisseau par résidence. Ce mot se dit aussi de la masse du sang qui se purifie dans les maladies par le moien des sécrétions.

DE'PURE', DE'PURE'E, *adj.* Terme de *Médecine*, comme le précédent. On appelle *sucs*

dépurez, des sucs clarifiez d'eux-mêmes par résidence. Voyez *Dépuration*. *Dictionnaire des termes de Médec. & de Chirurg.* par M. Col-de-Villars. Le mot *dépurer*, *dépuré*, peut aussi s'appliquer à toutes sortes de liquides, & au sang.

DEPUTATION, *f. f.* [*Legatio.*] Envoi de Députez vers un Prince, ou à quelque Assemblée. (Faire une députation solennelle. Il leur demanda le sujet de leur députation. Essaiens de ramener les esprits par une seconde députation. *Vaug. Quint. Curcz.*)

Députation, *f. f.* Il signifie le corps des Députez. (Il est le chef de la députation.)

DEPUTE', *f. m.* [*Legatus.*] Celui qui est Député. (Les Députez de la Ville le vinrent trouver.)

DEPUTER, *v. a.* [*Legare.*] Envoyer quelques particuliers vers quelque Grand, pour lui dire quelque chose de la part de tout son corps.

DE QUOI. [*Quá de re.*] Ce mot servant à interroger, signifie de quelle chose? De quoi parlez-vous? c'est-à-dire, de quelle chose parlez-vous?

De quoi. [*Res familiaris.*] Ce mot ne servant point à interroger, veut dire, quelque chose. (Le Sage d'Epicure a de quoi vivre, &c. *Abl. Luc.*)

Dis-moi, ami, que vaut-il mieux avoir,
Beaucoup de biens, ou beaucoup de savoir?
Je n'en fais rien; mais les Savans je voi
Faire la cour à ceux qui ont de quoi.
S. Gel.)

☞ De quoi pour dont. Malherbe, dans une Chançon, s'est servi improprement de cette expression :

(Si mes amis ont quelque soin
De ma pitoiable aventure,
Qu'ils pensent à ma sépulture,
C'est tout ce de quoi j'ai besoin.)

D É R.

DÉRACINEMENT, *f. m.* [*Extirpatio.*] L'action de déraciner.

DERACINER, *v. a.* [*Extirpare, radicitus eruere.*] Ce mot se dit proprement des plantes & des arbres. Aracher les racines qui attachent les plantes & les arbres à la terre. (Déraciner un arbre. La violence du vent déracine les gros chênes. Déraciner le vice. *Regnier, satire 15.* Déraciner ses mauvaises habitudes. *Abl.*)

DERADER, *v. n.* [*A vadosá maris orá avelli.*] Terme de *Marine*; se dit d'un vaisseau, qui par un gros vent a été forcé de quitter la rade, où il avoit mouillé, en traînant ses ancres après soi.

DERAISON. Mauvaise raison, extravagance, quelquefois injustice.

DERAISONNABLE, *adj.* [*Rationis expers, iniquus.*] Qui n'est pas raisonnable. (C'est un homme fort déraisonnable.)

DERAISONNABLEMENT, *adv.* [*Iniquè, injustè.*] D'une manière déraisonnable & injuste.

DERAISONNER, *v. n.* Raisonner mal, ne savoir plus ce qu'on dit, tomber en enfance.

DERAÏURE, (DERAYURE,) *f. f.* [*Sulcus.*] Terme de *Laboureur*. La dernière raie qu'on fait lorsqu'on laboure, raie qui sépare les sillons.

DERANGE', *partic.* On dit, qu'un homme est dérangé dans sa conduite, dérangé dans ses affaires; c'est-à-dire, qu'il est irrégulier dans sa conduite, qu'il n'a point d'ordre dans ses affaires.

C'est un homme dérangé; c'est-à-dire, qui a une mauvaise conduite.

DERANGEMENT, *f. m.* [*Ordinis inversio.*] Changement de l'ordre & de l'état où étoient des choses rangées. (Le dérangement des parties. *Roh. Phys.*)

DERANGER, *v. a.* [*Ordinem invertere.*] Oter de rang des choses qui sont rangées; défaire l'ordre auquel sont rangés des meubles, ou autres choses. (Déranger des chaises, déranger des meubles.)

Déranger, signifie aussi, troubler, broüiller, mettre en désordre. (Cet accident a dérangé nos desseins. Ses affaires sont dérangées.)

DERECHEF, *adv.* [*Rursum, denud.*] Ce mot est un peu vieux, il ne trouve sa place que dans le burlesque, & même assez rarement. Il veut dire, encore, de nouveau. (Je quitterois derechef un empire pour vos beaux yeux. *Voit.*)

DERE'GLE', DERE'GLE'E', *adj.* [*Inordinatus, immoderatus, perturbatus, dissolutus, intemperatus.*] Qui n'est pas réglé, qui est en désordre, désordonné, démesuré. (Esprit dérégulé. *Abl. Tac. ann. l. 4.* Ambition dérégulée. *Abl. Tac. ann. l. 1.*)

DERE'GLEMENT, *f. m.* [*Perturbatio, confusio.*] Désordre des choses qui ne sont pas réglées, & qui le doivent être; corruption des choses qui étoient réglées, & qui ne le sont plus; corruption de doctrine, confusion. (Le dérèglement des saisons leur avoit donné l'épouvante. *Abl. Tac. l. 1. c. 4.* Les maladies ne se forment que du dérèglement des humeurs. *Maucroix, Hom. 10.* Ce sont des marques du dérèglement de sa raison. La doctrine des opinions probables est la source & la base de leurs dérèglemens.)

Dérèglement, *f. m.* [*Incontinentia, mentis effrenatio.*] Libertinage, désordre, débauche honteuse. (Je ne prétens point excuser ce dérèglement. Il faut bien des années de dérèglement & de libertinage pour arriver à ce comble d'infamie. *Patru, Plaid. 11.* Publier les dérèglemens d'une personne.)

Dérèglement, *adv.* [*Immoderatè, immodicè; effrenatè, intemperanter.*] D'une manière dérégulée. (Vivre dérèglement.)

Dérèglement, sans règle, confusion.

DERE'GLER, *v. a.* [*Perturbare.*] Mettre dans le désordre & dans un état contraire aux règles. (La guerre civile dérègle tout dans un pais. Le libertinage dérègle les maisons.)

Dérégler, est aussi verbe neutre. (Le tems se dérègle, l'estomac se dérègle.)

DERIDER. [*Rugas tollere.*] Ce mot, dans le propre, ne se dit pas bien, & en sa place, on dit ôter des rides.

† * Dérider. [*Frontem exporrigere, explicare.*] Réjouir, rasséréner le visage; rendre plus gai; donner un air moins grave & sévère.

(Qui dans leur sombre humeur se croiroient faire affront,
Si les graces jamais leur déridaient le front.
Despréaux, Art Poétique, Chant 3.)

☞ Le même, dans la dixième Epître :

(Alors il n'étoit point de Lecteur si sauvage
Qui ne se déridât, en lisant mon ouvrage.)

DERISION, *f. f.* [*Irrisio, irrisus.*] Moquerie. (Ils les portèrent en dérision par toute la Ville. *Maucroix, Schisme, l. 2.*)

DERIVATIF,

DÉRIVATIF, DÉRIVATIVE, adj. [*Derivatus, deductus.*] Terme de Grammaire. Mot, diction qui tire son origine d'un autre mot, qu'on appelle son primitif.

Dérivatif, Dérivative, adj. C'est aussi un terme de Médecine. C'est ce qui détourne les humeurs vers un endroit voisin. (La saignée du pié dans l'inflammation du foie est une saignée dérivative.)

DÉRIVATION, s. f. [*Declinatio, deflectio.*] C'est, en Médecine, le détour qu'on fait prendre aux humeurs qui coulent sur une partie, en les attirant vers les parties voisines.

Dérivation, signifie aussi l'origine qu'un mot tire d'un autre. (La dérivation d'un mot.)

DÉRIVE, s. f. [*Deflectio, declinatio.*] C'est la fausse route que fait un vaisseau quand il est contraint de dériver. (La dérive est souvent la cause que les Pilotes se trompent dans leur estime.)

DÉRIVÉ. Participe du verbe dériver. Il est aussi substantif. (C'est un dérivé d'un tel mot. Les dérivez d'un verbe.)

DÉRIVER, v. n. [*Derivare.*] Terme de Grammaire. Venir, procéder, descendre. Mot qui dérive du Grec, du Latin, &c. La plupart des mots de Chirurgie, de Pharmacie, de Chimie & de Médecine, dérivent du Grec. On dit, ce mot dérive, ce mot est dérivé du Grec, du Latin, &c.

† * *Dériver.* [*Venire, defluere.*] Dans ce même sens, de venir, procéder, descendre, l'on dit que toutes les misères dérivent du péché, & que toutes les grâces dérivent du Ciel. (Il faut aller à la cause d'où le mal dérive.)

Dériver, [*Deducere.*] signifie tirer l'eau d'une source pour la conduire par quelque canal. (On a dérivé les eaux de toutes les sources voisines pour remplir ce canal.)

Dériver. [*Declinare, deflectere.*] Terme de Marine. C'est sortir de sa route par la violence des vents, des courans & de la marée. (On ne sauroit aller aux Indes sans dériver.)

Dériver, v. a. [*Extremum clavi emarginare, deterere.*] Terme de Serrurier, & d'autres ouvriers. Oter la rivure d'une chose qui a été rivée. Prononcez la première r de ce mot plus fortement que dans les précédens. (On ne peut arracher ces clous sans les dériver.)

DERME, s. m. [*Derma, cutis, pellis.*] Terme de Médecine. Qui se dit du cuir, de la peau de l'homme.

† **DERNIER, s. m.** Ce mot se prend quelquefois substantivement, & n'a point d'autre signification que celle qu'il a d'ordinaire. (Elle n'aura pas le dernier. *Gomb. Ep. l. 1.*) Il veut toujours avoir le dernier; c'est-à-dire, il veut toujours être le dernier à repliquer, ou à donner quelque coup.

Dernier. Terme de Jeu de Paume. Il se dit des ouvertures de la galerie d'un tripot, les plus éloignées de la corde. (Chasse au dernier. Au dernier, la bale la gagne, au dernier la bale la perd.)

DERNIER, DERNIERE, adj. [*Ultimus, postremus, novissimus, supremus.*] Qui est après tous les autres. (Le dernier enfant; le dernier jour du mois; la dernière semaine de Carême. Cela est du dernier bourgeois. [*Est infima conditio.*] *Mol. Préc.* C'est le dernier des hommes. [*Hominum extremus.*] *Iphig.*)

* *Etre obligé à quelcun de la dernière obligation;* c'est-à-dire, avoir d'étroites obligations à une personne.

Tome I.

Au dernier mot; c'est-à-dire, sans en rien rabatre. (Ce Marchand veut dix écus de cette marchandise, au dernier mot.)

Acorder les dernières faveurs. Cela se dit d'une femme qui se livre à la passion d'autrui.

En dernier lieu. [*Denique, postremo.*] Ce mot se met pour, enfin, finalement, pour conclusion.

DERNIÈREMENT, adv. [*Nuper.*] Il n'y a pas long-tems. (Cela arriva dernièrement.)

DÉROBEMENT, s. m. Terme d'Architecture. On dit d'une voûte, qu'elle est faite par dérochement ou avec panneaux, qui sont deux manières de couper les pierres pour faire les arcs.

☞ **DÉROBÉ.** Ce mot se dit du pié d'un cheval fatigué par un long & pénible travail, en sorte que la corne soit usée & perdue, & qu'on ne puisse plus le ferrer. On dit: *Je n'ai pas acheté ce cheval, parce qu'il a le pié dérobé.*

Escalier dérobé. [*Scala occulta.*] C'est-à-dire, un escalier qui ne paroît pas à tous ceux qui viennent dans la maison.

A la dérobée, adv. [*Clam, furtim, clanculum.*] En cachette, furtivement. (Licurgue vouloit que les nouveaux mariez ne se vissent qu'à la dérobée. *Abl. Apoph.*) On dit aussi à des heures dérobées.

DÉROBER, v. a. [*Furari, eripere, surripere.*] Voler, prendre. (Il dérobe ce qu'il trouve qui l'acommode.)

Dérober, v. a. Soustraire. (Dérober un homme à la fureur du peuple, à la colère du Prince. Dérober un criminel à la Justice, à la sévérité des loix, &c.)

* *Dérober.* [*Auferre, subtrahere.*] Oter, ravir, enlever. (Dérober une chose à la connoissance de quelcun. *Abl. Ret. l. 1. c. 9.* Il ne cessoit de se plaindre de sa destinée qui lui déroboit la victoire. *Vaug. Quint. l. 3.* Jesus entra dans une nuée qui le déroba à leurs yeux. *Actes des Apôtres, chap. 1.*

Sa fuite à mes soupirs a dérobé son cœur.

Corneille.)

☞ Cette expression, dérober à quelcun la gloire, le plaisir, peut être bien placée dans certaines occasions; mais elle laisse une mauvaise idée dans d'autres, comme dans celle-ci de Beys dans son Ode pour la naissance de Louis XIV.

Qu'un jour ta généreuse envie
S'irritant de tous ses progrès,
Te fera pousser des regrets
Dessus l'histoire de sa vie, &c.
Et diras, plaignant ton malheur,
Que ce qu'il aqiert par ses armes,
Il le dérobe à ta valeur.

Racine, dans sa *Phédre*, act. 1. sc. 2. fait dire à Hipolyte, en rapellant l'histoire des infidélitez de son père:

Mais quand tu récitois des faits moins glorieux,
Sa foi par tout offerte, & reçüe en tous lieux,
Helene à ses parens dans Sparte dérobée.

C'est peut-être la première fois que l'on a dit dérober sa maîtresse, ou une fille, pour ravir, enlever une personne que l'on aime, soit par sa beauté, soit par ses richesses. Un peu plus bas le Poëte emploie ravir dans un sens où il auroit dû plutôt se servir de dérober:

Tu fais comme à regret écoutant ce discours,
Je te pressois souvent d'en abrégier le cours.
Heureux, si j'avois pû ravir à la mémoire
Cette indigne moitié d'une si belle histoire.

Z Z Z Z

Ravir à la mémoire, tout seul, laisse l'esprit en suspens, si c'est à la mémoire d'Hipolyte, ou à la mémoire des hommes qui font nez, & qui naîtront. Mais dans l'acte 1. scene 3. ce vers me semble beau :

Et mes genoux tremblans se déroberont sous moi.

Au reste, dérober, dans le propre, est un crime ; mais dans le figuré, c'est une action innocente.

Dérober. La seconde syllabe de ce mot est plus brève ; il se dit parmi le peuple & les femmes qui vendent des fèves & des pois. Il signifie ôter la robe aux fèves pour les rendre plus tendres. (Il faut dérober ces fèves. Ce sont des fèves dérobées.)

Dérober une marche ; c'est, en termes de Guerre, cacher une marche, faire une marche sans que l'ennemi s'en aperçoive.

Dérober sa marche, signifie aussi cacher ses véritables desseins.

* Se dérober. [Subducere se.] S'échapper, s'enfuir secrètement & sans être aperçu ; se sauver de quelque chose de fâcheux. (Se dérober aux coups de quelcun. Racine. Se dérober à la poursuite de ses ennemis.)

Se dérober, se dit aussi d'un cheval, qui par un certain mouvement se dérobe de dessous l'homme.

Se dérober, signifie quelquefois, se priver, s'abstenir de quelque chose. (Cet avare se dérobe les alimens.)

Se dérober à la vûë. On dit, le vaisseau se dérobe à nôtre vûë ; c'est-à-dire, nous le perdons de vûë. (A mesure que nous nous éloignons, les objets se déroberont à nôtre vûë.)

DÉROCHER. [Agere de rupe præcipitem.] Terme de Fauconnerie, qui se dit de l'aigle ou des grands oiseaux, qui poursuivant les bêtes à quatre piez, les contraignent de se précipiter de la pointe des rochers pour éviter de tomber dans leurs serres.

Dérocher, se dit aussi de l'or. [Aurum purgare, auri illuvium, squalorem detergere.] C'est en ôter la crasse.

DÉROGATION, *f. f.* [Derogatio.] Acte contraire à un précédent qui l'annule, qui le détruit, qui le révoque.

DÉROGATOIRE, *adj.* [Derogans.] Terme de Pratique. Qui déroge. (Une clause dérogatoire.)

DÉROGEANCE, *f. f.* [Derogatio.] Acte qui déroge, il ne se dit guère que des actions contraires à la profession des nobles. (Letraffic est, en certains pais, une dérogeance à la noblesse.)

DÉROGEANT, DÉROGEANTE, *adj.* [Derogans.] Acte contraire à une autre, qui y déroge. (Beaucoup de loix du Code sont dérogeantes à l'ancien Droit.)

DÉROGER, *v. n.* Ce mot vient du Latin *derogare*, aussi-bien que le précédent. Il signifie, diminuer, ôter, faire tort, abolir en partie, contrevénir. Déroger est plus du Palais & de Droit, que d'un stile poli, qui ne parleroit ni d'affaires, ni de loix. (Les privilèges dérogent au Droit commun, parce que ce sont des graces particulières. Févret, Traité de l'abus, l. 1. chap. 4. Le Pape peut, par la plénitude de sa puissance, déroger à une constitution, ou à une règle, mais il ne peut déroger, sans abus, aux droits des Patrons laïques. Voyez les définitions du Droit Canon, l. 1. Déroger à son droit. Patru, Plaid. 9.) On dit aussi, une dérogeation, un acte dérogeant, &c.

DÉROIDIR, *v. a.* [Rigorem mitigare, mollire.] Oter la roideur. Ce mot se dit du linge qui est gelé & roide, & l'on dit qu'il le faut aprocher du feu pour le déroidir.

DÉROMPRE, *v. a.* [Accipitrem mutilare, contundere, dejicere.] Terme de Fauconnerie, qui se dit d'un oiseau de proie qui fond sur un autre, & de ses cuisses ferres lui donne un coup si furieux, qu'il rompt son vol, l'étourdit & le meurtrit, en le faisant tomber à terre tout rompu & tout brisé.

DÉROUGIR, *v. n.* [Pudoris ruborem amittere.] L'usage de ce mot est borné à signifier cesser de rougir, après que la honte qu'on a de quelque chose est passée. (Quand la honte est grande, on ne dérougit pas si-tôt.)

DÉROUILLER, *v. a.* [Rubiginem abstergere, detergere.] Oter la rouille. (Dérouiller une épée, un fusil, &c.)

† * Dérouiller. [Expolire.] Il se dit au figuré, & signifie, rendre moins grossier, polir. (L'air du grand monde dérouille l'esprit.) On dit aussi, se dérouille, au même sens. (Les Provinciaux se déroüillent à Paris.)

DÉROULER, *v. a.* [Evolvere, explicare.] Défaire une chose qui est roulée, qui est en rouleau. (Dérouler du papier, du parchemin, &c.)

DÉROUTE, *f. f.* [Clades, strages, dissipatio, perturbatio.] Défaite d'ennemis qu'on tue & qu'on fait fuir en désordre. (La déroute fut grande. Il perdit son bagage à cette déroute. Mettre les ennemis en déroute.)

C'est ainsi que souvent par une forcenée,
Une triste famille à l'hôpital traînée
Voit ses biens en décret sur tous les murs écrits,
De sa déroute illustre-éfraïer tout Paris.
Despréaux.)

* Mettre en déroute. [Dissipare, profligare.] Ces mots se disent quelquefois au figuré, d'un Marchand qu'un créancier trop violent contraint à faire banqueroute. On dit encore qu'une objection forte & faite brusquement, met quelquefois un Docteur en déroute ; c'est-à-dire, le trouble & l'interdit. On dit que l'adresse des François met en déroute la politique des autres Roiaumes ; c'est-à-dire, leur faire perdre leurs mesures.

DÉROUTER, *v. a.* Tirer quelcun de son chemin, le faire égarer. (On nous a déroutez.) Dérouter, signifie aussi éloigner du but qu'on se proposoit. (Cet accident m'a déroutez.)

Dérouter, se dit encore pour déconcerter. (Un seul mot l'a déroutez. Une légère raillerie est capable de le dérouter.)

DERRIERE, *f. m.* [Posticum, postica pars.] La partie qui est opposée à celle de devant. (Le derrière d'une maison, le derrière d'une cuirasse ; derrière de carosse ; le derrière d'une jupe, d'un manteau.) On dit en proverbe :

A passage & à rivière,
Laquais devant, maître derriere.

Derrière, *f. m.* [Nates.] Cu, fesses. (Torcher son derrière. Donner un coup de pié au derrière.)

Derrière, *adv.* [Retrò.] Après les autres. (Il est derrière. Elle est demeurée derrière.)

Derrière, *adv.* Mot dont se servent les Chasseurs, quand ils veulent arrêter un chien, & le faire demeurer derrière eux.

Derrière. [Post, retrò.] Préposition qui régit l'acusatif. A couvert de. Après. (Il se mit derrière son camarade. Scar. Il s'est retiré derrière un retranchement. Abl. Arr. l. 1.)

Laisser quelqu'un bien loin derrière; c'est le surpasser, obtenir beaucoup d'avantage sur lui.

Regarder derrière; c'est, en morale, retourner sur ses pas, se rebuter, ne pas continuer après avoir bien commencé.

Il a mis cette chose sans devant derrière; pour dire, qu'on a renversé l'ordre.

Montrer le derrière; c'est, dans le stile du peuple, manquer aux promesses que l'on fait; ne rien faire après s'être vanté de faire beaucoup.

Faire rage des piez de derrière; c'est mettre tout en usage, faire tous ses efforts pour réussir.

On dit, figurément, *Il a toujours quelque porte de derrière*, [*flexilocus est*,] parlant d'un homme qui n'est point sincère, & qui a toujours quelque défaut.

Par derrière. Voiez *Par*.

DERVIS, *f. m.* [*Religiosioris inter Mahometanos instituti cultor.*] Religieux Turc. (Les Dervis font profession de pauvreté, & menent une vie fort austère.)

DES.

DES. Ce mot étant écrit sans aucun accent, est un article pluriel servant à divers cas. Quand il est article défini, il est au génitif ou à l'ablatif.

Au génitif, comme dans ces exemples: (La connoissance des Sciences & des Arts. La diversité des plantes, des fleurs & des fruits.)

A l'ablatif, comme dans ceux-ci: (Je parle des hommes & des femmes. Fraper des mains & des piez.)

Quand ce mot *des* est un article indéfini, il sert au nominatif ou à l'acusatif. Au nominatif, comme: (Ce sont des livres, il y a des hommes.)

Et à l'acusatif, comme: (Je vois des arbres, je connois des femmes.)

Dans tous ces exemples, cet article *des* se prononce devant une consonne comme un *e* ouvert, & comme s'il étoit écrit *dai*, ainsi *des* livres, *des* femmes, se prononcent *dai* livres, *dai* femmes, sans prononcer la lettre *s*. Mais devant une voyelle, on prononce l'*s*, & comme si ce mot étoit écrit ainsi *daiz*. Prononcez *des* arbres, comme s'il étoit écrit *daiz* arbres. Et même dans le langage ordinaire, beaucoup prononcent d'un son plus doux & plus coulant, *ce sont des hommes*, on prononce, *ce sont de-z-omes*.

Il y a des exemples que l'usage apprend, où l'on met *de*, à la place de *des*. (Comblé de biens, affommer de coups. *Acad. Franç.*)

DÈS, ou **DEZ**. [*Tessera.*] Ce mot étant le pluriel d'un *dé* à jouer, ou d'un *dé* à coudre, s'écrit de deux manières *dés* ou *dez*, & il se prononce d'un son clair & élevé, comme on prononce l'*e* que les Grammairiens appellent *masculin*, & comme l'on prononce la dernière syllabe de ces mots, *bontez*, *véritez*, *parlez*.

☞ Molière dans son *Ecole des femmes*, *act. 4. sc. 8.*

Je dis que l'on doit faire ainsi qu'au jeu de *dez*,
Où s'il ne vous vient pas ce que vous demandez,
Il faut jouer d'adresse, & d'une ame réduite
Corriger le hazard par la bonne conduite.

DÈS. [*A, ab, è, ex.*] Ce mot étant une préposition qui signifie *depuis*, & qui régit l'acusatif, se prononce comme l'article *des*, & comme s'il étoit écrit *dai* devant une consonne, & *dais*, devant une voyelle. On met sur cet *e*,

ouvert un accent grave, pour le distinguer de l'*e* masculin, & de *des* ou *dez* qui est un pluriel. (Dès long-tems je connois sa rigueur. *Voiture*. Dès le matin, dès sa jeunesse. Cette rivière porte bateau dès sa source.)

Dès que, *conj.* [*Ut primum, simul, ut.*] Aussi-tôt que. (Dès qu'il fut devant mes yeux, je le sentis dans mon ame. *Voiture*. On m'applaudit dès que l'on m'aperçoit. *Berserade*.)

☞ Enfin, *dès* ou *dès-là* ont chacun leur place, & l'on ne doit pas les confondre. Un Auteur anonyme a fort bien observé, que *dès* marque le tems, & *dès-là* marque la cause. Il en raporte plusieurs exemples. *Nous sommes vaincus dès-là que nous cessons de combattre*. Ce seroit une faute si l'on disoit *dès que nous cessons*; car *dès-là* marque la cause de nôtre défaite; ainsi on dit d'un homme qui s'abandonne à l'oïveté, *dès-là il est perdu*. Quant à *dès que*, on dit, par exemple, *dès qu'il fut parti*, &c.

DÉSABUSEMENT, *f. m.* Action de désabuser. M. de Buffi-Rabutin, & plusieurs autres écrivains estiment, se sont servi de ce terme, qui est cependant très-peu en usage. (Il y a des erreurs agréables qui valent mieux que ce qu'on appelleroit *désabusement*. *Buffi Rabutin*.) Voiez le *P. Bouhours*, *pag. 156. du second volume de ses nouvelles Remarq.*

DÉSABUSER, *v. a.* [*Ab errore revocare, avertere, errorem eripere.*] Déromper. (Désabuser quelqu'un.) Dans ce mot & dans les suivans, prononcez toujours la lettre *s* de la première syllabe *des*. Prononcez ici *dezabuzé*.

DESACHALANDER. Voiez *Déchalander*.

DÉSACORDER, (**DÉSACCORDER**), *v. a.* [*Concentum dissolvere, disturbare.*] Défaire les accords. Oter les accords. (Désacorder un luth, une guitare, un clavecin, &c.)

DE'SACOUPLER, (**DÉSACCOUPLER**), *v. a.* [*Copulam eximere canibus, canes abjungere.*] Détacher des animaux qui étoient acouplés. (Désacoupler des beufs.) On dit aussi *découpler*. Voiez *Découpler*.

DESACOUTUMANCE, (**DÉSACCOUTUMANCE**), *f. f.* [*Desuetudo.*] Ce mot signifie *la perte de quelque coûtume ou de quelque habitude*.

DESACOUTUMER, (**DE'SACCOUTUMER**), *v. a.* [*A consuetudine abducere, abstrahere.*] Perdre la coûtume & l'habitude qu'on avoit contractée de quelque chose. (Depuis sa maladie, il a désacoûtumé le vin. Désacoûtumer quelqu'un de jouer.)

Se désacoûtumer, *v. r.* [*Desuescere.*] Se défaire de quelque chose qu'on avoit acoûtumé, s'en débarasser. (On a peine à se désacoûtumer des gens lorsqu'on les aime.)

DE'SAFOURCHER, *v. n.* [*Ancoras tollere.*] Terme de *Marine*. Lever l'ancre d'afourche, & la rapporter à bord.

DE'SAGENCER, *v. a.* [*Perturbare, disturbare, confundere.*] C'est le contraire d'agencer. (Désagencer ce qui étoit agencé.)

DE'SAGRE'ABLE, *adj.* [*Injucundus, ingratus, illepidus, insuavis, inamœnus.*] Qui n'est pas agréable. (Un air désagréable. Elle est désagréable.)

DE'SAGRE'ABLEMENT, *adv.* [*Illepidè, injucundè, molestè.*] Peu agréablement. (Mettre quelqu'un désagréablement en jeu. *Le Comte de Buffi*.)

DE'SAGRE'ER, *v. a.* [*Displicere.*] N'agréer pas. (Il a le malheur de désagréer à tout le monde.) Cette expression est un peu surannée, il faut dire, *Il a le malheur de déplaire à tout le monde*.

Désagrèer, ou *Dégrèer*, *v. a.* [*Navim instructu suo nudare.*] Terme de Mer. Oter les agrez d'un vaisseau.

DE'SAGRE'MENT, *f. m.* [*Injucunditas, insulfitas.*] Chose qui n'est point agréable, chose qui fâche, qui cause de la peine. (Elle a un grand désagrément en toute sa personne. C'est un grand désagrément que cela. Ce fut un grand désagrément pour moi.)

DE'SAJUSTER, *v. a.* [*Perturbare.*] C'est le contraire d'ajuster. (Désajuster les choses.)

DE'SALTE'RRER, *v. a.* [*Sitim fedare, levare, extinguere, pellere.*] Oter la soif. (Un grand verre d'eau avec le jus de trois ou quatre citrons dedans, rafraîchit & désaltère extrêmement. Un hidropique boit beaucoup, & il ne se peut désaltérer.

Un agneau se désaltéroit
Dans le courant d'une onde pure,
Un loup survint à jeun qui cherchoit aventure,
Et que la faim en ces lieux atiroit.
La Fontaine.)

* *Désaltérer*. Il se dit au figuré. (La soif qu'un avaré a des richesses est si grande, que rien ne le peut désaltérer.)

DE'SANCHER, *v. a.* [*Tibiam lingulâ eximere, destituere.*] Il se dit d'un haut-bois dont on ôte l'anche. *Pomey.*

DE'SANCRER, *v. n.* [*Anchoras tollere.*] Lever les ancres. Partir d'un port ou d'une rade. (Nous désancrâmes dès le lendemain.)

DE'SAPAREILLER, (**DE'SAPPAREILLER**), *v. a.* Oter & défaire des choses qui sont apareillées. Voiez *Dépareiller*.

DE'SAPE'TISSER, (**DE'SAPPE'TISSER**), *v. a.* [*Fastidium inducere.*] Faire perdre l'appétit. (Les viandes mal-propres désapétissent les gens.)

DE'SAPLIQUER, (**DE'SAPPLIQUER**), *v. a.* [*Retrahere animum ab aliqua re.*] Oter de l'application, appliquer moins, détacher de l'application. (Le tems me désappliquera des objets qui m'occupent. *Port-Royal, Education d'un Prince, pag. 113.*)

DE'SAPOINTER, (**DE'SAPPOINTER**), *v. a.* [*Militem exauâtorare.*] Oter les apointemens à un Officier, à un soldat réformé.

DE'SAPRENDRE, (**DE'SAPPRENDRE**), *v. a.* [*Dediscere.*] C'est le contraire d'apprendre. (Avant que d'apprendre quelque chose, il faut qu'il désapprenne ce qu'il a appris. On désapprend aisément, ce qu'on abandonne après l'avoir appris.)

SE DE'SAPROPRIER, (**SE DE'SAPPROPRIER**), *v. n.* [*Dominium rei exuere, deponere.*] Il ne se dit que par les Religieux. *Se désapproprier des biens temporels*; c'est y renoncer. Ils disent aussi *Désappropriation*, *f. f.* [*Renunciatio rei alicujus.*] Il se prend encore dans un sens plus étroit par les Mystiques. [*Renunciatio dominii in rem aliquam.*]

Le terme *désappropriation* est significatif. « Dieu ne demande pas de nous un renoncement qui soit égal; il y en a qu'il élève à une condition plus parfaite, & qu'il engage par une *désappropriation* extérieure des biens, des honneurs, des plaisirs, &c. » Ce sont les termes de l'Auteur des *Eclaircissemens sur la vie Monastique*. Mais peut-on dire, sur l'autorité de ce fameux Abé, *se désapproprier des honneurs & des plaisirs*? Ce sont des biens qui n'ont point de propriété que l'on puisse quitter. Disons seulement, *se désapproprier des biens & des richesses.*

DE'SAPROUVER, (**DE'SAPPROUVER**), *v. a.* [*Improbare.*] Ne pas approuver. (Désapprouver le procédé de quelcun.)

DE'SARBORER, *v. a.* [*Signum tollere, dimittere.*] Abatre le pavillon.

DE'SARÇONNER, *v. a.* [*Ex equo dejicere, deturbare, depellere.*] Tirer hors des arçons, Jetter hors des arçons d'une selle lorsqu'on est à cheval. (Désarçonner un cavalier.)

Désarçonner, au figuré, c'est confondre quelcun dans une dispute, lui fermer la bouche. (Je l'ai désarçonné. Il ne manque guères de désarçonner ses adversaires.)

DE'SARGENTER, *v. a.* [*Obduâum argentum tollere, corrumpere.*] Oter l'argent de dessus quelque chose. Ce mot n'est guère en usage qu'au participe. (Un calice désargenté.)

DE'SARMEMENT, *f. m.* [*Armorum, & instructus depositio.*] Action de désarmer des soldats, ou des vaisseaux de guerre.

DE'SARMER, *v. a.* [*Arma ponere, deponere; armis, instructu exuere.*] Oter les armes à quelcun. (Désarmer un soldat.

Il reste à désarmer cent peuples différens.
Villiers.)

Désarmer, *v. a.* [*Placare, mitigare.*] Au figuré il est noble, il signifie apaiser la colère. *Adoucir le ressentiment.* (La pénitence des Ninivites désarma la colère de Dieu. La soumission des vaincus avoit désarmé sa colère. Son respect, & les paroles honnêtes & touchantes dont il s'est servi, l'ont désarmé.

Croirai-je que vos yeux, à la fin désarmer,
Veüillent.....
Racine, Andromaque, act. 4. sc. 3.)

Désarmer, *v. n.* Il se dit absolument pour poser les armes, congédier les troupes. (Tous les Princes ont désarmé. Il a été obligé de désarmer, &c.)

☞ *Désarmer les lèvres d'un cheval*; c'est tenir ses lèvres sujètes, & hors de dessus la barre, lorsqu'elles sont si grosses qu'elles la couvrent, & qu'en souâtenant le mord, & empêchant que le cheval ne le fente sur la barre, elles ôtent le vrai apui de la bouche. On dit: *Donnez à votre cheval une embouchure à canon coupé, qui lui désarme les lèvres, ou bien des olives qui feront le même effet.* *Dictionn. des Arts de l'homme d'épée.*

Se désarmer. Quitter les armes, dévêtir l'armure, le harnois de guerre. (Après le combat, il s'est désarmé.)

† **DE'SARANGER**. Voiez *Déranger*.

DE'SARROI, *f. m.* [*Rerum perturbatio, dissipatio, clades, strages.*] Pauvre état. Pauvre équipage. Déroute, dérangement, désordre. (Etre en un triste désarrois. *Sen.*)

DE'SASSEMBLER, *v. n.* [*Dissipare, dissolvere, solvere, disjungere.*] Défaire & séparer des choses assemblées. (Désassembler un ouvrage de menuiserie de pièces raportées.)

DE'SASSOCIER, *v. a.* [*Societatem dirimere.*] Ce mot se dit entre gens qui sont associoez dans quelque affaire, dans quelque négoce, quelque ferme ou quelque traité.

DE'SASSURER, *v. a.* [*Incertum facere, reddere.*] Il n'est pas trop usité. Cependant des gens l'approuvent; c'est rendre personne incertaine, d'assûrée qu'elle étoit. (Il croit cela fermement, mais il l'en faut désassûrer.)

DE'SATELER, *v. a.* Voiez *Dételer*.

DÉSASTRE, *f. m.* [*Calamitas, infelicitas, infortunium, adversus casus.*] Malheur. (C'est un grand désastre. Il lui est arrivé un fâcheux désastre.)

DE'SASTREUX, DE'SASTREUSE, *adj.* Funeste, malheureux. On ne l'emploie que dans le stile soutenu, & dans la poésie.

† **DÈS-AVANT-QUE**. [*Antequam.*] Conjonction qui se met quelquefois pour *avantque*; mais qui ne vaut rien, quoi qu'en dise un faiseur de réflexions sur la Langue. (Je priois pour vous dès-avant-que vous me l'eussiez demandé.)

DE'SAVANTAGE, *f. m.* [*Damnum, jactura, incommodum, detrimentum.*] C'est le contraire d'*avantage*. Ce qui n'est pas à l'avantage. (La cavalerie Persienne a beaucoup de désavantage de nuit. *Abl. Ret. l. 3. c. 3.* Ils furent vaincus par le désavantage du lieu. *Abl. Arr. l. 17.* Comme on les pensoit forcer dans leur retranchement, on eut quelque désavantage. *Abl. Arr. l. 1.* Cela va à son désavantage.)

DE'SAVANTAGER, *v. a.* [*Damnum, detrimentum parere, afferre, inferre.*] Il ne se dit guère qu'en cette façon de parler: *Pour avantager trop son aîné, il a désavantagé tous ses autres enfans.*

DE'SAVANTAGEUSEMENT, *adv.* [*Incommodè.*] D'une manière désavantageuse.

DE'SAVANTAGEUX, DE'SAVANTAGEUSE, *adj.* [*Incommodus.*] Qui a du désavantage. Qui n'est pas avantageux. (Combat désavantageux au parti. Faire une paix désavantageuse.)

Désavantageux, se dit aussi d'un poste où il est mal-aisé de se défendre & de subsister. (Ce Général a choisi un poste trop désavantageux pour s'y soutenir.)

DE'SAVEU, *f. m.* [*Negatio, inficiatio.*] Il consiste à désapprouver quelque chose, à dire qu'on n'approuve point ce qui est dit ou fait. (Je déclare que mon désaveu n'étoit pas sincère, & que c'étoit un assujétissement volontaire de mes sentimens à ceux de N. Saint-Evremond, *Œuvres mêlées.* Son désaveu est véritable. On approuve ou l'on blâme son désaveu.) C'est aussi un terme de *Palais*, qui signifie *une plainte faite à cause qu'on a, sans notre consentement, accordé une chose qu'on n'avoit pas ordre d'accorder.* (Matière sujete à désaveu. *Patru, Plaid. 13.*)

Le *désaveu* & *Paveu*, sont des termes très-fréquens dans la Jurisprudence coutumière. Par le premier, on reconnoît la tenure & la censive d'un Seigneur, dont on s'avouë, ou vassal ou emphytéote. Par le second, on nie de tenir & de relever de la censive d'un Seigneur. Le *désaveu* est une espèce de félonie; ainsi il emporte, quand il est injuste, la confiscation du Fief, suivant l'article 43. de la Coutume de Paris, qui est une règle presque générale dans les autres Coutumes du Royaume. *Désavoïer*, c'est nier directement & absolument de tenir, & d'être de la mouvance d'un Seigneur à qui elle appartient. Ce qu'il y a de dur dans cette Jurisprudence, est que dans l'article 44. de la même Coutume, il est dit qu'après que le vassal aura avoué ledit Seigneur féodal, lesdits Seigneur & vassal communiqueront l'un à l'autre, leurs aveus, dénombremens & titres de la tenure dudit Fief, qu'ils ont par devers eux; & est tenu le vassal satisfaire le premier. Suivant ces articles, le vassal, l'héritier ou l'acquereur, doivent avouïer ou désavoïer, sans connoître leur condition, & risquer ainsi leur Fief dans une juste ignorance, qui est toujours une excuse légitime outre que l'on dit ordinairement

que le Seigneur doit instruire son vassal, & son emphytéote. Voïez *les Commentateurs.* J'ajoute seulement que régulièrement le *désaveu* n'emporte la confiscation que des Fiefs, & jamais des biens roturiers. Un *désaveu* de bonne foi n'est point criminel; il faut, dit Dumoulin, qu'il soit fait avec dol & fraude. Il peut regarder, selon le même Docteur, ou le Fief, ou la personne, ou le lieu; ainsi on désavouë de dépendre d'un tel Fief, ou l'on désavouë de tenir d'un tel Seigneur, ou de devoir l'hommage à un tel château, & de ces trois *désaveus*, le premier est le seul formel, & commet le Fief. On peut encore désavoïer la qualité du Fief, & soutenir, par exemple, qu'il n'est point Fief lige. Dumoulin croit qu'un tel *désaveu* n'emporte point la commise. Chopin sur Anjou, est d'un sentiment contraire, suivant la décision du §. 5. du titre 25. du second Livre des Fiefs. Mais la raison est, ce me semble, du côté de Dumoulin. Le *désaveu* n'emporte que la confiscation de ce qui est désavouïé; & quand il est fait par une omission de bonne foi, on condamne seulement le vassal à la réparer. Voïez l'article 199. sur la Coutume d'Anjou. Le Mineur n'est point relevé d'un *désaveu* frauduleux. Le Bénéficiaire ne peut commettre que les fruits du bénéfice. Et lorsque c'est une Communauté qui tombe en commise, on estime la valeur du Fief, que l'on adjuge au Seigneur. Voïez *Basmaison, dans son discours des Fiefs.* Le *désaveu* du mari ne confisque que les fruits du Fief dotal pendant sa vie.

DE'SAVEUGLER, *v. a.* [*Cæcitatem demere, auferre.*] Ce mot est dans les ouvrages de quelques bons Auteurs modernes, mais il n'est pas généralement reçu; il veut dire, ôter l'aveuglement à quelcun. On ne le trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie Française.

DE'SAVOÛER, *v. a.* [*Diffiteri, auctoritatem defugere.*] Ne pas avouïer, ne pas autoriser. (Le mari peut en de certaines rencontres désavoïer sa femme.)

De la Religion c'est ainsi qu'ils se joïent,
Ils ont un air pieux répandu sur le front,
Que leurs actions désavouïent,
Ils sont faux en tout ce qu'ils font.
Deshoulières.)

Désavoïer, signifie aussi *ne pas reconnoître pour sien.* (Désavoïer un mauvais Livre. Désavoïer un enfant. Désavoïer quelcun pour son parent.)

Désavoïer un Ambassadeur; c'est lorsqu'un Prince déclare que son Ambassadeur a agi sans ordre, ou contre son intention.

DESCALANGE'. Ce terme signifie, dans les Coutumes de Boulenois, d'Amiens, de S. Omer, la même chose que *non accusé*. Dans celle de Lille, *meubles descalancez*, sont ceux qui ont été déchargés de la saisie.

DESCINTRER. Voïez *Décintrer*.

DESCRIPTION, *f. f.* [*Descriptio.*] C'est la représentation qu'on fait de quelque chose par le moïen des paroles. (Comme c'est une personne extraordinaire, il est à propos d'en faire la description. *Le Comte de Buffi.*)

Soïez riche & pompeux dans vos descriptions.
Despréaux.)

Description, f. f. Ce mot, en termes de Logique & de Rétorique, signifie *une définition imparfaite*, qui donne quelque idée d'une chose, sans en expliquer parfaitement la nature. *Art de penser.*

† *Description, s. f.* Dénombrement. Son usage est fort borné en ce sens. (César ordonna qu'on fit une description, ou un dénombrement général, au tems que Jesus-Christ vint au monde. *Nouveau Testament.*)

† *Description.* L'action de décrire & de copier un écrit. Voiez *Copie.*

DE'SEMBALLER, *v. a.* Défaire une balle, en tirer les marchandises.

DE'SEMBARQUER. Dites & voiez *Débarquer.*

Désambarquer, v. a. On le dit lorsqu'on est obligé par le mauvais tems, ou par quelque autre raison, de tirer hors d'un vaisseau avant son départ les choses qu'on y avoit embarquées. (Il fallut désambarquer les marchandises. *Acad. Française.*)

DE'SEMPAREMENT, *s. m.* [*Cessio, decessio.*] L'action de désemparer.

† DE'SEMPARER, *v. a.* [*Cedere, excedere, discedere.*] Quitter, abandonner. Le mot de désemparer se dit, mais rarement.

Désemparer un vaisseau; c'est le démâter, ruiner ses manœuvres, le mettre hors de combat, hors d'état de servir. (La tempête a désemparé nos meilleurs vaisseaux. Notre canon désempara d'abord le vaisseau ennemi.)

† DESEMPENNE', *adj.* [*Sagitta pennis exarmata.*] Ce mot n'est en usage que dans cette façon de parler proverbiale. *Il s'en va comme un trait désempenné;* c'est-à-dire, dégarni de plumes. Et cela se dit d'un homme qui se met en voiage, ou qui entreprend quelque affaire sans avoir les choses nécessaires pour s'y conduire, & pour y réussir.

DE'SEMPESER, *v. a.* [*Linteum amylo rigens aquâ solvere.*] C'est mettre tremper du linge dans de l'eau pour en faire sortir de l'empois.

DE'SEMPLEIR, *v. a.* [*Deplere.*] Vuider. désemplir une bouteille.)

Désemplir, v. n. Se vuider. Sa maison ne désemplit point de Normans. *Le Conte de Buffi.*)

DE'SEMPRISONNER, *v. a.* [*E carcere educere, emitte aliquem.*] C'est faire sortir de prison quelcun qu'on y avoit fait mettre.

DE'SENCHANTEMENT, *s. m.* [*Fascini depulsio, propulsatio, fascinationis solutio, dissolutio.*] L'action de désenchanter.

DE'SENCHANTER, *v. a.* [*Fascinum depellere, fascinatione liberare.*] Délivrer de l'enchantement, ou de la passion qui tient nos sens comme enchantez.

(Mon ame révoltée

Crut pour jamais être désenchantee.

Voiture, Poës.)

DE'SENCLOUER, *v. a.* [*Clavum eximere.*] Ce mot se dit d'un canon qui étoit encloué. Mais pour dire simplement ôter les cloux qui tenoient une chose, dites *déclouier.* Voiez ce mot.

DE'SENFLER, *v. a.* [*Tumorem discutere, tollere.*] Oter l'enflure. (Onguent pour désenfler les jambes.)

Désenfler, v. n. Cesser d'être enflé. (La jambe ne désenfle point. Son ventre désenfle, est désenflé.)

DE'SENFLURE, *s. m.* [*Tumoris solutio.*] Cessation, dissipation d'enflure.

DE'SENIVRER, *v. a.* [*Ebrietatem, crapulam discutere.*] Oter l'ivresse. (Désenivrer quelcun.)

Désenivrer, est aussi neutre. (Il ne désenivre point depuis huit jours.)

DE'SENLACER, *v. a.* [*Laqueum solvere, explicare.*] Tirer des lacets. (Cet oiseau s'est désenlacé.)

DE'SENNUÏER, (DE'SENNUYER,) *v. a.* [*Animum reficere, recreare, tedium levare.*] Chasser l'ennui. (L'agréable lecture désennuie.)

Se désennuier. (Il cherche à se désennuier. Il va se désennuier chez ses amis.)

DE'SENRAYER, *v. a.* Oter la corde ou la chaîne, qui empêche une rouë de tourner. (Il faut désenrayer cette rouë.) On dit aussi absolument, *Il faut désenrayer.*

SE DE'SENROUER, *v. n.* [*Raucitatem amittere.*] Perdre l'enrouement, ou plutôt cesser d'être enroué. (Pour se désenrouier, il faut se tenir chaudement.)

DE'SENRUMER, (DE'SENRHUMER,) *v. a.* [*Gravedine levare, liberare.*] Oter le rume, chasser le rume. (Il y a des sirops qui désenrument ceux qui sont enrumez.)

DE'SENRÔLER, *v. a.* [*Nomen ex albo militum delere, expungere.*] C'est donner le congé à un soldat.

DE'SENSEIGNER, *v. a.* [*Dedocere.*] C'est le contraire d'enseigner. (Pour lui apprendre quelque chose, il lui faut désenseigner ce qu'on lui a enseigné.)

DE'SENSEVELIR, *v. a.* Voiez *Déterrer.*

DE'SENSORCELER, *v. a.* [*Fascinatione liberare.*] C'est le contraire d'enforceler. (Désensorceler une personne.)

DE'SENTÊTER, *v. a.* [*Opinionem alicui eximere.*] Oter l'entêtement à quelcun. (On l'a désentêté de son mariage.) Ce terme est peu en usage, si ce n'est dans la conversation. Peu de bons écrivains s'en servent dans leurs ouvrages.

DE'SENTRAVER, *v. a.* [*Equum compedibus liberare.*] Désentraver un cheval; c'est ôter les entraves à un cheval.

DE'SENVENIMER, *v. a.* [*Veneno plagam liberare, venenum purgare, expurgare.*] Oter le venin. (Désenvenimer une plaie.)

DE'SE'QUIPER, *v. a.* [*Navem instructu suo nudare, navigium armamentis spoliare.*] C'est désarmer des vaisseaux, en ôter les équipages.

DE'SERGOTER, *v. a.* [*Posticum unguem findere.*] Terme de *Manège*, qui se dit des chevaux, auxquels on fend l'ergot jusques au vif pour arracher quelques vessies pleines d'eau qui leur viennent aux jambes, & sur-tout dans les lieux marécageux.

DE'SERT, *s. m.* [*Solitudo, desertus locus.*] Prononcez *désair.* Lieu qui n'est point habité. (Un vaste & affreux désert. Habiter au désert. Les anciens Pères Hermites demeuroient au désert. *Arn. Vie des Pères des déserts.* Les déserts de l'Arabie.)

* *Désert, adj. s. m.* Terme de *Palais.* Il signifie abandonné. On dit, *qu'un apel est désert,* lorsqu'on a laissé passer le tems dans lequel on le devoit relever.

DE'SERT, DE'SERTE, *adj.* [*Desertus.*] Il se dit des lieux, & signifie *dépeuplé*, où il n'y a presque point de monde. (Un lieu désert. L'Arabie déserte.)

(Colomb n'a jamais découvert

Lieu plus sauvage & plus désert.

Boisjober, Ep. 12. v. 1.)

Désert, Déserte, adj. Ce mot se dit aussi d'une terre, d'un champ, d'une vigne, &c. & signifie, *négligé, mal cultivé;* & à l'égard

d'une vigne, il veut dire *dépeuplée de seps*.
(Un champ désert. Une vigne déserte.)

DE'SERTER, *v. n.* [*A signis dilabi.*] Ce mot se dit proprement en parlant de soldats, & signifie *quitter les troupes, de peur de servir. S'enfuir de l'armée ou d'un régiment sans congé, pour s'aler rendre aux ennemis.* [*Transfugere.*] (On punit de mort les soldats qui désertent.)

* *Désert*, *v. n.* [*Migrare, demigrare de loco.*] Ce mot signifie en général, *quitter un lieu.*

(Et lorsque son démon commence à l'agiter,
Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à *désert*.
Despréaux, sat. 8.)

Il lui est dur de voir *désert* ses galans.
Molière, Tartufe, act. 1. sc. 1.)

Désert. [*Deserere.*] Ce mot signifiant *abandonner*, est quelquefois un verbe actif, comme dans cet exemple :

(Et l'ennemi vaincu *désertant* ses remparts,
Au devant de ton joug couroit de toutes parts.
Despréaux, Epître au Roi.)

Désert, *v. a.* [*Depopulari, regionem populo eximere.*] Il signifie aussi, *depeupler, dépouiller le monde.* (Voici le tems que le Seigneur *désert* toute la terre, il la dépouillera, & lui fera changer de face. *Isaïe, ch. 24.*)

DE'SERTEUR, *f. m.* [*Desertor, transfuga.*] Celui qui s'enfuit, qui quite les troupes, qui va se rendre aux ennemis. (Il a été puni comme *déserteur*. Il donne de la terreur aux *déserteurs* d'une sainte Société. *Patru, Plaid. 15.* *Déserteur* de la Médecine. *Molière.*)

☞ Le *transfuge* & le *déserteur* sont différens. Le premier abandonne le service de son Prince, & trahit sa patrie. Le *déserteur* est coupable de quitter le service auquel il s'est engagé. (On punit avec raison ceux qui donnent asile aux *déserteurs*. Voyez les Ordonnances militaires, le titre du *Droit de desertoribus*, &c.)

DE'SERTION, *f. f.* [*Militiæ desertio sine missione.*] C'est la fuite d'un soldat qui abandonne le service sans congé, quand s'est pour s'aler rendre aux ennemis. [*Transfugium.*] (La *désertion* est punie à la guerre.)

* *Désertion*, *f. f.* [*Eremodicium.*] Terme de Palais. On dit d'un apel qu'on a négligé de relever dans le tems, *qu'il est désert*, & *qu'il est tombé en désertion*.

A LA DE'SESPE'RADE, *adv.* En *désespéré*. On dit dans le stile familier, *jouer à la désespérade*, *se battre à la désespérade*.

DE'SESPE'RE', DE'SESPE'RE'E, *adj.* [*Desperatus.*] Qui ne donne nulle espérance. Abandonné. (La place est *désespérée*.) *Cheval désespéré*, pour dire, un cheval qui mord, ruë & emporte.

Désespéré, *Désespérée*, *adj.* [*Perditus.*] Qui a perdu toute espérance. (C'est un *désespéré*. Il a fait un coup de *désespéré*. Les *désespérés* sont à craindre; c'est une *désespérée*.)

☞ Les Païens apelloient *désespérez*, les Chrétiens qui méprisoient la vie, & cherchoient le martire: *Et desperatos vocant, qui corpori suo minimè parcunt*, dit Tertulien.

DE'SESPE'RE'MENT, *adv.* [*Desperanter.*] Sans espérance. (Les ames qu'on avoit crû le plus *désespérément* malades se portent bien.)

DE'SESPE'RRER, *v. a.* [*Desperare, spem perdere, amittere.*] Perdre l'espérance. (Il *désespéroit*

de prendre la place. *Désespérer* de son salut.) On dit aussi, *désespérer d'un jeune homme*, *désespérer d'un malade*; c'est-à-dire, n'avoir point d'espérance, qu'un jeune homme se corrige, qu'un malade guérisse, &c.

* *Désespérer*, *v. a.* [*Spem eripere, eximere, ad desperationem adigere.*] Fâcher beaucoup, faire enrager, faire perdre patience à force de causer du déplaisir.

(Il met tout son plaisir à vous *désespérer*.
Racine, Alexandre, act. 4. sc. 4.)

Se désespérer, *v. n.* S'affliger, se tourmenter; témoigner une grande douleur. Il signifie aussi, *s'abandonner au désespoir*, & *atenter sur sa propre vie*.

DE'SESPOIR, *f. m.* [*Desperatio.*] Ce qui est contraire à l'espérance. (Il est tombé dans le *désespoir*.)

Bientôt le *désespoir*, fils de l'adversité,
De la main tyrannique abat l'autorité.
Du Bocage, Tragédie des Amazones.)

* *Désespoir*. [*Molestia, tristitia.*] Déplaisir. Fâcherie. Chagrin. (Je suis au *désespoir* de ne me pouvoir promener avec vous. *Voit. l. 79.*)

De quelque *désespoir* qu'une ame soit atteinte,
La douleur est toujours moins forte que la plainte.
La Fontaine.)

Désespoir, se prend aussi pour la chose qui cause le *désespoir* même. (Le succès des méchans est le *désespoir* des gens de bien.)

Désespoir, se dit encore des choses excellentes qu'on ne sauroit imiter. (Ce tableau est le *désespoir* des Peintres. Cet ouvrage sera le *désespoir* des Auteurs.)

DE'SHABILLE', *f. m.* [*Vestis cubicularis, cubicularia.*] Prononcez *désabillé*. C'est la robe de chambre d'une Dame. Les habits qu'une Dame met lorsqu'elle ne sort pas. (Elle étoit avec un *désabillé* couleur de rose. *Le Comte de Buffi*. Elle est en son *désabillé*. Son *désabillé* est fort beau.)

DE'SHABILLER, *v. a.* [*Spoliare, vestem detrahere.*] Prononcez *désabillé*. Oter les habits. Dépouiller. (Le valet de chambre *désabille* son maître.)

Se désabiller, *v. r.* [*Vestem exuere.*] (Il se *désabille* lui-même. Le Prêtre est allé se *désabiller* à la Sacristie.)

DE'SHABITE', DE'SHABITE'E, *adj.* [*Incultus, desertus.*] Qui a été abandonné; où l'on a cessé d'habiter. (Un pais *désabité*. Cette maison est *désabitée* depuis long-tems, & elle se ruine de jour en jour.)

DE'SHABITER, *v. n.* [*Locum deserere, incolis orbare.*] Il se dit de ceux qui quittent & abandonnent une maison, ou un pais où ils habitoient. (La guerre & la peste font *désabiter* grand nombre de personnes.)

DE'SHABITUER, *v. a.* *Désacoûtumer*. Faire perdre une habitude. (Il faut le *désabituder* de mentir. Je l'ai *désabitudé* de venir trop souvent chez moi.)

Se désabituder, *v. r.* [*Desuescere ab aliquâ re.*] Quitter une habitude qu'on avoit. Changer sa manière d'agir. (Se *désabituder* de jurer.)

DE'SHALER, (DE'HALER,) *v. a.* [*Aduſtam, infuscatam astu cutem restituere.*] Oter la noirceur que le hâle a causée sur le visage. Oter le hâle. (Une promenade propre à *désaler*.)

Se déshâler, v. r. [*Pristino colori se reddere.*] Perdre le hâle, ou la noirceur que le hâle a causée. (Il faut du tems & du soin pour se déshâler.)

DE'SHANCHE', DE'SHANCHE'E, (DE'HANCHE',) *adject.* On le dit d'une personne qui a les hanches foibles, démises ou rompuës, ou qui marche comme si elle avoit ces incommoditez. (Ce jeune homme marche comme s'il étoit déshanché. On diroit que cette femme est toute déshanchée.) L'h s'aspire.

DE'SHARNACHER, (DE'HARNACHER,) v. a. [*Instructu suo equum eximere.*] Oter le harnois de dessus un cheval. (Désharnacher un cheval.)

DE'SHÉRENCE, f. f. [*Jus in caduca bona.*] Droit qu'a un Seigneur de Fief de se mettre en possession des biens vacans d'un défunt, dont il ne paroît point d'héritier. *Déshérence* s'appelle *ligne éteinte*, *ligne faillie*. La *déshérence* est, à l'égard des immeubles, ce que l'*Epave* est au regard des meubles. La *déshérence* est, selon Baquet, dans le Traité qu'il a fait sur cette matière, l'hérédité d'une personne qui meurt sans avoir testé, & sans parent habile à lui succéder : ainsi le droit de *déshérence*, est un titre que le Roi, ou les Seigneurs Hauts-Justiciers ont, pour recueillir les biens d'une personne décédée sans héritiers légitimes ou testamentaires. L'origine de ce Droit est fort ancienne, & nous la trouvons dans la Jurisprudence Romaine ; où l'on voit que les Empereurs inventerent plusieurs moïens pour s'enrichir du bien d'autrui. Brodeau sur la Coûtume de Paris, croit que ce n'a été que dans la troisième race de nos Rois, que les Seigneurs particuliers s'attribuerent le droit de *déshérence* ; & il semble que l'on peut les justifier à cet égard, puisque sous les deux autres la servitude personnelle étoit autorisée, & les Seigneurs jouissoient du droit de mortaille, qui leur attribuoit les biens de ceux qui mouroient sans héritiers : enforte qu'il y a eu lieu de croire que les mêmes Seigneurs retinrent le même droit sous le titre de *déshérence*, en afranchissant leurs sujets. Quoiqu'il en soit, ni le Roi, ni les Hauts-Justiciers ne succèdent point par représentation, ni par aucune des voies introduites pour transmettre les biens d'un défunt à ses héritiers ; & c'est par cette raison que Brodeau, dans son Commentaire sur M. Louet, *lettr. D. n. 37.* a dit que le fisc est un héritier *anomal & irrégulier*, & qu'il succède par la réünion à la Seigneurie publique des biens qui n'ont point de maîtres, & qui ne peuvent pas rester sans maîtres, suivant nôtre maxime, *nulle Terre sans Seigneur* ; car cette Seigneurie s'étend sur les biens, comme sur les personnes, & difère de la propriété qui appartient à chaque particulier : diférence de Seigneurie, qui n'a pas été inconnue aux Romains, puisque Sénèque a dit dans son Traité des bienfaits : *Ad Casarem potestas omnium pertinet, ad singulos proprietatis.* D'où l'on peut conclure, que le Roi & les Seigneurs succèdent par *déshérence* plutôt aux biens qu'aux personnes, & qu'ainsi ils ne sont point tenus des actions personnelles du défunt, de même que le Roi succède aux biens des bâtards, & non à leur personne. Presque toutes les Coûtumes donnent aussi le droit de *déshérence* aux Seigneurs Haut-Justiciers ; Paris, *art. 167.* Melun, *art. 3.* Auxerre, *art. 13.* Chaumont, *art. 92.* Châlons, *art. 15.* Bourbonnois, *art. 128.* &c. La Coûtume de Poitou, est la seule qui attribue ce droit au Bas-Justicier, dans l'*art. 299.*

DE'SHÉRITANCE. Ancien mot qui signifie *dépossession* ; car autrefois *héritage* marquoit la propriété d'une chose, & l'on a dit *héritier*, pour *aquéreur* ; *hériter* pour *aquéir*, & *déshériter* pour *aliéner & priver* d'une propriété. Hevin en rapporte la preuve dans son second volume sur les Arrêts de Frain, *pag. 540.* C'est une des règles de Loisel, *liv. 5. tit. 3. art. 27.* *Souffrance & acoûtumance est déshéritance.*

DE'SHÉRITER, v. a. [*Exheredare, exheredem scribere.*] Prononcez *déshérité*. Priver de la succession. (Un père ne peut, sans cause légitime, déshériter son fils.)

DE'SHONNÊTE, *adj.* [*Inhonestus, turpis, impurus, obscænus.*] Prononcez *déshonnéte*. Qui n'est pas honnête. Honteux. Malhonnéte. (Action déshonnéte. Chose déshonnéte.)

DE'SHONNÊTE, est contre la pureté ; *malhonnéte*, est contre la civilité, & quelquefois contre la bonne foi, contre la droiture. Des pensées, des paroles *déshonnétes*, sont des pensées & des paroles qui blessent la chasteté & la pudeur. Des actions, des manières *malhonnétes*, sont celles qui blessent la bienséance du monde, l'usage des honnêtes-gens, la probité naturelle, & qui sont d'une personne peu polie, ou peu raisonnable. *Je n'ai jamais vû un procédé plus malhonnéte.* Il seroit mal de dire, *un procédé déshonnéte*, comme le dit Voiture à M. d'Avaux, dans une occasion où il ne s'agit de rien moins que de pureté. Ce ne seroit pas non plus bien parler que de dire *une parole malhonnéte*, pour une parole fautive ; & quelques-uns de nos Ecrivains quidifent en ce sens-là *des plaisanteries malhonnétes*, ne sont pas à suivre. Il faut se servir dans ces rencontres du mot de *déshonnéte*. Selon cette remarque, il y a quelque chose à redire dans ce que dit un de nos Poètes :

(Je ne viens pas, Seigneur, par une lâche crainte
Rechercher une paix *déshonnéte* & contrainte.)

Déshonnéte est mis là pour ce qui choque la bienséance & l'honneur. *Déshonnéte*, au reste, ne se dit guère que des choses. On ne dit guère *une femme déshonnéte*, *un homme déshonnéte*, pour dire, *une femme* ou *un homme impudique* ; *malhonnéte* se dit également des personnes & des choses.

DE'SHONNÊTEMENT, *adj.* [*Inhonestè, fædè, turpiter.*] D'une manière déshonnéte.

DE'SHONNÊTETE', f. f. [*Fæditas, obscenitas, impudicitia.*] Parole ou action qui choque la pudeur. Ce mot se dit rarement. (Il ne faut rien dire dans les compagnies qui fente la déshonnéteté.)

DE'SHONNEUR, f. m. [*Dedecus, infamia, labe, probum.*] Prononcez *déshonneur* ; c'est-à-dire, *honte, turpitude, infamie.* (Couvrir le déshonneur de sa famille. *Patru, Plaid. 11.*)

Mourant sans *déshonneur*, je mourrai sans regret.
Corneille.)

DE'SHONORABLE, *adj.* [*Turpis, inhonestus, ignominiosus.*] Qui cause du déshonneur. (C'est une action déshonorable.) On dit *déshonorante* préféablement à *déshonorable*.

DE'SHONORER, v. a. [*Labem inspergere alicui, infamiam inferre.*] Prononcez *déshonoré*. Oter l'honneur. (Déshonorer son nom, sa maison, sa famille, sa charge.) On dit aussi, *déshonorer une fille.* [*Pudicitiam eripere.*]

DE'SHONORER, v. a. Terme d'Ordonnance. (Il est défendu de déshonorer les arbres, de les étêter.)

DE'SHUMANISER,

† DE'SHUMANISER, *v. a.* [*Humanitatem adimere, tollere.*] Dépouiller l'homme de ses sentimens naturels. (Il ne faut pas déshumaniser l'homme en faveur du héros. *S. Evrem.*)

DE'SIGNATION, *f. f.* [*Designatio.*] Destination à quelque emploi. (On faisoit à Rome des désignations de Consuls, ou d'autres Magistrats.)

Désignation, f. f. Action par laquelle on marque, on fait connoître quelque chose ou quelque personne. Indication. (On fait la désignation des terres par les tenans & les aboutissans. La désignation des personnes se fait par leur taille, leur poil, & par les autres marques qui les peuvent distinguer des autres.)

DE'SIGNER, *v. a.* [*Designare, notare, significare.*] Marquer. Donner à connoître par quelques signes une chose, ou une personne. (Il sacrifia aux Dieux que l'oracle lui désignoit. *Abl. Arr. l. 3. c. 1.* C'est lui que l'oracle désigne. *Abl. Arr. l. 2.*)

Désigner, v. a. [*Destinare, designare.*] Destiner à quelque charge. (Quand on fait un Roi des Romains, on le désigne pour être Empereur. Ils le désignérent Consul pour l'année suivante.)

DE'SINCORPORER, *v. a.* [*De corpore eximere, tollere, detrahere.*] Ce mot ne se dit pas au propre, mais seulement au figuré, des personnes qui avoient été incorporées; c'est-à-dire, jointes à quelque corps. *Désincorporer*, signifie *désunir ce qui a voit été incorporé.* (On a désincorporé la Cour des Aides d'avec la Chambre des Comptes.) Ce mot est d'un usage fort borné.

† DE'SINFATUER, *v. a.* [*Errorem alicui eripere, dedocere errorem.*] Détromper une personne de ce dont elle étoit infatuée. *Voiez infatuer.* Ce mot est d'un usage fort borné.

DE'SINFECTER, *v. a.* [*Domum, aliquem, pestilentia vel opinione infectam, aut infectum, expurgare.*] Ce mot se dit au propre, & au figuré. Oter l'infection.

DE'SINTE'RESSE', DE'SINTE'RESSE'E, *adj. part.* Qui n'agit point par intérêt, par un motif intéressé. (C'est un homme désintéressé, une femme désintéressée.) On le dit aussi de celui qui n'est touché d'aucune passion, d'aucune affection particulière, &c. (C'est un Juge désintéressé, un esprit désintéressé.) Les Théologiens moraux, & sur-tout les Mystiques, parlent de *l'amour désintéressé*; c'est-à-dire, qui porte l'homme à aimer Dieu pour lui-même, & sans la vue de la récompense.

DE'SINTE'RESSEMENT, *f. m.* [*Privatæ utilitatis oblivio.*] Dégagement de toute sorte d'intérêts. (Il est dans un grand désintéressement. *Scaron.*)

DE'SINTE'RESSER, *v. a.* Mettre une personne hors d'intérêt, ensorte qu'on lui donne ce qu'il pourroit tirer d'une affaire. (Désintéresser quelcun.)

DESIR, *f. m.* [*Desiderium, cupido, cupiditas.*] Prononcez l'*r* de ce mot. Volonté. Sentiment de personne qui désire. Envie qu'on a de quelque chose. (Le désir de l'immortalité est le plus violent, aussi-bien que le plus fort de tous nos desirs. *Patru, Plaid. 12.* Arracher de son cœur tous ses desirs.)

Son miroir lui disoit, prenez vite un mari;
Je ne sai quel *désir* le lui disoit aussi.

La Fontaine.)

Au désir, se dit, en termes de *Pratique*, pour *suiant*. (Au désir de l'Ordonnance. Au désir de la Coûtume.)

Tome I.

DESIRABLE, *adj.* [*Appetendus, desiderandus, optabilis, desiderabilis.*] Souhaitable. Qui mérite d'être désiré.

(Elle ne peut laisser ce lieu tant *désirable*.
Voiture, Poës.)

Désirable repos, aimable liberté,
Unique fondement de ma félicité.
La Suze, Elégies.

Désirables transports, agréables soupirs,
Où l'ame s'abandonne avec tant de plaisirs;
Qu'êtes-vous devenus?
Pelisson, Poës.)

DESIRER, *v. a.* [*Cupere, optare, appetere, avere, desiderare, concupiscere.*] Souhaiter. Avoir envie. (Il désiroit de combattre avec sa cavalerie. *Vaug. Quint. l. 3. c. 21.* Je désire d'avoir l'honneur de vous voir. *Voit. l. 35.*)

† DESIREUX, DESIREUSE, *adj.* [*Cupidus, expetens, desiderans.*] Ce mot se trouve dans de bons Auteurs, & l'Académie l'admet dans le stile soutenu. (Désireux de gloire. Désireux de choses nouvelles. Il étoit désireux d'étendre davantage ses conquêtes. *Vaug. Quint. l. 10.* Il est désireux de son salut. *Lettre de S. Augustin.* Tous les hommes sont naturellement désireux d'apprendre.)

Comme ces bons maris de race *désireux*,
Qui bercent des enfans qui ne font pas à eux.
Regnier.)

DE'SISTEMENT, *f. m.* [*Cessatio.*] Terme de *Pratique*. Action de désister; action de celui qui se déporte d'une chose qu'il a poursuivie. (Donner son désistement.)

SE DE'SISTER, *v. r.* [*Cessare, desistere.*] Cesser, se déporter d'une chose. (Se désister de sa poursuite. Se désister d'une affaire.)

DESLONGER, *v. a.* [*Lorum solvere.*] Terme de *Fauconnerie*. C'est ôter la longe d'un oiseau pour le faire voler.

DÈS-LORS, *adv.* [*Jam, tum.*] Dès ce tems-là. (Je le vis, il y a sept ou huit jours, en une compagnie où il fit cent sottises, & dès-lors je perdis toute l'estime que j'avois pour lui.)

DE'SOBE'IR, *v. n.* [*Non parere, non obsequi, imperium detrectare.*] Ne pas obéir. (Il fut contraint malgré lui de désobéir à l'oracle. *Abl. Arr. l. 7.*)

DE'SOBE'ISSANCE, *f. f.* [*Imperii detrectatio, recusatio, contumacia.*] Action de désobéir. C'est ne vouloir pas obéir. (Sa désobéissance est grande & mérite d'être punie.)

Désobéissance, se dit également & du vice & de l'action de celui qui désobéit. Il se dit aussi au pluriel, & alors on ne le prend que pour des actions de *désobéissance*. (Les désobéissances d'un enfant, d'un sujet, d'un valet.)

DE'SOBE'ISSANT, DE'SOBE'ISSANTE, *adj.* [*Non obediens, non obsequens, contumax.*] Qui désobéit. (Enfant désobéissant. Fille désobéissante.)

DES OBLIGEANTMENT, (DE'SOBLIGEAMMENT,) *adv.* [*Parùm officiosè, inhumanè.*] Prononcez *dé-oblijanmen*. D'une manière désobligeante. (Ils parlent fort désobligeamment de nous.)

DE'SOBLIGEANT, DE'SOBLIGEANTE, *adj.* [*Inofficiosus, asper.*] Qui désoblige. Qui se plaît à désobliger. (Un homme désobligeant. Humeur fort désobligeante. Cela est extrêmement désobligeant.)

A a a a a

DE'SOBLIGER, *v. a.* [*Malè mereri de aliquo, alicui displicere.*] Rendre un mauvais office à une personne. (Il l'a désobligé d'une manière fort sensible.)

† DE'SOCUPATION, (DE'SOCCUPATION,) *f. f.* [*Curæ abjectio.*] Ce mot se trouve dans les ouvrages de feu M. Arnaud, mais il n'est pas encore établi.

DE'SOCUPE', (DE'SOCCUPE',) *partic.* On dit, un homme désoccupé, un esprit désoccupé.

SE DE'SOCUPER, (SE DE'SOCCUPER,) *v. r.* [*Curam omnem abjicere.*] Se défaire de l'occupation. Se débarasser des choses qui occupent. (Son principal soin étoit de se désoccuper. *Vie de Dom Barthelemi des Martyrs, l. 3. c. 20. page 449.* Ils s'apliquoient avec toute leur attention à ce qu'ils devoient à Dieu, & se désoccupoient de tout autre soin. *Port-Royal, Catéchisme du Jubilé, pag. 203.*)

DE'SOLATEUR, *f. m.* [*Vastator, populator.*] Qui déssole, qui ravage, qui détruit. M. Sarazin est peut-être le seul qui s'en soit servi. Messieurs de l'Académie ne le mettent pas dans leur Dictionnaire.

DE'SOLATION, *f. f.* [*Affliction.*] Affliction. Le mot de désolation pour affliction, n'est pas si usité que celui de douleur, de tristesse, ou d'affliction. (Être dans la désolation.)

* Désolation. [*Vastatio, populatio.*] Ruine, dégât. (La guerre est cause de la désolation de tout le pais.)

DE'SOLE', DE'SOLE'E, *adj.* [*Afflictus, mœrore confectus, vastatus, desolatus.*] Triste, affligé, ruiné, perdu. (D'une plainte désolée, il disoit, je me meurs d'amour. *Voiture.* Une femme désolée s'arrache les cheveux. *Maucroix, Homélie 3.*)

DE'SOLER, *v. a.* [*Affligere, mœrore conficere.*] Affliger, attrister. (La mort a désolé sa pauvre famille. *Patru, Plaid. 8.* Un chancre lui a rongé le musle, & l'a tout désolé. *S. Am.*)

Car tu ne seras point de ces jaloux afreux,
Hâbles à se rendre inquiets, malheureux,
Qui tandis qu'une épouse à leurs yeux se désôle,
Pensent toujours qu'un autre en secret la console.
Despréaux.)

* Désoler. [*Vastare, populari.*] Ruiner, perdre, faire dégât. (Désoler la campagne. *Vaug. Quint. l. 3.* Ils désolent les familles par leurs concussions. *Vaug. Quint. l. 10.* Guerre qui désôle toute l'Europe.)

Désoler, se dit aussi en parlant d'avantage, de la supériorité qu'on prend sur une autre dans une dispute, dans une conversation. (Cet homme me désôle dans les compagnies où je me trouve avec lui. On le désôle quand on lui parle de ses aventures.)

DE'SOPILATIF, DE'SOPILATIVE, *adj.* [*Discutiendi obstructiones virtute prœditus.*] Terme de Médecine. Qui ôte les obstructions. (Remède désopilatif.)

DE'SOPILATION, *f. f.* [*Vis discutiendi obstructiones.*] L'action de désopiler.

DE'SOPILER, *v. a.* [*Obstructiones discutere.*] Terme de Médecine. Oter les obstructions. (Les pistaches désopilent le foie par leur qualité amère & aromatique. *Dal. liv. 3. ch. 27.*)

Désopiler, se dit au figuré, de ce qui réjouit de ce qui fait rire. (Cela nous désopile la rate. Rien n'est plus propre à désopiler la rate qu'une bonne nouvelle.)

DE'SORDONNE', DE'SORDONNE'E, *adj.* [*Perturbatus, inordinatus, confusus, immoderatus, corruptus, depravatus, dissolutus.*] Dérégulé, démesuré. (Avoir un amour désordonné pour les grandeurs.)

Désordonné, signifie encore *excessif*. (Il avoit une faim désordonnée, un apétit désordonné.)

DE'SORDONNE'MENT, *adv.* [*Perturbatè.*] Sans ordre, en confusion, sans règle. (Vivre désordonnement.)

DE'SORDONNER, *v. a.* [*Perturbare.*] Troubler l'ordre. (La tempête a désordonné l'armée navale, l'a dissipée.)

DE'SORDRE, *f. m.* [*Confusio, perturbatio.*] Il signifie proprement l'état des choses qui ne sont pas en ordre. *Confusion*. (Mettre des meubles en désordre.)

Désordre, *f. m.* [*Vastatio, clades, ruina.*] Dégât. (Nous avons résolu de passer sans désordre, si on ne s'opose point à nôtre retour. *Abl. Ret. l. 3. c. 1.*)

* Désordre. [*Perturbatio, rixa, contentio; immoderata, effrenata vivendi licentia.*] Trouble, confusion, trouble causé par une passion, dérèglement, libertinage. (Jeter le désordre dans une ame. *Voiture.* Elle s'éforça de parler pour cacher son désordre. *Le Comte de Buffi.* Un Prêtre qui seroit tombé dans un tel désordre, oseroit-il s'approcher de l'Autel?)

Désordre, se dit aussi des choses morales. (Ses affaires sont dans un grand désordre.)

DE'SORIENTER, *v. a.* [*Ab oriente detrahere, abducere.*] Ce mot se dit au propre, de la situation des corps, & particulièrement des quadrans, dont quelcune de leurs faces est détournée de l'orient où elle devoit regarder. (Ce quadrans ne marque pas juste, parce que la pierre sur laquelle il est tracé, a été désorientée. Désorienter un quadrans.)

* Désorienter, *v. a.* [*E patrio solo evocare in aliam regionem.*] Ce mot, au figuré, signifie *dépaiser*. (Tirer une personne de son pais. Désorienter une personne.)

† * Désorienter. [*Perturbare.*] Tirer une personne de ce qu'elle fait le mieux pour la faire parler d'autre chose. *Déconcerter*. (Il est tout désorienté. Si-tôt qu'on le désorienté, il ne fait plus où il en est.)

DE'SORMAIS, *adv.* [*Imposterum, deinceps, alias.*] A l'avenir. (Désormais, si je vous parle d'amour, je veux perdre la vie. Il a promis que désormais il sera plus sage.)

DESOSSE', DESOSSE'E, *partic.* On le dit des animaux dont on a ôté les os, & de quelques poissons dont on a ôté les arrêtes. (Carpe désossée. Brochet désossé.)

DESOSSE', *v. a.* [*Exossare.*] Oter les os qui sont dans la chair de quelque animal. (Désosser un lièvre. Un pâté de lièvre.)

† DE'SOURDIR, *v. a.* [*Telam texere.*] Désourdir de la toile; c'est défaire de la toile qui a été ourdie. L'usage de ce mot est fort borné. (On a dit que Pénélope désourdissoit, la nuit, la toile qu'elle avoit faite le jour.)

DESPONSATION, *f. f.* Promesse solennelle de mariage.

DESPOTAT, *f. m.* Etat gouverné par un *Despote*.

DESPOTE, *f. m.* [*Dominus, princeps.*] On appelle de ce nom quelques petits Princes qui relevent de l'Empire Otoman. (Les Despotes de Valachie & de Moldavie.)

DESPOTIQUE, *adj.* [*Summum imperium.*] Souverain. (Pouvoir despotique. *Despréaux*, *Poétique.*)

DESPOTIQUEMENT, *adv.* [*Summo cum imperio.*] D'une manière despotique. Souverainement. Absolument. (Gouverner despotiquement.)

DESPOTISME, *s. m.* [*Summum imperium.*] Autorité d'un Souverain, dont les peuples ne reconnoissent d'autres loix que les volontez du Prince. (Le despotisme a souvent dégénéré en tyrannie. Le despotisme de la multitude est une puissance folle & aveugle, qui se forcene contre elle-même. Le despotisme tyrannique des Souverains est un attentat sur les droits de la fraternité humaine. *Fénélon*, *Direct. pour la conscience d'un Roi*, pag. 88. Le despotisme rigide n'existe nulle part, & il est visiblement impossible.)

* **DESPUMATION**, *s. f.* [*Spumæ detractio.*] Terme de *Pharmacie*. C'est l'action par laquelle on ôte l'écume des choses qu'on fait bouillir.

DESPUMER, *v. a.* [*Despumare.*] Oter l'écume ou toute autre impureté qui a été séparée par la force du feu.

DESSACRER, *v. a.* [*Rem sacram profanare, exaugurare.*] Rendre profane. (Dessacer une Eglise.)

* **SE DESSAISIR**, *v. r.* Se défaire de ce qu'on a. S'en déposséder. (Il s'est dessaisi de ce qu'il avoit entre les mains.)

DESSAISISSEMENT, *s. m.* [*Amisio de manibus.*] L'action par laquelle on se dessaisit.

DESSAISONNER, *v. a.* [*Agrorum culturam mutare pro varietate tempestatum.*] Changer l'ordre de la culture des terres, les faisons qu'elles ont accoutumé d'avoir.

† * **DESSALE'**, *s. m.* [*Astutus, callidus, versipellis, recoctus.*] Fin, rusé, adroit, égrillard. (C'est un dessalé.)

DESSALE', **DESSALE'E**, *adj.* [*Aquâ dulci maceratus.*] Qui n'est plus si salé qu'il étoit. (Saumon dessalé. Morue dessalée.)

DESSALER, *v. a.* [*Salsamenta aquâ macerare.*] Faire qu'une chose ne soit plus si salée. (Faire dessaler des harangs, de la morue.)

DESSANGLER, *v. a.* [*Equi cingulum solvere.*] Défaire les sangles. Lâcher les sangles. (Ce cheval a trop chaud, il le faut dessangler.)

DESSAOULER, *v. n.* [*Edormire crapulam.*] Perdre la fatiété, cuver son vin, donner le tems à son estomac de digérer ce qu'on a bû ou mangé avec excès.)

DESSE'CHEMENT, *s. m.* [*Exsiccatio, desiccatio.*] L'action de dessécher. (Le desséchement d'un marais.)

DESSE'CHER, *v. a.* [*Siccare, exsiccare, desiccare.*] Rendre plus sec. (Dessécher de la poudre, dessécher une plaie; les vents desséchent la terre. Dessécher un discours.)

Dessécher. Mettre à sec. (Dessécher un marais, dessécher un fossé, dessécher un étang pour en pêcher le poisson.)

Dessécher, se dit aussi de tout ce qui dissipe trop l'humidité des parties du corps. (Le tabac desséche le cerveau. Cela desséche le pûmon.)

DESSEIN, *s. m.* [*Consilium.*] Volonté, désir de faire ou de dire. (Mon dessein est d'écrire l'histoire. Il a formé le dessein de.... *Abl.* Être mauvais plaisant de dessein formé. *Molière.*)

Ne formez qu'un dessein, suivez-le constamment.

Voiture, *Poës.*)

Desssein. [*Iconographia, designatio.*] Plan. Projet. Elévation & profil d'un ouvrage qu'on veut faire.

Desssein, se dit aussi pour le projet d'un ouvrage d'esprit. (Le dessein d'un discours, le dessein d'une pièce de théâtre, d'un poëme héroïque, &c.)

DESSEIN, (**DESSIN**), *s. m.* [*Descriptio, adumbratio.*] Terme de *Peinture*. Quelques modernes écrivent le mot de *dessein*, étant un terme de *peinture*, sans *e* après les deux *ss*. Le *dessein* parmi les Peintres se prend pour les justes mesures, les proportions, & les formes extérieures que doivent avoir les objets qui sont imitez d'après nature; & alors le mot de *dessein* est pris pour une partie de la peinture. Le mot de *dessein* se prend aussi pour la pensée d'un grand ouvrage, soit que le Peintre y ait ajouté les lumières & les ombres, ou qu'il y ait même employé de toutes les couleurs. Il y a plusieurs *desseins*, des *desseins hachez*, *estampez*, *grainez*, *lavez*, *coloriez*. Voyez *De Piles*, *Conversations sur la Peinture*.

¶ Le terme *dessein* est générique. C'est une expression aparente, ou une image visible des pensées de l'esprit, & de ce qu'on s'est premièrement formé dans son imagination. *Félibien*, *Principes*, &c. Les *desseins* qui sont encore informes, & qui ne sont tracez que grossièrement avec la plume ou le craïon, sont apellez *esquisses*. Le même Auteur en parlant de Michel-Ange, dit que ce terme est pris en divers sens parmi les Peintres; car ils apellent *dessein*, l'esquisse d'un tableau, ou le projet de quelque ouvrage représenté seulement sur du papier avec le craïon, ou à la plume. On appelle encore *dessein*, la pensée ou la volonté qu'on a de faire quelque chose; ainsi avant que d'arrêter quelque histoire, un Peintre dit qu'il en a formé le *dessein* dans son esprit. Mais le mot de *dessein* dans la plus ordinaire signification, est proprement les traits avec lesquels le Peintre représente les choses qu'il doit imiter indépendamment du coloris, des jours & des ombres. La langue Latine a plusieurs mots pour signifier un *dessein fait par un Peintre*, ou par un *Architecte*. Les voici: *figurare*, *delineare*, *designare*, *deformare*, dont *Vitruve* s'est servi *lib. 3. Venticque qui sint*, & *ex quibus regionibus singuli spirent, deformationibus grammicis ostendi*. Voyez *Cicéron ad Attic. lib. 2. Ep. 20*. *Vitruve* a même latinisé le mot Grec *γραφοισ*, qui signifie un plan, un dessein, & la description d'un ouvrage par de simples traits & de simples lignes.

A dessein, *adv.* [*Consilio, consultò, dedità opera.*] Avec intention. (Cela peut avoir été fait à bon dessein. *Voit. l. 42*. Il perça la terre à dessein d'arriver à ses piez. *Voiture*.)

J'ai depuis un moment
Mis dans mon cœur Uranie,
Mais à dessein seulement
De vous donner compagnie.

Ménage, *Poës.*)

DESSELLER, *v. a.* [*Ephippium quo detrahere.*] Oter la selle de dessus le dos d'une bête. (Desseller un cheval.)

¶ **DESSERPILLER**. Déchirer. Joinville a écrit: *Entre les Chevaliers que Messire Jean ramena d'Egypte, j'en cogneu bien quarante de la Cour de Champagne, qui estoient tous desserpillez, & mal atournez*. *Desserpiller* est un terme ancien. Dans la *Coûtume d'Anjou*, art. 44. & en celle du

A a a a ij

Maine, art. 51. Les *Defferpilleurs* & *Deffrobeurs*, font termes finonimes : ainsi un homme *defferpillé*, est un homme à qui les voleurs ont déchiré les habits.

DESSERRE, *f. f.* [*Remissio.*] Relâchement. (La *defferre* des glaces.)

Defferre, *f. f.* [*Parcitas, tenacitas.*] Ce mot n'est en usage que dans cette façon de parler : *Il est dur à la defferre* ; c'est-à-dire, il ne donne pas volontiers, il n'ouvre pas volontiers sa bourse.

DESSERRER, *v. a.* [*Laxare, relaxare.*] Relâcher une chose trop ferrée. (*Defferrez* mon corps de jupe, je suis trop ferrée. *Defferrez* une vis, *defferrez* un pressoir, &c.)

* *Defferrer.* [*Vibrare, emittere.*] Décocher ; mais en ce sens, il est beau & poétique.

(Aujourd'hui l'ire de mes vers,
Des foudres contre toi *defferre*.
Théoph. Poës.)

† * *Defferrer les dents.* Ces mots se disent par manière de proverbe, de ceux qui n'osent pas dire un mot par crainte, par honte, &c. (Il n'a pas *defferré* les dents de toute l'après-dînée.)

On dit aussi d'un homme qui a trop bû, en sorte qu'il ne sauroit parler, *il ne peut defferrer les dents.*

Dans le stile populaire, on dit, *defferrer un soufflet*, *defferrer un coup de poing.* Acad. Franç.

DESSERT, *f. m.* [*Spidipnides, bellaria secundæ mensæ.*] Ce qu'on sert sur la table, comme sont les tartes, le fromage, le fruit, les confitures & autres choses après la grosse viande & les ragoûts. (Le *dessert* étoit fort beau ; dresser un *dessert* ; on est au *dessert* ; mettre le *dessert* sur table ; servir le *dessert*.) On dit aujourd'hui plus ordinairement *le fruit*. (Un beau fruit. Au repas d'un tel le fruit étoit magnifique.)

DESSERTÉ, *f. f.* [*Fercula quæ supersunt de mensa regia.*] C'est tout ce qu'on *dessert* de dessus la table du Roi, soit viande, ou autre chose. (Les *Commensaux* ont la *desserte* du Roi.)

Defferte, *f. f.* [*Functio alicujus muneris.*] Terme de l'Eglise. Les fonctions qu'on fait d'une Cure, ou autre pareil bénéfice.

DESSERVICE, *f. m.* [*Offensio.*] Mauvais office qu'on rend à quelcun. *Rendre un desservice à quelcun* ; c'est le *desservir*. Mézerai s'est servi de ce mot, mais il est très-peu en usage.

DESSERVIR, *v. a.* [*Fungi pastoralis munere.*] Faire les fonctions d'une Cure, ou autre Bénéfice. (*Deffervir* une Cure, une Chapelle.)

Deffervir, *v. a.* [*Auferre mensam ; fercula de mensâ tollere, remove.*] Oter les plats, la viande & autres choses de dessus la table après le repas. (On a *deffervi* un excellent ragoût.)

† *Deffervir.* [*Malè mereri de aliquo.*] Rendre un mauvais office. (Le fourbe a *deffervi* mes feux. Molière.)

DESSICATIF, DESSICATIVE, *adj.* [*Siccandi vi præditus.*] Terme d'Apoticaire & de Chirurgien. Qui *dessèche*. (Onguent *dessicatif*. Emplâtre *dessicative*.)

DESSILLER. Voyez *Déciller*.

DESSINATEUR, *f. m.* [*Delineandi, describendi, adumbrandi peritus.*] Celui qui *dessine* bien. (Être bon *Dessinateur*.) On appelle encore *Dessinateurs*, les Peintres qui se bornent aux modèles faits pour les ouvriers, pour les manufactures d'étoffes & de tapisseries.

DESSINER, *v. a.* [*Delineare, describere.*] (*Dessiner* un portrait, *dessiner* de bon goût, *dessiner* au craïon.)

Deffiner ; c'est faire le premier trait d'une figure.

† * *Deffiner.* [*Formam, speciem formare.*] Ce mot, au figuré, est burlesque, pour dire, *faire, former.* (Vous verrez de quel air la nature a *deffiné* sa personne. Molière, *Pourceaugnac*, act. 1. sc. 2.)

DESSOLER, *v. a.* [*Equo pedis soleam detrahere.*] Terme de Maréchal. Arracher la sole du pié d'un cheval. (*Deffoler* un cheval. Un cheval *deffolé*.)

Deffoler, *v. a.* [*Præscriptam culturæ rationem mutare.*] Changer la division des terres de labour, & ne les cultiver ou ensemercer à la manière accoutumée. Tous les baux de métairies portent : à la charge de ne point *deffoler* les terres.

DESSOUDER, *v. a.* [*Ferruminatum dissolvere.*] Défaire la soudure. (*Deffouder* une chose qui est soudée.)

Se deffouder, *v. n.* [*Dissolvi.*] Il se dit des choses qui étoient soudées, & dont la soudure vient à se défaire. (Les métaux qu'on a soudés avec de l'argent, ne se *deffouder* pas, comme ceux qu'on soude avec de l'étain ou de plomb.)

DESSOUS, *f. m.* [*Inferior pars.*] La partie inférieure de quelque chose. (Le *deffous* du pié, ou la plante du pié. Le *deffous* du plancher. Le *deffous* d'une voute. Prendre le *deffous* du pavé.)

Deffous, *adv.* [*Infra, subter.*] Qui ne demande point de régime après lui. (Il est tombé *deffous*. Il est *deffous*. Vaug. Rem.)

Deffous. [*Subtius, subter.*] Ce mot est préposition, lorsqu'il est précédé d'une autre préposition. (On le menoit par *deffous* les bras. Ablancourt. Il est au-*deffous* de vingt-ans.)

Deffous. Ce mot est aussi préposition, quand il est joint avec la préposition *deffus*. (Il n'y a pas assez d'or ni *deffus* ni *deffous* la terre, pour me faire commettre une telle méchanceté. Vaug. Remarq.)

Le soleil qui voit tout *deffus* & *deffous* l'air,
Ne voit point de beauté qui la puisse égaler.
Voiture, Poës.)

Deffous. Ce mot est encore préposition, lorsqu'il est immédiatement suivi, ou précédé d'une autre préposition. Elle n'est ni dedans ni *deffous* le coffre. Vaug. Rem.)

Au-deffous, préposition. [*Infra.*] (M. de Vizé, Auteur du *Mercure Galant*, est immédiatement au-*deffous* du rien. La Bruyère.) On pourroit dire la même chose de beaucoup d'autres.)

Au-deffous, est aussi adverbe. [*Subter.*] (Les liqueurs les plus pesantes vont toujours au-*deffous*.)

† * *Avoir du deffous.* C'est succomber en quelque contestation, se trouver inférieur à un autre.

† * *Donner du deffous.* C'est faire succomber quelcun.

Le deffous des cartes. Ce sont les cartes qui sont au-*deffous* d'un jeu de cartes, après qu'on a coupé. (Montrer le *deffous* des cartes.)

Voir le deffous des cartes, au figuré, c'est voir dans une affaire des choses que tout le monde ne voit pas ; être instruit de plusieurs particularitez secrètes.

Etre au-deffous d'un autre ; c'est lui être inférieur en mérite, en dignité, en richesses, &c.

† * *Sens deffus-deffous.* [*Sus deque.*] Voyez *Sens*.

DESSUS, *f. m.* [*Superior pars.*] Sorte de surface. Sommet. La partie la plus haute.

(Le dessus d'une table, le dessus d'une voûte.)
Le dessus d'un guéridon; c'est la partie du guéridon où l'on pose le chandelier.

Dessus, *f. m.* [*Superscriptio.*] Ce mot, en parlant des lettres, signifie *adresse de lettres.* (Écrire le dessus d'une lettre. Mettre le dessus d'une lettre. Un dessus de lettre mal écrit.)

* *Dessus*, *f. m.* [*Præstantia, excellentia, honor.*] Avantage. Supériorité. Le rang le plus honorable. Le lieu d'honneur. (Avoir le dessus. Perdre le dessus. Gagner le dessus du vent. [*Secundum ventum captare.*] C'est sur la mer, prendre l'avantage du vent. Gagner le dessus de la montagne. *Abl. Arr.* [*Collis fastigium occupare.*] La fortune n'avoit pas encore le dessus dans son esprit. *Vaug. Quint. l. 3. c. 12.*)

Dessus, *f. m.* [*Vox in symphoniâ acutissima.*] Terme de *Musique.* Il y a deux *dessus*, l'un qu'on nomme *haut-dessus*, & l'autre *bas-dessus*. Le *haut-dessus* est la partie la plus haute de la *Musique*; on appelle aussi ce *dessus* le *Superius*. Le *bas-dessus* est entre la *haute-contre* & le *dessus*. On dit, *chanter le Superius*, ou le *dessus*.

Dessus, *f. m.* [*Sonus acutissimus.*] Terme de *Musique.* C'est le Musicien qui fait la partie de *Musique* qu'on nomme le *dessus*. (M. est un *dessus*; ou un *superius*.)

Dessus, *f. m.* Terme de *Lutier.* Ce mot se dit, en parlant de violon & de viole. C'est une sorte de viole ou de violon qui joue la partie de *Musique* qu'on nomme *dessus*, & qui monte plus haut que les autres. (Un bon *dessus* de violon, un beau *dessus* de viole.)

Dessus, [*Suprà.*] Adverbe qui ne régit rien après lui. (Il est *dessus*.)

Dessus. [*Suprà.*] Ce mot est *préposition* lorsqu'il est immédiatement précédé ou suivi d'une autre *préposition*. (J'ai cherché dans mon esprit qui pouvoit être ce petit homme qu'on met si fort au-dessus & au-dessous de moi. *Voit. l. 28.* Il ne leva jamais les yeux de dessus lui. *Vaug. Quint. l. 3. c. 6.* Il a de l'eau par dessus la tête. *Vaug. Remarq.*)

Dessus du vent. On dit, qu'un vaisseau a gagné le dessus du vent; pour dire, qu'il a pris l'avantage du vent.

Par-dessus. [*Insuper.*] Ce qu'on donne au-delà de la juste mesure.

DESTIN, *f. m.* [*Fatum, fors, conditio.*] Chez les *Paiens*, le *destin* étoit une *Divinité* *alégorique*, qu'on fait naître du *cahos*. Aujourd'hui on entend par *destin*, certaine suite & ordre de la *providence*, qui fait que les choses arrivent *infailliblement*; *destinée*; *fort*. (Il a eu un *cruel destin*. *Scar.* Rien n'est plus difficile que d'échapper à son *destin*. *M. de la Rochefoucault.* Se faire un beau *destin*. *Abl.* Les *Chrétiens* n'attachent pas *Dieu* au *destin*, mais le *destin* à *Dieu*, & ils croient que le *destin* n'est autre chose que le *décret* de la *Providence* de *Dieu*. *Abl. Luc. t. 2.* Les ordres du *destin* sont *inviolables*. *Là-même.*

Le bien nous le faisons, le mal c'est la fortune,
On a toujours raison, le *destin* toujours tort.
La Fontaine.)

Corneille a dit dans *Pompée*, *act. 1. sc. 1.*

Seigneur, n'aitiez point le tonnerre en ces lieux,
Rangez-vous du parti des *destins* & des *Dieux*.

Et ensuite :

Mais puisqu'il est vaincu, qu'il s'en prenne aux *destins*.

Dans le premier vers cette *Tragédie*, il a parlé du *destin* au *singulier* :

Le *destin* se déclare, & nous venons d'entendre
Ce qu'il a résolu du beau-père & du gendre.

L'Académie admet le mot *destin* au *pluriel*. Les *Poètes* disent indifféremment le *destin* ou les *destins*. (Le *destin* ennemi. Les *destins* favorables.) On dit, les *arrêts du destin*, les *décrets du destin*.

DESTINATION, *f. f.* [*Destinatio.*] *Désignation* d'une chose relative à une autre.

DESTINATION est un terme connu au Palais, & particulièrement dans les *Coûtumes*, où il est fait mention de la *destination du père de famille*, qui vaut titre; de la *destination de deniers en héritages*, laquelle vaut emploi en certains cas. L'article 216. de la *Coûtume de Paris*, & plusieurs autres, *Orléans*, *Melun*, *Estampes*, ont introduit cette *Jurisprudence*, que lorsque deux maisons ont appartenu à un seul, & que dans la suite elles se trouvent possédées par deux *Propriétaires*, mais avec une *servitude* imposée sur l'une en faveur de l'autre, s'il paroît que le premier *Propriétaire* ait eu intention, en les partageant, d'établir cette *servitude*, elle subsistera, quoique régulièrement une *servitude urbaine* ne puisse pas subsister sans titre. Quant à la *destination de deniers* ou d'héritages, elle opère rarement quelque effet dans les *païs du Droit écrit*: la commune opinion est que la simple *destination* des choses, tant qu'elles restent au pouvoir de celui qui a fait la *destination*, peut être changée. Il est vrai que quelques *Docteurs* ont observé quelques exceptions à la règle; par exemple, si un père *destine* une somme pour être employée en fonds à cause de la *minorité* de son fils, la *destination* subsiste, quoique le père meure avant que de la faire.

DESTINÉ, DESTINÉE, *adj.* [*Destinatus.*] Préparé, arrêté, déterminé. (C'est un lieu *destiné* aux jeux & aux ris. Ce jour est *destiné* à la promenade, à la chasse, &c.)

DESTINÉE, *f. f.* [*Fatalis vis.*] *Destin*. (Se plaindre de sa *destinée*. On ne sauroit vaincre sa *destinée*. *Arioste moderne.*

Ne me tourmente point, tes forces sont bornées,
Et l'on ne change point l'ordre des *destinées*.
La Saute, Elégies.)

Finir la *destinée*; c'est finir la vie.

DESTINER, *v. a.* [*Destinare.*] Déterminer. Préparer. (On le *destine* à l'Eglise. Être *destiné* à être malheureux. *Voit. l. 65.* On lui *destine* des couronnes dans le Ciel. *Maucroix, Hom. 16.*

Le Ciel ainsi l'a *destiné*,
Mon fils sera *Prélat*, puisqu'il n'est pas l'ainé.
Villiers.)

Destiner est aussi neutre, & signifie, *projeter*, se proposer de faire quelque chose. (J'ai *destiné* de faire cela. *Acad. Franç.*)

† DESTITUABLE, *adj.* [*Munere orbatus.*] Il signifie, qui peut être *destitué*, mais il se dit rarement.

DESTITUÉ, *partic.* On dit, un homme *destitué de raison*, de bon sens, &c.

DESTITUER, *v. a.* [*Destituere.*] Ce mot se dit & s'écrit par les bons Auteurs. Être *destitué*, signifie *manquer*. Être *privé*. (Être *destitué* de tout secours. *Patru, Plaid. 11.* Il lui réchauffa toutes les parties *destituées* de chaleur. *Vaug. Quint.*)

Destituer, v. a. [*Privare, exuere munere.*] C'est ôter quelqu'un d'une charge ou d'une commission. (Destituer un Officier, un Commis.)

DÉSTITUTION, f. f. [*Privatio, depulsio.*] Action par laquelle on destitue quelqu'un de quelque emploi. (La destitution de ces Officiers ou de ces Commis, n'appartient qu'à ceux qui les ont instituez ou établis.)

DESTOURBIER, f. m. [*Impedimentum.*] Vieux mot, qui signifie empêchement.

DESTRUCTEUR, f. m. [*Everfor.*] Celui qui détruit. (C'est un insigne Destructeur.) Ce mot s'emploie aussi figurément. (Il est le Destructeur de sa maison, de sa fortune, par sa mauvaise conduite.) *Le Destructeur de l'hérésie*; on le dit d'un bon Controversiste.

DESTRUCTION, f. f. [*Excidium, everfio, excisio, extirpatio.*] Ruine. Perte. (Rien ne tend de soi-même à sa destruction. [*Nihil sibi excidio est.*] Et au figuré, on dit: *la destruction d'un état, d'une famille, de la morale évangélique, de l'hérésie, &c.*

* **DESUNION**, f. f. [*Disjunctio, diffidium, dissensio.*] Division, dissension, brouillerie. (Il y a une étrange désunion parmi eux.) La *désunion* signifie, proprement, l'interruption de la bonne intelligence.

Désunion, signifie aussi *démembrement*. (La désunion de deux Charges, de deux Bénéfices. Bules de désunion. Sentence de désunion.)

DESUNIR, v. a. [*Distrahere, disjungere.*] Diviser. Séparer. (J'ai tort de désunir ces deux choses, puisque votre charité les a parfaitement unies. *Voit. l. 13.*)

* *Désunir*. [*Animos dissociare, dirimere.*] Mettre la division. Brouiller.

(Unissant nos maisons, il désunit nos Rois.
Cornéille, Horace, act. 1. sc. 2.)

Se désunir, v. r. [*Disjungere se.*] Se séparer. (Petits filets qui se désunissent.)

Se désunir. [*Equus cujus luxata videtur coxendix.*] Ce mot se dit en parlant de chevaux, & veut dire, *galoper faux*. (Lorsque le cheval est désuni, il travaille de bonne grace.)

DÉT.

DÉTACHE', partic. On dit d'un tableau, que les figures sont bien détachées, lorsqu'il n'y a point de confusion, qu'elles sont bien démêlées, & qu'il semble qu'on peut tourner autour. (Un bras bien détaché. Dans un paysage les objets doivent être bien détachés.)

DÉTACHEMENT, f. m. [*Cohors, legio sejuncta, agmen subductum à copiis.*] Terme de Guerre. Soldats qu'on détache & qu'on tire du gros des troupes pour entreprendre quelque chose contre l'ennemi. (Faire un détachement.)

* *Détachement*. [*Animus ab rei amore alienus, alienatus.*] Dégagement. (Être dans un entier détachement.)

DÉTACHER, v. a. [*Solvere, exsolvere.*] Oter une chose qui est attachée; défaire, délier. (Détacher un tableau. *Voit. l. 35.*)

Détacher. [*Separatim excutere, disjungere.*] Séparer, déjoindre. (Détacher un péage d'une ferme. Il faut détacher cette question de toutes les circonstances particulières, pour en faire une maxime générale.)

* *Détacher*. [*Divertere, extrahere.*] Dégager de quelque attachement. (Il crut qu'on le vouloit détacher de l'amour de sa maîtresse. *Le C. de Buffi.*)

† *Détacher*. [*Subducere.*] Terme de Guerre. Faire un détachement. (On a détaché cinq cens maîtres pour couper chemin à l'ennemi.)

* *Se détacher*, v. r. [*Solvi, remitti.*] Se délier. Se défaire. (Ruban qui se détache parce qu'il n'est pas bien attaché.)

* *Se détacher*. [*Expedire se, amorem abjicere.*] Se débarasser, quitter, se défaire des choses qui attachent. (Se détacher du monde.)

DÉTACHER, v. a. [*Abstergere maculam.*] Oter une tache de dessus du linge, ou une étoffe.

† **DÉTACHEUR**, f. m. [*Qui macula abstergit.*] Ce mot veut dire, celui qui ôte les taches des habits, & il se dit quelquefois, mais en sa place, on se sert plus ordinairement du mot de *Dégraisseur*.

DÉTAIL, f. m. [*Rerum singularum venditio.*] Ce mot n'a ordinairement point de pluriel; c'est un terme de Marchand, qui signifie, une chose après l'autre; partie à partie; par le menu. (Vendre & acheter en détail.)

* *Détail*. [*Rerum singularum narratio, enumeratio.*] Ce mot, au figuré, peut fort bien avoir un pluriel; il signifie le particulier des choses. (Pour favoir les choses, il en faut favoir le détail. *Abl.* Entrer dans un détail fâcheux. Décendre dans le détail. Dire le détail d'une affaire. Nous n'entrons pas dans ce détail.)

Ne vous chargez jamais d'un détail inutile,
Tout ce qu'on dit de trop, est fade & rebutant.
Despréaux.)

En détail, adv. [*Singulatim, particulatim.*] Par le menu. (Vendre en détail.)

☞ *Faire le détail d'une Armée, d'une Compagnie, ou d'un Corps de gens de guerre*; c'est avoir l'œil sur le service & donner les ordres afin que chacun s'aquite de son devoir. *Voiez le Dictionn. du sieur Guillet.* Ce terme peut être employé au pluriel; on dit *détails*, quand il s'agit de plusieurs affaires. Par exemple: *Pour avoir une connoissance parfaite de Finances, il faut descendre dans mille détails.*

DÉTAILLER, v. a. [*Res particulatim, singulatim vendere.*] Vendre en détail. (Les petits Marchands détaillent leurs marchandises. Les Bouchers détaillent la chair & la vendent par pièce.)

* *Détailler*, v. a. [*Enumerare, narrare singulatim.*] Faire le détail de quelque chose. Ce mot se dit quelquefois en parlant & en écrivant. (Il seroit inutile de vous détailler tout le reste.)

Détailler, v. a. [*Partes in varias concidere.*] Diviser en plusieurs pièces. (Détailler la viande.)

DÉTAILLEUR, f. m. [*Qui particulatim vendit.*] Marchand qui vend en détail dans sa boutique.

DÉTALER, v. a. [*Merces colligere, condere; officinam claudere.*] Oter l'étalage. (Détaler sa boutique.)

† * *Détaler*, v. n. [*Abire, cedere, aufugere.*] S'enfuir. (Alons, que l'on détail de chez moi. *Molière, Avare.*)

(Le Rat de Ville détail,
Son camarade le suit.

La Fontaine, Fables, l. 1.)

DÉTALINGUER. [*Ab anchoris rudentes eximere, solvere.*] Terme de Marine. C'est ôter le cable d'une ancre.

DÉTÉ, (DETTE,) f. f. [*Pecunia debita, nomen.*] Obligation de paier quelque argent à une personne. (Faire une dette. Contracter une dette. Paier ses dettes; dette active, dette passive.)

Les Jurisconsultes disent que les *détes* sont *actives* ou *passives*. Les premières sont celles que l'on peut exiger par action directe ou hypothécaire contre son débiteur, & sur ses biens. Au contraire, les *passives* sont celles pour lesquelles on est obligé. Le créancier est l'agent, le débiteur est le patient. Dans les pays de Coutumes, il y a des *détes* mobilières, qui sont celles qui naissent d'un prêt; & elles doivent être acquittées par les héritiers des meubles; les autres sont réelles, parce qu'elles proviennent du prix d'un immeuble, & celles-ci sont acquittées par les héritiers ou possesseurs des fonds du débiteur.

Déte criarde. On appelle ainsi ce qu'on doit aux ouvriers, & à d'autres gens qui ont besoin de leur dû, & qui crient après.

Déte exigible. C'est celle qui se peut facilement exiger.

Déte privilégiée. C'est une déte pour laquelle on a un privilège spécial.

* **DE'TE.** (DETTE.) [*Officium.*] Ce qu'on étoit obligé de faire; devoir. (Je m'acquie d'une déte; & si vous la voiez de bon œil, j'en fais une autre. *God.*)

* *Confesser la déte.* [*Errorem fateri.*] Cela se dit au figuré. C'est être convaincu, & reconnoître qu'on a tort.

DE'TEINDRE, *v. a.* [*Decolorare.*] Oter la teinture. Faire perdre la couleur. (Le grand air déteint les plus vives couleurs. L'eau-forte déteint les étofes sur quoi elle tombe.)

Se déteindre, *v. n.* [*Decolorari, colorem, amittere.*] Ce mot se dit des étofes. Perdre sa teinture. Perdre son teint. (Drap qui commence à se déteindre.)

DE'TELER, *v. a.* [*Equos jugo solvere, exsolvere.*] Ce mot se dit, en parlant d'animaux atelez & enharnachez. (Déteiler des chevaux, des beufs.)

DE'TENDRE, *v. a.* [*Detendere.*] Oter les choses qui sont tendues. (Déteindre une tapisserie.)

Détendre, *v. a.* [*Laxare, remittere.*] Lâcher, débânder. (Déteindre une corde, déteindre un arc.)

Si le sens de vos vers tarde à se faire entendre,
Mon esprit aussi-tôt commence à se déteindre.
Despréaux.)

DE'TENIR, *v. a.* [*Detinere, remorari, demorari.*] Ce mot est un peu vieux, & signifie tenir. (Détenir quelcun prisonnier.)

Détenir. Retenir injustement ce qui appartient à un autre. (Détenir le bien d'autrui.)

DE'TENTE, *s. f.* [*Lingula.*] Terme d'Arquebustier. Petit morceau de fer, sur lequel on met le doigt pour tirer un fusil ou un pistolet.

DE'TENTES. Terme d'Horlogerie. Ce sont des arêts lesquels étant levez donnent cours au mouvement de la sonnerie, & étant baiffez arrêtent le mouvement. On dit, *les déteintes des heures & des quarts.*

DE'TENTEUR, *s. m.* [*Injustus possessor.*] Terme de Palais. Celui qui tient & possède un héritage.

DE'TENTION, *s. f.* [*Injusta alieni possessio.*] Terme dont on se sert d'ordinaire, en parlant d'affaire de pratique, & signifie possession de quelque héritage. Il se dit également d'une juste déteintion; & d'une injuste déteintion; c'est l'épitéte qui le détermine. On en peut dire autant du terme *Déteinteur.*

Détention, *s. f.* [*Detentio, servitus, captivitas.*] Il signifie aussi, captivité, prison. (Après sa déteintion, il se retira de la Cour. *Maucroix, Schisme.*)

DE'TENU, **DE'TENUÈ**, *part. & adj.* [*Detentus, captivus.*] Arrêté, pris, tenu (Il étoit depuis deux ans déteint prisonnier. *Vaug. Quint.*)

DE'TERGER, *v. a.* [*Detergere, purgare.*] Neteier, emporter les mauvaises humeurs. Neteier, mondifier les plaies & les ulcères. (Un petit clistere pour déteinter les entrailles de Monsieur. *Molière, Malade imag. sc. 1.*)

DE'TERIORATION, *s. f.* [*Rei in deteriore statu deductio.*] Action par laquelle une chose devient pire.

DE'TERIORER, *v. a.* [*Deterius reddere, efficere.*] Terme de Palais; pour dire, dégrader, laisser tomber en ruine, rendre pire.

DE'TERMINATION, *s. f.* [*Decisio, decretum, propensio.*] Fixation. Disposition fixe & arrêtée d'une chose. Ainsi on dit, en termes de Physique, mouvement de déteintion, qui n'est que la disposition d'un corps à tendre plutôt d'un côté que d'un autre. (Il faut attendre la déteintion d'un Concile.)

Déteintion, *s. f.* [*Additio verbi.*] Application d'un mot à signifier quelque chose.

* **DE'TERMINÉ**, *s. m.* [*Nequam, improbus, thrafo.*] Méchant, enragé, emporté, fanfaron, téméraire & extravagant. (Il faut dire en déteinté, mort, tête, sang, &c. *Gomb. Jurer en déteinté. Gomb. l. 3.* C'est un diable, c'est un déteinté qui désespère les gens.)

* **DE'TERMINÉ**, **DE'TERMINÉ**, *adj.* [*Audacissimus, temerarius, ad audendum projectus.*] Emporté, enragé, méchant, téméraire. (Ce sont de grands déteintez. *Voit. l. 47.*)

DE'TERMINÉ, *adv.* [*Definitivè, specialiter.*] Positivement, affirmativement. (Parler d'une chose déteintément. *Patru, Plaid. 14.*)

Déteintément, veut dire aussi, hardiment, courageusement. (Les François vont déteintément au combat, sous un Général habile.)

DE'TERMINER, *v. a.* [*Statuere, definire, decidere.*] Disposer d'une certaine manière fixe & arrêtée, borner, prescrire. (Chaque chose est déteintée d'elle-même à continuer dans sa façon d'être. Il y a de la témérité d'entreprendre de déteintier jusques où s'étend la puissance de Dieu. *Roh. Phys.*)

Déteintier. [*Statuere, decernere.*] Résoudre, arrêter, porter, obliger précisément à quelque chose. (Cela le déteintia à sortir. Il se déteintia à ne plus ataquier que la nuit. *Bouhours, Aubusson, l. 4.* Cette fille dégoûtée d'un amant, s'est déteintée au cloître.)

DE'TERRER, *v. a.* [*Mortui cadaver è tumulo eruere, effodere, refodere.*] Tirer de terre une personne enterrée. (Déteinter un corps)

* *Déteinter.* [*Detegere, eruere.*] Trouver, découvrir. (Quelque part qu'il soit on le déteinter. *Sar.* On l'a enfin déteinter; je déteinterai cela; c'est un homme qui a déteinter mille choses curieuses.)

* *Il a un visage de déteinter.* [*Est illi lurida & cadaverosa facies.*] Cela veut dire, il est si pâle & si défait, qu'il semble avoir été enterré.

DE'TERSIF, **DE'TERSIVE**, *adj.* [*Detergens.*] Terme de Pharmacie. Un médicament déteinter; c'est-à-dire, qui ôte & neteie. Remèdes externes qui mondifient les plaies & les ulcères, en pénétrant, dissolvant, aténuant les humeurs

tenaces & visqueuses qui se collent à leurs parois.

DE'TESTABLE, *adj.* [*Detestandus, execrandus.*] Qui mérite d'être détesté, qui mérite d'être en horreur. (Une action détestable. *Abl.*)

* *Détestable.* [*Detestabilis, execrabilis.*] Qui est horriblement laid, qui n'est pas bon, qui ne vaut rien. (Potage détestable. Je trouve la Comédie détestable, morbleu détestable, du dernier détestable, ce qu'on appelle détestable. *Molière, Critique, sc. 2.* C'est un vin détestable.) [*Vinum sublatissimum.*]

DE'TESTABLEMENT, *adv.* [*Detestabilem, execrabilem in modum.*] D'une manière détestable. (Il vit détestablement.)

DE'TESTATION, *s. f.* [*Detestatio.*] Action ou paroles par lesquelles on témoigne qu'on a quelque chose en horreur. (On ne peut parler du traître Judas qu'avec détestation. Leur mémoire fera toujours en détestation. Il s'est attiré la détestation de tout le monde. *Costar, Lettres.*)

DE'TESTER, *v. a.* [*Detestari, execrari, abominari, imprecari.*] Avoir en horreur. (Détester le vice.)

Objet infortuné des vengeances célestes,
Je m'abhorre encor plus que tu ne me détestes.
Racine.)

† DE'TIRER, *v. a.* [*Explicare, extendere, polire.*] Etendre une chose pour la rendre unie & lisse. Il se dit du linge, des étofes, des rubans, &c. (Détirer du linge.) Voyez *Lisser.*

† DE'TISER, *v. a.* [*Removere titiones ab igne.*] Il se dit du feu, & signifie éteindre & couvrir le feu, ôter les tisons du feu. (On détise le feu, le soir, quand on se va coucher.)

DE'TONATION, *s. f.* [*Crepitus, fragor.*] Terme de *Chimie*. Bruit que font les minéraux, lorsqu'ils commencent à s'échauffer dans les creusets, que les parties volatiles sortent avec impétuosité, & que l'humidité qui y étoit enfermée, s'en échape. Voyez le *Cours de Chimie de M. Lemer.*

DE'TONNER, *v. n.* [*A tono deflectere, discedere, aberrare.*] Terme de *Musique*. Sortir de ton.

(Tous mes fots à la fois détonnant de concert,
Se mettent à chanter, &c.
Despréaux, sat. 3.)

On dit en ce sens, *détonation*, pour exprimer l'action de détonner.

Détonner & fulminer. [*Crepitare, fragorem edere.*] Terme de *Chimie*. Chasser des minéraux les parties impures, volatiles & sulfureuses, en conservant les parties internes & fixes. *Ce qui se fait avec détonation*; c'est-à-dire, avec le bruit que font les minéraux, quand ils commencent à s'échauffer dans le creuset, & que l'humidité en sort.

DE'TORDRE, *v. a.* [*Explicare, evolvere.*] Détortiller une chose tordue. *Je détors, j'ai détordu, je détordis, détors.* (Tordre & détordre du linge de lessive, détordre une corde.)

DE'TORQUER, *v. a.* [*Detorquere.*] Terme *Dogmatique*. C'est éluder la force d'un raisonnement, d'une autorité, lui donner une autre explication.

DE'TORTILLER, *v. a.* [*Explicare, evolvere.*] Défaire une chose tortillée. (Détortiller de l'osier; tortiller & détortiller un cordeau.)

DE'TOUPER, *v. a.* [*Vas opertum relinere.*]

Déboucher, ôter le bouchon d'étoupes dont quelque vaisseau étoit bouché. (Détouper une bouteille.) On dit *déboucher* & non *détouper*.

DE'TOUPILLONNER, *v. a.* [*Putare, recidere.*] Terme de *Jardinier*. Il se dit de l'oranger. C'est ôter le frétin, & la quantité de petites branches inutiles de l'oranger. (Il faut être soigneux de détoupillonner les branches de cet oranger. Quand on a détoupillonné les petites branches d'un oranger, les autres branches qui demeurent, deviennent plus belles & plus grosses, parce qu'elles reçoivent seules la nourriture qui aloit au toupillon de l'oranger; c'est-à-dire, aux petites branches inutiles. *Quint. Jardins fruitiers.*)

DE'TOUR, *s. f.* [*Flexio, anfractus, diverticulum.*] Tournant de ruë. Lieux écartez. (Il le fit avancer afin de reconnoître les détours des montagnes. *Vaug. Quint. l. 3.* Le détour d'une ruë.)

Pour esquiver sa flâme & ses discours,
Elle cherchoit les plus secrets détours.
Benserade, Rondeaux.)

Détour, signifie aussi *sinuosité*. (La rivière fait un grand détour.)

Détour, se dit d'un chemin qui est éloigné de la voie droite. (Si vous prenez ce chemin, vous ferez un détour.)

* *Détour.* [*Circuitus, circuitio.*] Circuit des paroles. (Un grand détour de paroles. C'est fuir la difficulté que de prendre ce détour. Il prit un grand détour pour annoncer la mort de son fils.)

Et sans qu'un long détour t'arrête & t'embarasse,
A peine as-tu parlé, qu'elle même se place.
Despréaux, Epître à Molière.)

* *Détour.* [*Prætextus simulatio.*] Prétexe; finesse, biais peu sincère; procédé, façon d'agir, excuse. (J'aime sans détour. *Voiture.* Il ne cherche ni détour ni finesse. On va par ces détours, au siècle d'or. *Benser.* O le plaisant détour! *Despr.* Le détour est plaisant. *Molière.*)

Vos ordres sans détour pouvoient se faire entendre.
Racine, Iphigénie, act. 1. sc. 2.)

DE'TOURNE', *partic.* (Chemin détourné; ruë détournée.)

Prendre des chemins détournez; c'est, au propre; ne prendre point les voies droites & ordinaires. Au figuré, c'est se conduire avec finesse.

Loüange détournée; c'est une loüange délicate & fine, qui ne s'adresse pas directement à la personne qu'on veut loüer.

† DE'TOURNEMENT, *s. m.* [*Inflexio, deflexus.*] Ce mot n'est pas usité; il se trouve cependant dans *Molière*. (Leurs détournemens de tête & leurs cachemens de visage firent dire cent sottises de leur conduite. *Molière, Critique de l'Ecole des femmes, scene 3.*)

DE'TOURNER, *v. a.* [*Divertere, deflectere.*] Mener par des lieux détournez; écarter du chemin. (Détourner quelqu'un du chemin.)

En mille endroits détournez,
L'amour me mene par le nez.

* *Détourner.* [*Avocare, avertere, repellere, excludere.*] Eloigner. (Détourner son intention du désir de la vengeance. Que la considération des misères présentes, & celle des misères futures vous détournent de l'impureté. *Maucr. Hom. 14.* Détourner les yeux. Son Livre ne tend qu'à détourner les ames de la voie étroite de l'Évangile. Détourner un coup.)

† * *Détourner.*

† * *Détourner*. [*Avertere*.] Mettre à part , prendre , dérober. (Il a détourné la plupart de ses éfets.)

Détourner. [*Avocare* , *dissuadere*.] Dissuader. (Il s'imaginait qu'il seroit aisé de le détourner d'un si terrible dessein. *Vaug. Quint. l. 10.*)

Détourner, en terme de *Chasse*, c'est découvrir par le moïen du limier , le lieu où le cerf est à sa reposee , & en marquer l'enceinte.

Détourner le sens d'un passage ; c'est lui donner une signification différente de celle qu'il doit avoir.

Se détourner, *v. r.* [*Deflectere* , *deserere*.] S'écarter , quitter. (*Se détourner de son chemin*, *se détourner de son travail*, *se détourner à droit ou à gauche*.)

DE'TRACTER, *v. a.* [*Famam detrahere*.] Médire. Le mot de *détracter* se dit , mais il n'est pas si usité que celui de *médire*. (Il ne faut pas *détracter* de son prochain.)

DE'TRACTEUR, *s. m.* [*Maledicus* , *famæ alicujus detractor*.] Médisant. Le mot de *détracteur* est moins usité que celui de *médisant*. (C'est un *détracteur*.)

DE'TRACTION, *s. f.* [*Maledictio* , *alienæ famæ detractio*.] Ce mot signifie *médifance* , mais il n'a pas tant de cours que celui de *médifance*. (On aime naturellement la *détraction*.)

DE'TRAPER. Ancien mot qui signifie *dégager*. Monet en a fait mention ; & du *Bartas* dans sa fameuse description du cheval de Caën , a dit : *le champlat bat , abat , détrape , agrape , atrape*.

DE'TRAQUE', DE'TRAQUE'E, *adj.* [*Perturbatus*.] (Le moulin est *détraqué*. *Ma montre est détraquée*.)

DE'TRAQUER, *v. a.* [*Perturbare*.] Ce mot se dit proprement des machines & des choses artificielles. Il signifie *y changer ou gâter quelque chose*, *ensorte qu'elles ne puissent plus faire ce qu'elles font*, *lorsqu'elles sont en bon état*. (*Détriquer une horloge*, *un moulin*, *une pompe*, *un jeu d'orgues*, *ou quelqu'autre machine*.)

Détriquer, *v. a.* [*Perturbare*.] Il se dit à l'égard des chevaux , & il signifie *faire perdre à un cheval ses bonnes allures*, *ou les leçons qu'il a apprises au manège*. (*Détriquer un cheval*.) *Les mauvais Ecuyers détraquent les chevaux* ; c'est-à-dire , leur font perdre le bon train qui leur étoit ordinaire.

* *Détriquer*, *v. a.* [*Avocare* , *avertere*.] Il se dit aussi des personnes , & signifie *détourner de quelque occupation*. (*Détriquer quelqu'un de ses études*. *Les mauvaises compagnies ont détraqué ce jeune homme du chemin de la vertu*.)

Se détraquer, *v. r.* [*Perturbare* , *evertere* , *deflectere*.] Il se dit des machines & des personnes. (*Nôtre horloge se détraque souvent*. *L'estomac se détraque quelquefois*. *Il se détraque de ses études*, *du bon chemin*, &c.)

DE'TREMPE, *s. f.* [*Opus coloribus aquâ dilutis pictum*.] Terme de *Peinture*. Sorte de peinture , où l'on emploie les couleurs avec de l'eau gommée , ou de l'eau de colle. *De Piles*. (*Peindre en détrempe*.)

* *Détrempe*. [*Res deproperata*.] Au figuré , signifie *une chose de peu de durée*. (*Mariage fait à la détrempe*.)

DE'TREMPER, *v. a.* [*Temperare*.] Au figuré , signifie , *mêler* , *tempérer*. (*L'affliction détrempe la joie*.)

Détremper, *v. a.* [*Macerare* , *diluere*.] Mêler quelque chose de liquide avec une autre chose ,

pour n'en faire qu'un corps. (*Détremper du plâtre*. *Détremper du mortier*.) On dit aussi , *détremper dans de l'eau ce qui est salé*.

Détremper de l'acier ; c'est lui ôter sa trempe en le faisant rougir.

† DE'TRESSE, *s. f.* [*Mœror*.] Ce mot est un peu vieux. Il signifie *affliction*. (Il étoit dans une grande *détresse*.)

† DE'TRIMENT, *s. m.* [*Detrimentum* , *damnum* , *jaçtura*.] Terme de *Palais*. *Domage*. *Perte*. (Il entreprend de bâtir au *détriment* de ses voisins. *Cela va à nôtre détriment*.)

DE'TRIPLER, *v. a.* Terme d'*Evolution militaire*, qui se dit en parlant des files. C'est en ôter quelcune , quand elles sont par trois. (*Doubler*, *tripler les files*. *Détripler les files*. *Martinet*, *Exercice d'infanterie*.)

DE'TROIT, *s. m.* [*Angustia* , *fretum* , *isthmus*.] Terme de *Géographie*. *Bras de mer* entre deux terres peu éloignées. (Le *détroit de Gibraltar* est fameux. *Passer un détroit*. *Voit. l. 39*. *Détroit dangereux à passer*) Il se dit aussi quelquefois au lieu du mot *Isthme*, d'une langue de terre qui est entre deux mers. (Le *détroit de Corinthe* joint la *Morée* au reste de la *Grèce*. Le *détroit de Panama* joint les deux *Amériques*, la *Méridionale* & la *Septentrionale*.)

Détroit. [*Fauces*.] *Passage étroit & difficile* par les montagnes pour entrer en quelque païs. (*Se saisir des détroits*. *L'armée de Darius fut défaite dans les détroits de la Cilicie*. *Vaugel. Quint. l. 3.*)

Détroit. [*Jurisdicctio* , *conventus*.] Terme de *Palais*. *Etendue de Jurisdiction*. (Un *Juge* ne peut agir en cette qualité hors de son *détroit*, ou hors de sa *Jurisdiction*. Il est respecté dans tout son *détroit*, & il y passe pour homme de mérite.)

DE'TROMPER, *v. a.* [*Errorem eripere* , *ab errore avocare*.] C'est le contraire de *tromper*. *Détromper quelqu'un* ; c'est le *désabuser*, lui faire connoître son erreur. (On l'a *détrompé* de la mauvaise opinion qu'il avoit de vous. On est quelquefois moins malheureux d'être trompé de ce qu'on aime , que d'en être *détrompé*. *La Rochefoucault*.)

Se détromper, *v. r.* [*Errorem deponere*]. C'est reconnoître qu'on étoit dans l'erreur. (On se *détrompe* tous les jours des anciennes erreurs.)

DE'TRÔNER, *v. a.* [*De solio deturbare* , *depellere*.] Oter du *Trône*. (*Détrôner un Prince*. *Pépin*, *Maire du Palais des Rois de France*, gouverna sous plusieurs Rois , & *détrôna Childeric III*. *Mézerai*, *Vie de Childeric*.)

DE'TROUSSER, *v. a.* [*Demittere togam*.] Ce mot se dit , en parlant de jupes , de robes , & autres habits de femmes. *Défaire une chose trouffée*. (*Détrousser une jupe*. *Détrousser une robe*.)

† * *Détrousser*. [*Aliquem spoliare*.] *Voler*. (On l'a *détroussé* à demi-lieuë du village.)

Voit-on les loups brigands comme nous inhumains,
Pour *détrousser* les loups courir les grands chemins ?
Despréaux.)

En robe détrouffée ; c'est-à-dire , en cérémonie. (Il fait toujours ses visites en robe *détrouffée*.)

DE'TROUSSEUR, *s. m.* [*Latro* , *Grassator*.] *Voleur qui détrouffe*.

DE'TRUIRE, *v. a.* [*Destruere* , *diruere* , *demoliri* , *disturbare*.] *Ruiner*. *Défaire*. (*Détruire un parti*. *Abl.*)

* *Détruire*. [*Evertere famam alicujus.*] Décréditer. Faire perdre l'estime. (* *Détruire* une personne dans l'esprit d'un autre. *Ablancourt.*)

C'est ainsi qu'en prêchant on fait si peu de fruit,
Le sermon édifie, & l'exemple détruit.
Villiers.)

Se détruire, *v. n.* Il se dit au propre & au figuré. (Les beaux ouvrages se détruisent tous les jours. Cet homme se détruit la santé. Cette nouvelle, cette opinion, se détruit d'elle-même.)

D E U.

DEU, DEUE, *adj.* Voyez *Dû*, *Dûë*.

D E V.

† *DE'VALER*, *v. a.* [*Descendere.*] Ce mot est vieux, & ne se dit plus guère, en sa place, on dit *déceudre*. (L'ame d'Orphée dévala dans les enfers. *Du Ryer*, *Métamorphoses.*)

L'autre jour frère Jean mourut de la gravelle,
Et son ame aussi-tôt aux enfers dévala,
Un Diable en sentinelle,
L'arrête, en disant, qui va-là ?
Poëte Anonyme.)

† *DE'VALISER*, *v. a.* [*Spoliare, exspoliare.*] Oter la valise, les hardes & les marchandises à des passans. *Voler*. (On l'a dévalisé au milieu d'un bois. *Scar.*)

DEVANCER, *v. a.* [*Antecedere, præcurrere.*] Gagner & prendre les devans. (Il faut faire de grandes traites pour devancer le Roi de deux ou trois journées. *Abl. Ret.* Il devança de trois jours la flote. *Abl. l. 2.* Devancer l'aurore. *Rac.* L'exercice du corps doit toujours devancer la réfection. *Danet.*)

Devancer. [*Aliquem superare.*] Surpasser en quelque chose. (Il devance en mérite tous ses compétiteurs.)

DEVANCIER, *s. m.* [*Antecessor.*] Celui qui en a précédé un autre en quelque charge ou office. (C'est son devancier.)

Le terme *Prédécesseur* est plus en usage que *devancier*, dont on peut se passer; mais il faut nécessairement nous servir du féminin *devanciere*, parce que *Prédécesseur* n'a point de féminin.

DEVANCIERE, *s. f.* [*Quæ antecedit.*] Celle qui en a précédé une autre en charge. (Les armes de ses devancieres se voient en beaucoup de lieux. *Patru*, *Plaid. 26.*)

DEVANT, *s. m.* [*Pars prior, anterior.*] Partie antérieure. La partie qui dans l'ordre des choses se présente la première. (Le devant du logis est beau.) *Devant de perruque*; ce sont les cheveux bouclés qui couvrent le front. (Devant de chemise; devant de haut-de-chauffe; devant de jupe; devant de tableau; devant de cuirasse.)

Devant, *adv.* [*Antè.*] (Marcher devant.)

Devant. [*Coram.*] Préposition qui régit l'acusatif, & signifie *en présence*. (La parfaite valeur est de faire, sans témoins, ce qu'on seroit capable de faire devant tout le monde. *Le Duc de la Rochefoucault.* Tel nous louë en devant, qui nous blâme derrière.)

Devant. [*Ante.*] Préposition qui signifie *vis-à-vis*. (Le trop fidèle Disciple fut foïété devant la porte du Colége par la main du Bourreau. *Pasc. l. 6.*)

† *Devant que*. [*Antequam, priusquam.*] Conjonction qui n'est plus guère en usage. On se sert en sa place de la conjonction *avant que*.

† * *Bâtir sur le devant*. Commencer d'avoir le ventre gros & de devenir gras. (Cet homme bâtit bien sur le devant.)

* *Prendre le devant*. [*Præcurrere, prævertere, antè occupare.*] C'est prendre le pas, marcher devant. On dit aussi, *prendre les devans*, *couper les devans*, *gagner le devant*, tant au propre, qu'au figuré.

Par-devant, *adv.* [*A fronte.*] (Il fut ataqué par devant & par derrière. Ils avoient reçû leurs blessures par devant. *Vaug. Quint. l. 3. ch. 11.* Il reçût plusieurs coups par-devant, & il mourut glorieusement. *Abl. Marm.*) [*Adversa accipere vulnera.*]

Au-devant. Préposition qui régit le génitif. (Aler au-devant de quelcun. [*Ire obviam alicui.*] *Abl.* La Ville sortit au-devant de lui. *Abl.*)

DEVANT-HIER, *adv.* [*Nudius tertius.*] Ce mot n'est pas du bel usage, en sa place on dit, *avant-hier*.

† *DEVANTIER*, *s. f.* [*Involucre.*] Mot hors d'usage, en sa place on dit *tablier*.

DEVANTIERE, *s. f.* Sorte de long tablier, ou de jupe fendue par derrière, que les femmes portent quand elles vont à cheval.

DEVANTURES, *s. f.* Plâtres de couverture qui se mettent au-devant des fouches de cheminée, pour racorder les tuiles & les ardoises. Il se dit aussi du devant d'un siège d'aisance, ou d'une mangeoire d'écurie.

DE'VASTATION, *s. f.* [*Depopulatio.*] Désolation d'un país. Ce mot n'est pas fort en usage, quoiqu'il se trouve dans de bons Auteurs.

DE'VASTER, *v. a.* [*Depopulare.*] Ruiner; désoler, facager un país. Ce mot se trouve dans de bons écrivains.

DE'VELOPEMENT, *s. m.* [*Explicatio.*] Les Architectes apellent *développement de deffein*, la représentation de toutes les faces, profils & parties du deffein d'un bâtiment.

DE'VELOPER, *v. a.* [*Explicare, evolvere.*] Oter l'enveloppe. (Développer une chose envelopée.)

* *Développer*, *v. a.* Il se dit au figuré; & signifie *expliquer*, *éclaircir*, *découvrir*. (Développer sa pensée, développer une intrigue, développer des dificultez. Pour développer tout ce mystère, il faut dire. . . *Patru*, *Plaid. 5.* Quelque aventure me viendra développer une naissance illustre. *Molière.*)

Développer, *v. a.* [*Minuere, imminuere.*] Chez les Artisans, c'est dégrossir du bois ou de la pierre, pour leur donner la taille ou la disposition nécessaire pour les placer, ou en faire quelque ouvrage.

Développer se dit aussi, lorsqu'on raporte sur un plan les différentes faces d'une pierre, ou les parties d'une voûte.

Se développer, *v. r.* [*Evolvere, expedire.*] Se débarasser (Se développer d'un danger.)

DEVENIR. [*Fieri, evadere.*] Verbe neutre passif. *Je deviens, je suis devenu, je devins, je deviendrai.* Être de plus en plus; s'acquérir quelque qualité; changer. (Il devient honnête-homme; devenir savant; il est devenu grand opérateur; devenir riche, devenir fou.)

* *Devenir d'Évêque Meûnier*. Proverbe, pour dire, *changer de condition en pis; déchoir de sa condition.*

Devenir à rien; c'est se réduire à rien, s'évaporer, s'évanouir. (Sa fortune devient à rien. Sa santé devient à rien, &c.)

On dit pour marquer l'incertitude où l'on est de ce qui doit arriver : *Que deviendra tout cela , que deviendront vos promesses , vos espérances ? Que voulez-vous devenir ?* c'est-à-dire , que prétendez-vous faire , quel parti voulez-vous embrasser ?

DEVENTER, *v. a.* [*Vela constringere.*] Terme de *Marine*. Braffer les voiles au vent , pour les empêcher de porter.

† DÉVERGONDÉ, DÉVERGONDÉE, *adj.* [*Inverecundus, licentiosus.*] Qui n'a point de honte. (C'est un dévergondé , c'est une dévergondée.)

† SE DÉVERGONDER, *v. a.* [*Pudorem deponere.*] Perdre sa honte.

(Plus qu'une femme elle se dévergonde.
Benferade, Rond.)

DÉVERROUILLER, *v. a.* [*Removere pessulum.*] Oter le verrouil. (Déverrouiller une porte.)

† DEVERS, *préposition.* [*Verfus.*] On ne s'en fert plus que dans le stile bas. En sa place, on se fert de la préposition *vers*. *Vaug. Rem.*

(Celui qui maintenant devers vous est venu,
D'où vous est-il connu ?
Molière, Cocu.)

☞ *Vaugelas* a fait cette observation, *Rem.* 353. sur *vers* & *envers*. « Ces deux prépositions » ne veulent pas être confonduës. *Vers*, signifie » le *versus* des Latins, comme, *vers l'Orient* ; » & *envers*, signifie *perga*, comme, *la piété envers Dieu*, &c. *Vers* est pour le lieu, & *envers* » pour la personne. Ce seroit mal parler de » dire, *la piété des enfans vers le père*, que si » l'on dit, *il s'est tourné vers moi*, & que delà » on veuille inférer que *vers* se dit aussi bien » pour la personne que pour le lieu, on répond » qu'en cet exemple, *vers* ne laisse pas de » regarder le lieu plutôt que la personne, comme » le mot de *tourner* le fait assez voir. » Messieurs de l'Académie ont approuvé cette Remarque, ajoutant que l'on dit, *l'Ambassadeur vers le Roi d'Espagne* ; mais le mot *Envoïé* est sous-entendu en cette phrase. On croit que *vers*, en cet endroit regarde le lieu. Un Auteur moderne a dit : *Quand on a par devers soi de longs services*, &c. Là *devers* regarde la personne ; mais on ne dit point *par devers soi* ; on souffriroit plutôt *devers soi*, que *par devers*.

DÉVERSER, *v. a.* [*Invertere.*] C'est pancher, incliner. On appelle *bois déversé*, du bois qui est gauche.

SE DÉVÊTIR, *v. r.* [*Vestem exuere.*] C'est ôter quelques-uns de ses vêtemens, se déshabiller. (On se dévêtir quand il fait trop chaud. Le Prêtre qui a oficié, se va dévêtir à la Sacristie.)

Se dévêtir, *v. r.* [*Dominium rei alicujus abdicare.*] Terme de *Pratique*. Il signifie, *se désaisir, se dépouïller*. (Il s'est dévêtu, par un contrat, de la propriété de tel héritage.)

DÉVÊTISSEMENT, *s. m.* [*Abdicatio.*] Terme de *Jurisprudence*. Action de se démettre, de se dépouïller de son bien.

☞ On use dans quelques Coûtumes du terme de *devest* & *revest*, que *Galand* explique ainsi dans son *Traité du Franc-aleu* : *Pour être mis en possession d'un Fief, la forme du serment, & de l'investiture étoit solennelle. Pour mettre l'acquéreur de censive, étoit besoin de devest. Si le contrat étoit cassé, & que l'ancien propriétaire entrast dans son héritage, comme il avoit esté dépouïllé par le devest, il rentroit dans son droit par le revest.*

DÉVIATION, *s. m.* [*Declinatio, deflexio.*] Terme d'*Astronomie*. Mouvement du déférent, ou excentrique, lorsqu'il s'avance vers l'écliptique ou qu'il s'en éloigne.

DEVIDER, *v. a.* [*Filum in orbis glomerare.*] Mettre le fil ou la soie en peloton ou en écheveau. (Dévider en écheveau, dévider du fil, dévider par peloton, dévider de la soie, du galon, &c.)

☞ *Devuider* ou *Dévuider*. Terme de *Manège*. Un cheval *devuide*, lorsque maniant sur les voltes, ses épaules vont trop vite, & que la croupe ne suit pas ; de sorte que le cheval, au lieu d'aler de deux pistes, comme il devoit aler, tâche de n'aler que d'une piste ; ce qui vient de la distance qu'il fait en se défendant contre les talons, ou de la faute du cavalier qui hâte trop la main. *Piste*, est le chemin, ou la trace que le cheval marque sur le terrain où il passe. *Dictionnaire des Arts de l'homme d'épée.*

DEVIDEUSE, *s. f.* [*Staminis globi versoria artifex.*] Celle qui devide. (Une Dévideuse de fil, de soie, &c. Portez cela à la Dévideuse.) On dit aussi, *Dévideur*, *subst. masc.* Celui qui devide.

DEVIDOIR, *s. m.* [*Rhombus.*] Sorte d'instrument de bois propre à dévider. (Il y a plusieurs sortes de devidoirs.)

DEUIL, *s. m.* [*Luctus, mæror.*] Tristesse, douleur, regret. Habit noir qui marque la tristesse & la mort d'une personne de qui nous héritons ou de qui nous dépendons. (Seigneur, pourquoi me laissez-vous dans le deuil & dans la tristesse, sous l'opression de mes ennemis. *Ps. 4.* Le deuil n'est qu'au dehors. *Gen. Ep. l. 2.* Une consolation si peu attenduë redouble son deuil. *S. Evremont, Matrone d'Ephese.*)

Deuil, *s. m.* [*Vestimentum funebre.*] Les marques extérieures du deuil. Les habits de deuil. (Prendre le deuil. La Cour est en deuil. Quitter le deuil. Porter le petit deuil. Porter un grand deuil.)

Deuil, se prend aussi pour les parens & autres personnes qui assistent aux funérailles de quelcun. (Le deuil a passé par cette ruë. Mener le deuil. Voici le deuil, &c.)

DEVIN, *s. m.* [*Vates, hariolus, fatidicus.*] Celui qui devine. Celui qui prédit & découvre les choses à venir. (C'est un méchant devin. C'est un bon devin, un excellent devin. Un devin, nommé *Gauric*, prédit à *Henri II.* qu'il mourroit dans un combat. *Opusculs de Colomez.*)

De la fin de nos jours ne soïons point en peine,
C'est un secret, *Phylis*, qui n'est que pour les Dieux ;
Méprifez ces *Devins* dont la science vaine
Se vante follement de lire dans les Cieux.

Du Trouffet de Valincour.)

DEVINE, *s. m.* [*Vates, hariola, fatidica mulier.*] Celle qui devine. (Elle est devine. Elle est ravie de passer pour une devine. Je ne suis ni forcière, ni devine. *Scar. D. Japhet.*)

DEVINER, *v. a.* [*Divinare, hariolari, vaticinari, detegere, indagare, explicare, excogitare, augurari, conjicere.*] Prédire. Découvrir l'avenir. Conjecture. Découvrir. (Deviner les malheurs du tems. Deviner l'écriture d'une personne. *Voit. l. 23.* On aime à deviner les autres, mais on n'aime point à être deviné.)

* DEVINERESSE, *s. f.* [*Vates, hariola.*] Celle qui devine. (L'Eglise excommunie les *Devins* & *Devineresses.*)

† DEVIS, *s. m.* [*Familiare colloquium.*] Pour dire, *babil*, est bas & vieux.

B b b b b ij

Devis, *f. m.* [*Enumeratio rerum singularum.*] Terme d'Architecture. Description de toutes les choses qu'on doit exécuter pour la construction d'un bâtiment, avec l'estimation des dépenses. Voyez l'Architecture de Savot, chap. 4.

DÉVISAGER, *v. a.* [*Deformare, lacerare vultum alicujus.*] Dévisager une personne; c'est-à-dire, lui égratigner le visage, se jeter sur son visage, & le défigurer avec ses ongles.

DEVISE, *f. f.* [*Pictura cujus sensus aut significatio, litteris, aut verbis annuitur.*] C'est un composé de figures & de paroles. La figure est le corps de la devise, & les paroles en font l'ame. La figure doit être régulière & nouvelle, & les paroles proportionnées à la figure. (Faire une belle devise.) Le Père Bouhours, dans ses entretiens d'Ariste & d'Eugène, a fait un discours sur la devise.

† DEVISER, *v. n.* [*Sermocinari, sermonem habere.*] Ce mot, pour dire, parler, s'entretenir, est un peu vieux, & ne trouve bien sa place que dans le stile familier. (Tout en devisant, nous voici arrivez à la Ville. *Abl. Luc. t. 2. double acufation.* Il ont devisé assez long-tems de cette affaire.)

DEVOÏEZ. (DÉVOYÉS.) Ancien mot. On apelloit autrefois Dévoïez, ceux de la Religion Protestante. *Nos frères Dévoïez*; c'est-à-dire, qui sont hors de la voie. Dévoïé, [*Aberrans.*] il se dit de ceux qu'on croit hors de la voie du salut.

DÉVOÏER, *v. a.* [*Resolvere.*] Caufer, donner un dévoiment. *Etre dévoïé*; c'est avoir un dévoiment.

DÉVOILEMENT, *f. m.* [*Veli reductio.*] Action par laquelle on dévoile & découvre ce qui étoit caché. (Le dévoilement des Mistères & des figures de l'Ancien Testament, s'est fait à la venuë du Messie.)

DÉVOILER, *v. a.* [*Velum, velamentum detrahere.*] Oter le voile. (Dévoiler une Religieuse. Religieuse dévoilée. *Maucr. Schisme d'Angleterre.*

L'Olimpe son front dévoila,
Et tout le jour étincela.
Voiture, Poës.)

* Dévoiler, *v. a.* [*Pandere, manifestare, retegere.*] Ce mot se dit au figuré. Il signifie découvrir & mettre en évidence ce qui étoit caché. (Dévoiler des mistères. Dévoiler des intrigues.

N'atens pas qu'à tes yeux j'aïlle ici l'étaler,
Il vaut mieux le souffrir que de le dévoiler.
Despréaux.)

DÉVOIMENT, (DÉVOIEMENT,) *f. m.* Flux de ventre. (Avoir un dévoiment par haut & par bas.)

DEVOIR, *v. a.* [*Debere.*] Je doi, tu dois, il doit. Nous devons, vous devez, ils doivent. J'ai deu, ou j'ai dû, je deus. Être engagé à quelque déte. (Devoir une grosse somme d'argent: devoir à Dieu & au monde; devoir au tiers & au quart.)

Devoir. [*Teneri.*] Être obligé de faire ou de dire. Les inférieurs doivent honneur & obéissance à leurs Supérieurs. (Nous devons bien vivre pour bien mourir.)

Devoir. [*Concedere, cedere.*] Il se dit des avantages que les uns peuvent avoir sur les autres. *En matière d'arts & de sciences, les Modernes ne doivent rien aux Anciens*; c'est-à-dire, ils ne leur sont pas inférieurs. (Elles sont toutes deux

à peu près de même âge, l'une ne doit rien à l'autre.)

Devoir. [*Neceffe esse, oportere.*] Il se dit encore ce qui peut arriver. (Nous devons tous mourir. Il doit arriver cette année une éclipse de soleil, une éclipse de lune. Je dois aler demain à la campagne. Il doit avoir reçu ma lettre. Il doit avoir bien de l'argent. * Les grands Princes ne se doivent jamais voir s'ils veulent demeurer amis.

Aux usages reçûs il faut qu'on s'acommode,
Une femme sur tout doit tribut à la mode.
Despréaux.)

DEVOIR, *f. m.* [*Munus, officium, partes.*] Ce qu'on est obligé de faire par bienséance, par civilité ou obligation. (Faire exactement son devoir; s'aquiter de son devoir envers tout le monde. *Abl.* Un homme sage doit remplir jusqu'au moindre de ses devoirs. Faire le devoir de Capitaine & de soldat. *Vaug. Quint.* Rendre ses devoirs à ceux qui le méritent.) *Rendre les derniers devoirs à quelcun.* [*Justa solvere.*] C'est-à-dire, assister aux funérailles d'une personne. *Ranger quelcun à son devoir.* [*Aliquem in officio continere.*] C'est-à-dire, obliger une personne d'obéir & de faire ce qu'elle doit faire. (S'aquiter des devoirs du mariage en galant homme.

Qui fera d'un ami remplir le saint devoir,
Condamnant son ami, voudra toujours le voir.
Villiers.)

Il n'est pas possible de donner une définition exacte des devoirs de la vie civile, puisqu'il est certain, (comme Cicéron l'a remarqué dans le Traité qu'il en a fait,) qu'il n'est point d'action dans la société civile, qui n'ait ses obligations & ses devoirs; & l'on n'est, dit-il, honnête-homme, mal-honnête-homme, qu'à proportion de leur observation ou de leur négligence. *Nulla enim vitæ pars vacare officio potest, in eoque colendo sita est vitæ honestas omnis, & in negligendo turpitudine.*

Devoir, *f. m.* [*Accingere se ad aliquid.*] Etat. (Il se mit en devoir de montrer la lettre. *Vaug. Quint.* Il se mit en devoir d'arrêter son maître. *Abl. Luc. t. 2. Amitié.)*

DÉVOLE, *f. f.* Terme de Jeu de cartes. C'est lorsqu'après avoir entrepris de faire jouier, on ne fait pas une main.

DÉVOLU, *f. m.* [*Jus devolutum.*] Voyez Dévolut.

DÉVOLU, DÉVOLUË, *adj.* [*Devolutus.*] Venu, échû, tombé, arrivé. (Le droit de sacrer la Reine lui étoit dévolu. *Maucroix, Schisme.)*

DÉVOLUT, *f. m.* [*Collatio beneficii à summo Pontifice facta pro devoluto sibi jure.*] Provision du Pape, pour un bénéfice qu'on lui expose être vacant, par la nullité de titre ou incapacité de la personne du titulaire qui le possède, & laquelle le rend impétable suivant les Canons.

DÉVOLUTAIRE, *f. m.* [*Qui beneficium ab eo impetravit ad quem jus devolutum est.*] Celui qui jette un dévolut sur un bénéfice. (Il est dévolutaire.) Tout impétrant de dévolut ou dévolutaire doit donner caution de cinq cens livres avant que d'être reçu à plaider.

DÉVOLUTION, *f. f.* [*Jus devolutum.*] Ce mot se dit en parlant de bénéfices. (La dévolution d'un bénéfice à l'Evêque.)

Il ne faut pas confondre dévolut & dévolution. Lorsqu'un collateur Eclésiastique n'a pas conféré le bénéfice vacant dans le tems qui lui est prescrit

par les Canons & les Ordonnances, il est privé de son droit, lequel passe au supérieur, qui doit de même conférer dans le tems, & s'il ne le fait, le droit est dévolu au Pape, qui n'ayant point de supérieur, peut conférer en tout tems. Le *dévolut* est un espèce de *dévolution* qui arrive lorsque la collation d'un bénéfice est nulle, ou par le défaut de pouvoir dans la personne du collateur, ou par les défauts & les incapacitez qui se trouvent dans la personne du pourvû. En ce cas, on s'adresse au Pape; on lui demande le bénéfice; il en pourvoit l'impétrant par *dévolut*, *jure devoluto*. On se sert du terme *impêtrer*; ce qui présuppose une demande, une réquisition expositive du fait, sur laquelle le Pape accorde le bénéfice. On voit par là que c'est avec raison que les dévolutaires sont odieux; ils troublent souvent des possesseurs légitimes qui vivent dans la bonne foi. Il est pourtant vrai que le *dévolut* maintient la discipline: mais on abuse souvent de ce remède, pour troubler la paix de l'Eglise; c'est aussi par cette raison que l'on a fixé les cas où le *dévolut* peut avoir lieu, & que, pour arrêter l'avidité des dévolutaires, on leur impose plusieurs conditions onéreuses. 1°. Ils doivent faire insinuer leurs provisions & leur prise de possession dans le mois, suivant l'Edit des Insinuations de 1691. art. 26. 2°. Ils doivent se pourvoir, & faire assigner le titulaire dans l'an de la date de leur provision. 3°. Ils doivent donner caution jusques à cinq cens livres, pour tenir lieu de sûreté des dépens. 4°. Ils ne peuvent percevoir les fruits qu'après une Sentence de récréance. Il y a des cas où le dévolutaire est dispensé de donner caution. Voyez *Castel*, dans ses définitions du Droit Canonique.

DÉVORANT, DÉVORANTE, *adj.* [*Consumens.*] Qui dévore, qui consume.

Dévorant, se dit aussi au figuré. (Un apétit dévorant, un estomac dévorant, un feu dévorant, une soif dévorante, un air dévorant ou qui est extrêmement subtil.)

DÉVORATEUR, *s. m.* [*Helluo, vorax.*] Qui mange. (Rien n'échape à ce dévorateur. *Benferade, Rond.*)

Dévorateur, se dit aussi au figuré. (Dévorateur de Livres. *Acad. Franç.*)

DÉVORER, *v. a.* [*Absorbere, vorare.*] Manger goulument, manger avec avidité. (Le loup dévore.)

Dévoré. [*Laniare, lacerare.*] Perdre, mettre en pièces, faire périr. (On envoia un monstre marin pour dévorer Andromède. *Abl. Luc. t. 1.*)

Dévoré. [*Consumere.*] Perdre, ruiner, consumer. (Le tems dévore tout. Un feu secret me dévore. Il a dévoré tout son bien. *Despréaux.* Le chagrin me dévore. *Racine.* Dévorer le peuple. *Pseaume 52.*)

* *Dévoré*. [*Vorare.*] Il se dit de la lecture des Livres. *Dévoré un Livre*; c'est le lire promptement & sans y faire beaucoup de réflexion. (J'ai lû un Livre que vous m'avez envoié, ou plutôt, je l'ai dévoré. *Scar.*)

† **DÉVOREUR DE LIVRES**, *s. m.* Qui lit force Livres & promptement. (C'est un Dévoreur de Livres.)

DÉVOT, *s. m.* [*Pius.*] Qui a de la dévotion. (C'est un vrai dévot, un dévot sincère. Il y a des dévots indiscrets qui ne croient jamais dire assez, s'ils n'en disent trop. *Thiers, Dissertation sur le portail de Reims.* Pour être dévot je n'en suis pas moins homme. *Molière, Tartufe.* Il y a

aussi de faux dévots, qui sont traîtres, malins, & le plus souvent médifans.

Fâche-t-on un dévot, c'est Dieu qu'on fâche en lui.
Ces Apôtres du tems, qui des premiers Apôtres
Ne nous font point ressouvenir,
Pardonnent bien moins que nous autres.
Deshoulières.

☞ Un dévot, je ne sai pourquoi,
A quelque chose contre moi
Qui jamais n'ofençai personne:
Je suis mal, à ce que je voi;
Un dévot jamais ne pardonne.
Le Chevalier de Cailly.

Dévol, se dit aussi de tout ce qui excite à la dévotion. (Un Livre dévot. Une conversation dévot. Un discours dévot. Un chant dévot.)

DÉVOT, DÉVOTE, *adj.* [*Pius, religiosus.*] Qui a de la dévotion. (Être dévot à la Vierge. Elle est dévot en honnête femme.)

On y voioit Barry si dévot à Marie,
Ouvrir avec cent clefs le Ciel à Philagie.
Poëte Anonyme.

† *Dévol*, *Dévote*, *adj.* [*Devotus.*] Qui aime avec une manière de respect particulier. (Mon cœur qui vous est si dévot. *Voiture.*)

DÉVOTE, *s. f.* [*Pietatis amans.*] Celle qui a de la dévotion. (C'est une véritable dévot.)

Moi dévot! qui, moi? m'écriai-je à mon tour,
L'esprit blessé d'un terme employé d'ordinaire
Lorsque d'une hypocrite on parle sans détour.
Deshoulières.

DÉVOTEMENT, *adv.* [*Piè, religiosè.*] Avec dévotion. (Prier Dieu dévotement. † Il soupa lui tout seul, & fort dévotement mangea deux perdrix. *Molière, Tartufe.*)

DÉVOTIEUX; dites *Dévol*.

DÉVOTIEUSEMENT; dites *Dévolement*.

DÉVOTION, *s. f.* [*Pietas, religio.*] Prononcez *dévociou*. Piété envers Dieu & envers les Saints. (Dévotion aisée. Être dans la haute dévotion. Les dévotions à la Vierge sont un puissant moïen pour le salut.) *Faire ses dévotions*; c'est-à-dire, se confesser & communier fort dévotement. (La véritable dévotion consiste à aimer Dieu & le prochain, & à s'aquiter fidèlement de tous ses devoirs.)

Certain air de dévotion,
Lorsque l'on n'est plus jeune, a toujours bonne grace.
Deshoulières.

On peut impunément pour l'intérêt du Ciel,
Être dur, se venger, faire des injustices,
De la dévotion c'est là l'essentiel.
Deshoulières.

† * *Dévotion*. [*Officium, obsequium.*] Amour grand & respectueux.

(J'aurai toujours pour vous, ô suave merveille!
Une dévotion à nulle autre pareille.
Molière, Tartufe, act. 3. sc. 3.)

Dévotion, *s. f.* [*Deditum, obstrictum esse.*] Entière disposition. (Être à la dévotion. (On lui manda que la Ville étoit à sa dévotion. *Abl. Arr. l. 1. ch. 6.* Les Baëtriens étoient à leur dévotion. *Vaug. Quint. Curce.*)

☞ *Dévotion*. Il y a un hommage de *dévotion*, dont la Coûtume de Poitou, art. 108. a fait mention en ces termes: *Quiconque a l'hommage pour avoir raison d'aucune chose, est fondé d'avoir*

sur icelle juridiction, si ce n'estoit hommage de dévotion, lequel hommage de dévotion n'emporte Fief ne juridiction ne autre devoir. Et dans celle de Normandie, art. 103. il est dit que dans cette Province, il y a quatre sortes de tenures, par hommage, par parage, par aumône & par bourgage. Et dans l'art. 139. Par aumône ou bienfait que fasse le vassal de son bien à l'Eglise, les droits du Seigneur ne sont diminuez, soit en Justice, rentes ou autres devoirs.

DE'VOUEMENT, *f. m.* [*Consecratio, devotio, dedicatio.*] Sacrifice; action par laquelle on se dévouë, on se consacre au service de quelcun.

(En vain espérez-vous trouver ce dévoûment,
Dans un cœur qui pour Dieu chaque jour se dément.
Villiers.)

DE'VOUER, *v. n.* [*Devovere, consecrare.*] Consacrer. Sacrifier. (Dévoüer à ses intérêts la tranquillité de la patrie. *De la Rochefoucault.*)

Se dévoüer, *v. r.* [*Devovere, consecrare se.*] Se sacrifier, se consacrer entièrement. (Les grands hommes se sont dévoüiez à la gloire. *Abl.* Être dévoüié aux intérêts de son maître. On se dévoüoit anciennement soi-même, par une superstition aussi cruelle que ridicule. *S. Evrem.*)

Achille fait ranger autour de votre fille,
Tous ses amis, pour lui prêts à se dévoüer.
Racine, *Iphig. act. 5. sc. 5.*)

† DE'VOULOIR, *v. a.* [*A volendo rem aliquam abstinere.*] Cesser de vouloir. Le mot de *dévoüoir* n'est pas en usage. *Vaug. Rem.* Malherbe l'a voulu introduire, mais sans succès.

DEUTE'RONOME, *f. m.* L'un des Livres sacrez qui composent le corps de la Bible.

DEUX. [*Duo.*] Nom de nombre indéclinable. (Ils sont deux. Elles sont deux. Ils sont pris tous deux. Donner des deux. Apuier des deux.) On dit aussi, *Nous sommes à deux de jeu; pour dire, égaux.*

Deux à deux, *adv.* [*Binus.*] Deux ensemble. (Il les faisoit marcher deux à deux. *Abl. Ret.*)

A deux fois, *adv.* (Je ne vous ferai plus à deux fois. *Scaron.*)

DEUXIEME, *adj.* [*Secundus.*] Nom de nombre ordinal qui veut dire, *qui est le second.* (Il est le deuxième; elle est la deuxième.)

D E X.

DEX, veut dire, parmi les Toulousains, borne, limite. Catel, dans son Histoire des Comtes de Toulouse, raconte qu'Alfonse I. accorda à la Ville de Toulouse de grandes franchises, & à ceux qui sont dans l'enceinte de la *sauveté*, que l'on appelle le *Dex de Toulouse*, peut-être parce que les bornes étoient marquées par des croix, lesquelles en chiffre, veulent dire *dix* ou *dex* en langage du pais. Voyez *Brodeau*, sur l'article 85. de la *Coûtume de Paris*, n. 21.

DEXTE'RITE', *f. f.* Il vient du Latin *dexteritas*. Adresse. (Il faut un peu de dextérité dans toutes les conditions. *Patru, Plaid. 11.* Il faut une grande dextérité pour faire des ouvrages un peu délicats. Elle a du bon sens & de la dextérité dans les affaires où elle entre. *S. Evrem.* César eût une dextérité admirable à ménager les Gaulois. *Le même.* Il ne s'est passé du mot *car*, que pour montrer la souplesse & la dextérité de sa plume. *Vaug. Nouv. Rem.*

D E X. D I A.

DEXTRE, *f. f.* Il vient du Latin *dextra*. Ce mot ne se dit qu'en terme de piété, & il signifie *main droite*. (A quoi peut-on attribuer un changement si heureux, qu'à la dextre du Tout-puissant. *Maucroix, Schisme l. 3.* Ta dextre afermit ma couronne. *Racan, Ps. 3.*) On ne peut se servir de ce terme que pour exprimer la main de Dieu. En ce sens même il est hors d'usage.

Dextre. Mesure dont on se servoit anciennement, & qui a varié selon les tems & les lieux. Dans les Statuts de la Ville de Marseille, le *dextre* est un quarré de quinze palmes. Dans un manuscrit Catalan, c'est une mesure de douze pans de la canne de Barcelonne; c'est-à-dire, de neuf piez. Lorsqu'on désignoit indéterminément, par le nom de *dextres*, le terrain joignant une Eglise, dans lequel on devoit jouir d'un droit d'azile, l'étendue de ce terrain devoit être au moins de trente pas.

DEXTREMENT, *adv.* [*Solenter.*] Avec adresse. Il n'est plus usité; en sa place, on dit, *adroitement*. (Un Peintre peignit un rideau si dextrement, qu'on s'avisa de le tirer. *Abl. Apoph.*)

DEXTREBORD, *f. m.* [*Pars navis dextera.*] Terme de *Marine*. Le côté droit du vaisseau; c'est la même chose que *Stribord, Tribord, Estribord & Tienbord.*

DEXTROCHERE, DESTROCHERE. [*Dextrocherium, brachiale, torquis, armilla.*] Terme de *Blason*, qui se dit du bras droit, qui est peint dans un écu, tantôt tout nud, tantôt habillé, ou garni d'un fanon, & quelquefois armé, ou tenant quelque meuble ou pièce dont on se sert dans les armoiries.

D I A.

DIA, *adv.* [*Rectâ.*] Terme dont se servent les Chartiers & les Laboureurs, pour faire tourner leurs chevaux à gauche, comme ils se servent de *hur-haut* pour les faire tourner à droit. *Il n'entend ni à dia ni à hur-haut*, [*æquum & bonum non capit.*] pour dire, *c'est un brutal qui n'entend point raison, quelque parti qu'on lui propose. Danct.*

DIABE'TES, *f. m.* [*Diabetes.*] Terme de *Médecine*. Soudaine & copieuse évacuation de la boisson par les conduits urinaires, accompagnée d'une soif pressante, & de la maigreur de tout le corps. Ce mot vient du Grec *διὰ βραχίον*, passer vite, de la même manière que l'eau passe par un siphon, appelé aussi en Grec *διὰ κρήνης*.

DIABLE, *f. m.* [*Diabolus, malus dæmon.*] Ce mot en général, signifie *un des Anges rebelles que Dieu chassa du Paradis, & précipita dans les enfers.* (Les Bramines adorent le diable, afin qu'il ne leur fasse point de mal. *Histoire des Bramines, 2. partie, chap. 16.* Le diable tenta Eve sous la figure d'un serpent. *Jesus-Christ* fut tenté par le diable au désert.)

† * *Diabie* [*Nequum, improbus, sceleratus.*] Méchant. Espèce d'enragé & de déterminé. (C'est un diable.) *Faire le diable à quatre; [Debacchari.]* c'est-à-dire, faire le méchant.

... L'autre moi valet de l'autre vous a fait,
Tout de nouveau le diable à quatre.
Molière.)

Tirer le diable par la queue; [*Vix se sustentare.*] C'est-à-dire, avoir bien de la peine. *Il a été battu en diables; c'est-à-dire, il a été fort battu.*

(Vous n'y perdrez que vos pas,
Et le diable ne le fait pas.
Voiture, *Poës.*)

Cet argent s'en est allé à tous les diables ; c'est-à-dire , on ne fait ce qu'il est devenu. Le diable l'a emporté , signifie la même chose.

C'est un diable en proces. [Recoctus & vaser litigator.] Termes burlesques , pour dire , c'est un chicaneur & un insigne plaideur.

Le diable étoit beau quand il étoit jeune ; prov. c'est-à-dire , que la jeunesse a toujours quelque chose d'agréable , même dans les personnes laides.

Faire le diable , dire le diable contre quelqu'un ; c'est lui faire tout le mal qu'on peut , en dire beaucoup de mal.

Il n'est pas si diable qu'il est noir ; c'est-à-dire , il n'est pas si méchant qu'on le dit , ou qu'il le paroît.

† *C'est là le diable. [Hoc opus , hic labor est.] Termes bas & burlesques , pour dire , c'est là la difficulté , & ce qu'il y a de fâcheux dans une affaire. (Il est vaillant en diable. C'est un diable incarné. C'est un diable d'homme. Il l'a batu en diable , ou en diable & demi.) C'est un méchant diable ; [Omnium nequissimus ,] c'est-à-dire , un homme dangereux : un bon diable , pour dire , un bon vivant. Un pauvre diable , c'est-à-dire , un misérable. Il est savant en diable , [scientissimus ,] pour dire , il est fort savant. Toutes ces façons de parler , & diverses autres semblables , sont basses & populaires. On dit encore par manière de proverbe : *Le diable est aux vaches , pour dire , tout est en trouble & en confusion. Le diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme , [mutabitur fortuna ;] pour dire , qu'on ne sera pas toujours malheureux. Il ne faut pas se donner au diable pour faire cela ; c'est-à-dire , que la chose est facile. On se sert aussi malheureusement de ce vilain mot pour faire diverses imprécations.**

(C'est est fait , je renonce à tous les gens de bien ,
J'en aurai désormais une horreur effroyable ,
Et m'en vais devenir pour eux pire qu'un diable.
Molière.)

Diable de mer. [Puffinus.] C'est la macreuse. C'est aussi une espèce de macreuse , dont la graisse est résolutive & anodine.

† **DIABLEMENT**, *adv.* [*Valdè , maximè.*] (Je suis diablement fort sur l'impromptu. *Mol. Préc. ridic.*)

† **DIABLERIE**, *f. f.* [*Veneficium , sortes magicæ.*] Sorcellerie. Enchantement. (Il y a là-dedans un peu de diablerie.)

† *Diablerie.* [*Morositas , vociferatio.*] Méchante humeur.

(..... Avec toute sa diablerie ,
Il faut que je l'appelle & m'amour & m'amie.
Molière , Femmes savantes , act. 2. sc. 9.)

☞ Je me souviens de cette Chançon , où le mot de *diablerie* est assez bien placé.

Un & un font deux ,
C'est le nombre heureux ,
En galanterie :
Mais quand une fois
Un & un font trois ,
C'est la diablerie.

† * **DIABLESSE**, *f. f.* [*Nequissima femina.*] Méchante fille , ou méchante femme. Celle qui est de mauvaise humeur , & sujète à mille emportemens. (Sa femme est une franche diablesse.)

DIABLOTIN, *f. m.* [*Parvus dæmon.*] Petit diable.

DIABOLIQUE, *adj.* [*Diabolicus , malo dæmone dignus.*] Méchant. Qui est du diable. (C'est un esprit diabolique. Invention diabolique.)

DIABOLIQUEMENT, *adv.* [*Diabolicum in morem.*] D'une manière diabolique.

DIACO, *f. m.* C'est un Chapelain de l'Ordre de Malte , on l'appelle aussi *Chevalier servant.*

DIACONAT, *f. m.* [*Diaconatus.*] Ordre sacré , dans lequel on reçoit la grace & la puissance de rendre à l'Evêque & aux Prêtres les principaux services dans l'action du sacrifice , & lire publiquement l'Evangile aux Messes solennelles. (Mélétius éleva Saint Chrisostôme au Diaconat , dans lequel il demeura cinq ans. *Maurc. Préface.*)

DIACONIE, *f. f.* [*Diaconia.*] Nom de quelques Chapelles & Oratoires qui étoient dans la Ville de Rome , gouvernées par chaque Diacre en sa région. C'étoient de certains Hôpitaux , où les veuves , les orphelins & les vieillards étoient nourris. On appelloit leurs Gouverneurs , *Cardinaux Diaques de Rome.* On a donné ce nom à quelques autres bénéfices , qui sont au nombre de quatorze , suivant du Cange.

DIACONISSE, (**DIACONESSE**,) *f. f.* [*Diaconissa.*] C'étoit une veuve qui étoit consacrée par quelque cérémonie , au service de l'Eglise , & des pauvres. (Je vous recommande notre sœur Phebé Diaconisse de l'Eglise de Corinthe. *Nouveau Testament , Ep. de S. Paul aux Romains , c. 16. v. 1.*)

☞ Quelques-uns ont crû que l'on appelloit *Diaconisses*, les femmes des Diaques , dont elles s'étoient séparées depuis l'ordination de leur mari , ce nom leur étant donné par honneur. Mais il y avoit , dès le commencement de l'Eglise , des *Diaconisses* qui avoient leurs fonctions particulières. S. Paul recommande aux Romains Phebé qui sert l'Eglise de Cenchrée , afin , dit-il , que vous la receviez en vûe du Seigneur , d'une manière digne des Saints , & que vous lui rendiez service dans toutes ses affaires , car elle en a rendu plusieurs , & même à moi. Le même Apôtre , dans sa première lettre à Timothée , ch. 5. v. 9. lui dit : *Qu'on n'élise point de veuve qui n'ait au moins soixante ans ; qu'elle n'ait eu qu'un mari. Quoiqu'elles ne fussent point ordonnées comme les Diaques , elles tenoient pourtant un certain rang dans l'Eglise qui les distinguoit des autres personnes de leur sexe , & l'on n'y admettoit que des veuves dont la vertu étoit reconnue , & qui étoient sans tache : ainsi , au rapport de Sozomene , liv. 4. ch. 24. Elpide fut déposé de son Evêché par le Concile tenu à Rome , parce qu'il avoit admis Nestarie dans le nombre des *Diaconisses* , quoiqu'elle eût été privée de la communion. L'emploi des *Diaconisses* consistoit à instruire les femmes pour recevoir le Batême , & à régler leur conduite après l'avoir reçu. Dans le tems où l'on se dépoüilloit entièrement pour recevoir le Batême , les *Diaconisses* avoient le soin de cacher , autant qu'il étoit possible , la nudité des femmes. Le Prêtre faisoit la première onction au front , & les *Diaconisses* achevoient la cérémonie , & préparoient les femmes à recevoir le Batême comme les hommes. Ce n'étoit pas seulement dans les actions de Religion que les *Diaconisses* étoient employées : S. Epiphane nous apprend qu'elles avoient le soin des bains , lorsque les femmes étoient obligées de les prendre : elles les faisoient ranger dans les Eglises , quand elles*

assistoient au Service Divin. Nous aprenons encore des Constitutions Apostoliques, que lorsque les Evêques avoient à traiter quelque affaire avec des femmes, les *Diaconisses* agissoient pour l'Evêque, afin d'éviter les soupçons & les médisances des Païens. Enfin, on peut dire que l'hospitalité & la charité étoient les soins principaux des *Diaconisses*. Quant à l'âge auquel on pouvoit admettre une veuve dans l'ordre des *Diaconisses*, S. Paul, l'Empereur Théodose, dans la Loi 27. *cod. th. de Episcop.* Tertulien, S. Basile & S. Jean Chrysostôme, exigent l'âge de soixante ans. Mais le Concile de Chalcedoine changea cette discipline, & ordonna par le 4.^e Canon, que l'on recevoit *Diaconisse* celle qui auroit quarante ans.

DIACOPÉ, *f. m.* ou **TAILLADE**. Profonde découpeure. [*Discissio, præcisio.*] Espèce de fracture du crâne faite par un instrument tranchant, dont le coup a été donné perpendiculairement, & a pénétré fort avant. Ce mot vient du Grec *δακνπω*, je coupe, je fends.

DIACRE, *f. m.* [*Diaconus.*] Ce mot signifie *Ministre*, & il a été donné aux *Diacres*, parce qu'ils sont les premiers dans l'ordre des Ministres; en effet, après les Prêtres ils ont le premier degré d'honneur. Les *Diacres* ont été établis pour servir l'Evêque, pour avoir soin de l'administration des biens de l'Eglise, & en rendre compte ensuite à l'Evêque. (Faire un Diacre.) Ils furent institués au nombre de sept par les Apôtres.

Les *Diacres* ont toujours été compris dans l'ordre de la hiérarchie de l'Eglise; ils ont assisté aux Conciles après les Prêtres: l'Histoire Ecclésiastique nous en fournit plusieurs exemples. Ils sont ordonnés par l'imposition des mains; ils sont enfin Ministres des Autels, & en approchent aussi près que les Prêtres. Il y a pourtant cette différence entre l'ordination des Prêtres, & celle des *Diacres*, que dans la première, les Prêtres qui accompagnent l'Evêque, imposent aussi leurs mains; & dans l'ordination des *Diacres*, l'Evêque seul impose les mains, comme Amalarius & plusieurs autres, qui ont traité de *divinis Officiis*, l'ont remarqué. On trouve dans les Actes des Apôtres l'origine du Diaconat; l'on y voit au chap. 6. que peu de tems après que l'Evangile eut été reçu dans Jérusalem par les Juifs & par les Grecs, il s'éleva une manière de plainte de la part des Grecs, qui disoient que l'on méprisoit les veuves, parce qu'on ne les emploioit pas aux soins des pauvres, & qu'on négligeoit de les secourir dans leurs besoins. Cette plainte fut cause que l'on élut sept *Diacres*, selon la proposition des Apôtres, qui furent ordonnés, comme S. Luc l'a rapporté. Ces nouveaux Ministres s'éleverent peu à peu aux plus hauts degrés du Ministère Ecclésiastique: on vit d'abord Philippe, simple *Diacre*, prêcher dans Samarie, & Étienne dans Jérusalem. Clement le Romain dit que le *Diacre* est le Prophète, l'Ange, l'oreille, le cœur, l'ame de son Evêque; & c'est par cette raison que l'on exigeoit de grandes qualitez des *Diacres*. Ils avoient & ont encore l'honneur de servir le Prêtre dans la célébration de la Messe; ils distribuoient les aumônes aux pauvres; ils conféroient le Batême: Saint Philippe batisa l'eunuque de la Reine Candace. Mais du tems de Tertulien, les *Diacres* ne batisoient qu'avec la permission de l'Evêque. Les *Diacres* prêchoient. Saint Étienne prêcha avec tant d'efficacité, qu'il

est dit dans les Actes des Apôtres, qu'il confondoit les Juifs, & que personne ne pouvoit résister à l'esprit qui parloit en lui. Dans l'ancienne Eglise, les *Diacres* réconcilioient les pénitens qui étoient sur le point de mourir, lorsque l'Evêque ou les Prêtres étoient absens; du moins c'est ainsi qu'on explique la Lettre 16. du premier Livre de S. Cyprien, lequel nous apprend plus clairement dans sa Lettre 62. que l'un des principaux soins des *Diacres*, étoit celui des Vierges; ils assistoient aux Conciles, non pour décider sur les questions proposées, mais pour exécuter les ordres du Concile; ils examinoient les difficultés, & en faisoient un rapport aux Evêques qui décidoient. De toutes ces fonctions, il n'en est resté à nos *Diacres* que deux, celle de servir le Prêtre dans la Consécration, & celle de réciter l'Evangile, que les Evêques présentent à ceux qu'ils ordonnent *Diacres*, en leur disant: *Accipe potestatem legendi Evangelium in Ecclesia Dei, tam pro vivis quam pro defunctis in nomine Domini.*

DIADÊME, *f. m.* [*Diadema, fascia candida.*] Pancirol, *Antiquitez perduës*, liv. 2. chap. 46. pense que le *diadème* étoit une manière de petit bonnet qui se lioit sur la tête avec un linge fort blanc, & que les Empereurs, aussi-bien que les Rois, le portoient sur leur tête, pour marque de leur dignité. (Porter le diadème. Mettre le diadème sur la tête. Ofrir le diadème.) Le mot de *diadème* se prend aussi en général par toute sorte de couronnes de Prince absolu & souverain. (Avec un diadème tout plaît, tout charme. *Benf. Rond.*)

DIAGNOSTIC, *f. m.* [*Indicativus.*] Terme de Médecine, qui se dit des signes & symptômes, qui donnent l'indication & la connoissance aux Médecins de la nature & des causes des maladies. (Il y a des signes prognostics, & d'autres diagnostics.) Ce mot est aussi *adjectif*.

DIAGONALE, *f. f. & adj.* [*Diagonalis, diagonicus.*] Ce mot est Grec, & est un terme de Géométrie. Il signifie une ligne diagonale. C'est une ligne droite tirée par le centre d'une figure de plusieurs côtes, & d'un angle de la figure à un autre angle opposé. (La diagonale d'un carré est incommensurable avec un de ses côtes.) On dit aussi la diagonale d'un Cube, & d'un Prisme & de quelques autres solides.

DIAGONALEMENT, *adv.* [*Diagonaliter.*] Ce mot se dit de deux lignes diagonales qui se coupent diagonalement au centre de la figure.

DIAGRE'DE, *f. m.* Terme de Pharmacie, qui se dit de la scammonée préparée, qui est un très-bon purgatif.

DIALECTE, *f. m.* [*Dialectus, loquendi genus.*] Le mot de *Dialecte* est Grec, & signifie *Idiome*, langage particulier d'un pays. (Le Dialecte Dorique a été premièrement en usage parmi les Lacédémoniens. Le Dialecte Ionien est presque le même que l'ancien Attique. *Port-Roial, Méthode Gréque.*)

DIALECTICIEN, *f. m.* [*Dialecticus.*] Celui qui fait, ou qui enseigne la Dialectique ou Logique.

On appelle *Dialecticiens*, ceux qui raisonnent avec plus de subtilité que de solidité. La plupart des Stoïciens étoient de ce nombre. Diogene de Laërce raconte que Chrysippe avoit composé trois cens onze livres de Dialectique.

DIALECTIQUE, *f. f.* [*Dialectica, dialectice.*] La partie de la Philosophie qui enseigne les règles du raisonnement.

DIALECTIQUEMENT,

DIALECTIQUEMENT, *adv.* [*Dialecticè, dialecticorum in morem.*] En Dialecticien.

DIALOGIGER, *v. n.* Faire des Dialogues. On appelle aussi *faire des Dialogismes*, des discours faits par interrogation & par réponses.

DIALOGISME. L'art du Dialogue. (Cet Ecrivain entend bien le Dialogisme.)

DIALOGUE, *f. m.* [*Dialogus.*] Ouvrage qui est ordinairement en prose, & quelquefois en vers, où des personnes s'entretiennent avec esprit sur un sujet grave ou plaisant. (Les Dialogues de Lucien sont beaux.)

DIALOGUER, *v. a.* Faire parler entre eux plusieurs personnages. Il n'a guères d'usage qu'au passif. *Cette phrase est bien dialoguée*; pour dire, que les interlocuteurs parlent convenablement au sujet, qu'ils se répondent juste, qu'ils s'interrompent à propos. *Acad. Franç.*

DIAMANT, *f. m.* [*Adamas.*] Sorte de pierre précieuse fort connue & fort dure. (Diamant fin, diamant faux, diamant d'Alençon, diamant brut.) On fait venir ce mot de *Diamah*, de *Dim*, durer. *Braum, pag. 632.* du deuxième Livre de son *Traité de vestitu Sacerdotum Hebræorum*, croit que *diamant* vient de l'Hébreu *Odem*, à qui les Grecs ont donné leur terminaison en *as*, dont ils ont fait venir leur *Adamas*. *Odem*, signifie *rouge*, & aussi *brillant*, *éclatant par sa blancheur*. Le *diamant* se tire de la mine ordinairement *brut*, & ressemble alors à un simple caillou. Ils s'en présente cependant quelquefois où la taille paroît indiquée, & qui aiant roulé parmi les sables dans le lit de rivières rapides, se trouvent polis naturellement, & tout-à-fait transparens: quelques-uns même sont facettes. Ces sortes de *diamans bruts*, se nomment *Bruts ingénus*, & lorsque leur figure est pyramidale, & se termine en pointe, on les appelle *pointes naïves*. *Sa foi sera diamant*; c'est-à-dire, sa fidélité durera.

Diamant. Terme de *Vitrier*. Sorte de petit outil pour couper le verre, au bout duquel il y a une pointe de *diamant*.

DIAMANTAIRE, *f. m.* [*Qui gemmarum commercium facit.*] Ouvrier qui taille les diamans, qui se connoît en diamans, & qui en fait trafic.

DIAMARGARITON. Terme de *Médecine*, qu'on nomme ainsi à cause des perles qui entrent dans sa composition. Il y en a de chaud & de froid.

DIAME'TRAL, **DIAME'TRALE**, *adj.* [*Diametros.*] (Ligne diamétrale.)

DIAME'TRALEMENT, *adv.* [*Diametri in morem.*] (Diamétralement opposé. Le Zénit & le Nadir sont diamétralement opposés. Les Antipodes sont aussi diamétralement opposés.) Ces mots se disent aussi au figuré, en parlant de la vertu & du vice; & des intérêts & des sentimens qui sont quelquefois *diamétralement* opposés.

DIAME'TRE, *f. m.* [*Diameter.*] Terme de *Géométrie*. Ce mot se dit proprement du cercle, & signifie *la ligne droite, qui passant par le centre du cercle, le divise en deux parties égales*. (Tous les diamètres d'un même cercle, ou de cercles égaux, sont égaux entr'eux. La proportion du diamètre à la circonférence du cercle ne se trouve pas dans la dernière exactitude.) La moitié d'un *diamètre*, se nomme *demi-diamètre*, ou *raison*. Le mot de *diamètre*, se dit aussi quelquefois au lieu de *diagonale*. Les ellipses ont deux *diamètres*, l'un grand, l'autre petit; chacun desquels divise l'ellipse en deux parties égales.

Tome I.

Diamètre d'une colonne; c'est la ligne droite que l'on tire d'un des points de la circonférence à l'autre, en passant par le centre. Une colonne, pour être régulière, doit avoir au moins sept *diamètres* de hauteur. Les colonnes de l'ordre Corinthien en ont dix.

DIANE, *f. f.* [*Diana.*] Déesse que les Poètes ont feint la Déesse de la Chasse.

Diane. [*Extrema noctis vigilia.*] Terme de *Guerre*. Batterie de tambour à la pointe du jour. (Batre la diane.)

Diane. *Arbre de Diane*. On appelle ainsi une sorte de végétation métallique. Un peu de mercure jetté dans une solution d'argent, par l'esprit du sel armoniac, procure cette végétation, en attirant l'argent, & le divisant en très-peu de tems dans des rameaux & des feuillages, qui représentent cet arbre chimique. *Mémoire de la Société Royale de Berlin, pag 62.*

† **DIANTRE**, *f. m.* Mot burlesque, pour dire, *le diable*. (Au diantre soit le fou; au diantre le teston. *Régnier.*)

DIAPALME, *f. m.* [*Diapalma.*] Emplâtre composée de divers ingrédiens propres à résoudre les matières.

DIAPASME, *f. m.* [*Diapasma.*] Toute sorte de parfum, qu'on emploie sur le corps, comme poudre, essence, &c.

DIAPASON & DIAPENTE. Sont des termes de *Musique*. C'est un intervalle de *Musique*.

Diapason, signifie aussi *une règle & une mesure dont on se sert pour marquer les tuyaux d'orgues, & pour percer les trous des flûtes dans une juste proportion*.

DIAPE'DE'SIS. Terme de *Médecin*. Sortie du sang à travers des artères & des veines, quand il est trop dissous. Ce mot vient du Grec *δια*, par, & *πνδαια*, je faillis.

DIAPHANE, *adj.* [*Perlucidus, perlucens; translucidus, translucens.*] Terme de *Physique*. Transparent. (Un corps diaphane. Les corps diaphanes sont l'air; l'eau, le verre, le cristal, le talc, la corne, &c.)

† On dit, en terme de *Sciences*, le mot de *Diaphanéité*, qui signifie *transparence*, [*Corpus translucidum, perlucidum;*] mais il n'est pas en usage.

Diaphane, est aussi un terme d'*Architecture*; (Les Décorateurs emploient les colonnes *Diaphanes* dans les châteaux de feu, dans les représentations d'un Palais du soleil, d'un Temple de Pluton, &c.)

DIAPHORE'TIQUE, *adj.* [*Diaphoretica medicamenta.*] Terme de *Médecine*. Médicamens qui poussent les humeurs par la transpiration. Ce mot vient du Grec, & signifie *sudorifique*.

DIAPHRAGMATIQUE, *adj.* [*Vene, arteriæ phreneticæ.*] Nom qu'on donne aux artères & aux veines qui sont répandues dans le diaphragme.

DIAPHRAGME, *f. m.* [*Diaphragma.*] Terme d'*Anatomie*. Sorte de membrane, qui est d'une forme ronde, & qui fait comme une cloison, qui sépare les parties vitales des naturelles.

DIAPHOENIC. Terme de *Pharmacie*. Electuaire mol & purgatif, qui purge les sérositez, & qui excite les mois aux femmes. Il est encore bon pour l'hidropisie. Il y a encore d'autres électuaires, comme *Diaprunum*, à cause de la pulpe des prunes de Damas qui en font la base. Le *Diarhodon* à cause des roses rouges qui y entrent. Le *Diascordium*, le *Diasébesten*, & le *Diasenna*.

C c c c c

DIAPHORESE, *f. f.* Terme de Médecine & de Chirurgie. C'est en général une évacuation qui se fait par l'habitude du corps, & par les pores de la peau, tant insensiblement que sous la forme de la sueur. Du Grec *διαφώρα*, transmettre d'un lieu à un autre.

DIAPHORETIQUE, *adj.* Terme de Médecine, qui se dit des médicamens qui chassent les humeurs par la transpiration. On donne aussi ce nom à une fièvre continuë colliquative, accompagnée d'une sueur perpétuelle, huileuse & visqueuse.

DIAPNOTIQUE, *adj. & subst.* On appelle ainsi les remèdes qui font transpirer.

DIAPRE', *adj.* [*Versicolor, varius.*] Terme de Blason. Qui est varié de plusieurs couleurs. Ce mot s'est dit autrefois de la variété des couleurs qu'on voit dans un pré rempli de fleurs.

Diapré, se dit aussi d'une espèce de prunes violettes, qu'on appelle *Prunes diaprées*.

DIAPTOSE, *f. f.* Terme de Chant. Il signifie *intercidence*. Cette façon de finir l'intonation, consiste en ce que la première des deux notes qu'on ajoûte pour faire la cadence, est sur la même corde que la note sur laquelle on finira. Voyez *Lebeuf*, *Tr. Hist. du Chant*, page 228.

DIARRE'E, (**DIARRHE'E**), *f. f.* [*Dejectio, liquida alvus.*] Terme de Médecin. Sorte de flux de ventre, où les humeurs se voident sans ulcérer les boiaux. Il est bas: on dit *dévoïement*.

DIARRODON, *f. m.* On donne ce nom à diverses compositions de Pharmacie.

DIARTROSE, *f. f.* Terme d'Anatomie. Articulation d'os un peu relâchée, qui se fait; ou par *enartrose* quand la tête de l'os est grosse & longue, & la cavité qui le reçoit, profonde: ou par *artrodie*, quand la tête de l'os est plate, & qu'elle est reçûe dans une cavité superficielle: ou par *ginglime*, quand deux os se reçoivent réciproquement, & sont mobiles l'un dans l'autre. La première se trouve dans l'articulation de l'os de la cuisse avec la hanche; la seconde dans celle de la mâchoire, avec l'os des temples, & la troisième dans celle de l'os du coude avec l'os du bras. La *diartrose* est opposée à la *sinartrose*.

DIASCORDIUM, *f. m.* Terme de Pharmacie. C'est un électuaire ou opiate, où il entre du *scordium*.

DIASEBESTEN, *f. m.* Terme de Pharmacie. Electuaire purgatif, composé avec les sebestes, & d'autres drogues.

DIASENNA, *f. m.* Terme de Pharmacie. Electuaire purgatif, composé avec du fenné, & autres drogues.

DIASTASIS, *f. m.* [*Diductio.*] Mot Grec que les Latins & les François ont retenu, pour signifier, en terme de Médecine, un écartement d'os, qui est une espèce de luxation.

DIASTILE, (**DIASTYLE**), *f. f.* Espace entre deux colonnes.

DIASTOLE, *f. f.* Terme d'Anatomie. Dilatation. C'est un mouvement du cœur & des artères, dans lequel ces parties se dilatent. Et quand elles se resserrent, on l'appelle *sistole*.

DIATÈSE, (**DIATHESE**), *f. f.* [*Diathefis.*] Mot Grec dont on se sert en Médecine, pour signifier, *afection, disposition, ou constitution particulière de l'homme, tant naturelle que contre nature.*

DIATESSARON, *f. m.* Terme de Musique. Intervale composé d'un ton majeur, & d'un ton mineur, & d'un demi-ton majeur. Il se dit aussi en Pharmacie d'une sorte de tériaque.

DIATONIQUE, *adj.* Epitète qu'on donne à la Musique ordinaire, qui procède par des tons différens, soit en descendant, soit en montant.

☞ L'Auteur de l'Histoire de la Musique, dit que le système de la Musique des Grecs, ou de Mercure, semble avoir été reconnu pour le premier de l'Antiquité, & reçû comme une loi générale dans une partie de l'Asie, de l'Afrique, & par toute l'Europe, parce qu'il renfermoit un ordre, par le tetracorde, & une constitution pour la composition de la Musique vocale & instrumentale diatoniquement. Voyez *Ozanam*, *Dictionn. Mathemat.*

Progression diatonique; c'est faire procéder le chant par les degrés successifs de la voix naturelle, selon l'ordre de la Gamme, ou du système *Diatonique* parfait.

DICERNEMENT, (**DISCERNEMENT**), *f. m.* [*Dijudicatio, judicium.*] Action de dicerner. Jugement. (N'avoir aucun discernement; avoir le discernement bon, excellent, &c.)

DICERNER, (**DISCERNER**), *v. a.* [*Discernere, dignoscere, internoscere.*] Distinguer; faire la différence d'une chose avec une autre; juger, voir, apercevoir. (Dicerner le bien d'avec le mal. *Abl. Apoph.* Je ne pûs bien dicerner qui étoit avec vous. *Voit. l. 9.* Dicerner l'erreur.)

DICIPLE, (**DISCIPLE**), *f. m.* Il vient du Latin, *discipulus, auditor*. Ecolier, celui qu'on élève dans les sciences. (Saint Chrisostôme fut disciple de Libanius, qui étoit un fameux Sophiste. *Maucroix*, *Préf. sur les Homélies de S. Chrisost.*)

Les Disciples de Jesus-Christ. Ce sont les Apôtres de Jesus-Christ.

DICIPLINABLE, (**DISCIPLINABLE**), *adj.* [*Docilis.*] Qui est capable de discipline, qui est capable d'être instruit. (Rendre disciplinable. *Voit. l. 38.*)

DICIPLINE, (**DISCIPLINE**), *f. f.* [*Disciplina, institutio.*] Conduite de gens qui enseignent. Conduite & ordre de gens qui commandent. Ordre exact & bien discipliné. Règles & institutions. (Il est sous la discipline des Jésuites. Il n'y a point de discipline dans la plupart des Collèges. Garder la discipline. *Abl. Arr. l. 4.* Rétablir la discipline. *Abl. Tac. Vie d'Agricola.* Observer la discipline Militaire, Monastique, Eclésiastique, &c.)

† *Discipline*. [*Flagellum, correctio.*] Dans le stile d'aujourd'hui parmi les Religieux & Religieuses, la *discipline* se prend, ou pour la peine du foïet, que l'on impose à un Religieux, ou pour un exercice régulier où l'on se frappe à coups de foïet, composé de ficelles noïées, ou de quelque autre instrument de pénitence. On a donné le nom de *discipline* à cet exercice, parce qu'on le commence en disant ces paroles du Pseaume 11. 12. [*Apprehendite disciplinam, nequando irascatur Dominus.*] *Faire la discipline*; c'est se donner la discipline & se foïéter le dos; se disposer à la discipline. *Donner la discipline à quelqu'un*; c'est le foïéter avec la discipline. *Prendre la discipline*; c'est se donner la discipline.

(Laurens, ferrez ma haine avec ma discipline,
Et priez que toujours le Ciel vous illumine.

Molière.)

☞ S. Louis, dans la Préface des Ordonnances qu'il fit avant de s'embarquer pour l'Afrique, dit: *Et pour ce que nous voulons que le peuple qui*

est dessous nous, puisse vivre loyaument & en pes, & que li un se garde de forfaire à l'autre pour la paor de la decepline du corps, &c. Sur quoi du Cange a remarqué, que les Auteurs de la basse latinité, ont apellé *disciplina corporis*, une peine afflictive. Il cite les loix des Wisigots & celles des Lombards.

DICIPLINE', **DICIPLINE'E**, (**DISCIPLINE'**,) *adj.* [*Institutus.*] Instruit, enseigné. (Enfant bien ou mal dicipliné; il avoit des troupes bien diciplinées. *Abl. Ret. l. 1. c. 6.*)

DICIPLINER, (**DISCIPLINER**,) *v. a.* [*Instituere.*] Mettre la dicipline en un lieu; régler, instruire. (Il a bien dicipliné cette maison.) *Dicipliner*, veut dire, donner la dicipline à quelcun.

DICROTE, *adj.* ou **RECURRENT**. On a donné ce nom à une espèce de pouls inégal, qui bat deux fois dans une même pulsation.

DICTAME, *f. m.* [*Dictamus, dictamnium.*] Sorte d'herbe qui croît dans l'Isle de Crète, & qu'on a dit qui avoit la vertu de faire fortir les flèches qui étoient dans les plaies.

Dictame blanc. [*Dictamnium album.*] Plante cordiale, qui résiste au venin, & fortifie le cerveau & l'estomac.

Dictame faux. Plante qui aproche du vrai *dictame*, mais dont les qualitez sont fort inférieures.

DICTAMEN, *f. m.* Terme *Dogmatique*. Suggestion, mouvement, sentiment de la conscience. (Suivre le dictamen de sa conscience.)

DICTATEUR, *f. m.* En Latin *Dictator*. Souverain Magistrat de l'ancienne Rome, qu'on faisoit dans les périls extrêmes de la République, & dont la puissance ne duroit pas plus que le danger. *Abl. Tac. an. l. 1. c. 1.* (Les Dictateurs se tiroient quelquefois de la charuë, qu'ils reprenoient quand l'expédition étoit achevée. *S. Evremont, Génie du peuple Romain, ch. 2.*)

DICTATURE, *f. f.* [*Dictatura, imperium.*] Dignité de Dictateur. (Ofrir la Dictature, recevoir & accepter la Dictature, quitter la Dictature.)

DICTE'E, *f. f.* [*Dictata.*] Terme d'*Ecolier de Philosophie*, & d'autres qui écrivent les écrits d'un maître. C'est tout ce que dicte le maître à ses écoliers, la matinée ou l'après-dîné. (La dictée du matin a été fort longue, la dictée de l'après-dîné a été fort courte.)

DICTER, *v. a.* En Latin *dictare*. Prononcer haut des mots afin qu'on les écrive, dire haut & doucement, en sorte qu'on puisse écrire ce qu'on dit. (Dicter une lettre.)

* *La raison nous dicte cela.* [*Id suadet nobis ratio.*] C'est-à-dire, nous l'enseigne, nous le suggère, nous l'apprend.

DICTION, *f. f.* [*Dictio.*] Mot, manière dont on s'exprime. (Diction belle, noble, grande, grave, majestueuse, pressée, patétique. La diction doit être proportionnée au sujet, & donner à connoître les mœurs de celui qui parle.)

Diction, signifie aussi un seul mot. (Cette diction est barbare. Cette diction est impropre, équivoque, peu exacte. Cette diction n'est pas Française, &c.)

DICTIONNAIRE, *f. m.* [*Dictionarium, vocabularium.*] Livre qui contient les mots d'une Langue, d'un Art ou d'une Science par ordre Alphabétique. (Un bon Dictionnaire est très-difficile à faire, un Dictionnaire de Droit, un Dictionnaire de Médecine, un Dictionnaire de rimes.)

Après avoir atendu plus d'un demi siècle le fameux *Dictionnaire de l'Académie*, un bel Esprit a dit :

(Enfin nous l'avons vû, ce grand *Dictionnaire*,
Qui malgré tant d'Auteurs & de soins importants,
A fort alarmé le Libraire;
On dit que, pour le vendre, il faudra plus de tems,
Qu'il n'en a falu pour le faire.)

On ne pouroit pas dire la même chose de la dernière Edition de ce *Dictionnaire de l'Académie*, qui est très-estimée.

DICTON, *f. m.* [*Dictum, placitum.*] Ce mot de *dicton*, signifie mots *sententieux* qui ont quelque chose du proverbe; mais, dans ce sens, le mot de *dicton* ne peut être reçu que dans la conversation familière, ou dans le stile burlesque. (Il y a là dedans des dictons assez jolis. *Molière. Bourgeois Gentilhomme, act. 1. sc. 2.*)

Du Conseiller Matthieu l'ouvrage est de valeur,
Et plein de beaux *dictons* à réciter par cœur.

Molière.)

DICTUM, *f. m.* Terme de *Palais*. On le nomme autrement *le dispositif*. (On a mis le *dictum* de la Sentence au Gréfe.)

D I D.

DIDACTIQUE, *adj.* [*Dicendi genus ad docendum aptum.*] Instruitif. (Stile didactique.)

Loin ces rimeurs craintifs dont l'esprit flegmatique,
Garde dans ses fureurs un ordre *didactique*.

Despréaux.)

DIDEAU, *f. m.* [*Ratis genus, totum flumen trajiciens.*] Terme de *Pêche*. C'est un grand filet qui sert à barrer les rivières pour arrêter tout ce qui passe. (Au pont de Saint Cloud, il y a un grand dideau suspendu par des potences & des poulies qu'on tend & qu'on lâche selon les occasions.)

DIDIER, *f. m.* [*Desiderius.*] Nom d'homme.

DIDIÈRE, *f. f.* Nom de femme.

Didragme. C'est, selon Bouterouë, un demi sicile de cuivre. Il raporte, *pag. 17. & 18.* la figure d'un *didragme*, qu'il croit avoir été frapé à l'honneur de Judas Macabée.

D I E.

DIE'RE'SE, *f. f.* [*Diæresis, syllabæ divisio.*] Figure de *Grammaire*. La *diérese* se fait lorsqu'on divise une diphtongue en deux syllabes, comme *aulæ* en *aulai*.

Diérese, *f. f.* On appelle ainsi l'une des quatre opérations de Chirurgie, par laquelle on divise ou sépare les parties dont l'union est contre l'ordre naturel, ou forme un obstacle à la guérison.

DIE'SE, *f. f.* [*Diesis.*] Terme de *Musique*. C'est un demi-ton mineur ou imparfait, que les Imprimeurs marquent avec une double croix en sautoir. On l'appelle aussi *une feinte*.

DIE'TE, *f. f.* [*Diata.*] Abstinence qu'on fait pour se conserver en santé; régime de vivre qu'on garde dans l'usage de toutes choses. (Faire diète; la trop grande diète nuit.)

Diète. [*Principum, civitatum, ac legatorum conventus.*] Assemblée des Etats d'Alemagne. (Faire tenir la Diète; assembler la Diète; se trouver à la Diète.)

Diète. En Chancellerie Romaine, signifie le chemin qu'on peut faire en un jour; c'est-à-dire, dix lieues. Les Bénédictins s'en servent pour signifier leur petit Chapitre.

DIE' TE' TIQUE. (la) C'est-à-dire, l'Art du régime. C'étoit l'ancienne Médecine, & la méthode qu'on suivoit alors dans les maladies aiguës: mais on comprit dans la suite que le régime ne suffisoit pas, puisque bien des gens mouraient de maladies aiguës, après l'avoir gardé exactement.

DIEU, *f. m.* [*Deus.*] Être souverain, qui est très-parfait, qui n'a ni commencement, ni fin. (Dieu est le Créateur des Cieux & de la Terre. Les Juifs & les Mahométans ne reconnoissent & n'adorent qu'un seul Dieu. Les Chrétiens adorent un seul Dieu en trois personnes. Le Dieu vivant. Le Dieu des armées.)

Et n'alons point, parmi nos ridicules songes,
D'un Dieu de vérite, faire un Dieu de mensonge.
Despréaux.)

* *Dieu.* [*Supremum numen, effector ac molitor mundi.*] Souverain. Grand de la terre. (Que t'a servi de fléchir les genoux devant un Dieu fragile & fait d'un peu de bouë, qui meurt comme nous? *Main.* Les Rois sont les Dieux de la terre. *Abl.* Avec les Dieux il ose se mêler. *Voiture.*)

Mon Dieu! [*Mi Deus!*] Sorte d'exclamation. (Mon Dieu! je vous connois. *Molière.*)

Dieu-merci. [*Deo volente.*] C'est-à-dire, par la grace de Dieu. *Dieu-merci* n'entre que dans les discours familiers. (Personne, Dieu-merci, ne prend intérêt à l'universel à *parte rei*, ni à l'être de raison. Voyez l'Art de penser, 1. discours.)

Dieu vous soit en aide. [*Deus te adjuvet. Adsit tibi Deus.*] Dieu vous assiste, lorsqu'on éconduit un pauvre, ou que quelcun éternuë. (Dieu le veuille. Dieu vous garde de mal. Dieu vous le rende. Dieu vous bénisse, & vous conserve. Dieu vous conduise. Dieu aidant: s'il plaît à Dieu: à Dieu ne plaise. Dieu m'en garde. On conjure au nom de Dieu, pour l'amour de Dieu. On affirme en disant, sur mon Dieu: je prends Dieu à témoin.) * On dit d'un avare, qu'il fait son Dieu de son argent.

(----- Il vous saluë
D'un Dieu vous soit en aide, alors qu'on éternuë.
Molière.)

On dit d'un homme acablé de dettes, qu'il doit à Dieu & au monde. On dit aussi que la voix du peuple est la voix de Dieu. Que ce que la femme veut, Dieu le veut, &c.

DIEU-DONNE', *adj.* [*Deodatus.*] C'est le surnom qu'on a donné à quelques Princes, dont on n'espéroit pas la naissance, & qu'on croit que Dieu a accordée aux prières de son peuple. (Philippe Auguste Roi de France a été surnommé Dieu-donné.)

LES DIEUX, *f. m.* [*Dii.*] Les divinités fabuleuses des Païens. (Les Dieux des Païens étoient de plaisans Dieux. Mettre quelcun au nombre des Dieux.)

Les Dieux Manes. [*Manes.*] C'étoient ceux dont les anciens Païens imploroient le secours, & à qui ils faisoient des vœux contre la crainte de la mort, & en faveur des défunts. *Nicaise, explication d'un monument ancien, ch. 5.*

DIFAMANT, DIFAMANTE, (**DIFFAMANT,**) *part. & adj.* [*Infamans, infamiam inferens.*] Qui difame. (Ce sont des discours difamans, des paroles & des injures difamantes.)

DIFAMATEUR, (**DIFFAMATEUR,**) *f. m.* [*Obtreclator, alienæ famæ violator.*] Celui qui difame. (C'est un insigne Difamateur.)

DIFAMATION, (**DIFFAMATION,**) *f. f.* [*Alienæ famæ violatio.*] Dishonneur, décri d'une personne, injure qui difame. (Vous êtes bienheureux si vous souffrez des injures & des difamations pour le nom de Jesus-Christ. *Nouv. Testam. Epître de S. Pierre, c. 4.*)

DIFAMATOIRE, (**DIFFAMATOIRE,**) *adj.* [*Probrosus, famosus.*] Qui déshonore, qui difame. (Un Libelle difamatoire.)

DIFAMER, (**DIFFAMER,**) *v. a.* [*Turpare, fœdare, diffamare.*] Déshonorer. (Difamer une personne. C'est un homme difamé; elle est difamée.)

Ce long amas d'aïeux que vous difamez tous,
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
Despréaux.)

Difamer. [*Fœdare.*] Salir, gâter, défigurer. (En renversant de l'huile sur mon habit il l'a tout difamé.)

DIFÉRENCE, (**DIFFÉRENCE,**) *f. f.* [*Differentia, discrimen, dissimilitudo, distantia.*] Prononcez *diférence*. Distinction qui est entre les choses. (Voiant de plus près la diférence qu'il y a de vous à elle, je vous aimerai toute ma vie. *Le Comte de Buffi.* La diférence des esprits; je vous apprendrai à faire diférence entre les nobles & les roturiers; la diférence des humeurs rompt l'amitié.)

Je refuse d'un cœur la vaste complaisance,
Qui ne fait du mérite aucune diférence.
Molière.)

Diférence. [*Differentia.*] Terme de Philosophie. Atribut essentiel qui distingue une espèce d'une autre; comme raisonnable, étendu, pesant.

DIFÉRENCIER, (**DIFFÉRENCIER,**) *v. a.* [*Differentiæ, discriminis notam apponere.*] Distinguer, mettre de la diférence. (Il faut diférencier ces choses.)

DIFÉREND, (**DIFFÉREND,**) *f. m.* [*Controversia, dissidium, diversus.*] Prononcez *diféran*. Querelle, dispute. (Avoir diférend avec quelcun, vider, terminer, décider un diférend. *Abl.* Nous sommes en diférend pour savoir, si, &c. Avoir un diférend avec quelcun. Avoir un diférend à démêler avec quelcun.)

DIFÉRENMENT, (**DIFFÉREMENT,**) *adv.* [*Dissimiliter, dissimili ratione.*] Diversément. (On parle des choses diférenment.)

DIFÉRENT, DIFÉRENTE, (**DIFFÉRENT,**) *adj.* [*Differens, dispar, dissimilis, diversus.*] Prononcez *diféran*. Distingué, divers, qui difère. (Il est souvent diférent de lui-même: ses pensées étoient fort diférentes de ce que je les avois vûës. *De la Rochefoucault.* Avoir des inclinations diférentes. Vous apellez d'un même nom des choses diférentes: ils sont diférens d'habits, de visage, de mœurs & religion. *Abl. Luc. tom. 2.*)

En termes de *Monoie*, le *diférent* est une petite marque que les Tailleurs particuliers, & les Maîtres des Monoies choisissent, comme un soleil, un croissant, une étoile, ou quelque animal, &c. qu'ils marquent dans la légende des espèces, du côté de l'éfigie, ou du côté de l'écuillon. Ces *diférens* ont été établis pour

répondre de la bonté des espèces, & pour faire connoître le lieu où elles ont été fabriquées, ainsi qu'il s'est pratiqué du tems de nos premiers Rois : alors le Monétaire faisoit mettre son nom & sa qualité entière, ou un abrégé sur les espèces. Ces différens doivent être particuliers, & ils ne peuvent être marquez sur les espèces, ni être changez, que par ordre de la Cour, ou des Juges-Gardes. Outre le *différent*, il y a encore le *point secret*, qui est un petit point que l'on mettoit autrefois sous les lettres des légendes, pour marquer le lieu de la fabrication : mais à présent, on marque le lieu de la fabrication par les lettres de l'alphabet. Voyez *Boizard*.

DIFÉRER, (**DIFFÉRER**,) *v. a.* [*Differre, procrastinare.*] Prolonger, remettre, retarder. (On ne doit point différer à bien vivre. *Abl. Luc. tom. 1.* Je ne puis différer plus long-tems à vous supplier de me tirer de peine. *Voit.* Différer de jour en jour : différer le paiement d'une dette, le jugement d'une cause ; on ne peut plus différer.

Tu fais bien que mon cœur, facile à tes desirs,
N'a jamais d'un moment *différé* tes plaisirs.
Despréaux.)

Différer, v. n. [*Differre, distare.*] Être différent ; être distingué. Il disoit qu'un Roi qui ne faisoit point la guerre ne différoit en rien de son palfrenier. *Abl. Apolt.* Ils diffèrent entr'eux de langage & de coutumes : le vrai diffère du faux.)

DIFICILE, (**DIFFICILE**,) *adj.* [*Difficilis, arduus, difficultatem habens, morosus, tetricus.*] Pénible ; plein de difficulté ; mal-aisé. (Il a dans la tête des vers difficiles à tourner. *Scar. Rom. t. 1.* L'entreprise est difficile ; c'est un homme difficile à contenter là-dessus. Vous faites trop le difficile. Cette femme fait la difficile par honneur seulement. *Bussi Rabutin.*)

On appelle, *tems difficiles*, les tems de trouble, de misère & de guerre, durant lesquels les Ministres ont de la peine à gouverner les peuples.

DIFICILEMENT, (**DIFFICILEMENT**,) *adv.* [*Difficilter, difficile, ægrè.*] Avec difficulté, avec peine. (La gloire s'acquiert difficilement.)

DIFICULTE', (**DIFFICULTE'**,) *f. f.* [*Difficultas.*] Peine, travail, empêchement, obstacle. (Lever une difficulté. La chose se fera sans difficulté : on a trouvé plus de difficulté qu'on ne croïoit : on lui fait de nouvelles difficultés : la difficulté des chemins : la difficulté de respirer : difficulté d'uriner.)

Difficulté. [*Nodus, locus difficilis ad explicandum.*] Objection difficile à résoudre. (Proposer une difficulté sur un point de Philosophie. Décider, éluder, éviter une difficulté. *Vaug. Rem.*)

Difficulté. [*Contentio.*] Contestation. (Ils ont quelque difficulté entr'eux.)

Faire difficulté d'accorder une chose à quelqu'un ; c'est y avoir de la répugnance. [*Ægrè aliquid alicui concedere.*]

Voilà ma difficulté ; c'est-à-dire, voilà ce qui me choque, ce qui m'arrête.

DIFICULTEUX, (**DIFFICULTUEUX**,) *adj.* [*Difficilis, morosus.*] Qui forme sans cesse des obstacles & des difficultés, & qui en trouve où il n'y en a point.

Faire difficulté, & faire de difficulté, sont deux choses différentes. On dit : il fait difficulté de dire son sentiment, en parlant affirmativement. Mais dans le discours négatif, les uns disent : Il ne fait pas de difficulté de dire son sentiment. L'un & l'autre sont reçus. Quand au mot

difficilieux, il signifie beaucoup moins que *difficile*, qui se dit d'un homme avec qui on a de la peine à vivre, & qui n'est pas d'un commerce aisé. *Difficilieux*, c'est un homme qui trouve des difficultés à tout, soit qu'on lui propose une affaire, ou qu'on lui demande une grâce.

DIFORME, (**DIFFORME**,) *adj.* [*Deformis, fædus.*] Laid. (O la difforme créature ! *Main.* Un visage difforme.)

Diforme, se dit aussi des choses morales. (Le vice paroît difforme à celui qui connoît la vertu. Rien n'est si difforme que le vice.)

DIFORMER, (**DIFFORMER**,) *v. a.* [*Deformare, fædare.*] Terme de Palais. Oter la forme de quelque chose, quand elle est deshonnête, comme d'une médaille, d'une planche.

DIFORMITE', (**DIFFORMITE'**,) *f. f.* [*Deformitas.*] Laideur. (La difformité du visage. Leur extrême difformité est la preuve de leur sagesse. *Gon.* La difformité du vice.)

DIFUS, **DIFUSE**, (**DIFFUS**,) *adj.* [*Fusus, diffusus.*] Étendu. (Le stile de Cicéron est un peu diffus.)

DIFUSEMENT, (**DIFFUSEMENT**,) *adv.* [*Diffusè.*] D'une manière diffuse. (Ecrire diffusément.)

DIFUSION, (**DIFFUSION**,) *f. f.* [*Diffusio.*] Terme de Physique. (Diffusion de lumière.)

D I G.

DIGAME, *f. m.* [*Digamus.*] Terme de Droit Canonique. Celui qui a épousé deux femmes successivement : c'est le même que *Bigame*.

DIGAMMA EOLIQUE. C'étoit une lettre particuliere aux Eoliens, laquelle ressembloit à nôtre F, & en avoit toute la force.

DIGASTRIQUE. Muscle qui sert à ouvrir la mâchoire inférieure.

DIGÉRER, *v. a.* [*Digerere.*] Ce mot se dit en parlant de l'estomac, & signifie *faire la digestion*. (Digérer bien ce qu'on mange.)

Digérer. [*Concoquere.*] Terme de Chimie. Cuire par une chaleur modérée, & qui approche de celle de l'estomac.

* *Digérer.* [*Æquo animo, patienter ferre.*] Souffrir patiemment. (Ne pouvoir digérer un affront. *Abl.*)

Digérer. [*Digerere.*] Ce mot se dit aussi des choses d'esprit, sur lesquelles on a travaillé, ou on veut travailler. Il signifie, *considérer les choses, les tourner & les ranger d'une telle sorte qu'elles fassent une manière de corps raisonnable, dont toutes les parties aient rapport les unes avec les autres.* (Digérer une matière. Les choses ne ne sont pas digérées dans ce discours. Il ne digère pas assez ce qu'il fait.)

DIGESTE, *f. m.* [*Digesta, Pandectæ.*] Volume divisé en cinquante Livres, contenant les réponses des anciens Jurisconsultes. On appelle aussi ce volume *Pandectes*.

(Il falloit que la rage à l'Univers funeste,
Alât encor des loix embrouïller le *Digeste*.
Despréaux.)

DIGESTIF, **DIGESTIVE**, *adj.* [*Quod digerendi vim habet.*] Terme de Philosophie & de Médecine. Ce qui a la vertu de faire digérer. (Remède digestif. Poudre digestive)

Digestif, est aussi substantif. (Il a pris un digestif. C'est un digestif spécifique.)

DIGESTION, *f. f.* [*Digestio, concoctio.*] Cœction des viandes par le moyen de la chaleur de l'estomac. (Le bon vin aide à la digestion.)

Digestion. Terme de *Chimie*. Action & manière de digérer les matières.

* *Cela est de dure digestion* ; c'est-à-dire, difficile à supporter. On le dit aussi d'un ouvrage d'esprit, d'une entreprise difficile, pénible ; & en général de tout ce qui afflige & cause de la peine.

DIGITALE, *f. f.* [*Digitalis purpurea.*] Plante qui craint le froid au second degré, & qui fleurit en Mai & en Juillet. Il y a aussi la *petite digitale*, ou *herbe à pauvre homme*, plante fort amère, qui croît dans les prez & dans les marais. Elle purge, mais trop violemment. On s'en sert en poudre dans l'hydripisie. On connoît encore la *Digitale d'Orient*, plante qui croît en Syrie & en Arabie, & dont on emploie la semence comme le millet dans les alimens : elle est propre pour adoucir, pour amolir, pour résoudre.

DIGITUS, ou **SOLEN**. Coquillage qui se trouve au rivage de la mer Méditerranée, à Cette, aux Isles d'Hieres, &c. Il est Alkalin.

DIGLIPHE, *f. m.* [*Diglyphus.*] Qui a deux gravûres, comme une console.

DIGNE, *adj.* [*Dignus.*] Qui mérite. (Il est digne de pardon ; il est digne d'être puni ; il est digne de commander. Être estimé digne d'honneur ; il s'est rendu digne de cet honneur.) Ce mot s'emploie souvent en d'autres significations. Malherbe a dit dans ce beau Sonnet :

Beaux & grands bâtimens.

Où le plus *digne* Roi qui soit en l'Univers,
Aux miracles de l'art fait céder la nature.

On dit d'un honnête-homme : *C'est un digne homme ; c'est un digne Magistrat ; c'est un digne Chef.* On dit aussi d'un homme, soit en bien, soit en mal, *qu'il fait des actions dignes de lui.* D'un Général d'armée, *qu'il a fait une défense digne de lui.* On dit de même, *le digne fils d'un tel père ; le digne fruit de ses travaux ; la digne récompense de ses services, &c.*

DIGNEMENT, *adv.* [*Dignè.*] D'une manière digne, grande & noble. (Il a parlé dignement de son sujet. Il remplit dignement sa charge.)

DIGNITÉ, *f. f.* [*Munus, dignitas, honor, gradus.*] Charge considérable qui fait beaucoup d'honneur dans le monde. (Monter aux dignitez. C'est une grande dignité. Dignité Ecclésiastique, dignité séculière.)

* *Dignité.* [*Splendor, majestas.*] Beauté, grandeur, gravité, décence, éclat, noblesse de paroles, de sujet, de matière, d'action. (La dignité des paroles ; avilir la dignité de son sujet ; soutenir la dignité de la matière par la grandeur des pensées & des expressions ; parler avec dignité ; agir avec dignité ; faire les choses avec dignité.)

Dignité, signifie aussi, *qualité éminente.* (Il soutient par ses actions la dignité de son rang. Les Ecclésiastiques oublient souvent la dignité de leur caractère.)

DIGRESSION, *f. f.* [*Digressio.*] Discours qui n'est pas tout-à-fait du sujet, mais qui doit y avoir du rapport, & qui sert à embéler les ouvrages d'esprit quand il est bien fait & à propos. (Les digressions doivent être courtes & ingénieuses.)

DIGUE, *f. f.* [*Agger, moles opposita fluctibus.*] Amas de terre contre les eaux. Amas de terre pour soutenir une levée, & pour arrêter les eaux. (Le Cardinal de Richelieu, fit faire une digue, pour prendre la Rochelle. Il fit faire cette digue avec des vaisseaux coulez à fond & retenus ensemble par une chaîne.)

* *Digue.* [*Difficultas, obex, obstaculum.*] Obstacle. (La licence a ravagé toutes ces digues. *Patru, Plaid. 9.* On ne peut trouver d'assez fortes digues pour arrêter les passions de la jeunesse.)

Où sont tous ces Guerriers dont les fatales ligues,
Devoient à ce torrent oposer tant de *dignes.*
Despréaux.)

Diguer un cheval ; c'est lui donner de l'éperon.

D I L.

DILAIMENT, *f. m.* [*Dilatio.*] Fuite ; chicane, tergiversation. Ce mot est vieux, aussi bien que *dilaier*, dont on se sert cependant quelquefois en parlant d'affaires, pour, *diférer, remettre à un autre tems.* L'Académie Française admet *dilaier*, comme verbe neutre, pour, *user de remise.* (Il dilaië toujours. Il ne fait que dilaië.)

DILATATION, *f. f.* [*Relaxatio.*] Ce mot se dit parmi les Médecins. La *dilatation* est opposée à l'obstruction, & elle se fait lorsque les passages, les ouvertures & les cavitez des vaisseaux s'étendent trop.

DILATATOIRE, *f. m.* Instrument de Chirurgie, dont on se sert pour ouvrir & dilater quelque cavité. Il y en a pour le nez, la bouche, les yeux, la matrice, l'anus.

DILATER, *v. a.* [*Dilatare, relaxare.*] Etendre, élargir. Terme d'Anatomie. (Dilater les vaisseaux.)

Se dilater, *v. r.* [*Dilatari, relaxari.*] Terme de Philosophie. Ce mot se dit aussi entre Médecins, en parlant des vaisseaux du corps ; & signifie, *grossir, s'élargir.* (Les veines se dilatent.)

DILATOIRE, *adj.* [*Moratorius.*] Terme de Palais ; qui tend à diférer, à remettre & à retarder. (Exception dilatoire.)

DILECTION, *f. f.* [*Charitas, amor.*] Amitié. Ce mot s'emploie dans les Rescrits Apostoliques. (A tous fidèles Chrétiens, salut & dilection en nôtre Seigneur.)

Dilection, signifie aussi, *charité*, en termes de Morale. (La dilection du prochain.)

DILEMME, *f. m.* [*Dilemma, complexio.*] Terme de Logique, qui vient du Grec. C'est un raisonnement composé, où après avoir divisé un tout en ses parties, on conclut affirmativement, ou négativement de tout ce qu'on a conclu de chaque partie. (Un dilemme vrai, faux, vicieux, concluant. Faire un dilemme, proposer un dilemme. Celui qui se sert d'un dilemme, doit prendre garde qu'on ne le puisse retourner contre lui. Un particulier, par ce dilemme, prouvoit qu'il ne se faloit point marier : *Si la femme qu'on épouse est belle, elle donnera de la jalousie ; si elle est laide, elle déplaît ; donc il ne se faut point marier.* *Port-Roïal, Logique, 3. part. c. 25.)*

DILIGENCE, *f. f.* [*Diligentia, celeritas.*] Prononcez *dilijance*. Promptitude à faire une chose. (Faire une chose en diligence ; aler en diligence à l'armée ; faire diligence.)

Diligence, *s. f.* [*Cura*, *studium*, *sedulitas*.] Soins. (Faire quelque chose avec soin & diligence.)

Diligence. [*Currus itineris terrestris*, *vel cymba per flumen*.] Coche par eau ou par terre, qui va plus vite que les autres. (Prendre la diligence, aller par la diligence à Lyon. Envoyer par la diligence.)

Diligences. Ce mot pluriel se dit en Pratique, & signifie poursuite. [*Persequi diligenter*.] Faire des diligences contre quelqu'un faute de paiement.)

DILIGENMENT, (DILIGEMMENT,) *adv.* [*Diligenter*, *celeriter*, *studiosè*.] Avec diligence, promptement. (Ecrire diligemment.)

DILIGENT, DILIGENTE, *adj.* [*Diligens*, *celer*, *studiosus*, *impiger*.] Qui fait promptement quelque chose. (Il est diligent à exécuter les ordres qu'on lui donne.)

Tu suivis toutefois le *diligent* Achille,
Dans le cours glorieux de ses hardis exploits,
D'accord : mais en dix ans il prenoit une Ville,
En prit-il jamais quatre en la moitié d'un mois.
Péliston.)

DILIGENTER, *v. n.* [*Accelerare*, *festinare*, *marurare*.] Faire hâter, faire dépêcher, faire diligenter quelqu'un. Ce verbe est aussi actif. (Diligenter un ouvrage, diligenter le pas. *Martinet*, *Exercice de l'Infanterie*.)

DILOQUIE, *s. f.* Terme de Guerre chez les Grecs. Deux Décuries rangées à côté l'une de l'autre, s'appelloient *Diloquie* : plusieurs *Diloquies* rangées à côté l'une de l'autre, formoient la Phalange de 16384 combatans, à seize de hauteur, & à mille vingt-quatre de front.

D I M.

DIMANCHE, *s. m.* [*Dies dominica*.] Ce mot vient du Latin, & il signifie le jour du Seigneur ; parce que ce fut en ce jour-là que le Seigneur Jésus ressuscita. C'est le jour que l'Eglise a ordonné de sanctifier. (Observer, garder, célébrer, sanctifier le Dimanche, ou les Dimanches.)

Venez-vous-en, dit-il, me voir à votre tour,
Je veux avoir ma revanche,
Et vous régaler *Dimanche*.
Boursaut, *Esopé*.)

Le *Dimanche* a été substitué en la place du Sabat par les Chrétiens, en mémoire de la Résurrection de Jésus-Christ. Constantin est le premier qui en fit une Loi pour tout l'Empire Romain, selon Eusèbe.

Dimanche gras ; c'est le Dimanche qui précède le Mercredi des Cendres.

DÎME, *s. f.* Vient du Latin *decima*, *decuma*, & a la première syllabe un peu longue. Il signifie, proprement, la dixième partie de quelque chose ; mais dans l'usage ordinaire, c'est ce qui se prend par les Curez de la campagne sur les fruits de la terre, & quelquefois suivant les coutumes, sur le bétail, sur la volaille des particuliers qui sont habituez dans l'étendue de leurs Paroisses. (De bonnes dîmes, des dîmes considérables, dîmes inféodées, dîmes imprescriptibles. Les dîmes étoient de droit divin, chez les Juifs ; & elles ont été établies de Dieu même. Régler la quotité des dîmes ; devoir les dîmes, paier les dîmes, lever les dîmes, se décharger des dîmes, s'exempter des dîmes, s'aquiter des dîmes. Un Curé, pour lever les dîmes, n'a besoin d'autres titres que de son clocher.)

On appelle aussi *Dîmes*, au masculin, un canton de terre sur lequel on a droit de dîmer, [*Tractus in quo quis jus decimarum habet*.] (Il jouit d'un dîme pour raison duquel il doit foi & hommage.)

Il y a encore d'autres *Dîmes*. Les *dîmes Ecclésiastiques*, sont celles dont les bénéficiers jouissent par le titre de leurs bénéfices ; & les *inféodées*, sont celles que les Laïques possèdent à titre de Fief. Les *dîmes Ecclésiastiques* sont anciennes, ou novales. Les premières ont été exigées de tems immémorial ; & les novales, sont les *dîmes* des terres nouvellement défrichées ; c'est-à-dire, depuis quarante ans. On divise encore les *dîmes* en *réelles*, *personnelles* & *mixtes*. Les *réelles*, sont celles que l'on prend sur les fruits. On appelle *personnelles*, celles que l'on prend sur les grains, qui servent de récompense aux ouvriers. Cette *dîme* n'est point connue en France ; & le Droit Canonique qui en a ordonné le paiement, n'est point une loi pour nous. Quant aux *dîmes mixtes*, ce sont celles qu'on leve sur les fruits qui viennent en partie par les soins & par l'industrie des hommes, & en partie des fruits de la terre : telles sont les *dîmes* des moutons, des cochons, & des autres animaux. Les *dîmes réelles*, sont grosses, menuës & vertes. Les *grosses* se levent sur les grains, comme blé, orge, avoine, qui sont le principal revenu des terres. Les *dîmes* qu'on leve sur les légumes, sur les herbes, sur les pois & sur les fèves, sont *vertes dîmes*. Et quant aux menuës *dîmes*, il est difficile de les déterminer, y ayant peu de différence entre les vertes & les menuës *dîmes* : il faut, à cet égard, suivre l'usage des lieux. Voyez le *Commentaire de Blondeau sur la Bibliothèque Canonique*, tome 1. pag. 502. & les *Arrêts rendus en cette matière*. Il y a encore des *dîmes prediales* ou *champêtres*, & des *dîmes domestiques*. Les premières se levent sur les fruits cueillis dans les champs ; les autres sont prises sur les bêtes domestiques, & on les appelle aussi *charnage* ou *carnalage*. Voici une division essentielle des *dîmes*. Il y a *dîme de droit*, & *dîme d'usage*. La *dîme de droit*, est celle qui se leve sur les choses qui doivent *dîme* dans tous les lieux, & qui y sont sujettes de droit. La *dîme d'usage*, est *dîme locale*, que l'on paie en certains cantons, & non en d'autres. Les principales règles, sur lesquelles on doit se déterminer, quand les doutes se présentent, consistent dans celles qui suivent : 1°. La *dîme* n'est pas toujours la dixième partie des fruits ; l'usage règle la quotité & la manière de la paier. 2°. Sans m'expliquer sur la question, si la *dîme* est parmi nous du droit divin, comme elle l'étoit parmi les Hébreux, il est certain dans nôtre Jurisprudence, que le droit de *Dîme* est imprescriptible, mais que la manière de la paier, & sa quotité doivent être déterminées par l'usage. 3°. Le paiement de la *dîme* doit être uniforme dans chaque canton, en sorte qu'un particulier ne peut prescrire la quotité contre l'usage général du canton. 4°. Une Eglise peut prescrire le droit de *dîme* contre une autre Eglise. 5°. On tient avec raison, ce me semble, qu'un Evêque ne peut point prescrire la *dîme* d'une Paroisse contre le Curé, dont la non-jouissance est présumée être plutôt l'effet de la crainte d'offenser son Evêque, que de sa négligence. 6°. Nous tenons que la *dîme* n'est imposée que sur les fruits ; ainsi elle ne tombe point en arrérages : mais si les fruits ont été vendus & délivrez avant le paiement de la *dîme*, celui qui les a achetez,

ne la doit point paier ; on peut la demander au vendeur. 7°. On ne paie jamais deux *dîmes* sur un même fonds ; ainsi le Curé ne peut prétendre la *dîme*, quand on la paie à un autre qui est en possession de la lever, quand même il ne paroîtroit pas que la *dîme* a été inféodée. 8°. On ne peut point lever la *dîme* sur les jardins enclos, ou non, quand on voit qu'ils sont destinez pour l'usage du propriétaire. La difficulté cesse, quand les légumes & herbages sont exemts de la *dîme* par l'usage du lieu. 9°. Le Décimateur ne peut point empêcher que le propriétaire change la culture de son fonds, & en perçoive des fruits qui, selon l'usage, ne sont point sujets à la *dîme*. Quant aux *dîmes inféodées*, dont l'origine est fort obscure & très-contestée, je me contenterai d'observer, que l'on appelle *dîmes inféodées*, celles qui ont d'abord été entre les mains des Eclésiastiques & des Moines, qui les ont abandonnées à des Seigneurs particuliers, ou par forme de récompense des services qu'ils avoient rendus aux Eglises & aux Monastères, ou à titre onéreux ; ou enfin celles qui ont été usurpées, & que l'on regarde à présent comme inféodées, parce qu'on ne peut point découvrir comment elles ont passé entre les mains des Laïques. C'est à présent une règle certaine, qu'au défaut des *dîmes Eclésiastiques*, celles qui sont inféodées, & qui passent pour inféodées, sont sujettes à la portion congrüe ; elles doivent être levées avant le champart ; elles sont privilégiées, de même que les Eclésiastiques : mais elles sont susceptibles de plusieurs difficultés, dont je laisse la discussion à nos Jurisconsultes François.

Dîme Saladine, *s. f.* Jérusalem aiant été prise par Saladin, Soudan d'Égypte, les Chrétiens en furent si touchés qu'ils résolurent de l'aler reprendre. On leva sur les Eclésiastiques le dixième d'une année de leur revenu, & sur les Laïques qui ne faisoient pas le voiage le dixième de leurs biens, afin de contribuer à faire des troupes pour cette expédition ; & l'on apella cette levée, *Dîme Saladine*, du nom de Saladin, qui en étoit la cause. Depuis ce tems-là qui arriva en 1188. toutes les impositions qui furent faites sur le Clergé, se nommèrent *Dîmes* ou *Décimes*. *Patru, Plaid. 2. part. Traité des décimes.*

DÎMER, *v. a.* [*Decimare.*] Prendre les dîmes. Lever les dîmes.

DÎMERIE, *s. f.* [*Tractus in quo quis decimarum jus habet.*] Étendue d'un territoire, sur lequel on a droit de dîmer.

DÎMEUR, *s. m.* [*Decumanus.*] Celui qui prend & leve les dîmes.

DIMENSION, *s. m.* [*Mensura.*] Mesure. (Les dimensions de ce bâtiment sont bien proportionnées. Il faut bien prendre ses dimensions pour faire un ouvrage exact & régulier.)

Dimension. Étendue. On considère en Géométrie trois *dimensions* ; savoir, l'étendue en longueur, l'étendue en largeur & l'étendue en profondeur.

DIMINUER, *v. a.* [*Minuere, imminuere, diminuere.*] Amoindrir. Rendre plus petit. (La perspective diminue les objets à mesure qu'ils s'éloignent de l'œil. Diminuer la puissance de quelcun.)

Diminuer, est aussi neutre, & signifie *devenir moindre*. (La chaleur diminuë, le froid diminuë, la fièvre diminuë, &c.)

Colonne diminuë ; c'est une colonne qui commence à rétrécir dès le pié de son fût, & qui va toujours en diminuant, contre ce qui

se pratique dans d'autres colonnes qui ont du renflement. Ce rétrécissement s'appelle aussi *diminution*, & quelquefois *confracture*.

DIMINUTIF, *s. m.* [*Diminutivus.*] Terme de Grammaire. Nom qui marque la diminution de la signification du nom dont il est dérivé. Ainsi *Loüison*, est un diminutif de *Loüis* ou de *Loüise*.

Le Latin, l'Italien & l'Espagnol, (dit le P. Bouhours dans ses *Remarques sur la Langue François*,) sont abondans en *diminutifs*. Ils ont une infinité de substantifs & d'adjectifs de ce caractère ; car la plupart de leurs noms enforment d'autres, qui diminuent la signification ; & ces *diminutifs* sont encore d'eux-mêmes d'autres *diminutifs*. Le goût des *diminutifs* passa en France dans le siècle de Ronfard, de la Nouë, Auteur du Dictionnaire des Rimes, & de Mademoiselle de Gournai. Ronfard en a parsemé ses vers, témoin ceux-ci :

Le gentil Rossignolet
Doucelet
Découpe dessous l'ombrage
Mille fredons babillards
Freillards
Au doux chant de son ramage.

La Nouë en a rempli son Dictionnaire. Mlle. de Gournai en a fait un Recueil dans ses Avis, & s'en déclare hautement la protectrice & la patronne. Cependant nôtre langue n'a point reçu ces *diminutifs* ; ou si elle les a reçus, elle s'est défait aussi-tôt de la plus grande partie ; car il est certain, (selon la remarque de Perion, *de lingua Gallicæ cum Græca cognat.*) que nous avons des mots diminutifs dérivez du Latin, & qui signifient parfaitement la qualité de la chose : mais la plus grande partie de ces *diminutifs* fut banie de nôtre Langue, même pendant la vie de Mademoiselle de Gournai. Nous ne haïssons pas cependant si fort les *diminutifs*, que nous n'en aïons conservé, & même inventé quelques-uns après leur destruction presque générale ; par exemple, *cuvette*, *clochette*, *amourette*, *historiette*, que l'on ne connoissoit point du tems de Ronfard. On voit, dit le P. Bouhours, jusqu'où va le caprice de l'usage, de rejeter presque tous les mots d'une certaine espèce, & d'en introduire un tout semblable en même-tems. Mais il faut observer, dit cet Auteur dans ses Entretiens, que nous avons des mots qui semblent être *diminutifs*, & qui ne le sont point, comme *tablette*, *lancette*, *bassinet*, *mantelet* ; on ne dit pas une *tablette*, pour dire, *une petite table* ; ni une *lancette*, pour dire, *une petite lance* : il est vrai que dans leur première origine ces mots étoient des *diminutifs* de *table* & de *lance* ; mais ils ne passent point à présent pour *diminutifs*.

Diminutif, *Diminutive*, *adjectif*. Termes *diminutifs* ; façon de parler *diminutives* ; c'est-à-dire, qui diminuent ou adoucissent la force du mot dont on les forme.

DIMINUTION, *s. f.* [*Diminutio, imminutio.*] Amoindrissement. Retranchement. Afoiblissement. (Diminution de crédit. Cela va à la diminution de son plaisir. Il faut faire bouillir cette liqueur jusques à la diminution d'un quart. On trouve qu'il y a beaucoup de diminution à sa fièvre. Les Architectes parlent de la diminution des colonnes.) Dans l'Architecture Gothique, on ignoroit l'art des *diminutions* & des *renflemens* ; toutes les colonnes étoient de parfaits cylindres, en quoi elles avoient beaucoup moins de grace.

Diminution.

Diminution. Terme de *Rétorique*. C'est une figure qui consiste à dire moins qu'on ne pense : comme quand on dit, *je ne méprise pas vos présens*, pour dire, je les reçois volontiers. Voyez *Art de parler du P. Lami*.

DIMISSIION. [*Dimissio.*] Ce mot ne se dit pas. On dit *démision*.

DIMISSOIRE, *f. m.* [*Dimissoria litteræ.*] Terme d'*Eglise*. Lettres par lesquelles l'Evêque Diocésain donne pouvoir à un Evêque Catholique de conférer les ordres à celui qu'il lui envoie, parce qu'il est digne d'y être admis.

DIMISSORIAL, **DIMISSORIALE**, *adj.* *Des lettres Dimissoriales* ; c'est - à - dire, qui contiennent un Dimissoire. Ce terme n'a point d'autre usage.

D I N.

DYNAMIQUE, *f. f.* Terme de *Mathématique*. La *Dynamique*, est la science du mouvement des corps qui agissent les uns sur les autres d'une manière quelconque : ou proprement, la science des puissances, ou causes motrices. On a un excellent *Traité de Dynamique*, par M. d'Alembert, de l'Académie Royale des Sciences

DINANDERIE, *f. f.* [*Æramenta interpolata.*] Ce mot se dit entre Marchands, & signifie *marchandise de cuivre jaune*. On l'appelle ainsi parce qu'il en vient quantité de la Ville de Dinan au pays de Liège, abondant en calamine, dont le mélange avec la rosette fait le cuivre jaune.

DINDON, *f. m.* [*Pullus galli indici.*] Jeune poulet d'inde. (Un dindon fort gras.)

Vous voilà compagne
De certaines Philis qui gardent les dindons.
La Fontaine.)

DINDONNEAU, *f. f.* [*Pullus galli indici junior.*] Petit dindon. (Un fort bon dindonneau.)

DINDONNIERE, *f. f.* Gardeuse de dindons. Ce mot, au figuré, se dit par mépris d'une Demoiselle de campagne. (C'est une Dindonnière.)

DÎNÉ, **DÎNER**, *f. m.* [*Prandium.*] L'un & l'autre se dit, mais *dîné* est plus en usage. C'est le repas qu'on fait sur le midi, & où l'on mange du boüilli. (Le dîné est prêt. Aprêter le dîné. Alexandre disoit que pour faire un soupé délicieux, il faloit faire un sobre dîné. *Du Ryer, Supl. de Quint. Curce, l. 2. ch. 8.* Un excellent dîné.)

Reprenez vos esprits & souvenez-vous bien,
Qu'un dîné réchauffé ne valut jamais rien.
Despréaux, Lutrin.)

DINÉE, *f. f.* [*Locus pransorius.*] Le lieu où l'on va dîner quand on voïage. (Nôtre dinée fera demain en tel lieu.)

DÎNER, *v. a.* [*Prandere.*] C'est manger du boüilli & autre viande sur le milieu du jour. (Nous avons dîné d'une bonne longe de veau de rivière avec un potage succulent. Alexandre disoit que son Gouverneur Leonidas lui avoit enseigné que pour dîner agréablement il faloit se lever matin, & se promener. *Du Ryer, Supl. de Quint. Curce, l. 2. c. 8.*)

† **DÎNEUR**, *f. m.* [*Pransor.*] Ce mot se dit en riant. *Cet homme est un grand dîneur* ; c'est-à-dire, grand mangeur.

DINTIERS, *f. m.* [*Renes cervini.*] Ce mot se dit en parlant du cerf, & signifie *les roignons du cerf*. *Sal.*

Tome I.

D I O.

DIOCÉSAIN, *f. m.* Qui est du Diocèse. (Il est diocésain d'un tel Evêque.)

Diocésain. Evêque du Diocèse. (C'est le diocésain qui donne la tonsure.)

DIOCÉSAIN, **DIOCÉSAINE**, *adj.* [*Qui est à diœcesi.*] Qui est du Diocèse. (Il est son diocésain.)

Evêque diocésain. [*Proprius diœcesis Episcopus.*] Evêque du Diocèse.

DIOCÈSE, *f. m.* [*Diœcesis.*] Terme d'*Eglise*. Etendue de pais sur laquelle l'Evêque exerce une juridiction Eclésiastique. (C'est un Diocèse bien réglé.) Ce mot se dit en parlant des Exarques de l'Eglise d'Orient, & signifie *un assemblage de plusieurs Métropolitains & de plusieurs Provinces sous un Exarque*. Le R. P. Thomassin, 1. partie de son *Livre de la Discipline de l'Eglise*, chap. 2. pag. 10. & 12. fait le mot de *Diocèse*, féminin, dans le sens que je viens de marquer. Mais il est peut-être le seul de son sentiment, tous nos meilleurs Ecrivains font ce mot du genre masculin, en quelque sens qu'on le prenne.

DIOCLEÈE, *f. m.* Les Géomètres appellent ainsi la cissoïde, ou la ligne courbe du demi-cercle.

DIONE. Fille de l'Océan & de Thétis, & mère de Vénus, selon la Fable ; le nom de *Dione* a été aussi donné à Vénus. Hésiode l'a fait naître de l'écume de la mer ; & Homère l'a dit fille de Saturne & de Rhée.

DIONYSIA, *f. f.* Espèce de pierre précieuse fort dure, noire, marbrée de taches rougeâtres.

DIOPTRIQUE, *f. f.* [*Dioptrica.*] C'est une partie de l'Optique qui démontre les divers accidens & les différentes refractions que souffre la lumière lorsqu'elle passe à travers des corps transparens, & sur tout à travers les verres qui servent aux lunettes, & ensuite les accidens qui arrivent à cette occasion à la vûë & aux objets visibles.

DIOSANTHOS, *f. m.* Espèce d'œillet sauvage simple, dont les fleurs sont petites & découpées menu comme de la frange, de couleur blanche ou incarnate. Les fleurs sont céphaliques, propres pour résister au venin, pour la pierre, pour l'épilepsie.

D I P.

DIPHRIGES. [*Diphryx.*] Terme de *Pharmacie*. Marc de bronze, qui est comme la suie & la cendre de cuivre fondu qui se trouve à la fournaise lorsqu'il est écoulé. Ce marc a un goût âcre, il est détersif & astringent.

DIPHTONGUE, (**DIPHTHONGUE**,) *f. f.* [*Diphthongus.*] Terme de *Grammaire*, qui signifie *deux ou trois voïelles jointes ensemble qui ne composent qu'un son & une seule syllabe*. Prononcez *diphthongue*.

Le mot est Grec *διφθγγος*, & signifie, proprement, *qui sonne deux fois*. L'Abé Régnier a remarqué dans sa *Grammaire Françoisse*, que lorsque deux voïelles sont assemblées sous une même syllabe, on prononce l'une & l'autre, de telle sorte qu'on les fait entendre toutes deux. Les Grecs ont douze *diphthongues*, dont ils font deux classes, six de propres, & six d'impropres. Voyez la *Méthode de Port-Royal*. Les Grecs marquent mieux que nous dans la prononciation les deux sons de la *diphthongue* ; car nous avons plusieurs mots où les deux voïelles ne forment

D d d d d

qu'un son ; par exemple , dans ces mots , *Caen* , *chair* , *Aouft* , *laon* , nous n'en faisons qu'une filabe , qui ne produit qu'un son. On voit par-là que nous avons peu de *diphthongues*. En éfet , l'Abé Régnier les réduit à treize , qui font , *eau* , *iâu* , *ia* , *ie* , *ieu* , *iou* , *eo* , *oi* , *oua* , *oue* , *oui* , *ue* , *ui*. Voïez la *Grammaire Françoisè de l'Abé Régnier* , & *Ménage dans ses Observations sur nôtre langue* , tome 2. chap. 80. où il y a de bonnes choses sur les *diphthongues*.

DIPLOË, *f. m.* On apelle ainfi , en terme d'*Anatomie* , la substance qui est entre les deux lames du crâne.

DIPLOMATIQUE. C'est la science ou l'art de juger sainement des anciens titres. Elle a pour objet les Chartes , dont elle fixe l'âge par une connoissance exacte de la nature des actes , des écritures & des divers usages propres à chaque siècle , & à chaque nation. Sa fin est de faire servir toutes ces formalitez , au jugement favorable ou défavantageux , qu'il faut pour des diplômes. Le P. Mabillon a savamment écrit sur cet art. Le P. Germon , Jésuite , ataquâ les règles du P. Mabillon , & prétendit qu'il s'étoit lui-même trompé dans la pratique de ses principes ; il ataquâ aussi le P. Ruinart , & ceux qui avoient quelque part à l'ouvrage ; mais ils furent défendus avec force & solidité , par de savans François & Etrangers. Le nom seul du P. Mabillon , fera toujours un grand préjugé pour la justice de sa cause , indépendamment du grand nombre de preuves dont il a apuïé son système , ses principes & ses règles. On a donné depuis un nouveau *Traité de Diplomatique* en François , qui est regardé comme un ouvrage plein de lumières sur cette matière , & aussi solide qu'il est fait avec exactitude. C'est l'ouvrage de deux savans Bénédictins.

DIPLÔME , du Latin *diploma*. Charte ancienne. Le mot est nouveau en François , & il n'est connu que depuis 1681. que le Père Mabillon donna au public son Livre de *re diplomatica* , où il établit un art & des règles pour découvrir les vrais *diplômes* & les discerner des faux. Par *diplômes* , on entend aujourd'hui les Bulles Pontificales , & les *diplômes* , soit Roïaux soit Impériaux. La signification de ce terme s'étend encore aux Lettres patentes , aux Privilèges , aux Donations , à toute sorte de Chartes , pourvû qu'elles soient un peu antiques. Les anciens *diplômes* étoient pliés , & de là leur vient le nom de *diplôme* , qui signifie en Grec quelque chose de plié en deux.

DIPSAS, *f. m.* Vipère marquetée par tout le corps de taches rouffes & noires , & qui a la tête fort petite. Il cause une grande altération dans ceux qui en sont mordus.

Dipsas. Espèce d'aspic menu qu'on trouve en Afrique & en Arabie. Sa morsure est dangereuse. Sa chair a la même vertu que celle de la vipère.

DIPTÈRE. [*Dipterus*.] Terme d'*Architecture*. Temples qui étoient entourez de deux rangs de colonnes.

DIPTIQUES, *f. m.* [*Acta* , *actorum codex*.] Terme d'*Eglise*. Il vient du Grec , & est dérivé de *δίπτυχ* , & de *δύο* ; il signifie un petit Livre composé de deux ou de trois feuilles de papier , d'ivoire , ou de quelque autre matière , sur lesquelles on écrivoit d'un côté le nom des personnes illustres pour lesquelles on étoit obligé de prier dans la célébration de la Messe pendant leur vie ; & d'un autre côté les noms des morts pour qui

on devoit de même offrir des prières. Ce Catalogue étoit pendu , dans quelques Eglises , au-dessus de l'endroit où l'on plaçoit le calice. On apelloit aussi *diptiques* , de petits présens que l'on faisoit à ceux qui avoient réuffi dans la représentation des jeux publics. Symmaque , *lib. 2. ep. 81.* confond *deptica* & *apophoreta*. *Quæso igitur ut ejus nomine dyptica* , & *apophereta suscipere dignemini* , *qui apparatui ejus plena & præclara tribuistis*. Le même dans la lettre 56. du cinquième Livre : *Ad te dypticum candidati* , & *apophoreticum librarum argenti duarum per hominem tuum misimus*.

DIQ.

DIQUON, *f. m.* [*Bacillus*.] Terme de *Marine*. Bâton qui porte un pendant , une flâme ou banderole arborée au bout d'une vergue.

DIR.

DIRE, *v. a.* [*Dicere* , *loqui*.] Prononcer. Anoncer. Exprimer par paroles. Réciter. *Je dis* , *tu dis* , *il dit* , *nous disons* , *vous dites* , *ils disent*. *J'ai dit* , *je dis*. *Je dirai*. *Di* , qu'il dise , & non pas qu'il die. *Je disse* , *tu disses* , *il dit* ou *dist*. (Dire sa pensée en peu de mots. *Abl.* Dire le fait d'une cause. *Le Maître*. On lui a dit la nouvelle de la mort de son père. Dire le Sermon , la Messe , &c. Une femme toujours parle & ne dit jamais rien. *Despréaux*.)

Quoiqu'on die , n'est bon qu'en vers ; en prose , il faut prononcer *quoiqu'on dise*.

(Colas est mort de maladie ,
Tu veux que j'en pleure le sort ,
Que diable veux-tu que j'en die ?
Colas vivoit , Colas est mort.)

Dire. [*Significare*.] Il signifie quelquefois expliquer sa pensée sans parole. (Un silence respectueux dit beaucoup : il ne dit mot , mais ses regards parlent pour lui.) * *Le cœur me le disoit* ; c'est-à-dire , je l'avois bien prévû. (Vos yeux disent ce que vous avez sur le cœur.)

Dire. [*Scilicet* , *id est*.] On se sert de ce mot pour appliquer. *Cela veut dire que* , &c. *c'est-à-dire* , *que* , &c.

On dit. [*Aiunt* , *fama est*.] Ces mots marquent l'usage de quelque mot , & quelque bruit qui court de quelque événement.

(L'épouse que tu prens sans tache en sa conduite ,
Aux vertus , m'a-t-on dit , dans Port-Roïal instruite.
Despréaux.)

Dire. [*Judicare* , *judicium ferre*.] En terme de Palais , signifie juger. (Nous disons. *Il a été dit* , &c.)

Dire. Ce mot a d'autres significations nouvelles. Exemples : *Il s'en trouva plus de soixante à dire*. *Abl. Arr. l. 1.* Ces mots signifient plus de soixante de manque. *On trouvoit dix ou douze voix à dire*. *Patru* , *Plaid. 16.* Ces mots signifient , *il y manquoit dix ou douze voix*. *On vous trouve à dire* où vous n'êtes pas. Ces mots signifient , *on vous désire*. *Trouver à dire à une chose* ; c'est la reprendre & la critiquer.

Dire. On s'en sert à diverses façons de parler. (C'est tout dire.)

Sur l'argent , c'est tout dire , on est déjà d'accord ,
Ton beau-père futur vuide son coffre fort.
Despréaux.

Cela soit dit en passant. Qu'en voulez-vous dire ?)

Dire des douceurs ; c'est flater & cajoler. † Il dit d'or ; c'est-à-dire , il parle bien , ou il promet beaucoup. (Il se faut moquer du qu'en dira-t-on. Il ne dit mot , mais il n'en pense pas moins.) † Mon petit doigt me l'a dit ; cela se dit aux enfans , de ce qu'on a appris par des voies qu'ils ignorent. Si vous faites cela , je l'irai dire à Rome ; c'est une espèce de défi.

On s'en sert aussi pour marquer qu'un homme a cessé de parler. Racine dans son *Esther*, act. 1. sc. 1. où Elise raconte à Esther le discours qu'un Prophète lui avoit revelé , & après un assez long discours , elle finit par ces mots :

*Il dit , & moi de joie & d'horreur pénétrée ,
Je cours , &c.*

Malherbe a dit :

*Ce fera là que ma lyre
Faisant un dernier effort ,
Entreprendra de mieux dire ,
Qu'un Cigne près de sa mort.*

Dire & chanter n'ont point de rapport. On n'a jamais dit que les Cignes ont parlé ; les Poètes ont feint qu'ils chantoient avant que de mourir. Quoique cette façon de parler , il m'a dit de faire , ne vaille rien dans le fond , elle s'est introduite à Paris & à la Cour ; mille gens parlent de la sorte dans le discours familier. Il m'a dit d'aler , il m'a dit de faire , est plus court , & va plus vite. Il m'a dit que je fisse ; il m'a dit que j'allasse , traîne davantage. Le P. Bouhours.

Dire. [*Judicium , testimonium.*] Ce mot se prend quelquefois pour un substantif masculin. *Il a raison à son dire ; c'est-à-dire , à ce qu'il dit. (Le dire des témoins. Au dire d'un tel.) Le bien-dire , signifioit autrefois l'Eloquence.*

Un oïï-dire , s. m. [*Testimonium ex auditu.*] (On n'a point d'égard en Justice au témoignage de ceux qui ne déposent que par un oïï-dire.)

DIRECT , DIRECTE , adj. [*Directus , rectus.*] Qui va tout droit , & sans détour. (Ligne directe. Voie directe.) *La vuë directe* , en terme d'Optique , est opposée à la vuë réfléchie.

La proportion directe , en terme d'arithmétique , est opposée à l'inverse ou indirecte. Dans la proportion *directe* , le quatrième nombre est d'autant plus grand ou plus petit que le troisième , que le second est plus grand , ou plus petit que le premier. Mais dans la proportion inverse c'est le contraire ; & si le second nombre est plus grand que le premier , le quatrième sera moindre que le troisième , &c.

Les Astronomes disent des planètes qu'elles sont *directes* , *stationnaires* ou *rétrogrades*. *Physique de Regis.*

Une harangue directe , en terme d'Historien , c'est lorsque l'Historien fait parler quelcun , qui harangue lui-même. Mais une harangue est appelée *indirecte* , lorsque l'Historien parle lui-même , & rapporte seulement la substance de la harangue d'un autre.

DIRECTANÉE. Terme de Liturgiste. Il signifie un chant en commun , ou de tous ensemble , comme nous disons le *Deus in adjutorium*. Ce terme est tiré du Latin *directaneus* , employé pour signifier les chants sans élévation ni inflexion , dans la Règle de S. Aurélien d'Arles , de S. Benoît , & autres.

DIRECTE , s. f. [*Justum , legitimum nobilitationis dominium.*] Terme de Justice féodale. C'est la Seigneurie de laquelle un héritage dépend immédiatement. (Cet héritage est de la directe

d'un tel Seigneur , c'est à lui qu'il en faut paier les lots & ventes.) Les Jurisconsultes reconnoissent deux sortes de domaine. L'un est direct , l'autre est utile. Voyez *Domaine*.

DIRECTEMENT , adv. [*Directò , rectà.*] En ligne directe. Entièrement , tout-à-fait. Droit à , &c. (Cette maison regarde directement sur la place. Le soleil darde ses rayons directement sur un tel endroit. Cela va directement à vous. Abl. On peut rechercher une occasion directement , & pour elle-même. S. Thomas y est directement contraire.)

Directement. On dit , *s'adresser directement à quelcun ; c'est-à-dire , ne point chercher d'entremise pour parler , pour se plaindre à quelcun. On dit , s'adresser directement au Roi ; s'adresser directement à un Grand , &c.*

DIRECTEUR , s. m. [*Director , rector , moderator.*] C'est un Administrateur laïque qui est choisi par le Bureau général des pauvres , pour avoir soin du bien de quelque hôpital , & qui va un jour la semaine à cet hôpital , pour oïïr les plaintes des pauvres , & leur rendre justice. Il y a d'ordinaire en chaque hôpital six *Directeurs* , à qui les Economes de l'hôpital rendent compte de la dépense qui s'est faite dans la maison. On a le titre de Noble , quand on a été vingt ans Directeur.

Directeur , se dit aussi de celui qui préside à de certaines compagnies. (Le Directeur de l'Académie Française. Il y a en France des Directeurs-généraux des troupes. Directeur-général de la Cavalerie. Directeur-général de l'Infanterie.)

Directeur. C'est , en Allemagne , le Chef , le Président d'un Colège , d'un Cercle de l'Empire. (L'Electeur de Maïence est Directeur du Colège Electoral.)

Directeur. [*Procurator.*] Terme de Palais. Celui qui est nommé par les Créanciers pour avoir soin des affaires & du bien des débiteurs.

Directeur. Confesseur ordinaire d'une personne. (Elle a pour Directeur un tel. Qu'est-ce qu'une femme dévote ; c'est une femme qui a un Directeur. La Bruyère.)

*Ce n'est pas en Amant que je veux vous écrire ,
Mais en vieux Directeur , &c.
Sarazin , Poës)*

*Mais de tous les mortels , grace aux dévotes ames ;
Nul n'est si bien soigné qu'un Directeur de femmes.
Despréaux , sat. 10.)*

DIRECTION , s. f. [*Rectio , administratio.*] Prononcez *direction*. Maniment , administration , conduite , charge , garde qu'on a d'une chose ; lieu où l'on traite des finances , l'assemblée des Directeurs nommez par les créanciers , pour avoir soin des biens & des affaires des débiteurs. Le mot de *direction* , se dit aussi en terme de Science. Ainsi on dit , *la ligne de direction* , *la direction de Mars* , *de Jupiter & de Saturne*. On se sert aussi du mot de *direction* en matière de morale. (O mon Père ! voilà un beau fruit de la direction d'intention. [*Directio voluntatis.*] Il y a une grande & une petite direction qui sont des Conseils du Roi.) Voyez le mot de *Conseil*.

DIRECTOIRE , s. m. C'est en Allemagne ; la Présidence , le Bureau d'un Colège ou d'un Cercle de l'Empire. L'Electeur de Maïence , ou , en son absence , le Commissaire qui le représente , tient le *Directoire* dans les Diètes.

Directoire. On donne encore ce nom en certaines Communautés à un livre, un tableau, une table qui marque les Fêtes, les solennitez, les offices.

DIRECTRICE, *f. m.* [*Reatrix, moderatrix.*] Fille qui gouverne une maison religieuse. (C'est la Directrice du Couvent.)

DIRIGER, *v. a.* [*Regere, moderari.*] Ce mot se dit en parlant de dessein, de volonté, & d'intention, & signifie *rectifier*. (Nous essaions de mettre en pratique notre méthode de diriger l'intention, qui consiste à se proposer pour fin de ses actions un objet permis. Le Directeur est souvent dirigé lui-même.)

DIRIMANT. [*Impedimentum dirimens.*] Terme de *Droit Canon*. On appelle *empêchement dirimant*, un défaut qui emporte la nullité d'un mariage.

DIS.

DISCEPTATION, *f. f.* [*Disceptatio.*] Terme d'*Ecole*, qui se dit des disputes qui se font de vive voix ou par écrit, sur une question qu'on entend d'examiner.

DISCONTINUATION, *f. f.* [*Intermissio.*] Interruption. (On tira sans discontinuation. *Abl.*)

DISCONTINUER, *v. a.* [*Intermittere.*] Interrompre une chose commencée. (On a discontinué le travail.)

Discontinuer, *v. a.* Il se dit des choses qui ont duré, & qui cessent pour un tems. (Le froid a discontinué. La pluie a discontinué.)

DISCONVENANCE, *f. f.* [*Discrepantia.*] Disproportion. (Les mariages ne sont pas heureux, quand il y a une grande disconvenance d'âge.)

DISCONVENIR, *v. n. passif.* *Je disconviens, je disconvins, je suis disconvenu.* Ne pas convenir d'une chose. Ne pas tomber d'accord. (Il n'est par disconvenu de la chose.)

DISCORD, *f. m.* Diférend, démêlé, contrariété de sentimens. Malherbe & avant lui, plusieurs de nos Poëtes, ont souvent fait usage de ce mot.

(Quelque discord murmurant bassement,
Nous fit peur au commencement,
Mais sans éfet presque il s'évanouït,
Plûtôt qu'on ne l'ouït.
Malherbe.)

DISCORDANT, **DISCORDANTE**, *adj.* [*Absonus, dissonus.*] Qui n'est pas d'accord. Ce mot se dit de la voix & des instrumens de musique. (Voix discordante.)

Discordant, signifie aussi au figuré, *incompatible*. (Une humeur discordante.)

DISCORDE, *f. f.* Déesse adorée par les Anciens, afin qu'elle ne leur fît point de mal. Les Poëtes disent que Jupiter la chassa du Ciel, parce qu'elle broüilloit continuellement les Dieux ensemble. Elle étoit dépeinte avec des yeux rouges, le visage pâle & défait, un couteau dans le sein, & la tête coiffée de serpens. Aujourd'hui le mot de *discorde*, signifie *dissension, division*. [*Discordia, dissensio, dissidium.*] (Semer la discorde entre des personnes. Entretenir la discorde entre les gens.)

La discorde aux crins de couleuvres,
Ne finit ses tragiques œuvres,
Qu'en la fin même des Etats.
Malherbe, Poës. l. 3.

Quand la discorde encor toute noire de crimes,
Sortant des Cordeliers pour aler aux Minimes,
Avec cet air hideux, qui fait frémir la paix,
S'arrêta près d'un arbre aux piez de son Palais.
Despréaux, Lutrin.)

† *Pomme de discorde.* [*Malum discordia.*] Ces mots se disent dans un sens figuré, pour signifier le sujet ou l'occasion, qui a fait naître la discorde en quelque Société. Jeter la pomme de discorde; c'est-à-dire, mettre, semer la discorde, exciter des broüilleries.

DISCORDER, *v. a.* [*Discordare, dissonare.*] Être discordant.

† **DISCOUREUR**, *f. m.* [*Loquax, multidicus.*] Ce mot signifie celui qui parle & discourt, mais il se prend d'ordinaire en mauvaise part, & n'entre pas dans le beau stile. C'est un discourteur; c'est-à-dire, un homme qui cause, & qui a du babil.

† **DISCOUREUSE**, *f. f.* [*Garrula, loquacula.*] Celle qui parle, qui cause, qui a du babil. (C'est une discourteuse. Paix, discourteuse. *Molière.*)

DISCOURIR, *v. n.* [*Differere, disputare, sermonem habere.*] Parler. Faire quelques discours sur une matière. *Je discours. Je discourus. J'ai discouru. Je discourrai.* (Il a discouru sur l'immortalité de l'ame. Il discourut l'autre jour de la pierre Philosophale.)

Discourir. [*Nugari, garrere.*] Ce mot se prend quelquefois en mauvaise part. (Il ne dit rien de solide, il ne fait que discourir.)

DISCOURS, *f. m.* [*Sermo, oratio.*] Manière de parler d'une personne. Ouvrage oratoire. Production d'esprit un peu étendue & apuïée de raisonnemens & de raisons. (Il avoit un Discours pur & ferré. Il a fait un fort beau Discours. Son Discours lui a gagné l'estime de tous ceux qui l'écoutoient. Discours familier. Discours étudié, relevé. Un Discours peigné. Un Discours lié. Des Discours impertinens.) *Un Discours en l'air*; c'est-à-dire, sans fondement & sans vérité.

(J'ai le geste, il faut voir, la main belle, l'œil vif,
Je rends à mes Discours l'Auditeur attentif.
Villiers.)

Cessez de m'oposer vos Discours imposteurs,
Confesseurs intenses, ignorans séducteurs.
Despréaux.)

DISCOURTOIS, **DISCOURTOISE**, *adj.* [*Inurbanus.*] Qui manque de courtoisie & de civilité, sur tout envers les Dames; mais ce mot ne se dit plus qu'en riant, aussi-bien que *discourtoisie*.

DISCRET, *f. m.* [*Consultor.*] Terme de quelques Religieux, comme de Capucins, d'Augustins, de Recolets, &c. C'est celui qui dans un Chapitre représente le corps d'un Couvent, & en est comme l'Avocat. Sorte d'Avocat envoyé à un Chapitre Provincial pour représenter les intérêts de la maison. (Elire un Discret.)

DISCRET, **DISCRÈTE**, *adj.* [*Consideratus, circumspectus, prudens.*] Sage, retenu. (C'est un homme fort discret. C'est une femme aussi discrète qu'une femme le peut être.)

L'amour le plus discret
Laisse par quelque marque échaper son secret.
Racine.

J'ai beau faire ici le saget;
Le plaisir vient saisir le cœur le plus discret.
Œuvres de Brum. t. 4. pag. 226.)

DISCRÈTE, *f. f.* [*Consultrix.*] Terme de Religieuse. Conseillère de l'Abesse. Les mères discrètes; c'est le conseil de l'Abesse. Voyez *Patru, Plaid. 16.*)

Quantité discrète. [*Discreta quantitas.*] Terme de Logique. Quantité dont les parties sont séparées les unes d'avec les autres.

DISCRÈTEMENT, *adv.* [*Consideratè, prudenter.*] Avec prudence. Avec discrétion. (Je crains de n'user pas assez discrètement de la liberté qu'on m'a donnée. *Voit. l. 65.*)

DISCRÉTION, *s. f.* [*Circumspectio, consideratio, prudentia.*] Prudence, retenue, conduite discrète. (La discrétion est nécessaire dans les affaires, & dans le commerce de la vie.) *A sept ans, on est en âge de discrétion; c'est-à-dire, on peut discerner le bien & le mal.*

Discrétion. [*Idquod ludendis arbitrio permittitur.*] Ce que veut donner ou paier celui qui a gagé. ou joié, & qui a perdu. (Joiier une discrétion Paier une discrétion.)

Discrétion, s. f. [*Voluntaria deditio sui, nullâ propositâ conditione.*] Terme de Guerre. Volonté. (Se rendre à discrétion. *Vaug. Quint. l. 8. c. 8.*)

Vivre à discrétion. [*Rectâ cœnâ excipi.*] Cela se dit des soldats qui vivent chez leurs hôtes avec une entière liberté, sans compter, ni paier.

☞ Chevreau a observé dans ses *Œuvres mêlées*, pag. 456. qu'on dit: *se rendre à la discrétion de quelcun; & que ceux qui se piquent de bien parler ne diront jamais qu'une Ville s'est renduë à la discrétion d'un Général, mais, à un tel Général à discrétion.* « L'Auteur de la *Jouissance imparfaite*, » ajoute-t-il, « ne connoissoit pas trop bien cet » usage, quoique je l'en eusse averti, dans ces » quatre vers: »

Incomparable affliction !
Une Ville après cent batailles,
Se rend à ma discrétion,
Et je meurs au pié des murailles.

Il falloit écrire, *s'est renduë à discrétion*, & parler d'*assaut* où il est parlé de *batailles*.

DISCRIMEN, *s. m.* Espèce de bandage dont on se sert pour la saignée du front. On peut en voir la description dans le *Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie*, par M. Col-de-Villars.

DISCULPER, *v. a.* [*Purgare, liberare culpâ.*] Purger d'une faute qu'on nous impute. (On l'a disculpé auprès du Roi.)

Se disculper, v. r. [*Purgare se.*] Se purger, se défendre soi-même de quelque faute. (On lui fit un crime de sa passion, & voici comment il se disculpa. *Manière de penser, Dial. 2.*)

DISCURSIF, DISCURSIVE, *adj.* [*Differendi facultate præditus.*] Ce qui se peut expliquer par le discours. (Faculté discursive.)

DISCUSSIF, DISCUSSIVE, *adj.* [*Discussoria medicamenta.*] Terme de Médecine. Qui se dit des médicamens qui ouvrent les pores, & qui font évaporer par la transpiration insensible, les humeurs inutiles du corps.

DISCUTER, *v. a.* [*Accuratè aliquid considerare, diligenter perpendere.*] Examiner, voir, considérer avec attention. (Discuter une affaire, discuter une question.)

Discuter. [*Inquirere debitoris bona, & ea sub hastâ vendere.*] Terme de Palais. C'est rechercher & faire vendre les biens d'un débiteur jusques à la concurrence de la somme dûë. (Discuter les biens de quelcun.)

DISCUSSION, (DISCUSSION,) *s. f.* [*Circumspectio, accurata consideratio.*] Prononcez *discucion*. Examen d'affaire. (On a fait la discussion de l'affaire en présence des personnes intéressées.)

Discussion. [*Bonorum debitoris cum ære alieno collatio.*] Terme de Pratique. (On a fait la discussion des biens d'un tel.)

☞ Voici le cas où la *discussion* a lieu. Un créancier, avant que de s'adresser à l'aquéreur d'un fonds vendu par son débiteur, en déclaration d'hipotèque, doit discuter les biens du débiteur, & justifier par cette *discussion*, qu'il ne trouve pas de quoi se paier. Cette *discussion* doit être faite par le créancier; mais aux dépens de l'aquéreur, qui doit les avancer, faut à les répéter, au cas que par la *discussion* le créancier soit païé; & s'il ne l'est pas, il revient contre l'aquéreur, & fait ordonner que faute de paier les sommes dûës au créancier, le fonds hipotéqué sera vendu, &c. Les biens du débiteur doivent être indiquez par l'aquéreur au créancier; & l'usage a dispensé de discuter les meubles, les procès, & les fonds situez hors du Roïaume. Voyez *Louët, lett. D. n. 49. & lett. H. n. 9.* Il en est de même dans le cas du cautionnement, si ce n'est lorsque la caution & le principal débiteur sont obligez solidairement, car alors il n'est plus question de *discussion*. C'est une question, si lorsqu'un créancier a un fonds affecté spécialement à sa créance, il ne peut pas agir contre un tiers aquéreur, sans être obligé de discuter tous les biens du débiteur. Les Coutumes sont différentes sur ce point; il faut les consulter; ainsi que la Jurisprudence du Parlement, dans le ressort duquel sont situez les fonds.

DISERT, DISERTE, *adj.* [*Disertus, dicendi peritus.*] Qui parle avec des paroles propres & choisies, mais qui n'est pas ce qu'on appelle proprement un *éloquent achevé*. (Le Père Senaut étoit disert.)

DISERTEMENT, *adv.* [*Disertè, clarè, dilucidè.*] D'une manière diserte. (Écrire disertement. Cet Avocat plaide disertement.)

DISETTE, *s. f.* [*Penuria, egestas, inopia, indigentia.*] Pauvreté. Défaut de vivre, ou d'autre chose. (Être dans une extrême disette. Il y a de la disette dans la Ville. *Vaug. Quint. l. 10.*)

Mais quoi ? dans la *disette* une Muse afamée,
Ne peut pas, dira-t-on, subsister de fumée.
Despréaux.)

† DISEUR, *s. m.* [*Nugator, gerro, narrator.*] Ce mot signifie *celui qui dit*, mais il ne se dit pas seul. (C'est un diseur de contes. Un diseur de beaux mots.)

Diseur de bons mots, [*homo facetus.*] *Diseur de grands mots*, [*magnidicus.*] *Diseur de rien*, [*nugator.*] *Diseur de nouvelles* ou *Nouvelliste*, [*subrostrarius,*] parce qu'autrefois à Rome ils se tenoient dans le Fore ou proche le Palais, comme aujourd'hui à Paris au Luxembourg ou au Palais-Roial.

DISGRACE, *s. f.* [*Offensio, offensa, calamitas, infortunium.*] Le malheur d'une personne. Ce qui est oposé à la faveur & au crédit. (Tomber en quelque disgrâce. *Abt.* Si on parle mal de ce que vous faites, c'est une disgrâce qui vous est commune avec les plus grands hommes de l'Antiquité. *Boil. Avis à Ménage.*)

Disgrace. [*Ira, indignatio.*] Colère. Indignation; mais dans ce sens, le mot de *disgrace* n'est pas généralement reçu. (Vous devriez plutôt choisir de tomber dans l'inimitié de tous les hommes, que dans la disgrâce de Jesus-Christ Sa véritable misère est de tomber dans la disgrâce du Dieu vivant. *Maucroix, Homélie.*)

DISGRACIÉ, DISGRACIÉE, adj. [*Qui non est in gratiâ cum principe.*] Qui n'est plus en faveur. Qui n'est plus auprès de quelque Grand. Qui est éloigné de la Cour. (Il est disgracié. Elle est disgraciée.) On dit aussi *disgracié de la fortune.*

* *Disgracié, Disgraciée.* [*Naturæ præfidiis destitutus, nullis naturæ dotibus instructus, paratus.*] Mal fait. Qui n'a point de ces avantages de la nature qui font paroître les gens. (Disgracié de la nature.)

* *Disgracié, Disgraciée.* Mal fait. Qui n'a ni bon air, ni bonne grace. (Il y a des personnes disgraciées avec de bonnes qualitez. *De la Rochefoucault.*) On joint ordinairement un autre mot avec celui de *disgracié*, & l'on dit : *Disgracié de la nature ; disgracié du côté de l'esprit.*

DISGRACIER, v. a. [*Gratiâ aliquem privare.*] Oter à une personne la faveur ou le crédit où elle étoit. *Son malheur l'a fait disgracier*, ou pour mieux dire, *est cause de sa disgrâce.*

† **DISGRÉGATION, f. f.** [*Dissipatio, diffusio.*] Mot Latin, & terme d'Optique, où l'on dit que le blanc cause la *disgrégation de la vûë* ; c'est-à-dire, la blesse & l'égare à cause des raïons qui la frappent de tous côtez. On dit aussi, en ce sens, *disgréger la vûë.* [*Dissipare.*] Ces mots se disent des sons, comme des raïons de lumière. En général, *disgrégation*, est l'action qui sépare les choses les unes des autres.

DISJOINDRE, v. a. [*Juncta disjungere.*] Séparer des choses jointes. Ce terme est particulièrement en usage au Palais. (Sauf à disjoindre, s'il y échet.)

DISJONCTIF, adj. Terme de Grammaire. On dit, *conjonction disjonctive, particule disjonctive* ; c'est-à-dire, *conjonction, particule*, qui en joignant les membres d'un discours, sépare les choses qu'on dit, & n'en affirme qu'une indéterminément.

DISJONCTION, f. f. ou **DISJONCTIVE.** [*Disjunctio.*] Terme de Grammaire. Particule qui sert à distinguer ou séparer les termes d'un discours. On dit aussi, en terme de Palais, *Il y a eu Arrêt de disjonction de ces deux instances.*

DISLOCATION, f. f. [*Luxa, luxata membra.*] Terme de Chirurgien. Il se dit des os, & on appelle *dislocation*, toutes les fois qu'il y a un os hors de sa place. (Remettre une dislocation.)

DISLOQUÉ, DISLOQUÉE, adj. [*Luxatus.*] Terme de Chirurgien. Mis hors de sa place ; démis. (Os disloqué.)

DISLOQUER, v. a. [*Luxare.*] Terme de Chirurgien. C'est mettre un os hors de sa place. (Disloquer un os.)

Se disloquer, v. r. [*Luxari.*] Se démettre. (Se disloquer un bras, un pié, &c.)

DISPARATE, f. f. Quelques-uns se servent de ce mot, quoiqu'Espagnol, pour signifier *des choses dites à contre-tems.* (Cet homme a quelquefois de grandes disparates.) L'Académie Française admet ce mot en ce sens.

DISPARITÉ, f. f. [*Discrimen.*] Différence. Terme qui se dit entre Philosophes. (Donner raison d'une disparité.) On dit aussi, *marquer la parité & la disparité des prix courans.* *Irfon, Pratique des changes.*

DISPAROÎTRE, v. n. [*Evanescere, è conspectu evolare.*] *Je disparois, je disparus, j'ai disparu, & je suis disparu.* S'évanouir. Ne paroître plus. (Je ne l'ai pas plutôt vû, qu'il a disparu. Cela est disparu en un moment.)

† * On dit figurément, & en riant, de quelque chose qui a été dérobée : *Cela est disparu.* On dit aussi d'un Marchand qui a fait banqueroute, & qui s'est retiré : *Il est disparu.*

DISPATE, [Dispastos.] Terme de Mécanique. Machine où il y a deux poulies.

DISPENSATEUR, f. m. [*Dispensator, administrator.*] Qui dispense. Qui distribue. (Jesus-Christ est le dispensateur des graces. Ils sont les dispensateurs des trésors célestes. *Patru, Plaid. 3.* Le Chancelier est le dispensateur des rémissions & des graces du Roi. *Le Maître, Plaid. 2.*)

DISPENSATION, f. f. [*Dispensatio, administratio.*] Distribution. (La dispensation des Prélatures. *Patru, Plaid. 4.* Il faut être circonspect dans la dispensation des Sacremens. La dispensation de la vérité est sainte & importante.)

DISPENSATRICE, f. f. [*Administratrix.*] Celle qui dispense, & qui distribue. (Les Muses sont les dispensatrices de la gloire. *Main.*)

DISPENSE, f. f. [*Immunitas, legis laxamentum.*] Exemption. Action de celui qui, pour des raisons considérables, relache quelque chose de son droit en faveur d'une personne. (Le Pape donne des dispenses. Obtenir une dispense de Rome. Il se mit à chercher quelque cause de dispense.)

DISPENSER, v. a. [*Immunitatem dare, immunem facere.*] Exempter. (Se dispenser des règles. *Abl. Apoph.* Qu'y a-t-il de plus horrible que de dispenser les hommes de l'amour de Dieu ?)

Dispenser, se dit, en terme de Civilité, pour, *s'excuser de faire une chose.* (*Disposez-moi de faire ce que vous me demandez. Dispensez-moi de parler de ce qui s'est passé.*)

Dispenser. [*Dispensare, distribuere.*] Distribuer ; donner, dispenser ses faveurs avec jugement. *Abl. Apoph.* (On ne doit pas dispenser les Sacremens à ceux qui en sont indignés. Il est besoin d'une grande sagesse pour dispenser la connoissance de la vérité.)

Épithaphe de M. de la Fontaine, faite par lui-même :

(Jean s'en ala comme il étoit venu ;
Mangeant son fonds, après son revenu,
Croiant le bien chose peu nécessaire.
Quant à son tems bien fût le dispenser,
Deux parts en fit, dont il souloit passer,
L'une à dormir, & l'autre à ne rien faire.)

Le mot *dispenser*, est pris ici, pour, *partager ; diviser.*

DISPEPSIE, f. f. Difficulté de digérer. De *δύς*, difficilement, & de *πέψω*, cuire, digérer.

DISPERSER, v. a. [*Dispergere.*] Répandre en plusieurs lieux. (Il dispersera ses troupes en divers endroits. Je frapperai le pasteur, & les brebis seront dispersées.)

Par la voix du Seigneur de ses eaux dispersées,
Et dans des creux profonds tout-à-coup ramassées,
Se formèrent les mers, &c.
Perraut, Création du monde.

DISPERSION, f. f. [*Dispersio.*] L'action de disperser & de répandre de part & d'autre : les Prophètes & Jesus-Christ avoient prédit la dispersion des Juifs.)

DISPNÉE, f. f. Difficulté de respirer.
DISPOS. [*Levis, agilis, alacer.*] Adjectif dont le féminin n'est pas en usage. Il signifie léger. (C'est un homme fort dispos.)

Benferade a dit dans le *Balet de la nuit* ;
deuxième entrée de Prothée :

Mon éloquence est sans seconde,
Je suis de la langue *dispos* ,
Et n'ai su me taire à propos.

On tolère *dispos* de la langue dans le burlesque.

DISPOSER, *v. a.* [*Parare, componere, disponere, collocare.*] Préparer. Faire d'une chose tout ce qu'on veut, en être le maître. Régler ce qu'on veut faire d'une chose. (Me voici bien disposé à oïir toutes vos maximes. On ne la peut disposer à donner cette satisfaction au Roi. *Maucroix, Schisme, l. 1.* Disposer de son bien par testament. *Patru, Plaidoïé 2.* [*De suis bonis testamento dissuadere.*] Dieu dispose souverainement des Roïaumes. C'est au père à disposer de ses enfans. *Racine.*)

Disposer, *v. a.* Arranger, mettre les choses dans un certain ordre. (Disposer les diverses parties d'un bâtiment. Disposer les parties d'un discours. Disposer avantageusement les troupes & l'artillerie pour le combat. Disposer utilement son tems.)

Se disposer, *v. r.* [*Comparare se, accingere se ad aliquid.*] Se préparer, se résoudre. (Il se dispose à partir dans huit jours.)

DISPOSITIF, *s. m.* [*Decreti alicujus placitum,* Terme de Palais. L'endroit de l'Arrêt ou de la Sentence où le Juge ordonne.

Dispositif, en terme de Médecine, signifie, préparatoire, qui dispose à quelque chose, un remède *dispositif*.

DISPOSITION, *s. f.* [*Dispositio, ordo collocatio.*] La situation propre & convenable des choses. L'arrangement naturel des parties d'un tout. Une belle disposition, une charmante & agréable disposition.)

Disposition, *s. f.* [*Voluntas, arbitrium, potestas.*] Maniment, pouvoir, état, ordre. (Il laissa la place à la disposition des Aliez. *Abl. Arr. l. 4.* Il n'étoit pas dans la disposition de confier son Etat à la Reine. *Mémoires de la Rochefoucault.*)

Disposition. [*Decisio.*] Décision. (Cela est de la disposition du Droit. *Patru, Plaid. 3.*)

Disposition. [*Ingenium, indoles, propensio.*] Aptitude à faire quelque chose. Pente ou penchant à quelque chose. (Avoir de la disposition à la crainte. *Voit. l. 23.* Il se sent une grande disposition à être son ami.)

Disposition, se dit aussi du dessein, de la résolution que l'on a de faire quelque chose. (Il étoit en disposition de partir. L'armée est dans la disposition d'ataquer l'ennemi.)

Etre en bonne disposition, en mauvaise disposition ; c'est se porter bien, se porter mal.

DISPROPORTION, *s. f.* [*Inæqualitas, neglecta proportio.*] C'est le contraire de proportion. (Il y a entre ces choses une grande disproportion. Ce mariage ne se fera pas, car il y a une trop grande disproportion d'âge, de qualité, de biens, &c.)

DISPROPORTIONNÉ, DISPROPORTIONNÉE, *adj.* Qui n'a point de convenance, de proportion. (Leurs âges sont fort disproportionnez. Leurs forces sont trop disproportionnées.)

DISPORTIONNER, *v. a.* [*Negligere, non servare proportionem.*] Faire que les choses ne soient pas proportionnées. (Les choses étoient égales, mais pour les disproportionner on a fait telle chose.)

DISPUTABLE, *adj.* [*Res controversa, quæ*

in controversiam adduci potest.] Ce de quoi l'on peut disputer. Problématique, où il y a des raisons de part & d'autre. (Cette question est disputable.)

DISPUTE, *s. f.* [*Disputatio, concertatio, contentio.*] Combat d'esprit entre de Savans hommes sur quelque matière de science, comme de Théologie, de Philosophie, &c. Contestation. (En quoi êtes-vous en dispute sur ce sujet.)

Dispute. [*Rixa, jurgium, controversia.*] Querelle. (Avoir dispute avec quelcun ; leur dispute est fâcheuse.)

DISPUTER, *v. n. & act.* [*De re aliquâ disceptare, decertare.*] Défendre son sentiment contre quelcun ; discourir avec une personne avec chaleur sur quelque point d'art ou de science. (Ils ont long-tems disputé, & n'ont rien conclu ; disputer contre une proposition ; il a disputé fortement sur cette matière ; disputer contre un Professeur.)

Disputer, se dit en bonne & en mauvaise part des personnes & des choses qui ont les mêmes qualitez, dans le même degré. (Ces deux personnes disputent de beauté, de laideur. Ces deux hommes disputent de générosité, de courage, de méchanceté, de lâcheté. Ces deux espèces de vin disputent de bonté.)

* *Disputer*. [*Disputare, concertare, contendere.*] Défendre avec opiniâtreté ; contester. (Vous ne prétendez pas lui disputer la couronne. *Abl. Ret. l. 2.* Disputer le terrain. *Abl.* Disputer le passage d'un fleuve. *Abl. Ret. l. 2. c. 3.* Disputer une chose à quelcun.)

* *Disputer*. [*Rixari.*] C'est contester à quelcun. Tâcher de l'emporter sur son concurrent.

Disputer sur la pointe d'une aiguille ; c'est proverbiallement, disputer pour des choses de rien, pour des choses qui ne le méritent pas.

Disputer de la chape à l'évêque. Proverbe ; c'est disputer pour des choses qui ne regardent aucun de ceux qui disputent.

Se disputer, *v. r.* [*Rixari, contendere inter se.*] Se quereller. (Ils se disputent continuellement.)

† **DISPUTEUR**, *s. m.* [*Disputator, rixosus, jurgiosus.*] Ce mot ne se dit guère. Querelleux ; qui a coûtume de disputer. (C'est un disputeur perpétuel. Je ne puis souffrir ces violens disputeurs qui se jettent d'abord dans la dernière extrémité, soit du blâme, soit de la louange. *Balzac.*)

DISQUE, *s. m.* [*Discus.*] Ce mot signifioit une sorte de palet dont se servoient les Anciens. C'étoit une pièce ronde de métal ou de pierre, qu'on jettoit en l'air comme un palet.

☞ *Disque*, (dit Spon,) est un nom général, qui signifie une pièce plate & ronde. Il donne ce nom à cette Antique qui fut trouvée dans le Rhône en 1656. & qu'il explique dans ses Recherches d'Antiquitez. Les *disques* étoient autrefois ornez de diverses cizelures. Trebellius Pollio fait mention dans la vie de Claude, d'un *discus corymbiatus*, c'est-à-dire, selon le même Spon, « un *disque* sur lequel on a cizelé une » herbe apellée par les Grecs *corymbion*, par les » Latins *lichnis coronaria*, & par les François » *ailllets passerofes* ; ainsi apelloit-on *patera filicata*, » un plat orné de feuilles de fougere, *hederata*, » un qui l'étoit de feuilles de lierre, *pampinata*, » un plat cizelé de feuilles de vigne. » L'usage des cizelures n'est pas entièrement aboli.

Disque, *s. m.* [*Discus.*] Terme d'Astronomie. Il se dit du soleil & de la lune, & signifie le corps de l'astre, & la figure ronde sous laquelle il

paroit. (Le disque se divise en douze doigts ou parties, par lesquelles on détermine la grandeur des éclipses de la lune. On a vû quelquefois Mercure dans le disque du soleil.)

Disque. Ce mot se dit en terme d'Optique, de la grandeur des verres de lunette.

DISQUISITION, *s. f.* [*Disquisitio.*] Prononcez *diskificion*. Sorte d'examen & de critique qu'on fait. (Qu'on regarde vos Disquisitions, vos Dissertations, on trouvera, &c. Racine, *Lettre à l'Auteur des Visionn.* Cette question, cette affaire est d'une longue Disquisition.)

Disquisition, *s. f.* [*Tractatus.*] Traité ou Dissertation sur une matière qu'on examine à fond. (Delrio a fait un livre des Disquisitions magiques.)

DISSECTEUR, *s. m.* [*Scissor.*] Celui qui dissèque. (Un bon Dissecteur.) On dit plutôt *Disséqueur*.

DISSECTION, *s. f.* [*Diffectio.*] Opération anatomique par laquelle on dissèque. (Faire la dissection de quelque partie du corps.) [*Cadaver diffecare.*] Il se dit aussi des viandes qu'on coupe à table.

DISSEMBLABLE, *adj.* [*Dissimilis, dispar, diversus.*] Qui n'est pas semblable. (Cela est tout dissemblable.)

DISSEMBLANCE, *s. f.* Manque de ressemblance. (Il y a bien des marques de dissemblance entre ces deux frères. Il n'y a aucune dissemblance dans leurs humeurs.)

DISSENTERIE, *s. f.* [*Dyffenteria, intestinorum tormina, difficultas.*] Flux de ventre par lequel on vuide avec les selles du sang mêlé avec divers excréments bilieux ou mélancoliques. Flux de ventre, mêlé de sang pur en abondance.

DISSENTION, (**DISSENSION**), *s. f.* [*Dissentio, dissidium, discordia.*] Discorde, division. (Mettre la dissention entre les personnes. Il y avoit une furieuse dissention entre les bourgeois, & cette dissention a été cause de leur perte.)

DISSÉQUER, *v. a.* [*Diffecare.*] Faire la dissection de quelque corps; c'est-à-dire, ouvrir le corps de quelque animal, & en faire voir les parties séparées. (Disséquer un corps. Disséquer un sujet anatomique.)

Disséquer. [*Scindere.*] Il se dit aussi des viandes qu'on sert sur table, & il signifie couper les viandes proprement & adroitement. (Les Alemans sont curieux d'apprendre l'art de disséquer les viandes.)

DISSÉQUEUR. Voyez *Disséqueur*.

DISSERTATION, *s. f.* On prononce *dissertacion*. Il vient du Latin *dissertatio*. C'est un discours savant qu'on fait sur quelque matière. (Faire une belle Dissertation; de doctes, d'éloquentes, de curieuses, d'agréables dissertations.)

DISSILABE, (**DISSYLLABE**), *s. m.* Mot composé de deux syllabes. C'est un terme de Grammaire.

DISSIMILAIRE, *adj.* [*Dissimilaris.*] Terme d'Anatomie. Qui n'est pas de même nature, ou de même espèce. (Les parties du corps se divisent en parties similaires & dissimilaires.)

DISSIMULATEUR, **DISSIMULATRICE**, *adj.* Celui ou celle qui dissimule, qui a l'art de dissimuler.

DISSIMULATION, *s. f.* [*Dissimulatio.*] Déguisement. (User de dissimulation; avoir recours à la dissimulation.)

Il y a une *dissimulation* sage & prudente; on est souvent obligé de cacher ses sentimens, & de paroître au dehors tout autre que l'on n'est au dedans. Il y a une *dissimulation* vicieuse, que Théophraste dans ses caractères dit être un certain art de composer ses paroles & ses actions pour une mauvaise fin.

DISSIMULÉ, *s. m.* [*Dissimulator.*] Qui use de dissimulation. (C'est un dissimulé.)

DISSIMULÉ, **DISSIMULÉE**, *adj.* [*Dissimulandi arte peritus.*] Déguisé, feint. (Resentiment dissimulé, haine dissimulée, être dissimulé comme un Italien; fuir l'homme colére pour un tems, & l'homme dissimulé pour toujours.)

DISSIMULÉE, *s. f.* [*Arte fingendi perita.*] Celle qui dissimule. (C'est une franche dissimulée.)

DISSIMULER, *v. a.* [*Dissimulare.*] Déguiser, cacher, couvrir, feindre, ne pas découvrir. (Dissimuler ses resentimens, dissimuler sa haine; qui n'a plus qu'un moment à vivre, n'a plus rien à dissimuler.) C'étoit une maxime de Louis XI. que *qui ne fait pas dissimuler, ne fait pas régner.*

DISSIPATEUR, *s. m.* [*Decoctor, prodigus.*] Qui dissipe, qui consume. (C'est un Dissipateur.) On dit aussi *Dissipatrice*.

DISSIPATION, *s. f.* [*Bonorum consumptio, dissipatio.*] Action de la personne qui consume & qui dissipe. (Après la dissipation de son bien, il a quitte le pais.)

Dissipation. [*Consumptio.*] Perte. (Il s'est fait une grande dissipation d'esprits.)

* *Dissipation.* [*Mentis aberratio.*] Distraction. Inapplication. (La dissipation de son esprit est cause qu'il ne fait rien.)

DISSIPER, *v. a.* [*Dissipare, consumere, effundere.*] Consumer, perdre, manger son bien en malhonnête homme. (Il a dissipé tout son patrimoine.)

* *Dissiper.* [*Distrahere, avocare.*] Chasser; éloigner. (Dissiper la crainte.)

L'estime où l'on vous tient a dissipé l'orage,
Et mon mari de vous ne peut prendre d'ombrage.
Molière.)

* *Esprit toujours dissipé.* [*Animus distractus, in varias cogitationes agitatus.*] C'est-à-dire, qui n'est jamais appliqué.

DISSOLU, **DISSOLUE**, *adj.* [*Dissolutus, intemperans, perditus.*] Déshonnête, débauché, libertin. (Chanter des chansons dissoluës; mener une vie dissoluë.)

† * *Dissolu*, *Dissoluë.* [*Solutus, dissolutus.*] Quelques-uns font ce mot comme un participe du verbe *dissoudre*. Et disent, *le mariage est dissolu*, *la communauté est dissoluë*; pour dire, que *le mariage est rompu*, & que *la communauté est finie*. Mais on croit qu'il faut dire, *le mariage est dissout*, *la communauté est dissoute*.

DISSOLVANT, *s. m.* [*Discussoriam vim habens.*] Terme de Philosophie Chimique. Tout ce qui dissoud. (Le fiel est un dernier dissolvant qui achève la digestion. *Roh. Phis.* On sert une tasse d'or pleine d'un vinaigre très-fort, & qui est un prompt dissolvant. *Citri, Triumv. 3. part.* L'eau-forte, & l'eau-régale sont les dissolvans des métaux. L'esprit de vin est le dissolvant des résines. L'eau est le dissolvant des sels & des gommés.)

DISSOLUBLE, *adj. m.* [*Dissolubilis.*] Ce qui se peut résoudre en plusieurs parties. (La Chimie rend dissolubles tous les corps par le moien du feu.) On doute de l'usage de ce mot.

DISSOLUMENT,

DISSOLUMENT, *adv.* [*Dissolutè, intemperanter.*] D'une manière dissoluë & licentieuse. Licentieusement. (Vivre dissolument.)

DISSOLUTIF, DISSOLUTIVE, *adj.* [*Discussoriam vim habens.*] Qui a la vertu de dissoudre. Tachard, Danet.

DISSOLUTION, *s. f.* [*Dissolutio.*] Opération chimique qui réduit les corps durs & compactes en forme liquide par le moïen des dissolvans. Chose dissoute par opération chimique. (La dissolution de l'or se fait par l'eau-régale, & celle de l'argent par l'eau-forte. Verser la dissolution dans un vase. *Gla. l. 1. p. 81.*)

Dissolution. [*Dissolutio.*] Destruction. Ainsi on dit la dissolution du composé ; pour dire, la mort qui anéantit & détruit le composé.

* *Dissolution.* [*Solutio nuptiarum.*] Séparation. (Dissolution de mariage.)

* *Dissolution.* [*Intemperantia, mores dissoluti.*] Dérèglement de vie. (Se plonger dans toute sorte de dissolutions.)

DISSONANCE, *s. f.* [*Tonus dissonans, dissonum.*] Faux acord, oposé à la consonance qui est un vrai acord. La dissonance, est le nom des intervalles qui choquent en quelque façon l'oreille, d'où l'on dit, *progressions dissonantes*, pour donner à entendre que le chant doit procéder par l'un de ces intervalles. Toutes les dissonances se distinguent en majeures & en mineures.

DISSONANT, DISSONANTE, *adj.* Qui n'est point d'acord, qui n'est pas dans le ton. (Un instrument dissonant. Une voix dissonante.)

DISSOUDRE, *v. a.* [*Dissolvere*] Réduire les corps durs & compactes en forme liquide par le moïen des dissolvans. *Je dissous, tu dissous, nous dissoudons, vous dissoudez, ils dissoudent.* Quelques-uns conjuguent ainsi le pluriel de ce verbe *nous dissolvons, vous dissolvez, ils dissolvent.* Le grand usage est pour la première manière de conjuguer, *nous dissoudons, &c.* Les acides dissolvent l'argent & les autres métaux, hormis l'or. *Traité de l'acide.* (Il est facile d'expliquer comme les métaux se fondent & se dissolvent. *Merf.* Cleopatre prit une grosse perle, qu'elle jetta dans une tasse, & quand elle l'eût vûë dissoute, elle l'avalâ. *Citri, Triumv. 3. p. ch. 12.*)

* *Dissoudre.* Il se dit au figuré, & signifie, rompre, séparer. (Dissoudre un mariage, une société, &c. Il n'est rien qu'à la fin le tems ne dissoude. *Scar.*)

* *Se dissoudre, v. r.* [*Dissolvi.*] Se défaire, se rompre. (La société se dissout dans le moment que les associez n'agissent plus en associez. *Patru, Plaid. 6.*)

DISSOUT, DISSOUTE, *adj.* [*Dissolutus.*] (Métal dissout. Chose dissoute. Médicament dissout.)

* *Dissout, Dissoute.* [*Infirmatus.*] Il se dit au figuré, & signifie, rompu, désuni. (Mariage dissout, société dissoute.)

DISSUADER, *v. a.* [*Dissuadere.*] Détourner de quelque dessein. (Dissuader la guerre par de bonnes raisons. Il l'a dissuadé de faire voïage.)

DISSUASION, *s. f.* [*Dissuasio.*] C'est le contraire de la persuasion. Tout ce qui sert à dissuader. Le genre démonstratif a deux parties, la persuasion & la dissuasion.

DISTANCE, *s. f.* [*Distantia, intervallum.*] Eloignement qu'il y a d'un lieu à un autre. (La distance des lieux est fort grande.)

Le mérite suffit pour remplir la distance,
Que met entre deux cœurs le rang & la naissance.
Villiers.)

Tome I.

Les distances qui doivent être entre les fonds voisins, faisant souvent naître plusieurs procès sur l'interprétation de la Loi *sciendum* au digeste *finium regend.* on a cru devoir les remarquer succinctement. La haie vive doit avoir un pié & demi de distance. La muraille sèche & sans mortier, peut être construite sur l'extrémité du fond : celle qui est faite avec du mortier, doit avoir un pié de distance, à cause qu'une semblable muraille est toujours plus haute que l'autre. Le fossé doit être dans une distance égale à sa profondeur. Les étales doivent avoir un contremur de huit pouces d'épaisseur. *Paris, art. 88.* Les cheminées & âtres doivent avoir un contremur de tuilots, ou autre chose de demi-pié d'épaisseur. Pour les fours & forges, on doit laisser demi-pié de vuide, ou faire un contremur d'un pié & demi d'épaisseur. Quant aux latrines, il faut y faire un contremur d'un pié d'épaisseur. La grande difficulté concerne les arbres, sur quoi, ainsi que sur tout le reste, il faut consulter les coutumes & les usages des lieux. Solon ordonna qu'on laisseroit neuf piez de distance pour les oliviers & les figuiers ; il faudroit donc doubler pour les noyers, les poiriers & les pommiers : cependant je croi que pour les grands arbres, comme chênes, ormes, châtaigners, il suffit de les planter à sept piez & demi du fonds voisin ; les noyers à huit piez, ou tout au plus à neuf ; les arbres fruitiers, comme amandiers, pêchers, à deux piez ; les saules & peupliers, à cinq piez. On peut voir toutes ces choses traitées plus amplement dans leur ordre.

DISTANT, DISTANTE, *adj.* [*Distans, remotus.*] Eloigné. (Lieu qui n'est pas fort distant d'un autre. Autant que le Ciel est distant de la terre.)

DISTENTION, *s. f.* [*Distensio.*] Action par laquelle on étend. Il ne se dit guère que des membres. (La distention des membres que souffre un criminel à la question, est fort douloureuse.)

DISTILATEUR, (DISTILLATEUR,) *s. m.* [*Qui per distillationem succos exprimit, extrahit.*] Celui qui fait & fait distiler. (Un bon Distilateur.)

DISTILATION, (DISTILLATION,) *s. f.* [*Succorum ex herbis stillatitia expressio.*] C'est l'action de distiler & de purifier les matières par un alambic. (Distilation de cresson, d'absinthe, &c. Distilation droite, oblique ou par décente. Faire la distilation de quelques végétaux.)

DISTILER, (DISTILLER,) *v. a.* [*Succos extrahere subjectis ignibus.*] Purifier les matières par l'alambic. (Distiler du pourpié, &c.)

Distiler, v. n. [*Stillare, distillare.*] Dégouter, couler. (Un soldat coupant du pain, on aperçût des gouttes de sang qui en distiloient. *Vaug. Quint. l. 4. c. 2.*)

Distiler son esprit sur un ouvrage ; c'est y travailler avec une grande application. C'est s'attacher à un ouvrage qui demande une profonde méditation.

* *Se distiler en larmes.* [*In lacrymas sese dissolvere.*] *Benferade.*

(Il distila sa rage, en ces tristes adieux,
Despréaux, sat. 1.)

En blâmant ses écrits, ai-je d'un stile affreux,
Distilé sur sa vie un venin dangereux.
Despréaux, sat. 9.)

Il me semble, (sans pourtant le décider,) que le mot *distiler* est bien mieux placé dans la satire 9. que dans la première. *Distiler un venin*

E e e e e

dangereux, est fort intelligible, & le verbe est ici dans sa propre signification : mais *distiler sa rage en ses derniers adieux*, il ne s'accorde pas avec *rage*. *Distiler*, c'est tomber goutte à goutte & paisiblement. Le mot de *rage* marque des mouvemens violens & impétueux.

DISTINCT, DISTINCTE, *adj.* En Latin *distinctus*. Net & clair. (Avoir une idée distincte d'une chose.)

Distinct, *Distincte*, *adj.* Séparé, différend. (Ces deux questions sont distinctes & séparées l'une de l'autre.)

DISTINCTEMENT, *adv.* [*Distinctè.*] Nétement. (Voir distinctement une chose.)

DISTINCTION, *s. f.* [*Distinctio.*] Différence. (Faire la distinction des gens d'esprit.)

Distinction. [*Distinctio.*] Terme de *Droit Canon*. Titre contenant plusieurs questions, & plusieurs canons.

Distinction. [*Distinctio.*] Terme de *Philosophie* & de *Théologie*. Elle consiste à dire les différentes manières dont on entend une chose. (Par le moien d'une petite distinction il éludera la difficulté.)

Distinction, se dit d'un homme qui s'est signalé par son mérite. *C'est un Officier de grande distinction*. Il se dit aussi de la naissance. *C'est un homme de distinction*. On le dit encore des choses qui distinguent. *Il a obtenu un emploi de distinction*.

DISTINGUÉ, *part. pass.* [*Distinctus.*] (Cet homme est d'une naissance distinguée.)

Bardus seul héritier d'un illustre maison,
Tient un rang *distingué*, mais outré populaire,
Hors le peuple & les sots nul ne sauroit lui plaire.
Villiers.)

DISTINGUER, *v. a.* [*Distinguere, secernere.*] Mettre de la différence. (La science de distinguer n'est connue que des Sages. *Patru, Plaid. 7.* Se distinguer des autres par son esprit. On est bien aise d'être distingué de certains gens.)

Je veux qu'on me *distingue*, & pour le trancher net,
L'ami du genre-humain n'est point du tout mon fait.
Molière.)

Distinguer, signifie, proprement, *discerner*, par la vue ou par les autres sens. (Je ne puis pas distinguer les objets de si loin. J'ai distingué sa voix, &c.)

Distinguer. Terme d'*Ecole de Philosophie* & de *Théologie*. Faire une distinction. (Pour se tirer d'affaire, il faut distinguer.)

† **DISTINGUO**, *s. m.* Terme Latin & de *Philosophie*; pour dire, *distinction*. (J'appréhende furieusement le *distinguo*. *Pasc. l. 4.*)

DISTIQUE, *s. m.* [*Distichum.*] Deux vers Latins qui font un sens parfait. (Un beau distique. On a des disques qui portent le nom de Caton.)

DISTORSION, *s. f.* [*Convulsio oris.*] Terme de *Médecine*. On appelle, *distorsion de bouche*, la contraction ou le raccourcissement qui se fait d'un seul côté de la bouche; elle arrive quand il n'y a que les muscles d'un côté du visage, qui souffrent convulsion ou paralysie.

DISTRACTION, *s. f.* [*Mentis aberratio, avocatio.*] Prononcez *distraction*. Inapplication d'esprit. (C'est une continuelle distraction.)

Distraction, *s. f.* [*Distraçtio, disjunctio.*] Terme de *Palais*, qui signifie *séparation*. (Demander la distraction d'une chose. Faire distraction de Jurisdiction, cela se fait quand l'on se pourvoit devant un autre Juge que l'ordinaire.)

☞ *Distraction, Distraire*. Termes de *Palais*. Lorsque dans une saisie réelle on a compris le fonds d'un tiers, celui-ci demande la *distraction* de son héritage, comme n'étant point sujet aux hipotèques du saisissant, & n'appartenant point au saisi. Quelquefois on l'accorde purement & simplement; & lorsque le fonds est affecté aux créanciers qui ne peuvent agir sur le fonds aliéné qu'après la discussion des biens immeubles de leur débiteur, on distrait le fonds à la charge de la reprise & des hipotèques des oposans au décret, au cas que par la vente des biens saisis, les créanciers ne soient pas entièrement payés.

DISTRAIRE, *verbe actif & défectueux.* [*Avocare aliquem ab aliquâ re.*] Je distrait, j'ai distrait, je distrairai. Il signifie *détourner*. (Distraire quelqu'un de son travail.)

Distraire, *v. a.* [*Distrahere, disjungere, divellere.*] Il signifie aussi, *ôter, retrancher, déduire quelque partie d'un tout*. (Il faut du montant de cette obligation en distraire tout ce que le débiteur a payé de tems en tems. On a distrait cet Evêché de l'Archevêché de N.)

Se distraire, *v. r.* [*Avocare, avertere se.*] Se détourner. Se divertir. (Penseriez-vous qu'il voulût se distraire à vous ouïr? Je ne me veux pas distraire d'un dessein où j'ai tant de droit. *Voiture.*)

DISTRAIT, DISTRAITE, *adj.* [*Vagus.*] Qui n'a nulle ou peu d'application aux choses auxquelles il en faudroit avoir. (C'est un esprit fort distrait.)

DISTRIBUER, *v. a.* [*Distribuere, dispertiri.*] Partager, donner à plusieurs. (Distribuer ses faveurs.)

Distribuer. Terme de *Peinture*. On dit, *un ouvrage bien distribué; des jours ou des ombres bien distribués*.

DISTRIBUTEUR, *s. m.* [*Distributor.*] Celui qui distribue. (Jesus-Christ est le distributeur de tous les biens. *Maucroix, Schisme, l. 2.*)

DISTRIBUTIF, DISTRIBUTIVE, *adj.* [*Sum cuique tribuens.*] Qui distribue. (Justice distributive, qui rend ou donne à chacun ce qui lui est dû.)

DISTRIBUTION, *s. f.* [*Distributio, partitio; divisio.*] Prononcez *distribucion*. Dispensation. Partage de quelque chose à plusieurs. (Faire la distribution des aumônes de quelque grand Seigneur.)

Distribution, *s. f.* [*Distributio partium.*] Terme de *Rétorique*. C'est une figure qui partage par ordre de distinction les principales qualitez d'un sujet. Exemple: *Il a la lumière pour voir les fautes, la justice pour les reprendre, & l'autorité pour les punir. Vie de Dom Barthelemi des Martyrs.*

Distribution, *s. f.* Ce mot se dit encore en termes d'*Imprimerie*, de l'action par laquelle on remet dans la casse toutes les lettres d'une forme qu'on a tirée, & qu'on y range chacune dans son propre cassetin. On dit, *faire la distribution*.

On dit aussi, en terme de *Peinture*, *une belle distribution*; c'est-à-dire, une belle ordonnance.

Distribution de procez. [*Litium sortitio.*] Terme de *Palais*. Elle se fait lorsque le Président d'une Chambre donne un procez à un Conseiller pour le rapporter.

DISTRIBUTRICE DES LIQUEURS, *s. f.* [*Mulier venales liquores distribuens.*] Celle qui a une place auprès du parterre de la Comédie, & qui vend l'été à ceux qui vont à la Comédie, des liqueurs & autres choses rafraîchissantes;

& qui l'hiver vend du roffoli, & autres liqueurs qui réchauffent l'estomac. (Il y a deux Distributrices, l'une auprès des loges, & l'autre à l'entrée du parterre.)

† DISTRICT, *f. m.* Mot de Palais, qui vient du Latin *districtus*, mais qui n'est pas si usité que celui de *détroit*. C'est l'étendue de la Jurisdiction de quelque Juge. (Cela est arrivé dans son district.)

DISURIE, *f. f.* C'est une difficulté d'uriner, accompagnée de douleur, de chaleur & de cuisson. Ce mot vient de *δύς*, difficilement, & de *ουρον*, urine, ou du verbe *ουρω*, uriner.

DIT.

DIT, *f. m.* Il vient du Latin *dictum*, & signifie parole. Son usage en prose est tres-bon, l'on dit, avoir son dit & son dédit; mais hors delà, il n'a pas grand cours.

Dit, *f. m.* Il veut quelquefois dire discours, proverbe, maxime, sentence.

(En ces mots Minerve plaïda,
A ses dits, le Ciel s'accorda,
Et chacun dit, vive d'Avaux,
Voiture, Poës.)

DIT, DITE, *adj.* [*Dictus*.] Prononcé. Proféré. Célébré. (Le Sermon est dit. La Messe est dite. Les Vêpres sont dites.)

Dit, Dite, *adj.* Il signifie quelquefois, appelé, surnommé. (Philippe dit le Bel, le Hardi, &c. Louis dit le jeune. Un tel dit la Grange. Les Professeurs de Magdebourg dits les Centuriateurs, &c.) On se sert aussi de ces mots au Palais, en y joignant des articles, des pronoms & des prépositions, pour éviter les équivoques des relatifs. (Ledit Demandeur, ladite Défenderesse; dudit, audit Seigneur, de ladite, à ladite Dame, par le susdit contrat, par mondit Seigneur, dans la susdite obligation & autres semblables.)

DITIRAMBE. (DITHYRAMBE.) [*Dithyrambus*.] Himne en l'honneur du vin & de Bacchus. C'étoit une poésie fort hardie & fort déréglée, dont il ne nous reste aucuns vestiges dans les anciens Poètes.

Bacchus étoit appelé *Ditirambe*, c'est-à-dire, à deux portes, parce qu'il étoit entré au monde par deux portes, par le ventre de sa mère Semelé, & par la cuisse de Jupiter. Les Himnes *Ditirambiques* étoient d'un stile figuré, empoulé & fort obscur, selon le témoignage de Suidas. « Les faiseurs de *Ditirambes*, (dit-il,) ne parloient » que des choses relevées, comme des nuées, » des météores, & en des termes composez & des » façons de parler nouvelles. » Horace a dit en parlant de *Pindare* & des *Ditirambes* :

*Seu per audaces nova Dithyrambos
Verba devolvit numerosque fertur
Lege salutis.*

Athenée nous apprend que les *Ditirambes* ne se chantoient que dans la débauche, où le vin semble excuser les emportemens qu'il cause; aussi un Poète Grec a dit qu'un buveur d'eau n'est jamais bon Poète *Ditirambique*. Les chansons *Ditirambiques* étoient accompagnées du son de la flûte, que les Latins apelloient *tibia*, parce que leur son est éclatant, & qu'il convient mieux au bruit d'une troupe de personnes animées par le vin, & l'on se servoit du mode Phrygien.

DITIRAMBIQUE, (DITHYRAMBIQUE,) *adj.* [*Dithyrambicus*.] Qui fait des *Ditirambes*. (Poète *Ditirambique*.) Voyez la *Poétique* d'*Aristote*, traduite par *Dacier*.

DIV.

DIVAN, *f. m.* [*Imperatoris Turcici supremum & sanctius consilium*.] C'est le nom du Conseil du Grand Turc, & de divers autres Conseils qui se tiennent dans le Levant. C'est aussi le lieu où se tiennent ces Conseils. Ce mot est Arabe.

DIVAN-BEGUI. Intendant de la Justice parmi les Perses.

DIVERGENT, DIVERGENTE, *adj.* [*Divaricati radii*.] Terme d'*Optique*. Ce mot est Latin. Il est opposé à *convergent*, il se dit des raïons qui aiant été réfléchis, ou aiant souffert de la réflexion s'éloignent les uns des autres; & ces raïons s'appellent *divergens*. Comme au contraire on nomme *raïons convergens*; ceux qui étant réfléchis, ou aiant souffert de la réfraction s'approchent les uns des autres jusques à ce qu'ils se joignent à un point, où il se coupent, & s'ils sont continuez, ils deviennent *divergens*.

DIVERS, DIVERSE, *adj.* [*Diversus*.] Différent. (Interprétation diverse. Pensées diverses. Sentimens divers.)

Je vais voir décider la cause des atomes,
La matière première, & ses divers symptomes,
Les formes d'*Aristote* & tous les accidens,
Mes tourbillons enfin & mes trois élémens.
Letres sur la mort de Descartes.)

DIVERSEMENT, *adv.* [*Diversè*.] Différemment. (On parle diversement de sa mort.)

DIVERSIFIER, *v. a.* [*Variare, distinguere*.] Varier. Aporter de la diversité. (Il faut diversifier les choses, si on veut qu'elles plaisent.)

DIVERSION, *f. f.* [*Avocatio aliè, distractio copiarum hostilium*.] Terme de Guerre. Détachement considérable que les ennemis obligent de faire, afin d'empêcher quelque entreprise. Grand détachement qu'on fait pour d'importantes considérations. (Les ennemis ont fait diversion. En assiégeant cette place, on obligea l'ennemi à faire diversion pour la secourir.)

* *Diversion*, *f. f.* [*Avocatio, distractio*.] Ce mot au figuré, signifie détour. (Elle ne cherchoit qu'à faire diversion à sa douleur. *Le Comte de Buffon*.)

* On dit, en Médecine, faire diversion d'humeurs; pour dire, les détourner ailleurs. On se sert de la saignée pour détourner une fluxion, parce que la saignée fait une grande diversion.)

DIVERSITÉ, *f. f.* [*Diversitas*.] Variété. (La diversité des ornemens & des pensées fait la plus sensible beauté des ouvrages d'esprit.)

Tel est la loi du Ciel, dont la sage équité
Seme dans l'univers cette diversité.
Corneille.)

DIVERTIR, *v. a.* [*Avocare, subducere, deducere*.] Détourner. Distraire. (La puissance du Roïaume n'étoit point divertie ailleurs. *Voit. l. 74*. Un de ses amis le divertit de détruire la Ville. *Abl. Apophth.* C'est être perturbateur du repos public que de vous divertir par une mauvaise lettre de la moindre de vos pensées. *Voit. l. 2.*)

Divertir, *v. a.* [*Subducere, distrahere, avertere*.] Signifie aussi, détourner, transporter ailleurs,

& en un mot, dérober & voler. (Divertir l'argent du public. Ce Banqueroutier a divertit ses meilleurs éfets. Ce Commis a divertit les deniers de la Ferme.)

Divertir. [Recreare, relaxare animum.] Réjouir. (La Comédie divertit les plus mélancoliques. Abl.)

Se divertir. [Cupiditatibus indulgere.] Se réjouir. Être dans le libertinage. (C'est pécher contre la chasteté, que de se divertir à regarder des figures lascives. Thiers, Traité des Jeux, ch. 9.)

Flandre, n'irrite plus ce Monarque puissant,
Qui fait l'art de te vaincre en se divertissant.
Fléchier.)

Se divertir de quelcun. [Ludere, ludificari aliquem.] C'est-à-dire, en faire son joiuet & s'en moquer.

DIVERTISSANT, *s. m.* [Mimus.] Les Bâteleurs appellent de la sorte, celui qui bouffonne sur le théâtre avec le maître.

DIVERTISSANT, **DIVERTISSANTE**, *adj.* [Jucundus, amœnus, festivus.] Qui réjouit, qui plaît, qui divertit. (Esprit divertissant, humeur divertissante, la Comédie est divertissante. Voilà un jeu fort divertissant.)

DIVERTISSEMENT, *s. m.* [Relaxatio, oblectatio animi.] Plaisir, joie. (Prendre du divertissement, il fait son divertissement de l'étude, les jeux & les divertissemens honnêtes. Les Pères n'ont pas absolument interdit les jeux & les divertissemens aux Chrétiens. Thiers, Traité des Jeux.)

Un Lecteur sage fuit un vain amusement,
Et veut mettre à profit son divertissement.
Despréaux.

C'est donc moi qui ferai le divertissement,
Vous tirerez l'argent; & moi je ferai rire.
Boursaut, Esopé.)

Divertissement, *s. m.* [Subductio, distractio.] Ce mot signifie aussi le transport & le recèlement des éfets. (Le divertissement des éfets le rend coupable de larcin.)

DIVIDENDE, *s. m.* [Numerus dividendus.] Terme d'Arithmétique. Le nombre à diviser, & duquel se fait la division. Le quotient contient autant d'unités que le dividende renferme de fois le diviseur. Le dividende doit toujours être plus grand que le diviseur.

Dividende, ou *Divident*. On appelle ainsi la répartition qui se fait de tems en tems des profits d'une Compagnie de Commerce aux Actionnaires qui y ont pris intérêt.

DIVIN, **DIVINE**, *adj.* [Divinus.] Ce qui regarde Dieu, qui regarde le culte de Dieu. (Office divin, service divin, chose divine, la providence divine.)

Qui cherchant un discours aux Dames plus commode,
Font dire à Jesus-Christ des phrases à la mode,
C'est profaner d'un Dieu le langage divin.
Villiers.

Perce la sainte horreur de ce Livre divin,
Confond dans un ouvrage & Luther & Calvin.
Despréaux.)

* *Divin*, *Divine*. [Mirificus.] Excélen dans son genre. (Le divin Platon, musique divine, sentimens divins, pensée divine.)

DIVINATION, *s. f.* [Notio divina.] Prononcez *divinacion*. Il vient du Latin. Il semble que ce mot devroit signifier proprement la connoissance certaine que Dieu a des choses futures, parce que

c'est une action propre de la divinité. Cette *divination* est merveilleuse, elle est adorable: Dieu se plaît quelquefois à la communiquer aux hommes. Thiers, Superstit. ch. 16.

Divination, *s. f.* [Divinatio, rerum futurarum scientia.] Ce mot se dit aussi en parlant de Magiciens, de Sorciers, & de gens qui se mêlent de deviner; c'est une connoissance que l'on croit que le démon peut donner aux hommes des choses cachées & éloignées de leur portée. Cette *divination* se fait par le moien d'un pacte qu'on fait avec le diable; elle est illicite, mauvaise, superstitieuse & condamnée. Thiers, Superstit. chap. 16. Les hommes ont inventé diverses sortes de *divinations*: il y a des *divinations* qui se font en faisant tourner le fas, d'autres par les lettres du nom des personnes, & quelques-unes par les songes, par l'horoscope, par le fort, &c. Toutes ces *divinations* sont défendues & ont été condamnées par les Pères & par les Conciles. Toute *divination* est incertaine, & ne réussit que par hazard, ou par l'adresse du devin; ainsi il n'est nullement sûr de se fier aux *divinations*.

¶ L'envie d'apprendre l'avenir, fit que les Romains mirent tout en usage pour en avoir quelque connoissance. L'empereur Marc-Antonin, liv. 1. de ses Réflexions, art. 6. a dit que Diognet lui a appris à ne se point amuser à des choses vaines & frivoles, à ne point ajoûter foi aux Charlatans & aux Enchanteurs, à ne rien croire de tout ce qu'on dit des conjurations des démons, & de tous les autres fortilèges de cette nature: « Il me montra, (ajoûte-t-il,) que je ne devois pas » nourrir des cailles, ni être attaché à ces sortes de » divertissemens & de superstitions. » On faisoit une espèce de jeu avec des cailles, dont on tiroit des conséquences pour les événemens. Suidas en a fait mention sous le mot ορτυγωνισμος; & Pollux, lib. 9. ch. 7.

¶ Les Romains apelloient *divinatio*, le jugement par lequel il étoit réglé, quand plusieurs accusateurs se présentoient, lequel le seroit.

DIVINEMENT, *adv.* [Divinè, divinitus.] Prononcez *divineman*. D'une manière sainte & céleste. (La Vierge a conçu divinément le Fils de Dieu dans son chaste sein.)

* *Divinement* [Mirificè.] Excélenment. (Il écrit divinément, pense divinément, raisonne divinément.)

DIVINITÉ, *s. f.* [Divinitas.] Dieu, essence divine, divine Majesté. (Seigneur, j'adore votre sainte & sacrée divinité. Godeau.) Les Amans transportent quelquefois ce nom à l'objet de leur amour, ce qui est une profanation, dont les Poètes sont aussi très-souvent coupables.

DIVIS, *adv.* [Divisum.] Terme de Palais. Oposé à *Indivis*. (Les héritiers ont partagé cette maison, & la possèdent par divis, chacun a sa part & son appartement séparé.)

DIVISE. Termes de Blason, qui se disent de la fasce, de la bande, &c. qui n'ont que la moitié de leur largeur, que l'on appelle *fasce* ou *bande en divisé*. [Fascia dimidiâ sui parte angustior.]

DIVISER, *v. a.* [Dividere, in partes tribuere.] Séparer, diviser un Livre en deux tomes. (Dieu divisa les eaux d'avec les eaux.)

Diviser, *v. a.* [Partiri.] Partager. (Il a divisé son bien à ses enfans. (On n'a pû encore trouver le moien de diviser géométriquement un angle en trois parties égales; diviser un fonds, une maison, &c.)

Diviser, v. a. Ce mot, en terme d'*Aritmétique*, signifie découvrir combien de fois un nombre donné est contenu dans un autre, & ce qui reste, s'il n'y est pas contenu précisément tant de fois. Ainsi, *diviser un nombre de sols par vingt*; c'est trouver combien ce nombre de sols vaut de livres. Et, *diviser un nombre de deniers par douze*; c'est découvrir combien ce nombre de deniers vaut de sols.

* *Diviser*, v. a. [*Distinguere, dividere, distrahere.*] Ce mot au figuré, signifie, *mettre en dissension, partager en factions.* (J'ai broüillé les Chapitres, & divisé Carmes & Cordeliers. *Despr.*)

Se diviser, v. n. [*Disjungi.*] Être divisé, se partager. (Cette rivière se divise en deux branches, ce Roïaume se divise en douze Provinces.)

DIVISEUR, *f. m.* [*Divisor.*] Terme d'*Aritmétique*. C'est un nombre par lequel on divise un nombre total en autant de parties, qu'il y a d'unités dans ce *diviseur*.

DIVISIBILITÉ, *f. f.* [*Divisibilitas.*] Terme de *Physique*. (La divisibilité de la matière. On peut concevoir un atome sans division, mais non pas sans divisibilité.)

DIVISIBLE, *adj.* [*Dividuus.*] Qui se peut diviser. (La quantité n'est point divisible à l'infini, les sens y répugnent: mais la raison fait connoître qu'il n'est point de quantité si petite qui n'ait encore des parties, & qui par conséquent ne soit divisible. Descartes croit la matière divisible à l'infini, Gassendi le nie, & tous deux croient avoir raison.)

DIVISIF, *f. m. & adj.* Terme de *Chirurgie*. Bandage dont on se sert dans les grandes brûlures de la gorge, & les plaies transversales de la partie postérieure du cou, pour tenir la tête droite. Voyez le *Dictionnaire des termes de Médec. & de Chirurg.* par M. Col-de-Villars.

DIVISION, *f. f.* [*Divisio.*] Termes de *Philosophie*, d'*Aritmétique* & de *Rétorique*. Partage d'un tout en ses parties. Art de partager un nombre proposé en autant de parties, qu'il y a d'unités dans celui, par lequel on le divise. Partage d'un discours en deux ou trois points. (La division d'un Poëme Dramatique, se fait ordinairement en cinq actes. La division d'un cercle se fait en trois cents soixante parties. La division des nombres entiers. Savoir faire la division des fractions. Faire la division d'un discours oratoire. Les Homélies des Pères n'ont point de division.)

Les Prédicateurs ont accoutumé de faire dans leur exorde une *division* de la matière dont ils doivent parler. M. de Fénelon Archevêque de Cambrai, s'est moqué avec raison, de la manière affectée avec laquelle les Prédicateurs font aujourd'hui leur *division*, qui doit être simple & naturelle: » Vous voyez, (dit-il,) un homme » qui entreprend d'abord de vous ébloüir; qui » vous débite trois Epigrammes, trois Enigmes; » qui les tourne & retourne avec subtilité; » vous croiez voir des tours de passe-passe. » Est-ce là un air sérieux & grave à vous faire » espérer quelque chose d'utile & d'important? » Il en est peu qui suivent ce précepte judicieux d'un de nos Poëtes:

Evite, en *divisant*, les phrases synonymes
Qui jouant sur les points dont on a fait le choix,
En termes différens les répètent six fois;
Cette fade abondance est d'un esprit stérile.

La *division* est, (selon Quintilien,) un détail

de nos raisons & de celles des autres, rangées dans un ordre clair & succint: son objet est de faciliter l'intelligence du fait dont il s'agit, & d'exciter l'attention des Juges, en leur expliquant comment on prétend de soutenir sa cause. Il est vrai, comme le même Auteur l'a remarqué, qu'il arrive quelquefois que l'Orateur manque à sa parole, & qu'il oublie de parler des choses qu'il a promises dans sa *division*; ou qu'il se jette dans des matières dont il n'a point fait mention: mais ces inconveniens sont ordinairement ou l'effet d'un médiocre génie, ou du peu de préparation avant que de se montrer en public.

Division, *f. f.* [*Distributio, partitio.*] Ce mot entre dans les termes des *Evolutions militaires*. C'est une partie de quelque corps d'infanterie ou de cavalerie. (Le Lieutenant commande à la première division d'une compagnie qui est en marche, & le sous-Lieutenant à la seconde division, à la tête des Piquiers. Lorsqu'il se trouvera des files surnuméraires, on en formera des rangs à la queue de la division. Faire défilier les divisions. Les Sergens de la division doivent alors demeurer fermes. Marcher par division. *Martinet, Exercice de l'Infanterie, pag. 61. & 62.*)

Division, *f. f.* [*Distributio.*] Il se dit aussi à peu près au même sens en terme de *Marine*. C'est une partie d'une armée navale, ou d'une de ses escadres.

Division, *f. f.* [*Lineola verba alia ab aliis dividens.*] Terme d'*Imprimerie*. C'est une petite ligne, ou tiret que les Imprimeurs mettent au bout des lignes, où il se trouve qu'il n'y a pas un mot entier, mais seulement une partie, & c'est une marque que le reste du mot est au commencement de la ligne suivante. Ils appellent aussi, *division*, ces mêmes tirets qu'ils mettent entre deux mots qui ont de la liaison & qui se doivent prononcer ensemble comme si c'étoit un seul mot; par exemple, *que dit-on? croiez-vous? alez-vous en, a-t-il? voudra-t-on? &c.*

On dit, en terme de *Pratique*, que ceux qui s'obligent solidairement, renoncent au bénéfice de *division*, d'*action* & de *discussion*, &c. *partitio*; pour dire, *qu'ils veulent bien souffrir la contrainte, comme si leurs biens n'étoient point divisés de ceux des personnes qu'ils cautionnent.*

* *Division*, *f. f.* [*Dissensio.*] Ce mot au figuré, signifie aussi *mésintelligence*.

* *Division*. [*Dissidium, discordia.*] Discorde; troubles, broüillerie. (Il y avoit de la division parmi le peuple. *Vaug. Quint.* Il arriva de grandes divisions parmi les Phrygiens. *Abl. Arr. l. 2.* L'abondance augmentant les forces engendrait les divisions. *Abl. Tac. l. 1.* Causer des divisions. *Paf. l. 1.*)

Division. [*Divisio, distributio.*] Terme d'*Imager*, qui se dit en parlant des *Cartes de Géographie*. C'est la couleur qui sépare une Province, ou un Roïaume, ou une partie du monde des autres Provinces, des autres Roïaumes, ou des autres parties du monde, lorsque les cartes sont enluminées. Cette *division* se marque ordinairement par une suite de points, lesquels les Enlumineurs doivent suivre lorsqu'ils y mettent les couleurs. (Les divisions de cette carte ne sont pas bien faites.)

DIVORCE, *f. m.* Il vient du Latin *divortium*. C'est la séparation qui se fait entre le mari & la femme. (Faire divorce avec sa femme. Le divorce d'Henri VIII. Roi d'Angleterre avec

Catherine d'Arragon est célèbre. Le premier âge du monde n'a vû ni divorce, ni poligamie. Moïse fut le premier qui permit le divorce, à cause de la dureté du cœur des Juifs. *Le Maître, Plaid. 8.*

Trop heureux si bien-tôt la faveur d'un divorce,
Me soulageoit d'un joug qu'on m'impose par force.
Racine.)

M. Linant dit au contraire dans sa Tragédie de Vanda :

(Un cœur libre aisément consent à se contraindre ;
Pour banir le divorce, il suffit de le craindre.

Les Romains ont vécu pendant long-tems sans connoître le divorce ; ils vivoient, dans les premiers siècles de leur fondation, avec une certaine simplicité qui entretenoit la paix dans les familles, dont les chefs n'étoient occupés que du soin d'affermir leur nouvel état ; & ils étoient trop attentifs à l'agrandir, pour songer à leurs affaires domestiques. Plutarque nous apprend dans la comparaison de Thésée & de Romulus, que Spurius Carbilus a été le premier qui répudia sa femme à cause de sa stérilité. Mais il est difficile d'accorder cet Auteur avec Aulu-Gelle & avec Tertulien, sur l'époque de ce premier divorce. Plutarque ne compte que 230 années depuis la fondation de Rome. Aulu-Gelle va plus loin, & veut qu'il se soit écoulé 520. & Tertulien dans son Apologetique, 600 ans. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Romulus défendit absolument aux femmes de quitter leurs maris, & permit aux maris de se séparer de leurs femmes en trois occasions, dont la première est, si la mère avoit empoisonné son enfant ; la seconde, si elle avoit été surprise avec de fausses clefs ; & la troisième, si elle étoit convaincue d'adultère. S'il arrivoit qu'un mari quitât sa femme pour quelque autre sujet, il étoit privé de son bien, dont la moitié étoit donnée à la femme, & l'autre moitié dévouée à la Déesse Cérés. Quelques Auteurs n'ont pu se persuader que Romulus ait entendu autoriser le divorce lorsqu'une femme seroit surprise avec de fausses clefs ; un semblable sujet ne leur a pas paru assez grave pour séparer un mari & une femme ; ainsi ils ont cru qu'au lieu de *κλειδων*, qui signifie *des clefs*, il falloit lire *παιδων*, *des enfans*, & que le sens de la Loi étoit que l'on pouvoit renvoyer sa femme convaincue de *supposition de part*, qui étoit un crime d'autant plus grand, qu'il intéresse le public, ainsi que les particuliers, à qui l'on veut donner un héritier étranger, dont la naissance est inconnue. Mais il n'y a point d'apparence de pouvoir changer le texte, quand d'ailleurs l'on peut trouver une raison pour soutenir les anciennes éditions. Les femmes sont la plupart portées à se faire un pécule aux dépens de leurs maris ; l'avarice l'amour propre, & souvent la lezine des maris les y engagent ; & pour arrêter cette coutume déjà établie du tems de Romulus, il en fit un des sujets de divorce. L'usage du divorce devint très-fréquent dans la suite, & les mécontentemens étant souvent réciproques, il se faisoit un divorce d'un commun consentement, que l'on apelloit *bona gratia*, dont il est fait mention dans les loix 60. & 62. ff. de donat. inter vir. & uxor. Ce fut de cette manière qu'au rapport de Plutarque, Marius répudia Coelia, qui étoit sa troisième femme. Mais je suis persuadé que le dégoût qui empoisonne si souvent les mariages que l'amour

même a formé, étoit le sujet de ces sortes de divorces qui se faisoient de bonne grace. Les Romains avoient le cœur fait comme nous : la facilité, la longue & paisible possession, une certaine aversion secrète & quinaît insensiblement sans en connoître la cause, produisoient sans doute les mêmes éloignemens qu'elles font naître dans les mariages, & dont elles troubleront toujours la paix & la douceur. Je ne prétens pas faire ici un détail des divorces dont l'Histoire Romaine est remplie : je remarquerai seulement qu'ils séparoient si parfaitement le mari & la femme, que l'un & l'autre pouvoient se marier selon leur inclination, le mari incontinent après la séparation, & la femme une année après, pour éviter l'incertitude de la naissance de l'enfant qui seroit né dans l'année du divorce ; car la Loi déclare que l'enfant qui naît dans le septième mois du second mariage, peut appartenir également au premier ou au second. Mais pour décider la question, l'on doit se régler plutôt par l'ordre le plus naturel, qui est de neuf mois, que par les naissances extraordinaires que la seule autorité d'Hipocrate a établi, comme il est exprimé dans la Loi 7. ff. de stat. homin. La peine des mariages précipitez étoit l'infamie & la privation de tous les gains nuptiaux gagnés par la femme remariée : mais on éludoit cette sévérité, en obtenant de l'Empereur la permission d'épouser une femme dans le tems défendu par la Loi. l. 10. ff. de his qui not. infam. Ce tems n'étoit au commencement que de dix mois, parce que l'année n'étoit composée que d'un semblable nombre : mais aiant été formée de douze mois, le tems défendu fut réglé à l'année de douze mois. L. 2. c. de secund. nupt. Auguste amoureux de Livie, voulant l'épouser, quoique grosse, & répudiée par Tibère Néron depuis peu de tems, & ne pouvant pas en demander la permission à quelcun au-dessus de lui, consulta les Pontifes sur la validité du mariage qu'il vouloit contracter. La réponse fut selon ses desirs : mais elle ne le garantit pas de la raillerie publique ; & l'on regarda la décision des Pontifes comme l'effet d'une complaisance servile, plutôt qu'une décision conforme à la disposition de la Loi. Mais si Auguste viola la Loi pour se satisfaire, il ne voulut pas que les Romains eussent le même privilège ; car, au rapport de Suetone, il ordonna que l'on observât certaines formalitez pour faire un divorce légitime ; & nous voyons dans la Loi unique du titre *Unde vir & uxor* du Digeste, que le mariage subsistoit toujours si l'on avoit manqué à quelcune des formalitez prescrites pour se séparer de sa femme. Il est dit dans la Loi *Julia, de adulteriis*, que le divorce est nul, & de nul effet, si l'on a manqué d'observer tout ce qui a été prescrit pour le rendre légitime. C'est ainsi qu'Ulpien s'est expliqué dans la Loi que je viens de citer. Le mari devoit appeler sept témoins Puberes & Citoïens Romains, & un de ses affranchis pour porter à sa femme le libelle de divorce. Juvenal a fait mention de ce message dans sa Satire sixième.

Divorce, f. m. Il se prend, au figuré, pour séparation. (Ils ont fait divorce avec l'Eglise.) On dit encore, *Il a fait divorce avec le bon sens* : c'est-à-dire, il ne dit & ne fait rien qui fasse connoître qu'il ait du bon sens.

* *Divorce, f. m.* Il signifie encore, *rupture, broüillerie*. (Ils sont toujours en divorce. Il y a sans cesse quelque divorce entre ces esprits-là. Il y a des gens qui aiment le divorce.)

DIURÉTIQUE, *f. m.* Ce qui provoque l'urine. (Il use de diurétiques pour sa gravelle.)

Diurétique, *adject.* [*Medicamentum urinam provocans.*] Terme de Médecin. C'est-à-dire, qui provoque l'urine. (La rave est diurétique. Le vin blanc pris le matin est diurétique.)

DIURNAIRE, *f. m.* Officier qui écrivoit ce que le Roi faisoit chaque jour.

DIURNAL, *f. m.* [*Diurnale, diurnarum precum libellus.*] (Livre d'Eglise qui contient l'Office des Heures Canoniales du jour.)

DIURNE, *adj.* [*Diurnus.*] Ce mot signifie *qui est de jour*. On ne s'en fert en François qu'en terme d'*Astronomie*. Il est quelquefois opposé à *nocturne*, qui veut dire, *qui est de nuit*. *Arc diurne*; c'est la trace du mouvement du Soleil, pendant qu'il est sur l'horison. Mais les Astronomes entendent ordinairement par le mouvement *diurne* du Soleil, ou d'un autre Astre, celui qui se fait dans vingt-quatre heures, qui est un jour naturel, & qui comprend un jour artificiel, & une nuit.

DIVULGUER, *v. a.* [*Divulgare, pervulgare.*] Publier, découvrir à d'autres.

(Ils n'ont point de faveur qu'ils n'aillent divulguer.
Molière, *Tartufe*, act. 3. sc. 3.)

D I X.

DIX, *f. m.* [*Numerus denarius.*] Ce mot se prend comme un substantif en termes de *Jeu de cartes*, & signifie *une carte marquée de dix points*. (Un dix de cœur, de carreau, &c.)

Dix. [*Decem.*] Prononcez *dis*. Nom de nombre indéclinable. (Ils font dix.)

DIXIÈME, ou **DIZIÈME**, comme on le prononce, *adj.* [*Decimus.*] (Il est le dixième. Elle est la dixième.)

Dixième. On le dit de la partie d'un tout partagé en dix portions égales. (Avoir un dixième dans un vaisseau.) On appelle encore *Dixième* un impôt qui oblige à paier la dixième partie de son bien, de son revenu. Le *Dixième* est aussi un droit attribué à l'Amiral, sur toutes les prises faites en mer, sous commission & pavillon de France, même sur les rançons. Ce droit consiste en la dixième partie des sommes à quoi peuvent monter les prises & les rançons. On appelle aussi, *dixième dénier*, un droit roial qui se perçoit sur les mines, minières & métaux.

DIX-SEPT. [*Decem & septem.*] Prononcez *dis set*. Nom de nombre indéclinable. (Il y a dix-sept pistoles.)

DIX-SEPTIÈME, *adj.* [*Decimus-septimus.*] Prononcez *dis setième*. (C'est la dix-septième aune. C'est le dix-septième Livre.)

DIX-HUIT. Prononcez *dis huit*. Nom de nombre indéclinable. (Il y avoit dix-huit personnes à table.) Il y a un oiseau aquatique, qui porte ce nom.

DIX-HUITAINS. On donne ce nom en Languedoc & en d'autres provinces, à certains draps de laine, dont la chaîne est composée de dix-huit fois cent fils, c'est-à-dire, de dix-huit cents fils en tout.

DIX-HUITIÈME, *adj.* [*Decimus-octavus.*] (Il est le dix-huitième. Elle est la dix-huitième.)

DIX-NEUF. [*Decem & novem.*] Nom de nombre indéclinable. (Il a perdu dix-neuf pistoles.)

DIX-NEUFIÈME, (**DIX-NEUVIÈME**,) *adj.* [*Decimus nonus.*] (C'est le dix-neuvième. C'est la dix-neuvième pièce.)

DIZAIN, *f. m.* [*Decem globuli.*] Terme de *Patenôtrier*. Ce sont dix grains de chapelet, qui ont à l'un & l'autre bout du *dizain* un gros grain, qu'on appelle un *Pater*.

Dizain, *f. m.* [*Decem versus, carmen decem versuum.*] Terme de *Poësie Françoisë*. Petit ouvrage de dix vers. Epigramme ou Madrigal de dix vers. (Il y a quelques dizains dans Melin de Saint Gelais qui sont bons.)

DIZAINE, *f. f.* [*Decas.*] Dix, dix unitez. (Nombre, dizaine, centaine, &c. Une dizaine d'écus.)

† *Dizaine*, *f. f.* [*Urbis decima pars.*] Ce mot se dit en quelques lieux, pour signifier *une certaine division des habitans de quelque quartier d'une Ville, quoiqu'il n'y ait pas précisément le nombre de dix*. Celui qui est commis sur les habitans de ce quartier s'appelle aussi par abus *dizenier*, c'est l'Officier qui a soin d'avertir ceux de sa *dizaine* des ordres de la Ville qu'il faut exécuter.

DIZEAU, *f. m.* [*Fruentariorum fascium denarius.*] Terme de *Moissonneur*. C'est un tas de gerbes. (Mettre les gerbes en dizeau.)

D O B.

† DOBER. Voiez *Dauber*.

D O C.

DOCILE, *adj.* [*Docilis.*] Ce mot signifie, *doux, & facile à être enseigné, qui est soumis à ses supérieurs*. (Cet enfant est fort docile. Esprit docile. Petite fille fort docile.)

Il falut qu'au travail son corps rendu *docile*,
Forçât la terre avare à devenir fertile.

Despréaux.)

DOCILEMENT, *adv.* [*Cum docilitate.*] Avec docilité, d'une manière docile. (Ecouter docilement.)

DOCILITÉ, *f. f.* [*Docilitas.*] Naturel doux & facile, qualité par laquelle on est propre à apprendre, disposition qu'on a pour être enseigné. (Docilité d'esprit, il n'a nulle docilité, avoir une grande docilité.)

DOCTE, *adj.* [*Doctus, eruditus.*] Savant. (Homme docte. Cela est docte.)

Ah bon! voilà parler en *docte* Janséniste,
Alcipe, & sur ce point si savamment touché,
Desmares dans Saint Roch n'auroit pas mieux prêché.

Despréaux.)

DOCTEMENT, *adv.* [*Doctè, eruditè.*] Savamment. (Parler doctement.)

DOCTEUR, *f. m.* [*Doctor.*] Celui qui après avoir étudié quelque science qu'on enseigne dans les universitez, & fait tous ses actes, a pris solennellement le bonnet. (Plusieurs Docteurs entre les Théologiens des Universitez ont eu des titres particuliers.) Alexandre de Halés a été appelé *le Docteur irréfragable*. Saint Thomas, *le Docteur Angelique*. Saint Bonaventure, *le Docteur Séraphique*. Jean Duns, ou Scot, *le Docteur subtil*. Raimon Lulle, *le Docteur illuminé*, &c.

(Faites-vous confesser par ces vieillards honnêtes,
Par ces *Docteurs* benins, qui pour toute leçon,
A chaque gros péché vous disent toujours bon,

Sanlecque.)

Laisse-là Saint Thomas s'accorder avec Scot,
Et conclus avec moi qu'un *Docteur* n'est qu'un sot.

Despréaux.)

DOCTORAL, *adj.* [*Doctōri proprius.*] Se peut dire en cette phrase, *Bonnet Doctoral*; mais on dit ordinairement & mieux, *Bonnet de Docteur.*

(Faut-il avoir reçu le bonnet *Doctoral*,
Avoir extrait Gamache, Isambert & Duval ?
Despréaux.)

DOCTORAT, *f. m.* [*Doctōris gradus.*] Degré de Docteur.

Blondel s'est trompé dans son Livre de la Papesse Jeanne, en avançant que le *Doctōrat* & le titre de *Docteur*, n'étoient point connus avant l'an 1138. puisqu'on lit dans le septième Canon du Concile de Sarragosse, que personne ne peut s'attribuer le titre de *Docteur*, s'il ne l'a pas reçu de ceux qui ont droit de le conférer; ainsi on connoissoit le *Doctōrat* dès l'an 380. où ce Concile fut tenu. Ce droit appartenoit aux Evêques, comme M. de l'Aubepine a remarqué en cet endroit. Ceux qui étoient honorez de ce titre, étoient inscrits dans le catalogue des Clercs qui desservoient l'Eglise, de même que les Archidiacres & les Pénitenciers; ce qu'il confirme par ce termes de Tertulien, *de præscript. Quid ergo si Episcopus, si Diaconus, si vidua, si Virgo, si Doctōr.*

DOCTORERIE, *f. f.* Voyez *Aulique.*

DOCTRINAL. On apelloit autrefois *doctrinal*, un rudiment de la langue Latine, composé environ l'an 1242. en vers Leonins, par Alexandre de Villedieu, Cordelier de Dol en Bretagne.

DOCTRINE, *f. f.* [*Doctrina, eruditio.*] Science. (Livre plein de doctrine. La doctrine des restrictions mentales. La doctrine des équivoques. Il y a dans ce Livre une bonne & saine doctrine. La doctrine Chrétienne. Il a un grand fonds de doctrine.)

DOCUMENT, *f. m.* [*Documentum.*] Ce mot n'est en usage qu'en terme de Palais, il signifie les titres & les preuves qu'on allégué, & principalement des choses anciennes. On prouve l'ancienneté de cette fondation par plusieurs bons titres & documens.

D O D.

DOD-AERS, ou DRONTE. C'est un oiseau d'une figure particulière, il habite l'Isle Maurice aux Indes Orientales. Sa grandeur est entre l'autruche & le coq-d'inde. Sa graisse est émolliente & résolutive.

DODECAEDRE, *f. m.* [*Dodecaedrum.*] Terme de Géométrie. Ce mot est Grec, & signifie qui a douze faces ou bases. C'est l'un des cinq corps réguliers, qui a douze faces égales, dont chacune est un pantagone régulier. (Faire des quadrans sur toutes les faces d'un dodécaèdre.)

DODECAGONE, *f. m.* Terme de Fortification. C'est une place fortifiée de douze bastions. (Dodécagone régulier ou irrégulier.)

Dodecagone, *adj. & f. m.* [*Dodecagonus.*] Terme de Géométrie. Ce mot est Grec, & signifie qui a douze côtes égaux. (C'est une figure dodécagone. Faire un dodécagone.)

DODINE, *f. f.* [*Juris genus exquisitum ac delicatum.*] Sauce délicate qu'on fait aux canards avec de l'oignon, de la graisse tombant du rôti, qu'on mêle avec de la farine & du lait délaïez ensemble.

DODINER, *v. a.* [*Curare molliùs cuticulam.*] Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel,

de ceux qui vivent délicatement, & à leur aise; sans vouloir se donner aucune peine. Il est bas & du discours familier.

† DODO. [*Dormire.*] Mot burlesque dont on se fert en parlant aux petits enfans, & qui signifie le dormir. [Faire dodo.]

† DODU, DODUE, *adj.* [*Pinguior, plenior, delicatus.*] Gros & plein de chair. (Ces pigeons sont dodus. *Despr.* Il est dodu, elle est doduë.)

D O G.

DOGAT, *f. m.* [*Ducis Venetorum dignitas.*] Dignité de Doge. Tems qu'on a été Doge. (Parvenir au Dogat. Foscaro rendit de grands services à la République de Venise pendant son Dogat.)

DOGE, *f. m.* [*Venetorum Dux.*] C'étoit autrefois le souverain Chef de la République de Venise; mais aujourd'hui le Doge ne peut rien faire sans le Sénat. C'est le Doge qui répond en termes généraux aux Ambassadeurs, & il est comme la bouche du corps de la République. Le Doge s'élit, & est à vie. C'est le chef de tous les Conseils. Toutes les lettres de créance que la République envoie, sont écrites en son nom, toutefois elles ne sont pas signées de sa main, mais par un des Secrétaires du Sénat. La monnaie se bat sous le nom du Doge; cependant elle n'est pas à son coin. Il nomme aux bénéfices de l'Eglise de Saint Marc, & a plusieurs autres privilèges. Il ne sauroit sortir de Venise sans permission des Conseillers, autrement il encourroit l'indignation du Sénat. En un mot, le Doge est à la République, & non pas la République au Doge. On le traite de Sérénissime. *Amel. Histoire de Venise.*

(Alez, Doge, allez sans peine,
Lui rendre grâces à genoux;
La République Romaine
En eut fait autant que vous.
Mad. de Scuderi.)

DOGMATIQUE, *adj.* [*Quod ad dogmatis, vel scientiæ notitiâ spectat.*] Instruitif. (Stile dogmatique.)

Dogmatique. [*Quod Magistri auctoritatem & gravitatem sapit.*] Ce mot se dit pour magistral, ou pédantesque. (Prendre un ton dogmatique.)

DOGMATIQUEMENT, *adv.* [*Dialectico more.*] D'une manière dogmatique, comme on parle dans l'Ecole. (Traiter une question dogmatiquement.)

Dogmatiquement. [*Cum gravitate, auctoritate magistri.*] Se prend aussi pour magistralement, d'un ton, d'un air de maître. (Parler dogmatiquement.)

DOGMATISER, *v. a.* [*Dogma disseminare, doctorem agere.*] Ce mot se prend en mauvaise part, & signifie enseigner des doctrines contraires à la religion qui est approuvée dans un Etat; ou, il se dit en riant, enseigner, instruire. (Dogmatiser en vers. *Despr.* Il s'amuse à dogmatiser.)

Et dès que dans la chaire il a dogmatisé,
Du public ignorant il est canonisé.
Villiers.)

Dogmatiser, signifie aussi, débiter ses opinions, ses raisonnemens d'un air trop décisif. (Il dogmatise sur tout.)

DOGMATISEUR, *f. m.* [*Dogmatistes, alicujus opinionis præco.*] Celui qui dogmatise. (C'est un Dogmatiseur.) Le mot de Dogmatiseur, se prend en mauvaise part.

DOGME,

DOGME, *f. m.* [*Dogma, placitum.*] Précepte, instruction. (Ces dogmes sont bons ; il débite de pernicieux dogmes. Voilà mes dogmes & les maximes de ma politique. *Abl. Luc. tom. 1.*)

Et par un *dogme* faux dans nos jours enfanté,
Des devoirs du Chrétien raier la charité.
Despréaux.)

DOGRE, ou **DOGRE-BOT**. Sorte de bâtiment qui navige sur la mer d'Alemagne ; & dont on se fert pour pêcher sur le *Dogre-banc*.

DOGUE, *f. m.* [*Molossus Britannicus.*] Sorte de chien gros & fort, qui vient d'Angleterre. (Un puissant dogue, un dogue mâle, un dogue femelle.)

SE DOGUER, *v. r.* [*Coniscare.*] Ce mot se dit des béliers & des moutons. Se heurter la tête les uns contre les autres. (Béliers qui se doguent.)

DOGUES. [*Foramina.*] Terme de *Marine*. Ce sont des trous qui sont dans les plats-bords des deux côtes du grand mâ, pour amurer les foiiets de la grande voile. On les appelle *dogues d'amure*.

DOGUIN, *f. m.* **DOGUINE**, *f. f.* [*Canis Britannicatus.*] Mâle & femelle de petits dogues.

D O I.

DOÏEN, (**DOYEN**,) *f. m.* [*Decanus.*] Ce mot se dit en parlant des Chanoines. Il y a des *Doïens d'Eglises Cathédrales* & des *Doïens d'Eglises Collégiales*. Le *Doïen d'une Eglise Cathédrale*, est la seconde personne du Chapitre ; car la première c'est l'Evêque ou l'Archevêque. Ce *Doïen* n'a nulle juridiction sur le Chapitre, mais il y a plus d'autorité que les autres Chanoines. Le *Doïen d'une Eglise Collégiale*, est le chef du Chapitre, & il a une sorte de juridiction sur son Chapitre, pour contenir les Chanoines dans leurs devoirs. (Ceux qui ont traité des matières bénéficiales, disent que les Doïens ont succédé aux Archidiaques.)

Doïen. [*Antiquior.*] Ce mot, en parlant d'autres corps que des Eclésiastiques, signifie le plus ancien du corps ou de la compagnie. Ainsi on dit : Il est le *Doïen des Conseillers du Parlement*. Il est le *Doïen des Pages* ; pour dire, le plus vieux.

(Qui marche en ses conseils à pas plus mesurez,
Qu'un *Doïen* au Palais ne monte les degrés.
Despréaux.)

Doïen rural. [*Archipresbyter.*] Curé de campagne qui est commis pour un certain tems, afin de terminer les différens qui naissent entre les Curez.

DOÏENNÉ, (**DOYENNÉ**,) *f. m.* [*Decanatus.*] C'est la dignité & la charge de Doïen. (On lui a donné le Doïenné d'un tel Chapitre. Le Doïenné d'un tel Chapitre est bon, ou, a un bon revenu.)

Doïenné. Ce mot, en parlant de *Doïens ruraux*, signifie l'étenduë des lieux, où le Doïen a quelque sorte d'inspection. (Son Doïenné n'est pas grand ; les Doïennes ruraux prennent ordinairement leurs noms de la Paroisse à laquelle ils sont annexez.)

DOIGT, *f. m.* Ce mot vient du Latin *digitus*, & c'est par cette raison qu'on l'écrit avec un *g*, & pour le distinguer d'avec la troisième personne du verbe, *je dois, tu dois, il doit* ; mais comme le *g* ne se prononce point, & que d'ailleurs il est très-aisé de distinguer le *doigt*, qui est un nom

Tome I.

d'avec *il doit*, qui est un verbe, on peut écrire ce mot sans y mettre un *g*. Le *doigt* est une des parties dissimilaires de la main. Une de cinq petites parties de la main qui servent à prendre & à ferrer ce qu'on prend. Le mot de *doigt* se dit des hommes, & de certains animaux. (Doigt d'oiseau de proie ; doigt de canard, de poule d'eau ; doigt de bécasse, doigt de plongeon, &c. doigt de grenouille. Le crocodile a quatre piez divisez en doigts garnis d'ongles très-forts.)

Son hôte n'eut pas de peine
De le femondre deux fois,
D'abord avec son haleine
Il se réchauffe les *doigts*.

La Fontaine.)

* *Doigt*. Ce mot se prend au figuré, dans les façons de parler qui suivent : *J'ai beau mordre mes doigts*. *Despr.* C'est-à-dire, j'ai beau me peiner, me gêner. *Il s'en mordra les doigts*. *Mol.* [*Ineptiarum illum pœnitebit.*] C'est-à-dire, qu'il s'en repentira. *Etre à quatre doigts de la mort*. [*Esse in viciniâ mortis.*] C'est-à-dire, être proche de la mort. *Abl. Apoph.* *Mon petit doigt me l'a dit*. *Molière.* [*Viâ occultâ id comperi.*] C'est-à-dire, je fai la chose de quelcun. *Faire toucher une chose au doigt*. [*Rem oculis subjicere.*] C'est la faire voir clairement. *Savoir une chose sur le bout du doigt*. C'est la bien savoir. *Donner sur les doigts à quelcun*. Ces mots, au figuré, signifient reprendre & reprimander quelcun. *Montrer quelcun au doigt*. [*Demonstrare digito.*] Ces mots parmi nous se prennent en mauvaise part ; & veulent dire, faire remarquer une personne comme une personne infame, & qui mérite qu'on lui fasse honte. *Avoir de l'esprit au bout des doigts*. [*Habilis & aptus ad omnia.*] C'est être adroit de la main. *Les doigts lui démangent*. C'est-à-dire, il a envie de se battre. *Je n'en mettrois pas le doigt au feu* ; pour dire, je doute de la vérité de la chose dont il s'agit. *Ils sont comme les deux doigts de la main*. [*Individui amici.*] C'est-à-dire, ils sont bons amis. *On s'en lèche les doigts*. Cela se dit des bons morceaux. *On n'en donne qu'à lèche doigt*. C'est-à-dire, fort peu. Quand on a trouvé ce qu'on cherchoit, on dit, *qu'on a mis le doigt dessus*. [*Rem acutigit.*] *Les cinq doigts de la main ne se ressemblent pas*. Cela se dit, pour signifier, qu'il ne faut exiger une exacte conformité entre des personnes ou des choses.

(Faut-il que désormais à deux doigts on te montre,
Et qu'on te jette au nez le scandaleux affront,
Qu'une femme mal née imprime sur ton front ?
Molière.)

* *Doigt*, *f. m.* [*Digitus Dei.*] Se prend au figuré, lorsqu'il se dit de Dieu, & signifie la puissance de Dieu. C'est le doigt de Dieu ; c'est-à-dire, sa puissance. *Exode ch. 8.* *Le doigt de Dieu a paru visiblement en cette rencontre*. [*Digitus Dei hac in re præstosuit.*] On se fert de cette expression, lorsqu'il arrive quelque accident miraculeux, ou quelque châtiment extraordinaire, qui donne à connoître la colere, la justice & la puissance de Dieu.

* *Doigt*. [*Digitalis mensura.*] Sorte de mesure de la grandeur du travers d'un doigt. (La largeur de quatre doigts. Il s'en faut quatre doigts que cette poutre ne soit pas assez longue.)

Un doigt de vin. [*Modulus vinarius.*] C'est-à-dire, un peu de vin. (Il est bon de prendre tous les matins un doigt de vin avant que de fortir.)

F f f f f

Doit. Les Marchands écrivent ce mot en gros caractères sur le haut des pages à main gauche de leurs Livres de compte, qu'ils nomment le côté du *débit* ou des *détes passives*, opposé à celui du crédit, des *détes actives*.

DOITIER, *f. m.* [*Digitale.*] Ce mot se dit du linge, ou du cuir qu'on met autour d'un doigt, soit pour y faire tenir quelque emplâtre, ou pour faire quelque rude travail avec les doigts.

D O L.

DOL, *f. m.* [*Dolus.*] Ce mot vient du Latin *dolus*, qui signifie, *tromperie*, *mauvaise foi*. Il se dit plus au Palais que dans le langage ordinaire. (Il a fait cela par *dol*: le *dol* est visible: *dol* personnel: *dol* réel. Il n'y est intervenu aucun *dol*, ni fraude.)

DOLÉANCE, *f. f.* [*Querela, questus.*] Plainte. Cris & gémissements. (Elle fait de grandes doléances.)

DOLEMENT, *adv.* [*Dolenter.*] Tristement. (Se plaindre dolement.)

DOLENT, DOLENTE, *adj.* [*Dolens, mœstus.*] Triste, affligé. (Il est tout dolent. Voix triste & dolente.)

J'avois, Martin vivant, l'œil gai, l'âme contente,
Et je suis maintenant, ma commère, *dolente*.
Molière.)

DOLER, *v. a.* [*Dolare.*] Blanchir & unir le bois avec la doloire, jusqu'à ce qu'il soit en état d'être employé.

DOLOIRE, *f. f.* [*Dolabra.*] Outil de *Tonnellier* & de *Charpentier*, pour doler le bois. (Cette doloire ne coupe pas, il la faut passer sur la meule. Petite doloire.) [*Dolabella.*]

Les Latins l'appellent *ascia*. C'est un instrument dont on se sert non-seulement pour polir le bois, mais encore pour corroier la chaux & le sable, dont on fait un mortier propre à toute sorte d'enduits, que Vitruve appelle *rectorium*. Cet Auteur dit dans le second chapitre de son second Livre, qu'après avoir broié & macéré le mortier, il faut encore se servir de l'*ascia*, afin de le rendre plus propre à être étendu sur un édifice, & à être poli sur la superficie: *Cum autem habita erit ratio macerationis, & id curiosius opere præparatum erit, sumatur ascia; & quemadmodum materia dolatur, sic calx in lacu maceretur.* Les Antiquaires expliquent différemment les mots: *Et sub ascia dedicavit*, que l'on trouve dans plusieurs inscriptions gravées sur des tombeaux: mais il me semble qu'ils font connoître que le tombeau a été élevé simplement & sans ornemens, contre la coutume qui autorisoit la magnificence des tombeaux, quoique les Loix des douze tables eussent défendu expressément les dépenses superflues des pompes funébres.

Doloire. [*Fascia.*] Terme de *Chirurgien*. Sorte de bandage simple & inégal. Bandage un peu oblique. On l'appelle aussi en Latin *ascia*.

D O M.

DOM. [*Dominus* ou *domnus.*] Mot Espagnol dont on se sert en France, lorsqu'on parle de certains Religieux, comme de Chartreux, Céléstins, Bernardins & Feuillans, & c'est de même que si on disoit Monsieur. (Dom Jérôme étoit un fameux Prédicateur. Dom Mabillon étoit le plus humble & le plus savant de tous les Religieux.)

D O M.

Dom. On se sert de ce mot lorsqu'on parle de quelques Seigneurs d'Espagne. (On ne parle aujourd'hui que de Dom Joïan d'Autriche. Dom Jean I. Roi de Castille, fit revenir les Musarabes en Espagne. *Abl. Mar. t. 2. l. 3. c. 40.*)

Dom de *Domnus*. Terme fort usité dans les siècles de la basse latinité. C'est l'abrégé de *Dominus*, que les Auteurs de ces tems où il étoit permis de se faire un langage à sa fantaisie, donnoient à Dieu. Du Cange en a rapporté des exemples, & a observé que les hommes véritablement pieux & humbles ne voulant pas prendre un nom que l'on consacroit à Dieu, se contenterent de *Domnus* au lieu de *Dominus*. Mais les gens du monde se conserverent le titre de *Dominus*, selon la remarque de *Joannes Januensis*; les termes *Domnus* & *Domna*, dit-il, conviennent mieux aux personnes enfermées dans les cloîtres, & *Dominus*, *Domina* aux gens du monde, qui ont laissé entièrement le *Domnus* aux Religieux. De *Domna*, nos pères firent *Dame*, qu'ils donnoient même à Dieu, que nos anciens Poètes appellent *Dame-Dieu*. Dans Guill. Guiart:

Si *Dame-Dieu* n'eust
A Richard mué le courage.

Ils l'appellerent encore *Dame Diex*. Dans le Roman de Garin:

Grandes miracles fist *Dame Diex* par lui.

Depuis le règne de Constantin, on crut honorer les Empereurs, en leur donnant le titre de *Dominus*, & aux Impératrices celui de *Domina*, ou de *Domna* en abrégé. Au reste, le terme *Dom* n'est point Espagnol, comme quelques-uns ont cru; il est originellement Latin; & les Espagnols l'ont conservé pour en honorer les personnes distinguées par leur naissance, ou par leurs charges. *Dom*, dit Covarruvias dans son Trésor de la langue Castillane, *Titulo honorifico que se dà al Cavallero, y noble, y al constituido en dignidad.* Peut-être que ce fut par un scrupule de Religion, qu'Auguste Tibère & Trajan, refuserent le titre de *Domini*, parce qu'il signifioit une autorité égale à celle des Dieux, & une servitude dans celui qui le prononçoit: mais leurs successeurs n'ayant plus d'égard pour le peuple, souffrirent non-seulement qu'on les honorât de ce titre; ils le rechercherent avec soin. Aurelien en étoit fort jaloux, & ceux qui ont régné après lui, affectèrent de se le conserver. Du Cange a remarqué dans son Glossaire de la langue Gréque, que les Empereurs prenoient la qualité de *Despote*, qui revient à notre *Dominus*.

DOMAINE, *f. m.* [*Dominium.*] Prononcez *domène*. C'est le patrimoine roial. Il y a deux sortes de *domaine*: le premier consiste aux terres & aux Seigneuries que le Roi s'est particulièrement réservées, & qui sont de telle façon unies à la Couronne, qu'elles ne font qu'une même chose avec elle. L'autre sorte de *domaine*, consiste dans les droits que doivent les marchandises lorsqu'elles entrent, ou qu'elles sortent par les bureaux du Roïaume. En un mot, cette dernière espèce de *domaine* est composée de tous les autres droits qu'on appelle *roiaux* & *féodaux*, tels que sont les amortissements, les anoblissements, les droits d'aubeines, de bâtardises, les droits de franciefs, &c. (Le *domaine* aliéné est rachetable. Le *domaine* se peut aliéner pour cause de guerre,

ou d'apanage ; & quand le Roi l'aliène , il y peut rentrer quand il lui plaît. Voiez là-dessus *Chopin, Traité du Domaine, livre 1. titre 2. & livre 1. titre 3.*)

Le *Domaine direct*, est une espèce de Seigneurie que le propriétaire se réserve par la tradition du fonds, en vertu de laquelle le Seigneur peut directement agir sur le fonds pour exiger les droits qu'il s'est réservés. Le *domaine utile*, consiste dans le droit de jouir des fruits, & de tout ce que le fonds peut produire d'utile. Ce n'est que dans la concession des Fiefs que l'on reconnoît ces deux sortes de *domaines*, comme M. d'Argentré l'a remarqué sur l'article 329. de la Coutume de Bretagne. Dans l'érection des Fiefs, il y a, dit-il, deux extrêmes relatifs, le Seigneur & le vassal, la supériorité & l'obéissance ; & c'est en quoi consiste la censive. Ces deux droits, *directs & utiles*, étant essentiellement différens produisent de même des engagements dont les uns sont plus forts & plus onéreux que les autres. Le vassal, dit du Moulin, est engagé plus étroitement à son Seigneur, que le Seigneur à son vassal. Quoiqu'il semble que le *domaine direct* ne soit qu'une pure idée qui n'a rien de réel, les Docteurs disent néanmoins que le cens qui est une dépendance, est *onus realissimum* : en effet, il est si fort attaché au fonds, que l'on cesse de le devoir, dès que l'on cesse de posséder le fonds sur lequel il est imposé.

* *Domaine*. [*Possessio*.] Il se dit quelquefois en riant, & signifie tout le bien d'une personne. (Acroître son domaine. Son domaine n'est pas grand.)

Qui n'a vû d'autre mer que la Marne ou la Seine,
Et croit que tout finit, où finit son *domaine*.
Racan.)

DOMANIAL, DOMANIALE, *adj.* [*Ad dominium spectans*.] Qui est du domaine. Qui appartient au domaine. (Droit domanial.)

DÔME, *f. m.* [*Concameratum ædis fastigium*.] Voûte demi-sphérique qu'on élève au dessus d'un pavillon, d'un salon, d'un vestibule, & plus ordinairement au dessus d'une Eglise. Il y a un *dôme surbaissé*, & c'est celui dont le contour a moins d'un demi-cercle ; & un *dôme surmonté*, ou *dôme hémisphérique*. (Les dômes sont condannez dans l'Essai sur l'Architecture. Le dôme de Sorbonne est assez beau. La plupart des bâtimens de Constantinople sont faits en dômes.)

DOMESTICITÉ, *f. f.* [*Domesticum nomen*.] Qualité de domestique. (La domesticité est un reproche à un témoin, une cause de récusation pour un Juge. *Danet, Acad. Franç.*)

DOMESTIQUE, *f. m.* [*Domesticus*.] Ce mot comprend la femme, les enfans, les serviteurs & les servantes (Il se plaît avec son domestique.)

Domestique, *f. m.* [*Domesticus*.] Serviteur qui sert dans un logis. (Il est domestique. C'est un des domestiques de Monsieur un tel.)

Domestique, *adj.* [*Domesticus*.] (Serviteur domestique. Elle est domestique.)

* *Domestique*, *adj.* [*Cicur*.] Ce mot se dit aussi des animaux, & signifie *aprivoisé* ; qu'on tient à la maison, comme les chiens & les chats. *Domestique*, en ce sens, est opposé à *sauvage*. (Il y a des animaux domestiques & des animaux sauvages.)

Domestique, est quelquefois opposé à *étranger*. (Une guerre domestique. Un chagrin domestique. Un exemple domestique.)

* DOMESTIQUEMENT, *adv.* [*Familiariter*.] C'est-à-dire, dans son domestique. (Il vit domestiquement.)

DOMICILE, *f. m.* [*Domicilium*.] Terme de *Pratique*. Logis où l'on fait sa demeure ordinaire. (Avoir son domicile en un lieu. Elire son domicile en un lieu. Le domicile s'établit en un lieu par une demeure d'an & jour.)

Faire élection de domicile. [*Assignare domicilium*.] C'est déclarer qu'on demeure en tel lieu, ou déclarer qu'on se peut adresser en ce lieu-là, pour y faire toutes les significations qu'on voudra faire à la personne qui a fait *élection de domicile*.

Selon les Jurisconsultes, on peut avoir deux *domiciles* ; & c'est suivant cette jurisprudence que Ciceron fait dire à Marcus dans son *Traité des Loix, liv. 2.* que l'on peut avoir deux patries, une de naissance, & une autre d'élection. Par exemple, dit-il, « Caton étant né à *Tusculum*, » fut agrégé Citoïen Romain ; ainsi il étoit Citoïen » de Tusculum par sa naissance, & Romain par la » disposition du Droit. Vos Athéniens, ajoute-t-il, » en s'adressant à Atticus, avant que Thésée leur » eût fait quitter la campagne & les eût rassemblés » à Athènes, eux qui étoient natifs de *Sunium*, » étoient en même tems Suniens & Athéniens. » Nous reconnoissons à présent quatre sortes de *domiciles* : 1°. le *domicile de naissance* : 2°. le *domicile légal* : 3°. le *domicile d'élection* : 4°. le *domicile actuel*. Généralement parlant, le véritable *domicile*, est celui que l'on établit dans un lieu où l'on fait son actuelle résidence avec sa famille & ses principaux titres & biens mobiliers. Le *domicile légal*, est une espèce de *domicile* attaché à une dignité, à un office, ou à un bénéfice : ainsi, les Princes & les Officiers de la Maison du Roi, sont censés domicilier dans Paris & à la suite de la Cour. Les Bénéficiers qui sont sujets à la résidence, sont domicilier dans la maison où le Bénéficiaire a accoutumé de résider. Le *domicile d'élection* est double ; celui qu'on se choisit pour y établir sa résidence actuelle hors de sa patrie, & celui que l'on établit dans les contrats, comme il arrive souvent, est un *domicile d'élection* ; mais il ne sert que pour faciliter les significations qu'il conviendra de faire, ou pour l'instruction d'un procès, ou pour l'exécution d'un contrat, ainsi il ne change point le *domicile actuel* où l'on doit faire les exploits de Justice, suivant les Ordonnances, qui exigent qu'ils soient faits à personne, ou à *domicile* : mais le *domicile* étant une fois élu, il subsiste toujours, jusqu'à ce qu'il ait été révoqué, ou jusques à la mort de celui qui l'a constitué. Il faut ici observer que les dévolutaires doivent établir un *domicile* dans le district du Parlement où est situé le bénéfice. Voiez les *Arrêts de M. le Président de Lamoignon*.

* *Domicile*. [*Domus*.] Terme d'*Astrologie*. C'est un signe du Zodiaque, dans lequel on dit qu'une telle planète a plus de puissance qu'ailleurs, & y gouverne comme un maître en sa maison. (Le Soleil étant au Lion, est dans son domicile. La Lune en Cancer. Saturne au Capricorne, &c.)

DOMICILIÉ, DOMICILIÉE, *adj.* [*Certam habens sedem*.] Terme de *Pratique*. Qui a un domicile fixe & arrêté en un lieu. (Il étoit domicilié dans Rome. *Patru, Oraison pour Archias*.)

DOMICILIER, SE DOMICILIER, *v. n.* Terme de *Pratique*, qui signifie *s'habiter*. Il n'a presque point d'usage que dans les tems formez du participe.

DOMIFIER, *v. a.* [*Cælum partiri duodecim in domos.*] Terme d'*Astrologie*. C'est partager le Ciel en douze maisons. pour dresser un thème céleste, ou un horoscope, par le moien de six grands cercles, qu'on appelle *cercles de positions*. (Regiomontanus a laissé dans ses ouvrages une manière de domifier.)

DOMINANT, DOMINANTE, *adj.* [*Dominans.*] Qui domine, qui commande, qui est élevé, qui est supérieur. (La passion dominante des Gentilshommes est le point d'honneur.) *Un lieu dominant*; c'est un lieu plus élevé qu'un autre sur lequel il commande.)

Un Fief dominant. [*Prædium dominans.*] C'est un Fief qui a sous lui d'autres Fiefs qui en relevent; il est opposé à *Fief-servant*. (Astre dominant.) Voyez *Dominateur*.

DOMINANTE. Terme de *Musique*. On appelle *dominante*, la première des deux notes qui dans la Basse, forment la cadence parfaite, parce qu'elle doit précéder toujours la note finale, & par conséquent la domine. Voyez le *Chap. 9. du livre 2. du Traité de l'Harmonie, par Rameau.* (On distingue la dominante tonique de la dominante simple.)

† **DOMINATEUR**, *s. m.* [*Dominator.*] Ce mot signifie *celui qui domine, règne & gouverne souverainement*. Mais il se dit rarement. (Alexandre étoit le dominateur de l'Asie.)

Dominateur, ou *Seigneur dominant*. C'est le nom que donnent les *Astrologues* à l'astre, qui est le plus considérable, & qui a le plus de degrés de puissance dans un horoscope.

DOMINATION, *s. f.* [*Ditio, dominatus.*] Gouvernement souverain, pouvoir, puissance & autorité absolüe. (Une rude, une fâcheuse, une cruelle, une insupportable domination. Le victorieux usurpa la domination sous le nom du Prince du Sénat. *Abl. Tac. Ann. l. 1.* Secouer le joug de la domination.)

Dominations. [*Dominationes.*] Terme d'*Eglise*. Un des ordres de la hiérarchie céleste. C'est le quatrième ordre en commençant par les Séraphins.

DOMINER, *v. a.* [*Dominari, imperium tenere.*] Être le maître, gouverner, maîtriser, avoir l'autorité, avoir le pouvoir. (Il veut dominer par tout où il est. C'est lui qui domine dans le Roïaume. Sa passion le domine. Le Seigneur dominera les nations. *Psf. 21.* Dominer sur tout le monde.)

Dominer. [*Supereminere.*] Se dit d'un lieu élevé au dessus de plusieurs autres. (Cette citadelle domine sur la place. Cette montagne domine sur la plaine.)

Dominer. Terme de *Morale*. [*Dominari.*] (La raison du sage domine sur ses passions.)

Dominer. Avoir quelque éclat au dessus des autres. (Le bleu domine dans cette étoffe.)

Dominer, en terme d'*Astrologie*, se dit des astres qui dominent en certains jours.

* *Dominer*, *v. a.* [*Dominari.*] Et son participe *dominant*, se disent au figuré, des choses qui ont quelque avantage sur les autres. (C'est la bile qui domine dans son tempérament. Le fené domine dans ce médicament. Le sérieux domine dans ce discours.)

DOMINICAIN, *s. m.* [*Dominicanus, à sancti Dominici familia.*] Jacobin. En parlant, on ne dit guère *Dominicain*.

DOMINICAINE, *s. f.* [*Sancti Dominici monialis.*] Religieuse de l'Ordre de S. Dominique.

DOMINICAL, *s. m.* [*Linteum dominicale, velum capitis.*] Terme d'*Histoire Ecclésiastique*. Linge sur lequel les femmes recevoient autrefois le corps de Jesus-Christ, ne pouvant le recevoir sur les mains nuës; ou bien une espèce de voile, qui leur couvroit la tête.

DOMINICAL, DOMINICALE, *adj.* [*Dominicus.*] Terme qui se dit en de certaines matières de piété, & qui veut dire, *qui est du Seigneur*. (L'oraison Dominicale est la plus belle de toutes les prières.)

DOMINICALE, *s. f.* Terme d'*Eglise*. Il se dit en parlant de *Prédicateur* & de *Prédication*. *Précher les Dominicales*; c'est-à-dire, les Dimanches, & prendre les textes qui sont marquez pour chaque Dimanche. [*Dominicis diebus concionem habere.*]

La lettre Dominicale. [*Littera diei dominicæ index.*] Terme de *Chronologie* & de *Faiseurs d'Almanacs*. C'est la lettre qui marque le Dimanche durant toute une année. Voyez *Cycle solaire*.

DOMINIQUE, *s. m.* [*Dominicus.*] Nom d'homme. (Saint Dominique est le Fondateur des Dominicains, ou Jacobins.)

DOMINO, *s. m.* [*Sacerdotale capitis tegumentum.*] Coësure des Prêtres pendant l'hiver. C'est une pièce de drap qui leur couvre la tête, qui leur serre le visage, & descend jusques au dessous des épaules; c'est ce qu'on nomme plus communément *camail*.

DOMINOTERIE, *s. f.* [*Officina chartarum marmoris in morem variarum.*] (Ouvrage de dominoterie. Trafiquer de dominoterie.)

DOMINOTIER, *s. m.* [*Chartarum opifex marmoris more variarum.*] Ouvrier qui fait du papier marbré, & d'autre papier de toute sorte de couleurs, & imprime de plusieurs sortes de figures, qu'on apelloit autrefois *domino*.

DOMMAGE, *s. m.* [*Damnum, incommodum.*] Perte, tort. Sorte de malheur. (Causer du dommage à quelcun; être condamné aux dépens, dommages & intérêts.)

Domage. [*Detrimentum, pernicies.*] Il se dit du dégât que font les bestiaux dans les blez, les vignes, les prez, &c. (Ce bétail a été trouvé en domage. Faire taxer ou estimer le domage. C'est un honnête-homme, mais c'est domage qu'il soit Auteur. C'est domage que ce Livre ait été condamné.)

DOMMAGEABLE, *adj. m. & f.* [*Perniciosus.*] Qui cause de la perte ou du préjudice.

DOMMERIE, *s. f.* On donne ce nom à quelques bénéfices. La *Dommerie d'Aubrac*, est d'un revenu considérable. C'est une espèce d'hôpital, où l'on reçoit les passans.

DOMTABLE, (DOMPTABLE), *adj.* [*Domabilis.*] Qui peut être domté. (Bucephale n'étoit pas un cheval fort domtable.) Prononcez *domtable*, & de même dans les mots qui suivent.

DOMTE-VENIN, *s. m.* Plante dont les tiges s'élevent à deux piez de hauteur. Sa racine est bonne contre le venin.

DOMTER, (DOMPTER), *v. a.* [*Mansuefacere, cicurare.*] Ce mot se dit proprement des bêtes, & signifie *rendre doux & obéissant*. (Alexandre domta Bucephale.)

* *Domter.* [*Vincere, superare, domare, perdomare.*] Vaincre. Subjuguer. Ranger à son devoir. (Ils sont domtez par les misères de la guerre. *Vaug. Quint. l. 4.* Domter ses passions. *Vaug.* Dompter les nations les plus belliqueuses. *Ablanc.*)

* DOMTEUR, (DOMPTEUR,) *f. m.* [*Domitor.*] Celui qui vainc, qui surmonte, qui subjugué. (Elles seront ravies de voir à leurs piez le domteur des Gaules. *Voit. l. 68.* Hercule a été apellé le domteur des monstres.)

D O N.

D O N, *f. m.* Ce mot vient du Latin, *donum, munus*, & il signifie, *présent, libéralité, largesse.* Tout ce que l'on donne. *Chose donnée.* (Un don magnifique, superbe, précieux, excéllent. Un don riche, un beau don; donner en pur don.

Tu n'es point charmé des richesses,
Les dons ne te peuvent tenter,
Et tu n'en saurois accepter,
Que pour en faire des largesses.
Chap. Ode au Cardinal de Richelieu.

D'un souverain pouvoir il brise les liens,
Du contrat qui lui fait un don de tous vos biens.
Molière.

† J'estime plus un don qu'une reconnoissance;
Qui nous donne, fait plus que qui nous récompense;
Et le plus grand honneur au mérite rendu
Ne fait que nous paier de ce qui nous est dû.
Corneille, Menteur, act. 1. sc. 2.)

Don. [*Donum nuptiale.*] Présent de noces que l'acordé envoie à la Fiancée, en considération du mariage futur.

Les Grecs apellent *Saints dons*, les simboles du Corps & du Sang de Jesus-Christ, non-seulement après, mais aussi avant la consécration.

Don. [*Donativum.*] Se dit encore de la largesse que les Princes faisoient anciennement aux soldats, & du présent que le peuple faisoit au Prince à son avènement à l'Empire. [*Coronarium.*]

Don. [*Donum.*] Grace, faveur qui vient de Dieu, talent. (Il y a diversité de dons spirituels, mais il n'y a qu'un même esprit. *Nouveau Testam.* Le don de prophétie, le don des langues, le don des miracles, &c. les dons de la nature.)

Don. [*Hoc habet, ou habent, ut.*] Ce mot se dit quelquefois en riant; pour dire, *talent.* (Les petits esprits ont le don de beaucoup parler, & de ne rien dire. Il n'a pas le don de se taire.)

Don. [*Facilitas.*] Facilité. (Elle a le don des larmes autant que femme de France.)

Don gratuit, f. m. [*Donum gratuitum.*] C'est un présent, qu'on fait de bon cœur, & sans y être contraint. (Le Clergé de France fait tous les cinq ans un don gratuit au Roi.) Messieurs du Clergé étant assemblez, le Roi, comme fils aîné de l'Eglise, l'envoie assurer par des personnes constituées en dignité, qu'il apuiera toujours l'Eglise, qu'il reconnoît pour sa mère spirituelle. Il envoie à quelques jours de là, complimenter l'assemblée par ces mêmes personnes, dont l'une expose les besoins de Sa Majesté; & aussi-tôt que ces Messieurs se sont retirez, le Prélat qui préside à l'assemblée, fait voir en peu de paroles à Messieurs du Clergé l'honnêteté du Roi, qui pouvant demander absolument, prend des détours tout-à-fait civils, & dignes du vrai fils de l'Eglise; & il conclut à ce qu'on ait à lui faire un présent raisonnable, qu'on apelle du nom de *Don gratuit.* Cette somme étant arrêtée, on la distribuë sur tous les Bénéfices du Roïaume, & les Eclésiastiques apellent cette sorte de taxe *Décimes extraordinaires.*

Don mobil. [*Donum mobile.*] Terme de *Coûtume.* C'est une certaine portion de la dot de la femme, dont elle fait don à son mari par le contrat de mariage. En Normandie il est ordinairement du tiers.

Don mutuel. [*Donum mutuuum, donum nuptiale.*] Terme de *Palais* *Don réciproque*; c'est un acord fait par le mariage, ou durant le mariage, par le mari & la femme; par cet acord ils consentent que celui des deux qui survivra, joiira après la mort de l'autre de tous les biens meubles & immeubles de la personne qui fera décédée. (Ils se font faits un don mutuel. Quand le don mutuel est fait par contrat, il peut être stipulé sans retour; mais lorsqu'il est fait durant le mariage, il ne sauroit être fait que pour l'usufruit, pendant la vie du survivant seulement, en donnant bonne & suffisante caution.)

DONATAIRE, *f. m. & f.* [*Donatarius.*] Terme de *Palais.* Celui ou celle à qui on a fait une donation. (La donation a été acceptée par le donataire.)

DONATEUR, *f. m.* [*Dator.*] Terme de *Palais.* Celui qui fait une donation, celui qui donne par contrat quelque chose à une personne. (Voïons ce que notre donateur a voulu faire. *Patru, Plaid. 3.*)

DONATIF, *f. m.* [*Donativum munus.*] Présent qu'on fait à quelcun. (Cet Auteur a eu mille écus du Roi, ce n'est pas une pension, mais un donatif.)

DONATION, *f. f.* [*Donatio.*] Terme de *Palais.* Ce qu'on donne par contrat, ou par testament à une personne. (La donation est bonne.) *Donation pure & simple.* *Patru, Plaid.* C'est-à-dire, une donation, qui n'a nulle condition. (Contester une donation, la donation porte une clause qu'il faut examiner. *Patru, Plaid. 3.* Donation avec réserve d'usufruit, donation à cause de mort, une donation frauduleuse.

Je voi ma faute aux choses qu'il me dit,
Et la donation m'embarasse l'esprit.
Molière.)

Donation entre-vifs. C'est une disposition de certaines choses dont le donateur se défait en faveur de celui à qui il donne: la *donation* doit être faite par une personne en santé, & doit être insinuée au Gréfe dans le tems prescrit par l'Ordonnance.

DONATISTES. Hérétiques qui firent dans le cinquième siècle de grands ravages en Afrique, & que S. Augustin a fortement combattu. Voïez *M. de Tillemont, Vie de S. Augustin.*

DONC, DONQUE. [*Igitur, ergo, itaque.*] Conjonction qui sert à conclure. L'un & l'autre se dit, mais *donc* est plus de prose, & *donque* de la poésie. On ne se doit servir de *donque*, dans la prose, que pour rompre la mesure des périodes.

Donc. On se sert quelquefois de ce mot pour commencer une période, & même un ouvrage de poésie.

(*Donc* un nouveau labour à tes larmes s'apprête.
Malherbe, Poës. l. 2.)

† DONDON, *f. f.* [*Pinguis, obesa, hilara mulier.*] Jeune fille grosse & grasse, & de taille un peu ramassée. (Une jolie dondon.)

DONGAH, *f. m.* Arbre qu'on trouve sur la côte de Quoa en Afrique, & dont le fruit a le goût & la figure de la noix.

DONJON, *f. m.* [*Turricula castelli in fastigio posita, arcis munitissimum propugnaculum.*] Tout au milieu d'une Forteresse pour servir de retraite en cas de nécessité. C'est aussi un lieu élevé au

haut d'une maison, & qui est comme une espèce de petit cabinet. (Se défendre dans le donjon.)

DONILLAGE, *f. m.* Terme de *Manufacture*. C'est une mauvaise fabrication des étofes de laine, lorsqu'on n'emploie pas des trêmes de la même qualité dans toute la longueur des pièces.

DONILLEUX, *adj.* On appelle dans les manufactures, une pièce d'étoffe *donilleuse*, celle qui est ridée & mal unie, qui n'est pas carrée, & d'une égale largeur.

DONJONNÉ, **DONJONNÉE**, *adj.* [*Turriculas habens.*] Terme de *Blason*, qui se dit d'un Château ou d'une Tour, quand il y a au-dessus une petite tour ou donjon qu'il faut exprimer en blasonnant. *Il y a des tours donjonnées de deux pièces*; c'est-à-dire, qui ont des donjons les uns sur les autres.

DONNER, *v. a.* [*Dare, impertire, largiri.*] Ce mot vient du Latin *donare*. Il signifie, *faire quelque présent, régaler par quelque présent.* (Il est plus digne d'un Prince de donner que de recevoir *Abl. Apoph. pag. 6.* Je n'ai jamais donné à chacune de mes maîtresses plus de cent pistoles, pour avoir leurs bonnes graces. *Bussi, Histoire Amour des Gaules.*) *Donner tard*, c'est refuser. (La manière de donner vaut quelquefois mieux que ce que l'on donne. Soiez muet quand vous donnez, & parlez quand on vous donne.

Soitenez-bien vos droits : Sot est celui qui *donne*,
C'est ainsi devers Caën, que tout Normand raisonne.
Despréaux.)

☞ **Donner & retenir.** Plusieurs Coûtumes ont établi cette règle : *donner & retenir* ne vaut, *Paris, art. 273.* Ce qui est expliqué dans les deux articles suivans. Il est dit dans l'*art. 274.* que *c'est donner & retenir, quand le donateur s'est réservé la jouissance de disposer librement de la chose par lui donnée, ou qu'il demeure en possession jusques au jour de son décès.* Et dans l'article suivant : *Ce n'est donner & retenir, quand l'on donne la propriété d'aucun héritage, retenu à soi l'usufruit à vie, ou à tems, ou quand il y a clause de constitut de précaire, & vaut telle donation.* Cette règle est inconnue dans les provinces du Droit écrit. On peut donner & retenir, en vertu de la clause de précaire sous-entendue dans tous les contrats, où cette retention est stipulée.

Donner, *v. a.* [*Tribuere, indulgere, dare.*] Acorder. (Donner le congé à un valet. Donner un passeport à quelcun. Il a donné cela à la prière de ses amis.)

Donner, *v. a.* [*Commodare.*] Mettre quelque chose au pouvoir de quelcun. (Donner de la marchandise à quelcun.)

Donner, *v. n.* [*Dare, impensas alicujus rei facere, solvere, erogare.*] Régaler par quelque chose d'agréable. (Donner les violons à sa maîtresse. Donner la musique à un ami. Donner la colation, &c.)

Donner, *v. a.* [*Certare, pugnare, dimicare, præliari.*] Livrer. (Donner un combat. *Voiture.* Donner une sanglante bataille. *Abl. Tucid.*)

Donner, *v. a.* [*Deserere, dare.*] Abandonner. (Donner une Ville au pillage. *Vaug. Quint. Curce.* Donner un país au pillage. *Abl. Tucid.* Donner en main propre.)

Donner, *v. a.* [*Solvere rei alicujus pretium.*] Il se dit du prix des choses qu'on achète. (Il a donné soixante pistoles de ce cheval. Je ne donnerai que dix écus de cette marchandise.)

Donner, *v. a.* [*Dare.*] Il se dit aussi des pensions, des gages & des salaires. (On donne mille écus d'apointment à ce Gouverneur. Je donne vingt écus pour ma pension. Donner tant pour les gages d'un valet. Donner vingt sols par jour à un ouvrier.)

Donner. [*Fuste, &c. aliquem cedere.*] Fraper. (Donner des coups de bâton, donner sur la joue, donner un soufflet, donner le fouet.) *Donner sur l'ennemi*; c'est charger l'ennemi & le battre. *Donner jusqu'au camp des ennemis*; c'est pousser & aler jusqu'au camp. *Donner la chasse aux ennemis.* [*Hostes fugare.*] Cette manière de parler se dit; mais elle n'est ni si noble, ni si usitée que *pousser & poursuivre les ennemis.* (Le vent donne contre cette porte.)

Donner. [*Tribuere, attribuere.*] Juger, conjecturer. (On ne donneroit pas cinquante ans à cet homme, qui toutefois en a près de quatre-vingt, car il est encore fort vigoureux. Les Médecins ne lui donnent plus que trois mois à vivre. *On donne ce Livre à plusieurs Auteurs*; c'est-à-dire, les conjectures sont différentes touchant le véritable Auteur de ce Livre. *Elle donne son enfant à un tel*; c'est-à-dire, elle dit qu'un tel est le père de cet enfant. *Donner la main à quelcun*; c'est lui tendre la main pour lui aider à marcher, ou à se tirer de quelque mauvais pas. *Donner la main*, signifie encore, *donner la droite, donner le pas.* * *Donner la main*; c'est aussi donner la foi de mariage. *Donner la main, ou la bride*, en terme de *Manège*, c'est lâcher la bride à un cheval. *Donner les mains à quelque proposition*; c'est y consentir, s'y acorder.

J'ignore le détail du crime qu'on vous *donne*,
Mais un ordre est donné contre votre personne.
Molière.)

Donner. Terme de *Jeu*. C'est distribuer les cartes. On dit aussi, *donner de l'avantage à un Joueur plus foible.* (On donne quinze & bisque à la paume. On donne dix points au piquet, &c.)

Donner. Terme de *Chimie*. (Donner le feu par degrés.) *Donner un feu doux, un feu de chasse*; c'est apliquer aux diverses opérations le feu qui leur convient.

Donner. [*Dare, procurare copiam, facultatem, providere.*] Ce mot entre dans plusieurs autres phrases. (Cet appartement donne sur la rue. Donner du jour à une chambre. Le soleil donne dès son lever à cette fenêtre. Donner du talus à un rampart. Donner de la pente à un canal. Donner du vent à un tonneau.) *Donner à entendre*; c'est faire entendre. (Donner à choisir. Donner tout au hasard.) *Donner tout aux apparences*; c'est se laisser aler aux apparences, ne se régler que sur les apparences. *Donner dans une embuscade*; c'est-à-dire, tomber dans une embuscade. (Donner dans la bagatelle, dans le galimatias, &c. Donner dans le sens de quelcun.) *Donner un méchant jour aux actions des gens*; c'est les faire paroître méchantes, les empoisonner. *Il n'est pas homme à donner là-dedans*; c'est-à-dire, à entrer dans ce dessein. *Donner dans le panneau*; c'est-à-dire, se laisser tromper, croire légèrement ce qu'on nous dit pour nous atraper. *Il ne fait où donner de la tête*; c'est-à-dire, il a tant d'affaires, qu'il ne fait pas comment il y travaillera, ni par où il commencera. *En donner à garder à quelcun*; c'est-à-dire, lui faire croire ce qui n'est pas, &c.)

Donner à la côte; c'est aler échoüer à terre par nécessité, ou faire naufrage par accident.

* *Donner la vie.* [*E tumulo eripere.*] On dit d'un médecin qui guérit une personne, & qui la tire d'un état où elle étoit proche de la mort, qu'il lui a donné la vie. Un ennemi qui pouvant tuer son ennemi, lui donne quartier, lui donne la vie; [*Supplici vitam dat;*] c'est-à-dire, il lui laisse la vie. (Une bonne nouvelle donne la vie.) On dit qu'on donneroit sa vie pour obtenir une chose qu'on désire passionnément.

Donner les chiens. Terme de *Venerie*. C'est les lâcher après la bête.

Se donner, v. r. Donner à foi-même. (Se donner de la peine, se donner du bon tems, se donner l'honneur d'avoir fait quelque chose, se donner de la patience.)

Se donner, signifie aussi *se mettre sous la domination d'un Prince.* (Ce peuple s'est donné à la France, à l'Allemagne, &c.)

Se donner à quelqu'un; c'est se mettre, s'attacher à son service.

On dit encore: *Je me suis donné telle ou telle chose.* L'Auteur Anonyme des *Réflexions critiques sur la Langue Française*, a observé que cette façon de parler s'emploie plus au sujet du superflu que du nécessaire, & que pour s'en servir à propos, il faut que la chose dont il s'agit soit plus pour la commodité ou pour l'ornement, que pour la nécessité: cependant on dit fort bien: *Je me suis donné un habit dont j'avois grand besoin.*

* *Il se donne des airs.* [*Se magnificè offert, nimium sibi usurpat.*] C'est-à-dire, il affecte de paroître noble, brave, riche, &c.

S'en donner au cœur joie. [*Totum se voluptati, genio mancipare, devovere.*] C'est prendre d'un plaisir tout ce qu'on peut.

† *DONNEUR, s. m.* [*Dator.*] Qui donne. (Je ne refuse pas d'être le preneur, afin qu'il soit le donneur. *Abl. Luc.* Il n'est pas grand donneur. Un donneur d'avis. Donneur de serenade. *Scar. Rom.*)

* *DONNEUSE, s. f.* [*Quæ dat.*] Mot burlesque. Celle qui donne. (Elle n'est pas donneuse; c'est une grande donneuse de choses qui ne lui coûtent rien.)

DONT. [*Qui, quæ, quod.*] Ce mot se met au lieu du génitif & de l'ablatif singulier & pluriel du pronom *lequel*. Il s'emploie pour *duquel*, de *laquelle*, *desquels* & *desquelles*. (C'est Madame, dont j'ai épousé la fille. *Vaug. Rem.*) Ce *dont* est pour *de laquelle*. (L'honnête-homme, dont je vous parlai hier, c'est Monsieur.) Ce *dont* est mis dans cet exemple, pour *duquel*. (Les Livres dont on fait plus de cas, ce sont les Livres de...) Ce *dont* est mis dans cet exemple pour *desquels*. (Les Belles, dont je vous parlai hier, sont...) Ce *dont* est employé dans cet exemple, pour *desquelles*.

Quoique ce mot *dont*, vienne du Latin *unde*, cependant ce seroit une faute de s'en servir dans sa signification originaire, en disant *le lieu dont je viens*; il faut dire, *le lieu d'où je viens*. Il faut dire, *la maison d'où je sors*, quand *maison* est pris au sens propre, & *la maison dont je sors*, quand ce mot signifie *race* ou *famille*.

DONTE, s. f. [*Corpus citharæ.*] Terme de *Luthier*. C'est le corps du luth, du tiorbe, de la mandore, &c. qui est fait d'éclisses taillées & ployées en côtes de melon, & colées sur le taffeau.

DONTFOU, s. m. Espèce de Caméleon, qu'on trouve en Afrique.

† *DONZELLE, s. f.* [*Domina.*] Mot de mépris; pour dire, *Demoiselle*. Le mot de *donzelle* est burlesque & ofensant. (C'est l'humeur de la donzelle. *Gomb.* Il a quitté sa donzelle.)

D O R.

DORA. Espèce de millet d'inde. Il est détersif & apéritif.

DORADE, s. f. [*Aurata.*] Poisson de mer qui fréquente les rivages, & qui quelquefois entre aux étangs: la *dorade* a le corps large & plat, couvert d'écaillés moyennes de diverse couleur, le dos entre bleu & noir, les côtes de couleur d'argent, & le ventre de couleur de lait, avec une queue grande & large: la *dorade* a la chair bonne sans être ni mole ni dure, *Rond*. La véritable *dorade*, est appelée de ce nom, à cause de sa couleur jaunâtre, & de ses nuances dorées, qui la font passer pour l'un des plus beaux poissons de la mer. *Tachard, Voyage de Siam, l. 2. pag. 93.*

* *Dorade.* Terme d'*Astronomie*. On a donné ce nom à une constellation de sept étoiles, qui est du côté du Pole Antarctique, & que nous ne voyons jamais dans l'Europe.

DORAGE. Terme de *Chapellerie*. C'est couvrir une grosse étoffe d'une plus fine par le dehors.

DOREAS. Mouffeline ou toile de coton blanche, qui vient de Bengale.

DORÉ, DORÉE, adj. [*Inauratus.*] (Bordure dorée, pâté doré, argent doré, vermeil doré.)

* *Doré, Dorée.* [*Auratus, aureus.*] Jaune, tirant sur le jaune. (Blond doré.)

Sous les épis dorez tes faucilles se lassent.

Godeau, Poës.)

On appelle aussi *la pâtisserie dorée*, lorsqu'elle est jaune, parce qu'elle a été enduite d'une composition de jaunes d'œufs & de beurre.

Doré, se dit aussi en parlant des choses qu'on estime. (Livre doré de Marc-Aurèle. La Légende dorée de Jacques de Voragine; mais cette épithète convient fort mal à cet ouvrage.)

Doré, Dorée, adj. Ce mot se dit en parlant du rôti, & signifie *qui a une belle couleur, qui a un certain jaune luisant & agréable, qui relève l'air & la manière de rôti.* (Ce chapon est bien rôti, & de la façon qu'il est doré, il donne appétit.)

DORÉE, s. f. [*Stercus cervinum, fimum.*] Terme de *Chasse*. Les fumées des cerfs qui sont jaunes. *Salnove.*

DORER, v. a. [*Inaurare.*] Coucher l'or, appliquer l'or sur les choses qu'on dore. (Dorer un quadre, dorer un Livre sur tranche, dorer un plafond.)

* *Dorer, v. a.* [*Radiis, lumine collustrare.*] Il se dit au figuré du Soleil, & l'on dit, qu'il dore les montagnes, lorsque les éclairant à son lever, il les fait paroître de couleur jaune. (* Le Soleil a doré les Cieux. *Voiture.*)

Dorer. [*Illinere vitello.*] Terme de *Pâtissier* & de *Boulangier*. Mettre de la dorure sur un pâté. (Dorer un pâté, un gâteau, &c. Les Boulangers de Paris ne dorent que le pain de Sigovie & le pain au lait.)

Dorer, en terme de *Marine*, veut dire, *espalmer*, donner le suif à un vaisseau, lui donner le flore. [*Sebo illinere.*]

On donne encore, *que bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*, proverbe, fondé sur un

Ordonnance de Henri IV. qui défendoit de porter de l'or & de l'argent sur les habits, excepté aux femmes de joie & aux filoux; & quoiqu'il y eût un mois de terme, cependant dès le lendemain chacun quitta ses habits dorez.

* *Dorer la pilule.* [*Amara dulcedine mellitâ temperare.*] Proverbe, pour dire, faire souffrir quelque chose de fâcheux en l'adouissant par de belles paroles.

(Le Seigneur Jupiter fait dorer la pilule.
Molière.)

DORÉNAVANT, *adv.* [*Deinde, in posterum.*] Ce mot signifie désormais, mais il n'est pas trop usité.

DOREUR, *f. m.* [*Inaurator.*] Celui qui dore. (Doreur sur cuir, Doreur sur tranche, Doreur sur bois, Doreur sur fer, sur bronze, sur cuivre, &c.)

DOREUSE, *f. f.* [*Inauratoris uxor.*] Femme ou veuve de Doreur, qui fait travailler des compagnons.

DOROIR, *f. m.* [*Scopula quâ pistores panem illinunt.*] Terme de Pâtissier. Manière de petite brosse avec quoi on met la dorure sur la pâtisserie. (Prenez ce doroir & dorez ce pâté.)

DORIQUE, *adj.* [*Doricus.*] L'ordre dorique, c'est le nom du second des cinq ordres de l'Architecture. On dit aussi, colonne dorique.

† DORLOTER, *v. a.* [*Aliquem curare molliùs.*] Careffer, flater, choïer. (Elle dorlote bien son mari. Molière. L'Espadon satirique, attribué au Baron de Fourquevaux, dit de la barbe d'un Médecin en raillant :

*Dorlotant une longue barbe,
Dont le parfum est de rhubarbe,
De coloquinte & d'opium.)*

† *Se dorloter, v. a.* [*Se molliùs curare*] Se donner toutes ses petites commoditez. Chercher avec passion ses aises. (C'est un bon homme qui se dorlote fort.)

DORMANT, *f. m.* On dit ce mot, en parlant des *Sept Dormans*, qu'on prétend avoir dormi près de deux cens ans dans une caverne, depuis l'Empire de Decius jusqu'à celui de Théodose II.

Dormant, f. m. [*Funes immobiles.*] Terme de Marine. Il se dit des cordages qui sont fixes, & l'on dit en ce sens, qu'entre les Manœuvres, il y en a de *coulantes*, & d'autres qui sont *dormantes*.

Dormant, f. m. La partie fixe d'une croisée ou d'une porte.

Dormant, part. [*Dormiens.*] Qui dort. (Les biens lui viennent en dormant. *Abl. Luc. t. 1.*)

Dormant. [*Supercilium.*] C'est dans le haut d'une porte quarrée ou cintrée, une frise ou un chassis de bois attaché dans la feiillure, & qui sert de batement aux ventaux. (Dormant de croisée.)

Pont dormant. [*Pons qui non movetur.*] C'est un pont qui ne se leve point. *Fenêtre à verre dormant.* [*Vitrum non exemtile.*] C'est-à-dire, qui ne s'ouvre point. *Serrure à pêne dormant;* c'est une serrure qui ne se ferme point toute seule, mais dont il faut pousser le pêne avec la clé.

* DORMANT, DORMANTE, *adj.* [*Reses aqua.*] Ce mot se dit de l'eau, & signifie qui ne coule point. (Eau dormante.)

DORMEUR, *f. m.* [*Dormitator, somniculosus.*] C'est un grand dormeur.)

DORMEUSE, *f. f.* [*Somniculosa.*] Celle qui dort beaucoup. Celle qui aime à dormir. (Une grosse dormeuse.)

DORMIR, *f. m.* [*Somnus, quies.*] Sommeil. (On croit que le dormir ne vaut rien après le dîné.) [*Non est bonus somnus de prandio.*]

Dormir, v. n. [*Dormire.*] Prendre le sommeil. Être pris du sommeil. (Dormir un bon sommeil, dormir d'un léger sommeil. † *Dormir la grasse matinée.* [*Dormire in multam diem.*] Manière de phrase proverbiale; pour dire, dormir beaucoup, & bien avant dans le jour. *Dormir à bâtons rompus*, c'est mal dormir. *Voiture.*

(C'est-là que le Prêlat muni d'un déjeuné,
Dormoit d'un léger sommeil, attendant le dîné.
Despréaux.)

† *Dormir, v. n.* [*Aqua refides.*] Ce mot se dit de l'eau qui n'a point de cours, & qui repose comme celle des étangs & des marais. Et de là on dit, par manière de proverbe, *Il n'y a point de pire eau que celle qui dort.* [*Morosis hominibus non est fidendum.*] Pour dire, qu'il se faut ordinairement défier des gens mornes & taciturnes, qui souvent songent à faire du mal en trahison.

* *Dormir.* [*Differre vindictam, indormiscere.*] Il se dit encore au figuré, de quelques autres choses qui s'arrêtent, se reposent, & cessent d'agir. (Il faut laisser dormir cette affaire. Elle laisse dormir la cabale. *Patru, Plaid. 16.* Laisser dormir ses ressentimens. *Mémoires de M. de la Rochefoucault.* L'Écriture Sainte dit de ceux qui sont morts, qu'ils dorment, parce que la Résurrection sera comme un réveil.)

Dormir en lièvre; c'est dormir les yeux ouverts. *Dormir comme une souche;* c'est dormir d'un sommeil profond.

☞ *Dormir tout de bout.* Expression familière, par laquelle on explique l'extrême envie que l'on a de dormir. Elle signifie la même chose que, *N'en pouvoir plus de sommeil. Etre acablé par le sommeil.* Ce qui exprime parfaitement la douce tyrannie du sommeil, à laquelle il est quelquefois impossible de résister. Suetone nous en fournit un exemple dans la vie d'Auguste, où il dit que cet Empereur étant sur le point de donner une bataille, du succès de laquelle dépendoit toute sa fortune, fut contraint de céder à l'envie de dormir, & s'endormit en effet si profondément, qu'on eut bien de la peine à l'éveiller pour donner le mot.

☞ *Dormir pesamment.* Costar s'est servi de ce terme, pour *dormir profondément;* mais je ne l'ai point trouvé dans aucun autre Auteur.

DORMITIF, *f. m.* [*Somnifer, soporifer.*] Remède qui assoupit, qui fait dormir.

DORONIC. [*Doronicum.*] Plantes dont les feüilles ressemblent à celles du concombre. Elle croît en Suisse sur les montagnes, proche Genève & en Savoie. Sa racine est propre contre le venin, pour fortifier le cœur, contre les palpitations & les vertiges. On dit que c'est un poison pour les chiens.

Doronic Romain. Petite racine jaunâtre en dehors & blanche en dedans. Elle produit des feüilles semblables au plantain. On croit qu'elle est un contrepoison pour les hommes, & un poison mortel pour les bêtes à quatre piez. *Savary.*

DORTOIR, *f. m.* [*Dormitorium.*] Lieu du Couvent où sont les cellules, & où couchent les Religieux & les Religieuses. (On garde le silence

silence dans le dortoir. La moleffe fait son séjour dans les dortoirs de certains Religieux. *Despr.*)

DORURE, *f. f.* [*Auratura.*] L'or dont on a doré quelque chose. (Une belle dorure. Cette dorure est fort bonne.) Le Comte d'Olonne dit des métamorphoses en rondeaux par Benferade:

(De ces rondeaux un Livre tout nouveau,
A bien des gens n'a pas eu l'art de plaire,
Mais quant à moi j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers qu'il falloit laisser faire
A la Fontaine.

Dorure. [*Illitus.*] Terme de Pâtissier & de Boulanger. Blancs d'œufs & jaunes d'œufs bien batus ensemble, dont on dore le dessus des pièces de pâtisserie. Cette dorure est la dorure de charnage, car pour la dorure de carême, ce n'est que des œufs de brochet détrempez avec un peu d'eau, dont on se sert pour jaunir les échaudez & les pièces de four.

D O S.

Dos, *f. m.* [*Dorsum, tergum.*] La partie de derrière le corps de l'homme, laquelle prend depuis le cou jusques aux reins. (Avoir le dos courbe. Faire le gros dos. Porter sur son dos. Avoir les armes sur le dos. Ils ont eu tout le jour la pluie sur le dos.

Depuis plus d'une semaine ;
Je n'ai trouvé personne à qui rompre les os ;
La vertu de mon bras se perd dans le repos,
Et je cherche quelque dos,
Pour me remettre en haleine.
Molière.)

Dos. Ce mot se dit aussi des animaux, & de certaines choses inanimées. (Dos de poisson, dos de cheval, &c. dos de peigne de boüis qui n'a point de champ, dos de montagne. *Vaug. Quint. l. 3. pag. 222.* Le dos d'un Livre, le dos d'un couteau.)

* **Dos**. [*Terga vertere.*] Ce mot, en parlant de l'homme, entre dans plusieurs phrases figurées & proverbiales. (Les barbares tournerent le dos & s'enfuirent. *Abl. Ret. l. 3. c. 3.*) C'étoit fait de la pauvre Ariane, à qui Thésée avoit tourné le dos. *Benf.* C'est-à-dire, que Thésée avoit abandonnée. (Il y a assez de ces ames bonnes, mais foibles qui se feroient sacrifier pour la vérité, quand il n'y a rien à craindre, & qui sont les premières à lui tourner le dos & à se déclarer contre elle, dès qu'elle est ataquée.) *Cela est sur le dos du bon homme ; c'est-à-dire, le bon homme paiera cela. Batre dos & ventre ; c'est-à-dire, batre fort. Il a bon dos ; c'est-à-dire, il portera bien cette dépense. Avoir une personne à dos ; c'est-à-dire, qui nous poursuit pour nous nuire. Avoir toujours le dos au feu, & le ventre à table : cela se dit des débauchez.*

¶ **Dos**, est souvent employé au figuré ; mais peut-on dire, comme Sarrazin :

Avec ce grand Capitaine
Nos plus braves combatans
Couvrent le dos de la plaine
Sous mille drapeaux flotans.

DOS-A-DOS, *adv.* Dos contre dos. (Ils étoient dos-à-dos. Se ranger dos-à-dos.) On dit, *mettre les gens dos-à-dos*, quand dans un accommodement, ils n'ont point emporté d'avantage l'un sur l'autre.

Tome I.

DOS-D'ÂNE, *f. m.* C'est un corps qui a deux surfaces inclinées l'une vers l'autre, & qui aboutissent en angle. Les Bouchers se servent d'une espèce de machine qui a cette forme, & qu'ils appellent un *dos-d'âne*. (Le dos-d'âne est sale. Ratifier, nétéier le dos d'âne.)

Dos-d'âne, en terme de Marine, c'est une ouverture en forme de demi-cercle que l'on fait à quelques vaisseaux pour couvrir le passage du bout de la manivelle.

En dos-d'âne. Terme de Jardinier. On dit ces mots, quand on releve la terre dans un endroit de telle manière qu'elle panche de deux côtez, afin que les eaux se puissent écouler. (On voit la terre faite en dos-d'âne sur le glacis des fortifications, vis-à-vis des angles faillans.)

¶ **Monter un cheval à dos**, le monter à poil ; c'est le monter sans selle.

DOSE, *f. f.* [*Medicæ potionis modus.*] Terme d'Apoticaire. La quantité de quelque drogue, ou d'autre pareille chose qu'il faut pour quelque remède. (Il faut mettre la dose. La dose y est juste. Doubler la dose.)

* **Dose**, *f. f.* Ce mot, au figuré, est comique. Par exemple, *son teint avoit doublé la dose de son incarnat naturel. Scar. Précaution inutile ; c'est-à-dire, qu'elle avoit le teint plus vermeil qu'elle ne l'avoit d'ordinaire. Quand il survient des personnes à un repas, Il faut doubler la dose.*

DOSER, *v. a.* [*Potionem medicam temperare.*] Terme d'Apoticaire & de Médecin. C'est mettre la dose prescrite. (Doser une Médecine. Il faut bien doser les remèdes.)

DOSSE, *f. f.* [*Materies.*] Terme de Maçon. Grosse planche, dont on se sert pour soutenir des terres, & autres ouvrages, lorsqu'on travaille aux mines.

DOSSERET. [*Erecta sustentando camini spiraculo pila.*] C'est le petit exhaussement du mur de pignon, ou face avec ailes pour retenir une fouche de cheminée.

DOSSES. Terme de Charpentier. On appelle ainsi des planches qui sont sciées d'un côté, & qui de l'autre ont presque toujours l'écorce de l'arbre.

DOSSIER, *f. m.* [*Scamnum compagibus instructum.*] La partie de la chaise, contre quoi on s'apuie le dos lorsqu'on est assis. (Un dossier de chaise trop bas.)

Dossier. [*Fasciculus.*] Terme de Pratique. Plusieurs papiers, sur le premier desquels le Procureur met le nom des parties.

Dossier. [*Pars illa currus, cui dorsum nititur.*] Terme de Sellier-Carossier. Fond de carosse, contre quoi on s'apuie le dos. Les Selliers disent *dossier*, les honnêtes gens *fond*. (Garnir un dossier de carosse.)

Dossier. Terme d'Anatomie. On appelle le grand dossier, ou *gratecul*, un des muscles qui font mouvoir le bras en bas.

Dossier de hote. [*Sportæ pars plana, quæ dorso incumbit.*] Terme de Vanier. La partie de la hote, qui pose sur le dos de celui qui la porte.

Dossier de lit. [*Lecti dorsum.*] Ce sont deux ais qui s'acrochent au deux colonnes de la tête du lit, & contre lesquels pose le chevet. —

Dossier de serg. Serge qu'on met à la tête du lit par dedans.

DOSSIERE, *f. f.* Terme de Bourrelier & de Chartier. Morceau de cuir large & épais qu'on met sur la selle du cheval de limon, & dans quoi entrent les limons pour les tenir en état.

G g g g g

D O T.

DOT, *f. f.* [*Dos.*] C'est ce qu'on donne en mariage à une fille. (Une dot avantageuse. *Patru, Plaid. 26.*)

(Si bien que ce matin aiant fû qu'à des filles,
Qui doivent leur naissance à d'honnêtes familles,
Crépus donne une dot pour les bien alier,
Je vous en offre deux prêtes à marier.

Boursaut, Esope.)

Augment de dot ; c'est une donation faite dans le contrat de mariage, par le futur époux à la future épouse en récompense de la dot qu'elle lui apporte. Ce n'est pas la même chose que ce qu'on appelle dans le Droit *Augmentum dotis*, qui est une augmentation de la dot faite par la femme pendant le mariage. *Bretonnier, Questions de Droit.*

DOTAL, **DOTALE**, *adj.* [*Dotalis.*] Qui appartient à la dot.

DOTER, *v. a.* [*Dotare.*] Donner en mariage à une fille une somme d'argent, ou autre chose. (Doter une fille.) Ce terme s'applique aussi aux Religieuses qu'on dote, lorsqu'elles font profession dans un Monastère, ce qui est contre la défense des anciens canons.

D O U.

D'OU, *adv.* [*Undè.*] De quel lieu, de quel endroit. (D'où venez-vous ? D'où vous sont venus ces attraits. *Voiture.*)

DOUAIRE, *f. m.* C'est une portion des biens du mari, laquelle est fixée ou par la Coûtume, ou par le contrat de mariage, pour en jouir en cas que la femme survive à son mari, ou en propriété, ou en usufruit, suivant la disposition de la Coûtume, ou la stipulation des parties. Il y a deux sortes de *doüaires*, le coutumier, & le préfix, ou conventionnel. Le premier est réglé différemment par les Coûtumes. Selon celle de Paris, *art. 248.* le *doüaire* coutumier est de la moitié des héritages que le mari tient & possède au jour des épousailles & bénédiction nuptiale, & de la moitié des héritages qui depuis la consommation du mariage, & pendant icelui, lui échent & adviennent en ligne directe. La Coûtume de Normandie, *art. 367.* le fait consister dans le tiers de l'usufruit des mêmes biens. Celle de Touraine, *art. 326.* met une différence essentielle entre les nobles & les roturiers ; à l'égard des premiers, elle adjuge le *doüaire* sur tous les biens du mari, de quelque côté qu'ils lui soient échus ; quant à la femme roturière, elle a la moitié des choses roturières, & tierce partie des choses nobles échues en tierce foi. Ainsi des autres Coûtumes. Le *doüaire* conventionnel ou préfix dépend de la volonté des parties, qui peuvent augmenter ou diminuer le coutumier suivant les *articles 257. & 263.* de la Coûtume de Paris. Le *doüaire* tient lieu d'alimens à la veuve, laquelle a droit de demander à l'héritier de son mari ses alimens pendant la première année de son veuvage ; parce que, suivant la Loi Romaine observée dans plusieurs Provinces, la veuve ne peut agir pour la répétition de sa dot qu'après la première année du décès de son mari expirée. Régulièrement le *doüaire* est viager, & s'éteint par la mort de la veuve, laquelle jouit sous sa caution juratoire, si elle ne passe pas à de secondes noces : mais

D O U.

si elle convole en autre mariage, sera tenuë bailler bonne & suffisante caution. Paris, *article 264.* La femme a hipotèque sur les biens de son mari, du jour du contrat de mariage. Le *doüaire* est dû, quoique la femme n'ait point apporté de dot à son mari. Il est dû de droit & par la Coûtume, sans stipulation. Paris, *art. 247.* La femme ne peut pas demander son *doüaire* dans le cas de la mort civile du mari. Voyez le *Traité du doüaire de Philippe de Renusson, & les Auteurs coutumiers.*

DOUAIRIER, *f. m.* [*Filius qui neglectâ hæreditate paternâ, concessam matri bonorum paternorum partem sibi vindicat.*] Terme de Palais, qui se dit des enfans qui ont renoncé à la succession de leur père, & qui se tiennent au doüaire de leur mère. (Un enfant ne peut être héritier & doüairier tout ensemble selon la Coûtume.)

DOUAIRIERE, *f. f.* [*Mulier vidua, cui ususfructus bonorum mariti concessus est.*] Ce mot signifie celle qui a un doüaire. On le dit plus particulièrement des Dames veuves de grande qualité. (Jamais Madame la Doüairière de Rohan ne leur a dit un seul mot. *Patru, Plaid. 2.*)

DOUANE, *f. f.* [*Portorium.*] Droit que paient les Marchands pour les marchandises, qu'ils font entrer dans un Roïaume, ou qu'ils font sortir du Roïaume. (Paier la Doüane.)

Doüane, *f. f.* Ce mot signifie aussi le Bureau, où les Marchands qui transportent de la marchandise, sont obligez de décharger & de déclarer leurs marchandises, & où ils paient ce qu'elles doivent par balot, par paquet ou par livre. Aussi-tôt, lorsque ces marchandises doivent être transportées, on met le plomb du Roi aux balots ; & on donne un aquit au Marchand, afin de passer librement par tous les bureaux du Roïaume. Il est libre aux Commis de la *Doüane* de visiter les marchandises qu'on y décharge, & ces marchandises sont confisquées si on trouve qu'il y en ait plus que le Marchand n'en a déclaré. De toutes les marchandises qu'on décharge à la *Doüane*, il n'y a que les Livres qui ne paient rien. (Aler à la Doüane. Porter la marchandise à la Doüane. Faire sa déclaration à la Doüane des marchandises qu'on transporte.)

Doüane. [*Veüigal.*] Se dit aussi du droit que paient les marchandises. (On a confisqué ces étofes faute d'avoir païé la Doüane.) Il se dit aussi des droits qui se levent par l'ordonnance des Juges.

Doüane de Lyon. Terme de Fermier du Roi. C'est un impôt sur les draps d'or, d'argent, de soie, de filofelle, de passément, de canetille, & autres semblables ouvrages qui viennent d'Espagne & d'Italie, & qui entrent en France. Cet impôt fut établi, selon quelques-uns, sous le règne de Louis XI. & selon d'autres, sous celui de Charles IX. Il est appelé *Doüane de Lyon* ; parce qu'il se paie à Lyon, où il faut que passent ces sortes de draps. Voyez le *Traité des Aides & des Gabelles de du Croc, Avocat au Conseil.*

DOUANIER, *f. m.* [*Publicanus.*] Fermier ou Commis de la Doüane qui visite les marchandises, & reçoit les deniers qu'elles doivent paier aux Doüanes.

DOUBLAGE, *f. m.* [*Navis duplis asseribus instructa.*] Terme de Marine. C'est un second bordage ou revêtement de planches, qu'on met par dehors aux vaisseaux, particulièrement à ceux qui vont vers la ligne, pour les conserver & empêcher que les vers ne les criblent.

Doublage. [*Vestigal duplicatum.*] En matière de Fiefs se dit du double des devoirs que les fujets sont tenus de paier à leur Seigneur en certaines occasions, comme quand il est fait prisonnier en juste guerre, &c.

DOUBLE, *f. m.* [*Sexta pars assis.*] Petite pièce ronde qui est de cuivre, qui porte d'un côté la figure du Roi de France & de l'autre trois fleurs de lis, & qui fait la sixième partie du sou.

Double, *f. m.* [*Duplex, duplicatus.*] Une fois autant, la moitié plus. (Demander le double de ce qu'il faut. Paier le double de ce qu'on doit.)

Double, *f. m.* [*Apographum.*] Copie d'un écrit. (Le double d'un écrit.)

* *Double*, *adj.* [*Homo bilinguis, fictus, duplex, simulatus.*] Fourbe, trompeur. (Seigneur, délivrez mon ame des langues doubles & trompeuses. *Pseume 119.*)

Ah! traître, scélérat, ame double & sans foi.
(Molière.)

Double, *adj.* [*Replicatus.*] Qui est plié en deux. (Linge double. Serviette double.)

Double, *adj.* [*Duplex, duplicatus.*] Qui augmente une fois autant en valeur, ou qui double en grosseur. (Une double pistole : double paie. * Paroles à double sens : un bastion double : la plupart des organes des sens sont doubles : une double porte : il a un double intérêt dans cette affaire.) *Une serrure à double tour* ; c'est une ferrure où il faut tourner deux fois la clé. *Une Fête double* ; c'est un jour où deux Fêtes se rencontrent ensemble : c'est aussi celui où l'Office est plus solennel qu'à l'ordinaire. (Un chiffre à double clé : une fièvre double tierce, double quarte.)

Double, *f. f.* C'est le premier des quatre ventricules dans les animaux qui ruminent, & qu'on appelle *la panse*.

Double, s'emploie encore en plusieurs autres occasions. *Double bidet.* [*Mannus elatior.*] Celui qui est de plus haute taille que les ordinaires. *Double carte*, en terme de *Lansquenets*, celle qui est déjà venue deux fois ; & au figuré, de ceux qui ont des avantages que les autres n'ont point. *Il a la faveur des Ministres, il joue sur carte double.* *Double paie.* [*Duplicarius.*] Officier qui a deux paies. *Jouer à quite ou à double*, parlant d'un libertin qui met tout au hasard.

Au double, *adv.* [*Duplicatè.*] Doublement, une fois autant. (Soit qu'on lui fit du mal ou du bien, il le vouloit rendre au double. *Abl. Ret. Paier au double. Voit. l. 43.*)

En double, *adv.* En deux. (Mettre un linge en double.) [*Replicare.*]

DOUBLEAU, en *Architecture* ; [*Arcus majores.*] c'est l'épitéte qu'on donne aux premiers arcs qui forment les voûtes, d'un pilier à l'autre. On les appelle *arcs doubleaux*. En *Charpenterie* ; ce sont des solives pour faire des planchers.

DOUBLE-FEUILLE. [*Bifolium.*] Plante qui n'a qu'une tige ronde & lisse, qui ne produit que deux feüilles l'une vis-à-vis de l'autre.

Double-feüille. [*Ophris.*] Plante dont il y a deux espèces. L'une & l'autre croissent aux lieux humides & marécageux. Elles sont vulnérables, consolidantes, propres pour les plaies. Leurs racines sont détersives.

DOUBLEMENT, *f. m.* [*Duplum, duplicatio.*] L'action de doubler. Il est en usage en terme

de *Finances* & d'*Enchere*. On le dit aussi en terme d'*évolution militaire*. (Le doublement se fait par rangs ou par files.)

Doublement, *adv.* [*Dupliciter, duplicatè.*] Au double : une fois autant qu'il falloit. (Il a été doublement récompensé. *Abl.*)

DOUBLER, *v. a.* [*Duplicare.*] Mettre une fois autant. (Doubler la paie aux soldats. *Abl.* Doubler la garde. Doubler la dose.) *Doubler le pas* ; c'est aler plus vite.

☞ *Doubler*, est quelquefois un verbe neutre ; ainsi Voiture a été justement repris d'avoir dit :

Tandis qu'ils vont *doublant* mes peines amoureuses.

Il n'en est pas de même de *redoubler* ; on peut dire, *redoubler ses peines*. Il est vrai que l'on dit, *doubler les rangs, doubler un cap, doubler un habit, doubler le nombre*. Quelques-uns doutent que l'on puisse dire, *doubler le pas* ; cependant cette locution est fort en usage : mais on ne dit point, *doubler le mal de quelcun* ; aussi Voiture semble s'être corrigé dans un autre endroit :

Le feu par l'eau foiblement combatu,
Croissant sa force au lieu d'être abatu,
Va *redoublant* la chaleur ordinaire
D'un beuveur d'eau.

Chevreau, Œuvres mêlées.

Doubler. [*Vesti alium pannum intus assuere.*] Mettre une étofe sur une autre, la coudre à celle sur laquelle on la met. (Doubler un justeau-corps d'une bonne ratine. Il porte un manteau doublé de panne.)

On dit aussi, *doubler un vaisseau* ; c'est lui donner un doublage, ou revêtement de planches.

Doubler. [*Augere, ampliare, multiplicare.*] Multiplier. Augmenter le nombre. (Cela double à l'infini, doubler le laquais. *Sar.*)

Doubler. [*Promontorium aliquod prætervehi.*] Terme de *Mer*. (Doubler un cap. *Abl.*)

☞ *Doubler des rênes.* Cheval qui double des rênes ; c'est-à-dire, qui faute plusieurs fois de suite pour jeter le cavalier à bas.

Doubler une bille. Terme de *Jeu de Billard*. C'est quand en faisant toucher la bille contre un des bords du billard, on la fait revenir plus près du bord opposé. On dit aussi, au *Jeu de Paume*, que la bale a doublé, quand elle a touché deux fois la terre ; & alors doubler est neutre.

DOUBLET, *f. m.* [*Adulterina gemma à crystallo colorata.*] Fausse pierrerie faite de cristaux.

Doublet. [*Tesserarum jactus eadem in duabus tesseris puncta referens.*] Terme de *Jeu de Dez*. C'est lorsqu'avec les dez on amene quatre, & que chaque dé a deux points.

DOUBLETTE. C'est un des jeux de l'orgue.

DOUBLON, *f. m.* [*Duplex aureus nummus.*] Ce mot ne se dit plus guère. Il signifie une pistole d'Espagne.

(Ma foi, ils sont beaux & bons,

Vos doublons.

Catholic. d'Esp.)

Doublon, *f. m.* [*Iteratio supervacanea.*] Terme d'*Imprimeur*. Faute du Compositeur, qui compose deux fois les mêmes mots.

DOUBLURE, *f. f.* [*Assutus, assuendus vesti intus pannus.*] Tout ce qui sert à doubler une étofe, ou quelque autre chose. (Doublure fort bonne pour l'hiver.)

† * *Fin contre fin n'est pas bon pour faire doublure.* [*Veteratores duo vix se intervertunt.*] Sorte de

G g g g g ij

proverbe, qui veut dire, que deux personnes également habiles ont de la peine à se tromper l'une & l'autre.

DOUÇAIN, *f. m.* Sorte de pommier qui approche fort de celui de Paradis.

DOUÇATRE, ou DOUCEATRE, *adj.* [*Subdulcis, dulciculus.*] Qui est un peu doux, qui a une douceur fade & insipide. (Fruit douçâtre.) Ce mot n'est guères en usage que dans le discours familier.

DOUCEMENT, *adv.* Voiez *Doux.*

† DOUCERETTE, *f. f.* [*Blandicella.*] Ce mot est burlesque, & se dit en parlant de fille qui contrefait la douce, la fille sage & modérée. (Vous faites la doucerette. *Molière.*)

DOUCEREUX, *f. m.* [*Blandiculus, blandicellus, blandiloquus.*] Qui fait le beau auprès des Dames, qui leur dit des fleurettes. (Faire le doucereux.) Il se dit aussi du langage. (Stile doucereux : des vers doucereux.)

Ces doucereux Renauds, ces infensez Rolands.
Despréaux.)

DOUCEREUX, DOUCEREUSE, *adj.* [*Dulciculus.*] Qui n'a pas un goût agréable : qui n'a rien qui réveille le goût. (Vin fade & doucereux. *Despréaux.*)

DOUCET, DOUCETTE, *adj.* Diminutif de doux. Il ne se dit que des personnes. (Faire le doucet. Faire la doucette. Mine doucette.)

DOUCETTE. [*Campanula arvensis erecta.*] Sorte de petite herbe qu'on mange en salade.

DOUCEUR, *f. f.* [*Dulcedo, suavitas.*] Saveur douce. (La douceur du sucre, du miel, des fruits, &c.)

Douceur, f. f. [*Lenitas, suavitas.*] Il se dit aussi des odeurs, de la voix, de la peau, &c.

Douceur, f. f. [*Mansuetudo, lenitudo, humanitas, clementia.*] Vertu qui modère la colère. Certain procédé doux & modéré. (Aimer la douceur. Elle a une grande douceur ; la douceur du gouvernement ; la douceur de l'esprit fait l'agrément de la conversation. On ramène les gens par la douceur.)

Douceur. [*Suavitas, jucunditas.*] Plaisir, commodité, aises. (Le feu en hiver, est une des douceurs de la vie : chercher les douceurs de la vie.)

Sur le soir, le blond himenée,
De ses chastes douceurs couronna la journée.
Perraut, Grifolidis.)

Douceur. Petites friandises : quelque chose qui accompagne, qui satisfait, qui réjouit. (Quand il va voir sa mère, il en a toujours quelque petite douceur. Aimer les douceurs.)

Douceur [*Fructus, utilitas, commodum.*] Petit profit qu'on donne à quelcun pour reconnoître la peine qu'il a prise. (Faites cela, il y aura quelque petite douceur pour vous.)

Douceur. [*Blanditiæ, illecebræ, lenocinia.*] Ce mot, pour dire, des cajoleries amoureuses, des paroles galantes de quelque Amant, n'a ordinairement point de singulier. (Dire des douceurs aux belles. *Sar. Nouv. 4.* Ecouter des douceurs.)

S'en aller à l'abri d'une perruque blonde,
De ses froides douceurs fatiguer tout le monde.
Despréaux.)

DOUCINE, *f. f.* [*Cymatium*] Terme d'Architecte. Sorte de moulure. Voiez *Cimaïse.*

DOUÉ, DOUÉE, *adj.* [*Ornatus, præditus, instructus.*] Il signifie qui a, & se dit d'ordinaire en loüant, & dans un stile noble. (Il est doüé de mille belles qualitez.) Mais on n'en doit pas user trop fréquemment, puisqu'il y a tant d'autres tours. On se sert aussi de doüé en riant. (N... est doüé d'un vilain corps & d'une vilaine ame.)

DOUELLE, *f. f.* [*Scæli in cuneum lapides.*] Terme de Maçon. Il se dit de la coupe des pierres propres à faire des voûtes. Doüelle intérieure, doüelle extérieure ; c'est-à-dire, que la partie extérieure & intérieure d'une voûte, s'appelle doüelle ; la partie extérieure se nomme plus ordinairement *extrades.*

DOUER, *v. a.* [*Usufructum partis bonorum mariti uxori assignare.*] Terme de Pratique. Plusieurs n'approuvent pas ce mot de doüer, & disent qu'il a vieilli, & qu'en sa place, on dit, *Assigner un doüaire à une femme.* (Il a donné mille écus de doüaire à sa femme.) Mais quoique ces façons de parler soient bonnes, on ne doit pas condamner tout-à-fait doüer, dont on se sert encore quelquefois au Barreau.

DOUGE, ou DOUCHE, *f. f.* [*Aqua calida infusio in malè affectam corporis partem.*] Donner la douche ; c'est-à-dire, épancher des eaux minérales sur la partie malade. (La douche se fait sur la tête. Il faut écrire & prononcer *douche*, & non pas *douge.*)

DOUILLE, *f. f.* [*Tubulus ferreus quo pars hastæ præfigitur.*] Fer qui est au talon de la pique. (La doüille du talon de la pique est défaite.)

Doüille, *f. f.* Terme d'Arquebuser. Fer creux au bout de la baguette, dans lequel on met le tire-boure.

Doüille, *f. f.* Terme de Jardinier. C'est le trou d'un outil de fer, dans lequel on met un manche de bois. (Mettre le manche dans la doüille.)

DOUILLET, DOUILLETE, (DOUILLETTE,) *adj.* [*Mollis, molliculus, delicatus, delicatulus.*] Délicat, qui ne peut souffrir la moindre incommodité. (C'est un petit doüillet. Elle est doüillette. L'amour propre est doüillet & mignard, il est fort mal-aisé à satisfaire. *Esprit.*)

On le dit aussi, en Peinture, pour signifier, tendre, moëlleux. (Etofes, draperies doüilletes. Carnation tendres & doüilletes.)

DOUILLETÉMENT, (DOUILLETTEMENT,) *adv.* [*Delicatè.*] D'une manière doüillete, ou sur quelque chose de doüillet. (Être couché doüilletement.)

DOULCIR. Vieux mot, qui signifie se plaindre.

DOULEBSAIS, ou MALLEMOLLES. Espèce de mousseline qui vient de Bengale.

DOULEUR, *f. f.* [*Dolor.*] Sentiment douloureux. Mal qui vient de quelque incommodité. (Avoir une grande douleur de tête. Cela me fait une douleur fort sensible.)

Douleur, f. f. [*Mæror.*] Affliction d'esprit. (Avoir une grande douleur. Abatu de douleur. Acablé de douleur. Se laisser aller à la douleur. S'abandonner à la douleur. *Abl.*)

DOULOUREUSEMENT, *adv.* [*Acerbè.*] Tristement. (Se plaindre douloureusement.)

DOULOUREUX, DOULOUREUSE, *adj.* [*Acerbus, dolorem, creans, afferens.*] Qui cause de la douleur. Afligeant. (Mal douloureux. Plaie douloureuse. Il n'y a rien de si douloureux que cette séparation éternelle, que la mort met entre nous & nos amis. *Pat. Lettre 4. à Olinde.*)

DOUTE, *f. m.* [*Dubitatio, hesitatio.*] Incertitude qu'on a sur quelque chose, qui empêche qu'on ne se détermine. Irrésolution d'esprit. (Éclaircir un doute. *Ablanc.* Il est en doute, s'il ira, ou n'ira pas à l'armée. Le Père Bouhours a proposé plusieurs doutes sur la langue Française.)

Doute, *f. m.* [*Dubitatio.*] C'est une figure de *Rétorique*, par laquelle on témoigne de douter si on fera, ou ne fera point une chose; ou si une chose est faite, ou ne l'est pas.

(Hélas! s'écria-t-elle, au fort de ma misère,
Quel projet désormais me reste-t-il à faire?)

Sans doute. [*Sine dubio, indubitatè.*] Façon de parler adverbiale, qui signifie, *hors de doute, certainement.*

DOUTÉ. Vieux mot, pour *redouté*. Il est dit dans la vie de Bertrand du Guesclin: *dont estoit Capitaine Robert de Blanboure, Chevalier Anglois, qui moult estoit douté.*

DOUTER, *v. n.* [*Dubitare.*] Être en doute. Être incertain. (Douter des vérités Chrétiennes. Je ne doute point qu'il ne vienne bien-tôt.)

Se douter, *v. n.* [*Susplicari, presentire.*] Ce mot *douter*, avec le pronom *se*, signifie, *souppçonner, pressentir, prévoir.* (Je me doutois bien de cela. Il ne se doutoit de rien. Il est venu sans qu'on s'en doutât.)

DOUTEUSEMENT, *adv.* [*Ambiguè, incertè, dubiè.*] D'une manière douteuse: d'une façon incertaine. (On fait si douteusement ce qu'on fait, que j'aime presque autant ne rien savoir. *Mlle. de Scuderi, Conversation de l'envie.* On parle fort douteusement de cette affaire. Les gens de bonne foi devroient traiter douteusement des choses douteuses. *Ch. de Meré.*)

DOUTEUX, DOUTEUSE, *adj.* [*Incertus ambiguus, anceps.*] Incertain. Sur quoi on ne doit point s'assurer. (Événement fort douteux. Réponse douteuse.)

Douteux, Douteuse. [*Dubius, anceps.*] Terme de *Grammaire*. Qui est du genre masculin ou féminin. (Un nom qui est du genre douteux.)

DOUIS. Toiles blanches de coton, qu'on apporte de Surate.

DOUVAIN, *f. m.* [*Lignum ex quo doliorum laminæ comparantur.*] Terme de *Marchand de bois*. Pièce de bois propre à faire des douves de tonneau. (Le milier de douvain vaut tant.)

DOUVE, *f. f.* [*Doliorum laminæ.*] Terme de *Tonnellier*. Petit ais dolé, qui aide à faire le corps de la futaille, & qui prend depuis le haut jusques au bas. (Mettre une douve à un muid.)

Douve, *f. f.* Terme de *Tonnellier*. Les douves sont les longues pièces disposées en rond, qui forment le corps du tonneau, & qu'on fait tenir ensemble avec des cercles.

Douve, *f. f.* [*Fossa castelli*] Ce mot se dit, pour signifier *le fossé d'un Château.*

Douve, *f. f.* [*Ranunculus longifolius palustris minor.*] C'est aussi une herbe qui croît dans les prez, & qui fait mourir les moutons qui en mangent. (Les douves ne se digèrent point dans l'estomac des moutons.)

DOUX, *adv.* [*Lentè, moderatè.*] Doucement. (Tout doux, n'alez pas si vite.) *Filer doux*; c'est être humble & soumis devant un plus fort que soi.

Doux. [*Placidus, jucundus.*] C'est - à - dire, une chose douce. (Il est doux de vivre en liberté.)

DOUX, DOUCE, *adj.* [*Mollis, lenis, suavis, blandus, tener, gratus.*] Qui a de la douceur:

qui n'a rien d'aigre ni de salé. (Vin doux: citron doux: doux comme du sucre, ou du miel: eau douce: fauce douce.) On dit d'une odeur qu'elle est *douce*, [*suavis:*] & d'une personne, qu'elle a l'haleine *douce*. On dit, *peau douce*, [*mollis:*] c'est-à-dire, qui n'a rien de rude au toucher. A l'égard des sons, on dit, *un son doux, une voix douce. De doux acords. Une flûte douce. Une douce harmonie. Le doux murmure des eaux.* A l'égard de la vuë, l'on dit, *une couleur douce. Des yeux doux*; [*amatorii oculi,*] c'est-à-dire, qui n'ont rien de rude, mais qui sont tendres & amoureux. Et de là, on dit, *faire les yeux doux à une personne*; c'est-à-dire, lui faire l'amour.

* **Doux, Douce.** [*Placidus, mansuetus, comis, urbanus, clemens, humanus.*] Paisible. Qui a une humeur qui n'a rien d'emporté. Modéré. (C'est un esprit fort doux & fort honnête. Elle a l'humeur la plus douce du monde. Esprit doux. Mener une vie douce. Un gouvernement doux. Il est doux comme un agneau:

C'est ainsi qu'une femme en doux amusemens,
Sait du tems qui s'envole employer les momens.

Despréaux.)

* **Doux, Douce, adj.** [*Blandus.*] Galant, amoureux. (Billet doux. *Molière.*)

Un chemin doux. [*Via facilis.*] C'est-à-dire, aisé, parce qu'il est uni, & qu'il n'y a point de peine à y marcher. *Une pente douce*; c'est-à-dire, insensible, & par laquelle on descend ou monte aisément, ou peu à peu.

Le fer doux. [*Ferrum molle.*] Est opposé à celui qu'on appelle *aigre*, qui est plus cassant. On le dit aussi, *de l'étain, du cuivre & du laiton.*

Le vin doux. [*Mustum temperatum.*] C'est celui qui n'a point bouilli, ou qui a conservé sa douceur.

Une médecine douce. [*Remedium anodinum.*] C'est - à - dire, qui fait son opération sans tourmenter le malade, & sans lui donner des tranchées.

Une taille douce. [*Imago in are calata, expressa.*] C'est une image tirée sur une planche de métal gravée avec le burin.

Un cheval a les alures douces, quand il ne secouë point celui qui le monte. *Un carosse est doux*, quand il est bien suspendu, & qu'il ne secouë pas ceux qui sont dedans.

Un air doux, un climat doux, un tems doux, un vent doux, une pluie douce; c'est-à-dire, qui ont une chaleur modérée, & qui sont tempérés.

Eau douce; c'est l'eau des rivières, des lacs, des fontaines, par opposition à l'eau de la mer qui est salée. On dit aussi, *Poisson d'eau douce.*

Médecin d'eau douce; C'est un Médecin qui n'ordonne que des remèdes peu efficaces.

DOUCEMENT, *adv.* [*Tacitè, leniter, lentè.*] Sans bruit. Sans parler haut. Sans précipitation. Sans se hâter. (Vivre doucement. *Voit.* Marcher doucement. Doucement, si elle venoit à nous entendre. *Molière.* Fleuve qui coule doucement. *Vaug. Quint. l. 3.*)

Doucement, adv. [*Humaniter, leniter, placidè, tranquillè, pacatè, suaviter, quietè, moderatè.*] Sans emportement. Sans rudesse. Sans murmure. D'une manière qui ne soit pas rude, mais douce & honnête. (Doucement, tient voilà pour le soufflet. *Molière, Préc.* Recevoir doucement une reprimande. *Voit. l. 25.*

..... Souffrez doucement,
Que libre désormais je parle franchement.

Voiture, Poës.)

On se fert souvent de *doucement* sans réflexion. Voici la Remarque du P. Bouhours, pag. 186. de ses Remarques sur la langue Française.

« *Doucement*, signifie quelquefois *lentement*,
 » quelquefois, avec *douceur*, & d'une manière
 » qui n'a rien d'aigre ni de rude. Quand parler
 » ne se rapporte point à une personne, c'est-
 » à-dire, quand on ne parle point pour marquer
 » à un autre ce qu'on a dans le cœur, *doucement*
 » a le premier sens : Il parle *doucement* : parlez
 » *doucement*, dit-on à une personne qui parle
 » trop vite. Mais quand parler est relatif,
 » *doucement* a le second sens, & signifie, sans
 » aigreur, sans emportement, avec *douceur*,
 » avec modération. Quelque sujet que j'eusse de
 » m'emporter, je ne lui ai rien dit de fâcheux,
 » je lui ai parlé *doucement*.

Doucement, diras-tu, que sert de t'emporter,
 Boileau, Satire de l'homme.

« Seneque & Plutarque nous apprennent que quand
 » Socrate étoit en colère, c'étoit alors qu'il parloit
 » plus rarement & plus *doucement*. Charpentier,
 » Vie de Socrate. La distinction de parler absolu,
 » & de parler relatif, joints à *doucement*, est si
 » vraie, que cet adverbe signifie toujours
 » *lentement* avec les verbes absolus qui n'ont
 » point de relation à une personne, comme lire,
 » aler, marcher, &c.

Zéphirs, ruisseaux, volez plus lentement
 Coulez plus *doucement*.

« Les Chançons doivent être comptées pour
 » quelque chose en matière de langage, quand
 » elles sont faites par de grands Maîtres, comme
 » celle-là, qui est de Sarrazin. Ce que je viens
 » de dire, ne regarde que les deux significations
 » de *doucement*, sans précipitation, sans aigreur.
 » Il y en a une troisième qui va plus à l'artifice
 qu'à la modération :

Est-ce donc là médire, ou parler franchement ?
 Non, non, la médisance y va plus *doucement*.

« Il y en a même une quatrième qui tient quelque
 » chose de toutes les trois, & nous en avons
 » un exemple dans l'ouvrage que fit Benzerade
 » au retour du Cardinal Mazarin à Poitiers après
 » les guerres civiles. Comme il a un art particulier
 » pour tourner finement les choses, & qu'il
 » fait sur tout badiner avec les Grands sans
 » perdre le respect qui leur est dû, il commence
 » par dire à ce grand Ministre :

Soiez bien revenu, Monsieur le Cardinal,
 Vous à qui tant de gens souhaitent tant de mal ;
 Vous arrivez ici malgré toute la fronde ;
 Aussi vous falloit-il de bonne heure acourir
 D'autant plus volontiers que la plupart du monde
 Ne se dispoit pas à vous aler querir.

« Il dit ensuite, & après quelques loüanges
 » délicates :

Je vous exalterois en termes plus puissans ;
 Mais défacoûtumé que vous êtes d'encens,
 Des vers à votre honneur vous sembleroient étranges.

« Il conclut, enfin :

I faut se modérer dans le commencement,
 Le bien qu'on dit de vous, le dire *doucement*.

« On peut ajoûter à toutes ces significations,
 » celle de *vivre doucement* ; c'est-à-dire, sans
 » passion, sans inquiétude, hors du bruit & de
 » l'emparas des affaires. Qui voudroit y bien
 » penser, trouveroit peut-être encore quelque
 » autre signification de cet adverbe ; & nous
 » voyons par là qu'un mot seul en notre langue est
 » un fonds riche, quand on fait le faire valoir. »

DOUZAIN, *f. m.* [*Affis Francicus, Gallicus.*]
 Monoie blanche valant douze deniers. Le *douzain*
 avoit d'un côté pour légende, *FRANCISCUS*
FRANCORUM REX, avec un écusson couronné,
 où il y avoit trois fleurs de lis, & de l'autre
 côté il y avoit pour légende, *SIT NOMEN*
DOMINI BENEDICTUM, avec une croix
 au milieu de l'espèce. Ce *douzain* s'apelloit aussi,
grand blanc, & il a eu cours jusques au règne
 de Henri IV. *Douzain* se disoit autrefois de
 douze vers, comme quatrain de quatre vers.

Demi-douzain. [*Semissis.*] Espèce de monoie
 blanche valant six deniers, qui étoit faite comme
 le douzain, hormis qu'elle étoit plus petite.

DOUZAIN, *f. f.* [*Duodena, duodecim.*]
 Douze. (Une douzaine d'aloüettes.)

A la douzaine. Par douze. (Vendre des aloüettes
 à la douzaine.)

† C'est un Poëte à la douzaine ; c'est-à-dire,
 un méchant Poëte.

DOUZE. [*Duodecim.*] Nom de nombre
 indéclinable. C'est quand il y a dix & deux.
 (Ils étoient douze. Les douze mois de l'année.
 Les douze signes du Zodiaque.)

Perraut, parlant du Soleil, dit :

(Et par le changement de ses douze maisons,
 Ramene tour-à-tour les diverses saisons.)

In-douze. Terme d'Imprimeur. Un Livre in-douze ;
 c'est un Livre dont chaque feuille fait douze
 feüillets.

DOUZIÈME, *adj.* [*Duodecimus, duodenus.*]
 (Il est le douzième. Elle est la douzième.)

DOUZIÈMEMENT, *adv.* [*Duodecimè.*]
 Pour la douzième fois.

DOX.

DOXOLOGIE. C'est ainsi qu'on appelle, en
 terme *Eclésiastique*, ces paroles : *Gloire soit rendue*
au Père, au Fils & au Saint-Esprit.

DRA.

DRAÇ. Nom fort connu en Languedoc.
 L'idée qu'on s'y forme des *Dracs*, c'est que ce
 sont des esprits folets, capricieux, inquiets,
 ordinairement malfaisans : les meilleurs d'entre
 eux se plaisent du moins à faire des malices
 & des tours de page. La crainte du *Drac*, est
 très-commune dans le Languedoc.

DRACUNCULES, *f. m. pl.* ou CRINONS.
 Ce sont de petits vers capillaires qui s'engendrent
 sous la peau, & qui causent une grande
 démangeaison.

DRAGAN. Terme de *Marine*. C'est le derrière
 de la poupe qui en fait l'extrémité, & qui porte
 la devise des Galères.

DRAGÉE, *f. f.* [*Anisum, amygdalum indurato*
saccharo circumdatum, bellaria.] Sucre durci,
 dans lequel on enferme ordinairement quelque
 petite graine, comme de l'anis, de la coriandre,
 ou quelque menu fruit, comme des amandes,
 pistaches, avelines, &c. ou quelque morceau
 de canelle, de citron, d'orange, &c. On appelle
 quelquefois cette dragée, *des pois sucrés*. (Les
 dragées de Verdun sont les meilleures.)

Dragée. [*Pilula plumbea minutissima.*] Petite
 bale de plomb en forme de petits pois, dont
 on se sert pour tuer du gibier.

Dragée, f. f. [*Grana miscellanea, equorum*
pabulum.] Il signifie aussi, un mélange de graines
 qu'on donne aux chevaux gras.

Dragées de Saint Roch. On appelle ainsi les baies de Genevrier couvertes de sucre.

† *Ecarter la dragée* ; c'est faire sauter sa salive sur le visage, ou sur les habits de ceux qui sont près de nous.

DRAGEOIR, *f. m.* [*Patera inaurata.*] Espèce de coupe ou de tasse large & plate montée sur un pié, dans laquelle on présentait autrefois les dragées. On donne encore ce nom à une petite boîte, où les Dames mettent des dragées.

DRAGEON, *f. m.* [*Stolones.*] Terme de Jardinier. Petite branche qui sort au pié de quelque plante, de quelque arbre, ou même de quelque branche d'arbre. (Dragéon d'arbre, dragéon de fruit, dragéon d'œillet, dragéon de vigne.) Voyez *Boutures.*

DRAGEONNER, *v. n.* [*Stolones agere.*] Il se dit des arbres qui poussent de petites branches à leur pié. (Arbre qui commence à dragéonner. *Quint. Jardins fruitiers.*)

DRAGME, *f. f.* [*Drachma.*] Terme d'Apoticaire. Ce mot est Grec, & fait la huitième partie de l'once, qu'on appelle autrement *gros*. (Il me semble qu'il y a dans cette lettre cinq ou six dragmes d'amour. *Voit. l. 19.*)

Dragme. [*Drachma.*] Sorte de monnaie des Juifs, ayant d'un côté une harpe, & de l'autre une grappe de raisin. *Bouterouë, Traité des monnoies, page 21.*

Dragme. C'étoit aussi une sorte de monnaie grecque.

DRAGON, *f. m.* [*Draco.*] Sorte de serpent de couleur noire, rousse ou cendrée, excepté que sous le ventre il est d'une couleur tirant sur le verd. Le dragon est grand selon les païs ; il y en a de dix, de douze ou de quinze coudées, & même de plus : quelques-uns croient qu'il n'a point de venin, & qu'il tue par sa morsure, mais l'opinion commune est que c'est un animal très-venimeux. Il naît dans les Indes & dans l'Afrique. Il sifflé fort, il a l'ouïe subtile, la vue bonne, beaucoup de vigilance, & supporte longtemps la faim. Il est ennemi de l'éléphant & de l'aigle. On dit même qu'il craint tellement l'aigle, que l'entendant voler il s'enfuit dans sa caverne. Il y a des dragons ailés, d'autres qui ont deux pieds seulement, quelques-uns, plusieurs, qui sont faits comme les pieds des oies. Il s'en trouve d'autres qui ont des crêtes, & d'autres qui ont de l'air du visage de l'homme, & quelques-uns qui tiennent des cochons. *Jonston.*

Dragon. [*Miles quem draconem vocant.*] Militaire, qui est proprement de l'infanterie à cheval, pour courir au plus pressé, & s'y transporter plus promptement. Il se bat à pié & à cheval, & a pour armes, l'épée, le fusil & la baïonnette. Les Dragons ont l'étendard, des tambours, des musettes & des haut-bois. Lorsqu'ils marchent à pié, leurs Officiers portent la pertuisane, & les Sergens la halebarde. (Les Dragons ont succédé aux Carabins. Les Dragons sont braves.)

Dragon. [*Improbus, iratus, nequam.*] Méchant, furieux, méchante, furieuse. Insupportable. Emporté, emportée. (C'est un petit dragon. Je ne sai où me mettre, c'est un vrai dragon. *Molière.*)

Il est malicieux comme un petit dragon,
Il ne me laisse rien de ce que j'ai de bon.
Boursaut, Esope.)

Dragon. [*Morbus equino in oculo.*] C'est aussi une maladie, qui vient aux yeux des chevaux.

C'est une petite tache blanche, ou excroissance charnue, qui croît dans l'humeur aqueuse ; ou bien elle vient sur la cornée au devant de l'œil. Le dragon vient d'obstruction, & de l'engorgement d'une limphe trop épaisse.

Dragon ; c'est un des noms que les Chimistes donnent au salpêtre. Ils appellent aussi, le Mercure doux, *Dragon mitigé.*

Dragon. [*Draco.*] C'est aussi le nom qu'on a donné à une constellation de trente & quelques étoiles, qui est vers le pôle arctique.

Dragon, ou *Dragonneau.* Espèce de corde polypeuse, longue, blanchâtre, semblable à un ver ou petit serpent, renfermée dans une veine, sous la peau des bras, des jambes, des côtes, & qui fait élever une tumeur phlegmoneuse dont elle sort en la tirant doucement.

DRAGON D'EAU, *f. m.* [*Vortex.*] Terme de Mer. C'est un gros tourbillon d'eau, qui est fait de vapeurs épaisses, & qui se forme en longue colonne, qui d'un côté touche les nuës & de l'autre la mer, qui paroît boüillonner tout autour. Le P. Tachard, *Voïage de Siam, l. 1.* explique la manière dont se forment les dragons, & dit que les Mariniers les appellent *trompes* ou *pompes*. Les dragons d'eau sont dangereux, il en faut éviter la rencontre : ils sont capables de démâter les plus gros vaisseaux. On dissipe un dragon d'eau à coups de canon & de mousquet. Voyez *la Phisique de M. Regis.*

Dragon de vent. C'est un orage violent & subit ; qui d'ordinaire désempare les vaisseaux, & les feroit tourner si l'on n'avoit soin de ferrer les voiles.

La tête & la queue du dragon. [*Caput & cauda draconis.*] Terme d'Astronomie. On appelle ainsi les deux points, où l'orbite ou cercle de la Lune coupe l'Ecliptique, & auprès desquels la Lune se rencontrant en conjonction, où en opposition, se font les éclipses de Soleil ou de Lune. Ces deux points se nomment aussi *les nœuds*. Il y a le *nœud ascendant* ; c'est celui de ces deux points par où la planète passe en s'élevant vers le Septentrion. Le *nœud descendant*, est le contraire.

Sang de dragon. C'est le nom d'une herbe qui a les feuilles rouges, qu'on dit avoir la vertu d'étancher le sang. C'est aussi le suc d'un grand arbre, nommé *Dragon*, qui croît en Afrique & en Amérique. Ce suc est astringent, & on s'en sert dans plusieurs maladies. Il y a aussi un *sang de dragon* contrefait qu'on emploie dans quelques maladies des chevaux.

DRAGONNÉ, *adj.* [*Leo in draconis caudam desinens.*] Terme de Blason. Il se dit du Lion ou de quelque autre animal, & signifie, qui est représenté avec une queue de dragon.

DRAGONNEAU, *f. m.* [*Vermiculus, draconis speciem aliquam exhibens.*] C'est un animal semblable à un ver long & large, qui se met entre cuir & chair, aux bras ou aux jambes, &c. Les habitans des païs chauds sont sujets à ces vers.

DRAGONNER, *v. a.* Ce mot est nouveau, comme le fait auquel on l'a employé. C'est contraindre par la violence des Dragons à changer de religion.

DRAGONS, ou **POINTS**. Terme de Lapidaire. Ce sont des parties métalliques, qui engagées dans le corps du diamant, se montrent comme autant de petites taches noires & opaques, & le défigurent étrangement.

DRAGUE, *f. m.* [*Tormenti retrocedentis retinaculum.*] Terme de Marine. Gros cordage

dont on se sert sur les vaisseaux pour arrêter le recul des canons.

Drague, *s. f.* [*Pala ferrea recurvo limbo, & longo instructa manubrio ad educendas sordes.*] Outil emmanché de bois avec un fer large au bout, dont les écurcurs de puits se servent pour en ôter les ordures.

Drague. [*Asini villi penicillus.*] Outil de Vitriers, ou pinceau qui leur sert à signer ou à marquer leur verre.

Drague. [*Fex hordeacea expressâ cerevisiâ superstes.*] Nom qu'on donne à l'orge cuite, qui demeuré dans le brassin, après qu'on a tiré la bière.

Drague. [*Lemures.*] Nom qu'on donne à certains lutins, qu'on dit roder le long des rivages du Rhône en Provence, qui ont la figure d'hommes & se retirent dans les cavernes.

Drague d'avirons. [*Remorum trium fasciculus.*] Paquet de trois avirons.

DRAGUER, *v. a.* [*Piscari.*] Chercher une ancre avec le gros cordage qu'on appelle *drague*, ou pêcher quelque chose dans la mer.

Draguer. [*Purgare.*] C'est aussi neter une rivière, ou le fond d'un puits avec une pelle de fer, qu'on nomme *drague*.

DRAÏER, (**DRAYER**), *v. a.* Terme de Corroïeur. C'est la façon que cet ouvrier donne aux cuirs de vache, en ôtant, avec la draïoire, ce qui peut être resté de la chair de l'animal sur la peau qu'il veut corroïer. Les Taneurs disent *écharner*.

DRAÏEURES. (**DRAYEURES**.) Ce sont les morceaux des cuirs tanez, qui ont été enlevés de la peau du côté de la chair avec la draïoire des Corroïeurs.

DRAÏOIRE, (**DRAYOIRE**), *s. f.* C'est l'instrument avec lequel on draïe les cuirs.

DRAMATIQUE, *adj.* [*Dramaticus.*] Mot qui vient du Grec, & qui se dit en parlant de la poésie de théâtre. Le poëme *Dramatique*, est celui qui consiste proprement dans l'action. Il est divisé en actes, & représenté par des Acteurs. (La Comédie & la Tragédie sont les deux sortes de poëmes Dramatiques que nous aïons des Anciens.)

Dramatique, *adj.* Ce mot se dit de certains Poëtes, & veut dire, celui qui travaille, ou qui a travaillé à faire des Comédies ou des Tragédies. (Aristophane, Sophocle, Euripide & Eschile, sont des Poëtes Dramatiques Grecs. Térence & Sénèque, sont des Poëtes Dramatiques Latins. Corneille, Molière & Racine, sont des Poëtes Dramatiques François.)

DRAME, *s. m.* Espèce de poésie, où l'on ne raconte point l'action, mais où on la montre elle-même dans ceux qui la représentent. La poésie Dramatique, est ainsi nommée du mot Grec *Δράμα*, qui vient de l'Eolique, *δράω* ou *δράν*, lequel signifie agir. Il y a le *Drame merveilleux*, où l'on emploie la machine; l'*Héroïque*, qui représente des Rois seulement; le *Comique*, qui n'offre que de simples particuliers; enfin, le *Pastoral*, qui représente des Bergers.

DRANET & **COLERET**, sont synonymes. Le *dragnet* est un filet que deux hommes traînent en mer aussi avant qu'ils y peuvent entrer ou prendre pié. On s'en sert sur les côtes de Normandie.

DRAP, *s. m.* [*Pannus.*] Ce mot, généralement parlant, signifie toute sorte d'étoffe de laine de quelque fabrique qu'elle soit. (Un bon drap de Berri. Bon drap d'Elbeuf, de Hollande, d'Angleterre, &c.) On dit aussi, *drap d'or*, *drap de soie*.

Drap. [*Leñti lintea.*] Morceau de toile large d'ordinaire d'une aune & demie qu'on étend le long du matelas & du lit, & dans quoi on enveloppe le traversin, & qui est long de trois ou quatre aunes. (Avoir dans son lit de fort beaux draps. Mettre des draps blancs au lit.)

Drap de curée. Terme de Chasse. C'étoit une toile sur laquelle on étendoit la moitié, qu'on donne aux chiens, quand on fait la curée; mais cela n'est plus usité.

Drap mortuaire. [*Pannus funebris.*] C'est une pièce d'étoffe en forme de drap de lit, dont on couvre les personnes mortes. Il y a sur le *drap mortuaire* la figure d'une croix. Il est noir, quand il sert pour les hommes & les femmes; & blanc, quand il sert pour les garçons & les filles.

(Il se baïsse à l'instant, & croit se satisfaire, Mais il n'aperçoit plus que le *drap mortuaire*, Dont on avoit couvert la Princesse des Cieux. Godeau, Poëme de l'Assomption.)

† *Mettre une personne en beaux draps blancs*. [*Miris depingere modis.*] C'est en faire un portrait satirique, la railler, la déchirer à force d'en médire. On dit aussi, *tailler en plein drap*.

DRAPEAU, *s. m.* [*Panniculus.*] Vieux linge. (Le papier se fait de drapeaux.)

Drapeau, *s. m.* [*Vexillum, signum.*] Enseigne d'infanterie. (Il marchoit à la tête des drapeaux. Vaug. Quint. l. 3. c. 10. Il marchoit sous le drapeau d'un vaillant Chef: faire l'exercice du drapeau.)

Drapeau, *s. m.* [*Vexillarius.*] Il signifie aussi charge d'Enseigne. (Le Roi a donné un drapeau à ce brave soldat.)

DRAPER, *v. a.* [*Pannum texere.*] Terme de Drapier. Faire du drap.

Draper. [*Panno integere aliquid.*] Tendre du drap noir dans une maison, pour marquer la mort d'une personne. (Draper une chambre de noir. On a drapé cette maison, il faut qu'il y ait quelcun de mort.)

Draper. Terme de Peinture. Vêtir les figures. *Draper les figures*; c'est-à-dire, habiller d'une draperie. *Draper*, se dit aussi absolument & sans y joindre de régime. De Piles a dit: *L'art de draper consiste principalement, &c.*

Draper. [*Pannum attexere.*] Ce mot se dit en parlant de sautereaux de clavecin & d'épinette. C'est mettre du drap aux sautereaux. (Draper les sautereaux.)

† *Draper*. [*Dicteriis aliquem liberaliter carpere.*] Se moquer, se rire de quelcun: médire de quelcun plaisamment.

(On dit qu'on l'a drapé dans certaine satire. Despréaux, sat. 3.)

Fontenelle tenant le parti des Modernes, pour se moquer de Boileau, partisan des Anciens, fit ce Madrigal:

Quand Despréaux fut sifflé sur son Ode;
Ses partisans crioient par tout Paris,
Pardon, Messieurs, le pauvre s'est mépris;
Plus ne louëra, ce n'est pas sa méthode,
Il va draper le sexe féminin,
A son grand nom vous verrez s'il déroge;
Il a paru cet ouvrage divin,
Pis ne seroit, quand ce seroit éloge.

Draper un carosse; c'est couvrir de drap noir. (Quand un Prince, un grand Seigneur, ou un Magistrat porte le deuil, il drape son carosse de noir.)

DRAPERIE, *f. f.* [*Pannorum laneorum textura, officina.*] Trafic & commerce de draps. (La draperie va bien.)

Draperie. [*Vestium pictura, expressæ coloribus vestes.*] Terme de Peinture. Ce mot se dit en général de toute sorte d'étoffe dont les figures sont habillées. (Jeter une draperie.) *Ce Peintre jette bien une draperie; pour dire, qu'il en dispose bien les plis. De Piles, Conversations de peinture.* (Paul Veronése, excéloit pour les draperies.)

Voici comment du Fresnoi en parle :
 « Que les draperies soient jettées noblement ;
 » que les plis en soient amples, qu'ils suivent
 » l'ordre des parties, les faisant voir dessous
 » par le moïen des lumières & des ombres,
 » quoique ces parties soient souvent traversées
 » par le coulant des plis qui flotent à l'entour,
 » sans y être trop adhérens & colez ; mais qu'ils
 » les flatent par la discrétion des ombres & des
 » clairs : & si ces parties sont écartées l'une de
 » l'autre, enforte qu'il y ait des vuides dans
 » lesquels il se trouve des bruns, il faudra prendre
 » occasion de placer dans le vuide quelque pli
 » pour les acoupler, &c. »

DRAPIER, *f. m.* [*Pannorum laneorum opifex, propola.*] Ouvrier qui fait du drap. (Un bon drapier.)

Marchand drapier. Marchand qui vend du drap.

DRASTIQUE, *adj.* On appelle, *Medicamens Drastiques*, ceux qui agissent promptement & avec force.

DRAVE, *f. f.* [*Nasturtium orientale.*] Plante qui est une espèce de cresson d'Orient, & dont les fleurs sont petites & blanches.

Drave. [*Draba.*] Espèce de passerage, qui croît dans les pais chauds. Elle est carminative, incisive & apéritive.

D R E.

DRÊCHE. Terme de *Brasseurs*. Ils appellent *drêche*, les grains qu'ils ont fait germer jusqu'à un certain point, & dont ils ont arrêté ensuite le mouvement de germination, soit en les faisant simplement sécher, soit en leur donnant même un certain degré de torrefaction, pour pouvoir les conserver plus long-tems. Les *Brasseurs* ont des greniers à *drêche*.

DREGE, *f. m.* [*Retis genus piscibus capiendis accommodatum.*] Terme de *Mer*. C'est une sorte de filet dont on se sert sur les côtes de l'Océan.

DRELIN. [*Imitatio sonitus parvi tintinnabuli.*] Mot inventé pour représenter le son d'une sonnette. (Ma sonnette ne fait pas assez de bruit, drelin, drelin, drelin, drelin. *Molière.*)

DRESSE, *f. f.* [*Corii frustulum geminas inter soleas insertum ad restituendum calceum inclinatum.*] Terme de *Cordonnier* & de *Savetier*. Morceau de cuir qu'on met entre les deux semelles pour redresser le foulé quand il tourne. (Mettre une dresse.)

DRESSER, *v. a.* [*Dirigere.*] Rendre droite une chose qui ne l'est pas. (Dresser un bâton.)

Dresser. [*Erigere.*] Lever une chose qui est tombée, & la mettre droite. (Dresser les quilles.)

Dresser. [*Instruere, præparare.*] Faire : préparer : élever. (Dresser un procez-verbal. *Le Maître.* Dresser une statuë à quelcun. Dresser un lit à quelcun. *Scar. Rom.* Dresser une tente. Dresser une embuscade. *Vaug. Quint. l. 3.*)

Tome I.

* *Dresser.* [*Instituere, formare.*] Former, instruire, façonner. (Soldat bien dressé. *Vaug. Quint. l. 3.* Dresser un cheval.)

Dresser. [*Subigere aequaliter.*] Terme de *Relieur*. Batre uniment un livre. (Dresser un Livre. Un Livre bien dressé.)

Dresser. [*Præparare, disponere.*] Terme de *Cuisinier*. Il se dit en parlant de potage. C'est mettre le boüillon tout chaud sur le pain, pour le faire tremper & mitonner. (Dresser le potage.)

Dresser, v. a. [*Æquare, exæquare.*] Terme de *Paveur*. C'est après avoir posé le pavé, & garni les jointes, fraper sur les pierres pour les égaler, & faire que tout le pavé soit propre & bien uni. (Ce pavé n'est pas bien uni, il le faut mieux dresser.)

Dresser, v. a. [*Oras circumducere.*] Terme de *Pâtissier*. Il se dit des pièces de four qu'on ne met pas dans des tourtières : c'est faire les bords de quelque pièce de pâtisserie. (Dresser un pâté. Dresser une dariole.)

Dresser. Terme de *Jardinier*. C'est préparer une planche ou une couche, pour y planter des fleurs ou des légumes.

Dresser. Terme de *Chassé*. Un chien dressé, lorsque sans s'écarter ou se détourner, il suit la vraie route de la bête.

Dresser, est quelquefois neutre ; on dit figurément, *les cheveux lui dresserent à la tête* ; c'est-à-dire, il eut horreur de cela. (Cette histoire fait dresser les cheveux, &c.)

Dresser une batterie ; c'est mettre une batterie en état. Au figuré, c'est prendre des mesures pour réussir à quelque dessein.

Dresser une pièce de bois. Terme de *Charpentier*. C'est dégrossir une pièce de bois, l'unir, l'aplanir, l'équarrir. On dit aussi, *dresser une cloison, dresser un poteau, ou un peu de charpente* ; pour dire, les élever & les mettre d'aplomb.

Dresser d'alignement. Terme de *Maçon*. C'est élever des murs entre deux cordeaux, pour en rendre les épaisseurs égales.

Dresser une forme. Terme de *Imprimeur*. C'est ranger les pages qui doivent composer une forme, à mesure qu'elles sont achevées sur la galée, & en faire l'imposition les unes sur les autres, pour en assurer le registre.

Dresser un drap de laine. Terme de *Manufacture*. C'est le rendre quarré & uni, par le moïen de ce qu'on appelle *une rame*.

Dresser un feutre. Terme de *Chapelier*. C'est lui donner la figure d'un chapeau, en le mettant sur une forme de bois, pour en faire la tête. On donne cette façon avec les trois instrumens, qu'on appelle, *la pièce, le choque & l'avaloire*.

Dresser un chapeau. Terme de *Chapelier*. C'est en unir & aplatir les bords & le dessus de la tête, en les passant & tournant plusieurs fois sur une plaque échauffée par le feu d'un fourneau.

Dresser une pierre. Terme de *Tailleur de pierre*. C'est en équarrir les paremens de tous les côtes, pour lui donner telle figure qu'on souhaite.

Dresser un Mémoire. Terme de *Marchand* & de *Ouvrier*. C'est extraire du Livre journal les articles des ouvrages qu'on a fait, ou des marchandises qu'on a fournies, pour en demander le paiement. On dit aussi, *dresser un compte, dresser un inventaire, &c.*

DRESSOIR, *f. m.* [*Abacus.*] Espèce de bufet qu'on dresse à côté, pour le service d'une table, où on met le vin, les verres, la vaisselle, &c.

H h h h h

Dressoir ; c'est aussi l'outil de fer dont se servent les ouvriers qui mettent les glaces au teint, pour étendre & dresser la feuille d'étain, avant de la couvrir de vif-argent.

D R I.

DRIADES, (DRYADES,) *f. f.* [*Dryades.*] Nymphes des bois, ou fausses Divinités, qui habitoient les bois, & se cachent sous l'écorce des arbres. (Les Driades toutes étonnées se prirent à rire.)

Et déjà les tristes Hiades,
Forcent les frilleuses Driades
De chercher l'abri des rochers.

Rouffeu, *Ep. à M. Duché.*)

† **DRILLE, f. m.** [*Miles strenuus ; gladio succinctus.*] Ce mot se dit ordinairement en mauvaise part : sorte de bon garçon éveillé & un peu libertin, qui aime à faire des tours un peu gaillards : sorte de soldat un peu fripon. (C'est un bon drille. Ce sont des drilles du Régiment des Gardes qui l'ont déniaisé.) Ce mot *drille*, ne doit point s'employer dans un ouvrage sérieux, ainsi que Costar l'a fait dans sa défense des Œuvres de Voiture contre Girac. On peut souffrir *drille* dans les vers du P. du Cerceau, contre le jeu appelé *quadrille*. C'est un Poète dépité qui parle :

(Maudit soit mille fois le mal-avisé *drille*
Qui par quelque démon fuscité contre moi ;
Pour me faire danner inventa le *quadrille*.)

Peut-être que *mal-avisé* paroîtra moins tolérable que *drille* ; l'épithète n'est ni juste, ni naturelle.

† **DRILLER.** [*Celeriter currere.*] Aller vite : s'enfuir. (Toute la Cour drille vers la Guienne. *Scaron.*)

Driller. Vieux mot, qui signifie, *aler vite, s'enfuir.* On le trouve dans *Scaron.*

DRILLES. Vieux chiffons de toile de chanvre ou de lin, qu'on emploie dans les moulins à papier. Celui qui les ramasse & qui en fait commerce, se nomme *drillier* ou *chifonier*.

DRILLEUR, f. m. Celui qui ramasse les vieux chiffons. On dit plus communément *chifonier*.

† **DRILLEUX.** [*Pannosus.*] Ce mot se trouve dans *Pomey*, pour marquer un homme mal vêtu.

DRISSE, f. f. [*Rudens, funis.*] Cordage qui sert à hisser, à élever ou à amener la vergue le long du mât.

D R O.

DROGUE, f. f. [*Materia, ex qua fiunt medicamenta.*] Tout ce qui sert à purger. (Bonne drogue. Méchante drogue.) Il se dit généralement de toute sorte de marchandises d'épicerie qui viennent des pays éloignés, comme sont encore toutes celles qui servent à la teinture, & à divers Artisans.

Drogue. [*Res vilioris pretii.*] Se dit aussi des choses de peu de valeur qu'on veut mettre en commerce. (Cet usurier en faisant ce prêt en a donné la moitié en drogue, & en méchants billets.)

DROGUEMAN, ou DROGMAN, f. m. On appelle ainsi dans le Levant les Interprètes des Ambassadeurs ou des Consuls des Nations Chrétiennes.

D R O.

DROGUER, v. a. [*Medicamenta adhibere ; uti medicamentis.*] Purger avec des drogues. (Elle drogue ses enfans. C'est un homme qui se drogue continuellement.)

DROGUERIE, f. f. [*Halecum captura.*] Terme de *Mer.* Qui se dit de la pêche & préparation du harang.

DROGUET, f. m. [*Pannus laneus vilior.*] Sorte d'étoffe de laine, dont on s'habille à peu de frais, & dont la trame est ordinairement de fil. (Droguet d'Espagne. Droguet de Languedoc, &c.)

... Et moïennant quelque aune de chenille,
Je fais d'un vieux *droguet* que je tourne à l'envers,
Du velours ciselé pour porter les hivers.

Épître du Chevalier Pompon à Babiote.)

DROQUIER, f. m. [*Armarium.*] Buffet d'un naturaliste curieux, divisé en plusieurs tiroirs, en chacun desquels il y a une drogue différente avec son étiquette.

DROQUISTE, f. m. [*Aromatorius.*] Celui qui vend des drogues.

DROIT. (le) Ce mot dans le sens propre & le plus général, & auquel tous les autres doivent se rapporter, est tout ce qui dirige, ou qui est bien dirigé. Le *Droit*, en général, est encore tout ce que la raison reconnoît certainement comme un moyen sûr & abrégé de parvenir au bonheur, & qu'elle approuve comme tel. Les Latins l'expriment par le mot *jus*, qui signifie, proprement, un ordre ou un commandement : *Jus a jubendo.*

DROIT, f. m. [*Jus.*] Loix : Coûtumes. (Droit divin : droit humain : le droit écrit : le droit coutumier.) *Etudier le droit* ; c'est l'étudier en son particulier. *Etudier au droit*, ou *en droit* ; c'est l'apprendre de quelque maître.

☞ On entend par le mot *Droit*, une science & une connoissance des Loix & des Coûtumes dont les Peuples se servent pour régler leurs intérêts & décider leurs différends : ainsi *rendre droit* ; c'est prononcer un jugement après avoir ouï les parties & examiné leurs titres & leurs raisons.

Droit canon. [*Jus canonicum.*] Science qui enseigne le droit, qui a été établi par les Souverains Pontifes. Le *Droit canon* s'apprend dans les Décrétales, & dans le Décret de Gratien.

☞ Le *Droit canonique* a été établi dans l'Eglise pour régler les affaires Ecclésiastiques. On lui donne quatre principales sources : la première est l'*Écriture Sainte* ; c'est-à-dire, l'Ancien & le Nouveau Testament : Les *constitutions des Conciles généraux & particuliers*, sont la seconde : Les *Épîtres décrétales des Papes*, fournissent la troisième : Et les *Ouvrages des Pères de l'Eglise Gréque & Latine*, sont la quatrième source. C'a été de là que l'on a tiré plusieurs compilations qui ont paru de tems en tems avant le Décret de Gratien que l'on publia sous le titre de *Concordia discordantium*. Mais les Grecs furent plus attentifs que les Latins à recueillir tout ce qui pouvoit concerner la discipline de l'Eglise ; ce fut, selon l'opinion la plus générale, en l'an 385. de la Naissance de Jesus-Christ, & peu de tems après le premier Concile de Constantinople, que la première collection des Loix Ecclésiastiques fut publiée en Orient : elle étoit composée de 165. Canons de différens Conciles. La seconde collection la suivit après le Concile de Calcedoine, en 451. M. Justel en a donné une édition Gréque & Latine,

avec des notes utiles & curieuses : & depuis on y a ajoûté les Canons du Concile de Sardique , ainsi que les Canons que l'on appelle improprement *Canons des Apôtres*. On a cru autrefois que ces derniers étoient l'ouvrage des Apôtres mêmes ; mais on les regarde seulement comme des témoignages de la discipline observée dans les tems Apostoliques ; c'est-à-dire , dans la naissance de l'Eglise , où quelque Evêque Grec en fit une collection environ la fin du second siècle , ou au commencement du troisième. Le Concile *in Trullo* tenu en 692. ordonna que l'on fit une troisième collection générale , qui fut ensuite augmentée des Canons du Concile de Cartage ; de toutes ces différentes compilations , on en fit un abrégé que l'on nomma *Nomocanon* , pour en rendre la connoissance plus facile. Ce fut sur ces modèles que l'Eglise Latine rassembla plusieurs fois les Canons des Conciles tenus dans l'Occident. Le premier assemblage fut publié en 460. Denis le Petit composa une seconde collection , & Isidore , Evêque de Seville , en publia une troisième , laquelle fut suivie d'une quatrième composée par un Isidore , surnommé *Mercator* , que plusieurs ont confondu avec l'autre. Dans la suite , la discipline aiant changé en plusieurs choses , particulièrement par rapport à la pénitence publique , plusieurs Evêques , & autres Eclésiastiques ont fait des collections , ou plutôt des abrégés de toutes les précédentes collections , & y ont ajoûté plusieurs décisions de leur façon ; c'est pourquoi on ne les regarde pas comme des loix données à tous les Fidèles. Ferrand , Diacre de l'Eglise de Cartage , qui vivoit environ l'an 527. S. Martin , Archevêque de Prague , Cresconius , furent de ce nombre , ainsi que Regino & Burchard , lequel aidé par deux fameux Abez de son tems , composa une compilation , à qui l'on donna le titre de *Burchardi decretum*. Enfin Ives de Chartres en produisit une de sa façon : & ce fut de tous ces grands ouvrages que Gratien composa le sien. Cet Auteur naquit dans la Ville de Chiufi , que l'on apelloit autrefois *Clusium* , dont , selon Sigebert , il fut fait Evêque ; ce qui est contesté par quelques Auteurs. Il est certain qu'il fut Moine de S. Felix de Boulogne. Il publia son ouvrage sous le Pape Eugene III. l'an 1150 ou 1151. il l'intitula *Decretum* , pour marquer qu'il étoit composé de toutes les Loix & de tous les Canons qui doivent être observés dans l'Eglise ; c'est par cette raison que quelques-uns l'appellent *Liber Decretorum*. Gregoire XIII. l'approuva , & le confirma en en permettant l'impression & la publication : mais de Roze , soutient que le Décret de Gratien n'a point été confirmé ni autorisé par aucun Pape ; & que si Gregoire XIII. en a permis l'édition , ce n'est point une autorisation , ni une approbation du fond de l'ouvrage , mais une simple permission de l'imprimer & de le vendre. En effet , il n'y a pas apparence que cet ouvrage , où l'on a remarqué dans la suite tant de défauts & de bevûës , ait été expressément approuvé , confirmé & autorisé par les Papes , entre lesquels Pie IV. Pie V. & Gregoire XIII. choisirent des personnes habiles dans la Jurisprudence canonique , pour les corriger , & pour marquer les fautes , afin que l'on ne s'y trompât plus. Le plus Savant de ces réviseurs fut Antoine Augustin , Archevêque de Taragone , dont l'ouvrage a été ressuscité par M. Baluse , qui y a joint de savantes notes. Cependant ce Décret a toujours conservé le

crédit qu'il s'aquit d'abord dans l'Université de Boulogne , où il fut enseigné publiquement. Il est partagé en trois parties. La première comprend cent & une distinctions , où il est principalement traité des personnes Eclésiastiques. La seconde renferme trente-six causes concernant la matière & la forme des Jugemens. La troisième a pour titre , *de consecratione* , & n'est composée que de cinq distinctions concernant les choses sacrées. Voilà en quoi consiste la première partie de la Jurisprudence canonique : quant à la seconde , elle est formée des Epîtres décrétales des Papes , dont la première collection fut celle de Bernard *Circa* , Evêque de Faënza. Ensuite on vit celles de Jean de Gales ou Vallenfis , de Pierre de Benevent , de Tancrede , Archidiacre de Boulogne , & Auteur de la fameuse compilation faite par ordre du Pape Grégoire IX. elle contient les Epîtres des Papes qui ont occupé le saint Siège pendant quatre-vingt ans , & elle fut mise en l'ordre où elle est , par Raimond de Pennafort ; elles sont plus authentiques que le Décret ; quand on les cite , on ajoûte le mot *extra* , qui signifie *dehors* , & la raison est que les Décrétales furent d'abord appellées *Extravagantes* , parce qu'elles parurent séparément & en différens tems , comme errantes dans le monde : mais aiant été rédigées en cinq Livres par le Pape Gregoire IX. elles ne *vaguerent* plus. Cependant on a toujours conservé le terme *extra* , pour faire connoître que la collection étoit différente des anciennes. Outre les cinq premiers Livres , il y en a un sixième que l'on cite de même avec ces mots , *in 6^o* . pour apprendre que ce Livre , qui est le sixième des Décrétales , a été rédigé , & donné au Public par Boniface VIII. Quant aux Clementines , elles furent compilées par Clement V. qui a été le premier Pape résidant dans Avignon : elles furent publiées par Jean XXII. son Successeur , lequel fit plusieurs Décrétales à qui l'on donna le titre d'*Extravagantes* de Jean XXII.

Droit civil. [*Jus civile.*] C'est la connoissance des Loix , comprises dans le Code & dans le Digeste. (Etudier le Droit civil.)

§ *Droit Romain.* Romulus songea moins à donner des Loix à son nouveau peuple , qu'à former son Etat , & à le rendre susceptible de règle & de discipline. Les Rois qui lui succéderent , firent quelques Ordonnances selon leur génie : Sextus Papirius en composa un Recueil sous le règne de Tarquin le Superbe , & qui fut rendu public par un esclave de l'Auteur sous le titre de *Droit civil Papirien* , *Jus civile Papirianum*. Depuis l'exil des Rois & l'abolition de la Roiauté , Rome fut étrangement agitée par les dissensions qui se formerent entre le Sénat , le Peuple & les Magistrats , que l'on éliroit de tems en tems : l'autorité passoit incessamment d'un état dans un autre : le Sénat pendant quelque tems en jouïssoit ; & le Peuple à son tour , tâchoit de la posséder toute entière ; les Magistrats se déclaroient pour le parti le plus fort. Enfin l'an 299. on se détermina à choisir des personnes qui paroïssent les plus intelligentes , pour les envoyer en Grèce , afin d'en rapporter des Loix qui pussent établir une Jurisprudence fixe dans l'Empire Romain. A leur retour , ils en proposerent un grand nombre , entre lesquelles ils choisirent celles qui convenoient le plus aux mœurs & au génie des Romains , dont ils composerent dix Tables auxquelles on en joignit deux autres qui firent le nombre de douze , que l'on regarde

comme la source de la Jurisprudence Romaine. Pour composer ces douze Tables, on choisit dix hommes que l'on apella *Décemvirs*, avec un pouvoir absolu pour faire exécuter les Loix, & expliquer celles qui seroient douteuses : & comme il est difficile de conserver un pouvoir souverain & de l'exercer sans s'écarter de la justice & de la droiture, ces *Décemvirs* abuserent bien-tôt de leur autorité, & conjurerent ensemble la ruine de la liberté Romaine : mais le tems de sa perte n'étoit pas encore venu. L'injustice d'Appius Claudius, l'un de ces *Décemvirs*, abatit tout-à-coup la tyrannie dans sa naissance. Il devint éperduëment amoureux de Virginie dont le père étoit absent, & ne pouvant pas l'obliger par ses soins à l'écouter favorablement, il se servit du ministère d'un de ses cliens qui soutint qu'elle étoit son esclave. L'affaire portée dans le tribunal de Claudius, il rendit un jugement qui souleva le Peuple qui connoissoit l'ingénuité de Virginie, dont le père étant survenu, il demanda la liberté de lui parler en particulier ; ce qui lui aiant été accordé, il la prit, & lui enfonçant son poignard dans le sein, il lui dit : *Voilà, ma fille, le seul moyen que j'ai de t'affranchir.* Le Peuple irrité contre Claudius & contre Spurius Oppius, les condanna au dernier supplice. Les autres *Décemvirs* craignant d'être traités comme ils le méritoient, s'exilèrent, & le *Décemvirat* fut entièrement aboli par la Loi *Horatia*, qui donna en même tems au Peuple le droit de faire des Loix, qui furent apellées *Plebiscites* : & comme le Sénat vit avec peine l'autorité que le Peuple aqueroit par cette Loi, il tâcha d'en diminuer la force. Mais par la Loi *Publia* faite en 415. & par la Loi *Hortensia* en 478. le Peuple fut confirmé dans son indépendance. Dès-lors on vit paroître une infinité de Loix, dont les unes étoient faites dans les assemblées du Sénat & du Peuple, & que l'on apelloit *Comitia centuriata* ; & les autres dans les particulières du Peuple que l'on apelloit *Curiata Comitia*. Il n'étoit pas possible que ce grand nombre de Loix ne produisît une extrême confusion, par l'opposition qu'il y avoit entr'elles ; & pour tâcher de les concilier, on eut recours aux plus savans de ceux qui s'appliquoient à l'étude de la Jurisprudence, pour se conduire dans l'embaras où l'on étoit. Leurs réponses aux questions qu'on leur faisoit, devinrent dans la suite décisives, & formerent un *Droit civil*, sous le titre de *Responsa prudentum*. On ne fut pas moins embarrassé sur la manière d'agir en vertu de la Loi. Appius Claudius, composa des formules que l'on devoit observer pour agir en Justice. Sextus Ælius en composa d'autres, que l'on devoit suivre si scrupuleusement, que le moindre défaut emportoit la perte de la Cause : mais les Empereurs adoucirent cette rigueur, sans abolir néanmoins l'usage des formules. *Liv. 1. & 2. cod. formul. & impetration. sublat.* Le Préteur qui fut établi pour rendre la justice pendant que les Consuls étoient occupés à la guerre & aux affaires politiques, avoit droit de faire des Ordonnances, dont la force finissoit avec la Préture ; & comme le nombre des Citoyens & des étrangers qui venoient à Rome, s'augmentoient tous les jours, on fut obligé d'en créer un pour les Citoyens, que l'on nomma *Prætor urbanus*, & un autre pour les étrangers, à qui l'on donna le titre de *Prætor peregrinus*. Leurs décisions portoient le titre d'*Edits*, dont l'Empereur Adrien fit faire une exacte révision

par le Jurisconsulte Julien, qui en composa un corps qu'il honora du titre d'*Edit perpétuel*, parce qu'il devoit servir de règle à tous les Préteurs dans l'administration de la Justice. *Liv. 3. §. 18. & 21. cod. de veter. Jur. enucleand.* Enfin la République aiant été entièrement éteinte, Auguste se vit en possession de l'autorité du Sénat, de celle du Peuple & de tous les Magistrats par la Loi *Regia* : & ce fut la seconde époque de la Jurisprudence Romaine. Depuis on ne trouve plus ni Sénatusconsulte, ni Plebiscite, ni Edits du Préteur : mais on voit dans ce long intervalle du règne des Empereurs jusques à Justinien, un nombre infini de Loix, dont on fit différentes compilations. La première fut celle des Edits des Préteurs, que Julien fit sous l'Empire d'Adrien, comme je l'ai déjà remarqué. Gregoire & Hermogene travaillerent séparément sous le grand Constantin à ramasser les Loix des Empereurs Païens, depuis Adrien jusques à Diocletien, & ces deux Jurisconsultes donnerent leur nom à leur travail ; l'un fut apellé le Code Gregorien, & l'autre le Code Hermoginien. Vingt ans après, Théodose, le jeune, fit sur ce modèle un Recueil des Constitutions des Empereurs Chrétiens, qu'il fit apeller le Code Théodosien, qui est le seul qui nous reste, les autres étant péris, à la réserve de quelques fragmens. Il n'en a pas été de même du Code qu'Anien composa des autres Codes dont il abrégéa, & même changea les décisions sous Alaric, duquel il étoit Référendaire, imprimé à Leyde en 1717. mais dont on fait peu de cas. Après tant de collections différentes où l'on remarquoit des Loix mal conçûes, opposées les unes aux autres, & dont le nombre composoit plus de deux mille volumes, on comprend aisément l'état déplorable de la Jurisprudence, & la difficulté qu'il y avoit de rendre la Justice. L'Empereur Justinien entreprit de démêler ce cahos, & d'un monstre en faire un corps raisonnable & utile au Public : il choisit pour un si grand projet, Tribonien, le plus habile Jurisconsulte de son tems. Ce sont là les deux Auteurs des Livres qui renferment la Jurisprudence Romaine. Justinien publia d'abord son Code. Le Digeste parut ensuite sous ce titre, qui signifie *une compilation bien rédigée dans l'ordre des choses*. Quant aux Institutes, qui comprennent en abrégé les premiers élémens de la Jurisprudence, & les premiers principes du Droit Romain, Tribonien, Théophile & Dorothee les composèrent par ordre de Justinien ; & l'on peut dire que cet ouvrage est un chef-d'œuvre dans son genre. Quelque tems après, Justinien fit publier un second Code plus exact & plus ample que le précédent ; & enfin après sa mort, on donna au Public les Constitutions qu'il avoit faites pendant sa vie. Les Empereurs qui lui succéderent en firent de même : mais leurs ouvrages n'ont point été inférez dans le corps du *Droit Romain*.

Droit coutumier. [*Jus moribus constitutum.*] C'est la connoissance des Coutumes, des Edits, des Ordonnances. (Un Avocat doit savoir le Droit Coutumier.)

Le Droit François. [*Jus Gallicum.*] C'est la connoissance des Coutumes & des Ordonnances particulières des Provinces de France, des Edits & des Déclarations des Rois François. (Etudier le Droit François.)

Droit naturel, ou de nature. [*Jus naturale, ou natura, recta ratio.*] C'est celui que la nature

& la raison ont enseigné aux hommes. C'est aussi le système ou l'assemblage des règles que la seule raison prescrit, considérées comme autant de Loix que Dieu impose aux hommes.

Le Droit des gens. [*Jus gentium.*] C'est le droit naturel appliqué, non aux hommes envisagés simplement comme tels, mais aux Peuples, aux Nations, aux Etats ou à leurs Chefs, dans les relations qu'ils ont ensemble, & dans les intérêts qu'ils ont à ménager entr'eux. (Violier le droit des gens.)

Droit de la guerre. Ce sont certaines Loix qu'on doit observer en faisant la guerre.

Droit public. On appelle ainsi en Allemagne le corps des Loix fondamentales de l'Empire, comme, *la Bule d'or, les Capitulations Impériales, les Constitutions de l'Empire, &c.*

Droit positif. Cherchez *Positif.*

Droit de Chevet. Voyez *Chevet.*

Droit. [*Jus, auctoritas, potestas, imperium.*] Ce mot, en ce sens, se prend pour une qualité personnelle, une puissance, un pouvoir d'agir, une faculté. (Tout homme a le droit de pourvoir à sa conservation. Un père a le droit d'élever ses enfans. Un Souverain a le droit de lever des troupes pour la défense de l'Etat, &c. Avoir droit de faire une chose. Conserver le droit de quelcun. La couronne lui appartenait de droit. User des droits de la victoire. *Voiture.* Avoir droit sur la vie des gens.)

Subjugez tout le Rhin, la gloire en fera grande,
La justice le veut, votre droit le demande.
Ce sont des coups digne d'un Roi.

Le Pays.)

Droit. [*Vestigal, tributum.*] Impôt qu'on met pour le Roi. (Etablir un Droit nouveau.)

Droit. Ce qu'on est obligé de paier pour obtenir quelque chose, ou pour avoir permission de faire quelque chose. (Paier les Droits. Droit annuel.) [*Salarium annuum.*]

Droit. Terme d'Architecture. On appelle, *pié droit*, le rang de pierres qui fait le côté d'une fenêtre, d'une cheminée, ou d'une porte cochère.

Droit. Terme de Chasse. On dit, *que les chiens courent bien le droit*, lorsqu'ils suivent le vrai chemin de la bête. On appelle aussi *droit*, la part de la bête qui appartient aux Veneurs & aux chiens.

Droit. Terme de Médecine. On appelle, *droit* ou *rectum*, le dernier des boyaux qui s'étend depuis l'*os sacrum*, jusqu'à l'anus, sans aucun repli. On donne aussi ce nom à deux muscles de l'abdomen, dont les fibres vont en ligne directe de haut en bas, à un muscle de la jambe, qui est le premier de extenseurs; & à quatre muscles de la tête.

Droit. [*Directò.*] Préposition qui régit le datif, & qui signifie *vers*. (Marcher droit à l'ennemi. *Abl. Arr. l. 1.* Elle pousse son cheval droit à une forêt. *Arioste moderne, t. 1.*)

Droit, adv. [*Reclà.*] Sans détourner. (Tout droit. Alez tout droit, & vous ne vous égarerez pas.) En terme de Chasse, on dit, *prendre ou tenir le droit*, pour faire entendre qu'un chien reprend bien la voie.

* *Droit, adv.* [*Candidè, rectè, sincerè.*] Sincèrement. Honnêtement. (C'est un homme qui va droit.)

A bon droit, adv. [*Jure merito.*] Justement. (Il a obtenu cela à bon droit.)

A droit & à gauche, adv. [*Dextrorsum, sinistrorsum.*] (Tourner à droit & à gauche. *Vaug. Quint. l. 3.*)

On dit, en terme de Palais, *apointement en droit.* [*Controversi juris formula.*] C'est le règlement qu'on donne aux parties à écrire & à produire sur une question de droit, ou en première instance. (Parties oïies ont été apointées en droit à écrire ou à produire.)

DROIT, DROITE, adj. [*Rectus.*] C'est-à-dire, qui n'est pas courbé. Qui ne va ni d'un côté ni d'autre. Qui ne panche ni de côté ni d'autre. Qui est uni. (Bâton fort droit. Le chemin est tout droit. Tenir le corps droit. Tenir la tête droite. Il a la jambe droite, & tout d'une venue. Ligne droite.)

Droit, Droite. [*Angulus rectus.*] Terme de Géométrie. Il se dit des angles. (Un angle droit se fait par une ligne qui tombe à plomb sur une autre. Un angle droit est de 90 degrés.)

Sphère droite. [*Sphæradirecta.*] Terme d'Astronomie. C'est lorsque l'équateur coupe l'horizon à angles droits. On dit aussi, *ascension droite*, ou *oblique.*

Droit, Droite. [*Rectus, æquus.*] Qui procède honnêtement selon Dieu & les hommes. Honnête. Qui n'est point fourbe. (Avoir le cœur droit. *Ablanc.*)

* *Droit, Droite.* [*Candidus, integer.*] Judicieux. Juste & pénétrant. (Avoir le sens droit.)

DROITE, f. f. [*Dextera.*] Main droite. (Asseïez-vous à ma droite, jusques à ce que j'aie réduit vos ennemis. *Nouveau Testament, Epître aux Hébreux, ch. 1.*)

Droite. [*Dextrum cornu, dextra ala.*] Terme de Guerre. (Aile droite: tourner à droite.)

A droite, adv. [*Ad dexteram.*] A main droite. (Prendre à droite: tourner à droite.)

* *DROITEMENT, adv.* [*Candidè, æquè.*] Prononcez ce mot comme il est écrit, *droiteman.* D'une manière sincère & juste. (Aler droitement en besogne.) Ce terme est peu usité; on dit beaucoup mieux, *aler netement en besogne.*

DROITIER, DROITIERE, adj. [*Dexter.*] Qui se sert ordinairement de la main droite. Il est opposé à *gaucher.*

* *DROITURE, f. f.* [*Æquitas, integritas, recta mens.*] Prononcez comme il est écrit. Équité, sincérité. (C'est un homme qui a de la droiture. Cacher un grand fonds de perfidie sous des apparences de droiture. *Bouhours, Aubusson, l. 2.* Servir Dieu en esprit de droiture & de justice. J'admire la droiture de son ame & de son cœur, &c.)

Dans nos champs la vertu toute pure,
Agit sans dessein d'éclater.

Tout l'art de la raison ne sauroit imiter,
De nos Bergers l'innocente droiture.

La Fontaine.)

☞ *Droiture.* Dans les Coutumes de Chauny, d'Artois, de Peronne, on trouve, *relever droiture*; ce qui signifie, selon Ragueau, *le droit qui appartient aux Seigneurs féodaux ou censuels, & qui leur est dû par les nouveaux acquéreurs après le devesse, ou advesse de l'héritage pour l'issuë & entrée.*

Droiture d'esprit. [*Rectum ingenium.*] C'est-à-dire, une pénétration d'esprit vive & profonde.

A droiture, en droiture, adv. [*Reclà.*] Prononcez à *dréture.* Ces mots se disent en parlant de gens à qui on écrit, & ils signifient *directement.* On pense qu'*en droiture*, est plus usité qu'*à droiture.* (Ecrire en droiture à Rome.) On disoit autrefois *droiturier.*

† DRÔLE, *f. m.* [*Facetus, sagax.*] Gaillard, éveillé. (C'est un drôle.)

Le drôle a si bien fait par son humeur plaisante ;
Qu'il possède aujourd'hui cinq mille écus de rente.
Scaron, D. Japhet, act. 2. sc. 2.)

† Drôle, *adj.* [*Lepidus, festivus, hilaris.*] Plaisant, qui fait rire. (Ce mot de mariage est plaisant, il n'y a rien de plus drôle pour les jeunes filles. *Molière.*)

† DRÔLERIE, *f. f.* [*Præstigia.*] Plaifanterie, tour d'adresse. (Les Charlatans amusent le peuple avec mille drôleries.)

† DRÔLESSE, *f. f.* [*Meretrix, scortum.*] Gaillardé, éveillé, éfronté. (C'est une drôlesse.)

†* DRÔLEMENT, *adv.* [*Lepidè, festivè.*] Plaisamment. (Cela est dit drôlement.)

DROMADAIRE, *f. m.* [*Dromas, camelus.*] Espèce de chameau plus petit & plus vite que que les chameaux ordinaires, ils ne servent aussi que de monture. Ils font jusques à trente-cinq ou quarante lieues par jour, & continuent de la sorte neuf ou dix jours par les déserts de l'Afrique. (Un dromadaire mâle, un dromadaire femelle.)

DROSSE, *f. f.* [*Funis nauticus.*] Terme de Marine. Cordes ou palans qui servent à aprocher ou à reculer une pièce de canon de son sabord.

DROUINE, *f. f.* [*Mantica, quam vasorum æneorum fabri circumforanei gestant.*] Terme de Chaudronnier. Espèce de havre-fac que les Chaudronniers de campagne portent derrière le dos, & dans quoi ils mettent tous leurs outils.

DROUINEUR, *f. m.* [*Vasorum æneorum faber circumforaneus.*] Mot de Chaudronniers de Paris, pour marquer ces Chaudronniers de campagne qui portent la drouine, & qui vendent par tout Paris des rechauds, & racommodent les poiles & les chaudrons qui sont troïez ou bossuez. (C'est un drouineur.)

DROUSSER, DROSSER, ou TROUSSER LA LAINE. Terme de Manufacture. C'est engraisser les laines avec de l'huile, & les carder avec de grandes cardes de fer sur le chevalet. On appelle Drouisseurs, les ouvriers qui donnent cette façon à la laine.

D R U.

DRU, DRUË, *adj.* [*Densus.*] Epais : en quantité. (L'herbe étoit haute & druë. *Vaug. Quint. l. 3.* †* Bel enfant de quinze ans dru comme père & mère. *Scar.* La fille étoit druë. *La Fontaine.*)

☞ *Dru.* On trouve souvent ce terme dans les anciens Auteurs François & Italiens. Il vient de l'Alcoran *dravv*, selon Ménage dans ses Origines de la langue Française. Les Italiens ont dit *drudo* & *druda*, pour signifier, ainsi que les François, une personne amoureuse, un ami fidèle, un vassal. Nos Poètes Provençaux s'en sont servis dans leurs chansons. Galand, dans son *Traité du Franc-aleu*, cite plusieurs endroits de nos anciens Poètes qui ont employé le mot *druz*, pour exprimer un vassal, un ami. Dans le Roman de Florimond :

En sa chambre se font entrez
Avec ses Chevaliers privez
Le Seneschal, & de ses *druz*.

Et dans un autre endroit :

Sire, fait-il, assez en ay,
Et si dex plaît, je conquerray
Li Duc, li charia de ses *druz*
Chevaliers jeunes & charnus.

D R U.

Dans la suite des tems, ce terme au féminin, *druë*, signifioit, une femme de mauvaise vie, une concubine, ainsi dans le Roman de la Rose :

Cil qui la voulu retenir
Qu'elle ne puisse aler ne venir ;
Soit sa mouïller, ou sa *druë*,
Tantost en a l'amour perduë.

Et dans le Roman de Florimond :

Li Roy a sa fille monstrée,
Li autre l'ont par lui veuë,
Se dit ja qu'elle est sa *druë*.

† *Dru & menu*, *adv.* [*Confertim, densè.*] Beaucoup. (Parfemé dru & menu.)

†* *Ils tombent dru & menu comme mouches* ; c'est-à-dire, en grande quantité.

DRUIDE, *f. m.* [*Druida, Druides.*] Sacrificateur & Philosophe des anciens Gaulois. Ce mot, dans le stile figuré, s'applique à un homme capable & expérimenté, qui a vû le monde. (C'est un vieux Druides, il nous pourra donner de bonnes instructions.)

☞ Les *Druides* ont tenu le premier rang dans les Gaules ; les Nobles occupoient le second ; & le Peuple languissoit dans une servitude très-onéreuse. Quelques-uns ont cru que les *Druides* avoient passé de la Grande-Bretagne dans les Gaules : mais Pline dans son Histoire, livre 30. chap. 2. & Tacite dans la vie d'Agricola, nous assurent qu'ils étoient originaires des Gaules : si l'on en croit Juvenal, ce furent eux qui s'étant répandu dans les environs, aprirent aux Bretons les premiers principes de l'éloquence :

Gallia, caustidicos docuit sacunda Britannos.

Pline dérive le terme *Druide* du Grec *δρῦς*, un chêne, parce que cet arbre étoit sacré suivant leur Religion, & qu'ils avoient une pieuse vénération pour le gui qui naît sur les chênes. D'autres font venir ce terme de l'ancien Germain *Trutis* ; c'est-à-dire, Dieu ; ou de *Dru*, qui dans la même langue signifie, véritable, sincère & fidelle. Il y avoit des *Druides* dans toutes les Gaules : mais leur principale demeure étoit à Chartres, & aux environs. César nous apprend dans ses Commentaires, liv. 6. n. 17. que c'étoit dans cette contrée que l'on tenoit tous les ans une assemblée générale des *Druides* de cette partie de la Gaule que l'on apelloit *Gallia Comata*. Le premier jour de l'année étoit celui de l'assemblée générale, & dans lequel on aloit chercher dans les bois le gui de chêne avec beaucoup de solennité. On crioit par-tout pendant la nuit qui précédoit ce jour-là : *Au Gui Gaulois* ; & à ce cri, chacun s'éveilloit, & s'empressoit d'aler dans les forêts chercher le gui ; & lorsqu'on l'avoit trouvé, on avertissoit les *Druides*, qui se rendoient au lieu où il avoit été indiqué : le principal des *Druides*, revêtu d'une robe blanche, montoit sur l'arbre, & avec un couteau d'or il coupoit le gui, & le faisoit tomber sur un drap blanc étendu pour le recevoir. César nous apprend que les *Druides* avoient un Chef ; quand il étoit mort, on choissoit le plus digne d'un emploi si éminent : & s'il s'en trouvoit plusieurs qui méritassent cet honneur, l'élection étoit faite par la pluralité des suffrages. Ils s'appliquoient à toutes les sciences, mais principalement à leur Théologie. Ils croioient l'immortalité de l'ame, & la métempicose. Eux & leurs femmes, se mêloient de deviner. Vopiscus dit qu'Aurelien consulta les femmes *Druides*, qui lui prédirent l'Empire ; & que la prophétie fut

acomplie. Lampride raconte qu'Alexandre Sévère en fit de même. Il n'est pas surprenant que l'on soit si peu instruit de leur doctrine & de leur Religion, puisqu'ils n'écrivoient rien, & qu'ils enseignoient de vive voix leurs disciples dans leurs écoles.

D U.

Du. Article, qui marque le génitif ou l'ablatif singulier, masculin. (La Loi de Dieu doit être l'étude du Sage. L'homme de bien est aimé du Seigneur.)

Du. Article qui marque quelquefois le nominatif & l'accusatif. (C'est du pain: donnez-moi du vin.)

Du. [A, ab.] Préposition qui marque le lieu. (Il vient du Pérou.)

Du. Préposition qui désigne le tems. (Rome fut gouvernée du commencement par des Rois. *Abl. Tac. ann. l. 1.* Du vivant du Cardinal de Richelieu, les gens de lettres étoient heureux.)

Du, DUE, *adj.* [Debitus.] Ce qu'on doit. (Argent dû. Somme dûë.) On fait quelquefois *dû*, substantif. [Officium, res debita.] (Les Magistrats doivent bien s'aquiter du dû de leurs charges. Il faut prendre quelque hypothèque pour la sûreté de son dû.)

D U B.

DUBITATION, *f. f.* [Dubitatio.] Figure de Rétorique, par laquelle un Orateur fait semblant de douter d'une proposition qu'il veut prouver, afin de prévenir les objections qu'on lui peut faire.

D U C.

DUC, *f. m.* Ce mot vient du Latin *dux*, il signifie d'abord un homme d'épée & de mérite, qui conduisoit des troupes; & cette qualité fut très-considérable. Charles le Simple & Hugues Capet, portèrent le titre de *Duc des François*, & ce nom fut depuis si distingué, que plusieurs grands Seigneurs le prirent. Ensuite les Rois s'étant faits plus puissans & plus absolus, devinrent jaloux de leur autorité, & ne voulurent plus que les Seigneurs prissent la qualité de Duc. Ils la donnerent eux-mêmes aux braves qu'ils aimoient, & qui les avoient bien servis dans la guerre. Cette coutume s'observe encore, & l'on peut dire que le *Duc* est un homme d'épée, considérable par sa naissance & son courage, qui porte un nom qui le met au nombre des Grands du Roïaume du premier rang. Cette qualité de *Duc* est si grande & si illustre, qu'elle se donne aux Princes du Sang & à leurs enfans.

(Et tous les chevaux noirs n'ayant pas de grands airs, j'en eus de pommelez comme les *Ducs* & Pairs.
Boursaut, Esopé.)

Duc. [Bubo.] Sorte d'oiseau de rapine. *Belon, liv. 2.* de l'histoire des oiseaux, croit qu'il y a de deux sortes de *ducs*, le grand *duc*, qui est un oiseau de nuit, grand comme un aigle, qui est roux & marqué de noir, qui a la queue courte, le bec crochu, les yeux jaunes, avec des plumes en forme de cornes aux deux côtes de la tête. Il y a une autre sorte de *duc*, qu'on appelle le petit *duc*, qui est une manière de hibou ou de chat-huant. Le *duc* se défend du bec & des grifes.

DUCAL, DUCALE, *adj.* [Ducalis.] Qui est de Duc: qui appartient au Duc. (Manteau Ducal: couronne Ducale: dignité Ducale.)

DUCALE, *f. f.* [Diploma Senatûs Venetiarum.] Lettres Patentes du Sénat de Venise.

DUCAT, *f. m.* [Ducatus, nummus.] Sorte de monnaie d'or valant cent dix sols. Par l'Ordonnance de François I. publiée en 1540. pour le règlement des monnaies, on voit que le *ducat* étoit une espèce d'or de pais étranger, qui avoit cours par tout le Roïaume, & valoit ordinairement quarante-six sols quelques deniers. Les *ducats* de Florence, de Gênes, de Venise, de Boulogne, de Portugal, de Valence, d'Aragon & de Hongrie, étoient de mise en France. Ils avoient d'un côté la tête du Prince qui les avoit fait battre; & de l'autre, les armes du Prince, ou de la République.

(Un homme accumuloit; on fait que cette erreur
Va souvent jusqu'à la fureur:

Celui-ci ne songeoit que *ducats* & pistoles.

Quand les biens sont oisifs, je tiens qu'ils sont frivoles:
La Fontaine.)

Ducat. Adjectif qui n'a point de féminin; & qui, à ce qu'on croit, n'est usité qu'en cette phrase, *Or ducat*, qui signifie, *or de ducat*.

Double ducat. [Ducatus, nummus duplus.] Espèce d'or d'Espagne, qui du tems de Henri III. valoit six livres quatre sols: elle avoit pour légende d'un côté, *FERDINANDUS ET ELISABETHA DEI GRATIA*, avec la tête de Ferdinand & d'Elisabeth; & de l'autre, cette espèce avoit pour légende, *SUB UMBRA ALARUM TUARUM*, avec un écusson couronné où il y avoit des armes. Mais sous le règne de Louis XIII. il y avoit une autre sorte de *double ducat*, qu'on apelloit *ducat à deux têtes*, d'Espagne & de Flandre, qui pesoit cinq deniers dix grains, & qui valoit dix livres. Cette manière de *double ducat* avoit pour légende, d'un côté, *DEUS FORTITUDO ET SPES NOSTRA*; & de l'autre, elle avoit un aigle au dessus d'un écusson couronné. Il y avoit de ces *doubles ducats* qui changeoient de légende, ils avoient deux têtes comme les autres, & pour légende, *QUOS DEUS CONJUNXIT HOMO NON SEPARET*. Voyez l'Ordonnance de Louis XIII. 1639.

DUCATON, *f. m.* [Ducatus, nummus minor.] Espèce d'argent de pais étranger, qui avoit cours en France sous le règne de Louis XIII. & qui pesant une once un denier, valoit ordinairement trois livres sept sols: le *ducaton* étoit grand comme un écu blanc: il avoit le plus souvent d'un côté la tête du Prince qui l'avoit fait battre, & de l'autre, ses armes. Les *ducatons* de Milan, de Florence, de Savoie, de Parme, d'Avignon, de Venise & de Flandre, avoient alors cours en France.

Demi ducaton. Espèce d'argent faite comme le *ducaton*, excepté qu'elle étoit plus petite.

DUCHÉ, *f. m. & f.* [Ducatus.] Toute l'étendue des terres du Duc, qui sont érigées en Duché. (Les Etats de la Duché furent convoquez. *Patru, Plaid. 13.* Il se met en possession de la Duché. *Fléchier, Traduction de la vie de Commendon.* Elle étoit revêtuë de son Duché. *Buffi, Histoire amoureuse des Gaüles, page 159.*)

DUCHÉ-PAIRIE. C'est une terre à laquelle le Roi a donné cette qualité pour récompenser

300 DOC. DUE. DUI. DUL.

les services que le Seigneur de cette terre lui a rendus dans la guerre. On dit, *ériger une terre en Duché-Pairie.*

DUCHESSE, *f. f.* [*Ducissa.*] Ce mot vient de l'Italien *Duchessa*. C'est la Dame qui a épousé un Duc, ou celle qui possède quelque Duché. (Une belle & charmante Duchesse: une généreuse Duchesse. Boursaut, parlant des femmes, dit:

(Celle du Président, fière de sa richesse,
A des gens à sa suite autant qu'une Duchesse.
Ésope.)

† * **Duchesse**. [*Tenuissimarum vittarum globus.*] Terme de *Coiffeuse*. C'est un beau nœud de nompaille que les Dames & les Demoiselles se mettent sur le haut du front. (Atacher proprement une duchesse.)

DUCTILE, *adj.* [*Ductilis.*] Ce mot se dit des métaux, & signifie, *qui se peut étendre & forger avec le marteau.* (Métal ductile.) *L'or est le plus ductile de tous les métaux; c'est-à-dire, que c'est le métal qui s'étend plus que tous les autres.*

DUCTILITÉ DE MÉTAL, *f. f.* [*Id per quod habet metallum, ut ductile sit.*] *Roh. Phis.* C'est la qualité par laquelle le métal est ductile, & l'on croit qu'elle consiste dans l'acrochement des parties dont le métal est composé.

D U E.

DUEL, *f. m.* [*Singulare certamen.*] Combat singulier: combat de deux personnes à l'épée, ou au pistolet, afin de s'ôter la vie l'un à l'autre. (Recevoir le duel: offrir un duel: accepter un duel: se battre en duel: refuser un duel: appeler en duel.) Voyez la *Dissertation historique sur les duels, par Basnage; & le Traité du point d'honneur, par Courtin.*

(Pour vous tirer, François, d'un affreux précipice,
Louis a réuni la force & la justice,
A banni les duels & leur noire fureur,
Et remis en éclat le véritable honneur.
Recueil de l'Acad. tom. 1.)

Duel. [*Dualis numerus.*] Terme de *Grammaire Grèque & Hébraïque*. Nombre des noms & des verbes, duquel se servent les Grecs & les Hébreux, quand ils parlent de deux personnes, ou de deux choses.

DUELLISTE, *f. m.* [*Pugnator singularis.*] Qui se plaît à se battre en duel. (Bouteville étoit un fameux duelliste.)

DUEMENT, *adv.* [*Ut decet, ut par est.*] Justement. (Il est dûment atteint & convaincu.)

D U I.

† **DUIRE**. [*Decere, convenire.*] Verbe neutre & défectueux, qui n'a son usage que dans le burlesque, & qui signifie, *convenir, être à la bienséance.*

(Je vous donne avec grand plaisir,
De trois présens un à choisir,
La Belle, c'est à vous de prendre
Celui des trois qui plus vous *duit*;
Les voici sans vous faire attendre,
Bon jour, bon soir & bonne nuit.
Sarazin, Poës.)

D U L.

DULCIFIER, *v. a.* [*Dulcorare, edulcorare, dulce efficere.*] Terme de *Chimie*. Oter les sels de quelque corps, & par ce moïen le rendre doux. (Dulcifier le mercure: mercure dulcifié.)

DUL. DUN. DUO. DUP.

DULIE, *f. f.* [*Dulia.*] C'est le culte que l'Eglise rend aux Anges & aux Saints, pour le distinguer de l'*hiperdulie*, qui est le culte qu'on rend à la Vierge, & de *latrie*, qui est le culte qu'on rend à Dieu.

D U N.

DUNE, *f. f.* [*Terrenæ moles fluctibus oppositæ.*] Les Flamans appellent *dunes*, les côteaux de sable qui sont élevez sur le bord de la mer. (Dunkerque est située entre les dunes qui blanchissent, & s'élevent au bord de l'Océan. *Sarazin.*)

DUNETTE, *f. f.* [*Puppis pars altissima.*] Terme de *Marine*. C'est l'étage le plus élevé de la poupe ou de l'arrière du vaisseau, où est le poste du Maître & du Pilote.

DUNG. Petit poids de Perse, qui pese quatre grains d'orge. C'est aussi une monnaie d'argent, qui se fabrique en Perse, & qui pese douze grains.

D U O.

DUO, *f. m.* [*Duæ voces.*] Terme de *Musique*. Composition faite en musique, pour être chantée à deux parties seulement.

DUODENUM, *f. m.* Terme d'*Anatomie*, qui se dit du premier des intestins grêles; on l'appelle ainsi, parce que sa longueur est de douze travers de doigt, en y comprenant le pylore. Il commence à l'orifice droit du ventricule, & descend vers l'épine de droit à gauche sans être aucunement entortillé: il finit où les circonvolutions des autres intestins commencent, il est plus épais & plus étroit que les autres.

D U P.

DUPE, *f. f.* [*Stupidus, insulsus, stolidus.*] Celui ou celle qu'on trompe aisément. Celui ou celle qu'on fait donner dans le panneau. (Il fit les pas nécessaires pour embarquer la dupe. *Buffi.* Il est la dupe de tout le monde. Par ma foi, voilà une grande dupe. *Mol.* Il a été pris pour une dupe. L'esprit est souvent la dupe du cœur. Ne croiez pas que je sois la dupe. C'est être médiocrement habile que de faire des dupes. *Introduction à la connoissance de l'esprit humain, pag. 300.* Il ne faut pas trop craindre d'être dupe. *Le même.*)

Madame Deshoulières, dit que dans le jeu:

(On commence par être dupe,
On finit par être fripon.)

DUPER, *v. a.* [*Aliquem deludere, ludificari.*] Tromper. (Il croit tout duper. Il ne songe qu'à duper ses meilleurs amis.)

Quoi! parce qu'un fripon vous *dupe* avec audace;
Sous le pompeux éclat d'une austère grimace,
Vous voulez que par-tout on soit tout comme lui.
Et qu'aucun vrai dévot ne se trouve aujourd'hui?
Molière.)

DUPERIE, *f. f.* [*Fraus, irrisio, derisus.*] Tromperie, filouterie.

DUPLICATA, *f. m.* Seconde expédition d'un brevet, d'une dépêche du Roi. On écrit par *duplicata*, quand on craint que la première dépêche n'ait été prise ou perdue.

DUPLICATION, *f. f.* [*Duplicatio.*] Terme d'*Aritmétique* & de *Géométrie*. Il signifie, *doublement, multiplication par deux.* (La duplication du

du

du cube est un problème fameux. La solution de ce problème consiste à trouver la première des deux lignes moyennes proportionnelles, entre deux quantitez dont l'une est double de l'autre. On ne les a pû trouver encore que mécaniquement.)

* **DUPPLICITÉ**, *s. f.* [*Vaframentum, ingenium minimè simplex, ac candidum.*] Ce mot se dit du cœur & des sentimens d'une ame double & hypocrite, qui dit d'une manière, & fait d'une autre. (La duplicité du cœur est odieuse.)

Duplicité, *s. f.* [*Duplum.*] Choses doubles. (C'est un défaut dans une pièce tragique que la duplicité de péril. *Corneille.*)

DUPLIQUER, *v. a.* [*Duplicare.*] Terme de *Palais*. Fournir des dupliques. (On a répliqué & dupliqué, il faut plaider.)

DUPLIQUES, *s. f.* [*Iterata responsio.*] Terme de *Palais*. Ecritures contre les répliques du Demandeur. (Fournir des dupliques.)

D U R.

DUR, **DÛRE**, *adj.* [*Durus.*] Ce qui est composé de parties, qui sont tellement en repos les unes auprès des autres, que leur liaison & leur suite ne sont pas tout-à-fait interrompues par quelque matière, qui se meuvent entr'elles. Qui a de la dureté, qui est ferme & roide. (Corps dur & solide. Les métaux & les pierres sont des corps durs. Il y a de certains bois qui sont fort durs.)

Dur, **Dure**. Qui n'est pas tendre. (Chapon dur, chair dure, élanche dure, poule dure, des œufs durs.)

* **Dur**, **Dure**. [*Durus, acerbus, molestus.*] Fâcheux, douloureux, triste, déplaisant. (Dans cette dure extrémité, trouvez bon qu'elle vous conjure de l'aimer. *Patru, Harangue à la Reine de Suède, pag. 144.*)

Dur, **Dure**. [*Durus, asper, immisericors.*] Difficile à émouvoir: insensible: cruel. (Il a le cœur dur: le siècle est dur comme un roc. *Gomb. Avoir l'ame dure. Voiture.*)

Dur, **Dure**. Ce mot se dit du stile, & veut dire, qui n'est pas aisé. (Tertullien a le stile dur. La dureté du stile en éface tout le mérite.)

Dur, **Dure**. [*Ægrè venalis.*] Ce mot se dit entre Libraires, parlant de Livres, & veut dire, qui se vend peu.

☞ **Dur**. On dit, un cheval dur; c'est-à-dire, qui n'a point de sensibilité, ni au foïet, ni aux éperons.

DURABLE, *adj.* [*Durabilis, mansurus.*] Qui peut durer, qui subsistera long-tems. (Un saint Ordre à jamais durable.)

DURACINE, *s. f.* [*Duracina persica.*] Espèce de pêche, qui est de fort bon goût, & des plus estimées.

DURANT. [*Durans, durabilis.*] Participe, signifiant qui dure.

Durant. [*Per.*] Préposition qui régit l'acusatif, & qui se sous-entend quelquefois élégamment. (Ils se sont défendus durant tout l'hiver contre une puissante armée.) *La nuit ils voient le soleil; c'est-à-dire, durant la nuit.*

☞ Il est dit dans la vie de Dom Barthelemi des Martirs: *Durant près de vingt-ans que Dom Barthelemi enseigna la Théologie.* Le P. Bouhours a écrit dans ses Entretiens: *Ariste & Eugene se rencontrèrent durant la plus belle saison de l'année.* Cléante, censeur de ces Entretiens, remarque

que l'on ne dit point *se rencontrer durant une saison*, parce que *durant* signifiant *durée*, & *rencontre* signifiant *une action d'un moment*, ou du moins *le premier moment d'une action*, on voit bien que ces deux mots ne s'accordent point ensemble.

DURCIR, *v. a.* [*Durare, indurare.*] Faire devenir dur. (Le vin fait durcir la viande. L'eau fert à durcir le plâtre. Bâton durci au feu. *Vaug. Quint. l. 3.* On durcit le fer à force de le battre.)

Durcir, *v. a.* [*Indurare.*] Il se dit au figuré, de l'esprit, & signifie *le rendre plus ferme*. (Cela durcit l'esprit.)

Se durcir, *v. n.* [*Durescere, obdurescere, indurescere.*] Devenir dur. (Un œuf trop cuit se durcit.)

DURE, *s. f.* [*Humus.*] Terre. (Coucher sur la dure.)

Le pire est, ou qu'il faut dormir sur le plancher,
Chose d'ordinaire un peu dure,
Ou se résoudre à se jucher.

L'Abé Régnier.)

DURÉE, *s. f.* [*Spatium.*] Espace de tems que dure une chose. (La durée de nos passions ne dépend pas toujours de nous. *Le Duc de la Rochefoucault.* Elle devoit surpasser les siècles en durée. *Voiture.*)

Dans le monde il n'est rien d'éternelle durée.

Malherbe, Poës.)

☞ **Durée**. Ce terme est fort en usage dans l'Art poétique; ceux qui en ont traité, examinent quelle doit être la *durée* d'un poëme dramatique. Aristote, *chap. 5.* en faisant la comparaison de la Tragédie & de l'Epopée, dit que l'Epopée a beaucoup plus d'étendue que la Tragédie; car, dit-il, *elle tâche, autant qu'il est possible, de se renfermer dans le tour du Soleil; ὑπὸ μίαν περιόδον ἡλίου.* Les uns entendent par le tour du Soleil, le jour & la nuit, qui sont deux tems dans lesquels le Soleil parcourt le tour du monde; & c'est ce que les Astronomes appellent *le jour naturel*. Les autres ne comptent le cours du Soleil que par rapport au tems où il éclaire les hommes, & que l'on appelle *le jour artificiel*. Ce n'est pas que le Poëte ne puisse choisir le tems du jour, ou celui de la nuit, si son sujet l'exige; & même on lui permet de partager son action dans une partie du jour, & dans une partie de la nuit. L'Abé d'Aubignac a remarqué dans la *Pratique du Théâtre*, que le Poëme Dramatique a deux sortes de *durée*, dont chacune a son tems propre & convenable; la première, est celle de la représentation: & il dit fort judicieusement que « cette *durée* ne peut » être fixée, à cause de l'inquiétude de plusieurs » esprits qui se lassent d'abord de toutes choses, » & n'aiment que le changement; & de la » stupidité de quelques autres qui ne s'ennuient » jamais, & sont toujours contents de l'état où » ils se trouvent. » Ainsi, on peut dire, en général, qu'il faut éviter, s'il est possible, de lasser la patience des Spectateurs, & d'ennuyer les esprits par des longueurs que l'on peut éviter. La seconde *durée*, est celle de l'action, dont on peut dire que l'on n'a jamais eu de règles certaines. Aristote avouë lui-même que de son tems les Poëtes s'abandonnoient à leur imagination, & donnoient trop d'étendue à l'action qu'ils vouloient représenter. Ceux qui leur ont succédé, n'ont pas été plus réguliers, principalement les Espagnols & les François; & l'on a vû sur le Théâtre, s'il en faut croire l'Abé d'Aubignac, une Princesse se marier dans le premier acte;

acoucher dans le second du héros de la Pièce ; qui paroïssoit d'un âge avancé dans le troisième ; amoureux dans le quatrième , & marié dans le cinquième. Quoiqu'il semble que vingt-quatre heures qui composent le jour artificiel , soit un intervalle trop court pour l'exécution d'un grand dessein , cependant la plus grande partie des Auteurs qui ont traité de l'Art poétique , tiennent affirmativement qu'il faut entendre Aristote dans la rigueur , & dans les bornes d'un jour artificiel ; car on ne peut pas croire qu'il ait entendu parler d'une année dans laquelle le Soleil parcourt tous les degrés du Zodiaque ; ce seroit un cahos & un monstre , si l'on représentoit sur le Théâtre tout ce qui s'est passé pendant une année : *cosa in vero fuora d'ogni ragione* , dit Piccolomini sur cet endroit de la Poétique d'Aristote. L'opinion de ceux qui veulent que la durée de l'action soit le cours de vingt-quatre heures paroît la plus soutenable : mais elle est combatue par de bonnes raisons. La première , est que l'action doit être *une* ; c'est-à-dire , que tous les incidens ne composent qu'un tout , & il est impossible que l'on puisse faire un corps raisonnable de tout ce qui se passe dans l'espace de vingt-quatre heures. En second lieu , l'action du Théâtre doit être *continüe* , & il seroit difficile , comme d'Aubignac l'a remarqué , que l'on pût maintenir cette continuité , si elle duroit vingt-quatre heures. Cet Auteur , ajoute que les trois Poètes tragiques , sur lesquels Aristote a formé sa Poétique , ont renfermé l'action de leurs Tragédies dans un espace moindre que le jour artificiel , étant certain que « leur Théâtre s'ouvre après » le Soleil levé , & se ferme avant qu'il soit » couché ; ce que l'on peut observer dans les » Comédies de Plaute & de Térence. » Scaliger est trop sévère , *lib. 3. cap. 97. poëtic.* Il veut que l'action s'acheve dans l'espace de six heures : mais une action de si peu de durée engageroit le Poète dans la nécessité de remplir la durée de la représentation de plusieurs épisodes ennuyeux & étrangers. Il faut , ce me semble , au sentiment de Victorius dans son Commentaire sur la Poétique d'Aristote , dire que la durée de l'action doit régulièrement être de douze heures ; mais que s'il est besoin d'un peu plus de tems pour la rendre complète , on peut prendre ce qui manque aux vingt-quatre heures , ou sur le jour artificiel , ou sur la nuit : & c'est ce qu'Aristote a lui-même décidé , en disant que « la Tragédie doit » s'efforcer de renfermer son action dans le cours » d'un soleil , ou de changer un peu ce tems. » Il ne faut pas oublier de remarquer que c'est une erreur que de croire que l'action dont il s'agit doit avoir été faite pendant le jour , & non pendant la nuit , parce que , dit Robortel , les hommes se reposent pendant la nuit , & n'agissent pas. Quant à la durée de l'action du Poëme Epique , Aristote n'a rien décidé : « L'Épopée , » dit-il , *cap. 3.* n'a point de tems fixé ; & c'est » en cela qu'elle est différente de la Tragédie. » Mais l'usage a accordé aux Poètes l'espace d'une année ; c'est-à-dire , que les incidens de l'action soient arrivés dans le cours de douze mois , un peu plus , un peu moins ; car , selon la supputation du P. Mambun , *de Epico carmine* , l'action de l'Eneïde dure pendant seize mois , & l'Odissee n'excède le cours d'une année que de cinquante-cinq jours.

DUREMENT , *adv.* [*Durè , duriter.*] Non molement. (Être couché durement.)

DUREMENT , *adv.* [*Acerbè , molestè.*] Sévèrement , cruellement. (Traiter quelcun durement.)

DURE-MERE , *f. f.* [*Dura mater.*] Terme d'Anatomie. Membrane qui envelope le cerveau , membrane du cerveau grosse & dure , attachée à l'os du crâne.

DURER , *v. n.* [*Durare.*] Subsister long-tems. Être long-tems en état. (Etofe qui dure long-tems. C'est une amitié qui doit durer. Voiture.)

Ne songez qu'aux plaisirs que donne la jeunesse,
Nos jours durent trop peu pour de plus grands desseins ;
Ce tems , cet heureux tems , se dérobe sans cesse ,
Et fuit bien loin de moi , pendant que je m'en plains.)

Durer. [*Durare , persistere.*] Souffrir : résister. (On n'y dure point , on n'y peut tenir. Pensez-vous que je puisse durer à ses turlupinades. Mol.)

Il faut faire vie qui dure. Proverbe , pour dire , il faut user de ménage , il faut épargner quelque chose pour l'avenir.

Le tems dure à celui qui attend ; c'est-à-dire , il trouve le tems long , il s'ennuie.

† DURET , DURETTE , *adj.* [*Duriusculus.*] Un peu dur. Ferme.

DURETÉ , *f. f.* [*Duritia , durities.*] Qualité qui rend un corps dur : solidité. (La dureté des diamans : la dureté du marbre.)

Dureté [*Callus , callum.*] Calus , durillon qui vient aux mains. (On sent des duretez dans les mains des hommes de travail. Abl. Apoph.) Le mot propre est durillon.

* Dureté. [*Inhumanitas , immanitas , duritia.*] Insensibilité. (Avoir de la dureté : dureté de cœur.)

Dureté de ventre. [*Dura alvus.*] C'est être constipé. Dureté d'oreille , se dit d'une personne qui est un peu sourde.

DURILLON , *f. m.* [*Callus , callum.*] Tumeur sans racine qui vient sur la peau des gens de travail : peau endurcie par le travail. (Avoir des durillons aux mains) On dit aussi , durillonner. [*Callere.*] (Ils faut couper les cors des piez avant qu'ils se durillonnent.)

DURIO , *f. m.* Grand arbre des Indes , qui croît à Malaca. Son fruit est apéritif , propre pour exciter l'urine , & chasser les vents.

DURIUSCULE. Qui est un peu dur. Molière s'en est servi en badinant.

D U V.

DUVET , *f. m.* [*Melior avium pluma , plumula.*] Plumes douces & moles. (Coucher sur le duvet.)

Là parmi les douceurs d'un tranquille silence ;
Régne sur le duvet une heureuse indolence.
Despréaux.)

† * Duvet. [*Lanugo.*] Ce mot est un peu vieux , & ne trouve sa place que dans le burlesque poétique. Il signifie , barbe de jeune homme. (Un jeune duvet ombrageoit son menton.)

DUVETEUX , *adj.* [*Plumeus.*] Terme de Fauconnier , qui se dit des oiseaux , qui ont beaucoup de plumes moles & délicates proche de la chair.

DUUMVIR , *f. m.* [*Duumvir.*] Magistrat d'une colonie Romaine , qui étoit pris du corps des Décurions , & portoit la robe bordée de pourpre.

DUUMVIRAT , *f. m.* Dignité de Duumvir.

D Y S.

DYSENTERIE , & les autres mots qui commencent par Dy , doivent se chercher sous la colonne DI.

A P P R O B A T I O N

De M. l'Abbé BELLEY, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Bibliothécaire & Secrétaire ordinaire de Monseigneur le Duc d'Orléans, & Censeur Royal.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Chancelier l'imprimé qui a pour titre : *Nouveau Dictionnaire de Richelet*. Les additions considérables & les corrections qu'on a faites à cet ouvrage, doivent rendre cette nouvelle Édition plus agréable & plus utile que les précédentes. A Paris, le vingt-huitième Mai mil sept cent cinquante-quatre.

Signé BELLEY.

P R I V I L E G E.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos amés & féaux Conseillers, les gens tenant nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; SALUT.

Notre amé PIERRE DUPLAIN, Libraire à Lyon, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire réimprimer & donner au Public des Livres qui ont pour titre, *Vie des Saints par M. Rebeyrolis, Dictionnaire de Richelet*; s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire réimprimer lesdits Livres en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera; & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres, ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changements, ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui; & de tous dépens, dommages & intérêts: à la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long, sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que la réimpression desdits Livres sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modèle sous le contre-scel des Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725; qu'avant de les exposer en vente, les Imprimés qui auront servi de copie à la réimpression desdits Livres, seront remis, dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le sieur de Lamoignon, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le sieur de Lamoignon, & dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur de Machault, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secrétares foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles, le vingt-troisième jour du mois de Juin, l'an de grace mil sept cent cinquante-deux, & de notre Règne le trente-septième. Par le Roi en son Conseil. Signé SAINSON.

REGISTRÉ sur le Registre douze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N^o. 801, Folio 641, conformément aux anciens Réglements confirmés par celui du 28. Février 1723. A Paris, le 30. Juin 1752.

Signé COIGNARD, Syndic.

NOUS soussignés certifions que les Sieurs FRERES BRUYSET, Libraires de cette Ville, ont les deux tiers à eux appartenants, du Privilege ci-dessus en ce qui concerne le Dictionnaire de Richelet, seulement, & que l'autre tiers nous appartient; nous réservant en entier celui de la Vie des Saints, qui y est compris: le tout relativement à nos conventions du 3. Mars 1724, renouvelées par celles du jour d'hier. A Lyon, le 3. Avril 1754.

Signés LES FRERES DUPLAIN.

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or title, which is mostly illegible due to fading.

Handwritten section header in the center of the page, possibly reading "MAY 1871".

Main body of handwritten text, consisting of several paragraphs. The text is very faint and difficult to decipher, but appears to be a detailed account or report.

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or a concluding note.

Final section of handwritten text at the very bottom of the page, which may include a date or a reference.

